

Université Lumière-Lyon 2.
Ecole doctorale : Sciences Sociales.
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme.
Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université Lyon 2.
Discipline : Histoire.
Sous la direction de M. le professeur Serge CHASSAGNE.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Présentée et soutenue publiquement le 3 novembre 2007 par
Jérôme ROJON.

Devant le Jury composé de : Serge CHASSAGNE, professeur émérite à l'Université Lumière-Lyon 2. Jean-Claude DAUMAS, professeur à l'Université de Franche-Comté. Gérard GAYOT, professeur à l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3. Anne-Marie GRANET-ABISSET, professeur à l'Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2. Yves LEQUIN, professeur émérite à l'Université Lumière-Lyon 2.

Table des matières

Remerciements. .	1
Résumé. . .	3
Summary. .	5
Abréviations. . .	7
Contrat de diffusion .	9
Introduction. .	11
Historiographie. . .	11
De la révolution industrielle à l'industrialisation douce. .	11
Les petites et moyennes entreprises (PME) en histoire. . .	15
Objectifs et méthodes. .	21
Une histoire sociale fine. .	21
Une analyse réticulaire. . .	27
Le Bas-Dauphiné. .	29
Première partie-Toiles, indiennes, calicots et soieries : une phase de transition (première moitié du XIX^e siècle). .	35
Chapitre 1-La proto-industrialisation toilière : croissance et crise. . .	37
I-Une pluriactivité ancienne. . .	37
II-Voiron , cité négociante. .	53
III-Les malheurs des négociants voironnais. .	91
Chapitre 2-Premières tentatives d'industrialisation : le coton. .	115
I-La manufacture d'impression Perrégaux. . .	116
II-Le projet de Fritz Perrégaux : une entreprise intégrée. . .	128
III-Un centre cotonnier secondaire après 1830. .	141
Chapitre 3-Les lentes conquêtes de la soie. .	152
I-Une première tentative : Jubié à La Sône . . .	153
II-La fièvre séricicole. .	168

III-La « ruralisation » de la Fabrique lyonnaise de soieries. . .	188
Chapitre 4-Les facteurs de la proto-industrialisation. . .	223
I-Un remède à la misère. . .	224
II-La survivance de l’Ancien Régime et ses réactions. . .	250
III-Le tissage, garant du maintien de la société traditionnelle. . .	307
Conclusion de partie. . .	316
Seconde partie-La reine-soie (milieu XIX^e siècle-années 1880). . .	319
Chapitre 5-Production dispersée, production concentrée. . .	320
I-Le succès du tissage à domicile. . .	321
II-Le tissage en fabriques. . .	348
III-Connecter le Bas-Dauphiné à Lyon. . .	392
Chapitre 6-Les façonniers. . .	402
I-Origines des façonniers. . .	402
II-Les étapes pour devenir façonniers. . .	412
III-Les débuts des principaux façonniers. . .	436
Chapitre 7-Les relations interentreprises. . .	468
I-Les fabricants, au sommet de la hiérarchie. . .	469
II-Les atouts des fabricants lyonnais. . .	496
III-Les façonniers : entre soumission et autonomie. . .	516
Chapitre 8-La gestion du personnel. . .	556
I-L’origine des usines-pensionnats. . .	557
II-L’univers des usines-pensionnats. . .	568
III-Travailler dans un tissage à façon. . .	603
Chapitre 9-La marginalisation : coton, chanvre et sériciculture. . .	627
I-Du coton à la soie. . .	628
II-La crise languissante des toiles de chanvre. . .	650
III-Le déclin de la sériciculture. . .	664
Conclusion de partie. . .	678
Troisième partie- La préservation d’une suprématie (années 1880-1910). . .	683

Chapitre 10-Une capacité d'adaptation. . .	684
I-La mécanisation du tissage. . .	685
II-Vers l'intégration du tissage. . .	714
III-Les raisons de l'intégration et de la mécanisation. . .	737
Chapitre 11-La réalisation d'économies d'échelle externes. . .	772
I-La persistance de l'essaimage et du tissage à façon. . .	773
II-La construction d'un territoire industriel. . .	822
III-Des efforts dans la formation de la main d'œuvre. . .	851
IV-La présence d'industries annexes. . .	860
Chapitre 12-La main d'œuvre : de l'usine au village. . .	872
I-Portrait de la main d'œuvre à la fin du XIX^e siècle. . .	873
II-Réactions. . .	918
III-Modernité et vie traditionnelle dans les villages textiles. . .	933
Chapitre 13-Les façonniers, sociologie d'un groupe. . .	950
I-À la recherche de la réussite : argent, prestige et pouvoir. . .	951
II-La lente affirmation d'un groupe. . .	1011
III-Un groupe fragile. . .	1029
Conclusion de partie. . .	1058
Conclusion générale. . .	1061
Sources. . .	1071
I-Sources manuscrites. . .	1071
1-Archives publiques. . .	1071
2-Archives privées. . .	1086
II-Sources imprimées. . .	1090
1-Annuaire et almanachs. . .	1090
2-Brochures d'entreprises. . .	1091
3-Enquêtes publiques. . .	1092
4-Mémoires, récits de vie. . .	1092
5-Travaux des Chambres de Commerce. . .	1093

6-Rapports d'exposition et d'association. .	1093
7-Divers. .	1094
8-Périodiques. .	1097
Bibliographie. .	1099
I-Dictionnaires. .	1099
II-Travaux publiés. . .	1100
III-Travaux non publiés. .	1166

Remerciements.

Ma gratitude va tout d'abord à Serge Chassagne, mon directeur de recherches pour ses conseils et sa disponibilité. Je souhaite également remercier mes parents pour leur patience et leur soutien.

Sans l'aide précieuse des différents services d'archives consultés, cette thèse n'aurait pas vu le jour. Qu'ils en soient tous remerciés. En particulier, ma gratitude s'adresse à Thierry Giraud (archives communales de Bourgoin -Jallieu), à l'équipe du Musée de Bourgoin-Jallieu, à Dominique Mochet (archives communales de Voiron) et à tout le personnel des archives départementales de l'Isère (notamment Luce et Jeannine qui m'ont guidé dans les méandres des archives). J'exprime aussi mes remerciements envers les services d'archives du Crédit Lyonnais, de la Caisse d'Épargne et de la Banque de France pour leur efficacité.

Je souhaite également dire ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont donné accès à leurs archives familiales. Jacques Diederichs, le premier, m'a fait confiance. Ma reconnaissance va également à M^{mes} Maxwell et Vittoz-Meynard, à Jacques Mignot, à Raymond Paillet, aux familles Jocteur-Monrozier et Devic pour leur accueil chaleureux. Andrée Gautier, Alain Brosse et Marc Baboin-Jaubert m'ont également fourni de précieuses informations sur le tissage, les usines et leur famille. J'associe à ces remerciements l'Association des Amis de la Galicière qui m'a laissé accéder aux papiers de la famille Crozel, Pierre Vernus pour les renseignements fournis, Delphine Digout pour sa disponibilité, le maire de Saint-Bueil et M^{elle} Berthier pour leur accueil, et mes collègues du Lycée général et technique « Les Eucalyptus » pour leur aide (Jacqueline, Edith, Céline, Mamadou, Benjamin...).

Enfin, je remercie l'École doctorale et le Ministère de la Recherche pour l'allocation de recherche qui m'a été octroyée et dont j'ai bénéficié pendant trois années.

Résumé.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime, la « nébuleuse » toilière du Bas-Dauphiné connaît une forte croissance. Les négociants en toiles de Voiron ont organisé un *kaufsystem* dans les campagnes. Plus à l'ouest, à Jallieu, des capitaux suisses sont à l'origine de l'industrie cotonnière, d'abord avec la construction d'une manufacture d'impression sur étoffes, en 1787, puis avec celle d'une filature et de trois tissages, sous la Restauration. Mais dès la fin des années 1820, l'industrie textile traverse une crise structurelle profonde. Une nouvelle génération de fabricants lyonnais de soieries disperse ses métiers à tisser manuels en Bas-Dauphiné, soit chez des paysans, soit dans des fabriques. Les Isérois, soumis à une forte pression démographique et à une situation de pauvreté, subsistant grâce à une petite propriété à l'ombre d'une noblesse légitimiste omniprésente, acceptent de travailler pour les Lyonnais. Dès le milieu du XIX^e siècle, le tissage de soieries a fait la conquête du Bas-Dauphiné. Cette contrée s'engage dans un processus d'industrialisation douce. Les fabricants s'appuient sur de nouveaux intermédiaires, les façonniers, des entrepreneurs dotés d'un savoir-faire technique, et chargés d'exécuter leurs ordres avec des capitaux souvent modestes. À la fin du siècle, les fabricants et les façonniers doivent, néanmoins, concentrer et mécaniser la production pour répondre à la demande. Pour réduire davantage leurs coûts et améliorer leur organisation, ils s'appuient sur une discipline plus forte et sur une main d'œuvre féminine, juvénile et étrangère. Le tissage à façon subsiste largement, car les façonniers ont su utiliser et mettre en valeur leur territoire.

Mots-clés : proto-industrialisation, industrialisation, entreprise, entrepreneur, textile, soieries, façonnier (sous-traitant), toiles, tissage, XIX^e siècle, Bas-Dauphiné, Isère.

Laboratoire : LARHRA.

Summary.

During the last years of the *Ancien Regime*, the hemp cloth *nébuleuse* of Bas-Dauphiné highly developed. The hemp cloth merchants of Voiron set up a *kaufsystem* in the countryside. More in the west, in Jallieu, some Swiss funds enabled the birth of cotton industry, first with the construction of a textile printing factory in 1787 and then with that of a spinning mill and three weaving factories during the Restoration. But as early as the end of 1820s, textile industry went through a serious structural crisis. A new generation of silk Lyons manufacturers spread their handlooms in Bas-Dauphiné, either to peasants or factories. Because of demographic pressure and poverty, the people of Isère, who were surviving thanks to a small piece of land in the shadow of an omnipresent legitimist nobility, agreed to work for the Lyons manufacturers. As early as the mid XIXth century, silk weaving industry progressively conquered Bas-Dauphiné. This country entered an age of smooth industrialization. Manufacturers used new middlemen, known as *façonniers*, who were entrepreneurs with high technical skills and who had to do work with modest fundings most of the time. Nevertheless, at the end of the century, both manufacturers and *façonniers* had to concentrate and mechanize their production to meet with the needs. In order to cut their expenditure and improve their organization, they used a stronger work ethic as well as a female, juvenile and foreign workforce. This new system was successful because *façonniers* had known how to use their area and exploit it.

Keywords: proto-industrialization, industrialization, enterprise, entrepreneur, textile, silk, *façonner* (subcontractor), hemp cloth, weaving, XIXth century, Bas-Dauphiné, Isère.

Abréviations.

ABdF : Archives de la Banque de France.

ACB : Archives Communales de Bourgoin .

ACBJ : Archives Communales de Bourgoin -Jallieu .

ACJ : Archives Communales de Jallieu .

ACM : Archives Communales de Moirans .

ACP : Acte civil public.

ACSB : Archives Communales de Saint-Bueil .

ACV : Archives Communales de Voiron .

ADI : Archives Départementales de l'Isère.

ADR : Archives Départementales du Rhône.

AEG : Archives de l'Evêché de Grenoble.

AESC : Annales, Economie, Sociétés et Civilisations.

AHRF : Annales Historiques de la Révolution Française.

AHSS : Annales, Histoire, Sciences Sociales.

AMBJ : Archives du Musée de Bourgoin -Jallieu .

AN : Archives Nationales.

APAG : Archives Privées des Amis de la Galicière.

APEM : Archives Privées Elisabeth Maxwell.

APJD : Archives Privées Jacques Diederichs.

APJM : Archives Privées Jocteur-Monrozier.

APM : Archives Privées Mignot.

APMLL : Archives Privées Marie-Louise Lévêque.

APRP : Archives Privées Raymond Paillet.

APYVM : Archives Privées Yvonne Vittoz-Meynard.

HES : Histoire, Economie et Société.

Ms : manuscrit.

RHMC : Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

TACD : Tissages et Ateliers de Construction Diederichs.

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Introduction.

Selon Denis Woronoff,

« toiles de lin ou de chanvre, draps de laine, étoffes de soie, cotonnades diverses, les textiles dominant l'activité industrielle de l'Ancien Régime. [...] Ils concourent au XVIII^e siècle pour la moitié du produit industriel national et occupent l'essentiel de la main d'œuvre non agricole. Il est bien peu de régions du royaume où le textile ne soit pas présent »¹.

Précocement, l'industrie textile s'est largement diffusée dans les campagnes pour dépasser le cadre réglementaire des villes et de leurs corporations : une division du travail s'opère entre les deux espaces².

Historiographie.

De la révolution industrielle à l'industrialisation douce.

¹ WORONOFF (D.), 1994, p. 69.

² TARLE (E.), 1910, DORNIC, (F.), 1955, CHASSAGNE (S.), 1981b, GAYOT (G.), 1998.

En utilisant le concept de Révolution industrielle, économistes et historiens suggèrent que les transformations qui en découlent, sont rapides, violentes et bouleversantes, sous l'impulsion d'avancées technologiques ³. Grâce à une série d'inventions touchant notamment l'industrie cotonnière (la navette volante, la *water frame*, la *mule jenny* par exemple), la Grande-Bretagne entame son industrialisation dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce secteur d'activité est ainsi le premier à entrer dans l'ère du machinisme avec la mécanisation, dans un premier temps, de la filature et du tissage, suivis plus tardivement par le développement de l'impression sur étoffes. En France, l'essor de l'industrie cotonnière suit une trajectoire différente. Elle prend son envol grâce à l'indiennage ⁴ : l'Alsace ⁵, la Normandie ⁶, la région parisienne ⁷, la région lyonnaise ⁸, le Midi ⁹ et l'Ouest du pays ¹⁰ adoptent précocement l'indiennage et l'organisation du travail dans des proto-fabriques. Mais il faut attendre la première moitié du XIX^e siècle pour assister à la mécanisation de l'indiennage, avec l'impression au rouleau et la perrotine ¹¹. Dès la Révolution et l'Empire, la filature et le tissage de coton connaissent à leur tour un formidable développement, grâce à la construction de fabriques et à la dispersion de métiers manuels dans les campagnes ¹². La mécanisation gagne rapidement l'industrie lainière ¹³. Au contraire, l'industrie de la soie reste à l'écart de ce vaste mouvement de modernisation au moins jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, comme d'ailleurs celles du chanvre et du lin ¹⁴. Les premières recherches ont donc privilégié l'étude des mutations pré-industrielles et industrielles ainsi que l'expansion de l'industrie textile, délaissant les branches stagnantes et traditionnelles ¹⁵. Sans remettre en cause le concept de révolution industrielle, Rostow propose un modèle du *take-off* qui

³ MANTOUX (P.), 1906, LANDES (D. S.), 1975.

⁴ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, CHASSAGNE (S.), 1991.

⁵ SCHMITT (J.-M.), 1982.

⁶ DARDEL (P.), 1940, pp. 29-30 et 62-64.

⁷ CHASSAGNE (S.), 1980.

⁸ CAYEZ (P.), 1978, p. 217.

⁹ RAVEUX (O.), 2004.

¹⁰ CHASSAGNE (S.), 1971.

¹¹ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 377-387.

¹² CHASSAGNE (S.), 1976a, 1979 et 1993.

¹³ BERGERON (L.), 1972.

¹⁴ Voir les propos de FOHLEN (C.), 1956 à ce sujet.

s'inscrit dans la succession de plusieurs phases, avec des secteurs moteurs comme l'industrie cotonnière¹⁶. Selon la chronologie élaborée par Rostow, la France engage son décollage industriel avec une cinquantaine d'années de retard par rapport à l'Angleterre, vers 1820-1840. François Crouzet et Maurice Lévy-Leboyer expliquent ce décrochage par l'impact désastreux de la Révolution et du Blocus continental sur l'économie française¹⁷. Jean Marczewski fait part de son scepticisme quant à la réalité d'un *take-off* en France dont il peine à identifier la chronologie¹⁸. Grâce à l'avance acquise sur le plan technologique, les Anglais sont en mesure de diffuser leur savoir au reste de l'Europe au XIX^e siècle¹⁹. La France et les autres nations du continent en sont réduites au statut de « pays suiveurs ».

Des voix se font entendre pour montrer que l'industrialisation ne s'inscrit pas dans un processus linéaire²⁰, dominé par l'Angleterre, mais dans un ensemble complexe, avec des phases de croissance et de crises, des succès et des échecs... Depuis les années 1970, l'historiographie insiste davantage sur la grande diversité de cheminements dans les processus d'industrialisation. Le modèle anglais de la Révolution industrielle a laissé la place aux « *voies multiples de l'industrialisation* »²¹. Constatant de fortes divergences entre la voie anglaise, élaborée par Manthoux²² au début du XX^e siècle, et les pays suiveurs du continent européen, Peter Mathias suggère dès 1972 d'abandonner l'idée d'un soi-disant modèle anglais²³. Il semble même que la mécanisation anglaise ait été moins rapide et moins généralisée que ce qui a été annoncé. Dans ses pas, O'Brien et Keyder²⁴ rejettent l'idée d'un retard français et montrent que la France et l'Angleterre ont adopté des voies différentes d'industrialisation. En effet, plusieurs régions françaises ont fait le choix d'une « *industrialisation douce* »²⁵, adoptant volontiers l'énergie hydraulique

¹⁵ DORNIC (F.), 1955, FOHLEN (C.), 1955 et 1956, LEVY-LEBOYER (M.), 1964.

¹⁶ ROSTOW (W. W.), 1960.

¹⁷ CROUZET (F.), 1966 et LEVY-LEBOYER (M.), 1964.

¹⁸ MARCZEWSKI (J.), 1963, cité par ROEHL (R.), 1976.

¹⁹ SCHMITT (J.-M.), 1986 et BRULAND (K.), 1989. Ce schéma s'applique aussi au tissage de soieries aux Etats-Unis : voir SCRANTON (P.), 1985, pp. 9-34.

²⁰ GILLET (M.), 1972.

²¹ ZEITLIN (J.), 1985.

²² MANTOUX (P.), 1906.

²³ MATHIAS (P.), 1972.

²⁴ O'BRIEN (P.) et KEYDER (C.), 1979.

²⁵ OLIVIER (J.-M.), 2004.

et pratiquant un essaimage des ateliers dans les campagnes. L'existence d'une main d'œuvre abondante et bon marché en France ne stimule pas la mécanisation et encourage le maintien de structures productives dispersées²⁶. Finalement, les historiens en sont venus à abandonner l'idée d'une révolution industrielle pour la France, au profit d'une « *évolution très lente et très progressive* »²⁷.

L'un des premiers à remettre en cause la vision linéaire de la révolution industrielle est Franklin Mendels, lorsqu'il avance le concept de proto-industrialisation, pour expliquer le passage d'une société agraire à une société industrielle moderne²⁸. Un quart de siècle avant lui, Pierre Léon avait déjà noté l'existence d'une « *nébuleuse* » toilière en Bas-Dauphiné²⁹. Le débat suscité par ses propositions ouvre de nouvelles perspectives : le développement proto-industriel de certaines régions rurales n'aboutit pas pour autant à leur industrialisation. En revanche, toutes les régions européennes qui s'industrialisent au XIX^e siècle ont connu une phase initiale de proto-industrialisation³⁰. Le rouet de bois est par conséquent un instrument largement répandu dans les chaumières des régions textiles européennes. L'industrie cotonnière, longtemps présentée comme l'archétype de la révolution industrielle, n'a pas échappé à une « *diffusion rurale* », hors de la ville et de la fabrique³¹. Dans son sillon, Mendels stimule la (re)découverte des industries rurales en France, pourtant déjà connues depuis les travaux de Tarlé³² et de Dornic³³. Rapidement, le schéma de Mendels est enrichi par l'approche démographique des historiens allemands³⁴. La diffusion de l'industrie à la campagne au XVIII^e siècle s'accompagne souvent d'un maintien de certaines activités en ville, comme la teinture ou l'élaboration des toiles de qualité. Mais rapidement, on reconnaît la supériorité des manufactures concentrées. On assiste donc à cette « *pluralité des mondes industriels* », chère à Gérard Gayot³⁵, grâce à la coexistence du tissage manuel à domicile, avec le

²⁶ HEYWOOD (C.), 1977 [compte-rendu par CHASSAGNE (S.), in *Textile History*, 1978, pp. 191-192].

²⁷ FOHLEN (C.), « introduction », in ASHTON (T. S.), 1955, p. XXVIII et WORONOFF (D.), 1994.

²⁸ MENDELS (F.), 1972. Pour Mendels, la proto-industrialisation se définit par la production croissante de biens manufacturés destinés à des marchés lointains, par l'essor d'une agriculture commerciale et par une transformation des comportements démographiques.

²⁹ LEON (P.), 1954a.

³⁰ MENDELS (F.), 1978.

³¹ CHASSAGNE (S.), 1979.

³² TARLE (E.), 1910.

³³ DORNIC (F.), 1955.

³⁴ KRIEDTE (P.), MEDICK (H.), SCHLUMBOHM (J.), 1977.

³⁵ GAYOT (G.), 1998.

tissage manuel et mécanique en fabrique, tant en milieu urbain que rural.

Depuis plus d'une décennie, les historiens se sont lancés avec succès dans l'étude des marchés et des produits comme déterminants principaux de l'industrialisation³⁶ : l'essor proto-industriel et industriel de certaines régions repose sur la haute qualité des produits proposés à la clientèle, tandis que d'autres rivalisent d'ingéniosité pour imiter, copier et falsifier les meilleures étoffes.

À la fin de l'Ancien Régime, l'industrie textile française représente entre un tiers et 42% de la valeur ajoutée totale du secteur industriel, loin devant l'alimentation et le bâtiment³⁷. Parmi les différentes branches de l'industrie textile, le coton et la laine ont davantage attiré les recherches jusqu'à présent, car ayant connu une mécanisation précoce en regard de la soie et surtout du chanvre. L'industrie cotonnière a longtemps été présentée comme le secteur moteur de la révolution industrielle.

Les petites et moyennes entreprises (PME) en histoire.

Les historiens n'ont découvert le monde de l'entreprise et des entrepreneurs que tardivement. Les premières études consacrées à ces thèmes³⁸, ont rapidement laissé la place à une historiographie d'influence marxiste, prompte à dénoncer la perte d'autonomie des classes laborieuses et décrire leurs combats.

Les historiens s'emparent des entreprises surtout après 1945, soit dans le cadre de monographies régionales³⁹, soit sous la forme de monographies individuelles d'entreprises⁴⁰ ou d'établissements⁴¹, soit à travers des biographies d'entrepreneurs⁴² ou des biographies collectives d'ouvriers⁴³, ou encore de secteurs d'activité⁴⁴. Mais là encore, l'historiographie met trop souvent en avant les réussites collectives ou individuelles, minimisant ou ignorant les échecs⁴⁵ au profit d'un « *processus d'héroïsation*

³⁶ FONTANA (G. L.) et GAYOT (G.), 2004.

³⁷ DAUDIN (G.), 2005, p. 39.

³⁸ FOHLEN (C.), 1956.

³⁹ Voir par exemple la thèse de LÉON (P.), 1954a, qui utilise des archives d'entreprises (comme la draperie Morin...).

⁴⁰ FOHLEN (C.), 1955, CASPARD (P.), 1978, DAUMAS (J.-C.), 1998, VERNUS (P.), 2006a.

⁴¹ BRELOT (C.-I.) et MAYAUD (J.-L.), 1982.

⁴² THUILLIER (G.), 1959, CHASSAGNE (S.), 1980.

⁴³ DEWERPE (A.) et GAULUPEAU (Y.), 1990.

⁴⁴ CHASSAGNE (S.), 1991.

⁴⁵ CHADEAU (E.), 1988.

des dirigeants d'entreprise »⁴⁶.

Les travaux d'Alfred Chandler⁴⁷ suscitent l'engouement des historiens pour l'étude de la grande entreprise, symbole d'une modernité et d'une efficacité tant recherchées, alors que l'industrie française affiche, à la fin du XIX^e siècle, des structures économiques considérées comme archaïques⁴⁸. Au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'industrie textile reste profondément marquée par le capitalisme commercial et ses pratiques, à l'instar de Pourtalès⁴⁹. En même temps que le slogan « *small is beautiful* » est voué aux nues, les historiens découvrent les vertus du capitalisme familial, longtemps jugé « *conservateur, routinier, malthusien, économiquement inefficace, et de surcroît voué à disparaître* »⁵⁰, notamment sous la plume de David Landes⁵¹. Pour certains auteurs, souvent anglo-saxons, le retard français prend sa source dans la mentalité des entrepreneurs français, peu enclin à innover, par opposition à leurs concurrents anglais issus des milieux non-conformistes protestants⁵². *L'éthique protestante*⁵³ du patronat, fondée sur l'ascétisme, l'épargne, le travail et la conscience du devoir professionnel, a longtemps servi à justifier l'avance et le développement de certaines régions industrielles comme l'Angleterre, l'Alsace⁵⁴, Créfeld⁵⁵ ou même Mazamet⁵⁶. Dans ce contexte, le catholicisme est perçu comme un véritable repoussoir et un frein au développement industriel. Landes a partiellement nuancé cette idée avec l'étude de la famille Motte, à Roubaix, mais sans l'abandonner totalement⁵⁷. Pourtant, l'enquête sur les patrons du Second Empire démontre que le patronat catholique a su créer et gérer d'importantes affaires⁵⁸.

Les monographies de PME mettent souvent en relief les difficultés de la transmission

⁴⁶ VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, pp. 10-11.

⁴⁷ CHANDLER (A. D.), 1977.

⁴⁸ LEVY-LEBOYER (M.), 1980, CASSIS (Y.), 1997, SMITH (M. S.), 2005.

⁴⁹ BERGERON (L.), 1970.

⁵⁰ DAUMAS (J.-C.), 2003a, p. 7.

⁵¹ LANDES (D. S.), 1949.

⁵² ASHTON (T. S.), 1955, pp. 23-28, ROSTOW (W. W.), 1997, pp. 76-77.

⁵³ WEBER (M.), 1994.

⁵⁴ HAU (M.), 1987a, STOSKOPF (N.), 1994.

⁵⁵ KRIEDTE (P.), 1995.

⁵⁶ CAZALS (R.), 1983.

⁵⁷ LANDES (D. S.), 1976.

et de la pérennisation de l'entreprise d'une génération à l'autre. Plus que les grandes entreprises, le sort des PME semble voué à la disparition⁵⁹. À cela, s'ajoute la faiblesse supposée des PME françaises pour conquérir les marchés internationaux, en raison de coûts de production plus élevés, de ressources financières limitées ou encore de l'absence d'informations sur ces marchés⁶⁰. Pourtant, la Fabrique Lyonnaise de soieries, constituée de plusieurs centaines de PME, parvient à se hisser au premier rang des industries françaises exportatrices jusqu'au milieu du XX^e siècle⁶¹. La lunetterie morézienne est également très présente sur les marchés mondiaux à la fin du XIX^e siècle⁶². Au début du siècle suivant, les PME françaises constituent encore le cœur de la croissance économique du pays⁶³. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la concentration se limite à quelques branches seulement, ce qui place l'industrie nationale en position de retrait vis-à-vis de ses rivales anglaises, allemandes et américaines. Les secteurs de pointe, à l'époque, comme l'électricité ou l'automobile, n'échappent pas à cette règle⁶⁴. Déjà depuis quelques décennies, le fordisme et ses grandes firmes de forme M, éclipsent les PME en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis pour atteindre une production de masse, tandis que de gigantesques combinats monopolistiques s'imposent dans le monde communiste⁶⁵. Tous engagent une course au gigantisme et aux économies d'échelle. La modernisation de la France passe alors par une politique publique active poussant à la restructuration, la concentration et la destruction d'anciens systèmes d'activités⁶⁶. Jugées archaïques, peu productives et peu rentables, les PME s'opposent à la vision modernisatrice des élites politiques françaises, influencées par le modèle américain.

Or, les entreprises familiales si décriées devant le modèle américain de l'entreprise managériale, ne disparaissent pas avec les Trente Glorieuses⁶⁷. À partir des années 1980, la crise économique et les critiques contre le fordisme, conduisent à une redécouverte des vertus des PME, après une longue période de rejet et d'ignorance⁶⁸. À

⁵⁸ Voir par exemple BARBIER (F.), 1989, CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007.

⁵⁹ CARON (F.), 1997b, pp. 3326 et sq.

⁶⁰ AMIOT (M.), 1991.

⁶¹ LESCURE (M.), 1993.

⁶² OLIVIER (J.-M.), 2004, pp. 453-470.

⁶³ LESCURE (M.), 1996.

⁶⁴ GANNE (B.), 1994.

⁶⁵ AUDRETSCH (D. B.), 1994, AMATORI (F.) et COLLI (A.), 2007.

⁶⁶ GANNE (Bernard), 1994.

⁶⁷ DAUMAS (J.-C.), 2006.

la faveur de la crise industrielle que connaissent les pays d'Europe occidentale, les PME, notamment en milieu rural, démontrent une singulière résistance et vigueur, grâce à la « *flexibilité* » et à la capacité d'adaptation dont elles font preuve, et grâce à des coûts de main d'œuvre moins élevés. Elles doivent néanmoins composer avec certaines contraintes, comme le manque de capitaux, la faible formation de la main d'œuvre (à nuancer) et l'isolement géographique⁶⁹. Longtemps considérées comme les « *vaincues de l'histoire* » par la *business history*⁷⁰, les petites et moyennes entreprises connaissent un regain d'intérêt ces dernières années⁷¹. En l'espace de deux décennies, les PME sont passées du statut de « *résidu du temps passé* » à celui d'arme de reconquête de l'emploi et de symbole du dynamisme économique. Elles s'insèrent désormais dans une « *nouvelle division spécialisée du travail entre les firmes* », capables de répondre à une demande fragmentée grâce à une « *production flexible* »⁷². On redécouvre alors les vertus des manufactures dispersées et des petites structures productives, si répandues au XIX^e siècle, comme la rubanerie stéphanoise⁷³ ou la bonneterie troyenne⁷⁴ : jusqu'à la fin de ce siècle, cette industrialisation souple porte les succès des produits français sur les marchés nationaux et internationaux. Dès la fin du XIX^e siècle, l'économiste anglais Alfred Marshall met en avant le rôle des petites et moyennes entreprises lorsqu'il décrit le fonctionnement des districts industriels. La (re)découverte des districts industriels marshalliens en Italie et de ses avatars en France, avec les systèmes productifs localisés, a stimulé les recherches autour des territoires industriels⁷⁵. Les études les plus fructueuses sur les PME ont par conséquent surtout porté sur leur rôle dans la formation de districts industriels et de systèmes productifs localisés, d'abord en Italie⁷⁶, puis en France⁷⁷. Les historiens ne se sont emparés de ce champ de recherche que depuis les années 1990, emboîtant le pas des économistes⁷⁸. À l'efficacité de la grande entreprise

⁶⁸ CRAIG (B.), 2006.

⁶⁹ HOUSSEL (J.-P.), 1992.

⁷⁰ VERNUS (P.), 2006a, p. 9.

⁷¹ GATTAZ (Y.), 2002.

⁷² BAGNASCO (A.), 1994.

⁷³ REYNAUD (B.), 1991.

⁷⁴ HARDEN CHENUT (H.), 2005.

⁷⁵ LESCURE (M.), 2006.

⁷⁶ BAGNASCO (A.), 1977, BRUSCO (S.), 1982.

⁷⁷ ECK (J.-F.) et LESCURE (M.), 2002.

⁷⁸ PONI (C.), 1990, DAUMAS (J.-C.), 2007.

chandlerienne, s'opposent désormais la flexibilité et la souplesse des petites et moyennes entreprises, plus aptes à réagir aux mutations des marchés ⁷⁹.

Dans les pas de l'économiste Ronald Coase ⁸⁰, les recherches ont envisagé l'étude de la coordination et de la production sous deux formes alternatives, soit le marché régulé par le mécanisme des prix, soit la firme qui s'appuie sur l'Autorité, traduites par l'expression *make or buy*. Pour Coase, le passage du marché à la firme devient possible lorsque le marché s'avère trop coûteux. Cependant, l'analyse de Coase, comme d'ailleurs celle de Chandler, laisse de côté une forme intermédiaire d'organisation, la quasi-intégration verticale (ou sous-traitance), dont le concept n'est défini qu'en 1957 par Houssiaux ⁸¹, puis par Richardson ⁸². Mottez l'évoque à travers l'étude du marchandage ⁸³. Après plusieurs années de silence sur le sujet, l'économiste américain Oliver Williamson considère finalement la sous-traitance comme une « forme hybride » ⁸⁴, entre le marché et la hiérarchie ⁸⁵, alors même que son maître spirituel, Coase, reconnaît au milieu des années 1990 que « *la forme hybride est sans doute la forme dominante d'organisation des transactions dans les économies de marché* » ⁸⁶. Il est vrai que jusqu'aux années 1990, les économistes, et dans une moindre mesure les historiens, se sont peu intéressés aux formes hybrides ⁸⁷, à l'exception peut-être des travaux sur les districts industriels ou des mémoires de maîtrise. Des économistes réputés ont démontré la supériorité de la quasi-intégration sur l'intégration comme forme organisationnelle de la firme ⁸⁸. Dans le cadre japonais, la réussite de ce modèle repose sur des relations à long terme qui favorisent l'échange d'informations et la confiance entre les partenaires, d'autant que les sous-traitants participent largement au partage des profits. Dans les situations où les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants établissent des relations particulièrement stables et confiantes, on parle même de quasi-firme ⁸⁹.

⁷⁹ SCRANTON (P.), 1983, SABEL (C.) et ZEITLIN (J.), 1985.

⁸⁰ COASE (R.), 1937.

⁸¹ HOUSSIAUX (J.), 1957a, cité par BAUDRY (B.), 2005, p. 43.

⁸² RICHARDSON (G.), 1972.

⁸³ MOTTEZ (B.), 1966.

⁸⁴ WILLIAMSON (O. E.), 1991a.

⁸⁵ WILLIAMSON (O. E.), 1975.

⁸⁶ Cité par MENARD (C.), 2003.

⁸⁷ MENARD (C.), 2004.

⁸⁸ Par exemple, les travaux de AOKI (M.), 1986, et 1989.

⁸⁹ ECCLES (R.), 1981.

Le travail à façon (sous-traitance) est souvent évoqué, mais les façonniers disparaissent rapidement des recherches au profit des négociants et des fabricants qui récoltent la gloire. La coordination entre eux est également délaissée au profit d'une étude des structures productives⁹⁰. Pourtant, le travail à façon occupe une place importante, voire dominante, dans l'industrie textile, comme à Sedan, Vienne ou encore à Fourmies à la fin du XIX^e siècle⁹¹. Les façonniers en soieries ont laissé peu de traces dans l'historiographie. Pierre Léon⁹² leur consacre quelques lignes, tandis que Pierre Cayez⁹³ tout au plus quelques pages dans leurs thèses. Même des études plus récentes sur les entreprises régionales semblent les ignorer⁹⁴. Seul Alain Faure leur consacre une analyse spécifique, mais en limitant son étude aux chefs d'atelier lyonnais⁹⁵. Dominés par les fabricants lyonnais, ils ne sont que des exécutants, le plus souvent à la tête de petites et moyennes entreprises dont l'influence ne dépasse pas le cadre communal. Pourtant, quelques-uns d'entre eux ont su s'affirmer à l'échelle départementale ou régionale comme les Diederichs, les Michal-Ladichère ou les Couturier, à la tête d'entreprises de plusieurs centaines d'ouvriers.

Quelques historiens, tel Chandler ou Cassis⁹⁶, insistent sur le changement d'échelles pour aborder l'étude des entreprises : pour eux, l'approche micro-économique, qui constitue le point de départ, est indissociable d'une vision macro-économique et permet de dépasser le stade du cas particulier pour mieux inscrire l'entreprise dans son contexte. D'une certaine manière, cela revient à reprendre l'approche mésoéconomique élaborée par l'économiste américain Michaël Porter⁹⁷. Selon lui, l'avantage concurrentiel d'un pays (on peut appliquer son schéma à une autre échelle, comme une région ou une industrie) repose sur son « *aptitude [...] à se doter d'entreprises capables [...] et à les renouveler constamment* », tout en prenant en compte « *l'environnement national, régional et même local [car] le pays d'origine [reste] celui dans lequel se forment et se préservent les principaux avantages concurrentiels* »⁹⁸.

⁹⁰ BECCHIA (A.), 2000, pp. 576-583, JUDET (P.), 2004, pp. 161-163.

⁹¹ DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 75-76, 153-154, 168.

⁹² LÉON (Pierre), 1954a.

⁹³ CAYEZ (P.), 1980.

⁹⁴ JOLY (H.) et ROBERT (F.), 2003. Pourtant, Helen Chenut leur attache plus d'importance dans son étude sur la bonneterie troyenne. Voir HARDEN CHENUT (H.), 2005, pp. 70, 93-97.

⁹⁵ FAURE (A.), 1986.

⁹⁶ BARJOT (D.), BERNERON (M.-F.) et RICHEZ (S.), 2001.

⁹⁷ PORTER (M.), 1993.

⁹⁸ ASSELAIN (J.-C.), 2007, pp. 153-172.

Objectifs et méthodes.

Pendant plusieurs décennies, les historiens ont accordé la priorité aux courbes qu'ils avaient minutieusement reconstituées, pour mieux reléguer au second plan les hommes. Place maintenant aux hommes, qu'ils soient négociants, industriels, ouvriers... avec une « *approche résolument sociale de l'économie* »⁹⁹. Notre propos n'est pas ici de réaliser une histoire quantitative¹⁰⁰ du chanvre ou de la soie à travers des séries statistiques de prix ou de production¹⁰¹, comme cela a pu être fait pour la laine par exemple au niveau national¹⁰², ou comme le préconisait Pierre Léon à propos de la région Rhône-Alpes¹⁰³. De même, il faut se résoudre à écarter - momentanément ? - une étude portant sur l'ensemble des secteurs d'activités à partir de séries statistiques¹⁰⁴.

Une histoire sociale fine.

« *Pas l'homme, pas l'homme encore une fois ; les sociétés humaines, les groupes organisés, voilà l'objet de l'histoire* »¹⁰⁵. Citant son ami Lucien Febvre, Labrousse et ses coreligionnaires cherchent à identifier des groupes homogènes et à repérer des régularités, pour mieux rejeter l'approche individuelle et biographique. Autour de Charles-Ernest Labrousse puis de sa disciple, Adeline Daumard, s'élabore une histoire sociale de groupes et de classes, selon des catégories artificielles et prédéfinies, regroupant parfois dans un même ensemble des individus n'ayant aucune relation entre eux. Fidèles à Simiand, ils rejettent l'unique et l'accidentel au profit de l'étude d'éléments répétitifs, de régularités, de séries¹⁰⁶.

Progressivement, les historiens délaissent cette macro-histoire sociale au profit d'une micro-histoire sociale, élaborée pour combler « *les insuffisances de l'Ecole*

⁹⁹ GARDEY (P.), 2006, voir la position de thèse sur www.paris4.sorbonne.fr.

¹⁰⁰ CHASSAGNE (S.), 1991, p. 16.

¹⁰¹ MARGAIRAZ (D.) et MINARD (P.), 2006.

¹⁰² MARKOVITCH (T.), 1976, LEVAIN (J.), ROUGERIE (J.) et STRAUSS (A.), 1983 et 1984.

¹⁰³ LEON (P.), 1967.

¹⁰⁴ HAU (M.), 1976.

¹⁰⁵ Propos de Lucien Febvre rapportés par CARON (F.), 1993.

¹⁰⁶ REVEL (J.), 1996, pp. 16-17.

»¹⁰⁷. Dès les années 1970, « *une histoire au ras du sol* »¹⁰⁸ s'affirme, d'abord en Italie avec la *microstoria*, puis en France, qui accorde la première place au nom¹⁰⁹, aux individus, à leurs stratégies. Plus que jamais, la biographie¹¹⁰, les histoires de vies et de carrières, jadis tant décriées, fondent une histoire sociale fine avec la recherche d'acteurs sociaux et de réseaux de relations. Clans, clientèles¹¹¹, lignages, parentèles constituent des réseaux de relations qui associent des individus de classes différentes¹¹². Comme l'a montré Gribaudo à propos des ouvriers turinois¹¹³, la reconstitution de carrières et de trajectoires individuelles affranchit l'historien des préjugés qu'il a sur l'homogénéité supposée d'un groupe social. Au contraire, cette méthode permet de saisir la diversité des parcours.

Les méthodes de l'histoire sociale, telles que les a définies Adeline Daumard¹¹⁴ depuis les années 1960, ne suffisent plus aujourd'hui¹¹⁵ : à une approche essentiellement quantitative, toujours nécessaire, il convient d'associer une approche plus qualitative, reposant sur des sources moins sérielles. L'objectif est de reconstituer des parcours de vie et des trajectoires sur des personnes identifiées par un statut socioprofessionnel¹¹⁶, les façonniers, en relation avec le groupe des fabricants de soieries, puisque les premiers tirent leur raison d'être de leurs donneurs d'ordres lyonnais. Pourtant, l'analyse de Daumard, fondée sur la notion de hiérarchie sociale, conserve tout son intérêt et son sens pour l'étude d'une société française au XIX^e siècle très inégalitaire. Peut-être faut-il alors réinventer cette idée de hiérarchie ?

La prosopographie¹¹⁷ est l'un des moyens utilisés pour contourner cette difficulté, par la recherche d'informations à partir des multiples critères. La prosopographie entreprise ici permet de cerner les contours du groupe des principaux façonniers du Bas-Dauphiné, grâce aux différents parcours de vie reconstitués. Leurs différents attributs – niveau de

¹⁰⁷ CHARLE (C.), 1993.

¹⁰⁸ REVEL (J.), 1989.

¹⁰⁹ GINZBURG (C.) et PONI (C.), 1979 et 1981, cités par REVEL (J.), 2006, p. 63.

¹¹⁰ LEVI (G.), 1989b.

¹¹¹ BEGUIN (K.), 1999.

¹¹² IMIZCOZ BEUNZA (J. M.), 1998, p. 35.

¹¹³ GRIBAUDI (M.), 1987.

¹¹⁴ DAUMARD (A.), 1962, 1974, 1985.

¹¹⁵ Pour une critique des travaux – peut-être excessive – des travaux d'Adeline Daumard, voir GRIBAUDI (M.), 1996.

¹¹⁶ MORICEAU (J.-M.), 1994, pp. 27-39.

¹¹⁷ CHARLE (C.), NAGLE (J.), PERRICHET (M.), RICHARD (M.), WORONOFF (D.), 1980.

fortune, profession du père, lieu de naissance, fonctions politiques par exemple – forment le premier niveau de l'étude, pour aboutir à l'esquisse de l'identité du groupe des principaux façonniers. Les recherches sur le milieu des fabricants lyonnais s'insèrent dans cette logique de définition de l'identité des sous-traitants, afin de mieux cerner « *leur capacité d'intervention* »¹¹⁸.

D'emblée, s'est posée la question des limites du corpus prosopographique. Fallait-il procéder à une étude exhaustive des façonniers ou bien construire un échantillon¹¹⁹ ? En l'absence de rapports annuels destinés à des actionnaires¹²⁰, de dictionnaires biographiques, d'annuaires professionnels ou de dossiers de carrières (ou de retraite)¹²¹ les concernant, cela supposait une longue et minutieuse recherche pour rassembler des pièces sur eux. Autre difficulté à surmonter, il n'existe pas à ma connaissance de liste exhaustive et nominative des façonniers, tel l'armorial de Réverend pour la noblesse impériale¹²², pour servir de point de départ à la constitution d'un échantillon représentatif ou pour réaliser des notices sur tous les façonniers. L'inventaire dressé par Muzy¹²³, à l'extrême fin du XIX^e siècle, ignore les patrons retirés des affaires ou faillis au profit d'un état des industries à une date fixe. Quant à construire notre propre liste, l'opération n'a rien d'insurmontable, si ce n'est les risques d'oublis : combien de façonniers n'ont exercé leur activité que quelques mois ou quelques années sans laisser de trace dans les archives ? Que faire de cette liste nominative ? Des façonniers comme Berthaud, à Moirans, ou Mugnier, à Chimilin, restent pour nous des inconnus. Le risque est alors de se lancer dans une histoire quantitative où la ligne des « sans réponse » rassemblerait plus du tiers, voire la moitié, du corpus, ôtant ainsi tout sens aux résultats. Partant de ce postulat, il est impossible de construire un échantillon représentatif¹²⁴. Deux groupes ont été constitués : les façonniers ayant au moins une centaine¹²⁵ de métiers à tisser (« les principaux façonniers ») et les petits façonniers, dont l'équipement est inférieur à ce seuil. Pour le premier groupe, nous avons pu mener une étude prosopographique, car les sources sont un peu plus abondantes. Pour le second groupe, cela n'a pas été possible,

¹¹⁸ BEAUVALET-BOUTOUYRIE (S.), GOURDON (V.) et RUGGIU (F.-J.), 2004, p. 11.

¹¹⁹ BODIGUEL (J.-L.), 1993 opte pour la première solution avec un fichier constitué de 5.270 individus.

¹²⁰ JOLY (H.), 1996.

¹²¹ OMNES (C.), 1997, BEAU (A.-S.), 2004.

¹²² PETITEAU (N.), 1997.

¹²³ MUZY (J.), 1889.

¹²⁴ Voir CHARLE (C.), 2006.

¹²⁵ Ce seuil n'est qu'un ordre de grandeur relatif : certains patrons ayant quatre-vingt-onze ou quatre-vingt-dix-neuf métiers à tisser ont été intégrés à ce groupe : rien ne distingue un façonnier ayant quatre-vingt-dix-neuf métiers à tisser de celui qui en possède cent un ! Comme Philippe Jobert, nous avons également pris en compte des critères qualitatifs, comme la notoriété. Voir JOBERT (P.), 1991.

néanmoins les informations les concernant ont été collectées¹²⁶. Comme pour le dictionnaire des patrons du Second Empire en cours de publication, nous avons retenu un seuil quantitatif, le nombre de métiers à tisser ou d'ouvriers (car il sert de référence dans les sources publiques¹²⁷) plutôt que le chiffre d'affaires (rarement connu) ou la fortune¹²⁸.

En l'absence de dictionnaires biographiques sur les grandes figures économiques du Bas-Dauphiné¹²⁹ ou de dossiers personnels utilisés dans les études sur les employés¹³⁰ ou les fonctionnaires, la reconstitution des carrières des façonniers en soieries nous pousse à solliciter les sources classiques de l'histoire sociale, au premier rang desquelles l'Enregistrement¹³¹ et les actes notariés¹³². Adeline Daumard¹³³ a montré le potentiel archivistique de ces deux sources. Pourtant, elle a aussi démontré leurs limites : la fortune est un élément non exclusif pour définir les hiérarchies sociales, à laquelle il convient d'associer d'autres critères¹³⁴. Il y a aussi « *l'aridité d'une histoire sociale purement quantitative* »¹³⁵. Comme les actes d'état civil et les actes notariés, les archives de l'Enregistrement sont consultables au-delà d'un délai de cent ans. Pour constituer des biographies à partir de l'Enregistrement, il existe un cimetière pour chaque bureau, constitué d'une fiche par individu ayant fait enregistrer un acte, après 1865. Sur chaque fiche, figurent le nom et le prénom (avec des orthographe incertaines) ainsi que le numéro de registre dans lequel sont répertoriés tous les actes enregistrés au nom de l'individu, qu'il s'agisse des actes notariés (actes de notoriété, de vente, de société, de location, inventaires...) ou des mutations par décès.

À partir du cimetière, il est possible de se lancer dans une recherche raisonnée des

¹²⁶ LEVI (G.), 1989a, pp. 54 et sq. Levi a montré dans son étude les limites d'une recherche prosopographique sur « *le menu peuple* ».

¹²⁷ Au XIX^e siècle, on considère qu'il y a un ouvrier par métier à tisser. Ces critères sont ceux en usage pour le calcul de la patente depuis 1844, d'après FAURE (A.), 1983.

¹²⁸ BARJOT (D.), « Introduction », in BARJOT (D.), ANCEAU (E.), LESCENT-GILES (I.) et MARNOT (B.), 2003, p. 12.

¹²⁹ Sauf l'album biographique de l'Isère.

¹³⁰ OMNES (C.), 1997, BEAU (A.-S.), 2004.

¹³¹ DESERT (G.), 1966.

¹³² FALLET (E.) et SCHEURER (H.), 1995, BEAUVALET-BOUTOUYRIE (S.), GOURDON (V.) et RUGGIU (F.-J.), 2004.

¹³³ DAUMARD (A.), 1963.

¹³⁴ Comme l'a fait par exemple CHALINE (J.-P.), 1982, en associant aux fortunes, des études sur le mode de vie, les intérieurs et les logements bourgeois, la culture...

¹³⁵ CHALINE (J.-P.), 1993.

actes notariés propres à l'individu étudié. En revanche, pour la période antérieure, un dépouillement exhaustif de plusieurs études notariales s'est avéré nécessaire. La consultation des minutes notariales de Voiron et de Moirans se trouve facilitée par la présence d'un index nominatif dans les différents registres, si utile à la reconstitution des parcours et éventuellement des réseaux de relations ¹³⁶, ce qui, malheureusement, n'est pas toujours le cas dans les autres études notariales du Bas-Dauphiné. Les notaires du Bas-Dauphiné ont inégalement déposé leurs minutes aux Archives départementales. Dans ce cas, et notamment pour les bureaux de Voiron, de La Tour-du-Pin et de Pont-de-Beauvoisin, la consultation des registres de l'enregistrement des actes civils publics permet de compenser partiellement l'absence de minutes notariales, mais cette dernière source est d'une richesse moindre que l'acte notarié original, puisque l'acte civil public n'est qu'un résumé en quelques lignes du contrat de mariage, de l'acte de société ou de l'acte de vente qui peut faire plusieurs pages.

L'étude des actes notariés a déjà démontré tout son intérêt dans l'étude des milieux d'affaires ¹³⁷ et, pour la reconstitution des liens sociaux à travers des portraits de groupes et des études prosopographiques ¹³⁸. L'accumulation de ces différentes sources autorise deux types d'approche, l'une collective pour esquisser les limites du corpus étudié, l'autre individuelle grâce à la reconstitution de trajectoires et d'histoires de vies ¹³⁹. La reconstitution de biographies individuelles et collectives grâce à un croisement des sources, nous conduit à l'étude des configurations sociales. L'approche individuelle a été privilégiée au détriment d'une reconstitution familiale sur plusieurs générations ¹⁴⁰, car cette dernière approche accorde une faible part de liberté aux choix individuels pour mieux les insérer dans une trajectoire familiale prédestinée. Les stratégies familiales l'emportent alors sur les stratégies individuelles.

Adeline Daumard a montré les atouts et les inconvénients de l'utilisation des mutations par décès dans le cadre d'une histoire sociale quantitative. Les mutations par décès étant des documents fiscaux, elles risquent d'être marquées par des tentatives de fraude. Pourtant, elles recèlent de nombreuses informations : l'âge, l'adresse et la profession du défunt, éventuellement les références de son contrat de mariage, le nom de ses héritiers ainsi qu'une estimation de ses biens. Parfois, on trouve des mentions d'actes notariés. La sous-évaluation des fortunes rend cette source fiscale difficilement utilisable à titre individuel. En revanche, avec une certaine souplesse d'esprit, il est possible de contourner ce biais et de déterminer des ordres de grandeur en comparant plusieurs mutations entre elles.

Toutefois, ces sources publiques, même avec un dépouillement intensif, ne

¹³⁶ CHAUVARD (J.-F.), 2004.

¹³⁷ Par exemple BERGERON (L.), 1978 et CHASSAGNE (S.), 1991.

¹³⁸ RUGGIU (F.-J.), BEAUVALET (S.) et GOURDON (V.), 2004.

¹³⁹ LEVI (G.), 1989a, p. 65.

¹⁴⁰ GRIBAUDI (M.), 1987, pp. 39 et sq.

parviennent pas à remplacer la documentation privée, et en particulier la correspondance¹⁴¹. Il en résulte que les notices biographiques reconstituées ici font surtout état de relations de nature économique, souvent au détriment des relations sociales, comme l'amitié, l'estime, au risque de retomber dans les travers de l'histoire sociale quantitative. Les trajectoires qui surgissent alors, ne restituent au mieux que des fragments de vie. Ces sources publiques rendent difficiles également la saisie du travail à domicile. Les taxinomies professionnelles figurant dans ces actes ne rendent pas forcément compte de la pluriactivité. Les fabricants lyonnais fournissant le plus souvent des métiers à tisser à leurs ouvriers à domicile, ces outils n'apparaissent pas dans les rares inventaires après décès consultés. La réalisation d'une prosopographie ouvrière¹⁴², tant pour les tisseurs à domicile, que pour ceux en usine (impression sur étoffes et tissage), s'avère une entreprise particulièrement minutieuse et dévoreuse de temps. Elle a seulement été esquissée à partir du registre de paie du tissage Mignot de Saint-Bueil. Les archives d'entreprises n'ont souvent pas survécu aux crises industrielles, aux restructurations et à la disparition des familles patronales. Quelques registres comptables et papiers divers subsistent pour les maisons Denantes (négoce de toiles), Perrégaux¹⁴³ (impression sur étoffes), Debar (filature de coton), Diederichs, Faidides et Mignot (tissages de soieries). Cependant, ils n'autorisent pas la reconstitution de longues séries continues de données : un usage ponctuel a donc été privilégié plutôt qu'une approche sérielle pour comprendre le fonctionnement et les transformations des entreprises¹⁴⁴.

En revanche, la consultation des archives bancaires, préconisée par Alain Plessis et quelques autres¹⁴⁵, s'est avérée décevante pour le XIX^e siècle, malgré un accueil favorable. Les archives du groupe BNP-Paribas n'ont pas gardé trace des banques locales acquises dans l'entre-deux-Guerres, telles la banque Bonhomme à Bourgoin ou la Banque du Dauphiné, à Voiron. Quant au Crédit Lyonnais, seule une exploitation intensive de la correspondance entre les agences et le siège, fournirait des informations précises sur les entreprises du Bas-Dauphiné, comme a su le faire Jean Bouvier¹⁴⁶. Les rapports des inspecteurs de la Banque de France, pourtant si riches d'informations pour décrire les activités et les entreprises de certaines régions, permettent difficilement de saisir le cadre économique de Lyon et Grenoble, et à plus forte raison du Bas-Dauphiné.

Cette étude sur les façonniers nous donne l'occasion d'appréhender les relations de pouvoir au sein de la Fabrique lyonnaise de soieries, entre les donneurs d'ordres et leurs

¹⁴¹ DAUPHIN (C.), LEBRUN-PEZERAT (P.) et POUBLAN (D.), 1995.

¹⁴² Par exemple, CHASSAGNE (S.), 2001 et BRELOT (C.-I.), 1995.

¹⁴³ Nous n'avons pas utilisé les registres de la manufacture Perrégaux (première moitié du XIX^e siècle). Leur format et leur poids les rend difficilement transportables.

¹⁴⁴ Voir par exemple les travaux de CASPARD (P.), 1978, DAUMAS (J.-C.), 1998 et VERNUS (P.), 2006.

¹⁴⁵ LESCURE (M.) et PLESSIS (A.), 1999.

¹⁴⁶ BOUVIER (J.), 1961.

sous-traitants, entre ceux-ci et leurs ouvriers, et entre les façonniers eux-mêmes. La reconstitution de ces trajectoires illustre la fragilité du monde de l'entreprise et fait surgir une quantité insoupçonnée d'échecs aux yeux de l'historien : ces « *naufrages* » offrent des éléments indispensables de compréhension du fonctionnement des tissages à façon et de la psychologie patronale ¹⁴⁷ .

Dévoreuse de temps et pas forcément concluante, la prosopographie invite l'historien à faire des choix. Largement méconnus, les façonniers ont davantage suscité notre intérêt par rapport à d'autres groupes sociaux déjà connus, comme les fabricants de soieries ¹⁴⁸ , les ouvriers en soie ¹⁴⁹ ou les tisserands ¹⁵⁰ . Par conséquent, il n'a pas été possible d'étendre l'approche prosopographique et l'analyse sociale fine à tous les acteurs en présence, notamment les tisseurs comme a pu le faire Medick à propos de Laichingen ¹⁵¹ .

Une analyse réticulaire.

À l'origine, cette étude s'inscrivait dans le paradigme défini jadis par Charles-Ernest Labrousse, à savoir la domination de l'économique sur le social. Pour lui, « *c'est l'économique qui explique le social, non pas le social qui explique l'économique* » ¹⁵² . Mais, la découverte des travaux d'un sociologue américain, Mark Granovetter, a incliné le sens de cette recherche dans une direction opposée ¹⁵³ .

Dans un article célèbre ¹⁵⁴ , Granovetter s'approprie un concept défini une quarantaine d'années auparavant par le sociologue Karl Polanyi ¹⁵⁵ . Selon ce dernier, les sociétés occidentales ont connu au XIX^e siècle l'autonomisation de leurs relations économiques avec la mise en place d'un marché autorégulé, à l'écart des institutions, au point de prendre le dessus sur la vie sociale : l'économie est alors désencastrée. Dans un travail à paraître, Granovetter invite le lecteur à inverser la logique, c'est-à-dire à

¹⁴⁷ HAU (M.), 2001.

¹⁴⁸ CHAUVEAU (S.), 1994, PANSU (H.), 2003, JOLY (H.), 2004, VERNUS (P.), 2006a, CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007.

¹⁴⁹ LEQUIN (Y.), 1977, GAUTIER (A.), 1983.

¹⁵⁰ BELMONT (A.), 1998.

¹⁵¹ MEDICK (H.), 1997.

¹⁵² Cité par CARON (F.), 1993.

¹⁵³ GRANOVETTER (M.), 1994 et 2000.

¹⁵⁴ GRANOVETTER (M.), 1985.

¹⁵⁵ POLANYI (K.), 1944.

privilegier le social sur l'économique, pour montrer l'encastrement de l'économie dans les relations et les pratiques sociales, et en particulier, il insiste sur le fait qu'une action économique ne dépend pas exclusivement de motivations économiques¹⁵⁶. Cela l'a amené à s'intéresser à la construction sociale d'une industrie, le secteur électrique aux Etats-Unis à la fin du XIX^e siècle. À partir d'une analyse des réseaux sociaux de Samuel Insull, le bras droit de Thomas Edison, il montre les choix technologiques adoptés par l'industrie électrique américaine¹⁵⁷. Cela le conduit à critiquer sévèrement la position de l'économiste américain Oliver Williamson¹⁵⁸ dont l'analyse de la firme repose sur la notion d'efficacité, moteur à ses yeux de toute stratégie d'entreprise¹⁵⁹. Williamson étudie les entreprises dans un environnement figé, hors du temps. North¹⁶⁰, reprenant ses idées, démontre l'existence d'une efficacité adaptative dans le cadre d'un environnement institutionnel qui oblige les acteurs « à *procéder à des innovations organisationnelles* » pour rester efficaces¹⁶¹. Pourtant, les approches de Granovetter et de Williamson peuvent se rejoindre.

Certains historiens, souvent anglo-saxons¹⁶², plus rarement français¹⁶³, ont démontré avec plus ou moins de succès, l'intérêt et la richesse des matrices, graphes ou *block models* de la *network analysis* et de son vocabulaire. Le concept de réseau, utilisé ici, doit se comprendre comme « *un rassemblement d'acteurs qui entretiennent des relations suivies et durables entre eux* ». À travers cette définition souple, il s'agit de privilégier une approche réticulaire, sans dimension mathématique¹⁶⁴, plutôt qu'une analyse de réseaux telle que les sociologues des réseaux structuraux¹⁶⁵ et les partisans d'une approche configurationnelle¹⁶⁶ ont pu le faire. La prise en compte de l'analyse réticulaire dans l'étude de biographies et de parcours individuels suggère qu'il n'y a pas d'acteur atomisé, mais bien des contacts plus ou moins réguliers entre les acteurs

¹⁵⁶ SWEDBERG (R.) et GRANOVETTER (M.), 1994.

¹⁵⁷ MCGUIRE (P.), GRANOVETTER (M.) et SCHWARTZ (M.), 1993.

¹⁵⁸ WILLIAMSON (O. E.), 1991b.

¹⁵⁹ GERMAIN (O.), 2001.

¹⁶⁰ NORTH (D. C.), 1990.

¹⁶¹ GERMAIN (O.), 2001.

¹⁶² Par exemple PADGETT (J. F.) et ANSELL (C. K.), 1993.

¹⁶³ POLONI-SIMARD (J.), 2000.

¹⁶⁴ TRIVELLATO (F.), 2003, elle-même s'inspirant de la définition donnée par PODOLNY (J. M.) et PAGE (K. L.), 1998.

¹⁶⁵ DEGENNE (A.) et FORSE (M.), 1994, LAZEGA (E.), 1998.

¹⁶⁶ GRIBAUDI (M.) et BLUM (A.), 1990, ZALIO (P.-P.), 2003.

économiques ¹⁶⁷, notamment pour mobiliser des capitaux, améliorer les transferts technologiques, nouer des relations industrielles ¹⁶⁸... Malgré les mises en garde ¹⁶⁹, l'analyse des réseaux sociaux ne se prête pas forcément à une application stricte en histoire : l'absence de séries complètes d'archives freine son utilisation. Sans recourir aux graphes et autres matrices, il est possible d'arriver à des conclusions significatives, avec un jargon moins complexe. Une conceptualisation excessive rend le travail illisible. Le risque est grand pour l'historien de privilégier la méthode et de reléguer au second plan son sujet d'étude qui ne sert plus alors que de prétexte.

Cependant, une analyse réticulaire doit s'accompagner d'un travail sur le contexte politique et socioculturel pour être totalement opérante, afin de saisir un état d'esprit, une ambiance, une atmosphère ¹⁷⁰.

Le Bas-Dauphiné.

L'un des éléments avancés par Franklin Mendels et les historiens allemands pour définir son concept de proto-industrialisation, a volontairement été laissé de côté dans cette étude, à savoir la dimension démographique. Les études sur les districts industriels fournissent des pistes de recherches pertinentes, bien que le Bas-Dauphiné n'appartienne pas à cette catégorie.

Si l'on suit le schéma théorique de Mendels, la proto-industrie rurale serait à l'origine d'une croissance explosive de la population par le simple abaissement de l'âge au mariage. En Bas-Dauphiné, ce modèle semble brouillé : durant le cycle des toiles (1730-1830), on relève bien cette forte augmentation de la population, mais pendant le cycle des soieries, après 1830, où la proto-industrialisation est plus massive et diffuse, la croissance démographique ralentit. Dans les années 1780, la fabrication des toiles de chanvre est quasiment la seule activité textile largement présente en Bas-Dauphiné. Le territoire lainier s'est considérablement réduit et se limite désormais à la région viennoise, tandis que l'industrie cotonnière est encore balbutiante. Quant à la soie, elle est surtout travaillée dans les villages autour de Saint-Marcellin, en particulier dans les manufactures Jubié. Cent trente ans plus tard, en 1914, le Bas-Dauphiné est couvert de métiers mécaniques, tissant exclusivement des soieries. Plus d'une centaine d'usines sont alors dispersées dans les campagnes.

À maints égards, la situation économique du Bas-Dauphiné ressemble à celle de l'Alsace à la veille de son industrialisation : absence de ressources naturelles, isolement géographique, situation aux marges du royaume, main d'œuvre abondante et pauvre, manque de terre ¹⁷¹. Pourtant, leurs destins industriels divergent radicalement. Le

¹⁶⁷ SWEDBERG (R.) et GRANOVETTER (M.), 1994.

¹⁶⁸ HUAULT (I.), 2004.

¹⁶⁹ LEMERCIER (C.), 2005b.

¹⁷⁰ LEVESQUE (B.), BOURQUE (G.) et FORGUES (E.), 2001, pp. 135-136 et 138-143.

Bas-Dauphiné forme l'une des pièces maîtresses du territoire manufacturier soyeux dirigé par les fabricants lyonnais. Au XVIII^e siècle, le Bas-Dauphiné apparaît comme un espace proto-industriel dans le cadre des nébuleuses toilières repérées par Pierre Léon¹⁷². Jacques Bottin constate, pour sa part, que cette nébuleuse toilière existe déjà au début de l'époque moderne¹⁷³. Loin d'être figée dans le temps, l'industrie textile se transforme, mue, se dilate et se contracte au gré de la conjoncture. Comme en Roannais¹⁷⁴, où le coton chasse progressivement le chanvre, on assiste à une vive concurrence entre fibres dans le Bas-Dauphiné. Il n'y a pas ici de cycles multiséculaires comme à Laichingen, en Allemagne, où l'activité toilière conserve ses structures proto-industrielles du XVII^e jusqu'au début du XX^e siècle, mais au contraire une adaptation et une mutation permanente¹⁷⁵. D'abord désordonnée, la lutte s'achève par l'éviction totale du chanvre et la suprématie totale de la soie. Entre le vaincu et le vainqueur, la laine et le coton ont connu de nombreuses vicissitudes : l'aire de diffusion du travail de la laine se réduit comme « peau de chagrin » à la cité drapière de Vienne¹⁷⁶, tandis que le coton ne parvient pas à étendre son emprise au-delà de Bourgoin et Jallieu. Mouvante, l'industrie textile se diffuse, se propage avant de se retirer lentement. Sous le Second Empire, l'Isère figure déjà au 21^e rang des départements industriels français. Un demi-siècle plus tard, il est classé au 10^e rang¹⁷⁷. À une autre échelle, l'étude de la Fabrique lyonnaise au XIX^e siècle devrait logiquement s'étaler sur un vaste territoire manufacturier dont les limites – variables dans le temps – ne recouvrent pas exactement les contours de l'actuelle région Rhône-Alpes. Une monographie d'histoire économique ne doit pas s'enfermer dans des limites fixées par l'administration, qu'il s'agisse d'une commune, d'un canton, d'un arrondissement, d'un département ou d'une région. Oublier le territoire, c'est perdre de vue l'un des éléments de compréhension en Histoire, d'autant que l'identité départementale est loin d'être clairement définie.

¹⁷¹ HAU (M.), 1987.

¹⁷² LÉON (P.), 1954a.

¹⁷³ BOTTIN (J.), 1998.

¹⁷⁴ HOUSSEL (J.-P.), 1979, pp. 69-70 et BELUZE (J.-F.), 1987.

¹⁷⁵ MEDICK (H.), 1997 [compte rendu par MERLIN (P.), *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 23, 2001]. On retrouve un processus de spécialisation sur une seule fibre, les toiles de chanvre, à Alençon au milieu du XIX^e siècle, alors que dans les années 1820, on y travaillait encore la laine, le coton, le chanvre et le lin. Voir LENHOF (J.-L.), 1998.

¹⁷⁶ CHATAIN (C.), sd, DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 139-155. Nous laissons de côté l'étude de la draperie viennoise : elle mérite un travail de recherche à part entière. De même, il semble que les contacts qu'elle entretient avec le reste du Bas-Dauphiné soient très limités. Les flux humains, financiers et matériels s'établissent davantage autour de l'axe de la Vallée du Rhône. Tout au long de notre recherche, nous n'avons trouvé aucun contact palpable entre le territoire manufacturier viennois (Vienne et son arrondissement) et le Bas-Dauphiné soyeux. Quant aux ouvriers, leur esprit précocement revendicatif les sépare de leurs confrères du Bas-Dauphiné. Voir notamment LEQUIN (Y.), 1977, RATTO (M.), 1982.

¹⁷⁷ LEQUIN (Y.), 1967.



Carte 1-Les limites administratives du département de l'Isère en 1801.

Source : BONNIN (Bernard), FAVIER (René), MEYNIAC (Jean-Pierre), TODESCO (Brigitte), 1983, p. 66.

Bien que dilaté et transformé par la ruralisation de la Fabrique lyonnaise, le Bas-Dauphiné conserve, peu ou prou, les mêmes limites : il comprend l'arrondissement de La Tour-du-Pin, son cœur, ainsi que le canton de Voiron (rattaché administrativement à l'arrondissement de Grenoble), une partie des arrondissements de Vienne (à l'exclusion du chef-lieu et des cantons situés dans la vallée du Rhône) et de Saint-Marcellin. Par conséquent, il faut s'affranchir de la départementalisation pour mettre en adéquation le sujet avec son territoire¹⁷⁸. Pourtant, dans son sillage, quelques belles monographies d'histoire départementale ont vu le jour, surtout à propos de départements ruraux¹⁷⁹.

¹⁷⁸ ROUGERIE (J.), 1966.

¹⁷⁹ BARRAL (P.), 1962, DESERT (G.), 1975, HUBSCHER (R.), 1979.

Ponctuellement, des études plus fines à l'échelle du village, comme à Corbelin ou Saint-Bueil, ou de la ville, avec Voiron ou Bourgoin, permettent de mieux saisir les relations sociales autour de l'industrie textile. Pourtant, la micro-analyse à partir d'une monographie villageoise¹⁸⁰ ne suffit pas.

En Isère, la population des montagnes de l'Oisans ignore superbement celle de la vallée du Rhône, plus à l'ouest. Les habitants de la plaine regardent davantage en direction de Lyon que vers le chef-lieu départemental, Grenoble. De tels contrastes se retrouvent partiellement dans les structures économiques, sociales et politiques. Faut-il pour autant faire de la coexistence de régions aussi différentes, un élément du succès de la proto-industrialisation du Bas-Dauphiné, à l'instar de la Flandre intérieure et de la Flandre côtière étudiées par Mendels¹⁸¹ ?

Avec l'étude de la « *ruralisation* »¹⁸² de la Fabrique lyonnaise au XIX^e siècle et la survivance tardive du travail manuel et dispersé jusqu'au XX^e siècle, on a sous les yeux un contre-exemple parfait au fameux modèle anglais de la révolution industrielle qui repose sur un travail mécanisé et concentré en usine. Cela revient à s'interroger sur la notion d'efficacité en économie, à travers la survie d'une organisation considérée comme archaïque du travail. La nouvelle économie institutionnaliste défend notamment que l'apparition ou le maintien d'organisations et d'institutions repose sur leur supposée efficacité. Cela revient à avoir une vision utilitariste de l'Histoire.

À suivre l'exemple italien, l'industrie de la soie semble être à l'origine d'un modèle de développement original, fondé sur la persistance d'une pluriactivité, une industrialisation douce, le maintien de structures familiales traditionnelles, dans un cadre rural dominant, autour de petites unités de productives familiales et flexibles, sans prolétarianisation de la population¹⁸³.

Tout au long de ce travail, il s'agit de comprendre le passage d'un système d'organisation proto-industrielle qui a déjà fait ses preuves par le passé à un autre mode d'organisation aux résultats aléatoires et inconnus par avance des négociants en toiles ou des fabricants de soieries. L'expérimentation par les uns et les autres de différents processus industriels repose donc sur une « industrialisation douce », par tâtonnements, en faisant cohabiter tissage manuel et tissage mécanique, tissage dispersé et tissage concentré¹⁸⁴.

¹⁸⁰ Pour le textile, voir par exemple GULLICKSON (G. L.), 1986, KRIEDTE (P.), 1992, VARDI (L.), 1993, SCHLUMBOHM (J.), 1995.

¹⁸¹ MENDELS (F.), 1978. La région intérieure, dominée par les petites fermes et de fortes densités de population, se tourne vers l'industrie rurale, tandis que la Flandre maritime, composée de grandes fermes avec des densités plus faibles, se spécialise dans l'agriculture. Mendels conclut à une parfaite complémentarité des deux espaces.

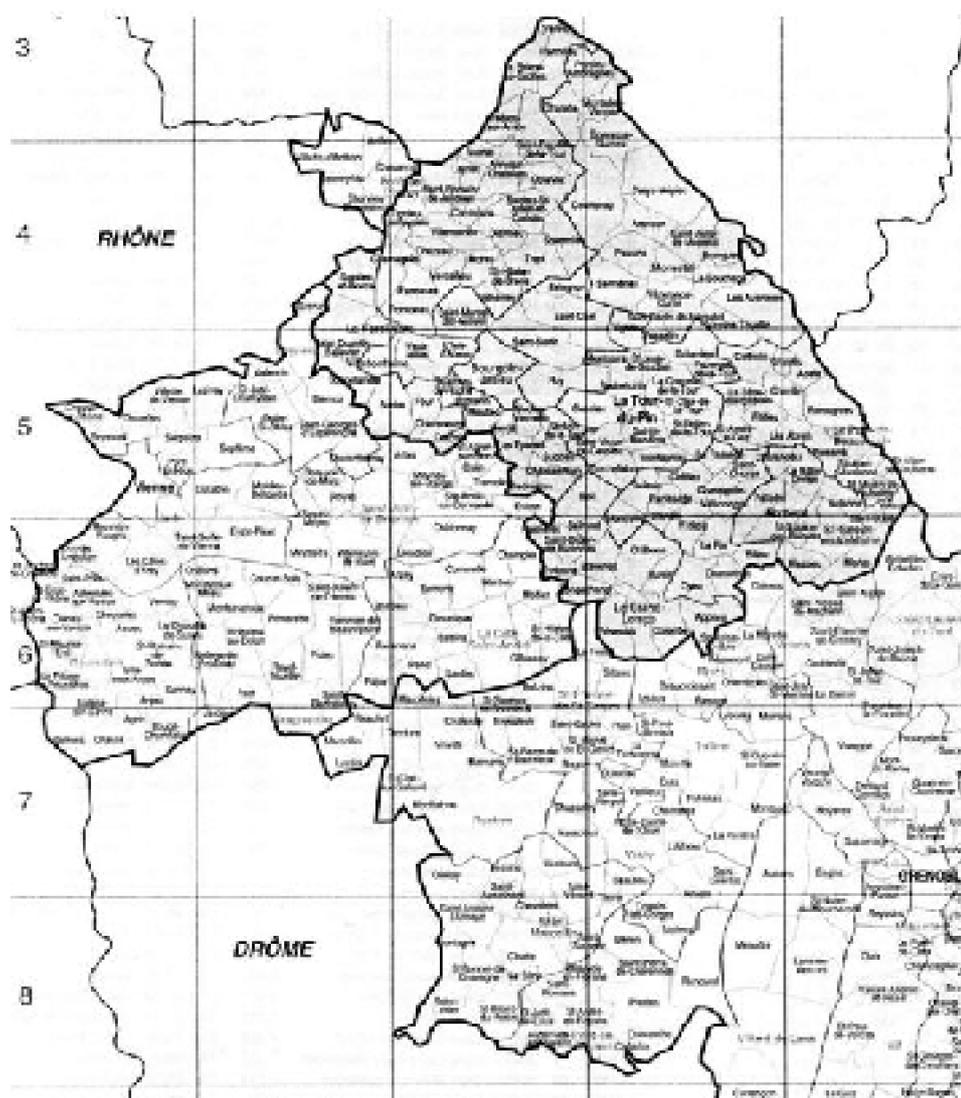
¹⁸² Expression employée par CAYEZ (P.), 1981.

¹⁸³ DEWERPE (A.), 1985 et CENTO BULL (A.) et CORNER (P.), 1993, même si ces auteurs portent des regards différents sur la proto-industrialisation.

¹⁸⁴ CHABAUD (D.), PARTHENAY (C.) et PEREZ (Y.), 2005.

Quelles sont les trajectoires suivies par les industries toilière, cotonnière et soyeuse en Bas-Dauphiné ? Comment parviennent-elles à s'adapter aux mutations de la demande et au contexte local ? Pourquoi le Bas-Dauphiné rural devient-il un important foyer textile au XIX^e siècle ? Quels sont les acteurs de ces changements ? Comment s'insèrent-ils dans la société du Bas-Dauphiné ? Pourquoi l'arrondissement de La Tour-du-Pin , pourtant si isolé, concentre-t-il autant de métiers manuels à domicile, donnant naissance un véritable *no man's land* soyeux d'une cinquantaine de kilomètres autour de Lyon ?

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le Bas-Dauphiné entre dans une phase de transition, marquée par le lent déclin de l'activité toilière et le développement du tissage de soieries. Les seconde et troisième parties constituent le cœur de la thèse. Dès le milieu du siècle, une tendance très nette se dessine avec le passage définitif du Bas-Dauphiné dans l'aire d'influence lyonnaise grâce à la « ruralisation » massive de la Fabrique lyonnaise de soieries. Jusqu'aux années 1880, l'expansion du tissage de soieries repose à la fois sur le travail à domicile dans les campagnes et sur le travail en fabrique. Pour assurer un développement aussi rapide, les fabricants font appel à de nouveaux intermédiaires, des tisseurs à façon. Cependant, l'organisation déconcentrée mise en place par les fabricants de soieries trouve ses limites à partir des années 1880, avec la crise économique et les pressions exercées par la concurrence internationale. Les fabricants et les façonniers doivent adapter leurs structures productives et leur organisation pour relever ce défi : en une vingtaine d'années, les vieux métiers à bras sont définitivement remplacés par des métiers mécaniques, tandis que les maisons de soieries les plus importantes accentuent leur processus d'intégration industrielle. Pourtant, le tissage à façon ne disparaît pas des campagnes.



Carte 2-Les communes du Nord-Isère en 1999.

Première partie-Toiles, indiennes, calicots et soieries : une phase de transition (première moitié du XIX^e siècle).

Sous l’Ancien Régime, comme d’ailleurs dans la première moitié du XIX^e siècle, le Bas-Dauphiné fait figure de contrée particulièrement hostile, par son climat difficile et ses sols peu propices à la culture, avec des brouillards persistants, des pluies abondantes, des hivers rigoureux, largement décrits par les contemporains¹⁸⁵. À l’époque, marécages, étangs et forêts occupent une part importante de sa surface, tandis que cailloux et sables recouvrent les sols de la plaine de Bièvre. Les rigueurs de l’hiver qui succèdent aux sécheresses estivales, ou encore l’humidité, les gelées et les brouillards, qui caractérisent si bien les Terres Froides, donnent naissance à une agriculture vivrière plutôt misérable : le travail de la terre, tâche ingrate par excellence, ne rapporte que de maigres récoltes à ceux qui la cultivent¹⁸⁶. Pourtant une industrie textile importante a réussi à se développer. Jusqu’en 1850, le tissage de toiles de chanvre occupe davantage

¹⁸⁵ BONNIN (B.), « Le pays de Dauphiné », in BLIGNY (B.), 1973, pp. 17-18.

¹⁸⁶ Nous rappelons pour mémoire la thèse non consultable, à l’exception de la table des matières, de CHOMEL (V.), 1950.

de bras que celui des soieries ou des calicots, malgré son déclin. La rivalité entre ces différentes étoffes remonte à la fin de l'Ancien Régime, lorsque des Suisses établissent une manufacture d'impression à Jallieu . Puis, à partir du début du XIX^e siècle, l'industrie de la soie s'installe dans les campagnes iséroises avec la « ruralisation » de la Fabrique lyonnaise. Mais le Bas-Dauphiné n'appartient pas encore totalement à l'aire d'influence lyonnaise.

Dans les années 1840, l'industrie textile est la première des industries françaises ¹⁸⁷ . La soie, avec ses cent soixante-cinq mille ouvriers et ses mille quatre cent cinquante-neuf établissements, rivalise aisément avec le coton et la laine. Mais à la différence de ces derniers, elle se caractérise à la fois par une forte valeur ajoutée (cent soixante-douze millions sur un chiffre d'affaires de quatre cent six millions) et par une extrême concentration de la production dans une seule région, le Sud-est.

Comme le constatait Pierre Léon, toutes les branches de l'industrie textile connaissent une forte croissance au XIX^e siècle, à l'exception du chanvre. Ainsi, le nombre de métiers à tisser la laine augmente de 180% entre 1812 et 1844, contre 86% pour le secteur cotonnier entre 1812 et 1852 et 400% pour la Fabrique lyonnaise de soieries entre 1812 et 1853 ¹⁸⁸ . Mais au niveau régional, les trajectoires industrielles sont loin d'être aussi linéaires. En Bas-Dauphiné, le chanvre, le coton et la soie suivent des processus d'industrialisation différents. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'activité toilière domine largement au détriment des autres branches. Vers 1850, sa suprématie dans les campagnes est battue en brèche et sérieusement remise en cause.

Quelles sont les différentes voies d'industrialisation tentées en Bas-Dauphiné ? En quoi existe-t-il une continuité entre le Bas-Dauphiné proto-industriel de la première moitié du XIX^e siècle et le tissage de soieries à domicile après 1850 ? Par quels facteurs socioculturels et économiques peut-on expliquer l'apparition de tissages mécaniques à Voiron et à Bourgoin -Jallieu et du tissage manuel à domicile dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin après 1850 ?

Dès l'Ancien Régime, le Bas-Dauphiné connaît un processus de proto-industrialisation avec la formation d'une vaste nébuleuse toilière autour de Voiron , qui s'épanouit jusqu'aux dernières années de la Restauration. À Bourgoin et à Jallieu , on assiste à partir de 1787 à la formation d'un centre cotonnier grâce à des capitaux suisses. Enfin, dans la première moitié du XIX^e siècle, les fabricants lyonnais de soieries entament la lente conquête du Bas-Dauphiné avec l'essaimage de leurs métiers à tisser. Le dernier chapitre de cette partie permet de comprendre pourquoi les Bas-Dauphinois ont accepté facilement de se mettre au service, d'abord, des négociants en toiles, puis des fabricants de soieries.

¹⁸⁷ ROLLEY (J.), 1959 : la soie arrive en troisième position par sa production (406 millions de francs), derrière la laine (580 millions) et le coton (480 millions) mais loin devant le lin et le chanvre (102 millions).

¹⁸⁸ LEON (P.), « Les nouvelles répartitions », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, p. 559. Cependant, la forte croissance de la Fabrique lyonnaise est à nuancer, car elle repose surtout sur des métiers à bras, alors que la laine et le coton utilisent davantage de métiers mécaniques, plus productifs.

Chapitre 1-La proto-industrialisation toilière : croissance et crise.

D'après Alain Dewerpe, « *la proto-industrie est une activité de zone de contact* »¹⁸⁹. La pluriactivité a gagné les campagnes du Bas-Dauphiné bien avant le XIX^e siècle, avec l'essor de la Fabrique voironnaise de toiles et la formation d'une « *nébuleuse* » proto-industrielle. La nébuleuse toilière du Bas-Dauphiné connaît une croissance exceptionnelle tout au long du XVIII^e siècle. La présence de la famille Perier n'est pas étrangère à cette éclatante réussite. La Révolution brise momentanément cet élan. Pourtant, la prospérité revient rapidement au début du siècle suivant. Les foyers proto-industriels secondaires du Bas-Dauphiné n'ont pas le même destin. Dès la fin de l'Ancien Régime, ils traversent une crise languissante qui les marginalise¹⁹⁰.

La Fabrique de Voiron est entre les mains d'une douzaine de maisons de négoce, la plus importante jusqu'au début du XIX^e siècle étant celle de la puissante et influente famille Perier, de Grenoble. Autour d'elle, gravite une poignée de négociants chargés de défendre ses intérêts sur la place : les Tivollier, les Roux... Parmi les maisons de premier ordre, on relève celle des Denantes, des Faige-Blanc ou encore des Allegret.

Jusqu'aux années 1830, la nébuleuse voironnaise conserve à peu près les mêmes structures et la même organisation, dominée par les mêmes familles de négociants. La nébuleuse toilière du Bas-Dauphiné fonctionne selon le principe du *kaufsystem*, dans lequel le tisserand à domicile doit lui-même se procurer la matière première et se charge de vendre son produit fini à un négociant. Contrairement au *verlagsystem*, une telle organisation accorde davantage d'autonomie au producteur et une plus grande initiative.

En quoi assiste-t-on à la formation d'une atmosphère propice aux affaires et à l'esprit d'entreprise à Voiron ? Comment l'activité toilière parvient-elle à résister aux mutations de la demande ? Quels sont ses atouts et ses faiblesses ?

La fabrication des toiles s'organise selon un schéma proto-industriel déjà éprouvé dans d'autres régions : elle associe l'espace rural et l'espace urbain, selon un rythme saisonnier. Le cœur de la nébuleuse toilière est installé à Voiron où règne un milieu négociant actif et solidaire. Enfermés dans des idées passéistes, ces négociants ne perçoivent pas l'ampleur des défis qu'ils ont à relever pour résister à la crise qui s'abat sur l'industrie toilière dans la première moitié du XIX^e siècle.

I-Une pluriactivité ancienne.

Au début du siècle des Lumières, les toiles de chanvre fabriquées en Bas-Dauphiné, de

¹⁸⁹ DEWERPE (A.), 1985, p. 84.

¹⁹⁰ Voir LEON (P.), 1954a. Sur ces foyers marginaux, nous renvoyons le lecteur à l'étude de Pierre Léon.

piètre qualité, sont essentiellement destinées à l'autoconsommation paysanne, bien qu'une partie soit déjà destinée à approvisionner des marchés extérieurs¹⁹¹. La manufacture voironnaise connaît un formidable essor au XVIII^e siècle avec son insertion dans les « *jeux de l'échange* » et sa participation à l'économie-monde. Elle profite de l'engouement des marchés pour les étoffes de lin et de chanvre de qualité¹⁹². En 1730, l'activité toilière de la nébuleuse voironnaise occupe déjà plus de trois mille cinq cents fileurs et mille cinq cent soixante-quinze tisserands, ce qui fait d'elle la plus importante de la province de Dauphiné. Mais, à cette époque, les sept mille sept cent cinquante-deux toiles de chanvre produites par la nébuleuse voironnaise, sont quasiment toutes destinées à l'autoconsommation villageoise. Un demi-siècle plus tard, à la veille de la Révolution, les tisserands ont fourni plus de vingt-quatre mille pièces de toiles aux négociants pour qu'ils les vendent sur des marchés lointains, dans le Midi, en Espagne ou en Amérique¹⁹³. Cette forte croissance tire son origine, semble-t-il, essentiellement dans la prise de contrôle du marché des toiles voironnaises par Jacques Perier à partir des années 1760-1770.

1-Une culture commerciale : le chanvre.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la culture du chanvre sert essentiellement à l'autoconsommation paysanne, c'est-à-dire à la fabrication de linges et de vêtements destinés aux producteurs eux-mêmes. Devant l'essor du commerce des toiles, sous l'impulsion de Jacques Perier à partir des années 1740-1750, cette culture éminemment commerciale se répand dans les campagnes. Dès cette époque, on constate en Bas-Dauphiné comme d'ailleurs dans de nombreuses régions proto-industrielles, la mise en place d'un territoire agricole en rapport avec un produit industriel, pour donner naissance à un « *système agricole-industriel cohérent où la soie est à la fois production et marchandise, agricole et industrielle, produit de la terre et objet de transformation* »¹⁹⁴. Mais ce complexe agricole-industriel débute autour du chanvre et des toiles avant d'être remplacé par la soie et les soieries.

Au début de l'Empire, le chanvre accapare les meilleures terres du Bas-Dauphiné et surtout du Grésivaudan, et représente alors la culture la plus importante, drainant économiquement les vallées rurales du Dauphiné, bien qu'il soit déjà en déclin. En effet,

¹⁹¹ BOTTIN (J.), 1998, pp. 53-78. À la fin du XV^e siècle, le Bas-Dauphiné s'insère dans une vaste aire de culture du chanvre et de fabrication de toiles de chanvre, qui concerne un « *vaste croissant toilier* », de la Normandie jusqu'à la région lyonnaise, en relation avec la Grande Société de Ravensburg.

¹⁹² TERRIER (D.), 1996, p. 22. Dans le Saint-Quentinoise, Didier Terrier constate un processus similaire de croissance de la manufacture de lin au XVIII^e siècle : « *la manufacture des toiles de lin fin s'épanouit pleinement par le double biais d'une internationalisation croissante de ses débouchés et de l'essaimage vers les campagnes des activités liées à la fabrication proprement dite* ».

¹⁹³ POUSSOU (J.-P.), « Un grand pays industriel : la France d'autrefois », in LEVY-LEBOYER (M.), 1996, pp. 38-39.

¹⁹⁴ DEWERPE (A.), 1985, pp. 208-209.

les paysans de la plaine délaissent de plus en plus cette culture à tel point que les fileuses doivent se procurer du chanvre sur le marché de Voiron . Le Voironnais, les contrées autour de Tullins , Moirans , Voreppe , Vourey, La Côte-Saint-André et les Terres Froides produisent la fibre tant recherchée par les négociants en toiles, et plus particulièrement par ceux de Voiron. À la fin de l’Ancien Régime, le Bas-Dauphiné produit suffisamment de chanvre pour l’autoconsommation et la fabrication des toiles destinées à l’exportation. Les surplus de chanvre sont achetés par des négociants de Bourgoin qui se chargent de sa commercialisation dans le Midi, aux côtés de marchands grenoblois. Cependant, déjà, les chanvres italiens font timidement leur apparition pour rivaliser avec les fibres locales. Grâce aux gains dégagés par cette agriculture commerciale, les paysans du Bas-Dauphiné peuvent s’acheter les denrées dont ils ont besoin, ayant partiellement délaissé la culture des céréales. En l’an XIII, la production iséroise de chanvre s’établit autour de quatre-vingt-dix mille quintaux. La moitié sert aux habitants pour leur consommation personnelle, soit pour la fabrication de cordes, soit par le tissage de leur linge. Un quart seulement de la production de chanvre sert à la fabrication des toiles de Voiron, de Mens et de La Mure. Le dernier quart est vendu dans le Midi¹⁹⁵ . Encore sous l’Empire, les tisserands au service de la Fabrique voironnaise de toiles, s’approvisionnent toujours en chanvre dans la vallée du Grésivaudan, et dans les villages autour de Tullins et de Voiron¹⁹⁶ .

En Bas-Dauphiné, les paysans sèment leurs graines de chanvre pendant la seconde quinzaine du mois de mai, avec un hectolitre de graines par hectare. La culture du chanvre demande peu de soins. Une fois récoltées, soit en août, soit en septembre, les tiges de chanvre sont mises

« à javeler pendant un ou deux jours ; après ce temps, on les dresse sur le sol en les écartant du pied, et quand elles sont suffisamment sèches, on en extrait la graine ».

Puis, le chanvre

« doit être roui ou à la rosée, ou dans les mares d’eau qu’on nomme routoirs [pendant une dizaine de jours]. Quand il est tiré du routoir et sec, il faut [...] le faire passer sous la pierre du battoir, du battoir chez le peigneur qui en fait des quenouilles de diverses qualités, et delà dans les mains qui le filent. Ce fil doit être lessivé avant d’être bobiné et ourdi, delà, il passe aux mains du tisserand qui en fait de la toile »¹⁹⁷ .

Ces nombreuses étapes sollicitent donc une main d’œuvre abondante à tel point qu’à la fin de l’Ancien Régime, en Voironnais, l’agriculture vivrière est délaissée et manque même de bras ; selon toute vraisemblance, l’agriculture commerciale autour du chanvre doit être alors plus rémunératrice pour le cultivateur et sa famille. Grenoble occupe un rôle essentiel dans le commerce du chanvre. En effet, pour son approvisionnement, la

¹⁹⁵ ADI, 136M7, Compte annuel ms statistique, chapitre quatre, agriculture, an XIII.

¹⁹⁶ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810] et PERRIN-DULAC (F.), 1806, tome 2, pp. 286-287, 302.

¹⁹⁷ ADI, 136M7, *Compte annuel ms de statistique, chapitre 4, Agriculture, rédigé en l’an XIII et 2C98, Mémoire ms sur les manufactures de Voiron*, sd [1780] et *Agriculture française, département de l’Isère, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 242-*

Fabrique toilière de Voiron sollicite, outre les contrées environnantes, le Grésivaudan, *via* des marchands grenoblois : les chanvres s'échangent sur la place grenobloise, ou à défaut à Lyon. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, on en récolte environ mille deux cents kilogrammes par hectare¹⁹⁸.

Cependant, à partir du début du XIX^e siècle, la culture du chanvre ne cesse de reculer en Isère, sous l'action des fortes importations de chanvres étrangers, notamment italiens, moins chers, malgré des droits de douane de quinze francs par kilogramme importé. Alors que les chanvres isérois se vendaient jadis jusque dans le Midi de la France, désormais, la production régresse. En outre, pour les agriculteurs, les terres réservées au chanvre ont une valeur vénale moindre que celles attribuées aux céréales¹⁹⁹.

2-Bourgs et marchés.

Les tisserands qui ne produisent pas assez de chanvre, surtout à partir de l'Empire, ont recours aux foires et marchés locaux, comme ceux de Saint-Marcellin dans le Sud-ouest du département ou surtout de Grenoble, pour s'approvisionner en matière première²⁰⁰.

Sous la Restauration, on dénombre, en Isère, huit marchés hebdomadaires où on peut s'échanger du chanvre, dont la moitié située dans l'arrondissement de Grenoble et autant dans celui de La Tour-du-Pin, près des terres où se cultive cette fibre mais aussi près des villages proto-industriels tissant des toiles de chanvre, et neuf marchés hebdomadaires pour les fils. Ces derniers sont en majorité situés en Bas-Dauphiné, là où on les utilise, à savoir Tullins, Le Grand-Lemps, Pont-de-Beauvoisin, Les Abrets, La Bâtie-Montgascon, La Tour-du-Pin et Virieu, ce qui signifie la présence sur les routes de nombreux marchands de fibres et de fils.

De même, ces villages et ces bourgs sont idéalement situés pour recevoir du chanvre ou des fils en provenance du Piémont voisin : le village de Pont-de-Beauvoisin occupe une position de carrefour pour les échanges frontaliers jusqu'en 1860, tant pour les trafics légaux que pour la contrebande entre la France et l'Italie²⁰¹. Les Abrets ou La Bâtie-Montgascon ne sont qu'à quelques kilomètres eux aussi de la frontière. En revanche, l'écoulement du produit fini, les toiles, ne s'effectue que dans un nombre plus limité de centres, souvent de gros bourgs, tels que Tullins, Pont-de-Beauvoisin, La

¹⁹⁸ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 246.

¹⁹⁹ ADI, 1N4/11, Rapport du Préfet de l'Isère au Conseil général pour l'année 1845. L'importation massive de chanvre est initiée au XVIII^e siècle par la Marine pour la fabrication des voiles. Entre 1741 et la fin de l'Ancien Régime, les importations sont multipliées par soixante et un pour s'élever à cent quatre mille tonnes, surtout en provenance de Russie. Les toiles du Nord de la France donnent les premières l'exemple dans l'utilisation de chanvre étranger. Voir POURCHASSE (P.), 2006, pp. 66-71 et 119-122.

²⁰⁰ ADI, 138M5, Statistiques manufacturières et commerciales, fabriques de toiles de l'arrondissement de Saint-Marcellin, rédigées par le sous-préfet, le 23 juin 1812.

²⁰¹ THORAL (M.-C.), 2007, pp. 85-106, DESCOTES-GENON (J.), 1994.

Tour-du-Pin et bien évidemment Voiron à l'occasion des marchés hebdomadaires où s'échangent également des grains. Sans doute faudrait-il rajouter à cette liste les marchés de Bourgoin ou de Saint-Geoire qui drainent capitaux, fibres et fripes au-delà leur canton respectif ²⁰². Au contraire, à La Côte-Saint-André, une partie de la vieille halle communale, d'origine médiévale, sert au commerce des cocons la saison venue.

La place grenobloise, au siècle des Lumières, participe de différentes manières à l'activité toilière : tout d'abord, elle domine le commerce des chanvres en Dauphiné, tant pour l'importation que pour l'exportation. Les filasses de chanvre sont destinées à l'approvisionnement des tisserands de la province mais aussi à celui du Midi, par l'entremise de la Foire de Beaucaire. Les Grenoblois occupent également une position importante dans le peignage du chanvre, avec deux cent soixante-treize peigneurs comptabilisés en ville en 1800. C'est beaucoup plus qu'à Voiron ou Bourgoin ²⁰³.

Mais le principal marché local reste celui de Voiron. Les marchés secondaires abandonnent progressivement le négoce du chanvre et du fil au profit des produits frais et des fripes.

3-La nébuleuse proto-industrielle.

Les habitants du Bas-Dauphiné n'ont pas attendu l'arrêt de 1762 pour se livrer au travail industriel hors des villes. Depuis le XVIII^e siècle, on assiste à « l'artisanalisation » des sociétés du Bas-Dauphiné, comme d'ailleurs de la plupart des provinces du royaume ²⁰⁴. Pour la fabrication des toiles de chanvre, il n'existe pas à Voiron de proto-fabriques avant la Restauration. Ça et là, on retrouve parfois des concentrations d'une dizaine de métiers dans le même atelier, mais en grande majorité, il y a un, voire deux, métiers à tisser par boutique de tisserands ²⁰⁵.

À la fin de l'Ancien Régime, on dénombre dans la nébuleuse voironnaise mille deux cent onze tisserands-fabricants, possédant deux mille sept cent soixante-six métiers à tisser. Pour conduire leurs métiers, ils utilisent généralement leurs propres domestiques agricoles ou les membres de la maisonnée, ce qui fait environ quatre mille à quatre mille quatre cents ouvriers qui travaillent alors au service de la Fabrique. Un tisserand produit au mieux six pièces pendant la saison hivernale. La fabrication des toiles de Voiron s'effectue dans une soixantaine de villages. Dans la plaine de la Bièvre, autour de La

²⁰² ADI, 141M2, Tableau ms des marchés du département, rédigé par le Préfet de l'Isère le 15 décembre 1823, Etat ms des marchés dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, dressé par le sous-préfet en 1849. Aucune indication n'est portée pour l'arrondissement de Vienne. Les marchés de chanvre sont celui de Bourg d'Oisans, Clelles, Grenoble, Vizille, dans l'arrondissement de Grenoble et Pont-de-Beauvoisin, La Bâtie-Montgascon, La Tour-du-Pin, Virieu dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. En 1849, les trois principaux marchés hebdomadaires sont situés à Bourgoin, Saint-Geoire et La Tour-du-Pin. On y échange aussi bien des produits frais (œufs, beurre, volailles) que des toiles pour Bourgoin et du fil pour les deux autres.

²⁰³ MORSEL (H.) et PARENT (J.-F.), 1991, pp. 35-36.

²⁰⁴ BELMONT (A.), 1998, vol. 1, p. 80.

²⁰⁵ En 1787, il y a 1.211 tisserands-fabricants et 2.766 métiers à tisser.

Côte-Saint-André, du Grand-Lemps et de La Frette, pourtant assez éloignée de Voiron, cinquante et un tisserands s'épuisent sur des métiers en bois pour fabriquer des toiles de chanvre²⁰⁶. À titre de comparaison, la mulquinerie de Saint-Quentin emploie à la même époque deux à trois fois plus de métiers à tisser. Avec à peine vingt mille pièces de toile par an, la Fabrique voironnaise fait figure de lilliputien en regard des centres normands (quatre cent mille pièces) ou bretons (deux cent vingt mille). Même des centres secondaires comme la Champagne ou le Lyonnais produisent davantage de toiles²⁰⁷.



Carte 3—La nébuleuse toilière voironnaise en 1787.

Source : LÉON (P.), 1954a, p. 212.

²⁰⁶ LÉON (P.), 1954a, p. 250, BERNARD (P.), 1952, LÉON (P.), « La réponse de l'industrie », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993, p. 235.

²⁰⁷ LÉON (P.), « La réponse de l'industrie », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, p. 238 (voir la carte), TERRIER (D.), 1996, p. 63.

La fabrique de toiles de Saint-Jean-de-Bournay prend son envol en 1720, lorsqu'un dénommé Minoti décide de se lancer dans la fabrication de voiles pour la marine, après une visite à l'arsenal de Toulon. Durant tout le siècle des Lumières, cette fabrique prospère grâce à la politique navale de la France, à l'initiative d'hommes tels que Maurepas²⁰⁸. Le succès ne se dément pas et on obtient même des autorités religieuses de pouvoir travailler pendant les jours fériés. Après une période de crise dans les années 1730, la fabrique de toiles de Saint-Jean-de-Bournay reprend son expansion grâce à l'intervention de négociants marseillais – Portalis & Légier – et lyonnais – Rivail & Durand – qui installent cent cinquante métiers à tisser capables de produire un million deux cent mille aunes très rapidement. Une fois leurs accords terminés, les associés se séparent et laissent décliner la fabrique jusqu'en 1774, lorsque Michoud²⁰⁹ lui redonne vie : entre 1774 et 1785, profitant du regain d'intérêt pour les affaires maritimes dans les hautes sphères du pouvoir, il parvient à produire cent mille aunes de toiles par an. Comme pour Voiron, la Révolution désorganise la production et ruinent une partie des fabricants, alors qu'à la veille de la tourmente, la Fabrique employait, d'après Berriat-Saint-Prix, six mille fileuses, cent peigneurs de chanvre pour trois cents métiers à tisser, travaillant une matière première originaire d'Alsace et du Bugey. Les voiles, une fois tissées, sont expédiées à Vienne, d'où elles s'embarquent pour le Midi, sur le Rhône²¹⁰.

Les autres centres toiliers locaux ne rivalisent pas avec Voiron. D'ailleurs, à la fin de l'Ancien Régime, la nébuleuse voironnaise concentre 80% de la production de toiles de la province²¹¹. Les toiliers de Pont-de-Beauvoisin dépendent en partie des négociants voironnais. En 1787, les tisserands de la subdélégation de Pont-de-Beauvoisin fabriquent environ quatre mille cinq cents pièces de cinquante-huit à soixante aunes chacune, de qualité médiocre, soit le quart de la production voironnaise. Elles sont essentiellement destinées au Midi (Languedoc et Provence), au Piémont et à la ville de Lyon. La principale (ou la seule ?) blanchisserie appartient à Gabriel Pravaz et est capable de blanchir un millier de pièces par an²¹². On relève en l'an VI la présence de vingt-quatre boutiques de tisserands dans ce foyer secondaire, à la fois dans le bourg, mais aussi dans les villages alentours comme Granieu, Saint-Didier, Romagnieu et Aoste. Cela doit représenter au mieux une quarantaine de personnes. Le peignage du chanvre occupe aussi une quarantaine d'ouvriers dans quinze ateliers à Pont-de-Beauvoisin, Aoste et Romagnieu, près des tisserands. Selon l'enquête menée en l'an VI, la filature de chanvre occupe davantage de personnes, surtout des jeunes filles et des femmes, pendant la période hivernale. Les fils de chanvre produits sont destinés aussi bien aux tisserands des

²⁰⁸ Voir FROSTIN (C.), 2006.

²⁰⁹ Nous ignorons s'il y a un lien de parenté avec les Michoud installés à Brangues.

²¹⁰ BERRIAT-SAINT-PRIX (J.), an XI, pp. 179-182, SCEAU (R.), 1995, p. 153.

²¹¹ PALLOIX (C.), 1966, pp. 264-268.

²¹² ADI, 2C97, Etat de situation des manufactures, fabriques et des différents genres d'industries établis dans la subdélégation de Pont-de-Beauvoisin en 1787.

environs qu'à ceux de Voiron ²¹³ . Les tisserands des communautés de La Bâtie-Montgascon et de Dolomieu réalisent, enfin, mille cinq cents toiles de chanvre de trente-six à quarante aunes par an, de piètre qualité, surtout utilisées pour l'emballage ²¹⁴

Quant aux tisserands de Bourgoin , ils connaissent une crise languissante et écoulent péniblement six cent vingt pièces de cinquante aunes en 1787. Au total, seulement quinze maîtres fabricants et trente ouvriers tissent des toiles assez grossières, destinées à la consommation locale ²¹⁵ . À Crémieu, en l'an VI, la quarantaine de tisserand crémolans produit des toiles grossières destinées à la Marine (voiles) ou à l'Armées (sacs, tentes) ²¹⁶ . À Bourgoin, le tissage de toiles de chanvre n'a jamais été une activité très importante. À Jallieu , la commune voisine, à la fin du XVIII^e siècle, les trois quarts des habitants ne possèdent aucune terre et n'ont alors d'autre choix que de se mettre au service de quelques riches propriétaires, mais « la surabondance » de bras déclenche entre eux une concurrence qui tourne à leur désavantage en matière de rémunération. Devant la misère de la contrée,

« les femmes et les filles ne connaissent d'autre ressource que la quenouille et le fuseau ; mais les époux et les pères gagnant fort peu [...] n'ont que très peu ou plutôt point d'argent à employer à l'achat d'œuvre ou de lin pour occuper leur famille à la filature, de sorte qu'excepté quelques étoupes grossières et grossièrement filées, et par surcroît encore, en petite quantité, il ne reste à un grand nombre de nombreuses familles que les bras de leur malheureux père » ²¹⁷

Les artisans de Bourgoin se spécialisent précocement dans les étapes en amont, autour des battoirs à chanvre. En l'an VI, le bourg compte trois cents peigneurs, traitant alors plus de dix mille quintaux de chanvre en provenance du Bas-Dauphiné et du Bugey ²¹⁸ . Le déclin de la production locale de chanvre dans la première moitié du XIX^e siècle, pousse les artisans à employer du chanvre en provenance de Grenoble, Angers ou Saumur. Ils délaissent les chanvres italiens pendant les années 1830. Ils transforment quinze mille kilogrammes de chanvre par an vers 1845, pour deux à trois fois plus vers 1840. L'activité traverse une crise languissante pendant toute la décennie. Vers 1840, deux cents ouvriers travaillent le chanvre à Bourgoin. En 1847, quatre-vingt-dix ouvriers se consacrent encore au peignage du chanvre, et seulement une quarantaine d'ouvriers

²¹³ ADI, L288, Etat général des fabriques et manufactures existantes dans le département en l'an VI.

²¹⁴ ADI, 2C97, Etat de situation des manufactures, fabriques et des différents genres d'industries établis dans la subdélégation de Pont-de-Beauvoisin en 1787.

²¹⁵ ADI, 2C97, Etat de situation des manufactures, fabriques et des différents genres d'industries établis dans la subdélégation de Bourgoin en 1787.

²¹⁶ ADI, L288, Etat général des fabriques et manufactures existantes dans le département en l'an VI.

²¹⁷ ADI, 138M2, *Mémoire ms de Charles-Emmanuel Perrégaux sur la fabrique d'indienne à Jallieu , sd [1800]*.

²¹⁸ ADI, L288, Etat général des fabriques et manufactures existantes dans le département en l'an VI.

l'année suivante, dans quatre entreprises. Leur chanvre n'est pas destiné aux tisserands du Bas-Dauphiné mais aux marchés du Midi. On ne dénombre en 1848 que deux tisserands à Bourgoin. À la crise de débouchés qui touchent l'industrie toilière, s'ajoute la faible rémunération des ouvriers. Un peigneur de chanvre gagne entre 1,25 et 1,50 francs par jour en 1852, alors qu'un tanneur, un chaudronnier et un fondeur ont des salaires supérieurs à 2 francs. Dans l'industrie textile locale, le peignage offre les salaires les plus faibles, puisque dans l'indiennage, un imprimeur reçoit jusqu'à 4 francs par jour, tandis que chez Debar (filature et tissage de coton), l'ouvrier reçoit en moyenne 2,25 à 2,75 francs²¹⁹.



Carte 4—La ruée vers l'eau à Bourgoin et Jallieu à la fin du XVIII^e siècle : battoirs et rotoirs à chanvre.

Source : HUSS (V.), 2000, p. VII.

À Voiron, il se fabrique trois types de toiles, toutes à base de chanvre. On les distingue selon leur largeur : les 4/4 (par rapport à l'aune) pour des draps de lits, les 7/8 pour réaliser des chemises et des draps, et les 2/3 pour des chemises et des mouchoirs. Au début du XIX^e siècle, la majeure partie de la production se fait en 7/8. Ainsi, pendant le premier trimestre 1816, sur les neuf mille toiles produites par la nébuleuse voironnaise, huit mille huit cent soixante sont des 7/8²²⁰. En revanche, toutes les toiles ont une longueur allant de cinquante-cinq à soixante-six aunes²²¹. Cependant, jusqu'à l'adoption complète du système métrique, tard dans le siècle, l'aune reste en vigueur à Voiron, tandis que les ventes dans le Midi se traitent le plus souvent avec la canne de Montpellier

²¹⁹ ACB, 1.824.1, Statistique ms du 19 juillet 1836, Rapport sur l'industrie et le commerce dans la ville de Bourgoin en 1845, Statistique industrielle, sd [1847], Etat des diverses professions qui s'exercent dans la ville de Bourgoin, sd [deuxième semestre 1848], Tableau présentant les salaires entre 1852 et 1854.

²²⁰ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles de chanvre dans la commune de Voiron, le 15 juillet 1816.

²²¹ 66 aunes de Voiron = 77 aunes de Paris.

ou l'aune de Voiron. La qualité des toiles varie selon le nombre de fils qui composent la chaîne. Ainsi pour les toiles les plus vendues, les 7/8, les toiles de qualité commune comportent mille six cents fils contre plus de quatre mille pour les toiles les plus fines²²². Les toiles tissées à la campagne arrivent à Voiron écrues. Les négociants qui les achètent, se chargent alors des opérations de blanchiment.

La production de toiles s'effectue selon un rythme saisonnier dépendant étroitement de deux contraintes : d'une part la prégnance de l'activité agricole et du climat, et d'autre part la foire de Beaucaire qui marque l'aboutissement de la saison. Ainsi pour l'année 1816, les trois quarts de la production sont faits durant les mois d'automne et d'hiver, c'est-à-dire le premier et dernier trimestre. Au contraire, pendant le troisième trimestre – l'été – les tisserands ne fabriquent que deux mille pièces, alors que les récoltes battent leur plein. Sans doute s'agit-il de la fabrication de tisserands n'exerçant que cette seule activité professionnelle. La production toilière s'inscrit donc dans le schéma d'une pluriactivité structurelle²²³. Tous les autres bras sont réquisitionnés pour récolter le blé, l'avoine... puis pour les vendanges. Cette répartition saisonnière des tâches s'inscrit parfaitement dans le calendrier commercial des négociants, puisqu'ils expédient les toiles à Beaucaire au début de l'été²²⁴.

Pendant l'hiver, au sein du foyer, la femme s'occupe alternativement du foyer et du rouet sur lequel elle prépare les fils de chanvre pour le tissage. L'homme, quant à lui, travaille sur un métier à bras une fois les travaux agricoles achevés²²⁵. A priori, rien n'empêche son épouse ou ses enfants de le remplacer en cas d'absence, de maladie..., sauf peut-être le savoir-faire et le souci de tisser une pièce de toile régulière et uniforme. Cette répartition sexuée des tâches au sein du ménage n'a rien d'exceptionnel²²⁶. Seuls les tisserands urbains, à Voiron, pratiquent cette activité pendant toute l'année. Dans les campagnes, les tisserands à temps complet sont plus rares²²⁷. La production de toiles s'est trouvée désorganisée par les levées en masse successives d'hommes opérées par les gouvernements révolutionnaires pour combattre les armées des rois coalisés. Globalement, un dixième de la population masculine des cantons ruraux de l'Isère rejoint les armées révolutionnaires, parfois davantage, ce dont se plaignent les négociants voironnais²²⁸. En l'an XIII, plus de vingt-sept fileuses et plus de mille tisserands sont au

²²² ADI, J560/2, Fonds Chaper, Notions générales sur la fabrique de toiles de Voiron en 1807, *in* papiers d'Augustin Perier.

²²³ HUBSCHER (R.), 1988a, p. 12.

²²⁴ En Bretagne, le calendrier est légèrement décalé, puisque la présentation des toiles aux bureaux de Quintin, d'Uzel et de Loudéac atteint son maximum généralement en juin et en juillet, avant les récoltes, alors que les paysans du Bas-Dauphiné ont déjà livré l'essentiel de leurs fabrications. Ce décalage s'explique par le processus de commercialisation, car les Bretons ne dépendent pas de la Foire de Beaucaire pour écouler leurs toiles. Voir MARTIN (J.) et LE NOAC'H (A.), 1998, pp. 114-115.

²²⁵ Comme par exemple dans le pays de Caux. Voir GULLICKSON (G. L.), 1983 et 1986.

²²⁶ Voir par exemple HARDEN CHENUT (H.), 2005, pp. 72-73.

²²⁷ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles de chanvre dans la commune de Voiron, année 1816.

service des négociants voironnais, surtout pendant la saison hivernale²²⁹. Vers 1810, les négociants ont besoin de trois mille cinq cents ouvriers pour tisser leurs précieuses toiles. L'alternance saisonnière avec les travaux agricoles entraîne une faible productivité du travail, avec une main d'œuvre payée à la pièce, et qui ne parvient à produire que cinq à six pièces par an²³⁰. Dans de telles conditions, le capital circulant est bien plus important que le capital fixe, car le négociant en toiles n'a besoin que d'un bureau et d'un entrepôt pour conduire ses affaires, le plus souvent installés dans son propre domicile²³¹.

Pour produire une centaine de mètres de toile de chanvre de bonne qualité, il faut approximativement cinquante kilogrammes de matière première. L'achat de cette dernière, s'il s'agit d'une fibre de premier ordre, peut représenter jusqu'à 30% du coût total de la toile pour le tisserand (soit un quart du coût pour le négociant, sans tenir compte de la marge bénéficiaire), d'où l'intérêt de cultiver soi-même le chanvre, ou, à défaut d'utiliser du chanvre importé d'Italie, moins cher, à partir du début du XIX^e siècle. Mieux, afin de réduire la facture finale, le tisserand a tout intérêt à se procurer des filés anglais, car le filage représente également 30% du coût total de la toile pour le tisserand (un quart pour le négociant). L'étape du tissage proprement dite équivaut aussi à 30 ou 31% du coût final (un quart pour le négociant), contre à peine plus de 3% pour le travail du peigneur²³². Des informations divergentes montrent, au contraire, que la matière première représente entre 56 et 71% de la valeur des toiles chez Jacquemet et Mattat & Cie en 1840²³³. Cette structure des coûts explique en grande partie la forte progression des importations de matière première et de filés en provenance d'Italie ou d'Angleterre sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Pour demeurer compétitifs, les tisserands-fabricants cherchent à réduire leurs coûts de fabrication, à moindre frais : ces importations leur évitent de mécaniser leur propre travail, à savoir le tissage, ce qui exigerait de leur part l'immobilisation d'énormes capitaux tout en transformant radicalement leur organisation industrielle. Le tisserand n'a besoin que d'un capital modeste pour se lancer dans la fabrication de toiles : un métier à tisser coûte environ soixante francs, un tour à dévider douze francs, un ourdissoir 24 francs²³⁴. Il lui faut également de quoi acheter la matière première.

²²⁸ TRENARD (L.), 1992, p. 684.

²²⁹ ADI, 136M7, Compte annuel ms statistique, chapitre quatre, agriculture, an XIII.

²³⁰ ADI, 138M5, Tableau sur la Fabrique de toiles de Voiron rédigé par Jacques François Tivollier, maire de la ville, et extrait des délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron le 28 janvier 1811.

²³¹ Sur le rapport entre le capital fixe et le capital circulant, voir les analyses de HUDSON (P.), 1986, pp. 48-52.

²³² *Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère*, tome 1, 1838-1840, p. 125.

²³³ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, p. 40.

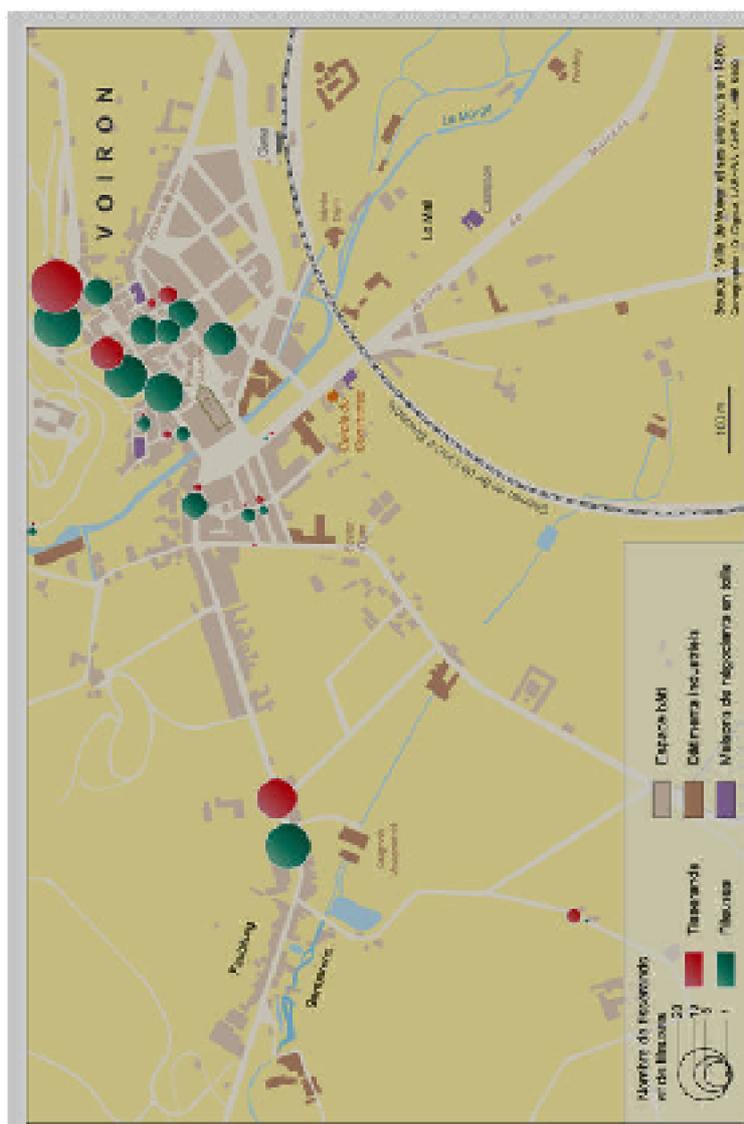
²³⁴ ADI, 138M5, Statistiques manufacturières et commerciales, fabriques de toiles de l'arrondissement de Saint-Marcellin, rédigées par le sous-préfet, le 23 juin 1812.

De l'avis général, le travail du chanvre, s'il procure des revenus appréciables dans les campagnes déshéritées du Bas-Dauphiné, contribue aussi à la misère de cette même population d'un point de vue sanitaire. En effet, « *les boutiques de tisserands [sont] toutes enterrées, presque toujours humides et malsaines* ». Cela se traduit alors pour ceux-ci par un état maladif général : pâleur, lividité, « *jambes gorgées ou ulcérées* » caractérisent les tisserands qui fabriquent des toiles toute l'année. L'obscurité qui règne dans ces ateliers explique l'extrême pâleur de leur visage. Au contraire, les tisserands saisonniers passent une partie de l'année en plein air, dans les champs²³⁵.

4-Voiron , cité industrielle.

Si la majorité des bras au service de la nébuleuse voironnaise se trouve à la campagne, le bourg comporte quelques échoppes de tisserands ou de fileuses. Ces tisserands se concentrent dans quelques rues, autour de la place d'armes, à proximité des maisons des négociants, leurs clients.

²³⁵ ADI, 2C98, Mémoire ms sur les manufactures de Voiron , sd [1780].



Carte 5-Les tisserands et les fileuses à Voiron en 1817. Le plan qui a servi à réaliser cette carte, remonte à 1870 : il mentionne la voie ferrée, l'église Saint-Bruno et des bâtiments industriels qui n'existaient pas en 1817. Afin de montrer l'évolution de la localisation industrielle, nous avons préféré les laisser apparents sur cette carte.

Source : ACV, 1F2, Tableau de la population agglomérée de Voiron le 16 mars 1817.

La rue Sermorens a été conçue pour être le prolongement de la rue des Quatre Chemins, où se situent les deux cabarets servant aux négociants pour traiter leurs affaires. Cette rue abrite en 1817 une dizaine de tisserands, seize fileuses et pas moins de vingt-trois blanchisseurs, logés par leur patron, Joseph Calignon . À l'époque, cette rue constitue le faubourg de la cité en expansion, avec la présence à son extrémité de la blanchisserie Calignon, alors entourée par de vastes prairies recouvertes de toiles séchant au soleil. C'est dans la rue Sermorens que les Faige-Blanc, une autre grande famille de négociants, ont établi leur siège. L'imposante demeure familiale du clan Tivollier-Perier-Lagrange la domine par son fronton et ses trois étages. La famille Géry s'installe à son tour dans cette rue sous la Restauration. Leur maison ne se remarque que

par la présence d'un balcon à l'étage.

Plus à l'est, dans la vieille ville, les rues Haute, Pissechet et de la Bouverie, proches les unes des autres, rassemblent au total trente et un tisserands et autant de fileuses, illustrant l'ancienneté de cette implantation proto-industrielle. Au-delà de ces trois artères commerçantes et industrielles, on dénombre, ça et là, un ou deux tisserands par rue. En revanche, les fileuses sont davantage dispersées et surtout plus nombreuses : la rue des Quatre Chemins en compte six, la rue neuve trois, la rue Haute quatorze, la rue de la Bouverie dix-huit, la Grande rue treize aux côtés d'une vingtaine de marchands, la rue Grenette sept... Au total, ce sont plusieurs dizaines de travailleurs au service de la Fabrique toilière tenant boutique dans un méandre de ruelles étroites²³⁶.

Au début du XIX^e siècle, les ouvriers du textile ont en partie déserté les vieilles rues du centre-ville où ils se massaient les siècles précédents, notamment la rue de Venise où se tenait sous l'Ancien Régime le marché du chanvre et des toiles, la rue Blancherie où s'activaient les blanchisseurs de toiles rousses et la rue du Rouet, aux noms évocateurs. Seule la Grande rue demeure le cœur commercial de la ville jusqu'au milieu du XIX^e siècle. C'est dans cette rue que le marché du fil de chanvre s'est installé sous la Restauration, à moins que ce ne soit sous l'Empire. L'attroupement que provoque le marché, entraîne des difficultés de circulation pour les voitures chargées de grains, tant la rue semble étroite. En 1819, la municipalité voironnaise, conduite par un négociant en toiles, Calignon, décide donc de déplacer le marché du fil pour le rétablir dans la rue du Four où il se tenait quelques années auparavant, prolongée par la rue Genevoise. Déjà, sous l'Ancien Régime, la population voironnaise avait pris l'initiative de s'établir à l'extérieur des murs d'enceinte de la cité, alors que des mesures d'embellissement de la vieille ville sont entreprises, comme le pavage des rues dans les années 1760²³⁷.

5-La modernisation avortée.

L'adoption de nouvelles méthodes productives, afin de réduire le coût des toiles, ne suscite qu'un intérêt poli parmi les négociants. Alors que les industriels cotonniers et lainiers mécanisent leur production, les négociants en toiles refusent dans leur grande majorité d'élargir leurs compétences au tissage et d'immobiliser davantage de capitaux que ceux qu'ils utilisent déjà dans leur négoce.

En l'an XI, le préfet de l'Isère, en application d'une circulaire de Chaptal, envoie un tisserand voironnais, Gagnère, à Passy, chez Bauwens, pour y apprendre l'emploi de la navette volante au frais du gouvernement. Il obtient également deux métiers à tisser équipés d'une navette volante afin de les expérimenter et de les copier, mais c'est un échec²³⁸. Les tisserands voironnais acceptent d'utiliser des peignes en fer, plutôt que

²³⁶ ACV, 1F2, Tableau aggloméré de la ville de Voiron, le 16 mars 1817.

²³⁷ ADI, 141M31, Extrait du registre des arrêtés du maire de Voiron le 25 juin 1819, MASSY (Y.), 1991, pp. 9-12. Sous l'Ancien Régime, les tisserands voironnais fabriquaient du linge dit « de Venise ».

²³⁸ BERRIAT-SAINT-PRIX (J.), an XI, p. 111 et CHASSAGNE (S.), 1993.

des peignes en roseau. Alors que les industriels du coton mécanisent largement leur production, les négociants en toiles hésitent à investir et à immobiliser des capitaux de la sorte. Quelques années plus tard, alors qu'une nouvelle crise surgit, les négociants voironnais se déclarent prêts à modifier leur offre et à se lancer dans la fabrication de linge de maison. Pour gagner du temps, par l'entremise de l'Etat, ils cherchent à attirer – ou plutôt à débaucher – deux fileuses et deux tisserands du Nord de la France, ainsi que deux tisseurs venant de Silésie pour qu'ils divulguent leurs secrets de fabrication des toiles fines et du linge de table. Ils font le choix malthusien de la qualité pour donner un second souffle à leur Fabrique, en copiant et imitant des produits existants, à une époque où la demande commence à s'intéresser aux étoffes bon marché ²³⁹.

La famille Denantes, à partir du règne de Charles X, refuse de changer l'organisation de sa production, préférant conserver le rythme immuable donné par les travaux agricoles et la foire de Beaucaire. Jusqu'en 1826, les Denantes achètent, bon an, mal an, entre sept cents et huit cent soixante toiles écruës sur les marchés hebdomadaires de Voiron. Brusquement, à partir de 1826, leurs achats dépassent régulièrement les mille deux cents pièces par an, avec un pic de mille cinq cent soixante-cinq pièces en 1828, alors qu'à la même époque l'industrie cotonnière traverse une grave crise de surproduction. Entre 1826 et 1835, la moyenne de leurs achats annuels s'élève à mille deux cent quatre-vingt-une pièces. Pour mener à bien cette offensive et soutenir l'effort pendant plusieurs années, le capital de la maison Jacques Denantes père & fils passe en 1827 de 120.000 francs, ce qui est déjà considérable à l'époque, à 225.000 francs. Les deux associés augmentent leur mise de fonds, pour le père de 90 à 150.000 francs, et le fils de 30 à 75.000 francs ²⁴⁰.

Seuls les Jacquemet, avant 1850, tentent l'expérience – certes limitée – du travail en fabrique. En 1828, Achille-Edouard Jacquemet, un négociant en toiles de Voiron, prend en location pour 750 francs par an une ancienne blanchisserie, construite en pierres et en pisé, dans la très active rue Sermorens, à Voiron, afin de la transformer en tissage mécanique de toiles de chanvre, une trentaine d'années avant l'apparition d'un tissage mécanique à Alençon ²⁴¹. Pour cela, il achète une roue chargée de mouvoir le nouvel établissement. Le propriétaire, Hyppolite de Barral, consent même à ce que le premier étage soit complètement réaménagé pour y installer des métiers. Ce tissage rassemble dix ans plus tard trente-cinq métiers à tisser capables de fabriquer sept à huit cents pièces par an, soit l'équivalent fourni par cent quarante ou cent soixante tisserands ruraux à domicile. Jacquemet n'emploie dans sa fabrique qu'une soixantaine de personnes, pour la plupart des jeunes filles, qui remplacent désormais les hommes au tissage. Vers 1850, alors que le tissage mécanique intègre désormais aussi un atelier de blanchissage, l'entreprise emploie quatre-vingt-deux personnes, dont deux tiers de femmes, souvent

²³⁹ ADI, 138M5, Extrait des délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron le 28 janvier 1811.

²⁴⁰ ADI, Fonds Denantes, 98J18, Grand Livre 1822-1835, Compte de toiles écruës, f° 88 à 98, et 98J107, Inventaire général des années 1826 et 1827.

²⁴¹ LENHOF (J.-L.), 1998, p. 63. Le tissage mécanique se développe à Alençon dans les années 1860, mais il n'empêche pas le déclin rapide de l'activité toilière.

célibataires. En une dizaine de jours, chacune d'elle produit une pièce. À l'instar de l'industrie cotonnière, Jacquemet poursuit le parcours d'intégration en louant à Barral une autre blanchisserie, toujours dans la rue Sermorens, trois ans plus tard pour 3.150 francs par an. Il parvient à convaincre Barral, alors maire de Voiron, de faire édifier à ses frais un nouveau bâtiment. Grâce à l'affermage, Jacquemet n'a pas à immobiliser ses capitaux qu'il destine à l'achat des filés et à son négoce. En mécanisant le tissage et en fabriquant des toiles mélangées à base de chanvre et de lin, il réduit les coûts de fabrication et peut alors être compétitif lors des soumissions pour les marchés d'équipement du ministère de la Guerre. Au mépris du règlement imposé par ses confrères quelques années auparavant, Jacquemet s'engage activement dans la fabrication d'étoffes mélangées. En 1844, la société Jacquemet oncle & neveu n'a donc pas besoin de beaucoup de capitaux : la mise des deux associés s'élève à seulement 60.000 francs alors que celle des Denantes est presque quatre fois supérieure. Au sein de l'entreprise, les Jacquemet se répartissent les tâches : l'un, Casimir Jacquemet, s'occupe de la fabrique, de la comptabilité, des matières premières, tandis que l'autre, Achille Jacquemet, se charge de la vente des toiles²⁴². Le retard est manifeste par rapport à Angers où la manufacture de toiles à voiles Joubert-Bonnaire fait travailler trois cent douze personnes, contre deux cents à la filature mécanique Lainé-Laroche dans les années 1840²⁴³.

En 1840, Jacquemet réalise un chiffre d'affaires de 200.000 francs environ. Il existe alors deux autres tissages mécaniques : le tissage Meunier & Bourdat fils fabrique exclusivement du linge de table, avec seulement cinq ouvriers. La production n'excède pas la cinquantaine de pièces par an, soit 15.000 francs de chiffre d'affaires²⁴⁴. Au contraire, le tissage Mattat & Cie, avec ses quatre-vingt-un ouvriers, vend pour 189.000 francs de toiles²⁴⁵. Trois ans plus tard, la fabrique Mattat & Cie traverse une crise sérieuse : elle n'emploie plus que cinquante-quatre ouvriers (dont une quarantaine de femmes) sur ses quarante et un métiers à tisser. Elle écoule ses mille deux cents pièces sur un marché très réduit en Dauphiné, Languedoc et Provence²⁴⁶. De leur côté, les frères Calignon s'essaie à l'intégration, mais là encore l'expérience n'est pas menée à son terme, puisqu'ils se contentent d'intégrer une blanchisserie à leur maison de négoce.

Afin de relancer l'industrie chanvrière, Odoard, un industriel viennois, souhaite construire, avec l'aide du Conseil général, une vaste filature mécanique de chanvre : il a

²⁴² ADI, 3E29050, Bail devant M^e Tivollier (Voiron) le 10 décembre 1828, 3E29058, Bail devant le même notaire le 20 octobre 1831, 3E29053, Acte de notoriété et procuration devant M^e Neyroud (Voiron) le 22 décembre 1843, 3E29254, Acte de société devant M^e Bally (Voiron) le 14 janvier 1844, ACV, 7F1, Etat civil des ouvriers appartenant aux dix principaux établissements industriels, sd [1849] et *Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère*, tome 1, 1838-1840, p. 126.

²⁴³ CHASSAGNE (S.), 2003b.

²⁴⁴ ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

²⁴⁵ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, p. 40.

²⁴⁶ ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

fixé son choix sur Saint-Jean-de-Bournay et sur La Sône , c'est-à-dire à plusieurs kilomètres de Voiron , le principal débouché local pour les fils de chanvre. Il prévoit un capital de 300.000 francs pour le premier site ou 450.000 francs si c'est le second qui est retenu. Mais ce projet ne peut voir le jour que si le Département lui alloue une subvention correspondant à 7,5% du capital. Odoard a bâti son dossier en s'inspirant d'un projet similaire dans les Côtes du Nord ²⁴⁷ . Finalement, l'éloignement géographique entraîne l'abandon de l'affaire. Deux ans plus tard, des propriétaires de l'arrondissement de Grenoble tentent à leur tour de reprendre l'idée d'une filature mécanique construite non loin du Grésivaudan où se concentrent de nombreux producteurs de chanvre. Mais les initiateurs du projet sollicitent en vain le soutien des conseillers généraux en 1843 ²⁴⁸ . Le projet d'Odoard de filature mécanique de chanvre est soutenu au Conseil général par Allegret, membre d'une riche famille de négociants en toiles, mais en vain. Le préfet Pellenc, proche des Perier, souhaite aussi une transformation radicale de la Fabrique voironnaise. Mais les vieilles maisons de négoce refusent de suivre ce modèle : ni mécanisation, ni concentration, considérées comme corruptrices de la tradition et de la qualité. À la fin des années 1820, la Fabrique voironnaise produit tout de même quarante mille toiles grâce à ses douze mille ouvriers, dont trois mille tisserands. La production est alors à son apogée, mais toutes ces toiles ne sont pas fabriquées selon les règles édictées par les négociants. En 1837, elle est retombée autour de vingt-deux ou vingt-quatre mille pièces, soit autant qu'en 1789 ²⁴⁹ .

La faiblesse du tissage du chanvre tire son origine, d'une part, de négociants en toiles particulièrement timorés, et d'autre part, de la médiocrité de la filature mécanique, en amont ²⁵⁰ .

II-Voiron , cité négociante.

La concentration des négociants dans le bourg de Voiron favorise l'émergence d'un esprit d'entreprise dans la cité. L'importance des échanges, l'activité incessante des tisserands et des blanchisseurs et la présence de riches hommes d'affaires sont autant d'éléments qui contribuent à donner aux rues de la ville une atmosphère industrielle.

²⁴⁷ À la même époque, il se crée à Alençon une Société anonyme pour la filature du Chanvre, au capital de 180.000 francs. Voir LENHOF (J.-L.), 1998, p. 165.

²⁴⁸ ADI, 1N4/8 et 10, Rapports du Préfet de l'Isère au Conseil général pour les années 1841 et 1843.

²⁴⁹ ACV, 2F3, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Maire de Voiron le 11 août 1842, LEON (P.), 1954a, p. 579 et JOUANNY (J.), 1931, p. 25.

²⁵⁰ Rapport du Jury central, *Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, Paris, Imprimerie Fain et Thunot, 1844, vol. 1, pp. 449-454. Au début des années 1840, on ne dénombre que cinquante-huit filatures de chanvre et de lin en France, en majorité installées à Lille et à Amiens, soit cent vingt mille broches environ, alors que les filatures mécaniques anglaises possèdent plus d'un million de broches.

1-L'entrée en scène des négociants voironnais.

Tant à la fin de l'Ancien Régime que sous l'Empire ou la Restauration, une douzaine de maisons de négociants – ou plutôt une douzaine de familles – tient le haut de pavé à Voiron et contrôle le marché des toiles. Sous l'Empire, comme dans les années 1780, le négoce voironnais est encore dominé par les Perier, représentés dans la cité par leur parent et associé, le député Charles-Alexandre Pascal (maison Augustin Perier, Pascal & Cie). Mais, depuis plusieurs années déjà, des autochtones ont réussi à s'affranchir de leur encombrante tutelle pour rivaliser avec eux : les frères Sulpice et Joseph Calignon qui possèdent également une blanchisserie, les Tivollier (parents par alliance des Perier), la vénérable maison Jacques Denantes père & fils, fondée dans la première moitié du XVIIIe siècle, Bonnet aîné, la famille Monnet-Daiguenoire, les frères Rambeaud, les Allegret, l'association fondée autour d'un ancien associé des Perier, Jérémie Roux (maison Bartellon, Roux & Cie), la famille Faige-Blanc, la maison Méjean & Cie et enfin Telmont aîné²⁵¹.

L'art de négocier.

Une partie des affaires entre tisserands-fabricants et négociants se traite à l'occasion du marché hebdomadaire de Voiron, le mercredi, mais aussi à l'occasion de l'une des trois foires annuelles de la ville, organisées pour la Saint-Martin, le mercredi des Cendres et à la mi-Carême. Ces jours-là, les tisserands-fabricants de Voiron et des contrées environnantes affluent en ville avec leurs toiles tissées pour les vendre, alors que dans le Saint-Quentinois, des courtiers et des ramasseurs de toiles sillonnent les campagnes et servent d'intermédiaires entre les tisserands et les négociants²⁵². En Bretagne, on ne retrouve pas ce processus de concentration des toiles écruës dans un seul marché, mais une dispersion entre plusieurs petits marchés locaux²⁵³. Les autres marchés situés dans les communes rurales du Bas-Dauphiné semblent avoir un rôle marginal dans la vente des toiles aux négociants.

En l'absence de halles communales, la négociation se déroule le plus souvent dans l'un des deux cabarets de la rue des Quatre Chemins, cadre par excellence de la sociabilité des ouvriers et des artisans²⁵⁴. Pour les tisserands domiciliés à Voiron, ils ont également la possibilité de se livrer au commerce de toiles dans leur boutique, notamment pour les toiles blanches, tous les jours de l'année. Les marchés hebdomadaires sont plutôt réservés aux toiles écruës venant de la campagne. Pour un tisserand-fabricant, il est toujours plus facile d'écouler sa production les jours de marché avec la présence, à cette occasion, de tous les négociants et de leurs commis. Le prix de la pièce est

²⁵¹ ADI, 138M5, Extrait des délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron le 28 janvier 1811.

²⁵² TERRIER (D.), 1996, pp. 64-65.

²⁵³ MARTIN (J.) et LE NOAC'H (A.), 1998, p. 129.

²⁵⁴ Voir par exemple, CHASSAGNE (S.), 1991, p. 34.

librement débattu entre le tisserand-fabricant et le négociant, avec la toile sous les yeux afin que l'acheteur puisse l'examiner. Lorsque les deux partenaires tombent d'accord sur un prix, l'acheteur l'indique au crayon sur ladite pièce qui lui est alors livrée par le vendeur. Les conditions de vente varient selon la nature de la toile : pour une toile écrue, les usages en vigueur à Voiron, prévoient qu'elle soit réglée au comptant sans escompte. Au contraire, pour les toiles blanches, l'acquéreur doit verser une partie du prix au moment de la tractation et le solde dans un délai de deux à quatre mois²⁵⁵.

L'activité la plus intense sur le marché hebdomadaire a lieu entre janvier et juin, c'est-à-dire pendant les saisons hivernale et printanière, lorsque les tisserands ont quitté les champs, et avant la grande foire annuelle de Beaucaire, où se négocient les meilleures affaires. Chez les Denantes, entre 1822 et 1835, les trois quarts voire 80% des toiles sont achetées pendant le premier semestre auprès de tisserands, sauf en 1823 et en 1826, où la proportion n'atteint que les deux tiers, avec des sommets surtout en février, mars et juin²⁵⁶.

Habitué à traiter directement leurs affaires, sans intermédiaire, ni contrôle administratif, les négociants voironnais accueillent avec un vif scepticisme l'annonce de la création d'une bourse à Grenoble et de charges d'agents de change et de courtiers, à l'initiative du Tribunal de Grenoble, en thermidor de l'an IX. Ces agents de change courtiers se voient attribuer la surveillance des échanges de toiles dans la bourse nouvellement créée dans le chef-lieu du département. Une liste de dix négociants est même dressée par les autorités grenobloises pour choisir les deux courtiers les représentant²⁵⁷. L'ensemble du dossier est transmis à Voiron par l'entremise du plus grenoblois de ces toiliers voironnais, Pascal. Les négociants trouvent cette innovation institutionnelle contraignante et contraire à leurs intérêts et le font savoir par l'intermédiaire de l'un des leurs, Jacques-François Tivollier, qui occupe également le siège de maire de la localité. Aux yeux de tous, une telle mesure demeure inapplicable et constitue une sérieuse entrave au commerce, tant pour acheter que pour vendre les matières premières et les produits finis. Pour manifester leur opposition, tous refusent d'occuper l'une des deux charges en question. Le faible cautionnement exigé par les autorités, à peine deux mille francs, ne les séduit nullement. Apparemment, ils obtiennent gain de cause²⁵⁸.

Alors que Voiron fait office de place commerciale importante par ses échanges de

²⁵⁵ ADI, J560/2, Fonds Chaper, Notions générales sur la fabrique de toiles de Voiron en 1807, in *Papiers d'Augustin Perier*.

²⁵⁶ ADI, 98J18, Fonds Denantes, Grand Livre, 1822-1835, Compte de toiles écrues, f° 88 à 98.

²⁵⁷ Les dix négociants sélectionnés par les instances grenobloises sont : Charles Alexandre Pascal, Jacques François Tivollier, Jacques Denantes, Allegret, Sulpice Calignon, Monnet-Daiguenoire, Claude Rambeaud, Jacques Randon, Claude Victor Blanchet et Aribert. Seul ce dernier ne fait pas le négoce des toiles.

²⁵⁸ ADI, 1U8, Extrait des registres des arrêtés du Tribunal de Première Instance de l'arrondissement de Grenoble, sd [thermidor an IX], Lettre ms du Président du Tribunal adressée à Pascal le 6 fructidor an IX, Copie de lettre de Tivollier, maire de Voiron, adressée au Président du Tribunal le 9 suivant, Pétition ms du même Tivollier adressée au Préfet le 24 du même mois et THORAL (M.-C.), 2004, p. 549.

toiles, les négociants ont délaissé le contrôle de ces flux à des intervenants extérieurs. Aucun n'a jamais jugé bon d'investir ses capitaux dans une entreprise de transport de marchandises ; ainsi la cité ne possède aucun commissionnaire, ni voiturier²⁵⁹. Ceux-ci viennent du Midi de la France et se chargent d'acheminer les produits voironnais. Il faut attendre la fin de la Monarchie de Juillet pour qu'un Voironnais se lance dans le transport de marchandises avec Henry Billon, un commissionnaire de roulage. En 1850, celui-ci s'associe avec Alexis Dupont-Ferrier qui gère le bureau de la diligence de Grenoble à Lyon, au nom de la maison Leborgne & Plasson²⁶⁰.

Blanchisseries, blanchisseurs et négociants.

Une fois que le négociant a réalisé ses achats en toiles écrues, il les porte à la blanchisserie. Les trois quarts de la dépense du négociant servent à l'achat de la toile, contre 3% pour la mise en blanchisserie de la pièce achetée et 18% pour l'emballage et le transport de la toile pour la vendre. Les blanchisseries de Voiron connaissent une activité particulièrement soutenue entre le 1^{er} mars et la fin du mois de juin. En effet, les tisserands des campagnes profitent des longs mois d'hiver et de la pause dans l'activité des champs, pour fabriquer les toiles. Pour leur part, les négociants préfèrent que le blanchiment ait lieu avant l'été afin de pouvoir vendre les toiles à la foire de Beaucaire qui se déroule en juillet. À partir de ce même mois de juillet et jusqu'à la fin du mois d'octobre, les blanchisseries conservent une certaine activité avec les tisserands retardataires. Cette saison secondaire sert alors à satisfaire la demande en toile pour l'hiver ou le printemps, peu rigoureux dans le Midi. Pour arriver à tenir ce calendrier dont le terme est la foire de Beaucaire, les ménages ruraux doivent se spécialiser sur une tâche précise dans le processus d'élaboration de la toile, soit la culture du chanvre, soit le peignage, soit le tissage²⁶¹. Afin de pouvoir faire sécher les toiles, les blanchisseurs s'installent en périphérie de la ville, près de la Morge, là où l'eau est abondante pour le lavage, et les prairies vastes pour y étendre les toiles. Quelques villages alentour, tels que Coublevie, Saint-Etienne-de-Crossey, Saint-Aupre, Moirans et La Buisse abritent également une blanchisserie²⁶². Etant une activité également saisonnière, les effectifs varient selon

²⁵⁹ D'après BECCHIA (A.), 2000, pp. 288-289, les drapiers d'Elbeuf délaissent également les investissements dans des sociétés de transport. C'est un élément qui peut expliquer les difficultés de ses négociants drapiers et des négociants voironnais.

²⁶⁰ ADI, J560/2, Fonds Chaper, Notions générales sur la fabrique de toiles de Voiron en 1807, in Papiers d'Augustin Perier et 3Q11/1372, Enregistrement le 3 avril 1855 d'un acte sous-seing privé du 27 mars 1850.

²⁶¹ Dans le Saint-Quentinois, les blanchisseries fonctionnent selon le même calendrier, avec une activité très intense entre la mi-mars et la mi-novembre, ce qui signifie que les livraisons de toiles les plus nombreuses s'effectuent avant l'été. Voir TERRIER (D.), 1996, p. 71. Au contraire, à Osnabruck, en Allemagne, entre 1770 et 1850, les livraisons de toiles atteignent leur maximum pendant la chaleur estivale, alors que leur fabrication s'effectue pendant la saison froide. Cela s'explique d'après Schlumbohm, par l'absence de spécialisation des ménages ruraux de cette contrée : ils s'occupent à la fois de la production de leur propre lin, de son filage puis de son tissage, ce qui exige de leur part davantage de temps. Voir SCHLUMBOHM (J.), in BERG (M.), HUDSON (P.) et SONENSCHER (M.), 1983.

²⁶² ADI, J560/2, Fonds Chaper, Notions générales sur la fabrique de toiles de Voiron en 1807, in Papiers d'Augustin Perier.

l'intensité du travail : ainsi, à Voiron, en 1816, les blanchisseries de la ville rassemblent pendant le second trimestre cent cinquante personnes, contre la moitié pendant le trimestre suivant lors de la saison secondaire. En revanche, elles ferment leurs portes pendant les premier et dernier trimestres, faute d'activité ²⁶³.

Quelques négociants possèdent ou exploitent directement une blanchisserie ²⁶⁴. La plus importante est celle des frères Calignon, à Voiron. Joseph Tivollier en possède une, dans une commune limitrophe, à Saint-Etienne-de-Crossey, employant également une vingtaine d'ouvriers. Charles-Alexandre Pascal a cessé d'exploiter la sienne sous l'Empire pour la louer. Roux, un autre ancien partenaire des Perier, occupe une dizaine d'ouvriers dans la blanchisserie de sa femme. Les autres blanchisseries n'emploient pas plus de six ouvriers ²⁶⁵. On ne doit pas dépasser la vingtaine de blanchisseries en activité pour l'ensemble de la nébuleuse voironnaise ²⁶⁶. À partir d'un dénombrement correspondant à l'année 1817, on se rend compte que les frères Calignon, négociants en toiles et propriétaires d'une blanchisserie au sommet de la rue Sermorens, logent dans leur établissement vingt-trois blanchisseurs, pour la plupart originaires des campagnes environnantes, venus en ville le temps de la saison du blanchiment. Pour les conserver pendant toute la période d'activité, les frères Calignon n'ont pas d'autre choix que de leur proposer le gîte, sinon les ouvriers risquent de se faire recruter par une autre blanchisserie, notamment pour celui venant de Chambéry et du Piémont. Trois seulement sont originaires de Voiron. Les autres proviennent de Saint-Geoire, Miribel, Voreppe, Montferrat, Chirens, Merlas, La Bâtie..., autant de villages où on dénombre des tisserands au service de la nébuleuse voironnaise ²⁶⁷.

Les blanchisseurs ont conservé des réflexes qui leur avaient été imposés par les règlements initiés sous l'Ancien Régime : celui de 1779 leur interdisait, sous peine d'une très forte amende – trois cents livres – de blanchir des toiles avant le premier mars. Le même règlement spécifiait le blanchissage des toiles grâce aux cendres plutôt qu'avec de la chaux. Mais ce second procédé a tout de même ses adeptes ²⁶⁸. Les blanchisseurs ne sont pas les seuls à pratiquer leur industrie selon une certaine routine, acquise au temps des règlements royaux. Les tisserands conservent au début du XIX^e siècle, des techniques déjà en vigueur un demi-siècle auparavant. À l'instigation de l'Administration

²⁶³ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles de chanvre dans la commune de Voiron, année 1816.

²⁶⁴ Comme en Bretagne. Voir MARTIN (J.) et LE NOAC'H (A.), 1998, pp. 136-137.

²⁶⁵ ADI, 138M2, Statistiques industrielles et manufacturières de l'arrondissement de Grenoble, dressées par le Préfet de l'Isère le 10 juillet 1812.

²⁶⁶ C'est beaucoup moins que pour les toiles de Bretagne : au début du XIX^e siècle, plus de cinquante blanchisseries sont recensées. Cela s'explique peut-être par l'extrême dispersion de la production et par le plus grand nombre de marchés de ventes locaux. Voir MARTIN (J.) et LE NOAC'H (A.), 1998, p. 132.

²⁶⁷ ACV, 1F2, Tableau de la population agglomérée de la ville de Voiron le 16 mars 1817.

²⁶⁸ ADI, 2C98, Projet de règlement rédigé par l'assemblée des négociants et des fabricants le 30 novembre 1779.

gouvernementale, un ouvrier a testé vers 1800-1804 un métier à tisser fonctionnant avec une navette volante. L'expérience, financée par l'Etat, ne donne pas de résultats concluants quant au produit final : de l'avis des négociants, la toile ainsi fabriquée se dépréciait par la formation d'une lisière dentelée. Le nouveau procédé est aussitôt rejeté, sans autre forme d'essais, au profit de la pratique routinière parfaitement acquise et maîtrisée²⁶⁹. Enfin, les toiles blanches passent entre les mains des emballeurs qui se chargent de les envelopper dans du papier et dans d'autres toiles de médiocre qualité, fabriquées à Bourgoin et La Tour-du-Pin. Cinq toiles blanches réunies forment une balle. Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'Espagne, principal débouché des toiles voironnaises, les reçoit par fardeaux, c'est-à-dire par lots de vingt ou vingt-cinq toiles blanches²⁷⁰.

La qualité des toiles.

Il est difficile de dater l'usage de l'expression puis de la marque « Toiles de Voiron »²⁷¹. Au milieu du XVIII^e siècle, elle existe déjà comme un label. De même, il n'est pas possible de savoir l'origine de cette marque : est-elle mise au point par Jacques Perier, par les négociants voironnais, par les consommateurs... ? En définissant des standards de qualité pour leurs toiles, les négociants voironnais se situent dans la droite ligne de leurs confrères et concurrents malouins et des toiles « Bretagnes », devenues « *un véritable label de référence* » sur les marchés ibériques, grâce à l'identité et à la qualité offerte à la clientèle. Les négociants de Voiron cherchent eux aussi à établir la confiance autour de l'appellation « Toiles de Voiron ». La démarche suit la même logique, car ils tentent d'imposer leurs normes à toute la chaîne de fabrication²⁷².

Alors que les négociants voironnais rejetaient, dans les dernières années de l'Ancien Régime, un trop grand interventionnisme de l'Etat royal, à travers son administration provinciale à l'occasion de l'affaire Du Bu en 1779, ils sont prompts au siècle suivant à réclamer l'aide du gouvernement. Pour contrer le déclin de la production, ces mêmes négociants manifestent leur souhait d'obtenir davantage de commandes de la part des troupes françaises ou encore de recevoir des subventions pour édifier un hôpital pour leurs ouvriers âgés, malades ou indigents. Mieux, ils espèrent que le gouvernement leur enverra des ouvriers spécialisés et qualifiés provenant des différentes parties de l'Empire pour qu'ils leur transmettent des techniques et des renseignements, et tant pis si des concurrents français doivent en souffrir²⁷³.

Déjà, dans les dernières années de l'Ancien Régime, négociants en toiles et tisserands tentent d'établir un règlement pour protéger leur Fabrique et leur produit, la

²⁶⁹ ADI, 138M5, Extrait des délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron le 28 janvier 1811.

²⁷⁰ ADI, J560/2, Fonds Chaper, Notions générales sur la fabrique de toiles de Voiron en 1807, in Papiers d'Augustin Perier.

²⁷¹ Dès le XVII^e siècle, la marque « Fabrique de Voiron » semble utilisée.

²⁷² MINARD (P.), 1998, pp. 281-284, LESPAGNOL (A.), 1996 et TANGUY (J.), 1996.

²⁷³ ADI, 138M5, Extrait des délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron le 28 janvier 1811.

Toile de Voiron , probablement à l'initiative de l'inspecteur des manufactures : ils s'engagent à en assurer la qualité en recourant à du chanvre battu et « *purgé de la matière crasse dont il est chargé* », puis à un fil lessivé avec de la chaux. De même, tous reconnaissent l'utilité d'adopter des normes reconnues par tous, par exemple pour la largeur (au moins quarante-trois pouces), ou pour le matériel employé pour les fabriquer (pour les peignes afin d'éviter la diminution du nombre de fils). Croyant toujours en « *la fortune du colbertisme* », alors que les partisans du libéralisme tentent d'imposer leurs vues à Paris, les négociants voironnais estiment donc que la réussite de leur produit repose sur sa qualité ²⁷⁴ . Etant donné la croissance durant la décennie qui suit l'élaboration de ce règlement, ils gardent un assez bon souvenir de cette période. L'activité la plus réglementée demeure celle des blanchisseurs, avec des sanctions atteignant plusieurs centaines de livres, ce qui laisse penser que ces derniers sont à l'origine des abus les plus nuisibles. Les négociants voironnais, opposés à l'immixtion de l'inspecteur dans leurs affaires, sont d'autant plus favorables à l'instauration d'un règlement qu'ils ont sous les yeux l'exemple de leurs concurrents de Morlaix, eux aussi très présents sur les marchés ibériques. En l'espace d'une quarantaine d'années, la production de créés du Léon est passée de trente-trois mille sept cents pièces à environ vingt mille en 1788 en raison d'une qualité moindre des pièces et de règlements contournés par des tisserands soucieux de réduire leurs coûts et leur délais de fabrication. Avec des défauts de laise régulièrement soulignés par les marchands, les créés de Morlaix doivent se contenter de la clientèle des paysans pauvres d'Espagne ²⁷⁵ .

Pour veiller à la bonne application de ce règlement, un corps de gardes jurés doit visiter et inspecter régulièrement les toiles, le matériel, les ateliers... et est spécialement chargé d'appliquer la marque d'une empreinte au noir de fumée, pour un coût d'une sol par pièce. Dans un second temps, les toiles sont une nouvelle fois examinées et marquées au bureau de contrôle lors de la vente ²⁷⁶ . Afin d'établir un climat de paix et de confiance entre négociants et tisserands, chaque groupe choisit en son sein un garde juré, ainsi que des syndics. La plupart de ces décisions n'ont rien de foncièrement novatrices, elles ne font que sanctionner une situation déjà existante grâce à l'action de l'intendant de la Porte, qui, vingt ans plus tôt, avait déjà institué deux gardes jurés et huit syndics mais il semble qu'il y ait eu du laisser-aller dans la tenue des registres ²⁷⁷ . En revanche, l'absence d'inspecteur à Voiron pendant plusieurs années, a favorisé l'épanouissement de la Fabrique selon les négociants eux-mêmes. Malgré la prospérité de l'activité toilière, Voiron n'est pas le siège d'une inspection ou d'une sous-inspection, on lui a préféré Romans. Certes, au milieu du XVIII^e siècle, un inspecteur a siégé quelques temps à Voiron, avant de faire les frais de la réorganisation du corps des

²⁷⁴ Sur ce sujet, voir les analyses de MINARD (P.), 1998, pp. 17-18.

²⁷⁵ TANGUY (J.), 1996, pp. 309-318.

²⁷⁶ MINARD (P.), 1998, pp. 20-21 et 152.

²⁷⁷ ADI, 2C98, Projet de règlement rédigé par l'assemblée des négociants et fabricants en toiles de Voiron , le 30 novembre 1779 et MINARD (P.), 1998, p. 456.

inspecteurs, à une époque où la fabrication des toiles était inférieure à celle acquise en 1779. Les négociants voironnais en ont peut-être gardé une certaine rancœur de se voir préférer Romans. Dès lors, la cité toilière doit se contenter d'un bureau de visites et de marque, comme Bourgoin ou Crémieu où l'on tisse des toiles de piètre qualité et en faible quantité. Normands et Bretons ont leurs propres inspecteurs, spécialement affectés à la surveillance des toiles et ne dépendant pas des inspecteurs des draps. Le seul avantage que la présence de ce bureau leur procure, est l'absence de déplacement pour la visite et la marque. Voici donc la cité reléguée au rang de centre toilier de second rang²⁷⁸.

Depuis le milieu du XVIII^e siècle, un vaste mouvement de lutte contre les corporations se fait jour en Dauphiné. Les inspecteurs des manufactures éprouvent ainsi le plus grand mal pour faire appliquer les règlements et apposer les droits de marque²⁷⁹. Au contraire, un vent de liberté souffle dans les cités industrielles comme Voiron. Les négociants en toiles ne s'opposent pas à toute forme de réglementation à partir du moment où ils se chargent eux-mêmes de la fixer et de l'appliquer, à travers des assemblées de négociants, en choisissant les gardes jurés et syndics. Depuis 1775, l'autorité de Du Bu, l'inspecteur des manufactures de Romans, est régulièrement remise en cause à Vienne, Romans... Ce n'est pas la première fois que Du Bu se fait chahuter. Depuis les années 1760, toute la province de Dauphiné baigne dans un état de fronde généralisée à l'égard des inspecteurs des manufactures et des règlements imposés par les autorités. Les drapiers rejettent également les propositions faites par Du Bu²⁸⁰. D'ailleurs, lorsque Du Bu, en 1779²⁸¹, tente de supprimer les gardes jurés et de les remplacer par un de ses hommes, probablement pour mieux contrôler l'activité, il déclenche un tollé général sur la place²⁸². L'agitation est alors à son comble à Voiron, lorsque les négociants découvrent qu'en sous-main, le même inspecteur a modifié leur projet de règlement et, par-dessus tout, changé la marque des Toiles de Voiron. Ces messieurs sont assez jaloux de leur indépendance²⁸³. Par ces décisions, les négociants estiment qu'il a anéanti la confiance : confiance de négociants mais aussi confiance des clients. Le préposé choisi par Du Bu accorderait, en outre, la marque à des toiles contrefaites ou à des toiles de contrebande venant de Savoie. Derrière toutes ces

²⁷⁸ MINARD (P.), 1998, pp. 38-39, 44-46, 62-64.

²⁷⁹ LEON (P.), 1954a, vol. 1, pp. 148-152.

²⁸⁰ ADI, 2C98, Mémoire ms rédigé par des négociants contre l'inspecteur Du Bu, sd [1779-1780] et MINARD (P.), 1998, pp. 272-274.

²⁸¹ Les lettres patentes du 5 mai 1779 déterminent, d'une part, les étoffes réglées (organisées selon de nouveaux règlements) et, d'autre part, les étoffes libres (qui ne comportent qu'une marque nationale et des lisières distinctives). Voir BECCHIA (A.), 2000, p. 266.

²⁸² LÉON (P.), 1954a, vol. 1, pp. 142, 147, 150-152. Déjà en 1740, un inspecteur avait été brutalisé à Voiron par les négociants qui rejettent le règlement de 1731.

²⁸³ LÉON (P.), 1954a, p. 140, HIRSCH (J.-P.) et MINARD (P.), p. 146 et sq.

critiques, se cache une querelle de pouvoir : les négociants n'apprécient pas d'être dépossédés de ce qu'ils considèrent comme faisant partie de leurs compétences.

Pour les milieux d'affaires, la Révolution constitue une période d'opportunités à saisir, mais la suppression de la réglementation d'Ancien Régime, brise en même temps leurs repères, après avoir vécu pendant des décennies dans un système encadré et contrôlé. À peine libérés, ils réclament à nouveau une intervention des autorités compétentes pour éviter toute dérive dans la qualité des produits et toute fraude. Derrière les plaintes qui surgissent en ce domaine, on devine la main de ceux qui ont le plus à perdre, ceux qui étaient déjà en place avant 1789 et qui profitaient de la réglementation, tels que les frères Jubié, à La Sône, qui se font une spécialité, depuis un siècle, de se plaindre de leur sort. Le sous-préfet de Saint-Marcellin puis son supérieur, le Préfet de l'Isère, se font l'écho de leurs plaintes en matière de fils de soie, comme jadis lorsqu'ils allaient se lamenter auprès de l'Intendant de la province ou de l'inspecteur des Manufactures. Pour eux, le déclin de l'industrie de la soie au début du XIX^e siècle provient en partie de la dégradation des soins apportés à la fabrication des fils, fatale à la réputation des soieries françaises²⁸⁴.

Les négociants voironnais et le réseau Perier.

La production de toiles de Voiron prend son essor avec l'initiative de Jacques Perier²⁸⁵, alors associé dans un petit commerce de mercerie à Grenoble, et qui fait le pari à partir des années 1740 (peut-être même avant) d'acheter des toiles et de les expédier dans le Midi de la France, en Languedoc et en Provence, puis en Espagne. C'est en tout cas ce que raconte la légende (ou plutôt Augustin Perier, le petit-fils de Jacques). Il est probable qu'avant l'entrée en scène de Jacques Perier, les toiles voironnaises sont en priorité destinées au marché local. Pendant l'été 1741, il épouse Elisabeth Dupuy, dont le père, un marchand, fut consul de la ville de Grenoble. À partir de cet instant, les tisserands du Voironnais délaissent l'autoconsommation au profit des marchés d'exportation.

Rapidement, le jeune négociant grenoblois accapare le marché des toiles au point de détenir un véritable « monopole » à en croire F. Vermale. On peut toutefois nuancer cette dernière remarque ; à partir des années 1770 au moins, des autochtones se lancent à leur tour dans le négoce de toiles, comme les Denantes ou les Bonnet ainsi que d'autres maisons grenobloises, mais sans pouvoir rivaliser avec la puissante maison Jacques Perier père & fils. Ses affaires s'élargissent à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest avec des relations à Londres, Livourne et Winterthur. En 1785, afin de consolider leurs positions commerciales dans le Midi et en Méditerranée, les Perier entreprennent d'acheter une maison à Beaucaire, où se déroule chaque année l'une des plus grandes foires du pays²⁸⁶. Il n'en reste pas moins que leur fortune se bâtit sur les toiles voironnaises. Ayant amassé plusieurs milliers de livres, Jacques Perier n'hésite pas, en période de crise, à

²⁸⁴ ADI, 138M4, Lettre ms du Ministre de l'Intérieur adressée au Préfet de l'Isère le 22 juillet 1810.

²⁸⁵ Né en 1703, il devient lui-même consul (1767-1775) puis directeur de l'hôpital de Grenoble. Il décède en 1782.

²⁸⁶ ADI, 3E1432/46, Procuration devant M^e Girard (Grenoble) le 17 février 1785 et BARRAL (P.), 1964, p. 24, LEON (P.), 1954a, p. 273.

avancer des fonds aux tisserands-fabricants, finançant ainsi l'activité de la Fabrique. Grâce à ses initiatives, la production décuple en un demi-siècle²⁸⁷.

Pour contrôler le marché toilier, Jacques Perier s'appuie sur sa famille et l'ensemble de son réseau de parenté, à savoir, évidemment ses fils, mais aussi son neveu François Perier-Lagrange²⁸⁸, promu au rang d'associé. Ainsi, il favorise le mariage de sa nièce Madeleine, la fille orpheline de son frère Jean dont il a la garde, avec le jeune François Tivollier, l'un de ses agents à Voiron, en 1764²⁸⁹. C'est d'ailleurs à cette date que se constitue une nouvelle entreprise, Jacques Perier, père, fils, neveu & Cie, pour prendre en compte l'ensemble des partenaires familiaux du fondateur, ainsi qu'André Rey et Tivollier. L'association tient une vingtaine d'années jusqu'au décès de Jacques Perier, avec un renouvellement en 1773. Jacques Perier et ses deux fils, Claude et Augustin, apportent, à eux trois, un capital de 120.000 livres. Signe de la réussite et de la prospérité de l'affaire depuis plusieurs années, Jacques dispose d'un compte courant dans l'entreprise, en 1773, de 344.000 livres. Celui de Claude Perier est d'environ 72.500 livres. Au total, les Perier ont plus d'un demi million de livres investi dans le négoce de toiles voironnaises. À sa mort en 1782, Jacques Perier laisse une fortune estimée à 600.000 livres environ²⁹⁰. Dès 1760, Jacques Perier, puis son fils Claude, investissent leurs profits commerciaux dans l'immobilier par l'achat d'un premier domaine, le Bachais, près de Grenoble, pour 19.000 livres, appartenant à la famille Gratet du Bouchage, suivi d'autres acquisitions dans les années suivantes pour 54.000 livres. En 1778, Jacques Perier manifeste des velléités d'anoblissement auprès de Louis XVI pour avoir « *relevé trois fois et soutenu de sa bourse et de son crédit le commerce de Voiron* ». Le 21 juin 1779, son fils Claude achète l'office de conseiller secrétaire du Roi, puis le 5 juin 1780, pour 1.024.000 livres, il achète la seigneurie de Vizille au duc de Villeroy. Enfin en 1788, il tente d'obtenir la charge de trésorier général de la province²⁹¹. La disparition de Jacques Perier entraîne des modifications de la part de son fils et héritier, Claude. Les Perier-Lagrange se séparent alors de leurs cousins²⁹².

²⁸⁷ ADI, J560/2, Fonds Chaper, Notions générales sur la fabrique de toiles de Voiron en 1807, in Papiers d'Augustin Perier, et VERMALE (F.), 1934.

²⁸⁸ En 1778-1779, François Perier-Lagrange reprend à son cousin Claude Perier un office de conseiller garde-scel des sentences, jugements et ordonnances de la juridiction des gabelles de Grenoble.

²⁸⁹ ADI, 3E1432/22, Contrat de mariage devant M^e Girard (Grenoble).

²⁹⁰ ADI, 11J30, Fonds Perier, BERNARD, DUCHESNE et MICHAL, *Observations sommaires pour les cohéritiers Perier sur le précis signifié par Joseph Rey et Marie Marguerite Rey, héritiers d'André Rey, leur père*, Grenoble, Imprimerie Veuve Peyronard, sd [1810] et STOSKOPF (N.), 2002, p. 292.

²⁹¹ LEON (P.), 1954a, pp. 273-275 et BONNIN (B.), 1987, pp. 61-77.

²⁹² Cependant, les Perier-Lagrange conservent d'étroites relations avec les Tivollier, car c'est dans leur maison de la rue Sermorens ou de la rue des Quatre-Chemins, à Voiron, que Jacques Perier-Lagrange, le beau-frère de François Tivollier, décède le 11 décembre 1827, célibataire, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le 7 avril 1859, c'est au tour d'André Perier-Lagrange d'y mourir, lui aussi célibataire, à l'âge de quatre-vingts ans.

Tableau 1-Les capitaux du réseau dauphinois des Perier à la fin du XVIII^e siècle.

Membres du réseau Perier	Fortune en francs
Claude Perier	1.500.000
François Perier-Lagrange	300.000
François Tivollier	250.000
Jean Pomponne Busco	170.000
Jacques Randon	160.000
Camille Teisseire	150.000
François Berlioz	120.000
Charles-Alexandre Pascal	120.000
Savoie de Rollin	100.000
François Roux	90.000
Total =	2.960.000

Source : ADI, L363, Matrice du rôle pour l'emprunt forcé de l'An IV et état nominatif des citoyens dans le cas de fournir à l'emprunt.

Claude décide alors de créer deux entités séparées, l'une à Voiron , chargée du commerce des toiles sous la raison sociale Perier, Randon, Roux & Cie, alors que la seconde société, Perier père & fils, Berlioz, Rey & Cie, basée à Grenoble, regroupe les autres activités commerciales avec de nouveaux partenaires. Claude Perier s'engage à verser dans cette dernière société 240.000 francs. En novembre 1792, Perier dissout sa maison grenobloise et se lance dans la spéculation à Paris, tandis qu'il poursuit diverses opérations sur les biens nationaux, parfois en association avec ses partenaires voironnais, les frères François et Jean Roux, par exemple pour acquérir la commanderie de l'ordre de Malte à Saint-Gilles-du-Gard (mille trois cents hectares pour 5.100.000 livres)²⁹³ . Pour conforter ses positions dans le commerce des toiles, Claude Perier, alias Perier-Milord, célèbre pour son avarice et son appât du gain²⁹⁴ , s'adjoint les services de négociants voironnais chevronnés, déjà très actifs et à la tête de leurs propres maisons. François Roux , l'un d'eux, originaire d'Uzès, conserve de solides attaches familiales et commerciales avec son département natal et plus particulièrement avec Beaucaire. D'ailleurs, à l'occasion, Perier le soutient financièrement avec plusieurs prêts, notamment en août 1792 pour plus de 57.000 livres. Quant à Jacques Randon , il a hérité de son père d'une très profitable entreprise de négoce. Le recrutement de ces deux nouveaux associés laisse supposer que Claude Perier s'est désintéressé des toiles, préférant se reposer sur des hommes déjà solidement établis. Bien qu'associé à la maison voironnaise des Perier, François Roux n'en participe pas moins avec son frère, Jean, à leur société grenobloise²⁹⁵ . Les familles Randon et Roux nouent d'étroites relations avant 1776, à tel

²⁹³ BARRAL (P.), 1964, p. 25, CHAGNY (R.), 2000, pp. 289-308.

²⁹⁴ Voir à ce sujet son portrait par STENDHAL, 2002, pp. 398-399.

²⁹⁵ ADI, 3E3508, Règlement devant M^e Trinché (Grenoble) le 8 messidor an IX. Peut-être existe-t-il un lien de parenté entre François Roux et Charles-Alexandre Pascal, car Roux a des cousins à Nîmes s'appelant Pascal ?

point que lorsque Jacques II Randon décède, sa veuve, Cécile Billion, se remarie en secondes noces avec son associé, François Roux, ce qui évite une fuite de capitaux de l'entreprise. Son fils, César Randon, le futur Maréchal, épouse Clotilde Perier, la fille d'Alexandre Perier et nièce de Charles-Alexandre Pascal.

À partir de 1764, Jacques Perier et son fils Claude, adoptent une politique matrimoniale audacieuse à l'égard de leurs progénitures respectives, afin de consolider leur implantation dans le monde local des affaires. De ce point de vue, les alliances nouées par les membres du clan Perier affermissent plus que jamais l'ascension sociale de la famille²⁹⁶. Claude Perier épouse en 1767 Marie-Charlotte Pascal, dont le père, Charles, est alors syndic général des marchands de Grenoble, colonel de la milice bourgeoise et référendaire en la chancellerie. Cette union scelle l'alliance très profitable entre les Perier, les Pascal et la place voironnaise. Jacques Perier comprenant sans doute l'utilité d'avoir des relations solides avec quelques institutions locales, marie sa fille Hélène-Elisabeth avec un avocat au Parlement de Dauphiné, Esprit-Alexandre Gueymard, qui devient par la suite vice-président de la Cour d'appel de Grenoble. Ses deux plus jeunes filles, Elisabeth et Rose-Euphrosine épousent respectivement un négociant lyonnais, Pierre Jordan, et un autre avocat au Parlement de Grenoble, Pierre-François Duchesne. Claude poursuit cette politique, mais en intégrant davantage les élites économiques comme le liquoriste Camille Teisseire²⁹⁷. On assiste parfois à des enchaînements d'alliances avec le mariage de l'un des fils de Claude Perier, Alexandre, avec Alexandrine Pascal, fille de Charles-Alexandre, tandis que Louis-Henry Tivollier, le fils de François et de Madeleine Perier-Lagrange, épouse en l'an VI sa cousine, Jeanne-Séraphie Perier-Lagrange, fille de François, qui donne à cette occasion 40.000 livres de dot à sa fille. Quant à Joseph Tivollier, le cousin germain de Louis-Henry, propriétaire d'une blanchisserie à Coublevie, il épouse en 1781 Jeanne Perier, une des nièces de Jacques Perier, avec l'assentiment de ce dernier et de François Tivollier, son oncle. Les relations entre les Perier-Lagrange et les Tivollier se maintiennent dans la première moitié du XIX^e siècle, puisque plusieurs héritiers du clan Perier-Lagrange terminent leur vie à Voiron, célibataires et hébergés par leurs cousins Tivollier. En 1826, à l'occasion de son mariage, Louis-Séraphin Tivollier, fils de Louis-Henry Tivollier et petit-fils de François Tivollier, apparenté aux Perier-Lagrange par sa mère et sa grand-mère, reçoit de ses tantes Julie et Marie-Rosalie Perier-Lagrange vingt mille francs de donation²⁹⁸. L'ensemble du réseau construit en deux générations par Jacques Perier puis son fils Claude prend toute son importance pendant la période révolutionnaire et jusqu'à la fin de la Restauration, puisqu'on dénombre alors pas moins de quatorze députés à Paris membres de la famille Perier²⁹⁹. En outre, dans chaque institution

²⁹⁶ Voir les remarques de IMIZCOZ BEUNZA (J. M.), 1998, p. 51.

²⁹⁷ SZRAMKIEWICZ (R.), 1974 pp. 296-300.

²⁹⁸ ADI, 3E3221, Contrat de mariage devant M^e Accarier (Grenoble) le 3 pluviôse an VI, 3E1432/40, Contrat de mariage devant M^e Girard (Grenoble) le 15 novembre 1781, 3Q43/39, ACP du 27 septembre 1826 (Contrat de mariage devant M^e Allegret, à Voiron, le 23 septembre) et BARRAL (P.), 1964, pp. 44-45. La sœur de Stendhal épouse, quant à elle, François-Daniel Perier-Lagrange, le fils de François.

politique d'importance dans le Sud-est de la France, figure un membre du groupe Perier. Ce sont autant d'hommes qui ont pu servir, directement ou indirectement les intérêts des négociants voironnais, dans la mesure où les Perier possèdent des intérêts dans le négoce des toiles.

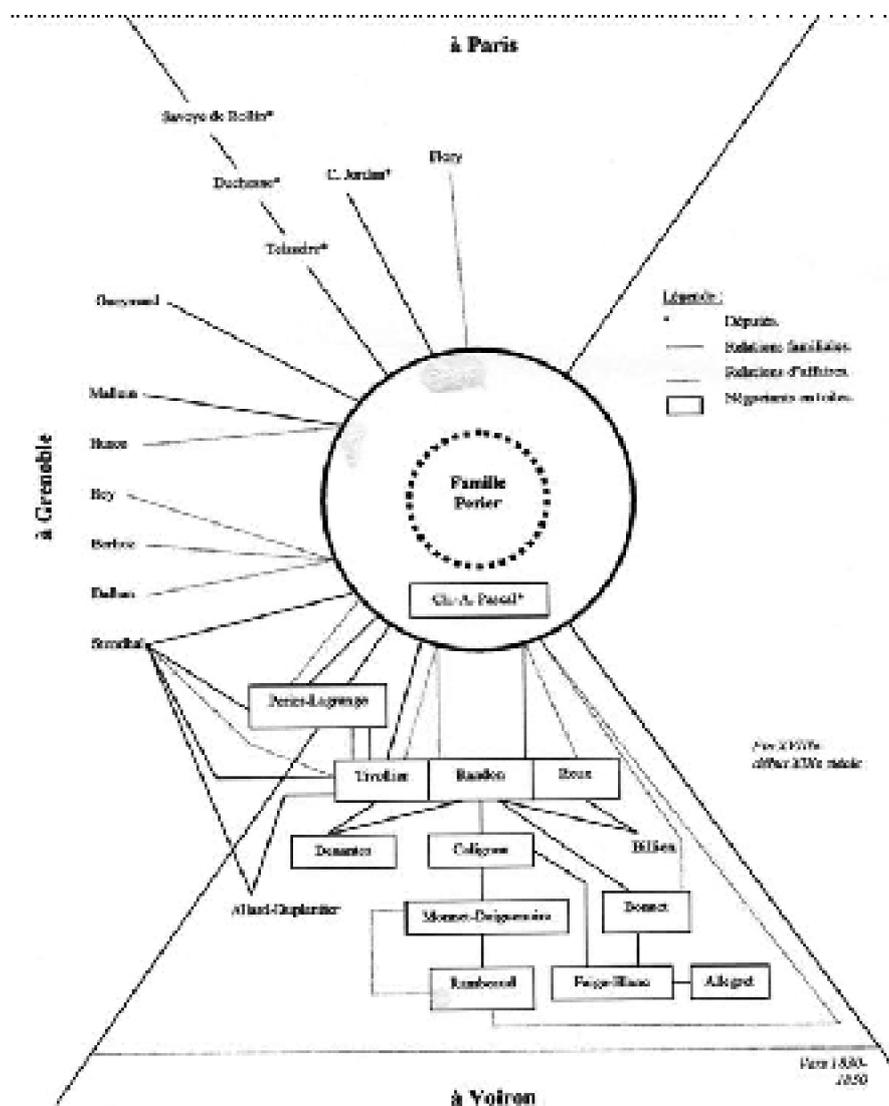


Schéma 1-Le réseau Perier.

Par le mariage de sa sœur avec celui qu'on surnomme quelques années plus tard « Perier-Milord », Charles-Alexandre Pascal rejoint la place toilière de Voiron où il représente les intérêts de la maison Perier, tout en menant de front sa carrière parisienne. Personnage discret, il n'en est pas moins l'un des rouages indispensables au bon

299 À savoir : Claude Perier lui-même, Camille Jordan, neveu de Claude Perier, Pierre-François Duchesne, son beau-frère, Antoine-Louis-Hippolyte Duchesne, le fils du précédent, Jacques-Fortuné Savoie de Rollin, gendre de Claude Perier, Camille Teisseire également, ses fils Augustin, Alexandre, Casimir, Camille, Alphonse et Joseph (ce dernier, député seulement sous la Monarchie de Juillet), son beau-frère Charles-Alexandre Pascal et Jean-Baptiste Abraham Mallein. On peut également associer à ce groupe Mathieu Teisseire, le père de Camille.

fonctionnement de la Fabrique voironnaise, par son entregent, sa connivence avec les milieux politico-financier locaux et parisiens, ce qui permet aux négociants voironnais qui le côtoient, d'être dans les bonnes grâces des autorités et des financiers grenoblois et parisiens. Né en 1751 à Grenoble, Charles-Alexandre Pascal occupe d'abord, comme son père, le poste de référendaire en la chancellerie en 1780, avant de se lancer dans les affaires avec son bouillonnant beau-frère dans les années suivantes. Au sein de la maison Perier, il prend en charge le négoce des toiles, activité délaissée par Claude Perier, plus intéressé par ses opérations foncières ou spéculatives. On peut alors légitimement supposer que ce poste lui est confié au lendemain du décès du fondateur de la dynastie, Jacques, en 1782. Avec la Révolution française, il se lance en politique pour devenir le représentant des Perier dans les instances officielles et décisionnelles, d'abord à Grenoble, au Conseil général, puis à Paris au Corps législatif, de l'An X jusqu'à la chute de l'Empire. Son beau-frère, Gabriel Perretton, est juge au tribunal du district de La Tour-du-Pin, tandis que l'époux de sa sœur Marie-Louise-Julie, Jean-Baptiste-Abraham Mallein, occupe une place d'avocat au Parlement de Grenoble puis de procureur général. Promu chevalier de la Légion d'honneur, Pascal a également été administrateur du département de la Corrèze. Il participe avec son beau-frère Claude Perier et avec François Perier-Lagrange, à la constitution de la Société des Sans-Culottes républicains, à Grenoble, chargée de fabriquer des armes³⁰⁰. Avec le liquoriste Camille Teisseire, l'un des gendres de Claude Perier, et un de ses confrères négociant en toiles de chanvre, Charles-Alexandre Pascal forme une de ces « bandes noires³⁰¹ » se livrant à de vastes spéculations foncières. Ainsi, en l'an XII, les trois hommes achètent aux héritiers Talleyrand-Périgord, des propriétés situées à Vinay, à Viriville, Beurepaire, Châtonnay... pour 321.308 francs, aux termes d'enchères, payables ultérieurement aux vendeurs. Pour les trois associés, il s'agit de réaliser une plus-value en revendant par lot les biens acquis. Devant l'ampleur de leurs opérations, ils entraînent avec eux quelques semaines plus tard Augustin Perier, qui entre pour un quart dans l'affaire. En 1809, Bonnet, l'un des associés, échaudé par la lenteur des ventes, se retire au profit de Scipion Perier. Lorsque Pascal meurt, tous les terrains n'ont pas encore trouvé acquéreurs, pire les bénéfices sont quasiment inexistantes (seulement 25.000 francs en 1826), à tel point que les Perier doivent verser une indemnité à leur parente, la veuve Pascal, dans la gêne³⁰². Il décède à Grenoble en 1818, après avoir connu des revers de fortune en ne laissant que 21.000 francs à ses trois enfants. Déjà, en l'an VII, l'enlèvement par les commissaires de la République de trois cent soixante toiles dans son comptoir, a considérablement amoindri sa fortune, à tel point qu'il avait dû alors solliciter de nouveaux commanditaires. En 1815, alors qu'il vient de perdre son siège de député, Pascal vend sa maison de Voiron pour

³⁰⁰ BARRAL (P.), 1964, p. 37.

³⁰¹ Les « bandes noires » sont des groupes de marchands de biens, très actifs en Dauphiné, qui rachètent de vastes propriétés, le plus souvent d'origine nobiliaire, pour les revendre « en parties brisées », c'est-à-dire sous la forme de petites parcelles. Les « bandes noires » sont particulièrement actives sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

³⁰² ADI, 3Q11/42ACP du 7 thermidor an XII (Enchères devant M^e Hébert, Grenoble, le 5 thermidor) et 2E1109bis, Convention sous seing privé du 3 octobre 1826.

40.000 francs à la municipalité qui souhaite en faire un hôpital, alors qu'elle en vaut plus de cent mille³⁰³.

2-L'univers négociant.

Il est possible de saisir les principales étapes de la vie des négociants en toiles de Voiron³⁰⁴. Les familles négociantes les plus anciennement établies, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, suivent les mêmes rituels et les mêmes parcours.

Un monde clos.

« Une industrie vaut ce que valent les hommes qui la dirigent, et ceci est surtout vrai en période de crise »³⁰⁵.

Chez les négociants voironnais, l'objectif de chacun est de pouvoir transmettre son affaire à l'un de ses fils. Afin de faciliter le passage d'une génération à l'autre, le fils choisi pour reprendre la maison de négoce passe quelques années aux côtés de son père, d'abord comme voyageur de commerce ou commis, avant d'être promu associé à part entière.

Lorsqu'il devient associé, le fils de négociant peut conserver ce poste de voyageur de commerce, surtout si l'âge avancé de son père empêche ce dernier de se déplacer. À cette occasion, les associés rédigent un acte de société pour clarifier la situation, mais jusqu'au début du XIX^e siècle, il semble qu'à Voiron, les affaires individuelles dominent dans le monde du négoce de toiles. Ainsi en 1812, Claude-Césaire-Frédéric Allegret entre dans la maison commerciale de son père, Césaire-Albin, en qualité de commis. À ce titre, il reçoit un modeste intéressement aux bénéfices, ce qui lui permet de se constituer un petit pécule, soigneusement mis de côté jusqu'au moment où son père le prendra comme associé. C'est chose faite huit ans plus tard, en 1820, avec la formation d'une nouvelle société, Allegret père & fils au capital de 80.000 francs. Claude-Césaire-Frédéric Allegret doit apporter un quart de la mise de fonds. Il parvient à rassembler 5.000 francs sur ses économies personnelles tandis que son père lui fait donation des 15.000 francs qui lui manquent pour compléter son apport. En faisant une telle donation, il favorise celui de ses enfants qui est appelé à lui succéder³⁰⁶. La pratique, peu originale, n'est pas nouvelle dans la cité négociante.

Précocement, les négociants ont cherché à pérenniser leur maison de commerce par ce moyen, dès le XVIII^e siècle. Déjà en 1776, Jacques Randon avait agi de la sorte avec son fils homonyme en lui donnant de son vivant, vingt mille livres, comme sa part anticipée dans son héritage. Mais, Jacques II Randon doit utiliser cette somme comme

³⁰³ ADI, 3Q11/1686, Mutation par décès du 21 mai 1819, L369, Lettre ms de Pascal le 13 fructidor an VII et MARTINEAU (H.), 1948, pp. 363-364, et BOURLOTON (E.), COUGNY (G.) et ROBERT (A.), 1889-1891, volume 4, p. 554.

³⁰⁴ Voir SCHLUMBOHM (J.), 1998, pp. 115-138.

³⁰⁵ FOHLEN (C.), 1956, p. 67.

³⁰⁶ ADI, 3E29059, Acte de société devant M^e Michal (Voiron) le 7 janvier 1820.

mise de fonds dans la nouvelle société que constitue alors son père. Quinze ans plus tard, Jacques Denantes , à son tour fait une donation à son fils amené à lui succéder à la tête de ses affaires, Marc-Antoine , au détriment des autres : mais ici, il n'est point question de liquidités ou de formation de société. Denantes père donne à son fils des biens fonciers lui permettant de tenir son rang dans la bonne société locale, à savoir une maison en ville avec son mobilier, et un domaine rural dans la commune voisine de Coublevie³⁰⁷ . Pour les négociants aux moyens plus modestes ou installés récemment, la meilleure stratégie consiste alors à s'associer avec un autre confrère pour unir leurs efforts.

À côté de familles qui s'éteignent rapidement, il y a quelques dynasties de négociants particulièrement prolifiques : ils ont conscience que seule une forte natalité les préserve de l'extinction et prolonge leur appartenance au milieu des affaires. Si les voyages forment la jeunesse, cela tient aussi au fait que quelques négociants ne sont pas tous natifs de Voiron . Certes, la plupart des grandes familles de la place sont établies dans la cité depuis au moins le XVIII^e siècle, à l'instar des Denantes , Tivollier, Allegret ou Jacquemet pour ne citer que les plus importantes. Si l'on excepte les prolifiques familles Denantes et Tivollier, le milieu négociant voironnais se caractérise dès la fin du XVIII^e siècle par son comportement malthusien, avec dans ses rangs plusieurs célibataires, des couples inféconds ou des enfants uniques.

Ainsi, des négociants comme Jean Méjean , marié à Magdelaine Billion, ou François Roux , marié en secondes noces à Cécile Billion, transmettent leurs avoirs à leurs neveux ou à d'autres membres de leur fratrie. De son mariage avec Domitille Randon, Sulpice II Calignon fils n'a eu qu'une fille, Cécile. Mais, pour lui, comme pour Roux, sans enfant, cela ne pose qu'un problème limité car ils ont pris soin d'associer à leurs affaires un de leurs frères.

Cette association entre un frère célibataire et un frère ayant des enfants, devient même une pratique héréditaire chez les Rambeaud. Adrien Rambeaud, à l'origine marchand drapier à Voiron au milieu du XVIII^e siècle, transmet ses biens et son sens des affaires à ses deux fils aînés Claude, décédé en 1807, et Adrien II , décédé huit ans plus tard, tandis le plus jeune de ses fils, François, s'engage dans le régiment de Conti en 1762. Militaire de carrière, il sert d'abord dans les armées royales puis dans les troupes révolutionnaires avec lesquelles il s'illustre en Italie puis en Syrie où Bonaparte le promeut au grade de général de brigade, avant de décéder pendant le siège de Saint-Jean-d'Acre en 1799³⁰⁸ . Seul l'aîné des trois frères se marie, avec Marie-Thérèse Guillot, qui lui donne trois enfants : à leur tour ses deux garçons, Germain et Joseph Rambeaud , reprennent l'entreprise familiale de négoce de toiles et la transforment sous la Restauration en banque, tout en conservant la même raison sociale, Rambeaud frères. Leur oncle Adrien II, célibataire, leur transmet ses parts à sa mort. Finalement, son célibat préserve les intérêts de l'entreprise en évitant une dispersion du capital entre différents

³⁰⁷ ADI, 3E1432/34, Donation devant M^e Girard (Grenoble) le 5 octobre 1776, 3E3899, Donation devant M^e Allegret (Voiron) le 18 avril 1791.

³⁰⁸ SIX (G.), 1934, tome 2, pp. 343-344.

cousins. Toutefois, ni Germain, ni Joseph ne prennent femme, seule leur sœur cadette, Lucie, se marie, d'ailleurs avec l'un de leurs cousins, le négociant en toiles Jacques Monnet-Daiguenoire. Au décès des deux célibataires endurcis, leur banque revient par héritage à leur unique neveu, Jules Monnet-Daiguenoire .

Apparentée aux Rambeaud, la famille Monnet-Daiguenoire a elle aussi des pratiques malthusiennes. Le négociant Jacques Monnet-Daiguenoire, décédé en 1817, n'a qu'un seul enfant, prénommé lui aussi Jacques, à qui il laisse un fonds de commerce évalué à 18.000 francs. Leur modeste maison de négoce ne se trouve donc pas fragilisée lors de sa transmission. En même temps que son père disparaît, Jacques II Monnet-Daiguenoire en profite pour se remarier avec Marie Calignon, elle aussi issue de ce milieu du négoce.

Chez les Calignon, la situation familiale est plus complexe. Pour préserver l'intégrité de sa maison, Sulpice Calignon père, dans son testament, favorise ses deux fils, Sulpice II et Joseph, déjà attachés aux affaires familiales, au détriment de sa fille Marie Calignon. Le décès prématuré de l'aîné, Sulpice II, au début de l'année 1815, fragilise l'organisation de l'entreprise. De son mariage avec Domitille Randon, il n'a eu qu'une fille encore mineure, Cécile. Seul désormais pour diriger la blanchisserie et les opérations commerciales de leur négoce de toiles, son frère, Joseph Calignon , reste encore quelques années à Voiron , avant de se retirer dans sa propriété du Pin, à proximité de son nouveau centre d'intérêt, une tuilerie. À sa mort, en 1836, aucun de ses quatre enfants ne manifeste le désir de poursuivre les entreprises familiales : la fille aînée, Estelle, épouse l'année suivante André Drut ³⁰⁹ , polytechnicien et homme d'affaires saint-simonien proche d'Arlès-Dufour qui parcourt l'Europe à la recherche de la fortune. C'est lui qui anime avec Arlès-Dufour le mouvement saint-simonien lyonnais sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Après une faillite à Lyon, il quitte la France. Il gère les biens des princes Démidoff en Italie puis en Sibérie, avant de mettre ses talents de gestionnaire au service du roi Jérôme Bonaparte. Sous le Second Empire, Drut siège au conseil d'administration de la Compagnie des Hauts Fourneaux, Forges et Ateliers de Construction d'Oullins avec Arlès-Dufour, Infantin et Breittmayer, un ami de Samuel Debar . Les frères d'Estelle, Soffrey et Achille Calignon, préfèrent quitter Voiron pour s'engager dans l'armée française, en Algérie : le plus jeune y trouve d'ailleurs la mort en 1840, tandis que Soffrey tombe sous les balles autrichiennes pendant le carnage de Solferino. Quant au cadet, Ernest, il est atteint de débilité et passe sa vie sous tutelle. Aucun d'eux n'a d'enfant. Ainsi s'éteint la lignée des Calignon ³¹⁰ .

Tableau 2-Origine géographique des négociants en toiles au milieu du XIX^e siècle.

³⁰⁹ RUDE (F.), 1965, tome 2, pp. 331-349, CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 191, 202, 409-410. Infantin rejoint lui aussi la Russie en 1821, où il entre au service d'un banquier commissionnaire établi à Saint-Pétersbourg.

³¹⁰ ADI, 3E29174, Testament rédigé le 14 fructidor an XI, déposé devant M^e Michal (Voiron) le 10 août 1809, 3Q43/233, Mutation par décès du 11 septembre 1815, 3E25100, Inventaire devant M^e Barbier (Virieu) le 16 juin 1836 et CARCANO (M.), 2001, p. 128.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Négociants	Naissance		Société	Date de création de la société ³¹¹
	Lieu	Date		
Allegret Frédéric	Voiron	1793	Allegret père & fils	1808
Biroard Jean-François	Nyons	1809	Biroard & Dépard	1839
Bonnard Jean-Baptiste	Voiron	1795	Bonnard	1847
Faige-Blanc Frédéric	Voiron	1811	Blanc, Jacquemet père & fils	1851
Denantes Auguste	Voiron	1797	Jacques Denantes père & fils	1830
Denantes Joseph	Voiron	1805	Jacques Denantes père & fils	1830
Dépard Joseph	Voiron	1818	Dépard & Cie	1855
Hulmière Victor	Romans	1831	Hulmière & Chauvet	1825
Géry Régis	Grenoble	1807	Géry & Cie	1837
Chauvet Fénélon	Cygnès	1797	Hulmière & Chauvet	1832
Jacquemet Achille	Voiron	1816	Jacquemet neveu & Cie	1855
Jacquemet Edouard	Voiron	1796	Blanc, Jacquemet père & fils	1851
Jacquemet Casimir	Voiron	1800	Jacquemet oncle & neveu	1840
Lalande Auguste	Voiron	1814	Allegret père & fils	1808
Landru Joseph-Barthélémy	Voiron	1786	Landru & Ferrier	1842
Perrier César	Voiron	1820	Perrier & Cie	1855
Poncet Léon	Voiron	1821	Veuve Poncet mère & fils	1844
Rachel Pierre	Voiron	1806	Rachel & Aubert	1830
Roux Jérémie	Uzès	1786	Roux oncle & neveu	1800
Tivollier Séraphin	Voiron	1799	Tivollier & Cie	1855
Vial Alexis I ^{er}	Voiron	1778	Vial père & fils	1851
Vial Louis	Voiron	1802	Vial père & fils	1851

Sources : ADI, 1U10, Liste des commerçants notables de l'arrondissement du Tribunal de Commerce de Grenoble du 13 mai 1852, du 31 juillet 1856, du 29 juillet 1857 et 155M2, Liste des commerçants notables de la CCAM de Voiron , 1864.

Pourtant, tout au moins dans la première moitié du XIX^e siècle, le milieu négociant continue à s'ouvrir sur l'extérieur en intégrant quelques horsains, mais ils sont minoritaires. Ces derniers peuvent venir de ce Midi déjà largement conquis par les toiles de Voiron , tels que François Roux et son frère Jérémie. Protestants, ils sont originaires d'Uzès, dans le Gard. Quelques décennies avant eux, les Randon, également protestants,

³¹¹ Il ne s'agit pas de la date de fondation, mais du dernier renouvellement de la société, d'après les sources.

avaient quitté Ganges, dans l'Hérault, pour s'établir à Voiron, probablement sous le règne de Louis XV. François Roux arrive en Dauphiné probablement dans les dernières années de l'Ancien Régime. En 1792, il intègre le clan Perier en devenant associé au sein de la maison Perier, Pascal, Roux & Cie. Son frère prend sa suite en s'associant avec une partie de la famille Tivollier. Un demi-siècle plus tard, en 1862, les Roux n'ont pas oublié leurs racines méditerranéennes, car ils possèdent toujours une maison à Beaucaire et un domaine agricole à Uzès³¹². La mobilité est plus réduite chez les Calignon, puisque Sulpice, le père, naquit à Tullins vers 1724. Il quitte son bourg natal au milieu du siècle pour s'installer d'abord à Grenoble, alors le grand centre de commandement du négoce des toiles en Dauphiné à l'instigation des Perier qui y gèrent toutes leurs affaires.

Jusqu'à la fin des années 1820, les négociants voironnais privilégient les alliances matrimoniales en leur sein pour leur fils aîné, mais sans exclusive. Au contraire, à partir du moment où leur activité rencontre des difficultés, ils cherchent à diversifier l'origine de leur fortune.

Tableau 3-De l'endogamie à l'exogamie professionnelle des négociants voironnais.

³¹² ADI, 3E29166, Testament de François Roux le 4 messidor an IX devant M^e Michal (Voiron) et 3E29290, Donation devant M^e Bally (Voiron) le 4 mai 1862.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Négociants en toiles	Date du mariage	Epouse	Profession du beau-père	Apports de l'épouse
Bonnet Antoine	1781	Faige-Blanc Anne	Négociant en toiles	6.780£
Rambeaud Claude	1782	Guillot Thérèse	?	15.000£
Tivollier Jacques François	1784	Buisson Marie-Thérèse	Négociant (?)	41.000£
Allegret Césaire Albin	1790	Faige-Blanc Hedwige	Négociant en toiles	13.400£
Tivollier Louis-Henry	An VI	Perier-Lagrange Jeanne-Séraphie	Négociant en toiles	40.000£
Calignon Sulpice	An IX	Randon Domitille	Négociant en toiles	30.000£
Calignon Joseph	1807	Treillard Adélaïde	?	22.800f.
Randon Antoine	1811	Bonnet Anne Céline	Négociant en toiles	4.200f.
Monnet-Daiguenoire Jacques	?	Calignon Marie	Négociant en toiles	?
Monnet-Daiguenoire Jacques	1817	Rambeaud Lucie	Négociant en toiles	25.150f.
Denantes François Frédéric	1829	Ducrest Joséphine	Sous-intendant militaire	17.200f.
Allegret Claude Césaire Frédéric	1832	Jocteur-Monrozier Sophie	notaire	43.000f.
Faige-Blanc Frédéric	1837	Roux Athenais	Négociant en toiles	65.000f.

L'endogamie caractérisée des négociants voironnais, tout au moins jusqu'aux années 1820, n'empêche pas l'arrivée régulière de nouveaux négociants, étrangers à la cité. Chez les Géry, au milieu du siècle, bien que la fratrie soit moins nombreuse que chez leurs voisins Tivollier, on distingue le même processus : l'aîné, Régis, est associé aux affaires de son père pour reprendre un jour la maison Géry & Cie, tandis que Lucien, son frère puîné, est parti s'installer comme négociant au Havre, sans que l'on sache pour autant si les deux frères ont noué entre eux des relations commerciales. À dire vrai, la mobilité semble être une seconde nature chez les Géry, puisque Antoine-Christophe, leur père, est originaire de Bourg-Argental, dans la Loire, où il est né en 1780, avant de rejoindre Grenoble sous l'Empire où il se distingue comme négociant dans le quartier Notre-Dame. À son mariage en 1807, on retrouve parmi ses témoins François Berlioz, un ancien associé des Perier. C'est dans cette dernière ville que naissent ses trois enfants. Puis, au début de la Restauration, il rejoint Voiron : en 1817, il est mentionné comme associé au sein de la maison Gaillard, Carré, Géry & Cie alors en dissolution. Quelques années plus tard, alors que le pays s'engage dans la conquête de l'Algérie, il s'associe avec les frères Jacquemet, deux autres négociants en toiles voironnais, pour acquérir une propriété dans la région d'Alger³¹³. Les Tivollier, eux aussi, veulent participer à la

colonisation de l'Algérie ³¹⁴ . Cette ouverture vers l'extérieur est le fruit de plusieurs décennies de tradition de voyage.

Séraphin Tivollier , héritier d'un nom prestigieux à Voiron , débute sa carrière dans le notariat. Mais en 1841, il renonce à son office et s'associe à Christophe-Antoine Géry pour fonder une entreprise de négoce de toiles sous la raison sociale Géry & Cie. Les deux associés se séparent huit ans plus tard, pour continuer séparément le commerce des toiles ³¹⁵ .

Formations négociantes.

À la fin du XVIII^e siècle, les négociants en toiles de Voiron avaient l'habitude d'envoyer leurs enfants à Belley, dans le Bugey, chez les Joséphites, plutôt qu'en pensionnat à Grenoble, qui jouit alors d'une mauvaise réputation. Ainsi, entre 1770 et 1792, sur les douze élèves originaires de Voiron inscrits au pensionnat bugiste, huit sont fils de négociants en toiles. En moyenne, ils passent trois années en pensionnat et en sortent vers douze ans, au plus tard ³¹⁶ . Le collège de Voiron, fondé par les Augustins en 1760, ne se maintient que treize années avant de fermer ses portes.

Au début du XIX^e siècle, les élites négociantes voironnaises confient leurs héritiers au nouveau lycée impérial puis royal, de Grenoble ³¹⁷ . Les Jubié choisissent une autre voie : il est probable que Pierre-Fleury et son frère ont bénéficié eux aussi d'une éducation secondaire dans un collège, soit en Dauphiné, soit à Paris. Mais avant d'intégrer le corps des inspecteurs des manufactures, ils ont reçu un apprentissage comme élèves auprès d'autres inspecteurs pendant environ deux années. Puis la visite d'établissement a pu les renseigner sur les différentes techniques usitées dans le travail de soie, dans différentes régions ³¹⁸ .

Les négociants, pour assurer le succès de leurs ventes, n'hésitent pas à circuler sur les routes européennes. La tâche en est le plus souvent confiée au fils de la maison qui se familiarise ainsi avec les pratiques commerciales (négociation, vente...) tout en (re)nouant des réseaux commerciaux. Cela lui permet de se faire connaître auprès des principaux acheteurs en vue de se préparer à reprendre ultérieurement l'affaire familiale.

³¹³ ADI, 3E29184, Partage de la succession de François-Jacques Tivollier le 19 janvier 1821 devant M^e Michal (Voiron), 3E29095, Dissolution de la société Géry & Cie le 31 janvier 1850 devant M^e Martin (Voiron), Etat civil de Grenoble et de Voiron, 3E29235, Procuration en blanc du 28 août 1834 devant M^e Neyroud (Voiron), et APG, Avis imprimé pour une transformation de société le 1^{er} septembre 1817.

³¹⁴ ADI, 3E29236, Procuration devant M^e Neyroud (Voiron) le 7 janvier 1835.

³¹⁵ ADI, 3E29095, Dissolution de société devant M^e Martin, à Voiron , le 31 janvier 1850.

³¹⁶ JULIA (D.), 1995, p. 225.

³¹⁷ FRIJHOFF (W.) et JULIA (D.), 1976.

³¹⁸ MINARD (P.), 1998, pp. 119-129.

Le chef de famille reste, quant à lui, à Voiron, après avoir lui-même, étant plus jeune, sillonné les routes et les foires. Ainsi, alors que la période révolutionnaire s'achève, Sulpice II Calignon se rend en Espagne pour y traiter des affaires, tandis que son père reste à Voiron. Joseph Calignon, le frère aîné de Sulpice, part s'établir quelques années à Genève au début de l'Empire comme négociant, probablement pour y représenter sur place la firme Calignon, avant que le marché helvétique ne se ferme définitivement aux toiles voironnaises³¹⁹. Les trois foires et les cinquante marchés annuels qui se tiennent à Voiron attirent cent trente et un mille étrangers, sans compter les voyageurs de commerce³²⁰. Cette tradition, largement en vogue au XVIII^e siècle dans toutes les places négociantes du royaume, se maintient dans la première moitié du XIX^e siècle à Voiron. Chez les Faige-Blanc, une autre famille de négociants, le jeune Frédéric, futur maire de la ville, apparaît comme « voyageur de commerce » à l'occasion de son mariage en 1837 avec la fille d'un de ses confrères, Jérémie Roux. À la même époque, chez les Denantes, c'est le cadet, Guy-Joseph, qui fait office de voyageur de commerce au service de l'entreprise familiale, mais il n'est pas le seul à occuper un tel poste : pour vendre leur production croissante, les Denantes ont engagé d'autres voyageurs de commerce³²¹.

Mais, à partir de la Restauration, le temps des grands voyages semble définitivement révolu pour les négociants, avec la dislocation du réseau international des Perier et avec la perte des marchés étrangers. Désormais, leur horizon se limite surtout à un territoire proche de Voiron, Grenoble inclus, et à Beaucaire.

Horizons négociants.

Cité négociante, Voiron se trouve au cœur d'un vaste réseau migratoire multi-scalaire : tout d'abord avec son hinterland où s'activent métiers à tisser, rouets et battoirs pour la fabrication des toiles, puis avec les grandes places du négoce de toiles comme Grenoble, Beaucaire et sa célèbre foire ou encore tout le Sud-est méditerranéen. Carny, un négociant grenoblois en toiles, voyage cinq mois par an pour placer ses produits³²².

Les négociants les plus audacieux poussent même l'expérience du voyage jusqu'aux « isles », tout au moins à la fin du XVIII^e siècle. Outre les Dolle et les Raby, d'autres Dauphinois quittent la métropole pour chercher fortune à Saint-Domingue à l'instar d'Antoine Balmet, originaire de l'Oisans ou de Mathieu Trouillet, propriétaire d'une habitation de plus de deux cents hectares au Cap François³²³. Césaire-Albin Allegret³²⁴, appartenant à l'une des grandes familles négociantes de Voiron, a vécu plusieurs années

³¹⁹ ADI, L261, Passeport du 12 floréal an VI, L262, Passeport du 2 ventôse an VII et 3Q43/231, Mutation par décès de Sulpice Calignon père, le 26 décembre 1809.

³²⁰ *Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère*, tome 1, Séance du 4 mai 1839, p. 127.

³²¹ ADI, 3E29236 et 3E29240, Contrats de mariage du 3 janvier 1835 et du 22 mai 1837 devant M^e Neyroud (Voiron). Sur le développement des voyageurs de commerce, voir GAYOT (G.), 1998, pp. 403-405.

³²² LEON (P.), « Les nouvelles élites », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, p. 612.

au Cap François, à Saint-Domingue à la fin de l'Ancien Régime, avec un autre Voironnais, Laurent Treillard, avant de revenir en métropole pour prendre en main l'affaire familiale, à moins qu'il n'ait été chassé de la ville lors de sa destruction en 1793³²⁵. On ne connaît pas les activités d'Allegret à Saint-Domingue, mais rien n'empêche de penser qu'il y représente la maison paternelle, d'autant que dans les dernières années de l'Ancien Régime, les autorités françaises assouplissent les mesures de l'exclusif colonial dans leurs colonies, favorisant l'accostage des navires espagnols dans les Antilles françaises pour y acheter des toiles ou des vins provenant de métropole : les « isles » forment alors une « tête de pont » pour conquérir les marchés coloniaux ibériques³²⁶. À partir des échanges qui ont lieu à la foire de Beaucaire, des négociants peuvent s'engager vers les Antilles pour y prolonger des transactions, car le marché colonial forme alors un débouché non négligeable pour les toiles de Voiron. Peut-être la présence d'Allegret à Saint-Domingue est-elle à mettre aussi en relation avec les investissements qu'effectue Claude Perier dans cette île ? En effet, la maison Perier y vend des toiles de Voiron, via l'armateur marseillais Hugues l'aîné, tant pour les marchands que pour les esclaves. En outre, elle se livre à diverses opérations commerciales avec de grands propriétaires terriens des « Isles », sous la forme de prêts ou d'avances de fonds. Par ce moyen, Perier se trouve même propriétaire d'une habitation en 1787, servant à approvisionner sa sucrerie marseillaise³²⁷. Louis-Henry Tivollier, l'un des fils de François-Jacques Tivollier, s'établit pour quelques années à Marseille comme négociant, après avoir exercé son art à Grenoble, peut-être au service de ses parents, les Perier. En 1806, il héberge quelque temps le jeune Stendhal qui poursuit alors sa formation commerciale, au service de Meunier. Tivollier l'introduit régulièrement parmi ses relations dans la bonne société locale et auprès des Dauphinois installés dans le port³²⁸. Louis-Henry Tivollier est l'associé principal de la maison Tivollier, Samadet & Cie, soutenue par sa famille (et notamment François Tivollier), la maison Jacques Denantes père & fils et probablement d'autres investisseurs voironnais et grenoblois. À la fin de l'année 1806, Tivollier doit, cependant, liquider son affaire marseillaise après de lourdes pertes financières³²⁹.

³²³ LEON (P.), 1963a.

³²⁴ Césaire-Albin Allegret, un négociant en toiles, est né à Voiron vers 1756. Il épouse la fille d'un riche confrère de sa ville, Edwige Faige-Blanc. Il décède dans sa ville natale le 7 avril 1831.

³²⁵ ADI, 3E3896, Procuration devant M^e Perrin (Voiron) le 18 mars 1784.

³²⁶ ZYLBERBERG (M.), 1993, p. 261.

³²⁷ CHAGNY (R.), 1998/1999 et PILOT (J.J.A.), *Les Dauphinois à Saint-Domingue*, Grenoble, Maisonville, 1868.

³²⁸ STENDHAL, 1962, pp. 276-277, Lettre à François Perier-Lagrange du 26 janvier 1806 et *Œuvres intimes*, Paris, NRF-Gallimard, 1955, pp. 744 et sq par exemple. Stendhal révèle ainsi p. 746 que Louis-Henry Tivollier a entretenu pendant quatre ans à Grenoble une relation adultère avec une femme mariée.

³²⁹ ADI, 98J267, Lettres ms de Tivollier, Samadet & Cie à la maison Jacques Denantes père & fils le 13 mars 1806 et le 3 juillet 1807.

L'expérience de l'altérité se retrouve également sous la forme d'un séjour prolongé hors de la cité, parfois en rupture avec la famille. C'est plutôt le fait des cadets au sein de la fratrie, qui n'ont pas d'avenir dans l'entreprise familiale, si ce n'est d'être cantonné dans des tâches subalternes au service de leur aîné. En 1821, deux des huit enfants de François-Jacques Tivollier ont plus ou moins coupé toutes relations avec le reste de la famille du fait de leur éloignement : l'un, André, s'est installé à Lyon, tandis que l'autre, Hyppolite, a choisi la grande aventure en émigrant à Bâton-Rouge, en Louisiane. Un de ses cousins, Allard-Duplantier, lui aussi originaire de Voiron, est probablement à l'initiative de ce départ. Ce dernier, administrateur du domaine que Lafayette a reçu du Congrès américain en Louisiane, attire outre-Atlantique plusieurs de ses proches³³⁰. Quelques années auparavant, leur père les avaient amenés avec lui pour vivre hors de Voiron, à Grenoble. Or, en 1821, la famille a subi de sérieux revers de fortune avec la faillite retentissante du père quelques années auparavant.

Comptoirs et maisons.

Les négociants voironnais choisissent le plus souvent de s'établir hors de l'insalubre vieille ville dont les rues sont pleines d'immondices, au profit du large cours Sénozan où ils peuvent édifier des immeubles plus cossus : les frères Rambeaud y possèdent leur propre hôtel particulier, voisin de celui de Jérémie Roux, l'ancien associé des Perier (son hôtel est détruit pour laisser la place au Cercle du Commerce). Les Denantes habitent un vaste immeuble sur la place d'armes, au centre de la Fabrique. Conçue d'abord comme un lieu de promenade pour les Voironnais à l'extérieur des vieux murs d'enceinte, la partie ouest commence à être aménagée à partir des années 1780 avec la construction des premiers hôtels particuliers des négociants. Les Monnet-Daiguenoire, des négociants en toiles de second ordre, résident dans leur maison de l'étroite et sombre rue Genevoise³³¹, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, date à laquelle leur dernier représentant, Jules Monnet-Daiguenoire, emménage dans le bel hôtel particulier de ses oncles Rambeaud, sur le cours Sénozan³³². Les uns et les autres établissent le siège de leurs affaires dans leur propre maison, au rez-de-chaussée³³³.

³³⁰ VERMALE (F.), 1953, p. XVI et 1955, pp. CCXXIII-CCXXIV. L'un des oncles de Joseph-Gabriel Allard-Duplantier, Jean-Claude Tranonay, représentait au milieu du XVIII^e siècle les intérêts du financier Paris de Montmartel (originaire de Moirans, près de Voiron) en Louisiane.

³³¹ PERRIN-DULAC (F.), 1806, tome 2, p. 235. Le nom de la rue Genevoise indique qu'elle était le point de passage obligé pour se rendre en direction de la Suisse.

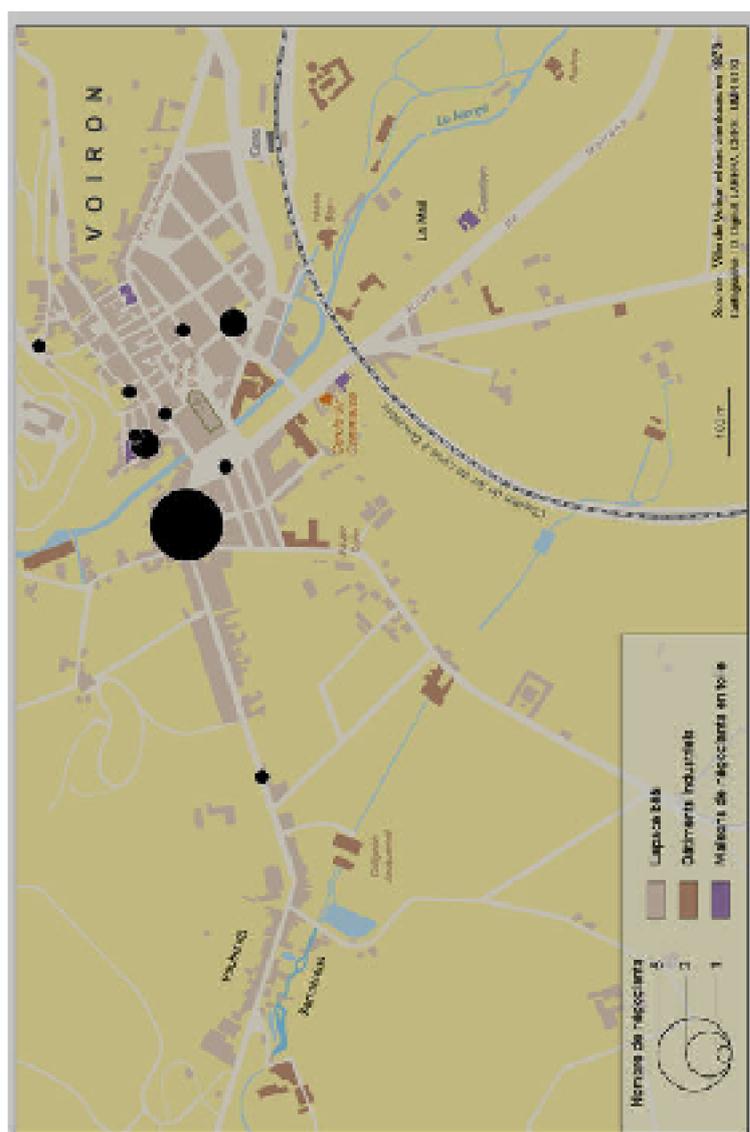
³³² MASSY (Y.), 1991, pp. 11-14.

³³³ Comme chez leurs confrères marseillais, par exemple, voir CARRIÈRE (C.), 1973, pp. 720 et sq.



Figure 1—L'hôtel particulier de la famille Rambeaud, à Voiron , sur le cours Sénozan. L'hôtel particulier des Rambeaud est construit vers 1786-1787, à l'extérieur de la vieille ville. Les Rambeaud y installent leur comptoir de toiles puis leur banque, la maison Rambeaud frères. Puis, à la fin du XIXe siècle, la banque du Dauphiné, fondée par les propriétaires de Rambeaud frères, établit ses bureaux dans cette demeure, située sur le cours Sénozan à quelques mètres du Cercle du Commerce. Aujourd'hui, le bâtiment abrite une succursale de BNP-Paribas (elle-même issue de la banque du Dauphiné).

Source : cliché de l'auteur (2007).



Plan 6—Les négociants en toiles à Voiron en 1817. Le plan qui a servi à réaliser cette carte, remonte à 1870 : il mentionne la voie ferrée, l'église Saint-Bruno et des bâtiments industriels qui n'existaient pas en dans la première moitié du XIX^e siècle. Afin de montrer l'évolution de la localisation industrielle, nous avons préféré les laisser apparents sur cette carte.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime (vers 1786-1787), Claude Rambeaud se fait construire un splendide hôtel particulier sur le nouveau cours Sénozan, à l'extérieur de la vieille ville et de ses sombres petites ruelles infestées et insalubres. La bâtisse comporte deux étages. Vaste et imposante vue de l'extérieur, la maison est meublée avec une certaine sobriété : meubles en noyer, vaisselle en faïence, vétusté de certains meubles... La présence de plusieurs célibataires endurcis dans la maisonnée explique sans doute l'absence de goût et l'impression de désordre qui règne chez les Rambeaud. Au début du XIX^e siècle, les frères Rambeaud sont à la tête d'une petite mais solide affaire de négoce de toiles de chanvre, jouissant d'une bonne réputation sur la place voironnaise. Claude et son frère célibataire, Adrien, dirigent leurs opérations

commerciales depuis leur maison située à l'extrémité de la plus belle rue de la ville, le cours Sénozan, symbole de leur aisance financière. Leur demeure s'organise autour du vestibule du rez-de-chaussée qui sépare la partie privée de la partie commerciale. En entrant ou en sortant de la bâtisse par ce vestibule, les frères Rambeaud et leurs visiteurs, notamment leurs fournisseurs en toiles, ne peuvent manquer du regard l'imposante horloge qui rythme leurs journées. Par le vestibule, les négociants accèdent à leur magasin, où règne un certain capharnaüm autour du bureau : d'un côté, il y a deux sacs de seigle, dans un autre du froment, tandis qu'un peu plus loin, sont posés un blutoir et un matelas (pour un commis ?). Dans un autre coin, l'observateur curieux remarque les ustensiles nécessaires au négoce des toiles, comme un banc à auner avec la grande table utilisée pour plier les toiles après vérification, avec quatre pièces qui traînent à côté. On l'a compris, les frères Rambeaud ne se contentent pas du seul négoce de toiles : il font également le commerce de céréales et jouent même volontiers le rôle de banquiers le cas échéant. Cette dernière activité doit d'ailleurs largement contribuer à leurs bénéfices puisqu'une dizaine d'années plus tard, les deux fils de Claude, abandonnent définitivement le négoce des toiles et des autres produits pour ne pratiquer désormais que le métier de banquier. Dans la pièce au nord de la précédente, les frères Rambeaud ont installé leur comptoir, c'est-à-dire leurs bureaux³³⁴.

Un demi-siècle plus tard, en 1853, les Allegret dirigent une entreprise de moyenne envergure, au capital de 140.000 francs, loin derrière les Denantes. Leur demeure familiale, à deux étages, trône au sommet de la rue de la Portelle, en pente, à Voiron, non loin des principales rues de tisserands, à la jonction de la vieille ville et du faubourg né avec le travail des toiles. La porte principale, au centre de la façade, délimite au rez-de-chaussée la partie réservée au commerce d'un côté, de l'espace intime de l'autre. Ainsi, la maison s'organise autour d'un vestibule avec d'une part la salle à manger, un salon de compagnie, deux petits cabinets, la cuisine et d'autre part le comptoir de commerce dont les fenêtres donnent sur la rue de la Portelle, et en face la pièce réservée au magasin des « *toiles rousses* ». Un escalier privatif permet, depuis cette dernière pièce, d'accéder à l'étage où se trouve l'entrepôt des pièces blanches, qui occupe l'intégralité de ce niveau. Comme on le voit, chaque pièce a un usage précis. La famille a ses appartements privés au second étage. Mais pour bien distinguer son affaire de sa famille, surtout depuis qu'il a un associé extérieur, Allegret a pris soin d'établir un bail pour les trois pièces en question, dévolues dans sa maison personnelle à son activité commerciale. Il les loue pour environ quatre cents francs par an à sa société.

Le comptoir, dans lequel travaille Allegret, probablement assisté d'un commis, de son associé ou de son fils, éclairés par quatre chandeliers et la clarté que permettent les vitres, est sommairement meublé, quelques tables avec pupitres pour les écritures quotidiennes, un pupitre tournant assez massif pour supporter le Grand Livre et le coffre-fort où le négociant a pris soin de placer les fonds nécessaires au règlement des toiles chaque mercredi. C'est la pièce principale de l'activité, là où se produit l'effervescence chaque semaine au moment du marché, ou lorsque Allegret reçoit un de ses confrères. C'est encore ici que Claude-Césaire-Albin Allegret et son associé depuis 1843, Lalande³³⁵, discutent des conditions du marché, ou que ce dernier fait son rapport

³³⁴ ADI, 3E29172, Inventaire après décès de Claude Rambeaud, devant M^e Michal (Voiron) le 7 septembre 1807.

à son associé principal, sur les ventes de la maison, car Lalande – à moins que ce ne soit l'un des deux employés intéressés aux bénéfices depuis 1852 – s'occupe probablement de cette mission, parcourant les routes et les foires. En temps normal, aucune pièce de tissu ne passe dans cette pièce faisant office de bureau, elle demeure strictement réservée aux écritures comptables, à la correspondance, ou à la négociation. D'ailleurs aucun meuble ne permet d'examiner une toile ici. Pour cela, il faut se rendre, dans une seconde pièce, en face du comptoir et dont l'entrée se fait également dans le vestibule. C'est dans ce même vestibule que débutent et s'achèvent les conversations et que l'agitation est la plus forte, servant d'espace de contact entre l'activité incessante de la rue et le calme intérieur de l'espace clos et calfeutré de la maison.

Le magasin des « *toiles rousses* », autrement dit des toiles écruées, se trouve à proximité de la porte d'entrée dans la mesure où les tisserands viennent chaque semaine y livrer leurs pièces de toiles. Chacune d'elle est alors soigneusement déroulée et examinée sur une table afin d'en vérifier la composition et la qualité, mesurée sur un banc d'aunage en bois pour éviter toute fraude de la part du vendeur, puis pliée sur cette grande table, tandis que le négociant, ou son assistant, relève sur son registre, posé sur un pupitre, les indications nécessaires à sa comptabilité (le prix, le métrage par exemple) et établit, peut-être, une facture pour le tisserand, à moins qu'il n'établisse dès ce moment un bordereau destiné aux blanchisseurs. Alors un commis, ou le tisserand lui-même, pose les différentes pièces apportées ce jour sur trois grands plateaux afin de les livrer à la blanchisserie assez rapidement. Après un séjour dans les cuves de cendres et un étendage sur les prairies, les toiles retournent chez Allegret où elles sont immédiatement montées à l'étage, à l'entrepôt des toiles blanches, grâce à un escalier privatif se trouvant dans la précédente pièce. Par ce moyen, la famille conserve l'usage exclusif de l'escalier principal de la maison. Comme dans le magasin du rez-de-chaussée, cet entrepôt possède une grande table à plier et un banc d'aunage pour mesurer les toiles, afin de vérifier une nouvelle fois les pièces à leur retour de la blanchisserie, au cas où d'indélicats blanchisseurs se seraient appropriés quelques aunes de la pièce ou auraient mal accomplis leurs opérations. Ultérieurement, la table et le banc servent à couper les pièces selon le métrage demandé par les clients (le plus souvent une pièce entière ou une demi-pièce)³³⁶.

Chez les Allegret, règne une ambiance feutrée, caractérisée par une certaine opulence parfaitement revendiquée. Dans le salon de compagnie, les meubles en acajou, recouverts d'un velours rouge, s'agencent soigneusement autour d'une table à dessus de

³³⁵ Négociant en toiles, Auguste-Gédéon-Cyprien Lalande est né à Voiron le 29 janvier 1814, d'un père receveur particulier des contributions indirectes. Commis chez le négociant Allegret, il est promu au rang d'associé par celui-ci en 1843. Puis au décès de son patron dix ans plus tard, il devient le gérant de la maison Allegret père & fils, alors que la famille fondatrice se contente de le commanditer. Au printemps 1850, il épouse Armance-Angélique Benoît, la fille d'un avoué grenoblois, qui lui donne deux garçons. En 1875, il décide de consolider les bases financières de son entreprise en s'associant avec d'autres négociants en toiles, les Dupont-Ferrier et des banquiers, les Landru, sous la raison sociale Ferrier, Landru, Lalande & Cie, alors que le marché des toiles se rétrécit depuis plusieurs années. Lalande décède à Voiron le 12 décembre 1875 en laissant une succession estimée à 157.953 francs, dont la moitié dans son affaire.

³³⁶ ADI, 3E29101, Inventaire après décès de Claude-Césaire-Albin Allegret, fait par M^e Martin (Voiron) le 23 avril 1853.

marbre et devant une cheminée, elle-même supportant une belle pendule dorée recouverte d'un globe et encadrée par des vases de porcelaine. Loin de l'agitation du comptoir voisin, la famille peut s'y retrouver pour jouer aux cartes, pendant que la maîtresse de maison s'affaire sur sa table à ouvrage. Pour les grandes occasions, Madame Allegret demande à sa domestique de sortir l'argenterie et le service en porcelaine. Les chambres de la maison sont délicatement meublées en noyer ou en acajou : celle d'Allegret possède déjà un lavabo, à côté d'un secrétaire en acajou, avec des rideaux autour de l'alcôve et de la fenêtre. Celle de son épouse comporte un psyché ainsi qu'un canapé recouvert de damas rouge, accompagnant un fauteuil Voltaire et une table en marqueterie. Il est fort à parier qu'Allegret confie ses enfants à un précepteur particulier comme semble le prouver la présence au second étage d'une pièce comportant trois bureaux d'étude avec leurs tabourets et un secrétaire en noyer surmonté d'une bibliothèque.

Malgré l'aisance matérielle affichée par les négociants en toiles, ils n'appartiennent plus au monde des Perier au XIX^e siècle. L'appartement parisien de Scipion Perier, au 27 rue Neuve du Luxembourg, comporte une trentaine de pièces et pour 39.935 francs de mobilier en 1821³³⁷.

Mode de vie négociant.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les négociants voironnais aiment à se retrouver en soirée entre eux, dans leurs salons, pour y discuter des affaires ou de la politique.

Irrégulièrement, quelques uns, plus audacieux, organisent de petites réceptions mondaines animées par un violoniste grenoblois, Noniche. Au centre de cette vie sociale, se trouve Germain Rambeaud, « *l'ardent coryphée et le boute-en-train de toutes les parties de plaisir d'alors* ». Animateur des soirées voironnaises sous la Restauration, l'intrépide Rambeaud fait même l'acquisition d'un orgue à manivelle, à l'occasion de l'un de ses périples à Beaucaire, alors qu'il était chargé d'y écouler les toiles de la maison paternelle. Figure de la jeunesse dorée locale, Germain Rambeaud a tous les attributs d'un héritier bien né et bien éduqué, pratiquant volontiers la danse avec les dames de la bonne société, aimant la chasse dans les campagnes dauphinoises, l'équitation, le patinage, la natation, mais aussi la lecture. Fin tireur, cultivé et célibataire, Rambeaud ressemble donc à l'un de ces dandys de la société aristocratique parisienne³³⁸. Sans rivaliser cependant avec les festivités de l'élite grenobloise, les élites voironnaises se parent pour l'occasion de leurs plus beaux atours :

« fracs à longues queues de morues tombant jusqu'à terre, culottes courtes, bas de soie blanche, souliers à boucles d'argent, chapeaux à claques et perruques poudrées à frimas pour ces messieurs », tandis que leurs épouses arborent de « simples robes de mousseline blanche, ornées chacune d'une ceinture de soie rose et de fleurs naturelles dans leurs cheveux ».

La plupart de ces parties semblent improvisées et se déroulent dans la bonne humeur

³³⁷ CENTORAME (B.), 2005, pp. 223-236.

³³⁸ BOLOGNE (J.-C.), 2007, pp. 236-242.

autour de quelques gâteaux, de pommes d'api et d'un verre de vin de pays, au rythme de valse et de contredanses³³⁹. Cependant, sous la Monarchie de Juillet, Rambeaud, déjà âgé de quarante-sept ans en 1830, n'anime plus avec la même ardeur les soirées voironnaises. La vie mondaine dans la cité s'assoupit momentanément, jusqu'à ce qu'une nouvelle génération d'héritiers ne se charge de lui donner un nouvel éclat. Les héritiers des grandes familles négociantes de la ville se prennent alors au jeu de la comédie et s'initie au théâtre, autour d'une petite troupe d'acteurs venue s'établir à Voiron : le jeune Frédéric Faige-Blanc, futur édile, et Guy-Joseph Denantes, tous deux héritiers de toiliers, s'évertuent à amuser leurs congénères sur les planches, mais

« les spectateurs vinrent à manquer et les acteurs bourgeois furent alors obligés pour ne pas jouer devant salle vide, d'aller eux-mêmes chercher chez elles les dames de leur connaissance et les amener, de gré ou de force, au théâtre de leurs exploits »³⁴⁰.

Les élites négociantes de Voiron pratiquent volontiers la double résidence, sur le modèle de la noblesse dauphinoise et surtout de leurs confrères grenoblois. Chacun possède un appartement ou une demeure à Voiron, sur le cours Sénozan pour les plus riches. Au XVIII^e siècle, la possession d'un domaine rural n'a rien d'exceptionnel dans les milieux d'affaires français³⁴¹. Toutefois, à Voiron, l'investissement foncier demeure modeste, avec des domaines qui dépassent rarement dix hectares. On est loin des placements immobiliers réalisés par les Danse³⁴². La fortune n'est pas la même ! Si l'on en croit Stendhal, fin connaisseur de la haute société de Grenoble,

« la passion de chaque bourgeois est son domaine. [...] Ce bourgeois avait 10.000 fr placés au 5% chez les Perier (père et cousin de Casimir, ministre en 1832), il les place en un domaine qui lui rend le 2 ou le 2 ½ et il est ravi. [...] Il est payé en vanité »³⁴³.

Ces négociants, une fois leur fortune solidement établie, achètent une propriété rurale dans les alentours de la cité. Les Faige-Blanc disposent ainsi sur les hauteurs, à Termérieu, l'un des hameaux de Voiron, d'un petit château, alors que les Rambeaud aiment chasser sur leur domaine de la Ratz, à Coublevie³⁴⁴. Joseph Calignon, leur parent, préfère même abandonner définitivement Voiron pour se retirer dans sa propriété de la Sylve Bénite, au Pin, près du lac de Paladru, après avoir liquidé toutes ses affaires. Son frère, Sulpice II, laisse pour 75.100 francs de biens immobiliers, dont 60.000 francs

³³⁹ MONNET-DAIGUENOIRE (J.), 1900, pp. 11-15.

³⁴⁰ MONNET-DAIGUENOIRE (J.), 1900, p. 17.

³⁴¹ Par exemple le patronat stéphanois dans la première moitié du XIX^e siècle. Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, p. 358.

³⁴² LEON (P.), « Les nouvelles élites », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, p. 634.

³⁴³ STENDHAL, *Vie de Henry Brulard*, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, édition 2002, pp. 262-263.

³⁴⁴ ADI, 3E29161, Donation Me Michal, à Voiron, le 27 mars 1791. L'ensemble du domaine de Termérieu, ainsi que le bétail et le mobilier, sont évalués à 32.500 livres.

de terres à Coublevie, sans compter le domaine de la Brunetière (Voiron)³⁴⁵. Leur ami, Hector Blanchet, lui-même héritier d'une affaire de négoce de toiles, adopte la même attitude, lorsqu'il quitte les affaires : il devient rentier dans son château de Coublevie et de Saint-Julien-de-Ratz, commune dont il se fait élire maire. Jacques-Jérémie Roux réside principalement dans sa maison du cours Sénozan, près des Denantes et des Rambeaud, mais il possède une petite propriété d'un hectare avec une maison bourgeoise dans le hameau de la Martellière, à l'écart du centre-ville, sans compter un domaine de douze hectares à Uzès, dans le Gard³⁴⁶. Son voisin au numéro 10 du cours Sénozan, François-Frédéric Denantes, par ailleurs maire de Voiron, se rend régulièrement lui aussi dans son domaine rural de Coublevie, estimé à la fin du Second Empire à 93.000 francs et dont une partie est louée à des fermiers³⁴⁷. François Tivollier, l'ancien associé de Jacques Perier, possède lui aussi un domaine rural et une maison bourgeoise dans le hameau de la Martellière, évalué à 30.000 francs, à son décès en l'an XIII. Il dispose d'un second domaine à Saint-Nicolas³⁴⁸. Alexis I Vial, fondateur sous la Restauration d'une maison de négoce en toiles, a fait, pour sa part, l'acquisition de deux propriétés rurales à Voiron, le domaine de Maubec et celui de la Tour, dont la valeur atteint les 85.000 francs au milieu du siècle. Toutes les propriétés rurales des négociants voironnais sont situées autour de Coublevie, une commune limitrophe de Voiron, sur les collines.

Tableau 4-Fortune foncière des hommes d'affaires du textile sous la Monarchie de Juillet.

³⁴⁵ ADI, 3Q43/233, Mutation du Sulpice Calignon du 11 septembre 1815.

³⁴⁶ ADI, 3E29290, Donation devant M^e Bally, à Voiron, le 4 mai 1862.

³⁴⁷ ADI, 3Q43/243, Mutation par décès de François Frédéric Denantes, le 29 novembre 1869.

³⁴⁸ ADI, 3Q43/229, Mutation par décès du 21 messidor an XIII.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Domicile	Activité	Montant de la taxe foncière payée en 1846 (en francs)	Montant de la patente payée en 1846 (en francs)
Perrégaux Frédéric	Jallieu	Tissage et impression	1.171,11	405,49
Bézieux (de) Auguste Pierre	Cognin	Filature de soie	680,35	214,15
Denantes Frédéric	Voiron	Négoce de toiles	411,46	-
Tivollier Séraphin	Voiron	Négoce de toiles	323,52	42,26
Ferrieux François	Chatte	Moulinage de soie	301,56	238,23
David Victor	Chatte	Moulinage de soie	291,56	223,98
Caffarel Antoine-Clément	Jallieu	Tissage de coton	288,87	403,74
Brunet-Lecomte Henry	Jallieu	Impression sur étoffes	233,59	102,67
Faige-Blanc Frédéric	Voiron	Négoce de toiles	226,47	42,21
Giraudet Charles	Chatte	Filature de soie	223,69	196,56
Vial Alexis	Voiron	Négoce de toiles	201,56	159,46
Cuchet François-Fleury	Chatte	Filature et moulinage	199,05	224,83
Hulmière Victor	Voiron	Négoce de toiles	174,03	140,70
Génissieu Pierre-Henri	Chatte	Moulinage de soie	150,85	106,95
Denantes Joseph	Voiron	Négoce de toiles	144,38	63
Faidides François-Antoine	Sérézin	Moulinage de soie	101,32	185,97
Suffet Ferdinand	Saint-Barthélémy-de-Beaumont	Moulinage de soie	101,27	161,21
Landru Joseph-Barthélémy	Voiron	Négoce de toiles	82,15	150,12
Denantes Auguste	Voiron	Négoce de toiles	74,74	168,84
Joly Hector	Saint-Geoirs	Moulinage de soie	72,89	98,43
Géry Christophe	Voiron	Négoce de toiles	70,77	159,45
Allegret Claude-Césaire-Frédéric	Voiron	Négoce de toiles	52,39	131,32
Jacquemet Casimir	Voiron	Négoce de toiles	49,22	214,65
Girodon Alfred	Renage	Tissage de soieries	-	511,97
Aurenche Frédéric	La Sône	Moulinage de soie	-	213,97

Source : ADI, 4M22, Liste des électeurs, 1846.

Pour agrémenter les réceptions entre gens de la bonne société voironnaise, Allegret n'hésite pas à proposer à ses hôtes un verre d'eau de vie, de curaçao ou de liqueurs³⁴⁹, qu'il garde précieusement près de sa cuisine. À moins qu'il ne soit disposé à descendre à sa cave pour y choisir une bouteille de vin rouge de pays parmi les quatre cents en provenance de La Côte-Saint-André, La Terrasse, Voiron, Vourey, La Buisse et qu'il laisse vieillir depuis deux ans, sans compter le vin conservé en tonneaux. Amateur de vin et grand collectionneur, il possède plusieurs centaines de litres (mille deux cents bouteilles) ayant entre sept et douze ans d'âge venant de Veurey, de Tullins et de Bourgogne. Si pour sa consommation courante il apprécie les vins de pays, il préfère sans doute offrir à ses invités, peut-être ses clients ou ses confrères, un vin rouge du Beaujolais ou du Languedoc (de Béziers et de Lunel) ayant entre treize et vingt-huit ans d'âge, car l'homme prend soin de faire vieillir soigneusement ses vins. Homme plein de ressource, Claude-Césaire-Albin Allegret profite de ses vastes caves pour faire vieillir aussi plusieurs bouteilles de vin particulièrement réputé, en provenance de Pommard, de Collioure, de Saint-Georges, de Tournon, de Bordeaux. Il apprécie, semble-t-il, les vins de la vallée du Rhône et du Midi, avec des bouteilles de Croze-Hermitage, de muscat de Frontignan, de Grenache et de Madère. Il ressort de cet inventaire que les vins rouges dominant très nettement la cave de ce négociant. En revanche, les grands crus étrangers sont rares chez Allegret. En examinant l'origine de ses vins, on constate, qu'à peu de chose près, Allegret s'approvisionne en vins dans les espaces commerciaux fréquentés généralement par les négociants voironnais, c'est-à-dire le Midi, la Vallée du Rhône, le Sud-ouest. Cela explique alors l'absence de champagne. Au total, les alcools contenus dans sa cave sont évalués à 1.244 francs, soit 14% du montant des biens contenus dans sa demeure ! Une telle variété de crus, ainsi que la conservation en bouteille, sont autant d'indices du bon goût du maître de maison en la matière. À n'en pas douter, la cave d'Allegret soutient la comparaison – en terme de quantité – avec celles des plus grands aristocrates de son temps ou de l'Ancien Régime. Cependant, ceux-ci préfèrent souvent compléter leurs caves par une grande variété de vins étrangers, d'origine espagnole, sud-africaine ou italienne par exemple, et par des liqueurs³⁵⁰. Tous les négociants voironnais ne mènent pas un tel train de vie.

Dès les dernières années de l'Ancien Régime, plusieurs hommes d'affaires dauphinois participent à des loges maçonniques, à Grenoble, bien sûr, mais aussi à Voiron, où existent alors deux loges³⁵¹.

Patronages négociants.

Grâce à leur puissance économique, les négociants en toiles contrôlent la ville de Voiron

³⁴⁹ Allegret possède pas moins de vingt-huit bouteilles de liqueurs diverses.

³⁵⁰ LEMAITRE (N.), 1984.

³⁵¹ NICOLAS (J.), 1989, p. 36.

pendant près d'un demi-siècle, jusqu'à la fin du Second Empire.

Leurs représentants les plus éminents se succèdent à la tête de la cité. Le premier maire, Claude-Louis Allegret, quoique notaire, est issu d'une de ces familles négociantes. Son successeur, Jacques-François Tivollier appartient au clan des Perier par sa mère, alors que son père et lui dirigent l'une des plus grosses maisons de la place. Jusqu'en 1808, ces deux hommes, Allegret et Tivollier, dirigent la municipalité voironnaise. Augustin Tivollier rejoint le conseil d'arrondissement de Grenoble en l'an VIII, en même temps qu'Augustin Perier, son parent, jusqu'en 1809, date à laquelle il est remplacé par un de ses confrères toiliers, Antoine Jacquemet. Puis, de nouveau, en 1818, le pouvoir municipal revient entre les mains des toiliers avec d'abord le riche Joseph Calignon, jusqu'en 1826, puis Michel-Hector Denantes jusqu'à son décès en avril 1830³⁵². Ce contrôle exercé sur le pouvoir politique local leur permet de se faire entendre à Grenoble, notamment auprès du Préfet. En 1833, c'est au tour d'un autre négociant en toiles, Joseph Rambeaud, également banquier, d'accéder à une fonction politique, puisqu'il est élu conseiller d'arrondissement, tandis que Albin Allegret, notaire et apparenté à une famille de négociants en toiles, s'empare du canton de Saint-Laurent et de Voiron pour siéger au Conseil général. Hormis quelques intermédiaires, les négociants en toiles contrôlent la municipalité de Voiron jusqu'à la fin du Second Empire³⁵³.

La mise à l'écart des Tivollier et des Perier laisse la place libre aux Denantes pour s'imposer à la tête de la place voironnaise pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet. Par les capitaux qu'ils emploient dans leur société, Jacques Denantes père & fils, les Denantes dirigent alors la première entreprise chargée du négoce des toiles. Seuls les Tivollier et le groupe Perier les surpassait auparavant. En 1813, Marc-Antoine Denantes et son fils aîné, Frédéric-François, apportent 120.000 francs pour constituer une nouvelle société, dont un quart pour le fils, sans compter leurs comptes courants. À la fin de la décennie suivante, ils font passer le capital de leur maison à 225.000 francs. À la même époque, Césaire-Albin Allegret qui gère une maison de premier ordre, possède un compte de fonds de 60.000 francs auxquels il faut ajouter 20.000 francs pour son fils Claude-Césaire-Frédéric. Chez Blanchet père & fils, une maison de moindre importance, la mise de fonds des trois associés s'élève à 45.000 francs. Même les Jacquemet, Casimir et Achille, qui gèrent un tissage mécanique de toiles, n'immobilisent pas plus de 60.000 francs en capital social dans leur entreprise³⁵⁴. À la fin de la Monarchie de Juillet, la patente versée par les frères Denantes, Frédéric, Joseph et Auguste, surpasse celle des autres négociants. Seul Casimir Jacquemet parvient à rivaliser avec eux grâce à son organisation tournée vers la production de pièces bon marché. Mais déjà, les négociants

³⁵² THORAL (M.-C.), 2004, p. 111.

³⁵³ À Saint-Etienne, on retrouve cette emprise politique des élites économiques jusqu'aux années 1880. Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 231-232.

³⁵⁴ ADI, 3E29177, Acte de société pour Jacques Denantes père & fils devant M^e Michal (Voiron) le 11 janvier 1813, 3E29059, Acte de société pour Allegret père & fils devant M^e Michal (Voiron) le 7 janvier 1820, 3E3932, Acte de société pour Blanchet père & fils devant M^e Allegret (Voiron) le 8 janvier 1820 et 3E29254, Acte de société pour Jacquemet oncle et neveu devant M^e Bally (Voiron) le 14 janvier 1844.

en toiles ne fournissent plus les patentes les plus élevées de la commune, preuve s'il en est, de leur déclin³⁵⁵.

Forts de cette puissance financière et économique quasiment sans rivale sous la Restauration, les Denantes en profitent pour nouer d'ambitieuses alliances matrimoniales avec les meilleurs partis de la ville. Déjà, en 1789, Jacques Denantes a réussi à unir son fils et héritier en affaire, Marc-Antoine, à Antoinette Tivollier. Celui-ci devient donc le gendre de François Tivollier et de Magdeleine Perier-Lagrange. À son tour, Marc-Antoine marie ses fils à quelques riches héritières ayant de solides attaches dans la communauté. Son fils Emile, jeune avocat à Grenoble, épouse en 1826 la veuve du négociant Antoine Randon, dont les apports s'élèvent à 34.250 francs, puis trois ans plus tard, son aîné, Frédéric-François, convole avec Joséphine-Françoise Ducrest, la fille d'un sous-intendant militaire en retraite dont le frère a hérité l'année précédente de plus d'un million de francs. Le richissime Joseph-Marie Ducrest donne d'ailleurs 10.000 francs à sa nièce, ce qui laisse augurer peut-être, pour les Denantes d'autres versements sous la forme d'un compte courant dans leur entreprise. En outre, le généreux oncle siège au conseil municipal de la ville, ce qui peut encore servir leurs intérêts politiques. Auguste Denantes épouse au début de la décennie suivante la fille d'un riche maître de forge de Voiron, Victor Jacolin, qui paie une patente supérieure à la leur, tandis que son cadet, Guy-Joseph Denantes prend Céphise-Clarisse Aribert pour femme à la même époque, dont la dot est de vingt-deux mille francs³⁵⁶.

Grâce à ses multiples alliances et au prestige tiré de son commerce, la famille Denantes prend le contrôle de la municipalité voironnaise, à une époque où les notables, en France, profitent de leurs positions et du suffrage censitaire, pour accaparer le pouvoir. Michel-Hector Denantes³⁵⁷, promu chevalier de la Légion d'Honneur, et cousin germain de Marc-Antoine, est nommé maire de Voiron sous la Restauration, tandis que son cousin Frédéric-François se fait nommer adjoint au maire, puis maire à son tour.

L'un des instruments d'exercice du pouvoir à Voiron, pour les négociants en toiles, se trouve être le Bureau de Bienfaisance de la ville fondé en 1808, dont la présidence est confiée de droit au maire. Le but de cette institution charitable est de pallier les carences du Conseil général, qui ne verse à cette époque que de maigres subsides. À cette époque, on dénombre 1.200 indigents à Voiron, soit un cinquième de la population totale. Déjà sous l'Ancien Régime, les membres de l'élite locale ont l'habitude de procéder à des

³⁵⁵ ADI, 4Mi22, Liste des électeurs, année 1846.

³⁵⁶ ADI, 3Q43/39, ACP du 4 décembre 1826 (contrat de mariage devant M^e Coche, Voiron, le 2 décembre), 3E25403, Contrat de mariage devant M^e Nallet (Chirens) le 18 octobre 1829, 3E29236, Contrat de mariage devant M^e Neyroud (Voiron) le 3 janvier 1835, 3E29239, Partage chez le même notaire de la succession de Marc-Antoine Denantes le 12 septembre 1836. Céphise-Clarisse Aribert est la fille de Victor Aribert. Né à La Mure vers 1775, il épouse à Voiron en 1806 Marie Vincent, la fille d'un négociant et d'un adjoint au maire de la ville. Il décède à Voiron le 6 septembre 1842.

³⁵⁷ Michel-Hector Denantes naît à Voiron le 1^{er} novembre 1768 et décède dans sa ville le 2 avril 1830, comme maire depuis 1826. Il entre au Conseil général de l'Isère en 1822. Il est le fils de Marc Denantes et Marie Blanchet. Célibataire, il transmet son héritage politique à son parent, Frédéric Denantes.

distributions quotidiennes de vivres ou d'argent devant leurs demeures. Or, pendant la première moitié du XIX^e siècle, les administrateurs de cette institution se recrutent surtout dans le milieu des négociants en toiles, notamment dans la famille Denantes . Alors que Jacques-François Tivollier , l'un des principaux négociants en toiles de la cité, préside l'institution entre 1808 et 1810, il est assisté de son confrère Jean-Baptiste Faige-Blanc, chargé de la perception des dons. Dans les premiers mois de fonctionnement, le bureau de bienfaisance suscite une certaine méfiance parmi la population aisée, jusqu'à ce que les membres obtiennent le parrainage de quelques figures des élites locales comme Horace de Barral, le comte de Meffray ou le chambellan de Napoléon, Crouy-Chanel³⁵⁸ . La maîtrise du bureau de bienfaisance leur permet d'asseoir leur autorité et leur prestige sur la population, mais également de la contrôler, surtout à partir des années 1820. En effet, à ce moment-là, l'industrie des toiles de chanvre traverse une crise languissante et longue avec la fermeture de ses marchés traditionnels, réduisant tisserands et fileuses au chômage et à la misère. Pour survivre, ces derniers n'ont d'autre solution que de solliciter le bureau de bienfaisance. S'ils veulent bénéficier de la générosité de l'institution et de ses membres, tisserands et fileuses nécessiteux doivent se soumettre aux conditions posées par les élites de la cité négociante, car seuls les membres du bureau de bienfaisance fixent le montant des subsides et déterminent le mode d'admission aux aides. Lors de sa création en 1808, un tiers des indigents secourus par le bureau de bienfaisance travaille pour l'industrie textile. En 1830, 10% de la population vironnaise survit grâce aux subsides de cette institution charitable, dont la moitié se rattache à la fabrication des toiles. Ce contrôle social explique peut-être l'absence de trace de conflits entre les tisserands et les négociants dans les archives et semble prouver son efficacité.

Sur le terrain, l'action des négociants est relayée par leurs femmes et leurs filles, promues dames de quartiers pour le bureau de bienfaisance³⁵⁹ . Les membres du bureau se répartissent entre eux les quartiers, tandis que par groupes de deux ou trois, les femmes se voient confier la mission de visiter les nécessiteux, de les signaler mais aussi de réaliser des quêtes aux côtés de membres du bureau. Sous la Monarchie de Juillet, Séraphin Tivollier et son confrère Christophe Géry prennent en charge le faubourg Sermorens, tandis que Joseph-Barthélémy Landru et Joseph Rambeaud , assistés d'un troisième compère, gèrent les quartiers ouest, derrière le cours Sénozan. Frédéric Faige-Blanc , Alexis I Vial³⁶⁰ et Albin Allegret, tous trois négociants en toiles, exercent un

³⁵⁸ CHOMEL (V.), 1994, DUMOND (C.), 1994, pp. 15, 20, 25, 185-187, 201-207 et ONDRY (S.), 1998, p. 121. Parmi les administrateurs du bureau de bienfaisance, on relève les noms suivants, y compris les maires membres de droit, tous issus du négoce des toiles : Jacques-François Tivollier (1808-1810), Michel-Joseph Denantes (1808-1821), Joseph Calignon (1818-1826), Germain Rambeaud (1823-1827), Michel-Hector Denantes (1826-1830), Jérémie Roux (1827-1828), Randon-Saint-Amand (1828), Joseph-Barthélémy Landru (1835-1842), Jean-Baptiste Faige-Blanc (1833-1840), Frédéric Denantes (1840-1866), Gustave Blanchet (1841-1848), Amédée Denantes (1842-1848), Eugène Poncet (1851-1880), Frédéric Faige-Blanc (1855-1870), Hector Denantes (1875-1879).

³⁵⁹ On retrouve à Saint-Etienne l'action charitable des épouses et des enfants des négociants. Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, p. 247.

³⁶⁰ Négociant en toiles, Alexis I Vial naît à Voiron le 21 décembre 1778. Il décède le 18 décembre 1851 dans sa ville natale.

vif contrôle sur une partie de la vieille ville (rue de la Portelle, rue Pissechet, rue Bouverie, rue du Muret), tandis que Frédéric Denantes et deux autres négociants de moindre envergure s'occupent de la grande rue et de la rue Genevoise. Chacune des femmes se charge, comme pour les hommes, d'un quartier précis, souvent proche de son domicile. Ainsi, entre 1808 et 1813, Mme Tivollier arpente les mesures de la rue des Quatre Chemins et de la rue des Maîtresses, à quelques mètres seulement de son hôtel de la rue Sermorens. Mme Pascal, l'épouse du député et ancien négociant Charles-Alexandre Pascal, doit visiter le quartier de l'église des Augustins et une partie de la rue des Quatre-Chemins. Mme Monnet-Daiguenoire s'occupe de la rue Genevoise, où se trouve d'ailleurs sa maison, et de la rue du Grand Chou, Mme Allegret parcourt la rue du Muret... En 1817, pas moins de vingt-deux dames sillonnent les rues de Voiron pour le compte du bureau de bienfaisance. Entre 1827 et 1833, leur nombre se réduit à quatorze, mais les dames sont assistées par vingt-sept aides³⁶¹.

Cependant, à partir de 1833, des sociétés de secours mutuels complètent l'action charitable privée des négociants : la première société, fondée en janvier 1833, ne concerne à l'origine que les peigneurs de chanvre de Voiron. Trois ans plus tard, deux nouvelles sociétés, celle des Arts et Métiers d'une part, et l'Enclume et le Marteau d'autre part, apportent des secours à d'autres catégories socioprofessionnelles. Enfin, une quatrième société, La Fabrique de Toiles, est fondée en 1838 à l'initiative de Géry et de quelques autres toiliers de second ordre. Les vieilles familles négociantes ne participent pas à cette société de secours³⁶².

Fortunes négociantes.

Aucun négociant en toiles ne rivalise avec la fortune des Perier. À la fin du XVIII^e siècle, les négociants les plus riches gravitent dans l'entourage de Claude Perier, comme François Tivollier et Charles-Alexandre Pascal. Les autres possèdent souvent des fortunes médiocres.

À la fin de l'Ancien Régime, à l'instar de ses confrères, Jacques Denantes semble connaître des années particulièrement fastueuses, grâce à la très forte croissance des ventes de pièces de toiles. Il investit, comme tant d'autres, ses profits dans diverses propriétés foncières. En 1780, il acquiert de la comtesse de Sénozan le domaine de Morges, à Coublevie, près de Voiron, puis deux ans plus tard, il achète une vaste propriété à Recoïn (La Bâtie-Divisin), une terre à Tolvon l'année suivante. Enfin, au début de l'année 1787, il s'offre une grande maison, située sur l'une des places centrales de Voiron pour symboliser sa réussite, et vendue par l'ordre des Augustins. Il possède en outre un second domaine à Coublevie. Pourtant, la maison Denantes subit durement la tourmente révolutionnaire : dès la fin de l'année 1791, les Denantes se séparent de quelques biens immobiliers : les domaines de Morges et de Recoïn sont cédés pour 139.000 livres, puis un autre domaine situé à Chimilin est vendu lui aussi en l'an VI pour 30.000 francs. Une des propriétés acquises des Augustins en 1788 est vendue pour

³⁶¹ DUMOND (C.), 1994, pp. 205-207 et ONDRY (S.), 1998, p. 123.

³⁶² ACV, Lettre ms adressée au maire de Voiron par Géry et six autres signataires, le 15 mai 1838, BEYLIE (J. de), 1908.

20.000 livres la même année. À son décès en l'an IX, Jacques Denantes laisse à ses trois enfants une fortune amoindrie d'environ 50.000 francs, après avoir pris soin, toutefois, d'avantager son fils Marc-Antoine par la donation de ses biens immobiliers³⁶³.

Tableau 5-Fortune de négociants en toiles à la fin du XVIII^e siècle.

Négociants	Lieu	Fortune en livres
Claude Perier	Grenoble	1.500.000
François Perier-Lagrange	Grenoble	300.000
François Tivollierpère	Voiron	250.000
Jacques Randonfils	Voiron	160.000
Charles Pascal	Voiron	120.000
Charles-Désiré Berlioz	Pont-de-Beauvoisin	120.000
François Roux	Voiron	90.000
Jean-Baptiste Faige-Blanc	Voiron	70.000
Sulpice Calignonpère	Voiron	60.000
Jacques Denantes	Voiron	60.000
Marc Denantes père	Voiron	50.000
François-Jacques Tivollier fils	Voiron	50.000
Antoine Jacquemet	Voiron	40.000
Antoine Bonnet	Voiron	35.000
Antoine Randon	Voiron	30.000
Césaire Albin Allegret	Voiron	25.000
Jacques Monnet-Daiguenoire	Voiron	18.000

Les hommes d'affaires du textile qui paient l'impôt foncier le plus élevé, sont quasiment tous issus de vieilles familles de la bourgeoisie d'affaires. Beaucoup ont hérité de leur entreprise et/ou de leurs biens fonciers. Les Constantin de Chanay avec 1.029 francs ou les Pasquier de Franclieu avec 1.184 francs d'impôts, illustrent parfaitement la présence de cette emprise nobiliaire sur le marché foncier en Isère. Si les hommes d'affaires du textile semblent s'intéresser avec modération à ce type d'investissements, leurs confrères papetiers et sidérurgistes les apprécient fortement. Ainsi, les négociants en toiles les mieux lotis d'un point de vue immobilier appartiennent à des familles négociantes déjà bien établies à la fin du XVIII^e siècle, soit un demi-siècle plus tôt. La vente des biens nationaux est l'occasion pour quelques hommes d'affaires de se constituer des domaines fonciers à bon compte. François Tivollier et son confrère Marc Denantes profitent des déboires conjugaux de Joseph-Marie de Barral, ancien seigneur

³⁶³ ADI, 3E3899, Donation de Jacques Denantes devant M^e Allegret (Voiron) le 18 avril 1791, 3E1392/12, Vente devant M^e Perrin (Voiron) le 20 décembre 1791, 3E29162, Vente devant M^e Michal (Voiron) le 25 juillet 1793, 3E29164, Ventes chez le même notaire les 8 et 21 frimaire an VI, 3Q43/226, Mutation par décès du 4 prairial an IX.

de Montferrat, pour acquérir une grande partie de ses terres³⁶⁴. Ce dernier doit se séparer de ses biens afin de rembourser la dot de son épouse dont il divorce. En 1794, la vente rapporte 490.000 livres dont 167.000 livres pour Tivollier, parent des Perier, et 24.000 livres pour Denantes³⁶⁵. Aucun ne peut néanmoins rivaliser avec la propriété aristocratique si l'on retient comme critère cette source fiscale.

Les négociants en toiles forment un monde clos qui se renouvelle peu entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration. Le pouvoir appartient aux mêmes familles et aux mêmes individus. Formant un groupe restreint, les négociants vivent largement sous la coupe des Perier. Commercialement, ceux-ci tiennent le « haut du pavé ». Pourtant, les négociants imposent leurs vues sur la place voironnaise et contrôlent le trafic des toiles. Ils ont su mettre en place une organisation assez souple qui leur garantit la maîtrise de l'activité locale.

III-Les malheurs des négociants voironnais.

Entre 1800 et 1830, le monde des négociants se ferme et se fige autour d'un glorieux passé qu'il faut préserver ou reconstituer. Les négociants en toiles s'enferment alors progressivement dans des schémas mentaux en décalage avec les réalités économiques et industrielles de leur temps. Ces schémas se cristallisent autour d'un noyau de familles négociantes souvent nostalgiques et légitimistes. Indéniablement tournées vers le passé, ces élites négociantes ne parviennent pas à saisir les mutations des marchés et à compenser le retrait de la maison Perier, pivot central du marché des toiles au XVIIIe siècle.

1-La fermeture des marchés sous la Révolution.

Autant le XVIIIe siècle fut marqué par la forte croissance et le succès des toiles, autant le siècle suivant fut celui de leur déclin, à Voiron, comme en Bretagne, à Laval, selon des chronologies finalement assez proches.

La croissance de l'activité toilière à Voiron, difficile à évaluer, participe pleinement à la prospérité générale des échanges commerciaux français qui quintuplent durant le XVIIIe siècle. Depuis 1730, la production de toiles de Voiron augmente assez régulièrement. Elle triple jusqu'à la Révolution, avec une forte accélération à partir de 1777, puisqu'en une douzaine d'années, jusqu'en 1789, la production s'accroît de 60%. Dans la France de Louis XVI, une telle croissance n'a rien de choquant. En 1789, on n'a jamais autant produit de toiles de Voiron³⁶⁶. La signature du traité de commerce franco-anglais de 1786, dit traité Eden-Rayneval, n'a qu'une faible incidence sur la croissance de l'activité toilière. Simplement, on note une stagnation de la production en

³⁶⁴ Mais, il semble que la bourgeoisie négociante de Voiron est investie de façon marginale dans les biens nationaux (sauf les partenaires des Perier, les Tivollier et les Roux) en Isère, par rapport aux négociants stéphanois par exemple. Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 65-66.

³⁶⁵ BELMONT (A.) et BIGAND-ESPAREL (P.), 1988.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

1787, avant que la croissance ne reparte fortement en 1788 et surtout en 1789 : à la veille de la Révolution, les positions des négociants voironnais sont donc solides sur les marchés nationaux et internationaux. Contrairement aux toiles de Valenciennes et aux batistes de Saint-Quentin, les toiles voironnaises ne subissent pas le contrecoup du traité de 1786 : les premières accusent une baisse du tiers de leur production entre 1787 et 1789, contre 15% pour les secondes depuis 1784³⁶⁷. Ils savent s'adapter au contexte de leur temps, contrairement à d'autres secteurs d'activité. On ne relève pas ici de crise prérévolutionnaire et de déclin. En Bas-Dauphiné, l'activité toilière est sans doute la seule branche du secteur textile à prospérer encore après 1786³⁶⁸.

Tableau 6-Evolution de la production de toiles, à Voiron, fin XVIII^e-début XIX^e siècles.

Année	Nombre de pièces	Valeur (en francs)
1782	15.668	2.345.700
1783	16.300	2.445.000
1784	16.826	2.523.750
1785	18.466	2.769.900
1786	19.363	3.098.080
1787	19.281	3.084.960
1788	20.450	3.272.000
1789	24.126	3.926.400
1792	14.000	?
1794	10.000	?
an VII	8.000	?
an XIII	18.000	4.284.000
1808	24.000	4 à 5.000.000

Source : ADI, 138M5, Notice sur les principales fabriques du département de l'Isère et 136M7, Compte annuel ms statistique, chapitre quatre, agriculture, an XIII.

Par l'intermédiaire de la Foire de Beaucaire, les toiles voironnaises se vendent dans le Midi et en Languedoc, mais aussi en Espagne (notamment en Catalogne et à Valence), aux Antilles et en Suisse³⁶⁹. L'internationalisation des toiles voironnaises demeure moindre par rapport aux toiles batistes et linons de Saint-Quentin, à base de lin. Ces dernières sont destinées surtout à une clientèle aisée en raison de leur qualité, alors que les toiles voironnaises investissent des marchés plus concurrentiels, comme la péninsule ibérique dominée par les toiles de Bretagne³⁷⁰, de Laval et les toiles allemandes. Vers

³⁶⁶ LEON (P.), « L'élan industriel et commercial », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, pp. 518-519 et POUSSOU (J.-P.), 1989.

³⁶⁷ GUIGNET (P.), 1979, ENGRAND (C.), 1979.

³⁶⁸ POUSSOU (J.-P.), « Un grand pays industriel : la France d'autrefois », in LEVY-LEBOYER (M.), 1996, pp. 45-46, BECCHIA (A.), 2000, pp. 332-339. Par exemple, la production drapière normande baisse en moyenne de 12% entre 1785 et 1788 (-71% à Bolbec, -23% à Elbeuf).

1775, les exportations françaises de toiles sont estimées à quarante-deux millions de livres environ, dont 43% destinés au marché espagnol. Sur ce total, la production voironnaise, composée de toiles blanches ou écruées, ne représente qu'une part relativement marginale. En guise d'exemple, les exportations de toiles de Saint-Quentin vers l'Espagne sont égales à l'ensemble de la production voironnaise, à la même époque. À Valenciennes, en 1787, le bureau de marque enregistre près de soixante-treize mille toiles, et celui de Saint-Quentin cent quarante-quatre mille³⁷¹. Avec seulement vingt mille pièces environ à la même époque, le centre voironnais fait piètre figure. Près de 90% de la production de toiles « Bretagnes » s'écoulent aussi sur les marchés ibériques d'Europe et d'Amérique, grâce à leur excellente réputation. Les Malouins ainsi que des négociants anglais, hollandais ou allemands mettent leur force de frappe commerciale au service de ce produit-phare que sont les toiles « Bretagnes ». Le succès des toiles de Bretagne dans le monde ibérique repose sur la présence de solides maisons de commerce françaises à Cadix³⁷². À côté d'eux, les négociants voironnais font piètre figure pour s'imposer sur ces marchés, à l'exception peut-être des Perier qui ont l'envergure et les réseaux commerciaux nécessaires pour assurer la commercialisation de leurs toiles. Selon toute vraisemblance, les Voironnais ne traitent pas directement leurs affaires avec l'Espagne, mais l'écoulent surtout à Beaucaire. Dans ces conditions, la Fabrique voironnaise peine à s'affirmer sur les marchés internationaux, malgré une réelle percée. Pourtant, en investissant le marché ibérique, le principal débouché des produits français, les Voironnais et leurs correspondants de Beaucaire, font le choix d'un marché très concurrentiel : la croissance des exportations françaises y est bien inférieure à celle des exportations en direction des pays germaniques ou scandinaves. Cependant, au début des années 1770, la politique douanière espagnole devient moins favorable aux importations de toiles françaises. Les mesures protectionnistes espagnoles ne freinent nullement la croissance de la production voironnaise, puisque celle-ci augmente de 67% entre 1782 et 1789, sans que l'on connaisse la place exacte des marchés ibériques dans sa clientèle³⁷³.

En revanche, les Voironnais ignorent les marchés nordiques et germaniques, à l'exception de la Suisse, probablement en raison de l'absence ou de la faiblesse des réseaux négociants français en Mer du Nord et en Mer Baltique, où dominent les réseaux

³⁶⁹ MORINEAU (M.), *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris-Cambridge, Maison des Sciences de l'Homme-Cambridge University Press, pp. 265-299. À la fin du XVII^e siècle et au début du siècle suivant, les toiles françaises, surtout bretonnes et normandes, accaparent les trois quarts des marchés de l'Amérique espagnole. Il est probable que les négociants voironnais se « greffent » sur les réseaux français traditionnels dans l'Empire espagnol, mais ils ne doivent récupérer que quelques « miettes » de ce marché.

³⁷⁰ TANGUY (J.), 1994, p. 137, malgré la baisse de production de créés et de leurs exportations au XVIII^e siècle. En 1780, sept mille quatre-vingt-quatorze créés sont destinées à l'Espagne sur les huit mille quatre cent vingt-six pièces expédiées des ports dépendant de la Direction de Rennes.

³⁷¹ TERRIER (D.), 1996, p. 150.

³⁷² LESPAGNOL (A.), 1996a, cité par MARTIN (J.) et LE NOAC'H (A.), 1998, pp. 61-62, 65-71.

de la diaspora huguenote ³⁷⁴ .

La tourmente révolutionnaire constitue un frein certain à cette croissance. Les marchés traditionnels des négociants voironnais se rétrécissent devant la montée de la concurrence, notamment en Espagne avec la poussée des toiles flamandes. De même, le marché helvétique se ferme progressivement au profit des calicots de coton. Les négociants voironnais subissent diverses réquisitions de toiles pendant les années de « Terreur douce » que connaît le département de l'Isère. Ainsi, le 8 messidor an II, Laporte, un des représentants en mission, décide de réquisitionner toutes les toiles d'emballage du département. Pascal, proche de Perier, a vu une partie de ses magasins de toiles saisis. En dehors de ces mesures exceptionnelles, les toiliers voironnais ont su profiter des commandes de l'armée des Alpes. Le 21 frimaire an II, J.-B. Petitjean, un autre représentant en mission, oblige les Voironnais à livrer cent cinquante-cinq pièces de toiles pour l'administration générale de l'habillement des troupes. Le 18 thermidor suivant, Albitte et Laporte accordent à l'armée des Alpes le monopole d'achat des toiles iséroises, dont celles de Voiron . Puis, en nivôse an III, de nouvelles réquisitions sont décidées : Cassanyès exige que le département livre trois mille deux cents aunes de toiles. À Saint-Jean-de-Bournay , un temps rebaptisée Toiles-à-voiles, la fabrique de voiles reçoit toujours des commandes pour la Marine, devenue son client exclusif ³⁷⁵ . De telles mesures ne peuvent que désorganiser un peu plus les réseaux commerciaux des négociants. En l'an VI, les Voironnais n'ont quasiment rien vendu sur le marché espagnol ³⁷⁶ .

Au contraire, l'Empire constitue une période de forte prospérité pour les négociants voironnais. Dès l'an XIII, les négociants écoulent dix-huit mille pièces, niveau qu'ils n'ont pas atteint depuis 1791 ³⁷⁷ . Certes, les marchés coloniaux leur sont désormais partiellement inaccessibles, mais ils compensent cela grâce aux commandes militaires napoléoniennes et grâce à l'ouverture du marché continental à leurs produits. Les négociants voironnais ont réussi à reconstituer leurs réseaux marchands sous l'Empire. Le blocus continental et les conquêtes napoléoniennes leur assurent des débouchés réguliers en direction du Midi, de l'Espagne conquise, de la Suisse, et vers les Antilles. Cependant, les toiles de Voiron sont assujetties à un droit de douane de 18% à leur

³⁷³ TANGUY (J.), 1967, LEON (P.), « L'élan industriel et commercial », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, pp. 505-509, MARTIN (J.), 1988, LESPAGNOL (A.), 1996b, pp. 179-192, ZYLBERBERG (M.), 1993, p. 58, 77, 88, 251-254, TERRIER (D.), 1996, pp. 24-30. Réputées pour leur finesse, les toiles de Saint-Quentin sont fabriquées à une autre échelle. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, leur production s'élève à deux cent mille pièces par an, pour une valeur de onze ou douze millions de livres environ, alors que les négociants voironnais écoulent une production estimée à trois millions de livres environ. Au milieu du XVIII^e siècle, les toiles représentent la moitié des exportations françaises destinées au port de Cadix.

³⁷⁴ POURCHASSE (P.), 2006, pp. 195-215.

³⁷⁵ ROBIN (F.), 2002, pp. 221-223 et LEON (P.), 1954a, p. 324.

³⁷⁶ LEON (P.), 1954a, p. 361.

³⁷⁷ ADI, 136M7, Compte annuel ms statistique, chapitre quatre, agriculture, an XIII.

entrée sur le marché espagnol, alors que leurs concurrentes de Silésie bénéficient d'une politique douanière plus favorable. Le gigantesque marché colonial semble définitivement perdu. Les levées en masse de soldats à partir de 1792, puis l'instauration de la conscription, ont également contribué à la désorganisation de la production de toiles, avec le départ des tisserands sur les différents fronts européens³⁷⁸.

En 1808, la valeur des toiles de Voiron représente environ un dixième de celle de la production nationale de l'industrie du chanvre et du lin³⁷⁹. L'industrie toilière voironnaise retrouve en 1808 son niveau de 1789, signe d'un réel dynamisme, alors que l'industrie drapière languedocienne peine à recouvrer ses niveaux de production antérieurs³⁸⁰. La prohibition des étoffes étrangères, et plus particulièrement des tissus de coton anglais, dans les premières années de l'Empire, sert les intérêts dauphinois sur les marchés continentaux. De soixante millions de francs en l'an XI, les importations de tissus de coton se réduisent à environ 600.000 francs en 1809. Certes, ces décisions ont pour but non pas de favoriser les toiles de chanvre, mais d'assurer le développement d'une industrie cotonnière mécanisée dans un environnement protégé. Le problème de la concurrence n'est donc pas résolu puisque les tissus anglais de coton sont désormais remplacés par les tissus français³⁸¹. L'industrie du chanvre et du lin apparaît déjà comme moribonde en France au début du XIX^e siècle. En 1807, elle représente environ 4,5% de la valeur de la production industrielle française contre 16% pour la laine et 21% pour le coton. Elle souffre d'une productivité médiocre puisqu'un de ses ouvriers produit en moyenne pour 462 francs par an contre 600 francs pour l'industrie lainière, 796 francs pour la soie et 1.240 francs pour le coton. Quant à la concentration, on retrouve là encore un écart très net entre l'industrie du chanvre et les autres branches de l'industrie textile : on dénombre en moyenne six ouvriers par établissement pour la première contre le double pour le coton, quinze ouvriers par établissement dans la soie et quarante dans l'industrie lainière³⁸².

Vers 1810, Charles-Alexandre Pascal, l'un des membres du réseau Perier, réalise un chiffre d'affaires de 600.000 francs environ, tandis que ses concurrents et confrères Méjean & Cie et Calignon frères font pour 400.000 francs de ventes chacun par an, surtout en France³⁸³. En 1810, Stendhal, fort de solides études en mathématiques,

³⁷⁸ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810] et THORAL (M.-C.), 2004, p. 552.

³⁷⁹ ADI, 138M5, Notice sur les principales fabriques du département de l'Isère et CHASSAGNE (S.), 1976a. En 1807, la valeur de la production française de toiles de chanvre et de lin est d'environ quarante-huit millions de francs.

³⁸⁰ JOHNSON (C. H.), 1995, Compte-rendu par CHASSAGNE (S.), dans *AHSS*, 4-5, 1998, pp. 1023-1028. La production drapière languedocienne est inférieure de 28% en 1810, à celle de 1781, tandis que la production toilière voironnaise est en 1808 est supérieure de 53% à celle de 1782.

³⁸¹ CHASSAGNE (S.), 1976a. En 1805-1806, il y a quatre mille cent établissements cotonniers dans les départements français, dont plus de la moitié postérieur à 1800.

³⁸² CHASSAGNE (S.), 1976a, pp. 336-370. Ces chiffres ont été calculés à partir de l'Enquête sur l'industrie en 1807 (AN, F¹² 1568).

calcule que la rentabilité du négoce voironnais en toile atteint 15% l'an. La maison Carny, installée à Grenoble, chargée du négoce des draps et des toiles, réalise selon les années un taux de profit compris entre 6 et 13%³⁸⁴.

La manufacture de toiles à voile de Saint-Jean-de-Bournay a moins profité des commandes militaires impériales, après avoir déjà souffert de la crise monétaire, l'Etat ayant réglé ses marchés en assignats. Dirigée au début du XIX^e siècle par Pierre Salomon, sa centaine d'ouvriers produit alors plus de trois cent mille aunes par an de toiles pour les flottes de Marseille, Toulon ou Bordeaux³⁸⁵.

Au terme d'une vingtaine d'années de turbulence, la place voironnaise a retrouvé ses positions. Les vieilles familles négociantes ont survécu à la Révolution³⁸⁶ : les Allegret, les Perier, les Denantes, les Rambeaud, les Monnet-Daiguenoire, les Blanchet et les Roux occupent toujours les premières places sous la Restauration. Les Tivollier disparaissent victimes de leurs ambitions.

2-Le retour illusoire de la prospérité.

Depuis plusieurs décennies, les négociants voironnais fournissent les armées françaises, d'abord celles du roi, puis celle de la Révolution et de l'Empire. Le retour de la paix et la mise au pas de la France par les puissances de la Sainte-Alliance enlèvent aux Voironnais de précieuses commandes. Sous l'Ancien Régime, ils produisaient environ cinq mille pièces de toile pour l'Armée royale, soit environ un quart ou un tiers de leur production totale³⁸⁷. Contrairement aux manufactures picardes comme celle de Saint-Quentin, la nébuleuse voironnaise a retrouvé ses positions à la fin de l'Empire³⁸⁸.

À partir de la Restauration, les ventes se concentrent surtout sur la Provence, le Languedoc et les régions montagneuses, qui ne recherchent pas des étoffes raffinées. Alors que le retour à la paix en 1815 augure pour les milieux d'affaires une nouvelle période de prospérité, leurs illusions se dissipent rapidement après une bonne saison 1816, marquée à Voiron par la fabrication de vingt-trois mille pièces. Rien n'atteste que les Voironnais ont conservé leurs marchés ibériques. En 1814, le nouveau gouvernement tente de protéger les producteurs de toiles de chanvre en imposant un tarif douanier sur

³⁸³ ADI, 138M1, Liste des négociants et commerçants les plus distingués, sd [1810].

³⁸⁴ STENDHAL, *Correspondance générale*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1998, vol. 2, p. 34 : lettre de Stendhal à François Perier-Lagrange le 24 mai 1810 et LEON (P.), « L'élan industriel et commercial », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, p. 511. En guise de comparaison (imparfaite), le taux de profit moyen dans l'industrie lainière, à Verviers, chez Iwan Simonis, s'établit autour de 9% entre 1830 et 1848, d'après VAILLANT-GABET (S.), 2006, pp. 141-142.

³⁸⁵ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810].

³⁸⁶ Voir VERLEY (P.), 1994, pp. 86-87.

³⁸⁷ ADI, 2C98, Projet de règlement rédigé par l'assemblée des négociants et fabricants en toiles de Voiron, le 30 novembre 1779.

³⁸⁸ ENGRAND (C.), 1979.

les importations de toiles écrues (25 francs par quintal) et blanches (120 francs par quintal). Mais cela ne suffit pas, car ce droit équivaut seulement à une taxe de 3 ou 4% *ad valorem*. Même les concurrents de l'Ouest souffrent de la concurrence allemande et hollandaise. Deux ans plus tard, un nouveau régime de taxation est décidé pour freiner les progrès des toiles étrangères³⁸⁹. Cependant, dans les dernières années de la Restauration, les négociants en toiles connaissent une nouvelle poussée de fièvre avec une production qui atteint les quarante mille pièces, soit environ 9.600.000 francs de chiffre d'affaires, selon les promoteurs de la Société industrielle du Département de la Drôme, alors que d'autres centres toiliers ont déjà entamé leur déclin³⁹⁰. La nébuleuse toilière du Bas-Dauphiné a finalement mieux résisté que ses rivales de l'Ouest et du Nord de la France, qui sombrent avec la Révolution et ne parviennent pas à se rétablir sous la Restauration³⁹¹.

La maison Jacques Denantes père & fils est confrontée depuis la fin de l'ordre napoléonien à une sévère crise, partagée par l'ensemble des négociants de la place. À partir de 1817, après une série de bons exercices, les bénéfices chutent fortement, autour de 10.000 francs par an. De 1813 à 1816, elle réalise une moyenne de 18.732 francs de bénéfices par exercice, contre 11.135 francs entre 1817 et 1821, et à peine 7.400 francs entre 1822 et 1829. À partir de 1829, les bénéfices sont de nouveau au rendez-vous, avec une moyenne entre 1829 et 1835 de 15.071 francs. La moyenne chute à 11.600 francs par an si l'on ignore l'exercice 1829 marqué par un bénéfice exceptionnel de 35.800 francs. Malgré la politique de croissance engagée, les bénéfices ne retrouvent pas leur niveau d'avant 1817. Cela reflète probablement le coût de cette politique offensive, mais aussi des difficultés rencontrées par les toiles de chanvre en général devant la baisse des prix des produits textiles³⁹².

Le Blocus continental napoléonien laisse la place, sous la Restauration, à un ensemble douanier protectionniste qui assure la défense des secteurs traditionnels les plus menacés. Les négociants voironnais s'épanouissent alors sur le marché national à l'abri de ce régime protecteur, mais au détriment de leur expansion internationale³⁹³. Entre 1827 et 1845, les exportations d'étoffes de lin et de chanvre baissent d'un tiers, passant de trente-neuf à vingt-sept millions de francs, alors que dans le même temps les exportations anglaises augmentent de vingt-trois millions de francs. Un constat s'impose alors : l'industrie des toiles est la seule à décliner sur cette période, alors que soieries, cotonnades et lainages français se lancent à la conquête des marchés internationaux³⁹⁴.

³⁸⁹ DEMIER (F.), 1991, pp. 740-744.

³⁹⁰ ADI, J560/2, Fonds Chaper, LEON (P.), 1954a, p. 539, MARTIN (J.) et LE NOAC'H (A.), 1998, pp. 119-120.

³⁹¹ TERRIER (D.), 1996, p. 151.

³⁹² ADI, 98J18, Fonds Denantes, Grand Livre, 1822-1835, Compte de toiles écrues, f°88 à 98 et Compte de profits annuels, f° 265.

³⁹³ Voir DEMIER (F.), 1994.

³⁹⁴ DUNHAM (A. L.), 1953, pp. 260-265, LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 148.

Les goûts des consommateurs ont changé, préférant désormais des étoffes plus légères, plus colorées, comme les cotonnades et les soieries³⁹⁵.

Les négociants voironnais n'ont pas laissé trace de leurs éventuelles récriminations contre les importations en provenance de Silésie, de Saxe..., contrairement à leurs confrères de l'Ouest, qui savent solliciter des groupes de pression. Dès les années 1840, et probablement déjà avant, les négociants en toiles et les tisserands voironnais font venir des filés de lin et de chanvre du Nord de la France, d'Angleterre et de Riom³⁹⁶.

3-Une contrée enclavée.

Au milieu du XVIII^e siècle, les atouts géographiques du Bas-Dauphiné sont mis en valeur par les intendants pour en faire un carrefour routier en direction de la Suisse ou de l'Italie, avec de grands travaux sur les routes de Lyon en direction de Grenoble et de Pont-de-Beauvoisin³⁹⁷.

Grâce aux efforts entrepris par les Intendants d'Ancien Régime dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pour améliorer le réseau routier du Bas-Dauphiné, le courrier lyonnais ne mettait plus qu'une journée, voire deux, pour atteindre la capitale du Dauphiné, lors des six trajets hebdomadaires qui existaient alors³⁹⁸. Mais l'effort des autorités a surtout porté sur les principaux axes, comme la route de Lyon à Grenoble, *via* Bourgoin et Moirans. Quant aux autres chemins, ils sont tout juste praticables par des mulets. Des progrès sont perceptibles également dans le transport du courrier avec la création de nouvelles lignes postales, d'abord entre Grenoble et Lyon, en 1784, puis de Grenoble à Valence deux ans plus tard³⁹⁹.

Au début du XIX^e siècle, le réseau routier de l'Isère est traversé par environ cinq cent cinq kilomètres de routes impériales, dont les trois quarts sont empierrés. Après les réalisations conduites par les intendants sous l'Ancien Régime, les régimes révolutionnaires et impérial marquent un arrêt dans la construction de routes avec une dégradation sauf pour les routes stratégiques. Les voituriers présents sur la place voironnaise, soit trente ou quarante individus au total, sont tous originaires du Midi (Nîmes, Lunel, Montpellier). Ils sont chargés par les négociants voironnais de convoier leurs toiles jusque sur les principales places du Languedoc, notamment Beaucaire, ou de la Provence, où elles sont confiées à des maisons de roulage. Il faut compter cinq jours pour expédier les toiles de Voiron à Marseille, contre sept jours pour atteindre Nîmes et une journée supplémentaire pour Montpellier, où se situe leur dépôt général pour le

³⁹⁵ VERLEY (P.), 1997, p. 131.

³⁹⁶ ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843. La maison Mattat & Cie s'approvisionne en filés en Normandie, en Dauphiné et dans le Nord.

³⁹⁷ CHAMPIER (L.), 1948 et LÉON (P.), 1954a, pp. 163-166.

³⁹⁸ ROBIN (F.), 2002, p. 233.

³⁹⁹ NICOLAS (J.), 1989, p. 26.

Languedoc. Sous l'Empire, les toiles destinées à la Suisse sont confiées à des colporteurs qui les transportent à dos de mulet depuis Voiron. Ceux-ci achètent la marchandise à la douzaine de maisons de négociants. En revanche, le chanvre cultivé en Bas-Dauphiné, notamment dans les Terres Froides, est exporté hors du département en direction du Midi (Béziers, Lunel, Montpellier, Brignoles) par la seule maison de commission installée à Bourgoin , Allard & Cie, depuis 1805. Hormis le chef-lieu du département, aucun autre bourg ne dispose de la moindre organisation de roulage. Les principales maisons de roulage se trouvent soit à Grenoble, ou à Valence, Gap, et bien évidemment dans le Midi.

En 1820, le réseau des routes royales de première et seconde classes a diminué, puisqu'il s'établit à quatre cent soixante-seize kilomètres, dont 60% empierrés et un quart en terre, avec de nombreuses lacunes. À partir de ce moment, tant les gouvernements de la Restauration que ceux de Louis-Philippe, augmentent fortement les crédits alloués aux transports routiers. La route reliant Lyon à Pont-de-Beauvoisin , en direction du Piémont, est progressivement élargie pour faire face au développement du trafic. Le Bas-Dauphiné profite le plus de cette ambitieuse politique routière, puisque dès 1817, sept des dix routes départementales de l'Isère, le traversent d'ouest en est autour d'un axe central reliant Lyon à Grenoble, formant ainsi un quadrillage au cœur des Terres Froides ⁴⁰⁰ .

Sous l'Empire, l'Isère dispose de trente-trois bureaux de poste ou centres de distribution, dont les deux tiers sont installés en Bas-Dauphiné, contre quarante-trois en 1830, ce qui en fait un département rural assez bien desservi par rapport aux départements normands, avec un net avantage à la plaine au détriment de la montagne ⁴⁰¹ . Dans les premières années de la Restauration, maires et sous-préfets, probablement à l'écoute des milieux d'affaires locaux, manifestent régulièrement leur intention d'être desservis pour le courrier, par Lyon plutôt que par Grenoble, espérant gagner ainsi une journée ou quelques heures dans la distribution ⁴⁰² . Les dépêches officielles ou les journaux parisiens arrivent avec plusieurs jours de retard à Voiron ou à Bourgoin . En 1847 le Bas-Dauphiné fait toujours partie des contrées françaises où l'on reçoit le moins de journaux parisiens, avec une moyenne d'environ deux journaux pour cent habitants alors que la moyenne nationale est d'environ 3,2, niveau atteint seulement dans la région grenobloise. À Lyon, on se situe autour de cinq journaux pour cent habitants. Cela n'a rien de surprenant lorsque l'on relie cet élément à la pauvreté économique de la contrée, à son retard culturel et à la médiocrité de son réseau urbain ⁴⁰³ .

Quant à la presse provinciale, elle a bien du mal à exister en dehors des grandes villes ⁴⁰⁴ . En 1835, les Isérois reçoivent la presse parisienne avec au moins trois jours de

⁴⁰⁰ BLANCHARD (M.), 1920 et NICOLAS (J.), 1989, p. 26, LÉON (P.), 1954a, pp. 463, 466-467, LEPETIT (B.), 1984, pp. 133-135 et CARON (F.), 1997a, pp. 36, 45, 48, 50-54, STUDENY (C.), 1995, pp. 136-137.

⁴⁰¹ PERRIN-DULAC (F.), 1806, tome 2, p. 16, THORAL (M.-C.), 2004, pp. 506-508, RICHEZ (S.), 2004, p. 149.

⁴⁰² THORAL (M.-C.), 2004, p. 504.

⁴⁰³ DAUPHIN (C.), LEBRUN-PEZERAT (P.) et POUBLAN (D.), 1991, p. 52, CHARLE (C.), 2004, pp. 25-28, et FEYEL (G.), 1987.

⁴⁰⁴ CHARLE (C.), 2004, pp. 58-62.

retard, contre deux pour les Lyonnais. Or depuis une loi de 1829, les communes rurales sans bureau de poste n'ont droit qu'à une distribution tous les deux jours. La circulation des nouvelles demeure donc lente : les échos de la bataille d'Austerlitz en 1805 parviennent aux autorités grenobloises avec un retard de treize jours, tandis que le bulletin de la Grande Armée met, lui, seize jours avant d'atteindre Grenoble. Quatre ans plus tard, les Grenoblois découvrent avec dix jours de retard que Napoléon a remporté une nouvelle victoire, dont le nom du champ de bataille, Wagram, n'est connu qu'après un nouveau délai de cinq jours supplémentaires⁴⁰⁵.

Bourgs et petites villes sont à peine mieux lotis que les villages arriérés. Cela entraîne donc un retard, ou tout au moins, une diffusion plus lente des idées nouvelles. Ainsi, à Voiron, malgré la présence d'une petite élite négociante, on ne trouve aucun cabinet de lecture. Au mieux, peut-on y trouver un libraire. Heureusement, ces hommes d'affaires sont amenés à se déplacer régulièrement à Grenoble ou dans le Midi. De même, à Bourgoin, les élites locales – peu nombreuses d'ailleurs – ont pu fréquenter pendant de longs mois le philosophe Jean-Jacques Rousseau, réfugié dans le village voisin de Maubec. En revanche, les idées nouvelles, tant politiques qu'économiques ont trouvé un meilleur accueil à Voiron grâce à l'existence précoce de loges maçonniques⁴⁰⁶.

Au début de la Monarchie de Juillet, la seule route sans lacune et en bon état en Isère, est celle qui relie Lyon à Grenoble. De fait, la région grenobloise et son appendice voironnais se trouvent enclavés dans un territoire isolé, mal reliés au réseau routier français : ces deux territoires, et par conséquent le Bas-Dauphiné, participent peu aux relations interurbaines nationales. D'après l'indice d'accessibilité calculé par Bernard Lepetit, Grenoble, avec un score de deux cent dix points, se classe en 38^e position parmi les quarante-deux villes les plus grandes du royaume⁴⁰⁷. Dans ces conditions, on comprend mieux les difficultés des produits isérois à la vente, alors que s'engage une accélération des transports et des échanges⁴⁰⁸. Mal connectés au réseau national de transport, les négociants voironnais peinent pour rivaliser avec des centres industriels concurrents : le centre industriel du Nord, en plein essor, s'insère dans un ensemble dense de relations interurbaines propices à son épanouissement⁴⁰⁹. Cet éloignement des marchés, moins visible à la fin de l'Ancien Régime, entraîne alors des délais de livraison plus longs, des surcoûts, mais aussi une asymétrie d'informations au détriment des Voironnais, avec une connaissance moins précise de l'évolution de la demande, la réception tardive et avec parcimonie de la presse et des informations. Il est vrai que le milieu naturel – des marécages au Nord-ouest, des montagnes à l'Est – constitue un élément répulsif, peu favorable aux voyageurs.

⁴⁰⁵ FEYEL (G.), 1987 et GODEL (J.), 1968, p. 63.

⁴⁰⁶ FAVIER (R.), 1998, pp. 513-522 et FEUGA (P.), 1991.

⁴⁰⁷ LEPETIT (B.), 1984, pp. 103, 108-111.

⁴⁰⁸ STUDENY (C.), 1995, PLOUX (F.), 2003, pp. 20-22 et MARCHAND (P.), 2006.

⁴⁰⁹ LEPETIT (B.), 1984, p. 103.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'isolement géographique du Bas-Dauphiné commence à nuire sérieusement aux hommes d'affaires locaux. Le délabrement du réseau routier, tout au moins jusqu'aux années 1830, ne les pousse pas à voyager, alors que, justement, « *le voyage reste un moyen privilégié d'information et de connaissance* »⁴¹⁰.

4-L'industrie toilière en crise.

Le changement de gouvernement en 1830 inaugure une longue période d'assouplissement du régime douanier français, avec le succès des libéraux. Les premières lois en faveur d'une levée partielle des prohibitions sont votées en juillet 1836⁴¹¹. Or, dès la fin de la Restauration, des signes de crise sont perceptibles à Voiron. La modification du régime douanier ne fait qu'amplifier le phénomène.

Le déclin des marchés traditionnels.

Il ne s'agit pas de nier les transformations des marchés, mais d'en modérer l'influence : comme l'a montré l'historiographie anglo-saxonne, les transformations profondes dans la consommation aux Etats-Unis et en Angleterre, traversés par une révolution industrielle, remontent au XVIII^e siècle : on assiste à la naissance de la société de consommation dans les pays anglo-saxons, les principaux marchés de vente des soieries lyonnaises, les ménages cherchant à améliorer leur cadre de vie et leur confort.

Avec retard et à un degré moindre, une partie de la France d'Ancien Régime se laisse modestement gagner par cette recherche du produit « *transitoire* » et du « *superflu* »⁴¹². Les toiles de coton, et notamment les calicots, rencontrent un vif succès auprès de la clientèle populaire. Souples, colorées, peu coûteuses, elles séduisent les Français dans cette première moitié du XIX^e siècle. Fritz Perrégaux, propriétaire de la manufacture d'impression de Jallieu, place ses toiles imprimées à la fois auprès de commissionnaires lyonnais, mais également dans le Midi, sur les marchés privilégiés des négociants voironnais de toiles de chanvre⁴¹³. La mécanisation des industries drapières et cotonnières dès la Restauration nuit à la compétitivité des toiles, plus coûteuses. Les Languedociens investissent à eux seuls, sous la Restauration, plus de deux millions de francs dans l'achat de machines pour mécaniser l'activité drapière⁴¹⁴. Les Voironnais ne consentent pas au même effort !

⁴¹⁰ MINARD (P.), 1998, p. 184.

⁴¹¹ ANCEAU (E.), 2006a.

⁴¹² MAC KENDRICK (N.), BREWER (J.) et PLUMB (J.H.), 1982 et SHAMMAS (C.), 1990, ROCHE (D.), 1991, VERLEY (P.), 1997, pp. 132-135, VRIES (J. de), 1994, pp. 240-270, et RADEFF (A.), 1996.

⁴¹³ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810].

⁴¹⁴ JOHNSON (C. H.), 1995.

La Foire de Beaucaire constitue jusqu'au milieu du XIX^e siècle le grand rassemblement annuel des négociants de tous horizons. À Beaucaire, se concentrent des marchands de l'espace méditerranéen à la recherche de toiles, de fer, de cuirs ou de papiers⁴¹⁵. Lors des meilleures années, comme 1788, ce sont près de deux cents barques chargées de marchandises qui affluent à Beaucaire dès le mois de juin. Au bord du Rhône, au pied du château féodal, les transactions s'effectuent à l'abri des tentes et des baraques, et dans les rues de la cité, sous la chaleur estivale du mois de juillet. Suisses, Piémontais, Génois, Napolitains, Catalans, Hollandais ou Allemands viennent y acheter des draps de Reims, Elbeuf, Sedan, des toiles de coton de Rouen, Cholet ou Laval afin d'approvisionner les marchés ibériques, italiens, levantins ou d'Europe centrale. Les négociants arrivent en ville et se réunissent dès le dix juillet pour traiter leurs affaires, alors qu'officiellement, la foire n'est ouverte que quelques jours plus tard, le 22 juillet, à la Sainte-Madeleine pendant une semaine. Les ventes de toiles se déroulent le plus souvent entre le 12 et le 15 juillet pendant cette phase de négociations informelles, puis dans les jours suivants se traitent les affaires concernant les matières premières dont les chanvres du Dauphiné⁴¹⁶. Cette foire annuelle forme un débouché incontournable, car en quatre ou cinq jours, il s'y traite l'équivalent du cinquième du commerce annuel de Marseille. Il est vrai que selon certaines estimations optimistes, la foire de Beaucaire attire jusqu'à cent mille visiteurs par jour⁴¹⁷.

Sous l'Ancien Régime, les toiles voironnaises, pour parvenir à Beaucaire, leur principal débouché, sont frappées par de nombreux droits de péage. En effet, les expéditionnaires empruntent les routes de la vallée du Rhône où l'on dénombre pléthore de péages. De nombreuses marchandises expédiées à la foire de Beaucaire bénéficient d'exemption de droits au péage de la ville. Mais au final, le montant acquitté à ces différents péages représente environ de 5 à 7% de la valeur des produits⁴¹⁸. Les avis divergent quant aux modes de transport utilisés pour convoyer les toiles dans le Midi. D'après Pierre Léon, les toiles de Voiron sont expédiées à Beaucaire, tout au moins pendant la première moitié du XIX^e siècle, sur des barques descendant l'Isère puis le Rhône. L'essor de la navigation à vapeur à partir de 1829 ne peut donc que servir les intérêts voironnais, avec des délais réduits. Toutefois, l'essor des transports routiers et ferroviaires bouleverse les circuits traditionnels de l'échange⁴¹⁹.

Pendant les années 1780, les ventes à la foire de Beaucaire, tous produits confondus, s'accroissent au rythme de 7,8% par an. Entre 1775 et 1789, les ventes totales augmentent de 145%. En 1777, le total des ventes de la foire est d'environ vingt

⁴¹⁵ LEON (P.), 1954a, pp. 181-184.

⁴¹⁶ CHOBOUT (H.), 1929 et LEON (P.), 1953.

⁴¹⁷ LEON (P.) et CARRIERE (C.), « L'appel des marchés », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, pp. 165, 185, GOURCY (C. de), 1911 et LEON (P.), 1953.

⁴¹⁸ CONCHON (A.), 2002, pp. 60, 88-89, 128.

⁴¹⁹ LEON (P.), 1954a, pp. 459-461 et RIVET (F.), 1951, pp. 52-62.

millions de livres contre quarante et un millions en 1789, mais la croissance des seules ventes de toiles est supérieure. Entre 1730 et 1788, les ventes de toiles de toutes provenances y sont multipliées par vingt. La croissance est plutôt chaotique jusqu'en 1774, puis rapidement, en l'espace de quelques années, les ventes doublent jusqu'à la fin de la décennie. Entre 1783 et 1788, les ventes de toiles triplent, avec une légère baisse en 1786 après la signature du traité commercial franco-anglais⁴²⁰.

Après les troubles sanglants de 1793 à Beaucaire et dans le Gard, les affaires reprennent lentement, mais cela a contribué à désorganiser les circuits commerciaux. Le blocus continental provoque rapidement une baisse du prix des toiles à Beaucaire. En 1806, leur prix passe de 335 francs à 205 francs environ la pièce, tandis que la raréfaction des chanvres de la Baltique, entraîne une flambée du prix de la matière première. Les négociants voironnais ne vendent cette année-là que pour 400.000 francs de toiles à Beaucaire alors que le montant des invendus est de 800.000 francs. Entre 1790 et la fin de l'Empire, le niveau des invendus est particulièrement élevé. En l'an XI, les ventes totales de la Foire atteignent leur maximum avec quarante-cinq millions de francs⁴²¹.

Le déclin de la foire de Beaucaire qui s'amorce sous la Restauration, ne se traduit pas immédiatement par une baisse des ventes pour les négociants voironnais qui ont su mettre en avant la qualité et la renommée de leur fabrication⁴²². En revanche, les négociants voironnais délaissent les non moins prestigieuses foires de Leipzig, dont l'aire d'influence s'exerce sur l'ensemble de l'Europe germanique et centrale. Pour les produits textiles, Leipzig attire plutôt des négociants spécialisés dans les étoffes à base de laine. En revanche, comme pour Beaucaire, les visiteurs européens, et notamment français, se détournent progressivement des foires de Leipzig après 1820⁴²³.

À la même époque, la maison Jacques Denantes père & fils renforce ses positions à Beaucaire, car elle n'y a jamais autant vendu de toiles. Entre 1823 (minimum) et 1829 (maximum), ses ventes à Beaucaire passent de cent quarante-huit à trois cent quatre-vingt-six pièces, soit une augmentation de 160%, très nettement supérieure à l'augmentation de ses achats en toiles écruës à Voiron. Entre-temps, le chiffre d'affaires total de la Foire de Beaucaire passe de vingt-neuf millions de francs en 1819 à moins de dix-sept millions en 1829. En quelques années, la part des ventes qui se réalisent à Beaucaire s'accroît donc sensiblement, passant d'un cinquième environ vers 1822-1823, à plus du quart (28%) au début des années 1830, avec un pic à 30% en 1827. Puis, à partir de 1832, cette part redescend légèrement, sans doute en raison des conditions de paiement moins généreuses offertes par la maison : environ 23% des toiles Denantes

⁴²⁰ LEON (P.), « L'élan industriel et commercial », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, pp. 503 et 509-510, LEON (P.), 1954a, pp. 181-184 et LEON (P.), 1953.

⁴²¹ CHOBAUT (H.), 1929, LEON (P.), 1954a, p. 439, LEON (P.), 1953.

⁴²² LEON (P.), 1953.

⁴²³ GAYOT (G.), 2001, Aucun négociant voironnais ou grenoblois n'apparaît dans la liste des négociants participant aux foires, que Gérard Gayot joint en annexe.

trouvent acquéreur à l'occasion de la grande foire annuelle du Midi, en juillet. Celle-ci a permis aux Denantes d'absorber une partie de leurs achats massifs en toiles écrues à Voiron. Mais, pour soutenir cette croissance des ventes dans le Midi, il a fallu adopter une politique commerciale plus agressive : la part des toiles vendues au comptant ne cesse de régresser pendant une quinzaine d'années au profit de paiements d'abord à six mois, puis à trois mois à partir de 1832. Finalement, en 1835, sur les deux cent quatre-vingt-sept toiles vendues à Beaucaire, seulement neuf sont payées au comptant. La stratégie commerciale offensive et agressive des Denantes fait, cependant, long feu à Beaucaire. Hormis les années 1822 et 1823, jusqu'en 1830, les ventes réalisées à Beaucaire leur permettent de dégager un taux de rentabilité supérieur à 7%. À partir de 1830, ce dernier se stabilise à 4%, signe que les conditions du marché sont plus difficiles⁴²⁴. Dans les années 1840, les exploitants de tissages de toiles écoulent leurs produits surtout dans le Midi⁴²⁵.

Dans de telles conditions, les ventes de toiles voironnaises s'érodent également. Le trafic de marchandises se détourne de Beaucaire avec l'amélioration du réseau routier et l'essor du port de Marseille, puis du chemin de fer au départ de Marseille, inauguré en 1852. De toute manière, les Espagnols, jadis très présents à la foire, la désertent définitivement à partir de 1844, comme d'ailleurs tous les négociants étrangers. Cet événement commercial annuel rivalise de plus en plus difficilement avec les centres permanents⁴²⁶.

Dès lors où la Foire de Beaucaire n'assure plus la prospérité des toiles de Voiron, les négociants doivent utiliser de nouvelles méthodes commerciales pour écouler leurs fabrications. Le succès des calicots et des toiles peintes les pousse également à être plus offensifs. Ils engagent donc les services de voyageurs de commerce⁴²⁷ à partir des années 1820, chargés de sillonner les routes du Midi sur des « *carrioles cahotantes* » et de vendre les toiles en échange d'une commission⁴²⁸.

Fraudes et contrefaçons.

Dès l'an XIII, les conseillers de l'arrondissement de Grenoble réclament le retour des marques et des règlements supprimés quelques années plus tôt, mais en vain⁴²⁹. Là où

⁴²⁴ ADI, 98J18, Fonds Denantes, Grand Livre, 1822-1835, Compte de toiles écrues, f°88 à 98 et Compte de Foire de Beaucaire, f°244 à 246.

⁴²⁵ ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

⁴²⁶ LEON (P.), 1954a, pp. 644-646 et LEON (P.) et CARRIERE (C.), « L'appel des marchés », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, pp. 185.

⁴²⁷ Sur cette profession, voir par exemple CHEVALIER (J.-J), 2000, pp. 49-63.

⁴²⁸ LEON (P.), 1954a, p. 650.

⁴²⁹ THORAL (M.-C.), 2004, p. 601.

d'autres avaient fait le pari de la basse qualité pour asseoir leur prospérité⁴³⁰, les négociants en toiles privilégient la qualité au détriment de la quantité, pour reconquérir leurs anciens marchés⁴³¹.

Instituée par Napoléon, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron ne rencontre qu'un piètre succès auprès des négociants de ladite cité pendant une dizaine d'années, jusqu'en 1822⁴³². En effet, jusqu'alors, ils n'ont que faiblement été atteints par la crise toilière, ils n'éprouvent donc aucun intérêt à s'entendre ou à collaborer étroitement entre eux ou d'arborer un front uni devant les difficultés qui s'annoncent. En 1814, le niveau de production de toiles dépasse le niveau exceptionnel déjà atteint en 1789, avec une production supérieure à vingt-cinq mille pièces, soit près du double du niveau de 1782. Mais la concurrence des calicots de coton et des autres étoffes à bon marché entraîne la fermeture des débouchés traditionnels des toiles à base de chanvre, dans le Midi de la France et en Espagne. Jusqu'en 1814, les négociants voironnais avaient largement profité de la politique douanière napoléonienne, avec l'instauration du Blocus continental et la création d'un vaste marché intérieur européen dominé par la France⁴³³.

Le temps n'est plus aux tergiversations ou à la concurrence sauvage. Les intérêts de tous les négociants de la place sont menacés. Par conséquent, tous doivent faire corps derrière leur produit, la Toile de Voiron, qui a fait leur fortune, pour mieux la défendre. Alors que la Chambre Consultative n'a quasiment pas été réunie depuis novembre 1807, les principaux négociants décident de la ressusciter. Le 14 janvier 1822, la Chambre Consultative renaît avec l'élection de six membres : elle comporte alors quatre négociants en toiles (Frédéric Denantes, Frédéric Faige-Blanc, Jean-Baptiste Faige-Blanc et Joseph Rambeaud), un papetier (Bertholet) et un maître de forge (Jacolin). Aucun membre du groupe Perier-Tivollier ne siège à l'assemblée. Les Tivollier ont perdu leur influence et leur prestige avec la disparition du chef de famille, Jacques-François, sous l'Empire. Pendant deux années supplémentaires, la Chambre ne connaît aucune activité officielle.

Le déclin de la foire de Beaucaire, sous la Restauration, les éloigne du contact direct avec la clientèle⁴³⁴. Au milieu des années 1820, devant la baisse persistante de leurs ventes, les négociants, par l'intermédiaire de l'institution consulaire, choisissent d'instaurer un nouveau règlement, comme au temps de l'Ancien Régime. Jusqu'à la fin du

⁴³⁰ MAITTE (C.), 2001.

⁴³¹ Les négociants voironnais semblent suivre le discours prôné plus d'un siècle auparavant par Colbert qui « considère que la conquête des marchés extérieurs ne peut résulter que d'une amélioration de la qualité des produits français : la qualité fait le débouché », d'où la nécessité d'une réglementation de la fabrication et des produits. Voir HIRSCH (J.-P.) et MINARD (P.), 1998, p. 141.

⁴³² Sur la création des Chambres Consultatives, voir GAYOT (G.), 2002.

⁴³³ *Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère*, tome 1, séance du 4 mai 1839, pp. 125-126.

⁴³⁴ LÉON (P.), 1954a.

Second Empire, les négociants en toiles contrôlent la Chambre Consultative qui devient leur cheval de bataille pour tenter d'éviter de disparaître devant les pressions de la concurrence. Comme au bon temps du colbertisme triomphant et des règlements corporatifs, les négociants mettent leurs efforts en commun, par le biais de la Chambre, pour rétablir l'ancienne marque et imposer des normes pour lutter contre la concurrence et la contrefaçon, sans pour autant saisir l'évolution des marchés ou les mutations techniques. Accusant la fraude et l'altération de la qualité, plutôt que d'analyser les transformations du marché, ils s'engagent dans le combat de la normalisation des dimensions des pièces de toiles, en s'inspirant de la vieille fable de la dupe et du fripon explicitée en 1759 par Turgot : la vente d'un produit défectueux par un négociant indélicat appelle comme réponse de la part de l'acheteur, un changement de fournisseur⁴³⁵.

La principale altération décriée dans la première moitié du XIX^e siècle concerne la largeur des pièces : plusieurs tisserands apportent aux marchés hebdomadaires des toiles ayant des fils très serrés sur leurs lisières et au contraire une densité moindre en son centre, entraînant un recul de leur qualité. Pour les négociants, il faut parvenir à des produits homogènes et de qualité. Soucieux de la qualité, ils cherchent à lutter aussi contre l'apparition de toiles à base de chanvre et de lin mélangés, vendues sous l'appellation de « Toiles de Voiron », et à des prix inférieurs, et par là même, leur combat se porte contre l'apparition de comportements opportunistes parmi des confrères négociants ou chez les tisserands-fabricants, soucieux de vendre des produits moins chers que ceux des autres. Or, entre 1827 et 1836, les importations de fils de lin et de chanvre ont presque triplé pour atteindre deux mille sept cents tonnes, en provenance surtout d'outre-Manche dont les exportations ont bondi dans le même temps en étant multipliées par deux cent trente-sept, stimulées grâce à la production de fils moins coûteux fabriqués mécaniquement⁴³⁶ !

Les négociants voironnais conservent des mentalités d'hommes d'affaires du XVIII^e siècle habitués aux règlements et aux normes. Ils rejettent l'idée de produire des toiles de qualité inférieure et préfèrent considérer cette pratique comme de la fraude ou de la malfaçon, plutôt que d'envisager un changement des goûts de la clientèle. Ils ne parviennent pas à s'affranchir des routines acquises au siècle précédent et qui avaient fait leur fortune⁴³⁷. Une telle attitude les pousse à privilégier l'offre à la demande, la production au client⁴³⁸. Des comportements isolés nuisent donc à la réputation⁴³⁹ de

⁴³⁵ MINARD (P.), 2004a, p. 21 et pp. 36-37.

⁴³⁶ La première moitié du XIX^e siècle se caractérise par un fort développement des industries linières européennes, au détriment notamment des toiles de chanvre : voir à ce sujet COLLINS (B.) et OLLERENSHAW (P.), 2003.

⁴³⁷ Voir l'approche développée par Douglass C. North à propos des idéologies et des schémas mentaux, citée par CHABAUD (D.), PARTHENAY (C.) et PEREZ (Y.), 2005.

⁴³⁸ WILLIAMSON (O. E.), 1994, pp. 70-71 et 86-89 : pour lui, les pratiques opportunistes concernent « *la recherche de l'intérêt personnel avec tromperie* » cité par MINARD (P.), 1998, pp. 159-160.

⁴³⁹ Voir STANZIANI (A.), 2006.

l'ensemble de la profession et des produits vendus sous le label « Toiles de Voiron ». Or sans réputation, un négociant ne peut traiter aucune affaire. Les négociants voironnais justifient donc leur attitude par la recherche d'une soi-disant moralisation des affaires. En campant sur de telles positions, les négociants voironnais de ce début de XIX^e siècle, ne font qu'appliquer des principes décrits au siècle précédent par les économistes libéraux⁴⁴⁰.

Parmi les autres coupables, l'institution relève les fabricants de peignes qui désormais doivent inscrire leur nom sur leurs produits, mais aussi ceux qui tentent de fabriquer des toiles mélangées de chanvre et de lin⁴⁴¹. Cette altération de la qualité des toiles voironnaises est probablement à mettre en relation avec les transformations dans le mode de commercialisation. En effet, depuis l'an VII, un vent de liberté souffle sur le colportage, désormais moins réglementé. Les colporteurs, ainsi libérés des carcans réglementaires, s'engagent dans la distribution de produits de moindre qualité, moins chers, par des ventes aux enchères ou à la criée, à grand renfort de publicité, rompant ainsi avec les méthodes traditionnelles. Les négociants en toiles souhaitent manifestement le rétablissement des anciens règlements en vigueur sous l'Ancien Régime⁴⁴².

À partir des années 1840, les principales décisions prises par la Chambre concernent surtout la défense de la marque. Dans le souci d'éviter les contrefaçons et les altérations de la qualité de leurs toiles de chanvre, les négociants décident en effet de rétablir un bureau de marque dans leur ville, comme au bon vieux temps de l'Ancien Régime, ainsi que l'ancienne législation corporatiste. Le précédent bureau de marque avait sombré avec l'esprit révolutionnaire⁴⁴³. En s'enfermant dans une logique tournée vers le passé, les négociants ne saisissent pas les attentes du marché, à savoir des étoffes moins chères. Un bureau est donc spécialement aménagé dans la rue du Colombier, à quelques mètres de la rue Sermorens, où des marqueurs sont chargés par la Chambre, chaque jour de marché, d'apposer un timbre ou une marque certifiant que la toile écrue est composée uniquement de chanvre. En l'absence de cette marque, dont le coût revient à dix centimes par pièce, la toile est considérée comme fabriquée à partir de fils de lin. Ce prélèvement modique de dix centimes, en vigueur à partir du 17 juin 1840, sert aussi à couvrir les frais du bureau de certification. Les tisseurs doivent désormais présenter leurs toiles sur le marché, plissées et non plus roulées afin que le timbre soit apposé facilement et visible de tous. Grâce à cette marque, il ressort que la production de toiles, sur onze mois, jusqu'à la fin avril 1841, excède péniblement les dix mille pièces, uniquement à base de chanvre,

⁴⁴⁰ MINARD (Pa), 2004a, pp. 36-41 et 136. P. Minard décrit une situation assez proche dans le West Riding, à propos des drapiers victimes de la mécanisation : ils entament une lutte pour « réactiver l'ancienne législation » au début du XIX^e siècle.

⁴⁴¹ ACV, 2F3, Règlement ms pour la fabrique de Voiron, rédigé par les membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron, sd [1824]. Ses membres sont Frédéric Denantes, Joseph Rambeaud, Frédéric Faige-Blanc, Victor Jacolin, Bertholet, Joseph Calignon et Neyroud.

⁴⁴² DEMIER (F.), 1993, MINARD (P.), 2004b.

⁴⁴³ Voir sur les tentatives de retour à l'ordre ancien, DEMIER (F.), 1993.

alors qu'une vingtaine d'années auparavant, elle atteignait plus du double.

Le combat semble vain, puisque les étoffes mélangées ne disparaissent pas du marché ; certains tisserands audacieux n'hésitent pas à présenter des toiles de lin au bureau dans l'espoir de voir apposer le précieux sésame sur leurs imitations. Contre les récalcitrants, les marqueurs reçoivent alors pour mission d'apposer la lettre R sur les pièces contrefaites⁴⁴⁴. Le processus de normalisation et de certification engagé en 1840 se poursuit, comme une lutte désespérée pour tenter de freiner un irrésistible déclin, mais sans utiliser les bonnes armes. Les « perdants » de la mécanisation engagent le combat dans le domaine des règlements et de la morale, sans chercher à remettre en cause leurs propres pratiques commerciales et productives qui ne sont pas adaptées à leur temps. Déjà, en 1837, les négociants ont manifesté leur désir de mieux contrôler les marchés hebdomadaires des toiles en proposant au maire de construire une halle, réservée à l'usage exclusif des vendeurs de toiles : la concentration en un seul lieu, public, et clairement délimité, de tous les échanges de toiles, favorise la surveillance des transactions et des produits. Les négociants en toiles trouvent des appuis parmi les tisserands eux-mêmes : ceux du canton de Saint-Geoire n'hésitent pas, pour expliquer leur période de chômage, à mettre en avant l'usage « *de fils de lin et de chanvre étrangers filés à la mécanique* », mais aussi « *l'introduction dans le blanchissage de matières corrosives* »⁴⁴⁵.

Sévèrement concurrencés sur le marché des toiles ordinaires par les calicots ou les produits étrangers, quelques négociants voironnais décident d'adopter une attitude plus offensive en se lançant sur de nouveaux créneaux. Celui des linges de table semble le plus prometteur⁴⁴⁶.

En se focalisant sur la contrefaçon et la malfaçon, ils ne se préoccupent pas d'abaisser leurs coûts. Cela contribue à leur aliéner une partie de leur clientèle traditionnelle, tandis que l'Armée et la Marine rejettent systématiquement toutes leurs propositions lors des soumissions à des marchés publics. La présence au Ministère de la Marine du baron d'Haussez, ancien préfet de l'Isère, dans les dernières mois du règne de Charles X ne change pas la donne : les produits isérois à base de chanvre sont trop chers et leur qualité convient peu aux usages de la Marine⁴⁴⁷.

La dislocation du réseau Perier.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime, les affaires toilières de la maison Jacques

⁴⁴⁴ AN, F¹² 2536, Rapport ms (brouillon) de la sous-commission chargée d'étudier l'industrie du lin et du chanvre, sd [1838], Annexe imprimée à la notice sur le tarif des fils de lin et de chanvre, décembre 1837, ACV, 2F13, Registre des délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron, séances du 2 juin 1840, du 3 mai 1841 et du 22 janvier 1842.

⁴⁴⁵ ACV, 2F3, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Maire de Voiron le 6 novembre 1837 et LÉON (P.), 1954a, p. 580.

⁴⁴⁶ ADI, 1N4/8, Rapport du Préfet de l'Isère au Conseil général, année 1840.

⁴⁴⁷ ACV, 2F3, Lettre ms du baron d'Haussez, Ministre de la Marine adressée au Préfet de l'Isère le 27 mai 1830, Lettre ms de l'Officier d'Admission principal du Ministère de la Guerre adressée au Maire de Voiron, le 26 décembre 1842.

Perier père & fils, neveu & Cie s'organisent surtout avec l'Europe méditerranéenne, que ce soit avec Barcelone et la Catalogne, la Corse, Avignon, les Hautes-Alpes, ou Marseille⁴⁴⁸. Cependant, à l'initiative de Claude Perier, le champ de prospection du groupe s'élargit avec par exemple l'armement de navires à Nantes ou à Marseille, grâce à la commandite dans la maison Pierre Chazel & Cie, spécialisée dans le commerce du sucre avec Saint-Domingue. Claude Perier participe aussi à une opération de raffinage du sucre dans la cité phocéenne, Seren & Cie. Mais son affaire la plus importante du moment concerne l'installation d'une manufacture dans le château de Vizille⁴⁴⁹. Jacques-Augustin Perier, le frère de Claude, se lance dans des opérations commerciales internationales lorsqu'il accède à la direction de la Compagnie des Indes, à Lorient⁴⁵⁰.

Dès les dernières années de l'Ancien Régime, Claude Perier et ses associés grenoblois s'intéressent aux métiers de la banque à Grenoble :

« la maison Perier prenait à 5% les économies des servantes, des huissiers, des petits propriétaires, c'étaient des sommes de 500, 800, rarement 1.500 francs. Quand vinrent les assignats et que pour un louis d'or on avait cent francs, elle remboursa tous ces pauvres diables, plusieurs se pendirent ou se noyèrent »⁴⁵¹.

Entre 1777 et 1780, Perier & Cie consent de considérables avances au gouvernement. Déjà en 1763, Perier accorde un prêt d'une douzaine de milliers de livres aux parlementaires dauphinois se rendant à Versailles⁴⁵². Claude Perier et ses fils s'installent à Paris sous la Révolution, à l'affût de bonnes affaires. Ils y fondent une banque, Perier & Cie, l'une des plus importantes de la place avec une mise sociale d'au moins deux millions de francs⁴⁵³. Pour assurer le développement de leur nouvelle entreprise, on peut légitimement supposer qu'ils transfèrent une partie de leurs fonds investis dans le commerce des toiles en Bas-Dauphiné, à celui des effets de commerce dans la capitale. À son décès en 1801, Claude Perier laisse une fortune décuplée, estimée à 5.800.000 francs⁴⁵⁴.

Ses fils Casimir, Scipion et Joseph se chargent d'augmenter la fortune familiale à Paris et dans le Nord de la France avec les mines d'Anzin, tandis que l'aîné de la fratrie Perier, Augustin, s'occupe des affaires dauphinoises, à savoir la manufacture

⁴⁴⁸ ADI, 3E1432/34, Procurations devant M^e Girard (Grenoble) le 26 novembre 1776, 3E1432/38 les 29 septembre et 8 novembre 1780, 3E1432/39, le 6 février 1781 et 3E1432/40, le 26 octobre 1781.

⁴⁴⁹ ADI, 3E1432/42, Procuration devant M^e Girard (Grenoble) le 2 décembre 1782 et 3E1432/45, le 20 septembre 1784. Voir aussi CARRIÈRE (C.), 1973, pp. 927, 947-948, OURS (F.), 1985.

⁴⁵⁰ LEON (P.), 1954a, p. 274.

⁴⁵¹ **STENDHAL, 2002, p. 402.**

⁴⁵² EGRET (J.), 1942, p. 78 et LEON (P.), 1954a, p. 275.

⁴⁵³ PLESSIS (A.), 1989.

⁴⁵⁴ STOSKOPF (N.), 2002, p. 292.

d'impression de toiles peintes de Vizille , la filature et le tissage de coton construits sous la Restauration, ainsi que de la fabrique dispersée de toiles à Mens, dans le Haut-Dauphiné. Alphonse Perier, resté auprès d'Augustin, gère la banque familiale à Grenoble. Casimir Perier se lance dans plusieurs spéculations immobilières. Les Perier commanditent également la filature de coton d'Henry Sykes à Saint-Rémy-sur-Havre, en Normandie et financent des raffineries de sucre de betterave dans la région parisienne. Ils investissent dans des entrepôts au Havre. En 1827, les Perier figurent ainsi parmi les principaux actionnaires fondateurs d'une nouvelle banque à Valence, la Société industrielle du Département de la Drôme, au capital d'un million de francs. Mais après 1830, les Perier s'effacent progressivement de la scène locale. Certes, on les retrouve encore comme investisseurs dans des projets miniers et métallurgiques (Allemont, Pierre-Châtel, Revel, La Mure, Allevard), mais ils ont définitivement soldé leurs comptes avec le textile en 1839, lorsque Adolphe Perier décide de louer les bâtiments de Vizille à Révilliod⁴⁵⁵. Augustin Perier , au début des années 1830, attiré par la réussite industrielle alsacienne, fonde une maison de commission et de banque à Mulhouse, particulièrement active dans le négoce de coton, de filés et de calicots, probablement afin de renforcer les structures commerciales de ses manufactures de Vizille. Le décès prématuré d'Augustin et l'arrivée d'un nouveau gérant à Vizille, en la personne de Révilliod, entraînent la liquidation de la maison de Mulhouse après cinq années d'existence seulement⁴⁵⁶.

L'intégration parisienne des élites locales entraîne une rupture avec les milieux d'affaires provinciaux. Augustin Perier maintient quelques années encore la tradition familiale dans le commerce des toiles sous l'Empire, après le décès de son père, Claude, avec la constitution d'une nouvelle société, Augustin Perier & Cie. Il s'appuie alors sur le renouveau temporaire de la foire de Beaucaire⁴⁵⁷. Mais il semble qu'Augustin ait progressivement délaissé la fabrication à Voiron au profit de Mens et du massif de l'Oisans où le coût de revient est moins élevé. D'ailleurs, il possède à Bourg d'Oisans depuis 1806 une fabrique de toiles comportant trente-cinq métiers à tisser, sans compter les quatre-vingt-cinq autres disséminés dans les campagnes environnantes. Dans une moindre mesure, il tente de moderniser la fabrication des toiles en créant une proto-fabrique, en s'inspirant modérément de sa fabrique de Vizille , mais sans tenter l'expérience de la mécanisation⁴⁵⁸. À Voiron, il préfère commanditer la maison Rambeaud frères jusqu'en 1827, plutôt que d'intervenir directement sur la place. Augustin Perier choisit une maison solide jouissant d'une bonne réputation à Voiron, mais elle n'occupe pas la première place. En retour, on peut supposer que les Rambeaud profitent des réseaux commerciaux, du crédit et des importants capitaux de la maison grenobloise

⁴⁵⁵ LEON (P.), 1954a, pp. 533-535 et 540, BOURSET (M.), 1994, pp. 55-82. La fortune de Casimir Perier dépasserait quatorze millions de francs.

⁴⁵⁶ MIEG (P.), 1953 cité par VERMALE (F.), 1954, pp. LXXXIV-LXXXV.

⁴⁵⁷ BARRAL (P.), 1964, p. 68.

⁴⁵⁸ ADI, 138M2, Statistiques industrielles et manufacturières de l'arrondissement de Grenoble, dressées par le Préfet de l'Isère le 10 juillet 1812.

Augustin Perier & Cie ⁴⁵⁹. Son frère puîné, Jacques-Alexandre, se lance dans l'industrie cotonnière, après avoir débuté sa carrière comme commis dans la filature Perier (de Chaillot) à Nonancourt. Rapidement, avec l'appui de ses frères Casimir et Scipion, il prend le contrôle des filatures de Triqueville et Amilly, vers Montargis, détournant une partie du capital familial du Bas-Dauphiné et du marché des toiles de chanvre ⁴⁶⁰.

Jusqu'en 1810, les Tivollier dominent la vie voironnaise, forts de leur alliance avec les Perier. Le décès prématuré de Jacques-François Tivollier, ancien maire de Voiron, fait passer sa famille de la lumière à l'ombre. Certes, l'homme laisse à ses enfants un joli pactole – un actif de 186.000 francs environ – mais, il est aussi couvert de dettes. Dans les années qui suivent son inhumation, ses enfants doivent se séparer de leurs biens fonciers pour liquider l'important passif, tout en supportant le poids moral de la faillite de leur père auprès de la bonne société locale. Plusieurs sont tentés par l'exil et quittent momentanément ou définitivement la cité ⁴⁶¹. Leur éloignement du premier plan de la vie locale correspond au désengagement progressif des Perier des activités toilières voironnaises. Charles-Alexandre Pascal ne vient quasiment plus à Voiron, d'autant que sa blanchisserie demeure sans activité depuis plusieurs mois déjà, signe qu'il a liquidé ses activités dans le négoce des toiles. Augustin Perier semble manifester davantage d'intérêt pour ses établissements de Vizille et de Bourg d'Oisans que pour Voiron.

Le divorce entre la Fabrique voironnaise de toiles et les Perier scelle le sort de la première. Jusqu'aux dernières années de l'Empire, ses négociants pouvaient compter sur l'oreille attentive d'un Pascal, député, ou d'un Augustin Perier, riche homme d'affaires, pour défendre leurs intérêts en haut lieu. Après leur disparition ou leur départ, les Voironnais doivent défendre seuls, leur commerce. Certes, en 1838, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce de Louis-Philippe, devant l'accumulation des pétitions sur son bureau signalant la détresse des industries du lin et du chanvre, décide de créer une sous-commission chargée d'enquêter sur le sujet à laquelle participe le frère cadet d'Augustin Perier, le banquier et régent de la Banque de France, Joseph Perier ⁴⁶². Mais rien n'indique que ce dernier ait manifesté le moindre attachement pour son Dauphiné natal, étant absorbé par ses affaires parisiennes. D'ailleurs, parmi les pétitions conservées aux archives nationales, aucune n'émane de Voiron. Et ce n'est pas au Conseil général des Manufactures que les négociants en toiles peuvent espérer trouver une oreille attentive à leurs soucis particuliers, malgré son protectionnisme affiché dans les années 1840. Les industries du lin et du chanvre ne disposent que de quatre représentants, contre près du double pour le coton et quatre fois plus pour la laine. À moins que Scipion Perier, membre du Conseil général des Manufactures et régent de la

⁴⁵⁹ ADI, 11U415, Tribunal de Commerce de Grenoble, Dissolution sous-seing privé de société le 18 septembre 1827 et acte de société sous seing-privé du 1^{er} mars 1828.

⁴⁶⁰ CHASSAGNE (S.), 1991, p. 283.

⁴⁶¹ ADI, 3Q43/231, Mutation par décès du 11 novembre 1810.

⁴⁶² AN, F¹² 2536, Arrêté ms du Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce le 28 mai 1838. Sur Joseph Perier, voir STOSKOPF (N.), 2002, pp. 289-293.

Banque de France, ne soit discrètement intervenu en leur faveur ⁴⁶³. Du côté des premiers syndicats patronaux, il existe un Comité du Coton et un Comité du Lin dès 1839, mais rien pour défendre les intérêts des toiles de chanvre ⁴⁶⁴.

Cependant, tous les liens ne sont pas rompus avec leurs anciens partenaires. Ainsi, Casimir Perier, une fois au pouvoir, au début du règne de Louis-Philippe, « *donna la croix* [à César Pascal, son cousin et fils de Charles-Alexandre Pascal] *et la recette générale d'Auxerre à son frère naturel, l'aimable Turquin* » ⁴⁶⁵.

L'absence de vocations.

Incontestablement, la vocation militaire détourne régulièrement des héritiers voironnais du commerce familial, à l'instar du général Rambeaud, dont les exploits transalpins ou devant Saint-Jean-d'Acre, sont immortalisés à Voiron à travers une rue qui porte son nom.

Son neveu, Germain, souhaitait à son tour s'engager dans l'armée, mais son père, Claude Rambeaud, l'en dissuade. À défaut, le jeune Rambeaud parvient à faire partie de la garde d'honneur lors du siège de Strasbourg en 1813. Il poursuit quelques temps sa carrière militaire et fut promu commandant d'un fort à Briançon, avant de se retirer à Voiron ⁴⁶⁶. Les Calignon s'engagent eux aussi dans des expériences militaires exotiques, alors que leur père sillonnait les routes du midi ou de Suisse pour vendre ses toiles. De l'apprentissage familial, ils ont gardé le goût pour les voyages.

La famille Randon, associée aux affaires des Perier sous la Révolution française, suit le même destin. Jacques II Randon, de son mariage avec Louise Dejean, n'a eu qu'un seul enfant, César. Lorsque Jacques II Randon décède à cinquante-huit ans en Belgique en 1814, son fils n'a que dix-neuf ans, mais il ne manifeste aucun intérêt pour les livres de comptabilité et rejoint à son tour l'armée : il termine sa carrière comme maréchal et ministre de la guerre. Il est vrai que son oncle maternel, le général Marchand, héros de l'épopée napoléonienne, a exercé jusqu'à sa mort en 1851, une grande influence sur le jeune Randon, au point de le considérer « *comme son enfant d'adoption* ». Dès 1812, à peine sorti du lycée et impressionné par la carrière de son oncle, Randon s'engage dans un régiment et le rejoint à Varsovie avant de revenir avec lui en France couvert de gloire ⁴⁶⁷. Alors que sa mère épouse en secondes noces le fils de Charles-Alexandre Pascal, un autre ancien associé des Perier et des Randon, César s'unit en 1830, avec Clotilde Perier, la fille d'Alexandre et nièce de Casimir Perier. Parmi les demi-frères de Jacques II Randon, nés du mariage de son père avec Cécile Billion en 1776, seul Antoine, le plus

⁴⁶³ TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, pp. 410-411, LEON (P.), 1954a, pp. 533-534 et CHASSAGNE (S.), 1976a. Scipion Perier est déjà membre en l'an IV de l'Agence des Arts et Manufactures, comme son parent par alliance Jacques-Fortuné Savoye -Rollin, avant qu'il ne redevienne le Bureau consultatif des Arts et Manufactures, puis Bureau général de l'Agriculture, des Arts et du Commerce en l'an IX. Scipion Perier siège alors dans la section des Arts et Manufactures.

⁴⁶⁴ DAUMARD (A.), « L'Etat libéral et le libéralisme économique », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, p. 154.

⁴⁶⁵ STENDHAL, 2002, pp. 400-401.

⁴⁶⁶ MONNET-DAIGUENOIRE (J.), 1900, p. 14.

jeune, éprouve quelques velléités à participer au négoce des toiles aux côtés de son aîné, mais il décède en 1824 sans postérité⁴⁶⁸. Après sa mise à l'écart de la vie politique à la Restauration et ses déboires financiers, Pascal se retire de Voiron, tandis que son fils, Auguste-César, marié à la veuve Randon, devient receveur principal des impôts indirects et entrepositaire des tabacs.

Quant à François Perier-Lagrange, le beau-frère de Stendhal, ancien négociant en toiles, il préfère se retirer des affaires et dilapider la fortune familiale dans l'exploitation d'un vaste domaine agricole à Thuellin, près de La Tour-du-Pin, où il s'est retiré avec son épouse, Pauline Beyle⁴⁶⁹.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, la Fabrique voironnaise s'épanouit à l'ombre – ou plutôt grâce à la protection et à l'influence – de la famille Perier de Grenoble. Le retrait des Perier du négoce des toiles à la fin de l'Empire ou sous la Restauration coïncide d'ailleurs avec la montée des difficultés pour cette activité. Cela contribue à fragiliser davantage encore la place voironnaise qui a grandi et vécu pendant près d'un siècle sous la tutelle de la puissante famille grenobloise qui lui a apporté soutien financier, assistance, débouchés... En l'absence de protecteurs aussi puissants et influents désormais, les négociants voironnais ont sans doute gagné leur indépendance, mais à quel prix ! Les réseaux commerciaux, la réputation et l'assise financière de la maison Perier leur garantissaient jusque là une certaine prospérité, ou tout au moins rendaient les crises moins douloureuses : elle assura un effet d'entraînement sur l'ensemble des négociants voironnais. Avec l'élargissement de leurs activités, les Perier délaissent progressivement le chanvre au profit d'investissements plus spéculatifs comme l'immobilier, ou plus rentables comme la banque ou l'industrie cotonnière, dont les profits sont plus importants et plus rapides.

Cependant, quelques acteurs parviennent à tirer leur épingle du jeu. Les négociants les plus entreprenants ou les plus puissants financièrement maintiennent ou renforcent leurs positions au détriment de leurs collègues de moindre envergure. Plusieurs stratégies entrepreneuriales s'engagent pour contrer le déclin. La plus simple consiste à changer purement d'activité ou de se retirer. Les frères Rambeaud renoncent, sous la Monarchie de Juillet, au négoce des toiles pour se concentrer exclusivement sur leur métier de

⁴⁶⁷ RANDON (C.), 1875, vol. 1, p. 2 : d'ailleurs, il ne parle jamais de ses parents ou de son enfance. Après une courte référence à Barnave, un autre de ses oncles, il débute son récit par ses exploits aux côtés de Marchand. CABANEL (G.), 1992, VALYNSEELE (J.), « Randon », in Tulard (J.), 1995, pp. 1100-1101. Protestant et né à Grenoble le 25 mars 1795, Jacques-Louis-César-Alexandre Randon est recueilli après le décès de son père, Jacques II Randon, par son oncle, le général Marchand. Randon est également apparenté à Barnave. Il entame à l'ombre de son oncle une brillante carrière militaire, d'abord pendant la campagne de Russie puis en France, avant de se mettre au service de Louis-Philippe, quelques années plus tard, en Algérie. Ephémère ministre de la guerre du Prince-Président en 1851, ce dernier le promeut gouverneur général de l'Algérie (1851-1858). Le régime impérial le couvre alors d'honneur : comte, sénateur, maréchal de France, il recouvre le ministère de la guerre entre 1859 et 1867.

⁴⁶⁸ Gaspard-Camille Randon (dit Randon Saint-Amand) est le fils de Jacques II Randon et de Cécile Billion. Il est né à Voiron le 4 août 1179. Il décède dans sa ville natale le 16 janvier 1836, comme « *propriétaire* ».

⁴⁶⁹ STENDHAL, 2002, p. 42.

banquier qu'ils pratiquaient déjà auparavant, comme d'ailleurs de nombreux confrères. Cette reconversion n'a rien d'exceptionnel, puisqu'ils ont sous les yeux l'exemple édifiant de leurs anciens concurrents et associés, les Perier qui ont su opérer dès la fin du XVIII^e siècle une diversification de leurs activités, avant de se retirer définitivement du négoce des toiles au début du siècle suivant. Cette stratégie exige à la fois des capitaux importants, mais aussi une solide réputation. Sous la Restauration, jusqu'en 1827, les frères Rambeaud bénéficient de la commandite d'Augustin Perier dans le commerce de toiles.

Pour répondre à une demande toujours croissante, les négociants voironnais sollicitent davantage les campagnes environnantes et les poussent à abandonner l'autoconsommation de toiles au profit de leur commercialisation sur le marché. La nébuleuse proto-industrielle de Voiron occupe mille deux cent onze tisserands-fabricants possédant deux mille sept cent soixante-six métiers à tisser, soit plus de quatre mille tisserands au total en grande majorité saisonniers, répartis sur une cinquantaine de communes au début du XIX^e siècle, dont un dixième seulement dans la ville-centre⁴⁷⁰. Un demi-siècle plus tard, en 1848, le tissage des toiles de chanvre assure encore du travail à onze mille cinq cents personnes dans l'arrondissement de La Tour du Pin⁴⁷¹. Le tissage de toiles reste l'activité industrielle dominante en Bas-Dauphiné.

La Révolution française n'a pas été « *une catastrophe nationale* » pour tous les secteurs industriels⁴⁷². Certes, le négoce de toiles subit le contrecoup de la tourmente révolutionnaire, avec la fermeture des marchés étrangers. Dès l'Empire, les négociants voironnais ont retrouvé une partie de leurs anciennes positions. Le décrochage se situe plutôt à la fin de la Restauration et au début de la Monarchie de Juillet. Le retrait des Perier et la fermeture des marchés méditerranéens scellent le sort de l'activité toilière du Bas-Dauphiné, contrôlée par des négociants incontestablement tournés vers un glorieux passé. Malgré leur ouverture sur l'extérieur, les négociants rejettent les nouveautés commerciales et s'enferment dans des schémas mentaux passésistes. À leur décharge, ils manquent de capitaux pour investir dans la construction des fabriques mécanisées, surtout après le repli des Perier sur Grenoble et Paris. Grâce à leurs capitaux, les Perier ont animé, contrôlé et protégé le négoce voironnais pendant plus d'un demi-siècle. Leur départ fragilise la nébuleuse toilière. Ils se retirent de Voiron au moment où l'industrie chanvrière amorce timidement sa mécanisation dans d'autres régions françaises. Ils s'intéressent désormais à d'autres affaires industrielles plus novatrices : ils ont peut-être pressenti le déclin de l'activité toilière. Sans guide et sans fonds, les négociants voironnais s'enferment dans une organisation routinière. Leur objectif est, désormais, de défendre leur héritage et leur marque, en rejetant les innovations techniques et

⁴⁷⁰ ADI, 2C97, Tableau statistique ms, sd [1787] et *Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère*, tome 1, séance du 4 mai 1839.

⁴⁷¹ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 17. En Piémont, en 1807, dans les vallées de la Stura, la seule filature du chanvre et du lin occupe près de 80.000 personnes, alors les régions d'Olona et d'Alto Pô possèdent plus de 34.000 tisserands de chanvre et de lin, d'après DEWERPE (A.), 1985, pp. 32 et 47.

⁴⁷² Expression empruntée à LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 29.

commerciales majeures. Les négociants forment un milieu assez homogène et nostalgique.

Le cycle « des toiles », amorcé au début du XVIII^e siècle, se poursuit jusqu'aux années 1830, avant de décliner. Dès la Monarchie de Juillet, s'amorce en Bas-Dauphiné un nouveau cycle, celui des soieries, stimulé par l'agitation des canuts lyonnais et par l'essor des marchés anglo-saxons. Il succède à point nommé aux toiles, dont les marchés se rétrécissent devant les succès des calicots, des indiennes...

Chapitre 2-Premières tentatives d'industrialisation : le coton.

Dès la fin du siècle des Lumières et au début du siècle suivant, la France se couvre de filatures et de tissages de coton. À côté de noyaux solides et bien organisés comme l'Alsace⁴⁷³ et la Normandie, des centres cotonniers secondaires, voire marginaux, surgissent et disparaissent progressivement après 1830⁴⁷⁴.

Le centre dauphinois d'impression est loin d'offrir les caractéristiques de ses rivaux alsaciens ou normands. Ces derniers rassemblent des dizaines d'entreprises sur un territoire clairement délimité. Au début du XIX^e siècle, le centre dauphinois, et dans son sillage le voisin lyonnais, font pâle figure. En Dauphiné, seules trois manufactures d'impression ont survécu à la tourmente révolutionnaire, mais elles ne forment pas un centre concentré. Outre Perrégaux, à Jallieu, encore mal en point sous l'Empire après sa mise en faillite, il existe un établissement à Saint-Symphorien-d'Ozon, près de Lyon, fondé en 1785 et dirigé par un Suisse, Haas, mais il n'emploie qu'une cinquantaine d'ouvriers. Haas imprime, bon an, mal an, quatre mille pièces de coton. La seule manufacture d'impression à réellement prospérer est celle d'Augustin Perier, à Vizille, avec ses trois cent quarante-neuf ouvriers et une production d'environ neuf mille pièces par an. Ses gérants ont su diversifier leurs sources d'approvisionnement en toiles écruës (Inde, Suisse, Beaujolais, Rouen) et leurs débouchés pour les écouler (Lyon, Marseille, Bordeaux, Suisse, Sud-est de la France)⁴⁷⁵.

À travers l'étude du centre cotonnier du Bas-Dauphiné, il s'agit de s'interroger sur les conditions de son installation en Bas-Dauphiné ainsi que sur les raisons de son échec. Plus que la mutation des marchés – le secteur cotonnier connaît une croissance exceptionnelle, ainsi que l'industrie de la soie dans la première moitié du XIX^e siècle – il faut ici s'intéresser à la construction sociale de cette branche d'activité⁴⁷⁶. Grâce à l'analyse des réseaux d'affaires de la famille Perrégaux, on doit pouvoir cerner et

⁴⁷³ HAU (M.), 1987.

⁴⁷⁴ Par exemple TERRIER (D.), 1996, pp. 158-161.

⁴⁷⁵ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810].

comprendre ces échecs. Pour expliquer le développement d'une activité industrielle, l'historiographie avance souvent comme arguments la présence d'atouts naturels, la mobilisation de capitaux importants, les mutations technologiques et la croissance de la demande. Le centre cotonnier de Bourgoin et Jallieu a bénéficié de tous ces éléments et pourtant, il se classe au mieux parmi les centres de troisième ordre. Les chutes d'eau existent, des investisseurs suisses comme Pourtalès et Debar ont investi des centaines de milliers de francs sur place et ils ont même réussi à attirer une main d'œuvre qualifiée en provenance de Neuchâtel, d'Alsace... Enfin, l'industrie cotonnière française connaît un fort développement pendant tout le XIX^e siècle, malgré quelques crises.

Pourquoi, dans de telles conditions, le centre cotonnier du Bas-Dauphiné ne parvient-il pas à se développer comme ses rivaux roannais, normands, alsaciens ou nordistes ? À travers la construction sociale⁴⁷⁷ de l'industrie cotonnière locale et les liens familiaux⁴⁷⁸, des éléments de réponses surgissent pour expliquer cet échec relatif.

Le centre cotonnier du Bas-Dauphiné tire son origine de l'installation de Suisses à Jallieu en 1787. Ils construisent une manufacture d'impression sur étoffes. Dans un second temps, après une période trouble, les Perrégaux cherchent à développer leur affaire par la constitution d'une entreprise intégrée, mais à partir des années 1830, leurs projets de croissance sont stoppés. Le foyer cotonnier du Bas-Dauphiné pèse alors peu en comparaison de ses rivaux anglais et alsaciens, malgré des efforts d'adaptation.

I-La manufacture d'impression Perrégaux.

L'installation d'une manufacture d'impression au cœur d'une région marécageuse est à replacer dans un contexte historique plus large. L'indiennage connaît dans la seconde moitié du XVIII^e siècle une très forte croissance pour satisfaire une clientèle avide de couleurs et de nouveautés. Rapidement, les indienneurs suisses acquièrent une solide réputation sur les marchés européens et fondent des manufactures en France. L'édit de 1785 les encourage dans ce sens.

1-Charles-Emmanuel Perrégaux .

Originaire du canton de Neuchâtel, en Suisse, Charles-Emmanuel Perrégaux⁴⁷⁹ est le fils d'un médecin-chirurgien parti s'engager au service de la Prusse. Pour subvenir aux besoins de ses cinq enfants, son épouse, restée seule, s'endette. Elle n'a d'autre choix finalement que de placer ses fils en apprentissage dès qu'ils sont en âge de travailler. Charles-Emmanuel rejoint alors la fabrique du Bied en 1760, dont il ne sort que cinq ans

⁴⁷⁶ Voir McGUIRE (P.), GRANOVETTER (M.) et SCHWARTZ (M.), 1993.

⁴⁷⁷ McGUIRE (P.), GRANOVETTER (M.) et SCHWARTZ (M.), 1993.

⁴⁷⁸ À titre d'exemple, voir MONTEL (N.), 2001.

⁴⁷⁹ Voir aussi CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 94-95, 100.

plus tard, devenu graveur sur bois et dessinateur. Son frère puîné, Frédéric, est expédié dans les Alpes pour y apprendre l'horlogerie, tandis que le dernier des garçons s'engage à quinze ans dans un régiment au service de la Suisse. Son frère Henri s'en va quelques mois ou quelques années à Nantes, dans une manufacture d'impression, avant de rejoindre Charles-Emmanuel à Jallieu .

Fort de ses nouvelles qualifications, le jeune Charles-Emmanuel quitte momentanément la Suisse pour s'installer à Mulhouse, au service de la manufacture Dolfus. Insatisfait de sa condition, il émigre dans l'Empire des Habsbourg et se fixe quelque temps à Frydau, près de Vienne. Eternel migrant, il reprend la route d'Augsbourg où il entre au service de la fabrique d'Emmerich. Il y fait une rencontre importante pour sa formation, celle de l'imprimeur anglais Johnston. Celui-ci lui enseigne la gravure sur cuivre en taille douce. Fort de ce capital technique, il obtient rapidement une situation avantageuse. Il complète ses revenus en important de Neuchâtel des montres. Cela ne l'empêche pas en 1774 de suivre l'un des frères Haussmann, alors commis principal, pour rejoindre le reste de la fratrie Haussmann à Colmar, où tous fondent une nouvelle manufacture d'impression à la plaque de cuivre l'année suivante ⁴⁸⁰ , forts du savoir acquis à Augsbourg par Perrégaux. Disposant de compétences fort rares alors, il se laisse de nouveau débaucher six ans plus tard par l'un des principaux indienneurs suisses, Dupasquier, qui lui offre non seulement d'être intéressé aux bénéfices de la fabrication en cuivre (pour un tiers), mais aussi de revenir dans son pays natal, puisque l'établissement se trouve à Cortailod ⁴⁸¹ .

Grâce à ses multiples expériences – la gravure sur bois, le dessin, la gravure sur cuivre, impression sur plaque de cuivre, une forte mobilité géographique, de nombreuses relations dans la profession – il apparaît comme l'homme idéal pour la très puissante maison Pourtalès & Cie qui cherche à étendre ses installations européennes ⁴⁸² . Depuis les Edits de Calonne en 1785, la France interdit les importations de toiles blanches et d'indiennes dans le royaume. Par le passé, la prohibition des indiennes n'a jamais été très efficace, puisqu'un important trafic s'est développé autour des frontières ⁴⁸³ . Comme chez son confrère Oberkampf, à Jouy-en-Josas, on assiste donc à l'alliance d'un technicien, embrassant des savoirs multiples, appris grâce à une importante mobilité, à des financiers ⁴⁸⁴ .

2-La manufacture de Jallieu , nouvelle pièce du réseau Pourtalès.

⁴⁸⁰ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 539 et sq.

⁴⁸¹ APJD, Mémoire ms de la famille Perrégaux, établie à Jallieu près Bourgoin en 1787, commencé en 1810 par Fritz Perrégaux , puis continué par sa fille Augusta, CASPARD (P.), 1978, p. 40.

⁴⁸² CASPARD (P.), 1978 et BERGERON (L.), 1970.

⁴⁸³ FUKASAWA (K.), 1987.

⁴⁸⁴ CHASSAGNE (S.), 1980, pp. 25-31.

Après la levée des prohibitions en 1759, les manufactures de toiles peintes et d'indiennes fleurissent en France, après avoir été longtemps cantonnées aux marges du royaume, comme la Suisse, Mulhouse ou même Marseille⁴⁸⁵ – et suscitées une très active contrebande⁴⁸⁶. Depuis le XVII^e siècle, les Européens se sont entichés des indiennes.

En émigrant de Suisse, Charles-Emmanuel Perrégaux amène avec lui le procédé d'impression à la plaque de cuivre d'origine anglaise⁴⁸⁷. En 1786, la maison Pourtalès & Cie l'a recruté dans l'intention d'établir une nouvelle manufacture d'impression à proximité de Lyon afin de contourner les édits de Calonne de 1785⁴⁸⁸. Le choix de Lyon ne doit rien au hasard : à l'époque, la deuxième ville du royaume rassemble capitaux et talents dans le domaine du textile. La place lyonnaise assure notamment un débouché commercial important aux indiennes d'Oberkampf, en seconde position après Paris et ses environs⁴⁸⁹. Dans les années 1780, la filature et le tissage de coton connaissent un réel développement dans la région lyonnaise, tant dans le Roannais et le Beaujolais, à l'ouest de Lyon, que dans le Bugey et en Bresse, à l'est⁴⁹⁰. La maison Pourtalès y possède déjà un important entrepôt, plaque tournante pour le commerce européen grâce à diverses exemptions de douanes et de droits de péages accordés à certains produits textiles helvétiques. La maison Pourtalès contrôle également une manufacture d'indiennes à Saint-Vérand, près de l'Arbresle (Rhône), employant deux mille cinquante-quatre ouvriers⁴⁹¹. D'autres imprimeurs genevois et suisses ont déjà installé des manufactures de toiles peintes dans la région lyonnaise. Pire, la plupart des indienneurs suisses ont fixé leur choix sur Lyon pour les mêmes raisons que Pourtalès⁴⁹². Les indienneurs suisses, en s'installant à Lyon, ont déclenché une ruée vers l'eau. En 1785, à la veille de l'installation de Perrégaux en Dauphiné, les quatre manufactures d'indiennes de la province produisent à peine dix mille pièces, pour vingt-cinq mille à Lyon et cent cinquante mille environ à Mulhouse, en Normandie, en Alsace ou à Neuchâtel⁴⁹³. Le Dauphiné apparaît comme un centre assez marginal, en partie dépendant de son voisin lyonnais.

⁴⁸⁵ RAVEUX (O.), 2004.

⁴⁸⁶ NANTOIS (O.), 2006.

⁴⁸⁷ ACB, 1.824.1, Etat ms des fabriques et manufactures dans le canton de Bourgoin , sd [15 floréal an VI] et CHASSAGNE (S.), 1991.

⁴⁸⁸ Entre 1785 et 1789, vingt-cinq manufactures d'impression sont créées en France d'après CHASSAGNE (S.), 1991, p. 93.

⁴⁸⁹ CHAPMAN (S. D.) et CHASSAGNE (S.), 1981, p. 149.

⁴⁹⁰ HOUSSEL (J.-P.), 1979, vol. 1, CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 66-67.

⁴⁹¹ CHASSAGNE (S.), 1979.

⁴⁹² GERN (P.), 1970, pp. 223-229, et CAYEZ (P.), 1978.

⁴⁹³ CHAPMAN (S. D.) et CHASSAGNE (S.), 1981, p. 8.

Perrégaux n'a d'autre choix alors que de s'intéresser aux contrées environnantes. Il arrête finalement sa décision sur le petit bourg de Jallieu, en Dauphiné. Le terrain vierge et les champs y abondent en bordure d'une rivière, la Bourbre. Pour Gournay, ce choix est également motivé par « *l'abondance des denrées, l'abondance et le bas prix de la main d'œuvre [...]* »⁴⁹⁴.

Alors que certains pays comme la France, en prohibent la fabrication, d'autres, dont la Suisse, se lancent avec succès dans l'indiennage de toiles de coton, destinées aux marchés européens. Avec le mouvement de libéralisation qui s'amorce dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le centre de gravité de l'indiennage se déplace vers l'Europe de l'ouest, à proximité des principaux marchés de consommations comme Paris, et des ports afin de conquérir les marchés américains. L'indiennage, porté par une forte croissance de la demande, fait figure alors de secteur moteur, car les indiennes sont « *le premier produit industriel de consommation de masse* ». À la fin de l'Ancien Régime, le royaume de France est le premier producteur européen d'indiennes, avec seize millions de mètres de toiles imprimés contre douze millions pour son rival anglais⁴⁹⁵.

Ces différentes raisons justifient le choix des Suisses de débaucher Perrégaux de la manufacture de Cortaillod en 1786. Les dirigeants de Pourtalès & Cie montent une nouvelle entreprise dans laquelle ils font de Perrégaux leur associé. Pourtalès possède des parts dans plusieurs manufactures d'impression, dont celle de Cortaillod avec Dupasquier⁴⁹⁶ en Suisse, celle de Wesserling depuis 1779, puis celle de Munster à partir de 1783, à Saint-Vérand dans le Beaujolais, et figure parmi les plus importants fournisseurs en toiles blanches des Indes en France depuis plus d'une décennie⁴⁹⁷. Perrégaux dispose alors d'un capital d'environ trente mille livres, provenant de son intéressement aux bénéfices chez Dupasquier⁴⁹⁸. La maison Pourtalès & Cie lui consent aussi un prêt de 25.000 livres, à 5% d'intérêt en 1787⁴⁹⁹. On retrouve ici l'alliance entre un financier (également commissionnaire et manufacturier) et un technicien⁵⁰⁰. Grâce à son pécule, Perrégaux achète le terrain nécessaire pour 32.000 livres en février 1787, tandis que les Pourtalès apportent les capitaux nécessaires à l'édification de la nouvelle manufacture d'impression d'étoffes de coton. Le nouvel établissement adopte la raison sociale Pourtalès & Cie⁵⁰¹. Charles-Emmanuel Perrégaux n'adopte pas l'organisation en

⁴⁹⁴ CASPARD (P.), 1978, p. 182.

⁴⁹⁵ PIUZ (A.-M.), 1972, VERLEY (P.), 1997, pp. 160-179 et VEYRASSAT (B.), 1977.

⁴⁹⁶ CASPARD (P.), 1978.

⁴⁹⁷ Voir CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 116-117.

⁴⁹⁸ APJD, Mémoire ms de la famille Perrégaux, établie à Jallieu près Bourgoin en 1787, commencé en 1810 par Fritz Perrégaux, puis continué par sa fille Augusta. BERGERON (L.), 1970.

⁴⁹⁹ CASPARD (P.), 1978, p. 40.

⁵⁰⁰ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 107, 112.

vigueur dans la manufacture de Saint-Vérand, elle aussi contrôlée par Pourtalès : il limite son activité à l'indiennage, peut-être par manque de capitaux, alors qu'à Saint-Vérand et dans les paroisses environnantes, on pratique aussi la filature et le tissage du coton⁵⁰². Les travaux de construction de la manufacture d'impression débutent en août 1787 et sont prévus pour durer une année⁵⁰³.

Rapidement, la fabrique prospère grâce à l'arrivée d'ouvriers suisses spécialement recrutés pour lancer une production de qualité, sans prendre de retard avec la formation du personnel. Pour fonctionner, la fabrique a besoin de quatre cent mille francs par an, fournis par Pourtalès, tant pour acheter des toiles que pour payer les ouvriers. Cela assure à la manufacture de Jallieu de positions financières plus solides que celles des autres manufactures de la région lyonnaise. Comme tant d'autres compatriotes neuchâtelois, des imprimeurs et graveurs quittent la région de Cortaillod pour rejoindre les manufactures d'indiennes françaises, dont celle de Jallieu⁵⁰⁴.

3-Le retrait de Pourtalès.

Comme le négoce des toiles à Voiron, la manufacture d'impression de Jallieu subit le contrecoup de la période révolutionnaire. Fondée dans les dernières années de l'Ancien Régime, ses deux cent quatre-vingts ouvriers impriment alors entre douze et quinze mille pièces d'indiennes par an, ce qui fait d'elle probablement la plus importante manufacture d'impression de la région lyonnaise, devant celle de Picot & Fazy⁵⁰⁵. En l'an VI, elle n'occupe plus qu'une cinquantaine d'ouvriers produisant dix fois moins d'indiennes qu'auparavant. La fuite des anciennes élites et les taxations exceptionnelles décidées par les gouvernements révolutionnaires contre les possédants, ont sérieusement amoindri la demande en indiennes. Charles-Emmanuel Perrégaux a perdu ses capitaux avec la dégringolade des assignats⁵⁰⁶.

⁵⁰¹ Le capital fourni par Perrégaux semble assez modeste. L'apport de Pourtalès dans le capital social n'est pas connu, mais on peut légitimement penser qu'il est d'un montant équivalent voire supérieur à celui de Perrégaux. Cela fait de la manufacture de Jallieu est un établissement de taille moyenne voire secondaire (mais de premier ordre pour la région lyonnaise). La manufacture la plus importante fondée à la même époque, Senn, Bidermann & Cie, à Wesserling, dispose d'un capital social de 864.000 livres. CHASSAGNE (S.), 1991, p. 101, 117.

⁵⁰² CHASSAGNE (S.), 1979.

⁵⁰³ ADI, 2C90, Observations sur les manufactures de toiles peintes rédigées par Goy, l'inspecteur des manufactures du Dauphiné le 18 décembre 1787.

⁵⁰⁴ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles peintes, rédigé par le préfet vers 1813 et CHASSAGNE (S.), 2001, FROIDEVAUX (Y.), 1999.

⁵⁰⁵ ADI, L288, Etat général des fabriques et manufactures existantes dans le département en l'an VI, CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 143, 159-160. À titre de comparaison, la manufacture Perier, à Vizille, produit sept mille pièces par an, sur dix tables en 1784, tandis que Picot & Fazy, à Perrache (Lyon), emploient vers 1787-1788, deux cents ouvriers environ et utilisent trente six tables d'impression. La Fabrique-Neuve de Cortaillod produit vingt-sept mille toiles vers 1789-1792 d'après CASPARD (P.), 1978, p. 186.

Les événements révolutionnaires portent un coup d'arrêt à la croissance de l'établissement. Jusqu'en 1793, Perrégaux occupe entre cent cinquante et cent quatre-vingts ouvriers dans sa manufacture. L'émigration des nobles, puis la guerre, lui sont préjudiciables. Finalement, le siège de Lyon en 1793 sonne le glas pour la manufacture, déjà mal en point. L'établissement, isolé géographiquement, ne peut pas faire entendre ses doléances, contrairement au centre mulhousien constitué d'une vingtaine d'indienneries. Depuis la Suisse, les Pourtalès choisissent alors de liquider l'entreprise qui leur coûte trop d'argent. Mais Charles-Emmanuel Perrégaux ne se résout pas à voir disparaître le projet de toute une vie et décide de conserver pour lui la fabrique. Ses économies étant en grande partie englouties pour la maintenir en activité jusque là, il faut donc trouver des fonds pour racheter la part des Pourtalès et relancer la production. Mais sans le réseau commercial de la maison suisse, Perrégaux ne peut pas commercialiser sa production, il lui faut donc se constituer un nouveau système de vente.

Il parvient à conserver auprès de lui une cinquantaine d'ouvriers. Un cousin maternel, Chedel, un de ces nombreux Suisses établis alors à Lyon pour faire du commerce à la commission, consent à lui prêter cinquante mille francs. Cet apport lui permet de rouvrir les ateliers en 1796, tandis qu'il appelle à ses côtés ses trois fils pour le seconder : il confie à son fils aîné, Charles-Henry, alors âgé de seize ans, le soin de s'occuper du « *comptoir des affaires extérieures* », tandis que le second, François-Louis, de deux ans son cadet, se charge de la cuisine aux couleurs, et enfin le benjamin, Fritz , rejoint Chedel à Lyon pour y faire son apprentissage commercial. Entre 1797 et 1801, les affaires reprennent lentement. Perrégaux fournit du travail à cent vingt ou cent trente personnes environ. En 1801, le jeune Maurice Robin intègre l'affaire en apportant avec lui 15.000 francs qui sont les bienvenus, tant la situation financière de la fabrique semble précaire avec une lourde dette et des taux d'intérêt particulièrement élevés.

Mais cet apport de fonds ne suffit pas à la sauver et dès l'année suivante, la faillite est prononcée sur l'initiative des Chedel qui cherchent à récupérer l'argent prêté six ans plus tôt. La vente aux enchères des bâtiments pour 48.000 francs ne permet pas à Perrégaux de rembourser l'intégralité de ses dettes qui s'élèvent alors à 120.000 francs. Un autre parent, Michel Barbezat, Suisse lui aussi, héberge la famille Perrégaux à Villeurbanne pendant près de deux ans. En juillet 1804, le nouveau propriétaire de la fabrique, Caffarel , un riche avoué grenoblois, et futur procureur général, accepte alors de la louer à Perrégaux et de le commanditer à hauteur de dix-huit mille francs. Malheureusement, contrairement à 1796, il ne peut pas compter sur ses deux fils aînés : en effet, Charles-Henry, après avoir trouvé refuge à Mulhouse comme dessinateur, a rejoint l'armée où il devient aide de camp d'un général, tandis que François-Louis a intégré le service des postes en Illyrie. Seul son fils cadet, Fritz , l'assiste pour relancer l'affaire familiale ; il prend en charge la direction de l'établissement, la comptabilité et la cuisine aux couleurs. En revanche, Charles-Emmanuel Perrégaux peut compter sur son nouveau gendre, Robin qui se voit confier les relations avec la clientèle et les fournisseurs

507 .

D'ailleurs, les deux jeunes gens s'associent rapidement pour fonder une nouvelle

⁵⁰⁶ ACB, 1.824.1, Etat ms des fabriques et manufactures dans le canton de Bourgoin , sd [15 floréal an VI].

société, F. Perrégaux & Robin. Moins de dix ans après leur retour à Jallieu, les Perrégaux n'ont que partiellement redressé leurs affaires : ils occupent alors cent vingt à cent trente ouvriers dans leur manufacture d'impression. Ils ont réussi à reconstituer leur affaire en s'approvisionnant en toiles dans le Beaujolais, en Suisse et en Inde, qu'ils revendent imprimées à Lyon ou dans le Midi de la France, soit au total quatre à cinq mille indiennes⁵⁰⁸. Certes, on est encore loin de l'apogée de 1792, lorsqu'ils employaient deux fois plus de monde. Cependant, vers 1810, les Perrégaux ont besoin de davantage de capitaux, entre 800 et 900.000 francs par an⁵⁰⁹. À l'initiative des autorités impériales, Fritz Perrégaux tente la culture du pastel sur quelques ares de terres en 1812, avec l'assistance d'un pharmacien de Bourgoin, mais l'opération tourne court en raison des résultats peu concluants⁵¹⁰. La manufacture d'impression Perrégaux sous l'Empire, reçoit ses quatre ou cinq mille toiles écruées du Beaujolais, pour un tiers, et de Suisse ou de l'Inde, pour les deux tiers. Une fois imprimées, elles sont destinées aux marchés lyonnais et du Midi⁵¹¹.

Depuis frimaire de l'an XI, une filature de coton fonctionne à Saint-Marcellin, sous la direction d'Auguste Christophle, avec environ deux cents ou deux cent cinquante ouvriers. L'établissement, approvisionné en coton du Levant, dispose également d'un atelier de teinture, utilisant de l'indigo de Louisiane et de la garance du Vaucluse. Mais, il ne survit pas à l'Empire⁵¹².

4-Ouvriers qualifiés et « internationale huguenote ».

Les indienneurs protestants Perrégaux, installés à Jallieu dès la fin du XVIII^e siècle, attirent à eux pendant un demi-siècle, des imprimeurs et des graveurs en provenance de leur pays d'origine, la Suisse⁵¹³. Un flux migratoire prend forme entre Cortailod et le Bas-Dauphiné. Il est intéressant de noter que dans les archives des familles patronales – Perrégaux et Brunet-Lecomte – figurent les livres de recettes pour la fabrication des

⁵⁰⁷ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles peintes, rédigé par le préfet vers 1813 et APJD, Mémoire ms de la famille Perrégaux, établie à Jallieu près Bourgoin en 1787, commencé en 1810 par Fritz Perrégaux, puis continué par sa fille Augusta, Quittance de paiement signée par Jacques Roy le 6 juillet 1787.

⁵⁰⁸ En 1806, 61% des manufactures d'impression françaises impriment moins de cinq mille pièces par an, d'après CHASSAGNE (S.), 1991, p. 330.

⁵⁰⁹ ADI, 138M2, Enquête, sd [1810] et 138M5, Réponses ms aux questions relatives à la manufacture de toiles peintes établie à Jallieu, sd [1810].

⁵¹⁰ ADI, 146M23, Lettre ms du sous-préfet de La Tour-de-Pin adressée au Préfet de l'Isère le 9 octobre 1812.

⁵¹¹ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810].

⁵¹² ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810].

⁵¹³ Le phénomène n'est pas exceptionnel, voir CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 82 et sq.

couleurs de leurs manufactures d'impression.

Lorsqu'il quitte sa Suisse natale pour fonder une manufacture d'indiennes à Jallieu au nom de la puissante maison Pourtalès & Cie, Charles-Emmanuel Perrégaux ne vient pas seul. Il s'entoure d'ouvriers qualifiés suisses, protestants comme lui, pour mettre en marche la fabrique et produire rapidement des indiennes, alors que la main d'œuvre locale ne maîtrise pas encore les techniques d'impression⁵¹⁴.

Pour permettre à ses ouvriers de pratiquer leur culte, et surtout pour les conserver et en attirer d'autres, Perrégaux fait édifier dans sa fabrique un temple, qu'il fait consacrer par le pasteur de l'église protestante de Lyon au début de l'année 1792. La première cérémonie qui y est célébrée, est le mariage d'un parent, Louis-Frédéric Barbezat, ainsi que des baptêmes⁵¹⁵. Au début de l'Empire, il n'y a que quarante-sept protestants à Bourgoin et à Jallieu, probablement tous au service des Perrégaux. Jallieu n'est cependant érigée en paroisse protestante qu'en 1843. Dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, moins de 10% (soit quatre cent quarante personnes) des protestants de l'Isère sont rattachés à cette nouvelle paroisse. D'ailleurs, seulement quatre-vingt-quatre résident à Jallieu ou à Bourgoin⁵¹⁶.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les Perrégaux accueillent des ouvriers qualifiés suisses, majoritairement en provenance de la principauté de Neuchâtel. Jusqu'en 1862, en moyenne 49,2% des ouvriers des manufactures d'indiennes de Jallieu sont des étrangers, contre 43,5% d'ouvriers originaires de moins de dix kilomètres⁵¹⁷. Une telle proportion d'étrangers ne se retrouve qu'à Troyes (42,5% entre 1760 et 1830). Sinon, les autres centres d'impression français n'accueillent au mieux que 16% d'étrangers parmi leurs indienneurs, comme à Essonnes ou Nantes, contre moins de 10% à Jouy⁵¹⁸. Cependant, en valeurs absolues, la manufacture d'impression de Jallieu reçoit probablement moins d'étrangers que les autres.

Si on compare le nombre d'imprimeurs en activité à Neuchâtel avec les dates d'arrivée de cette main d'œuvre à Jallieu, on constate une étroite corrélation : lorsque Charles-Emmanuel Perrégaux fonde sa manufacture, en 1787, il attire une première

⁵¹⁴ Ouvriers suisses recensés à Jallieu en mars 1792 : Jean-Jacques Guisy (caissier), Jean-Georges Bindeisen, Jean-Pierre Bulard, Jean-Louis Barbezat (graveurs sur bois), David Mentha, Jean-Pierre Perrenoud, Nicolas Ity, Jean Peter, Philippe Wintz, Abram Billaud, Henry Sagne, Balthazar Spingler, Jean-Jacques Sandoz (imprimeurs). Les autres n'ont pas pu être identifiés.

⁵¹⁵ ACBJ, F1, Fonds Eglise réformée, Registre des baptêmes, mariages, décès, année 1792.

⁵¹⁶ PILOT (J.J.A.), 1847, pp. 290-291 : en 1845, il y a cent cinquante protestants à Vienne, quarante-deux à Roybon, soixante-quatre à Tullins, soixante et un à Voiron... À cette époque, le département comporte cinq paroisses protestantes, rattachées au consistoire de Mens.

⁵¹⁷ CHAPMAN (S. D.) et CHASSAGNE (S.), 1981, p. 178. Cependant, les mentions des registres d'état civil ne permettent pas d'intégrer les ouvriers non qualifiés, comme les journaliers ou les manoeuvres. Dans le cas contraire, la part des ouvriers étrangers diminuerait.

⁵¹⁸ CHASSAGNE (S), DEWERPE (A.), GAULUPEAU (Y.), 1976.

vague d'ouvriers suisses avec lui. Or entre 1787 et 1790, les effectifs neuchâtelois passent de deux mille quatre-vingt-douze à mille cinq cent soixante-dix-neuf individus. Puis, lorsqu'il reconstitue son affaire en 1804, après sa faillite, il suscite une seconde vague migratoire en provenance de Suisse. Entre 1804 et 1809, l'impression neuchâteloise traverse une nouvelle crise qui entraîne une nouvelle baisse de ses effectifs ouvriers, de mille seize à six cent six individus. Enfin, l'essor de la manufacture Perrégaux sous la Restauration repose sur un troisième mouvement migratoire suisse, tandis qu'à Neuchâtel, on enregistre une nouvelle saignée dans le personnel des manufactures, avec des effectifs qui passent de mille trois cent trente-quatre à sept cent trente personnes entre 1816 à 1823. Cette corrélation fonctionne avec la Fabrique-Neuve de Cortailod : entre 1788 et 1791, ses effectifs diminuent d'une trentaine d'ouvriers, puis, entre 1803 et 1809 de près de deux cents et entre 1815 et 1832, de près de trois cent soixante individus⁵¹⁹. La manufacture d'impression de Jallieu sert donc d'amortisseur social aux crises de ses rivales suisses. Lorsque celles-ci sont en difficulté, leurs ouvriers au chômage les quittent. Une infime partie seulement rejoint le Bas-Dauphiné. Le tarissement de ce flux migratoire en provenance de Suisse au milieu du siècle, avec la disparition des indiennes neuchâteloises, explique en partie le propre déclin de la manufacture Perrégaux qui perd ainsi son principal foyer de recrutement en main d'œuvre qualifiée.

Sans doute, Charles-Emmanuel Perrégaux, puis son fils Fritz, ont-ils conservé des contacts avec leur contrée d'origine et avec « *l'internationale huguenote* »⁵²⁰, qui leur permet de vanter sur place les vertus de leur fabrique auprès des ouvriers qualifiés. Il ne leur reste qu'à les convaincre de quitter leur emploi en Suisse, pour rejoindre une région isolée, inconnue et miséreuse. Pour compenser cela, les Perrégaux doivent leur proposer de plantureux salaires et des conditions de vie meilleures que dans leur pays natal. Mais comment ces ouvriers qualifiés peuvent-ils avoir confiance en de tels arguments qu'ils n'ont pas les moyens de vérifier ? En acceptant de quitter les bords du lac de Neuchâtel, ils se lancent dans un périple de quelques centaines de kilomètres, laissant sur place parents, amis, collègues au profit d'un avenir pour le moins incertain, car à l'époque la manufacture d'impression Perrégaux ne bénéficie pas du prestige d'une de ces concurrentes suisses ou alsaciennes. Au mieux, s'agit-il d'un établissement de second ordre, d'autant que Charles-Emmanuel Perrégaux sort d'une faillite et tente de rétablir sa situation dans les premières années de l'Empire. Il faut donc qu'il y ait en Bas-Dauphiné une personne en qui ces ouvriers ont confiance, pour les prémunir contre les fausses promesses des Perrégaux : nous supposons que le dessinateur David Cornu a joué un tel rôle. Recruté par Charles-Emmanuel Perrégaux vers 1806-1808, il est promu au rang de contremaître de sa fabrique d'impression⁵²¹. Autour de Cornu, on retrouve les familles Favre⁵²², Bulard... Sur les deux cent vingt-six ouvriers identifiés par Serge Chassagne à Jallieu entre 1788 et 1862, on note une forte instabilité professionnelle, comparable à

⁵¹⁹ CASPARD (P.), 1978, pp. 185 et 195.

⁵²⁰ LUTHY (H.), 1961, p. 11.

⁵²¹ Voir les travaux de Frederick Barth sur les pêcheurs norvégiens cités par BONNEUIL (N.), 1997, 4, pp. 947-976.

celle des indiennes isolées comme à Essonnes et à Vizille , avec 22,1% des ouvriers qui restent moins d'une année à Jallieu et 53,9% jusqu'à cinq années. Au contraire dans les manufactures plus importantes, comme à Jouy-en-Josas et à Wesserling, la stabilité du personnel est la règle : seulement un dixième de la main d'œuvre environ quitte sa place la première année, et entre un quart et un tiers avant la fin de la cinquième année d'installation ⁵²³ .

En mars 1792, alors que sa manufacture d'impression subit déjà le contrecoup de la tourmente révolutionnaire depuis plusieurs mois, après des débuts prometteurs, Charles-Emmanuel Perrégaux emploie cent quarante-neuf personnes.

Tableau 7-Les ouvriers qualifiés dans l'indiennage à la fin du XVIII^e siècle.

	Manufacture Pourtalès (Jallieu)		Manufacture de Cortailod		
	effectif	(en %)		effectif	(en %)
Imprimeurs à la planche de bois	14	9,4	Imprimeurs	52	8,5
Imprimeurs à la plaque de cuivre	4	2,7	Apprentis imprimeurs	12	2
Graveurs sur bois	9	6	Graveurs et dessinateurs	31	5
Graveurs sur cuivre	1	0,7			
Dessinateurs	1	0,7			
Imprimeuses et rentreuses	27	18,2	Rentreuses	76	12,5
			Apprenties rentreuses	29	4,7
Tireurs	41	27,7	Tireurs et tireuses	169	27,8
Pinceauleuses	6	4	Pinceauleuses	120	19,7
Picoteuses	3	2			
Manœuvres	40	27	Grands manoeuvres	90	14,8
Divers	2	1,4	Petits manoeuvres	29	4,7
Total	148	99,8	Total	608	100

Source : ACBJ, Série U, Etat nominal des ouvriers travaillant chez Pourtalès & Cie le 23 mars 1792.

L'une des caractéristiques de la fabrique Pourtalès de Jallieu tient en la faible présence numérique des pinceauleuses dans l'établissement, en regard des autres concurrents français, comme Picot & Fazy à Perrache ⁵²⁴ , ou suisses ⁵²⁵ . Est-ce que le

⁵²² CHASSAGNE (S.), 1991, p. 95 : mentionne un indienneur, Louis Favre, originaire de Genève, fondateur d'une manufacture d'impression, sans que l'on sache s'il existe un lien de parenté avec les ouvriers suisses installés à Jallieu .

⁵²³ CHAPMAN (S. D.) et CHASSAGNE (S.), 1981, p. 178.

pinçage est effectué alors par des manœuvres en surreprésentation à Jallieu ? Est-ce un indicateur de la qualité des indiennes produites dans cette manufacture ? À moins que Perrégaux ait eu du mal à recruter la main d'œuvre adéquate, bien que cette tâche requière une faible qualification ?



Figure 2–Dessus de lit imprimé par la manufacture Perrégaux, vers 1793 : impression à la plaque de cuivre et imitation d'une toile de Jouy.

Source : Coll. Musée de Bourgoin -Jallieu , DR.

La seule pièce de tissu conservée de la manufacture Pourtalès semble indiquer que l'établissement de Jallieu imprimait des toiles imitant celles de Jouy, de couleur rouge. Il semble donc qu'elle soit spécialisée dans les indiennes de qualité moyenne, voire médiocre, destinées à concurrencer les célèbres toiles de Jouy sur le marché de la consommation populaire⁵²⁶. Sous l'Empire, la main d'œuvre non qualifiée chez Perrégaux représente près des deux tiers du personnel (64%)⁵²⁷. Les femmes représentent alors environ un quart de la main d'œuvre⁵²⁸.

⁵²⁴ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 159-160. Picot & Fazy, à Perrache (Lyon), emploient vers 1787-1788, deux cents ouvriers environ dont trente graveurs (15% du personnel), quatre dessinateurs (2%) et vingt quatre pinçageuses (12%).

⁵²⁵ CASPARD (P.), 1986. Chez Oberkampf, en 1805, elles représentent 43% du personnel, soit cinq cent soixante-dix pinçageuses, contre un quart chez Lesage à Bourges en 1785 ou un tiers à Cortaillod dans les années 1760. En 1796, à Cortaillod, leur nombre avoisine les quatre cents personnes. Leur travail consistait à appliquer au pinçage sur les indiennes certaines couleurs (bleu à base d'indigo et le vert surtout) qui ne pouvaient pas s'appliquer par des planches.

⁵²⁶ Cette pièce, portant la marque Pourtalès & Cie, est aujourd'hui conservée et exposée au Musée de Bourgoin -Jallieu .

Tableau 8-Personnel de la manufacture Perrégaux en 1822.

Qualifications	1 ^{er} semestre 1822	2 ^e semestre 1822
Graveur	12	12
Imprimeur	24	20
Tireurs	50	45
rentreuses	50	45
Manœuvres	50	40
Total =	186	162

Source : ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles peintes, le 22 juillet 1824.

Cependant, à partir de 1804, après la réouverture de la manufacture, les Perrégaux décident de modifier leur production : ils utilisent une plus grande palette de couleurs et diversifient leurs dessins et leurs motifs grâce à une meilleure utilisation de l'impression à la plaque de cuivre. Les progrès dans les colorants et dans les produits fixants contribuent à cette amélioration de la qualité des indiennes. Mais comme sous l'Ancien Régime, Charles-Emmanuel Perrégaux et son fils bâtissent leur nouveau succès sur l'imitation, notamment des châles brochés en laine. Ils en profitent également pour installer « plusieurs mécaniques, soit pour l'impression, le battage des toiles & ^a », afin de réduire la masse salariale et leurs besoins en capitaux ⁵²⁹.

Les ouvriers qualifiés venant de Suisse dès la fin du XVIII^e siècle se distinguent des Dauphinois par leur culture, leurs pratiques et leurs formations intellectuelles, grâce à un solide maillage scolaire et à la lecture, notamment de la Bible, d'autres ouvrages d'histoire ou de littérature surtout, au sein de la cellule familiale. De leurs apprentissages en matière d'écriture et de calculs, les Neuchâtelois en tirent une capacité à négocier et à marchander peu commune. Cela est particulièrement vrai pour les imprimeurs et les graveurs, capables de raisonner et d'utiliser des pratiques opératoires variées pour calculer leurs indices de qualification et leur rémunération au sein de leur équipe ⁵³⁰. Tous les Neuchâtelois, quel que soit leur milieu social, savent alors lire, alors que

⁵²⁷ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles peintes, rédigé par le préfet vers 1813. Vers 1813, les pinceuses, au nombre de vingt, représentent 17% des effectifs de la manufacture Perrégaux : il y a, en outre neuf graveurs (7,8%), 32 imprimeurs (27,8%) et autant de tireurs et vingt-deux manœuvres (19,1%), soit un total de cent quinze personnes. La main d'œuvre non qualifiée (pinceuses, tireurs et manœuvres) sont alors au nombre de soixante-quatorze. À la même époque, la manufacture Perier, à Vizille, compte une proportion assez proche de pinceuses, soit 16,5% (trente-huit personnes sur deux cent quarante). Finalement, la main d'œuvre non qualifiée est ici évaluée à 61% du personnel.

⁵²⁸ Chez Oberkampf, à Jouy, en 1804, les femmes comptent pour près de la moitié (47,1%) du personnel selon CHASSAGNE (S.), DEWERPE (A.), GAULUPEAU (Y.), 1976.

⁵²⁹ ADI, 138M5, Réponses ms aux questions relatives à la manufactures de toiles peintes établie à Jallieu sd [1810].

⁵³⁰ CASPARD (P.), 1996.

seulement la moitié des Dauphinois en sont capables à la fin du siècle des Lumières. Il en ressort des pratiques de négociation salariale et de rapports de force différents. Plus les ouvriers sont qualifiés – imprimeurs, graveurs, dessinateurs – plus ils sont mobiles.

II-Le projet de Fritz Perrégaux : une entreprise intégrée.

Une fois la prospérité revenue, les Perrégaux recouvrent leur indépendance en 1822, lorsque Fritz qui dirige désormais l'entreprise, rachète les bâtiments à Caffarel . Confiant dans la croissance de l'industrie cotonnière, il se lance alors dans une série d'investissements lourds avec l'idée de former une entreprise intégrée sur le modèle alsacien des Schlumberger ou des Dolfus ⁵³¹ . Les Perier, à Vizille , ou Oberkampf, à Jouy-en-Josas, tentent également l'expérience dans l'espoir d'accroître la rentabilité de leurs manufactures et de les relancer en s'assurant la direction des opérations de fabrication du produit semi-fini. Ils espèrent ainsi mieux contrôler la qualité de leur cotonnades en blanc et leurs coûts de revient grâce à la mécanisation des étapes situées en amont ⁵³² . Pour concrétiser ses projets, Fritz Perrégaux sollicite son capital social, composé essentiellement de membres de la communauté protestante.

1-Elaboration du projet.

Succombant à son tour à la mode des entreprises intégrées, Fritz Perrégaux a dans l'idée de développer rapidement et fortement sa manufacture d'impression. Située à l'écart des centres industriels cotonniers de premier ordre, celle-ci souffre de la concurrence des grands établissements alsaciens ou de celui de Vizille , contrôlé par la très puissante famille Perier. Perrégaux souhaite donc réduire les coûts de transport et de commercialisation ⁵³³ . Avant 1820, les Perier intègrent déjà une filature puis un tissage de coton à leur manufacture d'impression ⁵³⁴ .

⁵³¹ VERLEY (P.), 1994, p. 60. Le reflux des entreprises intégrées du Lancashire n'est pas encore perceptible et celles-ci forment encore le modèle dominant.

⁵³² VERLEY (P.), 1997, p. 175, CHASSAGNE (S.), 1980, VERLEY (P.), 1994, OURS (F.), 1985.

⁵³³ VERLEY (P.), 1994, p. 60.

⁵³⁴ OURS (F.), 1985.



Figure 3—La propriété Perrégaux : le tissage de coton, la maison bourgeoise et la manufacture d'impression, à Jallieu , vers 1840.

La manufacture d'impression Perrégaux (à droite) est fondée à la fin du XVIII^e siècle, à Jallieu , en bordure du canal Mouturier, une dérivation de la Bourbre. Elle est alors entourée par d'importantes prairies pour étendre les toiles. Au début des années 1820, l'établissement est agrandi avec la construction des nouveaux ateliers, dans un bâtiment à étages (au centre). Pour mener à bien son projet d'entreprise intégrée, Fritz Perrégaux adjoint à sa manufacture, un tissage de coton (à l'extrémité gauche), édifié à la fin des années 1820, sur le modèle des fabriques alsaciennes de l'époque : deux étages, un toit imposant en tuiles et peut-être déjà une machine à vapeur. Le tissage et la manufacture d'impression encadrent la maison bourgeoise de la famille Perrégaux, une bâtisse de deux étages, entourée par un parc .Source : coll. Privée.

Sous la Restauration, la manufacture Perrégaux retrouve progressivement le niveau atteint vers 1789 et se lance comme ses confrères alsaciens dans l'impression de mouchoirs⁵³⁵ . En 1822, elle produit trois mille indiennes et quatre mille deux cents mouchoirs (pièces de vingt à vingt-cinq mètres de long), alors qu'en 1817, elle ne dépassait pas les mille quatre cents indiennes et les deux mille neuf cents mouchoirs imprimés dans l'année. En revanche, le deuxième semestre 1823 est marqué par une quasi absence de travail⁵³⁶ .

Pour rester dans la course, il monte à son tour un projet d'intégration verticale. La construction d'une filature et d'un tissage exige de lourds capitaux, au-delà de ses propres capacités financières. Pour lui, il ne s'agit pas seulement de maintenir ses positions, mais bien de croître afin de représenter une alternative crédible à la toute-puissance alsacienne. Il s'agit d'offrir à sa manufacture d'impression un approvisionnement régulier en toiles⁵³⁷ . L'idée de construire une filature à Bourgoin a germé dans l'esprit de Perrégaux vers 1819 ou 1820. Devant le montant des investissements, Perrégaux choisit de solliciter ses relations parmi la communauté protestante de Lyon, avec laquelle il entretient de nombreux contacts depuis son mariage avec Marie-Louise Debon-Léorat. Mme Perrégaux appartient à une famille de négociants

⁵³⁵ JACQUE (J.), 2000.

⁵³⁶ ADI, 138M5, Etat de situation des fabriques de toiles peintes, le 22 juillet 1824.

⁵³⁷ VERLEY (P.), 1994, pp. 58-61.

suisses installée à Lyon, gravitant autour de Samuel Debar , puisque lors du mariage de ce dernier, Alexandre Léorat et Louis Debon signent son contrat de mariage⁵³⁸ .

En 1823, il fait construire deux nouveaux bâtiments pour étendre sa fabrique grâce à un nouvel investissement de 40.000 francs. En quelques mois, il investit plus de 173.000 francs dans son affaire. Mais, il ne s'arrête pas en si bon chemin. Prétextant l'absence de commandes, en 1824, il saisit l'occasion pour aller plus loin dans l'intégration en renonçant à imprimer à façon au profit d'une association exclusive avec des négociants lyonnais, Longin & Sargnon. Ces derniers acceptent la proposition de Fritz Perrégaux et fondent avec lui une nouvelle maison à Lyon chargée de vendre les étoffes tissées et imprimées à Jallieu . Après deux exercices en bénéfices, la maison lyonnaise accumule les déboires financiers. Se souvenant probablement des revers subis par son père un quart de siècle plus tôt, Fritz Perrégaux préfère liquider son association lyonnaise dès février 1827, influencé par son associé et beau-frère, Robin. En fin stratège, Perrégaux choisit le repli plutôt que de poursuivre une entreprise qui risque de l'emporter, lui et sa fortune⁵³⁹ . Cependant, il parvient à convaincre ses anciens associés lyonnais de laisser 450.000 francs en dépôt dans son entreprise de Jallieu.

Le retrait de ces capitaux aurait compromis ses projets d'intégration, avec la construction en cours d'une filature et d'un second tissage de coton, à Bourgoin , dans le hameau de La Grive avec Samuel Debar . Fritz conserve néanmoins une maison de commerce à Lyon, quai de Retz, chez Debar, sous la même raison sociale, dirigée par Charles Robin, avec des comptoirs à Paris, dans la rue du Sentier, et à Beaucaire. Disposant de solides attaches familiales lyonnaises, Perrégaux parvient à convaincre des fabricants lyonnais de soieries de lui confier des étoffes à imprimer, alors que jusque là, il n'imprimait que des tissus de coton.

Finalement convaincu de la viabilité du projet de Perrégaux d'entreprise intégrée sur le modèle alsacien, qui exhibe devant lui le formidable développement de l'industrie cotonnière, Debar accepte en mai 1825 de participer à l'investissement proposé après plusieurs années d'hésitation, malgré les demandes répétées de la part de Fritz Perrégaux . Pour Perrégaux, Debar est le commanditaire idéal grâce à sa fortune, estimée alors à un million de francs. Dès la fin de l'année 1823, forts des expériences de Vizille ou alsaciennes, les deux hommes sont convaincus du bien-fondé du projet mais Debar semble plus timoré⁵⁴⁰ . À titre personnel – il possède les terrains nécessaires dans le hameau de La Grive , à Bourgoin – et au nom de la maison Samuel Debar, il forme le 25 mai 1825 une société avec la manufacture F. Perrégaux & Robin pour construire une filature de coton. Fin négociateur, Perrégaux a obtenu de son nouveau partenaire qu'il finance de ses propres deniers les bâtiments de la fabrique. Le projet initial soumis par

⁵³⁸ APEM, *Samuel Debar* , vol. 1, Contrat de mariage, 16 août 1806 et CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 95-99.

⁵³⁹ Il conserve cette ligne de conduite tout au long de sa vie, avec Debar ou encore plus tard, lorsque voyant périr sa manufacture d'impression dans les années 1860, il préfère la louer à ses anciens ouvriers, à l'instigation de son fils.

⁵⁴⁰ APEM, *Associés Samuel Debar* , vol. 2, Lettre ms de Legros (à Strasbourg) adressée à Debar, le 27 avril 1826 et APYVM, Testament de Samuel Debar, le 13 janvier 1862

Perrégaux prévoit que Debar fournisse entre 250 et 300.000 francs et son partenaire lyonnais, Legros, 75.000 francs contre un demi-million pour Perrégaux⁵⁴¹. Pour assurer les premiers pas de l'affaire, la manufacture d'impression verse un compte de fonds de cinquante mille francs, contre quatre fois plus pour la maison Debar, la répartition des bénéfices se faisant selon la même proportion. Chaque partenaire trouve dans cette nouvelle entreprise l'occasion de renforcer les positions de son commerce : l'achat de coton en laine et la vente des filés dépendent exclusivement de la maison Debar, à Lyon, tandis que Perrégaux reçoit des filés à bon compte et à moindre frais pour approvisionner le tissage qu'il promet d'édifier avant la fin de l'année 1827. La maison lyonnaise peut également accorder des avances de trésorerie à la filature. En retour, Debar gagne ici un débouché pour ses cotons en laine, alors que la place lyonnaise se voit lentement dessaisie du négoce du coton au profit du port du Havre. À l'été 1825, Debar visite les principaux foyers industriels de l'Est : il quitte Lyon au milieu du mois de juillet et rejoint d'abord sa propriété suisse de Chéserey. Il s'arrête à Neuchâtel puis à Mulhouse à la fin du mois, probablement pour y rencontrer Schlumberger. Le 29 juillet, il poursuit son périple jusqu'à Colmar, et l'achève par un séjour à Bâle. Debar délègue sur place son associé, Tristan Legros, pour surveiller l'avancement des travaux et diriger le futur établissement. À cet effet, mais aussi pour effectuer des transactions au nom de la maison lyonnaise de négoce, Legros se rend à plusieurs reprises en Alsace⁵⁴².

Un an plus tard, en 1826, les travaux débutent. Perrégaux met un point d'honneur à entretenir la flamme de Debar en lui faisant miroiter de plantureux bénéfices, avec un retour d'investissement de 10% par an. Enthousiaste, celui-ci suit donc régulièrement l'avancement des travaux. En septembre 1826, le premier étage de la filature est achevé et les autres niveaux dans les semaines suivantes, puis les métiers à filer et à tisser installés. Comme prévu, en juin 1827, la filature entre en activité, mue par les eaux du canal Mouturier et de la Bourbre. À partir de là, sous la pression de Legros qui escompte faire fortune grâce à la filature, une nouvelle société est constituée pour gérer la filature sous la raison sociale Debar, Legros & Cie, avec un capital porté à 300.000 francs. Certes, Debar demeure le principal associé avec 175.000 francs de compte de fonds contre 75.000 pour Legros, mais il rétrocède les bâtiments à l'entreprise. Au total, la filature a déjà coûté en moins de trois ans 714.000 francs d'investissements, dont 40% pour la construction et la moitié pour l'achat et l'installation du matériel. Perrégaux comprenant que la fortune de Debar équivaut à un puits sans fond, obtient de lui qu'il fournisse en compte courant tous les capitaux dont la société a besoin en plus du capital social. Alors que Legros supervise les opérations industrielles, Debar décide le 5 août 1826 de s'adjoindre les services d'Adrien Morin, issu d'une famille de drapiers de Dieuffe et apparenté par alliance à Louis Pons, son ami. La nouvelle société a un capital social réduit à 150.000 francs, dont 100.000 apportés par Debar et le solde par Morin et Legros, ses deux associés. Morin, devenu le gendre de Debar le 29 avril 1828 par son

⁵⁴¹ APYVM, Testament de Samuel Debar, le 13 janvier 1862, FOHLEN (C.), 1956, pp. 114-115. Un des confrères de Debar, Etienne Gautier, également propriétaire d'une maison de négoce à Lyon anciennement spécialisée dans l'importation de coton, accepte à son tour de financer la Filature de coton d'Annecy en 1829, comme le banquier Galline quelques années plus tard.

⁵⁴² APEM, *Samuel Debar*, vol. 7, Acte sous seing privé du 25 mai 1825, Passeport de Debar signé du 13 juillet 1825.

mariage avec sa fille aînée, Elisa, reste son associé jusqu'en 1844, date à laquelle il prend la tête de la banque Veuve Morin-Pons & Morin⁵⁴³.

Dès avril 1826, Legros, alors en visite dans des établissements alsaciens, souhaite se retirer du projet⁵⁴⁴. Fritz Perrégaux décide d'édifier un tissage mécanique de coton, joutant sa manufacture d'impression à Jallieu en 1828⁵⁴⁵. Il n'est donc pas question pour Perrégaux de disperser des métiers à tisser et à filer dans les campagnes environnantes comme le fait Oberkampf⁵⁴⁶.

2-Le partenaire de Perrégaux : Samuel Debar .

Samuel Debar occupe une place de premier choix parmi les milieux d'affaires lyonnais de la première moitié du XIX^e siècle⁵⁴⁷.

Natif de Crassier, en Suisse, un petit village près de Nyon, Debar appartient à une famille aisée et solidement implantée socialement avec l'exploitation du four banal, concédée en 1775, à son grand-père, tandis que son père, Isaac, obtient en 1794 la place de justicier dans le corps de justice de Crassier de la part du seigneur local, Guillaume de Portes. Enfin, sa mère a reçu en héritage une jolie somme, environ 15.000 francs⁵⁴⁸. À l'âge de douze ans, en 1792, ses parents le placent dans une pension à Nyon, où il manifeste peu d'intérêt pour les cours de latin de ses maîtres. Cependant, il y reste trois longues années avant d'intégrer comme apprenti une maison de commerce à Genève et à Berne. En 1799, Guillaume Béranger, un riche négociant genevois, le prend dans son affaire et l'envoie aussitôt à Lyon pour y traiter ses affaires. Sur place, il se lie d'amitié avec le caissier de la maison Béranger, Pierre Vignier, un ancien militaire suisse et oncle

⁵⁴³ APEM, *Samuel Debar*, vol. 7, Acte de société du 5 août 1826, Lettres ms de Victorine Veyrins adressée à sa belle-mère Debar, le 27 octobre 1826 et de Samuel Debar à sa mère le 8 juin 1827, et lettre imprimée de Debar & Morin du 1^{er} janvier 1844.

⁵⁴⁴ APYVM, Lettre ms de Legros à Debar, le 27 avril 1826.

⁵⁴⁵ Perrégaux, comme la plupart de ses confrères du continent, suit une logique d'intégration différente des industriels anglais qui ont d'abord mécanisé la filature et le tissage avant d'adjoindre à leurs usines des ateliers d'impression sur étoffes très modernes dans la première moitié du XIX^e siècle. Les manufacturiers français adoptent une démarche inverse : ils développent leurs indiennes manuels à la fin du XVIII^e siècle puis tentent d'intégrer des filatures et des tissages mécaniques, sans moderniser l'indienne. Voir LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 44.

⁵⁴⁶ CHASSAGNE (S.), 1979.

⁵⁴⁷ Les travaux suivants ne consacrent que quelques lignes à ses entreprises : VIGIER (P.), 1963a, BERGERON (L.), 1978. En revanche, des travaux inédits abordent longuement sa carrière professionnelle et sa vie privée : MAXWELL (E.), 1980, CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007 et ROJON (J.), 2000, pp. 171-242.

⁵⁴⁸ APEM, *Samuel Debar*, vol. 1, Convention ms entre le seigneur de Crassier et la famille Debar le 5 juillet 1775, Brevet ms délivré par Guillaume de Portes le 1^{er} décembre 1794. Sur Guillaume de Portes, voir MANDACH (C. de), 1904. En 1806, la part nette que reçoit Samuel Debar dans la succession de son défunt père s'élève à 17.605 francs (son père lui a légué des biens immobiliers à Crassier évalués à 30.810 francs).

de Béranger. À son retour à Genève quelques mois plus tard, Debar manifeste à Béranger son intention de créer sa propre maison de commerce à Lyon, malgré le refus de son père, Isaac, et de son oncle, Samuel Dessieux, de l'aider financièrement dans son projet. Béranger accepte pourtant de le commanditer⁵⁴⁹.

Au début du XIX^e siècle, la communauté suisse de Lyon se compose d'au moins trois cent soixante-six individus, dont cent quarante négociants et marchands et cinquante-quatre commis, contre quatre-vingt-un négociants en 1779. Sur les cent quatre maisons suisses en activité en France en 1777, quatre-vingt-deux possèdent un siège à Lyon. Des relations commerciales déjà anciennes autour des foires de Lyon ainsi que la présence de l'entrepôt expliquent une telle activité des citoyens suisses (surtout genevois à Lyon). Sous l'Empire, après l'annexion de Genève, ceux-ci investissent plus de 5.500.000 francs dans des affaires commerciales sur la place, essentiellement dans les années 1808 et 1809, deux années d'agiotage et de fébrilité spéculative⁵⁵⁰.

De retour à Lyon au début de l'année 1800, le jeune Debar, âgé alors d'une vingtaine d'années, ne crée sa maison de commerce qu'un an plus tard, le 22 mars 1801, avec un capital social de trente mille francs, fournis par moitié par Debar, grâce à l'argent apporté secrètement par sa mère (12.500 francs), et moitié par Vignier, sous la raison sociale Vignier, Debar & Cie. Béranger dépose une somme de 30.000 francs en compte courant dans la nouvelle affaire. Au sein de la communauté huguenote, Debar a peut-être sollicité le soutien de la famille de Portes, actionnaire de la maison Solier & Cie⁵⁵¹. En 1806, Béranger propose aux deux hommes de poursuivre la société, avec une mise de fonds portée à trente mille francs pour Debar. En 1808, la fortune nette de Debar est estimée à 191.241 francs grâce aux généreux bénéfices que dégage sa maison de négoce et de vente à commissions de denrées coloniales, d'épicerie (savon, riz, bourbon, café de moka, sucre, bois de campêche, farine, vins...) et de coton, et grâce à son mariage avec Victorine Veyrins, dotée de trente mille francs par un père négociant suisse installé de longue date à Lyon⁵⁵².

Debar s'insère donc parfaitement au sein de la communauté helvético-huguenote établie à Lyon : il fréquente alors, soit pour affaires, soit à titre personnel, Hentsch, Devillas⁵⁵³, Diodati, Odier et surtout son ami Louis Pons, dont l'entreprise dispose de 400.000 francs de capital en 1807. Celui-ci arrive d'ailleurs à Lyon quelque temps après

⁵⁴⁹ APYVM, Testament de Samuel Debar, le 13 janvier 1862, APEM, *Associés Samuel Debar*, vol. 3, Lettre ms d'Alexandre Roger adressée à Samuel Debar le 20 décembre 1796 et MAXWELL (E.), 1980, pp. 44-45.

⁵⁵⁰ GERN (P.), 1970, pp. 215-218, LIVET (G.), 1980 et CAYEZ (P.), 1978, pp. 93, 111-114.

⁵⁵¹ APYVM, Testament de Samuel Debar, le 13 janvier 1862, APEM, *Samuel Debar*, vol. 6, Lettre ms de Samuel Debar adressée à sa mère le 3 janvier 1818, MAXWELL (E.), 1980, pp. 44-45, DERMIGNY (L.), 1960, pp. 179, 191, 251-255. Magdelaine de Portes, née Bertrand, est actionnaire de plusieurs navires de la maison Solier & Cie dans l'Océan Indien, dont elle est une parente. Les de Portes sont également apparentés à une autre famille de négociants, les Fatio. Sa fille, Marguerite, a épousé Antoine Saladin de Crans, intéressé aux affaires de Solier & Cie. Guillaume de Portes est, quant à lui, actionnaire de la Compagnie des Indes aux côtés de Delessert, Davillier, Lasserre, mallet fils, Senn Bidermann... La maison Solier & Cie est en relation avec les grandes maisons huguenotes établies en France : Rougemont, Hottinguer, Déonna, Turretini, Pourtalès, Bontoux.

Debar, le 20 juin 1805, bénéficiant de la commandite d'un de ses compatriotes, Elie Audra . Pons⁵⁵⁴ et Debar se livrent tous deux à la même activité, cependant, tandis que Pons est commissionnaire en produits textiles (draps, soies italiennes, coton du Levant), Debar préfère les produits alimentaires (riz, huile, savon) et le coton, agissant sur les marchés bordelais, milanais, turinois, livournais, hollandais, coloniaux (Réunion)⁵⁵⁵ . Debar doit ses premiers succès au commerce du savon, ce qui lui vaut de se lier avec une importante maison huguenote solidement établie à Marseille, Vernet & Cie, dont Vignier connaît personnellement le commanditaire. Comme ses coreligionnaires Brölemann, Bontoux, Cazenove ou Pons, tous membres du Consistoire protestant, il élit domicile à l'est de la cité, dans le quartier Saint-Clair, dans un des immeubles bâti par Soufflot⁵⁵⁶ .

Victime de pertes considérables en 1808 dans une spéculation sur les riz piémontais, Debar ne doit son salut qu'à l'intervention de ses nouveaux amis négociants, Béranger et Vernet. Ceux-ci lui proposent de commanditer une nouvelle société. Debar, Vignier, Béranger et Vernet apportent cent mille francs chacun de mise de fonds, soit un capital de 400.000 francs, ce qui fait de la nouvelle maison l'une des plus importantes de la place lyonnaise, au même titre que la maison Pons & Cie⁵⁵⁷ . Depuis l'année précédente, la maison Vignier, Debar & Cie a connu un fort développement de ses affaires avec la création d'une succursale à Paris⁵⁵⁸ , en association avec Pichonnat & Cie, à l'instigation de Vignier, qui en prend la direction, assisté d'Urbain Vinet, le commis principal de la maison lyonnaise. La succursale parisienne, sise d'abord rue Sainte-Avoye, puis rue de l'Echiquier, se charge uniquement de la vente de marchandises en consignation pour des négociants comme Delessert ou Bidermann. Vinet, grâce aux relations de Vernet, se charge d'établir également un comptoir à Marseille, tandis qu'un autre commis, Georges

⁵⁵² APEM, *Samuel Debar* , vol. 1, Contrat de mariage, 16 août 1806 (parmi les signataires de l'acte, on relève le nom de Louis Pons), APYVM, Journal de Samuel Debar, le 1^{er} mai 1806 et le 25 décembre 1808. En 1808, la fortune de Debar est pour moitié environ investie dans son affaire : 30.000 francs de mise de fonds, 31.660 francs en compte courant libre et 31.300 francs en compte courant obligé. Bénéfices dégagés par la maison Vignier, Debar & Cie : pour le premier exercice, ils sont de seulement 360 francs, puis de 12.000 francs pour l'exercice suivant, 22.000 francs pour le troisième, 44.000 pour les quatrième et cinquième exercices d'activité.

⁵⁵³ Homme d'affaires protestant, Devillas fréquente assidûment Arlès-Dufour dans la première moitié du XIX^e siècle. Il est également apparenté à d'autres familles protestantes lyonnaises influentes, les Cazenove, les Brölemann. Voir CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 137-139.

⁵⁵⁴ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, pp. 92-93.

⁵⁵⁵ APEM, *Samuel Debar* , vol. 1, Lettre ms de Debar adressée à Vignier le 10 décembre 1809 et vol. 2, Lettre ms de Debar adressée à Vignier le 8 octobre 1810, CAYEZ (P.), 1978, pp. 93, 111-114.

⁵⁵⁶ CANTON-DEBAT (J.), 2000, p. 95.

⁵⁵⁷ APEM, *Samuel Debar* , vol. 1, Lettre ms de Debar adressée à sa sœur le 8 août 1808, APYVM, Testament de Samuel Debar, le 13 janvier 1862, CAYEZ (P.), 1969, pp. 129-134.

⁵⁵⁸ Voir PINKNEY (D.), 1950.

Esch, s'occupe de traiter des affaires tantôt à Marseille, tantôt à Livourne, « *l'emporium méditerranéen* », Turin ou Gênes. Pendant l'été 1810, les ambitions de Debar et Vignier se portent en direction de l'Espagne, avec la demande d'un permis d'entrée pour du coton Fernambourg, de l'indigo et de la cochenille, probablement originaires d'Amérique, estimés à 1.200.000 francs. Debar réoriente alors l'activité de sa maison sur le négoce du coton, très demandé par une industrie connaissant un formidable essor à l'abri du blocus continental. Lyon devient alors une place commerciale incontournable dans le négoce des cotons levantins avec la fermeture de la route d'approvisionnement austro-allemande au profit de la voie italienne⁵⁵⁹. Quant à Vignier, depuis ses bureaux de la capitale, il multiplie les prises de risques avec des ordres inconsidérés qui effraient Debar, resté à Lyon⁵⁶⁰.

Les craintes de Debar sont renforcées à Lyon par les projets gouvernementaux d'y créer un établissement, succursale de la Banque de France, chargé de diffuser des billets. Se remémorant les assignats, les milieux d'affaires lyonnais préfèrent ralentir les opérations après plusieurs années d'agiotage, ce qui provoque une rareté des capitaux et une hausse du taux de l'escompte. Debar tente alors de récupérer toutes ses créances, soit entre 400 et 500.000 francs à l'automne 1810, notamment auprès de ses clients de Tarare à propos de filés de coton anglais, et conseille à Vignier de diminuer les avances de caisse et de liquider ses affaires. Vignier n'a cure des conseils de son associé et poursuit ses achats frénétiques de bois de campêche, de sucre et de cacao et lui demande d'expédier rapidement des fonds pour se couvrir. Rien que pour les quinze premiers jours de décembre 1810, Debar adresse un quart de millions de francs à son associé à Paris, puis plus de 300.000 francs en remises en janvier suivant. Pour le premier trimestre 1811, Vignier doit régler pour 1.900.000 francs de créances, dont 800.000 francs pour le seul mois de janvier. Incapable de redresser la situation, Vignier sombre dans la folie, obligeant Debar à se rendre à Paris en mars 1811 afin d'y liquider définitivement la succursale⁵⁶¹.

Le 20 mai suivant, Debar annonce la liquidation de la maison Vignier, Debar & Cie de Lyon. Alors que sa fortune, estimée à 92.000 francs, a été partiellement engloutie par ce désastre financier, il entreprend de reconstituer une maison de commerce seul avec un capital de cinquante mille francs, alors que son ancien mentor, Béranger, et un riche négociant suisse, Jacques Lasserre, lui propose une commandite de 400.000 francs. Prférant une « *ambition douce & modérée* » à la spéculation et à l'aventure, il opte désormais pour la prudence et la modération, ainsi que pour l'indépendance. Désormais, son seul souhait est de gagner suffisamment d'argent afin de pouvoir acquérir un vaste

⁵⁵⁹ LABASSE (J.), 1957, pp. 22-23.

⁵⁶⁰ APEM, *Samuel Debar*, vol. 2, Lettre ms de Debar adressée à Vignier le 21 novembre 1810 et CAYEZ (P.), 1978, pp. 132-134, CHASSAGNE (S.), 1991, MARZAGALLI (S.), 1999, pp. 59-62.

⁵⁶¹ APEM, *Samuel Debar*, vol. 2, Lettres ms de Debar adressées à Vignier les 13, 15, 17 et 31 octobre, 1^{er}, 2^e et 9 novembre 1810, vol. 3, Lettres ms de Debar adressées à Vignier les 14, 25 et 26 décembre 1810 et vol. 4, Lettre ms du 17 janvier 1811, HEMARDINQUER (J.-J.), 1965, LABASSE (J.), 1957 et SOBOUL (A.), « La reprise économique et la stabilisation sociale, 1797-1815 », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, pp. 92-93.

domaine dans sa Suisse natale pour s'y retirer et y vivre en rentier. Il accepte uniquement les fonds de son beau-père, Etienne Veyrins qui vient de liquider sa propre affaire, soit 50.000 francs en dépôt⁵⁶². Les bénéfices sont très rapides, 77.200 francs pour la seule année 1812, jusqu'à ce que sa situation soit de nouveau compromise par les échecs militaires napoléoniens les années suivantes. Jusqu'en 1831, Debar fait partie de la loge lyonnaise de la Parfaite Harmonie, composée surtout de négociants et de personnalités très en vue (comme le maire de Lyon sous l'Empire, Sathonay)⁵⁶³.

Maître de son destin, Debar spécialise sa nouvelle maison de commerce dans le négoce des cotons, les autres produits et denrées occupant une place marginale dans le chiffre d'affaires. Il s'implante donc sur les principaux marchés d'importation et d'échange du coton en laines, notamment pour contrôler l'approvisionnement en coton américain. Jusqu'en 1816, Debar commande son ami et représentant Georges Esch à hauteur de 50.000 francs dans une maison bordelaise. Puis, à partir de 1820, il fournit des fonds à un de ses anciens commis parisiens, Henry, pour qu'il gère une maison de commerce au Havre, mais elle fait faillite huit ans plus tard. La maison Debar est également présente à Beaucaire pour y acheter des cotons levantins. Pour assurer le placement de ses marchandises dans les manufactures françaises, Debar éprouve le besoin de s'assurer les services d'un représentant capable de se charger des déplacements. Dès le 1^{er} janvier 1819, Tristan Legros est promu associé et se voit confier les voyages de représentation. Sa mise de fonds n'excède pas 20.000 francs, alors que celle de Debar s'élève à trois cent mille francs. Enfin, il recrute en 1826 un voyageur de commerce chargé spécialement de placer ses cotons en Alsace, le principal foyer industriel français, sans doute pour décharger Legros d'une partie de ses tâches, alors absorbé par le projet de filature de coton que Debar et Perrégaux montent à La Grive⁵⁶⁴. Debar multiplie les investissements industriels et financiers, par l'entremise de ses amis protestants. En 1829, il souscrit au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur pour la Navigation du Rhône, une société anonyme au capital de 1.600.000 francs, avec les banquiers protestants Audra, Platzmann, Galline, Bontoux & Cie, et Brölemann. Grâce à ce placement, il se lie d'amitié avec le directeur de l'entreprise, Jacques Breittmayer, un autre homme d'affaires de confession protestante très en vue à Marseille et à Lyon⁵⁶⁵.

Un négociant tel que Samuel Debar, calviniste suisse, aime à ponctuer ses lettres d'invocations divines (« S[il] P[laît] à D[ieu] »), rappelant au passage sa condition

⁵⁶² APEM, *Samuel Debar*, vol. 5, Lettres ms de Samuel Debar adressées à sa mère les 21 mai 1811, 1^{er} mars, 5 avril, 3 juillet, 9 août et 29 décembre 1812, le 29 décembre 1814, Reconnaissance de dettes et vol. 6, Lettre ms de Debar adressée à sa mère le 17 mars 1816 et Acte notarié sur la succession Veyrins le 15 juillet 1820 et APYVM, Testament de Samuel Debar, le 13 janvier 1862. À son décès en décembre 1819, Veyrins laisse une succession nette à sa fille unique d'environ cent mille francs, dont les deux tiers placés en dépôt chez son gendre Debar.

⁵⁶³ Sur l'importance de cette loge, voir CHOMARAT (M.), 2005, pp. 74-88.

⁵⁶⁴ APEM, *Samuel Debar*, vol. 6, Lettre ms de Samuel Debar adressée à son frère, Jacques-Michel Debar, en juin 1818, de Debar adressées à G. Esch & Cie les 19 septembre et 15 novembre 1816, Acte de société du 18 juin 1818, *Associés Samuel Debar*, vol. 1, Lettres ms de Gay adressée à Debar le 5 mars 1820 et d'Augustin Morin, de Paris, adressée à Debar le 20 mars 1828, et vol. 2, Lettre ms de Tristan Legros adressée à Debar le 22 mai 1826.

d'humble mortel, soumis aux volontés suprêmes de Dieu, qui, seul, fait et défait les fortunes⁵⁶⁶.

3-Les débuts difficiles de la filature.

Pour créer sa filature, Debar envoie son associé, Tristan Legros, en Alsace afin de visiter et de collecter des informations sur les principaux établissements de ce type, puis d'en rapporter des plans et des adresses pour commander le matériel. Mais une fois la filature édifée à La Grive, l'un des hameaux de Bourgoin, Legros se rend compte qu'il ne suffit pas de copier les Alsaciens pour la faire fonctionner correctement : il lui manque une main d'œuvre qualifiée.

Par ses dimensions, la filature Debar ne passe pas inaperçue dans le paysage rural et marécageux qui entoure Bourgoin. Haute de trois étages (seize mètres environ), d'une longueur de soixante-cinq mètres environ par vingt de large, percée de cent quatre-vingt-quatre fenêtres (trente-six au rez-de-chaussée et quarante-six par étage) et couverte par un large toit de tuiles, la filature de coton domine un paysage bucolique⁵⁶⁷. Elle apparaît alors comme l'une des plus importantes filatures construites dans la première moitié du siècle, en France⁵⁶⁸. L'édifice est accessible par dix portes à double battant, au rez-de-chaussée. Chaque étage est desservi par un escalier de pierre, alors que des poutres de bois soutiennent les planchers. Au rez-de-chaussée et au premier étage, Legros a installé les divers magasins ainsi que la carderie (au rez-de-chaussée seulement). Le bureau du gérant se trouve au second étage. Dès 1829, l'établissement est éclairé au gaz. Au total, les bâtiments ont coûté 281.000 francs et le matériel 356.000 francs (sans compter l'achat du terrain), soit un investissement particulièrement élevé dans le secteur cotonnier⁵⁶⁹. L'énergie est fournie par une roue hydraulique, placée sur un ancien moulin, et une chute d'eau⁵⁷⁰. Dans l'immédiat, le bâtiment principal abrite uniquement une filature, le tissage de coton étant édifié à Jallieu par Fritz Perrégaux, à proximité de sa manufacture d'impression.

Vers 1829, Debar décide d'installer à son tour un tissage de coton à La Grive pour assurer des débouchés réguliers à son imposante filature⁵⁷¹. Dès cette époque, il fait installer soixante métiers à tisser dans ses ateliers. En 1843, son établissement fait

⁵⁶⁵ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, pp. 279-280, CATY (R.), RICHARD (E.) et ECHINARD (P.), 1999, pp. 96-98. Breittmayer participe au conseil d'administration ou à la direction du Crédit Lyonnais, des Ateliers d'Oullins, de la Compagnie de Navigation Mixte, aux Messageries Impériales, les Docks et Entrepôts de Marseille ou encore les Mines de Mokta-el-Hadid.

⁵⁶⁶ APEM, Lettre ms de Samuel Debar adressée à sa mère le 8 juin 1827.

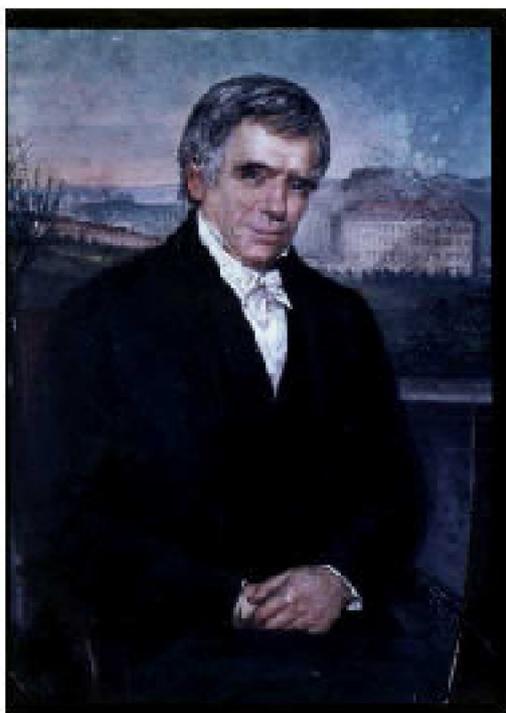
⁵⁶⁷ CROUZET (F.), 1997.

⁵⁶⁸ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 333-334, 435.

⁵⁶⁹ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 457-466.

⁵⁷⁰ APEM, Etat des bâtiments servant à la filature et inventaire des objets existant dans la filature le 1^{er} décembre 1827.

fonctionner trente-neuf mécaniques à filer (le nombre de broches est inconnu) et deux cent quarante métiers à tisser⁵⁷².



Né en 1780 en Suisse, Samuel Debar pose devant sa fabrique de La Grive (à droite) et ses maisons ouvrières (à gauche) vers 1845-1846. Peu présent en Isère, il gère ses affaires depuis ses bureaux lyonnais du quai de Retz. Il délègue la gestion de l'établissement à Loeber. Propriétaire absentéiste, il obtient néanmoins la Légion d'honneur grâce à son établissement industriel.



Figure 5—La filature Debar à La Grive (Bourgoin).

La fabrique de La Grive (à l'arrière-plan), située sur la commune de Bourgoin, est à l'écart du bourg, perdue dans un paysage bucolique, près du village de Saint-Alban-de-Roche. Rapidement équipée d'une machine à vapeur, elle tire néanmoins

⁵⁷¹ AMBJ, Lettre ms de Debar à Loeber, du 22 novembre 1833.

⁵⁷² ACB, 1.824.1, Lettre ms, sd [1833-1834], Statistique industrielle ms en 1843.

une partie de son énergie d'une roue hydraulique. Devant l'imposant bâtiment, on distingue les premières maisons ouvrières situées dans une rue en pente. Source : coll. Privée.

Placés sous le contrôle d'un négociant, Samuel Debar , la filature et le tissage de coton établi à La Grive bénéficient de ses réseaux négociants. En effet, la maison lyonnaise de négoce dispose de solides bases sur le marché des cotons bruts. Dès 1827, Debar envisage de se retirer de l'affaire qui promet d'engloutir sa fortune et de louer la filature au plus offrant. Fritz Perrégaux l'en dissuade et lui propose même de l'indemniser pour les pertes : Perrégaux a trop besoin de l'appui de son allié pour se passer de ses services. Désespéré, Debar tente d'associer la maison N. Schlumberger & fils, de Guebwiller, en Alsace, à sa filature⁵⁷³ .

Les premiers résultats de la filature confirment les craintes les plus sombres de Debar : l'exercice 1829 laisse derrière lui un déficit de 85.000 francs. Depuis quelques mois, l'industrie cotonnière traverse une crise de croissance⁵⁷⁴ . Legros se mord rapidement les doigts de son investissement et préfère retirer ses capitaux de la filature en 1829. Perrégaux reste encore une année avant de se retirer à son tour pour éviter de voir sa propre manufacture d'impression engloutie dans le désastre financier de la filature. Debar se retrouve désormais seul, piégé par son ancien associé, dans ce qui promettait d'être une fontaine de bénéfices⁵⁷⁵ . Son association éphémère avec son parent Samuel Debar lui coûte plus qu'elle ne lui rapporte financièrement, fragilisant une nouvelle fois la fortune familiale. Pour compenser ses pertes dans la filature de La Grive qui se montent à 100.000 francs, Fritz Perrégaux liquide une partie des biens fonciers de son épouse, vendus pour 240.000 francs en 1832⁵⁷⁶ .

4-Le tissage Allard & Caffarel .

Grâce à l'argent qu'il a retiré de son association avec Debar , Fritz Perrégaux finance la construction de son tissage mécanique de coton, à Jallieu , à côté de sa manufacture d'indiennes. L'établissement est mû grâce à l'énergie hydraulique fournie par le canal Mouturier. Cependant, les investissements de Fritz Perrégaux dans le tissage et dans l'impression sur étoffes fragilisent le patrimoine familial. À l'été 1846, il récupère 140.000 francs de la vente de terrains et d'immeubles à Lyon appartenant à sa femme⁵⁷⁷ .

⁵⁷³ APEM, Lettres ms de Fritz Perrégaux à Samuel Debar le 25 octobre et le 27 décembre 1827 et le 5 juillet 1828, lettre ms de N. Schlumberger & fils à Debar le 28 novembre 1828.

⁵⁷⁴ Sur la crise industrielle des années 1820, voir LEVY-LEBOYER (M.), 1964, pp. 464-479.

⁵⁷⁵ APEM, Acte de société sous-seing privé du 25 mai 1825, Lettres ms de Victorine Debar adressée à sa belle-mère le 27 octobre 1826, de Debar à sa mère le 8 juin 1827, acte de société sous-seing privé du 1^{er} décembre 1827, Lettre ms de Debar à Legros le 26 décembre 1828, Extrait des registres du greffe du Tribunal civil de Bourgoin le 26 juin 1830, Acte de société du 30 mars 1831.

⁵⁷⁶ APJD, Note imprimée de la maison Longin, Sargnon & Cie le 18 février 1827, Mémoire ms de la famille Perrégaux, établie à Jallieu près Bourgoin en 1787, commencé en 1810 par Fritz Perrégaux , puis continué par sa fille Augusta.

Sans que l'on sache si Fritz Perrégaux les pousse à créer un tissage de coton à Jallieu, ses deux neveux par alliance, François-Joseph-Laurent Allard et Antoine-Clément Caffarel⁵⁷⁸, tous deux mariés aux filles de Maurice Robin, entreprennent à leur tour de construire en 1828 un tissage mécanique de coton, en amont de sa manufacture d'impression, le long du canal Mouturier. Evidemment, cette nouvelle construction ne peut que servir le dessein de Perrégaux qui trouve ainsi à la fois de nouveaux débouchés pour la filature Debar, à La Grive, et pour sa propre manufacture d'impression. En 1828, les deux jeunes gens rachètent pour 20.000 francs à leur beau-père un moulin que celui-ci avait acquis deux ans plus tôt. Après la construction du tissage, un bâtiment à deux étages, ils installent une centaine de métiers à tisser mus grâce à l'énergie hydraulique, soit un investissement total pour Allard et Caffarel, qu'on peut estimer entre 90 et 100.000 francs au minimum⁵⁷⁹. Il n'est pas certain que cette affaire rapporte aux intéressés les bénéfices que leur faisait miroiter Perrégaux : depuis quelques mois déjà, l'ensemble de l'industrie cotonnière connaît une crise de surproduction.

Dix ans après la construction de son tissage, Allard se retire et cède ses parts à Jean-Marie-François Caffarel, le père de son associé. Le tissage est à cette occasion évalué à soixante mille francs (dont la moitié pour Allard), somme dérisoire si on la rapporte à ce que coûte une fabrique à l'époque. Depuis dix ans, les deux associés accumulent les pertes financières, à tel point que Caffarel a dû avancer 60.000 francs à Allard quelques mois auparavant pour renflouer la trésorerie de l'entreprise. Jusqu'en 1845, les Caffarel, le père et le fils, possèdent la totalité du capital du tissage. Au décès du premier, Antoine-Clément doit racheter les parts qu'il ne possède pas, à ses frères et sœurs pour 81.700 francs. Il est parvenu à redresser les comptes de son affaire, grâce également à un contexte économique favorable, ce qui explique la forte croissance de la valeur de l'affaire en sept ans⁵⁸⁰.

Dans les années 1840, Caffarel s'approvisionne en filés surtout auprès de Debar (à 75%) et en Alsace. Avec ses métiers mécaniques, il réalise alors un chiffre d'affaires de 155.000 francs environ, soit une production de sept mille calicots de quarante mètres. Caffarel écoule une partie de sa production de calicots chez son voisin et parent,

⁵⁷⁷ ADI, 3E14138, Affectation hypothécaire devant Me Chenavas, à Bourgoin, le 14 juillet 1846.

⁵⁷⁸ Antoine-Clément Caffarel naît à Grenoble le 22 avril 1801. Son père, Jean-Marie-François, conseiller à la Cour royale de Grenoble, avait déjà entretenu des relations d'affaires avec les Perrégaux au début du siècle, en achetant aux enchères puis en leur louant leur ancienne manufacture d'impression alors en faillite. Caffarel siège au conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Bourgoin entre 1836 et 1863. Elu maire de Jallieu, Antoine-Clément Caffarel siège également au Conseil d'arrondissement entre 1853 et 1861 puis de nouveau à partir de 1864. En 1855, il vend son affaire à Louis-Emile Perrégaux. Son fils, officier de carrière, est compromis dans « l'affaire des décorations » en 1886, ce qui obligea la famille à changer de nom.

⁵⁷⁹ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 466-470. Le tissage Allard & Caffarel abrite une centaine de métiers à tisser. S. Chassagne estime le coût d'un métier à 300 francs environ, soit un investissement de 30.000 francs pour les deux associés.

⁵⁸⁰ ADI, 3Q4/616, Enregistrement le 4 février 1828 d'une vente sous-seing privé du même jour, 3E14120, Vente et obligation devant M^e Chenavas (Bourgoin) le 24 avril 1838, 3U1/744, Tribunal de Grenoble, Licitacion du 10 janvier 1845, ROJON (J.), 1996, pp. 22-23.

Perrégaux pour alimenter sa manufacture d'impression, mais il destine également une autre partie de sa production à Gallien , un imprimeur lyonnais ⁵⁸¹ .

La fabrique Caffarel & Allard, par ses dimensions – elle ne comporte que deux étages – ne peut prétendre rivaliser avec le gigantisme anglais et alsacien. Construite en pierres, elle abrite au rez-de-chaussée et au second étage les principaux ateliers de tissage, avec respectivement 56 et 40 métiers mécaniques mus par une roue hydraulique, via des engrenages et des rouages en fonte. Au premier étage, il n'y a qu'un petit atelier de tissage équipé de seulement huit métiers et l'atelier de dévidage. Par sa toiture « à *la Philibert Delorme* », l'édifice se distingue des traditionnels toits dauphinois. Chaque étage est déjà éclairé au gaz. Pour diriger au mieux son nouvel établissement, Allard en profite pour faire édifier sa maison à proximité ⁵⁸² .

L'intégration voulue par Fritz Perrégaux atteint le niveau de ses confrères de Lowell ou de Manchester : à La Grive , le tissage et la filature sont effectivement réunis dans le même bâtiment, mais la manufacture d'impression est éloignée de quelques kilomètres de cet établissement. Les Tissages Perrégaux et Caffarel sont, en revanche, localisés à quelques mètres seulement des tables d'impression.

III-Un centre cotonnier secondaire après 1830.

La crise qui débute en Angleterre au milieu des années 1820, se propage rapidement en France et touche sévèrement l'industrie cotonnière. Les faillites sont alors nombreuses. Ce contexte défavorable porte un coup sévère aux projets d'expansion de Fritz Perrégaux . Désormais, il change de stratégie avec son principal partenaire, Debar . Les deux hommes ne recherchent plus la croissance par tous les moyens. Ils cherchent, au contraire, à adapter leurs fabriques à la rude concurrence alsacienne et anglaise. Absorbés par cette tâche, ils n'investissent plus dans de nouveaux établissements.

1-Filature et tissage Debar : la recherche d'un personnel qualifié.

Afin de trouver la main d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin, les patrons de tout bord favorisent le débauchage chez la concurrence. Au cours de leurs différents voyages en Alsace, Legros , mais aussi peut-être Perrégaux, ont dû organiser une filière migratoire, car les premiers ouvriers qualifiés ⁵⁸³ et le personnel d'encadrement ⁵⁸⁴ au début des

⁵⁸¹ ADI, 162M10, Statistiques industrielles en Isère, sd [1840-1850], LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 62.

⁵⁸² ADI, 3U1/744, Licitacion des biens de Caffarel père le 10 janvier 1845.

⁵⁸³ Tourneurs alsaciens : Athanar Spielmann. Pareurs alsaciens : Maurice Kast. Autres ouvriers alsaciens : Lux, Wendel, Gésegné. En 1836, au total, vingt-cinq ouvriers alsaciens travaillent chez Debar , ainsi que deux ouvriers originaires du Rhône, un de Bourgogne, un des Deux-Sèvres, un du Jura et un de la Loire, d'après les listes nominatives de recensement de la population.

⁵⁸⁴ Contremaîtres alsaciens présents chez Debar au début des années 1830 : Pierre Scheidecker, Thiebaut Schilling, Gaspard Weber.

années 1830 proviennent souvent de cette région industrielle.

Legros renoue donc contact avec l'un de ses fournisseurs alsaciens, la maison Risler frères de Cernay, pour lui demander d'envoyer un ouvrier ajusteur-mécanicien, un directeur et deux contremaîtres, l'un pour la filature et le second pour la carderie, tant la gestion de la fabrique s'avère compliquée pour un néophyte :

« Car c'est de [la carderie] que tout l'art de bien filer part, c'est dans la préparation, la surveillance de la marche de cette préparation et les moyens de discerner ses résultats et de ses perfectionnements ».

Mais selon Risler, un contremaître alsacien en carderie revient entre 1.200 et 1.800 francs par an. De son côté, Debar correspond avec son ami Nicolas Schlumberger pour le même sujet en 1828 et en 1829. Il ne s'agit pas pour Schlumberger de lui envoyer un membre de son propre personnel, mais de servir de relais entre Debar et le marché du travail mulhousien. Déjà, lors de l'ouverture de la filature pendant l'été 1827, Legros avait sollicité Risler au sujet d'un contremaître. Le choix d'un directeur est tout aussi crucial, car certains ouvriers lui sont attachés et se déclarent prêts à le suivre en cas de départ. Ainsi, lorsque Legros cherche à se débarrasser de Jean Renaud, son directeur, il craint de perdre dans son sillage quelques ouvriers qualifiés. Au contraire, la venue d'un nouveau directeur laisse augurer qu'il saura convaincre des ouvriers de le rejoindre ultérieurement. Profitant de sa bonne entente avec Schlumberger, Debar en profite pour lui proposer d'entrer dans le capital de sa filature, espérant ainsi non seulement la renflouer financièrement, mais aussi bénéficier de son capital technique en matière de tissage et de matériel. Mais, la recherche de personnel qualifié s'avère semé d'embûches⁵⁸⁵.

Alors que la filature de coton qu'il dirige, peine à fonctionner et connaît des débuts laborieux entre 1827 et 1835, Tristan Legros envoie un de ses meilleurs fileurs, Lacour, à Riorge, avec pour mission de ramener avec lui à La Grive, des fileurs expérimentés travaillant dans un établissement moribond. Devant ses collègues, Lacour leur jette sous les yeux un argumentaire soigneusement rodé au sujet des salaires, sur la modernité du matériel, sur la personnalité du directeur de la filature de Riorge, sur sa mauvaise gestion... tel un sergent-recruteur⁵⁸⁶. La pénurie de main d'œuvre qualifiée et les besoins de la fabrique de La Grive sont tels que tous les coups sont bons. Les mêmes pratiques ont cours également chez Caffarel, notamment pour le personnel qualifié : ainsi, au milieu du siècle, Jacques Stempel, originaire de Strasbourg, intègre le tissage Caffarel au titre d'employé⁵⁸⁷.

Plus rarement, à la fin des années 1820, la direction de la fabrique choisit de recruter un autochtone pour occuper un poste d'encadrement, mais seulement après avoir obtenu des informations sur la moralité des postulants de la part du maire et du curé de Saint-Alban-de-Roche, commune limitrophe de l'établissement⁵⁸⁸. Legros affine ainsi sa

⁵⁸⁵ APEM, Lettres ms de Legros adressées à Debar le 26 août 1827, le 20 décembre 1828 et le 1^{er} janvier 1829, de Nicolas Schlumberger & fils adressées à Debar le 28 novembre et le 16 décembre 1828.

⁵⁸⁶ APEM, Lettre ms de Legros adressée à Debar le 31 décembre 1828.

⁵⁸⁷ ADI, 3Q4/65, ACP du 20 mars 1850 (Procuration devant M^e Chenavas, à Bourgoin, le même jour).

stratégie de recrutement :

« [Ce contremaître] m'aidait à réunir, à accorder, à éviter des froissements dans cette machine à organiser dans un pays neuf où les inclinations et le caractère des habitants étaient si étrangers aux règles et aux habitudes à prendre »⁵⁸⁹ .

Pourtant, au début des années 1830, l'encadrement des ouvriers reste faible : vers 1833, il n'y a que trois contremaîtres (deux à la filature et un au tissage) pour cent quatre-vingt-huit ouvriers⁵⁹⁰ .

Cette politique de débauchage auprès d'autres établissements trouve rapidement ses limites, puisque dès 1829, alors que la filature ne fonctionne que depuis quelques mois, Debar constate les premières désertions : Renaud, le directeur, s'en va rapidement, suivi de quelques autres ouvriers. Il est remplacé par Vallée, puis par un Alsacien, Jean Iltis . En 1836, deux contremaîtres sont natifs d'Alsace, un de Thizy (Rhône) et un des montagnes de l'Oisans (Isère), près de Vizille .

Au sommet de la hiérarchie, on distingue les fileurs qui gagnent entre 2 et 3,25 francs, suivis des pareurs et des débourreurs avec 1,50 francs. Les rattacheuses et les tisseuses ont des sorts variables puisque leur rémunération va de 50 centimes à 1,75 francs. Enfin, les bobineurs, généralement des enfants, se contentent de cinquante centimes. En général, un homme touche 50% de plus qu'une femme et cinq fois plus qu'un enfant⁵⁹¹ .

Dès 1836, les effectifs de l'entreprise fluctuent entre trois cents et trois cent cinquante personnes et se stabilisent pendant les années 1840 autour de quatre cent trente ouvriers. L'établissement de La Grive emploie plus de la moitié de la main d'œuvre ouvrière de Bourgoin en 1848⁵⁹² .

2-La réduction des coûts.

En 1828, la filature Debar produit à perte, environ 1,40 francs par kilogramme de coton filé, pour des frais fixes de 100.000 francs. La solution envisagée par Legros consiste à accroître fortement la charge de travail : la filature doit traiter quatre cent cinquante kilogrammes de coton par jour au lieu de deux cent cinquante⁵⁹³ .

Tableau 9–Le prix de revient des filés de coton à la filature Debar en 1828.

⁵⁸⁸ APEM, Lettre ms de Legros à Debar le 1^{er} janvier 1829.

⁵⁸⁹ **APEM, Lettre ms de Legros à Debar , le 31 décembre 1828.**

⁵⁹⁰ ACB, 1.824.1, Lettre ms, sd [1833-1834].

⁵⁹¹ ADI, 162M10, Statistiques industrielles, en 1841, ACB, 1.824.1, Tableau statistique, en 1840, lettre ms de Loeber au maire de Bourgoin le 28 novembre 1840. En 1840, la masse salariale de l'établissement en d'environ 10.000 francs par mois.

⁵⁹² ACB, 1.824.1, Statistique industrielle, juin 1848.

⁵⁹³ APEM, Lettre ms et notes ms de compte de Legros à Debar le 1^{er} mars 1828.

Poste	Coût (en francs par kilogramme)	Coût (en %)
Prix d'achat du coton	1,90	34,5%
Frais de transport	0,90	16,4
Escompte à la vente et frais divers	0,58	10,5
Façon ou main d'œuvre pour fabriquer des filés n°25	0,75	13,6
Frais généraux pour fabriquer des filés n°25	1,37	24,9
Total	5,50	99,9
Prix de vente	4,10	
Déficit	-1,40	

Conscient des points faibles de son établissement, Debar pousse ses gérants et ses directeurs successifs à réduire les coûts les plus élevés : la matière première et la main d'œuvre. Les frais généraux sont difficilement compressibles puisqu'ils concernent essentiellement l'amortissement du matériel et des immeubles, auquel Debar est particulièrement attaché.

À l'affût de toutes les occasions pour améliorer la compétitivité de son établissement industriel, Debar décide à partir des années 1830 de réorienter ses sources d'approvisionnement en matières premières : il abandonne progressivement les cotons Jumel, en provenance du Levant au profit du coton américain, moins cher. Au début des années 1830, le coton américain représente déjà les trois quarts de l'approvisionnement des filatures françaises. Comme ses confrères normands ou alsaciens, Debar a lui aussi opéré une transformation dans ses sources de matières premières. Délaissant le coton Jumel en provenance d'Égypte que sa maison lyonnaise achète, il adopte à son tour le coton américain pendant les années 1830⁵⁹⁴. La route du coton passe désormais par Le Havre, devenu la porte d'entrée du coton, au détriment des frontières terrestres (interdiction de 1816) et du port de Marseille. En l'espace d'une trentaine d'années, l'essor de la navigation à vapeur fait baisser considérablement le prix du fret de coton entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool : en 1850, le fret d'une livre de coton américain ne coûte plus que 0,74 cents contre cinq fois plus en 1818⁵⁹⁵. Comme son principal rival, le négociant lyonnais Etienne Gautier, la maison de commerce de Samuel Debar possède également une tête de pont au Havre pour approvisionner ses clients de la région lyonnaise et bien sûr sa propre filature iséroise. Cependant, sa présence dans le port normand semble assez discrète alors que Gautier fait partie des commissionnaires en coton les plus puissants de la place⁵⁹⁶.

⁵⁹⁴ ACB, 1.821.1, Statistique ms du 19 juillet 1836, Rapport sur l'industrie et le commerce dans la ville de Bourgoin en 1845, Lettre ms et statistique dressée par Loeber le 1^{er} juillet 1846. FOHLEN (C.), 1956, p. 128. En 1836, la filature s'approvisionne en coton en Égypte et aux États-Unis, mais dès 1843, on ne trouve plus trace du coton Jumel d'Égypte à Bourgoin. En 1845, la filature Debar utilise deux cent dix mille kilogrammes et deux cent trente mille kilogrammes de coton américain l'année suivante.

⁵⁹⁵ VERLEY (P.), 1997, p. 192.

Le personnel non qualifié se recrute logiquement parmi la population locale, le plus souvent dans le village de Saint-Alban-de-Roche⁵⁹⁷ ou dans les communes alentours. Dès l'installation de la fabrique Debar, Legros, son premier gérant, tente de mettre en place un système d'apprentissage destiné aux autochtones :

« Je trouverais convenable de former de nouvelles fileuses, mais dans les circonstances je suspens encore la mise en apprentissage. [...] Lorsque j'aurai vu celles qui ne vont pas, je crois convenable de leur annoncer leur envoi, je crois aussi convenable de passer des engagements d'une année avec celles que nous garderons [...]. Je voudrais aussi [essayer] de fermer des fileurs ; quelques jeunes mariés de 23 à 26 ans, il s'en est offert (depuis 6 mois) »⁵⁹⁸.

Le recrutement d'une main d'œuvre locale permet aux entrepreneurs cotonniers de réduire leur masse salariale, car celle-là est moins exigeante que les ténébreux imprimeurs alsaciens ou lyonnais, prompts à manifester leur mécontentement par une forte mobilité géographique.

Tableau 10—La compétitivité des centres cotonniers au milieu du XIX^e siècle : les salaires.

En francs par jour	Debar (Bourgoin)	Mulhouse (Alsace)	Vosges	Lille (Nord)	Rouen (Normandie)	Saint-Quentin (Picardie)
Pareur	2 à 3,50	3,30	2,30	3,50	3	3,50
Fileur	2 à 3,25	3,50	2,25	4	5	3
Rattacheur	0,60 à 1,25	1,10	0,83	1,50	1	1,15
Bobineur	0,40 à 0,50	0,55	0,40	1	1,50	0,75
Débourreur	1,50	1,50	1,25	2,50	3,12	1,50
Soigneur	0,80 à 1	1,46	1,08	1,50	1,55	1,25
Tisseur ou tisseuse	0,50 à 1,75	1,70	1,25	-	1,75	-

Source : ACB, 1.824.1, Lettre ms de Loeber du 28 novembre 1840 et HAU (M.), 1987a,p. 289. Les chiffres avancés par Hau concernent l'année 1853.

L'établissement de La Grive dispose d'un réel avantage salarial par rapport aux centres cotonniers normands et nordistes. En revanche, l'écart est minime, voire inexistant, entre les salaires versés à Bourgoin et ceux distribués à Mulhouse et dans les Vosges, les concurrents directs de Debar.

Avant les industriels de la soie, les cotonniers comprennent que leur compétitivité repose en partie sur l'embauche d'une main d'œuvre féminine plus nombreuse et moins rémunérée. La réduction des coûts passe aussi par un rajeunissement de la main d'œuvre. En 1841, les enfants sont encore peu présents dans les fabriques de soie : chez Flandrin, à Voiron, il n'y en a que trois. On les retrouve plutôt dans les moulinsages de

⁵⁹⁶ FOHLEN (C.), 1956, pp. 130-131, 135. Debar ne devait avoir qu'un simple correspondant au Havre.

⁵⁹⁷ MEUNIER (L.), s.d. [1996].

⁵⁹⁸ APEM, *Lettres ms de Legros à Debar, le 26 août 1827*.

soie, mais dans des proportions à peine plus élevées : onze enfants chez Victor David à Chatte , dix chez Cuchet à Saint-Antoine et Denizot au Gaz, huit chez Ferrieux à Chatte et Morin à La Sône , par exemple. Avant 1850, les fortes concentrations d'enfants se rencontrent surtout dans l'industrie cotonnière. Toujours en 1841, ils sont cent un à travailler chez Debar , à La Grive (Bourgoin) et trente dans le tissage Caffarel , à Jallieu⁵⁹⁹ . En 1843, soit une quinzaine d'années après sa mise en marche, l'établissement de La Grive emploie un quart d'enfants (de moins de seize ans) dans son personnel, payés entre 40 et 80 centimes par jour⁶⁰⁰ . Les moins de quinze ans composent 35% des ouvriers de la manufacture d'impression Perrégaux & Brunet-Lecomte en 1852. Les femmes représentent 58% du personnel de la manufacture d'impression (cent quatre-vingt-dix femmes sur un total de trois cent vingt-cinq)⁶⁰¹ .

Chez Debar , la tâche des enfants

« consiste pour les uns à donner à ce métier muljenny, dont les roues reposent sur des rails en fer, une légère impulsion de va et vient, et pour les autres à attacher des bouts de fils qui cassent »⁶⁰² .

Chez Perrégaux & Brunet-Lecomte, on n'a pas de scrupule à faire travailler quarante-sept enfants âgés de huit à douze ans. Cela n'a rien d'exceptionnel dans le domaine de l'impression sur étoffes à l'époque. La seule facilité qui leur est accordée par la direction est de pouvoir se relayer entre eux pour se rendre à l'école et à l'office religieux. En temps normal, les enfants assistent les autres ouvriers qui leur versent une rétribution, si on en croit l'inspecteur du travail :

« Les enfants ne sont point à la charge de M. Perrégaux, ils sont attachés au service des principaux ouvriers qui relèvent seulement du chef de l'établissement. [...] Il n'y a pas d'excès de labeur pour les enfants dont le travail doux et facile consiste pour quelques uns à étendre sur un morceau de drap, au moyen d'une brosse, la couleur destinée à l'impression des étoffes »⁶⁰³ .

Les différentes mesures prises pour réduire les coûts sauvent le centre cotonnier du Bas-Dauphiné d'une disparition précoce et le maintiennent en activité pour quelques décennies. Mais cela ne suffit pas. La concurrence anglaise et alsacienne est trop rude. Le centre cotonnier survit grâce à l'argent de Debar , aux talents de Fritz Perrégaux et à sa capacité à mobiliser des capitaux et des hommes.

3-Le paternalisme cotonnier.

⁵⁹⁹ ADI, 162M10, Liste ms de l'inspection des établissements industriels qui occupent des enfants, sd [1841-1842].

⁶⁰⁰ ACB, 1.824.1, Statistique ms du 19 juillet 1836, Statistique industrielle en 1843.

⁶⁰¹ ACJ, 2.078, Tableau statistique des industries du canton de Bourgoin en 1852.

⁶⁰² ADI, 162M10, Rapport de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures le 12 juillet 1853 destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin .

⁶⁰³ ADI, 162M10, Rapport de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures le 12 juillet 1853 destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin .

La première cité industrielle voit le jour entre 1834 et 1836, dans le hameau de La Grive , à Bourgoin, à l'instigation du propriétaire et du gérant – protestants – de la filature de coton, Samuel Debar et Frédéric Loeber ⁶⁰⁴ . Confrontés à un important *turnover* parmi leur personnel qualifié, souvent étranger à la contrée, ils espèrent, grâce à cette offre de logements, parvenir à stabiliser une main d'œuvre particulièrement mobile :

« Je me suis calmé et consolé, tout en étant pas sans noir pour l'avenir, surtout à cause de ce malheureux personnel. Il manque encore une large pierre à la fondation de la prospérité de l'établissement, ce sont les logements, chose capitale et indispensable qui aurait dû se faire dès le principe » ⁶⁰⁵ .

Une première tranche de treize maisons mitoyennes est construite en 1834, puis une seconde deux ans plus tard, dans la rue en pente qui conduit à leur usine, en contrebas du hameau. Le projet n'a rien d'original. Par leur architecture, ces maisons rappellent celles de la cité ouvrière édifée par Arkwright à Cromford, dans North Street soixante ans plus tôt. De même, leur disposition, dans une pente, peu pratique, s'inspire de celle de Mile Ash Lane, à Darley Abbey, réalisée par Thomas Evans en 1796 ⁶⁰⁶ . La proximité d'une carrière de pierres sur la commune voisine de Saint-Alban-de-Roche , permet, grâce aux largesses de Debar , de les construire dans ce matériau, plutôt qu'en terre : cela lui coûte tout de même 55.000 francs. D'emblée, les toitures sont recouvertes de tuiles. Chaque maison comporte un étage au dessus du rez-de-chaussée, mais la faible largeur de chaque maison laisse supposer qu'il n'y a qu'une ou deux pièces par niveau, avec la chambre à l'étage. En 1836, la nouvelle cité ouvrière abrite déjà quatre-vingt-dix ouvriers de la filature ⁶⁰⁷ . La présence dans les familles ouvrières logées ici par la filature, de veloutiers à domicile entraîne inévitablement l'installation d'un métier à bras dans ces maisonnettes au milieu du siècle, comme chez les paysans des alentours. Quelques ouvriers ont la possibilité d'acquérir à terme leur logement ⁶⁰⁸ . Debar offre également à son personnel une assistance inégalée dans le Bas-Dauphiné, voire novatrice, puisqu'il fait installer rapidement une infirmerie (tenue par des religieuses avec la présence d'un médecin), deux écoles, l'une pour les garçons, dirigée par un instituteur, l'autre pour les filles, tenue par des religieuses, après le vote de la loi de 1841 sur la limitation du travail des enfants, et un pensionnat pour ses ouvriers célibataires ⁶⁰⁹ .

Pour concevoir cette cité, Debar et Loeber s'inspirent des modèles anglais et

⁶⁰⁴ Originaire d'Erfurt (Saxe), Loeber est engagé par Debar en 1829 comme gérant de son établissement de La Grive . Il épouse en 1843 Marie-Victoire Voisin, parente d'un papetier installé à Jallieu .

⁶⁰⁵ **AMBJ, Lettre ms de Loeber à Debar , le 30 août 1833.**

⁶⁰⁶ CHAPMAN (S. D.), 1996, pp. 112-139.

⁶⁰⁷ ACB, Registre de recensement de la population de Bourgoin , 1836.

⁶⁰⁸ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 115.

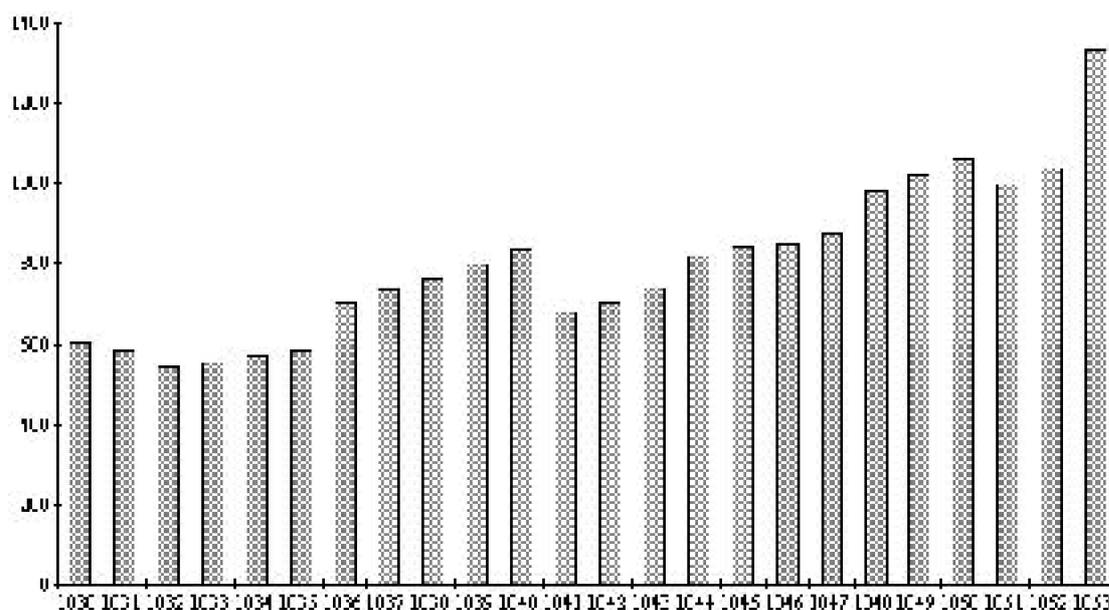
⁶⁰⁹ ADI, 162M10, Rapport de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures le 12 juillet 1853 destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin , APYVM, Bilan de La Grive , 1842 (frais d'école).

alsaciens qu'ils ont rencontrés au gré de lectures et surtout de voyages dans l'est de la France. Chez Perrégaux, le paternalisme est construit sur des relations moins artificielles : il repose sur les liens communautaires qui existent entre les Perrégaux et les ouvriers protestants.

4-Les résultats de la fabrique.

Pour compenser le retrait de capitaux exercé par Tristan Legros et Fritz Perrégaux à la fin des années 1820, Debar place la dot de sa fille Elisa, soit 70.000 francs, en compte courant à La Grive et refuse de récupérer des dividendes. Il préfère assurer la solidité financière de la filature en lui garantissant des fonds abondants pour se développer.

Sa maison lyonnaise possède aussi un compte courant dans la filature, qui sert d'amortisseur en période de crise : en 1839, alors que l'établissement réalise ses pertes les plus importantes, le compte courant de la maison Debar & Morin, de Lyon, monte jusqu'à 362.000 francs, sans doute pour régler la matière première et les invendus. Au contraire, lorsque la filature gagne de l'argent, pendant les années 1840, Adrien Morin réduit fortement le montant du compte courant. Cependant, les initiatives prises par Loeber, le nouveau gérant, tardent à donner des résultats significatifs.



Graphique 1—Fonds de Samuel Debar dans la fabrique de La Grive entre 1830 et 1853 (en milliers de francs).

Les différents comptes de Debar sont : sa mise de fonds, son compte courant libre et son compte courant obligé. Ne sont compris ici ni le compte de 70.000 francs de sa fille Elisa (déposés jusqu'en 1844), ni les fonds de la maison lyonnaise Samuel Debar. Source : APYVM, Bilans ms de La Grive .

Après plusieurs années de pertes, la fabrique parvient à l'équilibre et dégage d'importants bénéfices à partir des années 1840. Entre 1834 et 1840, le déficit cumulé de

la fabrique s'élève à 113.000 francs environ, avec des pertes considérables entre 1837 et 1840. À partir de 1841, les bénéfices deviennent récurrents. Entre 1841 et 1850, ils se montent en moyenne à 36.600 francs par an ⁶¹⁰. Cette amélioration des comptes s'explique à la fois par la réduction des coûts et par l'accroissement de la production. En 1841, la filature produit quatre-vingt-neuf mille kilogrammes de filés de coton et treize mille cinq cents pièces de calicots. En 1843, la production de filés de coton s'établit à cent vingt-cinq mille kilogrammes, dont la moitié est destinée au tissage Debar (soit quatorze mille pièces de soixante à soixante-trois mètres chacune). En 1845, cent soixante mille kilogrammes de filés de coton sortent de la filature et servent à tisser seize à dix-sept mille pièces de calicots. L'année suivante, la filature produit pour cent quatre-vingt mille kilogrammes de filés de coton, dont cent trente mille sont employés au tissage Debar, le solde étant vendu soit à Perrégaux, soit à Caffarel. Debar fabrique ainsi en 1846, dix-neuf mille cinq cents pièces de calicots. Au total, le chiffre d'affaires du seul tissage de La Grive s'élève à 600.000 francs. En cinq ans, la production de filés a doublé, tandis que celle de calicots a augmenté de 50%. En 1847, les calicots et autres étoffes de coton qui sortent du tissage Debar sont destinés soit au marché algérien (entre un tiers et 40%), soit au marché métropolitain (le solde) ⁶¹¹.

À la fin de la décennie, la situation financière de la fabrique de La Grive s'améliore et laisse augurer un avenir radieux à son principal propriétaire. En changeant d'échelle et en portant un regard sur l'ensemble du foyer cotonnier local, l'optimisme doit être plus mesuré, tant la filature et le tissage Debar sont isolés dans un territoire industriel en voie de conquête par le tissage de soieries. Dans de telles conditions, les économies d'échelle externes sont bien maigres.

5-Un centre exsangue.

Le centre cotonnier dauphinois peut difficilement rivaliser avec ses concurrents alsaciens ou normands et à plus forte raison avec ceux d'outre-Manche, d'autant qu'Alsaciens et Anglais ont à leur disposition de puissants ateliers de construction de matériel textile. Les Alsaciens ont su de bonne heure attirer à eux des mécaniciens expérimentés et hautement qualifiés, notamment des Anglais, pour assurer leur suprématie technologique ⁶¹².

La sévère crise industrielle qui marque les dernières années de la Restauration stoppe définitivement l'expansion du centre cotonnier de Bourgoin et Jallieu : il se compose d'une seule filature, de trois tissages mécaniques et d'une manufacture d'impression. Certes, l'ensemble offre un certain degré d'intégration industrielle et commerciale autour de la maison Debar de Lyon. Celle-ci dispose de solides positions dans le négoce du coton à Lyon, mais aussi au Havre ⁶¹³. Pourtant, les trois entreprises

⁶¹⁰ APYVM, Journal de Samuel Debar et Bilans ms de La Grive .

⁶¹¹ ACB, 1.824.1, Statistique industrielle en 1843, Rapport sur l'industrie et le commerce dans la ville de Bourgoin en 1845, Lettre ms et statistique dressée par Loeber pour le maire de Bourgoin le 1^{er} juillet 1846, Statistique industrielle, sd [1847].

⁶¹² SCHMITT (J.-M.), 1986, JONAS (S.), 1986, BERNARD (F.), 2000, pp. 22-25 pour la firme André Koechlin.

en activité, sans pouvoir rivaliser avec un Schlumberger ou un Kennedy, atteignent une certaine taille critique suffisante pour rivaliser avec des firmes du Lancashire en terme d'effectifs. En revanche, en matière de productivité, le centre cotonnier du Bas-Dauphiné affiche un net retard puisque dans le principal centre anglais, on dénombre en moyenne un ouvrier pour deux métiers à tisser mécaniques⁶¹⁴.

En 1840, le centre cotonnier de Bourgoin -Jallieu réalise un chiffre d'affaires de 942.000 francs, dont 500.000 francs pour le seul établissement de Debar. Les ventes du tissage Caffarel rapporte environ 150.000 francs (sept mille pièces)⁶¹⁵. Au total, ce sont six cent soixante personnes qui travaillent pour cette industrie dans une manufacture d'impression, une filature et trois tissages⁶¹⁶. En 1843, Fritz Perrégaux débauche le jeune directeur de la manufacture Révilliod & Cie de Vizille, Henry Brunet-Lecomte. Promu associé, celui-ci engage une politique offensive de réorganisation de la manufacture d'impression Perrégaux. Comme à Vizille, il accepte de prendre des commandes pour imprimer des soieries au détriment des indiennes. L'entreprise connaît alors une décennie de forte croissance : de cent trente-cinq ouvriers en 1845⁶¹⁷, elle en compte trois cent vingt-cinq en 1852, dont quarante-cinq apprentis.

En 1841, il y a cent vingt-huit entreprises cotonnières à Manchester, dont 71% occupent plus de cent ouvriers. Pourtant, chaque tissage du Bas-Dauphiné (Debar, Perrégaux et Caffarel) comporte au moins une centaine de métiers à tisser, comme ceux du Lancashire au milieu du siècle⁶¹⁸. Dans le Haut-Rhin, en 1844, on dénombre vingt-quatre indiennes, cinquante-deux filatures de coton avec sept cent soixante-quatre mille broches, dix-neuf mille métiers à tisser à bras et neuf mille métiers mécaniques⁶¹⁹. La firme Gros, Odier, Roman & Cie, de Wesserling (Haut-Rhin) aligne dans ses ateliers mille trente-trois métiers mécaniques et neuf cents métiers à bras vers 1844. Ses deux mille cent quarante-trois ouvriers produisent environ quatre-vingt-quatre mille pièces par an, tandis que ses mille deux cents imprimeurs et graveurs se chargent de cinquante-cinq à soixante mille pièces⁶²⁰. Dans la région de Saint-Quentin, au début

⁶¹³ CAYEZ (P.), 1978, et ROJON (J.), 2000.

⁶¹⁴ D'après LEVY-LEBOYER (M.), 1964, pp. 38-39, notes 39 et 41 : en 1841, la taille moyenne d'un tissage de coton du Lancashire est d'environ quatre-vingt-onze ouvriers par entreprise et de trois cent quarante-huit ouvriers pour les firmes intégrant la filature et le tissage. En 1836, chaque firme du Sud-est du Lancashire comptait en moyenne cent quatre-vingt-dix-sept métiers mécaniques.

⁶¹⁵ ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

⁶¹⁶ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, p. 42.

⁶¹⁷ ACJ, 1.824.1, Enquête statistique sur l'état de l'industrie de Jallieu au 1^{er} juillet 1845 : on dénombre chez Perrégaux & Brunet-Lecomte : vingt imprimeurs, quinze graveurs, quarante rentreuses, trente tireurs, vingt manœuvres et dix enrouleuses.

⁶¹⁸ VERLEY (P.), 1994, p. 67. En 1850, les tissages de coton du Lancashire ont en moyenne quatre-vingt-dix-huit métiers à tisser, contre trois cent quarante-deux pour les entreprises intégrées.

⁶¹⁹ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 87.

de la Monarchie de Juillet, on dénombre cinquante mille métiers à tisser dont huit cents mécaniques⁶²¹. Au total, quatre départements (la Seine inférieure, l'Eure, le Haut-Rhin et le Nord) concentrent plus de la moitié des broches et deux tiers des métiers à tisser du pays. Plus proche de Perrégaux, la manufacture Révilliod & Cie, installée à Vizille, a fait le pari de délaissier progressivement le coton au profit de la soie grâce à l'initiative de Nicolas Brunet-Lecomte. En 1843, elle emploie deux cent vingt ouvriers, contre cent soixante-dix pour Perrégaux⁶²².

Alors que l'industrie cotonnière nationale connaît une croissance réelle, quoique irrégulière, le foyer du Bas-Dauphiné ne parvient pas à se développer. Né de l'initiative de Pourtalès, il vivote après son retrait sous la Révolution. Conçue pour être intégrée à l'empire européen de Pourtalès, la manufacture d'impression de Jallieu ne résiste que difficilement à son isolement initial, sans la protection de la puissante maison helvétique. Désormais seuls, les Perrégaux doivent solliciter leur réseau relationnel pour assurer la survie et le développement de l'industrie cotonnière locale. Malheureusement, des archives familiales éparses confirment que leur réseau se limite à la communauté protestante du sud-est et de Suisse, mais qu'il ne s'étend pas aux autres milieux d'affaires locaux. Ils parviennent à intéresser à leurs affaires l'un des leurs, Debar, mais échaudé par son investissement, celui-ci n'assure pas la promotion du foyer cotonnier local auprès de ses propres relations. Désormais, le seul désir de Debar est de récupérer sa mise de fonds initiale.

Beaucoup de petits centres cotonniers ne résistent pas à la terrible crise industrielle qui touche la France et l'Angleterre à partir des années 1825-1826. C'est le cas, par exemple, d'Alençon dont l'activité cotonnière décline rapidement à partir de 1838⁶²³. Le centre cotonnier du Bas-Dauphiné lui survit, malgré l'absence de taille critique, car il est porté à bout de bras par un solide noyau d'investisseurs protestants, Perrégaux et Debar.

La situation du centre cotonnier reste fragile pendant toute la première moitié du siècle : pour se maintenir, il a besoin d'une attention soutenue. Les atouts ne manquent pas pour assurer son développement. Fritz Perrégaux est capable de mobiliser une main d'œuvre étrangère qualifiée. Il est parvenu à mobiliser plusieurs centaines de milliers de francs pour constituer son entreprise intégrée sur le modèle des firmes anglaises et alsaciennes. Il a sous la main l'une des plus importantes filatures de France. Le tissage de coton est immédiatement mécanisé et rassemblé dans des fabriques. L'absence de charbon est compensée par les eaux de la Bourbre et de sa dérivation, le canal Mouturier. Perrégaux a aussi à sa disposition la maison de commerce de Samuel Debar pour s'approvisionner en matière première et pour écouler ses produits, à des conditions préférentielles. Il possède aussi quelques secrets industriels pour l'impression des étoffes,

⁶²⁰ Rapport du Jury central, *Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, Paris, Imprimerie Fain et Thunot, 1844, vol. 1, pp. 412 et 505.

⁶²¹ TERRIER (D.), 1996, p. 159.

⁶²² ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

⁶²³ LENHOF (J.-L.), 1998, p. 145.

en particulier un livre de recettes de couleurs. Debar, Perrégaux et probablement Caffarel restent compétitifs sur les prix.

Malgré tous ses avantages qui suffiraient à garantir l'expansion de plusieurs centres industriels, celui de Bourgoin ne parvient pas à dépasser le stade de la mono-entreprise : les trois sociétés (Debar, Perrégaux et Caffarel) ont des liens si étroits entre elles qu'on peut légitimement les considérer comme faisant partie de la même entité. Pourquoi dans ces conditions très favorables, le centre cotonnier de Bourgoin n'arrive-t-il pas à se développer plus largement ? Pourtant, l'industrie cotonnière européenne connaît un cycle de croissance exceptionnel à cette époque. Et si le principal atout du centre cotonnier était responsable de cet échec ? En effet, Fritz Perrégaux n'excelle que grâce à un réseau de relations finalement assez étroit, celui de la communauté protestante et de sa famille. Ses investisseurs, Debar, Morin, Allard et Caffarel, appartiennent tous à ces deux cercles. Ses ouvriers qualifiés sont aussi fortement recrutés au sein de la communauté protestante helvétique. Perrégaux n'élargit pas ses réseaux au-delà de « l'internationale huguenote ». Debar, partiellement échaudé par ses investissements industriels jusqu'aux années 1840, n'assure pas la promotion de son partenaire auprès des autres membres influents de la communauté réformée de Lyon comme Brölemann, Fitler, Bontoux, Cazenove... Après cette période, les milieux d'affaires lyonnais s'intéressent davantage aux soieries. Perrégaux a raté le coche, les capitaux lyonnais se détournant de l'industrie cotonnière. Bien que maire de Jallieu, Fritz Perrégaux ne parvient pas à mobiliser les élites locales autour de ses projets. D'ailleurs, sa belle-fille, Victorine Morin écrit que « *le peu d'attachement réel de la classe ouvrière et de la classe élevée m'a péniblement froissé* ». Leur principal soutien reste Loeber, le gérant de la fabrique Debar⁶²⁴. Le faible développement du centre cotonnier de Bourgoin-Jallieu s'explique par la faiblesse du réseau de la famille Perrégaux. Celle-ci n'est pas parvenue à élargir son influence au-delà de la communauté protestante helvétique. D'ailleurs le déclin de l'indiennage à Cortailod et à Boudry, en Suisse, coïncide avec le déclin de la manufacture Perrégaux à quelques années d'intervalles. Perrégaux et Debar choisissent de mécaniser précocement leurs ateliers, au prix de lourds investissements, alors que le contexte local les pousse à adopter un travail manuel et dispersé. À travers l'industrie cotonnière, on a donc un exemple de construction sociale de l'économie.

Chapitre 3-Les lentes conquêtes de la soie.

Vers 1810, outre les vastes établissements de la famille Jubié, on dénombre quinze filatures et moulinsages de soie en Isère, quasiment tous situés en Bas-Dauphiné, près de Saint-Marcellin : huit sont installés à Saint-Antoine, deux à Chatte, deux à Saint-Marcellin et un à Cognin. Indéniablement, la puissance des Jubié a permis d'attirer autour d'eux ses différentes entreprises. Seul l'établissement fondé par Garnier à Sérézin semble isolé⁶²⁵. Ces proto-fabriques sont des héritages de l'Ancien Régime, à

⁶²⁴ APJD, Lettre ms de Victorine Morin du 1^{er} mars 1856.

l'exception du dernier cité. Les intendants du Dauphiné ont favorisé l'émergence d'une industrie de la soie dans leur province, autour de la manufacture royale de La Sône et de pépinières⁶²⁶. En revanche, le tissage de la soie reste une activité marginale au début du XIX^e siècle, malgré la proximité lyonnaise. La Révolution française marque un coup d'arrêt à cette première expansion soyeuse en Dauphiné. Les mûriers sont arrachés, les fabriques ferment et végètent, surtout après le soulèvement lyonnais de 1793. Napoléon encourage officiellement la reprise de cette activité. Dans les faits, les hommes d'affaires ne l'ont pas attendu, puisque les Garnier s'installent au Vernay (Sérézin⁶²⁷) vers 1796-1797.

Le Bas-Dauphiné suit une logique assez proche de celles relevées en Ardèche et dans la Drôme jusqu'aux années 1830, mais de moindre ampleur. Le fait majeur, déjà étudié, concerne « *la proto-industrialisation décalée* » de la Fabrique lyonnaise. Le tissage de soieries, jusque-là peu présent dans les campagnes, s'étend rapidement à partir des années 1830, grâce aux initiatives des fabricants lyonnais. Entre 1830 et 1850, les fabricants lyonnais trouvent en Bas-Dauphiné toutes les étapes de fabrication de leurs soieries : l'éducation du ver à soie, la filature, le moulinage et le tissage.

Comment les vieux établissements s'adaptent-ils à la nouvelle donne au XIX^e siècle ? Comment et pourquoi les fabricants lyonnais de soieries diffusent-ils leur industrie dans les campagnes du Bas-Dauphiné ? En d'autres termes, pourquoi se sont-ils affranchis des contraintes urbaines ?

Jusqu'en 1850, l'industrie de la soie se diffuse en trois temps. Tout d'abord, au XVIII^e siècle, elle s'organise autour de l'action de la famille Jubié et de sa manufacture royale qui joue un rôle moteur dans ce premier âge de croissance. Puis, à partir des années 1820, le Bas-Dauphiné est gagné à son tour par une fièvre séricicole. Enfin, le tissage s'y développe rapidement après 1830.

I-Une première tentative : Jubié à La Sône .

La légende familiale veut que François Jubié, ouvrier en soie à Lyon à l'époque où Colbert favorise l'établissement d'entreprises étrangères en France, quitte le pays pour se rendre en Piémont pour y apprendre les techniques italiennes de moulinage et de tissage, mais aussi pour y chercher fortune. À son retour, il s'établit d'abord à Chatte, assisté d'ouvriers piémontais, puis à La Sône. Jubié installe une pépinière de mûriers puis une filature de cocons. À leur tour, ses fils François et Henry-Fleury renouvellent l'expérience du voyage transalpin pour se former, puis parcourent le Languedoc et le Quercy⁶²⁸. Dès 1739, l'intendant Fontanieu leur obtient un prêt du gouvernement royal à hauteur de

⁶²⁵ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810]. Cette enquête ne mentionne pas l'existence de la fabrique Garnier.

⁶²⁶ LEON (P.), 1954a.

⁶²⁷ Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la commune de Sérézin est scindée en deux communes distinctes, Sérézin et Nivolas.

⁶²⁸ AN, F¹² 1434, Mémoire ms de Joseph Noël Jubié, sd [1781].

100.000 livres sans intérêt, remboursable en quatre ans, pour agrandir leur établissement et construire un dévidage⁶²⁹. Pendant un siècle, les Jubié organisent le développement soyeux du Bas-Dauphiné.

1-La Manufacture royale de La Sône : les Jubié et l'Etat.

En 1747, la maison Jubié connaît son premier revers de fortune avec une faillite retentissante. Provisoirement éloignés des affaires, les frères Jubié recherchent l'appui de Trudaine et de l'Etat royal. Dès l'année suivante, Henry-Fleury parvient ainsi à faire nommer son fils Joseph-Noël directeur général des Pépinières. Puis, en 1750, celui-ci, toujours au service de l'administration royale, fonde à Tours une manufacture pour le tirage des soies avant d'effectuer un séjour en Angleterre, tandis que son cousin Jean-Joseph devient inspecteur des manufactures en Auvergne⁶³⁰. Les Jubié bâtissent leur fortune grâce à la protection de l'Etat.

Entre-temps, les frères Jubié, à La Sône, poursuivent de leur assiduité l'intendant de la Porte et Trudaine pour recouvrer leur position. Ils n'ont aucun mal à convaincre le bouillonnant intendant du Dauphiné du bien-fondé de leurs projets : celui-ci cherche en effet à développer l'industrie séricicole dans sa province par la plantation de mûriers et l'éducation des vers à soie. Trouvant un écho favorable dans les bureaux parisiens de la Direction des Manufactures, l'intendant conçoit l'ambitieux plan d'établir au moins trois cents fourneaux pour le tirage de la soie. À eux seuls, les Jubié, devenus ses complices, se proposent d'en installer entre cent et cent vingt, capables de rivaliser avec les tirages piémontais. Mais pour mener à bien ce projet, les Jubié sollicitent financièrement le Conseil des Manufactures : la construction d'une nouvelle fabrique, évaluée à plus de 45.000 livres, nécessite le versement d'une subvention annuelle de 4.000 livres pendant une décennie (leur vieille fabrique ayant été partiellement ravagée par des inondations)⁶³¹.

Les Jubié s'appuient sur un solide réseau technique pour parvenir à leurs fins : tout d'abord, ils bénéficient du soutien de leurs fils, qui, dans leurs fonctions officielles, ont tout loisir pour leur transmettre des informations confidentielles sur leurs concurrents. Ensuite, leur espionnage industriel s'effectue en direction de l'Italie où ils disposent de nombreux relais les informant sur l'état de l'industrie séricicole napolitaine ou vénitienne, tandis qu'un de leurs neveux est envoyé à Nîmes pour y apprendre les métiers de la soie⁶³². Les Jubié ont longtemps bénéficié d'avantages en matière d'information grâce à leurs connexions directes avec les arcanes du pouvoir parisien, par les voyages et les rapports

⁶²⁹ LÉON (P.), 1954a, pp. 153-154.

⁶³⁰ DOYON (A.), 1962b et AN, F¹² 1434, Lettre ms des frères Jubié à Gournay, le 24 juin 1751.

⁶³¹ AN, F¹² 1434, Lettre ms de l'intendant de la Porte à Trudaine le 23 mars 1751, *Proposition sur l'établissement d'une manufacture de tirage de soyes à la croizade dans le bourg de La Sone en Dauphiné*, 1751, Copie ms des Conditions déposées par les frères Jubié le 16 mars 1751, Mémoire sur l'établissement d'un tirage de soye privilégié de cent douze fourneaux, sd [1752].

⁶³² AN, F¹² 1434, Lettres ms des frères Jubié les 24 juin et 7 octobre 1751, et 16 avril 1753.

qu'ils rédigent ou lisent comme inspecteurs des manufactures. Joseph-Noël Jubié se rend ainsi en Angleterre en 1747 avant de prendre en charge le poste d'inspecteur à Tours ; il en rapporte des informations sur le travail de la soie⁶³³.

Le 12 avril 1751, sont créées les manufactures royales Jubié, à La Sône, qui reçoivent des primes d'encouragement dégressives, ainsi que huit autres manufactures dauphinoises, en échange d'un agrandissement de leurs installations et d'une augmentation du nombre de fourneaux et de moulins. En 1752, les frères Jubié, grâce aux largesses royales, manifestent le souhait d'édifier une nouvelle manufacture, alors que leur ancien tirage de cocons a subi de lourds dégâts dans les dernières inondations de l'Isère. Dès 1752, ils réalisent un chiffre d'affaires proche des 200.000 livres, avec toutefois une perte de 3.174 livres. En 1756, lors de la visite de Holker à La Sône, le tirage des Jubié est équipé de cent huit bassines. Le bâtiment principal, de quatre étages, comprend au premier étage, vingt-deux moulins ovales, contre deux au niveau supérieur et neuf mécaniques à doubler les soies, et enfin au troisième étage, il y a quatre moulins et diverses autres machines, de quoi occuper en pleine saison quatre cent cinquante ouvriers environ⁶³⁴. Non loin de leur manufacture, un nouveau tirage se dresse, long de deux cent quarante pieds, avec une largeur de vingt-huit pieds sur trente-six de haut, construit en pierre, entouré par une clôture de dix-huit pieds de haut. La façade est transpercée de vingt-cinq fenêtres en plein cintre à chaque niveau, avec à chaque extrémité, une grande porte. Au rez-de-chaussée du nouvel établissement, on installe cent douze fourneaux sur deux rangées, tous reliés à une réserve d'eau extérieure par des canalisations de cuivre et de plomb d'où jaillit l'eau nécessaire à chaque tireuse, tandis que seize pieds plus haut, au premier étage se trouve l'entrepôt des matières premières (cocons et soies). Dans cette dernière partie du bâtiment, on distingue l'entrepôt du matériel – les tours (tavelles) – et des cocons proprement dit, de trois autres ateliers, l'un destiné à « *l'étalage des soyes au sortir du tirage* » où l'on vérifie le travail de chaque tireuse et la soie qu'elle a produite individuellement et nominativement, et l'autre où s'effectuent la sélection et le triage des cocons selon leurs qualités avant de les descendre au tirage. Enfin dans la dernière partie de l'étage, les ouvrières étendent les cocons qui viennent d'être triés. Ce travail minutieux s'effectue grâce à l'abondante clarté que procure la cinquantaine de baies vitrées de part et d'autre des différents ateliers. À l'extérieur, les frères Jubié ont installé la réserve de charbon destiné à chauffer les fourneaux du tirage⁶³⁵. À la fin de la décennie, la fabrique familiale est reprise par les fils Jubié de la troisième génération, qui bénéficient eux aussi des largesses royales, au titre de manufacture privilégiée jusqu'en 1766. Jusqu'en 1761, ils reçoivent plus de 130.000 livres de subventions, qui permettent de développer l'industrie séricicole dauphinoise puisqu'ils versent des prix avantageux aux producteurs locaux de cocons⁶³⁶.

⁶³³ MINARD (P.), 1998, pp 214, 438.

⁶³⁴ AN, F¹² 1434, Etat général des achats de cocons des frères Jubié, 1752 et LEON (P.), 1954a, pp. 255-256.

⁶³⁵ AN, F¹² 1434, Mémoire ms sur l'établissement d'un tirage de soye privilégié de 112 fourneaux par les frères Jubié, sd [1752].

⁶³⁶ AN, F¹² 1434, Mémoire ms des frères Jubié, sd [1761].

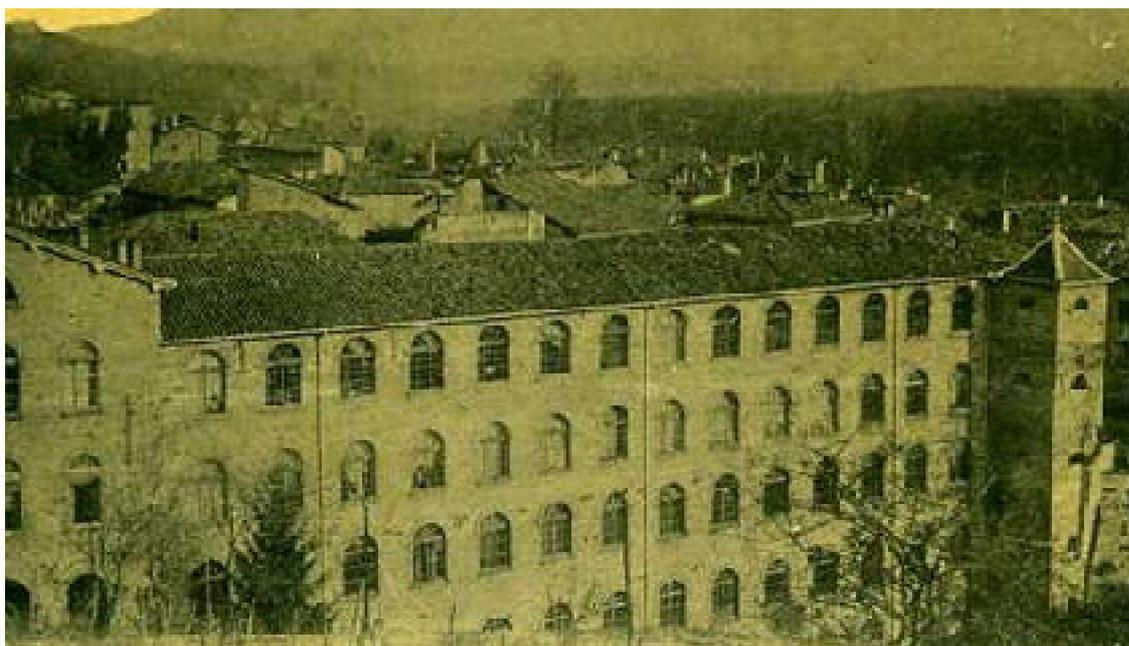


Figure 6—La vieille fabrique Jubié, à La Sône .

Source : coll. privée.



Figure 7—La nouvelle fabrique Jubié, à La Sône .

Source : coll. privée.

Les deux fabriques sont situées entre un canal usinier et l'Isère, à la sortie du bourg de La Sône , sur la route qui mène à Saint-Marcellin . La vieille fabrique est construite en tuf, comme d'ailleurs la fabrique Crozel, à Chatte .

Les relations nouées de longue date entre les Jubié et l'administration royale leur permet de placer leurs enfants à l'inspection des manufactures. Pour obtenir ces places

en vertu de la loi du droit d'auteur.

convoitées, les Jubié doivent finement manœuvrer à Paris et à Versailles, et bénéficier d'un solide patronage pour être sélectionnés. La direction d'une fabrique renommée n'a pu que les servir. Ils appartiennent pendant tout le siècle des Lumières, à ce « parti industrialiste » qui gravite dans les hautes sphères du pouvoir, favorable à l'essor de l'industrie⁶³⁷.

Grâce aux liens noués avec l'Intendance du Dauphiné, à Grenoble, et avec les bureaux de l'administration à Paris, par l'entremise du Bureau du Commerce et de l'inspection des manufactures, les Jubié obtiennent l'appui précieux de Vaucanson pour transformer leur manufacture de La Sône. Promu inspecteur des manufactures de soie en 1741 et mécanicien appointé, après un séjour de quelques mois à Lyon, Vaucanson est spécialement chargé de mettre ses talents d'inventeur au service de l'industrie textile française. Il conçoit donc au milieu du siècle, coup sur coup, un métier à tisser, un tour à tirer la soie et un moulin à organsiner les fils de soie. Au fil de ses voyages, il se rend de nouveau à Lyon, puis dans son Dauphiné natal pour visiter l'établissement des Jubié dès la fin de l'année 1741, puis en Vivarais, en Provence et surtout en Piémont. Il parvient à convaincre Henri Deydier, un important filateur de soie du Vivarais, de financer une manufacture modèle, conçue par ses soins et équipée de ses mécaniques avec le statut de manufacture royale. Ce nouvel établissement, sis à Aubenas, n'attire l'attention des Jubié qu'une quinzaine d'années après sa création.

Dès les années 1770, une course s'engage entre les Jubié, à La Sône, et Infantin, à Romans, pour obtenir l'attention du mécanicien. En 1773, alors en disgrâce, Joseph-Noël Jubié, en bon lobbyiste, parvient provisoirement à écarter un projet concurrent, mené par Infantin à Romans. Les Jubié sont soutenus par l'intendant Pajot de Marcheval. Pour recevoir les moulins et tours de Vaucanson, ils doivent fournir deux bâtiments, un pour abriter vingt-cinq tours et le second pour une douzaine de moulins. Le projet initial prévoyait qu'ils recevraient une gratification de quarante sols par livre de soie, sur les cinquante premières mille livres, à condition de fournir au moins deux mille livres de soie chaque année. Pour leur permettre de faire face aux premiers frais de mise en route des nouveaux ateliers, ils doivent toucher une avance de trente mille livres. Les Jubié font également appel à Trudaine pour pousser Vaucanson à respecter les délais. Le projet prend forme finalement en 1778-1779, mais les belles mécaniques ne donnent pas entièrement satisfaction en raison de leur fragilité. On leur accorde de nouveau le titre de manufacture royale. Les Jubié, père et fils, tentent de défendre leurs avantages et positions grâce à leurs réseaux parisiens. Ainsi, lorsque Tabarin, inventeur de tours plus perfectionnés et promu inspecteur comme Vaucanson, commence à leur faire de l'ombre par le placement de quarante-quatre machines en Dauphiné entre 1773 et 1783, ils font intervenir d'abord Du Bu, l'inspecteur des manufactures de Romans, puis l'intendant. Lorsque le principal protecteur de Tabarin, Necker, est écarté du pouvoir, son sort est définitivement scellé. Grâce à leur réseau de relations avec le pouvoir, les Jubié limitent la diffusion de nouvelles technologies afin de préserver leur avance⁶³⁸.

⁶³⁷ MINARD (P.), 1998, pp. 117-119 et 144 et LEON (P.) et CARRIERE (C.), « L'appel des marchés », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993a, pp. 221-222.

⁶³⁸ LÉON (P.), 1954a, vol. 1, pp. 156-158 et 238-240.

L'élan modernisateur qui s'abat sur la manufacture Jubié dans les dernières décennies de la monarchie absolue, s'interrompt après le décès en 1782 de Vaucanson. En effet, ses machines, assez fragiles, exigent des soins permanents que seul leur concepteur est capable de donner, car celui-ci n'a formé aucun technicien pour lui succéder ou le remplacer. À sa mort, la manufacture Jubié demeure figée techniquement⁶³⁹. En 1781, au terme d'une solide carrière, Joseph-Noël Jubié sollicite du roi en guise de service rendu au pays un titre d'anoblissement. Louis XVI aurait effectivement conféré à Jubié des lettres de noblesse, ainsi qu'une pension de 1.200 livres⁶⁴⁰. Régulièrement, les Jubié, avec une sorte de réflexe naturel, sollicitent l'assistance financière de l'Etat (1773, 1785, 1787, septembre 1792) pour obtenir de nouveaux subsides. D'ailleurs, la fin de leurs privilèges et de leurs subventions marque le déclin de leurs entreprises.

En 1787, les frères Jubié possèdent trois fabriques (deux à La Sône et une à Saint-Antoine) faisant travailler cent soixante et une personnes, essentiellement des femmes. Chacune de leurs fabriques est dirigée par un ouvrier principal assisté d'une surveillante, à l'exception du principal établissement de La Sône, construit en 1751, qui comporte deux ouvriers principaux et deux surveillantes⁶⁴¹. À la fin de l'Ancien Régime, la maison Jubié jouit d'une solide réputation pour la qualité de ses produits, appréciés de la Fabrique lyonnaise⁶⁴².

2-Le premier essor de la soie.

À la fin de l'Ancien Régime, on dénombre quelques moulinages de soie construits près des fabriques Jubié, mais de moindre importance.

Dès la fin du XVIII^e siècle, le Bas-Dauphiné n'est plus *terra incognita* pour les fabricants lyonnais, avec la présence de plusieurs importantes proto-fabriques, celles de la famille Jubié, à La Sône et Saint-Antoine, et celle des frères Garnier au Vernay (l'un des hameaux de Sérézin -de-la-Tour, qui est rattaché à la nouvelle commune de Nivolas à la fin du XIX^e siècle). André Génissieu apparaît comme négociant en soie (moulinier) à Saint-Antoine dès l'an III, mais il exerce déjà cette activité dès la fin de l'Ancien Régime. En 1787, on relève déjà seize moulinages en Bas-Dauphiné, tous localisés près de Saint-Marcellin. Les deux fabriques les plus importantes se trouvent à La Sône et appartiennent à la famille Jubié : elles utilisent plus de deux mille fuseaux et trois cent vingt guindres. Au total, ces deux établissements et celui que les Jubié exploitent à Saint-Antoine (trois cent quatre-vingt-quatre fuseaux et soixante-quatre guindres) sont estimés à 470.050 livres. Les treize autres moulinages valent 540.000 livres environ. La famille Génissieu en exploite quatre, trois à Saint-Antoine et un à Chatte, soit mille

⁶³⁹ MINARD (P.), 1998, pp. 220-221, 228-229, 237-238 et THORAL (M.-C.), 2004, pp. 76-77.

⁶⁴⁰ AN, F¹² 1454, Lettre ms des frères Jubié à Champagny, le 30 frimaire an XIII, FREMIOT (J.), 1970, p. 20.

⁶⁴¹ AN, F¹² 1434, Mémoire ms de Jubié au Conseil le 20 décembre 1787.

⁶⁴² TOLAINI (R.), 1997 : Cet auteur étudie une dynastie au parcours assez semblable : les Scoti, propriétaires de la Gran Filanda, en Toscane, fondent leur notoriété sur des soies ouvrées de qualité en misant sur des innovations techniques.

cinquante-six fuseaux et cent soixante-seize guindres ⁶⁴³ .

La fabrique Garnier est signalée au Vernay dès la fin du XVIII^e siècle ; sans doute a-t-elle été créée en 1796 par les frères Garnier, Jean-Antoine et Jean-Baptiste, tous deux originaires de Corps. Selon toute vraisemblance, le second s'établit comme négociant (en soie ?) à Lyon au début du XIX^e siècle où il est associé dans la maison Dejean, Garnier & Cie, jusqu'à son décès en 1819. En 1812, l'entreprise Garnier réalise un chiffre d'affaires de 200.000 francs environ, à partir de soies achetées à Lyon au nom d'un marchand de soie ou acquises par Garnier, en provenance d'Italie ou du Midi de la France. L'affaire des frères Garnier prospère et contribue même à la fortune des bourgs environnants ; en effet, Jean-Antoine place ses bénéfices en obligations notariales, finançant ainsi l'agriculture locale, ou rachète de nombreuses propriétés foncières à Ruy, Sérézin, Cessieu, Les Eparres. La fabrique Garnier favorise également dans les proches campagnes l'essor de l'éducation des vers à soie : elle tire ainsi une partie de son approvisionnement en cocons. Cependant, il ne faut exagérer l'importance de cet établissement. Par ses effectifs, entre une vingtaine et une trentaine d'ouvriers, la fabrique Garnier ne parvient pas à faire de l'ombre à celle des Jubié qui en compte dix fois plus sous l'Empire et la Restauration : elle occupe au maximum trente-six ouvriers en 1813 ⁶⁴⁴ .

Par son mariage avec la fille de André-Ferdinand Génissieu (le fils d'André), François-Fleury Cuchet met la main sur le patrimoine industriel de son beau-père, un important moulinage de soie installé à Saint-Antoine. Le jeune Cuchet effectue ses premières armes à Lyon en tant que « *commis négociant* » dans la société Germain frères, au numéro 16 de la montée de la Glacière, dont sa mère, Magdeleine Germain, possède le quart du capital. Lors de son mariage en 1829, elle lui fait donation de la moitié de sa part. Dès cette époque, alors qu'il n'est que commis négociant dans la maison familiale, il se lie d'amitié avec Barthélemy Adam, le père d'Henry, l'un des principaux fabricants de soieries dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais aussi avec le père de son futur associé et commanditaire, Martial de Prandièrre ⁶⁴⁵ . François-Fleury Cuchet convole avec Anne-Adriane Génissieu, dont le père, André-Ferdinand, possède plusieurs fabriques de soie à Saint-Antoine (commune dont il est également maire) et dans les environs ⁶⁴⁶ . Par sa mère, née Suffet, la jeune fille descend d'une autre famille d'entrepreneurs du Bas-Dauphiné possédant une fabrique de soie dans les environs de Beaurepaire. À l'automne 1832, Génissieu confie la gestion de son moulinage de Saint-Antoine, à Antoine Bonnami, originaire de Saint-Donat (Drôme). Conclu pour durer une année, l'accord est renouvelé tacitement en 1833, jusqu'à l'été 1834, lorsque Génissieu le dénonce. Génissieu soupçonne Bonnami de détourner une partie de la soie

⁶⁴³ ADI, 2C90, Tableau des moulinages de soie visités en 1787.

⁶⁴⁴ ADI, 138M4, Statistiques industrielles et manufacturières réalisées par le sous-préfet de La Tour-du-Pin le 29 juillet 1812 et statistiques ms réalisées par le même personnage entre 1806 et 1824.

⁶⁴⁵ ADR, Etat civil de Lyon, François Cuchet et Romain Deprandièrre sont les témoins figurant sur le registre de naissance d'Henry Adam, futur propriétaire d'une fabrique à Corbelin.

⁶⁴⁶ APAG, Contrat de mariage devant M^e Frachon, à Saint-Marcellin, le 20 avril 1829.

⁶⁴⁷ . Il confie désormais la gestion de ses affaires à son gendre, Cuchet.

En 1847, François-Fleury Cuchet , alors moulinier en soie à Saint-Antoine où il exploite les fabriques de sa belle-famille, les Génissieu, fait une faillite retentissante : après vérification par la justice de son bilan, son passif évalué à 280.751 francs surpasse largement un actif de seulement 26.225 francs. Cependant, Cuchet restaure sa situation quelques années plus tard en s'installant à Chatte . Dès le printemps 1849, en utilisant son épouse comme prête-nom, il loue deux fabriques à Chatte, ainsi qu'une filature pour un loyer de 2.000 francs par an ⁶⁴⁸ .

La sériciculture a connu un premier développement au XVIII^e siècle grâce aux efforts des intendants, mais elle s'efface sous la Révolution. Elle s'étend surtout autour de Saint-Marcellin , dans les vallées du Rhône et de l'Isère.

3-Fortunes parisiennes et infortunes provinciales.

Pour quelques ambitieux chefs de maisons, il semble préférable de quitter le Dauphiné pour s'établir à Paris, dans l'antichambre du pouvoir, où se traitent des opérations de grande envergure susceptibles d'accroître et d'asseoir définitivement leur fortune, à moins que ce ne soit l'inverse. Ils sont peu nombreux à tenter leur chance, alors que la Révolution leur offre l'occasion de spéculer à bon compte, de saisir des opportunités. Les fortunes se font alors aussi rapidement qu'elles se défont. Claude Perier avec son beau-frère Charles-Alexandre Pascal, ou encore Pierre-Joseph-Fleury Jubié , de la Sône , établissent pour quelques années leur quartier général au bord de la Seine, avec des succès très inégaux, aux côtés d'autres compatriotes dauphinois ou de négociants en toiles languedociens ⁶⁴⁹ .

La carrière parisienne de Pierre-Joseph-Fleury Jubié .

Après avoir été élève inspecteur des manufactures à Clermont-Ferrand, en 1783, Pierre-Joseph-Fleury entame sa carrière dans l'administration dès l'année suivante comme sous-inspecteur à Nîmes, seconde cité soyeuse du royaume. Il rejoint donc un corps où son oncle Joseph-Jean Jubié a déjà exercé ses talents quelques années auparavant ⁶⁵⁰ . Pierre-Joseph-Fleury Jubié prépare sa succession à la tête des manufactures alors qu'il se trouve encore à Paris. Au printemps 1789, Pierre-Joseph-Fleury Jubié épouse Jeanne-Benoîte Messence (décédée en 1806), qui lui apporte 4.000 francs pour son trousseau, 22.000 francs en espèces et le domaine des

⁶⁴⁷ APAG, Convention ms sous seing privé le 7 octobre 1832, Plainte ms de Génissieu destinée au Président du Tribunal civil de Saint-Marcellin le 2 août 1834.

⁶⁴⁸ ADI, 7U1073, Tribunal civil de Saint-Marcellin , Répertoire des faillites (1837-1881), 3Q29/569, Enregistrement le 26 mars 1849 d'un bail sous seing privé daté du 15 mars précédent.

⁶⁴⁹ BERGERON (L.), 1978, pp. 46-52.

⁶⁵⁰ DOYON (A.), 1962b et THORAL (M.-C.), 2004, pp. 76-77.

Perrières, évalué à 15.000 francs⁶⁵¹.

Sitôt élu député, Pierre-Joseph-Fleury Jubié quitte son Bas-Dauphiné natal pour rejoindre la capitale. Dans ses précédentes fonctions administratives, il a déjà eu l'occasion d'arpenter les rues parisiennes. N'ayant jamais manifesté un enthousiasme vif pour la gestion au quotidien de la fabrique familiale, il part confiant en laissant les commandes de l'entreprise à un père vieillissant, à son oncle Pierre et à son frère cadet. Une fois installé à Paris, il s'acoquine d'abord avec Cambacérès⁶⁵² puis avec Pierre-Léon Basterrèche⁶⁵³, un négociant originaire de Bayonne, célèbre en raison de son exceptionnelle laideur, pour fonder une banque sous la raison sociale Jubié, Basterrèche & Cie, en l'an VI, dans la rue Neuve des Mathurins, grâce à l'argent de sa famille et à la commandite d'un négociant lyonnais, Georges-Antoine Ricard, lui aussi député de Lyon au Conseil des Cinq-Cents. Jubié trouve en la personne de Basterrèche l'associé idéal pour mener de juteuses opérations : parmi les proches relations de ce dernier, on retrouve Cambacérès, le second Consul, sept représentants du peuple, une dizaine de banquiers, le commandant de la place de Paris... Le même Basterrèche entretient des relations d'affaires étroites avec une autre famille influente sur la place parisienne, les Le Couteux : ainsi, au début des années 1790, la maison Basterrèche frères, de Bayonne, expédie en Espagne des planches de cuivre et des chaudières fabriquées par les fonderies de Romilly, l'une des nombreuses entreprises de la galaxie Le Couteux⁶⁵⁴. Il entretient également de bonnes relations avec le caissier de la caisse générale de la Trésorerie, Garat, qui est promu dès 1800, directeur de la Banque de France. Un autre négociant, Gaudin⁶⁵⁵, dépose également 209.000 livres jusqu'en l'an X dans la banque de Jubié.

La création de la banque de Jubié intervient quelques mois après sa participation à la constitution de la première Caisse de Comptes Courants, à laquelle il a souscrit en fructidor de l'an V pour huit actions. Il préside dans les mois qui suivent la commission chargée de procurer vingt-cinq millions de francs à Bonaparte pour conduire une expédition contre l'Angleterre. Ses bonnes relations avec le pouvoir lui permettent alors d'éviter un emprisonnement certain en raison notamment de l'émigration de son beau-père, Messence, ancien conseiller du roi et receveur particulier des finances de Saint-Etienne. Intéressé par les affaires financières, il participe à la fondation de la seconde Caisse puis à sa fusion avec la Banque de France naissante, ce qui lui vaut de recevoir des titres du nouvel établissement bancaire pour ses apports, en l'an VIII⁶⁵⁶. On retrouve également Jubié parmi les fondateurs de la société dite des Vingt Négociants,

⁶⁵¹ CORREARD, DUCHESNE, GABOURD, DUPEROU, 1830, pp. 2-3.

⁶⁵² Voir CHATEL DE BRANCION (L.), 2001.

⁶⁵³ Voir sa notice biographique dans SZRAMKIEWICZ (R.), 1974, pp. 14-28, ZYLBERBERG (M.), 1993, pp. 511-512.

⁶⁵⁴ ZYLBERBERG (M.), 2001, p. 330.

⁶⁵⁵ Parmi les principaux agioteurs étudiés par BRUGUIERE (M.), 1986, pp. 255-256, on retrouve Martin-Michel-Charles Gaudin, ministre des finances entre 1799 et 1814.

chargée en l'an VIII de fournir jusqu'à neuf millions aux caisses de l'Etat. Bien qu'il ne figure parmi les membres du Conseil de régence de la Banque de France alors que sa position financière le lui permet, il dispose en son sein de solides relais : son associé, Basterrèche (malgré son décès prématuré en l'an X), mais aussi son commanditaire lyonnais, Ricard, sont nommés régents de l'institution bancaire. Il peut également compter sur l'appui d'Henry-Liévain Carié, un banquier, avec lequel il monte plusieurs opérations spéculatives⁶⁵⁷. Jubié a déjà pu exercer ses talents financiers en Isère avant de rejoindre la capitale en achetant des biens nationaux, comme cette ancienne propriété de l'Ordre de Saint-Antoine, à Saint-Bonnet-de-Chavagne, acquise en l'an IV pour 510.000 francs, payables en assignats⁶⁵⁸.

Spéculateur de haut niveau, comme de nombreux financiers parisiens de l'époque, Jubié participe à la vente des biens nationaux, surtout en Belgique, à hauteur de quatre cent mille francs, par l'intermédiaire de la Compagnie Durand dont il possède une part majoritaire. Il n'est pas le seul négociant parisien à se lancer dans des opérations en Belgique et aux Pays-Bas⁶⁵⁹. Jean-Barthélemy Le Couteux, un familier de Basterrèche lui-même partie prenante à ces spéculations, participe lui aussi aux spéculations sur les Biens nationaux dans les anciens Pays-Bas autrichiens⁶⁶⁰. Jubié engage d'autres capitaux en devenant actionnaire de la Compagnie pour l'entreprise des canaux d'Aigues-Mortes à Beaucaire et d'Aigues-Mortes à l'Etang de Mauguio, fondée en 1801. Il commande, pour cent mille francs une autre banque parisienne fondée par un Dauphinois, Poudrel, lui-même marié à une fille Bodin, de Romans. Or les frères Bodin⁶⁶¹ ont aussi créé à Paris une maison de banque et de commission en l'an VII⁶⁶². Sans doute Jubié et les Bodin se connaissaient-ils déjà avant la Révolution dans leur Dauphiné natal. Il rachète d'ailleurs à Louis Bodin une partie du terrain des Jacobins pour 150.000 francs. Ce même Louis Bodin participe à la Compagnie Ricard pour la ferme de l'Octroi de Lyon, fondée par le commanditaire de Jubié. Il réalise également plusieurs opérations avec les frères Carié, de riches banquiers ayant hérité de la fortune de leur beau-frère Jacques Augustin Perier, le frère cadet de Claude Perier et directeur de la Compagnie des Indes, après son assassinat dans l'Ouest de la France. Il prend également des

⁶⁵⁶ BERGERON (L.), 1978, pp. 52, 96, 116 et 148, PLESSIS (A.), 1989, FREMIOT (J.), 1970, p. 61.

⁶⁵⁷ Voir leurs notices biographiques dans SZRAMKIEWICZ (R.), 1974.

⁶⁵⁸ ADI, 3Q29/8, ACP du 3 frimaire an IV (Adjudication organisée par le directoire du district le 12 vendémiaire).

⁶⁵⁹ Sur les biens nationaux en Belgique, voir le texte de François ANTOINE dans BODINIER (B.) et TEYSSIER (E.), 2000, pp. 286-291.

⁶⁶⁰ ZYLBERBERG (M.), 2001, p. 333.

⁶⁶¹ Les Bodin sont aussi fournisseurs aux armées (vivres et habillement) qui spéculent sur les biens nationaux dans les Côtes-du-Nord, l'Eure, le Nord, la Haute-Marne, mais aussi en Italie et en Belgique, selon BODINIER (B.) et TEYSSIER (E.), 2000, pp. 236-238 et 287.

⁶⁶² BERGERON (L.), 1978, pp. 52, 165, 307 et 327.

participations dans les affaires des frères Chiappe. En contribuant à l'agiotage parisien, Jubié a besoin de capitaux abondants que sa famille, restée en Isère, lui expédie. Ce sont autant de capitaux qui ne profitent pas au développement de l'entreprise familiale ou du Bas-Dauphiné : à des fins spéculatives personnelles, Jubié détourne des flux d'argent en direction de la capitale pour suivre ses spéculations.

Comme plusieurs agioteurs et spéculateurs à la recherche d'une fortune rapide, Jubié s'engage dans des opérations de fournitures de vivres à la Marine et dans divers marchés publics, comme la Régie nationale des Hôpitaux Militaires. Etant alors député, il utilise un prête-nom, celui d'un commis de sa banque. Sa maison de commerce se trouve compromise dans plusieurs sombres affaires de livraisons de grains à la Hollande pour plusieurs dizaines de milliers de quintaux : il s'agit, *via* la Hollande, de vastes opérations de contrebande de grains destinés à l'Angleterre. Toutefois, plusieurs d'entre elles échouent et se soldent par des pertes abyssales pour leurs initiateurs. Pour mener à bien ses diverses spéculations, Jubié comme Basterrèche s'appuient sur des relations politiques au plus haut niveau, que ce soit Bonaparte ou des autres consuls, ou parmi les parlementaires. Basterrèche obtient ainsi du second consul, Cambacérès, un permis gratuit pour exporter ses grains au lieu d'en acquitter le prix de deux cent mille francs : au même moment, il épouse sa nièce Jeanne-Catherine-Rose-Emilie Duvidal de Montferrier... Basterrèche peut, sans doute, s'appuyer en Hollande sur la belle-famille de son frère, Pierre : Jean Courtiau, son beau-père est l'associé principal d'une maison de commerce basée à Amsterdam. Comme signe de leur réussite rapide et exceptionnelle, Jubié et Basterrèche achètent pour 330.000 francs deux immeubles à Paris, notamment celui où se trouve leur banque.

Jubié est cependant évincé de sa banque en vendémiaire de l'an X par son nouvel associé, Junka, choisi par Basterrèche, entré dans la maison à l'origine pour n'être qu'un simple commis. À cette époque l'actif de sa banque s'élève à 4.700.000 francs. Jubié cède à son ancien partenaire toutes ses parts dans leurs biens immobiliers achetés en commun. À sa mort en l'an X, Basterrèche possède un avoir de près de 750.000 francs dans la banque. Mais en fin de compte, ce retrait lui permet de limiter ses pertes financières, car la banque accumule les mauvaises transactions. D'ailleurs, dans les mois qui suivent, elle est liquidée dans des conditions troubles, puisque plusieurs centaines de milliers de francs ont disparu des caisses⁶⁶³. La débâcle financière de Jubié entraîne son départ provisoire pour la province où il peut se faire oublier. En l'an XI, sa fortune, encore considérable, atteint environ 600.000 francs, tandis qu'en 1809, ses revenus s'élèvent encore à 15.000 francs par an⁶⁶⁴.

Pendant quelques années, Jubié a brassé des millions de francs par ses différentes

⁶⁶³ *Mémoire pour le sieur Benoît Gaudin contre le sieur Junka, liquidateur de la maison Jubié, Basterèche etc*, Paris, Imprimerie Duchesne, sd [1803], ZYLBERBERG (M.), 1993, p. 512 et SZRAMKIEWICZ (R.), 1974, pp. 15-17 : Szramkiewicz rappelle ce bon mot de Bonaparte au sujet du mariage de Basterrèche : « *C'est la Belle et la Bête* ».

⁶⁶⁴ ADI, 8M1, Liste des candidats présentés pour le corps législatif par les collèges électoraux du département, élection de l'an XI et 4M8, Tableau de statistiques personnelles des fonctionnaires publics et des principaux habitants de l'arrondissement de Saint-Marcellin, rédigé par le sous-préfet le 24 mai 1809.

spéculations parisiennes, sans que l'entreprise familiale de La Sône bénéficie de quelconques retombées financières de sa part. À sa mort, quarante ans plus tard, la fortune de Jubié dépasse péniblement les 100.000 francs⁶⁶⁵. En 1820, il tente toujours de récupérer une partie de ses créances sur le gouvernement. Bien au contraire, l'agiotage parisien a consisté à pomper les capitaux accumulés depuis plusieurs décennies en Isère, alors que précédemment ils servaient à irriguer l'économie locale. En l'absence de fonds, les Jubié ne sont plus désormais en mesure de relancer leurs manufactures, alors que débute le cycle de la sériciculture. Par l'importance de leurs fabriques et de leurs capitaux, les Jubié auraient pu jouer un rôle d'entraînement sur l'économie de l'arrondissement de Saint-Marcellin.

Le déclin de la manufacture Jubié.

La période révolutionnaire constitue, à n'en pas douter, un moment de réussite exceptionnelle pour les Jubié. Certes, leurs manufactures rencontrent des difficultés en ces temps troubles. Cela ne les empêche nullement de s'engager dans de fructueuses opérations financières qui leur assurent des revenus très supérieurs à ce qu'un siècle de manufacture ne leur a rapporté.

Jubié, à Paris depuis la période révolutionnaire, peut compter sur ses excellentes relations avec le Préfet de l'Isère, Fourier : l'un comme l'autre s'entraident régulièrement, le premier pour défendre ses intérêts personnels, le second pour favoriser le Département dont il a la charge grâce à l'entregent de Jubié à Paris. En effet, les Jubié, père et fils, gravitent depuis plusieurs décennies déjà dans les sphères du pouvoir. À Paris, Pierre-Joseph-Fleury, alors administrateur du Département, rejoint le conseil des Cinq Cents où il se classe parmi les défenseurs de l'ordre, comme la plupart des hommes d'affaires. Il se distingue notamment auprès de ses collègues pour les questions financières, telle que la levée d'un emprunt pour conduire la guerre contre l'adversaire anglais. Noël-Joseph Jubié, le père de Pierre-Joseph-Fleury, devient même sous-préfet de Saint-Marcellin en l'an VIII et membre du Conseil de préfecture, pendant trois années, jusqu'en ventôse de l'an XI, date à laquelle son fils, revenu de la capitale après ses déboires financiers, lui succède à la sous-préfecture⁶⁶⁶. Sous-préfet jusqu'en 1804, il retrouve son poste pendant les Cent-jours. Entre-temps, il reprend la route de Paris dès 1804 après son élection au corps législatif et siège également au Conseil des Manufactures⁶⁶⁷. En effet, avec l'instauration de l'Empire, il retrouve son siège de député : pendant son premier passage dans la capitale, sous le Directoire et le Consulat, il a noué de bonnes relations avec le général Bonaparte grâce à sa banque. Jubié appartient au cercle des hommes d'affaires proches du pouvoir et favorables au coup d'Etat de Brumaire.

⁶⁶⁵ ADI, 8M1, Liste des candidats présentés pour le Corps législatif par les collèges électoraux du département de l'Isère aux élections de l'an XI et 3Q29/798, Table des décès et successions 1843-1848.

⁶⁶⁶ BRUN-JANSEM (M.-F.), 1994, pp. 543-549.

⁶⁶⁷ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 77-78.

Habitué à recevoir aide et protection de la part de l'Administration, les frères Jubié recherchent les encouragements auprès du gouvernement impérial, comme au bon vieux temps de l'Ancien Régime. Ils espèrent notamment profiter des avances prévues par la Caisse d'amortissement pour toucher 100.000 francs. Mais, ces temps sont bel et bien révolus et leur aura a sérieusement pâli. Ils ont tenté de s'appuyer sur leurs carrières au sein de l'administration publique pour obtenir des privilèges ou des avantages : soit comme inspecteur des manufactures, pour Joseph-Jean et Pierre-Joseph-Fleury Jubié , soit comme conseiller de préfecture pour Joseph-Noël Jubié , voire comme député. Pour fonctionner, les manufactures des Jubié exigent des capitaux considérables, estimés à 500.000 francs, immobilisés en grande partie pour acheter les précieux cocons qui approvisionnent leurs moulins. En 1807, alors que la tourmente révolutionnaire semble achevée, la maison Jubié rassemble encore entre cent cinquante et deux cents femmes, et au maximum dix hommes. La fortune des Jubié repose en grande partie sur le prestige et l'avance que leur procurent les moulins de Vaucanson, installés chez eux dans les années 1770. Au début de l'Empire, ils complètent leur propre équipement en rachetant les moulins Vaucanson de l'ancienne filature Enfantin de Romans pour 100.000 francs. Toutefois, la précision des mécaniques les oblige à avoir à demeure, et à grands frais, deux techniciens spécialisés, dont un ancien élève de Vaucanson⁶⁶⁸ . Vers 1810, leurs fabriques emploient encore près de trois cent dix personnes, essentiellement des femmes, pour produire des soies grèges destinées en priorité à la Fabrique lyonnaise, mais aussi à ses concurrentes nîmoise, stéphanoise ou parisienne⁶⁶⁹ .

Sans capitaux, les Jubié éprouvent le plus grand mal à s'approvisionner en cocons, tandis que leurs principaux clients, les fabricants lyonnais, rencontrent des difficultés pour écouler leurs luxueuses étoffes. Ayant perdu le statut de manufacture privilégiée, ou tout au moins les précieux avantages dont ils bénéficiaient sous les Bourbon, et en l'absence de nouveaux subsides, Pierre-Joseph-Fleury Jubié , au nom de la société familiale, se résout en juin 1808 à emprunter cent cinquante mille francs à des fabricants lyonnais, Duport & Cie, pour payer ses nouveaux investissements en machines Vaucanson mais aussi pour pouvoir participer à la saison d'achat des cocons en cours. Les Jubié demeurent, pourtant à l'affût, prêts à saisir les annonces d'aides gouvernementales. C'est ce qu'ils font au début de l'année 1815, lorsque le gouvernement de la première Restauration déclare passer commande à la Fabrique lyonnaise pour un montant de cinq cent mille francs, afin de la relancer. Les Jubié tentent de placer leurs manufactures dans l'opération, en exigeant du gouvernement qu'il pousse les fabricants à s'approvisionner en filés chez eux⁶⁷⁰ . Leur situation financière est alors gravement compromise : leurs biens immobiliers, dont les fabriques de soie, sont grevés d'hypothèques.

⁶⁶⁸ GRASSOT, *Concours pour les prix décennaux, Manufacture de MM. Jubié, à La Sône* , Paris, Imprimerie Hacquart, 1808, pp. 12-13 et 16-17.

⁶⁶⁹ ADI, 138M2, Enquête industrielle, sd [vers 1810].

⁶⁷⁰ AN, F¹² 2390, Lettre ms de Jubié frères adressée au gouvernement le 13 mai 1811, Rapport ms de Costaz, de la direction générale de l'Agriculture, du Commerce et des Arts et Manufactures le 21 février 1815, ADI, 3E9994, Ratification devant M^e Juvenet (Saint-Marcellin) le 27 janvier 1812.

En 1807, l'entreprise familiale réalise un chiffre d'affaires d'un demi-million de francs, ce qui est considérable, surtout après la crise traversée par les industries du luxe depuis une vingtaine d'années⁶⁷¹. L'oncle de Pierre-Joseph-Fleury Jubié, prénommé Pierre, demeura célibataire. À son décès, il transmet ses intérêts dans la fortune familiale à son neveu. Pour éviter les dissensions et la dispersion du capital familial, Pierre-Joseph-Fleury Jubié parvient à convaincre, à l'automne 1814, son frère cadet, Joseph, alors associé dans la maison Jubié frères, de lui céder ses parts dans les fabriques situées à La Sône. Dans l'intérêt de l'entreprise, Joseph accepte de prendre en compte les arguments de son aîné et d'écarter ses propres fils, afin de remettre la gestion et la propriété de l'affaire à une seule branche de la famille, comme pour les générations précédentes. En agissant ainsi, Joseph défend aussi ses intérêts personnels et ceux de sa progéniture. Moyennant finance, il consent à se retirer : sa part, sans doute sous-évaluée, dans la moitié des manufactures, est cédée pour 75.000 francs, ce qui lui permet d'éliminer au passage quelques dettes douloureuses. Il est également conscient que la vénérable maison Jubié traverse une très mauvaise passe, et cherche donc à se prémunir contre une éventuelle déconfiture. Lorsqu'il décède trente ans plus tard, sa fortune atteint modestement 27.300 francs⁶⁷².

Dès 1812, le fils aîné de Pierre-Joseph-Fleury, Auguste-Louis, prend la direction de la manufacture, tandis que son cadet, Jules, rejoint l'École Polytechnique à Paris, comme jadis Augustin Perier, tandis que le dernier des fils Jubié se prépare à la carrière militaire dans une école d'officiers. Mais le sort en décide autrement et bouleverse les projets de Jubié. Après avoir avantaagé son aîné, il perd son second fils, Jules, lors de la campagne de Russie de Napoléon, aux côtés de milliers d'autres soldats français. Toutefois, les ouvriers des fabriques de soie contrecarrent les plans de Pierre-Joseph-Fleury Jubié. En effet, l'annonce du retour de Napoléon après son court exil à l'île d'Elbe exacerbe les tensions dans le bourg et les fabriques. Les rumeurs les plus folles se propagent. Certaines évoquent la possible fuite des Jubié, laissant à leur sort les ouvriers. S'imaginant sans doute sans solde ni travail, les femmes, assistées de quelques hommes, ouvriers ou gardes nationaux, se précipitent chez Auguste-Louis Jubié, alors directeur de la fabrique, mais aussi maire de la commune⁶⁷³. Les membres de la famille présents sont rassemblés dans la cour. Rancoeurs politiques, règlements de compte personnels et craintes économiques suscitent ces tensions qui s'achèvent rapidement par la mort d'Auguste-Louis Jubié, âgé alors de vingt-cinq ans, à coup de baïonnette⁶⁷⁴. L'héritier spécialement formé pour gérer la fortune et l'héritage industriel familial disparaît donc, ainsi que les espoirs de Pierre-Joseph-Fleury de perpétuer la dynastie Jubié, car son

⁶⁷¹ THORAL (M.-C.), 2004, p. 78.

⁶⁷² ADI, 4M8, Tableau de statistiques personnelles des fonctionnaires publics et des principaux habitants de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 24 mai 1809, 3Q29/564, Enregistrement le 31 octobre 1814 d'un acte sous-seing privé du 31 juillet précédent, 3Q29/798, Table des décès 1843-1848.

⁶⁷³ Voir le destin assez similaire d'Alain de Monéys, à Hautefaye, un demi-siècle plus tard dans CORBIN (A.), 1990.

⁶⁷⁴ DOYON (A.), 1962a, pp. 3-17.

dernier fils, Constant, n'a reçu qu'une formation militaire (adjudant major de cavalerie). Auguste-Louis laisse à son père et à son frère un bilan calamiteux, avec plus de 100.000 francs de dettes supplémentaires ⁶⁷⁵ .

Malgré cela, le chef de la dynastie confie les rênes de l'entreprise à son fils Constant. En 1815, les fabriques de soie valent encore 240.000 francs selon Jubié. Mais il doit encore rembourser le solde des emprunts levés sous l'Empire auprès de Gautier et de Duport, soit 115.344 francs. Un accord est rapidement signé entre Jubié et son fils pour la reprise de l'entreprise familiale. Pierre-Joseph-Fleury Jubié lui cède ses fabriques à un prix avantageux, à charge pour Constant Jubié de régler les dettes de son père. L'accord est scellé dans le contrat de mariage de Constant Jubié avec Elisa Dumolard, le 13 novembre 1815. Jubié donne à son fils le quart de ses biens en préciput, 41.000 francs en espèces ou effets et les manufactures ⁶⁷⁶ . Jubié reste néanmoins associé avec son fils pour le quart des bénéfices. Le 1^{er} janvier 1816, une nouvelle société voit le jour sous la raison Constant Jubié fils et Cie. L'affaire tourne court et, le 30 juin 1817, les Jubié liquident leur société. Dès le printemps 1817, Constant Jubié cherche à louer ses manufactures de soie pour 9.000 francs par an (avec un versement anticipé de loyers de 40.000 francs pour régler ses dettes les plus pressées) ⁶⁷⁷ .

Malade, Constant Jubié décède précocement le 10 août 1822. Elisa Dumolard, sa veuve, quasiment ruinée, entreprend des poursuites judiciaires contre son beau-père pour lui réclamer 64.453 francs.

Louis XVIII ne tient pas rigueur à Pierre-Joseph-Fleury Jubié - 802, 6, 311, 333ie de), parlementaire, fabricants de soieries, 399, 535, 79939, 890, 1070, 1146, 1188, 12721176de ses amitiés révolutionnaires et napoléoniennes, et le fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en janvier 1817 ⁶⁷⁸ . Après la fermeture de la fabrique familiale cette même année en raison de l'échec financier de son fils, il reprend sa carrière administrative avec sa nomination au Conseil général des fabriques et des manufactures de France, grâce à l'appui du Comte Chabrol, sous-secrétaire à l'Intérieur, du préfet Montlivault et des lieutenants généraux d'Autanne et Brenier ⁶⁷⁹ . Il y fréquente Ternaux ⁶⁸⁰ et siège à ses

⁶⁷⁵ CORREARD, DUCHESNE, GABOURD, DUPEROU, *Précis pour M. Pierre-Joseph-Fleury Jubié père*, Grenoble, C.-P. Baratier, 1830, p. 4.

⁶⁷⁶ Bénédicte Jubié, la fille de Pierre-Joseph-Fleury, est donc désavantagée au profit de l'héritier potentiel, porteur du nom de la dynastie.

⁶⁷⁷ CORREARD, DUCHESNE, GABOURD, DUPEROU, *Précis pour M. Pierre-Joseph-Fleury Jubié père*, Grenoble, C.-P. Baratier, 1830, pp. 5-17.

⁶⁷⁸ ADI 97M1, Jubié, ses fils Auguste et Jules, son frère Joseph, sont également membres de la loge maçonnique de Saint-Marcellin en 1811.

⁶⁷⁹ PILOT (J.J.A.), 1847, p. 153 et THORAL (M.-C.), 2004, p. 57, pp. 76-77 et p. 196.

⁶⁸⁰ LOMÜLLER (L.M.), 1978, p. 255, BERTHIER DE SAUVIGNY (G. de), 1981.

côtés à la Commission des laines. Jubié, promu rapporteur de la Commission centrale du Conseil général des Manufactures, a probablement contribué à la rédaction du programme « colbertiste » de juin 1817 de l'institution. Comme sous l'Ancien Régime, il préconise le retour des primes, notamment pour stimuler les exportations et encourager la production⁶⁸¹.

En 1845, alors que les deux frères Jubié, Pierre-Joseph-Fleury et Joseph, viennent de décéder, deux de leurs descendants, Auguste Jubié et Mme Albertin, née Jubié, jouissant d'un nom encore prestigieux en Isère, décident d'acquérir le château de La Sône d'Henry du Colombier. Mais se débattant dans d'énormes soucis financiers, la vente est annulée cinq ans plus tard, tandis que les anciennes fabriques Jubié, affermées, doivent être vendues aux enchères à un fabricant lyonnais, Mauvernay⁶⁸². Ce n'est qu'en 1876 que les deux dernières héritières Jubié consentent à vendre leurs derniers biens à Saint-Antoine (une part dans l'abbaye), pour 28.000 francs, soldant au passage une histoire séculaire entre les Jubié et le Bas-Dauphiné⁶⁸³.

II-La fièvre séricicole.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, une fièvre séricicole gagne les régions méditerranéennes, depuis l'Espagne jusqu'à l'Italie, dessinant un large arc de diffusion de la sériciculture, pénétrant progressivement dans les campagnes de l'arrière-pays, y compris dans les vallées montagneuses. Partout, elle apporte un surplus de revenus aux familles paysannes, dans des campagnes souvent soumises à une forte pression démographique. Pendant quelques décennies, l'essor de la sériciculture, de la filature et du moulinage de soie freinent l'émigration⁶⁸⁴.

1-De la graine au cocon.

Le Bas-Dauphiné a déjà connu une première fièvre séricicole au XVIII^e siècle, mais elle n'est pas aussi forte et aussi intense que celle qui gagne les campagnes à partir des années 1820. Elle gagne les modestes foyers comme les grands propriétaires fonciers du département. Pendant une trentaine d'années, la sériciculture connaît une croissance formidable. Cependant, la fièvre séricicole débute en retard en Bas-Dauphiné par rapport aux autres départements. L'expansion la plus forte se repère sous la Monarchie de Juillet.

⁶⁸¹ Voir GILLE (B.), 1961 et DEMIER (F.), 1991, pp. 832-838.

⁶⁸² DOYON (A.), 1962a, pp. 3-17.

⁶⁸³ ADR, 49Q186, ACP du 27 avril 1876 (vente devant M^e Chevalier le 25 avril). *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 41-44. L'arrière-petit-fils de Pierre-Fleury Jubié, Albertin, célèbre pour avoir commis une *Histoire de Grenoble et de la région dauphinoise de 1848 à 1872*, a débuté sa carrière en créant une affaire d'exportation de produits agricoles, probablement des noix, qui fut un échec. Erudit local, il termine sa carrière professionnelle comme archiviste municipal de la ville de Grenoble.

⁶⁸⁴ CORTI (P.) et LONNI (A.), 1986.

L'essor de l'arbre d'or.

Sous la Révolution, les mûriers sont arrachés alors que la sériciculture décline. Mais dès l'an XIII, on signale le retour en grâce de la soie et les Isérois commencent à replanter l'arbre d'or. Barral, alors préfet du Cher, donne l'exemple en installant une pépinière dans sa propriété de Voiron, suivi par Jubié à Saint-Antoine

La sériciculture est promue au rang d'industrie d'intérêt national par Napoléon qui encourage donc son développement pour « *affranchir son pays du tribut annuel que [tout bon Français] a jusqu'à présent payé à l'étranger* » : l'importation de soie grège entraîne la fuite de pièces d'or vers l'étranger. L'effort doit d'abord porter sur les cocons blancs qui ont fait la réputation des meilleures soies grèges d'Italie⁶⁸⁵. Pour mener à bien ce projet, le ministre de l'Intérieur obtient du préfet du Gard des graines de vers à soie blanche, qu'il s'empresse d'adresser à son représentant en Isère pour qu'il les redistribue à quelques éducateurs éclairés, qui, à leur tour, sont chargés d'en propager l'usage. Cette opération débute en 1810 et est renouvelée au moins les trois années suivantes⁶⁸⁶. Le gouvernement de Louis XVIII reprend à son compte la politique impériale en faveur de la sériciculture, favorable à un patriotisme économique⁶⁸⁷.

Tandis que le nombre de mûriers double en France entre 1835 et 1845, il n'augmente que de 57% en Isère. Mais cette croissance « modeste » permet néanmoins au département de figurer parmi les dix principaux départements en matière de plantation de mûriers avec environ un million cent mille plants dans les dernières années de la Monarchie de Juillet. En l'espace d'une décennie, sous la Monarchie de Juillet, entre 1835 et 1845, le nombre de mûriers français passe de sept millions trois cent mille plants à plus de quinze millions⁶⁸⁸. Le nombre de plants de mûriers augmente fortement dès la Restauration, passant de quatre cent cinquante-quatre mille arbres en 1820 à sept cent mille en 1835 puis à un million cent mille en 1845, dans les arrondissements de Saint-Marcellin et de La Tour-du-Pin qui en rassemblent près des trois quarts⁶⁸⁹. Après cette date, le nombre de mûriers se stabilise. En revanche, la production de cocons, beaucoup plus aléatoire, ne progresse en Isère quasiment pas sur la même période, passant de quatre cent trente mille à quatre cent cinquante-neuf mille kilogrammes⁶⁹⁰. Peut-on en conclure à une surproduction de feuilles de mûriers ? Peut-être, même si cela

⁶⁸⁵ ADI, 146M29, Note imprimée du préfet de l'Isère aux maires du département de l'Isère, le 20 avril 1809.

⁶⁸⁶ ADI, 146M29, Lettre ms du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Isère le 4 mars 1811 et lettres ms du ministre des Manufactures et du Commerce du 18 janvier 1812 et du 12 mars 1813.

⁶⁸⁷ DEMIER (F.), 1991.

⁶⁸⁸ AN, F¹⁰ 1737, Brouillon ms d'une lettre destinée au Ministre, le 30 décembre 1846.

⁶⁸⁹ Selon BEAUQUIS (A.), 1910, p. 42. il faut neuf cents kilogrammes de feuilles de mûriers (quatre cent cinquante sans les déchets) pour une once de graine de ver à soie, soit l'équivalent de la récolte de quarante-cinq arbres de haute tige.

permet de davantage gaver les vers.

En Isère, les planteurs privilégient deux variétés de mûriers : ceux à haute tige (48%) et les nains (34%). Les premiers se trouvent surtout en bordure des propriétés, souvent assez espacés entre eux, alors que les mûriers nains sont plantés de façon plus systématique, sur des superficies plus étendues⁶⁹¹. Dans la région de Saint-Marcellin, les cultivateurs privilégient les mûriers nains, alors que plus au Nord, au cœur des Terres Froides, on préfère planter des mûriers de haute tige, donnant deux paysages quelque peu différents. Au total, ce sont plus de sept cents hectares plantés en mûriers, mais les parcelles exclusivement plantées de mûriers, comme les vergers, sont rares. Pour le seul arrondissement de La Tour-du-Pin, il y a l'équivalent de deux cent onze hectares plantés en mûriers en 1846, soit trois cent trente-sept mille arbres, surtout des hautes tiges⁶⁹². Quelques propriétaires éclairés pratiquent la plantation à grande échelle : Pellerin, un greffier de la justice de paix, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, a planté six mille mûriers sur ses terres, tandis que Charles Vial, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin en possède plus de neuf mille, contre sept mille pour Guigne⁶⁹³. La forte croissance nationale s'explique surtout par l'essor de la sériciculture dans soixante-dix-sept départements en 1842, contre trente seulement en 1835.

L'essor de la sériciculture sous le règne de Louis-Philippe profite davantage à l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Après 1830, elle n'est introduite que dans trois communes de l'arrondissement de Saint-Marcellin sur les trente-cinq concernées par la fièvre séricicole, alors que dans celui de La Tour-du-Pin, touché par le déclin de l'activité toilière et par la crise bancaire grenobloise, ce sont pas moins de cent vingt-cinq centres qui la pratiquent, dont cinquante-trois à partir de 1830, contre seulement dix nouveaux centres conquis pendant la décennie précédente⁶⁹⁴. Le plus souvent, les mûriers sont dispersés en bordure des propriétés, le long des routes, ou essaient en petits groupes ou de façon isolée. Il n'y a donc pas formation d'un paysage agraire particulier. Mais il ne faut pas pour autant conclure à une occupation anarchique du sol. Une étude fine des terroirs permettrait de préciser l'association des cultures mise en place par les paysans⁶⁹⁵.

À partir de la Monarchie de Juillet, grâce à l'effort conjugué des autorités et des

⁶⁹⁰ AN, F¹⁰ 1737, Tableau comparatif entre les années 1835 et 1845 pour les plantations de mûriers et les produits sérigènes dans les départements visités par Brunet de Lagrange, inspecteur de l'industrie séricicole, le 28 octobre 1846, et rapport ms de la division de l'agriculture et des haras adressé au ministre de l'agriculture le 17 novembre 1842, ADI, 146M29, Statistiques ms, sd [1848-1850].

⁶⁹¹ *Annales de la Société séricicole*, 1847, p. 71.

⁶⁹² ADI, 146M29, Statistiques ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin le 28 décembre 1847.

⁶⁹³ *Annales de la Société séricicole*, 1846, pp. 122-124.

⁶⁹⁴ LÉON (P.), 1954a, pp. 589-590.

⁶⁹⁵ LÉON (P.), 1954a, p. 588.

sociétés savantes, quelques agriculteurs éclairés commencent à abandonner l'empirisme routinier au profit de méthodes plus productives et efficaces. Il règne une activité intense autour des mûriers. Les feuilles deviennent des objets d'échanges. Les propriétaires d'arbres les vendent aux éducateurs qui en ont cruellement besoin pour nourrir les vers à soie. L'Hospice de Saint-Chef prend l'habitude de vendre ses feuilles de mûrier aux enchères, mais le produit reste modeste, moins de cent cinquante francs. Dans les environs de Vinay, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, en 1854, les cent kilos de feuilles de mûrier se vendent huit francs⁶⁹⁶.

Les encouragements.

Avec la chute de l'Empire en 1814, les soies italiennes sont soumises à des droits d'entrée dans le royaume plus élevés, 1,02 francs par kilogramme de soie grège et le double pour la soie ouvrée, confirmés par le tarif douanier de 1816. Ces tarifs prohibitifs encouragent la production nationale de soie. Leur levée en 1833 n'entraîne pas une baisse de la production française⁶⁹⁷.

Les différents échelons de l'administration publique participe à ce progrès, à la fois dans l'intérêt de développer une nouvelle « industrie » nationale, mais pour assurer de nouveaux moyens de subsistance aux populations miséreuses des campagnes. À cet effet, le ministère de l'agriculture délègue en province un inspecteur de l'industrie séricicole, chargé à la fois d'une mission de collecte d'informations sur la sériciculture pour constituer des statistiques précises des progrès de cette activité, mais aussi d'une mission de conseil auprès des éducateurs afin de leur inculquer les méthodes les plus rationnelles en matière d'éducation des vers à soie, de plantation des mûriers et de gestion d'une magnanerie ou d'une filature. Il apporte ses conseils à la fois aux néophytes mais aussi aux sériciculteurs les plus avertis. L'individu n'est pas un fonctionnaire, mais un spécialiste recevant une rémunération de 3.000 francs par an, sans compter le paiement de ses frais de voyage. Sous la Monarchie de Juillet, la fonction est exercée par Brunet de Lagrange⁶⁹⁸. Ce dernier joue un rôle notable dans l'apparition de grandes filatures à vapeur, en prodiguant des conseils, en stimulant des essais afin d'améliorer la qualité des soies. Son but n'en demeure pas moins de transformer une activité à l'origine agricole, irrégulière et saisonnière, en une activité industrielle capable de travailler toute l'année. Ses conseils trouvent un écho particulièrement favorable en Isère, d'après ses rapports : « *l'emploi des claies Davril, celui des filets pour les délitements, la fréquence de repas légers et servis avec de la feuille coupée mécaniquement* » et l'usage du tour Locatelli, figurent en bonne place parmi les progrès constatés⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ ADI, 9U3010, Justice de Paix de Vinay, Jugement du 21 août 1854 et 3Q4/66, ACP du 26 septembre 1850 (ventes aux enchères du 26 mai 1850).

⁶⁹⁷ PARISSET (E.), 1901, pp. 282, 285.

⁶⁹⁸ AN, F¹⁰ 1737, Rapport ms de la division de l'agriculture et des haras adressé au ministre de l'agriculture le 17 novembre 1842.

⁶⁹⁹ AN, F¹⁰ 1737, Rapport ms de l'inspecteur Brunet de Lagrange pour l'année 1847.

À maints égards, Camille Beauvais apparaît comme la grande figure du renouveau de l'industrie séricicole nationale dans la première moitié du XIX^e siècle, avec la ferme modèle des Bergeries de Senart, près de Villeneuve-Saint-Georges, qui reçoit chaque année gratuitement trente apprentis de toute la France, chargés à leur tour de répandre les meilleures techniques en matières d'éducation des vers à soie⁷⁰⁰. Grâce à ses propres expériences, Beauvais parvient en 1835 à réduire d'un tiers la période d'éducation, tout en augmentant le rendement des graines de vers à soie de plus de moitié, selon « *une rigueur mathématique* », avec un contrôle régulier de la température, de l'hygrométrie, des repas, du poids des feuilles... De son côté, le chimiste d'Arcet, en étroite collaboration avec Beauvais, préconise une aération permanente des magnaneries grâce à un système de ventilation de son invention. Fort de cet exemple prometteur, le conseiller général Adolphe Perier propose d'envoyer à Paris en 1837, grâce aux fonds du Département⁷⁰¹, un jeune Isérois pour suivre pendant deux mois les cours délivrés par Beauvais. L'élève choisi par le Conseil général doit, à son retour, visiter tous les cantons du département afin de diffuser son savoir avant la récolte de 1838⁷⁰². Pour propager ses idées, Beauvais, soutenu par des propriétaires du centre du pays, fonde en 1836 la Société Séricicole pour l'amélioration et la propagation de l'Industrie de la Soie en France en s'adjoignant le soutien de quelques grands propriétaires éclairés. Il s'agit de mieux encadrer le formidable essor de la sériciculture, en la sortant des routines paysannes et de l'empirisme, pour au contraire diffuser les résultats des dernières expériences scientifiques⁷⁰³.

Le Préfet de l'Isère intervient également en versant des subsides provenant du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, ou mieux en recrutant des tailleurs de mûriers dont il veut faire profiter en priorité le Bas-Dauphiné ; ces tailleurs, qui peuvent être recrutés dans le Midi de la France où la sériciculture est plus développée, ont pour mission alors de sillonner les routes et de répandre la bonne parole en initiant les propriétaires de mûriers au bon maniement des instruments de taille grâce à des démonstrations publiques. Ils suivent un parcours préalablement défini en préfecture, en collaboration avec les Sociétés d'agriculture et les sous-préfets, puis ils sont annoncés auprès de la population par voie d'affiches. Chaque arrondissement peut compter sur un tailleur itinérant, à partir de 1840. Parfois, une première visite a lieu au printemps. Le pépiniériste lyonnais recruté pour parcourir l'arrondissement de La Tour-du-Pin rencontre un certain succès auprès du public, mais au fil de son périple, il ne peut que constater la médiocrité des plantations de mûriers qu'il rencontre, tant dans leur disposition, que dans leur taille ou dans leurs rendements. La plupart des petits propriétaires pratiquent plutôt

⁷⁰⁰ DUNHAM (A. L.), 1953, p. 145.

⁷⁰¹ Les conseils généraux de l'Ain, du Doubs et du Rhône versent également des subsides en faveur de l'agriculture, à la même époque, notamment pour financer une chaire d'agriculture. Voir MAYAUD (J.-L.), 1999, p. 101.

⁷⁰² ADI, 146M28, Lettre ms d'Adolphe Perrin au Préfet de l'Isère le 5 août 1835, LÉON (P.), 1954a, p. 500 et THORAL (M.-C.), 2004, pp. 560-561.

⁷⁰³ ADI, 146M28, Acte de société imprimé, août 1836.

l'émondage qu'une véritable taille raisonnée des mûriers⁷⁰⁴. Ancrés dans une certaine routine issue du monde paysan, le pépiniériste formateur déplore le manque d'ardeur des propriétaires de mûriers à vouloir changer leurs méthodes. Pour les stimuler à adopter d'autres pratiques plus novatrices, il se montre favorable à l'instauration de divers encouragements, tels que des primes ou des médailles, afin de susciter chez eux une saine émulation. Les pratiques routinières constatées concernent aussi bien l'absence de taille des mûriers dans les cas les plus extrêmes, ou le choix de tailler pendant la saison la moins propice.

À Grenoble même, le Préfet encourage aussi l'installation d'un cours théorique sur la taille des mûriers et l'éducation des vers à soie, dans les locaux de l'Ecole Normale, avec l'appui d'un pépiniériste, pendant les mois de juin et de juillet, pour une trentaine d'auditeurs extérieurs à l'Ecole. Il adresse une circulaire à tous les maires du département afin de les mobiliser sur ce sujet, mais il ne rencontre aucun écho, ce qui le pousse à passer par la presse et à solliciter *Le Courrier de l'Isère* pour en faire la publicité. Le pépiniériste recruté pour professer des cours à Grenoble publie à son tour ses cours, avec l'encouragement du Préfet, qui voit là un autre moyen de répandre les bonnes techniques en matière de sériciculture, surtout si les Sociétés d'Agriculture du département acceptent de souscrire à plusieurs exemplaires afin de les distribuer à leurs membres⁷⁰⁵. De même, au printemps 1829, le préfet de l'Isère assure la diffusion, par l'entremise de ses sous-préfets, d'une brochure publiée par Bonafous, le directeur du Jardin royal d'Agriculture de Turin, au sujet de l'emploi du chlorure de chaux pour purifier l'air des magnaneries. Les sous-préfets doivent la communiquer aux principaux éducateurs⁷⁰⁶.

Conscients des avantages économiques que procure l'éducation des vers à soie aux campagnes déshéritées, les conseillers généraux multiplient les aides financières et matérielles : ainsi entre 1837 et 1841, ils accordent 6.000 francs de subvention, soit aux magnaneries modèles, soit pour des études sur l'éducation. En 1840, ils allouent une subvention de mille francs à la Société d'agriculture de Grenoble pour assurer le développement de la sériciculture, d'autant que la même société touche d'autres subsides versés directement par le Ministère de l'Agriculture. Les sociétés d'agriculture de Grenoble et de La Tour-du-Pin versent elles aussi respectivement 5.350 et 2.500 francs entre 1838 et 1842⁷⁰⁷. L'action des divers administrateurs du département ne se limite pas à des encouragements financiers directs. En 1834, 40% (soit 210 francs) du budget de la jeune Société d'Agriculture de La Tour-du-Pin sont consacrés à l'achat de mille

⁷⁰⁴ Voir à ce sujet LÉON (P.), 1954a, pp. 499-500 et CLAVAIROLLE (F.), 2003, p. 99-102. Cet auteur fait remarquer à ce sujet que deux logiques économiques s'affrontent : en privilégiant l'émondage, les propriétaires de mûriers font un investissement sur le long terme pour préserver leur mûrier. Au contraire, la taille régulière, décrite comme une pratique intensive, augmente le rendement en feuilles du mûrier, mais l'existence de l'arbre s'en trouve raccourcie.

⁷⁰⁵ ADI, 146M28, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Président de la Société d'Agriculture de Grenoble le 11 novembre 1839, Lettre ms du Préfet de l'Isère aux maires du département le 6 mai 1842, Lettre ms du Préfet adressée au *Courrier de l'Isère* le 30 mai suivant, Lettre ms du Préfet au vice-président de la Société d'Agriculture de Grenoble, le 25 janvier 1843, 146M26, Rapport ms de Chapuis, pépiniériste itinérant, le 10 juillet 1841.

⁷⁰⁶ ADI, 146M28, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au sous-préfet de Vienne le 7 avril 1829.

boutures d'une variété de mûriers afin de les distribuer aux communes qui subventionnent la Société. L'opération est poursuivie l'année suivante avec le même budget, tandis qu'une étude sur le mûrier multicarle est lue en séance devant les membres de la Société⁷⁰⁸.

Sur le terrain, les initiatives publiques et privées sont relayées par les sociétés d'agriculture de Grenoble, de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin, par les comices agricoles, surtout à partir de la Monarchie de Juillet⁷⁰⁹. Les Sociétés d'Agriculture ne se contentent pas d'être des rouages de transmission des desiderata du Préfet. Ainsi, la Société d'Agriculture de Saint-Marcellin prévoit, si son budget le lui permet, d'acquérir des instruments modèles, des graines... mais surtout afin d'encourager le perfectionnement de la sériciculture, elle organise un concours en faveur du meilleur projet de magnanerie, avec pour le lauréat le versement d'une prime. Elle sollicite également l'intervention d'éminents spécialistes, comme Brunet de Lagrange mais en vain, pour inspecter filatures et moulins afin d'y prodiguer soins et conseils aux industriels⁷¹⁰. Ses conseils sont inégalement suivis : les petits planteurs et les petits éducateurs sont souvent sceptiques. L'influence de Brunet de Lagrange s'exerce surtout sur les principaux planteurs et éducateurs. Ainsi, Charles Vial, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin arrache la moitié de ses mûriers après sa visite en 1846-1847 : Brunet avait constaté une trop grande proximité entre les arbres, nuisible pour leur développement⁷¹¹.

L'achat de la graine de ver à soie.

L'essor de l'éducation des vers à soie dans les campagnes du Bas-Dauphiné repose en partie sur une forme de crédit informel⁷¹², un micro-crédit de quelques dizaines de francs, accordé par le vendeur de graines de vers à soie qui accepte d'être payé une fois la graine éclos, quelques mois plus tard.

Cette forme de crédit repose incontestablement sur des liens de confiance entre les deux partenaires, afin de réduire les risques. Les sommes en jeu sont le plus souvent ridicules, quelques dizaines de francs, mais cela représente tout de même une petite fortune pour une population rurale déshéritée. Pourtant, la récolte de cocons apparaît

⁷⁰⁷ ADI, 146M28, Etat des encouragements accordés par ou dans le département de l'Isère à l'industrie séricicole, le 15 décembre 1846, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée à la Société d'Agriculture de Grenoble le 25 septembre 1840.

⁷⁰⁸ *Agriculture dans l'Isère au XIX^e siècle, monographie du Conseil départemental d'agriculture et des associations et des syndicats agricoles*, Grenoble, Imprimerie Dupont, 1900, p. 157.

⁷⁰⁹ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 592-597.

⁷¹⁰ ADI, 146M28, Procès-verbal du Conseil d'arrondissement de Saint-Marcellin le 25 juillet 1840, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au sous-préfet de Saint-Marcellin le 11 avril 1842.

⁷¹¹ *Annales de la Société séricicole*, 1847, p. 81.

⁷¹² Voir POSTEL-VINAY (G.), 1998, pp. 35, 83.

rapidement comme un moyen pour une paysannerie endettée de régler quelques échéances et d'assainir les comptes du ménage, voire de payer les impôts⁷¹³. La consultation des archives de la justice de paix s'est avérée précieuse pour mettre en relief cet aspect. En effet, à partir du milieu des années 1850, le développement des maladies du ver à soie entraîne la multiplication des litiges et des contestations devant la justice locale entre vendeurs et acheteurs de graines à éclore sur leur qualité, signe que les quelques francs perdus représentent parfois des fortunes pour des ménages désespérés. Lorsque la graine ne donne aucun résultat, l'acheteur est tenu malgré tout de payer le vendeur. Selon toute vraisemblance, il existe des vendeurs de graines dans chaque commune : ainsi, à Saint-Victor-de-Morestel, Jean Budin s'affiche clairement comme « *marchand de graines de vers à soie* ». Dans les communes voisines, ce sont les épiciers ou les aubergistes qui servent d'intermédiaires entre les graineurs (les fabricants de graines de vers à soie) et les éducateurs.

À Saint-Chef, près de Bourgoin, Joseph Julien utilise son fonds de commerce d'épicier et d'aubergiste pour vendre des graines de vers à soie aux ménages paysans des environs, sans doute clients de sa boutique, en association avec un dénommé Riollet. Ceux-là, une fois l'éducation menée à son terme, vendent les cocons au même Julien qui a construit en 1855 à côté de son commerce, une filature de vingt-quatre bassines chauffées par une chaudière à vapeur, tandis qu'une machine à vapeur actionne les dévidoirs de son établissement. Pour édifier sa filature et sa cheminée de vingt-deux mètres de haut, il a fait appel à un architecte lyonnais, Jacob⁷¹⁴. Julien se procure des graines de ver à soie chez François Colliard, un marchand installé à Crémieu, qui, lui-même, s'approvisionne auprès de négociants des Bouches-du-Rhône, Borde & Méritan. Colliard est probablement un marchand itinérant : il a élu domicile dans une chambre au second étage d'une auberge de Crémieu et ne possède avec lui que des graines et des cocons⁷¹⁵.

⁷¹³ ADI, 131M1, Rapport ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin, sd [vers 1840-1850].

⁷¹⁴ ADI, 120M30, Pétition ms de Julien adressée au Préfet de l'Isère le 20 août 1855, 120M13, Rapport ms du garde-mine, sd [juin 1856].

⁷¹⁵ ADI, 5U1183, Tribunal civil de Bourgoin, Inventaire ms de la faillite Colliard le 56 septembre 1874 et reddition de compte le 2 août 1876.



La filature Julien est construite dans la boutique Saint-Chef au milieu du XIX^e siècle. Par sa morphologie générale, elle ressemble aux filatures de l'Arrière ou de la Drome, mais avec des dimensions plus réduites. Elle se trouve à côté de la forge Julien (bâtiment à gauche, à la voir en vert). Selon toute vraisemblance, le bâtiment devait se trouver au bord de la chaussée, avec la forge à l'arrière, et les bases des échappés d'Arrière, mais les baies vitrées en plein cintre sont les plus grandes.

Figure 8—La filature Julien, à Saint-Chef.

Source : cliché de l'auteur (2007).

Tous les éducateurs ne renouvellent pas systématiquement leur graine chaque année. La solution la moins onéreuse consiste à conserver une partie de la récolte pour la reproduction⁷¹⁶. L'éducation en elle-même ne dure qu'un mois : durant les premiers jours, pour quelques grammes de graine de vers à soie, une femme suffit. Des petits éducateurs de l'arrondissement de La Tour-du-Pin s'approvisionnent auprès de marchands de graines et de pépiniéristes de la Vallée du Rhône : dans la région de Morestel, Pauline Guérin-Pascal, dont l'entreprise se trouve au Péage-de-Roussillon, au sud de Vienne, place ses graines de vers à soie auprès des paysans par l'intermédiaire d'un fermier de Brangues, Michaud, qui lui achète, *via* un autre intermédiaire, Gallay de Saint-Victor, quelques onces de graines de vers à soie, soigneusement enfermées dans des boîtes. Michaud paie à terme quelques mois plus tard la femme d'affaires, puis livre

⁷¹⁶ CLAVAIROLLE (F.), 2003, pp. 104-106.

ses graines à de petits éducateurs, tel un commerçant sur un marché, en leur criant « *prenez jaune* » ou « *prenez blanc* », selon la variété de cocon qu'ils préfèrent. L'accord de vente prévoit qu'en cas d'échec des graines, Michaud ne paierait pas les graines.

Un négociant londonien, Benjamin Franklin, se propose en 1858 lui aussi de fournir les éducateurs du Bas-Dauphiné en graines de vers à soie. Il engage un mandataire, Ordy (orthographe incertaine), chargé de démarcher les campagnes dauphinoises. Ordy se rend dans une commune particulièrement active dans la sériciculture, à Chatte, où il est sûr de trouver preneur pour ses graines : le bourg de Chatte abrite plusieurs filatures qui ont donc toutes besoin d'être approvisionnées en cocons. À Saint-Lattier, à proximité de la Drôme, la maison la plus active dans la vente de graine de vers à soie se nomme Daigremont, Pascal & Cie, basée à Crest. Là encore, le marchand de graines s'appuie sur un intermédiaire local, Pierre Baudoin, un cultivateur de Saint-Lattier, pour placer ses graines. Au printemps 1863, Baudoin achète à son fournisseur drômois cent cinquante-cinq grammes de vers à soie, dont un cinquième est payé comptant. Baudoin, tel un camelot, fait des démonstrations à ses futurs clients à partir de cocons jaunes provenant des serres de la maison Daigremont, vantés par des prospectus au nom de la maison Daigremont qui fait de son nom un label de qualité. Mais, au plus fort des maladies de vers à soie, les éducations échouent et ne produisent que de médiocres cocons⁷¹⁷.

Jusqu'au XIX^e siècle, le troc a largement cours dans les campagnes du Bas-Dauphiné. Ainsi, les peigneurs de chanvre reçoivent généralement en guise de salaire, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une part du chanvre peigné. Cependant, tout au long de ce siècle, la monétarisation des campagnes dauphinoises progresse, notamment chez les tisserands de toiles de chanvre grâce à la vente de leur fabrication sur les marchés de Voiron, Bourgoin ou Pont-de-Beauvoisin : pièces d'or et pécule d'argent s'entassent dans les cassettes des artisans de la plaine, proches des petites villes⁷¹⁸. Déjà au XVII^e siècle, les habitants des campagnes pratiquent la sériciculture pour se procurer des espèces monétaires, surtout pour le paiement des impôts⁷¹⁹.

L'essor de la sériciculture s'explique par le crédit pratiqué auprès des petits sériciculteurs. Ceux-ci se remboursent par la vente de leur récolte. En moins de deux mois, ils se procurent quelques dizaines de francs supplémentaires, si précieux pour payer les impôts et régler de vieilles dettes.

L'éducation des vers.

Devant la fièvre séricicole qui règne, nombreux sont les particuliers à se lancer dans

⁷¹⁷ ADI, 9U1408, Justice de Paix de Morestel, Jugement du 19 décembre 1864, 9U2188, Justice de Paix de Saint-Marcellin, Jugements du 16 février 1861 et du 18 juillet 1863.

⁷¹⁸ BELMONT (A.), 2003.

⁷¹⁹ LEVI (G.), 1989a, pp. 108-110.

l'éducation des vers à soie dans l'espoir d'y gagner que milliers de francs, ou plus modestement quelques sous⁷²⁰. Il semble que l'éducation des cocons trouve un terreau favorable à son essor dans les régions marquées par le morcellement foncier et l'existence d'une masse de petits paysans⁷²¹. Faut-il en conclure alors que la sériciculture et l'éducation des vers à soie sont les filles de la misère ? Les exemples isérois ou ardéchois semblent le prouver⁷²².

L'éducation des vers à soie dure généralement une quarantaine de jours au printemps⁷²³. En Bas-Dauphiné, comme ailleurs⁷²⁴, elle est une activité féminine par excellence. Pendant quelques jours, en avril, « *dans le canton de La Tour-du-Pin, les femmes font éclore la graine en la portant pendant quelques jours sur leur sein* ». Le plus souvent, la pièce principale de la chaumière, la cuisine, est transformée le temps d'une saison pour permettre l'éducation dans des conditions optimales, près du feu. Parfois, les sachets restent avec l'éducatrice pendant la nuit, pour mieux profiter de la chaleur qui se dégage des corps. Dans les derniers jours de l'éducation,

« on enlève de la cuisine les lits et les meubles, [...] on établit des tables qui sont formées par quatre planches de 3,10 mètres de long [...] sur lesquelles] on y place les vers. On établit ces tables au fur et à mesure du besoin. Lorsque l'espace manque dans la cuisine, on monte les vers au grenier et on les place souvent sur le plancher »⁷²⁵.

Une simple bassine installée dans la cuisine peut suffire à ébouillanter les cocons. Le maire de Saint-Victor-de-Morestel, Antoine Michoud, place sa graine dans le tiroir d'une armoire, placée près de la cheminée, fermant ou ouvrant le tiroir pour régler la température ambiante⁷²⁶.

Si les petits éducateurs se complaisent dans une routine traditionnelle, les sériciculteurs les plus importants tentent au contraire d'améliorer continuellement leur exploitation et de lutter contre les différentes maladies du ver à soie, déclenchant entre eux une véritable « *émulation* ». Même le roi Louis-Philippe a fait édifier sur une de ses propriétés, à Neuilly, une magnanerie⁷²⁷. Emile Gueymard, à la pointe du combat en

⁷²⁰ À titre de comparaison, en Ardèche, on estime qu'en 1835 un paysan qui cultive un hectare de céréales, gagne environ 150 francs par an contre 800 francs avec la culture du mûrier. Voir MERRIMAN (J.), 2005, p. 113.

⁷²¹ Outre l'Isère, on remarque que les Cévennes ou l'Ardèche, foyer principal de la sériciculture française, se caractérise également par une micro-propriété très prononcée et croissante tout au long du XIX^e siècle. CLAVAIROLLE (F.), 2003, pp. 60-64, MERRIMAN (J.), 2005, p. 107 et REYNIER (E.), 1923, p. 121.

⁷²² Pour l'Ardèche, lire la monographie villageoise rédigée par MERRIMAN (J.), 2005, pp. 106-130.

⁷²³ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 43.

⁷²⁴ KANAFANI-ZAHAR (A.), 1999.

⁷²⁵ *Agriculture française, département de l'Isère, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 315-319.*

⁷²⁶ *Agriculture française, département de l'Isère, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 321.*

faveur de la sériciculture en Isère, propose au Conseil général et au préfet la création de magnaneries modèles. À titre expérimental, il s'engage à en construire une de ses propres deniers, à Corenc, près de Grenoble, avec le soutien d'une subvention de 1.500 francs allouée par le Département. Le Conseil d'arrondissement de Saint-Marcellin emboîte le pas à Gueymard pour édifier lui aussi une magnanerie modèle en 1837, suivi un an plus tard par la Société d'Agriculture de Grenoble qui reçoit trois mille francs du Conseil général pour le même objet⁷²⁸.

De riches propriétaires terriens succombent à la fièvre séricicole et se lancent à leur tour dans la plantation de mûriers sur leurs propriétés. Les plus audacieux construisent même une magnanerie. Selon Brunet de Lagrange, les éducateurs de l'Isère, tout au moins les plus importants, adoptent volontiers des méthodes rationnelles et efficaces : l'emploi de claies Davril, des repas légers et fréquents⁷²⁹ ... Ainsi, Fritz Perrégaux, qui exploite la manufacture d'impression et le tissage mécanique de coton à Jallieu a fait édifier sur le domaine rural de son épouse, à Ruy, une magnanerie⁷³⁰. Les plus grandes magnaneries des arrondissements de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin appartiennent à des notables locaux, solidement implantés : Perrégaux à Jallieu, le Marquis de Quinsonnas à Leyrieu, Marion, le maire de Saint-Victor-de-Morestel, Michoud, un riche propriétaire de la même commune, Driez de la Forte à Bouvesse, Barge de Certeau à Passins, le baron Quiot au Passage, le notaire Pey à Vignieu ou le juriste Marion de Faverges⁷³¹. Le marquis de Quinsonnas se livre à l'éducation d'une douzaine d'onces par an dans sa magnanerie. Marion, ancien député de l'Isère, a transformé le vestibule de son château de Faverges en magnanerie en 1847. Sa femme surveille l'éducation des vers. Frédéric de Certeau, à Passins, se livre à la plantation de mûriers sur son domaine : sa production annuelle de feuilles de mûrier peut nourrir jusqu'à soixante onces. Abel de Mépieu récolte de quoi nourrir douze à quinze onces : les feuilles de mûriers sont distribuées à ses fermiers qui se chargent de l'éducation des vers, selon ses instructions. Son frère Emmanuel de Mépieu agit de la même manière⁷³². Dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, c'est-à-dire à l'apogée de la sériciculture, on dénombre soixante-quatorze magnaneries dans le département, majoritairement situées dans l'arrondissement de Vienne, dans sa partie comprise dans la Vallée du Rhône, contre treize pour celui de La Tour-du-Pin et seulement trois vers Saint-Marcellin. Au contraire, ce dernier arrondissement semble davantage spécialisé dans la transformation de la

⁷²⁷ AN, F¹⁰ 1737, Lettre ms de l'inspecteur de l'industrie séricicole Brunet de Lagrange adressée au ministre de l'agriculture le 14 juin 1851, ADI, 146M28, Acte de société imprimé, août 1836.

⁷²⁸ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 561-562.

⁷²⁹ *Annales de la Société séricicole*, 1847, p. 72.

⁷³⁰ ACB, 1.824.1, Lettre ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin adressée au maire de Bourgoin le 12 juillet 1841.

⁷³¹ ADI, 146M29, Statistiques ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin le 28 décembre 1847.

⁷³² *Annales de la Société séricicole*, 1847, pp. 82-84.

matière première avec la présence de seize des quarante filatures iséroises et plus de la moitié des tours à filer⁷³³.

À partir d'un seuil, que Gueymard évalue à une incubation supérieure à quatre onces de soixante-quatre grammes de vers à soie, l'éducateur doit investir dans une magnanerie pour nourrir ses vers à soie. Dans ce cas, il évalue l'investissement à une dizaine de milliers de francs. La somme n'est pas gigantesque, mais là où le bât blesse, c'est qu'une magnanerie ne fonctionne que le temps de l'éducation des vers à soie, soit une quarantaine de jours par an. Cela représente donc un surcoût par rapport aux petits éducateurs qui se contentent de quelques grammes de graines de vers à soie. Cela explique sûrement certaines réticences à adopter les techniques les plus scientifiques. Le restant de l'année, l'heureux propriétaire d'une magnanerie peut la convertir en grange⁷³⁴.

Le rendement des graines de vers à soie permet, avec quelques précautions, de se faire une idée sur les techniques employées⁷³⁵. Certes, les rendements dépendent étroitement de la variété de graines sélectionnées par les éducateurs, mais tous cherchent à favoriser la quantité au détriment de la qualité. En 1846, alors que la fièvre séricicole bat son plein, les rendements les plus élevés appartiennent aux arrondissements les moins séricicoles, à savoir Grenoble (quarante-cinq kilogrammes de cocons pour une once de graine mise à éclore) et Vienne (quarante-sept kilogrammes). C'est d'ailleurs là que les prix moyens des cocons sont les plus élevés. Dans une moindre mesure, les éducateurs de l'arrondissement de Saint-Marcellin parviennent à des rendements de bon niveau avec trente-cinq kilogrammes de cocons produits par once de graines de vers à soie. Pour ceux de La Tour-du-Pin, les résultats (vingt-neuf kilogrammes) indiquent plutôt un manque de rigueur dans l'éducation des vers à soie et la taille des mûriers qui ne produisent pas assez de feuilles pour les nourrir. Pourtant, ces rendements semblent exceptionnellement élevés⁷³⁶. Les cocons sont soigneusement sélectionnés pour être vendus. Vers 1850, le prix moyen du kilogramme de cocons se situe autour de 3 à 4 francs. Ainsi, l'éducation d'une once procurerait entre 100 et 150 francs de revenus bruts, sans tenir compte des frais et du temps passé. Sous la Monarchie de Juillet, le département de l'Isère devient le quatrième département français producteur de soie, représentant environ 9,5% de la production française, loin derrière l'Ardèche, le Vaucluse et la Drôme⁷³⁷.

⁷³³ ADI, 146M29, Statistiques ms, sd [1848-1850].

⁷³⁴ GUEYMARD (Emile), « Mémoire sur les magnaneries », in *Bulletin de la Société de Statistiques, de Science naturelle et des Arts industriels du département de l'Isère*, tome 3, Grenoble, Imprimerie Prudhomme, 1843, pp. 74-87.

⁷³⁵ Sur les techniques d'éducation des vers à soie, nous renvoyons à CLAVAIROLLE (F.), 2003, pp. 93-103, 121-155.

⁷³⁶ ADI, 146M29, Statistiques ms, sd [1848-1850]. Selon BEAUQUIS (A.), 1910, p. 57, les rendements moyens sont d'environ vingt à vingt-cinq kilogrammes par once jusqu'au milieu du siècle. Après les travaux de Pasteur, au début des années 1870, les rendements dépassent les quarante kilogrammes par once.

⁷³⁷ CAYEZ (P.), 1993a.

On l'a compris, le développement de cette nouvelle agriculture commerciale, la sériciculture, ne renforce que momentanément la position financière des campagnes du Bas-Dauphiné. Désormais, les ménages paysans deviennent dépendants des aléas climatiques, mais aussi des fluctuations des marchés de consommation, de l'abondance des capitaux... C'est d'ailleurs ce qui se produit entre 1847 et 1849, avec la forte baisse du prix des soies grèges⁷³⁸. Vers 1840, une graine payée cinq ou six francs l'once assure une récolte d'environ une cinquantaine de kilogrammes de cocons dans le canton de Morestel⁷³⁹. En 1846, la vente des cocons par les éducateurs de l'arrondissement de La Tour-du-Pin leur rapporte environ 400.000 francs⁷⁴⁰. En 1847, la production iséroise de cocons s'élève à cinq cent soixante-dix mille kilogrammes environ, rapportant plus de deux millions de francs aux éducateurs⁷⁴¹.

À l'instar des paysans de Balazuc, en Ardèche, ceux du Bas-Dauphiné sont également capables de s'adapter à des situations nouvelles afin d'assurer au mieux leur survie, aux mieux de leurs intérêts, en privilégiant tantôt une agriculture vivrière, avec le châtaignier puis la pomme de terre, tantôt une agriculture commerciale avec le mûrier et le ver à soie⁷⁴².

2-L'âge des proto-fabriques.

L'installation de filatures et de moulinages de soie suit deux logiques spatiales : les filatures se montent dans les terroirs acquis à la sériciculture, car elles ont vocation à drainer les récoltes de cocons. Les moulinages nouveaux sont assez rares : on les retrouve surtout dans les espaces déjà acquis à cette activité sous l'Ancien Régime, autour de Saint-Marcellin, à Chatte, Saint-Antoine et La Sône. D'ailleurs, le mode de fonctionnement des ce dernier type d'établissements s'inscrit dans la continuité par rapport au XVIII^e siècle, tout au moins jusqu'aux années 1840-1850. La véritable nouveauté est plutôt à rechercher dans la filature.

Les filatures de soie.

En 1807, Gensoul, spécialiste lyonnais de la sériciculture, propose de modifier la filature de la soie grâce au chauffage des bassines d'eau par la vapeur pour étouffer les cocons, procurant ainsi un gain de temps, de personnel et de combustible aux propriétaires de filatures, tandis que la fibre est plus régulière. De même, grâce à l'installation de filatures

⁷³⁸ VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, p. 75.

⁷³⁹ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 322.

⁷⁴⁰ ADI, 146M29, Statistiques ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin le 28 décembre 1847.

⁷⁴¹ *Annales de la Société séricicole*, 1847, p. 72.

⁷⁴² MERRIMAN (J.), 2005, p. 108. Toutefois, l'enthousiasme de John Merriman envers leur capacité d'adaptation est à nuancer : les paysans tardent à adopter les techniques de mise en valeur les plus efficaces au profit de pratiques plus routinières.

à vapeur, l'activité n'est plus saisonnière, mais peut se prolonger pendant de longs mois⁷⁴³.

Précocement, en Bas-Dauphiné, on cherche à rassembler les bassines pour l'étouffage des cocons dans des filatures⁷⁴⁴. Rien n'empêche les éducateurs de cocons de se livrer à cette tâche chez eux, individuellement, mais l'opération est délicate car la soie s'en trouve parfois altérée. Il y a donc une rupture importante avec la concentration de la filature dans des fabriques.

Selon Pariset, les filatures les plus importantes possèdent entre cinquante et cent bassines⁷⁴⁵. Elles sont rares en Bas-Dauphiné. En 1836, par exemple, Louis Favier monte une filature à vapeur à Saint-Marcellin de vingt-quatre bassines, au premier étage d'une remise. Une chaudière chauffe les bassines. Grâce à cela, sa filature peut fonctionner une douzaine d'heures par jour sans interruption⁷⁴⁶. En 1838, il y a déjà trente filatures de cocons de la sorte en Isère grâce aux efforts prodigués par l'ingénieur Gueymard⁷⁴⁷. Ce dernier, par ses attaches personnelles et professionnelles, rencontre surtout du succès dans l'arrondissement de Grenoble et dans une moindre mesure dans la vallée de l'Isère. En 1839, Victor David, l'un des plus importants propriétaires de filature de l'arrondissement de Saint-Marcellin, aménage à son tour une filature à vapeur, avec cinquante-six bassines⁷⁴⁸. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, on ne dénombre en 1843 que deux filatures : Trouillet, à Vézeronce, avec trente bassines et Baud, à La Tour-du-Pin, avec quinze bassines. La première transforme douze mille kilogrammes de cocons en neuf cents kilogrammes de soie, tandis que la seconde traite sept mille cinq cents kilogrammes de cocons et vend six cents kilogrammes de soie⁷⁴⁹. Trois ans plus tard, il y en a cinq supplémentaires : Faidides en a installé une chez son oncle par alliance, le moulinier Jean-Antoine Garnier, au Vernay (Nivolas). Les autres semblent moins importantes⁷⁵⁰.

La production de soie filée triple entre 1819 et 1841, tandis que celle des soies ouvrées (ou moulinées) augmente de 126%, pourtant la croissance est bien inférieure à celle de la Drôme. En 1853, à son plus haut niveau, la production de soie filée s'élève à

⁷⁴³ TOLAINI (R.), 1993 et FEDERICO (G.), 1994, pp. 157, 195.

⁷⁴⁴ Sur cette technique, voir CLAVAIROLLE (F.), 1992.

⁷⁴⁵ PARISSET (E.), 1901, p. 288.

⁷⁴⁶ ADI, 120M10, Rapport ms de Gueymard au Préfet de l'Isère, le 2 août 1836.

⁷⁴⁷ L'Isère connaît un sérieux retard par rapport au Piémont, où dès 1817, on compte déjà dix-huit filatures à vapeur, ayant en moyenne cinquante et une bassines. En 1830, il y a cinq cent trente-huit filatures à vapeur selon CHICCO (G.), 1993, pp. 34-35.

⁷⁴⁸ ADI, 120M13, Rapport ms du garde-mine le 24 mai 1856.

⁷⁴⁹ ADI, 138M13, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

⁷⁵⁰ ADI, 146M29, Statistiques ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin le 28 décembre 1847.

cent dix-huit mille kilogramme, soit quasiment le double de celle de 1841, et une hausse de 436% par rapport à 1819⁷⁵¹. Pendant les années 1840, le nombre de filatures a fortement augmenté ainsi que la productivité avec l'adoption de la vapeur : en 1847, on dénombre une quarantaine d'établissements dans le département⁷⁵².

La construction de filatures pousse leurs propriétaires à vouloir rentabiliser leurs investissements. Désormais, la filature devient une activité moins saisonnière et plus régulière. Devant le boom séricicole qui saisit les campagnes environnantes, Jean-Antoine Garnier installe une filature de cocons dans son moulinage vers 1843-1844. Selon le sous-préfet, le nouvel établissement fonctionne toute l'année, et non plus le temps de la saison habituelle, grâce à un nouveau procédé. Il souhaite même se livrer à une éducation de vers à soie pendant la saison d'automne, en plus de celle du printemps. Garnier a fait acheter pour son compte de grandes quantités de cocons pour ses vingt bassines⁷⁵³.

Les filatures de soie attirent une main d'œuvre féminine et juvénile. Chez Ferrieux et son voisin Giraudet, à Chatte, près de Saint-Marcellin, respectivement vingt et six enfants travaillent soit à la filature, soit au moulinage pendant une douzaine d'heures. Dans le premier cas, les enfants filent en plein air et donc suivent le lever et le coucher du soleil, alors qu'au moulinage, l'entrée dans les ateliers s'effectue à 4h du matin et la sortie à 20h, avec une pause d'une heure, puis deux pauses d'une demi-heure⁷⁵⁴. Dans les filatures, les enfants sont postés, assis, devant les roues de dévidage et renouent les fils qui cassent⁷⁵⁵. Pour conserver la main d'œuvre féminine et juvénile plus longtemps, les filateurs installent des dortoirs et des cuisines dans leurs établissements⁷⁵⁶.

⁷⁵¹ CLERGET (P.), 1929.

⁷⁵² *Annales de la Société séricicole*, 1847, p. 72.

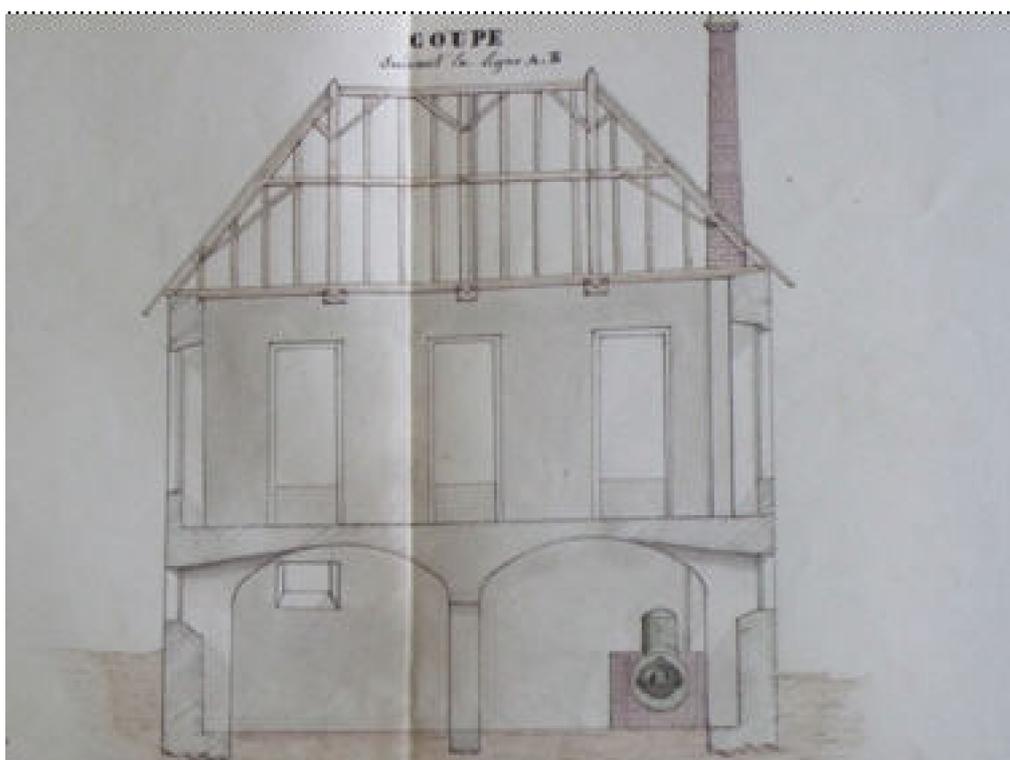
⁷⁵³ ADI, 2N4/2, Rapport du sous-préfet de La Tour-du-Pin destiné au Conseil d'arrondissement, session 1844.

⁷⁵⁴ ADI, 162M10, Rapport ms de l'inspection du travail des enfants, sd [1844].

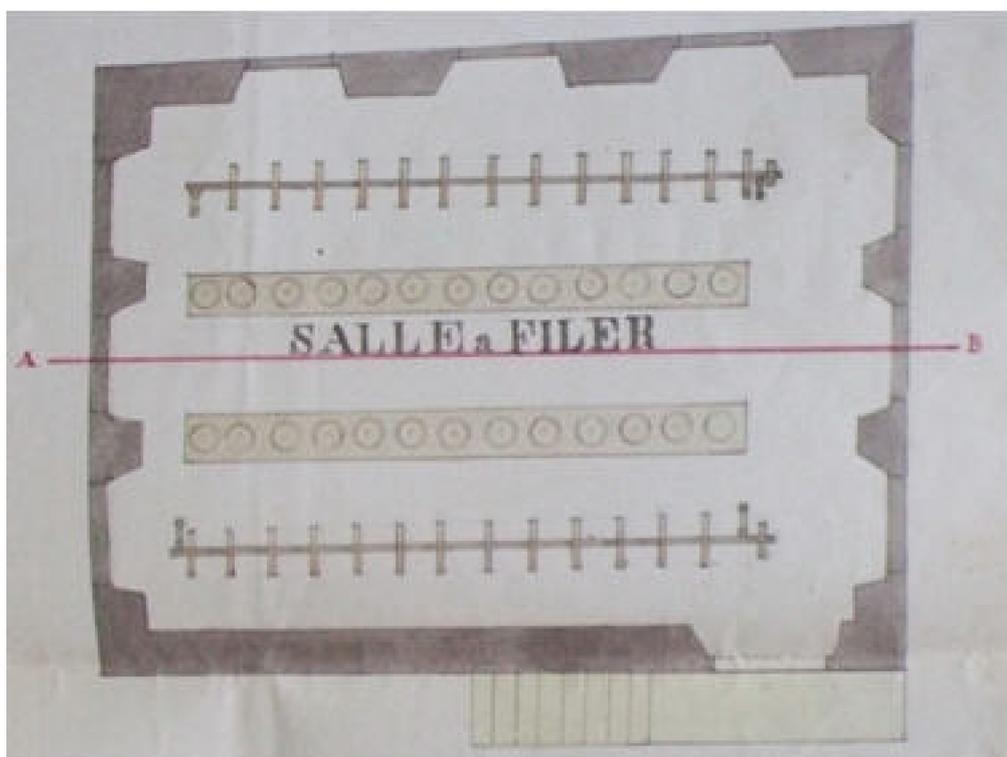
⁷⁵⁵ ADI, 162M10, Rapport ms de l'inspecteur du travail des enfants au sous-préfet de Saint-Marcellin le 7 octobre 1844.

⁷⁵⁶ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 93.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).



Plan 1-La filature Baud, à La Tour-du-Pin : plan de coupe.



Plan 2-La filature Baud, à La Tour-du-Pin : l'atelier.

Source : ADI, 120M30. Les filatures de soie présentent une architecture assez simple et rudimentaire : une pièce pour la chaudière ou la machine à vapeur (ici à la cave) et une

autre pour la filature proprement dite, avec les bassines pour faire bouillir les cocons, soigneusement alignées. L'atelier est percé de larges baies vitrées.

En 1850, la maison Michel frères, installée à Lyon, décide de construire une filature de cocons à Corbelin, équipée de cinquante-deux bassines. L'énergie nécessaire est fournie par la rivière et par une modeste chaudière. Au rez-de-chaussée, les Lyonnais placent les bureaux, le réfectoire et le dortoir des ouvrières. Les deux étages suivants servent de coconnières, tandis que le dernier étage de la filature, à douze mètres du sol, abrite la salle de filature. Au total, soixante ouvrières encadrées par deux ou trois hommes s'activent dans le nouvel établissement⁷⁵⁷.

Les filatures s'édifient à proximité des territoires conquis par la sériciculture. La présence de nombreux éducateurs de vers à soie garantit aux propriétaires de filatures un approvisionnement convenable de leur établissement le moment venu, au début de l'été. Lorsque François Desgrand cherche à installer une filature en Bas-Dauphiné, il constate que les principaux espaces séricicoles, vers Saint-Marcellin, sont déjà suffisamment équipés en bassines. En effet, il concrétise son projet tardivement, seulement en 1852, c'est-à-dire à l'apogée de la sériciculture, dans l'espoir de profiter lui aussi de la formidable croissance de cette activité. Mais, les meilleurs sites sont déjà largement accaparés. Il arrête donc son choix sur Saint-Jean-de-Bournay, dont les environs offrent des perspectives de développement, car la sériciculture y est moins développée qu'ailleurs. Grâce à une bonne politique, il peut donc convaincre quelques agriculteurs à se livrer pendant quelques semaines à l'éducation de précieux vers à soie. Il achète donc une taillanderie, située au bord d'une rivière, la Gervonde, pour 5.000 francs, qu'il fait aussitôt transformer en filature. Trente ans plus tard, l'établissement est estimé à quarante mille francs⁷⁵⁸.

L'effort de modernisation de la filature s'amorce surtout à partir de 1850, alors que les maladies du ver à soie commencent à se diffuser en France, et en particulier dans certains villages du Bas-Dauphiné. La filature à vapeur devient alors la norme, mais elle ne suffit pas à protéger la filière de la pandémie. En général, les filatures du Bas-Dauphiné sont moins importantes et moins nombreuses que leurs concurrentes piémontaises : certaines d'entre elles ont jusqu'à cent bassines, alors qu'en Isère, on ne dépasse pas cinquante-deux ou cinquante-six bassines⁷⁵⁹. La taille tend à augmenter à la fin des années 1840 et au début de la décennie suivante.

Les moulinages.

La majorité des moulinages isérois prend sa source sous l'Ancien Régime. Il y a donc une continuité spatiale et technique. L'ancienneté des moulinages du Bas-Dauphiné explique,

⁷⁵⁷ ADI, 120M11, Lettres ms de Michel frères au Préfet de l'Isère les 6 et 23 mai 1850.

⁷⁵⁸ ADI, 3Q26/71, ACP du 1^{er} juillet 1852 (vente devant M^e Bresse, à Artas, le 24 juin) et 3Q26/329, Mutation par décès de François Desgrand le 21 novembre 1883.

⁷⁵⁹ Voir TOLAINI (R.), 1993.

peut-être, leur faible performance par rapport à leurs concurrents ardéchois et drômois. Les sites, comme le matériel, sont assez anciens. Cependant, rien ne prouve l'absence d'investissement.

En 1843, on dénombre au moins onze moulinages de soie dans l'arrondissement de Saint-Marcellin ⁷⁶⁰. Ce sont souvent des établissements de petite taille, dépassant rarement la cinquantaine de salariés. Leur localisation ne doit rien au hasard car elle s'inscrit dans la géographie proto-industrielle de l'Ancien Régime : Chatte, La Sône et Saint-Antoine ont déjà des moulinages avant 1789. Le moulinage de la soie ne gagne l'arrondissement de La Tour-du-Pin qu'à la fin des années 1840. Jusque là, le seul établissement notable est celui de Jean-Antoine Garnier au Vernay (Nivolas), repris à son décès par son neveu par alliance, Faidides. En 1853, alors que les maladies du ver à soie font déjà leur apparition, sa filature et son moulinage abritent une centaine d'ouvrières, toutes âgées de plus de seize ans. Non loin de là, aux Eparres, Oriol a momentanément repris le petit moulinage fondé par Gardet. En 1852, Fayolle inaugure avec beaucoup de difficultés son moulinage situé à Laval (Saint-Chef, près de Bourgoin). L'établissement, composé de seulement seize ouvrières au lieu de la cinquantaine prévue, ne séduit pas la population locale. Les habitants des environs préfèrent envoyer leurs enfants dans les champs plutôt que dans les ateliers. Frédéric et Ambroise Veyre fondent leur moulinage à Saint-Bueil en 1853, mais Ambroise le reconvertit rapidement en tissage après le départ de son frère. Les frères Couturier, à Bévenais, font de même et transforment rapidement leur moulinage en tissage ⁷⁶¹.

Pour monter un établissement, l'apport en capitaux est minime. Yves Morel évalue la valeur vénale des moulinages ardéchois à 20.000 francs sous la Restauration pour un effectif moyen de vingt-cinq ouvriers et à 40.000 francs sous le Second Empire pour un effectif moyen d'une quarantaine de personnes ⁷⁶².

Tableau 11—Moulinages dans l'arrondissement de Saint-Marcellin au début des années 1840.

⁷⁶⁰ LEON (P.), 1954a, p. 596.

⁷⁶¹ ADI, 162M10, Rapport ms d'inspection du travail des enfants dans les manufactures destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 12 juillet 1853.

⁷⁶² MOREL (Y.), 2002, pp. 463 et 471.

Première partie-Toiles, indiennes, calicots et soieries : une phase de transition (première moitié du XIX^e siècle).

Nom	Lieu	Chiffre d'affaires (en francs)	Production (en kilogrammes)	Nombre d'ouvriers		Machine à vapeur
				total	Dont femmes et enfant	
Forest Hyacinthe	Chatte	97.500	1.300	44	42	X
Allyre-Bourbon	Chatte	230.000	2.900	83	79	X
Giraudet Charles	Chatte	144.000	1.800	48	46	X
Ferrieux François	Chatte	127.500	1.700	19	16	
Cuchet François-Fleury	Saint-Antoine	115.200	1.440	54	51	X
Denizot fils	Saint-Antoine	57.600	720	27	25	X
Denizot fils	Têche	81.000	975	24	22	X
De Bézieux	Cognin	153.000	1.700	35	32	X
Morain	La Sône	412.800	4.300	79	75	
Berruyer	La Sône	96.800	1.210	17	16	
Magnat	La Sône	57.600	720	11	10	

Source : ADI, 162M10, Tableau statistique, sd [1840-1845].

Les moulinsages de soie s'installent en priorité dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, là où la sériciculture est la plus développée dans la première moitié du XIX^e siècle, le plus proche possible des foyers ardéchois et drômois. Ainsi, Joseph Bourguignon possède un petit moulinage de soie à La Sône, vivant à l'ombre des anciennes manufactures Jubié sous la Restauration. Cela suffit, pourtant, à assurer l'aisance matérielle de la famille. En 1863, le moulinage Bourguignon, « *de fort peu d'importance* » après les crises séricicoles du milieu du siècle, est évalué à 12.000 francs⁷⁶³.

Les établissements les plus importants intègrent la filature et le moulinage : c'est particulièrement le cas dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, sous l'influence des entrepreneurs ardéchois et drômois. Ce genre de fabrique se rencontre surtout à Chatte, avec celles d'Allyre-Bourbon, de Ferrieux, de David et de Giraudet. Les exploitants de ces fabriques intégrées sont également planteurs de mûriers et éducateurs de cocons⁷⁶⁴. Ainsi, Ferrieux s'est lancé dans la plantation de mûriers au début des années 1840. En 1847, ses premières récoltes de feuilles lui permettent d'éduquer huit onces de graines. Les cocons sont évidemment destinés à sa filature à la vapeur, équipée d'une quarantaine de bassines, tandis que les quatre-vingt-dix quindres de son moulinage fonctionnent grâce à une roue hydraulique.

Bien avant le début des maladies du ver à soie, à partir du milieu du siècle, on relève déjà des signes de faiblesse par rapport aux filatures et aux moulinsages ardéchois,

⁷⁶³ ADI, 3E10034, Contrat de mariage de Joseph Bourguignon, devant M^e Detroyat, à Saint-Marcellin, le 17 avril 1830, 3Q29/656, Mutation par décès de Joseph Bourguignon du 21 janvier 1863.

⁷⁶⁴ *Annales de la Société séricicole*, 1847, p. 78.

drômois et italiens : une activité plus récente et par conséquent une main d'œuvre moins expérimentée, des établissements de taille réduite, des investissements médiocres et surtout la faible présence des marchands de soie lyonnais pour soutenir financièrement la croissance des filatures et des moulinages. Cette dernière affirmation est confirmée a posteriori par la survie, dans les années 1870, des établissements affiliés à un marchand de soie comme Cuchet avec Feroldi ou Vignal (sans doute avec Arlès-Dufour).

III-La « ruralisation » de la Fabrique lyonnaise de soieries.

Loin d'être désorganisée et peu efficiente, la proto-industrialisation révèle une dynamique interne qui donne naissance à des territoires spécialisés et complémentaires. Dès le XVI^e siècle, les Lyonnais ont recours à des territoires satellites pour organiser la production de soieries, surtout pour le moulinage et l'ourdissage, confiés tantôt à la région de Saint-Chamond, tantôt à celle de Nantua, Genève, Annecy ou Macon⁷⁶⁵.

Les Lyonnais font le choix de l'essaimage et du métier à bras, alors que leurs concurrents anglais de Macclesfield et de Spitalfield font le pari inverse avec la concentration et la mécanisation du tissage. Pourtant, les premiers, tournés vers des méthodes éprouvées dans le passé, ont traversé le siècle avec succès tandis que les seconds, malgré des semblants de modernité, n'ont pas résisté et l'industrie soyeuse anglaise achève le siècle moribonde⁷⁶⁶. Dès le début du XIX^e siècle, les fabricants lyonnais de soieries choisissent de dilater leur territoire de production au-delà du cadre urbain, comme jadis les fabricants de draps de Sedan⁷⁶⁷.

Pourquoi les fabricants ont-ils choisi massivement le travail à domicile à la campagne, plutôt que le travail concentré en fabrique ? Pourquoi privilégier le traditionnel métier à bras au détriment du métier mécanique ? Alors que l'industrie cotonnière est déjà largement concentrée dans des fabriques, plus ou moins mécanisées, les fabricants lyonnais ne tentent l'expérience que tardivement. Hormis le cas de la Sauvagère, les premiers établissements tissant la soie ne sont édifiés qu'à partir des années 1820, et encore ce sont des cas isolés. Archaïsme contre modernité ? Tradition contre efficacité, à l'heure où l'Angleterre et l'Alsace adoptaient le *factory system* ?

1-Innovation, tension et agitation.

L'historiographie d'inspiration marxiste s'est rapidement emparée de la mémoire combative des canuts lyonnais (ou chefs d'atelier), pour en magnifier l'action dans une France industrielle encore balbutiante : les révoltes de 1831 et de 1834 deviennent des symboles de la lutte des classes entre une classe dominée, les canuts, et une classe

⁷⁶⁵ ZELLER (O.), 1996, p. 384, en Italie septentrionale, cette spécialisation semble également s'engager, dès la période napoléonienne d'après DEWERPE (A.), 1985, p. 51.

⁷⁶⁶ COTTEREAU (A.), 1997, pp. 76-77.

⁷⁶⁷ GAYOT (G.), 1998, pp. 143-153 en particulier.

dominante, les fabricants de soieries, et annoncent les combats sociaux à venir ⁷⁶⁸ . D'autres, parmi lesquels un certain nombre de contemporains, estiment que l'agitation perpétuelle des canuts est à l'origine de la « ruralisation » de la Fabrique : en effet, les fabricants lyonnais, à la recherche d'une main d'œuvre docile et corvéable, aurait cherché à s'affranchir d'une corporation ouvrière tumultueuse, surtout après 1831 et 1834 ⁷⁶⁹ . D'autant que cette main d'œuvre populeuse et agitée serait à l'origine d'un sentiment diffus d'insécurité parmi les élites lyonnaises, angoissées et troublées à la moindre perturbation de l'ordre public ⁷⁷⁰ .

Une nouvelle génération d'hommes d'affaires.

C'est autour de 1820-1830 qu'apparaît une nouvelle génération de fabricants de soieries, prêts à répondre aux attentes d'une consommation de masse, sur les marchés atlantiques, au détriment des marchés aristocratiques européens : Claude-Joseph Bonnet , Claude Ponson , Joseph Bellon ou Alexandre Giraud font alors figure de pionniers. Ne disposant pas encore de succursales sur ces marchés lointains, ils utilisent des intermédiaires locaux, parfois d'origine française, comme Alexandre Giraud qui s'appuie par exemple sur la maison Decasse, Miège & Cie, ayant pignon sur rue à New York, mais surtout anglaise ou allemande ⁷⁷¹ .

Fondée par Alexandre Giraud , la maison éponyme est reprise, à sa mort par ses fils Laurent-Léon ⁷⁷² , Camille et Paul. Originaire de Saint-Etienne, Alexandre Giraud, fils de rentier, s'installe à Lyon au début des années 1820, avec ses frères, où ils fondent une première entreprise. Son mariage en 1827 avec la fille d'un courtier en soie consolide sa position au sein de la Fabrique ⁷⁷³ , d'autant que sa belle-mère est apparentée à une autre famille de fabricants, les Savoye , eux-mêmes propriétaires d'une fabrique en Isère, à Charvieu . Profitant de l'essor du marché américain où il dispose d'un représentant en la

⁷⁶⁸ RUDE (F.), 1969, BEZUCHA (R. J.), 1971 et 1974.

⁷⁶⁹ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°143, du 27 décembre 1879.

⁷⁷⁰ NUGUES-BOURCHAT (A.), 2004, pp. 85-88.

⁷⁷¹ ADR, 3E13209, Procuration devant M^e Sain, à Lyon, le 5 août 1841.

⁷⁷² Fabricant de soieries, né à Lyon le 6 août 1831, Laurent-Léon Giraud est le fils d'Alexandre Giraud , le fondateur d'une des plus importantes maisons lyonnaises. En avril 1863, il a épousé Charlotte Joséphine Hélène Ramié, elle aussi une riche héritière, fille d'un important commissionnaire en soieries. Laurent-Léon Giraud débute sa carrière comme employé intéressé dans la maison paternelle. Il décède le 15 avril 1894 en laissant une fortune évaluée à 2.908.000 francs à ses quatre filles. Comme son père, il refuse toute forme de publicité et de notoriété. De son mariage, ne sont nées que des filles, dont une prend l'habit de religieuse, tandis que les deux aînées, Clémence et Jeanne, épousent respectivement le Comte d'Ussel et le baron de Verna, tous deux militaires, dans les hussards.

⁷⁷³ ADR, 40Q93, ACP du 10 février 1827 (contrat de mariage devant M^e Casati, à Lyon, le 8 février). Son beau-père apporte une dot estimée à 77.000 francs.

personne d'Eugène Lentilhon ⁷⁷⁴, à New York, il fonde sa fortune sur la fabrication de tissus unis bon marché, d'abord en recourant à des tisseurs à domicile, puis en rachetant des usines. Paul épouse en 1859 la fille d'un négociant en soie, Charrin, qui lui apporte en dot une fabrique en Ardèche, tandis que son aîné, Laurent-Léon convole avec la fille d'un riche commissionnaire en soieries. À partir de 1847, Alexandre Giraud associe progressivement ses fils à ses affaires. Il décède à Sainte-Foy, près de Lyon, le 31 août 1868, propriétaire d'un tissage à Châteauvilain, en Isère ⁷⁷⁵.

Quant aux autres fabricants de soieries qui initient la ruralisation en direction du Bas-Dauphiné, ils ont également peu d'attaches avec le monde de la Fabrique : Bellon, Chomer, Cochaud, Dufêtre, Gindre, Girodon, Michel et Ritton ⁷⁷⁶. La majorité n'est pas née à Lyon, mais à la campagne, tandis que la profession de leur père les éloigne de l'industrie textile. Ils ont donc suivi un parcours différent durant leur enfance, voire leur adolescence. Cela ne les empêche pas ensuite de parfaitement s'intégrer à la Fabrique pour réussir. D'ailleurs, certains prennent des associés bien établis au sein de la Fabrique. Gindre, Isérois d'origine, fonde la fabrique de Boussieu (Ruy), avec son gendre, Auger, dont le père est un fabricant de soieries. Ritton, fils d'un « conducteur de messages », s'associe avec Bardou, le fils d'un commis en soieries. Bellon est mariée à la fille d'un agent de change, Pierre Tresca. Mais leurs antécédents de jeunesse ont dû les marquer et les affranchissent des contraintes routinières lyonnaises.

Quant aux autres, il est probable qu'ils agissent par mimétisme, suivant un mouvement amorcé par quelques patrons plus audacieux. C'est sans doute le cas de Léon Emery, de Fortoul, des frères Trapadoux ou de Ponson qui investissent dans des fabriques seulement à partir des années 1860.

Tableau 12-Origines des fabricants de soieries plaçant des métiers à tisser à la campagne, en fabrique et en domicile (jusqu'à la fin du Second Empire).

⁷⁷⁴ Ancien commis chez Veuve Guérin & Fils vers 1820-1824.

⁷⁷⁵ ADR, 3E13220, Procuration devant M^e Sain le 28 mars 1848, 3E13547, Contrat de mariage devant M^e Charvériat, à Lyon, les 14 et 23 avril 1859 et 53Q37, Mutation par décès d'Alexandre Giraud le 13 février 1869, ADI, 3Q4/729, Mutation par décès du 16 février 1869. À ses cinq enfants, il laisse une fortune supérieure à 1.581.523 francs.

⁷⁷⁶ Le plus important, Claude-Joseph Bonnet, a initié le mouvement dans l'Ain.

Première partie-Toiles, indiennes, calicots et soieries : une phase de transition (première moitié du XIXe siècle).

Noms	Commune de naissance	Département	Année de naissance	Profession du père
Adam Henry	Lyon	Rhône	1826	Négociant
Algoud Jean-Baptiste	Lyon	Rhône	1819	Fabricant d'étoffes
Auger Victor	Lyon	Rhône	1824	Négociant
Baboin Aimé	Saint-Vallier	Drôme	1809	Négociant
Bardon Antoine	Lyon	Rhône	1826	Commis négociant
Bellon Jean-Joseph	Enchastrayes	Basses-Alpes	1810	Cultivateur
Bonnet Claude-Joseph	Jujurieux	Ain	1786	Géomètre
Chomer Alexandre	Montbrison	Loire	1816	Aubergiste
Cochaud Pierre	Arandas	Ain	1832	Meunier
Delon Charles-Ernest	Lyon	Rhône	1818	Fabricant de soieries
Dufêtre François	Fleurie	Rhône	An XII	Cultivateur
Durand Pierre-Eugène	Lyon	Rhône	1815	Négociant
Emery Léon	Saint-Symphorien-d'Olaye	Loire	1827	Maître charron
Fortoul Jean-Pierre	Jausiers	Basses-Alpes		?
Gindre Louis-Rose	Pont-de-Beauvoisin	Isère	An VI	Horloger
Giraud Alexandre	Saint-Etienne	Loire	1792	Propriétaire rentier
Girodon Alfred	Satillieu	Ardèche	1810	Maire
Gourd Adrien	Lyon	Rhône	1823	Négociant
Mauvernay Benoît	Lyon	Rhône	?	?
Melliet-Montessuy Just-Antoine	Lyon	Rhône	1817	Négociant
Michel César	Grigny	Rhône	An X	Marchand
Poncet Louis	Gex	Ain	1807	?
Ritton Jean	Lyon	Rhône	1825	Conducteur de messages
Savoye Firmin	Lyon	Rhône	?	?
Teillard Claude-Mathieu	Lyon	Rhône	An III	Rentier
Vulpilliat Pierre	Lyon	Rhône	An XIV	Fabricant d'étoffes

Les fabricants de soieries les plus audacieux n'appartiennent pas au monde de la Fabrique, en particulier ceux qui investissent précocement dans des fabriques. Affranchis des schémas mentaux⁷⁷⁷ préexistants au sein de la Fabrique, ils s'échappent ainsi plus facilement des pesanteurs réglementaires et organisationnelles du passé. En marge de la Fabrique traditionnelle, ils investissent donc plus facilement dans une nouvelle organisation. Victoire Flandin, dont la famille appartient depuis longtemps au monde de la Fabrique, accepte de placer des capitaux dans un tissage à Voiron, car elle subit

⁷⁷⁷ DENZAU (A. T.) et NORTH (D. C.), 1994, pp. 3-31, Cités par CHABAUD (D.), PARTHENAY (C.) et PEREZ (Y.), 2005.

l'emprise de Joseph Guinet , un jeune homme originaire de l'Ain où il a passé son enfance et son adolescence.

Les fabricants de soieries qui font le choix de la ruralisation – en Bas-Dauphiné ou ailleurs – ont également en commun d'avoir su lancer de nouveaux produits, souvent de demi-luxe. Ponson et Teillard élaborent des taffetas glacés de meilleure qualité, avec une large gamme de coloris, qui assurent leur fortune respective. Teillard lance aussi la mode de la moire antique destinée à une clientèle bourgeoise. Bonnet et Bellon développent la fabrication des soieries noires, d'apparence plus luxueuse, et plus agréable au toucher. L'Allemand Heckel s'intéresse davantage aux satins, avant d'être imité par certains de ses confrères, comme Gindre⁷⁷⁸. Bonnet avec ses satins et ses taffetas noirs, Teillard avec ses velours unis et Heckel avec ses satins unis réalisent au moins trois millions de francs de vente chacun au début des années 1840, alors que leurs maisons n'existaient pas au début du siècle⁷⁷⁹. Ces fabricants de soieries dynamiques mettent au point de nouvelles étoffes : crêpe de Chine, popeline, châle indien, foulard... autant de soieries qui apparaissent pendant les années 1820⁷⁸⁰.

Ces quelques exemples illustrent le succès grandissant des étoffes de qualité moyenne destinées à la bourgeoisie et aux classes moyennes naissantes, au détriment des riches façonnés. En se spécialisant à l'origine sur un créneau précis de soieries – taffetas, moires, satins... - ces nouveaux fabricants lyonnais s'assurent le contrôle de marchés importants tout en limitant une concurrence stérile entre eux. Mais leur talent repose aussi sur un réel souci d'adaptation à la demande, quitte à délaissier des étoffes qui font leur réputation. La maison Girodon se développe d'abord dans la fabrication de fichus pour femmes avant d'investir le marché des moires antiques destinées à la grande consommation, alors que le créneau des fichus décline⁷⁸¹. Brunet, Cochaud & Cie ont, eux aussi, fait le choix des soieries destinées à la grande consommation, avec des taffetas, des droguets ou des volants pour des robes de soie.

Enfin, dernière particularité de ces nouveaux fabricants de soieries, ils misent leur succès sur les marchés anglo-saxons, Teillard , en Angleterre, Bellon , Bonnet ou Giraud aux Etats-Unis⁷⁸².

Les canuts s'organisent.

Devant les pressions exercées par les fabricants de soieries dans les années 1820, les chefs d'atelier lyonnais tentent de faire bloc, de présenter un front uni et solidaire pour

⁷⁷⁸ GERARD (J.), 1855, pp. 28-30, 36, 38, 40.

⁷⁷⁹ Rapport du Jury central, *Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, Paris, Imprimerie Fain et Thunot, 1844, vol. 1, pp. 284-285.

⁷⁸⁰ PARISSET (E.), 1901, p. 302.

⁷⁸¹ GERARD (J.), 1855, p. 45-46.

⁷⁸² GERARD (J.), 1855, pp. 36-37.

résister à la baisse du tarif des façons.

Le mutuellisme lyonnais apparaît rapidement comme une force de résistance et de pression pour obtenir « des garanties au salaire et inspirer aux ouvriers la défiance et la haine contre le commerce qui n'avait qu'un but, celui d'arriver au pouvoir pour en abuser à son profit ». D'ailleurs, ses concepteurs le décrivent comme une « franc-maçonnerie ouvrière »⁷⁸³. Pourtant, en 1828, le mutuellisme lyonnais reste encore assez confidentiel. Il se développe surtout après 1830. En octobre 1831, alors que la cité est en effervescence, des chefs d'atelier particulièrement décidés et remontés, fondent l'Association générale et mutuelle des chefs d'atelier de la ville de Lyon et des faubourgs. Les adhérents s'engagent notamment à boycotter les maisons de soieries qui n'acceptent pas le tarif négocié. Selon Rude, quasiment tous les chefs d'atelier rejoignent l'Association⁷⁸⁴. La presse conservatrice s'émeut rapidement du risque de coalition : on parle en 1833, de plus de mille adhérents (plus du double à la fin de l'année), soit un groupe de pression non négligeable, prompt à réagir et à peser. En juillet de la même année, c'est au tour des ouvriers en soie de se rassembler dans une nouvelle organisation⁷⁸⁵. *L'Echo de la Fabrique* devient l'organe de presse des chefs d'atelier. Le mouvement mutuelliste des chefs d'atelier est accueilli avec suspicion et peur chez certains fabricants de soieries⁷⁸⁶.

Dans les années 1840 et dans les décennies suivantes, le mouvement associatif des canuts lyonnais connaît une nouvelle vigueur, surtout dans le quartier de la Croix-Rousse, le fief des ombrageux chefs d'atelier⁷⁸⁷.

Canuts et ouvriers en révoltes.

Faubourg peuplé, La Croix-Rousse inquiète régulièrement les élites bourgeoises lyonnaises par sa concentration en ouvriers, par l'agitation permanente qui y règne avec ses charivaris ou ses marchés, par ses nombreux cafés et cabarets et par l'intense réseau de sociétés mutuelles⁷⁸⁸. Car les charivaris conduits par des ouvriers parcourent aussi les rues toutes proches du quartier des fabricants, près de l'Hôtel de ville de Lyon, au risque de perturber l'ordre et la tranquillité des échanges.

Déjà, pendant l'été 1786, les ouvriers en soie sortent de leurs ateliers pour manifester bruyamment leur mécontentement. Les violences tournent court, mais elles sont « *annonciatrices* » des soulèvements ultérieurs, sous la Révolution, avec un sommet en

⁷⁸³ RUDE (F.), 2001, p. 15.

⁷⁸⁴ RUDE (F.), 2001, pp. 32-33.

⁷⁸⁵ RUDE (F.), 2001, pp. 114-115, 124.

⁷⁸⁶ Echo-fabrique.ens-lsh.fr., *L'Echo de la Fabrique*, n°46, du 17 novembre 1833.

⁷⁸⁷ SHERIDAN (G. J.), 1988 et 1991, pp. 17-38.

⁷⁸⁸ ROBERT (V.), 1996, pp. 35-36, 69-71.

1793, d'abord, lorsque les « Chaliers » s'en prennent aux élites de la ville, puis lors de la répression contre la « Ville-Affranchie » menée par les troupes révolutionnaires⁷⁸⁹. Ecclésiastiques et églises subissent à chaque fois leurs colères⁷⁹⁰.

Le 30 juillet 1830, des hommes en armes ont envahi les rues de Lyon, tandis que des curieux se massent autour de l'Hôtel de ville en quête d'informations sur la révolution parisienne, sous l'étroit contrôle de la nouvelle garde nationale, mais il n'y a aucun échange de coups de feu⁷⁹¹. Or dans la première moitié du XIX^e siècle, le traumatisme révolutionnaire est encore présent dans les mémoires des élites traditionnelles de la cité. Comme l'a montré Bruno Benoît, cette mémoire se construit sur les horreurs et les excès des révolutionnaires lyonnais. Chaque émeute ou manifestation ne peut donc que raviver les souvenirs douloureux d'une mémoire tournée vers le passé⁷⁹².

La lecture des papiers personnels du premier ministre de l'époque, Casimir Perier, offre une vision plus nuancée des événements de l'année 1831. Il est incontestable que dans la décennie qui précède ces révoltes, les fabricants lyonnais ont réduit drastiquement le tarif des façons afin de résister aux progrès de la concurrence étrangère⁷⁹³. Cela les a poussés également, bien avant 1831, à installer des métiers à tisser dans les campagnes environnantes à la recherche d'une main d'œuvre moins onéreuse, suscitant ainsi une concurrence au sein des ouvriers, entre ceux de la ville soumis au tarif et au règlement et ceux de la campagne libérés de toute contrainte. À cette période de l'année, des ouvriers venant du Midi, de Suisse ou tout simplement des départements voisins se rassemblent, anormalement nombreux, dans la seconde ville du royaume, venus officiellement y chercher un travail⁷⁹⁴. D'autant que depuis la révolution parisienne de 1830, le marché du luxe traverse une crise dans la vente de ses produits. La crise se prolonge au moins jusqu'en 1832-1833. En l'absence de commandes, les faillites se multiplient, sauf pour les maisons qui ont investi le marché américain⁷⁹⁵. Inévitablement, la diminution du tarif pendant plusieurs mois consécutifs accentue la pression sur les canuts soumis à « *la cherté des locations et des subsistances* »⁷⁹⁶. Le maire de Lyon par

⁷⁸⁹ BENOIT (B.), 1999a, pp. 24-40.

⁷⁹⁰ CHOPELIN (P.), 2006.

⁷⁹¹ BEZUCHA (R. J.), 1975, PINKNEY (D.), 1988, pp. 257-259.

⁷⁹² BENOIT (B.), 1999a, pp. 88-94.

⁷⁹³ Selon Arlès-Dufour, le nombre de métiers à tisser anglais passe de vingt-six mille en 1826 à trente-six mille cinq ans plus tard. Mais dans le même temps, les exportations françaises de soieries outre-Manche sont multipliées par cinq pour s'élever à près de vingt-cinq millions de francs en 1832. CANTON-DEBAT (J.), 2000, p. 222.

⁷⁹⁴ ADI, Fonds Perier, 11J45, Copie de lettre ms, du Ministre du Commerce au Préfet du Rhône, le 3 novembre 1831.

⁷⁹⁵ PUTZ (H.), 1965.

⁷⁹⁶ ADI, Fonds Perier, 11J45, Pétition ms des fabricants de soieries de Lyon du 5 novembre 1831.

intérim, Boisset, invite le 12 octobre 1831, les deux parties à se rencontrer pour élaborer un tarif. Le préfet du Rhône engage à son tour des consultations. Le 21 octobre, les autorités politiques réunissent une commission comprenant vingt-deux fabricants et autant de chefs d'atelier, mais la séance est rapidement ajournée devant le peu d'entrain des fabricants de soieries. Les jours suivants, six mille chefs d'atelier et ouvriers se massent dans le centre ville. Pressé d'en finir, le préfet pousse les fabricants à céder et à accepter un tarif dans l'espoir de rétablir le calme. Le 27 octobre les nouveaux tarifs sont affichés, pour entrer en application le 1^{er} novembre suivant. Les nouveaux tarifs des façons négociés entre fabricants de soieries et chefs d'atelier, font rapidement l'objet de contestation. Les premiers souhaitent une application souple de ce tarif, menaçant de fermer leurs maisons, ce qui déclenche l'ire de la partie adverse. Début novembre, les chefs d'atelier se rassemblent toujours régulièrement sur la place de la Croix-Rousse, tandis que le 5, cent quatre fabricants de soieries annoncent qu'ils rejettent le tarif. L'autorité du Conseil des Prud'hommes, chargée de le faire appliquer, est alors partiellement contestée⁷⁹⁷.

Dans de telles conditions, les agents de la duchesse de Berry trouvent un terreau favorable pour déstabiliser le gouvernement de Louis-Philippe, surtout parmi les ouvriers originaires du Midi. Il est inutile de rappeler que les ouvriers en soie nîmois sont de farouches monarchistes. D'ailleurs, les policiers parviennent à en identifier plusieurs comme étant des participants à la Terreur blanche de 1815 dans le Midi. Rapidement, la situation s'envenime, attisée par les fonds généreusement distribués par les partisans de la cause légitimiste : parmi les tués au moment de la répression, les policiers ont retrouvé un de ses agents ayant dans ses poches trois cents francs en or, chargé de les distribuer à raison de deux francs par individu. Plusieurs maisons de fabricants sont pillées dès le début du soulèvement. Tant et si bien qu'à l'automne 1831, les pentes de la Croix-Rousse sont en ébullition : plusieurs assemblées ouvrières réclament des négociations avec les fabricants et les autorités municipales pour obtenir une amélioration du sort des classes laborieuses grâce au respect du tarif. L'insurrection est réprimée par la force et dans le sang par la troupe⁷⁹⁸. Il est intéressant que parmi les éléments chargés de la répression, figurent des Isérois : Gasparin, ancien préfet de l'Isère nommé à Lyon pour restaurer la situation politique, des gardes nationaux de l'Isère dans les rangs des troupes du duc d'Orléans⁷⁹⁹ ... autant d'éléments qui peuvent laisser croire aux milieux d'affaires que ce département leur offre des conditions favorables pour se développer. En outre, les campagnes iséroises se sont peu illustrées pendant la révolution de 1830.

Le retrait du tarif officiel est compensé, pour les canuts, par l'instauration d'un « cours » (ou système officieux de prix), défendu par la juridiction prud'homale.

⁷⁹⁷ RUDE (F.), 2001, p. 34, COTTEREAU (A.), 2006.

⁷⁹⁸ ADI, 11J45 [ou 2Mi1094], Fonds Perier, Rapport au roi, sa [Ministère de la Guerre], rédigé le 17 décembre 1831 et RUDE (F.), 2001, pp. 36 et sq. Sur les ouvriers en soie originaires de Nîmes et leur comportement politique, voir la thèse de COSSON (A.), 1982.

⁷⁹⁹ RUDE (F.), 2001, pp. 66-67,

De nouveau, au printemps 1834, la répression s'abat sur la cité après des violentes émeutes ouvrières liées de nouveau à la baisse du tarif. Le 14 février, vingt-cinq mille métiers à tisser s'arrêtent. La veille, trois mille chefs d'atelier participaient aux funérailles d'un mutuelliste. Anticipant de nouvelles émeutes, de nombreux fabricants abandonnent leurs maisons de soieries et gagnent la campagne ; cent soixante-deux maisons acceptent les revendications des canuts, en retour ceux-ci lèvent l'interdit qui les frappait. Pourtant, la situation reste tendue et s'achève dans un bain de sang lors des émeutes d'avril. Pour se ravitailler en armes et en munitions, les insurgés lyonnais se rendent en Isère, dans les communes proches de Lyon, comme Villeurbanne, Vénissieux, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon⁸⁰⁰ ... autant de communes délaissées plus tard par les fabricants de soieries, au profit de La Tour-du-Pin et des environs, dont le député n'est autre que Prunelle, également maire de Lyon en 1834. Cette seconde émeute a des prolongements à Vienne et à Grenoble⁸⁰¹.

Aussitôt, pour prévenir toute nouvelle tentative de déstabilisation de l'ordre en place, les autorités lyonnaises mettent en place une étroite surveillance des masses populaires lyonnaises. Dans leur grande majorité, les fabricants lyonnais tentent de s'affranchir du système tarifaire, qui n'est à leurs yeux qu'un vestige pré-révolutionnaire, nuisible à la liberté économique. L'histoire de la Fabrique est jalonnée de cette opposition entre libéraux et colbertistes, au gré des événements et des intérêts des uns et des autres, avec un certain sens de l'opportunisme. Chaque soulèvement lyonnais se finit par une violente répression, le plus souvent sanglante, qui rassure les milieux conservateurs et d'affaires⁸⁰².

Tensions persistantes.

Les relations entre les fabricants et les chefs d'atelier sont tendues comme l'attestent les bilans annuels des causes présentées devant le Conseil des Prud'hommes de Lyon (section soieries) : de 1843 à 1848, la quasi-totalité des affaires soumises aux juges concernent des chefs d'atelier, qui sont tiraillés entre les revendications des compagnons ou des apprentis, et les exigences des fabricants. Ainsi, entre 40 et 47% des causes concernent des litiges entre des fabricants et des chefs d'atelier. En 1845, sur cinq mille huit cent quatre-vingt-deux causes soutenues devant cette institution, deux mille quatre cent quarante-cinq les mettent aux prises (chiffre maximum), contre mille cinq cent six entre des chefs d'atelier et des compagnons, mille quatre cent neuf entre des chefs d'atelier et des apprentis⁸⁰³. Après 1845, les litiges traités au Conseil des prud'hommes, entre chefs d'atelier et fabricants ne cessent de diminuer, atteignant seulement mille

⁸⁰⁰ RUDE (F.), 2001, pp. 146-147, 154.

⁸⁰¹ RUDE (F.), 2001, p. 172.

⁸⁰² BENOIT (B.), 1996 et POUGET (M. du), 1990.

⁸⁰³ *Indicateur annuaire de la Fabrique d'étoffes de soie*, Lyon, Imprimerie et Lithographie Veuve Ayné, 1849-1850, pp. 13-18 et COTTEREAU (A.), 1987, pp. 25-59.

soixante-sept affaires en 1848.

La ruralisation des métiers à tisser hors de la Ville permet aux autorités et aux fabricants de pacifier les rues et les quartiers. La lente disparition des classes laborieuses du centre de la ville entraîne logiquement l'extinction des vogues, charivaris et émeutes désormais cantonnés au folklore villageois. Cela permet aussi de rassurer les nobles dauphinois en résidence à Lyon, qui prêchent probablement un retour à la terre, loin de la ville délétère.

Dans un premier temps, les fabricants ont investi la proche campagne à l'est de Lyon, puis après 1830, ils ont étendu leur aire de conquête. Ils portent leur choix, parmi d'autres, sur une contrée située entre La Tour du Pin, Voiron, Morestel et Pont-de-Beauvoisin, créant une sorte de « désert » entre celle-là et Lyon. Cet éloignement ne semble pas anodin. Selon l'historiographie, il s'agit d'éviter la propagation des tourments lyonnais et d'imposer des rémunérations plus faibles à une population ignorante des tarifs en vigueur au sein de la Fabrique. Quant à la docilité présumée des autochtones, il s'agit d'un argument à remettre en perspective après les révoltes des canuts de 1831 et 1834. Les publicistes de l'époque rappellent volontiers à cette occasion le passé révolutionnaire tumultueux de l'éphémère Commune-Affranchie. En la matière, Lyon n'a pas le monopole de l'agitation populaire. Les premiers temps forts de la Révolution ne sont-ils dauphinois, comme la journée des tuiles et la « *grande peur* »⁸⁰⁴ ? Cette dernière a particulièrement concerné le Bas-Dauphiné, la parcourant de Voiron à Vienne durant l'été 1789. De même, faut-il rappeler que la population ouvrière de Lyon est largement composée d'immigrants venant essentiellement des départements limitrophes, comme l'a montré Maurice Garden⁸⁰⁵ ? Ce qui signifie que, probablement, ces canuts originaires du Bas-Dauphiné, ont eux aussi dû participer aux journées de novembre 1831 et d'avril 1834. En s'installant à Lyon, le migrant se coupe – temporairement ou définitivement – de ses racines familiales, de son environnement social et de son terroir, et doit acquérir de nouveaux repères, de nouveaux comportements pour s'immiscer dans la société ouvrière, voire de nouvelles valeurs. Au contraire, en exportant la Fabrique, le tisseur demeure dans un cadre social stable, jugé moins déstabilisant par les contemporains. La ville perd donc sa vertu civilisatrice. À la concentration ouvrière urbaine s'oppose donc la dispersion rurale qui évite les coalitions ouvrières. Les grèves existent aussi dans le cadre des nébuleuses proto-industrielles⁸⁰⁶. La docilité n'est pas un argument opérant : comment juger de la docilité d'une population ? Sur quels critères et quels fondements ? En outre, la docilité n'est pas une garantie de travail de bonne qualité.

La révolution de 1848 et les émeutes qui s'en suivent à Lyon autour des Voraces, réveillent les peurs à peine enfouies chez les fabricants de soieries après les soulèvements de la décennie précédente⁸⁰⁷. Il suffit d'examiner les différents parcours

⁸⁰⁴ CONARD (P.), 1904.

⁸⁰⁵ GARDEN (M.), 1970.

⁸⁰⁶ Par exemple celles qui ont lieu dans le Loir-et-Cher, voir BOULLIER DE BRANCHE (H.), 1962.

⁸⁰⁷ PARISET (E.), 1901, p. 317.

choisis pour les manifestations au printemps 1848 : elles suivent toutes le même trajet autour du quartier des affaires, entre les places Bellecour et des Terreaux, probablement pour intimider les fabricants de soieries, non loin du quartier d'Ainay, où résident les élites conservatrices. Plusieurs fabricants préfèrent s'enfuir vers la Suisse et la Savoie, plutôt que de subir des pressions physiques comme les religieuses des Providences. Le 13 mai 1848, des ouvriers détruisent des métiers à tisser appartenant à Claude-Joseph Bonnet que ce dernier tentait d'évacuer en direction des campagnes environnantes. Méthodiquement, les ouvriers se livrent à des pillages soigneusement organisés et préparés afin de rendre une sorte de justice populaire contre les affameurs en tous genres, au son du tambour, le drapeau révolutionnaire au vent. Les Auberjon de Murinais, domiciliés à Lyon où la marquise peut recevoir les soins médicaux qu'elle requiert depuis plus de six ans maintenant, s'enfuient aussi précipitamment pour rejoindre leur château de Murinais⁸⁰⁸.

Certains ont alors vu dans la ruralisation de la Fabrique lyonnaise une manifestation de la vengeance des fabricants de soieries envers les canuts⁸⁰⁹. Il s'agit plutôt d'une réaction à un choc psychologique important.

2-La mutation des marchés.

Au XIX^e siècle, la Fabrique lyonnaise réalise au moins les trois quarts de ses ventes à l'exportation⁸¹⁰. Depuis la fin du XVI^e siècle, et surtout depuis le XVII^e siècle, la Fabrique lyonnaise de soieries est parvenue à repousser les assauts de ses rivales, particulièrement celles d'Italie, grâce aux faveurs royales et au Colbertisme⁸¹¹. Pour conserver leur suprématie, les fabricants doivent suivre les marchés.

L'essor des marchés anglo-saxons.

Dans la nouvelle division internationale du travail, les Français, et notamment les fabricants de soieries, font le choix d'offrir à leurs clients des produits de qualité, destinés aux classes moyennes et surtout aux classes supérieures. Ce choix stratégique pousse les fabricants de soieries à intensifier leur conquête des marchés internationaux, devant l'étroitesse du marché intérieur. Ils se tournent donc vers les marchés des pays industrialisés anglo-saxons, en voie d'enrichissement, où les soieries occupent la fonction de marqueur social pour des groupes sociaux dynamiques, avides de nouveaux produits. Cette ouverture internationale stimule fortement la croissance de la Fabrique lyonnaise jusqu'aux années 1870⁸¹².

⁸⁰⁸ PRAT (J.M.), 1872, p. 463, DUTACQ (F.), 1910, p. 274, STEWART-Mc DOUGALL (M. L.), 1984, ROBERT (V.), 1996, p. 81, 83-85, et la carte des manifestations p. 99, BENOIT (B.), 1998, ANCEAU (E.), 2006b, p. 104.

⁸⁰⁹ CLERGET (P.), 192 selon JONAS (R. A.), 1994, p. 51.

⁸¹⁰ LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1985, p. 49.

⁸¹¹ CIRIACONO (S.), 1981.

Dès le XVIII^e siècle, toutes les couches de la société anglaise recherchent des étoffes variées, colorées et bon marché comme les toiles imprimées⁸¹³. La naissance de cette consommation de masse entraîne une mutation des marchés textiles outre-Manche. À la forte croissance des tissus destinés aux classes populaires, répond probablement une volonté de différenciation sociale dans les couches supérieures de la société anglaise, avec la recherche d'étoffes de meilleure qualité et plus originales, pour mieux se démarquer et s'affirmer socialement⁸¹⁴. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, les fabricants lyonnais assistent à une mutation dans la répartition de leurs ventes : alors que l'Europe continentale représente plus de la moitié de leur chiffre d'affaires, voire 80%, par l'intermédiaire des foires de Leipzig au début du siècle, ce sont désormais les marchés anglo-saxons qui accaparent 80% des ventes de soieries lyonnaises sous le Second Empire. Les maisons les plus puissantes installent des filiales à Londres et New York. Les Etats-Unis, à eux seuls, font la moitié des ventes en 1835 contre à peine 14% quinze ans plus tôt, grâce à l'adoption d'un tarif douanier avantageux⁸¹⁵.

La montée en puissance de la concurrence anglaise n'empêche pas les soieries françaises de connaître un vif succès outre-Manche, avec l'essor de la consommation : entre 1818 et 1828, les exportations de soieries françaises y ont été multipliées par dix en valeur, pour atteindre dix-sept millions de francs, en raison de l'esprit créatif qui les caractérise et qui fait défaut aux soieries anglaises. À dire vrai, la croissance des exportations de soieries est manifeste durant cette décennie, passant de cent neuf millions de francs à cent soixante-dix-neuf millions⁸¹⁶. L'abolition du Spitalfield Act en 1826 favorise l'entrée des soieries lyonnaises sur le marché anglais. L'essor des marchés anglo-saxons, plus bourgeois, repose davantage sur les soieries unies et mélangées que sur les riches façonnées destinées aux marchés de l'Europe des cours et de l'aristocratie⁸¹⁷.

Dès la Restauration, les fabricants lyonnais, partis à la conquête des marchés anglo-saxons, proposent à leurs clients de nouveaux produits, sans cesse renouvelés. Aux luxueuses étoffes façonnées, réservées aux marchés aristocratiques du continent européen, les fabricants lyonnais ajoutent à leurs rayons des soieries de demi-luxe destinées à une consommation plus large sur les marchés américains et anglais. En s'engageant dans une stratégie d'innovation des produits et de segmentation de marchés,

⁸¹² VERLEY (P.), 2001.

⁸¹³ LEMIRE (B.), 1991.

⁸¹⁴ Par exemple MEDICK (H.), 1995.

⁸¹⁵ CAYEZ (P.), 1978, pp. 122-126, HOURS (H.) et ZELLER (O.), 1986, p. 91, BAYARD (F.), DUBESSET (M.) et LEQUIN (Y.), « Un monde de la soie, les siècles d'or des Fabriques lyonnaise et stéphanoise (XVIII^e -XIX^e siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, p. 109.

⁸¹⁶ MONFALCON (J.-B.), 1834, pp. 15 et 21.

⁸¹⁷ CAYEZ (P.), 1978, pp. 150-152.

les Lyonnais parviennent à conserver leur avance ⁸¹⁸ .

La concurrence étrangère.

À intervalles réguliers, les fabricants sont confrontés à la concurrence aigüe de leurs rivaux étrangers, après avoir connu à chaque fois, une phase de prospérité et d'euphorie.

Déjà au XVIII^e siècle, la Fabrique lyonnaise a su conquérir les marchés européens grâce à ses étoffes luxueuses ⁸¹⁹ . Quant à la concurrence des soieries étrangères, vers 1830, elle est encore balbutiante, hormis sans doute les soieries anglaises. Devant la croissance des soieries anglaises, les autorités consulaires lyonnaises s'alarment, pendant les années 1820, de la fuite des ouvriers lyonnais vers les fabriques rivales, et craignent que ceux-ci ne leur transmettent des secrets professionnels susceptibles de leur porter préjudice, telle l'installation de ce Boileau dit Nancy ⁸²⁰ . La croissance de l'outillage anglais est tout aussi patente : de douze mille métiers à tisser la soie à la fin des guerres napoléoniennes, l'industrie anglaise passe à plus du double en moins d'une décennie. De nouveau, entre 1825 et 1829, le nombre des métiers anglais tissant la soie, double encore, atteignant alors presque les cinquante ou soixante mille machines ⁸²¹ . Anglais et Français se livrent à une course pour conquérir le prometteur marché américain. Les assauts des industriels anglais ne portent donc pas atteinte aux positions des fabricants lyonnais, au contraire, ils les stimulent pour prendre des initiatives. L'industrie soyeuse britannique connaît son heure de gloire à partir des années 1820 et cela pendant un demi-siècle, passant de vingt-quatre mille métiers à tisser en 1824 à cinquante mille en 1844 et cent cinquante mille métiers en 1860, au moment de la signature du traité de libre-échange entre Cobden et Chevalier ⁸²² . Les derniers chiffres sont peut-être exagérés, mais ils ont le mérite de donner une indication sur la puissance de la concurrence anglaise. Cependant, le traité de commerce de 1860 est fatal aux industriels anglais, qui en l'espace de quelques années doivent démonter des métiers à tisser, voire fermer des usines, notamment à Spitalfield qui perd 9/10^e de son outillage industriel. En 1872, il n'y a plus que soixante-cinq mille métiers à tisser outre-Manche ⁸²³ .

Dans la nouvelle division internationale du travail, les Anglais se lancent en force sur le marché des produits de qualité moyenne, standardisés et en grande série, alors que les

⁸¹⁸ VERLEY (P.), 2001.

⁸¹⁹ Pour l'Angleterre, voir ROTHSTEIN (N.), 1972, ROTHSTEIN (N.), 1991, pour la Russie, BOUZARD (M.), 1990, pour l'Espagne, ZYLBERBERG (M.), 1993, pp. 209-211.

⁸²⁰ ACCL, Procès-verbaux des comptes-rendus des séances de la Chambre des 3 mars et 7 avril 1825.

⁸²¹ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 46.

⁸²² Rapport du Jury central, *Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, Paris, Imprimerie Fain et Thunot, 1844, vol. 1, p. 272. Selon ce rapport, en 1824, les Anglais disposent de 35.000 métiers à tisser la soie.

⁸²³ PERMEZEL (L.), 1883, pp. 23-26.

Français se spécialisent dans les produits de luxe et de demi-luxe⁸²⁴. Dans l'esprit de la clientèle, les soieries lyonnaises doivent être associées au luxe, à la rareté, à la mode, au savoir-faire multiséculaire accumulé par les canuts et à la production artisanale, telle est la conception rassurante et largement défendue par les milieux d'affaires lyonnais. Pourtant, les fabricants lyonnais adoptent progressivement les méthodes et les objectifs qui ont fait le succès des industriels d'outre-Manche, avec la production de série et la mécanisation, tout en préservant la réputation et l'image de produits de luxe des soieries.

Dans le coût de revient d'une étoffe, le tissage ne représente qu'une faible part, alors que l'achat de la matière première arrive au premier plan. En 1838, l'ensemble des opérations de tissage, ourdissage, teinture, impression, entre pour moins de 17% dans le prix de revient des étoffes⁸²⁵ ! En d'autres termes, une forte baisse de la masse salariale n'a qu'une influence réduite sur le coût final de l'étoffe, tout au moins avant 1850. Déjà, dans la décennie qui précède la révolte de 1831, les coûts de la main d'œuvre lyonnaise dans le tissage ont été abaissés de 39% par une diminution des salaires et des prix des façons, contre 25% dans l'ourdissage et 21% dans la teinture. Contrairement à leurs rivaux d'outre-Manche, les fabricants lyonnais n'ont pas choisi de mécaniser la fabrication⁸²⁶. En effet, ceux-ci n'ont trouvé qu'une seule réponse à la conjonction de plusieurs éléments (concurrence et révolution de 1830) : la diminution du tarif des façons pour résister aux étoffes anglaises et pour stimuler la vente dans un contexte peu favorable aux produits de luxe⁸²⁷. En même temps qu'ils mécanisent leur production, les industriels anglais réduisent fortement les salaires de leurs ouvriers à partir de 1825, sous la pression de la crise industrielle. Les Anglais adoptent aussi le métier Jacquard, comme les fabricants lyonnais, et expérimentent déjà les premiers métiers mécaniques surtout dans les petits centres industriels – avec un succès limité, à tel point que les belles soieries se tissent encore sur des métiers manuels. Ils en profitent plus largement pour réorganiser le tissage dans les années suivantes, sans abandonner pour autant le tissage à domicile, qu'ils complètent par l'apparition de fabriques⁸²⁸. Les pressions sur la Fabrique lyonnaise sont donc extrêmement fortes.

La concurrence des Suisses s'affirme surtout après 1830. Pourtant, Bâle et Zurich sont des cités déjà actives dans la fabrication des soieries depuis le XVI^e siècle,

⁸²⁴ VERLEY (P.), 2006, pp. 359-378.

⁸²⁵ MOREL (Y.), 2002, p. 43.

⁸²⁶ CAYEZ (P.), 1977, vol. 1, p. 245.

⁸²⁷ ADI, Fonds Perier, 11J45, Pétitions ms des fabricants de soieries de Lyon du 5 novembre 1831. D'après LEVY-LEBOYER (M.), 1964, la part des façons varie selon les articles et la matière employée : ainsi, pour les satins, les façons représentent 27% du coût contre 42 % pour les velours unis.

⁸²⁸ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 48. Ainsi à Macclesfield, les salaires sont divisés par trois entre 1819 et 1831, tandis qu'à Coventry, entre 1815 et 1829, les salaires diminuent d'un quart environ. Certains soyeux anglais font aussi appel à des « apprentis demi-soldes ». En 1835, les Anglais emploient déjà mille sept cent cinquante métiers mécaniques sur un total de quarante mille. Voir JONES (S.R.H.), 1987, pp. 71-96.

précocement organisées en *verlagsystem*⁸²⁹. Les fabricants zurichoises alignent en 1844 environ quinze mille métiers à bras et les Bâlois dix mille. Les Allemands utilisent vingt-cinq mille métiers contre le double pour les fabricants lyonnais à la même époque⁸³⁰.

Tout au long du XIX^e siècle, les petits centres de tissage indépendants, comme Tours ou Nîmes, déclinent au profit de la Fabrique lyonnaise. Ce phénomène de concentration et de spécialisation autour d'un « champion national » se retrouve chez les principaux pays concurrents : on assiste à l'émergence à chaque fois d'une cité, ou éventuellement deux (dans ce cas, spécialisées dans des produits différents, soieries et rubans par exemple) : Lyon et Saint-Etienne en France, Créfeld et Elberfeld en Allemagne, Côme en Italie, Paterson aux Etats-Unis, Zurich et Bâle en Suisse⁸³¹. Ce constat n'est d'ailleurs pas propre à l'industrie de la soie⁸³².

3-Les métiers à tisser s'installent à la campagne.

Déjà, au milieu du XVIII^e siècle, on relève la présence – certes isolée – d'un tisseur de soie lyonnais venu s'établir dans un petit village du Bas-Dauphiné, à Chevrières⁸³³. La localisation des premiers métiers à tisser lyonnais en Bas-Dauphiné, suit plusieurs logiques. Les premières fabriques s'installent près des rivières pour utiliser l'énergie hydraulique. Le tissage à domicile s'installe plutôt sur le territoire de la nébuleuse toilière voironnaise. D'ailleurs, cela pousse Jonas à envisager une continuité professionnelle entre le tissage des toiles et celui des soieries : les tisseuses en soie auraient fait leur apprentissage sur des métiers à tisser les toiles⁸³⁴. Cela n'est pas démontré, même s'il existe une corrélation géographique entre ces deux territoires proto-industriels. La pauvreté, la petite propriété et le maintien de la société traditionnelle offrent un terrain favorable à l'essaimage du tissage en chambre.

⁸²⁹ MOTTU-WEBER (L.), 1993.

⁸³⁰ Rapport du Jury central, *Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, Paris, Imprimerie Fain et Thunot, 1844, vol. 1, p. 278.

⁸³¹ FEDERICO (G.), 1994, p. 74. Ainsi, en 1806, Troyes et le département de l'Aube réalisent un quart de la production de la bonneterie française de coton, contre 57% un siècle plus tard. Voir HARDEN CHENUT (H.), 2005, p. 64.

⁸³² Ainsi, en 1806, Troyes et le département de l'Aube réalisent un quart de la production de la bonneterie française de coton, contre 57% un siècle plus tard. Voir HARDEN CHENUT (H.), 2005, p. 64. On retrouve le même phénomène pour l'industrie des laines peignées par exemple. En 1910, le Nord concentre 90% des moyens de production des filatures françaises, notamment à Fourmies. Voir HONEYMAN (K.) et GOODMAN (J.), 1986 et DAUMAS (J.-C.), 2004.

⁸³³ BELMONT (A.), 2001. Cette précocité de la ruralisation de la Fabrique lyonnaise, dès le milieu du XVIII^e siècle, est déjà évoquée dans JONAS (R. A.), 1994, p. 47, reprenant les travaux de PIC (P.) et GODART (J.), 1902, p. 186.

⁸³⁴ JONAS (R. A.), 1994, pp. 50, 76.

L'essaimage.

La Fabrique lyonnaise entame sa ruralisation dès le début du XIX^e siècle : dès 1820, un dixième des métiers à tisser à son service essaime hors de la ville, contre le double à la veille du soulèvement des canuts en 1831, soit environ huit mille deux cents métiers installés à la campagne sur les trente-sept mille cinq cents que compte la Fabrique⁸³⁵. Quarante ans plus tard, les trois quarts des métiers à tisser lyonnais sont placés hors de la ville, soit quatre-vingt-dix mille métiers à tisser⁸³⁶. Mais, sous l'Empire, la ruralisation ne concerne que les cantons limitrophes de la ville de Lyon, dans le département du Rhône⁸³⁷. Jusqu'aux années 1830-1840, la ruralisation profite surtout aux campagnes de l'Ouest lyonnais⁸³⁸. Au sein de la Fabrique lyonnaise de soieries, le nombre de métiers à tisser double entre 1815 et 1824, passant de quatorze mille cinq cents à trente-cinq mille (dont vingt mille à Lyon), grâce au retour de la paix et à la forte croissance des marchés anglo-saxons. Cette croissance profite surtout aux campagnes plutôt qu'à la ville. Les métiers ruraux reçoivent en priorité des étoffes unies, plus simples à tisser⁸³⁹. Déjà, à l'automne 1830, soit un an avant les émeutes, un tisseur d'étoffes de soie est signalé dans le village de Saint-Savin, près de Bourgoin⁸⁴⁰.

Un observateur avisé tel qu'Arlès-Dufour relève une accélération de la ruralisation des métiers à tisser après le soulèvement de 1831, tandis que le marché américain se développe⁸⁴¹. En 1835, c'est-à-dire après les deux terribles révoltes, le nombre de métiers ruraux a doublé (dix-sept mille métiers environ), sans pour autant avoir entraîné une diminution de l'effectif urbain qui progresse légèrement. À cette époque, la Fabrique lyonnaise utilise environ quarante mille métiers à tisser, dont les deux tiers en ville. Après s'être d'abord intéressés aux communes limitrophes, les fabricants de soieries et d'autres s'éloignent davantage de Lyon. En 1835, on dénombre, selon Pariset, neuf mille métiers hors de Lyon, dans les campagnes, et trente mille cinq cents en 1840. Les fabricants recherchent, selon cet auteur, des tarifs moins élevés et une main d'œuvre moins agitée⁸⁴². Après les soulèvements de 1831 et de 1834, des ouvriers quittent Lyon pour retourner dans leurs villages d'origine, contribuant ainsi à la diffusion des métiers de la

⁸³⁵ PARISSET (E.), 1901, p. 278.

⁸³⁶ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 143.

⁸³⁷ HOUSSEL (J.-P.), 1979, pp. 91-92, CAYEZ (P.), 1981.

⁸³⁸ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, pp. 141-143.

⁸³⁹ PARISSET (E.), 1901, p. 299.

⁸⁴⁰ ADI, 5E456/6, Etat civil de Saint-Savin, Acte de mariage de Benoît Beaupellet le 25 novembre 1830.

⁸⁴¹ CANTON-DEBAT (J.), 2000, p. 297.

⁸⁴² PARISSET (E.), 1901, pp. 306-308.

Fabrique⁸⁴³ .

À l'automne 1839, Pierre Bouchard, un « *fabricant de velours* »⁸⁴⁴ installé à Lyon, rue Vieille-Monnaie, décide avec son épouse de s'associer à sa belle-sœur, Marie Ballefin, veuve et mère de cinq enfants, demeurant à Veyssillieu (canton de Crémieu), pour tisser à façon des velours unis dans un atelier qu'elle possède dans le village, sous la raison sociale Vve Bouchard & Cie. Mais seul Bouchard dispose de la signature sociale et se charge de la gestion de l'affaire, prévue pour durer deux années⁸⁴⁵ . Puis, l'effectif en métiers ruraux double quasiment de nouveau en cinq ans pour atteindre les trente mille en 1840. À cette date, ils dépassent définitivement la part des métiers installés dans l'agglomération lyonnaise⁸⁴⁶ . Selon Reybaud, les façons versées aux tisseurs ruraux par les fabricants de soieries s'établissent, au milieu du siècle, entre 1 et 1,25 francs par jour, alors que leurs collègues lyonnais perçoivent entre 1,50 et 2 francs, probablement pour des étoffes unies. Mais ce tarif monte jusqu'à 8 francs par jour pour le tissage des façonnés à Lyon⁸⁴⁷ . Le gain est donc réel pour les fabricants lyonnais.

Les fabricants de soieries délaissent la région viennoise qui aurait pu, néanmoins, leur offrir des avantages : la proximité avec Lyon, un bon réseau de communication, une tradition dans le travail industriel et plus particulièrement dans le textile, des capitaux abondants... Mais, pour les Lyonnais, tous ces éléments sont à classer au passif : une trop grande proximité avec des canuts agités, des ouvriers viennois violents et revendicatifs, une concurrence trop forte avec les industriels lainiers pour recruter la main d'œuvre... Les fabricants préfèrent s'installer à plus de cinquante kilomètres de leurs magasins et de leurs bureaux, dans un espace encore mal connecté avec la place lyonnaise et délaissent, au contraire, le territoire situé entre Lyon et Bourgoin . Pour certains, l'éloignement géographique garantit le non-respect des règlements et des contraintes urbaines, car l'influence des canuts ne dépasse pas les murs de la ville. Loin de la ville, les chefs d'atelier et les ouvriers ont plus de difficulté pour vérifier l'application des tarifs et imposer leurs salaires. Dans les campagnes, les salaires sont nettement moins élevés : à Lyon, au milieu du siècle, un canut touche environ deux francs par jour, contre 1,20 francs pour un tisseur de Rives . Quant aux femmes, elles gagnent autour d'un franc par jour, à Bourgoin, à La Tour-du-Pin et à Pont-de-Beauvoisin⁸⁴⁸ . On ne peut donc pas laisser de côté ce facteur économique pour justifier la position des fabricants lyonnais. Mais en se plaçant, maintenant, du point de vue des Isérois, il faut se demander

⁸⁴³ GARRIER (G.), 1973, p. 206 cité par JONAS (R. A.), 1994, p. 49.

⁸⁴⁴ Nous ne savons pas si cette taxinomie fait référence à un fabricant de soieries ou à un « ouvrier fabricant » (expression que l'on retrouve régulièrement dans les actes d'état civil).

⁸⁴⁵ ADI, 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin , Acte de société devant M^e Douare, à Panossas, le 29 septembre 1839.

⁸⁴⁶ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, pp. 28-29 et 282.

⁸⁴⁷ REYBAUD (L.), 1859, p. 169.

⁸⁴⁸ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 47.

pourquoi ils acceptent de travailler pour des salaires aussi médiocres.

A priori, la concentration des métiers à tisser dans une fabrique semble la structure de gestion la plus efficace. Pourtant, les fabricants lyonnais font le pari inverse : disperser la production dans de petites unités éloignées. L'aire d'essaimage des métiers lyonnais correspond partiellement à la nébuleuse toilière (cartes 3 et 10). Elle s'éloigne légèrement de Voiron et remonte plus au nord, en direction de Morestel . Elle s'étire également, plus à l'ouest en direction de La Tour-du-Pin .

Premières fabriques.

Bien avant la révolte des Canuts, les fabricants lyonnais se tournent déjà vers les campagnes du Bas-Dauphiné, pour y établir des métiers épars ou dans des proto-fabriques. Selon Pierre Cayez, la première maison lyonnaise à construire une usine est Savoye et Cie à Charvieu (Isère), dès 1816, bien avant Claude-Joseph Bonnet et son usine de Jujurieux (Ain)⁸⁴⁹ . Cependant, Pierre Cayez semble avoir sous-estimé l'implantation lyonnaise en Bas-Dauphiné dans la première moitié du XIX^e siècle. Une première phase d'intégration du tissage au sein des maisons de soieries s'engage sous la Restauration et s'accélère sous la Monarchie de Juillet, mais elle ne concerne qu'un petit groupe de fabricants.

En 1817, la maison Tournu & Cie accepte de commanditer la société fondée par François Crozel et Jean-François Clerc pour exploiter le moulinage et le tirage Crozel, à Chatte (ladite fabrique est louée par la nouvelle société Crozel, Clerc & Cie pour 2.000 francs par an). Tournu fournit une commandite de 100.000 francs, soit en capital, soit en compte courant, tandis que les deux associés commandités apportent 25.000 francs chacun, plus 25.000 francs pour Clerc en compte courant. Crozel et Clerc, avec l'appui de leur commanditaire, en profitent pour louer en même temps les anciennes filatures Jubié de la Sône , pour un loyer annuel de 8.700 francs par an. Les Jubié n'ont pas le choix, car ils doivent, en 1817, 34.000 francs à la maison Tournu, sans compter les autres dettes⁸⁵⁰ . En 1824, l'ancien député et spéculateur Pierre-Joseph-Fleury Jubié , en mal d'argent, loue à une importante maison lyonnaise, Adolphe Delon & Cie⁸⁵¹ , la fabrique qu'il possède dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Antoine (aile du Midi) pour une période de douze années et un loyer annuel de 2.100 francs. Jubié obtient de son nouveau

⁸⁴⁹ Fabricant de soieries, Firmin Savoye épouse en 1835 Clarisse Pellet, la fille d'un négociant, probablement également fabricant de soieries, qui donne à sa fille en avancement d'hoirie cent mille francs. Il décède à Oullins le 28 juillet 1867 en laissant une fortune d'au moins 3.466.347 francs à sa fille unique et à son gendre, Paul Grand, dont la moitié en biens immobiliers et 883.983 francs dans sa maison de soieries, Savoye, Ravier & Chanut (sous cette raison sociale depuis décembre 1847). Après son décès, son affaire lui survit sous la raison Ravier, Chanut & Sauzion , avec un capital de six cent mille francs. CAYEZ (P.), 1978, p.163.

⁸⁵⁰ CORREARD, DUCHESNE, GABOURD, DUPEROU, 1830, p. 15.

⁸⁵¹ Fabricant de soieries, Adolphe-Marcellin Delon transmet sa maison de soieries à son fils Charles-Ernest. Celui-ci, né à Lyon, le 11 mai 1818, épouse en 1858 Stéphanie-Marie-Gabrielle Béroard, une voironnaise. Son frère cadet, Jacques-Emile Delon débute sa carrière comme avocat à Valence. En février 1861, il achète avec son frère un moulin à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) pour 14.500 francs sur lequel ils élèvent un tissage de soieries. Ils le revendent vingt ans plus tard pour 110.000 francs.

locataire à l'occasion de la signature du bail, une avance de six mille francs⁸⁵². En 1839, la fabrique de Saint-Antoine paie 295 francs de patente et affiche une valeur locative de 1.300 francs (soit 26.000 francs)⁸⁵³.

De même en 1826, la maison lyonnaise Peillon, Goujon & Roche installe une usine mécanique pour fabriquer le crêpe à Renage (devenue Montessuy & Chomer), selon des procédés techniques d'origine anglaise, avec l'importation de métiers mécaniques propres à la fabrication des crêpes. Dans ce dernier cas, la concentration en usine est une obligation⁸⁵⁴. En 1838, l'établissement compte cent vingt-neuf métiers à tisser. Le choix de Renage ne doit rien au hasard pour qui veut utiliser l'énergie hydraulique : le débit de la Fure à cet endroit s'élève à plus de mille deux cents litres par seconde, alors qu'en amont, à Saint-Blaise, il accuse un niveau moyen de huit cents litres seulement. Sur la Morge, les relevés indiquent un débit moyen proche des sept cents litres⁸⁵⁵. Mais, contrairement au coton, on n'assiste pas à une multiplication des fabriques durant cette période. Jusqu'aux années 1850, la plupart des fabricants s'en désintéressent.

En revanche, l'établissement installé à Bourgoin vers 1826 par Paul Timmonier, pour la fabrication de crêpes et de foulards, ne rencontre pas le même succès. Deux ans plus tard, pendant l'été 1828, la faillite est, en effet, prononcée. Pour s'installer, Timmonier loue pour 4.000 francs par an un bâtiment à un négociant de la cité, Belluard, qui à son tour, est entraîné dans la faillite. Pour compléter ses installations et sa trésorerie, il obtient de la banque grenobloise Charles Durand & Fils l'escompte d'effets à hauteur de 18.000 francs⁸⁵⁶. Plusieurs petits ateliers de moindre importance sont créés sous la Restauration. Ainsi, à Bourgoin, en 1825, on dénombre une petite fabrique de soie et de levantines, pourvue d'une vingtaine de métiers à tisser manuels, ainsi qu'une fabrique plus importante de crêpe, avec quatre-vingts métiers à tisser. Alors que la première travaille à façon pour un fabricant lyonnais, la seconde tisse pour son compte et écoule sa production sur le marché parisien. Enfin, un modeste atelier d'impression sur étoffes de

⁸⁵² ADI, 3Q29/565, Enregistrement le 17 juin 1817 d'un acte sous seing privé du 10 juin précédent, 3E9839, Bail devant M^e Frachon (Saint-Marcellin) du 17 juin 1817 et 3E9854, Bail devant M^e Frachon (Saint-Marcellin) le 27 août 1824.

⁸⁵³ ADI, 138M1, Relevé des principaux fabricants, entrepreneurs et manufacturiers existant dans le département de l'Isère d'après les rôles de 1839, ADI, 120M11, Lettre ms de Delon frères adressée au Préfet de l'Isère le 23 août 1853.

⁸⁵⁴ L'usine de Renage est reprise quelques années plus tard par la maison lyonnaise fondée par Pierre Dumoy. En 1844, celui-ci fait entrer Just-Antoine Montessuy dans son affaire, puis quatre ans plus tard Alexandre Chomer. Cette affaire se distingue alors par l'importance de son capital social, qui s'élève à 600.000 francs, dont la moitié apportée par Dumoy. Cependant, ce dernier décède au début de l'année 1850. Montessuy et Chomer restent seuls aux commandes de l'entreprise, mais il est probable que Laure-Clotilde Dumoy, la fille de Pierre, laisse en compte courant des fonds substantiels, surtout après son mariage en mai 1850 avec Henri Germain, le futur fondateur du Crédit Lyonnais. Voir BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, pp. 147-148 : dans son contrat de mariage, la jeune fille apporte à Germain environ 765.000 francs, non comptés divers immeubles et valeurs mobilières.

⁸⁵⁵ JOUANNY (J.), 1931, p. 13.

⁸⁵⁶ ADI, 5U1163, Tribunal Civil de Bourgoin, Jugement du 13 août 1828 dans la faillite Timmonier, et vérification des créances de la faillite Belluard le 16 janvier suivant.

soie ne compte que douze ouvriers, imprimant sur trois tables seulement surtout des mouchoirs destinés également à la capitale.

Pour justifier la décision des fabricants lyonnais d'installer des métiers à tisser et d'investir leurs capitaux dans le Bas-Dauphiné, il faut tenir compte du « *rapport global du décideur à son environnement, rapport qui inclut son histoire personnelle, avec sa formation et, plus largement, l'ensemble de son histoire culturelle mobilisée pour la prise de décision* »⁸⁵⁷. Faut-il rappeler que Claude-Joseph Bonnet installe sa nouvelle fabrique à Jujurieux, dans l'Ain, son village natal⁸⁵⁸ ? Louis-Rose Gindre construit sa fabrique à Ruy, à mi-chemin entre Lyon et son bourg natal, Pont-de-Beauvoisin. Léon Permezel achète l'usine Poncet, à Voiron, où il possède de nombreuses attaches familiales. Ferdinand Gillet place ses métiers à bras à La Murette, son village natal.

La principale création est la fabrique édifée à Voiron par Joseph I Guinet pour le compte d'une riche lyonnaise, M^{elle} Victoire Flandin, en 1833⁸⁵⁹. Cette fabrique est à l'origine de la transformation de la vallée de la Morge, en rivière industrielle à l'usage quasi-exclusif de la soie, au moins dans sa portion voironnaise. Riche héritière, elle décide en 1833 d'investir une partie de ses fonds dans la construction d'une fabrique à Voiron, sans doute encouragée par son ami (ou amant ?)⁸⁶⁰, un jeune ouvrier en soie, Joseph I Guinet, originaire de l'Ain, venu travailler à Lyon et à son service depuis 1825. Le nouvel établissement (achat du terrain, construction et matériel) lui coûte entre 80.000 et 150.000 francs, selon les sources, et se compose alors de cent trois métiers à tisser en bois. Selon Joseph I Guinet, les immeubles ont coûté à l'origine 130.000 francs et l'investissement total jusqu'en 1847, 225.000 francs, sommes contestées par ses contradicteurs, pour qui le coût d'une telle fabrique n'a pas pu excéder 100.000 francs. Les fonds nécessaires, entre 130 et 150.000 francs sont confiés au jeune protégé de Melle Flandin, devenu entre-temps son chargé d'affaires et directeur du nouvel établissement. Joseph I Guinet, accompagné de sa sœur Joséphine, de l'époux de celle-ci, Aimé Baratin, et de ses neveux Guinet et Baratin, s'installent à Voiron, dans la fabrique où il élit désormais domicile jusqu'en 1847, avec des appointements nets fixés à 1.560 francs par an (il est en outre logé, chauffé, nourri...). Déjà à cette époque, Pierre Vulpilliat⁸⁶¹, le neveu de Victoire Flandin, qui est fabricant de soieries à Lyon, manifeste une certaine jalousie envers le protégé de sa tante : n'est-il pas l'héritier désigné de

⁸⁵⁷ CHASTAGNERET (G.) et RAVEUX (O.), 2001.

⁸⁵⁸ PANSU (H.), 2003.

⁸⁵⁹ GAUTIER (A.), 2000.

⁸⁶⁰ Nous ignorons la nature exacte des relations entre Victoire Flandin et Joseph Guinet (amitié ? amour ? sentiments maternels ?) ; selon toute vraisemblance, ce dernier a un énorme ascendant sur elle. Joseph Guinet écrit ainsi à M^{elle} Flandin une lettre le 7 novembre 1847, quelques jours avant le décès de celle-ci : « *J'ai été bien coupable l'autre jour, j'espère que vous me l'avez pardonné, et que vous n'y pensez plus ; s' c'est une excuse, je dirai que je ne puis accepter d'aussi sanglants reproches venant de vous, que je vénère, que je chéris comme une mère, comme une bienfaitrice, comme une amie à qui j'ai voué toute mon existence, à qui j'appartiens corps et âme [...]* » in JAY et JOUVIN, *Pour M. Vulpilliat, négociant domicilié à Lyon contre M. Guinet, fabricant d'étoffes de soie à Voiron, notes et documents*, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1850, pp. 8-10.

celle-ci ? N'est-il pas le principal pourvoyeur de commissions pour la fabrique ? Comment, dans une telle situation, ne pas prendre ombrage de l'influence de Joseph I Guinet sur cette riche célibataire ? Vers 1842, cette fabrique, qui a déjà derrière elle une dizaine d'années d'existence, rapporte, bon an mal an, environ 18.500 francs de bénéfices à sa propriétaire. À la même époque, l'établissement produit quatre cent treize mille cinq cents mètres de soieries par an, dont la moitié en satin et 44% en gaze pour crêpe. La mise en place précoce de métiers mécaniques permet d'arriver à ce résultat. La centaine de métiers tisse en moyenne seize mètres et demi de soieries par jour⁸⁶².

La solide prospérité du tissage la pousse à accroître ses biens à Voiron et elle délivre alors une procuration à son fondé de pouvoir en vue d'acquérir de nouveaux terrains en bordure de ses propriétés, dont une fabrique de papiers et une filature de laine et d'étoupes⁸⁶³. Sans doute envisage-t-elle d'agrandir sa fabrique. Vers 1849, la fabrique de Voiron, devenue propriété de Vulpilliat, emploie cent quatre-vingt-dix personnes, dont cent soixante-dix-huit femmes⁸⁶⁴.

Le fondateur de l'usine de Châteauvilain, Damiron, par l'entremise sans doute d'Aimé Baratin père, un ouvrier charpentier lui aussi originaire du Rhône, se lie d'affaires avec le beau-frère de ce dernier, Joseph I Guinet, dont la sœur, Joséphine, est mariée au dit Baratin. Guinet est alors au service de Victoire Flandin, comme chargé d'affaires et directeur de sa fabrique de soie de Voiron. Damiron⁸⁶⁵, après sa faillite en 1837, s'est installé à Rives, au cœur de la vallée sidérurgique de la Fure⁸⁶⁶. En janvier 1843, Guinet, à l'affût pour acquérir une nouvelle fabrique et s'établir à son compte, prête 5.000 francs à Damiron pour lui permettre de poursuivre les travaux de construction d'une usine à Renage au bord de la rivière. Un an et demi plus tard, l'affaire se concrétise et, pour 12.000 francs, Guinet devient propriétaire officiellement d'un bâtiment en pierre de deux étages au bord de la Fure avec une chute d'eau et équipé en roues et arbres, mais sans aucun matériel de tissage⁸⁶⁷. Ayant la mainmise sur les affaires de sa bienfaitrice qui lui

⁸⁶¹ Fabricant de soieries, Pierre Vulpilliat est né à Lyon le 3 brumaire an XIV, fils d'un « fabricant d'étoffes ». Il demeure célibataire. En 1866, il achète un moulinage de soie à Irigny pour 15.300 francs. À son décès sans postérité le 4 avril 1883, il laisse une fortune estimée à 1.607.137 francs dans son partage.

⁸⁶² ADI, 138M1, Statistiques sur le tissage Flandin, sd [1840-1845].

⁸⁶³ ADI, 3E29254, Procuration devant M^e Galley (Lyon) le 18 septembre 1843, 3E29087, Vente devant M^e Martin (Voiron) le 22 mars 1846 : la fabrique de papiers et la filature sont acquises pour 13.000 francs.

⁸⁶⁴ ACV, 7F1, Etat civil des ouvriers appartenant aux dix principaux établissements manufacturiers, sd [1849].

⁸⁶⁵ Mécanicien, Philibert Damiron est né à Villefranche (Rhône) vers 1784. Marié à Julie Deroche, il décède à Voiron le 12 novembre 1846. Les deux déclarants de son décès sont Aimé Baratin et Pierre Favier, deux futurs façonniers.

⁸⁶⁶ BARTHELEMY (N.) et LAZIER (I.), 1986 et PARENT (J.-F.), 1999.

⁸⁶⁷ ADI, 3E29252, Obligation devant M^e Neyroud (Voiron) le 9 janvier 1843, 3E29254, Vente devant M^e Bally (Voiron) le 21 juin 1844.

a encore renouvelé sa confiance, il en a profité pour acquérir sous son propre nom cette fabrique, mais avec l'argent de la riche lyonnaise, se livrant ainsi à un détournement de plusieurs milliers de francs à son insu. Cet achat et les différents investissements complémentaires (comme l'installation de quarante-deux métiers à tisser) sont évalués à 81.000 francs. Cette sombre affaire est éventée à la fin de l'année 1847⁸⁶⁸, précipitant la fin des relations entre Guinet et la vieille fille qui d'ailleurs décède dans les jours qui suivent, le 27 novembre, probablement affectée :

« Ainsi donc, Mademoiselle, si j'ai perdu votre estime sans retour, nous ne pouvons plus vivre ensemble, c'est-à-dire je ne veux pas rester chez vous, et le mieux que nous ayons à faire, c'est de nous quitter sans scandale. Je rendrais mes comptes quand vous voudrez et à qui vous voudrez. Je chercherais un acheteur ou à un locataire pour vos deux fabriques. [...] Je déclare aussi par la présente et sous les mêmes peines du droit, que, malgré que la fabrique que j'ai achetée de Damiron soit à mon nom, elle vous appartient tout entière, ainsi que les différentes pièces de prés, maisons et terres qui sont achetées en mon nom, mais avec votre argent, m'engageant à vous en passer la vente à titre gratuit quand vous l'exigerez, sans aucun bénéfice ni rebours, attendu que je n'ai acheté ainsi que pour votre compte et payé avec votre argent [...] »⁸⁶⁹.

Tous les biens reviennent par testament à son neveu, Pierre Vulpilliat, qui hérite donc de deux fabriques de soieries, une à Voiron et l'autre à Renage, tandis que Joseph I Guinet reçoit une pension annuelle et viagère de 1.000 francs⁸⁷⁰. Cependant, les relations entre les deux hommes s'enveniment dans les jours qui suivent le décès, à cause de la tenue des comptes de la défunte par Guinet : Vulpilliat l'accuse d'avoir rendu des comptes erronés et d'avoir fait disparaître le profit d'une vente de plusieurs terrains passée pour un montant de 300.000 francs. La rupture est consommée définitivement en janvier 1849, avec le départ de Guinet ; les démarches judiciaires des deux camps s'enchaînent. Un premier jugement rendu le 19 avril 1850 reconnaît la probité de l'ancien directeur dans sa gestion des deux fabriques et oblige Vulpilliat à lui verser les 37.872 francs demandés pour appointements non versés depuis le premier janvier 1836. Cependant, Vulpilliat, croulant sous les dettes que lui laisse sa tante et au bord de la faillite (tel est du moins son avis), a interjeté appel.

Dans les années 1830, la maison Michel frères installe un tissage à Rives, mais l'établissement est assez modeste, puisqu'en 1839, sa patente n'est que de 53 francs et sa valeur locative de 400 francs (soit 8.000 francs)⁸⁷¹.

⁸⁶⁸ À la mort de Victoire Flandin, la fabrique revient à son neveu Vulpilliat.

⁸⁶⁹ Copie d'une lettre de Joseph Guinet adressée à Victoire Flandin, le 7 novembre 1847, in JAY et JOUVIN, Pour M. Vulpilliat, négociant domicilié à Lyon contre M. Guinet, fabricant d'étoffes de soie à Voiron, notes et documents, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1850, pp. 9-10.

⁸⁷⁰ La fortune de la « vieille fille » est alors évaluée par Guinet à 296.000 francs bruts (90.000 francs de dettes) : outre les deux fabriques, elle possède aussi des terrains à Lyon (clos de Touvant) et plusieurs créances.

⁸⁷¹ ADI, 138M1, Relevé des principaux fabricants, entrepreneurs et manufacturiers existant dans le département de l'Isère d'après les rôles de 1839.



Propriété du duc d'Alexandre de Mortillet, le château d'Alivet, à Renage, est d'abord occupé par le fabricant lyonnais Girodon qui l'aménage intérieurement en tissage. Autour du château, exista aussi une tannanderie ou une forge, qui utilise aussi les eaux de la Fure. Dans les années 1870, le château, devenu propriété des papetiers Blanchet, est loué par des façonniers, d'abord Dongey, en 1879, puis Combe au début des années 1880. Le vieux château est démolit au XX^e siècle. Sur le même domaine, les Blanchet ont édifié un second château.

Figure 9—Le château d'Alivet (tissage Combe vers 1900).

Source : coll. Privée.

Toujours en Isère, mais hors du Bas-Dauphiné, signalons l'installation des frères Durand à Vizille en 1839. Alfred Girodon, en janvier 1840, suit l'exemple de ses collègues en s'installant à Renage. Il s'en distingue, cependant, dans la mesure où, par économie, il n'entreprend pas la construction d'un bâtiment neuf et donc onéreux, mais préfère louer le château d'Alexandre de Mortillet pour trente-six années, qu'il transforme en fabrique, comme jadis la famille Jubié avec l'abbaye de Saint-Antoine ou bon nombre d'industriels sous la Révolution avec les biens nationaux. Pour faire mouvoir sa nouvelle fabrique, la construction d'un canal est envisagée. Le loyer en est fixé à 5.000 francs. En 1866, la fabrique Girodon de Renage rassemble environ deux cent cinquante ouvriers⁸⁷². Mais ces quelques fabricants ne sont que des cas isolés. Tous préfèrent recourir au travail dispersé à domicile.

Tableau 13—Fabriques de soie en Bas-Dauphiné en 1843.

Nom	Lieu	Activité	Chiffre d'affaires (en francs)	Production (en)	Nombre d'ouvriers	Source d'énergie	Nombre de métiers
		873				875	

⁸⁷² ADI, 3E19122, Bail devant M^e Coynel (Rives) le 12 janvier 1840 et 6S7/79, Observations ms de l'expert sur le mérite des réclamations produites dans l'enquête sur le classement du Syndicat de la Fure, destinées au Préfet de l'Isère, le 25 janvier 1866.

⁸⁷³ Activité : F (filature), M (moulinage), T (tissage).

⁸⁷⁴ Production : m (mètres), Kg (kilogrammes).

Première partie-Toiles, indiennes, calicots et soieries : une phase de transition (première moitié du XIXe siècle).

							à tisser
Claude-Dominique Vaudaine	Sérézin-du-Rhône	M	3.600	1.200 Kg	11	RH	
Vignalfères	St-Symphorien	M	108.000	18.000 Kg	26	RH	
Granger aîné	St-Symphorien	M	94.000	1.140 Kg	24	RH	
Couturier frères	Vienne	T	210.000	60.000 m	80	M	60
Maire & Tournu	Pont-de-Chéruy	T	?	?	123	M	80 à 120
A. Giraud & Cie	Charvieu	T	105.000	42.000 m	53	RH	40
Victoire Flandrin	Voiron	T	520.000	?	140	M	97
Trouillet	Vézéronce	F	54.000	900 Kg	41	V	
Baud	La Tour-du-Pin	F	36.000	600 Kg	23	V	
Peillon, Goujon & Cie	Renage	T	?	1.056.000 m	139	RH	?
Delon	Saint-Antoine	T	180.000	56.000 m	59		58
Michel frères	Rives	T	175.000	50.000 m	80		80
Ferrieux	Chatte	M	84.500	1.300 Kg	21	V et M	
Giraudet	Chatte	M	80.500	1.150 Kg	17	V et M	
Denizot frères	Têche	M	97.500	1.500 Kg	16	V et M	
Morain	La Sône	M	110.500	1.700 Kg	23		
Magnat	La Sône	M	57.200	880 Kg	9	V et M	
Auguste de Bézieux	Cognin	M	144.000	2.000 Kg	17	V et M	
Cuchet	Saint-Antoine	M	200.000	2.770 Kg	38	V et M	
Victor David	Chatte	M	110.500	1.700 Kg	17	V et M	
Fabre	La Sône	M	84.000	1.200 Kg	18	M	
Revol	Vinay	M	120.250	1.850 Kg	18	M	
Allyre-Bourbon	Chatte	M	?	?	30	RH	
Girodon	Renage	T	?	?	?	?	?

Source : ADI, 138M1, Statistique industrielle, renseignements statistiques recueillis en 1843.

Non loin de Vienne, dans le petit village de Châtonnay , les frères Turlon (orthographe incertaine) ont établi un modeste tissage d'étoffes de soie comprenant vingt métiers à tisser manuels, avant 1841. À Chavanoz , une fabrique comportant une centaine de métiers fonctionne également à la même époque⁸⁷⁶ . Alexandre Giraud ne fait pas construire de fabriques, il préfère les louer ou les racheter à bon prix, d'abord la fabrique Savoye de Charvieu⁸⁷⁷ , puis celle de Châteautilain , construite par le mécanicien-fondeur lyonnais, Philibert Damiron, vers 1833, originaire de Beaujeu, puis

⁸⁷⁵ Source d'énergie : V (vapeur), M (moulin à eau), RH (roue hydraulique).

⁸⁷⁶ ADI, 4Z114, Lettre ms du maire de Châtonnay adressée au sous-préfet le 29 mai 1841 et Lettre ms du maire de Chavanoz au sous-préfet le 17 juin de la même année et ACB, 1.824.1, Statistiques ms et mémoire ms du 23 août 1826.

installé à Vaise⁸⁷⁸. Ces deux établissements ont déjà derrière eux quelques années de fonctionnement lorsqu'ils passent dans le giron de la maison Giraud. Damiron ne s'attarde pas à Châteautilain. Un fabricant lyonnais, Riboud, la reprend quelque temps, puis la revend 20.000 francs à un banquier de Bourgoin, Antoine-Honoré Rivière. Celui-ci ambitionne de transformer de fond en comble ce nouvel établissement. Il s'adresse à des fondeurs viennois, à des entrepreneurs stéphanois et lyonnais pour le moderniser. Il s'endette alors plus que de raison. En 1841, la fabrique et le matériel sont alors évalués à 42.300 francs environ⁸⁷⁹. Pour approvisionner la fabrique en fils, un entrepreneur à façon, Jean-Marie Gardet⁸⁸⁰, établit, sans doute avec l'accord de Rivière, un moulinage de soie dans le même hameau que le tissage, à La Combe, mais sur la commune des Eparres. Comme en atteste sa mutation par décès, le nouvel atelier de moulinage est des plus modestes : « trois métiers à mouliner », estimés à 210 francs le composent, tandis que les bâtiments atteignent modestement la somme de 1.500 francs⁸⁸¹. Inévitablement, la faillite du tissage Rivière entraîne celle du moulinage⁸⁸². Lorsque la maison Alexandre Giraud & Cie reprend le tissage de La Combe de Châteautilain quelques mois plus tard, un nouvel entrepreneur à façon, Anselme Riboud, succède à Pierre Gardet, en faillite, pour l'exploitation du moulinage voisin. Probablement est-il de connivence avec le fabricant lyonnais Giraud, car tous les deux résident à Lyon. La proximité, voire l'intégration d'un moulinage et d'un tissage, quoique rare, se retrouve également à Saint-Geoires, chez Hector Joly, mais aussi à Saint-Jean-de-Bournay. Il faut convenir du

⁸⁷⁷ ADI, 4Z114, Lettre ms du maire de Charvieu adressée au sous-préfet de Vienne, le 13 août 1841 : la fabrique Alexandre Giraud emploie entre soixante et soixante-cinq ouvrières. La valeur de l'ouvrage (chiffre d'affaires) est estimée à 100.000 francs. A noter que la belle-mère de Giraud se nomme Savoye.

⁸⁷⁸ ADI, 3E14105, Quittance devant M^e Chenavas (Bourgoin) le 15 octobre 1830, 3E14111, Vente devant M^e Chenavas le 13 août 1833, 3E14118, Vente mobilière devant M^e Chenavas le 3 juin 1837. Mais il fait faillite quatre ans plus tard, et la fabrique est alors rachetée par un banquier de Bourgoin, également installé à Lyon, Antoine Rivière, qui la revend probablement vers 1843 à Alexandre Giraud. Damiron ne renonce pas pour autant à construire un tissage, puisqu'on le retrouve de nouveau propriétaire d'une fabrique dans la région rivoise qu'il cède à Guinet, puis à Voiron où il décède. Parmi les déclarants à l'état civil lors de son décès, on relève le nom d'Aimé Baratin lui aussi originaire de Beaujeu, beau-frère de Joseph I Guinet et père de Félix Baratin : voici sans doute un élément d'explication sur les raisons de l'installation de la famille Baratin dans la contrée. À noter que l'épouse d'Antoine Rivière, née Vettard, est probablement apparentée à Mme Louis-Rose Gindre.

⁸⁷⁹ ADI, 5U1165, Tribunal Civil de Bourgoin, Bilan ms de la faillite Rivière, le 7 octobre 1841 et inventaire ms du 31 août de la même année.

⁸⁸⁰ Originaire de Héry-sur-Ugine, en Savoie, Jean-Marie Gardet est le fils d'un cultivateur. En 1815, alors qu'il a 26 ans environ, il épouse une ouvrière ovaliste qui ne lui donne qu'un seul fils, Pierre. L'individu est alors mentionné comme « fabricant de vitriol », demeurant à La Guillotière. Ses apports se montent à 800 francs. A son décès, en novembre 1840, sa fortune atteint péniblement 2.400 francs. Cependant, cette évaluation est contredite par celle figurant dans le contrat de mariage de son fils au printemps suivant, dont l'actif s'élève alors à 20.000 francs.

⁸⁸¹ ADI, 3Q4/715, Mutation par décès de Jean-Marie Gardet, le 18 mai 1841.

⁸⁸² ADI, 5U1165, Tribunal Civil de Bourgoin, Vérification des créances de la faillite Gardet, le 30 août 1842.

caractère exceptionnel de ces intégrations, car le plus souvent ces deux activités sont éloignées géographiquement, le moulinage étant plutôt effectué dans la vallée du Rhône.

À Saint-Jean-de-Bournay, le schéma en place à Châteautilain est reproduit à la nuance près que le moulinage appartient à un marchand de soie lyonnais, François Desgrand, tandis que le tissage revient à deux entrepreneurs à façon, Malescourt et Vettard. L'initiative est prise par Desgrand qui installe son moulinage vers 1850⁸⁸³. Mais devant l'éloignement du nouvel établissement, il a besoin d'assurer un débouché régulier à ses fils de soie, ce qui explique la construction d'un tissage dans cet espace excentré par rapport au Bas-Dauphiné soyeux. L'éloignement géographique justifie aussi, à Châteautilain, l'installation d'un moulinage à proximité du tissage Rivière/Giraud, pour garantir un approvisionnement régulier en fils de soie. Les deux communes sont alors mal desservies par les transports mais elles disposent de solides ressources hydrauliques. Au début des années 1860, le moulinage Desgrand est l'un des plus importants au service de la Fabrique avec deux cents ouvrières, soit 250.000 francs de masse salariale versée à la population locale. Vettard et Malescourt établissent leur tissage à la même époque, vers 1849-1850, lui aussi en remplacement d'une ancienne usine à carder la laine⁸⁸⁴.

À la fin de l'année 1848, l'une des fabriques Jubié, de La Sône, est à son tour prise en location par un fabricant lyonnais, Benoît Mauvernay⁸⁸⁵ pour 4.000 francs par an. Ce dernier se porte acquéreur de la fabrique et du château de La Sône en 1852 pour 41.220 francs, alors que les héritiers Jubié, couverts de dettes, sont obligés de répondre aux injonctions de leurs créanciers et de la justice. Cinq ans plus tard, ses deux fabriques situées à La Sône, sa filature, le château et le matériel sont évalués à 150.000 francs⁸⁸⁶.

D'emblée, certains fabricants de soieries ont fait le pari de regrouper leurs métiers à tisser dans des fabriques. Le nombre d'établissements est plus important que prévu. Jusque-là, on situait le développement des fabriques de tissage plutôt après 1850. Au total, les fabricants lyonnais doivent déjà exploiter au moins une dizaine de fabriques en Bas-Dauphiné en 1850.

Métiers à bras.

⁸⁸³ ADI, 7S2/130, Règlement d'eau et procès-verbal de visite de l'usine Desgrand, par l'ingénieur le 8 novembre 1854, Pétition ms de François Desgrand au préfet le 15 novembre 1863.

⁸⁸⁴ ADI, 7S2/130, Règlement d'eau et procès-verbal de visite de l'usine Vettard & Malescourt, par l'ingénieur le 8 novembre 1854, Pétitions ms de François Desgrand au préfet, s.d. [1859] et le 15 novembre 1863.

⁸⁸⁵ Fabricant de soieries, Benoît Mauvernay épouse au printemps 1835 Amélie-Reine Coulet, la fille d'un ancien négociant, dont les apports sont évalués à près de 26.000 francs. Il décède à Lyon le 6 février 1857 en laissant à ses cinq enfants une succession évaluée dans son partage à 618.234 francs (dont une grande partie provient de l'actif de sa société). Deux jours avant de mourir, il avait formé une nouvelle société avec un de ses commis, au capital de 600.000 francs, dont 500.000 francs fournis par lui.

⁸⁸⁶ ADI, 3Q29/569, Enregistrement le 5 décembre 1848 d'un bail rédigé le 30 novembre précédent, 3Q29/654, Mutation par décès de Mauvernay des 23 et 27 juillet 1857, ADR, 3E13248, Inventaire après décès de Mauvernay, devant M^e Mitiffiot, à Lyon, le 21 février 1857.

Les deux raisons généralement invoquées pour justifier le choix du Bas-Dauphiné, sont les faibles coûts de sa population et sa docilité⁸⁸⁷. En comparant le salaire quotidien d'un tisseur lyonnais et d'un tisseur dauphinois (et à plus forte raison pour les femmes et les enfants), il existe en effet une substantielle différence entre les deux, à l'avantage du second. Un troisième argument est avancé : en période de faible activité, les tisseurs à domicile s'occupent de leur exploitation agricole plutôt que de rester inactifs et de s'agiter contre les fabricants⁸⁸⁸.

Les fabricants lyonnais ont sous les yeux différents modèles de production en activité : évidemment le travail à domicile en milieu urbain, mais aussi à la campagne avec le tissage des toiles de chanvre en Bas-Dauphiné ou de coton en Beaujolais, la proto-fabrique et même la fabrique mécanisée, avec le tissage mécanique fondé par Samuel Debar à La Grive, dans les dernières années de la Restauration. Plusieurs choix s'offrent donc à eux pour lutter contre leurs concurrents anglais ou suisses. En toute logique, la fabrique mécanisée offre aux fabricants une avance sur leurs concurrents, notamment dans la gestion rationnelle de la production (surveillance, temps, coûts). La première proto-fabrique remonte, à en croire Pierre Cayez, à 1817, avec la création de La Sauvagère, à Saint-Rambert, par un fabricant d'origine allemande, Berna, associé à Sabran. Dès le départ, les deux associés font le choix d'intégrer une partie du processus de fabrication des châles, en rassemblant dans leur usine la préparation, le tissage, le découpage et l'apprêt. En revanche, la filature et le moulinage se font dans d'autres établissements. Malgré son indéniable succès, avec le doublement du personnel durant les années 1820, la fabrique de La Sauvagère ne suscite guère d'émules parmi les fabricants lyonnais. Paradoxalement, les fabricants font le choix inverse à celui d'une démarche économique rationnelle. Ils préfèrent conserver le traditionnel atelier familial, avec le métier à bras, en profitant des « *routines organisationnelles* »⁸⁸⁹ acquises par eux depuis plusieurs décennies. Ils restent prisonniers de schémas mentaux qui font du tissage manuel dispersé le garant du maintien de la qualité et de la réputation de la Fabrique auprès de leur clientèle⁸⁹⁰. En effet, la Fabrique lyonnaise maintient son hégémonie sur le marché mondial des soieries, malgré les pressions, il ne s'agit donc pas de tout remettre en cause, mais au contraire de procéder à quelques ajustements. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la Fabrique lyonnaise de soieries représente la somme de savoirs, de savoir-faire et de compétences collectifs accumulés depuis des décennies dans le travail de la soie, avec des pratiques, des normes et des habitudes solidement ancrées et soigneusement reproduites par les fabricants, les canuts et les ouvriers. Lorsque les fabricants sont confrontés à des changements dans leur environnement, ils

⁸⁸⁷ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 244 et JONAS (R. A.), 1994, p. 51.

⁸⁸⁸ JONAS (R. A.), 1994, p.49.

⁸⁸⁹ LESOURNE (J.), ORLEAN (A.) et WALLISSER (B.), 2002, pp. 189-190 : « [Les routines organisationnelles] *constituent une forme de « mémoire organisationnelle » en préservant les leçons du passé* ».

⁸⁹⁰ Voir DENZAU (A. T.) et NORTH (D. C.), 1994 et NORTH (D.), 2005, cités par CHABAUD (D.), PARTHENAY (C.) et PEREZ (Y.), 2005, DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 79.

puisent automatiquement, comme un réflexe, dans un « *répertoire de réponses* » qu'ils connaissent⁸⁹¹.

Plus largement encore, ils peuvent admirer les imposants tissages mécaniques alsaciens et anglais en plein essor à la même époque. Dans les années 1830, l'industrie cotonnière⁸⁹², et dans une moindre mesure le secteur lainier⁸⁹³, ont déjà largement amorcé leur processus de mécanisation, tant en Angleterre qu'en Alsace. En revanche, la soie reste à l'écart de ce mouvement⁸⁹⁴.

Pour beaucoup, la finesse de la fibre soyeuse ne se prête pas au métier mécanique, notamment en raison de sa fragilité par rapport au coton. La rudesse du métier mécanique ne convient pas à la fabrication d'étoffes soignées pour une clientèle raffinée. Quant à l'adoption du métier Jacquard, elle donne à la Fabrique lyonnaise une avance en matière de création artistique, donnant naissance aux riches façonnés qui font sa réputation, mais cela constitue une impasse technologique pendant plus d'une cinquantaine d'années, jusqu'à la mise au point de la mécanique Verdol, qui permet la fabrication des façonnés sur un métier mécanique⁸⁹⁵. À partir de l'adoption du métier Jacquard, promu au rang de symbole de la renaissance et de la réussite lyonnaise dans la première moitié du siècle, la Fabrique lyonnaise s'inscrit dans une dépendance de sentir, où l'excellence et la performance ne peuvent que découler du métier à bras⁸⁹⁶.

Le premier métier mécanique appliqué à la soie remonte à 1824, à Bâle⁸⁹⁷. Deux ans plus tard, un métier mécanique est signalé à Lyon⁸⁹⁸. En 1827, l'affaire Guigo agite le monde de la Fabrique. Mécanicien horloger piémontais, Charles Guigo est venu proposer aux Lyonnais une de ses inventions, un métier à tisser mécanique. Cependant, les autorités exigent son départ de la cité. La Chambre de Commerce, séduite par le projet, intervient en sa faveur, d'autant que son invention peut recevoir une mécanique Jacquard, alors très en vogue, ce qui n'est pas le cas des autres métiers mécaniques déjà présentés aux élus consulaires⁸⁹⁹. À la fin de la même année, un autre individu, Joseph

⁸⁹¹ NELSON (R. R.) et WINTER (S. G.), 1982, pp. 88-97, cité par CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), 1995, pp. 116-117.

⁸⁹² CHASSAGNE (S.), 1991.

⁸⁹³ BERGERON (L.), 1972.

⁸⁹⁴ FEDERICO (G.), 1994, pp. 87-90.

⁸⁹⁵ BALLOT (C.), 1913, pp. 1-52 et JOUANNY (J.), 1931, p. 57.

⁸⁹⁶ NORTH (D.), 2005, et CAYEZ (P.), 1978, pp. 105-107 et 144.

⁸⁹⁷ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 216. Beauquis situe l'utilisation des premiers métiers mécaniques vers 1865-1868, ce qui semble trop tardif.

⁸⁹⁸ SHERIDAN (G. J.), 1981, p. 211.

⁸⁹⁹ ACCL, Procès-verbaux des comptes-rendus des séances de la Chambre des 29 mars et 5 avril 1827.

Drevet, propose lui aussi son métier mécanique en bois à la Chambre, qui fonctionne déjà en trente exemplaires dans une fabrique⁹⁰⁰. Tous espèrent bénéficier des faveurs et des encouragements de la Chambre et de ses membres. Mais aucun n'a laissé à la postérité son nom pour avoir mécanisé la Fabrique. Bref, en 1830, les fabricants lyonnais ont sous les yeux quelques exemples de fabriques en fonctionnement, mais selon toute vraisemblance, ces différents établissements ne fabriquent pas les fameux façonnés qui ont fait la réputation de Lyon, mais des étoffes particulières comme les châles à La Sauvagère ou le crêpe à Renage⁹⁰¹. Dès 1840, on dénombre environ quatre cents métiers mécaniques en Bas-Dauphiné, probablement à Renage, contre quatre à cinq mille en 1870.

Pourtant, tous les éléments techniques existent déjà dans les années 1830. L'adaptation du métier mécanique pour coton à la soie ne représente sans doute pas un blocage technique insurmontable pour l'époque. En outre, les tisseurs de soie d'outre-Manche l'emploient massivement, notamment à Macclesfield. D'ailleurs, déjà en 1838, les trois quarts de la puissance en CV consommée par l'industrie soyeuse anglaise sont fournis par des machines à vapeur. L'abolition du Spitalfield Act en 1826 par le gouvernement anglais n'a d'autre but que de pousser les entrepreneurs anglais à adopter le modèle cotonnier (mécanisation, concentration, production de masse) à la soie, stimulée par la disparition des protections douanières⁹⁰². Les soyeux anglais utilisent déjà en 1850, six mille quatre-vingt-douze métiers mécaniques, dans soixante-dix fabriques, soit une moyenne de quatre-vingt-sept métiers mécaniques par établissement, alors que seulement dix fabriques ont recours au tissage à bras. Sept ans plus tard, ils font marcher neuf mille trois cent cinq métiers mécaniques (+52%) dans cent soixante-cinq fabriques (soit cinquante-six métiers par établissement), mais certains centres industriels anglais, comme Spitalfields, tardent à se mécaniser et à concentrer leur production dans des fabriques⁹⁰³.

Une autre raison du retard dans le processus de mécanisation relève du comportement irrationnel économiquement parlant, qu'adoptent les fabricants lyonnais. Tant qu'ils sont sûrs de la supériorité de leurs produits face à la concurrence, ils ne ressentent pas le besoin de modifier une organisation qui a fait leur réputation et leur succès. Dans les années 1860, leurs vieux métiers à bras, coûtant moins de cinquante francs l'unité, sont déjà amortis par une exploitation continue depuis dix ou vingt ans. En d'autres termes, ces métiers ne leur coûtent plus rien, hormis les coûts de fonctionnement, c'est-à-dire la main d'œuvre, d'autant qu'il y a alors pléthore de bras en Bas-Dauphiné, avec un maximum de population atteint en 1851. Dans ce cas, les fabricants n'ont aucune raison de substituer le capital au travail. Au contraire, l'installation d'un tissage mécanique dans une usine, plus rationnelle économiquement, les pousse à

⁹⁰⁰ ACCL, Procès-verbaux des comptes-rendus des séances de la Chambre des 15 novembre et 13 décembre 1827.

⁹⁰¹ CAYEZ (P.), 1978, pp. 161-163.

⁹⁰² LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 32, MALMGREEN (G.), 1985, COTTEREAU (A.), 1997, p. 78.

⁹⁰³ JONES (S.R.H.), 1987.

des immobilisations de capital très importantes, qu'ils n'ont pas l'habitude de faire⁹⁰⁴. D'ailleurs, fabricants et façonniers adoptent plus volontiers le métier mécanique à partir du moment où le prix de la matière première, la soie, diminue fortement, c'est-à-dire à partir des années 1870. Jusqu'alors, leur capital était surtout immobilisé par l'achat de la soie. La chute des prix de la soie libère des capitaux pour les fabricants. Peut-on, pour autant, parler d'une idéologie anti-technologique, c'est-à-dire d'une forme de résistance psychologique au changement technologique⁹⁰⁵ ? Arc-boutés sur leur supériorité technique grâce à la mécanique Jacquard, sur leur supériorité artistique grâce à leurs fameux dessinateurs et sur leur réputation commerciale, les fabricants lyonnais rechignent à investir massivement dans le changement technique, adoptant « *une forme d'intellectualisme technophobe* », que l'on retrouve dans les nombreuses publications de l'époque qui vantent le savoir-faire traditionnel, l'ouvrage bien fait sur les métiers manuels selon des rites immuables. En 1844, l'auteur du rapport du Jury des Tissus de Soie à l'Exposition, écrit même sur un ton péremptoire que l'adoption du métier mécanique ne peut être que fatale à l'industrie de la soie, car « *ne devant porter aucun avantage* », malgré un rendement de trois fois supérieur au traditionnel métier à bras⁹⁰⁶.

D'ailleurs, pour se convaincre de ce blocage psychologique, il suffit de constater que les premiers entrepreneurs à adopter des métiers mécaniques n'appartiennent pas, initialement, au monde de la Fabrique : l'industrie du tulle se mécanise grâce aux initiatives de la famille Isaac, originaire du Nord de la France, tandis que les premiers métiers mécaniques pour tisser les soieries en Bas-Dauphiné sont construits par des hommes vivant quotidiennement loin de Lyon et de l'esprit corporatif des canuts de La Croix-Rousse, Joseph Guinet à Voiron, Théophile I Diederichs à Bourgoin. Les façonniers en soieries ont mécanisé les premiers leurs fabriques. Les premiers fabricants lyonnais à faire ce pari, ont d'ailleurs de solides attaches avec les milieux voironnais, tels Permezol ou les Girodon, d'abord installés à Renage, avant de faire construire une usine modèle à Saint-Siméon-de-Bressieux dans les années 1870. Dès le Second Empire, les façonniers voironnais font le choix du tissage mécanique, peut-être pour compenser les délais de livraison plus longs avec l'éloignement géographique. En 1878, rien qu'à Voiron et dans ses environs, il y a trois mille huit cents métiers mécaniques, soit 82% de l'outillage mécanique du Bas-Dauphiné⁹⁰⁷.

Cela n'empêche nullement les Lyonnais de susciter des recherches ou des perfectionnements grâce aux versements de primes d'encouragement, mais, fondamentalement, il n'y a pas de rupture avant les années 1870.

Une ruée vers l'eau.

⁹⁰⁴ ROLLINAT (R.), 1997, pp. 82-83, 101.

⁹⁰⁵ MOKYR (J.), 1992.

⁹⁰⁶ Article paru dans *L'Industrie textile* le 10 janvier 1888, cité par JOUANNY (J.), 1931, p. 107 et ROLLINAT (R.), 1997, p. 145.

⁹⁰⁷ JOUANNY (J.), 1931, p. 58.

Dès la fin du XVIII^e siècle, l'essor des indiennes dans la région lyonnaise avait donné le signal d'une première ruée vers l'eau⁹⁰⁸. Puis, l'expansion nationale de l'industrie cotonnière dans la première moitié du XIX^e siècle offre un nouvel exemple d'utilisation d'une ressource abondante et bon marché pour assurer le développement industriel du pays, en l'absence de gisements charbonniers abordables⁹⁰⁹.

La proximité des Préalpes assure aux éventuels investisseurs l'énergie hydraulique utile à la mise en route de leurs artifices. La partie orientale du Bas-Dauphiné associe une altitude moyenne avec une forte pluviosité. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la pluviosité de la région voironnaise est supérieure à mille millimètres d'eau par an, avec une certaine régularité, y compris pendant les mois d'été⁹¹⁰. Hormis les périodes de sécheresse exceptionnelle, les principales rivières de la contrée disposent donc d'un débit important, accru par la déclivité du terrain⁹¹¹. Mais cela ne suffit pas en été avec l'évaporation due à la chaleur.

En 1809, l'Isère se classe en douzième position des départements français par son nombre de roues hydrauliques (mille cinq cent vingt-neuf) faisant mouvoir des moulins à blé, mais il occupe la première place dans le Sud-est⁹¹². Il existe donc ici une réelle tradition locale dans l'utilisation de l'énergie hydraulique. Pourtant, l'emploi massif de roues horizontales peut être un frein pour le développement ultérieur du Bas-Dauphiné, puisque cette technique fournit une énergie moindre par rapport aux roues verticales, avec de faibles rendements. Les roues horizontales sont donc utilisées pour des activités artisanales de petites dimensions. L'industrie textile n'a pas attendu le XIX^e siècle pour s'intéresser aux rivières du Bas-Dauphiné. La Fure, mais aussi la Bourbre, ont précocement été utilisées pour la fabrication des toiles de chanvre, notamment pour le rouissage des fibres, mais aussi et surtout pour l'installation des battoirs mus par l'énergie hydraulique. Mais le déclin de l'industrie toilière entraîne l'abandon progressif des sites hydrauliques. En 1840, seulement quarante-cinq moulins de toute nature fonctionnent dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, tant pour le chanvre que pour le blé, contre seulement trente et un lors de l'enquête industrielle de 1861, tandis que dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, il ne reste plus que vingt-six moulins en activité contre trente-six une vingtaine d'années plus tôt⁹¹³. Mais cette richesse hydraulique

⁹⁰⁸ CAYEZ (P.), 1978.

⁹⁰⁹ CHASSAGNE (S.), 1991 et BENOIT (S.), 1985.

⁹¹⁰ Les pluies les plus abondantes tombent en mai et en octobre.

⁹¹¹ BENEVENT (E.), 1926, pp. 254-263 et ANGOT (A.), 1922, pp. 90-91.

⁹¹² RIVALS (C.), 1984 et EMPTOZ (G.) et PEYRE (P.), 1985. Près des trois quarts des roues hydrauliques utilisées dans les moulins à blé du département sont des roues horizontales.

⁹¹³ PARENT (J.-F.), 1999, p. 38 et ROBERT (F.), 2000, vol. 2, pp. 13 et 55. Seul l'arrondissement de Vienne connaît alors une ruée vers l'eau, puisque le nombre de moulins passe de 61 à 127 avec le formidable essor des draps Renaissance dans la cité drapière de Vienne.

attise aussi les convoitises des papetiers et des cartonniers : au milieu du siècle, on dénombre déjà près d'une quarantaine de papeteries en Bas-Dauphiné, surtout le long de la Fure, de la Morge et de la Bourbre. Ainsi, en 1852, Joseph-Henri-Eugène Rivoire de la Batie vend trois moulins situés sur l'Agny, aux Eparres , près de Bourgoin , dont des battoirs à chanvre, au papetier Henri Voisin pour 40.000 francs ⁹¹⁴ .

Profitant de l'expérience acquise en matière d'énergie hydraulique, les fabricants lyonnais et les usiniers organisent une ruée vers l'eau en Bas-Dauphiné, en direction des quelques rivières à forts débits et déjà largement équipées en chutes d'eau pour l'ancien travail du chanvre et pour les moulins à blé. Certes, les rivières qui traversent les plaines et plateaux de l'Isère, ne sont pas forcément longues, mais elles offrent l'avantage d'être en pente, facilitant ainsi l'aménagement de chutes. Quatre rivières attisent plus particulièrement les spéculations en tout genre : la Bourbre, entre Bourgoin et La Tour-du-Pin , la Fure, longue de vingt-cinq kilomètres, dans la région rivoise, la Morge à Voiron et l'Ainan dans les environs de Saint-Geoire -en-Valdaine. Victor Auger et son beau-père Louis-Rose Gindre font l'acquisition au milieu du siècle de moulins à blé et d'un battoir à Ruy, dans le hameau de Boussieu pour y bâtir leur usine modèle, le long de la Bourbre. Lorsque Landru projette d'édifier un tissage à Saint-Geoirs près du moulinage de son beau-père, Hector Joly , il envisage de l'installer le long du ruisseau en lieu et place d'un gruoir ⁹¹⁵ .

À Saint-Jean-de-Bournay , les industriels de la soie se substituent à leurs confrères lainiers. En 1849, Vettard et Malescourt construisent une fabrique (de rubans ?) sur la Gervonde, à la place d'une ancienne usine à carder la laine. Le marchand de soie lyonnais Desgrand installe son moulinage et sa filature en 1850, lui aussi, sur une ancienne usine à carder la laine construite en 1810, au bord de la même rivière. Avant la fin de la décennie, il achète un battoir à chanvre sur la même rivière en vue d'augmenter la force motrice de son établissement ⁹¹⁶ .

La Fure et la Morge offrent des vallées parfois escarpées qui ont l'avantage de constituer alors de nombreuses ruptures de pentes propices à l'aménagement de chutes. Les usiniers font l'acquisition d'emplacements et s'empresse de remplacer les vieilles roues horizontales par des roues verticales puis des turbines. Ainsi, la Morge, longue d'une vingtaine de kilomètres seulement, a une pente moyenne de 2,5%. Autrement dit, le propriétaire d'un terrain de deux cents mètres de long en bordure de la Morge, peut se ménager une chute d'eau de cinq mètres, soit un débit de sept cents litres par seconde et une force de trente-cinq chevaux, ce qui est amplement suffisant pour faire tourner un tissage de cent métiers à tisser. Sur la Fure, les chutes d'eau s'établissent le plus souvent entre trois et six mètres ⁹¹⁷ . L'eau est en abondance pendant plus de la moitié de l'année,

⁹¹⁴ ADI, 3Q4/69, ACP du 11 août 1852 (vente devant M^e Ranchin, à Bourgoin , le 10 août), ANDRE (L.), 2005a et 2005b.

⁹¹⁵ ADI, 7S2/110, Pétition ms de Victor Auger & Cie adressée au sous-préfet de La Tour-du-Pin le 26 août 1850, 7S2/121, Pétition ms d'Emile Landru adressée au Préfet de l'Isère le 24 octobre 1860

⁹¹⁶ ADI, 7S2/130, Règlements d'eau et procès-verbaux de visite des lieux des usines Vettard & Malescourt et Desgrand le 8 novembre 1854 et pétition ms de François Desgrand adressée au Préfet, sd [1859].

d'octobre à juin. Pour l'aménagement de la Bourbre, trois fois plus longue, les industriels ont d'abord porté leur choix sur la région de Bourgoin , où le débit peut dépasser les trois mille litres d'eau par seconde, alors que plus en amont, à Saint-André-le-Gaz par exemple, il atteint péniblement les quatre cents litres ⁹¹⁸ . Sans disposer forcément d'études scientifiques sur le régime des eaux en Bas-Dauphiné, les industriels peuvent constater aisément de telles différences par de simples observations sur le terrain.

Au total, on dénombre à la fin du siècle environ une cinquantaine de tissages puisant une partie de leur force de l'énergie hydraulique : ainsi la Fure compte quelques usines importantes comme Guinet à Apprieu , Bruny à Saint-Blaise ⁹¹⁹ .



⁹¹⁷ JOUANNY (J.), 1931, pp. 11-13 et SCHRAMBACH (A.), 1997b.

⁹¹⁸ JOUANNY (J.), 1931, p. 13.

⁹¹⁹ PARENT (J.-F.), 1999, SCHRAMBACH (A.), 1998b, et PARENT (J.-F.) et SCHRAMBACH (A.), 1996.

Carte 7-La vallée de la Fure à la fin du XIX^e siècle.

Source : MAZARD (C.), 1998, p. 205.

Pour faire fonctionner sa nouvelle usine, construite dans le quartier de la Patinière, à Voiron, au bord de la Morge, Florentin Poncet engage une politique d'acquisition de sources d'eau. Ses turbines ont besoin d'un approvisionnement régulier et colossal pour assurer du travail à ses sept cents ouvrières. Entre 1855 et 1866, il dépense environ mille francs – somme qui semble dérisoire en comparaison du coût total d'une fabrique – pour acheter des sources dans des parcelles mitoyennes. À ces frais, s'ajoutent ceux occasionnés par diverses fouilles et sondages dans le sol, la construction de canalisations sur les propriétés concernées, ainsi que des citernes, des galeries souterraines. Cela l'oblige parfois à acquérir l'ensemble de la parcelle pour s'emparer de la source⁹²⁰. Quant à la Fure, entre 1815 et 1870, la longueur des canaux qui l'aménagent, augmente d'un tiers, passant dans le sous-sol des bourgs. Au total, en 1870, la rivière comporte plus de trois cents prises d'eau, signe de l'intérêt qu'elle suscite. Au milieu du XIX^e siècle, on estime qu'il y a plus de deux cents roues installées sur le lit de la Fure, tant pour les industries papetière et textile que pour les moulins à farine ou les taillanderies et les forges⁹²¹. Les industriels aménagent des canaux, dérivant de la rivière, chargés d'alimenter en eau leurs roues hydrauliques et leurs turbines, suivis d'un canal de fuite pour évacuer l'eau. Sur la Fure, la principale rivière industrielle, la longueur des canaux varie énormément d'une usine à l'autre, entre vingt-cinq et mille huit cent soixante mètres de longueur, avec une tendance nette à leur allongement au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle. Au total, la Fure, longue de vingt-cinq kilomètres, est complétée par un réseau de quarante-neuf kilomètres de canaux, dont vingt-deux kilomètres de canaux usiniers⁹²².

Ainsi lorsque le fabricant de tulles Michel Cochet, vers 1874, décide d'établir une usine, il porte son choix sur Bourgoin, alors que l'énergie hydraulique du canal Mouturier est déjà largement accaparée et la main d'œuvre bénéficie aussi d'une offre d'emplois industriels abondante qui la place en position de force dans les négociations salariales⁹²³. Certes, depuis quelques années, la ville possède une gare P.L.M. reliant Lyon à Grenoble.

L'intérêt pour l'énergie hydraulique ne peut qu'augmenter dans la seconde moitié du siècle avec l'apparition concomitante des turbines, plus puissantes que les traditionnelles roues hydrauliques, de la concentration et de la mécanisation de la production. L'absence de houille en Bas-Dauphiné favorise en dernier ressort le recours à ce type d'énergie. La

⁹²⁰ ADI, 3E29276, Vente devant M^e Bally, à Voiron, le 30 juin 1855, 3E29294, Ventes devant le même notaire les 2 et 26 juillet 1863, le 26 mars, le 18 avril et le 8 mai 1864, 3E29126, Concession devant M^e Margot, à Voiron le 17 mai 1865 et 3E29299, vente devant M^e Bally le 22 juillet 1866.

⁹²¹ PARENT (J.-F.), 1999, pp. 97-98 et BARTHELEMY (N.) et LAZIER (I.), 1986.

⁹²² SCHRAMBACH (A.), 1997b.

⁹²³ ADI, 7S2/15, Pétition ms de Michel Cochet au préfet le 2 décembre 1874.

première turbine est installée sur la Fure en 1852, pour actionner les papeteries de Renage appartenant à Court⁹²⁴. Déjà, en 1865, treize turbines fonctionnent sur cette rivière, mais ce rapide succès n'entraîne pas pour autant la disparition des vieilles roues⁹²⁵.

Comme en Alsace, les entrepreneurs apprennent à se passer du charbon et assurent leur premier développement grâce à l'énergie hydraulique, abondante en Bas-Dauphiné. Ils accaparent les sites aménagés. La carte des localisations industrielles confirme cette ruée vers l'eau : les établissements les plus importants, les usines-pensionnats, se concentrent le long des principales rivières.

Entre 1830 et 1850, on ne relève pas encore de spécialisation dans le territoire industriel lyonnais. En Bas-Dauphiné, les fabricants lyonnais ont à leur disposition aussi bien des éducateurs de ver à soie, que des filateurs, des mouliniers et des tisseurs de soie. Les établissements les plus anciens, comme les moulinages, sont aussi les plus fragiles. Les Jubié qui ont stimulé l'industrialisation de la province pendant un siècle, disparaissent au début du XIX^e siècle, emportés par les ambitions parisiennes du chef de famille.

La fièvre séricicole que connaît la France dans la première moitié du siècle, touche aussi le Bas-Dauphiné. Elle procure des revenus supplémentaires aux familles les plus modestes. Elle les prépare psychologiquement à l'arrivée du tissage de soieries. Le travail des éducateurs et des fileuses est bien évidemment différent de celui des tisseurs, mais tous prennent conscience que leur bonne fortune dépend désormais des Lyonnais plutôt que des négociants voironnais. La sériciculture, par sa large diffusion, inscrit les ménages du Bas-Dauphiné dans un large processus d'apprentissage de la culture de marché : elle encourage le crédit, la circulation monétaire, la négociation, la découverte du travail dans des fabriques pour les fileuses. Indirectement, tous apprennent à vivre pour la place lyonnaise et adoptent ses rythmes saisonniers.

L'industrie de la soie offre un dynamisme qui contraste singulièrement avec les activités toilières et cotonnières, qui traversent des crises régulières. Pourtant, l'expansion désordonnée de la soie cache des faiblesses réelles. Le tissage de soieries est soutenu par les fabricants lyonnais, alors que la sériciculture, la filature et le moulinage ne bénéficient pas de la même protection : les marchands de soie exercent une tutelle très lointaine, sauf sur les filatures les plus importantes. Jusqu'au milieu du siècle, le travail à façon ne concerne que la filature et le moulinage. Au contraire, le tissage de soieries est étroitement contrôlé par les fabricants lyonnais. C'est sans doute la grande nouveauté. Traditionnellement, à Lyon, le tissage est confié par les fabricants à des chefs d'atelier indépendants qui travaillent à façon. En Bas-Dauphiné, les fabricants lyonnais font

⁹²⁴ Fabricant de papier, Joseph-Désiré Court développe les papeteries de Renage. Il est né à Annonay le 3 janvier 1810. Elève de Canson, il fonde sa société, J.D. Court & Cie en 1834, à Renage. Cependant, en 1875, avec ses associés, François Guédât, Louis Curtal et Pierre Martinet, il doit déposer son bilan (actif = 397.000 francs contre un passif de 510.196 francs). Afin de poursuivre son activité, il fait appel aux capitaux voironnais. Après la faillite, son entreprise redémarre grâce à l'action de Louis Bruel. En 1877, celui-ci est devenu administrateur des Papeteries de Renage (une société anonyme).

⁹²⁵ PARENT (J.-F.), 1999, p. 100.

l'expérience de l'intégration industrielle et élargissent leur champ d'action : ils possèdent leur propre matériel de tissage et l'exploitent eux-mêmes, loin des contraintes réglementaires urbaines. Ils ne font pas encore appel à des façonniers. Loin des cadres réglementaires urbains, ils peuvent appliquer le tarif qu'ils veulent.

Des résistances apparaissent à Lyon devant cette mutation, tant chez les ouvriers, que chez les canuts ou chez certains fabricants. Les fabricants qui s'affranchissent des routines acquises depuis des siècles, n'appartiennent pas au monde de la vieille Fabrique lyonnaise. Leur tradition familiale facilite cette rupture : ces audacieux fabricants sont majoritairement originaires du monde rural où ils ont grandi. Ils ont probablement découvert l'organisation de la Fabrique lyonnaise au moment de leur adolescence ou après. Peu habitués aux règlements corporatifs urbains qu'ils interprètent comme des contraintes pesantes, ces nouveaux fabricants n'hésitent pas à se désolidariser des canuts pour défendre leurs propres intérêts. Fraîchement arrivés à Lyon, ils ont, peut-être, un sentiment d'appartenance moins fort à la communauté de la Fabrique.

Chapitre 4-Les facteurs de la proto-industrialisation.

« En ce qui concerne la beauté du pays, c'est l'entrée en France qui en donne l'idée la plus avantageuse. [...] Le pays est réellement superbe, bien planté, a beaucoup de clôtures et de mûriers, avec quelques vignes. Seules, les maisons ont un vilain aspect : au lieu d'être bien bâties et blanches, comme en Italie, ce sont des cabanes de boue, laides, couvertes de chaume, la fumée sortant par un trou percé dans le toit ou bien par les fenêtres. Les vitres semblent inconnues, et ces maisons ont un air de pauvreté et de misère qui jure avec l'aspect général du pays »⁹²⁶ .

Mendels, dans sa définition de la proto-industrialisation, suggère l'existence d'étroites relations entre pressions démographiques et ressources disponibles au sein d'un territoire rural contrôlé par une ville, avec des espaces spécialisés dans l'agriculture et dans l'industrie⁹²⁷ . Si on transpose le schéma de la proto-industrialisation au Bas-Dauphiné, on constate que le tissage des toiles de chanvre s'est particulièrement développé dans les territoires marqués par une agriculture de subsistance, par une micropropriété et par de fortes densités de population : il offre des revenus supplémentaires à une population en souffrance⁹²⁸ . Sous l'ancien Régime, la proto-industrie apparaît étroitement liée au « binôme pauvreté/surpopulation »⁹²⁹ : la pluriactivité est donc une réponse à la misère et à la forte croissance démographique du Bas-Dauphiné tout au long du XVIII^e siècle.

⁹²⁶ YOUNG (A.), 1976, p. 450.

⁹²⁷ MENDELS (F.), 1972, et 1978.

⁹²⁸ DEYON (P.), 1979a et 1979b, MENDELS (F.), 1975, cité par GULLICKSON (G. L.), 1983.

⁹²⁹ ANTOINE (A.) et COCAUD (M.), 2004, pp. 20-22.

Elle permet d'accroître les ressources d'un foyer.

Que ce soit sous la forme d'un *kaufsystem* ou d'un *verlagsystem*, le marchand urbain cherche à réduire ses prix de revient en s'adressant à une population rurale moins exigeante, bon marché et plus docile que les ombrageux ouvriers urbains, loin des règlements corporatifs. Invoquer seulement les mutations de la demande et la loi du marché pour expliquer la ruralisation de la Fabrique Lyonnaise, revient à ignorer le destin des Bas-Dauphinois, leurs intérêts et leurs stratégies. En changeant d'échelle et en s'intéressant au contexte plus large – politique, religieux et socioculturel - dans lequel vivent les habitants du Bas-Dauphiné⁹³⁰, il est possible de mieux comprendre pourquoi ils ont accepté aussi facilement l'installation de milliers de métiers à tisser lyonnais à partir des années 1840-1850. Rien ne les oblige à accepter de tisser des étoffes.

Tenir compte du seul contexte lyonnais, revient à ignorer la réalité sociale du Bas-Dauphiné, la prégnance de structures sociales héritées de l'Ancien Régime, car les intérêts des Lyonnais, et en particulier des fabricants de soieries, ne s'identifient pas vraiment à ceux des paysans des campagnes voisines. Il faut donc adopter un autre point de vue que celui des fabricants lyonnais pour comprendre les motivations des habitants du Bas-Dauphiné. Celles-ci dépassent le cadre du marché. Ce changement d'échelle permet de mieux saisir les mécanismes psychologiques à l'œuvre ici pendant la première moitié du XIX^e siècle⁹³¹. Sans cela, il n'est pas possible de saisir les logiques industrielles à l'œuvre dans l'industrie textile du Bas-Dauphiné. Les fabricants lyonnais de soieries ne raisonnent pas systématiquement en terme d'efficience et d'efficacité économique.

Il convient donc de s'interroger sur les motivations des Isérois pour se livrer à une activité proto-industrielle, et en particulier au tissage des soieries. Pourquoi se sont-ils aussi facilement détournés de l'aire d'influence économique grenobloise ? Quel intérêt ont les habitants du Bas-Dauphiné à tisser des toiles et des soieries ? Pourquoi les fabricants de soieries ont-ils choisi de placer leurs métiers à tisser en Bas-Dauphiné, à partir des années 1840, à plus d'une cinquantaine de kilomètres de Lyon, délaissant ainsi les communes limitrophes ?

Comme dans de nombreuses contrées, la proto-industrie est un remède à la misère, car elle procure des revenus complémentaires. Elle assure aussi l'autonomie sociale et politique, voire l'indépendance, des ruraux qui la pratiquent. Pour d'autres, elle est le garant du maintien de la société villageoise traditionnelle.

I-Un remède à la misère.

La proto-industrie se développe dans les régions les plus peuplées et les plus pauvres, autour de Sedan ou dans le Cambrésis et le Saint-Quentinois⁹³². Il en est de même en

⁹³⁰ Voir les suggestions de REVEL (J.), 1996, p. 26.

⁹³¹ GRIBAUDI (M.), 1996, p. 121.

⁹³² MENDELS (F.), 1972, GAYOT (G.), 1998, TERRIER (D.), 1996.

Bas-Dauphiné. Le travail à domicile procure des revenus appréciables pour compenser la faiblesse de l'agriculture locale.

1-Les chaumières du Bas-Dauphiné.

Déjà, en son temps, le désormais célèbre observateur anglais Arthur Young s'étonnait devant les particularités de la maison du petit paysan du Bas-Dauphiné, à base de terre battue, le pisé, qui lui donne un aspect misérable, loin de la noblesse de la pierre de taille ou de la brique.

La modeste bâtisse repose sur des fondations de cailloux, voire de pierres, qui peuvent dans certains cas s'élever à plus d'un mètre au dessus du sol. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, dominant les maisons composées, comportant des bâtiments spécialisés selon leurs usages, afin de distinguer ce qui est du domaine de l'homme, de ce qui appartient à l'animal. Au contraire, la maison unitaire se retrouve surtout dans la partie montagneuse du département⁹³³. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les vastes toits dauphinois que l'on retrouve dans les régions alpines catholiques (comme la Bavière ou l'Autriche), ne font que timidement leur apparition en Bas-Dauphiné, d'abord réservés aux riches bâtisses ou à quelques cultivateurs opulents voulant imiter ces dernières. Dans quelques contrées autour du lac de Paladru ou du Val d'Ainan, les toits dauphinois rencontrent un vif succès dès l'Ancien Régime⁹³⁴. Les maisons sont plutôt « *peu élevées, enterrées, obscures et malsaines* », avec encore des toits recouverts de chaume, mais avec une forte pente et de vastes combles. Ce n'est que sous la Monarchie de Juillet, que l'on commence à construire des habitations « *plus vastes et mieux aérées* », avec l'adoption progressive mais indiscutable de la toiture de tuiles à quatre pans, alors que les dépendances ne possèdent que deux pans⁹³⁵. Leurs pentes augmentent lorsque l'on se rapproche de la Savoie, c'est-à-dire dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, et de la montagne en raison des fortes chutes de neige. Alors que l'emploi du pisé se généralise dans les campagnes, les Bas-Dauphinois n'abandonnent pas complètement l'usage de la pierre de taille, le plus souvent réservée aux villes ou aux riches demeures. Dans le Voironnais, en bordure de la Morge, elle sert à construire des fosses et des cuves pour le travail des cuirs, surtout sous l'Ancien Régime⁹³⁶.

Devant la porte de la maison ou à l'entrée de la ferme selon les cas, trônent aux yeux de tous, le tas de fumier et le purin des étables : ils constituent, dans le monde paysan, le meilleur signe extérieur de richesse, leur grosseur étant proportionnelle au nombre de bêtes présentes dans l'étable. Dans les villages les plus miséreux, devant les maisons, « *croupit une mare fétide qui s'écoule des écuries et où barbotent quelques canards* »⁹³⁷.

L'intérieur, tout aussi modeste que l'extérieur, ne paie pas de mine : un évier (ou une

⁹³³ MAZARD (C.), 1998, pp. 266-270.

⁹³⁴ BELMONT (A.), 1994, 4, pp. 7-24.

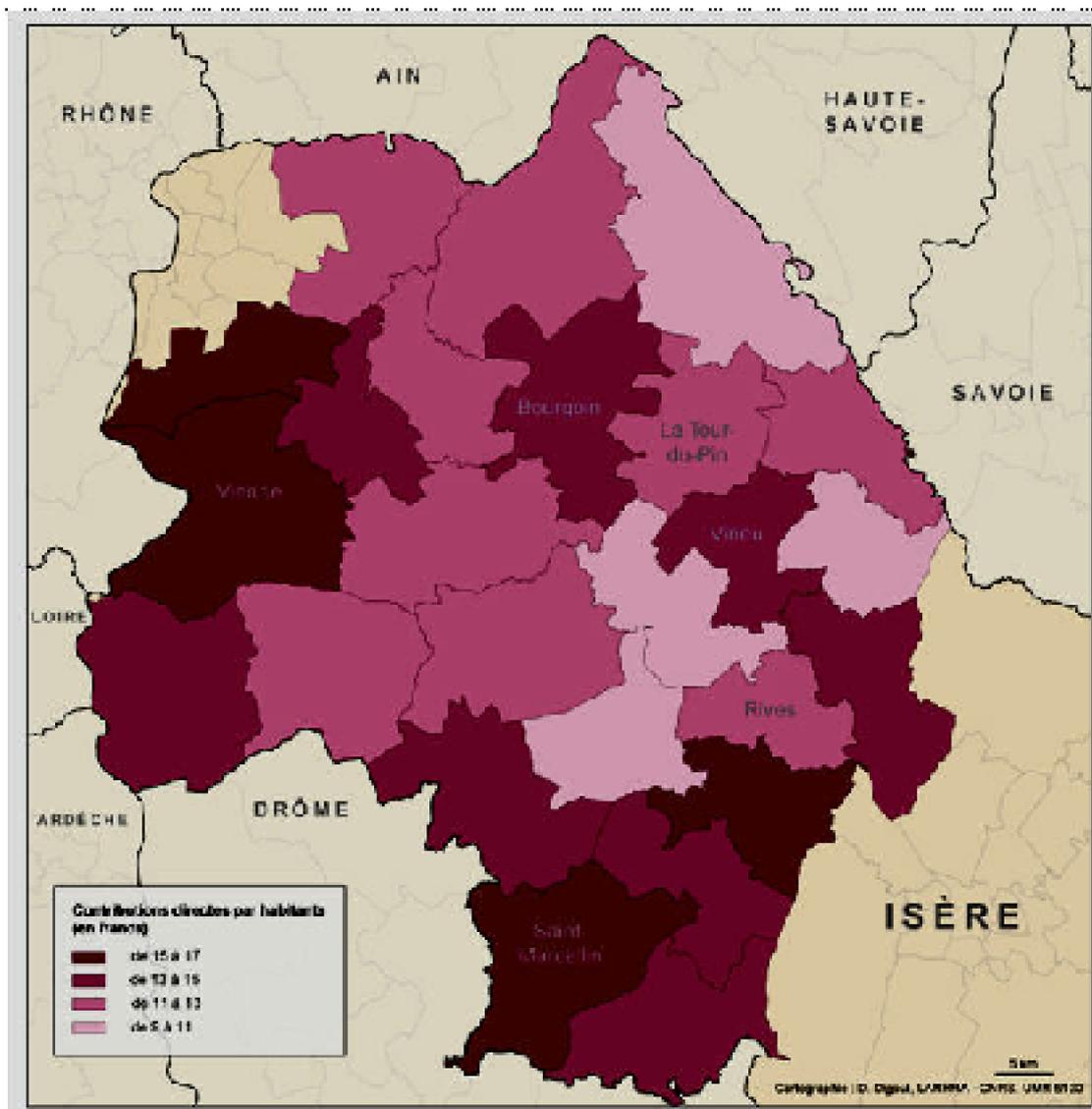
⁹³⁵ CARCANO (M.), 2001, p. 128.

⁹³⁶ ADI, 2C98, Mémoire ms sur les manufactures de Voiron, sd [1780], BRUNET (V.), 1857, p. 21.

cuisine), une cheminée parfois, avec une chambre contiguë. C'est dans cette dernière que la maîtresse de maison installe son rouet. Marguerite Bollud, veuve d'Etienne Granger en possède trois, sans doute pour elle-même, sa fille mineure, Antoinette, et sa belle-fille. En bas âge, les enfants dorment dans cette pièce avec leurs parents, mais les plus grands se contentent de l'étable dans les années 1850. L'étage n'est pas encore transformé en chambre, il sert de réserve, notamment pour les grains et les châtaignes, tandis que « *les pommes de terres se tiennent sous le lit* », au dessus duquel se trouvent une branche de buis et une image de sainte. L'usage de la garde-robe de noyer se répand pendant le siècle dans les dots des jeunes paysannes, mais majoritairement, le linge est conservé dans une arche, c'est-à-dire une caisse de bois. De l'aveu même de Bouquet, pauvreté, promiscuité avec les animaux et malpropreté semblent caractériser l'habitat bas-dauphinois⁹³⁸.

⁹³⁷ RAVERAT (A.), 1861, p. 405.

⁹³⁸ ADI, J567, Fonds Chaper, BOUQUET, Essai ms de statistique sur le canton de La Tour-du-Pin, sd [1851], f° 248 à 252, 3E23449, Inventaire après décès de Marguerite Bollud, devant M^e Patricot (Corbelin) le 11 avril 1838.



Carte 8—Les contributions directes à la fin du Second Empire.

C'est dans la plaine viennoise et le Sud du Bas-Dauphiné que l'on trouve les contributions directes par habitant les plus élevées : 17,1 francs par habitant pour le canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, 16,5 francs pour Vienne, à peine moins pour Saint-Marcellin et Tullins . L'Ouest du département, en bordure du Rhône et de l'Isère, représente donc la partie la plus riche du Bas-Dauphiné. La proto-industrie évite les vastes plaines situées dans l'espace viennois, car l'agriculture intensive et commerciale y est davantage présente. Elle se développe en symbiose avec une agriculture déficiente et peu efficace. La proto-industrie préfère donc s'installer dans les contrées les plus miséreuses où elle procure des revenus supplémentaires et facilite le maintien de la société traditionnelle⁹³⁹ .

Dans de telles conditions de misère, les habitants du Bas-Dauphiné ont tout intérêt à poursuivre trafics illicites et contrebandes avec le Piémont voisin, surtout dans la région

⁹³⁹ TERRIER (D.), 1996, pp. 90-91, MARTIN (J.) et LE NOACH (A.), 1998, pp. 35-52.

de Pont-de-Beauvoisin , comme au XVIII^e siècle, sans que les autorités puissent freiner véritablement ces pratiques répréhensibles⁹⁴⁰ . La généreuse politique d'assistance mise en place dès la Restauration, par le Conseil général n'y change rien, car elle est destinée surtout aux enfants abandonnés, au dépôt de mendicité de Grenoble et aux ateliers de charité⁹⁴¹ .

2-Le trop-plein de population.

Mendels a rappelé l'importance de la surpopulation pour justifier l'apparition de la proto-industrie. Devant la pression démographique, un terroir exclusivement agricole ne parvient plus à nourrir tous ses habitants ; ceux-ci doivent donc soit partir, soit trouver de nouvelles ressources pour survivre.

Des campagnes surchargées.

Aux pressions très fortes qui s'exercent sur le marché de la terre en Bas-Dauphiné, s'ajoute une pression démographique de plus en plus pesante depuis le milieu du XVIII^e siècle, qui accroît encore la soif de terres.

Dès les années 1720, le Bas-Dauphiné connaît une période de forte croissance démographique supérieure à la moyenne nationale, après plusieurs décennies de relative stagnation ou de déclin. C'est d'ailleurs à cette époque que les petites villes et les petits bourgs de la contrée se développent fortement grâce aux flux migratoires provenant des villages environnants : ainsi dans la seconde moitié du siècle, la population de Bourgoin augmente de 141%, celle de La Tour-du-Pin de 124%, celle du Grand-Lemps de 73%, celle de La Côte-Saint-André de 55%, celle de Crémieu de 50% contre seulement 11% pour Voiron . La croissance démographique semble plus forte dans les villages : on relève un triplement de la population du village de Brangues , près de Morestel entre 1754 et 1790, quant à celle de Faverges – qui comprend également Corbelin et Veyrins avant leur séparation intervenue en 1790 – elle fait plus que doubler, comme celle de Vignieu, un petit village proche de Faverges. La croissance la plus forte se retrouve dans les villages des Terres Froides, autour de Morestel, La Tour-du-Pin ou Bourgoin. Jusqu'au début du siècle suivant, cette explosion démographique repose sur une très forte natalité, avec un taux de natalité régulièrement supérieur à 40‰ et un solde naturel supérieur à celui de la moyenne nationale⁹⁴² .

Depuis la fin du XVII^e siècle, le Dauphiné connaît une forte croissance démographique qui se poursuit après la chute de l'Ancien Régime. En un siècle, jusqu'en

⁹⁴⁰ FAVIER (R.), 2005 et BONNIN (B.), 2005, DESCOTTES-GENON (J.), 2004, BRISSAUD (L.), 1995.

⁹⁴¹ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 430-433. Le budget de l'assistance du Conseil Général s'établit autour de cent mille francs par an.

⁹⁴² DUMOLARD (P.), 1983, vol. 1, pp. 53-60 et 67. Cet auteur réévalue les données fournies par Pierre Méjean à partir des enquêtes menées par Vauban (1698) puis par les différents intendants de la province de Dauphiné au XVIII^e siècle. Méjean constatait un déclin démographique jusqu'en 1755 en Bas-Dauphiné grâce à ces sources. BONNIN (B.), FAVIER (R.), MEYNIAC (J.-P.), TODESCO (B.), 1983

1789, sa population passe de cinq cent cinquante à sept cent soixante-dix mille habitants. Quant au Bas-Dauphiné, entre 1750 et 1850, il voit tout simplement sa population doublée. Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'Isère appartient à la France des fortes densités de population, tout au moins le Bas-Dauphiné. Dans le Sud-est du pays, en 1836, la densité moyenne s'établit à 90 hab./km². Entre 1821, date du premier recensement en Isère, et 1851, le département connaît une croissance démographique d'environ 20%, atteignant son maximum de population avec environ six cent mille habitants. Toujours au niveau départemental, la densité de population passe de 61 hab./km² à 73 dans le même laps de temps. En 1846, les campagnes du Bas-Dauphiné commencent à peine à se vider de leur trop-plein de population car l'arrondissement de La Tour-du-Pin affiche encore une densité d'environ 100 hab./km², contre 90 pour celui de Saint-Marcellin et autour de 80 pour Vienne, alors que la moyenne nationale s'établit en 1836 à 73⁹⁴³. Comme il se doit, les densités les plus fortes se retrouvent dans les plaines, mais avec de fortes disparités. Parfois, les densités de population affichent des niveaux particulièrement élevés, surtout dans les cantons les plus isolés et les plus proches de la Savoie. Les densités les plus élevées se rencontrent souvent, mais pas systématiquement, dans les cantons les plus peuplés, là où la charge humaine est la plus forte, comme dans les cantons de Pont-de-Beauvoisin, Rives, La Tour-du-Pin, Bourgoin⁹⁴⁴. Mais les densités de populations n'atteignent pas les niveaux relevés dans le terroir cominois, plus de 170 hab./km², selon Didier Terrier et Philippe Toutain⁹⁴⁵. L'extrême pauvreté de la population du Bas-Dauphiné et la médiocrité de l'agriculture rendent, cependant, la pression démographique insupportable.

Au contraire, l'arrondissement montagnard de Grenoble a une densité deux fois moindre de celle de La Tour-du-Pin. Mais, là encore, il s'agit d'une moyenne au niveau de l'arrondissement, car la plaine de la Bièvre ou le plateau de Chambaran font figure de désert⁹⁴⁶. D'ailleurs, ces deux dernières contrées sont les moins touchées par la ruralisation de la Fabrique lyonnaise. Cependant, à partir de 1846, quelques cantons du Bas-Dauphiné entament un déclin démographique, victimes de la crise de 1846 avec la conjonction d'une émigration plus intense et d'une dénatalité⁹⁴⁷.

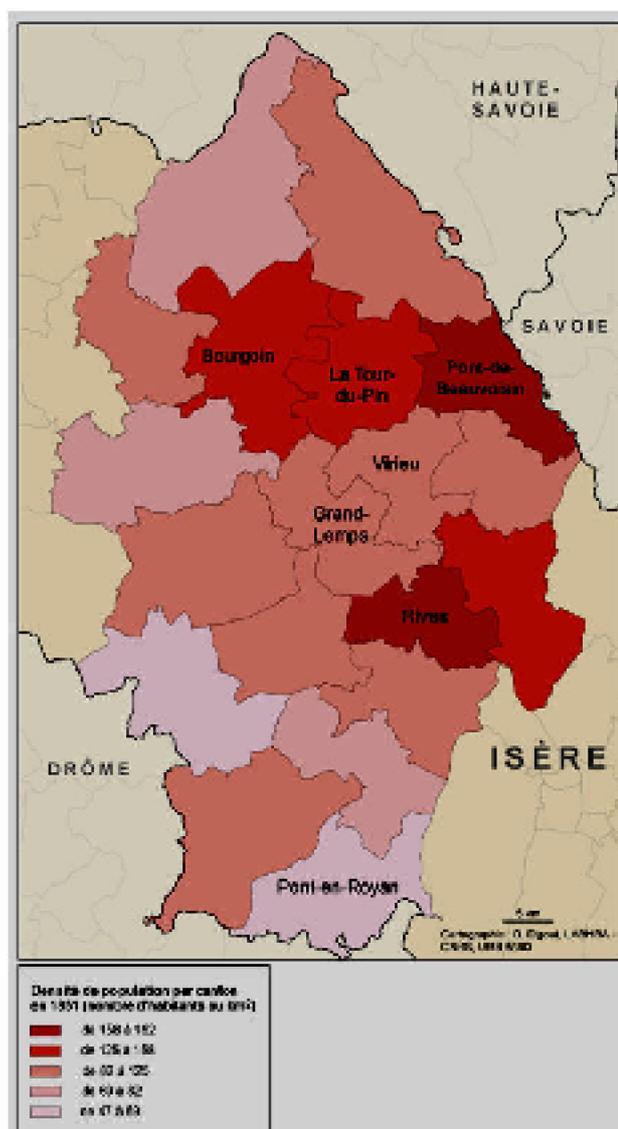
⁹⁴³ Au niveau cantonal, on retrouve des niveaux comparables à ceux relevés dans le Cambrésis et le Saint-Quentinois, avec les mêmes écarts. Voir TERRIER (D.), 1996, p. 94.

⁹⁴⁴ CALLON (G.), 1931, DUMOLARD (P.), 1983, p. 65, 68, AGULHON (M.), DESERT (G.) et SPECKLIN (R.), 1992, p. 52 et SCEAU (R.), 1995, pp. 162-163. Jonas avance même le nombre de 200 hab./km² pour le canton de Morestel, dans JONAS (R. A.), 1994, p. 11.

⁹⁴⁵ TERRIER (D.) et TOUTAIN (P.), 1979.

⁹⁴⁶ BRUNET (V.), 1857, p. 23, et JOUANNY (J.), 1931, p. 17. On n'est pas loin dans certains cantons des fortes densités enregistrées par exemple en Lombardie au milieu du XIX^e siècle avec 132 hab./km², ou de l'arrondissement de Côme où les densités de population sont supérieures à 175 hab./km², d'après DEWERPE (A.), 1985, pp. 195-196.

⁹⁴⁷ VIGIER (P.), 1963a, vol. 2, pp. 139-142 : les cantons qui déclinent dès 1846 sont ceux de Tullins, Vinay, du Grand-Lemps, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, de Virieu, de Saint-Geoire, de Saint-Jean-de-Bournay et d'Heyrieux, c'est-à-dire des cantons peu concernés par la ruralisation de la Fabrique lyonnaise.



Carte 9–Les « vides » et les « pleins » en Bas-Dauphiné au milieu du XIX^e siècle.

Tableau 14–La pression démographique en Bas-Dauphiné dans la première moitié du XIX^e siècle.

Cantons	Croissance de la population entre 1790 et 1820 (en %)	Croissance de la population entre 1820 et 1851 (en %)	Population en 1851 (en nombre d'habitants)	Densité de population en 1851 (en hab./km ²)	Densité de population en 1851 dans les campagnes (en hab./km ²)
Rives	25,6	11,8	16.379	161,2	159,6
Pont-de-Beauvoisin	27,0	20,8	19.113	158,3	141,1
La Tour-du-Pin	26,6	19,6	19.767	125,8	112,9
Grand-Lemps	8,7	6,8	14.514	104,3	104,3
Bourgoin	13,0	19,9	20.897	129,8	95,1
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	4,6	6,9	12.435	91,1	91,1
Virieu	30,5	2,3	10.327	90,9	90,9
Voiron	16,7	17,5	18.846	142,5	90,5
La Verpillière	43,5	22,8	13.454	90,3	90,3
Morestel	16,3	29,2	21.787	88,2	88,2
Saint-Geoire	36,9	6,8	12.505	101,5	76,6
Saint-Marcellin	25,7	18,7	18.573	86,1	72,7
La Côte-Saint-André	11,9	14,4	14.552	82,8	68,5
Saint-Jean-de-Bournay	14,1	15,7	15.288	73,7	66,4
Crémieu	22,0	28,3	19.946	69,8	63,1
Tullins	8,6	10,9	11.384	82,6	62,0
Vinay	22,1	11,4	10.160	76,5	57,6
Roybon	23,8	4,8	9.960	55,0	55,0
Pont-en-Royans	9,4	18,5	8.307	47,7	47,7

Dans certains cantons, la charge humaine est donc trop forte, par rapport à la ressource disponible. Il est probable que cette forte croissance de la population à partir du XVIII^e siècle trouve son origine dans l'essor de la nébuleuse toilière. Les cantons les plus peuplés au siècle suivant (Morestel , Pont-de-Beauvoisin , Voiron , Bourgoin , La Tour-du-Pin) sont justement ceux qui ont connu l'essor de l'industrie rurale. Les revenus supplémentaires issus du travail des toiles ont sécurisé la situation économique des paysans du Bas-Dauphiné et encouragé la fécondité⁹⁴⁸ .

En l'absence de terres, nombreux sont ceux qui se tournent vers l'artisanat et qui se font tisserands, tailleurs d'habits... pour survivre. D'autres deviennent journaliers sur de grands domaines aristocratiques ou louent quelques parcelles, mais ces dernières solutions ne permettent pas de fournir des réponses correctes à la pression démographique. Au sein même des familles de paysans, des choix stratégiques s'opèrent : à l'aîné la terre, aux cadets l'artisanat, afin de maintenir le patrimoine et la viabilité de son exploitation. Comme le note Alain Belmont, les artisans les plus nombreux se retrouvent dans les communes où les densités de population sont les plus fortes. Mais, en retour, l'artisanat entretient, voire accroît, encore la surpopulation par la simple

⁹⁴⁸ Voir les analyses de KRIEDTE (P.), MECICK (H.) et SCHLUMBOHM (J.), 1977.

amélioration des conditions de vie qui existent dans les boutiques⁹⁴⁹.

Les migrations.

Différents facteurs interviennent pour comprendre les mouvements migratoires qui traversent le Bas-Dauphiné au XIX^e siècle, qu'ils s'agissent de variables démographiques (existence de membres surnuméraires dans les ménages, seuil de subsistance), environnementales (pauvreté, fermeture du marché foncier et surpopulation), auxquelles il faut ajouter d'autres types de déterminants. À l'intérieur du ménage ou de la fratrie, il peut y avoir une répartition des tâches, les uns restent, les autres, pour assurer la survie de la famille, doivent partir tout en maintenant des relations interpersonnelles fortes avec les membres restés au pays⁹⁵⁰. En quittant leurs campagnes natales, les migrants partaient dans l'espoir de trouver des conditions meilleures dans la grande ville voisine. À ce sujet, il convient de souligner un argument mis en avant par David Higgs pour expliquer l'exode rural. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le sort des journaliers agricoles dépourvus de terres, dont regorge d'ailleurs l'arrondissement de La Tour-du-Pin, ne cesse de se détériorer : les propriétaires nobles ont cherché à recouvrer leur position de fortune sous la Restauration en s'assurant les services d'une main d'œuvre agricole bon marché, largement exploitée, sur leurs domaines. Rapidement, ils ont vu dans la migration un moyen d'échapper à cette nouvelle servitude⁹⁵¹.

La mobilité des hommes s'accroît fortement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, avec des flux humains plus nombreux. Il existe au début du siècle des migrations purement saisonnières liées le plus souvent à l'activité agricole. Vers 1811, ce sont environ deux mille individus, aux deux tiers des hommes, qui quittent momentanément l'arrondissement de La Tour-du-Pin pour se rendre dans celui de Vienne, là où les plaines agricoles abondent et produisent de belles récoltes. Quelques uns, sans doute originaires du canton de Crémieu, préfèrent migrer vers les plaines de l'Ain. La plupart de ces migrants temporaires proviennent des cantons du Grand-Lemps, de Virieu et de Saint-Geoire. Leur absence dure au mieux un mois, de la mi-juin à la mi-juillet afin de participer, à leur retour, aux récoltes chez eux. Pour le travail effectué, ils reçoivent en guise de paiement, chacun, deux quintaux de blé, de quoi nourrir pendant quelque temps leur famille⁹⁵².

⁹⁴⁹ BELMONT (A.), 1998, vol. 1, pp. 70-76 et 83-85.

⁹⁵⁰ BOURDIEU (J.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTAL (P.-A.) et SUWA-EISENMANN (A.), 2000.

⁹⁵¹ HIGGS (D.), 1990, pp. 112-113.

⁹⁵² ADI, 138M1, Questionnaire du sous-préfet de La Tour-du-Pin au Préfet de l'Isère sur l'émigration annuelle des habitants en 1811. Contrairement aux pratiques en vigueur sous l'Ancien Régime ou dans le Haut-Dauphiné, l'endettement paysan repose de moins en moins sur les réseaux de la parenté ou sur des liens interpersonnels, mais davantage sur les notaires et les banques. Voir pour le Haut-Dauphiné, FONTAINE (L.), 2003, notamment le chapitre 3, pp. 61-81. Cette transformation dans le prêt d'argent explique les demandes de remboursements qui se font jour sous la Monarchie de Juillet : les débiteurs ne peuvent plus compter sur la solidarité villageoise et familiale comme par le passé pour renégocier leurs dettes.

Un mécanisme autorégulateur, internalisé par les migrants, intervient pour expulser le trop-plein d'individus afin d'éviter le retour des anciennes crises de subsistance, telles que la population les avaient déjà connues sous l'Ancien Régime. Comme l'a montré Maurice Garden, la population lyonnaise se forme aux XVIII^e et XIX^e siècles par des apports venant des départements limitrophes, dont l'Isère. Le renouvellement de la population lyonnaise par apports extérieurs se poursuit pendant tout le XIX^e siècle⁹⁵³. Les migrations internes ne s'arrêtent pas à Lyon. Elles se poursuivent parfois avec un retour au pays. Dès l'Ancien Régime, une frange non négligeable de sa population dépasse le simple stade d'une micro mobilité⁹⁵⁴. En 1851, plus de 71% des ouvriers lyonnais ne sont pas natifs de la ville. Il est vrai que Lyon attire des migrants de toute la France du Sud-est. Les Isérois représentent alors un cinquième des ouvriers immigrés à Lyon. Les Bas-Dauphinois se dirigent également à Vienne, dans la vallée du Rhône où ils représentent près des deux tiers des ouvriers mariés à la même époque⁹⁵⁵.

Yves Lequin avait déjà souligné le fait que « la Fabrique tire donc l'essentiel de sa main d'œuvre extérieure des régions qui sont elles-mêmes occupées au tissage de la soierie »⁹⁵⁶. Ainsi, à la Croix-Rousse, près de 40% des ouvriers en soie, selon leurs contrats de mariage, ont un père agriculteur et sont par conséquent originaires de l'extérieur, contre 30% qui ont un père travaillant déjà pour la Fabrique sous la Restauration⁹⁵⁷. À La Croix-Rousse, sous la Restauration, seuls 41% des ouvriers en soie sont natifs du département du Rhône, contre 7,7% qui proviennent de l'Isère. Un peu plus de 10% de leurs épouses sont elles aussi originaires de l'Isère, notamment des deux arrondissements les plus proches de Lyon, à savoir celui de Vienne et surtout celui de la Tour-du-Pin. Si l'on examine la répartition des migrants par canton, on constate que ces ouvriers en soie, Isérois par la naissance, se recrutent logiquement dans les cantons limitrophes du Rhône (Vienne, Saint-Symphorien d'Ozon, Meyzieu soit 21% des migrants originaires de l'Isère) d'une part, mais aussi et surtout dans le futur Bas-Dauphiné soyeux (cantons de Bourgoin, Morestel, Pont-de-Beauvoisin, Virieu, La Tour-du-Pin, Voiron et Le Grand-Lemps, soit 43%), plus éloigné géographiquement, à proximité de la Savoie, d'autre part. Pour leurs futures épouses, la domination de ce dernier groupe géographique est encore plus forte.

Ces flux migratoires s'accroissent au milieu du siècle en Bas-Dauphiné puisqu'en 1851, seulement un tiers des ouvriers en soie de La Croix-Rousse est né dans le département du Rhône, contre 22% en Isère, devenu le principal département pourvoyeur en bras après le Rhône⁹⁵⁸. Mais cette population prend l'habitude de la mobilité : après avoir parcouru plusieurs dizaines de kilomètres pour venir à Lyon, les nouveaux ouvriers

⁹⁵³ GARDEN (M.), 1970, CHATELAIN (A.), 1976, pp. 589, 594-598 et SCEAU (R.), 1995, p. 165.

⁹⁵⁴ Au contraire, POUSSOU (J.-P.), 2002, défend l'idée d'une mobilité réduite des populations.

⁹⁵⁵ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, pp. 208-211 et 220.

⁹⁵⁶ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, pp. 228-229.

⁹⁵⁷ FEROLDI (V.), 1974, vol. 1, p. 53.

en soie conservent cette mobilité à l'intérieur et à l'extérieur de la ville et pendant toute leur vie. Ainsi, dans la rue Imbert-Colomès, sur les pentes de La Croix-Rousse, il est exceptionnel de retrouver les mêmes individus dans deux recensements successifs⁹⁵⁹. Parmi les fondateurs de fabriques de soie du Bas-Dauphiné, surtout pour les plus modestes, nombreux sont ceux, natifs du Bas-Dauphiné, à avoir débuté ou travaillé à Lyon dans le monde de la Fabrique, comme tisseur, commis négociant ou chef d'atelier. Ils ont effectué alors leur « apprentissage ». Ce séjour plus ou moins prolongé leur permet non seulement d'apprendre leur métier, mais aussi de pénétrer dans les milieux de la Fabrique, d'y nouer des connaissances utiles pour l'avenir. Ce passage quasi-obligatoire correspond à un moment précis de leur carrière et de leur vie : la fondation d'une famille. Ils se marient pendant leur passage à Lyon et leurs premiers enfants naissent entre Saône et Rhône. Cette étape lyonnaise s'insère donc dans la première phase de leur carrière, avant d'avoir quarante ans. Les sommes amassées à Lyon par le labeur des ouvriers en soie dauphinois sont souvent distribuées dans les campagnes environnantes, en particulier sous la forme de prêts de quelques centaines, voire de milliers de francs⁹⁶⁰.

C'est ce que révèlent les registres matricules⁹⁶¹ en Bas-Dauphiné, si l'on compare les lieux de naissance et de résidence à vingt ans, en 1835, puis une génération plus tard en 1867⁹⁶². En 1835, trente et un jeunes hommes (soit 11,8%) ont changé d'adresse à l'âge de vingt ans. Certes, cela révèle à la fois leur propre mobilité, mais aussi celle de leurs parents. Dans deux tiers des cas, cette mobilité ne dépasse pas les trente kilomètres ; d'ailleurs, seulement quatre d'entre eux (à peine 0,1%) quittent la contrée pour se rendre à Lyon, à la recherche d'un avenir professionnel dans la Fabrique pour trois d'entre eux, le quatrième devenant tailleur. En tout, cinq seulement quittent le département, tandis que cinq des jeunes recensés ne sont pas natifs de l'Isère⁹⁶³. En retour, l'arrondissement de La Tour-du-Pin, le plus pauvre de l'Isère, n'attire que deux cent cinquante émigrants, venant de la Loire, du Massif Central et des Alpes durant les

⁹⁵⁸ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 212, FEROLDI (V.), 1974, vol. 2, annexes XII, XIII, XVI, XVIII et XX, CHATELAIN (A.), pp. 594-595, CAYEZ (P.), 1978, p. 153 et DUMOLARD (P.), 1983, pp. 69-78, voir notamment les cartes p. 73.

⁹⁵⁹ BRUNEAU (S.), p. 79 : ainsi en 1856, quatre cent trente-quatre des cinq cent soixante-dix-sept personnes recensées cinq ans auparavant ont déménagé. De même, en 1861, sur les six cent trente nouveaux habitants comptabilisés en 1856, seulement cent trente-six demeurent encore dans cette rue en 1861.

⁹⁶⁰ C'est ce que montre le sondage effectué dans les études notariales de Bourgoin pendant les années 1840. Les propriétaires du Bas-Dauphiné empruntent de l'argent aux ouvriers en soie lyonnais.

⁹⁶¹ Voir FARCY (J.-C.) et FAURE (A.), 2003, pp. 14-22. Cette étude s'appuie sur les registres matricules, mais après la réforme de 1872 qui institue un service obligatoire.

⁹⁶² Nous avons relevé les informations sur les cantons suivants : Bourgoin, Le Grand-Lemps, La Tour-du-Pin, La Verpillière, Pont-de-Beauvoisin et Saint-Geoire, soit deux cent soixante et un jeunes hommes en 1835, et deux cent quatre-vingt-sept en 1867.

⁹⁶³ ADI, R, Registre matricule, année 1835.

saisons d'automne et d'hiver. Une centaine de maîtres d'école en profitent aussi, à la même époque, pour quitter les Hautes-Alpes, et parcourir l'arrondissement afin d'instruire les enfants des campagnes ⁹⁶⁴.

Une génération plus tard, en 1867, alors que le travail à domicile connaît un essor sans précédent depuis une quinzaine d'années, 47% des jeunes hommes recensés à l'âge de vingt ans, ont changé d'adresse depuis leur naissance : 14% ont déjà quitté l'Isère, majoritairement pour se rendre à Lyon (vingt-sept cas sur quarante et un hommes partis). Mais l'industrie textile lyonnaise ne motive plus leur départ de la campagne, puisque seulement deux d'entre eux tissent la soie. On retrouve plutôt ces migrants dans des emplois subalternes, comme garçons de peine, commis ou dans des métiers de bouche (boulangerie essentiellement ⁹⁶⁵, charcuterie) : dans un cas comme dans l'autre, ces tâches leur rappellent des activités présentes dans leurs campagnes de départ : tissage à domicile, récolte et stockage du blé, cuisson du pain dans le four communal, élevage et abattage des bestiaux... En l'espace d'une trentaine d'années, leur horizon migratoire s'est singulièrement élargi : Paris, Montélimar, Briançon, Genève et même Port-Saïd en Egypte. Huit seulement se rendent dans la capitale départementale, illustrant ainsi le passage du Bas-Dauphiné dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise. Ces nouveaux Grenoblois d'adoption, comme leurs congénères lyonnais, se tournent vers la boulangerie pour assurer leur existence professionnelle. En retour, le Bas-Dauphiné attire également des Lyonnais de naissance (treize), devenu soit cultivateurs, soit domestiques ou tisseur dans un cas. Sans doute s'agit-il d'individus dans les parents sont eux-mêmes originaires du Bas-Dauphiné. Sur l'ensemble des individus ayant changé d'adresse (cent trente-cinq), la moitié n'a pas parcouru une distance supérieure à trente kilomètres ⁹⁶⁶.

L'existence de flux migratoires séculaires en direction de Lyon favorise, peut-être, l'insertion des nouveaux arrivants dans la cité, avec leur accueil chez un parent ou un ami ayant migré quelques années auparavant offrant ainsi l'hospitalité. À défaut, ils ont toujours la possibilité de se loger pendant quelques mois dans un des nombreux garnis qui jalonnent les rues lyonnaises, notamment dans le quartier de l'Hôtel-Dieu. Ils trouvent néanmoins une autre alternative avec l'offre de logements proposée par les chefs d'atelier. À moins qu'ils ne figurent parmi les nombreux vagabonds que compte la ville, puisque l'Isère est après le département du Rhône (Lyon comprise) le principal département pourvoyeur en vagabonds ⁹⁶⁷.

Loin d'être inorganisées, ces migrations intra régionales s'opèrent, selon toute vraisemblance, dans le cadre d'une filière ou d'une chaîne migratoire qui assure un point de chute au migrant lors de son arrivée à Lyon. Celle-ci lui permet de s'installer à moindre frais et de s'insérer alors dans des réseaux professionnels ⁹⁶⁸. L'essor des activités

⁹⁶⁴ ADI, 138M1, Questionnaire du sous-préfet de La Tour-du-Pin au Préfet de l'Isère sur l'émigration annuelle des habitants en 1811.

⁹⁶⁵ ANGLERAUD (B.), 1998, pp. 58-59.

⁹⁶⁶ ADI, R, Registre matricule, année 1867.

⁹⁶⁷ NUGUES-BOURCHAT (A.), 2004, pp. 374-376 et 520-522

proto-industrielles et industrielles en milieu rural ne freine nullement la mobilité spatiale, bien au contraire. Les fabricants de soieries installent donc les métiers à tisser dans les cantons particulièrement touchés par les flux migratoires en direction de Lyon : pour placer leurs métiers dans les foyers isérois, ils s'appuient probablement sur des ouvriers originaires de ces cantons qui en profitent pour retourner au pays (voir le chapitre 6). Ils utilisent les réseaux locaux de leurs ouvriers et de leurs chefs d'atelier, car pour disperser des métiers loin de Lyon, les fabricants doivent disposer d'un intermédiaire de confiance dans les campagnes. Dans de telles conditions, on comprend mieux l'attrait du Bas-Dauphiné.

3-La fragilité de l'économie agricole.

On sait depuis longtemps que l'industrie rurale s'installe surtout dans les régions possédant des sols pauvres et une agriculture de subsistance⁹⁶⁹. Plus rarement, elle se développe dans les terroirs agricoles riches⁹⁷⁰. L'équilibre agricole précaire du Bas-Dauphiné encourage donc les habitants à se lancer dans d'autres activités pour pouvoir, le cas échéant, acheter des vivres.

Les lentes mutations de l'agriculture.

Sous la Monarchie de Juillet, comme dans tous les départements français, les Isérois travaillent très majoritairement dans l'agriculture, à 86%⁹⁷¹. Dès le XVIII^e siècle, le Bas-Dauphiné s'affirme comme « le second grenier de Lyon », exportant ses grains vers la grande ville voisine. C'est d'ailleurs dans les communes périphériques de Lyon qu'une agriculture maraîchère et fruitière prend forme, là encore pour satisfaire la demande urbaine⁹⁷². On remarque une vague spécialisation territoriale agricole en Bas-Dauphiné : les Terres Froides, autour de Crémieu et Bourgoin, font déjà figure de grenier à blé de la ville de Lyon, tandis que la vallée du Rhône est surtout tournée vers la production fruitière et céréalière⁹⁷³. Les paysans de la vallée de l'Isère, près de Vinay et Tullins, se lancent dans la production de noix, tandis que les cantons près de Saint-Marcellin sont spécialisés dans la culture du mûrier. Dans le Voironnais, la culture du chanvre décline lentement. Pourtant, il est difficile de conclure à l'existence d'échanges agricoles entre ces différents espaces. Seule certitude, le Bas-Dauphiné se caractérise par une agriculture de

⁹⁶⁸ BOURDIEU (J.), POSTEL-VINAY (G.), ROSENTAL (P.-A.) et SUWA-EISENMANN (A.), 2000, pp. 749-789.

⁹⁶⁹ TARLE (E.), 1910, pp. 16-17.

⁹⁷⁰ GULLICKSON (G. L.), 1983.

⁹⁷¹ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 34.

⁹⁷² CHAMPIER (L.), 1965.

⁹⁷³ JONAS (R. A.), 1994, p. 11.

subsistance dans la première moitié du XIX^e siècle.

Aliment de base des régions déshéritées, la châtaigne figure parmi les mets indispensables de toute bonne table dauphinoise jusqu'au milieu du XIX^e siècle au moins, perpétuant ainsi une tradition culinaire multiséculaire. Elle offre des récoltes abondantes et se conserve facilement, ce qui en fait un plat particulièrement apprécié, que ce soit sous la forme de bouillies ou entières ; très nourrissante, riche en glucide, elle permet aux contrées les plus pauvres d'éviter toute famine ou disette⁹⁷⁴. D'ailleurs, n'est-il pas surnommé l'arbre à pain ? Comme le note Jean-Robert Pitte, le châtaignier

« est une réponse remarquablement bien adaptée et contribue à éloigner des régions qui l'adoptent le spectre de la famine, et ce, jusqu'à l'arrivée de cultures nouvelles ou jusqu'à la déprise humaine de la période industrielle »⁹⁷⁵.

D'ailleurs, en Bas-Dauphiné, un vieux dicton n'affirmait-il pas « *Malheureux comme un châtaignard !* », pour illustrer la pauvreté des territoires marécageux qui le parcourt⁹⁷⁶ ? Dans le Massif Central et en Vivarais, la plantation de châtaigniers connaît un vif essor à l'époque moderne, après la Guerre de Cent-Ans. Progressivement, les contrées plus septentrionales, dont le Dauphiné, adoptent le châtaignier, à tel point que des villages comme Sardieu sont réputés pour leurs productions de marrons, exportés à Lyon, principal marché français spécialisé dans ce produit, donnant d'ailleurs son nom aux marrons qui s'y échangent⁹⁷⁷. En Bas-Dauphiné, l'augmentation de la superficie agricole et des rendements, avec l'assèchement des marais, le déclin de la culture du chanvre au profit des céréales ou l'usage des engrais, cumulés avec l'important exode rural en direction de Lyon, entraînent la lente disparition des châtaigniers du terroir : ils sont désormais moins indispensables que par le passé. Toutefois dans les cantons les plus reculés et les plus pauvres, ils conservent toute leur importance, notamment dans le canton de La Tour-du-Pin, où vers 1850, encore un tiers des forêts se compose de châtaigniers, mais avant l'hiver 1789, ils en représentaient le double. Près de La Tour-du-Pin ou de Morestel, la rotation des assolements s'organise autour de l'association de quatre ou cinq cultures : du blé et/ou du froment, du trèfle, du seigle ou de l'orge, et enfin du colza, des pommes de terre et quelques légumes (pois, haricot, maïs, betteraves). Dans les années 1840, quelques paysans cultivent encore le chanvre, surtout dans le canton de Morestel, rendu assez humide par la présence de vastes zones marécageuses⁹⁷⁸. En Bas-Dauphiné, au milieu du siècle, la polyculture est encore largement la règle⁹⁷⁹.

⁹⁷⁴ ROWLEY (A.), 1997, pp. 30-31.

⁹⁷⁵ PITTE (J.-R.), 1986, p. 135.

⁹⁷⁶ RAVERAT (A.), 1861, p. 400.

⁹⁷⁷ PITTE (J.-R.), 1986, p. 175, pp. 182-183.

⁹⁷⁸ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 147-150.

⁹⁷⁹ JONAS (R. A.), 1994, pp. 9, 11.

Une autre essence occupe une place particulière dans la vie paysanne : le noyer. Dans les cantons de Vinay et de Tullins , il procure des revenus conséquents aux villageois grâce aux récoltes de noix destinées à la place grenobloise, donnant naissance à une architecture rurale originale avec la construction de séchoirs. Mais, c'est aussi à partir du noyer, que paysans et menuisiers fabriquent leurs meubles, notamment les fameuses garde-robes que l'on retrouve dans les contrats de mariage, parmi les apports ou les dots des futures mariées. Dans le seul canton de La Tour-du-Pin , au milieu du XIX^e siècle, les arrachages de châtaigniers ont favorisé d'une part le mûrier mais aussi le noyer : à cette date, on y dénombre plus de trente-deux mille noyers contre trente-huit mille huit cents châtaigniers⁹⁸⁰ . Si l'on compare le rendement calorique par hectare des labours en céréales en assolement biennal et des châtaigniers, il ressort que ces derniers, bénéficiant de bonnes conditions, fournissent davantage de calories⁹⁸¹ . Pourtant, à partir du début du XIX^e siècle, les habitants des campagnes les délaissent. Aux raisons déjà évoquées, il convient d'en associer deux autres : « le petit âge glaciaire » ainsi que la concurrence de la pomme de terre. En effet, de nombreux châtaigniers n'ont pas résisté, dans les alentours de La Tour-du-Pin, au rigoureux hiver 1789. Pour les remplacer le plus rapidement possible, les cultivateurs adoptent la pomme de terre⁹⁸² .

Cependant, dans la première moitié du siècle, les paysans du Bas-Dauphiné ont pris l'habitude d'associer les châtaignes avec un pain à base de seigle, des laitages, des légumes, dont l'incontournable pomme de terre, et des fruits (pommes, poires, prunes, cerises), pour constituer de solides repas, avec des potages. Le « bled » forme le deuxième élément nutritionnel local, cuisiné en bouillie, en galette ou en « matefin » (crêpe épaisse), très apprécié dans les chaumières bas-dauphinoises. Dans l'arrondissement de Saint-Marcellin , au début du XIX^e siècle, l'aliment de base reste le blé, associé à des légumes, des châtaignes et des pommes de terres. Mais la consommation de ces trois derniers éléments dépend étroitement de la production et des prix du blé⁹⁸³ . Il n'en reste pas moins que la frugalité est de mise, avec une alimentation fondée sur des féculents. La pomme de terre, déjà présente dans quelques jardins, « comme une plante rare », se répand dès les dernières années de l'Ancien Régime, et plus fortement en Bas-Dauphiné après le terrible hiver 1789, qui anéantit une partie des châtaigniers. D'abord « objet de pure curiosité », elle rivalise au début du XIX^e siècle avec la châtaigne, avant de la remplacer, notamment chez les artisans. Dès le matin, ainsi qu'au souper, les pommes de terre s'y consomment sous forme de soupe, puis à midi, elles sont cuites à la cendre ou à l'eau. Vers seize heures, on les trempe dans du lait caillé. Vers 1807, on estime que la culture de la pomme de terre représente en Dauphiné

⁹⁸⁰ ADI, J567, Fonds Chaper, BOUQUET, Essai ms de statistique sur le canton de La Tour-du-Pin , sd [1851], f° 300.

⁹⁸¹ PITTE (J.-R.), 1986, p. 201.

⁹⁸² ADI, J567, Fonds Chaper, BOUQUET, Essai ms de statistique sur le canton de La Tour-du-Pin , sd [1851], f° 288 et 289.

⁹⁸³ ADI, 132M11, Séries de questions adressées à MM. Les préfets sur le produit des récoltes, arrondissement de Saint-Marcellin , rédigées par le Sous-Préfet le 12 septembre 1812.

environ 5 à 6% de la surface, et sans doute davantage en plaine. À bien des égards, en Bas-Dauphiné comme ailleurs, « la pomme de terre arriva dans les fourgons de la misère ». Concrètement, elle permet d'éviter une disette ou une famine et n'est utilisée que dans les contrées les plus miséreuses. La maladie de la pomme de terre, qui touche particulièrement l'Isère à la fin de la Monarchie de Juillet, fragilise l'équilibre alimentaire des campagnes, déclenchant dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin une crise de subsistance⁹⁸⁴.

Au XVIII^e siècle, les principaux bourgs du Bas-Dauphiné – Saint-Marcellin, Crémieu, Voiron – sont proches d'une situation d'autosuffisance alimentaire en grains, grâce à un terroir urbain correctement mis en valeur ; éventuellement, on fait appel aux villages voisins pour combler le déficit⁹⁸⁵. La moindre intempérie ou hiver rigoureux peut davantage fragiliser l'équilibre économique et social de ses habitants. La situation alimentaire du Bas-Dauphiné reste précaire, avec quelques crises de subsistance particulièrement terribles, comme celle de 1810-1812. Considéré comme le « grenier à blé » du département, le Bas-Dauphiné parvient pourtant péniblement à assurer l'équilibre alimentaire, d'autant qu'il doit à la fois approvisionner le chef-lieu départemental et la puissante cité voisine de Lyon⁹⁸⁶. Des trois arrondissements qui composent le Bas-Dauphiné, seul celui de Vienne exporte régulièrement des grains vers d'autres contrées. Celui de La Tour-du-Pin parvient, bon an, mal an, à subvenir à sa population, tandis que celui de Saint-Marcellin est régulièrement déficitaire. En d'autres termes, l'état des récoltes dépend plus que jamais de la situation climatique. Or, après une série d'excellentes récoltes au début du siècle, des calamités naturelles s'abattent sur le département. Pendant deux années, 1810 et 1811, les mauvaises récoltes se succèdent, entraînant dans leur sillage une hausse considérable du prix des grains (triplement en l'espace de deux ans). Cela pousse le gouvernement, les autorités locales et les comités de bienfaisance à intervenir pour secourir les plus démunis : pendant plusieurs mois, un dixième de la population iséroise ne survit que grâce à l'aide des autorités, notamment grâce aux trente-trois mille soupes quotidiennes payées par le Gouvernement⁹⁸⁷.

En 1817, autour de Saint-Marcellin, une nouvelle disette se déclare. Encore considéré comme le « grenier à blé » de Lyon sous l'Empire, le département de l'Isère devient déficitaire en grains dans les premières années de la Restauration⁹⁸⁸. Puis, en

⁹⁸⁴ VIGIER (P.), 1963, vol. 1, p. 76, ROWLEY (A.), 1986, MORINEAU (M.), 1985, pp. 124-127 et 134, NICOLAS (Jean), *La Révolution... Op. cit.*, 1989, p. 33, JONAS (R. A.), 1994, p. 13. Morineau rejette notamment l'idée de Christian Vandenbroeke selon laquelle la culture de la pomme de terre serait responsable d'une forte croissance démographique au XVIII^e siècle. Pour Morineau, dans le cadre du Dauphiné, la croissance démographique est très inférieure aux niveaux constatés en Flandres. Au contraire, pour lui, « c'est l'augmentation du nombre de bouches à nourrir qui a poussé au développement des plantations ».

⁹⁸⁵ FAVIER (R.), 1987, pp. 323-333.

⁹⁸⁶ BOURGUINAT (N.), 2002, p. 95.

⁹⁸⁷ LEON (P.), 1952.

⁹⁸⁸ Voir les cartes dans BOURGUINAT (N.), 2001.

1825, les calamités climatiques s'abattent sur le Bas-Dauphiné : au printemps, des gelées tardives compromettent sérieusement les récoltes à venir dans le canton de Crémieu, tandis que mûriers et noyers, en fleurs, subissent de plein fouet les rigueurs du climat. Puis, au cours de l'été de la même année, la grêle anéantit les récoltes à Cessieu, Corbelin, Siccieu-Saint-Julien, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Jean-d'Avelanne, Courtenay ou encore Optevoz, dans les régions de La Tour-du-Pin et de Crémieu⁹⁸⁹. Ainsi, en 1827 débute une énième crise agricole qui se manifeste après un hiver particulièrement long et une succession de pluies abondantes. Le prix du blé double presque en l'espace de quelques mois et se maintient à un niveau élevé jusqu'en 1832. Enfin, la terrible crise de 1846 prend une tournure particulière dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin avec les manœuvres des marchands de grains et des grands propriétaires terriens qui stockent les grains de blé, entraînant de fait une forte poussée des prix du blé, malgré l'existence d'une agriculture céréalière exportatrice. En quelques mois, la situation déjà précaire des campagnes s'effondre tandis que le mécontentement gronde⁹⁹⁰.

Entre le début du siècle et 1840, l'agriculture du Bas-Dauphiné a connu une amélioration sensible. En un demi-siècle, le rendement du blé double, cependant, en 1852, l'Isère figure toujours parmi les départements ayant une productivité agricole inférieure à la moyenne nationale, selon les calculs de Michel Hau⁹⁹¹. Pour les uns, le rendement du froment demeure quasiment identique, autour de six pour un pour les meilleures terres⁹⁹². Pourtant, près de La Tour-du-Pin, le rendement peut s'élever jusqu'à douze fois la semence, tandis que les rendements sont supérieurs à douze dans l'arrondissement de Saint-Marcellin. Dans les plaines du Bas-Dauphiné, les paysans récoltent entre vingt et trente hectolitres par hectare⁹⁹³. L'abandon rapide de la jachère en Bas-Dauphiné, dans la première moitié du XIX^e siècle, et l'essor des prairies artificielles concomitant, permettent également d'améliorer la productivité du système agricole. Vers 1850, les prairies artificielles occupent près de 40% de la surface arable, grâce à l'usage intensif des « boues » en provenance de Lyon, de cendres de tourbes et de la marne⁹⁹⁴. Ainsi, à Morette, petit village du canton de Tullins, au tournant du siècle, les paysans se lancent dans les prairies artificielles par ce moyen, tandis que l'abandon

⁹⁸⁹ ADI, 181M139, Lettre ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin adressée au Préfet le 15 juillet 1825 et 3Z22, Registre de correspondance du même sous-préfet, Lettre du 2 mai 1825 destinée également au Préfet de l'Isère.

⁹⁹⁰ LÉON (P.), 1954a, pp. 776-777 et VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, pp. 79-80.

⁹⁹¹ ADI, J567, Fonds Chaper, BOUQUET, Essai ms de statistique sur le canton de La Tour-du-Pin, sd [1851], f° 281 et Hau (M.), 1987a, p. 47.

⁹⁹² PERRIN-DULAC (F.), 1806, tome 2, pp. 285-286 et MORINEAU (M.), 1968. Voir notamment les cartes produites par Morineau.

⁹⁹³ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 195-196. En Seine-Inférieure, les rendements se situent entre dix-huit et vingt hectolitres par hectare vers 1840, d'après GULLICKSON (G. L.), 1983, pp. 831-850.

⁹⁹⁴ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 108, 119 et VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, p. 27-28.

de la jachère permet d'accroître de façon significative les récoltes. Ils substituent également le blé au seigle. Grâce à d'abondants fourrages, les paysans de Morette amorcent un cercle vertueux puisqu'ils peuvent désormais augmenter leur bétail puis leur fumier. Ce dernier fournit alors un engrais naturel idéal pour fertiliser leurs terres⁹⁹⁵. Autour de La Tour-du-Pin, les fermages se transmettent de père en fils⁹⁹⁶. Dans le canton de Morestel, les grandes fermes (autour de soixante hectares) ont dans leurs écuries une vingtaine de vaches, dix veaux, soixante à quatre-vingts moutons ainsi que quelques porcs et six chevaux, d'après les relevés d'une enquête des inspecteurs de l'agriculture. Une exploitation de sept hectares comporte seulement deux truies, trois ou quatre vaches et deux chevaux. Dans le canton de Virieu, une ferme d'une vingtaine d'hectares rassemble, quant à elle, de six à huit vaches, quatre chevaux et plus de cinquante moutons⁹⁹⁷.

Habitué de longue date à pratiquer une agriculture commerciale, les paysans du Bas-Dauphiné accueillent pourtant sans enthousiasme les décisions impériales à propos de l'introduction de nouvelles cultures, la betterave et le pastel, comme produits de substitution à la canne à sucre et à l'indigo. Dès 1811, trois cents puis cinq cents hectares doivent être ensemencés dans le département, dont environ 60% en plaine⁹⁹⁸. L'industrie betteravière iséroise connaît cependant un formidable essor quelques années plus tard, sous la Restauration et au début de la Monarchie de Juillet, avant de s'effondrer tout aussi rapidement. L'arrondissement de La Tour-du-Pin abrite à lui seul neuf fabriques de sucre de l'Isère, soit une main d'œuvre d'environ mille deux cents ouvriers. Le vote d'un impôt sur le sucre de betterave en 1836, scelle le sort de cette activité naissante. Un notable comme Eugène Batie de la Rivoire a investi dans une fabrique de sucre à Nivolas, mais il doit la fermer dans les années 1840.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la noblesse dauphinoise conserve une certaine emprise dans les campagnes des Terres Froides. Peu ouverte sur l'industrie, elle privilégie au contraire le monde de la terre. Ainsi, Louis-Achille de Meffray s'impose comme un propriétaire foncier éclairé, soucieux de moderniser l'agriculture sur ses vastes domaines. Grands propriétaires et membres des sociétés d'agriculture encouragent les paysans à utiliser des engrais comme le plâtre, pour améliorer leurs rendements⁹⁹⁹. Le comte de Menon, maire de Saint-Savin, près de Bourgoin, a fait aménager ses étables afin de récupérer le purin dans des rigoles qui se jettent dans des fosses¹⁰⁰⁰. À côté de

⁹⁹⁵ GARAVEL (J.), 1948, p. 11.

⁹⁹⁶ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 35.

⁹⁹⁷ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 50-51.

⁹⁹⁸ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 575-580 et 602-609. L'investissement en capital fixe dans les quinze fabriques de sucre de l'Isère s'élève au total à 2,5 millions de francs.

⁹⁹⁹ THORAL (M.-C.), 2004, p. 538.

¹⁰⁰⁰ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 114.

ces propriétaires éclairés, la routine domine largement chez les petits agriculteurs : les inspecteurs de l'agriculture constatent en 1843 que les rouleaux et les semoirs à grains sont peu utilisés sur les champs dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin . De même, l'écobuage est encore largement pratiqué ¹⁰⁰¹ . À Brangues , les paysans l'utilisent fortement et n'hésitent pas à faire jusqu'à six récoltes consécutives de grains sur les mêmes sols, au risque de les épuiser ¹⁰⁰² .

L'usage de la viande demeure encore réservé à une population aisée. Les potagers les mieux fournis abondent déjà en légumes variés :

« Le persil de la Sardaigne et l'échalote de la Palestine croissent à côté de l'artichaut et du cardon de barbarie ; la laitue romaine et la laitue d'Asie se confondent avec l'estragon de la Sibérie, la chicorée, la courge, le melon, le haricot et la balsamine des Indes ; l'oseille indigène se marie à l'épinard d'Asie ; la tomate et le dahlia du Mexique se croisent et se mêlent avec la capucine et le tournesol du Pérou [...] » ¹⁰⁰³ .

Paradoxalement, l'agriculture du Bas-Dauphiné a réalisé de réels progrès dans la première moitié du XIX^e siècle, mais cela ne suffit pas pour satisfaire les besoins d'une population en forte croissance. L'amélioration des rendements n'est pas suffisante, quoique encourageante. Les pratiques des paysans du Bas-Dauphiné demeurent encore largement routinières, surtout autour de La Tour-du-Pin .

Un terroir de micro-propriétaires.

Didier Terrier a démontré que la proto-industrie s'installe surtout dans les terroirs où domine la grande propriété (ecclésiastique dans le Cambrésis) ¹⁰⁰⁴ . Le démantèlement de la propriété nobiliaire sous la Révolution fait de l'Isère un département de petits propriétaires. Sous la Monarchie de Juillet, les grandes fermes, plutôt rares, appartiennent surtout à des rescapés du second ordre.

Domaines ecclésiastiques et nobles sont démantelés et vendus comme biens nationaux dès les premières années de la Révolution. La vente des biens nationaux en Isère, comme partout ailleurs, donne lieu à un intense agiotage et à une spéculation frénétique ¹⁰⁰⁵ . Dans le Bas-Dauphiné, les ventes de biens de première origine représentent au mieux 3% de la superficie totale de la contrée, car la propriété ecclésiastique y est rare ¹⁰⁰⁶ . En revanche, si on se réfère aux estimations – parfois contestées – d'André Gain à propos des biens de seconde origine, les autorités de l'Isère

¹⁰⁰¹ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 83, 130-131, 185.

¹⁰⁰² *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 147.

¹⁰⁰³ *ADI, J567, Fonds Chaper, BOUQUET, Essai ms de statistique sur le canton de La Tour-du-Pin*, sd [1851], f° 195, 252, 288 et 289.

¹⁰⁰⁴ TERRIER (D.), 1996, pp. 92-94.

¹⁰⁰⁵ VERMALE (F.), 1917.

procèdent à plus de treize mille procès-verbaux de ventes, pour un montant supérieur à 28 millions de livres, ce qui fait de l'Isère l'un des départements les plus actifs en matière d'aliénations de biens ¹⁰⁰⁷. D'après les bordereaux d'indemnités établis en 1825, les biens de Marguerite-Gabrielle de Vallin, près de La Tour-du-Pin, hérités de son père, et de son mari, le marquis de La Poype, sont dispersés sous la forme de mille deux cents articles de vente ¹⁰⁰⁸ ! À Poliéna, près de Saint-Marcellin, la propriété de Jean-Baptiste de Baronnat, d'une superficie de deux cent soixante-quinze hectares, soit environ un quart du terroir communal, est démembrée en soixante-quinze lots de trois hectares et demi en moyenne. Certaines enchères dépassent de quatre à cinq fois la mise initiale ¹⁰⁰⁹. En 1797, à Montferrat, la moitié des propriétés a moins de deux hectares et 16% seulement font, au contraire, plus de huit hectares. Paysans et artisans (92% des propriétaires) possèdent alors les deux tiers de la surface de la commune, alors que dix-sept bourgeois disposent du solde. La grande propriété aristocratique a disparu entièrement en 1794 avec la vente des terres du marquis de Barral, au profit de quelques riches paysans ou bourgeois. Alain Belmont constate alors que le nombre de propriétaires est quasiment identique à celui de 1758. En revanche, avec la mise en place du Code civil et l'instauration du partage égalitaire des biens, le nombre des propriétaires augmente fortement dans la première moitié du XIX^e siècle ¹⁰¹⁰.

Les propriétaires du Bas-Dauphiné s'affichent précocement très attachés à leurs parcelles ou lopins de terres, à tel point que biens communaux et droits collectifs (vaine pâture, parcours...) disparaissent rapidement après le vote des lois de septembre et d'octobre 1791, à quelques exceptions près ¹⁰¹¹. En 1793, à Saint-Savin, lors du partage des communaux, quarante-deux habitants vivant sur des terres défrichées, se voient privés de leurs terres, comprises dans les biens partagés ¹⁰¹². Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, on tente de préserver quelques communaux pour éviter une hausse de la criminalité rurale, mais à partir de 1806, leur démembrement s'engage définitivement dans les communes où l'on n'a pas procédé à leur partage. Comme sous l'Ancien Régime, la disparition des communaux ne sert que les intérêts des propriétaires les plus importants. La disparition des pratiques collectives, comme la vaine pâture et les biens

¹⁰⁰⁶ BODINIER (B.) et TEYSSIER (E.), 2000, carte p. 164. La superficie des biens de première origine n'excède pas 3% de la superficie totale dans les districts de Vienne et de La Tour-du-Pin. Pour celui de Saint-Marcellin, elle se situe entre 3 et 5%.

¹⁰⁰⁷ GAIN (A.), 1928, pp. 550-551, cité par BODINIER (B.) et TEYSSIER (E.), pp. 146-147 et 328. Avec treize mille quatre cent soixante-douze aliénations, l'Isère est le troisième département le plus touché par les aliénations de biens de seconde origine, derrière le Pas-de-Calais et la Côte-d'Or. Par sa valeur, 28.583.206 francs, l'Isère se classe au dixième rang.

¹⁰⁰⁸ ADI, 1Q581, Bordereau d'indemnité du couple Vallin -La Poype.

¹⁰⁰⁹ TRENARD (L.), 1992, p. 675.

¹⁰¹⁰ BELMONT (A.) et BIGAND-ESPAREL (P.), 1988.

¹⁰¹¹ VIVIER (N.), 1998, pp. 20 et 171. En 1846, les biens communaux représentent 9% de la superficie de la France.

¹⁰¹² *Ibid*, p. 154.

communaux, ne marque pas la fin de la communauté. Quelques troubles sont signalés à Saint-Marcel en 1845 à propos du partage des biens communaux¹⁰¹³. En 1846, les biens communaux représentent au niveau départemental plus du cinquième de la superficie, avec une nette différence entre la plaine et la montagne. Deux ans plus tard, en Bas-Dauphiné, des paysans provoquent quelques troubles mineurs à propos d'une nouvelle répartition des communaux. Dans les années 1860, les autorités liquident plus des deux tiers de ces communaux¹⁰¹⁴. La pression foncière est réelle dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin où les densités de population atteignent cent habitants au kilomètre carré¹⁰¹⁵. Concrètement, cela se traduit par la faible proportion des bois communaux soumis au régime forestier, qui ne représentent que 0,8% de la superficie de l'arrondissement, contre 4,2% pour celui de Saint-Marcellin et près de 12% pour Grenoble, en 1846. Lorsque le conseil municipal des Avenières décide de louer les communaux à partir de l'été 1825, il déclenche une vive agitation parmi la population. Armés de tridents et de fourches, les paysans menacent violemment les géomètres et les gendarmes¹⁰¹⁶. Le 2 fructidor an V, le Président de Barral et quelques uns de ses amis fondent une Association des Propriétaires de Biens Nationaux : au total, cent cinquante-sept individus adhèrent à cette association de défense devant les velléités de la noblesse dauphinoise pour recouvrer ses biens¹⁰¹⁷.

Une portion non négligeable du Bas-Dauphiné est encore, au début du XIX^e siècle, impropre à la culture. Ainsi, la plaine de Bièvre, autour de La Côte-Saint-André, a été pendant longtemps un espace forestier, puis les défrichements successifs sous l'Ancien Régime l'ont transformée en plaine « *couverte de cailloux et en grande partie en friche* » dans les dernières années de l'Ancien Régime, jusqu'à ce que les paysans se mettent à utiliser du plâtre pour fertiliser la terre¹⁰¹⁸. L'ancien préfet de l'Isère sous la Restauration, le baron d'Haussez, compare la plaine de Bièvre à un « *désert* » en raison des grandes distances qui séparent les différents villages, concentrés autour des rares sources d'eau qui affleurent en surface. Au milieu du XIX^e siècle,

« desséchés et livrés à l'agriculture, ces nouveaux terrains se couvrent de riches moissons, et les habitants furent délivrés des maladies qui les décimaient périodiquement. À cette heure, ce sont des cantons fertiles que de jolies routes mettent en communication avec le reste du pays »¹⁰¹⁹.

¹⁰¹³ SOBOUL (A.), 1976, pp. 204 et 306 et THORAL (M.-C.), 2004, pp. 527-530.

¹⁰¹⁴ JONAS (R. A.), 1994, p. 21, VIVIER (N.), 1998, pp. 236, 276-277, 303.

¹⁰¹⁵ En Beaujolais et en Lyonnais, GARRIER (G.), 1973, relève une densité moyenne équivalente (106 hab./km² dans la première moitié du XIX^e siècle et une croissance de 82% de la population.

¹⁰¹⁶ CHABOUD (R.), 2006.

¹⁰¹⁷ THOMÉ DE MAISONNEUVE (P.), 1938-1939.

¹⁰¹⁸ CROZET (F.), 1869, p. 3 et BERNARD (P.), 1952.

¹⁰¹⁹ RAVERAT (A.), 1861, p. 401.

Toutefois, ce portrait peu flatteur du département ne doit pas cacher les réels progrès qui sont réalisés en matière agricole en l'espace d'un demi-siècle : la surface agricole exploitée progresse fortement grâce à l'assèchement des marais de Bourgoin , grâce à la fertilisation des terres de la plaine de Bièvre... Au total, ce sont plus de mille hectares de terres qui sont gagnés pour l'agriculture locale.

Les défrichements opérés sous l'Ancien Régime se sont donc poursuivis, en partie, dans la première moitié du XIX^e siècle afin de gagner de nouvelles terres à l'agriculture¹⁰²⁰ . Gabriel Gratet du Bouchage et le comte de Menon revendiquent dans les premières années de la Restauration la propriété des marais du Bouchage, de Vézeronce et de Saint-Savin contre les empiètements de la compagnie BIMAR, chargée de leur dessèchement. Au début du XIX^e siècle, cette dernière se proposait d'assécher les marais de Bourgoin en échange de la propriété du tiers des nouvelles terres. Mais, l'entreprise ne mène pas à terme sa mission et se débarrasse à bon compte de ses terres¹⁰²¹ .

À la fin de l'Ancien Régime, les marais recouvrent une grande partie des Terres Froides, les plongeant régulièrement dans un épais brouillard assez malsain pour les habitants de la contrée. De là,

« des exhalaisons produites par les eaux stagnantes répandaient aux alentours leur funeste influence ; les fièvres intermittentes sévissaient sur les populations ; une immense étendue de pays était en friche. [...] La contrée était réputée la plus misérable du Dauphiné »¹⁰²² .

Ces vastes marais traversent les cantons de Bourgoin , Morestel , La Verpillière, La Tour-du-Pin , et dans une moindre mesure celui de Pont-de-Beauvoisin . Le seul marais de Bourgoin s'étend sur plusieurs milliers d'hectares. Les habitants subissent régulièrement fièvres et épidémies en raison de la trop grande promiscuité avec les marais de Bourgoin, ou ceux de Morestel ou encore de Virieu, car cette contrée est infestée de terres marécageuses. Il fournit un pâturage hivernal aux troupeaux : en 1806, plus de quatre mille vaches et près de deux mille chevaux vivent sur ces marais. Pourtant, les habitants du Bas-Dauphiné se sont habitués à leur présence et ont su les utiliser, d'abord pour la pâture, puis pour le fourrage, le gibier¹⁰²³ ... Des marais, les habitants ont pris l'habitude d'extraire la tourbe au XIX^e siècle. En fin de compte, ils préfèrent défricher les coteaux pour conserver l'exploitation de la tourbe, utilisée notamment comme engrais¹⁰²⁴ . La propriété des marais comme leur dessèchement constituent une source de conflits dans les campagnes du Bas-Dauphiné, entre les riverains, les usagers, les

¹⁰²⁰ PILOT (J.J.A.), 1847, p. 448.

¹⁰²¹ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 88-89.

¹⁰²² **RAVERAT (A.), 1861, p. 400.**

¹⁰²³ Voir DEREK (J.-M.), 2001.

¹⁰²⁴ BRAVARD (J.-P.), 1981, pp. 71-91 et THORAL (M.-C.), 2004, pp. 530-532. En guise de comparaison, voir MAYAUD (J.-L.), 1977.

différentes compagnies chargées de l'assèchement (dont la BIMAR) et ceux qui en revendiquent la possession. Depuis le XVII^e siècle, différents travaux de dessèchement ont été engagés par les propriétaires et concessionnaires successifs.

Vers 1806, les meilleures terres valent aux alentours de trois mille francs contre moins de deux mille pour celles de seconde qualité¹⁰²⁵. Dans les années 1820 et 1830, la micropropriété varie d'un arrondissement à l'autre. De ce point de vue, l'arrondissement de La Tour-du-Pin, qui devient dans les décennies suivantes le cœur du Bas-Dauphiné soyeux, se distingue des trois autres arrondissements par le poids plus important qu'y occupent les propriétés inférieures à deux hectares¹⁰²⁶. Les trois quarts (74,6%) des propriétés entrent dans cette catégorie, signe de la misère qui y règne et des pressions qui s'y exercent, d'autant que c'est dans cet arrondissement que les densités de population sont les plus élevées. Au contraire, dans l'arrondissement montagneux de Grenoble ou dans les plaines viennoises ou de Saint-Marcellin, ce type de propriété n'excède pas, en moyenne les deux tiers. Une analyse plus fine, par canton, toujours à partir des relevés opérés par Gimel, le directeur des contributions directes de l'Isère dans le premier cadastre, permet d'aller plus loin dans ces conclusions. À de rares exceptions près, le tissage à domicile de soieries s'implante surtout dans les cantons où la micropropriété de moins de deux hectares est la plus forte, à savoir celui de Pont-de-Beauvoisin (80,2%), La Tour-du-Pin (79,4%), Rives (78,4%), Virieu (75,3%)... En général, les cantons où cette micropropriété représente au moins 72% des propriétés, attirent davantage les métiers à tisser à domicile¹⁰²⁷. Il est évident qu'en Isère il existe « *une forte proportion de propriétaires ne vivant pas, ou pratiquement pas, du travail de la terre qu'ils détiennent* »¹⁰²⁸. L'arrondissement de La Tour-du-Pin se caractérise par une forte proportion d'ouvriers agricoles, de métayers ou de fermiers dans la première moitié du siècle¹⁰²⁹.

Pierre Barral relève à partir des années 1840, et pendant un demi-siècle, une diminution régulière de la contenance moyenne de la propriété foncière en Isère pour atteindre une surface moyenne à peine supérieure à deux hectares en 1890¹⁰³⁰. Dans le village de Morette, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, le nombre de fermes passe de soixante et un à cent seize entre 1827 et 1862, mais les plus petites et les plus fragiles

¹⁰²⁵ PERRIN-DULAC (F.), 1806, tome 2, p. 302.

¹⁰²⁶ En 1851, la propriété moyenne en France est estimée à cinq hectares environ. MAYAUD (J.-L.), 1999, p. 13.

¹⁰²⁷ GIMEL, 1875.

¹⁰²⁸ VIGIER (P.), 1963b, p. 82.

¹⁰²⁹ DUMOLARD (P.), 1983, pp. 107-108.

¹⁰³⁰ En 1884, environ 90% des cotes foncières en France ont moins de dix hectares, avec une superficie moyenne pour les exploitations de 8,20 hectares. MAYAUD (J.-L.), 1999, pp. 33, 56-57. D'après les décomptes effectués par cet auteur, la superficie moyenne des exploitations en Isère se situe entre 5 et 6,99 hectares en 1892. Plus de 90% des exploitations iséroises ont alors moins de dix hectares.

sont aussi les premières à disparaître ¹⁰³¹. L'Isère est sans conteste un département où règne la petite propriété, et cela est particulièrement vrai dans le Bas-Dauphiné (notamment les Terres Froides, le seuil de Rives). En 1840, pour l'ensemble de l'Isère, les cotes foncières supérieures à vingt hectares (2,5% des cotes) représentent un tiers de la surface, alors que celles inférieures à cinq hectares (86% des cotes) représentent une superficie sensiblement équivalente. À elles seules, les cotes supérieures à cent hectares représentent une superficie supérieure à soixante mille hectares pour l'ensemble du département, soit 10% de la surface appropriée. Celles supérieures à cinquante hectares rassemblent un cinquième de la superficie appropriée. Pour Philippe Vigier, ce sont les cotes comprises entre cinq et cinquante hectares qui dominent en Isère, puisqu'elles détiennent la moitié du sol. Durant le XIX^e siècle, la petite propriété ne cesse de se renforcer. Quant à l'exploitation, selon Barral, les superficies inférieures à cinq hectares dominent, surtout dans les Terres Froides. Au moins jusqu'à la fin du Second Empire, le morcellement touche davantage la petite propriété que la grande ¹⁰³².

Globalement, ce sont les cantons situés dans la vallée de l'Isère (Tullins, Vinay, Saint-Marcellin) ou surtout dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin qui abritent la propriété aristocratique la plus importante. Dans cet arrondissement, les vieilles familles de la noblesse dauphinoise conservent toujours dans la première moitié du XIX^e siècle de beaux domaines, comme aux plus beaux jours de l'Ancien Régime, notamment dans les cantons de Crémieu, Morestel et dans une moindre mesure dans ceux de Saint-Geoire, Virieu, La Tour-du-Pin, Bourgoin, dans les espaces vallonnés et boisés, alors que le bas pays (dans la vallée de la Bourbre et dans les marais de Bourgoin) est au contraire dominé par la moyenne et la petite propriété. Les grands domaines ont alors besoin de fermiers et de salariés agricoles, touchant souvent un salaire de misère. L'enquête agricole de 1852 confirme que c'est dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin que l'on retrouve le plus grand nombre de journaliers agricoles non propriétaires dans le département : ils sont onze mille quatre cent quarante-six. Sur un domaine de soixante hectares situé dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, quatre ou cinq personnes sont nécessaires pendant l'année : un maître charretier, un bouvier, un touchon (valet de cour), une fille de basse-cour et éventuellement un enfant pour garder les bêtes dans les champs, sans compter la main d'œuvre saisonnière pour les moissons ou les vendanges. Dans les exploitations d'une dizaine d'hectares, l'agriculteur se fait aider par son épouse et un domestique. Dans les cantons de Morestel et de Bourgoin, un maître charretier reçoit autour de cent cinquante francs de gages, contre cent à cent cinquante francs pour un bouvier, cent à cent dix francs pour un touchon, et cent francs pour une servante. Près de La Tour-du-Pin et de Bourgoin, les moissonneurs et les batteurs saisonniers touchent leurs gages en nature, soit un sixième de la récolte, mais ils doivent aussi clôturer les champs et fournir des journées de fauchage. Quant aux femmes qui gagnent les champs le temps de la moisson, l'exploitant leur verse dix à douze boisseaux de grains, soit deux

¹⁰³¹ GARAVEL (J.), cité par JONAS (R. A.), 1994, p. 16.

¹⁰³² Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, pp. 34 et 37, BARRAL (P.), 1962, pp. 89-96 et VIGIER (P.), 1963b, pp. 82-83.

cent cinquante à trois cents litres de grains et les hommes dix-huit boisseaux. Près de Pont-de-Beauvoisin, ils perçoivent le onzième ou le douzième de la récolte. Les journaliers touchent des gages en argent, entre 1 et 1,25 franc en hiver, et 1,25 et 1,50 franc par jour en été¹⁰³³. L'exode rural et la concurrence du tissage de soieries entraînent une hausse des salaires des journaliers (entre un tiers et le double) jusqu'à la fin des années 1860¹⁰³⁴.

Certes, la petite exploitation n'est pas forcément un handicap, mais elle ne permet pas toujours de répondre aux besoins du ménage¹⁰³⁵. Dans les premières années de la Monarchie de Juillet, les rendements moyens à l'hectare dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin sont parmi les plus élevés de la moitié sud du pays, signe que l'agriculture locale n'est pas aussi routinière et inefficace que semblent le penser les contemporains, puisqu'ils dépassent les cent cinquante francs par hectare¹⁰³⁶.

Le sort de la paysannerie dauphinoise ne cesse de se détériorer tout au long de la Monarchie de Juillet. La modernisation des pratiques agricoles et le développement de la petite propriété, mais aussi les crises agricoles régulières, ont comme corollaire une montée de l'endettement paysan en Bas-Dauphiné comme dans la plupart des régions rurales du pays, soit de la main à la main sous la forme de prêts verbaux, soit sous la forme d'obligations hypothécaires, soit encore par des acquisitions foncières réglées en plusieurs annuités¹⁰³⁷. Déjà en 1818, on estime qu'en Isère, entre un quart et un tiers des propriétaires fonciers sont grevés de dettes, souvent à des taux d'intérêts proches de 10%. La création d'une Caisse Hypothécaire, à Paris, avec un capital de cinquante millions de francs deux ans plus tard n'y a rien changé. À partir de 1829, elle se trouve d'ailleurs dirigée par le député de l'Isère Sapey, soupçonné de faire partie de ces « bandes noires » qui écument le département afin de dépecer les grands domaines aristocratiques et de pousser ainsi les paysans à s'endetter lourdement pour acquérir quelques lopins de terres issus de ces démembrements¹⁰³⁸. Sous le Second Empire, l'arrondissement de La Tour-du-Pin est particulièrement touché par l'usure : les taux peuvent atteindre 15%, comme dans l'arrondissement de Vienne, alors que dans les deux autres arrondissements, ils sont moins élevés¹⁰³⁹.

¹⁰³³ *Agriculture française, département de l'Isère*, Paris, Imprimerie royale, 1843, pp. 31, 65, 71-73, 76.

¹⁰³⁴ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 39.

¹⁰³⁵ MAYAUD (J.-L.), 1999.

¹⁰³⁶ CLOUT (H. D.), 1980, p. 212, cité par HIGGS (D.), 1990, p. 95.

¹⁰³⁷ BEAUR (G.), 1994.

¹⁰³⁸ DENIS (Y.), 1964, CHAUVAUD (F.), 1984.

¹⁰³⁹ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 38.

Quelques faillites retentissantes à Lyon et à Grenoble fragilisent l'équilibre financier des ménages paysans des campagnes voisines. À la fin des années 1830, la mise en liquidation de la maison Charvet, installée à Lyon, a pour conséquence le remboursement rapide de plus de trois millions de francs de créances dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, exigées par les liquidateurs¹⁰⁴⁰. Entre 1836 et 1842, manieurs d'argent et banquiers grenoblois sont emportés dans les abysses de faillites retentissantes, entraînant derrière eux quelques grandes entreprises industrielles et leur clientèle de particuliers. Barthellon, Doyon, Durand ou encore Giroud disparaissent. Non moins importante pour l'économie locale est la liquidation de la principale banque grenobloise à la même époque, la maison Charles Durand & fils & Cie. Les liquidateurs de cet établissement tentent de recouvrer pendant les années 1840, des sommes colossales auprès de plusieurs débiteurs : rien que pour l'arrondissement de La Tour du Pin, pas moins de deux cent vingt-six anciens clients de la maison Durand doivent encore rembourser 575.000 francs en 1845. Au total, le déficit de la maison Durand s'élève à quatre millions de francs. Tous ont bénéficié de crédits de la part de la banque grenobloise pour se porter acquéreurs de terres en Bas-Dauphiné. Au total, ces créances représentent à elles seules la moitié du montant à recouvrer par les liquidateurs qui pressent leurs débiteurs à se manifester¹⁰⁴¹. L'économie rurale se trouve asphyxiée par la raréfaction du crédit, tandis que la fabrication des toiles est en souffrance depuis longtemps. En quelques années seulement, les paysans du Bas-Dauphiné font la fortune des usuriers. Comme si cela ne suffisait pas, ces mêmes paysans endettés sont confrontés à partir de 1848 à l'avalissement du prix des terres et à la baisse de leur revenu. Au milieu du siècle, leur position devient vite intenable avec la raréfaction du crédit et la montée du taux d'intérêt, tant et si bien que les expropriations forcées se multiplient sous la Seconde République¹⁰⁴². Pourtant, pendant la crise économique des années 1846-1847, les paysans du Bas-Dauphiné ne s'illustrent pas par des soulèvements ou des jacqueries comme en 1789. Les autorités relèvent seulement cinq menaces de troubles dans la contrée¹⁰⁴³.

La corrélation entre taille de la propriété et sériciculture semble moins évidente, par le caractère diffus de cette dernière, d'autant que les revenus issus de l'éducation des vers à soie sont très inférieurs à ceux du tissage, au mieux quelques dizaines de francs¹⁰⁴⁴.

¹⁰⁴⁰ ADI, 1N4/8, Rapport du Préfet de l'Isère au Conseil général, année 1840.

¹⁰⁴¹ Extrait imprimé du *rapport fait à la commission de surveillance de la liquidation Charles Durand et fils et Compagnie, par les gérants de cette liquidation*, Grenoble, Imprimerie Allier, sd [1845] et LÉON (P.), 1954a, pp. 540-541 et 786-788. Doyon laisse un déficit de 1,5 million de francs sur un passif de 5,6 millions de francs. Une banque de Bourgoin, peut-être Rivière, a un passif de 1,5 million contre 8,6 millions de francs pour Durand et 4,4 millions pour Barthellon.

¹⁰⁴² VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, pp. 38-39 et vol. 2, pp. 31-34.

¹⁰⁴³ GOSSEZ (R.), 1956, pp. 1-3, alors que l'Ouest du pays se soulève massivement.

¹⁰⁴⁴ D'après LEVI (G.), 1989a, p. 110, la sériciculture et la plantation de mûriers se concentrent surtout dans les espaces marqués par la petite propriété. Les ressources tirées de cette activité sont indispensables dans les budgets paysans.

Pour diffuser le tissage, les fabricants lyonnais privilégient les contrées ayant de nombreux bras disponibles, soumis à de fortes pressions foncières. En effet, les Terres Froides, au cœur du tissage, sont dominées par la petite propriété foncière, souvent limitée à quelques ares, au mieux à quelques hectares, davantage tournée vers l'autoconsommation.

II-La survivance de l'Ancien Régime et ses réactions.

« *Moi, j'ai encore du XVIII^e siècle dans mes Alpes* »¹⁰⁴⁵ .

Ainsi s'exprimait Philippe Vigier, lors du colloque de Saint-Cloud de 1967 pour montrer les survivances et les pesanteurs qui régnaient dans le Sud-est de la France au milieu du XIX^e siècle. La Révolution atteint la noblesse dauphinoise de deux manières : tout d'abord financièrement, en la privant de biens et de rentes, mais aussi psychologiquement, car désormais elle ne constitue plus le seul groupe dominant. Malgré les bouleversements sociaux, économiques, politiques et culturels apportés par la Révolution, il faut bien convenir avec Arno Mayer¹⁰⁴⁶ , que l'Ancien Régime n'a pas encore disparu dans la première moitié du XIX^e siècle. L'article 71 de la Charte de 1814 donne de nouveau à la noblesse d'Ancien Régime une existence légale¹⁰⁴⁷ . Comme en Franche-Comté, province elle aussi de petite propriété, où la noblesse a été sévèrement touchée par la Révolution, le second ordre doit en Bas-Dauphiné, « *inventer des stratégies compensatoires à la perte d'un pouvoir foncier* », économique, social et politique¹⁰⁴⁸ .

1-Le rejet de l'Ancien Régime.

Le tissage à domicile des soieries se répand au milieu du XIX^e siècle surtout dans les contrées où domine la grande propriété aristocratique. Le tissage de soieries à domicile se répand peu dans l'ouest du Bas-Dauphiné où on dénombre le plus de châteaux pillés et incendiés pendant la Grande Peur de l'été 1789. Pourtant, la partie orientale a, elle aussi, connu ce phénomène révolutionnaire, mais la moindre proportion de pillages ne s'explique pas forcément par l'attitude plus soumise des paysans. La concentration de la propriété entre les mains de la noblesse y est sans doute plus forte. La présence d'importants marais entre Bourgoin , Châbons , Saint-Albin-de-Vaulserre et Brangues explique cette concentration des meilleures terres entre les mains de quelques grands propriétaires nobles, peu nombreux, dont certains résident la plupart du temps à Grenoble. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la grande propriété aristocratique se retrouve surtout dans la partie du Bas-Dauphiné située à l'est de Bourgoin. L'extinction de

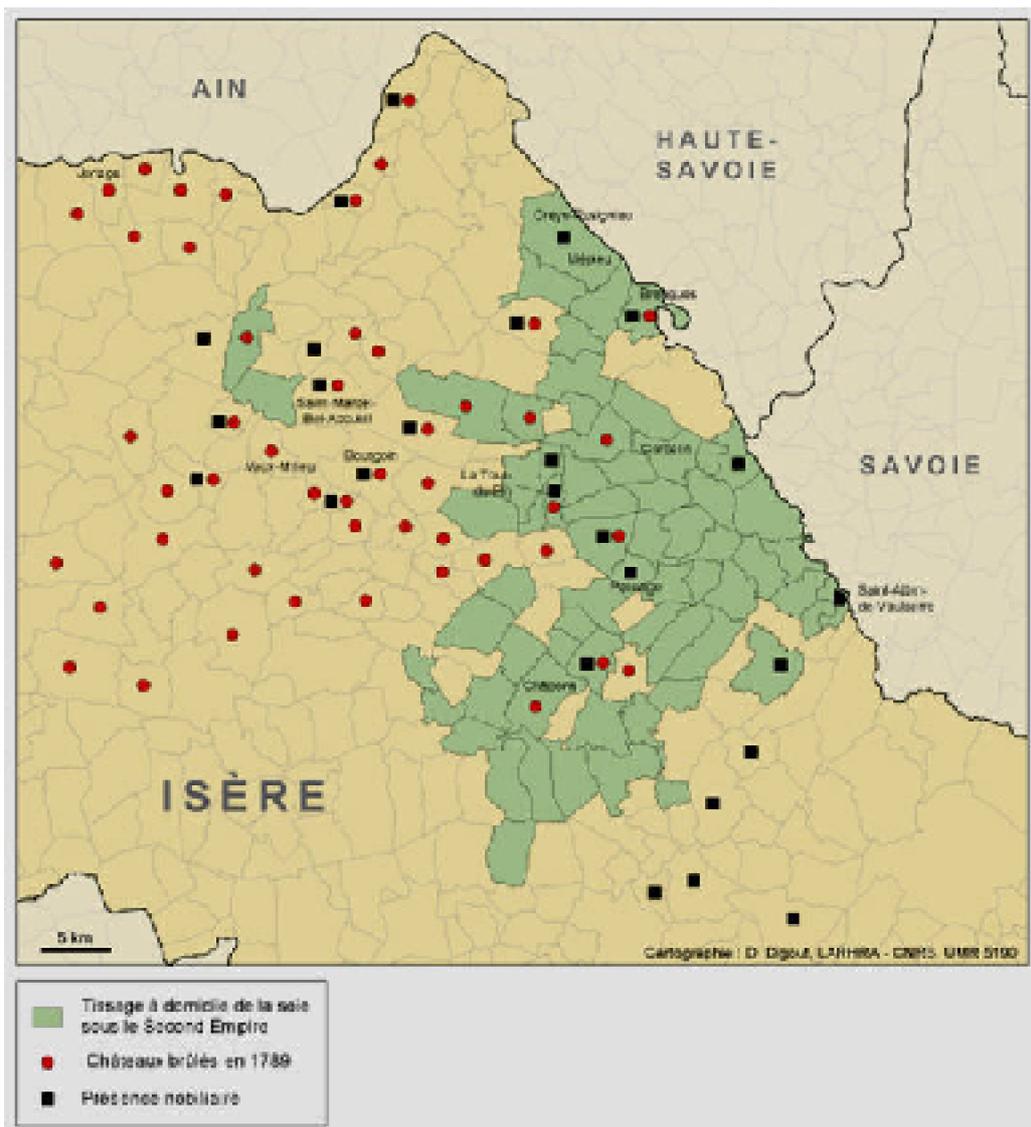
¹⁰⁴⁵ CARON (F.), 1993.

¹⁰⁴⁶ MAYER (A.), 1983.

¹⁰⁴⁷ GIBSON (R.), 1981.

¹⁰⁴⁸ BRELOT (C.-I.), 1992, vol. 1, p. 12.

certaines familles aboutit à la transmission de leurs biens fonciers à quelques lignages qui concentrent entre leurs mains de grands domaines étendus sur plusieurs communes. Cela correspond aussi partiellement au territoire de nébuleuse voironnaise qui est donc moins touché par la Grande Peur, peut-être aussi parce que la population a déjà commencé à prendre ses distances avec les seigneurs locaux, grâce à la fabrication des toiles de chanvre pour les négociants voironnais. Autour de Corbelin, où la propriété aristocratique est plus faible, le tissage à domicile maintient la cohésion de la communauté et permet le retour au pays de certains migrants. Les revenus qu'il procure, remplacent le patronage et les secours nobiliaires.



Carte 10–Noblesse et tissage en Bas-Dauphiné.

Cette carte n'est pas exhaustive. L'arrondissement de La Tour-du-Pin a été privilégié. La présence nobiliaire indique l'existence d'un château occupé par une famille noble sous la Monarchie de Juillet. Cet indicateur ne tient pas compte de la propriété foncière aristocratique, très importante dans l'arrondissement.

Seigneurie et communauté.

Il semble que les pressions seigneuriales sont les plus fortes en Bas-Dauphiné, en particulier autour de La Tour-du-Pin, plutôt que dans le reste de la province. La seigneurie forme encore, avec la paroisse, le cadre institutionnel d'existence des masses rurales du Bas-Dauphiné, que ce soit par la présence physique du château dans le paysage, l'existence de tribunaux seigneuriaux particulièrement actifs ici, le paiement des droits seigneuriaux, par la propriété de la terre, par le clientélisme seigneurial¹⁰⁴⁹ ...

À la fin de l'Ancien Régime, les masses paysannes sont assujetties à de nombreuses servitudes envers leurs seigneurs, telles que les banalités et autres droits universels, les redevances emphytéotiques, les corvées, les droits de mainmorte... Pour cette province à la culture ingrate, le paiement en nature des redevances seigneuriales, surtout en temps de disette et de mauvaises récoltes, fragilise davantage encore l'équilibre précaire des foyers paysans. De ce point de vue, la forte croissance démographique connue par la province pendant tout le XVIII^e siècle, ne peut qu'accroître le nombre de paysans sans terre et les tensions sur le marché foncier, alors que les nobles tentent d'accaparer de nouvelles terres. De ce point de vue, les terriers qui contiennent l'ensemble des redevances dues aux seigneurs, deviennent la cible des émeutiers de 1789, voulant ainsi mettre à bas l'ordre féodal honni¹⁰⁵⁰. D'ailleurs, à cette époque, les droits seigneuriaux qui pèsent sur les paysans dauphinois excèdent de loin le poids de la fiscalité royale. Dans le Gâtinais, le prélèvement opéré par les seigneurs représente environ 4% de la récolte du paysan contre plus de 10% en Auvergne, voire 20% près d'Aurillac. Au milieu du XVIII^e siècle, le paiement des droits seigneuriaux en Dauphiné est estimé entre 6 et 20% des récoltes selon les communautés. À ces charges, s'ajoute également la dîme ecclésiastique¹⁰⁵¹. Feudistes et commissaires seigneuriaux personnifient cette réaction seigneuriale. La rénovation des terriers s'accélère dans la seconde moitié du siècle¹⁰⁵².

En Bas-Dauphiné, la réaction seigneuriale qui caractérise le règne de Louis XVI, touche durement les masses paysannes¹⁰⁵³. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le roi et ses agents cherchent à augmenter les revenus en provenance du Domaine royal. À cette fin, ils sollicitent de nouveaux seigneurs engagistes pour exploiter des terres domaniales en Bas-Dauphiné et pour verser des redevances toujours plus élevées, ces dernières retombant en fin de compte sur les paysans. En effet, pour se rembourser, le

¹⁰⁴⁹ Parmi les droits universels on retrouve le droit de langues (sur les animaux tués), de leyde (dans les foires et les marchés)... voir CONARD (P.), 1904, pp. 10-15 et BONNIN (B.), « Les deux derniers siècles de la monarchie absolue (1634-1790) : les hommes et leur vie matérielle », in BLIGNY (B.), 1973, p. 252, BONNIN (B.), 1988.

¹⁰⁵⁰ Sur les terriers, voir SOBOUL (A.), 1976, pp. 25-47 et BRUNEL (G.), GUYOTJEANNIN (O.) et MORICEAU (J.-M.), 2002.

¹⁰⁵¹ SOBOUL (A.), 1976, pp. 106-108, BONNIN (B.), 2005, NICOLAS (J.), 1984 et NICOLAS (J.), 1989, p. 19.

¹⁰⁵² SOBOUL (A.), 1976, pp. 135 et sq.

¹⁰⁵³ EGRET (J.), 1956, vol. 2, p. 62-63, LEON (P.), BONNIN (B.), DURAND (G.), et SABATIER (G.), 1971, vol. 1, pp. 147-168.

seigneur engagiste se retourne contre les paysans, en tentant par exemple de restreindre leurs droits d'usage et leurs empiètements. Ainsi, en 1739, la terre de Bourgoin et le marquisat de Maubec, voisins, sont cédés à la famille Planelli de Lavalette. Mais, à partir des années 1760, les procès se multiplient entre ces seigneurs engagistes et la communauté de Bourgoin à propos des droits personnels et des redevances seigneuriales¹⁰⁵⁴. L'un des plus importants seigneurs engagistes des Terres Froides se trouve être une femme, Gabrielle de Musy, comtesse de Vallin. Veuve depuis 1765, elle affirme son autorité sur les campagnes de La Tour-du-Pin, quadrillées par un ensemble de châteaux et de maisons fortes qui symbolisent son pouvoir. Outre sa maison de La Tour-du-Pin, elle possède les châteaux de Romanèche, à Rochetoirin, ceux de la Molette et de Vallin, à Sainte-Blandine, la maison forte de Beptenoud, à Villemoirieu... qui sont les premiers édifices pillés pendant l'été 1789, tant Gabrielle de Musy est haïe par les incessantes pressions et tracasseries qu'elle exerce. Elle est alors le seigneur engagiste de huit des douze communautés qui composent le mandement de La Tour-du-Pin¹⁰⁵⁵. Depuis 1774, le marquis de Murinais soutient des procès contre les communautés de Sainte-Blandine et de Montagnieu pour obtenir l'application de ses droits. Dans la région de Crémieu, les communautés villageoises s'opposent au comte de Dizimieu, le seigneur engagiste de Crémieu¹⁰⁵⁶. Partout, les seigneurs tentent d'accaparer les terres vaines, les marais et les communaux, faisant valoir, comme le comte de Vallin à Demptézieu (Saint-Savin), le tiercement ou le triage en 1773.

Dans le Bas-Dauphiné, soutenue par le Parlement de Grenoble, la noblesse se montre, en effet, favorable au partage des communaux, comme d'ailleurs les petits paysans qui espèrent eux aussi en profiter. Mais, craignant un soulèvement populaire, l'Intendant de la province, Pajot de Marcheval, et les parlementaires renoncent au partage¹⁰⁵⁷. À la veille de la Révolution, les communautés villageoises du Dauphiné ont en instance plus de deux mille procès de la sorte contre le paiement des droits seigneuriaux ou de la dîme, parfois depuis plusieurs décennies en raison des résistances des seigneurs concernés et de la collusion des Parlementaires, eux-mêmes seigneurs¹⁰⁵⁸. Or ces grands seigneurs engagistes sont également souvent titulaires de charges parlementaires dont la valeur ne cesse de décroître dans la seconde moitié du XVIII^e

¹⁰⁵⁴ Ainsi, pour la seule élection de Vienne, 40% des communautés relèvent du Domaine royal. Sur la communauté de Bourgoin, voir FEUGA (P.), 1991, pp. 16 et 37, et FROGER (J.), 1989.

¹⁰⁵⁵ RIOLLET (M.), 1920 et *Histoire des communes*, 1987, p. 10 et sq.

¹⁰⁵⁶ RIOLLET (M.), 1912, pp. 6-7.

¹⁰⁵⁷ VIVIER (N.), 1998, pp. 45, 63, 73.

¹⁰⁵⁸ EGRET (J.), 1942, pp. 51-54. Parmi les parlementaires grenoblois certains sont à la fin du XVIII^e siècle de grands seigneurs en Bas-Dauphiné : Pierre-Marie de Vaulx, Victor Murat de Lestang, Joseph-Gabriel de Pourroy de Quinsonnas, Joseph-Marie de Barral de Montferrat, Ennemond -Jean-Baptiste-Laurent de Chaléon, Laurent-César de Chaléon, François de Gallien de Châbons, Louis-Jean-François de Corbet de Meyrieu, César d'Agoult, Pierre-Antoine de Longpra, Gaspard-Claude Berger de Moydieu, François de Ferrier de Montal, François-Joseph de Meffray de Césarges, Gabriel-Jean-Claude de Bovier de Vourey.

siècle, parfois réduite de plus de moitié ¹⁰⁵⁹. Pierre-Antoine Pascalis de Longpra, conseiller au Parlement de Dauphiné, passe ainsi toute sa vie couvert de dettes. En 1764, son actif net ressort à seulement 94.250 livres une fois soustraites les 111.750 livres de dettes. En 1780, ces dernières dépassent les 131.000 livres, laissant un actif net de 89.000 livres environ ¹⁰⁶⁰.

Mais, la réaction seigneuriale perceptible dans les dernières années de l'Ancien Régime n'a pas la même vigueur dans toutes les contrées du Bas-Dauphiné. Ainsi, à Saint-Hilaire-de-la-Côte, près de La Côte-Saint-André, les nobles locaux n'exercent plus la même emprise sur la communauté qu'un siècle auparavant ¹⁰⁶¹. En revanche, la réaction féodale s'affirme davantage dans les Terres Froides, autour de La Tour-du-Pin. À Montferrat, à la veille de la Révolution, le plus gros propriétaire reste Joseph-Marie de Barral, président du Parlement, qui possède un tiers de la superficie du village, sans compter ses droits sur le lac de Paladru. Le notaire local, Bouffier, promu châtelain par Barral, surveille la population, préside l'assemblée des habitants et assure la rentrée des revenus en son nom, alors que Barral réside une grande partie de l'année à Grenoble, près du Parlement. Bouffier est d'ailleurs la principale victime de la Grande Peur puisque les habitants de Montferrat pillent sa demeure et l'obligent à fuir. Même un noble libéral comme Barral n'hésite pas à faire appliquer rigoureusement la justice seigneuriale et à réclamer ses revenus avec force. En 1784, les paysans les plus pauvres de Montferrat peuvent jouir des seize hectares de biens communaux laissés à leur disposition, c'est peu, à peine 1% de la superficie de la commune. Finalement, en 1794, il vend pour près de 490.000 livres ses terres de Montferrat ¹⁰⁶².

Les familles parlementaires sont alors parmi les propriétaires fonciers les plus importants du Bas-Dauphiné ¹⁰⁶³. Le Président Pierre-Marie de Vaulx possède à lui seul sept cent soixante-dix hectares dans sa seigneurie de Vaulx, entre Bourgoin et La Verpillière, tandis que son confrère Sayve d'Ornacieux domine la plaine de Bièvre. Près de Saint-Marcellin, à Poliéna, Jean-Baptiste de Baronnat règne sur un ensemble de quatre cent quatre-vingt-quatre hectares, contre « à peine » trois cent quarante-deux hectares pour le comte de Vourey, Bovier de Saint-Julien ¹⁰⁶⁴. Le conseiller de Vachon possède près du quart de la commune de Réaumont, soit cent quatre hectares ¹⁰⁶⁵.

¹⁰⁵⁹ EGRET (J.), 1942, pp. 31-37 et CHAGNY (R.), 2001. En 1764, la charge de conseiller de Pierre-Antoine Pascalis de Longpra est évaluée à 25.000 livres contre 20.000 livres en 1780.

¹⁰⁶⁰ SOULINGEAS (Y.), 2001.

¹⁰⁶¹ CHORIER (B.), 1966, p. 299.

¹⁰⁶² BELMONT (A.) et BIGAND-ESPAREL (P.), 1988.

¹⁰⁶³ COULOMB (C.), 2006, pp. 168 et sq.

¹⁰⁶⁴ CHAGNY (R.), 2001.

¹⁰⁶⁵ COULOMB (C.), 2006, p. 172.

La justice seigneuriale y est encore toujours en usage. Pour l'ensemble du Dauphiné, on dénombre encore plus de quatre cents juridictions seigneuriales. Cette justice locale a pour mission de régler les contestations mineures et les petites affaires quotidiennes des villageois. Les seigneurs du cru affirment également leur autorité sur la chasse, la pêche, les forêts... autant d'éléments susceptibles d'améliorer le quotidien et le confort matériel de la communauté villageoise et qu'ils contrôlent jalousement. Souvent, le châtelain, nommé par le seigneur, préside l'assemblée des habitants et se charge de l'exécution des sentences rendues par le tribunal seigneurial. La justice seigneuriale est particulièrement vivace en Bas-Dauphiné, où les magistrats du Parlement, détenteurs de seigneuries, y font rendre régulièrement leur justice¹⁰⁶⁶. Les mêmes parlementaires grenoblois ont un pouvoir de justice très étendu en matière d'ordre public, de police et sont mêmes détenteurs d'un pouvoir militaire en l'absence du gouverneur ou du lieutenant général, cas alors unique en France¹⁰⁶⁷. Ce dénuement est largement partagé par le clergé rural, que la portion congrue et le casuel ne suffisent plus à entretenir, malgré de fréquentes revendications auprès des autorités religieuses et du Parlement de Grenoble¹⁰⁶⁸.

Devant tant de pressions, il n'est pas rare d'assister à des soulèvements et autres jacqueries dans les campagnes du Bas-Dauphiné dans les années 1780. En février 1783, alors que sévit une crise de subsistance, les habitants de Tullins, furieux, tentent d'empêcher l'embarquement du blé noir sur l'Isère. À l'automne 1784, les paysans de plusieurs communautés, comme Doissin, Sainte-Blandine, Torchefelon ou Montagnieu, dépendant des familles de Virieu et de Murinais, s'arment de fourches contre les huissiers venus réclamer et saisir des biens après le non-paiement de droits féodaux, exigeant l'envoi de troupes pour rétablir le calme. Au printemps 1789, alors que les Etats Généraux se préparent, de nouveaux soulèvements surgissent en Bas-Dauphiné contre l'ordre seigneurial, à Chevrières, à Virieu, à Paladru, au Passage... contre le paiement des divers droits seigneuriaux, pendant la rédaction des cahiers de remplacement et des cahiers de communautés, alors que sévit une nouvelle crise de subsistance. En Bas-Dauphiné, comme dans l'ensemble de la province, les députés réunis à Romans depuis 1788, imposent leurs vues, rédigent le seul cahier de doléances officiel du Dauphiné et choisissent dans leurs rangs les députés chargés de les représenter à Versailles aux Etats Généraux pour exiger une constitution, mais il n'y est nullement question des droits féodaux et des privilèges. Une dizaine de communautés du Bas-Dauphiné, dont Virieu, Blandin, Le Passage, Paladru... rédigent alors des cahiers de communautés. Le Président de Vaulx, l'un des nobles les plus riches du Bas-Dauphiné, informe Necker que plusieurs communautés se sont lancées dans une fronde fiscale contre le paiement des rentes féodales, tandis que son collègue, le Président d'Ornacieux, autre puissant seigneur des Terres Froides a vent de rumeurs alarmantes à propos des terriers et des titres seigneuriaux que des paysans menacent de brûler¹⁰⁶⁹.

¹⁰⁶⁶ NICOLAS (J.), 1989, p. 16 et BONNIN (B.), 1978.

¹⁰⁶⁷ COULOMB (C.), 2006, pp. 18-19.

¹⁰⁶⁸ BERNARD (M.), 1956, pp. 327-347.

Soumission et émancipation : la Grande Peur.

Comme l'a montré Pierre Conard, le Bas-Dauphiné est l'une des contrées du royaume de France les plus touchées par la Grande Peur de l'été 1789. Au cours de l'été 1789, les campagnes dauphinoises, comme tant de campagnes françaises, sont traversées par un violent souffle de révolte. Les « *fureurs paysannes* » ne parcourent pas l'ensemble de la province, mais sont circonscrites à sa partie nord-ouest, le Viennois, dénommé aussi le Bas-Dauphiné.

Dès la fin du mois de juillet 1789, les rumeurs les plus folles parcourent les campagnes du Bas-Dauphiné, au sujet de pillards venant de Franche-Comté et du Bugey et de troupes envoyées par le roi de Sardaigne voisin. Les tocsins sonnent, des milices se forment, des feux s'allument, surtout dans les villages proches des frontières, comme Aoste, Chimilin, Brangues, Les Abrets... Partout, on se prépare fiévreusement à subir des attaques. Quelques uns évoquent déjà l'incendie et le pillage du bourg de Voiron. En quelques heures seulement, le Bas-Dauphiné est en état de siège, tandis que les rumeurs s'amplifient et se propagent rapidement. La simple vue de cavaliers, porteurs de messages, jette l'effroi parmi une population de plus en plus inquiète. Les notables de la contrée – châtelains, notaires, curés... - organisent la défense et rassurent leurs gens. Les paysans se rassemblent dans les principaux bourgs, prêts à soutenir un siège contre d'éventuels brigands. Cependant, rapidement, la rumeur se transforme : les paysans ainsi massés et armés de fourches, de faux ou de haches, commencent à reporter leurs peurs sur leurs seigneurs, accusés de vouloir abattre le tiers-état, notamment à Bourgoin¹⁰⁷⁰. Les « *logiques de la foule* » font le reste¹⁰⁷¹ : les rancoeurs dissimulées et accumulées jusque là, commencent à s'exprimer ouvertement, ainsi que divers fantasmes refoulés. Du 28 au 31 juillet 1789, la révolte gronde dans les Terres Froides, avec le pillage des plusieurs châteaux par plusieurs colonnes de paysans armés, notamment autour de Bourgoin et de La Tour-du-Pin. Or, ce territoire sévèrement touché par la Grande peur semble correspondre à celui où la réaction nobiliaire se manifeste le plus fortement : augmentation des droits, empiètement des nobles sur les communaux notamment les marais de Bourgoin, domination de la propriété aristocratique, multiplication des procès¹⁰⁷². Cependant, l'espace le plus touché par le pillage et les incendies est situé plus à l'ouest et au nord, là où la proto-industrie textile est moins répandue.

Les attaques les plus spectaculaires concernent les châteaux appartenant à des

¹⁰⁶⁹ LETONNELIER (G.), 1935, EGRET (J.), 1942, pp. 69-71, 348-349, NICOLAS (J.), 1989, pp. 42-43, 65, SOBOUL (A.), 1976, p. 197, ADO (A.), 1996, pp. 102-105 et 109-110 et LEFEBVRE (G.), 1932, p. 50, SOBOUL (A.), 1976, p. 136. Dix-sept communautés (dont dix du Bas-Dauphiné) sur les 988 que compte la province de Dauphiné, rédigent en avril 1789 des cahiers de communautés destinés à la commission intermédiaire chargée de poursuivre les travaux des Etats de Romans.

¹⁰⁷⁰ ADO (A.), 1996, pp. 130-132.

¹⁰⁷¹ FARGE (A.) et REVEL (J.), 1988.

¹⁰⁷² CHOMEL (V.), 1950, p. 2 et 4 et NICOLAS (J.), 1989, pp. 80-92.

nobles grenoblois, proches des milieux parlementaires, comme le Président de Vaulx, le marquis d'Ornacieux, ou le marquis de Langon, par ailleurs souvent haïs de la population locale. Châteaux pillés, terriers brûlés, agents seigneuriaux molestés... la peur est bien réelle durant cet été 1789 en Bas-Dauphiné. Les paysans munis de faux ou d'armes se ruent sur les terriers pour détruire toute trace d'une féodalité honnie, que ce soit dans les châteaux, chez les notaires ou chez des agents d'affaires des seigneurs du cru, car ils ont pris conscience depuis longtemps que leur soumission repose sur ces recueils de papiers. Selon l'adage, « nul seigneur sans titre », les paysans détruisent les terriers afin de faire disparaître toute trace de la féodalité. Les trois quarts des attaques recensées en Bas-Dauphiné aboutissent à la destruction de papiers, soit par des actions directes, soit par l'incendie et le pillage des lieux de conservation ¹⁰⁷³.

La venue de dragons et de volontaires lyonnais envoyés par Imbert-Colomès permet de rétablir rapidement le calme dans la province révoltée. Les dernières destructions de terriers ont lieu le 9 août. Après une effervescence d'une dizaine de jours, le calme revient rapidement. Les membres de la Commission intermédiaire s'engagent alors à restituer les effets volés pendant les pillages, à leurs propriétaires. La répression s'abat sur le Bas-Dauphiné. Dans les jours qui suivent, les arrestations se multiplient, avec parfois beaucoup de zèle parmi les partisans de l'ordre. Pour le seul Bas-Dauphiné, on dénombre quatre-vingts châteaux attaqués dont quarante-trois pillés et neuf incendiés ¹⁰⁷⁴.

Dans les premiers mois de la tourmente révolutionnaire, entre 1787 et 1789, la majorité de la noblesse du Bas-Dauphiné semble faire preuve d'ouverture et affiche des idées plutôt libérales sur la rédaction d'une Constitution. Mais dès l'été 1789, on assiste à un revirement d'opinion. Désormais, la noblesse locale rejette les idées nouvelles, cherchant à préserver au mieux ses intérêts économiques et sociaux. De ce point de vue, l'année 1789 constitue un choc irréversible pour les nobles dauphinois qui rejoignent définitivement le camp du roi, de l'absolutisme puis de l'ultracisme. Les grands noms de la noblesse choisissent rapidement d'émigrer, craignant pour leur vie, mais aussi pour manifester leur opposition au déroulement de la Révolution : les Agoult, Gratet du Bouchage, Meffray de Césarges, Vachon de Belmont, de Vaulx... prennent les chemins de l'exil ¹⁰⁷⁵.

En fin de compte, l'Ancien Régime ne disparaît pas totalement dans la tourmente révolutionnaire. Certes, les masses paysannes ont obtenu l'abolition de la féodalité, d'abord avec la fin des privilèges dans la nuit du 4 août 1789, puis par le vote de la loi du 17 juillet 1793 qui sonne le glas définitif des droits seigneuriaux. Certes, elles ont récupéré des terres et se sont affranchies, tout au moins en apparence, de leurs anciens maîtres. Après la Grande Peur de l'été 1789, la fureur qui a soulevé les campagnes du Bas-Dauphiné retombe : les émeutes et les mouvements paysans s'y font plus rares jusqu'à la fin de la Révolution ¹⁰⁷⁶. Ce désir de liberté chez les habitants du Bas-Dauphiné

¹⁰⁷³ HESSE (P.-J.), 1979 et ADO (A.), 1996, p. 141.

¹⁰⁷⁴ NICOLAS (J.), 1989, pp. 82-83.

¹⁰⁷⁵ TURC (S.), 2005, vol. 1, pp. 392-395.

se manifeste une nouvelle fois en 1794, avec la célébration de l'abolition de l'esclavage, à Bourgoin , au cours d'une fête révolutionnaire ¹⁰⁷⁷ . Dans les faits, la grande propriété aristocratique subsiste, tandis que la fin de la féodalité n'a pas rompu la cohésion de la communauté villageoise. Enfin, la persistance des dîmes, les menaces sur les biens nationaux et le retour de la noblesse montrent bien que l'Ancien Régime ne s'est pas totalement effondré ¹⁰⁷⁸ .

En 1789, l'industrie textile occupe le quart des actifs à Bourgoin , avec soixante-dix artisans spécialisés dans le peignage du chanvre, trente-trois tisserands et une trentaine d'autres individus gravitant autour de cette activité. Les marchands-peigneurs forment un groupe social restreint (seize individus) mais aisé, proche des huissiers et des notaires d'après la hiérarchie sociale établie par Froger. Ce sont eux qui prennent les commandes de la cité pendant la Terreur. Au dessous, les peigneurs et les ouvriers peigneurs constituent un ensemble aux conditions de vie plus modestes recevant des ordres des marchands-peigneurs. À Crémieu, on dénombre quatre-vingt-quatorze tisserands, groupe social le plus important numériquement de ce bourg ¹⁰⁷⁹ .

Des Bas-Dauphinois contre la réaction nobiliaire.

La disparition de l'ordre seigneurial après la Grande Peur de l'été 1789 ne pacifie nullement les campagnes du Bas-Dauphiné. Il existe une agitation permanente dans les campagnes pendant plusieurs décennies encore. Il semble donc que les habitants du Bas-Dauphiné manifestent volontiers leur rejet d'une autorité contraignante.

Les temps où ils devaient payer dîmes et droits seigneuriaux, subir la justice seigneuriale, ne sont pas si loin. Nombreux sont ceux qui ont connu l'Ancien Régime et vécu les journées de l'été 1789, à être encore en vie lors de la Restauration. Le retour des Bourbons au pouvoir en 1814 ne suscite guère l'enthousiasme en Isère. D'ailleurs, des signes de mécontentements apparaissent à Voiron , Tullins ou Saint-Marcellin contre le recouvrement des impôts par les fonctionnaires royaux, tandis que l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe enflamme les paysans, car des rumeurs de rétablissement des dîmes et des droits féodaux en Bas-Dauphiné, ont couru sous la Restauration malgré les garanties données par Louis XVIII dans la Charte ¹⁰⁸⁰ . Comme ailleurs, le retour de la noblesse doit susciter rumeurs, méfiance et ressentiments dans les campagnes du Bas-Dauphiné ¹⁰⁸¹ . La noblesse du Bas-Dauphiné n'a pas laissé de bons souvenirs : les paysans des Terres

¹⁰⁷⁶ ADO (A.), 1996, pp. 176 et 262.

¹⁰⁷⁷ DORIGNY (M.) et GAINOT (B.), 2006, p. 51.

¹⁰⁷⁸ SOBOUL (A.), 1976, pp. 16-19 et 147.

¹⁰⁷⁹ FROGER (J.), 1995, pp. 36-38, 43 et 266.

¹⁰⁸⁰ ROLLAND (M.), 1955, pp. 6, 12-16, WEBER (E.), 1983, pp. 362 et sq, et PLOUX (F.), 2003, pp. 171-173.

¹⁰⁸¹ PLOUX (F.), 2006, p. 46 et en guise d'exemple, voir GRANDCOING (P.), 1999.

Froides n'ont pas oublié la terrible Gabrielle de Musy, dont les agents sévissaient dans les campagnes dans les dernières années de l'Ancien Régime pour réclamer les taxes ou pour faire appliquer la justice seigneuriale.

Dès 1796-1797, les nobles du Bas-Dauphiné, rassurés par la politique du Directoire, manifestent des velléités pour récupérer leurs terres. La marquise de Virieu réclame ainsi le retour de ses biens au détriment des acquéreurs de biens nationaux. Dès l'an V, la comtesse de Pons, ancien seigneur justicier du comté de Clermont, fait valoir ses droits de propriété sur le grand étang de Chirens devant le Tribunal civil de Grenoble qui lui donne raison, contre les habitants du village qui le dévastaient régulièrement. Ces derniers font appel, mais le Tribunal de police correctionnelle de Grenoble les condamne de nouveau en pluviôse an IX¹⁰⁸². Une pétition comportant des dizaines de signatures est rédigée par des propriétaires isérois inquiets des agissements des nobles et adressée au gouvernement, dans laquelle ils l'invitent à défendre les acquéreurs de biens nationaux. L'angoisse est telle que certains d'entre eux créent même un syndicat de défense des propriétaires de biens nationaux. Or, en Isère, ils sont près de soixante-seize mille six cents à en posséder. En l'an XI, Dutruc, le prêtre réfractaire de Burcin, aurait refusé une sépulture à un acquéreur de biens nationaux¹⁰⁸³. En 1807, Jean de Bellescize, héritier par son épouse de l'importante seigneurie des Vavre de Bonce, obtient en partie gain de cause en justice lorsqu'il réclame le retour des biens fonciers spoliés par la Révolution, ainsi qu'une indemnité que doivent verser les habitants d'une partie des Terres Froides qui se sont livrés à l'arrachage de milliers d'arbres sur ses anciens domaines. Les juges lui restituent la moitié des terres de l'ancienne seigneurie, tandis que l'autre moitié est attribuée aux villageois en guise de communaux¹⁰⁸⁴. Dans l'arrondissement de Vienne, et probablement dans l'ensemble du Bas-Dauphiné, les acquéreurs de biens nationaux ou de biens d'émigrés – et ils sont nombreux – craignent par-dessus tout un rétablissement de l'Ancien Régime après 1815, car ils seraient à leur tour spoliés. Par conséquent, ils accueillent avec méfiance le retour des Bourbons. Les comploteurs anti-monarchistes trouvent ici un terreau fertile pour exciter la population contre le nouveau pouvoir établi en 1815, d'autant que sévit alors une grave crise frumentaire¹⁰⁸⁵. Jean-Paul Didier, l'un d'entre eux, en 1816, tente vainement avec des complices de soulever les paysans de l'Isère en agitant la rumeur d'un retour de l'Ancien Régime et la saisie des biens nationaux. Or, l'opinion publique dans le département est sensible à ce genre d'arguments, comme l'indique un rapport de police rédigé la même année. Alors que les ventes de biens nationaux ont débuté un quart de siècle plus tôt, la police grenobloise rappelle aux instances supérieures que les rancoeurs n'ont pas disparu :

« On ne peut se dissimuler que les individus qui ont conservé des intérêts de la

¹⁰⁸² ADI, 1Q597, Pétition ms adressée au Préfet de l'Isère le 26 mai 1815.

¹⁰⁸³ VERMALE (F.), 1944, TRENARD (L.), 1992, pp. 674-675 et GODEL (J.), 1968, pp. 48 et 108.

¹⁰⁸⁴ *Histoire des communes*, 1987, p. 459.

¹⁰⁸⁵ BOURGUINAT (N.), 2002, p. 157.

Révolution et ceux auxquels cette même révolution a enlevé ou bien ou prérogative forment malheureusement deux classes distinctes »¹⁰⁸⁶.

En tout état de cause, une partie des paysans du Bas-Dauphiné, au moins pour les catholiques pratiquants, a continué jusqu'au milieu du XIX^e siècle à verser une dîme au clergé rural, appelée également passion sur les grains, les volailles ou les pommes de terre. À Saint-Didier, elle n'est supprimée qu'en 1869. Non loin de là, dans le village de Montagnieu, elle se verse en nature, entre vingt-huit et trente boisseaux de blé, alors que dans d'autres villages, comme Burcin, elle correspond à une somme d'argent (quatre-vingts francs)¹⁰⁸⁷. La noblesse conserve également toujours certains privilèges dans les campagnes qu'elle accapare, légalement ou non, comme le droit de chasse¹⁰⁸⁸.

Pendant les Cent-jours, l'agitation reprend dans les campagnes du Bas-Dauphiné. Quelques nobles craignant pour leur vie préfèrent quitter leurs châteaux. Ainsi, le marquis de Murinais et son frère, le chevalier Timoléon de Murinais, ainsi que leurs familles respectives s'enfuient à Lyon¹⁰⁸⁹. Sitôt le retour de Louis XVIII confirmé sur le trône, après l'échec des Cent-Jours, une épuration du personnel administratif s'engage en Isère, la population ayant manifesté trop d'enthousiasme pour « l'usurpateur ». L'occupation du département par les vingt-sept mille soldats des troupes austro-piémontaises en 1815 déclenche un climat d'agitation et la propagation de fausses nouvelles, et de restrictions puisqu'il faut nourrir les armées étrangères. Leur départ, l'année suivante, se traduit aussitôt par une diminution des conflits. Cependant, les autorités maintiennent les mesures de répression contre toute forme d'opposition politique. Ainsi, à Pont-de-Beauvoisin, des cris séditieux favorables à Napoléon sont punis par des amendes et des peines de prison. À Oyeu, on arrache le drapeau blanc des Bourbons. Plus à l'ouest, à Saint-Jean-de-Bournay ou à La Côte-Saint-André, des tensions surgissent alors que des risques de famine se profilent, avec la cherté des grains, la rareté des denrées, après une série d'intempéries et de mauvaises récoltes. L'agitation gagne également le bourg du Grand-Lemps, considéré comme un foyer bonapartiste : dans la nuit de la Saint-Jean, après la vogue, des cris séditieux favorables à Napoléon sont entendus. Selon les différentes autorités locales, les colporteurs sont à l'origine des rumeurs et de l'agitation. Au début de l'année 1816, les habitants d'Optevoz, armés de faux et de tridents se rassemblent et marchent contre le château de Madame de Courtenay qui abrite une cinquantaine de hussards. La rumeur, comme au plus fort moment de la Grande Peur, court que les soldats étaient là pour égorger les paysans du village. Loin d'être un cas isolé, cette rumeur se manifeste également dans plusieurs autres villages des alentours. Pourtant, les environs de Crémieu, surnommés « la petite Vendée », affichent leur fidélité à Louis XVIII pendant les Cent-Jours¹⁰⁹⁰.

Au même moment, une rumeur de soulèvement en Isère se propage dans tout le

¹⁰⁸⁶ AN, F⁷ 4348, Rapport de police cité par BODINIER (B.) et TEYSSIER (E.), 2000, p. 272 et PLOUX (F.), 2003, pp. 172-173.

¹⁰⁸⁷ MAGRAW (R.), 1970, pp. 209-210, FRECHET (J.), 1984, pp. 14-15.

¹⁰⁸⁸ ESTEVE (C.), 1999.

¹⁰⁸⁹ PRAT (J.M.), 1872, pp. 17-18.

Sud-est du pays. Aussitôt, les autorités, convaincues de la véracité de l'information, décident de prendre des mesures préventives. Les tocsins en tout genre, annonceurs du soulèvement, doivent rester silencieux pendant plusieurs semaines. En agissant de la sorte, le pouvoir donne du crédit à la rumeur et surtout nous révèle ses appréhensions à l'égard de ce département considéré comme suspect¹⁰⁹¹. Au printemps de la même année, une nouvelle rumeur se propage à propos d'un nouveau débarquement de Napoléon en Italie, tandis que d'autres informations l'annoncent déjà à Chambéry ou encore que l'impératrice Marie-Louise a succédé à son frère, Ferdinand II d'Autriche. Là encore, ce sont les Terres Froides qui s'agitent et qui frémissent, notamment le village de Panossas¹⁰⁹².

2-Les pesanteurs d'une société provinciale conservatrice : l'affaire Berthet.

Henri Beyle, plus connu sous le nom de Stendhal, décrit avec force les pesanteurs de la société provinciale de son temps. Il se complaît dans la description de Grenoble, sa ville natale honnie, et des bourgeois qui composent la bonne société de l'Isère, notamment dans un récit autobiographique, *La vie d'Henry Brulard*. Pour composer *Le Rouge et le Noir*, l'un de ses romans les plus célèbres, il s'inspire d'un fait divers qui défraie la chronique en Bas-Dauphiné, dans les dernières années de la Restauration.

Pour Stendhal, Antoine Berthet devient Julien Sorel, le personnage principal de sa « *chronique de 1830* », qui se fait le dénonciateur d'une société conservatrice et hypocrite. Par certains de ses traits, Sorel ressemble aussi au jeune Beyle, éternel révolté, à la recherche de l'amour et admirateur de l'Empereur¹⁰⁹³. Pour lui, il s'agit de réaliser non seulement un roman de mœurs mais aussi une œuvre de dénonciation politique grâce à la sociologie et à la psychologie de ses personnages¹⁰⁹⁴. Pour composer son livre, il reprend la trame d'un sombre fait divers, un crime passionnel, que connaît un petit village du Bas-Dauphiné, Brangues, situé à quelques kilomètres de la propriété de sa sœur adorée, Pauline, à Thuellin, avec laquelle il entretient une abondante correspondance. Pour étoffer l'action de son roman et construire la psychologie de ses personnages, il s'appuie sur sa propre expérience dans la bonne société de son temps, plus particulièrement celle qu'il a fréquentée dans les salons. Il s'inspire donc de certains de ses contemporains, le plus souvent grenoblois¹⁰⁹⁵. D'ailleurs, il découvre ou

¹⁰⁹⁰ ADI, 52M12, Rapport ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin sur la situation de l'arrondissement le 6 février 1816 et lettre ms s.a. et s.d., AVEZOU (R.), 1954, ROLLAND (M.), 1955, pp. 25-32, 89, 94-100 PLOUX (F.), 2003, pp. 160-166, THORAL (M.-C.), 2004, p. 675 et THORAL (M.-C.), 2005b.

¹⁰⁹¹ PLOUX (F.), 2003, p. 139.

¹⁰⁹² ADI, 52M12, Lettre ms du maire de Panossas adressée au Préfet de l'Isère le 8 juin 1816. PETITEAU (N.), 2006, p. 56, montre que la France est traversée alors par de tels comportements.

¹⁰⁹³ Voir le catalogue édité à l'occasion de l'exposition à la Bibliothèque Municipale de Grenoble, 2006.

¹⁰⁹⁴ Voir parmi l'abondante bibliographie consacrée à Stendhal, DUBOIS (J.), 2007.

redécouvre l'affaire Berthet quelques mois plus tard, en octobre 1829, lors d'un énième séjour à Grenoble¹⁰⁹⁶.

Cette étude de cas permet en quelque sorte de planter le décor et de présenter, à une autre échelle, la situation socio-économique du Bas-Dauphiné, les pesanteurs d'une société qui n'a pas encore tourné la page de l'Ancien Régime.

Le drame de Brangues .

Chassé par son père, écarté du clergé et rejeté par la bonne société locale, le jeune Antoine Berthet, âgé de 24 ans environ, voit son univers vaciller sous une Restauration finissante. D'abord remercié par la famille Michoud, puis par le marquis de Cordon, Antoine Berthet n'accepte pas ses échecs amoureux et professionnels. Aigri, il n'en continue pas moins à poursuivre Mme Michoud, née Eulalie Giraud, de sa vindicte à travers des lettres plus violentes les unes que les autres. Méprisé par ses anciens maîtres, il médite sa vengeance. Moins d'un mois après son installation à Morestel en juin 1827, Berthet se rend à Lyon pour y acquérir des pistolets afin de mener à bien ses projets de vengeance, ou plus précisément de meurtre. Dans les mois qui précèdent, n'a-t-il pas écrit au nouveau curé de Brangues : « *quand je paraîtrai sous le clocher de la paroisse, on saura pourquoi* ». Lors d'un second interrogatoire, en septembre, Berthet déclare à ce sujet qu'il n'a pas prémédité son acte, mais que la menace écrite s'adressait bien au curé. Berthet, affirme alors pour se défendre, que l'ecclésiastique l'aurait empêché d'obtenir un poste de précepteur auprès des enfants de M. de Quinsonnas¹⁰⁹⁷.

Le 22 juillet, armé de deux pistolets, il prend la route de Brangues et se rend chez sa sœur, Mme Goujon. Parti à jeun de Morestel, où il réside, celle-ci lui offre le couvert. À l'heure de la messe, il pénètre dans l'église. Alors que le curé s'apprête à donner la communion à Mme Michoud, accompagnée de ses deux enfants, qui sont aussi les anciens élèves de Berthet, celui-ci s'avance d'un pas décidé dans sa direction et tire sur la jeune femme puis tente de mettre fin à ses jours par désespoir. « *Suite à la clameur publique* », un brigadier accompagné de deux gendarmes de la brigade à cheval de Morestel, se rendent à Brangues, suivi de Muzy, le juge de paix du canton. Berthet, légèrement blessé, a trouvé refuge chez sa sœur qui l'allonge sur un lit pour le soigner. Le docteur Maurin, témoin d'une partie de la scène, délivre les premiers soins à Berthet, touché à la mâchoire dans sa tentative de suicide, avant de se rendre chez la principale victime, Mme Michoud. Celle-ci porte plusieurs blessures sur la poitrine et au bas-ventre. Elle refuse dans un premier temps de se faire opérer, mais devant la douleur, elle s'y résout, lorsque le docteur David, de Morestel, est à son chevet. La deuxième balle n'est extraite que trois jours plus tard, le 25 juillet. L'homme qui se présente devant la Cour

¹⁰⁹⁵ D'après PRÉVOST (J.), 1967, p. 243, pour le personnage de Valenod, Stendhal s'inspire partiellement d'un négociant en toiles de Voiron, Blanchet, devenu entrepreneur des hôpitaux de Toulon et accusé par Stendhal d'avoir volé avant 1806 deux cent mille francs en Italie.

¹⁰⁹⁶ MARTINEAU (H.), 1951, pp. 389 et sq et CROUZET (M.), 1995, p. 5.

¹⁰⁹⁷ ADI, 4U163, Cour d'Assises de Grenoble, Dossier Berthet, Interrogatoire du 1^{er} septembre 1827.

d'Assises de Grenoble mesure 1,62 mètre, et présente un teint coloré et des cheveux châtons, sur un front découvert¹⁰⁹⁸. Antoine Berthet est conduit à la maison d'arrêt de Morestel puis à celle de Bourgoin. Dès le lendemain, lors de son interrogatoire, Berthet regrette son geste et déclare : « *Je ne sais si je l'ai blessée mortellement, mais je désire bien vivement que cela ne soit pas* ». Pourtant, le même jour il affirme avoir agi par vengeance et jalousie, car il « *avait pour elle plus que de l'attachement* »¹⁰⁹⁹.

Blessé et arrêté, son procès défraie alors la chronique. Berthet a contre lui des intérêts puissants : les « ultras » contrôlent alors l'institution judiciaire et voient d'un mauvais œil cette affaire qui ébranle l'Ordre, la Morale et la société traditionnelle. Guernon de Ranville, futur ministre de la justice de Charles X, occupe le poste de procureur général de la Cour royale de Grenoble, depuis le 21 juillet 1826. D'ailleurs, le procès qui suscite l'intérêt du public, est rapidement escamoté. Les débats sont conduits par Maurel, président de la Cour royale de Grenoble. Luc Michoud, conseiller à la Cour, et parent de la victime, ne siège pas lors du procès. Officiellement, sa parenté avec Louis-Joseph Michoud de la Tour, présente un conflit d'intérêt pour rendre équitablement la justice. Officieusement, les « ultras » ont pu favoriser la mise à l'écart de ce notable, dont le père a effectué l'essentiel de sa carrière politique sous la Révolution, ce qui le rend suspect à leurs yeux. Le nom de Mme Michoud n'est même pas évoqué pendant les débats. Parmi la douzaine de témoins assignés pour se présenter devant la Cour, Henriette Michoud, l'épouse du notaire Trolliet qui hébergeait Berthet au moment des faits, et Mme Michoud, la victime, parviennent à se faire dispenser de témoigner grâce à des certificats médicaux, l'une pour « *névralgie sciatique* » et la seconde pour « *problèmes respiratoires* »¹¹⁰⁰. Alors qu'un puissant mouvement de rechristianisation traverse le département, la tentative de meurtre de Berthet se double d'un sacrilège religieux : lui, l'ancien séminariste, interrompt l'office. Cela ne l'empêche pas pourtant d'obtenir le soutien de l'opinion publique, surtout celle des femmes, contre « *la corruptrice* », Mme Michoud. Le frère jeune homme n'est-il pas aussi un révolté contre la domination des notables locaux¹¹⁰¹ ? Cependant, après s'être rétracté, Berthet demande, en vain, sa grâce et en retour obtient le soutien du procureur général. Victime des préjugés de son temps, il est condamné à la peine capitale par la Cour d'Assises de l'Isère à la fin de l'année 1827 et guillotiné le 23 février 1828 à vingt-cinq ans. Il paie ainsi son désir d'ascension sociale et son ambition. Julien Sorel, héros stendhalien, a voulu briser les codes de la société traditionnelle, mais il a échoué. Certes, Stendhal s'éloigne de son modèle, Berthet, en faisant de Julien Sorel un personnage, tantôt maladroit, tantôt habile et calculateur.

Louis Michoud de la Tour décède le 6 avril 1855, seul, après avoir lui-même mis en terre son épouse et toute sa progéniture. Mme Michoud, à l'origine du drame, n'a guère

¹⁰⁹⁸ ADI, 4U163, Cour d'Assises de Grenoble, Dossier Berthet, Procès-verbal des gendarmes du 22 juillet 1827.

¹⁰⁹⁹ ADI, 4U163, Cour d'Assises de Grenoble, Dossier Berthet, Interrogatoire du 23 juillet 1827 et déposition de Benoît Maurin.

¹¹⁰⁰ ADI, 4U163, Cour d'Assises de Grenoble, Dossier Berthet, Certificats médicaux des 8 et 11 décembre 1827.

¹¹⁰¹ CROUZET (M.), 1995, p. 1-5.

survécu à son ancien amoureux, car elle décède le 8 octobre 1831, à l'âge de quarante et un ans seulement.

Une microsociété.

Dans le premier quart du XIX^e siècle, le village de Brangues a une population estimée entre sept cents et neuf cents habitants environ. Entre 1810 et 1831, celle-ci augmente de 25%. La densité de population atteint alors 75 habitants/km², soit un peu plus que la moyenne départementale¹¹⁰². Ce petit village du nord-est du Bas-Dauphiné se trouve plongé dans le dénuement le plus total, car entouré par des marais, alors que les modestes paysans manquent de terres cultivables, confrontés à un rude climat.

Dans le roman de Stendhal, derrière le visage du très conservateur maire de Verrières, M. de Rênal, se cache peut-être celui de Louis-Joseph Michoud de la Tour, maire de Brangues à partir du 26 septembre 1830, à moins que ce ne soit celui de Gabriel Gratet du Bouchage, son prédécesseur à la mairie de Brangues jusqu'en 1830. Sans doute, celui-là était-il connu de Stendhal lui-même, car les Michoud fréquentent régulièrement la bonne société grenobloise. Stendhal connaît personnellement son cousin, un magistrat grenoblois avec lequel il entretient des relations courtoises¹¹⁰³. M. de Rênal, ou plutôt Michoud de la Tour, et Valenod, autre personnage de son roman, « sont, selon Stendhal, *les portraits de la moitié des gens aisés en France vers l'an 1825. M. de Rênal est l'homme ministériel, l'homme important des petites villes* »¹¹⁰⁴.

La fortune des Michoud remonte à l'Ancien Régime. Mais ceux-ci connaissent leur heure de gloire avec la Révolution et la Restauration. Originaire de Brangues, Luc Michoud, parent éloigné de Michoud de la Tour, débute sa carrière professionnelle comme négociant à Grenoble. Dès 1790, il saisit sa chance et se lance dans une longue carrière politique. Il se fait élire maire de Brangues puis administrateur du département de l'Isère. Un an plus tard, il rejoint la capitale comme député de la nouvelle assemblée législative. Mais, il ne reste qu'une année à Paris, préférant se concentrer sur ses fonctions locales de juge de paix du canton de Morestel et de conseiller général¹¹⁰⁵. En 1825, alors qu'Antoine Berthet a quitté le service des Michoud depuis deux ans déjà, Luc Michoud, le chef du clan, décède à l'âge de soixante-treize ans en laissant à ses héritiers une fortune évaluée à 151.000 francs environ (dont 144.000 francs pour ses biens immobiliers). Son fils, Jean-Claude-Luc occupe à l'époque la fonction de juge de paix dans le canton et de conseiller à la Cour de Grenoble. Ce dernier préfère se désister lors du procès Berthet, prétextant cette parenté avec l'une des parties¹¹⁰⁶. Cela ne l'empêche pas de poursuivre une brillante carrière dans la magistrature. Dans les dernières années

¹¹⁰² BONNIN (B.), FAVIER (R.), MEYNIAC (J.-P.), TODESCO (B.), 1983, p. 146.

¹¹⁰³ MARTINEAU (H.), 1951, p. 387.

¹¹⁰⁴ STENDHAL, « Projet d'article sur le Rouge et le Noir », in *Œuvres romanesques complètes*, Paris, NRF-Gallimard, Coll. La Pléiade, 2005, p. 828.

¹¹⁰⁵ HOURS (M.), 1997, pp. 134-135 et PILOT (J.J.A.D.), 1847, p. 59.

de la Restauration, en 1827, le fils Michoud est élu député, comme son père, mais décède quelques mois plus tard en mars 1828. Il est remplacé en mai 1829 par un député ultraroyaliste, Louis-Achille de Meffray, pourtant battu aux élections de 1827.

Les Michoud de la Tour habitent dans une maison bourgeoise, à Brangues. Natif de ce village le 13 septembre 1776, Louis-Joseph Michoud reçoit une éducation soignée dans un collège (Belley ?), avant d'embrasser une timide carrière militaire dans l'armée des Alpes. Des ennuis de santé le font rapidement réformer, en 1795. Selon Yves du Parc, il entame alors, peut-être une carrière de négociant à Lyon, là même où périt son frère, commis toilier de son état en 1790, fusillé le 5 décembre 1793, victime de la répression révolutionnaire. Dix ans plus tard, l'ancien capitaine Michoud enfle de nouveau un uniforme, celui des chasseurs à cheval de la garde d'honneur lyonnaise, à l'occasion du passage de l'Empereur à Lyon, avec le grade de lieutenant-colonel, entouré par toute la jeunesse dorée de la cité. Longtemps célibataire, il épouse pendant l'été 1809, une jeune fille de quinze ans sa cadette¹¹⁰⁷. En 1829, Michoud de la Tour déclare un cens de 324 francs, contre dix fois plus (4.932 francs) pour le châtelain du cru, Gabriel Gratet du Bouchage¹¹⁰⁸.

Dans un souci évident d'ascension sociale et pour montrer leur réussite, les Michoud n'hésitent pas à joindre à leur nom la particule « *de la Tour* », tout en prétendant avoir reçu d'Henri IV le droit de s'appeler ainsi. Cela est particulièrement révélateur de l'idéologie triomphante de l'époque et de l'attrait qu'exercent encore les valeurs de la France d'Ancien Régime. Dans l'église paroissiale, les Michoud possèdent leur propre banc. D'après plusieurs spécialistes de Stendhal, le jeune Berthet, en raison de sa proche parenté avec la famille Michoud, aurait toujours bénéficié de leur protection. Louis-Joseph Michoud de la Tour, quoique ridiculisé et offensé par ce fait divers, n'attaque que modérément le jeune homme lors de son procès¹¹⁰⁹.

De même, le vicomte Gratet du Bouchage, appartenant à l'une des principales familles de la noblesse dauphinoise, et propriétaire d'un château à Brangues, intervient après le procès pour obtenir la grâce de l'impudent criminel¹¹¹⁰. Il est le descendant d'une vieille famille de parlementaires dauphinois qui donna à la province deux présidents à mortier et plusieurs conseillers sous l'Ancien Régime, avant d'abandonner la robe au profit de l'épée dans la seconde moitié du siècle des Lumières. L'un de ses oncles devient

¹¹⁰⁶ ADI, 3Q16/557, Tables des décès et successions et CROUZET (M.), 1995, p. 5.

¹¹⁰⁷ DEL LITTO (V.), 1962 et PARC (Y. du), 1962. Le frère de Louis Michoud fut exécuté au moment du soulèvement fédéraliste et de la répression. Selon les uns, il était alors commandant de la place, pour les autres, un simple commis toilier contre-révolutionnaire.

¹¹⁰⁸ *Almanach de la Cour royale de Grenoble, année 1829*, Grenoble, Baratier frères, sd, pp. 11-32.

¹¹⁰⁹ Dominique André suggérait en 1935 qu'Antoine Berthet serait le fils illégitime de Louis-Joseph Michoud de la Tour.

¹¹¹⁰ ANDRÉ (Dominique), « Le vrai visage de M. de Rênal », *Le Figaro*, 5 janvier 1935, repris dans la version annotée par Henri MARTINEAU de l'œuvre de Stendhal, en 1960 : STENDHAL, *Le Rouge et le Noir, chronique du XIXe siècle*, Paris, Editions Garnier Frères, 1960, pp. 540-541.

ministre de Louis XVI¹¹¹¹. Sous la Restauration, les Gratet du Bouchage conservent une position éminente parmi la haute société iséroise. Gabriel Gratet du Bouchage¹¹¹², autre source d'inspiration pour le personnage de M. de Rênal, est volontiers dépeint par Henry Brulard, *alias* Stendhal, comme « *une sorte de filou ou d'emprunteur peu délicat* », proche des milieux légitimistes¹¹¹³. Elu député « ultra » pendant l'été 1815, il commande également la garde nationale de l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Adopté par son oncle, l'ancien ministre de la Marine de Louis XVI et de Louis XVIII, François-Joseph Gratet du Bouchage, décédé sans héritier mâle, Gabriel Gratet du Bouchage rejoint la Chambre des Pairs par l'ordonnance du 23 décembre 1823, mais il éprouve toutes les peines du monde pour se constituer un majorat¹¹¹⁴. Comme tant de nobles, sa fortune sort partiellement amoindrie de la Révolution, mais reste encore conséquente. En 1829, Marc-Joseph Gratet du Bouchage, ancien procureur syndic des Etats du Dauphiné, conseiller de préfecture à Grenoble et préfet des départements des Alpes-Maritimes et de la Drôme, un de ses parents, laisse une succession supérieure à 355.000 francs pour le seul bureau d'enregistrement de Grenoble¹¹¹⁵. Dans les premières années de la Monarchie de Juillet, les biens fonciers du vicomte Gabriel Gratet du Bouchage sont évalués à 1.486.000 francs bruts, dont près des deux tiers sont situés autour de son château de Brangues. En 1832-1834, de mauvaises affaires l'obligent cependant à se défaire de la prestigieuse bâtisse, acquise par ses ancêtres en 1609. Le comte Emmanuel-Victor de Quinsonnas se porte acquéreur de la propriété¹¹¹⁶. Par son mariage en 1817 avec une Planelli de Lavalette, il est bien intégré dans les milieux légitimistes grenoblois puisque le marquis Charles-Laurent-Joseph-Marie Planelli de Lavalette¹¹¹⁷ occupe le fauteuil de maire de Grenoble sous la Restauration, siège au Conseil général et

¹¹¹¹ COULOMB (C.), 2006, pp. 83-84.

¹¹¹² Né à Grenoble le 8 juin 1777, Gabriel Gratet du Bouchage, chevalier de l'Ordre de Malte, est adopté en 1820 par son oncle, François-Joseph, ancien ministre de la marine des Bourbons. Quelques années auparavant, il a épousé Caroline Planelli de Lavalette. Il devient maire de Brangues sous l'Empire. En 1815, il est élu député de l'Isère dans la « Chambre introuvable », tandis que l'année suivante il commande la garde nationale de l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Louis XVIII le fait Pair de France à la fin de l'année 1823 pour succéder à son oncle, mais Gratet du Bouchage ne parvient pas à constituer son majorat, tant et si bien que Charles X doit lui verser des subsides. Après la chute de ce dernier, il rentre dans l'opposition et se retire, malade. Il décède à Pau le 11 février 1872.

¹¹¹³ MARTINEAU (H.), 1948, p. 192, STENDHAL, 2002, p. 43, LIPRANDI (C.), 1964.

¹¹¹⁴ PILOT (J.J.A.D.), 1847, p. 163.

¹¹¹⁵ TURC (S.), 2005, vol. 2, p. 685 et WARESQUIEL (E. de), 2006, p. 410.

¹¹¹⁶ HAMON (P.), sd, p. 6.

¹¹¹⁷ Né à Grenoble le 30 avril 1763, le marquis Charles-Laurent-Joseph-Marie Planelli de Lavalette entame une carrière d'officier sous l'Ancien Régime. Entre 1803 et 1815, il profite de l'accalmie politique pour devenir premier adjoint au maire de sa ville natale, puis maire avec le retour des Bourbons. Il cumule cette fonction avec celle d'inspecteur des gardes nationales du département et celle de député. Entre 1824 et 1828, il est promu au poste de préfet du Gard.

est enfin lui aussi député de l'Isère. Il fréquente assidûment les salons grenoblois de Mme de Valserre, avec les Saint-Vallier, Pina, l'ex-maire légitimiste de Grenoble, les Saint-Ferréol, Eme de Marcieu...¹¹¹⁸. Tous gravitent autour du principal cercle légitimiste de Grenoble, le « Casino », très influent et également évoqué dans le roman de Stendhal. Grâce à son entregent, à sa position de pair de France et à ses relations, Gabriel Gratet du Bouchage et son épouse ne rencontrent aucun mal pour convaincre le Préfet de l'Isère au printemps 1825 de surseoir aux opérations de partage des marais desséchés de Brangues et de Vézeronce¹¹¹⁹.

Antoine Berthet.

Né au début du XIX^e siècle, Antoine Berthet est le cinquième enfant d'un petit artisan, le maréchal-ferrant de Brangues. De frêle constitution, le jeune homme ne peut pas prétendre succéder un jour à son père dans l'atelier familial. D'ailleurs, il n'en a pas envie. En revanche, il se distingue des autres enfants de son âge par un esprit vif. Par sa mère, née Michoud, Antoine Berthet se rattache à une famille aisée et socialement bien établie dans le canton de Morestel, dont il ne profite pas directement d'un point de vue pécuniaire¹¹²⁰. Cette proximité familiale avec le riche et influent clan Michoud, lui sert à s'affranchir de ses modestes origines sociales. En effet, la situation financière des Berthet semble des plus précaires, d'autant que le petit Antoine, en raison de sa faiblesse physique, ne travaille pas dans la forge paternelle et ne rapporte ainsi aucun revenu à ses parents.

Remarqué par le curé de son village, celui-ci prend le jeune Berthet sous son aile protectrice pour lui inculquer les premiers rudiments du savoir dans son presbytère, à Brangues. Peut-être voit-il en lui le futur pasteur chargé de ramener des brebis égarées après les dures épreuves rencontrées par l'Eglise pendant la Révolution ? Fort de cette protection, le jeune Berthet intègre en 1818, alors qu'il approche de son quinzième anniversaire, le petit séminaire à Grenoble, jusqu'en 1822. Avant de parvenir aux marches de l'autel, le chemin est long pour l'adolescent, puisqu'il doit compter sur une bonne dizaine d'années d'étude¹¹²¹. Pour payer ses études, il a peut-être bénéficié des largesses de son mentor, de ses cousins Michoud ou encore de la famille Gratet du Bouchage.

Malade, il quitte alors Grenoble pour retrouver son village natal et son mentor¹¹²².

¹¹¹⁸ PILOT (J.J.A.), 1847, p. 163, STENDHAL, 2002, p. 272 et TURC (S.), 2005, pp. 512-513.

¹¹¹⁹ ADI, 3Z22, Registre de correspondance du sous-préfet de La Tour-du-Pin, Lettre de celui-ci adressée au Préfet de l'Isère le 2 mai 1825.

¹¹²⁰ Nous n'avons pas établi le degré exact de parenté entre les Berthet et la branche fortunée des Michoud, mais il semble que Louis Joseph Michoud de la Tour est un petit cousin de la mère d'Antoine Berthet.

¹¹²¹ LAUNAY (M.), 1986, p. 13.

¹¹²² *La Gazette des Tribunaux*, du 28 au 31 décembre 1827.

Pour s'affranchir des pesanteurs sociales et de l'autorité paternelle, il recherche une carrière hors de l'agriculture et de l'artisanat. Le curé de Brangues parvient à le placer comme précepteur chez Michoud de la Tour, un lointain parent des Berthet, grâce à l'instruction qu'il a reçue comme séminariste : on peut légitimement penser qu'il a reçu des rudiments de latin, d'histoire, de géographie... Echappant à l'autorité paternelle et à la misère promise, il s'immisce dans l'ordre bourgeois des Michoud. Âgé alors d'une vingtaine d'années, il séduit - à moins que ce ne soit elle qui le séduise - la maîtresse de maison, de seize ans son aînée, brisant ainsi les barrières sociales de l'époque. Michoud, son époux, n'est-il pas plus âgé qu'elle, d'une bonne dizaine d'années ? De son mariage avec Jeanne-Françoise-Eulalie Giraud, la fille d'un notaire du chef-lieu de canton, Morestel, Louis Michoud de la Tour a eu neuf enfants, dont seulement deux atteignent l'âge adulte, Gabriel-Louis-Joseph (1810-1836) et Marie-Joséphine-Clotilde (1821-1839). Aucun des sept autres enfants du couple Michoud ne franchit l'âge de deux ans. Après sept ans sans mettre d'enfant au monde, la belle et fougueuse madame Michoud accouche d'un nouveau garçon en 1828, Louis-Macchabée, qui ne survit pas, quelques mois seulement après le déroulement de l'affaire Berthet¹¹²³.

Moins d'un an après son entrée au service du maire de Brangues, Berthet est remercié. Berthet décide de rejoindre le petit séminaire de Belley pour parachever son éducation. Pour un jeune homme en proie au doute sur sa vocation, le séminaire de Belley n'est probablement pas le meilleur endroit pour trouver un réconfort spirituel. En effet, sous la Restauration, les leçons de catéchisme organisées pour la préparation de la communion ne durent que quelques semaines, de Pâques à l'Ascension, tandis que la pratique religieuse y est tout aussi réduite : le jeune Berthet ne communie que pour les grandes fêtes¹¹²⁴. Après deux ans d'absence, il passe quelques jours à Brangues pour ensuite entrer au grand séminaire de Grenoble. Visiblement tourmenté, le jeune homme est exclu de l'établissement au bout d'un mois par ses supérieurs qui le jugent « *indigne des fonctions qu'il ambitionnait* ». Quelle qu'ait été son ambition véritable, la carrière ecclésiastique lui permet effectivement de quitter la condition sociale de son père, mais la route est une nouvelle fois longue pour espérer intégrer les rangs de la bonne société. Il y a de fortes chances pour qu'il débute dans une obscure paroisse, isolée et déshéritée, comme simple vicaire ou desservant. De son succès auprès des fidèles dépend la poursuite de son ascension sociale vers une grosse paroisse. Son seul espoir d'avancement rapide repose sur la politique missionnaire et pastorale menée par les évêques de Grenoble qui cherchent à pourvoir désespérément des paroisses abandonnées après la Révolution. D'ailleurs, à Belley, le vicariat, à l'époque, ne dure que deux ans. Quant au traitement, comme vicaire, il peut espérer recevoir trois cents francs par an, ou plus de mille francs comme curé de première classe¹¹²⁵. Il tente sa chance au séminaire de Lyon, mais les autorités de l'établissement ne veulent pas de lui. Derrière ses échecs successifs, le jeune homme voit la main de Mme Michoud qui, depuis son

¹¹²³ DEL LITTO (V.), 1962.

¹¹²⁴ LAUNAY (M.), 1986, p. 29.

¹¹²⁵ LAUNAY (M.), 1986, pp. 87-93.

départ, a succombé au charme du nouveau précepteur de ses enfants, selon Berthet. Il retourne alors à Brangues, chez son père¹¹²⁶.

Déshonoré, son père le chasse à coups de bâton. Il reste deux ou trois mois chez sa sœur, à Brangues. Antoine Berthet, ayant quitté l'habit ecclésiastique auquel il se destinait, trouve rapidement un nouveau point de chute. Un noble de l'Ain, M. de Cordon – devenu dans l'œuvre de Stendhal le marquis de la Mole, l'engage comme précepteur de sa progéniture. Mais il ne conserve son poste que quelques mois. A-t-il tenté de séduire Melle de Cordon ? Il s'en défend. Il tente une nouvelle fois d'entrer dans le clergé, mais en vain.

D'après les journaux qui relatent son procès, il rend volontiers la famille Michoud responsable de ses malheurs et de ses mises à l'écart successives. Sombrant probablement dans un profond état de dépression ou de paranoïa, il accuse épistolairement ses anciens bienfaiteurs. Pour le calmer, les Michoud se démènent auprès des autorités religieuses afin qu'il puisse de nouveau porter l'habit ecclésiastique, sans succès. En fin de compte, en juillet 1827, M. Michoud le place chez un de ses parents, Trolliet, un notaire de Morestel, le chef-lieu du canton, marié lui aussi à une demoiselle Michoud. Promis à une réelle ascension sociale alors qu'il n'était qu'adolescent, le voici obligé de ravalier ses ambitions : n'est-il pas vrai « *qu'un magister à 200 francs de gages* » ?

Cette étude de cas illustre les pesanteurs qui règnent dans le Bas-Dauphiné pendant la première moitié du XIX^e siècle. Au-delà de l'œuvre littéraire et de l'interprétation personnelle de Stendhal, l'affaire Berthet montre le malaise ambiant et la fracture qui existe entre la noblesse et la population, même si on relève l'existence de liens personnels entre elles. D'un côté, on relève la présence d'une noblesse revancharde, soucieuse de maintenir son prestige social, et de l'autre, les espoirs d'une population miséreuse qui n'attend rien, ou si peu, de ses anciens maîtres.

3-La Réaction nobiliaire de la première moitié du XIX^e siècle.

Entre 1815 et 1830, la noblesse du Bas-Dauphiné, proche des milieux ultraroyalistes, manifeste des vellétés de recouvrer ses anciennes prérogatives et cherche par-dessus tout à rebâtir l'édifice d'Ancien Régime. À maints égards, le Bas-Dauphiné de 1830 ressemble à celui de 1789 : une paysannerie pauvre et nombreuse, une noblesse à peine affaiblie, un tissage à domicile de toiles largement répandu dans les chaumières, des milieux d'affaires voironnais dominés par les mêmes familles de négociants, une manufacture d'indiennes à Jallieu ... En fin de compte, l'élan révolutionnaire, pourtant si vivace et violent durant l'été 1789, n'a pas transformé en profondeur cette contrée rurale, sauf pour la propriété. Tel un mouvement de balancier, le Bas-Dauphiné retrouve sa situation initiale – ou presque – après quelques années d'agitation.

Une noblesse touchée par la Révolution.

¹¹²⁶ ADI, 4U163, Cour d'Assises de Grenoble, Dossier Berthet, Interrogatoire du 23 juillet 1827.

À la fin de l'Ancien Régime, la généralité de Grenoble compte 2.758 nobles, soit 0,41% de la population totale, soit moins que la moyenne nationale (0,52%)¹¹²⁷. Il ressort alors un bilan très négatif de la Révolution pour le second ordre, puisque pendant le XIX^e siècle, les départements du Rhône et des Alpes sont ceux où l'on dénombre le moins de nobles¹¹²⁸. La noblesse dauphinoise, recluse dans ses châteaux et mise en minorité politiquement, se prépare psychologiquement à soutenir un siège et adopte volontiers en réponse un comportement extrême. Les survivants refusent, tout au moins au XIX^e siècle, de fusionner avec les nouvelles élites politiques et économiques par des alliances matrimoniales. La vieille aristocratie dauphinoise se replie sur une forte endogamie sociale comme semble l'attester l'*Armorial du Dauphiné*. Coïncée entre les vellétés d'émancipation du peuple des campagnes et l'ascension sociale de nouvelles élites locales, la noblesse du Bas-Dauphiné leur offre un front uni grâce à des alliances et à des enchaînements d'alliances en son sein¹¹²⁹.

Dès 1762, les parlementaires dauphinois avaient affiché des signes de fermeture de leur Compagnie aux roturiers, en exigeant quatre degrés de noblesse. L'ouverture du corps au milieu des années 1770 permet un certain renouvellement, mais elle intervient trop tardivement¹¹³⁰. Cela freina considérablement le renouvellement de la noblesse provinciale.

Au tournant du siècle, de nombreux lignages s'éteignent. Des noms illustrent disparaissent, mais leurs biens se transmettent à d'autres familles nobles, renforçant d'une certaine façon la puissance des survivants¹¹³¹. Un Boissac, un Virieu, un Baronnat... ont péri sous les armes révolutionnaires. C'est sans compter aussi l'extinction naturelle de certains lignages, faute d'héritiers. Ainsi, lorsque Félix Bovier de Saint-Jullien, comte de Vourey, décède en 1832, il a pris soin de léguer sa gigantesque fortune à un autre noble influent, Louis-Achille de Meffray¹¹³², un ancien député de l'Isère, qui s'enferme après 1830 dans un farouche légitimisme. Des noms illustres, comme les de la Porte, à Moirans, Planelli de Lavalette à Maubec, Langon à Virieu, Gratet de Dolomieu, Boissat à Saint-Didier, Berger de Moydieu à La Verpillière, Baronnat à Poliéna, s'éteignent avant 1850, sans postérité. Neveux, nièces ou cousins reprennent leurs patrimoines¹¹³³. La disparition de ces lignages n'entraîne pas systématiquement un morcellement des propriétés aristocratiques. La dévolution des successions à une parenté aristocratique renforce au contraire le poids d'un petit groupe de propriétaires

¹¹²⁷ CHAUSSINAND-NOGARET (G.), 1976, pp. 48-49.

¹¹²⁸ HIGGS (D.), 1990, p. 73.

¹¹²⁹ Voir l'analyse de TUDESQ (A.-J.), 1988, p. 123.

¹¹³⁰ COULOMB (C.), 2006, p. 43 et sq.

¹¹³¹ TURC (S), 2005, vol. 1pp. 235-236. Disparaissent ainsi les Pascalis de Longpra, les Auberjon de Murinais, les Neyrieu, les Moydieu, Vaulx, Vallin ...

¹¹³³ Voir RIVOIRE DE LA BATIE (G.), 1867.

fonciers. En 1828, lorsque Madeleine-Jeanne de Langon, veuve du dernier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, Alexis de Gauteron, disparaît sans laisser d'enfants, elle transmet ses terres et son château de Virieu, Saint-Ondras, Panissage et Chassignieu, évalués à près de 375.000 francs à son neveu, le comte Sibeud de Saint-Ferréol, qui préserve l'intégralité du domaine¹¹³⁴. Quelques décennies plus tard, en 1868, Charlotte Planelli de Lavalette, héritière elle aussi des propriétés de Virieu, Panissage et Chassignieu, décide de les léguer à l'une de ses parentes, Henriette-Gabrielle-Marie Corbel de Corbeau de Vaulserre, soit 315.500 francs de biens fonciers¹¹³⁵.

Ailleurs, les vieilles familles de la noblesse dauphinoises s'éteignent ou quittent leurs châteaux pour emménager en ville. La marquise de Drée, dernière d'un vieux lignage, les Gratet de Dolomieu, réside une grande partie de l'année à Lyon, délaissant la bâtisse familiale de Dolomieu. À son décès, au printemps 1850, ses cinq enfants résident tous à Paris et s'empressent de se séparer de leur héritage¹¹³⁶. À la même époque, Paul Gallien de Châbons et ses enfants ont quitté la demeure familiale de La Tour-du-Pin au profit d'une résidence plus confortable à Grenoble. Les terres de Saint-Didier, Saint-Clair, Cessieu et Montagnieu ne semblent pas les intéresser outre mesure¹¹³⁷. Après le décès de sa première épouse vers 1850, Henriette Pétronille de Loras, Charles de Murinais épouse quelques années plus tard Adèle du Parc Locmaria, peut-être dans l'espoir d'assurer sa descendance, en vain. Lorsqu'il décède en 1872, il transmet ses biens à sa sœur, célibataire, la dernière représentante du lignage¹¹³⁸. Lorsque Jean-Baptiste

¹¹³² Issu d'une des plus importantes familles de la noblesse dauphinoise d'Ancien Régime, Louis-Achille de Meffray de Césarges est né à Grenoble le 19 mai 1781, de François-Joseph et Marie-Thérèse de Leyssin, héritière d'une importante fortune. Dès l'été 1789, il est placé par ses parents en Suisse, à Lausanne, chez un instituteur, pendant sept ans, puis il revient dans sa ville natale où il intègre l'Ecole Centrale aux côtés du jeune Henri Beyle. Il embrasse d'abord la carrière administrative comme receveur général des finances du Gers avec de se lancer en politique. Il reçoit la Légion d'Honneur en 1817. Son épouse est l'une des dames d'honneur de la duchesse de Berry. Il se lance en politique sous le règne de Charles X. Entre 1825 et 1830, il rejoint d'abord le Conseil d'arrondissement. En 1827, il est élu dans le camp légitimiste contre Augustin Perier, député de l'Isère. L'année suivante, il change de circonscription pour succéder à Michoud, décédé. Promu gentilhomme de la Chambre de Charles X, il se fait réélire au début de l'été 1830 député avant de démissionner quelques semaines plus tard, refusant de servir le nouveau souverain. Son ami Jean-Baptiste-Félix Bovier de Saint-Julien, Comte de Vourey, décédé sans progéniture, lui lègue au début de la Monarchie de Juillet sa fortune et son important domaine de Vourey, près de Voiron. Meffray décède le 21 janvier 1866. Le beau-père du façonnier voironnais Florentin Poncet dirigeait le domaine de Vourey, au nom de Meffray. Son petit-fils, Henri, le dernier de la lignée, a pour parrain le comte de Chambord, lui-même le dernier des Bourbons. Voir notamment BEYLS (P.), 2000, pp. 69-88 et PINAUD (P.-F.), 1990, p. 172.

¹¹³⁴ ADI, 3Q40/347, Table des décès et successions, Décès de Madeleine-Jeanne de Langon, le 29 juillet 1828.

¹¹³⁵ ADI, 3Q40/350, Table des décès et successions, Décès de Charlotte Planelli de Lavalette, décédée le 25 juin 1868.

¹¹³⁶ ADI, 3Q32/492, Table des mutations et des décès, Décès de la marquise de Drée, née Gratet de Dolomieu le 14 mai 1850.

¹¹³⁷ ADI, 3Q32/492, Table des décès des mutations, Décès de Paul Gallien de Châbons le 1^{er} avril 1849.

¹¹³⁸ RIVOIRE DE LA BATIE (G.), 1867, p. 26.

Baronnat, marquis de Poliéna décede pendant l'été 1833, il laisse ses biens à sa nièce, Adélaïde-Mathilde de Gallien de Châbons et à son époux Augustin de Ponnat, après le décès sans postérité de son fils unique, Alphonse, sous l'Empire¹¹³⁹.

Après 1820, la noblesse iséroise commence à se retirer sur ses terres au détriment de Grenoble. Le principal élément déclencheur reste cependant la révolution de 1830, qui chasse Charles X. Comtes et marquis abandonnent alors leurs résidences grenobloises et la vie publique¹¹⁴⁰. Grenoble, l'ancienne capitale provinciale et siège du Parlement, se trouve réduite au rang de simple chef-lieu départemental, sans prestige. Reclus – ou presque – dans leurs grandes demeures, les nobliaux de province se rapprochent du peuple des campagnes avec lequel de nouveaux liens sociaux se tissent : au niveau local, ils imposent le prestige de leur nom sur les masses pour mieux les encadrer¹¹⁴¹.

Dans les Terres Froides, les châtelains tentent de renouer le lien jadis rompu avec leurs paysans. Le meilleur moyen demeure sans doute la participation à la messe dominicale ou aux fêtes villageoises. La jeune Adèle Auberjon de Murinais, fille aînée du marquis Timoléon de Murinais, se rend régulièrement au chevet des malades et des pauvres du village pour leur accorder soutien et charité. Au début des années 1830, elle fonde même une pharmacie. Avec ses parents, elle distribue de la soupe, du pain et des légumes aux affamés qui se présentent aux portes du château de Murinais pendant la disette de 1817. Avec sa sœur Aglaé, elle donne quelques cours aux enfants de Murinais, particulièrement des notions religieuses, et prend la tête des processions religieuses organisées par la confrérie du Sacré-Cœur et du Rosaire avec les autres jeunes filles du village. Leur père engage la restauration de l'église paroissiale avec ses propres deniers¹¹⁴². Au Grand-Lemps, où la famille s'est installée après la perte ou la destruction du château de Pupetières, à Châbons, Stéphanie de Virieu et sa sœur font aussi le catéchisme aux enfants de la paroisse¹¹⁴³.

Dès le Consulat et l'Empire, une partie de la noblesse dauphinoise fait son retour dans les sphères du pouvoir, encouragée par les plus hautes autorités au rapprochement, à la réconciliation voire à la fusion¹¹⁴⁴. En 1811, la moitié des anciens parlementaires grenoblois occupe un poste dans l'administration impériale ou la justice¹¹⁴⁵. La fonctionnarisation des anciens parlementaires leur permet de retrouver une partie de leurs

¹¹³⁹ RIVOIRE DE LA BATIE (G.), 1867, p. 44.

¹¹⁴⁰ TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 724-726 : parmi les lignages nobles qui se retirent en Bas-Dauphiné, on relève les noms suivants : Calixte de Pina, le marquis de Murat de Lestang, la famille de Barrin, les Chabert d'Hières...

¹¹⁴¹ DAUMARD (A.), 1988, p. 92.

¹¹⁴² PRAT (J.M.), 1872, pp. 22-23, 40-45, 252-253.

¹¹⁴³ LEFLAIVE (A.), 2002, p. 111.

¹¹⁴⁴ JOURDAN (J.-P.), 2002.

¹¹⁴⁵ CHAGNY (R.), 2001.

anciennes prérogatives, mais aussi de bénéficier de revenus réguliers après les pertes essuyées sous la Révolution. Sous l'Empire puis sous la Restauration, les nobles royalistes avancent leurs pions pour obtenir des postes de maires, afin de recouvrer pouvoir et autorité sur leurs anciens paysans¹¹⁴⁶. C'est particulièrement le cas dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin avec la famille Flocard de Mépieu dont l'un des membres devient maire à Sermérieu et un autre à Mépieu. Dans le chef-lieu de l'arrondissement, la mairie revient à M. Gallien de Châbons. Aux Eparres, Joseph-Henry-Eugène Rivoire de la Batie, le plus gros propriétaire de la commune, a les faveurs des autorités et obtient le fauteuil de maire. À Passins, c'est Louis-Guillaume-Joseph François d'Auddiffret qui devient maire, puis un Barge de Certeau, comme Louis-Achille de Meffray de Césarges dans la commune de Maubec ou Gabriel Gratet du Bouchage à Brangues, Louis-Arnaud de Michallon à Roche ou Adolphe de Monts à La Côte-Saint-André, de Guy-Joseph -François-Louis-Timoléon Auberjon de Murinais à Murinais... En investissant l'espace politique local, les vieilles familles de la noblesse dauphinoise tente également de rétablir le prestige et le pouvoir perdu avec la disparition du Parlement de Grenoble. En effet, la possession d'une charge de parlementaire permettait à son détenteur de juger en appel les litiges apparus en première instance dans les tribunaux provinciaux. Un parlementaire pouvait également contester les décisions des intendants et influencer sur la législation royale¹¹⁴⁷. Timoléon de Murinais, devenu maire de l'ancienne seigneurie de Murinais, aime à rassembler ses anciens paysans le dimanche, après la messe, devant l'église pour les haranguer¹¹⁴⁸.

Tous les nobles n'ont pas récupéré leurs biens. Dans les faits, la rupture est bien profonde et définitive entre les vieilles familles seigneuriales et leurs anciens paysans, avec l'émigration¹¹⁴⁹ et la vente des domaines seigneuriaux. En 1815, les rancoeurs accumulées par les deux camps n'ont pas disparu. Il semble qu'une majorité renonce en 1815 à faire valoir ses anciennes prérogatives et préfère tourner la page de l'Ancien Régime en restant loin du Bas-Dauphiné. Les Mercy perdent leur château de Ruy, près de Bourgoin, lorsqu'ils émigrent en Allemagne dès l'été 1789 ; il est alors vendu comme bien national. Ils ne remettent plus les pieds dans la province. Les Bonmarchand, ancien seigneur des Abrets, ou les Albanel, anciens seigneurs de Cessieu, ont disparu,

¹¹⁴⁶ PLOUX (F.), 2006, p. 41.

¹¹⁴⁷ CHAGNY (R.), 2001.

¹¹⁴⁸ PRAT (J.M.), 1872, p. 33.

¹¹⁴⁹ ADI, L245 à 251, Liste des émigrés. Parmi les émigrés figurant sur les listes, on retrouve : Gabriel-Bernard Albanel de Cessieu, André-Jean d'Angelin, Claude Anglancier de Saint-Germain, Louis-Antoine et Marie-Joseph d'Arces, Jean-Baptiste de Baronnat, Timoléon Auberjon de Murinais, Antoine-Joachim Canel de Saint-Romans, Jacques-Pierre de Chaléon, Florimond Colomb de Battines, François-Marie Corbeau de Vaulserre, Jean-Pierre et Jean-Jacques Gallien de Châbons, les Gratet du Bouchage, Louis-Gabriel de La Poype, Marguerite-Gabrielle de Vallin et sa mère Gabrielle de Musy, François-Charles de Leyssin, Laurent-Marie de Loras, François-Joseph de Menon, Joseph-François de Meffray, le marquis de Belmont, Jean-Baptiste Rage de Voissant, le marquis de Quinsonnas, Louis-Gabriel Planelli de Lavalette... autant de noms que l'on redécouvre souvent sous la Restauration dans le camps légitimiste.

emportés dans la tourmente de l'été 1789. André-Jean d'Angelin, chevalier des Avenières , petit hobereau des Terres Froides, décède sous la Restauration dans l'indifférence générale, après avoir figuré sur les listes des émigrés du département. De même, la terrible Gabrielle de Musy puis ses héritiers ont définitivement détourné leurs regards de la région de La Tour-du-Pin , alors que la Dame en était le plus gros propriétaire foncier en 1789. L'orgueilleuse Dame émigre rapidement, comprenant que son impopularité dans les campagnes des Terres Froides est telle qu'elle risque d'y perdre la vie. Elle affirme, d'après un chroniqueur local, ne vouloir « *rentrer à La Tour-du-Pin qu'en marchant dans le sang de ses habitants* »¹¹⁵⁰ . Sa fille unique, Marguerite-Gabrielle de Vallin décède à Prague le 26 mars 1801 et son époux, le marquis de La Poype aux Etats-Unis, à Bohémia, six ans plus tard. La petite-fille de Gabrielle de Musy, la comtesse Adélaïde-Louise de La Poype, la dernière de sa lignée, décède pendant l'été 1859 dans l'un des châteaux de ses ancêtres, à Saint-Didier-sur-Chalaronne, dans l'Ain, en ne laissant que pour 8.000 francs en tout et pour tout de biens immobiliers à Saint-Clair, près de La Tour-du-Pin, le cœur de l'ancienne seigneurie de Gabrielle de Musy¹¹⁵¹ .

Laurence Planelli de Lavalette, dernière marquise de Maubec , a préféré abandonner ses anciens domaines de Bourgoin et de Maubec. Il est vrai que, comme Gabrielle de Musy , sa famille voyait son autorité sérieusement écornée dès les années 1760 par une série de procès intentés par les paysans contre leurs empiétements territoriaux en tant que seigneur engagiste. Le lien social entre les seigneurs et leurs paysans était donc largement dénoué avant la Grande Peur et l'abolition de la féodalité. Il est probable que les habitants du cru ont conservé de violentes rancœurs contre ces seigneurs peu scrupuleux. Lorsque la marquise de Maubec décède en 1847, on constate que ses biens fonciers se concentrent soit à Grenoble, avec le château de Saint-Robert, ou à Moirans , mais la gigantesque fortune immobilière familiale, située jadis dans les Terres Froides, a disparu¹¹⁵² .

Quant à Gaspard-Henry de la Porte, fils du dernier seigneur de Moirans , il ne laisse à son décès en 1838 qu'une maigre succession à ses héritières, à peine quarante mille francs de biens immobiliers à Moirans et dans le village voisin de Charnècles et 5.800 francs de biens mobiliers, signe d'un réel déclassé social. Pour son voisin, le marquis Marie-Joseph-Louis d'Arces, également installé à Moirans, ses biens immobiliers à la même époque, sont évalués à 104.340 francs¹¹⁵³ .

La situation de Laurent-Marie de Loras, héritier de la gigantesque fortune des Loras,

¹¹⁵⁰ RIOLLET (M.), 1912, p. 11.

¹¹⁵¹ 3Q32/493, Table des décès et successions.

¹¹⁵² ADI, 3Q20/410 et 3Q11/2249, Tables des décès et successions, Succession de Laurence Planelli de Lavalette, décédée le 5 janvier 1847 : à Moirans , ses biens immobiliers sont estimés à 80.000 francs contre 102.000 francs dans le bureau de Grenoble. Sa fortune mobilière est d'environ 475.000 francs.

¹¹⁵³ ADI, 3Q20/410, Table des décès et successions, Successions de Gaspard-Henry-Victor Portin de la Porte, décédé le 11 août 1838 et de Marie-Joseph-Louis d'Arces, décédé le 28 août 1845. Pourtant, Gaspard-Henry Portin de la Porte a hérité onze ans plus tôt de Victor Portin de la Porte d'un capital mobilier de 72.404 francs et d'un capital immobilier de 76.000 francs.

est à peine meilleure. Menant grand train entre son appartement de la place Bellecour, à Lyon, et les stations thermales des Alpes (Aix-les-Bains et Evian), il dilapide la fortune familiale : il ne laisse à son cousin que quatre domaines, à Chamagnieu, Frontonas et Panossas, soit un capital immobilier de 97.200 francs en Bas-Dauphiné, alors que les bordereaux remplis en 1825 pour la loi du « milliard des émigrés », portait sur un capital deux fois supérieur¹¹⁵⁴. Sans doute a-t-il préféré dépenser ou réorienter ses fonds ? Jean-Baptiste de Baronnat, marquis de Poliéna, émigre dès les débuts de la Révolution et adopte même en 1792 la nationalité piémontaise, tandis que ses terres sont confisquées et vendues comme biens nationaux. Il décède en 1833 à Fontainebleau, loin de son Isère natale¹¹⁵⁵.

La fortune foncière des La Poype a également disparu dans la tourmente. Jadis grands seigneurs dans les Terres Froides, près de Crémieu, à Trept, ils ont renoncé à leurs terres et à leurs châteaux. Le lieutenant-général Jean-François de La Poype ne possède plus à sa mort que pour 10.000 francs de terres dans le bureau de Crémieu ainsi que les ruines du manoir familial évaluées à quarante francs, alors qu'il avait plusieurs châteaux voisins avant la Révolution¹¹⁵⁶. La famille de Vachon, titulaire du marquisat de Belmont, a elle aussi définitivement quitté le Bas-Dauphiné. Son dernier représentant, Louis-Gabriel-Alfred-Ladislav de Briançon-Vachon, marquis de Belmont, a rejoint la capitale et devient chambellan de Napoléon III. Député de la Seine Inférieure en 1856, il décède un an plus tard en ne laissant aucun bien dans la contrée de ses ancêtres. Maurice-Appollinaire d'Argout s'est lui aussi détaché de la province profonde pour chercher gloire et fortune à Paris : à son décès en janvier 1858, ses biens autour de l'ancienne propriété seigneuriale de Veyssillieu sont estimés à 31.000 francs¹¹⁵⁷. Joseph-Marie de Barral, ancien président du Parlement de Dauphiné, subit moins que les autres cette rupture, puisqu'il l'a lui-même provoquée en vendant ses terres de Montferrat pour régler ses litiges familiaux et exigé la destruction de son château.

La noblesse dauphinoise délaisse dès la Restauration l'ancienne capitale provinciale, Grenoble, au profit de châteaux à la campagne et de résidences urbaines dans le nouveau centre de gravité du Sud-est, Lyon : Claude Anglancier de Saint-Germain, un ancien parlementaire dauphinois, Laurent-Marie de Loras (beau-père de Charles-Antoine Auberjon de Murinais), le Comte Othon de Moidière, Alfred Constantin de Chanay ou la marquise de Drée, la dernière des Gratet de Dolomieu, résident une partie de l'année à Lyon. Le marquis de Loras habite dans un appartement de la place Bellecour, tandis que Constantin de Chanay lui préfère la place de Perrache. Othon de Moidière s'est installé place Louis-le-Grand. Les Auberjon de Murinais passent généralement la saison hivernale à Lyon plutôt que dans leurs châteaux de Murinais ou de Marlieu, où ils retrouvent leur

¹¹⁵⁴ ADI, 3Q7/287, Table des décès et successions. Nous n'avons pas vérifié les bureaux d'enregistrement lyonnais où il est domicilié. Sa fille unique est décédée un an avant lui sans postérité.

¹¹⁵⁵ RIVOIRE DE LA BATIE (G.), 1867, p. 44.

¹¹⁵⁶ ADI, 3Q7/287, Table des décès et successions.

¹¹⁵⁷ ADI, 3Q7/426, Table des décès et successions.

parent par alliance, Laurent de Loras. À partir de 1842, Charles-Antoine Auberjon de Murinais et son épouse vivent en permanence à Lyon, où la marquise passe une grande partie de ses journées clouée au lit par une maladie incurable : elle bénéficie des soins de médecins lyonnais¹¹⁵⁸. Les nobles dauphinois privilégient donc le quartier d'Ainay, à Lyon, où se concentrent par ailleurs les vieilles élites¹¹⁵⁹.

Le seigneur du château.

Les anciennes demeures seigneuriales conservent toute leur importance d'un point de vue symbolique, politique, social ou économique. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les châteaux sont, avec les églises, les seuls édifices importants et soignés que l'on trouve dans les campagnes. Leurs vastes toits dauphinois ou leurs tours crénelées les rendent facilement reconnaissables et identifiables à plusieurs lieues à la ronde. Jusqu'à la construction des demeures bourgeoises des industriels et des rentiers isérois et lyonnais, ils sont sans rivaux dans le paysage¹¹⁶⁰.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la contrée possède encore de nombreuses demeures seigneuriales, héritées de l'Ancien Régime¹¹⁶¹. D'ailleurs, lorsque l'infatigable voyageur anglais Arthur Young parcourt le Bas-Dauphiné à la fin de l'année 1789, il note dans ses carnets avoir vu « *un beau mélange de hauteurs et de vallées, bien plantées, parsemées de châteaux, de fermes et de cottages* »¹¹⁶². Sous l'Ancien Régime, toutes les familles nobles, y compris celles qui résident une grande partie de l'année dans la capitale delphinale, possèdent un – voire plusieurs – château, symbole de leur autorité et de leur prestige. Séduits par le mode de vie champêtre, nombreux sont les nobles qui ont embelli et transformé leurs demeures pour leur donner le confort nécessaire, agrémentées de vastes jardins à la française, comme les marquis de Langon à Virieu et Corbeau de Vaulserre à Saint-Albin, Gallien de Châbons au Passage ou les Pascalis de Longpra à Saint-Geoire. L'ancienne bâtisse féodale, au confort fruste, laisse la place à une belle demeure soignée, avec de vastes toits dauphinois¹¹⁶³. À l'instar des Pascalis de Longpra, les vieilles familles de la noblesse dauphinoise se lancent dans des travaux d'embellissement de leurs demeures seigneuriales à partir de la seconde moitié du siècle,

¹¹⁵⁸ PRAT (J.M.), 1872., p. 456.

¹¹⁵⁹ DUMONS (B.), 1996.

¹¹⁶⁰ BRELOT (C.-I.), 1992, vol. 1, p. 88.

¹¹⁶¹ Yves Soulingeas, ancien directeur des Archives Départementales de l'Isère, ironisait régulièrement sur l'importance de la Grande Peur en Isère. Confronté au classement des fonds d'archives provenant des châteaux, il constatait avec cynisme qu'il n'y avait pas eu suffisamment d'incendies pendant l'été 1789, car il ne parvenait pas à terminer leurs inventaires !

¹¹⁶² YOUNG (A.), 1976, vol. 1, pp. 450-451.

¹¹⁶³ COULOMB (C.), 2006, pp. 193-202, TAILLARD (C.), 2002. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, cet auteur montre que la réaction féodale se traduit par un retour en grâce des créneaux et des tours dans l'architecture.

afin de les rendre plus confortables. Les anciennes maisons fortes laissent alors place à de belles bâtisses parlementaires¹¹⁶⁴.

Plus que jamais, dans la première moitié du XIX^e siècle, le château constitue un vestige apparent de l'ancien pouvoir de la noblesse et celle-ci entend bien donner encore l'illusion d'une position sociale maintenue en préservant son cadre de vie seigneurial. La possession d'un château nécessite alors « *un comportement approprié* », fondé sur le souvenir de l'ancien temps, de la dignité, du prestige, de l'autorité¹¹⁶⁵. Dans les campagnes, le château sert encore de repère identitaire et hiérarchique à la société traditionnelle, tout en rappelant le lien séculaire qui unit le propriétaire de la bâtisse aux paysans. D'ailleurs, le prestige de la noblesse demeure souvent intact dans les campagnes, malgré la morgue et le désir de revanche d'une partie de ses rangs¹¹⁶⁶.

Les nobles entreprennent la restauration, l'embellissement ou la reconstruction de leurs demeures seigneuriales une fois la tempête passée¹¹⁶⁷. Endommagé pendant la Grande Peur, le château de Saint-Jullin, à Siccieu, propriété du marquis de Chaponay¹¹⁶⁸, est reconstruit au début du XIX^e siècle et modifié par un architecte lyonnais, Pollet. À Vernas, la bâtisse des Dauphin de Vernas, incendiée en 1793, est intégralement restaurée. En 1811, Othon de Moidière entreprend la reconstruction du château familial de Bonnefamille détruit en 1789. En revanche, celui de Montferrat, détruit sur ordre de Joseph-Marie de Barral lorsqu'il vend ses terres, n'est pas reconstruit¹¹⁶⁹. Le château de Milliassière, à Succieu, est également restauré en 1813. Le baron Quiot, devenu propriétaire de l'ancien château des Gallien de Châbons, au Passage, entreprend des travaux de décoration à l'intérieur à partir de 1818, alors que l'édifice est à l'abandon depuis plusieurs années. Deux ans plus tard, le château de Verel, à Saint-André-le-Gaz est agrandi¹¹⁷⁰. Ces châteaux restent encore au centre de vastes propriétés aristocratiques. Depuis leurs nobles demeures, comtes et marquis surveillent l'organisation et l'exploitation de leurs domaines. Pendant près d'un demi-siècle, les Virieu désertent leur château de Pupetières, à Châbons, endommagé et vendu sous la Révolution. La famille a trouvé refuge dans un petit manoir, dans une commune voisine, Le Grand-Lemps, acquis d'Auguste de Lemps en 1803¹¹⁷¹.

¹¹⁶⁴ TURC (S.), 2005, vol. 1, pp. 260-270 et SOULINGEAS (Y.), 2001.

¹¹⁶⁵ HIGGS (David), 1990, p. 87.

¹¹⁶⁶ TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, p. 123.

¹¹⁶⁷ BERCÉ (F.), 1988.

¹¹⁶⁸ Voir ADR, 44 J, Fonds Chaponay.

¹¹⁶⁹ Voir les différentes notices monographiques dans *Histoire des communes*, 1987, pp. 91, 187, 203, 425-426...

¹¹⁷⁰ BRUCELLE (L. et A.), 1994, pp. 37, 50, 57.

¹¹⁷¹ LEFLAIVE (A.), 2002, p. 111.

La reconstitution des fortunes nobiliaires.

Hormis l'incontournable Perier Milord, la noblesse concentre les plus grosses fortunes de la province à la fin de l'Ancien Régime. Avec 32.000 livres de revenu, Claude Berger de Moydieu et sa famille, installés autour de La Verpillière, sont parmi les parlementaires les plus riches de la province. Le président de Barral et le conseiller de Meffray de Césarges perçoivent plus de 10.000 livres par an de revenus. Ce dernier aurait laissé à ses héritiers une fortune brute évaluée à 959.662 francs, tandis que celle de la veuve du conseiller Pourroy de Quinsonnas serait estimée, selon la même source à 1.069.645 francs et Jean-Baptiste de Baronnat 954.000 livres. Un Gratet du Bouchage avait une fortune équivalente, 984.432 francs. Laurent de Garnier, autre parlementaire richement possessionné en Bas-Dauphiné, et son confrère Gabriel Bovier de Vourey, doivent avoir près de 1.300.000 livres de biens chacun. Seul François Gallien de Châbons semble se détacher des ses confrères parlementaires avec 3.543.335 francs en l'an III (en 1792, l'estimation est de 1.200.000 livres)¹¹⁷². Cependant, ces estimations sont sujettes à caution, car elles ont été réalisées sous la Révolution, en période de forte inflation. Les petits hobereaux de campagnes ont probablement des fortunes plus faibles. La Révolution a été pour ses riches parlementaires une période de calamités. Spoliations et confiscations ont anéanti partiellement ou totalement leurs patrimoines.

En l'an XI, on retrouve une centaine de nobles parmi les six cents plus imposés de l'Isère. Au sommet de cette hiérarchie, deux d'entre eux ont un revenu supérieur à trente mille francs (comme d'ailleurs deux négociants et un notaire)¹¹⁷³.

Pourtant, au XIX^e siècle, la noblesse du Bas-Dauphiné conserve quelques beaux restes. Charles-Antoine Auberjon de Murinais¹¹⁷⁴ apparaît, à sa mort, en 1872, comme

¹¹⁷² COULOMB (C.), 2006, pp. 138-141.

¹¹⁷³ SOBOUL (A.), « La reprise économique et la stabilisation sociale, 1797-1815 », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, p. 130.

¹¹⁷⁴ Second enfant du chevalier Timoléon de Murinais (devenu marquis vers 1815) et de Rosalie-Louise de Loras, Charles-Antoine Auberjon de Murinais naît le 11 juin 1804 dans une famille légitimiste. Dès son plus jeune âge, ses parents l'inscrivent dans une école catholique à Gentilly, près de la capitale, puis à l'école de la rue Notre-Dame des Champs où il fréquente les héritiers des grandes familles de la noblesse française. Alors qu'il n'a que onze ans, son cousin le comte Victor de Murinais, alors officier auprès du roi, lui obtient une place de surnuméraire auprès des gardes du corps de Louis XVIII. Le jeune homme poursuit des études de droit avant de rejoindre le ministère des Affaires étrangères. À l'été 1828, il est promu attaché d'ambassade à Florence auprès de M. de Vitrolles. Cela lui donne l'occasion de visiter une partie de l'Italie (Rome et Naples surtout). Sitôt la nouvelle de la révolution parisienne de 1830 connue, il quitte son poste pour rejoindre le vieux roi à Rambouillet, mais il renonce après le départ définitif de Charles X. Après la mort de son père, il épouse pendant l'été 1832 sa cousine, Henriette-Pétronille de Loras. Victime d'une grave maladie ou d'un accident dans les mois qui suivent, il ne peut pas avoir d'héritier. Après le décès de son épouse en 1850, malade depuis très longtemps, il se remarie trois ans plus tard avec une autre cousine, Adèle du Parc de Locmaria. Tout au long de sa vie, il conserve sa fidélité au comte de Chambord, auquel il rend visite en 1860. Il préside un cercle à Lyon et participe aux nombreuses œuvres de charité de sa sœur aînée, Adèle. Après la saison des eaux à Aix-les-Bains en 1871, il décède quelques semaines plus tard sans postérité au début de l'année 1872.

l'un des hommes les plus riches du département, avec une fortune supérieure à 2.700.000 francs. Le marquis Charles-Antoine de Murinais a bénéficié tout au long de sa vie de la générosité et de la cohésion de son lignage. En 1831, au décès de son père, il prend le titre de marquis de Murinais et fait par la même occasion son premier héritage important. Puis, trois ans plus tard, son cousin et mentor, le comte Victor de Murinais, mort sans postérité en Seine-et-Oise, lui lègue ses biens. La tante de Charles-Antoine de Murinais, Pernelle-Claudine de Laforest-Divonne, décède à son tour sans postérité au printemps 1847 en lui léguant, à lui et à ses sœurs, ses propriétés de Sainte-Blandine et de Montagnieu, dont le château de Marlieu. Ses biens lui étaient revenus au décès de son époux vers 1815, le marquis Antoine-Louis-Victor de Murinais¹¹⁷⁵. Héritier lui-même d'une vieille famille de la noblesse dauphinoise, Charles-Antoine de Murinais se trouve être par sa mère, Rosalie-Louise de Loras, et sa première épouse, Henriette-Pétronille de Loras, le descendant d'une autre famille de nobles des Terres Froides¹¹⁷⁶. Celle-ci, la dernière de sa lignée, décède pendant l'été 1850 en léguant à son mari pour 247.000 francs de terres à Montceau, Saint-Chef et Saint-Savin, et 84.000 francs autour du Grand-Lemps provenant de la succession de sa mère, Balthazarde-Françoise Rigaud de Sérézin, elle-même fille unique de Jean-François Rigaud de Sérézin, un riche propriétaire du Bas-Dauphiné. Les vastes domaines des Rigaud de Sérézin, situés autour du château de Saint-Quentin¹¹⁷⁷, près de La Verpillière, évalués à plus de 350.000 francs, sont rapidement vendus par le couple Auberjon de Murinais. Par la même occasion, il fait main basse sur un médailler composé de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze pièces, dont près du quart sont en or.

La mère de Charles de Murinais, Rosalie-Louise de Loras, a la bonne idée en mourant en 1857 de laisser pour 318.000 francs de biens fonciers à Saint-Marcel autour du château ancestral de Montplaisant, dans le canton de Bourgoin, pour 72.000 francs de biens immobiliers à Saint-Appolinard, près de Murinais, et pour 518.000 francs de terres dans le canton voisin de Crémieu, dans les communes de Saint-Hilaire-de-Brens, Panossas, Vénérieu... (soit dix domaines pour le seul bureau de Crémieu), auxquels il faut ajouter près de cinquante-sept hectares de bois, à ses trois enfants, dont Charles-Antoine de Murinais. Grâce à une savante logique d'alliances matrimoniales, Murinais concentre les patrimoines de plusieurs dynasties nobiliaires en voie d'extinction. Mais, lui-même meurt sans postérité de ses unions successives avec Henriette-Pétronille de Loras et Adèle du Parc de Locmaria. Il lègue ses biens à sa sœur, Françoise-Laurence (Francine) de Murinais, elle-même célibataire et propriétaire du château de Saint-Marcel et de près de deux cent quatre-vingt-dix hectares de terres, de marais et de bois autour, provenant de la succession de sa mère et de son grand-père maternel, les de Loras, soit un patrimoine foncier évalué à 359.192 francs¹¹⁷⁸.

¹¹⁷⁵ ADI, 3Q32/491, Table des décès et successions.

¹¹⁷⁶ Les Auberjon de Murinais sont coutumiers des alliances avec des cousins. Aglaé Auberjon de Murinais, la sœur de Charles-Antoine, épouse ainsi dans les années 1820 son cousin le baron Alexandre de Viry, tandis que Charles-Antoine se marie en seconde nocces avec une parente, Adèle du Parc de Locmaria.

¹¹⁷⁷ Acheté par le banquier lyonnais Louis Guérin en 1858.

La stratégie est la même chez les Pourroy de Quinsonnas , déjà solidement implantés dans le canton de Morestel . Catherine-Claudine de Chaponay, la dernière représentante d'une des branches de cette vieille dynastie, épouse le marquis de Quinsonnas. À son décès en février 1826, elle laisse à ses enfants, dont Emmanuel-Victor de Pourroy de Quinsonnas, pour 184.000 francs de terres à Crémieu, Leyrieu et Sainte-Baudille ¹¹⁷⁹ .

D'après le tableau suivant, une vingtaine seulement de nobles, payant tous plus de deux mille francs d'impôt (dont une poignée plus de cinq mille francs), soit une fortune supérieure à 400.000 francs, sont en mesure de vivre noblement, avec de la domesticité, des chevaux racés, une double résidence... Les autres, avec des fortunes obérées, parfois grevées de dettes, doivent vivre plus chichement ou se résoudre à liquider leurs biens. À moins de huit cents francs d'impôt payé, un noble doit souvent se contenter d'une « *aisance bourgeoise* » ¹¹⁸⁰ .

Tableau 15-La survivance des fortunes nobiliaires dauphinoises ¹¹⁸¹ .

¹¹⁷⁸ ADI, 3Q4/926, Table des décès et successions, Décès de Balthazarde-Françoise Rigaud de Sérézine , décédée le 14 août 1849 et de Henriette-Pétronille de Loras le 27 juillet 1850, 3Q35/211, Mutation par décès de Balthazarde-Françoise Rigaud de Sérézine, 3Q29/802, Table des décès et successions, 3Q32/317, Mutation de Charles Auberjon de Murinais du 10 juillet 1872, 3Q40/350, Table des décès et successions, 3Q4/738, Mutation par décès du 21 avril 1876 de Françoise-Laurence-Louise Auberjon de Murinais, 3Q29/800, Table des décès et successions, 3Q7/426, Table des décès et successions et 3Q7/289, Mutation du 14 juillet 1857 pour le décès de Rosalie-Louise de Loras, 3Q10/334, Table des décès et successions pour Pétronille-Henriette de Loras.

¹¹⁷⁹ ADI, 3Q7/423, Table des décès et successions, Décès de Catherine-Claudine de Chaponay, décédée le 2 février 1826.

¹¹⁸⁰ BRELOT (C.-I.), 1992, vol. 1, pp. 434 et sq.

¹¹⁸¹ **Nous n'avons repéré que les biens déclarés dans un bureau du Bas-Dauphiné. Les biens, notamment mobiliers, figurant dans un autre bureau comme Grenoble ou Lyon, n'ont pas été recensés. Ainsi, Laurent-Marie de Loras déclare sa résidence principale à Lyon. Voir les remarques de DAUMARD (A.), 1973, pp. 62-64 et BRELOT (C.-I.), 1992, vol. 1, pp. 411-414 à propos de l'intérêt et des limites de cette source (fraudes, donations entre vifs).**

¹¹⁸² Les revenus indiqués dans les mutations par décès ont été multipliés par vingt pour aboutir à l'estimation en terme de capital.

Nom	Bureau d'enregistrement	Date de décès	Fortune mobilière (francs)	Fortune immob. (francs) ¹¹⁸²
Charles-Antoine Auberjon de Murinais	St-Marcellin/Virieu/La Tour-du-Pin	1872	1.367.450	9.466.760
Louis-Achille Meffray de Césarges	Rives/ La Verpillière	1866	28.557	1.212.400
Rosalie-Louise de Loras, veuve du marquis de Murinais	Bourgoin/ Crémieu/Saint-Marcellin	1857	58.180	909.360
Jean-François de Rigaud de Sérézin	Bourgoin/ La Verpillière/Gd- Lemps	1840	17.847	658.500
Henri-Gabriel-Aymon de Virieu	Grand-Lemps/ Virieu	1841	30.552	616.000
Marie-Julie de Chaponay-Dizimieu, ép. du v ^{te} de Monteynard	Crémieu	1851	15.012	484.600
Louis-Joseph-Augustin de Menon	Bourgoin	1843	147.557	480.000
Charles-Marie-Louis Arthur du Vivier ¹¹⁸³	La Tour du Pin/Bourgoin	1846	336.379	469.800
Marguerite Corbeau de Vaulserre, ép. du Colombier	La Tour-du-Pin	1858	15.000	456.920
Alexis-François de Gauteron	Tullins	1821	40.126	441.100
Baron Jérôme Quiot (noblesse impériale)	Virieu	1849	24.357	400.300
Félix Bovier de Saint-Julien de Vourey	Rives	1832	2.490	400.000
Madeleine-Jeanne de Langon, Veuve d'Alexis de Gauteron	Virieu	1828	11.546	374.800
François-Marie Corbel de Corbeau de Vaulserre	Pont-de-Beauvoisin	1849	170.983	365.340
Louis-Léonard Bathéon de Vertrieu	Crémieu	1825	4.566	356.400
Paul Gallien de Châbons	La Tour-du-Pin/ Virieu	1849	0	356.000
Emmanuel-Victor Pourroy de Quinsonnas	Crémieu/Morestel	1852	15.493	334.720
Charlotte Planellide Lavalette, ép. Gabriel du Bouchage	Virieu	1868	877	315.500
Joseph-Henri-Eugène Rivoire de la Batie	Bourgoin	1879	7.011	296.536
Marie-Françoise-Pauline Guillet de Moidière, ép. de Murat	La Verpillière	1871	6.710	293.820
Alphonse Euvrard de Courtenay	Crémieu	1863	8.954	287.820
Joseph de Neyrieu	Bourgoin/ La Verpillière	1845	84.241	273.680
Antoine-Léonard de Vallin	La Tour-du-Pin	1858	4.778	247.700
Henri-Antoine de Corcelles	Virieu	1852	12.450	236.500
Marquise de Drée, née Gratet de Dolomieu	La Tour-du-Pin	1850	121.738	232.467
Alexandre de Mortillet	Rives	1834	13.000	230.000

¹¹⁸² Les revenus indiqués dans les mutations par décès ont été multipliés par vingt pour aboutir à l'estimation en terme de capital.

¹¹⁸³ Pour Arthur du Vivier, nous avons ajouté à ses biens propres, ceux de son épouse, Olympe Passeras des Sillans, décédée en février 1850, situés à Montceau, dans le bureau de Bourgoin en raison de leur importance (254.500 francs).

Jean-Jacques Galliede Châbons	La Tour du Pin/Virieu	1832	6.755	227.260
Jeanne-Joséphine de Monthoux, épouse Flocard de Mépieu	Morestel	1832	29.690	222.245
Scipion de Drujon	Morestel	1853	231.288	209.220
Achille-Adrien de Michallon	La Verpillière	1862	8.142	203.060
Adolphe Flocard de Mépieu	Morestel	1869	169.906	196.860
Luc-André-Michel Barge de Certeau	Morestel	1824	185.405	190.880
Pierre-Louis-Emilien Pascalis de Longpra	Saint-Geoire	1844	10.000	190.000
Louis-Scipion de Michallon	La Verpillière	1858	114.909	182.220
Pierre-Ignace Garampel de Bressieux	Tullins	1834	11.057	155.460
Alexis-Henri-Lucretius de Vallier de By	Voiron	1862	6.900	140.000
Pamphile-Antoine Donin de Rosière	Bourgoin	1844	3.465	120.020
Laurent-Marie de Loras	Crémieu	1851	0	97.200

Source : ADI, Série 3Q, Tables des mutations et décès.

Comme l'a montré Sylvain Turc, la noblesse iséroise continue sous la Restauration et la Monarchie de Juillet à dominer la hiérarchie sociale dans le département. Rares sont les négociants qui peuvent rivaliser avec eux en terme de fortune¹¹⁸⁴. Souvent, les fortunes foncières de la noblesse reposent sur la possession d'un château, ce qui peut expliquer les évaluations parfois élevées de certaines successions¹¹⁸⁵. D'ailleurs, en 1842, parmi les individus payant au moins mille francs d'impôt, près de 40% ont des origines nobles¹¹⁸⁶. Dans les campagnes du Bas-Dauphiné, nobles et notables se confondent encore pour quelques années. Par leurs richesses, leurs revenus fonciers, leur mode de vie, leurs demeures, leur éducation, leur patronage, ils conservent leur position parmi les élites, même si ils n'en ont plus l'exclusivité¹¹⁸⁷.

Quelques nobles parviennent à redresser leur situation grâce à la loi du 27 avril 1825, dite du « Milliard des émigrés », qui indemnise partiellement les individus spoliés par la Révolution sous la forme d'une rente à 3%. Tous les individus spoliés en Isère ne perçoivent pas d'indemnité. Cependant, par le montant des indemnités versées, le département se place parmi les mieux classés. Avec cent trente-deux propriétaires

¹¹⁸⁴ TURC (S.), 2005, vol. 2, p. 657. D'après DAUMARD (A.), 1983, la fortune est un critère possible et pertinent pour l'étude des hiérarchies sociales au XIX^e siècle. Le choix de la propriété foncière relève de cette logique, non pas en terme de superficie, mais de revenus : grâce aux revenus de leurs terres, les grands propriétaires terriens peuvent mener un train de vie aisé voire fastueux..

¹¹⁸⁵ Un Barral ou un Marcieu, également maîtres de forges, disposent en 1810 de fortune estimée, respectivement à un million et à 1,2 million de francs selon WORONOFF (D.), 1984, p. 116.

¹¹⁸⁶ JACQUIER (B.), 1976, p. 85 et TUDESQ (A.-J.), 1973, pp. 199-214. En 1840, selon Tudesq, sur les 165 plus imposés du département de l'Isère, 65 sont nobles. D'après GIBSON (R.), 1981, on retrouve la même proportion dans plusieurs départements : dans le Loir-et-Cher, en 1848, et en Dordogne, en 1839-1840, les nobles représentent 40% des imposés à plus de mille francs, contre 29% dans l'Eure en 1847 et 34% dans le Rhône en 1829, mais 60% dans le Calvados en 1821 et 79% dans le Pas-de-Calais en 1843.

¹¹⁸⁷ FIETTE (S.), 1997, pp. 125-128.

indemnisés, le département se classe en septième position au niveau national pour le montant total versé, vingt-quatre millions de francs. En moyenne, les heureux bénéficiaires touchent environ 187.000 francs bruts en Isère, soit la plus forte indemnité du pays, après le département du Rhône, contre seulement 86.000 francs en Franche-Comté ou 70.000 francs en Touraine¹¹⁸⁸. Le versement de telles sommes n'a pu que susciter un certain ressentiment dans la population, voire une profonde injustice, car l'ancien Second ordre du royaume en est le premier bénéficiaire. Une minorité de nobles accapare les indemnités, suscitant probablement des rancœurs parmi les habitants. Les chiffres ne sont probablement pas connus de la populace, déclenchant rumeurs et fantasmes à leur sujet. Les héritiers de Gabrielle de Musy et du Président Sayve d'Ornacieux touchent respectivement 1.459.380 et 1.060.682 francs, contre 678.494 francs pour ceux du Président de Vaulx, 491.106 francs pour Jean-Baptiste de Baronnat, 415.639 francs pour Félix Bovier de Saint-Julien, 333.571 francs pour Jean-Jacques Gallien de Châbons. Les autres nobles indemnisés pour des biens en Bas-Dauphiné perçoivent moins de 130.000 francs¹¹⁸⁹.

Tableau 16-Principales indemnités versées par la loi dite du « Milliard des émigrés » en Bas-Dauphiné.

¹¹⁸⁸ TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 753-763 : sur les 128 propriétaires indemnisés en Isère, environ un quart touche plus de 225.000 francs (contre 1/24^e au niveau national), alors que l'indemnité moyenne au niveau national n'excède pas 46.000 francs. En Isère, seulement sept nobles touchent une somme inférieure à la moyenne nationale. Le montant total de l'indemnité versée en Isère s'élève à environ 22 millions de francs nets alors que celui des aliénations dépasse 28 millions de francs. D'après les décomptes opérés par S. Turc, 632 individus ont émigré sous la Révolution. Voir également FIETTE (S.), 1997, pp. 156-159.

¹¹⁸⁹ TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 1052-1054 et CHAGNY (R.), 2001. Les petits-enfants de Gabrielle de Musy, marquise de Vallin, reçoivent des indemnités pour les biens de la région de La Tour-du-Pin, au nom de leur grand-mère défunte, mais aussi pour des biens dans la région de Crémieu, au nom de leur père, le marquis de la Poype, marié à Marguerite-Gabrielle de Vallin, fille unique de Gabrielle de Musy.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Personnes indemnisées ou ayant droit	Montant net du capital (en francs)	Anciens domaines en Bas-Dauphiné (communes)
Jean-Baptiste de Baronnat	520.974	Poliénas, Tullins, Moirans
Anne-Françoise de Chaponay-Feyzin	216.289	?
Louis de Bovet	136.808	Entre-deux-Guiers, Saint-Christophe
Félix Bovier de Saint-Julien de Vourey	415.639	Vourey, Rives, Renage
Abel-Etienne-Florimond Colomb de Battines	444.652	Culin, Tramolé, Ornacieux
Jean-Jacques Gallende Châbons	333.571	Chélieu, Le Passage, Saint-Clair
Hugues Gaultier de Pusignan	145.639	Pusignan
François-Louis Guillet de Leyssin	93.380	Chamagnieu, Villefontaine, Saint-Quentin
Charles-Louis de Leyssin (Aoste)	194.288	Pont-de-Beauvoisin, Aoste
Louis-Claude de Loras	199.405	Panossas, Frontonas
Guignard de Saint-Priest	999.343	L'Albenc, Saint-Laurent, Ruy, Beaucroissant
Joseph-Marie de Mercy	219.571	Ruy, Jallieu
Comte de Menon de Ville	345.461	Roybon, Varacieux
Joachim de Pina de Saint-Didier	116.620	Saint-Marcellin
Louis-Gabriel Planellide Lavalette, marquis de Maubec	24.562	Maubec, Bourgoin, Four, Saint-Alban
Pupil de Mions	939.936	Mions, Marenne
Marguerite-Gabrielle de Vallin	444.303	Panossas, Frontonas, La Balme
Jean-Baptiste Rage de Voissant	105.210	?
Joseph de Talleyrand-Périgord	165.930	L'Isle d'Abeau
Louis-François de Vachon	645.108	La Murette, Réaumont
Gabrielle de Musy	1.014.728	La Tour-du-Pin, Cessieu, Saint-Clair...
Joseph-Marie de Vaulx	678.494	Vaux-Milieu, Roche, Chèzeneuve

Source : ADI, 1Q576 à 582, Dossiers individuels d'indemnisation.

Mais, tous les nobles dauphinois ne connaissent pas la même fortune. Les familles les mieux établies socialement en 1789, tirent leur épingle du jeu au XIX^e siècle. C'est notamment le cas des familles de parlementaires, des grands seigneurs et riches propriétaires de l'Ancien Régime, soit une minorité. Claude Anglancier de Saint-Germain, influent membre du Parlement de Grenoble, dans les dernières années de l'Ancien Régime, laisse pour 86.267 francs seulement de biens dans son ancienne seigneurie de Frontonas, à son décès en 1827¹¹⁹⁰. Le marquis de Leyssin, dont la famille a donné plusieurs évêques à la province, affiche fièrement ses opinions légitimistes et contre-révolutionnaires dans les premières années de la Restauration, n'hésitant pas à parcourir à cheval avec ses sbires les campagnes du Bas-Dauphiné à la recherche de partisans de « l'usurpateur », semant parfois la terreur sur son chemin. Pourtant, derrière

¹¹⁹⁰ 3Q7/423, Table des décès et successions, Décès de Claude Anglancier de Saint-Germain le 18 juillet 1827.

cette attitude revancharde, il a du mal à dissimuler sa déchéance financière et son déclassement social, alors que tant de ses congénères parviennent à rétablir leurs positions ¹¹⁹¹. En 1829, il affiche un modeste cens de 300,23 francs, contre vingt fois plus pour Louis-Achille de Meffray, 4.932 francs pour Gabriel Gratet du Bouchage ou 1.756 francs pour Gabriel de Virieu. En 1840, retiré dans son ancienne seigneurie d'Aoste, il décède à quatre-vingt-trois ans, en laissant à ses filles un maigre héritage, 3.354 francs de biens mobiliers et à peine 44.320 francs de biens immobiliers ¹¹⁹².

Quant à la famille Gallien de Châbons, elle tente également de sauver les apparences, mais une grande partie de sa fortune a disparu pendant la Révolution. Jean-Jacques Gallien de Châbons possédait en 1793 pour au moins 632.000 livres de biens immobiliers dans les villages de Chélieu et du Passage, où se trouve leur château. Son émigration entraîne la mise sous séquestre de ses biens et leur vente. Le château est attribué sous l'Empire au baron Quiot, l'un des officiers de Napoléon. Certes, avec le retour des Bourbons, Gallien de Châbons récupère une position sociale importante au niveau local, puisqu'il occupe le poste de maire du chef-lieu de l'arrondissement jusqu'à la chute de Charles X. En 1829, il paie tout de même 1.767 francs de cens. Mais, de sa gigantesque fortune, il ne reste que quelques maigres vestiges, à peine 233.000 francs à sa mort en 1832. Son père aurait laissé, d'après son partage, une fortune supérieure à trois millions de francs, chiffre sans doute exagéré par les héritiers. Son fils, Paul, tente de la reconstituer et multiplie les acquisitions, faisant passer le patrimoine foncier familial de 227.000 francs environ à 356.000 francs entre 1832 et 1849 ¹¹⁹³.

Le retour de la grande propriété aristocratique.

La noblesse du XIX^e siècle reconstruit son autorité et son prestige sur la société française grâce à la possession de vastes domaines ¹¹⁹⁴. Pour les ultraroyalistes, sous la Restauration, la grande propriété foncière est un élément consubstantiel de la noblesse : elle favorise la stabilité de la société, le maintien de l'autorité des institutions traditionnelles et de l'ordre social. Elle assure également des revenus indispensables à la noblesse ¹¹⁹⁵. La propriété foncière lui garantit aussi son indépendance économique, surtout après 1830, et lui assure aussi son enracinement dans le terroir, tout en maintenant le souvenir des ancêtres.

¹¹⁹¹ Voir sur ce sujet, CLARET (N.), 2005.

¹¹⁹² 3Q18/500, Mutation par décès de Charles de Leyssins du 21 septembre 1840, décédé le 30 mars 1840 et *Almanach de la Cour royale de Grenoble, année 1829*, Grenoble, Baratier frères, sd, p. 35-36.

¹¹⁹³ 1Q451, Relevé des biens des émigrés dans le canton de Virieu, Biens de Jean-Jacques Gallien de Châbons le 19 mars 1793. Au total, sa fortune est alors évaluée par les autorités révolutionnaires à 823.688 livres. *Almanach de la Cour royale de Grenoble, année 1829*, Grenoble, Baratier frères, sd, p. 34.

¹¹⁹⁴ DAUMARD (A.), 1988, p. 84.

¹¹⁹⁵ WARESQUIEL (E. de), 2006, pp. 213-219.

Certes, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, les grandes familles de la noblesse dauphinoise participent au remembrement de la propriété foncière en Bas-Dauphiné, soit par des achats, comme le marquis de Langon, ou surtout par des ventes à des roturiers¹¹⁹⁶. En Bas-Dauphiné, à la veille de la Révolution, la propriété aristocratique représente au moins 45% du sol¹¹⁹⁷. À la veille de la Révolution, la propriété ecclésiastique est plutôt rare en Bas-Dauphiné : pour le seul district de La Tour-du-Pin, elle représente moins de 3% de sa superficie, soit à peine trois mille deux cents hectares, un quart appartenant aux seuls R.P. Chartreux. Cela s'explique par la rareté des établissements religieux, à peine une dizaine dans ce district¹¹⁹⁸.

Pendant, la Révolution et la vente des Biens nationaux ont considérablement amoindri le patrimoine foncier de la noblesse dauphinoise. Ainsi, avant les événements de l'été 1789, le président Pierre-Marie de Vaulx possédait près de sept cent soixante-dix hectares à Roche et à Vaulx-Milieu. Haï, il voit son château ravagé par les masses paysannes qui traversent les Bas-Dauphiné à la fin du mois de juillet 1789¹¹⁹⁹. Sa fortune immobilière ne résiste pas aux affres de la Révolution.

Malgré la Révolution, subsiste néanmoins la grande propriété aristocratique, vestige de l'Ancien Régime¹²⁰⁰ : Arthur Berger de la Villardière à La Frette (cent treize hectares), M. de Saint-Romans dans la commune éponyme (trois cent vingt-cinq hectares), le duc de Clermont-Tonnerre dans le canton de Roybon (mille cinq cent quarante-trois hectares), Alexandre de Mortillet à Renage (cent un hectares), Louis Chabert d'Hières à Chatte (cent vingt-sept hectares), le comte de Menon à Saint-Savin (deux cent quatre-vingt-quatorze hectares), le marquis Corbeau de Vaulserre à Saint-Albin (trois cent cinq hectares), le comte de Meffray à Chèzeneuve et Maubec (trois cent soixante et onze hectares) sans compter les domaines dont il a hérité à Vourey¹²⁰¹, Alfred Constantin de Chanay à Saint-Nicolas-de-Macherin (cent soixante-huit hectares)... D'ailleurs, plus de la moitié des trente plus imposés du département dans les dernières années de l'Empire, sont de grands propriétaires fonciers en Bas-Dauphiné¹²⁰².

Jean-François Rigaud de Sérézin reconstitue sa fortune foncière rapidement, mais apporte des modifications importantes à la localisation de ses investissements. Il délaisse partiellement la région viennoise, terre de ses ancêtres, au profit d'une réorientation en

¹¹⁹⁶ TURC (S.), 2005, vol. 1, pp. 218-221.

¹¹⁹⁷ NICOLAS (J.), 1989, p. 12.

¹¹⁹⁸ JULLIEN (P.), sd [1974], pp. 27 et 34-35.

¹¹⁹⁹ CHAGNY (R.), 2001.

¹²⁰⁰ GIBSON (R.), 1981.

¹²⁰¹ D'après VIGIER Philippe, 1963b. Pour une synthèse, voir aussi BARRAL (P.), « Le Dauphiné des notables (1790-1870) », in BLIGNY (B.), 1973, pp. 351-353.

¹²⁰² Voir la liste des trente plus imposés en annexe de TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 1030-1031.

direction des Terres Froides. Il acquiert notamment le château de Montcarra et de vastes domaines à Saint-Chef , entre Bourgoin et La Tour-du-Pin , estimés en 1840 à 265.000 francs environ, tandis que ses biens à Saint-Quentin et Bonnefamille dépassent les 314.000 francs. Enfin, il possède 78.140 francs de terres au Grand-Lemps , à Châbons , Burcin et Colombe, dans le canton du Grand-Lemps ¹²⁰³ . La grande propriété aristocratique touche de façon inégale le Bas-Dauphiné : elle est ainsi quasiment absente de la plaine de Bièvre et des alentours ¹²⁰⁴ , à l'exception notable du domaine d'Arthur Berger de la Villardière, à La Frette . Les sols caillouteux n'ont en effet réussi à attirer que les paysans défricheurs du XVIII^e siècle, à la recherche de terres. D'ailleurs, cette commune rassemble cinq cent soixante-dix petits propriétaires qui possèdent plus de moitié du terroir. Certes, il en découle pour cette masse une existence misérable, mais jalouse de son indépendance. Comme à La Frette, la partie centrale du Bas-Dauphiné est largement dépourvue de propriétés aristocratiques ¹²⁰⁵ . Non loin de là, à Saint-Hilaire-de-la-Côte , en 1834, les deux tiers des propriétaires de la commune possèdent moins d'un hectare, soit au total un quart de la surface totale. Six cent un propriétaires sur les six cent cinquante-neuf dénombrés, disposent d'une propriété inférieure à cinq hectares, ce qui représente en fin de compte la moitié de la superficie de la commune. Comme à La Frette, on retrouve un village composé surtout de petits travailleurs de la terre. À l'opposé, la propriété du principal possesseur du village, un noble, n'excède pas les quarante-six hectares ¹²⁰⁶ . La grande propriété aristocratique se retrouve surtout dans le canton de Crémieu, Morestel , La Tour-du-Pin et Virieu. Pour le seul canton de Crémieu, la valeur des propriétés des nobles et assimilés dépasse le million de francs sous le règne de Charles X ¹²⁰⁷ .

Tableau 17-La persistance de la propriété aristocratique en Bas-Dauphiné sous la Monarchie de Juillet.

¹²⁰³ 3Q4/924, Table des décès et successions, 3Q10/332, Table des décès et successions, et 3Q35/207, Mutation par décès de Jean-François Rigaud de Sérézin du 2 décembre 1840.

¹²⁰⁴ A savoir les cantons de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs , une partie du canton de Rives

¹²⁰⁵ VIGIER (P.), 1963b, pp. 69-72 et BERNARD (P.), 1952.

¹²⁰⁶ CHORIER (B.), 1966.

¹²⁰⁷ 3Q7/423, Table des décès et successions, nous avons relevé entre 1825 et 1829, sept successions déclarées pour des nobles représentent une valeur immobilière cumulée de 1.039.420 francs.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Domicile	Contribution foncière en 1841 (en francs)	Principales propriétés
Louis-Achille de Meffray	Vourey	8.630	Moirans, Maubec, Voiron, Châtonnay, Vourey
Famille Pourroy de Quinsonnas	Crémieu	8.601	Crémieu, La Balme, Morestel
Famille Flocard de Mépieu	Sermérieu	5.314	Saint-Chef, Morestel, Sermérieu, Arandon
Charles du Vivier	Saint-Jean-de-Soudain	4.731	La Tour-du-Pin, Cessieu, Saint-Chef
Joseph-Louis-Auguste de Menon	Saint-Savin	4.583	Roybon, Jallieu, Saint-Chef, Saint-Savin
Famille de Saint-Romans	Saint-Romans	3.952	Saint-Romans, Pont-en-Royans
Louis-Camille de Bectoz de Vaubonné	Anjou	3.722	Anjou, Chirens
Hector d'Algout	Voreppe	3.679	Les Avenières, Moirans, Voreppe
Charles-Scipion de Vallier	Bouvesse	3.632	Arandon, Saint-Geoire
Famille Corbeau de Vaulserre	Saint-Albin-de-Vaulserre	3.474	Pont-de-Beauvoisin, Saint-Geoire, Saint-Albin
Joseph-César du Colombier	Saint-Didier-de-la-Tour	2.997	La Tour-du-Pin, Cessieu
Henri de Vallier de By	Voreppe	2.647	Voreppe, Chélieu, Moirans, Cessieu, Dolomieu
Gustave-Adolphe de Monts	La Côte-Saint-André	2.582	La Côte-Saint-André, Champier
Gabriel de Virieu	Virieu	2.524	Virieu, Chélieu, Bizones
Othon de Moidière	Bonnefamille	2.328	La Verpillière, Champier, Saint-Laurent-de-Mure
Famille de La Motte	Moirans	2.326	Moirans
Pierre-Hippolyte de Montauban	La Verpillière	2.246	La Verpillière
Joseph-Eugène Rivoire de la Batie	Les Eparres	2.197	Les Eparres, Maubec, Jallieu
Famille Barge de Certeau	Passins	2.124	Morestel, Dolomieu, Saint-Chef
Vincent-Léon Chabert d'Hières	Chatte	2.033	Chatte, Saint-Marcellin, Saint-Romans
Antoine-Léonard de Vallin	Saint-Victor	2.021	Cessieu
Amédée de Barral	Voiron	1.934	Voiron, Entre-deux-Guiers
Alexandre de Mortillet	Renage	1.808	Rives
Baron Quiot	Passage	1.712	Chélieu, La Tour-du-Pin
Louis-Arnaud de Michallon	Roche	1.692	La Verpillière, Saint-Georges
François-Charles de Monclat	Dolomieu	1.659	Dolomieu
Jacques-Pierre de Chaléon	L'Albenc	1.625	L'Albenc

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Euvrard de Courtenay	Optevoz	1.617	Trept
Jean-Laurent Reynaud de Bellescize	Satolas	1.546	Sain-Laurent-de-Mure, Satolas
Arthur Berger de la Villardière	La Frette	1.478	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
Famille de Drujon de Beaulieu	La Balme/ Saint-Romain	1.469	Crémieu, La Balme
Joseph de Neyrieu	Domarin	1.404	Maubec, Bourgoin
Balthazard-François-Amédée de Pina	Chevrières	1.389	Chatte
Jules Driez de la Forte	Bouvesse	1.363	Bouvesse, Arandon
Alphonse Garempel de Bressieux	Tullins	1.297	Tullins, Vinay, L'Albenc
Alexandre de Longpra	La Buisse	1.240	Voiron, Voreppe, Chirens, Moirans
Pierre-Emilien Pascal de Longpra	Saint-Geoire	1.214	Saint-Geoire, Virieu, Chirens
Alfred Constantin de Chanay	St-Nicolas-de-Macherin	926	Saint-Nicolas-de-Macherin
Pamphile de Rosière	Bourgoin	824	Bourgoin, Jallieu
Jean-François de la Poype	Trept	787	Trept

Source : ADI, 4M21, Liste générale des jurys pour l'année 1841.

Les listes électorales de la monarchie censitaire permettent de reconstituer partiellement les hiérarchies sociales, selon différents critères de fortune ¹²⁰⁸. La contribution foncière est un indicateur imparfait de l'état de la propriété foncière, puisqu'elle ne repose pas uniquement sur la superficie. En Bas-Dauphiné, l'emprise nobiliaire sur le sol est moins forte que dans l'Ouest de la France, d'autant que la petite propriété y est particulièrement dynamique. En 1841, les propriétaires nobles (ou assimilés) fournissent environ 10% de la contribution foncière de l'arrondissement de La Tour-du-Pin ¹²⁰⁹. C'est peu, mais dans une contrée où domine la petite propriété, une telle survivance du passé finit par se remarquer. Comme pour le département de la Manche ou en Dordogne, la grande propriété aristocratique contrôle sans doute moins de 10% de terres, mais les nobles paient les contributions foncières les plus élevées ¹²¹⁰. La noblesse du Bas-Dauphiné n'occupe donc pas une position dominante, mais cette grande propriété aristocratique exceptionnelle n'en est alors que plus visible aux yeux des contemporains. À la même époque, les nobles français déclarent en moyenne une taxe foncière de 2.050 francs, ce qui place ainsi les nobles du Bas-Dauphiné parmi les plus riches et les mieux lotis si l'on examine le tableau ci-dessus ¹²¹¹. D'ailleurs, ils

¹²⁰⁸ TUDESQ (A.-J.), 1958, POUTHAS (C.-H.), 1961, KENT (S), 1971.

¹²⁰⁹ Charles-Antoine de Murinais, pourtant l'un des plus gros propriétaires, figure dans la liste que pour 446 francs seulement.

¹²¹⁰ GIBSON (R.), 1981, GUILLEMIN (A.), 1985. En Franche-Comté, selon BRELOT (C.-I.), 1992, vol. 1, p. 227, les nobles possèdent 8% de la superficie. Dans le Calvados et le Pas-de-Calais, la propriété nobiliaire accapare environ 16 à 17% de la superficie, contre plus de 22% dans le Loir-et-Cher.

parviennent à conserver de solides positions au moins jusqu'à la fin de la monarchie censitaire : en effet, les nobles du Bas-Dauphiné « en fin de race » lèguent le plus souvent leurs biens à des parents eux-mêmes nobles qui préservent l'intégrité des domaines.

Le marquis Corbeau de Vaulserre conserve entre ses mains une propriété de trois cent cinq hectares à Saint-Albin-de-Vaulserre et Saint-Jean-d'Avelanne. Les Flocard de Mépieu ou les Pourroy de l'Auberivière de Quinsonnas figurent également parmi les grands propriétaires fonciers de l'arrondissement¹²¹². Marquée politiquement par les événements révolutionnaires, la noblesse dauphinoise adopte néanmoins une attitude moins rétrograde dans l'exploitation de ses domaines. Alors qu'ils embellissent leurs châteaux et autres nobles demeures, comtes et marquis du Bas-Dauphiné s'engagent également dans la réorganisation de leurs biens fonciers, selon des techniques éprouvées par quelques grands agronomes et autres spécialistes de la question rurale de l'époque¹²¹³. Meffray de Césarges passe ainsi pour un propriétaire foncier éclairé, adoptant sur ses terres les techniques agricoles les plus modernes. Rivoire de la Batie, ancien maire des Eparres et gros propriétaire terrien dans les villages environnants, se lance sous la Monarchie de Juillet dans l'industrie sucrière, avec l'exploitation d'une raffinerie à Sérézin (Nivolas). Le plus souvent, les propriétaires nobles transforment une grande partie de leur ancienne réserve seigneuriale en fermes, conservant pour leur usage personnel, le château et quelques hectares de terres autour de celui-ci. Lorsque le dernier des Pascalis de Longpra s'éteint en 1844 en son château de Saint-Geoire, il laisse à sa cousine, Eugénie du Colombier, un domaine de deux cent vingt et un hectares, évalué alors à 190.000 francs, dont seulement 14.000 francs pour sa noble demeure, sous-estimée par le déclarant. Ses terres sont divisées en huit fermes, toutes situées à Saint-Geoire¹²¹⁴.

Charles-Antoine d'Auberjon de Murinais (1804-1872), proche du mouvement légitimiste, débute sa carrière sous le règne de Charles X comme attaché à la Cour de Florence, en Toscane. À son décès en 1872, il laisse une fortune gigantesque de plus de 2.800.000 francs à sa sœur. Il est alors l'un des plus importants, si ce n'est le premier, propriétaire foncier du Bas-Dauphiné. Il possède plus de quatre cent six hectares de terres autour de son château de Marlieu, sur les communes de Montagnieu, Sainte-Blandine, Saint-Didier, Torchefelon, Cessieu, soit un revenu de 31.556 francs, en majorité affermés sous deux formes : soit des amodiations en bloc avec des fermes (environ une dizaine) de trente à soixante hectares, rapportant au moins deux mille francs chacune de revenu annuel, soit des amodiations parcellaires avec des prés ou des bois de quelques ares pour un loyer annuel de quelques dizaines ou centaines de francs. À

¹²¹¹ HIGGS (D.), 1990, p. 103. Dans le département de la Manche, 28 propriétaires nobles paient une contribution foncière supérieure à deux mille francs en 1831, soit un niveau proche de celui de l'Isère. Voir GUILLEMIN (A.), 1976.

¹²¹² TURC (S.), 2005, p. 775.

¹²¹³ Voir à ce sujet, POSTEL-VINAY (G.), 1988, pp. 200-201.

¹²¹⁴ ADI, 3Q25/199, Mutation par décès de Pierre-Louis-Emilien Pascalis de Longpra, décédé le 4 mai 1844.

Sainte-Blandine et Montagnieu, près du château de Marlieu, seulement une cinquantaine d'hectares, soit 12 à 15% de ses terres dans le canton, ne sont pas affermées. Autour de sa résidence principale, le château de Murinais, près de Saint-Marcellin, ses biens fonciers s'élèvent à trois cent quarante-sept hectares, dont une cinquantaine d'hectares affermés seulement, lui assurant un revenu de 21.795 francs supplémentaires. Dans la mutation par décès, les deux cent quatre-vingt-dix-huit hectares non affermés, dont le château, sont qualifiés de « réserve » par le déclarant, comme sous l'Ancien Régime, ce qui fournit une indication sur le mode de gestion et sur la conception du domaine foncier dans la noblesse du Bas-Dauphiné. On retrouve la même expression de « réserve » dans la mutation par décès de sa mère, à propos des biens et domaines qu'elle laisse dans le bureau de Crémieu, à Chozeau, Panossas, Vénérieu, Saint-Hilaire-de-Brens... En revanche, rien ne permet d'affirmer que Charles de Murinais impose encore à ses tenanciers le paiement de redevances en nature et exerce un droit de chasse et de pêche sur ses terres. Enfin, ses terres de Doissin, Chélieu, Montrevel, Panissage et du Passage lui procure encore 19.907 francs de revenus¹²¹⁵. La concentration des terres en quelques grandes fermes pousse les tenanciers à recourir à une importante masse de salariés agricoles, maintenus ainsi indirectement sous la coupe des hobereaux du cru, renforçant ainsi le clientélisme nobiliaire.

Dans l'arrondissement de Vienne, l'emprise nobiliaire, quoique réelle, se fait beaucoup moins sentir¹²¹⁶. Des membres de la noblesse grenobloise conservent également des biens dans le Bas-Dauphiné, comme une branche de la famille Planelli de Lavalette qui, depuis leur château de Varcès, gèrent leurs terres de Morestel, des Avenièrès, de Virieu et de Chélieu. De même, les Sibeud de Saint-Ferréol, qui habitent à partir de 1821 dans leur château d'Uriage, ont reçu par héritage de vastes propriétés à Chélieu et Virieu, dont le château des Prunier de Saint-André¹²¹⁷. Les grands propriétaires nobles font jalousement respecter leurs droits sur leurs biens, comme l'atteste l'affaire Simon dit Richard. Ce dernier, un modeste paysan de Chèzeneuve, près de Bourgoin, abat l'un des gardes au service de la puissante famille de Meffray de Césarges, alors qu'il coupe du bois dans les forêts du comte de Meffray¹²¹⁸. À l'époque, Louis-Achille de Meffray¹²¹⁹ est à la tête d'un vaste domaine de plus de trois cents hectares à Maubec et Chèzeneuve¹²²⁰. L'existence de cette grande propriété nobiliaire

¹²¹⁵ ADI, 3Q32/495, Table des décès et mutations pour Charles Auberjon de Murinais, 3Q32/317, Mutation par décès du 10 juillet 1872, 3Q29/802, Table des décès et des mutations, 3Q29/662, Mutation par décès du même jour, 3Q40/350, Table des décès et mutations. 3Q7/289, Mutation de Rosalie-Louise de Loras le 14 juillet 1857. Voir en guise de comparaison le cas de la famille Vaulchier du Deschaux étudié par BRELOT (C.-I.), 1988.

¹²¹⁶ VIGIER (P.), 1963b, pp. 94-100 et 104

¹²¹⁷ TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 713, 727.

¹²¹⁸ ADI, 4U71, Cour d'Assises de Grenoble, dossier de Louis Simon dit Richard (crime du 12 octobre 1816).

¹²¹⁹ PINAUD (P.-F.), 1990,

¹²²⁰ ADI, serie U.

ainsi que la disparition des biens communaux et des droits de vaines pâtures, favorisent les délits ruraux et forestiers. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin , ils représentent le quart des crimes et délits constatés, avec de nombreux vols et actes de braconnage¹²²¹ .

La période qui s'ouvre en 1830 est plus difficile pour la paysannerie car la noblesse, retirée de la vie politique, se retire sur ses terres. Stendhal le constate d'ailleurs en 1837 : **« maintenant [la noblesse] vit à la campagne, ne mange que les deux tiers de son revenu et améliore ses terres. Outre les fermes, chaque propriétaire a une réserve de 150 arpents qu'il fait valoir, beaucoup achètent tout ce qui est à vendre autour d'eux, et dans dix ans ces messieurs auront refait des terres magnifiques »**¹²²² .

Ainsi, Alfred Constantin de Chanay , propriétaire du château de Hautefort, à Saint-Nicolas-de-Macherin , accapare le marché foncier local sous la monarchie constitutionnelle, grâce au crédit hypothécaire.

Au cœur des Terres Froides, les Nodler, une riche famille installée à Paris, possèdent de vastes parcelles de terres et de marais. Elle dispose en effet d'une concession pour assécher les marais de Bourgoin . Au milieu du XIX^e siècle, ses biens fonciers sont évalués à au moins 640.000 francs, répartis sur les cantons de Crémieu et surtout autour de Bourgoin. La médiocrité des revenus générés à l'hectare par les marais suppose alors la possession de vastes étendues marécageuses¹²²³ . Joseph-Sébastien Marion, magistrat de carrière, a acquis le château de Faverges au début du XIX^e siècle et se comporte en grand propriétaire, avec un domaine évalué à 164.000 francs et une fortune mobilière de 303.000 francs¹²²⁴ . Cette assise financière et foncière permet, à lui et à ses héritiers, d'obtenir une position de notables locaux et d'entamer des carrières politiques.

Dans les dernières années de la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, des « bandes noires » s'emparent de plusieurs domaines aristocratiques pour les revendre morcelés, amenuisant sensiblement la présence des vieilles familles nobles dans les campagnes du Bas-Dauphiné, comme les mille cinq cents hectares du duc de Clermont-Tonnerre dans le Chambaran, dispersés entre 1836 et 1842. Elles profitent du train de vie fastueux de quelques héritiers pour rafler à vils prix les terres familiales ou de la disparition de quelques grands noms de la noblesse, décédés sans descendance, et dont les divers héritiers se partagent les propriétés. Ainsi, la gigantesque fortune foncière de Marc-Antoine Berger de Moydieu, estimée à près de deux millions de francs (soit deux mille six cents hectares) à son décès en 1820, est disloquée entre ses parents, les Léotaud d'Artaud de Montauban, dont la dernière représentante décède en 1841, et l'Hospice de Grenoble¹²²⁵ . Les Argoud, propriétaires depuis 1755 du château de

¹²²¹ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 718-719.

¹²²² **STENDHAL, Mémoires d'un touriste, 19 avril 1837, cité par SOBOUL (A.), 1976, pp. 298-299.**

¹²²³ ADI, 3Q4/926, et 3Q7/424, Tables des décès et successions, Décès de Clémentine-Jeanne-Joséphine Lapierre-Sillans, épouse Nodler, décédée pendant l'été 1848.

¹²²⁴ 3Q32/490, Table des décès et successions.

Veyssillieu, s'en séparent en 1828. Les Flocard de Mépieu, leurs voisins, vendent leur domaine en 1864¹²²⁶. Mais contrairement à l'image largement répandue, les domaines nobiliaires disloqués de la sorte ne forment qu'une minorité comme l'atteste la liste électorale de 1841, sur laquelle figure le montant payé par chaque électeur censitaire pour les « quatre vieilles ». Les nobles appartiennent au cercle restreint des plus gros contributeurs fonciers du Bas-Dauphiné. Selon Jonas, la grande propriété se disloque surtout après 1860 et l'arrivée de grains étrangers en France¹²²⁷.

Depuis la Révolution, les paysans ne cessent de grignoter les grands domaines à leur profit. La noblesse ne représente donc plus une menace de ce point de vue.

Le patronage nobiliaire.

Avec le retour des Bourbons, les nobles, terrés dans leurs châteaux, tentent de renouer les liens avec les villageois¹²²⁸. Dès l'Empire et la Restauration, l'ancien pouvoir châtelain se reconstitue, avant de connaître un nouvel « âge d'or » sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire¹²²⁹. La Grande Peur et la Révolution de 1789 ont probablement mis un terme aux relations interpersonnelles qui existaient entre nobles et paysans en Bas-Dauphiné, tant les différends sont nombreux à cette époque. Un demi-siècle plus tard, les familles nobles survivantes n'entretiennent plus que des relations distantes avec leurs anciennes communautés villageoises. Cependant, après leur mise à l'écart de la vie publique en 1830, elles tentent d'investir plus vigoureusement encore la sphère villageoise.

Cette distanciation n'empêche pas pour autant une présence symbolique réelle sous la forme du patronage politique, agricole ou charitable. Ainsi, en 1843, la grosse cloche de l'église de Saint-Nicolas-de-Macherin est dédicacée en l'honneur du châtelain local, Alfred Constantin de Chanay et de son épouse¹²³⁰. Le noble n'en reste pas moins l'homme du château¹²³¹. Entre 1818 et 1882, comtes et marquises acceptent de parrainer environ cinquante-quatre cloches en Bas-Dauphiné surtout sous les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III, alors que la construction d'édifices culturels bat son plein dans les campagnes¹²³². Par ce moyen, les anciens seigneurs manifestent encore des velléités

¹²²⁵ TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 770-772.

¹²²⁶ *Histoire des communes*, 1987, pp. 211 et 290.

¹²²⁷ JONAS (R. A.), 1994, p. 17.

¹²²⁸ MAYAUD (J.-L.), 1995.

¹²²⁹ GRANDCOING (P.), 1999, p. 349.

¹²³⁰ « *Venite exultemus Domino, Jubilemus Deo, Adoremus, Ploremus coram Domino. Dominus J.A. Alfred Constantin de Chanay et Domina A.C. Mathildis de Chanay, Nomem imposuerunt* ». Voir sur ce sujet, CORBIN (A.), 1994, pp. 139-145.

¹²³¹ BRELOT (C.-I.), 1994. Une étude systématique de la noblesse en Bas-Dauphiné reste à faire pour le XIX^e siècle.

de contrôle des communautés. Logiquement, on les retrouve surtout parrains et marraines de cloches dans leurs anciens fiefs. Pour quelques-uns, cela permet de renforcer leur emprise politique sur une commune.

Jean-Jacques Gallien de Châbons , maire de La Tour-du-Pin , devient le parrain de la nouvelle cloche de l'église du bourg en 1824 ainsi que de celle de Chélieu la même année, suivi en 1827 par Joseph de Neyrieu, premier édile de Domarin , près de Bourgoin . Le comte Adolphe de Monts, leur collègue de La Côte-Saint-André, fait de même en 1834. À Saint-Savin , en 1835, Louis-Auguste de Menon accepte avec son épouse de parrainer la nouvelle cloche du village dont il est également maire, heureusement prénommée Amélie-Augustine en leur honneur. Le marquis de Gauteron et sa femme, née Langon, décédés sans postérité comme Charles de Murinai , parrainent de leur vivant des cloches d'abord à Tullins en 1818 puis deux ans plus tard à Virieu où il possède un château, à Chélieu et au Pin en 1824. La famille Auberjon de Murinai, proche des milieux légitimistes, parraine cinq cloches : à Murinai en 1830, à Doissin en 1835, à Sainte-Blandine en 1842, Montrevel en 1851, Saint-Hilaire-de-Brens en 1858, après la chute de Charles X. Les Virieu rayonnent autour de leur château de Châbons avec un parrainage pour les cloches de Châbons en 1830, Doissin en 1835, du Grand-Lemps en 1849, de Montrevel en 1851, de Blandin en 1857, de Brangues en 1861. La famille de Corbeau de Vaulserre impose son parrainage à Saint-Etienne-de-Vélanne en 1846, dans leur fief de Saint-Albin en 1858, à Saint-Bueil en 1863. À Saint-Geoire , non loin de là, le baron Emilien de Francieu appose lui aussi son nom sur la nouvelle cloche en 1873, alors que le républicain Alexandre Michal-Ladichère , sénateur et oncle des propriétaires du tissage de soieries, s'affirme comme un potentat local. Plus rarement, les parrains font figurer leurs armoiries sur la cloche, comme à Blandin en 1857 : Alphonse de Virieu et son épouse, Joséphine-Alix de Vallin , ont fait marteler leurs écussons respectifs sur la nouvelle cloche. Des mentions de parrainages nobles se retrouvent également dans les villages d'Aoste, Bilieu, Charnècles, Saint-Didier, Vignieu, Mépieu... autant de pays conquis ultérieurement par la Fabrique lyonnaise. En revanche, la noblesse du Bas-Dauphiné manifeste peu d'enthousiasme pour se livrer à un évergétisme municipal tous azimuts : elle ne participe qu'occasionnellement aux œuvres de bienfaisance, pratique héritière du patronage seigneurial. La noblesse n'apparaît que très rarement dans les dons aux communes¹²³³ .

Adèle Auberjon de Murinai , soutenue et encouragée par son frère, Charles-Antoine, fonde et finance un ordre religieux, la congrégation de Notre-Dame de la Croix, installé d'abord près du château de Murinai. Grâce à la gigantesque fortune familiale, elle favorise son implantation dans les campagnes du Bas-Dauphiné par la création de plusieurs maisons¹²³⁴ .

Quelques-uns, à l'instar des Virieu et des Vaulserre, accroissent leur prestige et leur

¹²³² VALLIER (G.), 1886.

¹²³³ BRELOT (C.-I.), 2006.

¹²³⁴ Voir l'ouvrage hagiographique rédigé par PRAT (J.M.), 1872.

réputation en s'engageant dans des sociétés locales influentes, comme les sociétés d'agriculture¹²³⁵. La Société d'Agriculture de La Tour-du-Pin est fondée dès 1833, avec dans son bureau le très orléaniste manufacturier Fritz Perrégaux (vice-président), mais aussi quelques nobles proches de la mouvance légitimiste, comme Flocard de Mépieu, le comte de Menon, ou de Bruno. Mais au bout de quelques années, cette société se scinde en deux : d'une part la société d'agriculture de La Tour-du-Pin, avec à sa tête un officier supérieur, Dode de la Brunerie, puis le marquis de Vaulserre, et d'autre part le Comice agricole de Bourgoin, fondé en 1835¹²³⁶, longtemps présidé par Joseph-Henri-Eugène Rivoire de la Batie, par ailleurs président de la Société d'élevage de Bourgoin¹²³⁷. En 1852, la jeune société d'agriculture de Bourgoin a pour président le légitimiste Rivoire de la Batie. En 1876, le marquis de Virieu est promu président de la nouvelle Société de Courses de l'Isère, chargé d'organiser des courses de chevaux sur l'hippodrome de Sainte-Blandine, près de La Tour-du-Pin, aux côtés des Quinsonnas et des de Leusse¹²³⁸. L'influence de ces sociétés n'est pas négligeable puisqu'elles distribuent des semences, organisent des concours, donnent des conseils aux agriculteurs et éleveurs... autant d'éléments qui renforcent la mainmise locale des élites traditionnelles, au moins jusqu'aux années 1880.

Comme grands propriétaires terriens, les nobles procurent du travail aux villageois, surtout en période de crises économiques, comme le marquis de Murinais qui, pour soulager les familles du Bas-Dauphiné lors de la crise de 1846-1847, engage des armées de volontaires pour cultiver des terres incultes¹²³⁹.

La chute de Charles X, en Bas-Dauphiné, a entraîné la mise à l'écart, volontaire ou non, de la scène publique des élites les plus conservatrices, tant dans les communes qu'au conseil général. Les élites nobiliaires préfèrent se retirer dans leurs domaines ruraux ou rejoindre la capitale. Ce large retour à la campagne, entamé dès les années 1820, est concomitant de la ruralisation de la Fabrique lyonnaise de soieries. Une partie de la noblesse française, sensible à la question sociale née avec l'industrialisation, préconise le retour à la campagne d'une population ouvrière déracinée en ville. Elle accueille, par conséquent, assez favorablement l'installation de métiers à tisser dans les chaumières villageoises, gages de la stabilité de la population et de la préservation de l'ordre traditionnel¹²⁴⁰. La noblesse rurale craint par conséquent le « fléau » de l'émigration en direction de la ville « *corruptrice* », surtout pour les jeunes gens et les

¹²³⁵ CHALINE (J.-P.), 1995, pp. 123-124.

¹²³⁶ CARNIS (N.), 1998.

¹²³⁷ *L'agriculture dans l'Isère au XIX^e siècle, monographie du Conseil départemental d'agriculture et des associations et des syndicats agricoles*, Grenoble, Imprimerie Dupont, 1900, pp. 156-158.

¹²³⁸ BARRAL (P.), 1962, p. 133, JACQUIER (B.), 1976, p. 199, DAEUBLE (M.), 2005, pp. 7-8.

¹²³⁹ PRAT (J.M.), 1872, p. 464.

¹²⁴⁰ MENSION-RIGAU (E.), 2002.

jeunes filles. Rien ne vaut, selon elle, l'amour de la terre ¹²⁴¹ .

L'emprise politique nobiliaire.

Malgré la Grande Peur qui a traversé les campagnes du Bas-Dauphiné pendant l'été 1789 ¹²⁴² , puis la tourmente révolutionnaire, la noblesse dauphinoise conserve une emprise locale évidente dans la première moitié du XIX^e siècle, tant d'un point de vue foncier, que social ou politique.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la noblesse dauphinoise est tiraillée entre deux postures diamétralement opposées : la fermeture, avec par exemple l'obligation d'avoir quatre degrés symboliques de noblesse pour intégrer la Compagnie du Parlement de Grenoble à partir de 1762 ¹²⁴³ , et les empiétements de droits, d'une part, et l'ouverture d'une partie de ses membres dans les années 1780 en direction des idées nouvelles, d'autre part. Le choc révolutionnaire pousse la noblesse dauphinoise à faire bloc et à adopter une position quasi-unanime de refus de l'héritage révolutionnaire.

Anciens seigneurs et anciens parlementaires dauphinois restent imprégnés de pratiques héritées de l'Ancien Régime, comme celle de protéger et de défendre les habitants de la province : les parlementaires dauphinois n'étaient-ils pas alors les « *Pères de la patrie* » ¹²⁴⁴ ? Dans un souci de continuité, mais aussi de réaction, la noblesse du Bas-Dauphiné tente de réinvestir les campagnes sous la Restauration. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin , plus du tiers (36%) des maires sont remplacés lors de la Seconde Restauration, contre 29% et 31% dans les arrondissements de Saint-Marcellin et de Vienne. Les cantons les plus concernés sont ceux de Virieu, Saint-Geoire , du Grand-Lemps et de La Tour-du-Pin. Les conseillers municipaux n'échappent pas à la disgrâce non plus. Au total, pour l'ensemble du département, ce sont deux cent dix-huit maires qui doivent alors quitter leurs fonctions. En 1830, l'épuration est moindre, avec cent soixante-treize maires révoqués par le nouveau pouvoir, soit tout de même le tiers de l'effectif ¹²⁴⁵ . Au début de la Restauration, 12% des maires du département sont d'origine noble, soit un chiffre sensiblement équivalent à la moyenne nationale (11%). Cependant, une étude plus fine, par arrondissements ou cantons, montrerait probablement que cette proportion est plus élevée dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Leur notoriété et leur notabilité dépassent souvent le cadre de leur commune, ne serait-ce que par la possession de vastes domaines répartis sur plusieurs

¹²⁴¹ MENSION-RIGAU (E.), 2003. Cet auteur montre l'investissement de quelques nobles dans des associations cherchant à développer le travail à domicile au début du XX^e siècle, comme l'Œuvre du Travail au foyer dans les campagnes de France, fondée en 1905, le Comité de relèvement des petites industries rurales...

¹²⁴² CONARD (P.), 1904.

¹²⁴³ COULOMB (C.), 2006, p. 12.

¹²⁴⁴ COULOMB (C.), 2006, p. 19.

¹²⁴⁵ ROLLAND (M.), 1955, p. 58 et THORAL (M.-C.), 2004, p. 691.

localités voisines. Les nobles conservent toujours en Isère une position dominante, quoique déclinante : en 1812, ils représentent encore un quart des plus imposés de l'Isère¹²⁴⁶. Sur les quarante-sept plus imposés de l'Isère en 1819, au moins trente et un possèdent des propriétés en Bas-Dauphiné, dont quelques grands noms de la noblesse dauphinoise¹²⁴⁷. Le retour des Bourbons sous la Restauration s'accompagne d'une certaine épuration administrative au fil des complots et des soulèvements¹²⁴⁸.

Par l'ordonnance royale du 18 avril 1816, les nobles légitimistes effectuent une entrée en force au Conseil général de l'Isère : six des neufs nominations les concernent. Tous possèdent –ou possédaient – des attaches patrimoniales et familiales avec le Bas-Dauphiné : Charles-Laurent Planelli de Lavalette appartient à la famille des marquis de Maubec et des seigneurs engagistes des terres de Bourgoin avant 1789, Alexis de Gauteron contrôle un domaine de plusieurs centaines d'hectares dans la région de Tullins et à Virieu (pour son épouse), Berger de Moydieu est, quant à lui, le plus gros propriétaire foncier du canton de La Verpillière. Jean de Bellescize vient de récupérer une partie de ses terres au Nord-ouest du département grâce à un procès au détriment des habitants, Sibeud de Saint-Ferréol est allié aux Langon et à Gauteron, Claude de Trivio a longtemps demeuré en Viennois avant la Révolution, tandis que le comte du Bouchage est apparenté à une famille solidement implantée dans le canton de Morestel. De 1818 à 1830, dix-huit nouvelles nominations affectent la composition de l'assemblée départementale, dont onze au profit de nobles, tous nommés après le départ de Decaze du pouvoir, ayant là encore presque tous des intérêts en Bas-Dauphiné. Toutefois, les libéraux, rassemblés autour de la personnalité d'Augustin Perier, contrôlent l'assemblée départementale¹²⁴⁹. Lors de la restructuration du conseil général avec l'arrivée de Louis-Philippe sur le trône, il ne reste plus que six nobles en son sein : les légitimistes les plus en vue sont écartés.

Même les conseils d'arrondissement, réputés plus bourgeois, se peuplent de nobles. Dans celui de La Tour-du-Pin, le signal du retour aux affaires de la noblesse est donné dès 1809 avec la nomination de Léonard Bathéon de Vertrieu. Sous la Restauration, toute la noblesse de l'arrondissement semble s'y être fixée rendez-vous : hormis les Donin de Rosière, les nobles libéraux y sont rares. Au contraire, les légitimistes contrôlent l'assemblée avec la présence de Luc-André Barge de Certeau, Joseph-César du Colombier, Eugène Rivoire de la Batie, du marquis de Vaulserre, de Timoléon de Murinais et de Scipion de Drujon en remplacement de Bathéon de Vertrieu décédé. On retrouve le

¹²⁴⁶ THORAL (M.-C.), 2004, pp. 136-137 et p. 190. En guise de comparaison, dans les dernières années de la Restauration, dans le département de la Sarthe, 21% des maires sont des nobles, mais cette part chute à 5,3% après la Révolution de 1830. Voir VIVIER (N.), 2003. Dans le département de la Manche, la noblesse conserve une partie de son pouvoir et de son influence au moins jusqu'en 1875 selon GUILLEMIN (A.), 1976.

¹²⁴⁷ TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 1034-1036.

¹²⁴⁸ CLINQUART (J.), 2000, THORAL (M.-C.), 2005b.

¹²⁴⁹ THORAL (M.-C.), 2006. En Dordogne, les nobles occupent 29% des sièges au Conseil général en 1820, contre 20% en 1840 et à peine 12,6% vingt ans plus tard.

même phénomène, mais à un degré moindre, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin , alors que dans celui de Grenoble, la noblesse boude le conseil d'arrondissement. Guy-Joseph -François-Louis Timoléon Auberjon de Murinai^s ¹²⁵⁰ , député de l'Isère à la Constituante à partir de 1790, pourfend systématiquement ses confrères révolutionnaires, tel Robespierre. L'échec de la monarchie le pousse à émigrer jusqu'à la paix d'Amiens. Dès l'Empire, il retrouve son influence politique, d'abord comme maire de Murinai^s, puis au Conseil d'Arrondissement de Saint-Marcellin. En septembre 1830, âgé de plus de soixante-dix ans, il abandonne son fauteuil de maire après l'échec de Charles X ¹²⁵¹ . Lors des élections de 1833, seul Adolphe Flocard de Mépieu parvient à se faire élire au conseil d'arrondissement de La Tour-du-Pin ¹²⁵² .

Grâce au système électoral fondé sur le suffrage censitaire, la noblesse dauphinoise s'empare également des sièges de la représentation nationale : Planelli de Lavalette, Meffray de Césarges, Gratet du Bouchage... entrent à la Chambre des députés. Quelques uns intègrent également la Chambre des Pairs comme les Gratet du Bouchage, oncle et neveu ou Joseph-Octavien-Marie Pourroy de Quinsonnas en 1827, tandis que son frère, Emmanuel-Victor siège à la Chambre entre 1824 et 1827. Entre 1815 et 1830, on dénombre en Isère onze députés nobles, contre trois seulement sous le régime suivant ¹²⁵³ .

Les légitimistes, même s'ils ont un poids politique faible, occupent une place discrète mais de premier plan dans la société locale. L'appareil judiciaire est soigneusement épuré. Royer-Deloche, ancien avocat consistorial au parlement de Grenoble, président du tribunal de Bourgoin et député, est dessaisi en 1816 de son poste de procureur général à la Cour de Grenoble, comme d'ailleurs Joseph-Marie de Barral , le président de la Cour de Grenoble, qui avait réussi à traverser la Révolution. Ainsi, dans les rangs légitimistes, on retrouve le président du Tribunal de Grenoble, Accarias, le président du Tribunal

¹²⁵⁰ Né en 1759, Guy-Joseph -François-Louis-Timoléon Auberjon de Murinai^s est orphelin de père dès sa naissance. À l'âge de seize ans, il entame une carrière militaire dans le régiment Dauphin. Chevalier de l'Ordre de Malte, il rejoint les rangs des députés de la noblesse au printemps 1789 aux Etats Généraux puis siège à l'Assemblée Constituante où il se distingue par son opposition à Robespierre. Il finit par rejoindre l'armée de Condé puis émigre en Angleterre. En 1802, après son retour en France, il épouse la fille du marquis de Loras, un riche seigneur des Terres-Froides et ancien confrère député de Lyon à la Constituante, qui lui donne quatre enfants, trois filles (Adèle-Louise-Mélanie, Aglaé et Francine) et un fils, Charles-Antoine. Jusqu'au décès de son frère aîné, Antoine-Louis-Victor à Lyon, vers 1815, il porte le titre de chevalier de Murinai^s. Peu de temps avant son mariage, Timoléon de Murinai^s a reçu de son frère le château familial de Murinai^s et les terres attenantes, tandis que l'aîné, titré marquis de Murinai^s, se réserve le château de Marlieu, non loin de La Tour-du-Pin . Malade et affecté par le départ de Charles X, Timoléon de Murinai^s décède le 28 février 1831. Son oncle, le comte de Murinai^s, et ancien lieutenant du roi en Bretagne, siège comme député au Conseil des Cinq-Cents.

¹²⁵¹ PILOT (J.J.A.D.), 1847, pp. 141-142.

¹²⁵² THORAL (M.-C.), 2004, voir les annexes pp. 13-28. Font leur entrée au conseil général de l'Isère entre 1821 et 1830 : Frédéric de Glasson, Hector de Monteynard, Joseph du Bouchage, Joseph Ferrier de Montal, Benoît Drié de la Forte, Calixte de Pina, Philippe de Miremont, Planelli de Lavalette, le baron Quiot (noble d'Empire), Thimoléon d'Auberjon de Murinai^s .

¹²⁵³ TUDESQ (A.-J.), 1973. C'est en 1824 que l'on dénombre en France le plus de députés nobles, soit 58% des députés.

d'Instance, Jacquemet, le procureur général Achard de Germane, le nouveau grand prévôt, Planta, mais aussi l'un des plus importants notaires de la cité, Jocteur-Monrozier qui possède d'ailleurs de solides attaches à Châtonnay, un village du Bas-Dauphiné, le principal fabricant de gants de Grenoble, la veuve Jouvin, l'homme d'affaires Eugène Nicolet... tandis que la garde nationale à cheval de l'Isère est sous leur contrôle. Charles-Laurent-Joseph-Marie Planelli de Lavalette, parent de Gabriel Gratet du Bouchage et du ministre de la Marine de Louis XVIII, occupe la fonction d'inspecteur des gardes nationales du département. Le même Gabriel Gratet du Bouchage commande en 1816 les gardes nationales de l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Le marquis de Leyssin parcourt à cheval l'arrondissement de La Tour-du-Pin afin de s'assurer de la fidélité de la population. Réunis au sein d'une société secrète à Grenoble, Le Casino, évoqué d'ailleurs par Stendhal dans *Le Rouge et le noir*, et dirigé par le marquis de Chaléon, les légitimistes surveillent discrètement et activement le département. M. de Pujol, le gendre de Chaléon, met à profit ses origines nobiliaires pour correspondre avec ses amis propriétaires de châteaux en Isère afin de mieux connaître l'état d'esprit des campagnes. Planelli de Lavalette, Gratet du Bouchage, Auberjon de Murinais, Chaléon, Bellescize, tous membres de la garde nationale, figurent parmi ses correspondants, au service du maréchal Mac Carthy, propriétaire d'un château en Bas-Dauphiné, et proche conseiller du comte d'Artois. Parmi les adversaires du Casino, on relève, pêle-mêle, d'anciens jacobins, des partisans de l'Empire et des acquéreurs de biens nationaux, autant d'individus qui ont construit et assis leurs carrières sur les décombres de l'ordre ancien¹²⁵⁴. D'ailleurs, Stendhal n'écrivait-il pas à ce sujet : « ouvrez l'Almanach royal de 1829, vous verrez la noblesse occuper toutes les places »¹²⁵⁵.

Le maréchal de camp Emmanuel-Victor Pourroy de Quinsonnas, élu député ultra en 1824, avant de rejoindre la Chambre des Pairs quelques années plus tard, préside le collège électoral de l'arrondissement de La Tour-du-Pin lors de son élection. On les retrouve également siégeant au Conseil de Préfecture, celui-là même qui est chargé de régler les litiges sur les biens nationaux et de faire appliquer la loi dite du « Milliard des émigrés » en 1825¹²⁵⁶. Cependant, en mai 1823, la souscription ouverte en faveur du jeune duc de Bordeaux pour lui offrir le château de Chambord, ne recueille que 5.600 francs dans le département¹²⁵⁷. Alors que Charles X rencontre de plus en plus d'opposition, deux anciens députés « ultras », élus en 1815 avec la Chambre « introuvable », retrouvent leurs sièges à l'occasion d'élections législatives partielles en 1829, Louis-Achille de Meffray et Charles-Laurent-Joseph-Marie Planelli de Lavalette, après le décès de deux députés jugés moins réactionnaires, Michoud et Chenavas¹²⁵⁸.

D'ailleurs, plusieurs nobles originaires du Bas-Dauphiné gravitent dans le proche

¹²⁵⁴ THOMÉ DE MAISONNEUVE (P.), 1938-1939.

¹²⁵⁵ CHAMPOLLION-FIGEAC (A.), 1892, p. 16, VERMALE (F.), 1944, ROLLAND (M.), 1955, pp. 60, 67, 70, 75, 89 et STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, 19 avril 1837, cité par SOBOUL (A.), 1976, p. 298.

¹²⁵⁶ CHAGNY (R.), 2001.

¹²⁵⁷ AVEZOU (R.), 1954, pp. 14-35.

entourage de Charles X et de la Cour des Bourbons : l'épouse de Louis-Achille Meffray de Césarges est demoiselle d'honneur de la duchesse de Berry et plus tard, l'un de ses petits-fils a pour parrain le comte de Chambord. François-Joseph Gratet du Bouchage retrouve en septembre 1815 le portefeuille de ministre de la Marine, qu'il avait déjà géré dans les derniers mois de la monarchie en 1792. Il reste en poste jusqu'en juin 1817 auprès de Louis XVIII. Jean-Pierre Gallien de Châbons occupe, quant à lui, la place d'aumônier du Comte d'Artois lors de la Restauration avant de rejoindre le service de sa belle-fille, la duchesse de Berry en 1821 comme premier aumônier. La proximité de l'entourage royal lui permet alors d'obtenir en 1822 l'évêché d'Amiens et la pairie deux ans plus tard. Chaléon est le principal agent d'information du Comte d'Artois en Bas-Dauphiné. Quant à Emmanuel-Victor Pourroy de Quinsonnas, militaire de carrière, il suit Louis XVIII pendant les Cent Jours à Gand, tandis que Antoine-Jean d'Agoult est promu premier écuyer de la Dauphine par le même Louis XVIII, après avoir été nommé maréchal de camp dans « l'armée des princes » en 1797. Son parent, Hector-Philippe d'Agoult est lui aussi au service de la Cour de France, comme ministre plénipotentiaire auprès des cours de Hanovre, de Suède puis des Pays-Bas. Le comte Victor Auberjon de Murinai, neveu de Timoléon de Murinai, est jusqu'à sa mise en retraite en janvier 1820 officier supérieur dans les gardes du corps de Louis XVIII. Son cousin, Charles-Antoine Auberjon de Murinai, entame une carrière diplomatique auprès du comte de la Ferronnays, avant de rejoindre la Cour de Florence comme attaché d'ambassade. Les nobles les plus puissants en Bas-Dauphiné sous la Restauration ont tous connu les affres de l'émigration pendant les premières années de la Révolution, que ce soit les membres de la famille Gratet du Bouchage, les Pourroy de Quinsonnas, les Virieu et autre Langon.

Avec l'échec de Charles X en 1830, la noblesse légitimiste de l'Isère, comme d'ailleurs dans tout le reste du pays, préfère se retirer de la vie politique¹²⁵⁹, refusant de prêter serment de fidélité à Louis-Philippe, au profit d'une « *stratégie régionale, terrienne, défensive* », qui repose sur la détention de vastes propriétés foncières, sur un prestige social intact, mais les nobles doivent composer avec la méfiance des paysans à leur égard. Cette mise à l'écart contribue indéniablement à lever l'un des obstacles à la modernisation de la société locale. Plusieurs membres de la noblesse du Bas-Dauphiné gravitent dans les cercles de la Cour de Charles X. Hector-Philippe d'Agoult, propriétaire de terres en Bas-Dauphiné, abandonne la carrière diplomatique et son poste à Berlin en 1830. Son frère, Alphonse, lieutenant des gardes du corps de la compagnie de Noailles, accompagne le monarque déchu jusqu'à Saint-Lô¹²⁶⁰. Tous n'adoptent pas l'attitude de Louis-Achille de Meffray, député, ou de Gallien de Châbons, maire, qui démissionnent de leurs fonctions publiques pour manifester leur opposition. Ainsi, Adolphe Flocard de Mépieu¹²⁶¹, maire de Sermérieu, parvient à se faire élire par le corps électoral au Conseil

¹²⁵⁸ PILOT (J.J.A.D.), 1847, p. 167.

¹²⁵⁹ Voir DENIS (M.), 1977.

¹²⁶⁰ BASSETTE (L.), 1953-1955.

¹²⁶¹ Sous le Second Empire, il siège également au Corps législatif. Voir ANCEAU (E.), 1999, p. 241.

général en 1836, où il siège jusqu'en 1869, tandis qu'Othon de Moidière est maire de Bonnefamille entre 1840 et 1848. D'ailleurs, la majorité des légitimistes dauphinois se contenterait d'une monarchie parlementaire telle qu'elle a existé sous la Restauration.

La Monarchie de Juillet porte un coup sérieux à l'influence politique de la noblesse en Bas-Dauphiné. Les légitimistes farouches préfèrent se retirer tandis que l'élargissement du corps électoral lamine ceux qui émettent des velléités de se présenter à des élections. En 1833, il n'y a plus qu'un seul conseil général légitimiste en Isère, Jacquier de Terrebasse. Ici, le courant légitimiste réalise désormais moins de 10% des voix, comme d'ailleurs en 1839. De même, il n'y a plus qu'un seul député légitimiste dans le département¹²⁶². Sous la Monarchie de Juillet, le Conseil général de l'Isère est plutôt délaissé, volontairement ou non, par la noblesse : celle-ci représente alors une part réduite des élus. Les élites conservatrices font un retour en force sous le Second Empire : la noblesse, plus particulièrement, rejoint en masse le Conseil général de l'Isère autour de l'indéboulonnable Adolphe Flocard de Mépieu, constamment réélu depuis 1836 dans le canton de Morestel¹²⁶³. Les Flocard de Mépieu et les Virieu sont à la tête de véritables « bourgs pourris ».

En 1833, les légitimistes représentent dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin au maximum cinquante-deux électeurs sur deux cent soixante-huit, soit un cinquième du corps électoral¹²⁶⁴. Ils compensent la faiblesse du nombre par le prestige de leur nom ou de leurs fonction, et par l'importance de leur poids économique. Leur influence doit davantage s'analyser à une échelle locale que départementale ou nationale. Cet accaparement du champ politique par une minorité explique peut-être l'apathie dans laquelle se trouve la population du Bas-Dauphiné à la veille de la révolution de 1848. Certes, il ne s'agit pas ici d'exagérer leur influence politique¹²⁶⁵. Cependant, la quasi-totalité des grands propriétaires nobles du Bas-Dauphiné peuvent se rattacher de près ou de loin au « Parti vert » de Grenoble, c'est-à-dire aux légitimistes. En revanche, il est vrai que leurs idées ne trouvent pas un grand écho ici¹²⁶⁶. Or, souvent ces notables de la Monarchie de juillet sont nés avant 1789 : en Isère, parmi les notables imposés de

¹²⁶² PILOT (J.J.A.), 1847, pp. 162-173, TUDESQ (A.-J.), 1973, pp. 199-214, JACQUIER (B.), 1976, p. 106, PINKNEY (D.), 1988, p. 330, 340, FIETTE (S.), 1997, pp. 131-132 et CHANGY (H. de), 2004, pp. 23-27, 32 et sq., et 58-59, ainsi que les cartes 3, 4, 5.

¹²⁶³ FIETTE (S.), 1997, pp. 280-283 : au niveau national, Fiette relève également un retour des nobles dans les conseils généraux sous le règne de Napoléon III puisqu'ils occupent alors un quart des cantons contre un sixième en 1840. Pourtant, en Isère, la proportion est bien moindre.

¹²⁶⁴ JACQUIER (B.), 1976, pp. 50-52 et 69.

¹²⁶⁵ VIGIER (P.), 1963a, vol 1, p. 140. Cet auteur montre que les grands propriétaires du Bas-Dauphiné ont en général une influence faible.

¹²⁶⁶ JACQUIER (B.), 1976, p. 39 et diverses : au fur et à mesure de notre lecture, nous pouvons relever les noms des principaux représentants du légitimisme en Bas-Dauphiné, qui coïncident avec la liste des principaux propriétaires fonciers établie par nos soins : Pina, Meffray, E.-V. de Quinsonnas, Planelli de Lavalette, Murinais, Barge de Certeau, Rivoire de la Batie, Euvarde de Courtenay, Cara de Labatie, Flocard de Mépieu, Dauphin de Vernas, Corbeau de Vaulserre, Leusse, Mortillet, Chaléon...

plus de mille francs, les deux tiers ont été témoins des événements révolutionnaires¹²⁶⁷. Cela ne peut que renforcer chez certains, leur conservatisme social et politique et leur volonté de rejeter l'héritage révolutionnaire. Cette génération de notables exerce pendant toute la première moitié du XIX^e siècle une pesante tutelle en Bas-Dauphiné, qui s'estompe après 1830. Plus que jamais dans cette première moitié du XIX^e siècle, les notables isérois disposent d'une réelle influence locale, au détriment des autorités officielles : maires, conseillers municipaux, conseillers généraux ou nobliaux de campagne détiennent le pouvoir en Isère, contre l'Etat central. Préfets et sous-préfets ont besoin de leurs appuis et de leurs réseaux pour s'imposer localement¹²⁶⁸.

Jusqu'à la Révolution de 1848 et l'instauration par la Seconde République du suffrage universel, l'arrondissement de La Tour-du-Pin se distingue par la faiblesse de son corps électoral. La monarchie constitutionnelle, tant la Restauration que la Monarchie de Juillet, repose sur le suffrage censitaire, c'est-à-dire sur un nombre d'électeurs limité par un niveau de fortune, déterminé par le cens. Malgré les mesures prises par les gouvernements de Louis-Philippe pour élargir le suffrage censitaire, cet arrondissement conserve dans les dernières années de la Monarchie censitaire, un indice électoral¹²⁶⁹ moyen d'environ 3,8‰, alors que dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, plus au Sud, autour de la riche vallée de l'Isère, cet indice est presque deux fois supérieur. Même dans la région viennoise, les indices sont plus élevés. Dans certains cantons de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, l'indice électoral ne parvient pas à dépasser le seuil des 3‰, comme dans celui de Morestel, de Crémieu et de Saint-Geoire¹²⁷⁰. En d'autres termes, jusqu'à l'instauration du suffrage universel en 1848, ces cantons sont dominés politiquement par un corps électoral très restreint, peu représentatif d'une population très pauvre. Cela renforce donc le poids des élites nobiliaires dans la vie politique locale. Autrement dit, pouvoir et représentation politiques appartiennent aux détenteurs de la puissance économique et du prestige social.

Il n'y a pas de jacquerie en Bas-Dauphiné dans les années 1830 contre la noblesse et ses châteaux, semblable à celles de l'été 1789 ou à celles dans l'ouest du pays, signe peut-être que la noblesse ne fait plus peur et que son emprise diminue¹²⁷¹. Pourtant, chez les Auberjon de Murinais, on prépare activement les bagages à l'annonce de la révolution parisienne et du départ de Charles X au cœur de l'été 1830. Le souvenir des

¹²⁶⁷ TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, p. 95.

¹²⁶⁸ THORAL (M.-C.), 2005c.

¹²⁶⁹ L'indice électoral calculé par Philippe Vigier indique le nombre d'électeurs au suffrage censitaire pour mille habitants.

¹²⁷⁰ VIGIER (P.) et ARGENTON (G.), 1949, pp. 5-6. Ce phénomène est d'ailleurs confirmé par TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, p. 93 : la carte de la répartition des électeurs censitaires par arrondissement électoral dressée pour l'année 1842, confirme une nette opposition entre la région grenobloise et les Terres-Froides. L'arrondissement de La Tour-du-Pin se situe dans la classe comportant entre deux cents et quatre cents électeurs inscrits. Feyel indique qu'en Isère il y a 5,12 électeurs pour mille habitants sous la Monarchie de Juillet, ce qui le place parmi la moitié des départements français ayant le moins d'électeurs, voir FEYEL (G.), 1987.

¹²⁷¹ PLOUX (F.), 2002.

événements de l'été 1789 déclenche une nouvelle alerte. Finalement, le départ est repoussé et annulé¹²⁷². Leurs craintes sont néanmoins justifiées par des mouvements de paysans signalés dans le Bas-Dauphiné, pour s'emparer des communaux¹²⁷³.

En février 1848, dans le sillage de la Révolution parisienne, les habitants des campagnes du Bas-Dauphiné se soulèvent une nouvelle fois contre les notables et les nobles pour recouvrer d'anciens droits d'usage abolis¹²⁷⁴. La révolution de février 1848 surprend les Isérois, qui acceptent d'emblée la nouvelle république et son programme. Dans les jours qui suivent, l'enthousiasme évident de la population succède à une réelle atonie politique. D'une certaine manière, cela marque pour elle, la fin de la domination de l'aristocratie sur la vie politique locale. Rapidement, des banquets patriotiques sont organisés. À suivre les propos de Philippe Vigier, on a le sentiment que l'espoir renaît pour les habitants des Terres Froides. Mieux, un verrou psychologique saute définitivement. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les taux de participation aux premières élections organisées au suffrage universel dès le mois d'avril suivant : les taux les plus élevés se retrouvent dans les cantons où l'indice électoral était le plus faible avant 1848, c'est-à-dire surtout l'arrondissement de La Tour-du-Pin où le taux de participation est compris entre 88 et 97 %. Dans son ensemble, l'Isère réserve un triomphe aux candidats républicains. On peut cependant préciser cette géographie électorale en constatant que les candidats conservateurs obtiennent leurs meilleurs résultats dans le Bas-Dauphiné rural. De même, lors des premières élections présidentielles à la fin de l'année, le candidat des conservateurs, Louis-Napoléon Bonaparte, réalise ses meilleurs scores en Bas-Dauphiné. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin et dans les cantons limitrophes – à l'exception du canton industriel de Voiron – il obtient au moins 82% des suffrages, avec des taux de participation très élevés. Mais, dès les élections législatives du printemps suivant, les conservateurs s'effondrent en Bas-Dauphiné¹²⁷⁵.

L'ultime retour de la noblesse.

Pour les élections législatives de 1849, les partisans du Prince-Président dans l'arrondissement de La Tour du Pin tentent de promouvoir la candidature de Gaston d'Argoult, fils du gouverneur de la Banque de France et riche propriétaire terrien dans les cantons de Crémieu et de Morestel, mais le comité napoléonien grenoblois rejette ce choix¹²⁷⁶. Pour contrer la menace républicaine, particulièrement présente à partir de 1848, les notables organisent un parti de l'ordre, dirigé par des bonapartistes tels que le préfet Chapuys de Montlville. En décembre 1851, lors du plébiscite, les votes favorables

¹²⁷² PRAT (J.M.), 1872, pp. 121-122.

¹²⁷³ VIVIER (N.), 1998, p. 230.

¹²⁷⁴ LE GALL (L.), 2005, p. 107.

¹²⁷⁵ VIGIER (P.) et ARGENTON (G.), 1949, voir les cartes électorales situées entre les pp. 16-17 et 36-37.

¹²⁷⁶ BOREL (T.), 1988, p. 52.

à Louis-Napoléon Bonaparte l'emportent très nettement dans le Bas-Dauphiné, avec des résultats toujours supérieurs à 60% par rapport au nombre des électeurs inscrits, alors qu'en mai 1849, les mêmes cantons accordaient leurs voix aux républicains : au niveau départemental, les paysans votent majoritairement pour les démocrates-sociaux au printemps 1849¹²⁷⁷. Il semble que l'opposition n'a pas vraiment réagi au Coup d'Etat du Deux-Décembre en Bas-Dauphiné. Ainsi, aucun participant au complot de Lyon n'est originaire du département¹²⁷⁸. Les autorités du département dénombrent une seule manifestation (pacifique) contre le Coup d'Etat de 1851, à Grenoble¹²⁷⁹.

Profitant de la victoire du président, les notables bonapartistes et royalistes s'engouffrent dans la brèche pour reprendre le contrôle politique du Bas-Dauphiné. Mais leur ralliement à l'Empire sonne le glas d'un parti légitimiste autonome dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Les candidats officiels du régime, Flocard de Mépieu et de Voize, parviennent à se faire élire au Corps législatif en 1852¹²⁸⁰. Pour les élections législatives de 1852, l'administration préfectorale pousse la candidature du conservateur légitimiste Flocard de Mépieu. Très populaire dans la région de Morestel, il peut faire basculer dans le camp gouvernemental un arrondissement instable politiquement, où ponctuellement se manifestent des foyers d'opposition au pouvoir depuis plus d'un demi-siècle¹²⁸¹. En Isère, en 1870, sept nobles siègent au conseil général dont cinq originaires du Bas-Dauphiné, et dont trois d'entre eux affichent des opinions légitimistes. Les milieux d'affaires isérois comptent eux aussi sept représentants au Conseil général, dont cinq banquiers ou négociants, pour seulement deux manufacturiers¹²⁸². Le marquis de Virieu (entre 1861 et 1877), le baron Dauphin de Vernas¹²⁸³ (1870-1895), Adolphe de Voize (1852-1867), le baron Dode de la Brunerie (1852-1861) – anobli de fraîche date – puis Ernest Ferrier de Montal dans le canton de Saint-Geoire (1861-1871), ou encore le comte de Saint-Ferréol (1864-1874) à Virieu, Auguste et Félix de Bézieux rejoignent à leur tour le conseil général (1852-1871) pour le seul Bas-Dauphiné. Ils viennent soutenir l'action de la très royaliste famille Blanchet, qui tient le canton de Rives sans discontinuer jusqu'en 1868¹²⁸⁴. Ces riches industriels du papier participent à toutes les organisations

¹²⁷⁷ AGULHON (M.), DESERT (G.) et SPECKLIN (R.), 1992, p. 157.

¹²⁷⁸ DESSAL (M.), 2001.

¹²⁷⁹ MARGADANT (T. W.), 1979, p. 17.

¹²⁸⁰ VIGIER (P.), 1963a, vol. 2, pp. 176-178, 345-346, 365-366.

¹²⁸¹ BOREL (T.), 1988, p. 71.

¹²⁸² GIRARD (L.), PROST (A.) et GOSSEZ (R.), 1967, pp. 109, 117-128 et 142. Au niveau national, la noblesse représente 27,6% des conseillers généraux et un tiers des députés élus l'année précédente. L'enquête de 1967 relève un renforcement du poids de la noblesse sous le Second Empire au niveau national, également perceptible en Isère.

¹²⁸³ Membre de la Congrégation des Messieurs, à Lyon, et proche du quotidien catholique, *Le Nouvelliste de Lyon*.

¹²⁸⁴ BRICHET (E.), 1901, pp. 52-95: listes des différents conseillers généraux depuis 1833.

monarchistes du département. Etant pour la plupart tous d'importants propriétaires fonciers, les nobles disposent de solides attaches dans le monde rural, le plus souvent par la possession d'un château. Les temps où une telle résidence symbolisait le pouvoir d'un seigneur ne sont pas très loin. Les châteaux marquent fortement le paysage rural, et la population villageoise conserve encore un respect profond envers M. le marquis ou M. le comte, des élites d'un autre âge. Plus que jamais, la société rurale fonctionne selon une logique de la considération. Certes, l'emprise des notables sur les campagnes diminue avec la chute de la Monarchie de Juillet, mais elle ne disparaît pas totalement¹²⁸⁵. Tous n'ont pas succombé aux charmes d'une vie mondaine excitante dans la capitale¹²⁸⁶.

D'une certaine manière, le Second Empire marque pour eux une ultime tentative de retrouver leur pouvoir et leurs prérogatives, grâce au suffrage universel. Tout au long des années 1860, l'opposition au régime se renforce dans le département, surtout dans les villes. En 1869, pour succéder à Flocard de Mépieu à la députation, les autorités du département arrêtent leur choix sur la candidature du marquis de Vaulserre, alors président de la Société d'agriculture de La Tour du Pin. Légitimiste lui aussi, il se présente comme le candidat du parti de l'Ordre, tout en tentant de prendre quelques distances avec le régime. Dans une circonscription voisine, le marquis de Virieu adopte la même attitude : soutenu par le régime, il décline néanmoins le patronage officiel¹²⁸⁷. Mais, Edouard Marion, le conseiller d'arrondissement menant un train de vie fastueux dans son château de Faverges, inflige au marquis de Vaulserre une sévère déroute en se faisant élire député de l'opposition. Les électeurs soutiennent désormais les partisans de l'égalité et du progrès social¹²⁸⁸. Ils rejettent fortement les candidats du pouvoir au profit de l'opposition. Les candidats de l'opposition obtiennent systématiquement la majorité des voix dans les cantons où le tissage à domicile est le mieux implanté, c'est-à-dire Morestel, Bourgoin, La Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, et Saint-Geoire, ainsi que dans les cantons de la vallée de l'Isère où l'on retrouve le plus d'éducateurs de vers à soie. Ce sont également dans ces cantons que la noblesse est encore la mieux implantée. Pour contrer la progression de l'opposition, l'administration s'engage fortement l'année suivante pour l'organisation du plébiscite, ce qui lui permis d'éviter momentanément le basculement des campagnes du côté de l'opposition¹²⁸⁹.

Afin de renforcer leur emprise sociale sur les campagnes, ces élus conservateurs accueillent favorablement les métiers à tisser lyonnais. En fournissant du travail et des revenus aux familles paysannes, ils espèrent probablement préserver l'antique mode de vie rural, consolider leur clientèle et maintenir leur influence. Pour les grands propriétaires

¹²⁸⁵ VIGIER (P.), 1963a, vol. 2, pp. 57-60.

¹²⁸⁶ TUDESQ (A.-J.), 1964., vol. 1, pp. 336-346 et TURC (S.), 2005, vol. 2, pp. 868-872 : c'est le cas notamment des Murat de Lestang et des d'Agoult.

¹²⁸⁷ BARRAL (P.), 1952, BOREL (T.), 1988, pp. 109-110.

¹²⁸⁸ BOREL (T.), 1988, pp. 112-114.

¹²⁸⁹ BARRAL (P.), 1952.

terriens qu'ils sont, le tissage à domicile permet de fixer une population de plus en plus attirée par les lumières de la ville ¹²⁹⁰. En effet, ils risquent, à plus ou moins brève échéance, d'être confrontés à une pénurie de bras pour cultiver leurs domaines, les plus jeunes partant pour Lyon. Au contraire, le tissage à domicile offre un complément de revenus à leurs ouvriers agricoles. En tout cas, les autorités favorisent ouvertement la dispersion des métiers à tisser dans les campagnes. Ces élus conservateurs, qu'ils soient nobles ou non, sont justement les représentants des cantons les plus concernés par le tissage à domicile. Or, le Second Empire correspond en Bas-Dauphiné à un âge d'or du travail à domicile. Les autochtones font, quant à eux, une lecture plus nuancée du phénomène. Pour les uns, le tissage à domicile représente une forme d'émancipation vis-à-vis de ces nobliaux de province, puisqu'ils s'assurent une source de revenus hors de l'agriculture. De même, les plus pauvres dépendent moins de l'aumône et de la générosité du châtelain local. C'est ce que laissent à penser les résultats électoraux dans les cantons soyeux : l'opposition républicaine progresse régulièrement. Pour les autres, plus conservateurs, le tissage à domicile renforce la cohésion de la communauté villageoise en maintenant sur place les enfants du pays.

Pour quelques-uns de ces élus, on relève des liens familiaux avec des fabricants lyonnais. Léonce Blanchet ¹²⁹¹, le riche papetier de Rives, marie sa fille à Henri Baboin, héritier de l'une des plus importantes maisons lyonnaises. Quant au très conservateur Peyrieux, maire et conseiller général de Saint-Jean-de-Bournay (conseiller général entre 1852 et 1867 puis entre 1874 et 1880), qui a déjà pour gendre le papetier de Rives Paul-Gustave-Léonce Blanchet, il marie sa fille à Louis Chomer, héritier lui aussi d'une grande affaire, la célèbre maison Montessuy & Chomer, dont il dirige l'établissement de Renage pendant quelques années. Le Baron Dauphin de Vernas noue une alliance avec les Giraud, propriétaires des usines de soieries aux Abrets et à Châteauvilain.

Ici, comme ailleurs, les quelques familles nobles demeurant toujours en Bas-Dauphiné investissent dans le syndicalisme agricole pour conserver un semblant d'influence ¹²⁹².

Certes, il est difficile de conclure, à partir de ces quelques faisceaux d'indices, à une action concertée de la part des élites traditionnelles locales et des fabricants lyonnais. Mais, ils se découvrent des intérêts communs. Au contraire, la période de reflux du travail à domicile correspond au déclin politique des conservateurs en Isère dans le dernier quart

¹²⁹⁰ HOHENBERG (P.), 1972.

¹²⁹¹ Fabricant de papier à Rives, Jean-Benjamin-Léonce Blanchet, né à Grenoble le 24 août 1808, épouse en 1840 Claire-Gabrielle-Hectorine Blanchet, la fille d'un négociant en toiles de Voiron. Sa réussite industrielle à la tête de la société Blanchet frère & Kléber, et sa carrière politique dans les rangs monarchistes lui valent d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Il siège au conseil général entre 1854 et 1867 (il succède à Augustin et Victor Blanchet, ses parents). Sa famille dispose de ce canton pendant un demi-siècle. Il appartient aux milieux d'affaires catholiques. Il décède à Rives le 8 septembre 1867 en laissant à ses cinq enfants une fortune estimée à 2.015.996 francs. L'une de ses filles a convolé avec Henri Baboin, député monarchiste de Rives et fabricant de tulle à Lyon.

¹²⁹² GARRIER (G.), 1969, GARRIER (G.), 1981, MAYAUD (J.-L.), 1995.

du XIX^e siècle. Comme l'a montré Pierre Barral en son temps, les élites républicaines remplacent les élites traditionnelles et conservatrices à partir des années 1880¹²⁹³.

L'alliance des fabricants lyonnais et des élites locales trouve ses limites dans les dernières années du Second Empire. Jusqu'à présent, le travail dispersé à la campagne avait anéanti toute tentative de coalition ouvrière sur le modèle de ce qui se passait dans les usines. Mais à partir du printemps 1870, un vent de révolte se soulève en Bas-Dauphiné, signe d'une rupture définitive entre les masses paysannes et les notables locaux qui sont incapables d'empêcher ces grèves. Les délégués du Comité ouvrier de Lyon parviennent à séduire les tisseurs.

L'âge d'or du tissage à domicile de soieries correspond à une phase de retour aux affaires de la noblesse en Bas-Dauphiné.

Le renouveau du tissage à domicile dans le Bas-Dauphiné, d'abord avec la fabrication des toiles de chanvre, puis avec celle des soieries, correspond à une phase de retour en force d'une noblesse proche des ultras et des milieux légitimistes, soucieuse de rétablir son autorité dans les campagnes. Les paysans ont peur de perdre les terres acquises sous la Révolution et de voir les anciens droits seigneuriaux rétablis. Ils doivent donc s'assurer d'autres sources de revenus. Mais, ils sont également privés de droits politiques par la monarchie censitaire, au profit de la seule noblesse qui avait majoritairement émigré sous la Révolution. À défaut d'avoir le droit de vote, le tissage à domicile est alors un moyen d'exprimer sa liberté et son désir d'émancipation contre une noblesse omniprésente qui accapare les richesses agricoles.

III-Le tissage, garant du maintien de la société traditionnelle.

Le tissage à domicile de toiles et de soieries fixe la population dans les villages et freine les migrations vers la ville. Il offre du travail et des ressources à une population souvent pauvre. Cette activité contribue donc à la cohésion de la communauté villageoise en évitant la fuite de certains de ses membres. Il renforce l'esprit communautaire et assure une certaine autonomie aux tisseurs, notamment vis-à-vis des châtelains. Ces derniers sont, paradoxalement, aussi intéressés à l'extension du tissage, bien qu'il les prive de bras pour cultiver leurs terres. Dans la conception légitimiste de la société française, le tissage à domicile attache la population à la terre et au village. Les nobles ont toujours l'espoir d'exercer une emprise sur les villageois grâce à leur patronage.

1-Ruralité et isolement : les fondements de la communauté villageoise.

Au XVIII^e siècle, la province de Dauphiné figure parmi les moins urbanisées du royaume. À la fin de l'Ancien Régime, les villes sont rares dans les plaines du Dauphiné. Hormis la cité de la laine, Vienne, sur sa limite occidentale, le Bas-Dauphiné ne comporte aucune ville digne de ce nom. D'ailleurs, le Dauphiné, en général, n'attire guère les voyageurs, à l'exception de ses franges occidentales, espace de contact entre Paris et la Méditerranée.

¹²⁹³ BARRAL (P.), 1962, p. 325.

Selon l'observateur anglais Arthur Young, le taux d'urbanisation de l'Isère s'élève à 11% environ, soit deux fois moins que la moyenne nationale ¹²⁹⁴.

Les villes ne « *retenaient que très exceptionnellement [l'] attention sur la qualité de l'urbanisme ou celle de la vie sociale* », avec des rues étroites, sales, sans charme évident. Seule la capitale delphinale, Grenoble, semblait échapper à ce triste sort. Encore, n'est-elle par sa taille que la trentième ville du royaume avec vingt-quatre mille habitants. On observe plutôt un semis assez serré de bourgs et de petites villes, quoique inégalement réparties en Bas-Dauphiné. Voiron atteint péniblement alors les cinq mille âmes. Le Bas-Dauphiné se caractérise plutôt par un semis de petites villes ou de petits bourgs tels que Bourgoin, Crémieu, La Côte-Saint-André, ou Saint-Marcellin qui dépassent le seuil de deux mille habitants, mais elles se rapprochent davantage du gros bourg de province que d'une véritable ville ¹²⁹⁵. Aucune de ces petites villes ou bourgs ne possède alors de fonctions de commandement importantes.

Rien en Dauphiné ne permet de distinguer vraiment la ville de la campagne, pas même la présence d'artisans, commerçants, journaliers, officiers, notables et de nombreux domestiques, et encore moins l'activité industrielle. Mêmes les rues de Grenoble ou de Voiron étonnent par leur saleté, leur obscurité, leur étroitesse. Certes, les matériaux de construction y sont plus nobles que le pisé, avec l'usage de pierres et de tuiles... Le seul élément qui démarque réellement la ville de la campagne, c'est peut-être le rôle administratif dévolu à la première avec l'installation de l'administration royale et des juges seigneuriaux. Ce contrôle administratif est ainsi à l'origine d'une grande partie de la mobilité des ruraux. En 1836, près d'un cinquième de la population départementale (18,7%) vit dans un centre urbain d'au moins trois mille habitants, mais cette donnée ne reflète pas correctement l'urbanisation du département puisque la population n'est pas répartie de façon homogène ¹²⁹⁶.

Le surnom donné à la partie centrale du Bas-Dauphiné, les Terres Froides, indique clairement la rudesse de la contrée, cernée par le Rhône et les montagnes et perdue dans les marécages. Le Bas-Dauphiné se présente comme une succession de collines, de coteaux, de plateaux et de vallées, donnant naissance à une multitude de petits « pays » séparés les uns des autres par ces éléments physiques.

Ainsi,

« à l'extrémité du plateau, nous eûmes un complet changement de vue : une longue descente bordée d'élégantes maisons de campagne, de frais vergers, de champs fertiles et de plantureux vignobles, nous conduisit dans la vallée de la Bourbre au débouché de laquelle se trouvent la ville de Bourgoin et le faubourg de Jallieu ».

Au contraire, à une dizaine de kilomètres de là, le voyageur découvre
« la petite et verdoyante vallée de Saint-Savin . Animée par de nombreuses

¹²⁹⁴ YOUNG (A.), 1976, tome 2, p. 858.

¹²⁹⁵ FAVIER (R.), 1987, FAVIER (R.), 1993, pp. 21, 27-28 et 35, LEPETIT (B.), 1988.

¹²⁹⁶ POUTHAS (C.-H.), 1956, pp. 70-71 et FEYEL (G.), 1987.

habitations, par des moulins et par un château placé au milieu d'un vaste parc, riche de ses vignobles et de l'éducation des vers à soie, renommée pour ses arbres fruitiers sur lequel le cep grimpe et s'enlace en festons gracieux, agréable par ses eaux limpides [...], telle est cette jolie vallée »¹²⁹⁷.

En effet, les coteaux du Bas-Dauphiné sont alors recouverts de vignes basses ou de mûriers¹²⁹⁸. Sans tomber dans un déterminisme géographique, il convient de noter que ces collines constituent un frein à la mobilité et renforcent l'esprit de village, en isolant davantage les populations. En fait, les relations humaines se nouent entre villages voisins. L'isolement est d'autant plus fort qu'en Bas-Dauphiné, le centre des villages ne rassemble pas la majorité de la population, plutôt dispersée en divers hameaux, surtout au XVIII^e siècle, comme par exemple à Montferrat¹²⁹⁹. Leur univers quotidien se construit autour de la seigneurie et de la communauté, même si tout au long du XVIII^e siècle, on relève un élargissement de leur espace humain. Ainsi, les habitants des petites villes du crû entretiennent des relations uniquement avec les campagnes voisines situées dans un rayon inférieur à moins de dix kilomètres. En 1843, la situation a peu changé, semble-t-il, puisque les échanges commerciaux en Isère se limitent à la région grenobloise, dont Voiron. Les seules excursions que font les paysans hors de leur village, sont pour se rendre dans le bourg voisin à l'occasion d'une foire ou d'un marché, ou éventuellement pour assister à la messe, en utilisant des sentiers de terre ou de petits chemins, parfois à travers bois¹³⁰⁰.

2-Du clocher à l'esprit de clocher.

Comme dans de nombreux villages de France, les paysans se sentent liés à leur village d'origine par un profond attachement sentimental : c'est la patrie des ancêtres, c'est un espace vécu que l'on connaît et que l'on maîtrise, avec ses codes, ces saints locaux, ses patois, ses paysages, ses rites, sa parentèle. D'une certaine manière, le clocher symbolise cette relation spirituelle qui unit les paysans à la communauté ou au village. La pénétration de la société englobante y est donc plus difficile. L'étranger à la communauté surprend ou fait peur, à tel point que la gendarmerie, corps exogène au village, est régulièrement accueillie dans les villages du Bas-Dauphiné avec hostilité et vécue par les villageois comme une intrusion ou une agression¹³⁰¹.

À la veille de la Révolution, l'Isère compte près de quatre-vingts couvents et monastères, l'arrondissement de Grenoble étant le plus fourni en la matière. Mais, les biens ecclésiastiques sont rapidement vendus comme biens nationaux, tels ceux

¹²⁹⁷ RAVERAT (A.), 1861, pp. 403-406.

¹²⁹⁸ MAZARD (C.), 1998, p. 264.

¹²⁹⁹ BELMONT (A.) et BIGAND-ESPAREL (P.), 1988, pp. 19-39.

¹³⁰⁰ GODEL (J.), 1968, pp. 135-136, WEBER (E.), 1983, p. 57 et FAVIER (R.), 1987, pp. 323-333.

¹³⁰¹ STUDENY (C.), 1995, pp. 19-22 et THORAL (M.-C.), 2005a, pp. 193-211.

appartenant aux Augustins, à Crémieu¹³⁰². À partir de 1790, les ecclésiastiques du département acceptent majoritairement de prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé, malgré quelques résistances en Bas-Dauphiné, notamment dans les Terres Froides où se concentrent les prêtres réfractaires. La déchristianisation voulue par les révolutionnaires sous la Terreur touche inégalement le département : elle concerne davantage l'espace urbain, c'est-à-dire Grenoble, et les espaces environnants. Au contraire, les populations rurales du Bas-Dauphiné moins enthousiastes à l'égard du nouveau culte révolutionnaire, subirent les menaces d'armées révolutionnaires parisiennes et locales¹³⁰³.

La reconstruction concordataire débute petitement si l'on se réfère aux six cent quarante lieux de culte recensés avant 1789 : il n'en reste plus que cinq cent trois au début du XIX^e siècle, et encore ne sont-ils pas tous pourvus d'un desservant¹³⁰⁴. Sitôt les années terribles passées, les masses populaires du Bas-Dauphiné semblent saisies de frénésie religieuse avec des manifestations collectives et publiques d'une nouvelle foi ardente, la construction de croix, le retour des reliques dans les chapelles et les églises. Les croix de pierre, de bois ou de métal fleurissent le long des routes ou dans les villages. Le pape Pie VII, lors de son périple à travers l'Isère à son retour du sacre impérial, reconnaît lui-même qu'il passe « *au milieu d'un peuple à genoux* ». C'est également dans les Terres Froides, là où les prêtres réfractaires sont les plus nombreux, que l'on rencontre le plus de candidats ayant reçu les ordres sacrés, sous l'Empire. En revanche, et paradoxalement, ils sont peu nombreux dans les régions les plus reculées où l'on pratique le plus le tissage de toiles comme les cantons de La Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, Morestel, Virieu, Saint-Geoire et Voiron, malgré la présence d'écoles cléricales. Cette quête spirituelle nouvelle après la Terreur et la phase de déchristianisation, se traduit également par l'apparition d'un mouvement messianique, une secte, fondée par un ancien religieux josphiste, André Marion, assisté de sa servante, prétendue future mère du Messie. Installée à Parménie, près de Réaumont, la secte évoque, pour séduire son auditoire, des temps de désolation et d'apocalypse. Les fanatiques, quelques centaines, originaires de Beaucroissant, Rives, Tullins, Voiron, La Buisse, des plateaux du Chambaran, parviennent à rassembler jusqu'à dix mille personnes pour certaines célébrations, mais dès 1807, la fièvre spirituelle autour de cette secte retombe¹³⁰⁵.

Après la tourmente révolutionnaire et l'épisode napoléonien, les autorités religieuses de l'Isère se lancent dans la reconquête des fidèles. Sans doute inspirés par *l'Essai sur l'indifférence religieuse*, de Lamennais, publié en 1817, les évêques de Grenoble tentent de lutter contre l'impiété et de rétablir les principes d'autorité de Dieu dans les campagnes iséroises, grâce à « *une reconquête morale et religieuse* »¹³⁰⁶. La politique menée par le

¹³⁰² LASSERRE (P.), 1989.

¹³⁰³ ROBIN (F.), 2002, pp. 262-268 et GODEL (J.), 1968, pp. 37-38.

¹³⁰⁴ GODEL (J.), 1968, pp. 129-131.

¹³⁰⁵ FAUCHON (G.), 1954 et GODEL (J.), 1968, pp. 214-220, 228-230 et 288-290.

gouvernement Villèle entre 1822 et 1828 ne peut que les encourager à agir dans ce sens. C'est d'ailleurs ce que dénonce Stendhal, originaire de l'Isère, dans son roman *Le Rouge et le Noir*, la première couleur symbolisant le républicanisme de son héros ou sa carrière militaire impossible depuis la chute de Napoléon, tandis que la seconde teinte désigne les milieux ecclésiastiques à l'œuvre sous le règne de Charles X et plus particulièrement la Congrégation si souvent dénoncée par cet auteur¹³⁰⁷. Entre 1807 et la fin de la Monarchie de Juillet, le nombre de succursales augmente d'un quart en moyenne en Isère. Le maillage paroissial mis en œuvre alors concerne davantage l'arrondissement de La Tour-du-Pin avec la création de vingt-neuf succursales, soit une augmentation de 37% sur cette période. De même, pour l'établissement de communautés religieuses, une attention particulière est une nouvelle fois portée au Bas-Dauphiné, au détriment de la Montagne, que ce soit par les frères Maristes¹³⁰⁸ ou les frères de la Doctrine chrétienne¹³⁰⁹, par les Dominicains à Voreppe ou par les Oblats de Marie, établis à Vinay, en ce qui concerne les ordres masculins. Le même constat s'impose pour les communautés féminines : hormis Grenoble, toutes s'établissent dans le Bas-Dauphiné, en grande majorité sous le règne de Charles X, délaissant volontiers les zones montagneuses¹³¹⁰. Cela tient probablement aux troubles religieux qu'a davantage connus le Bas-Dauphiné, sous la Révolution : cette contrée a subi quelques sévices, infligés par les représentants en mission tels que Albitte, Laporte ou Amar, de passage en Bas-Dauphiné plutôt que dans les montagnes iséroises¹³¹¹. À la fin de l'Empire, le diocèse de Grenoble est celui de France où l'on compte le moins de religieuses (trente-neuf contre neuf cent quatre-vingt-dix pour le Rhône), de communautés et d'enfants scolarisés dans l'enseignement religieux. Sur le terrain, l'action épiscopale est activement relayée par des curés soucieux d'embellir chapelles et églises : ils sont les premiers à soutenir des projets de construction en tant que « meneurs de projets », puis à rassembler autour d'eux des fonds privés versés par de généreux souscripteurs¹³¹².

Le retour et le renforcement du clergé rural après la signature du Concordat, en Isère comme dans d'autres départements, donnent une nouvelle vigueur à la structure paroissiale, souvent confondue avec la commune. En 1789, on dénombrait quelque six cent quarante lieux de culte dans le département. En 1808, la reconstruction concordataire a donné naissance à trois cent quatre-vingt-dix-sept paroisses seulement,

¹³⁰⁶ DEMIER (F.), 2000, p. 93.

¹³⁰⁷ MARTINEAU (H.), 1951, pp. 385-386.

¹³⁰⁸ À La Côte-Saint-André, Viriville, Saint-Quentin.

¹³⁰⁹ À Vienne, Bourgoin, Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Crémieu, Voreppe, La Bâtie-Montgascon.

¹³¹⁰ PILOT (J.J.A.), 1847, pp. 272-277.

¹³¹¹ Voir ROBIN (F.), 2002, pp. 141-144, 153, 186. Robin dénombre, pour l'Isère, au moins 525 individus considérés comme suspects, dont un tiers de religieux.

¹³¹² GODEL (J.), 1968, p. 224.

alors qu'il y a plus de cinq cents communes. Dans les décennies qui suivent, l'objectif des autorités religieuses, mais aussi des communautés rurales, est d'accroître le nombre de paroisses et de desservants. Les revendications villageoises vont clairement dans le sens d'un développement paroissial afin de faire coïncider paroisse et commune¹³¹³. On dénombre au XIX^e siècle, deux cent quatre-vingt-huit constructions ou reconstructions d'églises en Isère, sans compter les simples travaux de restauration, qui mobilisent non seulement les curés de campagnes mais également leurs fidèles : ainsi une paroisse sur deux est concernée par ce vaste mouvement de rechristianisation départementale. Cela fait de l'Isère le principal département bâtisseur de France au XIX^e siècle¹³¹⁴.

De même, tout au long du XIX^e siècle, les ordinations de prêtres, en Isère, ne cessent pas de croître, à tel point qu'en 1871, on dénombre huit cent quatre-vingt-onze prêtres pour sept cent vingt paroisses. L'artisan de ce renouveau des vocations est Mgr de Bruillard (1823-1852) qui organise les premières visites pastorales dans son diocèse, au rythme d'un arrondissement par an, avec également une abondante correspondance pastorale destinée aux fidèles par l'entremise des homélies dominicales. Le même évêque organise des missions paroissiales parcourant l'Isère au rythme des sermons, de cérémonies ouvertes à toute la population afin de raviver la ferveur religieuse¹³¹⁵. Même si les curés se plaignent régulièrement du déclin de la pratique pascale et de la désertion des églises, il n'en reste pas moins qu'il existe une religiosité assez forte en Isère dans la première moitié du XIX^e siècle : les reconstructions d'églises et le succès des vocations religieuses l'attestent. De même, le succès immédiat – quoique contesté par les autorités religieuses – du pèlerinage de la Salette à partir de 1846, confirme cette recherche de spiritualité dans le département¹³¹⁶. S'ils délaissent parfois la messe du dimanche, les Bas-Dauphinois accordent en revanche beaucoup d'importance aux messes en faveur des défunts, à tel point que le clergé rural se plaint régulièrement de la surcharge de travail que cela leur procure¹³¹⁷.

À la fin du XVIII^e siècle, le clergé rural détient toujours une place importante dans les communautés villageoises du Bas-Dauphiné, détenteur d'un pouvoir spirituel et temporel reconnu. Par la maîtrise des cloches, c'est lui qui contrôle le temps à la campagne, lorsqu'elles retentissent pour marquer l'angélus. Le tintement quotidien des cloches rythme la vie des paysans. Cependant, cette influence est battue en brèche dans la partie Nord du Bas-Dauphiné, c'est-à-dire dans les cantons de Crémieu, Heyrieu et Saint-Jean-de-Bournay et dans une moindre mesure dans celui de Morestel, ainsi que dans la vallée de l'Isère dans les cantons de Rives, Tullins, Vinay et Saint-Marcellin. En effet, tous ces cantons ont en commun de disposer du plus grand nombre de cadrans

¹³¹³ BOUTRY (P.), 2006, pp. 289-290.

¹³¹⁴ AVENIER (C.), 2004, pp. 110, 118-119, BOUTRY (P.), 1997, vol. 3, pp. 3081-3107.

¹³¹⁵ GODEL (J.), 1968, BLIGNY (B.), 1979, pp. 199-208 et p. 239.

¹³¹⁶ BOURGEOIS (R.), 2006.

¹³¹⁷ FRECHET (J.), 1984, pp. 16-17.

solaires. On dénombre alors seulement cent soixante-seize cadrans en Bas-Dauphiné, dont cent cinquante sur les murs de maisons particulières. Vingt-quatre cadrans sont placés dans des chefs-lieux de cantons. Pour le seul arrondissement de La Tour-du-Pin, une majorité des gnomons est postérieure à 1780, signe d'une lente transformation dans l'appréhension du temps, avec la mention souvent de devises révolutionnaires ou paillardes. Les cantons les plus ruraux (La Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Geoire, Le Grand-Lemps, Beaurepaire, Roybon, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et Virieu) abritent au mieux trois cadrans solaires. Dans ces cantons, où l'industrie rurale est la plus implantée, les curés conservent donc la maîtrise du temps. Au contraire, on rencontre davantage de cadrans dans la vallée de l'Isère (trente cadrans dans le canton de Saint-Marcellin et quarante-deux dans celui de Pont-en-Royans) ou dans le canton industriel de Rives (vingt-quatre cadrans)¹³¹⁸.

Dès 1789, un fort « *sentiment provincialiste* » se développe dans les campagnes françaises¹³¹⁹. Le projet de départementalisation échafaudé par les constituants trouve un écho particulier en Bas-Dauphiné, ballotté entre la multiplicité des intérêts locaux. Alors que les Français rejetaient dans les cahiers de doléances les limites administratives incompréhensibles de l'Ancien Régime, ils manifestent une certaine méfiance dans les nouveaux départements, ce qui entraîne par ricochet un nouvel attachement aux racines locales.

Au niveau local, on assiste à l'exaltation de « l'esprit de clocher » et à son enracinement grâce à ces nouvelles églises. Pour s'imposer de nouveau dans les communautés rurales, le clergé rural cherche à valoriser l'identité villageoise autour de l'édifice cultuel, renforçant ainsi l'isolement – moral et spirituel ici – des habitants des campagnes¹³²⁰. Ces rivalités entre villages ressurgissent régulièrement. Lorsque la reconstruction concordataire s'engage, l'évêque de Grenoble décide de réunir plusieurs communes autour d'une seule église pour faire face à la pénurie de desservants. Pour certains, cela signifie une rupture profonde avec le passé et les ancêtres, car il faut désormais aller se marier ou se faire enterrer dans une autre église. Suppliques et protestations se multiplient auprès des autorités ecclésiastiques. Rattachés à l'église de Saint-Alban, les habitants de Domarin auraient mille fois préféré aller suivre la messe à Maubec « *à cause d'une haine aussi vieille que ridicule qui existe entre les deux communes et qui se manifeste brutalement toutes les fois que ces chrétiens se trouvent réunis* ». À Blandin et à Panissage, on fait appel à d'anciens prêtres que l'évêque n'avait pas désignés, pour assurer le service dominical plutôt que d'aller dans une autre église. À Saint-Martin-de-Vaulserre, les pénitents assurent la continuité religieuse dans la commune puisque la messe se déroule dans une autre commune. Dans les premières années de la Restauration, les jeunes gens du Bas-Dauphiné qui se rendent au pèlerinage et à la foire de la Milin, au cœur des Terres Froides, prennent l'habitude de se

¹³¹⁸ AVENIER (C.), 1999, pp. 7-22. Les cantons reculés de Crémieu et de Morestel ont respectivement onze et douze cadrans solaires.

¹³¹⁹ REVEL (J.), 2006, p. 356.

¹³²⁰ PLOUX (F.), 2006, pp. 42-43.

battre sur place avec les habitants d'autres villages, par simple « esprit de clocher »¹³²¹. Habitué à vivre au sein d'une communauté rurale isolée, les paysans du Bas-Dauphiné n'ont aucune envie d'aller prier, de se marier ou de se confesser dans l'église du village voisin, car « *c'était pour ce peuple enraciné dans sa terre, perdre un peu de son âme* »¹³²².

Déjà sous l'Ancien Régime, le Bas-Dauphiné se distingue par une endogamie paroissiale plus faible que dans la partie montagneuse de la province de Dauphiné, signe d'une certaine ouverture et de l'existence d'une mobilité géographique de courte distance. Cela entraîne une consanguinité quasiment nulle en Bas-Dauphiné (2% des mariages ont recours à une dispense religieuse de consanguinité). Le Bas-Dauphiné conserve cependant des structures démographiques formées au Moyen Age, autour des Communautés (composées de plusieurs paroisses), plutôt que sur une seule paroisse¹³²³. En Dauphiné, chaque communauté s'organise autour d'une assemblée générale des habitants, à laquelle seule une minorité participe régulièrement, pour élire les consuls, approuver les comptes de la communauté, décider de l'entretien et de la construction de chemins¹³²⁴...

Les facteurs économiques expliquent partiellement l'installation de la pluriactivité dans les campagnes du Bas-Dauphiné. Incontestablement, la contrée est pauvre, surpeuplée et possède une agriculture peu performante pour nourrir les siens. Jusqu'à la fin de la Restauration, les vivres manquent régulièrement. La petite propriété paysanne suffit rarement à assurer l'existence de toute une famille.

Deux alternatives s'offrent aux paysans du Bas-Dauphiné dans la première moitié du XIX^e siècle : quitter le terroir qui les a vus grandir ou rester. Ceux qui migrent, gagnent la grande ville voisine, Lyon. Ils offrent leurs bras à l'industrie la plus importante de la cité : la fabrication des soieries. Ceux qui choisissent de rester, doivent affronter la misère : la médiocrité des sols et la faible taille des parcelles les poussent à chercher d'autres revenus. Les uns deviennent journaliers, les autres (ou les mêmes) se font tisseurs en chambre. Avec les quelques dizaines de francs qu'ils retirent de la pluriactivité, les ménages paysans consolident leur autonomie sociale et économique : ils règlent leurs impôts et leurs dettes, achètent quelques ares de vignes ou de forêts au lieu de vendre leurs terres. La diaspora des ouvriers en soie bas-dauphinois installés à Lyon constitue une filière qui assure la promotion de la contrée auprès des fabricants lyonnais de soieries. L'essaimage des métiers à tisser doit se faire de façon rationnelle : les fabricants

¹³²¹ GODEL (J.), 1968, pp. 133-136 et FRECHET (J.), 1984, p. 151.

¹³²² GODEL (J.), 1968, p. 133.

¹³²³ PROST (M.) et REVOL (M.), 2000, pp. 391-414. L'endogamie paroissiale permet de comparer le lieu de naissance des deux époux, avec comme unité de base la paroisse : en Bas-Dauphiné, la moyenne est de 0,5 contre 0,86 pour le Briançonnais, 0,67 pour l'Oisans. En revanche, si l'on examine l'endogamie au niveau de la communauté (mandement) ou de la province, le Bas-Dauphiné ne se démarque plus de l'ensemble de la province. Pour les paroisses frontalières comme Pont-de-Beauvoisin ou Saint-Albin-de-Vaulserre, l'endogamie paroissiale est encore plus faible.

¹³²⁴ BONNIN (B.), 1978, pp. 19-45.

utilisent alors leur savoir-faire technique et leur connaissance du Bas-Dauphiné pour organiser la « ruralisation » des métiers.

Cependant, des facteurs socioculturels doivent être pris en compte. La Révolution française a temporairement mis fin à la grande propriété aristocratique : les grands domaines ont été dépecés par les paysans en milliers de lots. Attachés à leur seul bien, les habitants du Bas-Dauphiné assistent avec méfiance au retour de leurs anciens seigneurs. Les rumeurs d'un rétablissement de l'Ancien Régime se propagent dans les campagnes pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. Pour les Isérois, avides de liberté depuis la fin du XVIII^e siècle, le retour en force d'une noblesse particulièrement réactionnaire ne peut que briser leurs attentes. Rapidement, la vieille noblesse dauphinoise assoie son emprise sur les campagnes de l'arrondissement de La Tour-du-Pin : les châteaux sont restaurés, les grands domaines reconstitués, comme d'ailleurs les fortunes, tandis que le pouvoir politique est capté par cette minorité. Dans quelques dizaines de communes, la noblesse établit son patronage. À défaut de pouvoir s'exprimer librement par les urnes, les paysans cherchent à éliminer l'influence de la noblesse par une autre voie. Plusieurs indices prouvent qu'une majorité de la population rejette cette suprématie, alors que d'autres s'en accommodent très bien. Les résultats des élections de 1848 dans le Bas-Dauphiné montrent un véritable rejet du système social et politique établi en 1815. Dans de telles conditions, le tissage à domicile, d'abord de toiles puis de soieries, constitue pour tous la solution aux grands maux de l'époque : il assure l'autonomie financière et sociale des familles qui le pratiquent, réduisant ainsi l'influence du patronage nobiliaire, d'autant que cet arrondissement compte le plus grand nombre de journaliers. On comprend mieux alors pourquoi les habitants des Terres Froides ont accepté aussi facilement de mettre leurs bras au service des fabricants, pour un salaire aussi miséreux (1 francs par jour pour les femmes, selon Yves Lequin). En fin de compte, le tissage à domicile assure la stabilité et le renforcement de la communauté villageoise, autant d'éléments qui ont les faveurs des paysans, mais aussi de la noblesse. Autour de Corbelin, où la propriété aristocratique est plus faible au XIX^e siècle, la paysannerie voit dans le tissage un moyen de maintenir son style de vie et sa cohésion.

Le tissage de soieries se concentre en partie dans l'ancien territoire de la nébuleuse toilière, là où la main d'œuvre est déjà habituée à travailler à domicile pour des marchés lointains. L'autre caractéristique, et non des moindres, est sa localisation dans les régions où les anciennes structures seigneuriales demeurent les plus vivaces, là où les antagonismes sociaux et politiques sont les plus forts. Contrairement au district drapier du West Yorkshire cher à Pat Hudson, la résistance de l'Ancien Régime en Bas-Dauphiné favorise l'émergence d'un *verlagsystem* organisé depuis Lyon. Certes, la présence d'une grande propriété aristocratique est compensée par une petite propriété diffuse et non moins importante. La déliquescence de l'Ancien Régime favorise donc la proto-industrialisation soyeuse et inversement cette dernière assène les coups fatals à l'ordre ancien. Le *verlagsystem* pour la production de peigné étudié par Hudson s'épanouit dans les espaces de petites propriétés, en l'absence de structures manoriales ¹³²⁵. Mais dans d'autres communes, en particulier autour de Corbelin, la faible présence nobiliaire stimule aussi l'implantation du tissage de soieries, car il offre des revenus supplémentaires et contribue à fixer les habitants. Dans tous les cas de figure, le tissage à domicile sert de ciment à la communauté villageoise et assure son indépendance sur le

plan social et économique.

Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, l'épanouissement du tissage à domicile pendant tout le XIX^e siècle renforce l'esprit communautaire des villageois. Le tissage à domicile encourage le maintien de la population au village et contribue, ainsi, au repli des habitants sur le village. L'esprit de clocher, déjà très répandu et favorisé par l'isolement de la contrée, s'affermi dans la partie orientale du Bas-Dauphiné. Lorsque les fabricants lyonnais proposent aux villageois de prendre un de leurs métiers, plutôt que de migrer vers la grande ville, ceux-ci acceptent et évitent une rupture du lien familial et communautaire. Le tissage à domicile, dans le cadre du *kaufsystem* toilier, garantit à ses adeptes une large liberté individuelle, puisque le négociant voironnais n'intervient qu'au moment de la vente de la pièce par le tisserand. Personne ne surveille l'avancement du travail. Sous le Second Empire, le retour de la noblesse correspond à une nouvelle poussée du tissage à domicile.

Conclusion de partie.

La période qui englobe la fin de la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet (vers 1826-1836) marque un tournant radical pour l'industrialisation du Bas-Dauphiné. L'activité toilière résiste jusqu'au début des années 1830. Comme dans le Cambrésis, elle doit affronter une offensive en provenance des industries cotonnières et soyeuses, pour conserver sa suprématie dans les campagnes¹³²⁶. Elle entame alors un déclin irréversible. Pourtant, elle occupe dans les campagnes, davantage de bras que l'industrie de la soie jusqu'au Second Empire. Pourtant, l'activité toilière a insufflé un large esprit d'entreprise dans la région. Elle a éduqué les paysans au travail proto-industriel puis industriel. Elle a assuré la monétarisation des campagnes, par l'achat du chanvre et de fils de chanvre, et par la vente des toiles. Les tisserands ont pris goût, avec elle, à l'autonomie économique. Ce n'est donc pas un hasard si le tissage de soieries se répand au milieu du XIX^e siècle sur le territoire de la nébuleuse toilière : les esprits sont déjà préparés et habitués au travail proto-industriel¹³²⁷. Les habitants des campagnes ne sont donc ni surpris, ni rebutés par le tissage à domicile. Au contraire, celui-ci peut même être perçu comme la norme et comme un gage d'amélioration sociale.

Au début des années 1830, le sort de l'industrie cotonnière est également fixé : les structures sont en place et semblent elles aussi figées. Perrégaux n'est pas parvenu à susciter des vocations autour de lui pour donner naissance à un véritable centre

¹³²⁵ Voir BERG (M.), HUDSON (P.) et SONENSCHER (M.), 1983, citée par ZEITLIN (J.), 1985. Dans le West Yorkshire, l'activité drapière se développe sous la forme d'un *kaufsystem* dans les régions où dominent les structures manoriales, ce que l'on constate au XVIII^e siècle en Bas-Dauphiné avec la nébuleuse toilière.

¹³²⁶ GUIGNET (P.), 1979.

¹³²⁷ Voir les analyses de MARSHALL (A.), 1990.

cotonnier. Son réseau confessionnel, familial et professionnel a trouvé ses limites. D'abord considéré comme un atout, il devient rapidement un frein au développement. À travers l'exemple du centre cotonnier du Bas-Dauphiné, on dispose d'un cas de construction sociale d'une industrie : les relations nouées par la famille Perrégaux, en particulier Fritz, sont responsables de la trajectoire suivie par l'industrie cotonnière locale. Pourtant, le centre cotonnier du Bas-Dauphiné ressemble à un îlot de modernité, perdu au milieu d'un territoire rural gagné par le tissage manuel à domicile. D'emblée, ses promoteurs, Perrégaux et Debar, ont fait le pari audacieux de la mécanisation et de la concentration, plutôt que d'imiter la proto-industrie locale. On retrouve donc ici cette pluralité des mondes industriels comme dans tant de régions, à la même époque. Paradoxalement, l'organisation la plus moderne, c'est-à-dire la filature et le tissage de coton, ne parvient pas à s'imposer et à s'étendre au détriment de l'archaïque proto-industrie toilière. Pire, étant données les sommes englouties par Debar et Perrégaux dans leur projet d'entreprise intégrée, il est probable que la rentabilité de l'industrie cotonnière soit inférieure à celle de l'activité toilière ! Les chantres de la grande industrie ont donc perdu.

Quant au tissage de la soie, il se répand fortement dans les campagnes du Bas-Dauphiné à partir des années 1830. Le processus est antérieur, mais il s'accélère après cette date. Cependant, l'industrie de la soie fondée sous l'Ancien Régime n'a pas su se moderniser et s'adapter aux nouvelles normes industrielles. Les filatures et les moulinsages du Bas-Dauphiné n'ont pas la taille critique suffisante pour rivaliser avec leurs rivaux ardéchois ou piémontais. Ils occupent moins d'ouvriers, sur du matériel souvent ancien. Enfin, les établissements pratiquant ces activités sont peu nombreux, loin des centaines de filatures de l'Ardèche et du Piémont. On adopte avec retard la filature à vapeur en Bas-Dauphiné. La sériciculture et ses industries annexes relèvent davantage de l'amateurisme, de l'empirisme et de la routine.

Les fabricants de soieries choisissent d'associer le tissage dispersé avec des fabriques. Mais l'âge d'or du tissage à domicile se situe plutôt dans la seconde moitié du siècle, entre 1850 et 1880. Les premiers fabricants-usiniers font leur apparition : ils intègrent un tissage de soieries à leur activité commerciale, bousculant les habitudes lyonnaises. Les premiers à tenter cette expérience en s'affranchissant des règlements urbains, ont souvent grandi à l'extérieur de l'univers de la Fabrique, ce qui leur offre une plus grande ouverture d'esprit dans leur carrière : ils ne restent pas figer sur les structures du passé, mais savent au contraire mieux les adapter aux circonstances. L'agitation régulière des canuts a pu motiver les fabricants de soieries à accélérer la « ruralisation », amorcée dès le début du siècle, bien avant les révoltes de 1831 et 1834. La « ruralisation » est en partie motivée par la mutation des marchés anglais et américains, avides de soieries. Pour les fabricants, il s'agit donc de répondre à la forte demande, le plus rapidement possible, en réduisant les coûts de production pour affronter la concurrence anglaise. De cette « ruralisation », il faut également moins y voir une vengeance, comme certains ont pu le penser, qu'une réponse aux peurs que les soulèvements ont provoqué parmi les élites lyonnaises.

De cette étude, il ressort que dès la fin du XVIII^e siècle, trois foyers différents d'industrialisation commencent à se structurer. Le bourg de Voiron concentre des activités

négociantes et des capitaux, propices à l'émergence d'un esprit d'entreprise parmi la population. Celui de Bourgoin s'organise autour d'une manufacture qui rassemble derrière ses murs, une main d'œuvre importante, grâce à l'intervention de capitaux et d'acteurs externes. Enfin, le Bas-Dauphiné rural se caractérise par la présence d'une nébuleuse toilière fondée sur le tissage à domicile, dans un contexte marqué par une omniprésence nobiliaire, par une grande pauvreté et une forte pression démographique. Habités de longue date à tisser à domicile, les paysans acceptent sans trop de difficulté de perpétuer la pluriactivité avec l'introduction du tissage de soieries. Les deux premiers foyers reposent sur une concentration des hommes, habitués aux échanges quotidiens, tandis que le troisième foyer se distingue par la dispersion des hommes, ayant des contacts limités entre eux.

Seconde partie-La reine-soie (milieu XIXe siècle-années 1880).

Le milieu du siècle marque un tournant important dans l'industrialisation locale : l'activité toilière marque définitivement le pas devant la forte croissance du tissage de soieries, celui-ci devenant l'activité dominante. Paradoxalement, le tissage à domicile se diffuse largement dans les campagnes sous le Second Empire. Jamais, il n'y a eu autant de métiers à tisser dans les chaumières du Bas-Dauphiné, à l'heure de l'industrialisation triomphante. La croissance du tissage n'avait pas été aussi forte dans les décennies précédentes. La troisième rupture concerne l'organisation du tissage : les fabricants lyonnais font désormais massivement appel à des entrepreneurs à façon pour tisser leurs soieries, alors que, jusque-là, la sous-traitance ne concernait que la filature et le moulinage. Jusqu'à la fin des années 1840, les fabricants de soieries se chargent eux-mêmes du tissage en Bas-Dauphiné. À partir du milieu du siècle, ils utilisent aussi les services de nouveaux intermédiaires, les tisseurs à façon. Après deux décennies de restructuration, l'industrie cotonnière entre dans une nouvelle phase de prospérité, tandis que la production de cocons en Bas-Dauphiné atteint son apogée entre 1850 et 1853.

D'une certaine manière, le Bas-Dauphiné soyeux se trouve dans une situation analogue à celle de l'Alsace : une pauvreté rurale, marquée par la pénurie de terres pour une frange de la population, une pression démographique et une certaine malnutrition. Pourtant, ces contraintes n'empêchent nullement l'Alsace de se développer. Michel Hau fait même de cette pauvreté un atout d'un point de vue salarial pour le développement

industriel de l'Alsace. L'Isère diffère cependant de la situation alsacienne par un produit végétal par actif très inférieur¹³²⁸. La Double, en Périgord, elle aussi marquée par une extrême pauvreté, ne connaît pas malheureusement d'industrialisation au XIX^e siècle¹³²⁹. Le Midi toulousain a, lui, connu une autre trajectoire avec une croissance ralentie voire une désindustrialisation prononcée tout au long du siècle¹³³⁰. Dans l'aire d'influence lyonnaise, le Bas-Dauphiné évite de subir un tel sort.

Comment le tissage de soieries se substitue-t-il aux industries cotonnières et toilières ? Comment fait-il la conquête du Bas-Dauphiné ? Comment les fabricants de soieries gèrent-ils la « ruralisation » des métiers à tisser ?

Le mouvement de « ruralisation » de la Fabrique lyonnaise amorcé dans la première moitié du siècle, s'accélère après 1850 : le Bas-Dauphiné se couvre de métiers à tisser. Pour organiser la diffusion du tissage de soieries, les fabricants font appel à de nouveaux intermédiaires, des façonniers, chargés de fabriquer une partie des étoffes. Rapidement, des relations interentreprises inégalitaires s'établissent entre eux, au profit des fabricants de soieries. Tous les exploitants de fabriques mettent en place, à des degrés divers, de nouvelles méthodes de gestion de leur personnel. Cette conquête de la reine-soie entraîne la marginalisation des industries cotonnière et toilière, tandis que la sériciculture s'efface très rapidement, victime de la maladie du ver à soie.

Chapitre 5-Production dispersée, production concentrée.

Le passage du cycle des toiles à celui des soieries après 1830, constitue une rupture plus profonde qu'il ne paraît de prime abord. Loin d'être la simple substitution d'un produit par un autre, le cycle inauguré dans les années 1830 repose sur un *verlagsystem*, contrairement à son prédécesseur, organisé dans le cadre d'un *kaufsystem*. Désormais, la matière première est fournie par le fabricant lyonnais, qui en conserve la propriété, ainsi que le métier à tisser (mais pas systématiquement), tandis que l'ouvrier reçoit pour rémunération de son travail le tarif de la façon. Les tisseurs qui entrent dans le *verlagsystem* soyeux perdent donc une partie de leur autonomie. Cela se traduit par un net progrès du salariat au détriment du travail indépendant.

La nouvelle organisation de la Fabrique lyonnaise qui se structure lentement au milieu du XIX^e siècle ne correspond pas aux schémas traditionnels d'efficience économique. Pour répondre à la forte croissance de la demande, les fabricants lyonnais font le choix de l'essaimage et de l'augmentation du nombre de métiers à bras, alors que

¹³²⁸ HAU (M.), 1987b.

¹³²⁹ MARACHE (C.), 2006.

¹³³⁰ MINOVEZ (J.-M.), 1997.

les industriels cotonniers américains ou anglais, imités par les soyeux anglais, privilégient le capital au détriment du travail pour accroître leur production, avec la mécanisation de leur outillage¹³³¹. Les patrons du coton et de la laine français entament eux aussi la mécanisation de la production, mais les fabricants de soieries lyonnais font le pari inverse, peu rationnel économiquement. Pourtant, la mécanisation semble l'alternative la plus crédible, d'autant que l'heure est à l'industrialisme triomphant. Les solutions les plus efficaces, comme la concentration des métiers dans des proto-fabriques urbaines ou la mécanisation, ne s'imposent pas. Plutôt que l'efficacité économique, les fabricants lyonnais cherchent à affermir leur autorité et leur pouvoir sérieusement ébranlés par les soulèvements des canuts de 1831 et 1834¹³³². La cohésion et la forte solidarité des chefs d'atelier les poussent à s'éloigner de la cité.

Comment se diffuse le tissage de soieries dans les campagnes du Bas-Dauphiné ? Comment s'organise la production ? Quels foyers émergent au sein du Bas-Dauphiné ?

Alors que les fabricants de soieries s'étaient surtout développés en Bas-Dauphiné grâce à la concentration de leurs métiers dans des établissements avant 1850, ils adoptent une autre stratégie pour répondre à la forte demande : ils préfèrent essaimer leurs métiers chez des tisseurs après cette date. Pourtant, des fabriques sont construites dans la seconde moitié du siècle, surtout par des façonniers qui sont les premiers à utiliser massivement le tissage mécanique. La « ruralisation » de la Fabrique lyonnaise n'est possible que si les campagnes sont étroitement connectées à la métropole lyonnaise.

I-Le succès du tissage à domicile.

Pendant longtemps, on a cru que le tissage à domicile se limitait au seul XVIII^e siècle et ne représentait plus qu'une activité résiduelle et marginale au siècle suivant, avec le triomphe de l'usine¹³³³. De ce postulat, découle alors ce qui faisait l'originalité de la Fabrique lyonnaise de soieries au XIX^e siècle, sa « *proto-industrialisation décalée* »¹³³⁴. Avec la multiplication des études sur ce thème depuis un quart de siècle¹³³⁵, on en vient à se demander si le tissage à domicile n'est pas la norme en France pendant une grande partie du XIX^e siècle, et le tissage mécanisé et concentré l'exception. Longtemps présentée comme un vestige du passé ou un archaïsme par les historiens, l'organisation dispersée, hiérarchisée et manuelle de la Fabrique lyonnaise est, au contraire, perçue par les contemporains comme particulièrement efficace, dynamique et souple¹³³⁶. Ses

¹³³¹ CHANDLER (A. D.), 1977, pp. 66-67.

¹³³² Voir les travaux de Perrow sur le pouvoir pour justifier l'existence de certaines organisations économiques, alors qu'il rejette ou nuance le rôle de l'efficacité. PERROW (C.), 1986.

¹³³³ La majorité des études sur la proto-industrialisation, dans les années 1970, a d'abord concerné cette période. Voir les numéros spéciaux de la *Revue du Nord*, en 1979 et 1981.

¹³³⁴ CAYEZ (P.), 1981.

laudateurs vantent même la modernité d'une telle organisation. Au milieu du XIX^e siècle, la proto-industrialisation soyeuse se présente en Bas-Dauphiné à la fois comme une pluriactivité de nécessité, de maintien et d'indépendance, car elle ne relève pas seulement de facteurs économiques¹³³⁷. Elle assure des revenus précieux à des campagnes miséreuses tout en fixant une population tentée par l'attrait de la grande ville voisine, Lyon. Cette pluriactivité favorise l'émancipation des campagnes de la domination nobiliaire encore très présente en Bas-Dauphiné.

1-Une pesée globale.

Les sources manquent pour saisir avec exactitude l'ampleur du phénomène. On s'appuie donc sur les statistiques déjà utilisées par d'autres auteurs. Elles décrivent un phénomène de grande ampleur, peut-être exagéré. Plus que les chiffres, il faut retenir le sens général de l'industrialisation suivie en Bas-Dauphiné.

La « ruralisation ».

Les campagnes du Bas-Dauphiné n'adoptent massivement le travail de la soie qu'à partir de la fin des années 1840, soit au mieux une dizaine d'années après les révoltes. Les actes de mariage d'un village comme La Bâtie-Montgascon, au centre de la nébuleuse du travail à domicile, attestent ce phénomène : les premiers ouvriers en soie apparaissent timidement vers 1846.

En 1848, l'Isère comprend déjà 10% des métiers au service des fabricants hors de Lyon, et ce chiffre ne cesse de croître dans la seconde moitié du siècle : en vingt ans, le nombre de métiers à tisser la soie quadruple en Isère, majoritairement situés en usines. De même, à la fin du Second Empire, cent une communes iséroises abritent des métiers à tisser la soie contre à peine une vingtaine en 1850¹³³⁸. La massification du phénomène n'est réelle qu'à partir du Second Empire¹³³⁹. Faut-il voir ici un effet des mesures d'exemption fiscale décidées en 1858, renforçant le régime dérogatoire de 1844 ? En effet, le gouvernement accorde à cette date une exemption de patente à tous les ateliers

¹³³⁵ Voir par exemple pour le Nord de la France, TERRIER (D.), 1996, en particulier la carte p. 171 qui prouve la survivance du tissage rural dispersé en 1880, pour la région stéphanoise REYNAUD (B.), 1991, pour Troyes HARDEN CHENUT (H.), 2005, pour Elbeuf BECCHIA (A.), 2000, pp. 584 et sq, pour Sedan DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 71-75, pour Cholet CHEVALIER (J.-J.), 1988. Cette dispersion du tissage jusqu'à la fin du XIX^e siècle persiste également en Ontario, au Nouveau Brunswick et au Québec. Voir CRAIG (B.) et RYGIEL (J.), 2000.

¹³³⁶ FAURE (A.), 1986.

¹³³⁷ HUBSCHER (R.), 1988b, p. 49.

¹³³⁸ LEQUIN (.), 1977, vol. 1, p. 30, 66-68.

¹³³⁹ À Coutouvre, dans le Roannais, le tissage à domicile du coton est à son apogée en 1866 et se maintient à un haut niveau jusqu'au milieu des années 1880, d'après BELUZE (J.-F.), 1987.

familiaux en chambre ¹³⁴⁰. L'éloignement géographique n'explique pas ce décalage dans le temps, car les communes iséroises les plus proches de Lyon n'ont finalement pas été retenues par les fabricants pour y installer un grand nombre de métiers. En 1850, on dénombre en Isère (en fait essentiellement le Bas-Dauphiné ; en outre à l'époque, le département de l'Isère s'avance administrativement jusqu'aux portes de Lyon) environ trois mille six cents métiers à tisser la soie dont deux mille dispersés et mille six cents en fabrique ; cela représente environ 10% des métiers de la Fabrique lyonnaise ¹³⁴¹. C'est finalement peu au regard des sentiments de peur et de vengeance qu'auraient suscité les révoltes de 1831 et 1834 chez les fabricants. Peut-être, faut-il envisager alors ces soulèvements plutôt comme un catalyseur ou une prise de conscience ?

En 1847, la maison Brunet, Cochaud & Cie fait travailler une centaine de métiers à tisser à Corbelin. La même année, on dénombre cent quarante métiers à tisser à Apprieu, près de Voiron, alors que la commune compte environ mille huit cents âmes. D'autres métiers sont signalés aussi à Châbons et autour de Crémieu ¹³⁴².

Tableau 18-Métiers à tisser de la Fabrique lyonnaise.

Année	Nombre total de métiers à tisser au service de la Fabrique lyonnaise	Nombre de métiers à tisser à Lyon	Part des métiers installés à Lyon (en %)	Part des métiers installés à la campagne (en %)
1790	16.530	16.500	99,8	0,2
1800	5.000	5.100	98	2
1810	18.216	17.520	96,1	3,9
1820	25.268	22.700	89,8	10,2
1825	28.967	22.790	78,6	21,4
1830	37.543	29.278	77,9	22,1
1835	49.506	31.523	63,6	36,4
1840	57.500	27.450	47,7	52,3
1872	120.000	30.000	25	75

Source : LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 143.

Les fabricants lyonnais désireux de s'établir en Bas-Dauphiné trouvent un accueil plutôt favorable parmi les élites locales, notamment à Voiron. Le maire de cette cité, en 1848, le négociant en toiles Frédéric Denantes, se voit proposer par des patrons lyonnais, d'installer des métiers à tisser dans sa bonne ville en échange de divers encouragements. La municipalité s'engage notamment à verser une prime de mille francs à chaque fabricant qui accepterait de fixer des métiers à tisser en ville, mais à la condition que les

¹³⁴⁰ FAURE (A.), 1983.

¹³⁴¹ JOUANNY (J.), 1931.

¹³⁴² ADI, 2N4/2, Rapport du sous-préfet de La Tour-du-Pin destiné au Conseil d'arrondissement, session 1847.

apprentis choisis par les fabricants lyonnais pour être formés à l'usage du métier à soie, proviennent aux trois-quarts de Voiron. Alors que la fabrication des toiles de chanvre se languit depuis plusieurs années déjà, entraînant misère et chômage autour de la Morge, les autorités locales y voient la chance de restaurer la prospérité et d'éviter un soulèvement populaire, d'autant que la révolution parisienne vient de chasser Louis-Philippe de son trône. Dans les semaines qui suivent, les autorités municipales, pressées probablement de d'assurer la paix sociale à Voiron, fondent un atelier-école au-dessus de la halle aux grains, dans une pièce mise gracieusement à la disposition d'un fabricant lyonnais, chargé de délivrer aux ouvriers volontaires les rudiments du métier de tisseur en soie. La salle de cours proposée peut abriter jusqu'à deux cents personnes. Une fois formées, celles-ci doivent, dans l'esprit des édiles, à leur tour assurer la diffusion de leur savoir technique afin de contribuer au succès de l'implantation de la soie à Voiron. Après deux ans de fonctionnement environ, l'atelier-école de la soie ferme ses portes le 24 juin 1850¹³⁴³. En effet, les fabricants lyonnais ont besoin d'une pépinière de bras, en qualité et en quantité, pour consentir à la migration d'une partie de leur processus de fabrication à plus de cinquante kilomètres du centre de commandement lyonnais.

Souvent, l'industrie de la soie est accueillie très favorablement dans les villages miséreux du Bas-Dauphiné, d'autant que l'activité toilière se languit depuis plusieurs années déjà. Les autorités municipales, parties prenantes de certaines négociations, sont prêtes alors à toutes les concessions pour assurer le bien-être matériel de leurs administrés et freiner l'exode rural¹³⁴⁴. Ainsi, le maire du Pin, un village de mille âmes environ, situé dans le canton de Virieu, à l'écart des principaux axes de communication, accepte les conditions avancées par un petit façonnier de Rives, Maurice Lacollonge, pour fournir du travail aux femmes et aux filles de la commune : ce dernier s'engage à leur donner de la matière première si femmes et filles sont réunies dans un seul local, probablement pour mieux les surveiller, et s'il dispose d'une exclusivité d'embauche pendant cinq années sur celles-ci. Autrement dit, les filles et leurs parents en question doivent promettre de ne pas le quitter pour un autre employeur. En retour, Lacollonge garantit un travail permanent et une rémunération supérieure à celle de ses confrères. La municipalité est directement mise à contribution, puisqu'elle doit rémunérer avec ses propres deniers le contremaître choisi à hauteur de mille francs et paie également pendant deux ans la formation des ouvrières, en fait leur travail. Dans les faits, la somme versée par la municipalité est rapidement réduite de moitié¹³⁴⁵.

Selon Frédéric Faige-Blanc, les tisseurs à domicile
« partagent leur temps entre les travaux agricoles et l'industrie, et c'est en quoi ils augmentent le nombre des bras de l'exploitation au lieu de quitter les campagnes ou de se détourner de l'agriculture ».

¹³⁴³ REVERDY (N.), 2004, p. 15-17 : la proposition des fabricants lyonnais est soumise au Conseil municipal le 15 février 1848.

¹³⁴⁴ JONAS (R. A.), 1994, pp. IX-X.

¹³⁴⁵ ADI, 138M4, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du Pin le 18 mai 1850 et lettre ms du 1er juillet 1851.

Pour lui,

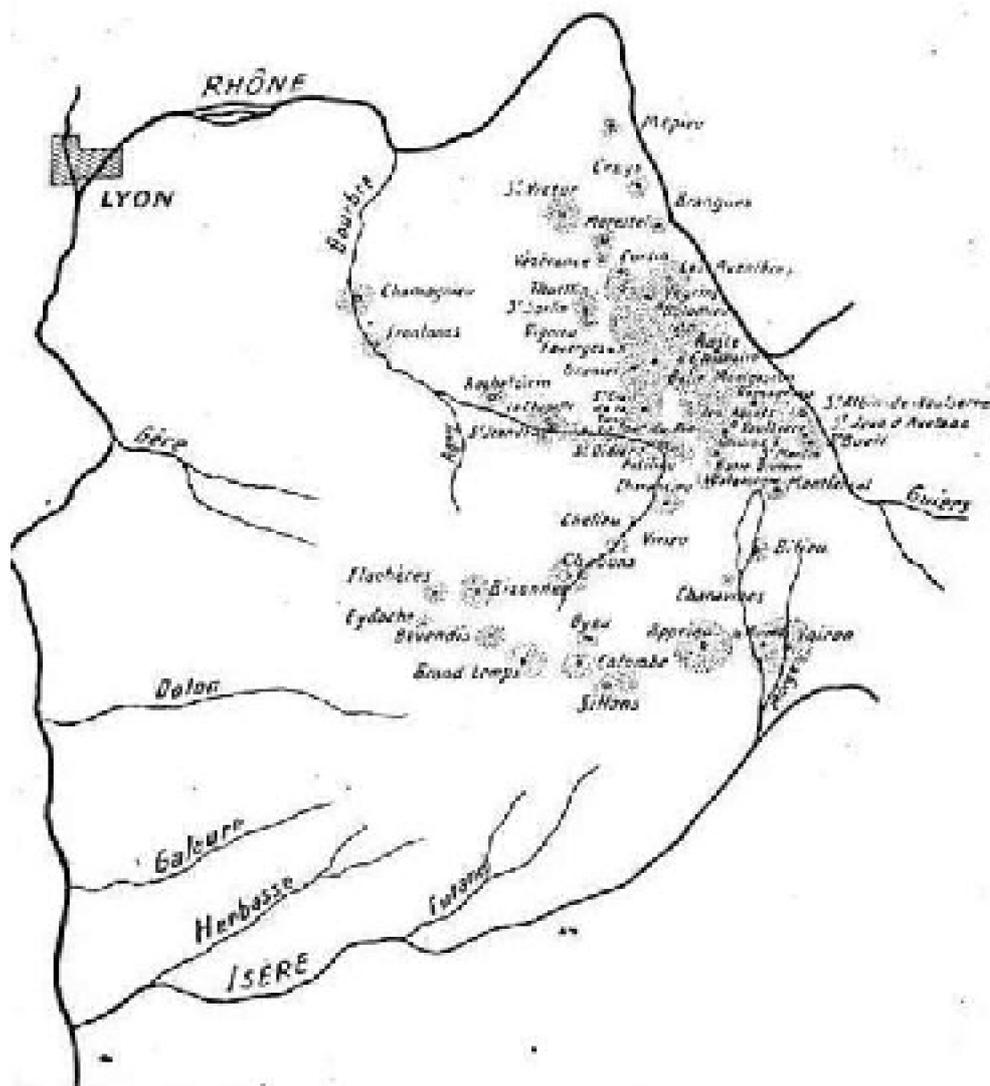
« Cette union de l'agriculture et de l'industrie [...] est, en industrie, la seule forme conservatrice de la morale. Car tandis que, dans les fabriques, les gains des ouvriers et des ouvrières ne sont obtenus qu'au prix de l'abaissement le plus affligeant de la moralité, au domicile rural, au contraire, le gain matériel s'augmente du double bienfait de la morale conservée et du lien de famille resserré » ¹³⁴⁶ .

En 1853, la Fabrique lyonnaise emploie soixante mille métiers à tisser, soit un doublement par rapport à 1825. Dans les années 1870, alors que la Fabrique connaît une période de prospérité exceptionnelle, elle emploie près de cent mille métiers à tisser, dont plus de soixante-dix mille placés désormais à la campagne (70%) ¹³⁴⁷ . Devant la forte demande anglo-saxonne, les fabricants lyonnais doivent accroître rapidement la production. Pour atteindre cet objectif avec des métiers manuels, la solution consiste à augmenter le nombre de métiers, à défaut d'investir massivement dans la mécanisation ¹³⁴⁸ .

¹³⁴⁶ *Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 216.*

¹³⁴⁷ LAFERRERE (M.), 1960, p. 121, DUMOLARD (P.), 1983, p. 92.

¹³⁴⁸ JONAS (R. A.), 1994, p. 55.



Carte 10—Le tissage de soieries à domicile en 1862.

Source : JOUANNY (J.), 1931, p. 47.

À la fin du Second Empire, le tissage des soieries est désormais solidement installé en Isère¹³⁴⁹. Les estimations les plus généreuses avancent le chiffre considérable de cent vingt mille métiers à tisser au service de la Fabrique Lyonnaise de soieries, dont un quart seulement situés à Lyon¹³⁵⁰. En 1872, on dénombre dans le seul arrondissement de La Tour-du-Pin neuf mille deux cents personnes, dont cinq mille femmes, travaillant pour l'industrie de la soie, contre deux mille cinq cents pour la ganterie ou quatre cent cinquante pour la papeterie¹³⁵¹. En moins d'une trentaine d'années, un tissu productif particulièrement dense se met en place en Bas-Dauphiné.

¹³⁴⁹ SCEAU (R.), 1995, p. 157.

¹³⁵⁰ *Exposition Universelle de Vienne, La Fabrique Lyonnaise de soieries, son passé, son présent*, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1873, p. 25.

Cependant, la ruralisation de la Fabrique lyonnaise ne concerne pas l'ensemble du département. Ce sont les cantons du Nord-est, les plus proches de la Savoie, qui abritent le plus de métiers à tisser à domicile, au Nord d'une ligne Bourgoin /Voiron , soit à plus de quarante kilomètres de Lyon, formant ainsi entre Lyon et cette nébuleuse, une sorte de *no man's land* soyeux. Pour implanter leurs métiers à tisser, les fabricants lyonnais ont choisi les cantons les plus pauvres du Bas-Dauphiné. C'est ce qu'il ressort de l'étude du montant des contributions directes par habitant et par canton ¹³⁵² . Dans dix cantons sur vingt-cinq, le montant des contributions directes par habitant ne dépasse pas douze francs, avec un minimum pour le canton de Morestel (8,60 francs par habitant). Proches de la Savoie, ces cantons se caractérisent par un climat plus rigoureux que dans la vallée du Rhône, par l'absence de villes et une ruralité très prononcée. Pourtant, ils ne sont pas totalement à l'écart des échanges avec l'ancien poste frontière de Pont-de-Beauvoisin , le Rhône au Nord et la proximité de la route de Grenoble. À l'exception des centres industriels urbains de Bourgoin et Voiron (deux cantons dans la classe de treize francs par habitants de contributions directes), les autres cantons participent peu à la ruralisation du tissage. En d'autres termes, les fabricants lyonnais, comme on pouvait le présumer, cherchent des contrées déshéritées afin d'y pratiquer des conditions salariales toutes à leur avantage. Ils se présentent en position de force pour imposer leurs conditions à une population misérable. En 1877, enfin, on relève la forte croissance du tissage de la soie dans ce département, puisque désormais, ce sont plus de vingt mille métiers à tisser qui battent au service de ces messieurs de Lyon, alors que le centre de la Fabrique, c'est-à-dire la ville de Lyon, n'en possède plus que vingt-huit mille environ ¹³⁵³ . En 1881, les chantres de la Fabrique lyonnaise avancent toujours les chiffres de cent vingt mille métiers à bras et de vingt mille métiers à tisser mécaniques, répartis sur un vaste territoire manufacturier ¹³⁵⁴ .

Les riches soieries façonnées, tissées sur des métiers Jacquard, sont toujours confiées aux canuts lyonnais en raison de leur solide expérience professionnelle et des pressions corporatives qu'ils exercent pour conserver pour eux les beaux articles. Les soieries unies, noires ou de couleur, les foulards ou les articles plus légers, destinés au marché du demi-luxe, sont attribués aux tisseurs ruraux ¹³⁵⁵ . Mais les façonniers voironnais installent dans leurs usines des métiers pour les façonnés. Le déclin dans les années 1860 des façonnés auprès de la clientèle traditionnelle de la Fabrique au seul

¹³⁵¹ ADI, 162M3, Enquête sur les conditions du travail en France, rédigée par le sous-préfet le 17 novembre 1872.

¹³⁵² CROZET (F.), 1869 : à la fin de chaque chapitre cantonal, Crozet fournit, par commune, des informations sur la population et le montant des contributions directes. Nous avons réuni les cantons de Vienne-Nord et de Vienne-Sud ensemble, car Crozet n'a pas distingué la répartition des contributions directes de la ville de Vienne selon ces deux cantons.

¹³⁵³ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 30, 66-68 : en 1869, on dénombre en Isère cinq mille métiers à domicile et neuf mille deux cents installés dans des fabriques.

¹³⁵⁴ PERMEZEL (L.), 1883, p. 12.

¹³⁵⁵ LAFERRERE (M.), 1960, p. 114.

profit des étoffes unies et mélangées, ne peut donc que favoriser l'expansion du tissage rural.

On relève aussi une certaine permanence dans la localisation du travail à domicile. Les métiers à tisser la soie remplacent les métiers à tisser les fibres de chanvre selon une logique déjà à l'œuvre dans d'autres territoires proto-industriels ¹³⁵⁶.

Le Bas-Dauphiné, terre d'accueil du travail à domicile.

À y regarder de plus près, le choix des Terres Froides pour placer les métiers à tisser ne provient sans doute pas d'un calcul économique. Mais la zone quadrilatère repérée par les fabricants possède une longue tradition de travail à domicile, avec le filage et le tissage des toiles de chanvre, qui, d'une certaine façon, rappelle l'organisation du travail en vigueur sur les pentes de La Croix-Rousse. Le négociant voironnais a tenu pendant plusieurs décennies un rôle plus ou moins équivalent à celui du fabricant lyonnais.

Plus largement, les autorités ont favorisé le travail à domicile en milieu rural, notamment après la Révolution de 1848 et le retour au pouvoir dans les mois qui ont suivi, des conservateurs. Le Préfet de l'Isère se fait alors l'interprète des décisions gouvernementales lorsqu'il constate que

« l'agglomération des fabriques au sein des grands centres de population est signalée, depuis longtemps [...], comme une cause active de démoralisation et de misère, [...] une cause de danger pour l'avenir même de l'industrie, car les prix relativement plus élevés de la main d'œuvre dans les grandes villes entravent nécessairement la solution de ce problème posé incessamment par la concurrence qui commande de produire chaque jour mieux et à meilleur marché » ¹³⁵⁷.

Les années 1850 et 1860 donnent lieu à une intense compétition entre la Fabrique de toiles de chanvre, la Fabrique de soieries, la broderie et les gantiers grenoblois pour attirer à eux ces travailleurs à domicile. Ainsi, pour la broderie, à partir de 1840, la maison Dognin, spécialisée à l'origine dans la fabrication de tulles, fondée en 1805 et installée à Lyon, a entrepris d'étendre ses activités de broderie depuis sa fabrique de Condrieu, dans la vallée du Rhône. Pour cela, elle a établi des centres d'essaimage et de distribution de tâches à domicile autour de La Verpillière, Saint-Jean-de-Bourney et Le Péage-de-Roussillon, pour ne citer que les plus importants en Bas-Dauphiné. Au total, cette entreprise occupe, dans les années 1870 entre cinq et six mille brodeuses, tant dans cette contrée qu'en Ardèche ou dans le Rhône ¹³⁵⁸.

La ganterie grenobloise emploie alors jusqu'à trente mille personnes, aussi bien en Oisans, Mathésine, Vercors ou en Bas-Dauphiné. Elle repose sur une organisation analogue à celle de la Fabrique lyonnaise, avec à sa tête des maîtres gantiers,

¹³⁵⁶ DEWERPE (A.), 1985, p. 42.

¹³⁵⁷ ADI, 1N4/16, Rapport du Préfet de l'Isère au Conseil général, année 1850.

¹³⁵⁸ AMT, D1724, Lettre ms d'Isaac adressée à Morand le 27 juillet 1877. Pour assurer le bon développement de son activité de broderie, la maison Dognin a ouvert une école de dessin à Condrieu.

propriétaires de la matière première qu'ils distribuent à des ouvriers façonniers, aussi bien en ville qu'à la campagne. La place grenobloise est alors dominée par les Jouvin et les Reynier, puis par les Perrin. La forte croissance de la production gantière grenobloise repose à la fois sur l'esprit inventif de Xavier Jouvin, sur l'essor de la mode et sur l'ouverture douanière du marché anglais aux gants français à partir de 1826, mais la ganterie grenobloise « *avait dilaté les formes du passé sans les renouveler* » pour répondre à la formidable croissance des marchés anglais et américains, tout au moins jusqu'au début des années 1870. À partir de 1872, le travail des gants dans les campagnes du Bas-Dauphiné reflue en raison de la pression exercée sur la Fabrique grenobloise à la fois par la concurrence de la Fabrique lyonnaise pour le recrutement de la main d'œuvre, et par des difficultés propres à l'industrie grenobloise des gants (concurrence, mécanisation, perte de marchés). Il n'empêche qu'en 1875, la ganterie grenobloise réalise un chiffre d'affaires d'une trentaine de millions de francs. D'ailleurs, à partir du début du XX^e siècle, la fabrication des gants se concentre majoritairement en usine¹³⁵⁹.

Cette rivalité sur le marché du travail pour trouver de la main d'œuvre disponible dans les campagnes, explique pour une part la pénétration parfois lente et progressive des métiers lyonnais, au moins jusqu'aux années 1860. D'autant que l'exode rural est déjà perceptible dans certaines communes, rendant la concurrence plus forte encore. Ainsi, au cours du premier trimestre 1860, le rapport de force en Bas-Dauphiné est le suivant : mille quatre-vingt-huit personnes travaillent pour la ganterie grenobloise (dont plus de la moitié à Crémieu), contre mille cinquante-sept à la broderie de tulle ou au crochet, mille sept cent soixante-quinze à la fabrication des toiles de chanvre et déjà dix mille neuf cent vingt-deux pour les étoffes de soie (filature, moulinage, tissage, soie, crêpe, passementerie).

Même à Voiron, pourtant centre de la fabrique de toile, la soie dépasse désormais le chanvre, avec ses mille quatre cent soixante-neuf ouvriers. En à peine trois années, l'effectif des tisserands de toiles et des peigneurs de chanvre voironnais a chuté de plus de la moitié, passant de deux mille huit cent vingt et une personnes à mille deux cent treize, victimes de la rude concurrence des toiles du Nord et de l'importation des chanvres napolitains. Dans quelques communes, comme La Bâtie-Divisin, Montferrat, Paladru et surtout Saint-Geoire, le travail du chanvre assure encore l'existence d'une majorité de la main d'œuvre proto-industrielle, mais ce sont des exceptions. En revanche, les habitants de Corbelin, La Bâtie-Montgascon, et ou encore Faverges par exemple, qui travaillaient encore largement le chanvre dans les années 1840, s'en sont à présent détournés. La pression est particulièrement forte envers les fabricants de toiles qui ne parviennent plus à fidéliser leurs ouvriers. Le remplacement du chanvre par la soie dans les ateliers dispersés semble avéré lorsque l'on examine la répartition de ses deux activités : en 1848, alors que la fabrication des toiles se languit depuis plusieurs années déjà, elle emploie encore plus de quatorze mille personnes dans les arrondissements de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin, dont six mille trois cents dans le canton de Saint-Geoire, quatre mille cinq cents dans celui de Morestel et deux mille cinq cents dans

¹³⁵⁹ CHOMEL (V.), 1976, pp. 256-260 et VEYRET-VERNER (G.),. Voir également les rapports des inspecteurs de la Banque de France à Grenoble, notamment en 1875.

celui de Rives , mille huit cents tisserands dans celui de Saint-Geoire, cinq cents dans celui de Pont-de-Beauvoisin . À cette date, près de trois mille neuf cents personnes en Isère (environ les deux tiers de femmes) s'échinent sur des métiers à tisser au service de la Fabrique lyonnaise.

En 1850, le conseil municipal de La Tour-du-Pin souligne que « *l'industrie des toiles est perdue pour le pays, ce qui prive les femmes et les filles de gagner leur existence* ». Femmes et filles qui jadis filaient le chanvre sur des rouets, s'activent désormais sur des métiers à tisser la soie, ce qui entraîne une pénurie de fils de chanvre. Quant à Voiron , le siège de la Fabrique toilière, le basculement en faveur de la soie s'effectue sous le Second Empire. En 1869, on dénombre encore mille cent trente tisserands de toiles en ville contre mille quatre cent soixante-neuf ouvriers en soie : ainsi, un quart de la population totale de la ville travaille dans l'industrie textile ¹³⁶⁰ . Or, ces cantons figurent dans les décennies suivantes parmi les plus actifs dans le tissage des soieries.

À Moirans , c'est une fabrique de chapeaux de paille qui emploie entre mille et mille cinq cents femmes à domicile pour les produire. Dans le département, la fabrication de chapeaux de paille représente un chiffre d'affaires compris entre 1.200.000 et 1.500.000 francs en 1873 ¹³⁶¹ . Au milieu du siècle, le travail du cuir prend un essor formidable autour du village d'Izeaux, dans la plaine de la Bièvre. En 1852, une trentaine de petits patrons distribuent pendant la saison d'hiver, du cuir à plus d'une centaine d'ouvriers pour fabriquer des chaussures à domicile. Ce n'est qu'à la fin du siècle qu'apparaissent les premières usines de chaussures dans ce village et à Sillans ¹³⁶² .

Quelque soit l'activité proto-industrielle, il s'agit d'une production orientée vers le marché. Le stade de l'autoconsommation paysanne est donc dépassé. Dès lors, le rapport salarié ne cesse de se diffuser dans les campagnes du Bas-Dauphiné. D'ailleurs, pendant tout le Second Empire, la tendance est à l'augmentation des salaires en Bas-Dauphiné. La sécurité qu'offre le travail de la soie, grâce à des revenus en argent, ainsi que des tâches moins pénibles et mieux rémunérées, assurent le succès de la proto-industrie dans la contrée ¹³⁶³ .

Pour l'apprentissage du tissage dans les campagnes, il existe plusieurs trajectoires possibles : soit migrer à Lyon pour y apprendre le métier pendant quelques semaines voire quelques années avant de revenir au pays, soit solliciter un tisseur rural au moyen d'un brevet d'apprentissage sur le modèle de ce qui se pratiquait sous l'Ancien Régime en échange d'une somme fixée préalablement, soit apprendre sur le métier à tisser familial

¹³⁶⁰ LEON (P.), 1954a, pp. 580-581, 742-743, LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 17, 29.

¹³⁶¹ ADI, 138M10, Situations industrielles trimestrielles de l'Isère (quatre arrondissements), entre 1856-1860 et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1873. Louis-Pierre-Aîmé Giroud, né à Grenoble le 14 octobre 1823, est l'organisateur de cette fabrique de chapeaux de paille, fondée en 1846 sous la raison sociale L. & A. Giroud.

¹³⁶² BERNARD (P.), 1952.

¹³⁶³ ADI, 162M3, Enquête sur les conditions du travail en France, rédigée par le sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 17 novembre 1872.

1364

Le Second Empire marque l'âge d'or du travail à domicile avec une offre multiple. À la nuance près, que désormais les ouvriers à domicile ne sont plus propriétaires de leurs outils de production qui appartiennent à des contremaîtres, à des patrons façonniers ou aux fabricants. En économisant aux ouvriers les frais d'achat d'un métier, les donneurs d'ordres s'assurent plus facilement la coopération de la main d'œuvre locale.

2-La distribution du travail.

L'essaimage des métiers à tisser dans les campagnes est organisé de façon rationnelle par les fabricants de soieries et les entrepreneurs à façon : ils choisissent avec soin leurs contremaîtres, leurs ouvriers, leurs comptoirs, les communes où ils placent leurs métiers... Ne connaissant pas la populace, les fabricants s'appuient sur des intermédiaires qu'ils connaissent, pour distribuer avec confiance le travail.

L'organisation du tissage à domicile par les fabricants lyonnais.

Les fabricants de soieries prennent la tête d'entreprises réseaux, avec, d'une part la concentration des fonctions de gouvernance (gestion de la production et des ventes, dessin, contrôle...) entre leurs mains, à Lyon, et d'autre part, l'essaimage de la production proprement dite (filature, moulinage, tissage, impression) sur des sites plus ou moins éloignés du centre de commandement, mais toujours connectés entre eux¹³⁶⁵.

Lorsque les fabricants lyonnais placent leurs métiers à tisser chez des ouvriers en chambre, ils accordent leur confiance à des individus chargés de la surveillance et de l'entretien d'un matériel en bois peu onéreux, puisque le prix d'un métier à bras n'excède pas cinquante francs à l'état neuf. En revanche, les mêmes fabricants leur confient aussi du petit matériel (cannettes, peignes, régulateur, battant...) dont la valeur peut être supérieure à celle du métier. Mais la principale préoccupation des fabricants lyonnais, concerne le vol et la destruction de la matière première, la soie. Le phénomène n'est pas propre à la Fabrique lyonnaise, mais caractérise bien tous les systèmes proto-industriels utilisant le travail dispersé. Ouvriers et façonniers ont la réputation de détourner régulièrement une quantité de matière première à leur profit. La confiance entre façonniers et fabricants est donc plus que fragile, d'où l'existence de rondiers chargés de la surveillance à la campagne, d'une vérification comptable régulière¹³⁶⁶. Ainsi, en 1861, Revol, un des tisseurs à domicile de la maison Alexandre Giraud & Cie, a reçu de celle-ci pour 660 francs de matériel et de soie, lorsque la maison paternelle, située dans le village de Charancieu, brûle. La toiture de chaume ne résiste pas longtemps aux flammes et tout disparaît dans l'incendie. Le métier à tisser confié par la maison Giraud, sous la surveillance d'un employé basé aux Abrets, représente seulement 5% de la valeur totale

¹³⁶⁴ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 8.

¹³⁶⁵ BAGNASCO (A.), 1994.

¹³⁶⁶ En guise de comparaison, voir STYLES (J.), in BERG (M.), HUDSON (P.) et SONENSCHER (M.), 1983.

des objets brûlés appartenant aux Giraud. Au contraire, la soie en représente les deux tiers, le solde étant composé d'un petit matériel de tissage et de divers ustensiles¹³⁶⁷.

La première des maisons lyonnaises par le chiffre d'affaires, la maison Bellon frères & Conty¹³⁶⁸, donne ainsi l'exemple. Avec vingt-deux millions de francs de ventes en 1873, contre sept millions en 1855, elle domine largement la place devant C.-J. Bonnet et J.-B. Martin¹³⁶⁹. Cette forte croissance n'a été rendue possible que par la mise en place d'un outil industriel adéquat dès le milieu des années 1850, à Vizille, susceptible de répondre à la forte demande. La main d'œuvre lyonnaise ne correspond plus totalement aux attentes et aux objectifs de la firme : elle coûte chère alors que la Fabrique entre dans l'ère du demi luxe ; elle n'est pas suffisante, numériquement parlant. Venu de Barcelonnette à Lyon vers 1830 en sabots, Joseph Bellon a la chance de faire un mariage intéressant financièrement treize ans plus tard, avec Marie-Thérèse Tresca, la fille d'un riche négociant lyonnais. Grâce à l'argent de sa belle-famille, il crée dès 1846 une société au capital de 600.000 francs, avec l'aide de deux associés. En 1847, son frère cadet, Damien, le rejoint dans son affaire¹³⁷⁰.

En août 1859, ses dirigeants achètent à la famille Tézier l'ancien couvent de l'Ordre de Malte, installé à Pont-en-Royans pour y installer leur tissage. L'ancien édifice conventuel est, de longue date déjà, utilisé à des fins industrielles par ses propriétaires et locataires successifs. L'affaire est alors conclue pour la modique somme de 25.000 francs, versés immédiatement¹³⁷¹. En bons fabricants, ils n'immobilisent que peu de capitaux, c'était sans doute l'une des conditions à leur installation en Bas-Dauphiné. En outre, ce nouveau tissage se situe dans un arrondissement foisonnant en magnaneries, filatures et moulinages, ce qui les met en position favorable pour l'alimenter en matières. Quelques années plus tard, cette usine est prise en main par Victor Joseph Bourguignon, le fils d'un moulinier en soie de La Sône.

Puis, dans les années suivantes, les frères Bellon étoffent leur organisation dans le Bas-Dauphiné par l'acquisition de plusieurs maisons devant servir de magasins pour recueillir la fabrication des ouvriers à domicile : selon toute vraisemblance, ils ont d'abord établi un premier dépôt à Voiron, probablement rue Dode, composé de deux magasins et trois étages, sous la direction de Laurent Gillet (à la fin des années 1850 ou au début de la décennie suivante). Celui-ci est chargé d'étendre le champ d'action de la maison Bellon frères & Conty. Il loue en son nom, en janvier 1862, une maison de deux étages, pour douze années, à Massieu (commune voisine de Saint-Geoire) dans la vallée de l'Ainan qui est alors dominée par le travail du chanvre. Le loyer en est des plus modestes, à peine 300 francs par an (six annuités sont versées lors de la signature du bail). Deux ans

¹³⁶⁷ ADI, 9U1999, Justice de paix de Saint-Geoire, Déclaration d'incendie du 21 juillet 1861.

¹³⁶⁸ François-Louis Conty décède à l'âge de 91 ans le 22 avril 1912.

¹³⁶⁹ CAYEZ (P.), 1980, p. 74 et 86.

¹³⁷⁰ BOUVIER (J.), 1963, vol. 1, p. 131.

¹³⁷¹ ADI, 3E30273, Vente passée devant M^e Terrot (Pont-en-Royans) le 19 août 1859.

plus tard, en 1864, Damien Bellon loue à La Murette , non loin de Voiron, un terrain sur lequel il a la possibilité de faire des constructions, pour une centaine de francs par an pendant quinze ans (cinq annuités versées à la signature). Ce nouveau comptoir est confié à André Mermet. Quelques mois après, le même Damien Bellon, sans doute chargé par ses associés de la besogne, prend en location une nouvelle maison, dans la commune du Pin (canton de La Tour du Pin), qui « *est destinée à l'exploitation de la fabrication des soies* », pour une quinzaine d'années, avec un loyer annuel de 425 francs (1.000 francs versés par avance), une autre de deux étages à Apprieu pour 600 francs par an (1.200 francs versés), ainsi que deux autres maisons contiguës à Voiron, au cœur de la ville, rue des Terreaux et rue Dode (où se trouve déjà établi leur comptoir), ayant une cour intérieure, des magasins au rez-de-chaussée (sous-loués) et trois étages pour un loyer annuel de 6.000 francs pendant une douzaine d'années. Enfin, en 1865, le maillage du Voironnais par la maison Bellon frères & Conty est complété par la location des étages d'une maison, à Charnècles. Jaubert & Audras, les successeurs des frères Bellon, poursuivent la consolidation du réseau avec leur installation à Rives en 1878, ce dernier comptoir étant dirigé par François Gillet. Enfin, Alexandre Perrin s'occupe, au nom de Jaubert, Audras & Cie, du comptoir établi à Massieu, près de Saint-Geoire. Là encore, la tâche est confiée à des ouvriers en chambre. Ainsi, Perrin a placé chez Jacques-Marie Seigle, de Saint-Geoire, deux métiers à tisser ainsi que divers outils, dont un polissoir, un régulateur, un peigne, des feuilles de papier pour envelopper la soie... Au total, le matériel et la matière prêtés à Seigle, sont évalués à 1.200 francs, dont un quart seulement pour les deux métiers à bras et un tiers pour la soie¹³⁷².

À moindres coûts, la principale firme de la Fabrique lyonnaise se constitue un réseau de comptoirs à travers le Bas-Dauphiné pour faire tisser ses étoffes. Plus que l'usine, c'est le travail à domicile qui fait la force de la maison Bellon , et dans une moindre mesure de ses successeurs, Jaubert & Audras. Cela revient à 8.000 ou 9.000 francs par an en location de comptoirs (dont 6.000 francs pour les seuls immeubles de Voiron , non déduite la sous-location des magasins pour 800 francs), sans immobiliser d'importants capitaux. À la fin du Second Empire et dans les années qui suivent, les Bellon occupent environ quatre mille cent métiers à tisser, dont deux mille cinq cents placés à la campagne et mille six cents à Lyon, faisant travailler au total plus de cinq mille ouvriers¹³⁷³. À cela, il faut ajouter le moulinage de la soie, installé dans des fabriques¹³⁷⁴. Grâce à ce réseau dense, elle peut recruter plusieurs centaines de tisseurs à domicile.

¹³⁷² ADI, 3E29120, Bail devant M^e Margot (Voiron) le 24 janvier 1862, 3E29294, Baux devant M^e Bally (Voiron) le 19 mars 1864, les 17 et 18 juin 1864, 3E29295, Baux devant M^e Bally les 2 et 13 juillet 1864, 3E29300, Sous-bail devant M^e Bally le 5 février 1867, 3Q20/224, Enregistrement le 13 septembre 1871 d'un bail sous-seing privé daté du 28 décembre 1865, 3Q20/229, Enregistrement le 22 août 1878 d'un bail sous-seing privé daté du 16 août 1878, et 3Q20/230, Enregistrement le 1^{er} décembre 1881 d'un pouvoir sous-seing privé daté du 26 novembre 1881, 9U2002, Justice de paix de Saint-Geoire , Déclaration d'incendie du 3 janvier 1882.

¹³⁷³ CAYEZ (P.), 1980, p. 86.

¹³⁷⁴ On retrouve la même logique dans l'industrie cotonnière, chez Méquillet-Noblot, avec l'installation de la filature dans une fabrique, et le tissage chez des tisserands à domicile. FOHLEN (C.), 1955.

Tableau 19—Actif industriel de Tresca frères & Sicard en Isère en 1888.

Commune	Actif	Valeur (en francs)
La Murette	Métiers à tisser à bras, comptoir en location	25.000
Voiron	Métiers à tisser à bras, comptoir en location	20.850
Pont-en-Royans	Moulinage de soie en location	80.000
Vizille	Tissage mécanique de soieries en location	220.000
Total =		345.850

Sources : Mutations par décès de Joseph Bellon .

Le capital social a quasiment décuplé en trente ans, puisqu'en 1877, Jaubert , Audras & Cie, la société qui succède à Bellon frères & Conty, possède un capital social de cinq millions de francs, dont trois apportés par leurs prédécesseurs en commandite ¹³⁷⁵ . Il est vrai aussi que la maison assure des facilités de trésorerie à ses principaux clients. En 1882, Jaubert, Audras & Cie fait un crédit de 1.500.000 francs de marchandises à l'un de leurs plus importants clients parisiens, Megroz & Portier, commissionnaire en soieries au capital de cinq millions de francs chargé de placer les soieries de Jaubert à New York. Ce commissionnaire, proche par ailleurs d'une autre importante maison parisienne, Bertheau & Radou, réalise dans les années 1880, un chiffre d'affaires annuel de quarante à cinquante millions de francs ¹³⁷⁶ .

Avec des filatures au Bengale, la firme intègre l'ensemble de la filière. Mais, les immobilisations à long terme sont quasiment inexistantes, puisque ni Jaubert , ni Audras ne sont propriétaires des établissements industriels qu'ils exploitent, pas plus que leurs propres successeurs, Tresca frères, Sicard & Cie qui louent l'outil industriel. À sa mort en 1888, l'actif industriel de Joseph Bellon représente 118.616 francs soit à peine 2,2% de sa succession ; l'outil industriel de son ancienne firme est alors évalué à 355.848 francs, partagé entre les trois anciens associés ¹³⁷⁷ .

Après la retraite de Jaubert , la transmission de la maison s'opère une nouvelle fois en ligne indirecte, à Pierre Tresca , apparenté aux Bellon , et qui a débuté sa carrière comme employé dans cette entreprise. À la fin du siècle, Tresca frères & Cie conserve la structure intégrée qui faisait la force de Bellon frères & Conty un demi-siècle auparavant : six filatures dans les Cévennes, trois moulinages dans le Sud-est (Pont-en-Royans en

¹³⁷⁵ ADR, 9U, Acte de société sous-seing privé du 20 décembre 1846 et 6UP, Prorogation de société devant M^e Perrin (Lyon) le 6 juillet 1877.

¹³⁷⁶ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, années 1882, 1883, 1887.

¹³⁷⁷ ADR, 49Q247, ACP du 11 mai 1888 (liquidation de sa succession devant M^e Louvier, Lyon, le 7 mai 1888), ADI, 3Q19/163, Mutation par décès du 2 juillet 1888, 3Q42/295, Mutation par décès du 2 juillet 1888, 3Q43/263, Mutation par décès du 3 juillet 1888 et 3Q20/300, Mutation par décès du 3 juillet 1888. Ne sont pas compris les établissements de L'Arbresle et de Charlieu.

Isère, Sainte-Eulalie, Saint-Jean-du-Gard), deux tissages en usines à Vizille (sept cents métiers) et six cents métiers à bras dispersés dans les campagnes environnantes, sans compter les mille trois cents métiers placés à Voiron et dans les campagnes autour de La Murette , en Isère, et les trois cent cinquante métiers à bras à L'Arbresle et près de Charlieu. Seulement 23% des métiers à tisser de la maison Tresca frères & Cie sont installés dans une fabrique vers 1894¹³⁷⁸ . Enfin, la maison possède trois succursales de vente outre-Manche, son principal marché, à Londres , Manchester et Glasgow, chargées d'écouler les fameuses étoffes unies noires qui faisaient déjà la renommée de Bellon, dans la puritaine Angleterre victorienne. Les soieries Tresca se vendent aussi en Allemagne, aux Etats-Unis, en Australie, en Espagne, en Russie... soit tous les grands marchés mondiaux des produits de luxe. L'archaïsme industriel de Tresca, avec un outil figé depuis un demi-siècle, est amplifié par une gestion des stocks très critiquable : ce que certains présentent comme un atout (« *pouvoir offrir à la clientèle de passage un choix unique et varié* ») entraîne une immobilisation d'importants capitaux, entre 800 et 900.000 francs¹³⁷⁹ . Cet immobilisme industriel et commercial aboutit à la liquidation de la vénérable maison en 1906 et à la ruine de Pierre Tresca.

Fondée en 1844, la maison Bardon , Ritton & Cie ne prend cette raison sociale que dix ans plus tard, lorsqu'elle est reprise par Antoine Bardon¹³⁸⁰ et Jean Ritton¹³⁸¹ , les anciens employés de Martel et Delacroix, les précédents propriétaires. En 1854, lorsqu'ils se mettent à leur compte grâce à la commandite de Vincent Martel qui apporte 150.000 francs, soit la moitié du capital, les deux nouveaux associés réalisent déjà un chiffre d'affaires supérieur au million de francs, surtout grâce à des soieries unies. En un quart de siècle, ils parviennent à décupler leurs affaires, sachant parfaitement s'adapter aux aléas de la mode : ils fabriquent tantôt des taffetas cuits, tantôt des moires antiques ou

¹³⁷⁸ Au Cateau, dans l'industrie lainière, chez Seydoux, Sieber & Cie, il y a, en 1834, environ 14% des métiers à tisser installés dans la fabrique. Jusqu'en 1878, cette part s'accroît progressivement pour atteindre 44% environ. En 1893, 78% des métiers à tisser de cette firme sont dans une usine et 22% dispersés à la campagne chez des ouvriers. Au contraire, chez Blin & Blin, à Elbeuf, au début des années 1870, les tisseurs à domicile touchent moins de 2% de la masse salariale. Voir DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 216 et VAILLANT-GABET (S.), 2006, p. 229.

¹³⁷⁹ *Livre d'or de l'Exposition Universelle, Internationale et coloniale de Lyon en 1894*, Lyon, Agence Fournier/Alexandre Rey, sd [1894-1895], pp. 257-259.

¹³⁸⁰ Fabricant de soieries, né à Lyon le 28 janvier 1826, Antoine Bardon est le fils d'un « *commis négociant* ». À la fin de l'année 1853, il épouse la fille d'un notaire de Meximieux (Ain), Laurence-Marie-Sophie Pallière. Ses biens s'élèvent alors à 32.000 francs. En 1854, il reprend, avec Jean Ritton comme associé, et grâce à la commandite de Vincent Martel, une maison de soieries à Lyon, fondée dix ans plus tôt. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise entre 1868 et 1871 puis dans la chambre syndicale rivale, l'Association de la Soierie lyonnaise, au Conseil des Prud'hommes. Il préside le Conseil d'administration de la Société d'Escompte de Lyon. Catholique et bonapartiste, maire de Pérouges (Ain), il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1885.

¹³⁸¹ Fabricant de soieries, associé à Antoine Bardon , né à Lyon le 31 octobre 1825, et fils d'un « *conducteur de messages* », Jean Ritton est plus en retrait que son partenaire. Il épouse en 1864 Louise-Jeanne-Pauline Coursier, dotée par son grand-père de 95.000 francs. Il siège à la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise entre 1876 et 1878. À sa mort, le 10 juin 1900, il laisse une fortune évaluée à 887.487 francs à ses trois enfants (sa fille a épousé un notaire, M^e Chachuat).

des failles couleur, avant de se lancer dans les satins teints en pièces et les Pékins au début des années 1870 à destination des Etats-Unis. Pour répondre aux exigences de leur propre marque, « *Beaucoup et bien* », ils emploient environ trois mille ouvriers, majoritairement à Lyon, mais un tiers d'entre eux vit dans les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Les deux associés ont pris soin d'organiser leur production dispersée dans les campagnes autour de quatre centres, dirigés par un contremaître, à Nantua (Ain), à Eclose et Valencogne (Bas-Dauphiné) et à Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire). En 1873, avec un chiffre d'affaires supérieur à dix millions de francs, Bardon & Ritton se classe au quatrième rang des maisons de soieries lyonnaises, derrière Jaubert, Audras & Cie, C.-J. Bonnet et J.-B. Martin. En 1877, leur organisation repose sur un capital social de 700.000 francs, grâce à l'entrée d'un nouvel associé, Mayen. En 1895, les deux associés, probablement poussés par leurs fils respectifs promus associés trois ans plus tôt, franchissent à leur tour le pas avec l'intégration d'un tissage mécanique à leur maison lyonnaise. Mais refusant d'immobiliser leurs capitaux, ils préfèrent louer l'ancien tissage Tivollier, situé à Coublevie, près de Voiron, pour 7.000 francs par an ¹³⁸².

Sous le Second Empire et au début des années 1880, Léon Emery et son frère Adrien disposent entre quatre et six cents métiers à tisser en Bas-Dauphiné, tant dans leur usine de Châtonnay (agencée avant 1868) que chez des ouvriers, fabriquant pour eux des étoffes façonnées, pour l'ameublement et les églises ¹³⁸³. Les Poncet, le père et son fils, deux fabricants lyonnais, qui ont bâti leur succès sur la fabrication de taffetas, les soieries unies puis les nouveautés et les velours, occupent au début des années 1880, cinq cents métiers dispersés dans les campagnes et possèdent également un tissage mécanique à Faverges (Savoie) ¹³⁸⁴. En 1872, François Dufêtre, un fabricant lyonnais, installé rue Saint-Polycarpe, à Lyon, utilise lui aussi le tissage en fabrique et le tissage dispersé à domicile. En l'espace d'un quart de siècle, il est parvenu à constituer une entreprise proche de l'intégration totale : dans sa fabrique établie à La Sône, acquise des Jubié, il a établi une filature, un moulinage, un dévidage puis un tissage. Le tissage des soieries essaime aussi dans la campagne grâce à plusieurs comptoirs situés à Chauffailles, à Chazelles sur Lyon, à Chazelles-sur-le-Vieu (Loire), Haute-Rivoire et Grenoble. Au total, cette organisation industrielle est évaluée à 440.000 francs, dont 250.000 francs pour la seule fabrique de La Sône et 40.000 francs pour la maison de Chauffailles où se trouve le comptoir ¹³⁸⁵.

¹³⁸² ADR, 6Up, Acte de société sous seing privé du 21 décembre 1854, , Acte de société sous seing privé du 28 février 1877, Modification devant M^e Birot, à Lyon, le 20 juillet 1894, ADI, 3Q43/100, ACP du 2 janvier 1895 (bail devant M^e Bally, à Voiron, le 27 décembre 1894) et *Exposition Universelle de Paris 1878, Fabrique de soieries couleurs de Bardon, Ritton & Cie*, Lyon, imprimerie L. Perrin & Mariné, 1878, pp. 5-7, CAYEZ (P.), 1980, pp. 74-75.

¹³⁸³ ADR, 1M250, Dossier de Légion d'honneur de Léon Emery, dossier de la Chambre de Commerce de Lyon pour l'Exposition universelle de 1889.

¹³⁸⁴ ADR, 1M254, Dossier de Légion d'honneur de Claude Poncet, Lettre ms du commissaire spécial, le 31 juillet 1885.

¹³⁸⁵ ADI, 9U2165, Justice de Paix de Saint-Marcellin, Acte de société devant M^e Mitifiot, à Lyon, le 11 janvier 1872 et ADI, 3Q29/666, Mutation par décès de François Dufêtre le 11 mai 1878.

Pour les maisons lyonnaises qui utilisent le tissage à domicile et le tissage en fabrique, le premier sert d'amortisseur en cas de crise économique. Les fabricants de soieries réduisent d'abord leurs commissions destinées aux tisseurs en chambre afin de conserver le maximum d'activité à leurs fabriques qui doivent amortir de lourds investissements¹³⁸⁶.

Contremaîtres et rondiers.

La « ruralisation » de la Fabrique ne doit rien au hasard : au contraire, elle est ordonnée et décidée de façon logique. Là encore, seule une étude fine sur le terrain peut permettre d'en démontrer le caractère organisé. Notre choix s'est porté sur la commune de Corbelin, un petit bourg de deux mille habitants au cœur du Bas-Dauphiné soyeux, dans le canton de Pont-de-Beauvoisin, avec une large part de la population occupée par le travail de la soie. Dans les années 1870, il y a environ mille cinq cents métiers à bras à domicile à Corbelin et un bon millier dans le village voisin, Dolomieu, sur les cinq mille cinq cents que l'on dénombre alors dans l'arrondissement¹³⁸⁷.

Les principales maisons lyonnaises opèrent de façon raisonnée : soit elles « se partagent » le territoire pour éviter de se livrer à une concurrence effrénée dans le recrutement de la main d'œuvre, soit au contraire elles recherchent la concurrence pour mieux abaisser le prix des façons, et dans ce cas elles forment des comptoirs de distribution d'ouvrages¹³⁸⁸. En l'absence de sources, il n'est guère possible de parler pour autant d'entente entre elles pour ce partage. La stratégie des fabricants lyonnais obéit à quelques règles élémentaires : pour éviter toute hausse salariale liée à une offre importante de travail, l'ouvrage doit être dispersé plutôt que concentré sur quelques communes. Pour éviter tout contrôle corporatiste de la part des canuts, le tissage à la campagne doit être localisé dans un espace assez éloigné de Lyon : entre Lyon et cet espace soyeux, il existe une sorte de glacis isolant le centre lyonnais à dominante corporative et revendicative, du nouveau foyer déconcentré.

Corbelin et les communes voisines ont été « partagées » par trois maisons lyonnaises, Gindre & Cie, Cochaud, Adam & Cie, et enfin Michel frères. Chacun y installe au début des années 1850 une fabrique ou un comptoir pour distribuer la matière première aux tisseurs à domicile, avec à leur tête un contremaître originaire de la commune. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la contrée s'est habituée au travail à domicile avec l'augmentation du nombre de tisserands de chanvre.

Benoît Michard, originaire de La Bâtie-Montgascon, une commune limitrophe de Corbelin, est le commis de la maison Gindre pour surveiller sur place le travail à domicile. Selon toute vraisemblance, la maison Gindre & Cie n'est pas demeurée présente longtemps dans cette région. Il est vrai que son usine de Boussieu (Ruy), qui monte

¹³⁸⁶ JONAS (R. A.), 1994, pp. 55-56.

¹³⁸⁷ JOUANNY (J.), 1931, p. 46.

¹³⁸⁸ JOUANNY (J.), 1931, p. 45.

progressivement en puissance dans les années 1850, est relativement éloignée. Après le décès de son père en 1864, Claude Gindre renonce à exploiter cette usine au profit de son beau-frère, Victor Auger , mais entreprend la construction d'un nouveau tissage mécanique à La Croix-Rousse, renonçant au tissage à bras ¹³⁸⁹ . Pourtant, Gindre continue à recourir au tissage mécanique à façon, notamment avec L. Clément & Cie à Jallieu dans les années 1870, puis avec Joseph-Paulin Paillet à Nivolas au début du XX^e siècle. Au tournant des années 1860, Michard change de poste et devient directeur de la fabrique Emery , à Châtonnay , près de Saint-Jean-de-Bournay .

Brunet, Cochaud & Cie, devenu Cochaud, Adam & Cie, s'appuient à Corbelin sur Antoine Bizollon, lui-même natif de ce village, pour diriger leur fabrique, assisté de Joseph Chaboud, comme employé, futur gendre de Jean-Joseph Huguet , le directeur de la fabrique Michel. La maison Brunet, Cochaud & Cie s'installe à Corbelin en 1845. À l'origine, la fabrique rassemble toutes les activités, du dévidage au tissage. Un an plus tard, Chaboud et Bizollon dirigent quarante métiers à tisser pour leurs patrons lyonnais et cent en 1847. Mais rapidement, on préfère confier tous les métiers à tisser à des ouvriers en chambre. La fabrique, elle-même n'emploie que trente-cinq ouvrières en 1853, ce qui signifie qu'une majorité de la main d'œuvre tisse à domicile : l'ourdissage, le dévidage et le canetage sont toujours effectués directement sous la surveillance de Bizollon et Chaboud, entre les murs de la fabrique ¹³⁹⁰ . Cette maison lyonnaise s'est installée également à Dolomieu dès 1846, en y achetant une maison, rapidement transformée en comptoir. Bizollon et Chaboud ont été pendant quelques temps « *Fabricants d'étoffes de soie* » à Lyon ¹³⁹¹ , où ils ont pu, sans doute, se distinguer aux yeux de la maison Brunet, Cochaud & Cie. Parmi les commis de la maison Adam, à Corbelin, on retrouve en 1867 Joseph Bizollon. L'organisation de la maison Cochaud, Adam & Cie, constituée en 1863 et dissoute deux ans plus tard, est reprise lors de sa dissolution par Henri Adam ¹³⁹² , l'un des associés, qui la conserve en l'état pendant une vingtaine d'années : en 1889, le comptoir de Dolomieu est revendu à un petit façonnier, Jean-François-Léon Guillet. Adam

¹³⁸⁹ ADR, 1M251, Dossier de Légion d'honneur de Claude Gindre , note ms du commissaire spécial, sd [1895] : « *Il est un de ceux qui ont le plus fait pour la transformation du tissage à bras en tissage mécanique pour soutenir la concurrence de l'étranger* ». Au tournant du siècle, il a également recours aux bons soins du tissage Paillet de Nivolas .

¹³⁹⁰ ADI, 2N4/2, Rapport du sous-préfet de La Tour-du-Pin au Conseil d'arrondissement, session 1847, 162M10, Rapport de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures le 12 juillet 1853 destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, Lettre ms de deux inspecteurs du travail pour le sous-préfet le 3 août 1854.

¹³⁹¹ ADR, 3E10426, Contrat de mariage devant M^e Raymond (Caluire) le 22 juin 1842.

¹³⁹² Fabricant de soieries, né à Lyon le 27 novembre 1826, fils d'un « *négociant* », Henri Adam participe régulièrement à la Chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise (1871-1873 puis 1893-1897) dont il devient le secrétaire en 1895. Il débute sa carrière comme commis-négociant, lorsqu'il épouse en 1854 Marie-Justine Virginie Convert, la fille d'un meunier de Pont-d'Ain (les apports de l'épouse s'élève à trente mille francs). Entre 1871 et 1873, il siège une première fois à la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise, puis de nouveau entre 1893 et 1897 ; il est d'ailleurs élu secrétaire de la Chambre en 1895. En 1878, sa société, H. Adam & Cie, installée dans la rue Lafont, dispose d'un capital social de 465.000 francs dont 225.000 fournis par Adam lui-même. En 1889, il cède son comptoir situé à Dolomieu . En 1891, le capital de son affaire n'est plus que de 300.000 francs.

occupe également vers 1880 seize ouvriers à Montalieu. Il ne garde alors que la fabrique de Corbelin en activité jusqu'en 1900, date à laquelle il la met en vente ¹³⁹³. Elle comprend alors une maison pour le directeur, un bâtiment qui sert de comptoir et d'atelier, un autre pour l'écurie et le dortoir. Le matériel de tissage est réparti chez des ouvriers en chambre à Corbelin même et à La Bâtie-Montgascon, une commune voisine, soit quatre-vingt-dix métiers destinés en majorité à des hommes (cinquante-neuf hommes pour dix-sept femmes). Les ouvriers à domicile viennent chercher leur ouvrage dans les bureaux à Corbelin, au rez-de-chaussée du bâtiment principal où a été spécialement aménagée une salle d'attente pour eux, à côté du magasin, de l'entrepôt de matière et de la salle de pliage. Une forge permet de réparer en permanence le matériel. Si l'atelier de cannetage se trouve à côté des bureaux, les autres étapes du processus de fabrication du fil (ourdisage, dévidage, détrancannage) sont à l'étage. Dans son dévidage, il occupe trente-trois ouvrières et un contremaître ¹³⁹⁴. Quant à Henri Cochaud ¹³⁹⁵, grâce à la fortune de son beau-père, le fabricant Joseph Dolbeau ¹³⁹⁶, il abandonne progressivement le tissage à domicile au profit d'une usine flambant neuve, construite à Montalieu-Vercieu dans les années 1880, à l'extrémité nord du département, sur un territoire encore vierge de métiers à tisser, grâce à une augmentation de capital de sa société, qui passe de 4 à 500.000 francs en 1889 ¹³⁹⁷. Il trouve sur place une main d'œuvre féminine disponible, dont les maris et les pères sont tailleurs de pierres ¹³⁹⁸.

¹³⁹³ ADI, 3E28110, Vente devant M^e Reynaud (Corbelin) le 11 février 1856 et 3E28061, Vente devant M^e Descotes (Corbelin) le 10 avril 1889, ADR, 9U, Acte de société sous-seing privé du 15 novembre 1863.

¹³⁹⁴ ADR, 10M448, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère en février 1895 et *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1195, du 31 mars 1900 : l'organisation de Corbelin et de La Bâtie-Montgascon est évaluée en 1900 à 40.000 francs. Ne parvenant pas à la vendre, Adam en abaisse le prix dans le *Bulletin* du 5 mai suivant à 30.000 francs, puis en septembre, le prix de la seule fabrique passe de 26.000 francs à 19.000 francs. À la fin de l'année, en désespoir de cause, Adam propose l'ensemble en location.

¹³⁹⁵ Fabricant de soieries, né à Arandas (Ain) le 25 mars 1832, Pierre-Henri-Joseph Cochaud est le fils d'un « meunier ». En 1863, il s'associe à Henry Adam. Cependant, deux ans plus tard, les deux hommes se séparent. Cochaud s'associe alors avec Joseph-Damase-Henri de Boissieu. En 1869, Cochaud épouse Jeanne Dolbeau, la fille d'un de ses confrères protestants, qui lui apporte une dot de 104.000 francs, alors que ses avoirs personnels dans son entreprise atteignent déjà 400.000 francs. Au décès de son associé, en 1871, il poursuit son activité avec le fils de ce dernier et un de ses commis, Marduel. En 1893, il se choisit un nouvel associé, Jean-Eugène Gay. En 1898, il associe ses deux fils, Marc et Pierre, à ses affaires, préparant sa succession. Cinq ans plus tard, il renonce définitivement à la direction de sa maison, préférant commanditer son fils Pierre. Il décède le 25 mai 1918.

¹³⁹⁶ Fabricant de soieries, protestant, né à Lyon le 3 avril 1817, son père est alors « fabricant d'étoffes ». Joseph Dolbeau épouse pendant l'été 1850 Françoise-Jeanne Girousse (les biens de celle-ci sont alors évalués à 2.000 francs seulement). En 1877, il se retire et accepte de commanditer son fils, Jean, à hauteur de 300.000 francs dans la constitution d'une nouvelle maison de soieries, Dolbeau, Goutaland & Cie. Il laisse à son fils Jean et à son gendre Cochaud une fortune de 638.977 francs à son décès le 14 décembre 1897 (il possède alors des comptes courants dans les maisons de soieries des deux hommes).

¹³⁹⁷ ADR, 46Q144, ACP du 13 octobre 1869 (contrat de mariage devant M^e Perrin, Lyon, le 7 octobre 1869), 6UP, Dissolution de société devant M^e Lombard (Lyon) le 1^{er} décembre 1871, Acte de société devant M^e Lombard (Lyon) le 29 mars 1889.



Le tissage Michel frères est construit dans les années 1850 au centre du village de Corbelin, alors que la filature appartenant à la même maison se trouve à Léron, dans un hameau voisin. Comme tous les édifices industriels de l'époque, le tissage Michel se présente sous la forme d'un bâtiment à étages, pour être en fait.

Figure 10–Tissage Donat (anciennement Michel frères puis Ponson & Cie) dans le village de Corbelin vers 1900.

Source : coll. Privée.

Enfin, la direction du tissage Michel frères est confiée à Jean-Joseph Huguet , lui aussi natif de Corbelin . Comme Bizollon, il a quitté sa commune natale durant les années 1840 pour devenir tisseur à Lyon. Il est revenu pour prendre la direction de la fabrique Michel. Il s'appuie sur Antoine Rivier et Jean-Baptiste Bouillon , tous deux commis. Les Michel sont à l'origine des teinturiers, mais à l'initiative de César Michel¹³⁹⁹, ils deviennent aussi fabricants de soieries. Avec son frère Humbert, dit Hubert, ils se sont d'abord installés à Rives et à Givors (Loire) en 1839, puis dix ans plus tard à Corbelin où ils achètent deux moulins pour y établir une filature de cinquante-deux bassines, employant une soixantaine d'ouvrières. Ils possèdent ou louent aussi un tissage à Rives depuis les années 1830, qui emploie une centaine d'ouvriers. En 1864, le tissage de

¹³⁹⁸ BACHMAN (B.), 1985.

Rives fait travailler cinq cent dix personnes. Toutefois, la société Michel se sépare de cet établissement à une date inconnue pour concentrer ses efforts sur Corbelin. En 1853, le tissage et le dévidage de Corbelin comptent cinquante ouvrières. Les plus jeunes travaillent au dévidage¹⁴⁰⁰. En 1855, les deux frères se séparent et César reste seul à la tête de l'affaire¹⁴⁰¹. L'homme, gendre d'un fabricant de plâtre, est solidement implanté sur la place, puisqu'on le retrouve aux côtés d'Arlès-Dufour dans plusieurs de ses affaires, notamment dans la fondation du Crédit Lyonnais. Il parvient à marier son fils Paul¹⁴⁰² à la fille du riche banquier lyonnais, Théodore Côte¹⁴⁰³. Un tissage mécanique est bientôt adjoint à la filature, dans le centre du village. Dans les années 1860, les frères Michel recrutent Auguste-Marie Héraud, fils d'un petit façonnier des Avenières, pour occuper le poste de commis en soieries, notamment après le départ de Bouillon¹⁴⁰⁴. Mais en 1872, César Michel cède son outil industriel à la maison Ponson & Cie, dans laquelle son fils Paul est associé en nom collectif à hauteur de 300.000 francs et commandité par son beau-père Côte pour un demi million. En 1873, la maison Ponson réalise environ six à sept millions de francs de chiffre d'affaires. Les propriétés de Corbelin sont vendues pour 150.000 francs. À cette date, la fabrique de Corbelin fait partie d'une des plus importantes maisons lyonnaises, avec un capital social de 1.700.000 francs : outre Corbelin, Ponson & Cie possède un moulinage à Givors ainsi que des métiers à tisser travaillant pour elle dans l'Aisne¹⁴⁰⁵.

Un fabricant lyonnais, probablement Alexandre Giraud, place en 1852 une quarantaine de métiers à tisser aux Abrets et dans les environs. En 1885, il en possède

¹³⁹⁹ Fabricant de soieries, né à Grigny le 15 messidor an X, César Michel est le fils d'un « marchand ». Il épouse en 1835 Françoise-Marie-Louise Page, la fille d'un fabricant de plâtre, dotée de 56.000 francs. Dès 1843, il participe à la fondation de la Compagnie du Gaz d'Angers. Cinq ans plus tard, il est l'un des premiers administrateurs du Comptoir d'Escompte de Lyon. Il siège aux côtés de son ami Arlès-Dufour au conseil d'administration du Crédit Lyonnais dès la fondation de l'établissement jusqu'en avril 1873 et à celui de la Banque de France à Lyon entre 1867 et 1872. En dehors de ses activités dans les milieux bancaires lyonnais, il figure aussi au conseil d'administration de la Compagnie de Navigation Mixte. En 1862, il prend une participation dans l'entreprise Joseph Page père & fils, constituée par sa belle-famille. À son décès en 1875, il laisse une succession estimée à 548.872 francs.

¹⁴⁰⁰ ADI, 162M10, Rapport de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures le 12 juillet 1853 destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin.

¹⁴⁰¹ ADR, 3E24942, Partage devant M^e Thomasset (Lyon) le 6 juillet 1859, ADI, 120M11, Lettre ms de Michel frères au Préfet de l'Isère le 23 mai 1850 et LEON (P.), 1954a, p. 680.

¹⁴⁰² Fabricant de soieries, né à Lyon le 29 janvier 1836, Paul Michel est le fils César. Il a été membre du comité fondateur de la Compagnie lyonnaise d'Assurances maritimes en 1869, et administrateur du Bureau de Bienfaisance de Lyon vers 1880. Il épouse en 1861 la fille du banquier lyonnais Théodore Cote qui fait donation à sa fille de 305.000 francs. Entre 1870 et 1872, il siège à la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise, dont il est d'ailleurs le trésorier en 1871 et 1872. Il décède le 23 mars 1887 dans le Gard, laissant une succession (à Lyon) de 47.543 francs.

¹⁴⁰³ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 91-95.

¹⁴⁰⁴ ADI, 3E28131, Contrat de mariage devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 8 septembre 1866.

quarante fois plus qui essaient dans les villages limitrophes. Un de ses confrères, sans doute la maison Bellon frères & Conty, préfère s'installer autour du lac de Paladru et de Charavines, jusqu'à Voiron, avec mille cinq cents métiers manuels. Plus au nord, en mars 1842, César Brosset fait l'acquisition de bâtiment et d'une chute d'eau à La Balme pour y établir soit une fabrique, soit un comptoir¹⁴⁰⁶.

Si l'on examine la carrière des contremaîtres de Corbelin, on constate qu'ils gravissent les échelons pour atteindre à des postes de commandement : Michard quitte La Bâtie-Montgascon en 1860 pour prendre la direction du tissage Emery à Châtonnay pendant une trentaine d'années, tandis que Bizollon s'établit à son compte à Corbelin comme façonnier. Rivier demeure en revanche employé de soieries pendant toute sa vie, mais son fils Frédéric Antoine devient, brièvement certes, façonnier à Corbelin. Loin d'être des exemples isolés, ces individus favorisent l'essor du tissage en Bas-Dauphiné par un « effet de grappe ».

On l'a compris, pour recruter des ouvriers à domicile ou même en fabrique, les fabricants lyonnais s'appuient sur des contremaîtres originaires de la contrée, susceptibles de gagner facilement la confiance des autochtones, connaissant les coutumes locales, les qualités et les défauts des futurs ouvriers, leur moralité¹⁴⁰⁷. Ils ont souvent débuté leur carrière à Lyon, ce qui leur assure une supériorité technique sur les ouvriers. Ils reviennent au pays auréolés par ce titre de contremaître. On peut supposer que les premières recrues appartenaient aux relations du contremaître. Chacun essaye de s'assurer le contrôle exclusif d'un bassin de recrutement, afin d'éviter la concurrence avec un confrère pour le recrutement des ouvriers. Ces contremaîtres, parfois également appelés rondiers¹⁴⁰⁸ ou tâcherons¹⁴⁰⁹, à l'origine des ouvriers choisis pour leur maîtrise de l'ouvrage et leur connaissance du pays, distribuent régulièrement les ordres à exécuter auprès des ouvriers à domicile, probablement de leur connaissance, puis se chargent d'effectuer la vérification de l'étoffe tissée, car ils sont responsables de la livraison et des défauts des soieries devant les fabricants. Ces contremaîtres sont les dépositaires de la confiance des fabricants lyonnais, désormais éloignés du centre de production. Ceux-ci n'ont plus les moyens de visiter directement et immédiatement l'avancement du travail¹⁴¹⁰.

Par l'intermédiaire de leurs contremaîtres, les fabricants de soieries installent une

¹⁴⁰⁵ ADR, 3E15551, Contrat de mariage devant M^e Thiaffait (Lyon) le 24 mars 1861 : Les parents Cote donnent à leur fille en avancement d'hoirie 305.000 francs, 6UP, Acte de société sous-seing privé du 1^{er} décembre 1871, 46Q208, ACP du 8 avril 1882 (licitation du même jour), ADI, 3Q18/98, ACP du 8 juillet 1872 (Vente devant M^e Reynaud, Corbelin, le 2 juillet 1872), CAYEZ (P.), 1980, p. 74.

¹⁴⁰⁶ JOUANNY (J.), 1931, p. 45 et CAYEZ (P.), 1978, p. 166. Malheureusement, Jouanny ne mentionne pas le nom des fabricants de soieries dans ses travaux.

¹⁴⁰⁷ Voir les analyses de KETTERING (S.), 1986, p. 4.

¹⁴⁰⁸ LEON (P.), 1954a, p. 686 et CAYEZ (P.), 1978.

¹⁴⁰⁹ JOUANNY (J.), 1931, p. 44.

organisation du travail du tissage rural plus sophistiquée qu'un simple contrôle commercial, loin du cadre réglementaire lyonnais, fondé sur la confiance et les réseaux personnels¹⁴¹¹. Les pièces sont d'abord vérifiées par le contremaître pendant le tissage, puis lorsqu'il récupère les pièces dans leur comptoir, grâce à des banques à aunage. Les fabricants de soieries procèdent à une ultime vérification des étoffes au moment de leur retour. Le contremaître inflige alors des rabais (ou amendes) aux ouvriers négligents.

Proto-fabriques et tissage à domicile.

Les entrepreneurs à façon du Voironnais n'ont pas recours au travail en chambre, mais exclusivement au tissage en usine. À l'inverse, ceux de l'arrondissement de La Tour-du-Pin défendent avec force l'usage du métier à bras et du tissage à domicile. Les usines mécaniques ne s'y répandent qu'avec parcimonie jusque dans les années 1880, malgré la présence à proximité d'un constructeur de métier mécanique comme Diederichs. Pour les patrons les plus modestes, un outillage en bois, placé parmi la population locale, offre de substantielles économies pour lancer une affaire. Cela s'explique aussi par le genre d'articles tissés.

Alors que les façonniers voironnais misent sur la mécanisation de la fabrication, ceux de l'arrondissement de La Tour-du-Pin privilégient au contraire majoritairement les métiers manuels. Pendant l'été 1854, Joseph Pollaud-Dulian, ayant compris l'essor que prend l'industrie textile en Bas-Dauphiné, se propose à son tour de se lancer avec Jean-Baptiste Clavel, un « *fabricant d'étoffes de soie* », domicilié à Saint-Jean-d'Avelanne. Il décide de placer des métiers à bras dans six villages situés autour de son domicile, Pont-de-Beauvoisin, le siège de son affaire : Saint-Martin-de-Vaulserre, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Jean-d'Avelanne, La Folatière, Pressins et Romagnieu. L'ambition initiale des deux associés porte sur quarante métiers à tisser à installer. Un capital de 7.000 francs, intégralement apporté par Pollaud-Dulian (Clavel doit lui rembourser la moitié de sa part), suffit pour monter l'affaire. Les autorités acceptent d'autant mieux cette initiative que l'essaimage de métiers à tisser dans cette contrée proche de la Savoie piémontaise leur permet de diminuer la part de la contrebande frontalière dans les revenus des autochtones¹⁴¹². À la fin de l'été 1860, Clavel se sépare de Pollaud-Dulian pour créer sa propre affaire, à Saint-Jean-d'Avelanne, avec l'appui d'Henri Brosse, un fabricant de tuiles, qui se contente de fournir le matériel. Clavel se charge de la gestion quotidienne et de la surveillance des métiers¹⁴¹³.

En novembre 1860, Louis Michoud et son frère Henri-Victor, décident à leur tour de créer une petite affaire de tissage à façon de soieries. Ils installent leurs bureaux dans le

¹⁴¹⁰ JOUANNY (J.), 1931, p. 44 et LEON (P.), 1954a, p. 686.

¹⁴¹¹ REDDY (W. M.), 1981.

¹⁴¹² ADI, 138M4, Lettre ms de Joseph Dulian adressée au sous-préfet de La Tour-du-Pin le 24 août 1854 et 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin, Acte de société sous seing privé du 12 octobre 1854.

¹⁴¹³ ADI, Tribunal de Commerce de Bourgoin, Acte de société devant M^e Favot, à Pont-de-Beauvoisin, le 9 septembre 1860.

chef-lieu du canton, Morestel , et entreprennent la construction d'une succursale non loin de là, dans le village de Veyrins. Cependant, en février 1862, Louis Michoud se retire de l'entreprise familiale pour se fixer à Chambéry, laissant seul Henri-Victor ¹⁴¹⁴ . Ont-ils bénéficié du soutien de la maison lyonnaise Bardon , Ritton & Cie ? En effet, celle-ci fait travailler à cette époque des métiers à tisser dans la région de Morestel.

François Varvier monte son affaire de tissage à façon à Vézeronce, près de Morestel , en 1863. Avec son associé, Félix Bernachot, il dispose d'un capital de 14.000 francs (12.000 francs en matériel, le solde en espèces), apporté à part égale. Les deux associés se répartissent les tâches : à Varvier, la fabrication et les relations avec les ouvriers, à Bernachot, la comptabilité et les relations avec les donneurs d'ordres lyonnais ¹⁴¹⁵ . Avec ce maigre pécule, Varvier parvient à créer une entreprise d'une quarantaine de métiers à tisser. Il loue la maison de Joseph Gerin, un fabricant de planches. Au rez-de-chaussée, dans le magasin, il installe trois banques en bois servant à mesurer et à vérifier les étoffes tissées avant de les expédier à Lyon. Divers instruments s'entassent autour d'elles et de son bureau : des malles pour le transport des pièces, deux presses à étoffe, une balance en cuivre, une pendule... Le magasin fait désormais office de comptoir pour distribuer et réceptionner le travail des quarante ouvriers qui ont pris chez eux un des métiers à tisser manuels de Varvier (chaque métier vaut 112 francs). Au premier étage, dans une première pièce, Varvier a installé un pliage avec ses accessoires. Dans une seconde pièce, on trouve un doublage, quatre mécaniques à dévider (une cinquième est placée chez un ouvrier). Enfin, dans une dernière chambre, une horloge fait face à une canetière. Il y a encore, en magasin, une dizaine de métiers à tisser incomplets ou démontés. Divers objets traînent autour de ces diverses machines, dénotant un certain désordre. Pourtant, Varvier a aménagé la maison de façon logique : chaque pièce de la maison a une fonction précise dans le processus de fabrication ¹⁴¹⁶ .

Augustin Poncin et son associé, Ange Debié, ont organisé leur affaire d'une façon presque analogue, à Cessieu , près de La Tour-du-Pin . Au rez-de-chaussée d'une maison, ils ont installé leurs appartements privés. Au premier étage, se trouvent leur comptoir et leur magasin, dans deux pièces différentes, avec la banque, la balance et quelques instruments. Dans une troisième pièce, Poncin et Debié ont placé trois canetières, et quelques autres machines. Probablement sous les combles de la maison, il y a un polissoir et onze battants de métiers à tisser. Dans la cave, ils entreposent cinq métiers démontés et des canettes. Leurs soixante-dix métiers à bras, évalués à 7.000 francs, sont répartis chez des ouvriers, ainsi que deux mécaniques à dévider ¹⁴¹⁷ . Frédéric Douillet , à Burcin (canton du Grand-Lemps), a, lui aussi adopté ce mode d'organisation : il vit dans deux modestes pièces au rez-de-chaussée de sa maison,

¹⁴¹⁴ ADI, 9U1400, Justice de Paix de Morestel , Acte de société du 12 octobre 1875, 3E25880, Donation-partage devant M^e Gallien (Les Avenières) le 18 mai 1876.

¹⁴¹⁵ ADI, 5U1117, Tribunal civil de Bourgoin , Acte de société du 28 février 1863.

¹⁴¹⁶ ADI, 5U1180, Tribunal civil de Bourgoin , Inventaire ms des biens de la faillite Varvier, sd [1871].

¹⁴¹⁷ ADI, 5U1185, Tribunal civil de Bourgoin , Inventaire ms de la faillite Poncin & Debié le 8 novembre 1879.

sommairement meublées. Au-dessus, il a agencé ses ateliers dans trois pièces : le comptoir, une pièce pour le dévidage (deux mécaniques) et une dernière pièce pour la canetière et deux pliages. Dans un hangar et dans une grange, il a déposé quinze métiers démontés et vingt-trois mécaniques de métiers. Il possède, enfin, une cinquantaine de métiers à tisser placés chez des ouvriers. Cependant, Douillet prévoyait, avant sa faillite au début des années 1880, de changer son organisation : il a aménagé à côté de sa maison un emplacement pour recevoir une machine à vapeur. Il ambitionnait de rassembler ses métiers dans une fabrique (non construite)¹⁴¹⁸.

Maurice Barbier, installé à Oyeu, dans le canton de Virieu, emploie une quarantaine d'ouvriers en 1881 dans son entreprise. Son entreprise ressemble aux précédentes, mais il a monté trois métiers à tisser dans sa maison, ce qui n'est pas le cas de Douillet, Poncin & Douillet et Varvier. Barbier a adopté une voie intermédiaire : toute sa maison est transformée en espace de travail. Pour son usage personnel, il a préféré louer une seconde bâtisse dans le village. Comme la place lui manque dans son comptoir, il a aménagé au premier étage de la seconde maison, un atelier de pliage et un magasin pour le matériel. Il entpose chez lui treize métiers incomplets, tandis que vingt-huit autres sont dispersés chez des ouvriers avec une mécanique à dévider¹⁴¹⁹.

Alors que deux de ses frères maintiennent la tradition familiale en demeurant dans le canton de La Mure, Victor-Hippolyte Nier choisit de quitter les montagnes pour tenter sa chance à Lyon¹⁴²⁰. Au début des années 1850, on le retrouve comme ouvrier en soie à Lyon, dans la rue Grolée. Lors de son mariage, son avoir financier s'élève modestement à 800 francs. La situation de sa femme est à peine meilleure avec des biens mobiliers estimés à 1.100 francs, sans compter quelques biens immobiliers dans l'Ain. À la fin de la décennie, il monte en grade et devient employé de fabrique à Corbelin, chez Combet & Rabatel (était-ce déjà son patron à Lyon ?). Il reste sans doute jusqu'en 1867 au même poste. Pourtant, lui aussi, comme Michard ou Bizollon, il succombe à l'envie de s'établir à son compte. Ayant « fait ses armes », fort d'une solide expérience, de quelques économies (en 1860, il a touché 1.500 francs de la vente d'un bien qu'il possédait à La Mure), de bonnes relations et d'une connaissance du terroir local, il s'installe à Vignieu, un village d'un millier d'habitants, dans le canton voisin de La Tour-du-Pin, à quelques kilomètres de Corbelin, comme fabricant d'étoffes de soie. Quoique située dans l'un des cantons les plus actifs dans le travail de la soie, la commune de Vignieu avait été épargnée jusque là par l'onde soyeuse, en raison probablement de sa position reculée par rapport aux autres villages du canton. Nier, tel un conquérant découvrant une terre vierge, trouve donc ici une main d'œuvre relativement abondante, qui n'a pas encore été accaparée par les fabriques voisines. Il achète pour 7.400 francs environ quatre-vingt-dix métiers à tisser à bras ainsi que huit mécaniques à dévider et à canneter et un ourdissoir, les premiers étant placés en dépôt chez les ouvriers, Nier ne conservant chez lui que les mécaniques. Pour contrôler le travail, il s'attache à son tour les services d'un jeune

¹⁴¹⁸ ADI, 5U1191, Tribunal civil de Bourgoin, Inventaire ms de la faillite Douillet, le 5 mars 1884.

¹⁴¹⁹ ADI, 5U1194, Tribunal civil de Bourgoin, Bilan ms du 30 avril 1881 et inventaire ms du 5 mai suivant.

¹⁴²⁰ Un de ses frères est engagé comme employé de l'octroi à Paris.

employé, Vincent-Louis Galland, qui devient lui-même patron d'un petit tissage au début du XX^e siècle, à Vignieu. Comme tant d'entrepreneurs, Nier ne parvient pas à transmettre son entreprise à son fils unique, Louis-Claude-Joseph, qui, après des études au grand séminaire à Lyon, se consacre à la dévotion plutôt qu'aux affaires ; il décède prématurément en 1887, onze ans avant son père. Sans héritier, soumis à la concurrence des métiers mécaniques et n'ayant pas su ou pas pu se reconvertir, Nier assiste au lent déclin du tissage à domicile. À son décès, il ne laisse qu'une modeste fortune (moins de 4.000 francs)¹⁴²¹.

D'autres façonniers associent le tissage en fabrique avec le travail à domicile. Tel est le cas de Benoît Cléménçon, à Veyrins, près de Morestel. Dans ses ateliers, on retrouve une organisation assez proche de celle de Varvier, mais à plus grande échelle et moins rationnelle. L'ensemble se compose de trois bâtiments : le premier correspond à la maison personnelle de Cléménçon, dans laquelle se trouvent ses appartements privés, une cuisine destinée aux ouvrières et des ateliers (chambre du polissage, magasin pour le matériel). Une seconde construction, probablement plus petite, sert de dortoir pour quelques ouvrières, de cave et de débarras. Enfin, dans une dernière maison, Cléménçon a fait installer une polisseuse, une machine à vapeur, un atelier de forgeron, des ourdissoirs. Les cent douze métiers à tisser sont dispersés dans les trois bâtiments : devant la croissance de ses affaires, Cléménçon a dû trouver rapidement de la place chez lui et n'a pas eu le temps de faire construire un atelier spacieux (il loue une fabrique mais cela ne lui suffit pas). Il a placé cent dix-huit métiers chez des habitants de Veyrins et des environs ainsi que sept mécaniques à dévider¹⁴²².

À la fin des années 1850, Auguste Lanfray (décédé le 16 décembre 1894) et Constant Vuitel s'associent pour créer dans le village de Dolomieu une affaire de tissage à façon. Vuitel se retire rapidement pour tenter l'aventure en solitaire à partir de 1862. Il s'installe aux Avenièrès à son compte, avant de s'associer avec Bargillat dans les années 1870, à La Tour-du-Pin. Pour compenser son départ, Auguste Lanfray se trouve trois nouveaux associés pour constituer la société Auguste Lanfray & Cie : son frère Alexandre Lanfray (décédé le 6 octobre 1889), son neveu Rémy Penel et François Bin. Originaire de Chimilin, Penel¹⁴²³ est le fils d'un percepteur des contributions directes et de Rosalie-Marie-Alexandrine Lanfray, la sœur d'Auguste. Le frère de Rémy Penel, Pierre-Alphonse, occupe une place de représentant de commerce à Lyon. Le capital social est encore plus modeste que chez Boirivant, puisqu'il est inférieur à 5.000 francs. D'ailleurs, Alexandre Lanfray effectue son apport en nature sous la forme d'un local pour

¹⁴²¹ Nier n'a pas été retenu dans le corpus prosopographique des principaux façonniers. ADI, 3E24405, Copie de contrat de mariage devant M^e Ranchin (Bourgoin), conclu devant M^e Dugueyt, à Lyon, le 18 avril 1852, 3Q18/80, ACP du 28 novembre 1859 (procuration devant M^e Reynaud, Corbelin, le 27 novembre), 3Q18/81, ACP du 12 décembre 1860 (procuration devant M^e Reynaud, Corbelin, du 7 décembre), 3Q4/138, ACP du 4 août 1879 (partage devant M^e Ranchin, à Bourgoin, le 3 août), 3Q32/121, ACP du 12 juillet 1887 (testament devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 3 juillet), 3Q32/347, Mutation par décès du 6 septembre 1898, et registres d'état civil de Vignieu.

¹⁴²² ADI, 5U1191, Tribunal civil de Bourgoin, Inventaire ms des biens de la faillite Cléménçon le 18 juillet 1883.

¹⁴²³ Pour mémoire, le père Penel possédait une fabrique de soie à Chimilin.

servir de siège social, et d'un cheval pour le transport des marchandises. Au sein de l'affaire, il est prévu que Penel s'occupe de la gestion et de la correspondance. En 1879, Auguste Lanfray décide de se retirer et de céder ses parts à Penel en échange d'une rente annuelle et viagère de 400 francs. Tant dans la fabrique (en fait une partie de la maison des Lanfray, soit une pièce de trois mètres de long au rez-de-chaussée et tout le premier étage) que chez les ouvriers en chambre, la société utilise une quarantaine de métiers à tisser à bras, cinq mécaniques à dévider, quatre canetières¹⁴²⁴ ...

Plus surprenante, en revanche, est la situation de quelques entrepreneurs importants comme les Dévigne à La Tour-du-Pin : ayant débuté en 1853 avec des métiers à bras dispersés dans les campagnes environnantes, les Dévigne, père et fils, maintiennent une telle organisation, au moins jusqu'à leur faillite en 1888, tout en la complétant par un établissement mécanique en ville, équipé en métiers de leur propre fabrication¹⁴²⁵. La construction de leur fabrique urbaine remonte aux années 1870. À cette date, leur tissage mécanique turripinois est évalué à 100.000 francs (dont 30% pour le matériel) contre 25.000 francs pour leurs cinq cents métiers à bras placés chez des ouvriers. Mais il est probable qu'une partie du matériel de la fabrique soit composée de métiers manuels. Au total, l'actif de la société Dévigne au moment de sa faillite s'élève à 126.800 francs pour un passif de 331.272 francs¹⁴²⁶. Plus modestement, le parcours de Maurice Duc ressemble à celui des Dévigne. Probablement originaire de Saint-Chef, près de Bourgoin, il devient « *contremaître de soieries* » (façonnier) à Saint-Geoire pendant les années 1870. Son contrat de mariage, signé en 1879, mentionne une certaine aisance matériel et atteste qu'il a déjà acquis son indépendance : ses fripes, ses meubles et son argenterie sont évalués à 2.000 francs. Il possède aussi pour 10.000 francs de matériel de tissage, sans doute dispersé chez des ouvriers à domicile¹⁴²⁷. Au tournant du siècle, il change son organisation et construit un tissage mécanique. Lorsque Gabriel Bargillat et Constant Vuitel s'associent en 1876 pour une nouvelle société, ils possèdent déjà un matériel de tissage manuel. Sur les 160.000 francs de capital social, Bargillat en fournit 100.000, destiné à la construction d'un tissage à La Tour-du-Pin¹⁴²⁸. Jacques-Eugène Anselme, lui aussi Turripinois, a tenté de les imiter, d'abord à Chimilin, puis à La Tour-du-Pin. Six mois après avoir acheté en 1867 une fabrique à Chimilin, il doit la revendre. Il concentre ses

¹⁴²⁴ ADI, 3Q32/249, Enregistrement le 22 mai 1862 d'un acte de société sous seing privé datant du 17 mai précédent, 3E27869, Cahier des charges devant M^e Badin, aux Abrets, le 19 octobre 1875, 3Q32/107, ACP du 22 février 1879 (vente devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 13 février) et 3Q32/342, Mutation par décès de Félix-Auguste Lanfray du 11 juin 1895 : la fortune de Lanfray s'élève alors à 9.508 francs.

¹⁴²⁵ Système breveté Dévigne & Durand, qui trouve un large écho à Lyon à travers les articles qui lui sont consacrés dans la presse spécialisée.

¹⁴²⁶ ADI, 5U1195, Tribunal Civil de Bourgoin, Bilan ms de la faillite d'Antoine François Dévigne, le 15 novembre 1888.

¹⁴²⁷ ADI, 3E20327, Contrat de mariage devant Me Chevrier, à Saint-Geoire, le 3 février 1879. Avec un tel actif, on suppose qu'il doit avoir au moins une cinquantaine de métiers à tisser à bras.

¹⁴²⁸ ADI, 3Q32/100, ACP du 4 février 1875 (acte de société du 30 janvier 1876).

efforts sur son bourg natal où il s'est mis à son compte à la fin des années 1850 ou au début de la décennie suivante. Il s'installe dans deux maisons, près de l'église ; l'une abrite son domicile personnel, l'autre une fabrique. L'établissement est de dimensions modestes avec seulement deux pièces en 1875. Dans le magasin, Jacques-Eugène Anselme a organisé son bureau, avec un coffre-fort et deux banques, deux balances. Dans ses ateliers, il possède six cannetières, cinq doublages et vingt-deux mécaniques à dévider. Ses cent cinquante métiers à tisser, évalués à 8.500 francs, sont dispersés en ville et dans la campagne environnante. Il a aussi une trentaine de métiers inutilisables. Pour contrôler ses tisseurs, il se sert d'une de ses deux voitures à cheval. La fortune du couple Anselme dépasse péniblement 97.000 francs. Après son décès en 1875, c'est sa veuve, une ancienne débitante de tabac, et ses fils qui agrandissent la fabrique de La Tour-du-Pin pour y concentrer les métiers à tisser¹⁴²⁹.

Cléménçon recrute les deux tiers de ses tisseurs dans la commune où se trouve sa fabrique, Veyrins. Les sources ne permettent pas de distinguer entre les ouvriers qui travaillent dans ses ateliers et ceux qui tissent à domicile. Un tiers des tisseurs est donc domicilié dans une commune limitrophe, Dolomieu (neuf sur cent quarante-deux ouvriers), Les Avenièrès (quatorze), Le Bouchage (dix-sept) et Corbelin (huit)¹⁴³⁰. La forte concurrence qui règne à La Tour-du-Pin pour recruter de la main d'œuvre pousse Claude-François Chapuis et son fils Claude-Marie à installer des métiers à tisser sur un bassin géographique plus large : un tiers seulement des tisseurs au service de Chapuis vit à La Tour-du-Pin (vingt-huit tisseurs sur quatre-vingt-sept). Tous les villages alentours sont sollicités pour recevoir des métiers à tisser appartenant aux Chapuis : Faverges (dix ouvriers), Saint-Didier (dix-sept), Dolomieu (douze), Saint-Jean-de-Soudain (huit), La Chapelle (quatre), Saint-Clair (trois), Cessieu (deux), Rochetoirin, Sainte-Blandine et Montagnieu (un chacun)¹⁴³¹.

Le passage du tissage dispersé au tissage concentré semble s'amorcer dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin pendant les années 1870. Mais, il reste encore largement dominant au début des années 1880. Le tissage à domicile autorise une certaine souplesse dans l'organisation de la production : la construction d'une usine prend de longs mois et exige l'immobilisation de capitaux importants. En période de crise, il est plus difficile d'amortir et de rentabiliser un établissement industriel.

II-Le tissage en fabriques.

Dès la première moitié du siècle, les fabricants de soieries se lancent dans la concentration de leurs métiers à tisser dans des fabriques. Majoritairement, celles-ci

¹⁴²⁹ ADI, 3E21361, Inventaire ms devant M^e Arnoux, à La Tour-du-Pin, le 5 avril 1875 et 3Q32/320, Mutation par décès du 27 juillet 1875.

¹⁴³⁰ ADI, 5U1191, Vérification et affirmation des créances, reddition des comptes de la faillite Cléménçon les 18 août et 30 novembre 1883, les 7 août et 28 septembre 1885.

¹⁴³¹ ADI, 5U1192, Tribunal civil de Bourgoin, Reddition des comptes de la faillite Chapuis le 15 janvier 1886.

abritent des métiers à bras. Après 1850, le mouvement de construction de fabriques se poursuit, mais à l'initiative des façonniers. La forte demande en soieries sur les marchés internationaux pousse les fabricants à utiliser davantage de capitaux pour acheter la matière première. Par conséquent, les fabricants de soieries manquent de fonds pour le tissage. Cela les pousse à favoriser le tissage manuel à domicile, peu coûteux, et à encourager l'apparition de tisseurs à façon, chargés de construire des fabriques à leurs frais.

1-Les fabriques à la campagne.

À la campagne, les fabricants de soieries édifient généralement des établissements plus importants que les façonniers. Bien qu'ils n'utilisent pas encore de métiers mécaniques, les premiers s'installent souvent près des rivières, prévoyant une mécanisation ultérieure.

Nouvelles fabriques de fabricants.

Les fabricants lyonnais investissent en force les campagnes du Bas-Dauphiné pour y construire ou y racheter des usines dès la première moitié du XIX^e siècle. En effet, la Fabrique lyonnaise entre de plein pied dans l'ère du demi luxe et de la grande production, sous la pression de la concurrence étrangère. En 1850, il existe selon les décomptes effectués par Jouanny, déjà dix-huit fabriques de tissage à bras en Bas-Dauphiné, réparties sur treize communes. La quasi-totalité appartient à des fabricants lyonnais. Une douzaine d'années plus tard, il y en a au moins quatre-vingt-trois, dans quarante-six communes, soit plus de sept mille métiers à tisser à bras, et une moyenne de quatre cent quarante-quatre nouveaux métiers chaque année¹⁴³². Or toutes ces fabriques n'appartiennent pas à des fabricants lyonnais. Jusqu'aux années 1880, les fabricants de soieries organisent moins d'une dizaine de nouveaux établissements industriels. Les moins importantes sont exploitées par des façonniers.

Sous le Second Empire ou au début des années 1870, quelques fabricants lyonnais tentent d'imiter les Montessuy et autres Girodon en construisant des fabriques en Bas-Dauphiné. Une seconde phase s'amorce entre 1850 et 1870 en matière de construction de fabriques par des fabricants lyonnais. L'intérêt est désormais certain pour ce type d'édifices, mais la mécanisation demeure, quant à elle, bien timide dans ce type de fabriques. Les maisons Gindre & Cie (Ruy), Cochaud & Adam (à Corbelin), Bellon frères & Conty (à La Murette, Pont-en-Royans), Brosset, Heckel & Cie (au Péage-de-Roussillon), Michel frères (à Corbelin et à Rives) ou encore Vulpilliat (à Renage) se lancent à leur tour dans la construction de fabriques en Bas-Dauphiné. À noter, que ces maisons figurent parmi les plus importantes de la place lyonnaise. Le plus souvent ces proto-fabriques ne sont qu'un rassemblement de métiers à tisser à bras et servent de magasin central pour des travailleurs à domicile chez qui l'on a placé des métiers.

Pour Victor Auger, l'installation à Boussieu (Ruy) fait figure également d'exil voulu par sa belle-famille, les Gindre. Le choix du site est fait dans les mois qui suivent le

¹⁴³² JOUANNY (J.), 1931, p. 50.

mariage de Victor Auger avec Claudine-Emilie Gindre, en 1847 : une propriété à proximité du canal Mouturier de Bourgoin , susceptible de fournir l'énergie nécessaire à la bonne marche de la fabrique. Antoine Rivière, un banquier établi à Bourgoin et dont le père avait exploité quelques mois une fabrique de soie à Châteauvilain , leur vend une propriété de plus de deux hectares et demi avec deux moulins, un battoir à chanvre et un gruoir pour 30.000 francs, payés trois ans plus tard. Au fil des années, les deux hommes complètent leur domaine par diverses acquisitions foncières pour plus de 10.000 francs supplémentaires¹⁴³³ . Probablement les deux hommes ont-ils découvert ce domaine à l'occasion d'une visite à la famille de Mme Gindre, la belle-mère d'Auger, née Vettard, à Bourgoin dont elle est originaire. Les projets d'Auger n'ont pas souffert de la faillite de son père, également fabricant de soieries, en mars 1848, qui laisse un passif de 900.295 francs, soit la plus importante faillite que la profession ait connue¹⁴³⁴ . Inaugurée en 1851, l'usine emploie cent vingt ouvrières deux ans plus tard. L'inspecteur du travail estime qu'elle peut employer jusqu'à quatre cents ouvrières. En juin 1863, Auger et son beau-père régularisent leurs accords en constituant une société distincte de la maison Gindre & Cie de Lyon, et dénommée la Fabrique de Boussieu, dont l'objet est « *la propriété, l'usage et l'exploitation [...] de la fabrique de Boussieu* » (moulinage, tissage à façon, exploitation d'une carrière, affermage des moulins à farine, récoltes), pour une durée de cinquante années. Par ses statuts, elle se rapproche des sociétés anonymes. Cette société vise notamment à assurer le contrôle de l'établissement à Auger en cas de décès prématuré de son beau-père. Le capital (non évalué) est divisé en soixante parts dont la moitié par associé, avec un prix estimé à quinze fois le produit net d'une année moyenne. Leurs parts sont cessibles à des étrangers au bout de cinq ans. Une assemblée générale annuelle est également prévue. Pour ses cinq premières années de gestion, Auger se voit attribuer une levée annuelle de 5.000 francs.

¹⁴³³ ADR, 3E11421, Contrat de mariage devant M^e Rostain (Lyon) le 3 mai 1847, ADI, 3E27966, Acte de vente devant M^e Martin (Bourgoin) le 11 décembre 1847 et 3Q4/66, ACP du 16 décembre 1850 (quittance devant M^e Martin le 13 décembre 1850).

¹⁴³⁴ CAYEZ (P.), 1978, p. 202.



Lorsque Auger entreprend de construire sa fabrique chrétienne à Bousieu (Ruy), il décide de s'installer personnellement sur place pour mieux la surveiller. La fabrique est séparée de l'imposante demeure par un vaste parc de plusieurs hectares. Auger continue à habiter sa maison après avoir vendu l'établissement industriel. Derrière la maison, se trouve une orangerie. Agrandie, elle est aujourd'hui occupée par un restaurant et un hôtel. Source : cliché de l'auteur (2007).

Figure 11—La maison Auger, à Ruy. Lorsque Auger entreprend de construire sa fabrique chrétienne à Bousieu (Ruy), il décide de s'installer personnellement sur place pour mieux la surveiller. La fabrique est séparée de l'imposante demeure par un vaste parc de plusieurs hectares. Auger continue à habiter sa maison après avoir vendu l'établissement industriel. Derrière la maison, se trouve une orangerie. Agrandie, elle est aujourd'hui occupée par un restaurant et un hôtel.

Source : cliché de l'auteur (2007).



Les travaux débutent en 1877. L'usine Guinet, en Lorcane du Guiers, s'élève sur quatre étages (les combles étant probablement à l'état ébauché). Les propriétaires, les fabricants de soierie, ont fait construire également une chapelle, une orangerie et un cortil qui fait face à l'usine. L'état semble s'agrandir, s'éleva construit. De deux étages sous-sol, à quatre et à deux du principal bâtiment. Source : voir Année

Figure 12–L'usine-pensionnat Guinet à Pont-de-Beauvoisin , vers 1900.

Après le décès de son beau-père, Auger et son épouse rachètent progressivement toutes les parts de la fabrique aux autres héritiers Gindre pour mieux les revendre un an plus tard en 1867, probablement à un cercle d'associés choisis, confirmant indirectement la mésentente entre Auger et sa belle-famille. Auger conserve cependant la majorité du capital avec quarante parts, tandis que le riche fabricant de soieries Louis Heckel¹⁴³⁵ en prend dix, Louis Caffarel et Antoine Biolay¹⁴³⁶, deux autres fabricants en achètent cinq chacun. À cette occasion, Auger en profite pour décupler le nombre de parts et le porte à six cents. Les vingt parts cédées, devenues deux cents dans la nouvelle société constituée, sont alors estimées à 100.000 francs, mais certains immeubles, notamment la maison bourgeoise, ont été retirés de la société. Auger conserve la direction pour cinq nouvelles années avec une rémunération portée à 6.000 francs annuels. L'argent retiré de cette cession est réinvesti dans l'achat du domaine de la Brocardière (soixante-quatorze hectares à Saint-Ondras, Charancieu et aux Abrets). En 1874, il cède cinquante de ses quatre cents parts au directeur de la fabrique qui lui a succédé, Louis-Marie Claret pour 25.000 francs¹⁴³⁷.

En 1882, il rachète à un prix ridiculement faible toutes les actions qui lui manquent, soit deux cent quatre-vingts parts pour 46.566 francs (le prix d'une action a été divisé par trois en huit ans !). L'année suivante, il revend l'ensemble de la fabrique à un fabricant de soieries lyonnais, Michel Grataloup, pour la somme de 120.000 francs, payable sous la forme d'une rente viagère annuelle de 10.000 francs (en un an, il réalise une plus-value de 20.000 francs environ). Il se réserve en outre le droit de vendre en plus sa maison à côté de l'établissement pour 60.000 francs supplémentaires. En 1887, Auger renouvelle l'opération par une rétrocession d'une partie de la propriété (moulins battoirs, prairies...) à l'exception de la fabrique¹⁴³⁸. Grâce à ses spéculations à répétition, la communauté de biens s'élève en 1902, à son décès à 507.000 francs. Mais agit-il seulement par intérêt ? N'a-t-il pas fondé cet établissement industriel chrétien ? Se sent-il investi d'une mission de sauvegarde et de surveillance ? Ne cherche-t-il pas au contraire à pérenniser son

¹⁴³⁵ Il existe d'étroites relations d'affaires entre la famille Auger et les Brosset-Heckel, puisque, lorsque le père de Victor Auger décède au printemps 1869, Brosset-Heckel & Cie lui doit 82.177 francs pour une promesse souscrite le 25 octobre 1867. Les fabricants de soieries pratiquent volontiers l'entraide financière, puisque Firmin Savoye, par exemple, prête 300.000 francs à son confrère Adam. Voir ADR, 3E12554, Partage de la succession de François-Henri Auger, devant M^e Guinand, à Lyon, les 10 et 18 septembre 1869.

¹⁴³⁶ À l'automne 1870, Emmanuel Brosset-Heckel s'est associé à Louis Caffarel (1814-1876), le beau-père de Gabriel Permezel, frère de Léon, et Antoine Biolay pour constituer sa nouvelle maison, Brosset-Heckel & Cie, mais un an plus tard, Caffarel s'en retire.

¹⁴³⁷ ADI, 3E27993, Acte de société devant M^e Martin (Bourgoin) le 4 juin 1863, ADR, 3E24626, Acte de société devant M^e Lombard (Lyon) le 28 novembre 1867, ADI, 3Q4/104, ACP du 1^{er} juillet 1868 (acte de vente devant M^e Martin le 1^{er} juillet pour 118.000 francs), 3Q4/122, ACP du 20 mai 1874 (Cession devant M^e Giboulet le 19 mai 1874).

¹⁴³⁸ ADI, 3Q4/146, Acte de civil public du 1^{er} mars 1882 (cession à titre de licitation devant M^e Giboulet le 23 février 1882), 3Q4/148, ACP du 2 mars 1883 (acte de vente devant M^e Giboulet du 27 février 1883), ACP du 1^{er} mars 1887 (rétrocession devant M^e Marthouret le 27 février 1887 pour 45.000 francs).

institution lorsqu'elle semble vaciller ?

La maison Grataloup & Cie installe un tissage de soieries dans le village de Bévenais vers 1850, dont elle confie la direction à Maurin (qui prend la tête, quelques années plus tard de la fabrique Constantin de Chanay, à Saint-Nicolas-de-Macherin). En 1853, l'inspecteur du travail signale cent trois métiers à tisser, ce qui fait de cet établissement l'un des plus importants du Bas-Dauphiné à l'époque. Aucun enfant n'y travaille. Cependant, assez rapidement, la maison Grataloup & Cie se sépare de son tissage et le cède à ses voisins, les frères Couturier, propriétaires d'un moulinage à Bévenais ¹⁴³⁹ .

Probablement à la fin des années 1840 ou au début de la décennie suivante, la maison stéphanoise E. Barlet & Cie installe une fabrique de rubans à Moirans , dans un vieux bâtiment. L'établissement fait battre quarante métiers à rubans. Dès 1854, les patrons de l'affaire, associé à un ingénieur civil, Auguste Voilin, décident de déplacer leurs ateliers dans une nouvelle fabrique à Fures (Tullins). Ils forment une société au capital de 400.000 francs (dont 350.000 francs pour E. Barlet & Cie) pour l'exploiter. Dirigée par Voilin, la fabrique de Fures doit tisser exclusivement à façon pour la maison stéphanoise ¹⁴⁴⁰ .

La maison Milliet, Carron & Cie, installée au n°25 de la rue des Capucins, à Lyon, projette à son tour de construire un tissage d'une centaine de métiers à Corbelin , en 1853. Mais rien n'indique la réalisation de cette nouvelle fabrique ¹⁴⁴¹ . Quant à la maison Montessuy & Chomer qui exploite un tissage de crêpe à Renage , elle décide de s'agrandir en juillet 1858. Elle fait l'acquisition des forges de Joseph Tournier , en bordure de la Fure, près de son tissage ¹⁴⁴² .

Les Girodon quittent le vieux château d'Alivet, à Renage , peu fonctionnel, pour s'installer à Saint-Siméon-de-Bressieux où ils font édifier à grands frais une vaste usine moderne – modèle – idéalement construite pour recevoir plusieurs dizaines de métiers mécaniques ¹⁴⁴³ . La démarche des Guinet, de Lyon, est de ce point de vue identique : locataire de l'ancienne filature de coton et du tissage Perier de Vizille depuis janvier 1867, pour 9.000 francs par an et pour treize années, qu'ils ont transformés en tissage de soieries, ils décident néanmoins de ne pas renouveler leur bail lorsqu'il arrive à terme, en raison de l'ampleur des travaux à exécuter dans ces bâtiments vétustes, mais aussi parce que la famille Perier s'oppose à tout agrandissement des installations (et particulièrement des dortoirs qui ne sont plus assez grands pour abriter le nombre croissant d'ouvrières étrangères à la commune), empêchant ainsi toute extension de l'établissement ¹⁴⁴⁴ . Le

¹⁴³⁹ ADI, 162M10, Rapport ms d'inspection du travail des enfants dans les manufactures destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 12 juillet 1853.

¹⁴⁴⁰ ADI, 3Q20/216, Acte de société sous seing privé du 25 novembre 1854.

¹⁴⁴¹ ADI, 120M84, Avis ms du directeur des douanes et des contributions indirectes à Grenoble, le 9 juillet 1853.

¹⁴⁴² ADI, 120M84, Pétition ms d'Amyot, directeur de la fabrique Montessuy & Chomer, le 15 avril 1859.

¹⁴⁴³ MOYROUD (R.), 1995/1996.

choix de Francisque Guinet se porte sur Pont-de-Beauvoisin où les eaux du Guiers sont encore disponibles pour recevoir une fabrique hydraulique. Sur l'emplacement choisi, une vaste usine-pensionnat se dresse¹⁴⁴⁵. Les frères Algoud¹⁴⁴⁶, quatre ans à peine après avoir fondé leur maison en 1860, rachètent une ancienne raffinerie de sucre établie au Grand-Lemps ainsi que divers bâtiments contigus (ancien battoir à chanvre, gruoir, hangar...) et des chutes d'eau, pour la modique somme de 45.000 francs afin de la transformer en un tissage mécanique de soieries. Lorsqu'ils décident d'investir leurs capitaux dans une usine, les fabricants lyonnais recherchent en priorité des établissements de grandes dimensions, susceptibles de recevoir plus de cent cinquante métiers à tisser.

¹⁴⁴⁴ ADI, 11J124, Fonds Perier, Bail sous-seing privé du 29 janvier 1867 et lettre ms d'Antoine Guinet & Cie adressée à la famille Perier du 17 octobre 1873. L'ensemble loué à Vizille est estimé, pour les assurances, à 160.000 francs dont 25.000 francs pour le matériel, 95.000 francs pour l'ancienne filature, 20.000 francs pour l'ancien tissage et 20.000 francs pour les bâtiments d'habitation.

¹⁴⁴⁵ DUPRAT (B.), 1982.

¹⁴⁴⁶ VAILLANT (C.), 1997, pp. 109-114. Jean-Baptiste-Bonaventure Algoud est né à Lyon le 14 juillet 1819, d'un père « fabricant d'étoffes ». Il épouse en 1852 Thérèse Mollot qui reçoit en donation de son père vingt mille francs. Algoud ne possède alors que pour treize mille francs de biens. Dès l'année suivante, associé à son frère, il fonde sa propre maison de fabricant de soieries, à Lyon. En 1881, son fils Louis est associé à l'affaire. Il décède à Macon le 6 juin 1903 en laissant à ses trois enfants une fortune de 269.771 francs (sa part dans l'entreprise familiale est évaluée dans les biens de la communauté à 580.783 francs).



Ancienne sucrerie, l'usine Algoud est transformée en tissage dans les années 1850. Construit en pierres, le bâtiment principal reprend partiellement les normes architecturales en vigueur à l'époque : le toit mansardé du bâtiment central et le plan en L rompent avec les autres tissages de la région. Les métiers à tisser fonctionnent grâce à l'énergie hydraulique (premier plan). Un nouvel atelier, d'un seul niveau avec un toit en alvéole, est construit à gauche.

Figure 13—Le tissage Algoud , au Grand Lemps, vers 1900.

Source : coll. privée.

Pierre Fortoul¹⁴⁴⁷, fabricant de soieries installé dans l'impasse Lorette, près des Terreaux à Lyon, arrête son choix sur le bourg des Abrets, à l'intersection de plusieurs routes pour y construire une fabrique, équipée d'une machine à vapeur. D'ailleurs, il s'installe en bordure de la route nationale conduisant à Lyon. Entre 1871 et 1877, la valeur de la fabrique des Abrets fait plus que doubler, pour s'élever à 44.000 francs selon la mutation par décès de Fortoul. À son décès, sa fille unique et son gendre, un ancien

¹⁴⁴⁷ Fabricant de soieries, Jean-Pierre Fortoul, lors de son mariage en 1836 avec Marie-Fleurie Courrat, apparaît dans l'état civil comme « marchand fabricant d'étoffes de soie », déjà associé avec son frère Louis. À l'époque, sa part dans sa maison de commerce n'excède pas seize mille francs. Les deux frères restent associés jusqu'au printemps 1868, lorsque Pierre reste seul aux commandes de l'entreprise familiale. En 1872, ses marchandises, ses créances, son fonds et son usine sont évalués à 264.000 francs, dont 20.000 francs seulement pour l'établissement des Abrets. Il décède à Lyon le 22 janvier 1877, laissant une fortune estimée à au moins 434.435 francs.

notaire, préfèrent céder le fonds de commerce et l'usine à Joseph-Augustin Boucharlat¹⁴⁴⁸ et Henry-Hector Pellet¹⁴⁴⁹, mais ces derniers ne la payent que 31.000 francs, à régler en cinq échéances annuelles, car les métiers à tisser sont exclus de la vente¹⁴⁵⁰. Dans la même commune, la firme Alexandre Giraud & Cie, déjà propriétaire d'un tissage à Châteauvilain, entreprend la construction d'un nouvel établissement, sans doute dans les années 1870.

À partir du devis dressé par l'architecte concepteur d'usines, Laurent Aubry pour une cité industrielle, il est possible d'évaluer le coût d'un établissement-type de tissage. Par ses caractéristiques physiques – bâtiments à étages, deux cents métiers mécaniques mus par une turbine – et morales – présence d'une chapelle, d'un dortoir – il s'apparente à une de ces usines-pensionnats qui fleurissent en Bas-Dauphiné à l'instigation des fabricants lyonnais, à Renage, Boussieu, aux Abrets...

Source : AUBRY (Laurent), 1862.

Il convient toutefois de nuancer ce devis en matière foncière, puisque le terrain envisagé ici se situe dans un espace rural reculé, très à l'écart des centres industriels locaux, c'est-à-dire dans un espace soumis à une pression foncière moindre que dans les centres urbains industriels. Au contraire, les sites le long de la Morge, de la Fure ou de la Bourbre attirent les convoitises et suscitent une montée des prix. Le chiffre d'affaires espéré pour un tel établissement est évalué à 225.000 francs environ et les bénéfices nets, une fois soustraits les frais généraux et les salaires, à 80.000 francs environ. Pour la bonne marche de l'affaire, Aubry pense qu'un fonds de roulement de 20.000 francs suffit. Il en ressort une rentabilité du capital de 30% environ¹⁴⁵¹. Dans une estimation plus optimiste des bénéfices, Aubry prétend même obtenir 38%.

¹⁴⁴⁸ Fabricant de soieries, né à Lyon le 10 novembre 1846, Joseph-Augustin Boucharlat est le fils d'un « *négociant* » catholique et le neveu de Benoît Van Doren, un artiste peintre en vogue au sein de la Fabrique. Il épouse en 1874 Marie-Louise Gaubin dont les biens sont évalués à 245.000 francs alors que lui-même ne possède que 61.500 francs. Trois ans plus tard, il acquiert avec son associé, Henry-Hector Pellet, l'usine Fortoul des Abrets pour 31.000 francs. Son frère cadet, Jacques Boucharlat, le rejoint comme associé dans les années suivantes. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise (1885 à 1887), avant de rejoindre et de présider le syndicat rival, l'Association de la Soierie Lyonnaise. Monarchiste et catholique, membre de la société des patrons catholique de Lyon, il est fait chevalier de l'ordre de Léopold (Belgique) en 1897 et de la Légion d'honneur. Augustin Boucharlat est membre également de la Caisse générale de secours des fabricants de soieries et des marchands de soie. À partir de l'été 1909, son fils Henri est promu au rang d'associé dans l'entreprise familiale. Boucharlat est membre du Cercle du Commerce. Il décède le 23 août 1913.

¹⁴⁴⁹ Fabricant de soieries, Henry-Hector Pellet naît à Vaulx-Milieu (Isère) le 5 décembre 1829, d'un père qui fut percepteur. Il s'installe à Lyon à l'âge de quinze ans, vers 1844. Il débute sa carrière professionnelle au poste de commis, lorsqu'il épouse en 1862 Jeanne-Marie Jacquin, la fille d'un fabricant de galons de Saint-Chamond. Il décède prématurément à Lyon le 1^{er} février 1888, en laissant à ses trois enfants une succession de 104.401 francs (sa part dans sa société est évaluée à 274.605 francs).

¹⁴⁵⁰ ADR, 53Q76, Mutation par décès du 9 juillet 1877 et ADI, 3Q18/350, Mutation par décès du 9 juillet 1877, 3Q18/106, ACP du 8 octobre 1877 (vente devant M^e Badin, Les Abrets, 28 septembre).

¹⁴⁵¹ Le capital retenu comprend le capital fixe et le fonds de roulement, soit environ 340.000 francs. Pour les bénéfices, il faut ajouter le résultat net (80.000 francs) et les intérêts du capital (21.790 francs).

L'importance de l'investissement n'encourage pas les fabricants lyonnais à immobiliser leurs capitaux dans un établissement industriel. Même les grandes maisons lyonnaises hésitent avant d'investir. Comme les façonniers (voir chapitre 6), les fabricants cherchent à réaliser des économies. Ainsi, ils n'imitent pas le patronat roubaisien et ne construisent pas d'immenses « cathédrales », ayant une architecture monumentale.

Petites fabriques rurales.

On assiste à l'émergence d'un groupe de petits entrepreneurs ruraux en marge des fabricants de soieries lyonnais et des façonniers plus importants. Le premier élément de différenciation apparaît dans la taille de leurs entreprises. On l'a compris, leurs capitaux sont modestes¹⁴⁵². Contrairement à la majorité des ouvriers à domicile, les façonniers sont propriétaires de leur matériel de tissage.

Au début des années 1850, de petites fabriques font leur apparition dans les campagnes du Bas-Dauphiné, notamment autour de Chimilin, Corbelin, La Bâtie-Montgascon. Dans le premier village, on mentionne l'existence de deux fabriques en 1853, celle d'Antoine Monnet, récemment ouverte, avec vingt-quatre ouvrières, et celle de la société Andréan & Revoux, avec une cinquantaine d'ouvrières¹⁴⁵³.

En 1854, Anselme Riboud, le directeur de la fabrique de Châteauvilain appartenant à la maison Alexandre Giraud & Cie, décide d'acquérir un moulinage de soie, construit une quinzaine d'années auparavant et situé à quelques mètres de là, dans le même hameau, mais sur la commune des Eparres pour 16.000 francs. Originaire de Moutiers (Savoie), il a débuté sa carrière à Lyon. Son entreprise ne survit que grâce aux ordres que lui adresse la maison Giraud, sa voisine. D'ailleurs, avant son décès en 1860, Riboud cherche à assurer sa position financière en louant verbalement son établissement à la puissante fabrique voisine pour huit cents francs par an. L'affaire ne compte que six cents tavelles et deux cents broches ce qui ne suffit probablement pas aux Giraud. À son apogée, le moulinage Riboud a employé jusqu'à une cinquantaine d'ouvrières contre à peine une dizaine en 1870¹⁴⁵⁴.

Jean-Mathieu Boirivant, natif de Lyon, vient s'installer à La Bâtie-Montgascon, en

¹⁴⁵² Ces petits façonniers se rapprochent des petits entrepreneurs lunetiens ruraux du canton de Morez (Jura). Voir OLIVIER (J.-M), 2004, pp. 344-357. Mais ces derniers, par leur souci d'innovation, correspondent davantage au portrait de l'entrepreneur schumpéterien.

¹⁴⁵³ ADI, 162M10, Rapport ms d'inspection du travail des enfants dans les manufactures destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 12 juillet 1853.

¹⁴⁵⁴ ADR, 3E12302, Contrat de mariage devant M^e Dugueyt, à Lyon, le 24 mai 1849, ADI, 3Q4/73, ACP du 10 juillet 1854 (vente devant M^e Chenavas, à Bourgoin, le 4 juillet, 3Q4/724, Mutation par décès d'Anselme Riboud, le 14 juillet 1860, 162M3, Lettre ms du maire des Eparres adressée au préfet de l'Isère le 2 mars 1870. Anselme Riboud n'a pas de liens directs de parenté avec ses homonymes lyonnais, les riches fabricants et banquiers Riboud. L'un des frères d'Anselme est président du tribunal civil d'Albertville tandis qu'un autre est négociant à Arras. Il laisse à sa fille unique, Joséphine, une succession évaluée à 19.000 francs environ, 3Q4/106, ACP du 9 novembre 1868 (licitation devant M^e Guillot-Cotte la veille).

relation probablement avec un de ses parents, Joachim Boirivant, un fabricant de couvertures installé à Réaumont. Il a probablement appris les rudiments du métier à Lyon, peut-être avec ses frères, dont au moins un y poursuit une carrière de tisseur. L'aîné de la fratrie Boirivant, Antoine, fabricant de soieries de Lyon de son état, se trouve être par son mariage le beau-frère de Victor Auger (lui-même gendre de Louis-Rose Gindre), le fondateur de l'usine-pensionnat de Boussieu. Auger et Antoine Boirivant ont dû contribuer à l'installation de Jean-Mathieu et lui procurer un travail régulier. Cela est confirmé par le fait, que six mois après son décès, son frère, Antoine Boirivant fait l'acquisition d'une fabrique à Chimilin pour 15.000 francs, probablement pour compenser sa disparition. Il est possible que par sa mère, née Monnet, Boirivant ait des attaches familiales à La Bâtie-Montgascon où l'on compte une famille Monnet, elle aussi propriétaire d'un petit tissage. Boirivant se présente lors de son mariage en 1859 comme un « *propriétaire* » installé à La Bâtie-Montgascon. Grâce à l'argent de son épouse et à ses économies, il construit une petite fabrique dans le village pour y tisser la soie : l'affaire est modeste si l'on se réfère aux revenus inscrits auprès du receveur de l'enregistrement des mutations par décès en 1868, 930 francs (soit un capital de 18.600 francs). Il confie ses ouvrières (au mieux une vingtaine de filles) à sa sœur, Césarine, promue au rang de contremaîtresse. Chez lui, outre son mobilier personnel, on trouve six lits en fer réservés au personnel. En 1880, la fabrique Boirivant occupe vingt-neuf ouvriers¹⁴⁵⁵.

À la même époque, à la fin des années 1850 ou au début de la décennie suivante, Antoine Jourdan, originaire de Corbelin, s'installe dans une commune proche, Saint-Victor-de-Morestel. Il prend pour associé Pierre Farge, un commis négociant domicilié à Lyon, montée de la Grande Côte. Jourdan achète à crédit des métiers à tisser qu'il essaime dans le village tandis que chaque associé apporte 1.000 francs en espèces pour payer les premiers salaires. En 1861, il possède déjà un petit pécule évalué à 3.000 francs, lorsqu'il épouse Claudine-Pélagie Liard, une ouvrière en soie de Corbelin. Grâce à ses premiers bénéfices, il achète en 1864 une ancienne forge dans le village pour 3.500 francs, payables en trois annuités, qu'il s'empresse de transformer en fabrique. La même année, Farge décède sans postérité en laissant une succession sommairement évaluée à 12.500 francs (sans tenir compte d'une petite propriété dans l'Ain). En 1889, Antoine Jourdan fait travailler chez lui ou chez les ouvriers, quarante-cinq métiers à tisser à bras. Neuf ans plus tôt, il occupait trente-deux ouvriers. Toutefois, à ce moment-là, ses trois enfants ne semblent pas manifester un vif enthousiasme pour lui succéder. Deux d'entre eux vivent d'ailleurs à Lyon. Son seul garçon y vit comme ouvrier boucher. Le dur labeur quotidien d'un petit patron n'est guère attractif¹⁴⁵⁶.

Non loin de là, à Corbelin, Jean-Baptiste Bouillon, un ancien commis du tissage

¹⁴⁵⁵ ADI, 3E29011, Contrat de mariage devant M^e Bonne, à Voreppe le 30 mai 1859, 3E28135, Liquidation de la communauté Boirivant devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 1^{er} juillet 1868 et 3Q18/343, Mutation par décès du 27 janvier 1868, ADR, 46Q138, ACP du 1^{er} février 1868 (vente devant M^e Lombard, à Lyon, du 30 janvier 1868). Boirivant épouse Euphrosine-Julie Allard qui lui apporte 16.000 francs en espèces et un trousseau évalué à 2.000 francs. De ce mariage, ne naît aucun enfant. Lorsqu'il décède le 28 juillet 1867, il laisse une succession de 33.296 francs. Son frère aîné, Antoine, est alors négociant, domicilié dans la rue des capucins, ce qui laisse supposer qu'il est fabricant de soieries, tandis que ses deux autres frères sont l'un prêtre à Vernaison et l'autre, tisseur à Lyon. Il possède un compte courant de 20.000 francs environ déposés chez son frère aîné, à Lyon. Ce dernier, son débiteur, est peut-être son donneur d'ordres.

Michel frères, situé dans la même commune, franchit le pas à son tour pendant les années 1860, imitant ainsi les Charlin , Boirivant et autres Michoud. Grâce à ses premières économies, il achète à la fin de l'année 1860, une petite maison, puis quelques mois plus tard, un petit bout de vigne. Vers 1865, il parvient à créer son tissage à façon. Il construit une fabrique dans laquelle il entrepose d'abord des métiers à bras puis quelques métiers mécaniques, tout en s'appuyant sur une petite armée de tisseurs en chambre. En 1880, il fait travailler trente-cinq ouvriers dans sa fabrique. Bouillon est l'un des rares petits façonniers à transmettre son entreprise à ses fils, pérennisant ainsi son entreprise. Au printemps 1887, il la vend pour 30.000 francs à ses deux fils, Jean-Baptiste-Antoine et Georges, payables en mensualités de 250 francs pendant dix ans. En 1897, l'actif de la société Bouillon frères est évalué à 40.500 francs. Son autre fils, Augustin-Adrien est d'abord employé par Célestin Lalechère , un autre façonnier installé à Saint-André-le-Gaz , avant de fonder à son tour une entreprise de tissage à façon à Veyrins au début des années 1890, grâce au prêt de 20.000 francs consenti en 1895 par le notaire d'Aoste, parent de son épouse ¹⁴⁵⁷ .

Les petites fabriques rurales qui abritent au maximum une cinquantaine de métiers, se rencontrent surtout au nord du département, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin . Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, elles ont aussi recours au travail à domicile.

2-L'essor du tissage mécanique voironnais.

Dès le milieu du XIX^e siècle, quelques tissages adoptent le métier mécanique, comme Antoine Genin , à Moirans , un façonnier mécanicien de formation. Il est l'un des premiers à investir dans le tissage mécanique grâce à ses talents de technicien. En 1852, le débit de la rivière ne suffisant plus, il décide d'installer une petite machine à vapeur, achetée d'occasion, de trois chevaux seulement, provenant d'une ancienne filature de cocons ¹⁴⁵⁸ . Les façonniers voironnais l'imitent dès les années 1850, en concentrant leurs métiers dans des fabriques, près de la Morge. Ils bénéficient des talents de mécanicien de Joseph I Guinet qui met au point les premiers métiers mécaniques de Voiron . Puis, dès 1858, les frères Couturier, propriétaires d'un tissage à Bévenais , envisagent l'installation d'une

¹⁴⁵⁶ ADI, 3E28120, Contrat de mariage devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 29 avril 1861, 3Q16/371, Mutation par décès de Pierre Farge du 10 janvier 1865, 3E28062, Partage devant M^e Descotes, à Corbelin, le 15 septembre 1889, 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin , Acte de société sous seing privé du 9 janvier 1860. En 1889, Jourdan possède également trois cannetières, six mécaniques à dévider, un pliage...

¹⁴⁵⁷ ADI, 3E18564, Contrat de mariage devant M^e Giraud, à Morestel , le 27 mars 1851, 3Q18/81, ACP du 31 décembre 1860 (vente devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 28 décembre), 3Q18/82, ACP du 29 avril 1861 (vente devant le même notaire le 22 avril), 3Q18/137, ACP du 23 mai 1887 (vente devant M^e Descotes, à Corbelin, le 15 mai), 3Q18/140, ACP du 21 mars 1888 (contrat de mariage devant le même notaire le 18 mars), 3Q18/163, ACP du 28 septembre 1895 (obligation de M^e Genin, notaire à Pont-de-Beauvoisin , le même jour), 3Q18/168, ACP du 5 juillet 1897 (prorogation de société devant M^e Descotes, à Corbelin, le 4 juillet).

¹⁴⁵⁸ ADI, 120M11, Lettres ms d'Antoine Genin au Préfet de l'Isère le 10 juin 1852.

machine à vapeur de six CV pour compenser le manque d'eau, mais il est probable que les premiers métiers mécaniques ont été montés entre 1852 et 1856¹⁴⁵⁹. On l'a compris, la mécanisation se déploie d'abord grâce aux initiatives des façonniers, en particuliers ceux de Voiron et de Moirans. Dès les années 1850, tous les façonniers voironnais adoptent le tissage mécanique.

Le tissage à façon et les réseaux voironnais.

Le capital financier ne suffit pas pour se mettre à son compte. Les façonniers, notamment les plus importants, doivent aussi solliciter leur capital social, rassemblant aussi bien leur famille, que des amis ou des relations d'affaires pour assouvir leurs ambitions.

Le bourg de Voiron apparaît comme un excellent milieu d'incubation pour le développement du tissage des soieries, avec ses traditions négociantes, ses banques locales et ses notaires. Lorsque Claude-Victor Pochoy¹⁴⁶⁰ se lance aux côtés de Joseph I Guinet, il ignore tout ou presque de l'industrie textile. D'ailleurs, son père le destine à reprendre la fabrique de cierges qu'il a fondée. Sans être dans l'opulence, les Pochoy vivent dans une certaine aisance matérielle, ce qui les rapproche probablement du monde des négociants toiliers. À sa mort, en 1842, Michel Pochoy, le père de Claude-Victor, est en mesure de léguer au moins 30.000 francs à chacune de ses deux filles et à son fils homonyme, négociant à Marseille. Dans son testament, il confie à son seul fils resté près de lui, à Voiron, Claude-Victor, le soin de poursuivre l'affaire familiale grâce au legs de sa maison, de sa fabrique, de son fonds de commerce et de diverses créances. Quant aux autres membres de la fratrie, ils ont quitté la ville, à l'exception de Marie, devenue l'épouse d'un marchand tanneur, Poncet. Joseph Pochoy a, quant à lui, brigué la prêtrise et officie à Crémieu puis à Noyarey, tandis que Charles entame une carrière de marchand à Lyon, avant de devenir employé à la Compagnie des Chemins de fer de Saint-Rambert à Grenoble. Enfin, son autre fille, Victorine a épousé un pharmacien de Belley (Ain), la ville natale de Michel Pochoy. Ainsi doté par son père, Claude-Victor Pochoy épouse pendant l'hiver 1844, la fille d'un propriétaire aisé de Saint-Geoire, Sophie Bertet, qui lui apporte avec son trousseau la coquette somme de quarante mille francs. Grâce à sa position pécuniaire, il est nommé adjoint au maire de Voiron au printemps 1849. Cette promotion lui permet d'intégrer davantage l'élite locale et surtout de côtoyer l'homme le plus riche de la cité, le maire Nestor Ducrest. Les deux hommes sympathisent et se lient avec l'entrepreneur Joseph I Guinet, l'ancien directeur du tissage Flandin¹⁴⁶¹.

Ayant passé une quinzaine d'années à diriger la fabrique de Victoire Flandin à Voiron, Joseph I Guinet n'aspire qu'à être son propre patron, ce qui expliquerait les malversations dont il est accusé par le neveu et héritier de son ancienne patronne.

¹⁴⁵⁹ ADI, 120M15, Pétition ms de Couturier au Préfet de l'Isère le 10 février 1858.

¹⁴⁶⁰ Claude-Victor Pochoy et son fils appartiennent à la loge maçonnique de Voiron selon ADI, 97M1, Lettres du commissaire de police du 1^{er} juillet 1873.

¹⁴⁶¹ ADI, 3E29251, Testament ms devant M^e Neyroud, à Voiron, le 26 mars 1842, 3E20441, Contrat de mariage devant M^e Chaboud, à Saint-Geoire le 1^{er} février 1844, 15M94, Arrêté de nomination du Ministre de l'Intérieur le 20 mai 1849.

Comme l'atteste l'épithaphe figurant sur sa tombe, Joseph I Guinet peut être considéré comme le « *Fondateur des métiers mécaniques en soieries à Voiron* »¹⁴⁶². En Janvier 1849, il décide de prendre du champ et quitte son poste. Au creux de la vague, il rebondit deux mois plus tard, en louant l'ancien monastère des Chartreux, à Moirans, transformé en tissage et équipé de vingt-huit métiers à tisser, pour 2.750 francs par an. L'affaire est modeste, trop sans doute pour un homme habitué à diriger une fabrique comportant au moins cent métiers. Deux ans plus tard, il retourne à Voiron où il s'associe à Claude-Victor Pochoy, fabricant de cierges et récemment promu adjoint au maire, pour louer la nouvelle fabrique, haute de deux étages avec deux dortoirs pour les ouvrières, que vient de construire Nestor Ducrest, le maire de la ville, pour 40.000 francs (plus 30.000 francs en travaux divers) selon les indications de Guinet lui-même. Pochoy et Ducrest sont tous les deux membres de la loge maçonnique de la ville, Triple Union et Amitié, fondée en 1847¹⁴⁶³. Il conserve néanmoins l'exploitation de la fabrique de Moirans. Le bail de la fabrique Ducrest est consenti pour dix-neuf ans, au prix de 5.700 francs par an. L'achat d'une chute d'eau supplémentaire et de prairies en bordure de la Morge lui permet d'augmenter les capacités de son outil industriel¹⁴⁶⁴.

Guinet a trouvé en la personne de Ducrest, un nouveau mécène industriel qui consent à avancer des fonds pour la construction de cet établissement que Guinet a promis d'exploiter et de gérer. Au début de l'été 1852, Pochoy, comprenant sans doute la formidable expansion de l'industrie des soieries, décide de tenter seul sa chance, après avoir appris les rudiments du métier aux côtés du meilleur maître possible, Joseph I Guinet. Il acquiert de Séraphin Tivollier un moulin à proximité de sa propriété, aux Prairies, pour 38.000 francs environ. Pour l'assister dans sa nouvelle aventure, il engage son beau-frère, le jeune Pierre Bertet, qui revient d'un long séjour dans la métropole lyonnaise. Devenus associés, les deux hommes, forts de leurs héritages paternels respectifs, achètent plusieurs parcelles de terres situées surtout à Saint-Jean-de-Moirans, au bord de la Morge. Pochoy dépense plus de 40.000 francs pour acquérir des terrains, tandis que dans le même temps, il revend certaines propriétés inutiles pour ses projets. Jusqu'au printemps 1857, il exploite un des tissages construits par Voluzan au hameau de la Plotière (vingt métiers à tisser). Claude-Victor Pochoy semble exceller dans les spéculations foncières. N'ayant pas suffisamment de capitaux pour édifier une vaste usine dans le quartier de Paviot, (Saint-Jean-de-Moirans), sur ses nouveaux terrains, il décide alors de les louer et d'attendre patiemment le bon moment¹⁴⁶⁵.

Entre 1857 et 1860, Guinet construit une nouvelle fabrique à Coublevie, une commune limitrophe, qu'il revend en 1860 à Pierre Bertet, le beau-frère de Pochoy. À ce

¹⁴⁶² Cimetière d'Apprieu.

¹⁴⁶³ ADI, J541, Affiche, sd [1847-1860]. Parmi les autres membres de la loge, on relève les noms des fabricants d'acier Victor Jacolin et Alphonse Gourju, des négociants en toiles César Perrier, Jules Bonnard et Achille Jacquemet.

¹⁴⁶⁴ ADI, 3E20868, Bail à ferme devant M^e Brun (Moirans) le 20 mars 1849, 3E29269, Bail à loyer devant M^e Bally (Voiron) le 7 juillet 1851, 3E29274, Transport devant M^e Bally le 14 janvier 1854, 3E29280, Vente devant M^e Bally le 9 février 1857, 3E29281, Vente devant M^e Bally le 21 décembre 1857 et *Mémoire pour Guinet, appelant contre Roudet, intimé*, Grenoble, Maisonville et fils, 1866.

moment, Bertet et Pochoy se séparent, à l'amiable semble-t-il, puisque Pochoy prête à son beau-frère 33.000 francs pour lui permettre de créer sa propre affaire et d'acquérir un tissage. Bertet sollicite également l'appui financier des religieuses de la communauté de la Visitation de Sainte-Marie (22.000 francs) et de deux rentiers de Voiron (18.000 francs) pour acquérir de Guinet le tissage¹⁴⁶⁶.

Pochoy, qui a racheté l'ancien tissage Guinet en 1873, a besoin de nouvelles liquidités pour développer son entreprise. Il décide donc de revendre une de ses propriétés, celle des Prairies, acquise en 1852 de Séraphin Tivollier. Depuis 1855, cette propriété était louée à Séraphin Favier qui y a fait édifier son propre tissage. Ce dernier manifeste donc le désir légitime d'acheter le terrain sur lequel il a édifié sa fabrique, car le bail touche à sa fin. Pochoy lui vend la parcelle pour 75.000 francs, payables en plusieurs échéances, réalisant au passage une confortable plus value¹⁴⁶⁷.

¹⁴⁶⁵ ADI, 3E29100, Vente devant M^e Martin, à Voiron, le 1^{er} juillet 1852, 3E29275, Quittance devant M^e Bally, à Voiron, le 8 juillet 1854, 3E29277, Vente et quittance devant le même notaire le 3 septembre et 11 octobre 1855, 3E29278, Vente devant le même notaire le 4 janvier 1856, 3E29280, Acte de société le 22 avril 1857, 3E29281, Bail devant le même notaire le 31 octobre 1857 : Pochoy loue ses terrains pour 2.700 francs par an.

¹⁴⁶⁶ ADI, 3E29287, Quittance et obligation devant M^e Bally à Voiron le 15 juillet 1860 et 3E29126, Transport de créances devant Me Margot, à Voiron, le 9 mars 1865.

¹⁴⁶⁷ ADI, 3E29149, Vente devant M^e Margot, à Voiron, le 7 mai 1875.

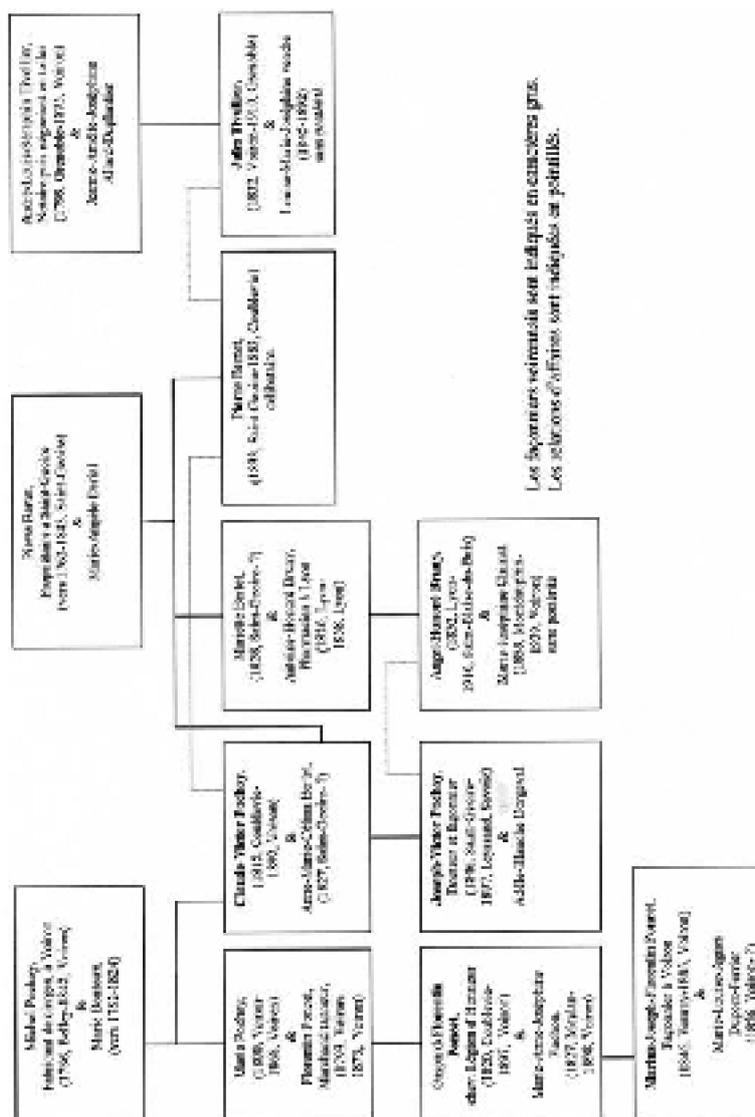


Schéma 2—Le réseau familial de Claude-Victor Pochoy et la création de tissages à façon dans le Voironnais.

En 1854, c'est au tour du neveu de Claude-Victor Pochoy , Florentin Poncet , d'entreprendre la construction d'une usine à Voiron , au hameau de la Patinière. Rien ne permet de l'affirmer, mais il est possible de supposer qu'il a découvert le tissage des soieries aux côtés de son oncle : en effet, les deux hommes ayant quasiment le même âge, sont assez proches¹⁴⁶⁸ . Comme Pochoy, la famille Poncet est bien intégrée dans la société voironnaise, malgré quelques revers de fortune. Gaspard Poncet, le grand-père de Florentin, dispose au début de l'Empire, d'un revenu annuel évalué à 2.000 francs, qui justifie sa nomination au conseil municipal de la ville. Le père de Florentin reprend la tannerie familiale, mais en 1841, après quelques mauvaises affaires, il doit vendre sa maison et son atelier, ainsi que sa part dans un domaine rural hérité de son père. La famille se replie alors à Coublevie . Cela n'empêche nullement le jeune Florentin

¹⁴⁶⁸ En 1844, Florentin Poncet signe le contrat de mariage de Claude-Victor Pochoy .

d'épouser une jeune fille bien née et dotée de 24.000 francs par sa famille, dont le père est l'un des hommes de confiance de Louis-Achille de Meffray¹⁴⁶⁹. Quelques maigres indices laissent à penser que Florentin Poncet travaille dans la maison de négoce de toiles fondée par son oncle Urbain Poncet, une affaire de second ordre¹⁴⁷⁰.

L'ambitieux jeune homme, sensible à la réussite de son oncle Pochoy, alors que la fabrique de toiles décline depuis de nombreuses années, décide de créer son propre tissage de soieries. Le projet initial de Poncet prévoit initialement la construction d'un établissement tissant aussi bien des toiles de chanvre que des soieries. Pour cela, il engage Jean-Pierre Favier et son fils, Séraphin, pour diriger son usine. Quelques mois après la mise en route des métiers à tisser, en février 1855, Poncet se sépare d'eux. Pour assurer son développement, Poncet a entre les mains un métier mécanique pour tisser le velours récemment mis au point. Il obtient un prêt de trente mille francs en 1858 pour poursuivre ses travaux d'extension par l'entremise de Bally, le notaire de son oncle. Les affaires de Poncet se développent rapidement grâce à la confiance qu'il suscite chez ses donneurs d'ordres lyonnais. Rien ne semble arrêter sa frénésie de croissance. En 1864, il acquiert pour 50.000 francs payés comptant une seconde fabrique à Voiron, le tissage du fabricant lyonnais Vulpilliat, fondé en 1833 par Joseph I Guinet avec l'argent de Victoire Flandin. En 1867, Poncet dirige alors une entreprise rassemblant plus de sept cents ouvriers. Mais une réussite aussi rapide attise les jalousies et les rancœurs : pendant quelques années, les autorités lui refusent la Légion d'Honneur¹⁴⁷¹.

Pour quelques façonniers, la fortune familiale se constitue grâce à l'étroite collaboration d'un père et d'un fils, c'est-à-dire que tous deux sont conjointement fondateurs de l'entreprise familiale. Le père apporte, outre les économies de toute une vie, son expérience professionnelle, ses relations, tandis que le fils apporte sa fougue, son dynamisme... Ce type d'association est à l'origine des entreprises Béridot et Favier, à Voiron. Jean-Pierre Favier et son fils Séraphin se lancent conjointement en 1855, après une éphémère expérience au service de Florentin Poncet. Dans la famille Favier, les hommes exercent traditionnellement la profession de menuisier. Jean-Pierre débute sa carrière comme tel, et avant lui, son père Jean-Baptiste, travaillait déjà le bois. En 1829, il épouse une modiste, Antoinette-Marie Meunier-Burdin qui ne possède en tout et pour tout que son trousseau et une somme de 300 francs que doit lui donner son père trois ans plus tard. Il conserve son état de menuisier jusqu'en 1854. Au début de cette année-là, avec son fils Séraphin, il est engagé par Florentin Poncet qui souhaite créer une fabrique de toiles et de soieries à Voiron ; cet emploi leur assure 35% des bénéfices nets réalisés par le tissage des soieries. Lors de la mise en route de l'établissement en juillet 1854, la

¹⁴⁶⁹ En fait, jusqu'à sa faillite en 1888, Poncet touche près de 183.000 francs de sa femme.

¹⁴⁷⁰ ADI, 15M93, Liste des membres du Conseil municipal de Voiron, sd [frimaire an XIII], 3E29247, Vente devant M^e Neyroud, à Voiron, le 8 août 1840, 3E29249, Vente devant le même notaire le 4 août 1841, 3E29253, Vente devant le même notaire le 16 septembre 1843 et 3E8379, Contrat de mariage devant M^e Jocteur-Monrozier, à Grenoble, le 21 novembre 1844, 3E10379, Jugement du Tribunal civil de Grenoble le 6 janvier 1888.

¹⁴⁷¹ ADI, 3E29282, Obligation devant M^e Bally, à Voiron, le 12 mars 1858, 3E29294, Vente devant le même notaire le 21 janvier 1864, 23M20, Lettre ms de Florentin Poncet adressée au Préfet de l'Isère le 12 mars 1867.

collaboration entre les trois hommes semble parfaite jusqu'au 17 février suivant où une vive altercation a lieu entre Jean-Pierre Favier et son patron qui, pour solde de tout compte, congédie ses deux employés. Sans situation, mais ayant participé à la construction d'une première fabrique, les Favier décident de monter leur propre affaire. Avec quelques économies et la maigre part d'héritage reçue par sa femme (un peu moins de 2.000 francs), ils parviennent à convaincre Claude-Victor Pochoy de leur louer un terrain sur lequel existent des moulins et une chute d'eau pour y construire une fabrique, en échange d'un loyer annuel de 4.000 francs par an ¹⁴⁷². Pour couvrir ses frais d'aménagement du site et la construction du nouvel édifice, Jean-Pierre Favier doit mobiliser davantage de capitaux que les quelques milliers de francs qu'il possède, surtout s'il veut concurrencer son nouveau rival, Florentin Poncet, et respecter les délais de livraison. Jusqu'en mai 1856, il parvient à se procurer 18.500 francs, grâce à l'indemnité de départ que lui verse son ancien employeur après un procès (5.000 francs alors qu'il en espérait dix fois plus) et grâce à la vente de deux maisons ¹⁴⁷³. Durant les premières années, le tissage Favier, codirigé par le père et le fils, ne peut pas rivaliser avec les Poncet et Pochoy. Il ne se développe véritablement qu'après le décès de Jean-Pierre Favier en 1861 ¹⁴⁷⁴.

Sa vie durant, Joseph I Guinet s'entoure de son beau-frère et de ses neveux qui occupent des postes d'employés dans ses fabriques successives : ses neveux Baratin, puis ses neveux Guinet (Benoît-David, Jean-Marie, Joseph-Jean-Marie, Jean-Antoine) qui le suivent ensuite à Apprieu ¹⁴⁷⁵. Plusieurs façonniers ont débuté dans le sillage de Joseph I Guinet, à commencer par son neveu, Laurent dit Félix Baratin, le fils d'Aimé et de sa sœur Marie-Joséphine Guinet. Pendant ses premières années, il a suivi son père et son oncle, notamment à Voiron. En effet, son père, Aimé Baratin, après avoir collaboré avec le mécanicien Damiron, a mis ses talents au service de Joseph I Guinet, alors directeur de la fabrique Flandin. Le jeune Laurent Baratin y effectue son apprentissage ¹⁴⁷⁶. En 1852, Aimé Baratin apparaît comme chef d'atelier, probablement dans la fabrique que loue Joseph I Guinet, à Moirans, à quelques kilomètres de Voiron. Son fils le suit et, un an plus tard, grâce à ses économies et à son mariage, il achète une fabrique d'étoupes en construction sur la Fure, à Tullins, pour 16.000 francs, payables en deux échéances égales en 1855 et 1856. Laurent est alors secondé par son frère puîné, Philibert, avant une rupture en 1858, lorsque celui-ci décide de tenter seul sa chance. Chacun des deux

¹⁴⁷² ADI, 3E29225, Contrat de mariage devant M^e Coche, à Voiron, le 8 juillet 1829, 3E29098, Adjudication des biens de Joseph Meunier-Burdin, devant M^e Martin, à Voiron, le 29 juillet 1851, 11U47, Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble du 25 mai 1855, 3E29277, Bail devant M^e Bally, à Voiron, le 11 septembre 1855.

¹⁴⁷³ ADI, 3E29108, Ventes devant M^e Bourde-Bourdon, à Voiron, les 13 septembre et 5 décembre 1855, 3E29109, Transports de créances chez le même notaire, les 7 février et 3 mai 1856, 3E29278, Quittance devant M^e Bally, à Voiron, le 9 avril 1856.

¹⁴⁷⁴ Cela explique pourquoi il n'a pas été retenu dans le corpus prosopographique.

¹⁴⁷⁵ ADI, 3Q10/241, Bureau du Grand-Lemps, Mutation par décès de Jean-Antoine Guinet du 8 octobre 1880.

¹⁴⁷⁶ JAY et JOUVIN, 1850.

frères a reçu de sa mère 10.000 francs en 1857 pour favoriser leurs projets. Mais ce capital, ajouté à celui reçu le jour de son mariage, ne lui suffit pas. Dix ans plus tard, Laurent doit emprunter 23.000 francs à un huissier grenoblois pour poursuivre son activité¹⁴⁷⁷.

Joseph I Guinet est secondé par son neveu, Benoît-David, un mécanicien de formation comme lui, tandis que son beau-frère Aimé Baratin et ses deux fils, Laurent et Philibert, qui l'avaient suivi à Voiron puis à Moirans, décident dans un premier temps de rester à Moirans. Un autre neveu de Guinet, Jean-Marie, a rejoint tout ce petit monde, comme employé dans la nouvelle fabrique exploitée par son oncle. Au début des années 1860, c'est au tour d'un frère cadet de Joseph de s'installer au bord de la Morge, loin du département de l'Ain dont ils sont originaires. À Saint-Jean-de-Moirans, Jean Guinet fonde la Société des Tréfileries de Voiron Jean Guinet & Cie, au capital d'un quart de million de francs, dont il fournit lui-même la moitié¹⁴⁷⁸.

Cependant, le généreux commanditaire de Joseph I Guinet, Nestor Ducrest, décède en 1857, après de longs mois de maladie. Une dispute s'engage entre ses différentes héritières, sa mère, sa veuve et sa fille, jusqu'en 1864 où un jugement impose la vente de l'établissement. Pour conserver l'usine qu'il a mise en place et qu'il exploite depuis treize ans (le bail court encore six ans), Guinet s'engage à offrir au moins 165.000 francs pour emporter la mise. Malheureusement, il se fait souffler l'affaire par un parent des Ducrest qui tente d'exercer un chantage sur lui pour lui extorquer une forte somme pour se retirer de toute offre. Guinet est d'autant plus désireux de conserver « son » bien que Louis-Marc Heckel et son gendre Emmanuel Brosset, les fabricants lyonnais pour lesquels il tisse, le poussent à récupérer sa fabrique. Non seulement, Guinet débourse 40.000 francs dans cette histoire pour détourner son rival, mais il ne remporte pas la moindre enchère, la fabrique étant finalement adjugée pour 196.300 francs à Roudet, le parent des Ducrest, et à Ribaud, un négociant lyonnais. Seule consolation, il conserve l'exploitation de l'établissement jusqu'à la fin du bail en 1870¹⁴⁷⁹. Trois ans plus tard, un nouveau coup de théâtre se produit. Pochoy, l'autre grand industriel de Voiron, acquiert pour 140.000 francs ce tissage, dont 60% de la somme payable en 1875¹⁴⁸⁰.

Joseph I Guinet entame donc sa troisième vie. Il obtient l'appui financier de la maison

¹⁴⁷⁷ ADI, 3E29100, Contrat de mariage devant M^e Martin, à Voiron, le 22 novembre 1852 : ses économies personnelles s'élèvent à 3.000 francs, tandis que son père lui donne 7.000 francs en avancement d'hoirie ; quant à son futur beau-père, il accorde 10.000 francs de dot à sa fille. 3E29099, Vente devant M^e Martin, à Voiron, le 21 février 1852, 3E20876, Vente devant M^e Gonnon, à Moirans, le 14 octobre 1853, 3E20878, Ratification chez le même notaire le 8 décembre 1854, 3E29282, Bail devant M^e Bally, à Voiron, le 26 mai 1858, 3E29287, Cession de bail, chez le même notaire le 19 octobre 1860, 3E20900, Liquidation de la succession de Marie-Joséphine Guinet, devant M^e Gonnon, à Moirans, le 13 novembre 1865 et 3E20903, Obligation chez le même notaire le 22 avril 1867.

¹⁴⁷⁸ ADR, 3E24102, Contrat de mariage de Benoît-David Guinet devant M^e de Bornes, à Caluire, le 6 juin 1852, ADI, 3E29289, Contrat de mariage devant M^e Bally, à Voiron, le 4 août 1861, 11U416, Acte de société sous seing privé du 19 mars 1863.

¹⁴⁷⁹ *Mémoire pour Guinet appellant, contre Roudet intimé*, Grenoble, Maisonville et fils, 1866, pp. 4-46.

¹⁴⁸⁰ ADI, 3E29142, Vente devant M^e Margot, à Voiron, le 9 février 1873.

Brosset-Heckel & Cie, pour laquelle il travaille en exclusivité. Elle consent à lui prêter 60.000 francs pour l'aider dans la construction d'une nouvelle fabrique, pour une durée de quatre ans avec la possibilité d'obtenir un crédit supplémentaire du même montant après en avoir remboursé le premier. Pour plus de précaution, les Lyonnais prennent une garantie hypothécaire.

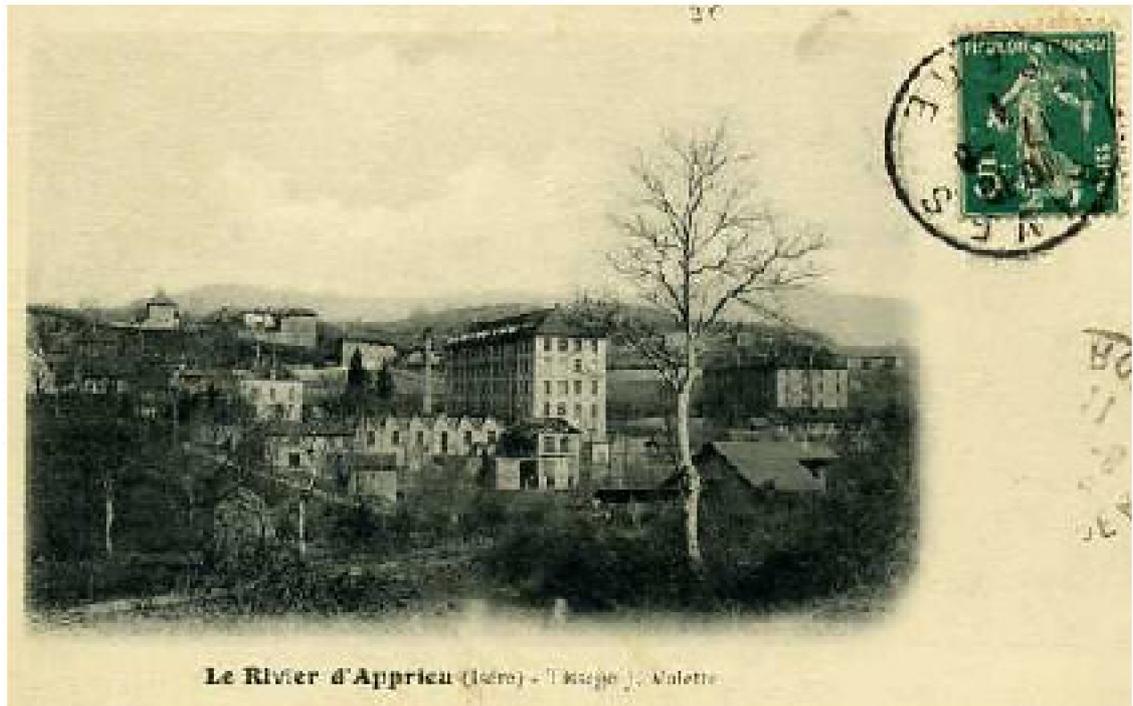


Figure 14—L'usine-pensionnat Guinet au Rivier (Apprieu) vers 1900.

Source : coll. Privée.



Figure 15—Le tissage Guinet, à Apprieu .

Source : coll. Musée de Bourgoin -Jallieu .

Les principaux sites voironnais au bord de la Morge étant, soit accaparés, soit trop chers, Guinet et son neveu Benoît-David qui se porte caution pour son oncle, se reportent sur les campagnes environnantes et choisissent le site d'Apprieu , où depuis 1865, Benoît-David achète des terrains sous son nom. Joseph I Guinet se procure des fonds en vendant du matériel qu'il possédait dans la fabrique de Voiron (15.000 francs) et en cédant une créance sur son frère Jean (10.500 francs)¹⁴⁸¹ . Enfin, en 1869, un an après le premier prêt, les deux façonniers obtiennent une rallonge de la part de leurs fabricants lyonnais, avec une avance supplémentaire de 15.000 francs¹⁴⁸² .

L'ascension du Lyonnais Honoré Bruny correspond à la mise en activité de ses relations familiales locales. Son père, Antoine-Honoré Bruny, un pharmacien lyonnais, lui-même fils d'un droguiste lyonnais, épouse en 1849, à Saint-Geoire , Mariette Bertet dont la sœur est l'épouse de Claude-Victor Pochoy , et dont le frère Pierre Bertet, fonde quelques années plus tard sa propre affaire de tissage en association avec Jules Tivollier , à Voiron . Cependant, en 1859, Antoine-Honoré Bruny décède, alors que son fils n'a que sept ans. Certes, il laisse sa veuve et ses deux enfants dans une situation matérielle confortable¹⁴⁸³ , d'autant que Mariette Bertet possède, selon son contrat de mariage pour 40.000 francs en valeurs et en biens immobiliers à Saint-Geoire. Elevé par sa mère avec

¹⁴⁸¹ ADI, 3E29302, Transport devant M^e Bally, à Voiron , le 25 juin 1868 et 3E29134, Vente devant M^e Margot, à Voiron, le 6 avril 1869.

¹⁴⁸² ADI, 3E29133, Ouverture de crédit devant M^e Margot, à Voiron , le 27 juillet 1868 et 3E29135, Ouverture de crédit devant le même notaire le 23 septembre 1869.

qui le jeune Bruny habite, son horizon professionnel s'élargit lorsqu'il rejoint l'usine de son oncle Pochoy à Voiron, probablement vers 1875, d'abord comme employé puis comme associé à part entière. En effet, ce dernier lui propose, en tant que parent, de participer financièrement à son affaire, alors en pleine expansion. Le jeune Bruny emprunte avec sa mère (qui lui sert de garantie) 50.000 francs en 1878. Huit ans plus tard, il rachète seul la fabrique Gonnet en pleine déconfiture, à Saint-Blaise-du-Buis¹⁴⁸⁴.

La cohésion de ce nouveau patronat textile apparaît encore plus clairement lorsqu'il intervient dans l'industrie papetière locale. En octobre 1879, les héritiers de la papeterie Barjon, à Moirans, transforment leur affaire en société anonyme, au capital de 350.000 francs. Les Barjon reçoivent quarante-quatre des soixante-dix actions pour leurs apports en nature. Edouard Allegret, fils d'un important négociant en toiles de Voiron, souscrit au capital pour quatorze actions. Un groupe de quatre façonniers en prend huit : deux pour la maison Bertet & Tivollier de Coublevie, deux pour Séraphin Martin de Moirans, deux pour Joseph Pochoy de Voiron, une pour Marius Poncet et une dernière action pour Adrien Simian, respectivement fils et gendre de Florentin Poncet. Les façonniers fournissent donc 40.000 francs à Barjon¹⁴⁸⁵.

Bizarrement, le passage du monde du négoce des toiles à celui du tissage des soieries demeure rarissime à Voiron. Les grandes familles toilières répugnent à quitter le monde feutré du négoce au profit de celui des ateliers. Il ne s'agit pas seulement d'une question de prestige mais aussi pour une raison de statut de social. Certes, en devenant façonniers, ils ont directement sous la main des dizaines d'ouvriers, entassés dans de gigantesques usines. Certains pourraient y voir une sorte de manifestation visible de leur autorité qui s'exerce localement. Il n'en est rien, car en devenant façonniers, ils perdent leur indépendance. En tant que négociants en toiles, ils dirigent et supervisent l'ensemble de l'activité, dont la commercialisation. Au contraire, le façonnier en soieries doit répondre de son travail devant le fabricant lyonnais.

Seuls trois membres du négoce en toiles font une incursion dans l'industrie de la soie, mais en fin de compte, le bilan s'avère peu concluant. Le capital accumulé dans l'activité toilière n'a pas été directement investi dans le tissage de soieries. Pour Joseph Landru et Jean-Baptiste Bret, l'aventure soyeuse n'est que temporaire voire secondaire. Au contraire, pour Jules-Antoine Tivollier, l'ascension est aussi brutale que la chute, emporté par la terrible crise des années 1880. Au XVIII^e siècle, les Landru n'appartiennent pas aux grandes familles négociantes alliées aux Perier. On les retrouve cependant au conseil municipal de Voiron au tournant du siècle. Le père de Joseph, Joseph-Barthélemy, possède une maison prospère de fabricant de toiles, mais

¹⁴⁸³ ADI, 3E20341, Contrat de mariage devant M^e Maunaix, à Saint-Geoire, le 21 novembre 1849 et ADR, 53Q2, Mutation par décès du 18 janvier 1859. La succession d'Antoine Honoré Bruny s'élève à 64.788 francs, sans compter 26.000 francs de créances douteuses et des biens immobiliers.

¹⁴⁸⁴ ADI, 3E29155, Procuration devant M^e Margot, à Voiron du 20 décembre 1877, 3E29156, Obligation chez le même notaire le 19 janvier suivant, et ADR, 46Q163, ACP du 19 mars 1875 (Obligation devant M^e Mestrallet, à Lyon, le 5 mars).

¹⁴⁸⁵ ADI, 11U419, Acte de société devant Me Margot, à Voiron, le 8 octobre 1879.

d'envergure moyenne ; il ne peut pas rivaliser avec les Denantes , Vial et autres Tivollier. Il dispose cependant d'une certaine aisance financière comme l'attestent les contrats de mariage de ses enfants : ainsi, Joseph-Barthélemy Landru apporte en avancement d'hoirie 20.000 francs à chacune de ses filles Louise et Thérèse-Eugénie lors de leurs noces en 1837 et 1841, tandis que son seul fils, Joseph, futur façonnier, reçoit à son tour 25.000 francs en 1846 lors de son mariage avec Adèle Deguet, la fille d'un négociant voironnais¹⁴⁸⁶. Rien ne semble indiquer alors que Joseph Landru songe à quitter l'affaire familiale, si ce n'est l'existence d'un oncle maternel, Hector Joly , propriétaire d'un moulinage de soie à Saint-Geoirs depuis quelques années. Fort d'un petit pécule amassé comme voyageur de commerce, de l'argent paternel et grâce à son mariage, Joseph Landru s'associe à son oncle au début de l'année 1853 pour monter un tissage à Coublevie sous la raison sociale Landru fils & Cie¹⁴⁸⁷ ; il a alors trente-trois ans¹⁴⁸⁸. L'affaire doit véritablement débiter l'année suivante lorsque les installations seront fin prêtes. Le projet, sur le papier, semble séduisant : comme pour les entreprises cotonnières dans les années 1820, Joly et Landru ambitionnent probablement de réaliser une intégration verticale souple, avec le moulinage de la soie à Saint-Geoirs avec Hector Joly, puis le tissage à Coublevie sous la direction de Joseph Landru et la commercialisation des étoffes à Lyon avec la présence sur place d'Emile, le frère cadet de Joseph. Après avoir été officier dans l'armée, Emile retourne à Voiron où il épouse au printemps 1854 sa cousine germaine, Anne-Louise Joly, la fille d'Hector. Puis, il quitte le Bas-Dauphiné pour Lyon où rapidement, il établit sa propre maison en association avec Renaudin, spécialisée dans les étoffes pour parapluies¹⁴⁸⁹. Bien que Coublevie soit une commune limitrophe de Voiron, Joseph Landru semble rapidement se désintéresser de sa nouvelle affaire pour se consacrer au prêt d'argent, notamment sous la forme d'obligations notariales. Les différents actes consultés ne le mentionnent jamais comme fabricant ou manufacturier, mais plutôt comme propriétaire et négociant. Cependant, en 1861 et 1862, il éprouve des difficultés de trésorerie ce qui l'oblige à vendre plusieurs parcelles de terrains pour 33.600 francs, sans doute pour combler les déficits du tissage de Coublevie¹⁴⁹⁰. À la même époque, il confie son tissage à Jean-Marie Brun qui se charge de l'exploiter en location. Après une dizaine d'années dans l'industrie, il se retire

¹⁴⁸⁶ ADI, 3E29070, Contrat de mariage devant M^e Tivollier, à Voiron , le 12 août 1837, 3E29078, Contrat de mariage devant M^e Martin, à Voiron, le 27 août 1841 et 3E29087, Contrat de mariage devant M^e Martin, à Voiron, le 8 mai 1846.

¹⁴⁸⁷ ADI, 3E29112, Quittance et subrogation devant M^e Bourde-Bourdon, à Voiron , le 10 octobre 1857 : le père de Joseph Landru s'acquitte à la place de son fils des 45.000 francs dus aux anciens propriétaires des immeubles de Coublevie .

¹⁴⁸⁸ ADI, 3E29272, Acte de société, devant M^e Bally, à Voiron , le 30 janvier 1853 : les deux associés se partagent d'une façon égale les bénéfices. Quant à leurs apports, ils sont effectués en nature : Landru s'engage à fournir les bâtiments qu'il vient d'acquérir à Coublevie , tandis que son oncle lui apporte le matériel pour la fabrication des étoffes.

¹⁴⁸⁹ *Les accessoires du temps. Ombrelles, parapluies, Palais Galliera, Musée de la Mode et du Costume*, Paris, Paris-Musées, 1989.

¹⁴⁹⁰ ADI, 3E20892, Ventes devant M^e Gonnon, à Moirans , des 17 septembre et 7 novembre 1861, 3E20893, Ventes chez le même notaire des 5 et 13 janvier et du 8 mai 1862, transport de créances du 31 octobre 1862.

pour fonder seul, une banque ayant pignon sur rue, en 1865, sous la même raison sociale, Landru fils & Cie¹⁴⁹¹. Bien qu'échaudé par le tissage de la soie, il ne quitte pas pour autant le textile ; il retourne aux anciens amours familiales, la fabrication des toiles de chanvre, en s'associant avec son neveu Dupont-Ferrier, dans une importante société, Ferrier, Landru, Lalande & Cie. À sa mort, son fils Marcel, reprend la banque familiale.

Dès le Second Empire, Voiron fait figure de centre industriel important. Florentin Poncet, avec ses deux tissages, évalués à 700.000 francs, domine la cité : il emploie alors près de six cents ouvriers, à 92% des femmes sur trois cent cinquante-cinq métiers à tisser. Joseph Guinet, lui, occupe deux cent quatre-vingt-cinq ouvriers sur ses cent quatre-vingt-dix métiers à tisser¹⁴⁹². En 1860, la région voironnaise, grâce à sa forte mécanisation et à son travail concentré en fabriques, fournit quatre millions et demi de mètres de soieries à la Fabrique lyonnaise, contre trois millions pour l'arrondissement de La Tour-du-Pin, tourné exclusivement vers le travail dispersé et manuel. Quant à l'arrondissement de Saint-Marcellin, il fournit un ou un million et demi de mètres de tissus¹⁴⁹³.

À la lecture de ces différentes trajectoires, les façonniers n'apparaissent pas comme des entrepreneurs très innovants, loin du portrait que dresse Schumpeter¹⁴⁹⁴. Au mieux, ils participent à la réorganisation et à la mutation de la Fabrique lyonnaise de soieries, sous le regard méfiant des fabricants de soieries, avec des moyens de fortune.

La croissance du tissage.

Le tissage mécanique a connu une large prospérité dans les années 1870. La contrepartie a été un suréquipement en métiers à tisser pour les façonniers, disproportionné par rapport aux commandes lyonnaises. Cette prospérité dépend étroitement de la spéculation intense qui règne à Lyon autour du marché des soies et de la banque de l'Union Générale¹⁴⁹⁵. Le changement de conjoncture dans la décennie suivante fragilise les entrepreneurs à façon qui ne reçoivent plus d'ordres des fabricants, eux-mêmes étant soumis à une crise de débouchés. Les façonniers, suréquipés, ne résistent que difficilement aux pressions qui s'abattent sur eux : la baisse des tarifs des façons d'une part, le maintien des salaires d'autre part.

Même dans le centre industriel de Voiron, où règnent les grandes entreprises, quelques petits façonniers tentent leur chance, mais avec peu de succès puisque tous disparaissent, emportés probablement par la rivalité féroce des gros façonniers. Philibert

¹⁴⁹¹ ADI, 3E29296, Acte de notoriété, devant M^e Bally, à Voiron, le 23 mars 1865.

¹⁴⁹² ADI, 138M1, Bulletins individuels de dénombrement décennal de l'industrie manufacturière, 1860.

¹⁴⁹³ LEON (P.), 1954a, p. 665.

¹⁴⁹⁴ SCHUMPETER (Joseph A.), *The theory of economic development*, New York, Oxford University Press, 1961 [première édition en 1934], cité par VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, p. 28.

¹⁴⁹⁵ BOUVIER (J.), 1960.

Masson gère en 1860 un tissage évalué à 45.000 francs, où il occupe seulement quarante-neuf individus, dont quarante-cinq femmes, sur une trentaine de métiers à tisser. Il réalise un chiffre d'affaires de 180.000 francs environ. Pour créer son affaire, il a conclu un contrat d'affermage avec Joseph Voluzan : celui-ci construit le tissage sur son terrain, que Masson s'engage à louer à partir de 1858 pour un loyer annuel de 3.700 francs ¹⁴⁹⁶. Mais à côté de ces quelques façonniers pour lesquels nous possédons des informations, il en existe d'autres pour lesquels nous ne savons rien ¹⁴⁹⁷. Il est difficile de quantifier d'une manière ou d'une autre leur importance. Pendant un demi-siècle, l'organisation de l'essaimage du tissage de soieries n'a pas énormément varié.

Après son passage chez Florentin Poncet pendant les années 1850 où il fait ses premières armes, François Gonnet monte son affaire hors de la ville : les meilleures chutes d'eau ont déjà toutes été accaparées, tandis que la main d'œuvre ouvrière y est trop mobile, voire contestataire, exigeante sur les salaires. Saint-Blaise fait figure alors de terre vierge. Gonnet n'en conserve pas moins de solides attaches avec le patronat voironnais. N'a-t-il pas pour beau-frère le grand papetier voironnais Jean-Baptiste Lafuma ? N'ayant pas réussi à accumuler un énorme capital, il a pris en location une fabrique appartenant à son notaire voironnais, Eugène Bally, qu'il n'acquiert qu'en 1871 pour 40.000 francs, payables en dix annuités, somme qu'il peut régler intégralement moins de quatre ans plus tard, dès janvier 1875, grâce à l'appoint de 30.000 francs apportés par son précieux beau-frère Lafuma. C'est le début de la spirale de l'endettement pour Gonnet, qui, dès lors, emprunte régulièrement de l'argent par l'intermédiaire des notaires voironnais : d'abord 20.000 francs en 1876, puis 8.000 francs l'année suivante, 14.000 francs en 1879, 10.000 francs deux ans plus tard, avec un pic en 1883 où il emprunte 86.000 francs à sa belle-famille Bourdis-Lafuma et 3.000 francs sous la forme de billets dus à une rentière de Moirans .

¹⁴⁹⁶ ADI, 138M1, Bulletin individuel de dénombrement décennal de l'industrie manufacturière, 1860.

¹⁴⁹⁷ Par exemple, Fleury Berthaud, un façonnier installé à Moirans où il exploite une fabrique depuis 1857. Il est né à Grenoble le 6 août 1823. Nous perdons sa trace pendant les années 1870.



Figure 16—Le tissage Bruny (anciennement Gonnet), à La Ravignouse (Saint-Blaise-du-Buis), vers 1900.À l'écart des principaux bourgs industriels du Bas-Dauphiné, le hameau de la Ravignouse attire François Gonnet qui recherche un site encore disponible près d'une rivière. Il construit son tissage au bord de la Fure. Le bâtiment principal comporte deux étages et ressemble aux principaux tissages de soieries de la région. Il fonctionne grâce à une roue hydraulique. Parallèle au tissage, on remarque le dortoir (bâtiment avec un seul étage). Gonnet vit dans une maison de maître, au bord de la route (au premier plan).

Source : coll. Privée.

À l'été 1869, Louis-Eugène Tournachon prend en location une des fabriques de Joseph Voluzan, à Voiron , avec son associé, Jules Monin , un jeune Voironnais alors employé de commerce à Lyon. Il s'agit de l'ancienne fabrique exploitée par Philibert Masson et François Berrod , en faillite depuis 1867. Voluzan s'engage à réaliser quelques travaux. Le loyer est fixé à 5.150 francs par an. Les deux hommes lui achètent aussi du matériel pour 8.625 francs, dont cinquante-sept métiers à tisser. Mais en 1874, dix ans avant la date d'expiration de la société, Tournachon et Monin se séparent : Monin conserve l'exploitation de la fabrique en échange du versement d'une soulte de 27.500 francs à Tournachon ¹⁴⁹⁸ . Grâce à ce capital, à une ouverture de crédit de 20.000 francs par le banquier Fièrè & fils et à un prêt hypothécaire de 14.000 francs que lui consent une religieuse, Tournachon fonde une nouvelle entreprise. Celle-ci survit deux années avant de disparaître. La fabrique que Tournachon a fait construire est vendue en 1877 aux frères Tournier , deux constructeurs mécaniciens, pour 41.250 francs ¹⁴⁹⁹ .

¹⁴⁹⁸ ADI, 3E29305, Vente mobilière et bail devant M^e Bally, à Voiron , le 19 juillet 1869, 3E29315, Dissolution de société devant le même notaire le 13 août 1874.

En 1874, Louis Clément , alors directeur du tissage Michal-Ladichère, à Saint-Geoire , achète pour 70.000 francs, payables dans un délai de vingt ans, à Gustave Roux , le beau-frère de Louis-Emile Perrégaux , un tissage de soieries ¹⁵⁰⁰ situé à Jallieu , que sa femme, Victorine Perrégaux, a reçu en 1862, d'une donation-partage. Après trois années d'exploitation pour son compte, Clément doit se déclarer en faillite, en 1877. Il poursuit néanmoins sa carrière dans le tissage en devenant contremaître en soieries à Cognin, en Savoie ¹⁵⁰¹ .

Gabriel Paccalin est, pour sa part, victime d'une ambition dévorante. Originaire de La Bâtie-Montgascon , il entame sa carrière comme directeur du tissage Michoud, à Veyrins, en juin 1870. En même temps qu'il est promu à ce poste, il devient l'associé de Michoud, pour moitié. Henri Michoud , alors rentier à Grenoble, se charge de l'achat et de l'entretien du matériel (ce qui exige le plus de capital), tandis que Paccalin prend en main « *la bonne marche de la fabrique* ». Le contrat entre les deux partenaires est prévu pour une durée de huit années. Il prévoit également une clause en faveur de Paccalin si Michoud vend l'établissement, qui lui garantit un appointement de 2.000 francs par an et 2,5 centimes par mètre tissé, ou un salaire fixe de 3.000 francs pendant un an. Devant la prospérité de l'industrie de la soie, Michoud autorise Paccalin à monter jusqu'à cent vingt métiers à tisser en 1874, mais à la condition que Paccalin fasse l'avance des fonds (investissement réalisé pour 47.942 francs). Pour justifier cet agrandissement, Paccalin peut se prévaloir du soutien de son principal donneur d'ordres lyonnais, la maison Mauvernay . Entre le 1^{er} août 1873 et le 31 décembre 1879, les deux associés réalisent un bénéfice cumulé de 76.933 francs, soit un taux de résultat net de 18,6%. Michoud obtient de pouvoir placer deux de ses enfants dans la fabrique pour qu'ils soient formés par Paccalin. Cependant, en février 1881, les deux hommes se séparent ¹⁵⁰² .

Michoud, vivant désormais à Grenoble, décide de louer sa fabrique à l'un de ses confrères, Benoît Cléménçon , déjà installé depuis plusieurs années à Veyrins pour 5.000 francs par an. Toutefois, Cléménçon a vu trop grand pour son entreprise alors qu'une crise industrielle s'abat sur l'industrie textile. Toussaint Cléménçon, son père, après avoir débuté sa carrière professionnelle à Lyon, fonde son affaire en 1868, en confiant une partie de son outillage à des ouvriers en chambre. Il achète à Veyrins une maison et un petit atelier pour 15.000 francs. En 1875, il associe à ses affaires ses deux fils, Gaspard et Benoît afin de préparer sa succession. Gaspard et Benoît Cléménçon développent la petite entreprise familiale. Pour leur laisser les mains libres, Toussaint leur fait donation de ses biens dès l'année suivante. Un an après son décès, Benoît Cléménçon,

¹⁴⁹⁹ ADI, 3E29316, Ouverture de crédit devant M^e Bally, à Voiron , le 26 février 1875, 3E29317, Obligation devant M^e Bally, à Voiron, le 18 décembre 1875, 3E29159, Quittance devant M^e Margot, à Voiron, le 15 juin 1879..

¹⁵⁰⁰ Ancien tissage de coton Perrégaux.

¹⁵⁰¹ ADI, 3E11491, Vente devant M^e Desautels, à Grenoble, le 16 mai 1874, et 5U1118, Séparation de biens prononcée par le Tribunal de Bourgoin le 13 mars 1885.

¹⁵⁰² ADI, 3E28056, Procès-verbal d'ouverture des opérations de liquidation de la communauté Paccalin /Michard, devant M^e Descotes, à Corbelin , le 16 février 1882.

abandonné par son frère Gaspard, doit se déclarer en faillite en 1883. À cette date, leur entreprise dispose de deux cent trente métiers à tisser à bras, pour moitié dispersés chez des ouvriers à domicile, et pour moitié rassemblés dans la proto-fabrique de Veyrins, louée à Michoud¹⁵⁰³. Après sa mise en faillite, la fabrique de Veyrins est reprise par les enfants de Michoud, d'abord son fils aîné, Emile, et sa fille, Mathilde, pendant l'été 1885, puis le cadet, Marius, un an plus tard. Sous la raison sociale Emile Michoud & Cie, une nouvelle société est fondée pour exploiter l'usine en échange d'un loyer relevé à 6.000 francs par an. Les jeunes associés parviennent aisément à rassembler les 24.000 francs du capital social puis 36.000 francs lorsque le troisième membre de la fratrie s'invite au capital, grâce à la vente de titres de rentes donnés par leurs parents à cette occasion¹⁵⁰⁴.

La chute de Jules Berlioz¹⁵⁰⁵ est aussi rapide que son ascension : il débute sa carrière comme cocher à Voiron d'une vieille famille de diplomates, les de Voize¹⁵⁰⁶, tandis que son épouse est cuisinière de son état. Profitant de l'euphorie ambiante pendant les années 1870, il tente de faire fortune en montant sa propre affaire. À la fin de l'année 1877, il crée avec deux associés, François Chaboud et Jean Payerme, un commerce de vins et de spiritueux à Voiron. L'affaire est prometteuse, quoique modeste, tout au plus quelques milliers de francs, car Voiron est à l'époque un important centre de fabrication de liqueurs avec Brun-Perrod¹⁵⁰⁷ (le China-China), Meunier¹⁵⁰⁸, Ronjat... Pourtant, au début de l'année suivante, il s'en détourne et prend en location une usine de

¹⁵⁰³ ADI, 9U1400, Justice de Paix de Morestel, Acte de société du 12 octobre 1875, 3E25880, Donation-partage devant M^e Gallien (Les Avenières) le 18 mai 1876, 3Q16/393, Mutation par décès du 2 février 1883.

¹⁵⁰⁴ ADI, 5U1117, Tribunal de commerce de Bourgoin, Acte de dissolution de société devant M^e Giraud, à Morestel, le 23 octobre 1864, 3Q18/117, ACP du 1^{er} juin 1881 (Bail et procuration devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 24 mai), 3Q4/157, ACP du 10 août 1885 (acte de société devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 8 août), 5U1118, Actes de société devant M^e Giboulet le 8 août 1885 et devant M^e Ranchin, à Bourgoin le 18 septembre 1886, 3Q4/161, ACP du 21 septembre 1886 (donation entre vifs devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 18 septembre).

¹⁵⁰⁵ ADI, 3E29133, Contrat de mariage devant M^e Margot (Voiron) le 21 octobre 1868, 3E29324, Bail devant M^e Bally (Voiron) le 17 janvier 1878, consenti par Joseph Voluzan, 3Q43/66, ACP du 21 novembre 1878 (dissolution de société devant M^e Bally, Voiron, le 16 novembre) et du 12 mai 1879 (vente devant M^e Bally, Voiron, le 2 mai), 3Q43/68, ACP du 8 avril 1880 (bail devant M^e Bally, Voiron, le 1^{er} avril), 3Q43/71, ACP du 6 janvier 1881 (bail à loyer passé par le maire de Voiron le 15 novembre 1880), 3Q43/76, ACP du 8 avril 1884 (vente par adjudication, M^e Bally, Voiron, le 6 avril) et du 19 mai 1884 (vente par adjudication devant M^e Bally, Voiron, le 18 mai).

¹⁵⁰⁶ Dont un membre a été consul à Damas sous la Monarchie de Juillet, et un autre député de l'Isère sous le Second Empire. Sur Joseph-François-Jacques-Adolphe de Voize, voir ANCEAU (E.), 1999, p. 604. Polytechnicien, il débute sa carrière dans l'armée avant d'être élu député de l'Isère en 1852 jusqu'à son décès en 1867. Proche du pouvoir, il s'intéresse aux questions des transports au Corps législatif. Il laisse une fortune de 3,9 millions de francs.

¹⁵⁰⁷ Fabricant de liqueurs, Claude Brun -Perrod est né à Saint-Marcellin le 16 novembre 1798. Il fonde son entreprise de liqueur en 1825. Il épouse en 1832 Laurence ou Laure Dupasquier, dont il n'a pas d'enfant. Il décède à Voiron le 2 mars 1865 en laissant une fortune de 346.583 francs. Outre sa fabrique de liqueurs établie sur le cours Sénozan, à Voiron, il exploite également un établissement de bain.

trois étages à Voiron (lieu-dit la Plotière), construite par Joseph Voluzan en bordure de la Morge, pour dix ans et pour un loyer de 4.500 francs par an. L'usine comporte alors cinquante-quatre métiers à tisser la soie (satin et écru). Il saisit l'occasion du décès de l'un de ses associés pour se retirer de son affaire de spiritueux et récupérer des fonds. À partir de cette date, l'ascension est irrésistible pour Berlioz ; les succès s'enchaînent avec rapidité. En 1879, il étend ses affaires en rachetant une fabrique à Saint-Blaise-du-Buis , pour 20.000 francs, payables dix ans plus tard, mais qu'il revend quelques mois plus tard à Gustave Coulon . L'année suivante, il prend en location de nouveaux bâtiments à Voiron pour 1.500 francs par an. Au début de l'année 1884, c'est-à-dire au plus fort de la crise économique, il fait travailler dans ses usines environ cent douze métiers à tisser, et probablement davantage les mois précédents ¹⁵⁰⁹ . Cependant, le miracle – ou le mirage – industriel disparaît encore plus vite qu'il n'est apparu : c'est la faillite. Sa méconnaissance de la profession, mais aussi sa mise à l'écart du patriciat voironnais, (il conserve néanmoins la confiance de la famille de Voize, dont il est le mandataire à Voiron), expliquent son échec rapide, lorsque le contexte économique lui est moins favorable. Au printemps 1884, ses biens ainsi que ses droits dans les bâtiments loués, sont vendus par le syndic de sa faillite pour 16.400 francs.

Gustave Coulon s'installe à son compte en mars 1880, avec son frère André, tout en conservant leurs parts dans l'entreprise maternelle, une fabrique d'étoupes à Saint-Jean-de-Moirans . D'emblée, les deux frères forment une société, Coulon & Cie, dotée d'un capital social de 160.000 francs pour une durée de vingt-cinq ans. Il est vrai qu'ils ont sollicité l'appui d'un riche confiseur voironnais, Constant Colliat, qui fournit un quart du capital. Ils rachètent à Berlioz son usine de Saint-Blaise-du-Buis pour 20.000 francs. Pourtant, les premières tensions apparaissent dès la fin de l'année 1880 avec le retrait de Colliat ¹⁵¹⁰ . Pour le remplacer, ils trouvent un nouveau commanditaire en la personne d'Alexis Berthollet, un industriel du papier installé à Coublevie , qui apporte 100.000 francs ; le capital de Coulon & Cie s'élève désormais à 211.000 francs, soit l'un des plus importants du secteur. La société tient trois années avant d'être dissoute après de lourdes pertes. L'usine est cédée par les deux frères Coulon à Berthollet, industriel papetier, pour 90.000 francs, somme qui sert à régler quelques créanciers et à rétablir la trésorerie de l'entreprise. Aussitôt, une nouvelle société est constituée par les trois hommes, mais pour effacer les dettes, le capital se trouve réduit quasiment au dixième de sa valeur initiale, soit 22.000 francs, tandis que l'usine est louée à son nouveau propriétaire, Berthollet. Coulon frères tient encore trois années supplémentaires, puis c'est la faillite.

¹⁵⁰⁸ Fabricant de liqueur, Marie-Auguste-Henri Meunier est né à Grenoble le 9 février 1817. Son entreprise est fondée en 1846 sous la raison sociale A. Meunier mère & fils. Il semble que le succès de son affaire repose sur l'exploitation de la célèbre liqueur des moines du monastère de la Grande-Chartreuse avec lesquels il a signé un accord commercial. Dix ans plus tard, il épouse Marie-Estelle-Valérie Avril, qui lui donne trois enfants. Meunier décède à Voiron le 15 septembre 1892 en laissant une fortune de 217.000 francs environ.

¹⁵⁰⁹ *Le Petit Voironnais*, n°273, le 30 mars 1884, avis de vente aux enchères après faillite.

¹⁵¹⁰ Il fonde un autre tissage aux Echelles, en Savoie.

À son décès, en 1861, Jean-Pierre Favier ne laisse à sa veuve et à son fils Séraphin qu'une fortune estimée à 10.258 francs. Pour compenser cette disparition et asseoir son entreprise, Séraphin Favier engage un teneur de livres à Lyon, chargé de prendre les ordres sur place auprès des fabricants. La nouvelle société Favier père & fils, au capital de 40.000 francs, étant toujours locataire de l'usine des Prairies, louée à Pochoy, anticipe la fin de ce bail et décide de la construction d'une nouvelle fabrique sur un terrain nouvellement acquis à Voiron pour 45.000 francs. À partir de cette date, débute le recours quasi systématique au crédit pour financer les activités et les acquisitions : Séraphin Favier ne verse ici qu'un tiers de la somme, le solde étant exigible dans un délai de cinq ans. En 1874, il achète deux nouvelles propriétés pour 33.000 francs pour compléter son emprise foncière en ville, dont il ne verse que 1.000 francs au moment de la signature de l'acte de vente¹⁵¹¹. En 1876, le recours aux obligations notariales pour faire face aux premières difficultés de trésorerie devient une habitude : en cinq ans, jusqu'en 1881, il souscrit six obligations, représentant un capital cumulé de 250.000 francs, fourni par ses relations voironnaises, sans doute impressionnées par sa réussite apparente et son dynamisme (il a alors deux fabriques), comme Les Jourdan¹⁵¹², les Martin de la banque Rambeaud frères, Louis Bricher, un riche négociant. Ces fonds ainsi rassemblés lui permettent de racheter la fabrique Pochoy aux Prairies qu'il louait jusqu'alors, de moderniser ses installations les plus vétustes et probablement de combler ses déficits. À ce quart de million de francs, il faut ajouter les 90.000 francs empruntés par l'un de ses associés, au Crédit Foncier de France, pour payer sa part dans la nouvelle société constituée en 1882¹⁵¹³. Car depuis cette date, Favier père & fils a laissé la place à une société en nom collectif ouverte à deux nouveaux associés, Augustin Blanchet, maire de Coublevie, apparenté à une vieille famille de négociants en toiles (homonyme et allié du papetier rivois) et Jules-César Talon, un employé, originaire de Lyon. Le capital de la nouvelle société s'élève désormais à 350.000 francs, dont 100.000 francs fournis par Favier, sans tenir compte de la jouissance des fabriques qui lui appartiennent personnellement (et évaluées à 200.000 francs pour l'enregistrement). Il est prévu, en outre, que la société ainsi fondée, emprunte dans les mois suivants 150.000 francs¹⁵¹⁴. Incontestablement, il s'agit d'une fuite en avant pour Favier.

Le destin d'Emile Langjahr est davantage ponctué d'échecs (au moins avant 1890).

¹⁵¹¹ ADI, 3Q43/237, Mutation par décès de Pierre Favier du 18 novembre 1861, 3E29119, Acte de société devant M^e Margot le 7 août 1861, 3E29123, Procuration chez le même notaire le 27 juillet 1863, 3E29306, Vente devant M^e Bally, à Voiron, le 13 janvier 1870, 3E29147, Ventes devant M^e Margot les 31 octobre, 26 et 29 novembre 1874.

¹⁵¹² Famille de négociants voironnais qui a son tour acquiert le tissage Vulpilliat (devenu Florentin Poncet en 1864) en 1890 pour 66.000 francs.

¹⁵¹³ ADI, 3E29151, Obligation devant M^e Margot, à Voiron, le 18 janvier 1876, 3E29154, Obligations chez le même notaire les 12 janvier et 19 avril 1877, 3E11501, Obligation devant M^e Desautels, à Grenoble, le 2 février 1877, 3Q43/72, ACP du 29 août 1881 (Obligation devant M^e Margot le 11 août), 3Q43/74, ACP du 7 novembre 1882 (Prêt conditionnel, devant M^e Margot, le 6 novembre 1882).

¹⁵¹⁴ ADI, 3Q43/74, ACP du 23 septembre 1882 (Acte de société devant M^e Margot, à Voiron, le 16 septembre).

Comme pour Auger, son installation comme façonnier ressemble à un exil voulu par sa belle-famille, les Jandin. Au milieu des années 1870, il est directeur de l'usine Jandin & Duval de Vizille . Pourtant, quelques années après le décès de son beau-père, Mathieu Jandin ¹⁵¹⁵ , fondateur d'une importante maison lyonnaise spécialisée dans la fabrication de foulards imprimés, Jandin & Duval, il s'établit à Saint-Genis-L'Argentière (Rhône) dans l'intention de devenir le patron d'une usine de tissage, avec le concours financier des Diederichs et de Balaÿ, ses commanditaires, pour fournir les 150.000 francs du capital ¹⁵¹⁶ . En février 1880, il loue l'usine Balaÿ à Saint-Genis-l'Argentière (Rhône). Ses propres moyens financiers sont limités : la succession de son beau-père s'avère en fin de compte modeste, à peine 73.000 francs, soit environ 9.000 francs pour chaque héritier, en toute propriété, et 4.500 francs en nue propriété (usufruit de la veuve). On relève l'absence notable de sa belle-famille dans le capital de l'entreprise. L'affaire tourne court et se solde par un désastre financier pour les associés à la fin de l'année 1884. À la même époque, en mars 1884, il vend un tissage de soieries qu'il possède à Lyon (Montplaisir, chemin des Pins) ¹⁵¹⁷ . Nous ignorons en revanche tout de ce dernier site. Résolu à devenir patron, il récidive en 1885, cette fois en Isère, à Voiron et à Saint-Blaise-du-Buis , où il rachète l'une des usines de Séraphin Favier , lui-même en pleine déconfiture, et l'usine Gonnet . De nouveau, l'entreprise survit quelques mois avant de s'écrouler. Avec cette succession de déboires, il lui est désormais difficile d'inspirer confiance : son crédit et sa réputation sont durablement atteints dans la région lyonnaise.

La taille des établissements.

Précocement, les façonniers voironnais se distinguent de leurs confrères du Bas-Dauphiné. D'emblée, ils font le choix du tissage mécanique dans des établissements spacieux et bien organisés, suivant le modèle initié sous leurs yeux par Joseph I Guinet depuis 1833.

En 1860, Florentin Poncet affiche fièrement sa prospérité et sa puissance, alors que son entreprise a moins d'une dizaine d'années d'existence. Au total, ses deux tissages mécaniques, installés dans les quartiers de Saint-Joseph et de Paviot, sont évalués à 700.000 francs et font respectivement travailler deux cent soixante-dix-huit et trois cent soixante-quatorze ouvriers, soit six cent cinquante-deux individus dont 84% de femmes. Avec ses trois cent cinquante-cinq métiers mécaniques, Florentin Poncet réalise un chiffre d'affaires de 330.000 francs par an. Pour réduire ses frais, il a fait le choix de l'énergie hydraulique plutôt que celui de la vapeur. L'usine de Saint-Joseph fonctionne grâce à une roue fournissant vingt CV aux cent cinquante métiers, tandis que celle de Paviot dispose d'une puissance de trente-cinq CV pour actionner les deux cent cinq métiers. L'usine de Joseph I Guinet rassemble cent quatre-vingt-dix métiers mécaniques mus par une roue

¹⁵¹⁵ Fabricant de soieries (foulards), il laisse une fortune plutôt modeste, estimée à 73.192 francs.

¹⁵¹⁶ ROJON (J.), 1996a, p. 54. Au moment de la disparition de l'entreprise, les Diederichs récupèrent le bail de l'usine de Saint-Genis-l'Argentière jusqu'en 1910.

¹⁵¹⁷ « Renseignements divers », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 365, le 29 mars 1884.

hydraulique (vingt CV) et par une turbine (quatre CV). Les petits tissages sont finalement assez rares à Voiron . En 1860, Etienne Jeannolin et Philibert Masson utilisent chacun une trentaine de métiers à tisser¹⁵¹⁸ . Les trente métiers mécaniques du tissage d'Eugène Bois, à Voiron, tissent en moyenne treize mètres de soieries par jour.

Tableau 21-Equipement des tissages voironnais.

Façonniers	Lieu	Nombre de métiers à tisser en 1877
Poncet Florentin	Paviot (Voiron)	493
Poncet Florentin	Rue des Fabriques (Voiron)	150
Pochoy Claude-Victor	Paviot (Saint-Jean-de-Moirans)	256
Pochoy Claude-Victor	Criel (Voiron)	120
Favier Séraphin	Prairies (Voiron)	164
Favier Séraphin	Rue du Colombier (Voiron)	137
Monin Jules	La Plotière (Voiron)	84
Douron Aimé-Joseph	La Plotière (Voiron)	130

Source : ADI, 162M11, Lettre ms du président de la commission d'inspection du travail des enfants le 10 août 1877.

La première entreprise de tissage à façon du Bas-Dauphiné est installée à Bourgoin et Jallieu : en 1877, la maison L. Perrégaux & Th. Diederichs compte plus de huit cents ouvriers dans ses différents établissements. En 1887, ses trois tissages comptent mille cent soixante-quatorze ouvriers, auxquels il faut ajouter les soixante-dix-neuf ouvriers des ateliers de construction. Deux ans plus tard, devant la forte croissance des ateliers de construction, les effectifs ont encore augmenté pour atteindre mille cinq cent quatre-vingt-cinq ouvriers, dont mille deux cent quatre-vingt-quinze pour les tissages¹⁵¹⁹ .

Tableau 22-Taille des établissements de tissages de soieries (fabricants et façonniers) en 1880¹⁵²⁰ .

¹⁵¹⁸ ADI, 138M1, Bulletins individuels du dénombrement de l'industrie manufacturière en 1860.

¹⁵¹⁹ ACB, 1.824.1, Statistiques de l'état des industries à Bourgoin au 31 décembre 1887 et en 1889.

¹⁵²⁰ Les filatures, moulinages... n'ont pas été retenus. Des erreurs d'activités ont été commises dans l'enquête.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Classes (en nombre d'ouvriers)	établissements		Ouvriers		Noms
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
1 à 10	32	23,7	180	1,6	Patras, Maréchal, Biessy, Rivier...
11 à 20	18	13,3	261	2,3	Charlin, Giroud, Bellemin, Léoutre, Pey...
21 à 50	33	24,4	1.011	8,8	Cochet & Cie, Boirivant, Malescourt, Bouillon...
51 à 100	19	14	1.481	12,8	Monin, Emery frères, Rabatel, Clément & Cie...
101 à 200	14	10,4	2.028	17,5	Tournachon, Gonnet, Michal-Ladichère, Couturier...
201 à 300	11	8,1	2.645	22,9	Moyroud, Martin, Vulpilliat, Ponson, Guinet...
301 à 400	5	3,7	1.664	14,4	Mauvernay, Dufêtre, Girodon, Bouvard, Favier
401 à 500	1	0,7	491	4,2	Florentin Poncet
501 à 1000	2	1,4	1.775	15,4	Montessuy & Chomer, Perrégaux & Diederichs
Total =	135	99,7	11.536	99,9	Moyenne = 85 métiers.

Source : ADI, 154M8, Statistiques ms des industries principales du département de l'Isère, le 20 février 1880.

En 1880, près du quart (24,3%) des tissages de soieries du Bas-Dauphiné occupent plus de cent ouvriers dans leurs ateliers. En comparaison, les tissages roubaisiens de laine et de coton ont dès le milieu du XIX^e siècle une taille supérieure. La moitié des tissages mixtes (laine et coton) et 28% des tissages de laine ont alors moins de cent ouvriers, contre les trois quarts pour les tissages de soieries en Bas-Dauphiné (mais en 1880)¹⁵²¹. À Sedan, on dénombre dans l'industrie lainière une moyenne de vingt-deux ouvriers par établissement en 1887¹⁵²². Dans la bonneterie troyenne, la concentration est encore plus faible, puisqu'en 1896, 61% des entreprises emploient moins de cinq ouvriers¹⁵²³. Mais les petites entreprises de Troyes et de Saint-Etienne savent parfaitement s'adapter aux changements techniques et aux mutations du marché. En 1880, en Bas-Dauphiné, la moyenne s'établit à quatre-vingt-cinq ouvriers par établissement, mais sans tenir compte des milliers de tisseurs à domicile¹⁵²⁴.

En 1850, on dénombre déjà six mille quatre-vingt-douze métiers mécaniques en Grande-Bretagne, dix mille sept cent neuf en 1861 avec un pic à quatorze mille six cent

¹⁵²¹ PETILLON (C.), 2006, p. 45.

¹⁵²² DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 73.

¹⁵²³ HEYWOOD (C.), 1994.

vingt-cinq en 1868, avant de chuter à neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze en 1874¹⁵²⁵. À la même époque, en 1874, la Fabrique lyonnaise emploie huit mille deux cent trente métiers mécaniques, chiffres en croissance régulière, contre mille cent quatre-vingt-neuf aux Etats-Unis (sur les mille neuf cent soixante-huit métiers tissant la soie)¹⁵²⁶. Outre-Atlantique, Paterson, ville-champignon de la côte est, fait figure de nouvelle concurrente, avec ses vastes usines mécanisées¹⁵²⁷. Un transfert technologique, même frauduleux, est tout aussi réalisable, d'autant plus facilement que les fabricants lyonnais sont très présents sur les marchés anglo-saxons. L'industrie cotonnière de Mulhouse n'a-t-elle pas bénéficié, au début du XIX^e siècle, de l'arrivée de techniciens anglais¹⁵²⁸? En 1867, l'arrondissement de Saint-Marcellin et surtout la région voironnaise comptent déjà trois mille deux cent soixante métiers mécaniques, installés dans une trentaine de fabriques, soit une moyenne de cent huit métiers mécaniques par établissement, contre huit métiers manuels. On estime alors que les tissages mécaniques emploient au maximum entre quatre mille et quatre mille sept cents ouvriers, mécaniciens, gareurs... soit une masse salariale supérieure à deux millions de francs par an, distribués par la Fabrique lyonnaise aux classes populaires de ces contrées¹⁵²⁹. Ainsi, la région voironnaise, à elle seule, rassemble près de la moitié des métiers à tisser mécaniques au service de la Fabrique lyonnaise.

Les entreprises les plus importantes appartiennent donc soit aux fabricants de soieries, soit aux façonniers voironnais. Au contraire, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, principal foyer du tissage à domicile, les entreprises sont plus petites et souvent peu mécanisées.

Architecture industrielle.

Le pisé est encore utilisé pour la construction des petits tissages ruraux jusqu'à la fin du XIX^e siècle. C'est particulièrement le cas à Corbelin où la quasi-totalité des tissages à façon est en pisé. Pour un entrepreneur au capital limité, il représente un moyen facile pour réduire les frais d'installation. Le pisé a, en outre, la vertu de préserver la fraîcheur dans les ateliers, réduisant ainsi le niveau d'hygrométrie si préjudiciable aux fils de soie. En 1859-1860, Nicolas Rabatel, puis son fils Constant, édifient leur fabrique de la

¹⁵²⁴ À Paterson (Etats-Unis), la moyenne, en 1900, est de cent quatorze ouvriers par entreprise, soit un niveau comparable à celui du Bas-Dauphiné (voir chapitre 10). Voir SCRANTON (P.), 1985, p. 4.

¹⁵²⁵ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°34, du 24 novembre et n°35, du 31 novembre 1877.

¹⁵²⁶ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°34, du 24 novembre et n°35, du 31 novembre 1877.

¹⁵²⁷ SCRANTON (P.), 1983, et SCRANTON (P.), 1985.

¹⁵²⁸ SCHMITT (J.-M.), 1986.

¹⁵²⁹ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, pp. 95-96.

Romatière, à Corbelin, en pisé ¹⁵³⁰. L'usine Alexandre Giraud & Cie des Abrets est l'un des rares tissages appartenant à un fabricant de soieries à être partiellement en pisé ¹⁵³¹. Matériau du pauvre, le pisé convient bien aux façonniers en manque d'argent. Le dévidage Jamet, à Ciers (Les Avenières), est construit pendant les années 1870 avec des pierres, des briques et du pisé, tandis que le dévidage de Quinquet, sur la même commune est en pierres et en pisé.



Figure 17—Le tissage Paillet (anciennement Jandard) à Nivolas.

Source : cliché de l'auteur (2007).

Jusqu'à la fin du siècle, les tissages les plus importants sont construits en bordure des grandes rivières du département. Les anciens moulins et les battoirs à chanvre sont aménagés pour recevoir une nouvelle roue hydraulique. Au milieu des années 1880, Muzy identifie quarante usines installées le long de la Fure, dont neuf sont des tissages de soieries, de crêpes et de rubans ¹⁵³². La Morge, dans la région de Voiron, en compte vingt-neuf dont quatorze tissent la soie ¹⁵³³. Quant à l'Ainan, autour de Saint-Geoire, il dispose de onze usines sur son cours dont sept tissages ¹⁵³⁴. À Voiron, seulement deux

¹⁵³⁰ Recommandé depuis longtemps, voir DAUMAS (M.), 1980.

¹⁵³¹ DUPRAT (B.), 1982, p. 64.

¹⁵³² Usines Couturier à Charavines, Bruny (deux usines) à Saint-Blaise-du-Buis, Guinet & Faure à Apprieu, Combe et Montessuy & Chomer à Renage, Baratin et Barlet & Cie à Tullins, et Picotin.

tissages importants n'utilisent pas l'énergie hydraulique fournie par la Morge, Douron et Monin¹⁵³⁵.

Les premières grandes fabriques voironnaises sont toutes construites selon le même modèle, que l'on retrouve parfois à la campagne, comme à Saint-Nicolas-de-Macherin. Ce sont de grands quadrilatères de plusieurs étages (deux ou trois sans compter les combles), sans décoration extérieure, surmontés d'un toit en tuiles. La fabrique construite par Alfred Constantin de Chanay, dans le village de Saint-Nicolas-de-Macherin, en 1853-1854, se présente sous la forme d'un bâtiment vertical de plusieurs étages, qu'on retrouve d'ailleurs dans l'industrie de la soie en Italie¹⁵³⁶. Construite le long de la Fure, la fabrique est d'emblée équipée d'une roue hydraulique en bois fournissant une puissance de seize chevaux-vapeur pour alimenter les cent cinquante-sept métiers à tisser. La turbine n'est installée qu'à la fin des années 1870. Le bâtiment principal, en pierres et non en pisé comme les fabriques plus modestes, est recouvert de tuiles à crochet et se dresse sur quatre étages (y compris les combles). Par sa hauteur, ce nouvel édifice rivalise avec le clocher de l'église et les tours d'angles du château de Hautefort. Tous les bâtiments imposants de la commune sont donc soumis à l'influence d'Alfred Constantin de Chanay. Au rez-de-chaussée, la cuisine et le réfectoire font face au magasin à charbon. Les trois premiers étages sont réservés à la partie productive proprement dite : la forge, la menuiserie, l'atelier d'ajustage et quelques métiers à tisser au premier niveau, puis les magasins pour les soieries au second et enfin la grande salle de tissage et le logement du gérant au troisième niveau. Sous les combles, là où il fait le plus chaud en été et le plus froid en hiver, on a aménagé le dortoir pour les ouvrières, avec soixante-quinze lits en bois. Ce dernier niveau, à l'écart des étages précédents, est donc inaccessible en journée aux ouvrières. Contigu à ce bâtiment principal, il y a l'atelier d'ourdissage d'une part, et un second dortoir, surnommé la « caserne » et un magasin, d'autre part, dans d'autres bâtiments. Fervent catholique, le propriétaire des lieux a pris soin d'aménager une chapelle dans son établissement¹⁵³⁷.

Le moulinage Faidides, au Vernay (Nivolas), présente une architecture légèrement différente et unique en Bas-Dauphiné. Reconstitué pendant les années 1850 après un incendie, le bâtiment principal, un quadrilatère en pierre, ne se dresse que sur deux niveaux, le rez-de-chaussée et le premier étage, percés de larges vitres. Les combles abritent un dortoir. Un second dortoir est aménagé dans la cour, avec un réfectoire, une cuisine et une laiterie. Les employés et le directeur sont logés dans d'autres bâtiments

¹⁵³³ Constantin de Chanay à Saint-Nicolas-de-Macherin, Brun et Tivollier & Denantes (deux usines) à Coublevie, Favier, Colin, Perriot, Poncet (deux usines), Pochoy (deux usines), Chavant à Voiron, Séraphin Martin et Bouvard à Moirans.

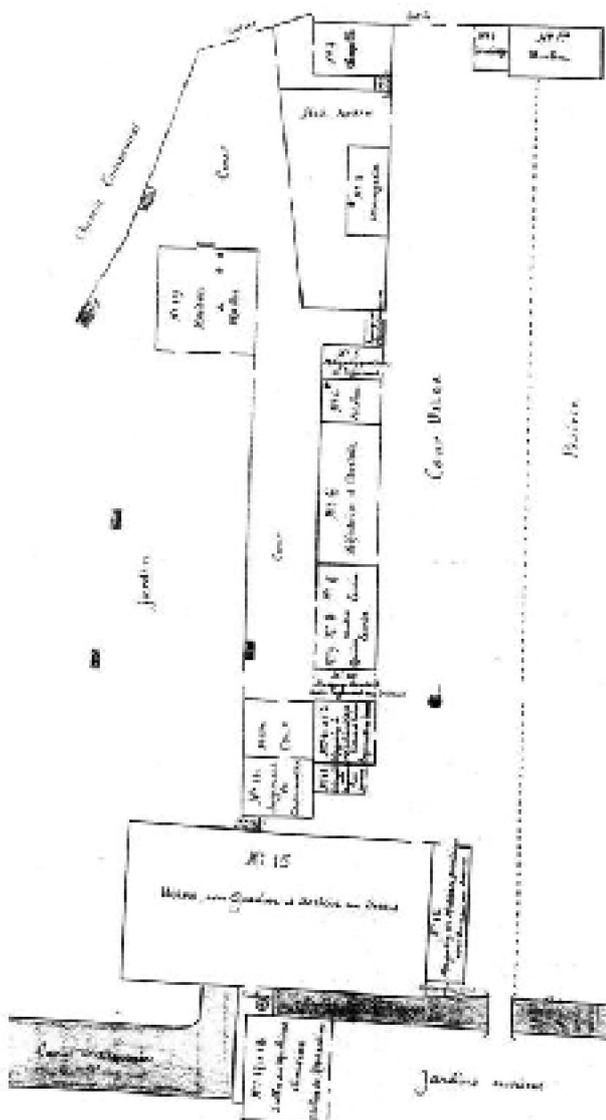
¹⁵³⁴ Michal-Ladichère à Saint-Geoire (trois usines), Duc à Saint-Geoire, Mignot, Veyre (deux usines) à Saint-Bueil, Vittoz à Saint-Albin-de-Vaulserre.

¹⁵³⁵ DUPRAT (B.), 1982, pp. 42-43. Dans cet ouvrage, figure une reproduction de la carte de Muzy.

¹⁵³⁶ CHIERICI (P.) et PALMUCCI (L.), 1984.

¹⁵³⁷ SCHRAMBACH (A.), 2006, pp. 5-12.

(numéros 10 et 14 sur le plan). Les moulins sont mis en mouvement par une roue hydraulique, située sur un canal d'aménée, lui-même dérivé du canal Mouturier. À la fin du siècle, la roue est remplacée par une turbine et par une machine à vapeur, surtout après la reconversion du moulinage en tissage de soieries, car les métiers mécaniques exigent une force plus importante. Les dortoirs et divers autres bâtiments, dont une orangerie et des entrepôts, séparent la cour de l'usine de la maison bourgeoise de la famille Faidides, l'isolant ainsi des ouvrières.



Plan 3-Le moulinage Faidides, au Vernay (Nivolas).

Source : APJM, Contrat d'assurance du 8 juillet 1909.



Figure 17–Atelier de tissage Schwarzenbach (anciennement Auger), à Boussieu (Ruy).



Figure 18–Atelier de tissage Schwarzenbach (anciennement Auger). Aucun mur ne

traverse les ateliers de tissage et de dévidage, facilitant ainsi la surveillance des ouvrières par la contremaîtresse. Chaque ouvrière est visible en permanence. Au deuxième étage, des piliers de fonte soutiennent le plafond, car des machines sont installées au niveau supérieur.

Source : cliché de l'auteur (1999).

Les usines voironnaises offrent aux passants des façades imposantes, le plus souvent de trois étages, percés de fenêtres. Ainsi, en 1885, le tissage Favier, rue du Colombier (futur tissage Ogier), construit en pierres et briques, recouvert d'un toit de tuiles, s'organise de la façon suivante :



Figure 19—Le tissage Favier, à Voiron , rue du Colombier.

Source : cliché de l'auteur (2007).

-au rez-de-chaussée : une salle de tissage (trente-deux métiers à tisser), l'atelier de polissage des étoffes, ainsi que les ateliers du menuisier, du mécanicien et du forgeron et la machine à vapeur Brenier, et le lavoir pour les ouvrières.

-au premier étage : seconde salle de tissage (cinquante-six métiers à tisser).

-au deuxième étage : troisième salle de tissage (cinquante-six métiers à tisser).

-au troisième étage (sous les combles) : salle de dévidage (dix-neuf mécaniques à dévider, trois ourdissoirs, quatre bobinoirs...), salle de tordage, le bureau, la cuisine, le dortoir et ses vingt-quatre lits en fer.

L'ensemble de l'édifice est éclairé grâce au gaz, tandis que l'usine du quartier des

Prairies est éclairée au gaz et à l'électricité ¹⁵³⁸. En revanche, la maison de Séraphin Favier, située dans la propriété, est un bâtiment fait de pierres et de pisé. Sa seconde usine, construite elle aussi en pierres et acquise en 1875 de Pochoy, est organisée d'une autre manière :

-au sous-sol : atelier des menuisiers et forgerons, machine à vapeur et roue hydraulique, cuisine (et cent cinq placards pour les ouvrières), dortoir (quatre-vingt-huit lits en fer).

-au rez-de-chaussée : le bureau et la salle de comptabilité, la salle de visite des pièces, le magasin, un salon, une salle de tissage (cinquante-quatre métiers à tisser à façonnés, cent soixante-douze métiers pour satins, quinze métiers pour velours).

-au premier étage : salle de tissage (quarante-deux métiers pour velours), salle de tordage.

-au second étage : salle de tordage, salle de polissage, salle d'ourdissage, salle de canetage.

Les deux usines sont assurées en 1876 pour un montant de 428.500 francs, avec leur matériel et les bâtiments annexes ¹⁵³⁹.

L'usine Douron & Moyroud, construite en 1860 par Joseph Voluzan, ressemble à la précédente. Le bâtiment principal, en pierres de taille et recouvert par un toit à quatre pentes en tuiles creuses, se compose de deux étages et de combles (avec des jacobines). La fabrique est capable de contenir plus de cent soixante métiers à tisser. Le bureau du patron se trouve au premier étage. Aimé-Joseph Douron a aménagé trois salles de tissage du rez-de-chaussée au second étage. L'ourdissage est installé à ce dernier niveau et le dévidage à l'étage en jacobine, avec le pliage et le dortoir (quarante-six lits). Depuis sa construction, la fabrique fonctionne grâce à une roue hydraulique. Puis, avec la croissance de l'entreprise, Douron a dû l'équiper d'une machine à vapeur de vingt-cinq CV ¹⁵⁴⁰. La présence d'un dortoir dans le même local que le tissage, souvent pratiquée à Voiron avant l'apparition des « casernes » pendant les années 1860, rappelle partiellement la morphologie des moulinages de soie du Sud-est : la cohabitation des logements et des ateliers est fréquente, mais les dortoirs ne sont pas aménagés sous les combles ¹⁵⁴¹.

Toutes ces fabriques présentent une architecture assez simple : elles ne comportent pas de décoration extérieure (moultures, statues...) et ressemblent davantage à un bloc monolithique, de trois ou quatre étages, surmontés d'un toit de tuiles. Généralement, les murs extérieurs ne reçoivent aucun revêtement pour cacher les pierres. Seules les

¹⁵³⁸ ADI, 6U740, Tribunal civil de Grenoble, Expropriation et cahier des charges, le 26 décembre 1885.

¹⁵³⁹ ADI, 3E29151, Obligation devant M^e Margot, à Voiron, le 18 janvier 1876.

¹⁵⁴⁰ ADI, 6U745, Tribunal civil de Grenoble, Description de l'usine devant M^e Rivail le 10 juin 1886 et cahier des charges du 29 janvier 1887.

¹⁵⁴¹ DUPRAT (B.), PAULIN (M.), TRAN (F.), 1993, pp. 66-74.

rangées de fenêtres, soigneusement alignées, donnent un peu d'humanité à ses édifices ayant une « *maçonnerie fruste* ». Leur forme générale – celle d'un quadrilatère rectangle – est la plus facile à construire¹⁵⁴². Cette structure facilite la surveillance intérieure des ateliers, avec l'absence d'angles morts. Avant l'apparition d'une structure métallique, le bois domine à l'intérieur des ateliers, tant pour les planchers que pour les piliers qui les soutiennent, comme chez Hector Joly, à Saint-Geoirs, Michal-Ladichère à Champet (Saint-Geoire), Garnier au Vernay (Nivolas) ou Auger à Boussieu (Ruy). Dans les tissages les plus importants, les propriétaires installent les dortoirs dans des bâtiments distincts, le plus souvent de deux ou trois étages et faisant face à l'usine. Rien n'empêche d'aménager les combles en dortoir, par manque de moyens ou par manque de place dans les dortoirs.

Ce n'est qu'à la fin du Second Empire que les premiers tissages horizontaux, avec uniquement un rez-de-chaussée avec des toits en sheds, font leur apparition en Bas-Dauphiné. Une partie du toit est vitrée pour offrir un éclairage supplémentaire aux ateliers¹⁵⁴³. Perrégaux, à Jallieu, construit le sien vers 1868-1869 pour recevoir environ quatre-vingt-dix métiers à tisser, en briques rouges avec des oculi dans chaque pignon¹⁵⁴⁴. Toujours dans les années 1860, Constant Rabatel, propriétaire d'un tissage à Corbelin, agrandit rapidement son tissage avec des ateliers sous sheds : la charpente est en bois, soutenue par des piliers en fonte¹⁵⁴⁵. Gonnet ou son successeur, Bruny, à Saint-Blaise-du-Buis, entreprend lui aussi la construction d'un atelier en rez-de-chaussée pour compléter son bâtiment à étages. Alors que les charpentes métalliques font leur apparition, le bois est encore largement utilisé pour ce nouveau type d'atelier.

¹⁵⁴² DUPRAT (B.), 1982, p. 87.

¹⁵⁴³ DAUMAS (M.), 1980, pp. 64-67.

¹⁵⁴⁴ ROJON (J.), 1996a, p. 37.

¹⁵⁴⁵ DUPRAT (B.), 1982, p. 62.

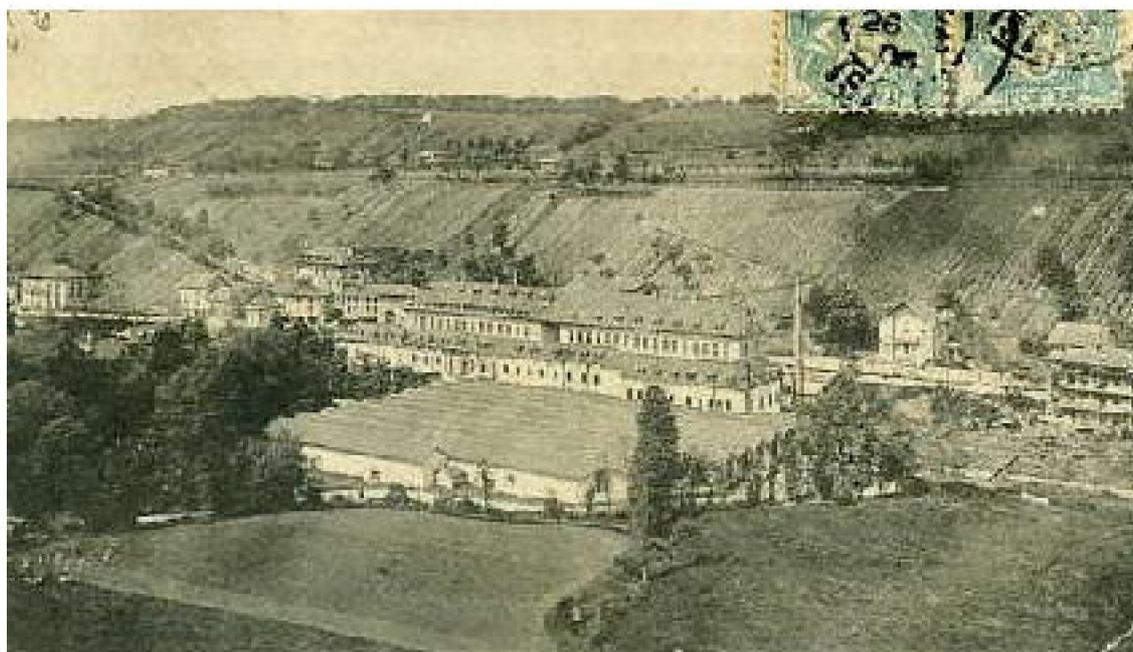


Figure 20–Le tissage Poncet, à la Patinière (Voiron).

Source : coll. privée.

Dans le principal centre industriel, Voiron , le premier tissage en sheds se rencontre probablement chez Florentin Poncet . De ses deux usines, celle de la Patinière (Voiron) est la plus imposante. Construite entre 1852 et 1854, elle se compose d'un ensemble de bâtiments disparates, construits au gré de l'expansion de l'entreprise Poncet. Près de la route nationale, se dresse un premier bâtiment en pierres de trois étages, avec un toit à quatre pentes recouvertes de tuiles creuses, long de quatre-vingt-cinq mètres par dix de large : il abrite les principaux ateliers et probablement un dortoir. Dans deux autres édifices, de deux étages chacun, avec des toits à deux pentes, Poncet a installé un dortoir, un réfectoire et une cuisine dans les étages, tandis que les rez-de-chaussée servent aussi d'ateliers. La famille Poncet s'est aussi installée dans un de ces bâtiments, près des bureaux. Puis, en 1877, Florentin Poncet a fait construire un nouvel atelier, en rez-de-chaussée, de 4.000 m², composé de neuf travées de métiers à tisser, recouvertes par un toit de tuiles et de vitres¹⁵⁴⁶. L'usine possède une chapelle, perdue dans un parc d'agrément¹⁵⁴⁷. L'ensemble de la propriété est fermé par un mur d'enceinte, avec seulement quatre portails.

Tableau 23–L'agrandissement des tissages (seconde moitié du XIX^e siècle) : bâtiments à étages et ateliers en rez-de-chaussée.

Tissage	Lieu	Décennie de construction du	Décennie de construction du	nombre de sheds
---------	------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------

¹⁵⁴⁶ ADI, 6U761, Tribunal civil de Grenoble, Adjudication et cahier des charges les 16 novembre 1889 et 18 janvier 1890, Acte de vente de l'usine de la Patinière devant M^e Bure, à Lyon, le 28 mars 1947.

¹⁵⁴⁷ Nous ignorons qui est à l'origine de la chapelle, Poncet ou son successeur, Permezel .

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

		bâtiment à étages	bâtiment en rez-de-chaussée	
Alexandre Giraud & Cie	Châteauvilain	1830	1870	8
Auger puis Schwarzenbach	Ruy	1850	?	20+11
A. Guinet & Cie	Pont-de-Beauvoisin	1870	?	8+5
Florentin Poncet	Voiron	1850	1870	10
Guinet	Apprieu	1870	?	7
Rabatel	Corbelin	1860	?	14
Alexandre Giraud & Cie	Les Abrets	1870	1880	5
Gonnet puis Bruny	Saint-Blaise-du-Buis	1860	?	7
Brun	Coublevie	1850	?	9
Baratin	Tullins	1850	?	9
Michal-Ladichère	Champet (Saint-Geoire)	1860	1870-1880	5
Barlet & Cie	Tullins	1850	?	3
Constantin de Chanay	Saint-Nicolas-de-Chartreux	1850	?	4
Paillet	Nivolas	1850	1890	6

Pendant l'été 1871, Théophile I Diederichs, encore directeur chez L. Perrégaux & Fils, achète pour 15.000 francs une prairie de deux hectares à Bourgoin, séparée du tissage Caffarel par le canal Mouturier. Il projette de se mettre à son compte et d'édifier un nouveau tissage. Par ses dimensions, ce nouveau bâtiment promet d'être le plus grand tissage de soieries de France. Composé d'un seul niveau, cet édifice en rez-de-chaussée (sauf pour le dernier shed, surélevé d'un étage pour les bureaux), se compose de trente sheds. La façade, sur sa longueur, est percée d'autant de baies vitrées, tandis que chaque versant du toit orienté au nord se compose aussi d'une partie vitrée pour offrir un éclairage naturel aux ouvrières. Les 3.200 m² d'ateliers sont essentiellement destinés au tissage, le dévidage et l'ourdissage étant relégués au fond du bâtiment. On retrouve une fois encore l'esprit novateur de Diederichs qui s'affranchit des normes architecturales imposées par l'industrie cotonnière et par le tissage de soieries à Voiron ou dans les usines-pensionnats, pour adopter un plan d'organisation des ateliers inédit dans le Sud-est. Un second bâtiment est construit en bordure de la rue des Fabriques, en face de la manufacture d'impression Brunet-Lecomte, pour abriter au rez-de-chaussée un réfectoire, et à l'étage, un dortoir d'une vingtaine de lits environ. Accolé à ce bâtiment, un troisième édifice, de dimensions plus modestes, reçoit la cuisine et un quatrième, une école pour trente-cinq enfants¹⁵⁴⁸. Cette description rapide illustre le nouveau mode d'agencement de l'espace industriel. Là où les ateliers, les magasins, les bureaux, les espaces privatifs (dortoirs, réfectoires...) se trouvaient imbriqués les uns dans les autres dans l'architecture verticales des tissages voironnais, Diederichs prend le soin de séparer

¹⁵⁴⁸ ROJON (J.), 1996a, pp. 39-40.

de façon visible l'espace industriel des parties privatives. D'emblée, Diederichs, en bon mécanicien, fait le choix d'une machine à vapeur de vingt-cinq CV pour mouvoir les métiers à tisser de son usine, plutôt que l'énergie hydraulique pourtant disponible. Symbole de la modernité, la vapeur offre aussi des cadences régulières aux métiers à tisser et évite les arrêts intempestifs en période d'étiage. Jusqu'aux années 1880, voire même jusqu'à la décennie suivante, les toits en sheds disposent de deux versants égaux. C'est le cas chez Diederichs à Bourgoin, Poncet à Voiron, ou encore chez Léonce Gillet, à Apprieu, dont l'usine est inaugurée au début des années 1880, alors que Pierre Mignot adopte dès 1881-1882 le principe des toits en sheds dissymétriques.



Figure 21—La verrière de l'usine Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux. L'usine Girodon a été construite au début des années 1870. L'entrée de l'usine-pensionnat est entourée par des pavillons (premier plan), détruit en 1994, servant de conciergerie, de logement, de remise, d'entrepôt et de menuiserie. Les ateliers, situés de part et d'autre de la verrière (arrière-plan) s'étalent sur plus de 12.000 m². Ils se composent de bâtiment d'un seul niveau, avec un toit en sheds. La verrière relie deux portions différentes d'atelier. Au sud (au fond), il y a un long bâtiment de deux étages, parallèle aux pavillons d'entrée. L'usine Girodon, faite de moellons peints en blanc et de briques rouges pour les encadrements de fenêtres, est le seul tissage à avoir un caractère monumental. Hors du cadre, le pensionnat se dresse à l'écart sur deux étages, en pisé.

Source : coll. Musée Dauphinois, Grenoble (n° inv. C74.84).

Au début des années 1880, les tissages de soieries du Bas-Dauphiné, qu'ils appartiennent à des fabricants de soieries ou à des façonniers, utilisent massivement

l'énergie hydraulique plutôt que la vapeur. La première de ces sources d'énergie accapare les deux tiers de la puissance installée dans les moulins et les tissages de soieries (trois cent quatre-vingt-dix CV) des cantons de Voiron , du Grand-Lemps , de Virieu, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs , et de Rives ¹⁵⁴⁹ .

Au début des années 1880, le Bas-Dauphiné est devenu le poumon industriel de la Fabrique lyonnaise avec ses milliers de métiers à tisser, ses fabriques, ses cheminées, ses chutes d'eau aménagées et ses milliers d'ouvriers. Aucune autre contrée ne peut rivaliser avec lui pour le tissage de soieries. Les pentes de la Croix-Rousse se sont vidées de leurs métiers. Grâce à une organisation originale, le Bas-Dauphiné a réussi à attirer les métiers lyonnais et surtout à les conserver.

III-Connecter le Bas-Dauphiné à Lyon.

L'organisation déconcentrée telle qu'elle est réalisée par les fabricants lyonnais, ne peut fonctionner sans une connexion efficace entre le centre – Lyon – et la périphérie – le Bas-Dauphiné– que ce soit pour le transport des matières, pour l'échange des instructions et la surveillance de la fabrication. Sans un solide réseau de communication, les fabricants risquent de perdre plus de temps et d'argent qu'en gardant leurs métiers à tisser en ville.

1-Le réseau postal.

Le premier élément de cette organisation est constitué par le réseau et le service postal. En effet, le fabricant lyonnais a besoin de fournir des instructions écrites, à défaut d'être orales, à ses contremaîtres dans les campagnes ou ses directeurs de fabriques sur les étoffes à tisser, que ce soit en matière technique ou pour les délais.

Or dans la première moitié du siècle, on assiste à la mise en place d'une politique de maillage du territoire en bureaux de poste, notamment avec le vote d'une loi en avril 1832 sur le service postal rural, tandis que depuis les années 1820, les délais d'acheminement du courrier sont considérablement réduits, avec la densification du maillage des relais de poste ¹⁵⁵⁰ . En Isère, le Conseil général s'engage activement à soutenir le maillage postal du département, avec l'aide des subsides versés par l'Etat. En 1840, seulement cent trente communes sur plus de cinq cents, soit un quart des communes du département,

¹⁵⁴⁹ ACV, 7F1, Tableau statistique ms, sd [1880].

¹⁵⁵⁰ ARBELLOT (G.), 1980, STUDENY (C.), 1995, pp. 178, 182-183, RICHEZ (S.), 2004, MARCHAND (P.), 2006, pp. 110, 117-118, 148-149. Le nombre de bureau de poste en France double entre la fin de l'Ancien Régime (mille trois cent cinquante) et 1850 (deux mille six cent soixante-dix-neuf), tandis que celui des relais de poste passe de mille quatre cent vingt-trois en 1789 à deux mille cinquante-sept au milieu du XIX^e siècle. La vitesse des malles-postes double également, de six kilomètres et demi par heure en 1814 à treize kilomètres par heure en 1839. Au début de la Monarchie de Juillet, plus de trente-cinq mille communes ne possèdent aucun bureau de poste. En outre, dans les communes de moins de quatre mille habitants agglomérés, il n'y a pas de distribution des lettres chez les particuliers. Ce n'est qu'à partir de cette période qu'un service de facteurs ruraux est créé, avec un service quotidien.

sont desservies quotidiennement par le service postal. En 1852, ce chiffre est multiplié par trois (soit trois cent quatre-vingt-sept communes), sans compter celles qui disposent d'un bureau de poste. À cette date, on estime, que cinq années supplémentaires sont encore nécessaires pour couvrir tout le territoire départemental¹⁵⁵¹.

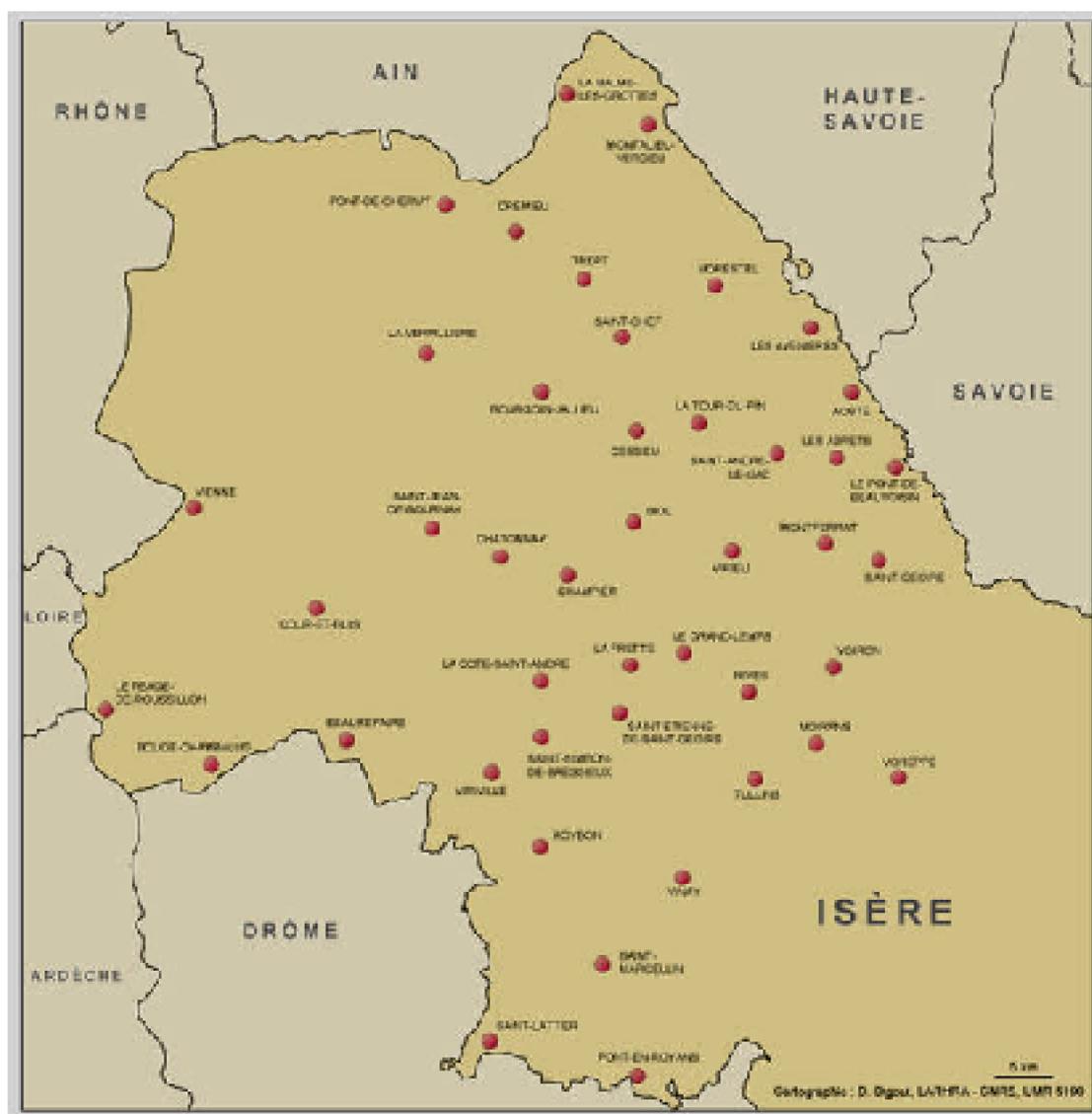
De même, le marchand de soie doit pouvoir suivre au mieux les récoltes de cocons et surtout les achats quotidiens lors des marchés réalisés par ses correspondants¹⁵⁵². Jusque tard dans le siècle, matières premières et soieries sont expédiées par l'intermédiaire de voituriers qui n'ont pas le droit de distribuer le courrier, puisque celui-ci dépend du seul monopole postal. Il faut trois jours à une voiture pour livrer les soieries tissées à Corbelin (près d'Aoste) et revenir chargée de soie¹⁵⁵³. Parfois, dans des situations d'urgence, quelques fabricants parviennent à convaincre des voituriers prêts à leur rendre service, de pallier les carences du service postal en milieu rural, mais au risque d'écoper d'une amende de huit francs par fraude constatée. Pour éviter des contraventions répétées, les fabricants, par l'entremise de la Chambre de Commerce de Lyon, demandent au printemps 1859 la création d'un timbre spécial pour leur correspondance commerciale avec leurs agents ruraux, leur permettant de s'affranchir d'un monopole postal défaillant dans les contrées les plus reculées. Les fabricants acceptent de fixer les droits de ce timbre spécial au même niveau que le timbre postal en vigueur. Pour eux, l'important est de pouvoir correspondre de façon régulière et efficace avec leurs correspondants ruraux¹⁵⁵⁴.

¹⁵⁵¹ ADI, 1N4/18, Rapport annuel du Préfet au Conseil général de l'Isère, Session de 1852.

¹⁵⁵² Voir par exemple LABASSE (J.), 1957, p. 26 : dès 1810-1811, le courrier lyonnais met au moins quatre jours pour atteindre Turin, contre deux jours pour Saint-Etienne.

¹⁵⁵³ DUPRAT (B.), 1982, p. 62.

¹⁵⁵⁴ ADR, 8Mp86, Extrait du registre des délibérations de la Chambre de Commerce de Lyon le 10 mars 1859.



Carte 11-Les bureaux de poste dans le Bas-Dauphiné, vers 1870. Le vide au Nord-ouest du département s'explique par l'absence d'informations sur ces cantons, rattachés au département du Rhône en 1852.

Source : CROZET (Félix), Op. cit.

À la fin du Second Empire, le Bas-Dauphiné dispose d'un maillage postal encore incomplet pour satisfaire pleinement les façonniers et les fabricants de soieries. Cependant, les cantons les plus actifs dans le travail à domicile, comme ceux de Pont-de-Beauvoisin ou de Saint-Geoire, abritent un bureau de poste pour quatre mille cinq cents habitants environ. La densité du réseau postal est moindre dans les cantons de Bourgoin, de Voiron ou de La Tour-du-Pin, en raison de la situation centrale du chef-lieu par rapport au reste du canton, avec souvent un solide réseau routier radial autour de lui. Au total, on dénombre quarante-quatre bureaux de poste en Bas-Dauphiné à cette époque, soit plus que le seul département de l'Aveyron¹⁵⁵⁵.

2-Routes et voies ferrées.

Sous l'impulsion des gouvernements de la Monarchie de Juillet ¹⁵⁵⁶, le Conseil général de l'Isère se lance dans une ambitieuse politique routière, d'autant que la loi Thiers-Montalivet du 21 mai 1831 oblige les communes à entretenir leurs chemins afin de les rendre praticables aux voitures. Entre 1832 et 1846, ce sont pas moins de 4.600.000 francs qui sont investis par les autorités départementales dans l'entretien, l'amélioration et la construction de routes. De même, plusieurs ponts ont été construits, dont sept sur le Rhône. Au total, l'ensemble du département est traversé au milieu du siècle par cinq cent quarante-quatre kilomètres de routes royales et six cent quatre-vingt-deux kilomètres de routes départementales, dont deux cent cinquante-trois construites depuis 1832, pour un coût de 3.800.000 francs. À cela s'ajoutent quatre cent soixante-huit kilomètres de chemins de grandes communications ¹⁵⁵⁷. Cette politique ambitieuse de travaux publics ne peut évidemment que servir les intérêts marchands de la contrée et accroître encore son ouverture sur l'extérieur. La présence d'une frontière proche, tant avec la Suisse qu'avec le royaume de Sardaigne, favorise indéniablement cette ouverture. Des améliorations sont visibles dès 1842 puisque la vitesse des véhicules sur les routes de l'Isère a doublé en quinze ans, tandis que le roulage effectue désormais des trajets avec des charges doubles ¹⁵⁵⁸.

À la fin de la Monarchie de Juillet, le Bas-Dauphiné dispose d'un solide réseau de routes nationales, départementales ou communales, grâce à l'ambitieuse politique de travaux publics menée par le Conseil général de l'Isère. En 1860, quinze des vingt et une routes départementales traversent le Bas-Dauphiné, assurant ainsi la connexion entre Rives, Vienne, Saint-Marcellin et les Terres Froides. Certes, leur entretien laisse parfois à désirer ¹⁵⁵⁹. L'importance des axes de communication est d'autant mieux soulignée si on les met en relation avec les principaux centres industriels du Bas-Dauphiné, c'est-à-dire Voiron, Les Abrets, Rives, Bourgoin, qui sont tous des carrefours routiers ¹⁵⁶⁰. Dans ces bourgs, s'arrêtent les diligences et on y trouve les principaux bureaux de poste. Les commissionnaires lyonnais contrôlent en fait les flux en direction de l'Italie dans la

¹⁵⁵⁵ WEBER (E.), 1983, pp. 317-318. Les informations concernant l'Isère sont extraites de CROZET (F.), 1869. Au total, en Isère, vers 1870, on dénombre près de quatre-vingts bureaux de poste.

¹⁵⁵⁶ LEON (P.), « La conquête de l'espace national », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, pp. 246-248. Ces gouvernements consacrent deux à trois fois plus d'investissements aux Ponts et Chaussées que leurs prédécesseurs. 98% des routes nationales sont désormais entretenues, tandis que le réseau des routes départementales passe de zéro à 43.000 km, et celui de chemins vicinaux et zéro à 60.000 km.

¹⁵⁵⁷ ADI, 1N4/12, Rapport du Préfet de l'Isère au Conseil général pour l'année 1846, STUDENY (C.), 1995, pp. 100-101.

¹⁵⁵⁸ STUDENY (C.), 1995, p. 138.

¹⁵⁵⁹ VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, p. 84.

¹⁵⁶⁰ JOUANNY (J.), 1931, p. 22 et LEON (P.), 1954a, p. 467.

première moitié du siècle.

Dès le milieu du siècle, les intérêts lyonnais tissent leur « toile d'araignée » pour constituer un réseau ferroviaire régional centré sur Lyon. L'un des premiers à s'intéresser à la question des chemins de fer, est l'éclectique homme d'affaires lyonnais Arlès-Dufour, dès le début des années 1830, après plusieurs déplacements outre-Manche. Les premiers débats lyonnais concernent la construction d'une ligne en direction de Marseille¹⁵⁶¹. Depuis 1849, une voie de chemin de fer relie Avignon et Marseille, à l'instigation de Paulin Talabot, avec un timide succès. Son prolongement jusqu'à la capitale, *via* Lyon, intéresse au plus haut point Lyonnais et Dauphinois, malgré l'opposition des propriétaires de bateaux à vapeur sur le Rhône. Reyre, premier adjoint au maire de Lyon, Terme, s'engage fortement pour qu'une ligne de chemin de fer dirigée par les milieux d'affaires lyonnais, plutôt que par des Parisiens ou des Suisses, soit construite en direction du Piémont, *via* Grenoble, car ce royaume voisin se trouve être le principal marché étranger d'approvisionnement en soie de la Fabrique¹⁵⁶². D'autant que le fret des marchandises par le chemin de fer s'avère trois à quatre fois moins cher que le roulage¹⁵⁶³.

Depuis la loi du 11 juillet 1845, il est question d'un embranchement sur Grenoble, dont le tracé donne lieu à des débats tendus. Le désenclavement est vital pour le Bas-Dauphiné, s'il ne veut pas être marginalisé. Initialement, les milieux dirigeants de Grenoble, le préfet Pellenc en tête, redoutent plus que tout l'arrivée du chemin de fer dans le département, mais ils ne parviennent pas à imposer leurs vues. Plusieurs tracés concurrents s'affrontent alors pour desservir le chef-lieu du département depuis la vallée du Rhône. Le gouvernement de Louis-Philippe tranche en faveur d'un embranchement à Saint-Rambert-d'Albon plutôt qu'à Valence ou Vienne pour atteindre Grenoble. Les Grenoblois soutiennent l'embranchement de Vienne, puis celui de Saint-Rambert. Devenus concessionnaires de la ligne en 1853, le duc de Valmy et sa société, la Compagnie des chemins de fer du Dauphiné, entreprennent de construire deux nouvelles lignes afin de contrecarrer les projets du PLM naissant, d'abord entre Lyon et Rives, *via* Bourgoin et La Tour-du-Pin, puis entre Valence et Moirans, grâce à l'appui des Pereire. Depuis l'arrivée de la première ligne de chemin de fer, mise en service sous le Second Empire, le maillage ferroviaire du Bas-Dauphiné n'a cessé de se renforcer autour d'une dorsale centrale, la ligne de Lyon à Grenoble, devenue propriété du PLM lors du rachat de la compagnie du duc de Valmy. En 1862, la gare de Voiron est inaugurée. Entre 1856 et 1858, la ligne de Saint-Rambert à Grenoble est progressivement ouverte, ainsi que les tronçons Lyon-Bourgoin et Rives-Grenoble sous l'impulsion de l'éphémère Compagnie des chemins de fer du Dauphiné, reprise par le PLM. En 1862, la jonction entre ces deux tronçons est réalisée, celle de Valence deux ans plus tard. Le conseiller général de

¹⁵⁶¹ CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 382-393.

¹⁵⁶² BLANCHARD (Marcel), 1926, VIGIER (P.), 1963a, vol. 2, pp. 15-16, MICHEL (S.), 1986, pp. 45-83, BERNARDET (M.) et LEQUIN (Y.), « Des nautes du Rhône au TGV, un carrefour de l'Europe (de l'Antiquité à nos jours) », *in* LEQUIN (Y.), 1991, pp. 443-447.

¹⁵⁶³ VERLEY (P.), 1997, p. 194 : au milieu du XIX^e siècle, le transport de marchandises par la route revient en moyenne à 25 centimes par kilomètre et par tonne contre 7 ou 8 centimes par le chemin de fer.

Saint-Geoire , Alexandre Michal-Ladichère , opposant notoire au régime impérial, ne parvient pas à imposer un tracé de la ligne Lyon-Grenoble par la vallée de l'Ainan ¹⁵⁶⁴ .

Mieux, les différentes lignes sont connectées entre elles. La ligne principale du PLM, entre Lyon et Marseille, conçue par Paulin Talabot, permet à la capitale de la soie de recevoir un flux constant en cocons venant du Levant et d'Extrême-Orient, *via* la cité phocéenne, ou des départements méridionaux du pays, pour les acheminer vers les filatures puis les moulinages de la vallée du Rhône. Pendant de nombreuses années, les milieux d'affaires lyonnais ont manifesté peu d'enthousiasme à l'égard du chemin de fer dans la vallée du Rhône, lui préférant le roulage ou la navigation fluviale en direction de l'avant-port d'Arles. L'ouverture de la ligne PLM de Lyon à Grenoble favorise l'organisation et la structuration de l'essaimage du tissage de la soie. Chaque nouvelle gare – Bourgoin , La Tour-du-Pin , Saint-André-le-Gaz , Voiron – est placée au centre d'un territoire proto-industriel déjà actif ¹⁵⁶⁵ .

Depuis Marseille, les filés partent soit pour Lyon soit pour les tissages du Bas-Dauphiné, en passant par les embranchement de Valence ou de Saint-Rambert-d'Albon. Marchands de soie et fabricants de soieries disposent donc d'une plus grande réactivité devant la demande, grâce à un approvisionnement régulier, dans des délais très brefs grâce à des ordres transmis par courrier ou par télégramme en cas d'extrême urgence. La ligne Valence-Grenoble, par ses différentes dessertes, constitue avec celle de Lyon à Grenoble un tronçon indispensable – théoriquement – pour les fabricants, les filateurs et les mouliniers. La première connecte la Vallée du Rhône, c'est-à-dire les filatures et les moulinages qui s'y trouvent, avec le premier centre de tissage au service de la Fabrique lyonnaise, le Bas-Dauphiné. Les concepteurs de la ligne de Valence à Grenoble ont pris soin également de créer des stations dans les principaux bourgs de l'arrondissement de Saint-Marcellin où se pratiquent la sériciculture, la filature et le moulinage, comme Saint-Lattier, La Sône , Saint-Marcellin... C'est le cas du moulinier Cuchet , établi à Chatte , qui se fait livrer de la soie en provenance de la Condition des Soies de Valence par cette ligne. On le livre en gare de La Sône ¹⁵⁶⁶ . Cette ligne peut ainsi acheminer les fils de soie ; elle se connecte à Moirans sur le tronçon PLM de la ligne Lyon-Grenoble. Toutefois, la présence de la ligne Valence-Grenoble ne suffit pas à sauver l'arrondissement de Saint-Marcellin de la désindustrialisation. Ainsi, depuis Moirans, les fils de soie peuvent être distribués aux différents tissages du Bas-Dauphiné. Puis, une fois tissée, l'étoffe rejoint Lyon par l'intermédiaire de cette dernière ligne. On a donc ici une boucle ferroviaire presque parfaite qui suit le sens du procès industriel. Dans les faits, les fabricants lyonnais n'exploitent pas tout le potentiel de cet ensemble de connexions. Ils conservent l'habitude de recevoir directement à Lyon les fils de soie, pour les inspecter notamment, avant de les redistribuer vers les tissages du Bas-Dauphiné. Cela leur coûte d'autant moins cher que les frais de transport sont surtout à la charge des

¹⁵⁶⁴ BLANCHARD (M.), 1927, JOUANNY (J.), 1931, p. 22.

¹⁵⁶⁵ LEON (P), 1954a, pp. 472-478, LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 279, CARON (F.), 1997a, pp. 188-189, 216, MICHEL (S.), 1986, pp. 50-52, LIVERNAIS (C.), 1986, p. 38.

¹⁵⁶⁶ APAG, Registre de copies de lettres, Lettre ms de la maison Cuchet & Crozel à Hildebrand, à Romans, le 20 novembre 1872.

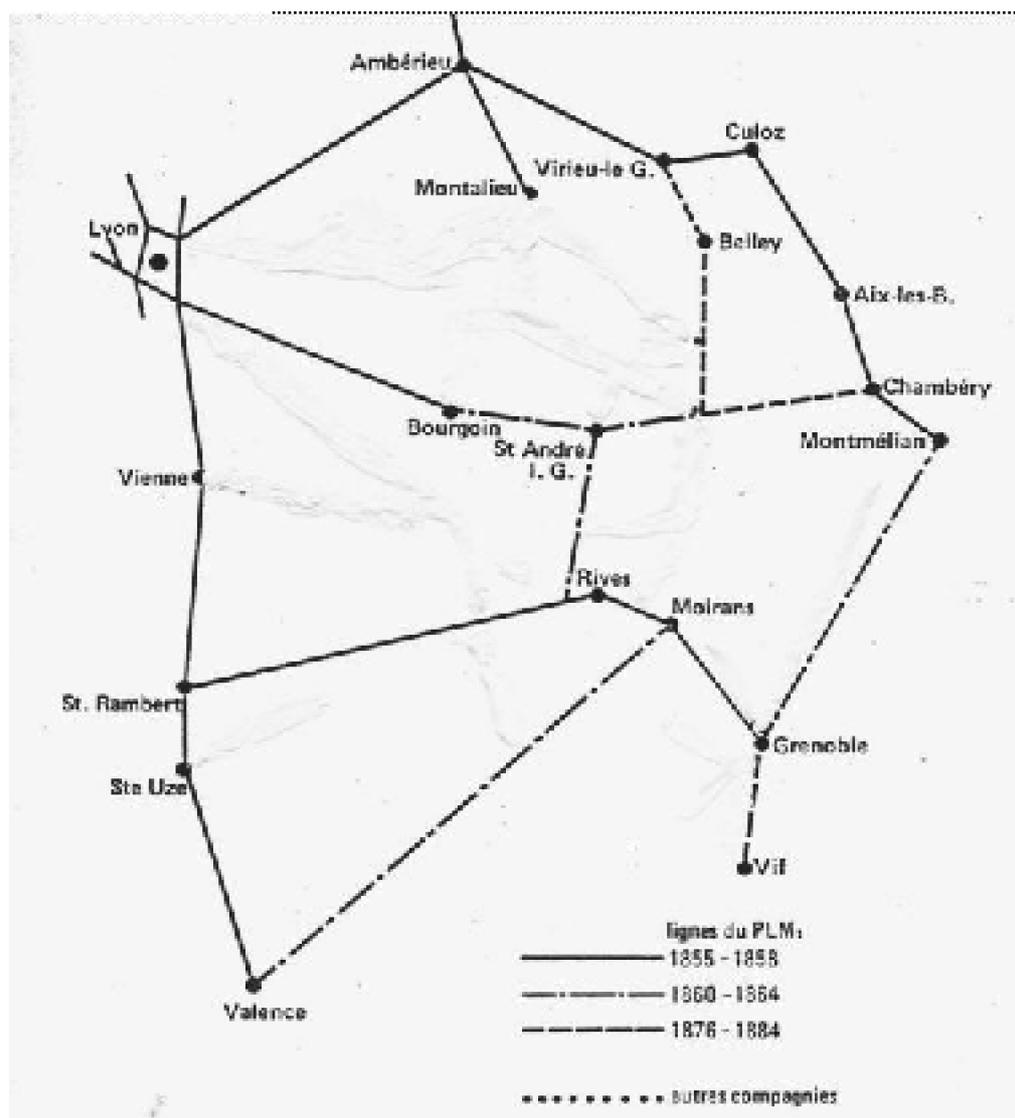
façonniers. Ils y perdent seulement en efficacité et rationalité. Au contraire, les façonniers rechignent parfois à emprunter le chemin de fer plus onéreux que les fourgons sur route. Alors qu'en 1816 la diligence mettait quatre ou cinq jours pour parcourir la distance entre Lyon et la capitale, le chemin de fer réduit la durée du trajet à seulement 10^h20 en 1855, et 8^h49 trente ans plus tard¹⁵⁶⁷. Outre le gain de temps, le chemin de fer permet parfois de réduire de moitié les frais de transport¹⁵⁶⁸. Les fabricants de soieries se rapprochent ainsi de leur principal marché, la place parisienne, là où se font et se défont les modes.

À partir de la ligne structurante de Lyon à Grenoble, telle une colonne vertébrale, des lignes secondaires viennent se connecter et rayonnent à partir d'elle pour desservir des bourgs moins importants démographiquement, mais pratiquant le tissage de soieries. Au milieu des années 1880, le département de l'Isère est traversé par quatre cent quatre-vingt-treize kilomètres de voies ferrées, en majorité situées dans la plaine bas-dauphinoise¹⁵⁶⁹.

¹⁵⁶⁷ LEON (P.), « La conquête de l'espace national », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, pp. 254-55 et 266.

¹⁵⁶⁸ BAIROCH (P.), 1976, p. 35. L'estimation avancée par Bairoch repose sur un calcul intégrant probablement tous les secteurs industriels.

¹⁵⁶⁹ JOANNE (A.), 1997 [réimpression de l'édition de 1888], pp. 50-51.



Carte 12—Les principales voies ferrées du Bas-Dauphiné (1855-1884).

Source : d'après DUMOLARD (P.), 1983, p. 105.

Alors que le krach de l'Union Générale déclenche une grave crise économique pour la Fabrique Lyonnaise ¹⁵⁷⁰, le Bas-Dauphiné est parcouru par une dizaine de lignes ferroviaires, qui desservent les communes industrielles les plus actives dans le tissage. Alors que Bourgoin, La Tour-du-Pin et Voiron bénéficient rapidement d'une gare en raison de leur population ou de leur situation administrative, les villes de moindre importance doivent attendre quelques années avant de recevoir une ligne. La présence du PLM a incontestablement contribué à la mécanisation poussée du tissage à Voiron. Malgré l'éloignement par rapport à Lyon, les façonniers voironnais sont capables de bonne heure de livrer en temps record leurs donneurs d'ordres lyonnais. En combinant le métier mécanique et le chemin de fer, ils font les premiers le pari de la vitesse pour convaincre les fabricants lyonnais de leur fournir d'importantes commissions. La distance

¹⁵⁷⁰ BOUVIER (J.), 1960.

n'est donc plus une contrainte. L'arrivée du chemin de fer a stimulé la ruralisation de la fabrique et l'essaimage des métiers à tisser car il a permis de compenser l'éloignement géographique par la vitesse, bien que l'on continue à utiliser le roulage. Il a également favorisé l'ouverture des marchés pour les soieries et donc assuré des commandes nouvelles aux fabricants lyonnais qui recherchent alors des bras pour les satisfaire¹⁵⁷¹. En même temps que la ruralisation de la Fabrique lyonnaise s'accroît, les messageries connaissent un regain d'intérêt, notamment pour desservir les contrées du Bas-Dauphiné délaissées par le chemin de fer. Le chemin de fer n'a pas tué les messageries, au contraire. Nombreux sont ceux qui voient dans ce dernier mode de transport un complément indispensable et précieux pour compenser « *l'insuffisance et la lenteur des chemins de fer* »¹⁵⁷².

Les fabricants lyonnais accueillent favorablement toutes mesures les connectant davantage à l'échelle du monde. En 1847, la Chambre de Commerce de Lyon, contrôlée alors par les marchands de soie et les fabricants de soieries, vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50.000 francs en faveur des concepteurs d'un canal transocéanique, dans l'isthme de Suez. Tous ont rapidement saisi l'intérêt de cet ambitieux projet, alors que les marchands de soie commencent à tourner leurs regards en direction de l'Extrême-Orient, avec la mission Brunat. De même, leurs confrères fabricants de soieries manifestent le même empressement à soutenir tout projet de liaison maritime française directe avec l'Amérique du Nord, à l'heure où le marché nord-américain absorbe plus du quart de leurs soieries. Pour contrer la concurrence des soieries anglaises bon marché, ils doivent s'affranchir du monopole qu'exercent les navires anglais sur l'Atlantique Nord. Ceux-ci embarquent en priorité les produits anglais, puis ceux du continent, lorsqu'ils quittent Liverpool. Cette préférence nationale se fait évidemment au détriment des grandes maisons lyonnaises exportatrices qui doivent, en outre, supporter des frais de transport pour les acheminer, *via* Le Havre, jusqu'en Angleterre, sans compter les frais de transbordement et d'assurance maritime entre les deux ports. À ces considérations financières, s'ajoute une exigence en terme de délais de livraison. Autrement dit, une ligne directe entre Lyon et New York, *via* Le Havre, permettrait aux fabricants lyonnais de gagner entre six et huit jours de trajet par rapport à la liaison Lyon-New York *via* Liverpool qui dure environ vingt-et-un jours. L'objectif pour les maisons lyonnaises est d'être les premières à livrer le marché nord-américain et ainsi de s'emparer des meilleures ventes, en ne laissant que des miettes à la concurrence anglaise, suisse ou allemande¹⁵⁷³.

En une trentaine d'années, le Bas-Dauphiné rural se couvre de métiers à tisser. Jadis acquis à la fabrication des toiles de chanvre, il travaille désormais pour la Fabrique lyonnaise de soieries. Certes, le mouvement de « ruralisation » est engagé dès la première moitié du siècle, mais il s'accélère fortement à partir de 1850 environ. L'âge d'or

¹⁵⁷¹ CARON (F.), 1997a, pp. 577-578.

¹⁵⁷² CAYEZ (P.), 1980, pp. 171-172.

¹⁵⁷³ ADR, 8Mp86, Extraits du registre des délibérations de la Chambre de Commerce de Lyon du 10 janvier 1856 et du 20 août 1857, CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 551-555.

du tissage à domicile ne se situe pas dans la première moitié du siècle, mais entre 1850 et 1880. Il n'y a jamais eu autant de métiers dispersés dans les foyers isérois, même à la meilleure époque de la nébuleuse toilière. Les fabricants de soieries mettent en place davantage d'établissements industriels entre 1830 et 1850, qu'entre 1850 et 1870. Pourtant, les édifices industriels sont plus nombreux dans la seconde moitié du siècle : les fabricants préfèrent essaimer leurs métiers à tisser plutôt qu'immobiliser de lourds capitaux dans des usines. Les capitaux économisés grâce au tissage manuel à domicile servent à l'achat de la soie.

Les principales fabriques qui se construisent à partir des années 1850 appartiennent à des façonniers, souvent établis à Voiron et à Moirans . D'emblée, ils mécanisent une partie de leur outillage en utilisant la Morge comme source d'énergie. Le capitalisme façonnier s'épanouit à Voiron grâce à l'atmosphère industrielle qui règne dans la ville. Bien que les négociants en toiles ne participent pas à la formation des grands tissages mécaniques de Voiron, ils ont insufflé un esprit d'entreprise chez les entrepreneurs : l'activité incessante des tisserands, l'habitude d'échanger et de négocier, la pratique du prêt, la proximité géographique et la forte cohésion de certaines communautés sont autant d'éléments propices pour stimuler les affaires. Les façonniers n'ont sans doute pas bénéficié des investissements des négociants en toiles, mais ils ont incontestablement profité d'un contexte local favorable aux affaires. Paradoxalement, les façonniers voironnais ne cherchent pas à imiter l'organisation proto-industrielle des négociants en toiles, mais adoptent des principes radicalement opposés en concentrant leur outillage et en le mécanisant rapidement. On peut y voir de leur part une critique du modèle proto-industriel toilier. D'ailleurs, ces deux milieux d'affaires se fréquentent peu. Avec un regard extérieur sur l'activité toilière, les façonniers en soieries sont en mesure de percevoir ses faiblesses : ils peuvent, ainsi, éviter de reproduire les mêmes erreurs dans le développement de leurs propres tissages.

Au contraire, plus au nord, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin , les fabriques s'installent dans un cadre rural et sont souvent de petites dimensions. Dans cette partie du département, les façonniers privilégient l'essaimage des métiers à tisser. C'est d'ailleurs ici que la propriété aristocratique est la plus forte, la misère la plus grande et les densités de population les plus élevées (voir le chapitre 4). Le tissage à domicile est donc une solution pour fixer la main d'œuvre en Bas-Dauphiné et éviter son départ. Les petits façonniers utilisent au moins jusqu'à la fin du siècle, des métiers à bras et des ouvriers à domicile. On retrouve donc ici les territoires industriels déjà repérés dans la première partie : il y a donc une continuité socioculturelle depuis la fin de l'Ancien Régime.

Mais la « ruralisation » de la Fabrique appelle la mise en place d'un solide réseau de communication entre le Bas-Dauphiné et le cœur du système, à la fois pour tenir les délais, mais aussi pour garantir des livraisons régulières et pour contrôler au mieux l'état d'avancement de la production. Sinon, les gains attendus de la « ruralisation » risquent d'être médiocres voire nuls. Les fabricants de soieries en adoptant la stratégie de l'essaimage des métiers à tisser, prennent des risques. À une époque où la moindre distance à parcourir se transforme en un périple interminable, les fabricants ne font pas, apparemment, le pari de l'efficacité.

Chapitre 6-Les façonniers.

Marx voyait dans les intermédiaires, des hommes d'affaires sans scrupules qu'il soupçonnait de « *concussions, malversations et escroqueries de toutes sortes* », accaparant « *la part du lion* »¹⁵⁷⁴. Par leur position intermédiaire entre les fabricants de soieries et les ouvriers, les contremaîtres et les façonniers se trouvent à la fois dans une position de dépendance (envers les premiers) et de supériorité (envers les seconds)¹⁵⁷⁵. Ils ont des fonctions assez proches : recruter le personnel, distribuer le travail et surveiller l'avancement de la production. Cependant, le contremaître et le façonnier n'occupent pas la même place : le premier ne possède pas le matériel qu'il place chez les ouvriers et ne dispose d'aucun pouvoir de négociation sur le tarif des façons, enfin il tisse exclusivement pour le fabricant de soieries propriétaire des métiers à tisser. Dans ces conditions, le contremaître apparaît comme un simple intermédiaire – interchangeable ? – alors que le façonnier mérite davantage le titre de *broker*, car il jouit d'une certaine indépendance¹⁵⁷⁶.

Pour un jeune fabricant de soieries fraîchement établi, le tissage à façon apporte une solution à son manque de capitaux : il concentre ses ressources sur l'achat de la matière première, plutôt que dans l'immobilisation dans des usines. Il laisse les soucis de la gestion de la main d'œuvre et les tracas quotidiens à d'autres¹⁵⁷⁷. Ainsi, il limite sa prise de risques. Quant aux façonniers, ils forment rapidement une armée de réserve, utilisable selon la conjoncture et l'importance des commandes.

Comment les façonniers montent-ils leurs affaires ? Quels sont leurs parcours professionnels ?

Les tisseurs à façon forment en 1850 un groupe professionnel nouveau qui n'a pas forcément d'attaches familiales avec l'industrie textile. En revanche, ils débutent leurs carrières comme ouvriers tisseurs ou mécaniciens, voire comme employé ou contremaître, avant de devenir patron. Pour constituer leur entreprise, les façonniers doivent rassembler des fonds, du matériel et solliciter des proches.

I-Origines des façonniers.

Jouanny situe l'apparition des façonniers vers 1875 et l'explique par l'essor du tissage mécanique¹⁵⁷⁸. Il n'en est rien, car les premiers façonniers du tissage montent leurs

¹⁵⁷⁴ MARX (Karl), *Le Capital*, livre I, chapitre 24, note a, cité par VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, p. 37.

¹⁵⁷⁵ Le terme d'intermédiaire apparaît notamment dans les *Comptes rendus des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877*, Lyon, Imprimerie du Salut Public, 1878, p. 52.

¹⁵⁷⁶ Voir KETTERING (S.), 1986, p. 56.

¹⁵⁷⁷ BECCHIA (A.), 2000, p. 581.

entreprises dès la fin des années 1840 et au début de la décennie suivante. Les fabricants de soieries font massivement le choix du tissage dispersé sous le Second Empire. Ils délèguent aux façonniers le soin de construire et d'organiser le tissage dans des proto-fabriques et des fabriques. Cependant, les façonniers ne forment pas un groupe homogène¹⁵⁷⁹.

Le monde des façonniers les plus importants (supérieur à une centaine de métiers à tisser) est tout aussi ouvert à l'origine, mais la tentation dynastique y est plus forte, puisque fondée sur la possession d'un capital immobilisé, l'usine, la maison contiguë et les métiers à tisser. De prime abord, tous les façonniers peuvent être considérés comme des *self-made-men*, surtout si l'on examine les listes de notabilité de la première moitié du XIX^e siècle : rares sont ceux à avoir un ascendant déjà établi socialement avant 1850¹⁵⁸⁰. Au moins jusqu'aux années 1930, il est assez facile de s'établir à son compte et de devenir patron. La première génération tente systématiquement de transmettre son bien à la génération suivante.

1-Proximité géographique et attaches familiales en Bas-Dauphiné.

Au-delà des informations brutes fournies par les registres de l'état civil, il convient de nuancer cette apparente diversité. En effet, quelques uns de nos patrons, bien que nés hors de l'Isère, n'en possèdent pas moins des attaches dans ce département : ainsi les Constantin de Chanay, père et fils, sont nés respectivement à Lyon et à Strasbourg, au gré des déplacements de leurs parents, alors que la famille dispose d'une vaste propriété en Isère depuis de nombreuses années déjà. De même, pour un certain nombre de patrons nés pendant les années 1830 et 1840, leur naissance à Lyon s'explique par la mobilité professionnelle de leurs parents, alors que ceux-ci sont eux-mêmes originaires du Bas-Dauphiné : ici, le lieu de naissance est donc le révélateur de la carrière paternelle comme ouvrier tisseur à Lyon : c'est le cas de Louis Clément, d'Antoine Dévigne, des frères Jourdan. Constant Rabatel, Louis-Emile Perrégaux et François-Fleury Cuchet sont également nés à Lyon, mais la condition sociale de leurs parents diffère, tous trois appartenant à une bourgeoisie d'affaires ayant des attaches professionnelles et familiales dans les deux départements.

De même, la venue de François-Antoine Faidides, depuis le Puy-de-Dôme où il naquit en 1808 (à Saint-Amant-Roche-Savine), fils d'un médecin, ne doit rien au hasard. Dès 1830¹⁵⁸¹, alors qu'il n'a que vingt-deux ans, il est déjà signalé au Vernay (Sérézin) en tant que commis négociant dans la fabrique de son oncle par alliance, Jean-Antoine Garnier. Ce dernier a épousé Marie Dupic, la tante maternelle du jeune Faidides. Garnier

¹⁵⁷⁸ JOUANNY (J.), 1931, p. 64.

¹⁵⁷⁹ GRIBAUDI (M.), 1987., p. 14. Gribaudo montre qu'il n'y a pas à Turin de culture ouvrière homogène, en raison des parcours et des identités différents des individus de son corpus.

¹⁵⁸⁰ HOURS (M.), 1997.

¹⁵⁸¹ ADI, 3E14105, Quittance devant M^e Chenavas, à Bourgoin, le 7 juillet 1830.

étant sans enfant, on peut légitimement supposer qu'il a pris lui-même l'initiative de faire venir son neveu afin de le préparer à lui succéder. Jean Dissard , le gendre d'André Dévigne , est lui aussi originaire du Puy-de-Dôme. Il naît à Brousse en 1845. Mais rapidement, ses parents quittent l'Auvergne et gagnent Lyon. Sa mère y décède alors qu'il n'a que douze ans. Avec son frère, Michel, ils travaillent pour la Fabrique. À la fin des années 1860, Jean Dissard devient commis-négociant à La Tour-du-Pin , puis, dix ans plus tard, il monte son affaire grâce à l'aide de son beau-père.

Plus surprenant, un des grands façonniers est originaire de l'île de la Réunion. Gustave Coulon naît à Saint-Denis, le 3 mars 1853, d'un père « *ex-militaire ébéniste* »¹⁵⁸² . Encore une fois, c'est largement l'itinéraire professionnel du père qui explique cette particularité. Quelques années après sa naissance, les Coulon gagnent la métropole. Ils se fixent à Saint-Jean-de-Moirans au début des années 1870. Associés à Joseph Poirson, les parents Coulon fondent une fabrique de sparterie et de cordage, sous la raison sociale Poirson & Cie, dans un bâtiment pris en location du papetier Jean-Baptiste Lafuma¹⁵⁸³ .

La présence d'autres départements lointains rappelle encore la mobilité familiale : Les Constantin de Chanay, bien que nés hors de l'Isère, possèdent un vaste domaine à Saint-Nicolas-de-Macherin . Antoine Giraud , natif du Var, s'installe à Moirans à l'occasion de son mariage avec une héritière Bouvard. Gustave Veyre , Breton de naissance, Ardèchois par son grand-père, rejoint son oncle à Saint-Bueil , Ambroise Veyre , sans enfant. Trois Nîmois (les Béridot, père et fils, mais aussi Bellile) s'installent en Bas-Dauphiné, profitant du savoir-faire acquis dans le tissage de soieries dans leur ville natale.

Tableau 24—Origine géographique des façonniers du Second Empire.

¹⁵⁸² Etat civil de Saint-Denis de la Réunion.

¹⁵⁸³ ADI, 3E29140, Acte de société devant M^e Margot, à Voiron , le 24 février 1872 et bail du 26 février suivant. Jean-Baptiste Lafuma , un commis négociant, fonde son entreprise en 1843, à Voiron. Né à Annonay le 26 novembre 1798, il épouse en 1821 Marie-Reine Seux. Il quitte le papetier Johannot en 1825 pour venir chez Frachon-Dugas, à Voiron. Lafuma loue en 1843 une papeterie et ses dépendances appartenant à la famille Michal, dans laquelle il projette d'installer une machine à papier, pour un loyer annuel de 2.500 francs. Le 31 juillet 1864, ses deux fils, Jean-Baptiste et Laurent-André-Jules, fondent une nouvelle société avec un capital de 100.000 francs chacun. Ce dernier a probablement trouvé les fonds nécessaires grâce à son mariage avec une riche héritière, Louise-Marie-Léonie Girodon , dont le père, un fabricant lyonnais de soieries, exploite un tissage à Renage . Lafuma père décède à Voiron le 17 février 1867 en laissant à ses quatre enfants une fortune d'au moins 379.455 francs, dont son gendre, le papetier Alexis Berthollet. Son fils Jean-Baptiste décède précocement le 23 mars 1868 en laissant à ses deux enfants une fortune de 165.000 francs environ.

Nom	Lieu de naissance du façonnier	date	Profession de son père à la naissance	Lieu de naissance du père	Lieu d'installation de la fabrique du façonnier
Anselme Jacques*	La Tour-du-Pin	1828	(Perruquier)	St-Didier-de-la-Tour	La Tour-du-Pin
Auger Victor	Lyon	1824	Négociant	Ambronay (Ain)	Ruy
Baratin Aimé I	Beaujeu (69)	1789	(Journalier)	?	Moirans
Baratin Félix	Beaujeu (69)	1821	Charpentier	Beaujeu (69)	Moirans, Tullins
Bertet Pierre	Saint-Geoire	1833	Propriétaire-cult.	?	Coublevie
Bouvard Maurice	Les Avenières	1824	Capitaine demi-solde	Culin	Moirans
Brochay Edouard	Lyon	1812	Négociant	?	Nivolas
Brunet-Lecomte Henry	Bolbec	1816	Commis de comptoir	Epreton (Normandie)	Jallieu
Constantin de Chanay Alfred	Lyon	An XI	Propriétaire	?	St-Nicolas
Chapuis Claude-Antoine	La Tour-du-Pin	1821	Propriétaire	La Tour-du-Pin	La Tour-du-Pin
Couturier Alphonse	Saint-Geoirs	1822	(Propriétaire)	Saint-Geoirs	Bévenais
Couturier François-Régis	Saint-Geoirs	1812	Propriétaire	Saint-Geoirs	St-Hilaire-de-la-Côte
Couturier Joseph	Saint-Geoirs	1814	Cultivateur	Saint-Geoirs	Bévenais
Couturier Auguste	Saint-Geoirs	1816	(Cultivateur)	Saint-Geoirs	Bévenais
Cuchet François-Fleury	(Lyon)	(1802)	(Négociant)	?	St-Antoine, Chatte
Dévigne André	Sainte-Baudille	1815	Cultivateur	Montceau	La Tour-du-Pin
Diederichs Théophile I	Monswiller	1832	(Mécanicien)	?	Jallieu
Faidides François-Antoine	Saint-Amant (63)	1808	(Médecin)	?	Nivolas
Favier Jean-Pierre*	Voiron	An IV	(Menuisier)	Voiron	Voiron
Favier Séraphin	Voiron	1832	Menuisier	Voiron	Voiron
Genin Antoine	Barraux	1804	Armurier	(Barraux)	Moirans
Gonnet François	Lyon	1821	Fabricant d'étoffes	Lyon	St-Blaise-du-Buis
Guinet Joseph I	Nantua (01)	1797	Cordonnier	Ain	Voiron, Apprieu
Guinet Benoît-David	Trévoux (01)	1823	Cordonnier	Ain	Apprieu
Heppe Joseph	Senones (Vosges)	1810	Tailleur d'habits	(Senones)	Saint-Bueil
Jamet Alexis	Lyon	1822	Fabricant d'étoffes	Saint-Genis-Laval (69)	Les Abrets
Joly Hector	Voiron	1794	Marchand	Voiron	Saint-Geoirs
Jourdan Joseph*	Corbelin	1822	(Cultivateur)	(Corbelin)	Dolomieu

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Landru Joseph	Voiron	1820	Négociant	Voiron	Coublevie
Malescourt Louis	Saint-Etienne (42)	?	Fils naturel	?	St-Jean-de-Bournay
Perrégaux Louis-Emile	Lyon	1824	Fabricant toiles peintes	Cortailod (Suisse)	Jallieu
Pochoy Claude-Victor	Coublevie	1815	Ciergier	Belley (Ain)	Voiron
Poncet Florentin	Coublevie	1820	Marchand tanneur	Voiron	Voiron
Rabatel Constant	Lyon	1839	Rentier	Saint-Champet (Ain)	Corbelin
Tivollier Jules	Voiron	1832	Notaire royal	Grenoble	Coublevie
Tournier Claude-Ferdinand	Renage	1827	Forgeron	Renage	Voiron
Tournier Joseph	Renage	1838	Ouvrier forgeron	Renage	Voiron
Veyre Ambroise	Annonay (07)	1805	Moulinier en soie	?	Saint-Bueil
Vignal Jules	St-Michel-de-Chautagne (07)	1824	Cultivateur	St-Michel-de-Chautagne (07)	Saint-Antoine

Sur les trente-neuf façonniers du Second Empire dont on connaît l'origine, une vingtaine est née en Isère et huit à Lyon. Ces Lyonnais de naissance, comme nous l'avons écrit plus haut, ont souvent des attaches familiales et des biens en Bas-Dauphiné. Les pères des façonniers repérés n'ont que peu d'attaches avec l'industrie textile : Auger, Brunet-Lecomte, Cuchet, Gonnet, Jamet, Joly, Landru, Perrégaux, Tivollier et Veyre ont un père qui a exercé une partie de sa carrière dans l'industrie textile. Trois seulement (Joly, Landru et Tivollier) établissent une continuité avec la nébuleuse toilière, mais aucun n'a été tisserand de toiles. Cinq autres pères (Auger, Cuchet, Gonnet, Jamet et Veyre) exercent leurs talents dans l'industrie de la soie, soit comme fabricants de soieries, soit comme ouvriers tisseurs (« *fabricant d'étoffes* »), soit comme moulinier pour Veyre. La proportion de pères nés en Isère, pour cette génération de patrons, est analogue.

Chez le patronat de la Belle Epoque, on relève une trentaine de façonniers natifs de l'Isère sur quarante-huit. La présence d'héritiers explique sans doute cette part plus importante. Il y a aussi une dizaine de Lyonnais, dont trois au moins ont des racines familiales en Bas-Dauphiné.

Tableau 25—Origine géographique des principaux façonniers De la Belle Epoque.

Nom	Lieu de naissance du façonnier	date	Profession de son père à la naissance	Lieu de naissance du père	Lieu d'installation de la fabrique du façonnier
Anselme Henri	La Tour-du-Pin	1859	Commis négociant	La Tour-du-Pin	La Tour-du-Pin
Anselme Victor	La Tour-du-Pin	1857	Fabricant de soieries	La Tour-du-Pin	La Tour-du-Pin
Baratin Aimé II	Tullins	1855	Manufacturier	Beaujeu (69)	Tullins
Bargillat Gabriel	La Balme	1845	Maréchal ferrant	La Balme	La Tour-du-Pin
Belin Aimé	Flaviac (07)	1840	Propriétaire	Rompon (07)	St-Jean-de-Bournay
Béridot Adrien	Nîmes (30)	1828	Taffetassier	?	Voiron
Béridot Léon	Nîmes (30)	1858	Fabricant de limes	Nîmes (30)	Voiron
Blachot Philippe	Renage	1855	Forgeron	Renage	Voiron
Bourgeat Romain	Renage	1840	Tisserand	Renage	Nivolas
Bret Jean-Baptiste	Charavaines	1826	Taillandier	Charavines	Voiron, Apprieu
Brun Jean-Marie	Lyon (69)	1829	Fabricant d'étoffes	Lyon (69)	Coublevie
Brunet-Lecomte Michel	Vizille	1840	Manufacturier	Bolbec	Jallieu
Bruny Honoré	Lyon (69)	1852	Droguiste	Lyon (69)	St-Blaise-du-Buis
Clément Louis	Lyon (69)	1843	Marchand bonnetier	?	Jallieu
Constantin de Chanay Ernest	Strasbourg	1838	Propriétaire	Lyon (69)	St-Nicolas
Combe Louis-Eugène	Rives	1860	Charpentier	Rives	Renage
Coulon Gustave	St-Denis (Réunion)	1853	Ex-militaire, ébéniste	Vigan (30)	St-Blaise-du-Buis
Crozel Marc- Louis	Saint-Marcellin	1837	Propriétaire	Saint-Marcellin	Chatte
Dévigne Antoine	La Croix-Rousse (69)	1846	Fabricant d'étoffes	Sainte-Baudille	La Tour-du-Pin
Diederichs Théophile II	Jallieu	1856	Directeur de tissage	Monswiller	Jallieu
Diederichs Louis	Jallieu	1860	Directeur de tissage	Monswiller	Jallieu, Panissage
Donat Georges	Lyon (69)	1853	Architecte	Lyon (69)	Corbelin
Douron Aimé-Joseph	Renage	1848	Serrurier	Renage	Voiron
Faidides Jean-Marie	Sérézin (Nivolas)	1855	Négociant	Saint-Amant (63)	Nivolas
Gillet Léonce	La Murette	1848	Propriétaire cult.	La Murette	Apprieu

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Giraud Antoine	Draguignan (83)	1849	Médecin	?	Moirans
Guinet Joseph II	Voiron	1857	Fabricant de soieries	Trévoux (01)	Apprieu
Jamet Jean-Joseph	Lyon (69)	1842	Jardinier fleuriste	Lyon (69)	Les Abrets
Jamet Jacques-Maximilien	Lyon (69)	1849	Fabricant d'étoffes	Lyon (69)	Les Avenièrès
Jourdan Francisque	Lyon (69)	1847	Fabricant d'étoffes	Corbelin	Dolomieu
Jourdan Joanny	Lyon (69)	1846	Fabricant d'étoffes	Corbelin	Dolomieu
Lalechèrè Célestin	St-André-le-Gaz	1842	Propriétaire	St-André-le-Gaz	St-André-le-Gaz
Langjahr Émile	Munster	1849	(entrepreneur en travaux publics)	?	Voiron
Martin Séraphin	St-Etienne-de-Crossey	1832	Propriétaire	Saint-Aupre	Moirans
Michal-Ladichère André	Saint-Geoire	1843	Propriétaire, greffier justice de paix	Saint-Geoire	Saint-Geoire
Michal-Ladichère Henril	Saint-Geoire	1839	Propriétaire, greffier justice de paix	Saint-Geoire	Saint-Geoire
Mignot Pierre	Voiron	1840	Tisserand	Montferrat	Saint-Bueil
Monin Jules	Voiron	1839	Galocher	Voiron	Voiron
Moyroud Pierre-Joseph	Voiron	1841	Propriétaire	Voiron	Vinay
Nolly (de) Pierre	Viriville	1826	Notaire	Pajay	Saint-Geoirs
Ogier Claude	Lyon (69)	1836	Négociant	?	Voiron
Paillet Joseph-Paulin	Succieu	1837	Propriétaire cult.	Succieu	Nivolas
Perriot Eugène	Tullins	1830	Maître cordonnier	Sillans	Voiron
Pochoy Joseph-Victor	Saint-Geoire	1846	Négociant	Coublevie	Voiron
Pollaud-Dulian Alexandre	Pont-de-Beauvoisin	1855	propriétaire	Pont-de-Beauvoisin	Les Avenièrès
Poncet Marius	Vourey	1846	Négociant	Coublevie	Voiron
Tournachon Louis-Eugène	Voiron	1839	Propriétaire cafetier	Morestel	Voiron
Veyre Gustave	Lorient	1838	Négociant	Boulieu (07)	Saint-Bueil

Malgré la diversité des origines géographiques, on constate que la majorité a de solides attaches familiales en Bas-Dauphiné. Les autres ne s'installent à la campagne qu'à la condition de posséder une culture technique, soit dans le tissage, soit dans la construction mécanique. C'est en particulier le cas pour les façonniers originaires du

Rhône et du Gard.

2-L'hérédité professionnelle ?

Chez les premiers façonniers, entre 1850 et 1880 environ, l'hérédité professionnelle est assez rare, car le tissage de soieries commence à peine à se répandre en Bas-Dauphiné. Elle concerne alors surtout des individus originaires de Lyon ou d'autres régions textiles qui ont migré vers la campagne. C'est en particulier le cas pour Victor Auger , Edouard Brochay , François-Fleury Cuchet et François Gonnet dont les pères respectifs officient déjà pour la Fabrique Lyonnaise. Quant aux pères d'Henry Brunet-Lecomte , Hector Joly , Joseph Landru et Louis-Emile Perrégaux , ils occupent aussi d'éminentes places dans l'industrie textile, le premier comme commis de comptoir, le second comme marchand de toiles, le troisième comme négociant en toiles et le dernier comme indienneur. Au total, un quart des pères des façonniers du Second Empire ont des attaches avec l'industrie textile. Cette proportion serait probablement plus faible si on avait des renseignements sur les nombreux petits façonniers de l'arrondissement de La Tour-du-Pin .

Chez les Jamet, la tradition textile semble bien ancrée. Pierre-Benoît, le père, tisse des étoffes de soie à Lyon, dans la rue des prêtres, mais sa condition demeure modeste. C'est peut-être pour cela que son fils Alexis-Philibert tente de s'affranchir de cette hérédité sociale en se déclarant « *jardinier fleuriste* » en 1841, lorsqu'il épouse en premières noces une jeune fille, accoucheuse de son état, qui lui apporte 1.500 francs d'économie. Dix ans plus tard, toutefois, le fils Jamet a repris le flambeau sur le métier à tisser paternel. Dans les années 1850, il quitte Lyon pour s'établir aux Abrets , où il s'occupe probablement du placement et de la surveillance des métiers à tisser dispersés, au service de la maison Alexandre Giraud & Cie ¹⁵⁸⁴ .

Une partie de la famille Veyre se fixe à Saint-Bueil au milieu du XIX^e siècle pour se lancer dans le tissage. Elle est originaire de Boulieu, en Ardèche, un petit village près d'Annonay. En 1790, Antoine Veyre, un fils de boulanger, vit dans une certaine aisance matérielle ¹⁵⁸⁵ . Fort d'un joli petit capital et de son héritage paternel, il lance un moulinage de soie à Lapeire. À partir de 1804, son établissement, estimé à une cinquantaine de milliers de francs, perd de l'argent. Pour combler son déficit, il élargit son champ d'activité au commerce de vin. Mais cela ne suffit pas et la faillite est prononcée en mars 1811 ¹⁵⁸⁶ . À une date que l'on ignore, il quitte l'Ardèche pour s'établir à Bordeaux, tandis que sa femme et ses six enfants restent à Boulieu. Sans doute, avant de partir, leur a-t-il inculqué des rudiments de commerce et donner le goût des voyages puisque les uns après les

¹⁵⁸⁴ ADR, 3E19035, Contrat de mariage devant M^e Pinturel, à Sainte-Foy, le 2 juin 1841, 52Q34, Mutation par décès de Pierre-Benoît Jamet du 29 avril 1852 : la succession ne s'élève qu'à sept francs. ADI, 9U1999, Justice de paix de Saint-Geoire , Déclaration d'incendie du 21 juillet 1861.

¹⁵⁸⁵ AD Ardèche, 3Q221, Bureau d'Annonay, Table des contrats de mariage (1776-an IV), Contrat de mariage devant M^e Chomel le 25 mai 1790 : ses apports sont évalués à mille livres et ceux de sa promise à 4.000 livres.

¹⁵⁸⁶ AD Ardèche, 6U301, Tribunal de commerce d'Annonay, Bilan ms d'Antoine Veyre du 30 avril 1811 : son actif s'élève alors à 65.300 francs contre un passif de 59.950 francs.

autres, ses enfants s'échappent de leur Ardèche natale comme tant de leurs compatriotes. L'aîné, Frédéric, suit le parcours professionnel de son père un fondant un moulinage de soie à Saint-Bueil en 1850. Grâce à 2.800 francs empruntés à l'avocat Louis-Emile Denantes, apparenté aux toiliers voironnais, il acquiert avec Pierre Buscoz, un mécanicien, des bâtiments dans le village. Moins d'un an plus tard, pendant l'été 1851, Frédéric Veyre revend ses biens à l'un de ses frères, Ambroise, lui aussi travaillant dans l'industrie des soieries, mais il réside alors à Limoges. Ses affaires de négoce l'ont amené à se rendre à Voiron . Avant de s'installer en Isère, Ambroise a rejoint son père à Bordeaux où il apparaît comme « *marchand en gros* », au numéro 12 de la rue Royale, lors de son mariage en 1837 avec une marchande de mode, fille d'un capitaine de navire. Le jeune couple quitte la Gironde pour Limoges où habite Oswald Tourteaux, un négociant parent de la jeune madame Veyre. Frédéric reste néanmoins quelque temps aux côtés de son frère à Saint-Bueil, mais il a besoin de capitaux pour exploiter une nouvelle fabrique à Saint-Geoire , dans le hameau de Champet. La mort prématurée de Frédéric à cinquante-cinq ans à l'automne 1856, met fin à ses nouveaux projets. Leur autre frère, Florent, devient négociant à Lorient ¹⁵⁸⁷ . La question du mariage se pose également avec acuité pour Gustave Veyre . En effet, son oncle, Ambroise Veyre , possède un important tissage à Saint-Bueil, mais son union avec Anne-Zulmé-Tourteaux s'est avérée infécond. Peut-être pour s'attirer les faveurs de sa tante, Gustave Veyre épouse une de ses parentes, Jeanne-Anne-Marie-Léonéa de Bagot, originaire de Blaye, en Gironde. La jeune fille et son frère, William-Louis, orphelins, habitent depuis le début des années 1860 chez Ambroise Veyre. Le jeune Gustave Veyre, alors employé de commerce chez son oncle, réalise une bonne opération, puisque sa promise lui apporte une dot évaluée à 32.000 francs, alors que lui-même ne possède qu'une quinzaine de milliers de francs. Il augmente aussi ses chances d'hériter de son oncle ¹⁵⁸⁸ .

Une dizaine de façonniers du Second Empire (tableau 24) a un père propriétaire et-ou cultivateur, souvent natif du Bas-Dauphiné, à l'exception de l'Ardéchois Vignal . La prise en compte plus large des petits façonniers de l'arrondissement de La Tour-du-Pin donnerait à ce groupe une place plus importante. La troisième catégorie représentée concerne le monde des artisans et de la boutique ¹⁵⁸⁹ . Quelques uns ont un père ouvrier et manuel ¹⁵⁹⁰ . Deux seulement, François-Antoine Faidides et Jules Tivollier , ont un père

¹⁵⁸⁷ AD Ardèche, 3Q165, Bureau d'Annonay, Mutation par décès de Marie Charrat, femme d'Antoine Veyre, le 22 juillet 1834, décédée le 20 novembre 1829, ADI, 3E29098, Vente devant M^e Martin, à Voiron , le 27 août 1851, 3Q25/206, Mutation par décès de Frédéric Veyre le 12 mai 1857 : la succession s'élève à 3.140 francs. Sa veuve, Victoire Charrat, et ses filles, Hortense et Esther, quittent le Bas-Dauphiné pour s'installer comme passementières à Paris, dans la rue d'Aboukir. AD Gironde, 3E30895, Contrat de mariage de vant M^e Roux, à Bordeaux, le 3 juin 1837.

¹⁵⁸⁸ ADI, 3E20306, Procuration devant M^e Chevrier, à Saint-Geoire le 24 avril 1864 et 3E20313, Contrat de mariage chez le même notaire le 5 septembre 1867.

¹⁵⁸⁹ Jacques Anselme (perruquier), Théophile I Diederichs (mécanicien), Joseph I Guinet et son neveu Benoît-David Guinet (cordonnier), Joseph Heppe (tailleur d'habits), Claude-Victor Pochoy (ciergier), Florentin Poncet (marchand tanneur).

¹⁵⁹⁰ Félix Baratin (charpentier), Jean-Pierre et Séraphin Favier (menuisier), Antoine Genin (armurier), les frères Tournier (forgeron).

exerçant une profession libérale. Mais dans l'ensemble, les façonniers nés dans un milieu aisé sont assez peu nombreux : Auger, Constantin de Chanay, Cuchet , Louis-Emile Perrégaux , Constant Rabatel et Jules Tivollier appartiennent, par leur naissance, à la bonne bourgeoisie de province, ou à la noblesse pour Constantin de Chanay. Le statut de façonnier ne marque donc pas forcément un signe d'ascension sociale pour eux. D'ailleurs, leur style de vie (chapitre 13) les rapproche de la grande bourgeoisie lyonnaise.

Une génération plus tard, à la Belle Epoque, la diversité socioprofessionnelle est toujours là, mais avec une hérédité professionnelle plus marquée ¹⁵⁹¹ : le tissage de soieries est désormais solidement implanté dans le Bas-Dauphiné. Certains pères ont débuté leur carrière à Lyon, au sein de la Fabrique. Un tiers des principaux façonniers de la Belle Epoque a un père déjà actif dans l'industrie des soieries (tableau 25). Deux ont un père tisserand, Romain Bourgeat et Pierre Mignot . On retrouve toujours de nombreux pères travailleurs manuels ¹⁵⁹² ou boutiquiers ¹⁵⁹³ . Les façonniers appartiennent encore souvent à des milieux modestes. Cependant, l'acte d'état civil n'indique pas la mobilité sociale du père dans les années qui suivent la naissance du futur façonnier. Le père d'Aimé-Joseph Douron est devenu façonnier en 1860, après avoir été serrurier. Chez les Jamet, on retrouve une situation analogue.

Ce qui frappe le plus par rapport à la génération précédente, c'est la présence d'un milieu incubateur favorable au monde des affaires. À la Belle Epoque, les façonniers qui ont grandi auprès d'un père, d'un frère, d'un beau-père ou d'un oncle patron sont plus nombreux ¹⁵⁹⁴ . Ils ont vécu dès leur plus jeune âge ou dès l'adolescence la pratique quotidienne de la gestion d'une entreprise. Pourtant, cela ne suffit pas à les éloigner d'une faillite. Le père d'Emile Langjahr est signalé comme entrepreneur en travaux publics à Munster, mais cet état le rapproche sans doute davantage de la micro-entreprise ou de l'artisanat que du grand brasseur d'affaires. D'ailleurs, Gottlob-Frédéric Langjahr n'est pas en mesure d'aider financièrement son fils : il ne lui fait aucune donation lors de son mariage avec une héritière Jandin (de la maison lyonnaise Jandin & Duval) et ne laisse aucun bien à son décès. Pourtant, plus que l'argent, Emile Langjahr a probablement

¹⁵⁹¹ Les frères Anselme , Aimé II Baratin , Adrien Béridot , Jean-Marie Brun , Michel Brunet-Lecomte , Antoine Dévigne , les frères Théophile II et Louis Diederichs , Jean-Marie Faidides , Joseph II Guinet , les frères Jean-Joseph et Maximilien Jamet , les frères Francisque et Joanny Jourdan , Claude Ogier , Joseph-Victor Pochoy et Marius Poncet.

¹⁵⁹² Gabriel Bargillat (maréchal ferrant), Adrien Béridot (taffetassier), Léon Béridot (fabricant de limes), Philippe Blachot (forgeron), Romain Bourgeat (tisserand), Jean-Baptiste Bret (taillandier), Jean-Marie Brun (fabricant d'étoffes), Louis-Eugène Combe (charpentier), Gustave Coulon (ébéniste), Antoine Dévigne (fabricant d'étoffes), Aimé-Joseph Douron (serrurier), Jean-Joseph Jamet (jardinier-fleuriste), Jacques-Maximilien Jamet (fabricant d'étoffes), les frères Jourdan (fabricant d'étoffes), Pierre Mignot (tisserand), Jules Monin (galocher), Eugène Perriot (maître cordonnier).

¹⁵⁹³ Louis-Eugène Tournachon (cafetier).

¹⁵⁹⁴ Les frères Anselme , Aimé II Baratin , Jean-Baptiste Bret , Michel Brunet-Lecomte , Honoré Bruny , Ernest Constantin de Chanay , Gustave Coulon , Marc-Louis Crozel, Antoine Dévigne , Théophile II et Louis Diederichs , Jean-Marie Faidides , Léonce Gillet, Antoine Giraud , Joseph II Guinet , les frères Jamet, les frères Jourdan, Emile Langjahr , Séraphin Martin , Claude Ogier , Joseph-Victor Pochoy , Marius Poncet, Gustave Veyre .

acquis des dispositions entrepreneuriales au contact de son père, lui-même à la tête d'une petite structure.

En revanche pour les Michal-Ladichère, l'expérience paternelle est très limitée : le père d'André et de Victor décède quelques mois après avoir racheté la fabrique de Saint-Geoire . D'ailleurs, les Michal-Ladichère n'appartiennent pas au monde des affaires mais plutôt à celui de la petite bourgeoisie de robe : ils font figure de notables locaux en voie d'ascension sociale depuis le début du siècle, avec un grand-père, Siméon, greffier de la justice de paix, un père propriétaire terrien, un oncle, Alexandre, influent avocat à Grenoble et conseiller général de Saint-Geoire sous la II^e république et opposant notoire à l'Empire. Dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, Alexandre Michal-Ladichère ¹⁵⁹⁵, alors avocat général à la Cour de Grenoble, peut se prévaloir d'un revenu annuel de 5.000 francs, ce qui le place dans la moitié des magistrats ayant les revenus les plus modestes du département ¹⁵⁹⁶ . En fin de compte, l'achat de la fabrique par Joseph-Hippolyte Michal-Ladichère entre clairement dans une stratégie de contrôle social et politique de la vie locale par sa famille : l'oncle Alexandre ¹⁵⁹⁷ poursuit sa carrière après le Quatre-Septembre en se faisant élire député, président du conseil général de l'Isère puis sénateur, tandis que ses neveux André et Henri, puis son petit-neveu Henri, lui succèdent au siège de conseiller général de Saint-Geoire pendant plus de cinquante ans. La fabrique leur permet d'asseoir davantage leur influence politique, en se créant une clientèle plus large.

En revanche, les professions agricoles sont désormais quasiment absentes. On constate donc une plus grande hérédité sociale et professionnelle à la fin du siècle. Cependant, on ne peut pas encore parler de réelle homogénéité des façonniers.

II-Les étapes pour devenir façonniers.

La première génération de façonniers suit un parcours professionnel assez homogène : souvent, ce sont plus des manuels que des intellectuels. L'ambition sert alors de moteur à leur ascension sociale qui s'étale sur toute une vie. Ce processus n'a rien d'exceptionnel, puisque tous les fondateurs des grands magasins parisiens ont débuté leur carrière comme employé, commis, camelot ou chef de rayon ¹⁵⁹⁸ .

1-Une formation intellectuelle sommaire.

Il est probable, au moins pour la génération débutant sous le Second Empire, que beaucoup ont eu un cursus scolaire limité, à l'exception des Voironnais. Poursuivent-ils

¹⁵⁹⁵ ALBERTIN (A.), 1900, pp. 149-152.

¹⁵⁹⁶ COUAILHAC (M.-J.), 1987, pp. 117-119.

¹⁵⁹⁷ BOURLOTON (E.), COUGNY (G.) et ROBERT (A.), 1889-1891, tome 4, p. 362.

¹⁵⁹⁸ PERROT (P.), 1981, p. 111.

des études supérieures ? Partent-ils à l'étranger ? Nous l'ignorons.

Comme à Lille et Roubaix¹⁵⁹⁹ ou à Lyon¹⁶⁰⁰, plusieurs éléments laissent penser que la formation la plus usitée associe les humanités à l'apprentissage sur le tas. Les façonniers ont dû, cependant, se contenter de l'école primaire puis d'un apprentissage. La rupture se situe vers 1870, avec l'apparition de nouvelles institutions. Pierre Mignot, grâce à l'apprentissage qu'il a reçu comme serrurier tourneur, effectue son service militaire à la 6^e Compagnie d'Ouvriers d'artillerie, à Lyon¹⁶⁰¹. Certains se démarquent grâce à de brillants cursus. Mais dans ce dernier cas, ils ne débentent leur carrière qu'après 1870, lorsque l'offre dans de prestigieuses écoles commence à s'élargir. Ainsi, Jules Tivollier, durant ses études secondaires au Lycée de Grenoble, brille surtout par ses résultats en latin et en grec¹⁶⁰². Quelques années plus tard, il s'installe à Lyon où il occupe un poste de commis. Entre-temps, il a peut-être appris les rudiments du commerce dans l'entreprise paternelle de négoce en toiles de Voiron. Michel Brunet-Lecomte, dont le père possède une importante et réputée manufacture d'impression sur étoffes à Jallieu, quitte l'école une fois son baccalauréat ès lettres en poche pour rejoindre l'entreprise familiale. A-t-il voyagé, notamment en Alsace et en Suisse, pour compléter sa formation technique ? Sans doute. Marc Crozel se distingue au Lycée de Saint-Marcellin pour ses prestations en latin, en mathématiques et en physique. On peut légitimement penser que quelques fondateurs d'entreprises ont suivi un cursus scolaire honorable, mais les preuves manquent. Benoît Cléménçon n'a probablement pas fait d'études aussi prestigieuses, pourtant il possède une petite bibliothèque dans sa chambre contenant soixante-cinq volumes et dix-huit cartes de France. Féru d'histoire (notamment du XVII^e siècle et de l'époque napoléonienne), il est un lecteur assidu de Chateaubriand (vingt volumes) et de la Bible (trois volumes). Pour compléter sa formation professionnelle, il se repose sur un *Traité de la fabrication des soies*, seul ouvrage

¹⁵⁹⁹ DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 251.

¹⁶⁰⁰ AMBJ, Fond Brunet-Lecomte, Contrat d'apprentissage du 25 décembre 1869, PELLISSIER (C.), 1996a, p. 73. Encore au milieu du XIX^e siècle, en l'absence d'institutions de formation spécifiques pour leurs héritiers, quelques fabricants lyonnais envoient leurs fils faire un apprentissage, comme au temps de l'âge d'or des Canuts. Louis-Rose Gindre envoie son fils Claude chez un tisseur apprendre le métier. René Brunet-Lecomte, en 1869, place son fils Joseph chez Audibert, un professeur de théorie de la rue Imbert-Colomès, pour une année contre une rétribution évaluée à 400 francs. Cyrille Cottin, petit-fils de C.-J. Bonnet, suit des études assez brèves avant d'être placé chez des canuts puis dans la maison familiale pour découvrir les différentes parties du métier.

¹⁶⁰¹ APM, Attestation ms du capitaine commandant la 6^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, du 27 mars 1861.

¹⁶⁰² Université de France, Collège royal de Grenoble, *Distribution solennelle des prix le 27 août 1846*, Grenoble, Baratier, 1846, pp. 19-20 : il est alors en classe de quatrième et obtient deux récompenses, le 5^e accessit de vers latins et le 5^e accessit de version grecque, Université de France, Lycée de Grenoble, *Distribution solennelle des prix le 28 août 1848*, Grenoble, Baratier, 1848, pp. 12, 17, 35 : en classe de seconde, il obtient le 4^e accessit de thème grec et de géométrie, le 2^e accessit de langue allemande et de dessin (catégorie paysages), Université de France, Lycée de Grenoble, *Distribution solennelle des prix le 27 août 1849*, Grenoble, Baratier, 1849, p. 9 : en classe de Rhétorique, il reçoit le 5^e accessit de version latine, Université de France, Lycée de Grenoble, *Distribution solennelle des prix le 26 août 1850*, Grenoble, Baratier, 1850, p. 4 : il reçoit le 6^e accessit de dissertation latine.

technique de sa bibliothèque ¹⁶⁰³ .

Tel est le cas de Pierre-Joseph Moyroud , dont la famille est solidement établie dans la bonne société voironnaise, avec un grand-père membre du conseil municipal et greffier de la justice de paix. L'aisance matérielle de ses parents lui permet de suivre les cours de la nouvelle Ecole Centrale de Lyon, pour finir ingénieur civil. Fort de son titre, de l'argent familial et du réseau voironnais de ses parents, il s'associe à vingt-cinq ans, en février 1867, avec Félix Manuel, l'ancien directeur de la fabrique Albert, de Lyon, pour fonder un tissage mécanique à Vinay : c'est l'alliance encore atypique pour le textile local, de la théorie et de la pratique. Bien qu'à l'écart du centre du territoire textile, Vinay offre des avantages non négligeables aux deux associés : des chutes d'eau encore disponibles, une main d'œuvre qui n'a pas encore été sollicitée par le travail de la soie... Le prestige que lui confère son titre d'ingénieur civil facilite aussi sa carrière politique avec la conquête rapide de la mairie puis du canton.

Une situation sociale paternelle en ascension augmente les possibilités d'études supérieures ¹⁶⁰⁴ . Ainsi, Séraphin Martin , fils d'un propriétaire aisé, maire de Saint-Etienne-de-Crossey , ou encore André Michal-Ladichère , dont l'oncle est un ancien conseiller général opposant à l'Empire, suivent des cours de droit à l'université de Grenoble. Aimé II Baratin et Marius Poncet, appartenant à la deuxième génération de façonniers, sont parmi les premiers à bénéficier du nouvel enseignement secondaire spécial créé au Lycée impérial de Grenoble, selon la loi Duruy de 1865 : ce nouveau cursus correspond sans doute davantage aux attentes des chefs d'entreprises, avec des cours de comptabilité, d'économie, de dessin, des travaux manuels, mais sans latin ¹⁶⁰⁵ ... malgré les critiques dont il a fait l'objet.

Tableau 26-Cursus scolaires des principaux façonniers (1850-1900).

¹⁶⁰³ ADI, 5U1191, Tribunal civil de Bourgoin , Inventaire ms des biens de la faillite Cléménçon le 18 juillet 1883.

¹⁶⁰⁴ Voir CHARLE (C.), 2006, pp. 43 et sq.

¹⁶⁰⁵ DAY (C. R.), 1991, pp. 57-60.

Façonniers	Génération de façonniers	Cursus scolaires
Anselme Henri	Héritier	Petit séminaire du Rondeau
Anselme Victor	Héritier	Petit séminaire du Rondeau
Baratin Aimé II	Héritier	Cours secondaire spécial au Lycée de Grenoble (école professionnelle)
BlachotPhilippe	Fondateur	Apprentissage de gareur à l'usine Girodon, de Saint-Siméon-de-Bressieux
Brunet-Lecomte Michel	Héritier	Baccalauréat ès Lettres
Constantin de Chanay Alfred	Fondateur	Etudes secondaires au Lycée de Grenoble
Crozel Marc	Gendre	Lycée de Saint-Marcellin
Diederichs Louis	Héritier	Ecole Supérieure de Commerce de Lyon
Diederichs Théophile II	Héritier	Ecole Supérieure de Commerce de Lyon
Giraud Antoine	Gendre	Licence de droit
Guinet Joseph II	Héritier	Ecole professionnelle de Grenoble (lycée Vaucanson)
Martin Séraphin	Gendre	Licence de droit (Université de Grenoble)
Michal-Ladichère André	Fondateur	Collège royal de Grenoble, Licence de droit
MoninJules	Fondateur	Son frère Joseph est ingénieur civil et devient architecte.
Moyroud Pierre-Joseph	Fondateur	Ecole Centrale de Lyon
Paillet Joseph-Paulin	Fondateur	Son frère Jean François a fait des études de droit pour être notaire.
Pochoy Joseph-Victor	Héritier	Etude de médecine
Pollaud-Dulian Alexandre	Fondateur	Ecole Supérieure de Commerce de Lyon
Poncet Marius	Héritier	Cours secondaire spécial au Lycée de Grenoble (école professionnelle)
Tivollier Jules	Fondateur	Etudes secondaires au Lycée de Grenoble

Institution lyonnaise de prestige, l'Ecole Centrale rencontre peu de succès. Pierre-Joseph Moyroud est le seul façonnier parmi le groupe retenu, à y avoir fait ses études supérieures. Joseph-Victor Pochoy, le fils unique du principal façonnier voironnais, se détourne d'une formation en rapport avec l'entreprise paternelle, alors qu'il est le seul membre de la famille à pouvoir la reprendre. Il suit des études de médecine et finit docteur¹⁶⁰⁶. Cela ne l'empêche pas de reprendre la tête de l'affaire familiale, après la mort de son père en 1892, mais de façon distancée.

2-L'apprentissage technique lyonnais.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime, la Fabrique lyonnaise de soieries connaît

¹⁶⁰⁶ Comme à Saint-Etienne, les enfants de la bourgeoisie d'affaires sont peu nombreux à se lancer dans les professions médicales. VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 137-140.

une de ses terribles crises qui jalonnent son histoire, obligeant une partie de ses ouvriers à quitter la cité pour retourner dans leur région d'origine selon l'intendant du Dauphiné, suivis quelques années plus tard par ceux qui fuient la Terreur après l'épisode fédéraliste¹⁶⁰⁷. Cette dispersion du savoir-faire a probablement favorisé la ruralisation de la Fabrique qui s'amorce au début du siècle suivant.

Le Bas-Dauphiné est au cœur d'un ensemble de migrations temporaires liées à la Fabrique lyonnaise. L'attachement au pays pousse certains de ces migrants à revenir dans leur village¹⁶⁰⁸. Les habitants du village de Corbelin disposent ainsi d'une filière communautaire qui organise leur migration temporaire en direction de Lyon¹⁶⁰⁹. La famille vit souvent depuis plusieurs générations dans le Bas-Dauphiné, à Corbelin. Ayant quitté sa contrée natale, Joseph Héraud s'installe à La Guillotière¹⁶¹⁰, à quelques pas de Lyon, comme « *ouvrier fabricant d'étoffes de soie* ». Il y retrouve d'autres compatriotes de Corbelin, Huguet, Joseph Jourdan, Bizollon, Charlin et Chaboud qui ont tous suivi le mouvement migratoire, et, comme lui pratiquent la même activité¹⁶¹¹. C'est d'ailleurs parmi cette communauté qu'il trouve sa future épouse, Françoise Chaboud, dont le père, Joseph, lui aussi « *fabricant d'étoffes de soie* », lui propose « *de travailler et vivre en commun* » ; en cas de séparation, Chaboud s'engage à verser à son gendre 1.000 francs, ou l'équivalent en matériel de tissage. Cette pratique, en vue de favoriser l'établissement d'un fils ou d'un gendre à son compte, n'a rien d'exceptionnel dans la Fabrique¹⁶¹². Puis, de retour au pays, après 1851, Héraud s'établit aux Avenières comme entrepreneur à façon, où il décède le 1^{er} août 1864 en laissant une veuve et six enfants, dont trois enfants mineurs, et une fortune de seulement 850 francs. Parmi les trois aînés, Benoît est ouvrier en soie et François, commis de fabrique, aux Avenières, probablement dans la fabrique paternelle, tandis qu'Auguste est employé de fabrique à Corbelin¹⁶¹³. Une dizaine d'années plus tard, au moins deux de ses enfants ne sont pas parvenus à pérenniser la position sociale acquise par leur père : Marie-Françoise est tisseuse à son mariage et Claude-Victor, ouvrier en soie¹⁶¹⁴. Héraud connaît probablement son

¹⁶⁰⁷ CAYEZ (P.), 1978, pp. 75 et 81.

¹⁶⁰⁸ Voir, par exemple, pour le Piémont, GRIBAUDI (M.), 1987, pp. 50 et sq.

¹⁶⁰⁹ Sur le réseau villageois dans les migrations, voir CHATELAIN (A.), p. 595, GRANET-ABISSET (A.-M.), 1994, pp. 168-170.

¹⁶¹⁰ Voir CLEMENÇON (A.-S.), 1999.

¹⁶¹¹ GRANET-ABISSET (A.-M.), 1994, pp. 186-188 a montré que les migrants ont l'habitude de se retrouver dans les mêmes quartiers.

¹⁶¹² FEROLDI (V.), 1974, vol. 1, p. 68-70 et 78. En 1829, la valeur moyenne des biens des ouvriers en soie à l'occasion de leur mariage est de 1.120 francs.

¹⁶¹³ ADI, 3Q16/371, Mutation par décès du 19 janvier 1865.

¹⁶¹⁴ ADR, 3E13077, Contrat de mariage devant M^e Coron, à Lyon, le 3 novembre 1829.

compatriote Joseph Charlin, lui aussi originaire de Corbelin, qui, à quelques années d'intervalle, suit la même trajectoire : installé à La Guillotière comme « *ouvrier fabricant d'étoffes de soie travaillant à façon* », il retrouve sur place Jeanne Bizollon, originaire des Avenières, et ouvrière en soie à La Croix-Rousse, qu'il épouse en 1851. Charlin, jeune chef d'atelier, abrite chez lui trois ouvriers tisseurs¹⁶¹⁵. Son épouse était venue s'installer chez son cousin François Bizollon, lui aussi ouvrier en soie, après le décès de ses parents¹⁶¹⁶. Vers 1857 (peut-être avant), Joseph Charlin et son épouse retournent en Bas-Dauphiné et se fixent à Saint-Didier d'Aoste (Les Avenières). Il fait l'acquisition d'une propriété pour 8.000 francs, dont 3.400 francs payés immédiatement. Il construit une petite fabrique de tissage sur son bien¹⁶¹⁷.

Le départ de l'aîné de la fratrie Chaboud, Joseph, pour Lyon, illustre la fragilité économique des paysans du Bas-Dauphiné. À sa mort en 1839, son père ne laisse que 700 francs de succession, tandis que la fortune de la mère atteint péniblement 600 francs. Bien que son père – le grand-père de Françoise Chaboud – lui ait donné un petit lopin de terre (à peine douze ares) et un quart de ses biens le jour de ses noces, Joseph Chaboud n'a d'autre choix que de quitter son village natal, Corbelin, car il ne reste alors à ses parents qu'une vieille maison en pisé et moins de cinquante ares de terre, une petite châtaigneraie et une vigne. Ce n'est pas assez pour assurer la survie de Joseph et de son frère cadet. Le plus âgé s'en va chercher fortune à la ville. Toutefois, Joseph Chaboud ne perd pas l'espoir de revenir au pays, puisqu'il se voit attribuer dans le partage de la succession de ses parents, la maison paternelle et la majorité des terres (trente ares)¹⁶¹⁸. C'est ce que laissent supposer toutes ces informations associées au témoignage du baron Achille Raverat, mais à propos d'un autre individu. En effet, au cours de ses périples en Bas-Dauphiné, ce dernier rencontre par hasard une de ses anciennes connaissances lyonnaises. Vêtu d'une blouse de paysan, cet ancien ouvrier en soie natif de Saint-Savin a dirigé un atelier à Lyon « *jusqu'au moment de son retour dans son hameau, où il était rentré pour cultiver ses terres et ses vignes* »¹⁶¹⁹, peut-être pour y finir ses vieux jours, ce que semble confirmer l'enquête sur les fortunes lyonnaises¹⁶²⁰.

¹⁶¹⁵ L'*Echo de la Fabrique* regorge, par exemple, d'annonces de mises en vente ou de location de matériel et d'atelier à Lyon. Voir Echo-fabrique.ens-lsh.fr.

¹⁶¹⁶ Sur les stratégies matrimoniales des migrants, voir GRANET-ABISSET (A.-M.), 1994, pp. 190-192. Les migrants originaires de Corbelin et des environs ont les mêmes pratiques matrimoniales que les Queyrassins.

¹⁶¹⁷ ADR, 3E18013, Contrat de mariage devant M^e Laforest, à Lyon, le 13 juin 1851, ADI, 3E28119, Quittance devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 17 décembre 1860, 3Q18/361, Mutation par décès de Henri Charlin, fils de Joseph, le 20 janvier 1888, et 3Q18/369, Mutation par décès de Joseph Charlin le 30 octobre 1893. Joseph Charlin décède à Saint-Didier-d'Aoste le 29 avril 1893 en laissant une succession de 26.567 francs, dont 42% en biens immobiliers (environ trois hectares de terres). À cette époque, la fabrique ne fonctionne plus.

¹⁶¹⁸ ADI, 3E23450, Partage de la succession de Joseph Chaboud père devant Me Patricot (Corbelin) le 30 septembre 1839.

¹⁶¹⁹ RAVERAT, (A.), 1861, pp. 403-404 et BAYARD (F.), DUBESSET (M.), LEQUIN (Y.), in LEQUIN (Yves), 1991, p. 107.

¹⁶²⁰ LEON (P.), 1974, p. 245, DUMONS (B.) et POLLET (G.), 1992, GRANET-ABISSET (A.-M.), 1994, p. 196.

L'étape lyonnaise peut durer plusieurs années, mais elle n'est souvent qu'un passage avant de revenir en Bas-Dauphiné pour y pratiquer la même activité.

Pour sa part, Jean-Joseph Huguet, natif lui aussi de Corbelin, « *fabricant d'étoffe* » dans la nouvelle rue Imbert-Colomès, épouse à l'automne 1840, une autre fille Chaboud. Là encore la rencontre n'est pas fortuite : originaires du même pays, Huguet et Chaboud habitent alors dans le même immeuble, au numéro 12 de ladite rue, ainsi que Joseph Chaboud¹⁶²¹. Quelques années plus tard, probablement vers 1850, Huguet retourne à Corbelin pour diriger la nouvelle fabrique Michel frères, fort de l'expérience acquise à Lyon. Pourtant, dans une étude déjà ancienne, il ressortait que parmi les migrants venus s'installer à Lyon, rares étaient ceux qui trouvaient leur conjoint dans leur communauté d'origine¹⁶²². Une autre branche de la famille Bizollon, celle de Corbelin, a aussi des représentants à La Croix-Rousse, avec Antoine, « *fabricant d'étoffes de soie* »¹⁶²³. Joseph Granger quitte à son tour son village natal, probablement au début des années 1830 pour devenir « *fabricant d'étoffes de soie* », c'est-à-dire tisseur, à La Croix-Rousse. Il s'installe au numéro 9 de la rue du Chariot d'or, tandis que ses parents, des cultivateurs, restent à Corbelin. Devenu chef d'atelier, il possède dans son appartement trois métiers à tisser, probablement pour deux ouvriers tisseurs qu'il loge chez lui, comme semble indiquer l'existence de trois literies. Au printemps 1838, il épouse une de ses compatriotes, Françoise Godet, ménagère de son état, elle aussi originaire de Corbelin. Cependant, à la date du mariage, elle réside toujours dans le village¹⁶²⁴. Les fils aînés de Héraud, Chaboud et Charlin, installés en Bas-Dauphiné après le retour de leur père dans leur contrée d'origine, poursuivent la tradition familiale dans l'industrie textile en devenant employés de soieries. Auguste-Marie Héraud, fils de Joseph, débute sa carrière dans le tissage Michel frères, à Corbelin, au poste de commis en soieries¹⁶²⁵. Sans que l'on sache qui organise cette filière, plusieurs dizaines d'habitants de Corbelin participent à ces flux migratoires en direction de Lyon. Jeanne Falatieu, elle aussi originaire de ce village, suit Jean-Joseph Huguet à Lyon pendant quelques années avant de revenir elle aussi au pays où elle décède célibataire le 20 novembre 1856¹⁶²⁶.

En migrant à Lyon, à la recherche d'un travail, hors des campagnes surpeuplées du Bas-Dauphiné, les Bizollon et les Charlin y accumulent des capitaux, aussi modestes soient-ils, pour leur retour au pays. Antoine Bizollon et Joseph Charlin, lors de leurs

¹⁶²¹ ADR, Etat civil de Lyon, mariage du 28 novembre 1840 et ADI, 3E23450, Partage de la succession de Joseph Chaboud père devant M^e Patricot (Corbelin) le 30 septembre 1839.

¹⁶²² Voir aussi FEROLDI (V.), 1974, vol. 1, p. 50.

¹⁶²³ ADR, 3E10426, Contrat de mariage devant M^e Raymond, à Caluire, le 22 juin 1842.

¹⁶²⁴ ADI, 3E23449, Contrat de mariage devant M^e Patricot, à Corbelin, le 18 mai 1838.

¹⁶²⁵ ADI, 3E8131, Contrat de mariage devant M^e Reynaud à Corbelin, le 8 septembre 1866 d'Auguste-Marie Héraud, 3Q18/344, Mutation par décès de Joseph Chaboud le 15 juin 1869.

¹⁶²⁶ ADI, 3E28112, Acte de notoriété devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 30 janvier 1857.

mariages respectifs, disposent de 1.500 et 6.300 francs de biens mobiliers (valeurs, économies, meubles...). Mais aucun ne parvient à fonder une entreprise comportant plusieurs dizaines de métiers à tisser. De même, ils rencontrent le plus grand mal pour s'adapter au métier mécanique. Ayant fait leur propre apprentissage sur des métiers à bras, ce sont eux qui diffusent et maintiennent jusqu'au début du XX^e siècle, leur usage dans les campagnes du Bas-Dauphiné.

Claude-François Chapuis, fils d'un laboureur aisé de La Tour-du-Pin, abandonne l'exploitation du domaine familial après le décès de son père en 1838. Son père lui a laissé, ainsi qu'à ses neuf frères et sœurs, un joli pécule qui s'élève à 23.000 francs environ, dont environ quatorze hectares de terres, de bois et de prés à Saint-Jean-de-Soudain et Rochetoirin, deux communes proches de La Tour-du-Pin. Ses parents ont favorisé l'établissement de leur fils aîné, Joseph-Claude, en 1830, en lui faisant donation en préciput du quart de leurs biens à leur mort. Celui-ci est donc tout désigné pour reprendre l'exploitation familiale au décès du chef de famille. En 1848, comme tant d'autres Isérois, on retrouve Claude-François Chapuis « *fabricant d'étoffes de soie* » à Lyon, à l'occasion de son mariage avec une compatriote de Rochetoirin, elle aussi devenue ouvrière en soie à Lyon. Grâce à sa part d'héritage, il s'est en effet établi à Lyon où il a acheté un petit matériel de tissage. Devenu un petit chef d'atelier au sein de la Fabrique lyonnaise, il n'en oublie pas pour autant sa contrée d'origine, ni la solidarité familiale : il achète quelques ares de terre à son frère. D'ailleurs, dès le printemps 1853, il décide de retourner à La Tour-du-Pin pour s'établir à son compte avec un ami ayant un parcours professionnel similaire, André Dévigne, originaire lui aussi de La Tour-du-Pin et devenu tisseur à Lyon. Les deux hommes créent l'entreprise Chapuis & Dévigne, ayant pour objet « *l'établissement, le montage et l'exploitation des métiers pour la fabrication des étoffes de soie à la campagne* ». Disposant chacun de quelques fonds gagnés à Lyon, ils se font néanmoins prêter 1.000 francs par un chef d'atelier lyonnais, Jean-Marie Fichet, sans doute une de leurs relations¹⁶²⁷. Sont-ils soutenus dans leur initiative par un fabricant de soieries ? Qui est à l'origine de cette entreprise ?

Les tissages des frères Jourdan, à Dolomieu, et des frères Anselme, à La Tour-du-Pin, se sont constitués en deux temps. Joseph Jourdan, natif de Corbelin, quitte son village natal pour chercher du travail à Lyon où il devient « *fabricant d'étoffes* » au milieu des années 1840. Comme plusieurs de ses confrères, il s'en retourne en Bas-Dauphiné quelques années plus tard avec la ferme intention de s'établir comme façonnier. Il installe d'abord des métiers à tisser chez quelques familles de Dolomieu, près de Corbelin, avant de construire sa première fabrique. Après un long labeur, assisté de ses fils, il est en mesure d'agrandir son affaire par l'adjonction d'une seconde fabrique à la première, toujours à Dolomieu. Sentant peut-être la tâche trop lourde, il choisit ce moment pour se retirer et cède sa place à ses deux fils, Joanny et Francisque, qui se chargent de donner toute l'extension nécessaire à l'entreprise familiale. L'exemple de la famille Anselme n'est pas tellement éloigné. Jacques, considéré comme le fondateur, est d'abord

¹⁶²⁷ ADI, 3Q32/293, Mutation par décès du 5 octobre 1838, 3E21201, Contrat de mariage de Joseph-Claude Chapuis devant M^e Gallet (La Tour du Pin) le 6 novembre 1830, 3Q32/58, ACP du 9 juin 1848 (contrat de mariage devant M^e Lhoste, La Tour du Pin, le 5 juin 1848), 5U1117, Acte de société sous seing privé du 14 mars 1853 et 3Q32/65, ACP du 10 octobre 1854 (obligation pour prêt devant M^e Arnoux, La Tour du Pin, le 10 octobre 1854).

commis négociant à La Tour-du-Pin (a-t-il effectué un séjour à Lyon ?). Son milieu familial, modeste, le rattache au monde de la boutique : ses parents sont perruquiers, tandis que son épouse est « *buraliste d'un débit de tabac* »¹⁶²⁸. Comme Joseph Jourdan, il devient façonnier indépendant et place ses métiers dans des maisons du canton, probablement des personnes de sa connaissance, en qui il peut avoir confiance. Il tente une première fois de rassembler ses métiers dans une fabrique en 1867 en achetant un établissement à Chimilin. Cependant, il n'est pas en mesure d'en acquitter le prix selon l'échéancier prévu, et doit s'en séparer six mois plus tard pour 15.000 francs. Son décès prématuré en 1875, à quarante-six ans, l'empêche de concrétiser son projet. C'est sa veuve, Zoé-Victorine-Marie Jolans, assistée de son fils aîné, Edouard, qui entreprend la construction à La Tour-du-Pin d'un tissage après sa mort. Tous leurs métiers à tisser ne sont pas rassemblés dans leur nouvelle fabrique, quelques-uns demeurent placés chez l'habitant¹⁶²⁹. Dans ce cas, c'est la seconde génération qui assure le plein développement de l'entreprise familiale.



Figure 22—La nouvelle fabrique Anselme, à La Tour-du-Pin .

Source : coll. privée.

Cette lente ascension sociale semble le fait surtout des entrepreneurs de la région de La Tour-du-Pin, qui débutent modestement leurs affaires en privilégiant d'abord la voie la plus économique en capitaux, c'est-à-dire la dispersion des métiers à tisser parmi la

¹⁶²⁸ Etat civil de La Tour du Pin, Mariage le 24 mai 1853.

¹⁶²⁹ ADR, 46Q138, ACP du 1^{er} février 1868 (vente devant M^e Lombard, à Lyon, le 30 janvier), ADI, 3Q32/101, ACP (formation de société) du 12 juillet 1876, enregistré le 19 juillet et 9U2402, Justice de Paix de La Tour-du-Pin, déclaration d'incendie du 28 janvier 1879.

population locale. Leur concentration dans une fabrique ne s'impose qu'après une dizaine, voire une vingtaine d'années, d'accumulation de capitaux. André Dévigne ou Antoine Chapuis suivent des chemins similaires, quoique plus rapides puisqu'une génération suffit pour la construction de leur usine.

Tableau 27-Migrations professionnelles et géographiques :débuter à Lyon et devenir patron en Bas-Dauphiné
1630 _

¹⁶³⁰ Sont mentionnés dans ce tableau, les patrons pour lesquels nous disposons de renseignements. Certains (*) n'appartiennent pas au corpus prosopographique des principaux façonniers.

¹⁶³¹ Première mention dans les sources ou date réelle. v. = vers.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Naissance		Présence avérée et Activité à Lyon	Patron en Bas-Dauphiné	
	Date	Lieu		Date ¹⁶³¹	Lieu
Auger Victor	1824	Lyon	Fabricant de soieries	1850	Ruy
Bellen François*	1849	Chimilin	Tisseur	?	Chimilin
Bertet Pierre	1833	Saint-Geoire	?	1860	Coublevie
Bizollon Antoine*	?	Corbelin	Tisseur	?	Corbelin
Boirivant Jean-Mathieu*	1819	Lyon	?	1858	La Bâtie-Montgascon
Bonvallet Romain*	1863	Châbons	Employé	1897	Succieu puis St-Et.-de-St-Geoirs
Bourgeat Romain	1840	Renage	Mécanicien	1884	Nivolas
Bouteille Claude*	1813	Lyon	Tisseur	Vers 1850	Corbelin
Brochay Edouard	1812	Lyon	Commis négociant	1852	Nivolas
Bron Louis	?	Lyon	Employé de soieries	1897	Saint-Jean-de-Moirans
Brun Jean-Marie	1829	Lyon	Tisseur	1861-1862	Coublevie
Bruny Honoré	1852	Lyon	Sous la tutelle de sa mère	1875	Voiron, Saint-Blaise
Chapuis Claude-Antoine	1821	La Tour-du-Pin	Tisseur	1853	La Tour-du-Pin
Charlin Joseph*	?	Corbelin	Tisseur	?	Les Avenières
Cléménçon Toussaint*	1817	Lyon	Commis négociant	1868	Veyrins
Cléménçon Benoît	?	Lyon	Employé de commerce	1875	Veyrins
Couturier François-Régis	1813	Saint-Geoirs	Fabricant de soieries	1847	Bévenais
Couturier Joseph	1814	Saint-Geoirs	Fabricant de soieries	1847	Bévenais
Cuchet François-Fleurbaey	1802	Lyon	Négociant	1833	Saint-Antoine, Chatte
Dévigne André	1815	Sainte-Baudille	Tisseur	1853	La Tour-du-Pin
Dissard Jean*	1845	Brousse (63)	?(1857-1867)	1880	La Tour-du-Pin
Donat Georges	1853	Lyon	?	1888	Corbelin
Drevon Germain*	?	La Frette ?	Employé de commerce	1899	Longechenal
Duc Maurice*	1839	Lyon	?	?	Saint-Geoire
Farge Pierre*	?	?	?	v. 1859	Saint-Victor-de-Morestel
Fortoul Joseph*	1854	Lyon	?	1910	Burcin
Gardet Jean-Marie*	1789	Héry-s/-Ugine (Savoie)	Fabricant de vitriol	v. 1840	Châteauvilain

¹⁶³¹ Première mention dans les sources ou date réelle. v. = vers.

Gonnet François	1821	Lyon	?	1860	Saint-Blaise
Goux Justin*	1858	Lyon	?	1882	Corbelin
Guinet Joseph I	1797	Nantua	Tisseur	1849	Voiron, Apprieu
Héraud Joseph*	?	Corbelin ?	Tisseur	?	Avenièrès
Jamet Alexis	1822	Lyon	Tisseur	1855	Les Abrets
Jourdan Joseph*	1822	Corbelin	Tisseur	?	Dolomieu
Langjahr Emile	1849	Munster	Directeur	1885	Voiron
Léoultre Jean*	?	Lyon	?	?	La Tour-du-Pin
Monin Jules	1839	Voiron	Employé de commerce	1869	Voiron
Nier Victor-Hippolyte*	?	La Mure ?	Tisseur	v. 1865	Vignieu
Ogier Claude	1836	Lyon	Fabricant de soieries	1889	Voiron
Pollaud-Dulian Alexandre	1855	Pont-de-Beauvoisin	Elève à l'Ecole Sup. de commerce	1883	Les Avenièrès
Rabatel Constant	1839	Lyon	Commis	1860	Corbelin
Riboud Anselme*	1809	Moutiers (Savoie)	Rentier	?	Les Eparres
Savet Etienne-Emile*	1847	Lyon	?	1874	Corbelin
Tivollier Jules	1832	Voiron	Employé de commerce	1862	Voiron

Source : Taxinomies figurant dans les registres d'état civil et les actes notariés.

Né à Lyon en 1829, Jean-Marie Brun est issu d'une famille de « *fabricants d'étoffes de soie* ». D'ailleurs, avec ses deux frères, Louis et André, il perpétue cette tradition. Sans être aisée, la situation de la famille Brun se détache de celle des simples ouvriers, car elle dispose d'un petit pécule soigneusement accumulé au fil des années. En 1865, la fortune d'Antoine Brun, le père, est évaluée à 20.000 francs environ, contre 2.000 francs lors de son mariage une quarantaine d'années plus auparavant. Mais, cela n'est pas suffisant pour établir ses trois fils. Les deux cadets, Louis et André, restent à Lyon, tandis que l'aîné, Jean-Marie, est engagé par Pierre Vulpilliat comme mécanicien dans son usine de Renage, il a alors une vingtaine d'années. Quelques années plus tôt, le jeune homme a fait ses débuts comme gareur chez Joseph I Guinet, à Voiron¹⁶³².

Le parcours de François Gonnet, devenu façonnier à Saint-Blaise-du-Buis, diffère peu du précédent. En effet, par ses origines sociales et géographiques, il appartient dès sa naissance au monde de la Fabrique lyonnaise. Né à Lyon en 1821, il est le fils d'un « *fabricant d'étoffe* », ouvrier en soie, François-Benoît Gonnet, devenu à la fin de sa vie commis-négociant, alors que sa mère est « *marchande de mercerie* ». Tout au long de leur vie, les Gonnet ne parviennent pas à économiser un capital à transmettre à leur fils. À sa mort, en 1856, François-Benoît Gonnet ne laisse à ses trois enfants que 346 francs. François débute probablement comme ouvrier dans sa ville natale. Puis, en 1856, on le

¹⁶³² ADR, 3E10001B, Contrat de mariage devant M^e Beluze (Lyon), le 15 juin 1828, 52Q69, Mutation par décès du 28 mars 1865, notice nécrologique dans *La Dépêche dauphinoise*, le 27 mai 1904.

retrouve à Voiron , chez Florentin Poncet , comme commis-négociant, chez qui il accumule un petit pécule, environ 3.000 francs en 1858. Entre 1858 et 1861, sans que l'on sache la date exacte, il tente à son tour sa chance comme entrepreneur en soieries¹⁶³³ .

Claude Bouteille , avant de venir s'installer à Corbelin , travaille à Lyon comme « *ouvrier en soie* », avec sa mère, résidant tous deux dans la montée des Capucins. Veuf de Françoise Jurron, il épouse en 1847, en secondes noces, Marie-Louise Lambert, elle aussi « *ouvrière en soie* ». Quelques années plus tard, Bouteille part s'établir à Corbelin où il crée un modeste tissage à façon, avec des métiers à bras. Sa réussite, quoique réelle en termes financiers, demeure cependant modeste : à son décès, en 1891, sa succession atteint péniblement les 2.310 francs, contre 1.000 francs lors de son mariage en 1847¹⁶³⁴ .

Mais la capitale de la soie fournit également au Bas-Dauphiné du personnel d'encadrement et des ouvriers qualifiés. Ainsi, en 1873, à Chimilin , on relève la présence de Simon Bellet-Brissaud, un employé de fabrique, né à Lyon le 19 décembre 1848 où ses parents sont décédés dans les années 1850¹⁶³⁵ .

Hormis Jules Monin et Jules Tivollier , les Voironnais semblent bouder le séjour lyonnais. Cela explique peut-être aussi leur adoption précoce du tissage mécanique. Il est vrai que la tradition négociante et l'activité toilière de Voiron leur permettent de trouver sur place une « formation » en rapport avec leur activité, mais ils ne peuvent pas s'imprégner des usages lyonnais. Après 1860, le séjour lyonnais se transforme, notamment avec l'arrivée des héritiers qui viennent y poursuivre leurs études. Parmi les dizaines de petits et moyens entrepreneurs en soieries qui surgissent à la fin du XIX^e siècle, quelques uns continuent à pratiquer le détour professionnel par Lyon. Avec le développement du tissage mécanique en Bas-Dauphiné, le passage obligé par Lyon perd de son importance. Seuls ceux qui se destinent à des emplois de bureaux (commis, employés) continuent à se rendre dans la capitale de la soie pour y apprendre la tenue des comptes. En revanche, pour les tisseurs, il y a désormais suffisamment d'entreprises en Bas-Dauphiné pour y découvrir les premiers rudiments du métier. Romain Bourgeat , fils d'un tisserand de Renage , débute sa carrière comme mécanicien. La présence de nombreux ateliers de forgerons à Rives et Renage et de quelques grandes fabriques de soieries (Montessuy & Chomer, Vulpilliat , Girodon) n'est doute pas étrangère à cette vocation. Comme de nombreux ouvriers, le jeune Bourgeat migre, à la recherche d'une carrière prometteuse. On le retrouve ainsi en 1874, comme « *gareur* » à Tenay (Ain). Cinq ans plus tard, il exerce ses talents à Lyon, comme « *mécanicien* ». Ces différents types de postes étant mieux rétribués que ceux de tisseurs, il se constitue de solides économies qui lui

¹⁶³³ ADI, 3E29279, Procuration devant M^e Bally, à Voiron , le 21 octobre 1856, 3E29283, Contrat de mariage devant M^e Bally le 6 septembre 1858, 3E29288, Vente devant M^e Bally le 5 mars 1861, ADR, 52Q48, Mutation par décès du 5 mars 1857.

¹⁶³⁴ ADR, 3E19761, Contrat de mariage devant M^e Darmès, à Lyon, le 1^{er} février 1847 et ADI, 3Q18/365 et 3Q18/366, Mutation par décès du 17 juillet 1891.

¹⁶³⁵ ADI, 5E105/8, Etat civil de Chimilin , Acte de mariage du 1^{er} février 1873.

permettent de racheter à sa belle-sœur, pour 9.800 francs, des terres laissées par son défunt frère, à Renage, probablement pour l'aider, mais aussi avec le secret espoir de revenir bientôt dans son village natal. De la fratrie Bourgeat, Romain est celui qui a le mieux réussi : ses deux sœurs tissent des étoffes de soie dans les usines de Renage, pour un salaire de misère, tandis que son frère cadet, Théodore, fabrique des faux, aussi à Renage. En 1884, Romain Bourgeat devient enfin entrepreneur à façon¹⁶³⁶. Aimé Belin, originaire de Flaviac (Ardèche), débute sa carrière comme ouvrier moulinier en soie. Lui aussi a, semble-t-il effectué une partie de sa carrière à Lyon. Il y exploite un moulinage de soie d'une quarantaine d'ouvrières dans la rue de la Guillotière, au moment de la grève des ovalistes pendant l'été 1869¹⁶³⁷. C'est d'ailleurs à partir de ce moment qu'il s'installe à Saint-Jean-de-Bournay.

Cependant, ce retour au pays pour les uns, ou l'installation d'un Lyonnais dans les campagnes reculées du Bas-Dauphiné ne se fait pas sans heurt. Les canuts lyonnais, venant de la ville, sont régulièrement sujets de moqueries ou de mesures vexatoires de la part des autochtones plutôt frustes et pleins de ressentiment, comme le rappelle Eugen Weber, jaloux de la réussite ou de l'éducation des citadins¹⁶³⁸.

Nombreux sont donc les façonniers à être passés dans le moule formateur lyonnais. On peut alors légitimement penser qu'ils ont dû y rencontrer leurs futurs donneurs d'ordres et commanditaires, soit comme ouvriers, soit comme chefs d'atelier¹⁶³⁹. Comme le note Anne-Marie Granet-Abisset, « *les changements de lieux s'assortissent d'un changement de statut* »¹⁶⁴⁰. L'ouvrier et le commis deviennent patrons tandis que le petit chef d'atelier ayant deux ou trois métiers à Lyon, prend en main un établissement plus important en Bas-Dauphiné, quelques dizaines de métiers à tisser. À Lyon, certains ouvriers en soie, sans doute les plus méritants ou les plus talentueux, obtiennent des avances d'argent des fabricants pour acquérir des métiers à tisser ou des banques à dévider¹⁶⁴¹. Selon Reybaud, un bon chef d'atelier lyonnais peut gagner entre 3 et 4.000 francs par an, mais beaucoup sont en dessous de ce seuil et se contentent de 1 à 2.000 francs annuels¹⁶⁴². La mobilité des techniciens n'est pas un phénomène nouveau dans le développement de l'industrialisation¹⁶⁴³. Lyon apparaît alors comme un véritable milieu

¹⁶³⁶ ADI, 3E19116, Contrat de mariage devant M^e Primard, à Rives, le 12 avril 1834 des parents Bourgeat, 3Q20/288, Mutation par décès de sa mère du 27 juillet 1874, 3E19494, Adjudication devant M^e Barral, à Rives, le 29 juin 1879.

¹⁶³⁷ AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, pp. 91 et 162.

¹⁶³⁸ WEBER (E.), 1983, p. 28.

¹⁶³⁹ Voir les analyses de MENARD (C.), 2004. Pour cet auteur, l'expérience passée et/ou la réputation servent à mettre en place les accords entre partenaires.

¹⁶⁴⁰ GRANET-ABISSET (A.-M.), 1994, p. 196.

¹⁶⁴¹ ACCL, Procès-verbaux des comptes-rendus de la séance de la Chambre du 4 août 1825.

¹⁶⁴² REYBAUD (L.), 1859, pp. 168-169.

incubateur, où des ouvriers à l'origine peu qualifiés, peuvent s'initier aux règles et aux pratiques du métier, connaître une expérience commune de travail où ils découvrent les mêmes normes culturelles. Grâce à ce détour par Lyon, les futurs façonniers obtiennent une « *culture technique homogène* » et font l'apprentissage des règles en vigueur dans la Fabrique¹⁶⁴⁴. Il semble que les façonniers de l'arrondissement de La Tour-du-Pin ont davantage recours à l'apprentissage lyonnais que leur homologues voironnais.

3-Des ouvriers : mécaniciens plutôt que tisseurs.

Ouvriers, commis et employés composent en revanche la quasi-totalité du petit patronat façonnier. Beaucoup de façonniers débutent leurs carrières professionnelles comme mécaniciens plutôt que tisseurs. Grâce à ce capital technique, ils adoptent plus rapidement le tissage concentré en fabrique et cherchent rapidement à mécaniser leur production. Au contraire, ceux qui ont débuté à Lyon comme tisseurs, tentent d'appliquer en Bas-Dauphiné les méthodes de production qu'ils connaissent, c'est-à-dire le tissage manuel, si possible en petites unités.

Etienne Jeannolin, Savoyard de naissance, débute sa carrière comme simple « *serrurier mécanicien* » au tissage de soieries Vulpilliat, à Voiron. Il travaille probablement pour Florentin Poncet lorsqu'il s'associe, au printemps 1855, avec Eustache Bonniel, un fils de meunier, pour créer une entreprise de tissage à façon à Voiron. Jeannolin a mis au point avec la maison Poncet, un métier mécanique pour tisser le velours. Lorsque les deux hommes se séparent, à l'automne 1857, Jeannolin poursuit l'exploitation de leur fabrique¹⁶⁴⁵. François Vittoz, natif du village d'Apprieu, et fils naturel de Louise Vittoz (qui décède alors qu'il a à peine un an), émigre précocement vers Voiron où il devient « *ouvrier en soie* ». En 1843, lorsqu'il épouse Marie-Séraphie Moirans, elle aussi ouvrière en soie, son avoir n'est que de 240 francs. Bien qu'illettré, il est recruté comme « *contremaître* » dans une usine de soieries à Vizille vers 1850. Il y reste quelques années avant de s'installer à Renage, sans doute à la fin des années 1860 ou au début de la décennie suivante, comme « *mécanicien* »¹⁶⁴⁶.

Adrien Béridot, protestant, Nîmois d'origine, n'arrive en Isère qu'au tournant des années 1860 et 1870, après le décès de sa première épouse en 1866. Le père d'Adrien, Isaac Béridot, tissait des étoffes de soie à Nîmes, un centre secondaire de fabrication de soieries, où il a probablement appris à son fils les rudiments du métier, car Adrien débute

¹⁶⁴³ Par exemple pour l'industrie cotonnière alsacienne, voir SCHMITT (J.-M.), 1986, VEYRASSAT (B.), 1999.

¹⁶⁴⁴ Voir les analyses de RALLET (A.) et TORRE (A.), 2001.

¹⁶⁴⁵ ADI, 3E29099, Quittance et obligation devant M^e Martin, à Voiron, le 4 mai 1852, 3E29112, Dissolution de société devant M^e Bourde-Bourdon, à Voiron, le 17 octobre 1857.

¹⁶⁴⁶ Etat civil des communes suivantes : Apprieu, Voiron, Vizille, Renage, Saint-Albin-de-Vaulserre. ADI, 3E29252, Contrat de mariage devant M^e Neyroud (Voiron) le 16 février 1843, 3E19482, Contrat de mariage de son fils Joseph, devant M^e Barral (Rives) le 19 janvier 1873, 3Q18/99, ACP du 12 mai 1873 (contrat de mariage devant M^e Badin, Les Abrets, le 9 mai 1873), 3E20322, Bail devant M^e Chevrier (Saint-Geoire) le 31 décembre 1874.

sa carrière comme tisseur. Mais le jeune Béridot semble plus attirer par la mécanique et le travail du métal. En octobre 1869, Béridot, « *mécanicien* », accompagné de sa nouvelle femme, est signalé à Saint-André-le-Gaz , à l'occasion du décès d'un de leurs enfants, Marc-Louis, âgé de sept mois et né à Nîmes. Un an et demi plus tard, en février 1871, les Béridot ont migré au Nord du département, à Pont-de-Chéruy, où Adrien travaille de nouveau comme « *mécanicien* », peut-être chez Gindre-Duchavany¹⁶⁴⁷ .

André Mugnier , un petit façonnier installé dans le village de Chimilin , possède dans sa chambre, au premier étage de sa maison, « *un métier à mécanique pour tissage, devant marcher seul, de [son] invention* »¹⁶⁴⁸ . Théophile I Diederichs entame sa carrière de patron comme fabricant de faux avant de devenir directeur de tissage en 1855. Cela ne l'empêche pas d'exercer ses talents de mécaniciens. À la fin du siècle, la situation a peu changé. Clément-Célestin Fournier obtient son indépendance en déposant un brevet, en 1899, sur un perfectionnement apporté aux métiers mécaniques pour le tissage en double pièce du velours et des peluches. Cet ancien gareur parvient à intéresser des partenaires et à créer son tissage de velours la même année à Longechenal , près du Grand-Lemps . Peu instruit des affaires de gestion, son entreprise survit péniblement jusqu'à sa dissolution en 1904¹⁶⁴⁹ .

Tableau 28-Anciens ouvriers, commis et employés devenus patrons façonniers¹⁶⁵⁰ .

¹⁶⁴⁷ Registres d'état civil des communes de Nîmes, Saint-André-le-Gaz et de Pont-de-Chéruy.

¹⁶⁴⁸ ADI, 5U1176, Tribunal civil de Bourgoin , Inventaire ms de la faillite Mugnier les 12 et 13 novembre 1860.

¹⁶⁴⁹ ADI, 9U799, Justice de Paix du Grand-Lemps , Acte de société devant Me Treppoz, à Voiron , le 30 novembre 1902 et 9U366, Justice de Paix de Bourgoin , Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Bourgoin du 24 février 1904.

¹⁶⁵⁰ **Sources : registres d'état civil. Ne sont mentionnés que les patrons pour lesquels nous disposons des renseignements.**

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Façonniers	qualités	date	lieu	employeur
Anselme Jacques	Commis négociant	1853-1859	La Tour-du-Pin	?
Belin Aimé	Moulinier en soie	1863-1868	Saint-Maurice (26) et Villedieu (Vaucluse)	?
Bellin Pierre-Louis	employé	Vers 1870-1885	Chimilin	?
Béridot Adrien	Tisseur	1857-1869	Nîmes	?
	Mécanicien	1869-1871	Saint-André-le-Gaz (38)	?
	Mécanicien	1871- ?	Pont-de-Chéruy (38)	?
Blachot Philippe	Gareur	Années 1870	Saint-Siméon (38)	Girodon
	employé	Vers 1880	Renage	?
Borgey Marc et François Guillaud	employés	Avant 1879	Moirans	Bouvard
Bourgeat Romain	Menuisier gareur	Années 1860	Renage (38)	?
			Lyon (69)	?
Bouvard Maurice	Commis négociant	Vers 1840-1846	Renage	Peillon ou Girodon
Brochay Edouard	Commis négociant	Années 1840	Lyon	?
Brun Jean Marie	Ouvrier mécanicien	Vers 1850-1855	Renage	Vulpilliat
	mécanicien	Vers 1855-1860	Saint-Nicolas	Chanay
Chapuis Claude-François	Ouvrier en soie	Années 1840	Lyon (69)	?
Clément Louis	Employé de fabrique	Fin années 1860	Saint-Nicolas (38)	Chanay
	Employé en soieries	1869-1873	Saint-Geoire (38)	Michal-Ladichère
Dévigne André	Fabricant d'étoffes	Années 1840	La Croix-Rousse (69)	?
Donat Georges	Employé	Vers 1874-1877	Corbelin	Ponson
Douron Joseph	Serrurier	Vers 1841-1860	Beaucroissant, Renage	?
Drevon Germain	Employé de commerce	Vers 1878-	Lyon (69)	?
Pierre Durand	Commis de fabrique	Avant 1880	La Tour-du-Pin	?
Favier Jean-Pierre	menuisier	Avant 1855	Voiron	?
Favier Séraphin	employé	1854-1855	Voiron	Poncet
Fortoul Joseph	employé	Vers 1880-1890	Grand-Lemps	Algoud frères

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Seconde partie-La reine-soie (milieu XIXe siècle-années 1880).

Genin Antoine	Maître armurier	Années 1830	Grenoble	?
Gonnet François	Commis négociant	Vers 1850-1855	Vizille	Durand ?
	Commis négociant	Vers 1855-1860	Voiron	Poncet
Heppe Joseph	Tourneur sur métaux	Années 1830-60	Voiron	?
Jamet Alexis	Jardinier fleuriste	1841-1842	Lyon (69)	?
	Fabricant d'étoffes	Vers 1846-1855	Lyon (69)	?
Joly Hector	Tisseur de toiles Contremaître	Vers 1830-1860	Voiron Bourgoin Chateaufort	? Perrégaux ou Caffarel Damiron
Martin Séraphin	Commis négociant	Vers 1857	Voiron	?
Mignot Pierre	Mécanicien	1867-1882	Saint-Bueil	Veyre
Monin Jules	employé	Avant 1869	Lyon	
Paillet Joseph-Paulin	employé	Vers 1862	Nivolas	Garnier
Pollaud-Dulian Alexandre	Employé de commerce	Avant 1883	Lyon (69)	
Tournier Joseph	Mécanicien	Vers 1860-1870	Voiron (38)	?
Vittoz François	Ouvrier en soie	Avant 1850	Voiron	?
	Contremaître au tissage en soie	Vers 1850-1870	Vizille	Durand frères ?
	Gareur	Vers 1870-1873	Renage	?

Maurice Bouvard , façonnier à Moirans , est commis lorsqu'il monte son affaire. Il est le fils d'un militaire de carrière, devenu capitaine en demi-solde sous la Restauration. Son père, Michel Bouvard, s'installe aux Avenièrès auprès de sa femme, une marchande, et patiente jusqu'en 1830, date à laquelle il réintègre l'armée, au 54^e de ligne, en garnison à Briançon, après la chute de la branche aînée des Bourbon. Le jeune Maurice reste auprès de sa mère aux Avenièrès, au moins jusqu'au décès de son père en 1841, laquelle n'a pour seul revenu alors que sa pension de militaire, soit 740 francs. La succession est maigre : la maison familiale et le jardin attenant sont estimés à 800 francs, tandis que les effets mobiliers atteignent péniblement les 370 francs (dont 170 francs dus pour la pension du défunt)¹⁶⁵¹ . Sans ressource, le jeune Maurice rejoint le monde industriel. Nous le perdons de vue entre 1841 et 1846. À cette dernière date, il est commis négociant à Renage , soit chez Peillon, Goujon & Roche, soit chez Girodon . Durant l'été 1846, il loue à Louis Bois, un rentier lyonnais (peut-être un ancien fabricant de soieries ?)

¹⁶⁵¹ ADI, 3E25865, Contrat de mariage devant M^e Girerd (Les Avenièrès) le 26 mai 1818, 3E14105, Arrêté de compte devant M^e Chenavas (Bourgoin) le 15 octobre 1830 et 3Q16/353, Mutation par décès du 2 février 1841.

un bâtiment, composé d'un étage et comprenant vingt-deux croisées, que ce dernier vient de faire construire au Martinet (Moirans) au bord de la Morge, pour y installer un tissage de soieries, moyennant un loyer annuel de 1.700 francs. En outre, le jeune Bouvard a la faculté d'acheter ledit bâtiment pour 31.000 francs. Il s'agit déjà d'un tissage mécanique. C'est probablement l'un des premiers de ce genre dirigé par un façonnier. Bouvard a eu tout le loisir de voir des métiers mécaniques fonctionnés lors de son passage à Renage, puisque la fabrique Peillon en était équipée. En revanche, nous ignorons si cette idée lui a été suggérée par son ancien employeur. Dans les mois qui suivent, il s'associe à Pierre-Aimé-Louis Giroud pour l'exploitation de sa nouvelle fabrique mécanique. Mais l'association entre les deux hommes cesse rapidement, à l'automne 1849, Bouvard devant rembourser à son ancien associé les fonds versés ainsi qu'une indemnité de quelques milliers de francs. Il semble être resté seul à la tête de son affaire, sans nouvel associé. Disposant d'une confortable position sociale et financière, il épouse trois ans plus tard, la fille du juge de paix de Tullins, Marie-Alexandrine-Anaïs Faure qui lui apporte une coquette dot (trousseau de 4.000 francs et 20.000 francs en espèces). Son propre avoir est alors évalué à 50.000 francs. Profitant de l'euphorie de la décennie en faveur des soieries lyonnaises, il acquiert l'usine qu'il se contente de louer jusque là au prix précédemment convenu en 1846, soit 31.000 francs payables en deux fois, en 1861 et en 1872¹⁶⁵².

Une majorité du patronat textile du Bas-Dauphiné se recrute, au moins jusqu'aux années 1890, parmi des autodidactes qui appartiennent à une « *filière technicienne* »¹⁶⁵³. À partir des années 1870-1880, le recrutement des façonniers s'opère à la fois parmi les héritiers et parmi les techniciens. L'autre solution possible est la présence de plusieurs associés ayant des aptitudes complémentaires, par exemple un employé allié à un gareur.

4-Ambition et ascension sociale : les contremaîtres.

Le meilleur moyen pour devenir patron est d'avoir préalablement exercé ses talents dans la même activité, notamment dans des fonctions d'encadrement comme l'a montré Béatrice Maurines pour l'usine du Grand-Lemps dans la première moitié du XX^e siècle¹⁶⁵⁴. Combien ont tenté leur chance sans rien connaître à la profession, avec l'espoir de faire fortune ? L'argent ne suffit pas. La crise venue, les plus fragiles disparaissent. Jules Berlioz, un ancien cocher, a ainsi échoué.

Les mieux préparés sont ceux qui ont occupé des fonctions de commandement comme contremaître et surtout comme directeur d'une fabrique, avant de se mettre à leur compte¹⁶⁵⁵. C'est sans doute la meilleure école pour apprendre le métier et pour

¹⁶⁵² ADI, 3Q20/212, Enregistrement le 5 août 1846 d'un bail sous-seing privé daté du 2 août 1846 et 3Q20/214, Enregistrement le 11 octobre 1849 d'une convention sous-seing privé datée de la veille, 3E14264, Contrat de mariage devant M^e Macaire (Tullins) le 8 juillet 1852 et 3E20882, Vente devant M^e Gonnon (Moirans) le 21 octobre 1856..

¹⁶⁵³ Expression empruntée à WORONOFF (D.), 1994, p. 270.

¹⁶⁵⁴ MAURINES (B.), 1996.

accumuler un maigre capital. Au contact d'un patron, le contremaître et le directeur saisissent la mesure des responsabilités, des efforts à fournir, des risques à prendre, découvrent le sens des chiffres et de la comptabilité, l'art de la négociation avec les fabricants de soieries¹⁶⁵⁶. Quelques autres ne sont signalés que comme employés ou commis, avant de s'établir. Pour ces derniers, on peut supposer qu'une ascension bloquée au sein d'une usine ou d'une entreprise est à l'origine de leur départ. À moins que leur précédent patron (façonnier ou fabricant) ne les encourage à franchir le pas, en les commanditant par exemple. Jules Tivollier ou Alexandre Pollaud-Dulian passent directement du statut d'employés domiciliés à Lyon à celui de patrons en Bas-Dauphiné.

Hector Joly gravit tous les échelons avant de créer sa propre entreprise à Saint-Geoirs. Né à Voiron le deux germinal an II, fils d'un voiturier et marchand de toiles, il commence sa carrière professionnelle comme tisseur de toiles de chanvre dans sa cité natale avec son frère, Romain. Malgré une condition modeste, leurs parents leur laissent, néanmoins, un actif de 5.700 francs environ, en 1828, dont 2.100 francs pour chacun des deux garçons. Forts de leur héritage, ils quittent tous les deux le centre toilier pour s'établir d'abord à Bourgoin. Ayant des compétences techniques en matière de tissage, ils sont recrutés par un tissage mécanique de coton (Perrégaux ou Caffarel). Hector occupe même le poste de contremaître lorsqu'il épouse Jeanne Gaget, la fille d'un employé de l'octroi. Pourtant, quelques mois plus tard, le parcours des deux frères diverge : Hector, l'aîné, rejoint le nouveau tissage de soieries de Châteauvilain, chez Damiron qui l'a engagé pour ses diverses compétences, tandis que le cadet, Romain, occupe lui aussi un poste de contremaître dans la fabrique Fortoul & Aubert, près de Barcelonnette, dans les Basses Alpes, puis chez Merle, à Vienne après 1841. Grâce à ses diverses expériences techniques et d'encadrement, et d'un petit pécule, Hector fonde son moulinage à Saint-Geoirs¹⁶⁵⁷.

Tableau 29-Contremaîtres et directeurs d'usines devenus patrons¹⁶⁵⁸.

¹⁶⁵⁵ WORONOFF (D.), 1994, p. 271.

¹⁶⁵⁶ MOTTEZ (B.), 1966, p. 41.

¹⁶⁵⁷ ADI, 3E29051, Testament devant M^e Tivollier, à Voiron, le 29 février 1828, Partage et licitation du 25 avril suivant, 3E14112, Contrat de mariage devant M^e Chenavas, à Bourgoin, le 28 avril 1834, 3E14113, Contrat de mariage chez le même notaire le 24 août suivant, 3E14123, Cession chez le même notaire le 30 août 1839, 3E14127, Vente chez le même notaire le 10 octobre 1841 et registre d'état civil de Châteauvilain

¹⁶⁵⁸ **Nous avons compris dans ce tableau des individus extérieurs (*) à notre groupe des principaux façonniers. Ne sont mentionnés que les patrons pour lesquels nous disposons des renseignements.**

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Employeur	Lieu de direction et période d'exercice		Patrons (commune)	Faillis ou en liquidation
Belval(de) Emile*	Tissages Diederichs	Bourgoin	Vers 1900-1910	Saint-André-le-Gaz	
BlachotPhilippe	Tournier frères	Les Echelles	Vers 1880-1890	Voiron	
Brunet-Lecomte Henry	Révilliod	Vizille	Vers 1840-1844	Jallieu	
Clément Louis	Michal-Ladichères	Saint-Geoire	Vers 1870-1874	Jallieu	X
Combat & Rabatel*	Pochoy	Voiron	Vers 1890-1893	Sardieu	X
Decomberousse François*	Algoud frères	Grand-Lemps	Vers 1870-1880	?	X
Diederichs Théophile I	Perrégaux père & fils	Jallieu	1855-1872	Jallieu	
Diederichs Théophile II	Perrégaux & Diederichs	Bourgoin	1874-1889	Jallieu	
Diederichs Louis	Perrégaux & Diederichs	Jallieu	Vers 1880-1889	Jallieu	X
DonatGeorges	Ponson & cie	Corbelin	Vers 1876-1887	Corbelin	
Duc Maurice*	Michal-Ladichères frères	Saint-Geoire	Vers 1875-1890	Saint-Bueil	
Faidides François-Antoine	Jean Antoine Garnier	Nivolas	Vers 1845-1868	Nivolas	
Fortoul Joseph*	Algoud frères	Le Grand-Lemps	Vers 1885-1903	Burcin ?	
FragnonAuguste-Gaspard*		Chimilin	Vers 1880-1900	Chimilin	
Gallet Aimé*	Michal-Ladichères	Saint-Geoire		Les Echelles	
Genin Edouard*	Louis Eugène Combe	Renage	Vers 1890-1903	Renage	
GouxJustin*	Rabatel & Cie	Corbelin		Corbelin	X
Guinet Benoît-David	Joseph Guinet	Voiron	Vers 1860-1870	Apprieu	
Guinet Joseph I	Victoire Flandrin	Voiron	1833-1847	Voiron, Apprieu	
Guinet Joseph II	Bruny Honoré	Saint-Blaise	Vers 1910-1912	Apprieu	X
HeilJoseph*	Tissages Diederichs	Jallieu	Vers 1875-1900	Jallieu	
Jamet Alexis	Alexandre Giraud	Les Abrets	Vers 1855-1865	Les Abrets	X

en vertu de la loi du droit d'auteur.

Joly Hector	? [Damiron]	Châteauvilain	Vers 1835-1836	Saint-Geoirs	
Langjahr Emile	Jandin & Duval	Vizille	Vers 1875-1880	Saint-Genis, Voiron	X
Maurin Sylvain-Mathie	Constantin de Chanay	St-Nicolas-de-Maison	Vers 1852-1861	Saint-Nicolas-de-Maison	X
Mézin Alexandre*	Perrégaux & Diederichs	Nivolas	Vers 1870-1885	Grand-Lemps	
Ochs*	Tissages Diederichs	Jallieu	Vers 1890-1914	Jallieu	
Paccalin Gabriel*	Michoud	Veyrins	1870-1875	Veyrins	X
Paillet Joseph-Paulin	Faidides	Nivolas	Vers 1875-1880	Nivolas	
Paillet Joseph-Ferdinand*	Paillet	Nivolas	Vers 1895-1899	Champier	X
Riboud Anselme*	Alexandre Giraud & Cie	Châteauvilain	Vers 1845-1860	Les Eparres	
Salomon Jean-Claude*		Nivolas	Vers 1890-1893	Veyrins	X
Troester Bernard	Perrégaux père & fils	Jallieu	Vers 1850-1860	Jallieu	X
Veyret Alexandre*	Rivoire	Pont-de-Beauvoisin		Corbelin	
Vittoz François*	Durand frères ?	Vizille	Vers 1850-1870	Saint-Albin-de-Vaulserre	

Théophile I Diederichs attend presque une vingtaine d'années avant de se lancer grâce au soutien financier d'un fabricant lyonnais, Léon Permezel¹⁶⁵⁹. Il débute sa carrière dans le textile comme directeur du tissage Caffarel (Perrégaux). Ses succès personnels et le désintéret de son patron, Louis-Emile Perrégaux, pour les affaires, l'amènent à prendre un ascendant considérable au sein de la maison Perrégaux. Intéressé aux bénéfices, il voit son compte courant au sein de L. Perrégaux & Fils passer de 18.901 francs en 1865 à 110.970 francs cinq ans plus tard. Vers 1871-1872, il ambitionne de se mettre à son compte et entame la construction de son propre tissage grâce au soutien financier de Léon Permezel, un jeune fabricant de soieries ambitieux. Ayant peur de perdre le redresseur de son affaire, Louis-Emile Perrégaux accepte le 30 juin 1872 de le prendre pour associé à parts égales. Diederichs prend la tête de la nouvelle entreprise, L. Perrégaux & Th. Diederichs. En 1878, lors du renouvellement de l'accord entre les deux hommes, Diederichs prend définitivement l'ascendant dans la répartition des bénéfices¹⁶⁶⁰.

Ces divers exemples illustrent des stratégies d'ascension sociale avec l'appui, parfois, de leur ancien patron. En l'absence d'archives privées, nous ne pouvons que

¹⁶⁵⁹ ROJON (Jérôme), « Diederichs, du tissage au métier à tisser », in HUSS (V.), 2000.

¹⁶⁶⁰ ROJON (J.), 1996a, pp. 35-36, 42.

lancer des hypothèses quant à l'essaimage ¹⁶⁶¹, c'est-à-dire la création d'une entreprise par un individu avec le soutien financier, technique et moral de son ancien patron. Etant donné le rapide développement des tissages mécaniques, on est en droit de penser qu'un certain nombre de fabricants, voire même de façonniers ont favorisé l'établissement de quelques employés ou directeurs. Le cas semble avéré en ce qui concerne la maison Diederichs, vu le nombre de patrons qui ont débuté leur carrière en son sein : Ochs le comptable ¹⁶⁶², Heil, de Belval ¹⁶⁶³, Mézin, puis Lantelme dans les années 1930 ¹⁶⁶⁴. Heil, dont les parents sont installés à Munster (Alsace), est déjà contremaître chez Diederichs en 1873 lors de son premier mariage. Joseph Heil, veuf de Thérèse Donin et remarié à Joséphine Durand, et son associé, Etienne Genin, montent leur affaire de tissage à l'automne 1898 en achetant un terrain à Jallieu sur lequel ils font construire leur usine. Les deux entrepreneurs se procurent 100.000 francs auprès d'une veuve de Fitolieu, qu'ils doivent rembourser en dix annuités ¹⁶⁶⁵.

Prenons l'exemple d'Alexandre Mézin et de Joseph-Paulin Paillet. Depuis le milieu des années 1870, on retrouve le premier, successivement « employé » et « directeur » du tissage Perrégaux & Diederichs, établi à Nivolas, dans des locaux loués à Pierre Jay (ancien tissage Jandard). En 1879, l'établissement est vendu à la nièce de Jay, Mme Paillet et à son mari, Joseph-Paulin Paillet, lui-même directeur du tissage Faidides, situé à quelques centaines de mètres de là. Paillet saisit l'occasion qui se présente en s'installant à son compte : la vente est officiellement passée au nom de Mme Paillet, dont le contrat de mariage est signé le jour même, pour 60.000 francs, dont la moitié à payer six mois plus tard. À l'époque, Paillet dispose déjà d'un joli petit pécule : outre son vestiaire (500 francs), il possède diverses créances (51.000 francs) et des terres agricoles (25.000 francs) ¹⁶⁶⁶. Mézin conserve sa place, et n'a sans doute pas encore le projet de partir,

¹⁶⁶¹ DAVAL (H.), 2002.

¹⁶⁶² ADI, 3Q4/175, ACP du 2 juin 1891 (Contrat de mariage devant M^e Martin, à Bourgoin, le 30 mai). Son père, avant lui, était déjà directeur d'une fabrique dans l'Ain.

¹⁶⁶³ Avant de fonder son entreprise de tissage à Saint-André-le-Gaz, son village natal, Emile de Belval, né en 1878, quitte la maison Diederichs au début du XX^e siècle pour devenir employé chez Adolphe Veyre, à Saint-Bueil, comme l'indique la liste nominative de recensement de population de 1911.

¹⁶⁶⁴ Ochs au début du XX^e siècle, puis Lantelme au milieu des années 1930, deux directeurs des tissages Diederichs, obtiennent de leur firme la location de deux de ses tissages, pour les exploiter eux-mêmes, une telle opération ne pouvant se faire qu'avec le plein accord de l'entreprise, voire son aide. L'entreprise Diederichs fait office de pépinière pour futurs entrepreneurs. Toutefois, nous ignorons qui est à l'origine de l'initiative, les Diederichs ou leurs directeurs

¹⁶⁶⁵ À son décès, le 27 novembre 1911, sa fille unique, Marie Heil, son gendre, Joseph Deliernas (également façonnier en soieries à Aoste) et sa veuve vendent leurs parts dans la société Heil & Genin, à Etienne Genin pour 65.363 francs. Voir ADI, 3Q4/119, ACP du 20 octobre 1873 (contrat de mariage devant M^e Ranchin, à Bourgoin, le 10 octobre), 3Q4/192, ACP du 7 décembre 1898 (obligation devant M^e Martin, à Bourgoin, le 30 novembre 1898), 9U371, Justice de Paix de Bourgoin, Cession devant M^e Martin, à Bourgoin, le 4 mai 1912.

¹⁶⁶⁶ ADI, 3Q4/138, ACP du 20 juin 1879 (vente et contrat de mariage devant M^e Martin à Bourgoin, le 13 juin).

comme l'attestent diverses acquisitions immobilières. Une dizaine d'années plus tard, en mai 1891, Augustin Roudet, un modeste façonnier qui a transformé une propriété qu'il possède au Grand-Lemps, en fabrique de soieries (équipée d'une machine à vapeur), est pressé de vendre ses bâtiments. Il confie donc à Théophile Diederichs le soin de se charger de l'opération (quels sont leurs liens ? amitié ? dettes ?). Celui-ci ne manifeste pas le désir de reprendre l'affaire à son compte, mais sert, en revanche, d'intermédiaire entre Roudet et Mézin, l'un de ses anciens directeurs. Le lendemain, Mézin rachète la fabrique du Grand-Lemps pour 18.000 francs, payables à requête. À son décès en 1900, cette usine abrite soixante-dix-huit métiers à tisser, quatre ourdissoirs et six bobinoirs. Nous ne savons pas si l'action de Diederichs s'est bornée à cette médiation, ou s'il est également intervenu auprès de fabricants lyonnais pour assurer à son ancien employé des commissions. En 1900, soit neuf ans après l'acquisition, Mézin travaille à façon pour les maison Laroche & fils, Oriard & Cie, Nathan & Aron, Bertrand & Besson, Forest & Cie, Lacour, Pommet & Debrabant, Goutaland & Fils ou encore Besson & Sauze, mais on ne trouve pas trace de Lafute & Diederichs, la maison lyonnaise des Diederichs¹⁶⁶⁷.

Autre pépinière d'entrepreneurs, le tissage Bouvard à Moirans dont sortent quelques futurs patrons. En 1879, deux employés, Borgey et Guillaud, quittent la veuve Bouvard pour se mettre à leur compte, en louant l'ancien tissage Girodon, dans le château d'Alivet, à Renage, à Augustin Blanchet, mais l'affaire tourne court, deux ans plus tard¹⁶⁶⁸. L'ascension de la famille Genin, se déroule sur deux générations. Le père, Louis-Edouard, entre au service de Bouvard dont il devient rapidement le directeur et homme de confiance, puis à celui de sa veuve, jusqu'à son décès prématuré. À son tour, son fils, Jean-Edouard, après avoir fait ses études au Lycée Vaucanson, à Grenoble (promotion 1879), semble promis à une carrière similaire chez Bouvard, puisqu'en 1886, on le trouve « *chef de service* »¹⁶⁶⁹. Cependant, ses ambitions sont contrariées avec la transformation du tissage Bouvard en société anonyme : la promotion au rang d'associé, de même que le partage des bénéfices deviennent plus complexes et sont soumis aux décisions des assemblées générales d'actionnaires et des conseils d'administration. Il tente sa chance ailleurs, auprès d'Eugène Combe, à Renage, qui le promeut rapidement au rang d'associé avant de lui céder l'ensemble de son affaire.

Cependant, il ne suffit pas d'avoir une expérience professionnelle pour réussir dans son projet. Plus d'une dizaine d'anciens directeurs, tentant l'aventure en solitaire, échoue, le plus souvent au bout de quelques mois seulement. Ainsi, Combat et Rabatel¹⁶⁷⁰, tous deux anciens directeurs chez Pochoy, à Voiron, décident de s'émanciper de leur

¹⁶⁶⁷ ADI, 3Q4/131, ACP du 16 avril 1877 (adjudication devant M^e Rolland, Bourgoin, le 14 avril 1877), 3Q4/156, ACP du 14 avril 1885 (vente devant M^e Martin, Bourgoin, le 13 avril 1885), 3Q4/175, ACP du 9 mai 1891 (pouvoir devant M^e Diet, Bourgoin, le 7 mai 1891 et vente chez le même notaire le 8 mai 1891), 3E24837, Inventaire après décès devant M^e Métral (Le Grand-Lemps) le 12 septembre 1900.

¹⁶⁶⁸ ADI, 3E19495, Bail devant M^e Barral, à Rives, le 5 août 1879.

¹⁶⁶⁹ ADI, 3E20942, Contrat de mariage devant M^e Marchand-Grosjean, à Moirans, le 22 septembre 1886.

¹⁶⁷⁰ Homonymes de Constant Rabatel de Corbelin et de son associé lyonnais, Combat.

employeur après le décès de leur patron, Joseph Pochoy, en décembre 1892. Dès l'année suivante, les deux hommes, grâce à un petit pécule (10.000 francs environ), s'établissent à Sardieu, modeste village de la plaine de la Bièvre. La proximité de l'usine Girodon leur assure une main d'œuvre formée dans une commune encore vierge industriellement. Ils s'assurent l'appui d'un dénommé Janin pour la construction de leur usine de quarante métiers pendant l'été 1893. Ce dernier, propriétaire du terrain, leur consent l'avance des sommes nécessaires pour les travaux, soit environ quatorze mille francs. Après de longs mois de travaux, les premiers métiers commencent enfin à battre à Pâques 1894, dans l'usine louée pour 1.300 francs par an. Le montage lent des métiers et la faible rémunération des façons entraînent néanmoins la désertion du personnel, désormais recruté dans des conditions plus difficiles. Finalement, la situation ne cessant d'empirer, la faillite est déclarée au printemps suivant : la faiblesse des façons et des capitaux explique cette fin rapide de l'aventure¹⁶⁷¹.

La carrière de Philippe Blachot est tout aussi édifiante. Fils d'un ouvrier forgeron de Renage, il débute son apprentissage chez les Girodon, dans leur nouvelle usine-pensionnat de Saint-Siméon-de-Bressieux, comme « *jeune et modeste canut* », dans les années 1870, où il rencontre sa future épouse, Marie Burlet, elle aussi ouvrière en soie. À la fin de la décennie, il prend du galon et devient « *employé* » à Renage en 1880, puis deux ans plus tard aux Echelles, en Savoie chez les frères Tournier, où il finit par prendre la direction de leur tissage. En 1892, après une dizaine d'années de service comme directeur du tissage Tournier des Echelles, il acquiert un tissage en faillite à Voiron, avec l'appui financier de son ancien patron, Tournier, le fabricant de matériel textile. Les deux hommes s'associent pour exploiter la nouvelle affaire. Progressivement, Blachot parvient à racheter des parts de sa société aux héritiers Tournier afin de s'en rendre seul propriétaire, ce qui est chose faite en 1903¹⁶⁷².

Cette ambition se retrouve jusque dans les taxinomies professionnelles que les façonniers déclarent à l'état civil, pour le recensement ou chez le notaire : parfois « *manufacturiers* » puis « *industriels* », mais ils se présentent surtout comme « *fabricants de soieries* », titre porté habituellement par leurs donneurs d'ordres. Ils créent ainsi une proximité sociale artificielle et factice avec les Lyonnais.

III-Les débuts des principaux façonniers.

Quelques anciens ouvriers parviennent à s'élever socialement en s'installant à leur compte comme façonniers. D'une part, ils possèdent des compétences techniques, d'autre part, le seuil d'entrée en termes de capitaux est suffisamment faible pour permettre une installation facile à moindre coût¹⁶⁷³. Pour des ouvriers adroits de leurs

¹⁶⁷¹ ADI, 7U1023, Tribunal Civil de Saint-Marcellin, Rapport ms de la faillite Combat & Rabatel, le 15 avril 1896.

¹⁶⁷² ADI, Bulletin de la Chambre de Commerce de Grenoble, Grenoble, imp. Allier, 1823, p. 414, ADI, 3Q24/91, ACP du 19 août 1880 (contrat de mariage devant M^e Chenavas, à Saint-Pierre-de-Chandieu, le 14 août), 3Q20/23, ACP du 5 novembre 1844 (Contrat de mariage devant M^e Expilly, à Rives, le 31 octobre) et registre d'état civil de Renage et des Echelles, *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, p. 142.

mains, détenteurs d'un savoir professionnel et d'un modeste capital, accéder au monde des petits patrons indépendants représente l'horizon des plus ambitieux, à une époque où ils recherchent reconnaissance sociale et réussite financière¹⁶⁷⁴. Malheureusement, cette indépendance reste pour eux un objectif inaccessible, car ils sont étroitement dépendants de leurs donneurs d'ordres lyonnais, tant pour leurs commandes que leurs paiements. Une commande interrompue ou impayée, et le petit façonnier doit se déclarer en faillite¹⁶⁷⁵. En changeant de statut, ils abandonnent officiellement le monde du travail manuel, réservé aux ouvriers. Les patrons les plus modestes continuent à pratiquer leur art, mais avec le statut de patron.

Le plus souvent, les façonniers se mettent à leur compte vers l'âge de trente ans (la moyenne du tableau suivant s'établit à trente-cinq ans). L'aisance financière facilite l'entrée à un âge plus précoce, sans forcément effectuer une carrière préalable comme employé ou contremaître, comme pour Rabatel, les frères Michal-Ladichère, Moyroud, Coulon et Jacques-Maximilien Jamet. D'autres, dans des situations plus délicates, doivent attendre d'avoir économisé un solide capital, comme Antoine Genin, Baratin, Bourgeat, Brochay, Brun, Gonnet ou Paillet. La carrière de directeur ou d'associé secondaire peut même être un frein à l'ascension sociale et au changement de statut, comme dans les cas de Théophile I Diederichs, de Joseph I Guinet, de Paillet ou de Joseph Heppe. La conjoncture économique est un autre stimulant : en période de croissance, il est plus facile de s'établir à son compte (dans les années 1850, 1860 et 1870 par exemple) pour ceux qui savent saisir les opportunités, tandis qu'une phase de crise peut repousser des projets dans le temps. Quant à Alphonse Couturier, sa jeunesse est compensée par la présence de ses frères, plus âgés, lors de la fondation de leur première entreprise.

Tableau 30—Âge des principaux façonniers (fondateurs) en devenant patrons¹⁶⁷⁶.

¹⁶⁷³ Voir par exemple HARDEN CHENUT (H.), 2005, pp. 76-77.

¹⁶⁷⁴ FAURE (A.), 1986 et DEMIER (F.), 2007, p. 50.

¹⁶⁷⁵ Voir les remarques de HAUPT (H.-G.), 1996.

¹⁶⁷⁶ **Ne sont mentionnés que les patrons pour lesquels nous disposons des renseignements.**

¹⁶⁷⁷ La première date mentionne la fondation probable de sa maison de soieries à Lyon. En 1863, Auger peut-être considéré comme un façonnier puisqu'il exploite seulement la fabrique de Boussieu.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Lieu	Date	Age (en années)
Auger Victor ¹⁶⁷⁷	Ruy	1849-1863	25-39
Baratin Aimé I	Moirans	1853	64
Bargillat Gabriel	La Tour-du-Pin	1876	31
Belin Aimé	Saint-Jean-de-Bournay	1868	28
Béridot Adrien	Voiron	Vers 1880-1884	52-56
Berlioz Jules	Voiron	1878	36
Bertet Pierre	Coublevie	1860	27
Blachot Philippe	Voiron	1890	35
Bourgeat Romain	Nivolas	1884	44
Bouvard Maurice	Moirans	1846	22
Brochay Edouard	Nivolas	1857	43
Brun Jean-Marie	Coublevie	1867	38
Brunet-Lecomte Henry ¹⁶⁷⁸	Jallieu	1843-1855	27-39
Bruny Honoré	Saint-Blaise-du-Buis	1886	34
Constantin de Chanay Alfred	Saint-Nicolas-de-Macherin	1855	52
Chapuis Claude-Antoine	La Tour-du-Pin	1853	32
Clément Louis	Jallieu	1874	31
Combe Louis-Eugène	Renage	1882	32
Coulon Gustave	Saint-Blaise-du-Buis	1880	27
Couturier Alphonse	Bévenais	1847	25
Couturier François-Régis	Bévenais	1847	34
Couturier Joseph	Bévenais	1847	33
Couturier Auguste	Bévenais	1847	31
Cuchet François-Fleury	Saint-Antoine-Chatte	1826	22
Dévigne André	La Tour-du-Pin	1853	38
Diederichs Théophile I	Jallieu	1872-1882	40-50
Donat Georges	Corbelin	1887	34
Genin Antoine	Moirans	1845	41
Gillet Léonce	La Murette-Apprieu	1882	34
Gonnet François	Saint-Blaise-du-Buis	Vers 1860	39
Guinet Joseph I	Voiron-Apprieu	1849	52
Heppe Joseph	Saint-Bueil	1875-1882	65-72
Jamet Alexis	Les Abrets	Vers 1855	33
Jamet	Les Avenières	1871	22

¹⁶⁷⁷ La première date mentionne la fondation probable de sa maison de soieries à Lyon. En 1863, Auger peut-être considéré comme un façonnier puisqu'il exploite seulement la fabrique de Boussieu .

¹⁶⁷⁸ En 1843, Brunet-Lecomte n'est qu'un simple associé à l'affaire des Perrégaux. Il est seul à conduire son entreprise douze ans plus tard.

Jacques-Maximilien			
Landru Joseph	Coublevie	1853	33
LangjahrEmile	Saint-Genis-L'Argentière-Vidard	1860	31
Michal-Ladichère André	Saint-Geoire	1865	22
Michal-Ladichère Henril	Saint-Geoire	1865	26
Mignot Pierre	Saint-Bueil	1882	42
MoninJules	Voiron	1869	30
Moyroud Pierre-Joseph	Vinay	1867	26
Ogier Claude ¹⁶⁷⁹	Voiron	1863-1889	27-53
Paillet Joseph-Paulin	Nivolas	1879	42
Pochoy Claude-Victor	Voiron	1851	36
Pollaud-Dulian Alexandre	Les Avenières	1884	29
Poncet Florentin	Voiron	1853	33
Rabatel Constant	Corbelin	1863	24
Tivollier Jules	Voiron	1860	28
TournachonEugène	Voiron	1869	30
Tournier Claude-Ferdinand	Voiron	1857	30
Veyre Ambroise	Saint-Bueil	1851	46
VignalJules	Saint-Antoine	1850	26

Avec trente-cinq ans d'âge moyen, les entrepreneurs à façon au service de la Fabrique lyonnaise fondent leurs entreprises deux ans plus tôt que les filateurs de coton dans la première moitié du siècle ¹⁶⁸⁰. Un quart seulement des façonniers a plus de quarante ans à la fondation de son affaire et autant a moins de trente ans.

1-La mise de fonds.

Ce qui surprend de prime abord, c'est la modestie des capitaux apportés lors de la constitution des sociétés de tissage à façon : moins de 100.000 francs suffisent largement à monter sa propre affaire. Dans de telles conditions, les associés sont en nombre limité. Même pour les façonniers disposant de capitaux familiaux, l'heure n'est pas forcément à la débauche d'argent et de moyens. Certains ont la chance de recevoir d'importants capitaux en prêt, provenant de leurs donneurs d'ordres lyonnais pour construire ou moderniser leurs installations, mais rien n'indique que cette pratique soit généralisée. Elle est repérée chez quelques importants façonniers qui cherchent à développer un tissage mécanique (voir chapitre 7).

¹⁶⁷⁹ Ogier débute comme fabricant de soieries en 1863 et ne devient façonnier qu'en 1889.

¹⁶⁸⁰ CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 302-303.



Figure 23—Le tissage Martin (anciennement Genin), à Moirans , vers 1900.

Source : coll. privée.

Antoine Genin , originaire de Barraux, près de Grenoble, est issu d'un milieu social modeste. En 1812, alors qu'il n'a que sept ans, son père, un armurier, décède brusquement, ne laissant à ses deux enfants qu'un maigre héritage composé de quelques effets personnels et d'un mobilier évalué à 200 francs. Sans bien et sans avenir, il quitte la campagne pour la grande ville, Grenoble, où il reprend le métier de son père. Son mariage en 1831 avec Anne-Sophie Penet, une repasseuse de Tullins , l'amène à tourner davantage son regard vers l'ouest, en direction du Bas-Dauphiné. À une date inconnue, le couple s'installe à Renage où Antoine, fort de ses compétences, apparaît comme « *propriétaire mécanicien* » en 1844, lorsqu'il songe à créer une première fabrique à Moirans . Pourtant, il ne concrétise son projet qu'un an plus tard. Ne disposant probablement que d'un petit pécule, il loue un bâtiment à Moirans, au mas des Martinets, équipé d'une roue de pêche. Les propriétaires s'engagent à transformer les édifices pour leur donner un usage industriel, tandis que Genin envisage de construire un autre bâtiment dans le prolongement de celui existant. Conclu pour vingt ans, le bail prévoit un loyer annuel de seulement 640 francs ¹⁶⁸¹ .

Claude-François Chapuis, de La Tour-du-Pin , n'a accumulé qu'un bien maigre capital à Lyon comme chef d'atelier. Pour développer son entreprise de tissage à façon en Bas-Dauphiné, il fait appel aux obligations hypothécaires : il emprunte 1.200 francs au printemps 1857 puis 6.000 francs huit ans plus tard chez un notaire ¹⁶⁸² .

¹⁶⁸¹ ADI, 3Q33/245, Bureau du Touvet, Mutation par décès du 7 août 1812 de Pierre Genin, 3E9247, Contrat de mariage devant Me Sillan, à Tullins , le 24 octobre 1831, 3E20859, Concession devant M^e Brun, à Moirans , le 20 novembre 1844 et 3E20861, Bail chez le même notaire le 18 novembre 1845.

Tableau 31–Le capital de tissages à façon (1854-1886).

¹⁶⁸² ADI, 3Q32/68, ACP du 28 avril 1857 (obligation devant M^e Arnoux, à La Tour-du-Pin , le 27 avril) et 3Q18/89, ACP du 5 janvier 1865 (obligation devant M^e Verger, aux Abrets , le 3 janvier).

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Raison sociale	Date	Lieu	Statuts	Capital (en francs)	Durée (en année)	Nombre d'associés
Dulian & Clavel	1854	Pont-de-Beauvoisin	SNC	7.000	7	2
Bonnielfils & Jeannolin	1855	Voiron	SNC	26.000	12 et 2 mois	2
Mercuel, Bois & Giboz	1858	Voiron	SNC	12.000 + bail	17 et 6 mois	3
Carruel, Gayet & Cie	1859	Chimilin	SNC	12.000	9	3
Carruel & Jaboulay	1860	Chimilin	SNC	15.500	9	2
Favier père & fils	1861	Voiron	SNC	40.000	15	2
Berrod & Giboz	1862	Voiron	SNC	Matériel	12 et 1 mois	2
Bertet & Tivollier	1862	Coublevie	SNC	?	20	2
Bernachot & Varvier	1863	Vézeronce	SNC	14.000	5	2
Dulian & Jamet	1867	Pont-de-Beauvoisin	SNC	52.900	10	2
Manuel & Moyroud	1867	Vinay	SNC	10.000	8	2
E. Tournachon & J. Monin	1869	Voiron	SNC	8.000	15	2
Fillet & Hébert	1869	Voiron	SNC	Au fur et à mesure	15	2
Félix Jamet & Cie	1871	Les Abrets	SNC	30.000	3	2
Coindet & Collomb	1872	Voiron	SNC	Au fur et à mesure	15	2
Les héritiers de Chanay	1873	S-Nicolas-de-Machy	SNC	?	20	3
Jourdan frères	1873	Dolomieu	SNC	Bâtiment et matériel	10	2
L. Clément & Cie	1874	Jallieu	SNC Com.	145.000	20 et 6 mois	2
Clément père & fils	1875	Veyrins	SNC	13.901	5	3
Gillet Noël frères	1875	La Murette	SNC	45.000	15	3
Gustave Veyre & Cie	1875	Saint-Bueil	SNC	36.000	8	2
L. Clément & Cie	1876	Jallieu	SNC Com.	50.000	20 et 6 mois	2
Bargillat & Vuitel	1876	La Tour-du-Pin	SNC	160.000	6	2
Vve Anselme & Cie	1876	La Tour-du-Pin	SNC	82.000	4 et 2 mois	2
Ph. Maitre & E. Perriot	1876	Tullins	SNC	30.000	20	2
Maurice Bouvard	1877	Moirans	SNC	300.000	9 et 4 mois	2
Béjuy & Berlioz	1878	Saint-Sorlin	SNC	8.000	10	2
Poncin & Cie	1879	Cessieu	SNC	5.000	9	2
Borgey & Guillaud	1879	Renage	SNC	24.000	20 et 6 mois	2
Coulon & Cie	1880	Saint-Blaise-du-Buis	SNC	160.000	25	3

Seconde partie-La reine-soie (milieu XIXe siècle-années 1880).

Durand & Blanc	1880	La Tour-du-Pin	SNC	6.350	10	2
Guinet père & fils & Faure	1881	Apprieu	SNC	500.000	20	3
Favier & Cie	1882	Voiron	SNC	500.000	12	3
Victor Guinet & Durif	1882	Vinay	SNC	65.000	15	2
Aimé Douron & Jules Moyroud	1882	Voiron	SNC	40.000	12	2
Decomberousse & Vial	1882	Saint-Geoire	SNC	50.000	15	2
Bertet & Tivollier	1882	Coublevie	SNC	200.000	10	2
Mignot & Heppe	1882	Saint-Bueil	SNC	120.000	15	2
Coulon frères	1883	Saint-Blaise-du-Buis	SNC	22.000	?	3
Tivollier & Denantes	1884	Coublevie	SNC	360.000	15	2
Tissages voironnais	1884	Voiron	SA	1.270.000	20	45
Emile Michoud & Cie	1885	Veyrins	SNC	24.000	?	2
Langjahr & Cie	1885	Voiron	SNC Com.	520.000	10	5
Anselme frères	1886	La Tour-du-Pin	SNC	78.668	10	2

Source : Actes de société.

Contrairement aux fabricants de soieries, les façonniers ont déjà intégré certaines pratiques industrielles dans leurs actes de société, avec des durées plus longues. Les rares actes trouvés stipulent toujours des durées supérieures à six années, voire au-delà de dix années, pour mieux prendre en compte l'amortissement et la rentabilité des bâtiments et du matériel industriel. Les capitaux nécessaires sont moins importants que dans les maisons de soieries. Jusqu'aux années 1880, les sociétés de tissage à façon dont le capital excède 100.000 francs sont plutôt rares, surtout dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Au contraire, dans le Voironnais, où domine le tissage mécanique, les capitaux sont plus importants. Pour une affaire recourant uniquement au tissage à domicile, moins de 20.000 francs suffisent amplement pour s'établir. Lorsque le tissage associe le travail dispersé et le travail concentré, il faut compter entre 15 et 40.000 francs, voire davantage lorsqu'on possède plus de cent métiers à bras, comme les frères Anselme. Pour un tissage mécanique de petite taille, le capital doit au moins s'élever à 30.000 francs. Au-delà de quatre-vingts métiers mécaniques, le capital social dépasse 50.000 francs. Il y a de fortes variations selon l'état du matériel et des bâtiments. La possession ou la location de la fabrique permet également de moduler la valeur du capital.

Pierre-Joseph Moyroud, ingénieur civil de formation, issu d'une famille de petits notables (un grand-père greffier de la justice de paix et conseiller municipal de Voiron, l'autre notaire à Vienne), monte son tissage mécanique avec une modeste mise de fonds de 5.000 francs, son associé apportant une somme identique. Les deux hommes disposent d'atouts non négligeables : l'un est un ingénieur, tandis que le second, Félix Manuel dirige une fabrique de soierie à Lyon ; ils apportent à leur société leurs droits sur le bail d'une usine louée à Pegoud, Vachon & Bith ; enfin Moyroud a acquis, à titre

personnel, l'usine Sonier-Dupré en faillite, en octobre 1866. Pour compléter le dispositif, un proche de Moyroud (peut-être sa mère) s'engage à verser en compte courant 10.000 francs dans la nouvelle société ¹⁶⁸³. Cependant, les deux associés se séparent rapidement. Deux ans plus tard, pour poursuivre son projet, Moyroud sollicite sa mère qui emprunte 30.000 francs (dont 8.000 francs à Jean-Marie Brun, un façonnier de Coublevie), les biens de la famille étant placés dans des investissements immobiliers ¹⁶⁸⁴. Pierre-Joseph Moyroud qui démarre son tissage en 1867, parvient à épouser, trois ans plus tard, la fille de l'un des plus importants entrepreneurs en travaux publics de l'Isère, François-Alexis Thouvard. Son nouveau beau-père donne à cette occasion 30.000 francs à la future épouse ¹⁶⁸⁵, une somme qui tombe bien à propos dans l'escarcelle du jeune Moyroud, qui, quelques mois plus tôt, recevait une somme identique de la part de sa mère pour développer seul son affaire. Son alliance avec les hautes sphères de l'industrie constitue une rupture sociale pour sa famille. En effet, son père, Hippolyte Moyroud, est placé depuis de nombreuses années sous la tutelle légale de son épouse (problèmes de santé ? problèmes financiers ?).

Pierre Bertet cumule les atouts en tous genres : son père, à son décès en 1843, laisse à ses trois enfants une succession de 92.300 francs ¹⁶⁸⁶, dont plus de la moitié en valeurs mobilières. En outre, son beau-frère, Claude-Victor Pochoy, exploite depuis quelques années déjà une fabrique à Voiron, lorsqu'il le rejoint. Le même Pochoy lui prête 33.000 francs en 1860 pour fonder son entreprise dans une fabrique que son ancien associé, Joseph I Guinet, a construit à Coublevie, une commune voisine de Voiron. Pour régler son acquisition, Bertet a emprunté l'intégralité de la somme, soit 40.000 francs auprès de religieuses et de deux rentiers ¹⁶⁸⁷. Romain Bourgeat, originaire de Renage, devenu « fabricant de soieries » à Lyon, bénéficie d'un prêt de 20.000 francs en 1884, remboursable neuf ans plus tard, de la part du propriétaire du château de Vaulx-Milieu, Forgaly, lorsqu'il rachète la fabrique Brochay à Nivolas, pour 30.000 francs ¹⁶⁸⁸. En cas d'achats, certains propriétaires peuvent accorder des délais de paiement.

Le cas le plus surprenant est celui de la famille Constantin de Chanay, établie à Saint-Nicolas-de-Macherin. Au décès d'Alfred en 1873, sa veuve et ses deux enfants, Ernest et Georgette de Foras, constituent une nouvelle société dont le seul apport est une fabrique contenant au moins cent cinquante métiers environ, construite vingt ans plus tôt

¹⁶⁸³ ADI, 3E29130, Acte de société devant M^e Margot, à Voiron, les 5 et 12 février 1867.

¹⁶⁸⁴ ADI, 3E29135, Obligation devant M^e Margot, à Voiron, les 10, 11 et 15 juillet 1869 et donation du 15 juillet 1869, 3Q43/246, Mutation par décès de son père du 24 juillet 1872 : Hippolyte Moyroud, son père, laisse une succession évaluée à 78.000 francs.

¹⁶⁸⁵ ADI, 3E11474, Contrat de mariage devant M^e Desautels, à Grenoble, le 21 février 1870.

¹⁶⁸⁶ ADI, 3Q25/198, Mutation par décès de Pierre Bertet père, le 20 décembre 1843.

¹⁶⁸⁷ ADI, 3E29286, Obligation et vente devant M^e Bally, à Voiron, le 14 avril 1860, et 3E29287, Quittance et obligation chez le même notaire, le 15 juillet suivant.

¹⁶⁸⁸ ADI, 3Q4/154, ACP du 1^{er} septembre 1884 (Quittance subrogative devant M^e Martin, à Bourgoin, le 24 août).

et donc largement amortie. Les associés ne versent aucun fonds dans l'entreprise « attendu qu'il s'agit d'une affaire organisée allant & roulant et sans nécessité d'apport d'un capital nouveau ». La constitution d'un fonds de réserve est également envisagée, par le prélèvement de 100 francs par mois sur les bénéfices, jusqu'à ce que ce compte atteigne 3.000 francs ¹⁶⁸⁹ ! Contrairement aux pratiques en vigueur à l'époque, la distribution des bénéfices a lieu tous les mois.

Lorsque Louis-Joseph-Germain-Constant-Robert Clément crée son entreprise, au printemps 1874, il obtient l'appui financier de Gustave Roux, directeur du Crédit Lyonnais à Grenoble et gendre de Fritz Perrégaux. En 1862, Elisa Perrégaux a obtenu de son père, en donation, l'ancien tissage de coton Perrégaux, à Jallieu, depuis transformé en tissage de soieries. Le couple Roux décide de le vendre pour 70.000 francs à Clément, jusque-là directeur du tissage Michal-Ladichère, à Saint-Geoire. Sans le sou, Clément doit régler son acquisition dans un délai de vingt ans, avec un intérêt de 5% ¹⁶⁹⁰.

2-Trouver une usine et du matériel.

Bien que la mise initiale soit modeste, nombreux sont ceux qui n'ont pas le capital nécessaire pour débiter avec un matériel neuf, dans une usine organisée de façon raisonnée, en « grand ». Nul besoin d'attirer des millions comme pour les chemins de fer ou la sidérurgie, nul besoin de solliciter les banques provinciales, tout au moins au XIX^e siècle.



¹⁶⁸⁹ ADI, 3E29144, Donation partage de la succession de Jean Ange Alfred Constantin de Chanay devant M^e Margot (Voiron) le 21 juillet 1873.

¹⁶⁹⁰ ADI, 3E11491, Vente devant M^e Desautels, à Grenoble, le 16 mai 1874.

Figure 24—Le tissage Vittoz à Saint-Albin-de-Vaulserre vers 1900.

Source : coll. Privée.

Dans le Voironnais, l'affermage¹⁶⁹¹ apparaît comme le meilleur moyen pour se lancer à bon compte : le propriétaire d'une fabrique la loue à un entrepreneur à façon qui se charge de l'exploiter, en échange d'un loyer annuel. Mieux, beaucoup de ces futurs façonniers trouvent de généreux commanditaires qui acceptent de construire une nouvelle fabrique puis de la leur confier. L'un, le propriétaire, s'occupe du capital fixe, tandis que l'autre, le façonnier, prend en charge le capital circulant, voire une partie du capital fixe avec le matériel. L'apport du façonnier s'en trouve donc d'autant plus limité. Parfois, une clause orale ou écrite, lui permet de s'en rendre acquéreur à la fin du bail, après avoir mis de côté quelques fonds. Cette pratique n'est pas l'apanage des seuls grands façonniers, en effet, même pour établir un tissage de trente ou cinquante métiers, elle obtient un certain succès. François Vittoz, un enfant naturel né à Apprieu, y a recours en 1872. Il passe pendant une trentaine d'années d'une fabrique à une autre, avec sa famille, femme et enfants travaillant avec lui dans ces établissements¹⁶⁹². Lorsqu'il se met en tête de créer son propre tissage vers 1874, il occupe le poste de mécanicien à Renage. Sans doute bénéficie-t-il du soutien d'un fabricant lyonnais, Léon Permezel, qui développe alors son affaire en Bas-Dauphiné. Grâce à une solide expérience professionnelle, il parvient à convaincre Pierre Buscoz de lui confier à bail la petite fabrique qu'il possède à Saint-Albin-de-Vaulserre ; le même Buscoz s'engage à construire aussi un nouveau bâtiment permettant d'ajouter quarante métiers supplémentaires aux quatorze initiaux, faisant passer alors le bail de 1.500 à 2.500 francs par an. Dans ce bail, les mesures du nouvel édifice ainsi que les matériaux à utiliser (brique), sont clairement spécifiés. En outre, Buscoz se charge de fournir le matériel. Pendant toute la durée du bail, soit quinze ans, Vittoz a la possibilité d'acquérir l'ensemble pour 51.000 francs. Ses fils, ses filles, mais également leurs conjoints permettent au nouvel établissement de fonctionner. Cependant, Buscoz ne respecte pas tous ses engagements ; lorsque Vittoz acquiert en 1886 la fabrique pour 25.000 francs, on apprend que celui-ci a dû avancer des fonds pour la construction du bâtiment¹⁶⁹³.

En 1852, à Nivolas, Edouard Brochay, alors fraîchement installé, transforme une ancienne raffinerie de sucre appartenant à la famille Rivoire de la Batie, en tissage de soie, comme les frères Algoud au Grand-Lemps quelques années plus tard. Remontant aux années 1830, la raffinerie Rivoire a connu quelques années de prospérité avant de s'arrêter en 1847¹⁶⁹⁴.

Lorsque Marcellin Langon, un mécanicien de Moirans, décide de créer son

¹⁶⁹¹ L'affermage n'est pas propre au Bas-Dauphiné. Voir les moulinages ardéchois dans MOREL (Y.), pp. 487-508.

¹⁶⁹² Jusqu'en 1850, il apparaît dans l'état civil comme « *ouvrier en soie* » à Voiron. Puis en 1850, il est mentionné, à l'occasion de la naissance de son fils François, à Vizille comme « *contremaître au tissage de soie* », sans doute chez Durand frères.

¹⁶⁹³ ADI, 3E29252, Contrat de mariage devant M^e Neyroud, à Voiron, le 16 février 1843, 3E19482, Contrat de mariage devant M^e Barral, à Rives, le 19 janvier 1873, 3E20322, Bail devant M^e Chevrier, à Saint-Geoire, le 31 décembre 1874, 3Q18/134, ACP du 29 juillet 1886 (vente devant M^e Favot, à Pont-de-Beauvoisin, le 29 juillet).

moulinage de soie, il n'a pas les fonds nécessaires pour la construction d'un atelier ou l'achat d'un bâtiment ; il destine ses capitaux à l'achat du matériel. En 1840, Claude Tamisier, un fabricant de papier de Tullins , consent à lui louer une partie du château des Chartreux, à Moirans, dont il ne reste que les murs extérieurs et la charpente (les planchers ont disparu), pour la modique somme de quarante francs par an. L'état général du bâtiment pousse Langon à y entreprendre des travaux de son propre chef. Finalement, le propriétaire lui cède cette partie du château pour 800 francs, à la valeur de 1840. Pour compléter son installation, Langon achète le droit d'usage des eaux pour cent francs au papetier Barjon ¹⁶⁹⁵ . Pourtant, en 1846, ses créanciers l'assaillent, malgré la modestie des fonds employés ; il revend sa portion de bâtiment à un ancien mécanicien de Renage , Alexis Bouverat, avec qui il collabore depuis quelques mois déjà, pour 13.052 francs, que celui-ci parvient à rassembler grâce à un prêt (8.300 francs) et à un délai de paiement ¹⁶⁹⁶ .

Les frères Laget, deux mouliniers en soie de Saint-Jean-en-Royans (Drôme), ne s'y prennent pas autrement lorsqu'ils manifestent le désir d'établir une fabrique d'organsinage de soie à Pont-en-Royans : ils achètent l'ancien couvent de l'ordre de Malte au milieu des années 1850. Ils se proposent de transformer l'ancien bâtiment conventuel en fabrique par l'adjonction d'un aqueduc traversant la ville pour fournir l'énergie nécessaire au nouvel établissement ¹⁶⁹⁷ . Mais trois ans après leurs débuts, ils revendent leurs droits à la maison lyonnaise Bellon frères & Conty qui se chargent de réaliser les travaux d'adduction. Tous ont sous les yeux l'un des premiers cas français d'utilisation d'un édifice religieux à des fins industrielles, avec la famille Jubié à Saint-Antoine ¹⁶⁹⁸ . Dès 1708, l'abbaye de cette cité vend à Etienne Jubié, alors mentionné comme « *marchand de soye* » à Lyon, une église à proximité d'une chute d'eau ¹⁶⁹⁹ .

¹⁶⁹⁴ ADI, 7S2/156, Pétition ms d'Edouard Brochay au préfet le 18 février 1874 et règlement d'eau de l'usine Jandard le 13 août 1852.

¹⁶⁹⁵ ADI, 3E20858, Vente devant M^e Brun, à Moirans , le 15 mai 1844. Fabricant de papier installé à Moirans, François-Ange Barjon est né à Vienne le 13 février 1806. Lors d'un premier mariage, il convole avec une demoiselle Dousson, qui lui donne une fille, Marie, décédée au printemps 1848. Il épouse en secondes noces, en septembre 1841, Caroline Jarrin, dont il a un fils, François-Paul-Victor (son autre fille, Fanny, décède le 2 juin 1854). Il exploite d'abord une papeterie au mas des Chartreux, à Moirans, puis une seconde au lieu-dit de La Piche. Comme ses confrères rivois, il loge ses ouvriers dans des dortoirs. Barjon décède à Moirans le 22 septembre 1877 en laissant à son fils unique une fortune évaluée à 360.000 francs environ. À l'automne 1879, la société familiale est transformée en société anonyme sous la raison Papeteries François Barjon, au capital social de 350.000 francs. Les Barjon gardent le contrôle de leur entreprise.

¹⁶⁹⁶ ADI, 3E20863, Vente devant M^e Brun, à Moirans , le 22 septembre 1846 et obligation du 25 septembre suivant.

¹⁶⁹⁷ Pratique usitée depuis la vente des biens nationaux sous la Révolution. Voir DAUMAS (M.), 1980, p. 277, CHASSAGNE (S.), 1991, p. 230.

¹⁶⁹⁸ ADI, 7S2/96, Pétition ms de MM. Laget frères au conseil municipal de Pont-en-Royans le 19 février 1856, Lettre ms du sous-préfet de Saint-Marcellin au préfet le 17 mars 1856 et pétition ms de MM. Bellon frères & Conty au préfet le 7 avril 1862.

¹⁶⁹⁹ ADI, 7S2/112, Extrait ms des délibérations du conseil municipal de Saint-Antoine le 29 novembre 1829.

Pendant l'été 1879, deux employés du tissage Bouvard (Moirans), Marc Borgey et François Guillaud, manifestent leur intention de quitter leur nouveau patron, Antoine Giraud, gendre et successeur de Maurice Bouvard. N'ayant pas un gros capital, ils décident de louer le vieux château d'Alivet (Renage), appartenant au papetier Augustin Blanchet. La vieille bâtisse aristocratique a déjà été transformée en fabrique par Alfred Girodon qui a occupé les lieux pendant une trentaine d'années. Blanchet conserve l'usage de la chapelle et envisage d'effectuer pour 20.000 francs de travaux à l'intérieur : blanchiment à la chaux des ateliers, remplacement des planchers et des poutres usagers, installation d'un nouveau moteur... Le loyer comprend une partie fixe (6.000 francs) et une partie en fonction de la production des deux associés (un centime par mètre tissé pour les étoffes de plus de quarante mètres), puis de 9.000 francs, avec un bail prévu pour une vingtaine d'années¹⁷⁰⁰.

Tableau 32-L'affermage de tissages, 1840-1900.

¹⁷⁰⁰ ADI, 3E19495, Bail devant M^e Barral, à Rives, le 5 août 1879.

¹⁷⁰¹ Façonnier en soieries, Etienne Jeannolin est né à Arvillard (Savoie), le 14 novembre 1818. Il se met à son compte en 1853.

Seconde partie-La reine-soie (milieu XIXe siècle-années 1880).

Locataire	Propriétaire	Lieu	Date	Loyer annuel	Durée (année)
Antoine Genin	Claude Dombey	Moirans	1845	640	20
Michel-Claude Bouvard	Louis Bois	Moirans	1846	1.700	25
Joseph I Guinet	Alexis Bouverat	Moirans	1849	2.750	10
Joseph I Guinet et Claude-Victor Pochoy	Nestor Ducrest	Voiron	1851	5.700	19
Etienne Jeannolin ¹⁷⁰¹ et Antoine Bonniel	Rambeaud, Blanc & Ferrier	Voiron	1853	?	?
Jean-Pierre et Séraphin Favier	Victor Pochoy	Voiron	1855	4.000	20
Philibert Masson	Joseph Voluzan	Voiron	1858	3.700	15
Henri Mercuel et Eugène Bois	Joseph Voluzan	Voiron	1858	3.400	17,5
Philibert Baratin	Victor Pochoy	Saint-Jean-de-Moirans	1858	2.200	20
Joseph Douronet Jean-Baptiste Bret	Joseph Voluzan	Voiron	1860	3.300	20
Sylvain-Mathieu Maurin	Alfred de Chanay	Saint-Nicolas-de-Macé	1861	25.000	23
Eugène Mourlin et François Mayre	Rambeaud, Blanc & Ferrier	Voiron	1867	2.160	6
Louis Filliet et Claude Hébert	Rambeaud, Blanc & Ferrier	Voiron	1869	2.500	15
Jules Berlioz	Joseph Voluzan	Voiron	1878	4.500	10
Marc Borgey et François Guillaud	Augustin Blanchet	Renage	1879	6.000	20,5
Joseph Vial et François Decomberousse	Marie-Henriette Vial	Saint-Geoire	1882	2.000	?
Jean-Eugène Dissard	André Dévigne	La Tour-du-Pin	1892	1.700	15
Jean-Claude Salomonet Jean-Marie-Joseph Dulac	Rojon	Veyrins	1893	?	?

La location d'usine apparaît à maints égards une pratique très usitée dans le Voironnais, à tel point que certains en font même leur métier. Claude-Victor Pochoy est l'un des premiers à expérimenter avec une certaine ampleur l'affermage de ses usines. Disposant d'une prairie idéalement située en bordure de la Morge, avec une chute d'eau, il se propose d'y construire un tissage mécanique. Avant même la fin des travaux, il loue le futur établissement à Philibert Baratin, un des neveux de Joseph I Guinet, l'un de ses associés dans l'exploitation de la fabrique Ducrest. Pochoy s'engage à livrer dix mois plus tard ladite usine. Elle doit mesurer, selon le contrat prévu, vingt-quatre mètres de long sur douze de large, comporter deux étages plus un dortoir sous les combles, pour un devis initial évalué à 12.000 francs. En revanche, l'achat et l'installation de la roue hydraulique, les engrenages et les métiers à tisser sont à la charge du locataire. En 1858, Pochoy obtient de Gustave Blanchet, un ancien négociant en toiles, un prêt de 20.000 francs, ce qui lui permet de continuer ses acquisitions foncières au bord de la Morge¹⁷⁰². Malgré un loyer modéré de 2.200 francs par an et le prêt de 10.000 francs consenti par sa mère en

¹⁷⁰¹ Façonner en soieries, Etienne Jeannolin est né à Arvillard (Savoie), le 14 novembre 1818. Il se met à son compte en 1853.

1857, Philibert Baratin doit se retirer un an plus tard, en cédant son bail à un fabricant de soieries lyonnais, Albert Lyon. Il sollicite l'aide financière de son frère aîné en 1862 qui lui verse 11.000 francs ¹⁷⁰³.

Un autre Voironnais, Joseph Voluzan, qui se déclare « *propriétaire et négociant* », fait plutôt figure de promoteur immobilier, mettant tous ses talents au service d'entrepreneurs à façon démunis, mais refusant lui-même d'investir directement dans l'industrie textile. En mai 1858, il se propose de remettre en état un bâtiment de trois étages, avec une roue hydraulique, qu'il possède à La Plotière (Voiron) à deux jeunes associés, Mercuel et Bois ¹⁷⁰⁴, qui veulent y établir un tissage de soierie. Auparavant, les deux hommes lui avaient proposé de participer à leur société au titre d'associé. Mais Voluzan décline leur proposition, préférant toucher un loyer régulier de 3.400 francs par an, à d'hypothétiques bénéfices ¹⁷⁰⁵. Cela le stimule pour construire un second bâtiment sur une parcelle voisine. Avant même l'achèvement des travaux, il le loue à Philibert Masson qui ambitionne lui aussi de faire fortune dans le tissage. Pour 3.700 francs par an, Voluzan lui promet d'élever une fabrique de trois étages, disponible à partir du 1^{er} janvier 1859, et pouvant recevoir cinquante et un métiers à tisser mus par une roue, avec un dortoir. Masson, et son voisin, François Berrod, font faillite à la fin de l'année 1866. Voluzan projette enfin de transformer un moulin à Saint-Cassien, qui ne lui appartient pas, en moulinage de soie. Pour financer ses investissements immobiliers, Voluzan se fait avancer les fonds par... ses fournisseurs (maçons, mécaniciens...), Fourneton, Tournon et Termoz, à charge pour eux de se rembourser sur les loyers des dix premières années, tandis que les loyers suivants reviennent intégralement à Voluzan (pour sept et cinq ans pour les deux fabriques de Voiron) ¹⁷⁰⁶. Le patronat voironnais prend l'habitude de louer ses usines, tout au moins au début. Il n'est pas rare de voir les usines passer de mains en mains, au gré des échecs ou des succès, comme les industriels de la laine à Verviers ¹⁷⁰⁷.

À l'automne 1860, Voluzan renouvelle l'expérience avec deux nouveaux entrepreneurs associés, Joseph Douron et Jean-Baptiste Bret, ce dernier ayant débuté sa carrière comme marchand de fer à Voiron. Douron est serrurier de profession. Les trois hommes signent une convention par laquelle Voluzan s'engage à construire un

¹⁷⁰² ADI, 3E29283, Obligation et vente devant M^e Bally, à Voiron, le 30 août et le 24 octobre 1858, 3E29284, Vente devant le même notaire le 9 janvier 1859 et 3E29309, Vente devant le même notaire le 2 mars 1859.

¹⁷⁰³ ADI, 3E29282, Bail devant M^e Bally, à Voiron, le 26 mai 1858, 3E29287, Cession de bail chez le même notaire le 19 octobre 1860, 3E20894, Transport de créance devant M^e Gonnon, à Moirans, le 9 septembre 1862.

¹⁷⁰⁴ Façonnier en soieries, Eugène Bois est né à Beaucroissant le 5 janvier 1826.

¹⁷⁰⁵ ADI, 3E29282, Acte de société et bail devant M^e Bally, à Voiron, le 7 mai 1858.

¹⁷⁰⁶ ADI, 3E29283, Bail devant M^e Bally, à Voiron le 16 octobre 1858, 3E29284, Transport de créance, chez le même notaire du 27 janvier 1859 et bail du 13 juin suivant.

¹⁷⁰⁷ VAILLANT-GABET (S.), 2006, pp. 190 et sq.

tissage de soie de deux étages pour une soixantaine de métiers à tisser, avec un dortoir, toujours dans le quartier de la Plotière, entre les fabriques louées par ses soins à Masson et à Bois. Voluzan doit leur livrer la nouvelle fabrique au printemps suivant en échange d'un loyer annuel de 3.300 francs. Cependant, des retards dans l'avancement des travaux ne permettent aux deux associés de débiter l'exploitation que six mois plus tard. Comme pour ses précédentes constructions, Voluzan rembourse les frais et les travaux grâce aux premiers loyers¹⁷⁰⁸. À la fin des années 1870, Joseph Douron se retire et transmet son entreprise à son fils, Aimé-Joseph, et à son gendre, Jules Moyroud. Ceux-ci s'empressent, en 1880, d'acheter les bâtiments à Voluzan pour 70.000 francs, vingt ans après leur construction. Voluzan leur accorde des facilités de paiement, avec un règlement en dix annuités égales¹⁷⁰⁹. Les frères Tournier, des constructeurs mécaniciens de Voiron, construisent eux aussi une usine, sur le Mail, à Voiron qu'ils s'empressent de louer à Louis-Eugène Tournachon. Ce dernier qui vient de se séparer de Jules Monin, prend en main une usine entièrement équipée, avec soixante-dix métiers à tisser, trois canetières, quatre polissoirs et deux machines à vapeur, pour un loyer annuel de 7.125 francs. Une clause lui permet, au bout de dix ans, d'acquérir l'ensemble pour 95.000 francs¹⁷¹⁰.

La pratique de l'affermage subsiste encore au début du XX^e siècle : ainsi, Louis Bron, un ancien marchand de quincaillerie, devenu employé de soieries à Lyon, loue en décembre 1897 l'ancienne usine Pochoy acquise par les frères Ruby, pour un loyer annuel de 25.000 francs. Treize ans plus tôt, la vente de son fonds de commerce ne lui rapportait que 1.300 francs. Avec un maigre capital de départ, il n'a pas les moyens d'acquérir une telle usine, mais il a l'espoir de toucher de substantiels bénéfices pour couvrir le montant des loyers¹⁷¹¹.

L'autre moyen pour réaliser des économies en capital fixe est de recourir au marché de l'occasion, notamment en participant aux enchères publiques, organisées pour liquider l'actif de fauchonniers faillis. Ainsi, Claude-François Chapuis, fauchonnier établi à La Tour-du-Pin depuis les années 1850, achète en 1862 tout le matériel mis en vente par un de ses confrères, Benoît Poncin : il met la main sur quatre-vingt-six métiers à tisser manuels (dont vingt et un en mauvais état) pour seulement 3.100 francs, soit en moyenne 36 francs par métier. Pour 2.300 francs supplémentaires, il s'empare de cinq mécaniques à dévider, d'un doublage, de quatre canetières, d'un pliage, d'une banque, de cinq mécaniques d'armure... En outre, Chapuis a la possibilité de régler ses achats ultérieurement¹⁷¹². Le matériel de Philibert Masson et de François Berrod, deux fauchonniers en soieries, installés à Voiron à la fin des années 1850 et au début de la

¹⁷⁰⁸ ADI, 3E29290, Conventions privées du 1^{er} octobre 1860 et transport devant M^e Bally, à Voiron, le 29 octobre 1862, 3E29291, Règlement devant le même notaire le 16 octobre 1862.

¹⁷⁰⁹ ADI, 3Q43/68, ACP du 19 janvier 1880 (vente devant M^e Bally, à Voiron, le 16 janvier).

¹⁷¹⁰ ADI, 3E29148, Bail devant M^e Margot, à Voiron, le 28 janvier 1875.

¹⁷¹¹ ADR, 126Q5, Enregistrement du 18 mai 1885 d'une vente sous seing privé du 20 avril précédent et ADI, 3Q43/107, ACP du 21 décembre 1897 (Bail devant M^e Treppoz, à Voiron, le 14 décembre).

décennie suivante, est vendu aux enchères en janvier 1867, un mois après leur mise en faillite. La mise à prix est de seulement 12.000 francs, pour un lot comprenant cinquante et un métiers à tisser, deux polissoirs, quatre machines à dévider, un ourdissoir, dix-sept lits... ainsi que tous les instruments utiles au bon fonctionnement d'une fabrique¹⁷¹³. En février 1868, Jules Pichat, tant en son nom que pour Ambroise Veyre, un façonnier propriétaire d'une fabrique dans le village de Saint-Bueil, se rend acquéreur du matériel de tissage de Barthélémy Jamet, un façonnier établi à Pont-de-Beauvoisin, pour un total de 5.970 francs¹⁷¹⁴. Grâce à cet investissement modique, Veyre peut étendre les activités de sa propre fabrique à bon compte. Eugène Bois, locataire avec son associé Henri Mercuel, d'une des usines de Voluzan à Voiron, peine à payer son loyer en 1864, ce qui le pousse à vendre vingt-cinq métiers à tisser au fabricant-usinier lyonnais Girodon, exploitant un tissage à Renage. Bois en retire 3.400 francs (136 francs par métier), soit le montant de son loyer. Girodon, magnanime, consent à laisser lesdits métiers, pour un temps indéterminé, sans autre condition, chez Bois¹⁷¹⁵. Le sursis accordé par Girodon sauve la situation financière de Bois pendant six années. Mais au printemps 1870, de nouveau assailli par les difficultés financières, Bois propose d'organiser une loterie pour vendre son matériel, estimé à 55.000 francs : n'importe quel façonnier peut espérer acquérir à bon compte un matériel d'occasion. Cependant, l'administration refuse l'organisation de cette loterie. Une importante maison de négoce de toiles de chanvre, Jacquemet neveu & Cie, lui accorde en avril 1870 quelques facilités financières avec l'ouverture d'un compte courant, garanti par une hypothèque d'une valeur de 3.000 francs¹⁷¹⁶. Au printemps 1881, Antoine Dévigne, important façonnier de La Tour-du-Pin, achète pour 5.000 francs le matériel de tissage manuel de ses confrères Durand et Blanc, installés dans une commune voisine, Cessieu¹⁷¹⁷. Alexandre Pollaud-Dulian, un employé en soieries originaire de Pont-de-Beauvoisin, profite de la faillite de Maximilien Jamet, aux Avenières, en 1884, pour abandonner son état et son patron lyonnais. Pour 120.000 francs, il met la main sur les deux usines Jamet des Avenières. La somme est importante, mais Pollaud-Dulian fait une bonne affaire, car les deux établissements ont été organisés récemment et sont prêts à fonctionner immédiatement¹⁷¹⁸. Des annonces dans la presse professionnelle (*Bulletin des Soies et Soieries* ou *Moniteur du Tissage Mécanique*, par exemple) se font l'écho de ces pratiques.

¹⁷¹² ADI, 3E28123, Vente de fonds de commerce devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 14 décembre 1862.

¹⁷¹³ ADI, 3E29300, Cahier des charges devant Me Bally, à Voiron, le 12 janvier 1867.

¹⁷¹⁴ ADI, 3Q18/93, ACP du 24 février 1868 (vente publique devant M^e Marion, à Pont-de-Beauvoisin, le 23 février).

¹⁷¹⁵ ADI, 3E29295, Vente mobilière devant M^e Bally, à Voiron, le 4 juillet 1864.

¹⁷¹⁶ ADI, 106M3, Lettre ms du Ministère de l'Intérieur au Préfet de l'Isère le 14 mai 1870, 3E29306, Ouverture de crédit devant Me Bally, à Voiron, le 2 avril 1870.

¹⁷¹⁷ ADI, 3Q32/112, ACP du 28 mai 1881 (vente devant M^e Reynaud, à La Tour-du-Pin, le 22 mai).

¹⁷¹⁸ ADI, 5U1192, Tribunal civil de Bourgoin, Réunion pour la faillite Jamet le 13 mars 1885.

Pierre Durand, « *commis de fabrique de soieries* » à La Tour-du-Pin , n'accepte de s'associer avec Jules-Antonin Blanc, à l'été 1880, qu'avec l'appui matériel d'un fabricant lyonnais. Durand ne possède qu'une maison à La Tour-du-Pin, estimée à 350 francs. Pour compléter sa part de capital, Durand a reçu en prêt d'une maison lyonnaise, quarante métiers destinés à tisser des soieries unies et éventuellement façonnées. Grâce aux 6.000 francs apportés par Blanc, les deux associés envisagent d'acheter les mécaniques Jacquard nécessaires pour tisser les soieries façonnées ¹⁷¹⁹ .

Le bricolage à partir d'un matériel d'occasion est la meilleure solution pour monter une affaire à moindre coût. Les façonniers savent trouver des solutions de remplacement, comme la location et le crédit informel.

3-Fratrie et parenté.

Le milieu incubateur voironnais est particulièrement propice à l'apparition de façonniers, souvent liés les uns aux autres par des relations familiales ou amicales. Les autres façonniers du Bas-Dauphiné ont eux aussi recours à leur famille pour monter leur affaire. Le plus souvent, ils sollicitent leur fratrie et leur parenté pour accompagner la croissance de leur entreprise.

Pour Jean-Antoine Garnier , propriétaire de l'une des plus vieilles fabriques de soie du département, la question de la succession se pose de façon précoce. Son mariage avec Marie Dupic demeure sans descendance, tandis que son frère Jean-Baptiste, mort précocement en 1819, n'a laissé qu'une fille, Césarine. Peu décidé à se séparer de l'œuvre de sa vie, il fait venir son neveu par alliance d'Auvergne, François-Antoine Faidides , qui fait ses premières armes dans sa fabrique en tant que commis-négociant. Fils d'un médecin, le jeune homme dispose probablement d'une bonne éducation. Dès le début des années 1840, il monte en grade, en prend sans doute la direction effective de la fabrique, avant même le décès de son oncle en 1845 ¹⁷²⁰ . Cependant, Garnier n'officialise pas cette transmission, puisque dans son testament, il se contente de léguer 20.000 francs à son neveu sans indiquer de mention particulière quant à la direction future de son établissement ¹⁷²¹ . Ses deux légataires universelles, sa veuve et sa nièce Césarine, acceptent néanmoins de le maintenir à son poste et se reposent sur lui pour la gestion de la fabrique, préférant s'intéresser à la religion et à la dévotion. Faidides poursuit l'œuvre engagée par son prédécesseur à tout point de vue : il continue l'achat de biens fonciers et le prêt d'argent sous la forme d'obligations notariales.

En 1847, les quatre frères Couturier tentent leur chance avec un fabricant de soieries. Les deux aînés, Régis, âgé de trente-quatre ans, et Joseph, d'un an son cadet, rejoignent Lyon, à moins qu'ils n'y soient déjà établis comme employés ou commis, ce qui semble le plus probable. Un fabricant de soieries, Jean-Jacques Berlié ¹⁷²² , accepte de les associer

¹⁷¹⁹ ADI, 9U2403, Justice de Paix de La Tour-du-Pin , Acte de société devant M^e Faulcon, à La Tour-du-Pin, le 23 juin 1880.

¹⁷²⁰ ADR, 3E17891, Contrat de mariage devant M^e Laforest, à Lyon, le 22 mai 1841 : il figure dans l'acte comme négociant.

¹⁷²¹ ADI, 3E14134, Testament devant M^e Chenavas, à Bourgoin , le 13 janvier 1845.

à son affaire, ainsi que leurs deux frères cadets restés à Bévenais, dans la plaine de la Bièvre, en Bas-Dauphiné. Les Couturier sont originaires d'un village voisin, Saint-Geoirs où se trouve le moulinage Joly. À eux cinq, ils conçoivent d'établir à Bévenais, où le tissage de la soie est quasi-absent, une succursale de la maison de Lyon, située au n°1 de la place Romarin, sous la raison sociale Berlié, Couturier & Cie, au capital de 350.000 francs (deux tiers probablement apportés par Berlié). Au moins deux des frères Couturier étaient auparavant au service de Berlié. Au terme des cinq premières années, celui-ci ne doit conserver qu'un rôle de commanditaire à hauteur de 250.000 francs. Rien ne prouve en revanche que Berlié et Bellon, son ancien associé, entretiennent encore des relations d'affaires. Grâce à ce partage, tous espèrent profiter de la connaissance personnelle du terroir et du territoire local, qu'ont les frères Couturier. En l'état, la société ne dure que trois ans avant d'être transformée au seul profit de Berlié et du cadet des frères Couturier, Alphonse, qui prend déjà l'ascendant sur le reste de la fratrie. Les trois autres frères continuent pourtant de travailler pour la nouvelle société. En 1852, débute leur collaboration avec un autre fabricant de soieries, Alfred Girodon qui loue déjà un tissage à Renage. Celui-ci et les quatre frères Couturier achètent une fabrique de soie à Bévenais, construite par la famille Néty-Boisset, à proximité du moulinage de Régis Couturier, pour 60.000 francs, avec des paiements échelonnés.



Figure 25—Le tissage Couturier à Bévenais vers 1900. Rapidement inadaptée en raison de sa disposition, l'usine Couturier (à droite) reste, toutefois, en activité, car elle constitue le cœur de la fortune politique de la famille qui règne sans partage sur la commune pendant près d'un siècle. La demeure familiale se dresse en haut du coteau (à gauche). Source :

¹⁷²² CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, p. 51. Depuis 1838, Berlié a pris pour associé son cousin germain Jean-Joseph Bellon (et un troisième partenaire), pour fonder une maison de soieries, au capital de 75.000 francs. En 1846, les associés se séparent et Bellon tente sa chance avec son frère. Le motif de leur séparation n'est pas connu. Bellon installe des métiers à tisser en Bas-Dauphiné.

coll. privée.



Figure 26—Le moulinage Joly à Saint-Geoirs en 1999. Le moulinage Joly (à gauche), construit sous la Monarchie de Juillet, a cessé son activité dans la première moitié du siècle suivant. Composé de trois étages, le bâtiment s'est partiellement effondré au début des années 1990 après une tempête de neige, laissant apparaître les planchers et ses structures de bois. Le moulinage fonctionne grâce à l'énergie hydraulique (premier plan à gauche). La chapelle, détruite, se trouvait dans une aile de la maison bourgeoise, (à droite, hors du cadre). Avec ses deux étages et son toit mansardé, celle-ci contraste fortement avec les fermes du village. Source : cliché de l'auteur (1999).

Une clause stipule que cette nouvelle fabrique dépend directement de l'autorité de Girodon tant qu'il en possède des parts. S'il décide de leur vendre ses parts, les Couturier sont tenus, pendant six années, de faire travailler une des salles de la fabrique pour lui. À cette occasion, les Couturier constituent verbalement une société qui n'est dissoute qu'en 1859, avec le retrait de l'aîné, Régis, qui fait désormais cavalier seul. Il cède alors son moulinage à ses frères cadets¹⁷²³.

La famille Landru a probablement conçu un projet mûrement réfléchi, associant Joseph-Gabriel Landru, à Coublevie, près de Voiron, son frère Emile-Edouard¹⁷²⁴, à Lyon et leur oncle, Hector Joly, à Saint-Geoirs, qui est également le beau-père d'Emile-Edouard. Au début des années 1840, Joly s'établit définitivement à Saint-Geoirs¹⁷²⁵. En 1853, Hector Joly et Joseph Landru mettent sur pied un projet d'entreprise pour faire « le commerce de l'ouvraison de la soie », à Coublevie, dont la durée est de quinze

¹⁷²³ ADI, 5U1117, Acte de société sous seing privé du 5 juillet 1847, dissolution sous seing privé du 30 juillet 1850, Acte de société sous seing privé du même jour, 3E26990, Vente devant M^e Murys, à La Cote-Saint-André du 5 avril 1852, 3E27003, Traité et vente chez le même notaire du 15 décembre 1859.

années à partir du 30 juin 1854, sous la raison sociale Landru Fils & Cie. Joly emploie alors dans son établissement cent quatre-vingt personnes. Il est convenu que « *Joly fournira tous les métiers, l'outillage et le matériel nécessaire pour la fabrication* », tandis que « *Landru fournira les usines, les bâtiments [...] qu'il possède à la Tivollière [Coublevie]* ». En d'autres termes, il s'agit de créer un tissage ou un moulinage à proximité de Voiron. Cette fabrique complète le moulinage que Joly possède à Saint-Geoirs. Une clause particulière permet de faire une place au futur gendre de Joly, Emile-Edouard Landru qui épouse en avril 1854 Anne-Louise Joly. Cependant, Emile Landru, après une carrière militaire, constitue sa propre maison de soieries à Lyon, en 1859, spécialisée dans les étoffes pour parapluies. En octobre 1860, Hector Joly manifeste le désir de compléter son moulinage à Saint-Geoirs par un tissage contigu, construit l'année suivante, tandis que son gendre Landru s'engage lui aussi à Saint-Geoirs à faire régler le moulin qu'il possède en accord avec son beau-père. L'affaire Landru-Joly fait long feu. Joseph Landru se retire du textile pour devenir banquier¹⁷²⁶. Quant à Emile-Edouard Landru, quelques années plus tard, en 1869, il fait travailler à façon le nouveau tissage construit par Louis-Emile Perrégaux à Jallieu.

Ainsi, lorsque Georges-François Lalechère, un propriétaire aisé de Saint-André-le-Gaz, décède en 1848, il laisse, certes, une belle succession évaluée à 54.500 francs environ, dont près de quarante hectares de terre, de bois... que doivent se partager ses huit enfants. Lorsqu'ils sont en âge de travailler, chacun d'eux liquide sa part d'héritage afin de pouvoir s'établir. Le plus jeune, Romain, comme beaucoup de cadets, tente sa chance à Lyon, où il devient successivement commis, négociant en cierges puis représentant de commerce. Ses aînés, Eugène, François et Célestin, deviennent tisseurs au début des années 1860 dans leur village natal. Le dernier, grâce à la vente de sa part d'héritage, figure quelques années plus tard comme « *chef d'atelier pour la fabrication des étoffes de soie* » à Saint-André-le-Gaz avec cinquante métiers à tisser à bras qu'il place

¹⁷²⁴ Fabricant de soieries pour parapluies, Emile-Edouard Landru est né à Voiron le 5 février 1828, d'un père négociant en toiles. En 1859, on le retrouve à Lyon, où François Renaudin, un fabricant de soieries, le prend comme associé puis à partir de 1863, Landru reste seul aux commandes de l'affaire. Il se spécialise alors dans la fabrication des étoffes de soie pour parapluie. En 1869, il conclut un accord avec Louis-Emile Perrégaux qui accepte de travailler à façon pour lui dans sa nouvelle usine de Jallieu. Il siège à la chambre syndicale de l'Association de la Fabrique Lyonnaise en 1868, lors de sa fondation. En 1880, il décide de promouvoir l'un de ses employés, Philibert Monet, au rang d'associé dans sa nouvelle maison, au capital de deux cent mille francs, tandis que son fils, Georges-Edouard-Barthélemy (□1920) devient employé intéressé. Deux ans plus tard, pendant l'été 1882, ce dernier devient associé à part entière (la raison sociale change alors en E. G. Landru & Cie), mais, comme tant de confrères, il réalise de mauvaises affaires et son père doit liquider l'entreprise en mars 1885. Le fils Landru poursuit alors sa carrière dans l'industrie soyeuse américaine en s'installant à Paterson. À son décès, le 12 septembre 1908, Emile Landru laisse une fortune évaluée à 948.130 francs ; il est alors l'un des soutiens financiers de la jeune maison Coudurier, Fructus & Descher.

¹⁷²⁵ ACB, Etat civil, Son mariage le 12 mai 1834, et AC Châteauevilain, Etat civil, Naissance le 15 février 1836 de sa fille Anne Louise.

¹⁷²⁶ ADI, 3E29272, Acte de société, M^e Bally (Voiron), le 30 janvier 1853, 3E29296, Acte de notoriété, M^e Bally (Voiron), le 23 mars 1865, et 7S2/121, Pétitions ms d'Hector Joly et de son gendre Emile Landru, au préfet le 24 octobre 1860, Lettre ms de l'ingénieur en chef au préfet le 24 septembre 1861.

parmi la population locale. En 1880, Célestin Lalechère occupe trente-cinq ouvriers dans sa fabrique ¹⁷²⁷ .

En 1873, les frères Jourdan, Joanny et Francisque, reprennent conjointement l'affaire paternelle, à Dolomieu . Chacun apporte une petite fabrique, dont une équipée d'une machine à vapeur, avec soixante métiers à tisser par établissement et diverses autres mécaniques. La fabrique de Francisque vient seulement d'être achevée. Leur père, Joseph, avait pris soin de constituer deux fabriques équivalentes pour établir chacun de ses fils séparément. La donation a lieu cinq mois avant la formation de la nouvelle société, alors que les travaux pour la seconde fabrique viennent de commencer. Les fils Jourdan ont choisi, au contraire, de rester ensemble ¹⁷²⁸ . La stratégie suivie par André Dévigne , à La Tour-du-Pin est assez proche, bien qu'elle ne soit pas couronnée du même succès. En 1880, il divise son affaire de tissage à façon en deux entreprises distinctes à l'occasion d'une donation à son fils, Antoine, et à son gendre, Jean Dissard . Antoine Dévigne reçoit de son père la fabrique (80.000 francs) et des métiers à tisser placés chez des ouvriers en chambre (29.529 francs). Son beau-frère se voit attribuer du matériel de tissage évalué à 31.317 francs ¹⁷²⁹ . Grâce à cette séparation, Dissard échappe à la faillite d'Antoine Dévigne en 1892.

Avant de se séparer, les frères Pey , de petits façonniers originaires de Vignieu, agissent de concert pour créer leur première affaire de tissage. Leur père, Gabriel, jouit dans le village d'une réelle aisance matérielle, au milieu du XIX^e siècle. Son décès prématuré fragilise toutefois l'équilibre familial. Son fils aîné, Félix, quitte rapidement son village natal pour tenter sa chance à Lyon. Dans les dernières années du Second Empire, alors qu'il occupe un poste d'employé de commerce, il est rejoint par sa sœur, Léontine, qui s'installe comme lingère. En 1873, Félix Pey apparaît comme employé de commerce à Vaulx-Milieu, près de Bourgoin . Jules, son frère puîné, qui a reçu en héritage la maison familiale à Vignieu, est devenu « fabricant » à Vignieu. Sans doute a-t-il bénéficié du soutien de Félix qui, depuis son bureau lyonnais, a pu le mettre en relation avec un donneur d'ordres ? En Bas-Dauphiné, le jeune Jules a également pu recevoir l'aide technique de ses cousins Anselme, eux-mêmes façonniers à La Tour du Pin. Quant aux trois autres membres de la fratrie, l'un, Gabriel, poursuit des études de pharmacie à Bourgoin avant de se fixer à Valence, et les deux plus jeunes, Léon et Auguste, aident Jules pour lancer son entreprise. Grâce à son mariage en 1873, Jules Pey renforce sa situation financière, puisque sa femme lui apporte 2.500 francs d'économie et une donation de 10.000 francs à recevoir au décès de son père. Sa femme, Marie-Sabine-Valérie Maillet, se trouve être la cousine d'un autre façonnier, Rémy Penel, établi à Dolomieu . Cinq ans plus tard, grâce à l'expérience acquise sous la direction de son frère, Auguste, jusqu'alors simple employé, épouse la fille d'Antoine Jéricot, un

¹⁷²⁷ ADI, 3Q18/330, Mutation par décès du 17 février 1849, 3Q18/86, ACP du 30 juin 1863 (vente devant M^e Verger, aux Abrets , du 21 juin) et ADR, 3E12844, Mariage devant M^e Vachon, à Lyon, en octobre 1866.

¹⁷²⁸ ADI, 3Q32/93, ACP du 2 mai 1873 (donation devant M^e Perenet, à Dolomieu le 23 avril), 9U2402, Justice de Paix de La Tour-du-Pin , Acte de société devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 30 octobre 1873.

¹⁷²⁹ ADI, 3Q32/111, ACP du 9 juin 1880 (donation devant M^e Reynaud, à La Tour-du-Pin le 2 juin).

modeste « *fabricant d'étoffes de soie* », installé dans un village voisin, Vézeronce. Ce dernier prend alors son gendre comme associé en faisant donation à sa fille de la moitié de son petit matériel de tissage (quarante métiers à tisser et cinq mécaniques à dévider au total). Auguste abandonne donc ses frères pour s'installer à Vézeronce puis à Saint-Sorlin. À son tour, Jules, pourtant à l'origine de l'entreprise Pey, quitte Vignieu lorsque la maison Alexandre Giraud & Cie, de Lyon, lui propose de prendre la direction de son usine des Abrets. Au début des années 1880, Léon se retrouve seul à diriger l'affaire familiale : l'entreprise est modeste, au mieux une quarantaine de métiers à tisser manuels dispersés chez des habitants de Vignieu. Alors que ses biens sont évalués à 9.000 francs en 1880, il cède son matériel et sa clientèle en 1902 pour seulement 2.300 francs à Jean-Etienne Ansernaud, un employé de soieries domicilié aux Avenières. Léon Pey n'a probablement réalisé aucun investissement en capital fixe pendant vingt ans¹⁷³⁰.

Chez les Jamet, la division l'emporte au contraire sur l'esprit de famille. Alexis-Philibert Jamet, ancien employé de la maison Alexandre Giraud & Cie aux Abrets, a fondé au début des années 1860, sa propre affaire dans la même commune, grâce à sa connaissance du milieu local, acquise au service de son ancien employeur. En 1866 et 1871, à l'occasion du mariage de ses deux fils, Jean-Joseph et Jacques-Maximilien, Alexis-Philibert Jamet décide de leur donner respectivement soixante et cinquante métiers à tisser ainsi que des ourdissoirs et des dévidoirs, la part de chacun étant estimée à 10.000 francs. Puis, en 1874, Jamet fait une nouvelle donation à ses deux fils : Jean-Joseph reçoit la fabrique des Abrets et environ 20% du matériel qu'elle contient, tandis que Jacques-Maximilien se voit attribuer le solde du matériel, ce qui lui permet de meubler son nouvel établissement des Avenières¹⁷³¹. Mais cela ne suffit à son fils cadet. Maximilien Jamet voit grand. Il monte aux Avenières deux usines, un dévidage et un tissage, dans les hameaux de Ciers et de Quinquet. Il emprunte chez un notaire lyonnais, 100.000 francs en 1883. Pour soutenir son affaire, il s'endette aussi auprès de son frère aîné, Jean-Joseph, qui a repris l'entreprise paternelle des Abrets, à hauteur de 61.096 francs. Il sollicite également une parente par alliance, Mme Jamet, née Roux, de Saint-Egrève, pour 19.000 francs et obtient, toujours en 1883, d'un petit banquier des Avenières, Séraphin Berthier, une ouverture de Crédit de 20.000 francs. Après s'être séparé de ses deux fabriques, il tente de continuer sa profession en 1884, en louant un tissage, à Veyrins. Cela ne l'empêche pas de se déclarer en faillite rapidement¹⁷³². Le

¹⁷³⁰ ADI, 3Q32/243, Enregistrement le 9 mars 1852 d'un bail sous-seing privé daté du 20 juin 1851, 3Q32/66, ACP du 8 avril 1856 (vente aux enchères devant M^e Brun, à Cessieu, les 30 et 31 mars) : Gabriel Pey possède deux moulins loués à hauteur de 1.260 francs par an, des biens mobiliers évalués à son décès à plus de 3.100 francs. 3Q4/103, ACP du 16 mars 1868 (procès-verbal de partage devant M^e Brissaud, à Saint-Chef, le 3 mars), 3Q18/100, ACP du 21 novembre 1873 (contrat de mariage devant M^e Favot, à Pont-de-Beauvoisin, le 15 novembre), 3Q32/107, ACP du 10 janvier 1879 (contrat de mariage devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 29 décembre 1878), 3Q18/115, ACP du 28 août 1880 (contrat de mariage devant M^e Badin, aux Abrets, le 18 août 1880), 3Q32/112, ACP du 24 mai 1881 (vente devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 9 mai 1881), 3Q32/155, ACP du 12 septembre 1902 (vente devant M^e Pégoud, à Dolomieu, le 2 septembre).

¹⁷³¹ ADI, 3E11459, Contrat de mariage devant M^e Desautels, à Grenoble, le 12 novembre 1866 et ADR, 3E15243, Contrat de mariage devant M^e Joannard à Lyon le 18 septembre 1871, 3Q18/101, ACP du 21 décembre 1874 (partage devant M^e Badin, aux Abrets, le 19 décembre).

réseau familial ne suffit plus à Antoine Dévigne en 1886 pour étendre et maintenir ses affaires : son père, André Dévigne, retiré des affaires depuis six ans, doit se porter caution, pour qu'il obtienne un prêt hypothécaire de 30.000 francs¹⁷³³.

Louis-Eugène Combe reprend en mars 1882 les parts de Marc Borgey dans le tissage que celui-ci exploite dans le château d'Alivet (Renage). Combe reste associé à François Guillaud, l'ancien partenaire de Borgey, jusqu'à son retrait en juin 1883. Pour compenser ce départ, il obtient l'engagement financier de son père, également prénommé Louis-Eugène. Les deux hommes restent associés jusqu'au début de l'année 1891, date à laquelle le père Combe se retire à son tour. Un mois plus tard, le fils Combe se marie et récupère les fonds donnés par son beau-père en avancement d'hoirie, soit 20.000 francs¹⁷³⁴.

Pour développer leurs affaires, les façonniers s'appuient sur leur réseau familial : des oncles, des frères, des parents, leur procurent les fonds nécessaires, l'assistance technique et les conseils dont ils ont besoin. Mais ils ne suffisent plus à partir des années 1880. La crise industrielle et la croissance des investissements poussent les façonniers à élargir leurs réseaux. La présence d'une fratrie stimule la constitution de plusieurs entreprises, soit par scission, soit par création, comme chez le patronat nordiste. Les raisons en sont souvent inconnues (dissensions, ambitions).

4-Mariages.

Pour les façonniers, au moins pour ceux de la première génération, le mariage ne constitue pas forcément une avancée importante dans leur carrière. Il reflète le plus souvent leur situation du moment, c'est-à-dire modeste. Il s'agit de mariages entre égaux.

Parmi les principaux façonniers du Second Empire, six seulement se marient alors qu'ils ont déjà le statut de patron, cinq restent célibataires. Ils attendent d'avoir une situation sociale intéressante pour se trouver un bon parti. C'est dans ce cas de figure que les apports des mariés sont les plus élevés, à l'exception d'Alphonse Couturier, mais son contrat ne mentionne que les biens de l'épouse. La grande majorité des façonniers est donc déjà mariée lorsqu'ils deviennent patrons. Chez les principaux façonniers du Second Empire, l'âge moyen au mariage s'établit à vingt-neuf ans environ.

En se mariant en 1867, Louis Clément, alors jeune employé chez Alfred de Chanay, ne peut prétendre à un mariage intéressant : sa promise, Marie Gaillard, une liseuse, probablement dans la même fabrique, est originaire de Saint-Nicolas-de-Macherin. Leurs apports respectifs sont sensiblement équivalents : 1.500 francs pour lui et 2.000 francs pour elle¹⁷³⁵. Il ne s'établit à son compte que sept ans plus tard.

Le plus souvent, les façonniers ne disposent pas d'un réseau d'alliances familiales

¹⁷³² ADI, 5U1192, Tribunal civil de Bourgoin, Bilan ms de Maximilien Jamet, le 22 juin 1884, Réunion du 13 mars 1885, Reddition de comptes et distribution de dividendes le 23 juillet 1886.

¹⁷³³ ADI, 3Q32/118, ACP du 28 janvier 1886 (obligation devant M^e Faulcon, à La Tour-du-Pin, le même jour).

¹⁷³⁴ ADI, 9U1801, Justice de Paix de Rives, Dissolution de société devant M^e Gamet, à Rives, le 17 février 1891.

puissant. Ainsi, François Gonnet peut certes se prévaloir de compter le riche papetier voironnais Lafuma (descendant d'une dynastie papetière ardéchoise¹⁷³⁶) dans sa belle-famille, qui consent à lui prêter régulièrement des fonds pour ses affaires. Il entretient des relations amicales avec le constructeur grenoblois, Casimir Brenier¹⁷³⁷. Mais aucun d'eux n'est en mesure d'empêcher sa chute. Parmi les façonniers, les seuls à disposer d'un réseau important, sont les Perrégaux et les Diederichs, par leur participation à un réseau protestant européen basé à Lyon. Ainsi, les Perrégaux possèdent des attaches professionnelles et familiales avec le puissant clan Debar, lui-même associé aux principales familles protestantes de la place¹⁷³⁸.

Dans quelques cas, la belle-famille du façonnier joue un rôle important dans son ascension sociale et dans son prestige. À Moirans, les deux principaux industriels du textile, Genin et Bouvard, doivent de bonne heure se préoccuper de leur succession et de l'avenir de leur entreprise, car, de leur mariage, aucun garçon n'est né. Pour eux, leurs héritières doivent trouver un conjoint capable de reprendre l'affaire familiale¹⁷³⁹. Antoine Genin est le premier à marier sa fille unique, Marie-Thérèse, en 1857 à Alphonse-Séraphin Martin, un jeune voyageur de commerce, natif de Saint-Etienne-de-Crossey. À cette époque, Martin travaille dans un tissage à Voiron. Son père, Joseph Martin, jouit d'une certaine aisance et fait figure de potentat local à Saint-Etienne-de-Crossey, commune dont il est maire depuis le règne de Louis-Philippe¹⁷⁴⁰. Grâce à des revenus annuels estimés à 1.500 francs, il envoie son fils, Séraphin, à Grenoble pour y suivre des études secondaires et supérieures. À la fin de l'été 1854, le jeune Séraphin Martin soutient une thèse de licence à la faculté de droit devant un jury présidé par Gueymard et traitant des sociétés anonymes. Antoine Genin semble donc avoir trouvé l'héritier idéal, d'autant que les Martin donnent dix mille francs à leur fils à l'occasion de son mariage. Sitôt la cérémonie passée, Martin rejoint son beau-père à Moirans pour l'assister et lui succéder. À son décès en 1873, Martin reprend définitivement le tissage Genin¹⁷⁴¹.

Tableau 33–Mariages des principaux façonniers du Second Empire.

¹⁷³⁵ ADI, 3E29301, Contrat de mariage devant M^e Bally, à Voiron, le 22 octobre 1867.

¹⁷³⁶ ANDRÉ (L.), 1996 et 2005a.

¹⁷³⁷ ADI, 9U1786, Justice de paix de Rives, Nomination d'un subrogé tuteur par le juge de paix le 13 février 1885 pour les quatre enfants mineurs de François Gonnet, récemment décédé.

¹⁷³⁸ Voir MAXWELL (E.), 1980

¹⁷³⁹ Comme Etienne Gridaine qui donne sa fille à son bras droit, Laurent Cunin.

¹⁷⁴⁰ ADI, 15M94, Notice individuelle du 18 août 1865 et lettre ms de Joseph Martin adressée au préfet de l'Isère le 17 octobre 1877. Joseph Martin conserve son fauteuil de maire jusqu'à sa démission en mai 1869.

¹⁷⁴¹ ADI, 3E20884, Contrat de mariage devant M^e Gonnon, à Moirans, le 2 septembre 1857 et MARTIN (S.), 1854.

1742 Emp. = employé.

1743 Imm. = immeubles non estimés.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Age au mariage (en années)	Patron	Epouse	Profession du beau-père ¹⁷⁴²	Apports total des mariés (en francs) ¹⁷⁴³
Anselme Jacques*	25		Jolans Zoé-Victorine-Marie	Emp. contributions indirectes	?
Auger Victor	23		Gindre Claudine-Emilie	Négociant	64.500 + imm.
Baratin Aimé I	31		Gonin Jeanne	cordonnier	?
Baratin Félix	31		Lacombe Marie-Victorine	Négociant	21.500
Bertet Pierre	-		Célibataire		-
Bouvard Maurice	28	X	Faure Marie-Alexandrine	Juge de Paix	74.000
Brochay Edouard	28		Genevey Virginie	Charron	5.000
Brunet-Lecomte Henry	26		Mouchet Joseph-Maria-Antoine	Avocat au sénat de Savoie	?
Constantin de Chanay Alfred	30		Prédelys (de) Caroline-Angélique-Mathilde	Lieutenant colonel	Aucun contrat
Chapuis Claude-Antoine	24		Doublier Jeanne	Cultivateur	2.100
Couturier Alphonse	36	X	Bonnevaux Marie-Mélanie	Propriétaire rentier	7.600
Couturier François-Régis	45	X	Ogier Julie	?	100.000 + imm.
Couturier Joseph	-		Célibataire		-
Couturier Auguste	-		Célibataire		-
Cuchet François-Fleury	24	X	Génissieu Anne-Adrienne	Négociant propriétaire	20.000
Dévigne André	25		Ronchet Philippine	Journalier	?
Diederichs Théophile I	23		Iltis Salomé	Directeur de tissage	Aucun contrat
Faidides François-Antoine	33		Cattet Antoinette	Rentier	20.000
Favier Jean-Pierre*	?		Meunier Marie	?	?
Favier Séraphin	25		Abram Louise	Négociant	7.000 + imm.
Genin Antoine	27		Penet Marie-Sophie	Propriétaire	2.600
Gonnet François	37		Bourdis Marie-Joséphine	?	6.000
Guinet Joseph I	-		Célibataire		-

¹⁷⁴² Emp. = employé.

¹⁷⁴³ Imm. = immeubles non estimés.

Seconde partie-La reine-soie (milieu XIXe siècle-années 1880).

Guinet Benoît-David	29		Furnion Anne	Tisseur	4.000
Heppe Joseph	25		Landru Anne-Marie	Cultivateur	1.000
Jamet Alexis	19		Vollant Antoinette	Fabricant d'étoffes	2.000
Joly Hector	40		Gaget Jeanne-Claudine	Employé d'octroi	?
Jourdan Joseph*	23		Rosset Marie-Coronée	Propriétaire	?
Landru Joseph	26		Deguet Adèle	Marchand drapier	50.000
Malescourt Louis	?		Pinet Marie	?	?
Martin Séraphin	27		Genin Thérèse-Sophie	Fabricant de soieries	17.000
Perrégaux Louis-Emile	29		Morin Victorine	Banquier	
Pochoy Claude-Victor	29		Bertet Anne-Marie-Céline	propriétaire	42.000
Poncet Florentin	24		Vachon Marie-Anne-Joséphine	Homme d'affaires du comte de Meffray	26.400
Rabatel Constant	40	X	Thiéry Cécile-Laure-Elisabeth	Propriétaire	45.500
Tivollier Jules	32	X	Vendre Louise-Marie-Joséphine	Avocat, député	132.200
Tournier Claude-Ferdinand	-		Célibataire		-
Tournier Joseph	28		Giroud Marie-Clémentine	Propriétaire maître d'hôtel	27.800
Veyre Ambroise	32		Tourteaux Anne	Capitaine de navire	8.500
Vignal Jules	30		Prim Irène	?	42.000

En ce qui concerne Célestin Lalechère , son mariage offre un exemple d'endogamie professionnelle, lorsqu'il épouse en octobre 1866, en premières noces, Marie-Antoinette Trillat. Il possède déjà cinquante métiers à bras et se revendique comme « *chef d'atelier pour la fabrication des étoffes de soie* » à Saint-André-le-Gaz . Il a sans doute rencontré sa promise à Lyon, à l'occasion de l'un de ses voyages chez un fabricant, car son futur beau-père est alors « *employé pour la fabrique de soieries* », et habite au cœur du quartier des maisons de fabricants, au n°2 de la grande rue des Feuillants. Au total, la jeune fille apporte, outre son trousseau, 10.000 francs en argent à son futur époux, dont 6.000 donnés en préciput par ses parents. Lors de son remariage six ans plus tard, Célestin convole une nouvelle fois avec une jeune fille proche de son milieu professionnel, en la personne de Marie-Joséphine Bouillon , de Corbelin , d'une famille de contremaîtres en soieries qui, à son tour, a su créer une entreprise à façon¹⁷⁴⁴ . De prime abord, les façonniers les plus importants ne cherchent pas à nouer des alliances dans la profession, ce qui n'est pas le cas des plus modestes ou des personnels de direction et

¹⁷⁴⁴ ADR, 3E12844, Contrat de mariage devant M^e Vachon, en octobre 1866 et ADI, 3E28142, Contrat de mariage devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 18 octobre 1872.

d'encadrement. Ainsi, en 1875, Gabriel Paccalin¹⁷⁴⁵, jeune façonnier de trente-quatre ans, établi à Veyrins, près de Corbelin, épouse la fille de Benoît Michard, lui-même directeur de la fabrique Emery, à Châtonnay. Césarine Michard apporte à son mari pour trois mille francs en meubles et bijoux, alors que celui-ci possède une maison à La Bâtie-Montgascon et son matériel de tissage (8.000 francs), ses nippes et une demie parcelle de vigne, soit un total de 8.700 francs. Les deux familles se connaissent, car étant toutes deux originaires de La Bâtie-Montgascon¹⁷⁴⁶.

Par son mariage, Moyroud entre dans le monde de la grande bourgeoisie grenobloise. Cela constitue un atout pour sa future carrière politique en Isère au Conseil général. Thouvard et l'un de ses fils, Alcide, futur juge au Tribunal de commerce, possèdent des contrats de construction avec le PLM, vers Avignon et Cavaillon, mais ont aussi des intérêts dans une affaire de chanvre constituée en 1868¹⁷⁴⁷.

On constate que les apports sont souvent faibles : ils illustrent à la fois des origines sociales modestes, mais aussi des carrières naissantes, où l'accumulation du capital n'a pas encore eu le temps de se faire.

5-Fragilité et instabilité.

Sans statistiques précises, on ne peut que livrer quelques impressions à propos de la longévité et de la fragilité de ces façonniers. Les fabricants règlent souvent avec retard leurs factures et appliquent tout aussi régulièrement des rabais sur les façons. Ils peuvent aussi retirer leur confiance à un façonnier. Si celui-ci n'a qu'un seul donneur d'ordres, la faillite est immédiate.

André Mugnier, l'un d'eux, natif de La Croix-Rousse en 1821 et installé à Chimilin probablement dans les années 1850, doit déposer son bilan en novembre 1860. À son actif, il possède pour 24.542 francs de biens, dont 9.542 francs comme outils professionnels, pour un passif de 16.559 francs. Pour détourner ses créanciers, il suggère la vente de son matériel qui est réalisée un an plus tard, à Pierre Penel, percepteur de son état et domicilié aux Abrets pour 8.000 francs. Penel, déjà propriétaire des murs de la fabrique Mugnier, prend possession de l'intégralité de l'actif du façonnier failli¹⁷⁴⁸.

¹⁷⁴⁵ Lorsque le père de Gabriel Paccalin, cordonnier de son état, décède le 23 janvier 1873, à La Bâtie-Montgascon, il ne laisse qu'une maigre succession à Gabriel et à son frère cadet, Joseph-Laurent, commis-négociant (probablement dans la fabrique de son frère), à peine 110 francs. En février 1875, Paccalin emprunte 2.500 francs à un cordier des Abrets.

¹⁷⁴⁶ ADI, 3E18290, Contrat de mariage devant M^e Vicat, à Châtonnay, le 15 août 1875 et état civil de Châtonnay, mariage le 21 août 1875.

¹⁷⁴⁷ ADI, 11U417, Acte de société devant M^e Desautels, à Grenoble, le 27 avril 1868 et acte de société sous seing privé du 16 juin suivant, 3E11498, Partage chez le même notaire du 17 avril 1876 de la succession de François-Alexis Thouvard, estimée à 225.000 francs : sa fille, mariée à Moyroud, reçoit à cette occasion environ 14.000 francs.

¹⁷⁴⁸ ADI, 5U1176, Tribunal de Commerce de Bourgoin, Bilan ms de Mugnier du 16 novembre 1860, procès-verbal de l'assemblée des créanciers du 16 mai 1863

François Carruel, installé à Lyon, au 63 de la rue Boileau, s'associe pendant l'été 1859 avec deux de ses confrères déjà établis à Chimilin, Gayet et Annequin. Grâce à un capital de 12.000 francs, les trois associés se proposent de fonder une affaire de tissage de soieries unies. Le Lyonnais Carruel se charge de diriger la fabrication, de contrôler les pièces et de distribuer le matériel aux ouvriers en chambre, tandis que Gayet s'occupe de faire la ronde chez eux et de la caisse, et Annequin du transport et du montage des métiers. Après seulement cinq mois d'existence, Gayet se retire de l'affaire, puis Annequin. En décembre 1860, resté seul aux commandes de l'entreprise, Carruel a définitivement quitté Lyon pour s'installer à Chimilin. Il prend alors pour associé un négociant lyonnais, Pierre-Xavier Jaboulay, probablement chargé de fournir du travail (et du matériel) pour les soixante-dix-huit métiers à bras de la société. Mais, là encore, les associés décident de dissoudre leur société avant le terme, au bout d'un an et demi. Pourtant, les deux hommes continuent leur activité quelques mois avant d'être déclarés en faillite le 26 septembre 1863, après avoir déjà dû se déclarer en cessation de paiement en avril 1862 : leur actif n'est alors que de 9.854 francs, pour un passif de 18.900 francs¹⁷⁴⁹. Toujours à l'automne 1860, un ouvrier en soie de Saint-Jean-d'Avelanne, près de Pont-de-Beauvoisin, Antoine Villeton, s'associe avec un commis lyonnais, Pierre Perrin, pour une durée de huit années. Le siège de l'affaire est fixé dans la maison paternelle de Villeton. Celui-ci fournit en mise de fonds cinquante métiers à tisser. Quatre mois plus tard, les deux hommes liquident l'affaire, et Perrin, qui n'a fourni aucun apport, retire 200 francs de cette éphémère association¹⁷⁵⁰.

La moindre période de chômage conduit logiquement des façonniers à leur perte. Barthélémy Jamet, pourtant solidement implanté à Pont-de-Beauvoisin, en fait l'amère expérience en 1867. Il doit se séparer de son matériel pour rembourser ses créanciers. À son actif, il possède cent quatre-vingts métiers à tisser, dix-huit mécaniques à dévider, largement dispersés chez des ouvriers¹⁷⁵¹. Jean-Baptiste Vallin crée son affaire de tissage en 1869, mais

« les agencements et le prix des métiers à cette époque étaient très élevés, de telle sorte que Vallin avait à peu près épuisé toutes ses ressources, lorsque les événements de l'année 1870 sont venus arrêter son travail »¹⁷⁵².

Pourtant, lorsqu'il fait faillite deux ans plus tard, au début de l'année 1871, Vallin affiche un maigre actif de 5.531 francs : ses vingt-cinq métiers à tisser en forment le tiers. De l'autre côté, il évalue son passif à 5.742 francs. En 1889, Vallin a définitivement quitté le Bas-Dauphiné, mais pas la profession. Lui qui rêvait de se mettre à son compte et de

¹⁷⁴⁹ ADI, 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin, Acte de société sous seing privé du 19 juillet 1859, acte de dissolution du 25 décembre 1859, acte de société devant M^e Proby, à Aoste, le 4 décembre 1860, 5U1176, Rendement de compte et distribution de dividende dans la faillite Carruel & Jaboulay, le 14 octobre 1865.

¹⁷⁵⁰ ADI, 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin, Acte de société devant M^e Sibille, à Pont-de-Beauvoisin, le 16 novembre 1860 et acte de dissolution du 19 mars suivant.

¹⁷⁵¹ ADI, 3E20652, Abandonnement devant M^e Marion, à Pont-de-Beauvoisin, le 16 novembre 1867.

¹⁷⁵² ADI, 5U1195, Tribunal civil de Bourgoin, Bilan ms de la faillite Vallin, le 23 février 1871.

devenir patron, se trouve réduit au statut d'ouvrier en soie, à Lyon¹⁷⁵³. La disparition du tissage Durand & Blanc, à La Tour-du-Pin, est encore plus rapide : un an après sa fondation en juillet 1880, les deux associés (deux anciens commis en soieries) liquident leur affaire, alors que sa durée initiale était de dix ans¹⁷⁵⁴. François Decomberousse, directeur du tissage Algoud frères du Grand-Lemps, crée sa société de tissage à façon avec Joseph Vial, un mécanicien de Rives, au plus mauvais moment. Les deux hommes s'installent en février 1882 à Saint-Geoire (probablement à Massieu), alors que la Fabrique lyonnaise entre dans une période de sévère récession. Deux ans plus tard, la dissolution de la société Decomberousse & Vial est prononcée¹⁷⁵⁵.

Près de Bourgoin, à Nivolas, Brochay accorde sa préférence à la maison Doux, mais sans exclusivité, jusqu'à la faillite de cette dernière, l'entraînant dans sa chute. Dès les années 1870, puis surtout pendant les années 1880, les faillites de façonniers se multiplient : Mugnier, à Chimilin, Jean-Baptiste Vallin à La Tour-du-Pin, Varvier, à Vézeronce, Clément à Jallieu, Poncin & Debié à Cessieu, Douillet à Burcin, Chapuis à La Tour-du-Pin, Maximilien Jamet aux Avenières, Antoine à Monin à Montalieu-Vercieu, Crescent au Grand-Lemps ...

À une date inconnue (mais antérieure à 1872), François-Marie-Charles Bellile, un Nîmois de naissance, installe une fabrique de soie à Saint-André-le-Gaz, commune à l'époque encore peu touchée par l'extension de l'aire soyeuse en Bas-Dauphiné. Pour l'assister dans sa tâche quotidienne, il a fait appel à un de ses cousins, Alfred Fabre, promu employé. Bellile développe son affaire grâce aux appuis financiers de Paul-André-Maurice Combié, un banquier nîmois qui lui prête 14.500 francs, et de quelques fabricants lyonnais et notamment de la maison Doux & Cie. Aussi, lorsque cette dernière fait faillite en 1879, la position de Bellile est sérieusement compromise. Sa fabrique, probablement équipée en matériel manuel, comme semble le prouver sa valeur, 6.000 francs environ, emploie tout de même quatre-vingt-quinze ouvriers en 1880. Il décède encore dans la force de l'âge pendant l'été 1880. Sa veuve et ses enfants, dont un de ses fils appelé pourtant à lui succéder, décident de liquider ses biens pendant l'été 1882¹⁷⁵⁶.

Beaucoup d'entreprises ne survivent que le temps d'une saison, voire moins, par manque de capitaux et d'expérience, pour mésentente ou par ambition. François Berrod, prenant la suite de son oncle, Philibert Masson, prend Eugène Giboz pour associé le 2 mars 1862. Trois semaines plus tard, Berrod déclare la dissolution de l'affaire, « *attendu que Giboz n'a encore pris aucune part cette société et qu'il y est resté entièrement*

¹⁷⁵³ ADI, 5U1195, Reddition de compte et distribution de dividende le 1^{er} mars 1889.

¹⁷⁵⁴ ADI, 5U1118, Tribunal civil de Bourgoin, Acte de société devant M^e Faulcon, à La Tour-du-Pin, le 23 juin 1880.

¹⁷⁵⁵ ADI, 5U1118, Tribunal civil de Bourgoin, Acte de société devant M^e Daniel, à Rives, le 25 février 1882.

¹⁷⁵⁶ ADI, 3Q18/110, ACP du 28 mars 1879 (procurations devant M^e Badin, aux Abrets, le 26 mars), 3Q18/114, ACP du 28 juin 1880 (procuration devant le même notaire du 25 juin) et 3Q18/121, ACP du 29 juin et 24 juillet 1882 (cahier des charges et adjudication devant M^e Badin, aux Abrets des 20 juin et 11 juillet).

étranger »¹⁷⁵⁷. Augustin Poncin et Régis Guillaud se séparent trois mois seulement après les débuts de leur association en octobre 1878¹⁷⁵⁸. Salomon & Dulac qui forment leur entreprise en mai 1893, signent l'acte de dissolution en mars 1894¹⁷⁵⁹.

Les façonniers eux-mêmes résistent mal physiquement et psychologiquement à la dureté du travail et aux tracasseries financières. La terrible crise industrielle des années 1880 fait non seulement disparaître des sociétés, mais aussi des patrons qui décèdent précocement : en 1883, Pierre Bertet de Coublevie (cinquante ans), Claude-Antoine Chapuis de La Tour-du-Pin (soixante-deux ans), en 1884, Félix Baratin de Tullins (soixante-trois ans), en 1885, Benoît-David Guinet d'Apprieu (soixante-deux ans), François Gonnet de Saint-Blaise-du-Buis (soixante-quatre ans), en 1886, Séraphin Favier de Voiron (cinquante-quatre ans), en 1888, Jean-Joseph Jamet des Abrets (quarante-six ans), en 1891, Jules Berlioz de Voiron (quarante-neuf ans), Aimé-Joseph Douron de Voiron aussi (quarante-trois ans), en 1892, André Dévigne de La Tour-du-Pin (soixante-dix-sept ans), Jacques-Maximilien Jamet des Avenières (quarante-trois ans). Les uns meurent après avoir fait faillite, tandis que les autres laissent des entreprises désorganisées et mal en point. La faillite ou la liquidation suit rapidement le décès. En l'absence d'archives privées, il est difficile de conclure avec certitude sur cette hausse brutale de la mortalité patronale par temps de marasme économique : l'usure physique au travail forme un élément d'explication. La dépression nerveuse et le suicide (déguisé alors en mort naturelle pour éviter le déshonneur) sont d'autres facteurs possibles.

Les fabricants de soieries font majoritairement le choix de la quasi-intégration plutôt que celui de l'intégration du tissage, grâce à des relations régulières et des commandes garanties avec des contrats. Cela n'empêche pas des négociations sur les tarifs et des conflits entre les deux parties¹⁷⁶⁰.

En fin de compte, les façonniers du Bas-Dauphiné méritent ce titre d'intermédiaire, car ils mettent en relation deux univers – celui des fabricants lyonnais d'une part, et celui des ouvriers ruraux d'autre part – qui s'ignorent et ne se connaissent pas, tout au moins au milieu du XIX^e siècle, lorsque débute la ruralisation de la Fabrique lyonnaise¹⁷⁶¹. Les fabricants lyonnais ont besoin de convaincre les habitants des campagnes de travailler pour eux, à leurs conditions. Ils recherchent aussi des relations de confiance, plutôt que l'incertitude dans l'organisation de la production. Par leur formation et leur apprentissage lyonnais, par leurs connaissances du territoire et des individus (banquiers, ouvriers, hommes politiques locaux...), les façonniers en soieries occupent une position

¹⁷⁵⁷ ADI, 3E29290, Dissolution devant M^e Bally, à Voiron, le 22 mars 1862.

¹⁷⁵⁸ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin, Dissolution de société devant Me Vellein, à Cessieu, le 15 janvier 1879.

¹⁷⁵⁹ ADI, 9U362, Justice de Paix de Bourgoin, Dissolution de société devant M^e Gallin, aux Avenières le 16 mars 1894.

¹⁷⁶⁰ HOUSSIAUX (J.), 1957a.

¹⁷⁶¹ Voir l'analyse de BARTH (Fredrik), *The role of the entrepreneur in social change in Northern Norway*, 1963, cité par VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, p. 37 : « *Entreprendre consiste essentiellement à mettre en relation deux sphères sociales isolées l'une de l'autre et telles qu'un bien soit bon marché dans l'une et chère dans l'autre* ».

d'intermédiaire incontournable, tant dans les villages qu'en ville, à Voiron . Ils mobilisent des ressources personnelles auxquelles les fabricants de soieries n'ont pas directement accès : ils utilisent les services d'un frère, d'un cousin ou d'un ami, ils empruntent des fonds sur leur seule réputation, ils savent où se procurer du matériel d'occasion, ils disposent d'un savoir-faire technique qui échappe parfois aux fabricants. Outre leurs talents et les capitaux, les façonniers rendent un fier service aux fabricants en facilitant l'organisation du tissage.

Par la modestie de la mise de fonds initiale, le monde de l'entreprise façonnrière est largement ouvert aux hommes de conditions modestes et aux ouvriers. Il s'affirme comme un mode d'ascension sociale exceptionnel pour intégrer le milieu patronal à moindre coût. En quelques années de dur labeur, un ouvrier ou un contremaître peut espérer acquérir facilement son indépendance. Cet objectif peut suffire à motiver les plus ambitieux et les stimule à la tâche. Cependant, il faut remplir quelques conditions : avoir un savoir-faire technique, avec quelques économies, connaître des ouvriers et des fabricants. Il existe une réelle part de bricolage et d'empirisme dans ces trajectoires sociales. Brutalement, un entrepreneur peut tout perdre. C'est d'ailleurs ce qui arrive à bon nombre de façonniers. Leur éphémère fortune n'a pas toujours laissé une trace dans les archives. Cette carence nous empêche de dresser un portrait plus précis des façonniers à partir de statistiques, en particulier une analyse démographique des entreprises et des carrières. Les parcours de vie mettent plus ou moins nettement en évidence l'importance des relations familiales et sociales, voire d'un mentor comme Guinet ou Permezel , pour débiter dans le monde de l'entreprise, loin de l'image du *self made man* ayant réussi à s'élever seul¹⁷⁶² .

L'un des ressorts de cette réussite est la mobilité géographique des futurs façonniers, notamment ceux qui s'installent dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin . Le détour par Lyon est une obligation pour beaucoup d'entre eux : ils effectuent leur apprentissage technique et certains deviennent même chefs d'atelier à La Croix-Rousse ou à La Guillotière, avec deux ou quatre métiers manuels. Avec un outillage réduit, ils ont donc une première expérience du tissage à façon, avant de pouvoir se lancer plus largement en Bas-Dauphiné. Les fabricants de soieries, mais aussi les ténébreux canuts, diffusent ainsi leurs normes, leurs traditions et leurs pratiques hors de Lyon.

Chapitre 7-Les relations interentreprises.

La croissance du tissage de soieries en Bas-Dauphiné et l'apparition des entrepreneurs à façon sont à mettre en perspective à une autre échelle. Pour saisir ce double phénomène, il faut relier le territoire industriel à son pôle de commandement, c'est-à-dire à la place commerciale lyonnaise et à ses principaux acteurs, les fabricants de soieries. L'ensemble forme un système d'échange et de flux. Il existe des interactions entre les deux extrémités géographiques du système, mais aussi entre les acteurs, car les uns et les autres n'agissent pas de façon isolée, ils appartiennent à un vaste ensemble social en perpétuel

¹⁷⁶² VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, pp. 110-115.

mouvement. L'entrée du Bas-Dauphiné dans l'aire d'influence économique lyonnaise modifie les rapports entre la ville et la campagne. Jadis considérée comme la grande ville voisine, Lyon devient désormais une métropole rayonnant sur un vaste territoire industriel. Les entreprises iséroises tirent leurs origines de la volonté lyonnaise de s'étendre en direction d'un nouvel espace : les façonniers trouvent donc leur raison d'exister en allant prendre leurs ordres à Lyon. Mais les pages précédentes ont montré que les façonniers procurent des services inespérés aux fabricants : ils ne se contentent pas de tisser à façon, ils mobilisent aussi d'autres ressources. Cela suffit à donner une certaine importance aux façonniers, dont ils n'ont pas forcément conscience eux-mêmes.

Petits et gros façonniers n'ont pas alors les mêmes moyens pour lutter contre les pressions des fabricants de soieries et de la concurrence. Par conséquent, ils ne défendent pas les mêmes intérêts.

Comment s'organisent les relations entre les fabricants et les façonniers ? En quoi les premiers disposent-ils d'une supériorité morale, financière et économique sur les seconds ? Quels sont les atouts des fabricants pour dominer les façonniers ?

Traditionnellement, le fabricant de soieries est au sommet de la hiérarchie au sein de la Fabrique lyonnaise : c'est lui qui contrôle l'élaboration du produit depuis l'achat de la matière première jusqu'à la vente de l'étoffe. Pour cela, il sollicite différents fournisseurs, prêts à lui obéir et à lui rendre service. Les fabricants ont su précocement s'organiser pour défendre leurs intérêts. En face d'eux, les façonniers apparaissent souvent comme de simples exécutants soumis, alors qu'ils disposent d'une certaine autonomie.

I-Les fabricants, au sommet de la hiérarchie.

« *Jamais nous n'avons songé à séparer notre cause de celle de la Fabrique. Nous nous sommes toujours considérés comme ses auxiliaires naturels* »¹⁷⁶³.

Ces quelques lignes, écrites par un façonnier membre du Syndicat du Tissage Mécanique, à la fin des années 1880, reflètent l'état d'esprit qui règne dans les usines de soieries de la région lyonnaise. Les façonniers, tacitement, reconnaissent la supériorité des fabricants de soieries pour commander et superviser l'ensemble de l'activité. Or, il s'agit au mieux d'un arrangement, puisque le façonnier est propriétaire de son affaire. Par conséquent, il est théoriquement indépendant du fabricant de soieries¹⁷⁶⁴. En devenant façonniers, Florentin Poncet, Claude-Antoine Chapuis et les autres acceptent intentionnellement la supériorité hiérarchique des fabricants de soieries¹⁷⁶⁵.

Pour mieux comprendre la place occupée par les façonniers dans l'organisation économique de la région lyonnaise, il est nécessaire d'avoir une vision plus large, et par conséquent d'étudier également, sur le même plan – ou presque – les fabricants de

¹⁷⁶³ LAGRANGE (J.), 1888, p. 36.

¹⁷⁶⁴ Voir les analyses de MENARD (C.), 1997.

¹⁷⁶⁵ Voir MENARD (C.), 2004.

soieries, domiciliés à Lyon. En étudiant ces deux groupes, il s'agit d'avoir une perspective d'ensemble du milieu patronal régional pour mieux comprendre l'organisation socio-économique de l'industrie textile lyonnaise¹⁷⁶⁶. Façonniers et fabricants n'appartiennent pas au même monde. Incontestablement, ces derniers, par leur fortune, par leur position sociale et leur style de vie, peuvent être classés parmi les « classes supérieures » de la bourgeoisie, ou mieux, des classes dirigeantes, où gravitent les grands hommes d'affaires. Comme le souligne Youssef Cassis, le terme d'élite convient davantage « *pour désigner les groupes socioprofessionnels qui sont au sommet de la hiérarchie sociale* », puisqu'il indique « *une position de pouvoir au sein de leurs champs respectifs* ». Indéniablement, les fabricants lyonnais intègrent les trois caractéristiques pour y figurer, c'est-à-dire « *pouvoir économique, prestige social, influence politique* », même s'ils se situent à un niveau moindre que celui des grands financiers et banquiers parisiens, ou des grands usiniers du Nord par exemple¹⁷⁶⁷.

1-La figure du fabricant de soieries.

Le fabricant de soieries constitue la figure centrale de la « ruralisation » des métiers lyonnais en direction des campagnes. C'est lui qui la commande et la supervise. Pour y parvenir, il doit mobiliser d'importants capitaux et disposer de solides réseaux de relations. Pour beaucoup de Dauphinois, il est un personnage lointain, inconnu et inaccessible qui distribue ses ordres et ses faveurs selon son bon plaisir.

L'ambition des parvenus.

Devenir fabricant de soieries à Lyon n'est pas chose impossible au XIX^e siècle, pour un jeune commis ambitieux. Avant 1840, un compte de fonds inférieur à 100.000 francs suffit à un jeune homme pour se mettre à son compte¹⁷⁶⁸. Les plus ambitieux rassemblent plus de capitaux.

Quelques fabricants lyonnais tirent leurs origines du Bas-Dauphiné : le cas le plus célèbre est, sans doute, Léon Permezel, natif de La Côte-Saint-André où son père exploitait alors une affaire de fabrication de bougies. Sa mère, née Dupont-Ferrier, a de solides attaches à Voiron, notamment avec la belle-famille de son frère, les Landru (les deux familles sont également associées en affaires dans l'exploitation d'une société de toiles). À ce sujet, il convient de noter que le jeune Permezel débute sa carrière dans la Fabrique à Lyon dans la maison de soieries... d'Emile Landru, son parent par alliance. Les Guinet, de Lyon, (à ne pas confondre avec les façonniers homonymes) ont quitté Primarette, dans la région viennoise, pour Lyon à la fin du XVIII^e siècle ou au début du siècle suivant. Lors de son mariage en 1817, Antoine Guinet, le père de François, était déjà sur place. Cependant, la famille ne rompt pas avec ses origines rurales, puisqu'elle

¹⁷⁶⁶ CHARLE (C.), 1978, pp. 83-84.

¹⁷⁶⁷ CASSIS (Y.), 1996 et STOSKOPF (N.), 2002.

¹⁷⁶⁸ CAYEZ (P.), 1978, p. 167.

possède une propriété à Primarette conservée pendant tout le siècle ¹⁷⁶⁹ .

À l'instar de la dynastie antonine, dans la Rome antique, la transmission s'effectue rarement en ligne directe ; les fabricants recherchent les meilleurs héritiers, qu'ils soient de leur sang ou non. Le meilleur exemple en est la maison Bellon frères & Conty, fondée par Joseph Bellon. Lorsque la société arrive à son terme en 1874, les trois associés transmettent la direction, non pas à leurs fils, mais à de nouveaux associés, dont Eugène et Jean-Henri Jaubert ¹⁷⁷⁰ , les neveux de Joseph Bellon, tout en restant commanditaires de l'affaire. Le père Bellon écarte volontairement son fils Camille, et non sans raison. En effet, une dizaine d'années plus tard, à l'occasion de la crise financière lyonnaise de 1882, Joseph Bellon doit soutenir financièrement son fils qui a perdu plus de 1.100.000 francs pendant le krach boursier ¹⁷⁷¹ . Lorsque Henri Jaubert se retire à son tour en 1885, ainsi qu'André Audras, son associé en nom collectif, la maison est confiée aux frères Joseph et Pierre Tresca ¹⁷⁷² , les petits-fils de Joseph Bellon ¹⁷⁷³ . Claude-Joseph Bonnet n'agit pas autrement lorsqu'il écarte ses enfants et ses gendres de la direction de ses affaires ; d'ailleurs, dans son testament, il confie la destinée de sa maison à ses petits-enfants ¹⁷⁷⁴ . Le plus souvent, le fabricant préfère céder son fonds de commerce à l'un de ses employés préalablement intéressé aux bénéficiaires, mais qui a prouvé ses compétences. Un nom et une marque s'effacent au profit d'une nouvelle identité (les mentions « ancienne maison » ou « les successeurs de » figurent souvent en en-tête du courrier, comme garantie commerciale et gage de qualité). Il lui transmet les bureaux, une adresse, du matériel, une clientèle et surtout un catalogue voire un cabinet de dessins ¹⁷⁷⁵

¹⁷⁶⁹ ADI, 3Q2/323, Mutation par décès d'Antoine Guinet le 5 mai 1856.

¹⁷⁷⁰ Fabricant de soierie, neveu de Joseph Bellon auquel il succède, Henri Jaubert , catholique, est né à Enchastrayes (Basses Alpes) le 17 mars 1832, fils d'un « cultivateur ». Il débute d'ailleurs chez son oncle Bellon qui l'initie aux rudiments du négoce. Promu Chevalier de la Légion d'honneur sous la III^e République, il est néanmoins considéré comme bonapartiste. À sa mort, sa fortune se monte à 10.078.580 francs.

¹⁷⁷¹ ADR, 49Q247, ACP du 11 mai 1888 (liquidation de la succession de Joseph Bellon devant M^e Louvier, Lyon, le 7 mai 1888).

¹⁷⁷² Fabricant de soieries, neveu de Joseph Bellon , il succède à Henri Jaubert pour la direction de l'ancienne maison Bellon frères & Conty. Né à Lyon le 31 mars 1844, il est le fils d'Edouard Tresca , un « négociant » déjà en affaire avec la Fabrique. Il débute comme employé chez Bellon, puis lorsque Jaubert se retire, il prend en main la vénérable maison Bellon, sous la raison sociale Tresca frères & Sicard, en association avec son frère cadet, Joseph en 1885 Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1889, il siège pendant sa carrière, aux conseils d'administration de la Banque de France, à Lyon, de la Caisse d'Epargne. Il préside le Jockey-club de Lyon et est élu conseiller municipal d'Ecully. Dans le milieu professionnel, il s'investit d'abord dans l'Association de la Fabrique Lyonnaise, en tant que trésorier (1888/1889), puis vice-président (1890) et enfin président l'année suivante. Il quitte avec fracas cette association pour fonder un syndicat concurrent favorable au protectionnisme, l'Association de la Soierie Lyonnaise, qu'il préside. Enfin, il est choisi comme trésorier en 1889 du jeune Comité pour la défense du marché des soies à Lyon. Il décède en 1920, quatorze ans après avoir liquidé sa maison.

¹⁷⁷³ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 48-55..

¹⁷⁷⁴ PANSU (H.), 2003, pp. 377-379.

Ainsi, Louis-Frédéric Lafute fait ses premières armes au sein de la maison Mermet & Mouly. Léon Emery¹⁷⁷⁶, un autre important fabricant lyonnais a, de ce point de vue, une carrière sensiblement identique : entré comme employé dans une maison, il en devient progressivement le principal associé.

La carrière de Louis Isaac¹⁷⁷⁷ se situe à mi-chemin de celle d'un fondateur et celle d'un héritier. Fils d'Augustin Isaac, détenteur d'un brevet sur un métier à tulle, il devient l'associé en 1841 de Camille Dognin. Son fils, Louis, débute comme apprenti à Roubaix puis rejoint en 1851 l'entreprise paternelle à laquelle il donne l'outil industriel nécessaire, une usine à la Croix-Rousse, pour assurer son développement. Quant à François Guinet¹⁷⁷⁸, il hérite du fonds de commerce de son père. Les parcours professionnels de Pierre-François Atuyer, comme d'ailleurs celui de ses futurs associés, Charles Bianchini et François Férier, ressemblent à celui de Frédéric Lafute : tous trois débutent à Lyon, au sein de la maison Devaux & Bachelard¹⁷⁷⁹, spécialisée dans les nouveautés. Ses

¹⁷⁷⁵ Voir la succession des raisons sociales sur un siècle dans RAIMON (Albert), *Rapport du jury, groupe XIII, classe 83, soies et tissus de soie, Exposition franco-britannique, 1908*, Saint-Denis, imp. Bouillant, 1909, pp.

¹⁷⁷⁶ Fabricant de soieries (ornements d'église), Léon Emery est né à Saint-Symphorien d'Ozon le 30 septembre 1827, d'un père « *maître charron* ». En 1854, alors simple employé de commerce dans la maison Champagne & Rougier, mais possédant trente mille francs d'économies, il épouse Marie-Albine Allegret, la fille d'un négociant en toiles de Voiron. En 1862, il reprend la maison Lançon puis trois ans plus tard, il acquiert le fonds de commerce de la maison Balmont. Catholique mais jugé comme libéral, il fait entrer en 1868 son frère cadet Adrien (orléaniste) dans son affaire : leur entreprise dispose alors d'un capital social de 210.000 francs. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1873 et 1875. Sa réussite en affaires lui permet d'être promu chevalier de la Légion d'Honneur. En 1881, ayant besoin de nouveaux capitaux, les deux frères sollicitent des commanditaires, dont les banquiers Aynard & Rüffer. À cette date, le capital est porté à six cents mille francs, dont les deux tiers apportés par les frères Emery. Pourtant, ils perdent des sommes importantes pendant les années 1880 dans l'exploitation de leur commerce. En 1892, Aynard & Rüffer se retire de leur affaire au profit du riche teinturier Joseph Gillet. À sa mort, les héritiers d'Adrien Emery déposent un certificat d'indigence ; Léon Emery a peut-être fait donation à ses enfants de son vivant de la totalité de ses biens.

¹⁷⁷⁷ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2004. Louis-Aimé-Léopold Isaac épouse à Roubaix en 1847 Pauline-Eugénie Trousseau. Il décède à Lyon le 14 mars 1899 en laissant à ses trois enfants une succession évaluée à 1.911.852 francs (son épouse, décédée quatre ans plus tôt, avait déjà laissé une fortune de 1.717.752 francs).

¹⁷⁷⁸ Fabricant de soieries, François Guinet est né à Lyon le 5 octobre 1818, fils d'un « *fabricant d'étoffes* », qui fonde quelques années plus tard sa propre maison. Catholique, il fonde la Société de Crédit pour les petits ateliers de tissage mécanique à Lyon, ainsi qu'un atelier expérimental, place de Belfort. Il siège à la chambre syndicale de l'Association de la Fabrique Lyonnaise entre 1873 et 1875. Il est également vice-consul du Chili à Lyon. À sa mort, il laisse une fortune évaluée à 2.170.479 francs.

¹⁷⁷⁹ Fabricant de soieries, Jean Bachelard est né à Lyon le 12 septembre 1851. Avec Devaux, il reprend la maison Million & Servier en 1882, alors en plein marasme, puis se retire en 1892 pour le laisser seul aux commandes. En 1890, Bachelard préside l'Association de la Fabrique Lyonnaise, alors qu'il participe également au comité pour la défense des soies. On le retrouve également dans d'autres institutions corporatives comme président honoraire de la Société de secours mutuels des maîtres canuts de la Croix-Rousse ou comme secrétaire de la Société contre le Piquage d'Once. En 1895, Bachelard est fait chevalier de la Légion d'honneur.

parents, et même l'un de ses grands-pères, Pierre-Joseph Martin, sont tisseurs pour la Fabrique lyonnaise¹⁷⁸⁰. Ces exemples décrivent cependant deux voies différentes : les deux premiers, Lafute et Emery, ne sont que les continuateurs d'affaires plus anciennes, et bénéficient donc de l'expérience acquise par l'ensemble du personnel, aussi restreint soit-il en nombre, et d'un solide fonds de dessins. Quant aux deux autres cas, Atuyer et Permezel, ils fondent deux affaires, mais ils ont su s'entourer de bons éléments. Bien que les tentatives dynastiques soient encore rares dans la première moitié du XIX^e siècle, il y a quelques cas manifestes de fabricants bien nés. Tel est le cas des frères Trapadoux. Leur père, Jean, laisse à son décès prématuré en 1845 une fortune d'au moins 310.000 francs à ses dix enfants, sans compter trois maisons à Lyon, non évaluées¹⁷⁸¹. C'est le cas également de Pierre Tresca qui appartient à une grande famille bien implantée à Lyon. À sa mort en 1866, alors que Pierre n'est encore que commis-négociant, Joseph-Edouard Tresca laisse à ses quatre enfants environ 957.000 francs à se partager, dont plus de la moitié se trouve placée en compte courant chez les fabricants Brabant, Salomon & Cie¹⁷⁸². Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1860 que certains fabricants de soieries manifestent des velléités dynastiques¹⁷⁸³, comme Bonnet, Giraud, Martin, Ponson, Poncet, Michel, puis Permezel, Isaac, Brunet-Lecomte... Tous ont en commun d'être à la tête de maisons de soieries de premier ordre, souvent propriétaires d'usines de tissage.

Les maisons de soieries.

Jusqu'à la fin du règne de Napoléon III, les fabricants de soieries forment un groupe composé d'environ quatre cent cinquante maisons, avec une importante vague de créations d'entreprises à partir de la Restauration. Entre 1860 et 1868, il se crée deux cents nouvelles maisons et encore cent soixante-dix entre 1874 et 1878, mais étant donnée leur faible longévité, le nombre de maisons reste stable. En 1878, 40% de ces entreprises ont au plus six années d'existence, contre un tiers entre quinze et trente ans d'âge. 36% des maisons de soieries recensées par Sophie Chauveau en 1868 n'existent plus en 1874¹⁷⁸⁴.

La prudence caractérise pendant longtemps le milieu des fabricants. Tout l'art des fabricants repose sur la faculté de vendre leurs soieries avant de les avoir tissées : le fabricant prend des commandes auprès des commissionnaires en soieries ou des grands magasins avant de lancer ses ordres aux marchands de soie puis aux façonniers. Plus l'activité de ce dernier est rapide, plus le fabricant récupère vite sa mise. Dans les années

¹⁷⁸⁰ VERNUS (P.), 2006.

¹⁷⁸¹ ADR, 49Q56, Mutation par décès du 13 septembre 1849.

¹⁷⁸² ADR, 53Q26, Mutation par décès du 20 mai 1867.

¹⁷⁸³ Comme chez le patronat cotonnier normand à la même époque, d'après CHALINE (J.-P.), 1985.

¹⁷⁸⁴ CAYEZ (P.), 1978, p. 167 et CHAUVEAU (S.), 1994, pp. 19-29.

1830, un fabricant de soieries réalise en moyenne 7% de bénéfice net par rapport à son chiffre d'affaires, ce dernier étant en moyenne de 650.000 francs. C.-J. Bonnet , *homo novus* dans le monde de la Fabrique lyonnaise, réalise entre 1818 et 1850, un taux de profit de 18% par an en moyenne grâce à sa percée sur les marchés anglo-saxons et à la concentration d'une partie de sa fabrication dans l'usine de Jujurieux . Savoye , l'un de ses confrères, également propriétaire d'un tissage à Charvieu , atteint un taux de profit plus modeste, environ 4,6% par an entre 1841 et 1846 et un résultat net tout aussi médiocre de 3,2%, en raison du poids excessif des intérêts du capital, pour un chiffre d'affaires supérieur à un million de francs ¹⁷⁸⁵ . Pour amortir, le coût d'un montage de métiers à tisser, quarante à cinquante pièces produites suffisent au milieu du siècle. Il n'est pas rare de dépasser sept cents pièces tissées par modèle ¹⁷⁸⁶ . En 1855, cinq maisons réalisent un chiffre d'affaires cumulé de trente-deux millions de francs : J.-B. Martin , Bellon frères & Conty, C.-J. Bonnet, C.-M. Teillard et Heckel ¹⁷⁸⁷ .

Tableau 34–Taille des maisons de soieries selon leur chiffre d'affaires en 1867.

Chiffre d'affaires (en francs)	Nombre de maisons	Chiffre d'affaires cumulé (en francs)	Chiffre d'affaires moyen (en francs)
Supérieur à 10.000.000	3	42.000.000	14.000.000
5 à 10.000.000	14	99.000.000	7.071.400
3 à 5.000.000	11	38.700.000	3.518.000
2 à 3.000.000	13	28.200.000	2.169.000
1 à 2.000.000	28	36.200.000	1.292.800
500.000 à 1.000.000	33	23.000.000	696.900
Inférieur à 500.000 ¹⁷⁸⁸	8	2.750.000	343.750
Total =	110	269.850.000	

CAYEZ (P.), 1980, p. 72.

En 1867, après deux décennies de forte croissance, la Fabrique de soieries est dominée par une poignée de maisons. Au sommet, trois maisons réalisent un chiffre d'affaires supérieur à dix millions de francs et près de soixante-dix d'entre elles dépassent le million de francs, sur les quatre cents maisons environ que compte la Fabrique à cette époque. Au total, un quart des maisons fournit plus des trois quarts de la production en valeur. Les données manquent pour établir une hiérarchie aussi précise chez les façonniers. Au même moment, il n'y a, sans doute que Florentin Poncet , à Voiron , à s'approcher du million de francs de chiffre d'affaires, avec peut-être Pochoy et Favier. On voit donc l'écart qui existe entre les fabricants et les façonniers. Chez ces derniers, aucun

¹⁷⁸⁵ LAFERRERE (M.), 1960, p. 107 et CAYEZ (P.), 1978, pp. 181-185.

¹⁷⁸⁶ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 138.

¹⁷⁸⁷ GERARD (J.), 1855, p. 34.

¹⁷⁸⁸ Les 290 maisons non comptabilisées par les sources de Cayez appartiennent à cette dernière catégorie.

ne peut véritablement tenir tête et rivaliser avec un fabricant. Pour construire de telles affaires, les fabricants peuvent compter sur le soutien financier des banquiers et des marchands de soie, prêts à leur accorder un large crédit. Les maisons les plus importantes ont droit à un demi million de francs de crédit : C.-J Bonnet, Alexandre Giraud & Cie, Heckel aîné, Brosset & Cie, J.-P. Million & Cie et probablement Montessuy & Chomer et Bellon frères & Conty. Même les maisons de second ordre disposent d'un large crédit, supérieur à 75.000 francs. Les façonniers n'ont pas d'amis aussi généreux ! Quelques façonniers vironnais peuvent espérer bénéficier d'une telle faveur de la part d'une banque comme le Crédit Lyonnais.

Tableau 35–Principales maisons de soieries sous le Second Empire.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Maison de premier ordre		Maison de second ordre	
Raison sociale	Crédit sur la place lyonnaise (en francs)	Raison sociale	Crédit sur la place lyonnaise (en francs)
Bellonfrères & Conty	?	Arlin frères	75 à 100.000
Bayard aîné & fils	200 à 300.000	Bayzelon & fils	75 à 100.000
Blache & Cie	100 à 200.000	Belmont frères & Cie	100.000
C.-J. Bonnet	500.000	Veuve Berger & Cie	75 à 100.000
Bréband, Salomon & Cie	200 à 250.000	Berthet Jollerand	100.000
Brossetaîné & de Boissieu	100 à 200.000	Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie	75 à 100.000
Caquet-Vauzelle, Côte & Rebourg	200 à 300.000	Cochaud, Adam & Cie	75 à 100.000
A. Flandrin	100 à 300.000	Corompt Joseph & fils	75 à 100.000
Gindre & Cie	100 à 150.000	A. Donat & Cie	75 à 100.000
Girard neveu fils, Quinson & Cie	100 à 200.000	Jules Gautier & Cie	75 à 100.000
Alexandre Giraud & Cie	500.000	Grand frères	100.000
Giraud frères	200 à 300.000	J.-B. et P. Martin	75 à 100.000
A. Girodon	100 à 200.000	Mathevon & Bouvard	75 à 100.000
Gourd, Croizat fils & Dubost	100 à 400.000	Veuve Morel-Patel & fils	75 à 100.000
A. Guinet & Cie	100 à 150.000	Naime, Chaffanjon & Cie	75 à 100.000
Heckelaîné, Brosset & Cie	500.000	Pascal & Tabard	75 à 100.000
Laboré & Cie	250.000	Perriollat fils & Dumoulin	75 à 100.000
J. Lacroix-Martin	150.000	Jules Riboud, Hte Pravaz & Cie	75.000
A. Lamy	100 à 150.000	Thévenet & Roux	75 à 100.000
Le Mire père & fils	250 à 300.000	Tibaud & Monnet jeune	75 à 100.000
P. Maire (anciennement Tournu)	150.000	Valluy & Francinet frères	75 à 100.000
J.-P. Million & Cie	500.000		
A. Montessuy & A. Chomer	?		
Ponson & Cie	?		
Ruby & Cie	100 à 150.000		
Servant & Devienne	200.000		
C.-M. Teillard	300.000		
Vulpilliat	300.000		

Source : ACL, 62AH15, Liste ms annotée, sd [1864-1870].

Bien qu'ils ne possèdent pas d'usine, les fabricants lyonnais ont besoin d'une masse considérable de capitaux, ne serait-ce que pour l'achat de la soie qui immobilise, d'abord sous la forme de matière première puis comme stocks d'étoffes, des centaines de milliers de francs, quand cela ne se chiffre pas en millions pour les maisons les plus importantes

de la place, comme par exemple Bellon frères & Conty puis leurs successeurs Jaubert , Audras & Cie et enfin Tresca frères, qui ne possèdent en propre qu'un outil industriel limité. Mais deux éléments changent la donne dans la seconde moitié du XIX^e siècle : d'une part, l'investissement dans l'achat ou la construction d'usines et d'autre part, des ordres abondants à effectuer dans des délais toujours plus courts, entraînant des immobilisations de capitaux dans les usines et le matériel, mais aussi dans les stocks de tissus écrus pour anticiper les commandes. Pour conserver leur liberté d'action et le secret dans leurs affaires, les fabricants préfèrent constituer des sociétés en nom collectif. Sous le Second Empire, la quasi-totalité des sociétés formées le sont sous ce statut¹⁷⁸⁹ .

Tableau 36–Les maisons de soieries : capitaux et associés (1846-1885).

¹⁷⁸⁹ CAYEZ (P.), 1993c.

¹⁷⁹⁰ Il ne s'agit pas de la date de fondation de l'entreprise, mais de la date de l'acte de société.

¹⁷⁹¹ SNC = Société en nom collectif, Com. = Commandite.

¹⁷⁹² Le montant des comptes courants (700.000 francs) n'est pas pris en compte pour le capital social.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Raison sociale	Date <small>1790</small>	Adresse	Statuts <small>1791</small>	Capital (en francs)	Durée (en années)	Nombre d'associés
Joseph Bellon & Cie	1846	?	SNC	600.000	5	3
Bardon & Ritton	1854	4, rue des Feuillants	SNC Com.	300.000	6	3
Gindre & Cie	1860	2, rue Puits Gaillot	SNC	450.000	6	2
Claude Ponson	1863	21, rue Victor Arnaud	SNC	700.000	5	2
A. Giraud & Cie	1865	14, rue du Griffon	SNC	400.000	6	3
Les petits-fils de C.-J. Bonnet	1867	8, rue du Griffon	SNC Com.	1.650.000	6	5
A. Donat, Suchet & Vallet	1867	3, place Croix-Paquet	SNC	100.000	6	3
Ravier, Chanu & Sauzion	1867	22, place Tholozan	SNC	600.000	3	3
Victor Ogier & Cie	1867	?	SNC Com.	500.000	5 ½	2
Ogier aîné & Cie	1867	7, place du Griffon	SNC Com.	250.000	3 et 8 mois	2
Léon & Adrien Emery	1868	17, rue du Bât d'Argent	SNC	210.000	8 ½	2
C.-M. Teillard & Cie ¹⁷⁹²	1868	29, rue Royale	SNC Com.	800.000	9	3
Giraud frères	1868	19, place Tholozan	SNC	400.000	6	2
Mermet & Mouly	1868	Rue Lafont	SNC	150.000	6	2
Brosset-Heckel & Cie	1871	18, place Tholozan	SNC	1.500.000	4	2
Bréband & Cie	1871	Rue des Fauillants	SNC	600.000	?	3
Drivet & Nigri	1871	4, rue de Lyon	SNC	800.000	4 et 9 mois	2
Ponson & Cie	1871	21, rue Victor Arnaud	SNC Com.	1.700.000	4 et 10 mois	5
Cochaud, de Boissieu & Cie	1871	17, montée du Griffon	SNC	400.000	6	3
Dufêtrépère & fils	1872	14, rue Saint-Polycarpe	SNC	1.100.000	12	2
Les petits-fils de C.-J. Bonnet	1872	8, rue du Griffon	SNC Com.	5.000.000	6	8
A. Girodon & Cie	1873	8, quai de Retz	SCA	1.000.000	20	7

¹⁷⁹⁰ Il ne s'agit pas de la date de fondation de l'entreprise, mais de la date de l'acte de société.

¹⁷⁹¹ SNC = Société en nom collectif, Com. = Commandite.

¹⁷⁹² Le montant des comptes courants (700.000 francs) n'est pas pris en compte pour le capital social.

A. L. Trapadouxfrères & Cie	1874		SNC Com.	900.000	6	4
L. Permezel& Cie	1876	8, rue Pizay	SNC	1.500.000	9 et 11 mois	2
Bardon,Ritton & Cie	1877	4, rue des Feuillants	SNC	700.000	9	3
A. Guinet & Cie	1877	13, montée du Griffon	SNC	300.000	5	3
Charvet, Vautheret & Cie	1877	7, place du Griffon	SNC	250.000	4 et 5 mois	4
Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie	1877	24, place Tholozan	SNC	400.000	6	3
Dolbeau,Goutaland & Cie	1877	5, rue Pizay	SNC Com.	600.000	6 et 2 mois	3
H. Adam & Cie	1878	18, rue Lafont	SNC Com.	465.000	6	5
Crozier& Brisson frères	1879	14, quai Saint-Clair	SNC	400.000	9	4
E. Schulz& Cie	1880	8 et 10, rue du Griffon	SNC	1.000.000	5	5
Braunschvig & Bickert	1880	3, rue du Garet	SNC Com.	180.000	6	3
Favrotfrères	1881	31, rue des Capucins	SNC	120.000	5	3
E. Landru	1881	16, rue des Capucins	SNC	200.000	4	2
E. Bonnetain& Cie	1881	11, place Croix-Paquet	SNC	250.000	6	3
Poncet père & fils	1881	?	SNC	1.000.000	6	2
Perrin, Revol & Prud'hon	1881	33, rue Puits Gaillot	SNC	300.000	6	3
L. & A. Emery	1881	17, rue du Bât d'Argent	SNC Com.	600.000	6	7
H ^{te} Pravaz & Bouffier	1881	16, rue Lafont	SNC	1.000.000	6	2
Gindre & Cie	1881	2, rue Puits Gaillot	SNC	1.000.000	6	2
Charvet, Vautheret & Cie	1881	7, place du Griffon	SNC	500.000	4	4
Alexandre Giraud& Cie	1882	12, rue du Griffon	SNC	200.000	5	2
A. Montessuy& A. Chomer	1882	25, rue Puits Gaillot	SNC	3.000.000	1	2
Wies,Valet & Cie	1882	33, rue Puits Gaillot	SNC Com.	200.000	6	3
Gautier & Cie	1883	27, place Tolozan	SNC Com.	500.000	5 et 9mois	2
Ch. Guéneau & Cie	1884	3, rue du Griffon	SNC	400.000	4	4

en vertu de la loi du droit d'auteur.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Gourd & Croizat	1884	1, quai de Retz	SNC	2.000.000	5	2
Duboisjeune	1884	29, rue des Capucins	SNC	100.000	7	2
Bouvard & Mathevon fils	1884	26, place Tholozan	SNC	400.000	8	2
J. Mouly & Lafute	1885	20, rue Lafont	SNC	400.000	5	2
Mancardi, Combet & Cie	1881	11, rue du Griffon	SNC	600.000	6	3
H. Bertrand & Volatier	1885	29, rue Royale	SNC	350.000	6	2
Chavent frères	1885	21, rue d'Alsace	SNC	450.000	6	3
Denis & Marion	1885	3, rue du Garet	SNC	60.000	6	2

Source : ADR, 6Up, Actes de sociétés.

Jusqu'à la fin du siècle, les sociétés des fabricants de soieries reposent sur la vieille conception de l'alliance commerciale : la durée de l'acte de société excède rarement six ans, le temps de rentabiliser les capitaux investis après quelques « coups ». Les maisons qui ont une durée supérieure, comme Girodon, Teillard, Dufêtre possèdent des usines, plus longues à amortir et à rentabiliser.

Outre leurs mises de fonds, les fabricants de soieries ont à leur disposition des capitaux laissés en comptes courants dans leurs maisons, le plus souvent issus des bénéfices non distribués des exercices antérieurs. Les fabricants sollicitent aussi des amis et des confrères pour qu'ils placent leur argent chez eux, rémunéré généralement à un taux d'intérêt de 5%. En 1874, Alfred-Laure-Barthélémy Girodon possède cent quatre-vingt-seize actions de sa maison de soieries, A. Girodon & fils, ainsi que deux cent six obligations de mille francs chacune et un compte courant de 9.275 francs. Jean-Marie-Joseph-Henry Girodon dispose alors d'un compte courant de 229.547 francs¹⁷⁹³. En 1883, les trois frères Giraud, Laurent, Paul et Camille, et leur mère ont pour plus de six millions de francs en comptes courants dans la maison A. Giraud & Cie. Hippolyte Pravaz a apporté 400.000 francs en 1887 pour constituer le capital de sa maison de soieries. En 1891, à son décès, il possède aussi dans son affaire un compte courant libre de 220.450 francs, une part dans les bénéfices évaluée à 130.847 francs et des intérêts pour ses différents comptes à hauteur de 27.618 francs¹⁷⁹⁴. À la même époque, la maison Noyer, Durand & Collon, dotée d'un capital social de 600.000 francs, fonctionne grâce à 1.200.000 francs supplémentaires fournis par des comptes courants¹⁷⁹⁵. En 1898, Joseph Dolbeau, un fabricant de soieries retiré des affaires, a des comptes courants dans deux maisons de soieries différentes, celle de son fils (171.269 francs) et celle de son gendre, Cochaud (173.777 francs)¹⁷⁹⁶.

¹⁷⁹³ ADR, 3E15253, Inventaire devant Me Garin, à Lyon, le 30 mai 1874 et ADI, 3Q24/261, Mutation par décès du 16 janvier 1874.

¹⁷⁹⁴ ADR, 46Q279, ACP du 15 janvier 1893 (Compte devant M^e Lavirotte, à Lyon, le 6 janvier). Selon ce compte, on arrive à un total de 778.915 francs, alors que la mutation par décès estime les droits de Pravaz dans sa société à 686.916 francs. Voir ADR, 446Q46, Mutation par décès du 6 janvier 1893.

¹⁷⁹⁵ ACL, 62AH, Fiches de comptes clients.

Tableau 37–Les capitaux des fabricants de soieries dans leurs maisons.

¹⁷⁹⁶ ADR, 446Q66, Mutation par décès du 10 juin 1898.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom du fabricant	Raison sociale	Date	Mise de fonds et usines (en francs)	Compte courant, obligations, part dans les bénéfices (en francs)	Total (en francs)
Benoît Mauvernay	Mauvernay & Dubost	1857	?	?	1.345.156
Louis-Rose Gindre	Gindre & Cie	1865	400.000	1.004.093	1.404.093
André-Marie Donat	A. Donat & Cie	1868	?	?	372.972
Firmin Savoye	Savoye, Ravier & Chanut	1868	?	?	883.983
Claude-Mathieu Teillard	C.-M. Teillard	1868	?	?	2.267.072
Jean-Pierre Million	Million & Servier	1868	341.772	479.002	820.777
Simon-François Paulmier-Duval	Jandin & Duval	1869	?	172.489	172.489
Marc-Louis Heckel	Brosset-Heckel & Cie	1869	600.000	?	600.000
Alexandre Giraud	Alexandre Giraud & Cie	1869	?	?	230.000
Louis-Auguste Donat	Donat, Suchet & Vallet	1871	?	?	107.956
Claude-Joseph Bonnet	C.-J. Bonnet	1872	?	?	7.842.944
Damase-Henri de Boissieu	De Boissieu & Cochaud	1872	?	?	519.841
Alfred Girodon	A. Girodon & fils	1874	196.000	215.275	411.275
Jean-Pierre Fortoul	Fortoul	1877	?	?	464.000
François Dufêtre	Dufêtre père & fils	1878	?	?	1.122.961
Jean-Claude Vermorel	Vermorel, Maurel & Chabert	1879	400.000	183.563	583.563
Augustin Dupont	Dupont & G. Blanc	1880	?	?	250.000
Just-Antoine Montessuy	A. Montessuy & A. Chomer	1880	1.500.000	1.386.759	2.886.759
Charles Richarme	E. Bonnetain & Richarme	1881	?	?	229.120
Jean-Isaac Paulmier-Duval	Victor Ogier, Noyer & Cie	1887	300.000	74.660	374.660
Jean-Joseph Crozier	Crozier frères	1888	?	?	165.189
Henry-Hector Pellet	Boucharlat & Pellet	1888	?	?	274.605
Louis-Joseph Combet	Mancardi, Combet & Cie	1888	?	?	175.396
Louis-Eugène-Félix Poncet	Poncet père & fils	1889	500.000	210.238	710.238
Edmond Chevillard	E. Chevillard & Cie	1889	1.000.000	169.000	1.169.000
Louis-Joseph-Marie Trapadoux	A. L. Trapadoux & Cie	1890	?	?	287.058
Alexandre-Annet Ruby	Ruby & Cie	1890	200.000	71.034	271.034
Michel-Marie Paule	Paule, Chatelin &	1890	250.000	5.426	255.426

	Clayette				
François-Adrien Devaux	Devaux & Bachelard	1892	?	?	198.630
Alexandre Chomer	A. Montessuy & A. Chomer	1892	?	?	2.398.961
Julien-Auguste Sévène	Barral père & fils	1893	?	119.951	119.951
Hippolyte-François Pravaz	Pravaz & Bouffier	1893	400.000	378.915	778.915
Pierre-Eugène Durand	Durand frères	1893	?	?	1.316.970
Laurent-Gustave-Adolphe Mancardi	Mancardi & Gourd	1893	?	?	245.860
Laurent-Léon Giraud	Alexandre Giraud & Cie	1894	?	?	2.923.550
Jean-Baptiste Favrot	Favrot frères	1894	?	?	64.871
Adrien Gourd	Gourd & Cie	1895	250.000	248.432	498.432
Jean-Antoine Lamy	Lamy & Cie	1896	?	?	302.633
François Marion	Denis & Marion	1897	175.000	28.723	203.723
Antoine-Marie Mietton	A. Mietton & Cie	1897	100.000	223.701	323.701
Joseph Dolbeau	Dolbeau & Cie	1898	?	171.269	171.269
Paul Maurel	Maurel, Chabert & Cie	1898	?	60.000	349.360
Victor-René Brunet-Lecomte	Brunet-Lecomte & Devay	1898	234.000	215.318	449.318
Louis-Aimé-Léopold Isaac	Dognin & Cie	1899	40.000	755.777	795.777
Claude Gindre	Gindre & Cie	1899	?	?	2.000.000
Jean Ritton	Bardon & Ritton	1901	200.000	57.900	257.900
Jean-Baptiste Algoud	Algoud frères	1903	?	?	580.783
Charles Guéneau	P. Guéneau & Cie	1905	?	?	1.522.279

Sources : Mutations par décès.

Les fabricants justifient leur contrôle de la Fabrique lyonnaise par l'importance des capitaux qu'ils utilisent, surtout si on les compare à ceux employés par les tisseurs à façon. La majorité des façonniers a besoin de quelques centaines ou milliers de francs pour gérer ses affaires. Cela contraste avec les fonds dont disposent les fabricants dans leurs maisons. En outre, ils font souvent appel à d'autres investisseurs pour placer des capitaux en comptes courants chez eux, se procurant ainsi les liquidités dont ils ont besoin. Les mutations par décès ne donnent qu'une vague idée des sommes placées dans les maisons de soieries, car elles fournissent un bilan au terme d'une carrière et d'une vie, lorsque le fabricant est souvent retiré des affaires : il a donc récupéré une partie de ses bénéfices pour les investir ailleurs ou pour les donner à ses enfants. À l'opposé, pour C.-J. Bonnet et Montessuy qui décèdent à la tête de leurs entreprises, les sommes immobilisées sont considérables, plusieurs millions de francs. Une fois encore, les façonniers ne peuvent pas rivaliser.

La puissance des réseaux lyonnais.

Alors que les fabricants lyonnais disposent de divers organismes qui assurent leur cohésion – syndicats professionnels, Chambre de Commerce de Lyon – il est surprenant

de constater l'absence quasi totale de front commun des façonniers pour défendre leurs intérêts. À dire vrai, le groupe des usiniers façonniers manque singulièrement de cohésion. L'esprit de solidarité existe sans doute au sein de la Fabrique, avec une longue tradition corporative de saine concurrence et d'émulation.

À Lyon, les fabricants ont compris précocement que leur intérêt n'allait pas dans le sens d'une rivalité tout azimut, sans règle, sans code¹⁷⁹⁷. Au contraire, dès la fin des années 1860, sans doute sous la pression de la concurrence étrangère, ils ont saisi l'importance de la cohésion professionnelle. Ainsi, en 1875, à l'instigation de la Chambre de Commerce de Lyon et de quelques négociants, est instituée une Caisse de secours des fabricants de soieries et des marchands de soie, dont la mission est de verser des allocations aux fabricants et aux négociants les plus nécessiteux, soumis aux aléas de la vie commerciale. Pendant plusieurs années, l'assemblée consulaire contribue financièrement à hauteur de 15.000 francs à alimenter la caisse de secours, tandis que les autres fonds proviennent probablement de généreux donateurs. En 1876, seulement cinq fabricants et marchands sont pensionnés par la Caisse de secours, recevant des versements mensuels de 30 à 150 francs¹⁷⁹⁸. De même, lorsqu'une figure de la Fabrique décède, il est courant de voir les comptoirs et les bureaux des marchands de soie ou des fabricants de soieries fermer leurs portes, comme pour les décès de Louis Guérin en 1876 et de Philippe Testenoire sept ans plus tard¹⁷⁹⁹. Jusqu'au début du XX^e siècle, les fabricants de soieries contrôlent la Chambre de Commerce de Lyon. La Chambre de Commerce de Lyon est la « chose » des fabricants¹⁸⁰⁰. Autour de Brosset, Sévène, Cambefort, Aynard et Isaac, présidents successifs de l'assemblée consulaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle, gravite un noyau d'hommes d'affaires lyonnais défendant les intérêts de la Fabrique, telle la « bande à Aynard »¹⁸⁰¹. Tout au long du XIX^e siècle, les Chambres de Commerce s'imposent comme des interlocuteurs privilégiés entre les milieux d'affaires et le pouvoir, surtout sous la Troisième République. Celle de Lyon est l'une des plus actives dans les actions de lobbying auprès des autorités.

À partir du milieu du XIX^e siècle, les hommes d'affaires lyonnais prennent l'habitude de participer ensemble et conjointement à de grands projets industriels et financiers susceptibles d'asseoir davantage la position de la place lyonnaise. Le premier à attirer autour de lui l'élite lyonnaise, n'est autre que François Arlès-Dufour¹⁸⁰², le principal

¹⁷⁹⁷ HIRSCH (J.-P.), 1991.

¹⁷⁹⁸ *Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1876*, Lyon, Imprimerie du Salut Public, 1877, p. 55.

¹⁷⁹⁹ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, pp. 22 et 26.

¹⁸⁰⁰ SORIA (A.), 1997.

¹⁸⁰¹ GENESTE (S.), 1998, CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 29-36 : Aynard préside le conseil d'administration de la Société des Forges et Fonderies de Saint-Etienne, celui de la Société Lyonnaise, il préside la Chambre de Commerce de Lyon et fait partie du conseil de régence de la Banque de France...

¹⁸⁰² CANTON-DEBAT (J.), 2000 et Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 34-44.

commissionnaire de la Fabrique. Ainsi, en 1852, il essaye vainement de créer une Société Lyonnaise de Crédit Foncier ¹⁸⁰³ (ou Banque Foncière Lyonnaise) au capital de dix millions de francs, émettant des obligations foncières : il parvient à rassembler sur son nom la plupart des banquiers privés de la place (Audra , Saint-Olive, Morin, Guérin , Galline, Droche, Côte, Brölemann, Bontoux, Aynard et Delahante le receveur général ¹⁸⁰⁴).

C'est encore autour du protestant Arlès-Dufour que se rassemblent les grands noms des affaires en 1867 lors de la constitution d'une nouvelle société de l'Ecole Centrale Lyonnaise ¹⁸⁰⁵ au capital de 225.000 francs : les apports individuels sont modestes, mais l'essentiel est d'en être. Parmi les principaux souscripteurs, on relève les noms de plusieurs de ses partenaires habituels, comme César Michel , Prosper Dugas, Adolphe Girodon , et Joseph Bellon pour le monde la Fabrique ¹⁸⁰⁶ . Mais, il y a également Henri Germain, le fondateur du Crédit Lyonnais, Jacques Brettmayer ¹⁸⁰⁷ , Félix Mangini, les très catholiques Louis Guérin ¹⁸⁰⁸ et Edouard Tresca ¹⁸⁰⁹ banquier et marchand de soie, le tulliste Aimé Baboin ¹⁸¹⁰ , ... Tous ces hommes d'affaires saisissent l'importance de participer à la consolidation des institutions financières de leur cité, au-delà des rivalités sociales, économiques et religieuses.

Plus discrets et moins entreprenants que le réseau gravitant autour de la Chambre de Commerce de Lyon, les patrons catholiques lyonnais n'en exercent pas moins une influence certaine sur la place ¹⁸¹¹ . Just-Antoine Montessuy , leur principal représentant dans les années 1870, siège dans quelques prestigieux conseils d'administration : on le retrouve ainsi à la société stéphanoise de Dépôts et de Comptes Courants et de Crédits Industriels, à la puissante Société Lyonnaise de banque (dont il préside le conseil) et compte parmi les administrateurs de la Banque de France à Lyon ¹⁸¹² . Dans toutes ces

¹⁸⁰³ ADR, 8Mp193, Pétition imprimée adressée au Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, le 10 avril 1852.

¹⁸⁰⁴ La plupart fait l'objet d'une notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007.

¹⁸⁰⁵ ADR, 6UP, Acte de société devant M^e Vachon le 5 août 1867.

¹⁸⁰⁶ Voir leurs notices biographiques dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007.

¹⁸⁰⁷ Voir sa notice biographique dans CATY (R.), RICHARD (E.) et ECHINARD (P.), 1999.

¹⁸⁰⁸ Voir leurs notices biographiques dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007.

¹⁸⁰⁹ Père de Pierre Tresca .

¹⁸¹⁰ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 45-48. À sa mort, sa fortune peut être évaluée à 1.390.200 francs.

¹⁸¹¹ FOURNIER (A.), 2000, PONSON (C.), 1979. L'auteur de cet ouvrage est par ailleurs le descendant de l'un des principaux fabricants lyonnais du XIX^e siècle, Claude Ponson .

¹⁸¹² ADR, 8Mp194, Statuts imprimés de la Société Stéphanoise de Dépôts, Lyon, Imprimerie Schneider frères, 1879.

affaires, il côtoie le très catholique et congréganiste Ferdinand Guérin¹⁸¹³, banquier privé et marchand de soie. Les Palluat de Besset et les Duplay-Balaÿ¹⁸¹⁴ sont aussi de la partie. Les Guérin, Gindre, Payen et Saint-Olive se retrouvent au sein du conseil d'administration de la Société Immobilière des Brotteaux¹⁸¹⁵, une émanation du Crédit Financier et Industriel¹⁸¹⁶. Cette société financière, constituée en décembre 1881, alors que s'amorce la terrible crise financière qui emporte l'Union Générale, avec un capital de vingt millions de francs, rassemble les grandes figures du patronat catholique lyonnais : Claude Gindre¹⁸¹⁷, Henri Baboin, Louis Saint-Olive, Cyrille Cottin¹⁸¹⁸, Georges Montessuy, Alexandre Chomer¹⁸¹⁹, Ernest Pariset¹⁸²⁰... Le patronat catholique de la Fabrique lyonnaise se retrouve à la même époque dans une autre officine bancaire et financière, La Caisse lyonnaise, une société anonyme au capital de vingt millions de francs. Parmi les actionnaires, on relève les noms de Joseph Rambaud, des fabricants de soieries Alfred Girodon, A. Lamy & Giraud, Joseph Brunet-Lecomte, Camille Servier, Poncet père & fils, Francisque et Ferdinand Duplay (des proches des banquiers Guérin), les marchands de soie Ernest Mouth, Ferdinand et Antoine Testenoire et Charles Mayor, le fabricant de velours Albert Martin, le fabricant de crêpes Alexandre Chomer¹⁸²¹.

Les fabricants lyonnais disposent de relais professionnels plus puissants et influents.

¹⁸¹³ CHASSAGNE (S.), 2003a, MONTCLOS (X. de), 2005, pp. 233-240.

¹⁸¹⁴ Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, CHASSAGNE (S.), (sous la direction de), *Les patrons de la Loire*, à paraître.

¹⁸¹⁵ ADR, 6UP, Assemblée générale des actionnaires devant M^e Berloty, à Lyon, le 29 juillet 1882.

¹⁸¹⁶ ADR, 6UP, Acte de société devant M^e Messimy, à Lyon, le 12 décembre 1881.

¹⁸¹⁷ Fabricant de soieries, né à Lyon le 10 mars 1842, Claude Gindre est le fils de Louis-Rose. Marié en 1866 à Zoé Augustine Payen, il consolide ses réseaux familiaux par les mariages de ses enfants. Reprenant la maison familiale, il la développe et construit un tissage mécanique à la Croix-Rousse. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1872 et 1874, avant de rejoindre le syndicat patronal rival, l'Association de la Soierie Lyonnaise, dont il devient président. Ses activités de premier ordre lui permettent de recevoir la Légion d'Honneur, quoique monarchiste. Claude Gindre fait partie du conseil d'administration de la Société immobilière des Brotteaux, une émanation du Crédit financier et industriel, constituée en 1882, aux côtés des représentants des milieux d'affaires catholiques lyonnais, tels que Charles Guérin, Charles Payen ou Gabriel Saint-Olive. Il fonde également la Société agricole et immobilière de Madagascar en 1897, une société ayant un capital d'un million de francs. Parmi ses autres initiatives, il exploite dans le Cher, à Laverdines, un domaine agricole de plus de 750 hectares. Il laisse à son décès, le 10 octobre 1898, une succession estimée à 1.520.889 francs à ses huit enfants.

¹⁸¹⁸ Fabricant de soieries, né à Jujurieux le 3 avril 1838, fils d'un « fabricant », marié à une Payen en 1863, Cyrille Cottin est surtout le petit-fils et l'un des héritiers du fabricant Claude-Joseph Bonnet. Par son mariage, il devient également le beau-frère de Claude Gindre, l'un des plus importants fabricants de soieries de la place. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1880 et 1882 puis entre 1886 et 1888 ; il en est trésorier en 1882. Il figure également au conseil d'administration du Dispensaire général de Lyon en 1880. Catholique pratiquant, on le retrouve à la Congrégation des Messieurs, mais aussi comme membre du Conseil central de la Propagation de la Foi. Fait chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, il laisse une succession estimée, selon mes soins, à 2.897.323 francs. Voir aussi PANSU (H.), 1973.

¹⁸¹⁹ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 212-217.

L'Association des patrons catholiques de Lyon¹⁸²², fondée au début des années 1870, « se propose [...] de grouper les hommes dévoués aux principes qui sont la base des sociétés et de rechercher en s'inspirant de la loi chrétienne les moyens de concourir au progrès moral et matériel du travail industriel et commercial ». Ses combats portent notamment sur la défense du repos dominical et des valeurs chrétiennes, la moralisation des ouvriers en leur inculquant au sein même des usines, les principes religieux, la pratique de la charité... À l'origine, il est prévu de constituer des bureaux de placement (rue Sainte-Catherine) et de renseignements. Sont rattachés à ce syndicat patronal, des syndicats ouvriers comme l'Union corporative de la Fabrique lyonnaise, née du rassemblement d'un syndicat de tisseurs, avec un syndicat d'employés et un de fabricants, ou encore le Syndicat mixte des patrons et employés du commerce et de l'industrie. Deux cents élèves sont inscrits dans les quatre écoles du soir et du dimanche de l'Association catholique, tandis que trois mille lecteurs assidus sont recensés dans sa bibliothèque. Ce syndicat patronal catholique dispose également d'une coopérative de consommation, La Fraternelle, installée à La Croix-Rousse. Enfin, c'est à l'initiative de l'Association des patrons catholiques de Lyon, dirigée par Paul Giraud, qu'est fondé le *Nouvelliste de Lyon*, un quotidien catholique¹⁸²³.

Le patronat catholique lyonnais aime se retrouver au prestigieux Cercle du Divan¹⁸²⁴ autour des familles Baboin (et de leurs alliés Blanchet, patrons des papeteries Blanchet frères & Kléber, de Rives), Guérin, Montessuy et Roche de la Rigodière, et Saint-Olive

¹⁸²⁰ En 1848, Marie-Alexis-Michel-Ernest Pariset, alors rentier et fils du gouverneur de la Guyane française, épouse Antoinette-Honorine Teillard, la fille d'un fabricant de soieries. Dès 1862-1865, il a publié une *Histoire de la Soie*. Cependant, sans doute sous la pression de son beau-père, Claude-Mathieu Teillard, il met rapidement de côté ses activités intellectuelles pour rejoindre sa maison de soieries. Comme ses confrères, il suit le traditionnel *cursum honorum* lyonnais, en siégeant au Conseil des Prud'hommes, au Tribunal de Commerce et en participant à la société de secours mutuels des ouvriers en soie. Entre 1867 et 1886, il fait partie de la Chambre de Commerce de Lyon, dont il devient même vice-président. En 1868, il obtient la Légion d'Honneur. Cette même année, il succède à son beau-père : associé à son beau-frère, Guitton, sa mise de fonds dans l'affaire s'élève à sept cent mille francs. Dès l'année suivante, il préside la jeune Association de la Fabrique lyonnaise qu'il a contribué à fonder. Il participe également à l'organisation du Musée des Tissus et contribue à la création du Laboratoire d'étude de la soie. Il occupe également la fonction de vice-président de la commission administrative de la Condition publique des Soies de Lyon et participe également à la commission chargée d'établir la Cote des soies. Cette activité professionnelle débordante ne l'empêche pas de poursuivre ses activités littéraires. Dès 1873, il rejoint l'Académie de Lyon. Il se retire des affaires dans les années 1880. En 1901, il publie enfin une *Histoire de la Fabrique Lyonnaise*. Pariset décède à 86 ans au début de l'année 1912.

¹⁸²¹ ADR, 6Up, Acte de société devant M^e Messimy, à Lyon, le 20 novembre 1881.

¹⁸²² L'Association catholique des patrons du Nord n'est fondée qu'en 1884. Elle a pour but de rapprocher des classes sociales autour du « *bon patron* ». Voir PIERRARD (P.), 1984, p. 351, DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 271-273.

¹⁸²³ VAUCELLES (L. de), 1971, pp. 35-37 : parmi les membres de l'Association des patrons catholique de Lyon, on relève les noms de Cyrille Cottin, Jean-Baptiste Guise, Alexandre Ruby, Tabard, Mathevon, le teinturier Gillet, Joannès Gindre, Charles Guérin, Jarrosson, le notaire Ducruet...

¹⁸²⁴ PELLISSIER (C.), 1996b, p. 158 et sq.

¹⁸²⁵ , et au discret Cercle de Lyon, proche de la Congrégation des Messieurs, autour de Prosper Dugas, Cyrille Cottin , Claude Gindre ... Les autres fabricants préfèrent se retrouver au Cercle du Commerce. Entre deux parties d'échecs, de cartes ou de billard, les hommes d'affaires lyonnais s'entretiennent de la conjoncture, de la concurrence, des ouvriers... Beaucoup participent aussi à des sociétés savantes, comme la Société d'Economie politique ¹⁸²⁶ , la Société de Géographie de Lyon, la Société des Courses de Lyon (Tresca , Baboin, Riboud...), le Tennis-Club de Lyon (Isaac, Aynard , Gourd ...) ¹⁸²⁷

...

À la différence des façonniers textile du Bas-Dauphiné, les patrons lyonnais favorisent l'endogamie sociale parmi leur progéniture, afin de renforcer leur fortune, leurs réseaux, la cohésion de leur groupe mais aussi leur prestige. De ce point de vue, les fabricants lyonnais, grâce à leurs nombreuses relations, conservent des caractéristiques rappelant celles des notables de la monarchie de Juillet ¹⁸²⁸ . Ainsi, les Baboin sont alliés aux banquiers Saint-Olive ¹⁸²⁹ et à la famille Jaubert . Les fabricants lyonnais n'hésitent pas à diversifier leurs placements financiers. Les plus téméraires acceptent même de financer de nouvelles industries, comme l'automobile. Au tournant du siècle, l'industrie automobile lyonnaise, forte d'un solide vivier d'entrepreneurs, peut compter sur les capitaux et la passion de quelques soyeux, à l'instar du fils Audibert ¹⁸³⁰ , co-fondateur de l'entreprise Audibert & Lavirotte, ou des fabricants de soieries Duplan, commanditaire de Rochet-Schneider, et Cyrille Cottin , chez Cottin-Desgouttes ¹⁸³¹ .

Les fabricants de soieries catholiques intègrent également la Congrégation des Messieurs, fondée en 1802 afin de se livrer à des œuvres charitables ¹⁸³² . Cyrille Cottin ,

¹⁸²⁵ *Le Tout Lyon annuaire*, 1907 et 1923.

¹⁸²⁶ DOCKES (P.), 1966.

¹⁸²⁷ PELLISSIER (C.), 1996b, pp. 12 et sq, 218-219.

¹⁸²⁸ TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, p. 109.

¹⁸²⁹ Mariage de Léonie-Pauline-Madeleine Baboin avec Charles-Anatole-Louis Saint-Olive en 1886, tandis que son frère Aimé-Hector-Emile épouse la fille d'Henri Jaubert l'année suivante.

¹⁸³⁰ Fabricant de soieries, Léon Audibert , dont le fils fonde l'entreprise d'automobiles Audibert & Lavirotte, prend la suite en 1869, d'une importante maison lyonnaise, Breband, Salomon & Cie, sous la raison sociale Audibert & Monin . Il bénéficie de la commandite de la maison L. Payen & Cie. En 1876, il devient l'associé principal dans son affaire, tandis qu'à la fin du siècle, le capital de sa société, L. Audibert & Cie, est porté à un million de francs. Cependant, au début du XX^e siècle, il s'adjoint les services d'un nouveau partenaire, Combet. Audibert devient à la fin du XIX^e siècle administrateur de la société des Successeurs d'Arlès-Dufour & Cie. Il gravite dans les réseaux d'influence de la Société Lyonnaise dont il est administrateur. Léon Audibert décède à Lyon le 3 juillet 1913 dans une situation financière délicate.

¹⁸³¹ ANGLERAUD (B.), 2001.

¹⁸³² BAUMONT (J.-C.), 1972.

René Brunet-Lecomte , Paul Giraud , François Guinet , Louis Jarrosson, Ferdinand et Charles Guérin par exemple en sont membres. Or ceux-ci contrôlent l'un des plus importants quotidiens lyonnais, *Le Nouvelliste* qu'ils ont créé en 1879. Lors des augmentations de capital en 1879 et 1880, des fabricants comme René Brunet-Lecomte, Pierre Tresca , Joseph Bellon achètent des actions, mais l'influence politique de ce journal demeure réduite ¹⁸³³ . Au début du XX^e siècle, la Congrégation rassemble cent soixante-douze membres actifs, appartenant souvent aux élites catholiques lyonnaises, avec un bon tiers de ses membres issus du monde des affaires ¹⁸³⁴ .

Auguste Isaac , figure de la Fabrique lyonnaise, siège au conseil d'administration de quelques grandes sociétés, comme la Société Lyonnaise, dont il devient le vice-président en 1909, Suez ou encore le PLM. On lui propose également un fauteuil au Crédit Lyonnais ainsi que le poste de régent à la Banque de France, à Paris, qu'il refuse. Ses fonctions à la tête de la Chambre de Commerce de Lyon l'amènent à rencontrer régulièrement les ministres, tels Barthou, alors ministre des Travaux publics ou Doumergue, son homologue du Commerce en décembre 1906, à qui d'ailleurs il recommande deux de ses confrères fabricants, Atuyer et Bertrand, pour recevoir la croix de la Légion d'Honneur. Le même Isaac représente les intérêts de l'industrie textile lyonnaise au sein du Conseil supérieur du Travail au début du XX^e siècle avec Perret, un autre fabricant membre du Conseil des Prud'hommes ¹⁸³⁵ .

Malgré les rivalités commerciales qui peuvent exister, les fabricants de soieries font preuve en cas de crise, d'un réel esprit de cohésion. Ainsi, après la crise financière qui débute à la fin de l'année 1881, les frères Trapadoux , en mal de fonds, sollicitent une quarantaine d'investisseurs, presque tous issus du monde de la Fabrique lyonnaise, afin de souscrire à la forte augmentation de capital qu'ils projettent de faire. Une fois sa position financière rétablie, Alphonse Trapadoux accepte à son tour de commanditer des confrères lyonnais. Il commandite ainsi des marchands de soie tels que Chamonard, Frachon & Cie (50.000 francs en parts et 82.381 francs en compte courant) ou L. Desgrand & Cie (son gendre est un Desgrand) ou encore le fabricant de soieries A. Besson, Sauze & Cie à hauteur de 305.000 francs ¹⁸³⁶ . Au tournant du siècle, la maison Guéneau, désormais entre les mains du fils, Paul, possède un capital de 650.000 francs, apportés uniquement par Paul et son père. En revanche, divers confrères fabricants de soieries, ont accepté de laisser pour 150.000 francs en comptes courants dans leur entreprise ¹⁸³⁷ . Jean-Baptiste Sauzion , un ancien fabricant de soieries, possède à son décès en 1880 des intérêts dans plusieurs maisons sous la formes de commandites, de

¹⁸³³ VAUELLES (L. de), 1971, pp. 41-45, 232. Cependant, quelques catholiques notoires, comme Brac de la Perrière, doyen de la faculté catholique de droit, Debanne, président des cercles catholiques ouvriers, ou Armanet, trésorier général de la Société Saint-Vincent-de-Paul, ne soutiennent pas *Le Nouvelliste*.

¹⁸³⁴ PELISSIER (C.) et DUMONS (B.), 1992.

¹⁸³⁵ ISAAC (A.), 2002, pp. 54, 61 et *Annuaire de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France*, Paris, Société générale d'impression, 1911, pp. XVI-XVII.

¹⁸³⁶ ADI, 446Q98, Mutation par décès d'Alphonse Trapadoux du 16 octobre 1901.

comptes courants ou de créances : Droz, Jaillot & Cie (428.128 francs), Mancardi, Combet & Donnet (20.953 francs), Lacroix, Martin & Dubourg (51.408 francs), Champagne & Cie (50.388 francs), Gabriel Eynard (75.350 francs), Thévenet & Roux (50.708 francs), Audibert & Cie (50.173 francs), Peyrac, Vacher & Cie (50.208 francs)¹⁸³⁷. Lorsque Léopold Duplan prend la suite de Victor Ogier, il parvient à convaincre quelques uns de ses confrères à le commanditer : Brosset-Heckel et Alfred Girodon placent 200.000 francs chacun chez lui¹⁸³⁹.

La cohésion des fabricants de soieries se trouve renforcée avec la génération d'hommes d'affaires qui prend le pouvoir dans les années 1870 et 1880, car souvent ils appartiennent à l'une de ces associations d'anciens élèves de l'Ecole Centrale, fondée en 1866 ou de l'Ecole Supérieure de Commerce, fondée en 1877, chargée à l'origine du placement des anciens élèves, de leur fournir des informations et d'entretenir des relations d'amitié.

Cette solidarité lyonnaise se retrouve également dans la Caisse de prêts en faveur des chefs d'atelier de soieries, fondée à l'instigation des milieux consulaires après les soulèvements de 1831 et reconnue d'utilité publique l'année suivante. Le gouvernement avance 150.000 francs à la nouvelle institution qui se charge d'accorder des prêts à 5% de d'intérêt. Rapidement, les milieux d'affaires en prennent le contrôle en occupant au moins six sièges (trois au nom du Conseil des Prud'hommes et autant au nom de la Chambre de Commerce)¹⁸⁴⁰. Les façonniers du Bas-Dauphiné ne bénéficient pas d'une telle sollicitude de la part de leurs donneurs d'ordres. Ils n'ont pas de tels réseaux d'influence, ce qui rend leur combat plus difficile contre les fabricants.

2-Fabricants et chefs d'atelier.

Les entrepreneurs à façon existent déjà au sein de la Fabrique lyonnaise, bien avant leur apparition en Bas-Dauphiné. À Lyon, ce sont les chefs d'atelier. Ils ont l'habitude de négocier avec les fabricants. Certains façonniers du Bas-Dauphiné ont d'ailleurs débuté leur carrière comme chef d'atelier à Lyon. Généralement, un chef d'atelier dirige deux ou quatre métiers à tisser dans un appartement situé sur les pentes de La Croix-Rousse ou à La Guillotière.

Les chefs d'atelier.

La loi de 1806 instituant le Conseil des Prud'hommes, à Lyon, perpétue l'organisation de la Fabrique autour des fabricants de soieries et des chefs d'atelier, telle qu'elle existait sous l'Ancien Régime. Mais l'ouvrier dispose désormais d'une plus grande liberté,

¹⁸³⁷ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1899.

¹⁸³⁸ ADR, 52Q125, Mutation par décès du 24 avril 1881.

¹⁸³⁹ ACL, 62AH, Relevé ms du compte de Duplan & Cie.

¹⁸⁴⁰ CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 463-466.

notamment celle de pouvoir s'établir chef d'atelier sans avoir à franchir les étapes de l'apprentissage¹⁸⁴¹. Ce Conseil constitue un instrument de médiation indispensable pour régler les relations entre les deux groupes : ainsi, en 1811, c'est lui qui parvient à l'élaboration d'un tarif accepté par les deux parties¹⁸⁴². Traditionnellement, la façon versée par le fabricant de soieries est partagée en deux parts égales entre l'ouvrier et le chef d'atelier, sachant que ce dernier doit aussi régler les différents frais de fabrication¹⁸⁴³.

Sous l'Empire, le nombre de chef d'atelier varie selon les années entre quatre mille quatre cent cinquante et cinq mille huit cent soixante-dix, avec au moins un quart de femmes parmi eux, contre trois mille cinq cents à quatre mille huit cents apprentis et compagnons¹⁸⁴⁴. En 1830, les fabricants de soieries traitent avec plus de huit mille chefs d'atelier, possédant entre deux et quatre métiers à tisser, et jaloux de leur indépendance, pour trente à quarante mille ouvriers¹⁸⁴⁵.

Dès la première moitié du XIX^e siècle, il est évident dans l'esprit de tous que **« les chefs d'atelier ne sont point des ouvriers, [... car] l'ouvrier est celui qui ne loue que ses bras [...]. Or le chef d'atelier n'est point un manoeuvre, non seulement il fait des avances de métiers, de montage et d'autres frais accessoires, ne se contentant pas de louer ses bras, mais encore il peut ne pas travailler lui-même, et ne point réunir en une seule personne la double qualité d'ouvrier et de chef d'industrie. [...] Sa fonction est d'employer des compagnons »**¹⁸⁴⁶.

Jules Favre, ténor du barreau, défendant la cause des canuts révoltés après 1831, explique qu'il

« faudrait [...] que l'ouvrier possédât un métier ou en reçût un du fabricant ; mais comme l'un n'a que son talent, l'autre que ses capitaux et ses soies, le propriétaire du métier est entre eux un indispensable intermédiaire. Ce propriétaire est le chef d'atelier. C'est lui qui traite avec le négociant pour la confection de l'étoffe que celui-ci a promis de livrer au commissionnaire [...] ; avec l'ouvrier, auquel il donne le logement et les ustensiles de travail, moyennant une retenue de la moitié du salaire payé par le fabricant ».

Les chefs d'atelier lyonnais forment une population stable : le plus souvent, eux seuls possèdent « un domicile fixe », dans lequel ils placent trois ou quatre métiers, jusqu'à huit pour les plus à l'aise, alors que les ouvriers constituent un groupe plus mobile, instable.

¹⁸⁴¹ PARISET (E.), 1901, pp. 272, 275.

¹⁸⁴² PARISET (E.), 1901, pp. 274-275.

¹⁸⁴³ REYBAUD (L.), 1859, p. 167.

¹⁸⁴⁴ PRIVAT-SAVIGNY (M.-A.), 2005.

¹⁸⁴⁵ BENOIT (B.), 1999a, p. 56.

¹⁸⁴⁶ FAVRE (J.), 1833, p. 22.

Le chef d'atelier accueille aussi chez lui des apprentis et des compagnons. Les chefs d'atelier se considèrent comme plus proches socialement de leurs ouvriers que des fabricants de soieries¹⁸⁴⁷. Après le soulèvement de 1831, les fabricants de soieries participent à la création d'une Caisse de prêt aux chefs d'atelier¹⁸⁴⁸. Dans le quartier Saint-Georges, 70% des maîtres ouvriers possèdent seulement un ou deux métiers, contre 63% sur les pentes de la Croix-Rousse¹⁸⁴⁹. Pour produire les soieries, le fabricant procure au chef d'atelier le dessin et la matière première prête à l'emploi et verse en contrepartie une somme préalablement établie par les deux commettants selon un tarif. À n'en pas douter, les fabricants lyonnais ont transposé, voire reconstitué, hors de Lyon, une nouvelle Fabrique.

Comme au temps des corporations, sous l'Ancien Régime, la Fabrique lyonnaise continue durant tout le XIX^e siècle à rédiger et publier parères et autres volumes d'usages, qui rassemblent les usages en vigueur sur la place : le conseil des Prud'hommes se charge de définir des règlements¹⁸⁵⁰. Cependant, il convient d'en souligner la portée : les canuts se font fort de les appliquer à la lettre, sûrs de leur bon droit. Hors de la ville, l'autorité du Conseil des Prud'hommes, quoique non négligeable, décline et ses textes sont diversement et inégalement appliqués. Mais les relations avec le Bas-Dauphiné portent son sceau. Les parères s'attachent notamment à définir les relations entre fabricants et chefs d'atelier : celles-ci s'avèrent très codifiées, pour éviter toute contestation de part et d'autre. La négociation verbale et la parole donnée entre les deux parties ne suffisent pas¹⁸⁵¹ : il doit impérativement y avoir une trace écrite sur le livre du façonnier ou sur la disposition¹⁸⁵². Grâce à la création de ces usages, les fabricants parviennent à réduire les incertitudes qui planent sur le marché du travail et dans leurs relations avec leurs sous-traitants¹⁸⁵³.

Pour régler les litiges et veiller au respect des règlements, fabricants et chefs d'atelier ont régulièrement recours au Conseil des Prud'hommes, créé par la loi du 18 mars 1806¹⁸⁵⁴. Réorganisé par une ordonnance royale en 1833, le Conseil des Prud'hommes de Lyon compte désormais neuf membres dont cinq négociants pour quatre chefs d'atelier¹⁸⁵⁵. Les chefs d'atelier s'engagent dans les années 1820 dans un processus

¹⁸⁴⁷ MONFALCON (J.-B.), 1834, pp. 31-32, RUDE (F.), 2001, p. 11.

¹⁸⁴⁸ RUDE (F.), 2001, p. 67.

¹⁸⁴⁹ POULET (J.-P.), s.d. [1975-1980], p. 77.

¹⁸⁵⁰ VERNUS (P.), 2006b.

¹⁸⁵¹ *Usages du Conseil des prud'hommes de la ville de Lyon pour les industries de la soieries*, Lyon, imp. Bonnaviat, 1872, pp. 4-5.

¹⁸⁵² Fiche contenant toutes les informations sur la pièce à tisser : chaîne, trame, dimensions, prix...

¹⁸⁵³ Voir les remarques formulées par AGO (R.), 2003, à propos du marché du travail.

¹⁸⁵⁴ Voir par exemple LORCIN (J.), 2006.

d'organisation de leur groupe social, notamment pour contrer celle des compagnons tisseurs de soie et pour faire face aux nouvelles contraintes imposées par les fabricants. Ils réussissent là où leurs successeurs du Bas-Dauphiné échouent à la fin du siècle : s'entendre entre eux et offrir un front uni. Leur arme de combat se nomme la société des mutuellistes, conçue comme « *une alliance défensive pour lutter avec moins de désavantage contre la misère et les accidents de la vie* » ; régulièrement, les adhérents se réunissent en assemblée, probablement moins pour parler de santé, que pour évoquer leurs rancoeurs, leurs soucis matériels. Une telle coalition d'intérêt ne peut qu'effaroucher les fabricants et mettre en péril leur autorité naturelle, surtout si les chefs d'atelier exigent l'établissement et le respect d'un tarif, étant pris en tenaille entre les revendications des ouvriers et celles des fabricants¹⁸⁵⁶

Selon la *Revue de droit commercial*, le chef d'atelier a une existence juridique :

« Par chef d'atelier, on entend l'ouvrier entrepreneur d'ouvrage à façon, qui fait marcher, soit chez le fabricant, soit à domicile, un ou plusieurs métiers ; il ne faut pas confondre avec le contremaître, qui est l'ouvrier principal chargé de la direction d'une fabrique ou d'un atelier et n'a d'autre supérieur direct que le fabricant lui-même. On doit entendre par chef d'atelier, dit la circulaire ministérielle du 5 juillet 1853, l'ouvrier à façon qui, soit seul, soit à l'aide de compagnons ou apprentis, met en œuvre, dans son domicile, des marchandises qui lui ont été confiées par autrui »¹⁸⁵⁷ .

Ces règlements concernent avant tout la population laborieuse qui se masse sur les pentes de la Croix-Rousse, dans des immeubles de cinq à huit étages. En 1866, deux tiers des métiers à tisser à Lyon se situent dans ce quartier, avec une part sensiblement équivalente de la population active dudit quartier travaillant dans l'industrie de la soie. C'est dans cette partie de la ville que se manifeste le plus l'esprit corporatif, par exemple en 1831 lorsque les canuts ont tenté de faire appliquer un tarif, ou plus tard avec l'essor du mouvement coopératif de consommation propice à maintenir une solidarité de quartier¹⁸⁵⁸ .

Au milieu du siècle, les témoignages indiquent que les fabricants de soieries

« sont aigris par les discussions qu'ils ont avec les chefs d'atelier et ne leur témoignent aucun de ces égards auxquels l'ouvrier lyonnais, raisonneur, défiant, fier, est très sensible »¹⁸⁵⁹ .

Cet antagonisme est confirmé par les litiges examinés au sein du Conseil des Prud'hommes de Lyon. Un tiers concerne des conflits entre des fabricants de soieries et des chefs d'atelier. Près des deux tiers des causes traitées opposent les chefs d'atelier à

¹⁸⁵⁵ RUDE (F.), 2001, p. 106.

¹⁸⁵⁶ FAVRE (J.), 1833, pp. 9-12.

¹⁸⁵⁷ « *Législation et jurisprudence : les chefs d'atelier* », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°614, le 5 janvier 1889.

¹⁸⁵⁸ SHERIDAN (G. J.), 1991.

¹⁸⁵⁹ PARISSET (E.), 1901, p. 323.

des ouvriers¹⁸⁶⁰ .

Les chefs d'atelier lyonnais faisant battre plus d'un métier à tisser obtiennent à partir de la loi du 25 avril 1844 diverses exemptions d'impôts (celle du droit proportionnel, tandis que leurs contributions personnelles et mobilières sont payées par la municipalité lyonnaise grâce aux sommes rapportées par l'octroi)¹⁸⁶¹ . Puis, la loi du 10 juin 1853 les exempte de la patente, et cela jusqu'en 1869¹⁸⁶² .

Du chef d'atelier lyonnais au façonnier bas-dauphinois.

Pour organiser la production à la campagne, les fabricants lyonnais ont deux possibilités, soit exploiter eux-mêmes une fabrique, soit avoir recours à des intermédiaires sur le modèle en vigueur à Lyon avec les chefs d'atelier¹⁸⁶³ . Qu'est-ce qui distingue le chef d'atelier lyonnais de l'usinier bas-dauphinois ?

Sur les pentes de La Croix-Rousse, les chefs d'atelier perçoivent une somme établie selon un tarif, élaboré conjointement avec les fabricants. Mais ce tarif, inégalement appliqué, est régulièrement renégocié par les uns et les autres à chaque commande. Les deux tiers de la somme versée par le fabricant reviennent au maximum en fin de compte aux ouvriers et aux apprentis qui tissent pour le chef d'atelier. Ce que touche réellement le chef d'atelier ne s'apparente ni à un salaire, ni à un profit¹⁸⁶⁴ . Le fabricant lyonnais le rétribue pour une tâche précise, un ordre, mais sans tenir compte des diverses manipulations que le façonnier doit réaliser pour lui : monter ou démonter des métiers à tisser, les frais de déplacement du façonnier et de son personnel, les frais de dévidage, l'usure du matériel... Pourtant, le Conseil des Prud'hommes de Lyon insiste régulièrement sur le fait que les fabricants de soieries doivent s'acquitter de la partie des frais de montage supérieure au dixième de la valeur du contrat¹⁸⁶⁵ . Les rares éléments retrouvés dans les sources montrent que cette indemnisation est peu ou pas pratiquée avec les façonniers du Bas-Dauphiné.

L'émergence d'un nouveau groupe d'intermédiaires hors de Lyon, tire en partie son origine dans l'attitude de leurs homologues lyonnais, les chefs d'atelier. L'entrepreneur à façon a une existence juridique réelle qui le distingue de l'ouvrier. Du point de vue de la rémunération, la position du premier est moins enviable que celle du second puisque celui-ci ne supporte aucun risque. Si la matière qu'il travaille venait à être détruite,

¹⁸⁶⁰ REYBAUD (L.), 1859, p. 160.

¹⁸⁶¹ Ceux qui ne possèdent qu'un seul métier à tisser sont exemptés de la patente depuis 1818.

¹⁸⁶² *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877*, Lyon, Imprimerie du Salut public, 1878, p. 52 et FAURE (A.), 1983.

¹⁸⁶³ FAVRE (J.), 1833, 43 p.

¹⁸⁶⁴ DEMIER (F.), 2007, p. 52.

¹⁸⁶⁵ FAURE (A.), 1986.

l'ouvrier touche néanmoins son salaire, selon les articles 2262 et 2271 du code civil. Au contraire, le façonnier ne peut, théoriquement, être payé par son donneur d'ordres que lorsque celui-ci a vérifié tout ou une partie de l'ouvrage : ainsi, en cas de destruction des étoffes tissées avant leur restitution au fabricant, celui-ci n'est pas tenu de payer le travail et les frais du façonnier.

La nature du contrat diffère pour ces deux situations : dans le premier cas, le contrat concerne les services fournis par l'ouvrier alors que dans le second cas, le contrat concerne l'œuvre elle-même que l'entrepreneur à façon a promis d'effectuer. En outre, pour le travail à façon, la rémunération du façonnier repose sur un forfait et un tarif déterminé par rapport à la valeur de l'ouvrage, quel que soit le temps passé et les dépenses occasionnées. Les relations entre fabricants et façonniers sont progressivement fixées au cours du XIX^e siècle, surtout après 1850, avec diverses décisions du Conseil des Prud'hommes. Pour éviter toute contestation ultérieure, mais aussi pour obtenir son paiement, l'entrepreneur à façon doit faire vérifier son ouvrage. À partir du moment où le façonnier remet au fabricant l'échantillon d'une pièce, cela équivaut à l'acceptation du contrat de la tisser intégralement. Si le façonnier s'aperçoit a posteriori, de la difficulté de l'ouvrage, son seul recours demeure le Conseil des Prud'hommes qui peut alors augmenter le tarif (décision du 23 mai 1855). S'il prend une pièce chez un fabricant, il est obligé de la tisser, même si le fabricant lui impose un rabais (décision du 18 juillet 1854). Toute rupture avec un fabricant après une longue collaboration professionnelle ne peut se faire brutalement de la part du façonnier, en laissant choir son donneur d'ordre ; le Conseil des Prud'hommes, dans un jugement du 23 novembre 1853, insiste sur les facilités financières offertes par le fabricant (avances d'argent) qui lui permettent d'obtenir une séparation moins brutale. Inversement, si la rupture brutale est du fait du fabricant, il doit indemniser le façonnier lésé¹⁸⁶⁶.

Les façonniers disposent depuis la loi du 25 avril 1844 d'un statut fiscal particulier. Ceux qui possèdent entre dix et cent vingt métiers à tisser (puis deux cent quarante métiers à tisser à partir du 4 juin 1858) paient un demi droit fixe pour le règlement de leur patente, soit 1,25 franc par métier à tisser, contre 2,50 francs normalement, alors que les chefs d'atelier lyonnais en sont complètement exemptés depuis 1853. Au printemps 1872, ce demi droit fixe est porté à 1,50 francs pour les façonniers. En revanche, les canuts doivent s'acquitter désormais du droit fixe intégralement. Un façonnier qui dispose de deux cents métiers à tisser paient donc une patente de 723 francs, contre 60 francs pour le chef d'atelier lyonnais exploitant seulement quatre métiers. Il est donc plus intéressant d'avoir le statut de façonnier¹⁸⁶⁷.

Les canuts lyonnais reçoivent, apparemment, le tissage des beaux façonnés, tandis que les fabricants de soieries confient aux façonniers des campagnes des étoffes de moindre valeur et moins sophistiquées, comme les satins ou les mousselines.

¹⁸⁶⁶ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°615, du 12 janvier 1889.

¹⁸⁶⁷ *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877*, Lyon, Imprimerie du Salut public, 1878, pp. 53-54.

II-Les atouts des fabricants lyonnais.

Place commerciale par excellence, Lyon met à la disposition des fabricants de soieries tous les instruments et les services dont ils ont besoin, près de leurs bureaux. Assureurs, banquiers, courtiers, commissionnaires... se concentrent près de leurs riches clients soyeux. Une telle concentration de services, d'informations économiques et financières ne peut alors que servir les desseins de la Fabrique¹⁸⁶⁸. Les fabricants ont entre leurs mains des atouts exceptionnels, que n'ont pas les façonniers, et qui justifient leur pouvoir au sein de l'organisation déconcentrée de la Fabrique lyonnaise¹⁸⁶⁹.

1-Une place lyonnaise au service des fabricants.

Les fabricants ont à leur disposition un ensemble de ressources économiques, industrielles, financières et sociales, qui assurent leur suprématie sur les façonniers. Ceux-ci n'y ont que partiellement accès.

Un quartier d'affaires.

Sous la Restauration, les pentes de la Croix-Rousse se couvrent d'immeubles ateliers comme dans la rue Imbert-Colomès, issue du démantèlement en 1821 de l'ancien clos des Oratoriens¹⁸⁷⁰. D'imposants immeubles, avec de larges baies vitrées, susceptibles d'abriter à la fois les appartements privés des canuts, mais aussi leurs métiers à tisser coiffés de leurs imposantes mécaniques Jacquard, se dressent dans ces nouvelles rues étroites. La Croix-Rousse, « *c'est la colline qui travaille de Michelet, énorme ruche* » où résonnent les coups de battants de milliers de métiers à tisser entassés dans ces appartements de canuts¹⁸⁷¹.

Avant 1850, les principaux fabricants ont installé leurs bureaux dans la partie inférieure des pentes de la Croix-Rousse, à proximité de Hôtel de Ville, sur l'ancien clos des Capucins, dans des immeubles de trois ou quatre étages, d'apparence discrète. Les rues du Griffon, Puits-Gaillots, Romarin, des Capucins, la Grande rue des Feuillants ou la place Tholozan, concentrent la plupart des maisons de soieries¹⁸⁷². La rue des Capucins concentre à elle seule une soixantaine de maisons en 1866, sur les quatre cent seize comptabilisées¹⁸⁷³. Avant de s'exiler dans le quartier des Brotteaux dans la seconde

¹⁸⁶⁸ Voir CHANDLER (A. D.), 1977, p. 54.

¹⁸⁶⁹ Voir les analyses de CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), 1981, pp. 73-74.

¹⁸⁷⁰ BARRE (J.), 1992, BRUNEAU (S.), 2000, pp. 17, 27-31 et RIVET (F.), 1951, p. 34.

¹⁸⁷¹ BARRE (J.), 1991, LEQUIN (Y.), 1991, p. 101, SAUNIER (P.-Y.), 1996 et sur l'intérieur des appartements des canuts, voir FAVOT-BRILLAUX (A.), 1985.

¹⁸⁷² VERNUS (P.), 2006, p. 17.

moitié du siècle, les fabricants comme les marchands de soie habitent aussi dans ce quartier, dans des appartements aux premiers et deuxièmes étages de ces immeubles. Dans les étages supérieurs se massent dévideuses, ourdisseuses, journaliers... Ce nouveau quartier en construction non loin de la place des Terreaux¹⁸⁷⁴, attire rapidement les fabricants, surtout après l'installation de la Condition des Soies, rue Saint-Polycarpe, et d'un entrepôt pour les soies. En 1830, 80% des fabricants y ont pignon sur rue. D'ailleurs, leurs bureaux se substituent progressivement à leurs appartements avec l'extension des affaires. Autour de ces fabricants et des marchands de soie gravite une foule d'individus aux métiers les plus divers, qui se croisent dans l'entrelacs de ruelles autour du Palais de la Bourse, tels des dessinateurs venus présenter leurs esquisses à des clients ou à leurs patrons, des raseurs de velours, des lisseuses, des emballeurs, des enlanceurs de cartons, des plieuses, des apprêteurs, des teinturiers... Au contraire, le plateau et les pentes de La Croix-Rousse conserve des allures prolétaires puisque près de 90% de la main d'œuvre domiciliée, travaillent pour la Fabrique en 1866¹⁸⁷⁵.

Marchands de soie, fabricants et banquiers traitent donc leurs affaires dans le quartier de la Bourse, de la place des Terreaux et au pied de la colline de la Croix-Rousse : si les bureaux des principales banques se concentrent dans la toute nouvelle et haussmannienne rue Impériale¹⁸⁷⁶, devenue rue de la République, les fabricants et marchands de soie préfèrent les rues plus étroites et plus discrètes, à l'atmosphère plus laborieuse, comme la rue Pizay, la rue de l'Arbre sec ou la rue du Griffon pour les maisons les plus importantes. C'est ici que se traitent les affaires entre façonniers et fabricants, « *entre vendeurs et acheteurs* ». Déjà sous l'Ancien Régime, le quartier allant des Cordeliers aux Terreaux attire loueurs de chevaux, maisons de roulage, emballeurs et marchandises diverses prêtes à être chargées ou déchargées. Au XIX^e siècle, des diligences partent de ce quartier qui abrite également pendant longtemps la seule succursale de l'Hôtel des Postes ainsi que de nombreux hôtels. Les instances politiques se concentrent aussi dans ce quartier, que ce soit l'Hôtel de ville, le Conseil des Prud'hommes, la justice de paix du troisième arrondissement, les bureaux de l'état-major, de la police de sûreté ou encore le collège royal¹⁸⁷⁷.

Les façonniers viennent y chercher des ordres, négocier des tarifs. Au début du XX^e siècle, ils n'hésitent pas à effectuer un voyage hebdomadaire pour rendre des comptes, si le besoin s'en fait sentir. Les façonniers en profitent pour faire quelques achats personnels dans une des boutiques du quartier¹⁸⁷⁸. Comme le relève Jean Labasse, la presqu'île lyonnaise, et plus précisément le quartier des Terreaux, s'affirment à partir du

¹⁸⁷³ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, p. 21.

¹⁸⁷⁴ BERTIN (D.), « Temps et espaces de l'urbanisme lyonnais », pp. 46-59.

¹⁸⁷⁵ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, pp. 173-175.

¹⁸⁷⁶ BERTIN (D.), 1994.

¹⁸⁷⁷ LAFERRERE (M.), 1960, p. 18, BAYARD (F.) et ZELLER (O.), « Une tradition financière, des foires de la Renaissance aux marchands banquiers (XVe-XIXe siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, p. 60, ROBERT (V.), 1996, pp. 28-30.

Second Empire comme le quartier d'affaires de la ville, avec « *une volonté délibérée [...] d'y créer une Cité* »¹⁸⁷⁹. En même temps que se développe ce quartier d'affaires, cafés, restaurants et brasseries s'installent aussi dans les mêmes rues que les banques et les maisons de soieries. Dans la prestigieuse rue Impériale, les cafés des Deux-Mondes, Maderni et de Madrid ont pignon sur rue. Casati attire dans sa boutique de la rue du Bât-d'Argent la meilleure société lyonnaise, dont la Société d'Economie politique (avec Aynard, Permezel...). Dans la rue Puits-Gaillot, les fabricants lyonnais ont obtenu la transformation du Carillon en café-restaurant de prestige pour recevoir leurs clients dans un cadre luxueux et lumineux¹⁸⁸⁰. L'extrême concentration géographique des maisons de fabricants dans quelques rues proches les unes des autres constitue indéniablement un atout pour la Fabrique, favorisant une certaine émulation. Les clients des fabricants peuvent ainsi comparer soieries, collections et prix sans avoir à parcourir toute la ville, il leur suffit de se transporter dans une rue voisine. La remarque est également valable pour les façonniers venus chercher des commandes : la forte densité des fabricants augmente leur chance de rentrer chez eux avec des ordres au terme d'une seule journée à Lyon, avec un temps réduit réservé aux déplacements. Enfin, les entreprises de roulage y trouvent également leur compte pour expédier ou recevoir des marchandises¹⁸⁸¹.

Au milieu du XIX^e siècle, un même immeuble abrite plusieurs fabricants. Des îlots d'immeubles (deux, trois, voire quatre bâtiments ou plus) forment des « maisons », dans lesquelles les fabricants ont leurs bureaux et leurs magasins. Dans les allées de certaines « maisons », on retrouve les boîtes des courtiers et des teinturiers, dans lesquelles les fabricants déposent leurs instructions à destination de leurs fournisseurs, qui ont souvent d'autres adresses¹⁸⁸². En 1866, la plupart des courtiers ont leurs boîtes à lettres aux n°2, 21, 25 et 27 de la rue du Puits Gaillot. Au numéro 2, on retrouve ainsi quelques importantes maisons de fabricants, telles que Carrabin & Cie, A. Chavent & Cie, Gindre & Cie, Mermet & Mouly¹⁸⁸³... Traditionnellement, un fabricant de soieries n'a besoin que d'un bureau pour réaliser ses écritures comptables et d'une pièce pour stocker ses marchandises (matières premières, produits finis), à moins qu'il ne les laisse en dépôt chez son banquier en échange d'une avance de fonds. De ce point de vue, la maison Ruby & Cie conserve toujours à la fin du XIX^e siècle cette petite structure, alors qu'elle occupe une bonne position dans le monde de la Fabrique. Son siège du n°4 de la grande

¹⁸⁷⁸ Entretien avec M. Alain Brosse, ancien façonnier à Corbelin.

¹⁸⁷⁹ LABASSE (J.), 1955, pp. 214-216. En guise de comparaison, pour un autre quartier d'affaires, nous renvoyons à CASSIS (Y.), 1987.

¹⁸⁸⁰ PELLISSIER (C.), 1996b, pp. 232-234.

¹⁸⁸¹ LAFERRERE (M.), 1960, p. 67.

¹⁸⁸² *Indicateur annuaire de la Fabrique d'étoffes de soie*, Lyon, imprimerie et lithographie de Vve Aymé, 1849-1850, pp. 57-60.

¹⁸⁸³ BENOIT (Jules), *Indicateur de la fabrique de soieries, des industries qui s'y rattachent et du commerce des tissus*, Lyon, imprimerie et lithographie Pirien, 1866, pp. 11-22.

rue des Feuillants semble bien modeste : il se compose de quatre bureaux, trois fauteuils, dix-huit chaises et huit banques pour étaler, mesurer, vérifier les étoffes, plus un coffre-fort Fichet (le tout pour 700 francs). Alexandre Ruby conserve en outre à Lyon l'élément essentiel de son fonds de commerce, une collection de dessins et quelques « matériaux » dont la valeur n'excède pourtant pas les 800 francs¹⁸⁸⁴. Il possède ou loue un modeste atelier de dévidage à Lyon, rue Boileau, fonctionnant grâce à une machine à vapeur pour six banques à dévider (l'ensemble est évalué à 1.500 francs). Le reste de son fonds de commerce est confié à des façonniers pour réaliser les étoffes : ainsi, Saléon, un « *manufacturier* » chargé du tissage, établi au Cheylard (Ardèche), a entre ses mains six cents dessins pour mécaniques Jacquard, utilisés ou non, appartenant à la maison Ruby et estimés à 8.000 francs. Pour la réalisation de ses imprimés, Ruby laisse en dépôt chez différents imprimeurs comme Bozzini, à Tournon (Ardèche)¹⁸⁸⁵, Visset & Cie à Neuville-sur-Saône et Delure & Delay à Pierre-Bénite, quatre cents planches plates en cuivre et quelques planches sur bois (9.000 francs) ; cela lui évite de les transporter à chaque ordre, l'imprimeur se chargeant de les garder et de les protéger. Le fonds de commerce des Ruby atteint seulement 20.000 francs. Certes, le chiffre d'affaires de cette maison n'est pas connu, mais on peut légitimement supposer qu'il doit atteindre le million de francs : les immobilisations représentent donc peu de choses pour le fabricant. En revanche, il a besoin de fonds de roulement autrement plus considérables pour acheter la matière première, payer la façon et la commercialisation. L'achat de la soie représente le principal poste dans les coûts d'une étoffe¹⁸⁸⁶. Les maisons les plus importantes entretiennent un cabinet de dessins, comportant plusieurs dessinateurs chargés de renouveler en permanence les collections des fabricants. Le fabricant, en revanche, s'occupe de la matière elle-même, de sa qualité, des mélanges possibles de fibres... Les fabricants de soieries installent leurs bureaux plutôt dans les étages supérieurs des immeubles, là où la lumière naturelle pénètre le mieux afin d'y examiner, voire d'y contempler, leurs dessins et leurs soieries minutieusement, d'y choisir au mieux les nuances de coloris. En 1829, une maison de soieries dépense entre 4 et 5% de son chiffre d'affaires en frais généraux notamment pour payer les intérêts du capital, le loyer des bureaux ainsi que les salaires de deux commis et d'un garçon, et les levées des associés¹⁸⁸⁷. À ses débuts, à la fin des années 1880, la maison Atuyer, Bianchini & Ferier se compose de moins d'une dizaine de personnes¹⁸⁸⁸.

À côté de ce quartier, celui de la place Sathonay, plus résidentiel attire plutôt le

¹⁸⁸⁴ Chez Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, en 1859, les dessins sont évalués à 38.400 francs. Il est vrai que cette maison est réputée pour la qualité de ses dessins et de ses motifs. Le mobilier est évalué à 11.322 francs.

¹⁸⁸⁵ VERNUS (P.), 2006a, pp. 65-66.

¹⁸⁸⁶ ADI, 3E12428, Contrat de mariage devant M^e Silvy, à Grenoble, le 6 octobre 1888 : Alexandre Ruby donne la moitié de son fonds de commerce à son fils Louis-Jean-Marius.

¹⁸⁸⁷ LAFERRERE (M.), 1960, p. 18 et CAYEZ (P.), 1978, p. 182.

¹⁸⁸⁸ VERNUS (P.), 2006, p. 26.

monde du grand négoce gravitant autour du commerce des soies. Les fabricants les plus en vue résident soit dans le quartier des Brotteaux, dans l'avenue de Noailles ou sur le cours Morand, soit sur la place Bellecour, comme Cyrille Cottin ou Léon Permezel, alors que les élites conservatrices et traditionnelles se replient sur le quartier d'Ainay¹⁸⁸⁹. Avec le Second Empire et les percées de la rue Impériale et de la rue de l'Impératrice, voulues par le préfet Vaisse, le quartier des affaires glisse vers le sud, en direction du nouveau palais de la Bourse, achevé en 1862. Les nouveaux fabricants préfèrent s'installer dans des ruelles situées entre la Bourse et l'Hôtel de Ville au détriment des pentes de la Croix-Rousse¹⁸⁹⁰.

La concentration des maisons de fabricants sert au mieux les intérêts des acheteurs parisiens, anglais ou américains de soieries lyonnaises qui visitent la place pour y effectuer leurs commandes chaque saison, ainsi ils n'ont pas à parcourir la ville pour comparer les étoffes et les prix. Il leur suffit de passer d'immeubles en immeubles, dans quelques rues très clairement délimitées. Le Palais de la Bourse, où siège la Chambre de Commerce, devient dès son inauguration en 1860, le nouveau centre de gravité de la Fabrique : fabricants de soieries et marchands de soie, sous la houlette d'Arlès-Dufour, de Sévène ou d'Isaac, dominant l'institution consulaire. Par son caractère architectural imposant, ce nouvel édifice symbolise la toute puissance et la réussite du marché lyonnais des soies et des soieries. L'imposant édifice abrite, outre la bourse et la Chambre de Commerce, le tribunal de commerce, celui des Prud'hommes, un musée, la caisse d'épargne, l'Association de la Fabrique lyonnaise et le Crédit Lyonnais à ses débuts, soit autant de bureaux, d'escaliers ou de couloirs dans lesquels les fabricants de soieries ont la possibilité d'échanger des informations¹⁸⁹¹.

Ainsi, rue de la République, on retrouve au numéro 19, la banque Aynard & Rüffer, au 16 l'Union Générale, au 12 la banque Veuve Morin-Pons & Cie à la fin du XIX^e siècle, au n°4, le marchand de soie Gustave Cambefort & Cie, ainsi que la Banque de France, le Crédit Lyonnais, le Palais du Commerce. Non loin de là, aux numéros 8 et 10 de la rue de la Bourse, la banque E.M. Cottet & Cie y a installé ses guichets. Jusqu'en 1873, le Crédit Lyonnais occupe une partie des locaux du Palais du commerce avant de déménager de l'autre côté de la rue, au numéro 18 de la rue de la République, dans un vaste immeuble de cinq étages¹⁸⁹². La rue Pizay abrite Chamonard, Frachon & Cie, une partie des activités de L. Permezel & Cie et la banque Veuve Guérin & Fils¹⁸⁹³. Quant à la rue de l'Arbre sec, elle comporte des sociétés aussi importantes que Ulysse Pila & Cie, qui déménage son siège dans la rue de la République à la fin du siècle. Dans la rue Lafont,

¹⁸⁸⁹ DUMONS (B.), 1996, FAVERAU (C.), 1998, pp. 140-159, PELLISSIER (C.), 1996a, pp. 13-21.

¹⁸⁹⁰ FAVEL-KAPOIAN (V.), 1998, pp. 55-68, HOURS (H.) et ZELLER (O.), 1986, pp. 109-110, ARLAUD (C.) et BERTIN (D.), 1991, ROBERT (V.), 1996, pp. 119-124.

¹⁸⁹¹ LEMERCIER (C.), 2006 et SORIA (A.), 1996.

¹⁸⁹² BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 271.

¹⁸⁹³ LABASSE (J.), 1957, p. 18.

qui relie Hôtel de Ville à la rue de la République, Louis Desgrand & Cie côtoie la maison lyonnaise des Diederichs, mais aussi Chabrières, Morel & Cie (anciennement Arlès-Dufour) dans les années 1890. Cette concentration favorise l'émergence d'un microcosme économique et financier, propice aux affaires. Elle stimule davantage encore les intérêts croisés des marchands de soie, des banquiers et des fabricants. L'importante maison Alexandre Giraud & Cie siège rue du Griffon.

C'est donc dans ce dédale de ruelles, parfois sombres, où s'agitent quotidiennement des milliers de commis, fabricants et autres manœuvres que s'organise le marché mondial des soies et des soieries. Voici « *la tête de cette profession dont le corps industriel est étalé sur une vaste région* »¹⁸⁹⁴.

Un marché mondial de la soie.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le marché lyonnais des soies prospère grâce aux produits venant de l'espace méditerranéen (Italie et puis le Levant). À la fin des années 1820, la place lyonnaise capte encore l'essentiel des balles de soie en provenance de la péninsule italienne et destinées aux Anglais, faisant de Lyon non seulement l'un des grands marchés de la soie, mais aussi une place de transit jusqu'à ce que les Italiens empruntent une autre route terrestre, à travers la Suisse et les Etats Germaniques¹⁸⁹⁵.

Mais déjà, la porte d'entrée de ce trafic de soie grège du Levant est la cité portuaire de Marseille, dans le prolongement de la vallée du Rhône. Avec l'ouverture des échanges entre la place lyonnaise et l'Extrême-Orient, Marseille s'impose comme le port naturel de la capitale de la soie. Pourtant, pendant une décennie, le marché londonien contrôle les flux de soies asiatiques¹⁸⁹⁶. Jusqu'à la suppression des droits de douane élevés frappant les soies étrangères en 1833, les fabricants lyonnais pestent contre le protectionnisme des autorités. Ils doivent s'approvisionner en priorité auprès des sériciculteurs nationaux. Pour compléter ce dispositif protectionniste, l'exportation de soie est formellement prohibée, ce qui pousse les Anglais à s'approvisionner sur des marchés plus lointains. D'une certaine manière, cela permet à la place londonienne de capturer le marché mondial des soies. À partir de 1833, les fabricants lyonnais sollicitent fortement le marché italien pour acheter des soies grèges. Avec la fin des protections douanières, la place lyonnaise devient « *la véritable plaque tournante du marché des soies* », avec l'essor des réexportations vers les marchés secondaires. Cependant, sa rivale anglaise, Londres, s'impose rapidement pour le contrôle des flux de soies asiatiques¹⁸⁹⁷.

À partir du 1^{er} janvier 1836, la Chambre de Commerce obtient un service postal quotidien entre Lyon et Turin, favorisant les marchands de soie dans leur maîtrise des marchés italiens, notamment en période d'éducation des vers à soie afin de connaître au

¹⁸⁹⁴ LAFERRERE (M.), 1960, p. 67.

¹⁸⁹⁵ LABASSE (J.), 1957, RIVET (F.), 1956, PEYROT (J.), 1973, HOURS (H.) et ZELLER (O.), 1986, p. 88 et CAYEZ (P.), 1993a.

¹⁸⁹⁶ DURAND (G.), 1995.

¹⁸⁹⁷ CAYEZ (P.), 1993a.

mieux l'état de la récolte ¹⁸⁹⁸. Alors que la place lyonnaise centralise les soies françaises, ses marchands prennent le contrôle des marchés locaux de production de soie. Ainsi, les maisons de commissions présentes sur les marchés de soies d'Aubenas et de Joyeuse, en Ardèche, revendent leurs achats aux marchands de soie lyonnais. Le seul marché de Joyeuse draine pour plus de sept millions de francs par an ¹⁸⁹⁹. En Bas-Dauphiné, les marchés de la soie sont de moindre importance. La place lyonnaise affirme définitivement sa suprématie sur les autres centres soyeux du pays dans la première moitié du siècle, avec le déclin des Fabriques de soieries d'Avignon, Tours et Nîmes ¹⁹⁰⁰.

Pendant plusieurs décennies, Londres et Lyon rivalisent pour devenir le premier marché mondial des soies. Londres a pour elle l'avantage d'être à la fois la première place financière mondiale, de posséder le port le plus actif en Europe et d'être enfin l'un des principaux marchés de consommation en soieries. Face à ces atouts, Lyon, a priori, ne fait pas le poids. Et pourtant, la place lyonnaise parvient à remporter son duel sous le Second Empire grâce à l'organisation économique et industrielle de la Fabrique : Lyon joue, au contraire, la carte de la décentralisation dans de nombreux domaines. L'aire d'influence lyonnaise s'étend jusqu'en Italie pour la production de cocons, tandis que le port de Marseille constitue sa tête de ligne vers l'Orient. Non seulement la place lyonnaise attire à elle les soies grèges venant des principaux centres producteurs mondiaux, mais elle prend le contrôle partiel de leur transformation. Ainsi, à partir des années 1830, la Gran Filanda, située à Pescia, en Toscane, choisit comme stratégie commerciale de vendre ses soies ouvrées exclusivement à des négociants lyonnais ¹⁹⁰¹. Les principaux marchands de soie ayant pignon sur rue à Lyon en profitent pour établir des filatures sur les marchés étrangers ¹⁹⁰². À cet effet, une vaste politique d'aménagement, d'extension et d'amélioration des installations portuaires marseillaises est mise en œuvre sous le Second Empire avec l'inauguration d'un nouveau bassin, celui de la Joliette et grâce aux multiples entreprises initiées par Paulin Talabot, homme d'affaires aux nombreuses ramifications marseillaises et lyonnaises ¹⁹⁰³. Enfin, Lyon possède l'outil industriel le plus puissant.

Contrairement à Roubaix qui règne sur le marché mondial de la laine peignée par l'intermédiaire d'un marché à terme ¹⁹⁰⁴, les fabricants lyonnais manifestent régulièrement

¹⁸⁹⁸ ACCL, Procès-verbaux des comptes-rendus des séances de la Chambre, le 3 décembre 1835.

¹⁸⁹⁹ MERRIMAN (J.), 2005, p. 113.

¹⁹⁰⁰ BAYARD (F.), DUBESSET (M.) et LEQUIN (Y.), « Une monde de la soie, les siècles d'or des Fabriques lyonnaise et stéphanoise (XVIII^e-XIX^e siècles », in LEQUIN (Y.), 1991, p. 100. Au milieu du XIX^e siècle, la Fabrique lyonnaise assure 90% de la production française de soieries d'après LEON (P.), « Les nouvelles répartitions », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, pp. 558-559. Cette concentration de l'industrie autour d'un centre n'est pas propre à Lyon, puisque cela constitue l'un des atouts de Roubaix-Tourcoing dans l'industrie lainière : en 1869, le « *Manchester français* » assure 30% des ventes françaises de lainage et le double en 1910 selon DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 217.

¹⁹⁰¹ TOLAINI (R.), 1997.

¹⁹⁰² CAYEZ (P.), 1980.

leur opposition à la création d'une bourse pour la soie dans leur ville ¹⁹⁰⁵, avec la constitution d'une caisse de liquidation servant d'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs. Les principaux fabricants de la place, le libéral Auguste Isaac, mais aussi les protectionnistes comme Ennemond Richard ¹⁹⁰⁶, y sont farouchement opposés. Leur argumentaire commun avance une trop grande variété des genres de fils (nature, titre...), la crainte d'attirer des spéculateurs déclenchant des fluctuations interminables des cours, le refus du changement alors que le système actuel fonctionne. Une bourse des soies les priverait de leur pouvoir de négociation face aux marchands de soie, et les obligerait à déclarer leurs propres spéculations. Le cours officiel des soies, publié par le *Moniteur des Soies* et le *Bulletin des Soies et des Soieries*, est fixé de façon hebdomadaire par une commission composée de courtiers, de marchands de soie et de fabricants, à partir des prix moyens constatés dans les transactions, alors qu'à Londres, l'établissement de la cote relève de la seule responsabilité des courtiers ¹⁹⁰⁷.

Jusqu'en 1862, la place lyonnaise dépend pour son approvisionnement en soie de Londres. Lyon prend définitivement le dessus sur sa concurrente d'outre-Manche au milieu du siècle, grâce aux incessantes initiatives d'Arlès-Dufour et de ses amis saint-simoniens, tant dans le développement du port et de l'entrepôt marseillais que par la liaison ferroviaire dans la vallée du Rhône. L'essor de la liaison maritime avec l'Orient grâce à la Cie des Messageries Maritimes puis à l'intervention d'institutions financières et bancaires, complètent le dispositif mis en place pour la Fabrique lyonnaise ¹⁹⁰⁸. La création du Magasin Général des Soies constitue, de ce point de vue, l'élément décisif de cette armature, permettant à Lyon de devenir, « l'emporium continental » ¹⁹⁰⁹. La

¹⁹⁰³ CATY (R.), RICHARD (E.) et ECHINARD (P.), 1999, STOSKOPF (N.), 2002, p. 342-347, BORRUEY (R.), 1994. Paulin Talabot participe au développement du PLM, des Messageries Impériales en 1853 puis des Transports Maritimes à vapeur douze ans plus tard. Depuis 1856, il est également concessionnaire du dock-entrepôt et de ses vastes magasins dans le port de Marseille, équipés d'une quarantaine de grues et d'un système de levage hydraulique particulièrement puissant et efficace. À l'action de Talabot, il convient d'associer les efforts d'hommes d'affaires tels que Breittmayer, relais marseillais, de Samuel Debar, ou d'Arlès-Dufour.

¹⁹⁰⁴ DAVIET (J.-P.), 1987, pp. 777-813.

¹⁹⁰⁵ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1869, du 1^{er} mars 1913.

¹⁹⁰⁶ Fabricant de soieries, Ennemond Richard, né à Lyon le 30 octobre 1863, est le fils d'Antoine, lui-même fabricant de soieries. Par sa mère, Angèle Cottin (1841-1935), il est le neveu de Cyrille Cottin et l'arrière-petit-fils de Claude-Joseph Bonnet. Dans les années 1880, il rejoint l'entreprise fondée par son aïeul, Les Petits-Fils de C.-J. Bonnet, où il prend en charge le secteur des ventes destinées au marché américain. En 1893, il quitte l'Association de la Fabrique lyonnaise pour rejoindre le syndicat patronal protectionniste, l'Association de la Soierie lyonnaise. Six ans plus tard, il rejoint la Chambre de Commerce de Lyon. Farouchement opposé au libre-échange, il défend ses idées dans différentes instances, tel que le Comité de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture française ou le Conseil du Commerce Extérieur dont il est membre. Il préside également le Comité général de défense du tissage et de la production de la soie en France.

¹⁹⁰⁷ RONDOT (A.), 1883, p. 22.

¹⁹⁰⁸ Voir BERNERON-COUVENHES (M.-F.), 2007.

formation par les milieux d'affaires lyonnais d'une compagnie d'assurance maritime chargée de leurs précieuses cargaisons de soie en provenance de l'Orient notamment, n'est possible que par la possession d'informations privilégiées sur les flottes assurées, les chargements, les routes maritimes empruntées, les délais de livraison... bref, autant d'éléments que marchands et fabricants lyonnais contrôlent déjà personnellement ou par l'entremise de leurs correspondants marseillais ou de leurs agents présents sur les marchés étrangers. En retour, l'accumulation de ces connaissances et leur mise en valeur grâce à des contrats d'assurance, transforment l'incertitude qui existait sur les marchés des soies pour les marchands de soie et les fabricants, en risques quantifiables et prévisibles¹⁹¹⁰. Le magasin Général des Soies, constitué en 1858, avec un capital de 1.850.000 francs, favorise l'émission de warrants, gagés sur le dépôt des soies et assure des ventes publiques. Parmi les premiers administrateurs, on retrouve quelques fabricants influents comme Eugène Durand, Adolphe Girodon, Claude Ponson¹⁹¹¹...

Après la concurrence londonienne au milieu du XIX^e siècle, la domination lyonnaise est de nouveau ébranlée, de façon durable, à partir de 1890, par la montée en puissance de sa rivale transalpine, Milan¹⁹¹². Il est vrai qu'entre-temps, la sériciculture française s'est effondrée, assaillie par la pébrine et la muscardine, alors que sa concurrente italienne, touchée également par ces fléaux, a mieux résisté et se redresse à partir des années 1870¹⁹¹³. Pendant plusieurs décennies, Lyon a su capter les flux de soies au niveau mondial. Les restrictions douanières instaurées à la fin du siècle ont

¹⁹⁰⁹ CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 567-573 et KLEIN (J.-F.), 2002, pp. 177-185.

¹⁹¹⁰ NORTH (D.), 2005, pp. 35-36.

¹⁹¹¹ Fabricant de soieries, Claude Ponson naît en 1804 et débute, comme ses confrères, sa carrière professionnelle comme commis-négociant avant de s'établir à son compte sous la Restauration. Il épouse en 1829 une ouvrière en soie, Antoinette Chol (1811-1861 : ses apports = 1.500 francs) ; il ne possède à l'époque aucun bien sauf ses vêtements. Cette même année, il décide de se mettre à son compte et de fonder sa propre maison. Il construit son affaire sur la fabrication des soieries unies et façonnées. Ses succès lui valent d'être promu chevalier de la Légion d'Honneur et de figurer parmi le premier cercle des relations d'affaires d'Arlès-Dufour. Sous le Second Empire, il réside dans un somptueux appartement situé sur la place Bellecour (n°37). Lorsque sa fille, Jeanne, épouse en 1861, Philippe-Amédée Jurie, le fils d'un conseiller honoraire à la Cour impériale de Lyon, il est en mesure de lui donner en avancement d'hoirie 113.500 francs, en biens ou en espèces. Dès janvier 1863, il associe son gendre à ses affaires, sa société ayant à l'époque un capital social évalué à 700.000 francs. En 1871, il choisit de se retirer progressivement et de commanditer son fils, Pétrus (1842-1908), et son gendre, grâce à l'appui du banquier Théodore Cote et de Paul Michel, fils de son ami César Michel, ces derniers apportant dans l'affaire leurs usines. Durement touché par le krach de l'Union Générale en 1882 (il en est créancier pour deux cents mille francs), il assiste à la liquidation de son entreprise par son fils, Pétrus, lui-même affaibli par la crise, malgré les commandites de Cote et d'Alexandre Chomer. Dès le mois de mai 1882, Pétrus Ponson parvient à constituer une nouvelle affaire, Gustelle & Ponson, mais il n'en a pas la direction. Quatre ans plus tard, il doit emprunter 130.000 francs pour régler ses affaires. Claude Ponson laisse à ses deux enfants par donation-partage et dans sa succession des biens évalués à 621.915 francs (dont 420.880 francs pour une maison à Lyon, dans la rue Mercière). Il décède en 1883.

¹⁹¹² MORAND (M.), 1906, p. 14.

¹⁹¹³ DEWERPE (A.), 1985, pp. 20-22 et 136.

incontestablement joué en défaveur de Lyon et des importations de soies moulinées pour défendre les producteurs français. En 1894, les Conditions des soies des deux villes jouent sur un pied d'égalité avec pour chacune d'elle quatre millions huit cent mille kilogrammes de soie passés entre leurs murs. Chaque place soyeuse française et européenne développe sa propre condition des soies, afin d'assurer son indépendance commerciale, ce qui contribue à bloquer la croissance de celle de Lyon¹⁹¹⁴.

La place lyonnaise voit sa position contestée également dans l'organisation des circuits commerciaux de ses soieries. Vers 1835, le marché parisien s'impose progressivement comme la place dominante dans la commercialisation des soieries, poussant les fabricants lyonnais à établir des succursales dans la capitale : en 1860, on dénombre déjà trente six succursales lyonnaises établies à Paris. En retour, grossistes et négociants parisiens, anglais ou allemands installent des représentations commerciales sur les bords du Rhône¹⁹¹⁵.

Un marché financier : banquiers et marchands de soie.

En 1881, la place lyonnaise, par l'agiotage qui y règne, fait figure de « *vaste rue Quincampoix* », animée par une activité financière fiévreuse¹⁹¹⁶. Cependant, elle dispose de bases solides pour se maintenir malgré le krach boursier et bancaire qui s'annonce. Déjà au XVI^e siècle, Lyon était un carrefour européen de l'argent et l'une des places financières les plus actives du continent, mais elle décline lentement avec l'ascension de sa rivale parisienne¹⁹¹⁷. Entre 1827 et 1853, le nombre de marchands de soie ayant pignon sur rue à Lyon, double, alors qu'ils sont capables de mobiliser, dès cette époque, des fonds gigantesques pouvant le cas échéant atteindre le million de francs. En 1853, ils sont cent dix marchands de soie sur la place et encore soixante-quinze en 1890¹⁹¹⁸.

Les marchands de soie avancent aux filateurs et aux mouliniers les fonds pour acheter les cocons au moment des récoltes et pour les transformer, et en retour ils obtiennent la promesse de recevoir en consignation les soies ouvrées¹⁹¹⁹. Dès le Second Empire et les années 1870, les marchands de soie, au service des fabricants, poursuivent le renforcement de leurs positions financières. Alors que le capital social des maisons de

¹⁹¹⁴ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°918, du 1^{er} décembre 1894.

¹⁹¹⁵ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 223 et CAYEZ (P.), 2003a, pp. 595-632. À la fin du siècle, quarante-cinq maisons parisiennes, et plus d'une trentaine de sociétés étrangères disposent d'une représentation commerciale à Lyon.

¹⁹¹⁶ L'expression est d'Edouard Aynard, député et principal banquier privé de la place, cité par BOUVIER (J.), 1960, p. 111.

¹⁹¹⁷ BAYARD (F.) et ZELLER (O.), « Une tradition financière, des foires de la Renaissance aux marchands banquiers (XV^e-XIX^e siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, pp. 52-83.

¹⁹¹⁸ CAYEZ (P.), 1978, p. 171, 1980, p. 93 et 2003a, pp. 595-632.

¹⁹¹⁹ BAYARD (F.) et ZELLER (O.), « Une tradition financière, des foires de la Renaissance aux marchands banquiers (XV^e-XIX^e siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, p. 89.

fabricants dépasse rarement et péniblement le million de francs, celui des marchands de soie se chiffre déjà en millions : les associés de la maison Arlès-Dufour ont apporté comme mises de fonds trois millions de francs dans les années 1860, tandis que ceux de la maison Chamonard, Frachon & Cie, héritière de Desgrand père & fils, ont souscrit pour deux millions de francs de capital, soit autant que chez Ulysse Pila & Cie¹⁹²⁰. Mais pour en arriver là, Chamonard et Frachon ont dû battre le rappel de leurs principales relations dans le monde de la Fabrique en obtenant l'appui, pour la souscription du capital, d'une vingtaine d'actionnaires, dont des fabricants comme Ruby, Ritton, Servier¹⁹²¹, Emile Landru, Adrien et Gustave Framinet, mais aussi de l'incontournable Aynard. À la fin du siècle, Pirjantz, de Micheaux & Cie possède un capital social de 2.500.000 francs dont les trois quarts sont fournis par des commanditaires. Plus modestement, Peillon, Mérieux & Cie ne dispose en 1884 que de 1.200.000 francs de capital social, fournis par trois personnes. En 1885, la folle gestion de Gustave Arlès-Dufour fragilise considérablement la maison familiale, ce qui entraîne sa démission et son remplacement par Chabrières et Morel. La restructuration de l'entreprise passe par une transformation de son capital : la famille en perd le contrôle au profit d'une trentaine de commanditaires (dont les banquiers Aynard, Cote, Galline, Vernet, les fabricants Emmanuel Brosset-Heckel¹⁹²², Girodon, et Mathevon...). Un « petit » marchand de soie comme Gustave Cambefort, aligne tout de même un million de francs de mise de fonds en 1889¹⁹²³. Les marchands de soie ont été les premiers à s'organiser au sein de la Fabrique, en créant l'Union des Marchands de Soie. À la fin de l'année 1897, ils complètent leur dispositif en fondant un nouveau groupement, la Chambre Syndicale des Acheteurs de Soieries pour la France et l'Étranger, placée sous la présidence de Gustave Cambefort¹⁹²⁴. En 1910, le capital cumulé des sociétés de marchands de soie de Lyon représente environ quarante-six

¹⁹²⁰ KLEIN (J.-F.), 1994, HOURS (H.) et ZELLER (O.), 1986, p. 103.

¹⁹²¹ Fabricant de soieries, proche des milieux catholiques lyonnais, Camille Servier est le gendre d'un autre fabricant de soieries, Million, qui l'a rapidement associé à ses affaires. Servier siège au conseil d'administration de l'Union Générale, mais sa participation à cette affaire se solde par la perte d'une grande partie de sa fortune et de celle de sa belle-famille au moment du krack de l'établissement.

¹⁹²² Fabricant de soieries, gendre de Louis-Marc Heckel, Emmanuel Brosset-Heckel, né à Lyon le 5 juillet 1828, est le fils de Joseph Brosset, ancien président de la Chambre de Commerce. Il épouse en 1855 Marie-Victoire Heckel (ses apports = 160.000 francs environ), la fille du fabricant Louis-Marc Heckel, qui fait de son nouveau gendre, son successeur. Il est l'un des membres fondateurs de l'Association de la Fabrique Lyonnaise en 1868. Un an plus tard, il rejoint la Chambre de Commerce, où il ne siège que deux années. Il devient également administrateur de la Banque de France, à Lyon, ainsi que du Dispensaire général de Lyon. Comme son père et son beau-père, il reçoit la Légion d'Honneur, (la recommandation d'Arlès-Dufour, un proche de son père, en 1867, ne lui permet pas de faire partie de la promotion de l'année). Il accepte en 1887 de commanditer son confrère, Victor Ogier. L'année suivante, il commandite avec plusieurs confrères, un marchand de soie, Alexandre Billion & Cie à hauteur de cent mille francs puis la maison Jarrosson & Laval, un fabricant de tulles et de crêpes, dans laquelle il possède un compte courant de 250.000 francs. À son décès, le 19 décembre 1899, sa fortune s'élève à 5.637.153 francs.

¹⁹²³ ADR, 6UP, Modification d'acte de société devant M^e Lombard-Morel, à Lyon, le 21 octobre 1871, acte de société sous seing privé du 15 mars 1878 et prorogation de société sous seing privé du 1^{er} février 1878, Acte de société sous seing privé du 15 avril 1884, Acte de société sous seing privé du 31 décembre 1889, Acte de société sous seing privé du 1^{er} juillet 1891.

millions de francs, contre soixante-dix-sept pour les fabricants et quatorze pour les commissionnaires en soieries. Derrière ces chiffres, on ne peut nier le déclin des marchands de soie lyonnais, dont le nombre diminue pendant la seconde moitié du siècle, ils ne sont plus que soixante quinze en 1890, mais les survivants de la profession ont su développer un outil industriel international et multiplier les succursales en Orient et sur les principaux marchés européens¹⁹²⁵. En 1859, à l'initiative d'Arlès-Dufour, des hommes d'affaires lyonnais fondent le Magasin Général des Soies.

Les marchands de soie disposent de solides relais de par le monde, soit sous la forme de comptoirs, soit avec la présence d'agents ou de correspondants locaux. Pila possède des succursales à Marseille, mais aussi un comptoir à Shanghai, puis Yokohama et Canton, pour l'importation des cocons asiatiques après les maladies du vers à soie qui ravagent l'Europe. Paul Desgrand, prédécesseur de Chamonard, Frachon & Cie, a un correspondant à Messine, en Italie, avec la maison Loeffler & Desgrand. Pour Chabrières, Morel & Cie, outre Lyon, son nom apparaît également à Marseille et à Saint-Etienne pour le commerce des soies. Chez Louis Desgrand & Cie, il y a des succursales à Marseille et à Londres.

Sous le Second Empire, à l'heure où se fondent les premiers grands établissements de crédit, de la place lyonnaise se dégage un sentiment de « *foisonnement de comptoirs* », avec pas moins d'une vingtaine de banquiers, contre une quarantaine d'officines bancaires dans les années 1870¹⁹²⁶. Les banquiers privés de la place exercent aussi la profession de marchands de soie, comme Guérin¹⁹²⁷, fondée au début XVIII^e siècle, ou Morin-Pons, créée en 1805 par Louis Pons. En 1788, sur les onze banquiers recensés par l'Almanach, dix exercent aussi comme marchands de soie. Les deux métiers commencent à être distingués au début du siècle suivant. Souvent, le négoce de la soie constitue même leur métier d'origine. Ils possèdent des entrepôts pour stocker les balles de soie en échange d'une avance de fonds¹⁹²⁸. La banque privée de Marius Cote ne se lance que tardivement en revanche dans la consignation sur les soies, seulement en 1886, probablement à l'initiative de ses fils ou de son fondé de pouvoir¹⁹²⁹. S'ils ne peuvent plus rivaliser avec le Crédit Lyonnais dès les années 1870, ils n'en jouent pas moins un rôle indispensable pour la Fabrique, par leurs connaissances des marchés

¹⁹²⁴ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1077 du 25 décembre 1897.

¹⁹²⁵ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1802, du 18 novembre 1911 et CAYEZ (P.), 1993a.

¹⁹²⁶ LABASSE (J.), 1955, p. 14, BOUVIER (J.), 1960, p. 107 et CAYEZ (P.), 1978, p. 206. Principaux banquiers repérés au XIX^e siècle : Galline, fondé en 1809, devenu Cambefort puis Saint-Olive ; Evesque devenu E. M. Cottet & Cie, fondé en 1828 ; Jacquier & Cie fondé vers 1853 ; Droche, Robin & Cie en 1847 ; Veuve Morin-Pons ; Veuve Guérin & Fils en 1834 ; Audra & De Riaz, le Comptoir d'Escompte de Lyon (Bine, Genton & Cie), Cote...

¹⁹²⁷ LABASSE (J.), 1957, CHASSAGNE (S.), 2003a et 2003c.

¹⁹²⁸ BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, pp. 117-118 et CAYEZ (P.), 1978, pp. 63-65.

¹⁹²⁹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1887.

(ne sont-ils pas aussi marchands de soie ?), par leurs réseaux de relations à Lyon, mais aussi hors de la ville. Le Crédit Lyonnais, par l'ampleur de son capital nominal, deux cent millions de francs, semble dominer largement la place lyonnaise. Pourtant, les banquiers privés ne s'avouent pas encore battus. Même son principal concurrent, la Société Lyonnaise, avec ses cinquante millions de francs de capital en 1881 et le soutien du Crédit Industriel et Commercial, ne s'impose que lentement¹⁹³⁰.

Les intérêts des fabricants et des banquiers privés sont souvent étroitement liés, pour ne pas dire interdépendants : ainsi, ces banquiers peuvent offrir des facilités aux fabricants, tandis que ceux-ci participent volontiers aux souscriptions d'actions et de parts dans diverses entreprises affiliées. Ainsi, les fabricants Ritton, Schulz, Mouly et Servier achètent quelques actions en 1872 du Comptoir Lyonnais (Banque Droche, Robin & Cie) lorsque son capital augmente pour atteindre les cinq millions de francs. En 1881, les hommes d'affaires lyonnais conduits par le banquier Aynard entrent en force au conseil d'administration de la Société Lyonnaise à l'occasion d'une augmentation du capital. Parmi les administrateurs, se mêlent des banquiers, comme Cambefort, Cottet, Morin-Pons, Jacquier et Aynard, et des représentants de la Fabrique de soieries, comme le marchand de soie Lilienthal, le fabricant Sévène ou le teinturier Gillet¹⁹³¹.

Déjà sous le Second Empire, les banquiers privés comme Droche, Robin & Cie ou Aynard & Rüffer disposent d'un capital social de trois millions de francs, loin des dizaines de millions du Crédit Lyonnais, mais on relève chez eux une certaine envergure très nettement supérieure aux petites banques provinciales. Cependant, Droche-Robin et Aynard & Rüffer s'agrandissent dans les années 1870 et 1880 et rassemblent des fonds sociaux supérieurs à dix millions de francs en 1881¹⁹³². Cependant, ces chiffres varient peu jusqu'à la fin du siècle, ce qui démontre une certaine difficulté à accroître leurs affaires devant la concurrence des grandes banques de dépôts. En 1899, le capital de la banque Veuve Morin-Pons stagne toujours à deux millions de francs depuis plusieurs décennies déjà contre le double pour De Riaz, Audra & Cie¹⁹³³. Les banques privées lyonnaises forment à partir de 1838 un syndicat financier, l'Omnium Lyonnais, chargé de gérer un vaste portefeuille de valeurs mobilières, sans toutefois devenir une véritable société d'investissement, utile à l'extension et à la modernisation de la Fabrique¹⁹³⁴. En outre, à côté de ces banquiers privés, les fabricants peuvent également solliciter les services de la trentaine d'agents de change, logés d'ailleurs à partir de 1861 dans le

¹⁹³⁰ BOUVIER (J.), 1960, p. 108.

¹⁹³¹ CAYEZ (P.), 1980, p. 191.

¹⁹³² BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 117, CAYEZ (P.), 1980, p. 190.

¹⁹³³ ADR, 6UP, Modification du capital de Droche, Robin & Cie le 20 avril 1864, Acte de société sous seing privé du 19 décembre 1866, Liste des souscripteurs devant M^e Mestrallet, à Lyon, le 15 mai 1872, *Bulletin des soies et des soieries*, n°1032 du 13 février 1897 et n°1183 du 6 janvier 1900. La banque E.M. Cottet & Cie reste à l'écart de cette croissance, puisqu'en 1896, son capital s'élève à seulement un million de francs.

¹⁹³⁴ BOUVIER (J.), 1961, p. vol. 1, p. 120.

Palais de la Bourse, et de la vingtaine de courtiers en soie de la place ¹⁹³⁵. En 1880, trente banquiers exercent leurs activités sur la place ¹⁹³⁶.

À côté des banquiers privés, on retrouve, dès 1863, les premiers grands établissements de crédit, qui, à l'instar du Crédit Lyonnais, se font fort de proposer leurs services aux milieux d'affaires lyonnais. La Société Lyonnaise fait figure alors de banque des fabricants de soieries. Le Comptoir National d'Escompte de Paris (CNEP) vient concurrencer le Crédit Lyonnais et la Société Lyonnaise – la banque de la Fabrique – en 1868 ¹⁹³⁷. Lorsque la banque anglaise Hong Kong & Shanghai Bank Corporation ouvre une agence à Lyon, elle choisit la place Tholozan en 1881. Quelques années plus tard, c'est au tour de la Bank of Yokohama de s'établir à Lyon ¹⁹³⁸. En 1877, le Crédit Lyonnais ouvre son propre magasin à soie. En 1881, la bourse lyonnaise, avec ses 115 valeurs cotées, dispose d'une capitalisation totale atteignant presque le milliard de francs ¹⁹³⁹. Banques de dépôts et banques privées mettent à disposition de leurs clients marchands de soie leurs magasins de soie et leur accordent des découverts et des avances. À la fin siècle, en 1898, un nouvel établissement, la Banque privée, prend position dans la métropole lyonnaise, où se trouve son siège social ¹⁹⁴⁰.

En 1885, les inspecteurs de la Banque de France estiment que la place commerciale lyonnaise a à sa disposition plus de deux cents millions de francs de capitaux flottants, sans compter les avances que peuvent faire les différentes banques ¹⁹⁴¹. Cet ensemble d'institutions financières assure à la place lyonnaise une position dominante sur le marché mondial des soies jusqu'à la fin du siècle. Sa rivale milanaise ne parvient à la supplanter qu'à la fin du siècle après avoir, elle aussi, tardivement développé ses banques et ses organismes de crédit ¹⁹⁴².

Une industrie chimique.

« *L'industrie chimique est fille du textile* ». C'est par cette phrase que Michel Laferrère débutait sa présentation de l'industrie chimique lyonnaise lors du colloque international de

¹⁹³⁵ LABASSE (J.), 1955, pp. 441-442. La Bourse lyonnaise remonte au milieu du XV^e siècle. Cependant, un arrêt consulaire de 1803 organise le fonctionnement du marché financier lyonnais. Le Parquet lyonnais n'est créé qu'en 1845.

¹⁹³⁶ CAYEZ (P.), 1980, p. 190.

¹⁹³⁷ LABASSE (J.), 1955, p. 46.

¹⁹³⁸ FIEVEL-DEMORET (C.), 1983, HOURS (H.) et ZELLER (O.), 1986, p. 121.

¹⁹³⁹ BOUVIER (J.), 1960, p. 109.

¹⁹⁴⁰ JOLY (H.), 2004b.

¹⁹⁴¹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1885.

¹⁹⁴² FEDERICO (G.), 1994, pp. 258 et sq.

Lyon en 1970. Tous les grands centres industriels textiles favorisent l'éclosion d'une activité chimique¹⁹⁴³. L'impression sur étoffes subsiste à Jallieu en partie grâce à la présence d'une puissante industrie chimique lyonnaise, stimulante pour les échanges industriels.

En effet, pour le traitement ou la coloration de leurs étoffes, les fabricants lyonnais ont de bonne heure accordé un vif intérêt à l'éclosion d'une industrie chimique locale. Comme Manchester, Lyon est l'une des rares villes industrielles du XIX^e siècle à développer une industrie chimique fondée sur l'acide sulfurique, les produits chloro-sodés et les colorants d'aniline¹⁹⁴⁴. Dès la fin du XVIII^e siècle, vitrioleries et soudières se multiplient au bord du Rhône. Dans le cadre de la spécialisation régionale qui s'amorce au milieu du XIX^e siècle, l'industrie chimique se concentre dans l'agglomération lyonnaise, près du Rhône et de la Saône et à proximité des grands axes de transport qui leur apportent les produits naturels dont elle a besoin. Elle s'installe également près de ses clients, teinturiers, imprimeurs et surtout fabricants lyonnais. Au milieu du XIX^e siècle, les teinturiers se concentrent encore surtout dans le quartier des Brotteaux. Les plus audacieux, tel que François Gillet, déplacent leurs ateliers de teinture sur des espaces plus vastes, comme le quai de Serin, au bord de la Saône¹⁹⁴⁵...

À maints égards, Lyon apparaît comme une pépinière d'entreprises dans le domaine des colorants et de la teinture avec Coignet, Guinon, Verguin, Renard, La Fuschine¹⁹⁴⁶, Guimet¹⁹⁴⁷, Gillet¹⁹⁴⁸... fondées la plupart du temps sur la chimie minérale et devenues par la suite de grandes entreprises, au même titre que peut l'être Mulhouse autour de la Société Industrielle de Mulhouse¹⁹⁴⁹. Au début du Second Empire, on ne dénombre pas moins de cent quatre entreprises de teinture des soies à Lyon, certaines d'entre elles employant déjà plus de cent cinquante ouvriers. Cette concentration géographique d'entreprises favorise l'émulation au service des fabricants lyonnais au milieu du siècle : toutes les sociétés chimiques rivalisent d'ingéniosité pour élaborer de nouveaux colorants afin de profiter elles aussi de la formidable croissance des soieries lyonnaises sur les marchés internationaux, tel Guimet et son bleu outremer, Guinon et son jaune à l'acide picrique en 1849, Marnas et la pourpre française, Monnet et son harmaline, Verguin et sa

¹⁹⁴³ En guise d'exemple, l'industrie mulhousienne a donné naissance à la fabrique de Thann en 1808. Voir DROUOT (M.), ROHMER (A.), STOSKOPF (N.), 1991.

¹⁹⁴⁴ LAFERRERE (M.), 1972.

¹⁹⁴⁵ LAFERRERE (M.), 1960, pp. 28-29 et 1972, LAFERRERE (M.), « Des colorants à la grande chimie organique (XIX^e-XX^e siècle) », in LEQUIN (Y.), 1991, pp. 182-206.

¹⁹⁴⁶ CAYEZ (P.), 1980, pp. 226-231.

¹⁹⁴⁷ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, pp. 50-52, CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 187-190.

¹⁹⁴⁸ CAYEZ (P.), 1980, pp. 112-113.

¹⁹⁴⁹ CAYEZ (P.), 1980, pp. 115-118.

fuschine... Elles proposent de multiples solutions et procédés pour mettre en valeur les soies lyonnaises : charge, assouplissage, progrès dans la teinture en noir, essai sur des végétaux... la mode exige désormais des étoffes aux nuances nouvelles et variées, surtout pour les soieries unies, très en vogue. L'apparition de ces nouveaux colorants résulte des transformations de la consommation. L'exemple le plus fameux demeure l'alliance conclue entre le fabricant Claude-Joseph Bonnet et le teinturier François Gillet dans la mise au point de soieries noires¹⁹⁵⁰. Un tournant scientifique majeur s'amorce dans l'histoire de la teinture lyonnaise avec la mise au point des colorants artificiels extraits du goudron de houille ou d'aniline, avec la Fuschine¹⁹⁵¹.

Les besoins de la Fabrique lyonnaise sont tels, que l'industrie chimique locale attire des spécialistes venus de l'étranger, notamment de Suisse. Déjà présents dans La Fuschine, sous le Second Empire, les Suisses investissent des capitaux dans la région lyonnaise surtout à partir des années 1880. En 1881, une maison bâloise, Durand, Huguenin & Cie, s'installe dans la proche banlieue lyonnaise, à Saint-Fons, puis c'est au tour de la Badische Anilin de fonder une usine au nord de la métropole lyonnaise, à Neuville-sur-Saône¹⁹⁵². Les efforts de la recherche et du développement se poursuivent à la fin du siècle, d'abord sur les produits colorants, puis, par exemple, sur l'acétate de cellulose. Une firme comme Gilliard, Monnet & Cartier (future Rhône-Poulenc), dépose entre 1883 et 1916, quatre cent dix-sept brevets dont cent seize en France déposés pour la première fois¹⁹⁵³.

Cependant, l'industrie chimique lyonnaise ne parvient pas à se transformer en industrie des colorants artificiels afin de rivaliser avec les firmes allemandes.

2-Institutions et organisations.

En l'an XIII est fondée la Condition des Soies de Lyon, rattachée à la Chambre de Commerce de la ville¹⁹⁵⁴.

Une première tentative de « Réunion des fabricants », avec une centaine de maisons, voit le jour en 1825 afin de lutter contre le piquage d'once et d'éviter la fuite vers l'étranger des ouvriers et des techniciens lyonnais, mais l'expérience fait long feu, car la Réunion est interdite deux ans plus tard. Dès les dernières années du Second Empire, les fabricants lyonnais ont compris que pour faire prévaloir leurs intérêts auprès de leurs différents interlocuteurs – Etat, façonniers, ouvriers – ils ont besoin de rassembler leurs forces au sein d'organisations puissantes et unies. Le front commun qu'ils offrent alors, constitue un atout indéniable pour contrôler l'ensemble de la filière¹⁹⁵⁵. En octobre 1846,

¹⁹⁵⁰ PANSU (H.), 2003.

¹⁹⁵¹ EMPTOZ (G. J.), 1999.

¹⁹⁵² LABASSE (J.), 1955, pp. 477-478.

¹⁹⁵³ CAYEZ (P.), 1998.

¹⁹⁵⁴ CAYEZ (P.), 1978, pp. 101-102.

une Association lyonnaise pour le libre-échange voit le jour, avec l'autorisation du gouvernement, à l'initiative de Brosset et Arlès-Dufour, mais elle ne rassemble que dix-neuf membres¹⁹⁵⁶.

À partir du Second Empire, la Fabrique lyonnaise s'affiche ouvertement comme libre-échangiste, pendant près d'un demi-siècle, après une longue période de maturation et de réflexion sous la Monarchie de Juillet. Les fabricants se proclament d'autant plus favorables au libre-échange qu'ils s'estiment en position de force sur le marché mondial des soieries, du point de vue esthétique, technique, financier... L'ouverture des frontières douanières leur permet alors de conquérir les deux marchés les plus importants, les Etats-Unis et l'Angleterre, et de s'approvisionner facilement en soies italiennes et asiatiques. Sous l'égide d'Arlès-Dufour et de la Chambre de Commerce de Lyon, la Fabrique défend alors majoritairement le libéralisme économique¹⁹⁵⁷. Dépassant les traditionnels réseaux confessionnels, les milieux d'affaires de la Fabrique n'hésitent pas à unir leurs efforts pour assurer l'essor de leurs entreprises et de la place lyonnaise. Ainsi, ils forment un groupe de pression colonial particulièrement actif autour d'Ulysse Pila¹⁹⁵⁸.

L'Association de la Fabrique Lyonnaise est fondée en 1868 afin de constituer un groupe de pression au service des fabricants, mais aussi pour fournir une assistance professionnelle à ceux-ci, par exemple à travers la collecte de renseignements soigneusement classés sur des fiches¹⁹⁵⁹ où figurent des éléments sur la clientèle de la Fabrique. Réduire l'asymétrie d'information devient une obsession pour les fabricants à partir des années 1860 : fonctionnant sur un modèle déconcentré, peut-être avantageux économiquement et financièrement, les fabricants ont besoin de compenser l'absence d'information liée à une excessive sous-traitance (achat des matières premières, moulinage, tissage, vente). Leur solidité financière dépend de leur connaissance et de leur maîtrise des marchés, donc de la solvabilité de leurs clients¹⁹⁶⁰. Une fois de plus, le célèbre adage, « l'union fait la force », est plus que jamais l'arme des fabricants lyonnais, dont on dénonce pourtant régulièrement l'égoïsme et l'individualisme acharné. Cette nouvelle chambre syndicale dispose aussi d'un service de contentieux et propose ses bons offices pour des médiations en cas de litiges ou de faillites pour « éviter les frais judiciaires »¹⁹⁶¹. Parmi les cent quatre-vingt-deux membres adhérents à la fin de 1868, on retrouve toutes les principales maisons de la place, sous l'égide des plus éminentes

¹⁹⁵⁵ VERNUS (P.), 2002 et 2004b et CAYEZ (P.), 1978, p. 168.

¹⁹⁵⁶ CANTON-DEBAT (J.), 2000, p. 585.

¹⁹⁵⁷ VERNUS (P.), 2004a.

¹⁹⁵⁸ KLEIN (J.-F.), 2004 et 2006.

¹⁹⁵⁹ VERNUS (P.), 2002.

¹⁹⁶⁰ *Rapport annuel de l'Association de la Fabrique Lyonnaise*, année 1868, Lyon, imp. Stork, 1869, p.2.

¹⁹⁶¹ *Rapport annuel de l'Association de la Fabrique Lyonnaise*, année 1868, Lyon, imp. Stork, 1869, p.4.

maisons : Brosset-Heckel , Servier , Landru, Gourd , Bardon , Pariset, Algoud , Sévène¹⁹⁶² , Schulz¹⁹⁶³ , Brunet-Lecomte, Montessuy , Trapadoux ... Autant d'individus gravitant à la fois dans la sphère d'influence de la Chambre de Commerce, que dans les réseaux protestants et catholiques. Un groupe de pression telle que l'Association de la Soierie lyonnaise a les moyens de ses ambitions et de ses opinions. Ainsi, pour obtenir une augmentation des droits de douanes sur l'entrée des soieries suisses en France, en 1906, ses membres auraient dépensé cent mille francs en lobbying¹⁹⁶⁴ . En 1870, est constituée une seconde chambre syndicale, l'Union des Marchands de soie de Lyon.

La scission de l'Association de la Fabrique lyonnaise en 1892 en deux syndicats patronaux rivaux, l'un partisan du libre-échange, et le second, l'Association de la Soierie lyonnaise, protectionniste, crée une rupture au sein de la profession et de solides inimitiés, par exemple entre le libéral Auguste Isaac et le protectionniste André Martin, patron de la firme J.B. Martin. Cependant, cette fracture n'est que de façade et ne brise nullement la cohésion du groupe des fabricants. Le même Isaac consent sans problème au mariage de ses fils Humbert et Daniel avec Marie-Louise et Germaine Tresca , les filles de Pierre Tresca, l'un des fabricants de soieries favorables au protectionnisme et ancien président de l'Association de la Soierie lyonnaise¹⁹⁶⁵ .

3-Un centre de formation.

Dans un rapport présenté le 19 janvier 1883 devant la très libérale Société d'Economie

¹⁹⁶² Fabricant de soieries, de confession protestante, Julien-Auguste Sévène est né à Rouen le 12 mars 1827, fils d'un « *commerçant* ». Il épouse en 1849 Suzanne-Emilie Sévène, richement dotée (187.000 francs environ), alors que lui-même possède un quart d'une filature dans la région rouennaise. Sévène fonde sa maison de soieries en 1838, sous la raison sociale Sévène, Barral & Cie. Il participe successivement au Conseil des Prud'hommes (1862-1869), à la Chambre de Commerce, d'abord comme trésorier (à partir de 1875) puis comme Président, succédant à un autre protestant, le banquier Galline, son mentor. À partir de janvier 1872, il est également administrateur de la Banque de France à Lyon, du Magasin Général des Soies, de la Société Lyonnaise et de la Société des Eaux d'Evian. D'abord chevalier de la Légion d'Honneur en 1876, il devient Officier douze ans plus tard. Il décède le 31 octobre 1893 en laissant à ses trois filles une succession d'au moins 1.595.535 francs.

¹⁹⁶³ Fabricant de soieries de confession protestante, né à Hanau, en Hesse Electorale, le 8 novembre 1817, Emile-Théodore Schulz est le fils de Daniel, « *conseiller et négociant* » de sa ville natale. Il s'associe sous le Second Empire avec Michel Béraud pour diriger une maison réputée pour ses soieries imprimées de luxe. Il épouse en 1849 Antoinette-Catherine-Adèle Koch, la fille d'un brasseur lyonnais : les biens de Schulz sont alors estimés à plus de 135.000 francs. Naturalisé français en octobre 1854, sans doute dans l'espoir de recevoir une récompense à l'Exposition universelle de Paris, l'année suivante, il ne reçoit finalement la Légion d'honneur qu'en 1874. Il fait un passage rapide à la Chambre de Commerce de Lyon. Il préfère siéger au Consistoire de l'Eglise réformée de Lyon. Il a été également vice-président du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure de Commerce. Schulz se retire des affaires au printemps 1880, en laissant sa maison, E. Schulz & Cie au capital d'un million de francs, à ses fils. Il décède le 13 mai 1904 en laissant à ses trois enfants une succession évaluée à 2.114.445 francs nets, dont plus d'un million de francs en valeurs ferroviaires françaises.

¹⁹⁶⁴ Estimation donnée par un des adversaires de l'Association de la Soierie lyonnaise, ISAAC (A.), 2002, p. 40.

¹⁹⁶⁵ Voir ISAAC (A.), 2002.

Politique de Lyon, Léon Permezel, un des principaux fabricants de soieries de la place, affirme que les progrès considérables réalisés par ses concurrents allemands et suisses depuis quelques décennies, tiennent aux efforts consentis dans la formation professionnelle et commerciale de leur personnel : les employés allemands doivent, selon lui, posséder des connaissances précises sur les usages commerciaux en vigueur, la législation, les questions financières et connaître trois langues (allemand, français et anglais). Une telle maîtrise s'obtient grâce à un solide système éducatif et par d'incessants voyages dans les principaux centres de consommation, autant d'éléments qui semblent faire défaut aux Lyonnais, selon Permezel¹⁹⁶⁶. Pourtant, les Lyonnais ont construit tout au long du siècle les écoles et les institutions dont ils ont eu besoin.

Depuis le XVIII^e siècle, la supériorité lyonnaise repose, en partie, sur la création artistique, sur l'entrain que mettent les ouvriers à réaliser de nouveaux modèles¹⁹⁶⁷. Le symbole de l'Ecole artistique lyonnaise est sans doute l'existence dans la ville d'une Ecole Nationale des Beaux-arts, fondée en 1805 avec comme vocation « *de former des artistes pour toutes les branches de l'art, et des artistes industriels pour aider au développement de notre fabrique* », même si les arts décoratifs sont de plus en plus délaissés. Pas moins de cent vingt-cinq élèves la fréquentent à la fin du XIX^e siècle. La ville elle-même stimule l'inspiration en accordant chaque année une subvention de 20.000 francs à l'Ecole des Beaux-arts pour permettre aux futurs dessinateurs de découvrir la botanique, l'anatomie¹⁹⁶⁸ ...

La plus ancienne des institutions scolaires professionnelles lyonnaises est sans doute l'Ecole de la Martinière, créée en 1826 sous le nom d'Ecole théorique d'Arts et Métiers, grâce à la donation du major Martin, avec des cours de mathématique, chimie, dessin, tissage... En une cinquantaine d'années, elle a contribué à la formation de vingt mille individus pour la Fabrique, dont près de 80% occupent des fonctions commerciales, alors que l'enseignement qui y est délivré, est de nature industrielle, mais sans apprentissage, pour former des contremaîtres. Cet établissement subit la concurrence du Collège des frères de la montée Saint-Barthélemy, qui compte six cents élèves, mais celui-ci ne peut pas rivaliser avec son prestigieux aîné¹⁹⁶⁹.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, deux institutions sont créées pour favoriser la formation des élites entrepreneuriales, l'Ecole Centrale lyonnaise en 1857¹⁹⁷⁰, puis l'Ecole Supérieure de Commerce et de tissage quinze ans plus tard. La première est

¹⁹⁶⁶ PERMEZEL (L.), 1883, pp. 52-53.

¹⁹⁶⁷ PONI (C.), 1998, pp. 589-625.

¹⁹⁶⁸ MONFALCON (J.-B.), 1834, p. 18, « Edouard Aynard à la Société d'Economie Politique », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°308, le 24 février 1883.

¹⁹⁶⁹ « Edouard Aynard à la Société d'Economie Politique », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°308, le 24 février 1883, CAYEZ (P.), 1992, AUDET (F.), 1997a et 1997b, CANTON-DEBAT (J.), 2000, pp. 116-120.

¹⁹⁷⁰ CAYEZ (P.), 1980, pp. 176-179. Parmi les premiers commanditaires de l'Ecole Centrale, on retrouve les fabricants de soieries suivants : Girodon, Michel, Bellon, Tresca, Dugas...

fondée par un groupe d'hommes d'affaires, sous la forme d'une société anonyme avec un capital de 225.000 francs, à l'instigation de l'entrepreneur Arlès-Dufour. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, elle séduit surtout les fils d'industriels et de la bonne bourgeoisie avec entre dix et vingt élèves par an. Elle assure elle aussi des cours de mathématique, de dessin industriel, de physique, chimie, mécanique et de théorie et fabrication des étoffes. Entre 1860 et 1890, trois cent quatre-vingt-neuf ingénieurs en sortent, dont un tiers deviennent patrons d'entreprises industrielles¹⁹⁷¹. La seconde, sous le patronage de la Chambre de Commerce de Lyon, possède à l'origine un capital social atteignant 1.200.000 francs. Cette Ecole Supérieure de Commerce, tirant sa filiation d'un établissement mulhousien, est plus particulièrement destinée à former les futurs fabricants de soieries, et autres négociants, avec des enseignements concernant aussi bien la géographie, que les langues étrangères, la législation, l'économie politique, sans oublier les « *devoirs moraux des négociants* »... Mais, l'Ecole Supérieure de Commerce n'a pas rencontré le succès escompté, pendant ses premières années d'existence, puisque ses effectifs ont été quasiment réduits de moitié passant de cent trente-cinq élèves à soixante-quinze en 1883. Paradoxalement, la création en 1876 d'une section tissage en son sein a été un lourd échec, les promotions ne rassemblant qu'une poignée d'élèves, le plus souvent de nationalité étrangère : Italiens, Russes, Japonais... En 1881, 45% de ses anciens élèves travaillent dans l'industrie textile, dont 25% dans le tissage de la soie¹⁹⁷². L'industrie textile de la région lyonnaise a pu de façon précoce bénéficier d'un personnel formé dans des établissements spécialisés. Ainsi, en 1890, les Ateliers Diederichs recrutent un ingénieur natif d'Aoste (Isère), Louis Commandeur, passé par l'Ecole de La Martinière et l'Ecole Centrale de Lyon. Il débute sa carrière professionnelle en 1878 en se faisant embaucher par un modeste atelier de construction à Bourgoin. Deux ans plus tard, il rejoint les bureaux d'études de la maison Satre, à Lyon, spécialisée dans la fabrication de machines à vapeur. Puis, en 1883, il change une nouvelle fois de place et rejoint le constructeur mécanicien Jouffray, à Vienne, le principal centre lainier du Sud-est. Enfin, en 1887, avant d'entrer au service des Diederichs, il quitte son Dauphiné natal pour la capitale où il poursuit ses travaux sur les machines à vapeur et l'électricité. La maison Diederichs a besoin de ses talents pour assurer sa diversification dans les moteurs à pétrole et dans les turbines¹⁹⁷³.

Puis, viennent les cours du soir délivrés par la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, fondée en 1864 selon le modèle de la Société Industrielle de Mulhouse, et qui

¹⁹⁷¹ CAYEZ (P.), 1992 et BEGUET (B.), 1998. Arlès-Dufour, déjà administrateur de l'école de La Martinière, fonde en 1864 la Société d'enseignement professionnel. Malgré ce prestigieux patronage, la société de l'Ecole Centrale est liquidée en 1868, car elle rencontre finalement peu de succès. Dans les années 1860, une quinzaine de diplômés quitte l'Ecole chaque année. Une nouvelle société est constituée et obtient des subsides de la Chambre de Commerce et du Ministère du Commerce. Mais rares sont les diplômés de l'Ecole à intégrer l'industrie textile, à la fin du XIX^e siècle : seulement 2,6% des élèves des promotions de 1875 à 1894 occupent un premier emploi dans ce secteur d'activité.

¹⁹⁷² « Edouard Aynard à la Société d'Economie Politique », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°308, le 24 février 1883 et CAYEZ (P.), 1992.

¹⁹⁷³ *Dictionnaire biographique et Album, Isère*, Paris, Flammarion, 1907, pp. 293-294.

vingt ans plus tard compte près de quatre mille cinq cents élèves dans ses cours d'enseignement technique, commercial et artistique. La municipalité lyonnaise a créé également des cours du soir de théorie de tissage. De telles institutions n'empêchent pas la floraison de cours privés destinés aux ouvriers, comme le Cours supérieur de Théorie du Tissage délivré par Loir, un professeur de tissage à l'Ecole Supérieure de Commerce. Ces cours du soir sont plus particulièrement destinés aux employés en soieries, avec des cours deux fois par semaine, pour quinze francs par mois¹⁹⁷⁴. Du point de vue purement artistique, la ville compte également plusieurs cours de dessin propres à favoriser l'émergence de créateurs et de dessinateurs d'étoffes pour la Fabrique. En 1883, on relève ainsi l'existence de six écoles municipales de dessin, dont quatre pour des cours du soir, fréquentées par huit cents élèves au total. Des institutions comme La Martinière ou la Société d'Enseignement professionnel assurent également des cours de dessin.

Malgré cet imposant dispositif en matière de formation, unique en Europe en ce qui concerne les fabriques de soieries, Edouard Aynard jette un regard critique quant à son utilisation réelle ; à son avis, ces différentes institutions sont largement sous-employées voire méprisées par les fabricants eux-mêmes. Ce qui manque, de l'aveu des élus lyonnais, c'est un véritable cours de tissage destiné à un large public ouvrier, sans cesse évoqué, mais jamais créé. De ce point de vue, la création par quelques fabricants, dont Francisque Guinet, d'un atelier privé expérimental à Lyon, Place Belfort, à la Croix-Rousse, montre un réel souci d'élargir la formation, après la disparition des brevets d'apprentissage¹⁹⁷⁵. La chimie, si utile à l'élaboration des colorants, est également prise en compte, avec la création par Raulin, professeur de chimie appliquée à l'industrie et à l'agriculture à la faculté des sciences de Lyon, à l'automne 1883, d'une école spéciale de chimie industrielle, dans les laboratoires du quai Claude-Bernard¹⁹⁷⁶.

Ayant réussi à fidéliser les principaux acteurs de la place lyonnaise à leur cause, les fabricants de soieries abordent leurs relations avec les façonniers du Bas-Dauphiné avec une certaine supériorité. Ils leur font ouvertement comprendre qu'ils sont des éléments interchangeables.

III-Les façonniers : entre soumission et autonomie.

Fabricants de soieries et façonniers établissent une coopération interfirmes inédite, avec l'apparition de ce nouveau groupe d'intermédiaires. Les fabricants de soieries mettent au point une intégration quasi verticale : ils cherchent à bénéficier des avantages de l'intégration, sans les inconvénients (risques, immobilisation de capitaux, rigidité, tracas quotidiens). Jaloux de leurs prérogatives, les fabricants entendent bien s'assurer le

¹⁹⁷⁴ « Cours supérieur de théorie de tissage », *Le Moniteur du tissage mécanique des soieries*, n°77, le 15 novembre 1891. Le programme se compose d'une description des mécaniques Verdol, du lisage, de l'empoutage, du colletage, du remettage, de la décomposition des différents types d'étoffes (façonnés, meubles, velours, gazes)...

¹⁹⁷⁵ VERNUS (P.), 2006, p. 24.

¹⁹⁷⁶ « L'Ecole de chimie industrielle de la faculté des sciences », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°334, le 25 août 1883.

contrôle de la coordination. La sous-traitance repose sur la dépendance d'un groupe, les façonniers, vis-à-vis de leurs donneurs d'ordres ¹⁹⁷⁷. Pour limiter l'opportunisme des façonniers et maximiser leurs profits, les fabricants lyonnais doivent leur imposer des relations de pouvoir ¹⁹⁷⁸. Cherchant depuis des décennies à imposer leurs vues à des chefs d'atelier récalcitrants et frondeurs, les fabricants lyonnais de soieries sollicitent des façonniers ruraux auxquels ils infligent des rapports d'autorité et de dépendance, selon une conception plus verticale que consensuelle, avec une subordination professionnelle des nouveaux façonniers ¹⁹⁷⁹. Cette autorité ¹⁹⁸⁰ est essentielle pour surveiller et contrôler une production délocalisée à la campagne, pour compenser l'absence de hiérarchie propre à l'organisation intégrée, sans pour autant lever toutes les incertitudes. À partir de la grille de lecture proposée par Bernard Baudry, il est possible d'envisager le degré de dépendance des façonniers du Bas-Dauphiné envers leurs donneurs d'ordres lyonnais ¹⁹⁸¹.

1-Entamer une relation.

Dans le cycle de fabrication de soieries, les fabricants interviennent habituellement au début et à la fin : ils se chargent de la conception des esquisses, soit directement s'ils possèdent un cabinet de dessin, soit indirectement en utilisant les services d'un dessinateur indépendant. Ils confient l'achat de la matière première aux marchands de soie qui se chargent à leur tour de contrôler la phase d'élaboration du fil de soie dans les filatures et dans les moulinsages. Puis, jusqu'à l'achèvement de la pièce, les fabricants font intervenir des entrepreneurs à façon aux différentes étapes : tissage, teinture, impression... Mais entre chaque étape, ils prennent soin de vérifier la qualité du travail effectué par le façonnier. Enfin, ils se chargent de la vente de l'étoffe. Le choix d'un façonnier est donc un moment crucial : le fabricant doit trouver un partenaire qui respecte scrupuleusement son cahier des charges sur la qualité, sur les délais de livraison et sur les tarifs.

Choisir un partenaire.

¹⁹⁷⁷ BLOIS (K.), 1972.

¹⁹⁷⁸ Voir les analyses de CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), 1977, pp. 45, 91. Williamson n'accorde que peu d'importance à la notion de pouvoir. Voir WILLIAMSON (Oliver E.), « Efficiency, power and authority », in GROENEWEGEN (J.), (sous la direction de), *Transaction costs and beyond*, Kluwer Academic Publishers, 1996, cité par BLOIS (K.), 2001.

¹⁹⁷⁹ WILLIAMSON (Oliver), « Chester Barnard and the incipient science of organization », in WILLIAMSON (Oliver), (sous la direction de), *Organization and theory. From Chester Barnard to the present and beyond*, Oxford, Oxford University Press, 1990, pp. 172-206, cité par BAUDRY (B.), 1999.

¹⁹⁸⁰ BAUDRY (B.), 1994, MENARD (C.), 1997.

¹⁹⁸¹ BAUDRY (B.), 2005, pp. 42 et sq. Il distingue trois critères de dépendance : la concentration des flux d'échange (30% du chiffre d'affaires avec un seul client), la subordination professionnelle et la taille des partenaires.

Les façonniers et les fabricants de soieries se choisissent selon des critères qui ne relèvent pas forcément de la rationalité économique¹⁹⁸². D'autres éléments interviennent, comme les réseaux de connaissances.

Le façonnier en mal de commandes se rend à Lyon, dans le quartier de la Bourse et propose ses services à des fabricants, sinon il lui suffit d'attendre les commissions du fabricant, expédiées par télégramme, par lettre ou par téléphone, à la fin du siècle¹⁹⁸³ : l'extrême concentration des maisons de soieries dans cinq ou six rues voisines, l'encouragement à faire du porte-à-porte, le temps d'une journée. Il a également à sa disposition des annuaires professionnels (indicateur Henry, annuaire Brano...) pour sélectionner ses donneurs d'ordres et trouver leurs adresses. Pour séduire un fabricant de soieries, le façonnier doit lui proposer un tarif avantageux, s'engager à respecter les délais et les normes de fabrication définies et enfin posséder le matériel nécessaire. Les façonniers les plus prudents prennent des renseignements avant de s'engager avec un fabricant de soieries. Que le façonnier sollicite le fabricant, ou qu'il soit sollicité par lui, il a tout intérêt à s'adresser à son banquier pour connaître la solidité financière et la réputation de son futur donneur d'ordres. Marc Crozel, moulinier installé à Chatte, ou Brunet-Lecomte, imprimeur à Bourgoin, agissent de la sorte, le premier pour obtenir des informations sur la maison Adam, de Lyon, le second pour recevoir des renseignements sur tous ses nouveaux clients.

En revanche, à l'exception de l'annuaire Brano, datant des années 1870, les autres annuaires professionnels ne mentionnent pas les noms et les coordonnées des tisseurs à façon au service de la Fabrique, alors que les imprimeurs comme Brunet-Lecomte, y figurent. Le fabricant peut toujours fonder son jugement grâce à l'avis de ses collègues ou alors confier quelques commissions restreintes pour tester un façonnier. Le fabricant de soieries n'a pas le moyen de se faire une opinion sur les façonniers en consultant les listes de récompenses décernées aux Expositions universelles, puisque les médailles et les diplômes sont remis aux fabricants de soieries, aux imprimeurs, aux mouliniers, mais jamais aux tisseurs à façon. Les fabricants mentionnent leurs récompenses dans les annuaires professionnels, évidemment pour attirer des clients. Au bout de quelques mois ou de quelques années d'activité, les fabricants de soieries et les façonniers se construisent des réputations, à Lyon et en Bas-Dauphiné¹⁹⁸⁴. En période de prospérité, l'avantage revient aux façonniers qui imposent leurs conditions aux fabricants, pressés de satisfaire leurs clients parisiens et internationaux. Au début de l'année 1880, les frères Faidides, au Vernay (Nivolas), transforment le vieux moulinage paternel en tissage. Le déclin rapide du moulinage les pousse à ce choix stratégique, alors que le tissage connaît une période d'intense frénésie sous les poussées d'un vaste mouvement spéculatif qui agite la place lyonnaise. À peine ont-ils aménagé leurs ateliers, qu'ils sont sollicités par plusieurs maisons de soieries de Lyon : d'abord Ponson & Cie en mars 1880, puis Durand frères en juin, sans avoir entrepris de démarches particulières :

¹⁹⁸² KARPIK (L.), 1989.

¹⁹⁸³ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 342.

¹⁹⁸⁴ Voir les analyses de KARPIK (L.), 1996.

« Nous avons appris que vous veniez de monter un tissage mécanique pour articles foulards, armures et satins. S'il vous convenait de nous réserver quelques métiers, nous pourrions immédiatement vous envoyer commissions et matériel pour les occuper » ¹⁹⁸⁵ .

Avant de devenir patrons, les fabricants de soieries et les façonniers ont souvent débuté leur carrière comme employés ou commis à Lyon, ce qui leur a permis de connaître de futurs partenaires ou d'en entendre parler par leurs employeurs. Par cette pratique sociale active au sein de la Fabrique, les fabricants et les façonniers parviennent à se construire un univers mental où ils sont sans cesse en relation.

Paradoxalement, la presse professionnelle n'est ici d'aucun secours. Les rares indications nominatives qui apparaissent dans ces feuilles, comme le *Bulletin des Soies et des Soieries* ou le *Moniteur du Tissage Mécanique*, figurent dans des entrefilets annonçant la constitution ou la dissolution des sociétés, les faillites et les séparations de biens entre époux qui les précèdent. Mais il n'y a pas d'études d'entreprises.

Etablir un contrat.

Le métier de façonnier n'est en effet pas sans risques : il dépend des commandes des fabricants lyonnais. Tous n'ont pas la chance de bénéficier, comme Théophile I Diederichs père, de garanties fournies par Léon Permezel , son principal donneur d'ordres lyonnais, en cas de chômage. On suppose qu'au début, la plupart des façonniers possédaient de telles garanties, mais au fil du temps, une des parties a refusé de perpétuer un système coûteux et dangereux pour elle. Les contrats, écrits ou oraux, existent déjà dans les années 1830, à Lyon, entre les fabricants de soieries et les chefs d'atelier : les premiers garantissent un montant de façons sur un nombre de métiers à tisser fixé par avance, tandis que les seconds leurs réservent les métiers prévus. Des indemnités sont prévues en cas de rupture d'une des deux parties ¹⁹⁸⁶ .

Ainsi, la maison lyonnaise Brosset-Heckel & Cie assure un travail régulier au tissage de Joseph I Guinet, à Voiron , dans les années 1860. Lorsque ce dernier entreprend la construction d'une nouvelle usine à Apprieu , après s'être fait souffler l'achat de la fabrique Ducrest qu'il exploitait à titre de locataire, son donneur d'ordres lyonnais, la firme Brosset-Heckel & Cie, lui consent une ouverture de crédit à hauteur de 60.000 francs, par fractions de 20.000 francs au plus, avec intérêts à 5%, sous la forme d'un compte courant. Cette facilité lui est accordée pour une durée de quatre années à partir du premier versement, ce qui lui laisse amplement le temps de débiter l'exploitation de sa nouvelle usine à Apprieu. Les Lyonnais se prémunissent contre tout risque de faillite de leur façonnier, en imposant une garantie hypothécaire et en ne délivrant les fonds qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux. D'ailleurs, un échéancier pour la délivrance de ces fonds est prévu : un tiers immédiatement, un second tiers lors de l'achèvement de la

¹⁹⁸⁵ APJM, Lettre ms de Durand frères adressée à Faidides le 19 juin 1880.

¹⁹⁸⁶ Voir l'exemple donné dans Echo-fabrique.ens-Ish.fr., *L'Echo de la Fabrique*, n°45, du 11 novembre 1833, entre un fabricant, Grillet-Trotton, et un chef d'atelier, Chapeau : le second accepte de faire travailler quatre métiers pour le premier qui lui garantit jusqu'à 2.000 francs de façons par métier. L'indemnité pour rupture s'élève à 200 francs.

fabrication et de la pose de la toiture des dortoirs, et enfin le dernier tiers à l'achèvement total de la fabrique. Ces capitaux s'avèrent vite insuffisants pour Guinet, et son neveu, Benoît-David Guinet, qu'il a, en partie, élevé, et qui devient son associé. Tous deux quémangent de nouveaux fonds à leur donneur d'ordres lyonnais, qui acceptent de leur fournir une avance supplémentaire de 15.000 francs, pour trois ans, aux mêmes conditions¹⁹⁸⁷.

En 1869, Louis-Emile Perrégaux s'entend avec Emile Landru, un fabricant lyonnais d'étoffes de parapluie¹⁹⁸⁸, au sujet du nouveau tissage qu'il vient de faire construire à Jallieu : Landru s'engage à fournir des ordres réguliers et importants à cet établissement. Au milieu des années 1870, la maison Landru exploite également un tissage à Châbons (probablement une proto-fabrique avec des métiers dispersés)¹⁹⁸⁹. Maurice Bouvard, de Moirans, s'assure le soutien des frères Trapadoux en 1872 : ceux-ci lui consentent un prêt de 50.000 francs, probablement pour transformer son tissage et le rendre apte à recevoir les commissions des Trapadoux. Le décès soudain de Bouvard en 1877 n'entraîne pas de remise en cause de l'accord, cependant les frères Trapadoux accordent un délai de sept ans à ses héritières pour les rembourser, avec des garanties hypothécaires¹⁹⁹⁰.

Au milieu des années 1870, les contrats d'exclusivité¹⁹⁹¹ se repèrent surtout dans les tissages ruraux de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, alors que la pratique semble moins avérée dans la région voironnaise. Les principaux tissages de La Tour-du-Pin ont ainsi un donneur d'ordres exclusif, voire deux : Anselme tisse pour deux maisons lyonnaises, A. Guinet & Cie, alors que cette maison exploite directement un tissage à Vizille puis à Pont-de-Beauvoisin, et Sévène & Barral, dirigée par le président de la Chambre de Commerce de Lyon. Son confrère Chapuis travaille à façon pour la maison Duringe & Champagne, tandis que son ancien associé, Dévigne, prend ses ordres de la maison Gourd, Croizat fils & Dubost. Enfin, Bargillat, qui vient de monter son propre tissage en association avec Vuitel, tisse exclusivement pour le fabricant lyonnais Audibert¹⁹⁹². On peut légitimement supposer que ce dernier a dû aider le jeune Bargillat à s'installer. À La Bâtie-Montgascon, les frères Monnet tissent surtout pour deux maisons lyonnaises, Maurel, Chabert & Vermorel d'une part, et Barral & Gascogne d'autre part, au début des années 1880, tandis qu'un de leurs anciens confrères et voisins, Paccalin, à

¹⁹⁸⁷ ADI, 3E29133, Ouverture de crédit devant M^e Margot (Voiron), le 27 juillet 1868, 3E29135, Ouverture de crédit chez le même notaire le 23 septembre 1869, MICHAL-LADICHERE (A.), GIRAUD (F.) et ALLEMAND, 1866, p. 7.

¹⁹⁸⁸ Sur le succès des parapluies et l'essor des ventes, voir *Les accessoires du temps. Ombrelles, parapluies, Palais Galliera, Musée de la Mode et du Costume*, Paris, Paris-Musées, 1989.

¹⁹⁸⁹ ROJON (J.), 1996a, p. 37.

¹⁹⁹⁰ ADI, 3E20823, Obligation devant M^e Damieux (Moirans) le 3 mai 1877.

¹⁹⁹¹ Lorsque toute la production (ou la quasi-totalité) est destinée à un seul donneur d'ordres.

¹⁹⁹² BRANO (M.), 1876, pp. 90-91.

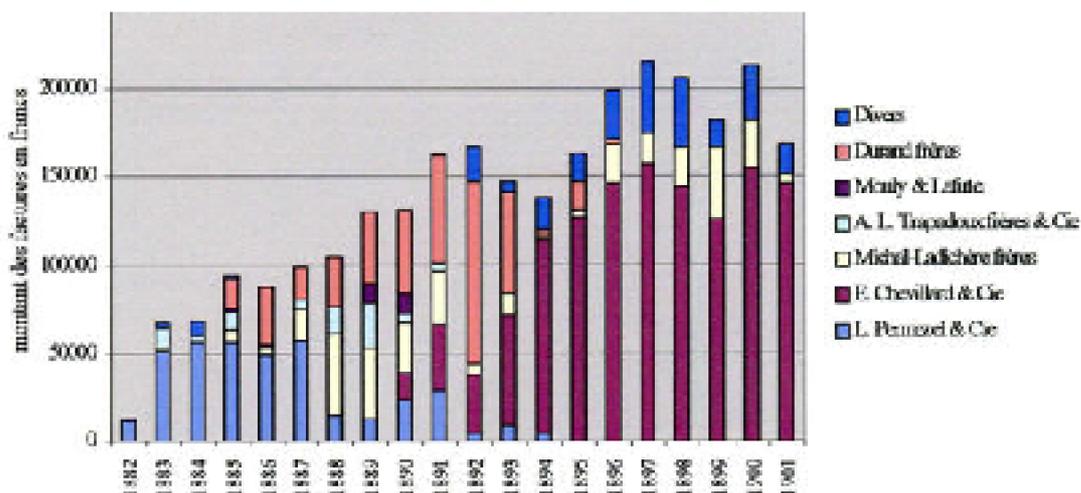
Veyrins, prend la majorité de ses ordres auprès de Mauvernay . À la fin de l'année 1885, le matériel de tissage et de dévidage de la société Monnet est évalué à 3.700 francs, tandis que Maurel, Chabert & Vermorel leur doit 1.505 francs et Barral & Gascogne 3.975 francs pour les façons réalisées¹⁹⁹³ .

Léon Permezel et Théophile I Diederichs concluent un fructueux accord en 1871 ou 1872, assurant à l'un et à l'autre leur fortune : selon cette convention, dont nous ne possédons qu'un brouillon, Permezel s'engage à verser 150.000 francs à Théophile I Diederichs, remboursables en dix annuités à partir du 31 décembre 1873. De son côté, « *Diederichs s'engage [...] à donner dans sa nouvelle usine de tissage mécanique 280 métiers qui tisseront exclusivement pour Permezel & Cie (180 métiers montés cette année et 100 l'année prochaine)* » de manière ininterrompue pendant dix ans, débutant le 1^{er} janvier 1873 jusqu'au 31 décembre 1882. Au cas où le fabricant lyonnais ne parvient pas à tenir ses engagements sur ce dernier point, il versera à son façonnier une indemnité mensuelle de 2.000 francs si la totalité des métiers à tisser est à l'arrêt, ou de 1.000 francs si le chômage ne concerne que la moitié des métiers. Mais après six mois de chômage, cette indemnité serait réduite de moitié. En outre, chaque mois chômé entraîne une prorogation des délais de remboursement par Diederichs des avances pécuniaires consenties par Permezel. Au total, ce contrat ne comporte que sept clauses. Une ultime clause, rajoutée à la convention initiale, autorise le façonnier à solliciter d'autres maisons lyonnaises en cas de chômage. L'incomplétude du contrat est visible, puisque deux situations sont sommairement envisagées : le travail et le chômage. En revanche, rien n'est stipulé en ce qui concerne les quantités et les métrages à produire, ni les tarifs approximatifs, ni les rabais, ni les déchets, ni l'organisation interne des ateliers, sur la maintenance et la modernisation du matériel¹⁹⁹⁴ ... autant d'éléments qui sont laissés à la libre appréciation des deux parties au fur et à mesure qu'ils se présentent. D'ailleurs, les conceptions libérales d'un Permezel et d'un Diederichs vont à l'encontre de la fixation d'un tarif définitif. Il en est de même pour une éventuelle rupture entre les deux associés : aucune clause de rupture n'est mentionnée. L'accord est aussitôt mis à exécution, puisque, entre le 28 avril 1872 et le 30 janvier 1873, Diederichs reçoit de son donneur d'ordres 138.000 francs. Ces capitaux sont employés à la construction et à l'organisation d'un vaste tissage mécanique à Bourgoin , qui est considéré à l'époque comme l'un des plus importants du monde. Hors de cette convention manuscrite, les deux partenaires font fructifier leur capital technique par des échanges réciproques d'informations, favorisant la mise au point de métiers mécaniques toujours plus rapides, mais aussi de diverses machines à polir, par exemple, que les techniciens au service de Permezel élaborent à Lyon¹⁹⁹⁵ . Pendant une dizaine d'années, les liens entre les deux hommes semblent indissolubles, tant leurs intérêts convergent. D'ailleurs, en 1882, ce sont désormais huit cents métiers à tisser que Diederichs met au service de Permezel dans son tissage de Bourgoin, c'est-à-dire la quasi-totalité de son outillage. Au terme de cette décennie,

¹⁹⁹³ ADI, 3Q18/132, ACP du 7 décembre 1885 (inventaire après décès devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 28 novembre).

¹⁹⁹⁴ Rien ne stimule Diederichs à investir dans la modernisation régulière de son matériel. Il est libre de ne rien dépenser pour l'entretien des métiers à tisser pour réaliser des économies et accroître ses bénéfices. Voir LORENZ (E.), 1996 et CHEMLA (G.), 1997.

l'accord est verbalement prolongé pour la fabrication et l'exploitation en commun du velours teint. Les services de la maison Permezel mettent au point une machine spéciale à couper le velours dont Diederichs a l'exclusivité : n'a-t-il pas participé, selon son propre désir, à la moitié des frais de recherche ? Permezel offre même une assistance technique à Diederichs, en lui adressant un de ses techniciens, Cécillon, chargé de vérifier les réglages des machines (et discrètement de surveiller l'avancement de la production, ce qui a le don d'exaspérer Théophile II Diederichs). Finalement, le bouillonnant Théophile II Diederichs, promu à la direction du tissage, rompt ces accords durant le second semestre 1883 et exige, séance tenante, de Permezel le remboursement du compte courant de la société Diederichs chez Permezel, estimé à l'époque à 600.000 francs¹⁹⁹⁶. Depuis le krach de l'Union Générale, les affaires tournent mal à Lyon. En juin 1883, Permezel demande à son partenaire de réduire d'un tiers la journée des tisseuses pour conserver une activité jusqu'à l'automne et lui impose la baisse drastique du tarif des façons. Depuis plusieurs mois, les associés se déchirent à propos des droits de propriété d'une machine à couper le velours¹⁹⁹⁷. Depuis quelques années, le commanditaire, Permezel, est devenu le commandité¹⁹⁹⁸.



Source : APJ, Revue de l'activité de la zone Mouton.

¹⁹⁹⁵ Théophile I Diederichs perçoit 5% des bénéfices de la maison L. Permezel & Cie, alors qu'il n'est pas associé à l'affaire. Nous supposons que cela provient des ventes de métiers à tisser que Permezel procure à Diederichs. Entre 1870 et 1876, Diederichs touche ainsi 70.627 francs.

¹⁹⁹⁶ HOUSSIAUX (J.), 1957. Cet auteur pensait que « la durée dépend uniquement de la bonne volonté de la grande firme ».

¹⁹⁹⁷ APJD, Lettres ms de Permezel à Théophile I Diederichs les 30 juin et 23 novembre 1883.

¹⁹⁹⁸ APJD, Conventions ms (brouillon) entre Léon Permezel et Théophile Diederichs père, sd [1872], note ms des sommes versées par Léon Permezel au 30 janvier 1873, relevé ms du compte courant d'Anna Diederichs chez L. Permezel & Cie, lettres ms de Léon Permezel adressées à Théophile Diederichs les 19 et 21 juin 1883, notes ms d'Adrien Diederichs, sd [1930-1950]. ROJON (J.), 1996a, pp. 40-41.

Graphique 2–Le chiffre d'affaires et les donneurs d'ordres du tissage Mignot (1882-1901).

Permezel est également à l'origine du tissage Mignot, fondé à Saint-Bueil par Pierre Mignot et son beau-frère Laurent Heppe, comme l'attestent les factures figurant dans les grands livres de l'entreprise¹⁹⁹⁹. Il semble, en effet, difficile de se lancer dans la construction d'un tissage mécanique sans le concours d'un fabricant, en raison de l'importance des capitaux immobilisés. Il faut également que l'outil industriel soit régulièrement approvisionné. Le fabricant peut, mais cela n'est nullement obligatoire, prêter du matériel à son façonnier (peignes, remisses...) à titre gracieux ou également payer les frais de montage des métiers à tisser. Entre 1882 et 1887, Mignot réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires grâce à un seul fabricant de soieries, Léon Permezel. Lorsque ce dernier réduit ses ordres, le tissage Mignot ne doit sa survie qu'au soutien d'un de ses confrères, Michal-Ladichère, installé dans le village voisin, Saint-Geoire, et propriétaire de l'un des plus importants tissages de la région. Pendant deux ans (1888-1889), Michal-Ladichère, lui-même façonnier, sous-traite une partie de ses ordres à Mignot au point de représenter plus du tiers du chiffre d'affaires. Mignot parvient à sécuriser ses commandes à partir de 1893, lorsque la maison Chevillard lui fournit une grande quantité d'ordres, mais au prix d'une dépendance envers elle. Dans les pires moments, Mignot tisse à façon pour six clients (1891), mais après 1897, lorsque Chevillard devient son principal donneur d'ordres (environ 75% du chiffre d'affaires), le nombre de clients se réduit à trois seulement²⁰⁰⁰. Tant pour la maison Durand frères que pour E. Chevillard & Cie et Michal-Ladichère, il y a une période de quatre ans minimum pendant laquelle ses divers donneurs d'ordres n'accordent à Mignot que des commissions limitées. Sans doute, est-ce le temps nécessaire pour bien connaître le façonnier, avant de pouvoir lui faire confiance et lui confier plus de 50.000 francs de commandes ? Après cette phase de test, les commissions deviennent plus importantes²⁰⁰¹. Pourtant, les relations ne se poursuivent jamais sur le très long terme. La dispersion des commissions entre plusieurs fabricants de soieries limite les risques pour les façonniers²⁰⁰².

Quant aux autres façonniers, nous ignorons s'ils bénéficient d'un contrat²⁰⁰³ écrit ou s'ils doivent se contenter d'un simple accord verbal, que des notes de dispositions viennent, en quelque sorte, sceller. Même entre les deux frères Brunet-Lecomte, il n'existe pas (ou plus) d'accord d'exclusivité, tout au moins à partir des années 1860. Pourtant Henry Brunet-Lecomte, imprimeur à Bourgoin, accorde une préférence à son

¹⁹⁹⁹ Guillaume Mignot, le père de Pierre, appartient en 1873 à la loge maçonnique de Voiron à laquelle participent aussi les Pochoy, père et fils, les principaux façonniers de la cité. Voir ADI, 97M1, Lettre ms du commissaire de police du 1^{er} juillet 1873.

²⁰⁰⁰ BAUDRY (B.), 2005, p. 44. Les enquêtes actuelles de l'INSEE confirment une certaine similarité avec la situation de Mignot : le premier donneur d'ordres représente 55% des ventes, tandis qu'une majorité de sous-traitants ont au maximum quatre clients. Plus du quart des sous-traitants réalise 90% de leur chiffre d'affaires avec un seul client.

²⁰⁰¹ LORENZ (E.), 1996.

²⁰⁰² KARPIK (L.), 1996.

²⁰⁰³ Sur les contrats, voir WILLIAMSON (O. E.), 1994.

frère René, fabricant à Lyon. En raison de la quantité d'ordres que ce dernier lui fournit, Henry consent en retour, à lui accorder des cotes de prix inférieures de 20 à 25%, à celles qu'il pratique habituellement, à la condition que son fabricant de frère lui fournisse des quantités importantes et faciles à imprimer²⁰⁰⁴. René s'engage, pour sa part, à occuper un certain nombre de tables d'impression en contrepartie pour éviter que les ouvriers les plus qualifiés ne quittent la manufacture faute de travail²⁰⁰⁵. En l'espace de trois ans, entre 1864 et 1867, Henry abaisse ses tarifs pour son frère de 50% pour les impressions à la main sur une couleur, de 44% pour deux couleurs, de 40% pour les trois couleurs. En revanche, pour l'impression au rouleau, la baisse se limite à 10%. À la fin de chaque exercice, Henry accorde enfin une bonification de 3% sur le montant de ses factures annuelles d'impression. Cependant, à partir du milieu des années 1860, les Brunet-Lecomte de Lyon ne sont plus les premiers clients de la manufacture d'impression ; désormais, les frères Trapadoux²⁰⁰⁶, deux fabricants lyonnais, lui procurent davantage de travail²⁰⁰⁷, sans pour autant bénéficier des avantages du client le plus favorisé : tout au plus Henry Brunet-Lecomte leur concède une remise de 5% sur ses factures d'impression pour mouchoirs. Comme Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, les frères Trapadoux s'engagent à occuper régulièrement des tables d'impression qui leur sont spécialement attribuées et réservées. S'ils ne respectent cette clause, Henry Brunet-Lecomte peut les attribuer à d'autres clients. En 1870, il propose de leur réserver douze tables. Mais, rapidement, les relations entre les deux partenaires se détériorent²⁰⁰⁸. Pour compenser cette diminution de travail, l'imprimeur bergusien se tourne vers les maisons spécialisées dans la fabrication de foulards, comme Favrot frères²⁰⁰⁹, Jandin & Duval, et surtout Perrin & Revol-Sandoz²⁰¹⁰, qui se lancent dans la « grande cavalerie », c'est-à-dire de la grande production, plus rentable à imprimer²⁰¹¹. Au début de l'année 1879, les frères Trapadoux, déjà propriétaires de l'ancienne manufacture d'impression

²⁰⁰⁴ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms du 13 novembre 1867 d'Auguste Ferrier, homme de confiance d'Henry Brunet-Lecomte, adressée à Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie.

²⁰⁰⁵ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms du 27 octobre 1864, du 1^{er} avril 1870, et du 1^{er} août 1871, d'Auguste Ferrier, homme de confiance d'Henry Brunet-Lecomte, adressée à Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie. En 1870, Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie s'engage à faire travailler douze tables d'impression.

²⁰⁰⁶ REGUDY (F.), 1996.

²⁰⁰⁷ Entre le 1^{er} mai 1868 et le 30 avril 1869, Henry Brunet-Lecomte réalise un chiffre d'affaires de 117.745 francs avec son frère René, contre 129.000 francs environ avec A.L. Trapadoux frères & Cie. Pour l'exercice 1870-1871, Henry Brunet-Lecomte réalise un chiffre d'affaires de 67.015 francs avec la maison lyonnaise de son frère (sans compter les escomptes et le montant des gravures), pour à peine 13.956 francs et 17.136 francs pour les exercices 1876-1877 et 1877-1878.

²⁰⁰⁸ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms du 30 octobre 1867 et du 28 mars 1870 d'Auguste Ferrier, homme de confiance d'Henry Brunet-Lecomte, adressée à A.L. Trapadoux & Cie.

²⁰¹¹ Chiffre d'affaires de Brunet-Lecomte avec Perrin & Revol-Sandoz entre le 1^{er} juin 1873 et 31 mai 1875 (deux ans) : 154.628 francs, puis jusqu'au 31 août 1877 : 101.623 francs. Avec Jandin & Duval du 1^{er} novembre 1874 au 31 juin 1875 (huit mois) : 48.689 francs.

Perrégaux à Jallieu , cherchent à utiliser de nouveau les services de Brunet-Lecomte : ils envisagent de réserver cinq ou six tables d'impression²⁰¹² .

Le travail à façon concerne également les filatures et les moulinages. Par exemple, les moulinages de Cognin et Têche-et-Beaulieu, appartenant à Hébrard et à la veuve Pinet reçoivent la soie d'un marchand lyonnais, Louis Coumert, installé rue Pizay²⁰¹³ .

Les contrats écrits ne se passent pas chez un notaire, mais sont directement négociés entre les parties, avec un nombre de clauses relativement réduit. En effet, l'existence de parères et de recueils d'usages rédigés par le Conseil des Prud'hommes de Lyon²⁰¹⁴ , réglant l'organisation générale des affaires au sein de la Fabrique, permet aux parties de se concentrer sur les clauses particulières, et notamment les conditions financières de leur accord et les garanties fournies par le fabricant en cas de chômage, ce dernier élément constituant pour le façonnier le principal risque encouru. Les bases juridiques sont alors fournies par les recueils d'usages, facilitant ainsi la négociation générale : nul besoin d'hommes de loi pour régler les conditions d'un accord privé. Tout repose donc sur une confiance mutuelle quant à l'application dudit contrat, chacun devant équitablement en retirer un bénéfice. L'usage des rabais, imposés aux façonniers, semble donc du ressort exclusif des fabricants. Aucun mécanisme incitatif ou coercitif n'est stipulé

²⁰⁰⁹ Fabricant de soieries, Jean-Baptiste Favrot , né à Miribel (Ain) le 12 janvier 1817, épouse en 1851 Joséphine Crozier , appartenant à une famille de soyeux. Favrot possède alors 100.000 francs dans son commerce, en argent ou en marchandises, matériel. Président du Conseil des Prud'hommes de Lyon, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur. En 1881, ses deux fils sont promus au rang d'associés après le retrait de Jules Favrot. Leur société dispose alors d'un capital social de 120.000 francs. Jean-Baptiste Favrot décède à Lyon le 23 mars 1894 en laissant à ses quatre enfants une succession de 166.165 francs (dont seulement 64.871 francs pour son entreprise). Une de ses filles, Jeanne-Thérèse-Louise-Adeline a épousé le riche fabricant Ennemond Richard. Son frère Christophe, dit Jules, décède le 24 juin 1888, à l'âge de 68 ans. Jules Favrot épouse en 1851 Emilie Delon , apparentée à une famille de fabricants de soieries et d'agent de change lyonnais. À cette date, la fortune de Jules Favrot est estimée à 27.000 francs. Sans enfants, il laisse à sa veuve une fortune évaluée à 97.603 francs.

²⁰¹⁰ Fabricant de soieries, Jean-Crescent -Emile Revol, comme tant de ses confrères, débute au poste de commis négociant lorsqu'il épouse en 1857 Anne-Julie Sandoz, la fille d'un important imprimeur suisse installé à Lyon depuis de nombreuses années, Ulysse Sandoz (☐le 11 septembre 1900 en laissant une succession évaluée à 1.801.391 francs lors de son partage). En 1863, Jules Perrin le prend comme associé pour fonder une nouvelle maison de soieries, sous la raison sociale Perrin & Revol-Sandoz . Grâce à sa propre réussite et à l'argent de son beau-père, il est en mesure de doter sa fille unique à hauteur de 140.000 francs lors de son mariage en 1881 avec Simonnet, un fabricant de passementerie. Peu de temps après, avec Perrin, il décide de faire entrer dans le capital de leur affaire Eugène Prud'hon, débauché chez leur principal concurrent, Jandin & Duval : le capital est alors de trois cent mille francs. Mais, en 1884, ce nouvel associé se retire pour se mettre seul à son compte et le capital est réduit d'un tiers. En 1887, la maison est liquidée. Revol décède à Lyon, à l'âge de 86 ans, le 13 mars 1914 en laissant une succession de 311.771 francs.

²⁰¹² AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms d'Auguste Ferrier du 29 janvier 1879.

²⁰¹³ ADI, 7U1015, Tribunal civil de Saint-Marcellin , Inventaire ms de la faillite Hébrard -Pinet le 1^{er} juin 1876.

²⁰¹⁴ Par exemple le recueil de 1872 : *Usages du Conseil de Prud'hommes de la ville de Lyon pour les industries de la soierie*, Lyon, Imprimerie A. Bonnaviat, 1872.

dans ce type de contrat, ce qui laisse une large marge de manœuvre aux parties en présence, quant au règlement des litiges. Les frères Faidides, installés au Vernay (Nivolas) tissent à façon pour la maison Ponson & Cie en 1880. Les partenaires ont d'abord discuté de vive voix, soit à Lyon, soit à Nivolas, de leur désir de collaborer. Puis, dans un second temps, une lettre de la maison Ponson est venue confirmée l'accord, de façon sommaire :

« Pour confirmer notre conversation, nous vous proposons de mettre à notre disposition un nombre de 25 métiers mécaniques Diederichs, Honegger et Faussemagne, pour tisser à façon des articles en écrus, trames schappes, coton ou laine. Nous prenons l'engagement d'occuper sans chômage ces 25 métiers jusqu'à fin septembre, avec faculté de proroger cet engagement pour les six mois suivants de préférence à tout autre fabricant. [...] Quant aux prix de façon, nous vous donnerions les prix de façon courants. [...] »²⁰¹⁵ .

Ce genre d'accords comporte des garanties notamment pour le façonnier en cas de chômage. En contrepartie, celui-ci doit réserver au fabricant un certain nombre de métiers, voire la totalité, avec des tarifs préétablis. Les fabricants paient les façons selon un calendrier très variable qui ne dépend pas de l'exécution des commandes. Le plus souvent, il verse à son façonnier une avance au début du travail, puis il lui adresse une somme chaque mois, mais avec un, deux ou le plus souvent trois mois de retard par rapport à la date de livraison des étoffes, c'est-à-dire lorsque le fabricant a reçu le règlement de la part de ses clients.

Ces quelques exemples illustrent les nouveaux rapports qui se créent entre le fabricant et le façonnier, fondés sur un engagement (quasi) exclusif de la part du façonnier. Une telle garantie paraît indispensable au façonnier lorsqu'il choisit de monter sa propre affaire : elle assure les premiers mois voire les premières années d'existence de son entreprise par un travail régulier. Autrement dit, les façonniers ne sont pas de vrais *self made men*, mais ils doivent leur ascension sociale aux bonnes grâces de leurs donneurs d'ordres lyonnais et des arrangements qu'ils concluent avec eux. Mais, ils n'appartiennent pas « *corps et âme* » à un fabricant de soieries²⁰¹⁶ . Une fois lancé, sa survie passe par la diversification de sa clientèle, afin d'accroître son autonomie vis-à-vis des fabricants et de le rendre moins dépendant du bon vouloir d'un seul donneur d'ordres. Reste à connaître quelles sont les bases de la confiance que s'accordent les deux parties. Le fait est qu'un certain nombre de façonniers ont exercé auparavant des fonctions d'encadrement ou de direction dans une entreprise, rassure sans doute les fabricants quant à leurs capacités techniques et leurs compétences intellectuelles, tandis que d'autres ont travaillé à Lyon comme tisseurs à proximité des fabricants eux-mêmes. Mais cela ne suffit sans doute pas.

Avec le déclin des accords d'exclusivité, les liens entre fabricants et façonniers se distendent ; auparavant un contrat les liait entre eux, avec une certaine relation de confiance et de proximité. Désormais, le fabricant recherche le façonnier le mieux disant en matière de prix de façon, de délai, ou de qualité. Tel ce façonnier, qui, pour faire

²⁰¹⁵ APJM, Lettre ms de la maison Ponson & Cie adressée à Faidides le 20 mars 1880.

²⁰¹⁶ Voir l'analyse suggestive de KETTERING (S.), 1986, p. 44.

tourner ses usines, n'hésite pas à proposer des tarifs inférieurs de 10 à 20% à ceux de ses confrères, au moyen d'une circulaire destinée aux fabricants, au plus fort de la crise du tissage dans les années 1880. Les autres façonniers s'en inquiètent de peur que cette pratique ne déclenche une spirale dépressive sur le prix des façons et une concurrence effrénée entre eux²⁰¹⁷. Le contrat à moyen ou à long terme n'est plus nécessaire. Les relations entre le fabricant et le façonnier s'insèrent donc dans un ensemble de codes supposés connus d'eux : usages commerciaux en vigueur à Lyon, pratiques sociales... Le produit est désormais au centre des rapports humains. L'accord verbal est conclu le plus souvent à Lyon, à l'occasion de la visite d'un façonnier, venu chercher des ordres, notamment en période de chômage lorsque son principal donneur d'ordres cesse de l'approvisionner en commissions²⁰¹⁸. La promesse verbale fonde alors la relation entre les deux partenaires, ce que n'hésite pas à rappeler régulièrement le fabricant :

« Vous faites les promesses sans savoir si vous pourrez les tenir ou sans avoir l'intention de vous en occuper. Vous avez promis 3 métiers. Il n/[nous] les faut. Nous ne voulons pas faire annuler les ordres »²⁰¹⁹.

Ainsi, Louis Clément qui monte son affaire en 1874 dans l'ancien tissage de coton Perrégaux, tisse jusqu'en 1877 pour douze donneurs d'ordres lyonnais différents et un autre façonnier, Perrégaux & Diederichs²⁰²⁰. Son confrère Claude-Marie Chapuis, de La Tour-du-Pin, travaille pour six maisons en 1884²⁰²¹. De même, un fabricant de soieries utilise les services de plusieurs façonniers : méfiant par nature, il préfère disperser ses commandes au cas où l'un d'entre eux ne parviendrait pas à lui retourner les pièces à temps et correctement tissées. Il peut également faire jouer la concurrence (ou l'émulation) entre eux. Doux, un fabricant de soieries, en état de faillite dans les années 1870, sollicite vingt-deux façonniers pour réaliser ses commissions. Son bilan révèle que chaque façonnier reçoit en moyenne pour 6.915 francs d'ordres. Dix d'entre eux sont établis en Bas-Dauphiné, dont Tournachon de Voiron, huit autres dans le Rhône, deux dans la Loire, un dans la Drôme et enfin un en Savoie²⁰²².

D'ailleurs, les fabricants lyonnais ont l'habitude de traiter une partie de leurs affaires hors de leurs bureaux, dans le semis de ruelles du quartier de la Bourse, que ce soit avec des confrères, des marchands de soie ou des façonniers. Autrement dit, la pratique

²⁰¹⁷ Le *Moniteur du Tissage mécanique des Soieries*, n°22, du 15 avril 1887.

²⁰¹⁸ BEAUQUIS (A.), 1910.

²⁰¹⁹ *APRP, Lettre ms de la Maison Besson père & fils adressée à Paillet & Cie, le 23 novembre 1907.*

²⁰²⁰ ADI, 5U1194, Tribunal civil de Bourgoin, Inventaire ms du 22 décembre 1877. Ces donneurs d'ordres sont : Chevillard, Villion & Cie, A. L. Trapadoux & Cie, Perrin & Revol-Sandoz, Ogier aîné & Voron, Rolland, Diot & Cie, ...

²⁰²¹ ADI, 5U1192, Tribunal civil de Bourgoin, Reddition de compte de la faillite Chapuis le 15 janvier 1886. Les six donneurs d'ordres sont : Guivet & Laroche, Charvet, Trapadoux, Landru, Girard, Flandrin.

²⁰²² CAYEZ (P.), 1980, p. 62.

verbale des affaires semble largement répandue sur la place. Selon Labasse, « à Lyon, on traite en confiance »²⁰²³. La parole donnée n'est pas un vain mot. Elle peut être éventuellement confirmée par écrit (puis par téléphone à partir de la fin du siècle). Mais d'après le même auteur, les litiges sont rares, car les contrevenants à un accord risquent leur réputation commerciale.

De ces trop rares exemples, il ressort que l'exécution des contrats de tissage entre un façonnier et fabricant de soieries s'échelonne sur quelques années, entre cinq et dix ans, semble-t-il, mais rarement sur le long terme²⁰²⁴. Mais ce genre de contrat semble mieux en usage à partir des années 1870-1880, avec l'essor de la concurrence entre façonniers.

2-Offrir des services au fabricant de soieries.

Tant que les façonniers sont peu nombreux en activité, la concurrence reste faible et joue en leur faveur. Mais la prospérité du tissage de soieries attise les convoitises et fait naître des vocations. L'augmentation rapide du nombre de tissages à façon à partir des années 1860 stimule la compétition entre eux. Celle-ci est particulièrement forte dans les tissages mécaniques, car les exploitants ont besoin de rentabiliser rapidement leurs investissements et n'ont pas les moyens financiers de laisser leurs métiers inactifs. Les fabricants de soieries, satisfaits de cette concurrence, donnent leurs commissions aux façonniers qui font le plus de concessions et qui remplissent au mieux leur cahier des charges.

La souplesse.

Chaque façonnier doit être en mesure de satisfaire les fabricants et les goûts de la mode. Autrement dit, il doit régulièrement adapter son outil de production aux commandes qui lui sont passées. Il en résulte des coûts de montage et de démontage pour lui, d'autant que chaque métier doit être réglé en fonction de la nature des articles à tisser. Pour satisfaire toutes les commissions, certains façonniers peuvent multiplier les modèles de métiers à tisser.

Dans les faits, les façonniers du Bas-Dauphiné organisent des ateliers pour divers types d'étoffes. Dans les années 1880, les façonniers du Bas-Dauphiné fabriquent essentiellement des étoffes peu coûteuses comme les satins, mais quelques-uns se sont lancés dans le tissage des façonnés, jadis réservés aux canuts lyonnais. Le façonnier doit être en mesure de fabriquer une large gamme de produits. Louis Clément, à Jallieu, en 1877, possède vingt-quatre métiers à tisser avec des mécaniques Jacquard, trente-quatre métiers pour armures, et dix-huit métiers pour les façonnés, sans doute sans mécanique²⁰²⁵. En 1885, Favier, à Voiron, dans son usine du quartier des Prairies, met à disposition de ses clients cinquante-quatre métiers à tisser les façonnés avec leurs mécaniques

²⁰²³ LABASSE (J.), 1955, p. 214.

²⁰²⁴ Dans une étude sur l'industrie de la construction contemporaine, ECCLES (R.), 1981, insiste au contraire sur l'importance de la durée dans les relations entre les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants.

Jacquard, cent soixante-douze métiers pour le satin et cinquante-sept métiers pour le velours²⁰²⁶. La situation est assez proche chez son voisin et confrère, la société Douron & Moyroud : dans son usine de la Plotière (Voiron), Aimé-Joseph Douron a monté cent treize métiers à tisser pour des étoffes façonnées et cinquante-trois pour des soieries unies²⁰²⁷. Au milieu des années 1880, les principaux façonniers du Bas-Dauphiné tissent au moins deux genres de soieries différentes, pour mieux répondre à la demande et pour pouvoir prendre le plus d'ordres possibles. Une minorité seulement se limite à une seule variété de soieries.

Habituellement, les façonniers du Bas-Dauphiné se spécialisent surtout dans les soieries de qualité moyenne et de demi-luxe, destinées à une clientèle plus démocratique que les riches façonnés. Dans les années 1880, les tissages mécaniques fabriquent tous des satins, un genre de soieries alors très en vogue, et de qualité moyenne. Mais devant la forte concurrence qui existe entre eux, les façonniers doivent monter des métiers à tisser dans d'autres genres d'étoffes pour ne pas les laisser inactifs. On peut estimer que la moitié, voire les deux tiers des fabriques de tissage à façon du Bas-Dauphiné, travaille sur deux genres de soieries différentes.

Tableau 38—Les variétés de soieries tissées par les façonniers au milieu des années 1880.

²⁰²⁵ ADI, 5U1194, Tribunal civil de Bourgoin , Inventaire ms du 22 décembre 1877.

²⁰²⁶ ADI, 6U740, Tribunal civil de Grenoble, Expropriation et cahier des charges du 26 décembre 1885.

²⁰²⁷ ADI, 6U745, Tribunal civil de Grenoble, Description de l'usine par M^e Rivail le 10 juin 1886.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Tissage	Lieu	Spécialités
Couturier	Charavines	Satins grèges, failles
Bruny	Saint-Blaise-du-Buis	Satins cuits, Pékins unis, failles, foulards...
Guinet & Faure	Apprieu	Satins cuits, façonnés
Combe	Renage	Satins grèges
Baratin	Tullins	Satins grèges
Picotin	?	Satins grèges, Pékins
Constantin de Chanay	Saint-Nicolas-de-Macherin	Satins grèges unis, crêpes de Chine
Brun	Coublevie	Satins cuits
Favier	Voiron	Satins grèges, satins cuits unis, façonnés, foulards, gazes
Colin	Voiron	Satins cuits unis
Perriot	Voiron	Satins grèges
Poncet	Voiron	Satins unis, façonnés, velours, peluches
Pochoy	Voiron	Satins unis, façonnés, armures...
Tivollier & Denantes	Coublevie et Voiron	Satins, armures, façonnés, velours unis
Séraphin Martin	Moirans	Satins unis, façonnés, foulards
Bouvard	Moirans	Satins cuits, satins écrus, façonnés, soieries unies
Michal-Ladichère	Saint-Geoire	Satins et armure teints en pièces, crêpe de Chine
Duc	Saint-Geoire	Satins et armures teints en pièces
Mignot	Saint-Bueil	Satins grèges
Veyre	Saint-Bueil	Foulards
Vittoz	Saint-Albin-de-Vaulserre	Satins grèges unis, foulards

Source : DUPRAT (B.), 1982, p. 42.

Un bon façonnier doit être capable de suivre les évolutions de la demande et donc s'adapter. Ainsi, en 1895, la fabrication de mousseline représente seulement cinq millions de francs de ventes aux fabricants, contre quarante-cinq en 1899 et cent cinq en 1907. En quelques années, les façonniers ont dû modifier leurs métiers à tisser les satins au profit des mousselines. Mais dès 1908, les fabricants de soieries réduisent drastiquement les commissions en mousseline. De même, pour les velours de basse qualité, la Fabrique lyonnaise en produit pour sept millions de francs en 1891 et pour trente-trois millions en 1906. Les variations d'une saison sur l'autre sont souvent considérables : entre 1907 et 1908, la production de tissus légers augmente de trente millions de francs (+37%) et celle de satins de quinze millions (+60%), tandis que celle de mousseline baisse de vingt-cinq millions (-23%), celle de velours de soie pure diminue de dix millions (-30%) et celle de taffetas couleur de seize millions (-57%). Cela suppose de sa part une capacité d'anticipation²⁰²⁸. Ainsi, lorsque Félix Baratin fonde son tissage à Tullins en 1853, il est l'un des premiers à se spécialiser dans le tissage des teints en fils, tramés et coton, avant de se reconverter dans les années 1880 dans le tissage des écrus, des satins, des

²⁰²⁸ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 261, 438-439.

doublures et des teints en pièces, tramés en fils de schappes et de coton. Ses fils, Aimé et Charles, ses successeurs à la tête de l'entreprise familiale après son décès en 1884, font le pari de tisser de la mousseline de soie, très en vogue au tournant du siècle²⁰²⁹. À chaque fois, il faut transformer le matériel de l'usine. Non loin de là, à Vinay, chez les Moyroud, on poursuit la même stratégie industrielle. Jusqu'en 1892, la veuve de Joseph Moyroud et son fils, Hippolyte, fabriquent des velours, des satins et des étoffes façonnées de bonne facture. Mais, devant les pressions du marché et de la concurrence de ses confrères façonniers, Hippolyte Moyroud décide de se lancer dans le tissage des soies légères et des mousselines²⁰³⁰. Les façonniers sont donc appréciés pour la souplesse de leurs installations et leur capacité à s'adapter le plus rapidement possible :

« Veuillez arrêter ces deux métiers de suite et les remplacer immédiatement par le 2^e métier métis et le métier de Batavia. Nous avons dit pour la Vénitienne de couper à 50 m. ; mais après réflexion, il faut couper aussi de suite. Vous laisserez ces deux montages de côté jusqu'à nouvel ordre. Sur les deux métiers de métis, veuillez nous envoyer au plus tôt 60 m. sur chaque et les activer à outrance, car nous sommes maintenant dans un grand embarras pour contenter nos clients »

²⁰³¹ .

Dans la relation qui se noue entre le fabricant et le tisseur à façon, le second doit suivre impérativement les instructions contenues dans la note de disposition et qui mentionnent les caractéristiques techniques de la pièce à fabriquer (sa largeur, la matière, le nombre de coups...). Le façonnier doit donc adapter son matériel à la demande du fabricant de soieries. Il n'a pas à négocier sur le produit, mais éventuellement sur le tarif et les rabais. Au contraire, l'imprimeur sur étoffes dispose d'une réelle liberté d'interprétation du dessin qui lui est confié : en raison des contraintes techniques, il peut légèrement modifier les couleurs et les motifs, mais avec raison afin de ne pas dénaturer le dessin.

D'une part, cette souplesse est voulue et recherchée par les fabricants qui recherchent des tisseurs à façon capables d'exécuter immédiatement et rapidement n'importe quel genre de soieries. D'autre part, elle est indispensable pour assurer la survie d'un façonnier dont on attend une capacité élevée d'adaptation aux commissions, à la conjoncture et à la mode. Comme à Philadelphie, le tissage à façon du Bas-Dauphiné tire sa force de sa capacité d'adaptation et de la diversité de ses productions²⁰³².

Le façonnier prestataire de services.

Rapidement, le façonnier doit offrir d'autres prestations à ses donneurs d'ordres s'il veut

²⁰²⁹ Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 81-82.

²⁰³⁰ Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 716-717.

²⁰³¹ APRP, Lettre ms de la maison Micolon frères à Paillet & Cie, le 24 mai 1909.

²⁰³² SCRANTON (P.), 1983 cité par VERLEY (P.), 1994, p. 42.

conserver leur clientèle. Outre le tissage proprement dit, les façonniers s'occupent également du dévidage de la trame à leurs frais²⁰³³. Un façonnier comme Paillet, à Nivolas, sollicite à son tour un autre façonnier pour réaliser cette opération, s'il ne possède pas lui-même le matériel nécessaire. Eventuellement, Mouly & Schulz, l'un des fabricants lyonnais ayant recours à ses services, propose de lui prêter exceptionnellement ses ateliers de dévidage installés à Vizille²⁰³⁴.

Les manufactures d'impression acceptent de stocker dans leurs magasins les planches et les rouleaux d'impression de leurs clients, à titre gracieux. L'indienneur Brunet-Lecomte, à Jallieu, propose à ses clients d'assurer leurs planches d'impression en dépôt chez lui et de faire les démarches nécessaires, après l'incendie dont est victime son confrère Révilliod, à Vizille²⁰³⁵.

Le graveur, par sa position d'intermédiaire dans le procès industriel entre le dessinateur et l'imprimeur, occupe une position valorisante, puisqu'il n'est pas un simple exécutant. À lui, revient l'interprétation de l'esquisse faite par le dessinateur. Il doit en trouver une application industrielle pour l'imprimeur, afin de lui en faciliter l'exécution au moment de l'impression, que ce soit pour le tracé ou les couleurs. Cela suppose de sa part des qualités artistiques afin de ne pas dénaturer l'œuvre du dessinateur. Sa mission va même plus loin puisque certains imprimeurs, dont Brunet-Lecomte, considèrent que « *le dessinateur [a] ébauché une idée laissant au graveur le soin d'achever son dessin en en arrêtant les formes plus nettement, comme cela a lieu assez souvent* », avec l'accord final du fabricant qui peut très bien refuser les modifications apportées par le graveur²⁰³⁶.

Chaque manufacture d'impression possède son propre cabinet de gravure. Mais, pour certains travaux de précision, son patron peut recourir à des cabinets lyonnais indépendants. Ainsi, entre 1862 et 1880, la manufacture Brunet-Lecomte fait travailler à façon une dizaine de graveurs lyonnais²⁰³⁷. Cependant, le recours à des sous-traitants lyonnais par une manufacture d'impression de Jallieu augmente les délais, puisque les dessins sont d'abord envoyés par le fabricant lyonnais à son imprimeur, Perrégaux ou Brunet-Lecomte, qui prend alors la décision de confier la gravure à son propre atelier ou à un cabinet extérieur. Parfois, le fabricant impose le choix d'un graveur à l'imprimeur. Quelle que soit la solution choisie, celui-ci expédie au graveur lyonnais l'esquisse avec ses instructions et les planches à graver au moyen des fourgons-poste du Dauphiné, plutôt que par voie ferrée plus onéreuse. Le metteur sur bois de la manufacture a

²⁰³³ PERMEZEL (L.), 1883, p. 21.

²⁰³⁴ APRP, Lettre ms de la maison Mouly & Schulz du 4 novembre 1910.

²⁰³⁵ AMBJ, Registre de lettres, Lettres ms d'Auguste Ferrier adressées à onze maisons clientes le 6 mars 1865.

²⁰³⁶ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms la maison Brunet-Lecomte adressée à la maison G. Hooper, Carroz, Tabourier & Cie le 4 décembre 1866, lettre ms adressée à la maison Lachard, Besson & Cie le 29 janvier 1870.

²⁰³⁷ Graveurs lyonnais en relation avec les Brunet-Lecomte : Jaëger frères, Gros, J.B. Diringier, Henri Charles, Auguste Hammer, Finet, Lauber, Eugène Werlien, Louis Bourdet, Charles Gunther, Anglade, Lamellet & Leroux, Fleury Besson, Emile Charles, E. Bonny, Weslin, Henri Charles, Hagenbach.

préalablement étudié l'esquisse puis reporté le dessin sur différentes planches avant de confier le tout au graveur. Le graveur retire le tout aux bureaux des fourgons-poste, place de la Bourse, non loin du quartier des fabricants. Parmi les instructions, le metteur sur bois et l'imprimeur indiquent pour le graveur, les rapports du dessin, le nombre de planches (il y a autant de planches que de couleurs), le tracé... En outre, un représentant de la maison Brunet-Lecomte se rendant régulièrement à Lyon pour y chercher des commissions ou discuter des tarifs, peut fournir de vive voix des indications complémentaires aux graveurs. Avec l'adoption de la plombine, Brunet-Lecomte confie également à des graveurs lyonnais le soin de réaliser le brûlage des tilleuls et la fonte de l'alliage. Préalablement, quelle que soit la technique employée pour l'impression, le metteur sur bois de la manufacture a pris soin de reporter les motifs figurant sur l'esquisse, sur chacune des deux faces du tilleul (par économie de bois, les deux faces sont utilisées)²⁰³⁸. Les fabricants lyonnais les plus importants possèdent leur propre cabinet de gravure. La distance entre l'exécutant lyonnais et l'imprimeur ne facilite en rien la tâche de ce dernier pour surveiller l'exécution du travail et pour faire respecter les délais au graveur. Le choix de ces graveurs lyonnais repose sur plusieurs éléments : les industriels ont à leur disposition des annuaires professionnels. Ils connaissent parfois personnellement certains graveurs qui ont pu travailler chez eux par le passé. Enfin, et non des moindres, les patrons s'appuient sur des informations fournies par leur personnel. Ainsi, à la fin de l'année 1878, Michel Brunet-Lecomte recrute pour occuper le poste de metteur sur bois dans sa fabrique de Jallieu, le fils d'un de ses graveurs sous-traitants, Gros. Gros fils arrive donc à Jallieu et met aussitôt à la disposition de son nouveau patron son propre carnet d'adresses en matière de graveurs lyonnais : à peine embauché, il propose, sous le couvert de son employeur, de solliciter de nouveaux graveurs lyonnais de sa connaissance. Par courrier, il leur suggère d'accepter des commissions de la part de la maison Brunet-Lecomte. Lui, Gros fils, en tant que metteur sur bois, reporte les dessins sur les planches qu'ils doivent graver, s'ils consentent à répondre favorablement à cette proposition²⁰³⁹.

Les menaces et invectives en tous genres ne sont pas rares de la part de l'imprimeur contre le travailleur indépendant qui adopte volontiers la Saint-Lundi :

« Malgré vos promesses, nous ne voyons pas arriver les gravures des dessins qui étaient finis, ou sur le point de l'être. Ce retard nous contrarie et nous fait regretter de vous avoir confié des dessins pressés qui sont attendus très impatiemment. Nous saurons à l'avenir, qu'il ne faut pas compter sur vos promesses et nous aviserons pour nos nouvelles gravures »

ou encore :

« Malgré nos demandes répétées contre le retard que vous apportez à nous livrer les dessins dont vous avez à exécuter la gravure, vous ne nous expédiez rien, et vous ne daignez même pas nous répondre ».

Les Brunet-Lecomte, dans leur correspondance commerciale, cherchent à stimuler leurs

²⁰³⁸ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms de Brunet-Lecomte adressées à Jaeger frères le 10 octobre 1877, à Emile Charles le 22 novembre 1871 et à Hagenbach le 11 novembre 1878.

²⁰³⁹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Courriers adressés à Gunther, Bourdet et Engel en janvier 1879.

graveurs indépendants, par des invectives répétées et régulières, par des formules lapidaires comme « *excessivement pressée* », « *très promptement* », « *immédiatement* », « *de suite* » ou encore « *vous m'adresserez ces dessins sitôt faits* » dans chaque lettre²⁰⁴⁰. À travers ces expressions, les patrons cherchent à exercer un contrôle du temps, à favoriser – par lettre interposée – la productivité de leurs sous-traitants les plus éloignés, à défaut de pouvoir les surveiller directement, en exerçant sur eux des pressions morales, voire un harcèlement pour obtenir gain de cause. Tout repose donc sur la crédibilité des menaces faites par les auteurs de ces courriers. Pour quelques cas exceptionnels, Brunet-Lecomte s'adresse à des graveurs de Mulhouse ou de Puteaux, ayant des spécialités uniques et recherchées par leurs clients²⁰⁴¹. Les graveurs mulhousiens sont particulièrement recherchés pour leurs compétences dans la gravure des rouleaux et cylindres de cuivre. Une fois la gravure achevée, l'imprimeur réalise une empreinte qu'il adresse à son client afin que celui-ci autorise le lancement de l'impression définitive de ses étoffes.

Les Brunet-Lecomte aiment rappeler à leur clientèle lyonnaise que leur métier principal est l'impression, et qu'ils ne se chargent de la gravure que pour lui rendre service, comme « *une facilité offerte à [leurs] clients et pour leur éviter un embarras* ». À cette fin, ils s'engagent à ne prendre aucun bénéfice sur la gravure²⁰⁴². Parmi les autres prestations que l'imprimeur propose au fabricant lyonnais, il y a le gardiennage des plaques de cuivre et des planches de bois qui leur appartiennent. Pour le fabricant, cela évite le transport incessant des planches en cas de réimpression. Pour l'imprimeur, cela lui garantit la clientèle des ordres futurs en conservant les planches de ses clients. Brunet-Lecomte propose également de mettre son carnet d'adresses au service de ses clients, par exemple, pour trouver un dessinateur capable d'exécuter les esquisses souhaitées. Toujours pour leur plaire, il achète des fonds de dessins (pour disposer des droits légaux de reproduction) pour la réalisation d'essais. Vers 1864, Henry Brunet-Lecomte fait ainsi l'acquisition de dessins de la société mulhousienne Mattmann & Koenig, alors en liquidation²⁰⁴³. Pour se prémunir contre tous risques, et plus particulièrement contre l'incendie, la maison Brunet-Lecomte s'occupe également de gérer les contrats d'assurances des planches et plaques qu'elle conserve dans ses locaux

²⁰⁴⁰ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms la maison Brunet-Lecomte adressée au graveur Gros, à Lyon, le 5 décembre 1866 et à Anglade le 14 novembre 1877.

²⁰⁴¹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms la maison Brunet-Lecomte adressée aux graveurs Moreau & Deminière, de Puteaux, le 3 septembre 1874. À Mulhouse, Brunet-Lecomte se fournit chez J. Ducommun & Cie pour ses pièces de cuivres. A Mulhouse, Brunet-Lecomte s'adresse aux graveurs Jean Schott et Iltiss Frères. Ces derniers possèdent également un atelier à Lyon. A Saint-Denis (Puteaux), il utilise les services de Jean Hussig et de la société Moreau & Deminière. Sur l'essor du centre d'impression de Puteaux, voir GRIGNON (M.), 1993.

²⁰⁴² AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms de la maison Brunet-Lecomte adressée à la maison A. Lamy & A. Giraud, le 15 décembre 1877.

²⁰⁴³ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms d'Auguste Ferrier du 5 décembre 1864 à Koenig et du 8 mai 1878 à Clayette & Mantelier Jeune.

pour une longue période. Elle se charge aussi de coordonner, le cas échéant l'ensemble des opérations industrielles en amont ou en aval de l'impression comme le grillage et le décreuage, la teinture et l'apprêt en s'adressant, comme pour la gravure, à des sous-traitants au nom de ses clients lyonnais pour leur éviter des démarches. En offrant autant de services aux fabricants lyonnais, sans leur facturer de suppléments autres que les coûts prélevés par les divers sous-traitants, la maison Brunet-Lecomte cherche à fidéliser sa clientèle et à compenser certaines faiblesses, telles que la distance géographique entre Lyon et Jallieu ou des coûts d'impression plus élevés. Parmi ses prestataires habituels, on retrouve les sociétés Picot & Fayard, de Lyon, pour le grillage et le décreuage, mais aussi Grobon, de Miribel, près de Lyon pour la teinture²⁰⁴⁴.

Les tisseurs et les imprimeurs à façon, pour plaire à leurs donneurs d'ordres, acceptent d'élargir leurs compétences et de faire des sacrifices financiers. Ils déchargent les fabricants de certaines tâches supplémentaires.

Le façonnier commanditaire.

Les façonniers, soutenus initialement par des fabricants de soieries, en sont venus à financer leurs commanditaires, en leur accordant des délais de paiement particulièrement généreux. Parfois, le fabricant de soieries verse des avances à son façonnier, surtout lorsque celui-ci débute, mais rapidement la situation s'inverse.

La maison Algoud & Cie, propriétaire d'un tissage au Grand-Lemps, ne paie ses factures à Paillet, son façonnier, qu'à quatre-vingt-dix jours, soit un crédit gratuit consenti par Paillet²⁰⁴⁵. Le plus souvent, le fabricant de soieries procède à un « jeu » d'écritures comptables : lorsque le façonnier lui retourne les étoffes tissées, le fabricant prend soin de les vérifier, puis il leur applique le tarif prévu tout en déduisant le montant des déchets et des rabais pour malfaçons qu'il reporte sur ses registres de comptabilité. Occasionnellement ou mensuellement, un fabricant comme Doux adresse à Tournachon, son façonnier voironnais, des

« sommes rondes de 4, 5 ou 6.000 francs. Tantôt il était en avance, tantôt il était en retard selon l'état de sa caisse ou les besoins journaliers de M. Tournachon. Le plus souvent il acceptait, à des échéances de deux ou trois mois, des traites négociés par M. Tournachon, de manière à permettre à ce dernier de trouver les avances nécessaires, tout en ne le payant effectivement lui-même qu'après les façons faites et reconnues »²⁰⁴⁶.

À la fin de l'année 1867, la maison lyonnaise Brosset-Heckel & Cie doit 58.472 francs à son filateur et moulinier, Cuchet, de Chatte, soit une somme importante pour lui, dont il attend avec impatience le paiement. Le même Cuchet dispose en même temps d'un compte courant chez son donneur d'ordres lyonnais, le marchand de soie Louis Feroldi &

²⁰⁴⁴ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms la maison Brunet-Lecomte adressée à Picot & Fayard le 28 février 1871 et à la maison Tabourier, Perreau & Bisson le 4 juin 1874.

²⁰⁴⁵ APRP, Lettre ms de la maison Algoud & Cie du 10 octobre 1910. Voir AMIOT (M.), 1991, p. 71.

²⁰⁴⁶ *Mémoire pour M. Doux, négociant à Lyon et M. Rolland... , sd [1877-1879], pp. 5-6.*

Cie, créancier de 40.600 francs, soit au 31 décembre 1867. Ces deux maisons lyonnaises accumulent chez Cuchet un découvert total de près de 100.000 francs à la fin de l'année 1867. Au 31 décembre 1870, son compte et celui de Crozel, son gendre, chez L. Feroldi & Cie, sont créanciers de plus de 85.000 francs, autant de capitaux inutilisés pour la modernisation de leurs ateliers. En 1873, Crozel qui a succédé à son beau-père, propose à la maison Desgeorges frères & Cie d'acquiescer pour 70.000 francs la filature et le moulinage de soie que Romain de Prandière possède à Chatte, et que Crozel exploite avec sa propre fabrique. Crozel propose un montage financier à Desgeorges frères & Cie : cette maison lyonnaise ferait l'acquisition de l'établissement, avec des paiements échelonnés après un premier versement de 10 ou 15.000 francs et en retour Crozel s'engage à placer immédiatement 80.000 francs en compte courant chez elle²⁰⁴⁷. En 1884, la société Crozier frères, propriétaire d'un tissage à Tignieu, dispose de plus d'un demi million de francs en comptes courants, en plus des 300.000 francs de capital social²⁰⁴⁸.

Les fabricants lyonnais et les marchands de soie ayant besoin de capitaux toujours plus importants, poussent leurs façonniers tisseurs et filateurs à laisser des fonds dans leurs affaires. Les façonniers recherchent l'appui d'un fabricant susceptible de garantir un travail régulier et constant à leur usine. En retour, les fabricants leur font chèrement payer ce privilège en obtenant d'eux le versement de substantiels capitaux en compte courant dans leur maison et en obtenant aussi des délais de paiement très avantageux. Anna Diederichs, la fille de Théophile, possède chez l'associé de son père, le fabricant Léon Permezel, un compte courant qui s'élève à plus de 125.000 francs en 1888²⁰⁴⁹. Sans faire appel aux banques et aux circuits traditionnels de crédit, les milieux d'affaires de la Fabrique parviennent à se financer à bon compte.

Dans les moments les plus difficiles, l'usiner à façon peut solliciter les fabricants avec lesquels il entretient les meilleures relations. Celui-ci peut alors lui offrir une assistance financière²⁰⁵⁰. Ainsi, durant l'été 1870, avec la déclaration de guerre à la Prusse, les affaires s'arrêtent, notamment pour la fabrication des produits de luxe. Henry Brunet-Lecomte, pour éviter de perdre ses ouvriers au chômage et pour couvrir toutes les factures dont il est redevable, demande à ses deux principaux clients, Trapadoux frères & Cie et Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie de pouvoir fournir sur leurs noms les factures de ses fournisseurs, offrant ainsi une garantie supplémentaire à ses banquiers lyonnais, Aynard & Rüffer²⁰⁵¹.

²⁰⁴⁷ APAG, Registre de copie de lettre, Lettres ms adressée à Louis Feroldi & Cie le 23 décembre 1867, le 5 janvier 1868, le 5 janvier 1871, et à Desgeorges frères & Cie le 30 novembre 1873.

²⁰⁴⁸ ACL, Fiches de compte, Relevé ms de la maison Crozier frères.

²⁰⁴⁹ ACBJ, Fonds Diederichs, Dossier Permezel, Relevé de compte en 1888, APAG, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Crozel à L. Feroldi & Cie le 23 décembre 1867 et à Desgeorges frères & Cie le 30 novembre 1873.

²⁰⁵⁰ HOUSSIAUX (J.), 1957.

3-Echanger des informations.

Le fabricant se prémunit des agissements de ses façonniers en imposant un contrôle gestionnaire de la fabrication. C'est pour lui le seul moyen, dans le cadre du travail à façon, de lever les incertitudes concernant l'opportunisme – réel ou supposé – de ses façonniers, par exemple sur les déchets, ou sur les délais²⁰⁵². Les fabricants de soieries mettent donc en place toute une batterie de solutions pour dissiper ces incertitudes – des incitations et des moyens de surveillance – et favoriser la confiance dont ils ont besoin pour régler leurs affaires avec des façonniers²⁰⁵³. Dans ce cas, le fabricant veut bénéficier des mêmes informations que dans une situation d'intégration. L'éloignement géographique entre les donneurs d'ordres et leurs façonniers renforce l'incertitude entre les parties et offre un élément supplémentaire d'instabilité dans leurs relations²⁰⁵⁴.

L'asymétrie d'informations.

Aux trois critères de dépendance dégagés par Bernard Baudry, il convient d'en ajouter un quatrième, l'asymétrie d'informations qui existe entre le donneur d'ordres et ses sous-traitants, en faveur des premiers.

Le courrier entre Paris et Lyon, en 1814, met environ soixante-huit heures pour parcourir la distance. À la fin de la Monarchie de Juillet, il ne faut plus que trente-quatre heures de trajet par la malle-poste, soit trois jours de retard, pour que les journaux parisiens soient livrés à Lyon, bien avant donc qu'ils n'arrivent à Bourgoin et Voiron, villes desservies depuis Grenoble. Certes, l'arrivée du chemin de fer réduit encore les délais d'acheminement à partir du Second Empire. Vers 1870, la liaison Paris-Lyon se fait en une quinzaine d'heures environ, contre encore plus d'une journée par la malle-poste et trois jours avec une diligence des messageries directes²⁰⁵⁵. Les journaux lyonnais utilisent probablement les services de correspondants de presse à Paris, comme Havas, la plupart sis dans le quartier de la Bourse ou de la Poste, à Paris : ceux-ci leur expédient des dépêches contenant les informations sur les débats parlementaires, la vie politique, les cours de la bourse parisienne, les relations internationales... avec quelques heures d'avance sur les journaux parisiens envoyés en province. *Le Salut Public*, quotidien libéral lyonnais, reçoit ses informations de la Correspondance Saint-Chéron de Paris et de l'agence Havas. À la fin de l'année 1879, alors que la spéculation sur les soies bat son

²⁰⁵¹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettres ms d'Auguste Ferrier, homme de confiance d'Henry Brunet-Lecomte, du 30 juillet 1870 adressée à Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, et du 3 août suivant adressée à A.L. Trapadoux & Cie.

²⁰⁵² CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), 1995, p. 58.

²⁰⁵³ JENSEN (M.C.) et MECKLING (W.H.), 1976.

²⁰⁵⁴ TERNANT (E.), 2004, p. 113.

²⁰⁵⁵ STUDENY (C.), 1995, p. 244 et FEYEL (G.), 1987.

plein, la Chambre de Commerce obtient l'installation d'un bureau télégraphique, dans le local des Assurances Maritimes, à l'angle des rues de la République et du Garet, au cœur du quartier des affaires²⁰⁵⁶. Désormais, les fabricants de soieries ont accès à des informations lointaines en quelques instants²⁰⁵⁷. En obtenant l'installation du télégraphe près de leurs bureaux, fabricants et marchands de soie prennent le contrôle de l'information²⁰⁵⁸. Les fabricants de soieries lisent attentivement les deux principales feuilles spécialisées publiées à Lyon, *Le Moniteur des Soies* et *Le Bulletin des Soies et des Soieries*, proches de la Chambre de Commerce. Les membres de l'Association de la Fabrique Lyonnaise peuvent consulter dans ses locaux plus d'une vingtaine de publications²⁰⁵⁹. Ces journaux professionnels fournissent à leurs lecteurs des informations sur les cours des soies, sur les marchés de ventes, sur les brevets, sur les nouvelles sociétés, sur les places rivales²⁰⁶⁰...

La multiplication des journaux lyonnais dans la seconde moitié du XIX^e siècle augmente les sources d'informations pour les milieux d'affaires : *Le Progrès* paraît à partir de 1859, suivi par *Lyon Républicain* en 1878, puis par *Le Nouvelliste de Lyon* un an plus tard et par *L'Express de Lyon* en 1883. *Le Petit Lyonnais*, fondé en 1871, est le premier quotidien lyonnais à se faire télégraphier tous les soirs les principaux faits de la journée par un correspondant parisien, entraînant dans son sillon ses rivaux au début de la décennie suivante. Rapidement, on assiste à l'explosion des tirages des journaux lyonnais. Cette quête d'informations a pour but de limiter les effets des rumeurs ou alors de se livrer à quelques manipulations financières²⁰⁶¹. Les fabricants de soieries exercent une influence sur la presse écrite lyonnaise. Ainsi, Paul Giraud, dont les frères dirigent la

²⁰⁵⁶ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°129, du 20 septembre 1879. Déjà, depuis le début des années 1870, les marchands de soie ont pris l'habitude d'utiliser le télégraphe pour s'entretenir avec leurs correspondants. En 1851, le réseau télégraphique français s'étendait sur 10.000 Km, contre 41.000 en 1870 et plus de 80.000 en 1881. Voir LEON (P.), « L'épanouissement d'un marché national », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, p. 298. Les industriels du coton de Manchester sont connectés aux grands réseaux de communication plus précocement, vers 1870 pour le télégraphe, vers 1880 pour le téléphone d'après FARNIE (D.A.), 1979 [compte-rendu par CHASSAGNE (S.), *AESC*, 2, 1981, pp. 323-327].

²⁰⁵⁷ Voir CHANDLER (A. D.), 1988, p. 221.

²⁰⁵⁸ Voir à ce sujet, NALBACH (A.), 2003.

²⁰⁵⁹ *Rapport annuel de l'Association de la Fabrique Lyonnaise*, année 1886, Lyon, imp. Stork, 1887, et années suivantes. Des publications sur le textile : *Bulletin des Soies et des Soieries*, *Le Moniteur des Soies*, *Le Moniteur du Tissage mécanique*, *American Silk Journal*. Des publications officielles, juridiques : *Le Journal des Débats*, *Le Journal Officiel*, *Le Moniteur judiciaire de Lyon*, *Les Avis du Ministère du Commerce*, *Les Annales du Commerce extérieur*, *Recueil des Arrêts du Conseil d'Etat*, *Le Journal de droit international privé*, *Bulletin de Jurisprudence usuelle*, *Feuille officielle suisse du Commerce*. Des publications économiques : *L'Economiste français*, *La Revue économiste et financière*, *Le Travail national*, *Les Archives commerciales de France*, *La Propriété industrielle*, *La Revue des Arts décoratifs*, *Le Bulletin de la Chambre de Commerce française de Milan*, *Journal commercial et maritime de la Société pour la Défense du Commerce de Marseille*, *Bulletin mensuel de la Chambre syndicale des Fabricants de Tulle de Calais*, *Le Travailleur du Sud-Est*, *Le Moniteur des Syndicats ouvriers*, *The Warehousemen and Drapers' Trade Journal*.

²⁰⁶⁰ FEDERICO (G.), 1994, pp. 432-434.

maison Alexandre Giraud & Cie, siège au conseil d'administration du quotidien populaire et catholique, *Le Nouvelliste de Lyon*, dont il est d'ailleurs l'un des fondateurs en 1878-1879, avec Joseph Rambaud²⁰⁶² et des anciens élèves du collège catholique de Mongré. Installé au numéro 37 de la place Bellecour, ce journal tire dès 1882 à trente ou quarante mille exemplaires et dépasse les soixante-dix mille exemplaires en 1901. Son aire de diffusion s'étend sur tout le Sud-est du pays, c'est-à-dire sur l'aire d'influence de la Fabrique : en Isère, il est distribué en 1886 dans soixante-quatre communes, et dans plus de deux cents à la veille de la Grande Guerre, grâce à son prix attractif de cinq centimes. Dans ce département, entre 1879 et 1889, sa diffusion quadruple, notamment après l'échec des autres feuilles conservatrices comme *Le Courrier de l'Isère* ou *L'Impartial dauphinois* au milieu des années 1880. En 1885, le Comité conservateur de l'Isère s'assure même les services de ce journal²⁰⁶³.

Au contraire, négociants en toiles ou façonniers en soieries doivent se contenter d'une information délivrée avec davantage de retard, parfois tronquée ou déformée. C'est probablement le cas lorsqu'ils rencontrent leurs donneurs d'ordres lyonnais qui, consciemment ou inconsciemment, leur divulguent des informations modifiées, réinterprétées par leurs soins, à moins qu'ils ne soient eux-mêmes propagateurs de fausses nouvelles pour défendre leurs intérêts²⁰⁶⁴, puisque Lyon, au milieu du siècle, « fait fonction de pôle secondaire de diffusion de la nouvelle [d'un attentat contre Napoléon III] dans le Sud-est de la France ». C'est ici que s'activent commis et façonniers venus chercher des ordres avant de repartir en Bas-Dauphiné où ils peuvent propager de fausses nouvelles²⁰⁶⁵.

La proximité des bureaux des fabricants avec le Palais de la Bourse a déjà contribué à leur assurer un flux régulier d'informations, puisque derrière ses murs, fabricants et marchands de soie peuvent lire les notes économiques et politiques affichées par les soins de la Chambre de Commerce, du Tribunal de Commerce ou des banques²⁰⁶⁶. Outre les moyens d'information traditionnels, les fabricants lyonnais ont à leur disposition d'autres sources promptes à les renseigner sur les marchés et la concurrence, éléments auxquels n'ont pas accès les façonniers du Bas-Dauphiné. La Chambre de Commerce de Lyon, dominée et contrôlée par les fabricants de soieries, met en place divers services susceptibles d'améliorer leurs connaissances des marchés. Depuis une délibération de

²⁰⁶¹ DELPECH (F.), 1971, ALBERT (P.), FEYEL (G.) et PICARD (J.-F.), sd, pp. 97-118 et 229, PLOUX (F.), 2003, pp. 21-26, STUDENY (C.), 1995, p. 183.

²⁰⁶² Rambaud est également administrateur des Mines de Roche-la-Molière et de la Compagnie des Mines de Terrenoire, La Voulte & Bessèges.

²⁰⁶³ VAUCELLES (L. de), 1971, pp. 30-33, 62, 68-70.

²⁰⁶⁴ Voir CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), 1977, p. 124.

²⁰⁶⁵ PLOUX (F.), 2003, p. 197.

²⁰⁶⁶ LEMERCIER (C.), 2006.

1826, les revenus tirés de la Conditions des Soies sont intégralement versés à des institutions chargées d'assurer le développement de la Fabrique de soieries au détriment des autres activités lyonnaises. Les services de la Chambre se lancent donc dans la collecte d'informations pour soutenir les efforts de soyeux : dès les années 1830, ils rassemblent une collection d'échantillons en provenance de Fabriques rivales, qu'ils mettent à disposition des fabricants lyonnais, le plus souvent à la vente. Puis, dans les années 1850, la Chambre modifie sa stratégie pour acquérir de vastes collections d'échantillons auprès des fabricants eux-mêmes afin de « *constituer des archives riches et toujours ouvertes* », grâce à l'aide des consuls français et des saisies douanières. En outre, le délégué permanent de la Chambre de Commerce à Paris se charge des acquisitions d'échantillons lors des grandes expositions. Le Conseil des Prud'hommes de Lyon possède lui aussi des collections d'échantillons, de dessins, des plans de machines... Allant plus loin, la Chambre organise même à Lyon des expositions de soieries étrangères, à l'imitation d'Arlès-Dufour, d'abord en 1834 puis en 1846, mais cette dernière initiative ne rencontre qu'un faible écho dans la profession, les fabricants se sentant alors en position de supériorité. Tout au long du siècle, les membres de la Chambre sont appelés aussi à rédiger des rapports sur l'état de leur industrie dans le monde, avec quantité de statistiques à l'appui : Arlès-Dufour en lance l'usage, suivi par Natalis Rondot, Joseph Guinet, Léon Permezel ... Depuis 1851, l'institution consulaire envoie des délégués ouvriers à chaque exposition universelle, mais il faut attendre 1878 pour que ceux-ci rédigent des rapports sur leur séjour. Enfin, elle organise régulièrement des voyages d'affaires et des missions à l'étranger. Toujours dans un souci d'instruire les populations industrielles de la cité, la Chambre de Commerce fonde en 1856 un Musée d'Art et d'Industrie, ouvert huit ans plus tard, dans le Palais du Commerce, comportant des collections de dessins et d'étoffes, mais aussi des modèles de métiers à tisser et une bibliothèque qui rassemble des ouvrages traitant de l'industrie (dix mille volumes vers 1880), bien avant la création en 1894 du Musée Commercial de Philadelphie et de son fichier d'informations afin d'aider les entreprises américaines exportatrices. Plusieurs personnalités lyonnaises ont contribué à agrandir les collections du Musée, tel Edouard Aynard²⁰⁶⁷.

Les milieux d'affaires lyonnais ont aussi accès à la bibliothèque publique de Lyon, à des bibliothèques confessionnelles et paroissiales, à la Société de Lecture, fondée en 1862 et à trente-quatre cabinets de lecture, souvent abonnés à des journaux et à des revues. La société de Lecture attire grâce à ses quinze mille volumes de nombreux fabricants, avocats...

Leur connaissance des marchés, tant d'approvisionnement que de vente, et de la concurrence progresse avec la fondation de la Société d'Economie Politique en 1866 où des débats d'ordre économique, politique et social sont régulièrement organisés avec des orateurs comme Aynard ou Permezel. En 1873, une Société de Géographie est fondée à Lyon, avec des objectifs tant scientifiques que politiques (comme la colonisation) ou économiques par les élites lyonnaises²⁰⁶⁸.

²⁰⁶⁷ ARIZZOLI-CLEMENTEL (P.), 1990, pp. 7-15, SORIA (A.), 2006, MARIN (S.), 2006 et FONTAINES (G.), 2003, pp. 198-199. Sur Edouard Aynard, voir GENESTE (S.), 1998.

Pour réagir le plus rapidement possible devant les imprévus, c'est-à-dire l'actualité quotidienne (intempéries, guerres, krach boursiers...), les patrons sont tenus de s'informer régulièrement dans des domaines très variés. Cela passe tout d'abord par la lecture d'au moins un quotidien, lecture d'autant plus indispensable que les nouvelles se propagent plus lentement en milieu rural et se transforment souvent en rumeur qu'il n'est pas toujours aisé de vérifier. De ce point de vue, la presse écrite, soumise à la menace d'une plainte en justice pour propagation de fausses nouvelles, offre une certaine garantie à ses lecteurs quant à la véracité de ses articles. Chez les Brunet-Lecomte, il semble que la lecture de la presse occupe une place essentielle dans l'organisation de la journée avec des abonnements souscrits, dans les années 1860 et 1870, au très libéral *Journal de Lyon*, fondé à l'initiative du non moins très influent banquier et député Edouard Aynard, au *Salut public*, une autre publication lyonnaise également d'inspiration libérale, au très parisien *Figaro*. Ce dernier leur permet de se tenir au courant de la vie mondaine et intellectuelle dans la capitale où se font et se défont les modes vestimentaires. Pour le bon fonctionnement de leur entreprise, Henry puis son fils Michel, reçoivent également des publications officielles, tels que le *Moniteur universel*, devenu le *Journal officiel*²⁰⁶⁹, ou des publications professionnelles et techniques, comme le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, le *Moniteur scientifique*, l'*Union industrielle* ou encore *L'industriel alsacien*. Samuel Debar subit lui aussi les influences de cette dernière revue à laquelle il est abonné. Ces diverses revues leur permettent de suivre au mieux les transformations techniques, les derniers brevets publiés, les expériences industrielles tentées par des patrons pour réaliser des améliorations, tout en réduisant, mais sans les supprimer totalement, les visites d'entreprises dans d'autres centres industriels que chaque entrepreneur de haut niveau s'impose pour s'affranchir des routines locales. Ces déplacements constituent un autre moyen d'informations de l'état de la concurrence, mais cela exige trop de temps. Ainsi pendant l'été 1864, Henry Brunet-Lecomte, accompagné de l'un des commis de son frère fabricant, se rend à Mulhouse pour rencontrer divers manufacturiers et fournisseurs dont J.M. Sumner & Cie, un fabricant de rouleaux et pour visiter l'incontournable manufacture Dolfus, Mieg & Cie. De même, à l'occasion de l'Exposition Universelle, en 1867, il se rend en personne à Paris faire le tour des galeries et présenter quelques unes de ses productions. Les filateurs de soie, comme Cuchet à Chatte, préfèrent lire le *Moniteur des Soies*, ou le *Salut public*, deux publications lyonnaises : le premier contient la cote officielle du prix des soies, ainsi que diverses informations pratiques en matière juridique, économique... Chez les Mignot, à Saint-Bueil, on lit pendant quelques mois le principal quotidien lyonnais, *Le Progrès*, avant de lui préférer définitivement *Le Petit Dauphinois*, édité à Grenoble, et *La Chronique illustrée*. Joseph Mignot s'abonne au début du XX^e siècle à *L'illustration*, revue d'informations générales et culturelles, où sont notamment publiés les récits des principaux événements mondains et le compte-rendu des défilés de mode²⁰⁷⁰. Cyrille Cottin, un fabricant

²⁰⁶⁸ FONTAINES (G.), 2003, pp. 104-105.

²⁰⁶⁹ À la même époque Henry Brunet-Lecomte exerce les fonctions de maire de Jallieu, ce qui explique peut-être la présence de cette publication.

²⁰⁷⁰ APM, Registres de comptabilité de la société Mignot.

lyonnais de soieries reçoit *Le Courrier de Lyon, Le Nouvelliste, Le Journal de l'Ain, La Croix et Le Correspondant*²⁰⁷¹ .

La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron met à la disposition de ses membres, jusqu'en 1888, une bibliothèque rassemblant de la documentation industrielle. Cependant, devant sa faible fréquentation, Ronjat, son président, décide de la céder à la nouvelle Ecole Nationale Professionnelle de Voiron, avec l'espoir que les élèves et les enseignants la consultent avec plus d'assiduité. L'objectif clairement affiché est de favoriser par ce moyen la diffusion du savoir technique et des inventions²⁰⁷² .

Le transfert de technologies.

Les relations inégalitaires et conflictuelles entre les fabricants de soieries et leurs façonniers s'accompagnent aussi d'échanges techniques.

L'exemple le mieux connu concerne la relation entre Théophile I Diederichs , façonnier à Bourgoin , et Léon Permezel , fabricant de soieries à Lyon. Lorsque les deux hommes scellent leur accord en 1872, il est prévu tacitement des échanges d'informations entre eux pour rendre leurs relations le plus profitable possible aux deux parties.

Diederichs élabore et fabrique des métiers à tisser. De son côté, Permezel possède des brevets et des informations techniques sur des machines textiles donnant aux soieries mélangées l'apparence, le brillant et le toucher des soieries pures, comme des machines à polir ou à broder. Dans ces échanges d'informations et de données, Permezel et Diederichs détiennent à chaque fois l'exclusivité :

« Ce métier peut être adapté au tissage des façonnés aussi bien qu'à celui des unis et des armures ; on l'emploie aussi pour la fabrication des foulards, satins, crêpes... Il est susceptible de battre 200 coups à la minute et donne une moyenne de production de 35 à 45% supérieure à celle obtenue avec les autres systèmes »

²⁰⁷³ .

Permezel adresse à Diederichs un mécanicien, Cécillon, spécialement chargé de la transmission des secrets techniques entre les deux hommes et de leur mise en application dans les ateliers. Au début des années 1880, Permezel se lance dans la fabrication de velours teints en pièces. Comme par le passé, ils mettent en commun leurs informations pour élaborer une machine à couper le velours, les frais de recherche et de fabrication étant partagés en parts égales. Mais rapidement, la discorde s'établit quant à la répartition des bénéfices et des droits de propriété sur la machine. Pour calmer le jeune fabricant, Diederichs accepte de verser 75% des bénéfices à Permezel dans cette affaire de machine à couper le velours²⁰⁷⁴ .

²⁰⁷¹ PELLISSIER (C.), 1996b, pp. 176-177.

²⁰⁷² ACV, 2F11, Lettre ms de Roméo Ronjat adressée au maire de Voiron le 3 mars 1888.

²⁰⁷³ *Brochure imprimée Exposition universelle de Melbourne, 1880, L. Permezel & Cie, 1880.*

²⁰⁷⁴ ROJON (J.), 1996a, p. 53.

En retour, Permezel oblige tous ses façonniers à choisir des métiers à tisser Diederichs, soit 3.200 métiers à tisser mécaniques que Diederichs doit fabriquer, assurant ainsi sa fortune.

Mais cet accord offre aussi un caractère exceptionnel, car il associe deux hommes dans des situations sociales finalement assez proches alors. Léon Permezel n'est pas originaire de Lyon et n'a pas grandi dans l'univers des soyeux. De même, Diederichs est né en Alsace et ne s'est installé en Isère qu'à l'adolescence. Tous les deux en commun d'avoir des pères qui ont connu des revers de fortune. Tous les deux ambitionnent de se mettre à leur compte et d'asseoir leur indépendance au début des années 1870. Il y a donc entre eux une certaine proximité sociale, une certaine connivence et une ambition partagée. Finalement, on ne retrouve pas entre eux la relation inégalitaire qui existe souvent entre le bourgeois lyonnais et le petit patron fruste du Bas-Dauphiné.

Vérifier les comptes.

Pour une grande partie du XIX^e siècle, nous ignorons les pratiques comptables en vigueur chez les façonniers ; sans doute est-elle sommaire, mais cela doit leur suffire. En outre, ce sont davantage des techniciens que des gestionnaires. Pourtant, de l'avis même des professionnels, trois faillis sur cinq n'ont pas les compétences nécessaires pour dresser leurs inventaires²⁰⁷⁵. Les fabricants maintiennent l'usage du livre d'acquit avec leurs façonniers ruraux, rendu obligatoire par le Conseil de prud'hommes de Lyon.

Chez les fabricants-usiniers, une correspondance régulière entre la fabrique et le siège social existe de façon précoce : ainsi, en 1842, Joseph I Guinet, directeur de la fabrique Flandin, à Voiron, fournit à sa commanditaire lyonnaise des états mensuels de la production. Quant aux pièces comptables, nous n'en connaissons que partiellement la nature : un cahier contenant le compte des employés, un brouillard où figure notamment la paie des employés, un livre de caisse, un livre journal et un grand livre. Il est fait état également d'autres registres, dont un livre de paie des ouvriers, divers registres « *relatifs aux négociants qui faisaient façonner par la fabrique* ». En revanche, les pratiques comptables quotidiennes échappent à toute rationalité économique ou industrielle, puisque diverses anomalies sont relevées, comme l'absence d'équilibre dans les comptes, l'absence de rentrées d'argent dans les caisses des fabriques... On y pratique un amortissement régulier, mais modeste (2.000 francs par an), des machines²⁰⁷⁶.

La comptabilité est souvent réduite au strict minimum. Plus une entreprise est petite, plus ses pièces comptables sont médiocres. Hébrard et son associée, la veuve Pinet, gèrent ensemble deux établissements (filature et moulinage), l'un à Cognin et l'autre à Têche-et-Beaulieu, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin. Au moment de leur faillite, en 1876, le premier n'a pas de comptabilité particulière, à l'exception d'un « *livre servant à inscrire le travail et les journées ou absences des ouvriers et ouvrières* », mais conservé dans l'autre fabrique. Toutes les écritures sont tenues à Têche-et-Beaulieu. Les deux

²⁰⁷⁵ LAGRANGE (J.), 1888, p. 23.

²⁰⁷⁶ JAY et JOUVIN, 1850, pp. 5-6 et 24-28.

associés tiennent, tout d'abord, un livre de caisse portant les recettes et les dépenses, puis, un livre de magasin enregistrant les entrées et les sorties de marchandises et un livre constatant les envois de marchandises. Comme à Cognin, l'établissement de Têche-et-Beaulieu dispose lui aussi d'un registre de personnel. Enfin, pour leur correspondance, Hébrard et sa partenaire utilisent un registre de copie de lettres²⁰⁷⁷. Chez Gleyzal, un moulinier installé à Auberives-en-Royans, on retrouve les mêmes pièces comptables : un livre de caisse, un livre de dépenses, un registre de paies et un autre pour la correspondance²⁰⁷⁸. Ces documents, rappelant l'ancienne comptabilité des négociants, ne conviennent pas forcément à une affaire industrielle : les deux associés ne dressent aucun bilan, et n'effectuent probablement aucun amortissement.

Chez les frères Monnet de La Bâtie-Montgascon, au milieu des années 1880, la tenue de la comptabilité s'effectue seulement sur deux registres, le « livre de caisse » (ou de main-courante) où sont portées les entrées et les sorties de fonds quotidiennes, et le « registre par doit et avoir » (livre-journal), où l'on inscrit notamment ce qui est dû par les fabricants. En revanche, il ne semble y avoir de registres particuliers ni pour la correspondance, ni pour les bilans annuels (grand livre), ni pour les salaires (ceux-ci figurant dans le deuxième registre). La modestie de leur affaire explique probablement le nombre restreint des pièces comptables : ils ne possèdent pas d'usine, mais seulement un magasin où sont entreposés quelques outils, une banque et un bureau. Leurs quarante-six métiers à tisser et leurs vingt-sept mécaniques à dévider, estimés à 3.700 francs, sont placés en dépôt chez la population locale. Au total, l'actif n'excède pas les 7.300 francs. De même, le nombre restreint de clients (deux maisons lyonnaises : Maurel, Chabert & Vermorel d'une part, et Barral & Gascognes d'autre part) ne nécessite pas la multiplication de registres comptables pour se souvenir de ce qui est dû par les uns et par les autres²⁰⁷⁹. En tout état de cause, la gestion de cette affaire ressemble à s'y méprendre à celle pratiquée quelques décennies plus tôt dans les affaires traditionnelles de négoce²⁰⁸⁰. Avant d'être un instrument pour contrôler les coûts de production, la comptabilité du tissage sert pour vérifier les transactions avec le fabricant de soieries.

Si l'on examine avec attention les pratiques de gestion appliquées au début du siècle suivant, on constate d'importants échanges de relevés entre le façonnier et le fabricant, mais aussi par l'abondance de la paperasserie. Les compagnies de chemins de fer n'ont pas l'exclusivité en la matière²⁰⁸¹. Les fabricants lyonnais, comme les dirigeants des sociétés décrites par Alfred Chandler, ont besoin de savoir où se trouvent leurs matières (soie grège, fils, étoffes) et en quelle quantité, de connaître l'état d'avancement de la fabrication afin de répartir au mieux entre leurs différents façonniers leurs futurs ordres, en

²⁰⁷⁷ ADI, 7U1015, Tribunal civil de Saint-Marcellin, Inventaire ms de la faillite Hébrard -Pinet, le 1^{er} juin 1876.

²⁰⁷⁸ ADI, 7U1012, Tribunal civil de Saint-Marcellin, Inventaire ms de la Faillite Gleyzal le 1^{er} août 1871.

²⁰⁷⁹ ADI, 3E28165, Inventaire devant M^e Reynaud (Corbelin) le 28 novembre 1885.

²⁰⁸⁰ CHANDLER (A. D.), 1988, pp. 43 et sq.

²⁰⁸¹ CHANDLER (A. D.), 1988.

d'autres termes, de limiter l'incertitude qui pèse sur la fabrication de leurs produits. Mais c'est aussi le meilleur moyen pour eux de surveiller et de contrôler l'avancement du travail, dans la mesure où ils ont recours à la sous-traitance, avec une multiplication du nombre de façonniers. Pour le fabricant, c'est le seul moyen de réduire les asymétries d'informations qui existent avec le travail à façon, dans la mesure où il n'est pas propriétaire ou exploitant direct de l'usine. Il a besoin d'être en permanence au courant de l'état de ses productions pour satisfaire au mieux ses propres clients, mais aussi pour gérer au mieux les règlements des factures des façonniers (rabais, primes, façons...), des comptes courants. Bien que les fabricants limitent les immobilisations en capitaux en ayant recours au travail à façon, ils ont des besoins croissants en capitaux à partir du Second Empire. Il faut, enfin, gérer la croissance de la production de soieries depuis le milieu du XIX^e siècle. En effet, comme nous l'avons vu, initialement, les fabricants ont recours au principe de l'exclusivité avec un nombre limité de façonniers. Mais, à partir des années 1880, les tissages à façon se développent en Bas-Dauphiné, augmentant d'autant le nombre d'intermédiaires possibles. Ainsi, au moment de sa faillite en 1885, Benoît Cléménçon, locataire d'une fabrique à Veyrins, travaille à façon pour huit maisons lyonnaises, avec cependant une préférence pour deux d'entre elles, Joseph Guinet & Fils, et Girard oncle & neveu²⁰⁸². La rareté des ordres, associée à la concurrence entre façonniers, favorise cette situation. Certes, avec le temps, une relation de confiance peut s'établir entre le façonnier et le fabricant ; celui-ci peut alors lui accorder une quasi-exclusivité sur un genre d'étoffe, mais il prend soin de maintenir pour l'ensemble de sa production un approvisionnement diversifié.

La gestion des fournisseurs exige donc une plus grande rigueur. Devant les poussées de la concurrence internationale, le fabricant a besoin de maîtriser ses coûts de fabrication d'où un recours à des états financiers périodiques et réguliers. Nous ne savons pas précisément à quel moment les fabricants ont commencé à calculer régulièrement les prix de revient de leurs soieries. C'est sans doute sous la pression de la concurrence étrangère, qu'ils ont adopté un mode de gestion plus rigoureux, afin de mieux contrôler leurs coûts. Ainsi, chaque commande transmise à l'entreprise Paillet²⁰⁸³, de Nivolas, par les fabricants lyonnais est d'abord portée sur une note de disposition portant le nom du client, la date et un numéro unique (ordre n°) : doivent y figurer la quantité de pièces et le métrage à tisser, la nature de l'étoffe (satin, bengaline, sergé...) avec diverses caractéristiques techniques (nombre de lisses, peigne, nombre de fils...) et la nature de la trame (schappe, laine...), le nombre de coups au pouce. Enfin, au bas de la note, on retrouve le prix de la façon au mètre et le délai de livraison (« *très pressé* », « *solde deux mois et demi* »...) sans pourtant mentionner une date précise. On mentionne souvent le nombre de métiers à tisser qui doivent être utilisés. Le fabricant peut y joindre également quelques remarques (« *pour suivre les métiers montés* »...). Cette fiche technique rassemble toutes les données nécessaires au façonnier pour lui permettre de tisser

²⁰⁸² ADI, 5U1191, Reddition des comptes et distribution de l'actif par le Tribunal civil de Bourgoin, le 28 septembre 1885. Les six autres maisons sont : Trapadoux frères, Gay & Giraud, Lafont & Cie, Goiffon, Mouly & Lafute, G. Pouget.

²⁰⁸³ APRP, Liasses de notes de disposition de diverses maisons vers 1905-1912, exemplaires imprimés et vierges d'un état de métiers et d'un état mensuel des matières expédiées ou reçues et façons du mois pour la maison Mouly & Schulz en 1909.

l'étoffe. La note de disposition n'est pas une nouveauté pour les uns ou pour les autres, ni propres aux façonniers établis dans les départements limitrophes, puisqu'elle figure parmi les premiers articles (2 et 3) des *Usages du Conseil des Prud'hommes de Lyon*. Elle se substitue à un contrat entre les parties aux yeux de ce tribunal, avec la possibilité de la dénoncer²⁰⁸⁴.

Tous les mois, Joseph-Paulin Paillet, puis ses fils, doivent fournir aux fabricants des relevés de façons et des matières reçues, et un état des métiers utilisés pour leur compte²⁰⁸⁵. Les relevés de façons envoyés par l'ensemble des façonniers servent aux fabricants à établir un relevé général mensuel qui constitue à la fois un élément pour leur comptabilité mais aussi un moyen pour maîtriser les fraudes (notamment sur les déchets). Ils servent par exemple à établir le bilan annuel des fabricants (savoir où se trouvent le matériel fourni aux façonniers, la soie, les ordres encore non exécutés)²⁰⁸⁶. Sur le formulaire mensuel de la maison Mouly & Schulz, le façonnier doit reporter les matières qui lui ont été expédiées, avec la date d'envoi et son numéro et sa nature (organsin ou grège, matières diverses) ; puis il indique ce qu'il envoie au fabricant avec encore la date et le numéro, le poids des étoffes et les matières non tissées, ces informations servant à éviter toute fraude de la part du façonnier, notamment dans l'usage des déchets. Le poids des étoffes et des matières non tissées est d'ailleurs vérifié lors de son arrivée à Lyon. Enfin, dans une troisième colonne, l'usiner inscrit le montant des façons et des règlements versés éventuellement par le fabricant. Le façonnier doit évidemment conserver un double de ces informations. Puis quelques semaines plus tard, ces relevés de façons sont retournés aux façonniers, approuvés ou corrigés par les fabricants. S'engage alors un processus de négociation sur les rabais imposés par ceux-ci, dont le façonnier n'a pas eu connaissance auparavant. Il est mis devant le fait accompli.

Quant à l'état mensuel des métiers, il comporte le nombre des métiers travaillant pour le fabricant, le numéro ou la date d'ordre (voir la note de disposition), le numéro de chaîne et le coloris, ainsi que les dates de rentrées de la tirelle, de la première et de la deuxième coupe. La tirelle (court métrage servant d'échantillon) est envoyée au fabricant au commencement de chaque ordre, ce qui lui permet de savoir si tel ou tel ordre est effectivement exécuté ou en toujours en attente, mais aussi d'en vérifier la qualité avant de mettre définitivement la commande en marche. Cette tirelle est adressée ensuite par le fabricant à son client qui l'approuve ou apporte toutes les modifications qu'il souhaite²⁰⁸⁷. L'envoi des premières coupes permet de nouveau au fabricant de visiter les pièces afin de repérer des défauts ou des erreurs dans la fabrication et de transmettre aussitôt de nouvelles instructions à son façonnier pour les rectifier. Enfin, cet état mensuel comporte

²⁰⁸⁴ *Usages du Conseil de Prud'hommes de la ville de Lyon pour les industries de la soierie*, Lyon, Imprimerie A. Bonnaviat, 1872, p. 4, « Usages du Conseil des Prud'hommes pour la soierie », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 408, le 24 janvier 1885.

²⁰⁸⁵ La loi du 6 mars 1806 crée un livret pour chaque métier à tisser, sur lequel sont mentionnées les avances faites, à l'origine, aux chefs d'atelier. Voir PARiset (E.), 1901, p. 267.

²⁰⁸⁶ APRP, Lettre dactylographiée de la maison Mouly & Schulz adressée à Paillet & Cie, le 28 juin 1911.

²⁰⁸⁷ APRP, Lettres ms de la Maison Digonnet adressée à Paillet & Cie, le 31 décembre 1908.

une section « *chaînes restant à placer* ».

À chaque envoi d'une coupe, le façonnier doit joindre une note d'envoi où figurent notamment la nature de la pièce, son numéro, son poids. En outre, il y a un échange quasi quotidien entre les Paillet et leurs donneurs d'ordres, soit par correspondance (lettre, memorandum, note de disposition), soit par téléphone afin de suivre au mieux l'état d'avancement de la fabrication, mais aussi pour les invectiver. En 1885, Séraphin Favier, façonnier à Voiron, possède déjà dans les bureaux de ses deux usines, rue du Colombier et aux Prairies, le téléphone²⁰⁸⁸. Le façonnier se rend régulièrement à Lyon pour y chercher des ordres ou s'engager auprès de nouveaux fabricants. À cette époque, les tâches administratives incombent aux frères Paillet. Les façonniers les plus importants s'adjoignent un(e) secrétaire, un directeur... Ce travail de bureau sert en fin de compte davantage le fabricant que le façonnier. Enfin, les Paillet transcrivent leurs diverses opérations sur plusieurs registres de main courante, comme le livre voyageur. Par ces diverses pièces de correspondance, le fabricant et le façonnier mentionnent régulièrement l'état de leurs comptes financiers respectifs et de leurs engagements envers l'autre.

Avec l'avisement du tarif des façons dans le dernier quart du XIX^e siècle, les façonniers sont vivement encouragés par le Syndicat du Tissage Mécanique à établir leurs prix de revient pour mieux gérer leur entreprise. Il attache notamment un soin particulier à la chasse aux frais généraux : parmi ceux-ci, il pointe du doigt les loyers et le coût des usines, la présence d'employés en nombre pléthorique²⁰⁸⁹.

Ces documents comptables sont imposés aux façonniers par les fabricants pour connaître l'état précis de leurs productions régulièrement, ce qui représente une perte de temps considérable pour les remplir. Mais c'est aussi pour le façonnier une atteinte à son statut de patron car il doit se justifier auprès du fabricant, comme s'il n'était qu'un directeur ou un contremaître, d'où la mauvaise volonté que mettent par exemple les Paillet à fournir les informations exigées :

« Vous avouerez que c'est un peu fatigant d'être obligés de vous réclamer 5 ou 6 fois vos relevés de métiers, pour arriver à ne pas encore les avoir. Heureusement pour nous, tous nos usiniers ne sont pas comme vous, sinon il ne serait matériellement impossible de faire la moindre statistique »²⁰⁹⁰.

Ou encore :

« Comment faut-il donc vous parler pour obtenir de vous ce que nous vous réclamons avec insistance ? Nous ne savons plus quel langage employer, pour vous demander votre relevé de façons ; nous vous écrit plusieurs fois à ce sujet, nous sommes surpris que vous n'avez pas une bonne fois pris note de nous les envoyer régulièrement à la fin de chaque mois [...] Que diriez-vous si nous vous faisons autant attendre le montant de vos façons que vous nous faites attendre les comptes ? Nous serions cependant dans notre plein droit »²⁰⁹¹.

²⁰⁸⁸ ADI, 6U740, Tribunal civil de Grenoble, Expropriation et cahier des charges du 26 décembre 1885.

²⁰⁸⁹ LAGRANGE (J.), 1888, pp. 23-27.

²⁰⁹⁰ APRP, Lettre ms de la Maison Grataloup & Vergoin adressée à Paillet & Cie, le 3 mai 1907.

Ces divers documents ne font que remplacer le traditionnel livre de magasin en vigueur à Lyon depuis le règlement de 1567 qui établit les échanges entre les fabricants et les chefs d'atelier²⁰⁹². La distance ne permettant plus de consulter aisément et régulièrement cet instrument, des feuilles non reliées, expédiées par le courrier, font donc office de livre de magasin.

Les instruments comptables utilisés par les fabricants de soieries et leurs façonniers participent aux efforts de rationalisation et d'efficacité mis en place dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ils participent aussi à l'élaboration des liens sociaux entre les deux groupes, à la construction de leurs identités, avec des résistances, des pressions, des rapports de domination²⁰⁹³. En s'engageant dans la « ruralisation » de leurs métiers à tisser, les fabricants lyonnais de soieries doivent réfléchir à la nouvelle coordination de leurs affaires. Dans le cadre d'une économie de la qualité, des mécanismes de coordination et de contrôle sont mis en place pour réduire les incertitudes²⁰⁹⁴.

4-Devenir maître de son destin et prestige social : être fabricant de soieries.

Relations difficiles avec les fabricants, modestie des bénéficiaires ou sentiment d'injustice dans le partage de ceux-ci avec le fabricant, besoin d'une reconnaissance sociale, ambition personnelle... Telles sont probablement les motivations de plusieurs façonniers qui choisissent de devenir aussi fabricants, choix d'autant plus réalisable que la Fabrique lyonnaise est un monde socialement ouvert au XIX^e siècle. Il faut cependant distinguer deux groupes distincts : le façonnier-fabricant et le façonnier qui renonce à sa position de façonnier pour devenir fabricant. Dans le premier cas, le façonnier possède la « double casquette » de façonnier et de fabricant. Pour la période qui nous intéresse, cette position est réservée aux façonniers les plus importants²⁰⁹⁵, comme Théophile II Diederichs ou André Michal-Ladichère, tout deux étant les façonniers les plus puissants du Bas-Dauphiné (économiquement, financièrement et politiquement). Dans la seconde situation, le façonnier délaisse une activité manuelle et peu gratifiante socialement à Lyon au profit d'une ascension sociale parmi les élites lyonnaises de la Fabrique. Entre ces deux parcours, il existe une variante si l'on se place au niveau d'une fratrie, dont l'un des membres s'installe à son compte à Lyon comme fabricant, tandis que son (ou ses) frère(s) développe(nt) une activité de tissage à façon en Bas-Dauphiné. Il se forme alors un partage des tâches au sein de la famille, mieux encore au sein de la fratrie, dont l'un des

²⁰⁹¹ *APRP, Lettre ms de la Maison Grataloup & Vergoin adressée à Paillet & Cie, le 11 janvier 1908.*

²⁰⁹² CHARPIGNY (F.), 1982.

²⁰⁹³ Voir COQUERY (N.), MENANT (F.) et WEBER (F.), 2006, compte rendu par MARIOT (N.), dans *Revue de synthèse*, 2, 2006, pp. 498-501.

²⁰⁹⁴ BAUDRY (B.), 1992.

²⁰⁹⁵ En Emilie, dans le dernier tiers du XX^e siècle, Brusco constate un niveau élevé (un quart) de PME travaillant pour leur propre compte, contre 8% dans les provinces voisines, dans BRUSCO (S.), 1982.

membres quitte l'entreprise familiale pour se mettre à son compte comme fabricant de soieries à Lyon. Pourtant, dans ce cas, il n'est pas prouvé que des relations d'affaires s'établissent de part et d'autre. En d'autres termes, rien n'atteste que le fabricant fait travailler son parent resté au pays pour exploiter l'usine. De même, rien ne nous permet de distinguer une stratégie familiale d'une ambition personnelle. Les premiers à tenter l'expérience sont les frères Couturier, à Bévenais, et la famille Landru, à Coublevie (voir le chapitre 6).

Héritiers d'un patrimoine pour lequel ils n'ont pas eu à se battre pour le bâtir, les deux fils de François-Antoine Faidides, Joseph et Jean-Marie, débutent leurs carrières d'entrepreneurs avec de solides convictions et une forte ambition : profiter d'un contexte économique favorable pour développer l'affaire familiale quasi-centenaire. À partir du milieu des années 1870, ils secondent leur père vieillissant dans la gestion de la fabrique. Certes, l'aîné, Joseph, effectue d'abord son service militaire comme brigadier au 26^e régiment de dragons, tandis que son frère puîné fait ses premiers pas en tant que commis-négociant. À la même époque, leur père s'engage dans la spirale de l'endettement : il emprunte 50.000 francs en 1875. Ce n'est que le début d'une longue série d'emprunts qui grèvent le budget familial pour plus d'une génération²⁰⁹⁶. À partir de 1878, les Faidides tournent leurs regards en direction de Lyon : l'aîné, Joseph, épouse Jeanne-Pierrette-Françoise Seux, fille d'un riche négociant lyonnais, Antoine-Pierre Seux, et de Jeanne Mathevon, domicilié sur le prestigieux cours Morand. Le cadet, Jean-Marie a pour projet de s'installer à Lyon comme négociant en soies, à une époque où l'argent y coule à flot, avec l'essor d'un marché spéculatif de la soie et de l'agiotage mené par quelques financiers, dont Bontoux et son Union Générale, mais aussi la Banque de Lyon et de la Loire²⁰⁹⁷. Des fortunes se bâtissent rapidement. Jean-Marie Faidides succombe au mirage de l'argent facile. Pour mener à bien ses projets, toute la famille se mobilise, d'autant que d'un point de vue industriel, cette initiative servirait également les intérêts de la fabrique familiale pour ses approvisionnements en soie. Père et fils empruntent à nouveau 50.000 francs chez un notaire : François-Antoine et son fils aîné, Joseph, ne servent que de prête-nom et de caution (pour l'affectation hypothécaire) au cadet à qui la somme est intégralement destinée. Il est vrai que la situation financière de la famille laisse à désirer : contrairement aux apparences, les Faidides sont loin d'être de riches bourgeois. Certes, ils mènent grand train dans leur belle demeure du Vernay, entièrement remise à neuf. La succession de l'épouse de Faidides père, décédée en 1877, dépasse péniblement les 63.000 francs. Fort des 50.000 francs récemment empruntés, le plus jeune des frères s'associe à un dénommé Jacquet pour former une société en nom collectif chargé de « l'achat et de la vente à la commission des soies, déchets de soies et filés », pour cinq ans, et au modeste capital de 80.000 francs. Visiblement, son aîné se désintéresse des affaires familiales et consent à céder la direction de la fabrique à son frère : comme jadis chez les Landru/Joly, Jean-Marie Faidides tente de créer une entreprise intégrée, présente à différents stades de la fabrication, hormis la

²⁰⁹⁶ ADI, 3Q4/125, ACP des 16 et 17 juin 1875 (obligations devant M^e Pommet, à Bourgoin, le 14 juin, et devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 13 juin), 3Q4/128, ACP du 1^{er} juillet 1876 (vente, devant M^e Rolland, à Bourgoin, le 25 juin).

²⁰⁹⁷ BOUVIER (J.), 1960, VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 197-198.

commercialisation, de l'achat de la matière première au tissage. Jean-Marie nomme à cet effet un Lyonnais, Claude Villien, à la tête de la fabrique du Vernay, à partir du 1^{er} janvier 1880, pour un salaire de 3.000 francs par an, plus 18% des bénéfices. La soif de capitaux de Jean-Marie Faidides semble alors sans limite ; il emprunte à tour de bras et tous lui accordent leur confiance, tant il est vrai qu'il apporte en garantie les propriétés familiales, dans une atmosphère lyonnaise euphorique. En juin 1879, son père se procure 29.000 francs, puis six mois plus tard, Jean-Marie convainc une nouvelle fois son père et son frère d'emprunter à ses côtés 100.000 francs de quelques rentiers lyonnais. En septembre 1880, il pousse son père à s'endetter à hauteur de 80.000 francs auprès du Crédit Foncier qui propose des remboursements échelonnés sur soixante ans ! Peut-être n'inspire-t-il plus confiance auprès des différents notaires qui ont déjà été sollicités par la famille ? Ces espèces sonnantes et trébuchantes lui sont indispensables pour mettre en place son entreprise intégrée : au vieux moulinage Faidides, à l'origine de la fortune familiale, il adjoint un tissage mécanique pour foulards et satins qui doit entrer en activité au début de l'année 1880, lorsque Villien prendra ses fonctions. Il obtient l'appui de quelques grandes maisons lyonnaises, comme Ponson & Cie qui consent à faire travailler vingt-cinq métiers pendant six mois, entre mars et septembre 1880, ou encore Durand frères, voire une maison parisienne, Daniel Rousseau & Cie. Ces maisons produisent de grandes quantités d'étoffes et manifestent donc fort logiquement un vif intérêt pour tout tissage mécanique leur permettant de répondre plus rapidement à leurs clients. Paradoxalement, plutôt que de s'adresser au principal constructeur local de métiers à tisser, Diederichs, Jean-Marie Faidides lui préfère les mécaniques suisses Honegger²⁰⁹⁸.

Alors que le krach boursier lyonnais se précise, les Faidides perdent de leur superbe : à l'automne 1881, ils doivent procéder au partage de la succession indivise de l'une de leurs bienfaitrices, Césarine Garnier, la nièce de Jean-Antoine Garnier, le fondateur de la fabrique du Vernay afin d'en vendre les différentes composantes. La vente d'un vaste immeuble à Bourgoin rapporte 67.000 francs, de quoi calmer les créanciers les plus pressés, notamment les victimes de la faillite calamiteuse de Jean-Marie Faidides, suivie de plusieurs autres ventes au printemps suivant à hauteur de 120.000 francs environ et 107.000 francs pendant l'été. Mais la fortune familiale n'est pas extensible à l'infini ; les Faidides parviennent à préserver leur fabrique de la faillite lyonnaise, mais ils doivent néanmoins solliciter l'appui d'un de leur parent lyonnais, Antoine-Pierre Seux, le beau-père de Joseph Faidides et riche négociant en soie solidement établi sur la place. Celui-ci accepte de racheter 202.000 francs de créances dues par la maison Faidides & Jacquet au Comptoir d'Escompte de Paris, à la banque Vve Morin-Pons & Cie et à un marchand de soie italien, pour un montant de 80.000 francs. Les Faidides l'avaient déjà

²⁰⁹⁸ ADI, 3Q4/741, Mutation par décès du 12 mars 1878, 3Q4/138, ACP du 24 juin 1879 (obligation devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 23 juin), 3Q4/142, ACP du 13 septembre 1880 (Contrat conditionnel de prêt sur le Crédit Foncier devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 12 septembre), APJM, Contrat de mariage devant M^e Lestra, à Lyon, le 7 février 1878 : la fille Seux apporte un dot de 55.000 francs à son nouvel époux, obligation devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 23 septembre 1878, Reconnaissance de dette ms de Jean-Marie Faidides du 23 septembre 1878, Convention ms du 29 novembre 1878 entre Jean Faidides et Claude Villien, Obligation devant M^e Coste, à Lyon, le 6 décembre 1879, Lettre ms de la maison Ponson & Cie du 20 mars 1880, Lettre ms de la maison Durand frères du 19 juin 1880, Lettre ms de la maison Rousseau sd, ADR, 6UP/1, Acte de société sous seing privé du 1^{er} octobre 1878.

poussé à racheter certains biens pendant les adjudications du printemps et de l'été 1882. Au total, Seux possède pour 163.000 francs de créances sur ses alliés dauphinois. Le Tribunal de Commerce de Lyon indique que la suspension réelle des paiements remonte au 6 septembre 1880. Dans ce climat de tempête, une lueur d'espoir apparaît pourtant à la lecture du bilan de la fabrique du Vernay : certes, en deux ans, elle a perdu 29.500 francs, mais depuis le 1^{er} janvier 1882, elle dégage un maigre bénéfice de 6.103 francs. Joseph a temporairement pris la place de son frère à la tête des affaires familiales et négocie avec le directeur de la fabrique, Villien, un nouveau contrat dans lequel celui-ci accepte de réduire ses prétentions pécuniaires. À peine deux ans après le marasme financier, Joseph rend à son cadet la direction de l'entreprise familiale au Vernay. En 1890, Joseph donne en location à son frère la fabrique pour 12.000 francs par an. Cela n'empêche nullement la famille de crouler sous les dettes. Peut-être conservent-ils l'espoir de se « refaire » ? Mais quatre ans plus tard, le cadet des frères Faidides doit renoncer une nouvelle fois à ses projets, en cédant son droit au bail à la banque Charles Bonhommes & fils, de Bourgoin²⁰⁹⁹.

Chez les Rabatel, installés à Corbelin, on a de longue date l'habitude de se rendre régulièrement à Lyon, puisque l'on pratique volontiers la double résidence. Une partie de l'année, la famille demeure dans un appartement de la rue Imbert-Colomès, sur les pentes de La Croix-Rousse. Lorsqu'il décède brutalement à l'automne 1859, Nicolas Rabatel a entrepris de construire une fabrique de soie dans sa propriété de la Romatière, à Corbelin, acquise en 1833. Pour cela, il a placé ses deux fils aînés, Jean-Nicolas-Désiré et Constant, à Lyon pour y entamer une carrière de commis, dans une maison de soieries, probablement celle de sa belle-famille, les Combet. Après le décès de son père, Jean-Nicolas-Désiré quitte la France pour s'établir aux Etats-Unis, tandis que Constant reprend à son compte le projet paternel. En décembre 1863, il fonde avec un de ses cousins, le fabricant de soieries Jules Combet, une entreprise chargée de tisser et de vendre des étoffes de soie, avec son siège social au numéro 20 de la rue Lafont, entre la rue Impériale et la place des Terreaux. Cette nouvelle affaire intègre donc le tissage Rabatel de Corbelin. Cependant, par les capitaux mobilisés, l'entreprise demeure modeste. En 1885, Rabatel, commandité par trois associés, dirige la maison Rabatel & Cie, au capital ne dépassant pas 50.000 francs²¹⁰⁰. Le statut de Constant Rabatel, à Corbelin, est plus trouble : il poursuit en 1860 la construction d'un tissage de soie entreprise par son père. Avec un cousin lyonnais, Combet, il fonde une maison de

²⁰⁹⁹ ADI, 3Q4/145, ACP du 11 octobre 1881 (adjudication devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 8 octobre) et du 16 novembre suivant (partage chez le même notaire, le 10 novembre), 3Q4/146, ACP du 11 avril (adjudication devant M^e Giboulet, à Bourgoin, le 10 avril) et du 17 avril 1882 (cession, chez le même notaire, le 15 avril), 3Q4/147, ACP du 1^{er} juin (adjudication chez le même notaire le 29 mai) et du 27 juillet 1882 (adjudication chez le même notaire le 25 juillet), 3Q4/148, ACP du 24 août 1882 (adjudication du 21 août), 3Q4/152, ACP du 24 mai 1884 (pouvoir devant M^e Giboulet, le 2 mai), 3Q4/183, ACP du 17 octobre 1894 (cession, devant M^e Martin, à Bourgoin, le 12 octobre), APJM, Convention ms du 11 décembre 1882, Convention ms entre les deux frères sd [1890], ADR, 6UP/1, Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon du 15 juin 1882.

²¹⁰⁰ ADI, 3Q18/81, ACP du 1^{er} octobre 1860 (bail devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 30 septembre), 3Q18/336, Mutation par décès de Nicolas Rabatel le 4 avril 1860, ADR, 6UP, Acte de société sous seing privé du 9 janvier 1864, ADI, 3Q18/96, ACP du 31 juillet 1871 (consentement devant M^e Reynaud, le 28 juillet), ADR, 6UP, Acte de société sous seing privé du 30 juin 1885.

soieries à Lyon. Différents documents le montrent tantôt fabricant de soieries, tantôt façonnier.

Ambroise Veyre, une fois son tissage de Saint-Bueil suffisamment solide, tourne son regard en direction de Lyon. Pendant le deuxième semestre 1871, il se laisse convaincre par François Courjon, un fabricant lyonnais de toiles cirées, de lui avancer des fonds. Celui-ci possède deux ateliers de fabrication à Lyon, dans la rue de la Ruche, avec des bureaux dans la rue de l'Hôtel de Ville. Courjon recherche des capitaux pour développer ses affaires. Veyre accepte de le commanditer à hauteur de 50.000 francs, Courjon apportant le solde en nature ou en argent, soit 147.000 francs²¹⁰¹.

La famille Gillet, de La Murette, près de Voiron, offre l'exemple d'une stratégie familiale mêlant façonnier et fabricant, avant la séparation de l'un des membres de la fratrie qui tente sa chance seul à Lyon. Elle concerne Ferdinand, Joseph et Léonce Gillet, tous trois frères d'une fratrie de huit enfants. En 1870, Joseph (trente ans) et Léonce (vingt-deux ans) sont « *fabricants de soieries* » à La Murette, tandis que l'aîné, Ferdinand²¹⁰² (trente-trois ans), est « *employé de commerce* » à Lyon. Cependant, ce dernier état ne dure guère, puisque dans les années qui suivent, il se déclare lui aussi fabricant de soieries, établi à Lyon. Il semble avéré que les frères Gillet sont à la fois façonniers et fabricants. L'acte de société de 1875 nous éclaire davantage sur la société Gillet Noël Frères (établie pour une durée de quinze années) et le partage du pouvoir entre les trois frères : « *la haute direction de la société appartiendra à Ferdinand Gillet, néanmoins toutes les résolutions intéressant la marche des affaires sociales devrait être délibérées en commun* », avec l'accord d'au moins deux des trois associés. Malgré la présence de Ferdinand à Lyon, le siège est fixé à La Murette. Toutefois, « *il sera facultatif à Ferdinand Gillet de n'employer que trois ou quatre jours par semaine aux affaires du magasin* » ; ses appointements se montent ainsi à 1.400 francs par an contre 1.800 à chacun de ses frères. Le capital de l'affaire s'élève à 45.000 francs. En septembre 1877, Joseph se retire de l'affaire qui demeure entre les mains de Ferdinand et de Léonce. À cette occasion, le rôle de chacun est redéfini : « *Léon sera chargé de la direction* », alors que « *Ferdinand devra chaque mois venir faire une ronde sur tous les métiers* » ; cependant, « *s'il venait à résider à La Murette, il prendrait la direction et aurait 2.500 francs* » d'appointements (contre 2.000 francs à son cadet). Le capital se trouve réduit à 40.000 francs²¹⁰³. Cependant, les deux frères se séparent quatre ans plus tard « *d'un commun accord* ». Ferdinand, doté d'une situation financière confortable grâce à la donation-partage que son beau-père a effectué quelques mois auparavant, souhaite peut-être s'établir seul²¹⁰⁴.

De son côté, Léonce crée son propre tissage à Apprieu, vers 1885-1888. Ferdinand établit ses magasins rue Pizay, où se concentrent les plus importantes maisons de la

²¹⁰¹ ADI, 3E20560, Acte de société devant M^e Favot, à Pont-de-Beauvoisin, le 7 janvier 1872.

²¹⁰² Fabricant de soieries, né à La Murette le 10 décembre 1837, dont le père est « *propriétaire* ». Patron catholique, il décède en 1896, en laissant une fortune de 240.095 francs.

²¹⁰³ ADI, 3Q20/227, Acte sous seing privé du 7 août 1875 (formation) et enregistré le 16 novembre 1875, ADI, 3Q20/229, Acte sous seing privé du 31 août 1877, enregistré le 21 septembre de la même année.

place, comme Léon Permezel & Cie. Cependant, son affaire semble modeste au regard d'un Brosset-Heckel ou d'un Jaubert -Audras : en 1896, à son décès, elle est évaluée à 156.000 francs environ, dont 101.980 francs pour les marchandises fabriquées, 48.050 francs pour les matières premières non tissées, le solde concernant l'agencement des bureaux et des magasins, la clientèle et l'achalandage. Comparées à ses apports figurant dans son contrat de mariage en 1872, sa fortune et sa réussite sont pourtant bien réelles ; de 26.000 francs en 1872, son avoir est passé à la fin du siècle à 240.000 francs²¹⁰⁵. L'absence d'inventaire après décès (notamment l'inventaire des papiers, des comptes des débiteurs et créanciers) ne nous permet pas d'établir une relation d'affaire soutenue avec le tissage de son frère Léonce à Apprieu. Tant chez les Gillet que chez les Anselme, il n'est pas possible de dire, en l'absence de sources privées, l'origine de cette séparation.

La situation de la famille Anselme, de La Tour-du-Pin ressemble plus ou moins à celle des Gillet. En 1875, le décès prématuré de son père place à vingt ans Edouard Anselme à la tête de l'entreprise familiale de tissage à façon (métiers à tisser dispersés uniquement), avec sa mère, Zoé-Victorine-Marie Jolans. Celle-ci, assistée de son fils aîné, fonde une nouvelle société, au capital de 82.000 francs dont 20.000 francs sont destinés à la construction d'une fabrique. Ses deux frères cadets, Victor et Henri, n'ont alors respectivement que dix-huit et seize ans et n'entrent dans la société que cinq ans plus tard, à leur majorité, en se substituant à leur mère. En 1886, Edouard se retire de l'entreprise familiale de tissage à façon et part pour Lyon où il devient fabricant de soieries, comme associé dans les affaires de sa belle-famille, les Mietton. En 1899, la maison A. Mietton & Cie²¹⁰⁶ change de raison sociale pour devenir E. Anselme²¹⁰⁷.

La fratrie Bargillat offre un exemple un peu différent, quoique assez proche en fin de compte. En effet, Bénédicte et Usnard n'ont apparemment jamais été façonniers en Bas-Dauphiné avant de devenir fabricants, mais ils ont, au contraire, dû effectuer l'ensemble de leur carrière à Lyon. Gabriel Bargillat s'installe à La Tour-du-Pin. Travaille-t-il à façon pour ses frères ? Rien n'est moins sûr. Plusieurs tissages établis à La Tour-du-Pin et Saint-Clair-de-la-Tour, une commune limitrophe, sont spécialisés dans le travail de la passementerie et du tulle. Or, la maison Bargillat de Lyon a construit sa réputation sur la passementerie. Nous ne possédons aucune information sur les étoffes tissées dans les usines Bargillat. Bénédicte et Usnard sont au départ les associés minoritaires (probablement comme employés intéressés) d'une modeste maison de

²¹⁰⁴ ADI, 3Q20/230, Acte sous seing privé du 15 août 1881 (dissolution), enregistré le 25 août. ADI, 3E20931, Donation-partage, Me Damieux (Moirans), le 3 janvier 1881 : Ferdinand doit en contrepartie effacer une partie du passif de son beau-père, part qui s'élève à 52.518 francs.

²¹⁰⁵ ADR, 446Q60 et 52Q158, Mutations par décès, 13 novembre 1896 et ADI, 3Q20/308, Mutation par décès du 14 novembre 1896. ADI, 3E19172, Contrat de mariage, M^e Etienne (Rives), 2 janvier 1872.

²¹⁰⁶ Maison spécialisée dans les soieries d'ornements d'église. Voir MOULIN (C.), 1990-1991, pp. 25-26.

²¹⁰⁷ ADI, 3Q32/101, ACP (formation de société) du 12 juillet 1876, enregistré le 19 juillet, 3Q32/261, Acte sous seing privé du 1^{er} mars 1881 (dissolution), enregistré le 3 mars, 5U1118, Acte de société du 1^{er} février 1886 (dissolution/formation), 3Q40/115, ACP du 2 novembre 1890 (partage), enregistré le 10 novembre.

passementerie, Charles Méhier & Cie, dont la valeur du fonds de commerce n'excède pas 30.000 francs. En avril 1884, profitant du départ du principal associé, les deux frères prennent un tiers chacun de l'affaire, dont le capital est porté à 600.000 francs, au côté de Laurent Gauthier. L'affaire ne s'appelle Bargillat frères qu'en 1897²¹⁰⁸. Quant à Gabriel, il exploite depuis janvier 1876, d'abord associé à Constant Vuitel, puis seul à partir de mars 1880, un tissage à La Tour du Pin, jusqu'à sa vente en 1895 à Atuyer-Bianchini-Férier²¹⁰⁹.

En l'absence d'archives familiales, il est difficile de cerner les motivations profondes qui guident ces parcours : ennui d'une vie provinciale, lassitude des tracas quotidiens que donne la gestion d'une usine, ambition personnelle ou stratégie familiale, rivalité fraternelle...

Tous, cependant, ne sont pas mécontents de leur sort. Ainsi, en 1869, lorsque Romain de Prandièrre, commissionnaire en soies lyonnais, propose à son façonnier et ami Cuchet de participer financièrement à l'achat de soie pour approvisionner leurs filatures, ce dernier préfère décliner l'offre, malgré la modestie de l'affaire en question :

« N/ [nous] trouvons peu avantageux de courir des chances pour une somme au fait de f. 1.500. [...] Nous sommes & voulons rester purement chefs d'atelier & non spéculateurs. Dans un commerce, il y a des affaires qui perdent & d'autres qui gagnent, il y a compensation. Telle n'est pas notre position. Une affaire malheureuse emporterait le fruit de notre travail de l'année. N/ [nous] v/ [vous] laissons donc comme par le passé, le soin de fournir les usines »²¹¹⁰.

L'installation à Lyon comme fabricant peut apparaître comme un aboutissement dans la carrière d'un façonnier, voire un élément de prestige social. Les quelques expériences tentées au XIX^e siècle associent généralement l'ensemble d'une fratrie, avec une répartition des tâches entre frères. Mais ces tentatives aboutissent à la création de sociétés distinctes, à Lyon et en Bas-Dauphiné.

La subordination professionnelle est particulièrement visible pour les fondateurs d'entreprises de tissage à façon. Beaucoup d'entre eux ont effectué leurs premières armes à Lyon, comme ouvriers en soie, commis ou employés, c'est-à-dire à des postes subalternes. Le façonnier tisse des pièces exclusives pour chaque donneur d'ordres, ayant des caractéristiques différentes. N'étant pas propriétaire de la matière première, qui lui est fournie par le fabricant lyonnais, il ne peut pas vendre l'étoffe tissée à une autre maison. Ce dernier élément permet de faire la distinction entre un façonnier et un fournisseur²¹¹¹. Bien malin est le client d'un grand magasin capable de citer le nom du

²¹⁰⁸ ADR, 6UP, Actes de société sous seing privé du 25 avril 1884 (dissolution et formation).

²¹⁰⁹ ADI, 3Q32/100, ACP du 30 janvier 1876 (formation), enregistré le 4 février, 3Q32/110, ACP du 5 mars 1880, enregistré le 13 avril (dissolution/cession). La société de 1876 dispose d'un capital de 160.000 francs dont 100.000 francs fournis par Bargillat. Vuitel a, quant à lui, une longue expérience du métier puisqu'en 1855, il est déjà « fabricant » à Dolomieu.

²¹¹⁰ APAG, Carton 6, Registre copie de lettre 1867/1871, lettre ms de Cuchet & Crozel adressée à Romain de Prandièrre, le 2 août 1869.

²¹¹¹ BAUDRY (B.), 2005, p. 45.

façonner ayant tissé sa soierie, car seul le fabricant appose sa marque sur le produit final, par exemple un lion rugissant et couronné entre un steamer et un train pour la maison Ponson²¹¹². La subordination économique des façonniers est donc avérée, même si elle mérite d'être nuancée. Certains d'entre eux tiennent entre leurs mains le sort des fabricants de soieries, car ils leur accordent d'importants découverts et de longs délais de paiement. D'autres résistent à l'emprise lyonnaise avec un comportement peu coopératif. Enfin, en période de forte croissance, les façonniers sont très sollicités et peuvent imposer leurs conditions financières à leurs donneurs d'ordres. D'autres assurent leur indépendance en devenant fabricants de soieries.

Le pouvoir des fabricants de soieries sur les façonniers découle partiellement de leurs relations inégalitaires. Les premiers possèdent une marge de manœuvre plus importante que les seconds. En contrôlant la conception et la commercialisation du produit, les fabricants sont en mesure d'imposer leurs vues. Les fabricants justifient leurs prétentions à contrôler et à diriger les façonniers par les atouts dont ils disposent : le capital, les réseaux, le savoir-faire artistique, le soutien d'industries annexes par exemple. Face à ces ressources, les façonniers ont peu d'éléments exceptionnels à faire valoir. Il n'ont pas le monopole du tissage et se livrent même entre eux à une concurrence acharnée pour plaire aux fabricants. Les fabricants ont à leur disposition une armée de tisseurs prêts à les remplacer ou à exécuter leurs ordres à Lyon ou dans d'autres départements : les façonniers sont parfaitement interchangeable entre eux, car ils ne détiennent pas un savoir-faire spécifique et très compliqué à acquérir, à l'exception des imprimeurs sur étoffes. Nés de la volonté des fabricants de soieries, les tisseurs à façon ont dû, d'emblée, accepter les règles organisationnelles édictées par eux²¹¹³.

Mais officiellement, les fabricants de soieries restent au sommet de la hiérarchie au sein de la Fabrique lyonnaise. Ils sont détenteurs de l'autorité au sein de la Fabrique. Leur position de fortune, les capitaux qu'ils utilisent, leur maîtrise du produit et des circuits commerciaux, ainsi que leurs réseaux lyonnais confortent leur suprématie. Les fabricants surveillent étroitement les tisseurs à façon : ils contrôlent la qualité de la production et vérifient régulièrement les livres de comptes. Ils contrôlent une partie de l'information, en particulier celle relevant de la commercialisation. Contrairement aux façonniers, les fabricants sont en mesure de mobiliser plusieurs millions de francs grâce à l'appui de leurs confrères, des marchands de soie, des banquiers et éventuellement des imprimeurs. Leurs réseaux dépassent largement le cadre local. Ils ont su mettre en place les organisations et les institutions dont ils ont besoin pour garantir leur primauté.

Malgré cette structure verticale, les relations entre fabricants et façonniers ne sont pas systématiquement conflictuelles. Plusieurs exemples attestent d'une réelle coopération entre les deux. Des fabricants prêtent d'importants capitaux à leurs façonniers pour leur permettre de se moderniser et leur fournissent, parfois, des informations techniques et de nouveaux procédés de production. Les relations entre Permezal et Diederichs durent plus d'une dizaine d'années et celles entre le marchand de

²¹¹² Des exemples de marques dans BLAZY (S.), 2007, p. 43.

²¹¹³ Voir les analyses de CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), 1981, pp. 65 et sq.

soie de Prandière, puis son successeur Feroldi avec le moulinier Cuchet se prolongent pendant plus d'une vingtaine d'années, mais ces exemples de bonne entente sont assez rares. Le plus souvent, les relations entre un fabricant et un façonnier ne dépassent pas la dizaine d'années. Pourtant, la structure déconcentrée que les fabricants ont mise en place en Bas-Dauphiné repose sur la confiance et la coopération. Sans échange et sans confiance, la « ruralisation » de la Fabrique ne peut pas fonctionner correctement.

On retrouve en Bas-Dauphiné certaines caractéristiques qui ont fait la fortune des entreprises textile philadelphienne : la souplesse, la capacité d'adaptation, des structures moyennes, une faible spécialisation²¹¹⁴. Pourtant, il s'en distingue par la taille des entreprises, légèrement supérieure, et par l'importance de l'essaimage des métiers à tisser à travers les campagnes.

Chapitre 8-La gestion du personnel.

L'historien québécois Jean-Marie Fecteau relève un étrange paradoxe à propos du XIX^e siècle : alors que ce siècle « *est celui de la liberté et de la démocratie libérale, c'est aussi [...] celui de l'enfermement* »²¹¹⁵. Dès la première moitié du XIX^e siècle, publicistes, économistes et intellectuels se préoccupent du paupérisme, pour mieux dénoncer l'immoralité de la classe laborieuse. Les uns accusent les patrons, les autres, le système politique, le manque d'instruction ou l'irrégion, comme seuls responsables de la misère, de l'alcoolisme.

Comme au célèbre Familistère de Guise, les usines-pensionnats cherchent à recréer un univers industriel entièrement clos et isolé, en quelque sorte hors du monde et de ses tracasseries. Mais contrairement à cette illustre organisation industrielle, les usines-pensionnats ne laissent aucune initiative à leur personnel : le patron y règne en seul maître. L'autorité patronale des propriétaires d'usines-pensionnats s'exerce plus difficilement à l'extérieur de l'enceinte usinière. Les façonniers les plus importants et les plus puissants, proches d'ailleurs des milieux protestants et progressistes, parviennent à construire une voie intermédiaire en créant de nombreuses institutions paternalistes²¹¹⁶ dans leurs usines (crèches, écoles, dortoirs...) sans que cela n'entraîne l'élaboration d'un monde clos. Fabricants lyonnais et façonniers du Bas-Dauphiné poursuivent donc deux stratégies de gestion de la main d'œuvre diamétralement opposées. L'Eglise catholique retrouve momentanément son pouvoir dans les campagnes en s'appuyant sur deux piliers différents : d'une part, le patronat, d'autre part les filles les plus pauvres de la société, par

²¹¹⁴ SCRANTON (P.), 1983.

²¹¹⁵ FECTEAU (J.-M.), 2005.

²¹¹⁶ GUESLIN (A.), 1992. Cet auteur définit le paternalisme comme « *un système régissant les relations entre employeur et salariés d'une entreprise dans leur totalité [... qui] a vocation non universel mais intégral. Il [...] vise à intégrer donc à protéger l'homme avant, pendant et après, à l'échelle de la journée, de la semaine, de l'année, de la vie* ».

l'intermédiaire de ces usines-pensionnats.

Comment les industriels gèrent-ils leur main d'œuvre ? Comment s'organisent les usines-pensionnats ? Quelles sont les pratiques paternalistes mises en place par les façonniers ?

Tout d'abord, il faut s'intéresser au contexte dans lequel les usines-pensionnats font leur apparition, avant d'examiner leur fonctionnement interne. Les façonniers mettent en place, eux aussi des éléments rejoignant le paternalisme des fabricants de soieries, mais ils sont davantage soumis aux contingences villageoises pour recruter leur main d'œuvre.

I-L'origine des usines-pensionnats.

En théorie, les usines-pensionnats s'apparentent aux institutions sociales totales définies par Erving Goffman ²¹¹⁷. Cependant, deux éléments suggèrent une filiation moins évidente. D'une part, le contrôle exclusif n'existe pas dans les faits et ne concerne au mieux qu'une minorité du personnel. Moins de la moitié du personnel est logé dans le pensionnat pendant la semaine et seulement une infime minorité ne quitte pas l'établissement le week-end. D'autre part, les ouvrières, pourtant sensibles et perméables à cet encadrement strict, savent aussi le contourner dans leurs pratiques quotidiennes ²¹¹⁸.

Les fabricants lyonnais, effrayés par la révolte des Canuts de 1831, n'ont pas attendu comme le patronat nordiste l'épisode de la Commune, quarante ans plus tard, pour se lancer à la reconquête du monde ouvrier ²¹¹⁹. Avant de se répandre dans les campagnes du Bas-Dauphiné, les usines-pensionnats se développent à Lyon, notamment avec la construction de moulinages à La Croix-Rousse, La Guillotière et aux Brotteaux, comportant des dortoirs et des règlements, dès les années 1840, pour les ovalistes ardéchoises ou dauphinoises. Déjà sous l'Ancien Régime, les canuts lyonnais hébergeaient dans leurs appartements un ou deux apprentis ou ouvriers.

Les fabricants lyonnais, dès la construction et l'ouverture de leur usine, mettent en place des institutions paternalistes. Les fabricants catholiques reprennent à leur compte l'idée du travail rédempteur, cher à Saint Augustin ²¹²⁰. Longtemps, l'historiographie a montré la filiation de la discipline industrielle avec celle pratiquée dans l'armée, surtout dans l'industrie minière et dans les chemins de fer, des activités masculines ²¹²¹. Au contraire, ici, l'autorité dans les usines textiles à main d'œuvre féminine, s'inspire davantage des pratiques religieuses et conventuelles. Les usines-pensionnats scellent

²¹¹⁷ GOFFMAN (E.), 1968.

²¹¹⁸ Voir les remarques de FRIDENSON (P.), 2006.

²¹¹⁹ TELLIER (T.), 2005.

²¹²⁰ CHASSAGNE (S.), 1998.

²¹²¹ FRIDENSON (P.), 1996.

l'alliance de l'autel et de la machine, de la religion et de l'industrie²¹²² .

Au début de la III^e République, les usines-pensionnats du Sud-est²¹²³ de la France hébergent environ quarante mille ouvrières dans leurs dortoirs, contre cent mille en 1906 (chiffre déjà avancé par Michelle Perrot pour 1880)²¹²⁴ . Le chiffre est peut-être excessif. Plus proche de la vérité, le procureur de Bourgoin estime à deux mille ouvrières, en 1892, le nombre de pensionnaires dans les tissages voironnais et des environs²¹²⁵ .

1-Le foisonnement spirituel et intellectuel lyonnais.

Dès 1751, à La Sône , les frères Jubié forment le projet d'édifier une nouvelle fabrique pour le tirage des soies, comportant des logements pour leur personnel avec soixante-douze lits²¹²⁶ . Plus au sud, à Vidalon-le-Haut (Ardèche), le papetier Pierre Montgolfier organise, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, son établissement avec des dortoirs et des logements pour ses ouvriers, pour mieux asseoir son autorité sur eux²¹²⁷ . À Lyon, sous l'Ancien Régime, les chefs d'atelier doivent héberger et nourrir leurs tireuses souvent originaires des campagnes lyonnaises et dauphinoises, en plus d'un salaire annuel de 36 à 40 livres²¹²⁸ . Déjà à l'époque moderne, des institutions charitables prennent en charge des enfants dès leur plus jeune âge, qu'ils soient orphelins, miséreux ou abandonnés, et tentent de « *les moraliser par le travail* ». De même, en 1803, à Toulouse, Boyer-Fonfrède, un filateur de coton, ouvre son école gratuite d'industrie, destinée aux enfants pour les « *élever dans l'amour du travail* »²¹²⁹ .

La nouveauté des usines-pensionnats repose sur l'importance et la généralisation du phénomène, au bénéfice d'une main d'œuvre féminine : aux Brotteaux (Lyon), certains patrons rassemblent entre cinquante et cent ouvrières ovalistes dans leurs dortoirs²¹³⁰ .

²¹²² PERROT (M1978a).

²¹²³ ACCAMPO (E.), 1989, p.81. À Saint-Chamond, les usines-pensionnats fonctionnent comme celles du Bas-Dauphiné.

²¹²⁴ Déjà en 1859, Louis Reybaud propose une telle estimation de quarante mille ouvrières au service d'une usine-pensionnat, dans REYBAUD (L.), 1859, cité par CHASSAGNE (S.), 1998, PERROT (M.), 1983.

²¹²⁵ LEROY-BEAULIEU (P.), 1872 et GAUTIER (A.), 1996. En 1930, d'après Jouanny, au moins mille quatre cent quatre-vingt-cinq ménages sont logés dans des usines-pensionnats ou des cités ouvrières.

²¹²⁶ AN, F¹² 1434, Proposition sur l'établissement d'un tirage, en 1751, et Etat général des frais et dépenses pour la construction des bâtiments du tirage des soyes établi au lieu de la Sône , en 1752.

²¹²⁷ ROSENBAND (L. N.), 2005, pp. 128-129.

²¹²⁸ HAFTER (D. M.), 2007.

²¹²⁹ CHASSAGNE (S.), 1998.

²¹³⁰ AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, pp. 40-42.

Le modèle des usines-pensionnats s'inspire partiellement des providences, créées par des dames pieuses et tenues par des religieuses, qui rencontrent un certain succès dans la région lyonnaise dans la première moitié du XIX^e siècle. À l'origine, les premières providences remontent au siècle des Lumières et servent à lutter contre la mendicité et la prostitution touchant les jeunes filles²¹³¹. Au siècle suivant, avec la croissance de l'industrie de la soie, les fabricants lyonnais acceptent de financer des ateliers à l'intérieur des providences, dès la Restauration. L'engouement est tel que dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, les providences lyonnaises abritent deux mille jeunes filles, dont un quart travaille pour la Fabrique, sous le patronage de l'archevêque de Lyon, notamment de Mgr de Bonald. Les fondateurs de ces établissements imposent d'emblée la pratique de l'enfermement aux jeunes filles pour favoriser une démarche vertueuse, fondée sur la morale²¹³². Une nouvelle fois, le succès des providences est favorisé par la politique gouvernementale de la Restauration, qui cherche à effacer les séquelles religieuses de la Révolution.

Cependant, rien ne va plus à partir des années 1840. Les canuts, toujours excités par leurs déboires de 1831-1834 et par l'essor de la ruralisation de la Fabrique, tentent d'éliminer toute forme de concurrence dans le travail de la soie. Confrontés à de longues périodes de chômage, ils enragent de voir les providences lyonnaises leur prendre de l'ouvrage pour un tarif de misère, encouragés par la presse ouvrière qui dénonce régulièrement la rigueur qui y règne. Dès la proclamation de la Seconde République, ils en profitent pour saccager des providences²¹³³.

Une autre source d'inspiration est à rechercher dans la pensée légitimiste qui se forme sous la monarchie de Juillet : la presse légitimiste accorde une importance croissante à la dimension morale des relations entre patrons et ouvriers. Elle n'hésite pas à mettre en avant le « *bon patron* » qui se comporte en père envers son personnel. Les légitimistes établissent une conception paternaliste de la société fondée sur une relation inégalitaire entre les deux groupes sociaux : le patron a une mission d'assistance envers la classe laborieuse, en retour celle-ci doit accepter sa soumission²¹³⁴. Pour combattre ce nouveau fléau que constitue le paupérisme, beaucoup d'auteurs du XIX^e siècle, légitimistes ou conservateurs, s'accordent pour pointer du doigt l'immoralité des ouvriers, née de la déchristianisation²¹³⁵. Pour Michelle Perrot, les usines-pensionnats

²¹³¹ GUTTON (J.-P.), 1970.

²¹³² ADR, 52Q79, Mutation par décès de Firmin Savoye du 27 janvier 1868, 446Q41, Mutation par décès de Simon-Anthelme-Marie Vermorel le 17 avril 1891 : par testament, Firmin Savoye, l'un des plus riches fabricants lyonnais, lègue dix mille francs à la Providence des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul d'Oullins. Savoye appartient à la famille qui a fondé l'usine de Charviu, en Isère, sous la Restauration. Quant à Vermorel, décédé sans postérité, on retrouve parmi ses nombreux légataires, les Providences de l'église Saint-Paul et celle de l'église Saint-Louis, à Lyon. FARNHAM (M. J. J.), 1989 et MAS (G.), 2005.

²¹³³ MAS (G.), 2005 et VOOG (R.), 1963.

²¹³⁴ TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, pp. 219-220.

²¹³⁵ TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 2, pp. 571-576.

s'apparentent surtout aux workhouses anglaises et au modèle américain des usines de Lowell²¹³⁶.

Un élan missionnaire s'affirme depuis la ville de Lyon au XIX^e siècle visant à conquérir ou reconquérir des fidèles²¹³⁷. Il existe dès le début du XIX^e siècle, à Lyon, un véritable foisonnement d'idées et de projets autour du catholicisme social, dont les providences ne forment qu'un élément. Depuis Napoléon, après les persécutions religieuses révolutionnaires, la ville est traversée par un renouveau mystique, qui se caractérise par une religiosité plus intense, avec une forte piété et le développement des œuvres de charité. On assiste même à l'émergence d'une « Ecole mystique de Lyon », autour de Pierre-Simon Ballanche²¹³⁸. Des institutions religieuses sont fondées dès cette époque afin de prendre en charge les éléments les plus nécessiteux de la société lyonnaise. L'une des plus importantes se trouve être la Congrégation de Lyon, fondée en 1802 et confiée à des laïques, plus connue sous la raison de Congrégation des Messieurs, proche de la Propagation de la Foi. L'œuvre d'évangélisation de la Congrégation, proche des milieux légitimistes, repose à la fois sur une intense pratique religieuse, une formation spirituelle, la charité et le souci d'assurer le salut des pauvres. Mais son influence est limitée dans les quartiers populaires de la Croix-Rousse et de La Guillotière. Dans son sillage, existe également une Congrégation des Ouvriers²¹³⁹. En 1836, la société Saint-Vincent-de-Paul, fondée par Frédéric Ozanam, un membre de la Congrégation, s'installe dans le quartier de Fourvière, avec pour mission la visite hebdomadaire des familles les plus pauvres par les confrères, notamment les populations ouvrières. Elle se montre particulièrement active dans le patronage des apprentis²¹⁴⁰. Hormis Ozanam, la plupart des adhérents de la Congrégation des Messieurs et de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, appartiennent aux milieux légitimistes du Sud-est. Ainsi, l'une des principales figures de la société Saint-Vincent-de-Paul en Isère se trouve être Albert du Boys, légitimiste notoire et membre de la Société d'Economie Charitable, fondée par Villeneuve-Bargemont²¹⁴¹. Mgr de Bonald affiche dès cette époque son vif intérêt pour la question sociale et le paupérisme à Lyon, ville dont il a la charge pendant

²¹³⁶ PERROT (M.), 1974, vol. 1, pp. 318-330.

²¹³⁷ Y compris hors de France, puisque le siège de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi est installé à Lyon, à l'initiative de laïques lyonnais. Voir DREVET (R.), 2002.

²¹³⁸ BUCHE (J.), 1935, JULLIAN (R.), 1972, BOUTRY (P.), « Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIXe siècle », in LAGRÉE (Michel), (sous la direction), 1998.

²¹³⁹ LESTRA (A.), 1967, BAUMONT (J.-C.), 1972. En 1838, la Congrégation de Lyon, divisée en deux rameaux, la Congrégation des Messieurs (pour les personnes âgées de plus de 33 ans), et la Congrégation des Jeunes Gens, rassemble au moins 160 membres issus de la bonne société lyonnaise, comme Prosper Dugas ou Victor Girodon.

²¹⁴⁰ PIERRARD (P.), 1984, pp. 180-183, BREJON DE LAVERGNEE (M.), 2006, DUMONS (B.) et PELLISSIER (C.), 1992, DUMONS (B.), 2001.

²¹⁴¹ JACQUIER (B.), 1976, p. 125, MONTCLOS (X. de), 2005, p. 189.

une trentaine d'années, à partir de 1840. Il n'hésite d'ailleurs pas à prendre à parti le patronat lyonnais qui considère, à ses yeux, les ouvriers comme une main d'œuvre servile, alors qu'il a des devoirs de justice et de charité envers eux. Mgr de Bonald va même plus loin en affirmant que la bourgeoisie constitue le meilleur agent de la déchristianisation en cours. Sa pensée a pu inspirer le patronat lyonnais. Même la presse ouvrière, dont *l'Echo de la Fabrique*, à l'instigation de sa principale plume, le républicain Chastaing, défend dans ses articles une certaine vision de la religion et un refus de l'émancipation féminine, réservant ses attaques les plus virulentes contre les jésuites, la congrégation Saint François-Xavier, chargée d'évangéliser les ouvriers²¹⁴².

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le clergé rural est loin de faire l'unanimité derrière lui en Bas-Dauphiné. Les curés de Miribel ou de La Sône, par leurs pratiques intolérantes envers certains de leurs ouailles, se mettent à dos des paroissiens et contribuent au discrédit de l'Eglise et de leurs fonctions dans les campagnes. D'ailleurs, dans les années 1860, les autorités administratives considèrent que le clergé ne jouit plus que d'une faible influence dans les arrondissements de Vienne et de Saint-Marcellin, probablement déconsidéré aux yeux des paroissiens par toutes sortes d'excès²¹⁴³. Monseigneur Fava, évêque de Grenoble et missionnaire de formation²¹⁴⁴, se lance, à peine installé, dans une vaste offensive religieuse dans son nouveau diocèse, qu'il souhaite évangéliser, ce qui lui vaut le surnom de « *Torquemada du XIX^e siècle* »²¹⁴⁵. Intransigeant et contre-révolutionnaire notoire, Monseigneur Fava consacre ses efforts à une « *pastorale de défense* » en direction des milieux populaires. C'est lui notamment, qui, dès 1879, fait appel aux services d'une religieuse revenant d'Algérie, sœur Thérèse Bacq, afin de fonder des œuvres dans les usines, sous l'influence de patrons catholiques. Ainsi, naît une nouvelle congrégation, les Petites Sœurs de l'Ouvrier, installée à Basse-Jarrie. Dans les années suivantes, la nouvelle congrégation s'installe à La Tour-du-Pin, dans la maison Sainte-Blandine et à Voreppe, près de Voiron. Au même moment, à l'automne 1880, se déroule à Grenoble le XII^e Congrès de l'Union des œuvres ouvrières catholiques de France, avec en tête d'affiche Léon Harmel²¹⁴⁶, rendu célèbre par son récent *Manuel de la corporation chrétienne*, mais aussi des représentants du patronat catholique nordiste. Parmi les orateurs isérois, on relève la présence du très catholique et monarchiste Augustin Blanchet, appartenant à la dynastie des papetiers

²¹⁴² DROULERS (P.), 1957 et 1975, DURAND (J.-D.), 1992, VOOG (R.), 1963.

²¹⁴³ POULAT (E.), 1975, JACQUIER (B.), 1976, p. 3.

²¹⁴⁴ Né à Evin-Malmaison, dans le très catholique Pas-de-Calais, le 13 février 1826, il suit les cours du Petit et du Grand Séminaire de Cambrai. Il suit Desprez, ancien curé de Notre-Dame-de-Roubaix, lorsque celui-ci est nommé évêque de Saint-Denis-de-la-Réunion qui le promeut grand vicaire en 1871. Il se lance alors dans un actif combat missionnaire dans les îles, tant à la Réunion que dans sa voisine, l'île Maurice. Devant un tel zèle, on lui confie l'évêché de la Martinique vers 1874, avant de rejoindre Grenoble l'année suivante, où il se fait remarquer par ses opinions anti-maçonniques.

²¹⁴⁵ GADILLE (J.), 1966, pp. 198-199.

²¹⁴⁶ TRIMOUILLE (P.), 1974, COFFEY (J. L.), 2003, DOREL-FERRE (G.) et McKEE (D.), 2006, pp. 63-65.

rivois ²¹⁴⁷ . En 1884, les R.P. Chartreux, principaux contributeurs financiers à la construction d'églises et d'écoles libres dans le département, acceptent d'installer à Voiron, dans le quartier populaire Sermorens une maison destinée aux familles ouvrières ²¹⁴⁸ . Mgr Fava s'affiche rapidement comme l'un des évêques les plus virulents contre l'Etat anticlérical. Il s'engage notamment dans la défense des congrégations ²¹⁴⁹ . Son action ne fait que poursuivre l'effort engagé depuis la Restauration avec la création de nouvelles paroisses, l'élan constructeur en matière d'édifices religieux, l'essor des établissements conventuels sous l'action notamment du très légitimiste évêque de Grenoble, Mgr de Bruillard (1823-1852) et de ses successeurs ²¹⁵⁰ . L'esprit missionnaire se propage également depuis la ville de Lyon, où se rassemblent plusieurs ordres missionnaires destinés à l'évangélisation de terres outremer ²¹⁵¹ . Il y a donc une atmosphère régionale propice à une tentative de rechristianisation des campagnes, alors que le contexte politique national s'affirme ouvertement de plus en plus anticlérical à partir des années 1870, avec la montée des tensions entre l'Etat et l'Eglise catholique ²¹⁵² . Quelques industriels du textile, fabricants ou façonniers, participent au financement de ces nouveaux édifices cultuels, soit comme membres des conseils fabriciens, soit à titre personnel, tel Célestin Lalechère à Saint-André-le-Gaz ²¹⁵³ .

Dans une vision conservatrice de la société, l'usine-pensionnat à la campagne apparaît comme une solution pour lutter contre les méfaits de la grande ville moderne sur la moralité des ouvriers, tant en favorisant l'action missionnaire de l'Evêché, puisqu'elle offre un encadrement pastoral étroit sur les masses populaires. Ainsi, l'économiste libéral Paul Leroy-Beaulieu ne déclare-t-il pas en 1872 que le travail en usine favorise la moralisation des classes populaires, puisqu'il constate une diminution des naissances illégitimes dans les centres industriels par rapport aux campagnes ²¹⁵⁴ . En 1892, le procureur de Bourgoin abonde dans ce sens lorsqu'il affirme que « *ces pratiques et la surveillance qui les accompagne sont des obstacles au dévergondage : elles n'ont en général rien de plus excessif que celles usitées dans les maisons d'éducation de l'Etat* » ²¹⁵⁵ . Les usines-pensionnats se présentent le plus souvent comme une synthèse entre une Communauté religieuse, tenue par des congréganistes, et une providence, créée par

²¹⁴⁷ JONAS (R. A.), 1994, MATAGRIN (G.), 1994. Mgr Fava s'appuie à Grenoble sur l'action d'un jésuite, Jules Sambin. Ce dernier obtint du prédécesseur de Mgr Fava, la reconnaissance de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Philomène.

²¹⁴⁸ MATAGRIN (G.), 1994.

²¹⁴⁹ GADILLE (J.), 1966, pp. 108-117, 147.

²¹⁵⁰ AVENIER (C.), 2004, pp. 44-48.

²¹⁵¹ BOUTRY (P.), 2001, p. 423.

²¹⁵² Voir notamment GADILLE (J.), 1966.

²¹⁵³ AVENIER (C.), 2004, pp. 150-151.

²¹⁵⁴ LEROY-BEAULIEU (P.), 1872.

des laïcs mais dirigée par des religieux, tant par le règlement intérieur que l'encadrement et la pratique religieuse²¹⁵⁶.

Les fabricants lyonnais perfectionnent donc un système existant par petites touches avant de le répandre loin de Lyon.

2-L'installation des usines-pensionnats en Bas-Dauphiné.

Selon toute vraisemblance, la première usine-pensionnat de la région lyonnaise comportant des religieuses, est la fabrique construite par le fabricant lyonnais C.J. Bonnet, dans son village natal, Jujurieux, dans l'Ain, en 1835. Bonnet adapte le principe d'un établissement-pensionnat, comme celui de la Sauvagère, fondé par Berna, à Saint-Rambert, en lui adjoignant des religieuses sur le principe des providences. Le modèle Bonnet se retrouve jusque dans la Drôme, à Montboucher, près de Montélimar²¹⁵⁷. Fort de ces exemples, Victor Auger, gendre et associé du fabricant Louis-Rose Gindre, et lui-même fils de fabricant, entreprend à son tour la construction d'une usine-couvent modèle qui marque le passage progressif d'un « *paternalisme éclairé* » à un paternalisme autoritaire²¹⁵⁸. On retrouve chez lui une volonté désintéressée d'améliorer le sort de ses employées devant les dangers du monde moderne²¹⁵⁹.

Frein à la migration définitive dans un centre urbain industriel, ce type d'établissement favorise le maintien d'une population active jeune en milieu rural²¹⁶⁰. Chatelain voit dans les usines-pensionnats une solution aux migrations temporaires : la présence de dortoirs encourage les jeunes campagnardes, vivant à plusieurs dizaines de kilomètres, à venir travailler à l'usine²¹⁶¹. Une telle organisation trouve un terrain favorable dans les contrées les plus pauvres. Le temps n'est pas si loin où la noblesse légitimiste du Bas-Dauphiné exerçait elle aussi un patronage naturel sur les communautés rurales. La figure du maître imposée par certains patrons du textile trouve donc ici une filiation et un prolongement logique²¹⁶². D'ailleurs, les légitimistes insistent dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sur la nécessité de rétablir un lien social fort entre

²¹⁵⁵ GAUTIER (A.), 1983, p. 57.

²¹⁵⁶ BRUHAT (J.), 1975.

²¹⁵⁷ BARBASTE (P.), 1985.

²¹⁵⁸ Voir STEARNS (P. N.), 1978, cité par NOIRIEL (G.), 1988.

²¹⁵⁹ GINIER (J.H.), sd, pp. 8-9. GUESLIN (A.), 1992, rappelle que Cavalier à Pont-à-Mousson ou Godin à Guise, ont eux aussi été frappés par les conditions d'existence de leurs ouvriers et ont cherché, de façon désintéressée à les améliorer.

²¹⁶⁰ CHATELAIN (A.), 1970.

²¹⁶¹ CHATELAIN (A.), 1976, p. 934.

²¹⁶² Voir NOIRIEL (G.), 1988.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

les classes supérieures et inférieures grâce au patronage, à la charité, à une réciprocité des droits et devoirs, contre le libéralisme outrancier de certains industriels²¹⁶³.

Tableau 39- Les principales usines-pensionnats à la fin du XIX^e siècle.

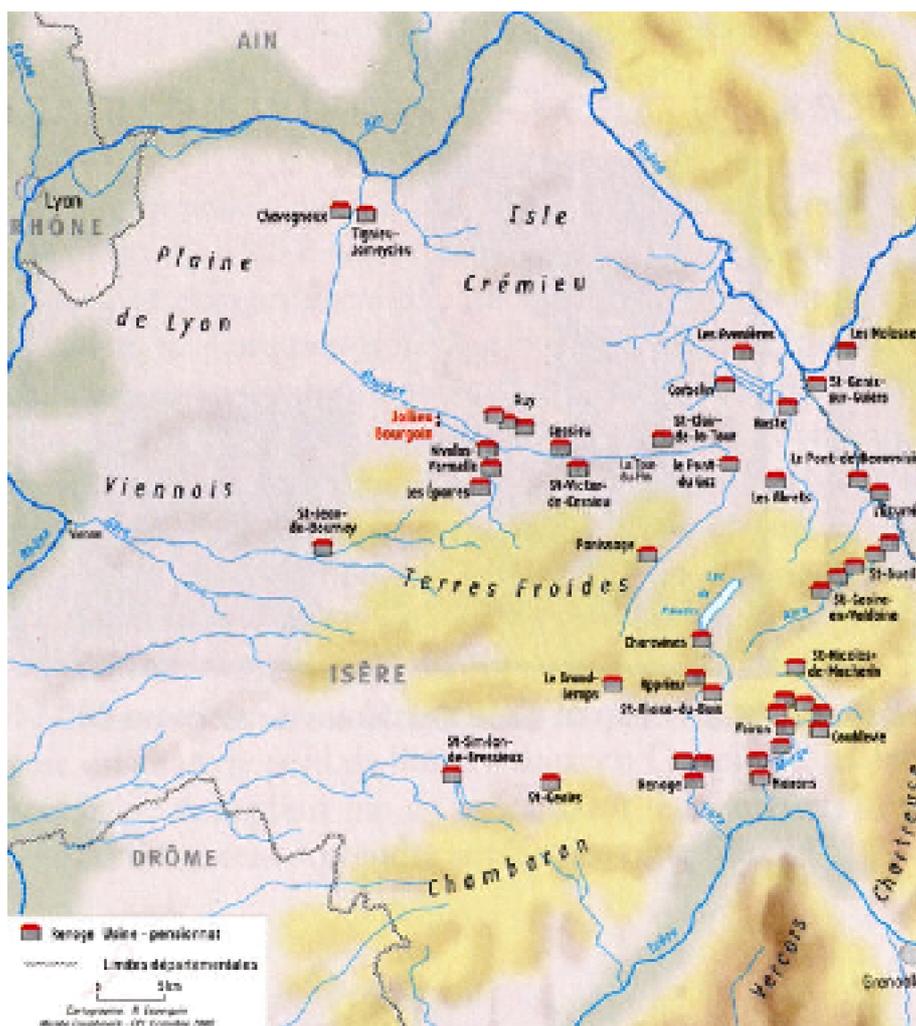
Nom	Fabricant lyonnais	Lieu	Nombre d'ouvrières	Religieuses
L. Permezel & Cie	X	Voiron	837	X
Pochoy		Voiron	250	X
Camille Chavant	X	Saint-Jean-de-Moirans	545	?
Irénée Brun	X	Voiron	221	?
Léon Jourdan		Voiron	158	?
Bruny		Saint-Blaise	150	?
Monin		Voiron	150	?
Montessuy & Chomer	X	Renage	900	X
Ogier		Voiron	200	X
Jean-Marie Brun		Coublevie	231	?
Noyer, Durand & Collon	X	Saint-Nicolas	301	?
Brun frères	X	Cessieu	89	
Faure & Guinet		Apprieu	112	?
Dufêtre	X	La Sône		?
Dubois frères	X	La Frette		X
R. Schwarzenbach		Ruy	575	X
Faidides		Nivolas	100	X
Donat		Corbelin	186	
Constant Rabatel		Corbelin	104	X
Couturier		Charavines	125	X
Michal-Ladichère		Saint-Geoire	523	X
A. Girodon & Cie	X	Saint-Siméon-de-Bressieux	336	
Alexandre Giraud & Cie	X	Les Abrets	200	X
Alexandre Giraud & Cie	X	Châteauvilain	350	X
Vivien	X	Saint-Jean-de-Bournois		X

Avant 1850, on dénombre peu d'usines-pensionnats en Bas-Dauphiné, hormis Montessuy & Chomer, à Renage, Alexandre Giraud & Cie à Châteauvilain (et encore, il n'est pas certain qu'à cette date, l'établissement de Châteauvilain soit déjà une usine-pensionnat), Garnier au Vernay (Nivolas) et Joly (à Saint-Geoirs).

La diffusion des usines chrétiennes se fait lentement, de façon empirique, sans plan préconçu de la part de l'Église. Quelques industriels, Auger et Montessuy en tête,

²¹⁶³ Voir KALE (S. D.), 1992.

assurent leur autopromotion par l'édition de plaquettes imprimées vantant les mérites de l'organisation de leurs fabriques. Crozel, de Chatte, entreprend de son propre chef, de contacter l'un de ses confrères filateurs de Montélimar, Lacroix, pour obtenir de lui des renseignements sur son établissement. Au cours d'une de ses visites à Romans, Crozel a appris que la surveillance de la filature Lacroix est assurée par des religieuses. Pour lui, catholique fervent, une telle gestion du personnel ne peut que l'intéresser au plus haut point, il s'enquiert donc des conditions exigées par les communautés religieuses, les engagements réciproques²¹⁶⁴ ...



Source : *RASS* 14., 2000, p. 1-25

Carte 13—Les usines-pensionnats en Bas-Dauphiné à la fin du XIX^e siècle.

Les usines-pensionnats du Bas-Dauphiné apparaissent aussi comme la réponse chrétienne aux projets utopistes du XIX^e siècle, comme ceux de l'Américain Owen ou des fouriéristes, pour atténuer les méfaits de l'industrialisation. Ici, contrairement au Familistère que Godin élabore dans la seconde moitié du siècle, il n'est point question de

²¹⁶⁴ APAG, Registre de copies de lettres Cuchet & Crozel, Lettre à Lacroix le 10 mars 1873.

partage du pouvoir avec des « associés » et des « sociétaires »²¹⁶⁵ .

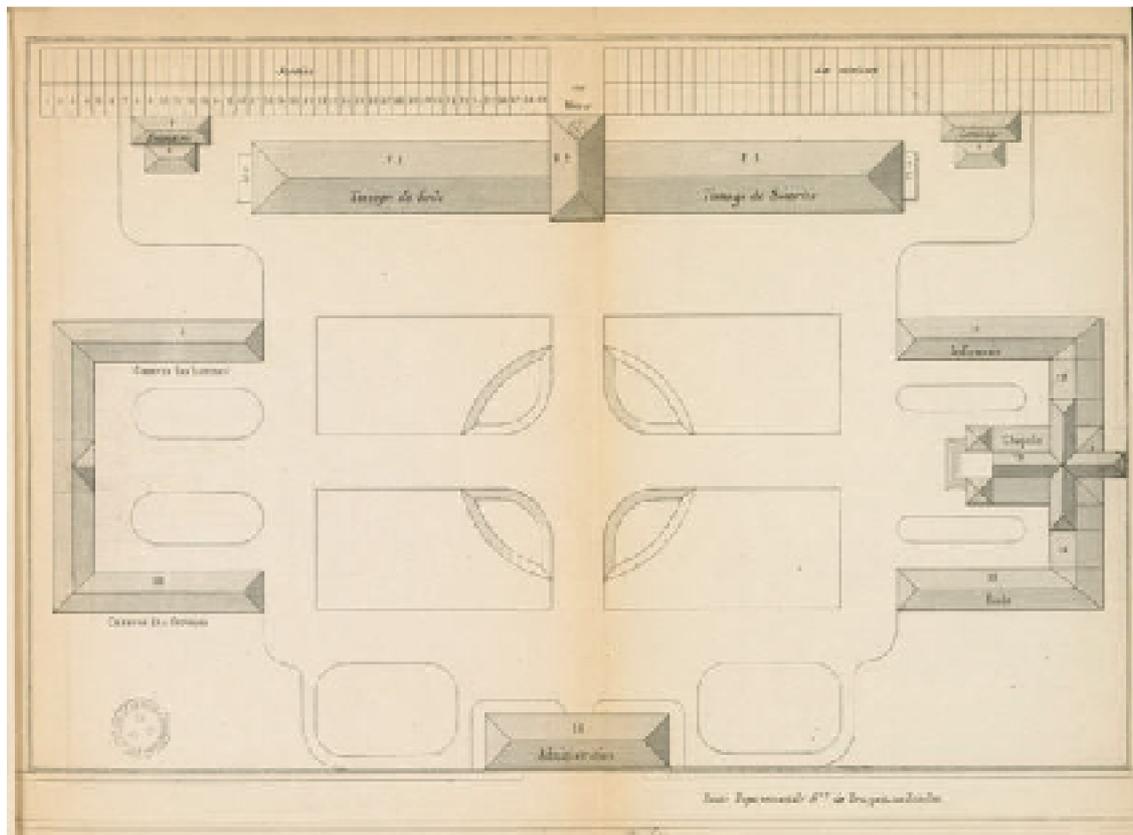
3-Le projet Aubry .

Alors que les établissements Montessuy & Chomer de Renage , et Auger à Boussieu ont plus d'une dizaine d'années d'existence et d'expérience, Laurent Aubry , probablement un architecte (il prétend avoir construit déjà cinq usines à Voiron), propose à son tour en 1862, de constituer un établissement modèle, une cité industrielle, à Entre-Deux-Guiers, petit village frontalier de la Savoie, assez éloigné des grands bourgs industriels comme Lyon, Grenoble, et même Voiron (une quinzaine de kilomètres de distance). Ce dernier point constitue d'ailleurs l'un des éléments de son argumentation : les centres industriels attirent une main d'œuvre exigeante du point de vue salarial pour faire face à la cherté de la vie urbaine. Au contraire, le terreau le plus fertile pour l'industrie, selon Aubry, ne se trouve que dans les contrées les plus pauvres :

« Pour obtenir en fabrication quelconque un rendement utile, une soumission convenable des ouvriers envers leur maître, il faut établir les usines dans les régions les plus déshéritées, où l'ouvrier sans occupation permanente gagne sa vie dans les champs, où ses enfants, la plupart occupés à la garde des bestiaux, n'ont qu'un salaire presque nul pour les garçons et tout à fait nul pour les filles. Aussi, lorsque l'industrie pénètre dans ces localités, un bien-être de la famille s'ensuit [...]. Ce bien-être, dû à l'industrie, procure à l'industriel de beaux bénéfices. Les salaires qu'il accorde à ses ouvriers sont moins élevés que ceux des ouvriers des centres industriels [...] ».

Outre des avantages salariaux, Aubry espère trouver à Entre-Deux-Guiers, une main d'œuvre féminine abondante et inoccupée parmi les autochtones et dans la Savoie toute proche, qui jusqu'à présent n'hésitait pas à migrer à la recherche d'un travail, notamment à Boussieu chez Auger. Le site retenu, le hameau du Revol, offre l'avantage d'être situé en bordure de la route de Bourgoin aux Echelles, et de posséder une chute d'eau sur le Guiers-Mort. Au total, Aubry, fort de son expérience voironnaise, prévoit un coût de revient pour un mètre de foulard de soie produit, inférieur de 28% à ceux pratiqués à Voiron .

²¹⁶⁵ PAQUOT (T.), 2007, p. 45



Source : Bibliothèque Municipale de Grenoble n° AUBRY (L.), 1852.

Plan 4-La fabrique Aubry.

Concrètement, Aubry , cherchant à séduire investisseurs et autorités à la fois, se propose d'édifier deux fabriques de deux étages, l'une pour tisser des soieries, construite en priorité, puis une fabrique pour les toiles de chanvre, avec une « caserne » pour les ouvrière, une chapelle au milieu d'un parc, mais séparée des fabriques par un grillage, le tout clos par un mur d'enceinte. Une école est également envisagée pour les enfants du personnel. L'heureux concepteur de ce projet espère en outre placer sa cité industrielle sous les bons auspices du monastère de la Grande-Chartreuse, distant de quelques kilomètres, pour gérer l'église, l'école et le personnel, voire, pourquoi pas, intéresser financièrement les riches frères chartreux à son établissement ; en effet, ceux-ci contribuent de façon notable à l'œuvre missionnaire entreprise en Isère par les évêques de Grenoble en versant de généreuses oboles pour la construction d'églises. Le projet est d'autant plus ambitieux que le nouvel établissement doit contenir quatre cents métiers mécaniques pour la soie, mus par une turbine, avec dortoir, réfectoire, cuisine, buanderie pour le lessivage des soies... bref, tous les éléments pour faire de cette fabrique un

établissement modèle et moderne. Pour financer sa cité industrielle, estimée à 340.000 francs (dont seulement 20.000 francs pour les fonds de roulement), il envisage de constituer une société dénommée Cité industrielle du Revol, divisée en six cent quatre-vingts actions de 500 francs chacune.

Cependant, le projet n'aboutit pas, sans que l'on en connaisse la raison. On peut néanmoins supposer que l'homme n'a pas dû trouver d'oreilles complaisantes parmi les fabricants lyonnais susceptibles d'alimenter régulièrement une usine ayant de telles dimensions²¹⁶⁶.

II-L'univers des usines-pensionnats.

À dire vrai, l'usine Bonnet et celle d'Auger font plutôt figure de modèles très poussés, car la pratique conventuelle stricte demeure exceptionnelle en Bas-Dauphiné, pourtant terre d'élection des usines-pensionnats²¹⁶⁷. Niant la liberté de conscience de ses ouvrières, Auger rejette en partie la neutralité religieuse afin de favoriser sa vision de la société. Ferveur et pratique religieuse ont donc priorité sur l'efficacité économique.

1-L'entrée dans une usine-pensionnat.

Comme l'établissement de Bonnet qui recrute au milieu du XIX^e siècle un sixième de ses ouvrières parmi les orphelines de l'assistance publique lyonnaise²¹⁶⁸, Auger décide de s'assurer le concours de sourdes et de muettes grâce aux ecclésiastiques qui deviennent ses rabatteurs. Il assure sa publicité grâce à l'édition d'un fascicule vantant les mérites de la nouvelle institution, au service des valeurs morales et chrétiennes. Avec la création des usines-pensionnats, on assiste à une transformation du marché du travail des enfants. La logique traditionnelle du marché est contournée par une contractualisation entre un patron et des parents, qui repose sur des « *principes de la réciprocité généralisée ou de la charité qui doit [habituellement] régler les relations entre parents* », puisque d'après le contrat, le patron se substitue au père dans la formation et l'éducation, mais aussi dans sa prise en charge de la dot, plutôt que par le versement d'un salaire régulier²¹⁶⁹.

Selon l'inspection du travail des enfants, en 1853, toutes les ouvrières de l'établissement se recrutent à l'extérieur de la commune²¹⁷⁰. Entre 1857 et 1864, dix-neuf actes dans les archives de la Justice de Paix de Bourgoin concernent des contrats

²¹⁶⁶ AUBRY (L.), 1862.

²¹⁶⁷ REYBAUD (L.), 1859, p. 214.

²¹⁶⁸ VANOLI (D.), 1976.

²¹⁶⁹ AGO (R.), 2003, p. 14.

²¹⁷⁰ ADI, 162M10, Rapport ms d'inspection du travail des enfants dans les manufactures destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 12 juillet 1853.

d'ouvrières engagées par la maison Auger & Gindre, dans l'usine-pensionnat de Bousieu²¹⁷¹. Une telle présence s'explique par leur contestation par l'une des deux parties. Dans dix-huit cas, le recours au juge de paix est fait à l'initiative du camp patronal pour rupture de contrat de la part de l'ouvrière. D'une certaine manière, ces contrats rappellent les contrats d'engagement des émigrants vers le Nouveau Monde, qui ne touchaient leur dû qu'à l'échéance dudit contrat. À l'époque, cette usine modèle chrétienne n'en est qu'à ses premiers pas, ayant probablement débuté son activité vers 1851. Si l'on examine l'origine géographique des ouvrières concernées, deux seulement sur vingt et une ont leurs parents domiciliés dans les alentours de l'établissement. Cinq proviennent de Vienne et trois de l'arrondissement de Saint-Marcellin, contre sept des montagnes de l'Oisans. Pour recruter cette main d'œuvre éloignée, les dirigeants de la fabrique s'appuient sur les curés de campagnes²¹⁷², probablement sollicités par l'entremise de brochures éditées à l'occasion de l'ouverture et vantant les vertus d'un établissement industriel chrétien. Le curé est un rabatteur idéal pour un industriel²¹⁷³, par sa connaissance des familles, de leurs revenus, de leurs relations et bien évidemment de leur moralité. Enfin, les quatre dernières sont issues, soit de la Drôme, soit de la Savoie.

Fort logiquement et comme on pouvait s'y attendre, la maison Auger & Gindre recrute son personnel parmi les jeunes filles des campagnes déshéritées. L'éloignement géographique, et par conséquent l'éloignement familial, constitue probablement l'une des raisons qui explique le brusque départ de certaines ouvrières, malgré leur contrat d'engagement. Si l'on suit la vision quelque peu déterministe d'Abel Chatelain, proche en cela des auteurs du XIX^e siècle, « *l'ouvrière des montagnes est en général résignée, plus docile, moins exigeante que celle des plaines* » et aussi plus robuste²¹⁷⁴. Autant de clichés largement répandus alors qui ne peuvent que partiellement expliquer le recrutement en Oisans et en Savoie opéré par Auger. Il ne semble pas que les industriels du textile adoptent des comportements similaires à ceux des forges d'Alleverd qui imposent à leurs ouvriers d'envoyer leurs enfants dans des écoles congréganistes sous peine de perdre leur emploi²¹⁷⁵. Pourtant, Auger, dans son usine chrétienne, applique avec zèle et rigueur les règlements qu'il a lui-même édictés. Aussi n'hésite-t-il pas à renvoyer les ouvrières dont les enfants ne fréquentent pas les écoles congréganistes. De même, il impose cette condition à ses nouvelles recrues sous peine de ne pas les embaucher. Cette pratique du chantage cesse avec la vente de l'établissement. Selon

²¹⁷¹ ADI, 9U279 à 9U286, Actes civils et jugements déposés à la Justice de Paix de Bourgoin, entre le 3 décembre 1857 et le 15 juin 1864.

²¹⁷² ADI, 9U282, Justice de Paix de Bourgoin, Jugement du 14 avril 1860 : l'acte est inachevé dans sa rédaction, mais il évoque la présence du curé d'Allemont lors du recrutement d'une ouvrière de quinze ans.

²¹⁷³ Peugeot, dans la région de Montbéliard, utilise des pasteurs luthériens pour recruter ses ouvriers (tous luthériens). Voir COHEN (Y.), 2001.

²¹⁷⁴ CHATELAIN (A.), 1970.

²¹⁷⁵ AN, BB18A92, Lettre ms du procureur de Vienne au procureur général de Grenoble le 5 juillet 1892.

toute vraisemblance, une pratique semblable existe à Châteauvilain au moins jusqu'en 1886. Chez Girodon, entre 1891 et 1934, les trois quarts des embauches concernent des jeunes filles qui ont moins de vingt ans, pour 16% qui ont entre vingt et trente ans et 7% au-delà de ce seuil. Jusqu'en 1891, on relève un fort niveau de recrutement qui laisse supposer une importante mobilité du personnel : en moyenne, deux cent trente-cinq ouvrières sont recrutées chaque année, alors que l'effectif total se situe autour de neuf cents personnes dans les années 1880²¹⁷⁶. Pourtant, le règlement semble moins rigoureux chez Girodon que chez Auger.

À partir de ces actes civils, il est alors possible de dresser un contrat-type proposé verbalement par l'usine-pensionnat au milieu du XIX^e siècle. Il existe néanmoins des conventions écrites, comme le règlement intérieur de la fabrique ou des formulaires sur les conditions générales d'admission. Pour les conduire à l'usine, la direction de l'usine Auger verse aux jeunes filles une avance pour leurs premiers frais de voyage. Au départ, toutes les jeunes filles, toutes mineures, sont placées en apprentissage pour une durée fixée par avance, le plus souvent quatre années, contre trois années chez Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux. Une majorité y entre à seize ans, mais quelques unes, exceptionnellement, rejoignent les moulins à soie et les métiers à tisser dès l'âge de douze voire onze ans. Chez C.-J. Bonnet, à Jujurieux, les jeunes filles intègrent l'usine-pensionnat dès l'âge de douze ou treize ans, après avoir effectué un mois d'essai²¹⁷⁷.

Dans les années 1860-1880, sans qu'il soit possible de dater de façon plus précise, les dirigeants de la très chrétienne fabrique de Boussieu établissent trois formulaires différents pour régler les conditions d'admission des ouvrières dans leur établissement, selon leur statut au moment de leur engagement, à savoir ouvrière, apprentie ou orpheline²¹⁷⁸. En vérité, il faut séparer le premier groupe constitué des ouvrières, des deux autres, les orphelines et les apprenties. À l'intérieur de chaque catégorie, il y a un système de classes, selon le mérite des jeunes filles²¹⁷⁹. L'ouvrière, à Boussieu, est « *une jeune fille qui a fait quatre années d'apprentissage dans la maison ou qui y est entrée connaissant son métier. Elle s'engage pour un an, et son engagement est renouvelable d'année en année* ». Au contraire, orphelines et apprenties forment les bataillons d'une usine qui se veut un établissement chrétien modèle. Ces jeunes filles sont soumises à des conditions d'entrée d'âge, avoir entre quinze et dix-sept ans pour les apprenties, contre treize à seize ans pour les orphelines, et doivent fournir à la fois un certificat de « *bonne conduite* » délivré par le curé de leur paroisse, et un certificat médical. L'apprentie doit contracter un engagement de quatre années, dont deux ou trois

²¹⁷⁶ MOYROUD (R.), 1995-1996.

²¹⁷⁷ CHASSAGNE (S.), 1998.

²¹⁷⁸ Cette différence de statut se distingue partiellement de la classification mise au point par Fourier, qui repose sur des groupes d'âges (nourrissons, poupons, bambins, chérubins, séraphins, lycéens, gymnasiens, jouvenceaux), ce qui montre les objectifs purement industriels des usines-pensionnats. Voir PAQUOT (T.), 2007, p. 61.

²¹⁷⁹ Voir aussi FOUCAULT (M.), 1993, p. 171.

réservées à son apprentissage. L'appellation d'orpheline peut être trompeuse, puisqu'il s'agit d'une

« jeune fille que les parents, ou le tuteur, engagent jusqu'à sa majorité. Devenue l'enfant de la Maison, elle est traitée comme telle, aux frais de l'établissement, pour tous les besoins de l'âme et du corps. Elle ne touche ses gages qu'à vingt et un ans »²¹⁸⁰.

Pour être sûr que les ouvrières respectent les conditions générales d'engagement, sans rupture anticipée, la direction de l'usine Auger leur impose une retenue de 50 francs, dès leur entrée. La somme ne leur est restituée qu'à la fin de leur engagement²¹⁸¹. Chaque ouvrière, lorsqu'elle intègre l'usine-pensionnat Auger, à Boussieu (Ruy), se voit attribuer une assiette plate avec une assiette creuse pour la soupe quotidienne, ainsi qu'un gobelet en fer battu et des couverts en fer²¹⁸².

Le moulinage Aurenche et la fabrique Dufêtre, tous deux établis à La Sône, se sont enquis d'obtenir des orphelines de la part des Hospices civils de Grenoble. Aurenche, de confession protestante, obtient, en 1853, que les jeunes filles soient placées chez lui par la Commission chargée de l'administration charitable des Hospices grenoblois. Sous l'action du curé de La Sône, on lui en retire la garde quatre ans plus tard au profit d'un industriel voisin, le fabricant lyonnais Dufêtre²¹⁸³, un catholique. Pour compenser ce retrait de main d'œuvre, mais aussi pour se venger, Aurenche fait appel à une trentaine de jeunes filles... protestantes. Comme Auger, il s'appuie sur le personnel ecclésiastique – les pasteurs ici – pour les recruter. Une société biblique, proche des Calvinistes, se charge de la délicate mission, notamment en Charente Inférieure. Pour encadrer les nouvelles recrues, ladite société adresse à Aurenche une institutrice, originaire de Valence, qu'elle rémunère à hauteur de 1.200 francs par an. Si cette dernière prend en charge l'éducation des enfants Aurenche, elle assure également quelques leçons auprès des seules ouvrières protestantes, ainsi que des exercices religieux avec l'appui de Mme Aurenche. Chaque dimanche, un pasteur célèbre le culte dans la fabrique. Cependant, l'industriel tolère aussi les pratiques catholiques (chants de cantiques, récitation du rosaire, fréquentation du catéchisme...) pour le reste de son personnel. Aurenche s'inscrit alors dans un vaste processus de prédication lancée par les Protestants de France²¹⁸⁴.

²¹⁸⁰ GINIER (J.H.), *sd*, pp. 11 et sq.

²¹⁸¹ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin, Conditions générales d'engagement des ouvrières à la Fabrique de Boussieu, *sd* [1862-1887].

²¹⁸² ADR, 3E24629, Acte de société devant M^e Lombard-Morel (Lyon) le 28 novembre 1867.

²¹⁸³ Fabricant de soieries, François Dufêtre est né à Fleurie (Rhône) le 27 vendémiaire an XII, d'un père « cultivateur ». Il épouse en secondes noces, en 1841, Rose-Zoé Rivoire, la fille d'un libraire lyonnais (il est veuf sans enfant d'Etienne Choquet). Sous le Second Empire, il associe ses deux fils, Joannès et Georges, à son affaire, mais à la fin de l'année 1870, ce dernier se sépare de son père. En 1872, une nouvelle société est constituée entre François et Joannès Dufêtre au capital de 1.100.000 francs, dont 875.000 francs apportés par le père. Il siège au Conseil des Prud'hommes de Lyon. François Dufêtre décède à Lyon le 9 janvier 1878, en laissant à ses quatre enfants une succession d'au moins 1.489.461 francs. Sa veuve et deux de ses fils poursuivent l'activité de sa maison de soieries, mais au premier semestre 1889, Dufêtre père & fils fait faillite.

Dans les usines Ruby , à Voiron , la direction recrute également des orphelines, pratique probablement déjà en vigueur avec les anciens propriétaires de l'établissement, les Pochoy ²¹⁸⁵ . Lorsqu'elles entrent dans l'usine, tel un couvent, les jeunes recrues doivent se dépouiller de tous signes extérieurs de richesse et d'ostentation, comme les rubans, les bonnets extravagants ou les bijoux.

Chez Girodon , à Saint-Siméon-de-Bressieux , les nouvelles recrues de l'usine-pensionnat doivent elles aussi fournir des preuves de leur état de santé. Alors que les providences lyonnaises recrutent leurs pensionnaires entre cinq et onze ans, pour les héberger jusqu'à leur majorité le plus souvent ²¹⁸⁶ , les usines-pensionnats doivent respecter la législation du travail en matière de limitation du travail des enfants ; elles n'acceptent par conséquent que les enfants ayant au moins une douzaine d'années.

On l'a compris, l'usine-pensionnat du Bas-Dauphiné est destinée aux filles, là où les projets fouriéristes visent à mélanger les enfants des deux sexes. Selon Chatelain, les familles paysannes accueillent favorablement les usines-pensionnats : l'encadrement religieux les rassure. Pour elles, les usines-pensionnats détournent les jeunes filles des méfaits de la grande ville industrielle ²¹⁸⁷ .

2-L'embrigadement moral et spirituel.

Selon Reybaud,

« pour maintenir une discipline aussi austère, la contrainte ne suffirait pas, il faut que la ferveur s'y joigne » ²¹⁸⁸ .

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce sont les ouvrières internes qui subissent le plus fortement l'influence et la sévérité religieuse. Dans ces établissements, prières quotidiennes (matin et soir) et hebdomadaires (le dimanche) sont toujours en vigueur. Majoritairement, ces établissements abritent quelques religieuses dont le rôle se borne à tenir les dortoirs, les réfectoires... mais elles n'ont aucun rôle dans la gestion des ateliers. Tout au plus servent-elles de garant moral auprès des parents ou de l'opinion publique inquiète de voir de telles concentrations ouvrières ²¹⁸⁹ . De ce point de vue, il convient de relever la place particulière accordée à la femme dans la première moitié du XIX^e siècle : pour beaucoup,

²¹⁸⁴ AEG, Dossier Paroisses, Lettres ms du curé de La Sône à l'évêque de Grenoble, les 27 avril et 7 août 1857, et lettre ms du Président de la Commission administrative de l'Hospice de Grenoble à l'évêque, le 29 mai 1853 et SACQUIN (M.), 2004. Le paternalisme ne concerne pas seulement le patronat catholique. Les protestants se sont également laissés séduire par le paternalisme, mais il semble que l'objectif final soit différent : les patrons protestants cherchent à la fois à moraliser leur personnel et à les aider à s'émanciper. Il est donc courant d'assister à des lectures de la Bible dans l'enceinte usinière. Voir GUESLIN (A.), 1992 et LOWN (J.), 1988.

²¹⁸⁵ Egalement en vigueur dans l'usine de C.-J. Bonnet , à Jujurieux . BRUHAT (J.), 1975.

²¹⁸⁶ MAS (G.), 2005.

²¹⁸⁷ CHATELAIN (A.), 1976, p. 935.

²¹⁸⁸ REYBAUD (L.), 1859, p. 201.

elle incarne « *la voie de la rédemption* » pour ceux qui veulent régénérer la société française. La femme apparaît donc comme la gardienne de la morale, mais pour cela, il faut la discipliner.

À l'origine, Victor Auger et son beau-père, Louis-Rose Gindre²¹⁹⁰, sont associés pour créer une usine-pensionnat modèle en Bas-Dauphiné, une usine chrétienne, dans la droite ligne des conceptions de l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald et des conceptions légitimistes du patronage²¹⁹¹. Pour les initiateurs du projet, il s'agit de lutter contre la « *décadence morale profonde* », « *l'irréligion* » et « *la pauvreté* », véritables fléaux qui se développent avec l'industrialisation, dans cette première moitié du XIX^e siècle. À l'instar de Mgr de Bonald, l'usine chrétienne de Boussieu doit donc moraliser le travail industriel autour d'une éthique chrétienne, valable non seulement pour les ouvriers, mais aussi et surtout pour le patronat, car ce dernier n'exerce pas en général son rôle chrétien et « *tutélaire* » sur la classe laborieuse. Ce projet rejoint celui initié dans les décennies suivantes par Harmel, au Val-des-Bois, mais ce dernier pousse la logique plus loin²¹⁹². Cette éthique des affaires doit favoriser un épanouissement sain des ouvriers, grâce à des rudiments d'instruction, à une bonne gestion des budgets ouvriers, au catéchisme et à une bonne alimentation :

« La plupart des industriels ne favorisent ni l'instruction, ni l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Voilà pourquoi la classe ouvrière croupit dans l'ignorance la plus fatale à l'esprit et au cœur. Les industriels se débarrassent trop facilement, dans un moment de crise commerciale, de l'ouvrier qui pourtant leur fit gagner beaucoup au jour de la prospérité. De là, fluctuation perpétuelle de la classe ouvrière qui se ruine en pérégrination, et n'a pas même pour dieux protecteurs les lares du foyer »²¹⁹³.

La filiation lyonnaise se retrouve également dans le choix des religieuses, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul²¹⁹⁴. Le rôle des Sœurs n'est pas de s'immiscer dans la gestion des ateliers, cette tâche étant confiée aux ouvrières les plus pieuses, appartenant à une congrégation d'ouvrières laïques, Les Enfants de Marie²¹⁹⁵, rassemblant une partie du personnel de l'usine, une soixantaine de membres environ sous le Second Empire. Les membres de cette congrégation sont, entre autres, chargés d'élire les contremaîtresses

²¹⁸⁹ LEROY-BEAULIEU (P.), 1872.

²¹⁹⁰ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 169-173. Fabricant de soieries, Louis-Rose Gindre naît à Pont-de-Beauvoisin (Isère) le 17 brumaire an VI, et est le fils d'un « *horloger* ». Il épouse en 1825 Marie Vettard. Il devient vice-président de la Commission exécutive de la caisse de prêts destinés aux chefs d'atelier et membre du Conseil des Prud'hommes de Lyon. À sa mort, le 2 septembre 1864, il laisse une fortune supérieure au million, avec 1.097.160 francs.

²¹⁹¹ Voir KALE (S. D.), 1992.

²¹⁹² PIERRARD (P.), 1984, pp. 343-344.

²¹⁹³ GINIER (J.H.), *sd*, pp. 3-6, DROULERS (P.), 1957 et 1975.

²¹⁹⁴ Elles participent aussi à la surveillance d'usines-pensionnats dans la Loire, notamment à Bourg-Argental. Voir REYBAUD (L.), 1859, p. 197. Chez C.-J. Bonnet, selon cet auteur, ce sont les Sœurs de Saint-Joseph qui dirigent le pensionnat de Jujurieux (Ain).

de l'usine²¹⁹⁶. En revanche, les religieuses prennent en charge la vie des ouvrières en dehors des ateliers, pendant les récréations, à l'école, à la chapelle ou au réfectoire, où elles servent les repas au personnel. Elles assurent donc la discipline, mais aussi le bien-être des ouvrières²¹⁹⁷. En accord avec l'évêque de Grenoble, un prêtre est détaché au service religieux de l'usine pour y célébrer l'office dominical, enseigner le catéchisme et confesser²¹⁹⁸. Sous le Second Empire, les jeunes ouvrières de moins de treize ans triment onze heures par jour, contre une heure de plus pour les ouvrières plus âgées. En cas de crise industrielle, la direction garantit à son personnel la nourriture et un gage fixe, plutôt que le renvoi en raison du chômage des métiers à tisser. Seule la partie du salaire payée à la tâche est supprimée. En dehors des heures d'atelier, les jeunes ouvrières reçoivent de la part des religieuses des cours de lecture, de calcul, de couture, de chants de psaumes et de cantiques, cinq fois par semaine, sans compter le catéchisme. Une école existe aussi chez Montessuy & Chomer, à Renage. L'école constitue un autre « système d'autorité institutionnel », où les jeunes filles apprennent l'obéissance, l'autorité, le respect de la hiérarchie²¹⁹⁹. Contrairement à certaines usines-pensionnats où la pratique religieuse est libre, tout le personnel de l'usine Auger doit apprendre le catéchisme²²⁰⁰. La pratique conventuelle élaborée chez Bonnet, à Jujurieux (Ain), se retrouve chez Auger²²⁰¹.

L'usine Auger possède une chapelle richement décorée, conçue comme un lieu de culte à part entière, pouvant rivaliser avec l'église paroissiale. Dans son chœur, on retrouve un autel en marbre ainsi que des stalles en noyer, probablement pour Auger, le directeur et les religieuses, à moins qu'ils ne se servent de la vingtaine de prie-Dieu. En revanche, les ouvrières assistent à l'office, assises sur l'un des quarante et un bancs alignés dans la chapelle ; au rythme de la musique délivrée par un harmonium, les

²¹⁹⁵ Confrérie fondée à Rome en 1864. D'après Jean Fréchet, chaque commune des Terres-Froides dispose d'une congrégation des Enfants de Marie, chargée d'encadrer les jeunes filles, sous la protection de Sainte-Agnès. Après avoir été aspirantes pendant au moins trois mois et avoir effectué leur première communion, elles intègrent effectivement la congrégation. Elles participent à des réunions pieuses, à des processions. Elles ne doivent pas lire de romans, ni danser, ni participer à des réunions mixtes... afin de conserver une « pureté » dans leurs mœurs. Voir FRECHET (J.), 1984, p. 13.

²¹⁹⁶ Chez Waddington, en Normandie, les responsables de chambre sont aussi désignés par les ouvriers plutôt que par le patron. Toujours dans la région rouennaise, la fonction de chef de salle revient au doyen d'âge, qui se charge alors de faire appliquer les règles définies par les ouvriers, d'après AUDIGANNE (A.), *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Capelle, 1860, vol. 1, p. 78, cité par LEFEBVRE (P.), 2003, p. 60.

²¹⁹⁷ À partir de la Première Guerre mondiale, l'industrie métallurgique anglaise et française utilise des surintendantes sociales, rappelant partiellement les religieuses des usines-pensionnats textiles. Voir DOWNS (L. L.), 2002, pp. 215 et sq.

²¹⁹⁸ GINIER (J.H.), sd, pp. 15

²¹⁹⁹ MILGRAM (S.), 2001, p. 171.

²²⁰⁰ GINIER (J.H.), sd, p. 14.

²²⁰¹ CHASSAGNE (S.), 1998.

ouvrières interprètent des cantiques. Comme tout lieu de culte, ciboire et calices en argent, ostensoir, burettes, aspersoirs, chandeliers, encensoir et candélabres permettent au desservant et à ses enfants de chœur de célébrer la messe dans le faste. La fabrique Auger leur fournit même les soutanes et les aubes. Trois croix, six statues ainsi que quatorze tableaux illustrant le chemin de croix décorent l'intérieur de la chapelle avec des tapis, des bannières... De part et d'autre de la travée centrale, on a pris soin d'installer deux confessionnaux, à disposition des ouvrières. Les ouvrières peuvent à tout instant de la journée se rendre auprès de l'aumônier de l'usine pour se confesser. Dans ce cas, la confession représente non seulement une libération morale et spirituelle, mais également une libération physique puisqu'elle est un moyen d'échapper au travail dans les ateliers !

Auger prend soin également du personnel religieux : là où ses cinq employés doivent se contenter d'un mobilier sommaire (chacun un lit, quatre tables de nuit, quatorze chaises et une commode, avec quelques linges), les Sœurs ont droit à un réfectoire et à une chambre de communauté pour huit lits à baldaquin en fer, une bibliothèque, trois bureaux, deux petites armoires et un linge abondant, avec une vaisselle en ruolz²²⁰².

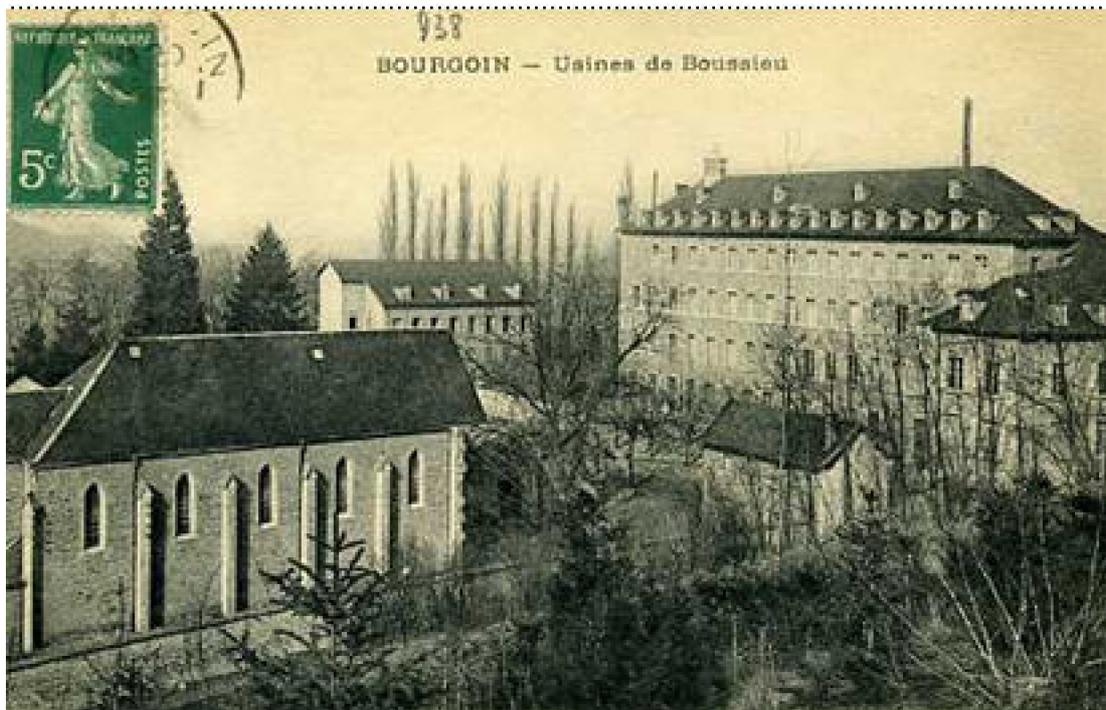
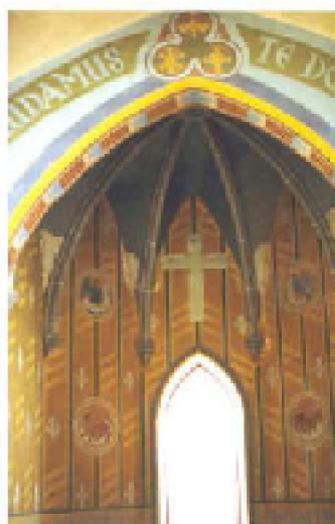


Figure 27—L'usine-pensionnat Auger, à Bousieul (Ruy), vers 1900.

Source : coll. Privée.

²²⁰² ADR, 3E24626, Acte de société devant M^e Lombard-Morel (Lyon) le 28 novembre 1867.



La décoration du chœur (détail).



Détail d'une fresque.

Source : IMAU, Fonds Lecomte.

Figure 28—La chapelle de l'usine Auger, à Boussieu (Ruy).

L'usine de Renage, en 1850 emploie deux cent soixante-seize ouvriers dont 95% de femmes²²⁰³. En 1851, Sébelon²²⁰⁴, directeur de la fabrique Montessuy & Chomer, à Renage, obtient l'installation de religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, dans son établissement (elles sont sept en 1877). Poursuivant la restructuration depuis la reprise de l'établissement par Just-Antoine Montessuy²²⁰⁵ à la maison Peillon, Roche & Cie, il sollicite la venue d'un vicaire pour célébrer quotidiennement la messe le matin, le reste de la journée étant consacré à l'instruction et à l'assistance envers les pauvres et les malades de la paroisse, sous le patronage du curé de Renage. En contrepartie, la maison lyonnaise verse au vicaire une indemnité de cinq cents francs, en lieu et place de la commune. Pour célébrer le culte, une chapelle provisoire est installée dans la fabrique dès 1851, jusqu'à la construction et l'inauguration d'une nouvelle chapelle par l'évêque quinze ans plus tard. Cependant, à partir de 1871, avec l'arrivée d'un nouveau curé à Renage, la situation se complique puisque celui-ci accapare le vicaire et lui confie de

²²⁰³ AN, F²⁰ 501, Statistiques ms du Préfet de l'Isère, le 3 août 1850.

²²⁰⁴ Amyot, son successeur à la direction de l'usine Montessuy & Chomer est originaire de Tours où il est né le 31 mai 1818.

²²⁰⁵ Fabricant de crêpes, Just-Antoine Melliet-Montessuy est né à Lyon le 27 mars 1817 d'un père « *négociant* ». L'un de ses parents, Jacques-Benoît Paturle, fonde une fabrique de châles au Cateau-Cambrésis en 1818, reprise quelques années plus tard par les Seydoux. Paturle se fait élire député du Nord puis de Paris sous la Monarchie de Juillet, avant de rejoindre la Chambre des Pairs et de siéger au Conseil général des Manufactures. Catholique pratiquant, Montessuy reprend l'usine de Renage, en association avec Alexandre Chomer. Il siège au conseil d'administration de la Banque de France à Lyon et préside celui de la Société Lyonnaise. Il participe à la fondation de l'Association de la Fabrique Lyonnaise (1868-1869). À sa mort, sans enfant, il laisse à ses héritiers, dont son neveu Georges Montessuy, une fortune évaluée à 3.825.579 francs. Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 212-217.

nouvelles tâches, tant et si bien que le service religieux de la fabrique n'est plus assuré de façon régulière. Finalement, le litige se dénoue avec la rédaction d'un tableau des cultes dans la fabrique : au début du XX^e siècle, il prévoit une messe quotidienne, à l'exception du dimanche et des jours fériés, dix-neuf saluts par an le soir et quatorze bénédictions annuelles, la bénédiction du Rosaire en octobre et celle du premier vendredi de chaque mois. Enfin, la chapelle est réservée à l'usage exclusif du personnel de l'usine. En retour, le curé de Renage touche une indemnité de 800 francs²²⁰⁶.

Dans quelques cas, comme chez Durand frères à Vizille ou Pochoy à Voiron, les chapelles sont ouvertes à la demande des ouvrières elles-mêmes ou de leurs parents pour éviter tout « *dévergondage* » de leurs filles dans l'univers industriel et urbain²²⁰⁷.

La présence de religieuses dans l'enceinte d'une usine ne surprend guère les contemporains, tant les Bas-Dauphinois sont habitués à les côtoyer dans leur quotidien. Cinquante-cinq communes des arrondissements de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin, en 1832, possèdent un établissement abritant des religieuses, que ce soit pour la tenue des écoles, des hôpitaux ou pour mener une vie contemplative, au sein des ordres des Sœurs de la Charité, de la Providence ou de la Nativité²²⁰⁸. Les religieuses de l'ordre de Sainte-Philomène sont régulièrement sollicitées pour prendre en charge les internats, comme par exemple à Boussieu (Ruy) ou au Vernay (Nivolas)²²⁰⁹. Cette dernière congrégation, installée à Saint-Marcellin à partir des années 1870, devient même dans le dernier quart du XIX^e siècle le fer de lance de la pastorale lancée par Mgr Fava auprès du monde ouvrier²²¹⁰. Chez quelques patrons, la pratique religieuse quotidienne s'explique par leur propre éducation. Ainsi, chez les Rabatel, en 1860, avant que la fabrique ne soit mise en activité, la famille avait transformé une pièce de sa demeure de Corbelin en

²²⁰⁶ AEG, Dossier Paroisses, Extrait des délibérations du Conseil municipal de Renage le 16 mai 1851, Lettre ms de Sébelon au maire de Renage le 26 février 1852, Lettre ms à l'évêque de Grenoble le 2 octobre 1872, Rapport ms du curé de Renage, sd [1870/1872], Lettre ms du directeur de la fabrique Montessuy & Chomer à l'évêque le 31 octobre 1877, Lettre ms de la maison Les Successeurs de Georges Montessuy le 25 mars 1912.

²²⁰⁷ AN, BB 18A92, Lettre ms du procureur général de Grenoble au Ministre de la Justice, le 15 septembre 1892 et lettre ms du procureur de Grenoble au procureur général le 7 juillet précédent.

²²⁰⁸ ADI, 7V1/1, Statistiques ms des Religieuses dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 14 janvier 1832 et de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 1^{er} décembre 1831.

²²⁰⁹ BOUTRY (P.), « Le mouvement vers Rome et le renouveau missionnaire », in LE GOFF (J.) et REMOND (R.), 2001, pp. 415-416, FORD (C.), 2005, voir le quatrième chapitre consacré à Sainte-Philomène. Il est intéressant de noter que le culte de Philomène, martyre supposée, se développe fortement en France, après la découverte de ses ossements à Rome en 1802. Rapidement, elle fait l'objet d'une dévotion particulière grâce aux miracles et aux guérisons qui se produisent autour de ses restes. Les papes Grégoire XVI et Pie IX lui accordent messes et offices. Le curé d'Ars assure la diffusion de son culte en France à partir de 1835, tandis que son prénom devient à la mode au milieu du siècle. En 1839, un sanctuaire lui est dédié à Lyon, sur la colline de Fourvière.

²²¹⁰ MATAGRIN (G.), 1994. La Congrégation de Sainte-Philomène offre ses services par exemple à Lambert, un industriel de Lisieux. Mais leur action se concentre surtout sur les départements de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche.

oratoire, avec un autel en bois, un reliquaire, un bénitier faisant face à six prie-Dieu. L'office y est probablement célébré par le curé de Corbelin : Nicolas Rabatel et son épouse ont pris soin de lui fournir chasuble, calice, burettes et ciboires en vermeil. Une fois, la fabrique achevée, Constant Rabatel, l'un des fils du couple, ouvre la chapelle à son personnel²²¹¹. Mais la confession du propriétaire de l'usine n'est qu'un élément parmi d'autres pour expliquer la présence d'usines-pensionnats²²¹².

À l'opposé, l'usine Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux, ne compte aucune religieuse derrière ses murs. Pourtant, une statue de la Vierge surveille le travail des ouvrières. Celles-ci sont autorisées par la direction à réciter le chapelet pendant le mois de mai²²¹³. À Corbelin, en 1901, la maison lyonnaise Wies, Vallet & Lacroix loge dans l'usine qu'elle loue de Constant Rabatel, quinze ouvrières, un boulanger, deux cuisinières, ainsi que le directeur et deux surveillantes, sans que l'on sache si ces dernières sont encore des religieuses, comme du temps où Rabatel exploitait lui-même la fabrique²²¹⁴. L'établissement dispose lui aussi d'une chapelle.

Dans l'usine Alexandre Giraud & Cie des Abrets, on a installé un confessionnal dans l'usine²²¹⁵. Ces ateliers ressemblent donc à ces « *jésuitières* » dénoncées par Godin, à propos de la célèbre usine textile du Val-des-Bois (Marne), dirigée par le très catholique Léon Harmel, et admirée par le patron lyonnais Auguste Isaac²²¹⁶. La construction d'édifices culturels n'est pas spécifique au textile, ni au Bas-Dauphiné ; elle semble plutôt liée à l'installation d'une grande entreprise de plusieurs centaines d'ouvriers. Il s'agit alors d'offrir à cette population nombreuse un service supplémentaire susceptible de les attirer, au même titre que la présence d'un médecin, de commerces, d'une école²²¹⁷...

Finalement, les pratiques religieuses, tant décriées, sont plutôt des exceptions que des normes. Les vrais « cloîtres industriels », à l'instar des usines Bonnet, à Jujurieux (Ain), et Auger à Boussieu, ne sont pas légion. En Bas-Dauphiné, les religieuses ne participent pas directement à la vie des ateliers.

3-Semi-isolement et isolement.

S'inspirant des couvents, les usines-pensionnats sont immédiatement clôturées par un mur d'enceinte afin de mieux surveiller les mouvements de la main d'œuvre, d'éviter les

²²¹¹ ADI, 3E28117, Inventaire après décès de Nicolas Rabatel, chez M^e Reynaud, à Corbelin, le 14 novembre 1859.

²²¹² SCHWEITZER (S.), 1993.

²²¹³ MOYROUD (R.), 1995/1996. Alfred Girodon a un neveu, Paul, qui porte la soutane et a fondé l'école Ozanam à Lyon.

²²¹⁴ ADI, Listes nominatives de recensement de la population de Corbelin, en 1901.

²²¹⁵ AN, BB18A92, Lettre ms du procureur de Bourgoin au procureur général le 3 juillet 1892.

²²¹⁶ GUESLIN (A.), 1992 et TRIMOUILLE (P.), 1974.

²²¹⁷ FOMBONNE (J.), 2001, pp. 111-112.

contacts avec les tumultes extérieurs et de fixer les limites de l'espace disciplinaire²²¹⁸ .

Tel un couvent dont les membres vivent reclus, à l'écart du monde, l'établissement d'Auger est conçu pour vivre en autarcie, avec son saloir, sa menuiserie, sa forge, sa buanderie, sa pharmacie avec un alambic et plus de cent trente bocaux de décoctions médicinales gérée par l'une des religieuses, une infirmerie pouvant recevoir onze ouvrières dans des lits à baldaquins, sa lingerie... En cas de maladie, les fondateurs de l'usine mettent à la disposition de leur personnel une Caisse de secours, les frais de médecin étant intégralement pris en charge par l'établissement. Un moulinage est installé au sous-sol, à l'abri de la chaleur, sur le modèle des fabriques ardéchoises, et au rez-de-chaussée du bâtiment principal, avec également le cannetage et le dévidage, tandis que le tissage occupe les premier et second étages (avec respectivement cinquante-deux et cinquante-quatre métiers à tisser) éclairés au gaz. Les deux étages supérieurs servent de dortoirs pour les ouvrières, avec la possibilité d'abriter au total deux cent quarante-cinq filles dans des lits en fer. En revanche, les dortoirs ne sont éclairés que par deux lanternes par étage, qui font office de veilleuse. Les employés dorment dans une chambre à part, dotée d'un modeste mobilier. Une partie du dévidage se fait à l'extérieur de la fabrique, avec seize mécaniques placées au dehors. Les hommes, qu'ils soient employés ou gareurs, prennent leurs repas dans un petit réfectoire, à l'écart des femmes, symbole de la ségrégation sociale et sexuelle qui règne dans la fabrique²²¹⁹ .

Pour les dirigeants lyonnais de la fabrique de crêpe de Renage , les très catholiques Just-Antoine Montessuy et Alexandre Chomer²²²⁰ , l'organisation de la vie ouvrière dans le cadre d'une usine-pensionnat a pour but de « *maintenir les relations de la famille* » : les ouvrières conservent une attache paternelle en réintégrant le domicile paternel seulement le samedi, au lieu de s'émanciper de façon précoce en ayant leur propre domicile. Dans l'esprit des initiateurs du système, cet encadrement ne doit pas pour autant « étouffer » la jeune fille, car il a une vocation pédagogique : apprendre l'ordre, l'autonomie (elles doivent se débrouiller pour leurs repas...), non par la contrainte, mais par l'exemple. L'enfermement a pour but de recréer l'esprit d'une cellule familiale. À les lire, la liberté religieuse est respectée grâce à une pratique culturelle facultative. Il ressort un bilan flatteur de ce système qui se prétend vertueux :

²²¹⁸ Voir FOUCAULT (M.), 1993, p. 166, LE GOFF (J.), 1985, p. 29.

²²¹⁹ ADR, 3E24629, Acte de société devant M^e Lombard-Morel (Lyon) le 28 novembre 1867.

²²²⁰ Fabricant de crêpes, Alexandre Chomer est né à Montbrison le 4 novembre 1816, d'un père aubergiste. Son frère, Victor, apparaît en 1830 comme « *voiturier* » dans la Loire. En 1849, nouvel associé de Just-Antoine Montessuy dans la direction d'une importante maison, Chomer épouse Claudine-Pauline Troubat, la fille d'un courtier en soie, qui reçoit une donation de 55.000 francs à cette occasion, alors que lui-même possède un avoir de 80.000 francs dans son affaire. En 1858, grâce à ses gains, il accepte de commanditer un de ses confrères, Gondre & Cie. À partir des années 1870, ses parts dans la moitié du capital de la maison Montessuy & Chomer sont évaluées à 1.500.000 francs, hors compte courant. Lorsque son associé décède en 1882, il accepte que le neveu de ce dernier, Georges Montessuy, lui succède dans la société. Il est membre de la Société civile d'instruction élémentaire de Collonges où il possède un château. Chomer décède à Cannes le 25 mars 1892. Ses cinq enfants se partagent une fortune d'au moins 2.936.021 francs (plus du double si l'on se réfère à la communauté de biens).

« grâce à un choix sévère du personnel, grâce au concours de Sœurs intelligentes et dévouées, la moralité est parfaite, l'instruction est recherchée, l'épargne est régulière, l'ordre et la propreté sont devenus une habitude »²²²¹.

Les conditions de vie dans ces internats sont des plus spartiates. Avec l'établissement de Boussieu, celui de Renage offre de nombreux services à son personnel, voire à la population locale : outre un dortoir, un réfectoire et une chapelle, l'usine dispose depuis le Second Empire d'une crèche, d'une salle d'asile, d'une infirmerie, d'une école ouverte également aux plus démunis de la commune, le tout administré par les religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul. Au-delà des aspects moraux et éducatifs de ces structures, les dirigeants de la maison Montessuy & Chomer ne cachent pas leur intérêt économique à de telles dépenses sociales et philanthropiques : « [créer] *un attachement des familles pour l'usine* ; [assurer] *le renouvellement du personnel ouvrier* ; [permettre] *de préparer d'excellents sujets, connus d'avance, et dont l'entrée dans l'usine est un avantage précieux* »²²²². À cela s'ajoute la constitution d'une caisse d'épargne par les patrons lyonnais, destinée aux ouvrières de leur établissement²²²³. Là encore, il s'agit pour eux de faire face au *turnover* de leur personnel et à la concurrence effrénée que se livrent depuis quelques années fabricants lyonnais et façonniers voironnais pour attirer à eux de la main d'œuvre. En offrant autant de garanties aux parents, Montessuy & Chomer disposent d'arguments solides à opposer à la croissance du centre industriel voironnais qui attire volontiers la population des villages voisins au détriment de Renage, d'autant que les façonniers n'ont pas à leur disposition des moyens financiers suffisants pour répliquer.

Pour les migrations hebdomadaires, les industriels affrètent des « galères », de longues voitures à cheval, pour transporter la main d'œuvre. Les industriels les plus importants ont aussi recours aux voies ferrées pour acheminer les ouvrières. Celles-ci ont alors une carte d'abonnement, signée par leurs patrons, leur donnant droit à d'avantageuses réductions tarifaires. À Paviot, le principal quartier industriel de Voiron, une gare a été spécialement aménagée. Sur le même site, à la fin du XIX^e siècle, la fabrique Permezel (anciennement Florentin Poncet) gère une flotte de quarante « galères », contre trente chez Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux²²²⁴.

Chez Giraud, à Châteauevilain, le rapport entre les trois catégories d'ouvrières diffère : soixante-cinq ouvrières sur trois cent quatre-vingts, soit à peine un cinquième, rentrent chez elles quotidiennement, alors que deux cent quatre-vingt-treize doivent attendre le samedi. Enfin, vingt-deux filles seulement restent en permanence dans l'usine²²²⁵.

²²²¹ Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873, Notice imprimée, 1873.

²²²² Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873, Notice imprimée, 1873.

²²²³ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 114.

²²²⁴ CHATELAIN (A.), 1970 et BERNARD (P.), 1952.

Dans certains établissements, l'alimentation est fournie par le patron contre paiement le plus souvent, dans d'autres, les ouvrières doivent apporter leur panier de victuailles pour la semaine. À Renage , chez Montessuy & Chomer, les ouvrières internes doivent apporter leur nourriture hebdomadaire. Eventuellement, un voiturier peut leur apporter deux fois par semaine des aliments de chez elles. La maison Montessuy se contente de leur assurer, dans un réfectoire, de la soupe le matin et le soir, ce qui est insuffisant comme ration alimentaire quotidienne. Durant la semaine, lesdits aliments sont confiés aux religieuses qui en ont la garde, tandis que des domestiques se chargent de les préparer dans les cuisines pour les ouvrières. L'usine-pensionnat Permezel , à Voiron , au tournant du siècle, fonctionne selon un principe légèrement différent, puisqu'elle met à leur disposition des fourneaux, un réfectoire où chaque pensionnaire dispose d'un casier à vivres, y compris pendant la période de grande chaleur²²²⁶ . Les filles de la campagne vivent à l'usine grâce aux produits de la ferme paternelle, atténuant ainsi le choc du passage de l'univers familial à celui de l'usine²²²⁷ . Certains patrons d'usines-pensionnats retiennent sur les salaires des ouvrières les frais de transport, de logement ou de repas²²²⁸ .

²²²⁵ AN, BB18A92, Lettre ms du procureur de Bourgoin au procureur général le 3 juillet 1892.

²²²⁶ *Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873*, Notice imprimée, 1873 et JOUANNY (J.), 1931, pp. 55 et 115. En 1930, on dénombre encore dix-sept cuisines ou réfectoires d'usines encore en activité, surtout dans les cantons de Voiron , Rives et du Grand-Lemps , ainsi que vingt-cinq dortoirs ayant entre quatre et quatre-vingt lits et trente cités ouvrières.

²²²⁷ CHATELAIN (A.), 1976, p. 944.

²²²⁸ JONAS (R. A.), 1994, pp. 80-81. Jonas mentionne notamment le cas d'usines (probablement voironnaises) où le patron applique en 1906 une retenue de 18 francs pour les repas et de 19 francs pour le logement sur le salaire mensuel.



Figure 29—La chapelle et le parc du tissage Montessuy & Chomer.

Source : coll. Privée.



Figure 30—Le réfectoire de l'usine-pensionnat Montessuy & Chomer, à Renage , vers 1920.

Source : coll. Privée.

Loin d'être confortables, ces dortoirs sont aussi des repoussoirs lorsqu'ils ne sont pas entretenus. À Voiron , on loge les ouvrières en priorité dans des dortoirs aménagés sous les combles, partie de l'immeuble la plus sensible aux écarts de température, avec une

aération médiocre²²²⁹. Souvent, deux ouvrières doivent se partager la même couche. Au début du XX^e siècle, dans le Sud-est de la France, 80% des ouvrières logées dans des tissages dorment dans de telles conditions²²³⁰. Pourtant, la nostalgique Jeanne Bouvier, au crépuscule de sa vie de militante syndicale, conserve un bon souvenir de ses journées passées dans une usine-pensionnat :

« Les lits étaient bons et propres, les draps changés tous les mois. Je me trouvais heureuse de coucher dans un lit convenable et propre comme chez ma mère. Le dortoir était bien éclairé, chauffé l'hiver, avec un placard pour chaque ouvrière. Le réfectoire aussi était éclairé et bien chauffé, et chacune de nous y avait son placard. Dans une grande cuisine, les ouvrières préparaient leurs aliments elles-mêmes. [...] J'appréciais beaucoup cette organisation. Je respirais un peu dans cette fabrique où je me trouvais moins malheureuse avec mon salaire de 1,25 francs par jour. [...] Il y avait bien un ennui dans cette fabrique : la journée de travail était trop longue. La cloche sonnait à quatre heures et demi du matin ; lorsque je l'entendais je la maudissais »²²³¹.

À Renage, comme à Châteauvilain ou à Boussieu, les concepteurs ont pris soin de dissocier les espaces privatifs des espaces productifs, par des bâtiments distincts, séparés par un parc : ils aménagent des espaces fonctionnels, clairement définis, pour mieux asseoir leur contrôle sur les ouvrières²²³². Les jeunes filles doivent obligatoirement se trouver dans les ateliers en journée. La fabrique de Renage dispose d'un vaste jardin. Avec la construction d'un moulinage sous le Second Empire, le jardin et la chapelle qui y trône, deviennent les éléments centraux de l'établissement. Située le long de la Morge, le plan initial de la vieille fabrique rappelle d'une certaine façon celui d'un couvent ou d'une abbaye avec la présence d'un jardin privatif encerclé par le tissage et le bobinoir sur trois de ses côtés. Pour vivre en autarcie – ou en communauté – les propriétaires ont adjoint diverses annexes autour de cette fabrique : une forge, des turbines, un dortoir en face de l'usine, des écuries, un magasin pour les soies, un gazomètre, un entrepôt pour le charbon, une menuiserie, un poulailler. Un second dortoir a été construit à l'entrée de la propriété. À l'autre extrémité, faisant face au tissage, les dirigeants ont fait construire un moulinage, mû par une turbine. Entre les deux, donc, on retrouve un vaste parc aménagé sur le modèle des jardins anglais, où alternent prairies, bosquets, parties ombragées le long de la Morge : l'ensemble, par son caractère champêtre artificiel, offre un cadre propice à la méditation, à la solitude, avec la chapelle au centre, mais aussi à la détente

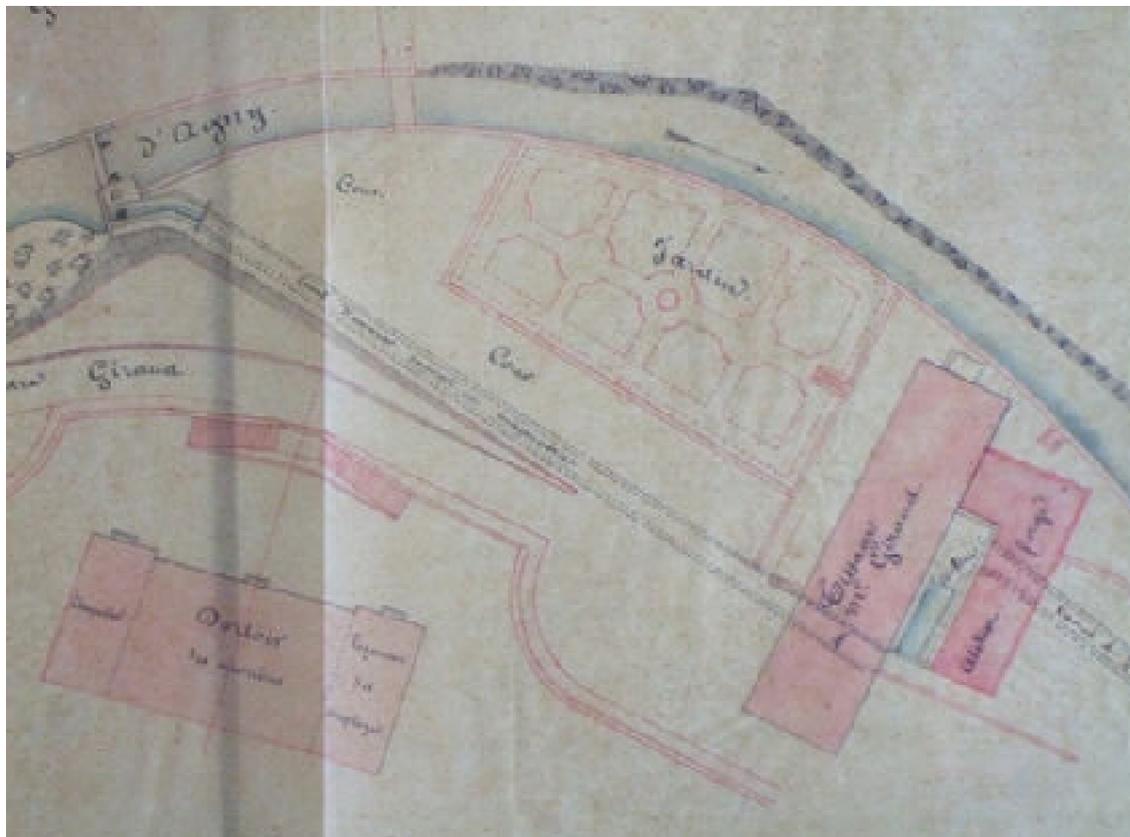
²²²⁹ Il faut attendre le décret du 28 juillet 1904 pour que l'Etat s'intéresse au sort des ouvrières de ces usines-pensionnats, en réglementant les conditions de vie à l'intérieur. Cette nouvelle législation interdit le partage de la même couche par deux ouvrières, impose une distance d'au moins quatre-vingts centimètres entre chaque lit. Les lits doivent obligatoirement comporter une paille ou un sommier, ainsi qu'un matelas. Chaque ouvrière doit avoir un placard pour mettre ses effets et disposer d'un lavabo avec un savon et une serviette dans le dortoir. Dans les faits, les rares inventaires d'usine en notre possession montre que certains industriels n'ont pas attendu la loi (placard et literie). Voir BEAUQUIS (A.), 1910, p. 104.

²²³⁰ CHATELAIN (A.), 1976, pp. 944, 954.

²²³¹ BOUVIER (Jeanne), *Mes mémoires. Une syndicaliste féministe, 1876-1935*, Paris, La Découverte/Maspéro, 1983, p. 64.

²²³² FOUCAULT (Michel), p. 168.

des pensionnaires, à la dispersion des ouvrières en petits groupes pour éviter tout attroupement ou concentration dans la cour principale devant l'usine²²³³. Dans le champ disciplinaire, le parc devient un espace de semi-liberté. Ce paysage rural illustre le rejet idéologique de la ville industrielle, polluée et pervertie²²³⁴.



Plan 5-L'usine-pensionnat A. Giraud & Cie, à Châteauvilain vers 1875.

Source : ADI, 7S2/25

D'ailleurs, les fabricants lyonnais construisent systématiquement leurs usines-pensionnats à la campagne, alors que les façonniers (essentiellement les Voironnais) installent leurs usines-dortoirs dans un cadre urbain et semi-urbain. Cela n'empêche pas d'aménager un vaste parc autour de leurs ateliers, comme c'est le cas chez Florentin Poncet : la chapelle trône au milieu d'un parc cet d'arbres. Au Vernay (Nivolas), les Faidides ont eux aussi une chapelle, tandis qu'un parc d'un hectare entoure la propriété.

²²³³ Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873, Notice imprimée, 1873.

²²³⁴ On retrouve cet idéal campagnard chez les utopistes du XIX^e siècle. C'est l'un des rares points communs entre eux et les usines-pensionnats chrétiennes. Voir PAQUOT (T.), 2007, p. 76.

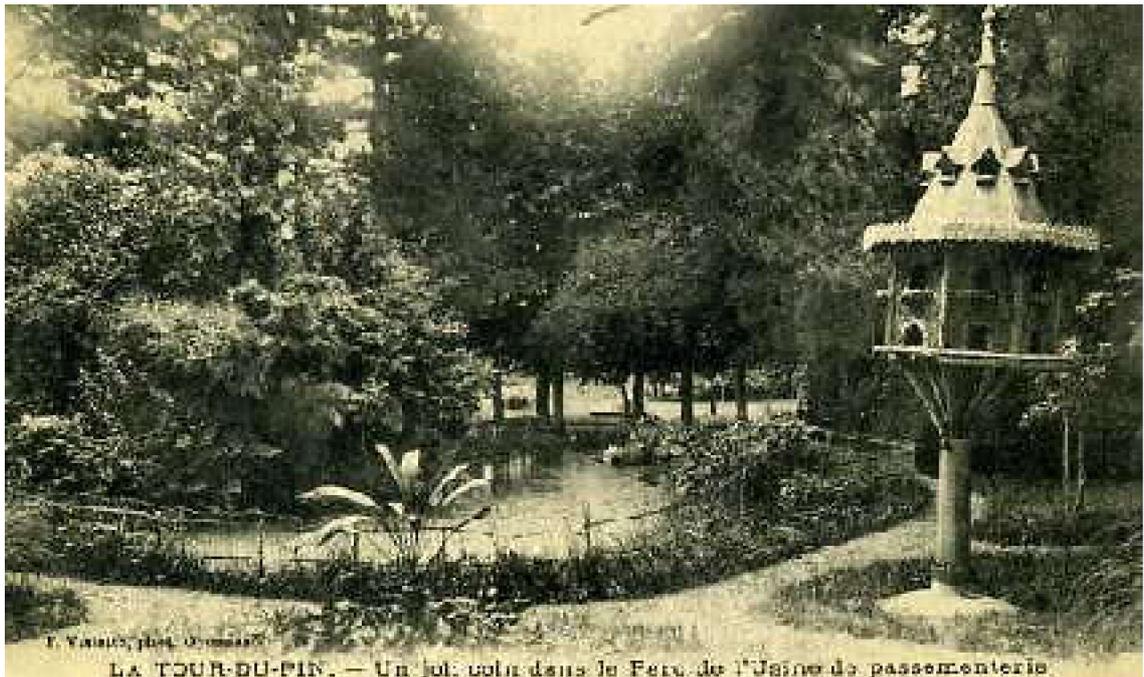


Figure 31—Le parc d'une usine à La Tour-du-Pin vers 1900.

Source : coll. privée.

Certaines usines-pensionnats, comme celle de Boussieu , réglementent aussi la période de fin d'engagement. Chez Auger, l'engagement des ouvrières (mais pas celui des apprenties) cesse à des dates fixées par avance, après au moins un an d'activité dans l'usine : le 30 juin et le 31 décembre. Pour quitter définitivement l'établissement, l'ouvrière doit informer la direction avec deux mois d'avance²²³⁵ .

Quant aux apprenties, engagées pour quatre années, elles ne peuvent s'absenter de l'usine Auger²²³⁶ que sur une demande de leur père ou de leur tuteur, après un accord du directeur²²³⁷ .

Les usines-pensionnats méritent certainement les surnoms de « *fabriques-couvents* » et de « *cloîtres industriels* », donnés par des contemporains plutôt critiques à leur égard²²³⁷ .

4-Formation, discipline et autorité.

Les usines Montessuy & Chomer et Auger à Boussieu , fondées au début des années 1850, apparaissent comme des « *laboratoires disciplinaires* », où s'élaborent de nouvelles

²²³⁵ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Conditions générales d'engagement des ouvrières à la Fabrique de Boussieu , sd [1862-1887].

²²³⁶ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Conditions d'admission d'apprenties dans la manufacture de Boussieu , sd [1862-1887].

²²³⁷ CHATELAIN (A.), 1976, p. 937.

techniques de gestion du personnel, associant une vision de la société à la recherche d'une efficacité rationnelle : « *la discipline est pensée comme une technique de gestion de la société* », contre les révoltes et les débordements d'éléments subversifs²²³⁸. Comme dans un couvent, les ouvrières sont soumises parfois à la règle du silence, en toutes circonstances²²³⁹.

Dans l'ensemble, il ressort qu'à la fin du XIX^e siècle, les internats servent d'abord à surveiller la « probité et la moralité » des ouvrières. À maints égards, la main d'œuvre féminine traîne derrière elle une réputation d'indiscipline largement répandue parmi les milieux patronaux, que seul un ordre moral rigoureux permet de contrôler²²⁴⁰.

Les premiers règlements font leur apparition d'abord dans les établissements appartenant à des fabricants lyonnais. Au début de l'année 1866, un expert signale l'existence d'un règlement dans la fabrique Girodon, à Renage²²⁴¹.

Chez Auger, l'article trois du formulaire d'engagement des ouvrières stipule, dans les années 1860, que

« l'ouvrière promet obéissance et soumission aux personnes chargées de la surveiller, ainsi que de se conformer aux règlements de l'établissement »²²⁴².

La direction de l'usine Auger impose un règlement au personnel à partir de mars 1862. Au sommet figure ce principe de « *soumission complète* ». Puis, il est suivi par le silence et la promptitude : les jeunes filles de la fabrique – orphelines, apprenties et ouvrières – doivent se rendre en cinq minutes aux ateliers, dès le premier son de cloche, dans un silence absolu. Hors des ateliers, le silence est de rigueur, dans la cour comme dans les dortoirs. Les attroupements sont sévèrement réprimés : pas plus de deux ouvrières aux cabinets, pas plus de quatre ouvrières à la fois en confession à la chapelle. La direction surveille étroitement la propreté de l'usine²²⁴³. On apprend aussi aux ouvrières à ne pas gaspiller les déchets de soie.

Chez Auger, à Boussieu (Ruy), les orphelines affrontent une soumission plus élaborée que les apprenties et les ouvrières puisque, selon l'article 8, du formulaire d'admission :

« Les parents ou le tuteur laissent l'enfant ou la pupille libre : -de recevoir toutes les leçons de lecture, d'écriture, de calcul, d'ouvrages manuels et d'éducation

²²³⁸ LORIGA (S.), 1991 et REVEL (J.), 2006, pp. 106-107.

²²³⁹ REYBAUD (L.), 1859, p. 201. Reybaud décrit l'usine C.-J. Bonnet de Jujurieux (Ain).

²²⁴⁰ DOWNS (L. L.), 2002, p. 216.

²²⁴¹ ADI, 6S7/79, Observations ms de l'expert sur le mérite des réclamations produites dans l'enquête sur le classement du Syndicat de la Fure le 25 janvier 1866.

²²⁴² ADI, 9U360, *Justice de Paix de Bourgoin, Conditions générales d'engagement des ouvrières à la Fabrique de Boussieu, sd [1862-1867]*.

²²⁴³ ADI, 9U360, Règlement ms des jeunes filles occupées à la fabrique de Boussieu, le 25 mars 1862.

chrétienne données par les sœurs préposées à la surveillance et à la formation intellectuelle de ces jeunes filles. -d'assister aux exercices du culte catholique et de recevoir l'enseignement religieux et moral donné par M. l'aumônier de l'établissement »²²⁴⁴ .

Les ouvrières s'insèrent dans un système hiérarchique dominé par une double autorité supérieure : le directeur, représentant d'une autorité temporelle, celle des patrons lyonnais, d'une part, et les religieuses et le curé, représentant d'une autorité spirituelle, la religion, d'autre part. Emanation des riches fabricants de soieries, le directeur a directement sous ses ordres des contremaîtresses qui surveillent les ouvrières. Le règlement intérieur lui attribue toute l'autorité au sein de l'établissement et justifie sa domination sur des ouvrières consentantes. Chez Auger, les ouvrières qui désirent parler avec le directeur, doivent remettre leur demande par écrit à la supérieure.

L'étude des actes de la justice de paix pendant les années 1850 est instructive. En cas de rupture du contrat verbal mais aussi moral par l'apprentie, que le motif en soit la fuite, l'inconduite ou le non-respect du règlement, les patrons prévoient de demander une indemnité de deux cents francs à la famille de l'ouvrière indélicata²²⁴⁵ . Toujours verbalement, une clause permet, toutefois, de rompre ce contrat, à savoir la maladie d'un proche. Cependant, il convient de souligner le faible nombre de litiges portés devant la justice de paix, par rapport à l'effectif supposé de l'établissement, supérieur à deux cents ouvrières. Sans doute s'agit-il des cas pour lesquels aucun accord amiable n'a pu être trouvé entre les deux parties. Dans les vingt et une affaires, quasiment la moitié (dix) provient de la fuite de l'ouvrière, tandis que dans un nombre équivalent de cas, ce sont les parents qui retirent leurs filles ou viennent les chercher sans les ramener. C'est le cas notamment des ouvrières originaires de l'Oisans, dont les parents constatent la « *mauvaise nourriture* », mais aussi « *le défaut de propreté qui règne dans l'établissement* » et l'absence de « *l'instruction que [Auger & Gindre] s'étaient engagés à leur donner* »²²⁴⁶ . Une seule fille peut réellement justifier d'un état malade invalidant pour travailler dans la fabrique. Lorsque les fuyardes avancent des ennuis de santé pour la quitter, les dirigeants ne désespèrent point de les récupérer et mènent une enquête de voisinage, voire exigent, par l'intermédiaire du juge de paix, un examen médical. Quelques unes se distinguent par leur opposition au système pensionnaire, comme Césarine Claret, qui, avant de fuir sa prison, n'hésitait pas à entonner « *de mauvaises chansons, [à manquer] d'égard envers les sœurs et [à donner] de mauvais exemples aux autres ouvrières* »²²⁴⁷ .

Parmi les abus dénoncés chez Auger et les autres, figurent en bonne place les

²²⁴⁴ 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Conditions d'admission d'orphelines dans la manufacture de Boussieu , sd [1862-1887].

²²⁴⁵ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Conditions générales d'engagement des ouvrières à la Fabrique de Boussieu , sd [1862-1887].

²²⁴⁶ ADI, 9U281, Justice de Paix de Bourgoin , Acte civil du 2 juillet 1859.

²²⁴⁷ ADI, 9U281, Justice de Paix de Bourgoin , Acte civil du 30 avril 1859.

amendes infligées par les patrons, tant et si bien qu'au terme de leur contrat d'apprentissage, certaines ouvrières se retrouvent débitrices envers leur patron et n'ont d'autre choix pour rembourser leurs créances, que de renouveler leur contrat. Les salaires sont directement versés aux ouvrières par la supérieure des religieuses qui les poussent, aussitôt les gages versés, à les lui restituer pour les placer à la Caisse d'épargne de l'usine. Par cette pratique soigneusement réglée, il s'agit d'éduquer les ouvrières : elles doivent elles-mêmes prendre l'initiative d'économiser leur salaire. Chez Girodon , les salaires sont versés toutes les cinq semaines²²⁴⁸ .

Chez Auger, les conditions salariales sont fixées par le formulaire d'engagement des ouvrières. Contrairement aux usages en vigueur, les ouvrières ne touchent pas une rémunération en fonction du tarif lyonnais ou du niveau de production. Elles reçoivent un salaire fixe à l'année, durée théorique de leur engagement. Les filles de l'usine n'entrent en possession de leurs gages qu'au terme de l'année ou de leur engagement. Comme elles sont nourries, logées, chauffées, blanchies, les ouvrières gagnent un salaire de misère : au moulinage, une ouvrière employée sur les banques se fait 100 francs par an, alors que ses collègues travaillant respectivement aux purgeoirs, aux doublages et aux moulins 105, 110 et 120 francs. Les dévideuses, les tisseuses, les polisseuses, les pinceteuses et les caneteuses émargent à 120 francs par an à la fin des années 1860. C'est trois à quatre fois moins que ce que gagne une tisseuse dans un autre établissement. Les patrons mettent en place parfois des systèmes de primes et de récompenses pour encourager leurs ouvrières, surtout pour l'exécution de commandes urgentes²²⁴⁹ . Des étrennes sont versées aux ouvrières pour encourager leur ardeur au travail²²⁵⁰ : les apprenties, plus jeunes, gagnent 25 francs par an, la première année, puis 40 et 60 francs les deux années suivantes, et enfin 100 francs pendant leur dernière année. Elles aussi ont la possibilité de percevoir des étrennes²²⁵¹ . Chez Auger, à Boussieu (Ruy), la direction de l'usine-pensionnat propose une « *étrenne* » de 2 francs par semaine pour les ouvrières du moulinage qui travaillent la nuit. Pour stimuler les ouvrières du moulinage ainsi que les polisseuses et les caneteuses, le patron de l'usine met en place un second système de primes, avec un classement mensuel des ouvrières en quatre classes : les ouvrières de première classe touchent une étrenne de 2 francs, celles de la seconde classe 1,50 francs et celles des deux autres classes 1 franc. Le classement prend en compte au moins cinq critères, parfois subjectifs et peu en rapport avec la production : « *la bonté, la quantité, la qualité du travail, la docilité, l'application* ». Ce système vise à encourager la production car les ouvrières du moulinage Auger touchent un salaire fixe à l'année. Il organise aussi une hiérarchie des aptitudes et du

²²⁴⁸ MOYROUD (R.), 1995-1996.

²²⁴⁹ JONAS (R. A.), 1994, p. 86.

²²⁵⁰ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Conditions générales d'engagement des ouvrières à la Fabrique de Boussieu , sd [1862-1887].

²²⁵¹ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Conditions d'admission d'apprenties dans la manufacture de Boussieu , sd [1862-1887].

mérite chez les ouvrières²²⁵². Les tisseuses, les dévideuses et les pinceteuses reçoivent aussi des primes pour compléter leurs salaires fixes, mais les modalités et le montant ne sont pas précisés explicitement²²⁵³. L'orpheline de l'usine Auger dispose en moyenne d'une dot de 610 francs grâce à l'argent placé à intérêt dans la Caisse d'épargne de l'usine²²⁵⁴. C'est peu au regard de ce que gagnent les ouvrières d'un établissement chaque année, au moins 400 francs. Les gages des ouvrières sont gérés par les religieuses : par une gestion sévère, celles-ci doivent leur inculquer le goût de la simplicité et de la modestie, plutôt que celui de la dépense futile²²⁵⁵. Lorsqu'elle quitte définitivement la fabrique ou à sa majorité, l'orpheline reçoit un trousseau, dont elle perd le bénéfice si elle abandonne son poste avant l'âge de vingt et un ans ou si elle se comporte mal²²⁵⁶. L'autorité de la direction repose en partie sur ce système de récompense : les ouvrières les plus méritantes sont aussi les plus soumises au système mis en place par Auger, car elles ont mentalement intégrée le mode de fonctionnement de l'usine-pensionnat²²⁵⁷. Pour s'assurer de la bonne application du règlement, Auger a mis en place un système d'amendes allant de 25 centimes à 1 francs.

Chez Montessuy & Chomer, les ouvrières sont payées, dès le Second Empire, en fonction de leur rendement. Ainsi, en 1873, leur salaire quotidien varie entre 1,40 et 1,60 francs. Pour les plus habiles, le salaire mensuel peut atteindre les 70 francs²²⁵⁸. Quant aux ouvrières cloîtrées dans les usines-pensionnats six jours par semaine, elles n'ont pas la possibilité de dépenser leurs gains en futilité (rubans, breloques...). Dans un souci éducatif – leur apprendre à épargner – mais aussi financier – constituer des fonds supplémentaires pour le fonctionnement au quotidien de la fabrique – les fabricants lyonnais ont créé en faveur de leur personnel une caisse d'épargne, rapportant 5% l'an. La détentrice d'un tel livret peut, si elle le demande, obtenir la conversion de ses économies en titres de rente sur l'Etat ou en actions boursières²²⁵⁹. En 1853, l'inspecteur du travail des enfants affirme que les ouvrières de l'usine Auger touchent un salaire

²²⁵² Voir FOUCAULT (M.), 1993, p. 213.

²²⁵³ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin, Conditions générales d'engagement des ouvrières à la Fabrique de Boussieu, sd [1862-1887]. Abel CHATELAIN mentionne l'existence d'un tel classement mensuel à Tarare, chez J.-B. Martin, en 1858, mais rapidement les salaires fixes et les primes sont supprimés au profit d'un salaire aux pièces. Voir CHATELAIN (A.), 1976, p. 940.

²²⁵⁴ Pratique également en vigueur à l'usine-pensionnat de La Séauve selon CHATELAIN (A.), 1976, p. 941.

²²⁵⁵ GINIER (J.H.), sd, pp. 11 et sq.

²²⁵⁶ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin, Conditions d'admission d'orphelines dans la manufacture de Boussieu, sd [1862-1887]. Le trousseau se compose de six chemises, six mouchoirs de poche, un bonnet, un bonnet blanc, deux paires de bas en coton, deux autres en laine, deux jupes, deux robes, deux mouchoirs de col, deux tabliers, une paire de souliers neufs, une paire de galoches.

²²⁵⁷ MILGRAM (S.), 2001, pp. 172-173.

²²⁵⁸ Les salaires versés à l'usine-pensionnat J.-B. Martin de Tarare (Rhône) sont supérieurs : les femmes gagnent entre 1,50 et 2 francs par jour, selon CHATELAIN (A.), 1976, p. 938.

annuel²²⁶⁰ .

Les projets de Godin et des saint-simoniens affichent ouvertement leur volonté d'émanciper la femme²²⁶¹ . Les usines-pensionnats s'inscrivent dans une logique diamétralement opposée, avec sa soumission, selon une conception hiérarchique de la société. Alors que le Phalanstère de Fourier prévoyait une salle d'opéra pour stimuler les sens grâce à la musique et la danse, les usines-pensionnats semblent respecter la règle conventuelle du silence, avec probablement quelques entorses. Là où les projets et les réalisations utopistes proposent aux ouvriers la participation et l'association pour diriger l'entreprise et se partager les bénéfices, les propriétaires d'usines-pensionnats mettent en avant l'autorité, la hiérarchie et la soumission.

Fourier voyait dans son Phalanstère un moyen d'épanouissement sexuel, contre le moralisme bourgeois du XIX^e siècle²²⁶² . Les usines-pensionnats reprennent l'idéal monastique et religieux de l'abstinence et de la séparation des sexes, pour mieux lutter contre les perversions nées de l'industrialisation, contre les déviances et les pratiques sexuelles d'une jeunesse qui a besoin d'être moralisée selon les défenseurs des valeurs chrétiennes, alors que le XIX^e siècle s'affirme comme celui de la découverte des corps et de l'intime²²⁶³ .

La discipline des établissements de Boussieu et de Renage ressemble probablement à celle en vigueur à Jujurieux (Ain), chez C.-J. Bonnet , et à Tarare (Rhône), chez J.-B. Martin . En revanche, ailleurs, elle semble moins oppressante. Abel Chatelain parle même de « *relâchement* » à propos des usines-pensionnats de l'Isère²²⁶⁴ . D'ailleurs, les grèves pour dénoncer les usines-pensionnats sont assez rares. Ces pratiques quotidiennes et répétées de soumission transforment l'état d'esprit des ouvrières et les poussent à abandonner leur autonomie et leur sens des responsabilités au profit des religieuses et du directeur de l'établissement, représentants de l'autorité²²⁶⁵ .

5-La formation d'une culture d'entreprise.

Les sources utilisées jusqu'à présent illustrent surtout le point de vue patronal et attestent

²²⁵⁹ Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873, Notice imprimée, 1873.

²²⁶⁰ ADI, 162M10, Rapport ms d'inspection du travail des enfants dans les manufactures destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 12 juillet 1853.

²²⁶¹ GUESLIN (A.), 1987, pp. 51-54, PAQUOT (T.), 2007, pp. 62, 64.

²²⁶² GUESLIN (A.), 1987, pp. 42-46, PAQUOT (T.), 2007, pp. 61-62.

²²⁶³ CORBIN (A.), 2005.

²²⁶⁴ CHATELAIN (A.), 1976, p. 941.

²²⁶⁵ MILGRAM (S.), 2001, p. 24.

de l'efficacité des usines-pensionnats. L'isolement, la pratique religieuse et la discipline contribuent à transformer les esprits du personnel. Cependant, toutes les ouvrières ne sont pas logées et il n'y a pas toujours d'obligations religieuses. Cela suffit à remettre en cause la présence d'une large culture d'entreprise, d'autant qu'il existe un fort *turnover*. Pour aborder le sujet de la culture d'entreprise, l'étude de l'usine de Châteautilain semble pertinente.

La maison Alexandre Giraud & Cie.

Au début des années 1880, la maison Giraud, dont le siège se trouve dans la rue du Griffon, non loin de sa principale rivale Les petits-fils de C.J. Bonnet, possède des usines en Isère (Les Abrets , Châteautilain), dans la Loire (Saint-Denis-de-Cabanne), en Saône-et-Loire (Chauffailles), construite en 1876, et un moulinage en Ardèche (Chassiers et Vinezac), acquis en 1881. En moins d'une décennie, les fils d'Alexandre Giraud ont insufflé un second souffle à l'entreprise familiale, en assurant sa mécanisation et son intégration. L'affaire est alors dirigée par Laurent-Léon et son frère cadet, Joseph-Marie-Camille, alors que l'aîné de la fratrie, Paul, participe activement à la direction du quotidien catholique lyonnais, *Le Nouvelliste*, un quotidien populaire proche des milieux catholiques lyonnais et de l'Union Générale. Il préside également l'Association des patrons catholique de Lyon. Avec un chiffre d'affaires d'environ quatorze millions de francs et des comptes courants évalués à plus de six millions de francs en 1883, cette firme s'impose alors dans le peloton de tête au sein de la Fabrique lyonnaise, bien que son capital social ne s'élève qu'à 200.000 francs²²⁶⁶ .

La famille Giraud baigne dans une culture familiale très catholique : l'un des frères Giraud, Camille, a effectué un séjour chez les frères trappistes, tandis qu'un autre, Paul, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire et président de l'Association des patrons catholiques de Lyon, soutient activement le non moins catholique quotidien *Le Nouvelliste de Lyon*, alors dirigé par le très influent et libéral Joseph Rambaud. Ce dernier ne cache d'ailleurs nullement ses sympathies pour l'œuvre de Le Play, favorable à une morale chrétienne pour assurer le développement économique²²⁶⁷ . Cependant, le fils Giraud conserve sa place dans la maison Alexandre Giraud & Cie, comme en atteste son intervention directe lors de la crise de 1886. D'ailleurs, lors du renouvellement de la société en 1888, Paul est promu au rang d'associé principal (la moitié des bénéfices), au détriment de Laurent-Léon qui réduit son activité (il ne reçoit désormais que 10% des bénéfices), tandis que Camille se replie en Autriche, à Reichenburg, dans la religion. Cependant, en 1895, Camille semble reprendre une certaine activité aux côtés de son frère Paul, mais il « *se réserve la faculté de ne pas prendre une part active aux affaire de la société* ». Alors que leur père avait sa vie durant fui la notabilité et les mondanités,

²²⁶⁶ ADR, 6Up, Acte de société devant M^e Mitiffiot, à Lyon, le 17 mai 1882, Voir également CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 174-176.

²²⁶⁷ AN, F⁷ 12387, Copie d'une lettre ms rédigée par Roux, à Grenoble, et adressée au journal parisien *Le Temps*, le 12 avril 1886 et VAUCELLES (L. de), 1971, pp. 30-37, RASTELLO (M.-J.), 1992. Parmi les actionnaires du *Nouvelliste*, on retrouve d'autres fabricants lyonnais, comme Alexandre-Annet Ruby , Adrien Gourd .

Laurent-Léon et Paul Giraud recherchent une reconnaissance sociale. Ainsi, l'aîné des frères Giraud marie ses deux filles aînées à des héritiers de vieilles familles nobiliaires, Marc-Annet-Marie, comte d'Ussel, en 1889, et Albéric-Marie Dauphin de Vernas, quatre ans plus tard²²⁶⁸.

L'usine de Châteauvilain se situe à proximité de la route nationale de Lyon à Grenoble, dans le hameau de la Combe, à sept kilomètres de Bourgoin. En 1853, quelques années après son rachat par la maison Giraud, l'usine emploie approximativement cent cinquante ouvrières²²⁶⁹. En 1886, l'effectif s'élève à trois cent cinquante personnes environ, en très grande majorité des femmes et des filles. Il semble que depuis un demi-siècle, les effectifs de l'établissement n'ont cessé d'augmenter, au point peut-être de représenter une menace pour le très anti-clérical maire de Châteauvilain. Alexandre Giraud a fait établir une chapelle dans sa nouvelle acquisition vers 1843, qui est transférée dans le bâtiment principal en 1885, car elle s'avère trop étroite depuis quelque temps. Mais les dirigeants de l'usine n'ont pas demandé l'autorisation nécessaire à son déplacement et à son ouverture, dans la mesure où une chapelle plus ancienne existait déjà. Une partie des ouvrières est acheminée à l'usine le lundi matin grâce aux galères qui sillonnent les campagnes pour repartir le samedi soir par le même moyen.



Figure 32—L'usine-pensionnat Alexandre Giraud & Cie à La Combe (Les Eparres)

²²⁶⁸ ADR, 6Up, Acte de société devant M^e Druard, à Lyon, le 18 septembre 1895, 49Q253, ACP du 1^{er} juin 1889 (contrat de mariage devant M^e Druard, le 30 mai), et 49Q274, ACP du 25 avril 1893 (contrat de mariage chez le même notaire le 22 avril). Laurent-Léon Giraud verse à chacune de ses filles 300.000 francs en avancement d'hoirie. En 1895, les apports des deux frères survivants, Paul et Camille, s'élèvent à cent mille francs seulement. Paul se retire de la société familiale à l'automne 1898, laissant Camille seul.

²²⁶⁹ ADI, 7S2/25, Lettre ms de Jean-Baptiste Coche, mandataire d'Alexandre Giraud, au préfet, le 28 juin 1853.

/Châteautilain), vers 1900.

Source : coll. Privée.

En 1886, quatre religieuses dont la supérieure, issues de l'Ordre de Sainte-Philomène et rattachées à un couvent de Saint-Marcellin , encadrent le personnel d'une main ferme, mais « *maternelle* » : elles ont pour mission de surveiller les ouvrières pendant les « *récréations* », aussi bien dans la cours que dans le réfectoire. La supérieure prend en charge plus particulièrement la gestion de la lingerie et de la cuisine, ainsi que le service de la chapelle. Les religieuses sont les premières levées le matin. Après avoir pris leur petit déjeuner, elles s'occupent de servir celui des ouvrières. Aucune religieuse n'encadre les ouvrières dans les ateliers ²²⁷⁰ . La religieuse la plus jeune, sœur Marie-Cyprien, née Joséphine Ougier, n'a que dix-neuf ans. Elle n'a rejoint l'usine Giraud que cinq mois avant les événements. Les trois autres sœurs ont entre vingt-neuf et trente-neuf ans et sont arrivées à Châteautilain depuis trois ans au moins ²²⁷¹ . Les interrogatoires des ouvrières révèlent parfois, mais pas toujours, une certaine proximité entre elles et les religieuses. Les sentiments sont partagés : tantôt des relations maternelles ou fraternelles ²²⁷² , tantôt des relations hiérarchiques empreintes de révérence.

L'ensemble du personnel peut assister au culte dans la nouvelle chapelle, bénite en juin 1885 par l'évêque en personne. Chaque dimanche, le curé de la paroisse rejoint l'usine pour y retrouver son neveu, Jules Fischer , le directeur de la fabrique. La maison Alexandre Giraud & Cie rétribue un abbé, Revol, pour sa présence permanente auprès des ouvrières. La messe est célébrée généralement le premier vendredi de chaque mois par le curé. Régulièrement, le jeudi soir, celui-ci rassemble les ouvrières dans l'édifice cultuel « *pour leur adresser quelques paroles* », surtout pendant le Carême, mais également certains vendredi matin ²²⁷³ .

Fischer , natif de La Croix-Rousse et âgé de trente-huit ans en 1886, dirige la fabrique de Châteautilain depuis quatre ans environ. Cela fait alors dix-huit ans qu'il est au service des frères Giraud.

Les ouvrières, confinées derrière le mur d'enceinte, disposent de rares moments d'intimité, surveillées en permanence par les religieuses ou par les contremaîtresses. Pour se confier, pour oublier les tensions quotidiennes, elles se réfugient par petits groupes dans la grange aux galères, où elles peuvent se cacher pour discuter ou rêver ²²⁷⁴ . Sur les trois cent cinquante ouvrières de l'usine, la quasi-totalité est originaire de l'arrondissement. Seules dix-sept ouvrières ne quittent pas l'établissement le samedi avec

²²⁷⁰ ADI, 4U609, Interrogatoire d'Emilie Silvent, supérieure des religieuses de l'usine Giraud, le 12 avril 1886 et *L'affaire de Châteautilain , les préliminaires, le drâme, les victimes, les responsabilités*, Lyon, Le Nouvelliste, sd [1886].

²²⁷¹ ADI, 4U609, Interrogatoires de Joséphine Ougier le 19 avril, de Félicie Mazerat les 13 et 19 avril, de Marie Jullien le 12 avril et d'Emilie Silvent le même jour.

²²⁷² Voir DOWNS (L. L.), 2002, p. 239, à propos des surintendantes sociales.

²²⁷³ ADI, 4U609, Interrogatoire d'Emilie Silvent, supérieure des religieuses de l'usine Giraud, le 12 avril 1886.

leurs collègues en raison de l'éloignement géographique de leur famille. À partir des interrogatoires des prévenus et des dépositions des témoins dans l'affaire de Châteauvilain, il est possible d'esquisser les structures relationnelles en œuvre dans une usine-pensionnat. Les forces de l'ordre ont procédé dans les jours qui ont suivi la fermeture agitée de la chapelle, à l'interrogatoire d'une centaine de personnes (quatre-vingt-dix-huit) sur les trois cent cinquante travaillant dans l'établissement, du directeur blessé, à la simple cuisinière. Dans leurs interrogatoires, les enquêteurs ont demandé à leurs interlocuteurs non seulement de décrire leur journée, mais aussi de fournir le nom d'au moins une personne pouvant corroborer leur déposition, devenant de facto des générateurs de noms. Chacun doit justifier son emploi du temps. Certes, le contexte tumultueux de cette journée d'avril 1886 ne permet pas de pousser très loin l'analyse relationnelle sur une journée-type dans une usine-couvent. En supposant que les manifestantes se réunissent par petits groupes selon leurs affinités quotidiennes, hors de tout mouvement exceptionnel, il est alors possible de saisir les logiques relationnelles entre ouvrières. Indirectement, ces dépositions constituent les réponses à un questionnaire dont il nous faut reformuler les bonnes questions pour en extraire des informations pertinentes. En outre, chaque déposition fournit quelques variables indépendantes des données relationnelles à repérer, comme l'âge, le sexe, la fonction au sein des ateliers, le domicile voire dans quelques cas le lieu de naissance. À ces informations, s'ajoutent celles, indispensables, sur l'usine, l'entreprise, les usines-pensionnats²²⁷⁵.

Sur les quatre-vingt-dix-huit personnes interrogées, soixante-dix-neuf fournissent des noms d'individus ayant passé cette journée en leur compagnie. Cependant, les listes de noms générées par les interrogatoires sont brèves : un, deux, voire trois noms cités au maximum. Dans neuf dépositions, il n'est pas possible d'identifier les noms générés car ces personnes n'ont pas été convoquées pour déposer. Pour les soixante-dix témoins ou prévenus restant, nous avons mis en relation leur âge, leur lieu de résidence et leur profession avec celles des noms qu'ils citent pour corroborer leur témoignage, afin de repérer des logiques relationnelles au sein de l'usine-pensionnat, d'établir la nature du lien social ainsi que son fonctionnement interne. Le lien le plus fort concerne le domicile²²⁷⁶ : dans soixante-deux cas sur soixante-dix, les prévenus ou témoins citent au moins une personne domiciliée dans la même commune qu'eux. Dans le monde clos de l'usine, on aime à se retrouver entre gens du même « pays », qui demeure leur seul horizon géographique. Ce sentiment d'appartenance à une même communauté d'origine s'explique tout d'abord par le trajet quotidien que ces ouvrières effectuent ensemble, en

²²⁷⁴ À partir des interrogatoires réalisés en avril 1886 concernant le déroulement de du soulèvement, les ouvrières indiquent les différents endroits où elles se sont rendues durant ladite journée. Elles nous révèlent ainsi les lieux qu'elles connaissent et qu'elles fréquentent et où elles ont la possibilité de se réfugier ordinairement.

²²⁷⁵ LAZEGA (E.), 1998, pp. 17-29.

²²⁷⁶ Communes de résidence des soixante-dix personnes étudiées : 1-Eydoche = 16 cas.6-Torchefelon = 311-Culin = 22-Biol = 157-Eclore = 312-Nantoin = 23-Châteauvilain = 98-Commelle = 313-Ruy = 14-Champier = 69-Flachères = 35-Les Eparres = 510-Saint-Didier-de-Bizonnes = 2

groupe pour se donner du courage et pour éviter toute mauvaise rencontre chemin faisant. Ce phénomène est accentué par les rivalités entre villages, les fameuses « querelles de clochers », qui se reproduisent dans l'enceinte de l'usine entre « *les filles d'Eydoche* », soit une trentaine de filles sur trois cent cinquante, et celles de Châteauvilain ou de Nivolas . La contremaîtresse Rosanne Badin, âgée de quarante-deux ans, a derrière elle dix ans de présence à l'usine Giraud en 1886, sans en être toutefois pensionnaire.

L'affaire de Châteauvilain .

La soumission et l'autorité sont des règles communes à ces usines. Pourtant, même pour les projets d'usines-pensionnats les plus abouties, comme chez Montessuy & Chomer, à Renage ou chez Auger à Boussieu , ces établissements se distinguent des institutions totales définies par Goffman ²²⁷⁷ . En tout état de cause, les usines-pensionnats contribuent à la naissance d'une culture d'entreprise particulière, dans laquelle baignent de jeunes ouvrières. Eduquées selon l'esprit de la maison, les ouvrières des usines-pensionnats forment ainsi un groupe à part, distinct du reste de la population, tout au moins pour les plus jeunes, très influençables, et pour les ouvrières ayant effectué une longue carrière dans l'établissement ²²⁷⁸ . Certes, la soumission à l'autorité est réelle, en Bas-Dauphiné, grâce à l'intervention de la religion ²²⁷⁹ . L'affaire de Châteauvilain illustre le contrôle des esprits exercé par les fabricants lyonnais, mais ceux-ci ne parviennent pas à assurer leur emprise sur les relations entre leurs ouvrières.

L'usine Giraud des Abrets se situe dans les très catholiques Terres Froides. Déjà sous la Révolution, elles avaient abrité nombre de prêtres réfractaires qui célébraient la messe dans des granges, tel le curé Perriol, de la paroisse de Biol , pendant la Terreur, soutenu par plus de la moitié des habitants. Quelques années plus tard, sous l'Empire, on retrouve encore les confréries et sociétés de Pénitents les plus importantes du département : la confrérie masculine du Saint-Sacrement et la société féminine du Rosaire, à Biol, rassemblent alors, à elles deux, cent soixante membres, tandis que celles de Bizannes en comptent deux cent dix et celle des Eparres soixante-dix ²²⁸⁰ .

À l'origine du drame de Châteauvilain , il faut peut-être voir la rivalité entre le maire de la commune, Douillet, un républicain convaincu, et le curé soutenu par « ceux » de l'usine, pour exercer l'autorité à Châteauvilain, chacun cherchant à préserver ou étendre son influence, par la délocalisation d'un enjeu national à l'échelle locale ²²⁸¹ . Le maire n'hésite pas à prendre la tête du parti anticlérical de la commune pour affirmer son

²²⁷⁷ GOFFMAN (E.), 1968. Selon Goffman, une institution totale contrôle tous les aspects de la vie des individus y compris les relations, avec une forte soumission.

²²⁷⁸ Voir les remarques à ce sujet KOTT (S.), 1988 citée par DEBOUZY (M.), 1988. Elle démontre que les ouvriers des cités construites par le patronat mulhousien ont le sentiment « *d'être une classe à part* », peu intégrés à la classe ouvrière.

²²⁷⁹ FRIDENSON (P.), 1996, pp. 307-332.

²²⁸⁰ ADI, 7V1/3, Etats des sociétés et confréries de pénitents de l'arrondissement de La Tour-du-Pin le 3 mars 1810.

autorité²²⁸². *Le Nouvelliste*, dont l'un des directeurs n'est autre que l'un des frères Giraud, dépeint volontiers le maire de la commune comme un être « *ignorant, prétentieux et rageur, instrument docile entre les mains de sectaires* », voire illettré, sous l'emprise de sa femme. Depuis plusieurs mois déjà, comme dans tant de communes, les esprits se déchirent sur la personnalité du curé, approuvé par les uns, contesté et vilipendé par les autres. Les faits et gestes de chaque groupe sont aussitôt interprétés par le camp adverse. À plusieurs reprises, le maire se plaint du desservant auprès de l'évêque de Grenoble, demandant sans succès son remplacement ainsi que celui du vicaire de la chapelle de l'usine. Après quelques semaines de répit, l'ébullition reprend à l'annonce de la venue de Mgr Fava, évêque de Grenoble, à Châteauvilain pour y bénir la chapelle. Probablement par jalousie et mesquinerie, le maire intervient de nouveau en haut lieu pour faire fermer la chapelle avant l'arrivée de l'évêque. À ses yeux, l'église et la chapelle constituent des contre-pouvoirs préjudiciables à son autorité. D'autant que depuis plusieurs semaines déjà, le vicaire de l'usine attire de plus en plus de fidèles parmi les ouvrières, suscitant les craintes du maire qui cherche également à se débarrasser des religieuses en charge de l'école congréganiste de jeunes filles, alors que la commune possède une nouvelle école, laïque celle-là : la concurrence est donc forte pour contrôler les esprits à Châteauvilain. Il tente par mille tracasseries d'empêcher l'école libre de fonctionner à la rentrée scolaire²²⁸³. Depuis l'arrivée de Mgr Fava à Grenoble, en 1875, les incidents se sont multipliés dans le département entre les autorités et l'Eglise. Déjà, en 1880, un décret a entraîné la dispersion des congrégations masculines non autorisées. À la même époque, débute la laïcisation des écoles et des hôpitaux, tandis que plusieurs processions sont interdites. Autrement dit, le climat politico-religieux au début des années 1880 est plutôt tendu²²⁸⁴.

La question de l'autorisation de la chapelle, déjà soulevée en 1885, lors de son déplacement, ressurgit lorsque le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes expédie une dépêche le 29 mars 1886 à ce sujet au préfet de l'Isère qui, le 2 avril, prend un arrêté mandant la fermeture pure et simple de la chapelle. Quatre jours plus tard, le commissaire de police de Bourgoin se présente devant les portes de la fabrique afin de faire appliquer l'arrêté. Le directeur, Fischer, refuse que des scellés soient apposés sur la chapelle et se propose d'en référer à ses patrons, les frères Giraud, à Lyon. Le lendemain, le commissaire, assisté de deux gendarmes, se présente une nouvelle fois devant l'usine, mais repart, comme la veille, sans avoir pu accomplir sa mission, sous prétexte que le

²²⁸¹ Voir les analyses de MAGRAW (R.), 1970.

²²⁸² L'opposition entre le maire et le curé n'a rien d'exceptionnel au XIX^e siècle, en France. Le conflit se trouve simplement amplifié à Châteauvilain par les circonstances locales et la violence qui en résultent. Voir GREVY (J.), 2005, pp. 239-241, PLOUX (F.), 2004, et 2006, p. 47.

²²⁸³ AEG, Dossier Paroisses, Châteauvilain, notes ms sur les persécutions de la municipalité contre le clergé, rédigées par Guillaud, sd [1886] et *L'affaire de Châteauvilain, les préliminaires, le drâme, les victimes, les responsabilités*, Lyon, Le Nouvelliste, sd [1886], p. 13.

²²⁸⁴ BARRAL (P.), 1962, pp. 408-409.

directeur attend toujours une réponse de Lyon. Cela n'est que partie remise, puisque dans l'après-midi, dirigé par le sous-préfet Balland, en poste comme Fischer depuis quatre ans environ, il revient à la charge avec deux maréchaux des logis et cinq gendarmes. Le matin, à huit heures, le curé a pris soin de réunir dans la chapelle les ouvrières pour les inciter à résister. Haranguant les fidèles, il accuse ouvertement le maire de la commune d'être à l'origine de l'intervention des autorités. Puis, toutes rejoignent leurs ateliers jusqu'à onze heures, lorsque les machines s'arrêtent. Ce brusque arrêt déclenche la sortie des ouvrières de leurs ateliers, qui se rassemblent alors une première fois dans la cour. À leur tour, les religieuses, le moment venu, attisent les passions auprès des ouvrières, en jouant sur leur autorité. Massées dans la cour, les ouvrières conspuent les gendarmes, stimulées par les propos matinaux du curé. L'une des religieuses n'hésite pas à hurler aux jeunes filles qui l'entourent dans la cour : « *mais criez donc, mais gueulez donc mes pauvres filles, vous ne dites rien* ». Une autre sœurs souhaite jeter « *le baquet de vidange* » sur les forces de l'ordre. Plusieurs ouvrières s'arment de bâtons qu'elles agitent en l'air, tandis que d'autres frappent dans leurs mains. Les ouvrières les plus jeunes sont aussi les plus influençables par l'habit religieux. Ainsi, Marie Arnaud, âgée de treize ans, et son amie Marie Roiron apportent un seau rempli d'excrément sur l'ordre d'une ouvrière, Henriette Bonnevie . Entre-temps, chaque camp a eu le temps d'exacerber ses rancoeurs par des discussions et des propos virulents contre l'adversaire, pour se motiver et s'encourager à ne pas lâcher prise.



L'Isère illustrée - 25 avril 1886

Figure 33—L'entrée des gendarmes dans l'usine de Châteauvilain, selon L'Isère illustrée.

Source : coll. du Musée de Bourgoin -Jallieu .

Cette fois, le sous-préfet prend la direction des opérations, avec davantage de fermeté, n'hésitant pas à interpellé Fischer qui, tel « *un chien fidèle* », refuse d'ouvrir les portes de son établissement. Devant ce refus d'obtempérer, il intime l'ordre à un serrurier spécialement convoqué pour l'occasion, d'ouvrir la porte. Tenues en échec, les forces de l'ordre décident alors de contourner l'usine et son mur d'enceinte afin de pénétrer par une petite porte qui donne accès au jardin. À l'intérieur, fébrilement, on se prépare à soutenir un siège. Ayant compris la stratégie des gendarmes, Fischer, assisté de plusieurs dizaines d'ouvrières se précipite dans le jardin pour contrer l'assaillant ; cherchant à intimider le fougueux sous-préfet, Fischer tire deux balles en l'air. Sans réponse de ses patrons lyonnais, il décide de prendre l'initiative, invectivé par son oncle, l'intransigent curé Guillaud, présent à ses côtés. Les Giraud, par retour de courrier, lui demandent de ne pas résister. Mais, dans l'effervescence, leur réponse ne lui parvient pas à temps – à moins qu'il ne refuse d'en appliquer les ordres après avoir lu la missive qui arrive le jour

même à l'usine.

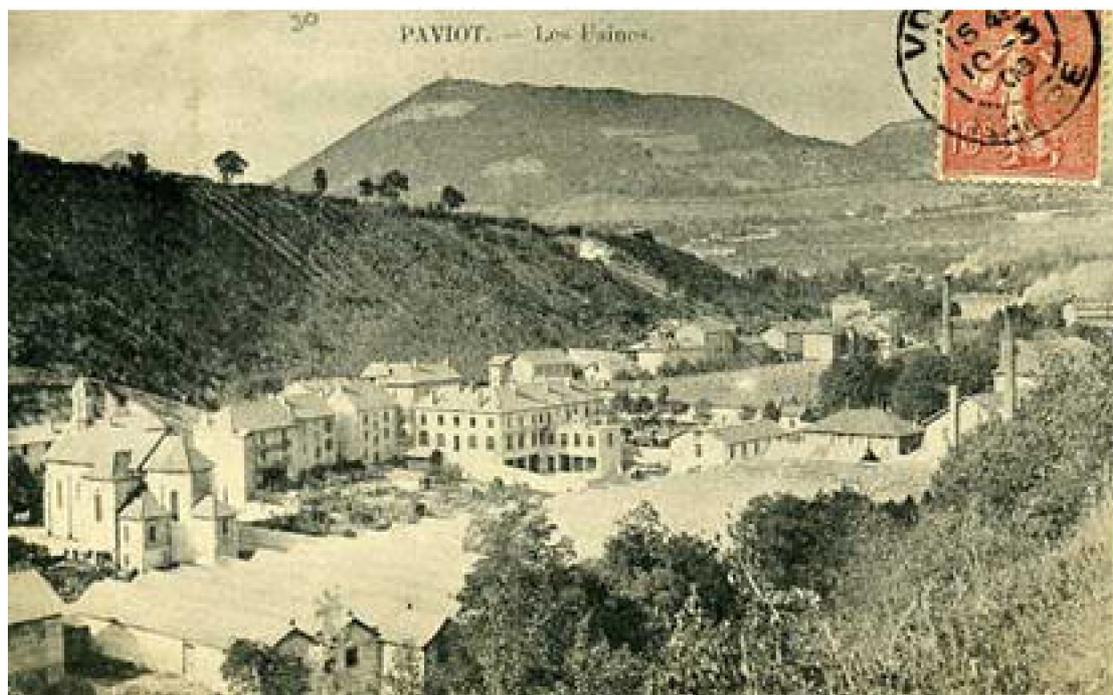


Figure 34—L'entrée des gendarmes dans l'usine de Châteautilain, selon L'Illustration.

Source : coll. Musée de Bourgoin -Jallieu .

Incontestablement, ces coups de feu marquent un tournant dans les événements : chez les gens de l'usine, ils déclenchent un mélange de crainte et d'excitation supplémentaire. Ils marquent une escalade de la violence. Les gendarmes s'attendent désormais à trouver, derrière le mur d'enceinte, un groupe de femmes armées et excitées²²⁸⁵. Aussi, lorsque les forces de l'ordre pénètrent enfin dans la propriété des frères Giraud, elles s'empressent de tirer des coups de feu. Immédiatement, Fischer, le directeur, est atteint par une balle et s'effondre, blessé au visage, parmi ses ouvrières effrayées. En l'espace de quelques instants, tous ont perdu leur sang-froid, échauffés par les invectives. Les unes se précipitent au secours de leur directeur, tandis que d'autres, survoltées par la scène, assaillent les gendarmes à coups de bâtons ou de jets de graviers, mais la majorité, paniquée, préfère battre en retraite en direction de la chapelle. Parmi les plus agitées, Henriette Bonnevie, une ouvrière de cinquante-trois ans originaire du petit village de Biol, employée dans l'usine depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis son adolescence, jette une bassine d'eau au visage d'un gendarme qui, en réponse, tue l'intrépide femme avec son arme. Après tant d'années passées au service des Giraud, Henriette Bonnevie voyait son univers protecteur vacillé, d'autant que depuis plusieurs années déjà, elle s'occupait de l'entretien de la chapelle. Une autre jeune ouvrière de seize ans reçoit, quant à elle, une décharge dans la cuisse.

Alors que les gendarmes prennent un ascendant psychologique sur leurs

²²⁸⁵

Les violences rurales sont encore une réalité très ancrée dans les pratiques jusqu'à la fin du siècle. Voir par exemple le charivari organisé à Vizille par des tisseuses en 1877 dans JONAS (R. A.), 1994, p. 1, mais aussi CORBIN (A.), 1991, CHAUVAUD (F.), 1995.

opposantes, le sous-préfet, d'un pas décidé, s'engage sur le chemin de la chapelle où l'attendent au moins cent cinquante ouvrières : elles sont *manu militari* expulsées sans ménagement. Juste avant l'apposition des scellés, le curé Guillaud parvient à retirer le Saint-Sacrement du tabernacle. L'opération prend un peu plus de temps que prévu lorsque les gendarmes se rendent compte que la Supérieure des religieuses a fait enlever les portes de la chapelle²²⁸⁶. Ainsi, en Isère, comme d'ailleurs dans l'ensemble du pays, les gendarmes suscitent pendant tout le XIX^e siècle des réactions hostiles dans les villages. Les violences les plus importantes à leur égard se rencontrent logiquement lorsqu'ils sont chargés d'accomplir de basses besognes comme la recherche de conscrits réfractaires ou de veiller à l'application stricte de la loi en matière de chasse ou de pêche. Pour les villageois, les gendarmes viennent perturber voire entraver leur mode de vie et finalement troublent la communauté villageoise²²⁸⁷. Comme sous l'Ancien Régime, les émeutes sont un moyen de se faire entendre des autorités, voire de réagir contre l'arbitraire. L'imaginaire révolutionnaire, soigneusement entretenu pendant tout le siècle par les partisans et les opposants à la Révolution, joue ici un rôle important. En effet, contre l'arbitraire, le peuple des campagnes peut se soulever. Au cours du siècle, les émeutes féminines ne sont pas rares dans les campagnes²²⁸⁸. Archaïsme de la société rurale d'une part, qui conserve un comportement proche de celui de la France d'Ancien Régime, et solidarité villageoise d'autre part, interviennent donc simultanément pour s'opposer à ces gendarmes, symboles de l'arbitraire. Il n'y a donc rien de surprenant à voir une telle émeute se produire à Châteauevilain. Ici, les gendarmes tentent de porter atteinte à la communauté formée par les ouvrières de l'usine Giraud.

Les ouvrières, chrétiennes pratiquantes pour la plupart, exaltées dans leur foi par l'homélie du matin, se sentent attaquées par les gendarmes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que leur fuite se fait en direction non pas de la fabrique ou d'une issue conduisant vers l'extérieur, mais vers la chapelle, aux cris de « *Vive le Christ !* », « *Nous sommes chrétiennes : nous voulons soutenir les droits de Dieu* ». À travers cette agitation du printemps 1886, on peut constater la pleine adhésion d'une partie du personnel aux conceptions paternalistes de leurs patrons. Finalement, il faut se demander si l'usine-pensionnat n'est pas pour la jeune ouvrière un moyen d'échapper à sa famille et à l'autorité naturelle de ses parents et des autres membres de la fratrie, de contourner les pesanteurs du monde rural et les contraintes du travail agricole. Dans l'usine-pensionnat, la jeune fille peut côtoyer quotidiennement ses amies. À la fin de son contrat, elle a également l'espoir de toucher un petit pécule lui permettant de s'affranchir définitivement de la tutelle parentale. Grâce à cette petite somme rondelette, mise de côté par le patron pour lui constituer une dot, elle espère pouvoir acheter quelques nippes, rubans, miroirs et autres bimboloteries. Représentants d'autorités supérieures et protectrices, Fischer (au nom de ses patrons lyonnais paternalistes), le curé (représentant de Dieu) et les religieuses obtiennent un ascendant psychologique considérable sur des ouvrières

²²⁸⁶ *L'affaire de Châteauevilain, les préliminaires, le drame, les victimes, les responsabilités*, Lyon, Le Nouvelliste, sd [1886].

²²⁸⁷ THORAL (M.-C.), 2004, p. 302.

²²⁸⁸ BERNARD (I.), 2005.

habituées à marquer un profond respect et une certaine obéissance envers les anciennes élites nobiliaires et ecclésiastiques : les ouvrières ont perdu tout sens de la mesure pour répondre aux attentes de leurs supérieurs²²⁸⁹ .

L'affaire suscite des réactions nationales, surtout lorsque le député catholique Albert de Mun²²⁹⁰ se saisit du dossier et le défend devant la Chambre le 13 avril suivant, en s'en prenant avec quelques uns de ses collègues à l'attitude des autorités et du gouvernement²²⁹¹ . À cette occasion, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Goblet, est pris à parti pour son zèle excessif à vouloir faire respecter une pratique – la demande d'autorisation pour une ouverture de chapelle – qui était presque tombée en désuétude : son empressement auprès du préfet de l'Isère qui a exigé la fermeture par la force si le besoin s'en fait sentir, en violation du droit, entraîne des remous parmi les magistrats. D'autres députés catholiques, les monarchistes Vicomte de Bélizal, député des Côtes du Nord, et son homologue du Morbihan, M. de Lamazelle, s'intéressent aussi au drame, en organisant aux Folies Bergères une conférence rassemblant environ mille deux cents curieux, sur le thème du « Drame de Châteauvilain et la liberté religieuse de l'ouvrier »²²⁹² . L'indignation est à son comble dans les milieux catholiques. Aussitôt, les journalistes du *Nouvelliste* et de la presse catholique font d'Henriette Bonnevie , l'ouvrière malencontreusement tuée lors de l'assaut, une martyre de la cause chrétienne, mieux une héroïne morte pour ses convictions :

« il nous semblait que le linceul qui enveloppait la malheureuse fille renfermait plus qu'un cadavre ; il emportait dans ses plis rigides une parcelle de la générosité, de l'honneur de la nation la plus chevaleresque, si cruellement abaissée par ceux qui la gouvernent »²²⁹³ .

Le Nouvelliste, dont l'un des fondateurs se trouve être Paul Giraud , lance alors une active campagne auprès de l'opinion publique lyonnaise. Les arguments de ce quotidien catholique et populaire rencontrent un certain écho. Les ouvrières encore sous le choc assistent à l'inhumation d'Henriette Bonnevie quelques jours plus tard, assistées de Paul Giraud qui a fait spécialement le déplacement depuis Lyon. Les frères Giraud, en sa mémoire, dressent un monument dans le cimetière de Châteauvilain grâce à une souscription lancée par *Le Nouvelliste*. L'ensemble de la presse conservatrice emboîte le pas au très catholique *Nouvelliste* de Lyon, que ce soit *Le Gaulois*, *L'Univers* ou même le prestigieux quotidien républicain, *Le Temps*. Les journaux les plus intransigeants

²²⁸⁹ Voir les analyses de MILGRAM (S.), 2001, pp. 17, 25.

²²⁹⁰ Selon JONAS (R. A.), 1994, p. 32, les cercles catholiques ouvriers fondés par Albert de Mun rencontre un piètre écho en Isère, puisque les dix cercles n'ont séduit que 402 individus en 1880.

²²⁹¹ Le libéral catholique Auguste Isaac , proche d'Edouard Aynard , manifeste en général une certaine méfiance à l'égard d'Albert de Mun et de ses idées jugées sur certains points comme contre-révolutionnaires. Voir LADOUS (R.), 1992.

²²⁹² AN, F⁷ 12387, Rapport ms du commissaire spécial de police du 9 mai 1886.

²²⁹³ *L'affaire de Châteauvilain , les préliminaires, le drame, les victimes, les responsabilités, Lyon, Le Nouvelliste, sd [1886], p. 11.*

rappellent à qui veut bien les lire, l'intolérance religieuse du gouvernement.

Dans le camp adverse, chez les anti-cléricaux, on s'acharne avec un plaisir non dissimulé sur le curé et les religieuses de l'usine afin de démontrer leur énorme part de responsabilité dans les événements. Comme l'affaire prend une tournure judiciaire, chaque camp fourbit ses armes : légitime défense d'un côté, violation de domicile, abus d'autorité de l'autre. Les fanatiques se mobilisent pour ou contre Fischer et le clergé.

Les témoignages des ouvrières (environ un quart du personnel a témoigné) mentionnent la présence d'une minorité agissante, soudée autour des religieuses et du directeur. Une majorité semble suivre le mouvement, sans doute entraînée par l'excitation du moment. D'autres se cachent et se tiennent à l'écart, préférant discuter entre elles. La presse catholique de l'époque a tenté de faire croire à l'unanimité des ouvrières pour défendre leur chapelle. Certaines ouvrières se sont désintéressées de l'attaque, d'autres plus influençables ont suivi le mouvement initié par un groupe de fanatiques. Dans de telles conditions, il est difficile de parler de culture d'entreprise, puisque toutes les ouvrières n'ont pas suivi la direction²²⁹⁴. En outre, le turnover semble élevé dans les usines-pensionnats, après la première année de service.

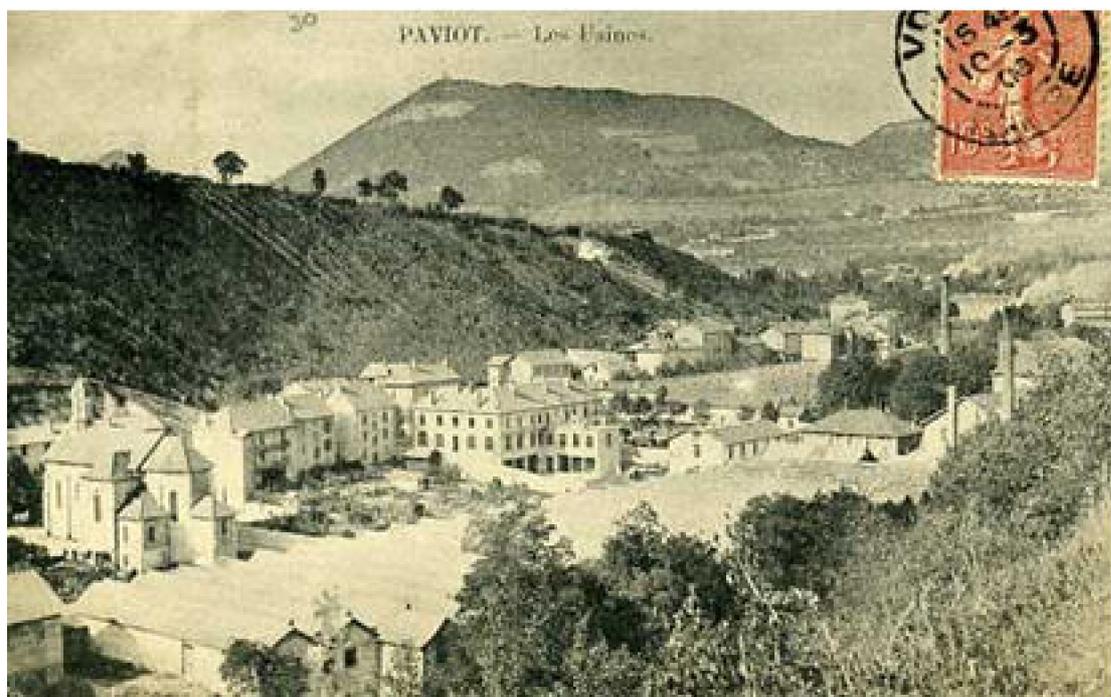


Figure 35—La chapelle de Paviot (Voiron) et le tissage Ruby (anciennement Pochoy), vers 1900.

Source : coll. Privée.

De ce tableau, il ressort plusieurs types d'usines-pensionnats. Le modèle le plus abouti en est l'usine-couvent, comme chez Auger, à Boussieu (Ruy) ou chez Montessuy & Chomer, à Renage. Il puise son inspiration dans l'établissement de C.-J. Bonnet, à Jujurieux (Ain). L'encadrement religieux et disciplinaire y est le plus fort. Dans d'autres

²²⁹⁴ MAIROT (P.), 1989.

établissements, la discipline est moins sévère. Les établissements de Renage et de Boussieu cumulent un ensemble de caractéristiques, ce qui les rend finalement exceptionnel.

III-Travailler dans un tissage à façon.

Cependant, le succès grandissant du tissage en Bas-Dauphiné et l'exode rural font rapidement de la main d'œuvre une denrée rare, donc chère. Le débauchage règne donc, tant dans les usines que chez les ouvriers à domicile. Les usiniers de Voiron , Renage ou Moirans , pour soutenir leur expansion sous le règne de Napoléon III, n'hésitent pas à contourner les lois sur les livrets ouvriers pour favoriser l'entrée chez eux d'ouvrières sans livret. Cette souplesse de circonstance a pour inconvénient de stimuler le *turnover* chez ces ouvrières, une fois libérées du carcan du livret, quitte à abandonner leur tâche sans l'avoir terminée, parfois avec des avances de salaires en poche versées par des patrons en manque de personnel. Mais ce genre de phénomène ne se limite pas au travail en usine. Les ouvriers en chambre n'hésitent pas, selon leurs envies et leurs humeurs, à abandonner leur donneur d'ordres au profit d'un rival plus généreux ou à migrer vers une ville industrielle, laissant sa pièce inachevée, tout en conservant le métier fourni par le fabricant lyonnais ou le façonnier²²⁹⁵ .

1-Le paternalisme des façonniers.

Avec leurs moyens, les entrepreneurs à façon mettent en place les bases d'un paternalisme, variable selon la taille des entreprises. Plus un tissage est important, plus le paternalisme y est développé. Certains patrons adoptent une organisation proche de celle des usines-pensionnats, soit par conviction, soit par mimétisme.

A chacun son paternalisme.

Les façonniers les plus importants, pour conserver leur main d'œuvre, ont eux aussi recours à des pratiques considérées comme paternalistes. Pour eux, l'objectif est double. Tout d'abord, il s'agit, dans un souci de gestion du personnel, d'éviter un fort *turnover* parmi celui-ci. En effet, façonniers et fabricants-usiniers se livrent volontiers à une surenchère entre eux pour attirer leurs meilleurs ouvriers. De plus, grâce à leurs pratiques paternalistes, les façonniers du Bas-Dauphiné s'assurent une clientèle pour asseoir leur autorité et leur prestige local. Les autorités départementales considèrent généralement le patronat du Bas-Dauphiné comme proche du parti clérical et conservateur, surtout dans l'arrondissement de Saint-Marcellin et à Voiron²²⁹⁶ . Cela semble moins avéré autour de La Tour-du-Pin avec quelques grandes figures progressistes autour des Diederichs et des Michal-Ladichère, qui pourtant figurent parmi ces patrons paternalistes.

²²⁹⁵ ADI, 162M3, Lettre ms de Chollat au nom de Michel frères, adressée au Préfet de l'Isère le 1^{er} octobre 1859.

²²⁹⁶ ADI, 162M8, Statistiques et enquête rédigées par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 24 octobre 1882.

Avant 1850, deux façonniers possèdent à demeure et entretiennent une chapelle destinée à leurs ouvrières : Garnier à Sérézin et Joly à Saint-Geoirs . La présence d'une chapelle et de religieuses à Sérézin chez les Garnier ne surprend guère : la famille donne régulièrement des signes de sa grande pratique religieuse. Ainsi, à l'occasion de l'apparition de La Salette, les Garnier hébergent chez eux le jeune Maximin ²²⁹⁷ . De même, en 1841, le couple Garnier participe à la fondation à Bourgoin d'un établissement tenu par les frères des écoles chrétiennes, en versant une généreuse contribution. De nouveau, quatre ans plus tard, Mme Garnier verse quelques pièces afin d'installer un quatrième frère dans l'école ²²⁹⁸ . Vers 1853-1854, Alfred Constantin de Chanay fait édifier sur l'une de ses propriétés, une fabrique de tissage à façon, à Saint-Nicolas-de-Macherin . Proche des milieux légitimistes et catholiques, il y installe une chapelle, probablement pendant les années 1860.

Malescourt, façonnier en rubans à Saint-Jean-de-Bournay sollicite, en 1867, la Mère supérieure des Religieuses franciscaines de Maconnay afin qu'elle mette à sa disposition trois sœurs de son ordre, chargées de surveiller et d'éduquer de jeunes orphelines. L'orphelinat projeté par Malescourt obtient l'appui de l'évêque de Grenoble. Un quart de siècle plus tard, en 1892, le successeur de Malescourt, le Lyonnais Vivien, a repris l'organisation chrétienne de l'usine Malescourt : les quatre-vingt-onze ouvrières de l'établissement sont en majorité placées sous la responsabilité de religieuses, puisque cinquante-huit d'entre elles couchent quotidiennement dans ses dortoirs, alors que les vingt-trois autres ne font qu'y manger ²²⁹⁹ .

Les ateliers de certaines usines comportent des objets religieux ostentatoires, à l'instar de l'usine Coffy, à La Frette , dans la plaine de la Bièvre, où une statue de la Vierge trône au dessus des métiers à tisser, tandis qu'une autre statue, probablement celle d'un saint, se dresse dans la cour d'un bâtiment annexe. Il y a de fortes chances pour que ces objets aient été placés par les anciens propriétaires de l'usine, les très catholiques Couturier de Bévenais . Chez Rabatel, à Corbelin , on érige une statue de Saint-Joseph dans la cour de l'usine en 1883, sans que l'on sache s'il s'agit d'une initiative patronale ou ouvrière ²³⁰⁰ .

Les conditions d'admission dans la fabrique des frères Couturier, à Bévenais , sont très strictes du point de vue religieux, avec un prosélytisme non dissimulé. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une véritable usine-pensionnat, tout au plus doit-il y avoir un modeste dortoir. Les plus jeunes ouvrières qui ont environ une douzaine d'années, n'intègrent l'établissement qu'après avoir fait leur première communion, tandis que les

²²⁹⁷ Sur ce sujet, voir BOURGEOIS (R.), 2006.

²²⁹⁸ APJM, Note ms du 8 avril 1847.

²²⁹⁹ AEG, Dossier Paroisses, Lettre ms de la Supérieure générale des Religieuses franciscaines à l'évêque de Grenoble, le 22 mars 1867 et AN, BB 18A92, Lettre ms du procureur de Vienne au procureur général de Grenoble le 5 juillet 1892.

²³⁰⁰ Valton, un industriel catholique de la bonneterie troyenne, voue lui aussi un culte particulier à Saint-Joseph, dans les années 1890, avec une de ses usines qui lui est consacrée. Voir HARDEN CHENUT (H.), 2005, p. 85.

contremaîtresses se chargent de faire respecter les prières le matin et le soir, voire pendant la journée de travail ²³⁰¹. Chez Bargillat, à Dolomieu, la contremaîtresse du tissage pousse les ouvrières à prier dans les ateliers. Selon le personnel, cette pratique n'est pas obligatoire, mais les ouvrières qui ne s'y livrent pas, subissent les foudres de la contremaîtresse et diverses « vexations » ²³⁰².

Cuchet, moulinier établi à Chatte, héberge dans un dortoir ses ouvrières pendant les longs mois d'hiver pour leur éviter des migrations pendulaires quotidiennes démotivantes et pénibles. Ses confrères, Hébrard et la veuve Pinet, ont un dortoir comprenant trente-trois lits, à Têche-et-Beaulieu. Chaque ouvrière hébergée dispose avec son lit, d'un matelas, d'une paille, de deux couvertures, d'un traversin et de draps (l'inventaire mentionne cent cinquante draps grossiers pour les ouvrières). Il est probable que toutes les ouvrières de la filature sont logées, car dans les ateliers, il n'y a que trente chaises devant les bassines. Le personnel du moulinage ne semble donc pas bénéficier de l'hébergement. Les patrons possèdent aussi un char à bancs et une grande voiture couverte (« une galère ») pour transporter les ouvrières. Leur moulinage de Cognin, à quelques kilomètres de là, est organisé de la même manière, avec un dortoir de vingt et un lits ²³⁰³.

Pendant l'été 1870, Maurice Bouvard, propriétaire d'un tissage à Moirans, achète aux héritiers Douare un vaste bâtiment comportant quatorze chambres pour quatorze mille francs, avec un réfectoire et une cuisine pour y loger quelques ouvriers ²³⁰⁴. Une enquête signale l'existence d'une crèche dans un tissage au Grand-Lemps et à Moirans ²³⁰⁵. À Voiron, quelques industriels comme Pochoy et leur voisin, Permezal par exemple, proposent à certains de leurs ouvriers des logements individuels en plus de leurs dortoirs, tel que cet ouvrier qui, avec sa femme et ses quatre enfants, vit dans deux pièces d'une cité ouvrière. Cette cité, probablement localisée dans le quartier de Paviot, rassemble pas moins de quatre-vingts ménages qui payent un loyer annuel d'environ cent francs ²³⁰⁶. À la fin des années 1870, Florentin Poncet et son fils Marius, font construire deux maisons pour leurs ouvriers en face de leur usine, dans ce quartier ²³⁰⁷. Séraphin Favier, façonnier à Voiron, dispose dans chacune de ses deux usines d'un dortoir, l'un de vingt-quatre lits, l'autre de quatre-vingt-huit lits ²³⁰⁸. À Jallieu, en 1877, Louis Clément ne loge que quinze ouvrières, amenées à l'usine grâce à une galère ²³⁰⁹.

²³⁰¹ ADI, 162M10, Rapport ms d'un inspecteur au sous-préfet, le 9 août 1854.

²³⁰² ADI, 166M2, Lettre ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin au Préfet de l'Isère le 31 mars 1886.

²³⁰³ ADI, 7U1015, Tribunal civil de Saint-Marcellin, Inventaire ms de la faillite Hébrard -Pinet, le 1^{er} juin 1876.

²³⁰⁴ ADI, 3E29136, Vente devant M^e Margot, à Voiron, le 26 juin 1870.

²³⁰⁵ JONAS (R.), 1994, p. 127.

²³⁰⁶ ACV, 2F5, Enquête parlementaire, questionnaire imprimé, sd [1883-1886], ouvrier anonyme.

²³⁰⁷ ADI, 6U761, Tribunal civil de Grenoble, Adjudication des 16 novembre 1889 et 18 janvier 1890.

Les Perrégaux ont créé pour le personnel de leur manufacture d'impression de Jallieu , un magasin où on peut acquérir du charbon et des produits alimentaires à prix coûtants. Leur voisin et associé, Diederichs, fonde pour le personnel de son nouveau tissage, dans les années 1870, une caisse d'assurance-maladie et accident ainsi qu'un système de retraite ²³¹⁰ . D'une certaine manière, le paternalisme en vigueur chez les Perrégaux puis chez les Diederichs ressemble à celui pratiqué chez d'autres protestants comme les Seydoux ²³¹¹ ou Samuel Debar , mais sans y être aussi poussé. Comme leurs confrères du Cateau-Cambrésis, les Diederichs construisent un hospice de vieillards. En 1871-1872, le luthérien Diederichs aménage un dortoir pour une vingtaine d'ouvrières dans sa nouvelle usine, ainsi qu'un réfectoire, une cuisine et une école pour trente-cinq enfants. L'école du dimanche, tenue par l'instituteur de Ruy (commune limitrophe de Bourgoin et Jallieu) est autorisée à partir de 1876. L'ancien tissage de coton Perrégaux, reconverti en tissage de soieries dans les années 1860-1870, possède lui aussi son dortoir, d'une vingtaine de lits en 1878, lorsque Diederichs et Perrégaux en reprennent la gestion, après le passage éphémère de Louis Clément ²³¹² . À Moirans , Séraphin Martin crée pour son personnel une caisse de secours et lui accorde une participation aux bénéfices ²³¹³ .

Alors que les négociants en toiles de Voiron avaient assis leur autorité sur le contrôle du bureau de bienfaisance dans la première moitié du XIX^e siècle, les façonniers en soieries délaissent cette institution pour surveiller leur main d'œuvre ²³¹⁴ .

Mais ces pratiques paternalistes ne concernent que les façonniers les plus importants de la contrée. Les petites et moyennes entreprises du secteur n'ont pas les moyens financiers de créer des caisses de prévoyance et autres crèches dans leur établissement ²³¹⁵ . En revanche, les pratiques de ce genre sont habituelles dans les papeteries du

²³⁰⁸ ADI, 6U740, Tribunal civil de Grenoble, Expropriation et cahier des charges du 26 décembre 1885.

²³⁰⁹ ADI, 5U1194, Tribunal civil de Bourgoin , Inventaire ms du 22 décembre 1877.

²³¹⁰ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 114 et ROJON (J.), 1996a, p. 111.

²³¹¹ VAILLANT-GABET (S.), 2002. Les Seydoux ont instauré dans leur usine du Cateau-Cambrésis un règlement assez strict, mais aussi une école primaire de garçons, une salle d'asile, une caisse de secours, un fourneau économique, une caisse d'épargne, une crèche...

²³¹² ROJON (J.), 1996a, pp. 39-40, 45.

²³¹³ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, p. 649.

²³¹⁴ DUMOND (C.), 1994, p. 201. Seuls Jules Monin (1879-1881) et Philippe Blachot (1908-1912) deviennent administrateurs de cette institution, pour un laps de temps finalement assez bref. Séraphin Favier , maire de Voiron , préside de droit le bureau de bienfaisance entre 1879 et 1884.

²³¹⁵ GUESLIN (A.), 1992.

Bas-Dauphiné²³¹⁶. Ainsi, à Moirans, Barjon, propriétaire de deux papeteries dans les années 1870, possède au moins trois ensembles bâtis destinés au logement de ses ouvriers²³¹⁷. Pourtant, un petit façonnier comme Louis Charlin, qui exploite un modeste dévidage à Aoste, à la fin du siècle, met un dortoir à la disposition de son personnel avec vingt-deux lits en fer. Les effectifs de son établissement ne doivent certainement pas excéder la cinquantaine d'ouvriers²³¹⁸. Jandard et son épouse, des façonniers installés à Nivolas, près de Bourgoin au milieu du XIX^e siècle, ont organisé un dortoir et une cuisine à l'entrée de leur fabrique. À Nivolas encore, près Bourgoin, Romain Bourgeat met à disposition d'une partie de son personnel une cuisine, un réfectoire et des dortoirs²³¹⁹.

De cette description semble se dégager une vision unanime du paternalisme. À l'occasion des grèves, on voit surgir, çà et là, quelques récriminations contre les pratiques patronales. Chaque fabrique, petite ou grande, dispose d'un dortoir destiné à une partie de son personnel.

Autonomie et discipline.

Jusqu'aux années 1870, les règlements intérieurs dans les usines textiles françaises sont assez rares²³²⁰. Jusqu'aux arrêts rendus par la Cour de Cassation en appel, en 1866, les Conseils de Prud'hommes parviennent à limiter l'usage de ces règlements, pour privilégier le consentement mutuel entre patrons et ouvriers. À partir de 1866, les patrons ont la possibilité d'imposer leurs règlements, sans négociation, avec des systèmes d'amendes.

Dans les années 1880, la journée de travail s'établit encore entre dix et treize heures selon les établissements dans les usines de Rives, Renage ou Saint-Siméon-de-Bressieux, contre une quinzaine d'heures parfois au milieu des années 1860 dans certains établissements²³²¹. Traditionnellement dans l'industrie textile, on relève, vers 1860, un chômage estival important au profit de l'activité agricole, momentanément plus rémunératrice pour les femmes, appelées par leurs familles à travailler dans les champs²³²². En 1876, chez Pochoy, à Voiron, la journée à l'usine s'étire sur seize heures, de 4h à 20h30. En 1884, elle a à peine diminué, à 14h30, alors que certaines ouvrières doivent parcourir trois ou quatre kilomètres pour se rendre à la

²³¹⁶ Voir ANDRÉ (L.), 1996.

²³¹⁷ ADI, 3Q20/291, Mutation par décès de François Barjon, le 18 mars 1878.

²³¹⁸ ADI, 9U362, Justice de Paix de Bourgoin, Dissolution de société du 15 juin 1896.

²³¹⁹ ADI, 3Q4/778, Mutation par décès d'Augustine Civet, épouse Bourgeat, le 27 janvier 1904.

²³²⁰ BIROLEAU (A.), 1984, cité par FRIDENSON (P.), 1996, pp. 307-332.

²³²¹ ADI, 162M8, Statistiques et enquête rédigées par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 24 octobre 1882, GAUTIER (A.), 1983, p. 25.

²³²² BOMPARD (J.-P.), MAGNAC (T.) et POSTEL-VINAY (G.), 1990, pp. 55-76.

fabrique²³²³. Dès le milieu du siècle, le personnel des tissages travaille majoritairement aux pièces. Chez Joseph I Guinet, un cinquième des ouvriers est payé à la journée, pour 12% chez Florentin Poncet²³²⁴.

Chez l'imprimeur Brunet-Lecomte, les journées sont moins longues. Les horaires fluctuent selon les saisons. Ainsi en 1877, la journée de travail débute à 5h30 du matin en avril et en mai, à 5h15 pendant les trois mois suivant, avant de revenir en septembre à l'horaire de printemps. Pour la fermeture, les ouvriers travaillent jusqu'à 18h15 au printemps, puis 18h les mois suivants. Dans la journée, deux pauses sont aménagées, l'une de trente ou quarante cinq minutes dans la matinée, puis la seconde d'une heure à 13h²³²⁵.

Rarement en grève jusqu'au début du XX^e siècle²³²⁶, les femmes apparaissent néanmoins comme des éléments particulièrement indisciplinés aux yeux du patronat²³²⁷. Cela est particulièrement visible à l'occasion des grèves mixtes, où elles distinguent, telles des furies, par leur agitation, leurs cris, nécessitant davantage le recours à la force publique. En 1883, à l'occasion d'une grève à Renage, les tisseuses défilent dans les rues avant de rencontrer le maire. Une centaine d'entre elles s'éclipse dans un café pour boire, danser et chanter jusqu'à la nuit²³²⁸. Selon Michelle Perrot, le pouvoir des femmes fait peur au XIX^e siècle : il faut donc le limiter, pour mieux exalter chez elles leur rôle de « *gardiennes de l'ordre patriarcal* », idée largement défendue par les milieux catholiques²³²⁹.

Les propriétaires de fabriques, qu'il s'agisse de fabricants lyonnais ou de façonniers, s'empressent de rédiger des règlements intérieurs, pour mieux tenir leurs « *casernes* ». Instruments indispensables à l'instauration de la discipline à l'intérieur de la fabrique, les règlements d'ateliers forment également des « *dispositifs plus larges de socialisation de la main d'œuvre et de constitution de l'appartenance d'entreprise* »²³³⁰. Chez Faidides, à Nivolas, le règlement est probablement rédigé pendant les années 1860 ou 1870, sur le modèle de l'usine-pensionnat Auger, toute proche, mais avec moins de clauses. En sept articles seulement, il pose les principales limites de la vie des pensionnaires. L'article premier prévoit la fin de l'engagement des ouvrières selon le principe en vigueur chez

²³²³ PERROT (M.), 1974, vol. 1, pp. 318-330.

²³²⁴ ADI, 138M1, Bulletins individuels du dénombrement de l'industrie manufacturière en 1860.

²³²⁵ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Avis ms de la fin mars, de la fin mai et d'août 1877.

²³²⁶ PERROT (M.), 1974, vol. 1, pp. 318-330.

²³²⁷ DOWNS (L. L.), 2002, p. 25.

²³²⁸ PERROT (M.), 1974, vol. 1, pp. 318-330.

²³²⁹ PERROT (M.), 1992.

²³³⁰ BLOY (G.), 2000.

Auger, soit le 30 juin, soit le 31 décembre, avec un temps d'engagement d'au moins une année. L'article trois insiste sur « *l'obéissance et la soumission* » des ouvrières. Comme chez Auger, seul le directeur aura le droit d'accorder ou de refuser les sorties. Mais on ne prévoit pas de système d'amendes ou de punitions. De même, le règlement n'évoque pas le nettoyage des ateliers. La dernière clause restrictive concerne l'absentéisme : « *les jours d'absences ou de maladies seront remplacés ou retenus* »²³³¹.

La discipline ne se répand que lentement dans les pratiques usinières²³³². Comme on l'a vu, les fabricants lyonnais sont les premiers à la mettre en place dans leurs usines, alors que les façonniers ont mis plus de temps à l'imposer, accordant une large autonomie aux ouvriers. Au moins jusqu'à la fin du siècle, voire peut-être davantage, la main d'œuvre jouit d'une réelle liberté dans les ateliers. Forts d'une telle liberté, les ouvriers n'ont donc pas intérêt à quitter l'usine. Il en est tout autrement de l'enfermement dans les usines-pensionnats. Au moins jusqu'aux années 1860, voire même au-delà, les ouvriers disposent d'une certaine liberté de mouvement et finalement d'une réelle autonomie, avec souvent des « *pratiques d'autorégulation* »²³³³. Les usines des façonniers se distinguent des usines-pensionnats des fabricants lyonnais où règnent la discipline et l'ordre, garants de l'efficacité économique. Selon Lagrange, membre du Syndicat du Tissage mécanique (composé en majorité de façonniers), le désordre est même l'un des éléments qui explique la crise du tissage de soieries dans les années 1880 :

« Résolus à bien voir, et par nous-mêmes, nous parcourûmes les approches de quelques usines. Une circulation incessante d'ouvriers nous frappa. Ce n'étaient qu'entrées et sorties sans interruption : comme aux abords d'une caserne, maintes guinguettes accueillaient l'ouvrier dont le métier restait inactif pendant ce temps dérobé au travail. [...] Cela se passait en 1876 au moment où nous battions notre plein et où nous semblions maîtres des marchés du monde entier »

²³³⁴ .

Ce va-et-vient permanent dans les ateliers et autour des tissages semble corroboré par les déclarations – peu objectives sur ce point – des autorités politiques du département :

« [Les ouvrières] ont la plus grande liberté ; le travail étant aux pièces, elles font ce qu'elles veulent. Dans quelques usines, on exige un minimum de travail ; dans les autres, la liberté est absolue, les allées et venues sont continuelles. Il n'y a pas d'heures de sortie et de rentrée. Il n'est pas douteux qu'alors que certaines ouvrières ne travaillent que six heures, d'autres travaillent plus de douze heures »²³³⁵ .

²³³¹ APJM, Condition générale d'engagement des ouvrières, sd [1860-1880].

²³³² BOURDIEU (J.) et REYNAUD (B.), 2004.

²³³³ LEFEBVRE (P.), 2003, p. 60.

²³³⁴ LAGRANGE (J.), 1888, pp. 9-10.

²³³⁵ ADI, 166M2, Brouillon ms d'un rapport adressé au Ministre de l'Intérieur et du Commerce le 23 février 1884, probablement rédigé par le Préfet de l'Isère.

Il semble que la liberté admise dans certains établissements, dépende du mode de rémunération. Les ouvrières payées à la pièce, les plus nombreuses, jouissent d'une plus grande latitude pour exécuter leur tâche, avec des horaires plus souples, ce qui n'est pas le cas du personnel payé à la journée²³³⁶.

L'ouvrier à domicile tisse à son rythme. Pendant la journée, il peut librement vaquer à ses autres occupations domestiques, se rendre au café du village, car le responsable du comptoir local ne lui impose pas d'horaires précis de travail. Comme le confirme le témoignage de Reybaud :

« Les ateliers du Dauphiné, où la soie se tisse par des procédés mécaniques, ne tiennent pas leurs apprenties dans cet assujettissement, et la liberté dont elles jouissent n'y est accompagnée que de rares abus. Il est vrai que, dans cette province, le fond des mœurs est excellent »²³³⁷.

Dans l'impression sur étoffes, chez Brunet-Lecomte, à Jallieu, on retrouve la même autonomie, voire indépendance, avec un personnel hautement qualifié. Après une importante grève en 1863, le patron de la maison accepte l'année suivante de payer une garantie de cinq cents francs à l'avocat des ouvriers grévistes, au cas où ceux-ci ne paieraient pas l'amende infligée²³³⁸. En septembre 1867, Loeber, le vieux gérant de la filature Debar, à La Grive (Bourgoin) se plaint à Bonnefond, le fondé de pouvoir de Debar, de l'absence de plus du quart du personnel, parti faire la vogue dans le village, tandis que les ouvriers présents manifestent ouvertement leur désir de les rejoindre²³³⁹.

2-L'encastrement de l'économie dans les relations sociales.

Le recrutement de la main d'œuvre dans les fabriques rurales suit une logique différente que celui pratiqué en ville et dans les usines-pensionnats. Les patrons doivent tenir compte des traditions locales mais aussi des querelles villageoises qui interfèrent avec l'efficacité industrielle et économique. Pourtant, l'industrialisation aboutit au désencastrement de l'économie à la fin du XIX^e siècle, si on suit le schéma de Karl Polanyi²³⁴⁰.

Noblesse et tissage.

Selon l'image d'Epinal largement répandue, noblesse et monde des affaires ne font pas bon ménage. Pourtant, quelques études ont montré que les nobles ne répugnaient pas à se lancer dans la grande industrie, particulièrement en Dauphiné avec les familles de

²³³⁶ GAUTIER (A.), 1983, p. 108.

²³³⁷ REYBAUD (L.), 1859, p. 214.

²³³⁸ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms du 11 janvier 1864 à Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, à Lyon.

²³³⁹ APEM, Lettre ms de Loeber à Bonnefond du 3 septembre 1867.

²³⁴⁰ POLANYI (K.), 1983 et GRANOVETTER (M.), 1985.

Marcieu ou de Barral par exemple ²³⁴¹. La possession de vastes domaines fonciers composés de forêts et de mines explique la création d'entreprises par des familles nobles. En revanche, celles-ci se tiennent à l'écart de l'industrialisation textile, pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas réaliser d'apports en nature dans le capital social d'une telle entreprise, et doivent immobiliser des capitaux sonnante et trébuchant.

Dans ces conditions, les grandes dynasties dauphinoises se détournent des fabriques de soieries. Tournées vers des valeurs du passé, il est probable qu'elles conservent encore à l'esprit le refus de déroger. Cependant, en tant que grands propriétaires fonciers, ils disposent parfois de droits non négligeables sur les cours d'eau, principaux sites de localisation des premières fabriques, mais surtout source d'énergie. Parmi les grands noms de la noblesse du Bas-Dauphiné – les Barral, Marcieu, Auberjon de Murinais, Pasquier de Franclieu, Virieu, Corbeau de Vaulserre, Ferrier de Montal, Flocart de Mépieu ou Mirabel de Neyrieu – aucun n'entreprend d'investissements directs dans l'industrie textile ²³⁴². On est loin ici de l'industrie cotonnière normande et de la vallée de l'Andelle, où une partie de la noblesse se laisse séduire par l'investissement financier dans des tissages ²³⁴³. Seuls les Constantin de Chanay se lancent au milieu du siècle dans l'aventure du textile. Leur cousin, le comte de Meffray, se lance à son tour dans la construction d'une fabrique d'effilochage de laine à Tullins, non loin de sa propriété de Vourey, mais son décès soudain arrête le projet. La veuve du comte Adrien de Michallon, acquéreur de la parcelle sur laquelle ladite fabrique était prévue, tente à son tour d'y édifier une fabrique de drap ²³⁴⁴.

Apparentés à la famille Meffray de Césarges ²³⁴⁵ et au marquis d'Audiffret ²³⁴⁶, l'un des fondateurs du Crédit Industriel et Commercial, les Constantin de Chanay possèdent un vaste domaine à Saint-Nicolas-de-Macherin, à quelques kilomètres de Voiron. Jusqu'en 1853, Alfred Constantin de Chanay se comporte en propriétaire rentier, exploitant ou louant ses terres. Il est même très actif sur le marché foncier local, achetant quelques ares de terre lorsque l'occasion se présente, souvent pour des sommes dérisoires ²³⁴⁷.

²³⁴¹ LÉON (P.), 1954a et WORONOFF (D.), 1984. Plus généralement, voir RICHARD (G.), 1997, pp. 115-130. Richard a montré que l'industrie textile peut représenter un investissement financier pour une noblesse éclairée. Mais, ce secteur favorise aussi l'anoblissement de ses entrepreneurs. En Bas-Dauphiné, il n'y a point de Van Robais ou de Poupart. Les Perier et les Jubié ne parviennent pas à intégrer véritablement le second ordre.

²³⁴² Confirmant ainsi les positions défendues par LANDES (D. S.), 1975, cité par CROUZET (F.), 1985, P. 466.

²³⁴³ RICHARD (G.), 1968.

²³⁴⁴ ADI, 7S2/170, Pétition ms du comte Louis Achille de Meffray au préfet de l'Isère le 22 décembre 1864 et pétition ms de la comtesse de Michallon au préfet, s.d. [1868/1871].

²³⁴⁵ ADI, 3Q20/221, Acte sous-seing privé enregistré le 12 mars 1866 (Pouvoir du 3 mars 1866).

²³⁴⁶ AUDIFFRET (Gaston d'), *Souvenirs, 1787-1879*, présentés par M. BRUGUIERE et V. GOUTAL-ARNAL, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière, 2001 et STOSKOPF (N.), 2002, pp. 77-80.

Sans que l'on en connaisse officiellement la raison, vers 1854-1855, il entreprend la construction d'une usine sur son domaine. A-t-il l'intention de l'exploiter lui-même ou a-t-il déjà trouvé un locataire ? A-t-il un goût prononcé pour les affaires industrielles ? S'agit-il d'un simple investissement ? Est-ce un moyen pour lui d'asseoir sa position de seigneur local en donnant du travail aux habitants de la commune, alors que la France sort d'une grave crise économique ? Les Constantin de Chanay ne sont pas originaires du Dauphiné et leur installation dans le château de Hautefort, à Saint-Nicolas-de-Macherin remonte probablement au début du XIX^e siècle. Leurs attaches avec la communauté villageoise sont donc limitées, cependant la construction de cette fabrique peut créer ou renforcer le lien social entre cette nouvelle famille seigneuriale et la populace. La fabrique de soieries lui confère une position sociale considérable au niveau local : cette famille nobiliaire domine le marché de la terre et le monde agricole, ainsi que le marché du travail industriel. Pour les habitants du village, il est donc difficile d'échapper à son emprise²³⁴⁸. Les motivations profondes nous échappent, mais il est incontestable que cet investissement s'avère nuisible à la fortune familiale. En revanche, la construction de la fabrique n'empêche pas l'exode de la commune. Au contraire, les données recueillies dans les listes de recensement de la population révèlent un déclin démographique très fort à partir de l'entrée en fonctionnement de l'établissement, comme si les habitants préféraient fuir le village plutôt que d'entrer au service d'Alfred Constantin de Chanay. En 1851, la population du village atteint son plus haut niveau avec huit cent soixante-quatorze habitants. En 1856, elle a diminué de 9,6%, alors que l'établissement fonctionne depuis 1854. Entre 1856 et 1901, la baisse est de 35%. Au total, depuis 1851, le village a perdu trois cent soixante habitants. Or au printemps 1862, la fabrique emploie deux cent onze ouvriers²³⁴⁹.

Tableau 40-Personnel de la fabrique Constantin de Chanay à Saint-Nicolas-de-Macherin , en 1862.

²³⁴⁷ ADI, 3E29078, Bail à ferme passé devant M^e Martin (Voiron) le 4 août 1841, 3E29082, Bail chez le même notaire le 16 août 1843, 3E29083, Ventes chez le même notaire le 8 mai 1844, 3E29085, Vente chez le même notaire le 30 avril 1845, 3E29086, Vente chez le même notaire le 14 novembre 1845, 3E29088, Vente chez le même notaire le 7 septembre 1846, 3E29102, Vente chez le même notaire le 6 août 1853.

²³⁴⁸ JACOB (T.), 2006. La noblesse saxonne parvient à pérenniser son rôle d'élite sociale et les structures familiales traditionnelles par ses investissements dans les affaires.

²³⁴⁹ BONNIN (B.), FAVIER (R.), MEYNIAC (J.-P.), TODESCO (B.), 1983, p. 555 et SCHRAMBACH (A.), 2006.

Activités	nombre	En %
Tisseuses	153	72,5
Orudisseuses	11	5,2
Canneteuses	9	4,3
Dévideuses	8	3,8
Bobineuses	8	3,8
Tordeuses	6	2,8
Surveillantes	4	1,9
Commis	4	1,9
Employés	2	0,9
Domestiques	2	0,9
ouvrier	1	0,5
Forgeron	1	0,5
Menuisier	1	0,5
Cuisinière	1	0,5
Total	211	100

Source : SCHRAMBACH (A.), 2006.

À partir des années 1850, Alfred Constantin de Chanay puis son fils Ernest, s'endettent lourdement pour édifier et exploiter leur usine. Les revenus de cette dernière ne sont pas suffisants pour leur garantir un train de vie convenable. En novembre 1853, Alfred de Chanay mandate un avocat grenoblois afin de lui trouver 60.000 francs sous la forme d'obligations hypothécaires, ces capitaux étant probablement nécessaires à la construction de la fabrique. Il fait l'acquisition de moulins à Saint-Nicolas-de-Macherin . Les devis estiment la construction de la fabrique à 44.000 francs. L'entrepreneur, Antoine Berd, achève ses travaux à la fin de l'année 1854. Finalement à l'automne 1855, il se résout à prendre un gérant pour la fabrique qui n'est pas encore complètement achevée, en la personne de Sylvain-Mathieu Maurin . Celui-ci se voit confier la gérance pour dix années à partir du 1^{er} janvier 1856 d'un établissement équipé pour recevoir plus de cent cinquante métiers à tisser, en échange de la moitié des bénéfices nets ; de son côté,

« Maurin s'oblige personnellement à procurer le travail nécessaire à l'alimentation de la fabrique, à remplir au mieux les fonctions d'un parfait gérant dans la fabrique dont il aura la direction, sous la volonté et le contrôle immédiat de M. de Chanay ou de son délégué »²³⁵⁰ .

Désormais, on le retrouve aussi bien en position d'acquéreur que de vendeur sur le marché foncier. En 1857 et 1858, Alfred de Chanay emprunte de nouveau 73.000 francs, remboursables cinq ans plus tard, portant le montant de ses dettes hypothécaires à 133.000 francs. Des biens, situés hors du département et appartenant probablement à sa femme sont également vendus. Les fonds ainsi levés lui permettent à la fois de continuer

²³⁵⁰ ADI, 3E29102, Procuration devant M^e Martin (Voiron) le 24 novembre 1853, Obligation chez le même notaire le 15 décembre 1853, 3E29103, Obligation chez le même notaire le 2 janvier 1854, 3E29104, Quittance du 30 juin 1854, 3E29108, Vente devant M^e Bourde-Bourdon (Voiron) le 14 octobre 1855, Mandat chez le même notaire le 14 novembre 1855, SCHRAMBACH (Alain), « Des moulins à blé à la soieries. L'usine de tissage de Saint-Nicolas-de-Macherin », *Chroniques rivoises*, novembre 2006, 42, pp. 5-12.

ses acquisitions foncières et d'agrandir sa fabrique. Mais cela ne suffit pas, tant et si bien qu'à la fin de l'année 1861, le couple Chanay sollicite le soutien financier du Crédit Foncier de France pour un prêt de 180.000 francs, remboursables en cinquante annuités de 10.170 francs chacune, avec comme garantie hypothécaire tous les biens immobiliers du couple en Isère, soit plus de cent soixante-huit hectares de terre, de bois, le château et la magnanerie, mais non compris la fabrique. Le château de Hautefort, la magnanerie, ainsi que le mobilier sont alors estimé à 76.000 francs. La majorité de ces fonds sont employés au remboursement des précédents emprunts qui arrivent à échéance en 1862. D'ailleurs, pendant toute l'année 1862, Alfred de Chanay tente de restructurer ses affaires et ses dettes²³⁵¹. Dès l'automne 1861, il abandonne complètement la gestion de son tissage à Maurin qui accepte de louer et d'exploiter seul l'affaire, selon un bail conclu pour vingt-trois années. En retour, Maurin s'engage à verser un loyer annuel de 25.000 francs pendant les huit premières années, puis de 30.000 francs, à Alfred Constantin de Chanay, aux abois²³⁵². Maurin doit construire de nouveaux bâtiments avant la fin de l'année 1869. La faillite de Maurin quelques années plus tard pousse la famille à reprendre le contrôle du tissage. À partir de 1867, une nouvelle alerte financière se produit : Alfred de Chanay est contraint de vendre des terres à Saint-Aupre pour récupérer environ 20.000 francs, puis 16.700 francs à la fin de l'année 1869 et au début de l'année suivante. Sa belle-fille, Marie-Philiberte-Claire de Thésut, accepte également de vendre une des ses propriétés, le domaine des Rosiers (vingt et un hectares), située en Saône-et-Loire. Enfin la dernière secousse a lieu à la fin de l'année 1871, avec la souscription d'un prêt de 20.000 francs. Cependant, à son décès en 1873, Alfred Constantin de Chanay laisse à ses deux enfants une propriété foncière quasiment intacte (plus de cent soixante hectares)²³⁵³.

La fabrique au village.

L'usine n'impose pas ses conditions lorsqu'elle arrive dans un village. Elle s'adapte au milieu qui l'entoure, chacun cherchant à profiter au mieux de la nouvelle richesse promise. L'usine ne soumet pas à ses ordres la population d'un village, c'est peut-être pour cela d'ailleurs que de nombreux façonniers se font élire maire²³⁵⁴.

Grâce à son imposante fabrique en contrebas du centre du village, Ambroise Veyre acquiert vite une stature de notable ou de potentat local, entre les Michal-Ladichère à

²³⁵¹ ADI, 3E29111, 29112 et 29113, Obligations devant M^e Bourde-Bourdon (Voiron) le 1^{er} mars, les 18 et 23 avril, le 18 octobre 1857, et le 11 janvier 1858, 3E29117, Procuration devant M^e Vernet (Voiron) le 6 août 1860, 3E29119, Acte de prêt conditionnel du Crédit Foncier de France devant M^e Margot (Voiron) le 26 septembre 1861, contrat d'assurance souscrit à la Nationale le 9 juin 1853, 3E29120, 3E29121 et 3E29122, Prorogation de délai de remboursement devant M^e Margot (Voiron) le 14 février 1862, décharges passées devant M^e Margot avec le Crédit Foncier le 17 janvier, le 13 avril, le 14 août et le 3 novembre 1862, et le 30 janvier, 2 mars et 15 septembre 1863, quittances du 14 août et du 3 novembre 1862.

²³⁵² ADI, 3E29119, Bail devant Me Margot, à Voiron, le 19 novembre 1861.

²³⁵³ ADI, 3E29130, Ventes devant M^e Margot (Voiron) le 14 janvier 1867, 3E29135, Vente le 24 novembre 1869, et 3E29136, Ventes du 3 et 9 janvier 1870, 3E29137, Procuration du 1^{er} septembre 1870, 3E29139, Obligation du 12 octobre 1871.

Saint-Geoire , à l'Ouest, et le marquis Corbeau de Vaulserre , à Saint-Albin-de-Vaulserre , à l'Est. Fort logiquement, grâce à sa position sociale, il entre au conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Bueil , dès le milieu des années 1850, pour en occuper rapidement la présidence. Comme dans de nombreuses paroisses, les esprits se déchirent volontiers, parfois pour des broutilles, autour des affaires religieuses²³⁵⁵ .



Figure 36–La maison Veyre, à Voissant.

Source : cliché de l'auteur (2007).

Dans les années 1850, le principal sujet de conversation dans le village concerne la personnalité controversée du curé, qui ne fait pas l'unanimité derrière lui, suscitant d'ailleurs diverses cabales contre lui, organisées en sous-main par le maire. Le fait n'est pas nouveau à Saint-Bueil . Déjà en 1847, quelques années avant l'installation de la famille Veyre dans le pays, le curé s'était attiré les foudres du maire, tant et si bien que leurs partisans respectifs en étaient venus aux mains dans quelques rixes mémorables²³⁵⁶ . Le contentieux n'est donc pas récent. Le conseil municipal, dans les années 1850,

²³⁵⁴ Voir l'article de SAHLINS (M.), 2002. Il décrit l'expansion du capitalisme et son adaptation à Hawaï : il n'y a pas eu de « conquête » ou de « conversion » rapide au capitalisme de la part des autochtones. Bien au contraire, le capitalisme a su s'adapter.

²³⁵⁵ Sur les conflits au village, voir par exemple CHAMARD (P.), 2004.

²³⁵⁶ VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, p. 149.

n'hésite pas à signer une pétition contre le curé. Au côté du maire, Charreton, on dénombre une quarantaine de signatures. À de rares exceptions, comme Louis Muzy, le meunier, aucun n'habite dans le centre du village. Les Charreton, Caillet-Rousset, Tirard, Donna-Moutet, Gallin, Barruel, Barnerot, Lanfrey ou Bonnard demeurent dans les hameaux dispersés qui composent la commune, surtout dans celui de la Roche, du Donna et du Perrier²³⁵⁷. À travers la personne du desservant, s'exacerbent des tensions et des rivalités entre les habitants du centre et ceux des hameaux qui s'estiment lésés dans de nombreux domaines, alors que les hameaux rassemblent les trois quarts de la population de la commune, d'autant que l'intrusion d'Ambroise Veyre, étranger au pays et à ses traditions, dans le débat aux côtés du curé, a sans doute ravivé ces vieilles querelles²³⁵⁸.

Comme souvent dans les villages, la fortune des uns déclenche la jalousie des autres. Il est probable que la réussite rapide d'Ambroise Veyre a dû faire des envieux. De même, les habitants du centre du village ont bien accueilli l'installation des Veyre, car leur fabrique leur a procuré des revenus supplémentaires, dont ne profitent pas ceux des hameaux, vivant trop à l'écart. Arrivé seulement au début des années 1850, dans une modeste fabrique de lacets créée par son défunt frère, Frédéric, Ambroise Veyre a su développer rapidement son affaire, dans des bâtiments construits à quelques mètres de l'église. Ambroise Veyre rencontre régulièrement, voire quotidiennement, le curé, par des visites réciproques. Les avantages dont disposent les habitants du centre c'est-à-dire une minorité, ne sont pas légitimes aux yeux des autres habitants. Faut-il rappeler que le maire, Charreton, est issu du plus important hameau ? Cette légitimité est d'autant plus facile à remettre en cause que la commune n'existe que depuis l'arrêté du 9 brumaire an X qui la séparait de celle de Vaulserre : il ne s'agit donc pas du centre historique de la commune.

À partir du milieu du siècle on assiste donc à la bipolarisation de la communauté villageoise, entre les habitants des hameaux et la population agglomérée dans le centre du village, avec comme ligne de partage l'église, puis l'usine²³⁵⁹. L'édifice cultuel devient l'enjeu central des différentes factions du village, le plus souvent entre la coterie du maire et celle du curé²³⁶⁰. Dans les années 1860, le débat se transforme : désormais, la position de l'église est contestée, car trop éloignée de la majorité de la population²³⁶¹. Le délabrement de l'édifice et son exigüité servent de prétexte pour exiger la construction d'un nouveau lieu de culte, plus spacieux en raison de la croissance démographique et

²³⁵⁷ AEG, Dossiers Paroisses, Saint-Bueil, Pétition ms du Conseil de fabrique de Saint-Bueil adressée au vicaire général le 25 janvier 1854, Pétition ms adressée à l'Evêque de Grenoble le 12 octobre 1858 par le conseil municipal.

²³⁵⁸ Voir BRUHAT (J.), 1975, MAGRAW (R.), 1970, GREVY (J.), 2005.

²³⁵⁹ Sur la bipolarisation voir PLOUX (F.), 2004 et 2005.

²³⁶⁰ ATRUX (M.), 2003.

²³⁶¹ BOUTRY (P.), « Industrialisation et déstructuration de la société rurale », in LE GOFF (J.) et REMOND (R.), 2001, pp. 270-271.

mieux situé. En effet, après avoir perdu un tiers de sa population entre 1841 et 1861, la commune connaît un renouveau démographique : en trente ans, jusqu'à son maximum en 1891, la population de Saint-Bueil passe de quatre cent trente habitants à sept cent soixante, soit une hausse de 76%, grâce au développement des fabriques Veyre puis Mignot²³⁶².

Pour la famille Veyre, un déplacement de l'église s'apparente à un véritable drame moral et économique. Certes, ils ont tendance à en dramatiser la portée, à bon escient. En effet, dans ces contrées rurales reculées, la religion occupe une place importante dans la vie villageoise, tant sur le plan spirituel que temporel, ne serait-ce que par la présence des cloches qui rythment la journée. La proximité du lieu de culte donne aux Veyre des arguments pour recruter leur personnel, afin qu'il puisse pratiquer aisément son culte. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les suppliques qu'ils adressent à l'évêque. Leur fabrique, située au bord de l'Ainan, est depuis le milieu des années 1850 à cheval sur les communes de Saint-Bueil et de Voissant. Le personnel logé à l'usine se trouve sur Voissant : ces ouvriers doivent donc théoriquement se rendre à l'église de cette dernière paroisse, située à plus de trois kilomètres pour suivre le catéchisme, pour faire leur communion... À lire sa supplique, la crainte de la famille Veyre concerne le départ de ses ouvriers ne pouvant plus pratiquer leur religion, pour chercher un emploi dans une usine mieux située. La vieille église de Saint-Bueil se situe à deux cents mètres à peine de sa fabrique. Derrière la justification professionnelle, il faut également y voir des convenances personnelles.

Il est de même fort probable, que depuis leurs premières querelles avec les habitants des hameaux, les Veyre se soient arc-boutés sur leurs positions, en adoptant une position de refus systématique devant les suggestions de ceux qui sont devenus leurs ennemis. La fidélité du personnel a donc un prix spirituel. Le déplacement de l'église fragiliserait donc la fabrique Veyre selon ses dirigeants, fervents catholiques²³⁶³. L'éloignement des grands centres industriels urbains ne leur facilite pas la tâche pour recruter un personnel qualifié. Voisin du curé de Saint-Bueil qui figure d'ailleurs parmi ses amis, Ambroise Veyre imagine mal la venue de son confrère de Voissant pour effectuer son devoir pastoral de façon régulière en parcourant plus de trois kilomètres à travers de petits chemins escarpés²³⁶⁴. Tant bien que mal, Ambroise Veyre et son neveu Gustave, fraîchement installés à Saint-Bueil, se font une raison : ils ont perdu leur combat contre Claude Charreton, le maire, qui est aussi devenu au fil du temps leur ennemi, et qui réagit aux différentes manœuvres concernant le déplacement de l'église. L'affaire aurait pu en rester là, si le clan Veyre n'avait contre lui un homme entêté, Charreton, et quelques uns de ses concitoyens.

En 1870, la question du déplacement de l'église se pose de nouveau avec plus d'acuité, puisque le sous-préfet et l'évêque de Grenoble sont sollicités quatre ans plus

²³⁶² BONNIN (B.), FAVIER (R.), MEYNIAC (J.-P.), TODESCO (B.), 1983, p. 480.

²³⁶³ AEG, Dossiers Paroisses, Saint-Bueil, Lettres ms de Veyre jeune à l'Evêque de Grenoble le 21 juin et le 11 novembre 1867.

²³⁶⁴ AEG, Dossiers Paroisses, Saint-Bueil, Lettre ms de Veyre à l'Evêque de Grenoble, sd [1867-1868].

tard par les deux parties en présence pour trancher le débat : les Veyre sont, bien entendu, favorables au maintien du lieu de culte sur son site initial, au centre du village, alors que le maire, soutenu par les habitants des hameaux de la Roche et du Donna notamment, souhaite son transfert. À l'origine de ce nouveau débat, se trouve une décision du conseil de fabrique de la paroisse demandant en mars 1870 la destruction puis la reconstruction de l'église sur le même terrain. Le maire accepte le principe de la destruction d'un édifice vétuste, mais rejette le site retenu sous prétexte qu'il est excentré par rapport à la majorité de la population qui habite dans les hameaux et qui n'entend pas le carillon quotidien des cloches. Le maire, Claude Charreton, reprend le projet à son compte et présente une version modifiée en séance du Conseil municipal, avec déjà une première liste de donateurs, le nom d'un architecte et plusieurs terrains possibles, contrant ainsi les objections. Après de longs mois de tergiversations, il parvient à faire l'unanimité au sein du conseil municipal autour de son projet, malgré les réticences initiales de trois de ses conseillers municipaux. La réponse des habitants du centre et de la famille Veyre se fait d'une manière très traditionnelle, par l'intermédiaire d'une pétition envoyée au sous-préfet de La Tour-du-Pin, dans laquelle ils présentent à leur tour une contre-proposition favorable au maintien de l'église sur son site initial, avec un coût moins important. Les Veyre utilisent à nouveau l'arme du chantage, en menaçant d'interdire à leur personnel de se rendre dans une église située sur un autre site. Ils proposent même de financer eux-mêmes une partie voire l'intégralité des travaux. À l'époque Joseph Heppé, bras droit d'Ambroise et de Gustave Veyre, les soutient fermement. Le débat devient même ubuesque lorsqu'on examine le site retenu par le maire : il s'agit de déplacer l'église de seulement quatre cents mètres !

Par mesquinerie, par jalousie, par rancœur, aucun des deux camps ne veut céder, sans se rendre compte du ridicule de la situation. Chaque camp fourbit ses armes en promettant plusieurs donations de terrains ou d'argent. Gustave Veyre, pour éviter de perdre la face, se déclare prêt à construire une école dans le hameau de la Roche si l'église reste dans le village. De son côté, Charreton, qui a cédé son fauteuil de maire, offre avec un de ses voisins, Félix Blanc, le terrain nécessaire pour la nouvelle église²³⁶⁵. Là encore, un rapide examen de la liste nominative des souscripteurs favorables au déplacement de l'édifice cultuel dans le hameau de la Roche nous révèle le nom de soixante-douze individus plus deux anonymes. Comme il se doit, la plupart réside dans ledit hameau, quelques uns proviennent du hameau du Donna, de la commune de Saint-Geoire et de Saint-Martin-de-Vaulserre. Les signatures qui figuraient sur la pétition de 1858 contre le curé reviennent inlassablement une quinzaine d'années plus tard. Ce sont les mêmes familles qui travaillent chez Mignot à partir de 1882. Ainsi, Félix Argentier, Antoine Barnérot, Emilie Clugny-Tardy et les enfants des familles Blanc, Berlioz, Bonnard, Bourdillon, Charreton, Combe, Cornier, Croibier, Descotte-Jassin, Gallin, Gallin-Martel, Donna-Mercier, Perrin-Bayard, Rousset et Tirard figurent dans le registre de paie du tissage en 1891²³⁶⁶. La querelle religieuse demeure bien ancrée dans les esprits, ainsi que le rejet par une partie des villageois de la famille Veyre qui sert de repoussoir. Ils parviennent à réunir 20.250 francs pour la construction, grâce notamment à la donation

²³⁶⁵ ACSB, Registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Bueil, le 3 avril 1870, les 9 février, 3 juillet, et 5 octobre 1873, le 14 mai et 2 août 1874.

par les Révérends Pères Chartreux d'un quart de la somme ²³⁶⁷ .

La question du déplacement de l'église s'envenime à l'occasion des élections municipales organisées en 1874. Alors que le centre ne compte que trente-trois maisons, le seul hameau de la Roche en comporte huit de plus. La majorité penche alors en faveur des hameaux. Cependant, les partisans du statu quo, pour éliminer le maire, ont l'idée de demander aux autorités le sectionnement électoral de la commune afin d'obtenir plus d'élus au conseil municipal ²³⁶⁸ . Le village et ses proches hameaux auraient alors autant d'élus que les hameaux de la Roche et du Donna. Les élections sonnent comme une revanche pour Gustave Veyre qui parvient à se faire élire au conseil municipal. En 1875, le projet de Charreton est finalement retenu : l'église occupe désormais une position centrale entre la population agglomérée du village et les deux principaux hameaux. En représailles, cinq des six conseillers municipaux représentant le centre du village, dont Gustave Veyre, boycottent les séances du Conseil municipal. La rivalité entre la famille Veyre et les habitants des hameaux ne s'arrête pas : en 1878, Gustave Veyre reprend l'initiative en faisant donation d'un terrain dans le village pour qu'une école et la mairie y soient construites, un mois après avoir quitté le Conseil municipal (volontairement ? a-t-il été battu ?). Le conseil municipal n'a d'autre choix que d'accepter cette généreuse mais ô combien intéressée donation, ce qui suscite l'ire des conseillers municipaux originaires des hameaux de la Roche et du Donna qui souhaitent que l'école s'installe à côté de la nouvelle église. En réaction, ceux-ci provoquent l'échec de l'élection de Joseph Heppe , l'associé de Veyre, au fauteuil de maire l'été suivant. L'échec pour la prise du pouvoir n'est que temporaire, puisque Gustave Veyre, qui n'était plus membre du conseil municipal depuis janvier 1878, est réélu deux ans plus tard à l'occasion du décès d'un conseiller. Mieux, il parvient même à s'emparer du siège de maire, qu'il conserve pendant quatre années ²³⁶⁹ .

Les habitants des hameaux de la Roche et du Donna, à Saint-Bueil , n'hésitent pas à envoyer leurs fils chez Mignot, car, outre l'aspect purement pécuniaire, ils ont réclamé à plusieurs reprises l'installation d'une usine dans leur hameau pour faire contrepoids à celle des Veyre, située dans le centre du village. En plaçant leurs garçons dans une usine destinée a priori aux filles, ils manifestent leur soutien à l'entreprise, car ils ne souhaitent pas qu'elle disparaisse, faute de bras, ou pire, que des filles du centre du village y occupent des emplois. D'ailleurs, il suffit de comparer la liste nominative des ouvriers

²³⁶⁶ Voir GOURDON (V.), 2005. Il constate lui aussi une logique de réseaux dans les rivalités entre les hameaux et le centre du village.

²³⁶⁷ AEG, Dossiers Paroisses, Saint-Bueil , Lettre ms du curé de Saint-Bueil à l'Evêque de Grenoble le 21 août 1874 et ACSB, Souscription ms recueillie pour la translation de l'église au hameau de la Roche, sd [1875-1877].

²³⁶⁸ Le même phénomène de rivalité entre deux parties d'une commune et les demandes de scission qui en découlent semblent être courants au XIX^e siècle, comme le montre l'exemple de Boisset-Saint-Priest, dans la Loire, voir CHAMARD (P.), 2004.

²³⁶⁹ AEG, Dossiers Paroisses, Saint-Bueil , Lettre ms de l'abbé Barruel, aumônier à Pont-de-Beauvoisin , le 19 octobre 1874, ACSB, Registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Bueil les 17 octobre et 13 décembre 1874, du 4 avril au 12 octobre 1876, les 20 février et 4 août 1878, le 2 février 1880.

travaillant chez Mignot en 1891, et les signatures figurant sur la pétition de 1858 contre le curé, ce dernier étant soutenu par Ambroise Veyre : à une ou deux générations d'écart, on retrouve les mêmes noms : Charreton, Bonnard, Caillet-Rousset, Muzy, Barnerot, Lanfrey, Tirard... Les habitants des hameaux de la Roche et du Donna, mais aussi ceux du Perrier rejoignent le nouveau tissage Mignot, créé en 1882, par Pierre Mignot, un ancien ouvrier de Veyre, et son beau-père, l'ancien associé de Gustave Veyre : Heppe et Mignot se sont brouillés avec la famille Veyre et montent leur affaire à Saint-Bueil, à l'écart du centre du village. Cette rupture suffit à leur assurer la confiance des habitants des hameaux, toujours aussi peu favorables à Gustave Veyre. Les Descotte-Jassin, Charreton, Caillet-Rousset, Barnérot, Lanfrey... se ruent dans les nouveaux ateliers de Mignot, tandis que Veyre ne recrute sa main d'œuvre que parmi les habitants du centre de Saint-Bueil et de Voissant. Mignot s'adresse aussi à quelques villages voisins.

Comme tant de villages du Bas-Dauphiné, Saint-Bueil, perdu dans la vallée de l'Ainan, a pris l'habitude depuis plusieurs siècles, de vivre à l'écart des populations voisines. Ainsi, les jeunes filles du village qui s'éprennent d'un garçon d'un village voisin, ou pire d'un de ces pauvres Savoyards, ont le visage noirci au cirage ou à la suie, tandis que les charivaris contre les veuves qui se remarient, ont toujours cours²³⁷⁰. Cet interdit, toujours en usage dans les années 1870, explique peut-être la forte salarisation de la population de Saint-Bueil dans les tissages. En effet, pour éviter l'arrivée de horsains dans la commune, mais aussi pour maintenir la tradition et la cohésion de la communauté villageoise, les habitants de Saint-Bueil se sont rués dans les usines de tissage. De cette façon, les jeunes filles ne sont pas tentées de braver l'interdit. Cela se confirme partiellement lorsqu'on examine les mariages du personnel de l'usine Mignot.

Alors que la question religieuse passe au second plan, après le règlement du problème de l'emplacement de l'église, la rivalité entre « *ceux d'en bas* » (le village) et « *ceux d'en haut* » (la Roche et le Donna) ne cesse pas pour autant. Gustave Veyre tente de manœuvrer pour que le sectionnement de la commune soit modifié à son avantage en accordant sept élus au village, contre cinq aux hameaux de ses opposants, déclenchant des démissions d'élus en série et aboutissant à l'échec de Veyre en 1884. Après quatre ans d'absence, il tente de nouveau sa chance en 1888 pour reprendre la tête de la municipalité, en vain²³⁷¹.

Ayant su séduire les habitants des hameaux grâce son usine, Pierre Mignot, le nouveau rival de Gustave Veyre, se fait élire maire en 1890, alors que ce dernier a renoncé à toute carrière politique. Les Veyre, dont l'usine est située en partie sur la commune limitrophe de Voissant, participent activement à la fondation de la Société de Tir, La Patriote²³⁷². Pierre Mignot profite de sa position de maire de la commune entre 1890 et 1894, pour favoriser, dans la mesure de ses moyens, certains de ses ouvriers.

²³⁷⁰ WEBER (E.), 1983, p. 251 et FRECHET (J.), 1984, p. 20.

²³⁷¹ ACSB, Registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Bueil le 21 juillet 1883, les 18 mai et 13 juillet 1884, le 50 mai 1888.

²³⁷² ADI, 98M5, Liste des membres fondateurs, 1892.

Ainsi, durant son mandat, seulement trois garçons de la commune sollicitent le conseil municipal pour se faire reconnaître soutien de famille et ainsi échappé au service militaire : Antoine Garcin-Fouret, Etienne-Marius Carrand et Léopold-Pierre-Joseph Perrin. Le premier a sa sœur employée chez Mignot, tandis que les deux autres y travaillent. Pierre Mignot favorise également quelques familles de son personnel lors du vote des subsides en faveur des indigents. Certes, il ne s'agit ici que de sommes modestes, au mieux une quinzaine de francs, mais ces différents éléments illustrent l'encastrement de l'économie dans les relations sociales au sein du village dans des réseaux de relations. Ce n'est qu'après le décès de Pierre Mignot, en 1894, que des jeunes gens de la commune sans lien avec le tissage Mignot, obtiennent un avis favorable pour leur demande de dispense de service militaire auprès du conseil militaire, sans que ce vote ne préjuge des décisions de l'autorité militaire compétente²³⁷³. Son décès prématuré à l'automne 1894 ne remet pas en cause son projet de constitution d'un réseau dense de relations. Au début de l'année 1894, il fonde une société de secours mutuels à Saint-Bueil, La Ruche, dont il devient l'éphémère président. À sa mort, son fils Joseph reprend le flambeau pour une dizaine d'années, avant de démissionner en 1904. Joseph Mignot poursuit l'œuvre de patronage paternelle en créant et en présidant la Société de Gymnastique et de Tir de Saint-Bueil. Âgé de vingt et un ans environ lors du décès de son père, le jeune Joseph brigue sa succession à la mairie, avec succès, mais l'autorité préfectorale annule l'élection. Cela ne l'empêche pas de siéger au conseil municipal. Un temps candidat pour rejoindre le conseil d'arrondissement, il préfère finalement renoncer²³⁷⁴.

Signe que les tensions entre la famille Veyre et les habitants des hameaux se sont apaisées, Adolphe Veyre parvient à se faire élire à la vice-présidence de La Ruche au début du XX^e siècle. Mais les villageois ont une bonne mémoire et ne le porte pas à la présidence. En 1904, ils lui préfèrent Henri Collomb, qui semble être l'homme du consensus, puisque sa famille a toujours résidé au centre du village. À plusieurs reprises, elle a pris position en faveur des Veyre dans les années 1870²³⁷⁵. En décembre 1892, François-Auguste Crébier obtient de Pierre Mignot, alors maire de la commune, la place de garde-champêtre. Quelques jours auparavant, c'est au tour de Paul-Antoine Guétat d'obtenir une faveur, celle de devenir receveur ruraliste à Saint-Bueil, peut-être grâce à l'intervention de Mignot qui a dû, en tant que maire, être sollicité par le directeur des contributions indirectes pour avoir des informations sur lui²³⁷⁶.

De même, les ouvriers du tissage Mignot sont à l'initiative de la création en 1901 de La Gerbe, une société coopérative chargée de procurer à ses adhérents, à des tarifs

²³⁷³ ACSB, Registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Bueil les 20 septembre 1890, le 14 mai 1891, le 26 février 1893 et le 25 février 1894.

²³⁷⁴ APM, Lettre ms (brouillon) de Joseph Mignot à Dubost, président du Sénat, le 5 décembre 1912.

²³⁷⁵ ACSB, Registre des Procès-verbaux du bureau de la Société de Secours Mutuels La Ruche, 1894-1969. Joseph Mignot reprend la présidence de La Ruche en 1920.

²³⁷⁶ ADI, 9U2004, Justice de Paix de Saint-Geoire, Prestations de serment les 25 novembre 1892 et 17 janvier 1893.

préférentiels, du pain, du vin, du charbon en priorité puis divers autres articles de consommation, avec un capital de 2.500 francs minimum. Signe de l'apaisement entre les ouvriers de Veyre et ceux de Mignot, la famille Veyre ainsi que plusieurs de leurs ouvriers participent à la souscription du capital²³⁷⁷. Malgré cet apaisement, Joseph Mignot n'hésite pas à verser cent francs en décembre 1903 en faveur des ouvriers de Veyre en grève.

Saint-Bueil n'est pas la seule commune à se diviser à propos d'une église. Ainsi, la rivalité entre les habitants de la partie haute du village de Biol et Biol-le-Bas, ressurgit à propos de la construction d'une nouvelle église, ce qui obligerait à abandonner leurs chapelles respectives²³⁷⁸.

Le recrutement des tisseurs et tisseuses en soieries repose sur des réseaux sociaux préexistants à l'installation de la fabrique de tissage²³⁷⁹. L'insertion des habitants de la commune dans un réseau leur permet d'obtenir l'embauche à l'usine locale, sans tenir compte de compétences particulières en matière de tissage. Pierre Mignot, après une quinzaine d'années de présence dans le village, a réussi à obtenir la confiance d'une partie de la communauté.

Impression sur étoffes : un recrutement de plus en plus local.

Jusqu'aux années 1840, un flux régulier d'imprimeurs et de graveurs venant de Suisse arrive à Jallieu pour travailler dans la manufacture Perrégaux. Cependant, le lent déclin de l'établissement fragilise la réputation et le répondant de ses propriétaires auprès des ouvriers. Progressivement la source helvétique se tarit. Pour donner un nouveau dynamisme à son affaire, Fritz Perrégaux a dans l'idée de débaucher le directeur de la fabrique d'impression de Vizille, Henry Brunet-Lecomte, à qui il promet d'en faire son associé à part entière. Ainsi, en 1844, une nouvelle société est constituée entre les deux hommes pour exploiter la manufacture d'impression de Jallieu. Fort des ses compétences, Henry Brunet-Lecomte devient le véritable patron opérationnel de l'affaire. À partir de cette date, un second axe migratoire apparaît : des ouvriers ayant travaillé à Vizille rejoignent leur ancien directeur à Jallieu, en lieu et place des migrants suisses. Certes, cela ne signifie pas que les ouvriers suisses désertent le bourg industriel pour autant, simplement il n'y a plus de renouvellement de cette population par de nouveaux arrivants. Chaque patron est à la tête de réseaux migratoires ouvriers.

Dans les familles d'imprimeurs ou de graveurs, la mobilité ne reste pas un vain mot. Au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ils ne sont pas en grande majorité originaires de Jallieu ou de Bourgoin, mais viennent de l'ensemble de la région lyonnaise, d'Alsace, de Suisse, du Midi... Ayant donc déjà connu le chemin des migrations, beaucoup le reprennent pour chercher des conditions meilleures. Par la même occasion, ils

²³⁷⁷ ADI, 9U365, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société devant M^e Eymery (Saint-Geoire), le 15 décembre 1901.

²³⁷⁸ AVENIER (C.), 2004, pp. 46, 452-454.

²³⁷⁹ Voir sur l'encastrement du marché du travail GRANOVETTER (M.), 1974.

transmettent à leurs enfants ce goût de l'altérité et de l'expérience migratoire. Le recours à une main d'œuvre particulièrement mobile explique en partie la forte proportion de célibataires dans la manufacture d'impression de Fritz Perrégaux en 1850 : ils représentent le tiers de l'effectif total. Mais parmi ces célibataires, il faut également distinguer la forte présence de jeunes adultes. Quant aux enfants de moins de douze ans, ils sont au nombre de soixante, soit 28% de l'effectif total²³⁸⁰.

Tableau 41-Origines des ouvriers de l'indiennage à Jallieu en 1872²³⁸¹.

	Imprimeurs	Graveurs	Dessinateurs	Coloristes	Rentreuses	divers
Bas-Dauphiné	32	9	-	1	12	1
Vizille	10	-	-	-	1	-
Lyon	8	2	-	-	-	1
Sud-est	10	-	-	-	-	-
Alsace	9	-	1	-	3	-
Autres régions	1	1	-	-	-	-
Suisse	8	-	-	-	-	1
Belgique	2	-	-	-	-	-
Italie	1	-	-	-	-	-
Total	81	12	1	1	16	3

En 1872, 48% des ouvriers qualifiés de l'indiennage de Jallieu sont originaires du Bas-Dauphiné, contre 28% qui proviennent de l'ensemble du Sud-est (Vizille, Lyon, Avignon, Tournon, Aix). Les étrangers représentent encore un dixième de l'effectif, en majorité des Suisses, venus à Jallieu, grâce à la filière huguenote mise en place par les Perrégaux au début du siècle. Cette proportion semble nettement moins élevée que dans les autres centres français d'indiennage, notamment ceux de la région parisienne et de Mulhouse²³⁸². Cet indicateur est révélateur à la fois de la perte d'attraction que peuvent exercer les manufactures du Bas-Dauphiné, mais aussi de la mise en sommeil du réseau huguenot des Perrégaux. Tous les ouvriers qualifiés étrangers présents en 1872 à Jallieu ont au moins trente neuf ans. Pour les Suisses, on dépasse même le plus souvent la cinquantaine²³⁸³. Seuls les postes les moins qualifiés, celui des rentreuses, se caractérise par un recrutement quasiment exclusivement local : les seules rentreuses originaire d'Alsace ou de Vizille n'ont fait que suivre leur époux : celui-ci a probablement négocié sa migration à Jallieu en obtenant de son nouveau patron l'embauche de sa femme comme rentreuse. La présence d'un important groupe d'imprimeurs originaires de

²³⁸⁰ AN, F²⁰ 501, Statistiques ms rédigées par le Préfet de l'Isère le 3 août 1850.

²³⁸¹ ACBJ, Liste nominative de recensement de population de Jallieu. Celle de Bourgoin a été détruite. Ces chiffres ne prennent pas en compte les manœuvres, difficiles à repérer dans les listes.

²³⁸² CHASSAGNE (S.), 2001.

²³⁸³ En 1872, la moyenne d'âge des imprimeurs à Jallieu est d'environ 39,8 ans contre 50,3 ans pour les graveurs.

Vizille s'explique tout d'abord par la proximité géographique, puisque les manufactures de Jallieu sont les plus proches de Vizille, surtout après la fermeture de la manufacture Révilliod, à Vizille, quelques mois plus tôt. Mais comme les Perrégaux ont su attirer vers eux des compatriotes suisses, les Brunet-Lecomte ont bénéficié de leur propre réseau relationnel créé une quarantaine d'années auparavant par Nicolas Brunet-Lecomte et son fils, Henry, lors de leur passage à la tête des ateliers Révilliod. Leur réseau semble toujours aussi actif, comme semble le prouver l'âge des ouvriers natifs de Vizille, entre vingt-neuf et quarante-neuf ans, étalé sur deux générations.

Les techniques traditionnelles de recrutement sont toujours en vigueur dans les manufactures d'impression, désespérément à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée toujours aussi mobile. Ainsi, les Brunet-Lecomte conservent un flux constant d'ouvriers qualifiés, graveurs et imprimeurs, en provenance de Mulhouse et de l'Alsace, là où les Perrégaux préféraient s'appuyer sur leur réseau technico-familial suisse et protestant. Les Brunet-Lecomte s'adressent à Louis Durand, de la maison Durand & Huguenin, l'un de leurs fournisseurs à Bâle, pour faire office de rabatteur à Mulhouse, ou au fabricant mulhousien de cylindre Jean Schott lorsqu'il s'agit de trouver un imprimeur rouleautier :

« Il y a quelques années vous m'aviez adressé un certain nombre d'ouvriers imprimeurs. Comme je crois qu'il y en a beaucoup d'inoccupés en ce moment, à Mulhouse et dans les environs, pourriez-vous m'en adresser quelques uns ? Vous pouvez leur assurer que, venant de votre part, je leur donnerai du travail dès leur arrivée ».

Un mois plus tard, Durand propose sept imprimeurs à Brunet-Lecomte, dont deux arrivent rapidement à Jallieu avec une avance de cinquante francs chacun, fournie par Durand au nom de son client dauphinois. Les ouvriers alsaciens sont particulièrement recherchés à Jallieu, car ils ont reçu leur formation dans le premier centre d'impression français et maîtrisent parfaitement les techniques d'impression au rouleau et la gravure du cuivre. À partir du milieu du XIX^e siècle, ces Alsaciens supplantent définitivement les Suisses avec le déclin de la manufacture Perrégaux et l'ascension rapide de sa rivale, celle des Brunet-Lecomte. La fabrique de Cortailod, qui a pendant toute la première moitié du siècle constitué un formidable vivier en ouvriers qualifiés pour les Perrégaux, ferme ses portes, tarissant définitivement la route des migrations delphino-suisse²³⁸⁴.

Les candidatures spontanées pour un emploi, reçues par la manufacture Brunet-Lecomte, révèlent le préjugé favorable dont bénéficient les Alsaciens :

« en réponse à la lettre que vous avez écrite à M. Wettel, mon contremaître, je viens vous dire que vous pouvez partir de suite ; je vous donnerai du travail dès que vous serez arrivé ».

Ceux qui n'ont pas le bonheur de porter un nom à consonance alsacienne ou d'avoir leur adresse en Alsace, reçoivent un accueil moins chaleureux :

« en réponse à votre lettre d'hier, qui m'arrive à l'instant, je viens vous dire que je puis, en effet, vous donner de l'occupation, toutefois, je dois vous prévenir qu'il me faut du travail bien fait. Si vous vous sentez assez bon ouvrier pour cela, vous pouvez venir immédiatement ».

²³⁸⁴ CASPARD (P.), 1978.

Certes, dans le premier cas de figure, il semble que l'imprimeur alsacien ait bénéficié des recommandations du contremaître de la manufacture Brunet-Lecomte, Wettel, lui-même alsacien à Jallieu en 1869, qui procure à son employeur une autre imprimeur alsacien de sa connaissance, Emile Meyer²³⁸⁵.

Fiers de leur position d'ouvriers qualifiés, capables de marchander au mieux leurs talents et leurs compétences sur le marché du travail, surtout lorsque l'on manque de bras, imprimeurs et graveurs pratiquent volontiers la « Saint-Lundi », afin d'affirmer leur autonomie par rapport à leur patron. La pratique, d'origine artisanale, s'étend en fait avec l'industrialisation aux ouvriers d'usine²³⁸⁶. Cela n'est pas du goût d'Henry Brunet-Lecomte qui leur rappelle par voie d'affichage dans ses ateliers, qu'une telle attitude contrevient au règlement : en guise de réponse, il choisit en 1873 de leur infliger « *une amende proportionnelle à l'habitude plus ou moins grande qu'ils auront de manquer aux règlement d'ateliers* »²³⁸⁷. Pendant toute la décennie 1870, les Brunet-Lecomte se lancent dans la rationalisation de leur fabrique pour améliorer les rendements, la productivité, la qualité, les délais de livraisons et réduire les coûts, alors qu'ils sont confrontés à la baisse des prix des façons.

Le *turnover* s'explique en partie par l'absence de travail qui pousse les ouvriers à quitter leur fabrique. Le problème se pose avec davantage d'acuité lorsqu'il s'agit des ouvriers qualifiés comme les graveurs et les imprimeurs. Pour se garantir contre ce *turnover*, les patrons, tel Brunet-Lecomte, signent des accords avec leurs donneurs d'ordres : René-Victor Brunet-Lecomte, fabricant de soieries à la tête de la maison lyonnaise Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, s'engage auprès de son frère Henry Brunet-Lecomte à fournir un travail régulier à ses ateliers²³⁸⁸.

Plus les compétences sont rares, mieux leurs détenteurs parviennent à négocier leur embauche selon leurs propres conditions. Depuis la fin du Second Empire, Henry Brunet-Lecomte a fait l'acquisition d'une perrotine pour développer la production en grande série. Mais, pour en assurer le bon fonctionnement, il a besoin d'un conducteur perrotin. En 1869, il recrute à cet effet Désiré Bernard, un ouvrier originaire de Paris. Les deux hommes ont conclu entre eux un accord verbal spécifiant les conditions d'embauche et de travail. Alors que les imprimeurs sont habituellement payés à la journée, Bernard reçoit une rémunération annuelle de 2.000 francs, avec une bonification de dix centimes

²³⁸⁵ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, lettres ms de Brunet-Lecomte adressées à Louis Durand le 10 décembre 1878 et le 24 janvier suivant, à Claudius Pautre (Neuville-sur-Saône) le 3 mars 1879, à Alphonse Wersinger (Beidischeim) le 8 janvier 1879, à Emile Meyer le 5 décembre 1878, à Henri Wettel le 26 juin 1869, à Jean Schott le 22 décembre 1874.

²³⁸⁶ BECK (R.), 2004.

²³⁸⁷ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Avis ms de Brunet-Lecomte destiné à son personnel le 1^{er} septembre 1873.

²³⁸⁸ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettre ms de Brunet-Lecomte adressée à Martel, employé de la maison Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie le 24 octobre 1871.

pour cent mètres d'étoffes imprimées. En retour, Bernard consent à modifier la perrotine de Brunet-Lecomte selon un procédé dont lui seul a le secret. Sachant que Brunet-Lecomte est satisfait de son travail et veut le garder à son service, il parvient à faire monter les enchères pour l'année 1870-1871, en repartant pour la capitale au terme de son année, période prévue dans le contrat d'embauche. En effet, les résultats de la perrotine étant à la hauteur de l'investissement consenti, Brunet-Lecomte en équipe ses ateliers d'une seconde. Pour convaincre Bernard de poursuivre une année supplémentaire sa fructueuse collaboration, en opérant désormais sur deux machines, Brunet-Lecomte lui garantit une rémunération équivalente avec une bonification décuplée d'un centime par mètre d'étoffe imprimée, avec une bonification minimale de cinq cents francs²³⁸⁹.

Les fabricants lyonnais développent une logique industrielle incomplète : d'un côté, ils dispersent leurs métiers à tisser et utilisent presque exclusivement le travail manuel, et de l'autre, ils cherchent à imposer des normes disciplinaires drastiques à leur personnel d'usine. Dans le premier cas, ils fixent la main d'œuvre au village, au monde de la terre, et évitent une grande concentration ouvrière, dans le second, ils prennent le contrôle psychologique d'une main d'œuvre agglomérée prête à se rebeller. Ils ont en mémoire l'exemple des canuts lyonnais, massés sur les pentes de La Croix-Rousse et régulièrement en colère, se coalisant contre eux. On leur a aussi, sans doute, rapporté des cas de luddisme. D'emblée, les fabricants préfèrent prendre l'ascendant et éviter toute contestation en brisant psychologiquement l'esprit ouvrier et en le façonnant à leur guise. Les usines-pensionnats se développent surtout dans le Sud-est de la France, dans les milieux proches de la Fabrique lyonnaise. Cependant, les résultats sont mitigés : certes, il n'y a pas de mouvement de grève jusqu'à la fin du siècle dans ces établissements, la soumission des ouvrières étant totale. Cependant, on ne peut pas nier une importante mobilité du personnel. De même, les rares sources donnant la parole aux ouvrières, fournissent quelques actes de contournement des règlements : ainsi, à Châteautilain, les ouvrières ont l'habitude de se retrouver dans le parc ou dans les remises pour discuter. Elles ne fréquentent que les filles originaires de leur village, signe que la discipline et le contrôle moral ne détruisent pas certaines pratiques. Le soulèvement de 1886 à Châteautilain donne l'impression qu'il existe dans ces établissements une culture d'entreprise très forte. C'est, en tout cas, l'avis qui semble se dégager de la presse de l'époque. Dans les faits, seule une minorité d'ouvrières participe activement au combat contre les forces de l'ordre. D'autres suivent le mouvement parce qu'elles en ont reçu l'ordre. Enfin un troisième groupe suit en retrait l'agitation. Mais on ne peut pas nier la force morale des usines-pensionnats.

Les façonniers adoptent eux des pratiques paternalistes, mais jusqu'aux années 1870, celles-ci sont souvent limitées. Chaque fabrique, petite et grande, possède un dortoir pour héberger une partie de son personnel. Les filatures de soie ont sans doute donné l'exemple dès la première moitié du siècle. Puis, les façonniers exploitant des établissements plus importants, ont élaboré des stratégies un peu plus complexes, avec la création de caisses de secours, de crèches, de réfectoires... Mais la majorité a

²³⁸⁹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Brunet-Lecomte adressées à Désiré Bernard le 10 juin 1869 et 29 juin 1870.

longtemps refusé d'imposer des règlements stricts à son personnel. Cette pratique disciplinaire se répand chez les façonniers seulement à partir des années 1870. Le syndicat du tissage mécanique encourage ses adhérents à instaurer des règlements pour mieux embrigader la main d'œuvre et accroître ses performances.

Les règles de l'offre et de la demande sur le marché du travail en Bas-Dauphiné sont loin d'être respectées. Dans les faits, le recrutement de la main d'œuvre et sa gestion dépendent encore étroitement des relations sociales villageoises. Les rivalités de clochers interviennent dans le fonctionnement des tissages, déjouant la rationalité économique. Le désencastrement de l'économie n'a pas eu lieu au XIX^e siècle en Bas-Dauphiné. Le maintien des structures villageoises et la dispersion du tissage dans les campagnes, tant pour le tissage à domicile que pour le tissage en fabrique, expliquent sans doute cette absence. Seule une étude sociale fine sur la main d'œuvre voironnaise permettrait de vérifier ce phénomène dans un cadre urbain : il est possible qu'il existe des filières ouvrières et des réseaux d'embauches en ville.

La proto-industrialisation décalée que connaît le Bas-Dauphiné, s'avère possible grâce à une mobilité spatiale entre le siège de la Fabrique, Lyon, et la campagne²³⁹⁰. L'installation de la Fabrique hors les murs de la ville repose sur une logique socioprofessionnelle mise en place par les fabricants en utilisant leurs ouvriers lyonnais natifs du Bas-Dauphiné. En conjuguant savoir-faire professionnel, connaissance du terrain et des coutumes locales, avec la maîtrise de réseaux locaux de relations parmi la population que possèdent ces ouvriers, les fabricants lyonnais parviennent à faire accepter leurs conditions aux populations rurales. Au contraire, pour les ouvriers lyonnais sans attaches familiales en Bas-Dauphiné, leur avenir passe par le travail dans les fabriques.

Chapitre 9-La marginalisation : coton, chanvre et sériciculture.

Après 1830, l'industrie cotonnière, le tissage de toiles et la sériciculture suivent des trajectoires divergentes. Au milieu du siècle, la filature et le tissage de coton à Bourgoin et à Jallieu connaissent une phase de croissance exceptionnelle qui dissimule mal certaines faiblesses. Henry Brunet-Lecomte a déjà entrepris de réorienter la manufacture d'impression vers la soie. Avec une poignée de fabriques, le centre cotonnier ne peut pas rivaliser sérieusement avec les Anglais et les Alsaciens, d'autant que les patrons protestants sont finalement mal intégrés à la population locale. Quant à l'activité toilière, le déclin entamé à la fin de la Restauration, se poursuit, mais elle occupe encore plusieurs milliers de bras dans les campagnes. Les négociants voironnais n'ont pas pris la mesure du défi à relever et vivent sur leur glorieux passé. Enfin, la sériciculture traverse une phase d'exceptionnelle prospérité qui lui assure une large diffusion dans les campagnes.

²³⁹⁰ MAYAUD (J.-L.), 1992.

Vers 1880, l'industrie cotonnière a quasiment disparu, la fabrication des toiles s'effectue uniquement à Voiron grâce à quelques centaines de tisserands, tandis que la sériciculture a connu une chute aussi brutale que fut sa croissance. Partout, le tissage de soieries domine, en ville comme à la campagne, dans les foyers comme dans les fabriques. Ces trois activités sont devenues marginales en une trentaine d'années.

En quoi ces activités deviennent-elles marginales ? Comment sont-elles progressivement remplacées par le tissage de soieries ?

L'industrie cotonnière, branche la plus moderne et la plus mécanisée, ne résiste pas à la crise qui s'abat sur elle dans les années 1860 : la soie la remplace désormais sur les machines. Les efforts de quelques entrepreneurs et les velléités des négociants ne suffisent pas pour redresser l'activité toilière et lui redonner son lustre d'antan. Quant à la sériciculture, elle ne résiste pas aux maladies du ver à soie qui s'abattent sur elle.

I-Du coton à la soie.

L'industrie cotonnière de Bourgoin et Jallieu est toujours, au milieu du siècle, étroitement contrôlée par Samuel Debar et Fritz Perrégaux et son fils, Louis-Emile. Ils ont su s'adjoindre les services d'hommes efficaces pour restructurer leurs fabriques, Loeber pour le premier, Brunet-Lecomte et Diederichs pour les seconds. Malgré leurs succès respectifs pendant les années 1840, l'équilibre reste précaire. Le centre cotonnier du Bas-Dauphiné n'a pas une taille critique suffisante pour résister à une crise.

1-L'arrivée des Brunet-Lecomte.

Les frères Brunet-Lecomte, originaires de Normandie, suivent leur père, Nicolas-Boniface, à Vizille, lorsqu'il entre au service de la manufacture d'impression Révilliod²³⁹¹. Nicolas Lecomte, le père d'Henry-Edouard, quitte sa Normandie natale pour rejoindre au début du XIX^e siècle les Perier à Vizille. Chimiste de formation, il gravit les échelons au sein de l'établissement aux côtés de Révilliod. Nicolas-Boniface, y a travaillé à partir de 1825 jusqu'à son brusque décès en 1834 en pleine force de l'âge, comme bras droit d'Augustin Perier. À son initiative, la manufacture d'impression Perier, spécialisée jusque là dans l'impression des étoffes de coton, se lance dans l'impression des soieries au début de la Monarchie de Juillet. Il prévoit de leur attribuer cent cinquante à deux cents tables d'impression et d'employer quatre cent cinquante ouvriers²³⁹².

Le jeune Henry-Edouard a donc grandi à ses côtés, entouré d'imprimeurs et de

²³⁹¹ ADI, 11J32, Fonds Perier, Lettre ms de Nicolas Lecomte du 19 février 1833 et HUSS (V.), 1996. Nicolas-Boniface Brunet, de son vrai nom, originaire du Calvados, débute sa carrière comme commis de comptoir. De mauvaises opérations le poussent à émigrer en Espagne. A son retour en France, il change de nom. Devenu Jean-Baptiste Lecomte, il se fait embaucher en 1825 par Augustin Perier dans sa manufacture d'impression, à Vizille, où il s'occupe de la cuisine aux couleurs. Il obtient rapidement la confiance de son patron qui le charge de développer son entreprise

²³⁹² ADI, 11J32, Fonds Perier, Lettres ms de Nicolas Lecomte les 10 janvier 1832 et 19 février 1833.

graveurs. Henry-Edouard Brunet-Lecomte est promu au rang d'associé à seulement vingt-trois ans, par François Révilliod qui exploite en location la manufacture d'impression Perier à Vizille²³⁹³. Malgré son jeune âge, il parvient à ce statut grâce à deux atouts : des études de chimie et une solide connaissance de l'établissement et de son personnel. Lorsque Fritz Perrégaux recrute Edouard-Henry Brunet-Lecomte en 1844 pour diriger sa manufacture d'impression à Jallieu, il sollicite un éminent spécialiste, connu dans la profession. Il débauche le fils de l'ancien directeur de la manufacture d'impression Perier, de Vizille.

En 1843, il quitte Revilliod pour rejoindre la manufacture d'impression de Fritz Perrégaux à Jallieu, mais il n'est toujours pas l'associé principal. La même année, Fritz fait entrer son fils, Louis-Emile dans l'affaire familiale. Mais Brunet-Lecomte doit aussi apporter des capitaux frais à ses nouveaux partenaires. Il emprunte rapidement des fonds (24.000 francs) chez un notaire²³⁹⁴. En quelques années, Brunet-Lecomte assure le développement de la maison Perrégaux & Brunet-Lecomte, après une période de stagnation dans les années 1830. En 1852, trois cent vingt-cinq ouvriers travaillent dans les ateliers d'impression et de tissage, à Jallieu. Trois ans plus tard, c'est la consécration avec la remise d'une médaille de première classe à l'Exposition Universelle de Paris²³⁹⁵. Il est probable que Brunet-Lecomte est à l'origine de l'ouverture de la manufacture d'impression Perrégaux en direction des fabricants de soieries au détriment des étoffes de coton. Dès le milieu des années 1840, la part des calicots dans le chiffre d'affaires de la manufacture d'impression a diminué (79%), tandis que les mouchoirs de laine et de soie représentent respectivement 11,5 et 8,5% des ventes. Les ouvriers impriment plus de cent vingt mille mouchoirs de coton, contre vingt mille en laine et autant en soie. À cela, il faut ajouter quarante-deux mille mètres de calicots divers imprimés²³⁹⁶.

Cette nouvelle fortune favorise le mariage de Louis-Emile Perrégaux, le fils de Fritz, avec Victorine Morin, la fille d'Adrien Morin, gérant de la banque lyonnaise Veuve Morin-Pons & Morin, lui-même gendre de Samuel Debar, le propriétaire de la filature de La Grive (Bourgoin), en avril 1853. La jeune femme apporte en dot 115.000 francs à son mari²³⁹⁷.

Alors qu'Henry Brunet-Lecomte rejoint Fritz Perrégaux à Jallieu comme associé, son frère René²³⁹⁸ part à Lyon où il fonde sa maison de soieries. Les Perrégaux ont besoin de ses talents et de ses secrets. Les premiers pas de René, à Lyon, sont modestes : la maison qu'il fonde en 1844, avec un dénommé Guichard, n'a que 30.000 francs de capital, fourni à hauteur des deux tiers par Brunet-Lecomte, Guichard apportant son

²³⁹³ HUSS (V.), 1996.

²³⁹⁴ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Quittance et obligation devant M^e Viallet, à Grenoble, le 15 juillet 1845.

²³⁹⁵ ACJ, 2.078, Tableau statistique des industries du canton de Bourgoin en 1852 et 1.824.508, Lettre ms de Fritz Perrégaux à Caffarel le 16 mars 1856.

²³⁹⁶ ADI, 162M10, Tableau statistique ms, sd [1840-1845].

²³⁹⁷ ROJON (J.), 1996a, p. 18.

talent, tandis qu'un commanditaire, Chatel, un ancien agent de change, fournit le solde. En outre, Brunet-Lecomte fournit 20.000 francs en compte obligé et Chatel le double²³⁹⁹. On peut supposer, mais sans certitude, que cette nouvelle maison lyonnaise fournit du travail à façon à la manufacture d'impression de Fritz Perrégaux. La correspondance commerciale de la manufacture d'impression Brunet-Lecomte, dans les années 1860, indique clairement qu'elle travaille à façon pour la maison Brunet-Lecomte de Lyon, même si leurs relations, au fil du temps, finissent par devenir moins fortes. Une trentaine d'années plus tard, en 1877, le capital de la maison lyonnaise Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie se monte à 400.000 francs.

En 1855, Henry Brunet-Lecomte quitte ses partenaires, les Perrégaux, pour prendre définitivement son indépendance. Sans doute, existe-t-il des divergences profondes entre eux ? Mais, on peut légitimement supposer que Victor-René Brunet-Lecomte a proposé à son frère de lui fournir des commandes régulières pour assurer la pérennité de son entreprise. Au printemps 1855, un partenaire lyonnais, Henri Miège²⁴⁰⁰, lui propose de placer 10.000 francs dans sa nouvelle affaire, ce qu'il s'empresse d'accepter. Puis en juillet, ce sont 20.000 francs que Miège avance à Brunet-Lecomte. En septembre, Miège lui confie de nouveau des capitaux, 30.000 francs supplémentaires, pour couvrir les frais d'installation de sa nouvelle fabrique. En six mois, Miège lui a versé 61.894 francs avec les intérêts²⁴⁰¹.

D'emblée, Henry Brunet-Lecomte peut compter sur les commissions de son frère, solidement installé à Lyon depuis une dizaine d'années. Mais cela ne lui suffit pas pour assurer le développement de son entreprise. Il recrute donc de nouveaux clients parmi les fabricants lyonnais, puis au milieu des années 1860, il commence à recevoir des ordres des rubaniers stéphanois. Dès l'automne 1866, il accepte de traiter des ordres en

²³⁹⁸ Fabricant de soieries, Victor-René Brunet-Lecomte est né à Caudebec, dans le département de Seine-inférieure le 1^{er} mai 1822. Il suit son père et son frère à Vizille chez Révilliod, puis, devenu adulte, il gagne Lyon où il fonde sa propre maison de soieries en 1844. Catholique très pratiquant, il épouse pendant l'été 1848 Andrée-Marie Faïdy qui lui apporte cinquante mille francs en espèces avec son trousseau. En 1856, un de ses employés intéressé, Devillaine, est promu au rang d'associé. Il siège à la Chambre de la Fabrique lyonnaise lors de sa constitution, entre 1868 et 1870. Monarchiste, il reçoit néanmoins la Légion d'honneur en 1860 puis rejoint comme plusieurs de ses collègues l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. En 1865, il est fait chevalier du Christ du Portugal. Sous le gouvernement de l'Ordre moral, il est l'un des organisateurs du pèlerinage qui se rend à Rome. Il décède le 22 octobre 1897 en laissant à ses deux enfants une fortune évaluée à 752.959 francs, dont près de 450.000 francs dans son affaire.

²³⁹⁹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Acte de société sous seing privé du 14 avril 1844. La société Brunet-Lecomte, Guichard & Cie devient en janvier 1859 Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, avec le décès de Guichard et son remplacement par Devillaine, marié à une Denantes de Voiron .

²⁴⁰⁰ Miège semble posséder des attaches familiales à Jallieu où il effectue de nombreux séjours.

²⁴⁰¹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Lettre ms du 20 avril 1855 écrite par Henry-Edouard Brunet-Lecomte , Note imprimée du 24 juin 1855 annonçant la création de sa manufacture d'impression : « *Encouragé par la bienveillance que j'ai toujours rencontré sur la place de Lyon et par les sympathies de cette localité, je me suis décidé à monter un établissement [...]* ». Reconnaissance de dettes ms du 12 juillet 1855, Lettre ms de Brunet-Lecomte du 4 septembre 1855, Lettre ms adressée à Miège du 12 février 1856 avec le relevé de compte de Miège chez Brunet-Lecomte à Jallieu .

provenance de la maison P. Troyet & Cie²⁴⁰².

2-Les conséquences de la famine de coton et du traité de 1860.

Deux éléments exogènes contribuent à fragiliser définitivement le centre cotonnier du Bas-Dauphiné. La Guerre de Sécession, aux Etats-Unis, lui coupe ses approvisionnements en matières premières, alors que depuis une trentaine d'années, Debar a délaissé les cotons égyptiens au profit des américains. La raréfaction du coton en Europe provoque une « famine de coton »²⁴⁰³. L'entrée en vigueur complète du traité de libre-échange de 1860 dans les années 1864-1866 déclenche une nouvelle saignée dans l'industrie cotonnière nationale²⁴⁰⁴. Cela pousse les Perrégaux, à l'instigation de leur directeur, Théophile I Diederichs, à réorienter leurs activités progressivement du coton vers la soie.

Dès la fin de l'année 1861, après l'épuisement des réserves de coton, un tiers du personnel du tissage Caffarel, soit cinquante ouvriers, est au chômage. Après de longs mois d'activité languissante, le tissage de coton ne retrouve temporairement un niveau de commandes acceptable qu'à partir du troisième trimestre 1864, mais le véritable redémarrage des métiers à tisser ne s'effectue qu'au deuxième trimestre 1865 jusqu'en 1868²⁴⁰⁵. Le tissage Perrégaux, situé près de la manufacture d'impression, est probablement fermé vers 1859-1861 ou avec une activité résiduelle.

Théophile I Diederichs exerce volontiers ses talents de mécanicien sur des métiers à tisser de son établissement. En 1860, il conçoit les plans d'un métier à tisser la soie, qu'il confie à un industriel de Thann (Alsace), Keim. Celui-ci exécute rapidement la commande et accepte de fabriquer et de monter des métiers à tisser pour Diederichs au prix de 240 francs pièce. En mars 1861, Diederichs, toujours salarié de Louis-Emile Perrégaux, et Keim signent un accord industriel : Keim produit ce type de métier exclusivement pour Diederichs au prix de 300 francs, et celui-ci se charge de le commercialiser au prix qu'il souhaite. Pendant le second semestre 1861, seize métiers à tisser des foulards de soie fonctionnent sans interruption. Mais les premiers réglages et la formation des ouvrières absorbent les premiers bénéfices. Au printemps 1862, alors que la guerre de Sécession tarit pour longtemps l'approvisionnement en coton américain, Diederichs passe une commande pour trente-deux métiers à tisser la soie à Keim, destinés à des façonniers du Sud-est, dont Sénéclause aîné & fils, de Bourg-Argental (Loire)²⁴⁰⁶. Perrégaux et Diederichs n'abandonnent pas pour autant le tissage de coton. En 1861, le premier

²⁴⁰² AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Lettre ms d'Auguste Ferrier du 2 octobre 1866.

²⁴⁰³ FOHLEN (C.), 1956, pp. 253-372.

²⁴⁰⁴ LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1985, p. 56.

²⁴⁰⁵ ADI, 138M10 et 11, Statistiques industrielles (1856-1868).

²⁴⁰⁶ APJD, Lettres ms de Keim à Théophile Diederichs des 7 septembre et 5 novembre 1860, accord du 23 mars 1861, lettres ms de Keim des 31 mars et 24 mai 1862.

accepte de financer la modernisation de ses métiers à coton pour qu'ils marchent à cent soixante coups²⁴⁰⁷.

Pour lutter contre l'avitissement du tissage de coton, Diederichs :

« eut l'idée de tisser mécaniquement à façon des tissus de soieries pour des négociants de Lyon. Les premiers essais furent timides... Il arriva à faire du tissu parfait pour des fabricants comme la maison Schulz & Cie. [Les premières étoffes étaient] des tissus unis en soierie pure teints en fil et aussi quelques tissus chaîne soie tramés schappe »²⁴⁰⁸.

Il utilise donc pour son propre compte et celui de Louis-Emile Perrégaux les métiers à tisser que Keim lui construit en Alsace. Mais pour débiter plus rapidement, il modifie les métiers à tisser le coton, avec un succès mitigé. Dès janvier 1862, il prend des ordres pour tisser des foulards de soie sur vingt-quatre métiers à tisser. Pour installer ses nouveaux métiers, Théophile I Diederichs et Louis-Emile Perrégaux (les deux hommes sont associés pour cette affaire : Perrégaux apporte les métiers à tisser et Diederichs 10.000 francs) louent de Fritz Perrégaux les deuxième et troisième étages du vieux tissage Perrégaux, près de la manufacture d'impression jusqu'en 1874 pour un loyer annuel de mille francs pendant les deux premières années, puis de 1.500 francs²⁴⁰⁹. Le succès de l'opération les pousse à augmenter régulièrement le nombre de métiers à tisser la soie. En 1865, le tissage de la soie représente la moitié du chiffre d'affaires de la société Perrégaux (recentrée sur le tissage de coton et de soie, la construction de métiers à tisser). Après plusieurs années de pertes, les bénéfices sont de retour à partir de 1866, grâce au tissage de soieries, alors que le tissage de coton demeure déficitaire. Jusqu'en 30 juin 1872, les bénéfices cumulés s'élèvent à 164.824 francs, mais le coton affiche une perte cumulée de 13.000 francs. Pour le seul exercice 1871-1872, le tissage de soie rapporte 65.000 francs à l'entreprise. Devant ce constat, Perrégaux, probablement poussé par Diederichs, liquide définitivement l'activité cotonnière, après des années de déclin au sein de son affaire pour se concentrer sur le tissage de soieries²⁴¹⁰.

En 1868, les deux associés manquent d'espace pour étendre leur tissage de soieries. Louis-Emile Perrégaux, soutenu le fabricant Emile-Edouard Landru, qui lui fournit des ordres réguliers, entreprend la construction d'un nouveau tissage, contigu au tissage Caffarel, pouvant contenir quatre-vingt-dix métiers à tisser la soie. En 1861, alors que le tissage Perrégaux est fermé et la manufacture d'impression confiée aux ouvriers, seul le tissage de coton Caffarel contribue au chiffre d'affaires de la maison L. Perrégaux & Fils avec ses cent cinquante ouvriers. Dix ans plus tard, la société fait travailler quatre cent trente-cinq ouvriers à Jallieu (dont trois cent soixante-quinze femmes), cent trente dans un tissage de soieries en location dans une commune voisine, Nivolas, et une cinquantaine

²⁴⁰⁷ APEM, Lettre ms de Louis-Emile Perrégaux à Samuel Debar le 15 janvier 1862.

²⁴⁰⁸ APMLL, Notes ms de Théophile II Diederichs, sd [1900-1910].

²⁴⁰⁹ APJD, Projet ms de convention entre Louis-Emile Perrégaux et Théophile Diederichs, sd [1861-1862], bail entre Fritz Perrégaux et les deux hommes le 30 janvier 1862.

²⁴¹⁰ ROJON (J.), 1996a, pp. 32, 37.

d'ouvriers dans un moulinage de soie également en location à Sainte-Blandine , soit au moins six cent quinze ouvriers ²⁴¹¹ . En une décennie, la maison Perrégaux a réussi sa reconversion grâce à l'impulsion donnée par son directeur, Théophile I Diederichs .

Depuis décembre 1867, Perrégaux a pris en location le tissage Jandard, situé à Nivolas , près de Bourgoin , avec quatre-vingts métiers à tisser pour 4.500 francs par an, pendant douze ans. Puis, six mois plus tard, en 1868, il complète son dispositif industriel en amont avec la location d'un moulinage pour un loyer de 1.200 francs ²⁴¹² . On retrouve ici une ébauche de la stratégie d'intégration industrielle tentée par son père un demi-siècle plus tôt dans le coton.

Après la terrible « famine de coton », qui marque le début des années 1860, le petit centre cotonnier de Bourgoin vivote ²⁴¹³ : les Perrégaux délaissent leur manufacture d'impression, tandis que leur tissage de coton est progressivement reconverti en tissage de soie grâce à l'action de Théophile Diederichs, leur directeur. L'installation à Bourgoin, vers 1875, de Jacques Anthoni, un protestant originaire de Phalsbourg, et filateur à Mulhouse, n'y change rien. Anthoni a quitté, comme certains de ses compatriotes, l'Alsace, devenue terre allemande ²⁴¹⁴ . Il décède en octobre 1878, tandis que son nouvel associé, Bouvard, conduit leur affaire à la faillite.

3-De la manufacture Perrégaux à l'usine Trapadoux .

La séparation brutale entre les Perrégaux et leur associé Henry Brunet-Lecomte en 1855 scelle définitivement le sort des premiers. Privés de leur très entreprenant associé qui se fait fort de débaucher leurs meilleurs ouvriers, les Perrégaux sortent moribonds de la rupture : la fuite des talents leur est fatale. Seuls leurs ouvriers qualifiés protestants et suisses leur restent attachés, car ils appartiennent à la même communauté d'origine. Isolés et minoritaires à Jallieu , ils manifestent alors le désir de renforcer leur cohésion.

Le déclin de la maison Perrégaux.

En 1855, la manufacture d'impression Perrégaux a donc en face d'elle un nouveau concurrent d'autant plus redoutable qu'il connaît son état, son fonctionnement, ses faiblesses et ses clients.

Immédiatement, pour assurer le fonctionnement de son entreprise, Brunet-Lecomte

²⁴¹¹ ADI, 162M10, Statistiques industrielles pour l'inspection du travail des enfants, sd [1868-1872], ACB, 1.824.1, Tableau statistique du nombre d'ouvriers à Bourgoin en 1871.

²⁴¹² ROJON (J.), 1996a, pp. 38-39.

²⁴¹³ Un centre cotonnier plus important comme celui du département de l'Eure connaît lui aussi un déclin après 1860. Voir BENOIT (S.), 1985.

²⁴¹⁴ Voir par exemple le cas de la famille Blin qui quitte Bischwiller, dans le Bas-Rhin, vers 1871-1872, pour reconstituer leur entreprise lainière à Elbeuf, étudiée par DAUMAS (J.-C.), 1998, pp. 133-151.

débauche les imprimeurs de Perrégaux, qu'il connaît bien pour les avoir côtoyés pendant une dizaine d'années. Il est parfaitement au courant des talents et des spécialités des uns et des autres. Avec le départ de Brunet-Lecomte, les Perrégaux, Fritz et son fils Louis-Emile, perdent non seulement un associé, mais surtout un homme doté de talents artistiques et techniques à l'origine de la médaille de 1855 à l'Exposition Universelle. Une seconde menace plane sur leur entreprise : si Brunet-Lecomte achète le tissage de coton Caffarel, situé en amont de leurs fabriques sur le canal Mouturier, celui-ci risque alors de former une entreprise intégrée identique à la leur, capable, qui plus est, de contrôler les eaux du canal.

Depuis le début de l'année 1855, le jeune fabricant de faux, de confession protestante, Théophile I Diederichs, cherche à acquérir le tissage Caffarel, notamment pour se faire une situation convenable auprès de sa future belle-famille, les Ittis, dont le chef de famille occupe la direction de la filature Debar, à La Grive (Bourgoin). Antoine-Clément Caffarel, également maire de Jallieu et neveu par alliance de Fritz Perrégaux, semble enclin à se retirer des affaires. Dans un premier temps, Caffarel envisage la location de son établissement pour 5.000 francs annuels, mais Debar ne manifeste pas un vif enthousiasme à l'égard de Diederichs, novice dans l'industrie textile, alors que le tissage Caffarel écoule une partie des filés de son établissement. Jean Ittis et le pasteur de Jallieu interviennent en faveur de Diederichs auprès de Debar, ainsi que Perrégaux. Finalement, la rupture entre Brunet-Lecomte et ses partenaires change la donne. Le 31 mars 1855, Caffarel vend son tissage pour 125.000 francs à Adrien Morin, le beau-père de Louis-Emile Perrégaux, qui place ainsi la dot de sa fille et sécurise la position de son gendre. Morin, après moult tergiversations, accepte de confier la direction de son nouveau tissage au jeune Diederichs. Après un apprentissage de trois ou quatre mois chez Debar, à La Grive, auprès de son futur beau-père, Ittis, et de Loeber, le gérant de la filature, Théophile Diederichs prend la direction effective du tissage Caffarel²⁴¹⁵. En 1852, le tissage Caffarel emploie cent vingt-huit ouvriers²⁴¹⁶. Mal entretenu, ce tissage doit entièrement être repris en main par Diederichs, mécanicien de formation :

« il augmenta la vitesse des métiers qui fut portée de 120 à 160 coups par minute et par toute une série de mesures il arriva à faire atteindre à la productivité de l'usine le maximum d'effet utile »²⁴¹⁷.

Quatre ans plus tard, il procède à l'installation d'une chaudière et d'une machine à vapeur d'une puissance de douze CV, et à la construction d'une cheminée de vingt-cinq mètres de haut²⁴¹⁸.

La politique de rénovation entamée par Théophile I Diederichs et les difficultés de la manufacture d'impression acculent les Perrégaux à de graves problèmes de trésorerie.

²⁴¹⁵ ROJON (J.), 1996a, pp. 18-19.

²⁴¹⁶ ACJ, 2.078, Tableau industriel du canton de Bourgoin en 1852.

²⁴¹⁷ *APMLL, Notes ms de Théophile II Diederichs, rédigé vers 1900-1910.*

²⁴¹⁸ ADI, 120M15, Demande d'autorisation pour l'établissement d'une chaudière du 1^{er} juillet 1859 et rapport ms de l'ingénieur des mines du 14 novembre 1859.

Gustave Roux , fils d'un négociant en toiles de Voiron et gendre de Fritz Perrégaux , a entraîné sa belle-famille dans une mauvaise affaire d'impression de foulards en 1858 et préfère retirer les fonds de son épouse, Elisa Perrégaux, de l'entreprise familiale plutôt que d'assumer sa part de pertes. Louis-Emile Perrégaux qui dirige la société avec son père, doit déboursier 30.000 francs de sa poche (empruntés à son beau-père, Adrien Morin) pour désintéresser Roux, son beau-frère. L'héritier Perrégaux est couvert de dettes : il doit 66.233 francs à la banque Veuve Morin-Pons & Morin, 45.278 francs à sa propre société, 30.000 francs à Adrien Morin et 33.178 francs à Debar , soit près de 115.000 francs, sans compter la dot de son épouse. Cette mauvaise passe l'oblige à réduire de façon drastique son train de vie ²⁴¹⁹ . Opportuniste, Fritz Perrégaux décide de laisser la direction de toutes les affaires familiales à son fils au plus mauvais moment, en 1859. Adrien Morin encourage alors son gendre à s'appuyer davantage sur Diederichs, le directeur méthodique et laborieux du tissage Caffarel . En attendant, Morin lui avance les fonds nécessaires pour moderniser ses tissages. Debar et le gérant de sa fabrique, Loeber , prennent pitié de Louis-Emile Perrégaux et finissent par lui prodiguer des conseils de gestion. Ils examinent aussi régulièrement ses livres de compte. En 1861, le montant des dettes s'élève à 190.000 francs. Debar fait même une donation en avancement d'hoirie de 38.600 francs à sa petite-fille, Victorine Morin, l'épouse de Louis-Emile Perrégaux en décembre 1862 ²⁴²⁰ . Depuis la fin de l'année 1859, les deux tissages de coton des Perrégaux fonctionnent au ralenti. La signature du traité de libre-échange en 1860 fragilise davantage leurs affaires.

Cette acquisition coûteuse consolide en apparence la position des Perrégaux devant leur nouveau concurrent et voisin, Brunet-Lecomte. Pourtant, elle immobilise des capitaux dont ont besoin le tissage et la manufacture d'impression Perrégaux pour se moderniser. Les Perrégaux assurent l'approvisionnement de leur manufacture d'impression en pièces de coton, mais se pose aussi la question de l'écoulement de cette production plus importante. Debar , commissionnaire en titre des Perrégaux, prend en charge cette partie.

Le repli communautaire.

Protestants de confessions, les ouvriers suisses se retrouvent régulièrement dans le nouveau temple que la famille Perrégaux a fait construire de ses deniers sur l'un de ses terrains en 1852. Les Perrégaux apportent 10.568 francs sur leurs cassettes personnelles pour payer les frais d'édification du Temple sur l'un de leurs terrains. Parmi les autres généreux contributeurs, on relève l'incoutournable Debar (1.000 francs) et le gérant de sa fabrique (100 francs), mais aussi des individus installés à Neuchâtel (237 francs) et divers membres de la communauté protestante de l'Isère (655 francs). Jusqu'en 1879, la communauté protestante de Jallieu ne dispose pas d'un pasteur à demeure, ce qui renforce l'influence de Fritz puis de son fils Louis-Emile Perrégaux sur la communauté, imposant une figure patriarcale. Ainsi, les Perrégaux renforcent la cohésion du groupe

²⁴¹⁹ APJD, Lettre ms de Louis-Emile Perrégaux sd établissant sa situation financière en 1858 et lettre ms d'Adrien Morin à Samuel Debar , de juin 1858.

²⁴²⁰ ROJON (J.), 1996a, pp. 27-28.

autour d'eux, d'autant que la communauté de Jallieu se trouve dans une situation d'isolement géographique par rapport aux autres îlots protestants du Sud-est²⁴²¹.

Ouvriers suisses et français se démarquent également par des pratiques sociales et professionnelles différentes. En effet, les imprimeurs suisses conservent de leur principauté natale, Neuchâtel, une grande liberté de travail, sans corporation, ni monopole professionnel, en rupture avec les traditions ouvrières françaises²⁴²². Le sentiment communautaire des ouvriers suisses se trouve renforcé par le souvenir de leur patrie, où, bien avant la France, les pratiques « communières » sont largement diffusées et appliquées, telles que la présence d'un pouvoir local, l'égalité des conditions et des élections libres. La démocratie directe n'y est pas un vain mot, mais bien une pratique réelle que ses enfants, instruits et cultivés, n'oublie pas dans leurs périples professionnels. L'année 1848 a laissé des traces dans l'esprit des ressortissants de la principauté de Neuchâtel, car la révolution parisienne a eu des prolongements en Suisse²⁴²³. Les premières années du Second Empire marquent de ce point de vue une régression politique notable. Sitôt le coup d'Etat du Deux-Décembre, les autorités locales, sous l'influence de l'énergique préfet bonapartiste de l'Isère, prononcent la dissolution de la société musicale de Bourgoin, considérée comme « un foyer de propagande rouge ». Une nouvelle société musicale n'est autorisée à Bourgoin qu'en 1864²⁴²⁴. Isolés socialement par le déclin de la manufacture Perrégaux, réprimés politiquement par l'instauration de l'Empire autoritaire, les imprimeurs et graveurs suisses et protestants trouvent un espace de liberté et de fraternité dans la constitution de sociétés où ils peuvent s'exprimer et se comprendre.

Imprimeurs et graveurs tentent d'améliorer également leur sort en s'investissant dans la formation d'une société de secours mutuels. Grâce à une étroite coopération et à un solide esprit de solidarité, ils espèrent surmonter les difficultés de leur situation²⁴²⁵. Profitant d'un courant d'opinion favorable avec la Révolution de 1848, ils forment donc à Jallieu leur propre société au début de l'année 1852, quelques semaines seulement après le coup d'Etat du Deux-Décembre, sous la raison sociale *Société de Bienfaisance mutuelle des imprimeurs et graveurs de la fabrique de Jallieu*, sous l'égide des deux patrons de la manufacture, Fritz Perrégaux et son associé, Henry Brunet-Lecomte. Elle compte alors trente-neuf membres fondateurs, à la fois de confession protestante²⁴²⁶ et

²⁴²¹ BOLLE (P.), 1979.

²⁴²² CASPARD (P.), 1996.

²⁴²³ Voir à ce sujet BARRELET (J.-M.) et HENRY (P.), 2000.

²⁴²⁴ ADI, 52M29, Rapport du commissaire de police adressé au sous-préfet le 2 décembre 1851, cité par BOREL (T.), 1988, p. 58.

²⁴²⁵ VIGIER (P.), 1963a, vol. 2, p. 88.

²⁴²⁶ Membres de confession protestante : Fritz et Louis-Emile Perrégaux, Louis et Frédéric Mathil, Louis Bullard, Alexandre Humbert, Frédéric Zurker, Jean-Baptiste Stoll, Auguste Perrenoud, Eugène Théta, Auguste Aeschmann, Henry Mayor, Auguste Baillot.

catholique, qui unissent leurs forces « *pour se prêter mutuellement secours et assistance dans les maladies, les infirmités et la vieillesse* ». Pour adhérer à la nouvelle société, le candidat doit avoir entre vingt et un et cinquante ans et être en bonne santé. Il débourse alors dix francs pour son admission puis un 1,25 franc chaque dimanche de paie. Une clause particulière prévoit la répartition des sièges du conseil administration à parité entre les membres natifs de Bourgoin -Jallieu et ceux qui ne sont pas originaires du pays.

Dans le même temps, imprimeurs et graveurs forment une *Caisse de secours pour les ouvriers passants*, c'est-à-dire pour les ouvriers les plus mobiles. Ils distinguent donc clairement un noyau d'ouvriers bénéficiant de solides avantages, d'une masse laborieuse à sa marge. Tout nouvel arrivant est obligé de s'inscrire à cette caisse de secours, s'il n'adhère pas à la société de bienfaisance²⁴²⁷. En ce qui concerne les ouvriers originaires de la très démocratique république helvète, il est légitime de penser qu'une telle société leur permet de contourner les effets de la Loi Le Chapelier qui interdit toute coalition. Elle peut devenir alors un espace de liberté politique alors que le gouvernement de Napoléon III tente de museler l'opposition politique. Certes, la loi de 1850 et les statuts de la société interdisent toute discussion politique. Lorsque Brunet-Lecomte se sépare de Fritz Perrégaux en 1855 pour fonder sa propre manufacture, la société de bienfaisance se transforme aussi : dès l'année suivante, elle se nomme *Caisse de secours mutuels des imprimeurs et graveurs de la fabrique d'impression de MM. F. Perrégaux & Fils*. Autrement dit, les ouvriers ayant suivi Brunet-Lecomte dans sa sécession, s'en trouvent désormais exclus, comme l'atteste le premier article des statuts de la société : « *un membre qui s'en serait retiré sans quitter le pays ne pourra y rentrer une deuxième fois* ».

La rupture entre Brunet-Lecomte et Perrégaux a des prolongements dans les relations socioprofessionnelles, car, avec cette clause particulière, les Perrégaux, soutenus probablement par les ouvriers protestants, prennent des mesures de rétorsion extrêmement sévères : la communauté des imprimeurs et des graveurs semble irrémédiablement scindée en deux clans antagonistes. Cet article doit aussi avoir des effets dissuasifs pour ceux qui se laisseraient débaucher par Brunet-Lecomte. Les Perrégaux conservent également la Caisse de secours pour les ouvriers passants. La lecture du nom des membres fondateurs permet de définir un peu mieux la ligne de fracture entre les deux groupes. Restent chez les Perrégaux surtout les imprimeurs et graveurs protestants ainsi que des ouvriers ayant de longues années de service chez les Perrégaux. Les ouvriers protestants constituent près des deux tiers des membres fondateurs de la nouvelle société, autour des familles Perrégaux, Mathil, Aeschmann, Bulard et Lafute²⁴²⁸. De son côté, Brunet-Lecomte n'est pas en reste. Il forme dès 1855 lui aussi une *Société de Bienfaisance mutuelle des imprimeurs et graveurs de la fabrique Brunet-Lecomte*. Pour la gestion de sa main d'œuvre et pour attirer chez lui des ouvriers qualifiés, il a besoin de leur garantir un certain nombre d'avantages.

Au début des années 1860, Fritz Perrégaux préfère se retirer financièrement de sa

²⁴²⁷ ADI, Règlement imprimé de la Société de Bienfaisance mutuelle des imprimeurs et graveurs, 1852.

²⁴²⁸ ADI, Règlement de la Caisse de secours mutuels des Imprimeurs et graveurs de la fabrique d'impression de MM. F. Perrégaux & Fils, 1856.

manufacture plutôt que de connaître une nouvelle fois le déshonneur de la ruine qu'il avait connu pendant son adolescence avec la faillite de son père. Déjà, lors de l'affaire de la filature Debar , il choisit de céder ses parts plutôt que d'essayer de lourdes pertes. En 1861, en accord avec son fils Louis-Emile, il accepte de commanditer une société chargée d'exploiter sa manufacture d'impression. Dans un contexte économique plus favorable, il serait sans conteste parvenu à vendre ou à louer facilement sa fabrique, mais la guerre qui menace outre-Atlantique, a pour conséquence de déclencher une « famine de coton » en Europe.

Son directeur, un Allemand, Bernard Troester , accepte de la prendre en location, sans que l'on sache qui a pris l'initiative de ce projet. Fritz Perrégaux et son fils le commanditent. Mais l'originalité du projet tient à la participation des ouvriers protestants au capital deux ans seulement après la constitution, à Guise, de l'Association coopérative du capital et du travail. La société en commandite Troëster & Cie dispose d'un capital social modeste, de seulement trente mille francs, grâce à la souscription de trente actions de mille francs chacune. Mais un article dans l'acte de société prévoit que seuls « *les employés et ouvriers de la fabrique d'impression Perrégaux et les membres de la famille de ce dernier en ligne directe* » ont le droit d'acquérir des parts de l'entreprise, confirmant ainsi le caractère communautaire de cette création. Etant donné leur prix unitaire, seuls douze ouvriers, sans doute les mieux établis, formant le « *noyau* » de l'entreprise, peuvent souscrire au capital ²⁴²⁹ . Si la plupart sont de confession protestante, quelques familles protestantes ne participent pas à l'opération : les Mathil, alors employés par Brunet-Lecomte, demeurent étrangers à l'affaire jusqu'en 1864. Louis-Emile Perrégaux s'inscrit dans les pas de Leclair, un peintre en bâtiment qui lance la participation des ouvriers à ses bénéficiaires un quart de siècle plus tôt, mais il le devance de trois ans pour associer une partie de son personnel au capital ²⁴³⁰ . Les Perrégaux ne prennent qu'une participation très symbolique au capital de la nouvelle entreprise.

D'emblée, le capital social s'avère insuffisant. D'ailleurs, trois ans plus tard, il faut l'augmenter de 20.000 francs, quelques mois seulement après avoir obtenu un prêt de 15.000 francs de la part de Samuel Debar , le grand-père de Louis-Emile Perrégaux . Comme les imprimeurs et les graveurs protestants ont déjà placé toutes leurs économies dans l'affaire, les Perrégaux, alors en mal d'argent, doivent solliciter l'assistance de leur riche parent, Samuel Debar. À cette occasion, on modifie la clause particulière sur le recrutement des actionnaires pour lui permettre de souscrire l'intégralité de l'augmentation du capital ²⁴³¹ . À l'automne 1863, des imprimeurs sur étoffes tentent de bloquer la fabrique Troëster et de la mettre au ban de la profession ²⁴³² , à l'instigation d'un ouvrier lyonnais, Chollet, chargé, selon toute vraisemblance, d'affilier les imprimeurs et graveurs

²⁴²⁹ Les actionnaires de Troester & Cie sont : Louis-Emile Perrégaux (8 actions), Fritz Perrégaux (2), Bernard Troester (2), Louis Lafute (2), Fritz Bulard (2), Henri Bulard (2), François Ganin (2), Michel Guyot (2), Charles Ilg (2), Isidore Daumas (2), François Astier (1), Louis Rasche (1), Jacques Marron (1), Onésime Aeschmann (1).

²⁴³⁰ GUESLIN (A.), 1987, p. 102.

²⁴³¹ ADI, 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin , Actes de société devant M^e Guillot-Cotte (à Bourgoin) le 17 août 1861, les 23 et 30 novembre 1864.

de Jallieu à une vaste organisation ouvrière basée à Lyon, avec des revendications de nature corporative : les ouvriers de Brunet-Lecomte manifestent leur mécontentement de voir des femmes travailler plus que les hommes chez Troester.

Vers 1864, une autre ligne de fracture se dessine entre les imprimeurs des deux fabriques : ceux travaillant chez Brunet-Lecomte cherchent à s'affilier à une société lyonnaise de secours plus importante. Au contraire, les ouvriers de Perrégaux-Troester préfèrent rester entre eux. Selon toute vraisemblance, cette manœuvre du personnel de la manufacture Brunet-Lecomte n'a pour but que de renforcer leurs positions contre la minorité demeurée fidèle aux Perrégaux et en fin de compte d'asphyxier la fabrique rivale en exerçant des pressions de type corporatif²⁴³³. Il ressort ainsi que la rupture concerne à la fois les milieux patronaux et le personnel.

Dès les premiers jours de la société Troester & Cie, pendant l'été 1861, le contremaître de la fabrique, Ganin, part à Lyon à la recherche de donneurs d'ordres pour la relancer : dans le quartier d'affaires de la Fabrique, il rencontre des représentants de quelques grandes maisons lyonnaises, comme Schulz et surtout Trapadoux, qui manifestent un certain intérêt pour la jeune société²⁴³⁴. Cependant, cette société formée par un noyau d'ouvriers imprimeurs suscite des rancœurs parmi ceux qui n'ont pas été conviés au capital. En effet, en leur qualité d'actionnaires, les dix ouvriers imprimeurs associés en profitent pour accaparer les meilleures commissions, ne laissant que des miettes aux autres. En d'autres termes, ces dix ouvriers imprimeurs ont une activité permanente, alors que les autres imprimeurs forment au sein de l'entreprise un volant de main d'œuvre que l'on utilise selon la quantité de commissions à traiter, tant et si bien que « *la plupart des ouvriers non associés ne sont occupés que deux ou trois jours par semaine* »²⁴³⁵.

Après l'échec de Troëster et de son successeur, Perrenoud, à la tête d'une entreprise associant son personnel au capital, la fabrique est vendue par la famille Perrégaux à des fabricants lyonnais, les frères Trapadoux. Dès 1878, ceux-ci s'empresent, avec l'appui du vendeur, Louis-Emile Perrégaux, de constituer une nouvelle société de secours mutuels des imprimeurs et graveurs de Jallieu-Bourgoin, qu'ils patronnent. Cette nouvelle société ne marque nullement la fin des divisions. Bien au contraire, elle est l'héritière de l'ancienne société de la fabrique Perrégaux, puisque ses membres fondateurs se recrutent une nouvelle fois surtout parmi la communauté protestante, mais pas exclusivement²⁴³⁶.

²⁴³² Cette pratique rappelle celle en vigueur sous l'Ancien Régime, notamment dans les papeteries du Dauphiné. Voir ROSENBAND (L. N.), 2005, pp. 89, 98-99.

²⁴³³ ADI, 166M1, Procès-verbal ms rédigé par les gendarmes le 22 septembre 1863, et Lettres ms du juge de paix de Bourgoin au procureur le 14 février 1864 et du sous-préfet de La Tour-du-Pin au Préfet de l'Isère, le 19 février suivant.

²⁴³⁴ APJD, Lettres ms de Victorine Perrégaux adressée à Louis-Emile, son mari, le 22 août et de Louis-Emile Perrégaux adressée à Auguste Perrenoud, le 28 août 1861.

²⁴³⁵ ADI, 166M1, Lettre ms du 26 septembre 1863 du Préfet de l'Isère adressée au Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

La maison Trapadoux .

Au printemps 1868, les frères Trapadoux , Alphonse et Louis ²⁴³⁷ , de riches héritiers lyonnais, prennent la suite de la société Le Mire, une vénérable maison de fabricants de soieries, installée dans la rue du Puits Gaillot. La famille Le Mire accepte de les commanditer à hauteur de 200.000 francs, tandis que les Trapadoux apportent 450.000 francs, dont 350.000 francs pour l'aîné des frères Trapadoux, Alphonse, dans le capital de la nouvelle société, A.L. Trapadoux frères & Cie.

Fort de ce capital de 650.000 francs, ces nouveaux fabricants de soieries ambitionnent de créer une vaste entreprise tout en profitant de la forte croissance que connaissent les soieries lyonnaises à l'exportation. La maison possède déjà son propre cabinet de gravure, alors que la plupart de ses rivales en sont dépourvues. Rapidement, elle se spécialise dans la « grande cavalerie », c'est-à-dire la grosse production de soieries imprimées, soit à la plaque de cuivre, soit au rouleau, plutôt qu'à la planche de bois. Cependant, la société des Trapadoux débute alors que la conjoncture change. Le krach boursier de Vienne en 1873 marque un arrêt dans la prospérité lyonnaise. Dès l'année suivante, le capital social est porté à 900.000 francs pour faire face aux transformations des marchés. Plus le fabricant a de l'importance, plus il a de fournisseurs : en croisant différentes sources, il est possible de reconstituer, en partie, l'organisation de la maison Trapadoux frères, qui a recours pour le tissage exclusivement au travail à façon, préférant investir ses capitaux en aval dans l'impression des étoffes, avec l'acquisition de l'ancienne manufacture Perrégaux en 1875. Parmi ses tisseurs à façon, on dénombre Benoît Cléménçon à Veyrins ²⁴³⁸ , Bouvard à Moirans ²⁴³⁹ à qui la maison Trapadoux a prêté 50.000 francs en 1872, L. Clément & Cie à Jallieu ²⁴⁴⁰ (ancien tissage de coton Perrégaux qui était intégré à une manufacture d'impression vendue à ... Trapadoux), Claude-Marie Chapuis à La Tour-du-Pin , puis Mignot à Saint-Bueil à la fin du

²⁴³⁶ ADI, Règlement imprimé de la Société de secours mutuels des imprimeurs et graveurs de Jallieu -Bourgoin , 1878.

²⁴³⁷ Charles-Etienne-Alphonse Trapadoux est né à Lyon le 6 janvier 1828 et son frère cadet, Marie-Louis-Joseph le 14 octobre 1831. Tous deux ont pour père un « *négociant* », Jean Trapadoux, décédé à Lyon le 8 décembre 1845. Jean Trapadoux laisse à ses dix enfants une succession supérieure à 310.000 francs, avec trois maisons non évaluées à Lyon. Alphonse épouse en 1854 Elisa-Françoise Dupasquier, la fille d'un agent de change. Louis épouse en 1867 Marie-Antoinette Bélingard, appartenant à une famille de fabricants de soieries, qui lui apporte 80.000 francs en espèces. En 1874, la part de Louis dans le capital social de l'entreprise familiale est portée à 300.000 francs, alors que celle de son frère aîné passe à 400.000 francs. En 1876, Alphonse marie sa fille Marie-Louise-Augustine-Elisabeth (Alphonse lui donne à cette occasion 110.000 francs) avec Jacques-Vincent-François Desgrand , le fils de Louis Desgrand, l'un des principaux négociants en soie de la place. Alphonse laisse une succession de 713.799 francs contre 133.696 francs pour son frère cadet. À partir de 1899, Alphonse siège dans le conseil d'administration de la S.A. Manufacture de Réaumont.

²⁴³⁸ ADI, 5U1191, Reddition des comptes et distribution de l'actif par le Tribunal civil de Bourgoin , le 28 septembre 1885.

²⁴³⁹ ADI, 3E20823, Obligation devant M^e Damieux, à Moirans , le 3 mai 1877.

²⁴⁴⁰ ADI, 5U1194, Inventaire ms de la fabrique L. Clément & Cie du 18 décembre 1877 dans le cadre de la procédure de faillite.

siècle²⁴⁴¹ .

Jusqu'en 1875, les Trapadoux utilisent pour leurs impressions, les services de Brunet-Lecomte, à Bourgoin , dont ils sont d'ailleurs, pendant quelques années, le premier client²⁴⁴² . Pour répondre à une demande en forte croissance, mais aussi pour pallier les faiblesses de leur propre manufacture d'impression (sur la qualité notamment), les Trapadoux tentent d'obtenir de leur ancien fournisseur, et désormais concurrent, Brunet-Lecomte, l'engagement d'avoir cinq ou six tables d'impression réservées pour leur compte chez lui. Michel Brunet-Lecomte ne manifeste pour sa part qu'un enthousiasme modéré : il ne souhaite pas favoriser un concurrent au détriment de ses autres clients²⁴⁴³ .

Afin de réduire leurs coûts de production et de mieux contrôler la fabrication, les frères Trapadoux saisissent l'occasion d'intégrer un outil industriel déjà opérationnel, en faisant l'acquisition de la vieille manufacture Perrégaux, alors en plein marasme sous la direction de Bernard Troëster puis de son remplaçant, Perrenoud. En février 1875, Louis-Emile Perrégaux , toujours propriétaire des murs, leur vend son établissement de Jallieu . Autre preuve de l'extension des affaires de la maison, le siège social est déplacé : les frères Trapadoux quittent le 29 de l'étroite rue Puits Gaillot au profit du 17 de la rue du Griffon où les grandes maisons de la place sont établies²⁴⁴⁴ .

En juin 1882, quelques mois après le krach boursier de l'Union Générale et la chute de plusieurs officines boursico-bancaire, les frères Trapadoux doivent solliciter des investisseurs pour renflouer leur maison. Le capital social est porté à deux millions de francs grâce à l'arrivée de quarante et un commanditaires à côté de la famille Le Mire, recrutés en grande partie dans les milieux d'affaires de la Fabrique²⁴⁴⁵ . Un an plus tard, Louis Trapadoux emprunte vingt mille francs à sa belle-famille²⁴⁴⁶ .

²⁴⁴¹ ADI, 5U1192, Reddition des comptes de la faillite Chapuis, le 15 janvier 1886.

²⁴⁴² Chiffre d'affaires de Trapadoux avec la manufacture d'impression Brunet-Lecomte : Mai 1868 à avril 1869= 129.000 francs Mai 1869 à avril 1870= 95.338 francs Mai 1870 à avril 1871= 31.735 francs Mai 1871 à avril 1872= 17.125 francs Mai 1872 à avril 1873= 6.093 francs

²⁴⁴³ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms d'Auguste Ferrier à Trapadoux frères & Cie, le 29 janvier 1879.

²⁴⁴⁴ ADR, 6Up, Actes de sociétés sous seing privé du 1^{er} avril 1868, du 18 juillet 1874, 49Q187, ACP du 23 juin 1876 (Quittance devant M^e Coste, à Lyon, le 23 juin 1876) et REGUDY (F.), 1996.

²⁴⁴⁵ ADR, 6Up, Acte de société sous seing privé du 6 juin 1882. Parmi eux, on distingue des marchands de soie (Armandy & Cie, Alexandre Pirjantz, Forrer & Vergnier), des teinturiers (Guillon oncle, neveu & Vignet, F. Boiron, et Renard, Villet & Burnand, l'un des plus importants de la profession ou encore Joseph Vulliod, Gantillon, Garnier, Vignet & Cie), le plus gros fabricant de schappe de la place (Franc père, fils & Martelin) et même des confrères fabricants de soieries (Jean Ritton , Cornu frères & Favier, Eugène Bouvard) ou des façonniers (Alphonse Couturier qui possède des tissages à Bévenais et Charavines , ainsi que la maison Bertet & Tivollier, de Voiron). Peut-on en déduire alors qu'il s'agit des partenaires industriels habituels de la maison Trapadoux , prêts à soutenir un de leurs clients ?

²⁴⁴⁶ ADR, 49Q224, ACP du 27 novembre 1883 (obligation devant M^e Morand, à Lyon, le 23 novembre).

Dans les années 1870, la manufacture d'impression Trapadoux, héritière de celle des Perrégaux, dépasse en taille la fabrique des Brunet-Lecomte : les Trapadoux emploient cent quarante-neuf ouvriers pour cent quinze chez leurs confrères. Les deux manufactures d'impression ont deux profils légèrement différents : chez Trapadoux, les ouvriers de moins de 16 ans représentent le cinquième du personnel, contre à peine 6% chez Brunet-Lecomte. Michel Brunet-Lecomte, et sans doute son père avant lui, ont fait le choix de réduire leurs coûts salariaux par la féminisation du personnel : les femmes âgées de plus seize ans forment 41,7% du personnel pour 26,1% chez Trapadoux. Mais au total, ces deux catégories d'ouvriers composent 46 à 47% du personnel des deux fabriques²⁴⁴⁷

La maison Trapadoux se lance d'emblée dans les soieries imprimées en grande série : à la fin du siècle, elle possède un fonds de sept mille six cent quarante-sept dessins, estimés à 20.000 francs, ainsi que mille huit cent trente-quatre cylindres d'impression. La fabrique d'impression de Jallieu est alors évaluée à 240.000 francs²⁴⁴⁸. Alors que la société est prorogée à l'automne 1895, moins d'un an plus tard, Alphonse décide de la liquider et de louer la fabrique de Jallieu à une nouvelle société, Beaurepaire & Zuber²⁴⁴⁹.

4-Le sort de la fabrique Debar .

Au lendemain de la terrible famine de coton, la filature et le tissage Debar ont repris une activité soutenue, mais l'âge d'or, connu dans les années 1840 et 1850, semble bien révolu. Désormais, avec deux cent cinquante personnes dans ses murs dont une majorité de femmes, l'usine de La Grive a changé.

Dès les dernières années de la Monarchie de Juillet, Debar modifie l'organisation de sa maison de commerce. En 1844, son gendre et associé, Adrien Morin, le quitte pour prendre la direction de la banque Veuve Morin-Pons. Âgé d'une soixantaine d'années, Debar aspire à prendre du repos et à se retirer dans sa propriété suisse. Toujours très actif, il donne procuration à son cousin, Marc Gilliard, déjà employé intéressé, pour régler ses affaires. Gilliard est entré dix huit ans plus tôt à son service. Sa maison de commerce conserve un agent à Marseille, Cyprien Malet²⁴⁵⁰. Debar manifeste moins d'intérêt pour la gestion quotidienne de ses entreprises, se contentant des rapports de ses employés et de ses associés. En 1856, à soixante-seize ans, Debar divise sa maison de commerce en trois entités : il cède définitivement sa maison lyonnaise à Gilliard (y compris l'achat du coton) et confie ses affaires dans le négoce des laines à l'un de ses gendres, Forrer (principal associé de la maison Forrer & Vergnier). Debar ne conserve que la propriété de

²⁴⁴⁷ ACB, 1.832.26, Tableau statistique ms, sd [1875].

²⁴⁴⁸ ADR, 446Q98, Mutation par décès d'Alphonse Trapadoux du 16 octobre 1901.

²⁴⁴⁹ ADR, 6Up, Acte de société sous seing privé du 28 septembre 1895 et ADI, 9U362, Justice de paix de Bourgoin, Acte de société du 31 juillet 1896.

²⁴⁵⁰ APEM, Lettre imprimée de Debar & Morin du 1^{er} janvier 1844.

la filature et du tissage de La Grive , ainsi que l'achat du coton et la vente des étoffes de son établissement ²⁴⁵¹ . La séparation capitaliste entre la puissante maison de commerce et la fabrique fragilise cette dernière. Loeber , son gérant, n'est plus assuré de disposer des mêmes largesses que par le passé : la maison de commerce approvisionnait la filature en coton et se chargeait de la vente des calicots à des conditions financières avantageuses. Réduite à sa plus simple expression, l'activité de négoce de coton n'a plus la même force de frappe. Cela suppose d'accroître les performances de la filature et du tissage pour compenser cette perte.

Les années 1850 marquent une décennie particulièrement fastueuse pour la filature et le tissage Debar : entre 1851 et 1860, l'établissement de La Grive gagne en moyenne 48.000 francs par an. Paradoxalement, la famine de coton ne mine que faiblement sa rentabilité, puisque, entre 1861 et 1865, il gagne encore 23.000 francs annuels en moyenne. Au contraire, la situation se dégrade davantage après 1865 ²⁴⁵² . Pourtant, Debar continue à soutenir son investissement, mais avec moins de force : en 1851, la fabrique de La Grive représente 45% de sa fortune évaluée à 2.200.000 francs, contre seulement 39% pour sa maison lyonnaise ²⁴⁵³ . À son décès, en 1867, elle ne constitue que 14% de son actif, estimé à quatre millions et demi de francs ²⁴⁵⁴ . Cela suffit à maintenir en vie la société : en 1862-1863, 85% des capitaux engagés à La Grive proviennent de Debar ²⁴⁵⁵ . Devant les poussées de la concurrence, les débouchés se sont singulièrement réduits : en 1867, la quasi-totalité des calicots et des filés s'écoulent dans le Beaujolais, à Tarare, Thizy et Villefranche.

Pour accroître la productivité de leur établissement, le gérant, Loeber , et le directeur, Ittis, ont engagé un important effort de rationalisation : la mécanisation du processus industriel est davantage poussée, ce qui se traduit comme pour l'industrie des soieries par une plus grande féminisation des tâches et par un plus grand recours aux travail des enfants ²⁴⁵⁶ . Depuis 1830, Loeber a consenti à un effort régulier pour

²⁴⁵¹ APEM, Lettre ms de Debar du 10 janvier 1856 et avis imprimé du 22 mars suivant. En 1867, la veuve de Debar possède encore un compte courant de 200.000 francs dans la maison de commerce de Gilliard qu'elle doit retirer l'année suivante.

²⁴⁵² APYVM, Journal de Samuel Debar et bilans ms de La Grive .

²⁴⁵³ APYVM, Journal de Samuel Debar le 8 janvier 1851.

²⁴⁵⁴ ADR, 3E25040, Inventaire après décès du 1^{er} mai 1867.

²⁴⁵⁵ APYVM, Bilans ms de La Grive .

²⁴⁵⁶ AN, F²⁰ 501, Statistiques ms rédigées par le Préfet de l'Isère le 3 août 1850, ADI, 138M3, Etat des manufactures de coton dans le département de l'Isère en 1869. En 1850, quatre cent trente-cinq ouvriers travaillent quotidiennement à La Grive , chez Debar dont deux cent soixante femmes et cent soixante-quinze hommes. À cette date, seulement dix ouvriers sont des enfants de moins de douze ans. Sur les deux cents cinquantes personnes présentes chez Debar, en 1869, quatre-vingt-six travaillent à la filature et cent soixante-quatre au tissage. On dénombre cent trente-six femmes, pour soixante hommes et cinquante-quatre enfants travaillant sur neuf mille huit cent soixante-quatre broches et deux cent quarante métiers, mus par trois roues hydrauliques et une machine à vapeur.

moderniser l'entreprise : jusqu'en 1866, il investit 885.000 francs, soit 25.000 francs par an en matériel et en bâtiment²⁴⁵⁷. Pour soutenir la concurrence, le gérant de la filature et du tissage de coton Debar, à La Grive, décide d'introduire dans ses ateliers des *self-acting* à partir de 1857²⁴⁵⁸. Pour la seule année 1859, Loeber procède à l'achat de *self-acting* pour 107.000 francs. Les gains de productivité que dégagent les nouvelles machines, permettent de réduire les effectifs de la filature. Le capital se substitue au travail : le stock de capital par travailleur passe de 1.231 francs en 1853 à 1.781 francs huit ans plus tard. Au début de la décennie, l'établissement compte quatre cent trente ouvriers. En 1860, ils ne sont plus que trois cent vingt. La modernisation accélérée de la filature a contribué à transformer l'équilibre socioprofessionnel du personnel : pendant longtemps, la filature employait davantage de main d'œuvre que le tissage. Désormais, la filature n'a besoin que de cent quarante ouvriers contre cent quatre-vingts pour le tissage²⁴⁵⁹. L'énergie hydraulique produite par la chute d'eau du canal de Domarin étant insuffisante, Loeber décide d'installer en 1854 une machine à vapeur de trente-six CV et deux chaudières, mais la roue hydraulique fournit encore une grande partie de la force nécessaire jusqu'à la fin du Second Empire²⁴⁶⁰.

La filière alsacienne de recrutement se tarit progressivement pendant les années 1840 au profit d'embauches locales pour les contremaîtres, souvent bien insérés parmi les habitants de Saint-Alban-de-Roche, le principal foyer de recrutement de la main d'œuvre²⁴⁶¹. En revanche, le personnel de direction est toujours issu des contrées germanophones : Loeber, le gérant, homme de confiance de Debar, est natif d'Erfurt (Saxe) et reste en place jusqu'à la fin des années 1860. Jean Iltis, le directeur de la filature (vers 1840-1875), est originaire de Munster. Louis Molitor, directeur de l'établissement dans les années 1880, est lui aussi Alsacien. Enfin, Jacob Schoch, le sous-directeur, est Suisse.

En 1860, le tissage Debar produit vingt-quatre mille pièces de coton de soixante-deux mètres sur ses deux cent quarante métiers, et la filature cent cinquante-cinq mille filés. Au total, trois cent vingt ouvriers, cent quarante à la filature et cent quatre-vingts au tissage, s'activent dans l'imposante fabrique située dans les marais de Bourgoin²⁴⁶². Malgré sa taille et sa solidité financière, la fabrique de La Grive n'en reste pas moins fragile et sa direction en est parfaitement consciente :

²⁴⁵⁷ Entre 1831 et 1866, l'entreprise procède à 838.200 francs d'amortissement.

²⁴⁵⁸ LEON (P.), 1954a, p. 503.

²⁴⁵⁹ APYVM, Journal de Samuel Debar et Bilans ms de La Grive. En guise de comparaison, le stock de capital par travailleur chez Blin & Blin s'élève à 1.112 francs en 1855. Voir DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 125.

²⁴⁶⁰ ADI, 120M12, Pétition ms de Loeber au Préfet de l'Isère, le 1^{er} septembre 1854, rapport ms du garde-mine du 22 avril 1855, APYVM, Lettre ms de Loeber à Bonnefond le 13 août 1867.

²⁴⁶¹ Contremaîtres originaires du canton : Noël Blanchet, Jean-Gabriel Faisandon, Jean Lombard.

²⁴⁶² ADI, 138M3, Rapport ms du 30 mars 1860 et ROJON (J.), 1996a, p. 27.

« Je suis inquiet et préoccupé de notre avenir, dont la perspective est des plus sombres soit à cause de la concurrence de l'Alsace qui nous écrase, soit surtout à cause de celle de l'Angleterre. Si les Anglais se mettent à visiter Tarare, Thizy et Villefranche, soit nos principaux endroits de débouchés, et qu'après y avoir vendu des lisses, ils se mettent à faire des croisés, c'en est fait de nous [...]. Aussi si la France ne dénonce pas le traité de commerce qui arrive à terme en 1870, elle encoure une grave responsabilité »²⁴⁶³.

Avec un rendement par ouvrier deux à cinq fois supérieur aux cotonniers français à la fin du siècle, les industriels de Manchester asphyxient les petits centres, dont celui de Bourgoin . Les marchés étrangers sont donc en partie perdus pour les Français²⁴⁶⁴ . Les cotonniers de Gand pratiquent une politique de bas salaires qui leur permet de rivaliser avec les industries cotonnières européennes, surtout pour les produits de qualité médiocre²⁴⁶⁵ . Même au niveau régional, la fabrique Debar mène un combat désespéré. Le centre cotonnier roannais connaît alors une formidable croissance après l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne en 1871 : en 1880, quinze tissages mécaniques fonctionnent, avec plus de quatre mille métiers à tisser, assurant la renommée du troisième pôle cotonnier français²⁴⁶⁶ . En ce qui concerne le centre cotonnier normand, quoiqu'en déclin, il se compose encore en 1885 de quarante patrons de filatures, de vingt-trois patrons de tissages, et de dix-huit indienneurs, soit quatre-vingt-un industriels, auxquels il convient d'ajouter quatre-vingt-dix-sept « fabricants »²⁴⁶⁷ .

La concurrence pousse la nouvelle direction de la fabrique Debar à moderniser ses installations. Vers 1875, l'entreprise Debar rassemble encore deux cent quatre-vingt-sept ouvriers pour moins de deux cents ouvriers dans l'établissement en 1880²⁴⁶⁸ . Après le décès de Debar en 1867, Loeber doit se retirer. En 1879, les héritiers de Debar choisissent l'un des leurs pour prendre la tête de l'usine de La Grive , André Meynard, formé à l'école de tissage de Mulhouse.

5-Les mutations de l'impression sur étoffes.

Mécaniser l'impression sur étoffes.

²⁴⁶³ APYVM, *Lettre ms de Loeber (gérant de la fabrique de La Grive) à Bonfond (fondé de pouvoir de la famille Debar , à Lyon) le 6 décembre 1867.*

²⁴⁶⁴ LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1985, pp. 55-57. En 1853, d'après FARNIE (D.A.), 1979, p. 86 [compte-rendu par CHASSAGNE (S.), AESC, 2, 1981, pp. 323-327], les cotonnades anglaises accaparent 45% de la consommation mondiale.

²⁴⁶⁵ SCHOLLIERS (P.), 1996.

²⁴⁶⁶ HOUSSEL (J.-P.), 1979, pp. 104-105.

²⁴⁶⁷ CHALINE (J.-P.), 1985.

²⁴⁶⁸ ADI, 138M13, Situation industrielle au 1^{er} juin 1880, ACB, 1.832.26, Tableau statistique ms, sd [1875].

Le centre d'impression du Bas-Dauphiné peine à s'affirmer devant ses principaux rivaux, car il lui manque une certaine taille critique : son rival mulhousien rassemble à lui seul vingt et une manufactures d'impression en 1852, là où Jallieu n'en compte qu'une seule. Quant à ceux de Rouen et de Paris, ils possèdent respectivement quarante-quatre et onze indiennes à la même époque. L'écart est encore plus fort si l'on s'arrête à Manchester où cent vingt fabriques impriment des étoffes en grande série²⁴⁶⁹. Certes, la manufacture d'impression de Fritz Perrégaux a connu une période de forte prospérité pendant une trentaine d'années, au point d'employer, en 1850, deux cent dix ouvriers²⁴⁷⁰.

Au début des années 1860, un inventaire du matériel contenu dans leur fabrique révèle que les Perrégaux ont abandonné l'impression à la planche de cuivre qui a fait leur fortune et leur réputation pour ne conserver qu'une seule technique d'impression, la plus fruste, celle à la planche de bois. Leur manufacture abrite dans deux ateliers, quarante-trois tables d'impression, de diverses longueurs. Cette dernière technique permet à l'imprimeur d'offrir à ses clients une grande variété de couleurs. Un tel choix technologique correspond à une double logique : afin de satisfaire au mieux les clients lyonnais, l'impression à la planche permet de réaliser à moindres coûts des étoffes en petites séries, avec des motifs floraux le plus souvent, qui n'exigent pas la finesse des plaques de cuivre. En outre, l'impression à la planche nécessite de la part de l'entrepreneur un investissement limité, puisqu'il n'a besoin que d'une longue table de bois, ne valant au pire qu'une soixantaine de francs, contre plusieurs milliers de francs pour une machine. Cependant, à l'heure où les fabricants lyonnais commencent à s'intéresser à la production en grande série d'étoffes de demi-luxe imitant les soieries aristocratiques, les imprimeurs de Jallieu ne sont pas en mesure de les satisfaire tant du point de vue du coût, des délais et des quantités. Leurs concurrents alsaciens, pourtant à la pointe de l'innovation technologique, continuent à utiliser massivement l'impression à la planche de bois au milieu du XIX^e siècle²⁴⁷¹.

En 1864, la manufacture Troester & Cie, héritière des Perrégaux, acquiert une machine à imprimer au rouleau de cuivre pour relever ce pari industriel, alors que l'usage de cette technique est déjà largement répandu dans les autres manufactures d'impression françaises depuis les années 1825²⁴⁷². Un tel investissement financier n'étant pas dans les moyens de l'entreprise, Troester sollicite, par l'intermédiaire de son ami et principal actionnaire Louis-Émile Perrégaux, un riche parent de ce dernier, Samuel Debar qui lui prête 15.000 francs²⁴⁷³.

Dans les années 1860, plus de trente ans après sa mise au point, Brunet-Lecomte,

²⁴⁶⁹ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 51.

²⁴⁷⁰ AN, F²⁰ 501, Statistiques ms rédigées par le Préfet de l'Isère le 3 août 1850.

²⁴⁷¹ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 78 : en 1854, le Haut-Rhin compte trois mille cent soixante tables d'impression dans ses manufactures, alors qu'à Mulhouse, une dizaine d'années plus tôt, on dénombre deux mille trois cent soixante-quinze tables. En ce qui concerne les perrotines, il y en a soixante-cinq dans le Haut-Rhin et quarante à Mulhouse ainsi que, respectivement, quatre-vingt-quinze et trente-six machines à imprimer aux rouleaux.

comme son rival Perrégaux, devenu Troester & Cie, adoptent la perrotine, une machine mise au point en 1830 et qui permet d'imprimer à la planche plus rapidement qu'à la main²⁴⁷⁴. Mais pour l'un comme pour l'autre, l'investissement dans cette technologie se fait à pas mesurés : on n'achète au départ qu'une machine. Au final, l'investissement se limite pour Perrégaux et Brunet-Lecomte à quelques milliers de francs, là où Stackler & Pimont, à Saint-Aubin, ont pour 826.329 francs de machines en 1855²⁴⁷⁵. Théoriquement, la perrotine peut imprimer jusqu'à dix-huit fois plus de métrage que le travail manuel. Convaincu par les premiers résultats, Henry Brunet-Lecomte acquiert une seconde machine quelques mois plus tard, en 1870, d'une entreprise de Puteaux. Pour la saison 1869-1870, sa perrotine a pu imprimer trente-six mille mètres d'étoffes. Pour la saison suivante, avec un équipement doublé, il se fixe comme objectif d'imprimer mécaniquement sur ses deux machines entre soixante et quatre-vingt mille mètres²⁴⁷⁶. Avec un tel choix technologique, la maison Brunet-Lecomte entre dans l'ère de la « grande cavalerie », c'est-à-dire de la grande production dans le jargon professionnel. Henry Brunet-Lecomte a pressenti les changements dans la consommation et les goûts de ses clients : la fabrication de qualité, produite en faible quantité, lui procure de moins en moins de bénéfices avec la baisse des prix des façons. En 1864, Brunet-Lecomte, alors que son affaire semble définitivement lancée, acquiert trois machines à imprimer à la planche plate à la société de Pauffert de Saint-Denis, puis six ans plus tard, il en achète une quatrième d'occasion à Pierre-Bénite²⁴⁷⁷.

En 1870, selon Brunet-Lecomte,

« notre production de cachemires ou dessins à la main peut être évaluée à 15 à 16 pièces de 7 par jour ; et notre production de dessins planche plate de 25 pièces de 7 par jour »²⁴⁷⁸.

²⁴⁷² Cette technique d'impression est mise au point dans les années 1780. Les imprimeurs de Jallieu l'adoptent donc avec retard. Les Alsaciens l'utilisent depuis le début du XIX^e siècle. Outre le coût (d'ailleurs financièrement supportable par Perrégaux), la fabrication des rouleaux et leur gravure ne sont pas totalement au point avant le milieu des années 1820. La gravure des rouleaux repose sur des graveurs spécialisés indépendants, probablement encore absents du centre lyonnais dans la première moitié du siècle. Voir CHASSAGNE (S.), 1991, pp. 377-387.

²⁴⁷³ APJD, Donation-partage devant M^e Guillot-Cotte (à Bourgoin) le 3 juillet 1862 des biens de Fritz Perrégaux et de son épouse à leurs enfants et REGUDY (F.), 1996, p. 78.

²⁴⁷⁴ CHASSAGNE (S.), 1991, p. 387.

²⁴⁷⁵ CHASSAGNE (S.), 1991, p. 388.

²⁴⁷⁶ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettre ms de Brunet-Lecomte adressée à Désiré Bernard, conducteur perrotin, le 29 juin 1870.

²⁴⁷⁷ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Brunet-Lecomte adressées à Pauffert le 14 juillet 1870, à Giraud le 10 avril 1870.

²⁴⁷⁸ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms du 21 mars 1870 destinée à A. L. Trapadoux frères & Cie.

Les gains sont donc réels avec la mécanisation, mais pour rentabiliser son investissement, il doit convaincre ses clients de lui apporter des commissions plus importantes en quantité. Pourtant, ces achats sont nécessaires pour répondre à toutes leurs demandes. Pour traiter les commissions de la maison Trapadoux, l'un des ses principaux donneurs d'ordres, pendant la saison 1869-1870, Brunet-Lecomte utilise aussi bien l'impression à la main que ses machines à planches plates : cinq cents pièces pour la première et huit cents pour les secondes²⁴⁷⁹.

Cependant, Brunet-Lecomte et son rival ne font pas le choix immédiat de la production mécanisée de masse en investissant dans l'impression au rouleau, mise au point dès 1783 outre-Manche. D'ailleurs, dès la première moitié du XIX^e siècle, la concurrence anglaise se spécialise rapidement dans l'impression au rouleau au point d'inonder l'Europe continentale d'articles à bas prix, là où les Français, à l'instar de Brunet-Lecomte, privilégiaient encore les étoffes luxueuses produites en faible quantité. Il est vrai que l'investissement s'avère considérable, évalué à plusieurs dizaines de milliers de francs (plus du double de celui d'une perrotine), mais une machine à imprimer au rouleau permet d'imprimer quatre-vingt-dix fois plus de métrage à l'heure que l'impression à la planche²⁴⁸⁰. Henry Brunet-Lecomte ne tarde pourtant pas à changer d'avis.

Dans les années 1870 (avant 1877), il franchit le pas et accroît une nouvelle fois son outil productif avec l'achat d'une machine à imprimer au rouleau. La baisse continue des tarifs le pousse à adopter en partie la production de masse pour satisfaire ses donneurs d'ordres, sans délaisser toutefois les autres techniques d'impression : il exploite également quatre-vingts tables d'impression à la planche, quatre machines à planches plates ainsi que ses deux perrotines, acquises récemment. Rapidement, Brunet-Lecomte a dû se rendre compte des avantages de sa machine au rouleau par rapport à ses deux perrotines²⁴⁸¹. Plus rapide et produisant un métrage nettement supérieur, la première imprime jusqu'à seize couleurs, là où les secondes n'en font que huit au maximum. Sa machine au rouleau lui sert tout particulièrement pour imprimer des mouchoirs destinés aux maisons Trapadoux frères, Perrin & Revol-Sandoz par exemple. Cette technique d'impression semble la mieux à même de reproduire des effets de taille douce, en grande série, sur plus de cinquante mètres ; ce n'est qu'à partir de ce métrage que l'imprimeur parvient à couvrir ses frais de mise en train de la machine. À titre d'exemple, Brunet-Lecomte peut imprimer mille mètres de tissu de la sorte au prix de vingt-trois centimes pour cent mètres. Plus la commission est importante, plus le tarif s'abaisse. L'inconvénient majeur concerne en revanche le tissu qui est davantage « *tourmenté* » qu'à la planche²⁴⁸².

Pour mener à bien leur mutation, les Brunet-Lecomte ont doublé leur fabrique, avec

²⁴⁷⁹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettre ms du 21 mars 1870 destinée à la maison A. L. Trapadoux.

²⁴⁸⁰ ENDREI (W.), 1963.

²⁴⁸¹ En 1870, une machine au rouleau remplace le travail d'une centaine d'ouvriers selon LEON (P.), « L'impulsion technique », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993b, p. 499.

la construction d'un nouveau bâtiment où se trouvent la production mécanisée ainsi que la moitié des tables d'impression. Fier de ses acquisitions industrielles et désireux de suivre au mieux leur production, l'un des membres de la famille Brunet-Lecomte établit son bureau à proximité des machines, tandis qu'un autre reste dans la vieille fabrique. Ils ne poussent pas cependant la logique de modernisation et d'organisation bien au-delà, puisque chaque fabrique, la vieille et la nouvelle, possède un atelier d'impression à la planche. Le cabinet de gravure et celui du metteur sur bois restent dans la vieille fabrique avec le laboratoire, alors que la chambre des couleurs, l'atelier de teinture et les diverses étapes en aval (lavage, vaporisage, étendage, chambres chaudes, machine à tamiser...) sont rassemblés dans les nouveaux bâtiments. Chaque fabrique, éclairée par le gaz, possède son horloge et sa cloche. Enfin, une partie de la vieille fabrique est transformée en magasin, notamment pour y conserver de précieux registres d'empreintes. Une autre partie de leurs registres d'empreintes demeurent dans le cabinet du contremaître de la nouvelle fabrique²⁴⁸³.

La qualité chez Brunet-Lecomte.

Pendant longtemps, Henry Brunet-Lecomte contourne le principe du rabais imposé par les fabricants lyonnais : il semble refuser toute discussion, et toute négociation sur le sujet. Il accorde systématiquement à tous ses clients, sur toutes leurs factures, un rabais de cinq pour cent sur le montant total à régler en contrepartie d'éventuelles malfaçons, qu'elles soient réelles ou non. Cela lui évite toutes sortes de tractations désagréables avec les fabricants et ceux-ci n'ont alors que peu de prise sur lui. Pourtant, à partir du milieu des années 1870, les dirigeants de la manufacture Brunet-Lecomte (faut-il y voir l'influence du fils, Michel Brunet-Lecomte, de plus en plus présent ?) modifient leur politique commerciale et industrielle en la matière. Désormais, ils demandent à leurs clients de justifier les rabais concédés en fournissant un relevé mensuel des réclamations pour taches, déchirures, erreurs de couleurs et autres malfaçons faites dans les ateliers d'impression. Ces relevés sont confrontés aux étoffes tarées : la maison Brunet-Lecomte refuse d'accorder des rabais pour des défauts venant de ses auxiliaires, grilleurs, teinturiers...²⁴⁸⁴ :

« Ainsi que je vous l'ai dit verbalement, Messieurs, je suis convaincu que les rabais que j'ai subis, ne sont pas pour vous une source de bénéfices, et qu'ils ne sont que la juste compensation du préjudice que vous avez éprouvé ; mais ils n'en constituent pas moins pour moi, une lourde charge que je dois chercher à diminuer par tous les moyens possibles. Et comme moyen, je n'en aperçois

²⁴⁸² AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Brunet-Lecomte adressées à Perrin & Revol-Sandoz le 24 mai 1875, à Clayette & Mantelier le 10 décembre 1878, à V. Ogier, P. Noyer & Cie le 12 juin 1880.

²⁴⁸³ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Bail devant M^e Coste (Lyon) le 27 novembre 1877 de la manufacture d'impression d'Edouard Henri Brunet-Lecomte à son fils Michel.

²⁴⁸⁴ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettre ms adressée à la Maison Perrin & Revol-Sandoz, de Lyon, du 17 décembre 1875.

qu'un : celui de montrer aux ouvriers la preuve de leur manque de soins, afin d'appuyer mes observations et mes remontrances par la présentation des foulards tarés »²⁴⁸⁵.

Il ne s'agit pas de simples propos pour justifier auprès du fabricant la nouvelle politique de la maison. En février 1878, un avis est affiché dans les ateliers de la manufacture menaçant de retenue sur le salaire, les ouvriers peu soigneux dans leur travail²⁴⁸⁶. En comprimant le montant des rabais, les Brunet-Lecomte espèrent augmenter leurs marges bénéficiaires, d'autant que les fabricants lyonnais se sont engagés depuis quelques années dans un mouvement de réduction des façons accordées aux façonniers. Cette compression des tarifs concerne également les imprimeurs sur étoffes. En outre, les Brunet-Lecomte souffrent de la concurrence des imprimeurs lyonnais, et par conséquent de l'éloignement géographique de ses clients. Pour justifier des prix identiques ou supérieurs, ils doivent donc produire des étoffes irréprochables du point de vue de la qualité.

II-La crise languissante des toiles de chanvre.

L'industrie toilière traverse une crise languissante depuis la fin de la Restauration. Pourtant, les négociants voironnais ne prennent pas conscience de sa gravité. En 1848, le tissage de toiles reste le principal pourvoyeur de travail dans le Bas-Dauphiné, confirmant les négociants dans leurs choix et dans leurs attitudes supérieures. Depuis le début siècle, le milieu des négociants s'est rapidement fermé à tout recrutement externe. Cette endogamie ne stimule pas les négociants à adopter de nouvelles méthodes, mais les encourage à préserver les structures proto-industrielles.

1-Des réactions tardives.

Le tissage des toiles de chanvre ne se mécanise que tardivement en Bas-Dauphiné, signe d'une sclérose du patronat local. Toutes les maisons de négoce reposent sur une petite armée de voyageurs de commerce, chargés de placer au gré de leurs chemins des toiles auprès des clients traditionnels de leurs maisons.

Au début du siècle, les héritiers de familles négociantes faisaient ainsi leur apprentissage commercial. Au milieu du siècle, les négociants se sédentarisent et utilisent davantage les services d'employés pour parcourir les routes. Aristide Castelbon, futur patron, ou Marie-Caliste-Etienne Bouteiller, exercent probablement cette activité au service de la maison Denantes. Tous deux sont originaires du Midi. Le second est natif de Gignac dans l'Hérault. Il est de ce point de vue révélateur de noter que la firme Villard, Castelbon & A. Vial a été fondée par de nouveaux venus dans le négoce voironnais, Joseph Villard et Aristide Castelbon, tandis que les Vial ne se sont lancés dans le

²⁴⁸⁵ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Lettre ms adressée à la Maison Favrot frères, de Lyon, le 25 février 1878.

²⁴⁸⁶ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copies de lettres, Avis adressé aux ouvriers de la manufacture, le 19 février 1878.

commerce des toiles qu'à la fin de la Restauration. Ces trois associés n'ont donc que peu de liens avec la vieille bourgeoisie toilière voironnaise constituée au XVIII^e siècle et gardienne de la tradition. Ainsi, l'innovation organisationnelle appartient à des individus extérieurs à la cité négociante et à ses schémas mentaux²⁴⁸⁷

En 1860, les neuf dixièmes de la production de toiles de Voiron se font encore manuellement. Le bon marché de la main d'œuvre assure la survie de ce système, puisque selon Jacquemet, les toiles produites dans un tissage mécanique ne reviennent pas moins cher. Il y a encore 1.422 ouvriers à Voiron ou dans les environs à travailler pour les négociants en toiles. Jacquemet, le premier à Voiron à tisser mécaniquement des toiles, confie toujours alors une partie de sa production à des tisseurs en chambre : dans ses ateliers, il possède quarante métiers à tisser mécaniques, mais il utilise aussi cent soixante tisserands au dehors. Sa fabrique est alors évaluée à 120.000 francs, mais elle ne réalise que 76.000 francs de chiffre d'affaires. Sous le Second Empire, la Fabrique voironnaise conserve ses allures d'industrie traditionnelle, fondée sur une nébuleuse proto-industrielle²⁴⁸⁸.

Pendant l'été 1861, les fabricants de toiles de Voiron demandent l'appui de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de leur ville contre l'importation en France de toiles écossaises, en provenance de Dundee. Quelques mois plus tôt, cette même Chambre s'enthousiasmait pour la signature du traité de libre-échange avec l'Angleterre, en émettant un avis favorable quant à l'accélération de son application. Depuis 1849, les négociants en toiles, bien que formant toujours le groupe le mieux représenté à la Chambre, ne constituent plus le centre de débats, comme cela pouvait être le cas sous la Restauration et la Monarchie de Juillet²⁴⁸⁹.

À partir de 1867, la maison Villard, Castelbon & A. Vial privilégie le travail concentré au détriment du travail dispersé. À l'origine, en 1858, la maison Vial père & fils s'associe avec deux voyageurs de commerce, Joseph Villard alors à Paris, et Aristide Castelbon²⁴⁹⁰, demeurant alors à Voiron, pour former une nouvelle maison de négoce en toiles de chanvre, fondée l'année suivante. Par leur connaissance des marchés, ces deux hommes sont à même d'impulser une orientation nouvelle afin de mieux répondre à la demande. Pour reconquérir la clientèle, ils comprennent qu'il faut produire des étoffes en grande quantité et bon marché, à l'instar de l'industrie cotonnière qui les concurrence durement

²⁴⁸⁷ Voir NORTH (D. C.), 1990, p. 20.

²⁴⁸⁸ ADI, 138M1, Bulletin individuel de dénombrement décennal de l'industrie française en 1860, LEON (P.), 1954a, pp. 581 et 670.

²⁴⁸⁹ ACV, 2F13, Registres de délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron, Séances des 14 octobre 1860 et 20 juillet 1861.

²⁴⁹⁰ Fabricant de toiles de chanvre, originaire de l'Hérault, Aristide Castelbon débute sa carrière professionnelle comme voyageur de commerce à Voiron où il est signalé en janvier 1858, peut-être au service de la maison Denantes. Il épouse quelques mois plus tard Joséphine Villard, parente de son associé, Joseph Villard. Il décède à Voiron le 14 novembre 1899 en laissant à sa fille unique, Marie-Thérèse-Louise-Joséphine, Veuve d'un filateur du Nord, Becquart, une succession – sous-évaluée – de 328.725 francs. Sa part dans la société est alors évaluée à 275.000 francs.

depuis de nombreuses années déjà.

Cinq ans plus tard, en 1863, lors du renouvellement de la société, l'un des associés, Alexis Vial²⁴⁹¹, quitte Voiron pour s'établir dans le Nord de la France, à Armentières, où ils installent le siège social de leur affaire, à égalité avec Voiron. Sur place, Vial en profite pour passer des ordres à façon pour des industriels qui fabriquent des filés, voire des toiles dans des usines mécaniques²⁴⁹². À partir de cette date, les dirigeants de la firme Villard, Castelbon & A. Vial cherchent à réduire leurs coûts de fabrication par la mécanisation. En 1867, ils se lancent dans l'intégration verticale : tout d'abord, ils louent à Voiron, au bord de la Morge, trois hectares de prairie afin d'y construire une blanchisserie. Puis, à la fin de l'année, ils acquièrent l'ancienne forge Jacolin, à l'autre extrémité de la ville, également au bord de la Morge, au lieu-dit des Gorges, qui comporte plus de cent métiers, capables de tisser dix mille pièces par an. Les patrons de la maison Villard, Castelbon & A. Vial évitent d'immobiliser trop de fonds en obtenant du vendeur, les banquiers Repellin & Roget de Voiron, de ne commencer à payer leur acquisition qu'à partir de l'année 1870, en dix échéances de 5.000 francs chacune. En outre, la même banque leur consent le même jour des facilités de paiement et une ouverture de crédit de 118.000 francs afin de pouvoir construire leur tissage mécanique de toiles. Deux ans plus tard, les trois associés achètent un tissage de toiles à Houplines, dans le Nord²⁴⁹³. Cette stratégie de délocalisation d'une partie de la production prend en compte les atouts industriels du Nord de la France : vers 1880, cette région assure les trois quarts de la production française de toiles de lin et de chanvre²⁴⁹⁴.

En se lançant dans la production de toiles à bon marché, ils peuvent désormais participer aux adjudications des fournitures de l'Etat, de façon compétitive : ils obtiennent ainsi un contrat exceptionnel pour fournir cent mille sacs à l'administration de la manutention militaire de Paris. S'ils ne mécanisent pas leur production, les dirigeants de la maison voironnaise, ne peuvent pas répondre à ce genre d'appel d'offre. Alexis Vial abandonne alors le comptoir d'Armentières pour rejoindre la capitale où il peut suivre aisément l'évolution des diverses adjudications publiques qui se succèdent et qui font leur fortune. En 1882, la société Villard, Castelbon & A. Vial participe aux adjudications de

²⁴⁹¹ Jacques-Alexis-François-Louis Vial, appelé aussi Alexis II Vial siège au conseil général de l'Isère entre 1871 et 1874, date à laquelle il est battu par Rémy Gaston. Il épouse en 1865 Antoinette-Félicie Bedoin dont il a trois enfants. L'aîné, Félix-Alexis-François-Victor, (son père lui fait donation à l'occasion de son mariage en 1889 de 132.000 francs et autant à sa fille deux ans plus tard) préfère s'engager et faire carrière dans l'armée plutôt que de reprendre l'affaire familiale, tandis que le benjamin, Alexis-André s'installe à Paris, dans l'avenue d'Erlanger. Alexis II Vial hérite de la fortune de l'un de ses confrères toiliers, Victor Hulmières. Vial décède à Nice, en villégiature, le 17 mars 1910.

²⁴⁹² LAMBERT-DANSETTE (J.), 1954.

²⁴⁹³ ADI, 11U416, Tribunal civil de Grenoble, Actes de sociétés des 31 décembre 1858, 9 et 15 janvier 1863, 3E29300, Bail devant M^e Bally (Voiron) le 23 janvier 1867, 3E29131, Vente et ouverture de crédit devant M^e Margot (Voiron) le 17 novembre 1867, 9U3153, Justice de paix de Voiron, Acte de société du 22 décembre 1883 et MUZY (J.), 1889, pp. 22-23.

²⁴⁹⁴ TERRIER (D.), 2007. Dans les années 1880, on dénombre dans la région d'Armentières, huit mille métiers mécaniques, installés dans une cinquantaine de tissages.

fournitures pour trois ministères, celui de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur. De nouveau, trois ans plus tard, puis en 1893, Villard et ses associés participent à d'autres appels d'offre pour des marchés publics²⁴⁹⁵.



Figure 37-Le tissage Villard , Castelbon & A. Vial, à Voiron .

Source : coll. Privée.

Mais les trois associés ne délaissent pas pour autant les marchés traditionnels des toiles de chanvre, c'est-à-dire le Midi de la France. En 1874, Villard part pour Lille avec pour mission d'acquérir une filature. Il fonde à cette fin, au nom de la maison Villard, Castelbon & Vial, une seconde entreprise basée à Lille sous la raison sociale Villard, Rattray & Cie pour exploiter la filature Saint-Michel qu'il vient d'acheter. Comme pour la précédente acquisition industrielle, les associés financent leur opération à crédit, grâce au prêt de 100.000 francs que leur consent Ange-Albert Coevoet, ce qui représente la moitié du prix total. Cependant, la crise des années 1880 fragilise leurs positions financières. Pour surmonter leurs difficultés, en 1883, l'actif de la maison Villard, Castelbon & Vial, évalué alors à quatre millions de francs, est augmenté d'un million de francs supplémentaire, fourni en espèces par un nouvel associé, Eugène Florin, d'Armentières.

En moins d'une quinzaine d'années, les trois associés primitifs sont parvenus à édifier une firme intégrée verticalement avec une maison de commerce à Armentières pour acheter la matière première, une filature de lin à Lille, deux tissages mécaniques de toiles, l'un à Houplines, l'autre à Voiron , et enfin avec une blanchisserie, acquise en 1875

²⁴⁹⁵ ADI, 3E29146, Procuration devant M^e Margot (Voiron) le 2 mars 1874, 3Q43/74, ACP du 2 novembre 1882 (procuration chez le même notaire et le même jour), 3Q43/79, ACP du 21 décembre 1885 (procuration chez le même notaire le 20 décembre), 3Q43/96, ACP du 14 juin 1893 (procuration devant M^e Margot le 12 juin).

²⁴⁹⁶ . Grâce à la mécanisation et à la fabrication d'étoffes mélangées de chanvre et de lin, ils offrent désormais à leur clientèle des produits moins chers que les traditionnelles toiles de Voiron. Mais pour financer leur croissance, ils ont recours à l'emprunt, tout en refusant d'ouvrir le capital de leur affaire en la transformant en une société anonyme. Pour coordonner cette organisation, la société comporte trois sièges sociaux, l'un à Voiron, où se trouvent d'ailleurs la comptabilité générale, avec à sa tête Aristide Castelbon , le second à Lille, dans la filature avec à sa tête Alexis Vial , et enfin à Armentières, avec Villard, promu chevalier de la Légion d'Honneur, et Florin, l'un au comptoir et l'autre au tissage. Devant l'éloignement géographique, les associés prévoient de se réunir officiellement, en tête à tête, au moins deux fois par an, au début des mois de février et d'août pour arrêter les comptes et la stratégie. Progressivement, on assiste au glissement du centre de gravité de l'entreprise voironnaise en direction du Nord de la France, grâce à ses délocalisations successives : les associés édifient un empire industriel très rapidement, sans subir les tracasseries de la construction et de la mise en route d'une usine, sauf à Voiron. Les ouvriers de l'industrie linière du Nord s'avèrent, en outre, moins réticents au travail en usine que ceux de Voiron, qui ont derrière eux une longue tradition d'activité indépendante en chambre. D'ailleurs, vers 1895, l'usine des Gorges, à Voiron, ne tisse plus que 13% du métrage de l'entreprise, contre 87% pour l'usine d'Armentières. La vaste usine des Gorges n'emploie plus alors que cent cinquante personnes, au deux tiers des hommes.

Le tissage des toiles de chanvre disparaît progressivement de Voiron pour se rapprocher des filatures mécaniques, situées dans le Nord de la France. Dans la première moitié du siècle, les négociants voironnais ont raté la mécanisation de la filature, contrairement à leurs confrères nordistes. Ils en paient le prix quelques décennies plus tard.

Ce glissement géographique s'accroît encore lorsque l'unique héritière d'Aristide Castelbon , le seul des associés resté à Voiron , épouse Louis-Joachim-Jacques Becquart, un riche filateur de Tourcoing, délaissant les familles négociantes de Voiron, à moins que ce ne soient elles qui ignorent ce patron iconoclaste à leurs yeux. Tout sépare désormais un Castelbon de ses confrères voironnais : en refusant la mécanisation massive, la fortune de ceux-ci a décliné au fil du siècle. Il apparaît, de prime abord, que les vieilles familles du négoce de toiles – Denantes, Faige-Blanc, Allegret – aient peu de contacts avec Castelbon. Faut-il voir ici une attitude de caste et de classe, hostile à ce patron qui bouscule leurs habitudes et leurs routines industrielles ²⁴⁹⁷ ?

À son apogée, la firme emploie deux mille personnes. Afin d'écouler sa production de masse, la maison Villard , Castelbon & A. Vial possède deux dépôts à Marseille, l'un destiné au linge de ménage pour les particuliers, l'autre où sont rassemblées les bâches et les voiles pour la Marine et les ports. Pour convaincre ce dernier type de clients

²⁴⁹⁶ En 1895, soit plus de vingt ans après avoir acheté cette blanchisserie à Voiron , qu'ils louaient auparavant, les associés de la maison Villard , Castelbon & Vial n'ont payé que la moitié des 160.000 francs de la vente !

²⁴⁹⁷ À ce sujet, voir THOMSON (J. K. J.), 1982. Dans cette cité du Languedoc, les entrepreneurs adoptent volontiers ce genre d'attitude dans la seconde moitié du XVIII^e siècle envers leurs concurrents, leurs ouvriers... dès lors qu'ils menacent leurs positions.

d'adopter leurs produits, les dirigeants ont mis en place un système de location de bâches et de voiles. Ils délaissent Beaucaire, le marché traditionnel où s'écoulaient jadis les toiles. En effet, le port marseillais leur ouvre l'accès aux marchés coloniaux africains, à ceux du Levant et d'Amérique²⁴⁹⁸. Au total, entre 1858 et 1889, le chiffre d'affaires cumulé de l'entreprise dépasse les cent millions de francs, grâce à son positionnement sur la production mécanisée en grande série. À la fin du XIX^e siècle, le chiffre d'affaires annuel moyen s'établit, bon an, mal an, autour de neuf millions de francs, mais au prix d'une mécanisation poussée. Cependant, cette flamboyante réussite trouve ses limites : le poids de la dette. Les associés doivent se séparer de leur filature lilloise à la fin du siècle. Florin, lui aussi, quitte l'affaire, échaudé par les difficultés financières de l'entreprise et dans laquelle il a englouti au moins un million de francs : en effet, pour restaurer leur trésorerie, les quatre associés acceptent de réduire le capital social de cinq à un million de francs²⁴⁹⁹. D'ailleurs, à sa mort en 1899, Castelbon ne laisse à sa fille unique que 328.000 francs de fortune²⁵⁰⁰.

Michel Cholat, opposant le plus farouche au très conservateur Faige-Blanc, se lance dans la mécanisation du tissage des toiles, après avoir entamé sa carrière professionnelle comme ouvrier tisseur à Voiron, probablement chez son père, Antoine. En effet, celui-ci, sous le Second Empire, se déclare « fabricant de linge de table », c'est-à-dire tisserand propriétaire d'au moins un métier à tisser. Alors qu'il s'impose sur la scène politique locale comme le représentant du petit peuple et des éléments les plus radicaux de la société voironnaise à travers ses diatribes contre Faige-Blanc, il décide de se lancer à son tour dans la mécanisation de l'outil industriel. C'est aussi une façon pour lui de se démarquer un peu plus du monde très fermé que constituent les négociants de toiles. Les vieilles familles négociantes, à l'instar de Faige-Blanc, ont rejeté le tissage mécanique et le travail en usine, préférant conserver un système archaïque qui a largement fait ses preuves à leurs yeux. Le tissage mécanique ne peut signifier, pour eux, qu'un amoindrissement de la qualité de leurs produits.

Peut-être Cholat espère-t-il tirer des avantages politiques de sa réussite commerciale et de sa conversion à la mécanisation ? Pendant l'été 1879, il acquiert dans le quartier de Sermorens une ancienne fabrique, avec le mécanicien Romain Deschaux, l'un pour y installer des métiers mécaniques, l'autre un atelier de construction de métiers à tisser ainsi qu'une fonderie. N'ayant que peu de capitaux, les deux hommes ne paient comptant que 1.543 francs sur les 36.453 francs à régler ; ils obtiennent pour le solde un règlement échelonné sur sept années. Par ses positions radicales au sein du Conseil municipal et ses choix industriels, Cholat s'attire probablement le mépris d'une partie des hommes

²⁴⁹⁸ Leur confrère Scrive-Loyer, de Lille, se contente du marché français. Voir TERRIER (D.), 2007.

²⁴⁹⁹ ADI, 3E29145, Procuration devant M^e Margot le 27 mars 1874, 9U3153, Justice de paix de Voiron, Actes de société des 22 décembre 1883 et 20 avril 1897, 3Q43/79ACP du 23 février 1886 (contrat de mariage devant M^e Margot, Voiron, le 13 février), 3Q43/100, ACP du 15 janvier 1895 (prorogation devant M^e Margot, le 10 janvier) et 166M4, Rapport ms de grève de novembre 1899.

²⁵⁰⁰ ADI, 3Q43/280, Mutation par décès de Castelbon, le 10 mai 1900 : dans l'évaluation donnée au fisc, le compte courant du défunt dans la maison Villard, Castelbon & Vial, ne figure pas.

d'affaires voironnais, dont les négociants en toiles conservateurs. Cependant, moins d'un an après ce premier investissement, le manque de capitaux se faisant cruellement sentir pour remettre la fabrique en état de marche, il sollicite ses confrères pour obtenir un prêt. La maison Denantes consent à lui ouvrir un crédit de 20.000 francs : une telle faveur montre sans doute un changement de comportement chez quelques toiliers. En effet, il semble que les Denantes se décident à recourir de plus en plus à des sous-traitants mécanisés pour tisser leur linge de maison. La somme semble modeste, mais a-t-il besoin de davantage ? Peut-il se le permettre ? Absorbé par la vie politique, soumis au déclin persistant du marché des toiles, l'homme ne résiste pas à la « Grande Dépression » des années 1880 et 1890, et comme son ancien ennemi, Faige-Blanc, il termine sa vie ruiné. À sa mort, en 1893, son affaire vivote, au point que ses deux fils sont mis en liquidation judiciaire dix mois plus tard. Ils doivent vendre leur usine aux enchères en 1899. Ne pouvant rivaliser avec Villard, Castelbon & A. Vial, tant sur le plan financier, que commercial ou industriel, Cholat s'écroule en une dizaine d'années²⁵⁰¹.

2-Frédéric Faige-Blanc, représentant des élites toilières sous le Second Empire.

Frédéric Faige-Blanc, alias Alpinus, naît à Voiron en 1811. Issu d'une vieille famille de négociants en toiles, il entre à son tour, le moment venu, dans cette activité. Par ses parents, ses grands-parents et son épouse, il est apparenté aux principales familles négociantes de la place : sa tante Hedwige, du côté paternel, a épousé en 1790 Césaire-Albin Allegret, un riche négociant en toiles, fraîchement revenu de Saint-Domingue, tandis qu'une autre de ses tantes, Adélaïde Treillard, du côté maternel, s'est unie au richissime Joseph Calignon en 1807. La sœur aînée d'Hedwige Faige-Blanc, Anne s'est mariée, quelque temps auparavant, avec un autre négociant en toiles, mais de moindre envergure, Antoine Bonnet. Joseph Calignon décède une trentaine d'années plus tard en ne laissant que des enfants mineurs, à la tête d'un héritage dépassant le demi million de francs. Après leurs décès successifs sans postérité, il ne reste que le dernier fils Calignon, Ernest, un jeune homme débile de naissance, qui suscite les convoitises autour de lui pour la gestion de son héritage. Faige-Blanc est l'un d'eux²⁵⁰².

Le jeune Frédéric grandit dans l'univers des toiles et se destine un jour, à être lui-même négociant. Il débute sa carrière comme voyageur de commerce, chargé de placer les toiles auprès des clients, notamment dans le Midi. En 1837, à vingt-six ans, il épouse Jeanne-Louise-Athénaïs Roux, la fille de l'un de ses plus riches confrères, Jacques-Jérémie Roux qui dote grassement sa fille à hauteur de 60.000 francs. Ayant perdu vers 1853 son fils Achille qu'il destinait à reprendre l'affaire familiale,

²⁵⁰¹ ADI, 3E29287, Contrat de mariage devant M^e Bally, 3Q43/66, ACP du 8 juillet 1879 (vente devant M^e Bally, à Voiron, le 7 juillet), 3Q43/68, ACP du 8 mars 1880 (ouverture de crédit chez le même notaire le 6 mars), 3Q43/112, ACP du 7 novembre 1899 (Adjudication judiciaire devant M^e Treppoz, à Voiron, le 29 octobre), et 3Q43/284, Mutation par décès du 27 septembre 1901.

²⁵⁰² ADI, 3E3894, Contrat de mariage devant M^e Perrin (Voiron) le 22 novembre 1781, 3E3899, Contrat de mariage devant M^e Allegret (Voiron) le 19 avril 1790, 3Q43/21, ACP du 5 mars 1807 (contrat de mariage devant M^e Allegret le 22 février), 3Q40/225, Mutation par décès du 22 novembre 1836.

Jacques-Jérémie Roux reporte sa confiance sur son gendre à qui il confie au milieu des années 1850 les rênes de la maison Roux oncle & neveu. Mais Faige-Blanc et son beau-père la liquident rapidement pour concentrer leurs capitaux sur la seule affaire du premier, Blanc, Jacquemet père & fils fondée en 1851, une maison se livrant au négoce traditionnel de toiles. Accaparé par ses ambitions politiques Frédéric Faige-Blanc délaisse rapidement son entreprise. Il préfère s'appuyer sur des associés et des commanditaires pour préserver la respectabilité de son nom parmi le monde des affaires. En 1862, son beau-père, Roux, possède 117.000 francs en compte courant de la société de son gendre²⁵⁰³ .

Tableau 42-Négociants en toiles de Voiron sous le Second Empire.

²⁵⁰³ ADI, 3E29240, Contrat de mariage devant M^e Neyroud (Voiron) le 22 mai 1837, 3E29290, Donation de Jacques Jérémie Roux à ses enfants devant M^e Bally (Voiron) le 4 mai 1862.

²⁵⁰⁴ Il ne s'agit pas de la fondation de l'entreprise, mais de la dernière modification de la société.

²⁵⁰⁵ Sauf pour Landru, Bonnard et Casimir Jacquemet en 1856,

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Raison sociale de la société	Date de sa constitution ²⁵⁰⁴	Montant de la patente versée par le négociant en 1857 ²⁵⁰⁵ (en francs)
Achille Jacquemet	Jacquemet neveu & Cie	1855	279,93
Régis Géry	Géry & Cie	1837	169,25
Auguste Denantes	Jacques Denantes père & fils	1830	169,24
Louis Vial	Vial père & fils	1851	169,19
Victor Hulmière	Hulmière & Chauvet	1832	160,10
Auguste Lalande	Allegret père & fils	1808	159,25
Joseph-Barthélémy Landru	Landru & Ferrier	1842	158,34
Frédéric Faige-Blanc	Blanc, Jacquemet père & fils	1851	149,32
César Perrier	Perrier & Cie	1855	149,30
Edouard Jacquemet	Blanc, Jacquemet père & fils	1851	142,10
Casimir Jacquemet	Jacquemet oncle & neveu	1840	140,52
Adolphe Dépard	Dépard & Cie	1855	139,36
Jean-François Béroard	Béroard & Dépard	1844	139,35
Jean-Baptiste Bonnard	J.B. Bonnard	1847	128,67
Léon Poncet	Veuve Poncet mère & fils	1844	124,41
Antoine Deschaux	Antoine Deschaux	1851	109,52
Joseph Denantes	Jacques Denantes père & fils	1830	45,05
Fénélon Chauvet	Hulmière & Chauvet	1832	44,82
Séraphin Tivollier	Tivollier & Cie	1855	44,79

Source : ADI, 1U10, Liste des commerçants notables de l'arrondissement du Tribunal de commerce de Grenoble, rédigée par le Préfet, années 1856 et 1857.

Sous le Second Empire, une quinzaine de maisons domine la place voironnaise. Trois d'entre elles remontent à l'Ancien Régime, Jacques Denantes père & fils, Blanc, Jacquemet père & fils ainsi que Allegret père & fils. Les autres ont été fondées au XIX^e siècle, parfois sous la Restauration, comme la maison Géry & Cie ou Vial père & fils,

²⁵⁰⁴ Il ne s'agit pas de la fondation de l'entreprise, mais de la dernière modification de la société.

²⁵⁰⁵ Sauf pour Landru, Bonnard et Casimir Jacquemet en 1856,

d'autres sous la Monarchie de Juillet. Le montant des patentes révèle la faible concentration des maisons de négociants. La majorité expédient au mieux quelques centaines de toiles sur les routes de France. La maison Jacquemet neveu & Cie, dirigée par Achille Jacquemet, se détache nettement de ses rivales, car elle exploite un tissage mécanique qui lui permet de produire des toiles en grande quantité. Toutes les autres maisons utilisent encore massivement le tissage à domicile. Malgré l'importance de son affaire, Jacquemet ne paie pas la patente la plus élevée de la commune. En 1857, il n'arrive qu'en huitième position, derrière des papetiers, des banquiers et des tisseurs à façon. Il est le seul négociant en toiles à figurer dans le classement des dix premières patentes. À la fin du Second Empire, la situation a peu changé. Les négociants en toiles ne représentent donc plus la première force économique de la cité. En comparaison, Florentin Poncet règle une patente de 798 francs en 1857.

Grâce à sa fortune, celles de sa femme et de ses cousins Calignon, Faige-Blanc maintient son entreprise de négoce parmi les premières de la place. En 1873, la maison Blanc, Jacquemet père & fils dispose d'un capital social de 235.000 francs, dont 150.000 francs fournis par Faige-Blanc en guise de commandite²⁵⁰⁶. À la même époque, le capital de la maison Denantes ne dépasse pas 60.000 francs, tandis que celui de Ferrier, Landru, Lalande & Cie est évalué à 170.000 francs²⁵⁰⁷.

Tableau 43-Les dix principaux hommes d'affaires voironnais sous le Second Empire.

²⁵⁰⁶ Ses autres partenaires, la famille Jacquemet et Alexandre Tisserand-Delange, gèrent l'entreprise et se partagent 85% des bénéfices.

²⁵⁰⁷ ADI, 9U3152, Justice de Paix de Voiron, Acte de société sous seing privé le 29 décembre 1872 de la maison Blanc, Jacquemet père & fils, Acte de société devant M^e Margot le 8 août 1876 pour former la maison Denantes père & fils, et Acte de société devant le même notaire, le 8 septembre 1875 pour former la maison Ferrier, Landru, Lalande & Cie.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Activité	Montant de la patente versée par les dix principaux hommes d'affaires en 1857 (en francs)	Montant de la patente versée par les dix principaux hommes d'affaires en 1868 (en francs)
Florentin Poncet	Tissage de soieries	798,77	1.230
Victor Frachon	Papeterie	559,90	
Victor Jacolin	Forge	470,30	
Auguste Fière	Banque	400,20	
Joseph Rambeaud	Banque	398,14	
Jean-Baptiste Lafuma	Papeterie	395,67	435,27
Victor Pochoy	Tissage de soieries	298,60	
Achille Jacquemet	Négoce de toiles	279,93	339,77
Augustin Repellin	Négoce de bois	228,93	493,05
Claude Brun	Liqueur	173,21	
Alexis Bertholet ²⁵⁰⁸	papeterie		398,74
Jules Monnet-Daiguenoire	Banque		466,59
François Guérimand ²⁵⁰⁹	papeterie		1.143,95
Joseph Guinet	Tissage de soieries		818,13
Auguste Revel	Liqueur		351

²⁵⁰⁸ Fabricant de papier, Alexis Bertholet est le gendre d'un de ses confrères, Jean-Baptiste Lafuma, dont il épouse la fille, Marie-Fanny-Léocadie, à l'automne 1853, qui lui donne un fils, Louis. Il accepte dans les années 1880 de renflouer le tissage à façon monté par Langjahr, à Voiron, en pure perte. Il participe également aux séances du Cercle du Commerce de cette ville. Même si sa fortune semble modeste (68.000 francs), il n'en possède pas moins une papeterie à Coulevie. Il décède à Lyon le 23 septembre 1888.

²⁵⁰⁹ Fabricant de papiers, François-Guillaume-Addon Guérimand est né vers 1825. Il épouse en 1858 Magdelaine-Alix Berger-Vachon, mais le couple demeure sans enfant. Avec Charles-Henry d'Alby, un fabricant de papiers ariégeois, il fonde la papeterie D'Alby, Guérimand & Cie pendant l'été 1860 sur les décombres de l'ancienne maison Frachon, Dugas, Crollard & Cie. Grâce à des commanditaires, l'entreprise dispose d'un capital social de 325.000 francs. En 1875, le capital est porté à 900.000 francs, toujours grâce au soutien de commanditaires. Sans héritier direct, Guérimand accepte de transformer son entreprise en Papeteries de Voiron et des Gorges, dont il est le principal commanditaire. Il décède le 2 décembre 1890 en laissant à sa veuve une fortune de 230.332 francs.

Séraphin Favier	Tissage de soieries		307,56
-----------------	---------------------	--	--------

Source : ADI, 1U10, Liste des commerçants notables de l'arrondissement du Tribunal de commerce de Grenoble, rédigée par le Préfet, années 1857 et 1868.

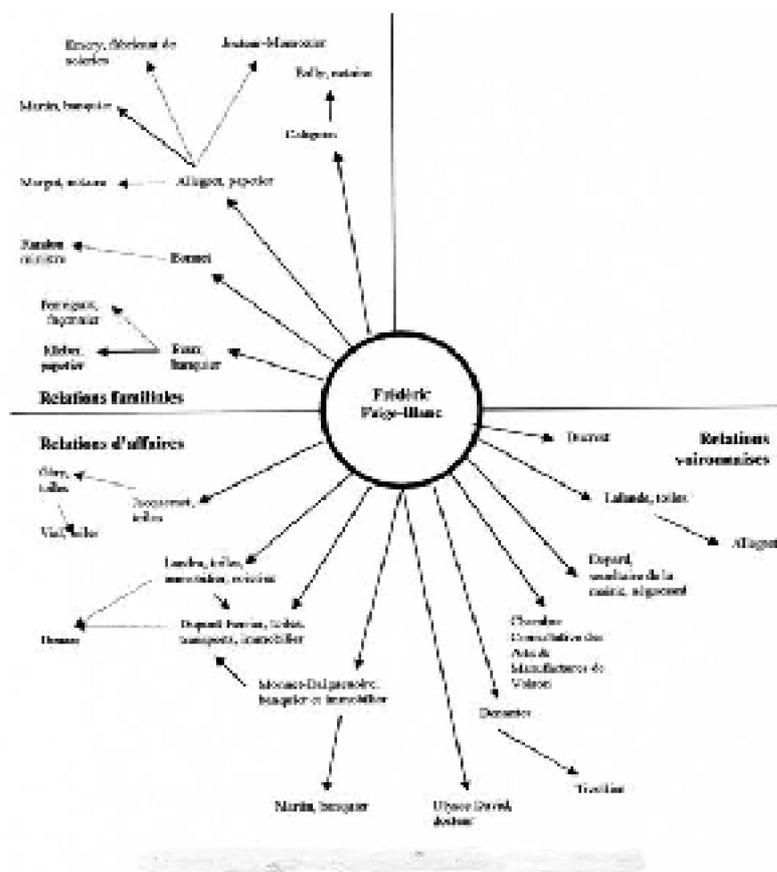
Fort de ses réseaux familiaux et d'affaires, Frédéric Faige-Blanc se lance en politique sous le Second Empire, pour défendre les couleurs du camp conservateur. Il succède à la mairie en 1855 à son ami le richissime Nestor Ducrest²⁵¹⁰, proche parent d'une autre famille de négociants, les Denantes. Depuis de nombreuses années déjà, Faige-Blanc fait partie du premier cercle d'amis de Ducrest qui en a fait son premier adjoint. Lorsqu'il prend sa suite en 1855, Faige-Blanc gère de fait la ville depuis plusieurs mois, si ce n'est depuis plusieurs années. Il n'a donc aucun mal à s'imposer comme son héritier naturel sur la scène politique locale. Comme les Ducrest et les Denantes, Frédéric Faige-Blanc appartient à une vieille famille voironnaise, solidement implantée, jouissant d'une certaine notoriété. Probablement, il tire du prestige d'une fortune familiale ancienne.

Ducrest, à la tête de l'une des plus grosses fortunes du département, investit des capitaux dans la construction d'un tissage de soie à Voiron, qu'il afferme à Joseph I Guinet. Le bénéfice est double : financièrement, il s'agit pour lui de réaliser un placement lui garantissant des revenus réguliers pour maintenir son train de vie et son prestige auprès des notables voironnais. Politiquement, il espère s'attacher les faveurs des couches populaires, en lui procurant du travail dans sa fabrique et en atténuant ainsi leur misère. Guinet lui a sans doute soufflé l'idée du projet, à moins que ce ne soit la belle-famille de Ducrest, les Depouilly²⁵¹¹, une famille lyonnaise de fabricants de soieries. En 1824, Depouilly s'était déjà manifesté à Lyon en tentant de monter une fabrique en Angleterre, avec l'aide d'ouvriers lyonnais, au grand dam de la Chambre de Commerce de Lyon qui craignait une fuite d'informations vers la concurrence²⁵¹². Cette manœuvre de clientélisme politique s'avère particulièrement utile avec l'instauration en 1848 du suffrage universel pour les élections.

²⁵¹⁰ Nestor Ducrest hérite de son père, en 1833, une fortune supérieure au million de francs. Celui-ci avait lui-même reçu d'un lointain parent, M. Ravier d'Herbelon en 1828, un héritage évalué à 1,2 million de francs, sous la forme de vastes propriétés foncières en Isère et dans le Gard. Après des études de droit à Grenoble, interrompues par le décès de son père et jusqu'à son mariage en 1845 avec la Lyonnaise Julie Depouilly, la fille d'un fabricant de soieries, ancien membre de la Chambre de Commerce de Lyon, Ducrest dilapide une partie de la fortune familiale en menant un train de vie fastueux. En se mariant, il décide de se ranger et se lance dans la politique grâce à ce qui lui reste de son héritage. Il se fait élire maire de Voiron et conseiller général (1852-1855). En 1852, il tente de se présenter aux élections législatives sous l'étiquette « napoléonien », contre le candidat officiel, de Voize. Gravement malade, il se retire en 1855 et décède deux ans plus tard à 44 ans, laissant des biens estimés entre 672 et 800.000 francs.

²⁵¹¹ Dans les années 1820, Depouilly possède deux maisons, une à Lyon et la seconde à Paris. En 1834, Charles Depouilly, républicain de conviction et proche d'Arlès-Dufour, tente vainement de ramener le calme à Lyon, d'après RUDE (F.), 2001, pp. 125-126.

²⁵¹² GAISMAN (Albert), *Les crises de la Fabrique de soieries de Lyon depuis le commencement du siècle*, Lyon, A. H. Storck, 1897, p. 22.



Conseil municipal de Valron en 1865 :

Levacher Séraphin	Doreste Frédéric
Doreste Jean-Louis	Doreste Eugène
Doreste Ulysse	Jourdain Joseph
Gère Régis	Margot Victor
Helly Eugène	Lalonde Auguste
Mollat Pierre	De Valon Antoine
Vial André	Lutzmann Jean-Baptiste
Pierre Auguste	Baré Henri
Martin Baptiste	Dupont Antoine
Faige-Blanc Frédéric	Jacquemet Edouard
Bachel Pierre	Pouzet Florentin
Dupont-Ferrier Joseph	

Schéma 3—Le réseau voirennais de Frédéric Faige-Blanc , sous le Second Empire.

Toutefois, Frédéric Faige-Blanc , en devenant maire en 1855, n'a pas les moyens financiers personnels de suivre la même politique prestigieuse, tant auprès des ouvriers que de ses amis de la bonne société. La préservation de son siège de maire exige de sa part des sacrifices financiers conséquents. Il doit s'affirmer socialement auprès de la bourgeoisie locale, pourtant séduite par sa poigne et ses propos autoritaires. Mais les temps du suffrage censitaire, où seuls les plus riches votaient, sont définitivement révolus. Dans de telles conditions, il ne peut espérer conserver son poste de maire qu'en se ralliant une partie des classes populaires. Pour s'attirer les bonnes grâces du plus grand nombre, il se lance dans une politique aussi ambitieuse que dispendieuse pour les caisses de la ville. Il arrête son choix sur la construction d'une nouvelle église. Lui-même fervent catholique, ce projet doit lui rallier les fidèles de sa commune, alors que la mission de reconquête lancée par les évêques de Grenoble connaît ses plus grands succès²⁵¹³.

2513 AVENIER (C.), 2002.

Les négociants en toiles, et en particulier les vieilles dynasties bourgeoises, conduits par Faige-Blanc, rejoignent le camp légitimiste et défendent un programme résolument tourné vers la défense du catholicisme, le patronage en direction des plus pauvres²⁵¹⁴ ...

Cependant, sa coûteuse politique urbaine lui vaut de s'attirer les foudres d'adversaires particulièrement virulents, y compris parmi ses confrères appartenant aux milieux d'affaires locaux, à l'instar de Casimir Jacquemet, l'un des principaux toiliers de la ville, propriétaire d'un tissage mécanique de toiles. Chez les ouvriers, le combat est dirigé par Michel Cholat, un modeste tisserand-fabricant de toiles au début de sa carrière. Tous deux n'ont cessé de dénoncer les méfaits et les gaspillages de Faige-Blanc.

Dans le même temps, les vieilles élites négociantes cherchent à élargir leur sphère relationnelle hors de la cité. Alors que des fortunes s'édifient rapidement dans le tissage mécanique des soieries, les négociants en toiles tournent leurs regards ailleurs pour marier leurs enfants. Il n'y a pas à Voiron de fusion des élites du textile, entre celles du chanvre et celles de la soie. Ainsi, Marie-Albine Allegret, la fille du négociant en toiles Claude-Césaire-Frédéric-Ferdinand, s'unit en 1854 à un jeune employé lyonnais, Léon Emery, intéressé dans une maison de fabrique et destiné à devenir fabricant lui-même. Sa sœur, Isaure Allegret, épouse en 1857 un militaire originaire de Grenoble, Victor-Louis-François Février. Le fils de Jérémie Roux, Gustave-Scipion, qui se trouve être également le beau-frère de Frédéric Faige-Blanc, prend une épouse en dehors des milieux d'affaires voironnais, en la personne d'Elisa-Victorine Perrégaux, la fille de l'indienneur Fritz Perrégaux, elle aussi de confession protestante. Le nouveau beau-père de Roux donne à sa fille, à cette occasion un dot de trente mille francs. Ce mariage est assez révélateur des dispositions et de l'état d'esprit des héritiers de négociants. Conscient des difficultés du négoce toilier, le jeune Roux préfère d'ailleurs rapidement exercer ses talents ailleurs. Dès les années 1860, alors que la maison familiale a été liquidée, il entre au Crédit Lyonnais, dont il devient rapidement directeur d'agence à Voiron et à Grenoble. Le fils de Claude-Césaire-Frédéric Allegret choisit de ne pas reprendre personnellement la maison familiale au décès prématuré de son père et la confie à Auguste Lalande, un ancien employé de commerce promu au rang d'associé par son père. Le jeune Allegret préfère s'intéresser à un secteur en pleine croissance, la papeterie²⁵¹⁵. Le mariage de Célestin-Marie-Joseph-Antoine-Régis Géry, héritier de l'une des principales maisons de négoce de toiles, s'avère moins prestigieux, puisqu'il épouse en 1871 la fille du pharmacien de Voiron, Louise-Alice-Julie Brun-Buisson, à laquelle son père donne 39.000 francs de dot²⁵¹⁶. En se coupant partiellement des nouvelles élites économiques, les négociants en toiles perdent progressivement leur influence à Voiron. Désormais leurs intérêts divergent. Frédéric Faige-Blanc en est la première victime, puisque ses appuis locaux se restreignent.

²⁵¹⁴ Comme à Saint-Chamond ou à Saint-Etienne. ACCAMPO (E.), 1989, pp. 143-144 et VERNEY-CARRON (N.), 1999, p. 280.

²⁵¹⁵ ADI, 3E29103, Contrat de mariage devant M^e Martin (Voiron) le 19 juin 1854, 3E29111, Contrat de mariage devant M^e Bourde-Bourdon (à Voiron) le 14 avril 1857, et 3Q4/79, ACP du 19 janvier 1857 (contrat de mariage devant M^e Chenavas, à Bourgoin, le 16 janvier).

²⁵¹⁶ ADI, 3E29139, Contrat de mariage devant M^e Margot (Voiron) le 17 septembre 1871.

À la lecture de ce bilan financier, on comprend mieux l'intérêt personnel que peut avoir Frédéric Faige-Blanc à vouloir conserver la gestion de l'immense fortune d'Ernest Calignon, le plus jeune des fils de feu Joseph Calignon qui fut maire de Voiron et de loin l'homme le plus riche de la ville, en laissant à sa mort en 1836 une fortune supérieure au demi million de francs. Deux de ses fils, militaires de carrière, sont morts au champ d'honneur, dont un à Solferino. Quant à Ernest, atteint de déficience mentale depuis son plus jeune âge, il ne possède aucune des qualités requises pour gérer un tel patrimoine. De bonne heure, il est placé sous tutelle par un conseil de famille qui a nommé un tuteur en la personne de Faige-Blanc, chargé d'administrer ses biens. À plusieurs reprises, le jeune homme se plaint à des proches du comportement difficile de son tuteur à son égard et de sa pingrerie.

Frédéric Faige-Blanc, très contesté par ses choix politiques et religieux, notamment par son rival Achille Jacquemet qui conduit en 1865 la liste d'opposition, se retire à la chute du Second Empire. Il consacre les dernières années de sa vie à écrire. Ayant dilapidé plusieurs fortunes – la sienne, celle de sa femme et celle des Calignon – il a dû céder la propriété familiale de Termérieu, sur les hauteurs de Voiron, à un fabricant lyonnais de soieries, dès 1872. Il ne laisse à sa mort en 1901, à ses deux filles qu'une succession d'à peine 19.000 francs²⁵¹⁷.

Les principales familles de négociants en toiles s'effacent progressivement de la vie publique soit par extinction du lignage comme pour les Rambeaud et les Calignon, soit en raison d'un revers de fortune comme pour Faige-Blanc, soit en raison d'un changement d'activité comme les Allegret qui se tournent vers la papeterie. Les Denantes conservent une partie de leur prestige social et de leur emprise sur la cité. Certes, ils délaissent les premières places au conseil municipal après la chute de la Monarchie de Juillet, mais on les retrouve toujours dans les principales institutions charitables de Voiron, tant comme administrateurs du bureau de bienfaisance que comme bienfaiteurs de l'orphelinat²⁵¹⁸. Joseph Denantes est d'ailleurs le seul Voironnais à siéger à la Chambre de Commerce de Grenoble sous le Second Empire, alors que les façonniers, plus riches et salariant plus d'ouvriers, n'y ont aucun représentant²⁵¹⁹.

III-Le déclin de la sériciculture.

Au milieu du siècle, le Bas-Dauphiné, comme l'ensemble du Midi, est gagné par une fièvre séricicole qui touche aussi bien les grands propriétaires éclairés du département que les petits ménages paysans. Les autorités locales encouragent l'essor de la sériciculture, car elles y voient un remède à la pauvreté rurale, car elle procure quelques

²⁵¹⁷ ADI, 3Q43/284, Mutation par décès du 18 octobre 1901.

²⁵¹⁸ ONDRY (S.), 1998, pp. 127-129. Entre 1846 et 1884, différents membres de la famille Denantes accordent 7.700 francs de dons à l'orphelinat de Voiron, faisant d'eux les principaux donateurs. Les autres négociants en toiles semblent peu intéressés par cette institution.

²⁵¹⁹ ADI, 155M2, Procès-verbal d'installation de la Chambre de Commerce de Grenoble le 29 décembre 1864.

dizaines de francs supplémentaires aux éducateurs. Rapidement, la situation change dans toutes les régions séricicoles d'Europe.

La crise séricicole.

La crise de la sériciculture française, et plus largement européenne, déstabilise le marché de la soie et la Fabrique, qui sont désormais confrontés à la rareté et à la cherté de la matière première, alors que la demande ne faiblit pas. Dès les années 1840, les premiers symptômes de l'épidémie de pébrine se manifestent en France, avant d'éclater fortement vers 1855 : la maladie, incurable et héréditaire, anéantit les récoltes de cocons ²⁵²⁰.

Cependant, des signes avant-coureurs sont perceptibles dès 1849 en Isère. La muscardine, d'abord présente dans le Sud de la France, se propage dans les années suivantes en direction du centre du pays. Malgré des efforts certains de la part des sériciculteurs, l'épidémie n'est pas enrayée en 1851 ²⁵²¹.

Les maladies du vers à soie deviennent endémiques à partir de 1855. En 1853, la production iséroise de cocons atteint son maximum, soit un million quatre cent mille kilogrammes, mais c'est trois fois moins que celle des producteurs de la Drôme voisine ²⁵²². Dès 1855, en Isère, les maladies des vers à soie entraînent des pertes représentant la moitié de la production de cocons par rapport aux années précédentes. Cette proportion de perte ne cesse d'augmenter pendant une décennie pour atteindre en 1865 les quatre cinquièmes. En dix ans, ce sont près de trente millions de francs de revenus dont n'ont pas bénéficié les éducateurs isérois et donc les habitants des campagnes, dont près de la moitié de cette somme pour le seul arrondissement de La Tour-du-Pin ²⁵²³. La baisse des revenus dans les campagnes a pu par conséquent favoriser l'installation du tissage à domicile dans ces contrées pour compenser les pertes.

Pour contrer l'extension des épidémies qui font des ravages parmi les magnaneries du département, le Conseil général de l'Isère et le Préfet lancent un concours richement doté (40.000 francs) afin de stimuler les recherches de remèdes contre elles, à partir de 1862. D'autres institutions organisent de tels concours, entraînant une véritable frénésie parmi les éducateurs, avides de toucher les plantureuses primes promises. Pour se prémunir de toute escroquerie, les élus imposent des conditions drastiques : les expériences doivent se dérouler sur une période d'au moins trois années consécutives, dans l'arrondissement de Grenoble pour en faciliter la surveillance par une commission rassemblant les principaux propriétaires et experts départementaux sur la question. Une

²⁵²⁰ FEDERICO (G.), 1994, pp. 59-61.

²⁵²¹ ADI, 146M28, Lettre ms du Préfet de l'Isère au Ministre de l'Agriculture le 4 juillet 1865, AN, F¹⁰ 1737, Lettre ms de Brunet de Lagrange au Ministre de l'Agriculture le 14 juin 1851.

²⁵²² LEON (P.), 1954a, p. 664.

²⁵²³ ADI, 146M28, Tableau des pertes éprouvées dans le département de l'Isère par suite de la maladie des vers à soie, rédigé par le Préfet le 4 septembre 1865.

trentaine de personnes, originaires de dix-sept départements et de plus de six pays, s'inscrit dans l'espoir de gagner la gloire et la fortune²⁵²⁴.

Tandis que les recherches dans le domaine vétérinaire se poursuivent sans rencontrer de succès probant, toute l'Europe est touchée par l'épidémie. Cela entraîne un désastre économique en France et en Italie, d'autant que la demande en soie ne fléchit pas. Pour assurer leurs approvisionnements, les soyeux européens décident de réorienter et de diversifier l'origine de leurs achats en soie grège, de graines de ver à soie et de cocons, notamment en direction de l'Asie²⁵²⁵, à la fois de Chine, mais aussi du Japon. Dès 1860, les premiers cartons de graines de vers à soie *Bombyx Mori* japonais parviennent en France, par l'intermédiaire du consul général et de la Société Impériale Zoologique d'Acclimatation qui se charge de les répartir entre plusieurs sériciculteurs. Après des débuts en demi-teinte, des flux réguliers de cartons de graines japonaises arrivent en France à partir de 1864 et pendant quelques années, jusqu'à ce que Pasteur réussisse à régénérer les graines européennes²⁵²⁶. Les Préfets se chargent dans les départements de proposer les graines japonaises aux éducateurs. Ainsi, celui de l'Isère constitue des listes de sériciculteurs intéressés par les graines orientales vendues à prix coûtant²⁵²⁷.

Devant la pandémie, Cuchet, filateur et moulinier à Chatte, décide dans les années 1860 de s'adresser à des graineurs établis en Algérie, qui se chargent de développer des graines de cocons japonais. Ainsi, à partir de 1870, il accepte un marché avec un dénommé Boissier, de Kouba, près d'Alger. Celui-ci lui expédie des graines de vers à soie que Cuchet se charge de placer : ainsi, il s'associe avec un filateur de Romans, Hildebrand, pour l'assister dans le placement des boîtes de graines auprès des éducateurs ou d'autres intermédiaires pour la saison 1871. Pour l'un comme pour l'autre, il s'agit bien entendu d'assurer l'approvisionnement de leurs propres fabriques en cocons le moment venu. Chaque graine est vendue dans une boîte standard de couleur verte, comme les cocons. Deux modèles sont proposés : une demi once de graine ou deux onces, avec comme prix de base seize francs les trente grammes. Chaque dépositaire – colporteurs, aubergistes, épiciers – qui se charge de les placer reçoit une remise de deux francs par boîte vendue. De même, Cuchet, pour la saison suivante, sollicite une autre de ses relations, Victor Lambert, de Saint-Antoine, pour en assurer le placement auprès de « quelques personnes en lesquelles [Lambert aurait] une certaine confiance, à la condition que ces personnes s'engageraient à [lui] apporter les cocons »²⁵²⁸. Cependant, les graines algériennes ne rencontrent guère le succès escompté auprès des éducateurs

²⁵²⁴ ADI, 146M28, Note imprimée du Préfet de l'Isère le 5 mai 1862, Note imprimée de Bouteille, secrétaire de la Commission du concours, en 1862.

²⁵²⁵ MA (D.), 1996, HAMAIDE (E.), 1995, HAMAIDE (E.), 1999, ou encore KLEIN (J.-F.), 2002.

²⁵²⁶ JIN-MIEUNG (L.), 1995, CLAVAIROLLE (F.), 2003, pp. 44-45. À partir de 1865, Pasteur engage des recherches sur les maladies du ver à soie à partir d'un laboratoire établi dans les Cévennes. Il préconise le grainage cellulaire pour lutter contre la pandémie. Des microscopes sont distribués pour procéder au grainage.

²⁵²⁷ ADI, 146M28, Affiche imprimée signée du Préfet de l'Isère, le 29 décembre 1865.

locaux ; l'expérience s'arrête en 1875 devant la difficulté qu'éprouvent Cuchet puis son gendre Crozel à les placer, d'autant, qu'en fin de compte, il ne sert ici que d'intermédiaire pour rendre service à son partenaire lyonnais, la maison L. Feroldi & Cie, qui est le véritable destinataire de la soie.

Alors que des départements profondément ruraux comme les Basses-Alpes ou le Var parviennent à reconvertir avec succès leurs activités séricicoles vers le grainage industriel, les éducateurs isérois ratent leur mutation : ils restent fidèles aux anciennes méthodes, dans des éducations de petites dimensions alors que les prix des cocons s'effondrent²⁵²⁹. La méthode préconisée par Pasteur tarde à s'imposer²⁵³⁰.

Dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, surtout dans la vallée de l'Isère, la maladie du ver à soie à partir du milieu du XIX^e siècle, suivie par l'arrivée du phylloxera, entraîne une reconversion partielle de l'économie agricole. À la recherche de nouvelles sources de revenus après la disparition des cocons et des vignes, les paysans se lancent dans la production de noix : ils coupent leurs mûriers et leurs pieds de vignes pour les remplacer par des noyers²⁵³¹.

L'ouverture du canal de Suez en 1869 scelle le destin de la sériciculture française en favorisant l'introduction massive des soies asiatiques, chinoises et japonaises, épargnées par la pandémie. Dès 1859, la récolte de cocons dans le département est tombée à deux cent soixante-dix mille kilogrammes contre cinq fois plus avant le développement des épidémies. La production de soie filée chute, elle, à trente-trois mille sept cent cinquante kilogrammes contre cent vingt mille kilogrammes en 1853. Les arrachages de mûriers commencent dès les années 1860, lorsqu'on se rend compte que la production de cocons ne se redresse pas. En 1868, on dénombre soixante mille mûriers en moins²⁵³². En 1881, alors que le procédé Pasteur commence à se diffuser largement, les éducateurs isérois ne produisent plus que trois cent quinze mille kilogrammes de cocons, loin derrière leurs confrères du Midi²⁵³³.

Confiance, fraudes et incertitudes dans l'éducation du ver à soie.

²⁵²⁸ APAG, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Cuchet & Crozel à Denizot & Boudon à Alger le 14 décembre 1867, à Boissier en Algérie les 9 juin 1870, 16 avril et 19 mai 1871, à la Veuve Revoul de Valréas le 26 octobre 1874, à Victor Lambert de Saint-Antoine le 26 janvier 1872.

²⁵²⁹ CLAVAIROLLE (F.), 2003, pp. 114-115 et REBOUILLON (A.), 1948, pp. 623-634.

²⁵³⁰ AGULHON (M.), DESERT (G.) et SPECKLIN (R.), 1992, p. 199.

²⁵³¹ MERLE (C.) et RICHAUD (E.), 1994.

²⁵³² LEON (P.), 1954a, pp. 589 et 664. D'après CAYEZ (P.), 1980, p. 26, le nombre de sériciculteurs français diminue de 44% entre 1868 et 1883.

²⁵³³ RONDOT (A.), 1883, p. 34. L'Isère n'est plus que le septième département producteur de cocons, derrière le Gard, l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Var et les Bouches-du-Rhône.

La crise de confiance n'affecte pas seulement la clientèle, mais aussi les producteurs. En effet, avec les maladies des vers à soie qui se propagent au milieu du XIX^e siècle, les éducateurs ont besoin d'être rassurés sur les graines à éclore qu'ils achètent. Des graines non écloses représentent un solide manque à gagner pour les éducateurs les plus modestes, d'autant qu'ils les ont souvent achetées à crédit. Pour les rassurer, les graineurs professionnels instaurent le principe d'une certification.

Ainsi, lorsque le filateur Cuchet consent à placer en Isère des graines provenant d'Algérie, au début des années 1870, il sollicite de son graineur, Boissier, qu'il lui expédie également des certificats d'origine pour les montrer à ses acheteurs potentiels : « *Nous même nous garantissons ce genre de produits [c'est-à-dire des cocons verts] aux colons & que nous ne voudrions pas les tromper, ni comme vendeurs de graines, ni surtout comme filateurs de cocons. Nous tenons donc essentiellement à l'uniformité du produit* »²⁵³⁴. Comme argument publicitaire, le graineur algérien doit joindre à son envoi de graines, plusieurs cocons-types ayant servi à faire la graine, lesdits cocons servant de démonstration auprès des clients. Le même Cuchet a compris l'intérêt qu'il avait à créer sa propre marque pour les soies qui passent dans son moulinage. Selon la qualité de l'ouvrison et de la soie, il appose sur les balles de soie qui quittent sa fabrique pour subir un contrôle à la Condition des Soies de Valence, un cachet mentionnant « *Soie de France, Filature C. Hildebrand, récolte 1871, ouvrison Cuchet à Chatte (Isère)* ». Ainsi, le marchand de soie lyonnais, propriétaire de la balle, dispose de sa traçabilité. C'est un moyen de garantie que lui offrent ses façonniers²⁵³⁵. Au milieu des années 1860, on estime qu'une once donne, en Bas-Dauphiné, environ trente kilogrammes de cocons, lorsqu'elle réussit²⁵³⁶. Mais les magnaneries ferment leurs portes les unes après les autres.

Par ces moyens, il s'agit de restaurer la confiance chez les sériciculteurs et de lever toute forme d'incertitudes. En effet, pour les masses miséreuses du Bas-Dauphiné, les quelques dizaines de francs issues de la récolte de cocons représentent une source de revenus indispensables à la survie du foyer : les éducateurs ont donc besoin de passer d'une situation d'incertitude susceptible d'anéantir un fragile équilibre financier, à une situation de risque connu et limité.

Logiquement, la crise touche les marchands de graines de ver à soie. Soumis aux pressions de leurs clients et la rareté d'une marchandises saines, ils disparaissent, terrassés par les plaintes contre la qualité de leurs graines et la mévente. Jules Peyronnier, l'un d'eux, domicilié à La Sône, au cœur d'une région très active dans la sériciculture, se déclare en faillite à l'automne 1875 : son maigre actif (3.860 francs) ne

²⁵³⁴ APAG, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Cuchet & Crozel à Jacques Hildebrand à Romans le 16 avril et à Boissier, à Alger, les 7 et 21 juin 1871.

²⁵³⁵ APAG, Registre de copies de lettres, Lettre ms de Crozel adressée à Hildebrand, son filateur installé à Romans, au sujet d'une balle appartenant à la maison Louis Desgrand & Cie, le 22 août 1872.

²⁵³⁶ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 47.

permet pas de régler son passif (14.092 francs)²⁵³⁷. Plus modestement et plus discrètement, son confrère François Colliard, de Crémieu, l'a précédé dans la faillite dans la faillite.

Sériciculture, filature et marché.

Le travail d'une filature dépend étroitement de la récolte de cocons et des achats effectués en juin et juillet chaque année, alors que les cocons sont encore frais. Avec l'installation des filatures à vapeur, les opérations s'étaient désormais sur plusieurs mois.

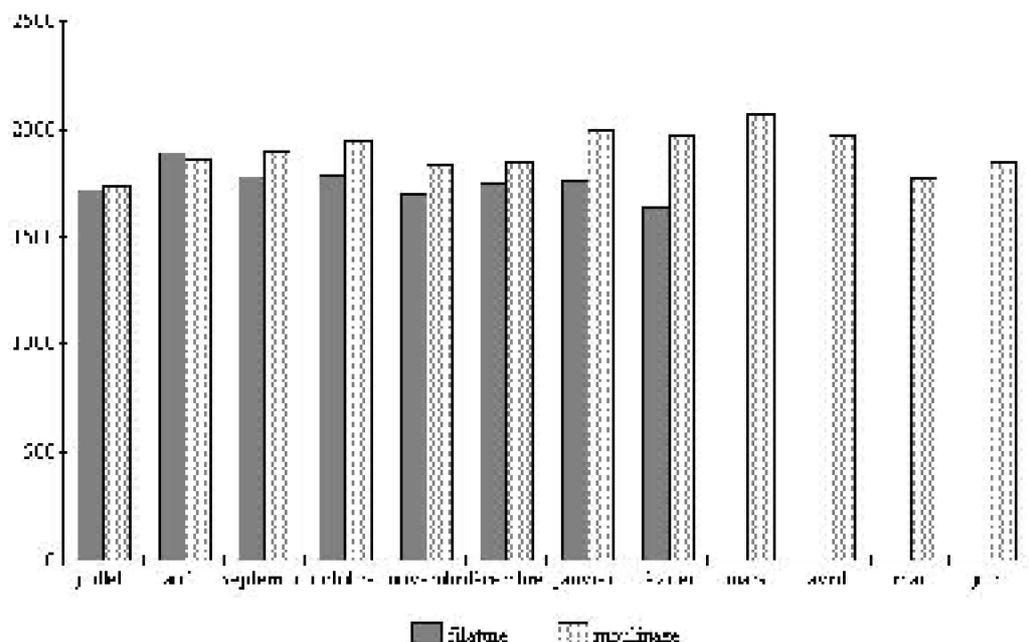
Au fur et à mesure que Cuchet, ou son gendre, Crozel, et leurs agents, raflent des cocons sur les divers marchés locaux, les vendeurs les acheminent à leur fabrique où ils sont soigneusement triés par une armée de petites mains qui s'épuisent à séparer les cocons selon leurs variétés, selon leurs qualités. Les cocons qui ne conviennent pas sont alors revendus à d'autres filateurs. L'opération dure quelques jours pendant le mois de juillet et ne représente qu'une infime part de la masse salariale totale de la saison (369 francs seulement). Selon les dates des récoltes, les diverses opérations peuvent être décalées de quelques jours. Entre-temps, les ouvrières commencent à entrer dans les deux fabriques, soit à la filature, soit au moulinage.

La filature ne fonctionne qu'une partie de l'année, selon une durée variable. Elle entre en activité dès le mois de juin, chaque année, sitôt les premiers cocons triés. Plus la récolte en cocons s'avère abondante, plus les fileuses ont de travail et par conséquent, le chef de l'établissement ne ferme la filature qu'à la fin de l'hiver, voire au printemps. Pour pallier toute destruction intempestive des précieux cocons en attendant leur filature, Cuchet prend soin de les assurer auprès de la Compagnie du Phénix. Une partie de la production de la filature est aussitôt transportée dans la seconde fabrique de Cuchet, le moulinage, à quelques mètres plus loin pour y être transformée. Le solde des fils est soigneusement stocké et alimente le moulinage pendant toute l'année.

Le recrutement des ouvrières de la filature correspond à la période majeure de l'agriculture, celle des récoltes, des moissons, des vendanges... Ce sont donc autant de bras qui lui sont soustraits et qui adoptent un autre rythme de travail. Au début de chaque saison à la filature, Cuchet fait l'acquisition de livrets ouvriers pour chacune de ses ouvrières saisonnières. Ainsi, pour la saison 1867-1868, il remplit cent trente-cinq livrets fraîchement achetés, probablement tous destinés à des fileuses saisonnières. Souvent, les ouvrières entrent dans les filatures avec un savoir-faire acquis pendant leur enfance auprès de leurs mères, pendant la saison d'éducation des vers à soie, dans la cuisine familiale²⁵³⁸. Grâce à l'utilisation de la vapeur, la période d'activité de la filature s'allonge. Dans le Nord de l'Italie, une filature à vapeur fonctionne plus de deux cents jours par an (neuf mois), contre la moitié pour une vieille filature. Avec huit mois d'activité en 1867-1868, la filature Cuchet atteint quasiment le niveau des filatures les plus productives de la Lombardie²⁵³⁹.

²⁵³⁷ ADI, 7U1073, Tribunal civil de Saint-Marcellin, Répertoire des faillites (1837-1881).

²⁵³⁸ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 92-93, RINAUDO (Y.), 1987.



Graphique 3-La masse salariale de la filature et du moulinage Cuchet, à Chatte, saison 1867-1868 (en francs).

Source : APAG, Registre de caisse (1865-1872).

Selon toute vraisemblance, les ouvrières de la filature ne quittent pas l'établissement tant que leur tâche n'est pas achevée, tout au moins pendant les longs mois d'automne et d'hiver. Le recrutement obéit à une double logique saisonnière : d'une part, il dépend de l'ouverture de la saison industrielle, avec la mise en marche de la filature après la récolte des cocons au début de l'été, et d'autre part, l'entrée dans la fabrique s'opère également avec l'achèvement des travaux agricoles, à la fin de l'automne. Ainsi, en novembre, « *les ouvrières d'hiver* » intègrent le moulinage²⁵⁴⁰. Au contraire, au moulinage, le travail s'effectue selon un rythme annuel relativement régulier, comme le montre le tableau ci-dessus. La coupure semble donc réelle avec le monde agricole, puisque l'on ne remarque pas de baisse notable de la masse salariale pendant les mois d'été. Certes, celle-ci est alors légèrement inférieure aux mois d'hiver, mais cela ne semble pas significatif. De même, la baisse constatée en mai 1868 peut s'expliquer par l'achèvement de la saison et l'épuisement des stocks de matière première à mouliner, mais aussi par les nombreux jours chômés avec les fêtes religieuses.

À la fin du mois de mai et pendant la première moitié du mois suivant, se déroule la période cruciale d'achat des cocons éclos en Bas-Dauphiné dans les jours qui précèdent, pour l'ensemble de la saison²⁵⁴¹. L'activité de la filature et du moulinage pour l'année

²⁵³⁹ FEDERICO (G.), 1994, p. 383.

²⁵⁴⁰ APAG, Registre de caisse (1865-1872) et registre de copies de lettres, Lettre ms de Crozel adressée à Hiltbrand le 20 novembre 1872. Pour la saison 1867-1868, les frais de transport des ouvrières ne sont facturés qu'à deux reprises dans l'année : à la fin du mois de septembre, puis à la fin du mois de février, lorsque Cuchet verse les derniers salaires de la filature.

dépend donc de ces quelques semaines fiévreuses. La maison lombardo-lyonnaise L. Feroldi & Cie procure à son partenaire en Bas-Dauphiné, le filateur Cuchet, d'abondantes liquidités afin qu'il procède aux achats nécessaires, au nom de Feroldi. Ainsi, en 1868, Cuchet ne reçoit pas moins de 200.000 francs de son donneur d'ordres lyonnais pour rafler les meilleurs cocons présentés par les éducateurs du cru et pour emporter la mise devant d'autres acheteurs présents sur les marchés locaux, tel que le filateur Vignal, de Saint-Antoine qui marche pour une autre maison lyonnaise. Si la récolte locale ne suffit pas, la maison lyonnaise intervient sur d'autres marchés, comme l'Algérie en 1872, pour se procurer la matière première nécessaire au fonctionnement des diverses installations industrielles et à ses clients fabricants. Sur place, Cuchet met au point une stratégie de contrôle des principaux marchés de cocons grâce aux plantureux fonds expédiés en groups par son puissant client lyonnais. Mais, lui-même ne participe pas aux opérations pour son compte personnel, il sert uniquement de correspondant, intéressé par le succès de son client à qui il rend service, étant entendu que les cocons achetés au nom de Feroldi seront transformés en fils de soie par Cuchet.

Les paysans de l'arrondissement de Saint-Marcellin apportent leurs cocons à Romans, La Sône, Saint-Marcellin, Chatte, Saint-Laurent, Saint-Antoine, Saint-Jean-en-Royans, c'est-à-dire les principaux bourgs de la contrée, voire même Montélimar pour les plus hardis. Depuis la fin du XVIII^e siècle, Romans apparaît comme un important marché régional des soies, fréquenté par des éducateurs de tout le Sud-est, mais aussi par des acheteurs lyonnais. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, les autorités locales y ont même créé des charges d'agents de change et de courtiers pour contrôler les transactions et la croissance des échanges²⁵⁴². Cuchet adresse à ses correspondants présents sur quelques uns de ces marchés des instructions, par courrier ou télégraphe, pour réagir le plus rapidement possible aux offres de prix et acheter, par conséquent, davantage auprès des paysans proposant les prix les plus attractifs. En effet, chaque année, Cuchet prend soin de se constituer un réseau de correspondants solidement établis en ces lieux, connaissant parfaitement les usages de chaque place et aussi les différents vendeurs de cocons, sachant également distinguer les beaux cocons des autres. Pour remporter les meilleurs cocons, en grandes quantités, Cuchet enjoint ses assistants à offrir des étrennes aux vendeurs. Pour se rappeler au bon souvenir des vendeurs potentiels, Cuchet fait distribuer par ses correspondants pas moins de mille deux cents bulletins imprimés, indiquant ses conditions d'achat, les qualités de cocons qui l'intéressent... Chacun de ses intervenants locaux, sitôt l'affaire conclue, doit expédier quotidiennement les cocons achetés à Chatte, chez Cuchet, pour y être soigneusement examinés et triés. Cette opération permet de compléter les indications sur la qualité des premiers cocons achetés et éventuellement de fournir des nouvelles appréciations sur la récolte, sur les vendeurs... Le correspondant de Cuchet à Saint-Antoine, Lambert, doit particulièrement surveiller et épier les faits et gestes du représentant du principal filateur de la ville, Vignal, afin d'ajuster ses propositions de prix : il doit rafler les meilleurs cocons, tout en évitant une concurrence effrénée et stérile avec lui, qui risquerait

²⁵⁴¹ Voir FEDERICO (G.), 1994, pp. 227-228.

²⁵⁴² LÉON (P.), 1954a, pp. 206-207.

d'enclencher une flambée des cours. Au contraire, le retrait précoce de Lambert avantagerait Vignal, puisqu'il se retrouverait alors sans concurrence, mettant ainsi à sa merci les paysans, obligés d'accepter ses prix. À côté de ces marchés locaux, les filateurs utilisent une seconde technique pour s'approvisionner en cocons. Ils placent des graines chez des paysans qui se chargent d'en faire l'éducation pendant la saison. Les cocons récoltés reviennent aux filateurs à l'origine de la graine.

Crozel, le gendre et associé de Cuchet, supervise les achats, quand il n'y participe pas lui-même, comme en 1873, lorsqu'il se rend à Montélimar pour y acquérir des cocons. Sur place, il est secondé par Javier Greffe, un sellier de la ville. Par exemple, à Romans, la maison Cuchet & Crozel s'appuie sur un cordier, Frédéric Boit, qui est spécialement mandaté pour effectuer des achats de cocons. Chaque correspondant touche, comme il se doit, une commission. Ainsi, Greffe, sellier de son état, reçoit 365 francs de commission pour avoir guidé Crozel à Montélimar lors de ses achats en juin 1873 de neuf mille deux cents kilogrammes de cocons, soit environ 120 francs par semaine de travail, tout en conservant sa propre échoppe ouverte²⁵⁴³. Au total, entre 1860 et 1877, bon an, mal an, Cuchet & Crozel achètent entre huit et trente-trois mille kilogrammes de cocons pour leur client lyonnais, L. Feroldi & Cie, à l'exception de la terrible année 1876, où une gelée tardive en avril a anéanti les feuilles de mûriers. Ce sont donc entre 60 et 200.000 francs qui sont déversés dans les campagnes autour de Saint-Marcellin, chaque année en juin, par la seule maison Cuchet & Crozel²⁵⁴⁴.

Dans le canton de Saint-Jean-de-Bournay, c'est le marchand de soie Desgrand & Cie, propriétaire d'une filature dans le chef-lieu du canton, qui contrôle le marché des cocons. François Desgrand verse chaque année pour deux cent cinquante mille francs de salaires aux ouvrières travaillant dans sa filature et son moulinage de Saint-Jean-de-Bournay, sans compter l'argent qu'il débourse pour acheter des cocons dans les campagnes environnantes²⁵⁴⁵. Parfois, ce sont des courtiers en soie lyonnais qui parcourent les campagnes du Bas-Dauphiné, tel celui de l'importante maison Veuve Guérin & Fils²⁵⁴⁶. En d'autres termes, quel que soit le mode d'achat des cocons, les capitaux proviennent de la capitale de la soie, Lyon.

Le déclin de la filature et du moulinage.

Au début des années 1870, la Fabrique lyonnaise de soieries fait travailler dans le Sud-est de la France six cent quarante-deux filatures, soit plus de vingt mille bassines, et huit cents moulinages de soie, soit trois cent quarante mille tavelles²⁵⁴⁷. La crise

²⁵⁴³ APAG, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Cuchet & Crozel à L. Feroldi & Cie le 13 juin 1868, à Lambert de Saint-Antoine les 11, 12, 13 et 20 juin 1871, à Broit de Romans le 18 juin de la même année, à Greffe de Montélimar le 28 juin 1873.

²⁵⁴⁴ APAG, Registre Recette de cocons, 1860-1877.

²⁵⁴⁵ ADI, 7S2/130, Pétition ms de François Desgrand adressée au Préfet de l'Isère le 15 novembre 1863.

²⁵⁴⁶ VIGIER (P.), 1963a, vol. 1, p. 91-92.

séricicole entraîne la disparition des filatures : au milieu des années 1880, elles ne sont plus que trois cent quatre-vingt-cinq en France alors que le moulinage maintient et renforce ses positions.

Pendant les années 1850, les filateurs du Bas-Dauphiné font des efforts de modernisation et d'amélioration de leurs installations, dans l'espoir de conserver de l'activité et la faveur des marchands de soie lyonnais. Henriette Breygnat qui exploite à Vinay une filature depuis les années 1820, fait installer une chaudière et une machine à vapeur pour chauffer ses quarante-deux bassines et donner du mouvement à ses dévidoirs. Auguste de Bézieux, à Cognin, transforme lui aussi sa filature en 1854 : il dispose désormais d'une chaudière pour ses cinquante-deux bassines²⁵⁴⁸. En Isère, en 1860, on dénombre soixante-neuf filatures et moulinages employant environ trois mille deux cents ouvriers, sur mille cent vingt-deux bassines et trente-neuf mille sept cents broches²⁵⁴⁹. Avec la crise, les positions du Bas-Dauphiné se trouvent marginalisées, loin derrière le groupe industriel de la Drôme. La disparition de la filature et du moulinage en Bas-Dauphiné tient en partie à la faiblesse intrinsèque de leur organisation industrielle. En 1843, un moulinage isérois rassemble en moyenne vingt-cinq ouvriers contre trente-six dans la Drôme. Un seul moulinage dépasse alors les cinquante ouvriers derrière ses murs contre vingt-sept dans le département voisin²⁵⁵⁰.

En 1870, il ne reste plus que onze filateurs de cocons en Isère, dont Cuchet à Chatte, Vignal à Saint-Antoine, Desgrand à Saint-Jean-de-Bournay pour ne citer que les plus importants, contre une quarantaine un quart de siècle auparavant, et vingt-cinq moulinages. Ne survivent que les filatures étroitement soutenues par un marchand de soie : Cuchet par Feroldi, Vignal par Arlès-Dufour, Belin par Desgeorges... Dès l'année suivante, Joseph Gleyzal, moulinier en soie à Auberives-en-Royans, doit cesser son activité. Les mauvaises récoltes successives ainsi que les calamités climatiques, comme le gel, en 1876, ont raison de Jules Peyronnier, un marchand de graines de vers à soie de la Sône. Les gelées tardives de l'année 1876 anéantissent les récoltes de cocons. Jean-Louis-Jules Hébrard et son associée, la veuve Pinet, des mouliniers possédant des fabriques à Cognin et à Têche-et-Beaulieu, réduits au chômage, déposent leur bilan, avec un passif de 120.000 francs contre un actif de 25.000 francs environ²⁵⁵¹. À la fin de la décennie, il n'y a plus que huit filatures en Isère, dont deux intégrées à un moulinage, avec une moyenne de quarante bassines par établissement. Les départements du Midi et de la Vallée du Rhône ont réussi à mieux préserver leurs positions²⁵⁵².

²⁵⁴⁷ *Exposition Universelle de Vienne, La Fabrique lyonnaise de soieries, son passé, son présent*, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1873, p. 26, CAYEZ (P.), 1980, p. 26, et BAYARD (F.), DUBESSET (M.) et LEQUIN (Y.), « Un monde de la soie, les siècles d'or des Fabriques lyonnaise et stéphanoise (XVIII^e-XIX^e siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, pp. 114-115.

²⁵⁴⁸ ADI, 120M13/1 et 2, Rapports ms de l'ingénieur des mines les 10 et 13 mai 1856.

²⁵⁴⁹ LEON (P.), 1954a, pp. 590-595.

²⁵⁵⁰ LEON (P.), 1954a, pp. 677-678.

²⁵⁵¹ ADI, 7U1073, Tribunal civil de Saint-Marcellin, Répertoire des faillites (1837-1881) et LEON (P.), 1954a, p. 597.

À partir des années 1860, les filatures françaises, et en particulier celles de l'Isère, souffrent de la forte concurrence que leur livrent les établissements italiens, à la productivité supérieure, avec une meilleure main d'œuvre et une soie de meilleure qualité²⁵⁵³. Selon Albert Rondot, la rentabilité des filatures françaises est médiocre. Dans les années 1870, une filature dégage un taux de profit annuel de 5% environ. Ce faible rapport encourage les propriétaires de filatures à les fermer²⁵⁵⁴. La crise séricicole porte donc un coup fatal à l'industrialisation de l'arrondissement de Saint-Marcellin, jadis spécialisé dans la filature et le moulinage. De toute manière, les salaires dérisoires versés par les filateurs à leurs jeunes ouvrières, les détournent d'eux au profit du tissage de la soie. Au milieu du XIX^e siècle, une fileuse gagne environ 25 francs par mois, voire moins pour les plus jeunes²⁵⁵⁵. La masse salariale d'une filature représente entre 10 et 15% du chiffre d'affaires pendant les années 1870. C'est peu, mais selon Rondot, une augmentation des salaires de quelques dizaines de centimes suffirait à anéantir les bénéfices d'une filature²⁵⁵⁶.

La crise pousse les propriétaires de filatures à mieux contrôler la matière première qui entre chez eux et le produit qui en sort. Ils possèdent une balance, une éprouvette pour mesurer la grosseur de la soie, un tour à plier les flottes de soie (qui permet aussi de les mesurer)²⁵⁵⁷.

Dès leurs origines, les moulinages de soie du Bas-Dauphiné se caractérisent par leur taille moindre par rapport à leurs homologues ardéchois et drômois. L'apparition de grandes firmes comme H. Palluat & Testenoire²⁵⁵⁸, dont le siège se trouve à Lyon, fragilise davantage la position des moulinages indépendants. Comment Cuchet, puis son gendre Crozel, ou Vignal peuvent-ils rivaliser avec une telle entreprise alignant mille deux cents bassines dans ses filatures françaises, italiennes, espagnoles et syriennes, et soixante-cinq mille tavelles dans ses trois moulinages français, soit au total plus de trois mille ouvriers²⁵⁵⁹? La maison Palluat & Testenoire offre un outil industriel puissant, très bien organisé avec des capitaux abondants, pour répondre aux attentes des fabricants. À son apogée, cette firme emploie huit mille sept cents ouvriers (en 1885) dans ses douze

²⁵⁵² RONDOT (A.), 1883, p. 36. En 1878, on dénombre cent soixante-deux filatures dans le Gard (cinquante-deux bassines par filature), cent quarante et une dans la Drôme (vingt et une), soixante-dix-huit en Ardèche (quarante).

²⁵⁵³ FEDERICO (G.), 1994, pp. 156 et sq.

²⁵⁵⁴ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°643, le 27 juillet 1889.

²⁵⁵⁵ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 93-94.

²⁵⁵⁶ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°643, le 27 juillet 1889.

²⁵⁵⁷ ADI, 7U1015, Tribunal civil de Saint-Marcellin, Inventaire ms de la faillite Hébrard -Pinet, le 1^{er} juin 1876.

²⁵⁵⁸ VERNEY-CARRON (N.), 1999, CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 266-268.

²⁵⁵⁹ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 6.

moulinages et ses dix-neuf filatures, en France et à l'étranger, pour un chiffre d'affaires de vingt cinq millions de francs.

En 1887, la filature et le moulinage de soie ardéchois et drômois emploient respectivement environ quinze mille et quatre mille deux cents personnes, contre plus de vingt-sept mille personnes au début des années 1870²⁵⁶⁰. Cependant, ces quelques données suffisent à relever la spécialisation départementale qui s'est amorcée à partir du Second Empire à l'intérieur de l'espace soyeux. À la fin du XIX^e siècle, le tissage de la soie en Bas-Dauphiné rassemble, pour sa part, plus ou moins trente mille personnes.

Au printemps 1856, Cuchet, à peine remis de sa faillite, reprend le chemin des affaires et rachète un moulinage à Chatte pour 15.000 francs, dont 9.000 payés comptants. Son nouvel établissement a pour voisin le moulinage appartenant à un marchand de soie lyonnais, Deprandière & Maurel, lui-même propriétaire de cette seconde fabrique depuis l'année précédente²⁵⁶¹. Depuis son installation à Chatte, Cuchet a mis ses talents d'industriels au service de ce marchand de soie, puis de son successeur, L. Feroldi & Cie. Négociants en soie et filateurs entretiennent des relations étroites et ambiguës, à tel point qu'il est difficile de savoir lequel commande l'autre. En effet, Cuchet a déposé plusieurs milliers de francs en compte courant chez son négociant lyonnais. Ce dernier lui procure en retour des ordres pour sa filature et son moulinage.

Lorsque la maison lombarde L. Feroldi prend la suite de la maison Deprandière & Maurel à Lyon, il semble qu'une nouvelle société soit constituée à Chatte afin de poursuivre l'exploitation des deux fabriques, désormais distinctes de la maison lyonnaise de négoce des soies. Romain Deprandière touche la moitié des bénéfices des deux fabriques, exploitées sous la raison sociale Cuchet & Crozel, tandis que Cuchet et son gendre se partagent la seconde moitié. Chaque partenaire touche un loyer pour la location de leur fabrique respective par la société²⁵⁶². La maison L. Feroldi exploite également deux filatures en Italie.

Après les ravages des maladies des vers à soies au milieu du siècle, filateurs et mouliniers ont quasiment déserté le Bas-Dauphiné, car ils éprouvent le plus grand mal à approvisionner leurs fabriques en cocons locaux. Leur présence en Bas-Dauphiné perd de son sens²⁵⁶³. Seuls les établissements situés près des grands axes de communication de la vallée du Rhône sont désormais rentables, car ils peuvent facilement recevoir des cocons importés, depuis le port de Marseille et grâce à la voie ferrée du PLM. Mouliniers et filateurs ferment leurs établissements ou font faillite. Au début de l'été

²⁵⁶⁰ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 406. En guise de comparaison, le centre soyeux organisé autour de Côme, en Italie du Nord, emploie plus de quarante-six mille personnes en 1894, surtout dans le tirage et le retordage. En 1890, 85% des métiers à tisser la soie italienne se concentrent dans les départements de Côme et de Milan, voir DEWERPE (A.), 1985, pp. 23, 65.

²⁵⁶¹ ADI, 3E25626, Vente devant M^e Dorey, à Saint-Marcellin, le 19 avril 1856.

²⁵⁶² Loyers de la fabrique Deprandière = 3.500 francs par an et loyers de la fabrique Cuchet = 2.500 francs par an.

²⁵⁶³ Ce phénomène n'est pas propre au Bas-Dauphiné, mais touche l'ensemble des départements français, y compris le principal foyer séricicole du pays, les Cévennes. Entre 1869 et 1879, un quart des filatures ferme. Voir CLAVAIROLLE (F.), 2003, p. 44.

1854, Antoine Comte, un modeste moulinier en soie d'Auberives, est acculé à la faillite en raison d'une insuffisance d'actif. Cet arrêt d'activité passe probablement inaperçu, ce qui n'est pas le cas de celui de Jean-Baptiste Charlot un an plus tard. Ce dernier exploite depuis deux décennies environ un moulinage à Chatte . Les décennies suivantes sont plus terribles pour la profession. Dès 1860, Urbain Cournier et Auguste Ferrouillat, des négociants en soie installés à Saint-Romans, doivent affronter une terrible faillite : leur passif s'élève à 517.000 francs environ contre un actif de 201.000 francs. Quincieux, un marchand de soie d'Iseron, dans les mois qui suivent, est à son tour emporté dans la tourmente. Le sort de la filature (trente-huit bassines) et du moulinage de Giraudet, à Chatte, est à peine meilleur. À l'automne 1864, celui-ci se résout à s'en séparer après au moins trois décennies d'exploitation. L'ensemble est vendu pour 25.000 francs²⁵⁶⁴ . En 1871, c'est au tour de Joseph Gleyzal , un moulinier d'Auberives-en-Royans, d'être emporté dans la tourmente, suivi cinq ans plus tard par ses confrères Jean-Louis-Jules Hébrard et la Veuve Pinet, son associée. Ces derniers exploitent deux établissements, l'un à Cognin et l'autre à Têche-et-Beaulieu, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin : leur passif dépasse 120.000 francs pour un actif de 25.000 francs environ²⁵⁶⁵ .

Pour défendre leurs intérêts, notamment contre la poussée des importations, Cuchet et son gendre, Crozel, adhèrent au Syndicat des Filateurs et des Mouliniers français²⁵⁶⁶ . D'ailleurs, devant le reflux de la sériciculture, le principal filateur du département, Vignal , n'a d'autre choix que de fermer définitivement sa filature au début des années 1880, la laissant à l'abandon, pour ne conserver que son moulinage. Vignal, puis son fils Louis-Aimé-Albert, ont toutes les peines du monde à préserver l'intégrité de leur moulinage, devant la concurrence des établissements drômois et ardéchois. À la fin du siècle, une partie du second étage et tout le troisième étage de leur moulinage de Saint-Antoine , sont vides de toute activité. C'est sans doute pour cela, que Jules Vignal a poussé ses fils à quitter le textile, à la recherche de meilleures positions. Pour y parvenir, il les inscrit dans les meilleurs établissements scolaires du pays : l'aîné, Henri-Auguste, devient ingénieur-chimiste à Paris, le second, Jules-Paul-Félix, rejoint l'administration publique comme receveur de l'enregistrement dans la Drôme, Léon poursuit des études pour devenir ingénieur des Arts et Manufactures, tandis que le benjamin, Camille-Charles, intègre l'École Normale Supérieure à Paris²⁵⁶⁷ . Louis Vignal préfère en 1898 convertir son moulinage de soie en tissage mécanique. Pour cela, il obtient l'appui financier d'une maison lyonnaise, Charmet, Reymond & Cie. Celle-ci accepte de contribuer pour moitié aux frais d'installation de quarante-cinq métiers mécaniques dans l'ancien moulinage de Saint-Antoine, en échange de quoi tous les métiers devront tisser en priorité pour la maison lyonnaise, selon une cote préalablement fixée²⁵⁶⁸ .

Les mouliniers ont mieux résisté à la crise, puisqu'ils sont encore vingt-cinq en 1870,

²⁵⁶⁴ ADI, 3Q29/63, ACP du 26 octobre 1864 (adjudication devant M^e Dorey, à Saint-Marcellin , le 16 octobre).

²⁵⁶⁵ ADI, 7U1073, Tribunal civil de Saint-Marcellin , Répertoire des faillites (1837-1881).

²⁵⁶⁶ APAG, Registre de copies de lettres, Lettre ms de Crozel adressée au Président du Syndicat, le 11 janvier 1875.

²⁵⁶⁷ ADI, 3Q29/685, Mutation par décès de Jules Vignal le 27 mars 1896.

représentant un outil industriel de soixante-dix mille broches, mais la disparition des filatures les entraîne dans une spirale descendante peu favorable : en effet, le déclin de la filature iséroise complique fortement l'approvisionnement des moulins locaux²⁵⁶⁹. Avec la disparition des filatures et des moulins de l'arrondissement de Saint-Marcellin, on assiste à sa désindustrialisation. À la fin de la décennie, dix-huit moulins fonctionnent encore en Isère. Mais on relève un net décrochement par rapport à l'Ardèche et à la Drôme²⁵⁷⁰. Le moulage et la filature sombrent désormais dans la marginalité en Isère.

Au début des années 1880, le Bas-Dauphiné textile se réduit à une mono-industrie, le tissage de soieries. Le coton et le chanvre sont définitivement marginalisés. Quant à la sériciculture, quelques milliers d'éducateurs la pratiquent encore chaque année, surtout dans les cantons les plus ruraux, mais l'enthousiasme n'est plus là. Partout, les plants de mûrier, jadis surnommé l'arbre d'or, sont arrachés et disparaissent du paysage. Sur les bords de l'Isère, on lui préfère le noyer. Les filatures sont abandonnées, tandis que les moulins sont souvent reconvertis en tissages de soieries.

La nébuleuse toilière, encore très diffuse au milieu du siècle, s'est rapidement contractée sous le Second Empire et dans les années 1870 devant les progrès du tissage à domicile de soieries. Devant la fermeture des marchés, les négociants achètent moins de toiles aux tisserands des campagnes. Les ménages ruraux abandonnent une activité qui ne leur procure plus du travail : les métiers à toiles restent pendant de longs mois inactifs, tandis que les fileuses et les tisserands ont toujours besoin de revenus complémentaires. Les autorités locales s'en émeuvent et facilitent l'installation du tissage de soieries dans leurs communes.

Le déclin des industries cotonnière et toilière illustre deux stratégies patronales divergentes. Pour la première, les patrons, en particulier Perrégaux et Brunet-Lecomte, acceptent de se reconvertir et d'abandonner la fibre qui a fait leur fortune au profit de la soie pour pérenniser leurs entreprises. Ils ont su parfaitement s'adapter au contexte économique de l'époque. Debar maintient, en revanche, sa filature et son tissage de coton en activité, malgré la terrible crise des années 1860. Il dispose des fonds nécessaires pour assurer la survie de son établissement industriel de La Grive. Ses héritiers, dont Louis-Emile Perrégaux, se chargent de le transformer.

Les négociants en toiles, au contraire, s'enferment dans un projet passéiste et refusent de prendre en compte l'évolution des marchés. Quelques uns commencent à se fournir en fils auprès des industriels du Nord, mais ils refusent obstinément de mécaniser le tissage et d'immobiliser leurs capitaux dans des fabriques. L'échec des négociants scelle le sort de la vieille nébuleuse toilière. Mais le tissage à domicile ne disparaît pas

²⁵⁶⁸ ADI, 9U2166, Justice de paix de Saint-Marcellin, Acte de société sous seing privé du 8 juin 1898. Une société commune au capital social de 25.000 francs est fondée à cette occasion, à parts égales. Depuis 1893, Vignal faisait fonctionner son moulage en association avec un moulinier lyonnais, Emmanuel Chomat.

²⁵⁶⁹ ADI, 162M3, Statistiques ms réalisées par le Préfet de l'Isère le 12 mars 1870.

²⁵⁷⁰ RONDOT (A.), 1883, p. 36.

encore, puisque celui des soieries se répand largement dans les campagnes du Bas-Dauphiné. L'opération la plus audacieuse est mise en place par des jeunes gens n'appartenant pas à ce milieu négociant nostalgique. Un seul Voironnais, Alexis II Vial, s'associe à l'ambitieux projet industriel de Villard et Castelbon. Les autres ne mobilisent ni leurs fonds, ni leurs réseaux pour les imiter. Des projets de mécanisation moins considérables voient le jour, mais leur modestie et la présence de négociants timorés les conduisent rapidement à l'échec. Les négociants en toiles refusent de se reconvertir dans le tissage de soieries, comme a su le faire Louis-Emile Perrégaux à Jallieu. Ils préfèrent camper sur leurs positions. Dès la chute du Second Empire, les négociants perdent leur pouvoir sur la municipalité. La présence temporaire à la tête du conseil municipal, au début des années 1870, du téméraire Achille Jacquemet, qui exploite un tissage mécanique de toiles, ne change rien à la donne. Désormais, les façonniers prennent le contrôle social et économique de Voiron.

Conclusion de partie.

Le schéma traditionnel de la révolution industrielle suppose un large processus de mécanisation. Or, en Bas-Dauphiné, le tissage de toiles et de soieries reste largement manuel jusqu'aux années 1880. De même, la fabrique doit théoriquement concentrer la main d'œuvre. Dès les années 1840 et surtout sous le Second Empire, les fabricants lyonnais et les façonniers installent des métiers aussi bien dans des établissements industriels que chez les paysans. Ce qui surprend le plus, c'est d'ailleurs l'ampleur du tissage à domicile à cette époque : il n'y a jamais eu autant de métiers en chambre. C'est la solution que préfèrent les fabricants de soieries lorsqu'ils choisissent d'intégrer le tissage : ils construisent seulement une dizaine de nouvelles fabriques. En privilégiant cette stratégie, les fabricants lyonnais font le pari de la souplesse et de la rapidité, avec un investissement limité : ils n'ont pas besoin d'attendre la fin de la construction de la fabrique pour faire battre leurs métiers. Commerçants dans l'âme, ils immobilisent peu leurs capitaux ; ils préfèrent voir l'argent circuler, en particulier pour acheter une matière première coûteuse, dont ils ont de plus en plus besoin en grande quantité pour satisfaire une demande croissante.

Les fabricants de soieries construisent donc leur propre efficience²⁵⁷¹. Pour arriver à cela, ils utilisent des « *types d'organisation emboîtés* » ou « *étroitement imbriqués les uns dans les autres* »²⁵⁷². Ainsi, certains intègrent le tissage dans leurs entreprises, d'autres complètent leurs dispositifs industriels en donnant quelques ordres à des façonniers du Bas-Dauphiné. La majorité des fabricants leur confie toute sa production, sans investir dans une organisation industrielle. Cela n'empêche pas les fabricants de soieries de continuer à faire travailler les chefs d'atelier lyonnais. Au sein du tissage, les fabricants et

²⁵⁷¹ Selon FLIGSTEIN (N.), 1990, pp. 300-304, cité par LEVESQUE (B.), BOURQUE (G.) et FORGUES (E.), 2001, p. 145.

²⁵⁷² TERRIER (D.), 1996, pp. 166-167.

les façonniers utilisent tantôt le tissage concentré en fabrique, tantôt le tissage dispersé à domicile. Dans tous les cas de figure, les fabricants de soieries restent les coordinateurs de l'ensemble. Cela suffit à justifier leur autorité sur toutes les étapes de fabrication de leurs soieries, qu'elles soient intégrées ou non.

Les fabricants de soieries ont contourné les obstacles en faisant le pari de la « ruralisation » du tissage. En terme d'efficacité, ils ne se comportent pas rationnellement. Pour limiter leurs investissements (achat de terrain, construction d'une fabrique, frais de matériel mécanique...), ils opèrent l'essaimage de leurs métiers à tisser manuels et utilisent les services de façonniers. En toute logique, l'installation de leurs métiers à bras et de leurs façonniers dans la proche campagne lyonnaise aurait permis d'atteindre cette efficacité. Or, la majorité est installée à plus d'une cinquantaine de kilomètres de Lyon. La volonté de briser l'esprit revendicatif des canuts est la raison la plus couramment avancée, ainsi que la peur née des soulèvements de 1831, 1834 et 1848. C'est sans compter sur les arguments qui plaident en faveur du Bas-Dauphiné.

Les façonniers suivent des stratégies assez proches : ceux de l'arrondissement de La Tour-du-Pin ayant souvent effectué un long séjour dans les ateliers lyonnais avant de revenir au pays, adoptent le tissage manuel à domicile. La tradition du travail en chambre y est solidement ancrée, comme cela a été dit plus haut. Ces façonniers ont appris leur savoir sur l'outillage manuel des canuts. Quelques uns organisent des proto-fabriques, mais tout en conservant le tissage à domicile. Dans le Voironnais, les façonniers, stimulés par l'esprit d'entreprise qui règne dans la cité négociante, s'affranchissent du modèle proto-industriel toilier : ils construisent immédiatement de vastes établissements équipés en métiers mécaniques, dès les années 1850, probablement sous l'influence de Joseph I Guinet. Ils mécanisent la production bien avant les fabricants lyonnais qui concentrent des métiers à bras dans leurs établissements (sauf Montessuy & Chomer à Renage). La ligne PLM entre Voiron et Lyon étant inaugurée au milieu du Second Empire, ils peuvent rapidement expédier leurs soieries dans les entrepôts lyonnais : c'est la naissance d'une industrie moderne fondée sur la vitesse.

Sans nier l'importance des marchés, les fabricants lyonnais adoptent des stratégies d'organisation multiformes qui ne correspondent pas forcément à l'image que l'on se fait de l'efficacité économique. Le tissage à domicile et le recours à des façonniers entraînent d'importants coûts de transaction, accrus par la distance qui sépare les sites de production des maisons de soieries lyonnaises. Les fabricants sont désormais obligés d'entretenir une correspondance régulière (parfois quotidienne) avec leurs fournisseurs pour mieux les contrôler et les surmonter. Tant que le tissage s'effectue à Lyon, les fabricants se réservent la possibilité de visiter leurs chefs d'atelier pour examiner l'avancement de la production et la qualité des étoffes en cours de fabrication. Avec la « ruralisation » des métiers, la distance n'autorise plus cette surveillance directe. Les fabricants utilisent donc des intermédiaires pour remplir cette tâche – rondiers dans les campagnes, directeurs et façonniers – en qui ils doivent avoir confiance.

D'emblée, les fabricants affirment leur autorité sur l'organisation déconcentrée qu'ils ont créée. Ils maîtrisent la conception et la commercialisation du produit ; ils brassent des millions de francs ; ils bénéficient du soutien des marchands de soie, des banquiers de la place et des chimistes ; ils savent précocement unir leurs forces pour défendre leurs

intérêts. En d'autres termes, ils ont pris la tête d'un vaste groupe de pression. Assurant la coordination de la production, ils ne tolèrent pas les contestations des façonniers. Des relations verticales et inégalitaires s'établissent entre eux, mais les façonniers disposent de moyens de pression, surtout en période de forte croissance : ils peuvent plus facilement négocier les tarifs. Les fabricants ont besoin de leurs services et de leurs capitaux.

Ce mode d'organisation déconcentré n'empêche nullement les fabricants de soieries de consolider leurs positions sur les marchés internationaux, devant leurs concurrents étrangers²⁵⁷³. La comparaison avec les industriels anglais est de ce point de vue éclatante. Ayant fait le pari d'une mécanisation et d'une concentration usinière précoces, considérées comme plus efficaces économiquement (l'industrie cotonnière le prouve), les industriels anglais font illusion quelques années, avant de décliner dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Grâce à d'étroites relations interfirmes, conflictuelles mais très encadrées, grâce aux économies externes de la place lyonnaise et aux institutions mises en place, les fabricants de soieries conservent leur avance.

La recherche d'une plus grande efficacité pour répondre aux mutations de la demande aurait dû les pousser, à l'instar des industriels cotonniers, à concentrer la production dans des fabriques, voire la mécaniser pour les étoffes les plus communes (taffetas, satins...), au lieu de recourir massivement au tissage manuel dispersé. Pour contrer la concurrence étrangère, le choix de l'intégration industrielle dans un cadre urbain semblait la meilleure réponse : cela permettait de réduire les délais, de mieux contrôler la production tout en garantissant la qualité des étoffes tissées. Cependant, une telle stratégie a un coût financier important : la construction d'une usine, sans compter l'achat du terrain (au prix plus élevé à Lyon qu'à la campagne), nécessite l'immobilisation de plusieurs centaines de milliers de francs, alors que les fabricants brassent des sommes déjà conséquentes pour traiter leurs affaires, tant pour acheter la soie que pour accorder des facilités de paiement à leurs clients. Cette logique ne correspond pas à l'esprit de la Fabrique et des fabricants, habitués à voir l'argent circuler. Les plus innovants sont des parvenus, des fabricants ayant peu d'attaches avec la « petite fabrique » traditionnelle remontant à l'Ancien Régime. Ils ont su s'affranchir partiellement des cadres mentaux lyonnais.

Par ses caractéristiques, le Bas-Dauphiné offre un modèle d'industrialisation à mi-chemin entre celui de Philadelphie défini par Scranton et celui en vigueur à Lowell, en Nouvelle-Angleterre²⁵⁷⁴. Pour répondre à la croissance de la demande, les fabricants de soieries et les façonniers utilisent aussi bien des grandes fabriques avec une main d'œuvre féminine peu qualifiée, notamment à Voiron et dans les usines-pensionnats, que le tissage à domicile, en particulier dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. La diversité des structures organisationnelles et productives (tissage intégré et à façon, concentré et dispersé, mécanisé et manuel) assure aux fabricants de soieries une grande souplesse dans la gestion de leurs commandes et de leurs affaires. À moindres coûts, les Lyonnais

²⁵⁷³ Voir l'analyse pertinente de BLOIS (K.), 2001.

²⁵⁷⁴ SCRANTON (P.), 1983 cité par VERLEY (P.), 1994, p. 42.

peuvent répondre à des ordres pressés et variés. En choisissant l'essaimage des métiers à tisser à plusieurs dizaines de kilomètres de leurs bureaux lyonnais, les fabricants de soieries font le choix de la structure de gestion la moins coûteuse, au détriment de l'efficacité²⁵⁷⁵. Souvent présenté comme un régime « industrialiste », le Second Empire constitue pourtant une période de net ralentissement dans l'installation d'établissements concentrés par les fabricants lyonnais, alors qu'il correspond à une phase de formidable croissance de la production et des exportations de soieries.

En comparant le sort de ce Bas-Dauphiné proto-industriel avec celui de son principal concurrent soyeux, le centre de Créfeld, en Allemagne, on constate que la survivance d'un mode de production ancien se retrouve également outre-Rhin. En effet, Peter Kriedte relève lui aussi le maintien – voire l'expansion – de la proto-industrie de la soie quasiment jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Comme pour la région lyonnaise, le centre rhénan fonctionne sur des maîtres-tisserands produisant à domicile des étoffes de soie, tandis que des marchands-fabricants se chargent de l'approvisionnement en matières premières, de l'organisation de la production et de la commercialisation du produit fini²⁵⁷⁶.

L'industrie cotonnière, pourtant mécanisée et régulièrement modernisée, ne résiste pas à l'introduction du traité de libre-échange de 1860 et à la famine de coton. Malgré les lourds investissements, les tissages et les manufactures d'impression délaissent le coton au profit de la soie. Quant à l'industrie toilière, son déclin se poursuit et son aire d'influence se contracte fortement : les habitants des campagnes n'écoulant plus leurs toiles, se tournent vers le tissage de soieries. Les vieilles familles négociantes qui dirigent Voiron et contrôlent le commerce des toiles depuis près d'un siècle, ne saisissent pas l'étendue de la crise. Repliés sur des positions rétrogrades et conservatrices, les négociants refusent d'investir dans la mécanisation et d'intégrer le tissage. Ils cherchent à défendre la marque des Toiles de Voiron telle qu'elle existait un demi-siècle plus tôt. Ils ne perçoivent pas la mutation des marchés, ni les changements commerciaux, en restant attachés à la clientèle rurale du Midi et des montagnes. La seule initiative est à mettre sur le compte de deux jeunes gens extérieurs à la cité, Villard et Castelbon, qui forment une importante firme intégrée. Comme jadis Perrégaux, les projets de firmes intégrées surgissent pendant les moments de crise : ils apparaissent comme la seule alternative pour sauver une entreprise. Villard et Castelbon obtiennent le soutien d'Alexis II Vial, dont la fortune familiale est plus récente que celle des Denantes ou des Faige-Blanc. Grâce à ces trois hommes d'affaires, le territoire de la nébuleuse toilière change de nature : il se délocalise progressivement dans le Nord de la France, où la mécanisation ne choque pas les esprits. La filature mécanique et le tissage y ont déjà atteint une taille critique.

²⁵⁷⁵ Voir les remarques de BLOIS (K.), 2001.

²⁵⁷⁶ KRIEDTE (P.), 1992.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Les fabricants de soieries, mais aussi leurs façonniers, prennent conscience des risques de perte de compétitivité devant les poussées de la concurrence étrangère. Dès les années 1880, les discours alternent pour vanter la supériorité lyonnaise (notamment artistique) et pour montrer les progrès des Allemands, des Suisses et des Américains.

Après une période de doute, dans les années 1880, les orgueilleux fabricants lyonnais repartent à la conquête du monde, sûrs de leur supériorité :

« Il était bien prévu que [les fabricants lyonnais] n'avaient rien à redouter de la concurrence ; on avait la quasi certitude qu'ils couraient à de nouveaux triomphes. [...] Nous pouvons dire, sans exagération, que la supériorité de Lyon s'est affirmée à Chicago avec encore plus d'éclat qu'à aucune des précédentes expositions »²⁵⁷⁷ .

Cette supériorité repose sur le passé glorieux de la Fabrique lyonnaise et l'accumulation d'un savoir-faire unique au fil des ans : les maisons de soieries ont accumulé les dessins dans leurs archives, prêts à être réutilisés selon les goûts de la mode. Les fabricants ont su attirer autour d'eux une main d'œuvre qualifiée pour exécuter leurs travaux, comme les dessinateurs, les mécaniciens... Dans le domaine artistique, leur suprématie ne semble pas véritablement remise en cause. Les concurrents allemands, suisses ou américains

²⁵⁷⁷ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 129.

imitent, avec plus ou moins de succès, les soieries lyonnaises, sans atteindre le même degré de finition et de qualité. Ils préfèrent concentrer leurs attaques sur les coûts de revient et de vente, ainsi que sur les délais de livraison. Déjà, au milieu du XIX^e siècle, les hommes d'affaires lyonnais avaient dû modifier leurs structures productives pour répondre à la demande. Ils doivent désormais accentuer leurs efforts d'organisation pour conserver leurs marchés. Les façonniers du Bas-Dauphiné sont donc mis à leur tour à contribution.

En 1906, plus du quart des ouvriers en soie de la région lyonnaise sont domiciliés dans le seul département de l'Isère, soit vingt-trois mille huit cent quarante-deux personnes dont 81% de femmes. Ce département est donc le principal sous-traitant de la Fabrique lyonnaise²⁵⁷⁸. Les façonniers ont su s'imposer collectivement comme des intermédiaires indispensables, sans en avoir toujours conscience.

Quelle est l'influence des façonniers en Bas-Dauphiné et au sein de la Fabrique ? En quoi se démarquent-ils des fabricants de soieries ? En quoi le Bas-Dauphiné est-il devenu un rouage essentiel pour le bon fonctionnement de la Fabrique ?

Dès les années 1880, les façonniers et les fabricants font preuve d'un esprit d'adaptation pour moderniser leurs entreprises au contexte défavorable de l'époque. Cet effort ne se traduit pas par la disparition des façonniers qui conservent de solides atouts. Cette politique d'adaptation a des effets contrastés sur la main d'œuvre. Les façonniers, malgré leur diversité, s'imposent localement comme des notables, mais ils forment un ensemble fragile et peu homogène.

Chapitre 10-Une capacité d'adaptation.

La réussite de la Fabrique lyonnaise, au XIX^e siècle et dans la première moitié du siècle suivant, repose incontestablement sur les « *capacités organisationnelles* »²⁵⁷⁹ dont ses dirigeants ont su faire preuve, malgré un conservatisme souvent décrié et revendiqué.

Après les années 1860, le prix de la matière première, la soie, baisse fortement jusqu'au début du XX^e siècle. Le prix des soies italiennes est divisé par deux entre 1872 et 1913, selon Federico²⁵⁸⁰. Cette baisse du prix de la matière première profite aux fabricants lyonnais mais aussi à leurs rivaux étrangers. Pour réduire leurs coûts de production et conserver leur suprématie sur le marché mondial des soieries, ils doivent donc procéder à des mutations structurelles plus profondes, en s'appuyant sur l'organisation qu'ils ont patiemment édifiée depuis le milieu du XIX^e siècle.

Loin d'être figée, l'organisation de la Fabrique lyonnaise est au contraire mouvante. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les fabricants de soieries hésitent entre plusieurs

²⁵⁷⁸ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 322.

²⁵⁷⁹ CHANDLER (A. D.), 1992, cité par CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), 1995, p. 134.

²⁵⁸⁰ FEDERICO (G.), 1994, pp. 48-49, 71-72, 463-464.

formes d'organisation qu'ils testent et mettent en concurrence ²⁵⁸¹ – tissage dispersé et/ou tissage concentré, intégration et/ou sous-traitance – à la recherche d'une meilleure efficacité et d'une plus grande efficacité pour mieux répondre aux mutations des marchés et contrer la concurrence, tout en tenant compte du contexte local, des réalités socioculturelles.

Pourquoi les fabricants et les façonniers doivent-ils modifier leurs structures productives ? Comment parviennent-ils à relever le défi de leur modernisation ? Quelles sont les réponses apportées ?

Jusqu'à la crise industrielle des années 1880, la mécanisation reste marginale, le plus souvent limitée aux tissages à façon de la région voironnaise. La Grande Dépression de la fin de siècle accélère le processus. Les fabricants se lancent plus fortement dans l'intégration du tissage à leurs sociétés, modifiant ainsi profondément le visage de la Fabrique lyonnaise. D'autres facteurs explicatifs que les transformations de la demande doivent être pris en compte pour comprendre cette modernisation.

I-La mécanisation du tissage.

Comme l'a montré Louis Bergeron, les industries d'art et de luxe ne rejettent pas la mécanisation et le travail industriel ²⁵⁸². Le métier à tisser mécanique permet un travail plus rapide, avec un rendu souvent proche de la perfection. Pour arriver à ce résultat, il a fallu attendre que le métier mécanique soit réellement performant du point de vue de la qualité des étoffes tissées. Dans les années 1870, l'adoption de la teinture en pièces au détriment de la teinture en fils ou en flottes, offre aux fabricants de nouvelles possibilités de mécaniser le tissage et de mieux répondre aux exigences de la demande. Désormais, les fils de soie sont tissés écrus, puis une fois l'étoffe sortie du métier à tisser, elle est portée chez le teinturier et l'imprimeur. Les fabricants lyonnais constituent des stocks de soieries écruées, qui sont teintées ou imprimées au dernier moment, en fonction de la mode ²⁵⁸³. L'un des premiers à préconiser la teinture en pièces, dans les années 1870, est l'entrepreneur Permezal. Grâce à cette nouvelle organisation de la production, le travail du tissage devient plus régulier, moins dépendant de la mode. Il suffit désormais de teindre les étoffes écruées aux couleurs en vogue. Pour le fabricant, cela lui permet de répondre plus rapidement aux ordres de sa clientèle, à condition de disposer d'importants stocks de pièces écruées en magasin ²⁵⁸⁴. Les apprêteurs reçoivent pour mission de changer l'apparence, le toucher et le brillant des soieries ²⁵⁸⁵.

²⁵⁸¹ Voir MENARD (C.), 2003.

²⁵⁸² BERGERON (L.), 1998.

²⁵⁸³ LAFERRERE (M.), 1960, p. 115.

²⁵⁸⁴ ADI, 46Q279, ACP du 15 janvier 1893 (compte devant M^e Laviotte, à Lyon, le 6 janvier). Au 30 novembre 1891, la maison Pravaz & Bouffier, spécialisée dans la fabrication de crêpes, possède pour 687.246 francs de tissus écrués dans ses magasins lyonnais (50% en valeur des pièces en stock), pour 271.296 francs de tissus non teintés (20%) et apprêtés et pour 409.799 francs de soieries teintées et apprêtées (30%).

1-Les conquêtes du tissage mécanique de soieries.

Les avis divergent à propos de la mécanisation lyonnaise. Morand, proche des milieux de la Chambre de Commerce de Lyon, affirme que la mécanisation du tissage de soieries en Europe trouve sa source à Lyon, alors que Beauquis, plus critique, constate que les fabricants lyonnais n'adoptent massivement le métier mécanique qu'après leurs homologues de Zurich et d'Elberfeld, dans les années 1860²⁵⁸⁶. Les façonniers de Voiron et de Moirans l'utilisent massivement dès les années 1850, alors que leurs confrères de l'arrondissement de La Tour-du-Pin restent longtemps fidèles au vieux métier à bras. Le métier mécanique ne s'impose véritablement dans la région lyonnaise qu'à partir des années 1870-1880, avec la « Grande Dépression » et le déclin des étoffes façonnées²⁵⁸⁷.

La concentration.

La crise industrielle des années 1880 n'a fait qu'accentuer la concentration dans l'industrie de la soie, surtout après la disparition des entreprises les plus fragiles. L'effort de concentration engagé dans les années 1880 est très inégal si on le compare aux autres centres textiles français. Dans l'industrie lainière elbeuvienne, par exemple, plus de 17% des entreprises emploient au moins cent ouvriers (deux maisons dépassent le millier d'ouvriers) en 1889²⁵⁸⁸.

L'Isère se démarque des autres départements au service de la Fabrique lyonnaise par sa position dominante. En 1894, l'Isère – en réalité le Bas Dauphiné – concentre la moitié des métiers mécaniques tissant pour les fabricants lyonnais, soit douze mille quatre cent trente-huit métiers. Ce département se caractérise également par la place plus importante occupée par les façonniers, puisqu'ils possèdent les trois quarts des usines (cinquante-trois sur les soixante-treize que compte le département) et les deux tiers de l'outillage mécanisé (huit mille deux cent quarante-trois métiers mécaniques). Par rapport aux autres départements, fabricants et façonniers ont fait le choix de la mécanisation à grande échelle en Isère²⁵⁸⁹. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'équipement manuel encore très important à l'époque. Cinq ans plus tard, en 1899, la mécanisation et la concentration de l'outil industriel en usine s'accélérent, avec la construction de vingt-trois usines supplémentaires pour le seul département de l'Isère, en plus des soixante-treize

²⁵⁸⁵ BAYARD (F.), DUBESSET (M.) et LEQUIN (Y.), « Un monde de la soie, les siècles d'or des Fabriques lyonnaise et stéphanoise (XVIII^e-XIX^e siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, p. 113.

²⁵⁸⁶ FEDERICO (G.), 1994, p. 101.

²⁵⁸⁷ CAYEZ (P.), 1980.

²⁵⁸⁸ DAUMAS (J.-C.), 1990.

²⁵⁸⁹ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, p. 96.

qui existent déjà, tandis que désormais, ce sont quatorze mille quatre cent vingt-quatre métiers mécaniques qui tissent la soie, soit deux mille de plus²⁵⁹⁰. Mais cette croissance est surtout le fait des fabricants lyonnais qui installent à eux seuls près de mille quatre cents métiers mécaniques supplémentaires contre environ six cents pour les façonniers. De même, sur les vingt-trois nouvelles usines, douze appartiennent aux fabricants lyonnais. Ces derniers disposent directement de 39% de l'outillage industriel en Isère, contre un tiers cinq ans plus tôt²⁵⁹¹.

Cet effort de rationalisation est d'abord perceptible dans le tissage manuel, puisqu'en 1862, il y a en moyenne, en Bas-Dauphiné, quatre-vingt-trois métiers à bras par fabrique. Puis, la crise industrielle des années 1880 conduit les patrons de tissages manuels à un nouvel effort de concentration. En 1885, on dénombre environ cent dix-sept métiers manuels par établissement et cent quarante-huit, six ans plus tard. Or le nombre d'établissements de ce type varie peu malgré la crise. Les cinq cents nouveaux métiers à bras qui se montent chaque année dans les fabriques du Bas-Dauphiné pendant cette courte période, sont des métiers qui, auparavant, étaient placés chez des ouvriers en chambre. Pourtant, cette stratégie de concentration d'un matériel vétuste et peu performant montre rapidement ses limites devant les poussées du tissage mécanique. En 1894, le nombre de métiers à bras par établissement s'élève à cent soixante-dix-huit avec la fermeture des fabriques les plus petites et les plus fragiles, car entre 1885 et 1894, le nombre d'établissements de tissage à bras est passé de cent quatre à soixante-treize²⁵⁹². Dès cet instant, le tissage manuel connaît une décrue rapide.

Entre 1885 et 1891, on passe d'une moyenne de cent quinze métiers à tisser par usine à cent cinquante et un métiers. Le cas est particulièrement flagrant pour la ville de La Tour-du-Pin, avec une moyenne de trois cent soixante métiers par usine en 1891, contre cent soixante-six en 1885, car les industriels profitent de la crise pour mécaniser leur outil de production, auparavant partiellement dispersé chez des ouvriers à domicile²⁵⁹³.

En 1880, cent quarante-trois fabriques de tissage s'activent au service des fabricants lyonnais dans l'ensemble du Sud-est de la France, contre deux cent neuf en 1894 et quasiment le double (quatre cent onze) vingt ans plus tard. Une fois la « Grande Dépression » passée, les usines de tissage se multiplient en Bas-Dauphiné. Jouanny a

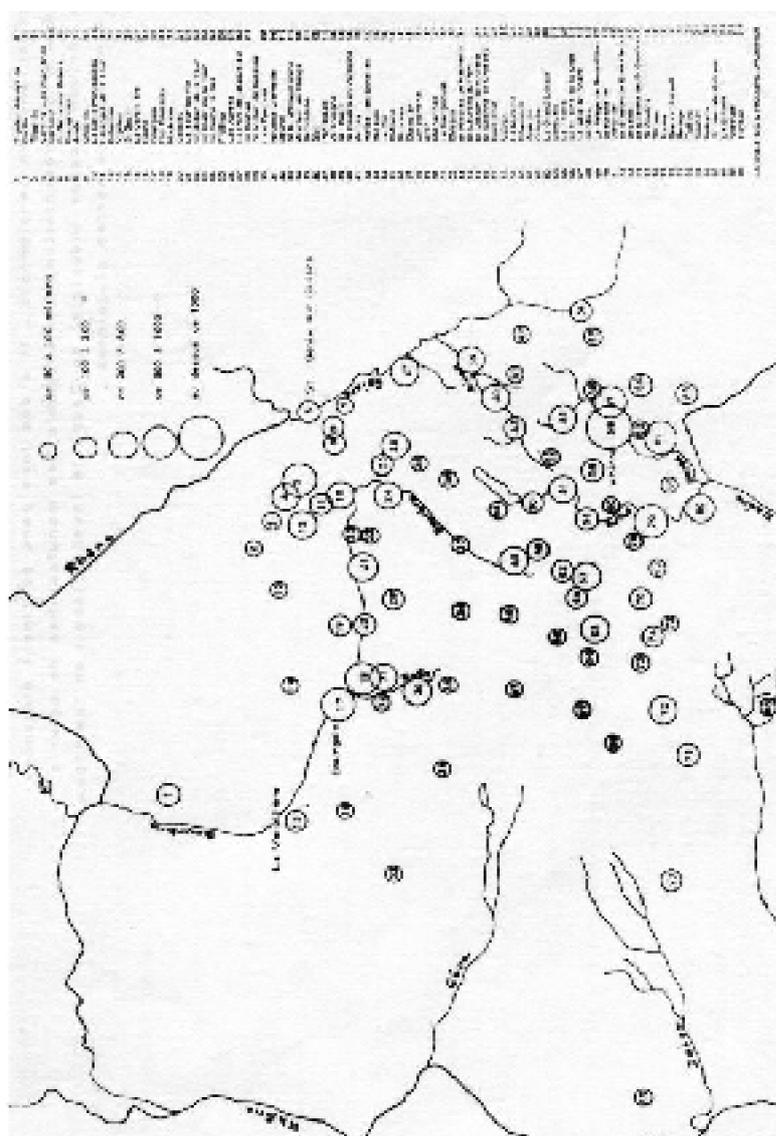
²⁵⁹⁰ Rapport de Marius Viallet à la Chambre de Commerce de Grenoble en mars 1903, paru dans *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, le 20 juillet 1903. En 1899, la Fabrique lyonnaise utilise vingt-neuf mille six cent vingt-huit métiers mécaniques répartis dans deux cent soixante-cinq usines. Les fabricants possèdent treize mille sept cent quatre-vingt-neuf métiers à tisser mécaniques contre quinze mille huit cent trente-neuf pour les façonniers, tous départements confondus.

²⁵⁹¹ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 151, Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, p. 96 et Rapport de Marius Viallet à la Chambre de Commerce de Grenoble en mars 1903, paru dans *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, le 20 juillet 1903. En 1894, il y a 472 tissages de soieries aux Etats-Unis, pour environ 44.000 métiers mécaniques (ce dernier chiffre est emprunté à FEDERICO).

²⁵⁹² JOUANNY (J.), 1931, p. 52.

²⁵⁹³ GAUTIER (A.), 1983, pp. 33-34.

reconstitué dans sa thèse l'ancienneté des usines en activité en 1930. Cet indicateur n'est pas parfait pour la période étudiée ici, puisqu'il ne prend pas en compte les usines qui ont disparu antérieurement à cette date. Toutefois, il a le mérite de montrer les créations plus récentes. On peut le considérer comme assez représentatif à partir de la fin du XIX^e siècle, car les tissages édifiés à cette époque sont quasiment tous encore en activité en 1930. Entre 1897 et 1913, il se construit au moins soixante-huit tissages de soie en Bas-Dauphiné, certainement tous mécaniques, soit une moyenne de quatre par an. Le tissage Dubois, à La Frette, semble être la dernière usine-pensionnat construite en Bas-Dauphiné, en 1897. Pour la seule année 1900, treize nouvelles usines sont édifiées. Au total, sur les cent quarante-cinq tissages en activité en Bas-Dauphiné en 1914, près de la moitié (46,8%) a vu le jour après 1897. Cette frénésie de tissage se fait surtout au profit d'usines moyennes, inférieures le plus souvent à cent métiers à tisser.



Carte 14-Les usines de tissage de soieries en 1888.

Source : Duprat (Bernard), 1982, p. 24.

Dès la fin du siècle, on assiste, paradoxalement, à un mouvement inverse avec le démantèlement des grands établissements. La taille des usines diminue en Isère, puisqu'en 1899, un tissage appartenant à un façonnier n'occupe plus que cent trente-huit métiers à tisser en moyenne, contre cent cinquante-cinq en 1894, alors qu'un tissage appartenant à un fabricant-usinier comporte près de cent soixante-quatorze métiers en 1899 contre deux cent neuf, cinq ans plus tôt ²⁵⁹⁴. Dans les vallées de la Fure et de la Morge, on passe d'une moyenne de cent quatre-vingt-huit métiers à tisser par usine en 1888 à cent cinquante-quatre en 1914. Les cantons restés à l'écart de l'industrialisation, comme par exemple ceux de La Côte-Saint-André ou de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, dans la plaine de la Bièvre, sont à leur tour colonisés car la concurrence pour l'embauche du personnel y est encore faible. À la veille de la Guerre, dix-sept villages de cette plaine possèdent au moins un tissage mécanique sur leur territoire, désorganisant ainsi le bassin de recrutement de l'usine Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux qui a eu pendant une vingtaine d'années un quasi-monopole sur l'emploi industriel féminin ²⁵⁹⁵. En 1914, le nombre moyen de métiers à tisser par usine est d'environ une centaine, car dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, l'organisation de la production repose toujours sur de petits façonniers. On a donc deux tendances contradictoires en Bas-Dauphiné : d'une part, on assiste à une concentration et à une mécanisation accrues dans le Voironnais, alors que, d'autre part, dans le reste du Bas-Dauphiné, on privilégie les tissages ayant entre vingt et cent métiers à tisser ²⁵⁹⁶. Dès le Second Empire, les bases sont en fait posées, puisque les façonniers voironnais possèdent déjà de vastes usines, alors que dans la région de La Tour-du-Pin, la production s'organise autour de petites fabriques et de l'essaimage des métiers à tisser. La concentration est plus avancée en Bas-Dauphiné qu'aux Etats-Unis, puisqu'en 1894, il y a, en moyenne, outre-Atlantique, quatre-vingt-quatorze métiers mécaniques par usine ²⁵⁹⁷.

Si l'on s'intéresse au seul arrondissement de Saint-Marcellin, où se trouvent les bourgs industriels de Rives, Renage, Tullins, La Sône par exemple, l'industrie de la soie apparaît déjà en 1882 comme la première activité industrielle : ses quatre mille deux cents ouvriers d'usines représentent 71% de la main d'œuvre usinière de cet arrondissement. La concentration industrielle, surtout pour les tissages, y est plus forte que dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, avec une moyenne de deux cent quarante ouvriers par établissement. Ce chiffre s'explique par la présence de quelques importantes usines-pensionnats, comme Montessuy & Chomer, à Renage, avec près de mille ouvriers, ou Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux, avec près de sept cents ouvriers ²⁵⁹⁸.

²⁵⁹⁴ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, p. 96 et Rapport de Marius Viallet à la Chambre de Commerce de Grenoble en mars 1903, paru dans *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, le 20 juillet 1903.

²⁵⁹⁵ CLERGET (P.), 1929, JOUANNY (J.), 1931, p. 75, BERNARD (P.), 1952. Entre 1920 et 1929, il se construit encore deux cent cinq tissages en Bas-Dauphiné.

²⁵⁹⁶ JOUANNY (J.), 1931, p. 56.

²⁵⁹⁷ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 151.

Tableau 44-Tailles des tissages dans le Voironnais et l'arrondissement de Saint-Marcellin en 1910.

Taille	Effectifs (en valeur absolue et en %)	
1 à 5 ouvriers	7	7,3
6 à 20 ouvriers	19	19,8
21 à 100 ouvriers	31	32,3
101 à 500 ouvriers	35	36,4
Plus de 500 ouvriers	4	4,2
Total =	96	99,7

Source : Chambre de Commerce de Grenoble, Bulletin mensuel, séance du 16 octobre 1910, p. 240.

Au début du XX^e siècle, la ville industrielle de Voiron conserve sa suprématie régionale en matière de tissage de soieries avec une quinzaine d'usines, malgré les faillites qui ont secoué le secteur pendant la Grande Dépression²⁵⁹⁹. Les quatre tissages qui emploient plus de cinq cents ouvriers en 1910, en Voironnais et dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, appartiennent tous à des fabricants de soieries : Permezel à Voiron, Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux, Les Successeurs de G. Montessuy à Renage, et sans doute J.-B. Martin à Voiron. Mais aucun de ces quatre établissements ne rivalise par la taille avec les établissements nordistes, alsaciens ou même Blin & Blin à Elbeuf (mille six cent un ouvriers en 1900)²⁶⁰⁰. À Fourmies, en 1900, les tissages de draps rassemblent en moyenne trois cent trente-sept ouvriers par établissement et ceux de Roubaix deux cent trente-neuf ouvriers (soit environ deux cents métiers à tisser). Les tissages de soieries surpassent nettement, en revanche, l'industrie lainière sedanaise (trente-quatre ouvriers par établissement en moyenne en 1893)²⁶⁰¹. Les grandes entreprises textiles en Bas-Dauphiné, ayant plus de mille employés²⁶⁰², sont assez rares. Pourtant, en 1910, 40% des entreprises ont plus de cent ouvriers dans leurs ateliers et

²⁵⁹⁸ ADI, 162M8, Statistiques et enquête rédigées par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 24 octobre 1882. Le tissage de soie emploie trois mille trois cent vingt-deux personnes en usine, le moulinage huit cent soixante-deux et la filature soixante-dix, contre mille trente-neuf dans la papeterie. Il semble que cette enquête ne tient pas compte des travailleurs en chambre.

²⁵⁹⁹ *Annuaire de la Ville de Voiron*, 1911, p. 59. Les tissages de soieries sont : Blachot, Carlin (Béridot), Cuaz (Perriot), Jourdan, Ogier, Les Petits-fils de C.-J. Bonnet, Brunet, Couturier, Gonin, Guillaume & Bouton, Riboud frères, J.B. Martin, Léon Permezel & Cie, Ruby, Vibert. Il existe aussi un établissement de dévidage et de moulinage, Thomas.

²⁶⁰⁰ DAUMAS (J.-C.), 1998.

²⁶⁰¹ DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 73, 160, 164, 321.

²⁶⁰² Critère proposé par CASSIS (Y.), 1996. Parmi les plus grandes entreprises françaises au début du XX^e siècle, le secteur textile est peu représenté. Vers 1914, quarante-quatre entreprises de ce secteur occupent plus de mille personnes en France. En Grande-Bretagne, en 1907, parmi les vingt et une plus grandes entreprises du pays, six appartiennent au secteur textile, dont la première du classement, Fine Cotton Spinners and Doublers Association avec trente mille salariés.

seulement 26% ont moins de vingt ouvriers.

En 1906, en Isère (essentiellement le Bas-Dauphiné), l'industrie textile occupe mille cinq cent cinquante-huit établissements, tant pour la laine, que la soie, le chanvre et le coton. 81% de ces établissements emploient au maximum cinq salariés. Au contraire, seulement 9,2% des établissements ont plus de cent salariés dans leurs ateliers²⁶⁰³. On a donc une industrie textile faiblement concentrée²⁶⁰⁴. Pourtant, la seule industrie de la soie offre un visage quelque peu différent. Alors que pendant plusieurs décennies, elle a reposé sur une faible concentration capitaliste, en 1914, elle présente un autre visage, bien différent de ce que les milieux lyonnais décrivent à cette époque. Sur les cent quarante-cinq tissages de soie recensés en Bas-Dauphiné à cette date, un seul occupe moins de dix métiers à tisser (0,7%) contre cinquante-six établissements (38,6%) qui ont plus de cent métiers à tisser. La majorité des tissages de soie (quatre-vingt-un, soit 56%) ont entre vingt et un et cent métiers à tisser²⁶⁰⁵. On peut objecter que les données statistiques de François Robert et celles de Joseph Jouanny ne reposent pas sur les mêmes bases, puisque ce dernier ne tient pas compte des artisans et tisseurs à domicile. Avant 1914, près de 60% des tissages de soie ont moins de cent métiers à tisser. Au-delà de ce seuil, des coûts supplémentaires surgissent inévitablement avec l'immobilisations des capitaux : l'amortissement est plus difficile à réaliser, il faut chercher davantage de commissions pour assurer du travail à tous les métiers, des difficultés d'embauche de la main d'œuvre surgissent et un bassin de recrutement plus vaste est nécessaire (la construction de dortoirs et de réfectoires est alors presque obligatoire), sans compter l'encadrement et le contrôle du personnel pour une telle organisation. Toutes les grandes usines de tissage intègrent un dortoir et doivent recruter une main d'œuvre au-delà d'un rayon de vingt kilomètres.

Du métier à bras au métier mécanique.

La mécanisation du tissage et la consommation d'étoffes mélangées suivent des trajectoires parallèles. Le *Bulletin des Soies et des Soieries*, en 1877, se fait l'écho du retard lyonnais en matière de mécanisation et tente de l'expliquer et de le justifier :

« Le prix élevé des matières premières que notre industrie transforme, la somme considérable de capitaux qu'elles exigent, la part secondaire que prend la main d'œuvre dans la valeur du produit, les conditions de bon marché relatif que le travail des femmes et plus encore l'émigration des métiers à la campagne mettent à la portée de nos chefs d'industrie, enfin la délicatesse des fils qui composent une étoffe de soie, les soins, l'attention assidue qu'elle demande de la part du tisseur, tels sont les principaux obstacles qui ont retardé une transformation de

²⁶⁰³ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, p. 207.

²⁶⁰⁴ Cette faible concentration industrielle n'est pas propre au Sud-est de la France. Au début du XX^e siècle, la moitié des tisserands de Laichingen, en Allemagne travaillent dans une fabrique. Voir MEDICK (H.), 1997 [compte rendu par MERLIN (Pierre), *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 23, 2001].

²⁶⁰⁵ JOUANNY (J.), 1931, p. 94.

travail... »²⁶⁰⁶.

La mécanisation du tissage est largement avancée pour la fabrication des foulards, des tulles²⁶⁰⁷ et des crêpes. Pour ces trois genres, il s'agit d'un marché oligopolistique dominé par une poignée de sociétés, fortement intégrées. Un virage décisif, pourtant, s'opère à partir des années 1870, avec la conjonction de plusieurs phénomènes : la nécessité de produire plus rapidement devant les nouvelles exigences des principaux acheteurs, le besoin de réduire le prix des étoffes pour concurrencer l'Allemagne, la Suisse, les Etats-Unis... l'apparition d'un véritable marché du demi luxe avec des étoffes mélangées moins chères, le recours à la teinture en pièces (c'est-à-dire après le tissage). Dès 1877, le nombre total de métiers à bras au service de la Fabrique lyonnaise dans le Sud-est baisse de 43% par rapport à l'année précédente, puis le mouvement marque le pas et la réduction de l'outillage manuel est plus lent²⁶⁰⁸. De ce point de vue, les façonniers du Voironnais ont précocement mécanisé leurs tissages, dès les années 1850. Les fabricants, plus attachés aux méthodes traditionnelles qu'ils connaissent, leur emboîtent le pas.

Au début des années 1880, alors que la crise industrielle ne sévit pas encore, on dénombre environ cent trente-neuf mille métiers à tisser au service de la Fabrique lyonnaise de soieries, dont dix-neuf mille métiers mécaniques, soit environ 14% de l'outillage industriel, contre 35% environ dans l'industrie lainière roubaisienne²⁶⁰⁹. Cela n'empêche pas l'industrie lyonnaise de conserver, à la fin du siècle, sa compétitivité par rapport à ses concurrents. Ainsi, les ouvrières des moulins américains gagnent des salaires quotidiens près de 3,6 fois supérieurs à ceux de leurs collègues françaises²⁶¹⁰. De tels écarts salariaux expliquent en partie la lente mécanisation de l'industrie soyeuse française par rapport aux Américains.

Déjà en 1888, une soixantaine d'usines en Bas-Dauphiné utilise des métiers à tisser mécaniques, ce qui en fait alors l'espace le plus mécanisé de la Fabrique²⁶¹¹. Léon Permezel, l'un des promoteurs du tissage mécanique, estime en 1883, que soixante-douze métiers mécaniques produisent autant que six cents métiers à bras, soit un rapport de un à huit²⁶¹². Beauquis, comme Jouanny, évaluent la production d'un

²⁶⁰⁶ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°33, du 17 novembre 1877.

²⁶⁰⁷ En 1877, la maison Dognin-Isaac, le principal fabricant de tulles à Lyon, dispose depuis 1860 d'un tissage mécanique à La Croix-Rousse, ainsi qu'une usine d'apprêt dans la rue de Constantine. Elle possède cent métiers mécaniques, tant pour le tulle que pour la fabrication de dentelles. Au total, elle réalise un chiffre d'affaires évalué entre trois et cinq millions de francs. Dans ses différentes usines, elle emploie, à Calais ou à Lyon, quatre cents ouvriers. Mais, elle continue à recourir largement au travail à domicile : pour le tulle, ce sont près de trois mille ouvrières à domicile pour la broderie qui sont à son service contre plus de cinq mille pour la broderie.

²⁶⁰⁸ CAYEZ (P.), 1980, p. 58.

²⁶⁰⁹ PERMEZEL (L.), 1883, p. 47 et JOUANNY (J.), 1931, p. 61. À Elbeuf, en 1870, les métiers mécaniques composent seulement 5,3% du matériel utilisé selon DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 100, 294.

²⁶¹⁰ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 89.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

métier mécanique à trois ou quatre fois supérieure à celle d'un métier à bras ²⁶¹³. Jouanny estime qu'un métier mécanique peut tisser dans les années 1880 de quinze à vingt mètres par jour contre quatre fois moins pour un métier à bras ²⁶¹⁴.

Tableau 45-Nombre de métiers mécaniques au service de la Fabrique lyonnaise en 1881.

Départements	Arrondissements	Tissages mécaniques	Nombre de métiers mécaniques	Nombre de métiers par tissage	Part de métiers mécaniques sur le total (en%)
Ain		5	378	75	2
Ardèche		10	773	77	4,1
Drôme		7	706	100	3,7
Isère	dont :	62	11.336	182	60,2
	Grenoble ²⁶¹⁵	21	4.426	210	23,5
	La Tour-du-Pin	26	3.518	135	18,7
	Saint-Marcellin	13	3.092	237	16,4
	Vienne	2	300	150	1,6
Loire		24	2.421	100	12,9
Rhône		22	1.604	72	8,5
Saône-et-Loire		3	116	38	0,6
Savoie		8	1.046	130	5,5
Haute-Savoie		2	448	224	2,4
Total =		143	18.828	131	99,9

Source : Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon , année 1877, Lyon , Imprimerie du Salut public, 1878, p. 72.

À partir de 1885, le tissage à domicile entame son déclin tandis que le tissage mécanique est promu au rang de solution d'avenir pour les tissages du Bas-Dauphiné. Le mouvement s'accélère à partir de 1900, le tissage manuel devenant marginal à la veille de la Guerre ²⁶¹⁶. Le retard dans la mécanisation n'est en fait que très relatif pour la soie

²⁶¹¹ JOUANNY (J.), 1931, p. 55. Selon DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 72, la mécanisation de l'industrie lainière à Sedan s'accélère surtout à la fin des années 1880 et pendant les années 1890, soit une chronologie finalement assez proche de celle de la Fabrique lyonnaise de soieries.

²⁶¹² ROJON (J.), 1996a, p. 44.

²⁶¹³ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 218.

²⁶¹⁴ JOUANNY (J.), 1931, p. 59.

²⁶¹⁵ Il s'agit essentiellement du canton de Voiron , rattaché à l'arrondissement de Grenoble.

²⁶¹⁶ SCEAU (R.), 1995, p. 158.

si on compare la situation lyonnaise aux tissages de coton, de laine ou même de soie installés à Roubaix, le « Manchester français », en 1884. Cette année-là, plus de la moitié des établissements de cette cité industrielle du Nord est encore équipée en métiers à bras²⁶¹⁷. Cependant, il ne s'agit pas de surestimer la rapidité de cette mécanisation, puisque, même en Isère, pourtant à la pointe en la matière, en 1888, le nombre de métiers à bras demeure supérieur à celui des métiers mécaniques : en Bas-Dauphiné, il existe alors six mille quatre cents métiers mécaniques environ, répartis dans soixante usines, contre encore plus de quatorze mille métiers à bras en bois²⁶¹⁸. Huit cantons seulement regroupent alors 81% de ces métiers mécaniques en Bas-Dauphiné. En 1900, le seuil des quinze mille métiers mécaniques est franchi dans cette dernière contrée, contre encore de sept à douze mille métiers à bras²⁶¹⁹.

Le tissage à domicile se maintient dans les cantons ruraux et éloignés : La Tour-du-Pin, Virieu, Saint-Geoire, Pont-de-Beauvoisin, Morestel. En 1897, les frères Anselme, qui exploitent une fabrique à La Tour-du-Pin, depuis une vingtaine d'années, utilisent soixante métiers mécaniques (65.000 francs) dans leur fabrique et des métiers à bras (2.000 francs)²⁶²⁰. Jouanny pense que la survivance de ce mode de production s'explique par « *la difficulté de trouver un moteur* »²⁶²¹. Or, c'est justement dans ces cantons que les élites rurales traditionnelles conservent le plus de prestige et d'influence : dans le canton de Virieu, l'aura et l'influence de la famille de Virieu n'ont jamais disparu. Dans celui de Morestel, ce sont les Quinsonnas qui dominent avec quelques autres nobliaux de province, à l'influence plus locale. Ailleurs, on retrouve encore les Corbeau de Vaulserre ou les Pasquier de Franclieu. De même, l'ancienneté du travail à domicile, plus que centenaire avec le tissage des toiles de chanvre au XVIII^e siècle, illustre le maintien d'un esprit traditionnel dans ces cantons. Selon Ardouin-Dumazet,

« chaque soir, des fourgons, conduits par des chevaux vigoureux, et de plus en plus, des fourgons automobiles, vont répartir le travail. Ils sillonnent toutes ces campagnes que chemins de fer et tramways parcourent »²⁶²².

Au contraire, les métiers mécaniques sont plus nombreux dans les cantons les moins ruraux et les moins reculés. On retrouve cette même ligne de rupture à propos du nombre moyen de métiers mécaniques par établissement. Parfois, la présence d'une importante usine-pensionnat, comme Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux ou Montessuy & Chomer

²⁶¹⁷ PETILLON (C.), 2006, p. 51.

²⁶¹⁸ MARCHAND (O.) et THELOT (C.), 1997, pp. 28 et 34, reprenant les travaux d'Ariès, affirment que le tissage à domicile disparaît vers 1860. Dans le Sud-est, il conserve une vigueur particulière au moins jusqu'à la fin des années 1870.

²⁶¹⁹ LEQUIN (Y.), 1977, p. 85 et JOUANNY (J.), 1931, pp. 59-61.

²⁶²⁰ ADI, 9U2403, Justice de Paix de La Tour-du-Pin, Acte de société devant M^e Garnier-Dupré, à La Verpillière le 21 octobre 1897.

²⁶²¹ JOUANNY (J.), 1931, p. 63.

²⁶²² ARDOUIN-DUMAZET, *La petite industrie rurale en France, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1912, p. 91.*

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

à Renage, suffit à modifier les statistiques. Ces deux établissements occupent au moins la moitié, voire davantage pour Girodon, des métiers mécaniques de leurs cantons respectifs. Sans ces deux usines-pensionnats, les cantons de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et de Rives auraient un nombre moyen de métiers par établissement nettement inférieur à cent.

Tableau 46—Répartition des tissages mécaniques de soieries, par canton, en 1900.

Canton	Nombre de communes ayant un tissage mécanique	Nombre d'usines	Nombre de métiers mécaniques	Nombre moyen de métiers mécaniques par usine	Exemples de tissages mécaniques
Arrondissement de La Tour-du-Pin :					
Le Grand-Lemps	6	6	860	143	Algoud frères, Couturier
La Tour-du-Pin	4	7	765	109	Atuyer, Bianchini & Fériet, Dissard
Virieu	3	5	710	142	L. Diederichs & Favot
Pont-de-Beauvoisin	6	9	950	105	Vittoz, Rabatel, Donat, A. Giraud & Cie
Morestel	4	5	410	82	
Crémieu	1	1	50	50	
Saint-Geoire	3	6	910	151	Michal-Ladichère, Mignot, Veyre
Bourgoin	5	8	2100	262	Lafute & Diederichs, Heil & Genin
Arrondissement de Saint-Marcellin :					
Saint-Marcellin	1	1	100	100	
Rives	4	7	1.940	277	Montessuy & Chomer, Combe
Vinay	1	1	160	160	Moyroud
Tullins	1	2	270	135	Barlet, Baratin
St-Etienne-de-Saint-Geoirs	4	4	1.130	282	A. Girodon & Cie
Arrondissement de Grenoble :					
Voiron	4	14	2.920	208	J.-B. Martin, L. Permezel & Cie, Ruby & Cie
Total Bas-Dauphiné	46	76	13.275	174	
Total Isère	57	87	15315	176	
Part du Bas-Dauphiné (en %)	80	87	86		

Source : Bulletin des Soies et des Soieries, n°1215, le 18 août 1900.

À Corbelin, on constate qu'en 1901, la main d'œuvre au service du textile se répartit de façon équilibrée entre le travail concentré en fabrique (mécanisé ou non) avec trois

cent quatre-vingt-seize individus, et le travail à domicile avec trois cent quatre-vingt-neuf individus. Si l'on examine les taxinomies professionnelles avec une plus grande précision, il ressort même qu'il y a davantage de tisseurs à domicile (trois cent vingt-deux) qu'en fabrique (cent quatre-vingt-quatorze). À côtés des tisseurs et des tisseuses, on relève à l'intérieur des usines, une grande variété de métiers qui n'apparaissent plus ou pas dans le travail en chambre, tels que les employés, les ourdisseuses, les mécaniciens, les menuisiers, les canetiers, les cuisinières, les monteurs de métiers... La seconde activité encore largement pratiquée à domicile en dehors du tissage, est le dévidage, avec soixante-treize dévideuses en chambre contre cinquante-sept en usines. La survivance du travail à domicile est d'autant plus forte que l'on s'éloigne du centre du village où se concentrent les principales usines, celle de Donat et celle de Rabatel, désormais exploitée par la maison lyonnaise Wies , Vallet & Lacroix. L'éloignement géographique semble justifier alors le maintien du tissage à domicile. Dans le centre du village, sur les sept cent quatre-vingt-quatorze habitants, deux cent cinquante-neuf, soit plus du tiers de la population, sont directement au service du textile (dont seulement quarante-deux exercent leur activité chez eux). Cette position centrale se retrouve également pour la domiciliation des neufs entrepreneurs du textile de la commune, propriétaires d'une fabrique, tous résidents dans cette partie du village. Au contraire, dans les hameaux qui composent la commune, on dénombre trois cent quarante-trois travailleurs en chambre pour cent trente et un qui rejoignent quotidiennement une fabrique²⁶²³ . Même l'une des maisons les plus actives à Lyon , comme Atuyer, Bianchini & Fériet , conserve quelques métiers épars. Ce n'est qu'en 1909-1910 que le montant des façons payées à des ouvriers à domicile diminue fortement²⁶²⁴ .

Les plus fortunés et les plus audacieux, et surtout les plus jeunes patrons, adoptent le métier mécanique. Au contraire, ceux qui ont fondé leur affaire sous le Second Empire, ne parviennent pas ou rarement à se mécaniser. Lorsqu'ils prennent leur retraite, ils ferment en même temps leur fabrique. Sitôt installés à Boussieu , les Suisses de la maison Schwarzenbach , sous l'impulsion d'Alfred Mahler , engagent la restructuration de leur nouvelle filiale : en moins d'une année, le matériel de l'usine, c'est-à-dire cent cinquante et un métiers à bras en bois, est augmenté et modernisé par l'installation de quatre cent dix-huit métiers mécaniques, tandis que l'effectif des métiers manuels est porté jusqu'à huit cent vingt en 1902. À partir de cette date, la direction de l'établissement décide de démonter progressivement les vieux métiers en bois, tant et si bien qu'il n'en reste plus que deux cent quatre-vingt-deux à la veille de la Grande Guerre, au profit de métiers mécaniques plus rapides et plus performants. Au total, Mahler et son équipe parviennent à rationaliser leur outil industriel, en augmentant considérablement la productivité, puisque dans le même temps les effectifs diminuent fortement, passant de deux mille deux cents personnes salariées en 1897 à mille cinq cents en 1912. Dès 1894, le bras droit de Mahler, W. Wiessmann, également un Suisse, chargé de la direction commerciale de la filiale française, installe ses bureaux à Lyon . Un moulinage et un second tissage sont construits à La Tour-du-Pin pour répondre à l'expansion de l'activité. En 1900, la

²⁶²³ ADI, Listes nominatives de recensement de population de Corbelin en 1901.

²⁶²⁴ VERNUS (P.), 2006a, p. 64.

succursale de La Tour-du-Pin emploie déjà trois cent soixante-dix ouvrières. En une vingtaine d'années, les dirigeants suisses sont parvenus à multiplier par près de trois le chiffre d'affaires de leur filiale française. En 1912, les Schwarzenbach font travailler environ mille quarante métiers dans leurs usines françaises²⁶²⁵.

Tableau 47-Principaux tissages mécaniques de soieries en Bas-Dauphiné, vers 1895.

Nom	Lieu	Nombre de métiers	Energie		Genre de tissus
			eau	vapeur	
Mézin	Grand-Lemps	60	x		Uni écru
Donat	Corbelin	82		x	?
Bourgeat	Nivolas	90	x		Uni grège
Bargillat	La Tour-du-Pin	100		x	Façonné cuit
Faidides	Nivolas	100	x	x	Satin grège
Mignot	Saint-Bueil	100	x		Uni écru
Léonce Gillet	Apprieu	120		x	Armure en cuit
Baratin	Tullins	143	x	x	Uni et armure grège et cuit
Combe	Renage	150	x		Satin grège et cuit
Claude Ogier	Voiron	152		x	Uni et armure en écru
Etienne Jourdan	Voiron	160	x	x	Grège cuit et velours
Vve Moyroud	Vinay	160	x	x	Satin cuit coton et satin grège
Monin	Voiron	163		x	Uni et façonné tramé cuit
Bruny	Saint-Blaise	180	x	x	Satin grège et cuit
Couturier frères	Bévenais	180	x	x	Satin grège et cuit
Rochas	vienne	180		x	Uni écru et cuit
Brun	Coublevie	250	x	x	Satin grège et cuit
Alphonse Couturier	Charavines	290	x	x	Satin grège et cuit
Séraphin Martin	Moirans	330	x	x	Uni et façonné en écru
Tissage mécanique de Moirans	Moirans	450	x	x	Uni et façonné en écru et cuit
Michal-Ladichère (3 usines)	Saint-Geoire	496	x	x	Crêpe de Chine, satin rayé, ruban, satin doublure
Léon Permezel & Cie	Voiron	500	x	x	Uni écru
Girodon & Cie	Saint-Siméon	700		x	?
Tissages et Ateliers Diederichs (deux usines)	Bourgoin, Jallieu	716	x	x	Armure et façonné cuit et écru, uni écru
Total du Bas-Dauphiné		5.931	Total des métiers mécaniques membre du Syndicat : 9.803 (Bas-Dauphiné = 60% des métiers à tisser inscrits au Syndicat)		

²⁶²⁵ ADI, 166M5, Rapport ms de grève de mai 1900, SCHWARZENBACH (R.), 1917, pp. 149-150.

Source : Syndicat du Tissage mécanique des Soieries.

On assiste donc à l'apparition de vastes usines. Des fabricants lyonnais comme Montessuy & Chomer à Renage ou Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux , avaient déjà entamé le mouvement de concentration avant 1880. Du côté des façonniers, Diederichs, à Jallieu , Michal-Ladichère à Saint-Geoire ou encore les Poncet et autres Pochoy à Voiron les avaient imités ou précédés. En 1907, le tissage de Casimir Martin , le fils de Séraphin, à Moirans , compte plus de sept cents métiers à tisser²⁶²⁶ .

Cependant, cette mécanisation n'est pas un processus aussi linéaire qu'il y paraît. Il n'y a pas un simple remplacement du métier à bras en bois par un métier mécanique. En 1891, à Voiron , on dénombre huit tissages en activité, comportant environ mille trois cent soixante-quinze métiers mécaniques montés. Or, six ans plus tôt, ce centre industriel disposait de treize usines et de mille neuf cents métiers mécaniques²⁶²⁷ .

À la fin du XIX^e siècle, en 1896, la région voironnaise et l'arrondissement de Saint-Marcellin rassemblent six mille six cent douze métiers mécaniques, soit plus du double qu'une trentaine d'années auparavant, pour un nombre d'usines sensiblement équivalent (trente-quatre en 1896 contre trente en 1867). La région voironnaise (Moirans y compris) représente alors un quart du matériel mécanisé total de la Fabrique Lyonnaise, réparti dans une dizaine de départements. En une trentaine d'années, la concentration de l'outillage industriel a fortement augmenté avec désormais une moyenne de cent quatre-vingt-quatorze métiers à tisser par établissement dans ces contrées, contre cent huit en 1867. Désormais, plus de neuf mille ouvriers y travaillent, soit une masse salariale de cinq millions de francs au moins distribuée dans les campagnes, sans compter le tissage manuel en voie de complète disparition²⁶²⁸ . Vers 1910, il n'y a plus que deux mille métiers à bras encore recensés dans le Voironnais, fonctionnant de façon irrégulière, contre neuf fois plus une trentaine d'années auparavant. Avec les six mille cinq cents métiers mécaniques de la contrée, la production dépasse les cent trente mille mètres quotidiens, soit une moyenne de vingt mètres par métier²⁶²⁹ .

Pour l'ensemble de la Fabrique lyonnaise de soieries, entre 1900 et 1914, ce sont pas moins de dix mille nouveaux métiers à tisser mécaniques qui sont installés, tandis qu'en même temps trente-neuf mille métiers à bras sont définitivement réformés et démontés. Le petit atelier familial cède désormais la place à l'usine qui devient le modèle industriel dominant. En 1903, les tissages isérois abritent près de dix-sept mille métiers mécaniques. Au total, l'industrie des soieries emploie dans ses seules usines, bon an, mal an, entre trente-cinq et trente-huit mille personnes, en majorité pour le tissage, mais aussi sur les dévidoirs, les ourdissoirs... À cela, il faut ajouter encore quelques milliers de

²⁶²⁶ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1907.

²⁶²⁷ GAUTIER (A.), 1983, p. 34.

²⁶²⁸ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, p. 96.

²⁶²⁹ *Chambre de Commerce de Grenoble, Bulletin mensuel*, séance du 16 octobre 1910, p. 240.

métiers à bras dispersés à la campagne ²⁶³⁰. En 1914, on dénombre en Isère dix-sept mille neuf cent trente-cinq métiers mécaniques pour seulement deux mille six cent vingt-huit métiers à bras (dont deux mille trois cent soixante-quinze à domicile) : le département – en fait le Bas-Dauphiné – fait figure de cheville ouvrière de la Fabrique lyonnaise. Par son outillage industriel largement mécanisé, l'Isère surpasse largement les départements de la Loire et du Rhône. Au total, ce sont désormais soixante et un mille sept cent quatre-vingt-quinze métiers qui tissent pour la Fabrique lyonnaise dans le Sud-est ²⁶³¹. Alors qu'en 1880, 61% des métiers à tisser mécaniques au service de la Fabrique lyonnaise (onze mille trois cent trente-six sur 18.828) se trouvaient en Isère, cette part n'est plus que de 45% en 1914 (dix-huit mille sept cent quarante-sept métiers sur quarante mille sept cent soixante-six), car les autres départements rattrapent leur retard ²⁶³².

La mécanisation entraîne le développement des machines à vapeur dans les tissages : les métiers mécaniques sont gourmands en énergie, mais ils ont besoin aussi d'un fonctionnement régulier pour satisfaire aux exigences de la production de masse. Les étiages des rivières pendant la saison estivale poussent les usiniers à s'affranchir alors de l'énergie hydraulique.

Tous les fabricants lyonnais ne font pas le pari définitif du tout mécanique. Ainsi, la maison P. Guéneau & Cie, créée par Charles Guéneau, puis reprise par son fils Paul à la fin du XIX^e siècle, conserve une structure duale probablement jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Paul Guéneau, assisté de deux associés, n'a besoin que d'un modeste capital social pour son affaire, seulement 300.000 francs en 1903. Depuis ses bureaux lyonnais de la rue du Griffon et de la rue Romarin, toute proche, il dirige ses tissages de Chauffailles (deux établissements) et de Châbons, en Bas-Dauphiné. Mais autour de ses trois usines, il continue à placer des métiers manuels à domicile ²⁶³³. De même, la maison Lamy & Gautier n'adopte le métier mécanique qu'en 1920, recourant jusque là aux traditionnels ateliers de canuts de La Croix-Rousse. En 1882, la maison décide d'intégrer un atelier de tissage composé de trente-trois métiers à bras. Cet immobilisme s'explique par le créneau choisie par la direction de l'affaire : la maison se spécialise dans les soieries et les velours traditionnels de grand luxe, et non pas dans la nouveauté ou les étoffes mélangées ²⁶³⁴. La maison Tresca frères, fondée dans la première moitié du XIX^e siècle par Joseph Bellon, conserve des centaines de métiers à bras en activité au début du XX^e siècle, alors qu'elle vend une grande partie de sa production sur les marchés

²⁶³⁰ Rapport de Marius Viallet à la Chambre de Commerce de Grenoble en mars 1903, paru dans *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, le 20 juillet 1903.

²⁶³¹ BOURGEON (M.L.), 1938. En 1914, la Loire et le Rhône possèdent respectivement huit mille cinq cent trente-trois et cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf métiers mécaniques.

²⁶³² CLERGET (P.), 1929.

²⁶³³ ADI, 9U799, Justice de paix du Grand-Lemps, Acte de société sous seing privé du 2 juillet 1903.

²⁶³⁴ CHARPIGNY (F.), 1982.

anglo-saxons très concurrentiels. Déjà, en 1903, Pierre et Joseph Tresca se sont résolus à solliciter cinq commanditaires, dont Riboud, l'un des patrons de la Société Lyonnaise, pour fournir deux millions et demi de francs de capital. Cela ne suffit pas, ni d'ailleurs le protectionnisme que défendent les patrons de la société, pour la sauver. En 1906, après de lourdes pertes, ils doivent liquider leur affaire pour ne pas avoir su anticiper les mutations du marché. La maison Mouly & Schulz, un de leurs confrères, reprend leur stock, le tissage de Vizille et garde à son service Joseph Tresca²⁶³⁵.

L'installation d'une usine mécanisée doit offrir en contrepartie des avantages considérables à son propriétaire et à son exploitant. Le principal atout concerne la vitesse et la quantité de travail fournies par la nouvelle installation. En revanche, d'un point de vue des coûts de production, le bilan n'est pas aussi positif.

Grâce à la mécanisation de ses tissages de soieries, la Fabrique lyonnaise parvient à conserver ses parts de marché à l'exportation à la veille de la Grande Guerre, malgré les velléités de ses rivales allemandes, suisses ou italiennes. En 1913, les soieries françaises représentent 40% des exportations mondiales de soieries, soit le niveau atteint en 1885, alors que les parts des soieries allemandes et helvétiques dans les exportations mondiales reculent entre 1885 et 1913, passant respectivement de 33 à 18,2% et de 18,8 à 15,9%²⁶³⁶. Si l'on examine la mécanisation de la Fabrique de Créfeld²⁶³⁷, l'un des principaux concurrents de Lyon, on constate que Lyon dispose d'une solide avance sur elle : en 1882, il y a à Créfeld trente-cinq mille six cent neuf métiers à tisser dont huit cent trente et un (2,3%) sont des métiers mécaniques. En 1896, alors que la « Grande Dépression » touche à sa fin, on y dénombre dix-huit mille cinq cent trente-cinq métiers dont sept mille trois cent quatre-vingt-sept mécaniques (40%). Le tissage mécanique n'a pas encore dépassé le tissage à bras, bien que l'équipement du premier ait été multiplié par neuf. À Côme, en Italie, on dénombre sept mille cinq cents métiers à tisser manuels en 1885, soit le chiffre le plus élevé jamais recensé, contre dix fois moins de métiers mécaniques²⁶³⁸. À Zurich, les fabricants de soieries utilisent deux mille six cent cinquante métiers mécaniques en 1880 pour vingt-cinq mille métiers à bras²⁶³⁹. Dans les velours et les soieries bon marché, la fabrique zurichoise offre une concurrence non négligeable aux Lyonnais²⁶⁴⁰.

Le principal effort porte en réalité sur le passage du métier manuel au métier mécanique, entamé dès les années 1860-1870. En 1906, on dénombre encore trois mille cent quatorze personnes qui tissent la soie à domicile sur des métiers manuels, dont trois

²⁶³⁵ ISAAC (A.), 2002, p. 45.

²⁶³⁶ FEDERICO (G.), 1994, p. 470.

²⁶³⁷ KRIEDETE (P.), 1992.

²⁶³⁸ *Bulletin des Soies et Soieries*, n°1064 du 25 septembre 1897 et DEWERPE (A.), 1985, p. 32.

²⁶³⁹ *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877*, Lyon, Imprimerie du Salut public, 1878, p. 74.

²⁶⁴⁰ SCHINDLER-OTT (M.), 1957.

quarts de femmes, alors que vingt mille sept cent vingt-huit autres individus travaillent la belle étoffe en usine le plus souvent sur des métiers mécaniques²⁶⁴¹.

La spécialisation.

Au sein même de l'espace du tissage, on assiste à des spécialisations locales. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, le centre industriel voironnais attire la production de velours et de peluches.

Le Lyonnais Camille Chavant²⁶⁴² a construit non loin de l'usine Pochoy, à Voiron, une vaste usine spécialisée dans les velours. Grâce à des brevets dont il est détenteur, il fonde une entreprise employant plus de deux cents personnes. De l'avis général, l'installation de Chavant à Voiron, permet à l'industrie textile locale de connaître une nouvelle ère de prospérité et lui permet de sortir du marasme économique dans laquelle elle est plongée depuis 1882²⁶⁴³. Dans les années 1890, il dispose de deux fabriques de velours à Voiron employant cinq cent quarante-cinq ouvriers. Les bénéfices sont même considérables à partir de 1892 selon les renseignements recueillis par les agents de la succursale de la Banque de France de Grenoble. En 1898, l'actif de Chavant, au moment de la fusion avec la firme J.-B. Martin, son principal concurrent, est évalué à 850.000 francs²⁶⁴⁴.

À la fin du siècle, les frères Bickert installent à leur tour une usine de velours non loin de là, à Moirans, qu'ils complètent en 1906 par l'acquisition de l'usine d'Antoine Giraud, alors en pleine liquidation. En 1910, la vénérable maison lyonnaise Riboud frères, produisant elle aussi du velours et des peluches, achète les bâtiments qui abritent les ateliers de construction Marquis, à Voiron, dans le quartier du Colombier, pour les transformer en tissage de velours. La dimension modeste de l'édifice ne permet pas, toutefois, d'y installer plus de cinquante-huit métiers à tisser. En 1913, l'actif de Riboud frères atteint 1.350.000 francs. À cette date, l'affaire est transformée par ses gérants en société anonyme, avec parmi ses nouveaux actionnaires, ses voisins et concurrents, J.B. Martin et Bickert²⁶⁴⁵.

L'essor de l'industrie du velours à Voiron ne doit rien au hasard. Elle exige une intensité capitalistique plus forte, des usines plus spacieuses et surtout beaucoup d'énergie. Au moins jusqu'aux années 1930, on conserve dans le velours l'attribution d'un

²⁶⁴¹ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 322.

²⁶⁴² Fabricant de soieries, ingénieur de formation, Camille Chavant forme une entreprise en novembre 1872 avec Martin d'Angers, mais elle est dissoute au printemps 1874. En 1885, Chavant apporte la moitié du capital de la société A. Ponchon & Cie, soit 25.000 francs, chargée d'exploiter un tissage mécanique de velours situé à Villeurbanne, équipée en métiers conçus par Chavant. Il est membre du Cercle du Commerce. Il se retire à Evian et décède en 1911.

²⁶⁴³ ADI, 155M2, Rapport imprimé sur la situation des principales industries de la circonscription de la Chambre de Commerce de Grenoble, séance du 7 août 1888.

²⁶⁴⁴ Voir La notice de J.-B. Martin dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 205-209.

seul métier à tisser par ouvrier. Devant l'importance de l'investissement consenti, très supérieur à celui d'un tissage de satin, peu de façonniers se risquent dans le velours à l'échelle industrielle. Cela explique aussi l'extrême concentration de cette industrie autour d'une poignée de fabricants-usiniers. Les salaires y sont également plus élevés, de 10 à 15% en raison de l'habileté de la main d'œuvre²⁶⁴⁶. En 1913, neuf tissages en Bas-Dauphiné sont spécialisés dans le velours, dont trois à Voiron où se concentrent 56% des huit cent vingt-trois métiers à tisser. Hormis ces trois établissements ayant chacun en moyenne cent cinquante métiers à tisser, et l'usine Bickert de Moirans et ses cent soixante-dix métiers, les cinq autres établissements sont plutôt de dimensions médiocres, à peine trente-huit métiers chacun. Dans quelques localités, comme Brezins, on trouve du tissage de velours frisé au fer à domicile²⁶⁴⁷.

À La Tour-du-Pin et à Saint-Clair-de-la-Tour, une commune voisine, quelques usines se spécialisent dans la fabrication du tulle, comme celle de Pierre Revol, ou dans la passementerie. André Bogey installe à La Tour-du-Pin une fabrique de passementerie, nouveautés et tissus d'ameublement vers 1844. Dès 1845, cent trente ouvrières travaillent pour lui, en majorité chez elles. En même temps, devant le succès de son projet, il entreprend la construction d'une fabrique pour recevoir trois cents ouvrières²⁶⁴⁸. Cependant, en 1869, son gendre, Pierre André, décide de se consacrer exclusivement à la passementerie pour l'ameublement. À son tour, André associe à ses affaires son propre gendre, Claude-Michel Contamin, et décide d'installer une seconde fabrique à Montcarra, un petit village proche de La Tour-du-Pin, ainsi qu'une teinturerie à Saint-Jean-de-Soudain²⁶⁴⁹. Lorsque Jean Léoutre, un petit entrepreneur de confession protestante, décède en 1878 à La Tour-du-Pin, il laisse à son épouse, Jeanne-Marie Figueat, un moulinage et un dévidage situés en ville, estimés à 16.000 francs. Comme tant d'autres, il a débuté sa carrière professionnelle à Lyon. Sa veuve s'empresse de louer les ateliers pour quelques années à Alexis Durand. Toutefois, elle décide de reprendre rapidement l'exploitation directe des biens industriels de son défunt mari. Elle choisit de les transformer en fabrique de passementerie. En 1900, sa petite entreprise travaille à façon pour trois maisons lyonnaises : Bargillat frères (dont l'un des frères est banquier à

²⁶⁴⁵ ADI, 9U363, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société du 25 juillet 1898, 9U3160, Justice de Paix de Voiron, Acte de société sous seing privé du 28 mai 1913 et déclaration de souscription des actions devant M^e Rodet, à Lyon, le 3 juin suivant et ADR, 10M446, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie pour le département de l'Isère, en août 1894, ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1897.

²⁶⁴⁶ JOUANNY (J.), 1931, pp. 112-113.

²⁶⁴⁷ JOUANNY (J.), 1931, pp. 112.

²⁶⁴⁸ ADI, 2N4/2, Rapport du sous-préfet de La Tour-du-Pin destiné au Conseil d'arrondissement, session 1845.

²⁶⁴⁹ ADR, 46Q233, ACP du 19 mai 1886 (cession de droits devant M^e Chaine, à Lyon, le 18 mai), *Lyon à l'Exposition Universelle, 1889, tome 2, les exposants lyonnais*, Lyon, A. Storck, 1891, pp. 121-122. Contamin, alors employé de commerce, épouse Marie-Claire André en juin 1886. Les apports de Marie-Claire André s'élèvent à 63.500 francs contre 21.000 francs pour Claude-Michel Contamin.

La Tour-du-Pin), Vullierme, et enfin Bouzon, Dumontier & Moujon²⁶⁵⁰. La famille Revol possède déjà au milieu du XIX^e siècle, une maison spécialisée dans la fabrication de tulles à Lyon. Louis Revol est associé à l'entreprise paternelle de la rue Romarin, à Lyon, en 1857. En 1874, il associe à ses affaires Joseph Bossu et Louis-Joseph-Alphonse Robin, mais la société est dissoute quatre ans plus tard. Louis Revol décide dans les années 1880 de s'installer à Saint-Clair-de-la-Tour dans sa nouvelle usine, tandis que son fils, Pierre-Denis²⁶⁵¹, reste à Lyon en tant qu'employé de commerce, au moins jusqu'à son mariage à l'automne 1888 avec Joséphine-Eugénie-Antoinette Joyard, la fille du directeur de l'usine de tulles²⁶⁵². Dès 1887, Joseph Sirand et Laurent Fouquet montent une affaire de fabrication de moules en bois ou en liège destinés à la passementerie et à l'ameublement, avec un modeste capital de 8.000 francs, mais quelques mois plus tard Sirand se retire²⁶⁵³. À la fin du siècle, les deux tissages de passementerie de La Tour-du-Pin, celui de Pitiot²⁶⁵⁴, un fabricant de soieries installé à Lyon, ayant une autre usine dans le quartier des Brotteaux, et celui de Contamin, emploient respectivement cinquante-neuf et deux cent seize ouvriers, alors que Revol, le principal fabricant de tulles, en occupe cent quinze²⁶⁵⁵.

La disparition du moulinage et de la filature.

Au début du XX^e siècle, la filature de soie en France n'en finit pas d'agoniser. Les cent

²⁶⁵⁰ ADI, 3Q32/324, Mutation par décès de Jean Léoutre du 5 juillet 1878, 3Q32/353, Mutation par décès de Jeanne-Marie Figueat le 25 février 1901.

²⁶⁵¹ Fabricant de tulles, Pierre-Denis Revol est né à Lyon le 18 avril 1858, d'un père « *fabricant de tulles* », tout comme son grand-père maternel, Hubert Sibille. Il poursuit des études secondaires et passe un baccalauréat ès lettres. Participant de bonne heure aux affaires familiales, il s'installe entre 1893 et 1895 au Chili comme chargé de mission pour développer le commerce français. À son retour en France, il se fait élire conseiller municipal de Saint-Clair-de-la-Tour au printemps 1896. Quelques jours plus tôt, il avait reçu, avec son frère Hubert, de leurs parents, en donation partage, les ateliers de Saint-Clair. À partir de cette date, il poursuit une carrière politique en parallèle à celle d'homme d'affaires. En 1904, il devient adjoint puis maire dix ans plus tard de la commune. En 1916, il renouvelle avec son frère, Hubert, la société Revol frères. Au lendemain de la Grande Guerre, en 1919, il se fait élire conseiller d'arrondissement (et vice-président de cette assemblée). Il entame alors une carrière qui dépasse le cadre de sa commune d'adoption. Il prend la tête la Société de secours mutuels de Saint-Clair et préside le syndicat d'électrification de Saint-Clair, La Chapelle et Saint-Didier. Toujours en 1919, il intègre le conseil de perfectionnement de l'Ecole Pratique de Pont-de-Beauvoisin. On le retrouve également comme membre de l'Office départemental des Pupilles de la Nation et de la commission des Allocations militaires ou encore vice-président du Crédit Agricole local. Revol décède à Saint-Clair le 26 mars 1937, en laissant trois enfants.

²⁶⁵² ADR, 3E24551, Contrat de mariage devant M^e Deloche, à Lyon, le 8 décembre 1856, 6Up, Dissolution de société le 23 juillet 1878.

²⁶⁵³ ADI, 9U2403, Justice de paix de La Tour-du-Pin, Acte de société devant M^e Falcon, à La Tour-du-Pin le 26 janvier 1887.

²⁶⁵⁴ Maison spécialisée dans les ornements d'église. Voir MOULIN (C.), 1990-1991, pp. 25-26.

²⁶⁵⁵ ADR, 10M448, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en février 1895.

soixante-douze filatures françaises, en majorité situées dans une vaste région sud-est, n'ont pas les moyens de rivaliser avec leurs concurrentes italiennes, plus nombreuses (neuf cents) et à leur productivité deux fois plus forte²⁶⁵⁶.

En 1896, on ne dénombre plus que trente-quatre filatures de soie dans le département, pour deux cent quatre-vingt-dix-huit en Ardèche et cent dix-neuf dans la Drôme. Dans ces deux départements, la moyenne est d'environ quarante-quatre ouvrières par établissement contre seulement trente et un en Isère²⁶⁵⁷.

Chez Crozel, à Chatte, non loin de là, l'heure du déclin industriel a sonné, entraînant avec lui le déclassement social de la famille. À l'automne 1885, après plusieurs années d'atermoiement, Marc Crozel se décide enfin à acheter la seconde fabrique qu'il exploite, à Romain de Prandière, avec le secret espoir de la reconverter en tissage. Au début de l'année 1889, son projet de reconversion semble prendre forme : il sollicite un constructeur voironnais qui se charge de lui procurer une cinquantaine de métiers à tisser d'occasion. Mais l'affaire échoue, Crozel ayant trop tardé à répondre, le constructeur s'est déjà séparé des métiers. Son éventuel associé, un dénommé Charras, ne souhaite pas immobiliser des capitaux considérables, or l'achat d'un matériel neuf exigerait plus de 40.000 francs. Finalement, l'affaire n'a pas lieu. En 1896, il donne son entreprise à son fils François-Fleury à l'occasion de son mariage, mais la valeur de l'établissement n'excède pas 24.000 francs. Ce dernier épouse une jeune fille originaire d'un village voisin dont la dot est estimée à 21.900 francs. Quelques années plus tôt, le fils Crozel aurait pu probablement trouver un meilleur parti²⁶⁵⁸. Ne contrôlant plus les marchés locaux d'approvisionnement en soie, filateurs et mouliniers se trouvent dépossédés de leur pouvoir au profit des marchands de soie et des fabricants lyonnais qui leurs fournissent désormais, selon leur bon vouloir, la matière première dont ils ont besoin.

En 1894, il ne reste plus qu'une quinzaine de moulinages de soie en Bas-Dauphiné, tous situés dans l'arrondissement de Saint-Marcellin. Le plus important, celui de Pont-en-Royans, appartient à la puissante maison lyonnaise Tresca frères, et il ne fournit du travail qu'à soixante-quinze personnes. Tous les autres occupent entre sept et vingt-deux ouvrières. Avec un effectif moyen de dix-sept ouvriers par établissement, le moulinage isérois et ses deux cent quarante-quatre ouvrières n'ont pas la taille critique pour rivaliser avec leurs concurrents du Vivarais. Même des entreprises anciennes et jadis puissantes, tels que Crozel à Chatte (dix ouvrières), Vignal à Saint-Antoine (seize ouvrières) ou de Nolly à Saint-Geoirs (anciennement Joly, vingt-deux ouvrières), font pâle figure. Deux entreprises de moulinage de soie tentent d'organiser la résistance en exploitant plusieurs fabriques : Bouvarel dispose d'un moulinage à Saint-Antoine et à

²⁶⁵⁶ FEDERICO (G.), 1994, p. 14. Vers 1910-1912, chaque filature italienne produit en moyenne sept tonnes, contre moins de quatre pour une filature française, alors que le nombre moyen de bassines par établissement est quasiment le même (soixante-sept contre soixante-huit).

²⁶⁵⁷ ARDOUIN-DUMAZET, 1912, p. 66.

²⁶⁵⁸ ADI, 3E29655, Contrat de mariage devant M^e Jarsaillon, à Vinay, le 6 avril 1896 et APAG, Lettre ms de Charras adressée à Crozel le 9 janvier 1889.

Chatte, tandis que la maison Laurent, présente également dans ce dernier village, exploite des moulins à La Sône et à Saint-Just, mais l'effectif total de chacune de ses deux sociétés avoisine la trentaine de personnes seulement²⁶⁵⁹. En 1910, il n'y a plus que vingt-cinq à trente mille fuseaux de torsion en activité autour de Saint-Marcellin, soit environ 2,5% des fuseaux français²⁶⁶⁰.

L'effort de modernisation en Bas-Dauphiné a donc surtout porté sur le tissage au détriment de la filature et du moulinage. Le tissage de soieries a achevé, en 1914, sa mécanisation et sa modernisation, et a permis à la Fabrique de maintenir ses positions sur les marchés internationaux devant les poussées allemandes et américaines.

2-Les trajectoires des autres activités textiles.

Le mouvement de mécanisation gagne inégalement les autres activités textiles comme l'impression sur étoffes et le tissage de toiles de chanvre. Pour la première, il y a même un retour partiel au travail manuel, avec l'essor de l'impression à la planche, au détriment de l'impression au rouleau. Quant au tissage de toiles, il se maintient péniblement à Voiron .

La stratégie différenciée de l'impression sur étoffes.

Malgré la mécanisation de la production du tissage, il est encore difficile de parler de réelle standardisation des soieries, si l'on se réfère aux étoffes imprimées. Les fabricants lyonnais reçoivent encore de leurs clients des petites séries. L'une des raisons de la persistance de l'impression à la planche de bois jusqu'au XX^e siècle, dans la région lyonnaise, tient à ce que les dessins imprimés ne le sont qu'en faibles quantités. Les fabricants lyonnais choisissent volontiers une stratégie privilégiant la qualité, la satisfaction des désirs de leurs clients en leur offrant une grande variété de produits, même s'il ne s'agit que d'une diversité apparente. Cela leur permet de se distinguer de leurs concurrents allemands, suisses ou anglais qui font le pari de la grande série²⁶⁶¹.

Après l'effort de modernisation et de mécanisation engagé dans les années 1860 et 1870 par Henry Brunet-Lecomte, son fils et successeur Michel préfère gérer son héritage au mieux, sans se lancer dans de grandes transformations. Au contraire, on assiste même à la remise en cause du processus de mécanisation avec le démontage progressif des perrotines et des machines à imprimer au rouleau au profit de la technique traditionnelle de l'impression manuelle à la planche de bois, communément appelée également impression à la lyonnaise au cadre plat²⁶⁶². Alors que dans les années 1870

²⁶⁵⁹ ADR, 10M446, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en octobre 1894.

²⁶⁶⁰ *Chambre de Commerce de Grenoble, Bulletin mensuel*, séance du 16 octobre 1910, p. 239 et BEAUQUIS (A.), 1910, p. 150. En 1910, on dénombre cinq cent quatre-vingt-dix moulins en France et un million cent dix-huit mille fuseaux.

²⁶⁶¹ VERLEY (P.), 1997, pp. 153-155.

²⁶⁶² CAUDY (N.), 1992.

Henry Brunet-Lecomte avait manifesté son intention de se lancer dans la « grande cavalerie », c'est-à-dire la production en séries plus importantes d'étoffes moins luxueuses, son fils a donc changé de stratégie pour adopter une stratégie tournée vers la haute nouveauté, sans doute pour mieux se différencier de la concurrence. Alors que ses concurrents se lancent dans la mécanisation à outrance pour imprimer des étoffes dites de demi luxe, Michel Brunet-Lecomte choisit le créneau de la qualité et de l'artisanat, avec comme principal client la maison Atuyer, Bianchini & Fériet au début du XX^e siècle, elle-même spécialisée dans les Nouveautés²⁶⁶³.

Pour imprimer des étoffes à la qualité impeccable, il impose une meilleure sélection des produits utilisés (colorants, fixants...) : jusqu'en 1907, l'achat des marchandises et des fournitures représente en moyenne 14% du chiffre d'affaires. Après cette date, la moyenne du montant des achats entre 1907 et 1913 dépasse les 20% du chiffre d'affaires, avec une pointe en 1913 lorsque les marchandises représentent un quart du produit des ventes. Désormais, le personnel doit privilégier également la qualité et lutter contre les défauts de fabrication. D'un point de vue commercial, cette politique se traduit par une réduction massive des rabais accordés aux clients mécontents et contestataires de la manufacture. En 1903, les rabais consentis en raison de défauts de fabrication représentent un dixième du chiffre d'affaires. À partir de 1910, le montant des rabais est quasiment nul²⁶⁶⁴.

Au début du XX^e siècle, la fortune industrielle des Brunet-Lecomte repose toujours sur l'impression à la planche de bois, avec cinquante-huit tables, alors qu'il n'y a plus qu'une seule machine au rouleau, seule forme de travail mécanisé. À la veille de la Grande Guerre, la quasi-totalité de l'impression s'effectue manuellement. Une vieille perrotine ainsi qu'une machine à imprimer au rouleau sont occasionnellement utilisées, mais elles ne servent qu'à imprimer au maximum 3,3% du métrage total imprimé chez Brunet-Lecomte en 1910-1911. Bon an, mal an, les ateliers impriment entre deux cents et trois cent mille mètres d'étoffes. Ce choix technologique se traduit par une baisse de la compétitivité de la manufacture Brunet-Lecomte. Entre 1899 et 1914, le prix moyen au mètre d'impression augmente régulièrement, passant de 1,67 francs par mètre à 2,06 francs, avec un maximum de 2,33 francs en 1910. La réduction des coûts engagée dans les ateliers de gravure ne suffit pas à compenser cette hausse dans l'impression, même si des efforts sont entrepris à partir de 1910²⁶⁶⁵. Le matériel est évalué à la même époque, avec l'atelier de gravure, le laboratoire... à 50.000 francs, contre le triple pour les bâtiments et le terrain. À sa mort en 1903, ses trois fils reprennent l'entreprise, mais seul l'aîné, Henry-Marie-Nicole porte le titre de gérant²⁶⁶⁶.

À la fin du siècle, le centre jallésien d'impression sur étoffes compte quatre cent

²⁶⁶³ VERNUS (P.), 2006a, p. 77.

²⁶⁶⁴ Entre 1903 et 1910, la part des rabais dans le chiffre d'affaires diminue lentement pour ne s'élever qu'à 7% du montant des ventes.

²⁶⁶⁵ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Statistiques ms sur l'impression dans la manufacture Brunet-Lecomte entre 1899 et 1917, Statistiques ms sur l'impression entre 1903 et 1913 (chiffres d'affaires/rabais).

vingt-trois ouvriers, regroupés dans deux entreprises de taille équivalente. L'une, Trapadoux, anciennement Perrégaux, appartient à des fabricants lyonnais, tandis que la seconde, Brunet-Lecomte, imprime à façon en particulier pour la branche lyonnaise de la famille fondatrice. En 1895, Les frères Trapadoux occupent dans leur manufacture cent cinquante-cinq ouvriers, aux trois quarts des hommes. Chez Brunet-Lecomte, ce sont cent soixante ouvriers qui travaillent quotidiennement, avec une proportion de main d'œuvre masculine équivalente²⁶⁶⁷. Loin d'entraîner une disparition d'emplois, la mécanisation de l'impression dans la seconde moitié du XIX^e siècle a accompagné la croissance de l'industrie textile : il n'y a jamais eu autant d'ouvriers imprimeurs et graveurs en Bas-Dauphiné.

Tableau 48-Les ouvriers de l'impression à Jallieu, à la fin du XIX^e siècle.

	Trapadoux
Imprimeurs	45
Rentreuses	27
Mancœuvres	56
Graveurs	5
Apprentis	38
Employés	10
Roulottiers	2
Encadreuses	32
Total	215

Sources : ADI, 166M4, Rapport ms de grève du 5 février 1896 chez Trapadoux.

Mais cette mécanisation a signifié une perte d'autonomie dans le travail des imprimeurs et dans la valorisation de leur savoir-faire professionnel. Alors qu'au milieu du siècle, les combats ouvriers se portaient sur la défense d'une identité particulière autour de leurs patrons, désormais ils s'engagent contre eux pour préserver leur autorité technique dans les ateliers. En 1896, les ouvriers de l'usine Trapadoux se mettent en grève contre le recrutement de trois ou quatre apprentis : en échange d'un travail moins rémunéré, ceux-ci effectuent les mêmes tâches que les ouvriers qualifiés²⁶⁶⁸. En outre, ces derniers ne choisissent plus leurs apprentis car cette mission relève maintenant du nouveau directeur, Lapize, un homme de main des patrons lyonnais. La grève ne dure que quelques heures, mais elle permet aux grévistes, soit un cinquième du personnel, de manifester leur mécontentement²⁶⁶⁹.

²⁶⁶⁶ ADI, 9U366, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société devant M^e Barginet, à Bourgoin, le 11 avril 1904 : le capital de la SCA H. Brunet-Lecomte & Cie s'élève alors à 400.000 francs, fournis par le gérant à hauteur de 150.000 francs, tandis que ses deux frères cadets apportent 125.000 francs chacun.

²⁶⁶⁷ ADR, 10M448, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en février 1895.

²⁶⁶⁸ Vieille revendication déjà mentionnée dans d'autres circonstances par CHASSAGNE (S.), 1971.

²⁶⁶⁹ ADI, 166M4, Rapport ms de grève des 16 janvier et 5 février 1896.

Le développement de la gravure à façon.

À Lyon , au XIX^e siècle, on dénombre au moins une vingtaine d'ateliers de gravure indépendants. À Jallieu , jusqu'au début du XX^e siècle, ils sont au contraire intégrés aux manufactures d'impression Perrégaux puis Trapadoux et Brunet-Lecomte. Sans doute que l'activité de ces deux seuls établissements ne permet pas la survie d'ateliers indépendants, d'autant que les Brunet-Lecomte, et probablement les Trapadoux, préfèrent le cas échéant solliciter des graveurs lyonnais pour réaliser des commandes compliquées ou pressées, car ils sont sûrs de trouver dans la capitale des soieries, les compétences nécessaires pour la bonne exécution de ces travaux d'art.

Deux graveurs, Auguste Hammer, issu d'une famille de graveurs attachés à la manufacture de Vizille , et Charles Lafute, appartenant à une famille d'imprimeurs officiant pour les Perrégaux, tentent timidement l'expérience de la gravure à façon à Jallieu , à partir de novembre 1868. Les deux associés sont capables de réaliser aussi bien des gravures en cuivre, que sur bois ou plombine. Cependant, moins de trois ans plus tard, ils préfèrent se séparer, sans que l'on connaisse les raisons de la rupture. Auguste Hammer quitte Jallieu pour s'établir à son compte à Lyon . Il conserve quelque temps la clientèle de la manufacture Brunet-Lecomte ²⁶⁷⁰ . Ce premier atelier indépendant n'a pas fait d'émules à Jallieu. Certes, on peut légitimement supposer que quelques graveurs rapportent chez eux un peu de travail, mais cela demeure encore marginal.

Les Brunet-Lecomte, qui intègrent dans leur manufacture d'impression un atelier de gravure, se montrent réticents face à ce mouvement d'éclosion d'ateliers indépendants. Dans la course à la rapidité que se livrent désormais tous les industriels au service de la Fabrique lyonnaise pour servir leurs clients, la présence à proximité de leur manufacture de ces ateliers, réduit certes les délais, puisqu'ils n'ont plus à renvoyer des esquisses à Lyon chez d'autres graveurs. La direction de la manufacture Brunet-Lecomte choisit la stratégie de l'intégration à celle de la sous-traitance. Jusqu'en 1905-1906, entre 16,4% et 36,8% des façons en gravure de l'entreprise sont réalisées à l'extérieur de ses ateliers de gravure, par des graveurs indépendants.

À partir de l'exercice 1906-1907, la sous-traitance reçoit moins d'ordres et la baisse s'accroît à partir de 1908. Depuis 1900, les coûts de gravure d'un dessin ont fortement augmenté, passant de 167 francs par dessin à un maximum de 244 francs en 1908. Pour réduire les coûts de gravure, la direction de la manufacture décide désormais de la réaliser quasiment intégralement en interne. En effet, le prix moyen d'une planche coûte de 10 à 60% de plus lorsqu'elle est gravée par un sous-traitant. L'objectif affiché est de réduire la facture moyenne adressée aux clients de la manufacture afin de demeurer compétitif. Il s'agit de diminuer les coûts moyens de gravure d'un dessin. En d'autres termes, cette reprise en main de la gravure vise à mieux maîtriser les coûts et les délais de fabrication. Le directeur a ainsi la faculté de contrôler et de surveiller directement le graveur pour connaître la cause d'un retard dans le travail. Auparavant, un graveur indépendant indélicat pouvait parfaitement se défilier devant les accords convenus avec les

²⁶⁷⁰ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Dissolution de la société Hammer & Lafute le 19 mai 1871 et AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms la maison Brunet-Lecomte adressée à Auguste Hammer le 5 juin 1874.

Brunet-Lecomte en ne répondant pas aux menaces épistolaires ou en invoquant des raisons imaginaires. Désormais, cela n'est plus possible. Pour comprimer au mieux les coûts, la direction pousse à la diminution du nombre de planches à graver par dessin pour ses propres graveurs, probablement en refusant les dessins trop compliqués ou en négociant âprement avec les fabricants lyonnais pour les simplifier²⁶⁷¹. À partir de 1908, l'intégration quasi-complète de la gravure permet de réduire fortement les coûts unitaires : dès l'exercice 1908-1909, la gravure d'un dessin ne revient plus qu'à cent cinquante francs. Hormis l'exercice 1910-1911, la tendance à la diminution s'affirme nettement, puisqu'à partir de 1912, on s'approche des 140 francs par dessin. En une quinzaine d'années, grâce à des efforts constants, le nombre de planches nécessaires par dessin diminue également fortement dans l'atelier de la manufacture : entre 1899 et 1908, les graveurs maison réalisaient entre douze et dix-huit planches par dessin, tandis qu'entre 1908 et 1914, ils parviennent à produire entre neuf et douze planches par dessin. Toutefois, la direction ne parvient pas à réduire le coût moyen d'une planche : en quinze ans, entre 1899 et 1914, le prix moyen d'une planche gravée par les ateliers Brunet-Lecomte augmente, surtout à partir de 1909, mais cela s'avère toujours moins onéreux que de recourir à la sous-traitance. En réduisant le nombre de planches, les graveurs mettent davantage de motifs sur chaque planche ce qui en accroît leur prix unitaire²⁶⁷². Grâce à une meilleure intégration et à une réduction des coûts, les Brunet-Lecomte espèrent conserver les faveurs de leurs clients lyonnais ou stéphanois.

La reprise de la fabrique d'impression Trapadoux par Beaurepaire & Zuber en 1896, ne donne pas les résultats escomptés. Huit ans plus tard, les deux repreneurs ferment l'établissement : l'activité d'impression et de gravure cesse alors sur le site de l'ancienne manufacture Perrégaux puis Trapadoux, pendant une quinzaine d'années²⁶⁷³. La fermeture de ce concurrent local, loin d'avantager les Brunet-Lecomte, risque au contraire de déstabiliser durablement leur établissement. En effet, le voisinage entre les deux fabriques rivales avait créé une certaine émulation entre elles et leurs personnels. Imprimeurs et graveurs consentaient à migrer vers Jallieu à la recherche d'une place, car les offres de postes étaient plus nombreuses. En cas de difficultés dans une des deux fabriques, ils avaient la possibilité de se présenter aux portes de la seconde. La disparition de l'une des deux fabriques diminue donc l'attrait que peut exercer un centre secondaire d'impression comme Jallieu. Le risque est grand alors d'assister à une fuite des talents vers Lyon, à la recherche d'un nouveau travail.

Alors que la société Beaurepaire & Zuber a cessé d'exister depuis février 1904, trois

²⁶⁷¹ Chez Brunet-Lecomte, on confie les dessins les plus simples aux graveurs indépendants, puisqu'il ressort que le nombre moyen de planches gravées par dessin par des indépendants est nettement inférieur (parfois de quatre planches) à celui des graveurs de la manufacture. En revanche, les coûts pour graver une planche sont nettement plus élevés chez les premiers.

²⁶⁷² AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Statistiques ms des ateliers de gravure, 1899-1914. Dans ce document rédigé par la direction de l'entreprise au début de la Grande Guerre, on voit apparaître les informations annuelles suivantes : nombre de dessins, nombre de planches, montant des façons en francs et prix moyen de la planche, pour les ordres effectués chez Brunet-Lecomte, par la sous-traitance et le total.

²⁶⁷³ ADI, 9U362, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société du 31 juillet 1896 et REGUDY (F.), 1996, pp. 88-89.

graveurs montent leur propre affaire deux mois plus tard. Joseph Girard, Joseph dit Louis Clavel et Joseph Ginet ont créé un modeste atelier de gravure sur bois dans la grande rue de Jallieu , non loin de leur ancienne usine, avec un capital de seulement 6.000 francs. Un an plus tard, Girard se sépare de ses deux associés qui poursuivent sans lui leur entreprise. La clause de non concurrence sur un rayon de cent kilomètres, prévue à l'origine en cas de rupture entre eux, n'est pas appliquée²⁶⁷⁴ .

Un mois après Girard, en mai 1904, c'est au tour d'un autre graveur de Jallieu , Louis Maron fils, de constituer sa propre affaire de gravure à Jallieu. Lui-même fils de graveur et petit-fils d'imprimeur sur étoffes, Louis Maron²⁶⁷⁵ naît en 1876 à Lyon où son père, Louis, travaille alors après avoir momentanément quitté Jallieu. Après cet intermède lyonnais, les Maron reviennent s'installer à Jallieu dans les années 1880. Le père comme le fils sont embauchés comme graveurs dans une des deux manufactures d'impression de la ville. Louis Maron fils, pour monter son affaire au printemps 1904, s'associe avec un dessinateur lyonnais, Paul Ligonnet, spécialement chargé de rechercher des clients, grâce à ses relations et ses connaissances sur la place, et d'arranger les dessins. Pour cela, il reçoit une carte d'abonnement de train entre Lyon et Bourgoin pour pouvoir effectuer régulièrement des voyages auprès des donneurs d'ordres. Maron s'occupe de la partie gravure proprement dite et de la direction de l'atelier. Pour réduire les frais, les deux hommes s'installent dans un bâtiment appartenant au père Maron, contre un loyer annuel de 200 francs. Là encore, le capital de la société est modeste : il s'élève à 3.102 francs, dont 700 francs pour leurs outils personnels et 402 francs pour le matériel de l'atelier. Cependant, en 1911, Maron change de partenaire, et s'associe cette fois avec deux graveurs de Jallieu, Henri Pilois et Joseph Vigneux²⁶⁷⁶ .

Puis, ce sont les frères Montgourdin , eux aussi graveurs à Jallieu , de tenter l'expérience. Fils d'un metteur sur bois décédé ayant officié pendant une trentaine d'année chez Brunet-Lecomte, ils créent à la fois un atelier de gravure mais aussi un atelier d'impression sur étoffes. Mais la faiblesse de leurs moyens financiers ne leur permet pas de tenir longtemps. Dès le mois d'octobre 1908, ils doivent emprunter 3.900 francs pour payer leur personnel, en proposant un nantissement sur leur fonds de commerce²⁶⁷⁷ . Enfin, en 1911, Théodore-Louis Garin et Antoine-Victor Génuer fondent aussi un atelier de gravure avec un capital de 3.500 francs²⁶⁷⁸ .

La gravure à façon, encore balbutiante à Jallieu au début du XX^e siècle, se développe fortement après la Grande Guerre. Les sources manquent, cependant, pour

²⁶⁷⁴ ADI, 9U365, Justice de Paix de Bourgoin , Acte de société du 18 avril 1904, 9U366, Modification du 24 juillet 1905.

²⁶⁷⁵ Il décède à cinquante ans en 1926. Il a pour gendre Raymond Lembourg, lui-même fondateur d'une entreprise de gravure puis de photogravure en activité jusqu'au début du XXI^e siècle.

²⁶⁷⁶ ADI, 9U366, Justice de Paix de Bourgoin , Acte de société sous seing privé du 14 mai 1904, 9U370, Acte de société du 20 février 1911 et registre d'état civil de Jallieu .

²⁶⁷⁷ ADI, 9U368, Justice de Paix de Bourgoin , Obligation devant M^e Loire (Bourgoin) le 11 novembre 1908.

²⁶⁷⁸ ADI, 9U370, Justice de Paix de Bourgoin , Acte de société devant M^e Ranchin (Bourgoin) le 1^{er} février 1911.

montrer le degré d'implication des imprimeurs dans ces créations d'entreprises façonnières.

Les tardifs ajustements des tissages de toiles de Voiron .

Les négociants voironnais ont répugné à transformer radicalement leur industrie : même les plus audacieux, comme Castelbon ou Vial, n'ont pas transformé leurs entreprises en sociétés anonymes afin de collecter davantage de capitaux pour assurer leur modernisation.

En 1889, on dénombre cinq usines de tissage de toiles à Voiron , employant au total trois cent soixante-huit ouvriers, dont seulement quatre-vingt-douze femmes ²⁶⁷⁹ . Ces chiffres restent quasiment stables jusqu'au début du XX^e siècle. C'est peu au regard de la population active française travaillant dans l'industrie du lin et chanvre en 1906, plus de cent dix mille personnes ²⁶⁸⁰ .

Depuis 1897, le capital de Villard , Castelbon & Vial est d'un million de francs, dont un quart en espèces et le solde en capital fixe, en constante diminution depuis les années 1880. Alors que les familles Villard et Vial résident le plus souvent à Armentières, seul Aristide Castelbon demeure à Voiron , dans son hôtel particulier du Cours Sénozan. À son décès, aucun des associés ne prend sa place dans la direction des affaires voironnaises ²⁶⁸¹ . La firme consolide ses positions grâce à sa puissance financière et industrielle, mais aussi grâce à ses attaches aux puissants réseaux d'affaires nordistes : Achille Villard est ainsi adjoint aux commissaires-experts du gouvernement pour les toiles de lin et de chanvre, tandis que l'entreprise adhère au Syndicat des fabricants de Roubaix-Tourcoing, ainsi qu'au Syndicat des fabricants de toiles d'Armentières, Houplines et localités environnantes. Aucune autre maison de Voiron ne dispose d'un tel soutien, car aucune n'adhère à un syndicat patronal pour défendre les intérêts voironnais. Les décisions de la maison Villard, Castelbon & Vial se prennent désormais dans le Nord et dépendent de la situation politico-économique de cette région.

La maison Villard , Castelbon & A. Vial est imitée par les maisons Jayet & Cie, Géry, Bret & Cie, et Cholat & Cie qui mécanisent à leur tour leur production, alors que Ville & Ancelin conserve une organisation fondée sur une proto-fabrique. Le concurrent le plus sérieux à Voiron , pour Villard-Castelbon & Vial, est la Société de la Toile de Voiron, connue également sous la raison sociale Géry, Bret & Cie, grâce à la réunion d'un capital social de 600.000 francs ²⁶⁸² . Le projet initial prévoyait un capital de 800.000 francs, voire 1.200.000 francs si cela s'avérait nécessaire. Cependant, l'acuité de la crise industrielle pousse les promoteurs de cette entreprise à réduire leurs ambitions. À l'origine de cette affaire, on retrouve une convergence d'intérêts aussi hétéroclites que la famille Géry,

²⁶⁷⁹ ADI, 138M16, Statistiques de la situation industrielle en Isère en 1889.

²⁶⁸⁰ DORMOIS (J.-P.), 1997, p. 341.

²⁶⁸¹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1902.

²⁶⁸² Parmi les actionnaires, on relève le mécanicien et tisseur Claude-Ferdinand Tournier , le tisseur Alphonse Couturier ...

propriétaire d'une maison de négoce de toiles remontant à la Restauration, les Bret, des taillandiers²⁶⁸³, mais aussi le constructeur de métiers à tisser Diederichs ou le façonnier Michal-Ladichère, également membre du Conseil général. À la tête de l'ambitieuse maison, les actionnaires placent Pétrus Bret et son père, Jean-Baptiste, un façonnier en soieries, ainsi que Joseph Géry, promus gérants. En juin 1883, la nouvelle société en commandite par actions achète pour 76.726 francs la blanchisserie et le tissage du Colombier appartenant à une vieille famille de négociants en toiles, les Allegret, qui ont su réorienter leurs activités en direction de la fabrication du papier²⁶⁸⁴. Cependant, les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des ambitions des différents partenaires, d'autant que le marché des toiles de chanvre ne cesse de décliner. À la fin de l'année 1898, Pétrus Bret abandonne ses fonctions à la tête de l'entreprise, probablement malade, laissant le soin de régler ses propres affaires à son père. Au début de l'année 1903, l'entreprise en perte, est mise en liquidation. Pendant un temps, Alexis II Vial, leur principal concurrent, songe même à reprendre les bâtiments pour y installer des maisons ouvrières, avant de renoncer²⁶⁸⁵.

Depuis la Restauration, les débouchés des toiles voironnaises ne cessent pas de se restreindre. Après la perte des marchés ibériques au début du XIX^e siècle, les négociants en toiles éprouvent le plus grand mal à placer leurs produits à l'exportation. Dans le dernier quart du siècle, leurs seuls acheteurs se trouvent dans les campagnes françaises du Midi ou des régions montagneuses. Cependant, les campagnes n'échappent pas à la crise économique qui frappe la France dans les années 1880 : la succession de mauvaises récoltes et la fermeture des marchés étrangers les frappent durement, provoquant la mévente des toiles de Voiron²⁶⁸⁶.

Le déclin du tissage de toiles de chanvre à Voiron est à peine freiné par les initiatives de Castelbon et de son tissage mécanique des Gorges. Même la politique tarifaire des

²⁶⁸³ Jean-Baptiste Bret appartient à une vieille famille de taillandiers installés de longue date à Charavines. Son frère aîné, François, reprend la taillanderie familiale lors du retrait de son père, François-Alexis, en 1850. Jean-Baptiste, accompagné de sa mère et d'un père vieillissant, s'installe à cette date, à Voiron comme marchand de fer. Lors du partage des biens paternels, Jean-Baptiste reçoit de la part de son aîné une soulte de 3.509 francs. À noter que la sœur de Jean-Baptiste Bret, Marguerite, est mariée depuis 1845 à un blanchisseur de toiles, François Chaboud. En 1854, Jean-Baptiste Bret épouse à son tour Léonide-Marie Rabatel qui apporte en dot un trousseau estimé à 1.300 francs ainsi que 5.000 francs en espèces et une rente annuelle de 200 francs, donnée par son père. Mais rapidement, Bret assure sa position financière en plaçant ses fonds chez M^e Bally, un des notaires de Voiron, qui se charge de les placer en obligations hypothécaires. En 1860, associé à Joseph Douron, Bret se lance dans le tissage de soieries.

²⁶⁸⁴ ADI, 3Q43/75, ACP du 22 juin 1883 (vente devant M^e Bally, à Voiron, le 19 juin). Les Allegret sont alors les principaux actionnaires et dirigeants des papeteries installées à Moirans.

²⁶⁸⁵ ADI, 3Q43/73, ACP du 22 juin 1882 (Statuts devant M^e Bally, à Voiron, le 18 juin), 3Q43/74, ACP du 26 février 1883 (Statuts de société devant le même notaire le 17 février), 3Q43/110, ACP du 5 décembre 1898 (procuration devant M^e Bally, à Voiron, le 1^{er} décembre) et ACV, Lettre dactylographiée d'Alexis Vial au maire de Voiron le 2 avril 1903.

²⁶⁸⁶ ADI, 155M2, Rapport ms de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron, le 18 avril 1887, destiné au Préfet de l'Isère.

compagnies de chemins de fer favorise les toiles en provenance du Nord puisque les tarifs en vigueur diminuent avec la distance. En effet, la Compagnie des Chemins du Nord et le PLM accordent des tarifs préférentiels aux toiles, entre Armentières et Voiron, plutôt qu'aux fils, c'est-à-dire la matière première. À partir du printemps 1899, transporter une tonne de toiles coûte aux négociants voironnais environ 65 francs, contre 88 francs pour la matière première, soit un tiers de plus. Par conséquent, pour réduire leurs frais, les négociants ont tout intérêt à faire tisser leurs toiles dans le Nord. En fin de compte, les chemins de fer portent le coup de grâce à la fabrication des toiles à Voiron, par la mise en concurrence nationale qu'ils provoquent²⁶⁸⁷. L'essor du protectionnisme à partir des années 1880 et 1890 porte un coup fatal aux exportations voironnaises qui s'effondrent. À la fin du siècle, les marchés des quatre tissages mécaniques se limitent aux régions montagneuses et au Midi du pays. Les campagnes environnantes ont définitivement délaissé le travail du chanvre, moins rémunérateur que la soie, tant et si bien qu'en 1894, il ne reste plus que trois cents tisseurs de toiles à Voiron²⁶⁸⁸. Près de la moitié d'entre eux (cent quarante) travaillent chez Villard, Castelbon & A. Vial, qui emploient également cinq blanchisseurs. Les autres maisons toilières ne peuvent pas rivaliser avec cette puissante maison : Jayet & Cheysson²⁶⁸⁹, avec cinquante et un ouvriers (dont quarante hommes) ou Géry, Bret & Cie avec trente-six tisseurs de toiles (dont trente hommes) ne font pas le poids²⁶⁹⁰.

Quelques maisons de négoce refusent toutefois de franchir le pas de l'intégration industrielle, comme la maison Jacques Denantes père & fils qui semble mettre en avant le maintien de la tradition. En décembre 1900, décède Antoine-Victor Denantes, le dernier représentant de la dynastie de négociants en toiles. Son gendre, Paul Pérouse de Montclos, un architecte appartenant à une vieille famille de la bourgeoisie catholique, lui succède à la direction générale de l'affaire, assisté de Jules Barthelon et de Louis Morard, deux employés de commerce de la maison, pour le guider et le conseiller. Le premier se charge de la vente des toiles et des voyages, tandis que le second s'occupe des achats de matières et de la gestion quotidienne. Adolphe Péronnet, le fidèle bras-droit d'Antoine-Victor Denantes est définitivement écarté en juin 1901. À cette date, une nouvelle société en nom collectif est fondée, avec un capital social de 120.000 francs. En

²⁶⁸⁷ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu des travaux de la Chambre pendant l'année 1899*, Grenoble, Imprimerie et lithographie Allier frères, 1900, pp. 50-52 : séance du 24 mars 1899 et CARON (F.), 1997a, pp. 556-557 et 573-576.

²⁶⁸⁸ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, p. 105.

²⁶⁸⁹ Cette maison de négoce de toiles prend cette raison sociale en 1873. Auparavant, entre 1864 et 1873, elle existait sous la raison sociale C. Perrier & Cie, avec les mêmes associés, Martial Cheysson et Jules Jayet, avec la commandite de la veuve de César Perrier. Jules Jayet est né à Voiron le 28 octobre 1824.

²⁶⁹⁰ ADR, 10M446, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en août 1894. Les cinq blanchisseurs de la maison VCV sont tous des hommes. En revanche, dans leur tissage, les hommes représentent environ les trois quarts de l'effectif total (cent trois hommes et trente-sept femmes). Cholat n'emploie que vingt et un tisseurs (dont quinze hommes) et Ville & Ancelin que six tisseurs.

1907, Denantes réalise un chiffre d'affaires de deux millions de francs, sans posséder aucune usine, pour un résultat net de 5%²⁶⁹¹.

En 1908, le dernier tissage de toiles de chanvre installé à Voiron ferme ses portes. Ses propriétaires, sans doute la maison Villard, Castelbon & Vial, transfèrent toute la production à Armentières, dans le Nord de la France²⁶⁹². Il ne reste désormais que des maisons de négoce. En 1911, cinq maisons de négoce de toiles ont encore leur siège dans la cité employant une poignée d'employés et de voyageurs de commerce (dix-neuf), contre quinze tissages et un dévidage de soieries²⁶⁹³. Depuis plus d'une vingtaine d'années, les industriels lillois assistent impuissants au déclin des toiles de lin et de chanvre et se lamentent²⁶⁹⁴. Il n'y a pas de raison pour que leurs confrères voironnais affichent un visage différent !

II-Vers l'intégration du tissage.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la concentration industrielle s'accélère en France et donne naissance à quelques gigantesques entreprises dans les secteurs cotonniers et lainiers, sans toutefois rivaliser avec leurs homologues anglaises ou allemandes. L'industrie de la soie suit une voie moins linéaire, avec une intégration moins poussée. Alors que jusqu'à présent les fabricants de soieries avaient davantage privilégié la préservation de leur autorité et de leur pouvoir au détriment de l'efficacité, ils doivent changer de stratégie avec la crise économique et la montée de la concurrence dans les années 1880. Pour cela, ils font le pari de l'intégration usinière²⁶⁹⁵. Il s'agit pour eux de lever plusieurs incertitudes quant à la réalisation de leurs ordres, aussi bien sur la qualité que sur les délais²⁶⁹⁶. Avec la crise des années 1880, les façonniers ont pris l'habitude de multiplier les donneurs d'ordres, entraînant de perpétuelles négociations.

L'intégration d'une usine à une maison de fabrique répond-elle à une exigence en matière de réduction de coûts ? En d'autres termes, est-ce que tisser soi-même l'étoffe ne revient pas moins cher, dans la mesure où la part de bénéfices attribuée au façonnier disparaît ?

²⁶⁹¹ ADI, 9U3156, Justice de paix de Voiron, Dissolution de société devant M^e Treppoz, à Voiron, le 6 juin 1901 et acte de société le même jour et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1908.

²⁶⁹² ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1908.

²⁶⁹³ *Annuaire de la ville de Voiron*, 1911, pp. 59-60. Maisons de négoce de toiles : Ancelin, Bras & Claro, J. Denantes père & fils, J. Gauthier & Cie et Villard, Castelbon & Vial

²⁶⁹⁴ TERRIER (D.), 2007.

²⁶⁹⁵ CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), 1995, p. 59.

²⁶⁹⁶ BAUDRY (B.), 2005, p. 27.

1-La concentration des maisons lyonnaises.

À partir des années 1870, un processus de concentration est à peine perceptible au sein de la Fabrique, avec par exemple, la fusion absorption de Michel frères par la maison Ponson & Cie. Précédemment, Léon Emery , qui a fondé sa maison en 1859, s'est porté acquéreur de la maison Lançon en 1862 puis de la maison Balmont, trois ans plus tard, mettant ainsi la main sur de prestigieux cabinets de dessins, dont certains remontent au XVIII^e siècle ²⁶⁹⁷ . C'est pour lui le meilleur moyen de se constituer un riche fonds documentaire en esquisses, empreintes et échantillons, susceptibles d'être réemployés pour de nouvelles créations artistiques. Entre 1878 et 1892, le nombre de maisons de fabricants passe de quatre cents à deux cent soixante-huit, sans doute sous l'effet conjugué d'une conjoncture économique dépressive qui est défavorable à la démographie des entreprises, d'une part, et d'une augmentation des besoins en capitaux, qui suscite un mouvement de concentration, d'autre part ²⁶⁹⁸ . Quelques autres maisons trouvent une issue dans l'augmentation massive de leur capital social, avec la transformation des statuts de l'entreprise en commandite, comme pour les frères Trapadoux et pour les Girodon .

Dès 1878, soit quelques années avant le krach de l'Union Générale et la sévère crise des années 1880, le rythme des créations de maisons de soieries décélère fortement déjà : alors qu'il se fonde cent soixante-dix nouvelles maisons entre 1874 et 1878, ce chiffre tombe successivement à moins d'une centaine entre 1878 et 1882, puis cinquante-six entre 1887 et 1892, et autant entre 1892 et 1895. La conséquence en est un vieillissement dans la démographie des entreprises de la place. En 1882, les nouvelles maisons de soieries constituent environ 27% de l'effectif total, contre 20% en 1895. En l'absence de renouvellement, le nombre de maisons de soieries diminue fortement. De même, on assiste à l'allongement de la durée d'existence des entreprises et à l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par maison : il passe de 900.000 francs en 1867 à 1.265.900 francs en 1890 ²⁶⁹⁹ .

La constitution de cartels ou de monopoles est, en revanche, plus exceptionnelle, quoique réelle en ce qui concerne le velours avec J.-B. Martin , et les déchets de soie avec la S.A. de la Filature de la Schappe ²⁷⁰⁰ . L'extrême concentration capitaliste de l'industrie des velours pousse les industriels du secteur à mécaniser leur outil de production et à prendre le contrôle de leur fournisseur, afin de s'assurer avec certitude de la qualité de leurs approvisionnements. D'un point de vue stratégique, ils doivent contrer

²⁶⁹⁷ ADR, 1M250, Dossier de Légion d'Honneur de Léon Emery , dossier de la Chambre de Commerce de Lyon pour l'Exposition Universelle de 1889.

²⁶⁹⁸ CHAUVEAU (S.), 1994. CAYEZ (P.), 1980, p. 70 arrive à des chiffres assez proches, avec deux cent quatre-vingt-deux maisons de soieries en 1890, contre quatre cent quarante-quatre en 1853.

²⁶⁹⁹ CAYEZ (P.), 1980, p. 71.

²⁷⁰⁰ CAYEZ (P.), 1994.

les tentatives monopolistiques de la firme J.-B. Martin : au début du XX^e siècle, celle-ci, par sa puissance financière et industrielle, est en mesure d'imposer ses décisions aux façonniers et aux marchés. En effet, pendant l'été 1898, la Fabrique Lyonnaise a assisté à la naissance d'une grande entreprise dans le secteur des peluches et des velours par la fusion de quatre maisons. Alors que la firme J.-B. Martin²⁷⁰¹ de Tarare occupe déjà une position stratégique sur ce marché, ses dirigeants, dont André Martin, parviennent à convaincre leurs principaux concurrents de s'associer pour former une société anonyme au capital de 5.200.000 francs. Les maisons E. Charbin & Cie, C. Chavant et Crozier frères se laissent séduire par la proposition d'André Martin : désormais le nouveau géant du secteur occupe une position dominante sur le marché des velours français²⁷⁰², avec des tissages mécaniques à Tarare, Lyon, Voiron, Tignieux²⁷⁰³. En 1901, le géant du velours signe un accord de coopération avec la maison Bickert, bientôt rejoint par une maison stéphanoise, Giron Frères²⁷⁰⁴, pour se partager le marché du velours. En 1906, les principales sociétés veloutières fondent un comptoir général des fabricants de velours et peluches mécaniques de la région lyonnaise et stéphanoise. L'année suivante, les principales maisons fondent un Syndicat des fabricants de velours de soie²⁷⁰⁵ (un cartel en fait) qui, grâce à « *une entente de tous les adhérents et surtout par une régularisation méthodique de la production* », doit stopper la baisse des prix de vente et tenir tête aux acheteurs en gros. En 1908, le principal fabricant allemand de velours se joint au cartel français²⁷⁰⁶. Devant la montée en puissance de J.-B. Martin au sein du cartel du velours, les Bickert, le père et ses fils, transforment en 1909 leur société en nom collectif en société anonyme au capital de 2.400.000 de francs (dont deux millions fournis par la famille, en nature), mais ils doivent accepter dans leur tour de table l'incontournable maison J.-B. Martin qui s'assure la possession de près de 20% des actions. À cette époque, cent soixante et onze métiers à tisser battent dans leur usine de Moirans²⁷⁰⁷.

²⁷⁰¹ GAILLARD (L.), 1995.

²⁷⁰² Cette concentration exceptionnelle de l'industrie veloutière est à mettre en relation avec la constitution à l'époque des premiers cartels dans d'autres secteurs industriels. Voir BARJOT (D.), 1994. Cependant, cette étude ne comporte aucun élément sur l'industrie textile.

²⁷⁰³ ADI, 9U363, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société du 25 juillet 1898 et CAYEZ (P.), 1994.

²⁷⁰⁴ CARRIER-REYNAUD (B.), 2005.

²⁷⁰⁵ Il existe aussi un Syndicat des fabricants de velours en Allemagne qui rassemble 36 maisons, ainsi que quelques Français.

²⁷⁰⁶ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 356-357.

²⁷⁰⁷ ADI, 9U1803, Justice de Paix de Rives, Acte de société du 22 octobre 1909. GAUTIER (A.), 2006, pp. 24-25. À son décès le 25 mars 1913, Alexandre Bickert, veuf de Pauline Ullmo, laisse à ses cinq enfants une succession évaluée à 1.210.000 francs environ, dont les trois quarts sont investis dans l'entreprise familiale. S'il réside une partie de l'année dans un appartement loué, place des Jacobins, il possède comme tout membre de la bonne société lyonnaise une maison à Ecully (voir ADR, 53Q227, Mutation par décès du 1^{er} septembre 1913).

2-Les nouvelles maisons de soieries.

Les transformations de la Fabrique lyonnaise sont réalisées par une nouvelle génération d'hommes d'affaires qui prend le pouvoir dans les maisons de soieries entre les années 1870 et la fin du siècle. Souvent, ils présentent l'une des caractéristiques suivantes, voire plusieurs : être l'héritier d'une entreprise, être passé dans le moule formateur de l'École Supérieure de Commerce de Lyon ou d'une autre institution scolaire de ce type, avoir débuté une carrière professionnelle dans une maison de premier ordre.

Les fabricants-usiniers.

En 1910, au moins quarante-huit des cent cinquante-sept adhérents à l'Association de la Fabrique lyonnaise sont des fabricants-usiniers²⁷⁰⁸. Les fabricants de tulles et de crêpes sont parmi les premiers à intégrer des usines à l'instar de Dognin & Cie à Calais puis à Lyon, de Montessuy & Chomer à Renage, Pravaz²⁷⁰⁹ & Bouffier à Lyon ou encore de Baboin à Lyon et à Saint-Vallier.

Progressivement, les maisons lyonnaises abandonnent leur spécialisation et ouvrent plusieurs rayons de soieries : en 1894, la maison J. Bachelard & Cie présente à l'Exposition de Chicago des velours unis noirs et couleurs, des façonnés, de la haute nouveauté, des tissus d'ameublement. La maison Bardon & Ritton offre aux curieux aussi bien des soieries unies, que des articles nouveautés, des moires et des teints en pièces. Quant aux patrons de la maison E. Chevillard & Cie, ils proposent des satins, des velours, des damas, des tissus façonnés... Léon Permezel possède des rayons satins (unis, rayés et imprimés), velours, façonnés, damas, bengaline, gaufrés, parapluies... la plupart teints en pièces²⁷¹⁰.

Les fabricants-usiniers préfèrent concentrer leurs investissements sur un seul type d'activité, généralement le tissage. Plus exceptionnellement, ils peuvent intégrer le

²⁷⁰⁸ FLEURY (A.), 1911, pp. 24-26. Selon GARCIN (S.), 1970, pp. 14-20, cinquante-cinq fabricants sur deux cent soixante-dix possèdent une usine à la veille de la Grande Guerre. CAYEZ (P.), 1980, p. 64, avance le chiffre de soixante-cinq fabricants usiniers à la fin du XIX^e siècle.

²⁷⁰⁹ Fabricant de crêpes, Hippolyte-François Pravaz est natif de Pont-de-Beauvoisin et apparenté à Charles-Gabriel Pravaz (1791-1853), polytechnicien et médecin de renom, installé à Lyon sous la Monarchie de Juillet. Il épouse en 1861 Marie-Désirée Bayard. Il prend la suite d'une maison fondée au XVIII^e siècle. En 1863, il obtient une commandite de 200.000 francs pour développer son affaire, H. Pravaz & Cie. Promu chevalier de la Légion d'honneur grâce à sa réussite industrielle, il se lance également dans une carrière politique locale en se faisant élire conseiller général de Savoie dans le camp républicain et en présidant plusieurs comices agricoles. Il prend à ses côtés son cousin Albert-André Bouffier, futur président du conseil général du Rhône et sénateur. Les deux associés construisent une usine de teinture et d'apprêt à Lyon, dans la rue Duguesclin, sur un terrain des Hospices Civils. En 1881, la maison H^{te} Pravaz & Bouffier dispose d'un capital social d'un million de francs. Pravaz décède à Lyon le 10 novembre 1892 en laissant à ses trois enfants une succession évaluée à au moins 930.860 francs. Voir la notice sur Charles-Gabriel Pravaz, rédigée par LEMAIRE (Jean-François), « Pravaz », in TULARD (J.), 1995, p. 1046.

²⁷¹⁰ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 132.

moulinage et le tissage, comme Michel frères (devenu Ponson & Cie). La maison Poncet père & fils loue à partir de 1892 une filature de cent bassines produisant dix mille kilogrammes de soie et un moulinage, à Garges, dans l'Hérault, dont l'ensemble de la production leur est exclusivement attribuée²⁷¹¹.

Tableau 49-Fabricants-usiniers établis en Isère. (Deuxième moitié XIX^e siècle-début XX^e siècle)²⁷¹²

²⁷¹¹ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 10.

²⁷¹² BENOIT (J.), 1866, pp. 11-22, FLEURY (A.), 1911, pp. 21-22 et 24-26, CAYEZ (P.), 1980, pp. 66-67, 78 et 86. La liste de Pierre Cayez a été partiellement reprise et complétée.

²⁷¹³ AFL = Association de la Fabrique Lyonnaise. ASL = Association de la Soierie Lyonnaise.

Fabricants	Origine	Leur(s) fabrique(s) en Isère	Affiliation à un syndicat (en 1911) ²⁷¹³
Adam & Cie		Corbelin, Montalieu	
Algoudfrères	1850	Le Grand-Lemps	ASL
Araudfrères		Pont-de-Beauvoisin, (Châbons)	
Atuyer, Bianchini & Férier	1889	La Tour du Pin, Dolomieu	ASL
Bardon, Ritton & Cie	1844	(Morestel, Champier, Valencogne, Voiron)	
E. Barlet & Cie		Moirans puis Tullins	
Bellonfrères & Conty	1834	Vizille, La Murette, Pont-en-Royans, Voiron	(Tresca)
S.a. des Ets Bickert	1880	Moirans, Longechenal	AFL, ASL
De Boissieu & Cochaud	1871	Corbelin, La Tour-du-Pin	(Cochaud)
Ant. Boirivantainé		Chimilin	
Les Petits-Fils de C. J. Bonnet	1810	Voiron	ASL
Boucharlatfrères & Pellet	1852	Les Abrets	ASL
Brosset, Heckel & Cie		Le Péage de Roussillon	
Brun		Cessieu	
J. Cherblanc	1860	Nivolas	AFL
P. Cochaud & Cie		Montalieu, La Tour-du-Pin	AFL
Michel Cochet & Cie		Bourgoin	
Combet & Rabatel		Corbelin	
Contamin & André		La Tour-du-Pin, Montcarra	
Crozierfrères		Tignieu	
Delonfrères		Saint-Antoine	
Ducôté & Cote		Cessieu	AFL
A. Dubois & fils	1848	La Frette, La Côte-Saint-André, Saint Hilaire de la Cote, Saint-Georges-d'Espéranche	
Dufêtrepère & fils		La Sône	
Durand frères	1767	Vizille	
L. & A. Emery	1859	Châtonnay	Disparue
P. Fortoul	1852	Les Abrets	(Boucharlat)
Veuve Gillet	1868	La Murette	AFL
Gindre & Cie	1828	La Bâtie-Montgascon, Ruy	ASL
Alexandre Giraud & Cie	1810	Charvieu, Châteauvilain, Les	ASL

²⁷¹³ AFL = Association de la Fabrique Lyonnaise. ASL = Association de la Soierie Lyonnaise.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

		Abrets	
A. Girodon & Cie	1840	Renage, puis Saint-Siémon-de-Bressieux, Viriville	AFL
Grataloup & Cie		Bévenais, Ruy	
Guéneau & Cie	1820	Châbons	ASL
Ant. Guinet & Cie	1834	Vizille, puis Pont-de-Beauvoisin	AFL
Jandin & Duval	1852	Vizille	(Alliance)
A. Jurie & Cie		Les Avenièrès	
Kielce & Marses		Sar dieu	AFL
Lafute & Diederichs	1862	Bourgoin, Jallieu	AFL
E. Landru	1859	Jallieu (Location), Châbons	(Lionnes)
J. B. Martin	1841	Voiron	ASL
Mauvernay Benoît		La Sône	
Michel frères		Corbelin, Rives	(Ponson)
Montand & Mizoram	1820	Voiron	AFL
Montessuy & Chomer	1780	Renage, Vienne	AFL
Noyer, Durand & Collons	1887	Saint-Nicolas-de-Macherin, Saint-Blaise-de-Buis	AFL
Ogier, Duplan & Cie	1852	Vizille	(Alliance)
Peillon, Goujon & Roche		Renage	(Montessuy)
L. Permezel & Cie	1870	Voiron	AFL
Pitiot		La Tour-du-Pin	
Poncet père & fils	1849	Faverge (Isère ou Savoie ?)	
Ponson & Cie	1829	Corbelin	Disparue
Roussel, Pelletier & Gervésie	1894	Tullins	ASL
Savoie & Cie		Charvieu	(A. Giraud)
E. Tournu & Cie		Chavanoz	
A. L. Trapadoux frères & Cie	1854	Jallieu	Disparue
Albert Tronc & Cie		Tullins	AFL
Vulpilliat		Renage, Voiron	Disparue

Plus modestement, à la fin de l'année 1894, Cochaud, un des confrères de Permezel, spécialisé dans la fabrication des nouveautés, des foulards et des soieries teintées en pièces, décide de compléter son dispositif industriel – un tissage mécanique construit depuis moins d'une dizaine d'années à Montalieu-Vercieu – par une nouvelle organisation commerciale. Il promeut un de ses employés, Emile Chalencon, au rang d'associé, avec pour mission « *d'amener à la société des affaires américaines* ». Il prend en charge la gestion commerciale à Paris où se trouve le siège d'un important commissionnaire en soieries, Morand, Rémond & Cie au capital de 1.500.000 francs, avec lequel la maison Cochaud est en relation d'affaires. Quelques années plus tard, l'outil industriel est

développé par l'adjonction d'une seconde usine, un dévidage, à La Tour-du-Pin ²⁷¹⁴ . Cochaud a besoin d'assurer un flux régulier de commandes pour son usine afin d'amortir au mieux son investissement. L'exemple le plus frappant est probablement celui d'Atuyer, Bianchini & Fériet dont le capital passe de 300.000 francs en 1894 à 1.800.000 francs quatre ans plus tard, pour tenir compte de l'intégration de tissages à l'entreprise et de son essor : en 1895, cette maison fait l'acquisition des deux tissages appartenant à un important façonnier, Gabriel Bargillat , à La Tour-du-Pin et à Dolomieu ²⁷¹⁵ .

Tableau 50—Les maisons de soieries : capitaux et associés (1887-1909).

²⁷¹⁴ ADR, 6Up, Acte de société sous seing privé enregistré le 30 septembre 1894, ADI, 9U2403, Justice de Paix de La Tour-du-Pin , Acte de société sous seing privé du 10 juillet 1903 et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon , année 1894. Le capital social de l'entreprise en 1894 s'élève alors à seulement 400.000 francs, contre 300.000 francs en 1903. Le siège de la maison se trouve non loin de celle de Permezol , au n°17 de la rue du Griffon depuis le Second Empire.

²⁷¹⁵ VERNUS (P.), 2006a, pp. 34, 36-37.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Raison sociale	Date	Adresse	Statuts	Capital (en francs)	Durée (en année)	Nombre d'associés
Devaux & Bachelard	1887	12, quai Saint-Clair	SNC	300.000	6	2
Maurel & Chabert	1890	10, rue des Feuillants	SNC	850.000	4 et 9 mois	2
Trescafrères & Cie	1890	8, rue du Griffon	SNC Com.	4.200.000	4	5
Dognin & Cie	1891	1, rue Puits Gaillot	SNC	1.000.000	20	4
A. Gourd & Cie	1891	1, quai de Retz	SNC Com.	1.000.000	5	6
H. Adam & Cie	1891	18, rue Lafont	SNC	300.000	6	2
A. L. Trapadoux & Cie	1891	17, rue du Griffon	SNC Com.	2.000.000	3	29
E. Chevillard & Cie	1892	14, rue Pizay	SNC	1.300.000	10	3
Bickert & Besson	1892	16, rue Désirée	SNC	280.000	3	2
Bardon & Ritton	1892	4, rue des Feuillants	SNC	600.000	6	5
Alexandre Giraud & Cie	1895	12, rue du Griffon	SNC	100.000	3	2
Bouffier & Pravaz fils	1899	16, rue Lafont	SNC	1.000.000	6	3
Duplan & Cie	1899	68, rue Vendôme	SNC	800.000	12	2
Les successeurs de G. Montessuy	1900	25, place de la Comédie	SNC	1.200.000	15	2
Boucharlat frères & Pellet	1900	11, impasse Lorette	SNC	700.000	6	3
Ruby & Cie	1900	27, rue Royale	SNC Com.	1.000.000	9	3
P. Guéneau & Cie	1903	7, place du Griffon	SNC	300.000	8	3
P. Cochaud & Cie	1903	17, rue du Griffon	SNC Com.	300.000	6	3
Chavent père & fils	1908	2, rue Puits Gaillot	SNC	300.000	3	2
L. Permezal & Cie	1908	8, rue Pizay	SNC	1.000.000	10	2
Noyer, Durand & Collon	1909	19, place Tholozan	SNC	600.000	10 et 3 mois	2
Ets Bickert & fils	1909	8, rue des Ecoles	SA	2.400.000	30	8
A. Girodon & fils	1909	8, quai de Retz	SA	1.500.000	50	7

Source : ADR, 6Up, Actes de société.

À partir des années 1880, les fabricants de soieries ont besoin de capitaux plus importants pour gérer leurs maisons, d'une part pour intégrer des usines, d'autres part pour constituer de lourds stocks de soieries écruées imprimées selon le goût du moment. Il n'est plus rare désormais de voir des maisons ayant besoin d'un capital social supérieur au million de francs. En dessous de 300.000 francs de capital social, une maison de soieries fait généralement peu d'affaires. Seules les maisons les plus anciennes ayant déjà amorti leur matériel et leurs usines peuvent se permettre d'avoir un capital social réduit, compensé par le dépôt de fonds en compte courant. Lentement, la durée des

sociétés s'allonge, mais les patrons de la Fabrique restent attachés à des sociétés de courte durée. Les fabricants-usiniers tiennent davantage compte de l'amortissement de leurs immobilisations avec des durées prévues supérieures à dix ans. Les fabricants de soieries conservent une mentalité de négociants, contrairement aux façonniers qui ont précocement adopté l'esprit industriel.

À partir des années 1880, un demi siècle après les entreprises cotonnières alsaciennes mais en même temps que le patronat lainier roubaisien, les fabricants lyonnais dépassent le cadre de leur territoire manufacturier pour investir dans des tissages à l'étranger²⁷¹⁶. Le Bas-Dauphiné devient une région parmi d'autres. Le lien de proximité qui existait entre Lyon et son hinterland se détend au profit d'un espace à l'échelle mondiale. Jadis, les tisseurs lyonnais étaient concurrencés par ceux des départements limitrophes. À la fin du siècle, c'est au tour des ouvriers ruraux d'être soumis à la concurrence directe des ouvriers étrangers, Italiens, Russes, Américains notamment qui sont désormais, eux aussi, au service de la Fabrique lyonnaise. Les fabricants de soieries installent des tissages à l'étranger pour contourner les barrières douanières protectionnistes et rechercher des coûts salariaux moins élevés²⁷¹⁷. Cette politique d'expansion n'est pas totalement nouvelle pour les Lyonnais, si l'on se réfère à la filature des soies. En effet, les marchands de soie comme Arlès-Dufour ou Palluat-Testenoire possèdent depuis le milieu du siècle des filatures en Italie, au Japon ou en Inde²⁷¹⁸. Cette stratégie mondiale n'est réservée qu'aux maisons de premier ordre c'est-à-dire J.-B. Martin, Les Petits-fils de C.-J. Bonnet, Alexandre Giraud. Toutes ces entreprises disposent déjà d'une usine en Bas-Dauphiné, les deux premières à Voiron, la troisième aux Abrets et à Châteauevilain. Au début du XX^e siècle, les frères Giraud étendent leur champ d'investigation et se tournent vers la Russie, pays très à la mode chez les Français en ce début de siècle, tant chez les épargnants (les fameux « emprunts russes ») que chez les industriels (comme Schneider). En 1911, ils remplacent leur précédente entreprise par une société anonyme russe, dont le siège social se trouve à Moscou où sont localisées les usines ; la moitié du conseil d'administration revient à la famille Giraud. Entre 1912 et juin 1914, les tissages russes réalisent plus de 2.500.000 roubles de bénéfices, soit un taux de rentabilité par rapport au chiffre d'affaires supérieur à 10% par an et un taux de profit de 15%. Mais comme les entreprises du secteur, en France, ils souffrent d'un problème de trésorerie selon l'étude du Crédit Lyonnais²⁷¹⁹.

Il est possible d'observer cette nouvelle organisation à « l'échelle du monde » à travers la firme suisse Rob. Schwarzenbach & Cie qui s'installe en France, en Bas-Dauphiné, pendant l'été 1891, en achetant l'usine modèle de Boussieu. Le vendeur, Michel Grataloup, qui l'exploite depuis moins d'une dizaine d'années, en manque de

²⁷¹⁶ VERLEY (P.), 1994, pp. 208, 221.

²⁷¹⁷ Pour les délocalisations industrielles, voir par exemple WEIL (F.), 1991.

²⁷¹⁸ CAYEZ (P.), 1980.

²⁷¹⁹ ACL, DEEF 49077.2, Rapport dactylographié sur la Société des fabriques de soieries C. Giraud fils, émission d'actions privilégiées, du 29 juin 1914.

fonds, doit céder l'établissement fondé par Auger une quarantaine d'années plus tôt, pour 169.000 francs environ à l'entreprise suisse²⁷²⁰. Depuis plusieurs années déjà, la firme suisse, sous l'impulsion de son patron, Robert Schwarzenbach, s'est lancée dans une vaste opération d'expansion sur les marchés mondiaux, à toutes les étapes du procès industriel : dès 1879, il prend une participation dans une maison basée à Milan, Sigg & Keller, pour acheter la soie, tandis que des agences pour vendre les soieries de la maison sont établies à Londres (1883). En 1892, elle réalise un chiffre d'affaires supérieur à trente et un millions de francs, dont 40% seulement par les ateliers de Thalwil où est basée l'entreprise. En guise de comparaison, l'usine de Boussieu ne réalise que 10% des ventes. En 1913, la firme emploie plus de douze mille personnes à travers le monde dans plus d'une vingtaine d'usines et de comptoirs, avec huit mille cinq cents métiers à tisser. Son chiffre d'affaires dépasse alors les soixante-huit millions de francs²⁷²¹, dont 8 millions environ réalisés par sa filiale française. À elles seules, les usines américaines de West Hoboken, sous la raison sociale de Schwarzenbach, Huber & Co., réalisent un chiffre d'affaires de trente-six millions de francs en 1912²⁷²².

Les fabricants lyonnais délaissent, pour leurs investissements, les communes iséroises les plus proches de Lyon : hormis les tissages Crozier, à Tignieu, et Alexandre Giraud, à Charvieu, au nord du département, toutes les autres usines se situent à plus de quarante kilomètres de Lyon. Bourgoin constitue donc la porte d'accès au Bas-Dauphiné soyeux. Entre la capitale de la Fabrique et ce dernier espace, existe une sorte de *no man's land* soyeux. C'est probablement l'une des raisons qui motive le choix de la famille Crozier²⁷²³ d'installer son tissage de velours à Tignieu en 1883-1884, aux confins du département, car la main d'œuvre féminine y est abondante et encore peu sollicitée par le tissage mécanique des soieries. La concurrence salariale y est donc moins affirmée. En revanche, quelques autochtones pratiquent déjà le tissage à domicile (peut-être pour Crozier frères ?). L'installation d'un constructeur mécanicien, Grammont, dans la commune voisine fournit, elle, du travail à une main d'œuvre essentiellement

²⁷²⁰ ADI, 3Q4/175, ACP du 13 juillet 1891 (vente devant M^e Marthouret, Bourgoin, le 7 juillet 1891) : la maison bourgeoise appartient encore à Victor Auger. SCHWARZENBACH (R.), 1917.

²⁷²¹ L'une des plus importantes maisons lyonnaises, Atuyer, Bianchini & Férier ne réalise en 1913 qu'un chiffre d'affaires de treize millions de francs environ. En 1900, la maison Lafute & Diederichs vend pour cinq millions de francs de soieries. Voir VERNUS (P.), 2006, p. 76, ROJON (J.), 1996a, p. 63.

²⁷²² SCHWARZENBACH (R.), 1917. La maison suisse, fondée en 1829 par Johannes Schwarzenbach (1804-1861), fils d'un propriétaire terrien, a son siège social à Thalwil, près de Zurich. Comme la plupart de ses homologues lyonnais, Schwarzenbach a d'abord recours au travail dispersé dans les campagnes suisses. À son décès, son fils Robert (1839-1904), qui a suivi des études à l'École de Commerce de Zurich, avant de se rendre quelques mois à Amsterdam puis à Sumatra, lui succède. En 1882, les Schwarzenbach emploient cinq mille deux cents personnes à leur service, réalisant dix millions de francs de chiffre d'affaires grâce à quatre mille cinquante-cinq métiers à bras dispersés autour de Laufen, Mervelier, Courroux, Bonstetten, Erlenbach, Richterswil, Oberrieden, Horgen, Hedingen, Steinen. Les métiers mécaniques ne font leur apparition à Thalwil qu'en 1884. Robert Schwarzenbach entreprend l'internationalisation de la firme familiale à partir de 1879 : la firme s'installe et se développe à San Pietro-Seveso en Italie et à West Hoboken, sur la côte est des États-Unis en 1883 grâce à l'alliance avec Jacques Huber. En 1898, la maison suisse s'installe en Allemagne, à Hünigen, à proximité de la frontière suisse, près de Bâle, puis en 1906, à Constance.

masculine. Le dernier argument justifiant cette installation à l'écart de l'espace soyeux est à rechercher dans l'ouverture de la ligne du chemin de fer de l'Est de Lyon, reliant le centre lyonnais à Tignieu en 1881²⁷²⁴.

En revanche, le *no man's land* se trouve directement dans l'aire d'influence et d'attraction de Lyon qui aspire les migrants des campagnes. C'est aussi sur cet espace que s'exerce le plus fortement le pouvoir de nuisance des canuts, des règlements, des tarifs, selon les fabricants.

Un changement de générations.

À partir des années 1870, des vellétés dynastiques font leur apparition²⁷²⁵. Les dynasties de fabricants sont rares jusque-là. Ainsi, en 1889, sur trois cents maisons de fabricants, seulement soixante-quatorze ont au moins deux générations d'existence dans la même famille, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. En d'autres termes, les trois quarts des maisons ne dépassent pas alors une génération d'ancienneté au sein de la même famille. Seules cinq maisons remontent par filiation à la Révolution et au total dix-huit sur trois cents ont au moins trois générations derrière elles²⁷²⁶. D'ailleurs pour s'en convaincre davantage, il suffit de consulter la liste des principaux notables du Premier Empire à Lyon et de la comparer avec celle du Second Empire, un demi-siècle plus tard. Aucune famille ne parvient à se maintenir au sommet de la société lyonnaise²⁷²⁷.

La tentation dynastique ne se développe qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'accroissement des fortunes et la possession d'usines. Rares sont les

²⁷²³ La maison Crozier frères est fondée par Jean-Joseph et Jules Crozier. Par leur mère, Marie-Antoinette Vachon, ils descendent de Joseph Vachon, un riche négociant lyonnais. Leur tante, Jeanne-Joséphine Vachon, est l'épouse de Joseph-Edouard Tresca : par cette alliance, les frères Crozier se trouvent être les cousins germains du fabricant de soieries Pierre Tresca, l'héritier de Joseph Bellon. En 1860, Jean-Joseph Crozier, alors commis négociant, épouse Jeanne-Honorine-Alice Mélonier, la fille du directeur du Mont-de-Piété de Lyon. Les deux frères Crozier, associés aux frères Brisson, disposent d'un capital social de 400.000 francs en 1880. Cependant, en 1883, les deux clans se séparent et les frères Crozier restent seuls. Le capital de leur maison n'est plus que de 300.000 francs. Cependant, Jean-Joseph décède à Saint-Didier-au-Mont-d'Or le 25 août 1887 en laissant à ses quatre enfants une fortune évaluée à 156.852 francs. Son frère se retire des affaires en 1895. En effet, à cette date, la société appartient à Antoine-Eugène et Ernest-Henri Crozier, deux des fils de Jean-Joseph. À cette date, le siège de l'entreprise n'est plus à Lyon, mais dans l'usine de Tignieu. Voir également GAUTIER (A.), 2006, pp. 21-21.

²⁷²⁴ GAUTIER (A.), 2006, p. 44.

²⁷²⁵ CHAUVEAU (S.), 1994.

²⁷²⁶ « L'hérédité commerciale dans la fabrique de soieries », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 651, le 28 septembre 1889.

²⁷²⁷ VIDAL (S.), 1995 : dans cette étude, il n'y a que sept négociants et un agent de change, sur les cinquante-quatre notables étudiés, alors que l'étude sur le Second Empire ne concerne que les patrons. Mais, rares sont les familles qui, sous le Second Empire, occupaient une position économique de premier plan au début du XIX^e siècle. De même, sous la monarchie censitaire, seuls Arlès-Dufour, Brosset et Brölemann apparaissent déjà parmi les notables lyonnais. Voir VIDAL (S.), 2000.

familles à rester plus de deux générations à la tête d'une affaire. La rupture se fait avec l'apparition d'une nouvelle génération de fabricants à partir des années 1830 et surtout des années 1870, avec la volonté de pérenniser un nom et une marque. La seconde caractéristique de ces nouvelles dynasties est l'exploitation d'une ou de plusieurs usines : c'est le cas de Léon Permezol , Alexandre Giraud ²⁷²⁸ , Alfred Girodon ²⁷²⁹ , Louis-Marc Heckel ²⁷³⁰ , de Brosset ²⁷³¹ , des Gindre, des Guinet, des Bickert , des Baboin, de Claude-Joseph Bonnet ²⁷³² ou de Ponson, parmi d'autres. Des crises cinquantenaires, entrecoupées de crises moins profondes, mettent fin à toute velléité de léguer une entreprise à leurs descendants (dans les années 1880, puis dans les années 1930, puis dans les années 1970-1980). Comme nous l'avons vu, avant 1850, les fabricants-usiniers se recrutent surtout parmi des individus nés hors de Lyon . Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'apparition de dynasties soyeuses, l'intégration d'une usine se fait surtout grâce au changement de génération au sein de l'entreprise : le fils modernise et agrandit l'affaire paternelle en construisant, en achetant ou en louant une usine.

En 1880, Alexandre Bickert , un négociant de Neuchâtel , rejoint la société fondée vers 1877 par Benjamin Braunschvig pour fabriquer et vendre des soieries, grâce à la commandite d'un riche manufacturier lyonnais, Simon Ullmo ²⁷³³ , son beau-père, à hauteur de 100.000 francs. Au total, les trois associés fournissent un modeste capital de 180.000 francs. Quatre ans plus tard, Braunschvig se retire et est remplacé par Charles Besson, tandis que Bickert, devenu entre-temps le gendre de Simon Ullmo, est promu au rang d'associé principal. Les associés quittent leurs bureaux du numéro trois de la rue du

²⁷²⁸ Fabricant de soieries, fils de « rentier », Alexandre Giraud est né à Saint-Etienne le 16 juillet 1792. Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 174-176.

²⁷²⁹ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 176-179. Fabricant de soieries, associé à son frère Adolphe, il est né à Satillieu, en Ardèche, le 24 août 1810. À sa mort, il laisse une succession estimée à 792.747 francs.

²⁷³⁰ Fabricant de soieries, de confession protestante, Louis-Marc Heckel est né à Orbe, en Suisse, le 26 janvier 1801. Il quitte son pays natal pour rejoindre son oncle à Lyon , Luquiens, fondateur d'une maison de soieries à la fin du siècle précédent. D'ailleurs, Heckel prend la suite de ses affaires. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1855. À son décès le 23 octobre 1868, il laisse une succession de 2.015.950 francs. Il transmet son affaire à son gendre, Emmanuel Brosset.

²⁷³¹ Fabricant de soieries, déiste, né à Valence, fils d'avocat, gendre de Mottet de Gerando, Brosset occupe une place centrale dans la vie économique lyonnaise au milieu du XIX^e siècle. Commandeur de la Légion d'honneur, il préside la Chambre de Commerce de Lyon entre 1838 et 1844 puis de 1845 à 1869. Il est également député en 1827, conseil général du Rhône entre 1843 et 1847, maire de Rillieux et administrateur des Hospices Civils de Lyon.

²⁷³² Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 63-69 et PANSU (H.), 2003.

²⁷³³ Tanneur installé à Lyon , Simon Ullmo transforme son entreprise en Société anonyme des Tanneries Simon Ullmo au début des années 1880, avec un capital de six millions de francs, dont un tiers attribué au fondateur de l'affaire. Lorsqu'il décède en 1886, son frère, David, prend la direction de son affaire. En difficulté depuis plusieurs années déjà, les nouveaux dirigeants, David Ullmo, mais aussi Ulysse Pila et les gérants de la banque Robin, Rondel & Cie, réduisent le capital de la société à quatre millions de francs un an après le décès de son fondateur.

Garet, où ils occupent trois appartements répartis sur trois étages, au profit de la rue Désirée. Alors que la Fabrique lyonnaise traverse l'une de ses crises les plus terribles, l'entrepreneur Bickert développe rapidement l'affaire de son beau-père. En 1886, le capital est porté à 280.000 francs pour renforcer les fonds propres de l'entreprise. Le décès de son beau-père au milieu des années 1880 ne fragilise nullement son ascension. Bien au contraire, celui-ci, millionnaire, lègue à ses héritiers une somme conséquente. La maison Bickert assure son succès grâce à la fabrication de velours pour les marchés d'outremer, comme le Maroc, l'Algérie et les Indes. Bickert organise dans sa maison également un rayon de soieries destinées à la clientèle religieuse, notamment israélite. Ce choix ne relève probablement pas d'un simple hasard ; Bickert, probablement de confession juive, avant de s'installer à Lyon, a débuté sa carrière professionnelle dans les pays germaniques spécialisés dans ce type de fabrication. De nouveau, dans les années 1890, la maison Bickert déménage ses locaux au profit de la prestigieuse place de la Comédie, aux côtés des plus grandes maisons de la Fabrique. À la fin du siècle, l'entreprise ne possède aucune usine, comme la plupart de ses confrères²⁷³⁴.

Lucien et Armand Bickert, les fils d'Alexandre, franchissent le pas et deviennent alors fabricants-usiniers avec l'accord et le soutien de leur père. Leur entrée dans l'entreprise familiale marque un tournant. Ils lancent la construction d'une première usine à Vizille puis d'une seconde à Moirans. La mise en place de l'intégration industrielle leur coûte horriblement cher. D'ailleurs, l'Union des Marchands de Soie considère que « *les fils sont intelligents et actifs, mais dépensent beaucoup* ». Pour soutenir leur frénésie d'investissements, ils font entrer leur beau-frère, Piccard, dans le capital de leur société, à hauteur de 100.000 francs. En même temps que les immobilisations augmentent, les bénéfices progressent. Entre 1898 et 1902, époque de la réorganisation de la maison Bickert, les bénéfices annuels évoluent, bon an, mal an, entre 250 et 300.000 francs, pour un chiffre d'affaires de 4.100.000 francs en 1902. Cette forte croissance des résultats entraîne aussitôt une nette amélioration de leur notation financière auprès des banques et des marchands de soie. En 1898, alors que leur nouvelle organisation commence seulement à produire ses premiers résultats, les marchands de soie de la place lyonnaise déclarent ne pas pouvoir leur accorder un crédit supérieur à 20.000 francs. Deux ans plus tard, ce dernier se trouve décuplé grâce aux plantureux bénéfices dégagés par les usines. Connaissant cette situation, le Crédit Lyonnais leur accorde un prêt de 200.000 francs à la fin de l'année 1903 pour couvrir leurs investissements²⁷³⁵. Une occasion se présente en 1906 avec la liquidation de la S.A. des Tissages mécaniques de Moirans, fondée par Giraud, d'augmenter encore leur outil de production. Pour financer l'opération et leur expansion, le Crédit Lyonnais leur accorde une avance de 400.000 francs garantie par un nantissement²⁷³⁶. Il a fallu une génération à cette société de fabricants pour intégrer

²⁷³⁴ ADR, 3E26764, Acte de société devant M^e Renoux, à Lyon, le 23 novembre 1880, 6Up, Actes de société devant le même notaire les 26 et 28 mars 1884, Acte de société sous seing privé du 28 septembre 1886, *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1177 du 25 novembre 1899 et STORCK (A.) et MARTIN (H.), tome 1, 1889, p. 98.

²⁷³⁵ ACL, 62AH, Relevés ms de la maison Bickert & fils.

²⁷³⁶ GAUTIER (A.), 2006 et ACL, Relevé ms de la position de la maison Bickert & fils.

l'usine.

L'exemple des familles Girodon ou Dubois semble confirmer la logique générationnelle rencontrée chez Bickert : à la première génération, selon les moyens financiers disponibles et les ambitions du fondateur, l'entreprise ne possède pas d'usine en propre. Alfred Girodon se contente de louer le château de Renage qu'il a aménagé en atelier de tissage, tandis que le père Dubois distribue du travail à façon. Puis, leurs héritiers respectifs, soit la seconde génération, se lancent dans l'immobilisation de capitaux avec la construction ou l'achat d'usines, visiblement séduits par le mouvement industrialiste de l'époque. La construction de l'usine-pensionnat Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux intervient après 1870, alors qu'Alfred Girodon a fait entrer ses fils dans son affaire. Henry et Alphonse Girodon font l'acquisition du terrain en 1870. Alphonse et les enfants d'Henry, décédé, contrôlent la majorité du capital de la nouvelle société fondée en 1873²⁷³⁷. De même, Alphonse Dubois et son frère développent leur outil industriel longtemps après la mort de leur père, à la fin du XIX^e siècle. Les fondateurs de maisons de soieries qui décident d'adopter le modèle usinier sont généralement de jeunes entrepreneurs, tels que les fondateurs de la maison Atuyer, Bianchini & Férier ou Léon Permezel. Edmond Chevillard, décédé en 1889, n'a jamais, de son vivant, investi dans l'achat ou la construction d'une usine, préférant recourir aux services de façonniers comme Mignot. Son successeur et ancien associé, Cherblanc, plus jeune, opte pour une stratégie différente, imitant les confrères de sa génération : il achète au début du XX^e siècle, le tissage Bourgeat (anciennement Brochay), à Nivolas, près de Bourgoin. Chez Bardon & Ritton, on retrouve encore le même processus : les deux fondateurs font fortune grâce à l'essaimage de métiers à bras. Lorsque leurs fils reprennent l'affaire au tournant du siècle, ils s'empressent de louer une usine à Voiron.

Cependant, la gestion des maisons de soieries ne s'affranchit pas totalement du poids du passé. La présence de plusieurs associés (deux ou trois le plus souvent) dans le cadre de sociétés en noms collectifs favorise un partage des tâches au sommet de l'entreprise, plutôt que le recours à des chefs de service. Chez Noyer, Durand & Collon, une maison fondée dans le dernier quart du XIX^e siècle, chaque associé a un rôle clairement défini : Noyer, l'associé principal chargé de la clientèle anglaise et américaine, effectue les voyages à l'étranger, Durand rencontre les clients venus à Lyon, tandis que Collon administre les affaires à Lyon, en particulier la production²⁷³⁸.

Malgré l'apparition de dynasties soyeuses, le monde de la Fabrique lyonnaise reste encore largement ouvert aux nouveaux venus. Noyer et Durand ont fait leurs premiers pas dans la Fabrique de soieries au sein de la maison Victor Ogier, avant d'en prendre la tête grâce à un joli capital, soigneusement accumulé, 400.000 francs pour le premier et 26.000 francs pour le second. Vers 1897-1898, Jean Brochier, ancien employé intéressé chez Ruby & Cie, se met à son compte grâce à sa part de bénéfices (105.000 francs), alors que Joseph Brunet-Lecomte lui proposait une place de choix dans son organisation²⁷³⁹.

²⁷³⁷ MOYROUD (R.), 1995-1996.

²⁷³⁸ ACL, 62AH, Fiches de comptes clients.

²⁷³⁹ ACL, 62AH, Relevé de la maison J. Brochier.

Henri Bertrand présente le même profil. Premier vendeur chez le fabricant de soieries Péalat, Bertrand se lance dans les années 1880 grâce à l'aide financière de son ancien patron. Il s'adjoint les services d'un associé, Volatier, lui-même ancien chef du cabinet de dessin de la maison Gourd , Croizat & Cie ²⁷⁴⁰ .

Le temps des directeurs.

De prime abord, ce qui sépare le façonnier du directeur est, bien entendu, la possession d'une usine. Mais ce n'est pas tout. La relation qui s'établit avec le fabricant lyonnais est elle-même différente : la fidélité, la docilité et la confiance sont des qualités exigées pour un directeur salarié par le fabricant. Il est l'Homme du fabricant. À maints égards, on peut se demander si le fabricant lyonnais ne place pas sur un même plan un façonnier et un directeur d'usine, tant la frontière entre les deux semble réellement tenue.

Ainsi, Henri-Laurent Gillet, directeur de l'usine Bellon frères & Conty à Voiron , laisse à ses filles, à son décès en 1891, une coquette somme, environ 63.000 francs ²⁷⁴¹ (pour mémoire, 40% des principaux façonniers laissent moins de 100.000 francs à leurs héritiers), signe à la fois d'une aisance matérielle certaine, mais aussi d'une position sociale équivalente à celle de nombreux façonniers. André Mermet, un autre directeur de la maison Bellon frères & Conty, à La Murette , laisse à ses deux filles une fortune sensiblement équivalente (environ 73.000 francs), dont 84% en valeurs boursières ²⁷⁴² . Quant à François dit Claude Charlin , le directeur de l'usine Alexandre Giraud des Abrets , il place régulièrement les revenus que lui rapportent ses fonctions (appointements et probablement part sur les bénéfices) en obligations hypothécaires chez le notaire local, dispensant ainsi ses faveurs à l'économie locale. Chez les Charlin, on est tous dans la soie. Le père, Joseph, un « *propriétaire* » installé à Corbelin , a eu cinq fils et deux filles : seul son fils Jean-Louis est comme lui propriétaire dans une commune voisine, Granieu . Les autres membres de la fratrie occupent tous des places de choix au sein de la Fabrique lyonnaise : Jean-Baptiste est contremaître de fabrique à Bourg-Argental (Loire), Joseph fils est fabricant de soie à Aoste, François dit Claude, directeur de l'usine Alexandre Giraud & Cie aux Abrets, tandis que le cadet, Jules, est fabricant de soie ou directeur d'usine à Chauffailles. Leur sœur Jeanne-Marie s'est mariée à un fabricant de soie de Pont-de-Beauvoisin ²⁷⁴³ .

Les directeurs obtiennent des avantages financiers comme celui d'avoir un compte courant rémunéré par l'entreprise. Eugène Decomberousse, directeur du tissage Algoud frères, au Grand-Lemps , pendant les années 1860 et 1870, laisse à ses enfants un compte de 14.266 francs à son décès ²⁷⁴⁴ .

Jean Iltis ²⁷⁴⁵ , le beau-père de Théophile I Diederichs et directeur du tissage de coton

²⁷⁴⁰ ACL, 62AH, Relevé de la maison H. Bertrand.

²⁷⁴¹ ADI, 3Q43/267, Mutation par décès du 8 janvier 1892.

²⁷⁴² ADI, 3Q43/269, Mutation par décès du 10 mars 1893.

²⁷⁴³ ADI, 3Q18/103, ACP du 10 juin 1876 (acte de notoriété devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 5 juin 1876).

Debar à La Grive , laisse à ses héritiers une fortune sensiblement équivalente (56.000 francs environ) à son décès en 1886. Ces quelques exemples montrent à quel point il existe une réelle proximité entre la fortune d'un directeur et celle d'un façonnier. De même, au sein de la société locale, tous occupent une position éminente, se faisant sans doute appelé « Monsieur ». En revanche, les directeurs répugnent à s'investir dans des fonctions politiques de premier plan (maires).

La différence entre un directeur et un façonnier se situe davantage dans les rapports avec le fabricant lyonnais : l'un est son salarié, l'autre un patron lui fournissant une prestation. Lorsque Alexandre Bickert prend possession d'une usine à Moirans , il s'empresse d'engager des compatriotes allemands pour la diriger, Jacob Eschen et Ernest Roettges, respectivement directeur et sous-directeur de l'établissement ²⁷⁴⁶ . Quand la firme zurichoise Rob. Schwarzenbach & Cie rachète l'usine de Boussieu pour s'implanter en France afin de contourner la nouvelle réglementation douanière franco-suisse, elle n'agit pas autrement, en nommant directeur le Suisse Alfred Mahler , dont le père, Jules, est le bras droit puis l'associé d'Auguste Schwarzenbach dans la direction de toutes les usines de la firme suisse à Thalwil. Celui-ci s'adjoit rapidement quelques compatriotes venant de Zurich pour le seconder aux postes clés dans la fabrique. Au début du XX^e siècle, Mahler confie à l'un d'eux, Edwin Irminger, déjà bien établi à Boussieu, le soin de fonder une nouvelle usine à La Tour-du-Pin . La pratique n'est pas nouvelle chez Schwarzenbach, puisque les membres de la direction et les principaux commerciaux de leur filiale américaine, Schwarzenbach, Huber & Co., sont des Suisses et des Allemands ²⁷⁴⁷ . Dans quelques maisons lyonnaises, la direction de l'usine est attribuée à l'un des fils, à l'instar de Jean-Louis Chomer qui est envoyé par son père, Alexandre, à Renage pendant les années 1870 et 1880 pour y diriger la fabrique, et aussi y apprendre le métier. Joseph Girodon , jusqu'en 1891, ou son neveu André en 1909, sont chargés par leur famille de veiller au bon fonctionnement de l'usine de Saint-Siméon-de-Bressieux ²⁷⁴⁸ .

Leurs confrères lyonnais recrutent majoritairement des directeurs extérieurs au Bas-Dauphiné, et plutôt des Lyonnais. Etrangers à la commune, ils ne sont soumis à aucune influence locale, ils ne sont attachés à aucun réseau local ; ils doivent leur place uniquement à leur employeur, le fabricant lyonnais, qui a ainsi une plus grande emprise sur eux que sur le façonnier, celui-ci s'insérant dans un ensemble de relations sociales (clientélisme, contreparties...). Pour l'autochtone qui a un peu d'ambition, ce système ne favorise pas son ascension sociale dans l'usine : il peut au mieux devenir contremaître, le poste de direction étant réservé à un étranger, à moins de s'établir à son compte comme

²⁷⁴⁴ ADI, 3Q10/250, Mutation et omission du 1^{er} juillet 1892.

²⁷⁴⁵ ADI, 3Q4/749, Mutation par décès du 10 novembre 1886.

²⁷⁴⁶ ADI, 123M121, Liste nominative de recensement de population de Moirans , année 1906.

²⁷⁴⁷ SCHWARZENBACH (R.), 1917, pp. 41-42, 49, 54-55, 57-58.

²⁷⁴⁸ MOYROUD (R.), 1995-1996.

façonner.

Pour occuper un poste de confiance – directeur, comptable, contremaître – il faut fournir également des gages de respectabilité et de moralité. Ainsi, lorsque Anselme Lebras, âgé de trente et un ans, et originaire de Saint-Romain-le-Désert, en Ardèche, se présente aux portes de la filature Cuchet , à Chatte , sans son livret, pour y occuper un poste de plieur de soie ou de contremaître, les dirigeants de l'établissement s'empressent de solliciter des renseignements sur lui auprès du maire de sa commune et de son ancien employeur à Condrieu : ils veulent connaître sa probité, sa conduite, ses capacités, ses motifs de départ²⁷⁴⁹ .

Tableau 51-Directeurs d'usines (fin XIX^e-début du XX^e siècle) : origines géographiques²⁷⁵⁰ .

²⁷⁴⁹ APAG, Registre de copies de lettres de la fabrique Cuchet & Crozel, Lettres au maire de Saint-Romain-le-Désert et à Bélonzon le 12 septembre 1871.

²⁷⁵⁰ **Source principale : listes nominatives de recensement de population, année 1911. Sources secondaires : contrats de mariage, actes d'état civil (mariage, décès.**

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Directeurs	Naissance		Employeurs	Usines de fabricants
	Lieu	Année		
Barnier César	Voreppe (38)	1843	Noyer, Durand & Collon à Saint-Nicolas-de-Macherin	X
Berthelet Joseph	Vienne (38)	1866	Claude Ogier à Voiron	
Boin Jean	Sainte-Foy (69)	1870	Algoud frères au Grand-Lemps	X
Bonnet Jean	Albertville	1883	Louis Vibert à Voiron	
Bourdis Jean	Grenoble (38)	1870	Casimir Martin à Moirans	
Bourguignon Victor			Bellon frères & Conty à Pont-en-Royans	X
Bouvier J.-François	Faverges (74)	1828	Ponson & Cie à Corbelin	X
Camus Eugène	Lyon (69)	1865	Les Successeurs de Georges Montessuy à Renage	X
Charlin François	Corbelin (38) ?		Alexandre Giraud & Cie aux Abrets	X
Charvet Claudius	Lyon (69)	1869	Les Petits-fils de C.J. Bonnet à Voiron	X
Chavassieux Honoré	Brignais (69)	1847	Noyer, Durand & Collon à Saint-Blaise-de-Buis	X
Déaux Léon	Annonay (07)	1877	Dubois frères à La Frette	X
Decomberousse Eugène	Cluny	1822	Algoud frères au Grand-Lemps	X
Decomberousse Fr.	Lyon (69)	1845	Algoud frères au Grand-Lemps	X
Dieterlen Norman	Saint-Dié	1875	Tissage Debar à La Grive	
Dinat Jean Louis	Lyon (69)	1855	Cochaud & Cie à Montalieu-Vercieu	X
Donat Georges	Lyon (69)	1853	Ponson & Cie à Corbelin	X
Durusse Charles	Granges (Suisse)	1864	Couturier, à Charavines	
Eschen Jacob	Duclken (All.)	1866	Bickert & fils à Moirans	X
Figuier François	Corbelin (38)	1865	Carrier à Saint-André-le-Gaz	
Fischer Jules			Alexandre Giraud & Cie à Châteauvilain	X
Fortoul Joseph	Lyon	1857	Algoud frères au Grand-Lemps	X
Fournier Léopold	Rochechinard (26)	1869	Coffy à La Frette	
Gélibert Camille	Jujurieux (01)	1868	J.B. Martin à Voiron	X
Genin Louis Edouard	Moirans (38)		Bouvard à Moirans	
Germain Alfred	Lyon (69)	1870	Boucharlat frères & Pellet aux Abrets	X
Gillet Henri Laurent			Bellon frères & Conty à Voiron	X
Guillaud Dominique	Doissin (38)	1867	E. Favot à Virieu	
Irminger Edwin	Zurich (Suisse)	1868	Rob. Schwarzenbach & Cie à La Tour du	X

en vertu de la loi du droit d'auteur.

			Pin	
Lapize Louis	Mende (48)	1863	Atuyer, Bianchini & Férier à La Tour du Pin	X
Lutrin Joseph	Lyon (69)	1873	Léon Jourdan à Voiron	
MahlerAlfred	(Suisse)		Rob. Schwarzenbach & Cie à Ruy	X
Mermet André	Lyon (69)		Bellon frère & Conty à La Murette	X
Michard Benoît			Emery à Châtonnay	X
Pain Adrien	Moirans (38)	1878	S.a. des Tissages Mécaniques de Moirans (Giraud)	
Perret Edmond	Macon (71)	1877	Léon Permezel & Cie à Voiron	X
Perrin Auguste	Saint-Blaise (38)	1858	Anselme à Oyeu	
Raynard Joseph	L'Arbresle (69)	1862	A Saint-André-le-Gaz.	
Roudet Mathieu	Lyon (69)	1857	Caillet & Cie	X

Nombreux sont les directeurs de fabricants à être natifs de Lyon , tel Mathieu Roudet, né le 30 octobre 1857. Ses parents quittent rapidement la capitale de la soie pour s'installer à Voiron , où le père décède en 1873. Le jeune Roudet débute sa carrière comme gareur à Voiron ; il épouse alors une ouvrière en soie en 1880. Un quart de siècle plus tard, on le retrouve directeur de la fabrique de velours Caillet & Cie, à Longechenal , dans la plaine de la Bièvre. Malgré le déclin du tissage urbain, la ville de Lyon reste un foyer de recrutement indispensable en main d'œuvre qualifiée et en personnel d'encadrement. Les fabricants font confiance aux personnes qu'ils ont l'habitude de croiser.

3-La maison Léon Permezel & Cie.

L'ascension de Léon Permezel , devenu le plus important fabricant de soieries de la place dans le dernier quart du XIX^e siècle, ne peut se comprendre que par l'appui de réseaux lyonnais, patiemment et rapidement construits²⁷⁵¹ .

Fils d'ancien fabricant de bougies originaire de Pont-de-Beauvoisin et ayant exercé son art à La Côte-Saint-André (Isère), Léon Permezel débute sa carrière à l'âge de dix-huit ans en entrant chez un de ses parents, Landru, fabricant de soieries à Lyon , dans les années 1860. Il quitte en 1870 la maison Landru, pour fonder sa propre maison à Lyon. Grâce à ses économies (80 ou 100.000 francs) et commandité par Bernard Perret à hauteur de 100.000 francs aussi, il crée la maison L. Permezel & Cie, au capital de 200.000 francs et dont le siège social est dans un premier temps établi dans la rue des Capucins. Déjà, il ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires supérieur au million de francs²⁷⁵² .

Notre jeune et entreprenant fabricant – il n'a que vingt-cinq ans – décide d'appliquer

²⁷⁵¹ Pour la méthode, nous nous appuyons sur ZELLER (O.), 1996b.

²⁷⁵² ADR, 6UP, Acte de société du 22 juin 1870 et ADI, 23M20, Dossier de Légion d'Honneur, rapport ms du cabinet du Préfet de l'Isère du 7 août 1900.

aux prestigieuses soieries lyonnaises les méthodes de fabrication en vigueur pour l'élaboration des tissus pour parapluies, des étoffes bon marché tissées mécaniquement, comme il l'a appris chez Landru qui exploite alors une partie du tissage mécanique Perrégaux de Jallieu . Il n'invente rien, il se contente de mettre en pratique à grande échelle des préceptes déjà existant, notamment à Créfeld . Pour « *avoir des produits de bonne qualité, mais surtout apparents et bon marché* », destinés « *à la masse des consommateurs* », il lui faut comprimer au maximum ses prix de revient, en employant massivement des soies étrangères, moins chères, avec de la schappe, du coton et de la laine pour créer des étoffes mélangées, tissées mécaniquement et teintées en pièce²⁷⁵³ . Pour conserver à ses étoffes « *l'apparence, le brillant et le toucher des étoffes pure soie* », il perfectionne également son outil industriel par de nouvelles machines à polir et à broder, et par des flambages pour supprimer le duvet du coton. Par la création de nouveaux tissus, dans la catégorie du demi luxe, il donne un nouvel essor à la Fabrique lyonnaise :

« La maison L. Permezel et Cie, en un mot, s'est attachée à démocratiser l'étoffe de soie et à la faire pénétrer dans tous les pays et dans toutes les classes ».

Là où ses prédécesseurs fabricants se contentaient d'un magasin avec un ou deux employés, dans un immeuble qu'ils partageaient entre plusieurs collègues, Léon Permezel voit rapidement les choses en grand, avec l'installation de sa société dans deux immeubles de cinq étages chacun, à Lyon , rue Pizay et rue de l'Arbre-Sec, « *divisés en dix départements, tous reliés entre eux par un service télégraphique* ». Il y a treize départements, dont dix commerciaux (direction, achat et vente, livraison, expédition aux agences, caisse et comptabilité, service de la teinture, vente des tissus écrus, service des fabriques, magasin des matières, stocks) et trois industriels (flambage et rasage, polissage, broderie), chacun étant dirigé par un chef de bureau. Au total, ces différents services, rassemblés à Lyon, occupent soixante-deux employés en 1880 et cent quarante-six trois ans plus tard. À la même époque, la société des Petits-fils de C.-J. Bonnet , maison qui figure elle aussi parmi les cinq premières de la place, ne compte que quatre départements : le département des soies²⁷⁵⁴ , dirigé par Cyrille Cottin assisté de son beau-frère Octave Payen ; celui des ouvriers²⁷⁵⁵ ; le département de la vente²⁷⁵⁶ ; et la comptabilité²⁷⁵⁷ , soit au total, vingt-cinq employés, commis et chefs de départements environ, qui travaillent dans les bureaux de la rue du Griffon en 1874. Le vrai changement,

²⁷⁵³ CAYEZ (P.), 1980, pp. 118-122 et 130-137, CHASSAGNE (S.), 2000 et MELINAND (P.), 1998.

²⁷⁵⁴ Ce département comprend : « *l'achat des soies, les rapports avec les fileurs et mouliniers, la correspondance pour achat, les écritures concernant les soies, les études et notes sur les résultats des soies en étoffes* ».

²⁷⁵⁵ Ce département comprend : « *disposition aux ourdisseuses, emploi des soies, service aux écritures et service des ouvriers, ronde pour 7 à 800 métiers, passage des soies en numéros, mise en teinture, expéditions pour Jujurieux , visite des teintures, visites de l'étoffe* ».

²⁷⁵⁶ Ce département comprend : « *direction des vendeurs, vente sur banque, prise des commissions, tenue des livres et registres concernant la vente, passage des pièces en numéros, factures, livre de défalchage, correspondance pour vente, copie des observations sur les pièces, prix de revient des étoffes* ».

pour cette dernière maison, se produit avec l'adoption des étoffes teintées en pièces, entraînant un doublement du personnel de bureau²⁷⁵⁸.

Chez Permezel, la matière première est entreposée à Lyon, dans les magasins de la société, puis elle est répartie entre les différents façonniers travaillant pour elle. Le tissu écriu revient alors à Lyon, « où selon les besoins de la consommation, il subit les préparations finales » (grillage, teinture, polissage...) et une quinzaine de jours plus tard, les étoffes sont proposées à la vente. Au siège social, Léon Permezel a pris soin d'ajouter des agences commerciales à l'échelle mondiale, pour acheter la matière première, mais aussi pour y vendre le produit fini. En cela, il se démarque de ses confrères, qui confient la commercialisation de leurs soieries à des intermédiaires locaux, souvent d'origine anglaise ou allemande, tandis que l'achat des soies était confié à des négociants spécialisés. Lui, choisit de créer sa propre maison d'achat de matières premières, avec des ramifications aussi bien en Europe qu'en Asie, ce qui lui assure un contrôle permanent et direct sur la qualité de la matière achetée, mais aussi une régularité quant à l'approvisionnement. L'existence d'un réseau commercial propre n'est pas à négliger : il permet à l'entreprise de « se pourvoir de renseignements sûrs permettant la production anticipée des tissus écrius, afin de satisfaire les exigences de la consommation, au moment où elles se manifestent » et « d'écouler les produits au consommateur lui-même ». En 1880, la société L. Permezel & Cie est présente à Paris, New York, Londres, Bombay, Calcutta, Yokohama, Zurich, Côme, Barcelone et Melbourne. Dans les mois qui suivent, d'autres succursales sont ouvertes à Berlin et Vienne. À la fin de la décennie, le réseau commercial est étendu et réorganisé autour de deux éléments, les maisons de vente (Paris, Londres, Berlin et New York) et les agences au nombre de cinquante-six²⁷⁵⁹, ayant chacune à leur tête un fondé de pouvoir assisté de vingt-cinq à quarante employés.

Chaque semaine, un des associés visite les maisons de Paris et de Londres, tandis qu'un fondé de pouvoir se rend à Berlin tous les deux mois. En revanche, pour New York, ce sont les deux « chefs » de cette maison qui se rendent à Lyon chaque saison (soit deux fois par an) pendant deux mois. Quant aux agences, elles sont inspectées au mieux une fois par mois, pour les plus proches, voire une fois par an pour celles établies en Extrême-Orient, ce qui signifie qu'elle « a donc constamment en route un associé, un intéressé, trois fondés de pouvoir », sans doute Pierre Chabert ou Paul-Henri Barbezat²⁷⁶⁰, deux de ses employés intéressés devenus également ses associés en 1888. Au vu d'une telle organisation, on se demande comment les frères Bellon pouvaient gérer leur

²⁷⁵⁷ Ce département comprend : « grande caisse et portefeuille travaux afférant, petite caisse, achat pour Jujurieux et fournitures diverses pour Lyon, tenue des grands livres à Lyon et à Jujurieux ».

²⁷⁵⁸ PANSU (H.), 2003, pp. 336-339.

²⁷⁵⁹ Adélaïde, Alep, Alger, Amristar, Bagdad, Barcelone, Batavia, Beyrouth, Bombay, Bruxelles, Bucarest, Bushire, Le Caire, Calcutta, Cawnpore, Chemulpo, Colombo, Constantine, Copenhague, Damas, Delhi, Dunedin, Gênes, Gibraltar, Glasgow, Kobé, Kurrachee [Karachi ?], Lausanne, Macassar, Madras, Madrid, Manchester, Manille, Milan, Naples, New-Chwang, Oran, Padang, Palerme, Phnom-Penh, Rangoon, Saïgon, Salonique, Samarang, Shanghai, Singapour, Soerabaya, Smyrne, Tien-Tsin, Tunis, Turin, Valence, Vienne, Yokohama, Zanzibar.

entreprise, avec le soutien de quelques commis !

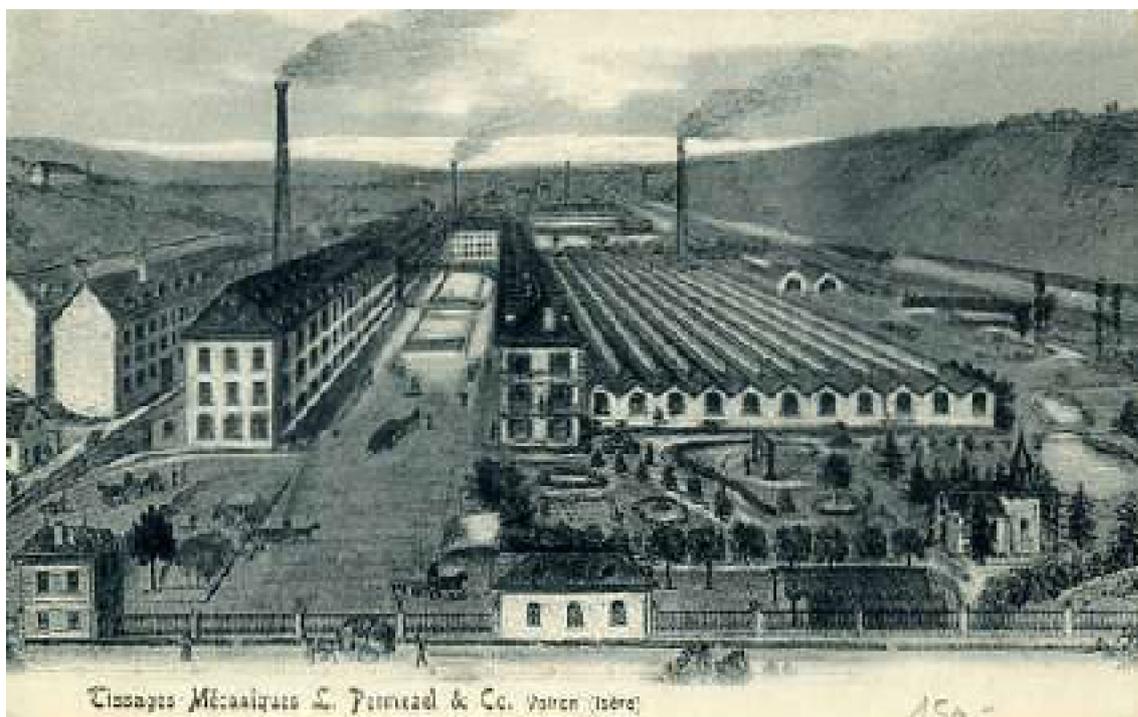


Figure 38–Tissage Permezel (anciennement Florentin Poncet) à La Patinière (Voiron), vers 1910-1920.

Source : coll. Privée.

Le succès est à ce point rapide qu'en juin 1876, six ans après avoir fondé son affaire, il est en mesure d'afficher une fortune estimée à 1.316.000 francs. Entre 1870 et 1876, sa maison de soieries a réalisé un bénéfice cumulé de 1.412.500 francs environ. Cette fortune rapide lui permet alors d'épouser Anne-Marie Côte, dont le père, l'un des banquiers privés de la place, lui fait donation de 140.000 francs en espèces. Six mois plus tard, Perret, son ancien commanditaire, se retire. Il est aussitôt remplacé par Gabriel Permezel , le frère cadet de Léon et gendre de Louis-Joseph-Edouard Caffarel . Désormais, la nouvelle société dispose d'un capital social de 1.500.000 francs, chiffre considérable pour l'époque, que seuls les fabricants de crêpes et de tulles surpassent ²⁷⁶¹

L'importance des affaires de la société justifie à elle seule une telle organisation : en 1880, plus de huit mille six cents ouvriers travaillent pour la firme lyonnaise, aussi bien au tissage, qu'à la filature, à la teinture ou à l'apprêt, fabriquant plus de onze millions de mètres d'étoffe par an. En 1883, par son chiffre d'affaires, entre vingt et vingt-deux

²⁷⁶⁰ Descendant d'un coloriste suisse de Perrégaux, à Jallieu .

²⁷⁶¹ ADR, 49Q187, ACP du 22 juin 1876 (contrat de mariage chez M^e Mitiffiot, à Lyon , le 19 juin), 6Up, Acte de société sous sein privé du 30 décembre 1876 et ROJON (J.), 1996a, p. 41. Gabriel Permezel n'apporte que 300.000 francs et son aîné le solde. Le beau-père de Gabriel, Caffarel , possède à la même époque un compte courant chez L. Permezel & Cie de 117.900 francs. Caffarel décède le 25 juin 1876 en laissant à ses huit enfants une fortune évaluée à 796.629 francs.

millions de francs, et le nombre de ses clients, plus de onze mille, elle figure parmi les principales maisons de la place, alors qu'elle n'a pas quinze années d'existence. À la même époque, plus de trois mille deux cents métiers mécaniques (cinq mille trois cents en 1883, six mille en 1889), spécialement construits par Théophile I Diederichs avec qui il a conclu un fructueux accord, fonctionnent pour son compte dans une quinzaine d'usines façonnrières, à Bourgoin (tissage Diederichs), à Saint-Geoire (Michal-Ladichère), Saint-Bueil (Mignot), à Saint-Albin-de-Vaulserre (Vittoz), à Tullins (Baratin), à Saint-Nicolas-de-Macherin (Constantin de Chanay), en Savoie, en Ardèche, en Haute-Loire, dans la Drôme, dans l'Aisne et dans les Vosges. Une telle organisation a forcément un coût : en 1883, la firme verse pour plusieurs millions de francs en salaires. Mais plus important est sans doute l'immobilisation en capitaux qu'elle exige. Tout repose en effet sur la rapidité d'exécution des commandes pour répondre à la demande, ce qui suppose d'abondants stocks en tissu écru ou teint en pièce afin de servir immédiatement les clients : à Paris , les magasins de la société contiennent plus de trente-cinq mille pièces de cinquante mètres chacune, tandis que ceux de Londres en accueille à peine moins (trente mille pièces), ceux de New York regorgent de quarante-cinq mille pièces prêtes à être livrées à la consommation. Là où ses confrères n'ont besoin que de quelques milliers de francs, la machinerie de Permezel ne peut fonctionner qu'avec des capitaux estimés à plusieurs millions de francs. En 1883, le capital de la nouvelle société qu'il contracte avec son frère Gabriel, atteint les cinq millions de francs (dont 3.750.000 fournis par Léon et le solde par son frère)²⁷⁶² .

Même Léon Permezel , qui pendant longtemps a préféré employer des façonniers indépendants, s'offre une usine, saisissant l'opportunité de la faillite de Florentin Poncet , à Voiron , pour lui racheter sa principale usine (La Patinière) en 1890 pour 401.850 francs (inclus certaines propriétés rurales)²⁷⁶³ .

III-Les raisons de l'intégration et de la mécanisation.

Désormais toutes les grandes maisons de la place doivent posséder leur propre outil industriel, pour mieux maîtriser leurs productions, alors que les façonniers n'hésitent pas à prendre plusieurs ordres pour alimenter leurs usines coûte que coûte, sans toujours pouvoir tenir les délais imposés par les clients. En effet, le temps est devenu une donnée fondamentale pour les fabricants lyonnais : être les premiers, respecter les délais, être en avance, produire vite, répondre au mieux dans les meilleurs délais aux attentes des clients, tels sont leurs atouts pour résister aux assauts de la concurrence étrangère, qu'une gestion rigoureuse des stocks et de la production en cours rend indispensable. Les fabricants-usiniers

²⁷⁶² ADR, 6UP, Actes de société du 30 août 1883 et du 13 juillet 1888. *L. Permezel & Cie, Lyon , fabrique de soieries, Exposition universelle de Melbourne, 1880*, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1880 et *L. Permezel & Cie, Lyon, fabrique de soieries, Exposition universelle d'Amsterdam, 1883*, Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1883 et *L. Permezel & Cie, Lyon, Imprimerie Pitrat aîné, 1889*. Voir également notre étude, ROJON (J.), 1996a.

²⁷⁶³ ADI, 6U761, Adjudication du 18 janvier 1890.

« ne cherchent pas à tirer de gros bénéfices de leurs établissements, néanmoins, comme ils doivent faire face aux frais d'amortissement et d'entretien que ces derniers leur occasionnent, ils deviennent pour eux, en temps de crise, une assez lourde charge »²⁷⁶⁴.

1-Pour améliorer la production.

Devant les pressions exercées par la concurrence et leurs clients, les fabricants de soieries doivent mieux contrôler la fabrication de leurs soieries. Il faut réduire les défauts, améliorer les cadences, respecter les délais et suivre les indications avec exactitude. Dans de telles conditions, les états d'âmes des façonniers ne les intéressent pas.

Compenser les défaillances des façonniers.

Longtemps, l'histoire des entreprises a reposé sur des *success stories*, vantant les mérites et la réussite des entrepreneurs. Pourtant, l'échec (ou les échecs) jalonne la vie des patrons²⁷⁶⁵. Certains s'en sortent, d'autres s'effondrent et disparaissent. Chez les façonniers, les plus chanceux parviennent à se faire embaucher comme directeurs d'usines, les autres subissent un réel déclassement social.

Pour simplifier à grands traits, tout le patronat voironnais a été emporté par la terrible crise des années 1880²⁷⁶⁶. Trois seulement parviennent à préserver leur fortune : Pochoy, Brun et dans une moindre mesure Monin. En l'espace d'une décennie, tous les autres sont balayés. Au début du XX^e siècle, seuls les Brun et les Perriot -Cuaz subsistent, les Pochoy et Jules Monin s'étant retirés des affaires. Les premières faillites touchent d'abord les façonniers les plus fragiles financièrement et les moins expérimentés²⁷⁶⁷. Jules Berlioz, à Voiron, inaugure une longue série de disparitions au début des années 1880. Dans son sillon, Gustave Coulon, établi à Saint-Blaise-du-Buis, fait lui aussi faillite. En 1885, c'est au tour de la société Douron & Moyroud de disparaître, emportée elle aussi par la crise, après un quart de siècle d'existence. Aimé-Joseph Douron, le fils du fondateur, a repris l'entreprise familiale à la fin des années 1870, avec son beau-frère, Jules Moyroud. Toutefois, les deux hommes se séparent à l'automne 1881. Le fils Douron pousse son tissage dans une folle croissance : alors que son père n'exploitait qu'une soixantaine de métiers à tisser, lui en a monté une centaine

²⁷⁶⁴ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 343.

²⁷⁶⁵ REVEL (J.), 1996, p. 25, affirme que la notion d'échec a été particulièrement mise en avant par LEVI (G.), 1989a.

²⁷⁶⁶ Les façonniers ne sont pas les seuls à être touchés par la crise des années 1880. Les fabricants eux-mêmes en subissent aussi les conséquences, surtout avec le krach de l'Union Générale. Ainsi, le richissime Camille Servier, gendre et héritier de Jean-Pierre Million, doit liquider sa maison de soieries et céder des biens personnels pour éponger ses dettes. À son décès en 1868, Million avait pourtant laissé une succession d'au moins 903.790 francs à ses deux filles. Auguste Roche, associé dans la maison Pierron & Roche, cède son fonds de commerce à Ogier, Noyer & Cie, dont il devient employé intéressé. La situation de Francisque Duplay, marié à une Guérin, est à peine meilleure.

²⁷⁶⁷ MARCO (L.), 1989.

supplémentaire. Dès le mois de juin 1886, Douron et son épouse, Marie-François-Antonia Paret, obtiennent du Tribunal une séparation de biens pour protéger la maigre fortune de celle-ci, soit 27.450 francs. En janvier de l'année suivante, l'usine de la Plotière (Voiron) est vendue aux enchères. Mise à prix pour 10.000 francs, elle est d'abord acquise par Joseph Voluzan, son ancien propriétaire jusqu'en 1880, pour 50.100 francs, après plusieurs surenchères, puis par Jean-Baptiste Bret (ancien associé du père Douron), Marius Jay et le notaire Bally font main basse dessus²⁷⁶⁸.

L'une des plus importantes liquidations parmi la profession, est celle de Séraphin Favier, alors au fait de sa gloire, avec la direction d'une société anonyme et de la municipalité voironnaise. En février 1884, Favier, au bord du gouffre, n'a d'autre choix que de se démettre de son mandat de maire, sentant que la situation lui échappe définitivement²⁷⁶⁹. La faillite ne tarde pas à suivre et se traduit par la nomination d'un liquidateur séquestre judiciaire. À partir de mars suivant, il ne peut plus payer ses créanciers, notamment Antoine-Elysée Dupont, vicomte de Loriol, qui déclenche la procédure de saisie. Les usines sont vendues aux enchères, en décembre 1885, en faveur de la société Langjahr & Cie. L'homme est visiblement brisé par cet échec personnel, devenu public en raison de sa notoriété : il décède en juin 1886²⁷⁷⁰.

François Gonnet, établi dans le village de Saint-Blaise-du-Buis, à quelques kilomètres de Voiron, ne résiste pas, lui non plus, à la terrible crise des années 1880. En 1885, François Gonnet décède prématurément (maladie ? suicide ? dépression ?) à soixante-quatre ans, laissant à sa veuve et ses enfants une situation financière particulièrement délicate. Les Gonnet doivent rapidement quitter leur propriété et abandonner la fabrique au meilleur offrant à l'occasion d'une vente aux enchères, Honoré Bruny qui en offre à peine 30.000 francs²⁷⁷¹. À partir de cette date nous perdons la trace des enfants Gonnet. Ses deux filles aînées apparaissent provisoirement comme institutrices pendant l'année suivante, l'une à Grenoble et l'autre à Charavines²⁷⁷².

Puis, c'est au tour d'Emile Langjahr, récemment établi à Voiron, de disparaître, malgré l'appui financier des Diederichs. Mais la chute la plus retentissante reste celle de

²⁷⁶⁸ ADI, 3Q43/72, ACP du 18 octobre 1881 (procuration devant M^e Bally, à Voiron, le même jour), 3Q43/79, ACP du 19 juillet 1886 (liquidation devant M^e Bally, à Voiron, le 15 juillet), 6U745, Cahier des charges pour l'adjudication du 29 janvier 1887.

²⁷⁶⁹ ADI, 15M93, Lettre ms de Séraphin Favier au Préfet de l'Isère, le 21 février 1884.

²⁷⁷⁰ ADI, 6U740, Cahier des charges dressé par le Tribunal civil de Grenoble, le 26 décembre 1885.

²⁷⁷¹ ADI, 3E29139, Dépôt devant M^e Margot, à Voiron, le 9 novembre 1871 d'un acte sous seing privé du 15 juillet précédent, 3E29148, Quittance devant M^e Margot, le 17 janvier 1875, 3E29150, Etat liquidatif de la succession de Jean-Baptiste Lafuma, devant M^e Margot, le 21 octobre 1875, 3E29318, Obligation devant M^e Bally, à Voiron, le 26 mars 1876, 3E29322, Obligation devant M^e Bally le 17 juin 1877, 3Q43/66, ACP du 4 février 1879 (Obligation devant M^e Bally le 28 janvier), 343/72, ACP du 29 novembre 1881 (obligation devant M^e Bally le 26 novembre 1881), 3E11529, Obligation devant M^e Lescot, à Grenoble, le 31 octobre 1883, 3E20937, Inventaire devant M^e Marchand-Grosjean, à Moirans, le 8 avril 1884, 7U408, Dépôt du cahier des charges pour la vente aux enchères, devant M^e Bally, le 14 octobre 1885 et procès-verbal d'adjudication du 9 janvier suivant.

²⁷⁷² ADI, 3Q43/80, ACP du 9 août 1886 (Quittance chez M^e Bally, à Voiron, le 1^{er} août). Le caveau familial n'a pas été retrouvé.

Florentin Poncet , chevalier de la Légion d'Honneur, et le plus gros façonnier de la vallée de la Morge. Florentin Poncet, au temps de sa splendeur, passe pour avoir une fortune supérieure à deux millions de francs²⁷⁷³ , mais elle ne résiste pas à la crise des années 1880 : en quelques mois, l'œuvre de toute une vie s'effondre. En janvier 1888, alors qu'il est en sursis, son actif (propriétés industrielles, immobilières et mobilières) s'élève encore à 1.335.000 francs, contre un passif de 993.000 francs (dont 200.000 francs pour les reprises dotales de son épouse et 786.000 francs pour des créanciers par obligations). Cette estimation, probablement fournie par Florentin Poncet lui-même, reflète l'importance des investissements consentis pour organiser ses deux usines et les dettes (300.000 francs) accumulées par son gendre, un ancien magistrat. Durement frappé par la longue crise, il n'emploie plus que deux cents ouvrières contre huit cents, voire plus, quelques années plus tôt. En février puis en novembre 1888, il n'est plus en mesure de rembourser ses dettes, notamment celles dues au Comte de Marcieu (70.000 francs prêtés en 1885) et aux frères Chauvet (250.000 francs prêtés en 1884), provoquant une saisie. Un an plus tard, ses biens sont vendus aux enchères. À son décès, ses héritières, ses petites-filles, présentent un certificat d'indigence au receveur de l'enregistrement et refusent sa succession²⁷⁷⁴ . La chute est vertigineuse pour ce capitaine d'industrie.

La disparition d'un François Gonnet passe sans doute plus inaperçue que celle d'un Antoine-Jules Tivollier , descendant d'une vieille famille de notables voironnais, ayant fait fortune aux côtés des Perier, au siècle précédent, et ayant compté dans ses rangs l'un des principaux notaires de la ville. D'autant plus que, quelques mois avant son retrait brutal des affaires, l'industriel s'affichait encore à Voiron dans le splendide château qu'il venait de se faire construire grâce aux profits que ses imposantes usines lui avaient rapportés pendant près de trois décennies. Il se maintient à flot plus longtemps que Florentin Poncet . La disparition de plusieurs de ses confrères et néanmoins concurrents lui procure sans doute une marge de manœuvre supplémentaire, puisqu'elle accroît automatiquement le travail des survivants. En janvier 1885, alors que Favier et Gonnet viennent d'être écartés, Tivollier sollicite du Crédit Foncier un prêt de 45.000 francs, remboursable sur soixante-quinze ans. Un an plus tard, il se tourne cette fois vers l'un de ses confrères, Séraphin Martin , façonnier à Moirans . Depuis quelques mois déjà, les notaires Bally et Margot ont fermé les robinets du crédit, échaudés par les faillites successives, à moins que ce ne soit la méfiance des rentiers qui ait raréfié l'offre de capitaux sur la place. Quant aux banques locales, tant Landru fils & Cie que Rambeaud frères, elles se contentent de petits crédits à court terme. Martin lui fournit 100.000 francs, à rembourser sous huit ans, mais pour les obtenir, Tivollier sollicite sa belle-mère, la veuve de l'ancien député-maire de Grenoble, Vendre²⁷⁷⁵ , qui accepte de se porter caution. Tivollier garde la tête hors de l'eau pendant quelques mois encore, mais au printemps 1889, il n'a d'autre choix que de procéder à la liquidation de son entreprise avec son associé, Hector Denantes. L'appui de la famille Denantes , après le décès de

²⁷⁷³ BOUVIER (J.), 1961.

²⁷⁷⁴ ADI, 3E10379, Jugement du Tribunal Civil de Grenoble du 6 janvier 1888, 6U761, Adjudications des 16 novembre 1889 et 18 janvier 1890, et 9U3138, Délibération du Conseil de famille de Marthe et Suzanne Simian, petites-filles mineures de Florentin Poncet , du 22 septembre 1897.

son fidèle complice Pierre Bertet en 1884, ne lui a été finalement que d'un piètre secours, car celle-ci n'a pu lui éviter la dissolution fatale. D'ailleurs, Tivollier se retire rapidement des affaires et quitte définitivement Voiron à la fin de l'année, pour s'établir à Grenoble où il décède et est inhumé dans la concession de sa belle-famille, plutôt qu'à Voiron dans le caveau familial. Sans doute, la famille n'a-t-elle pas supporté le déshonneur de cette ruine, alors que les Tivollier étaient au centre de la vie voironnaise depuis plus d'un siècle. La liquidation de l'entreprise est confiée à Hector Denantes, tandis que la demeure qui faisait sa fierté est vendue aux enchères pour 80.000 francs au papetier Ducrest (époux d'une Lafuma) pour rembourser ses dettes ²⁷⁷⁶ .

Enfin, en 1894, Honoré Bruny , séparé depuis quelques années de ses cousins Pochoy, doit mettre son entreprise en liquidation judiciaire. Il remonte rapidement une nouvelle affaire et parvient à rembourser quasiment tous ses créanciers, à hauteur de 60.000 francs, sauf ses anciens associés et parents, la famille Pochoy, à qui il doit 70.000 francs. Brouillées, les deux parties règlent leurs comptes devant la justice. Bruny tisse alors à façon pour une maison lyonnaise, Camel ²⁷⁷⁷ .

Tableau 52–Le renouvellement des tissages de soieries à Voiron (1880-1906).

²⁷⁷⁵ Voir BOURLOTON (E.), COUGNY (G.) et ROBERT (A.), 1889-1891, tome 5, p. 498 et ANCEAU (E.), 1999, p. 357. Jean-Thomas Vendre, associé dans une importante affaire de cimenterie à Grenoble avec son beau-père Joseph-Pierre Arnaud, occupe une place importante dans la vie politique et économique locale : membre de la Chambre de Commerce de Grenoble, il siège également au Tribunal de Commerce de la ville. Progressivement dans les années 1860, il reprend les différents mandats politiques exercés par son beau-père, à Grenoble : le fauteuil de maire, son siège au conseil général puis en 1869 il parvient à se faire élire député grâce à l'appui des autorités. La chute de l'Empire, le 4 septembre 1870, le pousse à se retirer.

²⁷⁷⁶ ADI, 3Q43/77, ACP du 22 janvier 1885 (Réalisation de prêt devant M^e Margot le 20 janvier), 3Q43/79, ACP du 6 février 1886 (obligation devant M^e Margot le 29 janvier), 11U573, Dissolution de la société sous seing privé du 30 avril 1889, 3Q43/87, ACP du 10 septembre 1889 (Vente aux enchères devant M^e Margot le 1^{er} septembre).

²⁷⁷⁷ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1901.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Tissages de soieries installés à Voiron vers 1880	Façonniers	Tissages de soieries installés à Voiron en 1906	Façonniers
Florentin Poncet(deux établissements)	X	Claude Ogier	X
Jules Monin	X	Les petits-fils de C.-J. Bonnet	
Pochoy (2 établissements)	X	Brunet	X
Douron & Moyroud	X	J.-B. Martin (Chavant)	
Séraphin Favier(deux établissements)	X	Thomas	X
Jules Berlioz	X	A. Cuaz (Perriot)	X
Bertet& Tivollier	X	Joseph Gonin	X
Chavant		Carlin fils	X
Perriot	X	Philippe Blachot	X
		L. Vibert	?
		Léon Jourdan	X
		Guillaume fils aîné & Bouton	
		Irénée Brun & Cie	
		Ruby & Cie	
		Couturier	?
		Riboud frères	
		L. Permezel & Cie	

Parmi les grands industriels voironnais, seuls les Pochoy parviennent à sauver la face, mais au prix d'un lourd endettement. Comme leurs malheureux confrères, Claude-Victor et Joseph-Victor Pochoy n'ont d'autre solution que d'emprunter des sommes élevées pour assurer la survie de leur entreprise. Leur endettement remonte aux années 1870, lorsqu'ils ont fait le pari de la mécanisation à grande échelle. Pour faire face à ces lourds investissements, notamment pour l'organisation de leur nouvelle usine de Paviot, ils cèdent des créances, souscrivent à des obligations hypothécaires pour 160.000 francs entre 1876 et 1886, sollicitent également le Crédit Foncier de France à hauteur de 100.000 francs en 1881, remboursables en soixante annuités. La belle-famille du fils Pochoy est également mise à contribution. En avril 1877, Joseph-Victor Pochoy obtient de son futur beau-père, le conseiller général Dorgeval, dans son contrat de mariage, une donation en avancement d'hoirie de 77.000 francs environ. Au paroxysme de la crise industrielle, en 1884, le même Dorgeval obtient à son tour du Crédit Foncier un prêt de 30.000 francs, peut-être pour les remettre à son gendre. En septembre 1884, la maison Pochoy connaît une première difficulté de trésorerie : les deux associés, Joseph Pochoy et son cousin Honoré Bruny, cèdent leurs créances sur leur confrère Tivollier & Denantes pour 100.000 francs²⁷⁷⁸. Ils ont d'autant moins de scrupules, que Pierre Bertet, leur cousin et associé de Tivollier, vient de décéder. Mais cela ne suffit pas étant donné les dimensions de leurs usines. Ne parvenant plus à emprunter de l'argent auprès des banques et des notaires après la multiplication des faillites, les Pochoy doivent se

²⁷⁷⁸ ADI, 3Q43/77, ACP des 17 et 23 septembre 1884 (Transports de créances, devant M^e Margot, à Voiron, le 17 septembre).

résoudre à vendre quelques biens. Mme Pochoy cède pour plus de 30.000 francs de biens fonciers en septembre 1887, provenant de la succession de son frère, Pierre Bertet²⁷⁷⁹. Finalement, après le décès de Joseph Pochoy, en 1897, sa veuve et ses deux enfants, encore jeunes, décident de liquider tout leur patrimoine voironnais pour éteindre le passif de la succession. Les deux usines et la maison bourgeoise sont vendues pour 480.000 francs aux frères Ruby, des fabricants de soieries, et à la Banque de France²⁷⁸⁰.

Le plus souvent, les fabricants savent saisir les opportunités qui se présentent à eux et en profitent pour racheter à bon compte une usine, que ce soit à l'occasion de la faillite d'un façonnier (Langjahr, Favier ou Poncet à Voiron dont les usines sont rachetées par des fabricants lyonnais comme Ogier ou Permezel), ou à l'occasion de difficultés financières (l'usine Giraud-Bouvard de Moirans acquise par Bickert, l'usine Constantin de Chanay reprise par la maison Noyer, Durand & Collon, la manufacture Troëster à Jallieu en déconfiture et renflouée par les Trapadoux), ou bien encore en l'absence d'héritiers (Auger cède son usine-pensionnat à la firme suisse Rob. Schwarzenbach & Cie, Bourgeat vend la sienne à Cherblanc, Aimé Baratin la loue à la maison Roussel, Pelletier & Gervésie). Ainsi, en 1888, les tissages mécaniques se négocient au prix de 500 francs par métier mécanique installé dans l'établissement, alors que d'après Pochoy, une usine entièrement équipée et moderne, vaut cinq fois plus²⁷⁸¹. Les véritables constructions par des fabricants sont donc rares. D'un autre côté, l'intégration du tissage par des maisons de soieries ressemble aussi à une croissance forcée, imposée par la disparition des façonniers²⁷⁸².

La veuve d'Alfred Constantin de Chanay et ses deux enfants, Georgette de Foras et Ernest, choisissent d'exploiter eux-mêmes la fabrique à partir de 1873, après le décès de son fondateur. Les pratiques aristocratiques de la famille de Chanay – répartition mensuelle des bénéfices et absence de liquidités – ne sont plus adaptées à l'âge industriel. La sévère crise économique qui s'abat sur les façonniers voironnais en 1884, ne les épargne pas : Ernest de Chanay, seul au commandement de la fabrique, n'a pas d'autre choix que de renouer avec l'endettement, sur le modèle paternel, pour assurer la survie de sa maison et de sa fabrique. Il emprunte plus de 200.000 francs cette année-là. Quant

²⁷⁷⁹ ADI, 3E29153, Obligation devant M^e Margot le 5 décembre 1876, 3E29154, Obligation du 12 janvier suivant, 3Q43/76, ACP du 3 avril 1884 (obligation du 27 mars), 3Q43/77, ACP du 12 novembre 1884 (obligation du 7 novembre) et ACP du 9 mars 1885 (obligation du 28 février), 3Q43/78, ACP du 3 août 1885 (obligation du 26 juillet), 3Q43/72, ACP du 24 octobre 1881 (contrat conditionnel de prêt du Crédit Foncier le 22 octobre), 3E26505, Contrat de mariage devant M^e Payerne, à Theys, le 3 avril 1877, 3Q43/76, ACP du 3 juin 1884 (réalisation de prêt du 27 mai), 3Q18/138, ACP du 19 septembre 1887 (vente devant M^e Tochon, à Pont-de-Beauvoisin, le même jour) et 3E20335, Vente devant M^e Chevrier, à Saint-Geoire, le 20 septembre 1887.

²⁷⁸⁰ ADI, 3Q43/107 et 110, ACP des 21 décembre 1898 et 14 novembre 1898 (ventes devant M^e Treppoz, à Voiron, les 13 décembre 1897 et 4 novembre 1898).

²⁷⁸¹ ADI, 155M2, Rapport imprimé sur la situation des principales industries de la circonscription de la Chambre de Commerce de Grenoble, séance du 7 août 1888.

²⁷⁸² AMIOT (M.), 1991, p. 65.

à ses autres dettes, il ne parvient à les honorer qu'en empruntant encore, mais la situation empire à la fin de la décennie. Les ventes immobilières de ses biens en Isère se succèdent et lui rapportent plus de 46.000 francs. Mais cela ne suffit plus et son épouse, Marie-Philiberte-Claire de Thézut, déjà sollicitée par son beau-père quelques années plus tôt, doit vendre ses propriétés d'Arnay-le-Duc et de Magnien, en Côte d'Or, et en Saône-et-Loire ainsi qu'une rente sur l'Etat. L'honneur d'un nom a un prix, le déshonneur aussi. En 1890, il souscrit une énième obligation, pour un montant de 70.000 francs, afin d'en rembourser une plus ancienne²⁷⁸³. Comme la plupart des façonniers voironnais, les Constantin de Chanay sont balayés par la crise économique des années 1880. Finalement le couperet tombe pendant l'été 1892. N'ayant pu redresser sa situation personnelle et celle de son entreprise, Ernest Constantin de Chanay doit céder l'ensemble de ses propriétés iséroises, tant le château que la fabrique. Le domaine aristocratique est vendu pour 40.000 francs à un propriétaire de Saint-Genis-Laval. Les Constantin de Chanay n'ont d'autre choix que de s'exiler à Moroges (Saône-et-Loire), chez la belle-famille d'Ernest. Fondé une trentaine d'années auparavant par son père, Alfred, l'établissement a souffert pendant plusieurs années des problèmes de trésorerie de ses propriétaires, vivant d'expédients financiers. D'ailleurs, ce façonnier fonctionne, aussi surprenant que cela puisse paraître, sans fonds de roulement.

La jeune maison lyonnaise Noyer, Durand & Collon, fondée seulement six ans plus tôt, acquiert pendant l'été 1893 l'usine pour 184.000 francs payables en quatre échéances annuelles²⁷⁸⁴. Les trois associés, Paul-Antoine Noyer (pour 400.000 francs), Eugène Durand et Gabriel Collon²⁷⁸⁵ (100.000 francs chacun), ont installé leur affaire au numéro 19 de la place Tholozan. À la même époque, sans que l'on puisse préciser davantage la date, ils ont mis la main sur un autre tissage mécanique mal en point, celui de la Ravignouse, à Saint-Blaise, une commune proche de Saint-Nicolas. Il s'agit soit du tissage Gonnet, soit de celui fondé par Gustave Coulon, deux façonniers mis en faillite dans les années 1880. Dès 1903, Noyer, âgé et malade, préfère se retirer et laisser seuls

²⁷⁸³ ADI, 3Q43/76, ACP du 1^{er} mars 1884 (Obligation hypothécaire), 3Q43/80, ACP du 14 septembre 1886 (quittance subrogative devant M^e Margot, Voiron, du 8 septembre 1886), 3Q43/80, ACP du 1^{er} avril 1887 (ventes devant M^e Margot, Voiron, le 23 mars 1887), 3Q43/82, ACP du 15 novembre 1887 (procuration devant M^e Margot du 14 novembre 1887), 3Q43/87, ACP du 10 décembre 1889 (ventes devant M^e Margot le 4 décembre 1889), 3Q43/88, ACP du 21 avril 1890 (procuration devant M^e Margot du 20 avril 1890), 3Q43/89, ACP du 7 août 1890 (obligation du 31 juillet 1890), 3Q43/90, ACP du 25 novembre 1890 (procuration du 23 novembre 1890).

²⁷⁸⁴ ADI, 3Q43/94, ACP du 10 août 1892 (adjudication volontaire devant M^e Margot, Voiron, le 31 juillet 1892) et du 4 octobre 1892 (adjudication sur surenchère le 25 septembre 1892), ADR, 46Q282, ACP du 13 juin 1893 (vente devant M^e Bernard, à Lyon le 3 juin précédent).

²⁷⁸⁵ Fabricant de soieries, Gabriel Collon est né à Lyon le 15 mai 1848. Il épouse en 1880 Augustine-Marie-Louise Grubis, la fille d'un notaire stéphanois. Il décède à Caluire le 18 octobre 1921 à 73 ans, dans sa maison de campagne. Il réside le plus souvent dans un appartement du cours Morand. De son mariage, sont nés deux enfants, dont une fille, mariée à Louis Victor Payet, un marchand de soie. Quant à son fils, Maurice, il rejoint l'entreprise familiale le 1^{er} juillet 1912. Gabriel Collon a siégé au Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon. Dès 1898, il intègre la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise, avant d'en devenir le secrétaire en 1900 puis le président l'année suivante.

ses deux associés²⁷⁸⁶ .

Régler les problèmes d'autorité avec les façonniers.

Les fabricants de soieries comprennent qu'ils ont intérêt à intégrer le tissage à leurs activités, lorsque les relations avec leurs façonniers sont difficiles, avec des négociations interminables sur les tarifs, le non-respect des délais et des critères de qualité, et la mauvaise humeur des parties. Concrètement, l'absence de confiance et la contestation de l'autorité naturelle des fabricants de soieries poussent les milieux d'affaires lyonnais à adopter une autre stratégie d'organisation de la production de soieries. Malgré l'immobilisation de lourds capitaux qu'elle exige, les fabricants de soieries choisissent l'intégration du tissage pour surmonter ces difficultés²⁷⁸⁷ .

Les rapports entre les Paillet et la maison Grataloup & Vergoin sont souvent exécrables. Chaque mois, on retrouve les mêmes échanges épistolaires, vindicatifs et violents à l'égard des façonniers²⁷⁸⁸ . Il n'y a pas de rapport équilibré entre eux ; ce n'est pas un patron qui écrit à un autre patron, ni même un client à un fournisseur. Ces échanges s'inscrivent nettement dans un rapport de dépendance et de sujétion, avec des menaces régulières, écrites et verbales. L'inquiétude est réelle à Lyon que les délais ne soient pas respectés ou les soieries défectueuses. Les différentes citations qui figurent ici montrent que le temps est l'élément central de l'argumentation et des menaces (retards, délais, régularité...). On retrouve la même invocation du temps dans la correspondance commerciale de la manufacture d'impression Brunet-Lecomte entre 1862 et 1880, tant à l'égard de ses fournisseurs que de ses clients²⁷⁸⁹ . Mais ce n'est pas un cas isolé. Les Paillet ont une attitude toute aussi désinvolte à l'égard des autres maisons²⁷⁹⁰ . L'entreprise Paillet n'a pas la taille de celle des Diederichs, des Michal-Ladichère ou des Couturier, elle n'a donc pas de réels moyens de pressions sur les fabricants. Les Paillet peuvent seulement manifester de cette façon leur mauvaise humeur. Quant au risque de perdre des clients, il semble minime si l'on regarde la longévité de l'entreprise (c'est l'une des rares à être encore en activité). En revanche, ils ne peuvent espérer se voir confier des commandes de grande valeur²⁷⁹¹ . Ils font essentiellement dans la « *grande cavalerie* », c'est-à-dire des étoffes communes (satin par exemple). Ces violences

²⁷⁸⁶ ADI, 9U3154, Justice de paix de Voiron , Prorogation de société sous seing privé du 20 décembre 1897, 9U1802, Justice de paix de Rives , Cession de droits sociaux de vant M^e Bernard, à Lyon , le 25 juin 1903

²⁷⁸⁷ Voir les travaux d'Oliver Williamson évoqués par BAUDRY (B.), 1994.

²⁷⁸⁸ APRP, Lettre ms de la Maison Grataloup & Vergoin adressée à Paillet & Cie, le 8 avril 1908.

²⁷⁸⁹ Voir à ce sujet les remarques pertinentes de NEUVILLE (J.-P.), 1998.

²⁷⁹⁰ APRP, Lettre ms de la maison Besson père & fils adressée à Paillet & Cie, le 9 octobre 1907 : « *Aurons-nous cette année le poids ou le retour de ce que vous avez sans emploi ? Il y a un mois que n/ [nous] vous demandons ce renseignement, c'est bien le record de la négligence !* ». ou encore lettre ms de la maison Dignonnet du 10 mars 1909 : « *Nous n'avons toujours pas reçu vos relevés de matières des mois de janvier et février [...]* ».

verbales continuelles (voire harcèlement) constituent un excellent moyen de pression pour le fabricant afin d'obtenir ce qu'il désire de son façonnier, soit un rabais, soit une meilleure qualité, soit de meilleurs rendements ²⁷⁹² :

« Vous vous fichez de nous. Prenez note que tout ordre livré en retard sera porté d'office demi façon, et sans façon si n/ client n/ l'annule. Quant on ne peut pas placer les ordres, on ne les prend pas » ²⁷⁹³ .

Indéniablement, c'est un jeu où le premier qui cède, perd.

« Notre client sort d'ici à l'instant même. Il nous a menacés de 500f de dommages-intérêts si nous ne lui livrons pas dans le plus bref délai 3 coupes jumelles de 65 mètres. Arrangez-vous comme vous voudrez, mais il nous faut ces 3 coupes dans un délai très très court, et si vous n'arrivez pas à temps, nous aurons le regret de vous faire supporter les dommages intérêts que veut nous imposer notre client » ²⁷⁹⁴ .

En cas de malfaçons, le fabricant lyonnais déduit un rabais à son façonnier ²⁷⁹⁵ .

« Nous vous prévenons que nous acceptons sous toutes réserves les matières que vous nous envoyez en retour : Ces matières nous arrivent dans un état dégouttant, toutes mélangées dans les caisses, rangées sans le moindre ordre, absolument comme on enverrait une botte de paille. Parmi ces matières, il y en a que nous vous avons réclamées depuis longtemps et au sujet desquelles vous nous avez répondu qu'il ne vous en restait pas. Nous sommes tout surpris de recevoir ces matières aujourd'hui. Veuillez bien prendre note que lorsque vous nous envoyez des matières, vous devez nous les envoyer rangées proprement et avec ordre, autrement nous vous rendrons responsables de tout le déchet qui pourrait être occasionné » ²⁷⁹⁶ .

À partir de l'exemple de l'entreprise Paillet , il ressort des relations entre donneurs d'ordres et façonniers un manque de coordination, qui ne peut que pousser les premiers à intégrer l'activité industrielle, c'est-à-dire le tissage, à leur propre activité. Des façonniers tentent, opportunément, de contourner les pratiques et les règles commerciales lyonnaises à leur compte.

En revanche, le façonnier semble bien démuni face aux volontés hégémoniques des

²⁷⁹¹ APRP, Lettre ms de la Maison Digonet adressée à Paillet & Cie, le 12 mars 1909 : « Nous ne pouvons plus accepter la mauvaise fabrication que nous recevons sur les articles forts que nous avons tentés de faire chez vous depuis dix mois, au début nous avons eu quantités de coupes mauvaises, nous avons pris un peu patience, vous avez amélioré au sujet de l'emploi des trames. Mais absolument rien fait jusqu'à ce jour pour éviter les piqûres [...] ».

²⁷⁹² Ce comportement est déjà signalé à propos de la maison Veuve Guérin & Fils et de leurs fournisseurs par LABASSE (J.), 1957, pp. 27-29.

²⁷⁹³ APRP, Lettre ms de la maison Besson frères & Cie adressée à Paillet & Cie, le 21 février 1911.

²⁷⁹⁴ APRP, Lettre ms de la Maison Grataloup & Vergoin adressée à Paillet & Cie, le 18 février 1908.

²⁷⁹⁵ LAGRANGE (J.), 1888, p. 18.

²⁷⁹⁶ APRP, Lettre ms de la maison Algoud & Cie à Paillet & Cie, le 21 septembre 1910.

fabricants. Cette prose peu avenante envers le façonnier symbolise le pouvoir et l'autorité dont est investi le fabricant à son égard. Le traditionnel livre de magasin, usité à Lyon, reflète les mêmes rapports entre les fabricants et les canuts²⁷⁹⁷. Pour le fabricant, notes, livres de magasin et livre voyageur, sont des instruments de contrôle alors que pour le façonnier, ce sont des preuves écrites des tâches à exécuter en cas de litiges.

La maison Fournier & Moulin, installée à Longechenal, disparaît après seulement cinq années d'existence, au début du XX^e siècle. Détentrice d'un brevet pour la fabrication du velours, elle s'est rapidement discréditée aux yeux des fabricants lyonnais à cause de la piètre qualité de ses étoffes et de malversations supposées de la part d'un des associés. La maison Roche & Cie, ne pouvant plus compter sur son façonnier, préfère se passer de ses services²⁷⁹⁸.

Pourtant, les relations entre les deux parties ne sont pas toujours aussi tendues. Ainsi, Cherblanc, le gendre et successeur de Chevillard, un riche fabricant de soieries, entretient une certaine complicité avec Joseph Mignot, son principal façonnier, car les deux hommes se tutoient. D'ailleurs, Cherblanc sert d'entremetteur à Mignot qui convoite la fille d'un riche brasseur lyonnais, Dupuis²⁷⁹⁹.

Le fabricant lyonnais tente par tous les moyens de limiter l'opportunisme de ses façonniers, alors que lui-même adopte une stratégie opportuniste à leur égard : la relation d'autorité qui se construit entre le fabricant et ses sous-traitants du Bas-Dauphiné, est à l'origine de l'opportunisme du fabricant à l'égard de ses façonniers. Sa maîtrise des marchés, tant pour l'achat de la matière première que pour la vente des soieries, renforcée par un étroit contrôle de l'information, assure au fabricant une position prééminente au sein de l'organisation de la Fabrique²⁸⁰⁰. L'intégration présente donc le mérite de régler les problèmes d'autorité, par une meilleure coordination des différentes phases productives, en particulier pour répondre à la demande, toujours plus rapidement et en plus grande quantité.

Efficienc e et financement de la mécanisation.

Selon Houssiaux²⁸⁰¹, la quasi-intégration constitue un frein aux progrès techniques et aux changements, car le donneur d'ordres n'a pas d'emprise sur l'organisation de la production, tandis que le façonnier cherche à amortir au maximum son matériel et à limiter ses investissements. Indéniablement, les façonniers manquent de capitaux pour acheter des métiers mécaniques pour remplacer leurs vieux métiers à bras, mais cela concerne surtout les petits façonniers. Or la mécanisation des gros façonniers débute précocement

²⁷⁹⁷ CHARPIGNY (F.), 1982.

²⁷⁹⁸ ADI, 9U366, Justice de Paix de Bourgoin, Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Bourgoin, du 24 février 1904.

²⁷⁹⁹ APM, Lettre ms de Cherblanc à Mignot, le 18 février 1899.

²⁸⁰⁰ Voir DOW (G.), 1987, cité par BAUDRY (B.), 1999.

²⁸⁰¹ HOUSSIAUX (J.), 1957b.

dans le Voironnais, bien avant la seconde phase d'intégration du tissage qui s'amorce dans les années 1880.

De l'avis de certains experts contemporains, proches de la Chambre de Commerce de Lyon²⁸⁰², l'écart de coûts entre l'intégration et la quasi-intégration est minime, puisqu'en contrepartie, le fabricant doit rémunérer un directeur (appointements et primes) et davantage de contremaîtres ou d'employés, infirmant partiellement ainsi les assertions de Williamson²⁸⁰³. Pourtant, à partir d'un certain seuil, que l'on peut empiriquement évaluer à une centaine de métiers à tisser, un tissage mécanique dégage de substantiels bénéfices de plusieurs milliers de francs. À ce stade, il est intéressant alors de mettre fin au *hold-up*²⁸⁰⁴ des façonniers et de récupérer leurs bénéfices par leur disparition et leur remplacement par un directeur appointé²⁸⁰⁵.

Au tournant du siècle, les fabricants-usiniers et les façonniers généralisent la conduite de deux métiers mécaniques par ouvrière, en retard de plus d'une décennie par rapport aux industriels roubaisiens²⁸⁰⁶. Les uns et les autres espèrent ainsi réaliser des économies sur la masse salariale et abaisser davantage les façons. Comme l'expose Beauquis, cette méthode d'organisation a ses limites. Une ouvrière ne peut pas exercer la surveillance de deux métiers avec la même acuité, ni avec la même motivation, que pour un seul métier. Dans ce cas, l'ouvrière réalise une production de vingt-deux à vingt-quatre mètres par jour avec deux métiers, alors que deux ouvrières sur ces deux métiers auraient obtenu trente mètres. Concrètement, les économies réalisées sur les salaires entraînent une baisse de la production, sauf si la vitesse des métiers à tisser s'accroît fortement pour augmenter la production²⁸⁰⁷.

L'achat d'un métier mécanique neuf représente un investissement dix fois supérieur à celui de son ancêtre en bois et à bras. Selon Beauquis, l'installation de métiers mécaniques revient à 1.200 francs l'unité (achat, installation, usine), dont 500 francs environ pour l'achat lui-même. C'est peu si on admet qu'un métier mécanique réalise parfois plus de 2.200 francs de chiffre d'affaires par an. Les fabricants de soieries et les façonniers ont donc investi entre 5.800.000 et 13.900.000 francs²⁸⁰⁸ dans la mécanisation du tissage en Bas-Dauphiné, entre 1888 et 1914, soit de 223 à 530.000 francs par an environ²⁸⁰⁹. En recourant à la quasi-intégration industrielle, les fabricants de soieries se

²⁸⁰² *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°738, le 6 juin 1891.

²⁸⁰³ WILLIAMSON (O. E.), 1994, pp. 118-123.

²⁸⁰⁴ Voir KLEIN (B.), CRAWFORD (R.) et ALCHIAN (A.), 1978, cité par GABRIE (H.), 2001.

²⁸⁰⁵ C'est notamment l'avis défendu par JONAS (R. A.), 1994, p. 67.

²⁸⁰⁶ PETILLON (C.), 2006, p. 52.

²⁸⁰⁷ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 349-350.

²⁸⁰⁸ La première estimation est calculée à partir du coût d'acquisition uniquement tandis que la seconde comprend également les frais d'installation et d'aménagement.

déchargent en partie du financement de la mécanisation du tissage : ils concentrent leurs efforts financiers sur d'autres éléments, comme la gestion des stocks, l'achat de la matière première, la mise en place d'une structure commerciale... On constate encore une fois que l'investissement est limité. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler qu'une firme comme Blin & Blin, à Elbeuf, spécialisée dans les draps de laine, investit autour de 180.000 francs par an entre 1882 et 1900. Entre 1872 et 1914, elle achète pour 2.316.245 francs de matériel, soit en moyenne 55.000 francs par an²⁸¹⁰. Cela est confirmé par la politique d'investissement du tissage Jocteur-Monrozier (anciennement Faidides). Lucien Jocteur-Monrozier ne dépense que 6.823 francs en matériel pendant l'exercice 1907-1908, dont 6.418 francs pour acheter douze métiers à tisser Diederichs, sachant que les métiers les plus anciens remontent à 1880. Grâce à ses investissements, ce patron accroît de 8,5% la valeur de son matériel, dans son bilan annuel (total matériel = 86.823 francs). Puis, il achète pour seulement 2.072 francs de nouveau matériel du 1^{er} juillet 1908 au 31 décembre 1909, 4.866 francs en 1910, 210 francs l'année suivante, 1.491 francs en 1912 et enfin 5.176 francs en 1913, soit au total 20.638 francs entre 1907 et 1913 (à peine 3.000 francs par an en moyenne), alors que l'entreprise compte une centaine de métiers à tisser dans ses ateliers²⁸¹¹.

Au début du XX^e siècle, après avoir remboursé 200.000 francs de créances accumulées par son père pour fonder l'entreprise familiale, Joseph Mignot décide d'investir tous ses bénéfices dans l'organisation d'une seconde usine à La Bridoire (Savoie) et dans l'agrandissement de son tissage de Saint-Bueil (en fait, il double les capacités de production de son tissage). Vers 1910, son tissage de Saint-Bueil est toujours équipé en métiers à tisser construits en 1879 et 1880 et achetés d'occasion par son père en 1882. Entre 1910 et 1912, pour affronter la concurrence et se lancer dans les articles Nouveautés, il investit coup sur coup 80.000 francs dans un matériel neuf (dont 60.000 déjà payés en 1912). Malheureusement pour lui, il peine à amortir ses nouveaux investissements, car l'industrie des soieries traverse une « *terrible crise* » en 1911-1912, qui anéantit ses marges. Pendant dix-huit mois, Joseph Mignot doit alors déboursier 6.000 francs mensuels pour préserver son usine et conserver son personnel. Pour tenir pendant ces années difficiles, il emprunte 130.000 francs (90.000 à son banquier et le solde à un ami). Il sollicite le Crédit Foncier de France pour un montant identique, remboursable en cinquante ans, probablement pour décharger ses deux créanciers. Comme garantie, il avance ses usines (340.000 francs) et deux assurances-vie (110.000 francs en cas de décès) ; son matériel (350.000 francs) n'entre pas dans cette garantie²⁸¹². À une vingtaine de kilomètres de là, au Vernay (Nivolas), chez Jocteur-Monrozier, la situation du matériel est du même ordre. En 1902, ses métiers à tisser ont une vingtaine d'années

²⁸⁰⁹ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 246. Entre 1888 et 1914, le nombre de métiers mécaniques en Bas-Dauphiné passe de 6.400 à 18.000 environ.

²⁸¹⁰ DAUMAS (J.-C.), 1998, pp. 212 et 247.

²⁸¹¹ APJM, Bilan du tissage Jocteur-Monrozier du Vernay (Nivolas) de 1907 à 1913.

²⁸¹² APM, Lettre ms (brouillon) de Joseph Mignot à Dubost le 5 décembre 1912.

environ. Les métiers Honegger ont été achetés en 1880 pour 450, 575 et 600 francs pièce. Les gareurs de l'usine les ont régulièrement réparés et perfectionnés pour leur permettre de battre cent quatre-vingts coups par minute²⁸¹³.

Le développement de l'intégration verticale a pour corollaire, semble-t-il, une réduction des tarifs pratiqués par les donneurs d'ordres envers leurs sous-traitants. Au moins jusqu'au début du XX^e siècle, les principales maisons de soieries de la place dégagent, bon an, mal an, plusieurs centaines de milliers de francs de bénéfices par an. En 1897, la maison Duplan & Cie affiche près de 500.000 francs de résultats nets, alors que le capital social s'élève à 800.000 francs (les comptes courants sont exclus)²⁸¹⁴. Il est vrai que les usines et le matériel sont amortis depuis longtemps.

Les façonniers investissent irrégulièrement dans leur matériel et de façon assez aléatoire. Pour stimuler la modernisation du tissage, les fabricants de soieries doivent donc financer eux-mêmes une partie.

2-Pour répondre aux mutations et aux attentes des marchés.

Avec le renforcement de la concurrence et la crise économique, les fabricants lyonnais doivent impérativement s'adapter pour survivre. Avec les nouveaux instruments de communication et de transport qui se structurent dans le Sud-est de la France, les fabricants expédient commandes et matières premières plus rapidement et plus régulièrement aux ateliers du Bas-Dauphiné. Il leur faut donc que les soieries sortent des tissages tout aussi rapidement. Cela suppose une mécanisation du tissage et une nouvelle organisation de la production, avec une meilleure coordination et intégration du tissage pour éviter les pertes de temps²⁸¹⁵.

Les mutations de la demande.

Il ne faut pas non plus sous-estimer le rôle de la demande dans les choix technologiques des fabricants : une clientèle restreinte, de type aristocratique par ses goûts et ses moyens financiers, favorise le maintien et la pérennisation du travail à domicile traditionnel, sur des métiers à bras, seuls à même de donner aux étoffes la perfection et la qualité exigées, en faibles quantités. En effet, ces consommateurs recherchent en priorité des produits uniques et rares. L'élargissement de la demande, mais aussi les progrès techniques, poussent finalement les fabricants à sauter le pas et à mécaniser la production²⁸¹⁶. Le développement du marché nord-américain et l'arrivée à maturité du marché anglais de la consommation de masse, dès le XVIII^e siècle, contribuent à

²⁸¹³ APJM, Lettre ms du représentant de la maison Honegger du 18 mai 1880, Brouillon ms de Lucien Jocteur-Monrozier le 30 septembre 1902.

²⁸¹⁴ ACL,62AH, Relevé ms de Duplan & Cie.

²⁸¹⁵ Voir CHANDLER (A. D.), 1988, p. 269.

²⁸¹⁶ BERGERON (L.), 1998, p. 42.

l'apparition d'une clientèle plus nombreuse, avide de Nouveautés et de qualité. Certes, étant destinées à une clientèle moins aristocratique, les soieries anglaises se prêtent plus facilement à la mécanisation, mais en contrepartie, leur piètre qualité ne leur permet pas de rivaliser avec leurs homologues lyonnaises. Monopolisant la fabrication des étoffes de luxe, les fabricants lyonnais ne veulent pas perdre la rente dont ils bénéficient sur ce marché.

En son temps, Werner Sombart avait déjà souligné le rôle des femmes dans l'essor du capitalisme, en tant que consommatrices²⁸¹⁷. C'est d'ailleurs pendant le XIX^e siècle que la classe moyenne naissante en France, mais aussi dans les pays anglo-saxons, cherche à se différencier des classes modestes en imitant aristocrates et grands bourgeois : ces nouveaux consommateurs, en privilégiant des styles traditionnels dans leurs goûts, ont perpétué la production de qualité et introduit le demi-luxe et l'imitation. Cependant, dans leur quête d'articles haut de gamme, ils refusent les procédés de fabrication de masse²⁸¹⁸.

L'essor de la mode fragilise l'organisation industrielle de la Fabrique lyonnaise. Désormais, pour séduire leurs clientèles, les fabricants doivent présenter des étoffes pour les saisons d'été et d'hiver, soit deux collections par an, alors qu'au début du XIX^e siècle, encore, les belles soieries pouvaient se porter pendant plusieurs années. Désormais, pour suivre la mode, la clientèle doit renouveler régulièrement ses achats. Les classes moyennes naissantes recherchent alors des étoffes de belle apparence et bon marché, qu'elles peuvent changer aussi souvent que la mode l'exige²⁸¹⁹. La demande en soieries est toujours aussi forte, surtout pour des soieries mélangées. Entre 1874 et 1913, la consommation de soie par habitant augmente de 63% dans les pays occidentaux. Entre 1876 et 1912, la consommation de soie s'accroît en moyenne de 3% par an, soit à peine moins que celle de coton, alors que celle de la laine diminue d'un quart entre 1891 et 1910²⁸²⁰.

Les façonnés qui ont fait la renommée et la fortune de Lyon au début du XIX^e siècle, ne sont plus appréciés après 1850. Entre 1858 et le début des années 1880, les exportations de façonnés passent de cent à moins de quatre millions de francs. En 1873, les soieries pures représentent encore 90,5% en valeur de la production lyonnaise, contre à peine 53,6% en 1881. Ce déclin profite donc aux soieries mélangées, dont la production passe de quarante et un à cent cinquante-cinq millions de francs dans le même temps²⁸²¹. À partir des années 1870, les succès de la Fabrique reposent toujours sur ses créations artistiques, son outil industriel et la présence d'une place négociante dominatrice dans le commerce des soies. En revanche, elle aborde avec retard la fabrication des étoffes

²⁸¹⁷ SOMBART (W.), 1967, p. 99.

²⁸¹⁸ BERGERON (L.), 1998, p. 21.

²⁸¹⁹ PERMEZEL (L.), 1883, p. 43, LIPOVETSKY (G.), 1987, DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 39.

²⁸²⁰ FEDERICO (G.), 1994, p. 71, DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 42.

²⁸²¹ PERMEZEL (L.), 1883, pp. 11 et 57.

mélangées, défendant les étoffes en soie pure, seule garante de qualité. Les Allemands de Créfeld ne pouvant rivaliser avec les soieries lyonnaises dans tous ces domaines, ont fait le pari d'adopter, avec succès, les étoffes mélangées, avec du coton puis de la schappe, pour produire notamment des velours à bas prix²⁸²².

Dans ce domaine, Léon Permezel reprend les idées déjà largement appliquées outre-Rhin. À l'instar de leurs homologues allemands ou suisses qui font précocement le choix des soieries mélangées, pour réduire leurs coûts, les fabricants lyonnais se lancent en retard dans la mise au point d'étoffes de demi-luxe, destinées à conquérir les marchés de la consommation de masse²⁸²³. En 1873, trois ans après la création de la maison L. Permezel & Cie, la production française de soieries mélangées s'élève à quarante et un millions de francs et près de dix fois plus pour les étoffes de soieries pures. À cette date, les étoffes mélangées ne représentent que 9,5% du chiffre d'affaires de l'industrie des soieries. En 1881, cette part dépasse 39%, avec un chiffre d'affaires qui a cru de 278% en l'espace de huit années au profit surtout des satins, alors que celui des soieries pures a régulièrement décliné, pour passer de trois cent quatre-vingt-quatorze millions à deux cent douze millions de francs, avec une clientèle qui se détourne des failles et des taffetas, noirs ou de couleurs, qui forgeait la réussite de la Fabrique sous le Second Empire. D'ailleurs entre 1848 et 1885, le prix de vente de certains articles de soie est quasiment divisé par quatre²⁸²⁴. La nouvelle génération de fabricants de soieries qui prend le pouvoir dans les années 1870, conduite par l'entrepreneur Léon Permezel, se tourne vers les produits de demi-luxe imitant les soieries les plus luxueuses, destinés à des classes moyennes à la recherche de signes extérieurs de richesse, à un moindre prix²⁸²⁵. En se lançant sur le créneau du demi-luxe, les fabricants de soieries délaissent les étoffes riches et lourdement décorées, au profit des unies. Ils en profitent aussi pour solliciter leurs vieux fonds de dessins, déjà amortis²⁸²⁶.

De même, au niveau des matières proprement dites, la Fabrique lyonnaise est l'actrice d'une révolution multiséculaire et silencieuse concernant les goûts²⁸²⁷. En effet,

²⁸²² *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 22, du 1^{er} septembre 1877, CAYEZ (P.), 1978, pp. 192-196, MELINAND (P.), 1998 et CHASSAGNE (S.), 2000.

²⁸²³ VERLEY (P.), 1997, pp. 155-160. P. Verley montre, d'après P. Mathias, la stratégie des brasseurs qui, dès le XVIII^e siècle, se lancèrent sur le marché de la consommation de masse grâce à un nouveau produit, le *porter*, moins cher, correspondant mieux aux goûts de la clientèle, afin de contrer l'essor du thé et du gin.

²⁸²⁴ PERMEZEL (L.), 1883, p. 57, JOUANNY (J.), 1931, p. 59.

²⁸²⁵ VERLEY (P.), 1999 et 2001.

²⁸²⁶ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 257. Ainsi, le nombre de dessins déposés au Conseil des Prud'hommes passe de quatre mille par an en 1863, au temps des riches étoffes façonnées, à mille environ à partir des années 1870.

²⁸²⁷ Cela est à rattacher à un mouvement multiséculaire affectant les sociétés occidentales en faveur des sensations de douceur, notamment d'un point de vue gustatif avec l'usage répandu des produits à base de saccharose à partir du milieu du XVII^e siècle et des saveurs douces. Voir MINTZ (S.), 1991, pp. 36-38, 136-144.

depuis le XVII^e siècle, une tendance lourde se profile dans les modes vestimentaires avec un allègement progressif des tenues dans la haute société. D'une part, le nombre de couches de vêtements diminue au XVIII^e siècle²⁸²⁸. Cette évolution se poursuit au siècle suivant, sous l'action conjuguée de l'émergence d'une société bourgeoise et de la disparition d'une Cour comparable à celle du Versailles d'Ancien Régime – hormis la parenthèse impériale. D'autre part, les étoffes les plus légères obtiennent de plus en plus de succès à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et surtout au XX^e siècle, au détriment des laines²⁸²⁹. Il en est de même avec les vêtements, dans la mesure où les consommateurs privilégient désormais les soieries et dans une moindre mesure les étoffes de coton, au détriment des pièces plus frustes en lin ou en chanvre²⁸³⁰. Cela ne se dément pas de nos jours avec le succès des vêtements synthétiques légers et souple, au plus près du corps. Dans le même ordre d'idée, les sensibilités des consommateurs se transforment, notamment dans le rapport au corps et à l'hygiène. Plus que jamais, les consommateurs se laissent séduire par le discours des hygiénistes, opposés aux miasmes, aux germes morbides et autres souillures en tout genre. Pour éviter toute contagion, les plus audacieux rejettent le marché des vêtements d'occasion, pourtant si actif dans la première moitié du XIX^e siècle, car propices à la contamination de corps sains par des vêtements récupérés sur des cadavres ou des individus infectés. Devant une telle propagande, le monde des fripiers décline à partir du milieu du XIX^e siècle au profit de la confection et des grands magasins qui proposent des vêtements neufs, à la mode et à des prix abordables. La naissance de la mode porte également un mauvais coup au marché de l'occasion, car désormais les classes moyennes naissantes veulent s'affirmer en société²⁸³¹.

Pour poursuivre le parallèle entre saccharose, associé au thé, et soierie (voir note 5 page précédente), il est étonnant de constater que ces produits se sont démocratisés d'abord dans les pays anglo-saxons, signes probablement que ces contrées découvrent une consommation de masse de façon précoce, quantitativement mais aussi qualitativement. De manière identique, sucre et soierie jouent un rôle dans la construction des hiérarchies et des représentations sociales comme des éléments discriminants en faveur des classes aisées, avec comme éléments moteurs les consommatrices²⁸³².

Les soieries, comme produits de luxe, participent pleinement à l'essor de la culture de la considération, car, en tant que telles, elles permettent d'établir et de marquer les différences sociales, d'affirmer la distinction sociale. Le port d'un accessoire de soie

²⁸²⁸ ROCHE (D.), 1991.

²⁸²⁹ DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 42.

²⁸³⁰ VERLEY (P.), « Dynamique des marchés et croissance industrielle », in LEVY-LEBOYER (M.), 1996, p. 106 : la croissance entre 1825 et 1874, de la production d'étoffes de lin et de chanvre s'élève à 53%, contre 79% pour les lainages, 88% pour les étoffes de coton et un triplement pour les soieries.

²⁸³¹ CHARPY (M.), 2002.

²⁸³² MINTZ (S.), 1991, p. 159-160.

(mouchoir, foulard, parapluie) suffit pour marquer sa différence²⁸³³. D'ailleurs, dès le milieu du XIX^e siècle, Paris devient la capitale du luxe²⁸³⁴. La haute couture parisienne, à l'instigation de Worth, prétend imposer la mode aux élites féminines²⁸³⁵. Toutefois, l'essor des maisons de couture à Paris contribue à déposséder les fabricants lyonnais d'une partie de leurs prérogatives, en s'attribuant la création. Des cabinets de dessin, de modélistes et de tendances font leur apparition au milieu des années 1870, le premier étant celui fondé par Léon Sault, sous la raison d'Agence générale de la mode : il fournit à ses clients patrons, aquarelles de modèles et figurines. Puis, pendant la décennie suivante, les sœurs Vidal, sises rue Richelieu, sont les premières à intégrer chez elles un dessinateur de mode²⁸³⁶. Déjà, à la fin de l'Ancien Régime, la capitale française devient le principal centre d'impulsion de la mode, au cœur du processus de curialisation des élites, les principaux clients des produits de luxe. Indéniablement, il existe un « effet capitale », mis en relief par Daniel Roche, et qui ne cesse de s'accroître au cours du XIX^e siècle avec l'émergence de la haute couture qui « *dicte ses lois au sommet* », renforcé par la place unique dont bénéficient les grands magasins, grands pourvoyeurs de soieries²⁸³⁷. Avec Charles-Frédéric Worth puis Paul Poiret, la haute couture parisienne prend les commandes de la mode, renouvelant sans cesse les motifs, les genres, les matières, en association parfois avec les milieux artistiques²⁸³⁸.

Avides de soieries, les maisons de coutures deviennent rapidement des clientes indispensables au rayonnement et au prestige de la Fabrique lyonnaise. À la fin du siècle, elles réalisent un chiffre d'affaires de cent quatre-vingts millions de francs environ. Or, probablement la moitié des marchandises employées par les maisons parisiennes, sont des soieries²⁸³⁹. La haute couture représente donc un débouché non négligeable et sert surtout de vitrine aux soieries lyonnaises, largement exhibées par les dames de la haute société lors des festivités qui animent la saison mondaine parisienne (courses, bals, mariages...).

Depuis le XVIII^e siècle, l'essor de la consommation en Europe repose sur le développement des produits de demi-luxe, à savoir des produits imitant à moindre coût des objets de luxe inaccessibles au plus grand nombre²⁸⁴⁰. La croissance de Birmingham, surnommée « *the toy-shop of Europe* », repose ainsi au siècle des Lumières

²⁸³³ MEDICK (H.), 1995.

²⁸³⁴ PLESSIS (A.), 1999.

²⁸³⁵ PERROT (P.), 1981, p. 145 souligne le développement aussi de la confection parisienne dont le chiffre d'affaires triple entre 1846 et 1866.

²⁸³⁶ TETART-VITTU (F.), 1995.

²⁸³⁷ ROCHE (D.), 2004.

²⁸³⁸ TROY (N. J.), 2003.

²⁸³⁹ VERNUS (P.), 2006a.

sur « *l'orfèvrerie de masse* » et la « *bimbeloterie du quotidien* », séduisant les nouvelles classes moyennes²⁸⁴¹. Cette transformation des modes de consommation est à mettre en relation avec l'essor de l'urbanisation au XIX^e siècle : les villes favorisent et stimulent, en partie, la diffusion des produits nouveaux, associés à de solides réseaux commerciaux²⁸⁴².

En investissant massivement dans les métiers mécaniques, les façonniers doivent rentabiliser leur nouvelle organisation. Le métier mécanique autorise une production de masse. Dans le cas contraire, les frais de montage et de démontage des métiers, à leur charge, risquent d'anéantir leurs marges bénéficiaires. Les exploitants de tissages mécaniques se lancent donc dans la « grosse cavalerie » au détriment des petites séries, réservées aux petits façonniers, aux tissages à bras et aux tissages appartenant à des fabricants de soieries²⁸⁴³. L'alternative est de réserver un, deux ou trois métiers à tisser pour une maison, mais dans ce cas, le façonnier doit multiplier les clients pour faire tourner ses autres métiers.

La révolution commerciale.

À partir des années 1840, les magasins et marchandises de nouveautés se distinguent des merciers et de la mercerie, notamment à Paris²⁸⁴⁴, offrant à une clientèle plus vaste des soieries lyonnaises, dans des magasins spécialisés dans l'habillement, contrairement aux anciennes boutiques où l'on trouvait pêle-mêle aussi bien de l'alimentation que de la vaisselle ou des toiles. Ces nouveaux magasins arborent des devantures différentes, avec des enseignes visibles, et utilisent de nouvelles pratiques commerciales, largement développées dans les nouveaux temples de la consommation que sont les grands magasins : prix fixes, entrée libre, prix bas, exposition des produits, soldes, publicité, échange des produits, vitrines larges, catalogues...

Les techniques de vente sont bouleversées à partir du milieu du XIX^e siècle avec l'apparition des grands magasins. Les magasins de nouveautés, c'est-à-dire des articles lancés récemment, connaissent leur âge d'or sous le Second Empire, avant d'être supplantés par le Bon Marché (1852) ou le Printemps (1865). Ces nouveaux temples de la consommation qui se développent en même temps que l'urbanisme parisien se transforme, doivent attirer une clientèle nombreuse, grâce à des produits abondants et moins chers que dans les petits magasins de quartiers et grâce à des marges bénéficiaires réduites²⁸⁴⁵. Déjà sous l'Ancien Régime, les étoffes contribuent à la

²⁸⁴⁰ Voir par exemple DEMIER (F.), 1999.

²⁸⁴¹ MINARD (P.), 2004a, pp. 52-54.

²⁸⁴² VERLEY (P.), 1997, pp. 139-143 : P. Verley nuance fortement la place de l'urbanisation dans le développement de la campagne. En fait, il ressort que les villes jouent un rôle important surtout en Angleterre dans la diffusion des nouveautés.

²⁸⁴³ Voir les analyses de HOUSSIAUX (J.), 1957a.

²⁸⁴⁴ JULLIARD (B.), 1997, pp. 42-53, SILVEIRA (P. da), 1992, TETART-VITTU (F.), 1992, et COQUERY (N.), 2000.

hiérarchisation de la société. Dès son inauguration en 1855, les Grands Magasins du Louvre sont en mesure d'annoncer l'ouverture prochaine de prestigieuses « galeries d'étoffes de soie ». Au sein du magasin, les soieries sont exposées à la vente au rez-de-chaussée, à côté des indiennes, des mousselines imprimées ou des dentelles. En 1888, fort du succès obtenu par le rayon des soieries, les dirigeants du Louvre s'étendent au détriment de l'hôtel du même nom : l'ancienne cour d'honneur de l'hôtel est désormais entièrement dédiée aux seules soieries. Quant au Printemps, il commercialise en exclusivité dans ses grands magasins parisiens, la soierie « Marie-Blanche », de couleur noire à partir de 1865, à l'initiative de Jaluzot, le fondateur de l'établissement et ancien chef du rayon des soieries au Bon Marché. Jaluzot a conclu un accord de production avec un fabricant lyonnais pour tisser cette étoffe portant le prénom des filles de ce dernier. La « Marie-Blanche » est jusqu'à la fin du siècle l'un des produits les plus vendus par le grand magasin. Le Louvre s'approvisionne auprès de maisons telles que Schwarzenbach, Bickert, Les Petits-fils de C.-J. Bonnet ou Atuyer, Bianchini & Férier²⁸⁴⁶. Quant au Bon Marché, ses acheteurs s'adressent quasiment aux mêmes maisons, comme Schwarzenbach ou Atuyer, Bianchini & Férier, mais aussi L. Audibert & Cie, la maison Guéneau²⁸⁴⁷. Aux Etats-Unis, l'un des plus importants marchés de vente de soieries lyonnaises, les grands magasins font aussi leur apparition, surtout après la Guerre de Sécession²⁸⁴⁸.

Désormais, les fabricants ont en face d'eux un partenaire de poids dans la négociation sur les prix, les quantités et les motifs des étoffes. Les directeurs des achats de ces temples de la consommation se trouvent rapidement en position de force pour imposer leurs choix dans la mesure où ils se proposent d'écouler des quantités considérables de tissus, à des consommateurs toujours plus nombreux. En 1844, un magasin de nouveautés comme La Ville de Paris dépasse déjà les dix millions de francs de chiffres d'affaires. Au Petit Saint-Thomas, les soieries occupent une place de choix sur les étals avec un comptoir pour les soieries unies, un autre pour les façonnées, un pour les soieries de deuil, sans compter celui des fichus ou des cravates. En 1869, Le Bon Marché réalise un chiffre d'affaires de vingt et un millions de francs et soixante-douze millions de francs huit ans plus tard. Les ventes des grands magasins du Louvre dépassent les treize millions en 1865 et triplent encore dans la décennie suivante. À eux seuls, les cinq grands magasins parisiens représentent un chiffre d'affaires supérieur à

²⁸⁴⁵ FOHLEN (C.), 1956, pp. 151-152, MILLER (M. B.), 1987, FIERRO (A.), « Grands magasins », in TULARD (J.), 1995, pp. 587-589, JULLIARD (B.), 1997, pp. 217 et 271-312, MARSEILLE (J.), 1997, VERHEYDE (P.), 1993 et CROSSICK (G.) et JAUMAIN (S.), 1999. En 1820, Béatrice Julliard dénombre cent soixante-cinq magasins de nouveautés à Paris, contre quatre cent trente-huit en 1863 et cent quatre-vingt-treize à la fin du siècle, en 1891.

²⁸⁴⁶ Le Bon Marché et Le Louvre sont aussi d'importants clients des drapiers Blin & Blin. Voir DAUMAS (J.-C.), 1998, pp. 232-233.

²⁸⁴⁷ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1899, SILVEIRA (P. da), 1995, pp. 10 et 21, CARACALLA (J.-P.), 1989, pp. 29-32. En 1869, au terme de plusieurs procès, Jaluzot obtient les droits d'exclusivité pour la marque « Marie-Blanche ».

²⁸⁴⁸ CHANDLER (A. D.), 1988, pp. 253-258.

sept cents millions de francs par an vers 1910, dont une forte part pour le rayon des étoffes. Signe de l'importance de la Fabrique lyonnaise pour les grands magasins parisiens, le nouveau cogérant du Printemps, en 1907, Pierre Laguionie a préalablement été placé par son père, Gustave, lui-même gérant principal, à l'École de Commerce de Lyon pour y découvrir la fabrication des soieries à sa sortie du lycée Condorcet²⁸⁴⁹.

Quelques grandes maisons de commission parisiennes parviennent à immobiliser d'importants capitaux pour se constituer des stocks non moins importants et ainsi offrir un choix aussi vaste que possible aux acheteurs étrangers²⁸⁵⁰. Jusqu'aux années 1870, les fabricants pratiquaient la vente à la commission, sauf sur le marché américain où ils pratiquaient la consignation de leurs étoffes et la vente à l'encan des pièces de soieries par des importateurs, en particulier à New York²⁸⁵¹. En France, tout au long du siècle, on assiste au déclin de la consignation et des dépôts de vente au profit des voyageurs de commerce. En revanche, pour les marchés étrangers, ses pratiques commerciales demeurent toujours indispensables, notamment outre-Atlantique où les fabricants de soieries utilisent les services des maisons allemandes²⁸⁵². Dans les années 1870, les acheteurs des trois grandes places, Londres, Paris et New York, continuent de parcourir les rues du quartier des affaires de la Fabrique pour donner leurs ordres aux fabricants²⁸⁵³.

Toutes les maisons lyonnaises ont recours à des commissionnaires²⁸⁵⁴. Bachelard, pour écouler ses soieries, confie cette tâche à la maison Spielmann & Cie, à Paris, alors que Atuyer, Bianchini & Férier charge la maison Cambefort & Cie de placer une partie de sa production. Bickert, comme d'ailleurs son confrère Henry Bertrand, confie l'essentiel de sa production à la maison Raimon, de Paris²⁸⁵⁵. Les plus importantes installent même des agents sur les principales places commerciales, comme Paris ou Londres²⁸⁵⁶ : c'est le cas de Lafute & Diederichs²⁸⁵⁷, d'Atuyer, Bianchini & Férier²⁸⁵⁸ ou d'A. Giraud & Cie. Plus rarement, comme Permezel, elles investissent dans l'élaboration d'un vaste réseau

²⁸⁴⁹ Dont deux cent dix-sept millions de francs de chiffres d'affaires pour Le Bon Marché, cent soixante pour la Samaritaine, cent quarante-cinq pour les grands magasins du Louvre, une centaine de millions pour les Galeries Lafayette et autant pour le Printemps, selon *Les Echos de l'exportation*, cités par le *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1790 du 26 août 1911, CARACALLA (J.-P.), 1989, p. 82.

²⁸⁵⁰ *Le Moniteur du tissage mécanique des Soieries*, n°39, du 15 septembre 1888.

²⁸⁵¹ CHANDLER (A. D.), 1988, pp. 29 et 242-251.

²⁸⁵² FOHLEN (C.), 1956, pp. 149-151, VERNUS (P.), 2006, p. 39.

²⁸⁵³ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1874.

²⁸⁵⁴ VERNUS (P.), 2006a, pp. 38-39.

²⁸⁵⁵ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, années 1899, 1905, 1907.

²⁸⁵⁶ CAYEZ (P.), 1980, p. 47.

de dépôts de vente à l'échelle mondiale.

Hormis quelques grandes maisons de fabricants de soieries qui peuvent s'intéresser à plusieurs marchés étrangers, comme L. Permezal & Cie, la majorité se spécialise sur un espace géographique. Bickert vend ses velours aussi bien dans les colonies françaises (Maroc, Algérie), qu'outre-Atlantique et en Inde, au détriment des marchés européens, largement contrôlés par les velours allemands et suisses. La maison Chavanis & Mercier, au contraire, a pour débouché les pays germaniques²⁸⁵⁹.

Respecter les délais.

Indéniablement, les consommateurs exercent une influence sur la production, et plus particulièrement les consommatrices de la bourgeoisie, à la recherche de produits de qualité²⁸⁶⁰. Déjà au XVIII^e siècle, les maîtres tisserands lyonnais et leurs ouvrières en soie s'activent jour et nuit pour satisfaire la clientèle, lorsque les commandes affluent dans leurs ateliers²⁸⁶¹.

Le rythme de travail des façonniers dépend étroitement des marchés parisiens, londoniens ou new-yorkais. Les événements mondains, comme les courses hippiques à Longchamp, au printemps, ou le Derby, outre-Manche, sont soigneusement scrutés par les fabricants et les façonniers pour savoir si les dames de la bonne société ont revêtu des toilettes de soie, donnant ainsi le ton pour la saison²⁸⁶². De même, ils recherchent des informations sur le climat estival, un soleil éclatant favorisant la consommation des tissus légers et les ventes des grands magasins. Au contraire, une chaleur excessive pousse la clientèle huppée en villégiature au bord de la mer, loin des temples de la consommation, retardant ainsi les livraisons demandées par les chefs de rayons : ce sont donc des commandes en moins pour les fabricants et les façonniers²⁸⁶³.

Pour les façonniers, la saison de printemps se prépare pendant l'automne et l'hiver qui précèdent. Les périodes creuses pour les commandes se situent généralement à la fin du tissage de chaque saison, à partir d'avril lorsque s'achève la préparation des étoffes pour la saison d'automne par exemple. Des réassortiments peuvent alors assurer du travail.

²⁸⁵⁷ ROJON (J.), 1996a.

²⁸⁵⁸ VERNUS (P.), 2006a.

²⁸⁵⁹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1907.

²⁸⁶⁰ WALTON (W.), 1986.

²⁸⁶¹ MILLER (L. E.), 1998, citée par HAFTER (D. M.), 2007.

²⁸⁶² BEAUQUIS (A.), 1910, p. 427, PERROT (P.), 1981, pp. 305-311, MARTIN-FUGIER (A.), 2003, pp. 96-107.

²⁸⁶³ *Le Moniteur du Tissage mécanique des Soieries*, n°24 du 15 juin 1887 et n°28 du 15 août 1887.

La rengaine est toujours la même, quel que soit le donneur d'ordres. Le temps dicte en partie les relations entre façonniers et fabricants lyonnais :

« Veuillez nous fixer sur le placement de ce métier qui est tout à fait trop en retard. Vous allez nous faire manquer nos affaires. Quand nous vous avons passé l'ordre de ces coupes types, vous nous aviez promis de le mettre de suite au métier et voilà un mois et demi que vous l'avez et nous n'avons toujours rien. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre les affaires, maintenant c'est à celui qui va le plus vite, et ce n'est qu'à cette condition que l'on obtient quelques chose » ²⁸⁶⁴ .

Pour lutter contre la concurrence suisse, allemande ou américaine, à partir des années 1870, les fabricants parient sur la rapidité de leur organisation industrielle, grâce à la mécanisation du tissage, à l'essor des voies ferrées, et sur la baisse des prix. En effet, les acheteurs étrangers (commissionnaires en soieries, directeurs des achats des grands magasins, négociants...) qui passent de place en place pour effectuer leurs commandes de soieries pour la saison suivante, ne visitent Lyon qu'après avoir séjourné à Créfeld, Zurich ou Milan où ils ont puisé de nombreuses informations sur la mode, les prix, les fils employés ²⁸⁶⁵ . Lyon prend donc ses ordres en dernier pour une date de livraison identique à ses rivales, ce qui entraîne des délais moindres pour préparer et produire les étoffes ²⁸⁶⁶ . Les acheteurs du Midi de la France ou de l'Espagne délaissent progressivement la place lyonnaise au profit de Paris, pour effectuer leurs achats. Les acheteurs des autres pays font de même et délaissent Lyon au profit de Paris, confortant la capitale française dans sa position de grand centre d'achat de soieries. Le phénomène n'est pas nouveau.

Grâce à l'installation du télégraphe dans le quartier de la Bourse, en 1879, les fabricants de soieries sont en mesure de connaître l'état des marchés étrangers et de recevoir des modifications de commandes en quelques instants. À la fin du siècle, les fabricants lyonnais, jalouxés et imités par leurs rivaux étrangers, tant pour leurs dessins que leurs tissus, conservent néanmoins quelques semaines, voire une saison, d'avance sur eux ²⁸⁶⁷ . Jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, les soieries, marchandises précieuses par excellence, voyagent à bord des lourdes diligences des Messageries royales plutôt que par roulage, en direction de Paris, avec le risque au passage de voir une partie de la cargaison endommagée tant le trajet est périlleux à leur bord. L'expédition par diligence, quoique plus onéreuse, permet un gain d'au moins une semaine par rapport au roulage dans la livraison des marchandises dans la capitale. À l'heure où la concurrence s'exacerbe entre places industrielles, un tel gain de temps est appréciable. Cependant, à partir de 1856, avec la jonction du chemin de fer entre Paris et Marseille, le trajet entre

²⁸⁶⁴ *APRP, Lettre ms de la maison N. Balley & Cie à Paillet & Cie, le 18 mai 1910.*

²⁸⁶⁵ Dans la première moitié du XIX^e siècle, les clients visitaient d'abord la Fabrique lyonnaise avant de se rendre sur les autres places européennes. Les fabricants lyonnais de soieries disposaient alors d'une avance d'au moins un mois sur leurs rivaux anglais, et davantage sur ceux de Bâle. Voir LEVY-LEBOYER (M.), 1964, pp. 137-138.

²⁸⁶⁶ *Le Moniteur du Tissage mécanique des Soieries*, n°36, du 15 juin 1888.

²⁸⁶⁷ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 130.

ces deux villes n'excède pas une journée²⁸⁶⁸ .

La vente à la commission attirait jadis les acheteurs à Lyon , venant passer commande, ce qui fournissait aux fabricants des informations sur la demande, les quantités exactes à tisser. Avec la consignation, les étoffes sont laissées en dépôt par le fabricant, à ses « risques et périls ». Avec l'essor de la concurrence étrangère, les fabricants ne doivent plus attendre les acheteurs, mais aller à leur devant : par conséquent, ils pratiquent la consignation, en confiant leurs produits à des négociants en gros, à Paris , Londres et bien sûr New York . Cela a des conséquences fâcheuses pour le fabricant : il est désormais dans l'obligation d'avancer les capitaux et de les immobiliser sous la forme de stocks et perd aussi le contact direct avec les acheteurs des grands magasins... donc avec la demande pour connaître les quantités exactes à produire²⁸⁶⁹ . Seules quelques grandes maisons lyonnaises ont les moyens d'entretenir des succursales commerciales sur les grandes places internationales, comme Bianchini-Férier²⁸⁷⁰ . Les maisons de second ordre préfèrent s'engager avec un agent de représentation, comme E. Landru & Cie qui partage avec Joseph Guinet & Fils le même agent à Londres, Marcel Piaud, à partir de 1880²⁸⁷¹ . Cet agent est chargé par ses clients lyonnais de démarcher les magasins de détail, au détriment des commissionnaires. La place lyonnaise perd donc de son animation. En perdant le contrôle sur la demande, les fabricants modifient aussi leurs rapports avec les façonniers. Le travail à long terme, sur plusieurs mois, prévisible à partir du moment où les commandes principales sont reçues, disparaît au profit d'un travail plus saccadé et plus irrégulier.

La rapidité a un coût, assuré soit par la collectivité (comme la construction des voies ferrées) ou par les usiniers à façon : en effet, le transport des matières entre Lyon et leurs fabriques s'effectue à leurs frais, de même que le retour des étoffes jusqu'à Lyon. Certains fabricants en profitent d'ailleurs pour expédier à leurs sous-traitants des produits ou du matériel (dessins par exemple) en tarif grande vitesse sur le réseau PLM, plus rapide mais aussi plus onéreux²⁸⁷² .

Pour les façonniers, le respect des délais passe par la régularité de la production, par des cadences plus importantes, pour livrer toujours plus rapidement les fabricants lyonnais. Seule une mécanisation poussée leur permet d'accroître la productivité de leurs établissements pour relever ces défis. Une fois l'adoption du métier mécanique acquise, les ouvriers doivent adopter les rythmes et les exigences industriels. Pour augmenter les rendements de leur personnel, les façonniers instaurent plus ou moins volontiers des primes à la production. C'est le cas de Léonce Gillet, établi à Apprieu , qui, à la fin de l'été 1897, tente d'imposer une prime de deux centimes par mètre pour les ouvriers qui

²⁸⁶⁸ RIVET (F.), 1956.

²⁸⁶⁹ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°29, du 20 octobre 1877.

²⁸⁷⁰ VERNUS (P.), 2006a.

²⁸⁷¹ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°179, du 4 septembre 1880.

²⁸⁷² *Le Moniteur du Tissage mécanique des Soieries*, n°39, du 15 septembre 1888.

parviennent à atteindre les objectifs de production fixés. Devant l'hostilité d'une majorité de son personnel, il préfère reculer après six jours de grève : Gillet cède à tous une augmentation d'un centime par mètre. Pressé par cent cinquante grévistes et par ses clients lyonnais qui attendent fébrilement leurs commandes, Gillet ne peut pas se permettre d'avoir une usine fermée trop longtemps, au risque de faire le jeu de ses confrères et concurrents, à la recherche de commissions ²⁸⁷³ .

Des façonniers peu scrupuleux n'hésitent pas à « *empiler des ordres de tous côtés, promettant deux ou trois fois le même métier à autant de maisons et s'arrangeant ensuite pour livrer au petit bonheur* » ²⁸⁷⁴ , suscitant colère et méfiance de la part des donneurs d'ordres lyonnais. De tels agissements opportunistes poussent les fabricants dans leurs retranchements et leur suggèrent l'intégration du tissage plutôt que le recours au tissage à façon. Avec les grèves de mars 1906 à Voiron , les fabricants de soieries perdent des commandes ou doivent solliciter l'indulgence de leurs clients. La maison Chanay & Pupat, désorganisée par ce mouvement revendicatif, doit décaler ses dates de livraison pour l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient de plus d'un mois. Pour se couvrir auprès de ses clients, la direction de cette maison s'adresse au maire de Voiron pour qu'il lui délivre un certificat attestant de la situation conflictuelle ²⁸⁷⁵ .

Cependant, l'amélioration de la productivité n'est pas poussée, en Bas-Dauphiné, à son extrême, car le métier automatique Northrop, mis au point à la fin du XIX^e siècle, n'y est pas adopté avant les années 1920 ²⁸⁷⁶ . Les industriels préfèrent augmenter la vitesse des battants ou, à partir du début du XX^e siècle, confier deux métiers à tisser à une ouvrière au lieu d'un seul. Cette dernière solution présente l'avantage de réduire les frais salariaux et de trouver une issue à l'épineux problème du manque de bras. Chez Veyre, à Saint-Bueil , le vaste plan de modernisation des ateliers de tissage mis en œuvre en 1903, après des années de sous-investissement, suscite la méfiance, voire la défiance du personnel. En effet, les frères Veyre se proposent de remplacer leurs vieux métiers par un matériel plus performant, tandis qu'ils en profitent pour mettre en place un second métier pour chaque ouvrier, avec une réduction du tarif de base. Cette diminution se trouve compensée pour les ouvriers, par le métrage tissé par le second métier mécanique. Après un mois de grève, les dirigeants acceptent « *de donner aux ouvriers un salaire au moins équivalent aux salaires obtenus par les anciens tarifs* », mais sur le fond, ils poursuivent leur plan d'amélioration de la productivité ²⁸⁷⁷ . L'adoption de la conduite du double métier chez Girodon ou J.B. Martin à Voiron au printemps 1904, entraîne la même réaction, car,

²⁸⁷³ ADI, 166M4, Brouillon ms d'une lettre adressée au Ministre du Commerce et de l'Intérieur le 10 septembre 1897.

²⁸⁷⁴ LAGRANGE (J.), 1888, p. 18.

²⁸⁷⁵ ACV, 7F2, Lettre ms de la maison Chanay & Pupat au maire de Voiron le 16 mars 1906.

²⁸⁷⁶ Dans l'industrie lainière, l'adoption du métier automatique est plus précoce, puisque dès les années 1900, la firme Blin & Blin, à Elbeuf, installe une douzaine de métiers automatiques SACM dans ses ateliers. Voir DAUMAS (J.-C.), 1998, pp. 213, 216.

²⁸⁷⁷ ADI, 166M7, Lettre ms du Juge de Paix de Saint-Geoire adressée au Sous-préfet le 27 novembre 1903 et rapport ms de grève du 16 janvier 1904.

comme chez Veyre, elle s'accompagne d'une diminution du tarif²⁸⁷⁸.

La contrepartie en est une dégradation des conditions de travail et une perte d'autonomie. Pour respecter les délais et doubler les concurrents étrangers, les façonniers exigent des métiers à tisser toujours plus rapides. L'association de la mécanisation avec une meilleure organisation donne aux ateliers de tissage un débit plus élevé et plus régulier, par substitution du capital au travail²⁸⁷⁹. Les progrès réalisés sur les métiers mécaniques entre les années 1890 et 1910 permettent d'accroître le nombre de coups par minute de cent cinquante à plus de deux cent vingt pour le tissage de la mousseline²⁸⁸⁰. Le métier automatique, mis au point en 1895 par l'Américain Northrop, et introduit en France par la SACM trois ans plus tard, est largement ignoré par les exploitants de tissages de soieries, qui lui préfèrent le métier mécanique Diederichs, plus rapide et plus robuste²⁸⁸¹. Un constructeur mécanicien comme Diederichs, à Jallieu, préfère améliorer les performances du métier mécanique plutôt que d'adopter le métier automatique. Dans le velours, notamment à Voiron, l'adoption du métier mécanique à deux navettes (au lieu d'une seule) autorise une augmentation de 60% de la production par métier. L'industrie veloutière, plus concentrée et plus concurrentielle, adopte rapidement les solutions novatrices lui permettant d'accroître ses rendements. Ainsi, pour le tissage en double pièce, les veloutiers font preuve d'imagination : ils tissent sur le même métier de deux à quatre doubles pièces côte à côte grâce à un métier élargi, muni éventuellement de deux navettes. Chaque pièce est séparée par une lisière, coupée après le tissage. Par ce moyen, les veloutiers obtiennent entre quatre et huit pièces de velours par métier. Selon les données rassemblées par Beauquis, un inspecteur du travail, un de ses métiers à une navette tissant six pièces simultanées donne quarante-deux mètres de tissus par jour au lieu de sept, tandis qu'un métier à deux navettes avec le même dispositif, produit soixante mètres de velours quotidiennement²⁸⁸². À la fin du siècle, le métier à deux navettes est encore peu répandu.

Grâce à la mise au point du casse-trame, du bloque-navette et de quelques autres éléments, la vitesse des métiers s'accroît fortement entre la fin du XIX^e siècle et la Grande Guerre. Beauquis estime que la vitesse des métiers à tisser, notamment pour ceux qu'il a vu fonctionner dans les usines du Bas-Dauphiné, a augmenté de 30 à 40% en l'espace d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années. Les métiers à tisser pour façonnés frappent désormais cent trente à cent quarante coups par minute, contre moins de cent avant 1900. Pour les satins, le nombre de coups de battant est porté jusqu'à cent soixante-dix coups au lieu de cent vingt ou cent trente. Quant à la mousseline, très en vogue au début du siècle, les métiers Diederichs sont capables de battre jusqu'à deux

²⁸⁷⁸ ADI, 166M8, La Dépêche dauphinoise du 6 avril 1904 et rapport ms de grève de mai 1904.

²⁸⁷⁹ CHANDLER (A.), 1988, p. 271.

²⁸⁸⁰ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 223.

²⁸⁸¹ BERNARD (F.), 2000, p. 150.

²⁸⁸² BEAUQUIS (A.), 1910, p. 164.

cent quarante coups par minutes, voire deux cent cinquante-quatre lors des essais dans les ateliers de l'entreprise, contre seulement cent quarante à cent cinquante coups vers 1895-1900. L'augmentation des cadences se traduit immédiatement par celle de la production : en 1908, les métiers Diederichs tissent trente-huit à quarante mètres de mousseline par jour, contre vingt-cinq à vingt-huit mètres en 1905, soit une hausse de 42 à 52% du rendement²⁸⁸³. En 1900, les métiers suisses Rüti frappent seulement cent soixante-dix coups par minute, et cent soixante pour les métiers automatiques Northrop²⁸⁸⁴. Les Diederichs ont parfaitement compris les attentes des marchés lyonnais en misant sur la rapidité et la robustesse de leur matériel. À l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, ils présentent un métier à tisser les cotonnades dont le rendement est de 25% supérieur à ses concurrents²⁸⁸⁵.

Les poussées de la concurrence étrangère.

Pour résister à une concurrence toujours plus rude et agressive, la Fabrique lyonnaise doit se transformer et accepter de ne plus vivre sur son glorieux passé : seuls des horsains sont en mesure de s'affranchir des normes imposées par les traditionalistes et de rompre partiellement la « dépendance de sentier ». Aux étoffes de soie pure succèdent des soieries composées de fibres diverses, tels que le coton ou la schappe. Le vieux métier à bras, en bois, fierté des canuts et symbole de la qualité de la fabrication lyonnaise, ainsi que la mécanique Jacquard, pièce maîtresse du renouveau de la Fabrique dans la première moitié du XIX^e siècle, doivent céder le pas devant le métier mécanique en métal. Devant les caprices de la mode, il faut également abandonner la teinture en fil au profit de la teinture en pièces²⁸⁸⁶.

Entre 1858 et 1912, les exportations françaises de soieries diminuent de 20%, passant de quatre cent trente-huit à trois cent quarante-sept millions de francs, après avoir connu une baisse dramatique pendant les années 1880²⁸⁸⁷. Or pendant le même laps de temps, les exportations de lainage passent de cent soixante-dix-neuf à deux cent quatre-vingt-neuf millions de francs, avec un maximum vers 1886 à trois cent quatre-vingt-douze millions, tandis que celles d'étoffes et de filés de coton connaissent

²⁸⁸³ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 223 et 234.

²⁸⁸⁴ La SACM présente, elle, un métier automatique moins rapide mais une ouvrière peut conduire entre douze et seize métiers automatiques, contre deux, voire quatre parfois, métiers mécaniques.

²⁸⁸⁵ *Rapport du jury international, Exposition Universelle et Internationale de 1900 à Paris*, pp. 86-90.

²⁸⁸⁶ BAYARD (F.), DUBESSET (M.) et LEQUIN (Y.), « Un monde de la soie, les siècles d'or des Fabriques lyonnaise et stéphanoise (XVIII^e -XIX^e siècles) », in LEQUIN (Y.), 1991, p. 111.

²⁸⁸⁷ CAYEZ (P.), 1980, pp. 8-9 : la baisse en valeur des exportations de soieries est surtout liée à des changements dans le mode de calcul (à partir de 1875, le poids des emballages n'est plus pris en compte) des exportations et à la diminution des prix des étoffes. En volume, Cayez ne constate pas de baisse, mais une croissance annuelle moyenne de 3,3% des exportations de soieries entre 1850 et 1890. Il relève plutôt un ralentissement régulier du taux de croissance.

une croissance irrésistible, puisqu'elles quintuplent et finissent par dépasser au début du XX^e siècle celles de soieries²⁸⁸⁸. Au début des années 1880, la Fabrique lyonnaise assure 35% de la production européenne et américaine de soieries²⁸⁸⁹. En 1870, le montant de exportations françaises de soieries est estimé au chiffre record de quatre cent quatre-vingt-cinq millions de francs, en augmentation régulière depuis près d'un demi-siècle. Cependant, après une période d'incertitude jusqu'en 1873, la valeur des exportations de soieries chute régulièrement pour se stabiliser, bon an, mal an, au début des années 1880, entre deux cent vingt et deux cent cinquante millions de francs. Cette diminution en valeur ne provient pas d'une baisse considérable de production, mais bien d'une baisse du prix des soieries, parallèle à la chute de la valeur de la matière première²⁸⁹⁰. Or, l'exportation constitue pour les fabricants le principal débouché pour écouler leur production. En 1913, les exportations représentent 58% de la production des fabricants de soieries français, contre 37% pour les Allemands, 40% pour les Anglais et à peine 0,01% pour les Américains. Seuls les Suisses sont plus dépendants des marchés étrangers (93%). La fermeture partielle des marchés étrangers à partir des années 1870, sous l'action conjuguée de mesures protectionnistes et de la concurrence, accroît mécaniquement l'importance du marché intérieur et par conséquent, les chefs de rayon des grands magasins parisiens se trouvent en position de force pour négocier leurs commissions annuelles devant des fabricants de soieries qui rencontrent des difficultés pour écouler leurs tissus²⁸⁹¹.

Le tissage de la soie en Bas-Dauphiné est largement dépendant de la situation économique de la Fabrique. Ainsi, entre 1861 et 1865, les fabricants lyonnais rencontrent une sévère crise de débouchés avec la guerre de Sécession aux Etats-Unis. En effet, l'Amérique du Nord constitue le premier marché des soieries lyonnaises à l'exportation (un tiers des exportations de soieries françaises). Les Etats confédérés du Sud, soumis au blocus du Nord, ne peuvent plus s'approvisionner en produits étrangers, d'autant que les capitaux américains sont désormais aspirés par l'effort de guerre : par patriotisme, les Américains souscrivent aux emprunts de guerre. La guerre ne fait qu'amplifier une menace qui planait déjà sur la Fabrique depuis quelques mois, à savoir un nouveau tarif douanier américain moins favorable aux importations, à partir du 1^{er} avril 1861. Ainsi, entre 1859 et 1861, les exportations françaises de soieries vers les Etats-Unis baissent de 80%, entraînant le chômage du tiers des métiers à tisser. Le marché européen connaît, lui aussi, une crise, mais de moindre ampleur avec une baisse de 20% des exportations

²⁸⁸⁸ LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1985, p. 65.

²⁸⁸⁹ PERMEZEL (L.), 1883, p. 39.

²⁸⁹⁰ PERMEZEL (L.), 1883, p. 58.

²⁸⁹¹ FEDERICO (G.), 1994, p. 79, 83. En 1885, les exportations de soieries lyonnaises ne représentent plus que 54,3% de la production, contre 83% une cinquantaine d'années plus tôt. En 1900, seulement 49,1% des soieries trouvent preneurs sur les marchés internationaux. Jusqu'à la Grande Guerre, la part des exportations augmente de nouveau pour atteindre les deux tiers de la production en 1906. Selon CAYEZ (P.), 1980, pp. 8-9, la part des exportations dans la production totale de soieries varie entre 60 et 80% entre 1850 et 1890.

entre 1859 et 1864. Cette crise des débouchés n'est pas simplement due à un contexte politique défavorable. Elle révèle une tendance de fond dans les transformations des goûts des consommateurs, qui, désormais, délaissent progressivement les riches et coûteuses étoffes façonnées au profit de soieries moins onéreuses, comme les unies : entre 1859 et 1864, les exportations d'unies augmentent d'un tiers alors que celles des façonnés diminuent des deux tiers, voire de 90% vers les Etats-Unis. Dans le domaine des soieries bon marché, les Suisses peuvent aisément rivaliser avec les Lyonnais²⁸⁹². Comment alors réduire les coûts de revient, dont les deux tiers dépendent de la matière première ? Le problème est d'autant plus insurmontable a priori, que les cours de la soie sont orientés à la hausse depuis plusieurs années avec les maladies des vers à soie qui anéantissent de façon durable les réseaux européens d'approvisionnement en cocons. L'importation massive de cocons et de soie asiatiques permet de résoudre en partie ce point délicat. Pour comprimer les coûts, la ruralisation et la mécanisation sont les pistes explorées par les fabricants avec la baisse des salaires.

Cette crise des débouchés déstabilise l'outil de production urbain : les métiers à tisser, à Lyon, sont les premiers et les plus touchés dans la mesure où ils tissent surtout des façonnés. Au contraire, le Bas-Dauphiné sort renforcé de la crise avec le développement des unies, plus simples à tisser et donc confiés aux métiers ruraux, qu'ils soient à bras ou mécaniques.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, une rivalité permanente s'installe, de plus en plus forte. Le marché américain, jadis si profitable, se réduit lentement sous l'action de la concurrence et d'un régime douanier plus protecteur. Destabilisé par la Guerre de Sécession, le marché américain assure encore en 1871 pour cent quarante-six millions de francs de chiffre d'affaires aux fabricants lyonnais, soit un tiers de la production. Dix ans plus tard, le montant des exportations françaises de soieries vers les Etats-Unis a été divisé par deux²⁸⁹³. Les Etats-Unis, principal débouché des soieries lyonnaises au début du XX^e siècle avec la Grande-Bretagne, attirent les hommes d'affaires lyonnais, curieux de mieux connaître les goûts de leur clientèle, mais aussi intéressés par l'organisation de leurs concurrents d'outre-Atlantique, en pleine croissance. Entre 1869 et 1889, la production américaine de soieries est multipliée par plus de seize, grâce à l'instauration de nouvelles mesures protectionnistes²⁸⁹⁴.

L'essor exceptionnel de l'industrie américaine des soieries repose sur la généralisation précoce et rapide du métier à tisser mécanique. Entre 1880 et 1890, les Américains montent quinze mille métiers mécaniques. Dans la décennie suivante, à l'abri de la concurrence grâce au tarif douanier Mc Kinley de 1890²⁸⁹⁵, leur équipement en métiers mécaniques passe de vingt mille à quarante-quatre mille machines, placés dans quatre cent soixante-douze usines. En 1894, les Etats-Unis n'importent plus que 40% des

²⁸⁹² GOULESQUE (M.), 1953, pp. 14-17, 24-27 et 48-49.

²⁸⁹³ PERMEZEL (L.), 1883, p. 62.

²⁸⁹⁴ FEDERICO (G.), 1994, pp. 75, 79.

²⁸⁹⁵ VUILLET (T.), 1997-1998.

soieries qu'ils consomment, grâce à l'essor de leur industrie nationale. Entre 1900 et 1909, il se crée quatre cent trente-quatre tissages mécaniques de soieries aux Etats-Unis ! La plupart sont situés sur la côte est, surtout en Pennsylvanie²⁸⁹⁶ et dans le New Jersey, non loin des principaux centres de consommation que sont les villes de New York, Boston, Philadelphie. Entre 1900 et 1914, le nombre de métiers mécaniques augmente encore de 93%²⁸⁹⁷ ... Les industriels américains alignent en 1914, quatre-vingt-cinq mille métiers mécaniques, contre deux fois moins pour la Fabrique lyonnaise (quarante mille). Ils ne parviennent pas à rivaliser encore avec les soieries lyonnaises sur les marchés internationaux. Pourtant, d'autres indicateurs montrent que la concurrence américaine menace réellement les positions lyonnaises : en 1874, la France consommait 58% de la soie grège mondiale, contre à peine 4% pour les Américains. Vers 1910, leurs parts respectives sont de 19 et 36%²⁸⁹⁸. Joseph Guinet s'établit à New York, comme conseiller du commerce extérieur, tandis que Léopold Duplan²⁸⁹⁹, fabricant de soieries audacieux, effectue régulièrement la traversée océanique. Auguste Isaac, le tout puissant président de la Chambre de Commerce de Lyon et fabricant de tulles, se rend à son tour en Amérique du Nord afin d'y découvrir « *un monde plus indépendant de certains de nos préjugés européens, et où le christianisme, même le catholicisme, ont trouvé le moyen de coexister avec les progrès les plus hardis, dans l'ordre matériel* ». Le 9 août 1909, il s'embarque avec son épouse et entame son périple de trois mois par un séjour au Canada, avant de se rendre à Chicago, Cleveland, New York, Boston, Harvard, Philadelphie où il visite l'école textile, ainsi qu'un tissage de soieries, puis prolonge son voyage jusqu'à Baltimore et Washington, pour revenir à New York auprès de son ami Joseph Gillet. Il achève sa tournée américaine par un arrêt à Patterson, la capitale de la soie²⁹⁰⁰.

Déjà en 1853, la concurrence allemande et suisse se fait sentir à Lyon pour les étoffes unies. D'après les inspecteurs de la Banque de France, la réponse apportée fut

²⁸⁹⁶ STEPENOFF (B.), 1992. En 1914, l'industrie soyeuse de Pennsylvanie dépasse définitivement celle du New Jersey, grâce à sa forte mécanisation et à l'utilisation d'une main d'œuvre juvénile. Le centre industriel de Paterson conserve encore au début du XX^e siècle emploi encore largement le tissage à bras.

²⁸⁹⁷ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, P. 151, *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1709, du 5 février 1910 et FEDERICO (G.), 1994, pp. 471.

²⁸⁹⁸ Voir l'essor de l'industrie américaine des soieries dans MA (D.), 1996. Ma avance des statistiques parfois différentes. En 1900, les Américains utilisent quarante-quatre mille métiers mécaniques et seulement cent soixante-treize à bras, alors que les Français emploient respectivement trente mille six cents et soixante mille métiers à tisser, les Suisses treize mille trois cents et dix-neuf mille cinq cents, les Allemands de Créfeld neuf mille cinq cents et six mille, et les Italiens huit mille cinq cents et onze mille.

²⁸⁹⁹ Fabricant de soieries, Jean-Léopold Duplan est né à Paris en 1861. Promu associé par Victor Ogier, il ne tarde pas à rester seul à la tête de la maison de soieries à la fin du siècle. En 1906, il fusionne son affaire avec une autre maison lyonnaise, G. Varenne, J. Pointet & Cie, pour donner naissance à L'Alliance Textile. Ses réussites en affaires lui valent de recevoir la Légion d'Honneur.

²⁹⁰⁰ ISAAC (A.), 2002, pp. 116-118.

l'essor du travail rural ²⁹⁰¹. Entre 1875 et 1879, les fabricants allemands (à Créfeld et Barmen) et suisses (à Zurich et Bâle) gagnent rapidement des parts sur le premier marché mondial de consommation des soieries, les Etats-Unis et l'Angleterre : en 1875, les soieries lyonnaises ²⁹⁰² représentaient 64% des expéditions directes de soieries à New York ²⁹⁰³ (sans tenir compte des achats que les maisons américaines font à Paris et à New York) contre à peine 46% quatre ans plus tard, avec une baisse régulière et constante. Au début de la décennie, cette part était de 80% ²⁹⁰⁴. Au niveau mondial, il est patent dès les années 1880, que les soieries lyonnaises ne dominent plus le marché mondial, autrement que par leur réputation. À ce moment-là, la Fabrique lyonnaise ne représente plus qu'un tiers des ventes mondiales de soieries, contre 14% pour les Allemands, 7% pour les Anglais et autant pour les Américains. Les ventes de soieries aux Etats-Unis en provenance de Barmen, Elberfeld et Créfeld étaient deux fois plus faibles que celles de Lyon en 1883. Quatre ans plus tard, le cumul des ventes des trois centres allemands est assez proche du niveau lyonnais ²⁹⁰⁵. Alors que la production lyonnaise de soieries s'établit à trois cent quatre-vingt-quinze millions de francs, celle des Allemands franchit le seuil des deux cent millions, dont quatre-vingt-treize millions de francs pour la seule Fabrique de Créfeld. Avec quatre-vingt-sept mille métiers à tisser, les Allemands rattrapent dangereusement les Lyonnais et leurs cent quarante mille métiers. Selon Permezel, l'essor de la concurrence allemande s'explique en partie par les conditions de crédit accordées pour l'achat de la soie, entre quatre et neuf mois ²⁹⁰⁶. Quant à la réussite de Créfeld, la principale rivale allemande de la Fabrique lyonnaise, elle remonte au XVIII^e siècle lorsque la famille von der Leyen intégra à ses activités de tissage, le moulinage et la teinturerie ²⁹⁰⁷. En 1850, dans l'ensemble de la Prusse, on dénombre trente-quatre mille métiers à tisser environ, contre le double (soixante-douze mille) en 1881, dont quarante-huit mille installés à Créfeld (Prusse rhénane), centre industriel qui s'est spécialisé dans le tissage du velours et d'étoffes mélangées. Les autres centres allemands comme Elberfeld ou Barmen produisent surtout des tissus teints en pièces, bon marché. Les fabricants de Créfeld ont su précocement s'affranchir du style lyonnais dans leur création de dessins, passant du statut de simples imitateurs ou contrefacteurs dans la

²⁹⁰¹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1853.

²⁹⁰² Hors tulles, crêpes, passementeries et ornements d'églises.

²⁹⁰³ Voir HEFFER (J.), 1986.

²⁹⁰⁴ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°181, du 18 septembre 1880. Voir aussi LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1985, pp. 44, 46, 49 et 51.

²⁹⁰⁵ CAYEZ (P.), 1980, p. 21.

²⁹⁰⁶ PERMEZEL (L.), 1883, pp. 11-14 et 39. Si l'on se limite aux pays européens et aux Etats-Unis (c'est-à-dire sans la Chine et le Japon), au début des années 1880, la Fabrique lyonnaise possède 30% du parc mondial de métiers à tisser.

²⁹⁰⁷ MOTTU-WEBER (L.), 1993, KERMANN (J.), 1993, KISCH (H.), 1981 et KRIEDTE (P.), 1986. Pour la croissance de la ville et de l'industrie au XIX^e siècle, voir KRIEDTE (P.), 1992.

première moitié du XIX^e siècle, à celui de créateurs ou de dessinateurs à part entière dans la seconde moitié du siècle. De l'avis même de Permezal, les étoffes de Créfeld jouissent d'une plus grande qualité que les soieries lyonnaises, tout au moins les velours, car fabricants et ouvriers allemands attachent un soin particulier à la visite des étoffes et à la finition²⁹⁰⁸.

Les soieries suisses font une percée sur les marchés internationaux dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Si elles ne brillent pas par leur qualité et leur originalité, elles ont su séduire une clientèle à la recherche de produits de demi-luxe. En 1864, les exportations suisses de soieries s'élevaient à un million de francs environ, contre vingt-trois millions en 1871, et vingt-six millions à la fin du siècle, les principaux débouchés des produits suisses étant la France, les Etats germaniques et l'Italie, ses voisins. En 1868, les ventes des Lyonnais aux Etats-Unis sont deux fois supérieures à celles des fabricants zurichoïses. Douze ans plus tard, l'écart s'est fortement réduit. Les mesures protectionnistes adoptées à la fin du siècle par la France ne freinent que partiellement le succès des étoffes helvétiques²⁹⁰⁹. Dans les années 1880, le libre-échange est progressivement remis en cause, tant en France que dans la plupart des Etats européens. La France attire encore au début du XX^e siècle les capitaux étrangers cherchant à investir dans le textile, alors que dans le même temps les fabricants lyonnais se lancent dans l'industrialisation du monde en construisant des usines en Italie, en Amérique, au Bengale, en Chine... à la recherche d'une main d'œuvre moins coûteuse. À cela, il faut y voir une tentative pour les fabricants étrangers, notamment suisses, de contourner le protectionnisme français avec les « tarifs Méline » de 1892²⁹¹⁰.

Pour contrer les barrières douanières, les industriels helvètes prennent l'initiative de s'installer directement dans ces pays « fermés », en y construisant ou en y rachetant des fabriques tissant des étoffes pour le marché local. À partir des années 1895 et 1900, les fabricants zurichoïses ont massivement délocalisé leur production en direction surtout de l'Allemagne (six mille huit cents métiers à tisser), des Etats-Unis (quatre mille cinq cents métiers), de la France (deux mille quatre cents métiers) et de l'Italie (mille quatre cents métiers) en 1912, au détriment des ouvriers suisses. Selon le *Bulletin des Soies et des Soieries*, l'outillage de la fabrique zurichoïse se répartit pour moitié en Suisse, pour moitié à l'étranger. Cet exode entraîne, en trente ans, la réduction de moitié du nombre d'ouvriers zurichoïses en soie²⁹¹¹. Au cœur de ce processus, on retrouve la principale firme suisse, Robert Schwarzenbach & Cie, dont le siège se trouve à Thalwill. Elle s'implante solidement en Bas-Dauphiné avec deux acquisitions, à Boussieu (Ruy) de

²⁹⁰⁸ PERMEZEL (L.), 1883, pp. 13-22. Au début des années 1880, l'industrie de la soie, à Créfeld, est dirigée par cent quarante fabricants environ, dont certains font travailler jusqu'à trois mille métiers à tisser et réalisent des chiffres d'affaires supérieurs à huit millions de francs.

²⁹⁰⁹ CAYEZ (P.), 1980, p. 20, GERN (P.) et ARLETTAZ (S.), 1990 et VEYRASSAT (B.), 1990. D'après Béatrice Veyrassat, les exportations suisses en direction des pays voisins triplent en valeur entre 1844 et 1879.

²⁹¹⁰ GERN (P.) et ARLETTAZ (S.), 1990.

²⁹¹¹ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1888, du 12 juillet 1913.

l'usine-pensionnat édifiée par Auger, et à La Tour-du-Pin . En effet, dès juillet 1891, anticipant la mise en place des barrières douanières, la maison suisse acquiert l'usine-pensionnat de Boussieu de Michel Grataloup, son propriétaire depuis une dizaine d'année, pour 169.000 francs. Grâce à cette implantation française, elle poursuit sa fourniture de soieries aux Grands Magasins du Louvre, en contournant les nouvelles barrières douanières. La maison Naeff frères, originaire elle aussi de Zurich , choisit d'installer un tissage mécanique dans la Drôme, à Saillans ²⁹¹² .

En revanche, l'industrie anglaise de soieries ne fait quasiment plus peur. En 1907, elle n'emploie plus que trente-deux mille personnes contre plus de cent vingt-trois mille pour sa rivale française ²⁹¹³ . Dans la seconde moitié du siècle, on assiste au développement de l'industrie de la soie dans la plupart des pays européens, notamment en Russie et en Autriche, tandis que celle des Américains, grandissant derrière des barrières douanières protectionnistes, grignote des parts de marché aux Etats-Unis. L'application d'un nouveau tarif douanier américain en 1891 sur les velours met un frein à l'irrésistible croissance de l'industrie veloutière allemande. Entre 1890 et 1892, huit mille deux cents métiers à bras sont démontés, soit le tiers de l'outillage manuel, tandis que seulement huit cents métiers mécaniques nouveaux sont installés : la valeur de la production de soieries de Créfeld diminue d'un quart en l'espace de deux ans. La mécanisation forcée, engagée depuis une décennie, ne permet pas aux industriels allemands de surmonter la concurrence américaine ²⁹¹⁴ .

Les soieries lyonnaises se trouvent concurrencées jusque sur le marché national. En 1865, les Français importaient pour environ onze millions de francs de soieries étrangères. Une quarantaine d'années plus tard, en 1906, les importations de soieries étrangères en France, en provenance du Japon, de la Chine et surtout de la Suisse, atteignent soixante-quatre millions de francs. Les industriels de ces pays ont investi le créneau du demi-luxe et des étoffes bon marché qui séduisent les consommateurs français, avides désormais de produits peu coûteux qu'ils peuvent renouveler plus souvent. Dans le même temps, les exportations de soieries qui avaient jadis permis à la Fabrique lyonnaise de connaître une prospérité exceptionnelle, chutent fortement à partir de 1877 avant de stagner autour de deux cent cinquante millions de francs jusqu'au début du XX^e siècle où la croissance des exportations de soieries repart ²⁹¹⁵ . Cependant, les fabricants lyonnais parviennent à relever le défi du coût. Ainsi, la maison Barral, Chanay & Cie (anciennement Sévène , Barral & Cie) se lance dans la fabrication de soieries unies et

²⁹¹² ADI, 3Q4/175, ACP du 13 juillet 1891 (vente devant M^e marthouret, à Bourgoin , le 7 juillet) et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon , année 1898.

²⁹¹³ DORMOIS (J.-P.), 1997, pp. 338-341.

²⁹¹⁴ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 105.

²⁹¹⁵ PERMEZEL (L.), 1883, p. 58, BRODER (A.), 1997, pp. 167 et 175. Entre 1872-1876, les exportations de soieries sont évaluées à quatre cent un millions de francs par an avant de baisser à deux cent quarante-trois millions entre 1877 et 1881. Le niveau reste quasiment identique pendant une vingtaine d'années. Entre 1897 et 1901, les exportations se situent à deux cent soixante-cinq millions puis, entre 1902 et 1906, elles s'élèvent à deux cent quatre-vingt-quatorze millions de francs par an.

nouveautés imitant les étoffes suisses par leurs motifs, mais aussi par leurs coûts. La maison Brunet-Lecomte, Devillaine & Cie, devenue Brunet-Lecomte & Moïse par le retrait d'un des associés, opère un changement de stratégie dans les années 1880, peut-être à la faveur de la transmission de l'entreprise à une nouvelle génération de dirigeants. Jusque là spécialisée dans les soieries et les foulards imprimés à partir de dessins soignés et sophistiqués qui ont fait sa réputation, la maison décide d'élargir sa gamme de produits et de se lancer dans la haute nouveauté, dans les gazes, les grenadines, les crêpes de Chine, les peluches²⁹¹⁶.

Pierre Vernus avance une ultime explication pour justifier la stratégie d'intégration d'une firme comme Atuyer, Bianchini & Férier au début du XX^e siècle, qui est « *le souci de sauvegarder les secrets de réalisation des essais demandés par le service de recherche, ou des articles destinés à la collection* », stigmatisant « *la hantise des indiscretions* » de la part des façonniers. D'ailleurs, cette firme est celle qui va le plus loin dans le processus d'intégration, avec le moulinage, le tissage, la teinture, l'impression et la vente, à l'instar de la maison Durand frères un demi-siècle plus tôt²⁹¹⁷. Avant de posséder sa propre manufacture d'impression, à Tournon, en Ardèche, Atuyer, Bianchini & Férier utilise les services de la manufacture d'impression Brunet-Lecomte, de Jallieu dont elle est le premier client au début du XX^e siècle²⁹¹⁸.

Le tissage de soieries entame son processus de concentration et de mécanisation avec retard par rapport aux industries cotonnière, linière et lainière. Celles-ci ont engagé leur processus de modernisation sous le Second Empire²⁹¹⁹. Comme cela ne suffit pas, on relève également une spécialisation territoriale à différentes échelles : le tissage en Bas-Dauphiné, le moulinage en Ardèche et dans la Drôme, et la filature dans le Midi. Au début du XX^e siècle, comme les centres lainiers du Nord et de l'Est de la France²⁹²⁰, la Fabrique lyonnaise de soieries a su organiser une division rationnelle du travail entre plusieurs pôles industriels spécialisés, tous intégrés et connectés au centre lyonnais. En fin de compte, l'essaimage de la production dans de petites structures productives n'est pas un frein au développement et à la croissance.

Mais cette politique agressive envers la concurrence repose sur la mécanisation du tissage et le recours à l'impression teint en pièces : inévitablement, cela se traduit par une intensité capitalistique plus forte, avec de lourds coûts fixes. La construction ou l'achat

²⁹¹⁶ STORCK (A.) et MARTIN (H.), tome 1, 1889, p. 97, 100-101.

²⁹¹⁷ La maison Durand frères, fondée en 1767, spécialisée dans la fabrication de crêpes et de foulards, intègre un tissage dès 1839, complété par un moulinage, tous deux à Vizille. Treize ans plus tard, pour faire face à l'augmentation de la demande et la montée de la concurrence, notamment lyonnaise, les Durand décident de poursuivre l'intégration avec la création d'un peignage et d'une filature de schappe, puis en 1855 avec une manufacture d'impression au Cheylard, en Ardèche, et un second moulinage en 1864.

²⁹¹⁸ ADI, 3Q4/779, Mutation par décès de Michel Brunet-Lecomte, le 16 juin 1904 et VERNUS (P.), 2006a, pp. 65-73.

²⁹¹⁹ FOHLEN (C.), 1956.

²⁹²⁰ HONEYMAN (K.) et GOODMAN (J.), 1986, DAUMAS (J.-C.), 2004.

d'usines, l'achat d'un matériel mécanique mais aussi l'immobilisation de capitaux sous la forme de stocks de tissus en attente d'être imprimés au gré de la demande, exigent une nouvelle organisation industrielle.

En revanche, les concurrents européens de la Fabrique lyonnaise de soieries comme Créfeld ou Zurich, engagent avec retard leur mécanisation et leur concentration. D'un point de vue organisationnel, les Lyonnais conservent donc leur suprématie en Europe et démontrent qu'ils ont adopté la bonne stratégie. Le principal danger vient des Etats-Unis où les soyeux forment d'importantes entreprises mécanisées à l'abri d'un tarif douanier protecteur. La logique d'organisation lyonnaise trouve ici ses limites. Au début du XX^e siècle, les fabricants et les façonniers accumulent d'ailleurs les mauvaises performances : les premiers commencent à recourir au nantissement pour obtenir des capitaux, tandis que les seconds enchaînent les exercices déficitaires. Au début du XX^e siècle, le Bas-Dauphiné n'est plus un Eldorado pour l'industrie de la soie. La main d'œuvre y est devenue plus chère et les premières délocalisations en direction de départements plus éloignés commencent à s'opérer, notamment vers l'Ardèche, la Drôme et la Haute-Loire, faisant déjà partie du territoire manufacturier lyonnais et reliés par chemin de fer à la métropole lyonnaise²⁹²¹. Les fabricants lyonnais installent des usines à l'étranger, aussi bien en Russie qu'aux Etats-Unis pour mieux pénétrer ces marchés.

En intégrant une partie du tissage à leurs fonctions, les maisons de soieries modifient les conditions de la quasi-intégration de leurs façonniers. Bien qu'exploitant directement des tissages, les fabricants de soieries comme A. Giraud & Cie, Algoud & Cie ou L. Permezel & Cie, continuent à utiliser les services de tissages à façon. La quasi-intégration complémentaire, fondée sur une spécialisation des fabricants (l'achat de la matière première et la vente de l'étoffe) et des façonniers (le tissage, le moulinage) laisse progressivement la place à une quasi-intégration concurrente, où le façonnier sert d'amortisseur au fabricant-usinier, pendant les périodes d'afflux ou d'absence de commandes. Celui-ci lui confie alors le surplus de ses commissions ou ce qu'il ne peut pas fabriquer dans son propre tissage²⁹²². L'autorité des fabricants en sort renforcée : ils éliminent certains façonniers, tandis que les survivants risquent de perdre des commissions au profit de l'usine intégrée. Les façonniers doivent donc devenir plus conciliants pour conserver les faveurs des fabricants. Dans de telles conditions, on comprend mieux la faiblesse des investissements qui caractérise le tissage de soieries : la baisse des tarifs, la réduction des bénéfices et l'incertitude accrue sur leurs futurs commissions n'encouragent pas les patrons façonniers à investir régulièrement dans un matériel plus performant. Les changements de la mode augmentent cette incertitude. Les façonniers sont donc engagés désormais dans une politique à court terme. Les efforts d'investissements semblent se faire en partie sous la contrainte.

Avec cette intégration, on assiste à la formation – partielle – de l'entreprise moderne, chère à Chandler, au sein de la Fabrique lyonnaise, car elle permet de réduire les coûts de transaction entre les différents stades de la production, par élimination de la

²⁹²¹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1908.

²⁹²² HOUSSIAUX (J.), 1957a.

négociation avec les sous-traitants²⁹²³. Pour répondre à la demande en produits de demi-luxe et fabriquer des séries plus importantes, dans des délais plus courts, l'intégration et la mécanisation sont les deux solutions envisagées par les fabricants et les façonniers. La mécanisation est massive, alors que l'intégration verticale n'est que partielle. Le schéma chandlérien de formation de la grande entreprise moderne n'est donc pas totalement vérifiable, puisque Chandler suggère que l'intégration est motivée par une meilleure coordination entre la production de masse et la distribution de masse²⁹²⁴. La Fabrique lyonnaise de soieries échappe à cette logique car elle appartient à l'industrie du luxe et du demi-luxe. Avec l'essor des étoffes mélangées et l'introduction de la teinture en pièces, le tissage mécanique de soieries rejoint, dans une certaine mesure, le groupe des industries adoptant la production de masse.

Avec l'intégration, il en résulte, théoriquement, une meilleure coordination des flux et des informations entre le fabricant de soieries et l'usine de tissage. La firme intégrée offre à ses dirigeants des économies d'échelles et apparemment une plus grande efficacité. Pourtant, elle n'élimine pas complètement la sous-traitance, loin de là. Grâce à l'intégration du tissage, les fabricants espèrent mieux contrôler les délais et la qualité de fabrication. Ils comprennent l'importance des transformations de la demande. Les fabricants acceptent de prendre en charge une partie du financement de la mécanisation.

Mais l'intégration du tissage ne concerne qu'une minorité de fabricants de soieries. D'ailleurs, les fabricants poussent rarement l'intégration verticale au-delà du tissage. Une poignée de maisons lyonnaises fait l'acquisition d'une usine d'impression sur étoffes (Trapadoux, Bianchini & Fériet par exemple). En amont, vers la filature, les fabricants refusent de concurrencer les marchands de soie et l'intégration est également assez faible.

Chapitre 11-La réalisation d'économies d'échelle externes.

Les fabricants n'abandonnent pas le tissage à façon. Plus de la moitié (53%) des métiers à tisser mécaniques au service de la Fabrique lyonnaise dans le Sud-est appartient à des façonniers en 1899 (61% en Isère)²⁹²⁵. La coexistence entre les entreprises intégrées des fabricants de soieries et les entreprises façonnrières permet une production souple, adaptée à la conjoncture et aux commandes. Ainsi, les fabricants de soieries sont

²⁹²³ CHANDLER (A. D.), 1988, pp. 3 et 7.

²⁹²⁴ CHANDLER (A. D.), 1988.

²⁹²⁵ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, pp. 103-104. Ces deux auteurs affirment qu'à la fin du XIX^e siècle, que « le cas de Léon Permezel demeure atypique, si les fabricants ont recours au travail à façon ce n'est plus que de façon sporadique, en complément d'une activité qui est majoritairement en usine ».

capables de traiter aussi bien les grandes séries que les petites. Ils peuvent donc moduler le rythme des usines à l'état du marché. Grâce à ces structures souples, les fabricants de soieries offrent à leurs clients une grande variété de produits²⁹²⁶.

L'économiste Alfred Marshall suggère de prendre en compte non plus l'entreprise seule, mais d'analyser le phénomène à une autre échelle, celui du territoire et du secteur industriel : à ce niveau, une entreprise de petite taille peut espérer elle aussi réaliser des économies d'échelle externes²⁹²⁷. Pour conserver leur suprématie et mieux coordonner leurs actions, les fabricants de soieries et leurs façonniers doivent mettre en place des ressources communes garantissant « *un flux régulier d'informations entre partenaires* »²⁹²⁸. De leur côté, les façonniers, soutenus par les élus et les milieux d'affaires locaux, s'efforcent d'offrir des prestations supplémentaires pour conserver les faveurs de leurs donneurs d'ordres.

Comment s'organise le tissage à façon en Bas-Dauphiné au tournant du siècle ? Pourquoi conserve-t-il de solides positions ?

Tout d'abord, il semble nécessaire de dresser un tableau du tissage à façon au début du XX^e siècle. Puis, il faut envisager les différentes sources d'économies d'échelle externes dont il bénéficie : le maillage bancaire, le réseau de transport, la formation professionnelle et la présence d'industries annexes.

I-La persistance de l'essaimage et du tissage à façon.

Malgré une légère diminution, la part du tissage à façon reste prépondérante en Bas-Dauphiné. Loin de disparaître, cette forme de travail rencontre toujours un certain succès. Elle reste le meilleur moyen pour des contremaîtres, des employés et des directeurs de changer de statut social. Les fabricants de soieries y trouvent aussi leur compte, puisque le tissage à façon leur permet de répondre aux brusques à-coups de la demande. La compétition entre les façonniers favorise la baisse des prix.

1-Le poids du tissage à façon.

Le travail à façon est l'une des caractéristiques des industries soumises à de grandes variations d'activité et de commandes : il autorise alors une plus grande souplesse dans l'organisation de la production²⁹²⁹. L'organisation de la Fabrique lyonnaise, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, s'inscrit dans des relations inter-firmes²⁹³⁰, d'une part

²⁹²⁶ Comme d'ailleurs les patrons de Philadelphie, voir SCRANTON (P.), 1983.

²⁹²⁷ MARSHALL (A.), 1906, pp. 459-466, cité par PICORY (C.), 1994.

²⁹²⁸ MENARD (C.), 2003.

²⁹²⁹ MOTTEZ (B.), 1966, p. 37.

²⁹³⁰ MARSHALL (A.), 1906, p. 498, cité par ARENA (R.) et ROMANI (P.-M.), 1998, RAVIX (J.-L.), 1996.

entre fabricants et façonniers, mais aussi entre façonniers eux-mêmes. En effet, tant les travailleurs à domicile que les façonniers, se comportent comme des sous-traitants au service d'une grande entreprise. Au fil du siècle, les fabricants lyonnais s'interrogent de plus en plus quant à la stratégie industrielle à suivre, hésitant sans cesse entre le marché (façonniers) et la hiérarchie (fabricants-usiniers), voire avec une forme « hybride » associant les deux. Cela ne facilite pas la coordination industrielle.

Une pesée globale.

Le mouvement de création d'entreprises de tissage à façon ne se tarit pas avec le processus d'intégration engagé par les fabricants lyonnais. Au contraire, à partir des années 1890, de nouveaux venus tentent leur chance en se mettant à leur compte.

En Bas-Dauphiné, le renouvellement du tissu entrepreneurial n'entraîne pas de sclérose de l'industrie textile. En 1894, l'organisation déconcentrée de la Fabrique lyonnaise s'étale sur une dizaine de départements français²⁹³¹. La ruralisation de la Fabrique lyonnaise de soieries se poursuit et s'accroît pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1891, on ne dénombre plus que trente-six mille deux cent quarante-sept ouvriers dans l'industrie textile à Lyon, contre plus de quatre-vingt mille une trentaine d'années auparavant²⁹³². Les fabricants de soieries ont besoin des façonniers pour gérer un mouvement d'une telle ampleur. En même temps, ils doivent financer la modernisation et la mécanisation de leur matériel de tissage. Les façonniers sauvent la mise des fabricants en contribuant financièrement à cet effort.

Tableau 53—Part des façonniers dans l'installation de métiers mécaniques En 1894.

Départements	Nombre de métiers mécaniques	Dont pourcentage appartenant à des façonniers.
Ain	655	13,9
Ardèche	1.459	66,7
Drôme	1.035	51
Isère	12.438	66,2
Loire	3.604	81,5
Puy-de-Dôme	50	100
Rhône	3.778	37,5
Saône-et-Loire	531	50,5
Savoie	798	65
Haute-Savoie	650	7,7
Total =	25.008	60,2

Source : CAYEZ (P.), 1980, p. 64.

²⁹³¹ À savoir : l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, le Rhône, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie.

²⁹³² CAYEZ (P.), 1980, p. 344.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Le tissage à façon domine largement l'organisation de la Fabrique de soieries, puisqu'il assure 60,2% de l'activité à la fin du siècle, voire davantage dans la Loire, en Ardèche et en Bas-Dauphiné. Entre le milieu des années 1890 et le début des années 1900, la part du tissage à façon diminue régulièrement : les baisses les plus fortes se rencontrent dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire et de Haute-Savoie. En cinq ans, sa part moyenne passe de 60 à 53%. En Isère, le tissage à façon conserve ses positions malgré une légère diminution de cinq points, avec 61% du matériel mécanique en 1899. Pierre Cayez avait déjà signalé ce phénomène. Il le faisait remonter au début des années 1880²⁹³³. Il se poursuit nettement. Dans certains départements, le tissage à façon en est réduit à un rôle marginal. Son importance numérique en Isère empêche probablement sa disparition. On retrouve donc une organisation assez proche de celle de l'industrie lainière fourmisiennaise : le tissage à façon, au service des industriels roubaisiens, y représente 55% de l'activité en 1904²⁹³⁴.

Tableau 54-Part du tissage à façon dans l'outillage de la Fabrique lyonnaise en 1899.

Département	Tissages à façon		Nombre total de tissages (fabricants+façonniers)	Métiers mécaniques dans un tissage à façon		Nombre total de métiers à tisser (fabricants+façonniers)
	(valeur absolue)	(en % du total)		(valeur absolue)	(en % du total)	
Ain	5	55	9	90	7	1.233
Ardèche	11	61	18	692	43	1.609
Drôme	7	58	12	635	50	1.265
Isère	64	66	96	8.826	61	14.424
Loire	33	67	49	2.873	65	4.410
Puy-de-Dôme	0	0	1	0	0	50
Rhône	37	57	64	1.912	41	4.558
Saône-et-Loire	5	40	5	178	33	531
Savoie	7	77	9	588	67	868
Haute-Savoie	1	50	2	50	76	650
Total =	167	63	265	15.839	53	29.628

Rapport de Marius Viallet à la Chambre de Commerce de Grenoble en mars 1903, paru dans L'Union industrielle et commerciale de l'Isère, le 20 juillet 1903.

Les frères Algoud ou la maison Gindre & Cie fournissent régulièrement du travail au tissage Paillet de Nivolas. De même Cherblanc, propriétaire d'une usine à Nivolas, continue à user des services du tissage Mignot, de Saint-Bueil, au début du XX^e siècle. Ou encore les frères Trapadoux, qui ne peuvent pas se passer des services des imprimeurs de la manufacture Brunet-Lecomte, alors qu'ils viennent d'acquérir l'ancienne manufacture d'impression voisine, celle de la famille Perrégaux²⁹³⁵.

²⁹³³ CAYEZ (P.), 1980, pp. 63-64.

²⁹³⁴ DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 168.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Au total, en 1894, vingt-cinq mille quatre-vingt-quinze métiers mécaniques fonctionnent pour les fabricants lyonnais dans une dizaine de départements, dont seulement 40% appartiennent aux fabricants eux-mêmes, répartis dans deux cent neuf usines (un tiers seulement aux fabricants), soit une moyenne de cent vingt métiers mécaniques par établissement. Mais derrière ces données statistiques, se cachent de fortes disparités selon que l'usine appartient à un façonnier ou à un fabricant lyonnais. Généralement, ces derniers gèrent des tissages plus importants, avec une moyenne de cent quarante-sept métiers mécaniques par établissement contre cent sept pour les tissages appartenant à des façonniers. Toutes les grandes maisons lyonnaises ont recours à cette date à la fois aux canuts lyonnais et aux tisseurs du Bas-Dauphiné²⁹³⁶.



²⁹³⁵ REGUDY (F.), 1996.

²⁹³⁶ CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, pp. 131 et sq. Les maisons qui ont recours au tissage à Lyon et à la campagne d'après ce catalogue sont : J. Bachelard & Cie, Bardon & Ritton, Poncet père & fils ...

Carte 15–Le tissage de soieries en Bas-Dauphiné à la fin du XIX^e siècle.

Source : MUZY (J.), 1889.

Cinq ans plus tard, en 1899, les fabricants de soieries se sont partiellement substitués aux façonniers et ont financé la transformation de l'outillage. Les façonniers les plus fragiles ont disparu. Ceux qui n'avaient pas les capitaux nécessaires pour s'acheter des métiers mécaniques, disparaissent aussi. En général, les fabricants possèdent les établissements les plus importants, souvent des usines-pensionnats. Les façonniers servent d'armée de réserve que les fabricants sollicitent pour assurer les a-coups de la production. Ils offrent donc une grande élasticité de gestion de la fabrication. Les fabricants leur font supporter le poids financier de cette souplesse productive, puisque les façonniers doivent immobiliser des capitaux toujours plus importants pour satisfaire leurs donneurs d'ordres.

De l'équipement au suréquipement.

Industrie saisonnière et cyclique, le tissage de soieries alterne des phases de chômage prolongé et des périodes d'intense activité, avec un afflux d'ordres à exécuter rapidement. La donne change à partir des années 1870 et 1880, avec la forte concurrence des fabriques allemandes et suisses. L'avantage créatif des fabricants lyonnais ne suffit plus : ils doivent abaisser leurs prix et répondre plus rapidement à la demande, dans la mesure où les acheteurs parisiens, anglais ou américains ne visitent désormais la place lyonnaise qu'après les places étrangères, comme Créfeld ou Zurich , raccourcissant d'autant les délais de livraison laissés aux fabricants.

Pour éviter d'abandonner d'importantes commissions en raison d'un outil de production insuffisant, les façonniers choisissent d'accroître les capacités de production, favorisant ainsi la surproduction, mais aussi la compétition avec les autres façonniers, car ils doivent désormais amortir leurs investissements et faire tourner leurs métiers²⁹³⁷ . Cette attitude est largement inspirée par les fabricants eux-mêmes qui y trouvent leur compte par la concurrence – ou l'émulation – qu'elle suscite entre les façonniers pour réduire leurs prix, améliorer la qualité de leurs fabrications et tenir les délais, notamment pour les commandes importantes et pressées. Les plus audacieux, certains diront les plus téméraires, n'hésitent pas à investir lourdement pour doubler leur équipement²⁹³⁸ .

Ces dernières exigences génèrent un état de tension permanent avec les façonniers. Pour conserver des ordres abondants au début de chaque saison, les façonniers n'ont d'autre choix que de développer leurs capacités de production. Indéniablement, cette surcapacité déclenche un processus défavorable aux façonniers, celui de la baisse du prix des façons, car les fabricants sont désormais en position de force pour placer leurs ordres. De leur côté, les fabricants, tout au moins les plus importants d'entre eux, développent leur propre outil de production, en achetant ou en construisant des tissages mécaniques.

²⁹³⁷ AMIOT (M.), 1991, p. 66.

²⁹³⁸ LAGRANGE (J.), 1888, p. 16.

Tableau 55-Façonniers et surproduction : la création des usines filles.

Façonniers	Usines mères Localisation	Usines filles Localisation
Anselme	La Tour-du-Pin	Oyeu
Bargillat	La Tour-du-Pin	Dolomieu
Blachot	Voiron	Saint Joseph de Rivière
Bonvallet	Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	Brezins
Bruny	Saint-Blaise-du-Buis	Voiron
Couturier	Bévenais	Charavines, Grand-Lemps, Colombe
Faidides (Jocteur-Montrozier)	Nivolas- Vermelle	Châtonnay
Favier	Voiron	Voiron
Louis Diederichs	Jallieu	Virieu
Mézin	Le Grand-Lemps	Colombe
Michal-Ladichère	Saint-Geoire (Champet)	Saint-Geoire (Martinette), Massieu
Mignot	Saint-Bueil	La Bridoire (Savoie)
Monnet & Gouttebaron	La Bâtie-Montgascon	Grésins (Savoie)
Paillet	Nivolas- Vermelle	Sérézin- de-la-Tour
Pochoy	Voiron	Saint-Jean de Moirans
Poncet	Voiron	Voiron
Rabatel	Corbelin	Faverges
TACD	Bourgoin et Jallieu	Nivolas, Saint-Genis-l'Argentière (Rhône)
Tournier	Voiron	Les Echelles (Savoie)

Cependant, la création d'usines filles est réservée aux façonniers les plus importants, car cela nécessite des capitaux supplémentaires. Pour alimenter leurs usines, certains choisissent de devenir eux-mêmes fabricants comme Diederichs et Michal-Ladichère.

Comme dans le patronat du Nord de la France ²⁹³⁹, certaines familles se divisent en plusieurs branches pour donner naissance à plusieurs entreprises dans le même secteur d'activité, contribuant ainsi à accroître l'outil de production. Mais les motivations en sont différentes. Chez les Couturier, c'est l'aîné, François-Régis, qui fait sécession et s'installe à Saint-Hilaire-de-la-Côte comme moulinier en soie, après plusieurs déconvenues, notamment à Saint-Geoire où il est l'un des fondateurs de la future usine Michal-Ladichère. On relève encore l'exemple d'Honoré Bruny. Proche parent des Pochoy, de Voiron, il est rapidement associé à leur entreprise. Cependant, il ne parvient pas, semble-t-il, à s'entendre avec la veuve de Joseph-Victor Pochoy, et décide alors de s'établir à son compte à Saint-Blaise-de-Buis. Selon les quelques éléments en notre possession, toutes ces créations sont dues à la mésentente existant entre les différents membres d'une famille industrielle, aussi bien chez les Diederichs que chez les Veyre ou

²⁹³⁹ BERGERON (L.), 1983.

chez les Pochoy-Bruny. Ces dissensions se traduisent donc par la constitution de nouveaux tissages mécaniques par les membres dissidents. On retrouve même cette pratique chez des façonniers plus modestes, comme la famille Mézin du Grand-Lemps : à l'origine, le père, Alexandre, s'est établi au Grand-Lemps en 1891, puis rapidement, dans la décennie qui suit, ses deux fils, Alexandre-Romain et Auguste-Jules, étendent l'affaire familiale avec une seconde usine dans une commune voisine, Colombe. En 1898, leur tissage de Colombe compte cinquante-quatre ouvriers. Cependant, il semble que les deux frères se séparent, le premier prenant l'usine du Grand-Lemps et le second celle de Colombe. En 1908, Auguste-Jules Mézin prend en main un autre tissage, à Rives, composé d'une quarantaine de métiers à tisser. Pour compléter son apport en nature, évalué à 20.000 francs, Mézin prend un associé, Alphonse Sévoz, qui fournit une somme équivalente en espèces. Ce dernier s'occupe de la gestion quotidienne de l'établissement rivois, tandis que Mézin s'occupe de la direction générale des deux tissages. Malgré la séparation juridique des deux tissages, Mézin prévoit « *de faire exécuter dans son usine sise à Colombe tous travaux préparatoires tels que l'ourdissage, le dévidage, le bobinage* ». Puis dans les années 1920, Alexandre-Romain Mézin fonde avec quelques associés la SIEGL, une entreprise d'impression sur étoffes au Grand-Lemps²⁹⁴⁰.

Déjà, l'adoption du métier à tisser mécanique favorise la surproduction. En outre, le capital immobilisé étant plus élevé que pour des métiers à bras, le façonnier doit impérativement faire tourner ses métiers mécaniques pour rentrer dans ses fonds, ce qui le pousse une nouvelle fois à accepter les conditions des fabricants.

La plaine de la Bièvre fait figure de « nouvelle frontière », avec seulement quatre usines importantes : Couturier à Bévenais, au Grand-Lemps et à La Frette, et l'usine Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux. Quelques petites fabriques sans ambition vivent, comme celle de Pierre de Nolly à Saint-Geoires. Mais la contrée est encore largement sous-exploitée par la Fabrique lyonnaise, car elle constitue la limite occidentale de l'aire d'extension du tissage en Bas-Dauphiné. Si des clauses protègent les Dubois dans la commune de La Frette, elle n'est pas réellement efficace au-delà, puisque dans les années suivantes, toute cette contrée se couvre d'usines : Bonvallet à Saint-Etienne-de-Saint-Geoires en 1897-1898, Girodon à Viriville, Drevon à Longechenal en 1899... Cette course au suréquipement industriel trouve aussi son explication dans la concurrence que se livrent entre eux fabricants-usiniers et façonniers pour recruter des ouvriers. Mauvais salaires et exode rural ont fini par assécher leurs bassins traditionnels de recrutement, les obligeant à aller toujours plus loin pour chercher de la main d'œuvre. Pour diminuer leurs frais de transport et favoriser la stabilité du personnel, les uns et les autres construisent des tissages de taille modeste au départ, dans de petites communes rurales jusqu'alors ignorées par le tissage. Grâce à cette solution, les ouvriers n'ont plus besoin d'effectuer de longs trajets quotidiens ou hebdomadaires²⁹⁴¹. Ainsi, la maison lyonnaise Girodon installe des petits tissages mécaniques à Roybon en 1913, puis à Viriville en 1915, près de leur principale usine, localisée à Saint-Siméon-de-Bressieux²⁹⁴².

²⁹⁴⁰ ADI, 3E24837, Inventaire après décès d'Alexandre Mézin, fait par M^e Métral (Le Grand-Lemps) le 12 septembre 1900, 9U1802, Justice de Paix de Rives, Acte de société du 8 octobre 1908 et MAURINES (B.), 1996, pp. 76-81.

²⁹⁴¹ CHENAVAZ (O.), 1893, p. 2.

La famille Monrozier, déjà propriétaire d'un petit tissage à Châtonnay, recupère, par mariage, le tissage Faidides, installé à Nivolas. Ce dernier emploie quatre-vingt-quatorze personnes en 1912, contre seulement vingt et un à Châtonnay²⁹⁴³.

Un dernier exemple, celui de la firme A. Dubois & Cie, illustre les transformations de la Fabrique lyonnaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'entreprise est formée, selon la légende, en 1848, par Denis Gouillon dit Dubois (1823-1884)²⁹⁴⁴. Les débuts sont modestes, puisque son épouse travaille elle aussi dans les magasins de la rue des Capucins. La maison Dubois se spécialise alors dans le tissage des foulards façonnés, pendant près d'une quarantaine d'années, puis lorsque Denis Dubois transmet son entreprise à ses fils, Alphonse (1855-1936) et Fleury (1863-1940), à partir du premier janvier 1883, ceux-ci se tournent résolument vers la fabrication de mousselines, de marcelines, c'est-à-dire des tissus légers destinés à la mode féminine et à l'exportation. Se lançant enfin dans la « grande cavalerie », ils entreprennent en 1897 la construction d'une vaste usine à La Frette, équipée de deux cents métiers à tisser Diederichs, une contrée où l'on rencontre encore peu de tissages mécaniques, hormis l'usine Couturier, permettant ainsi un recrutement aisé d'une main d'œuvre féminine locale. L'usine possède également un dortoir. La maison Dubois fait alors le choix, à la fin du siècle, de la haute nouveauté avec la fabrication de robes, de lingerie puis d'étoffes imprimées. Au lendemain de la Grande Guerre, trois nouvelles usines sont construites dans des communes limitrophes : à La Côte-Saint-André en 1918, à Saint-Hilaire-de-la-Côte en 1920 et à Saint-Georges-d'Espéranche, plus au Nord, vers Vienne, en 1937. Toujours pour être au plus près de la mode, les Dubois s'inspirent largement des méthodes en vigueur chez Atuyer, Bianchini & Férier, avec par exemple la création d'une succursale à Paris, rue d'Uzès, en 1912²⁹⁴⁵.

2-Façonniers au début du XX^e siècle.

Des héritiers.

²⁹⁴² MOYROUD (R.), 1995/1996.

²⁹⁴³ APJM, Copie de lettre ms de Lucien Monrozier du 29 janvier 1912.

²⁹⁴⁴ Fabricant de soieries, Denis Gouillon dit Dubois débute sa carrière comme simple ouvrier en soie, lorsqu'il épouse en 1847, Jeanne-Louise Mottaz, elle aussi ouvrière en soie. À cette époque, leur fortune ne dépasse pas les cinq cents francs chacun. Il devient fabricant de soieries en 1848. Une trentaine d'années plus tard, en 1876, solidement établie, son affaire est évaluée à 106.000 francs environ lors du décès de son épouse et de son fils aîné, militaire dans le régiment des chasseurs d'Afrique à Oran. À son décès, le 27 janvier 1884, il laisse une fortune de 54.980 francs à ses deux fils.

²⁹⁴⁵ ADI, 9U3361, Justice de Paix de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Acte de société devant M^e Letord (Lyon) le 23 juillet 1897, acte de vente, devant M^e Letord le 30 juin 1913, et *Centenaire de la société A. Dubois & fils, 1848-1948, Lyon, album du centenaire*, s.l., s.d. [1948], pp. 9-22.

Les petits façonniers éprouvent les plus grandes difficultés pour transmettre leur affaire. Ayant peu de capitaux, leurs enfants ne peuvent pas moderniser l'entreprise paternelle.

Après avoir hérité de ses trois frères célibataires, Alphonse Couturier organise à son tour sa succession en scindant son affaire en deux sociétés distinctes, sans que l'on sache si cela tient à une mésentente entre ses quatre fils. Une première société est constituée à Bévenais, avec ses fils Louis et Emile, sous la raison sociale Couturier frères²⁹⁴⁶. En 1908, grâce à la commandite de leur mère et de leur sœur, Louis et Emile Couturier fondent une nouvelle société pour vingt ans, avec un capital social de 700.000 francs. Ils gèrent quatre usines à Bévenais (cent vingt métiers à tisser), La Frette (cent dix métiers), Colombe (cent vingt métiers) et Le Grand-Lemps (moulinage et dévidage). Auguste et Régis ont récupéré l'usine de Charavines, construite au début des années 1870, ainsi que la maison de soieries de Lyon, au numéro 9 de la rue Pizay, sous la raison sociale les Fils d'Alphonse Couturier. Le capital de la société de Régis et Auguste Couturier est plus modeste, 300.000 francs²⁹⁴⁷.

À Jallieu, chez les Brunet-Lecomte, le passage de témoin entre Henry Brunet-Lecomte et son fils Michel se fait pacifiquement en 1877. Depuis plusieurs années déjà, le fils assiste son père dans la gestion de la manufacture d'impression. Le fondateur consent cette année-là à louer à son héritier ses fabriques de Jallieu pour 8.500 francs par an²⁹⁴⁸. Après une vie passée au service de son entreprise, arpentant quotidiennement ses ateliers, à La Tivollière (Coublevie), Jean-Marie Brun passe la main à ses fils en 1902, alors qu'il a soixante-treize ans²⁹⁴⁹.

La présence de plusieurs héritiers au sein d'une famille suscite souvent des rivalités pour le contrôle de l'entreprise paternelle. La désunion est à l'origine de plusieurs d'entreprises. C'est le cas de la famille Diederichs, pour les raisons que l'on sait²⁹⁵⁰, avec d'un côté Théophile II Diederichs et de l'autre son frère puîné Louis qui s'établit d'abord à Jallieu puis à Virieu-sur-Bourbre. On retrouve cette rivalité chez la famille Veyre, à Saint-Bueil, au tournant du siècle, avec la constitution du tissage Veyre & Thomas, séparé d'une seconde société Veyre, constituée par une autre branche de la famille, dans la même commune, ou encore dans la famille Jamet, établie aux Abrets. Maximilien Jamet, le fils cadet d'Alexis, fonde son propre tissage avec l'aide financière de son père,

²⁹⁴⁶ ADI, 9U799, Justice de Paix du Grand-Lemps, Extrait de partage devant M^e Treppoz, à Voiron, les 10, 13 et 17 janvier 1903.

²⁹⁴⁷ ADI, 9U3047, Justice de Paix de Virieu, Acte de société sous seing privé du 9 septembre 1903 et 9U799, Justice de Paix du Grand-Lemps, Acte de société devant Me Treppoz, à Voiron, le 30 décembre 1908. Il est probable que la scission a lieu dès 1903.

²⁹⁴⁸ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Bail devant M^e Coste, à Lyon, le 14 décembre 1877. Les frères Brunet-Lecomte, Henry-Edouard et Victor-René, mènent une carrière assez proche : ils fondent, chacun de leur côté une entreprise en 1844, l'un avec les Perrégaux, à Jallieu, et l'autre avec Guichard à Lyon. Lorsque Henry-Edouard se retire en 1877, son frère décide la même année d'accepter l'entrée dans son affaire de Charles Devillaine, le fils de son associé, amorçant ainsi la transmission à la génération suivante.

²⁹⁴⁹ Notice nécrologique dans *La Dépêche dauphinoise* le 27 mai 1904.

²⁹⁵⁰ ROJON (J.), 1996a.

aux Avenières , tandis que l'aîné, Jean-Joseph, conserve l'entreprise paternelle. La nouvelle affaire se maintient une dizaine d'années avant de faire faillite lors de la grave crise économique des années 1880, emportant par la même occasion la fortune familiale. La mésentente familiale se retrouve aussi chez les Brunet-Lecomte, à Jallieu, à la troisième génération. À la mort de Michel Brunet-Lecomte , en 1904, ses trois fils, Henry II, René et Michel II reprennent le flambeau conjointement en constituant une société en commandite simple, gérée par l'aîné, Henry II. Profitant d'une clause contenue dans l'acte de société lui permettant de conserver le fonds de commerce à son expiration, Henry II en profite en 1910 pour exclure Michel II de l'affaire, en recourant à la justice. La contestation semble porter sur l'évaluation de l'actif de l'entreprise. René prend le parti de soutenir Henry II²⁹⁵¹ .

La situation de Joseph Bellemin illustre parfaitement la difficulté de la transmission d'une petite ou moyenne entreprise de sous-traitance. Originaire de Domessin, en Savoie, d'un père « *maçon tailleur de pierres* », Bellemin connaît précocement les chemins de l'Isère. En 1835, alors qu'il doit avoir seulement une vingtaine d'années, il est signalé comme « *ouvrier en soie* », à Vienne, lors de son mariage avec Jeanne Sève, elle aussi « *ouvrière en soie* » dans cette ville. De cette union, huit enfants (dont un est porté disparu depuis plus de vingt ans après être parti comme employé de commerce en Amérique) survivent à leur père, décédé le 11 mai 1886, en laissant une fabrique estimée à 12.000 francs environ. Les deux garçons, Vincent et Jean dit Jules, se déclarent tantôt mouliniers de profession, tantôt cultivateurs. Quant aux filles, elles ont épousé des artisans ou des petits commerçants. Joseph Bellemin leur laisse une succession de 18.121 francs, soit moins de 2.600 francs par héritiers (une des filles renonce à sa part). Les cinq filles Bellemin cèdent leurs biens à leurs deux frères qui restent en indivision. Au printemps 1887, Jean Bellemin vend à son tour sa part dans les biens immobiliers paternels à son frère, Vincent, et préfère quitter sa famille. Il se rend d'abord à Genève, puis dans la Drôme, à Tain et enfin à Tournon où il décède le 13 mai 1891²⁹⁵² .

Tableau 56–Principaux façonniers : les héritiers d'entreprises (1880-1910).

²⁹⁵¹ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Procès-verbal dactylographié de l'audience du 29 juin 1910.

²⁹⁵² ADI, 3E19007, Contrat de mariage devant M^e Teste du Bailler, à Vienne, le 5 octobre 1835, 3Q18/108, ACP du 1^{er} octobre 1878 (acte de notoriété devant M^e Marion du 26 septembre 1878, 3Q18/134, ACP du 5 août 1886 (Cession devant M^e Rochas du 30 juillet et 3 août), 3Q18/137, ACP du 1^{er} juin 1887 (Cession-licitation devant M^e Rochas, le 24 mai), 3Q18/150, ACP du 1^{er} juin 1891 (Acte de notoriété devant M^e Rochas du même jour), 3Q18/359, Mutation par décès du 16 novembre 1886.

Nom du façonnier (2e génération)	Nom du père ou du beau-père	Adresse	Date de la transmission de la direction de l'entreprise	Age de prise de fonction de l'héritier	Héritier failli ou liquidé
Victor-Alexis Anselme	Jacques Anselme	La Tour-du-Pin	1875	18	
Aimé Baratin	Félix Baratin	Tullins	1884	29	
Léon Béridot	Adrien Béridot	Voiron	1894	36	X
André Brun	Jean-Marie Brun	Coublevie	1902	35	
Michel Brunet-Lecomte	Henry Brunet-Lecomte	Jallieu	1877	37	
Henry II Brunet-Lecomte	Michel Brunet-Lecomte	Jallieu	1903	36	
Ernest Constantin de Chanay	Alfred Constantin de Chanay	St-Nicolas-de-Machellat	1873	(38 ?)	X
Claude-Marie Chapuis	Claude-Antoine Chapuis	La Tour-du-Pin	1883	(23 ?)	X
Benoît Cléménçon	Toussaint Cléménçon	Veyrins	1875	?	X
Louis Couturier	Alphonse Couturier	Bévenais	1902	29	
Marc-Louis Crozel	François-Fleury Cuchet	Chatte	1872	35	
Eugénie-Marie Cuaz (née Perriot)	Eugène Perriot	Voiron	1904	45	
Antoine Dévigne	André Dévigne	La Tour-du-Pin	1880	34	X
Théophile II Diederichs	Théophile I Diederichs	Jallieu	1882	26	
Louis Diederichs	Théophile II Diederichs	Jallieu, Panissage	1890	30	
Aimé-Joseph Douron	Joseph Douron	Voiron	1879	31	X
Jean-Marie Faidides	François-Antoine Faidides	Nivolas	1875	20	
Antoine Giraud	Maurice Bouvard	Moirans	1877	28	X
Joseph II Guinet	Benoît-David Guinet	Apprieu	1885	28	X
Jean-Joseph Jamet	Alexis Jamet	Les Abrets	1874	32	
Maximilien Jamet	Alexis Jamet	Les Avenièrès	1874	25	X
Francisque Jourdan	François Jourdan	Dolomieu	1873	26	
Joanny Jourdan	François Jourdan	Dolomieu	1873	27	
Séraphin Martin	Antoine Genin	Moirans	1873	41	
Casimir Martin	Séraphin Martin	Moirans	1893	28	
Joseph Mignot	Pierre Mignot	Saint-Bueil	1894	22	
Michal-Ladichère		Saint-Geoire			
Hyppolite Moyroud	Pierre-Joseph	Vinay	1890	18	

en vertu de la loi du droit d'auteur.

	Moyroud				
Pierre de Nolly	Hector Joly	Saint-Geoires	1865	39	
Marius Poncet	Florentin Poncet	Voiron	?	?	
Gustave Veyre	Ambroise Veyre	Saint-Bueil	1872	34	

Sauf exception, les héritiers de tissages prennent la tête de l'entreprise paternelle autour de trente ans. Ceux qui dirigent une entreprise avant vingt-cinq ans, le doivent souvent au décès précoce de leur père, comme Hyppolite Moyroud, Joseph Mignot, Claude-Marie Chapuis et Victor-Alexis Anselme. Jean-Marie Faidides prend la tête de l'entreprise familiale à vingt ans, mais il est associé à son frère aîné, tandis que leur père les surveille étroitement. Le passage à témoin est généralement peu brutal, puisque les héritiers ont appris leur métier près de leur père, généralement pendant une dizaine d'années. Malgré cette expérience et les conseils paternels, cela ne suffit pas à sauver les héritiers d'une faillite ou d'une liquidation.

Des femmes aussi.

Comme l'ont déjà relevé plusieurs études, les milieux d'affaires sont avant tout un univers masculin²⁹⁵³. Chez les façonniers du textile, quelques femmes parviennent à s'imposer à la direction d'entreprises, mais le plus souvent, ce sont des veuves ou des filles d'entrepreneurs qui gèrent l'héritage familial dans l'attente que leur propre fils en prenne la tête.

Le phénomène n'est pas nouveau et n'a rien d'exceptionnel²⁹⁵⁴. Sous le Second Empire, dans l'industrie de la soie, la présence de patronnes se repère surtout dans le moulinage, peut-être parce que l'émancipation féminine y est plus avancée, mais aussi parce que l'intensité capitaliste y est moins poussée. La dernière explication possible repose sur la survivance de l'esprit corporatif au sein de la Fabrique lyonnaise : en effet, sous l'Ancien Régime, les veuves de maîtres-mouliniers sont autorisées à succéder à leur défunt époux, mais elles ne doivent pas se remarier. En 1869, à Lyon, il n'y a que quatre patronnes de moulinages, le plus souvent âgées²⁹⁵⁵.

En cas de décès prématuré d'un entrepreneur ne disposant que d'héritiers mineurs, sa veuve se révèle parfois une gestionnaire idéale pour assurer la transition. La veuve Jandard figure sans doute parmi les plus entreprenantes et les plus dynamiques. L'épouse, du vivant de son mari, intervient donc de façon active dans la gestion de l'affaire familiale. En 1849, son mari, Aimé Jandard²⁹⁵⁶, transforme un battoir à chanvre,

²⁹⁵³ Les études sur les femmes d'affaires (industrie ou commerce) sont finalement assez rares. BASKERVILLE (P.), 2006.

²⁹⁵⁴ Voir par exemple CHASSAGNE (S.), 1981 ou le numéro spécial « Femmes d'affaires », *Annales du Midi*, 1, 2006.

²⁹⁵⁵ AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, p. 64.

²⁹⁵⁶ D'après SHERIDAN (G. J.), 1991, il existe en 1848-1849, dans le faubourg de la Croix-Rousse, un café Jandard qui servait de quartier général aux Voraces. *L'Echo de la Fabrique*, n°44, du 3 novembre 1833, mentionne un Jandard, chef d'atelier à Lyon. Voir Echo-fabrique.ens-lsh.fr.

à Nivolas , en bordure d'un canal dérivé de l'Agny, en tissage de soie. Le décès prématuré de Jandard en 1850 n'empêche nullement sa veuve de poursuivre le développement de la jeune entreprise. En février 1850, lorsque son mari meurt, Eulalie Brunet hérite avec ses deux enfants d'une fabrique en cours de construction. Deux ans plus tard, alors que le tissage n'occupe qu'une quinzaine d'ouvriers sur onze métiers à tisser, elle ambitionne de les porter respectivement à quatre-vingts et quarante-huit. Lorsque la Veuve Jandard décède à son tour, à l'automne 1861, elle possède vingt-quatre métiers à tisser dans sa fabrique. Son tissage est évalué à 42.230 francs lors de la vente aux enchères qui suit ²⁹⁵⁷ . Déjà, entre 1860 et le milieu des années 1870 en Bas-Dauphiné, Laurence Burdy, veuve d'Anselme Riboud , tente de gérer le moulinage familial, situé aux Eparres , non loin du tissage Alexandre Giraud , de Châteauvilain . Mais sans compétence précise, l'entreprise ne cesse de décliner sous le Second Empire, au point de ne compter plus que dix ouvrières, contre cinquante quelques années plus tôt ²⁹⁵⁸ . En août 1883, Philippe Maître, exploitant une fabrique d'effilochage de laine et un tissage de soieries à Tullins décède prématurément, en laissant deux enfants mineurs. Sa veuve prend la suite. Cependant, la crise industrielle fragilise sa position et l'oblige à louer son tissage à partir d'octobre 1887 pour 4.500 francs annuels. Elle conserve la fabrication des produits effilochés jusqu'à sa faillite à la fin de la décennie ²⁹⁵⁹ .

Pierre Mignot décide en 1882 de monter sa propre affaire grâce à l'aide de sa femme, Dominique Heppe ²⁹⁶⁰ . Tous deux travaillent côte à côte dans l'usine, lui probablement dans les ateliers, elle sans doute dans le bureau. Elle émarge d'ailleurs sur le registre de paye de l'entreprise. Lorsque Pierre Mignot décède en 1894, à l'âge de cinquante-quatre ans, sa veuve dirige quelques temps le tissage conjointement avec son fils Joseph ²⁹⁶¹ . Une situation assez similaire se retrouve à Vinay , chez les Moyroud. Lorsque Pierre Moyroud disparaît en 1881, en pleine force de l'âge, à trente-neuf ans, son fils Hippolyte-Joseph n'a que neuf ans et sa sœur aînée un an de plus. Sa veuve, née Thouvard, préfère alors louer le tissage et vivre de ses loyers. Cependant, ses locataires, victimes de la crise industrielle, doivent liquider leur affaire. La jeune femme décide de reprendre alors à son compte le tissage de soieries avant d'y faire entrer assez rapidement son fils.

À l'extrême fin du siècle, la veuve Valette assure l'exploitation de l'importante

²⁹⁵⁷ ADI, 3Q4/719, Mutation par décès d'Aimé Jandard du 16 août 1850, 7S2/156, Règlement d'eau et procès-verbal de visite des lieux de l'usine Jandard, par l'ingénieur le 13 août 1852, 3Q4/724, Mutation d'Eulalie Brunet du 15 mai 1862, 3Q4/92, ACP du 7 mars 1863 (liquidation devant M^e Rolland, à Bourgoin , le 6 mars).

²⁹⁵⁸ ADI, 162M3, Lettre ms du maire des Eparres adressée au préfet de l'Isère le 2 mars 1870.

²⁹⁵⁹ ADI, 7U1020, Tribunal civil de Saint-Marcellin , Rapport ms de la faillite veuve Philippe Maître & Cie, sd [1889].

²⁹⁶⁰ Au sein de la petite et moyenne bourgeoisie d'affaires, il convient peut-être de nuancer le schéma défini par SMITH (B.), 1989, à propos d'un retrait des femmes dans la sphère privée, à l'écart de la gestion quotidienne de l'entreprise dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

²⁹⁶¹ APM, Lettre ms (brouillon) de Joseph Mignot à Dubost, le 5 décembre 1912.

usine-pensionnat du Rivier, à Apprieu, vendue par les héritiers de Benoît-David Guinet, après leur déconfiture, à Jean-Baptiste Bret et à Jay, qui s'empresse de la louer à cette patronne. Elle dirige d'une main ferme ce tissage de deux cent cinquante métiers mécaniques²⁹⁶². Mme Cuaz, à Voiron, dirige à partir de 1904 le tissage comportant entre cinquante et soixante métiers, fondé quelques années auparavant par son père, Eugène Perriot, qui a pris sa retraite. Son entreprise, quoique de taille moyenne – entre cinquante et cent salariés – ne travaille plus à façon, mais « *traite directement avec les acheteurs* ». En l'absence d'intermédiaires prenant une commission, Mme Cuaz est en mesure d'offrir à ses clients des tarifs intéressants²⁹⁶³. Plus modestement, la veuve Thomas dirige un moulinage et un dévidage à Voiron depuis 1903, fondés une décennie plus tôt par son défunt mari²⁹⁶⁴. Dans la grande bourgeoisie, chez les Diederichs, les femmes restent à l'écart des affaires. À Saint-André-le-Gaz, la veuve de Gabriel Rostagnat décide d'exploiter le tissage mécanique appartenant au couple Villien : l'affaire ne comporte que onze métiers à tisser mécanique²⁹⁶⁵.

Les femmes sont donc peu nombreuses dans le monde industriel, directement aux commandes d'entreprises. Les sources privées manquent pour décrire leur implication aux côtés de leurs époux. Mais il est probable que chez les petits façonniers, l'épouse ait toute sa place dans les ateliers pour assister son mari.

Une nouvelle génération de façonniers.

Le déclin du tissage à bras entraîne l'apparition d'une nouvelle génération de petits façonniers. La première génération de façonniers, qui a débuté sa carrière sous le Second Empire, ne parvient pas à donner naissance à un capitalisme familial. La dureté de la tâche et la faiblesse des bénéfices n'encouragent pas leurs enfants à poursuivre l'entreprise paternelle.

Sur les quatorze patrons ne laissant à leurs héritiers que des dettes ou un certificat d'indigence, huit ont fondé leur tissage sans l'assistance familiale. On peut ajouter à cet ensemble Honoré Bruny et Maximilien Jamet qui, bien qu'ayant créé leur propre entreprise, ont bénéficié dans leur jeunesse de l'aide financière respectivement de leur oncle et de leur père, avant de s'établir à leur compte. Si l'on examine, les sept entrepreneurs ayant une succession inférieure à 10.000 francs, six ont fondé leur entreprise, contre un seul héritier. Au total sur vingt et une successions médiocres, seize appartiennent à des fondateurs d'entreprise. Il y a donc un cap difficile à franchir, celui de la pérennisation de l'entreprise et de la fortune.

²⁹⁶² ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1905.

²⁹⁶³ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1907 et *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, p. 313.

²⁹⁶⁴ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, p. 970.

²⁹⁶⁵ ADI, 9U367, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société devant Me Descotes, à Corbelin, le 31 janvier 1906.

À Corbelin , Justin Goux , né à Lyon en 1858 d'un père tisseur de soieries (décédé en 1865) décide lui aussi de tenter sa chance comme façonnier au début des années 1880 grâce à ses économies et à sa maigre part (environ 1.700 francs) dans la succession de son père, en association avec Emile Savey²⁹⁶⁶ . Mais en ces temps de crise industrielle, l'homme se couvre de dettes pour maintenir à flot son entreprise : ainsi en 1886, il obtient au printemps 1886, une ouverture de crédit de 3.000 francs de la part d'un négociant des Avenières , mais en l'absence de travail, il ne parvient à rembourser ses premiers emprunts qu'en s'endettant de nouveau. Finalement les deux associés se séparent à l'occasion de la mise en liquidation forcée de l'entreprise en décembre 1888. Goux ne tarde pas à se refaire une situation, dès 1889 ou 1890 en devenant directeur du tissage Rabatel à Corbelin, propriété d'une maison lyonnaise et d'un façonnier aisé. Cependant, dès le second semestre 1892, Goux quitte son nouveau patron pour récupérer son indépendance perdue. Pour restaurer son entreprise, il multiplie les obligations hypothécaires chez le notaire de Corbelin (plus de 31.000 francs) jusqu'à son décès pendant l'été 1897, dont il ne parvient pas à se libérer. La valeur de son tissage ne dépasse pas alors les 6.000 francs. Sa veuve, Césarine Morin, s'empresse de louer les locaux industriels à deux contremaîtres en soieries de Corbelin, Frédéric-Antoine Rivier, un ancien commis en soieries de la maison Ponson & Cie, et Antoine-Louis Pinjon qui souhaitent eux aussi tenter l'expérience de l'indépendance²⁹⁶⁷ .

Louis Charlin , héritier d'une petite lignée de façonniers en soieries, crée à Aoste en 1893 son entreprise de dévidage dans les anciens locaux de la fabrique familiale, dont l'activité avait cessé quelques années plus tôt. Grâce à un capital de 15.000 francs et à l'arrivée d'un associé, Léon-Louis Viallet, un employé de commerce, il relance l'entreprise familiale. Viallet est chargé de la comptabilité. Avec vingt-deux lits en fer, ils prévoient de loger tout ou une partie de leur personnel. Trois ans plus tard, lors de la dissolution anticipée de la société, l'actif est évalué à 10.000 francs, en matériel, dont 3.000 francs pour les neuf mécaniques à dévider et 2.500 francs pour les sept détrancanoirs. En revanche, la quarantaine de mécaniques rondes à dévider, probablement anciennes et d'occasion, est évaluée à seulement 800 francs. Les deux associés, avant de se séparer ont entrepris la construction d'une fabrique dans la Loire²⁹⁶⁸ .

À Chimilin , François Bellen (décédé le 21 octobre 1913), un garçon du pays né le 23 juin 1849, fils de propriétaires cultivateurs, fonde son tissage à la fin du XIX^e siècle, après

²⁹⁶⁶ Façonnier en soieries, Etienne-Emile Savey, alors simple « *ouvrier tisseur d'étoffes de soie* », installé à Corbelin , épouse au printemps 1874 une jeune dévideuse en soie, Marie-Amélie Marion-Léonard. Savey ne possède alors que ses fripes, estimées à cent francs.

²⁹⁶⁷ ADI, 3Q18/121, ACP du 17 juillet 1882 (obligation devant M^e Reynaud, à Aoste, le 4 juillet), 3Q18/128, ACP du 6 octobre 1884 (cession devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 30 septembre), 3Q18/129, ACP du 2 février 1885 (transport et obligation devant le même notaire le 30 janvier), 3E28057, Ouverture de compte de tutelle devant M^e Descotes, à Corbelin, le 11 janvier 1887, 3Q18/136, ACP du 19 avril 1887 (obligation devant M^e Descotes, à Corbelin, le 4 avril), 3Q18/138, ACP du 4 août 1887 (obligation et quittance subrogative devant le même notaire le 29 juillet), 3Q18/143, ACP du 7 janvier 1889 (procès-verbal de comparution devant le même notaire le 4 janvier), 3Q18/150, ACP du 28 juillet 1891 (procuration du 27 juillet), 3Q18/373, Mutation par décès de Justin Goux le 20 décembre 1897 et 3Q18/169, ACP du même jour (cloture d'inventaire le 15 décembre) et du 4 janvier 1898 (bail du 24 décembre 1897).

avoir débuté sa carrière professionnelle à Lyon comme tisseur et chef d'atelier. Lors de son mariage en 1874, il possède deux métiers à tisser dans l'appartement qu'il occupe rue Cuvier, à Lyon, tandis que son épouse, Marie-Euphrosine Guinet, âgée de vingt et un ans, elle aussi originaire de Chimilin s'occupe de dévider la soie dans son village natal. Son frère aîné, Jean Bellen, est alors employé de fabrique à Chimilin. On retrouve ici le schéma démographique et migratoire repéré un demi-siècle plus tôt avec la migration temporaire et le retour au pays. Disposant ainsi d'un certain capital social à Chimilin, François Bellen se fait élire maire. À son décès, Jean Bellen, son fils né à Lyon, déjà employé depuis quelques années dans l'entreprise familiale, reprend le flambeau avec un associé, Louis-Antonin Boccon. Le capital social de la société Bellen & Boccon n'est que de 20.000 francs²⁹⁶⁹. Probablement au début des années 1890, Henri-Joseph Perrod et Georges-Claude Col (originaire de Dolomieu) fondent à leur tour une affaire de tissage à façon de soieries dans la commune. Leur capital fixe, soit une fabrique et le matériel, est évalué à 20.000 francs en 1896. Perrod possède également 15.000 francs en espèces, hors de l'entreprise, soit une fortune estimée à 25.100 francs. Bien que la fortune de son associé soit grevée d'un lourd passif, il possède un mobilier évalué dans son contrat de mariage à mille francs, ainsi que pour 14.879 francs en espèces ou en valeurs, en 1901. Jusqu'à l'automne 1906, il semble que les deux partenaires ne soient que locataires de leur fabrique. À cette date, ils font l'acquisition d'une fabrique pour 20.000 francs. Cinq ans plus tard, Col emprunte 30.000 francs chez un notaire, sans que l'on en connaisse l'usage²⁹⁷⁰.

²⁹⁶⁸ ADI, 9U361, Justice de paix de Bourgoin, Acte de société du 6 septembre 1893 et 9U362, Acte de dissolution du 15 juin 1896. Le capital fixe est ainsi évalué à 28.000 francs (outre les montants évoqués plus haut, il y a aussi un moteur à pétrole et la nouvelle fabrique située dans la Loire), contre deux mille francs pour le capital circulant. En revanche, les bâtiments ne sont pas comptabilisés dans l'actif, car la société n'est que locataire à Aoste.

²⁹⁶⁹ ADI, 3E28146, Contrat de mariage devant M^e Reynaud, à Corbelin, le 11 décembre 1874, 9U372, Justice de paix de Bourgoin, Acte de société sous seing privé du 27 juillet 1913 et 3Q18/406, Mutation par décès du 20 avril 1914.

²⁹⁷⁰ ADI, 3Q18/164, ACP du 26 mai 1896 (contrat de mariage de Perrod, devant M^e Rochas, le 21 mai), 3Q18/179, ACP du 10 septembre 1901 (contrat de mariage devant M^e Darragon, à Aoste, le 4 septembre) et 3Q18/558, Répertoire général, vol. 45 c. 1063, Fiche de Georges Col. Col, veuf de Marie-Louise Bellin, épouse en 1901 Julie-Joséphine Guillermier. Sa fortune brute est de 25.879 francs, mais elle est grevée d'un passif de 9.000 francs. Il décède le 7 mars 1929.



Figure 39—Le tissage Fragnon à Chimilin , vers 1900.

Source : coll. privée.

Toujours à Chimilin , Auguste-Gaspard Fragnon (décédé le 31 janvier 1951), un ancien contremaître en soieries originaire de Faverges, décide à l'automne 1899 de s'associer avec un ancien militaire devenu gareur, Joseph-Louis Quinquet, pour créer son propre tissage. Deux ans plus tôt, en avril 1897, il a fait l'acquisition pour 12.000 francs d'une maison et d'un petit lopin de terre dans cette commune. Puis, quelques mois plus tard, Fragnon a épousé Adèle-Joséphine-Marie-Aimée Bellin , dont le père, Pierre, vient de se mettre à son compte à Corbelin . Bellin fait donation à sa fille de 9.000 francs. Quinquet possède dans le village de Chimilin une petite fabrique mécanique et à bras qu'il consent à louer à la nouvelle société. L'affaire est modeste avec un capital social réduit à 4.000 francs seulement. Cependant, afin de se constituer un fonds de roulement et d'améliorer leur outil industriel, l'un des associés, Quinquet, emprunte 10.000 francs dans les jours qui suivent auprès du notaire local, tandis que Fragnon n'emprunte que 2.000 francs. Leur affaire connaît un réel succès comme l'atteste ses débours d'argent fait en 1913 : il fait donation à sa fille, à l'occasion de son mariage, d'une somme de 15.000 francs²⁹⁷¹ .

Non loin de là, à Corbelin , la carrière de Pierre-Louis Bellin offre un exemple édifiant d'ascension sociale. Probablement originaire de Chimilin où ses parents apparaissent comme « *propriétaires* » dans les actes notariés, il débute sa carrière comme employé de soieries à Corbelin, lorsqu'il épouse au printemps 1870 une ouvrière dévideuse de soie d'Aoste. Il ne possède alors en tout et pour tout que quelques fripes et meubles, soit 400

²⁹⁷¹ ADI, 3E28078, Contrat de mariage devant M^e Descotes, à Corbelin , le 24 novembre 1897, 3Q18/174, ACP du 2 octobre 1899 (bail et acte de société devant M^e Darragon, aux Aoste, le 23 septembre) et du 10 octobre suivant (obligations devant le même notaire le 8 octobre).

francs²⁹⁷² .

À Burcin, un village près du Grand-Lemps , Joseph Fortoul²⁹⁷³ , un ancien directeur de tissage au service d'un fabricant lyonnais, et son associé, Joseph Vittoz²⁹⁷⁴ , séduits par la croissance de l'industrie soyeuse, décident en 1910 de tenter également leur chance. Ils font donc édifier en commun une usine sur une parcelle appartenant à l'origine à la famille Vittoz, mais acquise par Fortoul pour 1.100 francs. Le capital social de l'affaire est de 40.000 francs, dont les trois quarts fournis par Fortoul, sans compter l'usine. Afin d'assurer les bases financières de la société, il est prévu que les bénéfices des trois premiers exercices soient affectés à un fonds de réserve. Comme de nombreux confrères associés, ils se partagent les tâches au sein de l'usine, Fortoul prend la direction de l'affaire et s'occupe des relations avec les clients, tandis que Vittoz, probablement gareur de son état, se charge du matériel et de la production. À l'automne 1922, la société est renouvelée, Fortoul ayant alors un apport évalué à 35.000 francs²⁹⁷⁵ .

Romain Bonvallet , jeune homme né à Châbons en 1863, suit lui aussi la voie professionnelle lyonnaise avant de s'installer à son compte. Fils d'un employé de chemin de fer, il quitte son pays natal pour devenir employé dans une maison de fabrique, à Lyon , jusqu'en 1897. Il s'établit alors à Succieu comme façonnier, peut-être avec son père, à quelques kilomètres de l'usine Alexandre Giraud & Cie, de Châteauvilain . L'année suivante, profitant du soutien du conseiller général de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs , il construit une nouvelle usine au cœur de la plaine de la Bièvre.

À Voiron , Léon Jourdan, fils d'un riche négociant de la cité ayant 700.000 francs de fortune, se lance à son tour dans le tissage des soieries. Il loue un tissage de cent cinquante métiers, douze mille francs par an (probablement celui acheté par son père en 1890), ce qui représente environ 5% de son chiffre d'affaires, évalué à 250.000 francs. Pourtant, sa situation financière personnelle est loin d'être difficile, puisque son épouse lui a apporté dans sa corbeille une dot de 65.000 francs²⁹⁷⁶ . Ce n'est pas le cas de Moullot, un façonnier sans fortune installé au tournant du siècle à Saint-Jean-de-Bournay . Il loue un tissage mécanique d'une cinquantaine de métiers²⁹⁷⁷ . Il bénéficie de la dot de sa

²⁹⁷² ADI, 3E18955, Contrat de mariage devant M^e Proby, à Aoste, le 29 avril 1870.

²⁹⁷³ Façonnier, Joseph Fortoul naît à Lyon en 1854. En 1882, alors simple employé chez Algoud frères, au Grand-Lemps , il épouse Alexandrine Jacolin (□ 2 septembre 1899), une ouvrière en soie d'Apprieu . Son père, Jean-Baptiste Fortoul, est alors chef d'atelier à La Tour-du-Pin . Puis, en secondes noces, Joseph Fortoul se marie avec Marie-Joséphine Vittoz . À partir de 1885, il prend la direction du tissage Algoud frères. Fortoul décède à Burcin le 22 juin 1924.

²⁹⁷⁴ Façonnier, Joseph-Séraphin Vittoz est né dans le village du Pin en 1882. Il épouse au début du XX^e siècle Louise-Joséphine Vittoz.

²⁹⁷⁵ ADI, 9U799, Justice de paix du Grand-Lemps , Acte de société devant M^e Pinel, au Grand-Lemps, le 18 août 1910, 3Q10/371, Bureau du Grand-Lemps, Répertoire général, v. 29, c. 352, Fiche de Joseph Fortoul .

²⁹⁷⁶ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1902.

²⁹⁷⁷ Probablement l'ancien moulinage Belin .

femme (60.000 francs), et surtout d'un découvert permanent que lui accorde la banque grenobloise Charpenay & Rey²⁹⁷⁸. Meytral, un de ses confrères récemment installé à Voiron, loue également un tissage de cent quatre-vingts métiers, tandis que Couturier, lui aussi à Voiron, loue deux tissages, dont celui du banquier Carlin, pour 31.000 francs par an²⁹⁷⁹.

Germain Drevon reproduit le schéma rencontré dans la première moitié du siècle. Il quitte le village de Longechenal où demeure son père, veuf, avant la fin des années 1870, pour devenir « *employé de commerce* » à Lyon, probablement au service d'un fabricant de soieries. À l'automne 1878, il épouse Eugénie Thomas-Billot, une jeune fille originaire de Longechenal. Une vingtaine d'années plus tard, toujours employé de soieries à Lyon, il s'associe avec Clément-Célestin Fournier, un mécanicien-gareur lyonnais, pour créer leur propre tissage à Longechenal. Leurs économies ne suffisent pas et ils doivent emprunter 20.000 francs à un rentier lyonnais, remboursables en deux ans et demi²⁹⁸⁰. Ces quelques exemples illustrent la persistance de l'esprit d'entreprise au début du XX^e siècle.

L'idée largement répandue d'un capitalisme familial sclérosé, tourné vers le passé, avec des pratiques routinières, est loin d'être complètement erronée, à la lecture des trajectoires individuelles des façonniers en soieries. La pérennisation des entreprises familiales repose sur l'innovation technique et commerciale²⁹⁸¹. Or, la faiblesse des fortunes de certains façonniers laisse songeur quant à leurs capacités d'investissement : l'achat d'un métier à tisser mécanique coûte probablement dix fois plus cher qu'un métier à bras. Ils ont toujours la possibilité d'acquérir du matériel d'occasion, mais cet investissement représente toujours quelques centaines ou milliers de francs, soit un montant conséquent pour de petites entreprises et une réelle prise de risque pour eux. Tant et si bien que sans investissement majeur, ils lèguent à leurs héritiers des entreprises vétustes, avec un matériel désuet. Devant ce lourd handicap, ceux-ci préfèrent renoncer. Quant à l'absence d'initiatives, elle tire sa source dans la soumission des façonniers à leurs donneurs d'ordres et leur déconnexion complète avec les marchés.

L'usine Mignot à Saint-Bueil .

Au début de la Monarchie de Juillet, Guillaume Mignot quitte précocement son village natal, Montferrat, pour s'installer à Voiron comme jardinier, son père étant décédé alors qu'il n'a que seize ans, en 1817, et sa mère en 1830. Sa condition modeste est attestée par son mariage avec une lingère, Marie Labourin, en 1838, dont le trousseau atteint péniblement 200 francs. Mais ses beaux-parents ont laissé à leur fille un petit bien, une maison à Voiron dans la rue Sermorens, estimée à 10.000 francs, qui est d'ailleurs

²⁹⁷⁸ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1902.

²⁹⁷⁹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1905 et 1907.

²⁹⁸⁰ ADI, 3E17277, Contrat de mariage devant M^e Genevey, à La Frette, le 21 septembre 1878, 3Q18/174, ACP du 10 octobre 1899 (obligation devant M^e Genin, à Pont-de-Beauvoisin, le 1^{er} octobre).

²⁹⁸¹ DAUMAS (J.-C.), 2003a, pp. 25 et sq.

vendue au milieu des années 1850. Dans les mois qui suivent, Guillaume Mignot abandonne son état de jardinier pour celui de tisserand et d'ouvrier fabricant de linge de table, métier par ailleurs exercé par son beau-frère, René Labourin²⁹⁸². Le couple Mignot a trois enfants : Guillaume-Pierre, en 1840, Marie-Louise en 1843 et Joseph en 1846, ce dernier décédé à l'âge de quatre ans. L'aîné, Guillaume-Pierre, ne marche pas dans les pas de son père et devient tourneur mécanicien, activité en pleine ascension à Voiron avec les ateliers Tournier, Marquis, Deschaux et bientôt Béridot. Marie-Louise, devenue tailleuse, est la première à partir de Voiron, à l'occasion de son mariage en 1864 avec François-Julien Cornu, un ouvrier gantier de Grenoble. Quant à son frère, Pierre, il épouse trois ans plus tard Dominique Heppé, elle-même native de Voiron, mais dont le père, Joseph Heppé, un ancien tourneur sur métaux, est depuis quelques mois l'associé d'Ambroise Veyre²⁹⁸³ pour l'exploitation d'un tissage à Saint-Bueil. Pierre Mignot a-t-il débuté sa carrière professionnelle comme tourneur aux côtés de son futur beau-père, lorsque celui-ci habitait Voiron ? Peut-être. En tout cas, lorsqu'il est appelé sous les drapeaux, après son tirage au sort, en 1860, il intègre la Compagnie des ouvriers d'artillerie de Lyon grâce à ses compétences de serrurier. Il est libéré sept ans plus tard, le 31 décembre 1867. Il gagne alors Saint-Bueil²⁹⁸⁴. Après le décès de son associé, Ambroise Veyre, Joseph Heppé embauche son gendre dans sa fabrique comme mécanicien, tout en lui prodiguant à plusieurs reprises son encouragement à travers des donations d'argent afin de compléter la dot de sa fille et de compléter ses économies²⁹⁸⁵. Cependant, Gustave Veyre, le neveu et héritier d'Ambroise, se brouille avec le clan Heppé-Mignot, entraînant le départ de ces derniers de la fabrique, pendant l'année 1881.

Fort de quelques capitaux économisés depuis une dizaine d'années et encouragé par sa belle-famille, Pierre Mignot entreprend de construire son propre tissage à l'autre extrémité du village. La maladie puis le décès prématuré de Joseph Heppé en septembre 1881, ne remettent rien en cause, il est simplement remplacé par son fils Laurent au sein de la société Mignot & Heppé, notamment pour le financement de l'opération. En octobre, Mignot achète à un meunier, Félix Barruel, la Rosetta, une propriété située au hameau de la Roche, en bordure d'une dérivation artificielle de l'Ainan ayant une chute d'eau, pour 22.760 francs. La vente est complétée par un accord entre les deux hommes, par lequel Mignot s'engage à construire une fabrique ou à revendre en priorité le terrain acquis à son ancien propriétaire, tandis que Barruel, de son côté, lui accorde le même droit de préemption au cas où il souhaiterait vendre d'autres terrains en bordure du canal, notamment si des acheteurs se présentaient pour y construire une autre fabrique. Une nouvelle société Mignot & Heppé est constituée en février suivant, au capital de 120.000

²⁹⁸² ADI, 3E29071, Contrat de mariage devant M^e Tivollier (Voiron) le 6 janvier 1838, 3E29110, Quittance devant M^e Bourde-Bourdon (Voiron) le 25 août 1856.

²⁹⁸³ SCHRAMBACH (A.), 1999.

²⁹⁸⁴ APM, Congé de libération militaire du 31 décembre 1867.

²⁹⁸⁵ ADI, 3E20312, Contrat de mariage devant M^e Chevrier (Saint-Geoire) le 19 mai 1867, 3E20321, Donation entre vifs devant Me Chevrier du 29 juin 1873, 3E20328, Donation entre vifs devant M^e Chevrier du 11 juillet 1880.

francs, apporté à parité par les deux associés, en nature (terrain) et en argent pour Mignot et uniquement en numéraire pour son beau-frère. Bien que les associés aient tous les deux la signature sociale, la gérance en est exclusivement confiée à Mignot à la fin de la construction de l'usine, chacun d'eux se voyant accorder une levée mensuelle de 250 francs. Ayant à faire face aux dépenses occasionnées par la construction du tissage, mais devant également avancer des capitaux pour établir le fonds de roulement de l'entreprise, Pierre Mignot n'a d'autre choix dans les mois qui suivent d'emprunter de l'argent, notamment à sa belle-famille : 40.000 francs à Laurent Heppe (remboursés en 1891 et 1892) et 25.000 francs à sa belle sœur, Clarisse Heppe. À partir de cette date, Laurent Heppe s'efface complètement au profit de Pierre Mignot, dans la direction de l'affaire, préférant vivre de ses rentes à Saint-Geoire²⁹⁸⁶. Pour assurer le succès de son entreprise, Mignot reçoit l'appui de Léon Permezel qui cherche à placer des métiers mécaniques Diederichs en Bas-Dauphiné, tissant à façon pour lui. Permezel est son principal client jusqu'en 1887. Puis la maison Durand frères prend la suite temporairement. Mais à partir de 1890, c'est une autre maison lyonnaise, Chevillard²⁹⁸⁷, qui progressivement prend de l'importance chez Pierre Mignot, au point de devenir son principal donneur d'ordres à partir de 1894. Mignot réalise alors plus des trois quarts de son chiffre d'affaires avec cette maison lyonnaise, dans la fabrication de tissus teints en pièces. En 1892, Chevillard dirige alors une société dont le capital atteint 1.300.000 francs, dont un million fourni par lui et le solde par ses deux associés, Cherblanc et Pommet, deux employés de commerce²⁹⁸⁸.

Les premières sociétés anonymes.

La dimension familiale de ces entreprises explique logiquement la quasi-absence des sociétés anonymes²⁹⁸⁹ : la première est fondée par les Diederichs en mai 1882, avec un

²⁹⁸⁶ ADI, 3E20330, Dissolution de société devant M^e Chevrier le 1^{er} juillet 1881, 3E20329, Vente et échange devant M^e Chevrier le 11 octobre 1881 et vente chez le même notaire du 4 octobre 1881, 3Q25/173, Enregistrement d'un acte sous-seing privé du 22 novembre 1881, 3E20330, Acte de société devant M^e Chevrier le 5 février 1882, Obligation chez le même notaire le 9 juillet 1887, 3E20331, Obligation devant le même notaire le 6 janvier 1883.

²⁹⁸⁷ Fabricant de soieries, Edmond François-Marie Chevillard est né à Lyon le 29 avril 1842, d'un père arbitre de commerce. En 1867, il épouse Louise-Emilie Loeber, l'une des filles du gérant de la filature et du tissage Debar, de Bourgoin (la belle-mère de Chevillard appartient à une grande famille d'industriels et de notables, les Voisin), qui apporte en dot cinquante mille francs. Républicain convaincu, il poursuit en même temps que son activité de fabricant, une carrière politique dans sa ville natale. Conseiller municipal de Lyon, puis adjoint au maire à partir de 1880, il devient maire du Second arrondissement de Lyon. Ses fonctions politiques lui permettent de siéger au Bureau de bienfaisance de Lyon dès 1881 puis au Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon cinq ans plus tard. Ses réussites politiques et industrielles lui valent d'être promu officier d'académie puis chevalier de la Légion d'Honneur en 1892. Ayant fait fortune, il est capable de doter richement sa fille unique lors de son mariage en 1889 (98.000 francs), avec le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze. A sa mort, le 3 janvier 1899, il laisse une succession de 833.701 francs.

²⁹⁸⁸ ADR, 6Up, Acte de société sous seing privé enregistré le 19 juillet 1892. En 1897, le capital est réduit à 1.100.000 francs par le retrait de Pommet.

capital initial de 3.500.000 de francs (dont deux millions effectivement versés), divisé en sept mille actions²⁹⁹⁰.

Les Diederichs sont rapidement suivis par Séraphin Favier, alors maire de Voiron, qui, soumis aux effets calamiteux de la crise économique des années 1880, transforme l'entreprise fondée par son père en une société anonyme à l'automne 1884, au capital de 1.270.000 francs (deux mille cinq cent quarante actions de 500 francs chacune). Favier a déjà préconisé ce changement de statuts à son confrère voironnais Tournachon, en décembre 1876, pour résoudre ses difficultés financières²⁹⁹¹. Comme chez les Diederichs, le contrôle de l'entreprise demeure entre ses mains, puisque ses apports en nature (deux usines, différents biens immobiliers) lui assurent la possession de deux mille quatre cents actions. Favier bat le rappel à l'occasion puisque les cent quarante actions restantes sont souscrites par des collègues façonniers ou industriels voironnais intéressés à sa survie (comme les fabricants de métiers à tisser Tournier ou Marquis, les façonniers Jules Tivollier, Florentin Poncet, Joseph Pochoy, Séraphin Martin, Antoine Dévigne de La Tour-du-Pin ou Alphonse Couturier de Bévenais, le notaire Victor Margot, le papetier Guérimand), mais aussi quelques membres de la Fabrique lyonnaise (Armandy & Cie, Louis Lupin qui est le plus gros souscripteur avec vingt et une actions) ; la plupart ne s'engagent que pour une ou trois actions, voire cinq pour les plus généreux. Pris individuellement, cet investissement ne leur coûte pas très cher, à peine quelques centaines de francs. Mais pour Favier, il représente l'arrivée d'argent frais dans ses caisses, soit 70.000 francs, une somme dérisoire rapportée à l'échelle de son entreprise, mais c'est sans doute le seul moyen pour améliorer sa trésorerie et préserver sa fortune personnelle²⁹⁹².

Puis, moins d'une dizaine d'années plus tard, au printemps 1892, c'est au tour d'Antoine Giraud, avec son beau-frère Raoul Verny, de transformer le tissage fondé par son beau-père, Maurice Bouvard, à Moirans, en société anonyme sous la raison sociale Tissages Mécaniques à Moirans, et d'établir le siège de la nouvelle entreprise à Lyon, rue Mercière puis sur le cours de la Liberté. Le choix d'un siège à Lyon se comprend mieux à la lecture dans les statuts de l'objet de l'entreprise, le tissage « *et au besoin, le commerce des tissus et matières premières* ». Pour compenser la baisse des commandes, Antoine Giraud est prêt à devenir son propre donneur d'ordres. Le tissage comporte alors trois

²⁹⁸⁹ D'après FOHLEN (C.), 1956, pp. 103-107, la première société anonyme dans l'industrie cotonnière remonte à 1826, en Alsace. Dans le chanvre, la première SA est signalée en 1839 dans le département de la Vienne et à Alençon. En Isère, la première société anonyme, hors textile, est fondée en 1868. Dans l'industrie lainière, à Sedan, la première société anonyme est fondée seulement en 1900, avec un capital de deux millions de francs. Voir DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 75.

²⁹⁹⁰ ROJON (J.), 1996a, pp. 50-52. Théophile I Diederichs reçoit 2.960 actions pour ses apports, Louis-Emile Perrégaux trois cent quarante actions, Théophile II Diederichs mille six cents, Charles Diederichs huit cents, Louis Diederichs quatre cents, Guillaume Diederichs (frère de Théophile) huit cents, Joseph Laugier cent (beau-frère de Théophile I Diederichs). En 1883, Théophile I Diederichs vend trois cent quarante actions à des proches.

²⁹⁹¹ *Mémoire pour M. Doux, négociant à Lyon et M. Rolland...*, sd [1877-1879], p. 9.

²⁹⁹² ADI, 9U3153, Justice de Paix de Voiron, Actes de société des 20 et 25 septembre, du 23 octobre et du 12 novembre 1884.

cent trente métiers à tisser en activité, sans compter les cent cinquante-neuf autres métiers non encore installés. Contrairement aux sociétés anonymes précédentes, le montant du capital ne franchit pas le million de francs, puisqu'il s'élève modestement à 400.000 francs (huit cents actions de 500 francs). Au tournant du siècle, Giraud reçoit de nombreux ordres de la maison lyonnaise J. et P. Michel & Cie. Cependant, l'aventure s'arrête en 1906 avec la dissolution, sans doute en raison de difficultés financières²⁹⁹³. Les motivations de Giraud nous échappent : a-t-il voulu donner de l'expansion à ses affaires en recherchant de nouveaux capitaux ? A-t-il préparé sa succession (sa fille unique n'étant pas apte à prendre la suite) ? En 1895, des cimentiers grenoblois fondent à leur tour une société anonyme des Tissages mécaniques de Voreppe, au capital initial de seulement 192.000 francs. La modestie du capital s'explique par l'intérêt secondaire que les investisseurs portent à cette affaire : elle n'est qu'un faire-valoir pour donner du travail aux épouses et aux filles de leurs ouvriers cimentiers²⁹⁹⁴.

En 1907, une société anonyme des Prairies est fondée à Voiron, avec un modeste capital, par divers industriels locaux afin d'acquérir le tissage vendu par la maison Irénée Brun²⁹⁹⁵ au prix de 140.000 francs. Léon Jourdan, l'un des façonniers de Voiron les plus en vue de la place, est promu au titre d'administrateur²⁹⁹⁶. Quant à Romain Bonvallet qui fonde en 1898 un tissage à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, il adopte le statut de la société anonyme seulement en 1917.

Enfin, au début du siècle, c'est au tour de la famille Michal-Ladichère d'ouvrir largement le capital de son tissage. En 1907, Michal-Ladichère, Boisson & Cie est transformée en société en commandite par actions, avec la création de quatre mille quatre cents actions de 500 francs chacune (en 1902, le capital social de l'entreprise était de 705.000 francs). Les quatre associés primitifs, André Michal-Ladichère, son neveu Henri, sa belle-sœur Mme Henri I Michal-Ladichère (mère du précédent) et François-André Boisson, apportent à la nouvelle société les usines et le matériel en échange de deux mille actions entièrement libérées. Pour la souscription du solde, ils privilégient un actionariat plus populaire et plus dispersé, avec cent trente-six souscripteurs. Certes, quelques grands noms entrent dans l'affaire, comme des marchands de soie lyonnais (Armandy & Cie, Jules Brisson, la famille Payen), des fabricants de soieries (Henry Bertrand, Chanay & Pupat), des industriels (Casimir Brenier de Grenoble, Louis Bruel de Renage, Paul Desarbres de Charavines, Marius Rossignol de Voiron, Paul Vidil), des façonniers (Joseph Cholat de Pont-de-Beauvoisin, Joseph Mignot de Saint-Bueil, Jules

²⁹⁹³ ADI, 9U1801 et 1802, Justice de Paix de Rives, Acte de société du 1^{er} mars 1892, extrait des assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 19 décembre 1892 et du 17 août 1906, ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1901.

²⁹⁹⁴ ADI, 11U426, Acte de société du 6 août 1895, 9U3160, Justice de Paix de Voiron, Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1913. Parmi les actionnaires fondateurs, on relève les noms de Joseph Allard (le père et le fils), de Jean-François Thorrand et de Victor Nicolet, Verdol & Cie...

²⁹⁹⁵ ACCAMPO (E.), 1989.

²⁹⁹⁶ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1907.

Tivollier en retraite à Grenoble) ou des notables (Général Ernest Anglès d'Auriac, le comte de Marcieu), mais pour quelques milliers de francs à chaque fois. La majorité des actionnaires est composée d'habitants de la vallée de l'Ainan, des cafetiers, des ouvriers, des artisans, des commerçants... Ceux-ci ne peuvent souscrire le plus souvent qu'à une ou deux actions, quatre dans le meilleur des cas, or pour participer à l'assemblée générale annuelle, il faut être détenteur d'au moins dix titres. Ainsi, les Michal-Ladichère conservent aisément le contrôle de leur entreprise, mais une part non négligeable du capital est désormais entre les mains de la population locale²⁹⁹⁷. Là encore, il faut souligner la stratégie éminemment clientéliste et politique de cette famille qui tente ainsi, une fois encore, de s'attacher les faveurs des autochtones pour maintenir son influence : les habitants de la vallée, en recevant une part des bénéfices des usines Michal-Ladichère *via* les dividendes, sont en état de communion avec leurs notables. Leurs sorts sont plus que jamais liés. Au début du XX^e siècle (peut-être 1911), Ernest Commandeur fonde une société anonyme des Ets Commandeur, avec un capital de 1.200.000 de francs, dont le siège est installé à Lyon, au 4 quai Saint-Clair. La nouvelle société disposera à terme de trois tissages, l'un aux Abrets, le second à Montceau, et le dernier à Fitolieu (en cours de construction en 1911). Joseph Mignot, façonnier à Saint-Bueil, convié pour la pose de la première pierre de l'usine de Fitolieu, refuse de s'y rendre²⁹⁹⁸.

Tableau 57—Le capital de tissages à façon (1892-1913).

²⁹⁹⁷ ADI, 9U368, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société du 28 mars 1907.

²⁹⁹⁸ APM, Lettre dactylographiée d'Ernest Commandeur du 26 juillet 1911.

Raison sociale	Date	Lieu	Statuts	Capital (en francs)	Durée (en année)	Nombre d'associés
S ^é de Tissages mécaniques de Moirans	1892	Moirans (siège à Lyon)	SA	400.000	25	?
Monnet & Chouzy	1893	La Bâtie-Montgascon	SNC	6.000	16	2
Salomon& Dulac	1893	Veyrins	SNC	5.500	9 et 2 mois	2
Chemin & Picard	1894	Tullins	SNC	15.000	8	2
S ^é de Tissages mécaniques de Voreppe	1895	Voreppe	SA	192.000	30	9
Revol fils & Cie	1896	Saint-Clair-de-la-Tour	SNC Com.	100.000	10	3
Anselme frères	1897	La Tour-du-Pin	SNC	125.000	10	2
Michal-Ladichère frères	1897	Saint-Geoire	SNC Com.	925.000	5	3
Louis Diederichs& Favot	1897	Panissage	SNC	200.000	20	2
Thiot & Gallois	1898	Saint-Clair-de-la-Tour	SNC	50.000	20	2
Débrieux & Héraud	1898	Corbelin	SNC	11.000	9 et 6 mois	2
Veyre frères	1898	Saint-Bueil	SNC	90.000	5	2
Drevon,Fournier & Cie	1899	Longechenal	SNC Com.	78.000	10	3
Paillet& Cie	1899	Champier	SNC Com.	100.000	5	6
Fragnon& Quinquet	1899	Chimilin	SNC	4.000	10	2
H. & J. Laurent	1900	La Sône	SNC	84.721	10	2
Béridot & Carlin	1901	Voiron	SNC	20.000	15	2
A. Laforge & Cie	1901	Sillans	SNC Com.	43.000	10	29
Barbier & Virieu	1901	Romagnieu	SNC	75.000	20	2
Verdet & Brunet	1901	Voiron	SNC	40.000	13 et 2 mois	2
A. Dulian & Cie	1901	Les Avenières	SNC	420.000	9	2
Lacroix & Carrier	1902	Voiron	SNC	25.000	9	2
J. Moyroud & fils	1902	Vinay	SNC	200.000	15	2
Michal-Ladichère, Boisson & Cie	1902	Saint-Geoire	SNC Com.	705.000	5	4
Fournier & Moulin	1902	Longechenal	SNC	105.000	15	2
Brun frères	1903	Coublevie	SNC	20.000	10	2
Les fils d'Alphonse Couturier	1903	Charavines	SNC	300.000	15	2
Combe & Genin	1903	Renage	SNC	160.000	17 et 6 mois	2
P. Tirard & Gentil	1904	Coublevie	SNC	52.000	10 et 7 mois	2
E. Cochand & H. Garnier	1904	La Buisse	SNC	80.000	20	2
Imbert frères	1905	Dolomieu	SNC	55.000	15 et 3 mois	2
Drevonfrères	1905	Longechenal	SNC	42.000	15	3
L. Bron & Cie	1905	Saint-Jean-de-Moirans	SNC	171.000	10	2

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Vve Rostagnat & Cie	1906	Saint-André-le-Gaz	SNC	60.000	6	3
Monnet & Morel	1906	La Bâtie-Montgascon	SNC	10.000	10	2
Rossat & Monin	1906	Saint-André-le-Gaz	SNC	25.000	10	2
Paillet & Cie	1907	Champier	SNC	100.000	10	2
Heil & Genin	1907	Jallieu	SNC	150.000	10	2
H. Michal-Ladichère, Boisson & Cie	1907	Saint-Geoire	SCA	2.200.000	30	136
A. Mézin & Cie	1908	Rives	SNC	40.000	10	2
Bois & Cie	1909	Apprieu	SCA	24.000	10	10
L. & E. Couturier & Cie	1909	Bévenais	SNC Com.	700.000	20	4
Fortoul & Vittoz	1910	Burcin	SNC	40.000	10	2
Pain & Cie	1910	Beaucroissant	SCA	80.000	20	66
Lalechèrepère & fils	1910	Saint-André-le-Gaz	SNC	40.000	10	2
Pernet & Carrier	1911	Saint-André-le-Gaz	SNC	300.000	9 et 6 mois	2
H. & J. Laurent	1911	La Sône	SNC	150.000	10	2
Barbier & Fretton	1912	Saint-André-le-Gaz	SNC	10.000	8	2
Henri Bénon & Cie	1912	Beaucroissant	SCA	95.000	?	23
F. Rochat & Cie	1912	Bizonnes	SNC Com.	40.000	18	4
Meytral & Palluel	1913	Saint-Antoine	SNC	15.500	11 et 10 mois	2
Tissage Porcher & Rivolle	1913	Badinières	SNC Com.	85.000	5	41
Bellen & Boccon	1913	Chimilin	SNC	20.000	15	20.000

Source : Actes de société.

Depuis les années 1880, les entreprises façonnrières ont besoin de capitaux plus importants, notamment pour acheter les métiers mécaniques, dix fois plus chers à l'achat que les métiers manuels. Il est désormais moins rare de trouver des sociétés ayant un capital social supérieur à 100.000 francs. Cependant, quelques dizaines de milliers de francs suffisent toujours au début du XX^e siècle pour créer un tissage. Contrairement aux fabricants de soieries, les façonniers prévoient des durées plus longues pour leurs sociétés, le plus souvent au-delà de dix années.

Tant les façonniers que les fabricants-usiniers appartiennent à un capitalisme propriétaire²⁹⁹⁹ et familial³⁰⁰⁰. Les sociétés anonymes restent toujours majoritairement

²⁹⁹⁹ Voir SCRANTON (P.), 1983, à propos du patronat de Philadelphie par opposition aux sociétés anonymes de Lowell.

³⁰⁰⁰ Jean-Claude Daumas définit une entreprise familiale de la façon suivante : « une entreprise est familiale est lorsqu'une famille (ou une alliance de familles) possède une part suffisante du capital pour pouvoir exercer une influence déterminante sur le choix des dirigeants et de la stratégie, la transmission de la propriété et du contrôle à la génération suivante et la culture de l'entreprise », dans DAUMAS (J.-C.), 2006.

contrôlées par leurs fondateurs. Les façonniers préfèrent encore largement constituer des sociétés de personnes, pour conserver la maîtrise de leurs affaires. L'entreprise familiale avec des sociétés de personnes, règne sans partage.

Un capitalisme populaire.

La décision prise en 1907 par la famille Michal-Ladichère d'ouvrir le capital de leur entreprise, l'une des plus importantes du secteur, à de petits souscripteurs individuels originaires de la contrée, fait quelques émules. Quelques entrepreneurs, peu nombreux à dire vrai, comprennent tout l'intérêt qui s'offre à eux de lancer des souscriptions populaires pour rassembler les fonds nécessaires à la création de leur tissage.

Pendant l'été 1909, Félicien Tournu -Bois fonde à Apprieu , près de Voiron , une société en commandite par actions, Bois & Cie, avec un capital modeste, à peine 24.000 francs grâce à la souscription de quarante-huit actions de 500 francs chacune. Outre ses apports en nature (une usine, le matériel et la clientèle), il parvient à séduire neuf investisseurs, pour la plupart de petits commerçants et agriculteurs du village. Mais il obtient l'appui d'Achille Laforge³⁰⁰¹, lui-même façonnier à Sillans qui achète douze actions³⁰⁰². On l'a compris, ses ambitions sont modestes en regard des manœuvres des Michal-Ladichère, mais elles révèlent un changement de pratique. Désormais, l'appel aux capitaux dans l'industrie textile n'est plus réservé à quelques initiés.

Un an plus tard, en 1910, c'est au tour d'Adrien-Félix Pain, alors directeur du tissage Couturier, à Bévenais , de se tourner vers un capitalisme populaire, lorsqu'il décide de constituer sa propre entreprise, à Beaucroissant, sous la raison Pain & Cie. Pour rassembler les 80.000 francs dont il a besoin, il fait appel aux petits épargnants de Beaucroissant et de la vallée de la Fure. Son projet séduit au total soixante-cinq souscripteurs, dont neuf ouvrières en soie et vingt-quatre petits propriétaires. En moyenne, les actionnaires, y compris Pain (deux cent cinquante actions), ont acquis douze parts chacun de l'entreprise (sans Pain, la moyenne n'est plus que de 8,4 actions de 100 francs, libérées du quart de leur valeur, par souscripteur). Mais lorsque Pain rédige les actes de la société, il ne possède encore aucun bâtiment, ni matériel, puisque le siège de l'entreprise est fixé dans une salle de la mairie de Beaucroissant. La présence du constructeur de métiers à tisser voironnais Oddon & Granger parmi les souscripteurs, n'est sans doute pas anodin. On peut penser avec raison qu'il est chargé de fournir le matériel de ce nouveau tissage³⁰⁰³.

Enfin, en septembre 1913, est fondé le Tissage Porcher & Rivolle, à Badinières , près

³⁰⁰¹ Façonnier en soieries, Achille Laforge est né à Sillans en 1875. Il épouse au début du XX^e siècle une Lyonnaise. Il fonde dans son village natal un petit tissage mécanique.

³⁰⁰² ADI, 9U799, Justice de Paix du Grand-Lemps , Acte de société du 24 août et Dépôt d'assurance générale des 30 août et 13 septembre 1909.

³⁰⁰³ ADI, 9U1803, Justice de paix de Rives , Acte de société et déclaration de souscription devant M^e Mathais, à Izeaux, le 27 août 1910.

de Bourgoïn et de Châteaivilain , par deux propriétaires, Rémy et Auguste Porcher, ainsi que par un directeur d'usine, alors en poste à Saint-Nazaire-en-Royans. Le capital est modeste, 85.000 francs, dont 50.000 fournis en espèces ou en nature (un terrain) par les trois fondateurs. Cependant, pour composer leur capital, ils en limitent l'accès en proposant des actions au prix unitaire de 500 francs : trente-huit personnes acceptent d'apporter les fonds qui manquent, dont le maire de la commune, qui y voit un moyen d'assurer le développement de sa commune. La plupart, comme chez Pain & Cie, se déclarent propriétaires, épiciers, cafetiers ou artisans³⁰⁰⁴ .

Statutairement, ces sociétés en commandites par actions, ont à leur tête un gérant, assisté d'un conseil de surveillance. Chez Pain & Cie, il est prévu que ce conseil se réunisse au moins une fois par trimestre pendant les deux premières années d'existence de l'entreprise, probablement afin de rassurer les petits épargnants qui confient leurs économies, sans aucune garantie de sécurité. Pour séduire ses futurs investisseurs, Tournoy-Bois prend soin de leur garantir une rétribution de leur capital à hauteur de 5%. Bien entendu, une assemblée générale des actionnaires doit se réunir chaque année. Dans la répartition des bénéfices, le gérant reçoit la plus grosse part : 65% chez Pain & Cie, 73% chez Bois & Cie ou 90% chez Porcher & Rivolle (mais il y a trois associés gérants).

Ces quelques cas constituent une minorité d'entreprises, mais ils annoncent un phénomène plus large qui se développe pendant les années 1920, avec un nouveau développement du tissage mécanique rural. Grâce à ce capitalisme populaire, le marché pénètre davantage dans les campagnes, grâce à l'appui tacite des habitants.

Façonniers-fabricants.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, régulièrement, des façonniers ont des velléités de s'affranchir de la tutelle pesante des fabricants lyonnais en devenant eux aussi fabricants, en travaillant donc pour leur compte. Les trois façonniers les plus puissants du point de vue industriel et politique du Bas-Dauphiné, Diederichs, Couturier et Michal-Ladichère, changent de statut pour devenir aussi fabricants de soieries.

Cela constitue le chaînon manquant à leur installation industrielle. Alphonse Couturier , propriétaire de cinq tissages mécaniques en Bas-Dauphiné (Bévenais , Le Grand-Lemps , Charavines , Colombe et La Frette) fonde une maison de soieries à Lyon , place Tholozan dès le milieu du XIX^e siècle. Cependant, rien n'atteste de sa survie jusqu'à la fin du siècle. Elle réapparaît à cette époque. Antoine Giraud adopte en 1892 le double statut de façonnier et de fabricant.

À l'automne 1897, Théophile II Diederichs , administrateur délégué des Tissages et Ateliers de Construction Diederichs (TACD), à Bourgoïn , décide de scinder l'entreprise familiale en deux branches distinctes : d'un côté l'activité textile, son domaine réservé, de l'autre la construction mécanique, confié à son frère puiné, Charles, centralien de formation. Il apporte donc les trois tissages de soieries (ceux de Bourgoïn et de Jallieu en Isère et celui de Saint-Genis-l'Argentière dans le Rhône) à une nouvelle société

³⁰⁰⁴ ADI, 9U372, Justice de paix de Bourgoïn , Acte de société devant M^e Delay, à Bourgoïn, le 12 septembre 1913.

constituée avec deux fabricants de soieries, Frédéric Lafute³⁰⁰⁵, lui-même originaire de Jallieu et ami de la famille, et son associé commanditaire, Joseph Mouly, sous la raison sociale Lafute & Diederichs. Prévue pour durer quatorze ans et neuf mois, la nouvelle entreprise installe son siège social à Lyon, plutôt qu'à Bourgoin, au n°20 de la rue Lafont, entre la rue de la République et l'Hôtel-de-Ville, sous la codirection de Théophile II Diederichs et de Frédéric Lafute. Par son capital, 1.800.000 de francs³⁰⁰⁶ (sans compter les trois tissages et leurs six cent soixante et un métiers à tisser), la nouvelle maison de soieries se classe au sommet de la hiérarchie lyonnaise, pas très loin de L. Permezel & Cie ou des Petits-Fils de C.-J. Bonnet. Les ateliers de construction Diederichs réservent en outre à la nouvelle maison le privilège de leurs découvertes techniques et acceptent de ne pas la concurrencer dans le domaine du tissage. En 1900, trois ans après sa fondation, la maison Lafute & Diederichs réalise un chiffre d'affaires de cinq millions de francs, grâce à des comptoirs installés à Paris, Londres et New York (ce dernier disparaissant probablement vers 1907, avec la fermeture des marchés américains), pour des bénéfices bruts d'environ 200 à 500.000 francs par an. Mais à partir de 1902, la société Lafute & Diederichs (devenue Diederichs & Cie, à la mort de Lafute en 1903) décline et gagne au mieux 100.000 francs par an, et perd même de l'argent pendant certains exercices. En 1906, la maison lyonnaise est même soutenue financièrement par les ateliers de construction Diederichs, grâce à un compte courant de 1.100.000 francs, mais elle participe néanmoins à l'Exposition Franco-britannique de Londres en 1908³⁰⁰⁷.

En 1910, Diederichs & Cie est dissoute, mais Théophile II Diederichs ne désespère pas et forme une nouvelle maison de soieries avec deux nouveaux associés, le Parisien Charles Laval, et le Lyonnais François-Joseph Bertrand, sous la raison sociale Laval, Diederichs & Bertrand, pour une durée de douze ans et un capital social de 900.000 francs. Le siège de la société est transféré au n°3 de la rue de la République. Les

³⁰⁰⁵ Fabricant de soieries, né à Jallieu le 25 février 1852, d'un père « *imprimeur sur étoffes* » à la fabrique Perrégaux, il fait des études au Collège de Bourgoin, où il côtoie Théophile II Diederichs. Appartenant à une longue lignée d'imprimeurs sur étoffes au service des Perrégaux, il entre d'abord comme simple employé au sein de la maison Mermet & Mouly, avant d'être associé aux affaires par son patron, Joseph Mouly, sous la raison sociale J. Mouly & Lafute, après le décès de Mermet au printemps 1879. Lafute ne fournit qu'un tiers du capital soit 50.000 francs, équivalent sans doute à sa part dans les bénéfices de la précédente affaire. En juin 1890, Joseph Mouly passe la main et accepte de le commanditer sous la raison sociale F. Lafute & Cie, à hauteur du tiers, soit 250.000 francs. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise en 1891 et 1892, avant de démissionner. Sans héritier, et ayant toujours de solides attaches familiales à Bourgoin et Jallieu, il accepte de s'associer aux Diederichs (d'autant que Théophile II Diederichs, alors patron de l'entreprise, est l'époux d'Adrienne Perrégaux), fondant la maison Lafute & Diederichs. À sa mort, le 14 juin 1903, il laisse à sa femme, Henriette-Mathilde Guex, épousée neuf ans plus tôt, et à sa fille, 867.361 francs.

³⁰⁰⁶ Lafute & Cie apporte 20.000 francs au titre de sa clientèle et 1.480.000 francs en argent, marchandises et matières premières, tandis que les TACD fournissent 300.000 francs en espèces ou accessoires et la jouissance de ses quatre tissages (trois jusqu'en 1897, le quatrième étant récupéré à partir de 1909 avec la liquidation des affaires de Louis Diederichs).

³⁰⁰⁷ ADI, 23M14, Dossier de Légion d'Honneur, Lettre ms, auteur inconnu et sd [1900], ACBJ, Fonds Diederichs, Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, années 1897, 1903-1910, APJD, Rapport dactylographié de Charles Diederichs, sd, [1904-1907], RICHARD (E.), 1908, pp. 23 et 64. Après le décès de Lafute en 1903, le capital de la société est réduit à 1.050.000 francs, tandis que le partage des bénéfices s'effectue à 87% en faveur de Diederichs.

tissages Diederichs sont loués pour 30.000 francs par an par la nouvelle entreprise. Mais comme la précédente affaire, les pertes financières s'accumulent et les ateliers de construction Diederichs assurent toujours la survie de la maison lyonnaise grâce à leur compte courant dont le montant atteint 1.800.000 francs en 1911. Ces difficultés de trésorerie n'empêchent nullement la participation de la maison à des expositions internationales, comme à Turin et à Roubaix en 1911, ou à Gand en 1913. En mai 1914, la dissolution est finalement prononcée, sur fond de mésentente entre les associés. Les Diederichs décident de réorganiser leur branche textile : des quatre tissages de soieries, un seul reste en activité dans le giron de la famille, le second (ancien tissage Perrégaux et Louis Diederichs à Jallieu) est donné en location à un des directeurs, Henri Ochs, le troisième, construit en 1869, est transformé en atelier de construction mécanique et le dernier, à Saint-Genis-l'Argentière (Rhône) n'est pas repris en location à la fin du bail en 1910. Le premier tissage, le plus important avec ses quatre cent cinquante métiers environ, devient une filiale des TACD sous la raison sociale Tissages de Bourgoin , avec à sa tête le gendre de Théophile II Diederichs, Roger Arnal. Quant à Théophile II Diederichs, secondé par son fils Adrien, il fonde à Lyon une nouvelle maison de soieries, Diederichs Soieries, distincte des Ateliers de construction de Bourgoin³⁰⁰⁸ .

Chez les Pollaud-Dulian, façonniers aux Avenières , on retrouve la même volonté d'affirmation et d'ascension sociale. Le père, Alexandre, délaisse rapidement sa maison bourgeoise des Avenières, au profit d'un appartement à Lyon puis d'un château dans le département voisin de l'Ain. En 1890, il participe à la souscription, à hauteur de 3.000 francs, des nouvelles actions de la S.a. pour l'industrie de la Soie, une émanation de la banque Veuve Guérin & Fils. Progressivement, il confie la direction de son usine à un directeur, Margand, disposant de larges pouvoirs, promu d'ailleurs au rang d'associé. Quant à son fils, Alexandre II, probablement avec les recommandations et l'argent paternel, il décide en 1911 de devenir fabricant de soieries à Lyon, en s'associant avec Joseph Fructus, déjà établi à son compte. Le jeune Pollaud-Dulian fournit 115.000 francs de mise de fonds contre 85.000 francs pour son partenaire dans la maison Fructus & Dulian, établie au numéro 5 du quai Saint-Clair³⁰⁰⁹ .

Louis Carrier, un façonnier établi à Saint-André-le-Gaz au début du XX^e siècle forme en 1911 avec Jacques Permet, un fabricant de soieries, une maison à Lyon , au capital de 300.000 francs, et dont le siège se situe rue Désirée. L'apport de Carrier se monte à 200.000 francs, qui correspondent sans doute à l'estimation de son usine et du matériel

3010 .

³⁰⁰⁸ ROJON (J.), 1996a, pp. 63-65.

³⁰⁰⁹ ADR, 6Up, Acte de souscription devant M^e Berloty, à Lyon , le 19 février 1890, *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 1810, du 13 janvier 1912. La maison se lance sur le créneau des étoffes brochées, des articles du Levant et des dorures. Joseph Fructus élargit son entreprise en se trouvant de nouveaux associés dans les mois qui suivent.

³⁰¹⁰ Il ne figure pas dans le corpus prosopographique, dans la mesure où sa carrière comme patron débute tardivement par rapport à la période étudiée. ADI, 9U370, Justice de paix de Bourgoin , Acte de société sous seing privé du 6 mars 1911 et *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 1768 du 25 mars 1911. Louis-Marcellin Carrier décède à Saint-André-le-Gaz le 17 août 1930.

L'année suivante, en 1912, André et Henri II Michal-Ladichère décident à leur tour de devenir fabricants de soieries. Le succès de leurs amis Diederichs à Lyon, les a probablement encouragés à tisser désormais pour leur compte. Jusqu'à cette date, leurs métiers à tisser battaient surtout pour la maison Chanay & Papat. À la fin du printemps, Henry II Michal-Ladichère et son associé, François-André Boisson, inaugurent leurs nouveaux locaux lyonnais, situés au numéro 18 de la place Tholozan. Pour assurer le succès de leur opération, ils s'installent donc au cœur du quartier des fabricants, près des maisons les plus importantes³⁰¹¹. Pour d'autres, devenir fabricant est un moyen de s'affranchir de la pesante tutelle de ces messieurs de Lyon et de leurs interminables récriminations. Grâce à cette émancipation, le façonnier n'a plus à attendre le bon vouloir du fabricant, surtout lorsque les commissions se font rares. Mais cette intégration des activités commerciales ne s'improvise pas. Encore faut-il disposer de solides relais sur la place lyonnaise, capables d'attirer des clients. Les frères Veyre, de Saint-Bueil, en font l'amère expérience en 1903, lorsqu'ils abandonnent leurs anciens donneurs d'ordres pour se mettre à leur compte. Certes, ils ont pris soin de s'acoquiner avec un Lyonnais qui leur promet plus qu'il ne leur rapporte. Sans travail, les Veyre n'ont d'autre choix alors que de mettre leur personnel au chômage une partie de l'année³⁰¹².

Les grands magasins parisiens encouragent parfois les désirs d'indépendance des façonniers. Le Bon Marché, Le Louvre ou Le Printemps n'hésitent à traiter directement des affaires avec eux, sans passer par l'intermédiaire des fabricants de soieries, considérés comme des parasites. Des acheteurs en gros ou des représentants des grands magasins visitent des tissages de soieries pour y placer quelques ordres³⁰¹³.

La carrière lyonnaise n'est accessible qu'aux façonniers les plus importants et les plus solides financièrement. Elle leur confère alors un prestige supplémentaire et une plus grande indépendance, puisque désormais leurs tissages fonctionnent sans subir les pressions des fabricants lyonnais. Mais cela revient à déplacer le problème, puisque les façonniers-fabricants doivent chercher des clients pour leur maison lyonnaise.

3-Les faiblesses du tissage à façon.

Jusqu'au milieu des années 1880, les tissages à façon dégagent de généreux bénéfices pour leurs exploitants. Avec la crise industrielle, les profits commencent à disparaître. Les investissements pour la mécanisation, la baisse des tarifs et les changements plus rapides de la mode expliquent cette dégradation.

³⁰¹¹ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 1832, du 15 juin 1912 et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1905. Fondée en 1903, la maison Chanay & Papat ne dispose que d'un modeste capital, 120.000 francs. Il semble que contrairement aux autres fabricants lyonnais, elle ne possède pas de fonds de dessin, mais qu'elle serve uniquement d'intermédiaire (ou de prête-nom) entre Michal-Ladichère et des clients potentiels.

³⁰¹² ADI, 166M7, Pétition ms des ouvriers de l'usine Veyre adressée au Préfet de l'Isère le 23 novembre 1903.

³⁰¹³ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 429.

La rentabilité des tissages à façon.

Avant les années 1890, les salaires versés aux ouvriers représentaient environ le tiers du montant des façons. Avec la baisse du tarif par les fabricants lyonnais dans le dernier quart du XIX^e siècle, cette part augmente au point de représenter en moyenne entre 40 et 50% du montant des façons³⁰¹⁴.

La masse salariale compose donc le poste le plus important du prix de revient de la façon versée par le fabricant au façonnier. Chez Mignot, à Saint-Bueil, les salaires représentent, en 1892, environ 58% du montant des factures payées par les fabricants. Cette estimation est tout à fait conforme à celle en vigueur en général à Lyon, chez les canuts, estimée à 60%. Le solde sert à payer les divers frais utiles au fonctionnement de l'usine et comprend également la rémunération du façonnier. Celle-ci correspond environ au cinquième de la façon, soit une marge nettement inférieure à celle des petits chefs d'atelier lyonnais³⁰¹⁵. De l'avis des initiés, cette estimation est valable aussi bien pour les façonniers que pour les fabricants exploitant directement une usine³⁰¹⁶.

Tableau 58-Prix de revient au tissage Mignot³⁰¹⁷.

	En 1892 (en francs et en %)	
Montant des factures	166.504,85	100
Dont :		
Salaires	97.629,80	58,63
Frais généraux	32.036,11	19,24
Profits & pertes	36.212,59	21,74

Empiriquement, on constate une baisse des bénéfices des tissages de soieries à façon tout au long du dernier quart du XIX^e siècle, avec même des années de pertes au début du XX^e siècle, comme d'ailleurs chez les industriels nordistes³⁰¹⁸. De ce point de vue, les années 1870 apparaissent comme des années fastes. Les tissages de soieries de Théophile I Diederichs dégagent 100.000 francs de bénéfices par an entre 1872 et 1882, avec seulement deux années de pertes (55.000 francs en tout) entre 1876 et 1878. Pendant l'exercice 1880-1881, il parvient même à engranger 400.000 francs de bénéfices

³⁰¹⁴ VIALLET (Marius), « Rapport à la Chambre de Commerce de Grenoble », *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, 20 juillet 1903.

³⁰¹⁵ Voir les chiffres avancés au milieu du XIX^e siècle par FAURE (A.), 1986.

³⁰¹⁶ « La fabrication des satins teints en pièce à Lyon et leur prix de revient », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°738, le 6 juin 1891.

³⁰¹⁷ **APM, Grands livres du Tissage Mignot (1882-1893).**

³⁰¹⁸ DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 311-313.

³⁰¹⁹ . Dans les années 1870, Paccalin et Michoud dégagent en moyenne un taux de résultat net de 18,6%. Pourtant, la situation change : en janvier et février 1880, leur fabrique réalise pour 9.380 francs de chiffre d'affaires, alors que les frais occasionnés s'élèvent à 9.434 francs (en fait 8.957 francs sans les intérêts versés à Paccalin)³⁰²⁰ .

Entre 1887 et 1899, le tissage Mignot, à Saint-Bueil rapporte bon an, mal an, 27.929 francs de bénéfices à son propriétaire, pour une centaine de métiers mécaniques en activité, avec un maximum de 52.398 francs en 1891. Entre 1900 et 1909, l'entreprise enchaîne les exercices déficitaires, avec sept années de pertes contre seulement trois de bénéfices : en une décennie, le déficit cumulé s'élève à 87.984 francs³⁰²¹ . Concrètement, la rentabilité de l'entreprise s'effondre. Le taux de résultat net qui affiche 24,4% en 1887 s'élève progressivement jusqu'en 1891 à son plus haut niveau à 31,9%. Une telle rentabilité semble difficilement tolérable pour les fabricants lyonnais, qui ont peut-être le sentiment d'être spoliés d'une partie de leurs bénéfices. Mais à partir de l'année suivante, en 1892, le taux de résultat net se dégrade fortement³⁰²² . Cette dégradation de la situation financière du tissage Mignot correspond à une période de forte intégration verticale du tissage dans les maisons lyonnaises, surtout en Bas-Dauphiné.

En 1899, un métier mécanique rapporte à son propriétaire, en moyenne, cinq francs par jour, soit 1.250 francs par an (les tissages de soieries travaillant, bon an, mal an, 250 jours par an). En se basant sur cette estimation, on constate qu'un tissage mécanique tel que celui de Joseph Mignot , à Saint-Bueil , dépasse nettement ce seuil de cinq francs par jour. En 1899, avec un chiffre d'affaires total de 200.000 francs environ, chaque métier de cet établissement tisse pour 2.000 francs de tissu par an, soit 8 francs par jour, alors que les frais généraux n'excèdent probablement pas 2,50 francs par jour et par métier et autant pour la tisseuse³⁰²³ . Chez Diederichs, on se situe à un niveau assez comparable en 1896-1897. La firme de Bourgoin et Jallieu , avec ses trois tissages et ses six cent soixante et un métiers à tisser, réalise un chiffre d'affaires de 1.470.389 francs, soit une moyenne 2.224 francs par métier, mais il s'agit d'une année faste. Au pire moment de la Grande Dépression, pendant l'exercice 1892-1893, le chiffre d'affaires par métier s'établissait à 1.429 francs seulement (soit 5,71 francs par jour)³⁰²⁴ . La mécanisation et l'amélioration des métiers à tisser ont permis d'accroître fortement la productivité. En

³⁰¹⁹ APJD, Tableau des bénéfices rétrospectifs (1867-1903) dressé par Théophile II Diederichs , sd [1904-1907].

³⁰²⁰ ADI, 3E28056, Procès-verbal d'ouverture des opérations de liquidation de la communauté Paccalin /Michard, devant M^e Descotes, à Corbelin , le 16 février 1882.

³⁰²¹ APJM, Grands livres du tissage Mignot (1882-1909).

³⁰²² Le taux de résultat net est de 21,7% en 1892, 18,7% en 1893, environ 12% en 1895.

³⁰²³ APJM, Registre de comptabilité du tissage Mignot (montant des façons) en 1899 et VIALLET (Marius), « Rapport à la Chambre de Commerce de Grenoble », *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, 20 juillet 1903.

³⁰²⁴ ACBJ, Fonds Diederichs, Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires, vol. 1, années 1893 et 1897 et ROJON (J.), 1996a, p. 61.

1860, dans un contexte économique favorable, un métier mécanique tissait pour 929 francs par an de soieries (soit 3,71 francs par jour) chez Florentin Poncet , à Voiron , pour 1.315 francs annuels (soit 5,26 francs par jour) chez son confrère et voisin Joseph I Guinet³⁰²⁵ .

Au début du nouveau siècle, la situation financière des façonniers se dégrade donc. La baisse des tarifs, l'augmentation des investissements avec la mécanisation et les facilités accordées aux fabricants de soieries, fragilisent leurs bilans³⁰²⁶ . Ainsi, la maison Michal-Ladichère, Boisson & Cie a besoin d'un découvert auprès de ses banques lyonnaises d'environ 200.000 francs pour traiter ses affaires vers 1910 et pour soutenir sa croissance. Les dirigeants reconnaissent eux-mêmes que le fonds de roulement est insuffisant. Pour remédier à cette situation, ils acceptent de recevoir des fonds extérieurs en comptes courants à hauteur de 300.000 francs³⁰²⁷ . En 1903, la société les Fils d'Alphonse Couturier , qui exploite un tissage mécanique à Charavines , a besoin d'un fonds de roulement de 50.000 francs pour traiter ses affaires, alors que son capital social s'élève à 300.000 francs³⁰²⁸ .

La moitié des adhérents au Syndicat du tissage mécanique, à la fin du siècle, a au moins deux fournisseurs de métiers à tisser³⁰²⁹ . En 1902, Lucien Jocteur-Monrozier fait battre une douzaine de métiers à tisser Honegger, une quinzaine de métiers Deschaux et quatre-vingt-deux Diederichs dans son usine du Vernay (Nivolas), la plupart montés pour fabriquer des mousselines³⁰³⁰ .

À partir de janvier 1889, la Chambre Syndicale du Tissage Mécanique se propose de créer en son sein un marché du matériel d'occasion afin de réduire davantage les frais des façonniers, mais cela ne concerne dans un premier temps que les harnais : un registre est ouvert à cet effet pour recevoir des propositions de vente ou d'échange³⁰³¹ . De même, quelques entrepreneurs préfèrent louer une fabrique plutôt que d'immobiliser leurs capitaux : cette pratique est usitée notamment à Voiron .

Tableau 59-Frais généraux d'un tissage mécanique en 1885³⁰³² .

³⁰²⁵ ADI, 138M1, Bulletins individuels du dénombrement de l'industrie manufacturière en 1860.

³⁰²⁶ La position financière des fabricants de soieries est à peine meilleure. Dès 1910, les grandes maisons lyonnaises ont largement recours au nantissement pour se procurer des fonds.

³⁰²⁷ ADI, 9U370, Justice de Paix de Bourgoin , Assemblée générale du 17 septembre 1910.

³⁰²⁸ ADI, 9U3047, Justice de Paix de Virieu, Acte de société sous seing privé du 9 septembre 1903.

³⁰²⁹ DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 210. Dans cette entreprise elbeuvienne, il y a 57 modèles de métiers à tisser différents !

³⁰³⁰ APJM, Brouillon ms de Lucien Jocteur-Monrozier le 30 septembre 1902.

³⁰³¹ « Avis », *Le Moniteur du Tissage Mécanique des Soieries*, n° 43, le 15 janvier 1889.

³⁰³² « Les frais généraux du tissage mécanique », *Le Moniteur du Tissage Mécanique des Soieries*, n° 3, le 15 septembre 1885.

Nature des frais	Montant (en francs)
Prix de revient d'une usine hydraulique de 200 métiers mécaniques (2.000 fr. par métier)	400.000
Intérêts et amortissement du capital (12%)	48.000
Quatre gareurs	6.000
Deux employés de magasin	4.000
Deux garçons	2.000
Un menuisier et un forgeron	3.000
Un concierge	1.000
Frais de levées	5.000
Cheval et voiture	1.500
Transports	4.000
Assurances	1.000
Impositions	2.500
Eclairage	3.000
Chauffage	2.000
Entretien des métiers, remisses, peignes, courroies, navettes, cordes, cartons (100 fr. par métiers)	20.000
Entretien des bâtiments et du matériel	5.000
Graissage, torchons, blanchissage	1.000
Quatre contremaîtresses d'ateliers	4.000
Frais de voyages	1.000
Cantine et literie (chauffage et entretien)	3.000
Total des frais généraux	117.000
Moyenne quotidienne pour une usine hydraulique (200 métiers travaillant 250 jours par an) Moyenne quotidienne pour une usine à vapeur (200 métiers travaillant 250 jours par an)	2,34 2,49

Pour les auteurs de l'enquête, chaque métier à tisser coûte au façonnier entre 2,34 francs et 2,49 francs par jour. Ces frais ne comprennent pas les salaires à verser aux ouvriers (hormis les employés ou ouvriers qualifiés), ni les façons d'ourdissage, de remettage et de tordage, ni les frais d'agios et les rabais imposés en fin de compte par les fabricants. Cependant, le montant de ces frais nous semble anormalement gonflé, tout particulièrement le prix de revient de l'usine et l'amortissement du capital. Ne perdons pas de vue que l'un des leitmotifs des rédacteurs de ce journal est la réduction des frais généraux jugés souvent somptuaires et à l'origine de plusieurs faillites de façonniers. Parmi ces frais, ceux du transport (4.000 francs) représentent l'ensemble des mouvements de matières (fils, tissus) reçues ou envoyées par le façonnier. Le fabricant lyonnais ne prend pas à sa charge ce genre de frais. Le façonnier doit donc les intégrer dans le calcul de ses prix de revient et de ses prix de façons³⁰³³. Les usines appartenant

³⁰³³ « Transport des soieries », *Le Moniteur du Tissage Mécanique des Soieries*, n° 39, le 15 septembre 1888.

à des façonniers sont généralement de dimensions plus modestes³⁰³⁴. D'autre part, le capital initial étant moindre, on utilise davantage des substituts. En effet, il est tout à fait possible de comprimer ces coûts : Constant Rabatel, à Corbelin, construit une fabrique non pas en pierre, mais en pisé, matériau très prisé par la population locale. La fabrique rachetée par Joseph-Paulin Paillet, à Nivolas, est également en pisé. Il existe sans doute un marché de l'occasion pour le matériel de tissage, ce qui permet là encore de diminuer le prix de revient d'un établissement de tissage : les journaux professionnels comme le *Bulletin des Soies et des Soieries* ou le *Moniteur du Tissage Mécanique de Soieries* publient volontiers en dernière page des petites annonces pour vendre du matériel d'occasion.

Selon une autre étude, pour une usine deux fois moins importante, soit cent métiers à tisser, il faut apporter un capital tout aussi élevé, compris entre 350 et 400.000 francs, dont 230.000 francs pour le capital fixe et l'achat du terrain, alors que dans le même temps le chiffre d'affaires prévu, peut s'élever à 150.000 francs soit 1.500 francs par métier à tisser³⁰³⁵.

Négocier le tarif.

Le mode de fixation du tarif des façons diffère entre le tissage et l'impression. Pour le tissage, le tarif est fixé pour l'ensemble de la Fabrique lyonnaise, après négociation entre les fabricants et les chefs d'atelier, par l'intermédiaire du Conseil des Prud'hommes de Lyon et/ou des Chambres syndicales patronales. Il est théoriquement valable pour plusieurs années. Dans les faits, ce tarif est régulièrement contourné par les fabricants qui parviennent à déceler des failles dans le front des chefs d'atelier. De même, son application s'avère difficile dans les campagnes environnantes, qui ne sont pas soumises aux pressions des tisseurs urbains. Ces derniers pratiquent volontiers, en cas de non-application du tarif par un fabricant, la mise en interdiction de celui-ci.

Les façonniers établis dans les départements limitrophes sont relativement désunis et prêts à accepter des prix moindres en échange d'ordres pour faire tourner leurs métiers et surtout conserver leur main d'oeuvre. La pression des fabricants sur le prix de l'ouvrage est particulièrement forte lorsque les commandes manquent. Traditionnellement, en Bas-Dauphiné, les ouvriers reçoivent le tiers de la rémunération versée par le fabricant lyonnais, les deux tiers revenant à l'usinier façonnier. Toutefois, le ralentissement des affaires dans les années 1880 et l'avalissement du prix des façons modifient ce rapport. Pour éviter l'extension de la paupérisation de leur personnel par une baisse de leur pouvoir d'achat, et surtout pour acheter la paix sociale après plusieurs mouvements revendicatifs, les façonniers acceptent de réduire leurs marges bénéficiaires et leurs investissements, tant et si bien, qu'à la fin du siècle, les salaires représentent désormais entre les deux cinquièmes et la moitié de la commission reçue par l'usinier à façon³⁰³⁶. En 1888, quelques maisons lyonnaises tentent une manœuvre pour intégrer dans le prix des façons des usiniers, outre le tissage et l'ourdissage, le coût du dévidage des grèges

³⁰³⁴ CAYEZ (P.), 1980, pp. 62-64.

³⁰³⁵ CHENAVAL (O.), 1893, pp. 10-11.

qu'effectuent d'autres sous-traitants pour le compte des fabricants. Une telle mesure, rejetée par les façonniers (notamment pour ceux de taille moyenne), si elle était acceptée, favoriserait, d'une part, les fabricants qui trouveraient ainsi le moyen de ne plus payer le dévidage, et, d'autre part, les gros façonniers qui intègrent souvent un dévidage à côté de leur tissage. Les tissages mécaniques n'ayant pas de dévidage dans leurs installations industrielles, prendraient alors le risque d'être délaissés par les fabricants³⁰³⁷.

Dès la fin de l'année 1884, la question des tarifs ressurgit à Lyon, à l'initiative des chefs d'atelier, rassemblés au sein d'une nouvelle association, le Syndicat professionnel de l'Union des Tisseurs et similaires, constituée après le vote de la loi de 1884. Depuis 1709 et la première « *requête collective* », la question du tarif est régulièrement soulevée par les tisseurs. Mais le premier tarif minimum n'est accordé par les fabricants que soixante-dix ans plus tard, le 20 décembre 1779, pour les étoffes unies seulement, avec des sanctions pour ceux qui ne l'appliqueraient pas, sous la juridiction de la Corporation de la soierie. Ce premier règlement établit la rémunération des compagnons et des canuts par les fabricants, selon les genres d'étoffes, le compagnon recevant au moins la moitié de la façon touchée par le maître tisseur du fabricant³⁰³⁸. Les différents tarifs proposés au XIX^e siècle reprennent la structure de ceux de 1779 et 1789, en indiquant le nombre de portées, le genre, le nombre de bouts et le prix, d'abord en aunes puis en mètres. Plus rarement, quelques clauses les complètent comme les sanctions, les modalités d'application, la juridiction de recours. À dire vrai, jusqu'en 1885, ces derniers éléments sont souvent absents de ces conventions, ce qui explique l'inexécution de ces mêmes tarifs. Le tarif le plus célèbre est celui d'octobre 1831, qui est à l'origine des journées d'émeutes à Lyon en raison de son inapplication par les fabricants. Quant au tarif de 1869, il ne survit que quelques années, au mieux quelques mois. En effet, les années 1870 sont caractérisées par une baisse régulière du prix des façons jusqu'en 1884.

Les tisseurs lyonnais, à cette date, sont soumis à une concurrence multiforme : d'abord à celle des campagnes environnantes où la main d'œuvre est moins coûteuse, puis à celle des étoffes étrangères et enfin à celle du tissage mécanique. Depuis une quinzaine d'années, l'avilissement des prix des façons est bien réel, aussi bien en ville qu'à la campagne. Les fabricants lyonnais, par l'intermédiaire de leur Chambre syndicale, présidée par Léon Permezel, s'opposent à la réunion mixte de fabricants et de tisseurs, proposée par ceux-ci pour discuter d'un nouveau tarif. Pour les fabricants, favorables au libéralisme, un nouveau tarif de façons serait une atteinte au « *principe de la liberté du travail, corollaire indispensable de la liberté commerciale* », et entraînerait en fin de compte l'installation de nouveaux métiers à tisser dans les campagnes. En outre, un tel tarif est à leurs yeux inapplicable avec la variété croissante d'articles proposés par la Fabrique ayant des qualités si différentes. Enfin, il n'existe aucun moyen de contrôle quant à leur application. Au contraire, pour résister à la concurrence étrangère, il faut

³⁰³⁶ Rapport de Marius Viallet à la Chambre de Commerce de Grenoble en mars 1903, paru dans *L'Union industrielle et commerciale de l'Isère*, le 20 juillet 1903.

³⁰³⁷ *Le Moniteur du Tissage mécanique des Soieries*, N°36, du 15 juin 1888.

³⁰³⁸ MONGIN (A.), 1924, pp. 32-35.

maintenir la liberté salariale³⁰³⁹. Cette réponse, loin de satisfaire les tisseurs lyonnais, les encourage à tenir tête aux fabricants pendant une grande partie de l'année 1885, avec une agitation quasiment inconnue depuis 1834 et 1848 dans leurs rangs. Durant l'été, les fabricants consentent à participer à une commission mixte afin d'apaiser les esprits. Devant la résistance des tisseurs, ils doivent finalement accepter de revoir à la hausse les prix des façons entre 20 et 40%, revenant même pour quelques articles à des prix supérieurs à ceux de 1869³⁰⁴⁰. Mais ce nouveau tarif ne fait pas l'unanimité parmi les fabricants lyonnais dont certains membres se dissocient et tentent d'imposer leurs propres prix. Pour contrer leurs manœuvres, les tisseurs lyonnais décident en juillet 1885 d'étendre leur champ d'action en direction des campagnes où les tarifs lyonnais ne sont pas appliqués. La constitution de syndicats locaux, affiliés au syndicat lyonnais, est projetée pour faire reconnaître le tarif lyonnais dans l'ensemble de la région et mettre en place un esprit de solidarité régional³⁰⁴¹. Au sein de la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise, les discussions s'enveniment rapidement avec l'opposition entre, d'une part, son Président, Léon Permezol, et, d'autre part, son vice-président, Louis Chavent³⁰⁴² assisté de Bonnetain³⁰⁴³, Bérard, Guinet³⁰⁴⁴ et Wies³⁰⁴⁵ (« le groupe des cinq »), sur la ligne de conduite à adopter face aux tisseurs. Le premier, en bon libéral, refuse d'engager la Chambre syndicale, et donc l'ensemble des fabricants (c'est-à-dire aussi bien ceux qui font tisser exclusivement à Lyon, que ceux qui ont un recours massif au travail dispersé

³⁰³⁹ « Les tarifs de façon de tissage à Lyon et la Chambre syndicale des soieries », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 406, le 10 janvier 1885.

³⁰⁴⁰ CAYEZ (P.), 1980, p. 58.

³⁰⁴¹ « Le tarif de façon de tissage à Lyon », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 433, le 18 juillet 1885.

³⁰⁴² Fabricant de soieries catholique, né à Lyon le 8 septembre 1844, fils d'un « négociant », Joseph-Louis-Marie Chavent est une figure incontournable de la Fabrique lyonnaise dans le dernier quart du XIX^e siècle. Il épouse à l'automne 1871 Marguerite-Marie Razuret qui lui apporte dans sa corbeille pour 100.000 francs de biens ou en argent. Dès cette époque, il siège dans la commission chargée de fixer la cote des soies. Vice-Président de l'Association de la Fabrique Lyonnaise en 1884-1885, puis Président l'année suivante, il fonde et préside aussi le Comité pour la Défense du Marché des Soies à Lyon en 1889. Il siège également à la Chambre de Commerce de Lyon entre 1887 et 1904, dont il est le secrétaire pendant deux ans, en 1894 et 1895. Il est également conseiller municipal de Lyon, administrateur du journal *Le Salut Public* et de la société des Mécaniques Verdol, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, membre du conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels des Ouvriers en Soie de Lyon et préside celui de l'Association familiale des Chartreux. En 1898, sa maison de soieries, Chavent père & fils, dispose d'un capital social modeste de 300.000 francs. Il décède le 14 février 1915 dans une situation financière délicate.

³⁰⁴³ Fabricant de soieries, Jean-Félix-Eugène Bonnetain est employé de commerce lorsqu'il épouse en 1864 Jeanne-Marie Ducard. La fortune de Bonnetain n'excède pas alors 15.000 mille francs. Il est le fils d'un juge de paix installé en Saône-et-Loire. La même année, il quitte sa place pour fonder avec Charles Richarme sa propre maison de soieries. Mais, son associé décède en 1881. Il siège au Conseil des prud'hommes de Lyon et à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise, comme vice-président en 1886, puis comme président l'année suivante. Aux côtés de Louis Chavent, il participe à la fondation du Comité pour la Défense du Marché des Soies à Lyon et siège avec lui à la Chambre de Commerce entre 1891 et 1898. Depuis 1896, il a associé à ses affaires René Eigenschenck. Bonnetain est l'un des fondateurs de l'asile Saint-Léonard. À son décès, le 27 mai 1900, il laisse à ses quatre enfants une modeste succession de 43.461 francs.

ou en usine hors de la ville, loin des contraintes réglementaires), dans la signature officielle d'un tarif avec les syndicats ouvriers, mais il consent néanmoins à la constitution de groupes de fabricants spécialistes pour discuter du problème des prix des façons selon chaque genre d'articles. Pour lui, il ne faut pas élargir la discussion à l'ensemble de la Fabrique, mais au contraire « *circonscrire le plus possible le terrain de ces conflits* ». Finalement, Permezel, mis en minorité le 26 août 1885 à l'occasion d'un vote des membres de la Chambre syndicale, préfère démissionner³⁰⁴⁶. Ce débat, au premier abord strictement lyonnais, concerne fortement les façonniers établis dans les départements limitrophes : la victoire du « *groupe des cinq* » laisse entendre qu'ils pourraient bénéficier de l'application des tarifs lyonnais, supérieurs à ceux en vigueur dans leurs contrées. Cependant, dans la pratique, les changements tant espérés par les uns et par les autres ne se produisent pas. Les syndicats ouvriers tentent quelques mois plus tard de relancer le débat en demandant au moyen d'une pétition paraphée par plus de sept mille signatures d'obtenir une modification de la loi sur les syndicats professionnels concernant les mêmes tarifs³⁰⁴⁷. Il semble que le tarif de 1885 ait connu une réelle longévité, avec une vingtaine d'années d'application sur les pentes de la Croix-Rousse, au moins jusqu'en 1906. Une première fracture est déjà perceptible entre le tissage à bras et le tissage mécanique qui adoptent progressivement des tarifs distincts. Mais au sein des tissages mécaniques eux-mêmes des différences se font sentir selon le degré de perfectionnement des métiers à tisser, les plus rapides permettant une plus grande production et donc une meilleure rémunération des ouvrières. Une autre difficulté entrave l'établissement d'un tarif unique, le coût de la vie en ville étant en effet

³⁰⁴⁴ Fabricant de soieries né à Lyon le 24 novembre 1847, Joseph Guinet est le fils de François, déjà fabricant de soieries. Lorsqu'il épouse en 1877 Jeanne-Glady-Clémence Pétrequin, la fille d'un ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, dont les apports matrimoniaux s'élèvent à 512.000 francs environ, il est déjà associé aux affaires paternelles, avec son frère cadet, Antoine. Les deux frères siègent à plusieurs reprises à l'Association de la Fabrique Lyonnaise (1877-1879, puis 1883-1886 et 1895-1898), dont l'un devient le secrétaire (1896) et le Président (1879). En 1884, Joseph Guinet tente vainement de devenir consul du Portugal à Lyon, il parvient néanmoins à succéder à son père dans la charge de vice-consul du Chili. Il adhère au Cercle du Commerce. Catholique, proche des milieux conservateurs et libéraux, il bénéficie de la recommandation de Léon Permezel en 1894, lorsqu'il reçoit la Légion d'honneur. En 1888, il se fait élire à la Chambre de Commerce de Lyon, puis devient conseiller du commerce extérieur. Il décède à New York où il résidait depuis quelques temps, le 13 juin 1917.

³⁰⁴⁵ Fabricant de soieries, né à Lyon le 3 mai 1851, Joseph-Célestin Wies siège à l'Association de la Fabrique Lyonnaise à plusieurs reprises (1885-1887 puis 1897-1900) et en est successivement secrétaire (1886), vice-président (1887) et président (1899 et 1900). Grâce à la commandite de Louis Plasson, il fonde en 1882 une maison de soieries avec Nicolas Valet, au capital de 200.000 francs, sous la raison sociale Wies, Valet & Cie. Il préside également le Syndicat agricole de Béligneux et vice-président de l'Union de la Dombe, ce qui lui permet d'obtenir une médaille de chevalier du mérite agricole. Il exploite le tissage de la Romatière, à Corbelin.

³⁰⁴⁶ « La Chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise et l'agitation ouvrière », *Bulletin des Soies et de Soieries*, n° 440, le 5 septembre 1885, et « Election à la Chambre Syndicale de la Fabrique lyonnaise », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 442, le 19 septembre 1885.

³⁰⁴⁷ « Les tarifs de façon de tissage devant la commission des pétitions à la Chambres des députés », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 512, le 22 janvier 1887.

jugé plus élevé qu'à la campagne, ne serait-ce qu'en raison du logement et de l'alimentation. Dans les tissages du Bas-Dauphiné, entre 1885 et 1901, le prix des façons versé par les fabricants lyonnais a été divisé par deux³⁰⁴⁸. Le succès de la mousseline à partir de 1895 contribue à cette dépression des façons. D'une part, la mousseline est moins rémunératrice pour le tisseur (2,35 francs par jour) que le velours (2,80) ou le satin (2,60). D'autre part, le vif engouement de la mode pour la mousseline déclenche une frénésie dans la création de tissages mécaniques en Bas-Dauphiné, à l'origine d'une surproduction, elle-même génératrice d'une baisse du tarif, les façonniers cherchant à rentabiliser coûte que coûte leurs investissements³⁰⁴⁹. Seule l'adoption du métier mécanique permet aux façonniers d'accepter une telle réduction.

Une première convention de salaire minimum est signée en 1906, à Voiron, principal foyer des grèves en Bas-Dauphiné, entre les syndicats ouvriers et la Chambre syndicale des tisseurs de Bourgoin. La grille tarifaire élaborée comprend plus de sept cent vingt catégories, selon le type d'étoffes, la largeur, la réduction, le peigne... L'établissement de ce salaire minimum a pour but de pacifier et de clarifier les relations entre les façonniers et les fabricants, avec l'espoir d'atténuer la concurrence que se livrent les façonniers entre eux pour obtenir des commissions. Pour les syndicats, il s'agit d'offrir des salaires convenables aux ouvrières, mais aussi d'éviter les différences de salaires entre les usines et « *d'unifier les conditions de travail entre régions* » pour réduire les déplacements de la population ouvrière. La grille ainsi élaborée diffère des précédents tarifs, puisque la distinction entre différents genres d'étoffes disparaît. Les prix sont désormais fixés en centimes et millimes avec des augmentations de demi centime en demi centime, selon la largeur (en centimètres), la réduction (depuis 1870 à la place du nombre de bouts de trame) et le nombre de portées. Quelques ajustements sont également prévus, avec des majorations de prix dans certains cas. Ce nouveau tarif est le premier à prendre en compte la nature du travail réalisé par un métier mécanique, puisqu'il prend comme élément de référence la largeur de l'étoffe et le nombre de coups, et non plus le genre de l'étoffe. Aux Abrets, l'année suivante, deux maisons, Charlin et Pelletier, signent avec leurs ouvriers un tarif valable dans la localité. Ces différents arrangements sont souvent pris à l'initiative des syndicats libres féminins. Le premier salaire minimum commun à toute la soierie n'est institué qu'onze ans plus tard, en 1917, à l'instigation de Beauquis³⁰⁵⁰.

Dans l'impression sur étoffes, le manufacturier est en mesure d'imposer sa propre cote de prix aux fabricants. Son savoir-faire, ses secrets de fabrication et sa main d'œuvre qualifiée ne sont pas négociables. La cote de prix est donc identique pour tous les clients, mais elle varie selon le produit à imprimer (foulard, robes, ameublement...), selon le nombre de couleurs (chaque couleur supplémentaire coûtant le plus souvent cinq centimes de plus), selon la nature du fond (blanc ou en couleur), selon la technique d'impression (rouleau, planche), voire selon la difficulté (impression sur chaîne par

³⁰⁴⁸ JOUANNY (J.), 1931, pp. 56-57.

³⁰⁴⁹ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 339-340.

³⁰⁵⁰ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 351-353, MONGIN (A.), 1924, pp. 50-52 et GUERRY (E.), 1921, pp. 181-182.

exemple).

Les investissements dans de nouvelles usines.

Cependant, à partir de 1870, l'architecture industrielle des tissages change : finie l'utilisation d'anciens bâtiments conventuels, finies les constructions au rabais. Désormais, les fabricants-usiniers et les façonniers se lancent dans l'édification d'usines plus spacieuses, mieux éclairées. Les vieux planchers ne supportent pas toujours le poids des lourds métiers métalliques.

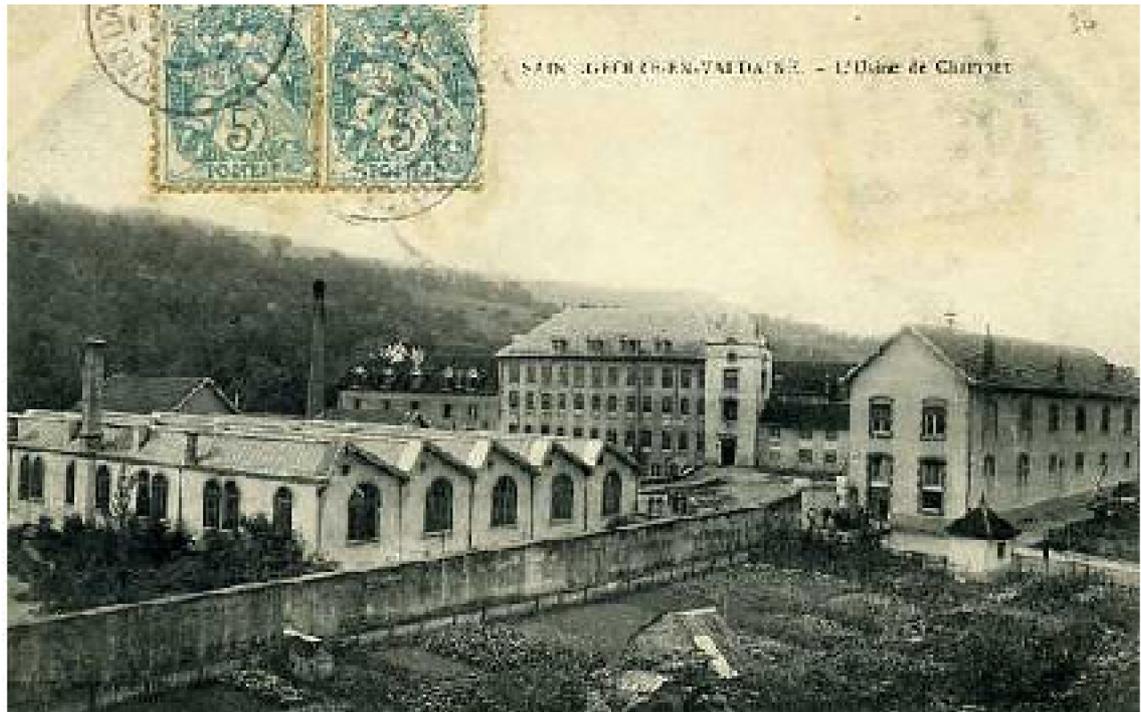


Figure 40—Le tissage Michal-Ladichère à Champet (Saint-Geoire), vers 1900.

Source : coll. Privée.

Les frères Michal-Ladichère, André et Henri, ont bâti leur fortune sur l'usine de Champet, à Saint-Geoire, acquise en 1862 de la faillite Maurin. En 1876 et 1877, ils font l'acquisition d'une seconde fabrique à Saint-Geoire, dans le hameau de la Martinette, à la fois pour développer leur propre outil de production, mais aussi pour éviter une concurrence locale avec un autre industriel dans le recrutement de la main d'œuvre. L'usine principale de Champet s'organise autour des vieux bâtiments industriels construits par Frédéric Veyre et Sylvain Mathieu Maurin sous le Second Empire, facilement identifiables par leur hauteur, avec deux ou trois étages. Lorsque la famille Michal-Ladichère réorganise ses usines après des agrandissements successifs, les deux édifices à étages n'abritent plus aucun métier à tisser, mais une cantine, une infirmerie, un dortoir, un logement pour les religieuses, une menuiserie, une forge, le dévidage, le moulinage, le cannetage et l'ourdissage. Autour de ces deux bâtiments, les propriétaires ont construits de nouveaux bâtiments, en rez-de-chaussée, au fur et à mesure de leur expansion, à partir des années 1870, pour recevoir le tissage, la teinture, l'apprêt, les

magasins, les bureaux et d'autres logements pour les ouvriers.

Dans les années 1870, les premiers ateliers à sheds font leur apparition en Bas-Dauphiné. En 1877, Florentin Poncet décide d'agrandir sa fabrique de Paviot (Voiron). Outre les deux cent soixante-treize métiers à tisser répartis dans un bâtiment à étages, il prévoit d'établir deux cent vingt nouveaux métiers dans un bâtiment horizontal, à un seul niveau, éclairé par les vitres du toit³⁰⁵¹. Jusqu'au début du XX^e siècle, les tissages à toits de sheds comportent aussi de larges baies vitrées sur leurs façades, comme chez Michal-Ladichère à Saint-Geoire, Mignot à Saint-Bueil et Diederichs à Bourgoin. Avec l'électrification des campagnes, la lumière naturelle devient moins nécessaire et les fenêtres disparaissent progressivement ou ont des dimensions plus réduites. Cette évolution est particulièrement perceptible dans le canton de Saint-Geoire : les tissages de La Côte d'Ainan, de La Martinette (Saint-Geoire) et de Massieu illustrent les améliorations architecturales apportées aux ateliers. L'usine Michal-Ladichère de la Martinette, distante de deux ou trois kilomètres de l'usine de Champet (Saint-Geoire), située elle aussi le long de la voie de chemin de fer local, se compose d'un vaste atelier en rez-de-chaussée avec un toit en sheds, tandis que les marchandises et le personnel sont logés dans un bâtiment à un étage équipé d'une cantine. La ligne de tramway, achevée au tournant du siècle, favorise la connexion industrielle et commerciale entre les deux établissements d'une part, et avec les centres industriels régionaux d'autre part³⁰⁵². Les toits en sheds à versants égaux laissent la place pendant les années 1880 et 1890 à des versants dissymétriques. L'usine de Massieu, construite au début du XX^e siècle reprend l'allure générale du tissage Michal-Ladichère de La Martinette, mais les baies vitrées sur les façades ont disparu. L'adoption généralisée des ateliers en rez-de-chaussée ne s'accompagne pas de la disparition des anciens bâtiments à étages qui conservent un usage industriel. De même, pour loger une partie de leur personnel, les propriétaires de tissages gardent l'architecture traditionnelle : les dortoirs sont installés dans un édifice d'un ou deux étages, contigus (Massieu) ou faisant face aux ateliers (Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, La Frette, Virieu). Quelques années avant la Grande Guerre, les frères Algoud agrandissent leur tissage du Grand-Lemps. L'architecture industrielle s'est encore transformée. L'atelier en rez-de-chaussée gagne en hauteur, tandis que les ouvertures sur la façade ont disparu au profit de murs aveugles. L'électricité autorise ce choix. Désormais, les ouvrières ne sont plus distraites par le spectacle extérieur. Elles ne peuvent qu'adopter le rythme industriel. Ce dernier changement gagne aussi les usines des façonniers. Joseph-Ferdinand Paillet adopte le modèle du tissage entièrement clos pour l'établissement qu'il construit à Champier vers 1910.

³⁰⁵¹ ADI, 162M11, Lettre ms du président de la commission d'inspection du travail des enfants, le 10 août 1877.

³⁰⁵² ADI, 9U368, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société devant M^e Lescot, à Grenoble, le 28 mars 1907.

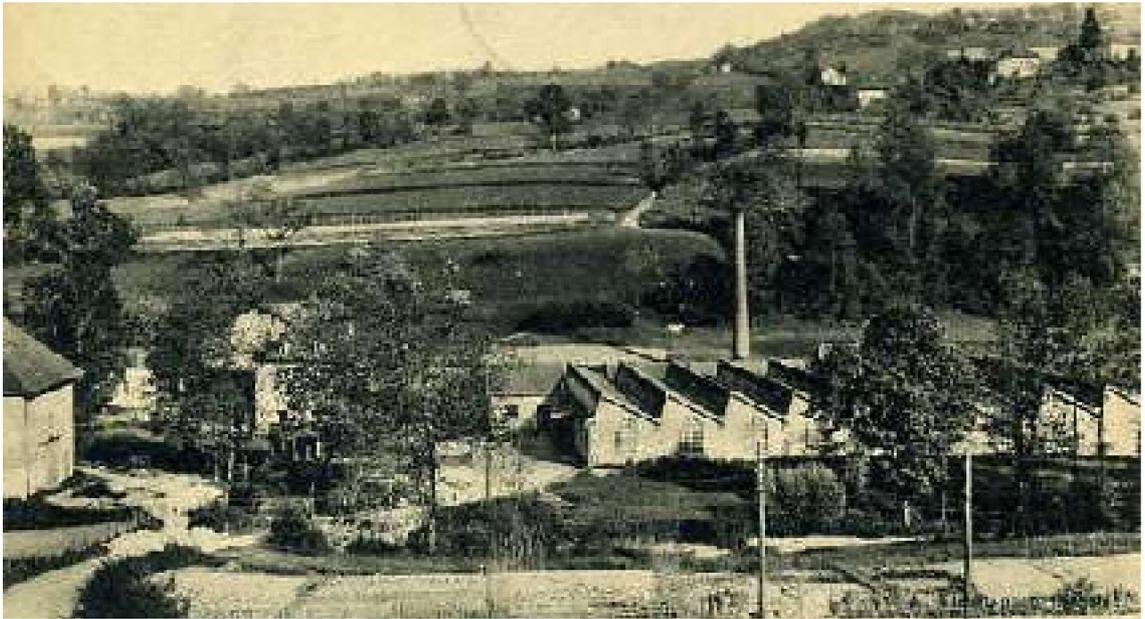


Figure 41—Le tissage Michal-Ladichère à La Martinette (Saint-Geoire),vers 1900.

Source : coll. Privée.



Figure 42—Un tissage de soieries à Massieu , vers 1900-1910.

Source : coll. Privée.

Seuls les patrons les plus éclairés ou les plus riches adoptent de nouveaux matériaux pour édifier des usines modernes et modèles. Ainsi pour son nouvel établissement de Virieu-sur-Bourbre, à la fin des années 1890, Louis Diederichs , un riche héritier ayant fait des études supérieures à l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon , dessine lui-même le plan des ateliers. Il bénéficie également de l'expérience acquise auprès de son père et

en vertu de la loi du droit d'auteur.

des bureaux d'études des ateliers Diederichs pour construire une usine selon les derniers canons architecturaux en vigueur :

« des maçons de Virieu exécutèrent les murs, un de Jallieu les parquets en béton de ciment artificiel. [...] Le m² de rez-de-chaussée (tout compris, c'est-à-dire avec colonnes fonte) me revient à 27,50 f. au lieu de 32 f. que demanderaient des architectes. Le grand bâtiment du devant à deux étages est construit sur fondation en ciment armé de barres de fer rondes [...] »³⁰⁵³ .

L'établissement est mû par une machine à vapeur de cent chevaux-vapeur. Les métiers à tisser sont installés dans le premier bâtiment, tandis que le second abrite le dortoir et le réfectoire, et sans doute des magasins. Les coûts de construction d'un tissage varient : à Sardieu , Combat et Rabatel dépensent 13.000 francs environ pour le bâtiment dans les années 1890. Pour un tissage d'une centaine de métiers à tisser, il faut compter plus de 50.000 francs à la fin du siècle. Cela représente moins du tiers du coût total d'installation, les deux tiers revenant au matériel (un quart pour les métiers à tisser). L'estimation avancée par Chenavaz est sans doute excessive : il s'agit probablement d'un tissage conçu avec leurs meilleurs matériaux et équipé avec du matériel neuf. Grâce aux contrats d'assurance du tissage Mignot, il est possible de se rendre compte des transformations dans l'architecture industrielle et dans l'organisation des tissages à la fin du siècle³⁰⁵⁴ . En 1886, le tissage Mignot, à Saint-Bueil , est évalué à 166.000 francs (hors biens personnels de la famille et bâtiments privés), dont 70.000 francs pour le capital fixe (bâtiments), avec seulement 40.000 francs pour le tissage, et 96.000 francs pour le matériel. En 1913, l'usine Mignot, vieille d'une trentaine d'année, et ses bâtiments annexes (hors bâtiments privés) sont évalués à 142.700 francs, dont 100.000 francs pour le bâtiment principal, tandis que le matériel ressort à 130.000 francs³⁰⁵⁵ . Quant au tissage Jocteur-Monrozier (anciennement Faidides), au Vernay (Nivolas), les bâtiments de l'usine sont estimés en 1909 à 131.500 francs dont 80.000 pour les ateliers, tandis que l'ensemble du matériel vaut, selon le contrat d'assurance, 112.800 francs, dont 92.000 francs pour le matériel de tissage et de dévidage³⁰⁵⁶ .

Des économies sont possibles, notamment en achetant du matériel d'occasion. Tous les façonniers n'ont pas les moyens financiers de Louis Diederichs . Cette estimation ne prend pas en compte l'achat du terrain. La mécanisation du tissage augmente *ipso facto* la part du capital fixe. La construction d'une usine et l'achat du matériel immobilisent désormais plusieurs centaines de milliers de francs.

Tableau 60-Coût d'un tissage mécanique, à la fin du XIX^e siècle.

³⁰⁵³ APJD, *Carnet ms de Louis Diederichs « Notes sur la vie de Louis Diederichs », rédigé en mars 1908.*

³⁰⁵⁴ APM, Contrats d'assurance du 18 mai 1886 et du 14 janvier 1913.

³⁰⁵⁵ APM, Contrat d'assurance du 14 janvier 1913.

³⁰⁵⁶ APJM, Contrat d'assurance du 8 juillet 1909.

Nature des frais	Montant (en francs)	Montant (en %)
Bâtiment en rez-de-chaussée, de huit travées, pour le tissage, les bureaux... soit 1.669 m ²	63.422	31,9
Une machine à vapeur de 20 à 25 CV et sa cheminée	19.000	9,6
Une turbine de 11 CV	2.800	1,4
Eclairage électrique (215 lampes, transmission de la dynamo)	9.030	4,5
Transmissions	8.100	4
Courroies	1.668	0,8
Chauffage	3.000	1,5
96 métiers à tisser	51.254	25,8
96 mécaniques en 12 lisses	9.888	5
24 dévidoirs	10.560	5,3
5 doubloirs	2.300	1,2
6 ourdissoirs	6.300	3,2
6 cantres	2.700	1,6
8 cannetières	6.720	3,4
Divers	1.500	0,8
Total	198.752	99,7

Source : CHENAVAZ (O.), 1893, pp. 7-10.

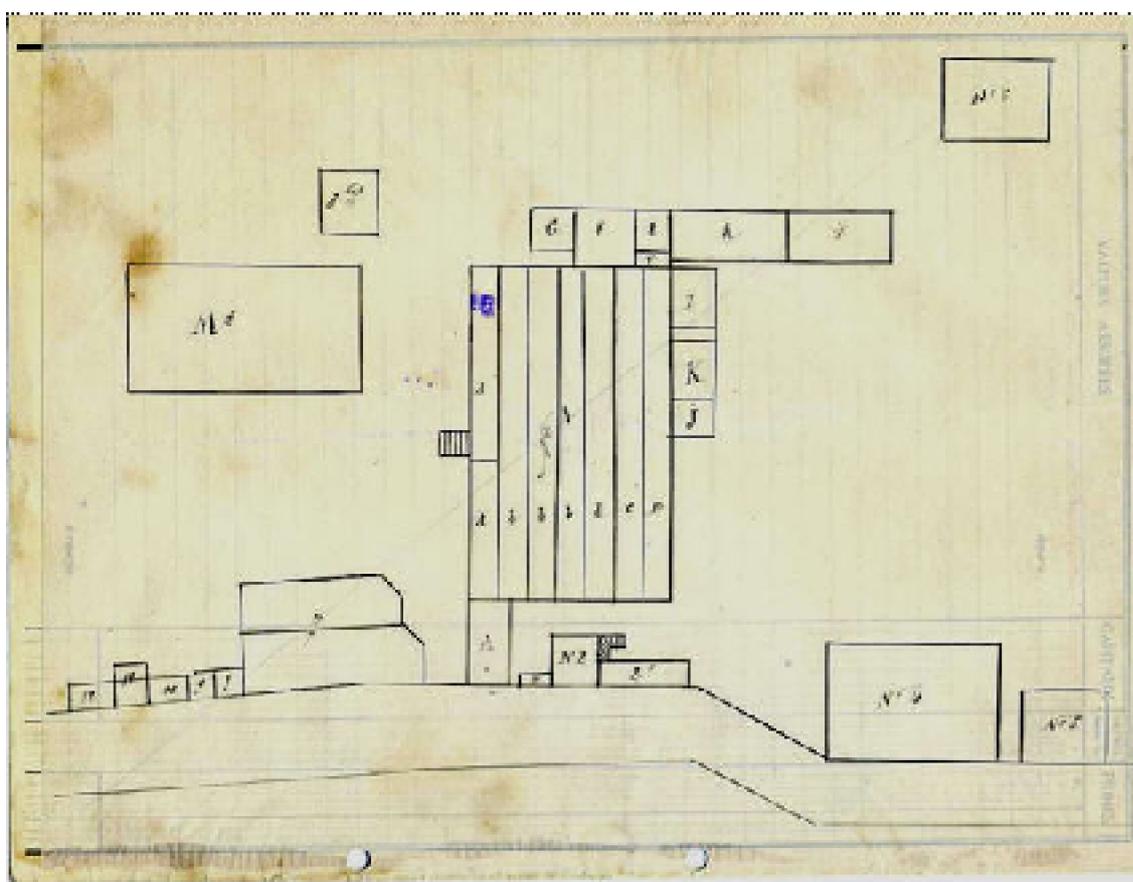
En 1893, Chenavaz, un élu du canton de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, évalue le coût d'une nouvelle usine à 200.000 francs environ, sans prendre en compte toutefois l'achat du terrain. Les bâtiments représentent à peine un tiers du coût total, contre deux tiers pour l'équipement en matériel mécanique. En guise de comparaison, un métier manuel neuf vaut environ cinquante francs, soit dix fois moins qu'un métier mécanique. Le travail manuel permet également de faire l'économie d'une machine à vapeur, d'une chaudière, de courroies et de transmissions. Si on ajoute à cela l'éclairage électrique, encore peu répandu, on arrive à un surcoût de plus de 86.000 francs pour l'équipement d'un tissage mécanique, soit près de la moitié du coût total³⁰⁵⁷.

La mécanisation pousse donc les industriels à modifier l'organisation de leurs ateliers : il faut de grands espaces pour entreposer davantage de métiers à tisser. Pour satisfaire les commandes importantes, les façonniers doivent avoir un matériel pléthorique. La lumière naturelle, obtenue grâce aux larges ouvertures, puis l'électricité, permettent d'allonger la journée de travail, tout en garantissant une plus grande clarté pour vérifier la qualité de la fabrication. Les nouveaux ateliers en rez-de-chaussée facilitent aussi les mouvements de matériels, le montage et le démontage des métiers en particulier, au gré des évolutions de la mode.

Le tissage Mignot est construit « *en maçonnerie couvert en tuiles et vitrages* », avec des toits en sheds. Le principal bâtiment se compose de sept travées, percées par de larges baies vitrées sur les façades. Outre les métiers à tisser, il comprend des bureaux,

³⁰⁵⁷ Sans compter le coût du bâtiment et le reste du matériel.

des entrepôts, une cuisine en sous-sol. Les métiers reposent sur un dallage en ciment. Autour du tissage, divers petits édifices se dressent abritant des ateliers annexes : forge, marchine à vapeur... utiles au bon fonctionnement des métiers à tisser. Entre 1886 et 1913, Joseph Mignot a procédé à des agrandissements de ses ateliers : l'atelier de tordage a été déplacé, une machine à vapeur installée... Il a aussi accru son potentiel productif. Sur le plan de 1886, le tordage se trouvait dans la maison bourgeoise. Comme dans les grandes usines-pensionnats, le dortoir des ouvrières est séparé de l'usine.



Plan 6-Le tissage de soieries Mignot, à Saint-Bueil , en 1913.

Source : APM, Dossier dactylographié d'assurance, 1913.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Numéro	Activité	Numéro	Activité
A 1a	Petit bureau. Cuisine et magasin de tissus en sous-sol.	2	Trois étages : entrepôt, atelier de tordage et de remettage, logement du contremaître.
1a' 1b, c, d	Magasin de l'usine et bureaux. Tissage.	2' et 2''	Magasin des peignes et remisses, entrepôt des schappes et coton.
f g	Salle des turbines, transmissions, machine à vapeur. Chambre d'eau (rez-de-chaussée), atelier du mécanicien.	M3	Maison bourgeoise (le rez-de-chaussée sert aussi d'entrepôt).
h i	Chaudière et charbon (rez-de-chaussée), entrepôt. Petite chaudière à vaporiser, entrepôt de bois.	3bis 4	Poulailler, buanderie, chenil. Deux étages : dortoir.
j	Sur trois niveaux : escalier, atelier de garage, entrepôt.	5	Débarras.
k	Cave pour la soie et matériel (sous-sol).	6	Entrepôt pour le matériel agricole, la paille, le matériel de tissage.
l v	Petite forge (sous-sol). Cheminée monumentale.	7 à 12	Garage pour automobile, logement du concierge, caves, remise, entrepôt de marchandises.

Tableau 61–Valeur des usines (bâtiments et matériel) des façonniers (1864-1904).

3058 Le revenu a été multiplié par vingt.

3059 Landru n'exploite plus lui-même le tissage et préfère le louer à Jean-Marie Brun . Landru s'est reconverti dans la banque.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Nom	Lieu	Activité	Date du décès	Revenu (en francs)	Valeur ³⁰⁵⁸ (en francs)
Hector Joly	Saint-Geoirs	Moulinage	1864	2.000	40.000
Joseph-Gabriel Landru ³⁰⁵⁹	Coublevie	Tissage	1871	4.750	95.000
François-Fleury Cuchet	Chatte	Moulinage	1872	1.000	20.000
Ambroise Veyre	Saint-Bueil	Tissage	1872	6.003	120.060
Antoine Genin	Moirans	Tissage	1873	4.500	90.000
Alfred Constantin de Chanay	St-Nicolas-de-Macell	Tissage	1873	6.800	136.000
François-Régis Couturier	St-Hilaire-de-la-Côte	Moulinage	1873	800	16.000
Maurice Bouvard	Moirans	Tissage	1877	18.000	360.000
François Jourdan	Dolomieu	Tissage	1881	200	4.000
Claude Chapuis	La Tour-du-Pin	Tissage	1883	1.200	24.000
Louis Malescourt	Saint-Jean-de-Bour	Tissage	1883	1.788	35.761
Pierre Bertet	Coublevie	Tissage	1883	5.000	100.000
Laurent Baratin	Tullins	Tissage	1884	4.000	80.000
Henry Brunet-Lecomte	Jallieu	Impression	1886	6.000	120.000
Henri Michal-Ladichère	Saint-Geoire	Tissage	1889	16.000	320.000
Claude-Victor Pochoy	Voiron	Tissage	1892	12.000	240.000
André Dévigne	La Tour-du-Pin	Tissage	1892	1.700	34.000
Séraphin Martin ³⁰⁶⁰	Moirans	Tissage	1893	12.500	250.000
Gustave Veyre	Saint-Bueil	Tissage	1893	15.000	375.000
Pierre Mignot	Saint-Bueil	Tissage	1894	3.300	66.000
Jules Vignal	Saint-Antoine	Filature, moulinage	1896	2.000	40.000
Joseph-Victor Pochoy	Voiron	Tissage	1897	21.000	420.000
Lucien Jocteur-Monrozier ³⁰⁶¹	Nivolas	Tissage	1902	25.000	500.000
Alphonse Couturier	Bévenais	Tissage	1902	25.265	505.300
Romain Bourgeat	Nivolas	Tissage	1903	6.000	120.000
Veuve Valette ³⁰⁶²	Apprieu	Tissage	1903	15.125	302.500
Michel Brunet-Lecomte	Jallieu	Impression	1903	7.040	140.800
Jean-Marie Brun	Coublevie	Tissage	1904	12.000	240.000

³⁰⁵⁸ Le revenu a été multiplié par vingt.

³⁰⁵⁹ Landru n'exploite plus lui-même le tissage et préfère le louer à Jean-Marie Brun . Landru s'est reconverti dans la banque.

³⁰⁶⁰ ADI, 3Q43/97, ACP du 6 novembre 1893 (donation-partage devant M^e Margot du 27 octobre). Martin décède en 1903.

³⁰⁶¹ APJM, Brouillon ms de Lucien Jocteur-Monrozier le 30 septembre 1902.

³⁰⁶² ADI, 3Q43/290, Mutation par décès de Jean-Baptiste Bret . Il loue son usine à la veuve Valette depuis 1898.

Source : Mutations par décès.

Plus on avance dans le siècle, plus la valeur des usines augmente. Les bâtiments sont plus importants en superficie et construits avec des matériaux plus nobles que le pisé et le bois. Les façonniers font davantage appel à des architectes et à des entrepreneurs pour édifier leurs ateliers. À l'intérieur, le matériel devient plus onéreux avec la mécanisation : les métiers mécaniques en métal remplacent les vieux métiers à bras en bois. Progressivement, il faut installer une machine à vapeur pour garantir un travail régulier et continu, contre les débits irréguliers des rivières qui entraînent la mise au chômage des métiers à tisser pendant la période estivale. La rupture est nettement visible à partir des années 1880 chez les façonniers ayant au moins une centaine de métiers : désormais, il est rare de trouver des tissages évalués à moins de 100.000 francs. En dessous de cette évaluation, on trouve des façonniers qui n'ont pas su moderniser leur affaire, comme Dévigne ou Vignal . Pour Baratin et Mignot, il s'agit probablement d'une sous-estimation par les héritiers pour frauder le fisc, car tous les deux possèdent des tissages mécaniques organisés récemment. Les petits façonniers ont des installations moins coûteuses.

À la veille de la Grande Guerre, le département de l'Isère fait partie de ceux où l'électrification est largement entamée ³⁰⁶³ . Dans un centre industriel comme Voiron , l'initiative de l'électrification de la ville revient à des industriels. L'un des premiers à vouloir y amener l'électricité vers 1900, est Léon Béridot, constructeur de métiers à tisser. Le projet est repris dans les mois qui suivent par la Société Hydro-électrique de Fure & Morges, une entreprise fondée en 1900, avec un capital de trois millions de francs. La Société Franco-suisse, proche de Fure & Morges, reçoit alors pour mission d'installer la nouvelle énergie à Voiron, Moirans et Rives ³⁰⁶⁴ . Afin de moderniser leurs installations industrielles, quelques façonniers du textile participent à l'électrification rurale en obtenant la concession de l'éclairage électrique de leur commune, tel Romain Bonvallet , à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs au début du XX^e siècle ³⁰⁶⁵ . Dans le Voironnais et l'arrondissement de Saint-Marcellin , l'électricité fournit en 1910 déjà 40% de la force motrice des usines textiles, contre 32% pour la vapeur et un quart pour l'énergie hydraulique ³⁰⁶⁶ . Comme à Saint-Etienne, dans la passementerie ³⁰⁶⁷ , cette électrification rapide, prépare le retour – éphémère – des petits tissages familiaux dans les années 1920 dans les campagnes du Bas-Dauphiné.

³⁰⁶³ GILLIO (H.), « L'électrification rurale en France et dans la région dauphinoise en particulier », *Les Alpes économiques*, mai 1928, pp. 201-237.

³⁰⁶⁴ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1900, 1902.

³⁰⁶⁵ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris , Librairie E. Flammarion, 1907, p. 154.

³⁰⁶⁶ *Chambre de Commerce de Grenoble, Bulletin mensuel*, séance du 16 octobre 1910, p. 240.

³⁰⁶⁷ BURDY (J.-P.), DUBESSET (M.), ZANCARINI-FOURNEL (M.), 1987.

Ces coûts d'agencement élevés nuisent à la rentabilité des tissages à façon, car désormais le poids des amortissements réduit fortement les bénéfices annuels. Le retour sur investissement est plus long, tandis que dans le même temps, le prix des façons diminue régulièrement.

II-La construction d'un territoire industriel.

En un demi-siècle, les milieux d'affaires isérois ont réussi à mettre en valeur les atouts de leur territoire. Ils en mobilisent les différentes ressources pour obtenir des gains matériels. Ils les mettent ainsi au service de la Fabrique lyonnaise et des fabricants qui, dans de telles conditions, peuvent difficilement se détourner du Bas-Dauphiné. Grâce à cette stratégie, les façonniers conservent de solides positions, notamment face aux contrées où la main d'œuvre est moins chère.

1-Un solide maillage bancaire.

Comme le relève Olivier Chabasseur, « *de par sa profession d'origine, les relations du banquier sont très étendues ; dans « sa ville », il connaît tout le monde et tout le monde le connaît. Son intégrité est de notoriété publique et l'honorabilité de sa famille est au-dessus de tous soupçons* »³⁰⁶⁸.

Déjà, sous le Second Empire, le territoire du Bas-Dauphiné est maillé par un ensemble de petites banques locales exerçant leurs activités dans les principaux bourgs. L'Isère, et en particulier le Bas-Dauphiné, dispose de plusieurs banques solidement implantées dans l'économie locale, en différents points de son territoire, mais sans influence au niveau régional. En 1869, le département compte ainsi vingt-quatre banquiers patentés, sans compter la succursale de la Banque de France, contre trente-neuf environ pour le département du Rhône³⁰⁶⁹, et dont moins de la moitié a pignon sur rue à Grenoble. Le semis bancaire est déjà assez dense avec un ratio de vingt-quatre mille habitants par guichet bancaire³⁰⁷⁰. Peut-on pour autant parler de Système bancaire alpin, dans le cadre d'une région industrielle – ou mieux d'un district industriel³⁰⁷¹ ? Les façonniers ont besoin de deux banques, l'une à Lyon pour se faire

³⁰⁶⁸ CHABASSEUR (Olivier), *Les banques régionales et locales en France et en particulier dans le Dauphiné*, Grenoble, Imprimerie Allier, 1942, p. 86.

³⁰⁶⁹ GIMEL, 1870, p. 419. Jean Labasse explique cette forte densité de banques privées en Isère au XIX^e siècle, grâce à l'existence d'un « *caractère séparatiste* » puisant sa source au rattachement de la province en 1349 au royaume de France, qui donne naissance à un exceptionnel esprit d'initiative en matière bancaire, d'une part, et grâce à l'isolement de la contrée par rapport aux grands axes commerciaux à l'époque moderne, qui a favorisé un « *relatif cloisonnement* » de la vie économique, loin des grands centres financiers. Voir LABASSE (J.), 1955, pp. 186-187. Cependant, avec vingt-quatre banquiers patentés, l'Isère se classe loin derrière la Gironde (97), le Nord (91) ou la Charente (75).

³⁰⁷⁰ PLESSIS (A.), 1987.

³⁰⁷¹ BONIN (H.), 2002.

payer les façons par les fabricants, et l'autre en Bas-Dauphiné pour se procurer du numéraire (essentiellement pour les salaires de la main d'œuvre), escompter des effets et régler les fournisseurs. La banque locale constitue donc le second pilier du financement à court terme des façonniers.

Les banques locales.

Les banques dauphinoises accordent davantage leurs faveurs au commerce et à l'artisanat qu'à l'industrie textile. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les dossiers de faillites et les mutations par décès de ces banquiers. Les façonniers du textile sont boudés par les banquiers locaux qui leur préfèrent, et de loin, les artisans ou les commerçants. À défaut d'archives privées, nous pouvons nous rabattre sur les mutations par décès des banquiers locaux, cependant, celles-ci n'indiquent pas s'il s'agit des comptes de l'entreprise ou des comptes personnels des façonniers.

À La Tour-du-Pin, Alexis Costaz³⁰⁷² est signalé comme banquier dès la Restauration. Très lié à la banque grenobloise Charles Durand & Cie, il investit volontiers ses capitaux dans les industries sucrières et papetières, balbutiantes alors en Isère, là où la plupart de ses confrères rechignent à investir directement dans l'industrie. Le gendre de Costaz, Honnorat, lui succède à son décès. En 1882, la banque Honnorat, Costaz & Cie dispose alors d'un capital de 200.000 francs, mais Honnorat, contrairement à son beau-père, préfère accorder ses faveurs aux agriculteurs des campagnes environnantes plutôt qu'à l'industrie³⁰⁷³. Dès 1850, un marchand de bois de la même commune fonde le Comptoir d'Escompte de La Tour du Pin, au capital d'un million de francs, affilié à l'Union des Comptoirs qui dépend de la Société des Banques Unies, basée à Lyon. Cette nouvelle institution doit évidemment desserrer l'étau qui frappe le Bas-Dauphiné depuis les terribles faillites bancaires de la décennie précédente. En même temps, est fondé à Grenoble le Comptoir Uni, avec, lui aussi, un capital d'un million de francs³⁰⁷⁴. Cependant, ce dernier établissement bancaire n'ayant pas laissé de traces, il est possible qu'il n'ait eu qu'une existence éphémère³⁰⁷⁵.

À Pont-de-Beauvoisin, Pierre-Auguste-Désiré Berlioz exerce la profession de banquier grâce aux capitaux accumulés par sa famille au siècle précédent dans le négoce des toiles de chanvre dans cette cité frontalière³⁰⁷⁶. Dans le tissage mécanique, le

³⁰⁷² Banquier, Alexis Costaz, né vers 1811, est l'un des banquiers les plus importants du Bas-Dauphiné pendant la première moitié du XIX^e siècle. Il épouse Joséphine Lasset [orthographe incertaine], dont il a deux filles. L'aînée, Joséphine-Marie-Louise épouse en 1857 Joseph-Frédéric Honnorat qui succède à son beau-père dans la direction de la banque locale, Costaz & Cie. En février 1830, sa banque prête déjà 37.000 francs à Pouchot, un marchand de bois pour assurer le développement de ses affaires. Costaz décède à La Tour-du-Pin le 16 août 1875 en laissant une succession de 83.000 francs environ. Honnorat décède, quant à lui, à La Tour-du-Pin le 19 décembre 1893 en laissant une succession de 53.000 francs (sans compter 112.870 francs de créances difficilement recouvrables).

³⁰⁷³ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1882.

³⁰⁷⁴ ADI, 5U1117, Tribunal de commerce de Bourgoin, Acte de société devant M^e Niodet, à Lyon, le 30 janvier 1852 et LEON (P.), 1954a, pp. 546-547.

banquier local acquiert une position plus importante dans la mesure où ses fournisseurs sont moins nombreux et établis dans les environs immédiats de l'usine (hormis bien sur les fabricants lyonnais). À la fin du siècle, à Pont-de-Beauvoisin, deux banques rivalisent pour capter les fonds des campagnes, Berlioz & Cie, avec un capital de 80.000 francs, jusqu'à sa mise en liquidation judiciaire en 1905, et la banque Perrier frères, plus récente, qui compte dans sa clientèle un façonnier en soieries comme Mignot, de Saint-Bueil . Pierre Mignot a recours, pour ses opérations bancaires, au Crédit Lyonnais, à Lyon , et à cette banque locale. Cet établissement bancaire assure au tissage d'importants découverts, lui permettant ainsi de faire la jointure entre le paiement des salaires (toutes les cinq semaines) et le règlement des façons par les fabricants (le plus souvent à quatre-vingt-dix jours)³⁰⁷⁷ .

Dans la plaine de Bièvre, essentiellement agricole, la banque Hanoteau & fils, fondée par un vétérinaire et son fils, et sise à La Côte-Saint-André, au capital de 140.000 francs, draine les capitaux des petits exploitants et des liquoristes. Dans le petit bourg des Abrets , au centre d'une nébuleuse de tissage, on trouve la banque Ferrand & Cie, fondée en 1898³⁰⁷⁸ .

Comme à La Tour du Pin, à Bourgoin , une banque participe au développement industriel local : la maison Rivière père & fils est fondée par Antoine Rivière sous la Restauration. On lui doit le développement de l'usine de soieries de Châteautilain dans les premières années de la Monarchie de Juillet. Une première faillite au milieu des années 1840 ne l'empêche pas de poursuivre ses activités de banque, mais en se méfiant désormais des investissements industriels. Toutefois, la maison Rivière ne résiste pas aux vicissitudes politiques du Second Empire, car ses dirigeants s'affirment publiquement comme de farouches opposants au nouveau régime : une nouvelle faillite est prononcée. Toujours à Bourgoin, Louis-Joseph-Michel Roche a d'abord bâti sa fortune sur le négoce des grains. Il consent des prêts par l'intermédiaire des notaires. Grâce aux capitaux accumulés par son père, un aubergiste, le jeune Jean-Pierre Pierri³⁰⁷⁹ se lance dans le prêt – quelques mauvaises langues diraient l'usure – de modestes fonds à des propriétaires terriens ou à des commerçants, c'est-à-dire à des individus lui offrant des garanties de remboursement par la souscription d'obligations hypothécaires. Sans doute a-t-il appris le maniement de l'argent dans l'échoppe de son père, car, à l'époque, il est courant que l'aubergiste fasse crédit à ses clients. Son succès est rapide à Bourgoin. Il se forge une solide réputation sur la place, d'autant qu'il exerce alors un quasi-monopole

³⁰⁷⁵ ADI, 3E14104, Obligation devant M^e Chenavas, à Bourgoin , le 8 février 1830 et 5U1117, Tribunal de commerce de Bourgoin, Acte de société devant M^e Nidot, à Lyon , le 30 janvier 1852. Il convient de signaler également qu'un comptoir d'escompte est créé à Lyon à la même époque.

³⁰⁷⁶ La fortune des Berlioz provient du négoce de toiles de chanvre à la fin du XVIII^e siècle. Augustin Berlioz est maire de Pont-de-Beauvoisin puis conseiller général (1833-1859).

³⁰⁷⁷ APM, Grand Livres du tissage Pierre Mignot (1882-1912).

³⁰⁷⁸ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1894, 1895, 1900, 1903, 1906. Louis Berlioz, banquier à Pont-de-Beauvoisin accepte vers 1900, de reprendre l'activité de scierie de l'un de ses clients faillis, Tissot.

bancaire. Grâce à l'aisance financière acquise et à son réseau de correspondants, construit tout aussi méthodiquement, il obtient non moins rapidement la clientèle des principaux industriels de Bourgoin-Jallieu, les Brunet-Lecomte. Dès les années 1860, voire même dès la fin de la décennie précédente, ceux-ci sollicitent les services de Pierri pour traiter une partie de leurs effets de commerce et pour leur fournir, le cas échéant, de la monnaie sonnante et trébuchante pour la paie des ouvriers. Pour les gros effets de commerce, les Brunet-Lecomte s'adressent en revanche à leur partenaire lyonnais, la banque Aynard & Rüffer. Les Brunet-Lecomte et Jean-Pierre Pierri s'entendent d'autant mieux qu'ils ont de solides affinités politiques et confessionnelles : ils représentent les milieux conservateurs et le parti de l'ordre sous le Second Empire et dans les années 1870. Maire de Bourgoin à partir de 1867, Pierri est élu conseiller général en 1871 dans le sillage de Thiers. Il inscrit son action politique dans celle du gouvernement d'ordre moral, soutenant la candidature de Baboin dans la circonscription de La Tour-du-Pin lors des législatives de 1877³⁰⁷⁹. Il perd tous ses mandats politiques en 1877. Comme la politique d'Ordre moral prônée, il est balayé par l'industriel Pierre Pascal, propriétaire d'une vaste cartonnerie aux Eparres³⁰⁸¹. Pour sa part, Henry Brunet-Lecomte occupe le fauteuil de maire de la commune voisine, Jallieu, entre 1860 et 1870, alors qu'il siège au Conseil municipal depuis 1848. Catholiques pratiquants dans une petite ville de province, on peut supposer qu'ils fréquentent les mêmes cercles. Jean-Pierre Pierri, le principal banquier de Bourgoin, préfère accorder des prêts à quelques gros propriétaires fonciers offrant de solides garanties³⁰⁸². Sur les 880.000 francs environ de créances diverses ou hypothécaires en compte chez lui, on ne relève aucun industriel ! Il doit au mieux se contenter d'escompter quelques papiers, comme nous l'avons vu avec Brunet-Lecomte. Le principal concurrent de Pierri, à Bourgoin, dans les années 1870, se nomme Dalban, qui parvient à convaincre la maison Brunet-Lecomte de traiter ses affaires chez lui désormais. En 1877, Dalban accorde un prêt de vingt mille francs à Bouvard, un petit filateur de coton de Bourgoin, avant que celui-ci ne fasse faillite. Probablement fragilisé par

³⁰⁷⁹ ADI, 3Q4/761, Mutation par décès du 26 novembre 1896. Pierri a été maire et conseiller général conservateur de Bourgoin de 1871 à 1877, et fondateur de la société de gymnastique locale « La Fraternelle ». En 1877, aux élections cantonales, il est battu par l'industriel Pierre Pascal, des Eparres. Il intègre le conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Bourgoin à partir de 1868. La même année, il achète pour 60.000 francs le château des Boirieux, à Chozéau et Frontonas (un domaine de soixante-trois hectares) à un neveu du marquis de Murinais, le baron de Viry. En 1880, il devient vice-directeur de cet établissement. Notable fortuné, Pierri dote richement sa fille Marie-Jeanne-Bénédicte-Alice lors de son mariage en 1882 avec un avocat de Vienne, Pierre-Félix Combaudon : outre son trousseau (15.000 francs), la jeune fille reçoit de ses parents 235.000 francs en avancement d'hoirie ainsi qu'un domaine rural de vingt-trois hectares. Pierri décède à Bourgoin le 27 mai 1896 en laissant à ses deux enfants une succession supérieure à 1.300.000 francs, dont plus de 300.000 francs investis dans l'immobilier.

³⁰⁸⁰ BOREL (T.), p. 199.

³⁰⁸¹ BRICHET (E.), 1901, pp. 52-53.

³⁰⁸² ADI, 3Q4/113 à 115, ACP du 1^{er} juillet 1871 (ouverture de crédit de 40.000 francs consentie à la Veuve Drier de la Porte, de Bouvesse-Quirieu), du 21 juillet 1871 (ouverture de crédit à Guillaume Roux, de La Verpillière, de 35.000 francs), du 6 septembre 1871 (ouverture de crédit à Marc Antoine Badin, de Nantoin, de 51.000 francs) et du 18 janvier 1872 (ouverture de crédit à la Veuve Marion, des Avenièrès, de 10.000 francs).

la crise économique et industrielle qui touche durement la région lyonnaise à partir de 1882, Dalban transforme sa banque en société en commandite, d'un capital de cent mille francs en 1883, grâce à l'appui de neuf commanditaires, dont les banquiers Fièrè , de Voiron , et le fabricant lyonnais Camille Chavant , également installé à Voiron. Mais cela ne suffit pas, et Dalban doit liquider son établissement avant son décès en 1886³⁰⁸³ . Ainsi, dans les années 1860 et au début de la décennie suivante, les Brunet-Lecomte ont pour banquiers, la maison Aynard & Rüffer, à Lyon , l'un des plus importants banquiers privés de la place, et Jean Pierre Pierri, à Bourgoin. Puis, probablement à l'instigation de Michel Brunet-Lecomte , ils se tournent vers Droche, Robin & Cie, de Lyon, et vers le correspondant local de ces derniers, H.G. Dalban & Cie, de Bourgoin. Dans le cas de la manufacture d'impression, le banquier local occupe un rôle marginal, se limitant à l'escompte de quelques effets secondaires. Le numéraire est fourni par le principal client de la manufacture, la maison Brunet-Lecomte, Devillaine³⁰⁸⁴ & Cie, qui adresse, chaque mois, un group à Bourgoin pour payer les ouvriers (généralement 20.000 francs dans les années 1860). Le banquier lyonnais est, en revanche, un rouage essentiel à la bonne marche de l'entreprise puisqu'il sert d'intermédiaire dans le règlement des fournisseurs de la manufacture, qu'ils soient Lyonnais, Parisiens, Alsaciens ou Suisses. Grâce à l'escompte des effets de commerce par son banquier lyonnais, la manufacture Brunet-Lecomte peut régler ses fournisseurs les plus éloignés tout en obtenant un crédit à court terme³⁰⁸⁵ . Elle s'approvisionne majoritairement à Lyon en matières colorantes, les sous-traitants qu'elle emploie (graveurs, teinturiers, grilleurs) y sont également domiciliés.

Tableau 62-Principaux banquiers du Bas-Dauphiné, dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Nom du banquier	Ville	Date de la mutation par décès	Fortune au décès (en francs)	Actif bancaire ³⁰⁸⁶ (en
-----------------	-------	-------------------------------	------------------------------	------------------------------------

³⁰⁸³ ADI, 3Q4/133, ACP du 3 décembre 1877 (ouverture de crédit devant M^e Giboulet, à Bourgoin , le 2 décembre 1877), 3Q4/665, Enregistrement le 12 mars 1883 d'un acte sous-seing privé du 1^{er} mars. Depuis 1877, Dalban est déjà soutenu financièrement par Carlin , un banquier établi à Rives . Hippolite Dalban décède à Yokohama, au Japon, le 3 février 1886, ruiné : après sa liquidation, il reste encore près de 79.000 francs de dettes non payées.

³⁰⁸⁴ Fabricant de soieries, Jean-Marie-Joseph Devillaine est originaire de Peveux, dans la Loire, où il est né le 7 octobre 1821, d'un père notaire. Il débute sa carrière chez Brunet-Lecomte à Lyon, avant de devenir employé intéressé aux bénéfices. Promu au rang d'associé par René Brunet-Lecomte en 1856, il épouse à l'automne 1858 Marie-Joséphine-Delphine-Sabine Denantes, issue de la famille de négociants en toiles de Voiron . Lui dispose alors d'une fortune évaluée à 150.000 francs, tandis qu'elle apporte pour 88.000 francs en trousseau ou en argent. Pendant l'été 1877, son fils Charles le rejoint dans le capital de la société comme associé. En 1891, il obtient du tribunal civil de Roanne une modification de son patronyme, désormais écrit en deux mots, « *de Villaine* ».

³⁰⁸⁵ PLESSIS (A.), 2001.

³⁰⁸⁶ Nous faisons figurer ici les créances, les effets, les billets, les espèces, le montant des comptes courants des clients... mentionnés dans les mutations par décès. Pour les successions faisant référence à la communauté de biens des époux, nous n'avons pas isolé la part de chacun des deux époux dans l'actif bancaire : autrement dit, nous mentionnons ici l'actif bancaire de la communauté, alors que pour la fortune, nous n'avons retenu que celle du banquier défunt.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

				francs)
Joseph-Théodore Carlin ³⁰⁸⁷	Rives	1901	593.487	1.695.513
Jean-Pierre Pierri ³⁰⁸⁸	Bourgoin	1896	1.320.661	995.739
Louis-Joseph-Michel Roche	Bourgoin	1872	1.887.349	847.531
Joseph-François Moyne-Bressand	Bourgoin	1890	197.043	176.193
Joseph-Frédéric Honnorat ³⁰⁸⁹	La Tour-du-Pin	1894	53.269	160.376
Auguste-André Fièrè	Voiron	1886	337.090	154.783
Frédéric Broquis	Rives	1892	149.302	121.985
Auguste Humbert	Voiron	1885	188.939	134.298
Antoine Rivière	Bourgoin	1862	107.783	67.000
Alexis Costaz	La Tour du Pin	1876	83.797	27.507
Augustin-Jérôme Repellin	Voiron	1876	147.540	0
Pierre-Auguste-Désiré Berlioz	Pont-de-Beauvoisin	1877	245.603	?
François-Joseph Brun-Baronnat	Tullins	1841	203.948	?

Sources : Mutations par décès.

À Bourgoin , Pierri , longtemps en position de force, subit la concurrence dans l'escompte et le prêt, du minotier Charles Bonhomme père qui dispose d'une fortune d'un million de francs pour traiter ses affaires, dont trois cent mille investis dans ses affaires : s'il continue de diriger sa minoterie, c'est son fils homonyme qui se charge de l'escompte de papiers commerciaux et de prêts à des agriculteurs et plus rarement à des industriels³⁰⁹⁰ . Dans les années 1890, un autre banquier s'installe à Bourgoin, Joseph Gauthier, disposant d'une fortune de 600.000 francs et d'un « *bon crédit* ». D'après la Banque de France, les affaires de Gauthier concernent essentiellement les placements et la spéculation immobilière, l'assurance, le prêt aux agriculteurs et l'escompte pour des

³⁰⁸⁷ La succession de Carlin comporte un lourd passif. Dans l'actif bancaire, nous avons intégré les effets en portefeuille et les créances (970.920,83 francs), ainsi que l'ensemble des créances douteuses (335.334,96 francs) et les valeurs de bourse où se trouvent des obligations hypothécaires (389.258,35 francs). La fortune est, en revanche, indiquée déduite du passif.

³⁰⁸⁸ Pour le calcul de l'actif bancaire, nous avons intégré les valeurs de bourse, les créances hypothécaires et les créances diverses.

³⁰⁸⁹ Dans l'estimation de la fortune, nous n'avons pas retenu le montant des créances douteuses, jugées perdues par le receveur de l'enregistrement et le déclarant de la mutation, soit 112.870 francs.

³⁰⁹⁰ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon , années 1884, 1885, 1898. En 1894, la maison Ch. Bonhomme & fils accorde une ouverture de crédit de 60.000 francs au liquoriste Denis Chavin, de Bourgoin .

petits industriels de la région ». Les inspecteurs de la Banque de France le présente plutôt comme un « *marchand de biens* »³⁰⁹¹. Plus modestement, Moyne-Bressand, qui opère dans les années 1880 grâce à un capital d'environ 200.000 francs, s'occupe uniquement de l'escompte d'effets de faible importance, il est donc peu probable que des façonniers utilisent ses services, mais plutôt des agriculteurs et des minotiers³⁰⁹². La Veuve Moyne-Bressand est la première à se retirer des affaires, à la fin du XIX^e siècle. Puis, c'est au tour de Gauthier, qui, en 1903, préfère liquider son entreprise avant l'installation annoncée d'une agence du Crédit Lyonnais à Bourgoin³⁰⁹³.

À Saint-Marcellin, Laurent David apparaît comme le principal bailleur de fonds de l'arrondissement au milieu du siècle, avec une certaine envergure, puisqu'il est en mesure de donner 47.000 francs en avancement d'hoirie en 1864 à sa fille lors de son mariage avec un banquier de Montélimar. Dans les années 1860, un second banquier a pignon sur rue à Saint-Marcellin, Victor Perret³⁰⁹⁴, qui d'ailleurs a la confiance de Fleury Cuchet et de son gendre Crozel. Perret est chargé de fournir une partie du numéraire nécessaire à Cuchet pour procéder à ses achats de cocons sur les marchés locaux, au nom de ses clients lyonnais en échange de traites et du paiement d'une commission. En effet, pendant la saison d'achat des cocons pour la filature, c'est-à-dire en juin essentiellement, la maison d'origine italienne Feroldi & Cie, des marchands de soie également établis à Lyon, lui expédient régulièrement des groups, mais cela ne suffit pas toujours à régler les achats quotidiens. En l'absence d'autres liquidités, le banquier local vient soutenir Cuchet dans ses achats par ce procédé³⁰⁹⁵. À Tullins, c'est Adrien Brun-Baronnat³⁰⁹⁶ qui fait figure de banquier local sous le Second Empire, grâce à ses relations avec la principale banque locale de Grenoble, Gaillard père & fils, puis dans les années 1880, il est à peine éclipsé par une autre petite banque locale, Vieux & Frébet, qui est également marchand de fer, au modeste capital de 40.000 francs, mais qui a l'avantage d'être le correspondant du Crédit Lyonnais à Tullins. Vieux & Frébet a su capter la clientèle des fabricants de chaussures des environs³⁰⁹⁷. Pourtant, la banque Brun-Baronnat est solidement établie depuis 1820 à l'instigation de François-Joseph qui s'établit à l'âge de vingt-cinq ans.

³⁰⁹¹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, années 1896, 1897, 1903.

³⁰⁹² ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, années 1887, 1892.

³⁰⁹³ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Lyon, année 1903.

³⁰⁹⁴ Banquier, Victor Perret est né à Beauvoir le 14 décembre 1804. Il fonde sa banque en 1867.

³⁰⁹⁵ APAG, Registre de copies de lettres 1871-1874, Lettre ms de Cuchet ou de son gendre, adressée à Victor Perret, le 2 juin 1871.

³⁰⁹⁶ Banquier, Adrien Brun-Baronnat est né à Tullins le 4 juillet 1828. La banque Veuve Baronnat & Masson remonte en fait à 1820. Il tente vers les années 1880, de donner plus d'importance à ses affaires en fondant un nouvel établissement, le Crédit Tullinois, mais l'entreprise s'achève par un désastre financier. Cependant, la maison poursuit son activité pendant quelques années encore avec à sa tête Isidore Brun-Baronnat, son frère.

³⁰⁹⁷ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1888, 1889.

Lorsqu'il décède à l'automne 1841, son épouse, Cécile Masson, poursuit l'affaire. Mais la banque la plus importante de l'arrondissement de Saint-Marcellin reste celle de la famille Brun-Baronnat, avec un capital de 200.000 francs au milieu des années 1890, réduit à cent soixante mille francs en 1895. Cette banque est commanditée discrètement par le papetier rivois Victor Blanchet. Ce dernier soutient également avec ses fonds, la banque Viallon, à Rives, héritière de la banque de Théodore Carlin, lorsqu'en 1906 elle traverse une mauvaise passe en raison d'importantes immobilisations de capitaux. La banque Brun-Baronnat est toutefois concurrencée par des établissements de taille plus modeste comme Champavier (capital de 60.000 francs), et Boissieux & Massey à Saint-Marcellin.

À Rives, au cœur de la vallée industrielle de la Fure, riche en taillanderies, en forges et en papeteries, on note la présence comme banquier de Jules-Amédée Martinon, originaire de cette commune (né en 1802), puis de Théodore Carlin³⁰⁹⁸ et de Frédéric Broquis³⁰⁹⁹. En 1881, pour conduire ses affaires, Carlin ne dispose que d'un maigre capital : 80.000 francs en propre et autant en commandite³¹⁰⁰. En revanche, Théodore Carlin, établi à Rives, s'intéresse davantage à la clientèle industrielle avec la même modération. Parmi ses clients, on relève ainsi Allimand³¹⁰¹ (4.344,05 francs) dans la construction mécanique, Blanchet frère & Kléber (2.227,75 francs) et Louis Bruel (281,80 francs) dans la papeterie, Boirivant & Cie, de Réaumont (1.130,75 francs) dans le secteur lainier, et deux façonniers du textile, Eugène Combe, de Renage (3.304,95 francs) et Léon Gillet à Apprieu (111,10 francs), alors que le montant total des comptes débiteurs atteint environ 430.000 francs, sans compter les effets en portefeuille (540.000 francs). Carlin est également le créancier d'un important façonnier, Honoré Bruny, à hauteur de plus de 40.000 francs pour une obligation hypothécaire souscrite en 1889³¹⁰².

Les mutations par décès ne mentionnent pas en revanche les ouvertures de crédit ni le montant des découverts autorisés. De même, les minutes notariales recèlent quelques ouvertures de crédit faites par des banquiers, mais le plus souvent elles s'adressent à des commerçants ou à des propriétaires terriens. En 1863, au moment de sa faillite, la banque Veuve Rivière & Fils³¹⁰³, établie à Bourgoin, n'a aucun industriel pour client, mais uniquement des négociants, des commerçants et quelques particuliers.

Les banques voironnaises.

³⁰⁹⁸ Banquier, Joseph-Théodore Carlin est né vers 1831. Il épouse Adélaïde Caillat, dont il a deux filles. Il décède à Rives le 16 mai 1901 en leur laissant une succession de 593.487 francs (l'actif est de 1.450.864 francs, mais il est grevé d'un passif de 897.376 francs).

³⁰⁹⁹ Banquier, Frédéric Broquis est né vers 1820 d'une famille de liquoristes du Grand-Lemps. Il décède à Rives le 24 octobre 1892 en laissant à ses deux fils, l'un banquier et l'autre liquoriste, une fortune de près de 150.000 francs (ses apports dans sa banque sont estimés à 121.985 francs).

³¹⁰⁰ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1881.

³¹⁰¹ DOUILLET (R.), 1996.

³¹⁰² ADI, 3Q20/319, Mutation par décès du 16 novembre 1901.

Mais le principal centre bancaire du Bas-Dauphiné se trouve à Voiron . Il puise ses origines dans la présence de nombreux négociants en ville. Au milieu du XIX^e siècle, malgré le lent déclin du marché des toiles de chanvre, Voiron continue à jouer un rôle de place négociante. Entamée un siècle plus tôt, cette histoire lui permet néanmoins de susciter un terreau favorable à l'épanouissement industriel, en créant une atmosphère industrielle propice à l'apparition d'un patronat actif.

Nombreux sont les négociants en toiles qui exercent également une activité de banque, ne serait-ce que pour pratiquer l'escompte d'effets. Grâce à ses trois foires annuelles et ses marchés hebdomadaires, la place voironnaise draine des capitaux – aussi modestes soient-ils – en provenance des campagnes environnantes mais aussi du Midi, ou de l'étranger. Le constat est le même pour Bourgoin , grâce au commerce des grains. Sous le Second Empire, les premiers établissements spécialisés dans la seule activité de banque et dans l'escompte commencent à faire leur apparition dans les deux villes. Au premier rang, on retrouve les négociants en toiles : chacun exerce occasionnellement une activité de banquier en accordant des prêts, mais il s'agit au mieux d'une activité secondaire.

Seule la maison Rambeaud frères suit une trajectoire initiée jadis par leurs anciens associés, les Perier, en délaissant sous la Monarchie de Juillet, le commerce des toiles pour se consacrer exclusivement à la banque, sous la même raison sociale, à l'instigation de Germain et Claude Rambeaud . Après leur décès, leur banque est reprise progressivement par leur neveu, Jules Monnet-Daiguenoire , lui-même héritier d'une famille de négociants en toiles. Ce dernier, également célibataire, s'adjoint à son tour les services de son neveu, Baptiste Martin, un ancien notaire voironnais. À l'origine, la maison Rambeaud frères, créée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, est l'une des principales firmes de négoce de toiles de Voiron , derrière les Denantes , Perier, ou Tivollier. Dès cette époque, il est probable que les Rambeaud pratiquent aussi le métier de banquier comme tous les négociants ; le fait n'est pas rare. Comme bon nombre de leurs contemporains, dans le premier tiers du siècle suivant, les Rambeaud abandonnent les toiles pour se consacrer exclusivement à la banque³¹⁰⁴ . Dès les dernières années de la Restauration, la maison Rambeaud frères & Bernard apparaît sur les almanachs départementaux comme agent particulier de la Compagnie Royale d'Assurance contre

³¹⁰³ ADI, Dossier de faillite de la banque Veuve Rivière & Fils, Bilan. Depuis le coup d'Etat du Deux-Décembre, la famille Rivière, républicaine convaincue, manifeste ouvertement son opposition au régime impérial. Le père, Antoine, alors conseiller municipal, aurait réclamé la mise en accusation du Prince-Président et lancé un appel aux armes, ce qui lui valut d'être arrêté dans les jours qui suivent. Il se réfugie ensuite en Savoie. Son épouse, quant à elle, introduit à Bourgoin les pamphlets de Victor Hugo. Leur fils, Benoît-Scipion, avocat et directeur de la société musicale de Bourgoin, a fui après le coup d'Etat, en Belgique avant de passer en Suisse et en Italie, avant de rentrer en 1857. Suspecté d'avoir participé à l'attentat d'Orsini contre Napoléon III en 1858, il est condamné à la déportation en Algérie. Il semble donc que les déboires politiques de la famille Rivière aient eu raison de leurs affaires et de leur banque.

³¹⁰⁴ Voir BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 317 : « *la banque locale est le produit ancien du milieu négociant* » et LABASSE (J.), 1955, p. 15. Les banquiers grenoblois sont tous issus du négoce : Jouvin de la ganterie, Charpenay du commerce de draps, Ferradou de la minoterie, Lambertton du commerce des grains... La situation est identique à Saint-Etienne où des fabricants de rubans exercent en même temps des fonctions de banquiers, avant de se spécialiser. Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, p. 190.

l'Incendie, dont l'agent général pour l'arrondissement de Grenoble se trouve être la société Augustin Perier & Cie, elle-même associée aux frères Rambeaud dans leur commerce de toiles³¹⁰⁵.

La banque est reprise d'abord par le gendre de Claude Rambeaud, Jules Monnet-Daiguenoire (vieille famille voironnaise issue également du négoce des toiles) puis par Baptiste Martin, un ancien notaire qui vend sa charge pour succéder à son beau-père³¹⁰⁶. En 1855, la banque accepte d'ouvrir un compte courant pour remises de billets, de traites, de mandats à un jeune façonnier en soieries, récemment établi, Eustache-Antoine Bonniel. La maison Rambeaud frères se propose aussi de lui fournir des avances. Pour obtenir ces facilités, Bonniel et son père ont pris une hypothèque sur leurs propriétés agricoles³¹⁰⁷. La Banque de France semble ignorer la maison Rambeaud frères, à telle point qu'en 1893, ses agents considèrent que la maison Ducrest, Martin & Cie, héritière de Rambeaud frères, n'a qu'une seule année d'existence, peut-être parce que cette dernière ne devait pratiquer que l'escompte.

Ce sont les fils de Baptiste Martin, dont l'un a dirigé l'agence du Crédit Lyonnais, qui transforment en 1892 la vénérable maison Rambeaud frères en banque Ducrest, Martin & Cie. Vellot, le gendre de Ducrest, et le fondé de pouvoir de la nouvelle banque, se trouve être lui aussi un ancien membre du Crédit Lyonnais, comme sous-directeur d'agence à Grenoble. Les nouveaux dirigeants adoptent résolument une nouvelle stratégie de conquête en direction de la papeterie et de l'industrie hydro-électrique naissante, sous l'action de Louis Ducrest, actionnaire des papeteries Lafuma. De 400.000 francs au moment de sa création en 1892, le capital de la banque est porté six ans plus tard à 600.000 francs, tandis que le montant des comptes courants des associés est d'environ un million de francs. Au décès de Ducrest, les Martin lui trouvent un successeur en la personne d'Alcide Thouvard³¹⁰⁸, issu d'une riche famille d'industriels grenoblois³¹⁰⁹. Le

³¹⁰⁵ *Almanach de la Cour royale de Grenoble, année 1829*, Grenoble, Baratier frères, sd [1828], pp. 154-155.

³¹⁰⁶ ADI, 3E29146, Acte de notoriété devant M^e Margot (Voiron) le 10 avril 1874.

³¹⁰⁷ ADI, 3E29108, Ouverture de crédit devant M^e Bourde-Bourdon, à Voiron, le 16 décembre 1855. Bonniel n'est pas propriétaire de sa fabrique.

³¹⁰⁸ Entrepreneur en travaux publics, Alcide Thouvard est né à Barraux le 30 janvier 1844, d'un père, François-Alexis, déjà solidement établi comme entrepreneur. Après des études au Lycée Vaucanson de Grenoble, il s'associe avec son père en 1868 sous la raison sociale Thouvard & fils, rejoint deux ans plus tard par son frère cadet, Emile-Hector (futur maire de Barraux et juge au Tribunal de Commerce de Grenoble). Ses affaires le poussent à participer à la construction du port de Dunkerque, à différents travaux à Royan, Calais, Le Havre ou encore à l'édification de la bibliothèque de Grenoble. Au début du XX^e siècle, il obtient un contrat de trois millions de francs dans la construction du métro parisien. Il épouse Marie-Rose Biron, la fille d'un exploitant de carrières, qui lui donne deux fils, dont Georges. Alcide Thouvard s'engage dans la vie économique locale, d'abord comme membre de la Chambre de Commerce de Grenoble puis comme administrateur de la Société du Tramway de Grenoble à Chapareillan. À partir de 1884, il occupe le fauteuil de maire de la ville de Meylan. BEYLS (P.), 2000, vol. 4, pp. 307-322 et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900.

³¹⁰⁹ ADI, Acte de société et PILLET (J.), 2000.

siège social de la banque est rapidement transféré à Grenoble, place Victor-Hugo, tandis que l'agence de Voiron est rétrogradée au rang de succursale, avec à sa tête Albert Martin, l'un des associés gérants. De nouveau, en janvier 1900, le capital de la banque est augmenté et porté à 800.000 francs pour soutenir son expansion.

En décembre 1911, la vénérable maison Rambeaud frères, rebaptisée entre-temps Banque du Dauphiné, devient une société en commandite par actions dont le capital atteint en 1920 vingt-cinq millions de francs, contre trois millions avant 1916. Sans doute sous l'influence de la famille Thouvard, un conseil de surveillance exclusivement composé de personnalités grenobloises³¹¹⁰ assiste la direction : les industriels voironnais, pourtant proches de la famille Martin, en sont exclus³¹¹¹. Dès la fin des années 1890, Thouvard, Martin & Cie apparaît comme la plus dynamique et la plus audacieuse des banques iséroises, au grand dam des inspecteurs de la Banque de France. Dans l'industrie textile locale, elle n'accorde ses faveurs qu'à deux grandes entreprises, Michal-Ladichère dans les soieries, et Villard, Castelbon & Vial, dans les toiles de chanvre. En revanche, les papeteries, comme Lafuma ou Blanchet, ou les constructeurs mécaniciens comme Joya ou Bouchayer sont mieux accueillis³¹¹². L'arrivée de la Banque Privée à Grenoble, à l'automne 1901, avec à sa tête à partir de 1902, Vellot, l'ancien fondé de pouvoir de Ducrest, Martin & Cie, accroît la rivalité locale entre les différents établissements bancaires.

La maison Rambeaud frères doit faire face à la concurrence de trois autres banques locales, l'une issue du négoce de bois, l'autre du commerce de tissus et la dernière du négoce de toile et du tissage de soieries. Abel Roget³¹¹³ et Augustin Repellin³¹¹⁴, dès 1839, acceptent de se livrer à « *l'escompte des effets de commerce et d'autres opérations de même nature qui seraient à leur convenance* » en complément de leur activité dans le

³¹¹⁰ En 1919, le conseil de surveillance se compose de la façon suivante : Paul Magnan, ancien inspecteur de la Banque de France et industriel, Eugène Bondat, industriel et ancien président du Tribunal de Commerce, Victor Armand, industriel, Aimé Bouchayer, administrateur délégué de Bouchayer & Viallet et administrateur de la Banque de France, Pierre Ducrest, ingénieur hydraulicien, Gabriel Magnin, juge au tribunal de commerce, François Peyron, industriel à Vizille et Achille Raymond, industriel et administrateur de la Banque de France. L'année suivante, François-Marsal, ancien ministre des finances et administrateur de la BUP les rejoint, ainsi que le comte Gabriel de la Rochefoucauld.

³¹¹¹ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900, *Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque du Dauphiné, 1919-1920*, Grenoble, Imprimerie Joseph Allier, 1920-1921, pp. 12-14, *Banque du Dauphiné*, n°83, le 12 janvier 1925, n°96, le 10 août 1927. Au milieu des années 1920, la Banque du Dauphiné est présente à Voiron, Grenoble, Rives, La Mure, Lyon depuis 1918 (rue du Bât d'Argent), Vizille et au Bourg d'Oisans, Corps, La Verpillière. A partir du 1^{er} janvier 1925, elle reprend, à Bourgoin, la Banque Charles Bonhomme & Fils, puis deux ans plus tard, elle installe une agence à La Tour-du-Pin. En 1931, elle dispose en outre d'agences également aux Abrets, à Pontcharra-sur-Bréda, à Allevard, aux Avenières, à Morestel et à Rive-de-Gier.

³¹¹² ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900.

³¹¹³ Négociant en bois et banquier, Abel-Hector Roget est né à Voiron vers 1810. Marié à Victoire Dumollard, il décède dans sa ville natale le 26 mai 1884. En août 1848, il se fait élire conseiller général de Voiron jusqu'en 1852. Il exerce quelques mois la fonction de maire de la ville.

bois, grâce à un capital de 200 puis de 300.000 francs. Ils ont d'ailleurs leurs bureaux à Voiron sur le cours Sénozan, à quelques mètres seulement de la banque Rambeaud. Dès la fin du Second Empire, le banquier voironnais Abel Roget jouit d'une solide réputation qui dépasse les limites de sa ville. En 1865, il siège ainsi au conseil d'administration des Forges et Aciéries de Saint-Etienne, une société au capital de près de deux millions de francs, aux côtés d'Edouard Aynard³¹¹⁵.

La troisième banque à avoir pignon sur rue à Voiron, se nomme Toul & Fièrè³¹¹⁶. La dernière banque voironnaise disposant d'une certaine surface financière est celle fondée par Landru, un ancien façonnier en soieries, issu d'une famille de petits négociants en toiles de Voiron, rapidement reconverti dans le métier de banquier. La banque Landru, à Voiron, fondée par Joseph, ne recrute paradoxalement aucun client parmi les industriels du textile. Proche des milieux catholiques, Joseph Landru et son fils, Marcel, se laissent convaincre d'investir des capitaux dans les nouvelles banques lyonnaises fondées dans l'euphorie de la fin des années 1870. Le krach de l'Union Générale et de la Banque de Lyon et de la Loire, fait perdre de grosses sommes à la banque Landru qui sort amoindrie de la crise. Elle n'occupe plus alors qu'une position secondaire à Voiron, malgré les liens qui l'unissent à la puissante banque Charpenay de Grenoble. En 1888, la banque Landru ne dispose que d'un capital de 100.000 francs³¹¹⁷. En 1892, lors du décès de Marcel Landru³¹¹⁸, le fils de Joseph, sa mutation révèle la quasi-absence d'industriels dans son portefeuille de créances (hormis Bruyas, un fabricant de registres établi à Voiron, et quelques autres) ; ce sont en fait majoritairement des créances sur d'autres banques qui composent son portefeuille.

Le petit banquier voironnais Auguste Humbert³¹¹⁹, en 1885, n'a que trois comptes chez lui au nom de façonniers du textile, Pochoy père & fils (158,90 francs), Adrien Béridot (1.666,65 francs) et Florentin Poncet (75,25 francs), sur un montant de créances

³¹¹⁴ Négociant en bois, puis banquier, Augustin-Jérôme Repellin est né à Moirans le 29 juin 1799. Il épouse vers 1841 Céline Marchand. Il décède à Voiron le 20 février 1876, en laissant à ses deux enfants, une succession estimée à 147.540 francs.

³¹¹⁵ BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 167.

³¹¹⁶ ADI, 3E29146, Acte de notoriété devant M^e Margot, à Voiron, le 10 avril 1874, 11U417, Tribunal de commerce de Grenoble, Acte de société sous seing privé le 25 juin 1868, 11U416, Actes de société du 23 janvier 1858 et du 15 juin 1857. Banquier, Auguste-André Fièrè est né à Romans le 26 août 1814. Il épouse en 1845 Julie-Magdelaine Perrin, la fille d'un petit banquier voironnais, Odile-Balthazard Perrin. Par sa belle-famille, Fièrè intègre le monde des négociants en toiles, puisque sa belle-mère est la fille d'Alexis I Vial, fondateur d'une maison de négoce. Son fils, Joseph-Auguste-Odile, épouse Elisa-Marie-Adrienne Lafuma (□ 05 mai 1898), l'une des filles du papetier voironnais Jean-Baptiste Lafuma. Quant à Marie-Hélène-Julie, sa fille, elle épouse en 1872, elle aussi, un patron du papier, Aimé-Paul de Montgolfier, propriétaire de la papeterie de Charavines. Fièrè se trouve être l'un des principaux actionnaires de la Société des Papeteries de Voiron et des Gorges (cent huit actions). Auguste-André Fièrè décède à Voiron le 16 mars 1886 en laissant à ses cinq enfants une succession de 337.090 francs. Ses fils Joseph-Auguste-Odille et Emile-Auguste-Odille fonde en 1883 un commerce de rouenneries et de soieries à Voiron au capital de 190.000 francs.

³¹¹⁷ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1884, 1888.

³¹¹⁸ ADI, 3Q43/268, Mutation par décès du 16 août 1892.

s'élevant à 60.331 francs, non compris les effets à recevoir ou les billets. Il ne possède aucune créance ou compte au nom de Jules Monin, son neveu par alliance. La cité voironnaise tire de son passé négociant des pratiques commerciales répandues dans l'ensemble de ses élites qui consentent, au moins jusqu'en 1882, à prêter des capitaux abondants aux milieux d'affaires locaux, en échange d'une garantie hypothécaire. Toutes ces banques locales règnent sur des « tombées »³¹²⁰ essentiellement rurales, qui semblent correspondre aux limites cantonales.

Au début du XX^e siècle, grâce à son passé négociant et à son activité industrielle, on relève la présence de sept établissements bancaires à Voiron, dont la Banque de France. En 1898, la Banque de France décide d'installer un comptoir à Voiron, consacrant ainsi sa position de centre industriel. Elle s'installe dans la maison bourgeoise de la famille Pochoy qui liquide tous ses avoirs voironnais après le décès du docteur Joseph Pochoy quelques mois plus tôt. Endettée, la famille n'a pas d'autre choix que de se séparer de la belle demeure, située à quelques pas du cours Sénozan, pour rembourser le prêt consenti par le Crédit Foncier en 1881³¹²¹. Outre trois banques locales – Bravet & Hulard, Carlin & Cie et Thouvard-Martin – trois institutions financières nationales se sont installées dans la vallée de la Morge : le Crédit Lyonnais, la Société Générale et la Caisse Nationale d'Escompte de Paris. En 1901, le capital de la banque Carlin père, fils & Burtin, anciennement Carlin & Cie, fondée une vingtaine d'années auparavant par des cousins du banquier rivois homonyme et installée dans la rue Sermorens, atteint 275.000 francs, fournis par trois associés, alors que celui de Bravet & Hulard, fondée avant 1891, s'élève modestement à 100.000 francs, contre à peine, officiellement 20.000 francs au début des années 1890, mais dans les faits à 140.000 francs grâce à la fortune des associés. Au début du siècle, cette banque locale, quoique modeste, se lance dans des opérations risquées de développement, en acceptant toutes sortes de papiers et en accordant de larges découverts. Le seul client proche de l'industrie textile de la banque Bravet & Hulard, s'avère être le constructeur de métiers à tisser Léon Béridot. Elle fonde également une succursale au Grand-Lemps en 1900. Ce dernier bourg semble susciter toutes les convoitises, puisque Carlin, banquier à Voiron, y crée lui aussi une succursale (capital de 30.000 francs) la même année en s'associant avec un dénommé Virieu, dont l'un des fils est un petit façonnier en soieries. En janvier 1902, les Carlin se retirent du Grand-Lemps au profit de leur associé, Virieu. La banque Carlin est dirigée par le fils, alors que le père préfère s'occuper de son commerce de cuir. Pendant longtemps, les Carlin ne se sont intéressés qu'à la clientèle agricole ou à des négociants en chevaux et bois³¹²².

³¹¹⁹ ADI, 3Q43/262, Mutation par décès du 27 octobre 1885. Epicier en gros de son état, Auguste Humbert, né à Voiron le 24 juillet 1832, se tourne progressivement vers les métiers de la banque après le Second Empire. Célibataire, il a néanmoins une fille naturelle, Marie-Louise. Il décède à Voiron le 27 avril 1885 en laissant une succession de 188.939 francs. Dans sa mutation par décès, le montant de ses créances s'élève à 60.331 francs.

³¹²⁰ LABASSE (J.), 1955.

³¹²¹ ADI, 3Q43/110, ACP du 14 novembre 1898 (vente devant M^e Treppoz, à Voiron, le 4 novembre). La maison est cédée pour 80.000 francs, tandis qu'en décembre 1897, les enfants Pochoy ont vendu leurs deux usines pour 400.000 francs aux frères Ruby.

Les banques de Grenoble.

Les banques grenobloises, comme Mounier-Dubeux & Perrin, Gaillard, Charpenay, Lamberton, ces deux derniers faisant figure de banquiers des entrepreneurs, n'ont rien à voir avec leurs homologues dispersées dans les contrées voisines : ils brassent des centaines de milliers de francs, voire de millions pour la banque Charles Durand. Cette dernière offre un cas exceptionnel de participation active au financement de l'industrie, par l'exploitation d'un haut fourneau à Rioupéroux ou d'une fabrique de toile. Les Gaillard apparaissent déjà comme banquiers pendant la Révolution. Il est possible qu'ils interviennent également dans le négoce des toiles à Voiron, puisque le cadastre voironnais mentionne la propriété d'une maison à un dénommé Gaillard, négociant à Grenoble. Quant aux Durand, la fortune familiale remonte au commerce des draps et des toiles de Voiron par le père de Charles, au XVIII^e siècle. La banque Charpenay débute en 1863 avec un capital de 300.000 francs. C'est peu en regard des capitaux mis en œuvre à la même époque pour constituer le Crédit Lyonnais, la Société Générale ou la Société Lyonnaise, mais cela reste hors de portée des petits banquiers locaux. En 1859, la banque Jouvin augmente son capital et le porte à un million de francs, puis cinq ans plus tard, à deux millions sur l'avis de son président, Alphonse Perier³¹²³.

Grâce à l'intervention du banquier parisien Joseph Perier, l'un des fils de Perier-Milord, et du préfet Pellenc, une personnalité gravitant dans l'entourage des Perier, le département de l'Isère obtient dès 1840 l'établissement d'une succursale de la Banque de France à Grenoble³¹²⁴. Certes, aucun négociant voironnais ne participe à cette création, mais celle-ci ne peut que servir les intérêts de leur place, en raison de la proximité géographique du chef-lieu départemental. Le nouvel établissement rencontre des débuts timides, victime de la terrible crise bancaire de 1839-1840 et de la pauvreté du département. Berriat et ses amis espèrent favoriser le développement économique et industriel de l'Isère en abaissant le coût du crédit par la création de ce comptoir. Cependant, les milieux d'affaires voironnais, soutenus par les banquiers grenoblois, ne sont pas favorables à l'arrivée de la Banque de France à Grenoble. D'ailleurs, il semble qu'ils n'utilisent pas les services de la Banque de France. En 1848, la succursale grenobloise se préoccupe seulement des affaires de ganterie et de bois. Dans les dernières années du Second Empire, les responsables de la Banque de France à Grenoble tentent vainement de convaincre les façonniers voironnais d'adresser leurs papiers commerciaux à Grenoble, dans leur établissement, pour l'escompter. Mais ceux-ci, de l'aveu même de la Banque de France, préfèrent recourir aux services du

³¹²² ADI, 3Q43/118, ACP du 17 décembre 1901 (acte de société devant M^e Besson, à Voiron, le 16 décembre 1901) et *Annuaire de la Ville de Voiron*, 1911, p. 29, ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1891, 1900. En revanche, les banques Roget & Repellin et Fièrè & Toul n'apparaissent pas dans l'annuaire de 1911.

³¹²³ CHABASSEUR (O.), 1942, pp.26-27, 33 et LEON (P.), 1954a, pp. 538-541 et 546-549. La banque Durand suspend ses paiements en 1840. La Banque Mounier-Dubeux & Perrin est fondée en 1834 et est liquidée vingt ans plus tard.

³¹²⁴ BOUSSUGES (C.), 1990, TUDESQ (A.-J.), 1964, vol. 1, p. 308 et MONTERGNOLE (B.), 1994. À l'époque, Joseph Perier occupe le poste de régent de la Banque de France.

Crédit Lyonnais, à Lyon . D'ailleurs, lorsque le Crédit Lyonnais s'installe à Grenoble, il peine à séduire les façonniers en soieries du département qui ont déjà leurs habitudes. Ce n'est qu'à partir des années 1880, alors que le crédit se fait plus rare, que le Crédit Lyonnais réalise une percée à Voiron³¹²⁵ .

En 1898, alors que la plupart des façonniers voironnais ont succombé à la crise industrielle des années 1880, la Banque de France installe un bureau à Voiron , dans la maison bourgeoise d'un ancien façonnier, Pochoy³¹²⁶ .

Banquiers et façonniers.

Pour le financement à long terme, la banque locale n'est pas d'un grand secours³¹²⁷ . Cela ne signifie pas pour autant que le façonnier n'y a pas accès. Pourtant, elle ne manque pas d'ambition en la matière :

« [Les banques dauphinoises] veulent, à l'exemple de leurs aînées, les banques lorraines, tenir vraiment dans leur province le rôle de banque régionale. [...] elles pensent que la banque régionale est une sorte de sœur jumelle de l'industrie, qu'elle conseille, qu'elle encourage, en lui fournissant des capitaux et des concours. Elles la conçoivent comme l'auxiliaire indispensable du commerce local, dont elle facilite les transactions par les opérations d'escompte et de virements, dont elle élargit les moyens d'action par les ouvertures de crédit. Bref, la banque régionale telle que la veulent les hommes d'affaires dauphinois, c'est le cœur dans le système circulatoire du corps humain, soit l'organe qui recueille partout à l'entour les capitaux et les sources de richesse, pour les lancer, vivifiés par son impulsion, vers les membres qu'il faut fortifier et nourrir »³¹²⁸ .

Le plus souvent, le façonnier préfère d'ailleurs limiter volontairement l'expansion de ses propres affaires plutôt que de perdre sa liberté d'action en se soumettant au regard inquisiteur d'un banquier. Le plus simple est alors de se chercher un commanditaire ou de recourir à un emprunt hypothécaire chez un notaire, malgré des frais plus élevés. De même, si l'on examine le montant des avances ou des crédits à long terme consentis par Charpenay, le banquier grenoblois, à des industriels ou à des commerçants, entre 1895 et 1931, 4% seulement sont attribués à des tissages ou des entreprises du textile, soit deux fois moins que l'alimentation, la construction électrique ou la ganterie et six fois moins que la papeterie³¹²⁹ . Navarre, Keller & Leleux, Bouchayer & Viallet³¹³⁰ , Allevard... sont

³¹²⁵ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1852, 1869, 1886.

³¹²⁶ LABASSE (J.), 1955, pp. 19-20 et BOUSSUGUES (C.), 1990.

³¹²⁷ LESCURE (M.) et PLESSIS (A.), 1999.

³¹²⁸ *Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque du Dauphiné, 1919-1920, Grenoble, Imprimerie Joseph Allier, 1920-1921, pp. 3-4.*

³¹²⁹ CHABASSEUR (O.), 1942, pp. 36-37, 39-40 et PILLET (J.), 2000.

³¹³⁰ SMITH (R. J.), 1990, pp. 23-39.

autant d'entreprises qui ont bénéficié des largesses de Georges Charpenay. Seuls les établissements Ruby , de Voiron , en 1908, dans l'industrie textile ont eu recours aux services de Charpenay pour le placement de titres. Sur les cent soixante-treize millions de francs placés par Charpenay en actions ou en obligations de valeurs régionales, seulement sept millions sont investis dans des entreprises textiles, soit moins de 5%. Cela se comprend aisément puisque ces entreprises demeurent encore très majoritairement des sociétés de personnes ³¹³¹ .

Seuls les Diederichs, puis les Michal-Ladichère (par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais) dans les années 1920 font appel aux marchés des capitaux par l'émission d'actions et d'obligations. La maison Rambeaud frères de Voiron , qui tire pourtant ses origines du négoce de toiles, accorde elle aussi un vif intérêt à l'industrie papetière locale dès le dernier quart du XIX^e siècle : pendant l'été 1880, elle accorde un prêt de 160.000 francs, sous la forme d'une obligation hypothécaire, aux Papeteries François Barjon, de Moirans , dirigées par Edouard Allegret, héritier justement d'une vieille famille de négociants en toiles de Voiron ³¹³² . Quelques banquiers grenoblois ont porté à bout de bras financièrement quelques tissages à Voiron : Masson et Berrod dans les années 1860 ³¹³³ . Les banquiers français préfèrent, semble-t-il, le renouvellement régulier de crédits à court terme pour aider les petites et moyennes entreprises ³¹³⁴ .

Les banques locales procurent en premier lieu des renseignements aux façonniers. L'indienneur Brunet-Lecomte qui possède un compte à Lyon , chez les banquiers Aynard & Rüffer, les sollicite ainsi régulièrement pour obtenir des informations sur ses nouveaux clients, tant pour connaître leur solvabilité, que leur moralité, leurs affaires, leur crédit sur la place, avant de prendre leurs commandes ³¹³⁵ . En 1871, après la guerre franco-prussienne, Brunet-Lecomte s'adresse à ses banquiers lyonnais pour bénéficier de leurs largesses :

« Nous venons vous demander si nous pouvons compter sur le concours dont vous nous favorisiez avant les malheureux événements qui ont interrompu nos bonnes et agréables relations. Vous savez que, dans notre industrie, il faut semer à certaines époques de l'année pour récolter plus tard ; ce qui peut nous faire demander votre concours pour quelques avances dans les limites de nos comptes précédents » ³¹³⁶ .

Dans les faits, tout dépend de la confiance établie par le façonnier avec son banquier.

³¹³¹ LABASSE (J.), 1955, p. 196 et PILLET (J.), 2000.

³¹³² ADI, 3Q43/70, ACP du 21 août 1880 (obligation devant M^e Bally, à Voiron , le 19 août).

³¹³³ LEON (P.), 1954a, p. 536.

³¹³⁴ NISHIMURA (S.), 1995.

³¹³⁵ AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copie de lettres, Lettres ms d'Auguste Ferrier du 23 août 1864 et du 7 juillet 1867.

³¹³⁶ **AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de copie de lettres, Lettre ms d'Auguste Ferrier à Aynard & Rüffer le 20 juin 1871.**

Vers 1911-1912, Joseph Mignot , façonnier à Saint-Bueil , grevé de dettes, obtient un découvert de 90.000 francs de son banquier pour affronter une crise industrielle et rembourser les frais occasionnés par la modernisation de son usine. Il sollicite également un ami qui lui consent un prêt de 40.000 francs³¹³⁷ . Hormis l'émission d'obligations en 1897 pour un million de francs, on pratique l'autofinancement chez Diederichs. Entre 1907 et 1914, près des trois quarts des bénéfices sont mis en réserve³¹³⁸ .

Les premières opérations du Crédit Lyonnais concernent l'escompte des traites à trois mois, c'est-à-dire le principal service auquel ont recours les fabricants lyonnais, mais aussi les découverts, les prêts sur nantissements, les crédits par caisse ou par acceptation pour les comptes courants débiteurs, le négoce des lettres de change, autant d'opérations à court terme. Indirectement donc, les façonniers profitent de la nouvelle banque qui assiste la Fabrique lyonnaise³¹³⁹ . Plus largement, à la fin des années 1870, durant la période brève mais intense de concurrence que se livrent les établissements bancaires lyonnais (Crédit Lyonnais, Union Générale), les marchands de soie se voient accorder avec facilité des avances de fonds sur les soies. Si l'industriel dispose d'un solide répondant et d'une bonne réputation, un établissement bancaire comme le Crédit Lyonnais peut accepter de s'intéresser à son dossier. Mais l'emprunteur éventuel doit offrir en retour des garanties. À la fin de l'année 1876, Louis-Eugène Tournachon , façonnier à Voiron au bord de la faillite, obtient du Crédit Lyonnais un prêt de 6.693 francs pour régler les salaires de ses ouvrières le 16 décembre. Mais la banque ne s'engage pas au-delà³¹⁴⁰ . La Banque Fièrè & fils, de Voiron, avait déjà consenti une ouverture de crédit de 20.000 francs à Tournachon en février 1875³¹⁴¹ . En 1880, Florentin Poncet , alors au faite de sa gloire et de son prestige, réclame au Crédit Lyonnais « *une augmentation de découvert, temporaire, jusqu'à 200.000 francs* ». L'enquête réalisée par l'inspecteur de la banque, Candido, montre que Poncet offre le profil du client industriel idéal : aucune inscription hypothécaire, une fortune évaluée à deux millions de francs, de vastes usines, des biens immobiliers, un demi million de francs placés chez des négociants de Voiron, une épouse dont la dot est évaluée à 150.000 francs. Le Crédit Lyonnais, dans de telles conditions, ne peut qu'accepter de soutenir Poncet pendant sa crise passagère de trésorerie³¹⁴² .

Quant à la rivalité interbancaire³¹⁴³ amorcée avec l'installation de succursales des grands établissements de dépôts comme le Crédit Lyonnais ou la Société Générale, elle ne sert pas forcément les intérêts des façonniers du textile. Certes, un établissement

³¹³⁷ APM, Lettre ms (brouillon) de Joseph Mignot à Dubost le 5 décembre 1912.

³¹³⁸ ROJON (J.), 1996a, p. 78.

³¹³⁹ MORSEL (H.), 1998, p. 14, 20 et BOUVIER (J.), 1961, vol. 2., p. 784

³¹⁴⁰ *Mémoire pour M. Doux, négociant à Lyon et M. Rolland...* , sd [1877-1879], p. 13.

³¹⁴¹ ADI, 3E29316, Ouverture de crédit devant M^e Bally, à Voiron , le 26 février 1875.

³¹⁴² BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, pp. 349-350.

comme le Crédit Lyonnais tente précocement de s'imposer dans la région. Après avoir conforté ses bases lyonnaises, Henri Germain décide de créer un « *système régional* » reposant sur l'implantation d'agences du Crédit Lyonnais dans le Sud-est³¹⁴⁴.

Il recrute pour diriger son agence grenobloise, fondée en 1873, puis sa sous-agence de Voiron, fondée un an plus tard, Gustave Roux, héritier d'une des principales maisons de négoce de toiles de Voiron, très active durant la première moitié du XIX^e siècle, et gendre de Louis-Emile Perrégaux. Roux représente, initialement, la compagnie d'assurance L'Union, à Grenoble. Ses connaissances financières et ses relations avec les milieux d'affaires isérois, en font une recrue de choix pour le Crédit Lyonnais. Toutefois, ses pratiques commerciales semblent peu appréciées par les dirigeants de la Banque de France et par la direction du Crédit Lyonnais, qui nomme un nouveau directeur vers 1878 pour assainir le bilan de l'agence grenobloise. En effet, Roux a accordé de nombreux crédits à des commissionnaires et des industriels, pour se constituer une clientèle. Au total, son passage à la direction de l'agence grenobloise du Crédit Lyonnais se solde par une perte de 400.000 francs en créances irrécouvrables.

Il n'est pas le seul fils de négociant voironnais à être repéré par l'équipe de Germain ; Fièrè, marchand de rouenneries et dont la famille pratique la banque à Voiron, se voit chargé de créer une sous-agence sur la place, à Voiron. Dans un premier temps, pour imposer la nouvelle banque auprès de la clientèle voironnaise, Fièrè se contente de placer des bons à échéance fixe. Devant la réussite de l'opération (260.000 francs placés en dix mois), la banque lyonnaise décide de pérenniser sa sous-agence de Voiron à partir de 1875. À partir de cette date, on peut légitimement penser que le Crédit Lyonnais commence à rivaliser sérieusement avec les banquiers locaux, notamment dans l'escompte d'effets de commerce, à des taux plus avantageux. Fièrè quitte Voiron en 1876 pour Chambéry³¹⁴⁵. En 1876, le même Roux, au nom du Crédit Lyonnais, accorde à Maurice Bouvard, façonnier à Moirans, un crédit de 30.000 francs, pour une durée illimitée, sous la forme d'un compte courant, soit en paiement de billets ou de traites signés ou endossés par Bouvard. En contrepartie, Bouvard offre une garantie hypothécaire sur l'ensemble de ses biens immobiliers³¹⁴⁶. En l'espace de cinq ans, la nouvelle agence du Crédit Lyonnais de Grenoble, dont dépend celle de Voiron, obtient un succès croissant après des débuts difficiles. En 1878, le siège de Grenoble se classe en cinquième position par le nombre des effets escomptés et leur montant, mais à quel prix. Villard, Castelbon & Vial, le plus important toilier de Voiron, se distinguant une nouvelle fois de ses confrères voironnais fidèles aux banquiers locaux, choisit de confier ses

³¹⁴³ BONIN (H.), 1996. Les banques régionales ne sont soumises à une véritable concurrence qu'au lendemain de la Grande Guerre lorsque la Banque Privée ou La Banque Nationale de Crédit s'installent véritablement en Isère et se constituent un réseau de succursales *ex nihilo* ou par le rachat de petits établissements comme la banque Bonhomme en 1922 à Bourgoin par la BNC.

³¹⁴⁴ BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 305 et DAGNEAU (J.-J.), 1977.

³¹⁴⁵ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1878 et 1879, BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 327 et LABASSE (J.), 1955, pp. 39-40.

³¹⁴⁶ ADI, 3E11500, Ouverture de Crédit devant M^e Desautels (Grenoble) le 23 octobre 1876.

intérêts au Crédit Lyonnais³¹⁴⁷ .

Au tournant du siècle, le Crédit Lyonnais, mais aussi sa principale rivale, la Société Générale, ont achevé la constitution d'une armature régionale d'agences et de sous-agences. La Société Générale complète en 1905 son réseau local en s'installant à Pont-de-Beauvoisin . Toutes deux ont compris l'intérêt de posséder un solide maillage d'agences en Bas-Dauphiné : le tissage, contrôlé depuis la place lyonnaise, assure d'intenses flux d'échanges dans la contrée, avec le paiement des façons, des salaires, l'achat de matériel. La Banque Privée, installée à Grenoble en 1901, trois ans après sa constitution, dispose déjà en 1910 de quatre sous-agences en Bas-Dauphiné, à Saint-Marcellin , Beaufort, La Côte-Saint-André et Rives , mais elle délaisse le territoire soyeux. Le CNEP, présent à Grenoble depuis 1907, fonde deux ans plus tard, une sous-agence à Voiron³¹⁴⁸ ...

L'éventail des possibilités de financement hors de la banque traditionnelle est vaste : l'obligation hypothécaire passée devant notaire, les prêts du Crédit Foncier, l'appui financier de la parenté et d'un groupe d'amis, les avances du fabricant lyonnais³¹⁴⁹ .

Tableau 63-Prêts du Crédit Foncier de France à des entrepreneurs du textile, 1860-1900.

Emprunteur	Lieu	Date	Montant (en francs)	Annuités
Chanay Alfred (de)	Saint-Nicolas	1861	180.000	50
Denantes Marc-Frédéric	Voiron	1881	100.000	10
Pochoy Claude-Victor	Voiron	1881	100.000	60
Jamet Alexis	Les Abrets	1882	50.000	60
Bellon Pierre-Camille	Leysin	1882	100.000	35
Tivollier Jules	Voiron	1885	45.000	75
Donat Georges	Corbelin	1888	31.000	75
Guillaud François-Régis	Saint-Victor-de-Cessat	1900	39.000	20

Les façonniers voironnais puisent leurs fonds chez les notaires et au Crédit Foncier de France, comme d'ailleurs Alfred Constantin de Chanay pour maintenir son emprise locale³¹⁵⁰ . Le crédit hypothécaire pratiqué par le Crédit Foncier permet à Constantin de Chanay d'assurer l'activité de sa fabrique, tout en lui procurant d'abondants capitaux pour

³¹⁴⁷ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1884, BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, p. 357 : le siège de Grenoble escompte plus de cent trente-trois mille effets contre cent cinquante-trois mille pour Saint-Etienne et plus du double pour Marseille. Le montant des effets escomptés par le siège grenoblois s'élève alors à quarante-six millions de francs.

³¹⁴⁸ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1910 et LABASSE (J.), 1955, p. 45-46.

³¹⁴⁹ Sur le rôle des notaires stéphanois, voir par exemple VERNEY-CARRON (N.), 1999, p. 134.

mieux rationaliser et gérer ses domaines ruraux de Saint-Nicolas-de-Macherin³¹⁵¹. Ce dernier mode de financement intervient comme solution ultime, lorsque l'entrepreneur se voit refuser un crédit par les notaires du pays. Les notaires, et dans une moindre mesure le Crédit Foncier, assurent la prospérité des Voironnais pendant une vingtaine d'années jusqu'à la grave crise des années 1880.

L'aisance avec laquelle ils obtiennent des fonds grâce aux obligations hypothécaires passées chez le notaire n'a rien de surprenant lorsque l'on connaît la proximité sociale des entrepreneurs et des notaires voironnais, M^e Bally et M^e Margot. Le phénomène n'est pas propre au Bas-Dauphiné, mais il s'agit d'un mouvement commun à l'ensemble du pays depuis le début du XIX^e siècle : le crédit notarié tend à monopoliser au milieu du siècle le marché des prêts³¹⁵². Ils se connaissent tous depuis l'enfance : les héritiers de la bonne société voironnaise, à laquelle appartiennent les Bally et les Margot, se retrouvent sur les bancs du Lycée de Grenoble avant de se côtoyer au Cercle du Commerce Voironnais. La relation entre les notaires de Voiron et leurs clients industriels, n'est donc pas seulement professionnelle. Il existe une réelle proximité sociale, favorable aux deux parties : le notaire y gagne une meilleure connaissance sur les activités de ses clients, notamment en matière de risques pour les prêts, tandis que le façonnier trouve une oreille compréhensive pour ses besoins en capitaux³¹⁵³.

Les façonniers bénéficient d'une autre forme de crédit informel, les achats immobiliers dont le règlement est différé : ainsi en 1856, Maurice Bouvard rachète pour 31.000 francs l'usine qu'il louait jusqu'à présent, mais le paiement de la dite somme est reporté, contre intérêts, en 1861 à hauteur de 10.000 francs, et pour le solde en 1872³¹⁵⁴. Au cœur de cette tradition négociante bien ancrée, on distingue le rôle des deux notaires, Mes Bally et Margot³¹⁵⁵, proches des milieux d'affaires par leurs attaches

³¹⁵⁰ Le recours aux services financiers du Crédit Foncier est avéré également chez Blin & Blin, à Elbeuf. En 1872, cette entreprise obtient un prêt de 300.000 francs remboursables en soixante ans. Voir DAUMAS (J.-C.), 1998, pp. 238-239.

³¹⁵¹ ALLINNE (J.-P.), et POSTEL-VINAY (G.), 1988, pp. 209-212.

³¹⁵² CHAGNY (R.), 1974, VERLEY (P.), pp. 115-116 et HOFFMAN (P. T.), POSTEL-VINAY (G.) et ROSENTHAL (J.-L.), 2004.

³¹⁵³ POSTEL-VINAY (G.), 1998, p. 116 : « On a sans doute de meilleures chances de pouvoir emprunter si on est, soi ou ses proches, déjà connu de son notaire comme épargnant ».

³¹⁵⁴ ADI, 3E20882, Vente devant M^e Gonnon (Moirans) le 21 octobre 1856.

³¹⁵⁵ Notaire à Voiron, sa ville natale, Jean-Victor Margot est le fils de Théodore-Edouard, un médecin. Il est né le 30 juillet 1832. Poursuivant ses études à Grenoble, il obtient une licence en droit avant de revenir à Voiron où il reprend l'étude notariale de Baptiste Martin, parti gérer la banque Rambeaud, propriété de sa belle-famille. À la fin de l'année 1859, il épouse Marie-Victoire-Edwige Allegret, héritière d'un riche négociant en toiles. On relève aussi les relations familiales étroites qui existent à Voiron entre milieux d'affaires et notaires. Au milieu du XIX^e siècle, on signale l'existence d'un banquier grenoblois homonyme, proche des milieux républicains de la ville, membre du conseil d'administration du comptoir de la Banque de France à Grenoble, conseiller municipal et membre du conseil d'administration du restaurant sociétaire de Grenoble, mais nous n'avons pu déterminer avec exactitude s'il s'agissait d'un parent.

familiales, qui servent d'intermédiaires jusqu'à la grave crise de confiance qui secoue la place dans les années 1880. Ainsi, la riche veuve Marie-Thérèse-Constance Bricher laisse à sa mort une fortune supérieure à 800.000 francs en grande partie sous la forme de créances hypothécaires : elle se retrouve créancière des Pochoy pour 60.000 francs, des Constantin de Chanay pour 70.000 francs, de Séraphin Favier pour 36.000 francs, des papeteries de Renage pour 100.000 francs³¹⁵⁶ ... Cette relation étroite et cette cohésion entre milieux d'affaires et notaires se retrouvent en 1877, lorsque Louis Bruel³¹⁵⁷, le nouveau patron de la Société anonyme des Papeteries de Renage, après leur faillite, parvient à rassembler autour de lui Joseph-Victor Pochoy, la maison Bertet & Tivollier, le banquier Baptiste Martin, à la tête de la banque Rambeaud frères, et Victor Margot pour participer à la souscription du capital de la nouvelle entreprise³¹⁵⁸.

À partir des années 1890, les banques locales grenobloises et voironnaises lancent une vaste offensive de séduction auprès des industriels pour contrer les avancées des établissements rivaux à succursales, comme le Crédit Lyonnais et la Société Générale³¹⁵⁹. Profitant de la ruée sur les chutes d'eau provoquée par l'essor de la houille blanche, ils acceptent de financer ces opérations à des conditions très avantageuses, en avançant des sommes considérables aux industriels, à l'exception, semble-t-il, de l'industrie textile³¹⁶⁰. À partir du début du XX^e siècle, les besoins de financement, tant des fabricants que des façonniers, se font plus pressants. Ainsi, les dossiers clients du Crédit Lyonnais révèlent plusieurs opérations importantes de nantissement réalisées par quelques grandes maisons de fabriques comme Les Petits-fils de C.-J. Bonnet, Bickert, ou par des avances de fonds. Dès sa fondation, le Crédit Lyonnais assure une partie de son succès auprès des milieux d'affaires grâce aux opérations de nantissement³¹⁶¹.

2-La consolidation du réseau ferroviaire.

Le Conseil général de l'Isère, à la fin du XIX^e siècle, dispose d'une longue pratique interventionniste en matière économique et sociale qui remonte à ses premières années d'existence, au début du siècle, dans la tradition des intendants royaux. Les façonniers du Bas-Dauphiné ont largement bénéficié de l'arrivée du réseau ferré du PLM, avec la ligne

³¹⁵⁶ ADI, 3Q43/267, Mutation par décès du 18 juin 1891.

³¹⁵⁷ Fabricant de papiers, Louis-Claude Bruel est né à Rives le 18 mars 1833.

³¹⁵⁸ ADI, 3E29324, Complément de garantie devant M^e Bally, à Voiron, le 30 janvier 1878. Le capital s'élève à 700.000 francs, soit 140 actions de 5.000 francs chacune, souscrites intégralement par sept investisseurs (outre ceux cités, il y a Joseph-Désiré Court, l'ancien patron de la papeterie, Louis Bruel et André Gabert). En 1877, Bruel obtient de ses actionnaires la réalisation d'un prêt de 250.000 francs.

³¹⁵⁹ Sur la Société Générale, voir BONIN (H.), 2006.

³¹⁶⁰ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900.

³¹⁶¹ ACL, 62AH, Fiches de risques, et MORSEL (H.), 1998, pp. 22-29 et BOUVIER (J.), 1961., vol. 1, p. 162.

de Lyon à Grenoble, sous le Second Empire, desservant les centres industriels de Bourgoin et de Voiron , à une époque où les premiers grands tissages mécaniques font leur apparition. Comme l'Ouest lyonnais, le Bas-Dauphiné se couvre jusqu'en 1914, d'un solide maillage de voies ferrées, connecté au réseau PLM et à la métropole lyonnaise³¹⁶²

Utile pour le transport des marchandises, le train l'est aussi pour celui des ouvriers, des directeurs et des façonniers eux-mêmes qui vont chercher des ordres à Lyon . Alors que la déprise humaine dans les campagnes s'accélère tout au long du siècle, les façonniers de Bourgoin ou Voiron sont progressivement confrontés au tarissement de leurs sources de recrutement pour leur personnel. L'exode rural favorise surtout Lyon, véritable pompe aspirante pour les habitants des départements environnants. Les industriels doivent donc aller chercher plus loin leurs ouvriers, leur offrir des conditions de transport facilitées avec un temps réduit pour les trajets, sinon les campagnards refusent de venir à l'usine. Pour les façonniers établis en milieu rural, l'enjeu du chemin de fer est différent : par la connexion au réseau ferré, ils espèrent rivaliser avec leurs concurrents des villes, mieux connectés, pour respecter des délais toujours plus courts.

Dès 1865, le gouvernement autorise la création de lignes secondaires de chemins de fer, mais il faut attendre la loi de 1880 et le plan Freycinet de 1878, pour assister au véritable développement du chemin de fer d'intérêt local alors que le réseau principal est quasiment achevé. Avant 1880, la prise de risque est trop grande pour les concessionnaires. Au total, l'Etat finance plus de seize mille kilomètres de voies ferrées dans le pays. L'Etat s'engage auprès des concessionnaires à verser une subvention pour l'exploitation³¹⁶³ .

À partir du dernier quart du XIX^e siècle, les projets de tramways et de voies de chemins de fer d'intérêt local surgissent sur les bureaux des conseillers généraux, comme la ligne de Vienne à Saint-Béron, reliant le Bas-Dauphiné industriel à la Savoie. L'aménagement de la partie nord du département, dans la région de Crémieu, est confié à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est de Lyon , qui doit y construire et y exploiter à partir de 1881, une ligne reliant la métropole lyonnaise à Jallieu , à Saint-Genix en Savoie ou Amblagnieu, avec une connexion au réseau du PLM. Mais cette ligne profite surtout au transport des pondéreux comme les ciments³¹⁶⁴ , la chaux³¹⁶⁵ ...

Dès 1893, la Cie des Chemins de fer économique du Nord, dominée par des capitaux belges, mène à bien son projet de voie secondaire entre Vienne, dans la Vallée du Rhône, et Voiron , *via* Le Grand-Lemps , Châbons et Panissage. Cette ligne dessert les nouveaux centres de tissage en développement en Bas-Dauphiné : les usines situées à proximité de cette liaison ferroviaire sont, en très grande majorité, postérieures au Second

³¹⁶² GARRIER (G.), 1973.

³¹⁶³ CARON (F.), 1997a, pp. 435-438, 476-491, MICHEL (S.), 1986, p. 65, AOUTIN (J.), 1980.

³¹⁶⁴ BLANCHARD (R.), 1928.

³¹⁶⁵ PAULOZ (D.), 1996 et MICHEL (S.), 1986, p. 75.

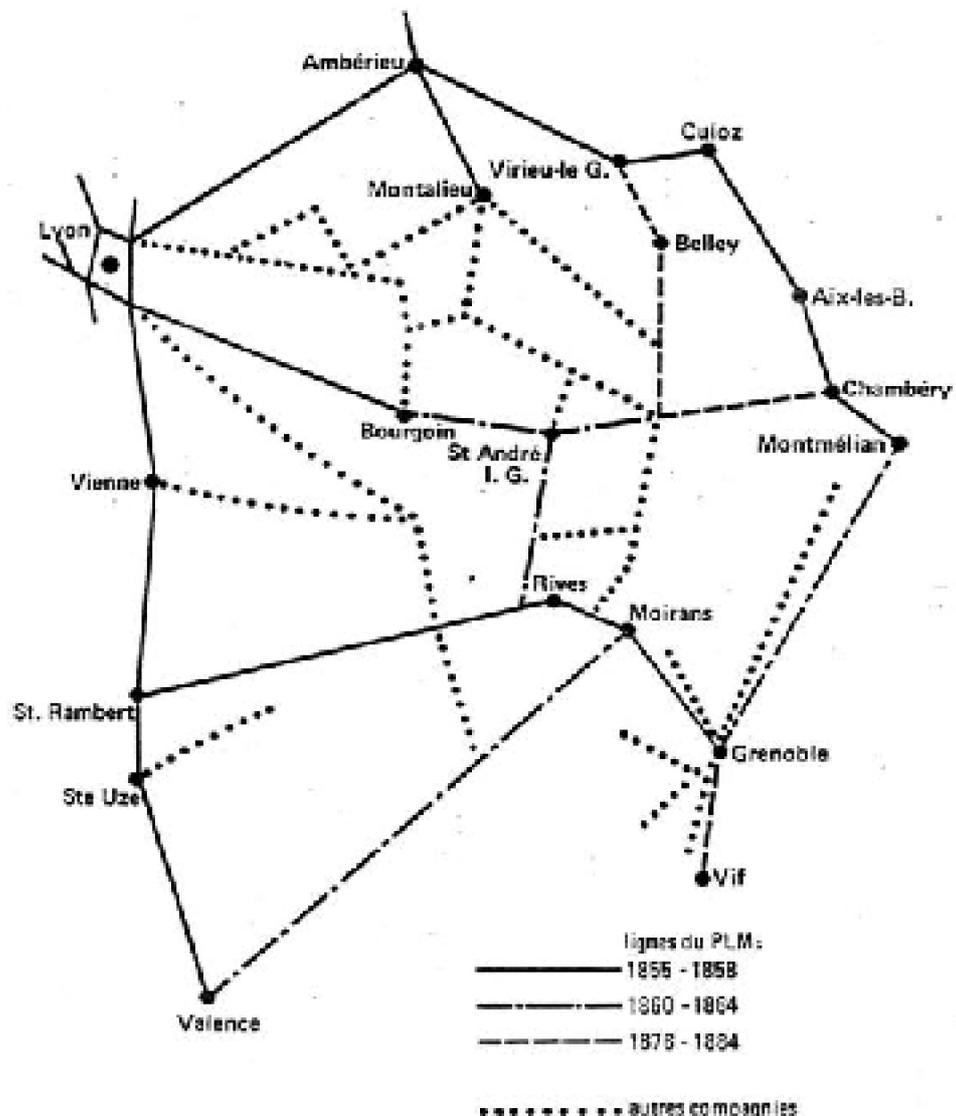
Empire, comme l'usine Algoud , au Grand-Lemps, ou celle des Couturier à Charavines . Or, ces nouveaux espaces acquis au tissage de la soie accusent des densités de population moindres, entraînant pour les entrepreneurs des difficultés de recrutement de personnel. En 1894, la ligne est prolongée jusqu'à Saint-Béron, en Savoie ³¹⁶⁶ . Initialement, les concepteurs de la ligne prévoient de convoier des pondéreux (ciment, sable réfractaire), des produits agricoles (fourrages, bois) et des liqueurs afin de réaliser « un trait d'union » commercial entre Lyon , Grenoble, Chambéry, la Savoie, la Suisse et l'Italie. Indirectement, cette nouvelle liaison tombe à point nommé pour acheminer de jeunes Savoyardes à Voiron ou de jeunes Italiennes, car c'est à la même époque, dans les années 1890, qu'elles commencent à arriver en nombre dans les usines voironnaises ³¹⁶⁷ . Si des Voironnais participent au capital de la société anonyme chargée de la construction et de l'exploitation de la ligne de Voiron à Saint-Béron, aucun n'appartient au milieu textile, il est vrai alors sévèrement décimé par la terrible crise économique des années 1880.

Le projet de tramway entre Châteautilain et Bourgoin , évoqué à partir de 1897, a une autre finalité. Pour les industriels du textile, la ligne doit faciliter le transport des matières premières et le retour des étoffes tissées sur Lyon avec un gain de temps escompté, à l'heure où les fabricants essaient de réduire les délais pour leurs clients et de conserver leur avance sur les Fabriques étrangères. Elle doit directement relier à la gare PLM de Bourgoin, les usines Giraud de Châteautilain, Bourgeat , Paillet , Faidides à Nivolas , Cochet à Bourgoin... Cependant, le conseil municipal de Nivolas, commune traversée par la ligne projetée, manifeste son opposition à l'instigation de Paillet et de Bourgeat, qui y siègent. Pour eux, si ce projet aboutit, les usines les plus éloignées de Bourgoin, c'est-à-dire essentiellement l'importante usine-pensionnat Giraud, obtiendraient un nouvel avantage et leur permettraient de prendre des commandes supplémentaires de Lyon, tout en réduisant leurs délais, alors que, jusqu'à présent, Paillet et Bourgeat n'avaient aucun mal à livrer leurs produits à Bourgoin, leurs usines étant situées en bordure de la voie ferrée, le long de la route nationale, à quelques kilomètres de la gare PLM de Bourgoin, ce qui n'est pas le cas de l'usine Giraud. Ils ont donc peu à gagner dans ce projet, d'autant qu'une extension de la ligne en direction d'autres communes plus reculées, augmenterait la concurrence entre façonniers qui pourraient alors offrir les mêmes conditions de délais, quelle que soit leur position géographique. Toutefois, Paillet et Bourgeat ont contre eux la Chambre de Commerce de Vienne, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Bourgoin et les principaux industriels du pays, comme les Diederichs et les Michal-Ladichère, ainsi que quelques grandes maisons lyonnaises. Durant l'été 1901, une Compagnie des Tramways de Bourgoin voit le jour, avec un capital de 550.000 francs, grâce aux apports d'industriels locaux comme Louis Diederichs , Pierre-Louis Pascal, propriétaire d'une importante cartonnerie, des Michal-Ladichère, mais aussi des fabricants lyonnais Paul Gourd , Jean Dolbeau , Alphonse Trapadoux , Gabriel Cochet, Alexandre Giraud & Cie, Eugène Durand, mais le

³¹⁶⁶ JOUANNY (J.), 1931, p. 22.

³¹⁶⁷ ADI, 3S7/78, Lettre ms du secrétaire général de la préfecture de l'Isère adressée au Ministre des Travaux Publics, le 16 avril 1881.

monde du textile ne souscrit pas à la majorité des actions ³¹⁶⁸. Le projet est finalement abandonné.



Carte 16–Le réseau ferroviaire du Bas-Dauphiné à la fin du XIX^e siècle.

Source : DUMOLARD (P.), 1983, p. 105.

Les usines disposées le long d'une voie de chemin de fer – PLM, voie locale ou tramway – possèdent une sérieuse avance sur leurs concurrentes, moins bien situées dans la compétition que se livrent les façonniers pour séduire leurs donneurs d'ordres lyonnais. La construction des premières lignes déclenche un effet d'entraînement auprès des autres industriels délaissés jusqu'alors. Pour rester dans la course, les façonniers des contrées rurales n'hésitent pas à s'engager ouvertement en faveur des projets de désenclavement qu'on leur soumet. Donat, principal employeur de Corbelin et maire de la

³¹⁶⁸ ADI, 3S10/13, Lettre ms de Pérouse, directeur des chemins de fer au cabinet du Ministre des Travaux Publics, adressée au Préfet de l'Isère le 22 juin 1899, et notes ms de M^e Deressy (Lyon) pour la souscription du capital le 16 août 1901.

commune, saisit l'occasion en 1904, lorsqu'apparaît un nouveau projet de ligne d'intérêt local entre La Tour-du-Pin et Saint-Genis-d'Aoste, évoqué par les conseillers généraux. Pourtant, les élus et les initiateurs de la nouvelle liaison peinent à convaincre les investisseurs privés quant à la rentabilité du projet. Finalement, après discussion, une concession est délivrée par le Département pour une ligne secondaire moins ambitieuse de dix-sept kilomètres, partant de la gare PLM de La Tour-du-Pin et s'achevant seulement aux Avenières pour un coût compris entre 600 et 750.000 francs. Malgré des ambitions revues à la baisse, la nouvelle ligne dessert directement ou indirectement les principaux villages de la nébuleuse soyeuse, à savoir Saint-Clair, La Bâtie-Montgascon, Faverges, Corbelin et Les Avenières, en suivant le tracé de la route nationale. Aux Avenières, le tramway aboutit à la gare du Chemin de fer de L'Est de Lyon. Les industriels concernés espèrent recevoir davantage de commandes de la part des fabricants lyonnais, alors que les industriels des centres urbains ont tendance à accaparer les ordres. D'un point de vue politique, les concepteurs mettent en avant une meilleure intégration des cantons ruraux de Morestel et de Crémieu avec la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. Pour compléter le dispositif, les autorités compétentes en profitent pour faire établir le long de la voie ferrée, une ligne téléphonique avec des postes disponibles à La Tour-du-Pin, Corbelin, Veyrins et aux Avenières, sans doute sur la demande des façonniers et des fabricants lyonnais, dont on a vu l'empressement pour être en contact quotidien avec leurs façonniers. Alors que la ligne est sur le point d'être ouverte, à la fin de l'année 1909, Donat poursuit son lobbying en réclamant déjà la création d'un quatrième train quotidien, en plus des trois allers-retours déjà prévus, pour acheminer le courrier et les colis en soirée³¹⁶⁹.

En même temps, le Conseil général de l'Isère examine en 1904 d'autres projets de tramways : celui de Saint-Jean-de-Bournay à Lyon et celui reliant Pont-de-Beauvoisin aux Quatre-Chemins. Cette dernière ligne doit traverser la vallée de l'Ainan. Un premier projet a vu le jour en 1895, mais il échoue devant l'ampleur de la dépense, supérieure à 1.500.000 francs. Finalement, le projet est repris par la Compagnie du Sud de la France, qui le modifie avec l'accord des autorités départementales qui s'engagent à souscrire un emprunt d'environ un million de francs. Cette nouvelle liaison doit joindre Pont-de-Beauvoisin à la gare PLM de Bonpertuis, sur la ligne de Charavines à Voiron, via la vallée de l'Ainan, c'est-à-dire Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Bueil, Saint-Geoire, Massieu, Chirens, sur vingt-sept kilomètres. En outre, ce tramway serait ultérieurement connecté à d'autres lignes secondaires, celle reliant en Savoie, Saint-Béron à Saint-Genis, ou encore celle du Réseau des Chemins de fer économiques du Nord (Voiron-Caravaines-Vienne). Grâce à cette nouvelle liaison, il s'agit de favoriser une importante vallée industrielle où l'on remarque les tissages Michal-Ladichère, Veyre, Mignot, Vittoz, la taillanderie Bret... D'un point de vue agricole, on espère aussi stimuler les échanges et les activités foraines, notamment en relation avec la vallée du Rhône, par l'intermédiaire des autres lignes secondaires, en évitant à chaque fois le transbordement des marchandises. Comme pour les autres lignes, le Conseil général finance la

³¹⁶⁹ ADI, 3S7/90, Lettre ms de Michelet, directeur d'exploitation du chemin de fer de l'Est de Lyon adressée au Préfet de l'Isère le 6 juillet 1904, Rapports de Michal-Ladichère au Conseil général pendant les sessions d'août et de septembre 1904, Mémoire descriptif rédigé par Couturier, ingénieur, le 11 octobre 1904, Procès-verbal de reconnaissance de la Commission pour la ligne de La Tour-du-Pin aux Avenières le 16 novembre 1909.

construction de la ligne, dont l'exploitation est confiée à un concessionnaire privé. Ici, la compagnie sélectionnée table sur quarante mille voyageurs par an et 55.000 tonnes de marchandises (60% des recettes). Globalement, tant pour la ligne de Pont-de-Beauvoisin que pour celle de La Tour-du-Pin, la recette annuelle est estimée entre 2.500 et 3.000 francs au kilomètre. La rentabilité de ces projets ne tient que par les subventions que le Conseil général s'engage à verser³¹⁷⁰. Le coût de construction de ces voies est bien inférieur à celui d'une ligne du réseau PLM.

Pourquoi le Conseil général s'engage-t-il alors dans de telles dépenses, dont le montant total se chiffre en millions de francs ? Bien avant que naisse l'expression officielle, les élus locaux s'intéressent à l'aménagement de leur territoire, touché déjà par la déprise rurale ; ils sont sensibilisés à la concurrence industrielle que se livrent entre eux des villes, des départements ou des pays. En effet, lorsqu'ils ont étudié ces dossiers, la Fabrique lyonnaise commence à s'intéresser à des contrées plus lointaines comme l'Italie, la Russie, les Etats-Unis, à la recherche de coûts de production inférieurs. Pour compenser le désavantage du Bas-Dauphiné en matière salariale, les élus sont prêts à faire des sacrifices en faveur des industriels, sachant que l'opération favorise aussi leur électorat rural. Mais il est bien évident que ces différents projets, à la rentabilité illusoire, n'aurait pu voir le jour si leurs concepteurs n'avaient pas trouvé à Grenoble des avis complaisants et intéressés, en la personne de l'inamovible conseiller général de Saint-Geoire, Michal-Ladichère, rapporteur de plusieurs projets auprès de ces collègues et principal façonnier du Bas-Dauphiné, possédant des usines situées dans la vallée de l'Ainan, le long de l'une de ces lignes.

Le chemin de fer devient un enjeu électoral. Chaque commune réclame sa gare, gage de réussite et de prospérité future pour les habitants desservis³¹⁷¹. L'absence de chemin de fer peut être fatal à des régions industrielles³¹⁷². Au-delà du service rendu, ces lignes d'intérêt local sont des gouffres financiers, d'autant qu'en choisissant des écartements de voies différents, elles ne sont pas toujours directement raccordées au réseau principal. Toutefois, les projets ont davantage abouti en Isère qu'en Seine-Inférieure, probablement grâce à la présence d'André Michal-Ladichère dans la commission chargée des dossiers³¹⁷³.

3-La « dépendance de sentier ».

La ruralisation de la Fabrique, amorcée dans la première moitié du XIX^e siècle, s'accélère

³¹⁷⁰ ADI, 3S7/97, Extrait d'une délibération du Conseil général (rapport) le 26 août 1904 et mémoire descriptif rédigé par le directeur des Chemins de fer du Sud de la France le 10 décembre 1904.

³¹⁷¹ MICHEL (S.), 1986, p. 64.

³¹⁷² Voir le cas par exemple de l'industrie drapière en Languedoc dans JOHNSON (C. H.), 1995. L'échec du projet de Grand Central et la faible connexion des cités drapières avec le réseau national sont à l'origine de la désindustrialisation de cette région après 1851.

³¹⁷³ MANNEVILLE (P.), 1980.

à partir du Second Empire, au détriment du quartier de la Croix-Rousse, à Lyon , jadis principal foyer de concentration de métiers à tisser³¹⁷⁴ .

Etant donné l'ampleur du phénomène, les fabricants de soieries peuvent difficilement revenir en arrière ou opérer un changement radical de trajectoire, d'autant que de nouvelles pratiques et de nouvelles compétences se sont formées parmi la population du Bas-Dauphiné, avec la ruralisation. Ce choix stratégique d'essaimer massivement la production à la campagne au milieu du siècle entraîne pour eux une profonde « dépendance de sentier »³¹⁷⁵ . Les fabricants suivent désormais une trajectoire imposée par le choix de ce « sentier initial », la ruralisation. Des inflexions sont néanmoins possibles sous la pression de la concurrence, de la conjoncture ou d'un changement technologique, ce dernier élément étant à mettre en relation avec les deux premiers.

³¹⁷⁴ FAVEL-KAPOIAN (V.), 1997 et 1999.

³¹⁷⁵ DAVID (P. A.), 1986 et ARTHUR (B.), 1989, cités par SWEDBERG (R.) et GRANOVETTER (M.), 1994, CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), 1995, pp. 124 et sq.

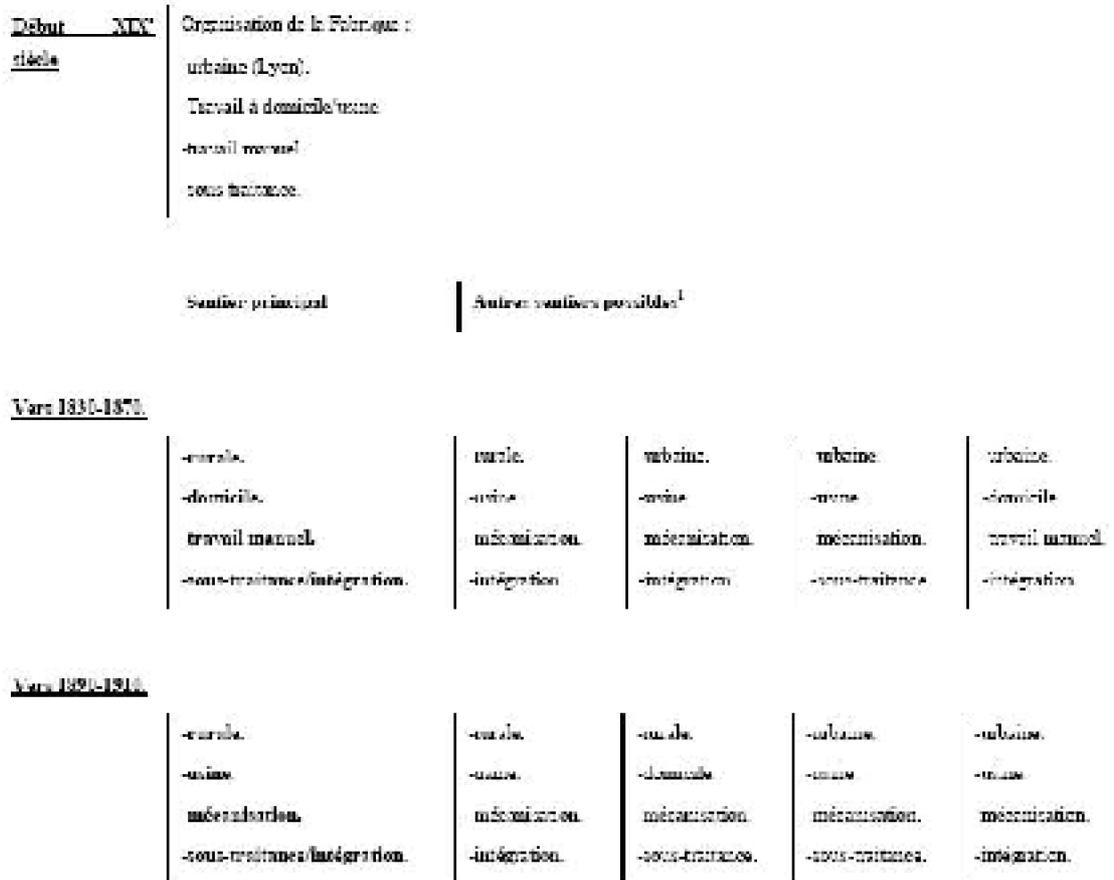


Schéma 4-La Fabrique lyonnaise de soieries et la dépendance de « sentier ».

Ainsi, le tissage mécanique de crêpe Montessuy & Chomer, établi à Renage en 1826 par la maison Goujon & Roche, devient sous le Second Empire, l'élément majeur d'une entreprise intégrée : outre ses cinq cents métiers mécaniques et ses cent cinquante métiers à bras, l'établissement possède désormais un moulinage de quarante-deux mille broches, complété par un second moulinage de trente-quatre mille broches à Vienne et d'un second tissage à Bourg-Argental (Loire). En aval, les associés lyonnais installent à Lyon en 1865 un atelier pour la teinture, le gaufrage et l'apprêt, profitant ainsi des nombreuses compétences et talents concentrés dans la capitale de la soie dans le domaine de la chimie et des colorants³¹⁷⁶. L'usine Montessuy & Chomer, de Renage, est estimée en 1877 à 1.840.300 francs, dont 43% environ pour les bâtiments et le matériel industriel soit 790.000 francs environ, le solde se composant des autres édifices, des

³¹⁷⁶ Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873, Notice imprimée, 1873.

stocks de matières premières et du mobilier, dont l'importance s'explique par la disposition de cet établissement qui fonctionne avec un vaste pensionnat, une chapelle. En 1888, soit quasiment à la même époque, la même usine est évaluée seulement à 480.000 francs par les héritiers Peillon, devenus copropriétaires lors du décès de leur père³¹⁷⁷ ! Certes, cette dernière estimation provient d'une source fiscale, dont on ne peut exclure un risque de fraude. Quant à la firme Alexandre Giraud & Cie, en 1892, le coût cumulé de ses cinq usines s'élève à plus de 4.300.000 de francs, soit une moyenne de 860.000 francs par établissement³¹⁷⁸.

Tableau 64-Capital fixe investi par des fabricants de soieries en Bas-Dauphiné (1878-1910), d'après quelques mutations par décès.

Entreprise	Lieu	Date Du décès	Revenu (en francs)	Valeur totale ³¹⁷⁹ (en francs)
Dufêtrépère & fils	La Sône	1878	12.500	250.000
Vulpilliat	Renage	1883	2.500	50.000
Montessuy & Chomer	Renage	1888	24.000	480.000
Trescafrères, Sicard & Cie	Pont-en-Royans	1888	4.000	80.000
A. Giraud & Cie	Châteauvilain	1894	12.250	245.000
A. Giraud & Cie	Les Abrets	1894	8.900	178.000
Vve Ferdinand Gillet	La Murette	1896	1.600	32.000
Trescafrères	La Murette	1896	2.500	50.000
Camille Chavant	Saint-Jean-de-Moirans	1897	14.000	280.000
A. L. Trapadouxfères & Cie	Jallieu	1901	12.000	240.000
L. Permezel & Cie	Voiron	1910	18.000	360.000

Sources : Mutations par décès.

Dans l'univers de la Fabrique, tant chez les fabricants que chez les tisseurs, on n'a pas l'habitude d'immobiliser des fonds aussi considérables en capital fixe. Les fabricants de soieries ne peuvent donc pas abandonner le Bas-Dauphiné, sous peine de perdre d'importantes sommes d'argent, car rien ne dit qu'ils trouveraient des acquéreurs pour leurs bâtiments. Quelle autre contrée leur offrirait autant d'avantages ? Le Bas-Dauphiné jouit d'une certaine proximité géographique avec la métropole lyonnaise, facilitée par le développement des réseaux de communication. Les fabricants, *via* leurs façonniers, sont en mesure de mobiliser des capitaux supplémentaires. Les bonnes relations entre les façonniers et les banquiers locaux servent aussi les intérêts des fabricants. Les façonniers mobilisent ainsi des ressources auxquelles les fabricants n'ont pas accès. Cela favorise aussi le climat des affaires. Enfin, la main d'œuvre qualifiée, notamment dans la construction mécanique, assure au Bas-Dauphiné une suprématie peu contestée dans le

³¹⁷⁷ ADI, 3Q20/300, Mutation par décès du 27 avril 1888 de François Marie Joseph Peillon.

³¹⁷⁸ CAYEZ (P.), 1980, p. 63.

³¹⁷⁹ Le revenu a été multiplié par vingt.

Sud-est. En s'installant dans une autre région rurale, où la main d'œuvre serait moins chère, les fabricants de soieries ne sont pas sûrs de trouver les mêmes avantages.

III-Des efforts dans la formation de la main d'œuvre.

Jusqu'aux années 1880, la formation professionnelle des tisseurs s'effectue le plus souvent à Lyon, soit sous la forme de contrats d'apprentissage réglementés dans le cadre des différentes institutions de la Fabrique lyonnaise, soit dans des cours privés et payants, soit enfin sur le tas. Dans les années 1860, les autorités municipales de Voiron envisagent de construire une école professionnelle, concurrente de celle de Grenoble, mais le projet avorte³¹⁸⁰. Les premiers efforts réels remontent aux années 1870, bien que l'idée d'un enseignement professionnel soit antérieure. Le débat prend forme avec la rivalité franco-allemande et l'idée de « revanche », au lendemain de la guerre de 1870-1871. La défaite française s'expliquerait, selon les contemporains, par une insuffisance du système éducatif français. À l'échec militaire et politique, s'ajoute également la concurrence des industriels germaniques, et plus particulièrement des fabriques de soieries de Créfeld. Les fabricants et leurs façonniers comprennent donc précocement l'enjeu d'investir dans le capital humain³¹⁸¹ pour conserver leur avance, à l'instar de leurs confrères nordistes³¹⁸².

1-La rivalité Lyon -Créfeld dans la formation.

C'est dans ce contexte particulier que la Chambre de Commerce de Lyon décide en 1882 de constituer une commission d'enquête composée de quatre membres, dont Adrien Gourd³¹⁸³, et chargée d'étudier les systèmes d'enseignement à l'étranger, notamment en Allemagne et en Suisse.

Conscient d'être en retard, ou voulant expliquer le succès des fabriques étrangères, le rapport final préconise une transformation importante des différentes écoles lyonnaises. Parmi les suggestions avancées, on relève un projet d'université de l'industrie de la soie, rassemblant l'ensemble de la filière, c'est-à-dire la filature, le moulinage, le tissage, l'impression, l'apprêt, la teinture, les arts appliqués aux étoffes, la construction des métiers... grâce aux concours de l'Etat, de la Ville de Lyon, des Départements, des Chambres de Commerce ainsi que des industriels eux-mêmes. Ce vaste projet d'école intégrée ne fait que reprendre des principes déjà plus ou moins en place en Allemagne, et jadis suggérés par Natalis Rondot en 1858 et 1876, dans un projet qui associait un musée, des collections de matériaux, des cours, des conférences, des ateliers et des laboratoires.

En effet, vers 1883-1884, est inaugurée à Créfeld une nouvelle école de tissage,

³¹⁸⁰ REVERDY (N.), 2004, p. 39.

³¹⁸¹ MARCHAND (O.) et THELOT (C.), 1997, p. 97.

³¹⁸² DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 255-260.

suscitant l'émoi de la place lyonnaise qui craint d'être prise de vitesse par leur concurrente d'outre-Rhin, d'autant que le nouvel établissement allemand est équipé de laboratoires de chimie, d'un cabinet de physique, d'un laboratoire de teinture et d'ateliers d'apprêts (ces deux dernières sections ouvertes à l'automne 1883), ainsi que d'une bibliothèque, un musée et une collection de tissus. On y délivre bien entendu des cours de tissage, mais aussi des cours de dessin, de mécanique, des cours sur l'étude des étoffes, sur le montage des machines, sur le calcul des prix de revient des tissus, des cours sur les moteurs, sur la filature, des exercices de forge et de menuiserie. Il est vrai qu'en la matière, Lyon fait pâle figure pour l'enseignement professionnel des ouvriers, puisque la première école de tissage de Créfeld remonte à 1855, avant d'être réorganisée en 1879 par l'Etat, qui procède à son agrandissement à grands frais (1.250.000 francs dépensés jusqu'en 1884), afin d'accueillir cent soixante-dix élèves au lieu de vingt et un auparavant. Quant aux frais d'entretien des élèves, ils sont assurés pour moitié par l'Etat, pour un quart par la Ville et le dernier quart par la Chambre de Commerce. La salle de tissage, forte de 782 m² d'ateliers, comporte cent vingt machines dont cinquante-neuf métiers à tisser (trente-trois à bras et vingt-six mécaniques)³¹⁸⁴.

Le centre rival de Zurich a, lui aussi, inauguré sa propre école de tissage de la soie en 1881, destinée à une quarantaine d'élèves par an³¹⁸⁵.

2-L'initiative voironnaise.

³¹⁸³ Fabricant de soieries, Jean-Baptiste-André-François Gourd, dit Adrien, est né à Lyon le 25 septembre 1823. Il épouse au printemps 1859 Pauline-Adélaïde Roussel, dont la mère est une Saint-Olive, dont il a cinq enfants. En 1860, il s'associe avec Croizat et Dubost. Gourd prend seul la direction en 1870. À partir de cette date, il occupe une position de premier ordre sur la place. Comme les Treillard, Bellon et autre Girodon, il décide d'intégrer en 1860 un tissage à sa maison de soieries : il installe donc un tissage mécanique à Faverges (Savoie). Cela ne l'empêche pas de donner du travail à près de deux mille ouvrières à domicile. Bonapartiste et catholique pratiquant, il ne reçoit la Légion d'Honneur qu'en 1889. Comme tant de ses confrères, il suit le *cursus honorum* lyonnais classique : depuis 1859, il siège régulièrement au Conseil des Prud'hommes de Lyon dont il devient le vice-président en 1872, puis en 1871, il préside la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise. En 1872, il intègre la Chambre de Commerce de Lyon, dont il est le secrétaire dans les années 1880. En 1884, après le départ de Jean-Baptiste Dubost, il poursuit sa société avec le fils Croizat, déjà promu associé depuis quelques années. Par son capital social, deux millions de francs, la maison Gourd & Croizat figure alors parmi les plus importantes de la Fabrique. Cependant, trois ans plus tard, Paul Croizat se retire de la société. Gourd en profite pour réduire le capital d'un quart de sa valeur et pour faire entrer son fils Henri, ainsi que Louis Payen et le directeur de son usine, Joannes Piron (gendre par ailleurs d'un façonnier de La Tour-du-Pin, Dévigne). En 1891, les anciens associés, Croizat et Dubost, reviennent dans la société, tandis que le capital social est une nouvelle fois réduit : il s'élève désormais à un million de francs. Adrien Gourd décède à Lyon le 18 avril 1895 en laissant une succession d'environ deux millions de francs. Voir sa notice dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 181-184.

³¹⁸⁴ « Inauguration de l'école royale de tissage, teinture et apprêt de Créfeld », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°351, le 22 décembre 1883, « L'école de tissage de Créfeld », *Bulletin des soies et des Soieries*, n°354, le 12 janvier 1884, « Les dépositions des délégués lyonnais devant la commission d'enquête sur les industries d'art », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°361, le 1^{er} mars 1884, « La nouvelle école de tissage de Créfeld », *Le Moniteur du tissage mécanique des soieries*, n°1, le 15 juillet 1885.

³¹⁸⁵ *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877*, Lyon, Imprimerie du Salut public, 1878, pp. 207-209. Depuis 1854, la ville de Zurich dispose aussi d'une Ecole polytechnique fédérale.

À la fin de l'année 1881, sur l'initiative de Séraphin Favier, alors maire de Voiron et façonnier en soieries, le Conseil municipal de Voiron propose la création d'une école primaire supérieure nationale et d'une école nationale d'apprentissage. L'établissement doit fonctionner sur le modèle de ceux de Vierzon et de Reims, conformément aux dispositions de la loi du 11 décembre 1880 sur les écoles manuelles d'apprentissage, pour favoriser le développement des deux principales activités industrielles de la cité, la papeterie et le tissage :

« Une école manuelle d'apprentissage rendra les plus grands services à la population ouvrière en dirigeant l'aptitude des enfants vers ces carrières qui leur sont ouvertes, et les industriels eux-mêmes trouveront leur profit à avoir des ouvriers et des employés mieux préparés et plus instruits ».

La loi de 1880 entraîne la création, dans les mois qui suivent, de trois établissements importants à Vierzon, Armentières et Voiron, ce dernier institué par le décret du 26 juillet 1882³¹⁸⁶. Depuis quelques années déjà, existe un cours d'enseignement à Voiron, mais il s'avère trop petit. Pour en faciliter l'établissement, les élus sont prêts financièrement à verser une subvention de 250.000 francs pour la construction des locaux³¹⁸⁷. Des négociations s'engagent entre l'Administration et les élus pour fixer les modalités de cette création : l'Etat, par l'intermédiaire de l'inspecteur général de l'Instruction Publique, impose en contrepartie la laïcisation de l'école congréganiste de Voiron, le vote d'une subvention de 300.000 francs par la Ville de Voiron et le partage des frais d'acquisition des terrains entre la municipalité et l'Etat. Les travaux de construction débutent au printemps 1884.

Au total, la « Nationale » coûte environ 1.266.000 francs (dont 1.133.000 pour les seuls bâtiments), soit un coût tout à fait comparable à celui de l'école de tissage de Créfeld³¹⁸⁸. Les 11.000 m² de surface, dont 2.500 pour les ateliers, sont occupés par l'école maternelle (cent cinquante places), l'école primaire élémentaire (deux cent trente places) et par l'école primaire supérieure. Celle-ci est installée dans un édifice en forme de fer à cheval, où sont accueillis les deux cent soixante-dix élèves pendant les trois années de scolarité. En 1907, la direction de l'établissement engage une première restructuration des activités textiles. Depuis huit ans, les ateliers de tissage de l'école abritaient cinq métiers mécaniques et une douzaine de métiers à bras. À cet équipement de base, on ajoute un laboratoire d'essais pour les tissus et un musée des tissus, afin de compléter le savoir technique des élèves³¹⁸⁹.

Victime de son succès, le directeur doit procéder à l'agrandissement des dortoirs de l'établissement, passant de cent cinquante-six lits à l'ouverture à cent quatre-vingt-douze en 1893. Depuis 1891, il est obligé de refuser des candidats : en 1886-1887, il a accepté

³¹⁸⁶ PIGENET (M.), 1992.

³¹⁸⁷ ADI, 8T2/41, Lettre ms de Stouff, inspecteur d'académie adressée au Préfet, datée du 30 décembre 1881 et REVERDY (N.), 2004, pp. 31 et 40.

³¹⁸⁸ BERTHUIN, 1900, pp. 5-7 et REVERDY (N.), 2004, p. 41.

³¹⁸⁹ REVERDY (N.), 2004, p. 63.

cent trente-neuf élèves, et près du double (deux cent soixante-six) en 1893-1894. Puis, jusqu'au début du siècle, les effectifs se stabilisent autour de deux cent cinquante élèves par an, le directeur refusant l'admission d'un nombre croissant de prétendants : jusqu'en 1892, aucun élève ne se voit refuser l'accès à la « Nationale ». Après cette date, les refus sont de plus en plus nombreux, atteignant en 1899-1900 le nombre de soixante-treize en raison du manque de places.

Finalement, entre la date d'ouverture et 1899, soit treize promotions, mille deux cent soixante-sept élèves sont sortis de cette institution. Mais les deux autres écoles annexées à la « Nationale » subissent la concurrence des écoles congréganistes, ce qui entraîne leur déclin³¹⁹⁰.

3-L'Ecole Nationale Professionnelle de Voiron .

Jusqu'en 1900, la « Nationale » de Voiron attire surtout des élèves venant de milieux aisés, de la petite et de la moyenne bourgeoisie, puisque la moitié a un père considéré comme « patron » (derrière ce vocable, l'auteur de l'enquête, Berthuin, fait figurer aussi bien un industriel qu'un petit commerçant ou un propriétaire terrien) contre environ 20% de fils d'employés et 10% de fils d'ouvriers. Ce sont les premiers qui mènent à terme leur cursus au sein de l'école, tandis que les fils d'ouvriers, majoritairement, abandonnent à la fin de la première année. Ainsi, Pierre Mignot , façonnier à Saint-Bueil , y envoie son fils Joseph. De même, Géry, fabricant de toiles à Voiron et associé de la firme Géry, Bret & Cie (raison commerciale « la société de la Toile de Voiron »), inscrit également son fils dans cet établissement.

Tableau 65-Origine sociale des élèves de la « Nationale » (1886-1899) : la profession du père³¹⁹¹ .

³¹⁹⁰ BERTHUIN, 1900, pp. 8-9, 21-27.

³¹⁹¹ BERTHUIN, 1900, p. 66 et 74.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Profession des parents		Parents des élèves sortis à la fin de			Total
		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	
Fonctionnaires		23	25	65	113
Industrie dont	Patrons	50	66	139	255
	Employés	32	19	42	93
	Ouvriers	48	19	30	97
Commerce dont	Patrons	63	58	112	233
	Employés	31	17	30	78
	Ouvriers	11	3	2	16
Agriculture dont	Propriétaires	53	40	80	173
	Fermiers, métayers	15	7	6	28
	Ouvriers	8	3	1	12
Chemins de fer		25	20	39	84
Divers		11	12	19	42
Rentiers, retraités		9	8	15	32
Inconnus		10	1		11
Total		389	298	580	1267

Si les industriels sont en principe intéressés par l'existence d'une école professionnelle, ils manifestent néanmoins une certaine réserve, comme l'atteste le Comité de Patronage de l'Ecole Primaire Supérieure de Voiron . Parmi ses membres, on ne relève qu'un seul façonnier en soieries, Claude-Ferdinand Tournier , un industriel lainier, Boirivant ³¹⁹² , un papetier, Guérimand ³¹⁹³ et un constructeur de machines à

³¹⁹² Fabricant de couvertures, Joachim Boirivant est né à Lyon le 22 mai 1836. Conseiller général du canton de Rives à partir de 1871, siégeant parmi les républicains, il accède à la vice-présidence de l'assemblée départementale. Il perd son siège en 1889. Il fait fortune dans la fabrication des couvertures en développant l'entreprise familiale, G. Boirivant & fils. Une société Boirivant & Bruyas est fondée en 1860. Son usine est établie à Réaumont. Cependant, en 1866, il essuie quelques revers financiers qui l'obligent à demander une séparation de biens avec son épouse, Célestine Lambert dont la famille, originaire de Valence, achète par adjudication la fabrique de Réaumont. Pour poursuivre son activité, il se sert de son épouse comme prête-nom et sollicite l'appui financier d'un associé, Joannès Bruyas à hauteur de 100.000 francs. Bruyas se charge de la gestion du comptoir de Lyon, tandis que le couple Boirivant s'occupe de l'usine, louée à la belle-famille de Joachim. Antoine Boirivant est le beau-frère de Victor Auger , dont il a épousé la sœur, Euphrosine-Joséphine. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1885. En 1898, Boirivant transforme son affaire en société anonyme, sous la raison de Manufacture de Réaumont, au capital de 200.000 francs, grâce aux apports en nature d'un des confrères lyonnais, Bergeret. Dans son conseil d'administration, on retrouve Alphonse Trapadoux . Voir également CHABOUD (R.), 1998.

³¹⁹³ Fabricant de papier, François-Guillaume-Addon Guérimand est né à Bourg-du-Péage le 28 mai 1826. Il épouse Alix Vachon. Il décède à Voiron le 2 décembre 1890 à 65 ans.

papier, Allimand³¹⁹⁴. Un décret du 24 août 1891 institue pour l'ENP de Voiron un conseil d'administration et un comité de patronage. Au sein du premier, on retrouve les incontournables Théophile Diederichs (le père puis le fils) et André Michal-Ladichère. Vers 1898, Joseph Mignot, façonnier de Saint-Bueil, et ancien élève de l'École, rejoint aussi le conseil d'administration. Quant au comité de patronage, il est composé de membres venant des départements de l'Isère, de la Savoie, de la Loire, de l'Ain, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, de la Drôme, du Var, du Vaucluse, du Doubs, et des Bouches-du-Rhône ainsi que du directeur de l'École des Arts et Métiers d'Aix, du directeur de l'Association lyonnaise des appareils à vapeur et des maires des chefs-lieux d'arrondissements de l'Isère³¹⁹⁵.

Les élèves du nouvel établissement reçoivent deux types d'enseignement : d'une part, un enseignement général avec des cours de français, d'histoire, de géographie et de langues vivantes, proche du programme en vigueur dans les écoles primaires supérieures, et d'autre part, un enseignement scientifique et technique avec des cours de dessin, de mathématiques, des sciences physiques et naturelles, des travaux d'ateliers, des travaux de chimie, d'horticulture... complétés par des visites d'usines. Pour intégrer la « Nationale », il faut posséder le certificat d'études primaires et avoir douze ans³¹⁹⁶. Après une année d'existence seulement, la direction choisit de modifier les méthodes d'enseignement, en privilégiant la spécialisation des élèves sur un métier (ou des métiers proches) au détriment d'un enseignement plus général.

³¹⁹⁴ Fabricant de machines à papier, Antoine Allimand est né à Vienne vers 1832. Il fonde à Rives son atelier de construction, non loin du principal fabricant de papier du Dauphiné, Blanchet frères & Kléber. Voir DOUILLET (R.), 1996.

³¹⁹⁵ ADI, 8T2/41, Brouillon ms d'une lettre du Préfet de l'Isère adressée au Ministre de l'Instruction Publique, daté du 6 juillet 1882 (le vote de la subvention de 300.000 francs par le Conseil municipal a eu lieu en mars 1882), extrait du registre des délibérations du Comité de Patronage de l'École Primaire Supérieure de Voiron du 31 mai 1885, arrêté du Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-arts du 21 mars 1892 sur la composition du conseil d'administration, arrêtés du Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Cultes du 29 décembre 1892 et du 19 juin 1896, Liste ms du Comité de Patronage sd [vers 1900], lettre ms du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes & Télégraphes du 4 janvier 1905. On relève parmi les membres du Comité de patronage les noms de plusieurs papetiers comme Bergès de Lancey, Montgolfier de Charavines, Kléber de Rives, de maîtres de forges comme Gourju de Bonpertuis ou Arbel de Rive-de-Gier, des drapiers comme Bonnier de Vienne, des mécaniciens comme Charles Diederichs, Bouvier de Grenoble, Faure de Voiron, un fabricant de sucre, Verdet également président de la Chambre de Commerce d'Avignon, deux fabricants de toiles de Voiron avec Géry et Ville, un banquier comme Bonnard d'Embrun ou Chaix de Draguignan, le président de la Chambre de Commerce de Toulon, Jules Japy et Armand Peugeot tous deux originaires du Doubs... mais très peu d'industriels en soieries hormis Colliat (façonnier aux Echelles), Tromparent (moulinier en Ardèche), Marcoux (fabricant de rubans stéphanois). Ce n'est qu'une dizaine d'années après sa création que le comité de patronage parvient enfin à les séduire avec l'arrivée d'Alphonse Couturier et de son fils Régis, d'André Michal-Ladichère, de Georges Donat, de Joseph Chollat (Pont-de-Beauvoisin, Savoie), d'Antoine Giraud, de Joseph Mignot (lui-même ancien élève de l'établissement), ou encore Contamin (passementier à La Tour-du-Pin), du fils Vignal de Saint-Antoine mais les papetiers et les industriels grenoblois constituent néanmoins le groupe le plus actif (Allegret de Moirans, Bergès, Allimand, Bruel, Devillaine, Fredet, Montgolfier, Peyron, Dumolard, Joya, Lépine).

³¹⁹⁶ ADI, 8T2/41, Programme imprimé de l'École Nationale Professionnelle de Voiron, rédigé par Bonnet, directeur de l'école, le 22 septembre 1886.

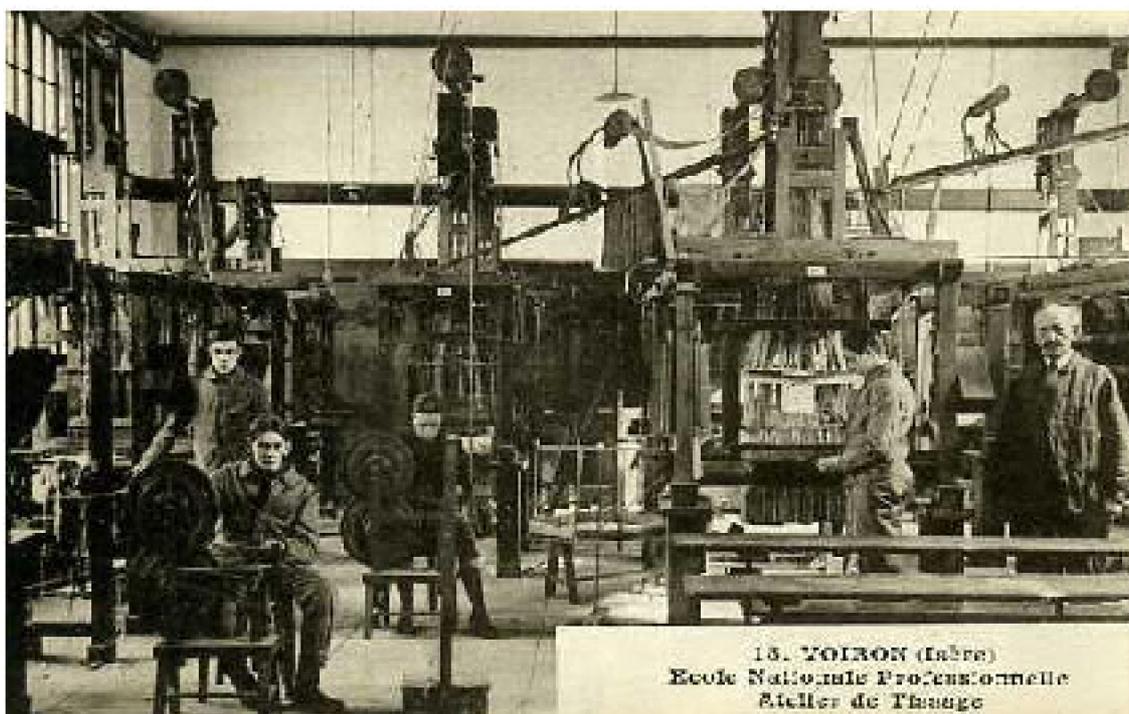


Figure 43—Les cours de tissage à l'Ecole Nationale Professionnelle de Voiron , vers 1910-1920.

Source : coll. privée.

Dès leur entrée, les élèves sont répartis entre la section industrielle et la section agricole, n'ayant en commun que l'enseignement général. De même, les futurs tisseurs sont séparés des autres durant les deux premières années de scolarité pour y apprendre le tissage et la mécanique, et n'intègrent les autres ateliers que la dernière année. Les différentes matières enseignées sont réparties en six groupes :

-les lettres (morale, droit et économie politique, lecture et récitation, grammaire et orthographe, composition française, histoire et géographie),

-les mathématiques (arithmétiques, géométrie, calcul et algèbre, arpent, mécanique, comptabilité),

-les sciences physiques et naturelles (physique, chimie, histoire naturelle, manipulations),

-les travaux graphiques (calligraphie, dessin à vue, croquis, dessin géométrique et technique, géométrie descriptive),

-les enseignements professionnels (section industrie : technique spéciale, travaux manuels, technique générale, ou section agricole : agriculture théorique, travaux agricoles, charronnage, ou modelage et sculpture cette dernière section réservée aux élèves en menuiserie en dernière année),

-les enseignements divers (excursions en dernière année seulement, langues vivantes facultatives, musique, gymnastique).

Pendant la troisième et dernière année de scolarité, les élèves sont tenus de visiter

des usines : ainsi, les futurs tisseurs se rendent en moyenne dans deux tissages de soieries et dans une, voire deux usines de toiles. À la fin de chaque année, la direction et les professeurs organisent des « *caravanes de vacances* », c'est-à-dire des voyages de plusieurs jours, destinées à récompenser les meilleurs élèves en lieu et place de la traditionnelle remise de prix³¹⁹⁷.

Si l'on examine les professions exercées par les élèves à leur sortie de l'école, on constate le faible bénéfice que retire l'industrie textile de cette institution, quantitativement parlant, puisque sur les mille deux cent soixante-sept élèves sortis de l'établissement entre 1886 et 1899 (ayant ou non réalisé les trois années de scolarité), seulement cinquante-huit (comptabilisés dans l'industrie), soit moins de 5%, sont entrés dans un tissage comme gareurs, ouvriers, contremaîtres... contre deux cent cinquante-deux dans l'industrie du fer, soixante-dix-neuf dans l'industrie du bois et de la construction. Mais, combien parmi ceux qui ont continué leurs études ont rejoint un tissage ? En effet, un quart des anciens élèves de la « Nationale » ont poursuivi des études, dont soixante-quinze aux Arts et Métiers.

Tableau 66-Professions des anciens élèves de la « Nationale » à leur sortie de l'école (1886-1899)³¹⁹⁸.

Professions des élèves	Elèves sortis à la fin de			Total
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	
Industrie	143	130	256	529
Commerce	50	35	44	129
Agriculture	69	43	13	125
Ecoles, collèges, lycées	87	47	158	292
Administration	2	3	11	16
Armée	3	4	26	33
Bureaux divers (dessinateurs)		8	35	43
Bureaux divers (commis aux écritures)	12	12	12	36
Inconnus	18	10	4	31
Décédés	4	1	5	10
Total =	389	298	580	1267

Les principaux industriels qui recrutent d'anciens élèves sortis de l'Ecole, appartiennent plutôt aux secteurs de l'automobile, de la papeterie, des industries mécaniques et des compagnies de chemins de fer. Leur placement sur le marché du travail s'en trouve facilité par la création en 1893 d'une société des anciens élèves, mais aussi par le rôle d'intermédiaire qu'exerce le directeur de l'Ecole, habitué à fréquenter les

³¹⁹⁷ BERTHUIN, 1900, pp. 37-43.

³¹⁹⁸ BERTHUIN, 1900, p. 65.

industriels. D'ailleurs, celui-ci se charge, chaque année, d'envoyer des circulaires aux industriels pour les inciter à embaucher ses élèves³¹⁹⁹. Les patrons eux-mêmes critiquent l'enseignement délivré à la « Nationale », lui reprochant de ne pas former assez de gareurs et d'offrir peu de stages pratiques en usines³²⁰⁰.

4-Des efforts d'apprentissage.

Avant la Grande Guerre, il n'existe pas pour les ouvrières de système d'apprentissage uniforme. Il est laissé à l'appréciation de chaque entreprise.

Au début du XX^e siècle, certains directeurs de tissages à Voiron n'embauchent que du personnel expérimenté. Chez d'autres, on accepte de rétribuer les apprenties à hauteur de cinquante centimes par jour. Une autre solution, sans doute la plus répandue, consiste, pour une apprentie, à payer une ouvrière chargée de lui enseigner les rudiments du métier. Ainsi, dans ses mémoires, Jeanne Bouvier rappelle que « *la contremaitresse [la] place sous la surveillance d'une ouvrière pour qu'elle [lui] montre les différentes opérations du dévidage de la soie* », mais sans faire état d'une rétribution versée à l'ouvrière³²⁰¹. En dehors du tissage, l'apprenti peut recevoir une prime de soixante centimes par jour. Dans de telles conditions, les apprentis se font de plus en plus rares³²⁰². Quelles que soient les formules d'apprentissage adoptées, « *elles permettent de ne détourner personne de sa tâche* »³²⁰³. À l'instar de Lucie Baud, l'apprentissage débute généralement vers l'âge de douze ou treize ans³²⁰⁴. Chez Gustave Roux, à Jallieu, l'apprentissage des tisseurs est défini par un article du règlement d'atelier : l'apprentie est « *confiée aux soins d'une bonne maîtresse chargée de la former, et qui lui fera donner un métier aussitôt qu'elle la jugera capable de le faire marcher* ». L'apprentie reste encore sous la surveillance de l'ouvrière pendant le tissage de ses deux premières pièces, en échange de quoi, la première remet à la seconde la somme de dix francs (cinq francs par pièce)³²⁰⁵.

La période d'apprentissage qui n'excède jamais un mois, dure généralement une ou deux semaines. Les patrons du textile hésitent à payer un apprentissage en raison du fort *turnover* qui caractérise leur main d'œuvre : pourquoi former des ouvrières, gaspiller du

³¹⁹⁹ REVERDY (N.), 2004, pp. 89-90 et 108-111.

³²⁰⁰ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1904*, Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1905.

³²⁰¹ BOUVIER (J.), 1983, p. 57.

³²⁰² ACV, 2F5, Enquête parlementaire, questionnaire imprimé, sd [1886], réponse d'un ouvrier anonyme.

³²⁰³ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 8.

³²⁰⁴ PERROT (M.), 1978b.

³²⁰⁵ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin, Règlement de l'usine Roux le 9 décembre 1878.

temps et de l'argent, si elle doit quitter les ateliers quelques semaines plus tard³²⁰⁶ ?

À l'issue de leur premier congrès à l'automne 1912, les syndicats libres féminins de l'Isère décident de fonder à Voiron , rue des fabriques, une école professionnelle de la soie. Au printemps suivant, un programme de cours et un règlement sont rédigés et adressés aux industriels voironnais. Les organisateurs du nouvel établissement préconisent la gratuité des cours d'une durée d'au moins six semaines pour chaque élève et un examen pour sanctionner cette période d'apprentissage. En octobre 1913, l'école ouvre ses portes pour dix élèves, avec deux métiers à tisser Béridot fournis par Permezel , un pour la mousseline et le second pour le satin. En août 1914, vingt-trois apprenties ont été formées depuis l'ouverture dix mois plus tôt. Mais la Guerre interrompt l'expérience jusqu'en 1917. Dans le prolongement de cette école est créé en octobre 1913 un cours de préapprentissage au tissage à l'Ecole professionnelle de soierie de Voiron, avec un enseignement gratuit délivré le jeudi après-midi, pendant la journée de repos des jeunes filles. Pour y être admis, il faut avoir onze ans, être présentée par ses parents, par une école ou par un patronage, et enfin s'engager à appliquer le règlement de l'établissement. Ce préapprentissage est réservé aux élèves inscrites en dernière année à l'école. Mais ce cours n'attire que vingt-deux candidates³²⁰⁷ .

Des écoles d'apprentissage peuvent être également créées dans les usines, comme c'est le cas au hameau industriel de Paviot (Voiron) au lendemain du congrès des syndicats libres de 1912, sur l'initiative de la direction d'un tissage³²⁰⁸ .

Enfin, les ouvrières ont à leur disposition des cours professionnels, souvent le soir, mais ils sont rares pour le tissage, hormis ceux organisés à Voiron , Dolomieu et à La Tour-du-Pin (raccourciage du tulle dans ces deux dernières communes) par les syndicats libres féminins. Le plus souvent, ce sont des cours de couture et des cours d'apprentissage de la ganterie.

IV-La présence d'industries annexes.

« Au-delà d'un certain seuil d'industrialisation[...], ce qui décide ce ne sont pas les ressources en charbon ni les réserves de main d'œuvre, mais les services annexes que l'industrialisation nécessite »³²⁰⁹ .

Comme dans la plupart des centres textiles européens, on assiste à l'émergence et à l'épanouissement d'une industrie mécanique, chargée d'équiper au mieux les ateliers et usines locales en métiers à tisser, ourdissoirs... Cependant, contrairement à eux, la construction mécanique ne parvient pas à se développer aussi largement en Bas-Dauphiné³²¹⁰ . Mais cela suffit aux industriels locaux. Contrairement à Elbeuf, les

³²⁰⁶ RATIO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, sl, p. 53.

³²⁰⁷ GUERRY (E.), 1921, pp. 127-131 et RATIO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, pp. 53-59.

³²⁰⁸ GUERRY (E.), 1921, p. 136.

³²⁰⁹ LEVY-LEBOYER (M.), 1964, p. 36.

propriétaires de tissages mécaniques du Bas-Dauphiné se fournissent majoritairement chez des mécaniciens locaux, sans recourir à des constructeurs étrangers³²¹¹. D'ailleurs la Société Alsacienne de Construction Mécanique ou le Suisse Honegger pénètrent tardivement dans les tissages de soie du Sud-est. Il semble que l'industrie mécanique locale a su se développer sans influence étrangère, grâce à l'étroite collaboration entre les tisseurs et les mécaniciens³²¹². De nombreux façonniers, comme Joseph I Guinet, Théophile I Diederichs ou Antoine Genin, sont d'ailleurs des mécaniciens de formation.

Les tissages de soieries forment donc « *la partie visible d'un tissu industriel relativement dense* »³²¹³. La présence de mécaniciens compétents et ingénieux soutient l'effort de modernisation et d'adaptation engagé par les industriels³²¹⁴. La mécanisation de l'industrie textile stimule l'activité des constructeurs mécaniciens et des artisans locaux.

1-Diederichs.

À ses débuts, Théophile I Diederichs, alors directeur d'un tissage de coton à Jallieu, exerce ses talents de mécanicien directement sur les métiers à tisser installés dans les ateliers. Puis, de son propre chef, il élabore les plans d'un métier à tisser la soie dont il confie l'exécution à un industriel alsacien, Keim, au début des années 1860.

Devant le succès de son premier métier à tisser, il aménage progressivement le modeste atelier de réparation du tissage Caffarel (Perrégaux) en atelier de construction mécanique. À la fin des années 1860 ou au début de la décennie suivante, il agrandit son atelier artisanal en récupérant les locaux d'un atelier de dévidage contigu. En 1872, alors que Théophile I Diederichs inaugure son propre tissage de soierie à Bourgoin, il en profite pour démonter tous les métiers à tisser occupant le rez-de-chaussée du vieux tissage Caffarel et le transforme en atelier de construction³²¹⁵. Mais jusqu'en 1869, cette activité demeure assez marginale au sein de la maison L. Perrégaux & Fils, l'employeur de Diederichs. À partir de 1869, les résultats des ateliers de construction apparaissent dans les papiers des Diederichs et des Perrégaux. Pour le premier exercice, 1869-1870,

³²¹⁰ DITT (K.), LONGONI (G. M.) et SCHOLLIERS (P.), 1997. Ainsi, à Bielefeld, à la veille de la Grande Guerre, la construction mécanique occupe la moitié de la population active industrielle de la ville, soit douze mille personnes. En revanche, à Gand, à la fin du XIX^e siècle, elle ne rassemble que 5% de la population active industrielle, soit environ mille six cents individus, contre 51% pour les industries cotonnière et linière.

³²¹¹ DAUMAS (J.-C.), 1998, pp. 213-214.

³²¹² Contrairement à Elbeuf, l'Alsace ou la Norvège. Voir SCHMITT (J.-M.), 1986, BRULAND (K.), 1989, citée par DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 214.

³²¹³ Expression empruntée à l'industrie sucrière dans MONTEL (N.), 2001.

³²¹⁴ Comme par exemple pour la bonneterie troyenne. Voir DOREL-FERRE (G.), 2005, p. 40.

³²¹⁵ APJD, Rapport dactylographié de Théophile II Diederichs, sd [1904-1907].

la construction de métiers à tisser dégage seulement 2.000 francs de bénéfices, mais il est vrai que les frais généraux sont reportés sur le tissage de soieries³²¹⁶.

L'accord avec Léon Permezel fait sa fortune puisqu'en une décennie, Diederichs doit livrer aux façonniers de ce fabricant de soieries au moins trois mille deux cents métiers à tisser dans le Sud-est, en particulier en Bas-Dauphiné. Dès 1875, il construit un métier à tisser à quatre navettes pour un industriel roannais tissant du vichy, tandis que Charles Diederichs et l'un des ingénieurs de la maison, Frédéric Ménégaud, démarchent les industriels des Vosges à la fin de la décennie.

En 1882, Théophile I Diederichs transforme son ancienne société, L. Perrégaux & Th. Diederichs, en société anonyme, les Tissages et Ateliers de Construction Diederichs. La raison sociale rappelle les deux activités principales de l'entreprise, le tissage de soieries à façon et la construction mécanique, mais la première branche réalise alors la majorité du chiffre d'affaires³²¹⁷.

La forte mécanisation des tissages de soieries dans le dernier quart du XIX^e siècle stimule la croissance de la firme et la pousse à s'agrandir avec la construction en 1887 d'une vaste halle pour abriter ses ateliers de construction et ses soixante-dix-neuf ouvriers (au nombre de deux cent quatre-vingt-dix deux ans plus tard)³²¹⁸. Deux ans plus tard, grâce à la renommée acquise localement, les Diederichs exposent leurs métiers à tisser à l'Exposition Universelle de Paris, puis à celle de 1900. Entre 1888 et 1895, les ventes sont multipliées par trois passant de 444.000 à 1.488.000 francs, au point de surpasser le chiffre d'affaires des tissages de soieries de l'entreprise. Pourtant, les Ateliers Diederichs ne rivalisent pas encore avec la toute puissante Société Alsacienne de Construction Mécanique, et ses six millions de francs de ventes en 1888 pour le seul département textile³²¹⁹. En 1900, les ventes de Diederichs dépassent les deux millions de francs. En une trentaine d'années, Diederichs a déjà placé trente mille métiers à tisser de sa fabrication³²²⁰.

En trente ans, entre 1893 et 1923, les Ateliers de Diederichs ont vendu quarante-deux mille cinq cents métiers à tisser, dont plus de dix-sept mille pour la Fabrique lyonnaise, neuf mille huit cents à Roanne, onze mille dans le reste de la France et seulement trois mille huit cents à l'exportation³²²¹. La firme s'est lancée dans les ventes à l'étranger pendant les années 1880. Elle place ses premiers métiers mécaniques

³²¹⁶ ROJON (J.), 1996a, p. 37.

³²¹⁷ CLERMONT (M.-H.), 1958, RAVERAT (H.), 1982, ROJON (J.), 1996a, ROJON (J.) et CHASSAGNE (S.), 1996b.

³²¹⁸ La SACM, à Mulhouse, double ses ventes en matériel textile entre 1879 et 1885. Voir BERNARD (F.), 2000, p. 107.

³²¹⁹ BERNARD (F.), 2000, pp. 112-113.

³²²⁰ ACBJ, Fonds Diederichs, Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires entre 1888 et 1895 et ROJON (J.), 1996a, p. 69.

³²²¹ *Banque du Dauphiné*, n°77, du 20 décembre 1923.

au Japon en 1888 grâce à un accord avec la maison Inabata qui la représente sur place³²²². Dès 1891, elle dispose d'un représentant à Barcelone, la maison Guillermo Pettberg & Cie³²²³. En 1911, les Giraud lui commandent huit cents métiers à tisser pour les installer dans leur tissage de Moscou. En 1910, Diederichs fait des émules en Suisse avec la constitution de Textil-Union Rüti-Zurich, une société par action ayant un capital de six millions de francs, rassemblant à la fois le tissage de la soie et la fabrication des métiers à tisser, par la réunion de plusieurs entreprises proches de Caspar Honegger. Selon le *Bulletin des Soies et des Soieries*, il s'agit d'un projet de trust financier conçu pour mobiliser et attirer davantage de capitaux, mais contrairement à Diederichs, il n'y a pas de projet industriel³²²⁴.

Avec deux cent quatre-vingts ouvriers s'activant dans leurs ateliers de construction en 1894, les Diederichs dominent le secteur, alors que leur principal concurrent local, Béridot, dans ses ateliers de Voiron, n'emploie que quarante et un ouvriers³²²⁵.

2-Les constructeurs voironnais.

Deux entreprises dominent la fabrication de métiers à tisser à Voiron, Tournier et Béridot. Les autres occupent au mieux une dizaine d'ouvriers. La présence de plusieurs tissages mécaniques dès le milieu du XIX^e siècle explique la forte implantation de ces ateliers de construction mécanique.

Les Tournier sont les premiers à apparaître à Voiron, bénéficiant de la proximité du foyer proto-industriel de Rives et de la vallée de la Fure qui a derrière lui un long passé dans le domaine des forges³²²⁶. Joseph et Claude-Ferdinand Tournier descendent d'ailleurs d'une famille de forgerons de Renage. Ils débutent leurs carrières professionnelles dans une atmosphère proto-industrielle propice à leur apprentissage et à leur formation technique, d'autant que trois grandes fabriques de tissage dominent le paysage de Renage : Montessuy & Chomer, Girodon, Vulpilliat. L'aîné, Claude-Ferdinand, se lance d'abord seul, en 1856 ou 1857 (à moins qu'il n'achète un fonds de commerce déjà existant), assisté de son frère cadet comme ouvrier mécanicien. Mais ils comprennent que le meilleur moyen de vendre du matériel de tissage, c'est de se fixer au cœur d'un centre industriel plus important, Voiron, alors en pleine croissance. L'occasion d'acquérir un atelier de construction à Voiron se présente en 1866, lorsque les frères Bret, Joseph-Alexis et Léon, hypothèquent leur atelier au profit de Claude-Ferdinand Tournier, à qui ils doivent de l'argent. Incontestablement, l'aîné des frères Tournier, assisté de son benjamin, Joseph, profite de la mécanisation du tissage

³²²² CAYEZ (P.), 1977, vol. 2, p. 604.

³²²³ ADI, 3Q4/174, ACP du 28 janvier 1891 (Pouvoir devant M^e Martin, à Bourgoin, le même jour).

³²²⁴ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°1757, du 7 janvier 1911.

³²²⁵ ADR, 10M446, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en août 1894.

³²²⁶ ROSENBERGER (G.), 2002.

qui s'amorce à partir des années 1860, chez les industriels de la vallée de la Morge. Avec deux autres compères, Louis-Octave Bellier et Félix Vallet, ils acquièrent d'anciens moulins et battoirs à chanvre à Saint-Geoire la même année pour y monter une papeterie grâce aux indications techniques et matérielles de Tournier³²²⁷.

Les deux frères comprennent rapidement, qu'ils ne font pas le poids face à Diederichs qui inonde le Bas-Dauphiné de ses belles mécaniques, grâce à l'accord qu'il a conclu avec Permezel. Pour assurer de l'activité à leurs ateliers de construction et la promotion de leurs métiers à tisser, les frères Tournier décident de se lancer dans l'édification et l'exploitation de tissages de soieries. Pour placer leurs propres métiers, les Tournier décident de construire eux-mêmes ou de racheter des usines, de les équiper en matériel de leur fabrication, créant ainsi leurs propres débouchés pour leurs ateliers de construction. En outre, ces usines leur servent de vitrine commerciale pour d'éventuels acquéreurs. En revanche, rien n'indique que les frères Tournier et leurs concurrents locaux pratiquent une politique de crédit envers les clients, comme celle des constructeurs anglais³²²⁸. Grâce à cette stratégie, ils espèrent contenir la montée en puissance de leur nouveau concurrent, Diederichs, qui bénéficie du soutien financier du fabricant lyonnais Permezel. Comme Diederichs, Claude-Ferdinand Tournier souhaite aussi réaliser de plantureux bénéfices avec le tissage, alors en pleine expansion, ce qui lui permettrait de financer ses ateliers de construction. À l'automne 1874, les deux frères Tournier achètent à Voiron, dans le quartier du Mail, une parcelle pour 10.500 francs, sur laquelle ils construisent en un temps record, un nouveau tissage contenant soixante-dix métiers à tisser Tournier. Le bâtiment et l'installation industrielle leur coûtent 80.000 francs environ. Pour amortir ces frais, ils louent leur nouvelle usine à l'un de ces entrepreneurs avides qui cherchent à réaliser une fortune rapide, Louis-Eugène Tournachon. Ce dernier vient de se séparer de son associé, Jules Monin, pour s'établir seul. Contre le paiement d'un loyer annuel de 7.125 francs, Tournachon exploite l'établissement. Lorsqu'il fait faillite deux ans plus tard, les Tournier le confient à l'une des maisons les plus importantes de la place, Bertet & Tivollier, qui exploite déjà un tissage à Coublevie, contre un loyer annuel de 10.000 francs. Grâce à leurs premiers bénéfices, ils construisent également un second tissage aux Echelles, en Savoie³²²⁹. Par ce moyen, des entrepreneurs parviennent à s'établir à bon compte, tandis que les frères Tournier vantent leur matériel tout en réalisant un placement financier. Dans les années 1870, les Tournier parviennent même à placer plus de quatre-vingt-dix métiers à tisser à Jallieu, chez Clément, à quelques mètres de leur grand concurrent, Diederichs.

Cependant, en janvier 1882, Claude-Ferdinand et Joseph Tournier décident de se séparer à l'amiable, le premier ayant probablement manifesté le désir de se retirer des affaires une fois sa fortune faite. L'aîné, Claude-Ferdinand, reçoit, dans le partage de leur

³²²⁷ ADI, 3E29129, Affectation d'hypothèque devant M^e Margot, à Voiron, le 7 juillet 1866, 3E29299, Vente devant M^e Bally, à Voiron, le 14 novembre 1866, 3E29132, Affectation hypothécaire devant M^e Margot le 3 juin 1868.

³²²⁸ BRULAND (K.), citée par VERLEY (P.), 1994, p. 114.

³²²⁹ ADI, 3E29147, Vente devant M^e Margot les 20 et 23 novembre 1874, 3E29148, Bail devant le même notaire le 28 janvier 1875 et 3E29155, Cahier des charges devant le même notaire le 9 août 1877.

actif, le tissage des Echelles, tandis que Joseph récupère celui de Voiron ainsi que les ateliers de construction. Claude-Ferdinand se retire dans le domaine dont il vient de faire l'achat, à Coublevie . Il conserve, à titre personnel, la propriété de la papeterie de Saint-Geoire³²³⁰ .

Après avoir connu des années fastueuses, la maison Tournier entame une période de déclin à partir des années 1880 et 1890, victime elle aussi de la crise industrielle et de la disparition de ses clients voironnais. Le retrait de Claude-Ferdinand, la tête pensante de la fratrie, et l'âge avancé de Joseph freinent désormais le dynamisme d'une entreprise de plus en plus concurrencée : elle assiste impuissante à la croissance irrésistible de la maison Diederichs, qui occupe une position dominante sur le marché local, à celle plus modérée de Béridot et de Marquis. Après des années de difficultés avec les faillites à répétition parmi les façonniers du textile, Joseph Tournier doit emprunter 50.000 francs à la banque Landru en septembre 1892. Alors que Béridot bénéficie du juteux marché de l'industrie veloutière qui se développe à Voiron , les Tournier ne parviennent pas à investir un créneau porteur. Ils sont en outre soumis à l'arrivée en Bas-Dauphiné, des métiers suisses Honegger. Trois ans plus tard, après le décès de Joseph Tournier, ses héritiers doivent de nouveau emprunter 45.000 francs à la comtesse Lépic, née de Barral³²³¹ . Au début du XX^e siècle, la raison sociale a changé au profit de Granger, Oddon & Petit.

Tableau 67-Tissages mécaniques équipés en métiers Béridot et Tournier.

Nom	Lieu
Bourgeat	Nivolas (38)
Tissages mécaniques de Moirans	Moirans (38)
Brun	Coublevie (38)
Combe	Renage (38)
Couturier frères	Bévenais (38)
Claude Ogier	Voiron (38)
A. Baronnat	Bourg d'Oisans (38)
Bérard	Le Pouzin (07)
Gouy & Raphanel	Beysan (07)
Lagrange	Saint-Jean-en-Royans (26)
Magdinier	Saint-Bel (69)
Revolon-Audouard	Roizey (42)
Viornerly	Maclas (42)
Colliat	Les Echelles (73)

³²³⁰ ADI, 3Q43/73, ACP du 21 janvier 1882 (partage devant M^e Margot, à Voiron , le 11 janvier) et du 2 mars 1882 (vente devant le même notaire le 1^{er} mars), 3Q43/81, ACP du 3 mai 1887 (bail devant le même notaire le 27 avril).

³²³¹ ADI, 3Q43/94, ACP du 13 septembre 1892 (obligation devant M^e Margot, à Voiron , le 10 septembre), 3Q43/101, ACP du 21 mai 1895 (obligation devant le même notaire le 13 mai).

Source : Syndicat du Tissage mécanique des Soieries.

Originaires de Nîmes, dans le Gard, les Béridot arrivent en Bas-Dauphiné dans les années 1860. Leur entreprise est fondée en 1863, mais on ignore qui en est le fondateur, car ils ont peut-être acheté un atelier de construction. Les Béridot ne se fixent à Voiron qu'au début des années 1880. Mécaniciens de formation, Adrien Béridot et son fils Léon misent sur le succès de l'industrie veloutière. Comme jadis Théophile I Diederichs avec Léon Permezel , les deux hommes reçoivent l'appui de Camille Chavant , un fabricant lyonnais, ingénieur civil de formation, qui cherche depuis plusieurs mois déjà à fabriquer des étoffes de velours de soie grâce à un métier mécanique dont il détient le brevet ³²³² . Chavant confie aux deux mécaniciens le soin de le fabriquer en grand nombre et de le placer dans les usines voironnaises, dont celle de Chavant. Celui-ci apporte donc sa caution à hauteur de 24.000 francs pour que les Béridot construisent leur atelier et une fabrique sur un terrain loué à Joseph-Victor Pochoy , en 1884, pour 4.500 francs par an. L'affaire débute modestement, d'autant que l'industrie voironnaise traverse sa plus terrible crise industrielle. Il est probable que pendant ces premières années, Chavant est leur seul client. Ce dernier commande un tissage de velours à Villeurbanne entièrement équipé en métiers de sa conception. En 1888, en manque de capitaux, Adrien Béridot emprunte 10.000 francs à une veuve de la ville, pour maintenir son atelier en activité, car les commandes locales sont rares, surtout depuis la faillite du potentat local, Florentin Poncet ³²³³ .

Grâce aux premières commandes de Chavant , Adrien et Léon Béridot sont en mesure de fonder en 1890 une société au capital de 75.000 francs. Mais ils se trouvent bloqués dans leur croissance par leur principal concurrent, Diederichs. Ils choisissent donc de reprendre à leur compte la stratégie des frères Tournier . À partir de 1892, ils élargissent la sphère de leurs activités en ajoutant le tissage à leur première activité, la construction mécanique. Par ce moyen, les Béridot assurent des commandes à leurs ateliers de construction qui deviennent les fournisseurs en titre de leurs tissages. En septembre 1892, ils reprennent le bail détenu par Louis Revol, un de leurs clients indéclicats, pour exploiter un tissage à Saint-André-le-Gaz , jusqu'en 1898. Cependant, ils doivent revoir leurs ambitions à la baisse deux ans plus tard. Ils cèdent en location leur tissage de Coublevie pour 7.000 francs par an aux fabricants lyonnais Bardon & Ritton , tandis qu'ils empruntent 25.000 francs à un industriel de Voiron ³²³⁴ . Une fois cette crise résolue, Léon Béridot, seul désormais aux commandes de l'entreprise après le retrait puis le décès de son père, renouvelle l'expérience des tissages. En 1900, ses usines sont

³²³² BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 163 et 187.

³²³³ ADI, 3Q43/77, ACP du 4 novembre 1884 (bail devant M^e Margot, à Voiron , le 28 octobre), 3Q43/79, ACP du 9 mars 1886 (modification devant le même notaire le 27 février) : le bail consenti par Pochoy est revu à la baisse. Le loyer pour le terrain n'est plus que de 3.000 francs par an, tandis que Chavant retire sa caution car les Béridot ont versé une avance de dix mille francs sur les loyers à échoir. 3Q43/83, ACP du 4 octobre 1888 (obligation devant le même notaire le 1^{er} octobre).

³²³⁴ ADI, 3Q43/89, ACP du 8 juillet 1890 (acte de société devant M^e Margot, le 1^{er} juillet), 3Q43/94, ACP du 5 septembre 1892 (cession devant le même notaire le 2 septembre), 3Q43/100, ACP du 2 janvier 1895 (bail devant M^e Bally, à Voiron , le 27 décembre 1894 et obligation du 31 décembre 1894).

estimées à 200.000 francs, mais sont grevées d'une hypothèque à hauteur de la moitié. En 1901, il livre cent vingt métiers au tissage Chapuis, pour un coût de 75.000 francs environ. En guise de paiement, les propriétaires de l'affaire le prennent comme associé dans leur société de tissage. Au début de l'année 1902, il fait l'acquisition de l'ancien tissage mécanique de toiles de chanvre de Michel Cholat, à Voiron, dans le quartier du Colombier, avec l'appui du banquier Frédéric Carlin, pour 40.000 francs. Les deux hommes constituent pour l'occasion une nouvelle entreprise, Béridot & Carlin, chargée de son exploitation³²³⁵.

Comme leur puissant rival, Diederichs, Léon Béridot tente lui aussi une incursion dans l'industrie automobile naissante³²³⁶. Ses ateliers mettent au point un premier véhicule à la fin du XIX^e siècle³²³⁷. À la fin de l'année 1898, une fois les études bien avancées, il fonde une société avec son contremaître, Petit, et Marcel Collin-Dufresne, un propriétaire de Saint-Egrève, au capital de 65.000 francs, mais cette tentative de diversification ne rencontre aucun succès³²³⁸. Les constructeurs proposent également à leurs clients l'acquisition de matériel d'occasion, moins coûteux à l'achat, surtout lorsqu'il s'agit d'une création d'entreprise. Le cas échéant, le constructeur peut même prospecter pour rechercher des métiers d'occasion pour satisfaire les caprices de sa clientèle. En offrant ce service supplémentaire, ils espèrent s'attirer leurs faveurs pour de futures commandes en matériel neuf cette fois. Bouillonnant patron, Léon Béridot est alors considéré comme « *entreprenant trop de choses à la fois* »³²³⁹.

Avec un chiffre d'affaires supérieur à quinze millions de francs en 1912, la SACM, de Mulhouse, surpasse nettement tous les constructeurs mécaniciens du Bas-Dauphiné³²⁴⁰.

3-Les artisans.

Fort logiquement, Voiron s'impose comme un centre actif dans la construction mécanique

³²³⁵ ADI, 3Q43/116, ACP du 9 mars 1901 (vente et acte de société devant M^e Besson, à Voiron, le 28 février), ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, années 1900, 1901.

³²³⁶ En 1887, la société Diederichs, à l'instigation de Charles Diederichs, centralien de formation et directeur des ateliers de construction, fait l'acquisition de brevets concernant un moteur à explosion. En 1889, elle présente à l'Exposition Universelle de Paris son moteur « Sécurité ». En 1890, Diederichs obtient deux commandes successives de la section technique du Génie, pour un total de 8.025 francs. L'entreprise doit livrer trois moteurs à pétrole de trois CV. Au total, Diederichs investit 700.000 francs en dix ans dans cette affaire de moteur avant de renoncer.

³²³⁷ La SACM, de Mulhouse, diversifie, elle aussi, ses activités, mais en se développant dans la construction électrique. Voir BERNARD (F.), 2000, pp. 115-121.

³²³⁸ ADI, 3Q43/110, ACP du 3 janvier 1899 (acte de société devant M^e Treppoz, le 27 décembre 1898) et ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900.

³²³⁹ APAG, Lettres ms destinée à Marc Crozel, le 9 janvier 1889.

³²⁴⁰ Voir BERNARD (F.), 2000, pp. 162-163.

en liaison avec le tissage de la soie. Quelques noms émergent sans pouvoir rivaliser pourtant avec Diederichs : Tournier, Béridot, Marquis, Faure... Ils se spécialisent soit sur certains genres d'étoffes comme les velours, soit sur un marché géographique précis. En 1911, à Voiron, on dénombre neuf constructeurs mécaniciens, une entreprise de location de métiers à tisser (Veuve Chimat), six fabricants de peignes à tisser, un fabricant de remises. La plupart ont leurs ateliers à proximité des usines textiles, près de Paviot ou sur l'artère principale de la ville. Parmi les constructeurs mécaniciens, tous ne fabriquent pas des machines textiles³²⁴¹.

Entre 1895 et 1899, ce sont pas moins de quatre mille nouveaux métiers mécaniques qui équipent les tissages de soieries au service de la Fabrique Lyonnaise, dans le Sud-est. Deux tissages seulement sont exclusivement équipés en métiers Tournier (Colliat, aux Echelles, un ancien confiseur voironnais, locataire d'un tissage appartenant aux... frères Tournier) ou Béridot (celui d'Ogier à Voiron), contre vingt-huit tissages membres du syndicat du Tissage mécanique entièrement équipés en métiers à tisser Diederichs (soit trois mille quatre cent huit métiers), sur les soixante-huit membres du Syndicat. Le solde, soit la moitié des membres du Syndicat, préfère utiliser du matériel de provenance variée, associant des métiers Diederichs avec des Béridot, des SACM ou des Honegger. Le concurrent le plus sérieux est le suisse Honegger, présent dans quatorze usines. Les constructeurs locaux, comme Marquis (présent dans deux usines seulement, dont le tissage Mignot à Saint-Bueil qu'il équipe entièrement), Faure & Perriot (une usine), ou La Buire (deux usines) sont très nettement marginalisés. Tous ces constructeurs complètent des installations agencées par les ateliers Diederichs.

L'entreprise d'Auguste Faure, à Voiron , sans parvenir à rivaliser avec Béridot ou Tournier, acquiert néanmoins une certaine notoriété avec ses métiers à grande vitesse ou à quatre navettes. Mais la position monopolistique de Diederichs sur le marché local freine son expansion. Faure choisit alors de diversifier son activité et se lance dans la fabrication de diverses machines-outils : presses et moteurs hydrauliques, turbines (qui équipent notamment les papeteries de Lancey)³²⁴² ... L'atelier de Romain Deschaux est l'un des plus anciens de la ville. Pendant l'été 1874, Joseph Boissieux et Deschaux créent dans la rue du Colombier un modeste atelier de construction sous la raison Boissieux & Deschaux, sans autre apport que leur propre savoir-faire. Le capital social ne se forme que par la mise en réserve des bénéfices, jusqu'à concurrence de 5.000 francs, mais les deux hommes se séparent trois ans plus tard. Deschaux continue seul alors à exploiter son atelier³²⁴³. Un an après avoir fondé un atelier de construction à Voiron, en association avec Félix Cotte, Joseph Marquis se sépare de lui en 1886 pour continuer seul la fabrication de métiers à tisser et de machines diverses destinées à l'industrie textile. L'actif ne dépasse pas alors 10.000 francs, signe que l'atelier conserve des caractéristiques artisanales, comme Faure. Quelques mois plus tard, Marquis doit

³²⁴¹ *Annuaire de la Ville de Voiron*, 1911, pp. 41-57.

³²⁴² MUZY (J.), *Op. cit.*, p. 23.

³²⁴³ ADI, 9U3152, Justice de Paix de Voiron , Acte de société devant M^e Margot, déposé le 18 juillet 1874 et 9U3153, dissolution devant M^e Margot le 24 mars 1877.

emprunter 10.000 francs. En effet, le tissage voironnais traversant une terrible crise, les commandes sont plus rares alors que la concurrence s'affûte pour rafler les quelques ventes qui se font. Il survit et parvient même à prospérer dans les années 1890 avec le redémarrage de l'activité économique et la forte mécanisation du tissage. Dix ans après avoir pris son indépendance, il rachète à Romain Deschaux, l'un de ses concurrents, son atelier de construction, lui aussi situé à Voiron, dans le quartier de Sermorens, grâce aux 30.000 francs qu'on lui prête. Au début de l'année 1905, Joseph Marquis transmet ses ateliers de construction à ses trois fils, Marius, Lucien et Jules, chacun se répartissant les tâches : Marius s'occupe des écritures, de la clientèle et des fournisseurs, Lucien se charge de la direction de l'atelier alors que Jules surveille le personnel. Avec un capital social de 9.000 francs, l'affaire reste toujours modeste. Toutefois, huit ans plus tard, Marius et Jules se retirent de l'entreprise familiale³²⁴⁴. Enfin, on relève la présence, ponctuellement, d'autres ateliers de peignes à tisser et de remises à Voiron, dont celui dirigé par F. Guimet³²⁴⁵, qui fait suite à l'entreprise Coint-Bavarot & Cie, ou encore Devaux dans les années 1880.

Les façonniers, souvent (mais pas toujours) mécaniciens de formation, réalisent souvent eux-mêmes les améliorations nécessaires sur leurs métiers, avec l'aide de leurs gars. Mieux, Antoine Dévigne, l'un des plus importants façonniers de La Tour-du-Pin, faisant tisser dans sa fabrique et à domicile, met lui-même au point avec l'un de ses mécaniciens, un nouveau métier mécanique en 1886, ainsi qu'une polisseuse. Pour exploiter son procédé, il fonde avec son employé, Pierre Durand, une entreprise au capital de 40.000 francs, sous la raison sociale de Dévigne & Durand³²⁴⁶.

D'autres industries annexes surgissent, comme la fabrication des peignes à tisser. André Bigé, natif de Lyon, possède ainsi son propre atelier à Voiron. En quelques années, dans le dernier quart du XIX^e siècle, ce fils de fabricant de peignes à tisser de Bourg-Argental (Loire), parvient à se forger une solide réputation qui attire dans son atelier les maisons les plus renommées du Voironnais, à la recherche de ses peignes, alors qu'au début de sa carrière, il ne dispose que de quelques meubles personnels, estimés à 250 francs et un trousseau évalué à cent francs. Son père, Jean-Chrysostome, quitte Bourg-Argental et achète en 1876 un fonds de commerce à Voiron. Six ans plus tard, les deux hommes, le père et le fils, donnent naissance à la société J. Bigé père & fils, au capital de 5.000 francs. Le fils, André, se retrouve seul en 1886 lorsque son père lui vend ses parts dans l'atelier de la rue des fabriques³²⁴⁷. D'autres se lancent dans la fabrication de navettes en bois, tel Jean-Baptiste Coquaz-Garoudet, à Saint-Clair-de-la-Tour³²⁴⁸. François-Eugène Bertin crée pour sa part un atelier de

³²⁴⁴ ADI, 3Q43/79, ACP du 10 juin 1886 (dissolution devant M^e Margot, à Voiron, le 6 juin), 3Q43/80, ACP du 12 octobre 1886 (obligation chez le même notaire le 8 octobre) et 3Q43/104, ACP du 18 août 1896 (Vente devant M^e Treppoz, à Voiron, le 10 août), Justice de Paix de Voiron, Acte de société sous seing privé le 20 janvier 1905 et 9U3160, Cession de parts devant M^e Jocteur-Monrozier le 6 décembre 1913.

³²⁴⁵ Il s'agit peut-être d'un parent de Jean-Baptiste et Emile Guimet, les chimistes lyonnais à l'origine du bleu outremer, natifs de Voiron. Voir CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 187-190.

³²⁴⁶ ADI, 5U1118, Tribunal civil de Bourgoin, Acte de société sous seing privé du 10 octobre 1886.

construction mécanique à La Tour-du-Pin , au centre d'un territoire marqué par le tissage rural. Comme Bigé, il a su s'attacher une clientèle prestigieuse avec les usines Alexandre Giraud & Cie, Schwarzenbach , Permezel , Algoud , Charlin de Virieu ³²⁴⁹ ... Mais Coquaz-Garoudet et Bertin appartiennent au monde de l'artisanat plutôt qu'à celui de l'industrie. Aucun ne peut rivaliser avec Béridot ou Tournier, et encore moins avec Diederichs. Ces ateliers n'emploient que quelques ouvriers. Le principal fabricant de remises installé à Voiron, Paradis, fait travailler dans son atelier dix-huit personnes.

Dans les villages animés par l'industrie textile, on retrouve également quelques artisans spécialisés. Ainsi, à Corbelin , en 1901, les différents industriels façonniers peuvent compter sur les services de deux navetiers (Hugonin, Héraud), d'un peignier (Rivier), de plusieurs mécaniciens menuisiers. Pour leurs déplacements personnels ou pour convoier leurs marchandises jusqu'à la gare la plus proche, ils ont également tout le loisir de recourir aux services d'un loueur de voitures, installé à demeure, Joseph Guétat, tandis que non loin de là, ils peuvent faire appel aux services de Louis Clavel , un « *messenger* » à son compte. Bref, les façonniers ont à portée de main toute une gamme de services complémentaires et utiles au bon fonctionnement de leur propre activité ³²⁵⁰ . Dans le quartier de Fures (Tullins), un cousin de Benoît-David Guinet a fondé à la fin du siècle un atelier de fabrication de lisses métalliques pour métiers à tisser, non loin du tissage Baratin, sous la raison sociale E. Guinet. Cléménçon, un façonnier installé à Veyrins, utilise aussi les services de Benoît Hugonin, un fabricant de navettes domicilié dans le village voisin de La Bâtie-Montgascon , et de Joseph Deschamps, un fabricant de remises de la même commune, et probablement d'artisans lyonnais ³²⁵¹ . Augustin Poncin , un de ces façonniers, installé à Cessieu , près de La Tour-du-Pin , et son frère Maurice Barbier , d'Oyeu , achètent leurs remises à Lyon , montée Saint-Sébastien, chez la Veuve Tournier ³²⁵² .

³²⁴⁷ ADI, 9U3153, Justice de Paix de Voiron , Acte de société devant M^e Bally le 19 juin 1882, 9U3154, Dissolution devant M^e Margot le 13 avril 1886, 3E29157, Contrat de mariage devant M^e Margot (Voiron) le 7 mai 1878, 3Q43/268, Mutation par décès d'André Bigé, du 17 octobre 1892. Il laisse à sa fille mineure une succession évaluée à 16.500 francs dont la moitié concerne son entreprise. Ses clients voironnais en 1892 sont : Permezel , Tresca , Irénée Brun, Ogier, Bruny , Chavant , Pochoy, l'Ecole Nationale. Son crédit dépasse le cadre de la vallée de la Morge puisqu'il compte aussi parmi sa clientèle Mignot et Veyre, de Saint-Bueil , Barbier, à Virieu, Champenois, à Cognin en Savoie, Vittoz à Saint-Albin-de-Vaulserre , Combe à Renage , Noyer, Duran & Collon à Saint-Nicolas-de-Macherin . Son premier client, par le chiffre d'affaires, se trouve à Renage, avec Montessuy & Chomer.

³²⁴⁸ ADI, 3E21484, Contrat de mariage devant M^e Reynaud, à La Tour-du-Pin le 26 octobre 1876.

³²⁴⁹ ADI, 5U1205, Tribunal civil de Bourgoin , Reddition de comptes pour la faillite de Bertin le 28 décembre 1900.

³²⁵⁰ ADI, Listes nominatives de recensement de la population de Corbelin , en 1901.

³²⁵¹ ADI, 5U1191, Tribunal civil de Bourgoin , Vérification et affirmation des créances, reddition des comptes de la faillite Cléménçon les 18 août et 30 novembre 1883, les 7 août et 28 septembre 1885.

³²⁵² ADI, 5U1194, Tribunal civil de Bourgoin , Bilan ms de Maurice Barbier , le 30 avril 1881, et 5U1185, Tribunal civil de Bourgoin, Reddition de compte de la faillite Poncin le 2 mai 1882.

En 1893, deux chimistes installés à La Bridoire, en Savoie, Antoine et Maurice Balland, décident d'acheter un terrain à Saint-Clair-de-la-Tour, commune limitrophe de la Tour-du-Pin, afin d'y construire une usine chimique chargée de la décoration des étoffes et de l'apprêt des étoffes de tulle. Les deux hommes possèdent des brevets dont ils entendent exploiter judicieusement les droits. Le capital de la nouvelle société est alors fixé à 60.000 francs. Ils s'installent à proximité de l'usine de tulle de la famille Revol. Deux ans après la création de leur entreprise, les Balland emploient déjà vingt-trois personnes dans leur tissage de tulle et atelier de teinture³²⁵³.

On relève également la présence d'un fabricant de navettes, Pin, à Moirans. Mais, cela n'empêche pas les façonniers de s'adresser régulièrement à des navetiers lyonnais, comme Ferlat³²⁵⁴. À Jallieu, l'industrie cartonnaire prend son essor grâce à la fabrication de cartons pour l'industrie textile³²⁵⁵.

Au début du XX^e siècle, les fabricants de soieries n'ont pas poussé la logique d'intégration jusqu'à son terme. Ils conservent à leur service une importante armée de façonniers. Avec la Loire, le département de l'Isère est celui où les entrepreneurs façonniers occupent la place la plus importante. Ils possèdent environ 61% des métiers à tisser. Malgré les difficultés, le tissage à façon attire toujours des vocations.

Les fabricants lyonnais ont bien compris qu'il est dans leur intérêt d'avoir des entreprises quasi-intégrées sous leurs ordres. Celles-ci sont en mesure de mobiliser des ressources auxquelles ils n'ont pas directement accès, comme les banques locales du Bas-Dauphiné, ou les instances politiques, comme les municipalités et le conseil général. Par l'intermédiaire des façonniers, tous rejoignent le camp des fabricants de soieries et mettent à leur disposition leurs moyens en escomptant des effets, en assurant un crédit à court terme, en construisant des voies ferrées ou une institution pour former la main d'œuvre. Tous viennent se superposer aux institutions déjà sollicitées à Lyon et dans le Rhône. Les fabricants de soieries se retrouvent ainsi à la tête d'un formidable groupe de pressions qui s'étale sur une dizaine de départements, dont l'Isère. Ils ont derrière eux les habitants, les banquiers et les industriels de ces départements, dont le sort dépend étroitement de leur réussite ou de leur échec. Enfin, les façonniers forment une armée de réserve pour les fabricants de soieries, mobilisable et corvéable à merci. La quasi-intégration leur garantit une grande souplesse dans l'organisation de la production et limite leurs propres immobilisations de capitaux.

Deux centres industriels émergent au cœur du Bas-Dauphiné soyeux, Bourgoin et Voiron. Certes, ils concentrent quelques grandes usines, mais ils prennent une réelle importance grâce à la présence de services utiles aux façonniers : des banques, les principales écoles de formation, des industries annexes. Situées sur la ligne du PLM, ces deux villes servent aussi de nœuds ferroviaires avec les lignes d'intérêt local. Un siècle

³²⁵³ ADI, 9U360, Justice de paix de Bourgoin, Acte de société du 30 juin 1893 et ADR, 10M448, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère en février 1895.

³²⁵⁴ ADI, 5U1194, Tribunal civil de Bourgoin, Bilan ms de Maurice Barbier, le 30 avril 1881.

³²⁵⁵ VARILLE (M.), 1946.

auparavant, elles étaient déjà deux foyers proto-industriels importants : Bourgoin et Jallieu dans le peignage du chanvre et dans l'industrie cotonnière, et Voiron dans l'activité toilière. Il y a donc une continuité historique pour la localisation de l'industrie.

Sans le reconnaître ouvertement, les fabricants sont aussi dépendants de leurs façonniers qui leur procurent des moyens supplémentaires. En outre, les fabricants peuvent difficilement faire marche arrière et réorienter massivement leurs investissements hors du Bas-Dauphiné, tant il présente des avantages. Le Bas-Dauphiné compense le coût de sa main d'œuvre, devenu plus cher, par un important maillage bancaire, par une offre de formation de la main d'œuvre, par un important dispositif de communication entre les usines et la métropole. Les Lyonnais ont consenti des efforts financiers élevés pour constituer une vaste nébuleuse usinière, sans compter les investissements faits pour mécaniser le tissage à partir des années 1880. Dans de telles conditions, les fabricants de soieries ont tout intérêt à maintenir le système en place et à le perfectionner.

De leur côté, les autorités locales et les façonniers acceptent d'organiser leur territoire industriel et de mettre en commun leurs moyens pour satisfaire les donneurs d'ordres lyonnais et conserver le tissage de soieries en Bas-Dauphiné. L'ensemble de la population, à travers ses impôts, prend partiellement en charge l'équipement nécessaire, tant dans l'installation d'une Ecole Nationale Professionnelle que dans la construction d'un réseau de voies ferrées secondaires, à la rentabilité aléatoire.

Chapitre 12-La main d'œuvre : de l'usine au village.

Dès le milieu du XIX^e siècle, les fabricants de soieries imposent un nouveau modèle de gestion de la main d'œuvre avec l'installation d'usines-pensionnats. Par mimétisme, sans doute, quelques façonniers tentent de les imiter, mais avec davantage de souplesse. Jusqu'aux années 1870-1880, les façonniers insistent peu sur la discipline dans leurs ateliers. Le Syndicat patronal y voit un élément de faiblesse et encourage ses adhérents à renforcer la discipline pour améliorer l'organisation et les performances des tissages à façon.

Avec la crise industrielle des années 1880, tous prennent conscience qu'il faut réduire les coûts de revient et améliorer la gestion de leurs affaires pour rétablir la rentabilité du tissage de soieries. Les fabricants et les façonniers n'hésitent pas à modifier leurs pratiques dans la mesure où leur personnel a rarement manifesté ouvertement et fortement le moindre mécontentement. Jusqu'aux années 1880, les mouvements de grèves sont assez ponctuels et limités, à l'exception de celui qui traversent le Bas-Dauphiné à la fin du Second Empire. Les ouvriers ont eu plutôt des réactions individuelles que collectives.

Quelles sont les politiques patronales en faveur du personnel ? Comment les industriels parviennent-ils à réduire leurs coûts salariaux ? Quelles sont les mutations perceptibles dans les campagnes ?

Les fabricants et les façonniers poursuivent les politiques engagées depuis le milieu

en vertu de la loi du droit d'auteur.

du XIX^e siècle, les seules véritables nouveautés étant le recours à une forte main d'œuvre juvénile et italienne. Ils durcissent les mesures de contrôle et de surveillance. Devant la dureté du monde usinier, les ouvrières réagissent par un fort *turnover* et par des mouvements contestataires de plus en plus nombreux. Les villages du Bas-Dauphiné se transforment lentement et s'adaptent à l'âge industriel.

I-Portrait de la main d'œuvre à la fin du XIX^e siècle.

Selon ses plus ardents défenseurs, la Fabrique lyonnaise assure l'existence d'une population totale de huit cent mille personnes au moins en France ³²⁵⁶ ! Les recensements de la population en 1901 et 1906 sont moins optimistes puisque seulement cent vingt-deux mille neuf cents et cent dix mille deux cents personnes déclarent travailler dans l'industrie de la soie en France, mais ils ne tiennent pas compte des milliers d'éducateurs de cocon ³²⁵⁷ . En Isère, en 1886, l'industrie textile occupe environ quarante-cinq mille personnes dont quinze mille neuf cents considérés comme patrons dans les listes nominatives de recensement, probablement des ouvriers en chambre ³²⁵⁸ . En 1889, alors que la crise industrielle sévit toujours en Bas-Dauphiné, la Fabrique lyonnaise de soieries assure du travail à près de quinze mille personnes en usines en Bas-Dauphiné ³²⁵⁹ , dont onze mille sept cent trente-sept femmes, tant pour le tissage de soieries, du tulle ou de la passementerie, que de la filature ou du moulinage. Au tournant du siècle, les seules usines des vallées de la Fure et de la Morge occupent dix mille huit cents ouvrières. En guise de comparaison, l'industrie drapière viennoise occupe une population active en usine sensiblement identique, avec treize mille deux cent soixante-dix-sept ouvriers, dont la moitié dans des tissages, le solde dans les activités annexes comme l'apprêt, le cardage, le lavage... Mais la comparaison entre ces deux branches s'arrête là, car ces statistiques ne tiennent pas compte des travailleurs en chambre pour le tissage de la soie ou des éducateurs de vers à soie. De plus, la draperie iséroise est une activité essentiellement urbaine et concentrée dans la seule ville de Vienne, alors que le tissage de la soie est plutôt une activité rurale et dispersée ³²⁶⁰ . La production de masse, rendue possible par la mécanisation et le succès des soieries de demi-luxe, permet alors de satisfaire la distribution de masse ³²⁶¹ .

³²⁵⁶ Exposition Universelle de Vienne, *La Fabrique lyonnaise de soieries, son passé, son présent*, Lyon , Imprimerie Louis Perrin, 1873, p. 27.

³²⁵⁷ FLEURY (A.), 1911, p. 118.

³²⁵⁸ ROBERT (F.), 2000, p. 150.

³²⁵⁹ Et peut-être autant pour le travail à domicile.

³²⁶⁰ ADI, 138M16, Statistiques de la situation industrielle en Isère en 1889 et ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France, le Bas-Dauphiné*, tome 9, 1909, p. 11, cité par JOUANNY (J.), 1931, p. 52.

³²⁶¹ CHANDLER (A. D.), 1988, p. 270.

1-La réduction des coûts de main d'oeuvre.

Avec la ruralisation de la Fabrique lyonnaise, on assiste à une mutation importante dans le recrutement de la main d'œuvre. Pour produire des étoffes de qualité moyenne, moins chères, et rivaliser avec les soieries étrangères, les fabricants doivent poursuivre inlassablement leurs efforts de réduction des coûts. Tous les pays bénéficient de la baisse du prix de la matière première, les fabricants et les façonniers doivent donc se démarquer sur les coûts salariaux.

Un personnel féminin.

« La soie est le domaine des femmes, et elles y trouvent du travail depuis la feuille du mûrier sur laquelle on élève le ver jusqu'à l'atelier où l'on façonne la robe et le chapeau. Il y a en effet toute une armée d'ouvrières de toutes sortes sans cesse occupées sur ce frêle brin de soie »³²⁶².

Afin de rester compétitifs face aux poussées de la concurrence étrangère, les industriels lyonnais et isérois décident d'accélérer la mécanisation de leur outillage et donc la productivité de leur personnel. Pour les industriels du XIX^e et du début du XX^e siècle, les femmes ont une plus grande dextérité et finesse dans leur travail que les hommes. Mieux, on les associe à la rapidité et à la vitesse, ce que leur reproche d'ailleurs les syndicalistes³²⁶³. Ce sont autant de préjugés qui font alors des femmes les auxiliaires indispensables de la mécanisation.

Le travail urbain conserve des caractéristiques masculines jusqu'au début du XX^e siècle, tandis l'activité délocalisée dans les campagnes environnantes se féminise. À Lyon, les canuts et les ouvriers en soie sont en majorité des hommes. Il faut attendre les années 1920 pour assister à l'apparition d'un important prolétariat féminin à Lyon³²⁶⁴. La délocalisation du tissage de la ville vers la campagne s'est donc accompagnée d'une mutation dans la répartition sexuée des tâches. Jusqu'aux années 1860, l'industrie textile iséroise, et plus particulièrement le tissage des étoffes de chanvre ou de coton, était majoritairement composée d'hommes.

À partir des années 1880, un vaste mouvement européen de féminisation et de déqualification s'accélère dans l'industrie textile, en particulier en France³²⁶⁵. D'après les listes nominatives de recensement de 1881, il y a en Isère plus de quarante-sept mille

³²⁶² *Propos d'une ouvrière rapportés par Jules Simon, cité dans AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, p. 25.*

³²⁶³ DOWNS (L. L.), 2002, pp. 15, 178.

³²⁶⁴ MANN (K. A.), 1997, Compte-rendu de CHEVANDIER (C.), dans *Cahiers d'histoire*, 3-4, 2001.

³²⁶⁵ Déjà en 1872, l'économiste libéral Paul Leroy-Beaulieu relevait la relation entre l'essor de la mécanisation et la féminisation du travail industriel dans LEROY-BEAULIEU (Paul), « Les ouvrières de fabrique », *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1872, pp. 630-657. Voir également MARCHAND (O.) et THELOT (C.), 1997, p. 68, MAYNES (M. J.), 2004, DITT (K.), LONGONI (G. M.) et SCHOLLIERS (P.), 1997.

ouvriers à domicile toutes activités confondues, avec quasiment autant d'hommes que de femmes, soit les deux tiers de la population active industrielle³²⁶⁶. Cette forte proportion d'hommes s'explique par l'importance de la main d'œuvre masculine dans l'industrie drapière viennoise et dans l'artisanat. Dans la soie, la féminisation est largement engagée dès le milieu du XIX^e siècle, puisqu'en 1848, en Isère (dans les faits, le Bas-Dauphiné), les femmes constituent déjà 71% de la main d'œuvre de cette industrie contre moins du tiers dans l'industrie lainière ou cotonnière³²⁶⁷. Les progrès rapides du tissage de la soie dans le département contribuent à donner à la main d'œuvre industrielle un visage féminin très prononcé : en 1860, les femmes composent 59% du secteur industriel isérois avec vingt et un mille sept cent vingt femmes contre quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept hommes³²⁶⁸.

Au début du XX^e siècle, en 1906, d'après les décomptes de Dormois, les femmes représentent 57% de la main d'œuvre dans l'industrie de la soie en France. Les résultats de François Robert concordent davantage avec la plupart des sources : en 1901, les femmes représentent environ 73% de la main d'œuvre dans l'industrie française de la soie, contre 78% cinq ans plus tard, car entre-temps, huit mille postes masculins et seulement quatre mille emplois féminins ont disparu avec l'abandon des métiers à bras et la généralisation de la surveillance de deux métiers à tisser par ouvrière³²⁶⁹. Au début du XX^e siècle, les femmes composent seulement 30% de la main d'œuvre des tissages de laine roubaisiens et 51% de celle des tissages de lin d'Armentières³²⁷⁰.

En 1889, en Bas-Dauphiné, les femmes représentent déjà 79% du personnel ouvrier en usine dans l'industrie de la soie, contre seulement 39% dans la draperie viennoise et 25% dans les usines tissant des toiles de chanvre à Voiron. Mais ces statistiques ne tiennent pas compte du travail en chambre³²⁷¹. À partir de cette date et de l'introduction d'abord lente du métier à tisser mécanique, on assiste à la mise en place d'une nouvelle

³²⁶⁶ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, pp. 140 et 207. Dans la population active industrielle, en 1881, il y a près de cinq mille huit cents ouvriers travaillant dans les mines et carrières et environ dix-neuf mille dans des fabriques diverses.

³²⁶⁷ Ainsi, BRUHAT (J.), « L'affirmation du monde du travail urbain », in BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), 1993, p. 776. En 1838, dans l'industrie de la soie, la main d'œuvre est à 70% féminine, contre 56,5% dans l'industrie cotonnière et 69,5% dans l'industrie lainière. La féminisation de la bonneterie troyenne semble plus modeste d'après HARDEN CHENUT (H.), 2005, p. 280, puisqu'en 1901, les femmes forment à peine la moitié de la main d'œuvre.

³²⁶⁸ LEON (P.), 1954a, p. 744, GAUTIER (A.), 1983, p. 24. Dans la Drôme, en 1860, les femmes représentent 71% de la main d'œuvre industrielle, tous secteurs confondus.

³²⁶⁹ DORMOIS (J.-P.), 1997, p. 341. Par exemple, à Fourmies, en 1904, les femmes ne représentent qu'un quart de la main d'œuvre selon DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 173.

³²⁷⁰ PIERRARD (P.), 1987, p. 112.

³²⁷¹ ADI, 138M16, Statistiques de la situation industrielle en Isère en 1889. Chez Blin & Blin, à Elbeuf, la féminisation progresse aussi, mais l'industrie lainière reste encore une activité masculine, puisqu'en 1889, les femmes forment seulement 29,8% du personnel et 38,4% en 1900. Voir DAUMAS (J.-C.), 1990.

division sexuée du travail. Raymond A. Jonas la schématise de la façon suivante : la femme est à l'usine alors que l'homme reste au foyer pour s'occuper des tâches agricoles. D'après ses calculs, en 1896, dans les ménages textiles, 46% des chefs de famille sont des agriculteurs tandis que 35% sont des ouvriers, alors qu'en moyenne, tous ménages confondus, les agriculteurs et les ouvriers ne forment respectivement que 50 et 16% des chefs de famille³²⁷². Au niveau départemental, en 1886, les femmes représentent 46% de la population active du textile (soie, coton, laine, chanvre). Mais cette industrie n'est pas leur seul débouché professionnel puisque seulement un cinquième des femmes actives travaillent dans ce secteur³²⁷³. Dix ans plus tard, un quart des femmes actives est au service de l'industrie textile³²⁷⁴.

En 1906, pour la seule industrie textile, il n'y a plus que trois mille trois cents ouvriers en chambre, en majorité au service de la Fabrique lyonnaise, soit 9,7% de la main d'œuvre de ce secteur d'activité³²⁷⁵. À Corbelin, petit bourg de deux mille deux cents âmes au début du XX^e siècle, seulement un tiers de la main d'œuvre textile est masculine, tant pour le tissage à domicile (31%)³²⁷⁶ que pour le travail en usine (37%)³²⁷⁷. La féminisation a donc aussi gagné le tissage à domicile. En 1901, on dénombre deux cents tisseuses à domicile, ainsi que soixante-trois dévideuses en chambre, contre seulement cent vingt-deux tisseurs à domicile³²⁷⁸. Alors qu'à Saint-Etienne³²⁷⁹, ce sont les épouses qui travaillent sur des métiers à tisser (leurs maris sont partis travailler à la mine ou dans une manufacture d'armes), à Corbelin, ce sont surtout des veuves ou des femmes seules qui tissent à domicile³²⁸⁰. En 1910, dans le Voironnais et autour de Saint-Marcellin, dix mille huit cent dix-huit individus travaillent la soie, surtout dans des tissages, dont neuf mille cinq cent soixante-deux filles et femmes, soit 88% de la main d'œuvre. Près de 16% de celle-ci a moins de 18 ans³²⁸¹.

³²⁷² JONAS (R. A.), 1991. Les calculs de Jonas sont fondés sur les listes nominatives de recensements des cantons de Pont-de-Beauvoisin, Saint-Geoire et Virieu. Il a considéré comme « ménage textile », tout ménage dont l'un des membres, homme ou femme, travaille dans ce secteur d'activité.

³²⁷³ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, p. 150.

³²⁷⁴ JONAS (R. A.), 1994, p. 77.

³²⁷⁵ ROBERT (F.), 2000, vol. 2, pp. 140 et 207.

³²⁷⁶ On retrouve au Nouveau-Brunswick (Canada) un tissage à domicile féminin, comme à Corbelin. Voir CRAIG (B.) et RYGIEL (J.), 2000.

³²⁷⁷ ADI, Listes nominatives de recensement de population de Corbelin, en 1901.

³²⁷⁸ ADI, Listes nominatives de recensement de population de Corbelin, en 1901.

³²⁷⁹ BURDY (J.-P.), DUBESSET (M.), ZANCARINI-FOURNEL (M.), 1987.

³²⁸⁰ Déjà, sous l'Ancien Régime, à Lyon, des femmes et des filles travaillent – illégalement – sur des métiers à bras selon HAFTER (D. M.), 2007.

Plus rarement, des tissages sont installés uniquement dans le but de donner du travail aux épouses d'ouvriers appartenant à d'autres secteurs d'activité. Ainsi, à Montalieu, Cochaud, un fabricant lyonnais de soieries, emploie dans sa nouvelle usine essentiellement des filles ou des femmes de tailleurs de pierres. À Voreppe, entre Voiron et Grenoble, le tissage de soieries est commandité par des cimentiers qui espèrent ainsi attirer chez eux des hommes tandis que leurs femmes ou leurs enfants trouvent une autre source de revenus grâce à cette nouvelle activité³²⁸².

Le fabricant lyonnais Léon Permezel et le constructeur Théophile I Diederichs ont contribué à amplifier rapidement le phénomène, puisque leur stratégie industrielle, reprise par la suite par leurs confrères fabricants et façonniers, est fondée sur la diffusion rurale du métier mécanique Diederichs, même si les industriels voironnais avaient auparavant déjà largement expérimenté ce principe de féminisation de leur main d'oeuvre. En 1877, dans ses différents tissages de Bourgoin et Jallieu, la maison L. Perrégaux & Th. Diederichs emploie huit cent vingt-neuf ouvriers, dont 15,5% ont moins de seize ans. Dix ans plus tard, les tissages Diederichs emploient mille cent soixante-quatorze personnes, dont 92% de femmes de plus de seize ans, mais seulement 4% ayant moins de seize ans³²⁸³. Nul besoin d'être capable désormais de fournir une énorme force musculaire pour actionner le métier puisqu'un moteur le lance ; partant de ce postulat, les usiniers décident alors de remplacer les hommes par des femmes dans leurs ateliers, moins bien rémunérées. La féminisation est synonyme de déqualification et de simplification des tâches. Pour autant, les ouvrières n'apparaissent pas comme de simples « *servantes interchangeables des machines* »³²⁸⁴. En effet, façonniers et fabricants attachent du soin à choisir leurs ouvrières lorsque le marché du travail leur est favorable. Lorsque le fabricant lyonnais a besoin de pièces de soieries rapidement et soigneusement tissées, il peut exiger que la tâche soit confiée à une ouvrière précise. Si ce n'est pas lui, le façonnier agit de la sorte afin de satisfaire au mieux son client. Malgré cette déqualification, le façonnier comme le client final doit avoir confiance dans ses ouvrières. Cette féminisation, rendue possible grâce à la mécanisation, doit permettre aux industriels de réaliser de substantielles économies sur leurs masses salariales et de diminuer leurs coûts de production afin de rester compétitifs face à la montée de la concurrence étrangère. D'ailleurs, les fabricants lyonnais ne s'y trompent pas : la mondialisation de l'économie ne restent pas un vain mot pour eux. Désireux de pénétrer et de consolider leurs positions sur les marchés étrangers, ils n'hésitent plus à immobiliser des capitaux dans des usines hors de France et découvrent à cette occasion des coûts salariaux parfois inférieurs à ceux rencontrés dans la région lyonnaise.

³²⁸¹ Chambre de Commerce de Grenoble, *Bulletin mensuel*, séance du 16 octobre 1910, p. 240.

³²⁸² BLANCHARD (R.), 1928, FEGUEUX (C.), 1973. Cependant, la dissolution des Tissages mécaniques de Voreppe est décidée après la vente de l'usine en mars 1913. Ce phénomène se retrouve outre-Atlantique, avec la construction des premiers tissages de soieries en Pennsylvanie dans des communes minières comme Scranton, à partir des années 1870. Voir STEPENOFF (B.), 1992.

³²⁸³ ACB, 1.824.1, Statistiques sur l'état de l'industrie à Bourgoin le 31 décembre 1887.

³²⁸⁴ SCHWEITZER (S.), 2002, p. 197.

La mécanisation semble avoir à bien des égards beaucoup de vertus : elle leur permet de réduire les délais, de mieux surveiller un personnel obligé désormais de travailler selon le rythme que lui impose le métier à tisser et non plus selon ses propres disponibilités physiques ou ménagères, et de diminuer les coûts de production. Comme la mécanisation semble plus poussée dans les usines appartenant aux fabricants lyonnais, il est logique que la proportion de femmes y soit alors plus élevée, proche des 90% de l'effectif total. Chez les façonniers, elle est moindre, à la fois parce que l'usage du métier mécanique peut être parfois moins répandu (surtout dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin), mais aussi parce qu'ils éprouvent des difficultés à recruter de la main d'œuvre féminine, happée par les usines-pensionnats ou les emplois dans la domesticité. Chez Veyre, à Saint-Bueil, en 1901, les femmes ne représentent que 62% du personnel. Cette part anormalement basse dans une fabrique de tissage s'explique peut-être par la présence d'un important matériel de tissage manuel. L'obligation de conduire deux métiers à tisser dans les années suivantes entraîne l'embauche de femmes, puisque le taux de féminisation s'élève à 74,5% en 1911. Vingt-deux hommes quittent l'usine Veyre au profit de quarante femmes, portant l'effectif total à deux cent trente et un individus.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on relève un excédent de femmes dans la population voironnaise, qui s'explique par la seule présence de l'activité textile. En 1881, il y a 8,2% de femmes de plus que d'hommes³²⁸⁵. Avec l'accroissement de la mécanisation et donc de la féminisation du tissage des soieries, cet excédent s'élève à 13,3% vingt ans plus tard. Beaucoup de ces femmes sont alors veuves ou célibataires³²⁸⁶.

La féminisation permet, en outre, aux industriels d'apporter une réponse aux nouvelles contraintes légales imposées par les autorités, à savoir la limitation du travail des enfants. L'ensemble législatif instauré au XIX^e siècle, ainsi que les contrôles plus pressants exercés par les inspecteurs du travail, les privent d'une main d'œuvre peu coûteuse qu'il faut donc remplacer à moindre coût³²⁸⁷. En caricaturant à peine, on peut résumer cela par une formule lapidaire : aux hommes l'agriculture, aux femmes l'industrie³²⁸⁸. Outre-Atlantique, les industriels de Paterson choisissent une stratégie différente de celle des industriels du Bas-Dauphiné : entre 1890 et 1901, la part du personnel féminin passe de 52,5% à moins de 45%³²⁸⁹.

³²⁸⁵ Cette surreprésentation féminine est caractéristique des villes industrielles textiles du Sud-est : à Saint-Chamond, avec la fabrication des galons et des lacets par des femmes, la ville compte mille cinq cent quatre-vingts femmes de plus que d'hommes en 1876. Voir ACCAMPO (E.), 1989, p. 84.

³²⁸⁶ LE JEUNE (Y.), 1954.

³²⁸⁷ PIERRARD (P.), 1987, pp. 64-71.

³²⁸⁸ JONAS (R.), 1994.

³²⁸⁹ SCRANTON (P.), 1985, p. 56.

Un personnel juvénile.

Avant l'école, l'usine permet de discipliner les enfants, en les habituant à des horaires stricts, à respecter des règlements et une hiérarchie. La rupture est d'autant plus profonde que les enfants du Bas-Dauphiné connaissent le travail des champs, surtout pendant les moissons, qui repose sur une logique diamétralement opposée.

L'Isère se classe parmi les départements appliquant le moins la loi de 1841 sur l'instruction et le travail des enfants³²⁹⁰. Au milieu du siècle, l'Isère est l'un des trois départements de France où l'on signale le travail des enfants dès l'âge de six ans. En général, leur emploi représente une part conséquente du personnel des usines textiles. Au niveau national, on peut estimer que les enfants représentent 20% environ de la main d'œuvre de ce type d'établissement³²⁹¹. En 1848, la main d'œuvre enfantine occupe déjà un dixième des postes de travail dans l'industrie de la soie selon les statistiques officielles, chiffre qui sous-estime, semble-t-il, la réalité et l'ampleur du phénomène. C'est nettement moins que dans l'industrie cotonnière locale. Les filatures de soie, au fonctionnement saisonnier, recrutent majoritairement des filles pour les quelques mois d'activité. En 1850, les enfants de moins de douze ans représentent 28% du personnel de la manufacture Perrégaux, soit soixante enfants sur un effectif total de deux cent dix ouvriers (dont 53% de femmes)³²⁹². Puis, sous le Second Empire, il semble que les tissages de soieries font davantage appel aux enfants. Les frères Couturier, dans leur tissage de Bévenais, emploient quarante jeunes filles âgées de moins de dix-huit ans en 1854, soit les deux tiers de leur personnel³²⁹³. Le fabricant lyonnais Vulpilliat occupe cent soixante-dix enfants en 1855 dans son usine de Voiron³²⁹⁴.

On confie aux jeunes filles en priorité les tâches les plus faciles et les moins payées comme le dévidage. C'est le cas chez Michel frères, à Corbelin :

« Toutes ces jeunes filles sont occupées au dévidage, travail simple et nullement pénible : avec le pied droit, elles donnent une légère impulsion à un tour qui met en mouvement plusieurs fuseaux et avec les mains, elles dirigent les fils et les reliaient quand ils rompent »³²⁹⁵.

Vers 1870, le travail des enfants est largement répandu dans les usines textiles du Bas-Dauphiné. Le phénomène n'a rien d'exceptionnel à l'époque, dans le département ou dans le reste du pays³²⁹⁶. En Bas-Dauphiné, en 1872, les ouvriers âgés de moins de

³²⁹⁰ CHASSAGNE (S.), 1998.

³²⁹¹ CHASSAGNE (S.), 1998.

³²⁹² AN, F²⁰ 501, Statistiques ms du Préfet de l'Isère, le 3 août 1850.

³²⁹³ ADI, 162M10, Rapport ms de l'inspecteur du travail le 9 août 1854.

³²⁹⁴ ADI, 162M10, Rapport ms de deux inspecteurs du travail des enfants adressé au préfet de l'Isère le 15 janvier 1855.

³²⁹⁵ ADI, 162M10, Rapport de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures le 12 juillet 1853 destiné au sous-préfet de l'arrondissement de La Tour-du-Pin.

seize ans fournissent le cinquième de la main d'œuvre des tissages de soie³²⁹⁷. Jeanne Bouvier entre pour la première fois dans un moulinage à l'âge de onze ans, en 1876, probablement à Saint-Symphorien-d'Ozon :

« La journée commençait à cinq heures du matin et ne se terminait qu'à huit heures du soir. Deux heures de repos pour les repas ; de 8 à 9 heures le matin pour manger la soupe ; et de midi à 1 heure pour le déjeuner »³²⁹⁸.

Le salaire est dérisoire, cinquante centimes pour la journée de dur labeur. Peu importe pour elle, car sa famille vit dans une situation misérable. D'ailleurs, à la même époque, un huissier se présente à son père qui n'a pas pu régler le loyer. Tout complément de revenu est donc le bienvenu. De l'aveu même de Jeanne Bouvier, le travail en fabrique qui lui est confié

« est bête comme chou. On fait comme ça pour trouver le bout, puis lorsqu'on l'a trouvé il faut l'ajouter à celui qui est enroulé sur le roquet (grosse bobine) ; il faut faire un nœud comme ça [...]. Puis il faut bien arrondir la tavelle avec les ligaments pour que la flotte (l'écheveau) puisse se dévider sans casser »³²⁹⁹.

Chez L. Perrégaux & Th. Diederichs, à Jallieu, à la fin des années 1870, un enfant gagne 80 centimes par jour en moyenne et une femme 2 francs. En 1889, l'écart s'est réduit puisqu'un enfant, chez Diederichs reçoit 1,50 francs par jour contre 2,50 francs pour une femme³³⁰⁰.

Chez Pochoy, à Paviot (Voiron et Saint-Jean-de-Moirans), en 1877, quarante-cinq enfants tissent la soie quotidiennement, soit approximativement entre 15 et 20% du personnel. En revanche, dans le second tissage Pochoy de Voiron, seulement dix ouvrières mineures (6,6% du personnel) travaillent. Cette dernière estimation est à rapprocher de celle en vigueur au tissage de Bertet & Tivollier, à Coublevie, près Voiron (vingt ouvrières mineures, soit 7,7% du personnel). Les deux tissages Favier emploient vingt-deux filles mineures (soit 5,9% du personnel). Dans les tissages moins importants, en revanche, la proportion d'enfants mineures augmente légèrement : 9,6% chez Douron, 11,2% chez Poncet (usine de la rue des Fabriques), 12,5% chez Monin, Chez Couturier, à Charavines, la même année, les deux tiers des cent cinquante ouvrières ont moins de vingt et un ans, dont cinquante d'entre elles entre douze et seize ans³³⁰¹. Quinze ans plus tard, en 1892, cent seize ouvriers, dont cent six filles, ont moins de vingt et un ans, dont trente-cinq ouvriers ayant moins de seize ans³³⁰². Ce tissage, édifié dans les

³²⁹⁶ Au niveau local, voir VIALLET (G.), 1979 et 1980.

³²⁹⁷ GAUTIER (A.), 1996, pp. 89-105.

³²⁹⁸ **BOUVIER (J.), 1983, p. 56. L'auteur fait remarquer ici le non-respect de la loi sur le travail des enfants, votée un quart de siècle auparavant.**

³²⁹⁹ *Ibid*, p. 57.

³³⁰⁰ ACJ, 1.824.1, Enquête statistique, sd [1879-1882], ACB, 1.824.1, Statistiques des industries de Bourgoin en 1889.

³³⁰¹ ADI, 162M11, Lettre ms du président de la commission d'inspection du travail des enfants, le 10 août 1877.

années 1870, comporte depuis son ouverture uniquement des métiers mécaniques.

Tableau 68-Femmes et enfants dans les tissages de soieries en 1880³³⁰³ .

³³⁰² ADR, 10M439, Liste ms du personnel mineur de l'usine Couturier de Charavines , destinée à l'inspecteur départemental du travail, le 8 février 1892.

³³⁰³ **Nous n'avons retenu ici que les établissements ayant au moins quatre-vingt salariés dans leurs ateliers. Par conséquent, les ouvriers à domicile ne sont pas pris en compte dans les calculs. Cela explique l'absence dans le tableau des entreprises de La Tour-du-Pin .**

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Nom	Façonnier	Lieu	Effectif	Part des enfants (garçons et filles) de moins de 16 ans (en %)	Part des filles de moins de 21 ans (en %)
Bellile	X	Saint-André-le-Gaz	95	55,7	80
Couturier	X	Charavines	102	37,2	51,9
Brun	X	Coublevie	140	32,8	12,8
Bouvard	X	Moirans	306	29	45,7
Guinet	X	Apprieu	272	28,3	41,5
Jamet Maximilien	X	Les Avenières	80	27,5	56,2
Cochaud & Cie		Montalieu	107	27,1	71
Rabatel & Vachon	X	Corbelin	89	25,8	41,5
Alexandre Giraud & Cie		Châteauvilain	233	24,4	50,2
Perrégaux & Diederichs	X	Nivolas	86	23,2	43
Gonnet François	X	Saint-Blaise-du-Buis	193	22,8	52,8
Ponson & Cie		Corbelin	259	22,7	63,7
Barlet & Cie		Tullins	222	22,5	37,3
Moyroud & Marathon	X	Vinay	256	20,7	45,7
Constantin de Chanay	X	Saint-Nicolas-de-Macelin	201	20,4	38,3
André		La Tour-du-Pin	109	20,1	11
Dufêtre		La Sône	327	19,8	55
Martin Séraphin	X	Moirans	203	19,7	45,8
Veyre	X	Saint-Bueil	159	19,5	34,6
Baratin	X	Tullins	88	19,3	48,8
Montessuy & Chomer		Renage	946	18,2	19,2
Couturier	X	Bévenais	159	16,9	42,1
E. Tournu & Cie		Chavanoz	224	15,6	41,9
Gironon		Saint-Siméon-de-Bressieux	310	15,1	31,8
Poncet Florentin	X	Voiron	491	15	25
Perrégaux & Diederichs	X	Bourgoin et Jallieu	829	14,9	39
Mauvernay		La Sône	363	14,3	41,3
Tournachon	X	Voiron	127	12,6	37
Fabrique de Boussieu	X	Ruy	147	12,2	45,5
Algoud frères		Grand-Lemps	164	11,5	42
Favier	X	Voiron	338	9,7	23
Brochay	X	Nivolas	86	9,3	43
Vulpilliat		Renage	255	7,8	31,3
Michal-Ladichère frères	X	Saint-Geoire	194	7,7	51

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Pochoy	X	Voiron, St-Jean-de-Moirans	404	7,6	30,4
Bret & Douron	X	Voiron	110	7,2	35,4
Berthet & Tivollier	X	Coublevie	270	4,4	18,5
Monin	X	Voiron	90	2,2	23,3
Total =			9.054	17,4	37,4

Source : ADI, 154M8, Statistiques ms des industries principales du département de l'Isère, rédigées par le Préfet, le 20 février 1880.

Les fabricants et les façonniers ont largement mis à profit la législation organisée dans les années 1870 sur la limitation du travail des enfants. Déjà, la loi du 19 mai 1874 ne concerne pas les usines tenues par des religieuses, selon Pierre Pierrard. Deux décrets, signés le 27 mars 1875 et le 1^{er} mars 1877, limitent la portée de la loi de 1874, puisqu'ils autorisent diverses branches de l'industrie textile, dont la soie, à employer des enfants âgés de dix à douze ans³³⁰⁴. Jusqu'au vote de la loi Ferry de 1882 sur la scolarité obligatoire, puis celui de la loi Waddington en 1892, les façonniers et les fabricants se ruent sur la main d'œuvre juvénile pour réduire leurs coûts et en abusent largement. Dans les années 1880, ils compensent le retrait des enfants par la mécanisation.

Ces données sur le travail des enfants n'ont rien de surprenant dans le Sud-est. À Saint-Chamond, la Fabrique de lacets et de galons utilise aussi largement une main d'œuvre juvénile, dans des proportions assez proches, quoi que plus élevées : en 1890, 40% du personnel a moins de vingt et un ans, contre 50% en 1885, contre 37,4% en Bas-Dauphiné en 1880³³⁰⁵. Les parents encouragent même ce travail puisqu'il leur procure une nouvelle source de revenus. Un patron suggère, d'ailleurs, que « *les parents préfèrent les filles aux garçons* », car elles peuvent être placées facilement dans un atelier dès douze ans³³⁰⁶. Plus qu'ailleurs, les industriels du tissage de soieries sollicitent une main d'œuvre juvénile : en moyenne, les enfants représentent 17,4% du personnel des tissages de soieries, contre 14,3% à Lodève, 12,1% à Elbeuf, 11,4% à Reims, 9,2% à Sedan, mais 27,4% à Fourmies pour l'industrie lainière³³⁰⁷. En 1890, chez Veyre, à Saint-Bueil, les enfants et les filles mineures forment 44% du personnel, soit cent cinquante ouvriers sur trois cent quarante³³⁰⁸.

Les différentes lois limitant le travail des enfants et la création d'un corps d'inspecteurs du travail viennent compliquer un peu plus la tâche des usiniers. Quelques-uns n'hésitent pas à rivaliser d'imagination pour braver la nouvelle législation

³³⁰⁴ LE GOFF (J.), 1985, p. 52 et PIERRARD (P.), 1987, pp. 66-67.

³³⁰⁵ ACCAMPO (E.), 1989, pp. 84-85.

³³⁰⁶ Cité par JONAS (R. A.), 1994, p. 78.

³³⁰⁷ DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 173.

³³⁰⁸ ADI, 162M3, Procès-verbal de l'inspecteur du travail du 4 juin 1890.

sociale : faux en écriture dans les livrets de travail, dissimulation des enfants dans les placards ou les caves lors des inspections... avec la complicité et le consentement du personnel³³⁰⁹ .

Tableau 69-Femmes et enfants dans le tissage de soieries à la fin du XIX^e-siècle³³¹⁰ .

³³⁰⁹ GAUTIER (A.), 1996.

³³¹⁰ ADI, 10M446, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en août et octobre 1894, 10M448, *idem*, en février 1895.

Nom	façonnie	Lieu	Effectif total	Part de femmes de tout âge (en %)	Part des enfants (garçons et filles) de moins de 16 ans (en %)	Part des filles de moins de 21 ans (en %)
L. Permezel& Cie		Voiron	837	89,7	8,8	28,3
Tissages Diederichs	X	Jallieu (2 usines)	721	93,7	6,9	25,1
Girodon		Saint-Siméon	636	88	12,3	56,6
Schwarzenbach		Ruy	561	87,7	14,4	31,5
ChavantCamille		Voiron (2 usines)	545	91,6	3,5	15
Michal-Ladichère	X	Saint-Geoire (deux usines)	523	65,2	8,9	24,1
Martin Séraphin	X	Moirans	419	92,1	8,1	47,2
Tissages mécaniques de Moirans	X	Moirans	364	85	9,6	31,6
Alexandre Giraud& Cie		Les Abrets	322	98,4	17,1	59,6
Pochoy	X	Voiron (deux usines)	313	93,9	9,6	35,8
Noyer, Durand & Collon		Saint-Nicolas	301	81,7	7	30,2
Montessuy& Chomer		Renage	299	77,9	16,7	61,2
Alexandre Giraud& Cie		Châteauvilain	287	95,8	17,4	52,3
Brun Jean-Marie	X	Coublevie	231	83,5	11,2	40,3
Combe	X	Renage	222	95	15,8	45,5
Brun Irénée		Voiron	221	85,5	6,8	13,1
Veyre	X	Saint-Bueil	197	68	4,1	13,7
Donat	X	Corbelin	186	88,7	12,9	48,8
Diederichs Louis	X	Jallieu	177	88,1	4,5	24,3
Ogier Claude	X	Voiron	176	96,6	5,7	39,8
MoninJules	X	Voiron	168	86,3	3	32,7
Crozierfrères		Tignieu	160	76,2	7,5	51,2
Jourdan Léon	X	Voiron	158	93,7	4,4	5,1
Bargillat	X	La Tour-du-Pin	152	82,2	19,7	44,7
Gillet Léonce	X	Apprieu	131	95,4	12,9	41,2
Mignot	X	Saint-Bueil	130	64,6	6,1	33,1
Algoudfrères		Le Grand-Lemps	129	93	11,6	27,1
Couturier	X	Charavines	125	72	3,2	46,4
Pollaud-Dulian	X	Les Avenières	113	80,5	24,8	62,8
Faure & Guinet	X	Apprieu	112	84,8	5,3	12,5

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Boucharlatfrères & Pellet		Les Abrets	110	76,4	17,3	53,6
Moyroud	X	Vinay	104	96,1	13,5	67,3
Faidides	X	Nivolas	104	93,3	11,5	43,3
Rabatel		Corbelin	104	90,4	7,7	32,7
Bourgeat	X	Nivolas	103	97,1	9,7	45,6
Baratin Aimé II	X	Tullins	93	94,6	9,7	19,3
BlachotPhilippe	X	Voiron	90	96,6	5,5	7,7
MézinAlexandre	X	Le Grand-Lemps	90	96,6	11,1	32,2
Brun frères		Cessieu	89	100	20,2	71,9
Perriot	X	Voiron	74	97,3	2,7	2,7
PailletJoseph	X	Nivolas	67	91	8,9	16,4
Anselme frères	X	La Tour-du-Pin	60	96,6	13,3	68,3
Béridot Léon	X	Voiron	57	96,5	8,8	26,3
Picotin	X	Tullins	45	93,3	4,4	4,4
Gillet Ferdinand		La Murette	44	45,4	11,4	22,7

Au total, à la fin du siècle, quarante-neuf grandes usines de tissage de soieries (hors tulle, passementerie, dévidage, moulinage) du Bas-Dauphiné emploient à elles seules, dix mille cent cinquante ouvriers, dont huit mille huit cent quatre-vingt-un femmes (87,5% de l'effectif). Sur l'ensemble du personnel de ces usines, on dénombre mille dix-sept enfants âgés de moins de seize ans (un dixième de l'effectif). À eux seuls, les tissages voironnais emploient deux mille six cent trente-neuf ouvriers³³¹¹. Pourtant, contrairement aux tissages de soie américains³³¹², la part des enfants de moins de seize ans diminue sensiblement dans les établissements du Bas-Dauphiné : l'application plus stricte des lois sur le travail des enfants et sur la scolarisation commence à se faire sentir, d'une part, tandis qu'une partie non négligeable des fillettes engagées dans les années 1870 et 1880, a fait carrière dans les tissages une fois devenues adultes, contribuant ainsi au vieillissement logique et régulier de la main d'œuvre textile dès la fin du XIX^e siècle, d'autre part³³¹³. Ainsi, dans la vallée de l'Ainan, chez Michal-Ladichère, Mignot ou Veyre, les plus de vingt et un ans représentent, en 1901 respectivement 72, 66 et 79% du personnel. Cette catégorie est généralement la plus faible numériquement dans les grandes usines-pensionnats, comme chez A. Giraud & Cie aux Abrets (40%), chez Montessuy & Chomer à Renage (38%), ou même chez des façonniers, comme Anselme à

³³¹¹ ADI, 10M446, Statistiques ms de l'inspection du travail dans l'industrie en Isère, en août et octobre 1894, 10M448, *idem*, en février 1895.

³³¹² STEPENOFF (B.), 1992. En 1880, soixante douze mille enfants de dix à quinze ans travaillent dans une usine en Pennsylvanie, et encore quarante et un mille en 1905, d'après l'inspection du travail. En 1907, les enfants représentent entre 19 et 30% de la main d'œuvre des usines textiles (soieries) de Pennsylvanie.

³³¹³ D'après WEINER (L. Y.), 1985 et LAMPHERE (L.), 1987, citées par STEPENOFF (B.), 1992, ce vieillissement est perceptible surtout à partir des années 1920 dans les usines américaines, avec la présence plus nombreuse de femmes mariées et mères de famille au détriment de jeunes filles célibataires.

La Tour-du-Pin (31%) ou Moyroud (32%). En 1900, à Carbondale (Pennsylvanie), les plus de dix-huit ans ne constituent que 21% de la main d'œuvre des tissages de soieries³³¹⁴.

Pourtant, au début du XX^e siècle, le travail des enfants diminue en Bas-Dauphiné sous l'effet d'une meilleure application de la législation et des visites régulières des inspecteurs du travail. Les plus jeunes se détournent aussi des usines de tissages qui rapportent des salaires de misère. Ils préfèrent se rendre à Lyon. En effet, au tournant du siècle, les flux migratoires au départ des campagnes sont plus nombreux tandis que la main d'œuvre des tissages vieillit.

Des Italiennes.

Alors que les flux d'hommes qualifiés suisses se tarissent avec l'extinction du réseau de la famille Perrégaux au milieu du XIX^e siècle, un nouveau type de flux migratoire fait son apparition à la fin du siècle. Désormais, ce sont des femmes non qualifiées qui quittent leur pays, l'Italie, pour suivre le chemin d'une migration à longue distance³³¹⁵.

La plupart des ouvrières italiennes sont originaires du Piémont, de Lombardie, de Vénétie, à la recherche d'un salaire élevé³³¹⁶. L'appel à la main d'œuvre italienne, « les Piémontaises », n'a rien d'original pour l'industrie de la soie, puisque dès le Second Empire, les patrons de moulinages installés à Lyon les utilisent dans leurs ateliers, au prix d'un maigre salaire, le plus souvent inférieur de moitié à celui des ovalistes françaises. Les Piémontaises constituent vers 1870 un dixième déjà de la main d'œuvre de ces moulinages. Forts de ces expériences, fabricants de soieries et façonniers les adoptent progressivement à leur tour à partir des années 1880³³¹⁷.

Malgré la proximité géographique entre le Bas-Dauphiné et l'Italie voisine, les Italiens sont numériquement peu nombreux à s'y installer. En 1821, une trentaine d'Italiens, probablement des Piémontais, résident à Voiron³³¹⁸. Au milieu du siècle, on dénombre soixante-dix-huit foyers étrangers à Voiron, aux trois quarts savoyards³³¹⁹. En 1882, la main d'œuvre étrangère, essentiellement d'origine italienne, allemande, suisse ou

³³¹⁴ STEPENOFF (B.), 1992.

³³¹⁵ Le modèle proposé par Rosental pour la première moitié du XIX^e siècle, de flux migratoires structurés selon les origines sociales, notamment pour les migrations à longue distance, n'est plus opérant à la fin du siècle avec l'arrivée des Italiennes. Voir ROSENTAL (P.-A.), 2004.

³³¹⁶ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1904*, Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1905, pp. 19-24, MILZA (P.), 1986, CORTI (P.) et LONNI (A.), 1986, DEGIOANNI (A.), LISA (A.), ZEI (G.), DARLU (P.), 1996.

³³¹⁷ AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, pp. 29-30.

³³¹⁸ BERTRAND (G.), 2000 et LIVERNAIS (C.), 1986, p. 65. À la fin du XVIII^e siècle, on dénombre peu d'étrangers installés en Dauphiné. Le plus souvent, ils s'établissent dans la capitale provinciale.

³³¹⁹ LEQUIN (Y.), 1988, p. 338. Au milieu du XIX^e siècle, l'Isère appartient aux départements où on dénombre le plus d'Italiens. La majorité est originaire de Savoie, alors rattachée au Piémont voisin.

autrichienne, ne représente pas plus d'1% de la population active industrielle de l'arrondissement de Saint-Marcellin , soit une soixantaine d'individus environ, souvent mal intégrés à la population locale et vivant entre eux ³³²⁰ .

En 1876, on dénombre mille cinq cent cinquante-neuf Italiens dans le département contre sept mille neuf cent trois, vingt ans plus tard et neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq en 1911 formant la principale communauté étrangère de l'Isère. Hormis les cantons de Rives et de Voiron , le Bas-Dauphiné n'attire pas les Italiens qui lui préfèrent la région grenobloise où ils représentent plus de 2% de la population totale ³³²¹ .

Déjà, en 1881, on dénombre cent douze étrangers à Voiron , souvent d'origine italienne ³³²² . Dans un bourg rural comme Saint-Geoire , les autorités enregistrent la présence d'une trentaine d'Italiens la même année. Les douze femmes travaillent toutes chez Michal-Ladichère, alors que les hommes sont maçons ou plâtriers de profession ³³²³ . Le plan Freycinet, mis au point pendant cette décennie, favorise l'immigration dans l'espoir d'attirer une main d'œuvre non qualifiée. Moins regardantes sur les salaires que les ouvrières françaises, acceptant plus facilement les menaces patronales sous peine de repartir au pays sans argent, les ouvrières italiennes représentent un nouvel atout pour les usiniers du Bas-Dauphiné (fabricants de soieries et façonniers) qui se trouvent coincés par la baisse constante des tarifs des façons, d'une part, et par l'exode rural croissant qui contracte le marché du travail et donne par conséquent des éléments de chantage à la main d'œuvre, d'autre part. Les industriels accueillent d'autant mieux cette main d'œuvre étrangère que les jeunes filles du Bas-Dauphiné hésitent de plus en plus à rejoindre l'usine pour y accomplir des tâches peu gratifiantes et sous-payées. Autrement dit, un industriel comme Permezal résout son problème de recrutement de personnel grâce aux Italiennes ³³²⁴ . À Paviot, le principal quartier industriel de Voiron, l'abbé Besson prend en charge l'organisation spirituelle des Italiennes : plus de deux cents d'entre elles peuvent suivre la messe en italien ³³²⁵ . À Voiron, la croissance la plus forte a lieu entre 1891 et 1901, avec une population étrangère estimée à quatre-vingt-onze individus en 1891, à deux cent quarante-neuf, dix ans plus tard et à trois cent soixante-quinze individus en 1911 ³³²⁶ .

À l'occasion de cet appel à la main d'œuvre étrangère, on assiste à un changement

³³²⁰ ADI, 162M8, Statistiques et enquête rédigées par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 24 octobre 1882 et LETONNELIER (G.), 1928.

³³²¹ FROSSATI (Y.), 1975-1976, pp. 26, 66-70. Cette baisse s'explique par le rattachement de la Savoie à la France en 1860.

³³²² LIVERNAIS (C.), 1986, p. 65.

³³²³ ADI, 58M2, Etat ms numérique des ouvriers de nationalité étrangère dans la circonscription de la brigade de Saint-Geoire le 1^{er} août 1881.

³³²⁴ ADI, 166M4, Rapport ms du commissaire de police de Voiron adressé au Préfet de l'Isère le 13 décembre 1899.

³³²⁵ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris , Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 132-133.

majeur dans les migrations internationales : jusqu'à présent, elles étaient surtout le fait d'ouvriers de sexe masculin. Ainsi, en Isère, les femmes ne forment qu'un tiers des migrants d'origine italienne en 1896 contre 44% en 1911. À Voiron, le phénomène est encore plus flagrant avec l'industrie textile, puis qu'en 1896, les femmes constituent déjà 54% de la communauté italienne et 71% lors du recensement de 1911. Mais le recours à la main d'œuvre italienne demeure limité en Bas-Dauphiné puisqu'en 1893, seulement trois cent dix Italiens travaillent dans l'industrie textile iséroise³³²⁷. Seules quelques entreprises y ont recours, dont Permezél. De même, si l'on s'intéresse à la nature de cette main d'œuvre, force est de constater qu'elle ne dispose d'aucune qualification, alors que précédemment, à l'instar des imprimeurs ou des horlogers, les migrations les plus lointaines reposaient sur des ouvriers hautement qualifiés. L'aire de recrutement de ces ouvrières italiennes s'étend sur toute la partie italienne de l'arc alpin (Piémont, province de Brescia), voire au-delà. En 1905, l'usine Permezél, dans le hameau de la Patinière, à Voiron, abrite dans ses murs près de trois cent cinquante ouvrières piémontaises sur un effectif total de cinq cents personnes³³²⁸. Chez Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux, la direction embauche vingt-trois Italiens en 1910 (ce qui représente moins de 5% du personnel).

Même les tissages situés dans les bourgs les plus reculés ont recours à cette main d'œuvre étrangère, mais à un degré moindre. En 1901, à Saint-Bueil, chez Veyre, il y a trois ouvrières et une domestique italiennes, contre quarante-cinq chez son confrère Michal-Ladichère, à Saint-Geoire (soit 14,3% du personnel). Trente-neuf d'entre elles sont logées dans un dortoir, à l'usine, séparées des pensionnaires françaises. En 1911, chez Adolphe Veyre, il n'y a que deux tisseuses italiennes, originaires du village d'Alba, contre trois dans l'usine rivale, Veyre & Thomas, issue d'une scission familiale au début du siècle, elles aussi natives de ce village. On peut légitimement penser qu'elles ont suivi la même filière migratoire. En revanche, dans le chef-lieu cantonal, Saint-Geoire, la main d'œuvre italienne dans le textile est un peu plus nombreuse, dix-neuf, à l'instigation des Michal-Ladichère, dont treize ouvrières logées dans un de leurs dortoirs de l'usine de Champet³³²⁹.

Le plus souvent, on emploie les Italiennes dans les étapes préparatoires, le dévidage, l'ourdissage par exemple, plutôt qu'au tissage. Ainsi, les tâches les plus rémunératrices restent entre les mains des autochtones qui, peut-être, exercent des pressions sur leur patron afin de conserver ce privilège, à moins que ce dernier n'achète la paix sociale en accordant aux ouvrières françaises de tels avantages pour éviter leurs récriminations. Les relations sociales entre ouvrières françaises et italiennes sont loin d'être au beau fixe.

³³²⁶ LETONNELIER (G.), 1928.

³³²⁷ CORTI (P.), 1993, FROSSATI (Y.), 1975-1976, pp. 43-44, 50, 111.

³³²⁸ CORTI (P.), 1993.

³³²⁹ ADI, Listes nominatives de recensement de Saint-Bueil et Saint-Geoire, en 1901 et 1911. Les communes d'origine pour cette main d'œuvre italienne domiciliée à Saint-Geoire, sont : Trana, Rivarolo Canavese, Bardonecchia, Ivrea, Albiano, Locana, Santonino, Turin, Favria.

Régulièrement des rixes opposent les deux communautés, quand ce ne sont pas des mouvements d'humeurs généralisés. Ainsi, en novembre 1899, les vingt-deux ouvrières italiennes du moulinage Courthial, à Chatte, cessent le travail sous le prétexte que leurs collègues françaises sont mieux traitées. Même si cet arrêt de travail ne dure qu'une journée, il révèle l'état d'esprit qui règne dans les ateliers³³³⁰. Chez Permezel, dans la vaste usine-pensionnat de la Patinière, à Voiron, ce sont les ouvrières françaises qui menacent de se mettre en grève si elles n'obtiennent pas d'être séparées des Italiennes dans la cuisine. Cette revendication fait suite à plusieurs journées agitées pendant lesquelles elles avaient exigé du directeur le renvoi des quatre-vingt-cinq ouvrières italiennes de l'usine, jugées agressives, provocatrices et arrogantes³³³¹. Les premières manifestations anti-italiennes en Isère remontent aux années 1880, d'abord dans les travaux publics puis dans les mines. Cependant, ces ouvrières italiennes peuvent difficilement s'émanciper des usines-pensionnats, faute d'argent, leur salaire étant probablement retenu par les patrons³³³². D'ailleurs, il semble qu'elles subissent une surveillance plus étroite que les Françaises dans les usines-pensionnats. Les propriétaires de ces établissements agissent avec elles en « tuteurs » pendant plusieurs années³³³³.

Au total, au début du XX^e siècle, l'industrie française emploie près de six cent vingt mille ouvrières d'origine italienne, dont deux cent vingt mille ont moins de dix huit ans³³³⁴.

Salaires.

Traditionnellement, dans la Fabrique lyonnaise, l'ouvrier en soie perçoit la moitié du prix de la façon versée par le fabricant au chef d'atelier, contre les deux tiers pour l'ouvrier veloutier³³³⁵. La féminisation de la main d'œuvre entraîne une baisse de la masse salariale, dont l'ampleur n'est pas mesurable³³³⁶. La féminisation et la mécanisation permettent en revanche de réduire fortement les coûts de revient.

En 1906, l'industrie de la soie française verse pour quelque cent dix-sept millions de francs de salaires à son personnel, derrière les cent quarante-neuf millions de l'industrie

³³³⁰ ADI, 166M4, Rapport de grève ms de novembre 1899.

³³³¹ ADI, 166M4, Rapport ms du commissaire de police adressé au Préfet de l'Isère le 13 décembre et lettre ms du directeur de l'usine Permezel adressée au Maire de Voiron le 22 décembre 1899.

³³³² GAUTIER (A.), 1983, p. 55.

³³³³ CORTI (P.) LONNI (A.), 1986.

³³³⁴ PERROT (M.), 1978b.

³³³⁵ MOTTEZ (B.), 1966, p. 26.

³³³⁶ En Belgique, un industriel cotonnier comme Voortman pratique une politique systématique de féminisation pour comprimer au maximum les salaires, qu'il associe à l'absence de paternalisme. Voir SCHOLLIERS (P.), 1996.

cotonnière et les cent trente-deux millions de l'industrie lainière, soit 1,8% de la masse salariale industrielle du pays. Le tissage, activité dominante en terme d'effectif, représente un tiers (32,2%) de la masse salariale de l'industrie de la soie, contre 34,8% pour les activités dite de finissage, comme l'impression et l'ennoblissement, l'apprêt... qui rassemblent moins de monde³³³⁷. De ces quelques données, il ressort donc que les salaires du tissage – activité majoritairement féminine – sont inférieurs à ceux de l'impression sur étoffes – activité masculine.

Dans les années 1880, la matière première représente toujours près de la moitié prix d'une étoffe en soie, contre environ 20% pour les façons³³³⁸. Ainsi en 1888, pour une étoffe cachemire noire, la matière première représente 43% du prix du tissu final, contre 62% pour un surah couleur et 66% pour une « Peau de soie »³³³⁹. Hormis les cachemires et les velours noirs au fer, tous les autres types d'étoffes sont caractérisés par une proportion de la matière première dans le prix du tissu, supérieure à 55%, y compris pour des étoffes mélangées comme les satins teints en pièce (à l'exception notable de la veloutine avec 39% ou de la bengaline tramée laine avec 50% du prix final)³³⁴⁰. Chez L. Permezel & Cie, la masse salariale représente environ 40% du chiffre d'affaires en 1883³³⁴¹. Dans le cas de la filature, les salaires ne représentent que 12% environ du chiffre d'affaires réalisé par un tel établissement, entre 1873 et 1888 ; cette proportion s'élève dans le tissage, où, à la fin du siècle, les salaires représentent entre 50 et 60% du chiffre d'affaires³³⁴².

La mécanisation et la concurrence entre façonniers, toujours plus nombreux, exacerbent cette dépression tarifaire³³⁴³. La baisse des tarifs des façons remonte selon Pierre Cayez à 1878. Les grandes maisons de la place, en particulier Jaubert, Audras & Cie dès 1879, appliquèrent rapidement des réductions importantes avant même le début de la crise industrielle des années 1880. La crise industrielle des années 1880 a

³³³⁷ DORMOIS (J.-P.), 1997, p. 344.

³³³⁸ CAYEZ (P.), 1977, vol. 1, p. 245. On retrouve la même structure des coûts dans l'industrie lainière. Chez Blin & Blin, à Elbeuf, à la fin du XIX^e siècle, la matière première représente la moitié du prix de revient contre 18% à la main d'œuvre. Mais au début du siècle suivant, l'industrie lainière suit une trajectoire différente, car la part de la matière première augmente fortement, alors que dans le tissage de soieries, elle diminue. Voir DAUMAS (J.-C.), 1998, p. 293.

³³³⁹ Appellation créée par la maison Ducoté.

³³⁴⁰ « Le danger d'un petit droit sur les soies et sa répercussion sur le prix de revient des étoffes lyonnaises », *Bulletins des Soies et des Soieries*, n°737, le 30 mai 1891.

³³⁴¹ L. Permezel & Cie, Lyon, *fabrique de soieries, Exposition universelle d'Amsterdam*, 1883, Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1883.

³³⁴² « La part du capital et la part du travail dans l'industrie de la soie », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°643, le 27 juillet 1889. D'après SCHOLLIERS (P.), 1996, à la fin du siècle, la masse salariale de Voortman représente seulement 15% des coûts de production.

³³⁴³ CAYEZ (P.), 1980, p. 58.

déclenché une importante baisse des salaires dans les tissages : la diminution des tarifs et l'absence de commandes amenuisent fortement les salaires. En l'espace d'une année, entre 1883 et 1884, les salaires chez Pochoy passent de 4 francs par jour, en moyenne, à 1,50 francs. À la fin du siècle, un métier mécanique assure en moyenne un salaire annuel de 707 francs à l'ouvrière qui le conduit³³⁴⁴. Comme la mécanisation ne suffit pas toujours pour améliorer la compétitivité des tissages isérois, les fabricants de soieries annoncent régulièrement des diminutions du tarif, surtout au début du XX^e siècle. Plutôt que d'investir dans un matériel plus performant, comme le nouveau métier automatique, ils préfèrent comprimer la masse salariale. Ainsi, au début de l'année 1908, l'un des patrons de la maison Montessuy & Chomer³³⁴⁵, de L'Harpe, décide brutalement une baisse de 15 à 20%, rapidement ramené entre 5 et 10%. L'opposition virulente des ouvrières lors de sa venue à l'usine de Renage, l'encourage à la fermer et à remercier les sept cents ouvrières. Il en profite pour liquider les métiers vétustes³³⁴⁶. On préfère substituer du capital au travail pour améliorer la compétitivité des tissages de soieries.

Pour amortir des frais d'installation gigantesques tout en restant compétitif, le façonnier doit exercer de fortes pressions sur les salaires en réduisant le tarif des ouvriers. En effet, en conservant les anciens tarifs, des ouvrières payées à la pièce travaillant désormais sur un métier mécanique au lieu d'un métier à bras, verraient leur salaire augmenté au même rythme que la production. Les façonniers, pour éviter cette explosion de la masse salariale, décident donc de diminuer le prix du mètre d'étoffes tissées et de réduire leur main d'œuvre grâce aux gains de productivité que leur apporte un outil de travail mécanisé. Dans leurs calculs, ils font en sorte que le salaire versé aux ouvrières ne diminue pas. Ainsi, en 1903 chez Cochaud & Cie, à Montalieu, le salaire moyen quotidien est de 1,25 à 1,50 francs pour les ouvrières exerçant leur art sur un métier manuel³³⁴⁷, contre 1,75 à 2 francs pour celles officiant sur un métier mécanique³³⁴⁸. De cette comparaison, il apparaît que le tissage à domicile n'assure pas un revenu suffisant à ceux qui le pratiquent.

Le plus souvent, hommes et femmes n'occupent pas les mêmes postes, ce qui rend les comparaisons salariales difficiles. Chez Mignot, à Saint-Bueil, les salariés des deux sexes employés dans les ateliers de tissage, sont payés sur la même base au début du

³³⁴⁴ Syndicat du Tissage mécanique des Soieries, *Statistique des usines faisant partie du Syndicat du Tissage mécanique des Soieries*, Lyon, Imprimerie Waltener & Cie, sd [1895].

³³⁴⁵ Cette maison a changé de raison sociale depuis le XIX^e siècle : d'abord les successeurs de Georges Montessuy, puis Roche, mais pour des raisons de facilité, nous conservons son ancienne appellation.

³³⁴⁶ GAUTIER (A.), 1983, p. 170.

³³⁴⁷ À Sedan, un tisseur à domicile, vers 1885, gagne environ 1,75 francs par jour, voire plus selon les étoffes, d'après DAUMAS (J.-C.), 2004, p. 77.

³³⁴⁸ GAUTIER (A.), 1983, p. 66. Dans les activités situées en amont, le tirage et le moulinage, on retrouve le même schéma : la mécanisation s'accompagne d'une baisse des salaires afin de compenser le montant des investissements consentis pour mécaniser les ateliers. Voir TOLAINI (R.), 1997.

XX^e siècle, comme d'ailleurs chez Séraphin Martin , un autre façonnier, à Moirans . Les différences de salaires dépendent plutôt du poste occupé ou des articles tissés. En 1882, au sommet de la hiérarchie chez Martin à Moirans, les tisseuses gagnent en moyenne entre 2,10 et 3,42 francs par jour, puis les tordeuses et ourdisseuses avec 2,90 francs, les dévideuses avec 2,25 francs, les bobineuses avec 2 francs et enfin les caneteuses avec 1,75 francs. Les ouvrières les plus jeunes ou étrangères occupent les tâches les moins rémunérées. Chez Jean-Baptiste Martin , à Voiron , une vingtaine d'années plus tard, la hiérarchie salariale est dominée par les mécaniciens et menuisiers avec un salaire entre 3 et 4,5 francs par jour et par les gareurs payés à raison de 180 francs par mois, autant de tâches attribuées aux hommes. Puis, viennent les tisseuses (3 à 4,5 francs par jour), les ourdisseuses (3,75 à 4,5 francs) et les journalières (3,25 à 3,75 francs par jour). Enfin, comme chez Séraphin Martin, dévideuses et caneteuses forment les éléments inférieurs de cette hiérarchie, avec des salaires quotidiens à peine supérieurs à 2,50 francs par jour³³⁴⁹ . L'industrie textile, et plus particulièrement celle de la soie, paie mal sa main d'œuvre. C'est d'ailleurs officiellement la principale raison des grèves qui jalonnent cette activité et la principale revendication des syndicats libres³³⁵⁰ . Traditionnellement, on considère que les sous-traitants versent des rémunérations plus faibles à leurs ouvriers que leurs donneurs d'ordres, ce qui leur permet d'être plus compétitifs, avec des coûts de revient plus faibles³³⁵¹ . La différence n'est pas véritablement avérée : J.-B. Martin paie mieux ses tisseuses car, traditionnellement, l'industrie veloutière exige une main d'œuvre plus qualifiée. Le tarif varie selon les genres d'étoffes, les soieries façonnées étant beaucoup plus rémunératrices que les satins ou les taffetas. On relève davantage une différence géographique, entre les tissages ruraux et les tissages urbains, entre les tissages isolés et les tissages bien situés : les tissages ruraux et isolés paient moins leurs ouvriers. Ainsi, le tissage Cochaud , évoqué plus haut et appartenant à une maison de soieries, paie des salaires plus faibles que Mignot ou Séraphin Martin, des façonniers.

La majorité des ouvriers du textile est payée à la pièce, mais pas exclusivement. Ainsi, en 1860, dans les deux tissages de Florentin Poncet , à Voiron , près de 62% du personnel reçoit une rémunération à la pièce, le reste de la main d'œuvre est payé à la journée, contre 80% chez son confrère Joseph Guinet³³⁵² . D'après les calculs de Claude Emerique, en 1884, les tisseuses touchent des salaires inférieurs d'environ un tiers par rapport aux hommes. Pourtant chez Schwarzenbach , à La Tour-du-Pin , les salaires sont identiques quel que soit le sexe³³⁵³ .

Les primes à la production sont avérées chez l'imprimeur Brunet-Lecomte en 1912-1913. Pour le seul second semestre 1912, la direction verse 4.953 francs de

³³⁴⁹ GAUTIER (A.), 1983, pp. 64-66.

³³⁵⁰ GAUTIER (A.), 1983, et RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, pp. 24-28.

³³⁵¹ BAUDRY (B.), 2003, p. 99.

³³⁵² ADI, 138M1, Bulletins individuel du dénombrement de l'industrie manufacturière, 1860.

³³⁵³ EMERIQUE (C.), 1953, p. 71.

bonifications à ses ouvriers ³³⁵⁴. Jusqu'au début du XX^e siècle, les salaires étaient distribués toutes les cinq semaines (soit l'équivalent de trente journées de travail), avec le versement d'avances. Pour simplifier les comptes, les exploitants de tissage modifient légèrement la donne en adoptant un versement mensuel ou par quinzaine ³³⁵⁵.

Dans le moulinage de soie où travaille la jeune Jeanne Bouvier, dans les années 1870, les salaires sont versés par quinzaine. Elle raconte, à ce propos, une anecdote intéressante :

« le contremaître demandait des augmentations au patron, qui les accordait, mais il les gardait pour lui ; c'est une façon de s'enrichir. [...] S'il n'avait pas possédé l'augmentation, il lui aurait fallu l'autorisation du patron pour m'augmenter » ³³⁵⁶.

Indispensable au fonctionnement de l'atelier, le contremaître dirige et contrôle les ouvriers. Il détient l'autorité nécessaire sur le personnel, que lui délègue le patron de la fabrique. Cela est surtout vrai pour les usines appartenant à des fabricants de soieries ou chez les principaux façonniers qui ne visitent que rarement leurs ateliers.

En 1911, à Nivolas, au tissage Monrozier, anciennement Faidides, on distingue trois catégories de personnes parmi les membres du personnel si l'on prend pour référence le mode de rémunération. Le premier groupe, selon la hiérarchie de la maison, est constitué des employés et des ouvriers payés au mois, soit un effectif de huit individus, dont une femme, chargée de la cantine. Le salaire le plus élevé est versé au contremaître, Billat, qui, outre le chauffage et le logement, reçoit 150 francs par mois. Puis les deux gareurs touchent respectivement 125 et 90 francs, tandis que les deux employés de la maison touchent 120 et 80 francs. Dans l'échelle des valeurs, il semble donc que les fonctions productives soient mieux rétribuées. Enfin, le chauffeur mécanicien (110 francs), le garçon de peine, qui fait figure également de camionneur (85 francs) et la cantinière (40 francs), tout comme le contremaître résident à titre gracieux dans l'établissement. Une seconde catégorie rassemble les vingt-huit ouvriers payés à la journée (dix heures) et dont les salaires quotidiens s'échelonnent de 1,50 à 3 francs. Dans ce groupe, bien que cela ne soit pas mentionné, figurent probablement les dévideuses et caneteuses, c'est-à-dire les postes les plus ingrats et les moins rétribués. Enfin, le troisième groupe est constitué par les cinquante-huit tisseuses, dont onze âgées de moins de seize ans, payées aux pièces, c'est-à-dire au rendement, avec des rémunérations pouvant aller de 1,50 à 4 francs par jour ³³⁵⁷.

Tableau 70—Répartition des salaires chez Mignot, à Saint-Bueil, Du 27 avril au 1^{er} juin 1891 ³³⁵⁸.

³³⁵⁴ AMBJ, Statistiques ms des bonifications payées aux ouvriers (1912-1913).

³³⁵⁵ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1904*, Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1905

³³⁵⁶ **BOUVIER (J.), 1983, p. 61.**

³³⁵⁷ APJM, Copie de lettre ms de Lucien Monrozier du 29 janvier 1912. Pour l'année 1911, la masse salariale de l'usine de Nivolas s'élève à 70.353 francs, contre 8.048 francs pour l'usine-fille de Châtonnay.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Salaires versés (en francs)	Tisseurs/tisseuses (%)	Journaliers (en (en %))	Employés/manœuvres 3359 (en %)	Total (en %)
Supérieur à 150	-	-	0,6	0,6
125 à 150	-	-	1,4	1,4
100 à 124,9	-	-	0,6	0,6
75 à 99,9	16	2	2	20
50 à 74,9	20,6	4,7	-	25,3
25 à 49,9	38	6,6	3,4	48
0 à 24,9	0,7	1,4	2	5,1
Total =	75,3	14,7	10	100

Source : APM, Registre de paie (1891-1894).

Quoiqu'il en soit, les salaires versés dans l'industrie de la soie sont notoirement jugés insuffisants à la fin du siècle. Jusqu'en 1900, les trois quarts des grèves dans les tissages du Bas-Dauphiné, sont motivés par des revendications salariales ³³⁶⁰.

En 1890, une ouvrière américaine d'un tissage mécanique gagne 9 1/8 \$ par semaine (environ 45 francs), soit quatre fois plus qu'une tisseuse du Bas-Dauphiné, puisqu'en 1891, une tisseuse travaillant chez Mignot, à Saint-Bueil, gagne environ 11,50 francs par semaine. Quant aux salaires versés par la Fabrique zurichoise, ils sont sensiblement équivalents à ceux de la région lyonnaise en 1883 ³³⁶¹. Vers 1910, les salaires des tisseurs français et allemands représentent entre 28 et 32% des frais de fabrication selon Beauquis, contre 23 à 28% chez les Italiens et les Suisses et plus de 40% aux Etats-Unis. Les salaires allemands sont légèrement supérieurs aux rémunérations françaises à cette époque, mais l'écart est faible ³³⁶².

Au début du XX^e siècle, les pressions salariales ont raison de la compétitivité des tissages du Bas-Dauphiné. Après une période de stagnation relative, la hausse des salaires reprend à la fin du siècle ³³⁶³. Entre 1895 et la Grande Guerre, les salaires féminins dans les tissages de soieries du Bas-Dauphiné augmentent en moyenne de 50% ³³⁶⁴. Les hausses consenties après différents mouvements de grève renchérissent le coût de la main d'œuvre locale. De même, la conduite de deux métiers à tisser favorise des

³³⁵⁸ Lecture du tableau : 16% du personnel (tisseurs) touchent un salaire compris entre 75 et 99,9 francs.

³³⁵⁹ Dans le registre de paie de cet établissement, les employés et les manœuvres sont indistinctement classés dans la même catégorie.

³³⁶⁰ GAUTIER (A.), 1983, pp. 126-127.

³³⁶¹ LAGRANGE (J.), 1888, p. 34 et CHABRIERES (A.) et GUINET (J.), 1894, p. 158.

³³⁶² BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 358, 485.

³³⁶³ La hausse touche l'ensemble de l'industrie textile. Voir par exemple les cas de Sedan et d'Elbeuf dans DAUMAS (J.-C.), 2004, pp. 82, 126.

gains supplémentaires pour les ouvriers. Certes, les fabricants en profitent pour diminuer le tarif lors de la mise en place de ce système, mais l'augmentation de la production par ouvrier stimule les salaires. Au début du XX^e siècle, les ouvriers voironnais conduisant deux métiers gagnent en moyenne 20 à 22,50 francs par semaine, pour seulement 11,50 à 12,50 pour ceux sur un seul métier³³⁶⁵. Cela suffit à un grand façonnier comme Théophile II Diederichs pour envisager d'acquérir « *des tissages de moindre importance répartis dans des localités où la main d'œuvre serait moins chère* »³³⁶⁶. Le problème n'est pas nouveau, puisqu'un quart de siècle plus tôt, en 1879, Langjahr qui cherchait à monter son affaire de tissage à façon, relevait déjà la différence de coût de main d'œuvre dans le Sud-est :

« Ce qui me déciderait en faveur de l'Argentièrre [Rhône], c'est que la main d'œuvre est excessivement bon marché dans le pays... La journée des ouvriers est de 1 fr. à 1,25 fr. tandis qu'à Vizille, Bourgoin, Voiron, nous payons une journée régulière 2,25 à nos dévideurs et 2,5 à nos tisseuses »³³⁶⁷.

Malgré cela, le Bas-Dauphiné confirme son attrait pour le tissage de soieries. Les salaires versés dans le tissage des soieries restent inférieurs à ceux pratiqués dans l'industrie lainière ou cotonnière. Entre 1888 et 1894, le Bas-Dauphiné accueille près de la moitié des métiers mécaniques au service de la Fabrique lyonnaise, sans que cette suprématie soit remise en cause³³⁶⁸. Les industriels, qu'ils soient façonniers ou fabricants de soieries, mettent en place à la fin du XIX^e siècle et surtout dans les années 1900, la conduite de trois métiers mécaniques par deux ouvrières, puis de deux métiers par une ouvrière ce qui autorise de nouvelles baisses des façons et permet de compenser les fortes pressions salariales qui s'exercent à partir des années 1890.

La majorité des grèves dans les tissages de soieries sont des mouvements défensifs, contre la baisse des tarifs. La stratégie patronale trouve rapidement ses limites, puisqu'elle déclenche des grèves, dont celles de 1906, et freine le recrutement du personnel, peu enclin à travailler dans une industrie jugée de moins en moins rémunératrice. La rareté de la main d'œuvre stimule le mouvement de mécanisation et encourage les ouvrières à réclamer des augmentations salariales.

Conditions de travail.

Bon an, mal an, les métiers à tisser fonctionnent en moyenne deux cent cinquante jours par an. Jusqu'en 1902, dans une majorité de fabriques, le personnel travaille au moins

³³⁶⁴ JONAS (R. A.), 1994, p. 87.

³³⁶⁵ ACV, 7F1, Note ms sur rédigée sur un formulaire de la Bourse du Travail de Voiron et de la Chambre Syndicale des ouvriers et ouvrières en soieries, sd [1900-1910].

³³⁶⁶ APJD, Rapport dactylographié de Charles Diederichs, sd, [1904-1907].

³³⁶⁷ CAYEZ (P.), 1980, p. 59.

³³⁶⁸ CAYEZ (P.), 1980, p. 60.

onze heures par jour, contre encore quatorze heures dans les fabriques voironnaises dans les années 1870.

Chez Mignot, en 1891-1892, on constate une faible variation dans les effectifs et dans la masse salariale. Par rapport à la moyenne, l'oscillation est au maximum de plus ou moins 10%. Pendant la période des moissons, on ne relève qu'une légère baisse dans le nombre d'ouvriers présents dans les ateliers et dans la masse salariale, tandis que le salaire moyen reste stable. Cette population rurale s'est donc en partie habituée aux rythmes industriels et a délaissé le cycle agricole. L'activité agricole, quand elle est pratiquée, se déroule sans porter préjudice au tissage mécanique. Finalement, on ne repère pas de saison morte très prononcée, ni de période d'intense activité. La masse salariale est, cependant, légèrement plus élevée pendant le premier semestre de l'année, mais l'écart est assez faible. Le tissage de soieries a donc gagné en régularité³³⁶⁹.

Tableau 71—Répartition mensuelle des salaires chez Mignot, à Saint-Bueil (1891-1892).

Année	Période de travail	Nombre de salaires versés ³³⁷⁰	Masse salariale (en francs)	Salaire moyen ³³⁷¹ (en francs)
1891	27 avril au 1 ^{er} juin	150	8.385,60	53,87
	1 ^{er} juin au 6 juillet	152	8.710,80	55,66
	6 juillet au 10 août	146	8.289,20	55,06
	10 août au 14 septembre	150	7.892,80	50,25
	14 septembre au 19 octobre	146	8.496,40	56,48
	19 octobre au 23 novembre	145	8.659,35	57,99
	23 novembre au 26 décembre	147	8.409,15	55,50
1891-1892	26 décembre au 1 ^{er} février	151	8.171,05	52,45
1892	1 ^{er} février au 7 mars	148	8.554,60	56,11
	7 mars au 9 avril	153	9.348,40	59,46
	9 avril au 16 mai	150	8.718,50	56,45
	Moyennes =	148,9	8.512,35	55,38

Source :APM, Registre de paie (1891-1894).

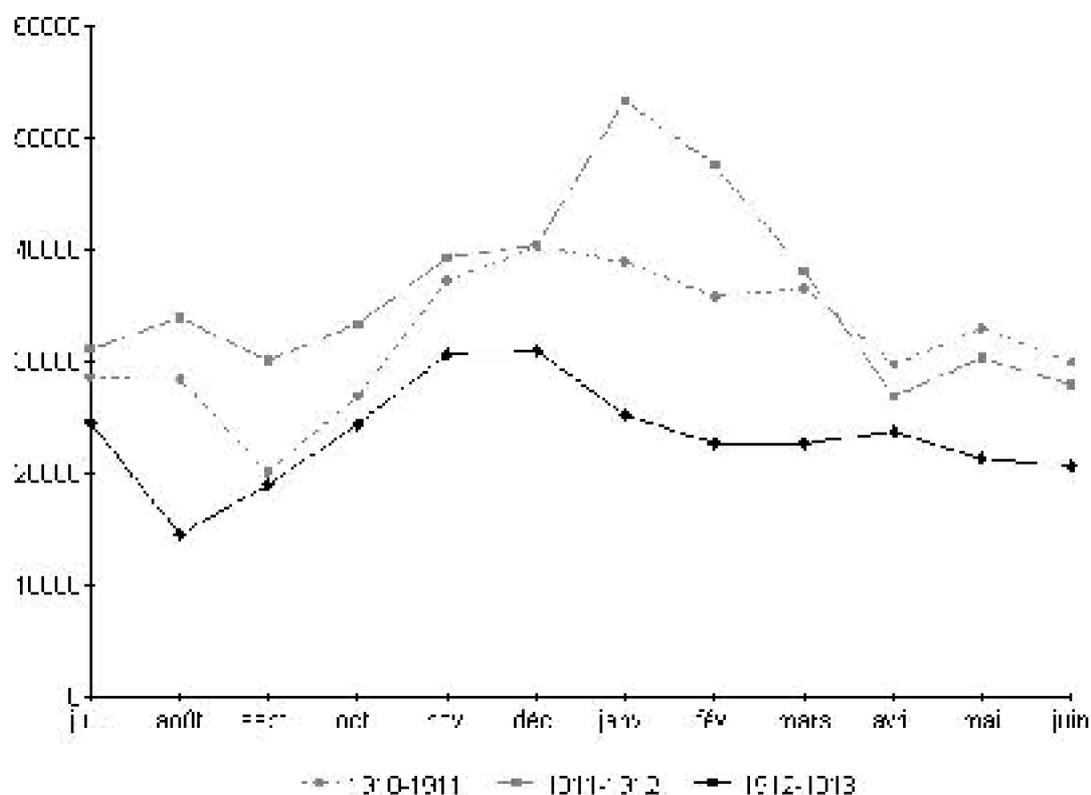
³³⁶⁹ VERLEY (P.), 1994, p. 35.

³³⁷⁰ Y compris la rémunération versée à Dominique Mignot, l'épouse du patron.

³³⁷¹ Pour le calcul du salaire moyen du personnel, la rémunération versée à Dominique Mignot a été exclue. Elle touche 250 francs pour chaque période, sauf du 10 août au 14 septembre où elle perçoit exceptionnellement 355 francs. Le patron, Pierre Mignot, n'émerge pas dans le registre de paie.

Cette régularité du tissage contraste fortement avec les écarts relevés chez l'imprimeur Brunet-Lecomte. On distingue davantage les saisons d'activité dans l'impression sur étoffes. La haute saison d'activité débute à l'automne, en octobre ou en novembre, avec un sommet en décembre ou en janvier. Au premier trimestre, il y a généralement une activité soutenue. En revanche, on distingue nettement un étiage en août, plus marqué que dans le tissage rural.

L'explication à ces trajectoires annuelles différenciées est assez simple : avec l'introduction de la teinture en pièces, les tissages fabriquent des soieries écruées. Les fabricants entassent dans leurs magasins lyonnais des mètres de soieries écruées. En fonction de la demande et de la mode, ils font alors pratiquer l'impression et la teinture. En adoptant cette organisation, les fabricants de soieries sont en mesure d'offrir un travail plus régulier aux tissages du Bas-Dauphiné, qui produisent le même type d'étoffes pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois. Cela leur permet d'anticiper sur la demande. Ainsi, lorsqu'un client parisien ou américain leur passe une commande urgente, les fabricants n'ont plus qu'à s'emparer des soieries écruées stockées chez eux et à les envoyer chez l'imprimeur et le teinturier. En revanche, l'imprimeur doit s'habituer à ces soubresauts, car il doit suivre au plus près les caprices de la mode et de la demande, ce qui se traduit par une plus grande irrégularité dans le travail.



Graphique 4—Répartition mensuelle du travail chez Brunet-Lecomte (impression) entre 1910-1913. (en nombre d'heures travaillées)

Source : AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Relevé mensuel des heures de travail payées aux imprimeurs et rentreuses (1910-1917).

L'accélération des cadences et la surveillance de deux métiers à tisser favorisent les accidents du travail³³⁷². Loin de réduire les accidents et supprimer les efforts physiques, la mécanisation du tissage modifie les rapports du corps au travail. Concrètement, le tisseur ou la tisseuse n'ont plus à fournir une dépense physique pour actionner le métier à tisser, l'énergie étant désormais produite par un moteur. En revanche, ils sont soumis à la

³³⁷² BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 363-365. Beauquis, lui-même inspecteur du travail reconnaît que, en fin de compte, les accidents sont peu nombreux dans la profession. En Isère, il constate un taux d'accidents de 8‰ ouvriers occupés dans les tissages de soieries en une année. Les accidents les plus graves sont occasionnés par les sorties de navettes, surtout avec l'augmentation de la vitesse des métiers. La justice a imposé en 1903 des appareils de protection (en quatre années, les sauts de navettes ont donné lieu à quarante-sept accidents).

cadence du métier et du moteur alors que par le passé, cette relation de dépendance n'existait pas. Plus que leurs bras, ce sont maintenant leurs yeux qui sont plus durement sollicités pour surveiller les fils, la régularité de l'étoffe, les ruptures de chaîne ou de trame, tout en surveillant les déplacements horizontaux des navettes ou les mouvements verticaux des battants et des peignes. Le métier à tisser, mais aussi le lointain donneur d'ordres lyonnais, imposent un rythme de travail accéléré où les temps morts doivent être réduits au minimum. Il s'ensuit une fatigue nerveuse prompte à favoriser des étourderies et donc des accidents, dont la gravité se trouve accrue par la présence de moteurs. À Voiron, en l'espace d'un an et demi, on dénombre trois cent dix-sept accidents du travail recensés dans le registre ouvert en mairie, dont soixante-neuf (21%) sont le fait de l'industrie textile. À l'époque, la ville compte une quinzaine de tissages mécaniques de soieries, qui rassemblent les plus gros bataillons d'ouvriers. Mais il est probable que le nombre d'accidents est sous-estimé, étant donné la surreprésentation des accidents qui se déroulent dans les usines J.B. Martin, Guillaume fils aîné ou Léon Permezol & Cie (quarante-trois accidents dans ces trois usines) et la sous-représentation des déclarations en provenance de façonniers. Faut-il en conclure alors que les fabricants lyonnais pratiquent des cadences plus élevées et des conditions de travail plus dangereuses ?

Alors que le métier fonctionne, les ouvrières doivent régler le battant, passer les doigts non loin d'engrenages, voire entre des rouleaux pour vérifier la chaîne ou l'enroulement de l'étoffe tissée, à moins que la navette ne « vole » hors de son chemin pour atterrir dans un œil ou un bras. Ecrasement ou contusion aux doigts ou à la main par le battant ou le casse-trame sont donc les blessures les plus fréquentes. C'est sans compter sur les accidents loin des métiers à tisser comme les brûlures à l'eau chaude et les chutes pour des raisons diverses, voire des accidents avec le tombereau de l'usine ! Les gareurs prennent le risque de se faire prendre le bras dans les arbres de transmission, de subir une rupture de nerf en soulevant un métier ou d'être écrasés pendant la réparation. Les deux tiers des accidents nécessitent alors une incapacité de travail entre six et dix jours, contre un tiers au-delà de ce seuil. Or, les façonniers, qui ont davantage de difficulté à recruter du personnel, en raison des salaires inférieurs qu'ils proposent à leurs tisseuses, n'ont pas intérêt à déclarer trop d'accidents, car les arrêts de travail ralentissent la production et risquent d'entraîner des retards de livraison... aux fabricants lyonnais qui peuvent dans ce cas réclamer des indemnités³³⁷³.

Déjà en 1874, le sous-préfet de La Tour-du-Pin s'inquiète du nombre élevé de décès prématurés de jeunes ouvrières en soieries, comme d'ailleurs dans tous les centres de tissages français³³⁷⁴. Dans le Voironnais, en 1901, la mortalité chez les ouvriers est particulièrement élevée entre trente et trente-neuf ans³³⁷⁵.

2-Améliorer les performances de la main d'œuvre.

³³⁷³ ACV, 5Q5, Registre de déclaration d'accidents du travail entre le 19 septembre 1901 et 6 mars 1903.

³³⁷⁴ EMERIQUE (C.), 1953, p. 55. Sur la surmortalité ouvrière à Roubaix, voir PETILLON (C.), 2006, pp. 296-302.

³³⁷⁵ JONAS (R.), 1994, p. 130.

La persistance tardive du tissage manuel ne signifie pas pour autant une diminution de la productivité, car sans investissement, il est possible de réaliser des gains de productivité régulier, grâce à l'apprentissage sur le tas, mais aussi grâce à une meilleure organisation, ou tout simplement grâce à une amélioration des relations de travail entre dirigeants, encadrement et ouvriers, et grâce à la chute de l'absentéisme. Pour arriver à des gains de productivité substantiels, la discipline et les pratiques paternalistes sont alors une voie possible³³⁷⁶.

Un encadrement faible.

En 1889, l'industrie de la soie reste une activité encore peu soumise à la hiérarchie. En Bas-Dauphiné, d'après une enquête réalisée par les autorités administratives, on ne dénombre que cent soixante contremaîtres, soit une moyenne d'un contremaître pour quatre-vingt-treize ouvriers³³⁷⁷. Chez Diederichs, le plus important façonnier du Bas-Dauphiné, également en 1889, le ratio, une contremaîtresse pour soixante-quatre ouvrières, indique un meilleur encadrement de la main d'œuvre, alors que le tissage affiche une rentabilité élevée³³⁷⁸.

En 1911, le niveau d'encadrement du personnel s'est à peine amélioré si on prend comme exemple le cas des tissages Monrozier de Châtonnay et du Vernay (Nivolas)³³⁷⁹. Les vingt-neuf ouvriers (dont seulement trois hommes) sont surveillés par un seul contremaître, logé et chauffé, alors que le tissage du Vernay comporte, lui aussi, un contremaître, mais pour cent quatre ouvriers³³⁸⁰.

Les tissages à façon sont gérés, le plus souvent, directement par le patron et ses fils (ou ses gendres), avec un personnel de bureau réduit au strict minimum. Au contraire, les fabricants-usiniers, dont les bureaux sont à Lyon, délèguent la gestion quotidienne de leurs usines à des directeurs et à une petite armée d'employés, capables de remplir une

³³⁷⁶ ARROW (K.), 1962 et les travaux de DAVID (P.) et LAZONICK (W.) cités par ROLLINAT (R.), 1997, pp. 162-163. Des économistes, Lundberg et Arrow, ont défini l'effet de Horndall, du nom d'une aciérie suédoise. Ils ont constaté que des gains de productivité sont réalisés chaque année sans qu'aucun investissement ne soit fait, simplement par l'apprentissage et l'expérience acquis par la main d'œuvre. Ce principe a été appliqué par l'historien anglo-saxon Paul David à l'industrie cotonnière américaine de Lowell dans la première moitié du XIX^e siècle : il y a relevé une augmentation de la productivité de 2% du travail, alors qu'il n'y a eu aucun nouvel équipement. Reprenant le même cadre d'étude, la filature Lawrence, à Lowell, Lazonick estime que l'apprentissage et l'expérience ne suffisent pas pour expliquer la croissance de la productivité : le paternalisme pratiqué à Lowell a permis de réduire l'absentéisme et les conflits sociaux.

³³⁷⁷ ADI, 138M16, Statistiques de la situation industrielle en Isère en 1889.

³³⁷⁸ ACB, 1.824.1, Statistiques des industries de Bourgoin en 1889.

³³⁷⁹ Lucien Monrozier est un descendant de la famille Faidides.

³³⁸⁰ APJM, Copie d'une lettre ms de Lucien Jocteur-Monrozier du 29 janvier 1912. Parmi les cent quatre ouvriers du Vernay, on dénombre, deux gareurs, deux employés, un chauffeur mécanicien, un garçon de peine (aussi camionneur) et une cantinière. Tous les autres ouvriers travaillent dans les ateliers.

comptabilité rigoureuse, de suivre au mieux la production et d'en rendre compte régulièrement. À Moirans , en 1906, trois tissages fonctionnent, dont deux appartiennent à des façonniers : le tissage Martin et la Société anonyme de Tissages mécaniques de Moirans (anciennement tissage Antoine Giraud). Face à eux, il y a un tissage de velours construit une décennie plus tôt par une maison lyonnaise, Bickert . Les deux tissages à façon emploient respectivement trois et quatre employés, contre vingt-deux chez Bickert ³³⁸¹ .

Ce n'est donc pas par un meilleur encadrement que les industriels en soieries parviennent à améliorer leurs performances. Les façonniers, présents le plus souvent dans leurs ateliers, n'aiment pas déléguer une partie de leur autorité, car elle symbolise leur réussite et leur statut de patron.

Le renforcement de la discipline.

La discipline dans les ateliers concerne d'abord les usines-pensionnats appartenant aux fabricants lyonnais. Les façonniers les imitent plus tardivement, surtout à partir de la crise industrielle des années 1880 qui a vu la disparition de plusieurs d'entre eux. Pour certains, le manque d'organisation et de discipline a accéléré les faillites. Les façonniers s'engagent donc dans un combat initié par le Syndicat du Tissage mécanique, la mise au pas du personnel.

Leur premier effort porte sur le respect des horaires et la limitation des mouvements à l'intérieur des ateliers. En 1881, les tisseuses de l'usine Alexandre Giraud & Cie des Abrets débutent leur journée de labeur à 5 heures du matin. Au total, en décomptant les deux pauses qui leur sont accordées, elles restent au moins 12h30 devant leurs machines, voire davantage ³³⁸² . En 1890, les ouvrières de Veyre travaillent encore treize heures par jour. Elles entrent dans les ateliers à 5 heures du matin et n'en ressortent que le soir, à 19h30. Elles ont droit à une première pause de trente minutes à 8h, puis d'une heure à midi ³³⁸³ . Les façonniers réglementent plus strictement les horaires et les pauses en imposant des contraintes horaires précises. Comme beaucoup de confrères, ils cherchent à mieux contrôler l'assiduité de leurs ouvrières. Après le vote de la loi qui limite la journée de travail à dix heures, Joseph Mignot , à Saint-Bueil , cherche à rationaliser l'efficacité du travail dans son tissage mécanique : alors que la durée de la journée diminue d'une heure, Mignot souhaite interdire l'accès de la cuisine aux ouvrières pendant les heures de travail pour préparer leurs repas, espérant ainsi les fixer à leur poste et accroître les rendements des métiers à tisser. Un avis est placardé sur la grille de son usine pour prévenir le personnel. Aussitôt, tous les ouvriers, soit cent cinquante individus, réagissent en débrayant. Rapidement, les revendications ouvrières portent sur les salaires. Après une semaine de grève, les salariés du tissage Mignot obtiennent une hausse d'au moins 10% de leurs salaires, mais rien n'indique qui a gagné à propos des

³³⁸¹ ADI, 123M121, Listes nominatives de recensement de la population en 1906 à Moirans .

³³⁸² ADI, 162M12, Lettre ms de l'inspecteur du travail au Préfet de l'Isère le 8 août 1881.

³³⁸³ ADI, 162M3, Procès-verbal de l'inspecteur du travail le 4 juin 1890.

horaires³³⁸⁴ .

Les rares règlements trouvés pour des tissages à façon remontent à la fin du XIX^e siècle. Le tissage Roux, à Jallieu , en possède un dès décembre 1878. Joseph-Paulin Paillet , ancien directeur du moulinage Faidides devenu patron en 1879, en rédige un le 5 juin 1882 pour son tissage de Nivolas . En dix-neuf articles pour le premier et en une douzaine pour le second, les règlements mentionnent leurs exigences, commençant tous les deux par une phrase lapidaire :

« Tout ouvrier ou ouvrière de n'importe quel état travaillant dans les ateliers à la journée ou à ses pièces est tenu de se conformer au présent règlement »³³⁸⁵ .

L'article le plus long du règlement concerne la durée du travail : le patron y précise la durée (onze heures) et les horaires quotidiens :

« La rentrée sera annoncée par la cloche 10 minutes à l'avance ; 5 minutes après l'heure sonnée, la porte sera fermée et l'ouvrier ou l'ouvrière qui se trouvera plus de 10 minutes en retard sera puni d'une retenue de 5 centimes par 5 minutes de retard. [...] L'absence sans permission les jours de travail sera punie d'une retenue de 15 centimes par quart de journée d'absence »³³⁸⁶ .

La cloche rythme désormais la vie des ateliers, pour limiter le va-et-vient des ouvriers³³⁸⁷ .

Un autre article interdit les sorties à l'extérieur du tissage sans un bulletin visé par le bureau du patron. Paillet installe un concierge à l'entrée de son établissement chargé de surveiller avec vigilance les portes. Toujours dans le souci de réduire les temps morts, les moments de distraction, Paillet prohibe le tabac et la nourriture dans les ateliers, interdit les déplacements inutiles, les chants, les conversations et les cris, les rassemblements et les stationnements dans les cours. Les ouvriers n'ont pas le droit de se tenir à une fenêtre³³⁸⁸ . Tout manquement est sanctionné par une amende, voire par un renvoi immédiat, « sans paiement de son dernier mois ». Enfin, Paillet, comme d'ailleurs ses confrères, insiste sur la propreté des ateliers. Avant de quitter l'usine le samedi, les ouvriers doivent nettoyer leurs postes sous la surveillance des contremaîtres. Le règlement du tissage Paillet reprend partiellement celui du tissage Roux. Celui-ci insiste davantage sur la propreté, la lutte contre le gaspillage et la qualité du travail. Alors que Paillet n'envisage qu'un seul montant d'amende, 25 centimes, Roux prévoit une gamme d'amendes coercitives allant jusqu'à 5 francs³³⁸⁹ .

³³⁸⁴ ADI, 166M6, Rapport ms du brigadier Mollard le 2 avril 1902 et rapport final de la grève.

³³⁸⁵ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Règlement du tissage Paillet & Cie à Nivolas le 5 juin 1882.

³³⁸⁶ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Règlement du tissage Paillet & Cie à Nivolas le 5 juin 1882.

³³⁸⁷ LE GOFF (J.), 1985, p. 30.

³³⁸⁸ Voir LE GOFF (J.), 1985, pp. 29-31.

³³⁸⁹ ADI, 9U360, Justice de Paix de Bourgoin , Règlement de l'usine Roux, le 9 décembre 1878. Voir les analyses de MELUCCI (A.),

On assiste à une tentative de « *disciplinarisation de la société rurale* », réputée pour son agitation perpétuelle³³⁹⁰. L'affaire de Châteauvilain, en 1886, est là pour le rappeler. Les façonniers commencent à suivre les recommandations du Syndicat du Tissage mécanique, contre la trop grande liberté de mouvement dont jouissent les ouvriers. Mais ce processus ne concerne que les établissements les plus importants. Ce renforcement de la discipline dans les usines du Bas-Dauphiné est probablement à l'origine du projet de loi déposé par l'un des premiers députés socialistes en novembre 1898, Zevaes, élu... en Isère, visant à supprimer les amendes et à mieux encadrer la rédaction des règlements.

La persistance du paternalisme.

Au début du XX^e siècle, les usines-pensionnats n'ont pas disparu, malgré les contestations dont elles font l'objet au sein du mouvement ouvrier. Les autres pratiques paternalistes persistent également.

L'affaire de Châteauvilain n'a fait disparaître ni les religieuses, ni les chapelles en Bas-Dauphiné. En 1892, le vicaire de Dolomieu, l'abbé Jules Besson, est nommé chapelain à Paviot, le principal quartier industriel de Voiron, sans doute à l'appel de la famille Pochoy, propriétaire d'une chapelle. Il s'installe parmi ses fidèles, dans un logement ouvrier. Grâce à l'appui financier des R.P. Chartreux, il fonde une garderie, un asile et une école libre dans ce quartier. Avec les généreux subsides qu'ils lui versent, il agrandit la chapelle. Son œuvre missionnaire le pousse aussi à fonder deux patronages, un pour les garçons, le second pour jeunes filles. Comme il se doit, Besson se charge du culte et de l'internat dans l'enceinte du tissage Pochoy. Les Ruby, qui achètent l'établissement à la fin du siècle, conservent ses services³³⁹¹.

À Boussieu (Ruy), en 1892, alors que l'ancienne usine Auger vient d'être achetée par les entrepreneurs protestants suisses Schwarzenbach, l'internat héberge les deux tiers du personnel : sur les trois cent dix ouvrières, cent dix sortent de « l'enfer industriel » chaque soir pour retrouver leur famille, cent cinquante sont logées et nourries du lundi au samedi, tandis que cinquante ouvrières – sourdes-muettes, orphelines – ne quittent pas l'établissement. Lorsqu'ils rachètent ladite usine, ils sont tenus de lui conserver la dimension chrétienne – catholique – et continuent de s'appuyer sur les religieuses pour la gestion au quotidien du personnel, alors que les Suisses, étrangers aux mœurs et traditions de la contrée, débarquent en conquérants dans l'usine pour la diriger. À Boussieu, chez Schwarzenbach, les pratiques patronales se perfectionnent. Les dirigeants helvétiques s'assurent rapidement le soutien des religieuses déjà présentes et font appel à un ecclésiastique, l'abbé Rieffel, pour tenir la maison des sourdes-muettes.

En marge, sur les propriétés foncières de leur usine, ils construisent des lotissements pavillonnaires³³⁹², comme le patronat protestant de Mulhouse, les Schneider au Creusot

³³⁹⁰ LE GOFF (J.), 1985, p. 31.

³³⁹¹ *Dictionnaire biographique et Album, Isère*, Paris, Flammarion, 1907, pp. 132-133.

³³⁹² Voir sur ce sujet GUERRAND (R.-H.), 1987.

³³⁹³, Menier à Noisiel ³³⁹⁴ ou la compagnie de chemin de fer G.J.R. à Crewe ³³⁹⁵. La maison Schwarzenbach, à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle, décide de compléter son dispositif paternaliste : elle dispose de cent cinquante-neuf chambres près de son usine de La Tour-du-Pin et de trente-six à Boussieu (sans compter le dortoir), dirigées, au moins à Boussieu, par des religieuses catholiques, alors que les patrons sont calvinistes. Les dirigeants entreprennent la construction de trois cités ouvrières de cent quatre-vingt-huit logements (cinq cent quatre-vingt-dix pièces en tout, soit une moyenne de trois pièces par appartement, comme à Rosières pour les maisons construites en 1896) à Boussieu, groupés en petits pavillons avec des jardins ouvriers, chaque pavillon comportant plusieurs appartements. Un plan datant des années 1890 permet de dresser un portrait sommaire et provisoire de l'ensemble ³³⁹⁶. La cité de Nivolas comprend six blocs d'immeubles ayant chacun deux entrées indépendantes. Elle est entourée par cent une parcelles de jardins. Celle de Ruy, plus modeste, se compose de trois bâtiments de taille modeste et d'un quatrième, plus important, en forme de L. Il n'y a que quarante-six jardins ouvriers dans cette cité. Enfin, à Boussieu, près de la cité de Nivolas, les Schwarzenbach ont édifié la cité des sourds-muets, après la signature, en mars 1897, d'une convention avec l'abbé Rieffel : dès l'année suivante, Rieffel abrite une vingtaine de sourdes-muettes chez lui et une cinquantaine en 1904 ³³⁹⁷. À la fin du siècle, un seul bâtiment se dresse dans cette dernière cité, mais elle est destinée à s'agrandir, avec la construction au début du XX^e siècle de plusieurs appartements et d'une chapelle en 1914, qui forment désormais le quartier de Boussieu. Il n'est pas question de maisons individuelles comme au Creusot ou à Mulhouse ³³⁹⁸. La direction de Schwarzenbach préfère les maisons jumelées comprenant plusieurs appartements.

La construction de logements fait désormais partie des politiques entrepreneuriales de gestion de la main d'œuvre, surtout à partir de la fin du siècle, dans l'industrie minière et sidérurgique ³³⁹⁹. Cette pratique est moins répandue dans l'industrie textile car elle s'adresse à une main d'œuvre différente : les hommes, également chefs de familles, travaillant dans l'industrie lourde emménagent avec femmes et enfants, tandis que les ouvrières du textile, souvent jeunes et célibataires, restent en situation de minorité civile. Les dortoirs sont donc des espaces d'accueil provisoires, avant qu'elles ne rejoignent le

³³⁹³ GEORGEL (C.), 1995.

³³⁹⁴ GUERRAND (R.-H.), 1999.

³³⁹⁵ DRUMMOND (D. K.), 1990.

³³⁹⁶ ACBJ, Plan de l'usine de Boussieu et des dépendances situées sur les communes de Ruy et de Nivolas, sd [1891-1902].

³³⁹⁷ DUPRAT (B.), 1982, p. 52. Il semble que la présence d'ouvrières sourdes-muettes soit plus ancienne.

³³⁹⁸ JOUANNY (J.), 1931, p. 118. Le chiffre avancé par Jouanny semble excessif et comprend peut-être les chambres de l'usine-pensionnat. En comparaison, à Rosières (Cher), en 1906, l'usine du village gère un parc de soixante-treize maisons en 1891 et de cent deux en 1906. Voir PIGENET (M.), 1982.

³³⁹⁹ SACHSE (C.), 1993.

foyer paternel ou conjugal. Ce sont des maisons de pierres, composées de plusieurs appartements. Autour des lotissements, des jardins-ouvriers sont aménagés.

La stratégie mise en place par Schwarzenbach diffère donc de celles de ses confrères. Jusqu'à une date avancée dans le XX^e siècle, la direction fait appel à une main d'œuvre qualifiée masculine originaire de Suisse qu'elle a besoin de fixer. Ces hommes occupent souvent des fonctions d'encadrement, de bureaux ou qualifiées (gareurs, mécaniciens). Pour les fidéliser, il faut leur offrir des conditions d'hébergement susceptibles de recevoir leurs familles. Pour la direction de l'usine, il est moralement impossible de loger des hommes dans les mêmes bâtiments que les jeunes filles pensionnaires. Par ce moyen, Alfred Mahler, le directeur, espère probablement constituer un noyau stable, fidèle et cohérent d'employés et d'ouvriers, attachés à la maison Schwarzenbach. Par ce moyen, la direction espère aussi sans doute escamoter l'influence catholique sur son établissement. Dès 1894, on dénombre déjà une douzaine de Suisses à Boussieu, probablement protestants et originaires de la partie alémanique de leur pays. Pour éviter le choc de l'altérité, ils maintiennent donc les structures en place. D'ailleurs, ils ne cherchent que modérément à s'intégrer à leur nouvel espace social, comme l'atteste la création d'une société, chargée « d'entretenir le goût du chant et d'offrir un centre de famille à ses membres », sous la raison significative d'Helvétia, dirigée par le nouveau directeur, Mahler³⁴⁰⁰. Les non-Suisses ne peuvent représenter plus du tiers des effectifs de la société musicale³⁴⁰¹.

En moins d'une décennie, entre 1891 et 1903, les Schwarzenbach transforment l'esprit et l'organisation de leur usine-pensionnat. Les dortoirs subsistent, plus remplis que jamais, mais les lotissements pavillonnaires donnent au hameau de Boussieu les allures d'un village parfaitement autonome, avec sa chapelle (construite vers 1914, doublant celle existant à l'intérieur de l'usine), son esprit communautaire qui subsiste encore aujourd'hui³⁴⁰².

Les dortoirs ne désemplissent pas jusqu'à la Grande Guerre. Un façonnier comme Lucien Jocteur-Monrozier, au Vernay (Nivolas), propose trente lits à son personnel (une centaine d'ouvriers environ) en 1902, un réfectoire, une cuisine, ainsi qu'un service quotidien de transport. La chapelle sert encore régulièrement³⁴⁰³. En 1911, Crozier Frères, un fabricant de velours propriétaire d'une usine à Tignieu, décide d'installer un asile dans son établissement en faveur des enfants du personnel³⁴⁰⁴. Chez Casimir Martin, à Moirans, le dortoir héberge cinquante ouvrières en 1906, soit 10 à 20% du personnel³⁴⁰⁵. En 1891, la maison Permezal projette l'installation d'un magasin de

³⁴⁰⁰ Voir par exemple, l'installation d'ouvriers alsaciens à Elbeuf, eux aussi réunis par une forte « *cohésion communautaire* », dans DAUMAS (J.-C.), 1993.

³⁴⁰¹ ADI, 101M4, Statuts ms de la société Helvétia, le 11 juillet 1894.

³⁴⁰² Voir DRUMMOND (D. K.), 1990.

³⁴⁰³ APJM, Brouillon ms de Lucien Jocteur-Monrozier le 30 septembre 1902.

³⁴⁰⁴ GAUTIER (A.), 2006, p. 58.

mercerie et d'épicerie dans l'enceinte de son usine de la Patinière (Voiron)³⁴⁰⁶ .

Les Michal-Ladichère, dans leurs usines de Saint-Geoire -en-Valdaine, installent des dortoirs et des logements ouvriers, une infirmerie ainsi qu'une cantine et une école maternelle. En 1907, leurs usines comptent cent trente et un lits, la moitié ayant des sommiers et l'autre de simples paillasses, avec cent quarante paires de draps et deux cent cinquante couvertures, sous l'œil vigilant de religieuses. Pour nourrir leurs ouvrières, leurs cantines sont équipées de deux fourneaux, de huit tables et de toute une batterie de cuisine pour la préparation des plats. Pour le personnel logé à l'usine, les Michal-Ladichère ont entreposé dans leurs caves des aliments : les féculents, souvent des sucres lents, sont les plus nombreux, comme les vermicelles, les macaronis, les pommes de terre. À côté de ses aliments de base, on retrouve également des haricots, du sucre, des sardines, du chocolat, du gruyère, du café, de la chicorée, du beurre et de l'huile d'olive. Pour les ouvriers, et peut-être pour les grands événements, on a prévu mille trois cents litres de vin, ainsi que de l'eau de vie, du rhum et de l'eau d'arquebuse³⁴⁰⁷ .

Lucien Jocteur-Monrozier, héritier du tissage Faidides au Vernay (Nivolas) et du tissage Monrozier à Châtonnay , organise un ramassage de ses pensionnaires les samedi et lundi grâce à trois conducteurs. Probablement au début du XX^e siècle, il charge même un conducteur d'effectuer un service de transport quotidien³⁴⁰⁸ . En 1899, Joseph-Ferdinand-Auguste Paillet , apparenté aux Paillet de Nivolas qui le prennent dans leur tissage, s'installe à Champier . Grâce à cinq partenaires, il construit son usine. Pour recruter et fidéliser son personnel, il installe un dortoir de trente lits dans un bâtiment voisin et achète deux « galères » pour le transporter. Au total, près du tiers de ses ouvrières est logé à l'usine³⁴⁰⁹ . Au début du XX^e siècle, le paternalisme n'est pas mort.

3-La main d'œuvre rurale.

Dans les années 1880, 93,6% de la main d'œuvre industrielle de l'arrondissement de La Tour-du-Pin travaillent pour l'industrie lyonnaise. Aucun n'autre arrondissement du Sud-est de la France n'atteint un tel niveau de dépendance à l'égard de la métropole lyonnaise³⁴¹⁰ .

³⁴⁰⁵ ADI, 123M121, Listes nominatives de recensement de la population en 1906 à Moirans .

³⁴⁰⁶ ADI, 3Q43/90, ACP du 30 janvier 1891 (transaction devant M^e Bally, à Voiron , le 29 janvier).

³⁴⁰⁷ AN, L1859042, Dossier de Légion d'Honneur d'André Michal-Ladichère et ADI, 9U368, Justice de paix de Bourgoin , Acte de société devant M^e Lescot, à Grenoble, le 28 mars 1907. BRUEGEL (M.), 2004.

³⁴⁰⁸ APJM, Police d'assurance du 28 mars 1913.

³⁴⁰⁹ ADI, 9U506, Justice de Paix de La Côte-Saint-André, Dissolution de société devant M^e Delay, à Champier , le 31 août 1907.

³⁴¹⁰ CAYEZ (P.), 1980, p. 349. Dans l'arrondissement de Grenoble (dont fait partie le canton de Voiron), le taux de dépendance n'est que de 10,2%, contre 22,66% pour l'arrondissement de Vienne, pourtant limitrophe au département du Rhône. Seul l'arrondissement de Largentière (Ardèche), avec un taux de 89,59%, s'approche du niveau de La Tour-du-Pin .

Déprise rurale et tissage.

Au début du XX^e siècle, le chroniqueur Ardouin-Dumazet, célèbre pour ses descriptions des provinces françaises, s'alarmait de l'exode rural dont souffraient les campagnes françaises, dont le Bas-Dauphiné³⁴¹¹. Entre 1846 et 1911, l'Isère a perdu un tiers de sa population.

Cependant, ce destin tragique ne concerne pas toutes les communes du département de la même façon, puisqu'en général, les communes textiles parviennent à contenir leur déclin démographique, comme c'est d'ailleurs le cas en Ardèche pour le moulinage de la soie³⁴¹². Incontestablement, l'installation des tissages à la campagne contribue à y maintenir une part notable de la population, sans pour autant empêcher l'exode rural en direction de Lyon. Les communes textiles parviennent à stabiliser leurs niveaux de population, tandis que celles qui perdent leurs usines de tissage déclinent fortement à partir des années 1880³⁴¹³. En effet, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les recensements de population lyonnais révèle un doublement de la population de la ville³⁴¹⁴. Dans un village tel que Corbelin, en 1901, 35% de la population totale travaille directement pour l'industrie textile, soit sept cent quatre-vingt-cinq individus. En 1930, à Corbelin, on dénombre un métier à tisser pour trois habitants. Mieux, à Saint-Bueil, il y a deux métiers pour trois habitants³⁴¹⁵. Dans la vallée de l'Ainan, où l'on dénombre quelques grands tissages mécaniques comme ceux de la famille Michal-Ladichère à Saint-Geoire, Mignot, Veyre, Liatard à Saint-Bueil... leur installation se traduit immédiatement, dans la seconde moitié du XIX^e siècle par une modification des flux migratoires. À Saint-Bueil, on passe d'une forte émigration des autochtones à un afflux de familles, attirées par le travail, mais la majorité d'entre elles proviennent des communes environnantes. Dans le chef-lieu de canton voisin, Saint-Geoire, la construction et le développement exceptionnel des tissages Michal-Ladichère, avec plus de trois cents métiers à tisser, entraînent un recul fort de l'exode rural et de l'émigration. Entre 1873 et 1882, seulement cent soixante-neuf individus quittent la commune contre plus du triple (cinq cent cinquante-trois) entre 1853 et 1862, avant que les Michal-Ladichère ne se lancent dans l'industrie textile³⁴¹⁶.

L'arrêt de l'usine locale peut de ce point de vue s'avérer fatal pour le dynamisme démographique du village. Cependant, le déclin démographique s'accélère au début du

³⁴¹¹ JONAS (R. A.), 1991.

³⁴¹² Voir MOREL (Y.), 1999.

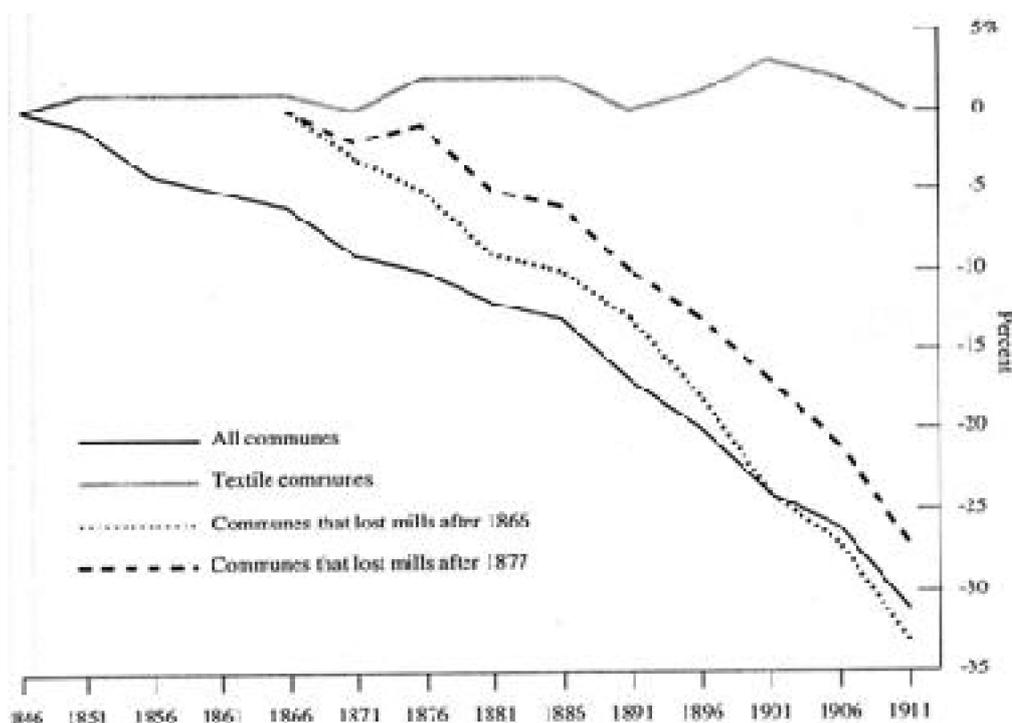
³⁴¹³ JONAS (R. A.), 1994, pp. 108-109.

³⁴¹⁴ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, pp. 163-164.

³⁴¹⁵ ADI, Listes nominatives de recensement de population de Corbelin, en 1901 et JOUANNY (J.), 1931, p. 89.

³⁴¹⁶ THIERVOZ (R.), 1954.

XX^e siècle, par exemple avec la disparition de la sériciculture. Même le centre industriel de Voiron perd des habitants³⁴¹⁷. C'est particulièrement le cas dans l'arrondissement de Saint-Marcellin où filatures et moulins ferment leurs portes les uns après les autres dans la seconde moitié du siècle. La désindustrialisation d'une grande partie de l'arrondissement de Saint-Marcellin dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec la crise séricicole et le déclin du moulinage se traduit par une diminution de 7,1% de la population entre 1866 et 1893, alors que l'arrondissement voisin, celui de Grenoble gagne plus de vingt mille habitants dans le même laps de temps³⁴¹⁸.



Graphique 5-Population et industrie textile en Isère, 1846-1911.

Source : JONAS (R. A.), 1994, p. 109.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné se fait au détriment de l'urbanisation locale. Certes, Bourgoin et Voiron en profitent pour passer du statut de bourg à celui de ville, mais dans son ensemble l'Isère demeure un département rural : en 1846, environ 15% de la population iséroise vit en ville. Au lendemain du Second Empire, âge d'or du travail à domicile, le taux d'urbanisation atteint péniblement 18,5%, pour 24% au niveau national en 1846³⁴¹⁹. À la veille de la Grande Guerre, il s'élève à 28,5%, très loin de la moyenne nationale. Cependant, comme le note G. Callon, depuis 1846, la déprise des campagnes

³⁴¹⁷ DUMOLARD (P.), 1983, pp. 117, JONAS (R. A.), 1991 et MOREL (Y.), 2002.

³⁴¹⁸ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895, p. 81.

³⁴¹⁹ MARCHAND (O.) et THELOT (C.), 1997, p. 30.

n'a pas cessé de s'accélérer : entre 1846 et 1921, la population rurale diminue de cent cinquante mille personnes (-29%), tandis que celle des villes augmente de soixante-quinze mille, surtout au profit de Grenoble, le chef-lieu départemental (cinquante mille habitants en plus) qui connaît une forte croissance dans la seconde moitié du siècle³⁴²⁰. Une ville comme Bourgoin connaît, sur la même période, une croissance plus modérée de sa population, avec moins de deux mille habitants supplémentaires (+40%) en soixante-quinze ans ; la rythme de croissance de la cité industrielle voisine, Jallieu, est similaire (+37%), avec environ mille cent cinquante habitants supplémentaires. L'addition des effectifs des villes-sœurs atteint les dix mille habitants alors. L'autre centre industriel du Bas-Dauphiné, Voiron, rencontre lui aussi une croissance démographique avoisinant les 40% (+44%). Toutefois, pour chacun de ces centres, la forte croissance est antérieure aux années 1880 ; à partir de là, on constate au mieux une stabilisation de leurs effectifs³⁴²¹. Dans le centre-ville de Voiron, en 1906, la moitié des ménages (52,5%) se composent d'une ou de deux personnes seulement³⁴²². Cela semble prouver que la ville attire les migrants, souvent solitaires dans leurs pérégrinations, qui ne restent que quelques mois ou quelques années avant de poursuivre leur périple. Contrairement au Nord de la France où l'industrialisation s'appuie sur une armature urbaine assez dense, celle du Bas-Dauphiné n'a pas donné naissance à un semis urbain équilibré et important. Pire, dans sa portion occidentale, autour de Vienne, il existe même un territoire sous-urbanisé entre Beaurepaire et La Côte-Saint-André. Il est vrai que le Bas-Dauphiné se trouve soumis sur ses périphéries à l'attraction de villes importantes : bien évidemment Lyon et Grenoble, mais également Valence, voire Vienne dans la vallée du Rhône. En fin de compte, l'industrialisation n'a fait qu'accentuer les déséquilibres spatiaux déjà constatés sous l'Ancien Régime, sans modifier le réseau urbain³⁴²³.

Pourtant, à partir du début du XX^e siècle, l'industrie textile ne suffit plus pour empêcher l'exode rural. Comme l'a montré Jean-Luc Pinol, les flux migratoires en provenance de l'Isère, en direction de Lyon, ne se tarissent pas dans le premier tiers du XX^e siècle, bien au contraire. Les Bas-Dauphinois quittent alors définitivement leur contrée natale. Fort logiquement, « *on vient en ville en début de carrière, on déménage surtout avant quarante ans, mais on quitte Lyon à tout âge* », bien qu'ouvriers et employés figurent parmi les moins enclins à quitter l'agglomération lyonnaise, une fois installés³⁴²⁴. Chaque commune veut son usine comme remède à l'exode rural. Le village de Longechenal a la sienne en 1890, avec seulement vingt-six métiers à tisser. En 1907, un second tissage mécanique s'installe dans la commune, dirigé par Caillet. Ce dernier

³⁴²⁰ CALLON (G.), 1931, CHAGNY (R.), 1983 et LEQUIN (Y.), 1977, vol. 1, p. 409.

³⁴²¹ BONNIN (B.), FAVIER (R.), MEYNIAC (J.-P.), TODESCO (B.), 1983, pp. 141-142, p. 710.

³⁴²² LIVERNAIS (C.), 1986, p. 71. Trois quarts des sept cent quatre-vingt-cinq ménages du centre-ville de Voiron se composent à la même date de trois personnes au maximum.

³⁴²³ DUMOLARD (P.), 1983, pp. 101-104.

³⁴²⁴ PINOL (J.-L.), 1991, pp. 190-193, 204-209.

établissement est repris six ans plus tard par un fabricant lyonnais de velours, Bickert³⁴²⁵. Pourtant, le déclin démographique entamé depuis 1841 se poursuit lentement. Entre 1906 et 1911, la population diminue de 7%, soit l'une des baisses les plus fortes qu'a connu le village au XIX^e siècle. À la veille de la Grande Guerre, Bickert occupe une soixantaine d'ouvrières dans son tissage, alors que la population communale est inférieure à six cents individus.

Jusqu'au début du XX^e siècle, le tissage de soieries s'appuie sur une main d'œuvre rurale. Les autorités villageoises y voient un frein à l'exode rural et au dépérissement des campagnes. Le tissage déverse des revenus importants dans les ménages ruraux.

Migrations pendulaires.

Toutes les ouvrières ne sont pas logées par leurs patrons. Seules les jeunes filles venant de loin bénéficient d'un lit au dortoir. Les autres doivent quotidiennement parcourir quelques kilomètres pour se rendre à l'usine.

En 1911, on constate que les grandes entreprises de tissage ont su attirer autour d'elles la masse d'ouvrières dont elles ont besoin. Afin de réduire les migrations pendulaires quotidiennes, les ouvriers et leurs familles préfèrent quitter la campagne pour s'installer en ville : chez Ogier, à Voiron, les ouvrières n'habitant pas en ville ne représentent que 3,5% du personnel, contre 8,8% chez son rival Blachot. En revanche, dans l'usine Permezel à cheval sur les communes de Voiron et de Saint-Jean-de-Moirans, la part du personnel ne vivant pas dans la même commune que l'usine atteint les 19,1%. Ce chiffre serait d'ailleurs plus élevé si ce dernier établissement ne possédait pas de vastes dortoirs pour recevoir les dizaines d'ouvrières italiennes ou provenant des campagnes pendant la semaine. Grâce à ses galères qui sillonnent les campagnes en début et en fin de semaine, l'usine Permezel dispose d'un bassin de recrutement encore plus vaste, puisqu'une part non négligeable de ses ouvrières est domiciliée dans l'usine. À Renage, la situation est sensiblement identique entre la grande firme Montessuy & Chomer, devenue Roche & Cie, appartenant à des fabricants lyonnais, et le tissage mécanique Combe, dirigé par un industriel à façon. Chez Roche & Cie, 19% du personnel déclare résider, à la même date, dans une autre commune que Renage. Chez Combe, à cheval sur les communes de Rives et de Renage, 18,8% des ouvriers ne demeurent pas dans l'une de ces deux communes. Il ressort que plus le tissage est grand, plus il a besoin de recruter hors de sa commune³⁴²⁶. Toutefois, la situation diffère lorsqu'on quitte les principaux centres industriels du Bas-Dauphiné pour s'intéresser aux communes rurales.

Avec la multiplication des entreprises de tissage à la campagne, la main d'œuvre se

³⁴²⁵ GAUTIER (A.), 2006, p. 54.

³⁴²⁶ ADI, Listes nominatives de recensement de population de 1911. Le nom de l'employeur figure sur ces listes. Pour Permezel, on dénombre deux cent quatre-vingt-quinze ouvriers habitant dans seize communes, cent soixante-neuf ouvriers chez Ogier habitant dans quatre communes et cent treize ouvriers chez Blachot résidant dans sept communes. Pour Roche & Cie, l'effectif de l'usine s'élève à quatre cent soixante-quatorze ouvriers dénombrés dans dix-sept communes, contre deux cent soixante et onze ouvriers pour Combe répartis dans cinq communes.

trouve en position de force au tournant du siècle, avec l'accroissement de l'offre d'embauche : ainsi, à Saint-Bueil , théoriquement, les jeunes gens ont le choix entre trois tissages, celui d'Adolphe Veyre, celui de la maison Veyre & Thomas et enfin celui de la famille Mignot. Dans la commune voisine de Merlas, où il n'y a, pourtant, aucune entreprise de tissage, les ouvriers ont le choix entre cinq entreprises pour gagner leur vie : outre les trois précédemment citées, ils peuvent se faire engager chez Michal-Ladichère, à Saint-Geoire ou chez Collomb (ou Collon ?). À Voissant, autre village limitrophe de Saint-Bueil, la main d'œuvre disponible est attirée par les trois tissages de Saint-Bueil, mais aussi par le tissage Vittoz , établi à Saint-Albin-de-Vaulserre ³⁴²⁷ . En 1901, Michal-Ladichère loge dans ses deux dortoirs (un pour les ouvrières françaises, le second pour les Italiennes) soixante-huit ouvrières, soit 21,6% de son personnel, ainsi que quatre enfants plus jeunes.

Chaque jour, à la fin du XIX^e siècle, ce sont pas moins de six cents ouvriers extérieurs qui se déversent dans les usines de Coublevie , une commune de mille cinq cents habitants environ, tandis qu'à Charavines , trois cents ouvriers, domiciliés dans les communes alentours, rejoignent quotidiennement les tissages de la localité, dont l'usine Couturier ³⁴²⁸ . Loin de fixer totalement la population, les tissages à la campagne ne font qu'accroître les migrations pendulaires entre le domicile et l'usine. Cependant, il faut bien reconnaître que ces tissages favorisent le maintien de la population. Ainsi, dans le tissage de Charavines, appartenant à Alphonse Couturier , un puissant façonnier établi à Bévenais , on relève à la fin du siècle une importante stabilité de la main d'œuvre si l'on compare la commune de naissance du personnel âgé de moins de vingt et un ans, avec leur domicile en 1892 : 90% du personnel, soit cent cinq individus sur cent seize, n'a pas quitté sa commune d'origine. L'usine, construite dans les années 1870, a favorisé la stabilité des parents. Quant aux onze autres, quatre seulement ne sont pas natifs de l'Isère (deux d'Ardèche, une de Savoie et une d'Algérie), tandis que les sept ouvrières restantes sont originaires d'une des communes appartenant au rayon d'influence de l'usine Couturier. 30% de l'effectif mineur de l'usine Couturier, soit trente-cinq individus, réside dans la même commune que l'usine, Charavines, un village qui compte pourtant à l'époque près de mille habitants. Les dirigeants de l'établissement recrutent sur une aire d'influence qui touche douze villages (communes limitrophes : Biliou, Chirens, Apprieu , Oyeu , Le Pin, et seconde couronne de communes : Virieu, Colombe, Paladru, Bizannes, Chélieu, Valencogne) : 86% du personnel âgé de moins de vingt et un ans, soit cent individus, provient des communes limitrophes de Charavines ³⁴²⁹ . Au total, pour assurer le recrutement de leurs cent seize ouvriers mineurs et donc le bon fonctionnement de leur tissage, les Couturier doivent s'appuyer sur un bassin démographique comportant plus de dix mille habitants, soit parce que la population refuse d'intégrer l'univers usinier pour

³⁴²⁷ ADI, Listes nominatives de recensement de population de 1911 pour les communes de Saint-Bueil , Merlas, Saint-Albin-de-Vaulserre , Voissant.

³⁴²⁸ JONAS (R. A.), 1991.

³⁴²⁹ ADR, 10M439, Liste ms du personnel mineur de l'usine Couturier de Charavines , destinée à l'inspecteur départemental du travail, le 8 février 1892.

diverses raisons, soit parce que la concurrence est rude sur le marché du travail. En revanche, aucun habitant des villages de Burcin et de Châbons, pourtant situés entre Charavines et Colombe ou Bizennes, ne figure parmi le personnel de l'usine. La logique de recrutement suit le tracé des routes et des chemins.

Ouvriers chez Mignot, à Saint-Bueil .

Pour mieux saisir la nature du lien social qui existe dans l'une de ses nombreuses usines de tissage mécanique qui parsèment les campagnes du Bas-Dauphiné, il est possible de partir de l'exemple du tissage Mignot, établi dans le hameau de la Roche, à Saint-Bueil, en bordure de l'Ainan. Le point de départ de cette étude est constitué par un registre de paie dans lequel nous avons retenu l'année 1891.

Moins de dix ans après avoir fondé son tissage mécanique à Saint-Bueil, près du hameau de la Roche, Pierre Mignot emploie cent quarante-huit personnes dans ses ateliers. Traditionnellement, l'industrie textile recrute 90% de ses effectifs chez les femmes, particulièrement pour la soie. Pourtant, ici, le rapport de force diffère quant à la répartition sexuée du personnel, puisque les hommes représentent plus du tiers (36%) des postes. Cela illustre la situation tendue du marché du travail dans la vallée de l'Ainan. La commune de Saint-Bueil avec ses sept cent soixante habitants, dispose de deux tissages importants, Mignot et Veyre, qui se disputent le recrutement de la main d'œuvre féminine. De plus, il faut compter avec la proximité des usines Michal-Ladichère et de leurs centaines de métiers, à Saint-Geoire, à moins de cinq kilomètres de Saint-Bueil. À cette époque, Gustave Veyre emploie trois cent quarante personnes dans ses ateliers situés en contrebas du village, dont cent cinquante filles mineures travaillant treize heures par jour. Elles entrent à la fabrique Veyre à cinq heures du matin pour en sortir le soir à sept heures et demi, avec deux pauses, l'une d'une demi heure, vers huit heures du matin, la seconde pour déjeuner à treize heures, deux fois plus longue³⁴³⁰. Les journées sont longues et la faiblesse des salaires poussent les ouvriers à travailler davantage : dans les campagnes isolées du Bas-Dauphiné, l'usine représente une source de richesse et d'amélioration matérielle. Aussi, lorsque la chaleur estivale assèche l'Ainan, les ouvrières se retrouvent au chômage, la turbine ne fonctionnant plus. Pendant l'été 1900, le personnel de l'usine Veyre, soit deux cent cinquante personnes, se met en grève pour que leurs patrons installent une machine à vapeur, s'affranchissant ainsi des aléas climatiques³⁴³¹. La fermeture de l'usine pendant l'été porte un préjudice financier aux ouvriers. Pendant qu'eux sont inactifs, ceux de l'usine Mignot, domiciliés dans les hameaux de la Roche et du Donna, continuent à faire battre leurs métiers à tisser grâce à la machine à vapeur, et à gagner de l'argent : la vieille rivalité villageoise rejaillit à cette occasion. Les sources ne permettent pas de saisir de façon satisfaisante la pluriactivité de cette main d'œuvre³⁴³². Les parents des ouvriers mineurs possèdent probablement tous

³⁴³⁰ ADI, 162M3, Procès-verbal de l'inspection du travail le 7 juin 1890.

³⁴³¹ ADI, 166M5, Rapport ms de grève en juillet 1900.

³⁴³² RINAUDO (Y.), 1987.

au moins un lopin de terre, voire quelques hectares pour les plus chanceux.

Quelques années plus tard, à la fin du siècle, la durée du travail baisse à onze heures par jour avec un temps de repos porté à deux heures, puis à dix heures trente. Quelques tissages accordent à leur personnel une troisième pause pour le goûter. La pression est donc forte et finalement la main d'œuvre féminine manque. En outre, il est fort à parier que celle-ci préfère parcourir quelques kilomètres supplémentaires pour se rendre aux usines Michal-Ladichère, dont les riches propriétaires, par clientélisme politique, peuvent offrir des compensations en nature et en argent supérieures à celles de Mignot ou de Veyre. Finalement, en 1891, on arrive à une situation tendue où un tiers des habitants de la commune travaille la soie, en tant que tisseur, manœuvre, employé³⁴³³. La situation est d'autant plus tendue à Saint-Bueil que depuis la fin des années 1860, la commune est confrontée à une nouvelle forte poussée démographique qui se manifeste par un taux de natalité de 31,9‰ entre 1873 et 1882, pour se maintenir pendant deux décennies à un niveau supérieur à 20‰. Cet accroissement naturel se trouve complété par une forte immigration liée à l'essor des tissages de soieries pendant la même période. Certes, ceux-ci apportent la prospérité dans la commune, mais ils aggravent également les tensions sur l'agriculture et le marché foncier. Cet afflux de personnes ne plait pas aux autochtones, habitués à vivre entre eux, à l'écart des grandes villes. C'est pour cela que les ouvriers de Veyre n'hésitent pas à se mettre en grève pendant l'été 1900 : ils souhaitent que leurs patrons accordent la préférence à leurs enfants pour le recrutement du personnel de l'établissement³⁴³⁴. S'étant battus quelques auparavant pour défendre les Veyre, leurs patrons, contre l'animosité des habitants des hameaux de la Roche et du Donna, ils attendent en retour une juste récompense de leur loyauté : dans leur esprit, l'usine et la communauté villageoise ne doivent faire qu'une. D'ailleurs, à partir des années 1892-1893, la natalité et les courants migratoires de la commune s'inversent : la natalité chute fortement tandis que l'exode rural succède à l'immigration. Les classes nées dans les années 1870 et 1880, c'est-à-dire au plus fort de la croissance démographique, arrivent sur le marché du travail local alors que celui-ci stagne du fait de la crise économique³⁴³⁵.

Chez Mignot, on distingue, d'après les registres de paie, trois catégories de personnel : les tisseurs, les journaliers, et enfin les employés et manœuvres réunis dans le même groupe. Ce dernier ensemble, composé de quatorze individus, est exclusivement masculin en 1891. Il comprend aussi bien le personnel de bureau que les contremaîtres d'atelier, mais aussi les hommes de tâche, chargés de l'entretien de la propriété, du chargement et du déchargement des matières, des menus travaux. Le personnel de bureau et les contremaîtres – sans que l'on puisse mieux les distinguer entre eux – disposent d'un salaire fixe, alors que les manœuvres touchent des sommes dérisoires, parfois quelques francs, ce qui tend à prouver qu'il s'agit alors seulement d'un salaire d'appoint, pour un travail occasionnel. Les renseignements sur ces manœuvres sont

³⁴³³ ACSB, Listes nominatives de population, recensement de 1891.

³⁴³⁴ ADI, 166M5, Rapport ms de grève en juillet 1900.

³⁴³⁵ THIERVOZ (R.), 1954.

rare, car le registre de paie ne les mentionne que par leur nom de famille, sans prénom, ce qui ne permet pas de les identifier grâce aux listes nominatives de recensement. Au contraire, le groupe des journaliers est quasiment exclusivement féminin, avec un seul garçon pour vingt et une filles. Alors que chez les employés et les manœuvres, on ne dénombre que des adultes, parfois d'un âge avancé (pour ceux que l'on a pu identifier), chez les journaliers on constate le mélange entre adultes et enfants. Ils sont affectés aux tâches les plus ingrates et les moins reconnues – et donc les moins rémunérées – celles des étapes préparatoires au tissage comme l'ourdissage, le bobinage, le cannetage... Enfin, les trois quarts du personnel travaillent au tissage proprement dit. Activité généralement attribuée aux femmes, réputées pour leur dextérité et le soin qu'elles apportent aux fils, le tissage comporte néanmoins ici trente-neuf garçons pour soixante-treize filles. Les mineurs et les adultes se côtoient. Dans les tissages, traditionnellement, on confie les postes les plus qualifiés aux hommes, comme gareurs, mécaniciens, menuisiers, chauffeurs, et à la fin du siècle électriciens. Chez les femmes, existe une hiérarchie des fonctions, selon le poste qu'elles occupent dans le processus de fabrication avec des dévideuses, des bobineuses, des ourdisseuses, des caneteuses, des remetteuses, des démondeuses, des pincetteuses et enfin les tisseuses, chaque qualification correspondant à une tâche précise dans les ateliers³⁴³⁶.

En mai 1891, le salaire moyen dans l'entreprise Mignot, à l'exclusion de celui du patron, s'élève à 56,65 francs par personne pour cinq semaines de travail, soit 11,33 francs par semaine, avec quelques disparités selon le poste occupé. En effet, le premier groupe, celui des employés et manœuvres, reçoit en moyenne un salaire de 61,30 francs, contre quatre francs de moins pour le personnel du tissage (11,5 francs par semaine) et 50,40 francs pour les journaliers (10 francs par semaine). Hormis les employés qui disposent d'un salaire fixe, les autres membres du personnel sont payés aux pièces, c'est-à-dire au rendement. Jusqu'à la fin du siècle, dans l'industrie textile lyonnaise, et chez Mignot en 1891 par exemple, les salaires sont versés toutes les cinq semaines, ce qui correspond à trente journées de travail, avec la possibilité de recevoir des avances sur salaire. Chez Mignot, sans que l'on sache si cela provient de la direction ou des ouvriers qui n'en éprouvent pas le besoin, la pratique des avances n'a pas cours. En revanche, au tournant du siècle, le versement par mois (cinq semaines en fait)³⁴³⁷ ou par quinzaine commence à se développer en Bas-Dauphiné.

À partir des cent neuf individus sur cent quarante-huit qui ont pu être clairement identifiés, il est possible de dresser un portrait assez précis de ces ouvriers. Une majorité (56%) est native de la commune de Saint-Bueil. Un cinquième environ provient d'une des communes voisines, que ce soit Merlas, Voissant, Saint-Geoire, Saint-Albin-de-Vaulserre ou Saint-Martin-de-Vaulserre. Quelques autres communes rurales proches sont également concernées, mais en général, l'origine rurale locale apparaît très nettement. Trois ouvriers seulement ont quitté la Savoie voisine pour venir chercher du travail dans le

³⁴³⁶ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1904*, Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1905, pp. 19-24.

³⁴³⁷ Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1904*, Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1905, pp. 19-24.

tissage Mignot : ils viennent d'ailleurs tous du même petit village, Attignat-Oncin, ce qui laisse entrevoir une migration organisée et rationnelle entre ces familles savoyardes qui devaient se connaître et se fréquenter au préalable. L'origine rurale est encore davantage soulignée lorsque l'on s'intéresse à la profession de leur père à la naissance : près de 60% ont un père cultivateur.

L'usine renforce l'esprit communautaire qui existe déjà à Saint-Bueil , puisque les mariages entre membres du personnel y sont nombreux, tandis que la plupart des autres ouvrières trouvent un conjoint dans la commune ³⁴³⁸ .

Le vieillissement de la main d'œuvre.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les tissages connaissent un rajeunissement de leur personnel. Pourtant, au début du siècle suivant, ce mouvement s'inverse dans les usines du Bas-Dauphiné.

La pyramide des âges de l'entreprise Mignot, à Saint-Bueil , en 1891, fait clairement ressortir la jeunesse du personnel, puisque l'âge moyen est de vingt-trois ans environ. Il est vrai que plus du tiers du personnel a alors entre douze et seize ans. Mieux, plus de la moitié du personnel a moins de vingt ans. L'ouvrière la plus âgée a soixante ans. Seulement trois individus ont plus de cinquante ans. Vingt ans plus tard, en 1911, la moyenne d'âge s'est élevée pour atteindre vingt-neuf ans : les lois pour limiter le travail des enfants sont mieux appliquées, d'autant que les inspecteurs du travail visitent plus souvent les entreprises. En 1911, une partie des ouvrières de 1891 a vieilli au sein de l'entreprise : vingt deux ouvrières sur les cent neuf repérées, soit un cinquième, ont fait carrière chez Mignot pendant au moins vingt années ³⁴³⁹ . Le tissage le plus ancien, fondé au milieu des années 1850 par la famille Veyre, dispose de la main d'oeuvre la plus âgée en 1901, tandis que le tissage Michal-Ladichère, créé dans la décennie suivante et agrandi dans le dernier quart du XIX^e siècle, se rapproche du tissage Mignot pour l'âge moyen de son personnel. La remarque sur le vieillissement de la main d'œuvre se retrouve aussi chez Michal-Ladichère et Veyre : plus anciens que Mignot, ces deux établissements ont une main d'œuvre infantile légèrement moins importante. Toutefois, l'usine Michal-Ladichère étant organisée comme une usine-pensionnat, renouvelle plus facilement sa jeune main d'œuvre que Veyre.

Enfin pour saisir le vieillissement du personnel du tissage Mignot, il faut prendre en compte aussi l'accélération de la mobilité féminine. Nombreux sont les parents qui préfèrent désormais expédier leurs filles à Lyon , plutôt qu'à l'usine, pour les placer comme domestiques dans des familles bourgeoises ou dans des magasins. Au début du

³⁴³⁸ OGDEN (P.E.), 1974.

³⁴³⁹ ACSB, Listes nominatives de population, recensement de 1911 et registres d'état civil. En 1869, chez les ovalistes lyonnaises, la moyenne d'âge est légèrement supérieure, environ vingt-sept ans. 18% des ovalistes seulement ont moins de vingt ans. Chez Blin & Blin, à Elbeuf, le temps passé dans l'entreprise s'allonge entre 1891 et 1900, notamment la catégorie de ceux ayant plus de vingt ans d'ancienneté. En 1900, 16,1% du personnel entrent dans cette tranche, soit un niveau assez proche de chez Mignot en 1911 (par extrapolation). Voir DAUMAS (J.-C.), 1990.

XX^e siècle, alors que la législation sociale semble enfin correctement appliquée, les plus jeunes ouvrières débutent dans l'industrie des soieries vers quatorze ans, comme apprenties dans une des spécialités qui existe dans l'usine. Or, c'est justement dans ce dernier type de tissage, peu paternaliste, que la discipline est la moins forte.

En guise de comparaison, en 1900, à Carbondale (Pennsylvanie), l'âge moyen des ouvriers en soie est de seulement seize ans, et de vingt ans en 1910³⁴⁴⁰.

Tableau 72—Structures par âges de la main d'œuvre des tissages Michal-Ladichère, Mignot et Veyre en 1901.

Tranches d'âges (en années)	Michal-Ladichère			Mignot			Veyre		
	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
12-15	6,7	2,3	9	11,7	4,4	16,1	3,8	0,9	4,7
16-20	14,6	4,8	19,4	11,7	5,8	17,5	11,3	4,8	16,1
21-25	14,3	0,6	14,9	14,6	2,2	16,8	9,9	0,5	10,4
26-30	11,8	6	17,8	7,3	7,3	14,6	11,3	10,3	21,6
31-35	8,6	4,8	13,4	11	6,5	17,5	5,6	5,6	11,2
36-40	5,1	4,8	9,9	5,1	2,2	7,3	8,9	4,3	13,2
41-45	5,4	1,3	6,7	2,9	4,4	7,3	5,2	5,6	10,8
46-50	0,9	2,6	3,5	1,5	0,7	2,2	3,3	3,3	6,6
51-55	1,9	0,6	2,5	0	0	0	1,8	1,8	3,6
56-60	0	0,6	0,6	0	0	0	0,9	0	0,9
61-65	1,6	0	1,6	0,7	0	0,7	0	0	0
66-70	0,6	0	0,6	0	0	0	0	0,9	0,9
total	71,6	28,4	100	66,5	33,5	100	62	38	100
Total (en nb d'ouvriers)	225	89	314	91	46	137	132	81	213
Age moyen	28 ans			26 ans			31 ans		

Source : Listes nominatives de recensement du canton de Saint-Geoire .

Tableau 73—Structures par âges des tissages Mignot et Veyre en 1911.

³⁴⁴⁰ STEPENOFF (B.), 1992.

³⁴⁴¹ Sous l'appellation Veyre, nous avons cumulé les deux entreprises nées de la scission de la famille en deux branches et en deux tissages différents, autour d'Adolphe et d'Albert Veyre.

Tranches d'âges (en années)	Mignot			Veyre ³⁴⁴¹		
	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Total (en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Total (en %)
12-15	5,4	3,1	8,5	6,1	0,8	6,9
16-20	13,7	7,6	21,3	13	3,5	16,5
21-25	11,4	6,9	18,3	12,1	0,4	12,5
26-30	4,6	3,8	8,4	11,3	1,7	13
31-35	8,4	2,3	10,7	7,8	3,5	11,3
36-40	6,9	6,1	13	6,1	6,9	13
41-45	6,9	1,5	8,4	6,9	2,6	9,5
46-50	4,6	0	4,6	6,1	3,5	9,6
51-55	1,5	1,5	3	3	0,8	3,8
56-60	1,5	1,5	3	0,8	1,3	2,1
61-65	0,8	0	0,8	1,3	0	1,3
66-70	0	0	0	0	0,4	0,4
total	65,7	34,3	100	74,5	25,5	100
Total (en nb d'ouvriers)	86	45	131	172	59	231
Age moyen		29 ans			32 ans	

Le vieillissement de la main d'œuvre traduit à la fois une certaine fidélité à l'entreprise, mais aussi la difficulté de recruter des ouvrières plus jeunes. On peut légitimement supposer que ce vieillissement entraîne un moindre dynamisme des tissages. Pourtant, une main d'œuvre fidèle depuis plusieurs années a eu le temps d'assimiler des gestes, des mouvements et des réflexes susceptibles de générer des gains de productivité. La part des moins de trente et un ans a fortement diminué chez Mignot (neuf points). Mais elle représente toujours la moitié, environ, du personnel. Ce vieillissement est, toutefois, à relativiser. Ainsi, chez Veyre, l'âge moyen s'élève d'un an entre 1901 et 1911, mais les moins de vingt et un ans forment 23% du personnel en 1911, contre 20% environ dix ans plus tôt. Chez Mignot, cette catégorie du personnel représente 33% des effectifs en 1901 et encore près de 30% dix ans plus tard.

Alors que l'industrie locale procède à sa modernisation, avec l'adoption du tissage mécanique, la main d'œuvre vieillit lentement. Les ouvrières fidèles ont pris au fil des ans des habitudes. Cela rend les ouvrières peut-être moins réceptives aux changements, car au même moment, les grèves se multiplient.

II-Réactions.

Loin d'améliorer les relations sociales, le paternalisme suscite des réactions mitigées au début du XX^e siècle. Les pressions salariales exacerbent aussi les relations entre les industriels et leur personnel. Le *turnover* et la contestation ouvrière sont les plus virulents

³⁴⁴¹ Sous l'appellation Veyre, nous avons cumulé les deux entreprises nées de la scission de la famille en deux branches et en deux tissages différents, autour d'Adolphe et d'Albert Veyre.

dans les usines où se pratique le paternalisme le plus élaboré³⁴⁴².

1-Le *turnover*.

La mobilité professionnelle caractérise le monde ouvrier. Les industriels s'habituent difficilement à ce personnel qui s'en va de place en place à la recherche d'un sort meilleur. Pour freiner le *turnover*, ils mettent en place des politiques paternalistes dont le succès est loin d'être avéré.

Stabilité et instabilité.

Alors qu'une large frange du personnel ouvrier adopte des comportements mobiles, au gré des opportunités salariales, familiales ou conjoncturelles, une minorité privilégiée au contraire la stabilité. Le *turnover* permet de tester l'efficacité du paternalisme.

À l'usine Montessuy, à Renage, l'une des plus anciennes installées en Bas-Dauphiné, la direction aime récompenser ses éléments les plus fidèles dans la droite ligne des pratiques paternalistes de la maison. En 1907, trente-huit ouvrières reçoivent une médaille d'honneur du travail pour avoir effectué plus de trente ans de service chez Montessuy. C'est peu en regard du nombre d'ouvrières passées dans l'usine-pensionnat de Renage : à son apogée, elle abritait près de mille ouvrières. Au début du XX^e siècle, l'effectif est moindre. Le record de longévité revient à Adèle Fournier, veuve Laurencin, native de Renage, qui est entrée à l'âge de quatorze ans et onze mois chez Montessuy & Chomer le 2 mars 1865, soit quarante et un ans et neuf mois de carrière dans la même entreprise comme tisseuse³⁴⁴³. Parmi les individus qui cherchent la stabilité professionnelle, on trouve en priorité le personnel d'encadrement et de bureau, c'est-à-dire les contremaîtresses, les comptables, ou les ouvriers qualifiés comme les menuisiers, les mécaniciens, qui reçoivent des salaires plus importants que la masse des tisseuses et des dévideuses. Pour les contremaîtresses, il s'agit probablement d'une promotion obtenue en guise de récompense, à la fois pour leur conscience professionnelle, leur efficacité mais aussi leur ancienneté dans la maison³⁴⁴⁴.

À Châteauvilain, chez Alexandre Giraud & Cie, un autre fabricant lyonnais propriétaire d'usines-pensionnats, la stabilité ne semble pas plus de mise. En 1909, seulement neuf ouvrières sont récompensées par une médaille d'honneur du travail pour être présentes dans l'établissement depuis plus de trente ans. Par rapport à l'effectif total

³⁴⁴² Contrairement à ce qu'avance JOYCE (P.), 1980 cité par DEBOUZY (M.), 1988. Pour lui, dans le Lancashire, le paternalisme permet de réduire les conflits du travail à la fin du XIX^e siècle.

³⁴⁴³ En 1869, chez Seydoux, Sieber & Cie, au Cateau, les seuls employés de la fabrique affichent une moyenne de quatorze années de longévité dans l'entreprise : 8% des employés restent plus de trente ans et 58% moins de quinze ans. En 1893, parmi le personnel de Seydoux, un tiers des deux mille quarante et un ouvriers a plus de quinze ans d'ancienneté (quatorze d'entre eux, soit 0,7%, ont plus de cinquante ans de maison derrière eux), 21% plus de vingt ans et 7,8% plus de trente ans, d'après VAILLANT-GABET (S.), 2006, vol. 2, pp. 438 et 455.

³⁴⁴⁴ ADI, 30M4, Notice de médailles d'honneur du travail en 1907 chez Les Successeurs de Georges Montessuy.

proche de trois cents ouvrières, cela représente moins de 1% du personnel. Le doyen se nomme Auguste Charoud, natif des Eparres, la commune voisine. Employé de soieries, il est entré chez Giraud en janvier 1860, à l'âge de vingt-trois ans, soit une carrière de quarante huit ans dans la même usine³⁴⁴⁵. Il semble donc que, malgré des pratiques paternalistes très poussées, les fabricants lyonnais ne parviennent pas à fidéliser leurs tisseuses.

Chez les façonniers, les profils de carrières ne sont pas toujours très différents. Les ouvriers fidèles y sont à peine plus nombreux. Tout dépend de la taille de l'entreprise et de son environnement géographique (urbain ou rural). Entre les façonniers et leur personnel, il s'établit souvent des relations interpersonnelles très étroites, proches du clientélisme. Le patron connaît son personnel et parfois sa famille³⁴⁴⁶. Ici, on est plus proche du patronage que du paternalisme proprement dit. Ainsi, chez les Michal-Ladichère, à Saint-Geoire, entre 1905 et 1907, quarante-sept individus travaillant chez eux sont récompensés pour leur trente ans dans la maison, soit une proportion sensiblement équivalente à celle rencontrée dans les usines-pensionnats des fabricants de soieries. Il est vrai que chez Michal-Ladichère, on pratique aussi le paternalisme à outrance³⁴⁴⁷. L'attribution de ces médailles du travail donne lieu à des cérémonies où l'on met en avant la fidélité mais aussi la famille que constitue l'usine. Le patron, en grand seigneur, verse alors une petite prime aux ouvriers récompensés. Dans les grandes usines-pensionnats, on peut légitimement penser que cette durée d'embauche est légèrement supérieure, étant donné l'âge précoce – douze ou treize ans – dans les ateliers de tissage. Rappelons que l'usine Auger, devenue Schwarzenbach, à Bousieux, impose des contrats d'au moins quatre ans pour les apprenties, tandis que les orphelines doivent rester au service de l'entreprise jusqu'à leur majorité, soit parfois sept à huit années de labeur avant de pouvoir s'émanciper³⁴⁴⁸.

Chez Séraphin Martin, à Moirans, le *turnover* pose de réel problème de recrutement à l'entreprise. En 1899, sur cent vingt et un ouvriers recrutés, la date de sortie de l'établissement est mentionnée pour quatre-vingt-trois, dont la durée moyenne d'embauche est d'environ deux années consécutives. Avant 1914, la durée d'embauche des employés du Grand Bazar de Lyon avoisine les trois ans³⁴⁴⁹. Cependant, si l'on examine de façon plus précise les résultats de l'enquête chez Martin, on s'aperçoit que seulement sept salariés recrutés en 1899, sur quatre-vingt-trois, sont restés plus de deux ans dans l'entreprise. Quatre d'entre eux ont fait carrière chez Martin : Louise Dubès, une Ardéchoise, entre chez Martin le 22 juillet 1899 à l'âge de quinze ans comme dévideuse

³⁴⁴⁵ ADI, 30M5, Notice de médailles d'honneur du travail en 1909 chez S.a. des Anciens Etablissements Alexandre Giraud.

³⁴⁴⁶ DAUMAS (J.-C.), 1993, pp. 236-237.

³⁴⁴⁷ ADI, 30M3, Registre de proposition de médailles du travail en 1905 et 30M4, Notice de médailles d'honneur du travail en 1907.

³⁴⁴⁸ GINIER (J.H.), *L'industrie chrétienne en notice par la manufacture de Bousieux*, Lyon, Imprimerie de Duc-Perisse, sd, pp. 11-12.

³⁴⁴⁹ Voir à ce sujet, l'exemple du Grand Bazar de Lyon, dans BEAU (A.-S.), 2004, p. 20.

et y reste jusqu'à la fermeture de l'usine, cinquante-deux ans plus tard. Marie Nouvet et Joséphine Miquel, âgées respectivement de vingt et un et vingt-quatre ans à leur entrée au dévidage et au tissage, travaillent pendant une trentaine d'années dans la même entreprise. Quant à Alice Tournier, elle quitte l'école à treize ans pour intégrer l'usine le 25 mai 1899. Elle en ressort dix ans plus tard. À l'opposé, trois nouvelles recrues demeurent moins d'une semaine chez Martin. Si on calcule une nouvelle moyenne sans tenir compte des quatre ouvrières fidèles à Martin, la durée moyenne d'embauche ne s'établit plus qu'à deux cent seize jours, soit une trentaine de semaines consécutives de présence chez Séraphin Martin³⁴⁵⁰. Malgré un paternalisme parfois outrancier, le *turnover* demeure élevé dans les grands tissages de soieries du Bas-Dauphiné, comme d'ailleurs à la même époque dans les grands magasins, autre secteur d'activité féminin par excellence³⁴⁵¹. Rien n'indique cependant que les ouvriers soient les seuls responsables de la décision de quitter l'entreprise.

Joseph-Paulin Paillet, un façonnier installé à Nivolas, tente rapidement de trouver une solution à la mobilité de son personnel. Trois ans seulement après son installation à Nivolas, il rédige en 1882 un règlement d'atelier dissuasif dans lequel il mentionne que :

« L'apprenti qui désirerait quitter l'établissement avant 18 mois pourra y être autorisé moyennant l'abandon du salaire de son dernier mois ; il devra en tout cas avant de quitter, indemniser la personne qui lui aura appris si elle est à tâche, d'une somme de 12 francs »³⁴⁵².

En période de crise, les façonniers, mais aussi les fabricants-usiniers, hésitent à laisser leur personnel sans activité, car celui-ci risque à tout moment de les quitter à la recherche d'une meilleure situation. Les ouvriers partis désorganisent ainsi le tissage et nuisent à sa remise en marche lors du retour des commissions³⁴⁵³. Paradoxalement, la longévité dans l'entreprise semble plus élevée dans les entreprises ayant le moins recours à des pratiques paternalistes.

Au début du XX^e siècle, les tisseuses rurales délaissent plus rarement les ateliers pendant les moissons et les vendanges, mais la pratique subsiste comme un demi-siècle plus tôt lorsque l'industrialisation pénétrait dans les campagnes³⁴⁵⁴.

Il ressort donc de ces quelques exemples et contre-exemples, deux éléments d'explication possibles à ce *turnover*, d'une part, et à cette stabilité d'autre part. Mais dans les campagnes, le personnel conserve parfois l'habitude d'abandonner les ateliers au profit des travaux dans les champs³⁴⁵⁵. Pourtant, Mignot parvient à stabiliser son

³⁴⁵⁰ ACM, Registre d'entrée du personnel de l'usine Martin.

³⁴⁵¹ On est loin de la stabilité des ouvriers drapiers elbeuviens. En 1891, un tiers des ouvriers a moins de trois ans d'ancienneté chez Blin & Blin, contre près de la moitié plus de cinq années. L'ancienneté progresse même au début du siècle suivant. En 1900, la moitié des ouvrières ont moins de cinq ans d'ancienneté dans les ateliers. Voir DAUMAS (J.-C.), 1993.

³⁴⁵² ADI, 9U360, *Justice de Paix de Bourgoin, Règlement du tissage Paillet & Cie à Nivolas le 5 juin 1882*.

³⁴⁵³ BEAUQUIS (A.), 1910, p. 345.

³⁴⁵⁴ ARDOUIN-DUMAZET, 1912, pp. 93-94.

personnel pendant la période estivale : les absences concernent moins de 10% du personnel.

La question du recrutement.

En l'espace d'un demi-siècle, on est passé d'une situation de surabondance de bras à celle de pénurie, qui inverse désormais le rapport salarial. Au milieu du XIX^e siècle, l'abondance de la main d'œuvre déclenche des pressions déflationnistes sur les salaires, alors qu'au tournant du siècle, l'avantage se trouve clairement entre les mains des ouvriers.

Les progrès de l'industrialisation dans le dernier quart du XIX^e siècle se traduisent par une augmentation du nombre d'usines, et donc par un accroissement de l'offre d'emplois d'ouvrier, alors que dans le même temps la population active en Bas-Dauphiné n'augmente plus depuis plusieurs années déjà. Or, les salaires diminuent à partir de la crise industrielle des années 1880. Ces éléments favorisent le *turnover* de la main d'œuvre, migrant de place en place à la recherche de meilleures positions et de meilleures conditions. C'est l'un des maux dénoncés par le Syndicat du Tissage Mécanique³⁴⁵⁶.

Dans le tissage de Séraphin Martin, à Moirans, jusqu'au début des années 1880, il semble que le *turnover*, quoi que déjà important, entraîne le recrutement d'ouvrières en provenance de l'usine voisine, celle de Bouvard puis de son gendre Giraud (vingt-deux ouvrières quittent Bouvard en 1874 pour Martin). Occasionnellement, Martin fait entrer chez lui des ouvrières venant de chez ses principaux collègues voironnais, Poncet (quatre ouvrières en 1872, sept en 1874) ou Pochoy (six ouvrières en 1874), ou employées dans les usines Montessuy & Chomer ou Girodon de Renage. Les périodes de forte activité, entre 1878 et 1881, se caractérisent au contraire par le tarissement du recrutement en provenance de la concurrence : l'afflux de commandes oblige les industriels à recruter massivement. Devant une main d'œuvre insuffisante, Séraphin Martin décide de former davantage d'apprenties tisseuses : vingt-neuf sur la cinquantaine de tisseuses recrutées en 1879, dont une majorité quitte l'entreprise entre 1881 et 1883. À partir de cette date, on relève un mouvement régulier d'ouvrières en provenance des tissages Poncet, de Voiron, mais aussi Berlioz, Favier... tous durement touchés par la crise et la baisse des tarifs, mais elles ne font que passer dans les ateliers de Martin, bien que domiciliées souvent à Moirans même : sur les quatre-vingt-seize ouvriers engagés en 1882 (62% travaillaient auparavant dans un tissage à Voiron), quarante s'en vont en cours d'année ou en 1883 et quatorze autres les deux années suivantes. L'avilissement dramatique du travail dans les usines de Voiron favorise Martin : au lieu de gaspiller de l'énergie à former des apprenties, il a désormais la faculté de recruter à moindre frais des ouvrières déjà formées dans les meilleures usines du Bas-Dauphiné. En 1882, il ne forme plus que vingt-deux apprentis, soit moins du quart du personnel embauché. La fermeture et la disparition de la majorité des façonniers voironnais pendant la décennie, entraînent le

³⁴⁵⁵ Voir par exemple le témoignage de BOUVIER (J.), 1983, p. 61.

³⁴⁵⁶ LAGRANGE (J.), 1888, p. 15.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

quasi tarissement de la filière de recrutement voironnaise. Progressivement, Martin retrouve son vivier traditionnel de recrutement, les usines de Moirans, d'abord celle de Giraud puis celle des fabricants de velours, Bickert, à partir de 1896. La reprise en main des tissages de Florentin Poncet par le fabricant lyonnais Léon Permezel lui assure toutefois à la fin du siècle une nouvelle source d'ouvrières³⁴⁵⁷.

Tableau 74-Les entrées mensuelles à l'usine Séraphin Martin de Moirans, 1893-1900. (entre parenthèses, pourcentage par rapport au total de l'année)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1893	1 (1,1)	1 (1,1)	5 (5,8)	7 (8,1)	8 (9,3)	6 (6,9)	11 (12,8)	8 (6,9)	8 (9,3)	13 (15,1)	15 (17,5)	5 (5,8)	86
1894	8 (14,2)	2 (3,5)	6 (10,7)	4 (7,1)	0	0	2 (3,5)	2 (3,5)	12 (21,4)	12 (21,4)	8 (14,2)	5 (8,7)	56
1895	3 (2,8)	14 (13,4)	4 (3,8)	2 (1,9)	3 (2,8)	7 (6,7)	15 (14,1)	15 (14,1)	8 (7,6)	13 (12,5)	13 (12,5)	7 (6,7)	104
1896	8 (5,6)	10 (7,1)	11 (7,8)	8 (12,7)	7 (8,5)	2 (8,5)	8 (5,6)	7 (4,9)	19 (13,8)	8 (5,6)	18 (12,7)	7 (7,1)	141
1897	11 (5,1)	14 (6,5)	8 (8,4)	4 (6,5)	8 (3,7)	12 (5,6)	8 (3,7)	15 (7)	25 (11,6)	13 (15,3)	16 (16,8)	8 (3,7)	214
1898	9 (7,5)	11 (9,1)	18 (6,6)	8 (6,6)	11 (9,1)	19 (7,5)	6 (5)	14 (11,6)	17 (14,1)	10 (8)	11 (9,1)	5 (12,5)	120
1899	8 (6,6)	9 (7,4)	5 (4,1)	10 (8,2)	15 (12,4)	11 (11,5)	17 (17,9)	9 (7,4)	7 (5,7)	4 (3,3)	13 (10,7)	7 (4,9)	121
1900	14 (7,9)	11 (6,2)	12 (6,7)	11 (6,2)	24 (13,5)	12 (6,7)	12 (6,7)	15 (8,4)	19 (10,2)	20 (13)	17 (9,6)	3 (3,9)	177

Source : ACM, Registre d'entrée du personnel de l'usine Martin.

Dès les années 1870, les fabricants lyonnais de soieries qui veulent devenir également usiniers, investissent dans des territoires vierges de tissages, afin d'éviter la concurrence à l'embauche puis le débauchage de leur personnel. Des centres et des bourgs industriels tels que Voiron, Moirans ou Rives semblent alors saturés : l'abondance d'usines favorise les revendications salariales ouvrières et déclenche une lutte acharnée pour le recrutement du personnel. Ainsi, les cantons de Virieu, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Vinay, La Côte-Saint-André, La Verpillière, souvent très ruraux, voient pousser au début du XX^e siècle, de petits tissages de soieries. Ici, le recrutement repose sur une main d'œuvre locale³⁴⁵⁸. Au début des années 1870, les Girodon, locataires d'une usine à Renage, dans un château, décident de délocaliser leur production : Alfred Girodon et ses fils arrêtent leur choix sur Saint-Siméon-de-Bressieux, un gros village de deux mille âmes environ, à l'écart des précédents centres industriels, où ils ne subiront pas la concurrence de Montessuy & Chomer par exemple. En effet, la population active du canton de Saint-Etienne-de-Geoirs, où se trouve leur nouvelle usine, était au milieu du siècle, à 96% composée d'agriculteurs³⁴⁵⁹. Le petit moulinage Joly, à Saint-Geoirs ne peut pas leur faire de l'ombre ou entraver la bonne marche de leur établissement. Au début du XX^e siècle, les tissages du Bas-Dauphiné ont des bassins de recrutement étalés sur une grande partie du Sud-est de la France, tout au moins pour les établissements les plus importants³⁴⁶⁰. Ainsi, les usines situées à Pont-de-Beauvoisin font appel à des jeunes filles de la Maurienne et de la Tarentaise, souvent confinées dans

³⁴⁵⁷ ACM, Registre d'entrée du personnel de l'usine Martin.

³⁴⁵⁸ JOUANNY (J.), 1931, p. 56.

³⁴⁵⁹ MOYROUD (R.), 1995/1996.

les dortoirs pendant de longs mois avant de pouvoir rentrer au pays. Les vastes tissages de Voiron et des environs n'hésitent pas à s'adresser à des filles venant du Vivarais³⁴⁶¹. Mais en l'absence d'archives d'entreprises ou de statistiques publiques, il est difficile d'évaluer leur proportion dans les ateliers. Dans les tissages ruraux, on utilise essentiellement les autochtones.

À la fin du siècle, toutes les entreprises de tissage éprouvent des difficultés pour recruter leur personnel, attiré par l'agglomération lyonnaise ou par des salaires plus élevés. Jeanne Bouvier, après deux années passées dans un moulinage de soie à Saint-Symphorien-d'Ozon, décide de se placer comme « *bonne d'enfants* » à Vienne chez un couple de maraîchers, pour fuir la fabrique. Mais son séjour est bref, elle préfère retourner dans une fabrique de soie³⁴⁶². Les maisons les plus importantes n'hésitent pas à affréter des trains ou des « galères » pour acheminer leurs ouvrières depuis des contrées toujours plus éloignées (voir la deuxième partie)³⁴⁶³. Déjà, dans les années 1880, des directeurs d'usines et des façonniers se livrent à une concurrence acharnée pour recruter et débaucher des ouvriers qualifiés en leur accordant des primes pour abandonner leur patron³⁴⁶⁴. Lorsque Camille Chavant s'installe à Voiron, dans le dernier quart du siècle, il comprend rapidement qu'il doit imiter ses confrères déjà solidement implantés et construire lui aussi un vaste dortoir pour son personnel. D'autres envoient « *de véritables sergents recruteurs* » pour parcourir les campagnes³⁴⁶⁵. Dès le milieu du siècle, les migrations féminines en direction de Lyon augmentent. En tout cas, à la fin du Second Empire, chez les ovalistes lyonnaises (quatre à huit mille ouvrières selon les estimations), plus de 90% de la main d'œuvre ne sont pas originaires de Lyon : les Ardéchoises (un tiers), puis les Iséroises ou les Drômoises forment les plus gros bataillons d'ovalistes³⁴⁶⁶.

³⁴⁶⁰ PETILLON (C.), 2006, pp. 102, 115, 117, constate elle aussi un élargissement de l'aire de recrutement de la main d'œuvre industrielle à Roubaix, à la fin du siècle.

³⁴⁶¹ JOUANNY (J.), 1931, p. 54, CHATELAIN (A.), 1976, p. 942.

³⁴⁶² BOUVIER (J.), 1983, p. 62.

³⁴⁶³ JOUANNY (J.), 1931, p. 55.

³⁴⁶⁴ LAGRANGE (J.), 1888, p. 14.

³⁴⁶⁵ CHENAVAZ (O.), 1893, pp. 1-2.

³⁴⁶⁶ AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, pp. 25-29.



Figure 44—L'usine-pensionnat Dubois frères & cie, à La Frette vers 1900.

Coll. Privée.

Les frères Dubois, des fabricants de soieries, créent une société distincte de la maison lyonnaise, sous la raison Dubois frères & Cie, en charge de gérer la nouvelle usine qu'ils projettent de construire à La Frette, en bénéficiant de la commandite d'une famille de riches propriétaires locaux, les Berger de la Villardière. La commandite ne s'élève qu'à 50.000 francs en espèces (c'est d'ailleurs le capital social de l'entreprise car les Dubois n'apportent aucun fonds dans l'affaire), mais les commanditaires s'engagent également à céder un terrain et une quantité d'eau, ainsi qu'à fournir « *tous les fonds qui seront nécessaires pour l'organisation et la bonne marche de l'usine* ». La direction effective de l'établissement et la fixation du prix des façons, sont en revanche attribués aux frères Dubois. Des clauses garantissent à l'usine Dubois une quasi-exclusivité dans la contrée en matière de recrutement et d'exploitation d'une fabrique de soieries, offrant des conditions favorables à leur installation :

« MM. Berger de la Villardière s'interdisent formellement de s'intéresser directement ou indirectement dans aucune autre affaire se rapportant d'une façon quelconque à la soierie et d'autre part ils s'engagent à imposer comme condition des ventes qu'ils consentiraient de terrain ou de prise d'eau à La Frette et autres communes voisines dans un rayon de huit kilomètres l'interdiction de construire aucune usine ayant trait à la soierie ». Cette alliance ne s'arrête pas là ; il est également prévu que « MM. de la Villardière prennent l'engagement moral d'user de leur influence dans la commune de La Frette et les communes environnantes pour faciliter le recrutement du personnel et amener le bon fonctionnement de l'usine ».

Ces clauses particulières n'ont d'autres fins que de garantir l'investissement des Dubois à moyen terme ; en effet, certains cantons comme Voiron, La Tour-du-Pin,

Pont-de-Beauvoisin sont saturés d'usines et les patrons se livrent volontiers à un intense débauchage pour recruter de la main d'œuvre. En 1913, lorsque les Berger de la Villardière se retirent de la société, une clause de non concurrence est stipulée et valable jusqu'en 1928 !

Devant la pénurie de main d'œuvre, les ouvrières n'hésitent pas à rejeter les propositions patronales pendant certaines grèves. Elles préfèrent retourner dans leurs familles ou se faire embaucher dans une autre fabrique à de meilleures conditions. En mars 1883, la majorité des ouvrières de l'usine Combe, de Renage, ne réintègre pas l'atelier après le refus des patrons de rétablir l'ancien tarif³⁴⁶⁷. Dans une certaine mesure, la grève chez un industriel peut favoriser ses concurrents : loin d'offrir un front uni contre les grévistes, les usiniers voironnais préfèrent saisir toutes les occasions qui se présentent pour recruter du personnel.

Certaines maisons mettent en place des mesures pour freiner le *turnover* de leur personnel. À Moirans, les deux principaux industriels, Giraud et Martin, ont signé un accord entre eux stipulant que tous deux n'embaucheront un ouvrier que trois mois après sa sortie de l'une des deux entreprises, quel que soit le motif de départ. Cette clause, connue du personnel, n'a d'autre but que de limiter les sorties³⁴⁶⁸. Dans la plupart des tissages, il existe un noyau d'ouvriers fidèles au patron, préférant la stabilité professionnelle. Ainsi, Aimé Il Baratin, un façonnier de Tullins, au début du XX^e siècle,

« se plaît à dire qu'une de ses plus grandes satisfactions c'est de voir son personnel des ouvriers comptant plus de cinquante ans de services, par conséquent fondateurs avec son père de la maison, décorés pour longs et bons services »³⁴⁶⁹.

Les jeunes filles entrent à l'usine le plus souvent dès l'âge de douze ou treize ans. Pour les garçons, dans l'industrie textile, il en est de même, après avoir quitté l'école primaire. En l'absence de centres de formation, au moins jusqu'à la création de l'Ecole Nationale Professionnelle de Voiron, leur apprentissage s'effectue directement dans les tissages.

Le recrutement du personnel est au cœur des stratégies locales de pouvoir, surtout dans les villages. Intégrer l'usine peut être perçu comme un privilège consenti par le patron envers les masses miséreuses, afin de leur assurer des revenus réguliers. Par opposition, l'ancienne économie de subsistance, fondée, elle, sur l'agriculture, est étroitement dépendante des aléas climatiques ou des prix des produits agricoles, ce qui fragilise l'équilibre financier des ménages ruraux. À Corbelin, Donat a la réputation de recruter massivement et d'intégrer dans ses ateliers tous les ouvriers qui se présentent : cela lui permet d'entraver la bonne marche de ses concurrents, puisqu'il contrôle le marché local du travail, tout en assurant sa mainmise sur la population de Corbelin. Dans ce cas, le recrutement du personnel de son usine s'apparente à une pratique clientéliste

³⁴⁶⁷ ADI, 166M2, Lettre ms du sous-préfet adressée au Préfet de l'Isère le 14 mars 1883.

³⁴⁶⁸ ADI, 166M2, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Ministre du Commerce le 27 mars 1882.

³⁴⁶⁹ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, p. 82.*

visant à renforcer sa mainmise sur Corbelin³⁴⁷⁰. Les curés, surtout dans les communes rurales, servent souvent d'intermédiaires entre les patrons à la recherche de personnel et la population, à travers des conseils, des certificats de moralité et des lettres de recommandation. Ils participent également à la diffusion des idées des syndicats libres auprès de leurs fidèles³⁴⁷¹.

Après les grèves de 1906, les propriétaires d'usines dans la région voironnaise, rassemblés dans un syndicat nouvellement constitué, décident d'adopter une démarche commune dans le recrutement de leur personnel en refusant d'embaucher désormais des ouvrières grévistes, tout en versant une indemnité aux industriels victimes d'une grève pour leur permettre de tenir³⁴⁷².

2-Les contestations.

La baisse du tarif des façons qui s'amorce dans les années 1870 et qui s'accélère dans les décennies suivantes, mobilise rapidement les ouvriers contre les baisses concomitantes des salaires, car traditionnellement, dans la Fabrique lyonnaise, les salaires et tarifs sont étroitement liés³⁴⁷³.

L'existence d'une nébuleuse rurale de petites et moyennes entreprises, associée à une féminisation accrue du procès industriel, ne favorisent nullement l'éclosion et l'essor d'un syndicalisme puissant dans l'industrie textile locale, sauf à Voiron³⁴⁷⁴. La mise en place de pratiques paternalistes ne garantit nullement la paix sociale dans les usines du Bas-Dauphiné³⁴⁷⁵.

Hormis le vaste mouvement de grève de l'année 1870, les ouvriers du textile du Bas-Dauphiné donnent effectivement l'image d'une main d'œuvre docile et peu revendicative, en comparaison des ombrageux canuts lyonnais ou des tisseurs viennois³⁴⁷⁶. Toutefois, cette image d'Épinal se fissure à partir de 1876. Ponctuellement, des grèves surgissent dans les usines. Puis pendant la décennie suivante, les arrêts de travail se font plus nombreux et plus rapprochés dans le temps.

³⁴⁷⁰ Entretien oral avec M. Alain Brosse, propriétaire de l'usine de la Romatière à Corbelin, en 2000-2003.

³⁴⁷¹ AUZIAS (C.) et HOUEL (A.), 1982, p. 66, RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, pp. 111, 143-145. L'intervention des curés dans le recrutement de la main d'œuvre nous a été confirmé verbalement par M. Raymond Paillet.

³⁴⁷² AN, F⁷ 12767, Rapport ms du commissaire spécial de Grenoble du 3 février 1906.

³⁴⁷³ FAURE (A.), 1986.

³⁴⁷⁴ Voir l'exemple de Bielefeld dans DITT (K.), LONGONI (G. M.) et SCHOLLIERS (P.), 1997.

³⁴⁷⁵ VAILLANT-GABET (S.), 2002. Chez les Seydoux, au contraire, le paternalisme patronal assure le calme dans les usines Seydoux pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1936, alors que le socialisme se développe fortement dans cette région.

³⁴⁷⁶ LEON (P.), 1954b.

Entre 1858 et 1910, cent cinquante-neuf grèves touchent l'industrie textile iséroise. Avec seulement 53% de grèves offensives, ce secteur industriel est le moins combatif en Isère, probablement en raison de la forte féminisation du tissage de soieries. Les ouvriers viennois se distinguent par leur caractère ombrageux par rapport aux tisseuses en soie du Bas-Dauphiné³⁴⁷⁷. Entre 1876 et 1899, on ne dénombre que dix grèves dans une usine appartenant à un fabricant de soieries, dont six pour la seule usine Permezel de Voiron entre 1890 et 1899. Mais l'esprit de contestation qui frappe cet établissement est antérieur à cette date et remonte à son ancien propriétaire, Florentin Poncet, qui avait déjà connu plusieurs mouvements de grève. Jusqu'en 1900, plus de 80% des conflits sociaux ont lieu dans des tissages à façon et concernent peu finalement les usines des fabricants de soieries³⁴⁷⁸. L'encadrement étroit des ouvrières dans leurs usines-pensionnats et leur soumission à une discipline stricte sous la vigilance de religieuses produisent les effets escomptés. Au contraire, le laxisme disciplinaire qui règne dans les tissages à façon jusqu'à la fin du siècle, ouvertement dénoncé par le Syndicat du Tissage mécanique, stimule les ouvrières à manifester leur mécontentement auprès de leurs patrons. Jusqu'aux années 1880, les conflits sociaux sont plutôt rares en Bas-Dauphiné, le plus souvent très localisés et limités dans le temps. L'essor du syndicalisme et du socialisme, ainsi que la dureté de la crise industrielle changent la donne. Au début du XX^e siècle, les façonniers ont encore une certaine proximité quotidienne avec leurs ouvriers, surtout dans les petits tissages. Au contraire, dans les établissements appartenant à des fabricants-usiniers, les ouvrières ne connaissent pas et n'identifient pas leur patron qui « *restait une figure lointaine* »³⁴⁷⁹, un bourgeois lyonnais. Cette distance géographique et sociale accroît donc l'incompréhension entre les tisseuses et le patronat lyonnais. Cet élément est donc à prendre en compte dans l'essor des grèves dans les usines des fabricants de soieries et le calme relatif existant dans les tissages à façon au début du XX^e siècle.

Plutôt que de voir ici la naissance d'une conscience de classe, les ouvriers réagissent à la crise industrielle qui frappe leurs patrons. Ceux-ci, soumis à la baisse des tarifs, décidée par leurs donneurs d'ordres lyonnais pour supporter la concurrence étrangère, répercutent à leur tour la baisse sur leur masse salariale, soit par une baisse de leur propre tarif de rémunération de la main d'œuvre, soit par des démontages de métiers à tisser. Ainsi, au début de l'année 1877, devant la forte diminution des commissions, Florentin Poncet, le principal façonnier voironnais, décide de réduire les salaires de son personnel, de cinquante centimes par jour pour les hommes, et de un ou deux centimes par mètre d'étoffe pour les ouvrières travaillant aux pièces. Grâce aux économies réalisées sur la masse salariale, Poncet espère maintenir son bilan en équilibre et obtenir davantage de commissions que ses confrères. Les ouvriers lancent un mot d'ordre de grève, mais le personnel féminin ne manifeste pas le même enthousiasme. Finalement, après cinq jours d'arrêt de travail, les grévistes rejoignent leurs ateliers³⁴⁸⁰. Les Pochoy

³⁴⁷⁷ LEQUIN (Y.), 1967.

³⁴⁷⁸ Voir la liste des grèves dans GAUTIER (A.), 1983, pp. 121-125.

³⁴⁷⁹ DOWNS (L. L.), 2002, p. 182.

adoptent une autre stratégie devant le ralentissement des affaires : ils préfèrent réduire la durée quotidienne de travail plutôt que de toucher immédiatement aux tarifs, d'autant que l'année précédente, une grève a frappé leur établissement à ce sujet. À partir de février 1877, la journée chez Pochoy débute à huit heures du matin au lieu de quatre heures, jusqu'à seize heures au lieu de vingt heures trente³⁴⁸¹. À Jallieu, tant chez Clément que chez Perrégaux & Diederichs, on choisit l'attentisme. On évite de diminuer le tarif, mais Louis-Emile Perrégaux doit néanmoins se résoudre à réduire d'un quart la journée de travail³⁴⁸².

En mars 1882, une première chambre syndicale des tisseuses et tisseurs en soie est fondée à Moirans, un bourg voisin de Voiron, en faveur des seuls ouvrières et ouvriers travaillant dans une des fabriques de Moirans, à l'instigation de Roger, communard notoire. La nouvelle institution, organisée par série de vingt adhérents, se présente comme un intermédiaire indispensable avec le patronat local dans la négociation salariale, à l'heure où le tarif des façons est revu à la baisse avec l'extension de la crise économique et la concurrence acharnée que se livrent les façonniers pour gagner des commandes. Il est prévu également dans ses statuts qu'elle indemnise les chômeurs et qu'elle « *procure du travail à ses adhérents par voie de renseignements* ». L'un des objectifs affichés est de rassembler des informations sur les différents employeurs de la région, tant sur les offres d'emplois possibles, que sur les pratiques patronales exercées dans les usines. Il est probable que cette nouvelle institution soit en contact avec la Chambre des tisseurs et tisseuses de Voiron³⁴⁸³. Puis, en décembre de la même année, est fondée une Chambre Syndicale ouvrière des tisseuses de Fures (Tullins), dont les statuts s'inspirent fortement de ceux de Moirans. Une commission est chargée d'établir un tarif et de le faire appliquer dans les usines. Cette dernière chambre syndicale rassemble rapidement cent cinquante-six adhérents (car les hommes sont admis, malgré l'appellation du Syndicat)³⁴⁸⁴. Jusqu'aux années 1880, les façonniers pouvaient se prévaloir d'entretenir des relations privilégiées, quoique fondées sur la sujétion, avec les fabricants lyonnais. En négociant les tarifs avec les donneurs d'ordres lyonnais, ils apparaissent comme les défenseurs des intérêts de leurs ouvriers, car façonniers et ouvriers partagent un objectif commun : toucher le meilleur tarif possible. Mais la rivalité entre façonniers pour capter les commandes et la crise économique des années 1880, changent la donne. Désormais, les tarifs concédés par les fabricants lyonnais diminuent fortement. Les façonniers voironnais, qui se sont lourdement compromis dans ces

³⁴⁸⁰ ADI, 166M1, Lettres ms du commissaire de police des 24 et 29 janvier 1877.

³⁴⁸¹ ADI, 166M1, Pétition ms des ouvriers de la maison Pochoy le 29 janvier 1876, lettre ms du commissaire de police adressée au Préfet de l'Isère le 18 février 1877.

³⁴⁸² ADI, 166M1, Lettre ms du sous-préfet adressée au Préfet de l'Isère le 2 mars 1877.

³⁴⁸³ ADI, 162M8, Statistiques et enquête rédigées par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 24 octobre 1882, *Chambre syndicale ouvrière des tisseuses et tisseurs de Moirans*, Statuts, Grenoble, Imprimerie Rigaudin, 1882.

³⁴⁸⁴ ADI, 167M2, Statuts imprimés de la Chambre syndicale, 1882, 16 p.

pratiques déflationnistes, perdent toute crédibilité aux yeux de leurs ouvriers. Discrédités, faillis ou en difficulté, ils ne peuvent plus prétendre défendre les intérêts de leur personnel. La vague de grèves qui se succèdent vers 1883-1884, le prouve.

Avec la loi de 1884 qui autorise les syndicats, on assiste à l'élaboration de nouveaux rapports entre fabricants, façonniers et ouvriers. Par l'intermédiaire de syndicats, les ouvriers du Bas-Dauphiné tentent d'interférer dans les négociations entre fabricants et façonniers, voire peut-être à se substituer à ces derniers pour obtenir des fabricants un meilleur tarif, alors que les façonniers sont affaiblis par la crise et par leur sujétion aux fabricants. Autrement dit, ouvriers et syndicats veulent assurer la continuité des relations avec les fabricants, alors que les façonniers sont défaillants. En 1886, la Chambre syndicale des tisseurs et tisseuses de soieries de Voiron, fondée deux ans plus tôt, affiche huit cent cinquante-neuf adhérents, contre huit cent soixante-huit à sa fondation. Elle reste la principale force syndicale du Bas-Dauphiné textile, après la dissolution en juillet 1885 des chambres syndicales de Moirans (fusion avec Voiron) et de Fures (divergences entre les membres). La Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs sur étoffes, fondée en 1880 ne compte plus que quarante-cinq adhérents contre plus du double à sa fondation³⁴⁸⁵. En 1895, ce dernier syndicat a repris de la vigueur avec quatre-vingt-trois membres. Au contraire, dans le tissage, l'activité syndicale a fortement décliné après la disparition de l'unique syndicat et son remplacement par deux syndicats distincts. La Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières du tissage mécanique voironnais, fondée en mars 1893, aligne à peine cent cinquante adhérents, alors que celle des gareurs et similaires de Voiron et de la région en compte cent quinze³⁴⁸⁶.

Signe du déclin de l'activité toilière à Voiron, le Syndicat des Tisseurs de Toiles, Linges de table et Similaires de Voiron ne compte plus que vingt-cinq adhérents vers 1907 contre trois fois plus en 1894³⁴⁸⁷. Mais déjà à cette époque, la faiblesse des effectifs syndiqués ne permet pas aux tisseurs de toiles de s'affirmer fortement devant les négociants et les industriels. Cet effacement tient sans doute à la faible organisation du mouvement ouvrier dans cette profession et à une faible tradition contestataire pendant le XIX^e siècle, contrairement aux blanchisseurs qui semblent avoir été plus tumultueux sous l'Ancien Régime et dans la première moitié du XIX^e siècle.

Une seconde phase d'activisme syndical s'ouvre à partir de 1900³⁴⁸⁸. D'éphémères syndicats sont créés en 1900, pour disparaître l'année suivante, à La Tour-du-Pin, avec près de quatre cents membres. En revanche, le Syndicat des ouvriers et ouvrières du tissage mécanique de Bourgoin et Jallieu, fondé en 1901, semble plus résistant, avec ses deux cent trente membres. Entre 1903 et 1906, dans chaque bourg industriel, on assiste à l'éclosion de syndicats textiles³⁴⁸⁹. Jusqu'en 1900, les conflits durent le plus souvent

³⁴⁸⁵ ADI, 167M1, Etat des syndicats existant au 1^{er} janvier 1886.

³⁴⁸⁶ ADI, 167M1, Etat des syndicats existant au 1^{er} janvier 1895.

³⁴⁸⁷ ACV, 7F6, Note ms du Président du Syndicat des Tisseurs de Toiles adressée au maire de Voiron le 31 janvier 1894 et état ms des syndicats professionnels existant au 31 décembre 1906 à Voiron.

³⁴⁸⁸ La chronologie est identique chez les horlogers du Faucigny (en majorité des hommes). Voir JUDET (P.), 2004, p. 231.

moins de cinq jours et frappent surtout Voiron , tandis que les campagnes du Bas-Dauphiné sont relativement épargnées³⁴⁹⁰ . Depuis 1900 jusqu'à la déclaration de guerre, en 1914, les grèves touchent désormais davantage les usines des fabricants de soieries que celles des façonniers, et en particuliers les grandes usines-pensionnats, jadis si calmes³⁴⁹¹ . La plus grande proximité géographique, relationnelle et sociale des façonniers – parfois eux-mêmes anciens ouvriers ou employés – avec leur personnel garantit cette paix sociale. Habitant à proximité de leur usine, voire dans l'usine dans certains cas, et occupant parfois des fonctions électives, les façonniers connaissent souvent personnellement leurs tisseurs, qu'ils ont eux-mêmes embauchés en l'absence de Direction de Ressources Humaines³⁴⁹² .

Au début de février 1906, un mouvement de grève s'engage dans deux tissages voironnais, Vibert et Jourdan pour réclamer des augmentations salariales. Dans les jours qui suivent, il gagne l'usine Bouvard de Moirans . La Chambre syndicale du Tissage mécanique accepte temporairement que les salaires des deux tissages voironnais grévistes soient relevés. Mais l'équilibre est fragile. Dès la fin du mois, alors que les ouvrières ont repris le travail, une nouvelle grève des tisseuses démarre chez Ogier, à Voiron , suivie le 6 mars par celles du tissage Permezel . Rapidement, les grévistes entraînent dans leur sillon le personnel des autres tissages voironnais : en quelques jours, deux mille cinq cents ouvrières cessent le travail et manifestent quotidiennement dans les rues de la ville. Le 3 avril, aucun tissage ne fonctionne dans la ville. Le durcissement des positions dans chaque camp pousse les autorités à envoyer la troupe, au moins six cents soldats (dont des chasseurs alpins), pour contenir les débordements entre grévistes, « jaunes », directeurs et patrons. La grève se propageant à toutes les usines, des renforts de troupes arrivent dans la deuxième quinzaine du mois d'avril, ce qui porte le total des troupes à trois mille hommes (soit un soldat par gréviste !). Sans attendre l'enlisement du conflit, la Chambre syndicale du tissage mécanique, regroupant une quarantaine de patrons, décide le 24 avril une augmentation générale du tarif sur tous les articles. Après plus d'un mois de cessation de travail, les ouvrières ne rentrent que lentement dans les ateliers. Seul le tissage Blachot reprend son activité dans les jours qui suivent, la véritable reprise se faisant durant la première quinzaine du mois de mai, à quelques exceptions. Certains patrons et directeurs, comme Ruby et Ogier, affichent ouvertement leur opposition aux grévistes et préfèrent se tourner vers des ouvrières adhérant au nouveau Syndicat libre³⁴⁹³ .

Au lendemain des terribles grèves des années 1905 et 1906, chaque camp fourbit ses armes, en s'organisant autour de syndicats. Une « *spiritualité de combat* » émerge

³⁴⁸⁹ ADI, 167M1, Liste imprimée des syndicats, sd [1901].

³⁴⁹⁰ GAUTIER (A.), 1983, p. 126.

³⁴⁹¹ Voir le décompte des grèves dans GAUTIER (A.), 1983, pp. 181-184.

³⁴⁹² MOTTEZ (B.), 1966, p. 42, DAUMAS (J.-C.), 1993, pp. 236-237.

³⁴⁹³ GAUTIER (A.), 1983, pp. 148-168.

alors chez les ouvrières chrétiennes, à l'écart du syndicalisme masculin³⁴⁹⁴. Du côté patronal, la Chambre syndicale voironnaise du Tissage mécanique de soieries parvient à rassembler en son sein quarante-sept industriels dans les locaux du Cercle du Commerce, sur le Cours Sénozan. En face, les ouvriers n'offrent pas un front aussi uni. Ils préfèrent, au gré des sensibilités et des soutiens, former plusieurs syndicats. Le plus important est la section locale du Syndicat du Tissage de la région lyonnaise qui compte deux mille cinq cents adhérents, contre trois cent quatre-vingt-six adhérents pour le Syndicat indépendant des Ouvriers et Ouvrières en soieries de Voiron et des environs, et trois cent cinquante pour le jeune Syndicat libre des Ouvriers du Tissage mécanique de Voiron³⁴⁹⁵.

Devant l'intransigeance du patronat pendant les grèves qui assaillent le Bas-Dauphiné au début de l'année 1906, et l'attitude des syndicats révolutionnaires, en particulier à Voiron, des tisseuses décident d'organiser un syndicat libre féminin selon les principes édictés par le pape Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum* quelques années plus tôt³⁴⁹⁶. Cécile Poncet, issue de la bourgeoisie grenobloise, horrifiée par la violence de ces grèves et la détermination des grévistes s'engage dans la fondation d'un syndicat libre afin de se démarquer de l'agitation et du mode d'action défendus par les syndicats révolutionnaires. Elle s'appuie sur Solange Merceron-Vicat, appartenant à la famille des célèbres cimentiers grenoblois et sur M^{elle} Rochebillard, une Lyonnaise à l'origine des premiers syndicats chrétiens. La solution préconisée par Cécile Poncet ou Emile Guerry, se situe à l'intersection du syndicalisme proprement dit, du mutualisme et du patronage. « *La grève est [alors] l'ultime recours* » : les syndicats libres privilégient la voie du dialogue afin de préserver la paix sociale³⁴⁹⁷. Après les grèves de l'année 1906, il reste en Bas-Dauphiné deux mille neuf cent soixante-sept ouvriers syndiqués. Dans le Voironnais, on arrive à un taux de syndicalisation d'environ 25 à 30%³⁴⁹⁸. Le nombre de syndiqués est particulièrement élevé parmi les ouvriers de Voiron, encore marqués par les conflits du printemps, et à Montalieu-Vercieu, où les tisseuses s'inspirent de leurs époux tailleurs de pierres, habitués aux conflits. En revanche, le Bas-Dauphiné rural, notamment la région de La Tour-du-Pin, est à l'écart du mouvement³⁴⁹⁹.

³⁴⁹⁴ CHABOT (J.), 2002.

³⁴⁹⁵ ACV, 7F6, Etat ms des syndicats professionnels existant au 31 décembre 1906 à Voiron. Jonas estime le nombre d'adhérents aux Syndicats libres de l'Isère à seulement deux cent trente et une personnes en 1906, contre dix fois plus dans le Rhône et à près de 13.000 dans le Nord. Voir JONAS (R. A.), 1994, p. 32.

³⁴⁹⁶ Voir à ce sujet, DURAND (J.-D.), 1992 et RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, pp. 18.

³⁴⁹⁷ GUERRY (E.), 1921, RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, pp. 12 et sq et 68-70, BARBON (J.-L.) et MONNIER (E.), 1992, RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1996 et SAUBOLLE (J.-F.), 1998. Ces syndicats libres sont alors exclusivement féminins et catholiques.

³⁴⁹⁸ Vers 1910-1914, le taux de syndicalisation, en France, est d'environ 15%, contre 30 à 40% en Grande-Bretagne. Voir KATZNELSON (I.) et ZOLBERG (A. R.), 1986, [compte-rendu par LEQUIN (Y.), *AESC*, 2, 1991, pp. 464-469].

³⁴⁹⁹ ADI, 167M1, Etat imprimé des syndicats existant au 31 décembre 1906.

Les syndicats libres emboîtent le pas à la CGT en 1907 pour réclamer la journée de huit heures, mais avec une certaine discrétion. Malgré des positions plus souples que le syndicalisme révolutionnaire, ils ne sont pas forcément bien accueillis par le patronat textile. Les Michal-Ladichère ne veulent aucun syndicat dans leurs usines de Saint-Geoire. Claude Ogier, un ancien fabricant devenu façonnier à Voiron, pousse au contraire à la bonne entente et à l'extension des syndicats libres, car leurs adhérentes affichent des positions plus modérées, moins contestataires³⁵⁰⁰.

III-Modernité et vie traditionnelle dans les villages textiles.

Jonas estime que 37% de la population active de l'Isère appartient au secteur industriel, à la fin du siècle³⁵⁰¹. En 1889, l'industrie textile, localisée exclusivement en Bas-Dauphiné, représente, à elle seule, au moins 58% de cette main d'œuvre industrielle³⁵⁰². Dans les villages textiles du Bas-Dauphiné, un ménage sur deux travaille pour des fabricants lyonnais ou des façonniers ; il convient d'ajouter les commerces qui vivent grâce aux salaires versés par l'industrie textile³⁵⁰³. L'intrusion de l'industrie soyeuse dans les campagnes du Bas-Dauphiné donne naissance à une « *binary economy* », fondée sur l'association étroite de l'industrie et de l'agriculture³⁵⁰⁴.

Le village industriel.

Comme en ville, l'industrialisation des campagnes entraîne leur mutation³⁵⁰⁵. Mais, elle semble peu perceptible, voire invisible. À partir des années 1870, débute une « *révolution silencieuse* » dans ces campagnes industrielles. Ici, on n'assiste pas à la densification du bâti, ou à peine, comme on peut le voir dans le nord de la France. Les cités ouvrières de briques, comportant des dizaines de petites maisons identiques et alignées, n'ont pas cours ici : les « *nombreux petits ateliers de soieries n'ont pas modifié la physionomie rurale des bourgs et des villages* »³⁵⁰⁶. Seule la présence d'un bâtiment industriel ou d'une cheminée rappelle au voyageur qu'il se trouve dans un territoire industriel. Le paysage sonore s'est lui aussi discrètement modifié à l'abord de ces ateliers, avec le fracas incessant des battants des métiers à tisser, mais rares sont les métiers

³⁵⁰⁰ RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1983, pp. 39, 101-106, 111-112.

³⁵⁰¹ Au recensement de 1896. Voir JONAS (R. A.), 1994, p. 77.

³⁵⁰² ADI, 138M16, Statistiques de la situation industrielle en Isère en 1889.

³⁵⁰³ JONAS (R. A.), 1991.

³⁵⁰⁴ JONAS (R. A.), 1991.

³⁵⁰⁵ CROUZET (F.), 1997.

³⁵⁰⁶ LAFERRERE (M.), 1960, p. 85.

mécaniques situés au centre d'un village.

Arduin-Dumazet qui a parcouru le Bas-Dauphiné au début du XX^e siècle, décrit ces villages ainsi :

« au long des chemins se suivent les maisons de canuts-paysans entourées de jardinets fleuris et d'où monte le gai tic-tac des métiers. Aux auvents très prononcés, aux galeries de bois évoquant déjà l'Italie, pendent les épis dorés de maïs, les poignées de haricots aux cosses blondes, et les paniers d'osier où sèchent les fromages, les tomes, élaborés par le lait de la vache ou des chèvres en stabulation dans le logis. [...] On voit peu à peu s'éteindre le murmure de ces ateliers domestiques »³⁵⁰⁷.

En revanche, de nouveaux produits font leur apparition dans les campagnes dès les dernières années du Second Empire, dans les petites échoppes des villages du Bas-Dauphiné³⁵⁰⁸. Les cafés de village font leur apparition en même temps que les tissages mécaniques se multiplient³⁵⁰⁹. Lieu de sociabilité masculine par excellence des pays proto-industriels³⁵¹⁰, le café se développe alors que l'industrie de la soie recrute majoritairement des femmes. Ceci étant dit, quelques contemporains signalent le comportement de certaines ouvrières qui n'hésitent pas à apporter des bouteilles d'absinthe dans les ateliers. En 1879, pour le seul arrondissement de La Tour-du-Pin, on dénombre mille vingt-cinq débits de boissons³⁵¹¹. Ainsi, à Corbelin, où un tiers de la population totale travaille pour le textile, on dénombre en 1901 pas moins de huit débitants de boissons, un cafetier et un hôtel, dans un village qui compte environ deux mille deux cents habitants, soit un débit de boissons pour deux cent soixante-quinze habitants³⁵¹². Autour de ces bistrotts de village, naît une sociabilité fondée sur la boisson et la pratique du jeu de boules³⁵¹³.

La monétarisation des campagnes, possible avec la progression du salariat, entraîne le développement des petits commerces, dont certains sont révélateurs d'une certaine amélioration des conditions de vie villageoises. À côté de douze épiciers et de deux

³⁵⁰⁷ ARDOUIN-DUMAZET, 1912, p. 92.

³⁵⁰⁸ WEBER (E.), 1983, p. 214. Weber situe cette transformation dans les consommations campagnardes plutôt entre 1880 et 1900.

³⁵⁰⁹ JOUANNY (J.), 1931, p. 131 et JONAS (R. A.), 1991.

³⁵¹⁰ MAGNUSSON (L.), 1990. À Eskilstuna, en Suède, la proportion de débits de boisson est moindre, avec une douzaine de tavernes pour environ quatre mille habitants.

³⁵¹¹ EMERIQUE (C.), 1953, pp. 87-88.

³⁵¹² C'est peu si on compare ce chiffre à celui du village de Coutouvre, dans le Roannais, où on dénombre un café pour soixante-dix habitants. L'essor d'une industrie textile féminine en Bas-Dauphiné a donc pour corollaire un moindre développement des débits de boissons par rapport aux contrées cotonnières à main d'œuvre masculine. Voir BELUZE (J.-F.), 1987.

³⁵¹³ BACHMAN (B.), 1984.

marchands, on relève la présence, toujours à Corbelin , de quatre boulangers, mais aussi d'un charcutier et de trois bouchers. Ces métiers de bouche démontrent les progrès de l'alimentation dans les campagnes. Dans ce village de deux mille âmes à peine, se sont également établis six tailleurs d'habits, treize cordonniers, un chapelier et un pharmacien... signe tangible qu'un nouveau modèle de consommation se met en place : il y a désormais une demande qui dépasse le simple cadre de la traditionnelle autoconsommation paysanne ou de la satisfaction des besoins élémentaires de subsistance³⁵¹⁴ . Cependant, l'usage de la monnaie ne se répand que lentement dans les campagnes du Bas-Dauphiné, puisque les moissonneurs itinérants y sont toujours payés en nature plutôt qu'en argent jusqu'au début du XX^e siècle³⁵¹⁵ . Pourtant, en Bas-Dauphiné, les paysans ont l'habitude de manipuler des espèces grâce à la vente des cocons ou encore grâce à la vente de « *fromage façon camembert* » pendant une grande partie de l'année. Avec le développement des papeteries, ils trouvent un autre moyen d'encaisser des espèces sonnantes et trébuchantes par la vente des pailles³⁵¹⁶ .

Pour beaucoup de communes, jadis miséreuses, l'arrivée de l'industrie textile déclenche une phase de prospérité individuelle et collective, grâce aux salaires qu'elle déverse autour d'elle³⁵¹⁷ . Frédéric Faige-Blanc , le flamboyant maire conservateur de Voiron , note que

« partout, en effet, où le métier s'est introduit dans la maison rurale, la dette qui dévorait a disparu, l'aisance a remplacé la gêne et la culture s'est améliorée au moyen de l'épargne jusqu'alors inconnue »³⁵¹⁸ .

Déjà, à la fin du Second Empire, les autorités notent l'amélioration de l'alimentation dans les campagnes industrielles du Bas-Dauphiné, surtout dans les cantons de Morestel , Saint-Geoire et La Tour-du-Pin , là où le tissage en chambre est le plus actif. La consommation de viande s'y répand d'ailleurs plus fortement que dans les petits centres urbains où le coût de la vie est plus élevé, avec le loyer, l'achat du pain et de divers produits alimentaires... alors qu'à la campagne, les tisseurs peuvent bénéficier d'un petit lopin de terre ou d'un jardin qui réduisent leurs frais de bouche.

En France, les salaires progressent fortement dans la seconde moitié du siècle³⁵¹⁹ . Entre 1840 et 1850, le salaire des mouliniers de Saint-Marcellin augmente d'un tiers ; quant aux salaires des femmes, dans le moulinage, dans la première moitié du siècle, ils

³⁵¹⁴ ADI, Listes nominatives de recensement de la population de Corbelin , en 1901.

³⁵¹⁵ WEBER (E.), 1983, p. 63.

³⁵¹⁶ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère, Paris , Imprimerie Impériale, 1867, pp. 44-45.*

³⁵¹⁷ JONAS (R. A.), 1991.

³⁵¹⁸ *Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère, Paris , Imprimerie Impériale, 1867, p. 215.*

³⁵¹⁹ LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, pp. 64-65, LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1985, pp. 15-16, 18-19.

s'élèvent de 63%. Pendant les années 1860, les tisseurs de soie doivent se contenter d'une hausse de 24% contre 57% pour les fileuses de coton. Pour les tisseuses de soie, l'augmentation est légèrement inférieure à 20%. Certes, les salaires de l'industrie textile partent d'un niveau assez bas, mais ils n'ont pas cessé de croître pendant au moins une cinquantaine d'années³⁵²⁰. Pendant les années 1860, la hausse des salaires féminins dans l'industrie de la soie est d'environ un quart³⁵²¹. Pour le seul arrondissement de Saint-Marcellin, la hausse des salaires des ouvrières dans le tissage de soieries est de 32% entre 1861 et 1875³⁵²². Jonas situe l'augmentation des salaires féminins dans le tissage de la soie plutôt à la fin des années 1860, jusqu'au milieu des années 1870. Alors que les habitants du Bas-Dauphiné s'intègrent un peu plus dans la société englobante, ils n'en abandonnent pas pour autant certaines traditions et usages, comme celui de visiter régulièrement les rebouteux et autres guérisseurs. L'installation d'usines de tissage donne naissance à des hameaux ou des quartiers industriels, organisés le long de la route principale, comme Champet à Saint-Geoire, La Combe aux Eparres, Paviot à Voiron. De part et d'autre de la rue ou de la route industrielle, quelques bâtisses surgissent ainsi que des commerces³⁵²³.

Alors que Lyon possède une caisse d'épargne dès 1822, la première caisse d'épargne en Isère est celle de Grenoble, fondée au printemps 1834, suivie deux ans plus tard par celle de Bourgoin. Puis, en 1838 et en 1841, c'est au tour des deux autres principales villes industrielles du département, Vienne et Voiron, d'avoir leurs propres établissements. Ces fondations s'inscrivent dans un mouvement régional plus vaste qui concernent une vingtaine de villes industrielles sous la Monarchie de Juillet. À l'origine de la caisse de Bourgoin, on trouve Samuel Debar, un protestant comme l'initiateur de la première caisse française, Benjamin Delessert, un banquier parisien originaire de Lyon³⁵²⁴.

L'objectif premier de ces institutions est de drainer les capitaux des classes moyennes et populaires dans les contrées industrielles. Dans un second temps, grâce à la prospérité de l'agriculture locale, les caisses d'épargne pénètrent dans les campagnes, profitant ainsi de la monétarisation naissante de l'économie rurale. L'essor du tissage à domicile sous le Second Empire ne peut qu'asseoir le succès de ces établissements : tisseurs et ouvrières acceptent de leur confier leurs économies. Ainsi, le chef-lieu de l'arrondissement de La Tour-du-Pin doit attendre 1857, grâce à l'essor du tissage rural,

³⁵²⁰ ADI, 132M16, Lettre ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin adressée au Préfet de l'Isère le 16 octobre 1868 et LEON (P.), 1954a, pp. 708-709, 717-718.

³⁵²¹ LEROY-BEAULIEU (P.), 1872.

³⁵²² LEQUIN (Y.), 1977, vol. 2, p. 66.

³⁵²³ ROSENTAL (P.-A.), 1996.

³⁵²⁴ CERAL, Registre de délibérations du conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Bourgoin, séance du 18 juillet 1857, *Rapport imprimé au Président de la République sur les caisses d'épargne*, année 1846, Paris, Imprimerie nationale, 1849, pp. 19-24, LABASSE (J.), 1955, p. 145 et CONINCK (S. de), 2000.

pour disposer à son tour d'une caisse d'épargne, conçue comme une succursale de celle de Bourgoin³⁵²⁵.

Après une cinquantaine d'années d'existence, la Caisse d'Epargne de Bourgoin compte au 1^{er} janvier 1883, trois mille cinq cent quatre-vingt-six livrets d'épargne ouverts, pour un montant moyen de 384 francs par livret. Au plus fort de la Grande Dépression, les habitants les plus modestes du Bas-Dauphiné prennent conscience de la nécessité de placer leurs économies sur un livret. En quelques années, celui-ci se démocratise et rencontre un succès non négligeable, puisque, entre 1883 et 1900, le nombre de livrets ouverts à Bourgoin double : au 1^{er} janvier 1900, l'établissement gère sept mille cinq cent six livrets, pour un montant moyen de 458 francs. D'ailleurs, les jeunes ouvriers mentionnent de plus en plus la possession d'un livret d'épargne dans leur contrat de mariage.

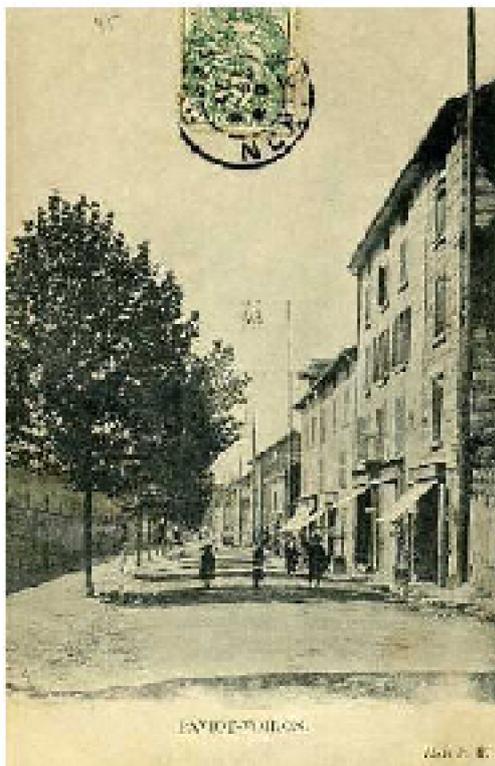
Loin d'être « *une prime à la surpopulation et à la paupérisation* »³⁵²⁶, comme le concevait Pierre Deyon³⁵²⁷, la proto-industrialisation décalée de la Fabrique Lyonnaise contribue à l'amélioration des conditions d'existence en Bas-Dauphiné. Il est difficile de conclure à une prolétarianisation et à un appauvrissement comme chez les mulquiniers du Cambrésis³⁵²⁸. En revanche, les tisseurs et les tisseuses de soie de la seconde moitié du XIX^e siècle, ne possèdent que très rarement leur outil de travail. Le métier à tisser appartient soit au fabricant de soieries, soit au façonnier. Les tisserands de toiles étaient, eux, bien propriétaires de leurs instruments de travail ce qui les rapprochait de l'artisanat.

³⁵²⁵ LABASSE (J.), p. 146.

³⁵²⁶ HUBSCHER (R.), 1988b.

³⁵²⁷ DEYON (P.), 1979.

³⁵²⁸ TERRIER (D.), 1996.



Le hameau de Paviot se développe à partir du milieu du XIX^e siècle avec l'installation d'usines le long de la Morge. Les chutes d'eau situées dans la ville sont déjà aménagées. Pochoy et Poncey possèdent d'importants tissages dans le hameau de Paviot, encadrant la papeterie Lafuma. Plus de mille ouvriers travaillent quotidiennement à Paviot. En face des usines (à gauche), on remarque des commerces et des logements. Il est probable que les industriels aient encouragé ce développement urbain. Pochoy construit, par exemple, une chapelle et une école dans le hameau. Il possède aussi des logements pour ses ouvriers. L'étroitesse de la vallée ne permet pas des constructions éloignées de la rue.

Figure 45–Principale rue de Paviot (Voiron), un hameau industriel.



Le hameau de Champet se développe grâce à la présence du tissage Michel-Ladrière. Avant les années 1890, il n'y a, probablement, que quelques fermes. La route de Saint-Geoire à Saint-Juël sert d'axe central : à gauche, les dortoirs de l'usine Michel-Ladrière et le tissage (hors du cadre), et à droite, des maisons et des commerces (épicerie, café). La route et les commerces s'animent surtout pendant les sorties d'usine. Les habitations se concentrent le long de la route.

Figure 46–Champet (Saint-Geoire) , un hameau industriel vers 1900.

Une nouvelle agriculture commerciale.

À la fin du siècle, la moitié de la population active (47%) travaille encore dans l'agriculture en Isère³⁵²⁹. En même temps que le tissage à domicile disparaît, la petite exploitation agricole affiche une étonnante vigueur en Bas-Dauphiné. Jamais, il n'y a eu autant de propriétés dans le département. Les résultats économiques des petites exploitations en Bas-Dauphiné, au début du XX^e siècle, sont nettement supérieurs à ceux de la grande exploitation³⁵³⁰. Il y a désormais une dissociation spatiale et sexuée évidente entre l'activité agricole et l'activité industrielle : les hommes à la ferme, les femmes à l'usine. Pourtant, il semble que la pluriactivité subsiste. En 1913, l'exploitation d'une ferme rapporte en moyenne entre 1.000 et 1.600 francs par an, tandis que le tissage de la soie assure un complément de revenu au ménage de 250 à 300 francs, parfois plus (600 à 700 francs par an chez Mignot) lorsque cette activité est exercée à temps complet par un enfant ou adolescent³⁵³¹.

Alors que la sériciculture française est en partie décimée par la pandémie qui sévit à partir des années 1850, le département de l'Isère est davantage touché. Cependant, dans les Terres Froides, la sériciculture demeure encore largement pratiquée à la fin du siècle, mais surtout par de petits éducateurs disposant de peu de moyens. Ainsi, en 1892, à Saint-Chef, sur les deux mille neuf cent cinquante habitants de la commune, quatre cents se livrent à l'éducation des vers à soie, ce qui leur rapporte au terme de la saison seulement deux cents francs en tout³⁵³². Dans le village voisin, Saint-Savin, les

³⁵²⁹ JONAS (R. A.), 1994, p. 75.

³⁵³⁰ HUBSCHER (R.), 1985.

³⁵³¹ HUBSCHER (R.), 1985, p. 15.

quatre-vingt-dix éducateurs parviennent à produire trois cent trente-quatre kilogrammes de cocons, ce qui leur assure un revenu moyen de douze francs chacun. Aux Avenières , trois cent quatre-vingt-huit habitants s'adonnent encore à la sériciculture, mais comme à Saint-Chef, pour un gain dérisoire ³⁵³³ .

Le mûrier, malgré les arrachages, reste dans les Terres Froides une essence largement répandue, surtout dans les contrées où l'on pratique encore l'éducation des vers à soie, puisqu'à Saint-Chef , il y a encore huit mille mûriers contre deux mille à Bouvesse, à Courtenay, Passins ou Vézeronce ou quatre mille arbres à La Balme . Finalement, la vente des feuilles de mûrier procure souvent des revenus supérieurs à ceux de la vente des cocons. À Saint-Chef, la vente des feuilles rapporte un total de trois mille francs ³⁵³⁴ . Cependant, les arbres fruitiers connaissent un succès grandissant : on dénombre plus de trois mille six cent cinquante pommiers ou poiriers à Saint-Savin contre mille quatre cent cinquante mûriers et deux mille cent quarante-six châtaigniers. Les échecs répétés des éducations de cocons rendent moins nécessaires la présence de mûriers ³⁵³⁵ .

En 1910, la sériciculture française est définitivement marginalisée sur le marché mondial, puisque les soies italiennes, chinoises et japonaises représentent près de 85% de la production mondiale ³⁵³⁶ . À cette date, la sériciculture iséroise n'en finit pas de mourir malgré le versement de primes par l'Etat ³⁵³⁷ , puisque dans les arrondissements de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin , on ne dénombre plus que, respectivement, cinquante-huit et cinquante-trois communes la pratiquant, soit mille trois cent quatre-vingt-deux et deux mille cent soixante éducateurs de vers à soie. L'année précédente, mille soixante-six et deux mille deux cent quarante-deux éducateurs dans chacun de ces arrondissements s'étaient encore livrés à cette activité. Comme en 1876, l'année 1910 a été marquée par de terribles gelées et pluies au printemps qui ont anéanti les feuilles de mûrier. Or, la sériciculture, quoique réduite à une activité marginale, n'est pas moins nécessaire à l'équilibre des milieux populaires et ruraux qui la pratiquent, comme complément indispensable de revenus, car les grands éducateurs éclairés et

³⁵³² BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 61-62, assure qu'un éducateur, avec l'aide de sa famille et de ses propres mûriers, peut gagner 160 francs de bénéfices nets dans l'éducation d'une once de ver à soie.

³⁵³³ ADI, 137M32, Questionnaire de la statistique agricole décennale en 1892. À Bouvesse, on dénombre cent cinq éducateurs, contre quatre-vingt-seize à Brangues , cent dix à Passins, soixante-douze à Morestel , cent vingt-huit à Saint-Victor-de-Morestel, cent trois à Sermérieu, cent soixante-quatre à Vézeronce, quatre-vingt-seize à La Balme , trente à Mépieu, soixante à Veyrins... Voir aussi MOREL (K.), 1993.

³⁵³⁴ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 61-62.

³⁵³⁵ ADI, 137M32, Questionnaire de la statistique agricole décennale en 1892.

³⁵³⁶ FEDERICO (G.), 1994, pp. 454-457. Selon les statistiques dressées par Federico, la France n'assure plus que 2,5% de la production mondiale de soie en 1910, contre 21% pour l'Italie. En 1873, leurs parts respectives s'élevaient à 9,3% et 30,2%.

³⁵³⁷ LACOMBE (E.), 1904.

passionnés du siècle précédent s'en sont détournés. Pour l'ensemble du département, la forte baisse de la récolte par rapport à 1909 entraîne alors un manque à gagner chez les éducateurs de 364.000 francs environ ³⁵³⁸. Cependant les éducateurs du Sud-est ne semblent pas vouloir adopter de nouvelles pratiques comme l'élevage aux rameaux et la généralisation des mûriers nains, méthode préconisée par Bonafous dès 1831. L'exode rural a fait fuir les bras nécessaires à l'éducation des vers d'après Clerget. Une fermière peut au mieux s'occuper de l'éducation de deux onces de graines ³⁵³⁹. Beauquis, un inspecteur du travail, estime que le déclin de la sériciculture s'explique davantage par le découragement après plusieurs mauvaises récoltes et l'utilisation de pratiques routinières, que par la pandémie proprement dite ³⁵⁴⁰.

Dès la Monarchie de Juillet et jusqu'à la fin du Second Empire, Camichel, un fabricant de sucre installé au cœur du Bas-Dauphiné, stimule la production de betteraves dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin grâce aux versements d'avances et par des achats garantis. Mais le déclin de son établissement pousse les paysans à réorienter leurs cultures ³⁵⁴¹. Les agriculteurs du Bas-Dauphiné délaissent donc la sériciculture, hautement spéculative, au profit d'une agriculture commerciale moins risquée, mais toujours destinée au marché lyonnais. Même si le développement de l'élevage bovin n'est pas propre au Bas-Dauphiné, il convient de souligner la concomitance du déclin de la sériciculture et de l'essor de l'agriculture laitière, deux activités agricoles féminines par excellence. En 1873, on dénombre en Bas-Dauphiné quelque cent huit mille bovins, dont soixante-douze mille cinq cents vaches. Un quart-siècle plus tard, en 1899, alors que la sériciculture n'est plus qu'une activité saisonnière marginale, le cheptel bovin atteint désormais cent vingt et une mille têtes de bétail, soit une croissance de 12%, due en grande partie à l'augmentation des troupeaux de vaches. Depuis le milieu du siècle, propriétaires et exploitants cherchent à améliorer le cheptel local, grâce notamment à la création de comices agricoles – dès 1852 à Bourgoin et à La Tour-du-Pin – puis de sociétés d'élevage – en 1886 à Bourgoin – sous la conduite le plus souvent des élites rurales traditionnelles. Ces différentes organisations poussent à l'amélioration des races fondée sur l'émulation. L'arrivée du train au même moment ouvre l'important marché lyonnais à ces agriculteurs : ils s'engagent à livrer à la métropole voisine du lait, du beurre et des fromages pour satisfaire ses besoins grandissants ³⁵⁴².

³⁵³⁸ ADI, 146M30, Note ms, sans auteur, sd [1910-1911].

³⁵³⁹ CLERGET (P.), 1929.

³⁵⁴⁰ BEAUQUIS (A.), 1910, pp. 62-64.

³⁵⁴¹ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, *Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 46. Entre 1828 et 1835, quatorze sucreries sont construites en Isère, surtout dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. En 1854, il ne reste que la sucrerie Camichel en activité, fournissant cent quatre-vingt mille kilogrammes de sucre par an. La modification du système fiscal dans les années 1830 est à l'origine de ce déclin rapide.

³⁵⁴² BARET (M.-T.), 1952.

Après l'abandon du chanvre et la crise séricicole, s'ajoute le phylloxera qui s'attaque aux vignes dès le Second Empire sur les coteaux du Bas-Dauphiné. Or à cette époque, chaque paysan possède sa petite parcelle de vigne, lui permettant de subvenir à ses besoins personnels en vin ou de vendre éventuellement une partie de la production pour s'assurer quelques francs de plus à la fin des vendanges. Pour compenser ces différentes pertes, quelques agriculteurs se tournent vers une autre plante commerciale, le tabac, dont la culture est alors sévèrement réglementée par l'Etat. Devant la réussite des plantations de tabac dans les nouveaux départements savoyards depuis 1860, les autorités répondent favorablement aux demandes émanant d'agriculteurs du cru, d'autant qu'en légalisant la culture en Bas-Dauphiné, les autorités espèrent mettre un frein à l'active contrebande qui sévit le long de la frontière. Déjà, au début du siècle, le tabac était l'un des produits les plus « prisés » des contrebandiers, notamment en provenance de Suisse. Par cette mesure, l'Etat poursuit donc son projet d'extinction de la contrebande déjà engagé avec la mise au travail des habitants sur des métiers à tisser et de mise au pas de la culture de la fraude. En 1872, la culture du tabac est donc autorisée dans des cantons réputés pour leur pauvreté et sévèrement touchés par les maladies du ver à soie, le canton de Morestel et celui de Pont-de-Beauvoisin . Cette année-là, l'expérimentation porte seulement sur une dizaine d'hectares de tabac, situés dans quinze communes. Puis, sept ans plus tard, c'est au tour des cantons de Saint-Marcellin , Roussillon, Vienne et Beaurepaire de se lancer dans le tabac. Dès 1880, ce ne sont pas moins de quatre cent soixante-quatre hectares de tabac qui sont cultivés par plus de trois mille trois cents planteurs, dans un quart des communes de l'Isère. À la fin du siècle, en 1896, la culture du tabac s'étend sur mille huit cent vingt-neuf hectares dans le département (en fait le Bas-Dauphiné) et concerne près de dix mille planteurs. Depuis 1880, la valeur de la production de tabac a été multipliée par cinq, pour atteindre près de 3.300.000 francs par an. Devant le succès grandissant du tabac en Bas-Dauphiné, trois centres de fermentation des tabacs bruns en feuille, appelés également manufactures des tabacs, sont progressivement construits, d'abord à Pont-de-Beauvoisin en 1882, suivis un an plus tard par Saint-Marcellin et au début du XX^e siècle de Beaurepaire. Les zones de culture les plus florissantes pour le tabac brun sont localisées dans un triangle Saint-Geoire /Brangues /La Tour-du-Pin , soit l'espace proto-industriel jadis conquis par la culture du chanvre et le tissage des toiles, puis par la sériciculture et le tissage des soieries. Mais les ressemblances ne s'arrêtent pas là, puisque les cultivateurs de tabac travaillent le plus souvent sur de petites exploitations, entre trois et quatre hectares, avec l'aide d'une main d'œuvre familiale nombreuse. Les plus aisés possèdent deux ou trois vaches laitières ³⁵⁴³

L'essor de ces nouvelles cultures – fruits, tabac – ou élevage ne peut qu'accroître le déclin de la sériciculture. Les paysans du Bas-Dauphiné font donc preuve d'un réel sens d'adaptation et de reconversion tout au long du XIX^e siècle, vers des cultures spéculatives.

Le renforcement de la cohésion communautaire : les sociétés ouvrières.

³⁵⁴³ LETONNELIER (G.), 1932, JACQUET (D.), sd [vers 2000-2005], THORAL (M.-C.), 2004, pp. 522-523.

Dès le milieu du XIX^e siècle, se développent dans les pays industrialisés des coopératives de consommation, signe d'une contre-culture ouvrière ou d'une résistance à l'intrusion de pratiques commerciales modernes, et des sociétés de secours mutuels. Les campagnes du Bas-Dauphiné s'approprient avec plus ou moins de vigueur ces institutions, susceptibles de vivifier l'esprit de communauté et de fraternité³⁵⁴⁴. Le mutuellisme est particulièrement vigoureux dans le Sud-est³⁵⁴⁵. Certaines sociétés s'inscrivent davantage dans la mouvance socialiste³⁵⁴⁶.

On peut y voir, en Bas-Dauphiné, une forme d'adaptation du monde ouvrier rural qui tente de préserver la cohésion de la communauté villageoise par ce moyen, selon un esprit de solidarité. Certes, le mouvement coopératif cherche à mettre en place une économie morale, à éduquer les consommateurs contre les magasins à succursale, contre les cabarets³⁵⁴⁷. L'entraide ne se limite pas à l'espace urbain.

À partir du début du XX^e siècle, on assiste à la création de quelques sociétés coopératives de consommation en Bas-Dauphiné, dont l'origine est à rechercher dans le monde ouvrier du textile. L'idée de coopération n'a rien d'original, puisque les ouvriers lyonnais la pratiquent depuis plus d'un demi-siècle lorsque leurs homologues de la campagne décident de les imiter. De même, il existe un restaurant sociétaire à Grenoble, fondé en 1851, par le maire, Taulier, et par Alexandre Michal-Ladichère, l'oncle d'André, issus des milieux républicains, avec comme objectif de réformer l'alimentation populaire³⁵⁴⁸. Depuis cette époque, il existe en Isère un terreau favorable à l'essor de la mutualité, au même titre que la Loire³⁵⁴⁹, avec quatre-vingt-quinze sociétés de secours mutuels et douze mille mutualistes au milieu du XIX^e siècle, contre six cent quarante-deux sociétés et plus de cent sept mille adhérents en 1910, soit un cinquième de la population du département. La croissance la plus forte en adhésion a lieu entre 1900 et 1910, avec une croissance de 148% des effectifs qui traduit des efforts de médicalisation des sociétés rurales³⁵⁵⁰. Les sociétés de secours mutuels et les coopératives alimentaires partagent quelques objectifs communs : partage des risques et des coûts de gestion, auto-surveillance et dans une moindre mesure l'interconnaissance. Mais les premières fonctionnent plus souvent, mais non exclusivement, autour de groupes professionnels.

³⁵⁴⁴ En guise d'exemple et de comparaison, voir l'étude menée sur le Loir-et-Cher par BAKER (A. R.H.), 1999.

³⁵⁴⁵ WEINTROB (L. B.), 2007.

³⁵⁴⁶ HARDEN CHENUT (H.), 2005, pp. 234 et sq.

³⁵⁴⁷ FURLOUGH (E.), 1991 et FURLOUGH (E.) et STRIKWERDA (C.), 1999.

³⁵⁴⁸ LHUISSIER (A.), 2003.

³⁵⁴⁹ DESSERTINE (D.), FAURE (O.) et NOURRISSON (D.), 2005.

³⁵⁵⁰ CHAGNY (R.), 1979 et 1989. Au milieu du siècle, il existe déjà plus d'une trentaine de sociétés de secours mutuels à Grenoble, par exemple, soit le tiers des sociétés présentes dans le département. La croissance de la mutualité iséroise s'inscrit dans un phénomène national, comme le montre GUESLIN (A.), 1987, pp. 193, 196, 198.

À l'origine, les canuts lyonnais les avaient conçues comme un moyen d'affirmer leurs idées et d'assurer l'épanouissement du mouvement ouvrier, avant que le concept ne soit repris quelques décennies plus tard par les défenseurs du catholicisme social³⁵⁵¹. En Bas-Dauphiné, l'écllosion de la coopération coïncide également avec l'affirmation du socialisme³⁵⁵² et du mouvement ouvrier après les grèves de 1905 et 1906, mais la rareté des sources ne permet de rattacher de façon évidente ce mouvement coopératif à une école de pensée en particulier³⁵⁵³. En Bas-Dauphiné, on retrouve aussi bien des sociétés coopératives d'inspiration chrétienne que des sociétés proches des milieux patronaux ou socialistes. Avec soixante-dix ans de retard, ce projet, utopique au départ, se ruralise en pénétrant les campagnes limitrophes, sans connaître toutefois le même succès, puisqu'au moins une dizaine de sociétés coopératives est créée avant 1914, avec des structures communales. Elles viennent compléter l'esprit de solidarité et de fraternité organisé avec les sociétés de secours mutuels.

Les raisons sociales sont assez révélatrices de l'esprit qui guide les fondateurs de ces sociétés de consommation, à savoir l'émancipation ouvrière en « *améliorant la situation matérielle, intellectuelle et morale* » des ouvriers. Tisseurs, monteurs de métiers, employés et gareurs sont à la pointe de ce combat dans chacune de ces sociétés. À l'Union des Travailleurs, à Corbelin, comme d'ailleurs dans la plupart des sociétés, on prend le soin de préciser dans les statuts de la société, que « *les directeurs, contremaîtres d'usine, chef d'atelier ou autre employé similaire* » ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration, sans doute pour éviter la mainmise du potentat local, le façonnier Georges Donat qui a l'habitude de s'imposer dans le conseil d'administration, ou mieux à la présidence, de toutes les sociétés locales. Rien n'empêche les patrons de participer à la souscription d'une action ou d'exercer une surveillance discrète de la société par l'entremise d'un homme de main. À Moirans, les Bickert, des fabricants lyonnais, propriétaires d'un tissage de velours, décident, au printemps 1900, d'envoyer leur directeur, Jacob Eschen, pour les représenter à l'assemblée constitutive de la société coopérative de consommation, La Moirannaise³⁵⁵⁴. Quelques femmes – des tisseuses – souscrivent au capital de ces sociétés, mais elles sont peu nombreuses, voire parfois absentes comme dans L'Aurore des Travailleurs, à La Bâtie-Montgascon.

Ces sociétés, fondées par des hommes, permettent à leurs adhérents de renforcer l'esprit de solidarité, en leur proposant à des tarifs préférentiels des produits de consommation courante, dans des communes rurales éloignées des villes, comme le pain, le vin et le charbon, par exemple à La Gerbe, à Saint-Bueil. L'Union des Travailleurs

³⁵⁵¹ DUMONS (B.) et POLLET (G.), 2004 et SHERIDAN (G. J.), 1991.

³⁵⁵² Dans les Ardennes, le mouvement coopératif se rattache dès les années 1890 au mouvement socialiste. Il est vrai aussi que les coopératives ont connu un développement plus précoce. Voir DOREL-FERRE (G.), 2005, pp. 152-153.

³⁵⁵³ GUESLIN (A.), 1987, pp. 227-232.

³⁵⁵⁴ ADI, 3Q20/236, Enregistrement le 25 avril 1900 d'un pouvoir sous seing privé le 30 mars de la même année. Cette société, dont les statuts n'ont pas été retrouvés, se distingue par sa raison sociale, La Moirannaise, alors que toutes les autres utilisent des appellations appartenant au langage ouvrier.

de Corbelin , la Société coopérative des Tisseurs de Saint-Jean-de-Chépy ou L'Aurore des Travailleurs de La Bâtie-Montgascon s'inscrivent dans la même logique en se limitant à des produits de consommation. Quelques unes souhaitent aller plus loin en proposant à leurs membres des caisses de secours et de prévoyance, telles que La Gerbe, La Prolétarienne de Ruy, La Solidarité Chrétienne des Abrets , L'Union ouvrière de Bordenoud, à Dolomieu et L'Avenir Valdainois, à Saint-Geoire . À Ruy, on souhaite même la création d'une bibliothèque, rassemblant des livres sur la question ouvrière. Contrairement aux petits épiciers, ces coopératives refusent le plus souvent de pratiquer le crédit envers leurs adhérents, probablement pour mieux leur inculquer les éléments d'une bonne gestion du budget familial. À L'Union des Travailleurs, installée à Corbelin, on accepte le crédit pour des montants inférieurs à 25 francs, dans des situations d'extrême urgence. À Ruy, on refuse l'assimilation du magasin à un de ces cafés où se propage l'un des fléaux de la classe ouvrière dénoncé à l'époque, c'est-à-dire l'alcoolisme
3555 .

Pour devenir membre de ces sociétés, l'ouvrier doit acquérir une part, généralement d'un montant de 25 francs ou de 50 francs, parfois payables en plusieurs échéances. Celle de Corbelin est la seule à rassembler une centaine de membres, suivi de La Gerbe, à Saint-Bueil , avec quatre-vingt-treize membres, puis de l'Union ouvrière de Bordenoud, à Dolomieu , qui réussit à séduire quatre-vingts personnes. La Prolétarienne de Ruy ne compte que trente-deux adhérents à son programme.

Leur capital initial, variable en fonction du nombre de souscripteurs, ne se compose le plus souvent que de quelques centaines ou milliers de francs. À La Prolétarienne de Ruy ou à l'Aurore des Travailleurs, située à La Bâtie-Montgascon , les fonds rassemblés atteignent respectivement 550 et 800 francs lors de leur constitution. Les cinq autres sociétés coopératives de consommation ont un capital social de départ compris entre 1.500 et 2.500 francs.

Parfois, ces sociétés obtiennent l'appui des patrons locaux, qui y voient une forme de patronage et d'entraide utile à leur personnel, car, grâce à leurs prix avantageux, les coopératives favorisent le maintien du pouvoir d'achat des ouvriers, tout en évitant aux patrons des augmentations salariales nuisibles à leur compétitivité et à leurs profits. Dans le même état d'esprit, leur existence rend inutiles des dépenses supplémentaires en pratiques paternalistes pour attirer de la main d'œuvre. Des neuf sociétés coopératives constituées avant la Grande Guerre, seule La Gerbe, à Saint-Bueil , attire parmi ses souscripteurs, des membres d'une famille patronale, les Veyre, ainsi qu'une partie du personnel de l'usine rivale, celle des Mignot. Celle de Moirans est sans doute contrôlée par les patrons locaux, Bickert , Martin et Giraud. C'est aussi la première à naître, à la fin de l'année 1901. À Ruy, on peut supposer que la constitution de la société coopérative de

³⁵⁵⁵ ADI, 9U365, Justice de paix de Bourgoin , Acte de société de La Gerbe devant M^e Eymery, à Saint-Geoire , le 15 décembre 1901, 9U368, Statuts de La Prolétarienne de Ruy le 19 septembre 1908, Acte de société de la Solidarité chrétienne du 16 février 1908, 9U370, Acte de société de l'Union des Travailleurs du 7 octobre 1910, Acte de société de L'Union ouvrière de Bordenoud le 9 septembre 1910, Acte de société de l'Avenir valdainois le 8 novembre 1910 et acte de société de l'Aurore des Travailleurs du 14 mars 1911 et 9U2563, Justice de Paix de Tullins , Acte de société du 12 septembre 1910 pour la Société coopérative des Tisseurs de Saint-Jean-de-Chépy-Fures.

consommation trouve son origine dans un souci de s'émanciper des pressions paternalistes exercées par des patrons, sous couvert de la religion, tant chez les Schwarzenbach , des protestants propriétaires de l'usine-pensionnat catholique, ou chez Jocteur-Monrozier (anciennement Faidides) et Paillet , catholiques convaincus et pratiquants.

En 1910, on dénombre trois mille trois cent quatre-vingt-sept personnes membres d'une société de consommation dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin , contre autant dans celui de Vienne ³⁵⁵⁶ . Avant la Grande Guerre, on constate que le mouvement coopératif de l'Isère reste cependant en retrait par rapport aux autres départements industriels, comme la Loire, le Rhône, le Nord, avec environ quatre-vingts coopératives. Avec moins de vingt-sept ménages coopérateurs pour mille habitants en 1913, l'Isère se classe au même niveau que la majorité des départements ruraux du pays ³⁵⁵⁷ .

Au début du XX^e siècle, les principaux façonniers du textile contrôlent la mutualité en Isère. Pour le seul comité de l'arrondissement de La Tour-du-Pin , on dénombre parmi ses cinq membres, trois façonniers du textile, Charles Diederichs , Georges Donat et André Michal-Ladichère . En revanche, les façonniers voironnais, largement décimés par la Grande Dépression, n'ont, semble-t-il, jamais investi fortement le mouvement mutuelliste, lui préférant des pratiques paternalistes plus traditionnelles et autoritaires. La plupart des sociétés dirigées par des façonniers sont antérieures aux années 1880, souvent remontant au Second Empire, à l'exception des sociétés de Pompiers ³⁵⁵⁸ .

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, les façonniers du textile soutiennent l'essor du mouvement mutuelliste en Bas-Dauphiné : par l'entremise des sociétés de secours mutuels, ils peuvent exercer un contrôle social et moral sur leurs ouvriers, tout en se livrant à des actions charitables. En d'autres termes, le mouvement mutuelliste leur permet de pratiquer un paternalisme patronal à moindre coût, puisque les ouvriers financent par leurs cotisations le fonctionnement des sociétés de secours mutuels. Cependant, leur investissement personnel dans la mutualité correspond aussi à un état d'esprit largement répandu chez les chefs d'atelier lyonnais – les canuts – depuis la

³⁵⁵⁶ EMERIQUE (C.), 1953, p. 97. Pour l'arrondissement de Grenoble (qui comprend la ville de Voiron), il y a cinq mille quatre-vingt-onze adhérents, pour à peine sept cent soixante-quatre dans celui de Saint-Marcellin .

³⁵⁵⁷ GUESLIN (A.), 1987, pp. 246-247.

³⁵⁵⁸ BEYLIE (J. de), *Historique et situation de la mutualité dans le département de l'Isère au 31 décembre 1907*, Grenoble, Imprimerie Ginier, 1908, p. LXII. Charles Diederichs , à Bourgoin , préside l'Union Prévoyante (cent quatre-vingt-quatre membres actifs), son frère aîné, Théophile II , la société de secours mutuels de Ruy (cent vingt et un), André Brun , le fils de Jean-Marie, à Coublevie , la Société Saint-Pierre (cent douze), Georges Bouillon , à Veyrins, La Fraternelle (quatre-vingt-quatre), François Charlin la société de secours mutuels des Abrets (cent vingt-quatre), Georges Donat celle de Corbelin (cent cinquante-cinq) ainsi que celle des Pompiers de la même commune (trente-quatre), comme André Michal-Ladichère à Saint-Geoire , qui dirige la société de sa commune (cent soixante-dix-sept) et celle des Pompiers (cinquante et un). À La Tour-du-Pin , Jean Dissard , l'un des gendres d'André Dévigne , dirige la société de secours de la ville (cent soixante-dix-sept), alors qu'à Charavines , c'est un Couturier, propriétaire du principal tissage de la commune, qui contrôle la société de secours mutuels (quatre-vingt-dix-neuf). Au nord du département, c'est un fabricant lyonnais, Joseph Cochaud , qui préside la société de Montalieu et ses cent cinq membres actifs.

première moitié du siècle ³⁵⁵⁹ . Or nombreux sont les façonniers à avoir débuté leur carrière professionnelle au contact de ces chefs d'atelier, à Lyon . En 1872, les façonniers sont alors peu présents dans les Sociétés de secours mutuels naissantes du Bas-Dauphiné ³⁵⁶⁰ . En quelques décennies, cela a changé.

Tissage et politique.

Devant la montée inexorable de l'exode rural dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les maires des communes rurales les plus touchées se lancent volontiers dans une surenchère pour attirer à eux des industriels bienveillants, acceptant d'investir plusieurs milliers de francs pour édifier un tissage de soieries. Mais ces élus n'agissent pas tous par philanthropie ou par idéal politique. Dans de nombreux cas, les édiles de ces communes, par jalousie ou par mesquinerie, sont prêts à mettre tout en œuvre pour éviter que les communes voisines ne raflent la mise. Encore une fois, les rivalités de clochers guident en partie les décisions.

Au début des années 1870, la famille Girodon décide la construction d'une nouvelle usine, moderne et aménagée de façon rationnelle, à l'écart des grandes concentrations ouvrières voironnaise et rivoise. Les dirigeants de la maison lyonnaise arrêtent leur choix tout d'abord sur la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs . Mais le curé et sa coterie font échouer le projet « *dans la crainte de favoriser une prétendue démoralisation, ou encore une prospérité émancipatrice de la population rurale* ». Finalement, les Girodon trouvent un meilleur accueil dans le village voisin, Saint-Siméon-de-Bressieux ³⁵⁶¹ .

En 1893, Octave Chenavaz, maire et conseiller général du canton de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs , fait part à qui veut l'entendre, de ses intentions d'installer un tissage mécanique dans sa commune. En vingt ans, celle-ci a perdu deux cents habitants au profit des centres industriels les plus proches comme Saint-Siméon-de-Bressieux , Renage et Voiron . Parmi les arguments avancés par cet élu pour séduire les investisseurs potentiels, on relève la présence d'une gare, d'une main d'œuvre abondante, d'une petite rivière. D'après lui, le bassin de recrutement de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs s'étend sur une dizaine de communes, dans un rayon de sept kilomètres environ, soit plus de sept mille habitants. Dans la brochure qu'il publie pour l'occasion, il estime le capital nécessaire à 230.000 francs environ. Il lance donc une souscription auprès de ses concitoyens, à laquelle il verse personnellement 20.000 francs ³⁵⁶² . Par cet appel, Chenavaz manifeste son engagement volontaire pour assurer le développement de son canton, mais derrière cette innocente générosité, se cache

³⁵⁵⁹ SHERIDAN (G. J.), 1988 et 1991.

³⁵⁶⁰ ADI, 44X13, Election des présidents de Sociétés de secours mutuels, liste rédigée par le Préfet de l'Isère le 27 avril 1872.

³⁵⁶¹ CHENAVAZ (O.), 1893, p.3.

³⁵⁶² Cette pratique n'a rien d'exceptionnel, puisqu'elle existe aussi en Pennsylvanie, pour attirer les tissages de soieries. Ainsi, les habitants d'Hazleton rassemblent 90.000 \$ dans les années 1880 et obtiennent en 1897 l'installation de la Duplan Silk Company (peut-être une émanation du fabricant lyonnais Léopold Duplan ?). Voir STEPENOFF (B.), 1992.

également une manœuvre démagogique qui vise à lui assurer les sympathies des électeurs. Si son projet aboutit, il promet un retour de la prospérité pour ses concitoyens grâce à de nouvelles sources de revenus et l'installation de l'électricité. En arrière-plan, il n'hésite pas à réactiver les anciennes rancunes et querelles de clochers entre le village de Mandrin et le bourg voisin, Saint-Siméon-de-Bressieux³⁵⁶³. Son appel n'est entendu que quatre ans plus tard par Romain Bonvallet, un ancien employé de commerce, originaire de Châbons, parti à Lyon tenter sa chance comme tant de ses compatriotes. L'initiative de Chenavaz reste un acte purement personnel, n'engageant que lui : il n'est nullement question ici de sociétés de développement rassemblant des millions, associées à une vaste campagne publicitaire dans la presse. Dès 1900, Bonvallet occupe déjà cent cinquante ouvriers dans ses ateliers³⁵⁶⁴.



Figure 47–Le tissage Bonvallet à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, vers 1900.

Source : coll. Privée.

Lorsqu'en 1897, Louis Diederichs, chassé de Jallieu, souhaite construire un nouveau tissage, il reçoit un accueil favorable de la part du maire de Panissage, le liquoriste Félix Bigallet³⁵⁶⁵. Pour Diederichs, le canton de Virieu présente l'avantage d'être resté à l'écart de la mécanisation du tissage de soieries et par conséquent les usines y sont encore rares, alors que la main d'œuvre abonde. Le maire de Panissage se propose de viabiliser le terrain pressenti, de fournir le gravier pour la construction des bâtiments, de faciliter l'achat du terrain. Ces faveurs consenties par le maire de Panissage

³⁵⁶³ CHENAVAZ (O.), 1893.

³⁵⁶⁴ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900. On est loin ici de la campagne de promotion lancée, par exemple en Alabama pour attirer les investisseurs. Voir WEIL (F.), 1990.

³⁵⁶⁵ Fabricant de liqueurs, Félix Bigallet fonde son entreprise en 1872 à Panissage. Républicain, il se fait d'abord élire maire de sa commune, puis conseiller général en 1898, en battant le conseiller sortant, Emile de Montgolfier.

n'ont pour d'autre but que de contrebalancer les propositions du maire de la commune voisine, Virieu, dirigée par son rival politique au niveau cantonal, le marquis de Virieu, qui souhaite lui aussi installer une usine sur sa commune. Soucieux d'assurer le développement de sa commune comme de se venger du républicain Bigallet, le très catholique conservateur marquis de Virieu se débrouille dans les mois qui suivent, pour convaincre un façonnier de s'installer chez lui. Charlin, originaire de Saint-André-le-Gaz, établit donc une usine à Virieu, sous les auspices du nobliau local, mais sans bénéficier de capitaux équivalents à ceux d'un Diederichs. L'équipement du nouveau tissage s'en ressent, puisque l'entrepreneur s'équipe en matériel d'occasion vétuste, mû par une vieille machine à vapeur, alors que Louis Diederichs utilise des métiers à tisser neufs, construits par les ateliers familiaux de Bourgoin. Le marquis de Virieu espère ainsi à la fois enrichir ses administrés pour conforter sa clientèle locale tout en favorisant le débauchage d'ouvrières dans l'usine voisine pour la désorganiser. C'est d'ailleurs ce qui se passe : les ouvrières comprennent vite qu'elles peuvent favoriser la surenchère entre les deux établissements pour leur recrutement. En quelques mois, Favot, l'associé de Diederichs, assiste rageur à la fuite de ses ouvrières mécontentes ou déçues, chez Charlin, à Virieu. Mais une fois encore, l'argent de Louis Diederichs fournit une parade aux problèmes des deux associés. Favot, jouissant de la confiance de Diederichs, décide d'acheter ce « foyer d'insurrection » que représente l'usine Charlin. Sans prévenir son associé, qui fournit pourtant les fonds nécessaires, il verse 180.000 francs à Charlin pour reprendre son tissage, soit une somme très nettement supérieure à sa valeur³⁵⁶⁶.

Les élus locaux ont vite compris qu'ils avaient tout intérêt à obtenir l'installation d'un tissage dans leur commune : un tel établissement freine l'exode rural, accroît les recettes communales, assure des revenus plus importants aux habitants et développe ainsi l'activité des petits commerçants. Ce cercle vertueux doit bien entendu favoriser leur clientèle politique et donc renforcer leur emprise sur la population. Enfin, comme nous l'avons vu pour Virieu et Panissage, la construction d'une usine perpétue les vieilles querelles de voisinages, pour le plus grand plaisir des villageois.

À Viriville, le maire, Brochier, prend l'initiative de lancer une souscription populaire au début du XX^e siècle pour construire un tissage. L'affaire est rapidement prise en main par un fabricant de soieries, Henri Brunet, puis par la prestigieuse maison Mouly, Roussel & Chatillon, de Lyon³⁵⁶⁷.

Les patrons du textile ne se contentent pas de mécaniser leur matériel pour obtenir des gains de productivité, ils engagent un vaste processus de réduction de leurs coûts salariaux pour affronter la concurrence et le développement des produits de demi-luxe. Pour mener à bien cette politique, ils ont plusieurs leviers à leur disposition : tout d'abord, ils recrutent davantage de femmes et d'enfants, moins rémunérés que les hommes. L'utilisation massive du métier mécanique rend cette substitution possible. Puis, profitant de la crise industrielle, les fabricants lyonnais compriment les tarifs, poussant les façonniers à réduire à leur tour leurs marges et les salaires. Le métier mécanique est

³⁵⁶⁶ APJD, Carnet ms « Notes sur la vie de Louis Diederichs », rédigé par Louis Diederichs en mars 1908.

³⁵⁶⁷ EYMOND-BROCHIER (M.-L.), 2000, pp. 208-209.

encore l'instrument central de cette politique salariale : il autorise une baisse du tarif, mais l'augmentation du métrage tissé par métier compense la perte quotidienne pour les ouvrières. Enfin, lorsque cela ne suffit plus, les patrons de tissages généralisent la surveillance de deux métiers par ouvrière au début du XX^e siècle. Le recours à une main d'œuvre italienne, moins payée, est également envisagé par certains, mais ce phénomène reste très localisé et finalement très limité.

Les villages du Bas-Dauphiné se transforment lentement avec l'industrialisation. La dégradation des conditions de travail dans les ateliers est compensée par l'amélioration matérielle des foyers isérois. En général, la population profite matériellement du travail en usine qui apporte des revenus supplémentaires au ménage. Des produits de consommation se diffusent plus largement, comme la viande. Quelques ouvrières parviennent à placer des économies sur un livret d'épargne et à se constituer ainsi une jolie dot. L'apparition de sociétés de consommation favorise aussi leurs conditions matérielles au quotidien. Ce tableau séduisant ne doit pas cacher la dureté du travail en atelier et la forte mortalité qui touche les ouvrières.

La discipline, l'augmentation des cadences et des risques avec les métiers mécaniques, et les pressions salariales contribuent à détériorer le climat social dans les usines. Dès les années 1880, les mouvements de contestations se multiplient, souvent sur la question des salaires. Ils culminent en 1906, lorsque les ouvrières voironnaises se mettent massivement en grève. Elles réussissent à s'organiser en syndicats structurés, alors qu'elles n'étaient jamais parvenues à pérenniser la moindre coalition ouvrière.

Chapitre 13-Les façonniers, sociologie d'un groupe.

Dans la seconde moitié du siècle, on assiste à la formation d'une bourgeoisie textile, c'est-à-dire « *une classe en cours d'ascension* », qui cherche à se définir par rapport au patriciat, les négociants en toiles à Voiron et surtout les fabricants de soieries à Lyon³⁵⁶⁸. Le groupe des tisseurs à façon apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il existe grâce à la volonté des fabricants de soieries d'avoir une armée de travailleurs zélés, prenant en charge les risques industriels. Les façonniers se construisent donc une identité en relation avec celle de leurs donneurs d'ordres, soit par mimétisme, soit par réaction.

Les façonniers ne forment pas un groupe social homogène. Ceux qui possèdent moins d'une cinquantaine de métiers à tisser appartiennent incontestablement à la petite bourgeoisie³⁵⁶⁹. Les principaux façonniers ressemblent davantage aux « *parvenus normands [qu'] au patriciat d'Alsace ou aux dynasties du Nord* »³⁵⁷⁰. Les contours de ce groupe s'avèrent particulièrement flous : certains (les moins importants et les fondateurs

³⁵⁶⁸ Sur la notion de bourgeoisie textile voir FOHLEN (C.), 1956, p. 75.

³⁵⁶⁹ Si l'on se réfère à la définition que donne HAUPT (H.-G.), 1996.

³⁵⁷⁰ CHALINE (J.-P.), 1985.

d'entreprises) travaillent souvent avec leurs ouvriers dans les ateliers, tandis que d'autres se contentent de diriger leurs affaires depuis leur bureau. Parfois, rien ne distingue matériellement et financièrement le façonnier d'un ouvrier, alors que d'autres affichent une éclatante prospérité. Les uns possèdent une mesure et quelques métiers à tisser vétustes, d'autres habitent un château et ont su organiser un tissage mécanique à grands frais³⁵⁷¹. Les plus importants peuvent facilement être reliés au patronat, mais pour les plus modestes, les frontières avec le monde ouvrier et l'artisanat sont perméables³⁵⁷². De même, pour quelques uns, les frontières avec l'univers des fabricants lyonnais sont assez perméables.

Quels sont les attributs des façonniers ? En quoi se démarquent-ils ou imitent-ils les fabricants de soieries ? Comment parviennent-ils à exercer une influence locale et régionale ?

Malgré leurs différences, les façonniers ont en commun la volonté d'afficher leur réussite aux yeux de leurs contemporains. Pourtant, ils éprouvent de grandes difficultés pour s'affirmer, notamment devant leurs donneurs d'ordres, les fabricants de soieries. Finalement, les façonniers forment un groupe assez fragile, qui se renouvelle régulièrement.

I-À la recherche de la réussite : argent, prestige et pouvoir.

Il est plus facile de mesurer la réussite des principaux façonniers, parce qu'elle est plus visible. Elle repose sur trois éléments. La fortune et le pouvoir économique, longtemps présentés comme les critères par excellence pour étudier les bourgeoisies³⁵⁷³, ne suffisent pas pour comprendre l'ambition qui anime et nourrit les hommes d'affaires. Certes, l'argent ouvre bien des portes et permet de tenir son rang dans la société de la Belle Epoque³⁵⁷⁴. Dans les campagnes, le prestige social et l'influence politique, hérités des pratiques aristocratiques de l'Ancien Régime et du début du XIX^e siècle, conservent toute leur importance³⁵⁷⁵. L'ascension sociale des façonniers, tout au moins pour les plus importants, ne repose pas uniquement sur la fortune. Elle intègre également d'autres éléments comme l'estime, le prestige ou encore le pouvoir³⁵⁷⁶ au sein de la communauté.

³⁵⁷¹ MOTTEZ (B.), 1966, pp. 28-29.

³⁵⁷² JUDET (P.), 2004, p. 187.

³⁵⁷³ DAUMARD (A.), 1973.

³⁵⁷⁴ DAUMARD (A.), 1983.

³⁵⁷⁵ Voir CASSIS (Y.), 1996. Pour étudier, les élites entrepreneuriales, Cassis suggère de s'appuyer aussi sur ces trois critères, mais à des échelles différentes.

³⁵⁷⁶ Sur ce sujet voir LEVI (G.), 1989a.

1-Le prestige économique.

À leur niveau, les façonniers font figure d'hommes nouveaux³⁵⁷⁷, partis de rien, mais ayant réussi grâce à leur volonté et à leur travail. À quelques exceptions près, ils n'accèdent jamais à des fonctions élevées. Antoine Giraud accède à la Chambre de Commerce de Grenoble à la fin du siècle, mais il a hérité de l'entreprise de son beau-père. Le constat est le même pour Théophile II Diederichs qui cumule le capital social et économique hérité de son père, Théophile I Diederichs, et de son beau-père, Louis-Emile Perrégaux. Théophile II Diederichs a durant sa vie une réputation d'avarice et de rapacité auprès de sa propre famille. Vivant tantôt à Lyon, tantôt à Bourgoin, menant de front la direction des entreprises familiales dans les deux cités, siégeant à la prestigieuse Chambre de Commerce de Lyon (1909-1919)³⁵⁷⁸, présidant les destinées des automobiles Pilain (1911-1918)³⁵⁷⁹, de l'Association de la Fabrique lyonnaise (1906-1908) et des Hospices Civils de Lyon (1914-1919), il passe pour être immensément riche aux yeux du commun et de sa famille. Pourtant, à sa mort, sa fortune dépasse péniblement les 160.000 francs (francs 1900)³⁵⁸⁰, alors que celle de son père, sous évaluée, dépassait les 800.000 francs. Cela ne l'empêche pas d'être à la fin de sa vie considéré comme un puissant et riche notable, ayant bien réussi.

L'accession d'un Louis-Emile Perrégaux ou d'un Brunet-Lecomte à la Chambre de Commerce de Vienne repose partiellement sur une logique générationnelle. La remarque est également valable pour André Michal-Ladichère. Grâce à l'importante carrière politique, locale et nationale, de son oncle Alexandre, avocat et sénateur, il parvient rapidement à cumuler des fonctions prestigieuses dans le département. Finalement, le seul façonnier à s'élever aussi à ce niveau par ses propres moyens est le Voironnais Philippe Blachot. Même un Théophile I Diederichs, pourtant présenté comme le *self made man* par excellence, doit se contenter de fonctions locales : il échoue à la députation et se contente de diriger la municipalité de Jallieu. Professionnellement, il préside le Syndicat des Propriétaires de machines à vapeur et occupe aussi des fonctions importantes dans le Syndicat du Tissage Mécanique, mais ces associations forment des groupes de pressions secondaires par rapport à ceux des fabricants de soieries. Pour un fondateur d'entreprise, la consécration sociale est tardive, car il doit d'abord bâtir son affaire et assurer son développement, avant de se lancer à la conquête de titres et de

³⁵⁷⁷ Voir CHARLE (C.), 2006, pp. 172-179.

³⁵⁷⁸ Il en devient le secrétaire (1911-1913) puis le trésorier (1914-1918) et de nouveau le secrétaire (1918-1919).

³⁵⁷⁹ Voir ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, p. 158, ROJON (J.), 1996a, pp. 88-89. Fondée en 1901, la société des Automobiles Pilain augmente son capital en 1903 : Théophile II Diederichs et son frère Frédéric souscrivent pour cent trente-sept actions sur les mille six cents proposées. En décembre 1907, Théophile II et quatre autres actionnaires prennent en main la société en difficulté. Une nouvelle augmentation de capital en 1911 lui permet d'accéder à la présidence de la société. En 1911-1912, elle réalise un chiffre d'affaires de 3.500.000 francs. En 1918, Théophile II organise la vente de l'actif de la société à Hotchkiss.

³⁵⁸⁰ Etude notariale Coste et Cornier (Bourgoin -Jallieu), Partage de succession du 17 septembre 1929 devant M^e Jacquemet (Bourgoin).

fonctions plus ou moins honorifiques. Autrement dit, partant d'un point de départ plus bas, ils doivent construire leur carrière en franchissant diverses étapes, parfois longues, alors que leurs héritiers bénéficient déjà d'un solide capital social qui leur permet d'accéder plus rapidement à d'autres fonctions. Le patronat voironnais n'a pas eu le temps de pérenniser ses affaires. Dès la génération des fondateurs (sauf pour Pochoy), les entreprises disparaissent. Les entrepreneurs voironnais se sont surtout consacrés, leur vie durant, à construire et à consolider leurs affaires, avant de pouvoir s'intéresser à d'autres activités, alors qu'ils ne disposent pas forcément d'un capital scolaire et social suffisant pour affronter les fabricants lyonnais.

La faiblesse des réseaux et de l'influence des façonniers prend peut-être sa source dans les difficultés qu'ils rencontrent pour pérenniser leurs entreprises et maintenir le statut social de leurs familles. Les héritiers sont rares pour reprendre à leur compte le capital social accumulé à la génération précédente.

La fortune.

Pour Max Weber, l'appât du gain sert de moteur à l'expansion du capitalisme³⁵⁸¹. La fortune est l'un des critères qui permet de fixer les hiérarchies sociales, avec la naissance, l'environnement social, les capacités³⁵⁸². Reste à savoir comment s'effectue le partage du gain de la production entre fabricants et façonniers. Pour être attractif, un tel partage doit être profitable à l'ensemble des parties en présence, sinon des risques de rupture sont possibles. Le meilleur indicateur, mais peut-être aussi le plus caricatural, demeure le niveau de fortune des fabricants et des façonniers.

D'emblée, il faut préciser que l'estimation de la fortune n'est qu'un indicateur imparfait de réussite sociale, à travers notamment les mutations par décès³⁵⁸³. Elle ne résume pas la carrière et la vie d'un individu, mais permet d'en dresser un bilan approximatif à un moment donné. Des éléments de comparaison existent pour le grand patronat, grâce par exemple à l'étude nationale des patrons du Second Empire, ou encore grâce à diverses monographies.

Les données sont rares pour les entrepreneurs de petites et moyennes entreprises. Des cas de fraude, de dissimulation d'actifs ou de sous-estimation, existent car la mutation par décès est une source fiscale³⁵⁸⁴. Ainsi, Théophile I Diederichs laisse en 1901, à sa mort, une fortune de 855.000 francs environ, ce qui n'est pas négligeable pour le groupe social étudié. Pourtant, le déclarant, son fils Frédéric, a estimé la valeur des actions de sa société à leur prix d'émission en 1882³⁵⁸⁵ ! Une valorisation plus juste

³⁵⁸¹ WEBER (M.), 1994, p. 11, cité par VAILLANT-GABET (S.), 2006, p. 7.

³⁵⁸² DAUMARD (A.), 1983.

³⁵⁸³ CATY (R.) et RICHARD (E.), 1980.

³⁵⁸⁴ DAUMARD (A.), 1957.

³⁵⁸⁵ ADI, 3Q4/772, Mutation par décès du 16 décembre 1901.

l'aurait sans doute fait entrer dans le cercle des millionnaires. De même, en ne retenant pas l'estimation de la communauté de biens des époux³⁵⁸⁶, mais plutôt la fortune individuelle, nous écartons des millionnaires potentiels comme Séraphin Martin ou Jean-Marie Brun, l'un ayant réussi par mariage, l'autre par son travail. Quant à Joseph I Guinet, la déclaration de succession faite par ses héritiers laisse songeur : il leur laisse moins de 1.000 francs sous la forme de divers objets mobiliers. Il n'est pas fait mention de sa participation dans la construction de l'usine d'Apprieu, ni de fonds déposés dans son entreprise !

En ce qui concerne l'estimation du mobilier garnissant leurs demeures, elle se réduit le plus souvent à quelques centaines de francs, avec certaines sous-évaluations probables comme chez les Pochoy, père et fils, ou chez Alphonse Couturier. L'absence généralisée d'inventaires après décès contribue à entretenir ce trouble, les héritiers se contentant de joindre à la déclaration de mutation un état du mobilier qui n'est pas conservé par le receveur.

Comme on pouvait s'y attendre, les grosses fortunes sont rares chez les façonniers, du fait même de la structure de leurs entreprises (effectifs souvent inférieurs à ceux des tissages de coton de l'Alsace ou de laine dans le Nord ; faiblesse du capital investi et des immobilisations). Les écarts sont importants entre une minorité, au sommet, qui exploite plusieurs centaines de métiers à tisser, et la masse des petits façonniers qui possèdent quelques milliers de francs. Les millionnaires habitent cours Morand, avenue de Noailles ou place Bellecour, à Lyon : la simple comparaison des fortunes des principaux fabricants lyonnais à celles de leurs façonniers l'atteste. Seulement trois d'entre eux sont millionnaires à leur décès, Michel Brunet-Lecomte (1.650.000 francs), Alphonse Couturier (1.550.000 francs) et surtout Alexandre Pollaud-Dulian, le plus lyonnais de nos façonniers. Même à ce niveau, les fortunes sont modestes si on se réfère au grand patronat nordiste³⁵⁸⁷. La fortune des fabricants lyonnais est supérieure à celle des façonniers, avec pas moins de vingt-neuf millionnaires pour les premiers. Les fabricants lyonnais se rapprochent du profil des hommes d'affaires parisiens. Plus de la moitié des fabricants lyonnais laisse une fortune supérieure à 500.000 francs, contre à peine 10% chez les façonniers. Chez ceux-ci, une moitié laisse moins de 100.000 francs³⁵⁸⁸. En 1911, la fortune moyenne des hommes d'affaires parisiens est d'environ 1.450.000 francs et plus de huit millions pour les administrateurs de sociétés³⁵⁸⁹. Mais près de la moitié (44%) de ces négociants parisiens laisse une fortune inférieure à 200.000 francs. Plus du quart (27,4%) des hommes d'affaires parisiens appartiennent au cercle restreint des millionnaires³⁵⁹⁰.

³⁵⁸⁶ SZRAMKIEWICZ (R.), 1974 : SZRAMKIEWICZ, pour son analyse, s'en tient à la fortune du couple.

³⁵⁸⁷ BARBIER (F.), 1989, repris dans WORONOFF (D.), 1994, p. 278. Un tiers du patronat nordiste du Second Empire laisse une fortune supérieure au million de francs.

³⁵⁸⁸ LEON (P.), 1974, pp. 97-98, 144. En 1911, 5,3% des négociants et des industriels lyonnais laissent une fortune supérieure à 500.000 francs. Leur fortune moyenne (sous le régime de la communauté) est de 313.028 francs.

³⁵⁸⁹ DAUMARD (A.), 1973, p. 148 et LEON (P.), 1974.

Les principaux façonniers laissent des fortunes nettement inférieures à celles des principaux fabricants de soieries : un seul façonnier du Second Empire laisse une fortune supérieure au million de francs, Alphonse Couturier . Louis-Emile Perrégaux s'en rapproche : si on intègre la fortune de son épouse, Victorine Morin, le couple Perrégaux rejoint le cercle étroit des millionnaires. Florentin Poncet , à son apogée, disposait d'un patrimoine d'environ deux millions de francs. Sa faillite engloutit tout. Sa veuve et ses petites-filles fournissent un certificat d'indigence à son décès, à la fin du siècle. Tivollier, Favier et Gonnet ont connu le même sort. Une évaluation des fortunes en 1880 les aurait sans doute placés au sommet de la hiérarchie, avec pour les deux premiers des fortunes supérieure au demi-million. Chez les fabricants de soieries du Second Empire, on relève dix-neuf millionnaires. Les principaux façonniers (ayant au moins une centaine de métiers) laissent généralement une fortune inférieure à 500.000 francs. De toute manière, les façonniers n'ont pas intérêt à afficher et à étaler ostensiblement leur fortune, car les fabricants de soieries en déduiraient que leurs tarifs sont trop élevés. Les écarts se réduisent peu pendant la Belle Epoque, les fabricants de soieries ayant toujours des fortunes nettement supérieures.

Tableau 75-Fortunes des principaux façonniers et fabricants de soieries du Second Empire³⁵⁹¹ .

³⁵⁹⁰ CHARLE (C.), 2006, pp. 67-68, 70. Il s'appuie notamment sur les travaux d'Adeline Daumard.

³⁵⁹¹ **Sources : mutations par décès.**

³⁵⁹² Son gendre et héritier à la tête de son importante maison de soieries se trouve être Ernest Pariset , l'un des historiens de la Fabrique Lyonnaise. Claude-Mathieu Teillard épouse en 1824 Elisabeth Jannéat, la fille d'un négociant qui apporte en dot plusieurs biens immobiliers. Connaissant un succès grandissant sous le Second Empire, il associe à ses affaires ses deux gendres, Pariset et Paul-Barthélémy Guitton. Teillard a installé une fabrique à Montréal, dans l'Ain, équipée de quarante métiers à tisser, avec un dortoir pour ses ouvrières. À sa mort le 26 janvier 1868, son actif industriel et commercial s'élève à 2.357.072 francs. Il laisse une succession supérieure à trois millions de francs. En 1868, sa veuve et ses gendres créent une nouvelle société dont le capital social est de 800.000 francs, auxquels il faut ajouter 700.000 francs en comptes courants.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Montant (en milliers de francs 1900)	Façonniers du Second Empire	Total	Fabricants du Second Empire	Total
Plus de 5.000			Bellon, Brosset, Durand	3
De 2.500 à 5.000			Bonnet, Chomer, Montessuy, Peillon, Savoye	5
De 1.000 à 2.500	Al. Couturier	1	A. Baboin, Dufêtre, L. R. Gindre, Giraud, Guinet, Heckel, L. Isaac, Sauzion, Schulz, Teillard ³⁵⁹² , Vulpilliat	11
De 500 à 1.000	T. I Diederichs, Rabatel, Martin, Perrégaux	4	Boissieu (de) ³⁵⁹³ , Brunet-Lecomte, Dupont, Girodon, Landru, C. Michel, Million, Ponson, Ritton, Ruby, Sevène, S. Vermorel, J. C. Vermorel	13
De 250 à 500	Auger, H. Brunet-Lecomte, C. V. Pochoy, C. Tournier, J. Tournier, A. Veyre,	6	Bouvard, A. Donat, Fortoul, Lamy	4
De 100 à 250	Bertet, Bouvard, A. de Chanay, Aug. Couturier, And. Dévigne, Genin, B. D. Guinet, Heppe, Landru, Vignal	10	Favrot, Marion, Mauvernay, F. Paulmier-Duval, Yéméniz	5
Moins de 100	L. Baratin, Chapuis, F.R. Couturier, J. Couturier, Cuchet, F.A. Faidides, Favier, Gonnet, J. I Guinet, Joly, Malescourt, F. Poncet, Tivollier,	13	Emery, Jandin	2

³⁵⁹³ Fabricant de soieries, Joseph-Damase-Henri de Boissieu, dont la famille est originaire de Valence et de Saint-Marcellin, est le fils d'un avoué et d'une parente de Brosset, le président de la Chambre de Commerce de Lyon. Jeune négociant, il épouse en 1850 Françoise-Rosalie Bouvard, la fille de Jean-Gabriel Bouvard, lui aussi fabricant de soieries, à la tête d'une des plus prestigieuses maisons de la place, Mathevon & Bouvard. À l'époque, ses biens se montent à 52.000 francs, alors que son épouse lui apporte 80.000 francs. Il décède à Lyon le 6 décembre 1871 en laissant à ses trois enfants une fortune s'élevant à 539.631 francs. À l'époque il était l'associé principal de la maison de Boissieu & Cochaud.

³⁵⁹² Son gendre et héritier à la tête de son importante maison de soieries se trouve être Ernest Pariset, l'un des historiens de la Fabrique lyonnaise. Claude-Mathieu Teillard épouse en 1824 Elisabeth Jannéat, la fille d'un négociant qui apporte en dot plusieurs biens immobiliers. Connaissant un succès grandissant sous le Second Empire, il associe à ses affaires ses deux gendres, Pariset et Paul-Barthélémy Guitton. Teillard a installé une fabrique à Montréal, dans l'Ain, équipée de quarante métiers à tisser, avec un dortoir pour ses ouvrières. À sa mort le 26 janvier 1868, son actif industriel et commercial s'élève à 2.357.072 francs. Il laisse une succession supérieure à trois millions de francs. En 1868, sa veuve et ses gendres créent une nouvelle société dont le capital social est de 800.000 francs, auxquels il faut ajouter 700.000 francs en comptes courants.

Inconnu et non communiqué	A. Jamet	1	Bardon	1
Total		35		44

Les fabricants de soieries font volontiers figure de parvenus du textile en comparaison des façonniers. Là où ces derniers mettent dix ou vingt ans pour bâtir une entreprise, les fabricants n'hésitent pas à se retirer des affaires sitôt fortune faite³⁵⁹⁴. Sur ce point, les façonniers du Bas-Dauphiné ressemblent aux patrons alsaciens. Joseph Douron, un façonnier voironnais se retire au profit de son fils et de son gendre, à la fin des années 1870. Mais les deux héritiers se séparent rapidement. Aimé-Joseph Douron reste seul et conduit le tissage familial à la faillite en 1885. Il décède quelques années plus tard. Sa veuve fournit un certificat d'indigence à l'administration fiscale. Quant à Joseph Douron, son père, qui pensait finir sa vie en rentier, il doit se contenter d'un maigre capital, son fils ayant tout englouti. La mutation de Joseph Douron, déposée en 1891, s'élève seulement à 9.777,50 francs³⁵⁹⁵.

On retrouve la même fragilité au début du XX^e siècle. Les fortunes laissées par certains grands façonniers sont assez médiocres, comme chez Aimé Baratin ou Pierre Mignot.

Tableau 76-Fortunes des principaux façonniers et fabricants de soieries de la Belle Epoque.

³⁵⁹⁴ FOHLEN (C.), 1956, p. 79, CHAUVEAU (S.), 1994.

³⁵⁹⁵ ADI, 3Q43/267, Mutation par décès de Joseph Douron du 20 octobre 1891.

³⁵⁹⁶ Fabricant de soieries, Charles Richarme naît en 1833 et décède le 23 mai 1881 à l'âge de quarante-huit ans. Il épouse au printemps 1865 Françoise Sicard, dont il a deux enfants, Edouard-Charles et Marthe-Camille. Lors de son mariage, sa fortune est évaluée à 136.736 francs. En 1864, alors employé de commerce, il devient l'associé de Bonnetain. À son décès, il laisse une succession de 213.091 francs (sa part dans son affaire s'élève à près de 230.000 francs).

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Montant (en milliers de francs 1900)	Façonniers de la Belle Epoque	Total	Fabricants de la Belle Epoque	Total
Plus de 5.000			Jaubert, Permezel	2
De 2.500 à 5.000			H. Baboin, C. Cottin, L. Giraud, Guéneau	4
De 1.000 à 2.500	M. Brunet-Lecomte	1	Atuyer, Bickert C. Gindre, Gourd	4
De 500 à 1.000	Bret, Brun, J. V. Pochoy	3	Chevillard, Dolbeau, Lafute, Paule, Poncet, Pravaz, A. Trapadoux	7
De 250 à 500	H. Michal-Ladichère, G. Veyre	2	Algoud, I. Paulmier-Duval	2
De 100 à 250	Belin, Crozel, Lalechère, Moyroud, M. Poncet	5	Cochaud, Crozier, Devaux, Gillet, Pellet, Richarme ³⁵⁹⁶ , L. Trapadoux,	7
Moins de 100	A. Baratin, L. Béridot, Berlioz, Bourgeat, Brochay, Bruny, Douron, J.M.J. Faidides, Gillet, J. J. Jamet, M. Jamet, F. Jourdan, J. Jourdan, Mignot, Monin, Nolly (de), Perriot, Tournachon	18	Bonnetain, P. Michel,	2
Inconnu et non communiqué	H. Anselme, V. Anselme, Bargillat, A. Béridot, Blachot, E. de Chanay, Cléménçon, Clément, Combe, Coulon, Ant. Dévigne, L. Diederichs, T. II Diederichs, Donat, Giraud, J. II Guinet, Langjahr, A. Michal-Ladichère, Ogier, Paillet, Pollaud-Dulian	21	Adam, Araud ³⁵⁹⁷ , Audibert, Henry, Aug. Isaac, Ogier, Pariset, Tresca	8

³⁵⁹⁶ Fabricant de soieries, Charles Richarme naît en 1833 et décède le 23 mai 1881 à l'âge de quarante-huit ans. Il épouse au printemps 1865 Françoise Sicard, dont il a deux enfants, Edouard-Charles et Marthe-Camille. Lors de son mariage, sa fortune est évaluée à 136.736 francs. En 1864, alors employé de commerce, il devient l'associé de Bonnetain. À son décès, il laisse une succession de 213.091 francs (sa part dans son affaire s'élève à près de 230.000 francs).

³⁵⁹⁷ Fabricant de soieries, Marie-Auguste Araud est, comme les Gindre, Bouffier ou Pravaz, originaire de Pont-de-Beauvoisin où il est né le 3 novembre 1851. En 1883, alors associé dans la maison de soieries Araud neveu, Eyraud & Cie, il épouse Blanche-Victorine Rodet, la fille d'un ancien chirurgien major de l'hospice de l'Antiquaille, qui apporte avec elle 110.000 francs, alors que ses propres biens sont estimés à 129.500 francs. Comme de nombreux confrères, il siège comme juge au Tribunal de Commerce de Lyon, puis devient vice-président du Conseil des Prud'hommes de la ville. Il participe en 1889 au Comité pour la défense du marché des soies. En 1890, il est élu trésorier de l'Association de la Fabrique Lyonnaise, puis vice-président l'année suivante et enfin président en 1892. Au début du XX^e siècle, il se retire des affaires. Il décède à Talloires le 10 septembre 1912 en laissant quatre enfants.

Total		50		36
-------	--	----	--	----

L'apparition des grandes banques de dépôt, comme le Crédit Lyonnais ou la Société Générale, favorise la diversification des fortunes, tant chez les fabricants que chez les façonniers, car ces institutions sont chargées de placer auprès de leurs clients des valeurs mobilières toujours plus nombreuses et leur succès ne se dément pas³⁵⁹⁸.

Grâce à la fortune accumulée, les façonniers pourraient être tentés d'investir dans la terre, valeur refuge par excellence lorsqu'on veut se retirer des affaires. La grande propriété foncière sert aussi à asseoir son autorité sur une communauté. Pourtant, une majorité de façonniers limite ses placements fonciers à la possession d'un domicile et de quelques hectares alentour, mais cela n'assure pas de revenus substantiels, ni un pouvoir incontestable au niveau local. Comme Chiesa, à Santena (Piémont), quelques siècles plus tôt³⁵⁹⁹, les façonniers du Bas-Dauphiné se hissent au sommet de la hiérarchie locale par d'autres voies, notamment par la constitution d'un capital social reposant tantôt sur le prestige, tantôt sur les élections, tantôt sur les liens qu'ils ont tissés avec la communauté, ou bien encore sur des services rendus.

En comparant la fortune des principaux façonniers du Second Empire et de la Belle Epoque à leur décès avec celle laissée par leur père, on compte quarante-quatre cas de réussite pour quinze échecs, et sept laissent des fortunes sensiblement équivalentes (avec une marge de plus ou moins 10%). Dans quinze cas, l'absence d'informations ne permet pas de conclure immédiatement. Il y a une dizaine de cas de réussite éclatante, de véritables *self-made-men* comme ils pourraient eux-mêmes se décrire. Pour ceux-ci, la comparaison intergénérationnelle des fortunes atteste de leurs parcours sociaux. Tel est le cas d'Alphonse Couturier dont le père ne laisse que quarante misérables francs (sans doute un peu plus). Bargillat, Bouvard, Brun, Genin, Théophile I Diederichs ou les frères Tournier sont dans la même situation, ayant su saisir les opportunités qui se présentaient pour créer leurs entreprises.

En juin 1882, la fortune du couple Diederichs est estimée à 1.400.000 francs environ (1.021.000 francs sans les dettes), dont 90% investis dans l'entreprise familiale, sous la forme d'actions. Sa résidence principale, la « Villa des Lilas » est évaluée à 44.000 francs, dont 36.000 francs pour les murs et le jardin, et 7.750 francs pour le mobilier³⁶⁰⁰. Une vingtaine d'années plus tard, à son décès, 93% de la fortune de Théophile I Diederichs sont investis dans son entreprise : sur les 860.000 francs de biens, 600.000 francs sont placés dans un compte courant et 205.000 francs dans un compte titre. Or en 1900, il a cédé une partie de ses actions à ses fils Théophile II et Charles. En 1911, l'activité commerciale représente entre 52 et 62% des successions des négociants et des industriels lyonnais³⁶⁰¹.

³⁵⁹⁸ BOUVIER (J.), 1961, vol. 1, pp. 174-177.

³⁵⁹⁹ REVEL (J.), 1989, p. XXIX.

³⁶⁰⁰ APJD, Estimation ms, sd [1882] et inventaire après décès du 24 janvier 1883 des biens de Salomé Ittis, épouse de Théophile Diederichs.

Comme l'on peut s'y attendre, l'avantage revient en la matière aux fabricants. L'écart entre les niveaux de fortune des fabricants de soieries et celles de leurs façonniers prouve, à première vue, que le partage des profits réalisés par la Fabrique lyonnaise n'est pas équitable. Toutefois, les mises de fonds des fabricants sont nettement supérieures à celles des façonniers³⁶⁰². Ayant peu de capitaux personnels, les façonniers ne peuvent pas alors investir régulièrement et massivement pour se moderniser. En suivant le seul critère de la fortune, on peut même conclure à un déclassement pour ne pas dire une déchéance.

L'influence limitée du capitalisme textile.

Certes, dans les années 1870 et au début des années 1880, le patriciat textile voironnais investit volontiers ses capitaux dans d'autres activités, et plus particulièrement dans l'autre grande industrie locale, la papeterie, mais la disparition de ces façonniers marque la fin de cette tentative.

En examinant l'Annuaire des valeurs régionales du Dauphiné et des Savoies, de 1919, ou son concurrent, l'Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque du Dauphiné, 1919-1920, quelle n'est pas notre surprise de n'y retrouver parmi les nombreux administrateurs des sociétés régionales aucun façonnier ; les banquiers, les industriels de la houille blanche et de la papeterie, et autres ingénieurs civils dominent les conseils d'administration, raflant la majorité des sièges. La plupart des hommes d'affaires sont des Grenoblois. Ainsi en 1919, aucun industriel voironnais ne siège au conseil d'administration de la Société d'énergie électrique de Grenoble et de Voiron, fondée en 1900, ni de la Compagnie pour l'éclairage au Gaz des villes de Voiron-Moirans, ni de la Société Hydro-électrique de Fure et Morge et de Vizille, fondée en 1899. Certes, Alexis II Vial, l'un des associés de la maison de toiles Villard, Castelbon & Vial a été administrateur de cette dernière affaire, mais à sa mort en 1910, il n'a pas été remplacé par un Voironnais. De même, la modeste Société rivoise d'éclairage électrique n'a pas su attirer en son sein des industriels du textile, pas plus que la S.A. des Papeteries de Voiron et des Gorges. Cependant, la famille Arnaud, principale actionnaire de cette dernière entreprise, est apparentée aux Allegret, fabricants de toiles à Voiron, qui, entre-temps, ont dirigé les Papeteries de Renage dont ils étaient actionnaires.

Mêmes les façonniers les plus importants, comme les Diederichs, les Michal-Ladichère ou encore les Couturier, demeurent à l'écart du grand bouleversement qui affecte le capitalisme dauphinois pendant les années 1900-1940 avec l'émergence de la houille blanche. Certes, Georges Donat, façonnier à Corbelin, et André Michal-Ladichère siègent au conseil d'administration des tissages Camille Brun & fils, une société anonyme stéphanoise au capital d'un million de francs, spécialisée dans la fabrication de rubans, au tournant du siècle³⁶⁰³. Seule exception, Philippe Blachot siège au conseil d'administration d'une modeste entreprise de ce secteur en forte croissance

³⁶⁰¹ LEON (P.), 1974, p. 285.

³⁶⁰² AOKI (M.), 1986 et 1989. Cet auteur démontre que la réussite de la sous-traitance japonaise repose sur un partage des profits mieux répartis entre les différents partenaires, ce qui pousse les sous-traitants à investir en permanence.

qu'est la houille blanche, la Société Hydro-électrique du Grand-Buech, constituée durant l'été 1918, avec un capital ne dépassant pas les 160.000 francs, et dont l'objet consiste en l'aménagement de chutes d'eau sur les torrents du Lunel, dans la Drôme, et du Grand-Buech dans les Hautes-Alpes. Aucune des grandes figures du monde des affaires grenoblois de l'époque ne figure dans ce conseil³⁶⁰⁴. Lors de la transformation de leur entreprise en société en commandite par actions, la famille Michal-Ladichère ne choisit pas les membres du conseil de surveillance parmi des confrères ou des fabricants lyonnais. En 1919, il se compose du banquier Georges Charpenay, promu président, de Paul Desarbres, apparenté à la famille Couturier et dirigeant des papeteries Montgolfier de Charavines, et de Victor Faure-Durif, domicilié à Marseille. Le même Charpenay préside également le conseil d'administration des Ets Ruby de Voiron.

Adeptes de l'énergie hydraulique, puis de la machine à vapeur, les façonniers se désintéressent du boom de l'industrie gazière. N'ayant plus de capitaux disponibles, les façonniers voironnais, couverts de dettes, ne participent pas à la transformation de la société de gaz locale en une société anonyme au printemps 1883. Rassemblant les usines à gaz de Voiron, construite en 1844, et de Moirans, née en 1880, la nouvelle société dispose d'un capital de 300.000 francs, divisé en six mille actions. L'ingénieur civil Rodolphe Genin, originaire de Jallieu, n'a pas réussi à convaincre le patronat local à le suivre³⁶⁰⁵. Pourtant, Lyon fait figure, à l'époque, de principal foyer de l'industrie gazière autour d'Emile Vautier³⁶⁰⁶ et de Rodolphe Genin³⁶⁰⁷. Ce dernier, il faut le souligner, est originaire de Jallieu, où sa famille possède un vaste château. Pour bâtir sa fortune, il ne s'est pas appuyé sur les industriels du Bas-Dauphiné. Lorsque Charles Morra, un ingénieur civil parisien, entreprend de constituer une société anonyme du Gaz de Tullins³⁶⁰⁸, il s'appuie sur des commanditaires lyonnais. Parmi les souscripteurs des 100.000 francs du capital, ne figure ni la famille Baratin qui exploite un tissage dans la ville, ni les façonniers voironnais.

Louis Couturier, l'un des fils d'Alphonse, est administrateur des Papeteries de Renage, dirigée par Henri Thouvard, tandis que l'un des gendres de Jean-Marie Brun, Constant Blachot, est administrateur délégué des Papeteries de Voiron et des Gorges, une société anonyme au capital de 1.500.000 francs (anciennement Guérimand). Louis

³⁶⁰³ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 1135, du 4 février 1899.

³⁶⁰⁴ *Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque du Dauphiné, 1919-1920*, Grenoble, Imprimerie Joseph Allier, 1920-1921, p. 49.

³⁶⁰⁵ ADI, 9U3153, Justice de paix de Voiron, Acte de société devant M^e Chardenet le 13 avril 1882. Parmi les principaux actionnaires, on retrouve des protestants, comme les drapiers Morin, de Dieulefit, ou Loeber, l'ancien gérant de la filature de coton de La Grive.

³⁶⁰⁶ Voir sa notice dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 279-282.

³⁶⁰⁷ CAYEZ (P.), 1980, pp. 258-260.

³⁶⁰⁸ ADR, 6UP, Acte de société et liste des souscripteurs devant M^e Renoux, à Lyon, les 24 et 28 mars 1877.

Vial (sans lien de parenté avec Alexis), le gendre de Philippe Blachot, siège, pour sa part, au conseil d'administration de la S.A. de Construction de Voiron (capital de 650.000 francs). Paradoxalement, il semble que les fabricants de toiles de Voiron ont mieux réussi à s'intégrer au grand capitalisme régional.

Un seul tissage est répertorié par la banque Charpenay dans son annuaire, les Ets Bonvallet, une modeste société anonyme dont le capital n'est que de 600.000 francs, fondée en 1898 par Romain Bonvallet, un ancien employé de soieries, et établie à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, avec un second tissage à Brezins. Trois des cinq administrateurs résident à Paris³⁶⁰⁹.

2-Le prestige social.

En termes de prestige social, l'opposition est particulièrement forte entre les fabricants de soieries installés à Lyon et les façonniers demeurant dans un petit village perdu de l'Isère³⁶¹⁰. De même, la vie sociale et mondiale n'a pas la même importance. Pourtant, quelques façonniers parviennent à s'extraire de cette médiocrité provinciale et rurale pour s'insérer dans la vie lyonnaise.

Demeures bourgeoises et châteaux.

Jadis dominées par le château seigneurial, les campagnes du Bas-Dauphiné se couvrent de châteaux d'entrepreneurs à la fin du siècle, mettant en valeur de nouveaux liens sociaux. Maints auteurs ont déjà souligné le succès du château jusqu'à la Grande Guerre³⁶¹¹.

Les fabricants de soieries de Lyon³⁶¹² et les façonniers du Bas-Dauphiné³⁶¹³ prennent l'habitude de se faire construire de belles demeures bourgeoises ou d'acquérir

³⁶⁰⁹ Banque G. Charpenay & Cie, *Annuaire des valeurs régionales du Dauphiné et des Savoies*, Grenoble, imprimerie Baratier, 1919, p. 362.

³⁶¹⁰ Voir les remarques sur l'opposition capitale/province dans CASSIS (Y.), 1996.

³⁶¹¹ BERCÉ (F.), 1998 et GRANDCOING (P.), 1999.

³⁶¹² Demeures de fabricants de soieries et marchands de soie : Lupin à Jallieu, Guérin à Saint-Quentin-Fallavier, Revol à Saint-Quentin-Fallavier, Boucharlat à Entre-deux-Guiers, Guéneau à Voiron, Cochaud à Montalieu-Vercieu.

³⁶¹³ Demeures de façonniers en soieries : Diederichs-Perrégaux à Jallieu (quatre maisons bourgeoises, dont une surnommée « le château » par les ouvriers) et à Ruy (deux), Brunet-Lecomte (une), Michal-Ladichère à Saint-Geoire (deux), Mignot à Saint-Bueil (une), Veyre à Saint-Bueil et Voissant (deux), Pochoy à Voiron (une), Tivollier à Voiron (une), Blachot à Voiron (une), Pollaud-Dulian aux Avenièrès (une), Bargillat à La Tour-du-Pin (une), Martin à Moirans et à La Tour-du-Pin (deux), Rabatel à Corbelin (une), Donat à Corbelin (une), Couturier à Bévenais (une) et à Charavines (une), Auger à Ruy et à Saint-Ondras (deux), Moyroud à Vinay (une), Gillet à Apprieu (une), Paillet (une), Bourgeat (une) et Faidides (une) à Nivolas, Bruny à Saint-Blaise (une), Joly à Saint-Geoirs (une), Constantin de Chanay à Saint-Nicolas-de-Macherin (une). Cette liste n'est pas exhaustive.

de vieilles bâtisses aristocratiques, soit comme résidence principale, soit comme maison de campagne, sans égaler toutefois le faste des Schneider³⁶¹⁴. Les petits façonniers n'ont pas les moyens financiers pour investir dans de tels signes extérieurs de richesse³⁶¹⁵. Leurs châteaux sont moins importants, les maisons bourgeoises plus nombreuses.

Si les fabricants lyonnais ont les moyens de mener un grand train de vie³⁶¹⁶, certains façonniers affichent ouvertement leur fortune et leur réussite, à l'instar des Diederichs ou des Michal-Ladichère dont la prodigalité est reconnue. La majorité des fabricants lyonnais recherche d'abord le confort, mais aussi la discrétion, voire l'austérité. Le gaspillage inutile ne fait pas partie de leur monde. On mène une vie bourgeoise avec ses codes et ses rituels, comme l'appartenance à un club ou à un cercle, la possession d'un domaine rural à l'écart des regards malsains de la populace³⁶¹⁷. Plus les patrons sont importants, plus ils en ont les moyens. Cependant, les façonniers n'ont pas forcément intérêt à étaler leur aisance aux yeux des fabricants qui pourraient y voir un signe d'enrichissement acquis sur « leur dos », motivant davantage encore leurs pressions à la baisse sur les façons.

Les milieux d'affaires de la Fabrique lyonnaise préfèrent résider dans un appartement plutôt que dans un hôtel particulier ostentatoire, mais tous possèdent ou presque une résidence campagnarde³⁶¹⁸. Cyrille Cottin, petit-fils de C.-J. Bonnet et multimillionnaire, n'est que locataire de l'appartement qu'il occupe place Bellecour, non loin de celui de Léon Permezol. Plus discret et moins ostentatoire qu'un hôtel, l'appartement n'en est pas moins luxueux et confortable³⁶¹⁹. Nombreux sont les fabricants lyonnais à posséder une seconde résidence, souvent dans la proche campagne lyonnaise³⁶²⁰. L'Ouest lyonnais est recherché par de nombreux fabricants : ainsi à Ecully, on retrouve les Atuyer, les Bickert, les Gindre, les Gourd, les Jaubert ou encore les Bellon. Les Brosset-Heckel et les Schulz ont choisi Caluire et les Girodon, Charbonnières. Jean Ritton, l'associé de Bardon, a investi à Dardilly. Les Bertrand, les Cochaud, les Paulmier-Duval et les Trapadoux préfèrent Saint-Cyr, dans les Monts d'Or. Isaac Paulmier-Duval³⁶²¹ a soigneusement préparé sa retraite des affaires à Saint-Cyr, en acquérant progressivement à partir du printemps 1881, différentes parcelles de terre ainsi qu'une maison, soit un peu plus de cinq hectares. Les différents bâtiments sont rasés pour laisser la place à « *une vaste maison de maître* », pour laquelle il a dépensé plus de 100.000

³⁶¹⁴ HEUDE (B.) et TOULIER (B.), 1995. Voir aussi l'analyse de CHALINE (J.-P.), 1982 sur les intérieurs des bourgeois de Rouen.

³⁶¹⁵ Le long de la Meuse, on dénombre pas moins de vingt-quatre châteaux patronaux, entre Givet et le Sedanais. Voir DOREL-FERRE (G.), 2005, pp. 156-

³⁶¹⁶ PANSU (H.), 1973, PELLISSIER (C.), 1996a et 1996b.

³⁶¹⁷ PELLISSIER (C.), 1996a, pp. 33-35.

³⁶¹⁸ Voir par exemple BOYER (M.), 2007, pp. 89-94.

³⁶¹⁹ PELLISSIER (C.), 1996a, pp. 26-32.

³⁶²⁰ LEON (P.), 1974, pp. 234-263.

francs, somme fournie grâce à un emprunt hypothécaire réalisé auprès du Crédit Foncier³⁶²². Plus rarement, quelques fabricants investissent dans de vastes propriétés plus éloignées de Lyon : Henri Baboin à Loyes (Ain) où il possède un château, Camille Chavant à Amphieu-les-Bains (Haute-Savoie), Pierre Atuyer à Annecy, Augustin Boucharlat à Entre-Deux-Guiers, près de la Savoie, Claude Gindre dans le Cher, Charles Guéneau³⁶²³ à Voiron dans l'ancien domaine rural de la famille Faige-Blanc³⁶²⁴, Emile Revol et Louis Guérin à Saint-Quentin-Fallavier, Louis Lupin dans son château de Jallieu³⁶²⁵, François Guinet à Primarette également en Isère, dans une propriété lui venant de son père³⁶²⁶, ou encore Antoine Bardou à Pérouges (Ain), commune dont il devient

³⁶²¹ Fabricant de soieries, né à Lyon le 30 mars 1823, Isaac Paulmier-Duval est le fils d'un « négociant » protestant et de Marie Jandin. Son père, François Paulmier-Duval s'est associé à Pierre Jandin, son beau-père, pour monter une entreprise réputée dans la fabrication de foulards. Isaac Paulmier-Duval épouse en 1853 Adèle-Eugénie Bonnefoy, la fille d'un banquier de Dieulefit, dans la Drôme. Chevalier de la Légion d'honneur à partir de 1878, il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1870 et 1872. Il a également été délégué par la Chambre de Commerce de Lyon pour le traité de commerce de 1860. Sa fille unique, Louise-Françoise, épouse en 1880 Gustave-Henri Noyer, un commissionnaire en soie, devenu quelques mois plus tôt, son associé. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1880, Paulmier-Duval se contente d'être commanditaire avec son parent, Francis Jandin, de Victor Ogier, l'un des principaux fabricants de la place, et de Paul Noyer, son futur gendre, à hauteur de 300.000 francs. Il laisse une fortune de 395.398 francs à son décès le 22 janvier 1887.

³⁶²² ADR, 3E26795, Inventaire après décès de Jean Isaac Paulmier-Duval, devant M^e Renoux (Lyon) le 11 juillet 1887.

³⁶²³ Fabricant de soieries, Jean-Marin-Charles Guéneau est né à Limoges le 9 septembre 1818, d'un père militaire de carrière. Ce dernier se retire en Isère et devient maire de la commune de Pariset où il décède en 1844. Charles Guéneau épouse en 1854 Amélie-Clotilde Morard, la fille d'un notaire de Rives dont les apports s'élèvent à plus de 85.000 francs. En 1884 et 1885, il siège à la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise. En avril 1889, il se retire des affaires et cède définitivement sa maison à son fils Paul (déjà associé depuis 1884), qui en profite pour la fusionner avec Viallar & Chartron (sa sœur est mariée à William-Marie-Félix Chartron) pour donner naissance à une société au capital de 900.000 francs. Charles Guéneau décède dans sa propriété de Voiron le 1^{er} octobre 1904 en laissant à ses deux enfants une fortune estimée dans son partage à 3.399.792 francs.

³⁶²⁴ ADI, 3E29310, Vente devant M^e Bally, à Voiron, le 12 février 1872 pour 80.000 francs.

³⁶²⁵ La famille Lupin est déjà signalée sous l'Empire et la Restauration comme fabricant de gazes à Paris puis à Lyon. Le père d'Henri Germain, fondateur du Crédit Lyonnais, épouse en secondes nocces, en 1814, Claudine-Aimée Lupin, dotée de 162.543 francs. Son frère, Charles Lupin, épouse en 1819, Julia Paturle (Jacques, son père a, lui, épousé en secondes nocces Sophie-Claudine Lupin, la sœur de Charles, dotée de 200.000 francs). En 1828, la succession de Mme Lupin, leur mère, est évaluée à 2.200.000 francs, et celle de leur père, Bernard Lupin, à 2.000.000 francs en 1840. Paturle et Lupin fondent ensemble la fabrique du Cateau (future fabrique Seydoux). Louis Lupin fonde une maison de soieries (sans doute la suite d'une maison plus ancienne), Lupin, Girard & Cie grâce à la commandite de Louis Seignoret (150.000 francs). Lupin et son associé, Louis Girard, n'apportent que 50.000 francs chacun. Son mariage avec Thérèse-Laure-Eugénie Devèze l'a laissé sans postérité. Il lègue ses maigres biens à un légiste de Bourgoin, Eugène Bouquin, où il s'est retiré. Il décède le 12 décembre 1904, à soixante-quatre ans, presque ruiné, avec un passif de 121.000 francs environ pour un actif de 98.000 francs. Il a dû vendre son château de Jallieu. Voir VAILLANT-GABET (S.), 2006, pp. 92 et sq. et CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, p. 151.

³⁶²⁶ ADI, 3Q2/323, Mutation par décès d'Antoine Guinet, du 5 mai 1856 : la propriété de Primarette comprend environ 73 hectares, pour une valeur d'environ 70.000 francs.

d'ailleurs maire, tandis que Antoine Montessuy possède, lui aussi, une propriété d'agrément de deux cent cinquante hectares³⁶²⁷. D'autres, comme Claude-Joseph à Bonnet à Jujurieux, François Dufêtre à La Sône ou Pierre-Eugène Durand³⁶²⁸ à Vizille, choisissent d'établir leur résidence secondaire à proximité de leurs usines.

Chez les façonniers, seuls les Diederichs et quelques autres adoptent un comportement proche de celui des fabricants. Ainsi, André Michal-Ladichère n'hésite pas à restaurer à grands frais l'ancienne tour de la famille de Clermont, surplombant la commune de Saint-Geoire, que lui a légué son oncle, le sénateur Alexandre Michal-Ladichère, confirmant ainsi sa position de châtelain local. D'un amas de ruines, il fait un imposant édifice, pompeusement reconstruit dans un style proche du romantisme allemand du XIX^e siècle. Cette construction lui coûte sans doute des centaines de milliers de francs, mais peu lui importe. Il possède également une résidence au Castelet, dans le Var. La famille de son frère, Henri, n'est pas en reste puisqu'elle se fait bâtir non loin des usines de Champet, une énorme villa, le Chalet, rappelant l'architecture helvétique à la mode dans les stations balnéaires³⁶²⁹.



³⁶²⁷ ADAin, Bureau de Meximieux, Mutation par décès du 12 novembre 1880.

³⁶²⁸ Fabricant de crêpes et de foulards, Pierre-Eugène Durand est né à Lyon le 27 septembre 1815, d'un père fabricant. Catholique, conseiller général monarchiste de l'Ardèche, il est fait chevalier de la Légion d'honneur. Il laisse une fortune de 12.882.684 francs. Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 124-128.

³⁶²⁹ ADI, 3E7714, Contrat de mariage d'André Michal-Ladichère, devant M^e Guignonnet (Grenoble) le 3 mai 1869 : son oncle Alexandre lui fait donation du château de Clermont qu'il a acquis en 1846. Cela explique la « modestie » de sa mutation par décès. CHAURAND (Baron), 1986, pp. 419-420. Voir aussi GUERRAND (R.-H.), 1999, pp. 299-381.

Figure 48-Le château de Clermont (Saint-Geoire).

Source : coll. Privée.



Figure 49-Le Chalet, à Champet (Saint-Geoire).

Source : coll. Privée.

Quelques années plus tard, la famille Brunet-Lecomte acquiert à son tour à Vaux-Milieu, à quelques kilomètres de Bourgoin une vaste bâtisse d'origine médiévale restaurée au XIX^e siècle. André Michal-Ladichère est le seul façonnier avec les Diederichs et Victor Auger, semble-t-il, à posséder une résidence secondaire. Cela ne signifie nullement que ses collègues ne partent pas en villégiature. Quant à son confrère Romain Bourgeat, il dispose d'une propriété d'agrément à Chaponost (Rhône)³⁶³⁰. Ainsi, les Diederichs et Perrégaux, par leurs attaches familiales avec les Morin³⁶³¹, font de longs et fréquents séjours à Dieulefit, dans la Drôme, où l'épouse de Louis-Emile Perrégaux, Victorine Morin, a hérité de son père, le banquier lyonnais Adrien Morin, une vaste propriété, « La Françoise ». De même, le clan Diederichs effectue volontiers de longs séjours en hiver à Nice (la grève de 1922-1923 les surprend pendant leur villégiature sur la Côte d'Azur).

À son tour, Jules Tivollier, à l'instar de ses plus illustres collègues, entreprend la construction d'une vaste demeure, à Voiron, à l'extrémité du cours Sénozan où se sont établis les principaux négociants de la place. Issu d'une vieille famille de notables voironnais, il souhaite montrer à ses concitoyens la poursuite de la réussite familiale. Au fait de son succès, les travaux débutent au milieu des années 1880. Cependant, Tivollier

³⁶³⁰ ADI, 3Q4/778, Mutation par décès d'Augustine Civet, épouse Bourgeat, le 27 janvier 1904.

³⁶³¹ BOUCHARDEAU (F. et P.), 1982.

n'en profite guère, puisqu'il est emporté par la crise en 1889-1890, et est contraint de se séparer de sa folie. Quelques années plus tard, la bâtisse est acquise à crédit par Léon Béridot , dont les ateliers de construction se situent à quelques pas seulement pour 70.000 francs³⁶³² .



Figure 50-Le château Dechandol, à Voiron .

Source : cliché de l'auteur (2007).

Quelques uns, sans doute pour mieux pénétrer le milieu des fabricants, s'établissent à Lyon . Ainsi, Théophile II Diederichs réside une partie de l'année à Lyon, dans son appartement du quai Jules-Courmont, tandis que son fils Adrien loue un château à l'île-Barbe. Alexandre Pollaud-Dulian , sans doute le plus lyonnais des façonniers avec Rabatel, ne reste que peu d'années aux Avenières , juste le temps de faire fructifier son pécule : rapidement, il s'établit à Lyon, rue de la Martinière, puis dans l'Ain, dans un château. La mort le surprend d'ailleurs à l'occasion d'un séjour sur la Côte d'Azur, à Nice , comme, jadis Aimé Baboin , Joseph Bellon ou Albert-André Bouffier qui s'est retiré de la politique et des affaires à Nice. Régis Couturier, fils du façonnier Alphonse Couturier , aime lui aussi séjourner à Nice où il finit d'ailleurs sa vie. Auguste Isaac préfère, quant à lui, prendre ses quartiers à Cannes au printemps 1909³⁶³³ . Constant Rabatel alterne entre Lyon et Corbelin , comme Alfred Constantin de Chanay qui réside tantôt dans son château de Saint-Nicolas-de-Macherin , tantôt dans l'appartement lyonnais de son épouse, ce qui lui permet de participer à la vie mondaine lyonnaise et grenobloise. Louis

³⁶³² ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1900.

Couturier, héritier d'une importante affaire à Bévenais , réside lui aussi une partie de l'année à Sainte-Foy-lès-Lyon, dans l'Ouest lyonnais, dans la première moitié du XX^e siècle. Louis-Eugène Combe s'installe à son tour à Lyon, au début du siècle, rue d'Oran près la place des Terreaux, avant de retourner à Rives . Ce déménagement à Lyon s'explique par la confiance que lui inspire son directeur et futur successeur, Edouard Genin . Mais ce ne sont que des cas isolés. L'épouse de Pierre Mignot , née Dominique Heppe, se rend volontiers à Cannes ou en cure thermale ³⁶³⁴ . Tous préfèrent rester à proximité de leurs usines dont ils assument bien souvent eux-mêmes la direction. Ils compensent l'éloignement lyonnais par la construction d'une maison bourgeoise, surnommée « le château » par les autochtones ³⁶³⁵ , dont certaines rappellent les hôtels particuliers du Boulevard des Belges à Lyon, à l'instar de la nouvelle demeure que la famille Veyre, à Saint-Bueil , se fait bâtir en 1898, ou celle de Gabriel Bargillat , à La Tour-du-Pin .



Figure 51-L'une des résidences de la famille Martin à Moirans .

³⁶³³ JOLLY (Jean), (sous la direction de), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris , Presses Universitaires de France, 1962, tome 2, p. 698, ISAAC (A.), 2002, pp. 108-109, BOYER (M.), 2002 et GAYRAUD (D.), 2005, pp. 34, 54, 156. Lucien Mangini, ingénieur, député puis sénateur du Rhône, et homme d'affaire, possède le château des Broussailles à Cannes , tandis que Camille Dognin, fabricant de tulle associé à la famille Isaac, a fait construire dans la même commune une vaste villa de trois étages, la Valetta. Henri Germain, fondateur du Crédit Lyonnais, a préféré faire l'acquisition de la villa Orangini à Nice . Quant aux frères Lumière, il dispose pas moins de trois villas au Cap d'Ail.

³⁶³⁴ Voir BOYER (M.), 2005.

³⁶³⁵ Appellation rencontrée aussi bien à Bourgoin pour la Villa des Lilas, de la famille Diederichs, que pour la résidence des Veyre à Saint-Bueil .



Figure 52—Le château de Vion (La Tour-du-Pin) .

Source : coll. Privée.

Comme jadis le château féodal, ces nouvelles bâtisses symbolisent à la fois le pouvoir et la réussite d'individus et de leur famille, au cœur des campagnes dauphinoises³⁶³⁶ . Seigneur des temps modernes, l'industriel éprouve le besoin de laisser son empreinte, de marquer ses contemporains et de pérenniser son succès. Il veut montrer à ses congénères sa réussite et son rang, tant dans l'espace social local que dans le paysage. Par l'imposante bâtisse, on découvre les nouveaux rapports qui s'établissent entre le propriétaire des lieux et les autochtones.

Pour leurs résidences campagnardes, les fabricants ont un faible pour les vieilles bâtisses et autres châteaux, alors que les façonniers préfèrent construire une nouvelle demeure plutôt que d'acquérir un des nombreux châteaux délaissés par la noblesse. En 1880-1882, Théophile I Diederichs dépense 128.000 francs pour construire son « château », la Villa des Lilas, à côté de son tissage, à Bourgoin , avec les commodités les plus modernes de l'époque (calorifères, baignoires...), une salle de billard³⁶³⁷ , une bibliothèque... Près de 10% de ce montant sert à régler la facture du tapissier, Badaracco³⁶³⁸ .

Détenteur d'un capital symbolique grâce à cette résidence, le façonnier domine son village. Par ses dimensions, sa hauteur, son architecture (marquise ou véranda, hautes

³⁶³⁶ Comme les maîtres de forges stéphanois. Voir VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 365-366.

³⁶³⁷ GUERRAND (R.-H.), 1999, pp. 299-381.

³⁶³⁸ APJD, Devis et factures [1880-1882], inventaire après décès de Salomé Illis, épouse Diederichs du 24 janvier 1883.

fenêtres, hautes toitures dauphinoises ou mansardées, en pierres plutôt qu'en pisé), le château du riche façonnier « *impressionne et intimide* »³⁶³⁹. Contrairement aux usines, les façades sont soignées, revêtues d'un enduit et comportent parfois des éléments de décor (bandes en saillie, linteaux, chaînes d'angles)³⁶⁴⁰. La maison bourgeoise des Mignot, à Saint-Bueil, comporte un toit en ardoises, alors que celui de l'usine est recouvert de tuiles. Plusieurs fenêtres de leur demeure comportent des vitraux³⁶⁴¹. Derrière les murs de sa demeure, le façonnier impose son autorité sur ses ouvriers et parvient à dissimuler grâce à ce paravent, qu'il est lui-même soumis à celle du fabricant lyonnais. Certes, après une vie d'efforts, il recherche aussi le confort.

Ces demeures bourgeoises possèdent quelques caractéristiques communes³⁶⁴² (sauf quelques cas exceptionnels), que l'on retrouve par ailleurs en Champagne-Ardenne : tout d'abord, on relève la présence d'une tour, ronde ou carrée, qui symbolise la puissance et rappelle incontestablement les châteaux. L'entrée principale est généralement imposante, par ses dimensions (dans le cas des anciennes bâtisses), surélevée par un escalier et/ou recouverte par une marquise. Ces derniers éléments ne sont sans doute pas de simples effets de mode, ils participent au contraire à l'affirmation de l'autorité du patron sur ses ouvriers : en effet, lorsque ceux-ci accèdent à la propriété patronale pour diverses raisons (notamment en cas de grèves, de problèmes techniques dans l'usine...), le maître des lieux les surplombe depuis son escalier lorsqu'il les accueille. Quand il pleut, le patron reste sous la marquise³⁶⁴³. Ensuite, les bâtisses patronales sont édifiées le plus souvent à proximité de l'usine³⁶⁴⁴.

³⁶³⁹ PINÇON (M.) et PINÇON-CHARLOT (M.), 2005, pp. 15, 21.

³⁶⁴⁰ DUPRAT (B.), 1982, p. 94.

³⁶⁴¹ APM, Contrat d'assurance du 14 janvier 1913.

³⁶⁴² Voir DOREL-FERRE (G.), 2005, pp. 156-161.

³⁶⁴³ LEITE LOPES (J. S.) et ALVIM (R.), 1993.

³⁶⁴⁴ MORSEL (H.) et PARENT (J.-F.), 1991, pp. 42-43.



Plan 7—Le parc de la propriété Veyre à Saint-Bueil et Voissant vers 1870-1890.

Source : APFB, Plan de la propriété Veyre.



Figure 53—La maison Faidides au Vernay (Nivolas).



Figure 54—La villa des Lilas, à Bourgoin .

Toute nouvelle construction est équipée des commodités les plus modernes (salle d'eau avec eau courante...). Quant aux plus anciennes, leurs propriétaires se lancent

en vertu de la loi du droit d'auteur.

parfois dans des dépenses somptuaires pour les restaurer. Au Vernay (Nivolas), les Faidides engagent, grâce à l'héritage laissé par la famille Garnier, de lourdes dépenses dans les années 1870 pour améliorer le confort de leur demeure. En 1872 et 1873, ils sollicitent tout d'abord Pugens, un peintre décorateur, chargé de refaire les plafonds en plâtre, de poser de nouveaux chambranles et des moulures, d'installer de nouvelles cheminées, de construire de nouvelles cloisons, de ravalier les façades...

C'est pour nous l'occasion de découvrir un intérieur bourgeois dans une maison déjà entièrement reconstruite au milieu des années 1850 après un terrible incendie. Ce quadrilatère en pierres de taille comporte deux étages, avec des jacobines dans les combles mansardés. Au total, la maison bourgeoise se compose de vingt et une pièces, dont quinze parquetées. À l'extérieur, la famille a aménagé une orangerie et une serre près de la chapelle. L'artisan engagé par les Faidides se charge également de renouveler les boiseries et les peintures. La maison s'organise autour d'un vaste escalier en pierre. Lorsqu'un invité pénètre dans la demeure familiale des Faidides, il entre par une porte surmontée du monogramme en fer forgé de l'ancien propriétaire, Jean-Antoine Garnier . Les Faidides n'ont pas osé enlever ce symbole rappelant leur bienfaiteur et l'origine de leur fortune. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur un vestibule et l'escalier. Il est peu probable que l'invité ait accès à la cuisine, en revanche, il peut admirer les décorations néo-grecques peintes sur les murs et les plafonds de la petite salle à manger. À l'étage, les Faidides ont installé leur bibliothèque, une petite pièce dont les murs sont couverts d'étagères, non loin des chambres de la famille. Mme Faidides a su convaincre son mari de décorer richement sa chambre et son alcôve, dont un plafond composé d'une « *baguette Rubens et fleurs* »³⁶⁴⁵ . Sous le toit mansardé, on loge la femme de chambre et la cuisinière, à côté de la lingerie. C'est également dans cette partie de la maison que Faidides a fait installer son billard et son cabinet. L'architecture de la cave voûtée laisse penser que les Garnier puis les Faidides ont pu éduquer des cocons ou faire sécher des produits agricoles. De la façade, ressortent quelques discrètes moulures en ciment. Au total, la facture de Pugens s'élève à 17.934 francs et celle des Couturier, chargés des boiseries et des travaux de menuiserie, à 9.972,84 francs, soit une dépense supérieure à 27.000 francs pour restaurer la demeure patronale³⁶⁴⁶ . Joseph Mignot , à Saint-Bueil , possède lui aussi un billard. Selon son contrat d'assurance, il possède aussi des « *objets d'art et d'antiquité* »³⁶⁴⁷ .

³⁶⁴⁵ Le coût de la seule décoration de ce plafond est estimé à 190 francs.

³⁶⁴⁶ APJM, Mémoire ms produit à M. Faidides par Pugens, peintre décorateur, sd [1873-1874] et Mémoire ms rédigé par Couturier frères, entrepreneurs à Bourgoin , en 1874, Brouillon ms de Lucien Jocteur-Monrozier le 30 septembre 1902.

³⁶⁴⁷ APM, Contrat d'assurance du 14 janvier 1913. Le mobilier de Joseph Mignot est assuré pour 50.000 francs.



Figure 55-La demeure de Gabriel Bargillat , à La Tour-du-Pin .



Figure 56–La maison bourgeoise de la famille Pochoy, à Voiron , près du Cour Sénozan.

Source : cliché de l'auteur (2007).

Mais toutes ces demeures ressemblent davantage à des hôtels particuliers qu'à de véritables châteaux, bien que la population locale leur accorde volontiers cette appellation, sans doute pour en accentuer le caractère exceptionnel, par opposition à la traditionnelle maison en pisé peu confortable. Les façonniers manifestent, dans la mesure de leurs moyens, une volonté de s'affirmer, voire d'imiter les fabricants lyonnais. Cependant, ils ne peuvent guère rivaliser avec ceux-ci qui ont largement les moyens de s'offrir de véritables châteaux, tels les Baboin à Loyes (Ain). Fraîchement élu député de l'Isère, Henri Baboin³⁶⁴⁸ s'empresse d'acquérir les deux châteaux de la famille Mortillet à Renage (dont le plus ancien sert de fabrique de soieries aux Girodon), à proximité des propriétés de sa belle-famille Blanchet, pour un quart de million de francs³⁶⁴⁹. Lorsque Jaubert se retire des affaires, il quitte également le centre-ville lyonnais pour la très bourgeoise petite ville voisine Ecully : il rachète une propriété que le banquier Edouard Aynard a reçue en héritage, pour 250.000 francs. Il a pour voisin Claude Gindre qui s'est fait construire une villa de style florentin, Joseph Bellon, Cyrille Cottin, Edouard Payen, et quelques autres soyeux comme Dufêtre et Duringe. Les Brosset-Heckel se réfugient dans leur château de Caluire³⁶⁵⁰. C'est à peine plus que la somme versée par Joseph Tresca, le frère de Pierre, lorsqu'il rachète la propriété de Camille Bellon (1846-1911), fils de Joseph Bellon, à Saint-Cyr en 1888, celui-ci ayant subi de lourdes pertes dans le krach de l'Union Générale quelques années auparavant³⁶⁵¹. Plus modestement, le plus riche soyeux lyonnais, Léon Permezel, ne dépense que 172.000 francs pour acquérir le château de la Roue, à Rillieux dans l'est lyonnais³⁶⁵². Avant 1870, les fabricants lyonnais semblent répugner à dépenser des sommes folles dans de telles bâtisses. Investissements superflus ? Probablement. Les façonniers les plus modestes habitent parfois dans leur fabrique. C'est particulièrement le cas des exploitants de filatures et de moulins. Joseph Jourdan, à Dolomieu, habite, lui aussi dans une maison de maître, alors qu'il n'exploite dans les années 1860 qu'une soixantaine de métiers à tisser. Autour de sa demeure, il possède une dizaine de parcelles de terre (quinze hectares environ)³⁶⁵³.

Plus rarement, les façonniers investissent dans l'agriculture : Casimir Martin, le fils de Séraphin et patron d'un important tissage à Moirans, possède une propriété de deux

³⁶⁴⁸ Fabricant de tulles associé commanditaire de ses frères Auguste et Hyacinthe, né à Lyon le 4 mars 1839, Henri Baboin est le fils aîné d'Aimé Baboin (1809-1870). Catholique, il est élu député de l'Isère en 1869, dans la circonscription où réside sa belle-famille, les papetiers Blanchet (mais il est battu après la chute du Second Empire), puis conseiller général de Rives en 1871, pour six ans. Il laisse une fortune de 4.113.385 francs.

³⁶⁴⁹ ADI, 3Q20/67, ACP, du 22 juin 1870 (vente devant M^e Répiton, Izeaux, le 16 juin 1870).

³⁶⁵⁰ ADR, 49Q248, ACP, du 22 juin 1888 (vente devant M^e Letord du 20 juin) et PELLISSIER (C.), 1996b, pp. 235-237.

³⁶⁵¹ ADR, 49Q248, ACP, du 4 août 1888 (vente devant M^e Louvier des 18 et 26 juillet 1888), pour 200.000 francs.

³⁶⁵² ADR, 49Q305, ACP, du 6 mai 1899 (vente devant M^e Chevalier, le 5 mai 1899).

³⁶⁵³ ADI, 3Q32/109, ACP du 9 octobre 1879 (partage devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 6 octobre).

cent cinquante hectares en Algérie, évaluée à un million de francs, mais l'ensemble est grevé d'une lourde hypothèque, à hauteur de 800.000 francs, tandis que la banque Thouvard, Martin & Cie, lui a consenti un découvert de 200.000 francs pour développer son domaine agricole ³⁶⁵⁴. Sa future épouse, Marie-Eugénie Jocteur-Monrozier, est apparentée d'ailleurs aux Emery, une famille de fabricants de soieries de Lyon, dont l'un des membres a, lui aussi, tenté sa chance en Tunisie ³⁶⁵⁵. Quelques héritiers de familles industrielles se laissent séduire par la colonisation algérienne, mais sans y constituer une fortune. Frédéric Diederichs, le plus jeune des quatre fils de Théophile I, en froid avec son frère aîné, Théophile II, s'exile quelques années en Afrique du Nord vers 1895, avant de revenir à Jallieu faire amende honorable après avoir essuyé quelques revers financiers. À son retour, Charles, son frère, lui confie la direction de la fonderie au sein des ateliers de construction, pour le mettre à l'abri de Théophile II, le patron de la branche tissage. Victor Auger, outre son imposante demeure de Ruy, contiguë à son ancienne fabrique, possède une vaste propriété rurale, le domaine de la Brocardière de soixante-treize hectares, sur les communes de Saint-Ondras, des Abrets et de Charancieu, en Isère ³⁶⁵⁶. Les Perrégaux et les Diederichs ont à leur disposition deux propriétés rurales à Ruy, près de Bourgoin. Leurs amis, André et Henri Michal-Ladichère, règnent aussi sur quelques dizaines d'hectares, autour de leurs demeures et de leurs usines, mais dans tous les cas de figure, les revenus que les façonniers tirent de leurs investissements fonciers, sont insignifiants en comparaison avec les bénéfices de leurs tissages. Majoritairement, ils possèdent quelques ares ou quelques hectares de terre, mais rien de très important. La plupart des façonniers n'ont pas les moyens d'investir dans des opérations de diversification, sous peine de mettre en péril leur propre affaire. Seuls les plus riches, comme les Michal-Ladichère ou les Diederichs, peuvent se le permettre. Un fabricant comme Claude Gindre élargit ses centres d'intérêt en investissant dans les colonies (Madagascar) ou dans un domaine agricole de mille hectares dans le Cher ³⁶⁵⁷.

³⁶⁵⁴ ABdF, Rapport d'inspection de la Banque de France à Grenoble, année 1909.

³⁶⁵⁵ ADI, 3Q43/101, ACP du 11 juin 1895 (contrat de mariage devant M^e Margot, à Voiron, le 6 juin).

³⁶⁵⁶ ADI, 3Q4/776, Mutation par décès du 6 avril 1903.

³⁶⁵⁷ *Bulletin des Soies et Soieries*, n°1032 du 13 février 1897 et n°1064 du 25 septembre 1897 : Claude Gindre a fondé une Société agricole et immobilière de Madagascar au capital d'un million de francs.



Figure 57—Le tissage Bourgeat au Curtet (Nivolas) et la maison patronale en arrière-plan, vers 1900.



Figure 58—Le « château » de la Romatière (Corbelin), vers 1900.

Source : coll. Privée.

De tels investissements immobiliers ne peuvent se comprendre qu'au regard des carrières de chacun de ces fabricants. Ils viennent couronner une carrière bien remplie

dans le monde des affaires et sont donc des lieux de retraite après une vie très active, à l'exception d'Henri Baboin pour des raisons politiques évidentes. Au contraire, chez les façonniers, la construction d'une belle demeure intervient de façon plus précoce dans leur carrière. Certes, pour les fondateurs d'entreprise, les premières années sont loin d'être fastueuses, mais rapidement, ils éprouvent le besoin de s'affirmer, d'être identifiés et de se démarquer de la population locale. La haute société lyonnaise organise des mondantés tout au long de l'année (salons, bals, dîners)³⁶⁵⁸. Il est probable que les réceptions tenues par les façonniers sont moins éclatantes et rassemblent des acteurs économiques nettement moins prestigieux et influents. Pourtant, ces réceptions permettent aux élites de se retrouver et d'y échanger des informations³⁶⁵⁹. À l'exception des familles les plus importantes, comme les Michal-Ladichère, les Diederichs ou les Brunet-Lecomte, la vie mondaine locale doit être très limitée : veillées avec des voisins, banquets familiaux, dîners avec le maire. L'annuaire du *Tout Lyon* indique ainsi les dates de réception hebdomadaires des épouses des hommes d'affaires lyonnais.

Vivre en bourgeois.

L'absence de sources, privées et publiques, rend toute conclusion extrêmement périlleuse. Outre l'absence d'archives privées, il faut noter la carence des archives notariales en la matière : peu d'héritiers de façonniers font procéder à des inventaires après décès. Si à leurs débuts, les façonniers accordent peu d'importance au confort familial, leur comportement change en revanche lorsque leur fortune s'affermi.

Contrairement aux fabricants lyonnais dont les héritiers font quasiment tous réaliser des inventaires après décès par un notaire, les héritiers des façonniers n'ont pas les mêmes pratiques ; ils se contentent de joindre à la déclaration de mutation par décès un état du mobilier qui n'est pas conservé par le receveur de l'enregistrement.

Tableau 77-Mobiliers des principaux façonniers et fabricants lyonnais, d'après les mutations par décès³⁶⁶⁰.

³⁶⁵⁸ PELLISSIER (C.), 2006b, pp. 132-158.

³⁶⁵⁹ TERRIER (D.), 2007.

³⁶⁶⁰ Nous avons retenu l'estimation du mobilier de la communauté de biens, car, souvent, au décès du premier mourant du couple, les meubles reviennent au survivant.

Montants (francs 1900)	façonniers		Fabricants lyonnais	
	Noms	Nombre	Noms	Nombre
Plus de 10.000 francs	Auger, Bargillat, L. Béri-dot, Lalechère, A. Michal-Ladichère, Moyroud, J. Tournier, G. Veyre	8	Algoud, Atuyer, H. Baboin, Bickert, Chevillard, Chomer, Dupont ³⁶⁶¹ , L. R. Gindre, Giraud, Guinet, Lafute, Montessuy, J. I. Paulmier-Duval, Permezel, Ruby, Savoye, Teillard, A. Trapadoux, Tresca,	19
De 5.000 à 10.000 francs	Belin, Bret, Cuchet, And. Dévigne, Donat, Gillet, J. J. Jamet, H. Michal-Ladichère, Ogier, M. Poncet, Rabatel	11	Brosset, Dufêtre, Favrot, Fortoul, Girodon, Gourd, Lamy ³⁶⁶² , Paule, Richarme, Schulz,	10
De 2.000 à 5.000 francs	A. Baratin, Blachot, Bouvard, Brun, Chapuis, F. R. Couturier, Crozel, Gonnet, Heppe, Joly, F. Jourdan, Martin, Paillet	13	Brunet-Lecomte, L. A. Donat, Dubois, Jandin, Jaubert, Maurel, Michel, Mietton	8
De 1.000 à 2.000 francs	V. Anselme, H. Brunet-Lecomte, A. de Chanay, J. Jourdan, Landru, Monin	6	Gillet, Million	2
De 500 francs à 1.000 francs	Coulon, J. Couturier, J. I Guinet, J. II Guinet, Mignot, J. V. Pochoy, C. V. Pochoy	7	Devaux, Dolbeau	2
Moins de 500 francs	A. Béri-dot, Bertet, Aug. Couturier, Al. Couturier,	9	Mauvernay (?)	1

³⁶⁶¹ Fabricant de soieries, Augustin Dupont est un de ces nombreux hommes d'affaires discrets, laissant peu de traces, malgré une fortune conséquente. Né à Lyon le 19 brumaire an XIV, il est le fils d'un « *fabricant d'étoffes* ». Il épouse en 1841 Elisabeth Chavanne, dotée par ses parents à hauteur de cinquante mille francs, alors que lui-même dispose déjà d'un capital de 95.000 francs. Il décède le 30 décembre 1879 en laissant à sa fille unique et à son gendre (et associé), Grégoire Blanc, une fortune d'au moins 942.716 francs (près du double si l'on prend la fortune de la communauté)

³⁶⁶² Fabricant de soieries, Jean-Antoine Lamy est né en 1819 à Saint-Germain-Lembron, dans le Puy-de-Dôme d'une famille de paysans. En 1844, il devient chef de service dans une maison lyonnaise, Roux & Desfontaines. Puis, Lamy s'associe à François Martin jusqu'en 1860. En 1866, il reprend le fonds de commerce d'une maison prestigieuse, Lemire. Lui aussi, il suit le cursus honorum lyonnais en occupant divers postes éminents : membre du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de commerce, président de la Caisse de secours des fabricants de soieries et des marchands de soie, et de l'Association de la Fabrique lyonnaise en 1881. Il décède en 1895.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

	Genin, B. D. Guinet, Perriot, C. Tournier, Vignal			
Total		54		42

On retrouve le clivage entre les façonniers et les fabricants déjà mentionné à propos de leurs fortunes. En général, le mobilier des fabricants de soieries est plus luxueux et plus important que celui des façonniers. Pourtant, l'écart semble plus faible. Il indique la recherche d'un certain confort chez les façonniers.

Chez François-Fleury Cuchet et son gendre Crozel, mouliniers à Chatte, on mène une vie de petits bourgeois de province, tout en conservant des goûts simples proches du milieu campagnard qui les entoure. Catholiques fervents, les différents membres de la famille se rendent à l'église pour suivre la messe confortablement assis sur les trois chaises louées à l'année. En bons catholiques, ils font dire des messes tout au long de l'année. En janvier, on aime se retrouver pour partager des oranges et des papillotes, avec les fameuses pognes des Rois. L'alimentation des Cuchet, très riche en calories, repose sur quelques aliments courants dans les campagnes, mais aussi sur des mets plus recherchés : signe de leur aisance matérielle, ils associent volontiers une grande variété d'aliments. Ils diversifient leurs repas notamment avec de la viande (dinde, gigot, poulet, cervelas, jambon, godiveaux, pâté, bécasse, saucisson, tête de veau, riz de veau, museau et oreille de cochon, boudin, lard, charcuterie, filet de boeuf), parfois préparée pour une recette à base de truffes noires. Les Cuchet-Crozel se nourrissent aussi avec du poisson (morue, brochet, thon, anguille, tonche, hareng), des féculents (pâtes, macaroni, vermicelle, riz), préparés à l'huile d'olive ou au beurre, des fruits (melon, figues, pêches, pomme, cerise), du fromage (tomme, fromage bleu). Quant aux légumes, la cuisinière s'en procure sans doute dans leur jardin. On apprécie énormément chez eux les douceurs telles que les meringues, les biscuits, le sucre, les pâtisseries, le chocolat. Pendant les mois d'hiver, on se délecte d'oranges, pourvoyeuses en vitamines, avec des achats répétés. Les repas sont arrosés pour les adultes par un petit vin de Saint-Hilaire, Condrieu, Mazade ou de Montélimar, voire un vin blanc mousseux probablement du pays. Les dames de la famille semblent en revanche boire plutôt de l'eau minérale venant de Saint-Galmier. Parfois, sans doute les après-midi, Cuchet, son gendre et ses petits-enfants se retrouvent pour boire un verre de sirop d'orgeat en hiver, de chicorée, ou de la bière et de la limonade en été. Plus occasionnellement, on boit du thé ou du cognac. Enfin, avant de se retirer, le soir, Cuchet aime fumer un cigare accompagné d'un verre d'eau-de-vie et surtout de Chartreuse, ses deux péchés mignons puisqu'il se fait livrer six fois par an de la célèbre liqueur des frères Chartreux, et quasiment chaque mois pour les cigares³⁶⁶³.

Même si leur entreprise accapare une grande partie de leur temps quotidien, les industriels s'accordent quelques instants de repos pour se livrer à leurs passions. Chez les Diederichs, ce sont les rallyes automobiles qui suscitent le plus leur intérêt au début du XX^e siècle, notamment chez Louis. Son frère Charles et son neveu Adrien préfèrent la musique. En 1906, Joseph Mignot fait l'acquisition, à crédit, d'une Peugeot. Michel

³⁶⁶³ APAG, Livre de compte "Ménage", 1861-1870, année 1861.

Brunet-Lecomte a consacré 4.000 francs pour assouvir sa passion pour la numismatique et les médailles, grâce à la lecture d'ouvrages spécialisés. Il n'a pas hésité à rassembler sa collection de pièces dans une vitrine³⁶⁶⁴.

La présence d'une domesticité dépend de la situation de fortune du façonnier. Les listes nominatives de recensement fournissent quelques indications à ce sujet, mais avec quelques imprécisions toutefois, puisque ne sont mentionnés dans le ménage que les serviteurs effectivement domiciliés avec leurs maîtres. Ainsi à Voiron, en 1891, les façonniers les moins importants ou désargentés, comme Jules Monin, Gustave Coulon ou Auguste Cuaz, ne logent aucun domestique chez eux, alors que les Pochoy ont chez eux une cuisinière et deux jeunes femmes de chambre pour servir les six membres de la famille, dans leur appartement de la rue des Fabriques. Claude Ogier a, pour sa part, à demeure, deux jeunes filles chargées de l'entretien de sa maison de la rue du Colombier et de servir sa femme et ses cinq filles. Même Florentin Poncet, dont l'empire industriel s'est brutalement effondré quelques années auparavant, continue à salarier une cuisinière pour lui, sa femme et ses trois petites-filles, dans son appartement de la place du Viaduc, le long de la voie ferrée. Conservant un mode de vie bourgeois, il ne se résout pas totalement à sa déchéance financière. Pourtant, l'immeuble dans lequel il vit, comporte quatre autres ménages. Paradoxalement, ce sont les négociants en toiles qui manifestent le plus grand train de vie, alors que leur activité décline depuis maintenant un demi-siècle, sans doute pour dissimuler leurs difficultés et pour continuer à faire bonne figure dans la bonne société voironnaise, alors que tant de nouveaux riches – les façonniers en soieries – mordent alors la poussière. Même ruiné, Frédéric Faige-Blanc conserve auprès de lui une cuisinière et une femme de chambre. Les deux négociants en toiles les plus riches de la ville, Victor Denantes et Aristide Castelbon, ont trois domestiques à leur service. Ce dernier réside d'ailleurs dans un splendide hôtel particulier qui trône à l'extrémité du Cours Sénozan, l'artère la plus huppée de la ville³⁶⁶⁵.

Joseph-Paulin Paillet aménage et agrandit sa maison de telle sorte de pouvoir y loger avec ses trois fils. Les deux aînés reçoivent le premier et le second étages. Pour que son plus jeune fils ne soit pas lésé, Paillet lui fait construire une aile annexe, plus basse, contre sa maison. Mais les situations de mésentente ou de rivalité fraternelle poussent souvent les fils à s'éloigner : les quatre frères Diederichs habitent dans des maisons bourgeoises différentes, tant ils se détestent. C'est la même situation chez les frères Couturier qui possèdent des maisons à Bévenais, Charavines et au Grand-Lemps.

³⁶⁶⁴ ADI, 3Q4/779, Mutation par décès du 16 juin 1904. En 1879, sa collection de médailles n'est assurée que pour 2.000 francs.

³⁶⁶⁵ ADI, 133M37, Liste nominative de recensement de la ville de Voiron en 1891.



Figure 59–La maison Paillet à Nivolas .

Source : cliché de l'auteur (2007).

Chez les Gonnet , installés dans une maison bourgeoise à proximité de leur fabrique à Saint-Blaise-du-Buis , règne une ambiance feutrée. Sans être trop vaste, la demeure accueille au rez-de-chaussée, un salon, une salle à manger et une cuisine, et quatre chambres à l'étage. Elevées bourgeoisement, les deux aînées jouent du piano (Pleyel) comme d'ailleurs la petite-fille de Pierre Mignot qui reçoit un piano en 1908, la plupart des meubles sont en noyer, et la vaisselle en porcelaine, mais point de meubles en acajou ou la moindre extravagance. L'inventaire ne mentionne pas d'argenterie, tant et si bien que son évaluation n'excède pas les 1.300 francs ³⁶⁶⁶ .

Benoît Clemençon, un façonnier installé à Veyrins, étale sa fortune rapide aux yeux de ses voisins et de ses ouvriers : chez lui, on trouve en 1883, un orgue, des chaises cannées, de la vaisselle en porcelaine, des flûtes à champagne, une grande glace à cadre doré... mais point d'argenterie. Avec ses premiers bénéfices, il a d'abord cherché à améliorer le confort de sa famille et à montrer sa réussite industrielle. L'intérieur de Jacques-Eugène Anselme, à La Tour-du-Pin révèle lui aussi l'ascension sociale d'un patron. Le mobilier n'est pas luxueux, mais il dénote la recherche d'un certain confort : chaque lit est associé à une table de nuit et à une descente de lit, il y a des rideaux aux fenêtres, quelques tableaux, trois glaces, une pendule, de la vaisselle en porcelaine et en faïence plutôt qu'en terre cuite, mais aussi des couverts en ruolz. Enfin, Anselme a investi

³⁶⁶⁶ ADI, 3E19197, Inventaire après décès devant M^e Daniel, à Rives , le 17 février 1885.

cent cinquante francs dans une montre en or³⁶⁶⁷ .

Mais que dire de ces petits façonniers qui ne possèdent qu'une vingtaine ou une quarantaine de métiers à tisser ? Leurs journées se déroulent inlassablement dans leurs ateliers, parfois sur les métiers. Joseph Héraud , un petit façonnier installé aux Avenièrès, vit dans une petite maison, aux Avenièrès : au rez-de-chaussée, il n'y a que trois pièces, la salle à manger, la cuisine et l'évier, tandis qu'à l'étage, deux chambres font face à un petit atelier. Avec quarante-six éléments inventoriés à son décès, on comprend que cet intérieur est modeste : des chaises recouvertes de paille, deux tables en noyer, un buffet en bois blanc, une horloge, deux lits par chambre. Les rares signes d'aisance sont la présence dans sa chambre d'une glace avec son cadre doré, d'un fauteuil en noyer recouvert de velours, d'une garde-robe en noyer et d'une montre en or. Cela ressemble plutôt à l'intérieur d'un petit paysan en cours d'enrichissement³⁶⁶⁸ .

Jean-Mathieu Boirivant , qui emploie une vingtaine d'ouvrières à La Bâtie-Montgascon , mène une vie de bourgeois à la campagne, avec un lit en acajou, une voiture bourgeoise, un bureau secrétaire, du mobilier de chambre recouvert de marbre, une pendule en bronze et des pièces de vaisselle en argenterie ou en porcelaine³⁶⁶⁹ . Loin de vivre dans l'aisance ou l'opulence des gros façonniers, Antoine Jourdan , qui exploite une quarantaine de métiers à bras à Saint-Victor-de-Morestel , conserve un cadre de vie proche du monde paysan, avec ses trois poules, sa chèvre, ses outils agricoles, un saloir, un lit en bois et un modeste mobilier, dont le seul élément de richesse semble être une pendule³⁶⁷⁰ .

En 1890, Joseph-Ferdinand Crescent , marchand de vins en gros de son état, établi au Grand-Lemps , exploite également une activité de tissage. Dans la maison qu'il loue, dans ce petit bourg, il mélange espace privé et espace professionnel. Ainsi, au rez-de-chaussée, dans la pièce voisine de sa cuisine, il a installé le matériel servant à la visite des pièces tissées par des ouvriers en chambre, soit une large banque pour l'inspection des pièces, des balances, un bureau avec des étagères et du petit matériel confié par ses donneurs d'ordres lyonnais (peignes..) ainsi que la matière première. En effet, Crescent possède une cinquantaine de métiers à tisser en bois installés chez l'habitant, tant au Grand-Lemps, que dans les villages voisins de Colombe, Bévenais et La Frette . À l'étage, à côté de sa chambre à coucher, il a installé dans une seconde pièce, trois métiers à tisser, dont deux démontés, ainsi qu'une mécanique à dévider, des remises et des rouleaux. Enfin, au second niveau de la bâtisse, à côté de la chambre de

³⁶⁶⁷ ADI, 3E21361, Inventaire ms devant M^e Arnoux, à La Tour-du-Pin , le 5 avril 1875.

³⁶⁶⁸ ADI, 3E25773, Inventaire après décès de Joseph Héraud , devant M^e Commandeur, aux Avenièrès , le 10 octobre 1864.

³⁶⁶⁹ ADI, 3E28135, Liquidation de la communauté Boirivant devant M^e Reynaud, à Corbelin , le 1^{er} juillet 1868 et 3Q18/343, Mutation par décès du 27 janvier 1868, ADR, 46Q138, ACP du 1^{er} février 1868 (vente devant M^e Lombard, à Lyon , du 30 janvier 1868).

³⁶⁷⁰ ADI, 3E28062, Partage devant M^e Descotes, à Corbelin , le 15 septembre 1889, 5U1117, Tribunal de Commerce de Bourgoin , Acte de société sous seing privé du 9 janvier 1860.

son domestique, on trouve un atelier de réparation, avec un établi, un pliage et une meule. Lorsqu'il a décidé de devenir façonnier, il investi douze mille francs dans l'achat de matériel de tissage et de préparation³⁶⁷¹.

L'intérieur de Jean-Baptiste Vallin, un façonnier de La Tour-du-Pin ayant une vingtaine de métiers à bras, ressemble à s'y méprendre à celui d'un petit artisan ou d'un petit paysan : l'inventaire de ses biens privés comporte seulement quinze éléments. Quelques meubles pour la chambre (lit, table de nuit, commode et armoire), un buffet en sapin, des chaises en bois et en paille, deux tables, quelques linges de maison et divers ustensiles de cuisine, mais rien d'extravagant ou de luxueux. Chez lui, Vallin a disposé aussi une partie des instruments professionnels : trois mécaniques à dévider, deux machines à doublage, une à pliage, trois cannetières, des caisses et des corbeilles pour la matière première, l'incontournable balance pour peser la soie et l'étoffe tissée, un bureau et deux banques pour le métrage des soieries. Il a placé dix-neuf métiers à tisser chez des ouvriers en chambre, ainsi que deux autres mécaniques à dévider. Son appartement ne lui suffisant pas pour entreposer tout son matériel (dont six métiers démontés), il doit louer une remise en ville³⁶⁷².

Ce qui compte, finalement, c'est peut-être l'apparence. Un petit façonnier comme André Mugnier, qui possède au mieux quelques dizaines de métiers à bras en 1860 à Chimilin, soigne sa tenue : sa garde-robe compte trois chapeaux, cinq gilets, quatre pantalons de draps, deux cravates, deux paires de bottes... autant de vêtements qui le distinguent du paysan ou de l'ouvrier³⁶⁷³.

Cependant, ces quelques exemples d'affirmation sociale ne peuvent résumer l'existence de tout un groupe. Seuls les plus riches ont les moyens de mener un train de vie somptueux. Cette bourgeoisie textile « *est née de peu, elle a continué à voir petit, sans doute parce qu'elle n'avait pas les moyens de faire autrement* »³⁶⁷⁴. Les origines modestes de certains patrons, les poussent à conserver des goûts simples leur vie durant. D'autres adoptent volontiers l'aisance matérielle nécessaire à leur nouveau statut social.

Participer à des cercles.

Parmi tous les lieux de sociabilité patronaux, le plus important est peut-être le cercle : il permet aux entrepreneurs de se retrouver, de se réunir et de confronter leurs opinions sur le contexte des affaires, mais aussi de « *fréquenter agréablement [leurs] semblables* »³⁶⁷⁵. Mais seuls les gros industriels en sont membres : aucun façonnier ayant moins de cent

³⁶⁷¹ ADI, 5U1197, Tribunal civil de Bourgoin, Dossier de faillite de Crescent, Bilan ms du 25 novembre et inventaire ms du 29 novembre 1890. L'actif de Crescent s'élève alors à 8.400 francs contre un passif de 9.500 francs.

³⁶⁷² ADI, 5U1195, Tribunal civil de Bourgoin, Inventaire ms de la faillite Vallin, du 24 au 27 février 1871.

³⁶⁷³ ADI, 5U1176, Tribunal civil de Bourgoin, Inventaire ms de la faillite Mugnier les 12 et 13 novembre 1860.

³⁶⁷⁴ FOHLEN (C.), 1956, p. 78.

³⁶⁷⁵ AGULHON (M.), 1977, p. 8.

métiers à tisser n'en est membre. Les conditions d'entrée sont-elles trop sélectives ou élitistes ? Quels sont les lieux de sociabilité des petits façonniers ? Ces cercles sont autant de lieux de rencontre où s'élaborent des décisions collectives, des actions concertées, envers les fabricants lyonnais, les concurrents étrangers et les ouvriers³⁶⁷⁶.

Comme les hommes d'affaires lyonnais³⁶⁷⁷ et stéphanois³⁶⁷⁸, les façonniers bas-dauphinois aiment se retrouver dans des cercles locaux. Mais aucun d'eux ne parvient à intégrer de prestigieux cercles lyonnais, comme le cercle du Divan, celui du Commerce ou de l'Union³⁶⁷⁹. En 1907, seuls Théophile II Diederichs, parmi tous les façonniers étudiés, figure dans l'annuaire du *Tout Lyon* : depuis une dizaine d'années déjà, il a intégré le monde des fabricants, occupant notamment la présidence de l'Association de la Fabrique Lyonnaise. En outre, il réside une partie de l'année à Lyon, quai de l'Hôpital. Quelques années plus tard, le nom de son confrère Alexandre Pollaud-Dulian est porté dans cet annuaire (il a définitivement quitté le Bas-Dauphiné et réside tantôt à Lyon, rue de la Martinière, tantôt dans l'Ain dans un château). Mais aucun d'eux n'a intégré l'un des grands cercles ou clubs lyonnais (Divan, Commerce, Automobile-club et Jockey-club). En d'autres termes, si on se fréquente un peu, on ne se mélange pas pour autant³⁶⁸⁰. Après la Grande Guerre, la situation n'a pas changé.

La concentration d'entrepreneurs autour de la Morge et de la Fure³⁶⁸¹ favorise l'émergence de cercles patronaux fondés par les industriels des deux vallées. De même, la vieille tradition négociante de ville de Voiron explique sans doute le succès de son cercle. Comme l'affirme Maurice Agulhon,

« Dans une ville de province de médiocre importance, où normalement le café n'est qu'une auberge sordide et bruyante et où les rares hôtels particuliers ne reçoivent en leurs salons que des amis d'un royalisme immaculé, les bourgeois ont deux raisons convergentes de chercher à s'associer entre pour avoir un local intime, confortable et, si cela leur agrée, libéral ».

En outre, l'éloignement géographique de Lyon, et dans une moindre mesure de Grenoble, explique le besoin de se retrouver régulièrement sans avoir à parcourir de longues distances. C'est également un moyen de se tenir au courant sur l'activité d'une vallée industrielle : le cercle permet l'échange d'informations, une meilleure connaissance du milieu économique et culturel local, dans un lieu convivial, feutré, discret, en d'autres termes, un endroit propice à toutes sortes de combinaisons informelles, d'alliances, d'échanges de points de vue, bref un artisan de la « *collectivisation* » de la vie³⁶⁸².

³⁶⁷⁶ FRIDENSON (P.), 1990, p. 426.

³⁶⁷⁷ PINOL (J.-L.), 1991 et PELLISSIER (C.), 1996b.

³⁶⁷⁸ VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 392-397.

³⁶⁷⁹ *Le Tout Lyon annuaire*, 1907 et 1923.

³⁶⁸⁰ PELLISSIER (C.), 1996b, pp. 158 et sq.

³⁶⁸¹ BARTHELEMY (N.) et LAZIER (I.), 1986.

Evidemment, on y parle affaires entre semblables : « *Remarquez, dans ce coin, les gens de finance, le Crédit Lyonnais et la Banque de France, et le Comptoir d'Escompte et la banque Martin, oubliant tous les soirs la cote du matin* ». Certains s'y assoupissent entre deux lectures, tandis que d'autres peuvent tranquillement faire leur correspondance comme le liquoriste Labbé ou le notaire Bally qui y ont leurs habitudes. On se donne volontiers en spectacle, par des manières, des mimiques, ses cris, sa toilette, son éloquence, son élégance, tel « *Adrien Béridot, Cupidon ou l'Amour, les mollets ficelés à la mode du jour* » ou son fils, « *Léon Béridot qui figure sans cesse Faust ayant retrouvé l'éternelle jeunesse* » ou « *le Docteur Roget prodiguant son esprit* ». Il faut se montrer régulièrement au cercle pour rassurer et éviter toutes sortes de commérages. Dans l'enceinte du cénacle, tout n'est que mise en scène où chacun doit composer son personnage, par quelques petites touches distinctives :

« Regarder sans trembler la superbe stature de celui qu'in croirait – si l'on croyait aux dieux – être ce Jupiter qui fait tonner les cieux, ou bien un Othello jaloux de Desdémone ! un Ivan le Terrible ! un masque de Gorgone ! Eh ! bien, non... C'est Coulon, qui descend, nous dit-on, des Maures d'autrefois, et doux comme un mouton... »³⁶⁸³ .

Le cercle est un agent de proximité dans l'organisation des affaires des vallées industrielles. Certes, sa vocation semble être le délassément, la lecture et surtout le jeu, bien que les règlements tentent d'en limiter l'usage. Un tel lieu favorise la vie sociale des entrepreneurs de province, éloignés des centres urbains animés : on assiste à l'émergence d'une microsociété patronale, dont sont écartés les plus petits entrepreneurs. Pour se rencontrer et discuter entre petits façonniers, le plus simple reste encore, sans doute, l'auberge, le domicile, voire l'usine. Il est difficile de distinguer les appartenances confessionnelles ou politique des cercles locaux, à l'instar du très catholique Divan à Lyon . Bien qu'on y parle politique, rien ne prouve que ces cercles aient un rôle en Bas-Dauphiné. Certes, leurs membres appartiennent aux milieux conservateurs ou républicains modérés³⁶⁸⁴ .

Cependant, cette pratique du cercle semble tardive, puisqu'elle ne se développe que dans la seconde moitié, voire à l'extrême fin, du siècle. Quant à l'activité réelle de ces sociétés d'hommes, nous l'ignorons. Celui de Voiron a incontestablement joué un rôle important, disposant de ses propres locaux sur la principale artère de la ville, le cours Sénozan. Ce n'est pas la première expérience voironnaise : déjà sous la Monarchie de Juillet, entre 1836 et 1839, une cinquantaine de négociants avait constitué un éphémère Cercle du Cours « *pour la lecture des journaux et des brochures* », qui se réunissait chez Jacquemet, un cafetier du Cours Sénozan³⁶⁸⁵ . Une nouvelle tentative est faite en 1858 à l'instigation toujours d'un groupe de négociants³⁶⁸⁶ .

³⁶⁸² AGULHON (M.), 1977, p. 32-33, 51.

³⁶⁸³ I.P.K. [auteur inconnu], *De cinq à sept au Cercle du Commerce de Voiron (monologue), s.l., s.d. [1911-1912], p. 8, 10-11.*

³⁶⁸⁴ ACCAMPO (E.), 1989, p. 181. À Saint-Chamond, cent quarante-huit patrons, en majorité républicains conservateurs fondent en 1872 un Cercle du Commerce et de l'Industrie pour défendre l'Ordre.

Finalement, en 1863, le Cercle du Commerce Voironnais est créé par les élites économiques de la ville, sous la forme d'une société anonyme. Etabli sur la principale artère de la cité, il comprend un salon de lecture avec un bibliothécaire où l'on peut y lire *Le Temps*, *Le Matin*, *La Nature*, *Le Petit Dauphinois* ou *le Froufrou*, un salon de jeu pour le baccara, une salle de consommation (avec un limonadier gérant), une salle de billard, un restaurant et un jardin, pour une cotisation annuelle fixée à l'origine à cinquante francs par an. Par ses attributs, il se rapproche de ses prestigieux confrères de Lyon ou Paris . Il est administré par une commission de cinq membres élus pour un an, qui est, notamment, chargée de veiller au choix des abonnements aux journaux, livres... Pour être admis, il faut avoir au moins dix-sept ans et faire une demande écrite à transmettre au gérant qui, lui-même, la remet au Président qui « *en opérera la transmission au Comité occulte* » qui doit statuer sous huitaine. « *Le simple renvoi de la lettre de demande équivaudra à la non-admission, qui devra rester secrète et dont aucun procès-verbal ne sera dressé* ». Les étrangers aux communes de Voiron et Coublevie bénéficient d'une admission particulière. Le principe du parrainage, souvent en vigueur pour pénétrer dans les cercles, existe de façon indirecte, avec l'existence d'un comité de sélection. Contrairement à la grande ville, l'élitisme n'est guère facile à appliquer, tout au plus doit-on donner quelques gages de notabilité, de bonne morale. Tout « *le dessus du gratin* » de Voiron rejoint le Cercle en fin de journée ³⁶⁸⁷ .

Rapidement, la société anonyme du Cercle se dote de locaux spacieux et luxueux pour abriter ses actionnaires-adhérents. Il se compose d'un vaste salon, dont les murs sont recouverts de boiseries en chêne, doté d'une toute aussi imposante cheminée de marbre surplombée d'un bronze et d'une glace. Afin de composer une ambiance à la fois feutrée et discrète, « *deux stores bien baissés empêchent, des voisins, les regards déplacés* ». Quelques fauteuils et canapés parsèment la pièce principale où sont également disposées plusieurs tables servant à la lecture ou au jeu. Celui-ci a ses acharnés, comme Claude Ogier qui aime volontiers échanger quelques cartes au bridge avec les négociants Fièrè ou Denantes ou le docteur Rouvier. Rapidement, l'espace est noyé par la fumée des cigares ³⁶⁸⁸ . Comme la plupart des associations, à l'instar des sociétés de secours mutuels, « *les discussions politiques et religieuses [y] sont interdites* » ³⁶⁸⁹ . Toutefois, à la fin du XIX^e siècle, le Cercle du Commerce Voironnais

³⁶⁸⁵ BECCHIA (A.), 1991. Dans cette cité drapière, il y a l'apparition plus précoce de cercles, mieux structurés et plus solides. À Saint-Etienne, le premier cercle du commerce apparaît en 1804, puis un nouveau cercle est formé en 1821 selon VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 392-393.

³⁶⁸⁶ ADI, 96M2, Règlement du Cercle du Cours à Voiron , le 20 novembre 1836, Lettres ms du Préfet de l'Isère adressée au Ministre de l'Intérieur, le 13 décembre 1836, du Marie de Voiron adressée au Préfet de l'Isère, le 22 novembre 1836, de Frédéric Denantes adressée au Préfet de l'Isère, juillet 1843, du Maire de Voiron adressée au Préfet de l'Isère, le 19 juin 1858.

³⁶⁸⁷ I.P.K. [auteur inconnu], *De cinq à sept au Cercle du Commerce de Voiron (monologue)*, s.l., s.d. [1911-1912], p. 4-5, 8-9.

³⁶⁸⁸ I.P.K. [auteur inconnu], *De cinq à sept au Cercle du Commerce de Voiron (monologue)*, s.l., s.d. [1911-1912], p. 4-5, 8-9.

³⁶⁸⁹ ADI, 96M3, Règlement imprimé du Cercle du Commerce Voironnais, sd [1863].

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

perd de son influence, à la fois avec le départ de nombreux industriels soumis aux aléas de la conjoncture (faillites, liquidations), et avec la création d'un nouveau cercle, le Cercle du Dauphiné, moins élitiste et davantage ouvert au monde de la boutique. Ses membres sont d'origine modeste : il n'est ainsi pas surprenant d'y retrouver des industriels comme Philippe Blachot et Pierre Mignot, ouvriers à leurs débuts. En revanche, les anciennes élites négociantes de la cité ou les grands patrons du papier le boudent.

Tableau 78-Les cercles patronaux du Bas-Dauphiné ³⁶⁹⁰.

Dénomination	Lieu	fondation
Cercle du Cours	Voiron	1836
Cercles de Rives ³⁶⁹¹	Rives	1847
Cercle de l'Industrie et du Commerce de Fures	Tullins	1861
Cercle du Commerce Voironnais	Voiron	1863
Cercle de Moirans	Moirans	1867
Cercle de Vinay	Vinay	1886
Cercle du Commerce d'Entre-deux-Guiers	Entre-deux-Guiers	1887
Cercle du Progrès	Pont-de-Beauvoisin	1894
Cercle du Dauphiné	Voiron	Vers 1897

Incontestablement, le Cercle du Commerce Voironnais est le plus important : tous les négociants et industriels y participent, signe de l'intérêt d'un tel lieu. Comme le dit la célèbre formule, « *y être, c'est en être* ». Les vieilles familles négociantes dont la fortune remonte au siècle précédent, côtoient ainsi les nouveaux riches ayant réussi dans l'industrie. Les banquiers (Abel Roget, Repellin, Joseph Landru, Toul, Joseph Rambeaud, Albert Martin), les négociants en toiles (Jules Bonnard, Victor Hulmière, Edouard Allegret, Régis Géry, Séraphin Tivollier, Frédéric Faige-Blanc, Edouard Jacquemet, César Perrier, Aristide Castelbon, Alexis Vial, Victor et Frédéric Denantes), les fabricants de papier (Guérimand, les Lafuma, Alexis Bertholet), les fabricants de liqueurs (Francisque et Jules Arnaud, Claude Brun) s'y retrouvent en compagnie des notaires locaux (M^e Bally et Margot), des médecins, du percepteur et de quelques gros rentiers. Dix ans après sa fondation, il compte déjà quatre-vingt-sept membres, appartenant tous aux élites de la ville et des environs ³⁶⁹². À y regarder de plus près, il semble que cet établissement reprend les principes de son éphémère prédécesseur voironnais, tout en s'inspirant du Cercle de Rives, fondé en 1847, autour des Blanchet,

³⁶⁹⁰ Les cercles de Beaurepaire, du Grand-Lemps, de Saint-Laurent-du-Pont et de La Cote-Saint-André ne peuvent pas être considérés comme des cercles d'industriels dans la mesure où les hommes d'affaires y sont largement minoritaires en nombre. À La Cote Saint-André, les seuls négociants appartiennent à la famille Rocher (liqueurs). Celui de Saint-Jean-de-Bournay est composé majoritairement de petits commerçants et d'artisans.

³⁶⁹¹ ADI, 96M2, Notes ms d'Alphonse Kléber, maire de Rives, 1847. Cercle où l'on retrouve Léonce et Victor Blanchet, Luc Court, Alphonse Gourju, Alexandre et Alphonse Kléber.

des Kléber³⁶⁹³ et d'Alphonse Gourju, et du Cercle de l'Industrie et du Commerce de Fures, constitué en 1861 par des hommes d'affaires de ce hameau industriel de Tullins, afin de se rencontrer autour de jeux de société, de bavarder, de lire, pour la somme de vingt-cinq francs par an. Cependant, les membres admis y sont en nombre restreint au moment de sa fondation, à peine quatorze membres, dont Laurent Baratin est le seul fabricant de soieries³⁶⁹⁴.

Chaque bourg industriel possède son cercle du commerce où se mêlent fortunes industrielles, professions libérales, diverses notabilités locales, à l'exception de Bourgoin et de La Tour-du-Pin. À Moirans, les façonniers (Bertaud, Bouvard, Genin et Martin) retrouvent les fabricants de papiers Barjon ou le fabricant de tuiles Joseph Debernardy, mais aussi les directeurs de leurs fabriques respectives, et quelques notables locaux comme le notaire, un géomètre, au sein du Cercle local. Mais ce dernier, créé en 1867, se trouve plus ou moins phagocyté par son puissant voisin voironnais³⁶⁹⁵. Au Grand Lemps, il rassemble peu d'industriels hormis Alphonse Couturier et son fils Joseph, et les distillateurs Dutruc³⁶⁹⁶, Roussillon et Gallet. Ces petits cercles rassemblent, à vrai dire, les notabilités locales.

À Bourgoin, il existe, certes, un cercle, mais il n'est fréquenté que par les notables proches de la magistrature (avoués, notaires, juges). Les industriels locaux ont de fortes attaches avec Lyon où ils ont l'occasion naturellement de côtoyer d'autres entrepreneurs : les Brunet-Lecomte à travers la branche lyonnaise de la famille, sont bien introduits dans la haute société lyonnaise ; les cartonniers Voisin gèrent leurs affaires depuis Lyon comme les Pascal ; quant aux Diederichs et aux Perrégaux, l'étendue de leurs affaires et leurs relations familiales (Morin-Pons, Cambefort, Debar...), ne peuvent que les pousser à négliger un médiocre cercle local au profit d'une « meilleure » société. Faut-il en outre rappeler les mauvaises relations qu'entretiennent les Brunet-Lecomte et les Perrégaux en matière d'affaires après 1855 ? À La Tour du Pin, le problème est diamétralement opposé : les usines y sont de taille plus réduite qu'à Voiron ou même Bourgoin ; en outre, tous les façonniers du textile turripinois ont des origines proto-industrielles, ayant débuté

³⁶⁹² ADI, 96M3, Liste des membres fondateurs du Cercle du Commerce Voironnais, sd, [1863], lettre ms de Monin, adjoint au maire de Voiron adressée au Préfet de l'Isère, le 19 mars 1873.

³⁶⁹³ DARNAUD (Carole),

³⁶⁹⁴ ADI, 96M3, Règlement du Cercle de l'Industrie et du Commerce projeté à Fures et état nominatif des membres fondateurs, le 11 mai 1861 : parmi les autres fondateurs, il y a les banquiers Brun-Baronnat, les fabricants d'acier Victor Réveillet, Augustin et Joseph Tournier, les fabricants de papier Manecy, Courrier et Noble-Capitaine.

³⁶⁹⁵ ADI, 96M3, Lettre ms du Maire de Moirans adressée au Sous-préfet de Saint-Marcellin, le 27 novembre 1872.

³⁶⁹⁶ La maison Dutruc, spécialisée dans la fabrication de liqueurs, est probablement fondée par Romain-Lucien Dutruc en 1863 sous la raison Romain Dutruc & Grillat. Dutruc né à Grenoble le 21 juillet 1819. Sa distillerie se trouve au Grand-Lemps. Auguste-Romain Dutruc, né vers 1839 épouse Eugénie Thivollier en 1862. Il décède au printemps 1871, en laissant à ses trois fils mineurs une fortune atteignant près de 119.000 francs. Auguste Dutruc, son fils aîné, devient maire du Grand-Lemps, puis conseiller général à partir de 1901.

leurs affaires en dispersant leurs métiers à tisser dans les campagnes environnantes, ils n'ont donc ni culture négociante, ni culture industrielle au sens où il n'y a pas de tradition négociante, ni élites publiques issues de la magistrature³⁶⁹⁷. Le meilleur endroit pour se retrouver reste donc l'auberge, le cabaret ou le café du village où l'on peut librement se livrer à des réunions informelles, notamment pour les entrepreneurs des campagnes. La visite amicale au confrère est un autre moyen pour connaître le marché, notamment en période de tensions. Mais ces cercles restent réservés aux façonniers les plus importants.

Peu d'intérêt pour les sociétés scientifiques.

Les façonniers, largement occupés à diriger leurs usines, n'accordent que peu de temps à des distractions mondaines ou sociales : on ne les retrouve ni à l'Académie delphinale, ni à la Société de Statistique et de Science Naturelle de l'Isère, les deux principales sociétés savantes du département, ni dans aucune autre.

Les sociétés savantes sont généralement fréquentées par les membres des professions libérales (médecins, avocats, notaires), les magistrats, les universitaires, les militaires, quelques érudits et quelques notables, mais rarement par les hommes d'affaires. Seuls les Blanchet, de Rives, et quelques rares entrepreneurs grenoblois (Nicolet ou Vidil par exemple) rejoignent de telles sociétés savantes. Là encore, pour beaucoup de façonniers, ce genre de sociabilité ne fait pas partie de leur éducation : ce sont des hommes d'affaires, des techniciens, avant d'être des hommes de culture. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'aient pas de vie mondaine. En revanche, les industriels du papier font davantage figure d'entrepreneurs éclairés, puisque l'on retrouve volontiers les Blanchet de Rives dans les principales sociétés savantes du département. Leurs confrères papetiers Victor Barjon, de Moirans, Alfred Peyron, de Vizille, Orioli de Pontcharra, Camille Breton et Rochas de Pont-de-Claix et De Villaine de Rioupéroux, ou encore quatre membres de la famille Kléber de Rives, investissent en force la Société de Statistique en 1873. Bergès les y a précédés l'année précédente³⁶⁹⁸. Mais on ne trouve aucun façonnier en soieries. L'archéologie, l'Antiquité, la médecine, l'astronomie ou encore la minéralogie, régulièrement abordées à la Société de Statistique, ne font donc pas partie de leurs centres d'intérêt.

En revanche, quelques négociants en toiles de Voiron interviennent dans ces sociétés, Denantes ou Géry à l'Académie Delphinale comme membres associés ou Alexis II Vial à la Société de Statistique comme membre à part entière à partir de 1876. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la bonne société voironnaise aime se retrouver à l'occasion de bals. Mais Jules Monnet-Daiguenoire, lui-même participant à ses réceptions, en relève la quasi-disparition dans la seconde moitié du siècle, alors même que quelques capitaines d'industrie (Lafuma, Pochoy...) bâtissent de splendides villas à Voiron.

³⁶⁹⁷ ADI, 96M3, Lettre ms du Sous-préfet de La Tour du Pin adressée au Préfet de l'Isère, le 27 décembre 1872.

³⁶⁹⁸ *Bulletin de la Société de Statistique, de Science Naturelles et des Arts Industriels du département de l'Isère*, année 1873, 3^e série, tome 5, p. 259 et 423-424 (séance du 14 juillet 1873).

Ce sont d'ailleurs les mêmes hommes que l'on retrouve au sein de la Société des Touristes du Dauphiné, fondée pour l'étude des Alpes. Bien que composée majoritairement de personnalités voironnaises (Roux, directeur du Crédit Lyonnais, les toiliers Denantes et Faige-Blanc, Allard du Plantier...) et grenobloises (Camille Breton, Nicollet, Marquis de Marcieu...) issus de la « *moyenne bourgeoisie conquérante* », les façonniers du textile n'y sont pas nombreux en 1875, à l'exception de Victor Pochoy et de son cousin Honoré Bruny . Un quart de siècle plus tard, en 1898, alors qu'elle vient d'être reconnue d'utilité publique, cette même société rassemble toute la bonne société grenobloise, autour des cimentiers Merceron-Vicat, Pelloux, Viallet ou Thouvard, des papetiers Aristide Bergès, Berthollet, Breton, Blanchet et Kléber et des mécaniciens Brenier et Bouchayer³⁶⁹⁹. Seuls Louis-Emile Perrégaux et Claude Ogier participent à cette prestigieuse société³⁷⁰⁰.

Au contraire, les fabricants lyonnais s'inscrivent plus volontiers dans des sociétés savantes ou artistiques, où ils se côtoient nombreux, renforçant ainsi la cohésion de leur groupe. À la Société des Amis des Arts de Lyon, fondée en 1836 et chargée d'organiser chaque année le Salon de Lyon, Arlès-Dufour rencontre Gindre ou Yéméniz, deux fabricants de soieries, ou le banquier Galline, le teinturier Guimet... bref autant d'occasions pour échanger quelques mots sur les œuvres et les artistes exposés et en vogue, que de discuter affaires au détour d'une exposition³⁷⁰¹.

Recevoir des récompenses.

Les industriels façonniers occupent une position relativement ingrate : ils participent à la fabrication des fameuses soieries lyonnaises, et pourtant, ils ne reçoivent aucun éloge, ni aucune récompense, notamment à l'occasion des Expositions universelles, qui viendraient consacrer leur réussite. Les seuls susceptibles de recevoir des récompenses à cette occasion, sont les mouliniers qui possèdent une marque à défendre. Ainsi, Aimé Belin, moulinier en soie à Saint-Jean-de-Bournay entre 1868 et 1898, accumule les titres et les honneurs, d'abord à Lyon en 1872, puis à Vienne en 1873 et à Paris cinq ans plus tard. Il se voit également décerner des récompenses par l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de Paris en 1874 et 1879³⁷⁰².

Quelques-uns obtiennent, toutefois, la Légion d'honneur. Mais la fameuse croix n'est attribuée que parcimonieusement aux façonniers : elle est le privilège des fabricants

³⁶⁹⁹ Voir par exemple SMITH (R. J.), 1996.

³⁷⁰⁰ ADI, 99M3, Liste imprimée des adhérents, le 26 mai 1875 et ACV, L209/98 DOC, Copie d'un rapport imprimé annuel, 1898 et LEJEUNE (D.), 1988. En 1875, parmi les autres membres, on retrouve également les frères lyonnais Henri, Emile et Léonce Baboin, Augustin et Paul Blanchet, Eugène Charrière des forges d'Alleverd, ainsi que plusieurs membres de la famille Kléber, de Rives.

³⁷⁰¹ FONTAINES (G.), 2003, p. 26.

³⁷⁰² *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 101-102.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

lyonnais. Il suffit de voir l'acharnement que mettent les Poncet père et fils, de Lyon, pour l'obtenir à l'occasion de chaque exposition universelle, pendant une vingtaine d'années, prétextant que leur maison est la seule, parmi les plus importantes de la place, à ne pas avoir été ainsi récompensée, ce qui leur cause un préjudice moral, voire commercial. Louis Poncet³⁷⁰³ décède en 1889 sans avoir reçu la décoration tant convoitée. L'activisme religieux et politique de sa famille est en cause. Finalement, son fils, Claude³⁷⁰⁴, est récompensé dans les mois qui suivent³⁷⁰⁵.

Tableau 79-La Légion d'honneur pour les façonniers et les fabricants lyonnais.

Façonniers	Fabricants
H. Brunet-Lecomte, T. I Diederichs, T. II Diederichs, A. Michal-Ladichère, F. Poncet	Atuyer, A. Baboin, Bardon, Bellon, Bonnet, Boucharlat, Bouffier, J. Brosset, E. Brosset-Heckel, Brunet-Lecomte, Chavent, Chevillard, Chomer, Durand, Emery, Favrot, C. Gindre, Gourd, Heckel, Aug. Isaac, Jaubert, Montessuy, Pariset, J.I. Paulmier-Duval, Permezel, Cl. Poncet, Ponson, Pravaz, Savoye, Schulz, Sevène, Teillard, Tresca

Les façonniers ainsi récompensés le sont rarement pour leurs talents de façonniers, mais pour d'autres raisons : les Diederichs, père et fils, sont récompensés pour la qualité de leurs métiers à tisser présentés aux Expositions Universelles sur lesquels ils ont bâti leur réputation internationale. De même, André Michal-Ladichère entre dans l'ordre de la Légion d'honneur aussi bien grâce à ses activités politiques comme conseiller général de l'Isère et de maire de Saint-Geoire, que pour la renommée de ses usines. Les seuls à l'obtenir en tant que façonniers sont Florentin Poncet et Henry Brunet-Lecomte. Encore faut-il mettre à part ce dernier : son activité d'imprimeur sur étoffes le rapproche de la création artistique et le distingue ainsi du simple façonnier du tissage. Quant à Florentin Poncet, il a toutes les peines du monde pour être distingué ; ses multiples demandes sont sans cesse repoussées, on lui préfère notamment un Blanchet, de Rives³⁷⁰⁶. Il ne

³⁷⁰³ Fabricant de soieries, né à Gex (Ain), de père inconnu, le 26 novembre 1807, Louis-Eugène-Félix Poncet fonde sa maison en 1849. Jeune rubanier récemment installé à Lyon, il a épousé en 1831 Marguerite Truchet (ou Tronchet), tailleuse de son état. En 1881, sa maison, Poncet père & fils, dispose d'un capital social d'un million de francs, ce qui en fait l'une des plus importantes de la place. À son décès, à Lyon le 8 juillet 1889, il laisse à son fils unique une fortune estimée à 690.219 francs (ses avoirs dans son affaire s'élèvent alors à 700.374 francs).

³⁷⁰⁴ Fabricant de soieries, Claude-Antoine Poncet est né à Lyon le 28 août 1832. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1892, il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1872 et 1874 puis entre 1880 et 1882. Catholique et considéré comme monarchiste, il possède une propriété à Neuville-sur-Saône, et est membre du Cercle du Commerce. Il épouse la fille de Campionet, un maître de forge de Gueugnon. Il associe à ses affaires Joannard, un conseiller d'arrondissement lyonnais.

³⁷⁰⁵ ADR, Dossier de Légion d'honneur de Claude Poncet.

³⁷⁰⁶ DARNAULT (C.), 2000.

devient chevalier de la Légion d'Honneur qu'à la fin du Second Empire. Hors de notre période, notons que Louis Couturier, l'un des fils d'Alphonse, et Hubert Revol, fabricant de tulles à Saint-Clair-de-La-Tour, entrent à leur tour dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Ils ne peuvent pas non plus être distingués personnellement à l'occasion des expositions universelles par une médaille, puisque les soieries présentées portent la marque du fabricant. Comble de l'ingratitude, ils ne sont même pas admis à prétendre à une récompense à titre de collaborateurs : en effet cette catégorie de distinction, décernée à l'occasion des expositions universelles, est réservée aux ouvriers, employés, contremaîtres et directeurs travaillant directement pour un fabricant, en usine ou non. Ainsi en 1889, trois directeurs de la maison Tresca frères, Sicard & Cie sont récompensés : Victor-Joseph Bourguignon (usine de Pont-en-Royans), Gaspard Cléménçon (usine de Vizille et frère de Benoît, l'un de nos façonniers) et André Mermet (comptoir de La Murette)³⁷⁰⁷. Indirectement, pourtant, le prestige du fabricant rejaille sur son façonnier puisqu'il a contribué à la fabrication de l'étoffe. Mais il ne possède pas de véritable marque à son nom permettant une telle reconnaissance.

Prestige post-mortem.

Jusque dans la mort, les industriels tentent d'imposer leur autorité à la communauté qui les entoure et de pérenniser leur nom et leur prestige. Dès la fin du XVIII^e siècle, le cimetière réunit derrière la même enceinte toute une société locale, « *mais chacun à sa place* » : il reproduit les différentes strates de cette micro-société, selon l'origine, la naissance ou la fortune des défunts. On y met le plus souvent en valeur les hommes illustres – nobles, hommes d'affaires, inventeurs, hommes politiques. La cité des morts reproduit la société des vivants³⁷⁰⁸. La mort met fin, pour l'entrepreneur, à une carrière bien remplie, pourtant elle ne doit pas interrompre la réussite de sa famille et de ses entreprises. La sépulture sert donc à perpétuer la mémoire de l'Homme, du fondateur.

Façonniers et fabricants lyonnais adoptent jusque dans la mort des comportements différents. Unis de leur vivant dans un ensemble de relations professionnelles et privées illustrant la cohésion et la solidarité de leur groupe, les fabricants de soieries montrent après leur décès le même visage en se faisant majoritairement inhumer dans le même cimetière, celui de Loyasse, à Lyon , plutôt que dans leur commune d'origine ou de résidence. Vivants ou morts donc, les Brosset-Heckel continuent à frayer parmi les Gindre, Trapadoux , Bouvard, Mathevon, Bardon , Ritton , Baboin, Jaubert , Permezel , Bellon , Dugas, Dolbeau , Cochaud , Brunet-Lecomte, Teillard , Schulz , Chomer, Guérin , Dognin, Isaac, Gourd , Yéméniz, Ponson, Montessuy , Guinet... Bardon, par exemple, ne se fait pas enterrer à Pérouges (Ain), commune dont il a pourtant été maire, pas plus que Permezel ne porte son choix sur le cimetière de la commune de Rillieux où il termine sa vie, dans son château. Quant aux Bellon-Jaubert-Tresca , ils manifestent aussi le désir de rester à Lyon, au lieu de placer leurs dépouilles dans un cimetière des Basses-Alpes ou

³⁷⁰⁷ « Récompenses décernées aux collaborateurs des exposants, Exposition Universelle de 1889 », *Bulletin des Soies et des Soieries*, n° 655, le 26 octobre 1889.

³⁷⁰⁸ ARIÈS (P.), 1985, p. 212, CHALINE (J.-P.), 1997.

d'Ecully.

Le cimetière de Loyasse, à Lyon, est le dernier endroit à la mode pour affirmer sa réussite *post-mortem*. Situé sur la colline de Fourvière, il surplombe la cité de la soie. Avec son plan radioconcentrique et ses allées patriciennes, le cimetière de Loyasse est aux morts ce qu'est *Le tout Lyon* aux vivants. Comme lors des réceptions et des bals de la bonne société, il faut que l'on soit vu en bonne compagnie si possible, même figée pour l'éternité. Mais c'est aussi ici que la descendance du fabricant peut se rencontrer au gré des enterrements ou d'une visite dominicale. Une fois encore, on se retrouve entre gens du même monde. C'est l'occasion d'afficher sa réussite et parfois ses opinions religieuses. Alors que les façonniers sont plutôt discrets sur ce dernier point, quelques fabricants, comme les Gindre, Chomer, Dugas ou Trapadoux n'hésitent pas à couronner leurs stèles centrales, enclos et autres tours, d'une croix imposante. D'autres préfèrent afficher leur réussite, comme Million qui se fait édifier vers 1865-1868 une chapelle couronnée d'une coupole, dominée en son sommet par la statue d'un ange priant. Un tel faste permet une génération plus tard de mieux dissimuler les déboires de son gendre, Servier. Les rumeurs s'oublient, la pierre reste. Les Guérin se sont également faits construire une chapelle, richement décorée, avec des pilastres, des colonnes, des couronnes, une statue de la Vierge... Aujourd'hui, une cinquantaine de corps repose dans la chapelle, surplombée par un grand crucifix. On ne fait pas mieux comme illustration des valeurs traditionnelles de la famille Guérin, la famille et la religion. Cependant, ce monument n'a été érigé qu'en 1907, soit une soixantaine d'années après l'achat de la concession. Teillard, décédé en 1868, dispose dans sa stèle-niche d'un buste à son effigie réalisé par sa fille ; guirlandes, fleurs et rubans décorent son tombeau. Aucun façonnier ne possède de buste sur sa tombe, seul Joseph I Guinet est gratifié d'une épithète vantant sa carrière d'inventeur et de mécanicien.

À Loyasse, un autre technicien du textile voit ses mérites gravés sur sa stèle, Joseph-Ferdinand Gensoul. Chez les Trapadoux et Permezel, le monumental s'impose avec l'édification d'une tour pour mieux manifester aux yeux du public les succès de la famille. Aimé Baboin repose, quant à lui, dans un caveau en forme de temple antique avec six colonnes doriques, probablement construit grâce aux soins conjugués de ses enfants et du personnel de ses enfants, comme l'indique une inscription, pour mieux rappeler la gloire du fondateur, car Aimé Baboin n'est pas inhumé dans les autres concessions de sa parentèle, les Sauzet (tombe voisine) et les Baboin de la Barollière. Associés en affaires, les Dognin et les Isaac partagent également la même concession, comportant une stèle plate surmontée d'une croix ainsi que d'une statue de Jésus ouvrier, construite au XX^e siècle en mémoire d'Emile Dognin, décédé en 1929. Mais l'un des points communs à la quasi-totalité des tombes des fabricants est sans doute, outre le caractère monumental, la présence d'une grille de clôture ou de chaînes autour de la concession que l'on rencontre de façon beaucoup moins systématique chez les façonniers³⁷⁰⁹.

Le choix de l'emplacement de la concession funéraire, dans le cimetière, ne relève

³⁷⁰⁹ HOURS (H.), LAVIGNE-LOUIS (M.) et VALLETTE D'OSIA (M.-M.), 1996, pp. 39, 54, 74, 111, 123, 186, 219, 254, 260, 287, 331, 346 et PELLISSIER (C.), 1996a, pp. 214-217.

pas du hasard, mais bien d'une stratégie de mise en scène *post-mortem*³⁷¹⁰. En Bas-Dauphiné, les communautés villageoises accordent une place particulière aux morts : leurs familles veillent au repos de leur âme par des messes régulières célébrées en semaine, avec un catafalque noir et blanc³⁷¹¹.

La tombe du façonnier doit être ostentatoire, sans être extravagante pour autant, et ne pas se contenter d'une simple croix de bois ou de fer. Au XIX^e siècle, le cimetière est régulièrement visité, surtout lorsqu'il est situé à l'intérieur du village. Les habitants n'hésitent pas à s'y rassembler le dimanche, avant ou après la messe. Les concessions patronales privilégient les emplacements, le plus souvent, visibles par tous les visiteurs : si le cimetière est installé sur un terrain en pente, l'industriel choisit de placer sa dépouille au sommet du cimetière, sans doute pour rappeler à tous sa réussite, grâce à cette symbolique géographique autour de l'ascension et du sommet, parabole de la réussite mais aussi de la proximité avec le ciel.



Figure 60–Tombe d'André Michal-Iadichère (à Saint-Geoire).

³⁷¹⁰ MAJASTRE (J.-O.), 1977.

³⁷¹¹ FRECHET (J.), 1984, pp. 16-17.



Figure 61–Tombe de Gabriel Bargillat (à La Tour-du-Pin).



Au sommet de la tombe, on distingue un médaillon avec Joseph I Guinet de profil. Il n'y a pas de croix sur le monument, mais un vase recouvert d'un voile. La tombe de Léon Gillet, dans le même cimetière, comporte aussi cet élément décoratif.

Source : clichés de l'auteur (2007).

Figure 62–Tombe de Joseph I Guinet, (à Apprieu, détail).

Tel est le cas d'André Michal-Ladichère , à Saint-Geoire , qui acquiert une concession perpétuelle sur la crête du cimetière, à l'écart du caveau familial des Michal-Ladichère, situé plus bas. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le cimetière communal n'était pas aussi étendu : les familles qui dominent alors socialement le bourg se font enterrer dans la partie basse du cimetière, comme le général Dode de la Brunerie, ou les Michal-Ladichère. Avec la croissance démographique, les édiles décident d'agrandir le site sur les pentes d'un talus. André Michal-Ladichère, une fois sa fortune industrielle faite et sa réussite sociale confirmée, délaisse la maison de maître que possède sa famille, pour s'installer dans le vieux château médiéval des ducs de Clermont, édifié au sommet d'une colline, à l'écart des autres mortels. Même dans la mort, il veut continuer à vivre au-dessus des autres, dans un caveau à baldaquins spécialement construit pour lui et son épouse, au sommet du cimetière : dans l'au-delà, il reste un châtelain. En revanche, son frère, Henri, prématurément décédé en 1889, est inhumé dans le caveau familial d'apparence sobre : sa soudaine disparition prend sans doute tout le monde au dépourvu. Ce choix par défaut – à moins qu'il n'ait manifesté le désir d'être enterré auprès de ses ancêtres – correspond au comportement mené sa vie durant. Sa maison bourgeoise, Le Chalet, plus sobre que l'imposant château fraternel, se trouve au contraire dans une vallée, au bord de la route, à quelques centaines de mètres de ses usines, près des ouvriers. Avec l'agrandissement du cimetière, le caveau des Michal-Ladichère se fond désormais au milieu des autres tombes plus anonymes. Henri se lance en politique dans le sillage de son oncle Alexandre, le député, en lui succédant au conseil général : en se faisant inhumé à ses côtés, on peut également y voir une sorte de filiation politique qui rappelle l'origine de cette dynastie de notables. De son mariage, Henri a eu trois enfants ce qui assure – momentanément – la survie de la famille et du nom, alors qu'au contraire, André décède sans postérité. Ainsi, son inhumation à l'écart du caveau familial symbolise, également, l'échec pour lui de la perpétuation de la dynastie.

L'autre emplacement privilégié se situe contre les enceintes du cimetière. De la sorte, les façonniers n'ont aucune tombe derrière eux, mais, au contraire, ils font face à tous les morts de leur commune. Leur sépulture ne se trouve pas perdue au milieu des autres tombes. Ce sont également les tombes les mieux orientées, souvent exposées au sud. En outre, les visiteurs ont l'habitude d'emprunter, lorsqu'ils pénètrent dans l'enceinte, soit l'allée centrale, soit les allées extérieures proches des murs d'enceinte, avant d'emprunter les allées secondaires plus étroites pour accéder à la tombe recherchée. Par conséquent, les visiteurs doivent inmanquablement passer devant la sépulture de l'industriel. Souvent, mais pas toujours, les hautes tombes dépassent la crête du mur d'enceinte, attirant ainsi les regards extérieurs ³⁷¹² . À Voiron , on retrouve une disposition assez proche avec un cimetière légèrement en pente. Les tombes patronales sont placées dans les concessions perpétuelles contre le mur d'enceinte (mur d'enceinte rendu obligatoire par la loi), de façon à être vues depuis l'entrée du cimetière, située au pied du coteau, créant une impression d'éloignement, de distanciation mais également de hauteur. Les négociants en toiles, comme Denantes, Faiges-Blanc ou Tivollier, se font enterrer avec vue sur la ville, au sommet du premier cimetière, encadrés par les sépultures de deux grandes familles

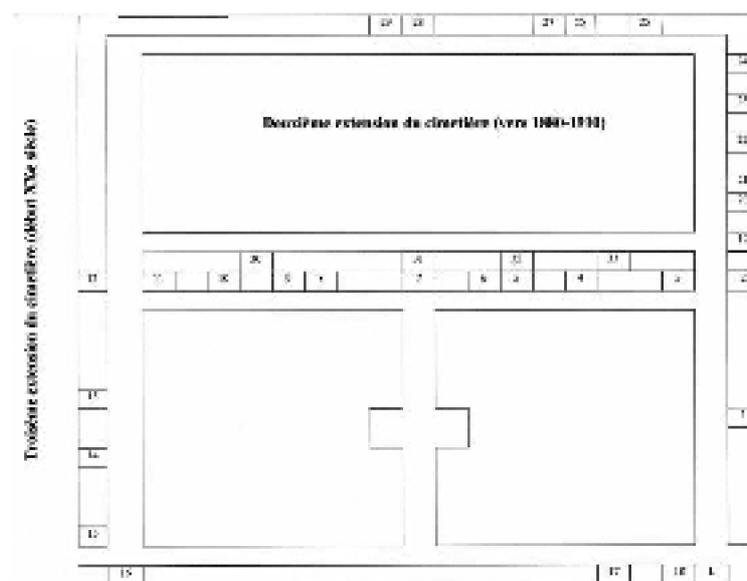
³⁷¹² MAJASTRE (J.-O.), 1977.

nobiliaires locales : les Barral et les Paris d'Avancourt. Les Poncet et les Pochoy, dont l'ascension sociale commence dans la première moitié du XIX^e siècle ont acheté des concessions dans la même allée. Les patrons de la seconde moitié du siècle reproduisent une stratégie assez proche : lors de l'extension du cimetière, ils accaparent les concessions situées contre le mur d'enceinte, le plus près possible de l'allée des négociants.

Séraphin Favier , malgré sa faillite retentissante, est inhumé dans une imposante sépulture, qui fait oublier sa déchéance financière, avec un mur de fond à fronton antique et un couvercle de sarcophage. Pour que la sépulture se distingue dans le cimetière, on évite les pierres couchées comme les dalles ou les sarcophages. La seule concession repérée ayant cette seule caractéristique appartient aux Perrégaux, dans le carré protestant du cimetière de Jallieu . La concession remonte à la première moitié du XIX^e siècle. À l'opposé, les façonniers rejettent les extravagances architecturales, pour adopter un style plus classique et moins choquant dans les campagnes du Bas-Dauphiné. Les colonnes, les obélisques, les cippes et les pyramides sont donc exclus³⁷¹³ . La majorité fait le choix de stèles plates ou de mur de fond. Les statues et les décorations sculptées sont assez discrètes, sauf sur les tombes de Favier à Voiron , et de Gillet et de Guinet à Apprieu . Les tombes construites au XIX^e siècle comportent toute au moins une croix, sauf celle de Joseph I Guinet, à Apprieu, qui est surmonté d'un vase. Celles implantées dans la deuxième extension du cimetière de Voiron affichent moins ce symbole. Plus que le caractère monumental, ce qui marque les tombes des façonniers, ce sont les dimensions.

Quelques façonniers préfèrent la discrétion. C'est le cas de Pierre Bertet et de son neveu Honoré Bruny , enterrés dans la même tombe, à Voiron . La concession, moins large que les autres concessions patronales de ce cimetière, est dominée par une discrète stèle plate, surmontée d'une croix. Célibataire endurci, Bertet a prévu l'emplacement pour son usage exclusif, ce qui explique la taille de la concession. Florentin Poncet , reclus dans son appartement voironnais après sa faillite, choisit également la modestie, avec une stèle plate avec une croix. Une pierre couchée est posée devant la stèle.

³⁷¹³ Dans le cimetière de Voiron , la concession de la famille Faige-Blanc comporte deux cippes.



N°	Propriétaire de la concession	N°	Propriétaire de la concession	N°	Propriétaire de la concession
1	Loge de gardes	12	Jean de Trémas d'Arnacourt	24	Alouze (cimetière)
2	Louise (ville, années 1800)	13	Gilly (ville)	25	Thomé (cimetière)
3	M. de la Flèche	14	Thilly (cimetière)	26	Devere (cimetière)
4	Comte de Flaxel	15	Théod. Perrin	27	Georges d'Agay (ville)
5	Desandré (ville)	16	Thier (cimetière)	28	Caumont (cimetière)
6	Randouin, Michel Thibautier (ville-banquet)	17	Mil (ville)	29	T. Gaud (Thomé) (cimetière)
7	De Voire	18	Albanel-Cléver Desandré	30	Supelba, Roger (banquet)
8	Aléphant (ville, cimetière)	19	Talant	31	T. Mal (banquet)
9	Perrin (cimetière)	20	Thouze (cimetière)	32	Clément (ville)
10	Reilly (ville) (ville)	21	T. Gaud (cimetière)	33	Mayer (cimetière)
11	Trochard (ville, cimetière)	22	Dietsch, Emile (cimetière)		
12	Page-Blaizot (ville)	23	Dietsch, Emile (cimetière)		

Schéma 5-Le cimetière de Voiron : la ségrégation sociale.

À Coublevie , Jean-Marie Brun , qui fut aussi maire de la commune, occupe l'emplacement idéal : la concession perpétuelle de sa famille se trouve effectivement contre le mur d'enceinte, en face du portail d'entrée. Un simple regard depuis l'entrée du cimetière, suffit alors à éveiller chez les visiteurs le souvenir de Brun : nul besoin dans ce cas d'approcher la tombe.

À Corbelin , l'emplacement des tombes de Georges Donat et de Constant Rabatel correspond à une logique très proche : les deux caveaux sont situés sur l'allée extérieure, contre le mur d'enceinte, mais ils ne se jouxtent pas. Peut-être pour rappeler leur rivalité en affaires, celui de Donat se trouve dans la moitié gauche du cimetière, à partir de l'entrée principale, alors que la tombe de la famille Rabatel figure dans l'autre moitié. Pour marquer sa supériorité et son emprise locale, Donat qui fut également maire, a fait édifier un caveau à mi-pente, donc en hauteur, alors que celui de Rabatel est placé dans la partie basse. Dans le cimetière de Saint-Bueil , la rivalité entre les familles Veyre et Mignot est également perceptible. Les deux concessions de la famille Veyre et celle des

Mignot ont en commun d'être situées contre le mur d'enceinte, en face du portail, au sommet du coteau, ce qui les rend immédiatement visible par le visiteur. En revanche, elles se démarquent par le style : la famille Veyre, scindée en deux clans rivaux, a fait le choix de murs de fond très larges, composés d'une stèle centrale, alors que les Mignot choisissent une sépulture étroite et haute, avec un fronton dressé sur deux colonnes.

La propriété d'une concession perpétuelle dans le cimetière est un signe distinctif de richesse par rapport à ceux qui ne possèdent qu'une concession limitée dans la durée ou ceux qui n'ont droit qu'à la fosse commune. De cette façon, elle est transmise comme un bien aux héritiers³⁷¹⁴.

Cette mise en scène funéraire trouve son explication avec la transformation du culte des morts au XIX^e siècle : l'exposition du corps, la méditation, le recueil sur la tombe d'un proche deviennent des habitudes, comme d'ailleurs la visite annuelle du cimetière pour la Toussaint. Après la défaite de 1870, le culte des morts devient encore plus présent avec l'édification des premiers monuments et des hommages publics. La mise à l'écart des cimetières par rapport aux centres du village ou du bourg contribue à créer une distance morale, à réduire la familiarité entre vivants et morts, et finalement à accroître le respect pour les morts, autant d'éléments révélateurs de l'attachement au corps et la sensibilité nouvelle liée à la mort d'un être proche³⁷¹⁵.

3-L'influence politique.

Forts de leur réussite et de leur prestige, beaucoup de façonniers tentent d'asseoir leur autorité locale par le cumul de titres et de fonctions politiques ou honorifiques. Grâce à cela, ils parviennent à encadrer la population. Mais leur pouvoir dépasse rarement les limites de la commune.

Des mandats locaux.

Six cantons de l'Isère sur quarante-cinq rejettent le plébiscite de 1870, tous situés dans le Bas-Dauphiné soyeux. Cependant, les cantons où la noblesse conserve une forte influence (Morestel, Crémieu, Virieu, Le Grand-Lemps) votent en faveur du régime³⁷¹⁶. Aux élections de 1876, la candidature du marquis de Quinsonnas échoue devant celle du candidat républicain, Edouard Marion qui obtient 65% des suffrages sur l'ensemble de la circonscription, mais seulement 53% à Bourgoin. Paradoxalement, Quinsonnas, représentant de la vieille noblesse terrienne du Dauphiné, réalise ses meilleurs scores en ville grâce à l'action de son agent, Pierri, alors qu'il est en partie désavoué dans les campagnes. Lors de ces élections, tout le département bascule dans le camp républicain³⁷¹⁷. Les élections législatives et cantonales de 1877 scellent définitivement l'échec politique des élites conservatrices en Bas-Dauphiné dans les instances les plus

³⁷¹⁴ ARIÈS (P.), 1985, p. 228.

³⁷¹⁵ ARIÈS (P.), 1985, pp. 217-266, PELLISSIER (C.), 1996a, p. 216.

³⁷¹⁶ BARRAL (P.), 1952.

importantes. Toutefois, monarchistes et bonapartistes obtiennent leurs meilleurs scores, dans le dernier quart du XIX^e siècle, en Bas-Dauphiné, alors que Grenoble et les montagnes les rejettent³⁷¹⁸.

Certes, les plus conservateurs (voire monarchistes) tentent brièvement de s'organiser et de s'affirmer en Isère en participant à la fondation d'un journal, *Le Courrier du Dauphiné*, par le Vicomte Dugon. À feuilleter la liste des souscripteurs, il se dégage l'impression de lire le bottin mondain local : plus des trois quarts appartiennent à la noblesse (Neyrieu, Franclieu, Dauphin de Vernas, Vaulserre, Quinsonnas, Monteynard, Meffray, Murinais, de Leusse, Ferrier de Montal...). Toutes les vieilles familles du Dauphiné semblent s'être données rendez-vous pour participer à cette aventure. Quelques patrons s'engagent à leurs côtés : évidemment les papetiers Blanchet, de Rives, réputés pour leur conservatisme, mais aussi le façonnier Ernest Constantin de Chanay, Louis Chomer, le fils du fabricant lyonnais, le fabricant Lupin. On retrouve quelques Voironnais influents, appartenant le plus souvent à l'ancienne bourgeoisie locale, proche des milieux légitimistes et catholiques³⁷¹⁹ : le banquier Daiguenoire (de la banque Rambeaud frères), Hector Denantes (futur associé de Jules Tivollier) et le papetier Aloïs Ducrest (marié à une Lafuma)³⁷²⁰.

Tableau 80-Mandats électoraux des principaux façonniers, 1870-1910.

³⁷¹⁷ BOREL (T.), 1988, pp. 148-149 et 243, FAURE (L.), 1992, p. 126.

³⁷¹⁸ BARRAL (P.), 1962, pp. 390-401. M. de Menon, riche propriétaire à Saint-Savin, tente en vain de se faire élire dans le canton de Bourgoin en 1870 ; Le comte de Monts essaye lui aussi en 1877 dans le canton de La Côte-Saint-André. Au Grand-Lemps, le marquis de Virieu, déjà conseiller général entre 1861 et 1877, perd son siège contre Romain Favre, le maire du Grand-Lemps. Dans le canton de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Berger de la Villardière tente sa chance en 1889 et en 1892.

³⁷¹⁹ Sur les relations entre la bourgeoisie catholique et le légitimisme, voir KALE (S. D.), 1992.

³⁷²⁰ ADI, 11U421, Feuille de présence de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mars 1882 et MONTCLOS (X. de), 2005, p. 71.

Façonniers	Maire	Autres mandats
Belin Aimé	Saint-Jean-de-Bournay	Conseiller d'arrondissement (Vienne)
Bellen François	Chimilin	
Brun Jean-Marie	Coublevie	
Brunet-Lecomte Henry	Jallieu	
Couturier Joseph	Bévenais	
Couturier Louis	Bévenais	
Couturier Régis	Charavines	
Diederichs Théophile I	Jallieu	
Diederichs Charles	Jallieu	Conseiller général (Bourgoin)
Donat Georges	Corbelin	
Favier Séraphin	Voiron	
Giraud Antoine	Moirans	
Martin Séraphin	Moirans	
Michal-Ladichère André	Saint-Geoire	Conseiller général (Saint-Geoire)
Michal-Ladichère Henri	Saint-Geoire	Conseiller général (Saint-Geoire)
Mignot Pierre	Saint-Bueil	
Moyroud Pierre-Joseph	Vinay	Conseiller général (Vinay)
Perrégaux Louis Emile	Jallieu	Conseiller d'arrondissement (La Tour du Pin)
Veyre Gustave	Saint-Bueil	
Vignal Jules	Saint-Antoine	

Au mieux, peut-on espérer retrouver les façonniers au Conseil général de l'Isère. Mais il faut bien constater une certaine sous-représentation de l'industrie soyeuse : principal employeur du département, elle n'a jamais plus de deux conseillers généraux issus de ses rangs (Alexandre Michal-Ladichère, l'oncle d'André, et Moyroud dans les années 1870). Au niveau national, tant en 1848 qu'en 1870, les milieux d'affaires sont sous-représentés dans les conseils généraux³⁷²¹. En Isère, la main d'œuvre est très majoritairement féminine et les électeurs exclusivement masculins. Pendant plus de cinquante ans, le seul relais politique des façonniers au conseil général, est la famille Michal-Ladichère, solidement implantée dans son fief de Saint-Geoire³⁷²². Favier, conforté dans son fauteuil de maire de Voiron depuis un an déjà, et soutenu par les conservateurs de la cité, brigue en 1880 le siège de conseiller général, mais il échoue

³⁷²¹ GIRARD (L.), PROST (A.) et GOSSEZ (R.), 1967, pp. 46-48. Les milieux d'affaires forment en moyenne 15% des conseils généraux français.

³⁷²² BARRAL (P.), 1962.

contre le conseiller sortant, Rémy Gaston, un médecin ³⁷²³. Alors que son entreprise n'a pas dix années d'existence, Pierre-Joseph Moyroud est déjà maire de Vinay, chef-lieu de canton, et conseiller général.

Ayant besoin d'un prêt bancaire en 1912, Joseph Mignot sollicite Dubost, un ancien ami de son père, devenu entre-temps sénateur de l'Isère et surtout président de la Haute assemblée, se rappelant à cette occasion à son bon souvenir, pour qu'il intervienne en sa faveur. Mignot mentionne à Dubost leur ami commun, l'incontournable André Michal-Ladichère. Il adresse une lettre quasi identique au Président du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie, auquel il adhère d'ailleurs depuis sept ans ³⁷²⁴.

Au contraire, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les fabricants de liqueurs ou les papetiers sont au moins aussi nombreux, sinon plus, à siéger à l'assemblée départementale ³⁷²⁵. Malgré le caractère massif et dominant du tissage de soieries, les communes du Bas-Dauphiné ne sont pas aux mains des façonniers, contrairement au Faucigny contrôlé par les horlogers ³⁷²⁶. Les tissages emploient une main d'œuvre en état de minorité civile et civique : des enfants et des femmes. Les électeurs, des hommes, n'ont donc qu'un intérêt secondaire à soutenir les façonniers. La fragilité financière des façonniers entraîne des purges régulières au sein de leur groupe. Or l'investissement politique repose sur la stabilité et la durée.

Les milieux d'affaires locaux affichent des opinions politiques diverses. Le camp républicain semble séduire le plus grand nombre, sauf à Voiron, dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Alexandre Michal-Ladichère s'affiche comme un farouche opposant au régime de Napoléon III. À Jallieu, les républicains s'organisent autour des industriels protestants, Louis-Emile Perrégaux et Théophile Diederichs. Fils d'un manufacturier orléaniste, Perrégaux siège au conseil municipal de Jallieu dès 1852. L'associé de son père et futur rival en affaires, Henry Brunet-Lecomte, un conservateur catholique, obtient le fauteuil de maire en 1860, jusqu'à la chute de l'Empire. En 1875, Perrégaux, républicain et libéral, devient maire à son tour, mais les autorités départementales prennent soin de lui donner deux adjoints conservateurs. Révoqué à l'automne 1877 pour avoir manifesté ostensiblement son opposition au candidat de l'Ordre, Baboin, lors des élections

³⁷²³ BRICHET (E.), 1901, p. 95.

³⁷²⁴ APM, Lettres ms (brouillon) de Joseph Mignot à Dubost le 5 décembre 1912 et à Mascurand le même jour.

³⁷²⁵ BRICHET (E.), 1901, pp. 53-95. Banquier : Jean-Pierre Pierri (canton de Bourgoin, 1871-1877), Augustin Berlioz (canton de Pont-de-Beauvoisin, 1833-1859), Papetier/Cartonnier : Pierre Pascal (canton de Bourgoin, 1877-1895), Victor Blanchet (canton de Rives, 1833-1854), Léonce Blanchet (canton de Rives, 1854-1868), Alphonse Kléber (canton de Rives, 1868-1871), Emile de Montgolfier (canton de Virieu, 1885-1898), Félix Peyron (canton de Vizille, élu en 1862), Liquoriste/Brasseur : Camille Rocher (canton de La Côte-Saint-André, 1871-1877), Auguste Dutruc (canton du Grand-Lemps, élu en 1901), Félix Poulat (canton de Grenoble-Est, 1888-1896), Paul Mistral (canton de Grenoble-Est, élu en 1901), Félix Bigallet (canton de Virieu, élu en 1898), Cimentier : Joseph Arnaud (canton de Grenoble-Est, 1852-1866), Jean-Thomas Vendre (canton de Grenoble-Est, 1866-1870)... Sur les conseillers généraux, voir GIRARD (L.), PROST (A.) et GOSSEZ (R.), 1967.

³⁷²⁶ JUDET (P.), 2004, p. 193.

législatives, il retrouve néanmoins son fauteuil quelques mois plus tard ³⁷²⁷ . Après Louis-Emile Perrégaux entre 1874 et 1879, c'est au tour de son associé, Théophile I Diederichs , d'occuper le fauteuil de maire entre 1884 et 1900, puis de Charles Diederichs entre 1908 et 1919 ³⁷²⁸ . En 1900, une élection partielle est organisée. Tenté de se représenter au suffrage de ses concitoyens, Charles Diederichs préfère renoncer à obtenir l'investiture du camp radical ³⁷²⁹ . Dans la cité voisine, Bourgoin , c'est leur cousin Auguste Diederichs qui représente la famille au conseil municipal, mais comme simple conseiller ³⁷³⁰ . En janvier 1908, Joseph Mignot , le fils de Pierre, adhère ainsi au Comité républicain.

Les façonniers préfèrent les mandats locaux, et plus particulièrement les conseils municipaux, qui leur permettent d'asseoir leur emprise sur un village ou un bourg. Ainsi, à Moirans , entre mars 1848 et 1852, Antoine Genin et Maurice Bouvard , jeunes façonniers en soieries, siègent au conseil municipal, le premier comme adjoint au maire. Puis entre 1865 et 1869, Séraphin Martin , le gendre de Genin, occupe le poste de maire. Nommé à la chute du régime impérial, en septembre 1870, Martin, ainsi que Bouvard, réintègrent le conseil municipal de Moirans. Martin occupe même le poste de premier adjoint de 1871 à 1873 puis de 1877 à 1881. Il retrouve son fauteuil de maire en 1888, avant de démissionner le 21 novembre 1895. Il quitte définitivement le conseil municipal au printemps 1897. Son confrère, Antoine Giraud , gendre de Bouvard, est son bras droit à la mairie entre 1884 et 1896, date à laquelle il fait office de maire pendant quelques mois ³⁷³¹ .

Vers 1910, Louis Couturier, à la tête de trois tissages de soieries, tente d'entrer au Conseil d'arrondissement, soutenu par le camp libéral. Son frère, Régis, lui aussi patron d'un tissage à Charavines , le dissuade de se lancer dans une campagne contre son ami Hugonnard, chef de file du camp républicain ³⁷³² .

Des notables locaux.

Nombreux sont les façonniers à céder à la tentation du pouvoir, sous toutes ses formes. Pour conforter leur emprise, ils tissent des réseaux locaux de pouvoirs. Grâce à leur

³⁷²⁷ BOREL (T.), 1988, p. 205.

³⁷²⁸ Charles Diederichs créé en 1901, au décès de son père, un prix Théophile Diederichs père décerné par l'Association fraternelle des anciens élèves du Collège de Bourgoin . Charles échoue en 1904 dans sa tentative de conquête de la mairie de Jallieu .

³⁷²⁹ FAURE (L.), 1992, pp. 145-147.

³⁷³⁰ Cette tentative de cumul des mandats électifs n'est pas sans rappeler celle des Schneider au Creusot, par exemple, mais les Diederichs ne parviennent pas jusqu'à la députation. Voir OFFERLE (M.), 1995.

³⁷³¹ LAROCHE (P.), 1992, pp. 479-483.

³⁷³² ADI, 162M13, Dossier de Légion d'Honneur de Louis Couturier, Lettre ms du sous-préfet de La Tour-du-Pin du 7 février 1927.

réussite professionnelle et sociale, les façonniers font figure de nouveaux « coqs de village », comme jadis le propriétaire terrien. Dominés économiquement par les fabricants lyonnais, ils acquièrent néanmoins un pouvoir au niveau local et finissent par se rapprocher – tout au moins pour les façonniers les plus riches – des groupes dominants.

À Saint-Geoire -en-Valdaine, le siège de conseiller général reste entre les mains de la famille Michal-Ladichère sans discontinuer entre 1870 et 1928. André Michal-Ladichère débute sa carrière de notable local comme trésorier et vice-président de la Société d'Agriculture pratique des Cinq cantons de La Tour-du-Pin entre 1875 et 1888. Il succède à son frère Henri, décédé en 1889, au Conseil général, alors que depuis un an déjà il siège au conseil municipal de sa commune. Il reprend également la fonction de Président de la Société de Secours Mutuels de Saint-Geoire laissée vacante par son frère en 1889. Il a fondé la Société musicale de Saint-Geoire. En 1892, il devient président de la Société d'Agriculture des cantons de Pont-de-Beauvoisin et de Saint-Geoire, pendant six années. Dans cette contrée très rurale, cette charge lui confère un rôle de poids dans le monde agricole, tant pour ses activités politiques que pour la gestion du personnel de ses usines qui recrutent surtout dans les ménages paysans. Ses relations professionnelles avec Théophile I Diederichs ainsi que l'importance de ses affaires, lui assurent un poste au conseil d'administration de la nouvelle Ecole Nationale de Voiron . Enfin, on le retrouve aussi comme suppléant de la justice de paix de son canton. Ce cursus lui a valu d'être promu officier de la Légion d'Honneur en 1900, après avoir été fait chevalier huit ans plus tôt ³⁷³³ .

Grands notables républicains du canton, les Michal-Ladichère s'appliquent à renforcer leur clientélisme en attachant différents groupes d'intérêt à leur entreprise de tissage. Eux-mêmes façonniers, ils confient une partie de leurs commissions à d'autres façonniers pendant les années 1880, alors que les ordres sont rares avec la terrible crise que traverse la Fabrique lyonnaise et que la compétition est féroce entre façonniers pour obtenir des commissions. Ces sous-traitants, souvent de moindre importance, sont installés à quelques kilomètres seulement de leurs usines. Cela obéit certainement à une logique économique, mais on ne peut que se montrer surpris devant tant de générosité de la part des Michal-Ladichère. Ils fournissent des ordres à Mignot, à Saint-Bueil , mais aussi à Bellemin, à La Folatière ³⁷³⁴ , et sans doute à d'autres. Bien que située sur le canton voisin de Pont-de-Beauvoisin , il est probable que le tissage Bellemin emploie des ouvriers du canton de Saint-Geoire .

Pour conforter leur prestige et leur emprise locale, André Michal-Ladichère et son neveu Henri II, tentent de susciter en 1907 un capitalisme populaire dans leur canton en ouvrant le capital de leur entreprise à de petits actionnaires du canton de Saint-Geoire . Michal-Ladichère & Cie, une société en commandite par actions, dispose alors d'un fonds social de deux millions de francs ³⁷³⁵ . Grâce à leur notoriété et à leurs relations d'affaires,

³⁷³³ AN, L1859042, Dossier de Légion d'Honneur d'André Michal-Ladichère .

³⁷³⁴ ADI, 3Q18/134, ACP du 5 août 1886 (partage devant M^e Rochas, les 3 et 4 août). Dans la succession de Joseph Bellemin, figure une créance due par Michal-Ladichère.

³⁷³⁵ ADI, 5U368, Justice de Paix de Bourgoin , Acte de société et souscription devant M^e Lescot à Grenoble le 26 juin 1907.

ils auraient pu se contenter de réunir quelques solides partenaires financiers grenoblois ou lyonnais pour souscrire les 250.000 francs dont ils ont besoin (en fait un million de francs, mais seulement le quart de cette somme est appelé). Au lieu de cela, ils lancent une souscription publique et obtiennent le soutien de cent trente-deux personnes, sans compter les quatre actionnaires fondateurs. Certes, ils n'ont apparemment aucun mal à séduire quelques grands noms de la Fabrique Lyonnaise³⁷³⁶, (dont leur principal donneur d'ordres à l'époque, Chanay & Papat, qui souscrit pour vingt actions de cinq cents francs), des membres de la bonne société grenobloise³⁷³⁷, des confrères façonniers³⁷³⁸ et divers industriels isérois³⁷³⁹. Mais la moitié des souscripteurs (soixante-huit) sont domiciliés dans la région de Saint-Geoire, qu'ils soient tisseurs, boulangers... Par ce moyen, on peut légitimement penser que les Michal-Ladichère essayent de s'attacher la loyauté et le soutien des habitants de leurs cantons. Devant la montée des forces socialistes, surtout après les grèves de 1905 et 1906, ce moyen leur permet de renforcer les liens qui les unissent à leur clientèle politique et économique.

Victor-Albert Michal-Ladichère, un autre neveu d'André, représente au début du XX^e siècle, la famille au conseil d'arrondissement et au conseil général après le retrait d'André. Il préside également le Sou des écoles laïques et la Mutualité scolaire de Saint-Geoire, qu'il a d'ailleurs contribué à fonder. On le retrouve également comme vice-président de la Société d'Agriculture et d'élevage de Saint-Geoire, comme son oncle quelques années plus tôt³⁷⁴⁰. Quant à Henri II Michal-Ladichère, pendant longtemps adjoint au maire de Saint-Geoire, il préside la Société de Crédit agricole³⁷⁴¹ de Saint-Geoire-en-Valdaine, fondée en 1910³⁷⁴². Leur voisin Joseph Mignot, installé à Saint-Bueil, verse son obole annuelle de façon irrégulière à diverses sociétés locales : les Pompiers de Saint-Geoire, la société de secours mutuels de Saint-Geoire, celles de Saint-Bueil et de Charavines ou encore à celles des instituteurs.

Par passion ou par intérêt, les façonniers investissent les sociétés locales en tout genre. À Bourgoin et à Jallieu, un membre du clan Diederichs apparaît dans chacune des

³⁷³⁶ A l'occasion de cette souscription, la famille Michal-Ladichère acquiert 379 actions, et leur associé, Boisson, 40, en plus de leurs apports en nature, évalués à un million de francs. Les autres partenaires lyonnais sont : V^{ve} Armandy & Cie (20 actions), Henry Bertrand (15), Franck Brisson (22), Jules Brisson (5), Charles Cornet (20), Eymard, Godon & Trunel (6), la famille Payen (40).

³⁷³⁷ Général Anglès d'Auriac (20 actions), F. Blachier & Cie (10), Casimir Brenier (6), Paul Vidil (20)...

³⁷³⁸ Joseph Cholot, de Pont-de-Beauvoisin (20), Joseph Mignot, de Saint-Bueil (20).

³⁷³⁹ Louis Bruel, papetier à Renage (20), Paul Desarbres, papetier à Charavines (20).

³⁷⁴⁰ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 667-668.

³⁷⁴¹ GUESLIN (A.), 1978.

³⁷⁴² ADI, 9U370, Justice de paix de Bourgoin, Acte de société du 4 décembre 1910.

sociétés locales. Le chef du clan, Théophile I Diederichs , participe à la société de chasse locale, la Saint-Hubert, comme président honoraire alors que son fils Louis s'occupe de la trésorerie ³⁷⁴³ . On retrouve également Théophile I Diederichs à la Commission de surveillance de la prison de Bourgoin à partir de 1891, au bureau d'administration du collège de Bourgoin à partir de 1886, probablement au titre de sa fonction de maire de Jallieu. Entre 1892 et 1900, il préside la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Bourgoin, puis son fils Charles lui succède jusqu'en 1908 ³⁷⁴⁴ . Le plus souvent, c'est Charles, le directeur des ateliers de construction, qui se charge de ce rôle, car cela doit lui permettre, du moins le pense-t-il, de répondre à ses velléités politiques. Il fonde en 1890 avec son frère cadet Frédéric et son cousin Auguste, la Société vélocipédique de Bourgoin, le Cyclophile bergusien, dont l'un des buts est de « *resserrer les liens de bonne confraternité entre ses membres* ». Il contrôle également la principale société de gymnastique locale, la Jeune France, installée à Jallieu et l'Union Prévoyante, une société de secours mutuels. Son frère aîné, Théophile II dirige la société de secours mutuels de Ruy, où il possède une propriété champêtre. Charles Diederichs n'hésite d'ailleurs pas à poser entouré des athlètes de la société sur des cartes postales largement diffusées. Ainsi, il assoit sa notoriété locale ³⁷⁴⁵ . Vers 1897-1899, Théophile I Diederichs et son fils aîné homonyme financent la construction d'un asile pour convalescents à Jallieu, dans l'enceinte de l'hôpital, en mémoire de leurs défuntes épouses. Depuis 1879 et jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, un Diederichs participe à la commission administrative de l'hôpital de Jallieu. Louis-Emile Perrégaux , puis Auguste Diederichs, dirigent la Caisse d'Epargne de Bourgoin. Louis-Emile Perrégaux préside aussi la Fanfare de Jallieu en 1881 ³⁷⁴⁶ .

Nombreux sont les vélos-clubs fondés par des façonniers en Bas-Dauphiné ³⁷⁴⁷ : à La Tour-du-Pin , en 1896, on dénombre parmi les membres fondateurs, les cinq grands passementiers de la ville, Contamin , Joyard, Mathian, Revol et Thiot. Aux Abrets , la société du Cycle abrésien est fondée par Jean Bellen , un petit façonnier installé à Chimilin . À Voiron , une seule des cinq sociétés cyclistes de la ville compte parmi ses membres un patron du textile ; il s'agit de Béridot, à la société du Vélo-Touriste voironnais ³⁷⁴⁸ . Il est difficile ici de faire la part entre les goûts personnels des industriels et leur désir de s'immiscer dans la vie associative locale.

³⁷⁴³ ADI, 108M8, Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Saint-Hubert le 11 mars 1900.

³⁷⁴⁴ ROJON (J.), 1996a, p. 113.

³⁷⁴⁵ ADI, 99M1, Liste ms des membres fondateurs du Cyclophile bergusien, le 29 décembre 1890. Voir sur ce sujet, DEMONET (E.), 1997 et GUILLAUD (S.), 1997.

³⁷⁴⁶ ADI, 101M1, Liste imprimée et ms des sociétés musicales en 1881.

³⁷⁴⁷ Voir POYER (A.), 2000.

³⁷⁴⁸ ADI, 99M1, Liste des noms et professions des membres fondateurs du Vélo-Club de La Tour-du-Pin , sd [1896], Liste des membres du Cycle abrésien, sd [1898], Liste ms des membres du Vélo-Touriste voironnais, sd [1891].

Leur participation à la fondation des sociétés de tir à partir de la fin des années 1870 reflète leur volonté de participer à la revanche et, peut-être, d'encadrer la population. À Bourgoin et Jallieu, une société de tir est fondée par les industriels et négociants les plus éminents des deux cités, les frères Théophile I et Guillaume Diederichs, les frères Jean et Joseph Faidides, le négociant en grains Bonhomme, le président de la société d'Agriculture Joseph Genin, le banquier Dalban... Celle de Voiron, fondée pendant l'été 1880, rassemble là encore la plupart des industriels de la ville, souvent proches des milieux conservateurs et légitimistes³⁷⁴⁹, alors qu'à Bourgoin, leur présence semble moins visible en raison de la place occupée par les Diederichs. À Saint-Jean-de-Bournay, la situation est quelque peu différente, puisque aucun industriel du textile ne participe à la fondation de la société en 1885. Les deux principaux hommes d'affaires de la localité, Belin et Malescourt, ne s'engagent dans la société que trois ans plus tard. Il est vrai, qu'entre-temps, le premier a manifesté ses ambitions politiques. Louis Vignal, l'un des fils de Jules Vignal, propriétaire d'une filature et d'un moulinage à Saint-Antoine, fonde à son tour en 1897 la Société de Tir des Antonins ; il est alors conseiller municipal de sa commune³⁷⁵⁰.



Figure 63—Le tissage Belin Jeune & Cie, à Saint-Jean-de-Bournay vers 1900.

Source : coll. Privée.

Après avoir patiemment construit sa fortune, Aimé Belin adopte un comportement de

³⁷⁴⁹ ADI, 98M5, Liste des souscripteurs de la Société de Tir de Voiron, le 23 août 1880. Membres souscripteurs appartenant aux milieux d'affaires du textile : Pochoy, Bertet, Bruny, Favier, Constantin de Chanay, Hector Denantes, Paul Dupont-Ferrier, Victor Guinet, Monin, soit au total 76 actions sur 169. Pour les papetiers : Guérimand, Berthollet de Voiron, Barjon de Moirans, soit 35 actions sur 169. Pour les banquiers : Humbert, Repellin, Fièrè & Fils, Monnet-Daiguenoire, Victor Margot, soit 6 actions sur 169.

³⁷⁵⁰ ADI, 98M1, Statuts imprimés de la Société de Tir de Bourgoin-Jallieu, sd [1878], 98M4, Liste ms des membres de la Société cantonale de Tir de Saint-Jean-de-Bournay le 18 décembre 1888, Liste ms des membres fondateurs de la Société de Tir des Antonins, le 8 mai 1897.

notable local à partir des années 1880, en cumulant titres et récompenses, qui le mettent en valeur aux yeux de ses concitoyens. Elu maire de Saint-Jean-de-Bournay en 1885, il rejoint sept ans plus tard le conseil d'arrondissement qu'il préside entre 1898 et 1904. Il échoue cependant à se faire élire au conseil général en 1898. Il est également suppléant du juge de paix, dirige le Syndicat de la Gervonde, un organisme chargé de gérer les eaux de la rivière locale, et préside aux destinées des principales sociétés locales, le Sou des écoles laïques et la Fanfare de Saint-Jean-de-Bournay. Sa carrière publique prenant le dessus sur son métier d'industriel, il liquide ses affaires en 1898, après une trentaine d'années d'activité en Bas-Dauphiné³⁷⁵¹.

À Voiron, après la disparition de la plupart des façonniers pendant la crise économique des années 1880, le patronat local se fait plus discret dans les sociétés locales. Seuls Honoré Bruny, Philippe Blachot et Adrien Béridot multiplient les participations pour conforter leur prestige et leur notoriété. Ils affirment ainsi leur réussite sociale après des débuts modestes, comme ouvriers, le second chez Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux et le troisième dans diverses usines du Bas-Dauphiné. Vers 1902, Léon Béridot, alors constructeur de métiers à tisser, devient directeur du Syndicat de la Morge, un syndicat usinier qui rassemble les principaux utilisateurs des eaux de cette rivière. Jusqu'à son décès en 1936, il préside également la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron et siège au conseil d'administration de la Caisse d'Épargne locale. Promu officier de l'instruction publique, il dirige également la section locale des Pupilles de la Nation³⁷⁵². Honoré Bruny, Lyonnais par son père et Voironnais d'adoption, s'installe à partir des années 1880 à la campagne, à Saint-Blaise où il exploite son propre tissage après avoir quitté ses cousins Pochoy. Il fonde l'Amicale Boule voironnaise, participe à la Chambre consultative des arts et manufactures de Voiron et contribue au développement du Syndicat d'initiative de Charavines³⁷⁵³. Blachot préside la société sportive des Excursionnistes Voironnais au début du XX^e siècle³⁷⁵⁴.

À Corbelin, Georges Donat, longtemps directeur du tissage Ponson avant de l'acheter à la fin des années 1880, prend progressivement le contrôle de toutes les sociétés locales. Il devient le premier président du Crédit agricole de Corbelin lors de sa fondation en 1911, alors qu'il est maire de la commune et préside les deux sociétés de secours mutuels de la commune³⁷⁵⁵. Par ce maillage étroit de la société villageoise, Donat exerce un contrôle réel sur la population ouvrière, tout en lui évitant des dépenses paternalistes. Grâce à une généreuse politique d'embauche, Donat salarie dans ses

³⁷⁵¹ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, pp. 101-102. Aimé Belin est également officier de l'Instruction publique et a siégé à l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de Paris. Il reste maire de Saint-Jean-de-Bournay jusqu'en 1895.

³⁷⁵² Voir sa notice nécrologique dans *Le Petit Dauphinois*, le 28 février 1936.

³⁷⁵³ Notice nécrologique dans *La Dépêche dauphinoise*, le 28 avril 1910.

³⁷⁵⁴ *Annuaire de la ville de Voiron*, 1911, p. 22.

³⁷⁵⁵ ADI, 9U370, Justice de Paix de Bourgoin, Acte de société du 19 février 1911.

ateliers en 1901 deux cent six personnes domiciliées à Corbelin, soit environ dix pour cent de la population totale de la commune. Mais contrairement à certains de ses confrères qui n'hésitent pas à engager des familles ou des fratries entières, Donat préfère disperser ses embauches, avec un, voire deux de ses ouvriers seulement sous un même toit : à cette date, près du quart des ménages de la commune touche au moins un salaire provenant de la maison Donat. Par cette politique salariale, Donat se construit progressivement une clientèle locale qui lui permet d'asseoir son autorité et son prestige local ³⁷⁵⁶ .

Même un jeune industriel comme Romain Bonvallet , fraîchement installé à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en 1898, figure rapidement au conseil municipal de la commune dans les années qui suivent ³⁷⁵⁷ . De petits façonniers, comme Bouillon à Veyrins, et Dissard , à La Tour-du-Pin , dirigent aussi des sociétés de secours mutuels dans leur commune respective.

Quant aux anciennes élites nobiliaires, elles sont définitivement écartées du champ politique dès les premières années d'existence de la III^e République. Elles conservent néanmoins quelques positions – fragiles – dans le monde agricole en prenant la tête de quelques sociétés d'agriculture ou de syndicats agricoles ³⁷⁵⁸ . Pendant plusieurs décennies, les marquis de Virieu ont dominé politiquement les cantons de Virieu et du Grand-Lemps . À la fin du siècle, leur influence dans ces « bourgs pourris » des Terres Froides est en recul devant les progrès du camp républicain. Le liquoriste Félix Bigallet prend rapidement la tête de l'opposition et s'empare du canton de Virieu. Il préside aussi la Société agricole de Virieu. Le marquis de Virieu, bien que maire de la commune éponyme préfère fonder une Société d'Agriculture rivale dans le village voisin d'Oyeu en 1895 et présider la Société agricole de Châbons ³⁷⁵⁹ .

Plus rarement, les façonniers participent à ce genre de sociétés agricoles. À la fin du siècle, Aimé Belin et Louis-Émile Perrégaux siègent au Conseil départemental d'agriculture de l'Isère comme représentant de leur arrondissement respectif, celui de Vienne et de La Tour-du-Pin . Auguste Mézin , façonnier installé au Grand-Lemps , est trésorier du syndicat agricole de sa commune, tandis que son confrère Romain Bourgeat occupe le fauteuil de vice-président de celui de Nivolais . À Coublevie , près de Voiron , André Brun , propriétaire d'un important tissage, prend la présidence du syndicat agricole de la commune fondé en 1906, alors que son père, Jean-Marie, était vice-président du syndicat agricole du canton de Voiron jusqu'à son décès ³⁷⁶⁰ .

Les façonniers ne cherchent pas à intégrer le milieu des grands propriétaires

³⁷⁵⁶ ADI, Listes nominatives de recensement de la population de Corbelin , en 1901.

³⁷⁵⁷ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris , Librairie E. Flammarion, 1907, p. 154.

³⁷⁵⁸ BRELOT (C.-I.), 1996.

³⁷⁵⁹ *Agriculture dans l'Isère au XIX^e siècle, monographie du Conseil départemental d'agriculture et des associations et des syndicats agricoles*, Grenoble, Imprimerie Dupont, 1900, pp. 12-25. Un Rivoire de la Batie préside la Société agricole de Nivolais , tandis que le comte de Bellescize celle de Satolas-et-Bonce à la fin du siècle.

fonciers. Ils restent des industriels. Ceux qui se retirent des affaires, le font après une vie de dur labeur au service de leur entreprise en ayant pris soin d'assurer sa pérennité. Les plus modestes investissent dans l'achat d'un lopin de terre près de leur maison.

II-La lente affirmation d'un groupe.

Les entrepreneurs à façon font leur apparition dans le tissage de soieries en Bas-Dauphiné, seulement dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Sans tradition professionnelle marquée et dépendants du bon vouloir des fabricants, les façonniers doivent s'affirmer et créer une identité à partir de leurs propres parcours, de leurs convictions personnelles, de leurs pratiques professionnelles et de leurs relations avec leurs donneurs d'ordres.

1-L'individualisme façonnier.

À partir du milieu des années 1870, il règne à Voiron un climat d'affaires particulièrement euphorique, porté par l'onde soyeuse lyonnaise, l'essor des étoffes mélangées et du métier mécanique, et la spéculation autour des soies. Grâce à un contexte favorable, quelques individus croient que leur heure est venue de réaliser une fortune rapide. Mais ces néophytes ne sont pas forcément les mieux armés, car derrière « *de belles espérances* », se cache aussi « *une réelle inexpérience* »³⁷⁶¹.

Dans un premier temps, ces nouveaux façonniers attirent dans leurs ateliers des ouvriers en déclenchant une surenchère salariale, « *une période de fièvre pendant [laquelle] on se livrait à la chasse du personnel* » : pour monter et mettre en route un tissage mécanique rapidement, ils recherchent des ouvriers expérimentés, puis pour amortir leur capital immobilisé, ils se livrent à une course aux ordres, entraînant alors une spirale dépressive dans les tarifs des façons. Les uns, pour débaucher du personnel, et les autres, pour conserver le leur, n'hésitent pas alors à verser des primes et des étrennes à la main d'œuvre. Ces pratiques patronales favorisent alors le *turnover* du personnel³⁷⁶².

Cependant, à partir de 1881, l'écroulement des places boursières et la mévente sur les marchés du luxe, poussent les fabricants lyonnais à accroître les pressions sur leurs fournisseurs. Les ordres sont désormais moins abondants et les prix âprement négociés avec les façonniers. Ces derniers, pour éviter la fermeture de leurs ateliers, acceptent les rares commissions qui leur sont proposées aux conditions imposées par les Lyonnais³⁷⁶³. Gustave Coulon, un de ces jeunes industriels, lance dans la région voironnaise le cercle

³⁷⁶⁰ ADI, 167M1, Liste imprimée des syndicats, sd [1901], et Etat statistique des syndicats existant au 31 décembre 1906, *Agriculture dans l'Isère au XIXe siècle, monographie du Conseil départemental d'agriculture et des associations et des syndicats agricoles*, Grenoble, Imprimerie Dupont, 1900, pp. 8 et 20-23.

³⁷⁶¹ LAGRANGE (J.), 1888, p. 7.

³⁷⁶² Voir la description faite par LAGRANGE (J.), 1888, pp. 12-15.

vicieux de la baisse des tarifs. Pour conserver une marge bénéficiaire, recevoir des ordres ou limiter ses pertes, il répercute une baisse de deux centimes par mètre sur la rémunération de son personnel. Peu conciliant de tempérament, Coulon refuse en août 1881 de rétablir l'ancien tarif, déclenchant une grève dans son usine de la Ravignouse (Saint-Blaise-du-Buis). En retour, les grévistes préfèrent boycotter son établissement et chercher un sort meilleur dans un des nombreux tissages du bassin voironnais³⁷⁶⁴.

Un an plus tard, en août 1882, c'est au tour de Florentin Poncet, à Voiron, d'annoncer une réduction de deux centimes par mètre à ses ouvrières. Depuis plusieurs mois déjà, il subit comme tous ses confrères, la crise industrielle. Il a déjà dû se séparer de près des trois quarts de son personnel, ne conservant que deux cents personnes dans ses gigantesques ateliers de la Patinière (Voiron). Aussitôt, la grève est déclarée. Pendant une quinzaine de jours, son usine est désespérément vide. La mort dans l'âme, le 30 août, Poncet cède et rétablit l'ancien tarif car il a besoin de faire tourner ses métiers³⁷⁶⁵. Pochoy, son voisin et parent, diminue lui aussi à la même époque son tarif de deux centimes, soit une baisse de 10%, provoquant à son tour une grève³⁷⁶⁶. À la fin de l'année, la maison Barlet & Cie, installée à Tullins, baisse elle aussi les salaires de 18%, provoquant une grève dans la vallée de l'Isère³⁷⁶⁷.

À partir de mars 1883, le mécontentement provoqué par la diminution des tarifs, se propage dans les autres centres industriels du Bas-Dauphiné : à La Sône³⁷⁶⁸ tout d'abord, puis à Renage³⁷⁶⁹ et à partir de mai, de nouveau à Voiron. Ici, ce sont les façonniers les moins expérimentés et les plus fragiles financièrement qui sont les premiers touchés, Douron et Berlioz. Devant le ralentissement persistant des affaires, tous deux ont déjà dû se séparer d'une partie de leur personnel. La grève se diffuse également à l'un des tissages les plus importants de la vallée de la Morge, celui du maire de Voiron, Séraphin Favier, qui emploie alors six cents ouvriers³⁷⁷⁰. Pochoy, plus solide

³⁷⁶³ Selon MENARD (C.), 2003, la mise en concurrence est l'une des caractéristiques de la sous-traitance.

³⁷⁶⁴ ADI, 166M2, Lettre ms du sous-préfet adressée au Préfet de l'Isère le 29 août 1881.

³⁷⁶⁵ ADI, 166M2, Lettres ms du commissaire de police adressée au Préfet de l'Isère le 16 août 1882, du Préfet au Ministre de l'Intérieur et du Commerce le lendemain, du commissaire de police au même Préfet le 30 août.

³⁷⁶⁶ ADI, 166M2, Pétition ms des ouvriers de Pochoy le 4 septembre 1882, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Ministre de l'Intérieur et du Commerce le même jour.

³⁷⁶⁷ ADI, 166M2, Lettre ms du commissaire de police adressée au Préfet de l'Isère le 4 décembre 1882.

³⁷⁶⁸ ADI, 166M2, Rapport ms du maréchal des logis le 2 mars 1883 : grève chez le fabricant lyonnais Dufêtre et chez les façonniers Latour et Lacroix.

³⁷⁶⁹ ADI, 166M2, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Ministre de l'Intérieur et du Commerce le 15 mars 1883.

³⁷⁷⁰ ADI, 166M2, Lettre ms du Préfet de l'Isère adressée au Ministre de l'Intérieur et du Commerce le 1^{er} mai 1883 et lettre ms du commissaire de police adressée au Préfet le 29 juillet suivant.

financièrement, maintient, pendant un temps, des salaires plus élevés, ce qui ne peut que générer des jalousies et des rancœurs dans les ateliers rivaux. Au contraire, Douron, Berlioz ou Favier sont aux abois financièrement. Pour conserver de l'activité à leurs ateliers, ils sont prêts à accepter toutes les commissions qu'on leur propose. À l'automne de l'année 1883, c'est au tour de Jules Monin, un autre façonnier voironnais, de diminuer la rémunération de son personnel, d'un centime par mètre. Une grève d'une semaine n'entame pas sa détermination³⁷⁷¹. Après des mois de tergiversations, Pochoy se lance lui aussi dans la recherche désespérée de commissions pour garnir ses métiers à tisser. Honoré Bruny, son neveu et associé, est dépêché à Lyon pendant l'année 1883 pour convaincre les fabricants lyonnais de lui accorder leur confiance et de lui donner des commandes. L'homme revient à Voiron avec du travail, mais pour un piètre tarif. Les dirigeants de l'usine abaissent alors de dix centimes environ la rémunération du mètre d'étoffe tissée, soit une diminution d'un tiers. Après quelques semaines de calme, la grève s'installe chez Pochoy en février 1884, alors que ses confrères commencent à s'effondrer les uns après les autres. Petit à petit, ce dernier mouvement de grève se propage aux usines voisines, chez Brun, à Coublevie, Douron, Monin, Poncet, Tivollier. L'agitation touche les usines voironnaises pendant plus d'un mois, jusqu'au 20 mars 1884, mais tout retour à l'ancien tarif s'avère impossible. Le patronat voironnais, déjà mal en point, perd cent mille francs avec cette nouvelle grève et se trouve discrédité sur la place lyonnaise³⁷⁷².

L'industrie voironnaise avait été épargnée par la poussée de défaillances d'entreprises enregistrées au niveau national pendant la décennie précédente, grâce à la croissance de leur industrie. Les Voironnais subissent plus fortement la crise à partir de 1883, puisque la quasi-totalité des entreprises de tissage à façon disparaissent³⁷⁷³. Loin d'offrir un front uni pour combattre les grévistes, ces patrons mènent des politiques salariales individualistes et opportunistes, susceptibles de servir uniquement leurs intérêts personnels plutôt que ceux de l'ensemble de la profession. Avec la rareté des commissions, les façonniers deviennent trop nombreux. Les fabricants de soieries ont donc fait jouer la concurrence pour obtenir une baisse des façons³⁷⁷⁴.

2-Des frontières floues entre façonniers et fabricants.

Malgré les différences sociales et économiques, les contours des deux groupes ne sont

³⁷⁷¹ ADI, 166M2, Lettres ms du commissaire de police adressée au Préfet de l'Isère les 3 et 16 octobre 1883.

³⁷⁷² ADI, 166M2, Lettre ms du commissaire de police adressée au Préfet de l'Isère le 3 février 1884, rapport ms de la gendarmerie le 22 février, lettres ms du commissaire de police adressée au Préfet les 26 et 28 février 1884, rapport ms du Préfet adressé au Ministre de l'Intérieur le 21 janvier 1885.

³⁷⁷³ MARCO (L.), 1997. Les archives des faillites du Tribunal de Commerce de Grenoble, auquel sont rattachées les entreprises voironnaises, ayant été détruites, il n'est pas possible de dresser une estimation des pertes causées par les défaillances à répétition.

³⁷⁷⁴ Voir AMIOT (M.), 1991, p. 70.

pas toujours très précis. On a vu que certains façonniers changent de statut social pour devenir façonniers-fabricants. Parmi les principaux façonniers, certains ont un train de vie et une fortune assez proches de ceux des fabricants. Enfin, il existe, parfois, des collusions entre eux pour réaliser des affaires.

Des partenaires.

Les façonniers sont loin d'être aussi bien organisés que les fabricants lyonnais avec leurs diverses chambres professionnelles qui constituent de solides groupes de pressions, telles que l'Association de la Fabrique Lyonnaise ou sa rivale protectionniste l'Association de la Soierie Lyonnaise, ou bien encore l'Union des Marchands de Soie de Lyon . À dire vrai, il leur manque sans doute un esprit de cohésion. Quoi de commun entre un André Michal-Ladichère , grand patron vivant dans un château, conseiller général, avec plus de quatre cents ouvrières dans ses usines, et un Bizollon qui emploie moins d'une trentaine de tisseurs ? À cette différence de taille, s'ajoute une opposition technique entre les partisans de la mécanisation et les petits patrons farouches défenseurs du métier traditionnel à bras. Leurs intérêts ne peuvent que diverger.

Parmi les façonniers du Bas-Dauphiné, rares sont ceux qui fréquentent régulièrement leurs donneurs d'ordres. Alphonse Couturier , l'un des plus importants de la contrée grâce à ses tissages de Bévenais puis de Charavines , de Colombe, du Grand-Lemps et de La Frette , participe occasionnellement à quelques affaires lyonnaises. En juin 1882, il place 10.000 francs dans le capital de la maison A.L. Trapadoux frères & Cie, tandis que ses confrères voironnais Bertet & Tivollier apportent le double à cette augmentation de capital ³⁷⁷⁵ . Plus discrètement, Alphonse Couturier accepte de participer à la commandite d'un marchand de soie lyonnais, Alexandre Billion & Cie, à hauteur de 50.000 francs, aux côtés de fabricants de soieries tels que Hubert Audras et son associé Henri Jaubert , Emmanuel Brosset-Heckel , le courtier Benoît Tabard ou le banquier Auguste de Riaz ³⁷⁷⁶ . Mais ce mélange entre fabricants et façonniers semble assez rare et exceptionnel.

André Michal-Ladichère participe volontiers à plusieurs affaires aux côtés du fabricant lyonnais, Léon Permezel . Ainsi, au milieu des années 1880, les deux hommes s'associent pour fonder leur journal, *L'Avenir de l'Isère*, chargé de combattre le radicalisme et de diffuser leurs idées libérales ³⁷⁷⁷ . L'un et l'autre espèrent ainsi trouver un écho favorable à leurs idées parmi la population tout en exerçant des pressions sur les autorités et les divers élus à l'heure de l'avènement de la presse populaire à grand tirage ³⁷⁷⁸ . Pour Michal-Ladichère, conseiller général de l'Isère, cela lui permet d'accroître son influence à l'assemblée départementale, tandis que Permezel, en finançant de ses

³⁷⁷⁵ ADR, 6Up, Acte de société sous seing privé du 6 juin 1882.

³⁷⁷⁶ ADR, 49Q247, ACP du 25 avril 1888 (Acte de société devant M^e Coste, à Lyon , le 17 avril). Le capital de la société est de 2.300.000 francs.

³⁷⁷⁷ BARRAL (P.), 1962, p. 340.

³⁷⁷⁸ EVENO (P.), 2003, cité par GARRIGUES (J.), 2006, p. 82.

deniers cette feuille, peut espérer en retour une certaine complaisance de la part de son ami Michal-Ladichère, notamment dans l'attribution des subventions du Conseil général (par exemple sur les voies de chemins de fer locales). Mais, devant l'échec du journal, les deux hommes se retirent de l'affaire au bout de quatre années.

Certains fabricants (voir plus loin) participent même aux syndicats de façonniers, tandis que les seconds siègent, plus rarement, à la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise.

Façonnier : une position pour un fabricant déclassé.

Pour beaucoup de façonniers, le fabricant lyonnais représente le sommet de la pyramide sociale par son pouvoir et son autorité, par sa fortune, par son style de vie, par son éducation, par ses relations... Cependant, force est de constater que la position de façonniers n'attire pas seulement des individus ambitieux, des *self-made-men* cherchant à s'établir financièrement et socialement. Elle est aussi un moyen pour quelques héritiers de fabricants lyonnais de conserver leur position sociale après quelques déconvenues dans les affaires comme fabricants ou pour des raisons familiales.

Le premier à donner l'exemple avait été Victor Auger, sous le Second Empire, mais il n'a pas forcément fait beaucoup d'émules, lorsqu'il abandonne sa maison de soieries à son beau-frère, Claude Gindre et se consacre exclusivement à sa fabrique de Boussieu. Certes, les fils d'Alfred Girodon s'installent à Saint-Siméon-de-Bressieux ou Louis Chomer, le fils d'Alexandre, à Renage, pour y diriger les usines familiales, mais ils conservent leur statut social de fabricants.

Claude-Marie-Edouard Ogier, né à Lyon le 17 octobre 1836 est le fils de Gaspard-Anthelme, un négociant (probablement en soieries) et d'Elisabeth Dognin, la sœur de Camille Dognin³⁷⁷⁹, un riche fabricant de tulles dont la fille épouse Auguste Isaac en 1873, patron de la maison Dognin & Cie. D'ailleurs, Victor Ogier³⁷⁸⁰, le frère de Claude, est employé par Dognin & Cie entre 1873 et 1879, avant de créer son affaire³⁷⁸¹. Dès octobre 1863, Claude Ogier rejoint la société Ogier frères, une maison établie à Lyon dans la rue du Griffon. Son père lui avance 80.000 francs pour devenir son associé. Un an

³⁷⁷⁹ Voir sa notice biographique dans CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 108-114.

³⁷⁸⁰ Fabricant de soieries, né à Lyon le 6 avril 1839, Victor Ogier est le frère de Claude. En 1867, il quitte son frère et grâce à la commandite de Guillaume-Jean Servant, il crée sa propre maison de soieries au capital d'un demi million de francs. Lors de la dissolution de son affaire, comme prévu en juin 1873, il est engagé par Dognin & Cie. En 1880, Victor Ogier reprend la maison Jandin & Duval, réputée pour ses foulards tissés dans l'usine de Vizille, grâce à la commandite de ses anciens propriétaires, et en association avec le gendre d'Isaac Paulmier-Duval, Paul Noyer. Sept ans plus tard, en 1887, après le décès de Paulmier-Duval, Noyer décide de se retirer. Ogier choisit de nouveaux associés : Léopold Duplan le rejoint comme associé en nom collectif tandis que trois commanditaires, ses confrères Emmanuel Brosset-Heckel et Alfred Girodon ainsi que l'ancien notaire Paul Messimy, acceptent de fournir un demi million de francs. Membre de l'Association de la Fabrique Lyonnaise entre 1882 et 1885, il en devient le trésorier pendant la dernière année de son mandat. Avant 1896, il se retire des affaires.

³⁷⁸¹ ISAAC (A.), 2002, pp. 137, 582.

plus tard, il épouse la fille d'un banquier ardéchois, qui apporte dans son contrat de mariage 108.000 francs ³⁷⁸² .

Au début de l'année 1882, Claude Ogier réorganise son affaire en la transformant en une société en commandite par actions sous la raison sociale Société Générale des Tissus Ogier & Cie, ayant à sa tête trois gérants, Hippolyte Truchot, Louis Girard et Claude Ogier qui touche à cette occasion une levée annuelle de 12.000 francs. Le capital s'élève à 2.200.000 francs soit quatre mille quatre cents actions de 500 francs, dont mille quatre cents sont attribuées à Ogier pour ses apports (son ancienne maison de commerce, sa clientèle, son nom, son organisation, ses livres...). Il souscrit en outre à trois cent quatre-vingt autres actions, libérées du quart. L'année précédente, il a obtenu, avec sa sœur Marie-Jeanne-Gasparine, du Crédit Foncier un prêt de 200.000 francs garanti par les différents immeubles de la famille à Lyon . Les actions restantes sont acquises par six autres actionnaires (Truchot, Girard, Antoine Gérard, Joseph Chartron, Victor Capony et René Eymard) qui sont soit des employés de commerce, soit des négociants. Souhaite-t-il donner de l'ampleur à ses affaires de soieries ? C'est probable, mais non sans risque car cette modification se concrétise dans un contexte difficile, celui du krach de l'Union Générale ³⁷⁸³ . Le choix de ses associés reflète d'ailleurs cet état d'esprit : aucun grand nom de la place ne se risque à ses côtés. Il n'a trouvé que des commanditaires de second rang (des employés de commerce espérant sans doute faire fortune, des négociants inconnus). Dès le mois de juillet, le négociant en soie François Desgrand (le frère cadet de Paul ³⁷⁸⁴), rejoint le tour de table par la souscription de deux cents nouvelles actions.

Mais les projets de Claude Ogier tournent au fiasco, puisque trois ans plus tard, il doit dissoudre sa société. Le jour même, il reconstitue son affaire sous la raison Ogier aîné & Cie, avec un capital réduit à 545.000 francs. Ses associés le soutiennent, sauf François Desgrand , décédé, dont les héritiers ne souhaitent pas renouveler l'investissement. Il ne parvient à recruter qu'un nouvel actionnaire, un architecte, Etienne-Joseph Falcouz. Désormais, il est le seul gérant, mais les clauses de l'acte constitutif sont très restrictives quant aux ambitions de l'entreprise et de son gérant. De même, une gestion plus saine et plus prudente est requise avec la création d'un fonds de réserve, des dépréciations d'actifs et des amortissements réguliers. Des abus ont été commis entre 1882 et 1885. Pour faire face à ses engagements dans les mois qui suivent, Ogier vend à sa sœur Marie-Jeanne-Gasparine, sa part indivise dans une propriété héritée de son père pour 32.500 francs ³⁷⁸⁵ .

En 1888/1889, victime d'une conjoncture difficile, après des mois de lutte pour sa survie financière, il se voit dans l'obligation de liquider sa maison. Quelques mois plus tard, en septembre 1890, il devient façonnier en rachetant l'usine d'Emile Langjahr , à Voiron , lui-même en état de faillite. Il quitte sa résidence du très huppé quai de l'Est, à

³⁷⁸² AD Ardèche, 2E20613, Contrat de mariage devant M^e Deville (Tournon) le 17 avril 1864.

³⁷⁸³ BOUVIER (J.), 1960.

³⁷⁸⁴ KLEIN (J.-F.), *La saga des Desgrand* , à paraître. François Desgrand possède une filature à Saint-Jean-de-Bournay , en Isère.

Lyon , et s'installe avec sa famille à Voiron. Cette acquisition, faite à crédit, le replace aussitôt dans le monde des affaires, à un moindre coût. Il ne règle son acquisition aux anciens actionnaires de Langjahr & Cie qu'en 1896, au moyen d'ailleurs d'un autre prêt fait par Albert Rosset, un fabricant de soieries établi à Lyon. Ruiné en 1888, il a reconstitué partiellement sa position sociale en quelques années, mais à une moindre échelle. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les capitaux mis en œuvre à Lyon et à Voiron : le capital immobilisé à Voiron semble ridicule, moins de 100.000 francs, alors qu'il brassait des millions à Lyon. Cet exil provincial lui permet de conserver son statut de patron. Le terme de déchéance sociale, ou de déclassement, est sans doute excessif dans la mesure où sa carrière de façonnier semble être un succès, tant socialement (il figure dans les instances du syndicat voironnais du tissage mécanique) que financièrement. N'ayant que des filles pour lui succéder (trois célibataires, tandis que la cadette, mariée à Jean-Marie Poncet, vit dans le New-Jersey), il préfère céder son entreprise en décembre 1916 pour 350.000 francs. À sa mort, il laisse à ses filles une belle fortune (évaluée en francs 1900), qui n'atteint certes pas celle de son père ³⁷⁸⁶ .

Plus surprenant est l'exemple de la famille Ruby , originaire du Bas-Dauphiné et possédant une solide maison de fabrique sur la place lyonnaise, comme en témoigne la fortune laissée à sa mort par Alexandre-Annet Ruby ³⁷⁸⁷ en 1890, près de 900.000 francs. Ses héritiers saisissent l'occasion à la fin du siècle, lorsque la famille Pochoy, en l'absence d'héritier en âge de diriger les usines, liquide ses avoirs industriels, dont l'importante usine de Paviot. Les fils Ruby la rachètent et, à l'instar de leur voisin Léon Permezel , les voici fabricants-usiniers à Voiron ³⁷⁸⁸ . Pourtant, quelques années plus tard, sans doute en 1902, ils décident à leur tour de céder leur maison lyonnaise pour devenir

³⁷⁸⁵ ADR, 3E25242, Prêt conditionnel du Crédit Foncier de France devant M^e Messimy (Lyon) le 9 août 1881, 3E25255, Acte de société sous seing privé du 15 février, déposé devant M^e Messimy le 24 février 1882, Acte de souscription du 28 juillet 1882. ADR, 6UP/1, Acte de société sous seing privé du 1^{er} mai 1885 : « [Ogier] ne pourra faire aucune consignation simple excédant en stock la somme de 50.000 francs ; seules les consignations à prix garanti lui seront permises à la condition que le prix garanti par le consignataire représentera un bénéfice approximatif de 5% net de tous frais et intérêts, et que le consignataire s'engagera à les vendre ou en payer le montant dans un délai maximum de six mois de la date de l'expédition. [...] Il devra se borner aux achats nécessités par les besoins mensuels ou prévus de la fabrication. Le gérant devra faire en sorte que le stock des marchandises en magasin, fabriquées ou non, n'excède jamais la moitié du capital social en dehors des commissions et des consignations à prix garanti. [...] Il ne pourra établir aucune agence ni aucune succursale ». En 1882, il est stipulé dans l'acte constitutif que l'entreprise « pourra établir des agences ou des succursales sur toutes les places où cela sera jugé utile au développement et à la prospérité de ses affaires ». ADR, 3E25376, Licitacion devant M^e Messimy (Lyon) le 18 mai 1887.

³⁷⁸⁶ ADI, 3Q43/89, 3Q43/104, 3Q43/451 et 3Q43/342, ACP du 17 septembre 1890 (vente devant M^e Margot le 9 septembre de l'usine du Colombier pour 55.000 francs), ACP du 6 octobre 1896 (obligation devant M^e Treppoz, Voiron , le 1^{er} octobre), Répertoire général, vol. 44, case 472, et Mutation par décès du 9 novembre 1929.

³⁷⁸⁸ À partir de la fin de l'année 1887, les deux fils aînés d'Alexandre-Annet Ruby sont associés aux affaires de leur père. Louis-Jean-Marius épouse en 1888 Léonie-Thérèse-Marcelle Gaudet, la fille d'un juge du Tribunal de Grenoble, dotée à hauteur de 75.000 francs.. En 1894, l'entreprise familiale fonctionne toujours avec le même capital que du temps d'Alexandre-Annet, soit 400.000 francs. Ce n'est qu'en 1900 qu'il est porté à un million de francs, grâce à l'appui d'un commanditaire qui fournit 400.000 francs.

uniquement façonniers. Profitant de la Grande Guerre, ils se lancent avec succès dans la fabrication des pansements, des gazes...

Cependant, tous les fabricants en difficulté n'ont pas vocation à s'établir en Bas-Dauphiné. La famille Landru, originaire de Voiron, s'est scindée en deux branches au milieu du XIX^e siècle : l'aînée reste à Voiron dans le tissage de soieries, le négoce des toiles, puis la banque, tandis que la branche cadette s'installe à Lyon comme fabricant de soieries. Lorsque Emile Landru se retire de la direction de sa maison lyonnaise, il la confie logiquement à son fils Georges-Barthélemy. Malheureusement, celui-ci réalise de mauvaises affaires (avec l'Union Générale ?) au début des années 1880. Plutôt que de s'appuyer sur son cousin Marcel Landru, banquier à Voiron, il préfère s'exiler aux Etats-Unis où il fonde la Landru Silk Company, spécialisée comme l'ancienne maison lyonnaise, dans les soieries pour parapluies³⁷⁸⁹.

3-La faiblesse de l'organisation professionnelle.

Les fabricants de soieries s'organisent professionnellement de façon précoce, dès la fin des années 1860. La diversité économique et l'éloignement géographique découragent les façonniers à les imiter. Seule une minorité peu représentative, propriétaire de tissages mécaniques, franchit le pas pour défendre ses lourds investissements.

Une faible représentation consulaire.

Les façonniers du Bas-Dauphiné sont ballottés entre plusieurs Chambres de Commerce, mais aucune ne peut – ou ne veut – s'investir activement en leur faveur. Les façonniers en soieries contrôlent certes les deux Chambres Consultatives des Arts et Manufactures de Bourgoin et de Voiron, mais ces institutions n'ont qu'une influence limitée.

À Voiron, la Chambre Consultative sert d'abord les négociants en toiles : en 1830, sur les six membres qui la composent, quatre (Denantes, Rambeaud, Vial et Géry) sont des négociants en toiles, pour un papetier (Frachon) et un maître de forges (Jacolin). Les comptes-rendus sont révélateurs des préoccupations et de l'activité de cette institution. Le

³⁷⁸⁷ Fabricant de soieries, Alexandre-Annet Ruby est né à Lyon le 7 mars 1829, fils d'un « négociant ». Alors que son frère cadet, Claude-Marie, se fait moine (dominicain), lui choisit de suivre la voie tracée par son père, Antoine, au sein de la Fabrique lyonnaise de soieries. À son décès en 1877, Antoine Ruby lègue à ses deux fils une fortune estimée à 140.000 francs. Grâce à un confortable pécule gagné grâce aux soieries, 100.000 francs, il épouse au printemps 1857 Marie-Louise Ribollet (ses parents lui font donation à cette occasion de 75.000 francs). Ruby, par sa belle-mère, née Caffarel, intègre donc la bonne société lyonnaise et grenobloise de son temps. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1871 et 1873. En 1884, il fait entrer dans le capital de son affaire Etienne-Magloire Martin et Claude Guinamard, mais au terme des trois années prévues, il décide de se séparer du premier au profit de ses deux fils aînés, Louis-Jean-Marius et Benoît-Joseph-Amédée, tandis que Guinamard devient le fondé de pouvoir de Ruby. En 1887, le capital de la nouvelle entreprise s'élève à quatre cent mille francs. De son mariage, il a neuf enfants. Il décède à Lyon le 13 janvier 1890 en laissant une fortune estimée à 894.000 francs (sans compter la communauté). Une part non négligeable se compose de valeurs gazières, faisant toutes parties du groupe gazier constitué par Genin puis Prosper de la Chomette. Voir ADR, 53Q120, Mutation par décès du 29 mai 1890.

³⁷⁸⁹ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°455 du 19 décembre 1885 et n°621 du 23 février 1889.

premier façonnier en soieries à y siéger est Joseph I Guinet, l'ancien directeur de la fabrique Flandin , élu le 5 février 1848. Mais cette élection ne change pas le rapport de force puisque quatre négociants toiliers dominent l'assemblée (Bonnard, Rambeaud, Denantes, Géry). Un an plus tard, le 18 février 1849, on procède à une large modification dans la composition de la Chambre à l'occasion de l'installation des nouveaux membres élus le 3 décembre précédent : les membres sont entièrement renouvelés et leur nombre est doublé. Désormais, il n'y a plus que deux négociants en toiles sans grande envergure, Casimir Jacquemet et Jean-Baptiste Bally. Les Denantes, Rambeaud, Vial et autres Allégret en sont exclus. En revanche, les papetiers et les métallurgistes font une entrée en force avec Joseph-André Bret , Victor Jacolin, Claude-Joseph Périnel, Frachon-Dugas, Jean-Baptiste Lafuma , Alexandre Kléber ³⁷⁹⁰ , auxquels on peut ajouter Victor Sestier, influent maître de scieries de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Claude Brun défend les intérêts des liquoristes. Finalement, les façonniers, certes encore en nombre relativement restreint dans le pays, ne sont représentés que par un seul individu, Désiré Sebelon, le directeur de la fabrique Montessuy & Chomer de Renage , et Victor Pochoy, qui est encore fabricant de cierges ³⁷⁹¹ .

Dès le début du Second Empire, les négociants en toiles reprennent l'ascendant sur la Chambre avec le retour des Denantes , Rambeaud, Géry et Landru. Les fabricants de soieries sont désormais représentés par Michel Bouvard (Moirans). Ce n'est qu'après 1860 que la soie supplante progressivement le chanvre à la Chambre avec les arrivées de Florentin Poncet (1861), de Joseph I Guinet (1862). Après sept années d'interruption, la Chambre se réunit de nouveau à partir de 1873 : désormais une « règle des quatre quarts » prévaut : trois négociants en toiles, trois fabricants de soieries, trois fabricants de papiers et trois membres appartenant à diverses activités. Ce nouvel équilibre minore pourtant le poids des soieries dans l'activité économique locale. Dès ce moment, l'activité de la Chambre est relativement réduite (une ou deux sessions par an à la portée limitée). Elle ne se substitue en rien à une véritable Chambre de Commerce. Ses avis sont rares et sans grand intérêt. Malgré la présence de grands industriels comme Guérimand, Révollier, ou Ronjat, elle n'a plus qu'une influence ridicule. Vers 1900, Martin, un façonnier de Moirans, y défend les intérêts de ses confrères, avec Honoré Bruny et Léon Béridot. La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Bourgoin pèse aussi de peu de poids : à la fin du siècle, Théophile I Diederichs et son ancien associé, Louis-Emile Perrégaux , contrôlent l'assemblée. Perrégaux et son ancien rival Michel Brunet-Lecomte décèdent au début du nouveau siècle, et sont remplacés respectivement par Crozier , un fabricant lyonnais de velours, propriétaire d'un tissage à Tignieu , et par un fils

³⁷⁹⁰ Fabricant de papier, de confession protestante, Jacques-François-Alexandre Kléber est né à Voiron le 14 juillet 1817. Il épouse Emilie-Sophie Bouniols, qui lui donne deux enfants, dont Emile. Alphonse Kléber, maire de Rives , siège également au conseil général de l'Isère entre 1868 et 1871, succédant à son associé en affaires, Léonce Blanchet. Grâce à sa position sociale, il devient chevalier de la Légion d'Honneur. Il décède à Rives le 6 janvier 1892 en laissant une fortune estimée à 1.123.765 francs, dont 85% investis dans la firme familiale, Blanchet frères & Kléber. Son frère Gaston, également chevalier de la Légion d'Honneur, est marié à Hélène-Marthe Poupart de Neufelize.

³⁷⁹¹ ACV, 2F13, Registre de délibérations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron , séance du 18 février 1849.

Brunet-Lecomte³⁷⁹² .

D'ailleurs, les façonniers voironnais ne s'y trompent pas. Ils lui préfèrent d'autres intermédiaires pour se faire entendre. N'ont-ils pas constitué une Chambre Syndicale Voironnaise du Tissage de la Soie ? À la fin de l'année 1905, celle-ci, réunie sous la présidence de Louis Ruby , un ancien fabricant de soieries, souhaite réanimer la Chambre Consultative et demande sa transformation en Chambre de Commerce dont la circonscription rassemblerait les cantons des arrondissements de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin , les cantons de Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Jean-de-Bournay , Beaufort, La Cote-Saint-André, Roybon, et Voiron :

« [...] Tout en rendant hommage à la haute compétence de la Chambre de Commerce de Grenoble, et sans méconnaître la haute autorité de la Chambre de Commerce de Lyon , qui représente plus particulièrement les transactions sur la matière première, et le côté spéculatif de l'industrie de la soie ; la création de l'assemblée que nous sollicitons, correspondrait à la représentation plus sincère et plus immédiate des intérêts ouvriers et patronaux en ce qui concerne la production. [...] À l'appui de sa demande, la chambre syndicale fait observer qu'une chambre de commerce constituée avec les cantons sus-indiqués sera composée en grande majorité, pour la bonne répartition des intérêts, d'industriels appartenant à l'industrie du tissage de la soie, et que sans négliger les intérêts des autres industries, soit connexes, soit étrangères, elle apportera un soin et une compétence tout à fait spéciale, dans les questions touchant de près, non seulement à la prospérité, mais à l'existence même de cette grande industrie nationale qui constitue le gagne pain de la grande majorité de la population ouvrière du département »³⁷⁹³ .

Un tel projet ne peut que susciter l'animosité et l'hostilité des Chambres de Commerce de Lyon et Grenoble ; la première verrait son autorité sur la Fabrique lyonnaise sérieusement compromise par la création de ce contre-pouvoir aux mains des façonniers, tandis que la seconde serait amputée de plus de la moitié de sa circonscription. En revanche, du point de vue des façonniers locaux, cette requête ne fait que traduire une réalité économique et sociale. Forts du modèle de la Chambre de Commerce de Lyon, ils savent qu'une telle institution peut leur donner un contrepoids sérieux face aux fabricants lyonnais. Mais cette doléance n'aboutit pas.

À Lyon , les façonniers n'ont pas de représentant jusqu'à l'élection de Théophile II Diederichs en 1908, mais qui siège comme fabricant de soieries. À l'automne 1899, Isaac, président de la Chambre de Commerce de Lyon participe à la création de l'Assemblée des présidents de Chambre de Commerce nouvellement fondée, afin de défendre les intérêts lyonnais, et surtout ceux des fabricants de soieries touchés par la montée de la concurrence étrangère et des pressions protectionnistes³⁷⁹⁴ . De plus, les façonniers, ne

³⁷⁹² ADI, 155M11, Avis de la presse pour les élections de 1904.

³⁷⁹³ ACV, 2F3, Pétition ms de Louis Ruby , Président de la Chambre Syndicale Voironnaise du Tissage de la Soie, adressée au Ministre du Commerce et de l'Industrie, sd [1906].

³⁷⁹⁴ LACOMBRADE (P.), 2002.

se trouvant pas dans sa circonscription, ne peuvent espérer une aide totale. Théophile II Diederichs ne peut pas défendre correctement les intérêts des façonniers : ne possède-t-il pas sa propre maison de soieries à Lyon (ce qui justifie son élection) ? Cela le rapproche davantage des soyeux lyonnais. Même parmi les façonniers, il fait figure d'exception par la taille de son entreprise : plus de mille ouvrières tissent dans ses usines, alors qu'une majorité de façonniers a moins de cent ouvrières.

À Grenoble, la Chambre de Commerce n'est guère plus intéressée par le sort des façonniers : elle est contrôlée par les industriels du papier, de la construction mécanique et de la houille blanche, comme Emile Kléber , Marius Viallet, Casimir Brenier. Les industriels de la soie n'occupent qu'un siège sur la douzaine que compte la Chambre. Pochoy de Voiron , puis Antoine Giraud de Moirans (jusqu'à son départ en novembre 1906 en raison de la liquidation de ses affaires) et Philippe Blachot , de Voiron, s'y succèdent³⁷⁹⁵ .

À Vienne, la situation est à peine meilleure : on y défend en priorité les intérêts de la draperie. Louis-Emile Perrégaux est pendant les années 1860 et 1870 le seul façonnier en soieries à être membre de la Chambre. Henry Brunet-Lecomte puis son fils Michel ou Victor Auger y siègent au début des années 1880, mais ils ne parviennent à se faire élire qu'au prix d'âpres négociations. Ainsi, pour les élections de 1873, il est convenu que trois sièges reviennent à des industriels de l'arrondissement de La Tour-du-Pin (l'indienneur Brunet-Lecomte, le sucrier Camichel et le cartonnier Pascal), cependant, au premier tour, les électeurs viennois ne retiennent que deux noms, obligeant les patrons du Bas-Dauphiné à se plaindre ouvertement du mauvais sort qui leur est réservé³⁷⁹⁶ . Finalement, les trois hommes d'affaires obtiennent gain de cause, tandis que Louis-Emile Perrégaux est battu³⁷⁹⁷ . En 1882 et en 1883, Michel Brunet-Lecomte devient même vice-président de la Chambre. Auger occupe la fonction pendant trois mandats, entre 1889 et 1898. Brunet-Lecomte prend alors sa suite. À la fin du siècle, les façonniers sont finalement mieux représentés à l'assemblée consulaire viennoise avec la présence de Louis-Emile Perrégaux, Michel Brunet-Lecomte et de Victor Auger³⁷⁹⁸ . Mais ces trois hommes, déjà âgés, sont déjà retirés des affaires ou en voie de le faire, et décèdent au début du siècle. En 1904, Charles Diederichs se fait élire à la Chambre de Commerce de Vienne (son frère aîné rejoint celle de Lyon quatre ans plus tard). Lors du renouvellement de 1904, il est le seul représentant de l'industrie de la soie à se faire élire – et encore, il

³⁷⁹⁵ ADI, 7868W2, *Compte-rendus imprimés de la Chambre de Commerce de Grenoble*, Imprimerie Allier, Grenoble.

³⁷⁹⁶ ADI, 155M2, Procès-verbal de nomination et élection des membres de la Chambre de Commerce de Vienne, le 8 décembre 1864, AMBJ, Fonds Brunet-Lecomte, Registre de lettres, Lettre ms d'Auguste Ferrier du 19 février 1873 et 180M1, *Compte-rendu de la Chambre de Commerce de Vienne, 1877-1883*, Vienne, E.J. Savigné imprimeur éditeur, 1885, 152 p.

³⁷⁹⁷ ADI, 155M16, Procès-verbal de l'élection du 28 février 1873.

³⁷⁹⁸ ADI, 155M11, Lettre ms du Président de la Chambre de Commerce de Vienne au Préfet de l'Isère le 24 septembre 1898. En 1898, le banquier Jean-Pierre Pierri et le cartonnier Pierre Pascal siègent à la Chambre de Commerce de Vienne au titre de représentant de l'arrondissement de La Tour-du-Pin . Bargillat , ancien façonnier de La Tour-du-Pin reconverti dans la banque, y siège aussi à partir de 1896.

dirige les ateliers de construction mécaniques Diederichs – alors que les Viennois envoient trois des leurs à la nouvelle assemblée. La situation empire pour les façonniers en soieries, à Vienne, car lors du renouvellement de 1902, aucun d'entre eux n'était parvenu à se faire élire. Auger, récemment décédé, a été remplacé par un ancien liquoriste, Neyret³⁷⁹⁹.

Les premiers syndicats patronaux.

Les syndicats patronaux apparaissent tardivement et n'ont pas une influence équivalente à celle de l'Association de la Fabrique Lyonnaise ou à l'Association de la Soierie Lyonnaise³⁸⁰⁰, qui rassemblent la majorité des maisons de la place. Les associations syndicales de façonniers souffrent d'un manque de représentativité : elles ne rassemblent que les plus importants d'entre eux et par conséquent n'intéressent pas les petits entrepreneurs. Le mode de vote usité dans ces syndicats est de ce point de vue révélateur : tout concourt à favoriser les plus gros.

Le premier syndicat patronal constitué est l'Association générale des Patrons tisseurs de soieries, sans doute à la fin des années 1870 ou plus probablement au début de la décennie suivante. Mais loin de rassembler tous les entrepreneurs de la profession, il défend essentiellement les intérêts des propriétaires des tissages mécaniques, c'est-à-dire des principaux façonniers, ce qui explique sans doute la modification de sa dénomination en 1885 au profit de Syndicat du Tissage Mécanique des Soieries. À cette occasion, les usines ayant plus de trois cents métiers à tisser voient leur cotisation réduite à cinquante centimes par métier. La création d'une telle organisation patronale s'insère dans un contexte particulier, celui de l'avalissement constant du prix des façons depuis une dizaine d'années. Pour garnir leurs métiers à tisser inoccupés, les façonniers sont prêts à accepter des tarifs de façons en baisse³⁸⁰¹.

Conscients que leurs divisions et leur concurrence ont contribué à accélérer la dépréciation de leurs revenus, ces patrons s'engagent à se présenter unis devant les fabricants afin d'établir et de soutenir un relèvement des tarifs³⁸⁰². *Le Moniteur du Tissage mécanique des Soieries*, une feuille mensuelle sous-titrée « Journal industriel, commercial et d'économie politique », est édité par le Syndicat homonyme, dont il défend publiquement les intérêts, comme le *Bulletin des Soies et des Soieries* représente les fabricants lyonnais. La rédaction, comme l'imprimeur, ont élu domicile à Lyon, plutôt qu'en Bas-Dauphiné. Bras armé des entrepreneurs à façon, il naît dans un contexte particulièrement défavorable, marqué par plusieurs faillites tant chez les façonniers que chez les fabricants. Par ses prises de position libre-échangistes, *Le Moniteur* diffère peu

³⁷⁹⁹ ADI, 155M11, Avis pour la presse pour les élections de 1902.

³⁸⁰⁰ VERNUS (P.), 2002.

³⁸⁰¹ ADI, 155M2, Rapport ms de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron, le 18 avril 1887, destiné au Préfet de l'Isère.

³⁸⁰² « Avis à MM. les membres du Syndicat », *Le Moniteur du Tissage Mécanique de Soieries*, n° 3, le 15 septembre 1885.

du *Bulletin des Soies et des Soieries* et finalement se rapproche des intérêts des fabricants dont quelques-uns comme Permezel adhèrent d'ailleurs au Syndicat.

À la Chambre Syndicale Voironnaise, émanation du syndicat lyonnais, chacun a droit à une voix par usine de cinquante métiers à tisser ou moins. Au-delà, chaque fraction de vingt-cinq métiers donne droit à une voix, jusqu'à un maximum de quatre cents métiers. En revanche, le travail à domicile et sur métier à bras est laissé à l'écart. Comme preuve de l'influence des gros façonniers, il suffit de regarder les membres qui composent le bureau de la Chambre Syndicale Voironnaise du Tissage Mécanique de la Soie vers 1900 et dont le siège se trouve au Cercle du Commerce à Voiron : Louis Ruby en est le président, Alphonse Couturier (de Charavines) le vice-président, Léon Jourdan le secrétaire et Brun (de Coublevie) le trésorier. Chacun d'eux emploie plus de cent cinquante personnes dans ses usines. Cette organisation est rattachée à l'Union des Chambres Syndicales du Tissage Mécanique, basée à Lyon . Son but général est « *exclusivement l'étude et la défense des intérêts de l'industrie du tissage, abstraction faite de toute idée de lutte, soit contre la fabrique lyonnaise, soit contre les groupements ouvriers* ». Les promoteurs de cette association s'assignent des objectifs plus ambitieux. Il s'agit ni plus ni moins que de résoudre, à travers ce syndicat, les maux dont souffre la profession :

« -développer les rapports et de resserrer les liens de confraternité qui existent entre les patrons tisseurs de soieries. -donner de l'unité aux règles qui doivent les régir. -les lier, par l'intermédiaire du syndical central, un centre d'action, de renseignements et de surveillance, qui aide au développement et à la prospérité du tissage de la soierie. -représenter ses membres dans leurs rapports avec le gouvernement, l'administration des douanes, les chambres de commerces, la fabrique lyonnaise et toutes les sociétés particulières. [...] - mettre en commun tous les renseignements utiles concernant l'industrie de la soierie. ».

Le manque d'unité et de cohésion des façonniers est leur principale faiblesse. Cependant, le syndicat est miné de l'intérieur car il n'est pas réservé exclusivement aux façonniers, mais à tous ceux qui « *travaillent pour leur compte* », autrement dit les fabricants, peuvent en faire partie, du moment qu'ils possèdent une usine. La cotisation est fixée à un franc par métier à tisser au-dessus de cinquante métiers, et à cinquante centimes en dessous. Par ses statuts, cette organisation se rapproche de l'Association de la Fabrique Lyonnaise, qui sert de modèle, preuve s'il en est, de son efficacité³⁸⁰³ : on souhaite créer un service de renseignements commerciaux rassemblant des informations sur le crédit et la moralité des clients « *mis en commun par les sociétaires* »³⁸⁰⁴ . À la fin de l'année 1906, année marquée par un vaste mouvement de grèves, la Chambre syndicale voironnaise du tissage mécanique de soieries affiche quarante-sept adhérents³⁸⁰⁵ .

Contrairement aux façonniers du tissage, les mouliniers semblent mieux disposés à

³⁸⁰³ VERNUS (P.), 2002.

³⁸⁰⁴ ACV, 7F6, Note ms, sd [vers 1900], statuts imprimés de la Chambre Syndicale Voironnaise du Tissage Mécanique de Soieries, sd [1900-1905].

³⁸⁰⁵ ACV, 7F6, Etat ms des syndicats professionnels existant au 31 décembre 1906 à Voiron .

s'entendre entre eux. Leur préoccupation principale, la qualité des fils de soie et les déchets, les a sans doute poussés à unir leurs forces d'une façon précoce. Cuchet et son gendre, Crozel, participent ainsi régulièrement aux réunions du Syndicat des Filateurs et Mouliniers français, dont les séances se tiennent à Valence ou à Romans, auquel ils adhèrent dès la fin des années 1860. Les réunions organisées rassemblent souvent plus d'une soixantaine de mouliniers de l'Ardèche, de la Drôme ou de l'Isère : il s'agit alors d'adopter des stratégies communes, notamment pendant les périodes d'achat de cocons sur les marchés locaux³⁸⁰⁶. Cependant, devant les pressions de la concurrence étrangère et les nouvelles mesures douanières préconisées par les filateurs et les sériciculteurs, un Comité provisoire pour la défense du moulinage français se constitue le 27 février 1890, suivi deux mois plus tard, en avril, par la création d'un nouveau groupement patronal, le Syndicat général français du moulinage de la soie, lors d'une réunion à Privas, en Ardèche (où le siège du syndicat est d'ailleurs fixé). À l'origine de cette organisation, on retrouve une partie des adhérents du principal syndical professionnel, l'Union des filateurs et des mouliniers français, dont le siège est à Valence, sur l'autre rive du Rhône. En effet, tous n'approuvent pas l'instauration de nouveaux droits sur l'importation de soies grèges étrangères demandée par l'Union des filateurs et par le Syndicat général des sériciculteurs de France. Ce comité provisoire, libre-échangiste, se place dans le sillage du Comité pour la défense du marché des soies à Lyon afin d'obtenir l'entrée en franchise de toutes les soies grèges, mais en revanche d'imposer les soies étrangères déjà ouvrées.

On assiste donc à une scission entre filateurs et mouliniers : les premiers cherchent à approvisionner leurs filatures grâce à des soies indigènes, produites autour de leurs établissements, c'est-à-dire sur des marchés d'approvisionnement qu'ils contrôlent, tandis que les seconds ont tout intérêt à recevoir des soies moins chères. L'Union des filateurs et des mouliniers, qui comptait au début de l'année 1890, cent dix adhérents (aucun Bas-Dauphinois), en perd quarante-cinq qui rejoignent effectivement le nouveau syndicat général français du moulinage de la soie³⁸⁰⁷. Aimé Belin, moulinier à Saint-Jean-de-Bournay participe à ce mouvement de contestation de l'autorité de l'Union des filateurs et des mouliniers et figure dans la liste des délégués réunis à Privas en avril 1890 afin de constituer un nouveau syndicat. Rapidement, une délégation rencontre Jules Roche, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour défendre son programme auprès des autorités³⁸⁰⁸. Ce nouveau groupe d'intérêts entend donc peser de tout son poids à

³⁸⁰⁶ APAG, Registre de copies de lettres, Lettres ms de Crozel adressées à la maison L. Feroldi & Cie le 24 mai 1870, au Président du Syndicat le 11 janvier 1875.

³⁸⁰⁷ Les maisons Baboin, Armandy & Cie ou De Micheaux, solidement implantées à Lyon, membres du Comité de défense du marché des soies, bien qu'opposées aux nouveaux droits de douane, restent néanmoins membres de l'Union des Filateurs et des mouliniers.

³⁸⁰⁸ *Syndicat général français du moulinage de la soie*, Privas, Imprimerie J.-J. Roux, 1890. Parmi les fondateurs du Comité provisoire, on retrouve tous les grands mouliniers drômois et ardéchois (Delubac), mais aussi et surtout quelques grandes maisons lyonnaises (Alexandre Giraud & Cie, Guise & Cie, H. Palluat & Testenoire). Chaque adhérent au nouveau syndicat doit verser une cotisation de un centime par tavelle et par an.

l'avenir dans l'organisation de l'industrie soyeuse française, par une liaison permanente avec les autorités³⁸⁰⁹. Toutefois, signe des temps, le Bas-Dauphiné fait figure de parent pauvre dans le nouveau syndicat. En effet, sitôt constitué, il est décidé de créer une commission chargée de dresser une statistique du moulinage français, mais aucun moulinier du Bas-Dauphiné n'y participe. Neuf mouliniers bas-dauphinois rejoignent le nouveau syndicat à l'instar de Belin (Vignal n'y participe pas), mais que pèsent-ils par rapport aux quatre cent soixante autres adhérents, plus nombreux, plus puissants, plus riches et mieux équipés³⁸¹⁰ ?

En 1895, est fondée la Caisse syndicale d'assurance mutuelle des industries textiles de France contre les accidents du travail, rassemblant des industriels des Vosges, du Nord, de la Somme, de Normandie et du Sud-est, soit plus de sept cent cinquante membres en 1910 et cent soixante-deux mille ouvriers. Les Lyonnais sont représentés au conseil d'administration par Paul Guéneau, un fabricant de soieries, qui défend donc également les intérêts des façonniers³⁸¹¹. À l'initiative d'un filateur de la Somme, Carmickaël, est fondée en 1899-1900, l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France, afin de rassembler et de coordonner les efforts des syndicats patronaux différents, tant par leurs spécialités que par leurs localisations. Ce nouveau groupe de pression doit apporter des réponses cohérentes et fortes à la nouvelle législation industrielle et ouvrière, offrir un front commun aux ouvriers en cas de grève et de se faire entendre à la Chambre lors des arbitrages fiscaux et commerciaux. Chaque région industrielle, soit quatorze, dispose d'un siège au conseil d'administration. En 1910, c'est Auguste Isaac, le président de la Chambre de Commerce de Lyon, qui représente la région lyonnaise, aussi bien les fabricants que les façonniers. Soixante-huit syndicats patronaux français y adhèrent, dont la Chambre syndicale des teinturiers de Lyon (treize entreprises), l'Association de la Fabrique lyonnaise (cent cinquante-sept entreprises), la Chambre syndicale de la teinture en pièces, de l'apprêt, de l'impression et des industries similaires (onze entreprises), l'Association de la Soieries lyonnaise (cent trente entreprises), l'Union des Marchands de soie (soixante-huit entreprises), l'Association du moulinage de la soie, le Syndicat des filateurs des Cévennes... Parmi ces différents adhérents, seulement huit sont des façonniers : Diederichs (qui est également fabricant de soieries), Michal-Ladichère, les fils d'Alphonse Couturier, Favot (Panissage), Monnet

³⁸⁰⁹ Des avis de constitution du nouveau syndicat sont adressés au ministre du Commerce, aux présidents de la commission des douanes, du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi qu'aux députés et sénateurs, préfets, présidents de chambres de commerce de vingt-deux départements français. Les autres syndicats professionnels – l'Union des filateurs et mouliniers, l'Association de la Fabrique lyonnaise, l'Union des marchands de soie, les chambres syndicales de Saint-Etienne, Saint-Chamond, Calais, celle des matières textiles de Paris .. – reçoivent également cet acte de naissance.

³⁸¹⁰ Les neuf adhérents sont, outre Belin, Crozel de Chatte, Durand de Saint-Siméon-de-Bressieux, Fournier d'Auberives, François de Saint-Romans, la veuve Henry, de Saint-Just-de-Claix, Laurent de Chatte, de Nolly de Saint-Geoirs et Suc de Chatte. On peut ajouter à ce groupe Louis-Emile Perrégaux qui adhère au nouveau syndicat mais pour la région de Montélimar, car sa femme, Victorine Morin, possède à Dieulefit un moulinage situé dans sa propriété, *La Française*.

³⁸¹¹ *Annuaire de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France*, Paris, Société générale d'impression, 1911, pp. XVI-XVII.

& Gouttebaron (La Bâtie-Montgascon), Crozel (Chatte), Reynaud (Aoste), et Vignal (Saint-Antoine) ³⁸¹² .

Les façonniers ne doivent nullement compter sur les fabricants lyonnais pour défendre coûte que coûte leurs intérêts auprès des autorités. La preuve en est fournie par Auguste Isaac , le 14 juillet 1910. Alors président de la Chambre de Commerce de Lyon , il rencontre à Paris « un nommé » Edouard Favot , ancien associé de Louis Diederichs et patron d'un tissage à Panissage, près de Virieu. Celui-ci devenu membre de la Chambre de Commerce de Vienne et président de la Chambre syndicale de tissage mécanique de Virieu (Isère) réclame qu'une partie des subventions gouvernementales allouées aux canuts lyonnais pour se moderniser et se mécaniser, soit versée également aux façonniers des campagnes. La réponse d'Isaac est alors aussi cinglante que sans appel :

« Je me suis permis de le rabrouer. Je ne crois pas beaucoup à la légitimité ni à l'efficacité de ces secours, mais, s'il doit y en avoir, j'estime que les tisseurs des campagnes n'y ont aucun droit. Ce sont eux qui ont bénéficié en fait du déplacement ou de la transformation du tissage dont Lyon a été victime. [...] Tandis que, pendant le même temps, les campagnards, qui n'étaient que des tisseurs d'occasion, ont vu s'implanter au milieu d'eux une nouvelle forme de travail, qui a été un bienfait d'ordre matériel pour leur pays » ³⁸¹³ .

Tout est dit sur la considération des fabricants lyonnais envers leurs façonniers. Finalement, des députés de l'Isère et de la Loire interviennent auprès du Ministre du Commerce pour que les industriels de ces départements disposent d'une sous-commission afin d'être eux aussi représentés.

L'absence de relais politiques nationaux.

En matière politique, on constate l'absence d'un véritable groupe de pression solidement organisé : les moyens d'influence sont encore largement fondés sur les réseaux familiaux et professionnels, dans le cadre de dîners informels, de visites privées, de correspondances, de liens personnels ³⁸¹⁴ ...

Tout au long du XIX^e siècle, les fabricants disposent de relais à Paris pour défendre leurs intérêts ³⁸¹⁵ . Ils commencent à organiser la défense de leurs intérêts de façon systématique. À Lyon , les fabricants peuvent compter sur Aynard ³⁸¹⁶ à la Chambre basse, ou sur un Bouffier ³⁸¹⁷ au Sénat, dont les intérêts personnels coïncident avec ceux de la Fabrique. Edouard Aynard et Auguste Isaac , successivement présidents de la

³⁸¹² *Annuaire de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France*, Paris , Société générale d'impression, 1911, pp. 5-8.

³⁸¹³ ISAAC (A.), 2002, pp. 131-132.

³⁸¹⁴ GARRIGUES (J.), 2006, p. 81.

³⁸¹⁵ BERNARD (M.), 1998, DUBOS (J.), 2003. Voir par exemple MICHELON (S.), 1999.

³⁸¹⁶ GENESTE (S.), 2004.

Chambre de Commerce de Lyon, dirigent la Fédération républicaine³⁸¹⁸. Il est évident qu'il existe une collusion très forte entre les milieux d'affaires de la Fabrique lyonnaise et les partis politiques au tournant du siècle, mais les façonniers n'en sont pas les premiers bénéficiaires.

Le fabricant de soieries le plus puissant de la place lyonnaise dans le dernier quart du XIX^e siècle, Léon Permezel, gravite parmi les réseaux d'influence libéraux à Paris, au même titre qu'Aynard ou Auguste Isaac³⁸¹⁹, puisqu'il participe au comité de rédaction de l'hebdomadaire *Le Monde économique* aux côtés de Léon Say ou d'Agénor Bardoux. D'ailleurs, Permezel prononce plusieurs discours devant la très libérale Société d'Economie Politique de Lyon, au même titre que le député Aynard. Quant à son confrère Auguste Sévène, lui aussi fabricant de soieries et président de la Chambre de Commerce de Lyon, il siège au conseil d'administration de *l'Economiste français*, dirigé par Paul Leroy-Beaulieu³⁸²⁰.

Tableau 81-Mandats électoraux des fabricants lyonnais.

³⁸¹⁷ *Dictionnaire et Album biographique, Rhône*. Fabricant de tulle, Albert-André Bouffier naît à Pont-de-Beauvoisin (Isère) le 13 août 1835, d'un père docteur en médecine, formé par la faculté de médecine de Paris. Sa famille occupe alors une position confortable de ce petit bourg frontalier, puisque son grand-père maternel y dirige le bureau de poste. Bouffier est l'associé d'Hippolyte Pravaz, son cousin, également originaire de Pont-de-Beauvoisin (la mère de Bouffier se nomme Gabrielle Pravaz) dans une importante maison fabricant des tissus de crêpes, ayant une usine à Lyon, rue Duguesclin. Depuis 1881, comme en 1898, le capital de la société Hte Pravaz & Bouffier, devenue Bouffier & Pravaz fils par le décès de son principal associé, est d'un million de francs. À Lyon, il participe aux réseaux politiques des opportunistes, d'abord au conseil municipal de Lyon au lendemain du Quatre-Septembre, puis comme maire du VI^e arrondissement de Lyon et 1^{er} adjoint au Maire de la ville (1881-1890). Enfin, il se fait élire conseiller général du Rhône et devient président de l'assemblée départementale en 1893, puis sénateur inscrit au groupe de l'Union Républicaine (1897-1909). Il préside à Lyon le Cercle républicain pendant les années 1880. Chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie, il a fondé l'école du service de santé militaire de Lyon. Il décède à Nice le 15 décembre 1913.

³⁸¹⁸ BERNARD (M.), 1998.

³⁸¹⁹ LADOUS (R.), 1992.

³⁸²⁰ GARRIGUES (J.), 1997, pp. 98, 234, 356, BERNARD (M.), 1998 et 2004. Parmi les membres des cercles libéraux lyonnais, on relève la présence de quelques grandes figures des milieux d'affaires locaux, tel Ulysse Pila, Joseph Gillet...

³⁸²¹ Fabricant de soieries, Ernest Bérard est né en 1829. Il débute sa carrière comme dessinateur avant de se mettre à son compte. Il est élu député du Rhône entre 1889 et 1898. Son fils Alexandre, franc-maçon notoire, poursuit également une carrière politique après avoir entamé une carrière dans la magistrature. Alexandre Bérard devient député de l'Ain en 1893 puis éphémère ministre, avant de rejoindre les bancs du Sénat en 1908.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

Fabricants	maire	Autres mandats
Baboin Henri		Député de l'Isère (1869-1870), conseiller général de l'Isère
Bardon Antoine	Pérourges (Ain)	
Bérard Ernest ³⁸²¹		Député du Rhône
Bouffier Albert André	Lyon 6 ^e	Président du Conseil général du Rhône, sénateur
Brosset Joseph	Rillieux (Ain)	Conseiller général du Rhône
Chevillard Edmond	Lyon 2 ^e	Adjoint au maire de Lyon
Devay Auguste ³⁸²²		Conseiller municipal de Lyon
Durand Pierre-Eugène		Conseiller général de l'Ardèche
Isaac Auguste		Député du Rhône, ministre du Commerce
Lamy Jean-Antoine		Adjoint au maire du 1 ^{er} arrondissement
Poncet Claude	Lyon 5 ^e	
Pravaz Hippolyte		Conseiller général de la Savoie

En Isère, hormis Alexandre Michal-Ladichère³⁸²³ (oncle d'André et d'Henri-Victor) dans les années 1870, les façonniers ne disposent pas de relais politiques très puissants pour se faire entendre au niveau national. Les façonniers du Bas-Dauphiné n'ayant pas les positions de fortune des grands patrons nordistes, alsaciens ou même lyonnais, ni de pied-à-terre parisien, ne peuvent pas s'intégrer dans les réseaux parlementaires nationaux susceptibles de défendre leurs intérêts au sommet de l'Etat. Ils ne côtoient ni grands notables, ni avocats ou publicistes parisiens de renom³⁸²⁴. Au mieux, ils peuvent prétendre à des mandats locaux et à exercer une influence au niveau départemental. Le plus proche d'eux est sans doute Henri Baboin, un fabricant de tulles, gendre de l'industriel papetier Blanchet, député de la région de Rives à la fin du Second Empire. Baboin appartient à la tendance conservatrice.

Les Diederichs essaient, en vain, de briguer la députation. En 1885, Théophile I Diederichs figure sur la liste d'Union républicaine et recueille vingt mille deux cent quarante-neuf voix à l'élection législative, ce qui le classe en vingtième position au niveau

³⁸²¹ Fabricant de soieries, Ernest Bérard est né en 1829. Il débute sa carrière comme dessinateur avant de se mettre à son compte. Il est élu député du Rhône entre 1889 et 1898. Son fils Alexandre, franc-maçon notoire, poursuit également une carrière politique après avoir entamé une carrière dans la magistrature. Alexandre Bérard devient député de l'Ain en 1893 puis éphémère ministre, avant de rejoindre les bancs du Sénat en 1908.

³⁸²² Fabricant de soieries, Auguste Devay est né vers 1855. Après des études au Lycée de Lyon, il intègre rapidement la maison Brunet-Lecomte & Devillaine. Conseiller municipal de Lyon, il est aussi administrateur de la Caisse d'épargne et du Dispensaire général. En 1908, après le retrait de la famille Brunet-Lecomte, Devay reste seul associé avec Adrien-François Paule. En 1911, leur affaire est transformée en société anonyme. Devay décède le 4 mai 1917.

³⁸²³ BOURLOTON (E.), COUGNY (G.) et ROBERT (A.), 1889-1891.

³⁸²⁴ LE BÉGUEC (G.), 2003.

départemental et entraîne son désistement au second tour, malgré son versement de 2.000 francs au comité républicain. En vue des élections de 1889, il participe financièrement à hauteur de 5.000 francs au renflouement d'un journal, *Le Réveil du Dauphiné*, mais devant la candidature du député sortant, Bovier-Lapierre, il préfère renoncer à se présenter³⁸²⁵. En 1898, Charles Diederichs, son fils, se présente lui aussi à une élection législative comme républicain modéré, mais il est battu par le radical Bovier-Lapierre. Pierre-Joseph Moyroud, maire et conseiller général de Vinay, possède dix actions du *Républicain de l'Isère*, instrument précieux de son ascension politique rapide³⁸²⁶.

III-Un groupe fragile.

Fabricants et façonniers gravitent dans des sphères diamétralement opposées. Les premiers réalisent leurs affaires au cœur même de la place soyeuse tandis que les seconds s'activent dans la périphérie. Les fabricants de soieries ont su bâtir de solides réseaux de relations. Comme nous l'avons vu, les façonniers sont marqués par une extrême fragilité : à la moindre crise, c'est l'hécatombe dans leurs rangs. Les facteurs économiques expliquent partiellement ces disparitions. Des éléments plus personnels sont à prendre en compte.

1-La médiocrité des réseaux familiaux.

Par leurs origines sociales, les façonniers les plus modestes peuvent difficilement obtenir un large secours de la part de leurs proches, surtout lorsqu'il leur manque plusieurs milliers de francs. Quant aux principaux façonniers, souvent dévorés d'ambitions, ils disposent de quelques relais dans la société locale.

Des stratégies matrimoniales ?

Un constat s'impose à la simple lecture des actes de mariages des fabricants et des façonniers : les deux groupes ne se marient pas de la même façon ! Les fabricants lyonnais prennent le plus souvent épouses parmi de riches héritières, quand bien même leur propre situation ne serait pas encore définitivement établie. Au contraire, dans les campagnes du Bas-Dauphiné, l'épouse n'apporte souvent que ses mains et de maigres économies.

Rares sont les fondateurs d'entreprises à façon à faire ce qu'on pourrait appeler un « beau » mariage. Pourtant, l'épouse aux modestes origines, n'en reste pas moins la partenaire indispensable du jeune patron à ses débuts, n'hésitant pas à tisser elle-même, ou à tenir la comptabilité. Francisque Jourdan, dont le père, Joseph, a fondé une fabrique

³⁸²⁵ APJD, Lettres ms du Comité républicain à Diederichs, les 27 septembre et 6 octobre 1885, du député Durand-Savoyat du 12 avril 1888, télégramme du 29 septembre, BARRAL (P.), 1962, p. 551.

³⁸²⁶ ADI, 3Q39/240, Mutation par décès du 6 octobre 1881.

de soixante métiers à tisser à Dolomieu , épouse en 1869 Augustine Fournier qui apporte en dot 18.440 francs. Quant à son frère, Joanny, devenu patron à son tour, il se marie dix ans plus tard avec une modeste ourdisseuse de son village (peut-être une de ses ouvrières) qui ne possède qu'un petit trousseau évalué à 500 francs et autant en espèces³⁸²⁷ . Les frères Anselme , à La Tour-du-Pin , font de meilleurs mariages, alors que leur position de fortune ressemble à celle des Jourdan. Leur père, Jacques-Eugène, a débuté comme Joseph Jourdan , avec des métiers à tisser épars, puis à entamer la construction d'une fabrique. En janvier 1883, Victor-Alexis Anselme convole avec une Lyonnaise, Marie-Louise-Adèle Vallet, dont les biens s'élèvent à 20.500 francs, alors qu'il dispose de 58.000 francs, y compris une donation de 6.250 francs de la part de sa mère. Son frère, Henri-François-Lucien, se marie sept ans plus tard avec Jeanne-Marie-Berthe Bonjean, une jeune Viennoise, disposant de 48.500 francs selon son contrat de mariage (dont 40.000 francs en donation par ses parents). L'époux possède pour environ 100.000 francs de biens³⁸²⁸ . André Dévigne , établi à La Tour-du-Pin depuis les années 1850, marie son fils, Antoine, à une institutrice qui ne possède en tout qu'un trousseau (2.000 francs) et une propriété rurale à Saint-Jean-de-Soudain. Ce parti n'a rien de déshonorant lorsqu'on regarde les apports du fils Dévigne : son vestiaire et 5.000 francs donné par son père³⁸²⁹ .

Une telle différence de rang social explique en partie le mépris des fabricants pour les façonniers : rares sont les alliances matrimoniales entre les deux groupes. Chez les Mignot, il faut attendre la troisième génération (après 1914) pour qu'un membre de la famille s'allie avec une famille de fabricants lyonnais, les Bayzelon, dont la maison est créée en 1790. Entretemps, Joseph Mignot (2^e génération) a épousé une Lyonnaise, la fille d'un brasseur de La Croix-Rousse, Dupuis.

Pourtant, la logique industrielle et économique pousserait à leur réunion familiale pour constituer des entreprises intégrées. Mais aux yeux du fabricant, le façonnier conserve souvent un statut de chef d'atelier ou de directeur d'usine. Même des patrons possédant de solides fortunes comme les Diederichs, les Couturier, les Michal-Ladichère, les Martin ou les Pochoy ne parviennent pas à nouer des unions avec des familles de fabricants. L'importance de leurs usines et leur train de vie fastueux les distinguent sans doute de leurs confrères et les rapprochent du patronat lyonnais, mais la jeunesse de leur fortune les fait passer pour des parvenus ou des nouveaux riches. Leur fortune doit passer encore l'épreuve du temps. Cela n'empêche pas pour autant ces mêmes familles de s'allier avec de riches dynasties, comme Louis Couturier qui épouse Geneviève-Louise Manhès, la fille d'un richissime et influent négociant en métaux de Lyon , Pierre Manhès³⁸³⁰ qui participe activement à la transformation du capitalisme lyonnais dans les années 1880. Mais les contrats de mariage de plusieurs centaines de milliers de francs, sont rares

³⁸²⁷ ADI, 3Q32/87, ACP du 4 novembre 1869 (contrat de mariage devant M^e Perenet, à Dolomieu , le 31 octobre) et 3E21332, Contrat de mariage devant M^e Perenet, à Dolomieu, le 4 octobre 1879.

³⁸²⁸ ADI, 3Q40/102, ACP du 12 janvier 1883 (contrat de mariage devant M^e Mercier, à Virieu, le 8 janvier) et 3Q36/217, ACP du 14 février 1890 (contrat de mariage devant M^e Venard, à Vienne, le 11 février).

³⁸²⁹ ADI, 3E21298, Contrat de mariage devant M^e Arnoux, à La Tour-du-Pin , le 30 août 1871.

(voir tableau 82). Lorsqu'un héritier Baboin ou la fille du fabricant Henri Jaubert se marient, les parents des futurs époux sont capables d'avancer plus de 300.000 voire 500.000 francs à leurs enfants³⁸³¹. Pierre-Eugène Durand³⁸³², un fabricant de soieries, apporte même à son futur gendre plus d'un million de francs ! Décidément, fabricants et façonniers ne se fréquentent pas. Ce n'est pas le même monde, malgré les tentatives de certains façonniers pour se hisser au niveau des fabricants, par un train de vie dispendieux. Pierre Tresca³⁸³³, héritier d'une grande famille de soyeux, convole avec une fille Riboud (Société Lyonnaise), qui lui apporte pour 628.000 francs de dot en 1872, alors qu'il n'est qu'employé de commerce³⁸³⁴. Emile Revol³⁸³⁵, commis négociant en 1857, a la bonne idée d'épouser la fille de son patron, Ulysse Sandoz, un teinturier, qui avance en dot 30.000 francs, soit un joli pécule pour débiter dans la vie. Michel Paul e³⁸³⁶, quant à lui, choisit sa seconde épouse en 1862 dans la famille du riche fabricant lyonnais

³⁸³⁰ Ingénieur, Pierre Manhès est né à Lyon le 22 juillet 1841. Il doit sa fortune à un procédé de traitement des minerais de cuivre à partir du convertisseur Bessemer. Il est ainsi administrateur délégué de la S.A. Lyonnaise des Placers Aurifères des Apennins, devenue S.A. des Mines d'or du Gorzenti, de la société des Naphtes et Pétroles du Caucase et même de l'éphémère Banque de Lyon et de la Loire. Proche des milieux d'affaires catholiques, il fonde avec des associés, à l'automne 1881, la Caisse lyonnaise, une société anonyme au capital de vingt millions de francs, une officine financière à la vie éphémère. Ses succès dans les affaires lui valent d'être promu chevalier de la Légion d'Honneur en 1885, puis commandeur de divers ordres étrangers (Ordre de Medjidié, en Turquie, d'Isabelle la Catholique, en Espagne). Dans les années 1870, il siège comme juge suppléant au Tribunal de Commerce de Lyon. Comme tant d'hommes d'affaires lyonnais, il participe également à plusieurs sociétés savantes comme la Société géologique de France, la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale ou la société d'industrie minérale. Proche des milieux catholiques, il fait partie de la Congrégation des Messieurs et est actionnaire du *Nouvelliste*.

³⁸³¹ ADR, 49Q243, ACP du 7 octobre 1887 (contrat de mariage devant M^e Louvier, Lyon, le 28 septembre 1887).

³⁸³² CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 124-128.

³⁸³³ ADR, 49Q164, ACP du 18 septembre 1872 (contrat de mariage devant M^e Perrin, à Lyon, le 11 septembre 1872) et 53Q26, Mutation par décès du 20 mai 1867.

³⁸³⁴ Pourtant la succession laissée par son père atteignait les 957.000 francs.

³⁸³⁵ ADR, 270Q37, ACP du 8 septembre 1857 (contrat de mariage devant M^e de Bornes, à Caluire, le 3 septembre 1857).

³⁸³⁶ ADAin, Bureau d'Ambérieu, ACP du 11 septembre 1862 (contrat de mariage devant M^e Vicaire, à Ambérieu, le 10 septembre). Fabricant de soieries, né à Lyon le 20 octobre 1820, Michel-Marie Paule est le fils d'un « *négociant* ». Il épouse en premières noces Marie Rosalie-Sylvie Pradon (décédée en 1860). En 1863, il s'associe à Victor Coudurier, jusqu'en avril 1889, date à laquelle ce dernier est remplacé au rang d'associé par deux employés, Louis-François Chatelin et Joseph-Benoît Clayette. Paule envisage alors de se retirer progressivement des affaires. Le capital social de son entreprise s'élève alors à quatre cent mille francs. Il siège à la chambre syndicale de la Fabrique Lyonnaise entre 1874 et 1876 puis entre 1880 et 1882, qu'il préside trois ans (1875, 1876, 1880), et à la Chambre de Commerce de Lyon entre 1881 et 1886. Il est également vice-président de la Société de Garantie contre le Piquage d'Once vers 1880. Remarié en 1862, à une parente de Claude-Joseph Bonnet, Marie-Caroline Bonnet, il laisse une succession évaluée à 615.777 francs à son décès le 1^{er} juin 1890. Il habite alors dans un appartement que lui loue son confrère Antoine Bardon. L'un de ses frères, Louis Paule, a fait lui aussi carrière à Lyon, au service de la Fabrique, mais comme dessinateur.

Claude-Joseph Bonnet . Léon Permezel se marie en 1876, six ans après avoir fondé sa propre maison, l'une des plus dynamiques de la place, avec une héritière des banquiers Côte ³⁸³⁷ : ses succès rapides en affaires justifient une telle union. Si l'on s'arrête aux seules estimations fournies par son contrat de mariage, il n'en sort pas gagnant, puisque ses apports personnels sont évalués à 1.316.000 francs (pour ses parts dans son entreprise) contre à peine plus de 150.000 francs pour sa promise ³⁸³⁸ !

Les fabricants lyonnais se distinguent des façonniers bas-dauphinois car ils préfèrent attendre d'avoir une situation enviée pour se marier, alors que les seconds prennent une épouse avant d'être devenus patrons. Ainsi, Henri Jaubert ³⁸³⁹, natif des Basses Alpes, est intéressé au commerce de son oncle, Joseph Bellon, patron de la plus importante maison de soieries de Lyon. Bien qu'il ne soit qu'un employé, il ne fait aucun doute que son oncle projette de l'associer à ses affaires à plus ou moins brève échéance pour le récompenser de son zèle ; cela lui permet donc d'épouser Claire Floret, la fille d'un ancien préfet qui apporte 110.000 francs en dot. Les stratégies matrimoniales des fabricants, notamment en ce qui concerne leurs héritiers, permettent davantage leur insertion et leur consolidation dans le milieu patronal lyonnais. Certes, ils ont pour eux d'avoir des fortunes et des positions sociales très nettement supérieures à celles des façonniers. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les généalogies de quelques familles de fabricants : Isaac, Tresca ou Gindre. Auguste Isaac parvient à marier ses enfants aux meilleurs partis de la France industrielle : une fille Motte pour son fils Joseph, une Hoppenot pour son aîné Louis tandis que sa fille cadette, Marie Emilie, épouse Joseph Hoppenot, deux filles Tresca pour Hubert et Daniel Isaac... ³⁸⁴⁰

Chez les principaux façonniers de la Belle Epoque, l'âge au mariage reste assez proche de la génération précédente, avec vingt-huit ans. Pourtant, on relève un changement plus visible. Un tiers des mariages (tableau 82) a lieu désormais alors que les façonniers sont déjà à la tête d'une entreprise. La forte présence d'héritiers explique ce phénomène. Le second changement concerne le montant des apports des époux qui sont plus élevés. Il n'est plus rare de voir des apports supérieurs à 50.000 francs, surtout chez les propriétaires de tissages mécaniques.

Tableau 82–Mariages des principaux façonniers de la Belle Epoque.

³⁸³⁷ CAYEZ (P.) et CHASSAGNE (S.), 2007, pp. 91-95.

³⁸³⁸ ADR, 49Q187, ACP du 22 juin 1876 (contrat de mariage devant M^e Mitiffiot et Chevalier, à Lyon, le 19 juin).

³⁸³⁹ ADR, 49Q142ACP du 23 avril 1866 (contrat de mariage devant M^e Perrin, à Lyon, le 17 avril).

³⁸⁴⁰ ISAAC (A.), 2002, p. 583, et ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2004.

Nom	Age au mariage (en années)	Patron	Nom de l'épouse	Profession du beau-père	Montant des apports des époux (en francs)
Anselme Victor	26	X	Vallet Marie-Louise-Adèle	Inspecteur d'assurance	?
Anselme Henri	26	X	Bonjean Jeanne-Marie-Berthe	Négociant	Env. 105.000
Baratin Aimé II	38	X	Noble-Capitaine Octavie-Félicie	Manufacturier	24.109 ³⁸⁴¹
Bargillat Gabriel	38	X	Lhoste Louise-Françoise	Ancien directeur des postes	186.000
Belin Aimé	23		Fert Lucie-Marguerite	Propriétaire cult.	1.300
Béridot Adrien	29		Sayen Adèle	Propriétaire	1.500
Béridot Léon	28		Guillen Isaline	?	16.442
Berlioz Jules	26		Boissière Marie	?	8.100
Blachot Philippe	25		Burlet Marie-Françoise	?	?
Bourgeat Romain	21			Propriétaire cult.	Aucun contrat
Bret Jean-Baptiste	28		Rabatel Léonide-Marie	propriétaire	8.300
Brun Jean-Marie	23		Jacquin Marie-Françoise	Propriétaire cult.	500
Brunet-Lecomte Michel	26		Guérineau Louise	Négociant	161.000
Bruny Honoré	37	X	Chimat Joséphine	Sans profession	6.000
Clément Louis	24		Gaillard Marie	Propriétaire cult.	3.500
Cléménçon Benoît	?		Guiguet Julie-Marie-Claudine	Médecin	13.500
Constantin de Chanay Ernest	?		Thésut (de) Claire	?	?
Combe Louis-Eugène	31	X	Pétavit Antonia-Péroline	entrepreneur	81.000
Coulon Gustave	25		Jars Louise-Elise-Philomène	Propriétaire	13.609
Crozol Marc- Louis	23		Cuchet Jenny	Négociant	14.000
Dévigne Antoine	25		Garnier Marie	Cultivateur	7.000 + imm.
Diederichs Théophile II	24		Perrégaux Adrienne	Propriétaire manufacturier	
Diederichs Louis	27		Perrégaux Augusta	Rentier	
Donat Georges	24		Layat Marie-Gabrielle-Albine	?	118.042

³⁸⁴¹ Baratin dispose de sa part dans la succession de son père, non évaluée dans le contrat de mariage.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Douron Aimé-Joseph	?		Paret Antonia-Marie-Françoise	?	?
Faidides Jean-Marie	-		Célibataire		-
Gillet Léonce	26		Murat Philippine-Alexandrine	?	89.247
Giraud Antoine	28		Bouvard Marie-Rose-Alexandrine	Fabricant de soieries	61.017
Guinet Joseph II	41	X	Charvet Clémence	?	4.000
Jamet Jean-Joseph	24	X	Carre Marie-Louise-Joséphine	Fabricant de pâtes	14.000
Jamet Jacques-Maximilien	22		Roux Marie-Joséphine	Propriétaire rentier	20.000
Jourdan Francisque	22		Fournier Augustine	Propriétaire cult.	18.440
Jourdan Joanny	33	X	Peysson Mélanie-Anthelmette	Cultivateur	1.000
Lalechère Célestin	24	X	Bouillon Joséphine	Employé en soieries	39.000
Langjahr Emile	23		Jandin	Fabricant de soieries	24.000
Martin Séraphin	27		Genin Thérèse-Sophie	Fabricant de soieries	17.000
Michal-Ladichère André	26	X	Vallier Caroline-Adèle-Joséphine-Alice	Propriétaire	67.000
Michal-Ladichère Henril	26		Burdet Marie-Joséphine-Laure	Conseiller à la cour	15.000
Mignot Pierre	27		Heppe Dominique	Fabricant de soieries	3.350
Monin Jules	?		Martin Marie-Julie	?	?
Moyroud Pierre-Joseph	29	X	Thouvard Joséphine-Julie-Louise	Entrepreneur en travaux publics	52.600
Nolly (de) Pierre	39		Joly Eugénie	Fabricant de soieries	2.000
Ogier Claude	28	X	Richard Alice-Anna	Banquier	210.500
Paillet Joseph-Paulin	42		Jay Louise-Philomène	?	137.500
Perriot Eugène	28		Garnier Marie	Cultivateur	?
Pochoy Joseph-Victor	31	X	Dorgeval Adèle-Blanche	Propriétaire rentier	81.000
Pollaud-Dulian Alexandre	31	X	Rollet Marguerite-Claudia-Louise	Notaire	155.000
Poncet Marius	28	X	Dupont-Ferrier Marie-Louise-Agnès	Négociant	99.879
Tournachon Louis-Eugène	25		Péronnet Marie-Rosalie	Négociant	7.200
Veyre Gustave	29		Bagot (de) Jeanne	Négociant	47.000

Quelques façonniers pourtant parviennent à conclure des alliances fructueuses.

Antoine Giraud , licencié en droit, devient façonnier à Moirans en épousant pendant l'été 1877 l'une des filles Bouvard, dont le père est décédé quelques mois plus tôt. Chez des façonniers bien établis, les mariages relèvent d'une autre stratégie, proche de celle des fabricants de soieries. L'alliance matrimoniale vise alors à renforcer l'ascension sociale de la famille ³⁸⁴² . En avril 1880, puis à l'automne 1887, Théophile I Diederichs , puissant façonnier installé à Bourgoin et Jallieu , scelle définitivement son alliance avec son ancien patron Louis-Emile Perrégaux , par deux mariages. L'ancien directeur devenu seul patron unit ses fils Théophile II et Louis aux deux héritières de la fortune Perrégaux, Adrienne et Augusta. Après avoir fait main basse sur le capital industriel, les Diederichs s'emparent du capital financier et social des Perrégaux, alliés aux Debar , Morin... Avec ce mariage, assez exceptionnel dans le monde des façonniers au XIX^e siècle, les Diederichs et les Perrégaux consolident une union financière et industrielle de premier ordre ³⁸⁴³ . Leur sœur, Louise-Anna Diederichs, représente sûrement le parti le plus intéressant parmi les filles de façonniers : lorsqu'elle épouse en 1889 François Schloesing, un comptable de la Compagnie des chemins de fer économique, elle dispose d'un avoir de 150.000 francs, dont 135.000 francs en valeurs et espèces placés en compte courant chez L. Permezal & Cie, tandis que son père lui donne en avancement d'hoirie 50.000 francs ³⁸⁴⁴ .

Séraphin Martin , façonnier à Moirans et lui-même héritier de l'entreprise de son beau-père, Genin, marie sa progéniture en dehors du monde des affaires : sa fille Sophie-Marie-Thérèse épouse en 1883 le notaire de Corbelin , Reynaud, puis son fils et successeur, Casimir, épouse une fille Jocteur-Monrozier ³⁸⁴⁵ , appartenant elle aussi à une famille de notaires solidement implantés en Bas-Dauphiné et à Grenoble. Son autre fille, Julie-Eléonore choisit en 1891... un clerc de notaire lyonnais, Pierre-Marie-Paul Treppoz, qui acquiert au début du siècle l'une des deux charges notariales de Voiron ³⁸⁴⁶ . Quant à la cadette, Alice-Charlotte-Gabrielle Martin, elle se marie deux ans plus tard avec Xavier Stouff ³⁸⁴⁷ , un universitaire, fils de l'inspecteur d'académie en charge du dossier de

³⁸⁴² PELLISSIER (C.),1996a, pp. 133-135.

³⁸⁴³ Ainsi, le fabricant de soieries Cyrille Cottin apporte dans son contrat de mariage 250.000 francs, tandis que son épouse, Louise Payen, dispose de 150.000 francs en 1863. Voir PELLISSIER (C.),1996a, p. 140.

³⁸⁴⁴ ADI, 3Q4/169, ACP du 21 juin 1889 (contrat de mariage devant M^e Martin, à Bourgoin , le 13 juin 1889).

³⁸⁴⁵ MONTCLOS (X. de), 2005, pp. 247-255.

³⁸⁴⁶ Sur les relations familiales entre notariat et élites économiques, voir par exemple VERNEY-CARRON (N.), 1999, pp. 134-135.

³⁸⁴⁷ Fils d'un inspecteur d'académie, Xavier Stouff naît à Grenoble en 1861. Il effectue de solides études secondaires avant d'entrer en 1881 à Polytechnique. Mais, l'année suivante, il préfère intégrer l'Ecole Normale Supérieure, pour sortir en 1885 premier à l'agrégation de Sciences mathématiques. Après avoir participé à une mission scientifique en Allemagne, Suisse et Italie, il enseigne successivement dans les lycées de Montpellier, Toulouse et Grenoble. Il soutient sa thèse à Paris en 1888. En 1894, il intègre l'Université, d'abord comme maître de conférence puis Professeur l'année suivante, à Besançon. Il décède précocement en 1903. À noter, que son frère, Louis, a lui aussi fait une brillante carrière universitaire comme professeur d'histoire du Moyen Âge. Voir BEYLS (P.), 2000, vol. 4, pp. 245-246.

l'Ecole Nationale Professionnelle de Voiron.

Le comportement de Louis-Eugène Combe se rapproche de celui de Moyroud et des fabricants lyonnais : il se consacre d'abord à son entreprise et lorsque sa fortune est faite, il consent à se marier. Après le temps du labeur, vient celui de la pérennisation. En 1891, Combe, neuf ans après avoir repris un tissage en difficulté à Renage , sa commune natale, épouse Antonia-Péroline Pétavit, la fille d'un entrepreneur lyonnais en travaux, qui lui donne 20.000 francs en avancement d'hoirie ³⁸⁴⁸ .

Parfois, les mariages s'avèrent malheureux. Constant Rabatel , fabricant de soieries et usinier à façon à Corbelin , en fait l'amère expérience. À l'automne 1879, il épouse Cécile-Laure-Elisabeth Thierry, une jeune fille domiciliée à Tours, dont le principal atout semble résider dans ses apports financiers, estimés à 45.000 francs. Bien que l'union soit consommée, le couple Rabatel, qui a eu plusieurs enfants, n'est pas heureux en ménage. Mme Rabatel, en effet, « *s'est laissée entraîner à des écarts de conduite et à des inconséquences de telle nature qu'ils constituent à l'égard de son mari une injure exceptionnellement grave* ». Recluse dans un couvent, à Couzon, dans le Rhône, elle doit supporter la colère vengeresse de son mari. Après avoir demandé le divorce, celui-ci se ravise et se contente finalement d'une séparation de corps et de biens et de la garde des enfants, contre sa scandaleuse épouse ³⁸⁴⁹ . Rejetée par sa famille, Mme Rabatel a définitivement coupé les liens avec sa famille puisqu'elle n'a pas été inhumée dans le caveau familial des Rabatel, à Corbelin ³⁸⁵⁰ .

L'endogamie apparaît plus forte chez des façonniers de taille moyenne (entre cinquante et cent métiers à tisser). Célestin Lalechère , de Saint-André-le-Gaz , marie sa fille Clémence-Marie-Joséphine en 1896 avec Albert-Marie Charlin , sous-directeur du tissage Giraud des Abrets et fils de François Charlin, lui-même directeur de cet établissement. Charlin apporte 40.000 francs dont la moitié donnée par ses parents, tandis que la fille de Lalechère n'a que 25.000 francs d'apports, dont 20.000 francs donnés par ses parents ³⁸⁵¹ . On retrouve un processus d'endogamie assez fort aussi chez la famille Bouillon , à Corbelin .

Louis Diederichs , façonnier et héritier.

Grâce aux archives familiales, il est possible de retracer la carrière d'un façonnier, un héritier, à qui un bel avenir semblait promis dans la profession. Par ses origines familiales, Louis Diederichs appartient indirectement aux milieux d'affaires lyonnais et protestants. Cependant, malgré un solide réseau de connaissances et de relations, connu grâce à son carnet d'adresses bien rempli, il ne parvient pas à consolider sa position. Bien au

³⁸⁴⁸ ADR, 3E26813, Contrat de mariage devant M^e Renoux, à Lyon , le 21 mars 1891.

³⁸⁴⁹ Voir PERROT (M.), 1999.

³⁸⁵⁰ AD Indre-et-Loire, 3Q8304, ACP du 1^{er} octobre 1879 (contrat de mariage devant M^e Fauchoux, à Tours le 22 septembre), ADI, 5U165, Jugement du Tribunal civil de Bourgoin le 13 août 1897.

³⁸⁵¹ ADI, 3Q18/166, ACP du 2 décembre 1896 (contrat de mariage devant Me Badin, aux Abrets , le 26 novembre).

contraire, il est véritablement broyé par les stratégies d'ascension et de pouvoir de ses frères aînés, entraînant ainsi son déclassement³⁸⁵².

Frère cadet de Théophile II et Charles Diederichs, Louis naît à Jallieu en 1860. Depuis cinq ans déjà, son père, Théophile I, dirige le tissage de coton de Louis-Emile Perrégaux, tandis que son grand-père maternel, Jean Iltis, dirige celui de Samuel Debar à La Grive. Dès sa plus tendre enfance, Louis baigne dans une culture familiale tournée vers le monde de l'entreprise et du textile. Son père le destine, comme son aîné Théophile II, à la direction d'un tissage. Après des études secondaires au Collège de Bourgoin, le jeune homme s'inscrit à l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, marchant là encore dans les pas de son frère aîné. Une fois son diplôme en poche, son père devenu entre-temps l'associé à part entière de Perrégaux, l'embauche pour diriger l'un des tissages de son entreprise, l'ancien tissage Perrégaux de Jallieu. Malheureusement pour lui, il a pour supérieur hiérarchique son ambitieux frère... Théophile II, qui n'a aucune envie de s'encombrer d'un frère aussi timoré. Protégé par son père, Louis fait contre mauvaise fortune bon cœur et supporte les mesquineries imposées par un frère jaloux, autoritaire et peu disposé à partager le pouvoir.

En 1887, afin de sceller définitivement l'alliance de leurs deux familles, Théophile I Diederichs et Louis-Emile Perrégaux unissent de nouveau leurs enfants respectifs, Louis et Augusta. Déjà en 1880, Théophile II avait épousé la fille aînée de Perrégaux, Adrienne. D'un point de vue industriel, cette fusion familiale permet d'éviter toute dispersion de la fortune des Perrégaux et sa transmission intégrale aux Diederichs. Cependant, elle ne fait pas l'affaire de Théophile II qui se voyait déjà comme seul héritier de son père et de son beau-père. Aigri, n'appréciant pas cette concurrence interne, Théophile II manifeste désormais ouvertement son animosité et ses rancoeurs envers son peu charismatique frère cadet. En 1889, promu à la tête de l'entreprise depuis plusieurs années, l'aîné des fils Diederichs décide d'éliminer certains parents : Guillaume³⁸⁵³, l'un de ses oncles, est poussé vers la sortie, tandis que Louis est purement et simplement remercié. Son père, retiré des affaires pour se consacrer à son action politique, « *dût obtempérer car [Théophile II] était l'aîné et [...] plus capable que les autres à [lui] succéder* ».

Aussi effacé que plein de bonne volonté, Louis Diederichs se déclare alors prêt à voler de ses propres ailes, mais il lui manque le sens des affaires. Il renonce à exploiter un tissage de soieries à Privas, en Ardèche, comme le souhaiterait Théophile II, ravi par un éventuel exil lointain de Louis. Grâce à ce projet, Théophile II espère s'emparer des actions des Tissages et Ateliers de Construction Diederichs que possède Louis, reçues par héritage de leur défunte mère, car pour s'établir de la sorte, Louis a besoin

³⁸⁵² ZELLER (O.), 1996.

³⁸⁵³ Victime de son implacable neveu, Guillaume Diederichs quitte Jallieu en 1889-1890 avec sa famille et s'installe à Sainte-Colombe-lès-Vienne, commune limitrophe de la capitale dauphinoise de la laine, Vienne, avec la ferme intention de prendre sa revanche contre sa parenté de Jallieu, après tant d'années passées à son service. Fort d'un capital technique acquis dans les ateliers Diederichs de Jallieu, il fonde sa propre société de construction de métiers à tisser, sous la raison sociale Guillaume Diederichs-Sainte-Colombe. Sans parvenir à égaler la firme de Jallieu, son affaire obtient néanmoins un certain succès. Ironie du sort, les Diederichs de Sainte-Colombe vendent leurs parts dans les années 1960 à ... leurs cousins de Jallieu.

d'abondantes liquidités. Théophile II et son frère puîné, Charles, se livrent une compétition effrénée pour le contrôle de l'entreprise : chacun essaie d'obtenir le maximum d'actions Diederichs en sa faveur. Théophile II a donc besoin des actions de Louis pour s'assurer une position dominante dans le capital. Son beau-père et son père tentent d'apaiser les tensions fraternelles. Un accord est trouvé avec Théophile II, administrateur délégué de l'entreprise Diederichs. Il accepte, de mauvais gré évidemment, de louer l'un des tissages dont il a la charge, à Louis pour que celui-ci conserve une position financière et sociale honorable tout en devenant indépendant de son frère aîné. Pour être sûr de le conduire à l'échec, il lui confie en location le tissage le plus mal en point de l'entreprise, l'ancien tissage Perrégaux, que Louis avait déjà dirigé. À force de lourds investissements pour le moderniser, Louis gagne quelques bénéficiaires, suscitant de nouveau l'ire de Théophile II.

À travers sa correspondance éparse et son carnet d'adresse, on peut esquisser le capital social dont bénéficie Louis Diederichs, sans pour autant saisir toute sa dynamique, puisque le carnet ne comporte pas d'indications temporelles. Parmi ses proches relations, membres de sa famille ou attachées à la confession protestante comme lui, quelques uns lui apportent volontiers un soutien financier lorsqu'il se lance seul dans les affaires à partir des années 1890. Il trouve un accueil favorable parmi la communauté protestante de Lyon, avec laquelle son épouse, Augusta Perrégaux, possède de nombreux liens, ne serait-ce parce que sa mère était née Morin, fille du banquier Adrien Morin, de la prestigieuse banque Veuve Morin-Pons & Morin. Pour consolider la position sociale et financière que lui ont constitué ses parents, Louis Diederichs a à sa disposition un carnet d'adresses contenant quatre cent trente et une mentions de personnes, à la fin du XIX^e siècle. Au moins cent vingt d'entre elles sont de confession protestante³⁸⁵⁴. L'horizon relationnel de Louis Diederichs ne se limite pas au seul Bas-Dauphiné, puisqu'un tiers de ses connaissances est domicilié dans le département de l'Isère. Si l'on ajoute à ce premier groupe, ceux résidant à Lyon et aux environs (un quart de l'effectif total, soit cent quatorze individus) et ceux habitant dans la Drôme, tant à Crest qu'à Dieulefit (trente-quatre adresses), on constate que 67% des adresses du carnet se trouvent dans la région lyonnaise. Autrement dit, Louis Diederichs et son épouse ont à leur disposition un réseau de relations qui dépasse le simple cadre local, voire régional. Louis Diederichs possède également des relais parisiens (vingt-neuf adresses, soit 6,7% des adresses). Par ses origines familiales et confessionnelles, le couple Diederichs entretient également de solides relations avec des personnes domiciliées en Suisse (trente-deux adresses, soit 7,4%), surtout à Genève. Enfin, treize autres sont localisées dans divers pays, que ce soit à Turin, en Angleterre, à Varsovie, à Saint-Pétersbourg et Moscou, Bruxelles, l'Allemagne, l'Algérie, Tokyo.

³⁸⁵⁴ APJD, Carnet d'adresses de Louis Diederichs. Tous les noms figurant dans ce carnet n'ont pu être identifiés. Il y a sans doute davantage de protestants parmi les relations du couple Louis Diederichs. Certains individus disposent de plusieurs adresses. Sur la cohésion des milieux d'affaires protestants, voir LUTHY (H.), 1961.



Figure 64—Louis Diederichs dans sa propriété de Rivaless (Dieulefit, Drôme) en 1910.

Source : coll. Privée.

À examiner de plus près le carnet d'adresses de Louis Diederichs , on a vite fait de comprendre son échec comme patron d'un tissage mécanique de soieries. Son réseau de relations trouve sa source davantage dans celui de sa belle-famille, les Perrégaux, que dans celui de son propre père, Théophile I Diederichs ³⁸⁵⁵ . La parenté proche et lointaine, très présente dans ce carnet d'adresses, constitue à première vue son atout majeur. Sans connaître l'intensité des relations qui unit Louis Diederichs à son cousinage, sa correspondance éparse montre qu'il sollicite et entretient des relations avec ceux qui sont proches de son milieu social, comme les Morin ³⁸⁵⁶ à Dieulefit, les Morin-Pons et les Audra à Lyon et bien entendu ses frères. Plutôt intéressé par les questions religieuses qu'industrielles, Louis-Emile Perrégaux a transmis à son gendre son propre réseau de relations parmi la communauté protestante du Sud-est, à Lyon ou dans la Drôme ³⁸⁵⁷ . Au contraire, ce qui frappe, c'est la faible représentation des milieux d'affaires dans les relations de Louis Diederichs. On ne relève quasiment aucun nom de façonniers dans son carnet. Aynard , l'incontournable député de Lyon et banquier, y figure, mais sans doute pas pour ces raisons ³⁸⁵⁸ . Par ses origines familiales, Louis Diederichs fait partie de la

³⁸⁵⁵ Voir sur ce thème, les remarques de LEMERCIER (C.), 2005a.

³⁸⁵⁶ La belle-mère de Louis Diederichs , Victorine Morin, est la fille du banquier lyonnais Adrien Morin , associé et gérant de la maison Veuve Morin-Pons , et descendant d'une famille de manufacturiers de Dieulefit (Drôme).

bonne bourgeoisie urbaine alors que la plupart de ses confrères façonniers tirent leurs origines de la campagne ou de la petite bourgeoisie. Il se démarque du reste de la profession et ignore ses collègues.

En 1897, Théophile II se lance à la conquête de la capitale de la soie où il souhaite désormais s'établir et faire carrière. Il fonde avec Lafute, un ami de la famille, émigré à Lyon et devenu fabricant de soieries, une nouvelle société, qui doit intégrer les tissages Diederichs dans la maison lyonnaise de Lafute, pour donner naissance à l'une des plus importantes maisons de la place, pouvant rivaliser avec Permezel ou les Petits-fils de C.J. Bonnet. Pour parfaire son ambitieux projet, sous les meilleurs auspices, il décide de ne pas renouveler la location du tissage Perrégaux à Louis : entièrement modernisé, ce tissage doit rejoindre la nouvelle société à la fin du bail pour compléter l'outil industriel de la maison Lafute & Diederichs . Signe de la considération qu'il a pour son frère, Théophile II ne prend pas la peine de le prévenir. Louis apprend la nouvelle de sa prochaine exclusion par la presse locale. En tenant Louis éloigné des négociations, Théophile II l'a empêché de solliciter une nouvelle fois le soutien de son père ou de son beau-père pour contrecarrer ses plans. Mis devant le fait accompli, Louis doit se retirer. Son manque de discernement, sa gentillesse voire sa naïveté, ont une nouvelle fois raison de lui ³⁸⁵⁹ .

Grâce à sa part dans l'héritage maternel, à ses économies et à la fortune de sa femme, il profite de l'engouement pour le tissage de soieries pour créer de toutes pièces son propre établissement, dans une petite commune des Terres Froides, Panissage près de Virieu-sur-Bourbre. Lorsque la rupture est consommée avec son frère aîné Théophile II , à partir de 1897, il ne peut plus compter autant que par le passé sur l'entreprise de son père pour le soutenir. Ce dernier, auréolé de son titre de fondateur des importants ateliers Diederichs, choisit d'ailleurs de soutenir désormais son fils aîné plutôt que son cadet. Ne pouvant bénéficier totalement de la solidarité des relations paternelles, il se tourne vers celles de sa femme. La banque protestante Audra & De Riaz lui consent aisément alors un prêt de cinquante mille francs pour parer aux mauvais coups de son frère Théophile II, pourtant très influent à Lyon ³⁸⁶⁰ . Conscient de ses faiblesses techniques et commerciales, il prend pour associé Edouard Favot ³⁸⁶¹ , un jeune employé de commerce,

³⁸⁵⁷ D'ailleurs, en 1879, Louis-Emile Perrégaux , alors maire de Jallieu envisage la construction d'un hôpital dans sa ville. Plutôt que de s'adresser à des architectes lyonnais ou grenoblois, il utilise le réseau protestant : par l'intermédiaire d'Aeschmann, professeur à Lausanne et parent d'une famille d'imprimeurs suisses installés à Jallieu, Perrégaux sollicite un cabinet d'architecte suisse, Edouard Van Muyden, à l'origine de pavillons pour l'hôpital de Lausanne. Plusieurs membres de la famille Aeschmann figurent dans le carnet de Louis Diederichs .

³⁸⁵⁸ Vers 1886-1887, Aynard et Chabrières participent à la Société des Amis de la Presse, une association visant à publier des articles d'ordre moral, dans laquelle Louis-Emile Perrégaux , son épouse et probablement leur fille, s'investissent énormément.

³⁸⁵⁹ APJD, Notes ms d'Adrien Diederichs , sd [1930-1960], Lettre ms de Louis Diederichs adressée à son père le 17 janvier 1901.

³⁸⁶⁰ APJD, Lettre ms de Louis Diederichs à son père le 17 janvier 1901.

³⁸⁶¹ Façonnier en soieries, Edouard Favot est originaire de Pont-de-Beauvoisin . Son père, Eugène, notaire de profession, se fait élire maire du bourg sous le Second Empire, puis conseiller général (1859-1871).

fils d'un notaire de Pont-de-Beauvoisin . Bien qu'étant en froid avec son frère, le tout puissant patron des Tissages et Ateliers de Construction Diederichs, il obtient néanmoins un crédit de 100.000 francs de l'entreprise pour équiper sa nouvelle usine, qui vient s'ajouter à d'autres dettes (80.000 francs). Derrière ce qui ressemble à une banale facilité de paiement, se cache une nouvelle perfidie de Théophile II qui donne son accord à l'opération. Par ce prêt, il a un moyen de pression sur Louis. D'ailleurs, rapidement, il dévoile son jeu et exige le remboursement de 80.000 francs, pensant ainsi mettre son frère au pied du mur et espérant par ce moyen le forcer à vendre ses titres de l'entreprise de Jallieu . Louis rassemble tant bien que mal 30.000 francs sur sa cassette personnelle et obtient des banquiers protestants lyonnais Audra & De Riaz le solde du montant exigé³⁸⁶² .

En 1905, il obtient de ses cousins par alliance Morin-Pons, banquiers à Lyon, un crédit de seize mille francs pour son directeur, Monnet. La somme n'est pas gigantesque, mais elle permet de montrer les limites de la solidarité familiale. Quelques mois plus tard, au début de l'été 1906, Monnet ayant inconsidérément engagé l'entreprise de Louis Diederichs dans des opérations de stocks, Louis se voit refuser par ces mêmes Morin-Pons l'avance de cent mille francs pour y faire face, somme pourtant gagée sur ses actions des Ateliers Diederichs. Le secours vient une nouvelle fois de la banque Audra & De Riaz. Mais trois mois plus tard, Louis doit payer une nouvelle échéance, de deux cent mille francs cette fois, toujours à cause de son directeur. Il bat encore une fois le rappel parmi les banquiers protestants de la place, mais en vain. De Riaz comme Morin-Pons, refusent de lui avancer l'argent. Trouvant portes closes à Lyon , il se résout à vendre ses actions des Ateliers Diederichs à son frère aîné. Oubliant son lien de parenté, Théophile II s'offre les six cents actions au prix de cinq cents francs l'une, c'est-à-dire à leur valeur de 1895, alors que Louis les évalue à neuf cents francs³⁸⁶³ . De là à écrire que Théophile II soit personnellement intervenu auprès des banquiers lyonnais pour qu'ils interrompent leurs affaires avec Louis, il n'y a qu'un pas facile à franchir. À l'époque Théophile II dirige l'une des dix plus grosses maisons de soieries de la place, siège à la Chambre de Commerce de Lyon...

Ayant toujours baigné dans l'aisance matérielle, Louis Diederichs manque de discernement quant à la gestion de sa propre fortune. Il gère son entreprise en accordant beaucoup de largesses à son personnel : il achète la paix sociale à coup de billets de banque, tandis que les ouvriers récompensés par une médaille du travail touchent de sa part une gratification exceptionnelle de cent francs. Il accorde à ses clients lyonnais des facilités de paiement à quatre-vingt-dix jours³⁸⁶⁴ . Devant tant de générosité, il attise autour de lui les convoitises de ses proches collaborateurs. Peu méfiant à l'égard de son associé et de ses employés, il dilapide rapidement son héritage dans de mauvaises

³⁸⁶² APJD, lettre ms de Louis Diederichs adressée à son père le 17 janvier 1901, ADI, 5U1119, Acte de société du 14 novembre 1897.

³⁸⁶³ APJD, Carnet ms intitulé « Notes ms sur la vie de Louis Diederichs », rédigé par Louis Diederichs en mars 1908.

³⁸⁶⁴ APJD, Lettres ms de Louis Diederichs adressée à son père le 11 mars 1901, du comptable Chabert à Louis Diederichs le 28 février 1902 et article dans le *Moniteur de Bourgoin* le 29 août 1903.

opérations réalisées à son insu. Se sachant couvert par la fortune de leur patron, ceux-là n'hésitent à se lancer dans des affaires douteuses : ils savent par avance que Louis Diederichs, par honnêteté et par honneur, acceptera de rembourser les dettes.

Rejeté par les Diederichs, Louis ne peut pas solliciter ses confrères pour le soutenir, puisqu'il ne fréquente aucun d'entre eux. Il n'a pas su gérer son capital social et se constituer un réseau d'affaires en rapport avec celui de son frère aîné, proche des fabricants lyonnais, mais aussi fournisseur en métiers à tisser auprès de la plupart des façonniers de la région. Le réseau familial montre ainsi ses limites en affaires et l'absence de relais dans le milieu professionnel constitue un second élément de faiblesse³⁸⁶⁵. En fin de compte, le capital social³⁸⁶⁶ accumulé par Louis Diederichs grâce à sa famille et à sa belle-famille nuit à sa carrière et semble inadapté. Il n'a pas su le faire fructifier, ni le transformer, ni contrer les manœuvres familiales, ce qui pose le problème du caractère et du charisme en affaire³⁸⁶⁷.

2-Transmettre l'entreprise.

Même pour des entreprises de taille modeste, la question de la transmission se pose avec acuité, qu'il y ait ou non une postérité. Quant à Chapuis et Dévigne, à La Tour du Pin, à peine sont-ils décédés que leurs héritiers doivent se déclarer en faillite. Il n'est pas possible de réaliser une démographie précise des entreprises, mais plusieurs disparaissent au moment du décès de leur patron. Les façonniers les plus importants s'attachent donc à préparer au mieux leur succession et la transmission de leur affaire.

Former ses héritiers.

Au début du XX^e siècle, dans son étude sur les élites françaises, Christophe Charle constate que la moitié des industriels, banquiers ou administrateurs possède au mieux le baccalauréat³⁸⁶⁸. Etablis socialement et cherchant à pérenniser leurs entreprises, les principaux entrepreneurs du Bas-Dauphiné poussent leurs fils à faire des études pour reprendre le flambeau. À partir des années 1870-1880, en même temps que l'offre en matière d'enseignement s'élargit, les industriels manifestent un intérêt certain pour la formation supérieure de leur progéniture. Pourtant, on ne doit pas atteindre le niveau d'études des élites étudiées par Christophe Charle, puisque 60% des hommes d'affaires ont poursuivi des études supérieures³⁸⁶⁹.

³⁸⁶⁵ ROJON (J.), 1996a.

³⁸⁶⁶ Selon Pierre Bourdieu, « *le capital social comprend les ressources actuelles ou potentielles liées à la possession d'un réseau stable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance et de reconnaissance mutuelles [...]* », dans BOURDIEU (P.), 1986, cité par LEVESQUE (M.) et WHITE (D.), 1999.

³⁸⁶⁷ COLEMAN (J. S.), 1990, p. 302, cité par LEVESQUE (M.) et WHITE (D.), 1999.

³⁸⁶⁸ CHARLE (C.), 2006, p. 113.

³⁸⁶⁹ CHARLE (C.), 2006, p. 109.

Quelques façonniers envoient leurs enfants à Grenoble, au Lycée Vaucanson (école professionnelle et école supérieure). L'établissement est très prisé par les familles de mécaniciens et de cimentiers : parmi les anciens élèves, on relève Constant Viallet, les frères Bouchayer³⁸⁷⁰ (Joseph, Eugène et Aimé), les fils Pelloux, Jean Thorrand³⁸⁷¹, Alcide Thouvard, le fils Brenier, Etienne Gourju, Charles et Fortuné Allimand³⁸⁷². En revanche, le lycée grenoblois rencontre un succès moindre auprès des gens du textile : Séraphin Favier, maire de Voiron, y expédie son fils homonyme, de même que Benoît-David Guinet son fils, Joseph II, le centralien Moyroud son fils Hippolyte. Louis-Edouard Genin, directeur du tissage Bouvard, à Moirans, y place son fils Edouard, futur industriel à façon à Renage³⁸⁷³. Chez les très catholiques Crozel, à Chatte, on privilégie le pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Lyon. C'est là que Marc Crozel place son fils Francisque dans les années 1870. Dans cet établissement, le jeune homme reçoit des notions de droit commercial, de droit public, d'économie, utiles pour sa future carrière professionnelle. On lui donne des rudiments de gestion avec l'étude de factures, de lettres de change, de billets à ordres, de bons de caisse... Ces éléments viennent compléter un cursus plus classique fondé sur l'histoire, la géographie, les sciences naturelles³⁸⁷⁴....

Toujours dans l'enseignement secondaire, le petit séminaire du Rondeau, dans l'agglomération grenobloise, obtient un succès non négligeable auprès des familles patronales³⁸⁷⁵. Fondé en 1812, l'établissement catholique connaît un regain de succès

³⁸⁷⁰ SMITH (R. J.), 1990 et 1996.

³⁸⁷¹ BLANCHARD (R.), 1928, FEGUEUX (C.), 1973, AVENIER (C.), 2004.

³⁸⁷² ANDRE (L.), 2005c, p. 91.

³⁸⁷³ *Association des anciens élèves de l'école professionnelle et l'ancienne école supérieure de Grenoble, Comptes-rendus des réunions générale*, Grenoble, années 1879, 1887, 1893, 1896 et 1902.

³⁸⁷⁴ APAG, Diplôme décerné à Francisque Crozel le 3 août 1870, cahiers scolaires de Francisques Crozel.

³⁸⁷⁵ Pour l'enseignement secondaire, à la fin du siècle, les fabricants de soieries envoient leurs enfants dans les institutions privées comme le collège catholique de Mongré, fréquenté à la fois par les enfants de l'aristocratie et par ceux du patronat catholique (Guérin, Brunet-Lecomte). Toutefois, le patronat lyonnais préfère l'institution des Chartreux de Lyon, fondée en 1836, fréquentée par quelques familles du Bas-Dauphiné, comme les Bonhomme, minotiers et banquiers à Bourgoin. L'externat Saint-Joseph, autre institution catholique fondée en 1871 et très appréciée des milieux d'affaires conservateurs, se trouve concurrencé dès 1881 par la création de l'Ecole Ozanam à l'initiative de Mgr Caverot où sont reçus les Gillet et les Isaac, autrement dit les catholiques libéraux. Aucun fils de façonniers ne fréquente l'externat Saint-Joseph. PELLISSIER (C.), 1996a, pp. 64-67 et ROCHER (P.), 2005. Joseph Guinet ou Auguste Devay, deux fabricants de soieries, ont suivi leur instruction au Lycée de Lyon. D'après le *Bulletin de l'Association Amicale des anciens élèves de l'externat Saint-Joseph de Lyon*, Lyon, Imprimerie J. Poncet, 1916, on relève les noms suivants ayant fréquenté cette institution à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle : André Gourd, Maurice et Henri Jarrosson, Césaire et André et Albin Emery, Ennemond Richard, Alphonse et Francisque Trapadoux, Octave Ruby, Gabriel Permezol, Michel Béraud, Léonce Baboin, Claude et Gabriel et Joseph Bargillat, Antoine Combet, Emmanuel Brosset-Heckel, René et Jean Brunet-Lecomte, Maurice Payen, Louis de Villaine, Joseph et Henri Boucharlat, Frédéric de l'Harpe, Aimé Baboin -Jaubert, Louis et Paul et Cyrille II Cottin, Bernard Hoppenot, Charles Mouly... tous fils et petits-fils de fabricants de soieries.

dans le dernier quart du XIX^e siècle, avec la montée de l'anticléricisme républicain et gouvernemental³⁸⁷⁶. Autant le lycée Vaucanson attire les élites de la construction mécanique et du ciment, autant le Rondeau reçoit les héritiers des papetiers : les Louche-Pélissier de Vizille³⁸⁷⁷, Lafuma et Navarre de Voiron, Pascal des Eparres, Blanchet de Rives y suivent leur scolarité secondaire. De même, la bonne société vironnaise, qui, pendant la première moitié du XIX^e siècle, préférait envoyer ses garçons au Lycée de Grenoble, choisit désormais l'établissement catholique³⁸⁷⁸. Chez les industriels du textile, il rencontre un accueil favorable dès les années 1870 : les deux frères Anselme, Henri et Victor, y sont placés par leur façonnier de père, jusqu'à leur majorité. Séraphin Favier, maire de Voiron et façonnier, envoie à son tour ses deux autres fils Joseph et Alphonse au Rondeau, comme son confrère François Gonnet qui y expédie ses deux fils, Louis et Pierre, de même Monin et son fils Joseph. Séraphin Martin, façonnier à Moirans, les imite avec son fils Louis. Gilbert Cuaz, petit-fils de Perriot, façonnier vironnais, entre au Rondeau en 1900, au moment même où son grand-père se retire des affaires. Les très catholiques Couturier font également un séjour au Rondeau : Alphonse et Jean, petits-fils d'Alphonse, débutent leur scolarité secondaire respectivement en 1904 et 1905, (alors que leurs oncles Auguste et Régis Couturier sont eux aussi passés dans l'établissement catholique) aux côtés d'Alexandre Ruby, lui-même petit-fils du fabricant lyonnais Alexandre-Annet Ruby. Louis Couturier, l'un des fils d'Alphonse, ne poursuit pas ses études au de-là du baccalauréat. Léonce Gillet, façonnier à Apprieu, y expédie ses fils Eugène et Léon, tout comme Constant Rabatel, de Corbelin, son fils Antoine. Chez les façonniers de second ordre, on retrouve un fils Mézin, du Grand-Lemps, Henri Bellin, de Corbelin, tandis que Jules Fischer, le controversé directeur de l'usine-pensionnat de Châteauvilain, y place son fils en 1897. À partir des années 1910, le Rondeau parvient à séduire des familles jadis passées par le Lycée de Grenoble, comme les Bouchayer³⁸⁷⁹, Keller et Thouvard³⁸⁸⁰.

Les plus importants placent leurs enfants à Lyon à l'Ecole Supérieure de Commerce, fondée en 1872 par des hommes d'affaires proches de la Chambre de Commerce de Lyon³⁸⁸¹. Alphonse Couturier y envoie deux de ses fils, Joseph-Louis-Alphonse (section

³⁸⁷⁶ PELLISSIER (C.), 1996a, p. 58. On retrouve à Lyon la même évolution dans l'éducation des élites : le Lycée public obtient un réel succès dans la première moitié du XIX^e siècle puis c'est au tour des institutions catholiques de rencontrer un vif succès, car l'enseignement public s'ouvre aux classes moyennes et populaires et s'engage dans le combat anti-clérical.

³⁸⁷⁷ ANDRE (L.), 2005b.

³⁸⁷⁸ Parmi les héritiers vironnais, on dénombre, outre les Lafuma, les Fièrè (négoce), Ruby, Pérouse de Montclos (héritiers de la maison Denantes), Martin (Banque du Dauphiné), Labbé (liqueur), Tivollier...

³⁸⁷⁹ SMITH (R. J.), 1990 et 1996.

³⁸⁸⁰ *Annuaire du Petit Séminaire du Rondeau*, Grenoble, Imprimerie Baratier et Dardelet, années 1888, 1898, 1900, 1902, 1920.

³⁸⁸¹ *Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce et de Tissage de Lyon*, Lyon, imprimerie Pitrat aîné, Lyon, 1881-1911, CAYEZ (P.), 1980, p. 180. Parmi les premiers souscripteurs au capital de l'Ecole, on retrouve les fabricants de soieries suivants : Lyonnet, Brosset-Heckel, Pariset, Schulz, Sévène.

Commerce des soieries en 1893 dont la promotion compte Gabriel Gindre et Gabriel Permezel), et Emile (section Commerce des soieries en 1895, où il côtoie Henri Jarrosson et Georges Pila). Jean-Marie Brun y envoie son fils Paul (section Commerce des soieries en 1897). C'est l'occasion pour ceux-ci de former leur futur réseau d'affaires, d'y côtoyer les héritiers des plus entreprises lyonnaises : Maurice Brosset-Heckel (1877), Francisque Aynard (1884), Joseph Boucharlat (1900), Georges Permezel (1901), Louis Tresca (1901), Joseph Isaac (1902)³⁸⁸² ... Etonnement, la section Tissage de l'Ecole Supérieure de Commerce, ouverte en 1876-1877, n'attire guère de monde, mis à part des étrangers. Pourtant, quelques héritiers de façonniers y font leurs classes : Séraphin Martin y envoie son fils Casimir (section Tissage en 1884), Georges Donat son fils Marcel (1902), Genin de Jallieu son fils Félix (1905), Alexandre Pollaud-Dulian son fils homonyme (1906), Louis-Eugène Combe son fils Louis (1910). Henri Ochs, ancien directeur du tissage Diederichs, devenu lui-même façonnier en 1914 à Jallieu avec la bénédiction de ses anciens patrons, envoie son fils Georges (1910) à l'école où il a lui aussi fait ses études (1876). Un autre directeur des tissages Diederichs, Emile de Belval , est passé par la section tissage de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, avant de fonder quelques années plus tard sa propre affaire à Saint-André le Gaz, son village natal. Edouard Favot , fraîchement sorti de la section tissage en 1896, s'associe dès l'année suivante avec Louis Diederichs pour créer un tissage à Virieu.

L'Ecole Centrale rencontre moins de succès³⁸⁸³ . Une année de cours à l'Ecole Centrale coûte environ six cents francs en frais de scolarité³⁸⁸⁴ . Maurice Audibert , le fils du fabricant Léon Audibert, en sort avec le titre d'ingénieur³⁸⁸⁵ . Après des études au Collège de Bourgoin , Théophile Diederichs place ses fils dans deux prestigieuses institutions lyonnaises. Charles Diederichs , fils puîné de Théophile I, rejoint cette école, pour en sortir en 1877³⁸⁸⁶ . Ce dernier a, semble-t-il, défini un rôle précis à chacun des enfants au sein de l'entreprise qu'il est train de bâtir, et par conséquent chacun doit recevoir une éducation à la mesure de ce destin : l'aîné, Théophile II rentre à l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (il appartient à la première promotion de cette école) afin d'être préparé à diriger l'activité tissage, tandis que Charles se voit attribuer la direction des ateliers de construction mécanique par son père ; enfin les deux cadets, Louis et Frédéric, sont destinés, respectivement, à seconder leurs aînés. Louis, à son tour, suit les cours de l'Ecole Supérieure de Commerce. Les études universitaires

³⁸⁸² Ses frères Jean (1884-1977) et Philippe (1887-1915) intègrent respectivement l'Ecole Centrale de Paris et Polytechnique. Voir ISAAC (A.), 2002, pp. 72 et 166.

³⁸⁸³ CAYEZ (P.), 1980, p. 177. Entre 1866 et 1889, seulement quatorze Isérois intègrent l'Ecole Centrale, soit 5,4% des élèves.

³⁸⁸⁴ PELLISSIER (C.), 1996a, pp. 108-109.

³⁸⁸⁵ ANGLERAUD (B.) et PELLISSIER (C.), 2003, p. 154.

³⁸⁸⁶ BEGUET (B.), 1998, voir notamment p. 322. Le cadet des quatre frères Diederichs sort de l'Ecole Centrale de Lyon , dix ans après Charles, en 1887. Tous deux ont été sur les mêmes bancs que leurs confrères Régis Joya ou Luc Court, également à la tête d'entreprises de construction mécanique.

n'attirent pas les milieux d'affaires.

Chez les Michal-Ladichère, autre grande famille d'industriels, proches des Diederichs, on adopte un schéma quasi-identique, seulement interrompu par le décès prématuré d'Henri Michal-Ladichère en 1889. À cette époque, alors qu'il est associé avec son frère André, il envoie son fils aîné, André-Marie-Hippolyte-Amédée, suivre les cours de l'École Centrale à Paris. Malheureusement, ce dernier est à son tour fauché dans les mois suivants. André Michal-Ladichère se retrouve alors seul aux commandes de l'entreprise familiale, cumulant ces fonctions avec divers mandats politiques tout en participant activement aux divers organismes professionnels. Lui-même sans enfant, il sollicite rapidement l'appui de ses neveux orphelins : ainsi, Henri-Alexandre, une fois son baccalauréat ès lettres en poche, le rejoint, abandonnant probablement l'idée de poursuivre des études supérieures. En revanche, Hippolyte, le fils de Pierre-Joseph Moyroud, achève ses études au lycée de Grenoble et décide de reprendre l'entreprise familiale à Vinay en 1890. Le décès prématuré de son père neuf ans plus tôt explique sans doute l'interruption de ses études, alors que son père était un centralien³⁸⁸⁷. Joseph Mignot, le fils de Pierre, façonnier sis à Saint-Bueil, intègre une École Nationale Professionnelle (probablement celle de Voiron).

Pour les façonniers aux origines plus modestes, ils doivent sans doute se contenter d'une période d'apprentissage, généralement à Lyon ou dans une usine de la région comme Philippe Blachot, qui débute comme gareur chez Girodon, à Saint-Siméon-de-Bressieux. Alexandre Veyret³⁸⁸⁸, un petit façonnier établi à Corbelin à la fin du XIX^e siècle, envoie son fils Louis à l'École municipale de tissage de Lyon, où il reçoit essentiellement une formation technique, en rapport avec la taille de l'entreprise paternelle où le patron travaille aussi sur les métiers à tisser. Benoît Michard, contremaître du tissage Emery, à Châtonnay, place son fils Alfred au Lycée de Lyon au milieu des années 1870, probablement dans l'espoir qu'il poursuive l'ascension sociale entamée par la famille depuis le milieu du siècle³⁸⁸⁹.

Les fils de façonniers qui effectuent des séjours à l'étranger pendant leur adolescence et leurs années de formation, sont plutôt rares, essentiellement pour des raisons pécuniaires. Le coût du voyage et les frais de séjour sont un frein à la mobilité, surtout chez les petits façonniers vivant chichement. Toutefois, l'absence d'archives privées nous incite à la prudence. Dans les années 1840, Louis-Émile Perrégaux est

³⁸⁸⁷ *Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, p. 716-717.

³⁸⁸⁸ Alexandre Veyret est le fils d'un cafetier de Pont-de-Beauvoisin. Lorsqu'il épouse en 1873 Sophie-Alexandrine Gallet, il se déclare « *fabricant de soieries* », c'est-à-dire façonnier en soieries, à Saint-Geoire. En fait, la valeur de son matériel de tissage n'excède pas deux mille francs. Son nouveau beau-frère se trouve être le directeur et l'homme de confiance d'André Michal-Ladichère. À une date inconnue (fin des années 1870, début des années 1880), il liquide sa modeste affaire pour se voir confier la direction du tissage Rivoire à Pont-de-Beauvoisin où il gère également le café familial depuis le décès de son père. Au printemps 1882, il épouse en secondes noces une marchande épicière, Sophie-Césarine Perrin-Cocon.

³⁸⁸⁹ ADI, 3Q26/326, Mutation par décès de Anne-Victoire Chollet, épouse Michard, le 16 juin 1879.

envoyé par son père, Fritz , riche indienneur de Jallieu , en Angleterre, à Manchester. La position de fortune de sa famille lui permet de voyager régulièrement tout au long de sa vie. Deux générations plus tard, au début du XX^e siècle, Robert et André Diederichs, les petits-fils de Théophile Diederichs, effectuent à leur tour un séjour outre-Manche³⁸⁹⁰ .

Les transmissions difficiles.

Il est difficile de connaître avec précision la longévité de toutes ces entreprises dans la mesure où, bien souvent, la date de fondation ou de disparition n'est pas connue. Toute étude de démographie des entreprises semble donc vouée à l'échec³⁸⁹¹ . On peut néanmoins conclure que les entreprises centenaires sont rares. Quant au maintien de la famille aux commandes, il l'est tout autant. En la matière, les Perrégaux-Diederichs détiennent incontestablement le record avec près de deux siècles de présence. Les Genin-Martin, à Moirans , ont également compté plus de trois générations d'entrepreneurs à la tête de la même affaire (Antoine Genin , Séraphin Martin , Casimir Martin , Georges Martin). Ou encore les Brunet-Lecomte dans l'impression sur étoffes. Quant aux Veyre, Michal-Ladichère, Mignot, Béridot, Cuchet -Crozel, ils se sont arrêtés à trois générations³⁸⁹² .

Le comportement démographique des principaux façonniers peut surprendre si l'on regarde le nombre de patrons restés sans descendance, alors qu'ils ont la responsabilité d'une entreprise et de plusieurs dizaines d'ouvriers. Sur les quatre-vingt-deux principaux façonniers du Second Empire et de la Belle Epoque pour lesquels des informations sont disponibles, dix-huit (soit un quart) demeurent sans descendance directe : quatorze parmi eux sont des fondateurs d'entreprises, soit là aussi un quart des fondateurs sans héritier. Comme nous l'avons vu, pour sept d'entre eux, le célibat explique cette situation, tandis que pour les onze autres, il s'agit de mariages infructueux³⁸⁹³ ou dont aucun enfant n'a atteint l'âge adulte³⁸⁹⁴ .

L'absence d'héritiers soulève la question de la transmission de l'entreprise. Le célibat ou l'absence d'enfants (ou leur décès prématuré) peut expliquer éventuellement la disparition précoce de certaines entreprises. À y regarder de plus près, il n'en est rien. La

³⁸⁹⁰ PELLISSIER (C),1996a, pp. 74-77. Les fils de fabricants voyagent davantage dans les différents centres industriels concurrents anglais, suisses, allemands ou italiens. Auguste Isaac se rend en Angleterre en 1868 avant de rejoindre son père chez Dognin & Isaac. Cyrille II Cottin passe quelques semaines dans le Caucase en 1895. Une fois à la direction de l'entreprise familiale, les fabricants poursuivent les tournées à l'étranger afin de servir leur clientèle, tels que Joseph Guinet et Léopold Duplan, habitués des traversées transatlantiques, alors que les façonniers doivent surveiller la fabrication des soieries.

³⁸⁹¹ JOBERT (P.) et CHEVALIER (J.-C.), 1986.

³⁸⁹² LEVY-LEBOYER (M.), 1985.

³⁸⁹³ À savoir : Victor Auger , Romain Bourgeat , Honoré Bruny , Aimé II Baratin , François-Régis Couturier , Antoine Dévigne , André Michal-Ladichère , Jules Tivollier et Ambroise Veyre .

³⁸⁹⁴ Gabriel Bargillat et Louis-Eugène Combe.

plupart des façonniers dans cette situation prennent soin de préparer leur succession et la transmission de leur usine afin d'en assurer la continuité. Même après leur mort, ils souhaitent voir leur création, leur œuvre, se maintenir, même si le nom du fondateur doit disparaître. Voient-ils dans cet acte une forme de devoir envers leurs ouvriers ? Mais comme pour six des sept célibataires, il convient de nuancer les conséquences de cette absence de descendance directe. En effet, pour sept d'entre eux, il n'y a pas péril en la demeure car un parent proche est jugé apte à reprendre l'entreprise familiale : pour Bruny , ce sont ses cousins Pochoy ³⁸⁹⁵ , pour Aimé Baratin II son frère cadet Charles (jusqu'à son décès prématuré), pour Antoine Dévigne , ses deux beaux-frères directeurs de tissages de soieries, alors que Bargillat a deux frères qui exercent la profession de fabricants de passementerie à Lyon . Quant à André Michal-Ladichère , il a formé ses neveux pour reprendre ses tissages. Enfin, Ambroise Veyre a su attirer vers lui son neveu Gustave. Pour les autres, la transmission de l'entreprise pose la question de sa survie. Pour Jules Tivollier et Régis Couturier, dont le moulinage vivote, la question se règle d'elle-même à la suite de leurs mauvaises affaires. Cependant, entre les espoirs que fondent les uns lorsqu'ils sont en âge de procréer, et la réalité lorsqu'ils arrivent au terme de leur vie, il y a parfois un fossé. Dans huit ³⁸⁹⁶ cas sur les dix-huit évoqués ici, l'entreprise est gérée, après leur décès, par un membre de leur famille.

Pour Victor Auger , assurer la pérennité de son usine, prend sans doute une forme symbolique toute particulière : il est, en effet, le fondateur d'une usine chrétienne qu'il a conçue et comme un modèle, ayant une vocation sociale, morale et religieuse. N'ayant pas d'enfant de son mariage, il cède son usine pour mieux en assurer la continuité, tout en conservant sa demeure à proximité de l'établissement (pour mieux surveiller la préservation de sa création et de sa philosophie ?). Romain Bourgeat , à Nivolas , fait un choix identique après le décès de son épouse en 1903. L'année suivante, il cède son usine pour 85.000 francs à un fabricant lyonnais, Cherblanc ³⁸⁹⁷ . Aimé II Baratin , après le décès de son frère Charles en 1906, préfère lui aussi se retirer et loue son usine à un fabricant lyonnais. Il quitte Tullins et s'installe à Grenoble. La continuité est assurée. Pour des célibataires ³⁸⁹⁸ comme Ambroise Veyre , Joseph Guinet , Claude-Ferdinand Tournier ou les frères Joseph et Auguste Couturier , la famille élargie est essentielle : elle donne un sens à leur œuvre et à leur vie, puisqu'ils y puisent un héritier qu'ils ont tout le loisir de choisir, de tester sans se voir un imposer un fils médiocre. C'est généralement leur frère

³⁸⁹⁵ Pourtant, les Pochoy se retirent des affaires avant Bruny .

³⁸⁹⁶ Joseph et Auguste Couturier , célibataires, transmettent leurs parts à leur frère Alphonse, comme Claude-Ferdinand Tournier avec son frère Joseph. Pour Antoine Dévigne , l'usine familiale est reprise par son beau-frère Dissard après sa faillite. Pour Joseph Faidides, l'usine appartient à son frère aîné qui tente de l'exploiter avec son gendre. Benoît David Guinet succède à son oncle Joseph, comme chez les Michal-Ladichère et les Veyre.

³⁸⁹⁷ ADI, 3Q4/989, Répertoire général, volume 44, case 75.

³⁸⁹⁸ D'après CHARLE (C.), 2006, pp. 266-268, le taux de célibataires chez les élites est plus faible dans les milieux d'affaires (5,2%). Pourtant, il s'élève à 12,9% dans la bourgeoisie moyenne et à 8% dans les fractions possédantes si on s'intéresse à l'origine sociale.

et associé, ou à défaut leur neveu (lui aussi associé ou directeur) qui hérite des biens industriels. Pour Bertet de Coublevie, autre célibataire endurci, le problème est en revanche tout différent : ses héritiers sont aussi ses concurrents ! Ses deux sœurs, Anne-Marie-Céline et Mariette, ont respectivement épousé Claude-Victor Pochoy et Antoine Bruny, dont le fils, Honoré, est associé aux tissages de Voiron de la famille Pochoy. Personnellement, cela ne lui pose probablement aucun souci (ou peu) puisqu'il n'a fait aucun testament en leur défaveur. En revanche, la situation est moins agréable pour Jules Tivollier, l'associé de Bertet, qui encourt le risque d'être absorbé par ses concurrents. Les Pochoy-Bruny adoptent une autre stratégie et préfèrent récupérer les capitaux dont ils ont hérité, sous une forme « sonnante et trébuchante ». Amputé de la moitié de ses moyens financiers, Tivollier doit se trouver de nouveaux associés, d'autant que le décès de son ancien associé survient au plus mauvais moment (grave crise de la soierie des années 1880). Fort de ses relations anciennes sur la place voironnaise, il parvient à intéresser un Denantes, apparenté aux négociants en toiles. Pour Tivollier lui-même, la question de sa propre succession se pose pendant quelque temps : son union avec Louise Marie Joséphine Vendre est demeurée stérile. La liquidation de sa société en 1889-1890, au bord de la faillite, règle la question de sa transmission.

La plupart ont pris soin d'assurer la transmission de leurs entreprises, à l'exception d'Honoré Bruny, décédé en 1910 à cinquante-sept ans, sans enfant, laissant sa veuve en proie à de nombreuses difficultés financières³⁸⁹⁹. Pour assurer la direction effective du tissage de Saint-Blaise, sa veuve fait appel à un ancien confrère de son mari, Joseph II Guinet. Le décès en 1945 du dernier Michal-Ladichère, sans enfant, a eu aussi, semble-t-il, des répercussions dramatiques puisque la société Michal-Ladichère s'est effondrée aussitôt après. Mais l'absence d'informations sur cette dernière entreprise nous pousse à la prudence.

Satisfait de son directeur, Louis-Eugène Combe, un façonnier établi à Renage, fait de lui son associé à hauteur d'un quart du capital. Combe peut ainsi diriger plus librement ses affaires depuis son appartement de la rue d'Oran, à Lyon, notamment une usine à Villeurbanne qu'il exploite avec un dénommé Petitjean. Cette association consacre la confiance qu'il accorde à son directeur, en remerciement pour le travail qu'il effectue, mais aussi pour le conserver à l'avenir, notamment à une époque où ses enfants sont encore en bas âge (l'un d'eux, malade, décède en 1902, à l'âge de neuf ans)³⁹⁰⁰.

Jean Dissard, gendre d'André Dévigne, a poursuivi l'exploitation du tissage familial à La Tour-du-Pin, après la faillite en 1892 de son beau-frère, Antoine Dévigne. Sa situation personnelle ne semble guère brillante, pourtant il survit au désastre de sa belle-famille. De son mariage avec Anne-Clotilde Dévigne, il n'a eu qu'une fille, Francia-Adrienne, encore célibataire en 1899. Ces éléments l'encouragent à vendre la fabrique en février 1899 pour 40.000 francs³⁹⁰¹. La situation est la même pour Antoine Giraud et Gustave Coulon, n'ayant qu'une fille de leur épouse. Coulon la marie à Marie-Joseph-Francois Gély,

³⁸⁹⁹ Bruny est en liquidation judiciaire depuis une quinzaine d'années pour ses affaires voironnaises, tandis que son tissage de Saint-Blaise traverse une mauvaise passe.

³⁹⁰⁰ ADI, 9U1802, Acte de société devant M^e Gamet, à Rives, le 22 décembre 1903.

héritier d'une vieille maison de négociant en toiles.

Gabriel Reynaud, un de ces petits façonniers, illustre la fragilité économique dans laquelle se débat ce groupe social, et en particulier les petits façonniers ayant peu de fonds pour se moderniser. Il fonde son affaire de tissage sous le Second Empire, dans les années 1850. Il s'installe, apparemment, à Saint-Genis-d'Aoste, en Savoie, avec un associé, mais la fabrique qu'il loue doit être dans la commune d'Aoste, en Isère. Lorsqu'il épouse la fille d'un médecin lyonnais, en 1861, son actif n'excède pas 10.000 francs, sous la forme de créances ou de matériel. Lorsqu'il décède, une trentaine d'années plus tard, il laisse à sa veuve et à ses trois enfants un passif de 20.457 francs, alors que l'actif mobilier n'est que de 346 francs. Ses deux fils aînés, François-Camille, employé dans la fabrique paternelle, et Camille-Félix, étudiant en pharmacie à Paris, renoncent rapidement à leurs droits sur la succession. Pour régler les dettes, le mobilier est vendu. Les Reynaud doivent renoncer à poursuivre l'activité de la fabrique³⁹⁰².

Pour Toussaint Cléménçon, exploitant une fabrique à Veyrins, il n'a que l'embaras du choix avec trois fils qui ont tous choisi de faire carrière dans l'industrie textile. Cependant, la taille de son affaire ne rend peut-être pas utile la présence de trois co-directeurs. Un seul, Benoît, d'abord assisté par son frère Gaspard, prend la suite de l'entreprise familiale. Gaspard devient donc directeur de la fabrique Tresca de Vizille ; son fils Claude prend le moment venu la direction d'une usine de soieries à Moscou. Claude Cléménçon, toujours en poste en Russie, épouse en 1898 Marie-Joséphine-Augustine Bourguignon, une jeune fille ayant une trajectoire familiale identique, avec un père directeur du moulinage Tresca à Pont-en-Royans et un grand-père exploitant un moulinage de soie à La Sône³⁹⁰³.

Chez les Pochoy, à Voiron, une des rares familles de façonniers à traverser la crise industrielle des années 1880, la succession est mal préparée. Claude-Victor Pochoy, le fondateur, décède en 1892 en ne laissant qu'un fils unique, Joseph-Victor, docteur en médecine de formation et apparemment peu intéressé par l'entreprise familiale. Mais il n'a pas le choix et rejoint son père comme associé avant de lui succéder. Il semblerait qu'une longue maladie l'écarte de la direction des affaires au milieu des années 1890. À son décès, en 1897, ses deux enfants, dont un garçon, sont encore en situation de minorité (dix-neuf ans pour l'aînée, seize ans pour le fils). Sa veuve décide de louer les deux tissages et de vivre de ses rentes. Rapidement, la famille Pochoy liquide tous ses avoirs voironnais. Couverte de dettes, elle doit rembourser les emprunts faits les années précédentes, tandis que Victor-Jean-Baptiste s'engage professionnellement dans les pas

³⁹⁰¹ ADI, 3Q32/145, ACP du 3 février 1899 (vente devant M^e Jallut, à La Tour-du-Pin, le 1^{er} février). La fille Dissard se marie en 1900 avec un employé de commerce lyonnais, Auguste-Antoine-Eloi Coulon.

³⁹⁰² ADR, 3E24131, Contrat de mariage devant M^e de Bornes, à Lyon, le 17 février 1861, 3Q18/148, ACP du 10 novembre 1890 (Inventaire devant M^e Darragon, à Aoste, du 29 octobre et vente du 16 novembre), 3Q18/365, Mutation par décès du 21 novembre 1890.

³⁹⁰³ ADR, 46Q164, ACP du 24 avril 1875 (Contrat de mariage devant M^e Chardenet, à Lyon, le 21 avril) et ADI, 3Q19/73, ACP du 13 août 1898 (Contrat de mariage devant M^e Bayle, à Saint-Romans, le 5 août).

paternels, la médecine. Chez Léonce Gillet, à Apprieu, les aînés se détournent de l'usine familiale : Paul devient pharmacien et Eugène, directeur d'usine à Bischwiller, en Alsace. Seul le troisième fils, Ernest, travaille avec son père en 1911. Chez les de Nolly, à Saint-Geoirs, trois garçons sont susceptibles de reprendre le moulinage fondé par leur grand-père maternel, Hector Joly. L'aîné, Hector, après des études d'ingénieur, s'installe à Saint-Chamond, tandis que son frère puîné, Joseph, succède à Pierre-Joseph-Théodore de Nolly à la tête de l'affaire familiale, mal en point. Ces différentes bifurcations professionnelles semblent souvent illustrer les difficultés financières que traversent la famille ou l'entreprise. Malgré leur fortune, les Pochoy doivent liquider un imposant passif, tandis que les sociétés Gillet et de Nolly sont moribondes au début du nouveau siècle. Pour se prémunir d'une catastrophe, consciemment ou inconsciemment, les fils s'affranchissent de l'hérédité professionnelle.

De son mariage, Constant Rabatel n'a eu qu'un fils (et des filles), Roger-Louis-Jacques, qui ne manifeste aucun intérêt pour l'entreprise familiale, d'ailleurs en liquidation au début du XX^e siècle. Il préfère se consacrer à sa passion, l'aviation, encore balbutiante. Chez Louis Malescourt, le destin des héritiers est guidé par le décès de leur père. Lorsque Louis Malescourt meurt en 1883, à Saint-Jean-de-Bournay, ses quatre enfants se séparent rapidement de la fabrique familiale.

La Grande Guerre fait finalement peu de ravages fatals parmi la progéniture du patronat local. Certes, on dénombre des blessés, tel Adrien Diederichs, le fils de Théophile II Diederichs, qui retourne chez lui atteint d'une grave surdit . Plus grave est la disparition du fils Combe, fauch  en 1916, alors qu'il repr sentait le seul espoir pour son p re de transmettre son entreprise   quelqu'un de sa famille. Il se r sout donc   la c der d finitivement   son directeur, Edouard Genin. Chez les fabricants, la famille Gillet³⁹⁰⁴ est probablement la plus touch e : trois des fils de Ferdinand Gillet d c dent entre 1914 et 1918³⁹⁰⁵.   l'exception des fa onniers les plus importants, comme Diederichs, Michal-Ladich re, Couturier, Martin ou Brunet-Lecomte, les vocations pour perp tuer l'entreprise familiale se font rares au d but du XX^e si cle. Le travail permanent dans les ateliers, l'accaparement de son temps et la difficult  de traiter des affaires semblent d courager certains h ritiers.

Faillis et d class s.

Pour deux patrons qui r ussissent, un  choue dans son projet professionnel. Il convient ici de faire la part entre les  checs personnels, li s   une ambition d mesur e ou   de graves erreurs de gestion, et les faillites conjoncturelles. Loin de l'image d'Epinal du patron « conqu rant », les fa onniers – comme d'ailleurs les fabricants – combattent quotidiennement pour leur survie et consolider leurs positions, sans garantie de r sultat. La carri re d'un entrepreneur ne passe donc pas une trajectoire lin aire, pr d finie, aboutissant quoi qu'il arrive   une « *success story* »³⁹⁰⁶. Les crises  conomiques sont de parfaits r v lateurs de la fragilit  d'un secteur : la plupart des  checs incombent aux

³⁹⁰⁴ La famille Gillet dont il est question dans cette  tude n'a aucun lien de parent  avec les Gillet, teinturiers   Lyon.

³⁹⁰⁵ *La Soierie Lyonnaise*, n 16, du 16 novembre 1918.

crises économiques qui amplifient certaines faiblesses structurelles (sous-capitalisation par exemple). La « Grande Dépression » de la fin du XIX^e siècle s'avère fatale à une dizaine d'entrepreneurs à façon.

Les façonniers contraints à la faillite trouvent une solution de repli en mettant leurs talents et leur expérience professionnelle au service de tel ou tel propriétaire d'usine, afin de prendre la direction de leur établissement. Les plus fragiles sont a priori les entreprises les plus récentes, dont les réserves financières sont encore faibles, et qui doivent amortir leur matériel. De même, les réseaux de relations patronaux ne sont pas forcément totalement constitués.

Pas moins de quatorze façonniers sur les quatre-vingt-six principaux se trouvent dans une situation de gêne à leur décès (ou déclarée comme telle) ou de difficultés financières (justifiés par un certificat d'indigence ou une mutation négative), surtout parmi le patronat voironnais qui est décimé par la crise des années 1880. Sept autres laissent moins de 10.000 francs à leurs héritiers. Au total, un quart des principaux façonniers ne laisse quasiment rien à sa mort (ou plus précisément leurs déclarations nous poussent à une telle conclusion), alors que de leur vivant ils ont employé au moins cent personnes voire plusieurs centaines comme Poncet ou Favier. Devenir patron n'est pas sans risque. Les réussites les plus éclatantes cachent souvent de nombreux échecs. Dans certains cas, le déclassement social est bien réel.

L'une des premières grandes faillites concerne celle d'Edouard Brochay , à Nivolas , en 1877. Avant cette date, les faillites touchent des entrepreneurs de taille moyenne, voire modeste, qui passent finalement inaperçues, à l'exception peut-être de celle de Mathieu-Sylvain Maurin , compromis dans plusieurs affaires. Après vingt ans de carrière comme chef d'entreprise, Edouard Brochay est déclaré en faillite à la fin de l'année 1877, alors que Clément se débat, lui aussi, à Jallieu , pour survivre. Cependant, il parvient à conserver sa fabrique pendant sept années supplémentaires, notamment après des enchères infructueuses en 1880. Il est vrai aussi qu'entre-temps un sinistre a opportunément ravagé la fabrique à la fin de l'année précédente, lui permettant, opportunément de toucher 40.000 francs de la part de sa compagnie d'assurance. La somme est versée à plusieurs de ses créanciers, mais Brochay n'a plus de fonds pour reconstruire son établissement. Finalement, au printemps 1884, Romain Bourgeat lui rachète sa fabrique de Nivolas pour 30.000 francs ³⁹⁰⁷ .

La faillite d'un industriel ne signifie pas pour autant la fin de sa carrière professionnelle. Il peut éventuellement mobiliser quelques relations pour essayer de relancer ses affaires, ou sinon il négocie au mieux ses compétences auprès de patrons à la recherche de techniciens ou de directeurs.

À l'instar de Clément, les entrepreneurs faillis ou les héritiers déclassés trouvent des possibilités de carrières dans les usines des fabricants lyonnais qui apprécient leurs

³⁹⁰⁶ VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, p. 11.

³⁹⁰⁷ ADI, 5U1118, Jugement du tribunal civil de Bourgoin du 22 décembre 1877, 3Q4/140, ACP du 14 janvier (Pouvoir devant M^e Martin, à Bourgoin, le 13 janvier) et du 13 février 1880 (adjudication chez le même notaire le 8 février), 3Q4/152, ACP du 23 avril 1884 (Vente chez le même notaire le 14 avril).

compétences techniques, leurs expériences professionnelles, mais aussi leur culture familiale. La firme Tresca frères les apprécie fortement, puisque Victor Bourguignon, fils d'un ancien moulinier en soie, ou Gaspard Cléménçon, frère aîné de Benoît, un façonnier de Veyrins, sont à son service³⁹⁰⁸. En 1889-1890, Justin Goux, un de ces petits façonniers de Corbelin, après sa faillite, se fait embaucher par l'un des gros industriels du village, Rabatel, afin de diriger son usine, alors que lui-même, réside une partie de l'année à Lyon où il possède une maison de soieries. Joseph II Guinet, après le décès de son père, Benoît-David, hérite de la vaste usine-pensionnat du Rivier d'Apprieu avec son beau-frère, Faure. La brouille entre les deux hommes et de mauvaises affaires amènent la liquidation désastreuse de l'entreprise fondée par un grand oncle, Joseph I Guinet, quelques décennies plus tôt. Obligé de vendre l'usine, Joseph II Guinet maintient partiellement la position sociale de sa famille en devenant directeur de tissage chez un de ses anciens confrères, Honoré Bruny, dans la commune voisine, à Saint-Blaise-du-Buis.

À son décès en 1891, sept ans après sa faillite, Jules Berlioz est jardinier en chef de la ville de Tunis, ne laissant aucun bien. Il a tenté sa chance, mais il a échoué, signe qu'être patron ne s'improvise pas. Les années qui suivent la faillite, en 1884, s'avèrent particulièrement difficiles pour Gustave Coulon et son épouse, qui ne parviennent à rembourser leurs premiers créanciers qu'en s'endettant à nouveau. Pourtant, Gustave redresse ses comptes personnels et fonde avec son beau-frère, Gabriel Vincent, un commerce de papiers et de fabrication de sacs à Voiron, dans l'avenue Dugueyt-Jouvin, en 1898, avec un capital de 80.000 francs, dont 62.000 francs empruntés³⁹⁰⁹. L'exil est donc pour Emile Langjahr le meilleur moyen de se faire oublier. Il est ainsi recruté comme directeur d'une fabrique à Truban, en Bohême-Moravie³⁹¹⁰.

Antoine Dévigne parvient à relancer sa carrière auprès de divers fabricants lyonnais, après avoir essuyé une lourde faillite au début des années 1890. Né à Lyon en 1846, alors que son père n'est qu'un simple ouvrier en soie comme tant d'Isérois, il le suit au début de la décennie suivante lorsqu'il fonde à La Tour-du-Pin, dans le canton d'origine de ses parents, un tissage à bras avec Claude Chapuis. Antoine Dévigne, grâce à des talents de technicien aguerri, dépose plusieurs brevets pour des métiers mécaniques qui lui permettent de se faire remarquer auprès des fabricants lyonnais. Des dissensions familiales et une conjoncture défavorable ont raison du tissage familial qu'il dirigeait

³⁹⁰⁸ *Bulletin des Soies et des Soieries*, n°655, du 26 octobre 1889 : liste des récompenses décernées aux collaborateurs des fabricants exposant à l'Exposition Universelle.

³⁹⁰⁹ ADI, 3Q43/68, ACP du 9 mars 1880 (Acte de société devant M^e Margot, à Voiron, le 8 mars et vente le 2 mars), 3Q43/70, ACP du 17 décembre suivant (Retrait chez le même notaire, le décembre et société le même jour), 3Q43/74, ACP du 6 février 1883 (Dissolution de société chez le même notaire, le 4 février et vente le même jour) et du 12 février (Acte de société le même jour), 7U203, Jugement du Tribunal civil de Saint-Marcellin le 31 décembre 1886, 3Q43/94, ACP du 12 octobre 1892 (Quittance devant Me Margot, le 2 octobre), 3Q43/, ACP du 11 février 1895 (Obligation chez le même notaire le 9 février), 11U449, Acte de société sous seing privé du 1^{er} juillet 1913.

³⁹¹⁰ ADR, 46Q163, ACP du 5 avril 1875 (partage de succession devant M^e Lombard le 30 mars 1875), ADI, 3Q4/140 et 3Q4/155, ACP du 13 février 1880 (Bail à loyer, devant M^e Martin, Bourgoin, le 9 février), du 17 décembre 1884 (dissolution de société devant M^e Martin le 16 décembre 1884), 3Q43/90, ACP du 4 octobre 1890 (vente devant M^e Margot, Voiron, le 27 septembre 1890).

depuis le retrait de son père. Dès 1891, alors qu'il supporte moralement le poids de sa récente faillite, la maison Piolet & Roque l'engage pour diriger son tissage de Vernaison. Au bout de trois années à la tête de cet établissement de taille modeste, il devient chef de fabrication dans l'une des plus importantes maisons de la place, Gindre & Cie, à Lyon, avant de la quitter en 1898 pour rejoindre une autre grande maison, Duplan & Cie, héritière des maisons Jandin & Duval, et Ogier & Duplan. Finalement, en 1904, ses patrons, satisfaits de ses services, lui confient la direction de leur principale usine, à Vizille, composée de plus de deux cents métiers mécaniques³⁹¹¹. En une dizaine d'années, Antoine Dévigne est donc parvenu à retrouver une situation sociale confortable. Bien qu'il ne soit plus à son compte, il occupe néanmoins une position éminente à Vizille. Son beau-frère, Jean Dissard reprend le tissage Dévigne après la faillite. En avril 1892, André Dévigne lui loue sa fabrique et trois cents métiers à bras pour 1.700 francs par an, avec la faculté de les acquérir pour 30.000 francs³⁹¹².

Tournachon fait une première fois faillite en 1877. Sa fabrique de Voiron est alors vendue aux enchères. Au début des années 1880, on le retrouve à Massieu, près de Saint-Geoire, où il exploite désormais le tissage construit par Pierre Buscoz. Au printemps 1884, sa situation financière s'est de nouveau dégradée³⁹¹³. Il continue néanmoins à exercer d'abord comme employé en soieries à Voiron, puis Honoré Bruny l'engage pour diriger son tissage de Saint-Blaise-du-Buis.

Tableau 84-Carières d'entrepreneurs faillis ou liquidés.

³⁹¹¹ *Dictionnaire biographique et Album, Isère*, Paris, Flammarion, 1907, pp. 341-342.

³⁹¹² ADI, 3Q32/128, ACP du 2 avril 1892 (bail du 24 juin 1892).

³⁹¹³ ADI, 9U2022, Justice de Paix de Saint-Geoire, Audience du 20 mai 1884.

Troisième partie- La préservation d'une suprématie (années 1880-1910).

Nom du patron	Lieu	Date de la faillite ou de la liquidation	Activités après la faillite ou la liquidation	Lieu de décès ou d'activité après la liquidation	Date de décès
Berlioz Jules	Voiron	1884	Jardinier en chef	Tunis	1891
Brochay Edouard	Nivolas	1877	Façonnier	Succieu	1887
Bruny Honoré	Saint-Blaise	1894	Façonnier	Saint-Blaise	1910
Constantin de Chanay Ernest (de)	Saint-Nicolas	1892	Rentier	Moroges (Saône-et-Loire)	?
Cléménçon Benoît	Veyrins	1883	?	?	?
Clément Louis	Jallieu	1877	Contremaître en soieries	Cognin (73)	?
Coulon Gustave	Saint-Blaise	1884	Fabricant de sacs	Voiron	1932
Dévigne Antoine	La Tour-du-Pin	1892	Directeur de tissage	Voir ci-dessus	?
Decomberousse François	Saint-Geoire	1884	Employé	Bourgoin	?
Douron Aimé	Voiron	1886	?	Voiron	1891
Faidides François-Antoine	Nivolas	1881-1882	Rentier	Nivolas	1893
Faidides Jean-Marie	Nivolas	1881-1882	?	?	?
Favier Séraphin	Voiron	1884	décès	Voiron	1886
Giraud Antoine	Moirans	1906	?	?	?
Gonnet François	Saint-Blaise	1885	décès	Saint-Blaise	1885
Guinet Joseph II	Apprieu	1894-1895	Directeur de tissage	Apprieu	1929
Jamet Maximilien	Les Avenières	1884	Façonnier	Les Abrets	1892
Langjahr Emile	Voiron	1886	Directeur de tissage	Truban	?
Poncet Florentin	Voiron	1888	Rentier	Voiron	1897
Tivollier Jules	Voiron	1889	Rentier	Grenoble	1910
Tournachon Louis-Eugène	Voiron	1877, 1884	Employé en soieries	Voiron	
			Puis directeur du tissage Bruny	Saint-Blaise	1889
Troëster Bernard	Jallieu	1872	?	Lindon ou Lindau (Bavière)	1872

Claude-Marie Chapuis, fils unique de Claude Chapuis, doit affronter seul une faillite, un an après le décès de son père. Celui-ci, façonnier à La Tour-du-Pin doit notamment cent mille francs à plusieurs prêteurs lyonnais³⁹¹⁴. Après la faillite retentissante au milieu des années 1880 et le décès de son père (également maire de Voiron), Séraphin II Favier décide de continuer le métier pour lequel il a été formé, la direction d'un tissage.

³⁹¹⁴ ADI, 5U1192, Tribunal civil de Bourgoin, Bilan ms du 21 juillet 1884.

Les usines paternelles ayant été vendues pour régler les dettes, il décide d'en louer une à Voiron. En janvier 1888, quatre ans après la faillite paternelle, il prend en location un de ses anciens tissages, vendu entre-temps à la société Langjahr & Cie, elle-même en liquidation. Sans le sou, le jeune Favier verse ses maigres économies dans son affaire : il prévoit un bail de six mois seulement pour un loyer de 2.297,50 francs³⁹¹⁵.

À une échelle moindre, Louis-Didier Gabert, né à La Bâtie-Montgascon en 1847, d'un père charron, est d'abord employé de soieries, puis modeste fabricant d'étoffes de soie installé à Dolomieu (il ne doit posséder que quelques métiers à tisser dans son atelier), plus proche du monde de la boutique que de celui de la moyenne entreprise ; cependant il échoue lui aussi à pérenniser son statut de petit patron indépendant. À la fin de l'année 1890, ses créanciers entament contre lui une procédure de saisie immobilière pour non paiement de dettes. Ses biens sont vendus aux enchères dans les mois qui suivent pour moins de 5.600 francs, tandis que lui n'a d'autre choix, avec sa famille, que de quitter le Bas-Dauphiné. Il s'installe alors à Villeurbanne et trouve un emploi de conducteur de tramway³⁹¹⁶.

La fortune, le prestige, les fonctions locales, mais aussi l'importance et la taille de l'entreprise, déterminent le crédit dont jouit le façonnier auprès de la population³⁹¹⁷. Loin de l'image d'accapareur et de profiteur que défendait Marx³⁹¹⁸, le façonnier en soieries réalise rarement de gigantesques profits. Seule une minorité d'entre eux parvient à sortir de la petite et moyenne bourgeoisie pour intégrer le monde de la haute société lyonnaise. Par leur mode de vie et leur influence, les principaux façonniers se rapprochent de l'univers de fabricants de soieries. Les petits façonniers essaient, eux aussi, d'afficher leur réussite et leur statut patronal, mais avec plus de modestie. Les façonniers savent se mettre en scène pour affirmer leur réussite personnelle au sein de la communauté villageoise. Concrètement, les plus riches se font construire une belle maison, dans des matériaux plus nobles que le pisé, et aménagent leur intérieur avec un certain goût et un certain confort. Même les façonniers les plus modestes privilégient le confort intérieur. Ils s'affichent dans les rues avec un beau costume et une belle montre en or. Cela ne les empêche pas de continuer à travailler durement dans l'atelier chaque jour avec les ouvriers. Devenu un « Monsieur », le façonnier participe plus activement à la vie de la communauté locale, soit en se faisant élire au conseil municipal, soit en participant à des sociétés sportives ou mutuelles. De son travail et de son statut professionnel, il en retire un prestige local important, mais qui dépasse rarement le cadre communal. Malgré une réussite apparente, ce patronat façonnier a du mal à se faire accepter par les autres entrepreneurs : les stratégies matrimoniales révèlent la faiblesse des alliances avec les familles patronales des autres secteurs d'activité. Hormis au sein du petit patronat

³⁹¹⁵ ADI, 3Q43/83, ACP du 1^{er} février 1888 (bail devant M^e Margot, à Voiron, le 25 janvier).

³⁹¹⁶ ADI, 3E21330, Contrat de mariage devant M^e Perenet (Dolomieu) le 20 juillet 1878 et 3E28065, Adjudication devant M^e Descotes (Corbelin), le 18 janvier 1891.

³⁹¹⁷ Voir la remarque de KETTERING (S.), 1986, p. 43.

³⁹¹⁸ Voir VILLETTE (M.) et VUILLERMOT (C.), 2007, p. 37.

façonner, il y a une faible endogamie. Les parents évitent à leurs enfants les mariages avec d'autres façonners, tant l'exercice du tissage à façon comporte de risques pour une fortune et une position sociale ascendante.

En 1938, la majorité des familles des principaux façonners a disparu du paysage industriel du Bas-Dauphiné. Sont encore à la tête de leurs entreprises les Martin à Moirans, les Michal-Ladichère à Saint-Geoire, les Couturier à Bévenais, les Diederichs et les Brunet-Lecomte à Jallieu, les Moyroud à Vinay, les Cuaz (descendants de Perriot), les Vial (descendants de Blachot) et Béridot à Voiron, les Paillet et Jocteur-Montrozier (descendants des Faidides) à Nivolas, les sœurs Jamet aux Abrets, les Veyre et les Mignot à Saint-Bueil et les Donat à Corbelin. Mais certaines de ces entreprises sont exsangues comme celle des sœurs Jamet ou des Jocteur-Montrozier. Dans un article désormais célèbre³⁹¹⁹, Maurice Lévy-Leboyer évoquait, il y a quelques années, le sort du capitalisme familial et s'interrogeait sur la longévité des dynasties patronales, et la fameuse « loi » des trois générations (celle qui construit, celle qui gère et celle qui détruit). Mais encore faut-il franchir sans dommages le cap de la première génération³⁹²⁰ ! Pour les petits façonners, la transmission de l'entreprise est vouée à l'échec : les capitaux manquent cruellement pour moderniser et surtout mécaniser l'affaire familiale. Les façonners souffrent de la faiblesse de leurs réseaux lyonnais et nationaux. Leur pouvoir s'exerce rarement au-delà de la commune. Seuls les gros façonners participent aux syndicats professionnels : les façonners qui pratiquent le tissage manuel n'ont pas de représentant pour les défendre, tandis que le Syndicat du tissage mécanique intègre dans ses rangs quelques fabricants-usiniers. Mais ce dernier syndicat a du mal à se faire entendre. Il pèse peu par rapport aux deux grands syndicats professionnels des fabricants de soieries. D'ailleurs, il ne participe pas à l'Union textile au début du XX^e siècle, la grande organisation patronale française qui rassemble des syndicats de tout le pays.

Par rapport aux fabricants lyonnais, les façonners forment un patronat assez individualiste. Ils ne parviennent pas à offrir un front uni devant leurs donneurs d'ordres dans les moments difficiles, en particulier lors de la négociation des tarifs. Quelques amitiés ressortent de ce tableau (entre les Diederichs et les Michal-Ladichère, par exemple), mais chacun défend ses ateliers, car chaque façonner recherche des commissions pour amortir ses investissements et préserver son personnel. Les fabricants de soieries l'ont bien compris et jouent volontiers sur cette compétition pour imposer leurs vues. La dispersion géographique contribue à cet état d'esprit, les façonners ne se fréquentant pas quotidiennement. La seule exception concerne le patronat voironnais : on a noté les liens familiaux étroits qui unissent les façonners entre eux, ainsi que l'esprit d'entreprise qui règne à Voiron. Mais la cohésion du patronat voironnais ne résiste pas à la crise des années 1880.

³⁹¹⁹ LEVY-LEBOYER (M.), 1985.

³⁹²⁰ En 2006, une seule entreprise parmi celles plus particulièrement étudiées, existe toujours – Paillet – et encore elle doit probablement sa survie à son changement d'activité (elle est successivement passée du tissage au moulinage puis à la construction mécanique). Le tissage Bonvallet, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, a fêté lui aussi son centenaire, mais dans ces deux cas, la famille a choisi de se retirer de l'affaire après trois générations.

Malgré la difficulté qu'éprouvent les entrepreneurs à façon à pérenniser leur affaire, on ne peut pas parler d'un capitalisme viager. Tous expriment le désir de transmettre leur entreprise à un membre de leur famille, y compris parmi les célibataires ou les patrons sans enfants. Mais tous se heurtent aux crises industrielles qui fragilisent les structures de leur entreprise. Involontairement, ils doivent donc se retirer des affaires et céder leur tissage. Sinon, leurs héritiers s'en chargent rapidement, soit par manque d'argent, soit par manque d'intérêt.

Conclusion de partie.

Dès les années 1880, les fabricants de soieries et les façonniers prennent conscience des faiblesses et de la fragilité de l'organisation rurale et manuelle de la Fabrique lyonnaise. Après avoir connu plus de trois décennies de croissance exceptionnelle, ils découvrent le temps des doutes et des remises en cause.

La crise financière lyonnaise de 1881-1882 plonge rapidement l'industrie textile dans un terrible marasme. Les faillites de façonniers se succèdent, surtout à Voiron . Malgré des mises en garde répétées pendant les années 1870, tous font mine de découvrir le développement de la concurrence internationale. La réaction ne tarde pas. En une vingtaine d'années, les façonniers et surtout les fabricants liquident leurs vieux métiers à bras au profit de métiers mécaniques, plus rapides et plus productifs. Les cadences s'accroissent, la productivité augmente, les tarifs diminuent. Comme cela ne suffit pas, les principales maisons de soieries poursuivent le processus d'intégration engagé depuis plusieurs décennies en achetant ou en construisant des tissages. Cette politique de réduction des coûts porte aussi sur la main d'œuvre : des femmes, des enfants et des Italiennes, tous réputés pour être moins exigeants sur le plan salarial, sont embauchés dans les tissages de soieries. Le passage à la mécanisation favorise aussi la baisse des tarifs.

Les raisons de l'intégration sont multiples : tout d'abord, il s'agit de compenser la disparition de façonniers faillis, dont les usines sont indispensables. Puis, les fabricants lyonnais espèrent améliorer l'efficacité de la production en limitant la place du tissage à façon : ils reprochent aux façonniers leur esprit frondeur, leur manque d'entrain à l'ouvrage (mais refusent de reconnaître leurs talents !), la piètre qualité de leurs étoffes et leurs retards réguliers. Dans le cadre du processus de modernisation engagé, tous les façonniers n'ont pas les fonds nécessaires pour acheter des métiers mécaniques. Les fabricants décident alors d'apporter leur contribution financière à la mécanisation. Pourtant, cette logique d'intégration n'est pas poussée jusqu'à son terme : les façonniers, devenus les soldats d'une armée de réserve, possèdent encore la majorité de l'outillage au début du XX^e siècle. L'intégration du tissage concerne seulement les maisons de soieries les plus importantes, souvent spécialisées dans les étoffes mélangées et de demi-luxe. Pourtant, la maison Atuyer, Bianchini & Férier , tournée vers la haute nouveauté, choisit elle aussi l'intégration verticale pour mieux préserver ses secrets de fabrication.

Pour survivre, les façonniers ont su intéresser les autorités locales à leur sort : celles-ci ont accepté de financer des infrastructures de transport et des centres de formation. Les élus encouragent l'installation d'un tissage à façon dans leur commune. En quelques décennies, les Bas-Dauphinois ont mis en valeur leur territoire industriel pour éviter d'être victimes à leur tour de la délocalisation des métiers à tisser. À la fin du XIX^e siècle, le Bas-Dauphiné compense la cherté de sa main d'œuvre³⁹²¹ par un solide maillage de son territoire en réseaux de communication et en banques. Il dispose également d'une main d'œuvre bien formée et de plusieurs constructeurs mécaniciens au service des façonniers et des fabricants. Enfin, dans le Sud-est, avec l'amélioration des transports, quelques heures à peine suffisent pour se rendre à Lyon. Les autres régions du territoire manufacturier lyonnais sont loin d'offrir autant d'atouts aux fabricants. Enfin, les façonniers du Bas-Dauphiné contribuent lourdement au financement de la modernisation. Dans de telles conditions, les fabricants de soieries, réputés économes, n'ont pas intérêt à abandonner le Bas-Dauphiné.

Le dernier tiers du XIX^e siècle et le début du siècle suivant marquent l'âge d'or des pratiques paternalistes en Bas-Dauphiné : il n'y a jamais eu autant d'ouvrières logées par les patrons, soit dans les fameuses usines-pensionnats, soit dans les petites fabriques. Les façonniers découvrent les vertus des règlements intérieurs, imitant les propriétaires d'usines-pensionnats. Toutefois, au début du nouveau siècle, quelques contestations surgissent, tandis que les dortoirs commencent à se vider : les usiniers (qu'ils soient fabricants ou façonniers) réduisent leurs effectifs en donnant deux métiers à tisser à chaque ouvrière.

Avec leurs milliers d'ouvriers, les façonniers constituent apparemment un nouveau groupe social dominant, une nouvelle élite, en Bas-Dauphiné. Ils habitent dans de belles demeures bourgeoises qui contrastent avec les maisons en pisé des paysans ; ils vivent avec une certaine aisance et recherchent le confort ; ils se retrouvent entre eux dans des cercles pour se détendre et discuter des affaires ; ils siègent même au sein des conseils municipaux ; certains participent à diverses sociétés locales. Les façonniers apparaissent donc comme de nouveaux « coqs de village ». Mais tout repose sur l'apparence. L'influence des façonniers dépasse rarement l'échelon local. Ce nouveau groupe social, né de la volonté des fabricants lyonnais, est loin d'être homogène. Il est traversé par des divisions et des ruptures. La première concerne la taille des entreprises : les façonniers qui exploitent vingt métiers à tisser n'appartiennent pas à la même catégorie que ceux qui en ont deux cents. Leurs intérêts divergent : les façonniers les plus importants savent rapidement s'organiser entre eux pour se défendre. Ces derniers se sentent d'ailleurs plus proches des fabricants lyonnais que de leurs modestes confrères, tant dans les affaires que dans leur mode de vie. Une autre rupture concerne la continuité familiale des entreprises : malgré la difficulté de dresser des statistiques fiables, les véritables dynasties patronales, au sens de Maurice Lévy-Léboyer, sont rares. La transmission d'entreprise doit franchir différents obstacles : l'absence d'héritier, les risques d'une faillite, la faiblesse du capital social et la faible motivation des héritiers. La continuité semble alors

³⁹²¹ Les salaires ont fortement augmenté. Au sein du territoire manufacturier lyonnais, les tisseuses du Bas-Dauphiné ne sont plus parmi les moins payées. Cependant, par rapport à la main d'œuvre des concurrents étrangers, celle du Bas-Dauphiné est encore bon marché.

réservée aux principaux façonniers.

Conclusion générale.

À partir de l'exemple du Bas-Dauphiné, il est possible d'apporter un nouvel élément de réponse au lointain débat à propos de la proto-industrialisation, soulevé dans les années 1970 par Franklin Mendels. Indéniablement, elle constitue la première étape de l'industrialisation, à l'échelle régionale. Le tissage de soieries s'installe au cœur de la nébuleuse toilière. On relève, effectivement une continuité dans la localisation des activités du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle. Les deux grands bourgs proto-industriels de la fin du siècle des Lumières, Voiron et Bourgoin -Jallieu , conservent un siècle plus tard leur suprématie dans le domaine industriel. L'esprit du négoce qui « flotte » à Voiron a servi de milieu incubateur au développement de l'esprit d'entreprise dans un cadre industriel à partir du milieu du XIX^e siècle. Au contraire, plus à l'ouest, l'initiative de l'industrialisation revient à des acteurs extérieurs, suisses d'origine. On retrouve également cette continuité dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin : la nébuleuse toilière du XVIII^e siècle se transforme à partir du milieu du siècle suivant en nébuleuse soyeuse. Le tissage à domicile y règne en maître, solidement établi dans la tradition et dans la norme. Le Sud-ouest du département de l'Isère n'a pas connu le même sort. L'arrondissement de Saint-Marcellin (à l'exception du canton de Rives) s'enfonce dans un lent processus de désindustrialisation après l'échec des Jubié. La fièvre séricicole de la première moitié du XIX^e siècle crée l'illusion d'un renouveau économique. Les proto-fabriques (filatures et moulinages) ne résistent pas à l'écroulement de la sériciculture et à la concurrence des établissements ardéchois, drômois et piémontais. Cet arrondissement se transforme alors en désert industriel. Quelques tissages de soieries s'y installent, mais le cœur de la nébuleuse soyeuse se trouve bien dans les

Terres Froides, entre La Tour-du-Pin, Morestel et Voiron. Les petits centres toiliers et lainiers de l'Ancien Régime, comme Crémieu ou Roybon, n'ont pas su, eux aussi, profiter de la croissance du tissage de soieries pour s'industrialiser.

Pourtant, la relation entre la proto-industrialisation et l'industrialisation n'est pas aussi mécanique que semblait le croire Mendels. Pour lui, la proto-industrialisation favorise l'accumulation du capital, stimule l'agriculture et organise les marchés³⁹²². Or, en Bas-Dauphiné, les liaisons directes entre l'activité toilière et le tissage de soieries sont rares : les négociants voironnais en toiles n'ont pas su se reconverter. Peu de façonniers en soieries sont issus du milieu des tisserands de toiles ou des peigneurs de chanvre. Hormis Jules Tivollier, Joseph Landru, Florentin Poncet et Jean-Baptiste Bret, il n'y a aucun façonnier proche des milieux toiliers. Les archives publiques ne laissent entrevoir aucune relation financière entre les négociants en toiles et les façonniers en soieries. Rien ne prouve que leurs capitaux aient été investis dans la nouvelle activité. Les façonniers en soieries adoptent même des comportements radicalement opposés à ceux des négociants : les premiers pratiquent le paternalisme alors que les seconds se livraient à un simple patronage des pauvres. Les uns choisissent le tissage mécanique, tandis que les autres restent longtemps fidèles au tissage manuel. Les façonniers font immédiatement le choix de concentrer leurs métiers en fabrique, alors que les négociants préfèrent recourir à des métiers dispersés. Il n'y a pas d'alliance matrimoniale entre les deux groupes. À l'écart d'un milieu négociant fermé, les façonniers ont su profiter de l'esprit d'entreprise qui règne alors en ville, tout en exerçant un regard critique sur l'organisation de la Fabrique voironnaise, dont ils rejettent les principes. De même, rien n'atteste que les familles de tisserands en toiles forment les premiers bataillons de tisseurs en soieries.

La nébuleuse toilière entame son déclin après le retrait de la tutelle protectrice des Perier. Le milieu négociant de Voiron refuse pendant longtemps de modifier ses pratiques proto-industrielles, développant un culte du passé pour combattre la fraude et les tentatives de modernisation. Attachés à la foire de Beaucaire, les négociants en toiles tardent à modifier leurs réseaux commerciaux. Psychologiquement, ils restent attachés aux valeurs du passé. Après 1830, une majorité s'engage d'ailleurs dans le légitimisme.

Les critères économiques ont souvent été privilégiés pour expliquer la proto-industrialisation puis l'industrialisation. Incontestablement, la misère et la surpopulation sont des facteurs qui encouragent la population à rechercher des revenus supplémentaires pour assurer sa survie. Mais cela ne suffit pas, puisque certaines régions particulièrement pauvres n'ont pas connu de proto-industrialisation importante. Il faut aussi tenir compte du contexte sociopolitique. En Bas-Dauphiné, le développement de la proto-industrie toilière puis soyeuse dans la première moitié du XIX^e siècle correspond à une période de réaction nobiliaire : après la Grande Peur de l'été 1789 et la disparition du système seigneurial, les paysans acquièrent une large autonomie et semblent prendre définitivement leurs distances avec la noblesse dauphinoise. Pourtant, celle-ci retrouve rapidement son influence dans les campagnes. Elle récupère ses châteaux, ses terres et sa fortune. Favorable à Charles X et au légitimisme, la noblesse du Bas-Dauphiné

³⁹²² DEYON (P.), 1979.

accapare les postes et les fonctions au moins jusqu'à la révolution de 1830. Puis elle se replie sur le patronage des communautés villageoises. Or, cette noblesse légitimiste ne bénéficie pas de la confiance et du soutien politique des habitants des campagnes qui manifestent régulièrement leur mécontentement : en 1848, le Bas-Dauphiné rejoint massivement le camp des démocrates. Après la chute du Second Empire, le Bas-Dauphiné rural s'affirme comme un foyer ouvertement républicain, puis socialiste. Plus la présence nobiliaire est forte dans les campagnes, plus il y a d'ouvriers à domicile : sous la Restauration, la noblesse ultraroyaliste impose une vive réaction en Bas-Dauphiné. Dans le même temps, la nébuleuse toilière connaît un nouvel essor. On retrouve, un phénomène analogue sous le Second Empire, lorsque la noblesse reprend en Bas-Dauphiné partiellement le contrôle de la vie politique : le tissage de soieries se répand massivement dans les campagnes. Il ne s'agit pas ici de déconnecter la croissance du tissage de la réalité économique, mais de montrer la persistance et l'accentuation d'un phénomène ancien dans certaines circonstances. Les nobles et les paysans sont favorables au tissage à domicile, mais pour des raisons différentes. Pour les uns, l'essaimage des métiers à tisser préserve la société traditionnelle en fixant la population à la campagne, sous la surveillance des châteaux. Il favorise par conséquent la cohésion de la communauté villageoise. Pour les autres, le tissage à domicile assure l'indépendance économique des ménages ruraux et les libère de l'influence et du patronage nobiliaire. Après le départ de la noblesse, le tissage à domicile procure des revenus qui compensent son ancien patronage et ses secours.

La présence de deux contextes socio-économiques différents à Voiron et dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, explique les développements divergents que suivent ces deux contrées au milieu du siècle. D'un côté, les négociants en toiles ont su générer un esprit d'entreprise et une atmosphère industrielle dans la cité de Voiron, favorables à l'émergence d'un groupe de façonniers. L'expérience acquise par les négociants s'est alors transmises aux entrepreneurs à façon, bien que les liens entre eux soient faibles. À l'opposé, l'arrondissement de La Tour-du-Pin se caractérise par un cadre rural très prononcé, marqué par une grande misère, par une surpopulation et par une petite propriété paysanne. Il est encore largement soumis au prestige et à la domination de la noblesse dauphinoise. Enfin, nombreuses sont les chaumières qui pratiquent déjà le travail à domicile, avec la fabrication de toiles de chanvre.

Loin des clichés du « *village immobile*³⁹²³ » ou, à l'opposé, d'une révolution industrielle brutale et traumatisante, le Bas-Dauphiné connaît une industrialisation douce. En fait, l'industrialisation s'adapte aux contraintes de chaque territoire. Le marché pénètre lentement dans les campagnes. Dès le XVIII^e siècle, une partie de la population est déjà habituée à produire des toiles, achetées par des négociants voironnais et destinées à des clients lointains, dans le Midi, en Espagne ou aux Antilles. Précocement, les paysans du Bas-Dauphiné ont adopté une agriculture commerciale en rapport avec l'industrie textile : d'abord la culture du chanvre, puis celle de l'arbre d'or dans le cadre de la fièvre séricicole, avant de se tourner vers le tabac et les fruits. Le recrutement des ouvriers dans les tissages ruraux reste souvent soumis aux contingences communautaires et villageoises. L'exemple des tissages Mignot et Veyre, à Saint-Bueil, à la fin du XIX^e

³⁹²³ BOUCHARD (G.), 1972.

siècle, prouve que les patrons embauchent une partie de leur personnel selon des critères qui ne relèvent des normes économiques. Les traditionnelles rivalités villageoises servent encore de repère et de cadre aux ouvriers pour intégrer telle ou telle usine. Le désencastrement de l'économie à la fin du siècle, tel que Polanyi l'a défini, n'a donc pas eu lieu. Il n'y a pas de révolution industrielle triomphante, bouleversant brusquement les équilibres, mais bien une adaptation de l'industrialisation à son environnement local. Mais le processus d'industrialisation n'est possible qu'en présence d'individus prêts à la servir : à Voiron, nous l'avons vu, les façonniers profitent de l'atmosphère industrielle de la ville pour émerger. Les façonniers voironnais sont rarement des horsains. Au contraire, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, la réussite du tissage de soieries repose sur la migration d'une frange de la population en direction de Lyon où se fait l'initiation au tissage (manuel et dispersé !) de soieries. Dans un second temps, on assiste au retour au pays des ouvriers ainsi formés qui prennent en charge l'essaimage des métiers à tisser dans les campagnes, soit comme contremaîtres au service d'un fabricant lyonnais, soit comme entrepreneurs à façon. Ces ouvriers ont grandi dans la nébuleuse toilière des campagnes du Bas-Dauphiné, puis ont découvert un mode de production assez proche à Lyon, avec de petits ateliers et des métiers à bras. Ils sont donc confortés dans leurs croyances en matière d'organisation industrielle et hésitent à investir dans des fabriques. On trouve ici une des explications à l'esprit conservateur et routinier des façonniers de l'arrondissement de La Tour-du-Pin. À Bourgoin-Jallieu, on est en présence d'une troisième voie d'industrialisation avec l'arrivée d'investisseurs et d'ouvriers étrangers à la contrée. L'initiative remonte à la fin de l'Ancien Régime, lorsque la maison Pourtalès charge Charles-Emmanuel Perrégaux de construire une manufacture d'impression à Jallieu. Jusqu'au milieu du Second Empire, les Perrégaux et les Suisses dominent la vie économique locale et imposent leurs conceptions industrielles : une entreprise intégrée, le recours à une main d'œuvre qualifiée étrangère, de lourdes immobilisations de capitaux, une mécanisation poussée...

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les fabricants lyonnais assurent eux-mêmes la diffusion du tissage rural dans les campagnes. Puis, devant la croissance exceptionnelle de la demande, ils choisissent d'utiliser des intermédiaires, des façonniers, souvent formés dans les ateliers lyonnais. Longtemps ignoré, le travail à façon est probablement la forme organisationnelle qui domine dans l'industrie aux XIX^e et XX^e siècles : il est avéré dans l'industrie textile aussi bien dans la région lyonnaise (rubanerie stéphanoise, moulinage ardéchois, tissage isérois, industrie lainière viennoise), qu'à Elbeuf ou à Fourmies. On le retrouve aussi dans l'industrie automobile et dans le bâtiment. Le tissage à façon comporte de nombreux avantages pour les fabricants de soieries : une grande souplesse de production pour répondre aux brusques commandes, une réelle soumission des façonniers, des efforts et des prestations supplémentaires de leur part pour séduire leurs donneurs d'ordres, des capitaux qui ne sont pas immobilisés dans des usines, des ouvriers recrutés par les façonniers... Les façonniers prennent en charge les tracas quotidiens de la production : à eux de résoudre les difficultés, les fabricants de soieries ne s'intéressant qu'au produit fini. Ils mettent leurs réseaux de relations au service de la Fabrique : les façonniers mobilisent leurs capitaux et ceux de leurs familles, de leurs notaires... La modernisation du matériel leur incombe aussi pour satisfaire les nouvelles exigences de leurs donneurs d'ordres. Ils doivent donc sans cesse améliorer les

cadences, respecter les délais et les normes de qualités sous peine de perdre leurs commandes. Les fabricants de soieries se dessaisissent de leurs responsabilités les plus encombrantes pour les faire supporter par d'autres. Les façonniers doivent donc se débrouiller pour les satisfaire au mieux. Certes, à la fin du XIX^e siècle, le travail à façon recule, mais il reste encore très présent.

Grâce à des capitaux modestes, les façonniers organisent le tissage des soieries : dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin , ils privilégient d'abord le tissage manuel à domicile, puis à partir des années 1870, les métiers à bras sont lentement rassemblés dans des proto-fabriques. Au contraire, dans le Voironnais, les façonniers adoptent précocement le tissage mécanique dans de grands établissements. Ces trajectoires divergentes sont le fruit de cultures patronales différentes, comme nous l'avons vu. Elles s'insèrent dans des contextes locaux opposés. À la fin du XIX^e siècle, pourtant, ces oppositions s'estompent avec le processus de mécanisation qui impose des normes productives homogènes. Désormais, le tissage est concentré dans des établissements industriels. Mais cette homogénéisation reste superficielle. Les tissages voironnais ont une taille supérieure à ceux de la nébuleuse soyeuse. Il est probable aussi que l'encastrement de l'économie est plus fort dans les campagnes qu'à Voiron . Les structures du passé n'ont pas disparu. Enfin, la région voironnaise se caractérise par la très forte implantation des fabricants-usiniers qui se sont substitués aux façonniers faillis. Ces remarques montrent que le processus d'industrialisation doit être appréhendé aussi bien dans un temps court (la conjoncture) que dans un temps plus long (les structures). Ces structures ne sont pas figées, mais elles s'adaptent elles aussi aux circonstances.

Les fabricants lyonnais s'entourent d'intermédiaires, recrutés le plus souvent dans les campagnes du Bas-Dauphiné, chargés de placer leurs métiers à tisser ou de conduire un tissage à façon. Ces intermédiaires, ou *brokers*³⁹²⁴ (courtier) dans le langage de l'analyse des réseaux, prennent en main la médiation entre de lointains donneurs d'ordres lyonnais, extérieurs à la communauté villageoise, et la main d'œuvre, comme jadis les agents seigneuriaux entre les parlementaires grenoblois et leurs paysans³⁹²⁵ . Leur présence s'avère indispensable pour contrôler une structure décentralisée. Ces intermédiaires, souvent issus de milieux modestes, apportent aux fabricants de soieries leurs réseaux de relations dans les communautés villageoises du Bas-Dauphiné pour trouver la main d'oeuvre : les fabricants, éloignés géographiquement, s'appuient sur l'adage, « *les amis de mes amis, sont mes amis* » pour pénétrer les campagnes et organiser l'essaimage de la production. On peut légitimement penser qu'il en est de même avec les petits façonniers³⁹²⁶ . Le contremaître chargé d'organiser l'essaimage et le façonnier (surtout à la campagne) font figure alors de médiateurs, dotés de compétences techniques, tandis que les façonniers plus importants servent de relais aux fabricants pour défendre leurs intérêts auprès des autorités et des milieux d'affaires locaux.

³⁹²⁴ KETTERING (S.), 1986, pp. 3-11. La relation fabricants/façonniers/ouvriers n'est pas une relation de clientélisme ou de patronage telle que Kettering l'a définie dans son livre.

³⁹²⁵ Voir la comparaison stimulante offerte, dans un autre contexte, par WINDLER (C.), 1998, pp. 148 et sq.

³⁹²⁶ Voir BOISSEVAIN (J.), 1974, pp. 147-148, cité par WINDLER (C.), 1998, p. 150.

Le façonnier sollicite aussi ses relations personnelles et professionnelles pour obtenir des fonds, déchargeant ainsi le fabricant de soieries de cette corvée. Par ce moyen, les fabricants de soieries font intervenir des modes de financement et des capitaux qu'ils n'auraient pas pu trouvés sans cet intermédiaire industriel. Le façonnier est alors un rouage essentiel du système mis en place par les fabricants lyonnais. Étonnamment, ces façonniers sont des oubliés de l'histoire économique et sociale : l'historiographie leur a préféré successivement les ouvriers³⁹²⁷ puis les grands patrons³⁹²⁸. Pierre Cayez ne leur consacre que quelques pages³⁹²⁹. Assurément, ce ne sont pas des ouvriers, malgré l'origine sociale de certains d'entre eux ou leurs parcours. Mais sont-ils pour autant des patrons ? Eux, en tout cas, semblent le croire. Mais dans la pratique, il leur faut exister et prouver qu'ils sont des patrons à part entière, et non pas de simples exécutants. Pourtant, les maisons de soieries et les entreprises de tissage à façon sont séparées juridiquement. Les fabricants de soieries donnent naissance à un nouveau groupe d'individus, les façonniers, à leur service exclusif, dont l'identité reste à définir et à construire³⁹³⁰.

La situation des façonniers reste précaire : à la moindre crise, des entreprises disparaissent. Le statut d'entrepreneur à façon ne fait donc pas que des envieux. Les industriels du papier, du ciment, de la construction mécanique ou de l'électricité ne nouent d'ailleurs aucune relation familiale avec eux avant la Grande Guerre : la fragilité du tissage à façon leur fait craindre, sans doute, une mésalliance. Étant étroitement soumis à des donneurs d'ordres, les façonniers n'apparaissent pas non plus, à leurs yeux, comme de vrais patrons. L'autorité des fabricants de soieries est largement connue et reconnue. Dans la profession, une minorité parvient réellement à s'imposer : les Diederichs, les Couturier, les Michal-Ladichère, les Brunet-Lecomte ou encore les Martin possèdent des entreprises ayant une taille critique suffisante pour intégrer le grand patronat lyonnais et grenoblois. Cependant, la consultation d'annuaires financiers atteste de leur faible insertion dans les milieux d'affaires du Sud-est, alors que leurs entreprises ont chacune plus de cinquante ans d'existence³⁹³¹. Leur réussite est donc surtout apparente. Les petits façonniers éprouvent une grande difficulté à pérenniser et à transmettre leur affaire. Ils peinent pour économiser quelques milliers de francs au terme de toute une vie de travail. Ce maigre capital ne suffit pas à financer la modernisation des ateliers. Les façonniers s'imposent comme les nouveaux notables locaux : leur position sociale et leur fortune leur permettent de se démarquer des masses rurales. Ils en viennent, parfois, à se substituer aux anciennes familles aristocratiques, tant leur influence est grande.

³⁹²⁷ BENSOUSSAN (B.) et POMMIER (H.), 1991, BEZUCHA (R. J.), 1974, CHATELAIN (A.), 1970, GAUTIER (A.), 1983, GAUTIER (A.), 1984, GAUTIER (A.), 1996, LEQUIN (Y.), 1977, SHERIDAN (G. J.), 1988, RATTO (M.) et GAUTIER (A.), 1983.

³⁹²⁸ CAYEZ (P.), 1977, CHASSAGNE (S.), 2000, CHAUVEAU (S.), 1991, VERNUS (P.), 2006.

³⁹²⁹ CAYEZ (P.), 1980, pp. 68-69.

³⁹³⁰ Sur un groupe social en gestation, voir THOMPSON (E. P.), 1988, pp. 13, 771, BOLTANSKI (L.), 1982.

³⁹³¹ *Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque du Dauphiné, 1919-1920*, Grenoble, Imprimerie Joseph Allier, 1920-1921.

Derrière ce semblant de fragilité et de faiblesse, les façonniers ont néanmoins quelques atouts pour faire valoir leurs intérêts : employant une large partie de la population, ils obtiennent une certaine écoute auprès des autorités locales. En période de commissions abondantes, ils sont en mesure de négocier des tarifs avantageux (mais souvent temporaires !). Les façonniers les plus importants avancent même des fonds aux fabricants de soieries et tous leur accordent des conditions de paiement très avantageuses. Mais ils ne parviennent pas à s'unir et à former un bloc solidaire devant les prétentions des fabricants. Ceux-ci savent très bien faire jouer la concurrence entre façonniers pour obtenir les meilleures conditions possibles.

L'émergence de la firme moderne n'est pas un processus linéaire comme les économistes semblent le penser. Au début du XX^e siècle, quelques importantes maisons de soieries méritent d'être considérées comme de véritables firmes, la majorité conservant des structures commerciales proches de celles utilisées un siècle auparavant. Au sein de la Fabrique lyonnaise, le travail à façon, en particulier dans le tissage, reste la forme dominante. Se pose alors la question des frontières de la firme. Elles sont fluctuantes dans le temps, au gré de la conjoncture et des circonstances. L'économiste américain Williamson voit dans l'intégration un moyen de limiter l'opportunisme des fournisseurs envers la firme. Dans le cas de la Fabrique lyonnaise de soieries, on relève plutôt des problèmes d'autorité entre les donneurs d'ordres et leurs fournisseurs. Par exemple, Paillet, à Nivolas, reçoit en permanence des plaintes pour l'irrégularité de ses livraisons et les défauts de fabrication. Mais il est difficile de parler d'opportunisme. Il s'agit d'une relation habituelle entre le donneur d'ordres qui cherche à rappeler régulièrement son autorité, et le façonnier qui tente d'exister. Cela ressemble presque à un jeu, même si ce dernier mot semble peu approprié. Chandler aborde la question de l'intégration et de la quasi-intégration avec un autre regard. Pour lui, l'intégration est la réponse à la coordination entre la production de masse et la distribution de masse, avec comme élément central, une innovation technologique (comme dans le cas du fabricant de cigarette Duke). Or, le passage du métier manuel au métier mécanique dans le dernier tiers du XIX^e siècle, ne se traduit pas par la disparition de la quasi-intégration au profit de l'intégration verticale, chère à Chandler. Au mieux, on a relevé un léger repli du tissage à façon dans le Bas-Dauphiné, mais il représente encore 60% de l'outillage mécanique au début du XX^e siècle, pour les deux tiers quelques années auparavant. L'introduction de la teinture en pièces et le recours massif à la mécanisation pour produire des étoffes mélangées font entrer le tissage de soieries – et par conséquent l'industrie du luxe et du demi-luxe – dans l'ère de la production de masse (expression qu'il convient de nuancer ici). Les tisseurs fabriquent désormais des métrages importants de soieries écruës, stockées, avant d'être imprimées selon les goûts de la mode. Les maisons de soieries de second ordre continuent néanmoins à commander des séries limitées : la maison N. Balley & Cie confie régulièrement des commissions à Paillet à réaliser sur seulement deux métiers à tisser. Tant qu'ils conservent leur suprématie sur les marchés internationaux, les fabricants lyonnais n'ont pas de raison de modifier une organisation qui a largement fait ses preuves. Elle a démontré son efficacité pour abattre la concurrence anglaise, précocement mécanisée et concentrée. Au début du XX^e siècle, la Fabrique lyonnaise a su préserver une partie de son aura auprès de ses rivaux européens. Elle bénéficie toujours d'une supériorité artistique, tandis que son outillage mécanisé est le plus

performant et le plus puissant du continent. Pourtant, la structure organisationnelle lyonnaise commence à trouver ses limites : les fabricants lyonnais ont fait le choix depuis longtemps de limiter leurs investissements et leurs immobilisations. Partisans d'une industrialisation économe, ils gardent encore des mentalités de négociants, prenant le risque de se faire dépasser. Cet état d'esprit se propage partiellement chez leurs façonniers qui investissent irrégulièrement dans du matériel plus performant. Le métier automatique ne se diffuse en Bas-Dauphiné seulement à partir de la fin des années 1920, une trentaine d'années après sa mise au point. Un constructeur de métiers à tisser comme Diederichs, a développé son premier métier automatique quelques années avant la Grande Guerre, mais les exploitants d'usines refusent d'en acheter, poussant Diederichs à en arrêter la fabrication. Les Italiens se sont imposés dans la filature et le moulinage. D'ailleurs, la Condition des Soies de Milan surpasse celle de Lyon à partir des années 1890. Les Américains suivent une stratégie radicalement opposée à celle des Lyonnais : ils mécanisent à outrance et concentrent leur main d'œuvre dans de vastes usines. Le protectionnisme douanier les protège de la concurrence lyonnaise. En Extrême-Orient, Les Japonais commencent, eux aussi, à faire figure de rivaux dangereux pour les fabricants lyonnais.

L'innovation, élément moteur dans la formation de la firme, a au contraire maintenu la structure organisationnelle déconcentrée de la Fabrique lyonnaise. Les fabricants lyonnais n'ont pas manifesté un grand enthousiasme pour élargir leurs compétences en amont et en aval. Quelques maisons, comme L. Permezel & Cie ou les Petits-fils de C.-J. Bonnet ont poussé l'intégration plus loin, avec le tissage, l'impression ou la teinture, la commercialisation avec la création d'agence. Pour financer la mécanisation, les fabricants ont préféré faire appel à leurs façonniers qui ont été mis à contribution.

La quasi-intégration offre aux fabricants des avantages indéniables. D'un point de vue pratique, la quasi-intégration suppose une division du travail. Chaque intervenant ayant une mission précise à remplir dans le processus de fabrication, il concentre ses moyens financiers sur une seule tâche. Ainsi, les façonniers versent leur contribution à la mécanisation du tissage, déchargeant partiellement les fabricants de soieries de ce fardeau.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, le Bas-Dauphiné est intégré à l'espace économique et social de Grenoble : la nébuleuse toilière dépend des ressources financières de la maison Perier et des peigneurs de chanvre grenoblois. Les paysans restent encore étroitement soumis à la noblesse dauphinoise qui réside une partie de l'année dans la capitale provinciale. L'éclatement du Dauphiné et le retrait temporaire de la noblesse sous la Révolution distendent les liens entre le Bas-Dauphiné et Grenoble. Les rivalités s'exacerbent au moment de la création du département, entre la partie ouest, autour de Vienne, et la partie est autour de Grenoble. La pénétration du tissage de soieries dans le département de l'Isère détourne le Bas-Dauphiné de l'influence grenobloise, d'autant qu'à la même époque, les industries grenobloises végètent. Le renouveau économique du chef-lieu départemental s'amorce seulement sous le Second Empire avec la ganterie, puis à la fin du siècle avec la construction mécanique, le ciment et l'électricité. Les flux migratoires confirment la coupure du département en deux espaces économiques distincts. Les habitants du Bas-Dauphiné se dirigent surtout en direction de la puissante

métropole lyonnaise, poursuivant une tradition établie depuis longtemps. À la fin du XIX^e siècle, l'arrondissement de La Tour du Pin a définitivement basculé hors de l'aire d'influence économique grenobloise, ce dont prend acte Clémentel lorsqu'il projette en 1917 de créer des régions économiques³⁹³². Les cartes des propriétés rurales appartenant à des Lyonnais l'attestent³⁹³³.

La crise des années 1930, comme celle des années 1880, provoque une nouvelle vague de faillites : Diederichs Soieries à Lyon, Béridot à Voiron, Anselme & Cie à La Tour-du-Pin, Carrier à Saint-André-le-Gaz, le tissage Debar à La Grive sont liquidés, dissouts, ou doivent sévèrement se restructurer pour survivre. Déjà, la Grande Guerre avait laissé exsangue certaines entreprises qui, pourtant, semblaient jusque là solides. En 1921, l'entreprise des frères Anselme, à La Tour-du-Pin n'emploie plus que soixante-sept métiers à tisser. Au lendemain de la Grande Guerre, une nouvelle phase de croissance s'ouvre pour l'industrie de la soie en Bas-Dauphiné : à la fin des années 1920, plus de trois cent cinquante tissages fonctionnent dans près du quart des communes du département. Pendant les années 1920, le Bas-Dauphiné connaît une nouvelle phase d'expansion du tissage rural rendue possible grâce à l'électrification des campagnes. Des tissages de taille modeste, dix ou vingt métiers mécaniques, parfois moins, se montent rapidement. La crise économique pendant la décennie suivante entraîne un reflux sévère du tissage de soieries.

Quant à la sériciculture iséroise, le déclin se poursuit avec une production de seulement quatre-vingt-quatorze mille kilogrammes de cocons récoltés en 1927, soit à peine 2,5% de la production nationale. L'Isère n'est plus que le septième département producteur de soie derrière le Gard, l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Var et les Basses-Alpes. Seulement deux mille trois cent quarante-cinq personnes déclarent encore pratiquer la sériciculture, dont à peine trois cent trente dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Le formidable essor de la soie artificielle a eu définitivement raison de la sériciculture³⁹³⁴.

D'un point de vue méthodologique, cette étude a permis de montrer les limites de certaines approches. Tout d'abord, même si une histoire nominative et qualitative reste préférable à la seule histoire quantitative, l'absence de certaines sources privées (en particuliers les correspondances des fabricants et des façonniers) ne permet pas de sonder l'état d'esprit des acteurs. Ensuite, la prosopographie est difficilement transposable à tous les groupes sociaux, surtout pour des raisons de sources, encore une fois : la dimension biographique n'est alors pas aisée à conduire. Enfin, nous avons tenté de donner une autre finalité à l'approche réticulaire : beaucoup de travaux utilisent les réseaux pour expliquer les réussites, les succès ou la suprématie d'un groupe et d'individus. Or, les réseaux sont aussi responsables d'échecs individuels ou de mauvais

³⁹³² Dans son projet, Clémentel soustrait les arrondissements de Vienne et de La Tour du Pin de la région économique de Grenoble. Mais, les arrêtés ministériels de 1919, les intègrent dans la région économique des Alpes françaises.

³⁹³³ LEON (P.), 1974, pp. 256-257.

³⁹³⁴ MOREAU (J.), 1927, CLERGET (P.), 1929 et JOUANNY (J.), 1931.

choix stratégiques : l'exemple des négociants voironnais (avec les Perier), celui de l'industrie cotonnière (autour de Fritz Perrégaux) et celui de Louis Diederichs , prouvent que les réseaux de certains acteurs n'ont pas donné les résultats escomptés, malgré leur importance. Ces réseaux ont pu être mal ou insuffisamment exploités.

Sources.

I-Sources manuscrites.

1-Archives publiques.

1.1-Archives Nationales.

Série BB¹⁸-Ministère de la Justice. Correspondance générale de la Division criminelle.

BB ¹⁸ 1902	Enquête sur les internats industriels (1892).
-----------------------	---

Série F⁷-Police générale.

F ⁷ 4348	Série dite « Archives ». Série départementale (1782-1839).
F ⁷ 12387	Police des cultes. Culte catholique : affaires diverses, affaire de Châteauvilain.
F ⁷ 12767	Enquêtes économiques et sociales, industries textiles (1900-1911).

Série F¹⁰-Agriculture.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

F ¹⁰ 1737	Vers à soie et sériciculture : rapports sur l'industrie séricicole (1837-1854).
----------------------	---

Série F¹²-Commerce et industrie.

F ¹² 1434	Industrie textile. Soieries (1670-an X).
F ¹² 1454	Industrie textile. Soieries (1670-an X).
F ¹² 2390	Procédés industriels divers (1716-1880).
F ¹² 2536	Douanes : tarifs, statistiques, dossiers sur les divers produits, admissions temporaires (1790-1888).

Série F²⁰-Statistique.

F ²⁰ 501	Etat civil des ouvriers appartenant aux dix principaux établissements manufacturiers dans chaque département (1849-1850).
---------------------	---

Série L-Légion d'Honneur.

L1859042	Dossier de Légion d'Honneur d'André Michal-Ladichère.
----------	---

1.2-Archives Départementales de l'Isère.

Série C-Administration provinciale et enregistrement (1241-1790).

Sous-série 2C-Intendance du Dauphiné.

2C90	Tableaux des principales industries du Dauphiné : draperie, petites étoffes, bonneterie, toilerie, toiles de coton, toiles peintes, moulinages de soie, forges et mines (1787).
2C97	Manufactures : états des manufactures de draps et autres étoffes dans la province de Dauphiné en 1731, 1761, 1767, 1787 et 1788. Instructions et modèles d'états (1781), mémoires et projets de règlements (1731-1770).
2C98	Manufactures : manufacture royale de Vienne. Tableaux et états de sa situation, mémoires (1728-1765), manufacture de Voiron (1788), Valence (1741-1743), Pont-en-Royans et Saint-Jean-de-Bournay (1743), de la principauté d'Orange (1743), du Comtat Venaissin (1740).

Série E-Familles, notaires, archives communales déposées, registres paroissiaux et d'état civil.

Sous-série 2E-Familles.

2E1109bis	Divers documents sur les familles Perier et Perier-Lagrange.
-----------	--

Sous-série 3E-Minutes notariales³⁹³⁵.

Sous-série 5E-Etat civil ³⁹³⁶ .

Série J-Archives déposées.

Fonds Chaper.

J541	Franc-maçonnerie en Dauphiné : listes de membres des loges, diplômes, convocations, rapports, règlements, coupures de presse, menus de banquet maçonniques, formules, cantiques... (1767-1888).
J560/2	Affaires communales (1251-1857), dont les notes générales sur la fabrique de toiles de Voiron (1807).
J567	Affaires communales (1850-1851), dont La Tour-du-Pin.

Fonds Perier : archives du château de Vizille et de la famille Perier.

11J30	Documents familiaux : Claude Perier (1779-1812).
11J32	Documents familiaux : Augustin Perier (1798-1839).
11J45	Documents familiaux : Casimir Perier. Troubles de Lyon (1831).
11J124	Fabrique de papiers peints, manufacture d'indiennes, filature de coton et atelier d'impression (1777-1900).

Fonds Denantes.

98J18	Correspondance générale. Grand livre. Comptes généraux (1813-1847).
98J107	Livre des inventaires (1821-1830).
98J267	Correspondance arrivée (1772-1828).

Série L-Administration et tribunaux de la période révolutionnaire (1789-an X).

L245 à 251	Emigrés. Dossiers individuels.
L261	Passeports (an VI).
L262	Passeports (an VII).
L288	Statistiques industrielles (an V-an VI).
L363	Emprunt forcé (an IV).
L369	Emprunt de cent millions (an VII).

Série M-Administration générale du département (an VIII-1972).

Sous-séries 4M-Elections antérieures à 1849.

4M8	Listes électorales. Assemblées cantonales. Collèges électoraux (1808).
4M21	Listes du Jury et listes électorales (1830-1841).
4M22	Listes du Jury et listes électorales (1845-1848).

³⁹³⁵ Nous ne donnons pas ici le détail des actes consultés. Voir le corps de la thèse.

³⁹³⁶ Nous ne donnons pas ici le détail des communes consultées. Voir le corps de la thèse.

Sous-série 8M-Elections législatives.

8M1	Renseignements généraux, décrets, circulaires, instructions, affiches, correspondance, liste des candidats (an VII-1810).
-----	---

Sous-série 15M-Maires et adjoints.

15M93	Nominations de maires et adjoints. Procès-verbaux d'installation, correspondance et divers. Ville de Voiron (an VIII-1884).
15M94	Nominations de maires et adjoints. Procès-verbaux d'installation, correspondance et divers. Canton de Voiron (1847-1882).

Sous-série 23M-Légion d'Honneur.

23M14	Nominations dans la Légion d'Honneur : dossiers individuels (depuis 1858).
23M20	Nominations dans la Légion d'Honneur : dossiers individuels (depuis 1858).

Sous-série 30M-Médailles d'honneur du travail, du commerce et de l'industrie.

30M3	Propositions, nominations, correspondance générale (1906).
30M4	Propositions, nominations, correspondance générale (1907-1908).
30M5	Propositions, nominations, correspondance générale (1908-1912).

Sous-série 52M-Police générale, correspondance du Préfet.

52M12	Correspondance générale et rapports des maires, arrondissements de La Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin (1816).
52M29	Etat de siège 1850, 1851, 1852. Différends dans quelques municipalités, correspondance générale (1850-1852).

Sous-série 58M-Etrangers : renseignements statistiques.

58M2	Etats numériques des ouvriers étrangers employés dans les chantiers, ateliers et usines du département (1881-1883).
------	---

Sous-série 96M-Police administrative : associations, cercles.

96M2	Créations de cercles, statuts, règlements d'autorisation, correspondance (1820-1860).
96M3	Créations de cercles, statuts, règlements d'autorisation, correspondance (1861-1873).

Sous-série 97M-Associations : sociétés secrètes.

97M1	Loges maçonniques (an X-1877).
------	--------------------------------

Sous-série 98M-Sociétés de tir, de gymnastique et d'escrime.

98M1 à 5	Sociétés de tir, gymnastiques et escrime. Constitution des sociétés, statuts, correspondance depuis 1877.
----------	---

Sous-série 99M-Sociétés de sports divers.

99M1	Sociétés vélocipédiques : arrêtés d'autorisation, statuts, correspondance (1882-1898).
99M3	Sociétés touristiques : arrêtés d'autorisation, statuts, correspondance (depuis 1875).

Sous-série 101M-Sociétés musicales.

101M1	Statistiques de sociétés musicales existantes (1878) et par communes (1851-1900).
101M4	Statistiques de sociétés musicales existantes (1878) et par communes (1864-1900).

Sous-série 106M-Police administrative : loteries, souscriptions, journées.

106M3	Demandes, autorisations et rejets concernant les loteries et tombolas. Souscriptions et quêtes, instructions, correspondance (1870-1886).
-------	---

Sous-série 120M-Hygiène et santé publique : établissements dangereux et insalubres.

120M10	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Appareils à vapeur (1824-1860).
120M11	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Appareils à vapeur (1824-1860).
120M12	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Appareils à vapeur (1824-1860).
120M13	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Appareils à vapeur (1824-1860).
120M15	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Appareils à vapeur (1824-1860).
120M30	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Filatures de cocons (1839-1867).
120M84	Etablissements insalubres (XIX ^e siècle). Fabriques et filatures de soieries depuis 1843.

Sous-série 123M-Population : recensement quinquennal, dénombremments.

123M	Listes nominatives par communes (1896-1911) ³⁹³⁷ .
------	---

³⁹³⁷ Nous ne donnons pas ici le détail des listes consultées. Voir le corps de la thèse.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Sous-série 131M-Admissions à domicile.

131M1	Dossiers individuels (1894-1927).
-------	-----------------------------------

Sous-série 132M-Subsistances.

132M11	Etats des renseignements sur les récoltes en grains, sur la population et la consommation (1812-1824).
132M16	Consommation en viande depuis 1809.

Sous-série 136M-Statistiques et renseignements d'ordres généraux.

136M7	Rapports sur la situation du Département de l'Isère présentés au Ministère de l'Intérieur (an VIII-1812).
-------	---

Sous-série 137M32-Statistiques agricoles.

137M32	Statistiques agricoles décennales. Arrondissement de La Tour-du-Pin (1892).
--------	---

Sous-série 138M-Statistiques industrielles.

138M1	Correspondance, renseignements, généralités (an VIII-1884).
138M2	Renseignements généraux sur les manufactures et fabriques (1806-1886).
138M3	Etats relatifs aux industries textiles, filatures de chanvre, lin, coton, laine (1809-1884).
138M4	Etats relatifs aux industries textiles, soie (1810-1884).
138M5	Etats relatifs aux industries textiles, draps et toiles (1810-1825).
138M10 à 16	Statistiques sommaires des industries principales et renseignements divers, situations industrielles (1852-1895).

Sous-série 141M-Agriculture : foires et marchés.

141M2	Etats statistiques des foires et marchés existants dans le département. Tableaux, renseignements, correspondances (1809-1886).
141M31	Foires et marchés. Créations, suppressions, refus, changements de dates. Décisions, délibérations, plans, correspondances diverses. Voiron (an X).

Sous-série 146M-Agriculture : cultures diverses, primes.

146M23	Betteraves et pastel. Renseignements divers (1811-1836).
146M28	Sériciculture. Industrie de la soie, taille des mûriers, etc, généralités (1829-1881).
146M29	Récoltes et prix des soies (1812-1848).
146M30	Pertes séricicoles (1910).

Sous-série 154M-Commerce, expositions.

154M8	Exposition universelle de Paris (1878), liste des exposants.
-------	--

Sous-série 155M-Chambres de Commerce et Chambres Consultatives des Arts et Manufactures.

155M2	Correspondance et renseignements généraux (1856-1890).
155M11	Elections. Chambres de Commerce et Chambres Consultatives des Arts et Manufactures (1898-1904).
155M16	Chambre de Commerce de Vienne. Procès-verbaux du recensement général des votes, correspondance (1870-1896).

Sous-série 162M-Documents concernant l'organisation du travail.

162M3	Correspondance générale, statistiques, travail des adultes dans l'industrie, livrets d'ouvriers, divers (1853-1885).
162M8	Ouvriers étrangers. Admission réciproque des ouvriers du royaume de Prusse (circulaire 1827), statistiques des ouvriers étrangers (1827-1887).
162M10 à 13	Travail des enfants dans les manufactures, usines et ateliers. Circulaires, instructions, rapports, arrêtés, correspondance (1840-1887).

Sous-série 166M-Grèves.

166M1 à 8	Grèves de différents corps de métiers, demandes des syndicats, rapports, affiches, cortèges, correspondance générale (1858-1914).
-----------	---

Sous-série 167M-Syndicats professionnels.

167M1	Etats récapitulatifs annuels des syndicats (1883-1906).
167M2	Etats des syndicats professionnels, statuts, correspondance (1886-1893).

Sous-série 181M-Correspondance préfectorale.

181M139	Correspondance au départ : minutes (avril-juillet 1825).
---------	--

Série N- Conseil général, comptabilité du Département, bâtiments départementaux (an VIII-1963).

Sous-série 1N-Conseil général. Commission départementale.

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914).

1N4/8	Rapports du Préfet (1840-1841).
1N4/10	Rapports du Préfet (1843).
1N4/11	Rapports du Préfet (1844-1845).
1N4/12	Rapports du Préfet (1846).
1N4/16	Rapports du Préfet (1850).
1N4/18	Rapports du Préfet (1852).

Sous-série 2N-Conseils d'arrondissement.

2N4/2	Conseil d'arrondissement de La Tour-du-Pin. Vœux et procès-verbaux des séances (1841-1849).
-------	---

Série Q-Domains, enregistrement, hypothèques (1789-1969).

Sous-série 1Q-Fonds du Département.

1Q451	Etats des biens des émigrés. District de La Tour-du-Pin (1792-an V).
1Q576 à 582	Indemnité accordée aux émigrés. Dossiers individuels (1825-1832).
1Q597	Ventes des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement (1813-1835).

Sous-série 3Q-Enregistrement ³⁹³⁸ .

3Q2	Bureau de Beaurepaire.
3Q4	Bureau de Bourgoin.
3Q7	Bureau de Crémieu.
3Q10	Bureau du Grand-Lemps.
3Q11	Bureau de Grenoble.
3Q18	Bureau du Pont-de-Beauvoisin.
3Q19	Bureau de Pont-en-Royans.
3Q20	Bureau de Rives.
3Q24	Bureau de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.
3Q25	Bureau de Saint-Geoire.
3Q26	Bureau de Saint-Jean-de-Bournay.
3Q29	Bureau de Saint-Marcellin.
3Q32	Bureau de La Tour-du-Pin.
3Q33	Bureau du Touvet.
3Q35	Bureau de La Verpillière.
3Q39	Bureau de Vinay.
3Q40	Bureau de Virieu.
3Q42	Bureau de Vizille.
3Q43	Bureau de Voiron.

³⁹³⁸ Pour voir le détail des actes consultés, il faut se reporter aux notes de bas de page. Nous avons examiné surtout les registres d'enregistrement des actes civils publics et ceux des mutations par décès.

Série S-Travaux publics et transports.

Sous-série 3S-Chemins de fer d'intérêt local et tramways.

3S7/78	Tramways de l'Ouest du Dauphiné. Ligne de Voiron à Saint-Béron (1889-1892).
3S7/90	Tramways de l'Ouest du Dauphiné. Ligne de La Tour-du-Pin aux Avenières (1904-1910).
3S7/97	Tramway de l'Ouest du Dauphiné. Ligne de Pont-de-Beauvoisin à Bonpertuis. Mémoire descriptif, cahier des charges (1899-1907).
3S10/13	Chemin de fer d'intérêt local et tramway, projets abandonnés (Châteauvilain à Bourgoin) (1896-1911).

Sous-série 6S-Cours d'eau.

6S7/79	Syndicat de la Fure (1870-1879).
--------	----------------------------------

Sous-série 7S-Usines.

7S2/15	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/25	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/96	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/110	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/112	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/121	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/130	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/156	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/170	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).
7S2/197 et 198	Usines, prises d'eau, réglementation des eaux, barrages, passages, etc, dans les communes (depuis l'an VIII).

Série T-Enseignement, affaires culturelles, sports.

Sous-série 8T-Enseignement technique.

8T2/41	Ecoles diverses de l'enseignement technique. Ecole Nationale Professionnelle de Voiron. Correspondance, comptabilité, renseignements divers (1882-1897).
--------	--

L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914).

Série U-Justice (an III-1970).

Sous-série 1U-Préfecture.

1U8	Tribunal de Commerce (an IX-1851).
1U10	Tribunal de Commerce de Grenoble. Listes des notables commerçants de l'arrondissement, correspondance active et passive et procès-verbaux d'élection (1852-1870).

Sous-série 3U-Tribunal civil de Bourgoin ³⁹³⁹ .

3U1/744	Cahiers des charges, adjudications.
---------	-------------------------------------

Sous-série 4U-Cour d'Assises.

4U71	Dossier Louis Simon dit Richard (1 ^{er} -5 mars 1817).
4U163	Dossier Berthet (11-16 décembre 1827).
4U609	Dossier Affaire de Châteautilain (6 décembre 1886).

Sous-série 5U-Tribunal civil de Bourgoin ³⁹⁴⁰ .

5U1117 à 1119	Actes de dépôts de séparation de biens, de contrats de mariage et d'actes de société (1823-1922)
5U1163	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1165	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1176	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1180	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1185	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1191	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1192	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1194	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1195	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1197	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).
5U1205	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1818-1914).

Sous-série 6U-Tribunal civil de Grenoble.

³⁹³⁹ Depuis les dépouillements, les séries 3U et 5U ont fusionné.

³⁹⁴⁰ Depuis les dépouillements, la sous-série 5U a été reclassée dans la sous-série 3U. Les cotes données ici n'ont donc qu'une valeur indicative.

6U740	Adjudications (1885).
6U745	Adjudications (1887).
6U761	Adjudications (1890).

Sous-série 7U-Tribunal civil de Saint-Marcellin .

7U1015	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1869-1914).
7U1020	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1869-1914).
7U1023	Faillites, liquidations judiciaires : dossiers (1869-1914).
7U1073	Etats des faillites et des liquidations judiciaires (1837-1881).

Sous-série 9U-Justice de paix.

9U279 à 286	Justice de Paix de Bourgoin. Actes et jugements civils (1857-1864).
9U360 à 372	Justice de Paix de Bourgoin. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Bourgoin (1896-1919).
9U506 et 507	Justice de Paix de La Côte-Saint-André. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de La Côte-Saint-André (1898-1924).
9U799	Justice de Paix du Grand-Lemps. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton du Grand-Lemps (1898-1920).
9U1400	Justice de Paix de Morestel. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Morestel (1873-1901, lacunaire).
9U1408	Justice de Paix de Morestel. Jugements civils (1861-1864).
9U1786	Justice de Paix de Rives. Actes et jugements civils (1884-1885).
9U1801 à 1804	Justice de Paix de Rives. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Rives (1816-1904).
9U1999	Justice de Paix de Saint-Geoire. Actes civils (1861-1869).
9U2004	Justice de Paix de Saint-Geoire. Actes civils (1889-1893).
9U2165 et 2168	Justice de Paix de Saint-Marcellin. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Saint-Marcellin (1872-1922).
9U2188	Justice de Paix de Saint-Marcellin. Jugements (1861-1864).
9U2402 à 2405	Justice de Paix de La Tour-du-Pin. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de La Tour-du-Pin (1872-1922).
9U3010	Justice de Paix de Vinay. Jugements (1851-1854).
9U3047	Justice de Paix de Virieu. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Virieu (1897-1923).
9U3152 à 3161	Justice de Paix de Voiron. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Voiron (1856-1917).
9U3361	Justice de Paix de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Dépôts de déclaration, statuts de sociétés, modifications, dissolutions : canton de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (1894-1918).

Sous-série 11U-Tribunal de commerce de Grenoble.

11U415	Actes de constitution et de dissolution de sociétés (1811-1839).
11U 416 à 450	Actes de sociétés (1840-1914).

Série V-Cultes (an VIII-1971).

Sous-série 7V-Communautés religieuses et associations.

7V1/1	Renseignements généraux concernant les communautés et associations religieuses (an X-1911).
7V1/3	Etats des sociétés ou confréries des pénitents et autres du département (1809).

Série Z-Sous-préfecture.

Sous-série 3Z-Sous-préfecture de La Tour-du-Pin .

3Z22	Registre de correspondance, année 1825.
------	---

Sous-série 4Z-Sous-préfecture de Vienne.

4Z114	Travail des enfants en usine (1841-1856).
-------	---

1.3-Archives Départementales du Rhône.

Série E-Familles, notaires, archives communales.

Sous-série 3E-Minutes notariales ³⁹⁴¹ .

Série M-Administration générale du département.

Sous-série 1M-

1M250 à 254	Dossiers de Légion d'Honneur.
-------------	-------------------------------

Sous-série 8M-

8Mp194	Sociétés anonymes (1822-1902).
--------	--------------------------------

Sous-série 10M-Industrie ³⁹⁴² .

10M439	Inspection du travail. Contrôle des établissements par les inspecteurs divisionnaires du travail : statistiques des établissements soumis au contrôle,
--------	--

³⁹⁴¹ Nous ne donnons pas ici le détail des actes consultés. Voir le corps de la thèse.

³⁹⁴² Nous indiquons ces cotes pour mémoire car elles ont changé depuis notre dépouillement, voir désormais 10M538 à 544.

	états des visites, tableaux du personnel des établissements visités.
10M446	Inspection du travail. Contrôle des établissements par les inspecteurs divisionnaires du travail : statistiques des établissements soumis au contrôle, états des visites, tableaux du personnel des établissements visités.
10M448	Inspection du travail. Contrôle des établissements par les inspecteurs divisionnaires du travail : statistiques des établissements soumis au contrôle, états des visites, tableaux du personnel des établissements visités.

Série Q-Enregistrement ³⁹⁴³ .

40Q	Bureau de Lyon (2 ^e).
46Q	Bureau de Lyon (Nord).
49Q	Bureau de Lyon (Midi).
52Q	Bureau de Lyon (1 ^{er}).
53Q	Bureau de Lyon (2 ^e).
126Q	Bureau de Lyon (5 ^e).
270Q37	Bureau de Neuville.
446Q	Bureau de Lyon (6 ^e).

Série U-Justice.

6Up et 9u	Actes de sociétés, dissolutions, liquidations.
-----------	--

Pour réaliser les notices biographiques, il a fallu également consulter ponctuellement d'autres sites d'archives départementales, surtout pour des actes notariés, des actes d'état civil et des mutations par décès : Ain, Ardèche, Drôme, Gard, Loire, Savoie. Pour plus de détail, nous renvoyons aux notes de bas de page dans le corps de la thèse.

1.4-Archives Communales de Bourgoin .

1.824.1	Industrie, zone industrielle (fin XIX ^e -début XX ^e siècle).
1.824.501.534	Procès-verbaux de la Chambre des Arts et Manufactures de Bourgoin (1864-1906).
1.832.26	Travail des enfants dans les usines, ateliers et manufactures, renseignements (1867-1870).
1.755.361	Registre de recensement de la population de Bourgoin (1836).

1.5-Archives Communales de Bourgoin -Jallieu .

Fonds Eglise Réformée.

³⁹⁴³ Nous ne donnons pas ici le détail des actes consultés. Voir le corps de la thèse.

F1	Registre des baptêmes, mariages, décès.
----	---

Fonds Diederichs.

Procès verbaux des assemblées générales des actionnaires.

Autres fonds.

Plan de l'usine de Boussieu et des dépendances situées sur les communes de Ruy et de Nivolas, sd [1891-1902].

1.6-Archives Communales de Jallieu .

1.824.1	Industrie, statistiques industrielles (1829-1914).
2.078	Statistiques diverses. Questionnaire de la statistique quinquennale (1825-1873).

1.7-Archives Communales de Moirans .

Registre d'entrée du personnel de l'usine Martin.

1.8-Archives Communales de Saint-Bueil .

Registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Bueil.
Registre des Procès-verbaux du bureau de la Société de Secours Mutuels La Ruche (1894-1969).
Listes nominatives de population, recensement de 1891, 1896, 1901, 1906, 1911.

1.9-Archives Communales de Voiron .

1F2	Recensements : liste nominative de recensement de la population (1817).
2F3	Fabriques de toiles de Voiron : règlements de commerce, correspondance, protection des tissages de soie, projet de filature de chanvre (1824-1913).
2F5	Situation industrielle et commerciale. Commerce et faillites déclarées (1830-1871), enquêtes et correspondance (1848-1913), revue Economie et Humanisme (1952), deux notes d'information du commissariat de police de Voiron sur la situation de l'industrie, la durée du travail et la crise dans l'industrie textile de la soie (1858-1964).
2F11	Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Voiron , fonctionnement et activités : correspondance relative à la révision du système électif, instruction concernant les chambres consultatives, listes des industriels et commerçants s'occupant d'exportation, avis sur les projets de lois, réponse à des questionnaires, moyens proposés par la Chambre pour l'enseignement des techniques du tissage et de la papeterie (1848-1890).
2F13	Registre des délibérations de la Chambre Consultative (1848-1890).
7F1	Conditions de travail : demandes de renseignements sur la condition ouvrière (1848-1849), enquêtes sur les salaires et la durée du travail (1847, 1907, 1954, 1963), repos hebdomadaire et exceptions, travail des femmes et des enfants (1842-1897), enquête sur les travailleurs étrangers (1881-1901), accidents survenus dans les fabriques (1880-1883).
7F2	Conflits, réclamations ouvrières, grèves : pétitions, rapports au maire, cahier de revendications, lettres patronales demandant au maire de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, registre de déclarations de grèves (1867-1965).
7F6	Syndicats professionnels, ouvriers, patronaux, mixtes : statuts, correspondance (1893-1911).
5Q5	Accidents du travail : un registre, correspondance (1901-1905).
L209/98 DOC	Annuaire de la Société des touristes du Dauphiné : chronique de la société (copie).

1.10-Archives du Musée de Bourgoin -Jallieu .

Fonds Brunet-Lecomte.

Dix-huit Registres de copies de lettres (1861-1879) de la manufacture d'impression (correspondance commerciale).

Contrat d'apprentissage du 25 décembre 1869 de Joseph Brunet-Lecomte.

Bail devant M^e Coste (Lyon) le 27 novembre 1877 de la manufacture d'impression d'Edouard Henri Brunet-Lecomte à son fils Michel.

Quittance et obligation devant M^e Viallet, à Grenoble, le 15 juillet 1845.

Acte de société sous seing privé du 14 avril 1844.

Lettre ms du 20 avril 1855, du 4 septembre 1855, du 12 février 1856 avec le relevé de compte de Miège chez Brunet-Lecomte à Jallieu , d'Henry-Edouard Brunet-Lecomte .

Note imprimée du 24 juin 1855 annonçant la création de la manufacture d'impression.

Reconnaissance de dettes ms du 12 juillet 1855.

Statistiques ms sur l'impression dans la manufacture Brunet-Lecomte entre 1899 et 1917.

Statistiques ms sur l'impression entre 1903 et 1913 (chiffres d'affaires/rabais).

Statistiques ms des ateliers de gravure, 1899-1914.

2-Archives privées.

2.1-Archives de la Banque de France.

Rapports d'inspection de la Banque de France à Grenoble.

Rapports d'inspection de la Banque de France à Lyon.

2.2-Archives de la Chambre de Commerce de Lyon.

Site du Palais de la Bourse.

Procès-verbaux des comptes-rendus des séances de la Chambre (1825, 1827, 1835

Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1876, Lyon, Imprimerie du Salut Public, 1877.

Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877, Lyon, Imprimerie du Salut Public, 1878.

Site du Musée des Tissus et des Arts décoratifs.

D1724, Lettre ms d'Isaac adressée à Morand le 27 juillet 1877.

2.3-Archives de l'Evêché de Grenoble.

Dossiers paroisses (La Sône , Renage , Saint-Bueil , Saint-Jean-de-Bournay).

2.4-Archives du CERAL (Caisse d'Épargne).

Registre de délibérations du conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Bourgoin .

2.5-Archives du Crédit Lyonnais.

62AH, Fiches de comptes clients.

62AH15, Liste ms annotée du crédit des fabricants de soieries sur la place, sd [1864-1870].

DEEF 49077.2, Rapport dactylographié sur la Société des fabriques de soieries C.

Giraud fils.

2.6-Archives Privées des Amis de la Galicière.

Livre de compte "Ménage" (1861-1870).

Registre de copies de lettres de la fabrique Cuchet & Crozel (1867-1871).

Registre de copies de lettres de la fabrique Cuchet & Crozel (1871-1874).

Registre Recette de cocons (1860-1877).

Registre de caisse (1865-1872) de la maison Cuchet .

Diplôme décerné à Francisque Crozel le 3 août 1870.

Cahiers scolaires de Francisques Crozel.

Contrat de mariage devant M^e Frachon, à Saint-Marcellin , le 20 avril 1829.

Lettre ms de Charras adressée à Crozel le 9 janvier 1889.

Lettres ms destinée à Marc Crozel , le 9 janvier 1889.

2.7-Archives Privées Elisabeth Maxwell.

Pour les besoins de son doctorat, Elisabeth Maxwell a rassemblé la correspondance de Samuel Debar (photocopies) dans des volumes reliés :

Samuel Debar , vol. 1.

Samuel Debar , vol. 2.

Samuel Debar , vol. 3.

Samuel Debar , vol. 4.

Samuel Debar , vol. 5.

Samuel Debar , vol. 6.

Samuel Debar , vol. 7.

Samuel Debar , vol. 8.

Associés Samuel Debar , vol. 1.

Associés Samuel Debar , vol. 2.

Associés Samuel Debar , vol. 3.

2.8-Archives Privées Géry.

Avis imprimé pour une transformation de société le 1^{er} septembre 1817.

2.9-Archives Privées Jacques Diederichs.

Mémoire ms de la famille Perrégaux, établie à Jallieu près Bourgoin en 1787, commencé

en 1810 par Fritz Perrégaux , puis continué par sa fille Augusta.

Note imprimée de la maison Longin, Sargnon & Cie le 18 février 1827.

Lettre ms de Louis-Emile Perrégaux sd établissant sa situation financière en 1858.

Lettre ms d'Adrien Morin à Samuel Debar , de juin 1858.

Lettres ms de Victorine Perrégaux adressée à Louis-Emile, son mari, le 22 août et de Louis-Emile Perrégaux adressée à Auguste Perrenoud, le 28 août 1861.

Projet ms de convention entre Louis-Emile Perrégaux et Théophile I Diederichs , sd [1861-1862].

Bail entre Fritz Perrégaux et Louis-Emile Perrégaux et Théophile I Diederichs le 30 janvier 1862.

Donation-partage devant M^e Guillot-Cotte (à Bourgoin) le 3 juillet 1862 des biens de Fritz Perrégaux et de son épouse à leurs enfants.

Conventions ms (brouillon) entre Léon Permezel et Théophile I Diederichs , sd [1872].

Note ms des sommes versées par Léon Permezel au 30 janvier 1873.

Relevé ms du compte courant d'Anna Diederichs chez L. Permezel & Cie.

Devis et factures pour la villa des Lilas [1880-1882].

Inventaire après décès de Salomé Iltis, épouse Diederichs du 24 janvier 1883.

Lettres ms de Permezel à Théophile I Diederichs les 19, 21 et 30 juin et 23 novembre 1883.

Lettres ms du Comité républicain à Diederichs, les 27 septembre et 6 octobre 1885, du député Durand-Savoyat du 12 avril 1888, télégramme du 29 septembre 1888.

Lettre ms de Louis Diederichs adressée à son père le 17 janvier 1901.

Tableau des bénéfices rétrospectifs (1867-1903) dressé par Théophile II Diederichs , sd [1904-1907].

Rapport dactylographié de Charles Diederichs , sd, [1904-1907].

Carnet ms de Louis Diederichs « Notes sur la vie de Louis Diederichs », rédigé en mars 1908.

Notes ms d'Adrien Diederichs , sd [1930-1950].

2.10-Archives Privées Jocteur-Monrozier.

Note ms du 8 avril 1847.

Condition générale d'engagement des ouvrières, sd [1860-1880].

Mémoire ms produit à M. Faidides par Pugens, peintre décorateur, sd [1873-1874].

Mémoire ms rédigé par Couturier frères, entrepreneurs à Bourgoin , en 1874.

Lettre ms de la maison Ponson & Cie adressée à Faidides le 20 mars 1880.

Lettre ms du représentant de la maison Honegger du 18 mai 1880.
Lettre ms de Durand frères adressée à Faidides le 19 juin 1880.
Brouillon ms de Lucien Jocteur-Monrozier le 30 septembre 1902.
Contrat d'assurance du 8 juillet 1909.
Bilan du tissage Jocteur-Monrozier du Vernay (Nivolas) de 1907 à 1913.
Copie de lettre ms de Lucien Jocteur-Monrozier du 29 janvier 1912.
Police d'assurance du 28 mars 1913.

2.11-Archives Privées Marie-Louise Lévêque.

Notes ms de Théophile II Diederichs , sd [1900-1910].

2.12-Archives Privées Mignot.

Attestation ms du capitaine commandant la 6^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, du 27 mars 1861.

Congé de libération militaire du 31 décembre 1867.
Contrat d'assurance du 18 mai 1886.
Contrat d'assurance du 14 janvier 1913.
Lettre ms de Cherblanc à Mignot, le 18 février 1899.
Lettre dactylographiée d'Ernest Commandeur du 26 juillet 1911.
Lettre ms (brouillon) de Joseph Mignot à Dubost le 5 décembre 1912.
Grands livres du Tissage Mignot (1882-1893).
Registre de comptabilité du tissage Mignot.
Registre de paies du tissage Mignot (1891-1894).

2.13-Archives Privées Raymond Paillet.

Correspondance commerciale du Tissage Paillet : liasse de lettres ms de la Maison Besson père & fils (1907, 1911).

Correspondance commerciale du Tissage Paillet : liasse de lettres ms de la Maison Grataloup & Vergoin (1907,1908).

Correspondance commerciale du Tissage Paillet : liasse de lettres ms de la Maison Dignonnet (1908, 1909).

Correspondance commerciale du Tissage Paillet : liasse de lettre ms de la maison Micolon frères (1909).

Correspondance commerciale du Tissage Paillet : liasse de lettres ms de la maison Algoud & Cie (1910).

Correspondance commerciale du Tissage Paillet : liasse de lettre ms de la maison N. Balley & Cie (1910).

Etat de métiers et un état mensuel des matières expédiées ou reçues et façons du mois pour la maison Mouly & Schulz en 1909.

Lettre dactylographiée de la maison Mouly & Schulz adressée à Paillet & Cie, le 28 juin 1911.

2.14-Archives Privées Yvonne Vittoz -Meynard.

Bilan de La Grive .

Journal de Samuel Debar .

Testament de Samuel Debar , le 13 janvier 1862.

Lettre ms de Legros à Debar , le 27 avril 1826.

Lettres ms de Loeber à Bonnefond en 1867 (correspondance quasi quotidienne pour cette année).

II-Sources imprimées.

1-Annuaire et almanachs.

Almanach de la Cour royale de Grenoble, année 1829, Grenoble, Baratier frères, sd.

Annuaire de la Ville de Voiron , 1911.

Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce et de Tissage de Lyon, Lyon, imprimerie Pitrat aîné, Lyon, 1881-1911.

Annuaire de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France, année 1911, Paris, Société générale d'impression, 1911.

Annuaire des valeurs régionales publié par la Banque du Dauphiné, 1919-1920, Grenoble, Imprimerie Joseph Allier, 1920-1921.

Annuaire du Petit Séminaire du Rondeau, Grenoble, Imprimerie Baratier et Dardelet, années 1888, 1898, 1900, 1902, 1920.

Association des anciens élèves de l'école professionnelle et l'ancienne école supérieure de Grenoble, Comptes-rendus des réunions générale, Grenoble, années 1879, 1887, 1893, 1896 et 1902.

Banque G. Charpenay & Cie, Annuaire des valeurs régionales du Dauphiné et des Savoies, Grenoble, imprimerie Baratier, 1919.

BENOIT (Jules), Indicateur de la fabrique de soieries, des industries qui s'y rattachent et du commerce des tissus, Lyon, imprimerie et lithographie Pirien, 1866.

BERRIAT SAINT-PRIX, Annuaire statistique ou almanach du département de l'Isère pour l'An IX de la République française, [s.l.], 1802-1803.

BRANO (Mathieu), Indicateur des soies & des soieries en général, Lyon, Moniteur des soies, 1876.

Bulletin de l'Association Amicale des anciens élèves de l'externat Saint-Joseph de Lyon, Lyon, Imprimerie J. Poncet, 1916.

Dictionnaire biographique départemental de l'Isère, dictionnaire biographique et album, Paris, Librairie E. Flammarion, 1907, 2 vol.

DUPLAT (P.), Sériciculture, soies & soieries, inventaire de 1873, Lyon, Moniteur des soies, 1874.

FLEURY (A.), (sous la direction de), Annuaire de l'Union des Syndicats Patronaux des Industries Textiles de France, Paris, Société Générale d'Impression, 1911.

Indicateur annuel de la Fabrique d'étoffes de soie, Lyon, Imprimerie et Lithographie Veuve Ayné, 1849-1850.

RIVOIRE DE LA BATIE (Georges), Armorial du Dauphiné, Lyon, Librairie ancienne Auguste Brun, 1867.

2-Brochures d'entreprises.

AUBRY (Laurent), Etablissement d'une cité industrielle au Revol, commune d'Entre-Deux-Guiers pour tissages de soieries et toiles de lin et chanvre, Voiron , 1862.

Centenaire de la société A. Dubois & fils, 1848-1948, Lyon, album du centenaire, s.l., s.d. [1948].

CHENAVAZ (Octave), Projet de création d'une fabrique de tissage mécanique pour soie cuite et grège à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs , Grenoble, Veuve Rigaudin, 1893.

Exposition Universelle de Paris 1878, Fabrique de soieries couleurs de Bardon , Ritton & Cie, Lyon, imprimerie L. Perrin & Marinet, 1878.

GINIER (J.H.), L'industrie chrétienne en notice par la manufacture de Boussieux, Lyon, Imprimerie de Duc-Perisse, sd.

L. Permezel & Cie, Lyon, fabrique de soieries, Exposition universelle de Melbourne, 1880, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1880.

L. Permezel & Cie, Lyon, fabrique de soieries, Exposition universelle d'Amsterdam, 1883, Lyon, imp. Mougins-Rusand, 1883.

L. Permezel & Cie, Lyon, Imprimerie Pitrat aîné, 1889.

Notice sur l'usine fondée à Renage (Isère) pour la fabrication de crêpes de soie et appartenant à MM. A. Montessuy et A. Chomer, Exposition universelle de Vienne, 1873, Notice imprimée, 1873.

Schwarzenbach(Robert), The Schwarzenbach enterprises with particular reference to Schwarzenbach, Huber & Co. And The Schwarzenbach Huber Co., New York, 1917.

3-Enquêtes publiques.

Agriculture française, département de l'Isère, Paris, Imprimerie royale, 1843.

Agriculture dans l'Isère au XIX^e siècle, monographie du Conseil départemental d'agriculture et des associations et des syndicats agricoles, Grenoble, Imprimerie Dupont, 1900.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques), « Extrait d'une notice historique sur la manufacture de toiles à voiles de Saint-Jean-de-Bournay », in Annuaire statistique ou almanach général du département de l'Isère pour l'an XI de la République française, Grenoble, Allier, an XI, pp. 179-182.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, Enquête agricole, 2^e série, enquêtes départementales, 25^e circonscription, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère, Paris, Imprimerie Impériale, 1867.

PELLENC, GUEYMARD, CHARVET, PILOT, GRAS, Statistique générale du département de l'Isère, Grenoble, 1844-1852, 5 vol.

PILOT (J.J.A.), Statistiques du département de l'Isère, tome 2 : administration, Grenoble, Allier père & fils, 1847.

Rapport imprimé au Président de la République sur les caisses d'épargne, année 1846, Paris, Imprimerie nationale, 1849.

4-Mémoires, récits de vie.

AUDIFFRET (Gaston d'), *Souvenirs, 1787-1879*, présentés par M. BRUGUIERE et V. GOUTAL-ARNAL, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière, 2001.

BOUVIER (Jeanne), *Mes mémoires. Une syndicaliste féministe, 1876-1935*, Paris, La Découverte/Maspéro, 1983.

CHAURAND (Baron), *Cinq siècles de chronique familiale (XVe-XXe siècles)*, Audin, 1986.

GARAVEL (Jean), *Les paysans de Morette, un siècle de vie rurale dans une commune du Dauphiné*, Paris, Cahiers de la Fondation Nationales des Sciences Politiques, Librairie Armand Colin, 1948.

ISAAC (Auguste), *Journal d'un notable lyonnais, 1906-1933, textes choisis et annotés par Hervé Joly*, Lyon, Editions BGA Permezel , 2002.

MANDACH (Conrad de), *Un gentilhomme suisse au service de la Hollande et de la France, le comte Guillaume de Portes, 1750-1823*, Paris-Lausanne, Librairie académique Perrin et Cie-Payot, 1904.

PRAT (J.M.), *Adèle de Murinais, fondatrice de la congrégation des sœurs de Notre-Dame de la Croix, sa vie et choix de ses lettres*, Lyon, Lecoffre, 1872.

RANDON (César), *Mémoire du Maréchal Randon*, Paris, Typographie Lahure, 1875, vol. 1.

RAVERAT (Achille), *A travers le Dauphiné. Voyage pittoresque et artistique*, Grenoble, Librairie Maisonville & Fils, 1861.

RIOLLET (Marius), *Un seigneur engagiste de La Tour-du-Pin au XVIII^e siècle : Gabrielle de Musy*, Villefranche, Imprimerie moderne, 1920.

STENDHAL, *Œuvres intimes*, Paris, NRF-Gallimard, 1955.

STENDHAL, *Correspondance, vol. 1, 1800-1821*, Paris, Gallimard, 1962.

STENDHAL, *Vie de Henry Brulard*, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, édition 2002.

YOUNG (Arthur), *Voyages en France, 1787, 1788, 1789*, tome 1, *Journal de voyages*, Traduction, introduction et notes de Henri Sée, Paris, Armand Colin, 1976, (réédition de 1931).

5-Travaux des Chambres de Commerce.

Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1894*, Grenoble, Imprimerie Rajon & Cie, 1895.

Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu des travaux de la Chambre pendant l'année 1899*, Grenoble, Imprimerie et lithographie Allier frères, 1900.

Chambre de Commerce de Grenoble, *Compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1904*, Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1905.

Chambre de Commerce de Grenoble, Bulletin mensuel, séance du 16 octobre 1910.

Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, année 1877, Lyon, Imprimerie du Salut public, 1878.

Compte-rendu de la Chambre de Commerce de Vienne, 1877-1883, Vienne, E.J. Savigné imprimeur éditeur, 1885.

6-Rapports d'exposition et d'association.

Association séricicole pratique du bassin du Rhône pour l'amélioration de vers à soie domestiques, principalement des races depuis longtemps acclimatées dans le Midi de l'Europe dites Races de pays, Lyon, Statuts, imp. Pitrat aîné, 1867.

CHABRIERES (Auguste) et GUINET (Joseph), *Les soies et les soieries à l'Exposition de Chicago*, Lyon, Rapports présentés à la Chambre de Commerce de Lyon, imp. A. Rey, 1894.

Exposition Universelle de Vienne, *La Fabrique lyonnaise de soieries, son passé, son*

présent, Lyon, Imprimerie Louis Perrin, 1873.

La Fabrique lyonnaise de soieries, son passé, son présent, Exposition universelle de Vienne, Lyon, imp. Louis Perrin, 1873.

GERARD (Joseph), Lettres d'un marchand de Paris sur l'Exposition Universelle des soieries, Lyon, Imprimerie administrative de Chanoine, 1855.

GRASSOT, Concours pour les prix décennaux, Manufacture de MM. Jubié, à La Sône , Paris, Imprimerie Hacquart, 1808.

LAGRANGE (Jean), Etude sur la situation économique du tissage mécanique des soieries, rapport présenté à la Chambre syndicale du Tissage mécanique de soieries dans sa séance du 22 février 1888, Lyon, Imprimerie Waltener & Cie, 1888.

Livre d'or de l'Exposition Universelle, Internationale et coloniale de Lyon en 1894, Lyon, Agence Fournier/Alexandre Rey, sd [1894-1895].

Lyon à l'Exposition Universelle, 1889, tome 2, les exposants lyonnais, Lyon, A. Storck, 1891.

RAIMON (Albert), Rapport du jury, groupe XIII, classe 83, soies et tissus de soie, Exposition franco-britannique, 1908, Saint-Denis, imp. Bouillant, 1909.

Rapport annuel de l'Association de la Fabrique Lyonnaise, année 1868, Lyon, imp. Stork, 1869.

Rapport annuel de l'Association de la Fabrique Lyonnaise, année 1886, Lyon, imp. Stork, 1887.

Rapport du jury international, Exposition Universelle et Internationale de 1900 à Paris.

Rapport du Jury central, Exposition des produits de l'industrie française en 1844, Paris, Imprimerie Fain et Thunot, 1844, vol. 1.

RICHARD (Ennemond), Rapport du jury, Exposition Franco-britannique, Londres , 1908.

STORCK (Adrien) et MARTIN (Henri), Lyon à l'Exposition universelle de 1889, Lyon, A. Storck, tome 1, 1889.

Syndicat général français du moulinage de la soie, Privas, Imprimerie J.-J. Roux, 1890.

Syndicat du Tissage mécanique des Soieries, Statistique des usines faisant partie du Syndicat du Tissage mécanique des Soieries, Lyon, Imprimerie Waltener & Cie, sd [1895].

7-Divers.

Affaire de Châteauvillain, les préliminaires, le drame, les victimes, les responsabilités, Lyon, Le Nouvelliste, sd [1886].

ALBERTIN (André), Histoire contemporaine de Grenoble et la région dauphinoise, vol. 1 (1848-1855), Grenoble, Alexandre Gratier & Fils, 1900.

ANGOT (A.), Annales du Bureau central météorologique de France, 1914, 1, Paris, Gauthier-Villars, 1922.

ARDOUIN-DUMAZET, La petite industrie rurale en France, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1912.

BEAUQUIS (A.), Histoire économique de la soie, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1910, 500 p.

BENEVENT (E.), Le climat des Alpes françaises, Thèse de la faculté de Lettres de Grenoble, Paris, Mémorial de l'Office national météorologique de France, 1926.

BERTHUIN, Ecole Nationale Professionnelle de Voiron , monographie de l'établissement, Voiron, Imprimerie Mollaret père et fils, 1900.

BEYLIE (J. de), Historique et situation de la mutualité dans le département de l'Isère au 31 décembre 1907, Grenoble, Imprimerie Ginier, 1908.

BRICHET (Edouard), Le Conseil général et les conseillers généraux de l'Isère, depuis l'origine de l'assemblée départementale (1790-1901), Grenoble, Imprimerie centrale, 1901.

BRUNET (V.), Géographie historique, physique, politique, industrielle, commerciale, statistique et pittoresque du département de l'Isère, Grenoble, Imprimerie Prudhomme, 1857.

Chambre syndicale ouvrière des tisseuses et tisseurs de Moirans , Statuts, Grenoble, Imprimerie Rigaudin, 1882.

CHAMPOLLION-FIGEAC (A.), Le département de l'Isère sous la Restauration, Voiron , Typographie et lithographie Mollaret, 1892.

CORREARD, DUCHESNE, GABOURD, DUPEROU, Précis pour M. Pierre-Joseph-Fleury Jubié père, Grenoble, C.-P. Baratier, 1830.

CROZET (Félix), Description topographique, historique et statistique des cantons formant le département de l'Isère et des communes qui en dépendent, Grenoble, Prudhomme et Drevet, 1869.

FAVRE (Jules), De la coalition des chefs d'ateliers de Lyon, Lyon, Louis Babeuf éditeur, 1833.

GAISMAN (Albert), Les crises de la Fabrique de soieries de Lyon depuis le commencement du siècle, Lyon, A. H. Storck, 1897.

GIMEL, « Nomenclature des commerces, industries et professions passibles des droits de patentes dans le département de l'Isère, en 1869 », Bulletin de la Société de Statistique, des Sciences Naturelles et des Arts Industriels du département de l'Isère, 3^e série, tome 2, 1870.

GIMEL « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère, tome 4, 1875, pp. 16-128.

GUEYMARD (Emile), « Mémoire sur les magnaneries », in Bulletin de la Société de Statistiques, de Science naturelle et des Arts industriels du département de l'Isère, tome

3, Grenoble, Imprimerie Prudhomme, 1843, pp. 74-87.

I.P.K. [auteur inconnu], De cinq à sept au Cercle du Commerce de Voiron (monologue), s.l., s.d. [1911-1912].

JAY et JOUVIN, Pour M. Vulpilliat , négociant domicilié à Lyon contre M. Guinet, fabricant d'étoffes de soie à Voiron , notes et documents, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1850.

JOANNE (Adolphe), L'isère, Grenoble, lacour Editeur, 1997 [réimpression de l'édition de 1888].

LACOMBE (Emmanuel), Le régime économique de la sériciculture, Thèse pour le doctorat, Paris, Arthur Rousseau libraire, 1904.

LEROY-BEAULIEU (Paul), « Les ouvrières de fabrique », Revue des Deux-Mondes, 1^{er} février 1872, pp. 630-657.

Le Tout Lyon annuaire 1907, Lyon, Imprimerie Pierre Legendre & Cie, 1907.

MARTIN (Séraphin), Thèse pour la licence soutenue à la faculté de droit de Grenoble, Grenoble, Imprimerie Baratier, 1854.

Mémoire pour le sieur Benoît Gaudin contre le sieur Junka, liquidateur de la maison Jubié, Basterèche etc, Paris, Imprimerie Duchesne, sd [1803].

Mémoire pour M. Doux, négociant à Lyon, M. Rolland, docteur en droit, appelants, contre M. Tournachon , tisseur à Voiron et M. Platel, syndic de la faillite Tournachon, intimé, et encore contre alii, Grenoble, Imprimerie Allier, sd [1877-1879].

MICHAL-LADICHERE (Alexandre), GIRAUD (Félix) et ALLEMAND, Mémoire pour Guinet, appelant ; contre Roudet, intimé, Grenoble, Maisonville et fils, 1866.

MONFALCON (Jean-Baptiste), La révolte des Canuts. Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834 d'après les documents authentiques précédés d'un essai sur les ouvriers en soie et sur les soyeux et l'organisation de la Fabrique, Lyon, Perrin 1834 [réédition, 1979].

MONGIN (André), Le salaire minimum dans la soierie, Dijon, Typographie et lithographie H. Sirodot, 1924.

MONNET-DAIGUENOIRE (Jules), Les bals de la bourgeoisie voironnaise (1800-1849), Grenoble, Imprimerie Allier frères, 1900

MORAND (Marius), Le commerce des soies de Lyon, Lyon, A. Rey & Cie, 1906.

MUZY (J.), Notices sur les régions industrielles arrosées par la Fure, la Morge & l'Ainan, Voiron , Imprimerie Baratier & Mollarel, 1889.

PARISET (Ernest), Histoire de la Fabrique lyonnaise. Etude sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon depuis le XVI^e siècle, Lyon, A. Rey, 1901.

PERMEZEL (Léon), L'industrie lyonnaise de la soie. Son état actuel, son avenir, Lyon, Imprimerie Alf. Louis Perrin, 1883.

PERRIN-DULAC (François), Description générale du département de l'Isère, Grenoble, 1806, 2 vol. [reprint, 1980].

PIC (Paul) et GODART (Justin), Le mouvement économique et social dans la région lyonnaise, Lyon, A. Storck, 1902.

PILOT (J.J.A.), Les Dauphinois à Saint-Domingue, Grenoble, Maisonville, 1868.

POMMIER (Henriette), Inventaire des archives textiles des maisons de soieries lyonnaises, Villeurbanne, Editions du CNRS, 1979.

Rapport fait à la commission de surveillance de la liquidation Charles Durand et fils et Compagnie, par les gérants de cette liquidation, Grenoble, Imprimerie Allier, sd [1845]

REYBAUD (Louis), Etudes sur le régime des manufactures : condition des ouvriers en soie, Paris, Michel Lévy frères, 1859.

RIOLLET (Marius), Histoire politique de La Tour-du-Pin pendant la Révolution (1789-1804), Bourgoin , Typographie & lithographie Ginet, 1912 [réimpression Editions Lettre de France, 2003].

ROBERT (François), Population active et entreprise en Rhône-Alpes (1840-1939), rétrospective statistiques, Lyon, ISH-CPL, 2000, 2 volumes.

RONDOT (Albert), Essai sur le commerce de la soie en France, Lyon, imp. Pitrat aîné, 1883.

Université de France, Collège royal de Grenoble, Distribution solennelle des prix le 27 août 1846, Grenoble, Baratier, 1846.

Université de France, Lycée de Grenoble, Distribution solennelle des prix le 28 août 1848, Grenoble, Baratier, 1848.

Université de France, Lycée de Grenoble, Distribution solennelle des prix le 27 août 1849, Grenoble, Baratier, 1849.

Université de France, Lycée de Grenoble, Distribution solennelle des prix le 26 août 1850, Grenoble, Baratier, 1850.

Usages du Conseil des prud'hommes de la ville de Lyon pour les industries de la soieries, Lyon, imp. Bonnaviat, 1872.

VALLIER (Gustave), Inscriptions campanaires du département de l'Isère, Montbéliard, Imprimerie Hoffmann, 1886.

8-Périodiques.

Annales de la Société séricicole, 1840-1851, 11 vol.

Banque du Dauhpiné, n°77, du 20 décembre 1923, n°83, le 12 janvier 1925, n°96, le 10 août 1927.

Bulletin de la Société de Statistiques, de Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère, tome 1, 1838-1840.

Bulletin de la Société de Statistique, de Science Naturelles et des Arts Industriels du département de l'Isère, année 1873, 3^e série, tome 5.

Bulletin de l'Association Amicale des anciens élèves de l'externat Saint-Joseph de Lyon, Lyon, Imprimerie J. Poncet, 1916.

Bulletin des Soies et des Soieries.

La Dépêche dauphinoise, le 27 mai 1904, le 28 avril 1910.

Echo-fabrique.ens-lsh.fr.

La Soierie Lyonnaise, n°16, du 16 novembre 1918.

Le Moniteur du tissage mécanique des soieries.

Le Petit Dauphinois, le 28 février 1936.

Le Petit Voironnais, n°273, le 30 mars 1884.

L'Union industrielle et commerciale de l'Isère, le 20 juillet 1903.

Bibliographie.

I-Dictionnaires.

ANCEAU (Eric), *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 421 p.

BARBIER (Frédéric), (sous la direction de), *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Genève, Librairie Droz, 1989, 411 p.

BARJOT (Dominique), (sous la direction de), *Les patrons du Second Empire. Anjou, Normandie, Maine*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 1991, 255 p.

BEYLS (Pascal), *Biographies meylanaises*, Grenoble, Chez l'auteur, 2000, vol. 1, 455 p. et vol. 4, 482 p.

BONIN (Hubert), (sous la direction de), *Les patrons du Second Empire, Bordeaux et la Gironde*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 1999, 223 p.

BONNIN (Bernard), FAVIER (René), MEYNIAC (Jean-Pierre), TODESCO (Brigitte), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Isère*, Paris, Editions du CNRS, 1983, 720 p.

CATY (Roland), RICHARD (Eliane) et ECHINARD (Pierre), *Les patrons du Second*

- Empire, Marseille*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 1999, 332 p.
- CAYEZ (Pierre) et CHASSAGNE (Serge), *Les patrons du Second Empire. Lyon et le Lyonnais*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 2007, 288 p.
- DOREL-FERRE (Gracia) et McKEE (David), (sous la direction de), *Les patrons du Second Empire. Champagne-Ardenne*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 2006, 251 p.
- MARTINEAU (Henri), *Petit dictionnaire stendhalien*, Paris, Le Divan, 1948, 501 p.
- MAYAUD (Jean-Luc), *Les patrons du Second Empire. Franche-Comté*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 1991, 240 p.
- PINAUD (Pierre-François), *Les receveurs généraux des finances, 1790-1865. Etude historique : répertoires nominatif et territorial*, Genève, Droz, 1990, 251 p.
- ROBERT (Adolphe), BOURLOTON (Edgar), COUGNY (Gaston), *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton éditeur, 1891, 5 vol.
- STOSKOPF (Nicolas), *Les patrons du Second Empire, Alsace*, Paris-Le Mans Picard-Editions Cénomane, 1994, 286 p.
- STOSKOPF (Nicolas), *Les patrons du Second Empire, Banquiers et financiers parisiens*, Paris-Le Mans Picard-Editions Cénomane, 2002, 384 p.
- TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995, 1347 p.

II-Travaux publiés.

- ACCAMPO (Elinor), *Industrialization, family life and class relation, Saint-Chamond, 1815-1914*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, University of California Press, 1989, 301 p.
- ADO (Anatoli), *Paysans en révolution. Terre, pouvoir et jacquerie, 1789-1794*, Paris, Société des Etudes Robespierriennes, 1996, 475 p.
- AGULHON (Maurice), *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Librairie Armand Colin, 1977, 105 p.
- AGULHON (Maurice), DESERT (Gabriel) et SPECKLIN (Robert), *Histoire de la France rurale, tome 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne, de 1789 à 1914*, Paris, coll. Points, Editions du Seuil, 1992 [première édition 1976], 565 p.
- ALBERT (Michel), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Editions du Seuil, 1991, 315 p.
- ALBERT (Pierre), FEYEL (Gilles) et PICARD (Jean-François), *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Editions du CNRS, sd, 341 p.
- ALLINNE (Jean-Pierre), *Banquiers et bâtisseurs : un siècle de Crédit Foncier, 1852-1940*, Paris, Editions du CNRS, 1984, 243 p.
- AMATORI (Franco) et COLLI (Andrea), « Strategies and structures of european enterprise », *Revue économique*, 1, 2007, pp. 37-57.
- AMIOT (Michel), *Les misères du patronat. Le monde des petites et moyennes industries*

- et leurs patrons*, Paris, L'Harmattan, 1991, 268 p.
- ANCEAU (Eric), « La réforme du régime douanier devant le Parlement (1830-1837) », in HARISMENDY (Patrick), (sous la direction de), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, Coll. Carnot, Presses Universitaires de Rennes, 2006a, pp. 137-148.
- ANCEAU (Eric), « Les industriels français face à l'avènement de la Deuxième République », in BARJOT (Dominique), DARD (Olivier), GARRIGUES (Jean), MUSIEDLAK (Didier) et ANCEAU (Eric), (sous la direction de), *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIX^e -XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2006b, pp. 101-115.
- ANDRÉ (Louis), *Machines à papier, innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, Paris, Editions de l'EHESS, 1996, 502 p.
- ANDRE (Louis), « Des moulins aux usines, 1780-1860 », in SPILLEMAECKER (Chantal) et ANDRE (Louis), (sous la direction de), *Papetiers des Alpes, six siècles d'histoire*, Grenoble, Musée Dauphinois-Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2005a, pp. 47-56.
- ANDRE (Louis), « La grande époque, 1860-1914 », in SPILLEMAECKER (Chantal) et ANDRE (Louis), (sous la direction de), *Papetiers des Alpes, six siècles d'histoire*, Grenoble, Musée Dauphinois-Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2005b, pp. 65-87.
- ANDRE (Louis), « Des constructeurs mécaniciens pour les papetiers », in SPILLEMAECKER (Chantal) et ANDRE (Louis), (sous la direction de), *Papetiers des Alpes, six siècles d'histoire*, Grenoble, Musée Dauphinois-Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2005c, p. 91.
- ANGLERAUD (Bernadette), *Les boulangers lyonnais aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Editions Christian, 1998, 189 p.
- ANGLERAUD (Bernadette), « L'affirmation d'une nouvelle entité bourgeoise lyonnaise, approche à travers les réseaux de solidarité de la fin du XIX^e siècle aux années 1930 », in GUILLAUME (Pierre), (sous la direction de), *Les solidarités. Le lien social dans tous ses états, colloque de Bordeaux des 16 et 17 juin 2000*, Pessac, MSH d'Aquitaine, 2001, pp. 171-184.
- ANGLERAUD (Bernadette) et PELLISSIER (Catherine), *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux, du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, 830 p.
- ANGLERAUD (Bernadette) et PELLISSIER (Catherine), « L'insertion d'une dynastie sur la scène lyonnaise », in JOLY (Hervé), (sous la direction de), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme, autour du journal d'Auguste Isaac, Cahier Pierre-Léon*, 5, 2004, pp. 13-28.
- ANTOINE (Annie) et COCAUD (Martine), « La pluriactivité dans les sociétés rurales, approches historiographiques », in LE BOUËDEC (Gérard), PLOUX (François), CERINO (Christophe) et GEISTDOERFER (Alette), (sous la direction de), *Entre terre et mer, sociétés littorales et pluriactivités (XV^e -XX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, pp. 12-33.
- AOKI (Masahiko), « Horizontal vs. Vertical information structure of the firm », *American Economic Review*, 5, 1986, pp. 971-983.

- AOKI (Masahiko), *Information, incentives and bargaining in the Japanese economy*, New York, Cambridge University Press, 1989, 320 p.
- AOUTIN (Jean), « Tramways urbains et chemins de fer d'intérêt local, ingénierie et financement avant 1914 », in *Les transports de 1610 à nos jours, Actes du 104^e Congrès national des Sociétés savantes, Bordeaux, 1979*, Paris, Bibliothèque nationale, 1980, pp. 419-426.
- ARBELLOT (Guy), « Le réseau des routes de poste, objet des premières cartes thématiques de la France moderne », in *Les transports de 1610 à nos jours, Actes du 104^e Congrès national des Sociétés savantes, Bordeaux, 1979*, Paris, Bibliothèque nationale, 1980, pp. 97-115.
- ARENA (Richard) et ROMANI (Paul-Marie), « Contribution à une approche marshallienne de la petite entreprise », *Revue d'Economie Industrielle*, 4, 1998, pp. 49-60.
- ARIÈS (Philippe), *L'homme devant la mort, tome 2, la mort ensauvagée*, Paris, coll. Points, Editions du Seuil, 1985 [première édition 1977], 343 p.
- ARIZZOLI-CLEMENTEL (Pierre), *Le Musée des Tissus de Lyon*, Paris-Lyon, Fondation Paribas-Réunion des Musées Nationaux-Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, 1990, 127 p.
- ARLAUD (Catherine) et BERTIN (Dominique), (sous la direction de), *De la rue Impériale à la rue de la République, archéologie, création et rénovation urbaines*, Lyon, Archives municipales, 1991, 151 p.
- ARROW (Kenneth), « The economic implications of learning by doing », *Review of Economic Studies*, 29, 1962, pp. 155-173.
- ARTHUR (Brian), « Competing technologies, increasing returns, and lock-in by historical events », *Economic Journal*, 394, 1989, pp. 116-131.
- ASSELAIN (Jean-Charles), « Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ? », *Revue économique*, 1, 2007, pp. 153-172.
- ASHTON (T.S.), *La révolution industrielle, 1760-1830*, Paris, coll. Civilisation d'hier et d'aujourd'hui, Plon, 1955, 218 p.
- ATRUX (Mélanie), « La politisation des campagnes lyonnaises au XIX^e siècle : Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), 1830-1853 », *Ruralia*, 12/13, 2003.
- AUDET (Fabrice), « L'école de la Martinière, les élèves des promotions 1900-1909 », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, 3-4, 1997b, pp. 11-25.
- AUDRETSCH (David B.), « Small business in industrial economics : the new learning », *Revue d'Economie industrielle*, 1, 1994, pp. 21-39.
- AUZIAS (Claire) et HOUEL (Annik), *La grève des ovalistes : Lyon, juin-juillet 1869*, Paris, Payot, 1982, 182 p.
- AVENIER (Cédric), « Les cadrans solaires du Bas-Dauphiné à la période révolutionnaire », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 4, 1999, pp. 7-22.
- AVENIER (Cédric), « Alfred Berruyer (1819-1901), la volonté d'un architecte diocésain », *La Pierre et l'Écrit*, 13, 2002, pp. 69-95.
- AVEZOU (Robert), « L'opinion dans l'Isère sous la Restauration », *Procès-verbal de la*

-
- Société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie*, 239-241, 1954, pp. 14-35.
- BACHMAN (Bernard), « Le jeu de boules lyonnais en Nord-Dauphiné. Acteurs et personnages », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 3-4, 1984, pp. 131-142.
- BAGNASCO (Arnaldo), *Tre Italia. La problematica territoriale dello sviluppo italiano*, Bologne, Il Mulino, 1977, 255 p.
- BAGNASCO (Arnaldo), « Un retour inattendu et controversé », in BAGNASCO (Arnaldo) et SABEL (Charles F.), (sous la direction de), *PME et développement économique en Europe*, Paris, Editions de la Découverte, 1994, pp. 9-19.
- BAIROCH (Paul), *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^e siècle*, Paris/La Haye, EHESS/Mouton, 1976, 355 p.
- BAKER (Alan R.H.), *Fraternity among the french peasantry. Sociability and voluntary associations in the Loire Valley, 1814-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 373 p.
- BALLOT (Charles), « L'évolution du métier lyonnais au XVIII^e siècle et la genèse de la mécanique Jacquard », *Revue d'Histoire de Lyon*, vol. 12, 1913, pp. 1-52.
- BALLOT (Charles), « L'établissement de la filature des soies en France et le rôle du gouvernement royal », *Revue d'Histoire de Lyon*, vol. 13, 1914, pp. 43-50, 81-93 et 208-226.
- BARBON (Jean-Louis) et MONNIER (Elisabeth), « Les syndicats libres féminins de l'Isère », in DURAND (Jean-Dominique), COMTE (Bernard), DELPAL (Bernard), LADOUS (Régis) et PRUDHOMME (Claude), (sous la direction de), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Les Editions ouvrières, 1992, pp. 359-363.
- BARET (Marie-Thérèse), « L'élevage des bovins et le lait en Bas-Dauphiné », *Revue de Géographie Alpine*, 3, 1952, pp. 421-455.
- BARJOT (Dominique), (sous la direction de), *International cartels revisited, Vues nouvelles sur les cartels internationaux (1880-1980)*, Caen, Editions du Lys, 1994, 384 p.
- BARJOT (Dominique), BERNERON (Marie-Françoise) et RICHEZ (Sébastien), « Où en est l'histoire des entreprises aujourd'hui ? », *HES*, 1, 2001, pp. 597-603.
- BARJOT (Dominique), ANCEAU (Eric), LESCENT-Giles (Isabelle) et MARNOT (Bruno), (sous la direction de), *Les entrepreneurs du Second Empire*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 224 p.
- BARRAL (Pierre), « Les forces politiques sous le Second Empire dans le département de l'Isère », in *Actes du 77^e Congrès des Sociétés Savantes, Grenoble, 1952*, Paris, Imprimerie nationale, 1952, pp. 159-174.
- BARRAL (Pierre), « Un siècle de maçonnerie grenobloise (1750-1850) », *Cahiers d'Histoire*, 4, 1957, pp. 373-395.
- BARRAL (Pierre), *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940, histoire sociale et politique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, 597 p.
- BARRAL (Pierre), *Les Perier dans l'Isère au XIX^e siècle d'après leur correspondance familiale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 241 p.
- BARRE Josette, « Soierie lyonnaise et habitat. Typologie des immeubles de la

- Croix-Rousse vers 1830 », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 2-3, 1991, pp. 39-52.
- BARRE (Josette), *La colline de la Croix-Rousse : histoire du paysage urbain*, Lyon, ELAH, 1992, 189 p.
- BARRELET (Jean-Marc) et HENRY (Philippe), (sous la direction de), *Neuchâtel, la Suisse, l'Europe, Actes du colloque international de Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, 26-28 février 1998*, Fribourg, Editions Universitaires de Fribourg Suisse, 2000, 331 p.
- BARTHELEMY (Nicole) et LAZIER (Isabelle), « Les taillandiers de la Fure », *Terrain*, 6, 1986.
- BASSETTE (Louis), « Le comte Hector-Philippe d'Agoult. Mission diplomatique en Prusse (1828-1829) », et « Le comte Hector-Philippe d'Agoult. Mission diplomatique en Prusse (1829-1830) », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1953-1955, pp. 117-141 et 275-304.
- BAUDRY (Bernard), « Contrat, autorité et confiance. La relation de sous-traitance est-elle assimilable à la relation d'emploi ? », *Revue économique*, 5, 1992, pp. 871-894.
- BAUDRY (Bernard), « De la confiance dans la relation d'emploi ou de sous-traitance », *Sociologie du Travail*, 1, 1994, pp. 43-61.
- BAUDRY (Bernard), « L'apport de la théorie des organisations à la conception néo-institutionnelle de la firme, une relecture des travaux de O. E. Williamson », *Revue économique*, 1, 1999, pp. 45-69.
- BAUDRY (Bernard), *L'économie de la firme*, Paris, Editions La Découverte, 2003, 124 p.
- BAUDRY (Bernard), *L'économie des relations interentreprises*, Paris, Editions La Découverte, 2005 (2^e édition), 123 p.
- BAUMONT (Jean-Claude), « Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon. Aspects et limites de son action lyonnaise (1817-1840) », in PACAUT (Marcel), GADILLE (Jacques), MAYEUR (Jean-Marie) et BEUVE-MERY (Hubert), (sous la direction de), *Religion et politique, les deux guerres mondiales, histoire de Lyon et du Sud-est. Mélanges offerts à M. le Doyen André Latreille*, Lyon, Audin, 1972, pp. 511-532.
- BAYLY (Christopher A.), *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2006, 606 p.
- BAZIN (Luc), « Femmes cévenoles, filatures et soie », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 3-4, 1987, pp. 163-174.
- BEAU (Anne-Sophie), *Un siècle d'emplois précaires, patron-e-s et salarié-e-s dans le grand commerce (XIX^e -XX^e siècle)*, Paris, Payot, 2004, 303 p.
- BEAUR (Gérard), « Foncier et crédit dans les sociétés préindustrielles. Des liens solides ou des chaînes fragiles ? », *AHSS*, 6, 1994, pp. 1411-1428.
- BEAUALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), GOURDON (Vincent) et RUGGIU (François-Joseph), « L'acte notarié d'Ancien Régime au service d'une histoire sociale des individus », in RUGGIU (François-Joseph), BEAUALET (Scarlett) et GOURDON (Vincent), (sous la direction de), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, pp.

7-13.

- BECCHIA (Alain), « La sociabilité patronale dans une ville drapière : Elbeuf, fin XVIII^e – milieu XIX^e siècles », *Etudes Normandes*, 2, 1991, pp. 59-73.
- BECCHIA (Alain), *La draperie d'Elbeuf (des origines à 1870)*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000, 869 p.
- BECK (Robert), « Apogée et déclin de la Saint Lundi dans la France du XIX^e siècle », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 29, 2004.
- BEGUET (Bruno), « Une école d'ingénieurs en Province : l'Ecole centrale lyonnaise de 1857 à 1974 », in BERGERON (Louis) et BOURDELAIS (Patrice), (sous la direction de), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Editions Belin, 1998, pp. 305-327.
- BEGUIN (Katia), *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 463 p.
- BELMONT (Alain) et BIGAND-ESPAREL (Patricia), « Révolution et propriété foncière dans un village du Bas-Dauphiné », *Evocations*, 1, 1988, pp. 19-39.
- BELMONT (Alain), « L'histoire des toits dauphinois. Quelques résultats de recherche », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 4, 1994, pp. 7-24.
- BELMONT (Alain), *Des ateliers au village, les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1998, 2 vol., 198 + 309 p.
- BELMONT (Alain), « L'artisan en sa boutique : du troc à l'écu », in MINARD (Philippe) et WORONOFF (Denis), (sous la direction de), *L'argent des campagnes. Echanges, monnaie, crédit dans la France rurale d'Ancien Régime, Journée d'études tenues à Bercy le 18 décembre 2000*, Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, 2003, pp. 113-128.
- BELUZE (Jean-François), « Paysans et tisseurs au village : l'exemple de Coutouvre au XIX^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, 3-4, 1987, pp. 381-403.
- BENOIT (Bruno), « Violences et répression urbaines : l'exemple lyonnais (1786-1849) », in MARTIN (Jean-Clément), (sous la direction de), *Guerre et répression, la Vendée et le monde*, Nantes, Ouest-Editions, 1993, pp. 101-110.
- BENOIT (Bruno), « Les enjeux politiques de la Révolution de 1848 à Lyon », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 16, 1998, pp. 47-57.
- BENOIT (Bruno), *L'identité politique de Lyon, entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, 1999a, 239 p.
- BENOIT (Bruno), « Les élites lyonnaises et la République (1870-1894) », in DUMONS (Bruno) et POLLET (Gilles), (sous la direction de), *Elites et pouvoirs locaux. La France du Sud-est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999b, pp. 25-41.
- BENOIT (Serge), « Le rôle de l'énergie hydraulique dans l'industrialisation de la France au XIX^e siècle : l'exemple du département de l'Eure », *L'Archéologie industrielle*, 11, 1985, pp. 59-120.
- BENSOUSSAN (Bernard) et POMMIER (Henriette), *Soieries. Artisans et métiers*, Paris, Editions du CNRS, 1991, 127 p.

- BERCÉ (Françoise), « Le château au XIX^e siècle », in BABELON (Jean-Pierre), (sous la direction de), *Le château en France*, Paris, Berger Levrault-Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1988, pp. 371-384.
- BERG (Maxine), HUDSON (Pat) et SONENSCHER (Michael), (sous la direction de), *Manufacture in town and country before the factory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, 213 p.
- BERG (Maxine), (sous la direction de), *Markets and manufacture in early industrial Europe*, Londres-New York, Routledge, 1991, 332 p.
- BERGERON (Louis), « Pourtalès et Cie, 1753-1801, apogée et déclin d'un capitalisme », *AESC*, 2, 1970, pp. 498-517.
- BERGERON (Louis), « Douglas, Ternaux, Cockerill : aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France », *Revue historique*, 1, 1972, pp. 67-80.
- BERGERON (Louis), *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris-La Haye, Mouton, 1978, 436 p.
- BERGERON (Louis), « Permanences et renouvellement du patronat » in LEQUIN (Yves), *Histoire des Français, XIX^e -XX^e siècle, vol. 2, La société*, Paris, Librairie Armand Colin, 1983, pp. 153-291.
- BERGERON (Louis), *Les industries du luxe en France*, Paris, Editions Odile Jacob, 1998, 239 p.
- BERGERON (Louis) et BOURDELAIS (Patrice), (sous la direction de), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, 415 p.
- BERNARD (François), *L'Alsacienne de Construction Mécanique, des origines à 1965*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000, 480 p.
- BERNARD (Isabelle), « Femmes et violences dans le Beaujolais rural au milieu du XIX^e siècle », in CHAUVAUD (Frédéric) et MAYAUD (Jean-Luc), (sous la direction de), *Violences rurales au quotidien, Actes du 21^e colloque de l'Association des Ruralistes français*, Paris, Editions de la Boutique de l'Histoire, 2005, pp. 65-75.
- BERNARD (Mathias), *La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône sous la III^e République*, Paris, L'Harmattan, 1998, 432 p.
- BERNARD (Mathias), « Auguste Isaac et les réseaux modérés à Lyon », in JOLY (Hervé), (sous la direction de), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme, autour du journal d'Auguste Isaac, Cahier Pierre-Léon*, 5, 2004, pp. 171-184.
- BERNARD (Michel), « Revendications et aspirations du bas-clergé dauphinois à la veille de la Révolution », *Cahiers d'Histoire*, 4, 1956, pp. 327-347.
- BERNARD (Paule), « Un exemple d'industrie dispersée en milieu rural, deux vallées du Bas-Dauphiné : la Bièvre et le Liers », *Revue de Géographie Alpine*, 40, 1952, pp. 133-157.
- BERNERON-COUVENHES (Marie-Françoise), *Les Messageries Maritimes. L'essor d'une grande compagnie de navigation française, 1851-1894*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, 839 p.
- BERTHIER DE SAUVIGNY (Guillaume de), « Un grand capitaine d'industrie au XIX^e siècle : Guillaume Ternaux », *RHMC*, avril-juin 1981, pp. 335-343.

-
- BERTIN (Dominique), « Lyon 1853-1859 : l'ouverture de la rue impériale », *Revue de l'Art*, 106, 1994, pp. 50-58.
- BERTIN (Dominique), « Temps et espaces de l'urbanisme lyonnais », in *L'esprit d'un siècle. Lyon 1800-1914*, Lyon, Fage Editions, 2007, pp. 46-59.
- BERTRAND (Gilles), « L'ouverture du Dauphiné sur l'étranger à la fin de la période moderne (1740-1820) », *La Pierre et l'Écrit*, 11, 2000, pp. 135-162.
- BEZUCHA (Robert J.), « Aspects du conflit de classes à Lyon », *Le Mouvement Social*, 76, 1971, pp. 5-26.
- BEZUCHA (Robert J.), *The Lyon uprising of 1834 : social and political conflict in the early July Monarchy*, Cambridge, Harvard, University Press, 1974, 271 p.
- BEZUCHA (Robert J.), « The Revolution of 1830 and the City of Lyon », in MERRIMAN (John), (sous la direction de), *1830 in France*, New York, New Viewpoints, 1975, pp. 119-138.
- BIROLEAU (Anne), *Les règlements d'ateliers, 1798-1936*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1984, 80 p.
- BLANCHARD (Marcel), « L'enquête de 1811 sur le roulage », *Revue de Géographie Alpine*, 4, 1920, pp. 585-626.
- BLANCHARD (Marcel), « Etude historique sur la polémique des chemins de fer dans le département de l'Isère (1845-1846 et 1856-1858) », *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Etudes et documents divers*, Rodez-Paris, Imprimerie Carrère-Rieder & Cie, 1927, pp. 89-102.
- BLANCHARD (Raoul), « L'industrie de la papeterie dans le Sud-est de la France », *Revue de Géographie Alpine*, 1926, pp. 5-186.
- BLANCHARD (Raoul), « L'industrie des chaux et ciments dans le sud-est de la France », *Revue de Géographie Alpine*, 1928, pp. 255-376.
- BLAVIER (Yves), *La Société linière du Finistère, ouvriers et entrepreneurs à Landerneau au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 243 p.
- BLAZY (Simone), « Changer la ville, conquérir le monde », in *L'esprit d'un siècle. Lyon 1800-1914*, Lyon, Fage Editions, 2007, pp. 38-45.
- BLIGNY (Bernard), *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973, 488 p.
- BLOIS (Keith), « Vertical quasi-integration », *Journal of Industrial Economics*, juillet 1972, pp. 253-272.
- BLOIS (Keith), « L'économie des coûts de transaction et la création de valeur dans les relations interentreprises », in JOFFRE (Patrick) et GERMAIN (Olivier), (sous la direction de), *La théorie des coûts de transaction, regard et analyse du management stratégique*, Paris, Librairie Vuibert, 2001, pp. 171-184.
- BLOY (Géraldine), « Un espace et un temps pour les ressources humaines : le rôle des règlements d'atelier dans la formation du collectif de travail et de l'appartenance d'entreprise », *Entreprise et Histoire*, 26, 2000, pp. 31-44.
- BODIGUEL (Jean-Luc), « Histoire sociale et science politique. Les élites contemporaines », in CHARLE Christophe), (sous la direction de), *Histoire sociale*,

- histoire globale ?*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, pp. 161-170.
- BODINIER (Bernard) et TEYSSIER (Eric), *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, Paris, Société des Etudes Robespierriennes-Editions du CTHS, 2000, 503 p.
- BOISSEVAIN (Jeremy), *Friends of friends. Networks, manipulators and coalitions*, Oxford, Basil Blackwell, 1974, 285 p.
- BOLLE (Pierre), « Les protestants du Dauphiné », in ENCREVE (André) et RICHARD (Michel), (sous la direction de), *Les protestants dans les débuts de la III^e République (1871-1885), Actes du colloque de Paris, 3-6 novembre 1978*, Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1979, pp. 627-652.
- BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Hachette littératures, 2007 [première édition en 2004], 525 p.
- BOLTANSKI (Luc), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, 1982, 523 p.
- BOMPARD (Jean-Pierre), MAGNAC (Thierry) et POSTEL-VINAY (Gilles), « Emploi, mobilité et chômage en France au XIX^e siècle : migrations saisonnières entre industrie et agriculture », *AESC*, 1, 1990, pp. 55-76.
- BONIN (Hubert), « Les mutations des banques du Sud-est dans l'entre-deux-guerres (1919-1935) », *Cahiers d'Histoire*, 3, 1996, pp. 343-380.
- BONIN (Hubert), « Les banquiers grenoblois des années 1890-1940 : un modèle spécifique ? », in JOLY (Hervé), GIANDOU (Alexandre), LE ROUX (Muriel), DALMASSO (Anne) et CAILLUET (Ludovic), (sous la direction de), *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs. Etudes offertes au professeur Henri Morsel*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002, pp. 185-209.
- BONIN (Hubert), *Histoire de la Société Générale, tome 1, 1864-1890, la naissance d'une banque moderne*, Genève, Droz, 2006, 723 p.
- BONNEUIL (Noël), « Jeux, équilibres et régulation des populations sous contraintes de viabilité : une lecture de l'œuvre de l'anthropologue Fredrik Barth », *Population*, 1997, 4, pp. 947-976.
- BONNIN (Bernard), « Qui détenait les pouvoirs dans les communautés rurales ? L'exemple dauphinois au XVII^e siècle », in *Communautés et pouvoir dans les pays méditerranéens (XVI^e -XX^e siècles), Cahiers de la Méditerranée, Actes des journées d'études de Bendor*, 1978, pp. 19-45.
- BONNIN (Bernard), « Un bourgeois en quête de titres et de domaines seigneuriaux. Claude Perier dans les dernières années de l'Ancien Régime », in VOVELLE (Michelle), (sous la direction de), *Bourgeoisies de province et révolution, Colloque de Vizille, 1984*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987, pp. 61-77.
- BONNIN (Bernard), « Le Dauphiné à la veille de la Révolution : formes de l'économie et structures sociales », in CHOMEL (Vital), (sous la direction de), *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné, 1788-1791*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988, pp. 9-31.
- BONNIN (Bernard), « La contrebande dans le Nord-Dauphiné durant la première moitié

- du XVIII^e siècle », in HUSS (Valérie), (sous la direction de), *Louis Mandrin, malfaiteur ou bandit au grand cœur ?*, Grenoble, Musée Dauphinois, 2005, pp. 43-52.
- BORRUEY (René), *Le port moderne de Marseille. Du dock au conteneur (1844-1974)*, Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence, 1994, 444 p.
- BOTTIN (Jacques), « Les toiles en France au début de l'époque moderne : production de masse et marché mondial », in BERGERON (Louis) et BOURDELAIS (Patrice), (sous la direction de), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, pp. 53-78.
- BOUCHARD (Gérard), *Le village immobile, Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1972, 386 p.
- BOUCHARDEAU (France et Philippe), « Notes sur l'histoire d'une entreprise : la draperie Morin (17^e-20^e siècles) de Dieulefit », *Etudes Drômoises*, 1982, pp. 33-42.
- BOUCHON (Chantal), BRISAC (Catherine), CHALINE (Nadine-Josette) et LENIAUD (Jean-Michel), *Ces églises du XIX^e siècle*, Amiens, Encrage, 1993, 270 p.
- BOUDON (Jacques-Olivier), *Paris, capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Cerf, 2001, 560 p.
- BOULLIER DE BRANCHE (H.), « Les grèves des tisserands et fileurs de coton à Bessé-sur-Braye (1845-1869). Problèmes économiques et sociaux », in *Actes du 86^e Congrès National des Sociétés Savantes, Montpellier, 1961*, Paris, Imprimerie nationale, 1962, pp. 451-473.
- BOURDAT (Gérard), « Le Grand-Lemps , petite histoire de l'industrie locale », *Evocations*, 4, 1973, pp. 147-153.
- BOURDAT (P.), « Un monument du patrimoine culturel rivois : l'usine-pensionnat Girodon de Saint-Siméon-de-Bressieux », *Chroniques rivoises*, 18, 1994, pp. 21-22.
- BOURDIEU (Jérôme), POSTEL-VINAY (Gilles), ROSENTAL (Paul-André) et SUWA-EISENMANN (Akiko), « Migrations et transmissions intergénérationnelles dans la France du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle », *AHSS*, 4, 2000, pp. 749-789.
- BOURDIEU (Jérôme) et REYNAUD (Bénédicte), « Discipline d'atelier et externalités dans la réduction de la durée du travail au XIX^e siècle », in FRIDENSON (Patrick) et REYNAUD (Bénédicte), (sous la direction de), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004, pp. 15-53.
- BOURDIEU (Pierre), « The forms of capital », in RICHARDSON (John G.), (sous la direction de), *Handbook of theory and research for the sociology of education*, New York/Westport/Londres, Greenwood Press, 1986, pp. 241-258.
- BOURGEOIS (René), *Le fait de La Salette, 1846*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 122 p.
- BOURGEON (M.L.), « La répartition des métiers de tissage de la soie au service de la Fabrique lyonnaise en 1936-1937 », *Etudes rhodaniennes*, vol. XIV, 1938, pp. 215-234.
- BOURGUINAT (Nicolas), « Libre-commerce du blé et représentations de l'espace français. Les crises frumentaires au début du XIX^e siècle », *AHSS*, 1, 2001, pp. 125-152.

- BOURGUINAT (Nicolas), *Les grains du désordre. L'Etat face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 2002, 542 p.
- BOURSET (Madeleine), *Casimir Perier, un prince financier au temps du romantisme*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1994, 300 p.
- BOUSSUGES (Charles), « L'implantation des comptoirs de la Banque de France. L'exemple de la région Rhône-Alpes (1808-1848) », *Cahiers monnaie et financement*, 19, 1990, pp. 130-178.
- BOUTRY (Philippe), « Le clocher », in NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire*, Paris, coll. Quarto, Gallimard, 1997, vol. 3, pp. 3081-3107.
- BOUTRY (Philippe), « Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX^e siècle », in LAGRÉE (Michel), (sous la direction de), *Chocs et ruptures en histoire religieuse (fin XVIII^e -XIX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, pp. 151-166.
- BOUTRY (Philippe), « Commune et paroisse : les conflits religieux dans les campagnes françaises, 1830-1930 », in MAYAUD (Jean-Luc) et RAPHAEL (Lutz), (sous la direction de), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine, du village à l'Etat*, Paris, Armand Colin, 2006, pp. 287-313.
- BOUVIER (Jean), *Le Krach de l'Union Générale (1878-1885)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960, 308 p.
- BOUVIER (Jean), *Le Crédit lyonnais de 1863 à 1882*, Paris, 1961, 2 vol., 937 p.
- BOUVIER (Jean), « Systèmes bancaires et entreprises industrielles dans la croissance européenne au XIX^e siècle », *AESC*, 1, 1972, pp. 46-70.
- BOUZARD (Marie), « Les relations Lyon-Russie, à travers les archives de soierie lyonnaise, aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Cahiers d'Histoire*, 3-4, 1990, pp. 303-319.
- BOYER (Marc), *L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le midi*, sl, Editions de l'Aube, 2002, 379 p.
- BOYER (Marc), *Le thermalisme dans le grand sud-est de la France*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, 420 p.
- BOYER (Marc), *La maison de campagne, XVIII^e -XXI^e siècle. Une histoire culturelle de la résidence de villégiature*, Paris, Editions Autrement, 2007, 141 p.
- BRAUDEL (Fernand) et LABROUSSE (Ernest), (sous la direction de), *Histoire économique et sociale de la France, vol. 2, Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel (1660-1789)*, Paris, coll. Quadrige, Presses Universitaires de France, 1993 [première édition en 1976], 775 p.
- BRAUDEL (Fernand) et LABROUSSE (Ernest), (sous la direction de), *Histoire économique et sociale de la France, vol. 3, 1789-1880, l'avènement de l'ère industrielle*, Paris, coll. Quadrige, Presses Universitaires de France, 1993 [première édition en 1976], 1089 p.
- BRAVARD (Jean-Paul), « Sur l'échec d'une bonification du XIX^e siècle : le cas du marais de Bourgoin », *Evocations*, 3-4, 1981, pp. 71-91.
- BRELOT (Claude-Isabelle) et MAYAUD (Jean-Luc), *L'industrie en sabots, la taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs)*, Paris, Editions Garnier, 1982, 278 p.

-
- BRELOT (Claude-Isabelle), « Une politique traditionnelle de gestion du patrimoine foncier en Franche-Comté au XIX^e siècle », in *Les noblesses européennes au XIX^e siècle*, Paris-Rome, Ecole Française de Rome-Università di Milano, 1988, pp. 221-254.
- BRELOT (Claude-Isabelle), *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 2 vol., 1242 p.
- BRELOT (Claude-Isabelle), « Châteaux, communautés de village et paysans dans une province française au XIX^e siècle », in FAURE (Alain), PLESSIS (Alain) et FARCY (Jean-Claude), (sous la direction de), *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Editions Créaphis, 1994, pp. 53-65.
- BRELOT (Claude-Isabelle), « Prosopographie des horlogers suisses à Besançon (1793-1914) », in MAYAUD (Jean-Luc) et HENRY (Philippe), (sous la direction de), *Horlogeries. Le temps de l'histoire*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995, pp. 113-130.
- BRELOT (Claude-Isabelle), « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », *Cahiers d'Histoire*, 2, 1996, pp. 199-218.
- BRELOT (Claude-Isabelle), « Entre utopies et réformismes, la pratique du don aux communes (1830-1840, Rhône, Jura, Doubs, Haute-Saône) », in HARISMENDY (Patrick), (sous la direction de), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, Coll. Carnot, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 201-210.
- BREWER (John) et PORTER (Roy), (sous la direction de), *Consumption and the world of goods*, Londres-New York, Routledge, 1993, 564 p.
- BRODER (Albert), « Les échanges extérieurs et la longue stagnation », in BRETON (Yves), BRODER (Albert) et LUTFALLA (Michel), (sous la direction de), *La longue stagnation en France. L'autre grande dépression (1873-1897)*, Paris, Economica, 1997.
- BROUSSEAU (Eric), « Contrats et comportements coopératifs : le cas des relations interentreprises », in RAVIX (Jacques-Laurent), (sous la direction de), *Coopération entre les entreprises et organisation industrielle*, Paris, CNRS Editions, 1996, pp. 23-51.
- BRUCELLE (Laurence et Armel), *Isère, terre de Châteaux*, Saint-Chef, Editions ARCOL, 1994, 191 p.
- BRUEGEL (Martin), « Le repas à l'usine : industrialisation, nutrition et alimentation populaire », *RHMC*, 3, 2004, pp. 183-198.
- BRUGUIERE (Michel), *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution. L'administration des finances françaises de Louis XVI à Bonaparte*, Paris, Olivier Orban, 1986, 339 p.
- BRUHAT (Jean), « Anticléricalisme et mouvement ouvrier en France avant 1914, esquisse d'une problématique », in BEDARIDA (François) et MAITRON (Jean), (sous la direction de), *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, Les Editions ouvrières, 1975, pp. 79-115.
- BRULAND (Kristine), *British technology and european industrialization. The norwegian textile industry in the mid nineteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 193 p.

- BRUN-JANSEM (Marie-France), « Le préfet de l'Isère et son conseil de préfecture de l'an VIII à 1926 », in CHIANEA (Gérard), CHAGNY (Robert) et DEREYMEZ (Jean-William), (sous la direction de), *Le département : hier, aujourd'hui, demain. De la province à la région, de la centralisation à la décentralisation*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, pp. 543-549.
- BRUNEL (Ghislain), GUYOTJEANNIN (Olivier) et MORICEAU (Jean-Marc), (sous la direction de), *Terriers et plans terriers du XIII^e au XVIII^e siècles, Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Paris-Rennes, Ecole Nationales des Chartres-Association d'Histoire des Sociétés Rurales, 2002, 464 p.
- BRUSCO (Sebastiano), « The Emilian model : productive decentralisation and social integration », *Cambridge Journal of Economics*, 2, 1982, pp. 167-184.
- BUCHE (Joseph), *L'école mystique de Lyon, 1776-1847*, Paris, Félix Alcan, 1935, 306 p.
- BURDY (Jean-Paul), DUBESSET (Mathilde), ZANCARINI-FOURNEL (Michelle), « Rôles, travaux et métiers de femmes dans une ville industrielle : Saint-Etienne, 1900-1950 », *Le Mouvement social*, 140, 1987, pp. 27-53.
- CABANEL (Guy), « La gloire et la disgrâce du maréchal Randon », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1, 1992, pp. 1-9.
- CALLON (G.), « Le mouvement de la population dans le département de l'Isère au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période », *Bulletin de la Société Scientifique du Dauphiné*, t. 51, 1931, pp. 1-39.
- CARACALLA (Jean-Paul), *Le roman du Printemps, histoire d'un grand magasin*, Paris, Denoël, 1989, 167 p.
- CARCANO (Marion), « Poteries, tuileries et briqueteries en Isère au XIX^e siècle », in SPILLEMAECKER (Chantal), (sous la direction de), *Potiers et faïenciers en Dauphiné*, Grenoble, Editions Glénat-Musée Dauphinois, 2001, pp. 127-134.
- CARON (François), « Introduction générale. De Saint-Cloud à Ulm », in CHARLE Christophe, (sous la direction de), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, pp. 13-21.
- CARON (François), *Histoire des chemins de fer en France, tome 1, 1740-1883*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1997a, 700 p.
- CARON (François), « L'entreprise », in NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire*, Paris, coll. Quarto, Gallimard, 1997b, vol. 3, pp. 3307-3350.
- CARRIÈRE (Charles), *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1973, 2 vol., 1111 p.
- CARRIER-REYNAUD (Brigitte), « Giron frères et Velvetia : un cas exemplaire d'entente industrielle (1904-1924) », in *Giron frères. Histoires de velours, du ruban à l'étoffe*, Saint-Etienne, Musée d'Art et d'Industrie, 2005, pp. 74-78.
- CASPARD (Pierre), « La fabrique au village », *Le Mouvement social*, 97, 1976, pp. 15-37.
- CASPARD (Pierre), *La Fabrique-Neuve de Cortailod, entreprise et profit pendant la révolution industrielle, 1752-1854*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1978, 265 p.

- CASPARD (Pierre), « L'accumulation du capital dans l'indiennage au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, 240, 1979, pp. 115-124.
- CASPARD (Pierre), « Gérer sa vie ? Etude statistique sur le profil de carrière des ouvriers de l'indiennage (1750-1820) », *Revue du Nord*, 248, 1981, pp. 207-232.
- CASPARD (Pierre), « Les pinceleuses d'Estavayer. Stratégies patronales sur le marché du travail féminin au XVIII^e siècle », *Revue Suisse d'Histoire*, 2, 1986, pp. 121-156.
- CASPARD (Pierre), « Pourquoi on a envie d'apprendre. L'autodidaxie ordinaire à Neuchâtel (XVIII^e siècle) », *Histoire de l'éducation*, 70, 1996, pp. 65-110.
- CASSIS (Youssef), *La City de Londres, 1870-1914*, Paris, Belin, 1987, 235 p.
- CASSIS (Youssef), « Monde des affaires et bourgeoisie en Europe de l'Ouest », in KOCKA (Jürgen), (sous la direction de), *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996, pp. 49-74.
- CASSIS (Youssef), *Big business. The european experience in the twentieth century*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1997, 277 p.
- CATY (Roland) et RICHARD (Eliane), « Contribution à l'étude du monde du négoce marseillais de 1815 à 1870 : l'apport des successions », *Revue Historique*, octobre-décembre 1980, pp. 337-364.
- CAVACIOCCHI (Simonetta), (sous la direction de), *La seta in Europe, secc. XIII-XX*, Prato/Florence, Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini/Le Monnier, 1993, 972 p.
- CAYEZ (Pierre), « Les capitaux suisses à Lyon sous le Premier Empire », in *Colloque franco-suisse d'histoire économique*, Faculté de Genève, Librairie de l'Université, 1969, pp. 129-134.
- CAYEZ (Pierre), « Les faillites lyonnaises au XIX^e siècle », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique de la Région Lyonnaise*, 4, 1973, pp. 1-17.
- CAYEZ (Pierre), *L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, du grand commerce à la grande industrie*, Thèse Université Lumière-Lyon 2, Service de reprographie des thèses de Lille 3, 1977, 2 vol., 535 + 719 p.
- CAYEZ (Pierre), *Métiers Jacquard et hauts fourneaux, aux origines de l'industrialisation lyonnaise*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1978, 464 p.
- CAYEZ (Pierre), *Crise et croissance de l'industrie lyonnaise 1850-1900*, Paris, Editions du CNRS, 1980, 356 p.
- CAYEZ (Pierre), « Une proto-industrialisation décalée : la ruralisation de la soierie lyonnaise dans la première moitié du XIX^e siècle », *Revue du Nord*, 248, 1981, pp. 95-103.
- CAYEZ (Pierre), *Rhône-Poulenc, 1895-1975*, Paris, Armand Colin, 1989, 344 p.
- CAYEZ (Pierre), « Les villes française et l'enseignement technique au XIX^e siècle », in *Instruire le peuple. Education populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-est et l'Italie du Nord, XVIII^e -XX^e siècles*, Grenoble, CRHIPA, 1992, pp. 231-247.
- CAYEZ (Pierre), « Le commerce français des soies et soieries (XVIII^e-XX^e siècle) », in CAVACIOCCHI (Simonetta), (sous la direction de), *La seta in Europe, secc. XIII-XX*,

- Prato/Florence, Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini/Le Monnier, 1993a, pp. 595-632.
- CAYEZ (Pierre), « Entreprises et entrepreneurs lyonnais sous la Révolution et l'Empire », *HES*, 1, 1993b, pp. 17-27.
- CAYEZ (Pierre), « Structures juridiques et structures économiques à Lyon, 1808-1863 », in PLESSIS (Alain), (sous la direction de), *La naissance des libertés économiques. Les décrets d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIX^e siècle*, Paris, Institut d'Histoire de l'Industrie, 1993c, pp. 229-243.
- CAYEZ (Pierre), « Industries anciennes et industries nouvelles à Lyon au début du XX^e siècle », *HES*, 2, 1994, pp. 321-342.
- CAYEZ (Pierre), « Brevets et conjoncture économique », in MERGER (Michèle) et BARJOT (Dominique), (sous la direction de), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIX^e -XX^e siècles, mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 1998, pp. 599-613.
- CAZALS (Rémy), *Les révolutions industrielles à Mazamet, 1750-1900*, Paris-Toulouse, La Découverte-Maspéro-Privat, 1983, 298 p.
- CENTO BULL (Anna) et CORNER (Paul), *From peasant to entrepreneur : the survival of the family economy in Italy*, Providence, Berg Publishers, 1993, 174 p.
- CENTORAME (Bruno), « Noblesse et bourgeoisie à la Chaussée d'Antin et au Faubourg Saint-Honoré », in MOLLIER (Jean-Yves), REID (Martine) et YON (Jean-Claude), (sous la direction de), *Repenser la Restauration*, sl, Nouveau Monde Editions, 2005, pp. 223-236.
- CHABASSEUR (Olivier), *Les banques régionales et locales en France et en particulier dans le Dauphiné*, Grenoble, Imprimerie Allier, 1942.
- CHABAUD (Didier), PARTHENAY (Claude) et PEREZ (Yannick), « L'évolution de l'analyse northienne des institutions : la prise en compte des idéologies », *Revue Economique*, 3, 2005, pp. 691-703.
- CHABOT (Joceline), « Une spiritualité de combat : des syndicalistes chrétiens en France des années 1900-1930 », *Clio*, 15, 2002, pp. 37-54.
- CHABOUD (Roger), « L'industrie textile dans le pays rivois », *Chroniques rivoises*, 9, 1990, pp. 25-32.
- CHABOUD (Roger), « Un syndicat de la Fure en 1865 », *Chroniques rivoises*, 15, 1993, pp. 41-44.
- CHABOUD (Roger), « L'usine Boirivant à Réaumont au XIX^e siècle », *Chroniques rivoises*, 26, 1998, pp. 37-40.
- CHABOUD (Roger), « Une révolte paysanne aux Avenières », *Chroniques rivoises*, novembre 2006, 42, pp. 15-16.
- CHADEAU (Emmanuel), *L'économie du risque. Les entrepreneurs, 1850-1980*, Paris, Olivier Orban, 1988, 327 p.
- CHAGNY (Robert), « Histoire économique et sociale et pratique de l'obligation devant notaire. Grenoble, 1810-1875 », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 2, 1974, pp. 45-72.

-
- CHAGNY (Robert), « La mutualité à Grenoble sous la Monarchie de Juillet et la seconde République », in *Piémont et Alpes françaises au milieu du XIX^e siècle*, Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire de l'Italie et des Pays Alpains, 1979, pp. 23-80.
- CHAGNY (Robert), « Notes sur le mouvement de la construction et la croissance urbaine à Grenoble au XIX^e siècle », in GARDEN (Maurice) et LEQUIN (Yves), (sous la direction de), *Construire la ville : XIX^e siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983, pp. 29-53.
- CHAGNY (Robert), « La mutualité française au XIX^e siècle. L'exemple du département de l'Isère », *Cahiers d'Histoire de l'Institut de recherches marxistes*, 33, 1988, pp. 63-84.
- CHAGNY (Robert), « La mutualité française au XIX^e siècle. L'exemple du département de l'Isère », in GERA (Bianca) et ROBOTTI (Diego), (sous la direction de), *Cent'anni di solidarietà, le società di mutuo soccorso piemontesi dalle origini*, Turin, s.e., 1989, pp. 37-49.
- CHAGNY (Robert), « Les écoles mutuelles dans le département de l'Isère au début du XIX^e siècle », in *Instruire le peuple. Education populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord, XVIII^e -XX^e siècles*, Grenoble, CRHIPA, 1992, pp. 33-80.
- CHAGNY (Robert), « Au temps de l'esclavage et de son abolition : planteurs grenoblois à Saint-Domingue », *Evocations*, 1998-1999, pp. 81-116.
- CHAGNY (Robert), « Claude Perier , acquéreur de biens nationaux pendant la Révolution française », in BELMONT (Alain), (sous la direction de), *Pierres de mémoire, écrits d'histoire, pages d'histoire en Dauphiné offertes à Vital Chomel*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, pp. 289-308.
- CHAGNY (Robert), « Les magistrats du Parlement et la Révolution », in FAVIER (René), (sous la direction de), *Le Parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2001, pp. 217-258.
- CHALINE (Jean-Pierre), *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, 509 p.
- CHALINE (Jean-Pierre), « Les industriels normands : un patronat sans dynastie ? », *Le Mouvement social*, 132, 1985, pp. 43-56.
- CHALINE (Jean-Pierre), « Entre l'histoire sociale et la sociologie. L'étude de la bourgeoisie », in CHARLE Christophe), (sous la direction de), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, pp. 149-159.
- CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et Erudition. Les Sociétés savantes en France, XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions du CTHS, 1995, 270 p.
- CHALINE (Jean-Pierre), (sous la direction de), *Mémoire d'une ville : le cimetière monumental de Rouen*, Rouen, Société des Amis des Monuments Rouennais, 1997, 128 p.
- CHAMARD (Pierre), « Conflit au village et politisation des campagnes au 19^e siècle : Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892 », *Ruralia*, 14, 2004, pp. 11-42.

- CHAMPIER (Louis), « L'évolution du réseau routier dans l'avant-pays alpin aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Evocations*, 31-32, 1948, pp. 334-347.
- CHAMPIER (Louis), « L'équilibre économique du Bas-Dauphiné septentrional de la fin du XVII^e à la fin du XIX^e siècles », *Evocations*, n°41-42, 1949, pp.485-493.
- CHAMPIER (Louis), « Lyon et sa région agricole (fin XVIII^e et première moitié du XIX^e siècle) », in *Actes du 89^e Congrès des Sociétés savantes, section géographie, Lyon, 1964*, Paris, Bibliothèque nationale, 1965, pp. 33-46.
- CHANDLER (Alfred D.), *La main visible des managers, une analyse historique*, Paris, Economica, 1988 [première édition en 1977], 635 p.
- CHANDLER (Alfred D.), « Organizational capabilities and the economic history of the industrial enterprise », *Journal of Economic Perspectives*, 3, 1992, pp. 79-100.
- CHANGY (Hugues de), *Le mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, 420 p.
- CHAPLAIN (Jean-Michel), *La chambre des tisseurs. Louviers : cité drapière, 1680-1840*, Seyssel, Editions du Champ Vallon, 1983, 302 p.
- CHAPMAN (Stanley D.) et CHASSAGNE (Serge), *European textile printers in the eighteenth century. A Study of Peel and Oberkampf*, Londres, Heinemann Educational Books, 1981, 257 p.
- CHAPMAN (Stanley D.), « Workers' housing in the cotton factory colonies, 1770-1850 », *Textile History*, 7, 1976, pp. 112-139.
- CHARLE (Christophe), « Les milieux d'affaires dans la structure de la classe dominante vers 1900 », *Actes de la Recherche en Science Sociale*, 20-21, mars-avril 1978, pp. 83-96.
- CHARLE (Christophe), NAGLE (Jean), PERRICHET (Marc), RICHARD (Michel), WORONOFF (Denis), *Prosopographie des élites françaises, XVI^e -XX^e siècle : guide de recherches*, Paris, Editions du CNRS, 1980, 178 p.
- CHARLE (Christophe), « Micro-histoire sociale et macro-histoire sociale », in CHARLE Christophe, (sous la direction de), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, pp. 45-57.
- CHARLE (Christophe), *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, coll. L'Univers historique, Editions du Seuil, 2004, 411 p.
- CHARLE (Christophe), *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2006 [première édition 1987], 613 p.
- CHARPIGNY (Florence), « La Fabrique lyonnaise de soieries. Une maison à travers ses archives, de Lamy & Giraud à Lamy & Gautier, 1866-1914 », *Bulletin du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 2, 1982, pp. 27-35.
- CHARPIGNY (Florence), « Paroles de canuts. La cohésion brisée d'une corporation défaite », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 3-4, 1984, pp. 67-76.
- CHARPIGNY (Florence), « Le broché de la Reine, les Perdrix, la cathédrale de Fourvière... Les canuts nomment leur production », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 2-3, 1991, pp. 93-110.
- CHARPY (Manuel), « Formes et échelles du commerce d'occasion au XIX^e siècle.

-
- L'exemple du vêtement à Paris », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 24, 2002.
- CHARTIER (Roger), (sous la direction de), *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991, 462 p.
- CHASSAGNE (Serge), *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers (1752-1820). Etude d'une entreprise et d'une industrie au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1971, 383 p.
- CHASSAGNE (Serge), « Le contrôle des actes, source globale de l'activité et des structures économiques d'une cité au XVIII^e siècle : l'exemple d'Angers », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 4, 1975, pp. 1-37.
- CHASSAGNE (Serge), « L'enquête dite de Champagny sur la situation de l'industrie cotonnière française au début de l'Empire (1805-1806) », *RHES*, 3, 1976a, pp. 336-370.
- CHASSAGNE (Serge), DEWERPE (Alain), GAULUPEAU (Yves), « Les ouvriers de la manufacture de toiles imprimées d'Oberkampf à Jouy-en-Josas (1760-1815) », *Le Mouvement social*, 97, 1976b, pp. 39-88.
- CHASSAGNE (Serge), « L'industrie lainière en France à l'époque révolutionnaire et impériale (1790-1810) », in *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution française, Colloque Albert Mathiez-Georges Lefebvre*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, pp. 143-167.
- CHASSAGNE (Serge), « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », *Revue du Nord*, 240, 1979, pp. 97-114.
- CHASSAGNE (Serge), *Oberkampf, un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Paris, coll. Historique, Aubier Montaigne, 1980, 351 p.
- CHASSAGNE (Serge), *Une femme d'affaires au XVIII^e siècle : la correspondance de M^{me} de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981a, 160 p.
- CHASSAGNE (Serge), « Aspects des phénomènes d'industrialisation et de désindustrialisation des campagnes françaises au XIX^e siècle », *Revue du Nord*, 248, 1981b, pp.35-59.
- CHASSAGNE (Serge), « Les ouvriers en indiennes de l'agglomération rouennaise (1760-1860) », in *La France d'Ancien Régime, études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Société de Démographie Historique-Privat, 1984, tome 1, pp. 119-128.
- CHASSAGNE (Serge), *Le coton et ses patrons, France, 1760-1840*, Editions de l'EHESS, Paris, 1991, 733 p.
- CHASSAGNE (Serge), « L'innovation technique dans l'industrie textile pendant la Révolution », *HES*, 1, 1993, pp. 51-61.
- CHASSAGNE (Serge), « Le travail des enfants aux XVIII^e et XIX^e siècles », in BECCHI (Egle) et JULIA (Dominique), *Histoire de l'enfance en Occident, tome 2, du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1998, pp. 224-272.
- CHASSAGNE (Serge), « L'industrie de la schappe dans la région lyonnaise au XIX^e siècle : une création originale », in MARSEILLE (Jacques), (sous la direction de), *Créateurs et créations d'entreprises, de la révolution industrielle à nos jours*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000, pp. 329-340.

- CHASSAGNE (Serge), « La mobilité des ouvriers qualifiés de l'indiennage (1760-1860) », in GAYOT (Gérard) et MINARD (Philippe), (sous la direction de), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVI^e -XX^e siècles). Formation, emploi, migrations*, Villeneuve d'Ascq, Revue du Nord, Hors-série, 2001, pp. 65-81.
- CHASSAGNE (Serge), « Le langage d'un banquier lyonnais au XIX^e siècle », *Cahiers du Centre Pierre-Léon*, 3, 2003a, pp. 47-73.
- CHASSAGNE (Serge), « Une affaire de familles : le capital de Bessonneau, entreprise de transformation du chanvre à Angers (1840-1966) », in DAUMAS (Jean-Claude), (sous la direction de), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003b, pp. 37-75.
- CHASSAGNE (Serge), « Une famille de banquiers lyonnais, les Guérin », *Bulletin de la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon*, 2001, vol. XXXI, Lyon, 2003c, pp. 67-84.
- CHASSAGNE (Serge), « Une économie urbaine en expansion, à travers le cas de deux acteurs majeurs », pp. 64-74.
- CHASTAGNARET (Gérard) et RAVEUX (Olivier), « Penser l'espace : espace et stratégies industrielles au XVIII^e et XIX^e siècles : exploiter le laboratoire méditerranéen », *RHMC*, 2-3, 2001, pp 11-24.
- CHATAIN (C.), *L'industrie drapière viennoise, son état passé et présent*, Vienne, Imprimerie Martin, sd, 99 p.
- CHATEL DE BRANCION (Laurence), *Cambacérés : maître d'œuvre de Napoléon*, Paris, Perrin, 2001, 642 p.
- CHATELAIN (Abel), « Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise (seconde moitié du XIX^e et début du XX^e siècles) », *RHES*, vol. XLVII, 1970, pp. 373-394.
- CHATELAIN (Abel), *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Université de Lille 3, 1976, 2 vol., 1270 p.
- CHAUSSAMY (Sylviane), « Le travail de la laine à Pont-en-Royans aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles », *Evocations*, 85-86, 1954, pp. 1206-1209.
- CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), *La noblesse au XVIII^e siècle, de la Féodalité aux Lumières*, Paris, Hachette, 1976, 240 p.
- CHAUVAUD (Jean-François), « Source notariale et analyse des liens sociaux. Un modèle italien ? », in RUGGIU (François-Joseph), BEAUVALET (Scarlett) et GOURDON (Vincent), (sous la direction de), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, pp. 87-108.
- CHAUVAUD (Frédéric), « L'usure au XIX^e siècle : le fléau des campagnes », *Etudes rurales*, 3-4, 1984, pp. 293-313.
- CHAUVAUD (Frédéric), *Les passions villageoises au XIX^e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Editions Publisud, 1995, 272 p.
- CHAUVEAU (Sophie), « Le patronat de la Fabrique lyonnaise de soieries de 1860 à

- 1900 », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, 4, 1994, pp. 19-29.
- CHEMLA (Gilles), « Théorie de la firme et contrats incomplets », *Revue d'Economie Politique*, 3, 1997, pp. 295-330.
- CHEVALIER (Jean-Joseph), « La Compagnie des lins et toiles de l'Ouest et ses promoteurs (1839-1862) : l'échec d'une entreprise capitaliste choletaise », *Annales de Normandie*, 2-3, 1988, pp. 105-123.
- CHEVALIER (Jean-Joseph), « La tournée d'un représentant choletais en mouchoirs (1849) », in PELLEGRIN (Nicole), (sous la direction de), *Le mouchoir dans tous ses états, Actes du colloque international des 12, 13 et 14 novembre 1997*, Cholet, Association des Amis du Musée du Textile choletais, 2000, pp. 49-63.
- CHICCO (Giuseppe), « L'industria della seta in Piemonte da metà Seicento a metà Ottocento », in CHIERICI (Patrizia) et PALMUCCI (Laura), (sous la direction de), *Le fabbriche magnifiche. La seta in provincia di Cuneo tra seicento e ottocento*, Cuneo, L'Arcière, 1993, pp. 23-40.
- CHIERICI (Patrizia) et PALMUCCI (Laura), « Les manufactures de soie au Piémont aux XVIIIe et XIXe siècle », *L'Archéologie industrielle en France*, 10, 1984, pp. 17-33.
- CHIERICI (Patrizia) et PALMUCCI (Laura), (sous la direction de), *Le fabbriche magnifiche. La seta in provincia di Cuneo tra seicento e ottocento*, Cuneo, L'Arcière, 1993, 303 p.
- CHOBOUT (Henri), « La Foire de Beaucaire de 1789 à 1796 », *AHRF*, 4, 1929, pp. 359-371.
- CHOLVY (Gérard), *Etre chrétien en France au XIX^e siècle, 1790-1914*, Paris, Editions du Seuil, 1997, 184 p.
- CHOMARAT (Michel), « La résurrection de la franc-maçonnerie », in ZINS (Ronald), (sous la direction de), *Lyon et Napoléon*, Dijon, Editions Faton, 2005, pp. 74-88.
- CHOMEL (Vital), *Les paysans du Bas-Dauphiné septentrional au XVIII^e siècle*, Ecole des Chartes, 1950. [non consultable]
- CHOMEL (Vital), (sous la direction de), *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Edouard Privat Editeur, 1976, 466 p.
- CHOMEL (Vital), « La Grande Peur et la Révolution des paysans dauphinois », in CHOMEL (Vital), (sous la direction de), *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné, 1788-1791*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988, pp. 175-199.
- CHOMEL (Vital), « Le département et l'assistance au XIX^e siècle », in CHIANEA (Gérard), CHAGNY (Robert) et DEREYMEZ (Jean-William), (sous la direction de), *Le département : hier, aujourd'hui, demain. De la province à la région, de la centralisation à la décentralisation*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, pp. 253-259.
- CHORIER (Bernard), « Réaction aristocratique et poussée sociale dans une cellule rurale du Bas-Dauphiné : Saint-Hilaire-de-la-Côte , 1659-1835 », in LEON (Pierre), (sous la direction de), *Structures économiques et problèmes sociaux du monde rural dans la France du Sud-est (fin XVII^e siècle-1835)*, Paris, Les Belles Lettres, 1966b, pp. 219-314.

- CIRIACONO (Salvatore), « Silk manufacturing in France and Italy in the XVIIth century : two models compared », *Journal of European Economic History*, 10, 1981, pp. 167-199.
- CLAVAIROLLE (Françoise), « Sériciculture et filature de la soie en Cévennes : à propos d'une tâche stratégique, l'étouffage des cocons », *Techniques & Culture*, 20, 1992, pp. 81-103.
- CLAVAIROLLE (Françoise), « La soie en Cévennes : un itinéraire historique, culturel et touristique », in CHIERICI (Patrizia) et PALMUCCI (Laura), (sous la direction de), *Le fabbriche magnifiche. La seta in provincia di Cuneo tra seicento e ottocento*, Cuneo, L'Arcière, 1993, pp. 289-303.
- CLAVAIROLLE (Françoise), « L'éducation des vers à soie : savoirs, représentations, techniques », *L'Homme*, 129, 1, 1994, pp. 121-145.
- CLAVAIROLLE (Françoise), *Le magnan et l'arbre d'or. Regards anthropologiques sur la dynamique des savoirs et de la production, Cévennes, 1800-1960*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2003, 317 p.
- CLERGET (Pierre), « Les industries de la soie dans la vallée du Rhône », *Etudes rhodaniennes*, 5, 1929, pp. 1-26.
- CLINQUART (Jean), « De la conspiration bonapartiste de Grenoble (1816) à un libelle ultraroyaliste (1823) : épuration administrative sous la Restauration », in *Etudes et documents, Révolution et Empire*, vol. XII, 2000, pp. 123-162.
- CLOUT (Hugh D.), *French agriculture on the eve of the railway age*, Londres, Croom Helm, 1980, 239 p.
- COASE (Ronald), « The nature of the firm », *Economica*, 4, 1937, traduit « La nature de la firme », *Revue française d'économie*, 1, 1987, pp. 133-163.
- COCULA (Anne-Marie) et COMBET (Michel), (sous la direction de), *Château et divertissement*, Scripta Varia, Ausonius/CAHMC, 2003, 257 p.
- COCULA (Anne-Marie) et COMBET (Michel), (sous la direction de), *Le château et la nature*, Scripta Varia, Ausonius/CAHMC, 2005, 372 p.
- COFFEY (Joan L.), *Léon Harmel : entrepreneur as catholic social reformer*, Notre-Dame (Indiana), University of Notre-Dame Press, 2003, 340 p.
- COHEN (Yves), *Organiser à l'aube du taylorisme. La pratique d'Ernest Mattern chez Peugeot 1906-1919*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2001, 490 p.
- COLEMAN (James S.), *Foundations of social theory*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University, 1994, 993 p.
- COLLINS (Brenda) et OLLERENSHAW (Philip), (sous la direction de), *The european linen industry in historical perspective*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2003, 334 p.
- COMTE (André), « La vie économique à Bourgoin à la veille de la Révolution », *Evocations*, 27-28, 1948, pp. 277-281.
- CONARD (Pierre), *La Peur en Dauphiné (juillet-août 1789)*, Paris, 1904, [réimpression, Genève, Mégariotis Reprints, 1978], 283 p.
- CONCHON (Anne), *Le péage en France au XVIII^e siècle. Les privilèges à l'épreuve de*

- la réforme*, Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, 2002, 583 p.
- CONINCK (Séverine de), *Banquiers et philanthropes. La famille Delessert (1735-1868) aux origines des Caisses d'Épargne françaises*, Paris, Economica-Association pour l'Histoire des Caisses d'Épargne, 2000, 197 p.
- COQUERY (Natacha), (sous la direction de), *La boutique et la ville. Commerce, commerçants, espaces et clientèles, XVI^e -XX^e siècles*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2000, 505 p.
- COQUERY (Natacha), MENANT (François) et WEBER (Florence), (sous la direction de), *Ecrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2006, 280 p.
- CORIAT (Benjamin) et Weinstein (Olivier), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Le Livre de Poche, 1995.
- CORBIN (Alain), *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990, 204 p.
- CORBIN (Alain), « Histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIX^e siècle. Esquisse d'un bilan », *Ethnologie française*, 3, 1991, pp. 224-236.
- CORBIN (Alain), *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, coll. Champs, Flammarion, 1994, 359 p.
- CORIAT (Benjamin) et Weinstein (Olivier), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Le Livre de Poche, 1995, 218 p.
- CORTI (Paola) LONNI (Ada), « La vallée du Chisone, Piémont : émigration, terre et industrialisation (1850-1914) », *Revue Européennes des Migrations Internationales*, 3, 1986, pp. 65-81.
- CORTI (Paola), « Sociétés sans hommes et intégration des femmes à l'étranger : mouvements migratoires et rôles féminins. Le cas de l'Italie », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2, 1993, pp. 113-128.
- COSSON (Armand), « L'industrie textile à Nîmes : la fin d'une hégémonie (1790-1850) », *Le Mouvement Social*, 133, 1985, pp. 5-24.
- COTTEREAU (Alain), « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement social*, 141, 1987, pp. 25-59.
- COTTEREAU (Alain), « The fate of collective manufactures in the industrial world : the silk industries of Lyon and London, 1800-1850 », in SABEL (Charles F.) et ZEITLIN (Jonathan), (sous la direction de), *World of possibilities. Flexibility and mass production in western industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 75-152.
- COTTEREAU (Alain), « Sens du juste et usages du droit du travail : une évolution contrastée entre la France et la Grande-Bretagne au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 2, 2006, pp. 101-120.
- COUAILHAC (Marie-José), *Les magistrats dauphinois, 1815-1870*, Grenoble, Centre de Recherche d'Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle, 1987, 427 p.
- COULOMB (Clarisse), *Les Pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 540 p.
- CRAIG (Béatrice) et RYGIEL (Judith), « Femmes, marchés et production textile au

- Nouveau-Brunswick au cours du XIX^e siècle », *Histoire & Mesure*, 1-2, 2000, pp. 83-112.
- CROSSICK (Geoffrey) et JAUMAIN (Serge), (sous la direction de), *Cathedrals of consumption, the european department store, 1850-1939*, Aldershot, Ashgate Publishing, 1998, 326 p.
- CROUZET (François), « Angleterre et France au XVIII^e siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *AESC*, 2, 1966, pp. 254-291.
- CROUZET (François), *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, l'économie et l'imaginaire, XVII^e -XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1985, 596 p.
- CROUZET (François), « Naissance du paysage industriel », *HES*, 3, 1997, pp. 419-438.
- CROUZET (Michel), *Le Rouge et le Noir. Essai sur le roman stendhalien*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 172 p.
- CROZIER (Michel) et FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Paris, Coll. Points, Editions du Seuil, 1981, 504 p [première édition en 1977].
- DAEUBLE (Maurice), *Les courses hippiques de La Tour-du-Pin, hippodrome de Sainte-Blandine (1876-1962)*, Grenoble, Edition Lettre de France, 2005, 107 p.
- DAGNEAU (Jean-Jacques), *Les agences régionales du Crédit Lyonnais, 1870-1914*, New York, Arno Press, 1977, 485 p.
- DARDEL (Pierre), *Les manufactures de toiles peintes et de serges imprimés à Rouen et à Bolbec aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rouen, Imprimerie A. Desvages, 1940, 128 p.
- DARNAULT (Carole), *Rives, la mémoire du papier. Histoire d'une papeterie dauphinoise*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble-Musée Dauphinois, 2000, 287 p.
- DAUDIN (Guillaume), *Commerce et prospérité, la France au XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, 611 p.
- DAUMARD (Adeline), « Une source d'histoire sociale : l'enregistrement des mutations par décès. Le XII^e arrondissement de Paris en 1820 et 1847 », *RHES*, 1, 1957, pp. 52-78.
- DAUMARD (Adeline), « Structures sociales et classements socio-professionnels : l'apport des archives notariales », *Revue historique*, janvier-mars 1962, pp. 139-154.
- DAUMARD (Adeline), *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, SEVPEN, 1963, 670 p.
- DAUMARD (Adeline), *Les fortunes françaises au XIX^e siècle. Enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, 603 p.
- DAUMARD (Adeline), « L'histoire de la société française contemporaine. Sources et méthodes », *RHES*, 1, 1974, pp. 7-36.
- DAUMARD (Adeline), « L'argent et le rang dans la société française au XIX^e siècle », *Romantisme*, 40, 1983, pp. 19-29.
- DAUMARD (Adeline), « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984, pp. 9-24.

-
- DAUMARD (Adeline), « Histoire sociale comparative et quantitative de l'époque contemporaine », *Recherches et travaux de l'Institut d'Histoire Economique et Sociale de l'Université Paris 1*, 14, 1985, pp. 1-52.
- DAUMARD (Adeline), « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », in *Les noblesses européennes au XIX^e siècle*, Paris-Rome, Ecole Française de Rome-Università di Milano, 1988, pp. 81-104.
- DAUMAS (Jean-Claude), « Recrutement et gestion du personnel dans la draperie elbeuvienne à la fin du XIX^e siècle : le cas des établissements Blin et Blin », in WORONOFF (Denis), (sous la direction de), *L'homme et l'industrie en Normandie, du Néolithique à nos jours*, Alençon, Bulletin spécial de la société historique et archéologique de l'Orne, 1990, pp. 101-111.
- DAUMAS (Jean-Claude), « Des politiques paternalistes dans la draperie elbeuvienne à la fin du XIX^e siècle », in SCHWEITZER (Sylvie), (sous la direction de), *Logiques d'entreprises et politiques sociales*, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, Oullins, 1993, pp. 209-253.
- DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap, Blin & Blin, 1827-1975, histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, 1998, 660 p.
- DAUMAS (Jean-Claude), « Introduction : à propos du capitalisme familial », in DAUMAS (Jean-Claude), (sous la direction de), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003a, pp. 7-36.
- DAUMAS (Jean-Claude), « Deux modèles de capitalisme familial : capitalisme dynastique et capitalisme viager dans l'industrie lainière française au XIX^e siècle », in DAUMAS (Jean-Claude), (sous la direction de), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003b, pp. 179-206.
- DAUMAS (Jean-Claude), *Les territoires de la laine. Histoire de l'industrie lainière en France au XIX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2004, 419 p.
- DAUMAS (Jean-Claude), « Districts industriels : du concept à l'histoire », *Revue économique*, 1, 2007, pp. 131-152.
- DAUMAS (Maurice), *L'archéologie industrielle en France*, Robert Laffont, Paris, 1980, 463 p.
- DAUPHIN (Cécile), LEBRUN-PEZERAT (Pierrette) et POUBLAN (Danièle), *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, 396 p.
- DAUPHIN (Cécile), LEBRUN-PEZERAT (Pierrette) et POUBLAN (Danièle), « L'enquête postale de 1847 », in CHARTIER (Roger), (sous la direction de), *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1991, pp. 21-119.
- DAVAL (Hervé), « L'essaimage : vers une nouvelle rationalité entrepreneuriale », *Revue Française de Gestion*, 138, avril-juin 2002, pp. 159-173.
- DAVID (Paul A.), « Understanding the economics of QWERTY : the necessity of

- History », in PARKER (William N.), (sous la direction de), *Economic History and the modern economist*, Oxford, Basil Blackwell, 1986, pp. 30-49.
- DAVIET (Jean-Pierre), « Le complexe industriel de Roubaix Tourcoing et le marché de la laine (1840-1950) », *Revue du Nord*, 275, 1987, pp. 777-813.
- DAY (Charles R.), *Les écoles d'arts et métiers. L'enseignement technique en France, XIX^e -XX^e siècles*, Paris, Belin, 1991, 429 p.
- DEBOUZY (Marianne), « Permanence du paternalisme ? », *Le Mouvement social*, 3, 1988, pp. 3-16.
- DEGENNE (Alain) et FORSE (Michel), *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, coll. U, Armand Colin, 1994, 263 p.
- DEGIOANNI (Anna), LISA (Antonella), ZEI (Gianna), DARLU (Pierre), « Patronymes italiens et migration italienne en France entre 1891 et 1940 », *Population*, 6, 1996, pp. 1153-1180.
- DEL LITTO (Victor), « En marge de "Rouge et Noir". L'affaire Berthet racontée par une petite nièce de Louis Michoud de la Tour », *Stendhal Club*, 14, 1962, pp. 148-163.
- DELPECH (François), « La presse et les partis à Lyon à l'avènement des républicains », *Cahiers d'Histoire*, 1, 1971, pp. 27-52.
- DELSALLE (Paul), *La brouette et la navette : tisserands, paysans et fabricants dans la région de Roubaix et de Tourcoing (Ferrain), Melantois, Pévèle, 1800-1848*, Westhoek, 1985, 265 p.
- DEMIER (Francis), « L'impossible retour au régime des corporations dans la France de la Restauration, 1814-1830 », in PLESSIS (Alain), (sous la direction de), *La naissance des libertés économiques. Les décrets d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIX^e siècle*, Paris, Institut d'Histoire de l'Industrie, 1993, pp. 117-142.
- DEMIER (Francis), « Relecture de la Restauration », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 10, 1994.
- DEMIER (Francis), « Du luxe au demi-luxe, la réussite des bronziers parisiens au XIX^e siècle », in MARSEILLE (Jacques), (sous la direction de), *Le luxe en France du siècle des « Lumières » à nos jours*, Paris, Association pour le Développement de l'Histoire économique, 1999, pp. 63-91.
- DEMIER (Francis), *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Editions du Seuil, 2000, 606 p.
- DEMIER (Francis), « Définir le salariat de la révolution industrielle », in VATIN (François) et BERNARD (Sophie), (sous la direction de), *Le salariat. Théorie, histoire et forme*, Paris, La Dispute, 2007, pp. 49-64.
- DENIS (Michel), *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne, (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Klincksieck, 1977, 600 p.
- DENIS (Yves), « La dette hypothécaire en France au début de la Restauration d'après une enquête du gouvernement », in *Actes du 89^e Congrès national des Sociétés savantes, Lyon, 1964*, Paris, Imprimerie nationale, 1964, pp. 347-363.
- DENZAU (Arthur T.) et NORTH (Douglass C.), « Shared mental models : ideologies and institutions », *Kyklos*, 47, 1994, pp. 3-31.

- DEREX (Jean-Michel), « Pour une histoire des zones humides en France (XVII^e-XIX^e siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire », *Histoire & Sociétés rurales*, 1, 2001, pp. 11-36.
- DERMIGNY (Louis), *Cargaisons indiennes, Solier & Cie, 1781-1793*, Paris, SEVPEN, 1960, 2 vol., 340 + 456 p.
- DEROUET (Bernard), « Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *AESC*, 1, 1989, pp. 173-206.
- DERVAUX (Puck), « Un internat industriel au début du XX^e siècle : Renage , l'orphelinat de la Grande fabrique », *Chroniques rivoises*, 15, 1993, pp. 11-16.
- DESCOTES-GENON (Jean), *Les douanes françaises et la contrebande sur le Guiers, en Chartreuse et à Miribel-les-Echelles, des origines à 1860*, sl, Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes françaises, 1994, 83 p.
- DESCOTTES-GENON (Jean), « Ces paysans grossiers de la frontière et ... qui passent en Savoie. La contrebande sur le Guiers vue par les intendants du Dauphiné au XVIII^e siècle », *La Pierre et l'Écrit*, 15, 2004, pp. 163-182.
- DESERT (Gabriel), « L'Enregistrement, source d'histoire sociale. Les revenus du propriétaire rentier du sol », in *Actes du 90^e Congrès national des sociétés savantes, Nice, 1965*, tome 1, Paris, Bibliothèque nationale, 1966, pp. 33-54.
- DESERT (Gabriel), *Une société rurale au XIX^e siècle. Les paysans du Calvados, 1815-1895*, Lille, Service de reproduction des thèses-Université de Lille 3, 1975, 3 vol. 1247 p.
- DESSAL (Marcel), « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'Etat dans le département du Sud-est », *Revue des Révolutions contemporaines*, 189, 1951, pp. 83-96.
- DESSERTINE (Dominique), FAURE (Olivier) et NOURRISSON (Didier), *La Mutualité de la Loire face aux défis : enracinement local et enjeux nationaux (1850-1980)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005, 308 p.
- DEWERPE (Alain), « Genèse proto-industrielle d'une région développée : l'Italie septentrionale (1800-1880) », *AESC*, 5, 1984, pp. 896-914.
- DEWERPE (Alain), *L'industrie aux champs : essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord*, Rome, Ecole Française de Rome, n° 85, 1985, 543 p.
- DEWERPE (Alain) et GAULUPEAU (Yves), *La fabrique des prolétaires, les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, 1760-1815*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1990, 222 p.
- DEYON (Pierre), « L'enjeu des discussion autour du concept de protoindustrialisation », *Revue du Nord*, 240, 1979a, pp. 9-15.
- DEYON (Pierre), « La diffusion rurale des industries textiles en Flandre française à la fin de l'Ancien Régime et au début du XIX^e siècle », *Revue du Nord*, 240, 1979b, pp. 83-95.
- DITT (Karl), LONGONI (Giuseppe M.) et SCHOLLIERS (Peter), « Les syndicats ouvriers dans les villes moyennes d'industrie textile et de construction mécanique: Gand, Bielefeld et Monza de 1890 à 1914 », in ROBERT (Jean-Louis), BOLL (Friedhelm) et PROST (Antoine), (sous la direction de), *L'invention des*

- syndicalismes : le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.
- DLOUSSKY (Jocelyne), *Vive la toile. Economie et Société à Laval au XVIII^e siècle*, Mayenne, Yves Floch Editeur, 1990, 232 p.
- DOCKES (Pierre), *Historique de la Société d'Economie Politique et Sociale de Lyon (1866-1966)*, Lyon, Imprimerie Bonnaviat, 1966.
- DONAGHAY (M.), « Textiles and the anglo-french treaty of 1786 », *Textile History*, 2, 1982, pp. 205-226.
- DOREL-FERRE (Gracia), (sous la direction de), *Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne. Les racines de la modernité*, Reims, SCEREN-CRDP Champagne-Ardenne, 2005, 187 p.
- DORIGNY (Marcel) et GAINOT (Bernard), *Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Editions Autrement, 2006, 80 p.
- DORMOIS (Jean-Pierre), *L'économie française face à la concurrence britannique à la veille de 1914*, Paris, coll. Etudes d'économie politique, L'Harmattan, 1997, 359 p.
- DORNIC (François), *L'industrie textile dans le Maine et ses débouchés internationaux (1650-1815)*, Le Mans, Editions Pierre-Belon, 1955, 317 p.
- DOUILLET (René), « Camille Allimand, constructeur de machines à papier », *Chroniques rivoises*, 21, 1996, pp. 5-9.
- DOW (Gregory K.), « The functions of authority in transaction cost economics », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 8, 1987, pp. 13-38.
- DOWNS (Laura Lee), *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel, 2002, 467 p.
- DOYON (André), « Notes pour servir à l'histoire du bourg de La Sône sur l'Isère », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1962a, pp. 3-17.
- DOYON (André), « Une dynastie industrielle au XVIII^e siècle : les Jubié de La Sône », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1962b, pp. 18-25.
- DROULERS (Paul), « Le cardinal de Bonald et la question ouvrière avant 1848 », *RHMC*, 1957, pp. 281-301.
- DROULERS (Paul), « Catholicisme et mouvement ouvrier en France au XIX^e siècle, l'attitude de l'épiscopat », in BEDARIDA (François) et MAITRON (Jean), (sous la direction de), *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, Les Editions ouvrières, 1975, pp. 37-65.
- DROUOT (Marc), ROHMER (André), STOSKOPF (Nicolas), *La fabrique de produits chimiques Thann et Mulhouse. Histoire d'une entreprise de 1808 à nos jours*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1991, 255 p.
- DRUMMOND (Diana K.), « Culture d'entreprise et culture ouvrière. L'exemple de la cité et des ateliers du chemin de fer de Crewe, 1843-1914 », in LEQUIN (Yves) et VANDECASTEELE (Sylvie), (sous la direction de), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise, XIX^e -XX^e siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1990, pp. 39-55.
- DUBOIS (Jacques), *Stendhal, une sociologie romanesque*, Paris, Editions La Découverte, 2007, 251 p.

-
- DUBOS (Joël), « Parlementaires et grands patrons : les liens avec les milieux d'affaires », in MAYEUR (Jean-Marie), CHALINE (Jean-Pierre) et CORBIN (Alain), (sous la direction de), *Les Parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, pp. 221-239.
- DUMONS (Bruno) et PELLISSIER (Catherine), « Laïcat bourgeois et apostolat social : la société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la III^e République », in DURAND (Jean-Dominique), COMTE (Bernard), DELPAL (Bernard), LADOUS (Régis) et PRUDHOMME (Claude), (sous la direction de), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Les Editions ouvrières, 1992, pp. 291-305.
- DUMONS (Bruno) et POLLET (Gilles), « Le "retour au pays". L'exemple d'une migration de populations retraitées en région lyonnaise (1880-1914) », *Bulletin du Centre Pierre-Léon d'Histoire économique et sociale*, 2-3-4, 1992, pp. 101-111.
- DUMONS (Bruno) et POLLET (Gilles), « La solidarité par la coopération et la mutualité », in ROYON (Claude), (sous la direction de), *Lyon l'humaniste, depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Paris, Editions Autrement, coll. Mémoires, 2004, pp. 152-156.
- DUMONS (Bruno), « Ainay, le quartier noble et catholique de Lyon ? », in FOURCAUT (Annie), (sous la direction de), *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question, France, XVIII^e -XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 1996, pp. 376-393.
- DUMONS (Bruno), « Elites catholiques et engagement social. Frédéric Ozanam et les premières conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon (1836-1840) », in CHAREIRE (Isabelle), (sous la direction de), *Frédéric Ozanam, actes du colloque des 4 et 5 décembre 1998*, Paris, Bayard, 2001, pp. 25-50.
- DUNHAM (A. L.), *La Révolution industrielle en France (1815-1848)*, Paris, Librairie Marcel Rivière & Cie, 1953, 419 p.
- DUPRAT (Bernard), (sous la direction de), *Architecture du tissage, usines-pensionnats & internats du Dauphiné*, Ecomusée Nord-Dauphiné / Centre d'études et de recherches lyonnais d'architecture et d'urbanisme / Ecole d'architecture de Lyon, 1982, 153 p.
- DUPRAT (Bernard), PAULIN (Michel), TRAN (François), *Du fil à retordre, l'architecture des moulins à soie dans le Rhône moyen*, Lyon, coll. Transversales, Presses Universitaires de Lyon, 1993, 224 p.
- DURAND (Guy), « Le monde des soies : le marché lyonnais des soies asiatiques », *Cahiers d'histoire*, 3-4, 1995, pp. 323-335.
- DURAND (Jean-Dominique), « La réception de *Rerum Novarum* par les archevêques de Lyon (1891-1912) », in DURAND (Jean-Dominique), COMTE (Bernard), DELPAL (Bernard), LADOUS (Régis) et PRUDHOMME (Claude), (sous la direction de), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Les Editions ouvrières, 1992, pp. 33-46.
- DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Les débuts du catholicisme social en France, 1822-1870*, Paris, Presses Universitaires de France, 1951, 787 p.
- DUTACQ (François), *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848*, Paris, E. Cornély & Cie, 1910, 458 p.

- ECCLES (Robert), « The quasifirm in the construction industry », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 4, 1981, pp. 335-357.
- ECK (Jean-François) et LESCURE (Michel), (sous la direction de), *Villes et districts industriels en Europe occidentale, XVIII^e -XX^e siècles*, Tours, CEHVI-Presses Universitaires François-Rabelais, 2002, 356 p.
- EGRET (Jean), *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, tome second, Le Parlement et la Révolution dauphinoise (1775-1790)*, Grenoble-Paris, Arthaud, 1942, 419 p.
- EMPTOZ (Gérard) et PEYRE (Philippe), « Aperçu sur l'usage et la technologie de la roue horizontale dans la France du XIX^e et du XX^e siècle », *L'Archéologie industrielle*, 11, 1985, pp. 34-58.
- EMPTOZ (Gérard J.), « Chimie des colorants et qualité des couleurs face au changement technique dans les années 1860 », in FOX (Robert) et NIETO-GALAN (Agusti), (sous la direction de), *Natural dyestuffs and industrial culture in Europe, 1750-1880*, Canton, Watson Publishing International, 1999, pp. 43-68.
- ENDREI (Walter), « L'évolution de l'industrie de l'impression sur étoffes en Europe et les obstacles à son progrès (1700-1900) », *Cahiers de l'ISEA*, 134, février 1963, pp. 209-230.
- ENGRAND (Charles), « Concurrences et complémentarités des villes et des campagnes : les manufactures picardes de 1780 à 1815 », *Revue du Nord*, 240, 1979, pp. 61-81.
- ESTEVE (Christian), « Le droit de chasse en France de 1789 à 1914 (conflits d'usage et impasses juridiques) », *Histoire & Sociétés rurales*, 12, 1999.
- EVENO (Patrick), *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2003, 236 p.
- EYMOND-BROCHIER (Marie-Louise), *Viriville, entre Bièvre et Chambaran*, Beaurepaire, 2000.
- FALLET (Estelle) et SCHEURER (Hugues), « Les archives notariales, nouvelles sources pour l'histoire horlogère », in MAYAUD (Jean-Luc) et HENRY (Philippe), (sous la direction de), *Horlogeries. Le temps de l'histoire*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995, pp. 97-113.
- FARAUT (François), *Histoire de la Belle Jardinière*, Paris, Belin, 1987, 187 p.
- FARCY (Jean-Claude) et FAURE (Alain), *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Cahiers de l'INED, 2003, 591 p.
- FARGE (Arlette) et REVEL (Jacques), *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants, Paris, 1750*, Paris, Hachette, 1988, 155 p.
- FARNIE (Douglas A.), *The english cotton industry and the world market (1815-1896)*, Oxford, Clarendon Press-Oxford University Press, 1979, 399 p.
- FAUCHON (Georges), « Les troubles post-concordataires dans le Voironnais », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, juin 1954, pp. CXV-CXVIII.
- FAURE (Alain), « Note sur la petite entreprise en France au XIX^e siècle. Représentations d'état et réalités », in *Entreprises et entrepreneurs. Congrès de*

- l'Association française des historiens économistes, mars 1980*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1983, pp. 199-215.
- FAURE (Alain), « Petit atelier et modernisme économique : la production en miettes au XIX^e siècle », *HES*, 4, 1986, pp. 531-557.
- FAVEL-KAPOIAN (Valentine), « Du canut à l'employé : pratiques de l'espace croix-roussien (1870-1940) », in HAUMONT (Nicole) et LEVY (Jean-Pierre), *La ville éclatée, quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 55-68.
- FAVEL-KAPOIAN (Valentine), « Contribution à l'histoire urbaine. Les Pentes de la Croix-Rousse et Lyon (1870-1940) », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, 3-4, 1999, pp. 43-50.
- FAVIER (René), « Les petites villes dauphinoises face à leur environnement rural au XVIII^e siècle : emprise foncière, financière, humaine », in POUSSOU (Jean-Pierre) et LOUPÈS (Philippe), (sous la direction de), *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Editions du CNRS, 1987, pp. 323-333.
- FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, coll. La pierre et l'écrit, Presses Universitaires de Grenoble, 1993, 512 p.
- FAVIER (René), « Lumières et politique dans les petites villes dauphinoises à la fin du XVIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, 3-4, 1998, pp. 513-522.
- FAVIER (René), « Une province face à la contrebande dans la première moitié du XVIII^e siècle », in HUSS (Valérie), (sous la direction de), *Louis Mandrin, malfaiteur ou bandit au grand cœur ?*, Grenoble, Musée Dauphinois, 2005, pp. 11-22.
- FECTEAU (Jean-Marie), « L'univers religieux, l'éthique libérale et l'économie de l'enfermement. Le cas du Québec au XIX^e siècle », in DELPAL (Bernard) et FAURE (Olivier), *Religion et enfermement (XVII^e -XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 225-238.
- FEDERICO (Giovanni), *Il filo d'oro, l'industria mondiale della seta dalla restaurazione alla grande crisi*, Venise, Saggi Marsilio, 1994, 573 p.
- FEDERICO (Giovanni), « Seta, agricoltura e sviluppo economico in Italia », *Rivista di Storia Economica*, 3, 2005, pp. 117-149.
- FEUGA (Paul), *Luc-Antoine Champagneux ou le destin d'un rolandin fidèle, Bourgoin -Lyon-Paris (1744-1807)*, Lyon, Edition d'Art et d'Histoire, 1991, 166 p.
- FEYEL (Gilles), « La diffusion nationale des quotidiens parisiens en 1832 », *RHMC*, 1, 1987, pp. 31-65.
- FIETTE (Suzanne), *La noblesse française, des Lumières à la Belle Époque, Psychologies d'une adaptation*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1997, 349 p.
- FIEVEL-DEMORET (C.), « The Hong-Kong Bank in Lyon (1881-1954) », in KING (F.), (sous la direction de), *Eastern Bank. Essays in the history of the Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation*, Londres, 1983.
- FLIGSTEIN (Neil), *The transformation of corporate control*, Cambridge, Harvard University Press, 1990, 391 p.
- FOHLEN (Claude), *Une affaire de famille au XIX^e siècle : Méquillet-Noblot*, Paris, Librairie Armand Colin, 1955, 141 p.
- FOHLEN (Claude), *L'industrie textile sous le Second Empire*, Paris, Librairie Plon,

- 1956, 534 p.
- FONTAINE (Laurence), *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2003, 247 p.
- FONTAINES (Gérard), *La culture du voyage à Lyon de 1820 à 1930*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003, 325 p.
- FONTANA (Giovanni Luigi) et GAYOT (Gérard), (sous la direction de), *Wool : products and markets (13th to 20 century)-La laine : produits et marchés (XIII^e -XX^e siècles), XIIIth Congress International Economic History Association, Session 16, Bueno-Aires, 26 juillet 2002*, Lille-Padoue, IFRESI-CNRS-CLEUP, 2004, 1228 p.
- FORD (Caroline), *Divided houses. Religion and gender in moder France*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 2005, 170 p.
- FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993 [première édition 1975], 228 p.
- FRECHET (Jean), *Vie, traditions, coutumes des Terres Froides et du Dauphiné*, Lyon, Elie Bellier Editeur, 1984, 413 p.
- FRIDENSON (Patrick), « Le patronat », in BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques), (sous la direction de), *Histoire de la France, tome 3*, Paris, Editions du Seuil, 1990.
- FRIDENSON (Patrick), « L'autorité dans l'entreprise en France et en Allemagne, 1880-1914 », in KOCKA (Jürgen), (sous la direction de), *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996, pp. 307-332.
- FRIDENSON (Patrick), « Les transformations des pratiques de subordination dans les entreprises et l'évolution du tissu productif en France », in PETIT (Héloïse) et THEVENOT (Nadine), (sous la direction de), *Les nouvelles frontières du travail subordonné. Approche pluridisciplinaire*, Paris, Editions La Découverte, 2006, pp. 21-46.
- FRIJHOFF (Willem) et JULIA (Dominique), « L'éducation des riches. Deux pensionnats à Belley et Grenoble », *Cahiers d'Histoire*, 1-2, 1976, pp. 105-131.
- FROGER (Jérôme), « Bourgoin , de l'Ancien Régime à la Révolution », *Evocations*, 3, 1989, pp. 91-111.
- FROIDEVAUX (Yves), « Mobilité spatiale, immigration et croissance démographique : le pays de Neuchâtel , 1750-1914 », *Revue Suisse d'Histoire*, 1, 1999, pp. 64-86.
- FROSTIN (Charles), *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV. Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 597 p.
- FUKASAWA (Katsumi), *Toilerie et commerce du Levant, d'Alep à Marseille*, Paris, Editions du CNRS, 1985, 252 p.
- FUKASAWA (Katsumi), « Commerce et contrebande des indiennes en Provence dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 178, 1987, pp. 175-192.
- FURLOUGH (Ellen), *Consumer cooperation in France. The politics of consumption (1834-1930)*, Ithaca, Cornell University Press, 1991, 311 p.
- FURLOUGH (Ellen) et STRIKWERDA (Carl), (sous la direction de), *Consumers against capitalism ? Consumer cooperation in Europe, North America and Japan, 1840-1990*,

-
- New York, Rowman & Littlefield Publishers, 1999, 377 p.
- GABRIE (Hubert), « La théorie williamsonienne de l'intégration verticale n'est pas vérifiée empiriquement », *Revue économique*, 5, 2001, pp. 1013-1039.
- GADILLE (Jacques), *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III^e République, 1870-1883*, tome 2, Paris, Hachette, 1966, 334 p.
- GAIN (André), *La Restauration et les biens des émigrés. La législation concernant les biens nationaux de seconde origine et son application dans l'Est de la France (1814-1832)*, Nancy, Société d'Impressions typographiques, 1929, 2 vol., 640 + 557 p.
- GANNE (Bernard), « Les PME dans le système français : hauts et malheurs et mode de gouvernance », in BAGNASCO (Arnaldo) et SABEL (Charles F.), (sous la direction de), *PME et développement économique en Europe*, Paris, Editions de la Découverte, 1994, pp. 137-158.
- GARCIN (Solange), « La Fabrique lyonnaise de soieries de 1900 à 1929 », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 1, 1970, pp. 14-20.
- GARDEN (Maurice), « L'attraction de Lyon à la fin de l'Ancien Régime », *Annales de démographie historique*, 1970, pp. 205-222.
- GARRIER (Gilbert), « L'Union du Sud-est des syndicats agricoles avant 1914 », *Le Mouvement social*, 67, avril-juin 1969, pp. 17-38.
- GARRIER (Gilbert), *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Lyon/Grenoble, Centre d'Histoire Economique et Sociale de la région lyonnaise/Presses Universitaires de Grenoble, 1973, 2 vol., 714 + 246 p.
- GARRIER (Gilbert), « L'Union du Sud-est des syndicats agricoles de 1888 à 1939 », *Bulletin du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1-2, 1981, pp. 27-30.
- GARRIGUES (Jean), *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, coll. Historique, 1997, 432 p.
- GARRIGUES (Jean), « Industrie, politique et vecteurs d'influence », in BARJOT (Dominique), DARD (Olivier), GARRIGUES (Jean), MUSIEDLAK (Didier) et ANCEAU (Eric), (sous la direction de), *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIX^e -XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2006, pp. 77-98.
- GATTAZ (Yvon), *La moyenne entreprise, championne de la croissance durable*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2002, 321 p.
- GAUTIER (Andrée), « Les usines-pensionnats du Bas-Dauphiné », *Evocations*, 1-2, 1984, pp. 9-29.
- GAUTIER (Andrée), « Les ouvrières de la soie dans le Bas-Dauphiné sous la Troisième République », *Le Monde alpin et rhodanien*, 2-4, 1996, pp. 89-105.
- GAUTIER (Andrée), « L'industrie de la soie à Voiron », in HUSS (Valérie), (sous la direction de), *Indiennes et brocarts, l'industrie textile en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2000, pp. 65-78.
- GAUTIER (Andrée), *Histoire d'une entreprise de velours, J.-B. Martin (1843-1977)*, Voiron, Editions AHPPV, 2006, 123 p.

- GAYOT (Gérard), *Les draps de Sedan, 1646-1870*, Paris, Editions de l'EHESS, 1998, 579 p.
- GAYOT (Gérard), « Marchands au long cours. La main visible qui guidait les marchands aux foires de Leipzig : enquête sur un haut lieu de la réalisation des bénéfices, 1750-1830 », *RHMC*, 2001, 48, 2-3, pp. 72-103.
- GAYOT (Gérard), « De nouvelles institutions pour les villes et les territoires industriels de la Grande Nation en 1804 », in ECK (Jean-François) et LESCURE (Michel), (sous la direction de), *Villes et districts industriels en Europe occidentale, XVIII^e -XX^e siècles*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2002, pp. 161-182.
- GAYRAUD (Didier), *Belles demeures en Riviera, 1835-1930*, Nice, Gilletta/Nice-Matin, 2005, 303 p.
- GENESTE (Sylvie), « Edouard Aynard et l'Extrême-Orient », *Cahiers d'histoire*, 3-4, 1995, pp. 337-347.
- GEORGEL (Chantal), « L'économie sociale au Creusot : patronage ou paternalisme ? », in SCHNEIDER (Dominique), MATHIEU (Caroline), NOTEGHEM (Patrice) et CLEMENT (Bernard), (sous la direction de), *Les Schneider, Le Creusot, une famille, une entreprise, une ville (1836-1960)*, Paris, Librairie Arthème-Fayard-Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1995, pp. 318-331.
- GERMAIN (Olivier), « L'efficience à l'épreuve de la stratégie d'entreprise », in JOFFRE (Patrick) et GERMAIN (Olivier), (sous la direction de), *La théorie des coûts de transaction, regard et analyse du management stratégique*, Paris, Librairie Vuibert, 2001, pp. 41-57.
- GERN (Philippe), *Aspects des relations franco-suisses au temps de Louis XVI. Diplomatie, économie, finance*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1970, 274 p.
- GERN (Philippe) et ARLETTAZ (Silvia), « Les échanges entre la France et la Suisse au XIX^e siècle. Libéralisme ou protectionisme », in BAIROCH (Paul) et KÖRNER (Martin), (sous la direction de), *La Suisse dans l'économie mondiale*, Genève, Librairie Droz-Centre d'Histoire Economique Internationale, 1990, pp. 207-226.
- GERVAIS (Pierre), « L'impensé du marché. Approches du développement économique aux Etats-Unis (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Revue de Synthèse*, 2, 2006, pp. 299-328.
- GIBSON (Ralph), « The french nobility in the nineteenth century – particularly in the Dordogne », in HOWORTH (Jolyon) et CERNY (Philip G.), (sous la direction de), *Elites in France: origins, reproduction and power*, Londres, Frances Pinter, 1981, pp. 5-45.
- GILLE (Bertrand), *Le Conseil général des manufactures, 1810-1829*, Paris, SEVPEN, 1961, 201 p.
- GILLET (Marcel), « Au XIX^e siècle, industrialisation linéaire ou industrialisation par bonds ? », *Revue Economique*, 5, 1972, pp. 723-752.
- GINZBURG (Carlo) et PONI (Carlo), « Il nome e il come. Mercato storiografico e scambio disuguale », *Quaderni storici*, 40, 1979, pp. 181-190.
- GINZBURG (Carlo) et PONI (Carlo), « La micro-histoire », *Le Débat*, 17, 1981, pp. 133-136.
- GIRARD (Louis), PROST (Antoine) et GOSSEZ (Rémi), *Les conseillers généraux en*

-
1870. *Etude statistique d'un personnel politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 212 p.
- GODEL (Jean), *La reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution (1802-1809)*, Grenoble, Eymond, 1968, 411 p.
- GOFFMAN (Erving), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les Editions de Minuit, 1968, 449 p.
- GOSSEZ (Rémi), « À propos de la carte des troubles de 1846-1847 », in LABROUSSE (Ernest), (sous la direction de), *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIX^e siècle, 1846-1851*, La Roche-sur-Yon, Imprimerie Centrale de l'Ouest, 1956, pp. 1-3.
- GOURCY (Charles de), *La Foire de Beaucaire, étude d'histoire économique*, Poitiers, Thèse de droit, 1911, 241 p.
- GOURDON (Vincent), « Aux cœur de la sociabilité villageoise : une analyse de réseaux à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIX^e siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1, 2005, pp. 61-94.
- GRANDCOING (Philippe), *Les demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au XIX^e siècle en Haute-Vienne*, Limoges, PULIM, 1999, 391 p.
- GRANET-ABISSET (Anne-Marie), *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, 281 p.
- GRANOVETTER (Mark), *Getting a job : a study of contacts and career*, Cambridge, Harvard University Press, 1974, 179 p.
- GRANOVETTER (Mark), « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », *American Journal of Sociology*, 3, 1985, pp. 481-510, traduit « Action économique et structure sociale: le problème de l'encastrement », in GRANOVETTER (Mark), *Le marché autrement. Les réseaux de l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, pp. 75-114.
- GRANOVETTER (Mark), « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse », in ORLEAN (André), (sous la direction de), *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, pp. 79-94.
- GRANOVETTER (Mark), *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, 239 p.
- GRIBAUDI (Maurizio), *Itinéraires ouvriers, espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1987, 264 p.
- GRIBAUDI (Maurizio) et BLUM (Alain), « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *AESC*, 6, 1990, pp. 1365-1402.
- GRIBAUDI (Maurizio), « Echelle, pertinence, configuration », in REVEL (Jacques), (sous la direction de), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, pp. 113-139.
- GUERRAND (Roger-Henri), « La formation du mythe pavillonnaire », *Milieux*, 28, 1987, pp. 27-

- GUERRAND (Roger-Henri), « Espaces privés », in PERROT (Michelle), (sous la direction de), *Histoire de la vie privée, tome 4, de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, coll. Points, Editions du Seuil, 1999 [première édition 1987], pp. 299-381.
- GUERRY (Emile), *Les syndicats libres féminins de l'Isère, leur organisation, leur action professionnelle, leur participation à la vie économique régionale*, Imprimerie Saint-Bruno, Grenoble, 1921, 345 p.
- GUESLIN (André), *Les origines du Crédit Agricole (1840-1914)*, Nancy, Annales de l'Est-Université Nancy 2, 1978, 454 p.
- GUESLIN (André), *L'invention de l'économie sociale. Le XIX^e siècle français*, Paris, Economica, 1987, 340 p.
- GUESLIN (André), « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIX^e, début XX^e siècle) », *Genèses*, 7, 1992, pp. 201-211.
- GUIGNET (Philippe), « Adaptations, mutations et survivances proto-industrielles dans le textile du Cambrésis et du Valenciennois du XVIII^e au début du XX^e siècle », *Revue du Nord*, 240, 1979, pp. 27-59.
- GUILLAUME (Sylvie), *Le petit et moyen patronat dans la nation française de Pinay à Raffarin (1944-2004)*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004, 217 p.
- GUILLEMIN (Alain), « Patrimoine foncier et pouvoir nobiliaire : la noblesse de la Manche sous la Monarchie de Juillet », *Etudes rurales*, 63-64, 1976, pp. 117-140.
- GUILLEMIN (Alain), « Rente, famille, innovation. Contribution à la sociologie du grand domaine noble au XIX^e siècle », *AESC*, 1, 1985, pp. 54-70.
- GULLICKSON (Gay L.), « Agriculture and cottage industry : redefining the causes of proto-industrialization », *The Journal of economic history*, 4, 1983, pp. 831-850.
- GULLICKSON (Gay L.), *Spinners and weavers of Auffay. Rural industry and the sexual division of labor in a french village, 1750-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 256 p.
- HAFTER (Daryl M.), « Stratégies pour un emploi : travail féminin et corporations à Rouen et à Lyon, 1650-1791 », *RHMC*, 1, 2007, pp. 98-115.
- HAMAIDE (Eric), « Lyon et la Chine au XIX^e siècle : le commerce de la soie », *Cahiers d'Histoire*, 3-4, 1995, pp. 409-418.
- HAMON (Paul), *Châteaux de l'Isère*, Paris, Nouvelles Editions Latines, sd, 31 p.
- HARDEN CHENUT (Helen), *The fabric of gender. Working-class culture in Third Republic France*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 2005, 436 p.
- HAU (Michel), *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Strasbourg, Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1976, 179 p.
- HAU (Michel), *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1987a, 549 p.
- HAU (Michel), « Pauvreté rurale et dynamique économique : le cas de l'Alsace au XIX^e siècle », *HES*, 1987b, 1, pp. 113-138.
- HAU (Michel), « La face cachée de l'aventure industrielle », *Entreprise et Histoire*, 27,

2001, pp. 4-6.

HAUPT (Heinz-Gerhard), « Petite et grande bourgeoisie en Allemagne et en France à la fin du XIX^e siècle », in KOCKA (Jürgen), (sous la direction de), *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996, pp. 283-306.

HEFFER (Jean), *Le port de New York et le commerce extérieur américain (1860-1900)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 568 p.

HEMARDINQUER (Jean-Jacques), « Banque et crédit. Documents sur les crises de 1800-1815 à Lyon », in *Actes du Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, 1964, Paris, Imprimerie nationale, 1965, tome 2, pp. 239-263.

HESSE (Philippe-Jean), « Géographie coutumière et révoltes paysannes en 1789. Une hypothèse de travail », *AHRF*, 2, 1979, pp. 280-306.

HEUDE (Bernard) et TOULIER (Bernard), « Chasses, famille et mondanités : Rivaulde, à la Belle époque (1893-1913) », in SCHNEIDER (Dominique), MATHIEU (Caroline), NOTEGHEM (Patrice) et CLEMENT (Bernard), (sous la direction de), *Les Schneider, Le Creusot, une famille, une entreprise, une ville (1836-1960)*, Paris, Librairie Arthème-Fayard-Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1995, pp. 114-129.

HEYWOOD (Colin), *The cotton industry in France, 1750-1850. An interpretative essay*, Loughborough University, Department of economics, 1977, 50 p.

HEYWOOD (Colin), « Cotton Hosiery in Troyes c. 1860-1914 : a case study in French industrialisation », *Textile History*, 25, 1994, pp. 167-184.

HIGGS (David), *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution, 1800-1870*, Paris, Liana Levi, 1990, 437 p.

HILDEN (Patricia), *Working women and socialist politics in France, 1880-1914. A regional study*, Oxford, Clarendon Press, 1986, 307 p.

HIRSCH (Jean-Pierre) et MINARD (Philippe), « « Laissez-nous faire et protégez-nous beaucoup » : pour une histoire des pratiques institutionnelles dans l'industrie française (XVIII^e-XIX^e siècle) », in BERGERON (Louis) et BOURDELAIS (Patrice), (sous la direction de), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Editions Belin, 1998, pp. 135-158.

Histoire des communes de l'Isère, arrondissement de La Tour-du-Pin, Le Coteau, Editions Horvath, 1987, 519 p.

HOFFMAN (Philip T.), POSTEL-VINAY (Gilles) et ROSENTHAL (Jean-Laurent), « Révolution et évolution. Les marchés du crédit notariés en France, 1780-1840 », *AHSS*, 2, 2004, pp. 387-424.

HOHENBERG (Paul), « Change in rural France in the period of industrialization, 1830-1914 », *Journal of Economic History*, 1, 1972, pp. 219-240.

HONEYMAN (Katrina) et GOODMAN (Jordan), « Regional integration and specialization in the french worsted industry, 1810-1910 : an aspect of industrialization in France », *Textile History*, 17, 1986, pp. 39-50.

HOURS (Henri) et ZELLER (Olivier), *Lyon, l'argent, le commerce et la soie*, Lyon, La Manufacture, 1986, 138 p.

HOURS (Henri), LAVIGNE-LOUIS (Maryannick) et VALLETTE D'OSIA (Marie-Madeleine), *Lyon, le cimetière de Loyasse*, Lyon, Préinventaire des

- Monuments et Richesses artistiques-Conseil général du Rhône, 1996, 526 p.
- HOUSSEL (Jean-Pierre), *La région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne*, thèse soutenue à l'Université Lyon 2, Service de reproduction des thèses de l'université Lille 3, 1979, vol. 1, 329 p.
- HOUSSEL (Jean-Pierre), « Petites et moyennes industries de la France rurale », *Revue de Géographie de Lyon*, 3, 1992, pp. 173-178.
- HOUSSIAUX (Jacques), « Le concept de quasi-intégration et le rôle des sous-traitants de l'industrie », *Revue économique*, 2, 1957a, pp. 221-247.
- HOUSSIAUX (Jacques), « Quasi-intégration, croissance des firmes et structures industrielles », *Revue économique*, 3, 1957b, pp. 385-411.
- HUAULT (Isabelle), « Une analyse des réseaux sociaux est-elle utile pour le management ? Puissance et limites d'une théorie de l'encastrement structural », in HUAULT (Isabelle), (sous la direction de), *Institutions et gestion*, Paris, Librairie Vuibert, 2004, pp. 49-67.
- HUBSCHER (Ronald), *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la CDMH du Pas-de-Calais, 1979, 2 vol., 964 p.
- HUBSCHER (Ronald), « La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin XIX^e siècle-début XX^e siècle) », *AESC*, 1, 1985, pp. 3-34.
- HUBSCHER (Ronald), « Présentation », in GARRIER (Gilbert) et HUBSCHER (Ronald), (sous la direction de), *Entre faucilles et marteaux, pluriactivités et stratégies paysannes*, Paris/Lyon, Editions de la MSH/Presses Universitaires de Lyon, 1988a, pp. 7-15.
- HUBSCHER (Ronald), « Une nouvelle clé de lecture des sociétés rurales : l'exemple du Nord de la France », in GARRIER (Gilbert) et HUBSCHER (Ronald), (sous la direction de), *Entre faucilles et marteaux, pluriactivités et stratégies paysannes*, Paris/Lyon, Editions de la MSH/Presses Universitaires de Lyon, 1988b, pp. 33-58.
- HUDSON (Pat), *The genesis of industrial capital : a study of the West Riding, 1750-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 345 p.
- HUSS (Valérie), « La manufacture Brunet-Lecomte de Bourgoin -Jallieu (Isère) », *Le monde alpin et rhodanien*, 2-4, 1996, pp. 65-78.
- HUSS (Valérie), (sous la direction de), *Indiennes et brocarts, l'industrie textile en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2000, 132 p.
- HUSS (Valérie), *L'aventure textile en Rhône-Alpes*, Veurey, Editions Le Dauphiné Libéré, 2005, 51 p.
- IMIZCOZ BEUNZA (José Maria), « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », in CASTELLANO (Juan Luis) et DEDIEU (Jean-Pierre), (sous la direction de), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Editions, 1998, pp. 31-66.
- JACOB (Thierry), « L'adaptation de la noblesse au capitalisme : l'exemple de la province prussienne de Saxe, 1850-1918 », *RHMC*, 1, 2006, pp. 132-155.
- JACQUE (Jacqueline), « Les mouchoirs imprimés à Mulhouse aux XVIII^e et XIX^e siècles », in PELLEGRIN (Nicole), (sous la direction de), *Le mouchoir dans tous ses*

-
- états, Actes du colloque international des 12, 13 et 14 novembre 1997*, Cholet, Association des Amis du Musée du Textile choletais, 2000, pp. 129-133.
- JACQUET (Daniel), *La manufacture de Saint-Marcellin . Mémoire du tabac en Isère*, Grenoble, Conseil Général de l'Isère/Musée Dauphinois, sd [vers 2000-2005], 96 p.
- JACQUIER (Bernard), *Le légitimisme dauphinois, 1830-1870*, Grenoble, CRHESI, 1976, 275 p.
- JENKINS (David), (sous la direction de), *The Cambridge history of Western textiles*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 2 vol., 1191 p.
- JENSEN (Michaël C.) et MECKLING (William H.), « Theory of the firm : managerial behavior, agency cost and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, 3, 1976, pp. 305-360.
- JIN-MIEUNG (Li), « Lyon et le Japon à travers le commerce de la soie, 1859-1914 », *Cahiers d'Histoire*, 3-4, 1995, pp. 387-407.
- JOBERT (Philippe) et CHEVALIER (Jean-Claude), « La démographie des entreprises en France au XIX^e siècle », *HES*, 2, 1986, pp. 233-264.
- JOBERT (Philippe), (sous la direction de), *Les patrons du Second Empire. Bourgogne*, Paris-Le Mans, Picard-Editions Cénomane, 1991, 336 p.
- JOHNSON (Christopher H.), *The life and death of industrial Languedoc, 1700-1920*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1995, 307 p.
- JOLY (Hervé), *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle, 1933-1989*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, 364 p.
- JOLY (Hervé) et ROBERT (François), *Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes (1920-1954)*, Lyon, Cahiers du Centre Pierre-Léon-Université Lumière-Lyon 2, 2003, 295 p.
- JOLY (Hervé), (sous la direction de), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme. Autour du journal d'Auguste Isaac*, *Cahiers Pierre-Léon*, 5, 2004a, 230 p.
- JOLY (Hervé), « Les banques locales et les entreprises lyonnaises (années 1920-années 1950) », in LESCURE (Michel) et PLESSIS (Alain), (sous la direction de), *Banques locales et banques régionales en Europe au XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2004b, pp. 311-332.
- JONAS (Raymond A.), « Peasants, population and industry in France », *Journal of Interdisciplinary History*, Automne 1991, pp. 177-200.
- JONAS (Raymond A.), *Industry and politics in rural France. Peasants of the Isère (1870-1914)*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, 221 p.
- JONAS (Stephen), « Savoir scientifique, savoir-faire et transferts de technologie ; l'apport anglais dans la naissance de l'industrie mécanique à Mulhouse sous la Restauration », *Saisons d'Alsace*, 94, décembre 1986, pp. 53-72.
- JONES (Peter M.), *Politics and rural society. The Southern Massif Central c. 1750-1880*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, 375 p.
- JONES (S.R.H.), « Technology, transaction costs, and the transition to factory production in the british silk industry, 1700-1870 », *Journal of Economic History*, 1, 1987, pp. 71-96.

- JOUANNY (Joseph), « Voiron , étude de géographie urbaine », *Revue de Géographie Alpine*, 15, 1927, pp. 171-248.
- JOUANNY (Joseph), *Le tissage de la soie en Bas-Dauphiné*, Thèse pour le doctorat, Grenoble, 1931, 146 p.
- JOURDAN (Jean-Paul), « De l'aristocratie d'Ancien Régime à la haute fonction publique contemporaine », in PONTET (Josette), FIGEAC (Michel) et BOISSON (Marie), (sous la direction de), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, vol. 2, pp. 263-284.
- JOYCE (Patrick), *Work, society and politics. The culture of the factory*, Brighton, Harvester Press, 1980, 356 p.
- JUDET (Pierre), *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934) : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, 487 p.
- JULIA (Dominique), « L'éducation des négociants français au 18^e siècle », in ANGIOLINI (Franco) et ROCHE (Daniel), (sous la direction de), *Culture et formation négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Editions de l'EHESS, 1995, pp. 215-256.
- JULLIAN (René), « Religion, philosophie et peinture à Lyon au XIX^e siècle », in PACAUT (Marcel), GADILLE (Jacques), MAYEUR (Jean-Marie) et BEUVE-MERY (Hubert), (sous la direction de), *Religion et politique, les deux guerres mondiales, histoire de Lyon et du Sud-est. Mélanges offerts à M. le Doyen André Latreille*, Lyon, Audin, 1972, pp. 495-501.
- KALE (Steven D.), *Legitimism and the reconstruction of french society, 1852-1883*, Baton Rouge/Londres, Louisiana State University Press, 1992, 374 p.
- KANAFANI-ZAHAR (Aïda), *Le mouton et le mûrier. Le rituel du sacrifice dans la montagne libanaise*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 174 p.
- KARPIK (Lucien), « L'économie de la qualité », *Revue française de Sociologie*, 2, 1989, pp. 187-210.
- KARPIK (Lucien), « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », *Sociologie du Travail*, 4, 1996, pp. 527-550.
- KATZNELSON (Ira) et ZOLBERG (Aristide R.), (sous la direction de), *Working-class formation. Nineteenth century patterns in western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1986, 470 p.
- KENT (Sherman), « Electoral lists of France's July Monarchy (1830-1848) », *French Historical Studies*, 1, 1971, pp. 117-127.
- KERMANN (Joachim), « Between centralization and decentrazilation : the silk industry in the Rhineland in the 18th century and in the early 19th » in CAVACIOCCHI (Simonetta), (sous la direction de), *La seta in Europe, secc. XIII-XX*, Prato/Florence, Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini/Le Monnier, 1993, pp. 325-334.
- KETTERING (Sharon), *Patrons, brokers and clients in seventeenth century France*, New York-Oxford, Clarendon Press, 1986, 322 p.
- KISCH (Herbert), *Die hausindustriellen textiltgewerbe am Niederrhein vor der industriellen revolution*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1981, 373 p.
- KLEIN (Benjamin), CRAWFORD (Robert) et ALCHIAN (Armen A.), « Vertical

- integration, appropriable rents and the competitive contracting process », *Journal of Law and Economics*, 21, 1978, pp. 297-326.
- KLEIN (Jean François), *Un Lyonnais en Extrême-Orient, Ulysse Pila*, Lyon, Lugd, 1994, 160 p.
- KLEIN (Jean François), « De la Compagnie lyonnaise à l'Union commerciale indochinoise : histoire d'une stratégie d'entreprises », *Cahiers d'histoire*, 3-4, 1995, pp. 349-372.
- KOTT (Sandrine), « La Haute-Alsace : une région modèle en matière d'habitat ouvrier (1853-1914) », *Revue de l'Economie sociale*, 1, 1988, pp. 28-35.
- KRIEDTE (Peter), MEDICK (Hans), SCHLUMBOHM (Jürgen), *Industrialisierung vor der Industrialisierung. Gewerbliche Warenproduktion auf dem Land in der Formationsperiode des Kapitalismus*, Göttingen, Max-Planck Instituts, 1977, 393 p.
- KRIEDTE (Peter), « Demographic and economic rhythms : the rise of the silk industry in Krefeld in the eighteenth century », *Journal of European Economic History*, 15, 1986, pp. 259-289.
- KRIEDTE (Peter), *Eine Stadt am seidenen Faden. Haushalt, Hausindustrie und soziale Bewegung in Krefeld in der Mitte des 19. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1992, 436 p.
- KRIEDTE (Peter), « La dynastie Von der Leyen de Krefeld, une famille de soyeux au XVIII^e siècle entre mennonisme et monde moderne », *AHSS*, 4, 1995, pp. 725-752.
- LABASSE (Jean), *Les capitaux et la région, étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, 1955, 532 p.
- LABASSE (Jean), *Le commerce des soies à Lyon sous Napoléon et la crise de 1811*, Grenoble, Imp. Allier, 1957, 136 p.
- LACOMBRADÉ (Philippe), « L'assemblée des présidents de chambre de commerce : naissance d'un contre-pouvoir, 1899-1914 », in GARRIGUES (Jean), (sous la direction de), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, pp. 85-99.
- LADOUS (Régis), « Auguste Isaac et la tradition républicaine », in DURAND (Jean-Dominique), COMTE (Bernard), DELPAL (Bernard), LADOUS (Régis) et PRUDHOMME (Claude), (sous la direction de), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Les Editions ouvrières, 1992, pp. 131-158.
- LAFERRERE (Michel), *Lyon, ville industrielle, essai d'une géographie urbaine des techniques et des industries*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960, 546 p.
- LAFERRERE (Michel), « Le rôle de la chimie dans l'industrialisation de Lyon au XIX^e siècle », in LEON (Pierre), CROUZET (François) et GASCON (Richard), (sous la direction de), *L'industrialisation de l'Europe au XIX^e siècle, cartographie et typologies*. Paris, Editions du CNRS, 1972, pp. 393-399.
- LAMBERT-DANSETTE (Jean), *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières, 1789-1914 : origines et évolution d'une bourgeoisie*, Lille, Raoust, 1954, 809 p.

- LAMPHERE (Louise), *From working daughters to working mothers : immigrant women in a New England industrial community*, Ithaca, Cornell University Press, 1987, 390 p.
- LANDES (David S.), « French entrepreneurship and industrial growth in the nineteenth century », *Journal of Economic History*, mai 1949, pp. 45-61.
- LANDES (David S.), *L'Europe technicienne, révolution technique et libre industrie en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, 779 p. [première édition en 1969].
- LANDES (David S.), « Religion and enterprise : the case of the french textile industry », in CARTER (Edward), FORSTER (Robert) et MOODY (Joseph N.), (sous la direction de), *Enterprise and entrepreneurs in 19th and 20th century France*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1976, pp. 41-86.
- LAROCHE (Pierre), *Moirans en Dauphiné, vingt siècles d'histoire*, Moirans, Association Moirans Recherches historiques, 1992, 496 p.
- LASSERRE (Paule), « Les Augustins de Crémieu et l'impact de la Révolution », *Evocations*, 4, 1989, pp. 143-176.
- LAUNAY (Marcel), *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, coll. Historique, 1986, 326 p.
- LAZEGA (Emmanuel) et LEBEAUX (Marie-Odile), « Capital social et contrainte latérale », *Revue française de sociologie*, 4, 1995, pp. 759-777.
- LAZEGA (Emmanuel), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, coll. Que-sais-je, Presses Universitaires de France, 1998, 127 p.
- LE BÉGUEC (Gilles), « Les réseaux », in MAYEUR (Jean-Marie), CHALINE (Jean-Pierre) et CORBIN (Alain), (sous la direction de), *Les Parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, pp. 241-263.
- LE GALL (Laurent), « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914) : esquisse pour un état des lieux », in CARON (Jean-Claude) et CHAUVAUD (Frédéric), (sous la direction de), *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 103-139.
- LE GOFF (Jacques), *Du silence à la parole. Droit du travail, société, Etat (1830-1985)*, Quimper-Quimperlé, Editions Calligrammes-La Digitale, 1985, 374 p.
- LE GOFF (Jacques) et REMOND (René), (sous la direction de), *Histoire de la France religieuse, vol. 3, Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine, XVIII^e -XIX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 2001 [1^{re} édition 1991], 543 p.
- LEITE LOPES (José Sergio) et ALVIM (Rosilene), « L'usine et la véranda. Théâtralisation de la domination patronale », *Etudes rurales*, 131-132, 1993, pp. 39-56.
- LE JEUNE (Yvonne), « Structure professionnelle d'une petite ville industrielle du Bas-Dauphiné : Voiron », *Revue de Géographie Alpine*, 42, 1954, pp. 712-733.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), « L'histoire immobile », *AESC*, 3, 1974, pp. 673-692.
- LEFEBVRE (Georges), *La Grande Peur de 1789*, Paris, Sedes, 1932, 272 p.
- LEFEBVRE (Philippe), *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché.*

- France (fin XVIII^e -début XX^e siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 310 p.
- LEFLAIVE (Anne), *Stéphanie de Virieu*, Grenoble, Editions Lettre de France, 2002, 286 p.
- LEJEUNE (Dominique), *Les « alpinistes » en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle (vers 1875-vers 1919), étude d'histoire sociale, étude de mentalité*, Paris, Editions du CTHS, 1988, 271 p.
- LEMAITRE (Nicole), « Les collections de bonnes bouteilles à la fin de l'Ancien Régime », in *La France d'Ancien Régime. Etudes réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, privat, 1984, vol. 2, pp. 380-389.
- LEMERCIER (Claire), « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de Démographie Historique*, 1, 2005a, pp. 7-31.
- LEMERCIER (Claire), « Analyse de réseaux et histoire », *RHMC*, 2, 2005b, pp. 88-112.
- LEMERCIER (Claire), « Les bourses en France au XIX^e siècle, symboles d'un pouvoir commerçant ? », *HES*, 1, 2006, pp. 51-66.
- LEMIRE (Beverly), *Fashion's favourite : the coton trade and the consumer in Britain, 1660-1800*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 244 p.
- LEON (Pierre), « La crise des subsistances de 1810 à 1812 dans le département de l'Isère », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 127, juillet-août 1952, pp. 289-309.
- LEON (Pierre), « Vie et mort d'un grand marché international, la foire de Beaucaire (XVIII^e-XIX^e siècle) », *Revue de Géographie de Lyon*, 4, 1953, pp. 309-328.
- LÉON (Pierre), *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin XVII^e siècle-1869)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954a, 2 vol., 965 p.
- LEON (Pierre), « Les grèves de 1867-1870 dans le département de l'Isère », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1954b, pp. 272-300.
- LEON (Pierre), *Marchands et spéculateurs dauphinois dans le monde antillais au XVIII^e e siècle. Les Dolle et les Raby*, Paris, Les Belles Lettres, 1963a, 215 p.
- LEON (Pierre), « Le Dauphiné et la Suisse au XVIII^e siècle, un problème de relations économiques (1685-1785) », in *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Anthony Babel*, Genève, 1963b, pp. 9-37.
- LEON (Pierre), « Un projet : l'étude quantitative de la croissance dans une région dominante de l'économie française : la région lyonnaise (1815-1967) », *Bulletin du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1967, pp. 21-38.
- LEON (Pierre), BONNIN (Bernard), DURAND (Georges), et SABATIER (Gérard), « Régime seigneurial et régime féodal dans la France du Sud-est : déclin ou permanence ? (XVII^e-XVIII^e siècles) », in *L'abolition de la féodalité dans le monde occidental*, Paris, Editions du CNRS, 1971, vol. 1, pp. 147-168.
- LEON (Pierre), CROUZET (François) et GASCON (Richard), (sous la direction de), *L'industrialisation de l'Europe au XIX^e siècle, cartographie et typologies*. Paris, Editions du CNRS, 1972, 619 p.
- LEON (Pierre), *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIX^e siècle (1815-1914)*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise,

- 1974, 440 p.
- LEPETIT (Bernard), *Chemins de terre et voies d'eau. Réseaux de transport, organisation de l'espace*, Paris, Editions de l'EHESS, 1984, 148 p.
- LEPETIT (Bernard), *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, 490 p.
- LEQUIN (Yves), « Sources et méthodes de l'histoire des grèves dans la seconde moitié du XIX^e siècle : l'exemple de l'Isère (1848-1914) », *Cahiers d'histoire*, t. XII, 1-2, 1967, pp. 215-230.
- LEQUIN (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), la formation de la classe ouvrière régionale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977, 2 vol., 573 et 512 p.
- LEQUIN (Yves), (sous la direction de), *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Librairie Larousse, 1988, 479 p.
- LEQUIN (Yves), (sous la direction de), *500 années lumière, mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, 501 p.
- LEROUDIER (Emile), « Les dessinateurs de la Fabrique lyonnaise au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire de Lyon*, vol. 7, 1908, pp. 241-266.
- Les accessoires du temps. Ombrelles, parapluies, Palais Galliera, Musée de la Mode et du Costume*, Paris, Paris-Musées, 1989, 128 p.
- LESOURNE (Jacques), ORLEAN (André) et WALLISSER (Bernard), (sous la direction de), *Leçons de microéconomie évolutionniste*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002, 260 p.
- LESCURE (Michel), « Les petites et moyennes entreprises et l'exportation en France au XX^e siècle », in *Le commerce extérieur français de Méline à nos jours*, Paris, ADHE-CHEFF, 1993, pp. 97-115.
- LESCURE (Michel), *PME et croissance économique : l'expérience française des années 1920*, Paris, Economica, 1996, 350 p.
- LESCURE (Michel) et PLESSIS (Alain), (sous la direction de), *Banques locales et banques régionales en France au XIX^e siècle*, Paris, Mission historique de la Banque de France, Albin Michel, 1999, 348 p.
- LESCURE (Michel), (sous la direction de), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVII^e au XX^e siècles*, Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, 2006, 498 p.
- LESPAGNOL (André), *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996a, 2 vol., 867 p.
- LESPAGNOL (André), « Des toiles bretonnes aux toiles « Bretagnes ». Conditions et facteurs d'émergence d'un produit-phare sur les marchés ibériques », in BOTTIN (Jacques) et PELLEGRIN (Nicole), (sous la direction de), *Echanges et culture textile dans l'Europe pré-industrielle*, Revue du Nord, Hors-série n° 12, 1996b, pp. 179-192.
- LESTRA (Antoine), *Histoire secrète de la congrégation de Lyon*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1967, 368 p.
- LETONNELIER (Gaston), *Les étrangers dans le département de l'Isère*, Grenoble, Imprimerie Allier, 1928, 51 p.

-
- LETONNELIER (Georges), « Le tabac dans le département de l'Isère », *Revue de Géographie Alpine*, 1, 1932, pp. 59-83.
- LETONNELIER (Gaston), *Les cahiers de doléances en Dauphiné*, Grenoble, Arthaud, 1935, 57 p.
- LEVAIN (Janine), ROUGERIE (Jacques) et STRAUSS (André), « Contribution à l'étude des mouvements de longue durée. La croissance de l'industrie lainière en France au XIX^e siècle : ses allures et ses déterminants », *Institut d'Histoire Economique et Sociale de l'Université de Paris I*, 12, 1983, pp. 59-96 et 13, 1984, 59-125.
- LEVESQUE (Benoît), BOURQUE (Gilles) et FORGUES (Eric), *La nouvelle sociologie économique, originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, 268 p.
- LEVESQUE (Maurice) et WHITE (Deena), « Le concept de capital social et ses usages », *Lien Social et Politiques-RIAC*, 41, 1, 1999, pp. 23-32.
- LEVI (Giovanni), *Le pouvoir au village, histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, NRF Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, 1989a, 231 p. [première édition en 1985]
- LEVI (Giovanni), « Les usages de la biographie », *AESC*, 6, 1989b, pp. 1325-1336.
- LEVY-LEBOYER (Maurice), (sous la direction de), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996, 550 p.
- LEVY-LEBOYER (Maurice), *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 813 p.
- LEVY-LEBOYER (Maurice), « Les processus d'industrialisation : le cas de l'Angleterre et de la France », *Revue historique*, 1968, pp.281-298.
- LEVY-LEBOYER (Maurice), « Le patronat français a-t-il été malthusien ? », *Le Mouvement social*, 88, 1974, pp. 3-49.
- LEVY-LEBOYER (Maurice), « The large corporation in modern France », in CHANDLER (Alfred D.) et DAEMS (Herman), (sous la direction de), *Managerial hierarchies, corporative perspectives on the rise of modern industrial enterprise*, Cambridge, Harvard University Press, 1980, pp. 117-160.
- LEVY-LEBOYER (Maurice) et BOURGUIGNON (François), *L'économie française au XIX^e siècle, analyse macro-économique*, Paris, Economica, 1985, 362 p.
- LEVY-LEBOYER (Maurice), « Le patronat français a-t-il échappé à la loi des trois générations », *Le Mouvement social*, 132, 1985, pp. 3-7.
- LHUISSIER (Anne), « Le restaurant sociétaire de Grenoble sous la Seconde République. De l'initiative politique à l'institution réformatrice », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 1-2, 2003, pp. 85-110.
- LIPOVETSKY (Gilles), *L'empire de l'éphémère. La mode et son destin dans les sociétés modernes*, Paris, Gallimard, 1987, 345 p.
- LIPRANDI (Claude), « Sur un personnage de Rouge et Noir. M. de Rénal, maire ultra », *Stendhal Club*, 24, 1964, pp. 275-283.
- LIU (Tessie P.), *The weaver's knot : the contradictions of class struggle and family*

- solidarity in western France, 1750-1914*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, 279 p.
- LIVET (Georges), « Croissance économique et privilèges commerciaux des Suisses sous l'Ancien Régime, note sur les commerçants suisses établis en France au XVIII^e siècle », in *Lyon et L'Europe, hommes et sociétés, mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, tome II, Université Lyon 2, Centre Pierre-Léon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, pp.43-63.
- LOMÜLLER (Louis-Marie), *Guillaume Ternaux, 1763-1833, créateur de la première intégration industrielle française*, Paris, Les Editions de la Cabro d'Or, 1978, 531 p.
- LORENZ (Edward), « Confiance, contrats et coopération économique », *Sociologie du Travail*, 4, 1996, pp. 487-508.
- LORIGA (Sabina), *Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle*, Paris, Menha, 1991.
- LUTHY (Herbert), *La banque protestante en France, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, 2 vol., 1961, 854 p.
- MA (Debin), « The modern silk road : the global raw-silk market, 1850-1930 », *Journal of Economic History*, 2, 1996, pp. 330-355.
- MAC KENDRICK (Neil), BREWER (John) et PLUMB (John H.), *The birth of consumer society. The commercialization of XVIII century England*, Bloomington, Indiana University Press, 1982, 345 p.
- MAGNUSSON (Lars), « Proto-industrialisation, culture et tavernes en Suède (1800-1850) », *AESC*, 1, 1990, pp. 21-36.
- MAGRAW (Roger), « The conflict in the villages. Popular anticlericalism in the Isère (1852-1870) », in ZELDIN (Theodore), (sous la direction de), *Conflicts in french society. Anticlericalism, education and morals in the nineteenth century*, Londres, G. Allen and Unwin, 1970, pp.
- MAIROT (Philippe), « Les usines-pensionnats au XIX^e siècle dans le Dauphiné : culture et religion d'entreprise », in *Culture du travail : identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*, Paris, Editions de la MSH, 1989, pp. 235-249.
- MAITTE (Corine), *La trame incertaine. Le monde textile de Prato. XVIII^e -XIX^e siècles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, 494 p.
- MAJASTRE (Jean-Olivier), « L'espace des morts et le monde des vivants », *Monde Alpin et Rhodanien*, 1-4, 1977, pp. 247-269.
- MALMGREEN (Gail), *Silk town. Industry and culture in Macclesfield, 1750-1835*, Hull, Hull University Press, 1985, 259 p.
- MANN (Keith Andrew), *Class and workers politics : the silk and metal workers of Lyon, 1900-1935*, Ph. D. Sous la direction de Charles Tilly, New York School for Social Research, 1997, 364 p.
- MANNEVILLE (Philippe), « Les chemins de fer d'intérêt local à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle : l'exemple d'un département : la Seine inférieure », in *Les transports de 1610 à nos jours, Actes du 104^e Congrès national des Sociétés savantes, Bordeaux, 1979*, Paris, Bibliothèque nationale, 1980, pp. 271-284.
- MANTOUX (Paul), *La révolution industrielle au XVIII^e siècle, essai sur les*

-
- commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, Paris, Editions Genin, 1959, 577 p. [première édition en 1906].
- MARACHE (Corinne), *Les métamorphoses du rural. L'exemple de la Double en Périgord (1830-1939)*, Paris, Fédération historique du Sud-Ouest-Editions du CTHS, 2006, 562 p.
- MARCHAND (Olivier) et THELOT (Claude), *Le travail en France (1800-2000)*, Paris, Editions Nathan, 1997, 269 p.
- MARCHAND (Patrick), *Le maître de poste et le messenger. Les transports publics en France au temps des chevaux*, Paris, Belin, 2006, 366 p.
- MARCO (Luc), *La montée des faillites en France, XIX^e -XX^e siècles*, Paris, Editions L'Harmattan, 1989, 191 p.
- MARCO (Luc), « Les faillites en France pendant la longue stagnation », in BRETON (Yves), BRODER (Albert) et LUTFALLA (Michel), (sous la direction de), *La longue stagnation en France. L'autre grande dépression (1873-1897)*, Paris, Economica, 1997, pp. 108-128.
- MARCZEWSKI (Jean), « The take-off hypothesis and french experience », in ROSTOW (Walter W.), (sous la direction de), *The economics of take-off into sustained growth. Proceedings of a conference held by the international economic association*, New York, 1963, pp. 119-138.
- MARGADANT (Ted W.), *French peasants in revolt. The insurrection of 1851*, Princeton, Princeton University Press, 1979, 379 p.
- MARGAIRAZ (Dominique), *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1988, 275 p.
- MARGAIRAZ (Dominique) et MINARD (Philippe), « Le marché dans son histoire », *Revue de Synthèse*, 2, 2006, pp. 241-252.
- MARIN (Séverine), « L'offensive du commerce extérieur américain au début du XX^e siècle : un modèle de coopération entre industriels et milieux politiques », in BARJOT (Dominique), DARD (Olivier), GARRIGUES (Jean), MUSIEDLAK (Didier) et ANCEAU (Eric), (sous la direction de), *Industrie et politique en Europe occidentale et aux Etats-Unis (XIX^e -XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2006, pp. 333-347.
- MARKOVITCH (Tihomir), *L'industrie lainière de Colbert à la Révolution*, Genève, Droz, 1976, 501 p.
- MARSEILLE (Jacques), (sous la direction de), *La révolution commerciale en France. Du Bon Marché à l'hypermarché*, Paris, Le Monde Editions, 1997, 222 p.
- MARSEILLE (Jacques), (sous la direction de), *Le luxe en France du siècle des « Lumières » à nos jours*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 1999, 324 p.
- MARSHALL (Alfred), *Principes d'économie politique*, Paris, Girard & Brière, 1906 [première édition en 1890], 2 vol., 544 et 661 p.
- MARSHALL (Alfred), « Organisation industrielle : la concentration d'industries spécialisées dans certaines localités », *Revue française d'économie*, 3, 1990, pp. 155-169.

- MARTIN (Jean) et LE NOAC'H (Alain), *Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac, 1670-1830*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 371 p.
- MARTIN (Jean), « Les toiles Breagnes de 1760 à 1860. Vie et mort d'une industrie rurale », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1988, pp. 177-218.
- MARTINEAU (Henri), *L'œuvre de Stendhal. Histoire de ses livres et de sa pensée*, Paris, Editions Albin Michel, 1951, 638 p.
- MARTIN-FUGIER (Anne), *Les salons de la III^e République. Art, littérature, politique*, Paris, Perrin, 2003, 376 p.
- MARZAGALLI (Silvia), *Les boulevards de la fraude, le négoce maritime et le blocus continental, 1806-1813, Bordeaux, Hambourg, Livourne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, 396 p.
- MATAGRIN (Gabriel), « Discours de réception. Hommage au commandant Jean Taveau. Histoire de la fondation à Grenoble des Petites Sœurs de l'Ouvrier », *Bulletin mensuel de l'Académie delphinale*, 7, novembre 1994, pp. 133-142.
- MATHIAS (Peter), « La révolution industrielle en Angleterre : un cas unique ? », *AESC*, 1, 1972, pp. 33-45.
- MAYAUD (Jean-Luc), « Les terres humides au XIX^e siècle : l'exemple de la vallée du Drugeon », *Publications du Centre universitaire d'études régionales, Université de Franche-Comté*, 1, 1977, pp. 15-61.
- MAYAUD (Jean-Luc), « La mobilité spatiale : logique socio-professionnelle et logique capitaliste », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, 2-4, 1992, pp. 85-99.
- MAYAUD (Jean-Luc), « Noblesses et paysanneries de 1789 à 1914: des rapports d'exclusion ? », in BRELOT (Claude-Isabelle), (sous la direction de), *Noblesses et villes (1780-1950), Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Editions des Sciences de la ville, 1995, pp. 55-69.
- MAYAUD (Jean-Luc), *La petite exploitation rurale triomphante. France XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.
- MAYAUD (Jean-Luc), « Pour une communalisation de l'histoire rurale », in *La Politisation des campagnes au XIX^e siècle, France, Italie, Espagne, Portugal, Actes du colloque international, Rome, 20-22 février 1997*, Rome, Ecole française de Rome, 2000, pp. 153-167.
- MAYNES (Mary Jo), « Gender, labor and globalization in historical perspective : european spinsters in the international textile industry, 1750-1900 », *Journal of Women's History*, 4, winter 2004, pp. 47-66.
- MAYER (Arno), *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, 1983, 350 p.
- McCUNNIE (Tom), « Regulation and the health of child workers in the mid-victorian silk industry », *Local Population Studies*, 74, 2005, pp. 54-74.
- McGUIRE (Patrick), GRANOVETTER (Mark) et SCHWARTZ (Michael), « Thomas Edison and the social construction of the early electricity industry in America », in SWEDBERG (Richard), (sous la direction de), *Explorations in economic sociology*,

-
- New York, Russell Sage Foundation, 1993, pp. 213-246.
- MEDICK (Hans), « Une culture de la considération, les vêtements et leurs couleurs à Laichingen entre 1750 et 1820 », *AHSS*, 4, 1995, pp. 753-774.
- MEDICK (Hans), *Weben und Überleben in Laichingen (1650-1900). Lokalgeschichte als allgemeine geschichte*, Göttingen, Institut historique Max Planck, 1997, 708 p.
- MELUCCI (Alberto), « Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main d'œuvre au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, pp. 139-159.
- MENARD (Claude), « Le pilotage des formes organisationnelles hybrides », *Revue Economique*, 3, 1997, pp. 741-750.
- MENARD (Claude), « Economie néo-institutionnelle et politique de la concurrence : les cas des formes organisationnelles hybrides », *Economies rurales*, 4, 2003, pp. 3-18.
- MENARD (Claude), « The economics of hybrid organizations », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 160, 2004, pp. 345-376.
- MENDELS (Franklin), « Proto-industrialization : the first phase of the industrialization process », *Journal of Economic History*, 1, 1972, pp. 241-261.
- MENDELS (Franklin), « Agriculture and peasant industry in eighteenth-century Flanders », in PARKER (William N.) et JONES (Eric L.), (sous la direction de), *European peasants and their markets*, Princeton, Princeton University Press, 1975, pp. 179-204.
- MENDELS (Franklin), « Aux origines de la proto-industrialisation », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 2, 1978, pp. 1-21.
- MENSION-RIGAU (Eric), « Le paternalisme seigneurial, 1850-1914 », in PONTET (Josette), FIGEAC (Michel) et BOISSON (Marie), (sous la direction de), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, vol. 2, pp. 327-343.
- MENSION-RIGAU (Eric), *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagnes de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, 508 p.
- MERLE (Catherine) et RICHAUD (Emmanuelle), « Le séchoir à noix du Bas-Dauphiné », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1994, 4, pp. 25-42.
- MERRIMAN (John), *Mémoires de pierres. Balazuc, village ardéchois*, Paris, Tallandier Editions, 2005, 368 p.
- MEUNIER (Laurent), *Les mutations d'une communauté villageoise, Saint-Alban-de-Roche (1830-1914)*, Lyon, Editions Bellier, s.d. [1996], 171 p.
- MICHEL (Serge), *Chemins de fer en Lyonnais, 1827-1957*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, 191 p.
- MIEG (Philippe), « Les relations de la famille Perier avec Mulhouse et l'Alsace », *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 3, 1953.
- MILLER (Lesley Ellis) et SARGENTSON (Carolyn), « Paris-Lyon : patterns of distribution of luxury silk fabrics in the XVIII century », in BOTTIN (Jacques) et PELLEGRIN (Nicole), (sous la direction de), *Echanges et culture textile dans l'Europe pré-industrielle*, Revue du Nord, Hors-série n° 12, 1996, pp. 247-257.
- MILLER (Lesley Ellis), « Paris-Lyon-Paris : dialogue in the design and distribution of

- patterned silks in the eighteenth century », in FOX (Robert) et TURNER (Anthony), (sous la direction de), *Luxury and consumerism in Ancien Regime Paris. Studies in the history of the skilled workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, pp. 139-168.
- MILLER (Michaël B.), *Au Bon Marché, 1869-1920, le consommateur apprivoisé*, Paris, Librairie Armand Colin, 1987, 237p.
- MILZA (Pierre), (sous la direction de), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Paris-Rome, Coll. Ecole Française de Rome, 1986, 787 p.
- MINARD (Philippe), *La fortune du colbertisme. Etat et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1998, 505 p.
- MINARD (Philippe), « Le métier sans institution : les lois d'Allarde-Le Chapelier de 1791 et leur impact au début du XIX^e siècle », in KAPLAN (Steven L.) et MINARD (Philippe), (sous la direction de), *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e -XX^e siècles*, Paris, Belin, 2004b, pp. 81-95.
- MINOVEZ (Jean-Michel), *L'impossible croissance du Midi toulousain ? Origines d'un moindre développement, 1661-1914*, Paris, Publisud, 1997, 285 p.
- MINTZ (Sidney), *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, Paris, Nathan, 1991, 249 p.
- MOKYR (Joël), « Technological inertia in Economic history », *Journal of Economic History*, juin, 1992, pp. 325-338.
- MONTCLOS (Xavier de), *L'ancienne bourgeoisie en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Editions Christian, 2005, 358 p.
- MONTEL (Nathalie), « Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX^e siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation d'un espace industriel », *Histoire urbaine*, 4, 2001, pp. 47-65.
- MONTERGNOLE (Bernard), « Un préfet sous la Monarchie de Juillet : Charles Pellenc », in CHIANEA (Gérard), CHAGNY (Robert) et DEREYMEZ (Jean-William), (sous la direction de), *Le département : hier, aujourd'hui, demain. De la province à la région, de la centralisation à la décentralisation*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, pp. 537-541.
- MOREAU (J.), « L'industrie de la soierie dans le département de l'Isère », *Revue de Géographe Alpine*, 15, 1927, pp. 615-625.
- MOREL (Yves), *Les maîtres du fil. Histoire du moulinage vivarois du XVIII^e siècle à nos jours*, Privas, Mémoire d'Ardèche et Temps présent, 2002, 3 vol., 679 + 343 p.
- MORICEAU (Jean-Marc), *Les fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e -XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994, 1069 p.
- MORINEAU (Michel), « Y a-t-il eu une révolution agricole en France au XVIII^e siècle ? », *Revue Historique*, 1968, pp. 299-326.
- MORINEAU (Michel), *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle*, Paris, coll. Cahiers des Annales, Librairie Armand Colin, 1970, 388 p.
- MORINEAU (Michel), *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^e -XVIII^e siècles)*, Paris-Cambridge, Maison des Sciences de l'Homme-Cambridge University Press,

684 p.

- MORINEAU (Michel), *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1985, 513 p.
- MORSEL (Henri) et PARENT (Jean-François), *Les industries de la région grenobloises, itinéraire historique et géographique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1991, 255 p.
- MORSEL (Henri), *Rhône-Alpes, terre d'industries à la Belle Epoque, 1899-1914*, Paris, Crédit Lyonnais-Le Monde Editions-Association d'Economie Financière, 1998, 446 p.
- MOTTEZ (Bernard), *Systèmes de salaire et politiques patronales. Essai sur l'évolution des pratiques et des idéologies patronales*, Paris, Editions du CNRS, 1966, 266 p.
- MOTTU-WEBER (Liliane), « Production et innovation en Suisse et dans les Etats allemands (XVI^e-XVIII^e siècles) », in CAVACIOCCHI (Simonetta), (sous la direction de), *La seta in Europe, secc. XIII-XX*, Prato/Florence, Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini/Le Monnier, 1993, pp. 141-163.
- MOYROUD (Raymond), « La soierie Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux (1873-1934) », *La pierre et l'écrit - Evocations*, 1995/1996, pp. 125-159.
- NALBACH (Alex), « "Poisoned at the source" ? Telegraphic news services and big business in the nineteenth century », *Business History Review*, 4, 2003, pp. 577-610.
- NELSON (Richard R.) et WINTER (Sidney G.), *An evolutionary theory of economic change*, Cambridge, The Belknap press of Harvard University Press, 1982, 437 p.
- NEUVILLE (Jean-Philippe), « La tentation opportuniste. Figures et dynamique de la coopération interindividuelle dans le partenariat industriel », *Revue Française de Sociologie*, 1, 1998, pp. 71-103.
- NICOLAS (Jean), « Le paysan et son seigneur en Dauphiné à la veille de la Révolution », in *La France d'Ancien Régime. Etudes réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, vol. 2, pp. 497-507.
- NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes, Dauphiné et Savoie, 1789-1799*, Toulouse, Editions Privat, 1989, 380 p.
- NISHIMURA (Shizuya), « The french provincial banks, the Banque de France, and Bill Finance, 1890-1913 », *Economic History Review*, 48, Août 1995, pp. 536-554.
- NOIRIEL (Gérard), « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, 3, 1988, pp. 17-35.
- NORTH (Douglass C.) et THOMAS (Robert P.), *L'essor du monde occidental: une nouvelle histoire économique*, Paris, Flammarion, 1980, 288 p.
- NORTH (Douglass C.), *Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 152 p.
- NORTH (Douglass C.), *Le processus du développement économique*, Paris, Editions d'Organisation, 2005, 237 p.
- O'BRIEN (Patrick) et KEYDER (Caglar), « Les voies de passage vers la société industrielle en Grande-Bretagne et en France (1780-1914) », *AESC*, 6, 1979, pp. 1284-1303.

- OFFERLE (Michel), « Les Schneider en politique », in SCHNEIDER (Dominique), MATHIEU (Caroline), NOTEGHEM (Patrice) et CLEMENT (Bernard), (sous la direction de), *Les Schneider, Le Creusot, une famille, une entreprise, une ville (1836-1960)*, Paris, Librairie Arthème-Fayard Editions de la Réunion des Musées Nationaux, 1995, pp. 288-305.
- OGDEN (Philip E.), « Expression spatiale des contacts humains et changement de la société : l'exemple de l'Ardèche, 1860-1970 », *Revue de géographie de Lyon*, 79, 1974, pp. 191-209.
- OLIVIER (Jean-Marc), *Des clous, des horloges et des lunettes. Les campagnards moréziens en industrie (1780-1914)*, Paris, Editions du CTHS, 2004, 608 p.
- OMNES (Catherine), *Ouvrières parisiennes : marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1997, 374 p.
- PADGETT (John F.) et ANSELL (Christopher K.), « Robust action and the rise of the Medici, 1400-1434 », *American Journal of Sociology*, 6, 1993, pp. 1259-1319.
- PANSU (Henri), « La psychologie d'un homme d'affaires lyonnais dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle : Claude-Joseph Bonnet », in *Actes du Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, 1964, Paris, Imprimerie nationale, 1965, tome 2, pp. 265-275.
- PANSU (Henri), « L'analyse de la fortune et des livres de comptes de ménage : l'exemple d'un grand bourgeois lyonnais de la fin du XIX^e siècle », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 3, 1973, pp. 15-79.
- PANSU (Henri), *C.-J. Bonnet, images de la soierie lyonnaise anciennes et nouvelles à Jujurieux (Ain)*, Lyon, Editions du XX mars, 1996, 63 p.
- PANSU (Henri), *Claude-Joseph Bonnet, Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX^e siècle*, Lyon et Jujurieux, chez l'auteur, 2003, 591 p.
- PAQUOT (Thierry), *Utopies et utopistes*, Paris, Editions La Découverte, 2007, 121 p.
- PARC (Yves du), « Le vrai visage du colonel Michoud de la Tour », *Stendhal Club*, 16, 1962, pp. 319-328.
- PARENT (Jean-François) et SCHRAMBACH (Alain), « La Fure, d'une énergie à l'autre, l'essor industriel d'une vallée en Isère », *Le Monde alpin et rhodanien*, 3-4, 1996, pp. 195-213.
- PARENT (Jean-François), *La Fure, une vallée singulière, cinq siècles d'industrie*, Grenoble, La Pensée sauvage, 1999, 235 p.
- PAULOZ (David), « Les enjeux de la construction d'une ligne de chemin de fer d'intérêt local : la Compagnie de l'Est de Lyon (1881-1947) », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, 1-2, 1996, pp. 99-110.
- PELLISSIER (Catherine) et DUMONS (Bruno), « La Congrégation des Messieurs et la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon sous la Troisième République. Sociologie comparée », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 1, 1992, pp. 35-56.
- PELLISSIER (Catherine), *La vie privée des notables lyonnais (XIX^e siècle)*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996a, 240 p.
- PELLISSIER (Catherine), *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIX^e siècle*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire – Presses Universitaires de Lyon, 1996b,

272 p.

- PERROT (Michelle), *Les ouvriers en grève, France, 1871-1890*, Paris-La Haye, Mouton, 1974, 2 vol., 900 p.
- PERROT (Michelle), « De la nourrice à l'employée. Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle », *Mouvement Social*, 105, 1978a, pp. 3-10.
- PERROT (Michelle), « Le témoignage de Lucie Baud, ouvrière en soie », *Le Mouvement social*, 105, 1978b, pp. 139-146.
- PERROT (Michelle), « Femmes et machines au XIX^e siècle », *Romantisme*, 41, 1983, pp. 6-17.
- PERROT (Michelle), « Pouvoir des hommes, puissance des femmes ? L'exemple du XIX^e siècle », in COURTOIS (Luc), PIROTTE (Jean) et ROSART (Françoise), (sous la direction de), *Femmes et pouvoirs. Flux et reflux de l'émancipation féminine*, Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 43, 1992, pp. 131-143.
- PERROT (Michelle), « Drames et conflits familiaux », in PERROT (Michelle), (sous la direction de), *Histoire de la vie privée, tome 4, de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, coll. Points, Editions du Seuil, 1999 [première édition 1987], pp. 247-263.
- PERROT (Philippe), *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement du XIX^e siècle*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1981, 349 p.
- PERROT (Philippe), *Le luxe, une richesse entre faste et confort, XVIII^e -XIX^e siècles*, Paris, Editions du Seuil, 1995, 249 p.
- PERROW (Charles), « Economic theories of organization », in *Complex organization*, New York, Random House, 1986 (3^e édition), pp. 219-257.
- PETILLON (Chantal), *La population de Roubaix. Industrialisation, démographie et société, 1750-1880*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, 399 p.
- PETITEAU (Natalie), *Elites et mobilités : la noblesse d'empire au XIX^e siècle (1808-1914)*, Paris, La Boutique de l'histoire Editions, 1997, 714 p.
- PETITEAU (Natalie), « La monarchie de Juillet face aux héritages napoléoniens », in HARISMENDY (Patrick), (sous la direction de), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 55-62.
- PEYROT (Jean), « Les techniques du commerce de soies au XVIII^e siècle à travers les documents commerciaux et comptables des fabricants de soieries », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 1, 1973, pp. 29-49.
- PICORY (Christian), « PME, incertitude et organisation industrielle : une mise en perspective théorique », *Revue d'Economie Industrielle*, 1, 1994, pp. 40-58.
- PIERRARD (Pierre), *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984, 600 p.
- PIERRARD (Pierre), *Enfants et jeunes ouvriers en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1987, 225 p.
- PIGENET (Michel), « L'usine et le village : Rosières (1869-1914) », *Le Mouvement social*, 2, 1982, pp. 33-62.

- PIGENET (Michel), « L'ENP de Vierzon et le problème de la formation professionnelle dans une ville ouvrière (années 1880-1914) », in *Instruire le peuple. Education populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-est et l'Italie du Nord, XVIII^e -XX^e siècles*, Grenoble, CRHIPA, 1992, pp. 250-280.
- PILLET (Jacques), *Charpenay, banquier de la houille blanche*, Echirolles, à compte d'auteur, 2000, 207 p.
- PINÇON (Michel) et PINÇON-CHARLOT (Monique), *Châteaux et châtelains. Les siècles passent, le symbole demeure*, Paris, Editions Anne Carrière, 2005, 291 p.
- PINKNEY (David), « Paris, capitale du coton sous le Premier Empire », *AESC*, 1, 1950, pp. 56-60.
- PINKNEY (David H.), *Decisive years in France, 1840-1847*, Princeton, Princeton University Press, 1986, 235 p.
- PINKNEY (David), *La Révolution de 1830 en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, 463 p.
- PINOL (Jean-Luc), *Les mobilités de la grande ville. Lyon, fin XIX^e -début XX^e*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991, 431 p.
- PITTE (Jean-Robert), *Terres de Castanides, hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1986, 479 p.
- PIUZ (Anne-Marie), « Note sur l'industrie des indiennes à Genève au XVIII^e siècle », in LEON (Pierre), CROUZET (François) et GASCON (Richard), (sous la direction de), *L'industrialisation en Europe au XIX^e siècle, cartographie et typologies*, Paris, Editions du CNRS, 1972, pp. 533-541.
- PLESSIS (Alain), « Le "retard français" : la faute à la banque ? Banques locales, succursales de la Banque de France et financement de l'économie sous le Second Empire » in FRIDENSON (Patrick) et STRAUS (André), *Le capitalisme français, 19^e -20^e siècles, blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, pp. 199-210.
- PLESSIS (Alain), « La Révolution et les banques en France : de la Caisse d'escompte à la Banque de France », *Revue Economique*, 6, 1989, pp. 1001-1014.
- PLESSIS (Alain), « Au temps du Second Empire, de l'entreprise de luxe au sommet des affaires », in MARSEILLE (Jacques), (sous la direction de), *Le luxe en France du siècle des « Lumières » à nos jours*, Paris, Association pour le Développement de l'Histoire économique, 1999, pp. 49-62.
- PLESSIS (Alain), « La révolution de l'escompte dans la France du XIX^e siècle », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 23, 2001, pp. 143-164.
- PLOUX (François), *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2002, 376 p.
- PLOUX (François), *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Paris, coll. Historique, Aubier-Flammarion, 2003, 289 p.
- PLOUX (François), « Lutttes de factions à la campagne. L'exemple du Lot au XIX^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, 22, 2004, pp. 103-194.
- PLOUX (François), « Disputes au village quercynois. Querelles locales et histoire

- nationale à l'aube de la Troisième République », in DEMARTINI (Anne-Emmanuelle) et KALIFA (Dominique), (sous la direction de), *Imaginaire et sensibilités au XIX^e siècle, études pour Alain Corbin*, Paris, Editions Créaphis, 2005, pp. 11-22.
- PLOUX (François), « Production et recomposition des identités villageoises en France, de la monarchie de Juillet aux années 1930 », in MAYAUD (Jean-Luc) et RAPHAEL (Lutz), (sous la direction de), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine, du village à l'Etat*, Paris, Armand Colin, 2006, pp. 39-56.
- PODOLNY (Joël M.) et PAGE (Karen L.), « Network forms of organization », *Annual Review of Sociology*, 24, 1998, pp. 57-76.
- POLANYI (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 [première édition en 1944], 419 p.
- POLIT (Claire), « La soierie en Bas-Dauphiné », *Chroniques rivoises*, 18, 1994, pp. 35-42.
- POLONI-SIMARD (Jacques), *La mosaïque indienne. Mobilité, stratification sociale et métissage dans le corregimiento de Cuenca (Equateur) du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 2000, 514 p.
- PONI (Carlo), « Misura contro misura : come il filo seta divenne sottile e rotondo », *Quaderni Storici*, 47, 1981, pp. 385-422.
- PONI (Carlo), « Per la storia del distretto industriale serico di Bologna (secoli XVI-XIX) », *Quaderni Storici*, 1, 1990, pp. 93-167.
- PONI (Carlo), « Mode et innovation : les stratégies des marchands en soie de Lyon au XVIII^e siècle », *RHMC*, 3, 1998, pp. 589-625.
- PONSON (Christian), *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1979, 379 p.
- PORTER (Michaël), *L'avantage concurrentiel des nations*, Paris, Interédition, 1993, 883 p.
- POSTEL-VINAY (Gilles), « Les domaines nobles et le recours au crédit (France, deux premiers tiers du XIX^e siècles) », in *Les noblesses européennes au XIX^e siècle*, Paris-Rome, Ecole Française de Rome-Università di Milano, 1988, pp. 199-220.
- POSTEL-VINAY (Gilles), *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France, du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 462 p.
- POUGET (Marc du), « La surveillance policière à Lyon après la révolte des canuts : l'activité du commissariat central en 1835. Chronique d'un Javert lyonnais », in *Les espaces révolutionnaires, Actes du 114^e Congrès National des Sociétés Savantes, Paris, 1989*, Paris, Editions du CTHS, 1990, pp. 311-321.
- POULAT (Emile), « Déchristianisation du prolétariat ou dépérissement de la religion », in BEDARIDA (François) et MAITRON (Jean), (sous la direction de), *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, Les Editions ouvrières, 1975, pp. 67-78.
- POURCHASSE (Pierrick), *Le commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 389 p.
- POUSSOU (Jean-Pierre), « Le dynamisme de l'économie française sous Louis XVI », *Revue Economique*, 4, 1989, pp. 965-984.

- POUSSOU (Jean-Pierre), « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois », *HES*, 1, 2002, pp. 97-108.
- POUTHAS (Charles-Henri), *La population française pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, 225 p.
- POUTHAS (Charles-Henri), « Les listes électorales de la Monarchie censitaire et leur utilisation », *CTHS*, vol. 3, 1961, pp. 9-22.
- POYER (Alex), *Les premiers temps des véloci-clubs : apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003, 341 p.
- PRÉVOST (Jean), *La création chez Stendhal*, Paris, Mercure de France, 1967, 406 p.
- PRIVAT-SAVIGNY (Marie-Anne), « Le renouveau de l'industrie textile », in ZINS (Ronald), (sous la direction de), *Lyon et Napoléon*, Dijon, Editions Faton, 2005, pp. 96-144.
- PROST (Michel) et REVOL (Monique), « Biodémographie comparée. Le Dauphiné rural, urbain et montagnard à l'époque moderne (XVII^e et XVIII^e siècle) », *Cahiers d'Histoire*, 3, 2000, pp. 391-414.
- PROST (Michel) et REVOL (Monique), « Impact de la géographie sur la biodémographie ? Les populations urbaines de montagne et de plaine en Dauphiné (XVI^e-XIX^e siècles) », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1-2, 2002, pp. 27-49.
- PUTZ (H.), « Documents sur la Fabrique de Lyon, 1831-1834 et sur l'insurrection de 1834 », in *Actes du Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, 1964, Paris, Imprimerie nationale, 1965, tome 2, pp. 367-379.
- RADEFF (Anne), *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime. Suisse Occidentale, Franche-Comté et Savoie*, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse Romande, 1996, 559 p.
- RALLET (Alain) et TORRE (André), « Proximité géographique ou proximité organisationnelle ? Une analyse spatiale des coopérations technologiques dans les réseaux localisés d'innovation », *Economie appliquée*, 1, 2001, pp. 147-171.
- RASTELLO (Marie-Jeanne), « Joseph Rambaud et l'encyclique Rerum Novarum, d'après ses articles du Nouvelliste et ses ouvrages d'économie politique », in DURAND (Jean-Dominique), COMTE (Bernard), DELPAL (Bernard), LADOUS (Régis) et PRUDHOMME (Claude), (sous la direction de), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de Rerum Novarum*, Paris, Les Editions ouvrières, 1992, pp. 119-129.
- RATTO (Martine) et GAUTIER (Andrée), « Les syndicats libres féminins de l'Isère, 1906-1936 », *Clio*, 3, 1996, pp. 117-139.
- RAVERAT (Henri), *Histoire de la maison Diederichs (1882-1982)*, Bourgoin -Jallieu , 1982, 260 p.
- RAVEUX (Olivier), « Espaces et technologies dans la France méridionale d'Ancien Régime : l'exemple de l'indiennage marseillais (1648-1793) », *Annales du Midi*, 246, 2004, pp. 155-170.
- RAVIX (Jacques-Laurent), (sous la direction de), *Coopération entre les entreprises et organisation industrielle*, Paris, CNRS Editions, 1996, 312 p.

-
- REBOUILLON (A.), « Grainage cellulaire et grainage dit industriel », in *Actes du VII^e congrès séricicole international d'Alès*, Alès, Brabo, 1948, pp. 623-634.
- REDDY (William M.), « Modes de paiement et contrôle du travail dans les filatures de coton en France, 1750-1848 », *Revue du Nord*, 1, 1981, pp. 135-146.
- REVEL (Jacques), « L'histoire au ras du sol », in LEVI (Giovanni), *Le pouvoir au village, histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, NRF Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, 1989, pp. I-XXXIII.
- REVEL (Jacques), « Micro-analyse et construction du social », in REVEL (Jacques), (sous la direction de), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, pp. 15-36.
- REVEL (Jacques), *Un parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, Paris, Gallade Editions, 2006, 446 p.
- REYNAUD (Brigitte), *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise (1895-1975)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1991, 432 p.
- REYNIER (Elie), *Le pays de Vivarais*, Vals-les-Bains, Imprimerie Aberlen, 1923, 170 p.
- RICHARD (Guy), « Du moulin banal au tissage mécanique : la noblesse dans l'industrie textile en Haute-Normandie dans la première moitié du XIX^e siècle », *RHES*, 46, 1968, pp. 305-338 et 506-549.
- RICHARD (Guy), *La noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1997 [première édition 1974], 166 p.
- RICHARDSON (George), « The organization of industry », *Economic Journal*, 82, 1972, pp. 383-396.
- RIFFATERRE (C.), « La Fabrique lyonnaise en 1810-1811 », *Revue d'Histoire de Lyon*, vol. 7, 1908, pp. 359-372 et 401-429.
- RINAUDO (Yves), « Un travail en plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950) », *AESC*, 2, 1987, pp. 283-302.
- RIOLLET (Marius), *Histoire politique de La Tour-du-Pin pendant la Révolution (1789-1804)*, Bourgoin, Typographie & lithographie Ginet, 1912 [réimpression Editions Lettre de France, 2003], 147 p.
- RIOLLET (Marius), *Un seigneur engagiste de La Tour-du-Pin au XVIII^e siècle : Gabrielle de Musy*, Villefranche, Imprimerie moderne, 1920, 3 p.
- RIVALS (Claude), « Division géographique de la France indiquée par une analyse de l'état des moulins en 1809 », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 55, 3, 1984, pp. 367-384.
- RIVET (Félix), *Le quartier Perrache (1766-1946), Etude d'histoire et de géographie urbaines*, Lyon, Audin, 1951, 126 p. + XLVI planches.
- RIVET (Félix), « Avant le chemin de fer : problème du transit rhodanien », *Cahiers d'Histoire*, 4, 1956, pp. 365-392.
- ROBERT (Vincent), *Les chemins de la manifestation (1848-1914)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996, 394 p.
- ROBIN (Florent), *Les représentants en mission dans l'Isère. Chronique d'une Terreur « douce » (1793-1795)*, Paris, ADHE, 2002, 463 p.

- ROCHE (Daniel), *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e -XVIII^e siècle*, Paris, Coll. Points Histoire, Editions du Seuil, 1991, 564 p.
- ROCHE (Daniel), « Capitales et modes (XVI^e-XIX^e siècles », in CHARLE (Christophe), (sous la direction de), *Capitales européennes et rayonnement culturel, XVIII^e -XX^e siècle*, Paris, Editions Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2004, pp. 141-149.
- ROCHER (Philippe), « De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850-1950) », in FOUILLOUX (Etienne) et HOURS (Bernard), (sous la direction de), *Les jésuites à Lyon, XVI^e -XX^e siècle*, Paris, ENS Editions, 2005, pp. 113-130.
- ROEHL (Richard), « L'industrialisation française, une remise en cause », *RHES*, 3, 1976, pp. 406-427.
- ROJON (Jérôme) et CHASSAGNE (Serge), « Patrons et ouvriers en Bas-Dauphiné, les Diederichs de Bourgoin -Jallieu (1882-1938) », *Cahiers d'histoire*, 3, 1996b, pp. 313-341.
- ROJON (Jérôme), *L'industrialisation textile en Bas-Dauphiné (fin XVIII^e siècle-1914)*, Mémoire dactylographié de DEA, sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 2000a, 248 p.
- ROJON (Jérôme), « L'industrie textile en Bas-Dauphiné du XVIII^e siècle à 1939 », in HUSS (Valérie), (sous la direction de), *Indiennes et brocarts, l'industrie textile en Bas-Dauphiné*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 2000b, pp. 19-38.
- ROLLEY (J.), « La structure de l'industrie textile en France en 1840-1844 », *Histoire des entreprises*, 4, 1959, pp. 20-48.
- ROLLINAT (Robert), *La nouvelle histoire économique*, Paris, Editions Liris, 1997, 256 p.
- ROSE (Mary B.), *Firms, networks and business values: the british and american cotton industries since 1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 352 p.
- ROSE (Mary B.), « Family firms in comparative perspective », in AMATORI (Franco) et JONES (Geoffrey), (sous la direction de), *Business history around the world*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 339-352.
- ROSENBAND (Léonard N.), *La fabrication du papier dans la France des Lumières. Les Montgolfier et leurs ouvriers, 1761-1805*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 242 p.
- ROSENTAL (Paul-André), « La rue mode d'emploi. Les univers sociaux d'une rue industrielle », *Enquête*, 4, 1996, pp. 123-143.
- ROSENTAL (Paul-André), « La migration des femmes (et des hommes) en France au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1, 2004, pp. 107-135.
- ROSTOW (Walter W.), *Les étapes de la croissance économique, un manifeste non communiste*, Paris, Economica, 1997, 3^e édition, 305 p. [première édition en 1960]
- ROTHSTEIN (Natalie), « The english market for french silk », *Bulletin d'étude du CIETA*, 35, 1972, pp. 32-94.
- ROTHSTEIN (Natalie), « L'organisation du commerce des soieries en France et en Angleterre au XVIII^e siècle d'après un livre de commissions lyonnais conservé au Victoria & Albert Museum de Londres », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 2/3, 1991, pp. 85-92

- ROUGERIE (Jacques), « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *AESC*, 1, 1966, pp. 178-193.
- ROWLEY (Anthony), « Deux crises économiques modernes : 1846 et 1848 ? », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, 2, 1986, pp. 81-90.
- ROWLEY (Anthony), (sous la direction de), *Les Français à table. Atlas historique de la gastronomie française*, Paris, Hachette, 1997, 192 p.
- RUDE (Fernand), « Les Saint-Simoniens et Lyon », in *Actes du Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, 1964, Paris, Imprimerie nationale, 1965, tome 2, pp. 331-349.
- RUDE (Fernand), *L'insurrection lyonnaise de novembre 1831, le mouvement ouvrier à Lyon de 1827-1832*, Paris, Anthropos, 1969, 788 p.
- RUDE (Fernand), *Les révoltes des canuts, 1831-1834*, Paris, La Découverte, 2001, 208 p. [première édition en 1982].
- RUGGIU (François-Joseph), BEAUVALET (Scarlett) et GOURDON (Vincent), (sous la direction de), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 268 p.
- SABEL (Charles F.) et ZEITLIN (Jonathan), « Historical alternatives to mass production : politics, markets and technology in nineteenth century industrialization », *Past & Present*, août 1985, pp. 133-176.
- SABEL (Charles F.) et ZEITLIN (Jonathan), (sous la direction de), *World of possibilities. Flexibility and mass production in western industrialization*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 510 p.
- SACHSE (Carola), « Logements ouvriers en Allemagne : des politiques privées et publiques (1880-1945) », in SCHWEITZER (Sylvie), (sous la direction de), *Logiques d'entreprises et politiques sociales*, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, Oullins, 1993, pp. 183-207.
- SACQUIN (Michèle), « La prédication évangélique dans l'Isère, 1848-1852 d'après les rapports d'un évangéliste de la Société Evangélique de Genève », *Prédications et prédicateurs, XIX^e -XX^e siècles, Revues des Sciences religieuses*, 3, 2004, pp. 359-380.
- SAHLINS (Marshall), « Les cosmologies du capitalisme. Le « Système-Monde » vu du Pacifique », *Le Débat*, 1, 2002, pp. 166-187.
- SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais, XIX^e -XX^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 1995, 233 p.
- SAUNIER (Pierre-Yves), « Un espace toujours à part : la Croix-Rousse de Lyon », in FOURCAUT (Annie), (sous la direction de), *La ville divisée*, Grâne, Créaphis, 1996, pp. 175-189.
- SCEAU (Richard), *Lyon et ses campagnes, héritages historiques et mutations contemporaines*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, 375 p.
- SCHINDLER-OTT (M.), « Aperçu historique de l'industrie zurichoise de la soie » et « L'organisation de l'industrie zurichoise de la soie », *Cahiers CIBA*, 73, 1957, pp. 6-16.

- SCHLUMBOHM (Jürgen), « Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale, construction de liens sociaux dans la paroisse de Belm (17^e-19^e siècles) », *AHSS*, 4, 1995, pp. 775-802.
- SCHLUMBOHM (Jürgen), « Incertitude et régularité des parcours de vie. Enfance, jeunesse, mariage dans une paroisse rurale allemande, XVII^e-XIX^e siècles », *Annales de Démographie Historique*, 2, 1998, pp. 115-138.
- SCHMITT (Jean-Marie), « The origins of the textile industry in Alsace : the beginnings of the Manufacture of printed cloth at Wesserling (1762-1802) », *Textile History*, 13, 1982, pp. 99-109.
- SCHMITT (Jean-Marie), « Relations between England and the Mulhouse textile industry in the nineteenth century », *Textile History*, 17, 1986, pp. 27-37.
- SCHOLLIERS (Peter), *Wages, manufacturers and workers in the nineteenth century factory. The Voortman cotton mill in Ghent*, Oxford/Washington, Berg Publishers, 1996, 256 p.
- SCHRAMBACH (Alain), « Des aménagements hydrauliques exceptionnels, les aqueducs de la vallée de la Fure », *Chroniques rivoises*, 23, 1997a, pp. 21-26.
- SCHRAMBACH (Alain), « Les canaux de la Fure : un réseau essentiel pour la vie économique de la vallée », *Chroniques rivoises*, 24, 1997b, pp. 9-15.
- SCHRAMBACH (Alain), « Des moteurs archaïques : les roues hydrauliques de la vallée de la Fure », *Chroniques rivoises*, 25, 1998a, pp. 17-24.
- SCHRAMBACH (Alain), « Histoire industrielle des vallées : les vieilles turbines hydrauliques des vallées de l'Ainan et de la Fure », *Chroniques rivoises*, 26, 1998b, pp. 13-20.
- SCHRAMBACH (Alain), « L'usine de tissage Veyre à Saint-Bueil dans la vallée de l'Ainan », *Chroniques rivoises*, 28, 1999, pp. 9-14.
- SCHRAMBACH (Alain), « Des moulins à blé à la soieries. L'usine de tissage de Saint-Nicolas-de-Macherin », *Chroniques rivoises*, novembre 2006, 42, pp. 5-12.
- SCHWEITZER (Sylvie), « "Paternalismes" ou pratiques sociales ? », in SCHWEITZER (Sylvie), (sous la direction de), *Logiques d'entreprises et politiques sociales*, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, Oullins, 1993, pp. 5-18.
- SCHWEITZER (Sylvie), *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002, 330 p.
- SCRANTON (Philip), *Proprietary, capitalism. The textile manufacture at Philadelphia, 1800-1885*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, 431 p.
- SCRANTON (Philip), (sous la direction de), *Silk city. Studies on Paterson silk industry, 1860-1940*, Newark, New Jersey Historical Commission, 1985, 176 p.
- SHAMMAS (Carole), *The pre-industrial consumer in England and America*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 319 p.
- SHERIDAN (George J.), « Idéologies et structures sociales dans les mouvements d'association ouvrières à Lyon de 1848 à 1877 », *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise*, 2, 1976.

-
- SHERIDAN (George J.), *The social and economic foundations of association among the silk weavers of Lyon*, New York, Arno Press, 1981.
- SHERIDAN (George J.), « Les réseaux de direction dans les associations sociales et non politiques des ouvriers en soie de Lyon (1860-1877) », in DUJARDIN (Philippe), (sous la direction de), *Du groupe au réseau : réseaux religieux, politiques et professionnels*, Paris, Editions du CNRS, 1988, pp. 163-194.
- SHERIDAN (George J.), « Esprit de quartier et formes de solidarité dans les mouvements sociaux et politiques des ouvriers en soie de Lyon, 1830-1880 », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 2-3, 1991, pp. 17-38.
- SILVEIRA (Piedade da), « Les magasins de nouveautés », in *Au paradis des dames, nouveautés, modes et confection, 1810-1870*, Paris, Paris-Musées, 1992, pp. 16-24.
- SILVEIRA (Piedade da), *Les grands magasins du Louvre au XIXe siècle*, Paris, CCM, 1995, 47 p.
- SIX (Georges), *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, Librairie historique et nobiliaire Georges Saffroy éditeur, 1934, tome 2, 588 p.
- SMITH (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord, 1850-1914*, Paris, Perrin, 1989, 234 p.
- SMITH (Michaël Stephen), *The emergence of modern business enterprise in France, 1800-1930*, Harvard, Harvard University Press, 2005, 575 p.
- SMITH (Robert J.), « Bouchayer et Viallet de Grenoble. Le développement et le déclin d'une industrie, transformation des métaux (1870-1982) », *Bulletin d'Histoire de l'Electricité*, 14, 1990, pp. 23-39.
- SMITH (Robert J.), « Patron, famille et entreprise : Bouchayer et Viallet de Grenoble (1847-1871) », *Monde Alpin et Rhodanien*, 2-4, 1996, pp. 149-167.
- SMITH (Robert), *The Bouchayers of Grenoble and french industrial enterprise, 1850-1970*, Baltimore-Londres, John Hopkins University Press, 2001, 276 p.
- SOBOUL (Albert), *Problèmes paysans de la Révolution (1789-1848), Etudes d'histoire révolutionnaire*, Paris, Maspero, 1976, 445 p.
- SOMBART (Werner), *Luxury and capitalism*, Ann Arbor, Université of Michigan Press, 1967 [première édition en 1919], 200 p.
- SORIA (Audrey), « Le Palais du Commerce de Lyon », *Revue d'Histoire Consulaire*, 11, 1996, pp. 24-28.
- SORIA (Audrey), « Musée d'échantillons, missions et expositions : le rôle de la Chambre de Commerce de Lyon dans les échanges de connaissances au XIX^e siècle », in MERGER (Michèle), (sous la direction de), *Transferts de technologies en Méditerranée*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2006, pp. 145-156.
- SOULINGEAS (Yves), « Une demeure de parlementaire dauphinois : Longpra », in FAVIER (René), (sous la direction de), *Le Parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2001, pp. 85-97.
- STANZIANI (Alessandro), « Les signes de la qualité. Normes, réputation et confiance (XIX^e-XX^e siècles) », *Revue de Synthèse*, 2, 2006, pp. 329-358.
- STEARNS (Peter N.), *Paths to Authority. The middle class and the industrial labor force*

- 1820-1848, Urbana, University of Illinois Press, 1978, 222 p.
- STEPENOFF (Bonnie), « Child labor in Pennsylvania's silk mills : protest and change, 1900-1910 », *Pennsylvania History*, 2, 1992, pp. 101-121.
- STEWART-Mc DOUGALL (Mary Lynn), *The artisan republic. Revolution, reaction and resistance in Lyon, 1848-1851*, Kington et Montréal, Mc Gill University, 1984, 211 p.
- STUDENY (Christophe), *L'invention de la vitesse, France, XVIII^e -XX^e siècles*, Paris, coll. NRF, Gallimard, 1995, 408 p.
- SWEDBERG (Richard) et GRANOVETTER (Mark), « La sociologie économique. Les propositions fondamentales de la sociologie économique », *Revue semestrielle du MAUSS*, 3, 1994, pp. 115-140.
- SZRAMKIEWICZ (Romuald), *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Librairie Droz, 1974, 422 p.
- TAILLARD (Christian), « La noblesse aux champs. Réflexions sur les rapports ville-campagne dans l'architecture française au XVIII^e siècle », in PONTET (Josette), FIGEAC (Michel) et BOISSON (Marie), (sous la direction de), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, vol. 1, pp. 381-394.
- TANGUY (Jean), « La production et le commerce des « toiles Breagnes » du XV^e au XVIII^e siècles », in *Actes du 91^e Congrès national des Sociétés Savantes, Rennes, 1966*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1969, pp. 105-141.
- MARTIN (Jean), « Les toiles Breagnes de 1760 à 1860. Vie et mort d'une industrie rurale », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1988, pp. 177-218.
- TANGUY (Jean), *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes, Editions Apogée, 1994, 158 p.
- TANGUY (Jean), « Le destin contrasté d'une manufacture toilière à vocation exportatrice : les créés du Léon du XVI^e au XVIII^e siècle », in BOTTIN (Jacques) et PELLEGRIN (Nicole), (sous la direction de), *Echanges et culture textile dans l'Europe pré-industrielle*, *Revue du Nord*, Hors-série n° 12, 1996, pp. 309-318.
- TARLE (Evgueni), *L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Paris, E. Cornely, 1910, 84 p.
- TAYLOR (George V.), « Some business partnerships at Lyon, 1785-1793 », *Journal of Economic History*, 1, 1963, pp. 46-70.
- TEISSEYRE-SALLMANN (Line), *L'industrie de la soie en Bas-Languedoc, XVII^e -XVIII^e siècles*, Paris, Ecole des Chartes, 1995, 417 p.
- TELLIER (Thibault), « Les nouvelles clôtures urbaines à l'âge industriel : l'encadrement religieux des jeunes ouvrières du textile dans l'agglomération lilloise à la fin du XIX^e siècle », *HES*, 3, 2005, pp. 421-431.
- TERNANT (Evelyne), « L'affaiblissement du SPL horloger franc-comtois depuis le milieu des années 70 : mythes et réalités historiques », in DAUMAS (Jean-Claude), (sous la direction de), *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien. Acteurs, pratiques et territoires (XIX^e -XX^e siècles)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004, pp. 107-133.

- TERRIER (Didier) et TOUTAIN (Philippe), « Pression démographique et marché du travail à Comines au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, 240, 1979, pp. 19-25.
- TERRIER (Didier), *Les deux âges de la proto-industrie. Les tisserands du Cambresis et du Saint-Quentinois, 1730-1880*, Paris, Editions de l'EHESS, 1996, 311 p.
- TERRIER (Didier), « Conjoncture vécue, conjoncture perçue : les carnets de bord d'un fabricant lillois au temps de la " Grande dépression " (1879-1891) », *RHMC*, 1, 2007, pp. 223-241.
- TETART-VITTU (Françoise), « Le magasin des grâces », in *Au paradis des dames, nouveautés, modes et confection, 1810-1870*, Paris, Paris-Musées, 1992, pp. 25-29.
- TETART-VITTU (Françoise), « Des menus-plaisirs aux studios de couture », in *Le dessin sous toutes ses coutures, croquis, illustrations, modèles, 1760-1994*, Paris, Paris-Musées, 1995, pp. 25-40.
- THIERVOZ (Robert), « L'industrie en Valdaine et ses répercussions démographiques, sociales et électorales », *Revue de Géographie Alpine*, 42, 1954, pp. 81-105.
- THOMÉ DE MAISONNEUVE (Paul), « La société secrète royaliste Le Casino et l'association des propriétaires de biens nationaux du département de l'Isère », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, tome 9, 1938-1939, pp. 1-17.
- THOMPSON (Edward P.), *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard/Editions du Seuil, 1988 [première édition en 1963], 791 p.
- THOMSON (James K.J.), *Clermont-de-Lodève, 1633-1789. Fluctuations in the prosperity of a languedocian cloth-making town*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, 502 p.
- THORAL (Marie-Cécile), « Les relations entre les gendarmes, auxiliaires de justice en milieu rural, et les citoyens en Isère de 1800 à la fin des années 1830 », in DOLAN (Claire), (sous la direction de), *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de justice du Moyen Age à la période contemporaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005a, pp. 193-211.
- THORAL (Marie-Cécile), « L'administration locale en temps de crise : le cas de l'Isère en 1814-1815 », *AHRF*, 1, 2005b, pp. 117-135.
- THORAL (Marie-Cécile), « The limits of napoleonic centralization: notables and local government in the department of the Isère from the Consulate to the beginning of the July Monarchy », *French History*, 19, 2005c, pp. 463-481.
- THORAL (Marie-Cécile), « Les réformes des années 1830 dans l'administration locale en Isère », in HARISMENDY (Patrick), (sous la direction de), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, Coll. Carnot, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 189-199.
- THORAL (Marie-Cécile), « Administrer la frontière : les fonctionnaires de l'Isère et la frontière franco-italienne de la Restauration à la Monarchie de Juillet », *HES*, 1, 2007, pp. 85-106.
- THUILLIER (Guy), *Georges Dufaud et les débuts du grand capitalisme dans la métallurgie en Nivernais au XIX^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1959, 254 p.
- TILLY (Louise A.) et SCOTT (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Editions Rivages, 1987, 268 p. [première édition en 1978]

- TOLAINI (Roberto), « L'introduzione di una innovazione tecnologica : le filande a vapore in Piemonte nei primi decenni dell'Ottocento », in CHIERICI (Patrizia) et PALMUCCI (Laura), (sous la direction de), *Le fabbriche magnifiche. La seta in provincia di Cuneo tra seicento e ottocento*, Cuneo, L'Arcière, 1993, pp. 81-86.
- TOLAINI (Roberto), *Filande mercato e innovazioni nell'industria serica italiana. Gli Scoti di Pescia (1750-1860)*, Florence, Leo S. Olschki, 1997, 479 p.
- TRENARD (Louis), « Lyon et ses visages aux temps modernes », in PACAUT (Marcel), GADILLE (Jacques), MAYEUR (Jean-Marie) et BEUVE-MERY (Hubert), (sous la direction de), *Religion et politique, les deux guerres mondiales, histoire de Lyon et du Sud-est. Mélanges offerts à M. le Doyen André Latreille*, Lyon, Audin, 1972, pp. 473-493.
- TRENARD (Louis), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1992, 819 p.
- TRIMOUILLE (Pierre), *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914). Fécondité d'une expérience sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1974, 252 p.
- TRIVELLATO (Francesca), « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *AHSS*, 3, 2003, pp. 581-603.
- TROY (Nancy J.), *Couture culture : a study in modern art and fashion*, Cambridge, MIT Press, 2003, 438 p.
- TUDESQ (André-Jean), « Les listes électorales de la Monarchie censitaire », *AESC*, 2, 1958, pp. 277-288.
- TUDESQ (André-Jean), *Les grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 2 vol., 1277 p.
- TUDESQ (André-Jean), « Les survivances de l'Ancien Régime : la noblesse dans la société française de la première moitié du XIX^e siècle », in ROCHE (Daniel), (sous la direction de), *Ordres et classes, colloque d'histoire sociale, Saint-Cloud, 24 et 25 mai 1967*, Paris-La Haye, EPHE-Mouton, 1973, pp. 199-214.
- TUDESQ (André-Jean), « L'élargissement de la noblesse en France dans la première moitié du XIX^e siècle », in *Les noblesses européennes au XIX^e siècle*, Paris-Rome, Ecole Française de Rome-Università di Milano, 1988, pp. 121-135.
- VAILLANT-GABET (Sylvie), « La gestion de la main d'œuvre chez les Seydoux au Cateau-Cambrésis (1830-1914) », *Revue du Nord*, 347, octobre-décembre 2002, pp. 723-751.
- VANOLI (Daniel), « Les couvents soyeux », *Les Révoltes logiques*, 2, 1976, pp. 19-39.
- VARDI (Liana), *The land and the loom : peasants and profit in northern France, 1680-1800*, Durham/Londres, Duke University Press, 1993, 297 p.
- VARILLE (Mathieu), « La ville de Jallieu est-elle le berceau de l'industrie du carton à la mécanique ? », *Evocations*, 11-12, 1946, pp. 22-23.
- VAUCELLES (Louis de), *Le Nouvelliste à Lyon et la défense religieuse (1879-1889)*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, 283 p.

- VERHEYDE (Philippe), « Les Galeries Lafayette (1899-1955), histoire économique d'un grand magasin », *Etudes et documents*, tome 5, Paris, CHEFF, 1993, pp. 201-253.
- VERLEY (Patrick), *Entreprises et entrepreneurs du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Paris, coll. Carré histoire, Hachette supérieur, 1994, 255 p.
- VERLEY (Patrick), *L'échelle du monde, essai sur l'industrialisation de l'Europe*, Paris, Gallimard, NRF essais, 1997, 713 p.
- VERLEY (Patrick), « Essor et déclin des industries du luxe et du demi-luxe au XIX^e siècle », in MARSEILLE (Jacques), (sous la direction de), *Le luxe en France du siècle des Lumières à nos jours*, Paris, Association pour le Développement de l'Histoire économique, 1999, pp. 107-123.
- VERLEY (Patrick), « Spécialisations industrielles, structures sociales, activités financières et intégration économique internationale au XIX^e siècle : le cas de la Grande-Bretagne et de la France », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 23, 2001, pp. 47-72.
- VERLEY (Patrick), « Marchés des produits de luxe et division internationale du travail (XIX^e-XX^e siècles) », *Revue de synthèse*, 2, 2006, pp. 359-378.
- VERMALE (François), « La vente des biens nationaux dans l'Isère en l'an IV », *Annales révolutionnaires*, 1, 1917, pp. 34-42.
- VERMALE (François), « Le père de Casimir-Perier pendant la Révolution », *Annales de l'Université de Grenoble*, 1934, tome XI, pp. 21-83.
- VERMALE (François), « Le parti " Vert " de Dauphiné (1814-1818) », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 8 janvier 1944, pp. 215-246.
- VERMALE (François), « Stendhal et Baton-Rouge », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, février 1953, p. XVI.
- VERMALE (François), « Les relations de la famille Perier avec Mulhouse et l'Alsace », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, février 1954, pp. LXXXIV-LXXXV.
- VERMALE (François), « Retour à Bâton-Rouge, capitale de la Louisiane », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, décembre 1955, pp. CCXXIII-CCXXIV.
- VERNEY-CARRON (Nicole), *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX^e siècle (1815-1914)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 448 p.
- VERNUS (Pierre), « Pour une histoire du syndicalisme patronal dans la soierie lyonnaise avant 1914 : l'Association de la Fabrique lyonnaise », *Cahiers du Centre Pierre-Léon*, 1, 2002, pp. 72-103.
- VERNUS (Pierre), « Protectionnisme et libre-échange dans la Fabrique lyonnaise de soieries (années 1880-1917) », in JOLY (Hervé), (sous la direction de), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme. Autour du journal d'Auguste Isaac*, *Cahiers Pierre-Léon*, 5, 2004a, pp. 63-90.
- VERNUS (Pierre), *Art, luxe et industrie. Bianchini Férier, un siècle de soieries lyonnaises, 1888-1992*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006a, 431 p.
- VEYRASSAT (Béatrice), « Les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle », in LEVY-LEBOYER (Maurice), (sous la direction de), *La position internationale de la France, aspects économiques et financiers, XIX^e*

- XX^e siècles, Deuxième congrès de l'Association des historiens économistes, Paris, Editions de l'EHESS, 1977, pp. 145-159.
- VEYRASSAT (Béatrice), « La Suisse sur les marchés du monde. Exportations globales et répartition géographique au XIX^e siècle. Essai de reconstitution », in BAIROCH (Paul) et KÖRNER (Martin), (sous la direction de), *La Suisse dans l'économie mondiale*, Genève, Librairie Droz-Centre d'Histoire Economique Internationale, 1990, pp. 287-316.
- VEYRASSAT (Béatrice), « Mobilité et développement technique », *Revue Suisse d'Histoire*, 1, 1999, pp. 132-137.
- VEYRET-VERNER (Germaine), « L'évolution de la ganterie grenobloise depuis le derniers tiers du XIX^e siècle », *Revue de Géographie Alpine*, t. XXIX, 1941, pp. 266-282.
- VIALLET (Gérard), « Une enfance à l'atelier ou le travail des enfants dans l'industrie textile du Viennois au XIX^e siècle », *Evocations*, 4, 1979, pp. 143-158 et 1, 1980, pp. 11-28.
- VIGIER (P.) et ARGENTON (G.), « Les élections dans l'Isère sous la seconde République. Essai géographique », in *La Révolution de 1848 dans le département de l'Isère*, Grenoble, Imprimerie Allier, 1949, pp. 3-64.
- VIGIER (Philippe), *La Seconde République dans la région alpine, étude politique et sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963a, 2 volumes, 333 et 527 p.
- VIGIER (Philippe), *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine. Son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire*, Paris, SEVPEN, 1963b, 276 p.
- VILLETTE (Michel) et VUILLERMOT (Catherine), *Portrait de l'homme d'affaires en prédateur*, Paris, Editions La Découverte, 2007, 293 p. [première édition en 2005].
- VIVIER (Nadine), *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.
- VIVIER (Nadine), « Les élites dans les communes rurales de la Sarthe au XIX^e siècle », in PITOOU (Frédérique), (sous la direction de), *Elites et notables de l'Ouest, XVI^e -XX^e siècles, entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 45-57.
- VOOG (Roger), « Les problèmes religieux à Lyon pendant la Monarchie de Juillet et la Ile République d'après les journaux ouvriers », *Cahiers d'Histoire*, 4, 1963, pp. 405-421.
- VRIES (Jan de), « The industrial revolution and the industrious revolution », *Journal of Economic History*, 54, 1994, pp. 240-270.
- VUILLET (Tristan), « Les soyeux lyonnais et l'Exposition universelle de Chicago en 1893, une vitrine de la concurrence américaine », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 2000, pp. 63-82.
- WALTON (Whitney), « To triumph before feminine taste : Bourgeois women's consumption and hand methods of production in Mid-Nineteenth century Paris », *Business History Review*, 60, 1986, pp. 541-563.
- WARESQUIEL (Emmanuel de), *Un groupe d'hommes considérables. Les pairs de*

-
- France et la Chambre des pairs héréditaires de la Restauration, 1814-1831*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 2006, 502 p.
- WEBER (Eugen), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983, 843 p. [première édition en 1976].
- WEBER (Max), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1994.
- WEIL (François), « Le développement industriel du nouveau Sud : l'exemple de Gadsden (Alabama), 1880-1900 », *RHMC*, avril-juin, 1990, pp. 268-282.
- WEINER (Lynn Y.), *From working girl to working mother : the female labor force in the United States, 1820-1980*, Chapell Hill, University of North Carolina Press, 1985, 187 p.
- WEINTROB (Lori B.), « Du mutuellisme lyonnais à la mutualité républicaine : espaces et valeurs de la solidarité, 1804-1914 », in *L'esprit d'un siècle. Lyon 1800-1914*, Lyon, Fage Editions, 2007, pp. 202-213.
- WILLIAMSON (Oliver), *Markets and hierarchies. Analysis and antitrust implications*, New York, The Free Press, 1975, 286 p.
- WILLIAMSON (Oliver E.), « Comparative economic organization : the analysis of discrete structural alternatives », *Administrative Science Quaterly*, 36, 1991a, pp. 269-296.
- WILLIAMSON (Oliver E.), « Strategizing, economizing and economic organization », *Strategic Management Journal*, 12, 1991b, pp. 75-94.
- WILLIAMSON (Oliver E.), *Les institutions de l'économie*, Paris, InterEditions, 1994, 404 p.
- WINDLER (Christian), « Gérer des réseaux de relations : intermédiaires "indépendants " et agents de la noblesse seigneuriale », in CASTELLANO (Juan Luis) et DEDIEU (Jean-Pierre), (sous la direction de), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Editions, 1998, pp. 147-168.
- WOLFF, *Les Perier, la Fortune et les Pouvoirs*, Paris, Economica, 1993, 361 p.
- WORONOFF (Denis), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Editions de l'EHESS, 1984, 592 p.
- WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie en France, du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1994, 670 p.
- YVER (Jean), *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966.
- ZALIO (Pierre-Paul), « Un monde patronal régional dans les années 1930. Une perspective configurationnelle », *Cahiers lillois d'Economie et de Sociologie*, 41-42, 2003, pp. 137-176.
- ZEITLIN (Jonathan), « Les voies multiples de l'industrialisation », *Le Mouvement social*, 133, 1985, pp. 25-33.
- ZELLER (Olivier), « L'environnement du textile lyonnais (XVI^e-XVIII^e siècles) », in BOTTIN (Jacques) et PELLEGRIN (Nicole), (sous la direction de), *Echanges et culture textile dans l'Europe pré-industrielle*, Revue du Nord, Hors-série n° 12, 1996a, pp. 379-395.

ZELLER (Olivier), « Une biographie de fermier général, réseaux, apprentissages et stratégies », *HES*, 2, 1996b, pp. 245-280.

ZYLBERBERG (Michel), *Une si douce domination. Les milieux d'affaires français et l'Espagne vers 1780-1808*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1993, 654 p.

ZYLBERBERG (Michel), *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne : la dynastie Le Couteux*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2001, 377 p.

III-Travaux non publiés.

AUBERT (Michel), *Le travail de la soie dans la basse vallée de Drôme au XIX^e siècle*, Mémoire dactylographié de maîtrise, Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 1986, 148 p.

AUDET (Fabrice), *Etude d'élèves de l'école de la Martinière*, Mémoire dactylographié de maîtrise, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lumière-Lyon 2, 1997a, 170 p.

AUFFRET (Marc), *L'industrie linière normande au XIX^e siècle*, Thèse dactylographiée de doctorat de 3^e cycle, Publications de la faculté des Lettres et des Sciences Humaines du Centre universitaire du Mans, 1968, 181 p.

AVENIER (Cédric), *Ciments d'églises, semences de chrétiens. Constructions religieuses et industrie cimentière en Isère au XIX^e siècle*, Thèse dactylographiée d'Histoire de l'Art sous la direction de Thierry Dufrêne, Université Pierre Mendès-France-Grenoble 2, 2004, 3 vol., 660 p. + 522 p.

BACHMAN (Bernard), *Carriers et tailleurs de pierre du bassin de Montalieu (Isère) : approche ethno-technologique*, Thèse dactylographiée sous la direction de Lucien Bernot, EHESS, Paris, 1985, 390 p.

BARBASTE (Patrick), *De l'usine couvent à l'usine chrétienne, l'entreprise H. Lacroix à Montboucher (Drôme), de 1840 à 1876*, Mémoire dactylographié de maîtrise sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 1985, 246 p. + annexes.

BASKERVILLE (Peter), « "A retail dry goods merchant on my own separate account" : gender and family enterprise in urban Canada at the turn of the twentieth century », *in Beyond Chandler. The survival of family firms in Europe, Asia and North America in the XIXth and XXth centuries*, International Economic History Conference, Helsinki, 21-25 août 2006, 20 p.

BOISSON (Janine), *La Fabrique lyonnaise de soieries, aperçu économique et social, 1850-1873*, Mémoire dactylographié, Université de Lyon, 1955, 135 p.

BOREL (Thierry), *La vie politique à Bourgoin et à Jallieu, 1848-1878*, Mémoire dactylographié de maîtrise, sous la direction de Xavier de Montclos, Université Lumière-Lyon 2, 1988, 319 p.

BREJON DE LAVERGNEE (Matthieu), *La Société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris au XIX^e siècle (1833-1871). Prosopographie d'une élite catholique fervente*, Thèse

-
- dactylographiée d'histoire sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Université Paris-Sorbonne-Paris 4, 2006.
- BRISAUD (Laurence), *La contrebande dans le Nord-Dauphiné au XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise dactylographié, Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 1995, 114 p.
- BRUNEAU (Sylvain), *L'étude de la mobilité de 1851 à 1866, à travers l'exemple de la rue Imbert-Colomès sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon*, Mémoire de maîtrise dactylographié sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 123 p.
- CANTON-DEBAT (Jacques), *Un homme d'affaires lyonnais : Arlès-Dufour (1797-1872)*, Thèse dactylographiée d'Histoire, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 3 vol., 901 p.
- CARNIS (Nathalie), *Les comices et le développement agricole du nord de l'Isère (1835-1914)*, Mémoire dactylographié de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1998, 2 vol., 148 p. + annexes.
- CAUDY (Nathalie), *La photogravure textile et l'impression sur étoffe en Nord-Isère*, Mémoire dactylographié, Ecomusée Nord-Dauphiné, 1992, 165 p.
- CHARLETY (Simon), *La formation de la classe ouvrière à Voiron des années 1780 aux premiers temps de la III^e République*, Mémoire de maîtrise, Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 1987, 341 p.
- CHARPIGNY (Florence), *La Fabrique lyonnaise de soieries : une maison à travers ses archives (1866-1914)*, Mémoire dactylographié de maîtrise sous la direction de Pierre Cayez, Université Lumière-Lyon 2, 1981, 172 p.
- CHAUVEAU (Sophie), *Le patronat de la Fabrique lyonnaise de soieries (1860-1900)*, Mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de François Caron, Université Paris 4, 1991, 162 p.
- CHOPELIN (Paul), *Ville patriote et ville martyre. Une histoire religieuse de Lyon pendant la Révolution, 1788-1805*, Thèse dactylographiée sous la direction de Bernard Hours, Université Jean-Moulin-Lyon 3, 2006, 2 vol., 663 p.
- CHORIER (Bernard), *Etude économique et sociale d'une cellule rurale du Bas-Dauphiné : Saint-Hilaire-de-la-Côte, 1659-1834*, DES dactylographié sous la direction de Pierre Léon, Université de Lyon, 1966a, 331p.
- CLARET (Nathalie), *Elites nobiliaires et mobilité descendante (France, 1800-1914) : une étude des demandes de secours*, Thèse dactylographiée sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lumière-Lyon 2, 2005 (en ligne).
- CLEMENÇON (Anne-Sophie), *La fabrication de la ville ordinaire, Lyon-Guillotière, rive gauche du Rhône, 1781-1914*, Thèse dactylographiée sous la direction de François Loyer, Université Lumière-Lyon 2, 1999, 3 vol., 1489 p.
- CLERMONT (Marie-Hélène), *Les ateliers Diederichs de Bourgoin (1882-1957)*, mémoire dactylographié, 1958, environ 30 p.
- COSSON (Armand), *Fabriques et ouvriers du textile à Nîmes, crise-renaissance-déclin, 1790-1850*, Thèse dactylographiée de Troisième Cycle, sous la direction de Gérard Cholvy, Université Paul-Valéry-Montpellier 3, 1982, 2 vol., 432 p. + annexes.

- COTTALORDA (Alain), *L'industrie de Bourgoin -Jallieu*, Mémoire dactylographié de maîtrise de géographie appliquée aux milieux industriels, Université Lumière-Lyon 2, 1970, 143 p.
- CRAIG (Béatrice), « The family firm in history and historiography », in *Beyond Chandler, The survival of family firms in Europe, Asia and North America in the XIXth and XXth centuries*, International Economic History Conference, Helsinki, 21-25 août 2006, 10 p.
- DAUMAS (Jean-Claude), « Familles et entreprises en France pendant les Trente Glorieuses (1945-1975) », in *Beyond Chandler, The survival of family firms in Europe, Asia and North America in the XIXth and XXth centuries*, International Economic History Conference, Helsinki, 21-25 août 2006, 16 p.
- DEMIER (Francis), *Nation, marché et développement dans la France de la Restauration*, Thèse dactylographiée sous la direction de Philippe Vigier, Université Paris 10, 1991, 3 vol., 2.656 p.
- DEMONET (Emmanuelle), « Pour la patrie ? » : sociétés et fêtes de gymnastiques en Isère sous la III^e République (1870-1914), Mémoire dactylographié de Sciences Politiques, sous la direction de Gilles Pollet, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1997, 112 p.
- DREVET (Richard), *Laiques de France et missions catholiques au XIX^e siècle : l'œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Claude Prudhomme, Université Lumière-Lyon 2, 2002, 626 p.
- DUFRESNE-SEURRE (Geneviève), *Les Waddington, sept générations de cotonniers, 1792-1961*, Thèse dactylographiée, sous la direction de Louis Bergeron, EHESS, Paris, 1990, 5 vol., 569 p. + annexes.
- DUMOLARD (Pierre), *Migrations et mobilité en Bas-Dauphiné*, Thèse dactylographiée de géographie, Université Lumière-Lyon 2, 1983, 2 vol., 534 p.
- DUMOND (Catherine), *Le bureau de bienfaisance de Voiron, 1808-1914*, Mémoire dactylographié de maîtrise, sous la direction de Robert Chagny, Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 1994, 257 p.
- EMERIQUE (Claude), *Essai sur la vie ouvrière dans le département de l'Isère de 1871 à 1914*, Mémoire de DES dactylographié, Grenoble, 1953, 202 p.
- FARNHAM (Marie Joseph Janice), *Alternative childhood : girls' providences in 19th century Lyon (1800-1850)*, Thèse dactylographiée, Catholic University of America, Washington, 1989.
- FAURE (Laurent), *La vie politique à Bourgoin sous la III^e République (1870-1940) : mécanismes et application pratiques*, Mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de Claude Prudhomme, Université Jean-Moulin-Lyon 3, 1992, 263 p.
- FAVEL-KAPOIAN (Valentine), *Déclin d'un quartier populaire : les Pentes de la Croix-Rousse et Lyon (1870-1940)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université de Strasbourg, 1997, 2 vol., 474 p.
- FAVERAU (Céline), *Etude d'un quartier de Lyon : la place Sathonay et les environs (1815-1886)*, Mémoire de maîtrise dactylographié sous la direction de Mme Sylvie Schweitzer, Université Lumière-Lyon 2, 1998, 196 p.

- FAVOT-BRILLAUX (Anne), *Le bonheur des canuts. Le foyer de l'ouvrier en soie à Lyon au XVIII^e siècle (1750-1790)*, Thèse dactylographiée de 3^e cycle sous la direction de Pierre Chaunu, Université de Paris-Sorbonne-Paris 4, 1985, 131 p.
- FEGUEUX (Claude), *Histoire de la cimenterie de Grenoble et de sa région des origines à 1939*, Mémoire dactylographié de maîtrise, Université de Grenoble, 1973, 2 vol., 400 p.
- FEROLDI (Vincent), *Les structures sociales des ouvriers de la Fabrique d'étoffes de soie dans les 3^e et 4^e arrondissements de la Justice de Paix de la ville de Lyon, sous la Restauration, d'après les contrats de mariage de l'étude notariale de Caluire*, Mémoire dactylographié de maîtrise dactylographié sous la direction d'Yves Lequin, Université de Lyon, 1974, 2 vol., 101 + 64 p.
- FOURNIER (Alexandre), *Les réseaux conservateurs à Lyon, à la fin du XIX^e siècle (1880-1900)*, Mémoire de fin d'études, sous la direction de Bruno Benoît, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2000, 170 p.
- FREMIOT (Jacqueline), *Les députés et les administrateurs du département de l'Isère élus sous le Directoire*, Mémoire de maîtrise dactylographié, Université de Grenoble, 1970, 115 p.
- FROGER (Jérôme), *Le personnel dirigeant de la Révolution en Isère : les communes du district de La Tour-du-Pin (1788-1799)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Jacques Solé, Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 1995, 2 vol., 375 p. + annexes.
- FROSSATI (Yassu), *L'immigration italienne dans le département de l'Isère : études démographiques et socio-économiques de 1851 à 1939*, Mémoire de maîtrise, Université Grenoble 2, 1975-1976, 187 p.
- GAILLARD (Lionel), *L'entreprise Martin à Tarare de 1836 à 1914*, Mémoire de maîtrise dactylographié sous la direction de Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 1995, 224 p.
- GARDEY (Philippe), *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université Paris 4-Sorbonne, 2006, 2 vol., 1216 p.
- GAUTIER (Andrée), *Les ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné sous la III^e République, Travaux et luttes de femmes*, Thèse dactylographiée, sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 1983, 281 p.
- GENESTE (Sylvie), *Edouard Aynard banquier, député, mécène et homme d'œuvres (1837-1913)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Régis Ladous, Université Jean-Moulin-Lyon 3, 1998, 552 p.
- GOULESQUE (H.), *La crise de la soieries lyonnaise de 1860 à 1864*, Mémoire dactylographié de maîtrise, Université de Lyon, 1953, 65 p.
- GRIGNON (Michel), *La coloration des étoffes en banlieue parisienne (1830-1880). Etude sur la révolution industrielle du XIX^e siècle et ses conséquences sociales*, Thèse dactylographiée de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Paris, EHESS, 1993.
- GUILLAUD (Sébastien), *Naissance et développement du mouvement sportif associatif et de l'éducation physique à Bourgoin -Jallieu (1878-1939) : dirigeants, pratiques et*

- pratiquants*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 199 p.
- HAMAIDE (Eric), *Les relations entre Lyon et la Chine au XIX^e siècle. Essai d'histoire commerciale*, Thèse dactylographiée sous la direction de Christian Henriot, Université Lumière-Lyon 2, 1999.
- HOURS (Mallory), *Les notables isérois du Premier Empire*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 209 p.
- JUILLARD (Béatrice), *Les magasins de nouveautés à Paris, de 1810 au début du XX^e siècle*, Thèse dactylographiée sous la direction d'Alain Plessis, Université Paris 10-Nanterre, 1997, 5 vol., 802 p.
- JULLIEN (Pierre), *La vente des biens du clergé dans le district de La Tour-du-Pin, 1789-1799*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Godel et P. Bolle, Université Grenoble 2, sd [1974].
- KLEIN (Jean-François), *Soyeux en mer de Chine. Stratégie des réseaux lyonnais en Extrême-Orient (1843-1906)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Claude Prudhomme, Université Lumière-Lyon 2, 2002, 962 p.
- KLEIN (Jean-François), « Business and politics under the Third Republic : the network of silk merchants in colonial Tonkin », *Business and Economic History On-Line*, Papers presented at the BHC annual meeting, 2004.
- LENHOF (Jean-Louis), *Quand se tissait la ville des classes moyennes : impasses industrielles et réussites sociales en Alençon au XIX^e siècle*, Thèse dactylographiée sous la direction de Dominique Barjot, Université de Caen, 1998, 4 volumes, 355+309+212+268 p.
- LEQUIN (Yves), *Aspects économiques des industries lyonnaises de la soie (1870-1900) : la fin de la Fabrique*, Mémoire de DES, Lyon, 1958, 2 vol. dactylographiés, 314 + 46 p.
- LIVACHE (Evelyne), *Aux origines du syndicalisme en Isère, 1871-1889*, Mémoire dactylographié de maîtrise, Université Grenoble 2, 1975, 156 p.
- LIVERNAIS (Corinne), *Le quartier Saint-Bruno, Voiron. Evolution et perspectives d'un centre-ville dégradé*, Mémoire dactylographié de maîtrise d'aménagement, Institut de Géographie d'Aix, 1986, 205 p.
- LORCIN (Jean), « L'évolution du Conseil des Prud'hommes de Saint-Etienne. Du domestic system à la grande industrie (1829-1914) », in *Histoire d'une juridiction d'exception : les prud'hommes (XIX^e -XX^e siècles)*, Colloque international de Lyon, 16 et 17 mars 2006.
- MASSY (Yves), *Voiron, reconquête du centre historique*, Mémoire dactylographié de DESS urbanisme et aménagement, Institut d'Urbanisme de Grenoble, 1991, 102 p.
- MAURINES (Béatrice), *Stratégies familiales, espace local et dynamiques industrielles, de l'entre soi aux configurations de la modernité, l'impression sur étoffe au Grand-Lemps*, Rapport Autrement dit – GLYSI, 1996, 298 + 36 p.
- MAXWELL (Elizabeth), *A study in the art of letter-writing in relation to the unpublished correspondence of a protestant circle in Lyons with connections in Geneva, in eighteenth and earlier nineteenth centuries*, Thesis submitted for the degree of doctor of philosophy, Oxford, 1980, 360 p.

-
- MELINAND (Philippe), *Naissance et ascension d'une filature de déchets de soie : Franc et Marthelin (1838-1883)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 1998, 2 vol., 208 p. + annexes.
- MICHELON (Séverine), *Les députés liés aux milieux d'affaires lyonnais au XIX^e siècle*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 1999, 94 p.
- MILLER (Lesley Ellis), *Designers in the Lyon silk industry, 1712-1787*, Brighton Polytechnic, unpublished PhD Thésis, 1988.
- MOREL (Karinne), *Evolution économique et sociale d'un bourg rural du Bas-Dauphiné : Saint-Chef de 1833 à nos jours*, Mémoire dactylographié de maîtrise sous la direction de Pierre Goujon, Université Lumière-Lyon 2, 1993, 2 vol. dactylographiés, 134 + 94 p.
- MOULIN (Chantal), *Un aspect de la soierie lyonnaise : la branche ornements d'église, 1800-1914*, Mémoire dactylographié de Maîtrise, sous la direction d'Elisabeth Hardouin-Fugier, Université Jean-Moulin-Lyon 3, 1990-1991, 394 p.
- NANTOIS (Olivier), *Le commerce des toiles peintes et imprimées « indiennes », en France au temps de la prohibition (octobre 1686-septembre 1759)*, thèse dactylographiée sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université Paris 4-Sorbonne, 2006.
- NUGUES-BOURCHAT (Alexandre), *Représentations et pratiques d'une société urbaine, Lyon, 1800-1880*, Thèse dactylographiée sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 2004, 2 vol., 671 + 203 p.
- ONDRY (Sarah), *L'œuvre d'assistance aux jeunes filles de Voiron (1832-1914)*, Mémoire dactylographié, Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 1998, 185 p.
- OURS (Françoise), *La manufacture des toiles imprimées de Vizille (aspects techniques, économiques et sociaux), 1777-1870*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Robert Chagny, Grenoble 2, 1985, 242 p.
- PALLOIX (Christian), *La quasi-intégration ou le rôle de la juxtaposition d'un secteur capitaliste et d'un secteur précapitaliste dans le développement industriel, un essai d'analyse économique appliquée aux secteurs textiles et de la métallurgie en Dauphiné de 1650 à 1789*, Thèse dactylographiée de sciences économiques, sous la direction de Destanne de Bernis, Grenoble, 1966, 380 p.
- POULET (Jean-Pierre), *Aspects sociologique de la Fabrique lyonnaise en 1841*, Mémoire dactylographié de maîtrise sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, s.d. [1975-1980], non paginé.
- RATTO (Martine), *Les ouvrières de la draperie viennoise, 1890-1914. Des femmes en lutte*, Mémoire dactylographié de maîtrise, Université Grenoble 2, 1982, 165 p.
- RATTO (Martine) et GAUTIER (Andrée), *Les syndicats libres féminins dans l'Isère 1906-1936. Une expérience de syndicalisme au féminin*, Mémoire dactylographié CNRS ATP femmes, sous la direction de Jacques Vallerant, 1983, 275 p. + annexes.
- REGUDY (Fabien), *De Perrégaux à Dolbeau , 1787-1977, histoire des sociétés d'impression sur étoffes de Bourgoin -Jallieu*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 1996, 2 vol., 134 p. + annexes.

- REVERDY (Nicolas), *L'Ecole Nationale Professionnelle de Voiron, 1886-1960*, Mémoire dactylographié de maîtrise, sous la direction de Pierre Judet, Université Pierre-Mendès-France-Grenoble 2, 2004, 131 p.
- RICHEZ (Sébastien), *Le développement des Postes au XIX^e siècle: acculturation des Français, implantation et mutation des infrastructures et des personnels à travers l'exemple de la Normandie, 1830-1914*, Doctorat dactylographié sous la direction de Jean-Pierre Daviet, Université de Basse-Normandie-Caen, 2004, 3 volumes, 852 p.
- ROJON (Jérôme), *Diederichs : une entreprise, une famille (1855-1938)*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 1996a, 2 vol., 170 p. + annexes.
- ROLLAND (M.), *Le département de l'Isère sous la Chambre introuvable (juillet 1815-5 septembre 1816)*, Mémoire dactylographié de DES, Université de Grenoble, 1955, 140 p. + XVII p.
- ROSENBERGER (Georges), *Les Acieries du Seuil de Rives (Dauphiné) : métallurgie en France fin du XVIII^e siècle*, Thèse dactylographiée sous la direction de Jochen Hoock, Université Denis-Diderot-Paris 7, 2002, 578 p.
- SAUBOLLE (Jean-François), *Foi catholique et action sociale : le cas des syndicats libres féminins de l'Isère (1906-1940)*, Thèse dactylographiée sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris 4-Institut Catholique, 1998, 610 p.
- SORIA (Audrey), *La Chambre de Commerce de Lyon (1832-1908)*, Thèse dactylographiée sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 3 vol., 648 p.
- THORAL (Marie-Cécile), *L'administration locale civile en Isère de 1800 à 1837 : les limites de la centralisation administrative*, Thèse d'histoire dactylographiée sous la direction de Youssef Cassis, Université Pierre Mendès-France-Grenoble 2, 2004, 3 vol., 803 p.
- TURC (Sylvain), *Les élites grenobloises de 1760 à 1848. Recherches sur un groupe social en transition*, thèse d'histoire dactylographiée sous la direction de Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 2005, 2 vol., 1221 p.
- VACHON (François), *La population voironnaise de 1841 à 1911 : étude démographique et professionnelle*, Mémoire dactylographié, Université Grenoble 2, 1972, 80 p.
- VAILLANT (Corinne), *Du sucre à la soie, histoires patronales et industrielles (la fabrique du Mas du Violet au Grand-Lemps), 1810-1914*, Mémoire de maîtrise, sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 2 vol., 247 p.
- VAILLANT-GABET (Sylvie), *Sur le fonctionnement et l'esprit du capitalisme : entreprises d'industries lainières en France et en Belgique au XIX^e siècle*, Thèse dactylographiée sous la direction de Gérard Gayot, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2006, 3 vol., 662 p.
- VERNUS (Pierre), « Regulating the activity of a business community : employers' organisations in the Lyon silk industry (1860s-1939) », in *Colloque du Creusot sur les réseaux, Business History*, juin 2004b.
- VERNUS Pierre, « Du conseil des prud'hommes de Lyon à la section soierie du conseil des prud'hommes de Lyon (1806-1914) : la banalisation d'un modèle ? », in *Histoire*

d'une juridiction d'exception : les prud'hommes (XIX^e -XX^e siècles), Colloque international de Lyon, 16 et 17 mars 2006b.

VIDAL (Sophie), *Les notables du Rhône sous la Monarchie censitaire (1814-1848)*, Mémoire dactylographié de DEA sous la direction de M. Serge Chassagne, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 165 p.

WEIL (François), *Usines en ville. Histoire sociale d'une entreprise textile américaine, la Dwight Manufacturing Company, 1841-1930*, Thèse dactylographiée sous la direction de Louis Bergeron, EHESS, 1991, 444 p.

YILMAZ (Serap), *La soie dans les relations commerciales entre la France et l'Empire Ottoman au XVIII^e siècle (1700 à 1789)*, Thèse de 3^e cycle dactylographiée sous la direction de Dominique Chevallier, Université de Paris-Sorbonne-Paris 4, 1985, 345 p.